LE MONITEUR DE L'ARMÉE: 1854

Digitized by Google

R.K.

Invent. Nr. 5311/52

51.

9. Mil. g. 1009

(1854

Bestimmungen
für die Abgabe von Büchern und Karten aus dem Hauptconservatorium der Armee.

1) Bücher und Karten können nur gegen mündliche Empfehlung der competenten und wo möglich gegenseitig bekannten Empfangspersone abgegeben werden.

2) Um die allenfällige und wiederholte Benützung der Bücherkarten zu erhalten, dürfen zum Privatgebrauche nur zwei Werke zugleich einem Individuum überlassen werden.

3) Karten und Werke mit Kupferstichen können in der Regel ausserhalb des Locales des Hauptconservatoriums nicht abgegeben werden. Für besondere Fälle ist die Erlaubniss zur Abgabe, Ansicht oder Benützung, von dem General-Quartiermeister anzusuchen.

4) Wird ein ausgeliehenes Werk, Buch oder Karte, nach zwei Monaten nicht zurückgegeben, oder eine Verlängerung nachgesucht, so ist der Empfänger schriftlich um Rückgabe desselben durch den nächsten dritte Tage aufzufordern. Sollte dieser Mahnung nicht Folge geleistet werden, so hat sogleich Meldung an den General-Quartiermeisterstab zu geschehen.

5) Um die Werke und Karten für den allgemeinen militärischen Gebrauch zugänglich zu erhalten, darf die Verlängerung nach nicht über vier Monat ausdauern; wird das Werk aber weiterhin von andern begehrt, so findet keine Verlängerung statt.

6) Bei Werken von mehreren Bänden hat, wenn sie von mehreren gewünscht wird, der Bücherkatter innerhalb der nächsten Termine der Zeit zu regeln, wann die ersten Bände den andern Begehrern zukommen sollen.

7) Bei Werken, die zu dienstlichen Arbeiten der Betreuten an k. Kriegsministerium und andern Militärstellen oder zu wissenschaftlichen Vorträgen im Generalquartiermeisterstabe und topographischen Bureau nöthig sind, findet hinsichtlich der Termine eine Ausnahme statt; doch wird die Verlängerung von zwei zu zwei Monaten nachgesucht werden. Sollten die Empfänger dessen ermangeln oder der erfolgten Mahnung binnen acht Tagen, so ist auch den Bestimmungen sub 4 zu verfahren.

8) Die Zeit der Abgabe für den Privatgebrauch ist auf der Stunden von 11 bis 1 Uhr täglich beschränkt.

9) Bemerkungen, Anstreichungen oder dergleichen Bücher und Karten sind von den Empfängern zu ersetzen, denenzufolge bei der Abgabe genau durchzusehen.

10) Der Entwurf in den Bücherschrank ist untersagt. Derselbe darf nur durch den Conservator, den Bücherkatter und der dort kommandirten Officiere in solchen eingeführt werden.

11) In dem Anordnungen nur der Zweck hätte, die Sammlungen vor Schaden zu bewahren, so verpflichtet sich jeder beim Empfange zu besserem die allenfallsigen Reparaturen einhändigungsgemäss zu deren genauen Befolgung.

12) Diese Bestimmungen sind gedruckt innerhalb des Empfanges oder den Empfängen neben dem Inventäre in jedem Buche jeden Werkes einzuklären.

von der Mark, GL Quartier

Digitized by Google

21715

Digitized by Google

LE MONITEUR DE

PRIX D'ABONNEMENT : AVEC L'ANNUAIRE, UN AN, 20 francs.
Sans l'Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 1er janvier 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 26 décembre 1853, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre,

M. de Latour-Dupin, lieutenant-colonel au corps d'état-major, a été promu au grade de colonel dans le même corps.

Par décret impérial du 30 décembre 1853, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après :

A deux emplois de chef d'escadron.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Perrot, capitaine adjudant-major au 2e de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de cuirassiers.

M. Le Gualès, capitaine au 7e de chasseurs.

Par décret impérial du 1er janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus dans la 1re section du CADRE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de division.

M. le général de brigade de Cotte.

Au grade de général de brigade.

MM. de Beaufort d'Hautpoul, colonel d'état-major.
Boec, colonel du 32e régiment d'infanterie de ligne.
Bouquet, colonel du 38e régiment d'infanterie de ligne.
Thomas, colonel du 11e régiment d'infanterie légère.
de Pontèves, colonel du 75e régiment d'infanterie de ligne.
Chapuis, colonel du 3e régiment d'infanterie de ligne.
Beures, colonel du 9e régiment d'artillerie.

Par décret impérial du 1er janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans le CADRE DU CORPS D'ÉTAT-MAJOR :

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Fornier de Saint-Lary.	Anselme.
Marel Dugoulot.	

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron :

De Neveu.	Letellier-Valazé.
Leblanc de Prébois.	Poulle.

Au grade de chef d'escadron.

MM. le capitaine :

Petit.	Duvont.
Letellier-Blanchard.	Lefebvre.
Prieur de Sainte-Marie.	Jouve.
Lallemand.	

Par décret impérial du 1er janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

A sept emplois de colonel.

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. Ducrot, lieutenant-colonel du 67e de ligne.

24e régiment d'infanterie de ligne.

M. Niol, lieutenant-colonel du 44e de ligne.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. Malmazet de Saint-Andéol, lieutenant-colonel du 3e de l.

34e régiment d'infanterie de ligne.

M. Michelet, lieutenant-colonel du 72e ligne.

75e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hugo, lieutenant-colonel du 25e léger.

7e régiment d'infanterie légère.

M. Jannin, lieutenant-colonel du 3e de zouaves.

11e régiment d'infanterie légère.

M. Hardy, lieutenant-colonel du corps.

A sept emplois de lieutenant-colonel.

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. d'Alton, chef de bataillon au 41e de ligne.

44e régiment d'infanterie de ligne.

M. Prahouski de Lorlourize, chef de bataillon au 2e régiment de zouaves.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Granchetête, chef de bataillon au 61e de ligne.

11e régiment d'infanterie légère.

M. Decasn, chef du 1er bataillon de chasseurs à pied.

22e régiment d'infanterie légère.

M. Comignan, chef du bataillon au 73e de ligne.

25e régiment d'infanterie légère.

M. de Bonnet-Marcellin-Pollrès, chef de bat. au 7e léger.

3e régiment de zouaves

M. Paer, chef de bataillon au 1er léger.

Par décret impérial du 1er janv. 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés à vingt-cinq emplois de *chef de bataillon* dans les corps d'INFANTERIE ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gentaume, capitaine au 2e bat. de chasseurs à pied.
M. de Penevey de Virginel, capitaine au 49e de ligne.

11e régiment d'infanterie de ligne.

M. Crignon, capitaine adjudant-major au 1er bat. de chasseurs à pied.

14e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bittard-Desportes, capitaine au 13e léger.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Laurent, capitaine à la 1re comp. de pionniers de discipline.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Beaulaincourt, capitaine adjudant-major au 3e de ligne.

29e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Virgile, capitaine d'habillement du 2e léger.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gérard, capitaine adjudant-major au 6e de ligne

66e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mader, capitaine au 14e de ligne.

71e régiment d'infanterie de ligne.

M. Burgelat, capitaine au 13e léger.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Meyer, capitaine au 45e de ligne.

60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Defontanges de Coussa, capitaine adjudant-ma 32e de ligne.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Deparfouru, capitaine au 1er de ligne.

7e régiment d'infanterie légère.

M. O'Malley, capitaine au 2e bat. d'inf. légère d'Afriq

10e régiment d'infanterie légère.

M. Massaroli, capitaine au 1er bat. d'inf. lég. d'Afriq

2e régiment de zouaves.

M. Nupper, capitaine au 5e de ligne.

1er régiment de la légion étrangère.

M. Nayral, capitaine adjudant-major au corps.

6e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guérard, capitaine au 53e de ligne.

8e régiment d'infanterie de ligne.

M. Berthau-Duchesne, capitaine adjud.-major au 21e

24e régiment d'infanterie de ligne.

M. Quoy, capitaine adjud.-major au 37e de ligne.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Sellier, capitaine au 6e de ligne.

61e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pradier, capitaine au 11e de ligne.

69e régiment d'infanterie de ligne.

M. Toussaints, capitaine au 43e de ligne.

9e régiment d'infanterie légère.

M. Bobagin, capitaine au 1er bat. de chasseurs à pied.

15e régiment d'infanterie légère.

M. Rodolouse, capitaine au 10e bat. de chasseurs à

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 24 décembre 1853, rendu sur proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Hon les militaires dont les noms suivent :

Chevaliers.

MM. Martin de la Cosse, capitaine employé à l'état-ma la 10e division militaire.
Colonna de Leca, capitaine employé à l'état-major de division militaire.
Rinert de Grandval, capitaine employé à la carte de Fr
Bernard, sous-intendant militaire de 2e classe à Nîmes
Dutheune, adjoint de 1re classe à Quimper.
Viguier, adjoint de 1re classe à Oran.
De Bousingen, capitaine-adjudant-de place à Mézières.
Francoun, capitaine adjudant de place à Besançon.
Robert, capitaine commandant de place à Nauvreux.
Soignac, capitaine adjudant de place, commandant tadelle de Perpignan.
Maist, capitaine-adjudant de place à Bitsch.
Steinhilber, maréchal-des-logis à la comp. de gendarme Seine-et-Marne.
Pesnel, gendarme à la compagnie de l'Orne.
Petit, gendarme à la compagnie de la Sarthe.
Beuica, maréchal-des-logis à la compagnie de l'Oise.
Mercier, gendarme à la compagnie de la Mayenne.
Woirsi, capitaine à la compagnie du Finistère.
Duverger, brigadier à la compagnie des Côtes-du-Nord.
Rouzel, lieutenant à la compagnie de Maine-et-Loire.
Massas, brigadier à la compagnie de Maine-et-Loire.
Cadoret, gendarme à la compagnie du Morbihan.
Trémoureux, gendarme à la compagnie du Morbihan.
Tolary, gendarme à la compagnie de Loir-et-Cher.
Dulau, lieutenant-trésorier de la compagnie de la Nièvr
Lalande, capitaine-trésorier de la compagnie des Deux-S
Gentie, brigadier à la compagnie des Deux-Sèvres.
Lepigeon, maréchal-des-logis à la compagnie de la Vei
Chassaniol, marcr-des-logis à la comp. des Basses-Pyre
Brun, maréchal-des-logis à la compagnie de la Corrèze.
Beniface, brigadier à la compagnie du Lot.
Fumel, chef d'escadron à la compagnie du Tarn-et-Garo
Arcina, capitaine à la compagnie de l'Ardèche.
Lochon, capitaine à la compagnie de l'Ardèche.
Tourres, brigadier à la compagnie des Bouches-du-Rhôn
Albertini, sous-lieutenant à la 2e compagnie de la Corse
Benedetti, brigadier à la 2e comp. de la Corse.
Guy, capitaine à la compagnie des Basses-Alpes.
Chanard, lieutenant à la compagnie de la Haute-Loire.
Fouzard, lieutenant à la compagnie de l'Yonne.
Barbon, maréchal-des-logis à la compagnie du Doubs.
Foyary, gendarme à la compagnie de la Haute-Marne.
Gardin, gendarme à la compagnie des Ardennes.
Saupiel, brigadier à la compagnie de la Meuse.
Jacot, maréchal-des-logis à la compagnie de l'Aisne.
Gérard, brigadier à la compagnie du Bas-Rhin.
Ludwig, brigadier à la compagnie du Haut-Rhin.
Dedoes, capitaine-trésorier de la 1re comp. de la légion d'Alsa
Germain, maréchal-des-logis à la 2e comp. de la même légi
Claverie, lieutenant dans la garde de Paris.
Charbeault, lieutenant dans la même garde.
Chambardel, lieutenant au 1er bataillon de garnison d'Ille.
Berthomier, lieutenant au 2e bataillon de garni. d'Ille.
Prunes, lieutenant à l'île de la Réunion.
Ménat, lieutenant-trésorier à la Guyane.
Bourdet, brigadier aux îles de Saint-Pierre et Miquelon
Herblain, gendarme à la 1re compagnie de gendarmerie coloniale
Godefroy, gendarme à la 2e comp. de gendarmerie coloniale
Meiotte, capitaine au bataillon de sapeurs-pompiers de Par
Deshenry, capitaine au 1er de huss.
Barrau, capitaine au 3e de ligne.
Maurdoux, sergent au 3e de ligne.
Bernelle, capitaine au 6e de ligne.
Régis, capitaine au 6e de ligne.

Digitized by Google
W69 65/680

Vigouroux, capitaine au 8e rég.
Morel, maréchal-des-logis au reg. des guides.
Rabineau, lieutenant au 1er de chasseurs.
Bessco, maréchal-des-logis, maître armurier du 2e rég.
Bernaise, capitaine au 3e reg.
De Moncha, capitaine au 9e rég.
Toupet des Vignes, capitaine au 11e rég.
Bergalo, capitaine au 12e reg.
Fondère, maréchal-des-logis au 5e de hussards.
Bolland, capitaine adjudant major au 2e rég.
Fauchoux, capitaine au 3e reg.
Limit, major du 1er de chasseurs d'Afrique.
Trocourt, major du 2e rég.
Fichon, capitaine au 3e rég., commandant le dépôt d'étalons de l'Aleick.
Compagnon, lieutenant au même rég.
Durand, sous-lieutenant au 1 rég.
Deloselle, capitaine au 1er de spahis.
Cauro, capitaine au 1er régiment.
Vouriaud Tabbat, lieutenant au 3e rég.
Tournoux, sous-lieutenant à la 2e comp. de cavaliers de remonte.
Carle, aide-vétérinaire de 1re classe au 8e d'artillerie.
Brongniart, capit. en 1er, commandant l'artill. à Verdun.
Doloche, cap. en 1er d'artill., insp. de la poudr. de St.-Ponce.
Pourçon de la Barchardière, capitaine en 1er d'artillerie, sous-inspecteur adjoint des forges de l'Ouest.
Ordonaire, capit. en 1er d'artillerie, professeur de fortification et de constructions à l'École d'artillerie de Besançon.
De Gèves, capitaine en 1er d'artillerie, aide de camp du M. le général de brigade Boisson d'Armailly.
Daniel, capit. en 2e au 5e d'artill., détaché au dépôt central.
Bataille, capitaine en 2e d'artillerie à la direction de Sainte Mangin sous-chef ouvr. d'état-mart. à la direct. de Besançon.
Maynard, garde d'artillerie de 2e classe à la division d'occupation en Italie.
Bourgade, garde d'art. de 1re classe à la direct. de Montpellier
Chassepot, contrôleur de 1re classe à la manufacture impériale d'armes de Châtellerault.
Besancon, capitaine en 1er au 1er d'artillerie.
Malbranque, maréchal-des-logis au 3e d'artillerie.
Mathiot, artificier au 4e d'artillerie.
Vriet, chef d'escadron au 4e d'artillerie.
Gilly, maréchal-des-logis chef au 3e d'artillerie.
Gobiot, capitaine en 1er au 8e d'artillerie.
Thobet, maréchal-des-logis au 1er d'artillerie.
Laveau, lieutenant en 1er au 12e d'artillerie.
Sarres, maréchal-des-logis au 14e d'artillerie.
Boisgeol, capitaine en 1er au 15e d'artillerie (pontonnier).
Bardier, capitaine en 1er au 7e comp. d'ouvr. d'artillerie.
Olivier, sergent à la 2e comp. de canonniers vétérans.
Labour, lieutenant au 2e escadron du train de parcs d'artill.
Casalion, marc.-des-logis au 2e rég. du train des parcs d'art.
Bossy, capitaine de 1re classe, chef du genie à Bruxelles.
Bonnet, capitaine du génie de 1re classe à Paris.
Durand, cap. du génie de 1re classe à l'école régim. d'Arras
Meunier, garde du génie de 1re classe à Draguignan.
Leroy, capitaine du génie à Paris.
Parisi, garde du génie de 2e classe en Algérie.
Segas, capitaine en 2e au 1er du génie en Algérie.
Le Bacon, capitaine en 2e au 1er du génie en Algérie.
Dives, lieutenant adjoint au commandant du parc de réparation des equipages militaires à Bayonne.
Reoul, garde principal des mlls. au parc de Châteauroux.
Gillet, capitaine trésorier du 2e escadron des équip. mlit.
Wall-Moreau, médecin-major de 2e classe au 10e de ligne.
Blein, médecin-major de 2e classe au 4e de ligne.
Brivin, médecin-major de 2e classe au 10e de chasseurs.
Dumesnan, médecin-major de 2e classe au 20e ligne.
Cordier, médecin aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran.
Cousesi, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Nancy
Astie, médecin aide-maj de 1re classe à l'hôp. de Bordeaux.
Pureh, médecin aide-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Alger.
Millon, pharmacien principal de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Alger.
Thomas, dit Collignon, pharmacien major de 1re classe au hôpitaux de la division d'Oran.
Vaer, officier d'administration comptable de 2e classe des hôpitaux militaires à Bastia.
Lebiun, officier d'administration comptable de 1re classe des ateliers de vêtements à Constantine.
Gérard, officier d'administration comptable de 1re classe de l'habillement et du campement à Metz.
Durand, comptable princ. des bureaux de l'intend. à Nantes.
Ambry, capitaine au 3e du cuirassiers, commandant la 4e dépôt de recrutement de Seine-et-Marne.
Lecourtois, capitaine au 8e de ligne, commandant le dépôt de recrutement de l'Yonne.
Upsolun, capitaine au 6e de ligne, commandant le dépôt de recrutement du Lot.
Arthur, capitaine d'artillerie de 1re classe, adjoint au professeur de cours d'artillerie à l'École impériale spéc. militaire, sergent au 6e de ligne, détache comme maître d'escrime à l'école impériale spéciale militaire.
Lambert, capitaine au 3e léger, commandant le pénitencier militaire de Lyon.
Bonnet, capitaine au 7e bat. de la 16e légion d'artillerie, chef du bureau arabe annexe de Boudjah (prov. de Constantine), ayant, sergent-major invalide
Prevot, lieutenant militaire, chef de division.
Avoux, sergent-major invalide, aide-major de division.

Blaquin, gendarme à la comp. de la Mayenne.
Curiy, maréchal-des-logis à la comp. d'Ille-et-Vilaine.
Fortune, brigadier à la comp. des Côtes-du-Nord.
Debuire, gendarme à la comp. des Côtes-du-Nord.
Brod, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure.
Roure, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire.
Thamonneau, gendarme à la comp. de Maine-et-Loire.
Gilbert gendarme à la comp. de Morbihan.
Massel, gendarme à la comp. du Morbihan.
Voinnot, gendarme à la comp. d'Indre-et-Loire.
Boncier, brigadier à la comp. de Loir-et-Cher.
Beauvais, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher.
Cammegane, gendarme à la comp. de l'Indre.
Bedé, maréchal-des-logis à la comp. du Puy-de-Dôme.
Constant, brigadier à la comp. du Puy-de-Dôme.
Desbuis, maréchal-des-logis à la comp. du Cher.
Boutton, gendarme à la comp. des Deux-Sèvres.
Lallemand, brigadier à la comp. de la Vendée.
Dias, gendarme à la comp. de la Vendée.
Jain, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
Gayneche, brigadier à la comp. de la Gironde.
Dospert, gendarme à la comp. de la Gironde.
Soubiran, gendarme à la comp. des Landes.
Lemaire, gendarme à la comp. de la Haute-Vienne.
Larbaud, gendarme à la comp. de la Dordogne.
André, gendarme à la comp. de la Dordogne.
Martin, maréchal-des-logis à la comp. de la Corrèze.
Lhomme, gendarme à la comp. de Lot-et-Garonne.
Péré, gendarme à la comp. de l'Aveyron.
Moreux, gendarme à la comp. du Cantal.
Bouget, gendarme à la comp. du Cantal.
Pansier, gendarme à la comp. du Lot.
Lacaze, gendarme à la comp. de la Haute-Garonne.
Laburde, gendarme à la comp. des Hautes-Pyrénées.
Lamothe, brigadier à la comp. des Hautes-Pyrénées.
Pene, gendarme à la comp. des Hautes-Pyrénées.
Calas, gendarme à la comp. de l'Aude.
Ponceily, gendarme à la comp. du Tarn.
Carrere, mar.-des-log. adj. instructeur de la comp. de l'Ariège.
Rotgé, brigadier à la comp. de l'Ariège.
Mauré, gendarme à la comp. du Gard.
Garnerin, brigadier à la comp. de l'Aréche.
Arnal, maréchal-des-logis à la comp. de l'Hérault.
Rérard, gendarme à la comp. des Bouches-du-Rhône.
Ripert, gendarme à la comp. du Var.
Jane, gendarme à la comp. du Var.
Negro, gendarme à la 1re comp. de la Corse.
Marchetti, gendarme à la 2e comp. de la Corse.
Jean, brigadier à la 2e comp. à la Corse.
Pasquinin, gendarme à la 2e comp. de la Corse.
Chere, maréchal-des-logis à la comp. de l'Isère.
Laquait, maréchal-des-logis à la comp. des Hautes-Alpes.
Bugnet, maréchal-des-logis à la comp. des Basses-Alpes.
Gouvenet, gendarme à la comp. de Saône-et-Loire.
Laperet, gendarme à la comp. de la Loire.
Bognet, maréchal-des-logis à la comp. de la Haute-Saône.
Viard, maréchal-des-logis à la comp. de la Côte-d'Or.
Naviet, gendarme à la comp. de l'Yonne.
Dugouvil, maréchal-des-logis à la comp. du Doubs.
Mabboiller, gendarme à la comp. du Doubs.
Gagnepain, gendarme à la comp. du Doubs.
Motte, maréchal-des-logis à la comp. du Jura.
Lebeuf, gendarme à la comp. du Jura.
Mathey, gendarme à la comp. de la Haute-Marne.
Petit, gendarme à la comp. de la Haute-Marne.
Cartary, gendarme à la comp. des Ardennes.
Lépérier, gendarme à la comp. de la Meuse.
Tossier, gendarme à la comp. des Ardennes.
Pinot, gendarme à la comp. des Ardennes.
Noffe, brigadier à la comp. du Pas-de-Calais.
Lebrun, maréchal-des-logis à la comp. du Nord.
Feral, gendarme à la comp. de l'Aisne.
Goets, gendarme à la comp. du Haut-Rhin.
Bompa-Ibert, brigadier à la 1re comp. de la légion d'Afrique.
Guerriers, brigadier à la 1re comp. d'Afrique.
Sekinili, brigadier à la 1re comp. d'Afrique.
Bertrand, brigadier à la 1re comp. d'Afrique.
Gaugué, gendarme aux îles de Saint-Pierre et Miquelon.
Chanin, maréchal-des-logis au 1er bat. du gendarm. d'élite.
Gaud, gendarme au même bat.
Dejean, maréchal-des-logis au 2e bat.
Caruti, gendarme au même bat.
Engel, maréchal-des-logis au 1er bat. de la garde de Paris.
Vorin, brigadier au même bat.
Chaussinand, maréchal-des-logis au 2e bat.
Carauzy, garde au 1er escadron de la garde de Paris.
Manseau, gendarme à la 1re comp. de gendarmes vétérans.
Renu, gendarme à la même comp.
Drejean, caporal à la 2e comp.
Pitrou, tambour à la même comp.
Lecourey, sergent au bat. des sapeurs-pompiers de Paris
Delbonne, sergent au même bat.
Gonbert, sergent au 1er de ligne.
Chaulet, sergent au même rég.
Kurnig, sergent au 2e de ligne.
Marchal, quartier au même rég.
Gerbet, sergent au 3e de ligne.
Chery, vélitgeur au même rég.
Terrey, sergent au 4e de ligne.
Guerin, sergent au même rég.
Debuitorne, sergent au 5e de ligne.
Coupley, sergent au 6e de ligne.
Lemaire, sergent au même rég.
Clinchant, sergent au 7e de ligne.
Chaulet, sergent au même rég.
Deamere, grenadier au même rég.
Wolff, caporal au même rég.
Arvan, vélitgeur au 10e de ligne.
Vaucelin, sergent au même rég.
Berbeiran, sergent au même rég.
Jacquemart, musicien au 11e de ligne.
Lebonne, sergent major vaguemestre au même rég.
Budap, sergent-major au 12e de ligne
Bremond, sergent au même rég.
Leroy, sergent au même rég.
Pajpendi, caporal au 13e de ligne.
Rigoulles, serrent au 14e de ligne.
Bonnou, sergent au même rég.
Terbiere, sergent au 16e de ligne.
Pepelier, sergent-major au même rég.
Petiet, sergent-fourrier au 19e de ligne.
Corvilleau, sergent au même rég.
Rebaute, vélitgeur au 17e de ligne.
Amagure, élt. bidet, sergent au même rég.
Carres, sergent au 18e de ligne.
Gouin, soldat au même rég.
Tremblay, vélitgeur au 19e de ligne.
Boignet, sergent au 20e de ligne.

Phelip, grenadier au même rég.
Berthoist, grenadier au même rég.
Iroschal, sergent au 21e de ligne.
Médard, sergent maître armurier du même rég.
Payerne, sergent-major au 22e de ligne.
Grelet, sergent-major au même rég.
Wilkem, musicien au 23e de ligne.
Funda, caporal au même rég.
Giraud, vélitgeur au 24e de ligne.
Blau, musicien au même rég.
Godmer, caporal au 25e de ligne.
Crestaud, fusilier au même rég.
Bedon, sergent maître d'escrime au 28e de ligne.
Deverry, sergent major au même rég.
Maraud, sergent major au 27e de ligne.
Carre, serg. au même rég.
Georges, adjudant sous-officier au 29e de ligne.
Brian, soldat musicien au même rég.
Gros, sergent au 29e de ligne.
Horou, sergent-major au même rég.
Rochas, sergent au 30e de ligne.
Gobenton, sergent au même rég.
Barbier, sergent au 31e de ligne.
Jean Baptiste, vélitgeur au même rég.
Dodet, dit Dubreu, soldat musicien au 32e de ligne.
Salié, sergent au même rég.
Gauzies, sergent-major au 33e de ligne.
Thomas, sergent au 1er de ligne.
Poulet, caporal au même rég.
Lesimple, caporal au 35e de ligne.
Mercy, sapeur au même rég.
Courtoux, sergent au 36e de ligne.
Werminghem, sergent tambour au même
Fournoux, sergent-major au 37e de ligne
Perrier, sergent au même rég.
Pâtre, clairon au 38e de ligne.
Huted, sergent au même rég.
Gaugnard, sergent au 39e de ligne.
Chanipier, caporal armurier au même rég.
Solomier, dit Combat, sergent-major vaguemestre du 40e de ligne.
Marke sergent au même rég.
Frat Lanzet, sergent au 41e de ligne.
Perard, sergent au même rég.
Meunye, caporal au 42e de ligne.
Hornberger, caporal tambour au même rég.
Legrand, sergent au 43e de ligne.
Roch, vélitgeur au même rég.
Bulard, sergent au 44e de ligne.
Blanc, fusilier au même rég.
Blazer, sergent-major au 45e de ligne.
Bordier, sergent au même rég.
Garonne, sergent au 46e de ligne.
Fa tiaufaix, sergent-major vaguemestre du même rég.
Poulagay, grenadier au même rég.
Duerez, sergent major au même rég.
Delreu, sergent au 48e de ligne.
Lactandon, sergent au même rég.
Bunselin, caporal au 49e de ligne.
Picard, sergent-major au 50e de ligne.
Petit-Dufrez, vélitgeur au même rég.
Buze, sapeur au 51e de ligne.
Pouget, grenadier au même rég.
Barbier, vélitgeur au 52e de ligne.
Rock, sergent au même rég.
Dumaine, soldat musicien armurier du 53e de ligne.
Frait, sergent au 54e de ligne.
Noël, sergent au même rég.
Bonnet, sergent au 55e de ligne.
Baumann, soldat musicien au même rég.
Vinvingo, soldat au 56e de ligne.
Louvet, caporal au même rég.
Jean, caporal au 57e de ligne.
Wolff, soldat musicien au même rég.
Bourbé, sergent-major au 58e de ligne.
Garanne, soldat au même rég.
Feyen, sergent major au 59e de ligne.
Goyet, grenadier au même rég.
Benazet, sergent au 60e de ligne.
Berry, tambour-major au même rég.
Ledouven, vélitgeur au 61e de ligne.
Royer, sapeur au même rég.
Camatte, grenadier au 62e de ligne.
Nikel, soldat musicien au même rég.
Massot, dit Petiet, caporal au 63e de ligne.
Waille, sergent-major au même rég.
Clément, grenadier au 64e de ligne.
Pelot, soldat musicien au même rég.
Pujol, sergent au 65e de ligne.
Mas, caporal de musique au même rég.
Combes, fusilier au 66e de ligne.
Janizer, clairon au même rég.
Mosnier, sergent-major au 67e de ligne.
Devaux, sergent maître cordonnier au même rég.
Schawridge, sergent maître tailleur du même rég.
Infantone, sergent au 69e de ligne.
Vandenbrouck, vélitgeur au même rég.
Darré Planie, sergent au même rég.
Fix, soldat musicien armurier au même rég.
Mantel, soldat musicien au 70e de ligne.
Ferrol, sergent au même rég.
Benard, adjudant sous-officier au 71e de ligne.
Dufresny, sergent au même rég.
Chantabaut, vélitgeur au 72e de ligne.
Bonnefoi, sapeur au même rég.
Perau, grenadier au 73e de ligne.
Nachtgaud, grenadier au même rég.
Bonnel, sergent au 74e de ligne.
Dalaud, sergent-major au même rég.
Mayer, adjudant sous-officier au 75e de ligne.
Romanaud, caporal au même rég.
Lebon, adjudant sous-officier au 1er léger.
Lesaup, sergent au même rég.
Lyonnet, sergent maître armurier du 2e léger.
Frédérot, sergent au même rég.
Bailly, sergent-major chef de musique du 3e léger.
Sperer, sergent au même rég.
Vilain, caporal au 4e léger.
Lenobier, sergent-major au même rég.
Kabrelet, soldat au 5e léger.
Apret, sapeur au même rég.
Barré, sergent au 6e léger.
Soulier, sergent au 7e léger.
Marre, soldat au même rég.
Lamy, sergent au 8e léger.
Berthoulé, sergent au même rég.
Petit, sergent au même rég.
Bouchet, soldat au 9e léger.
Fureuh, soldat au même rég.
Pelein, sergent au 10e léger.
Arminly, soldat au même rég.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Vincenti, sergent-major au 11e légre.
Léuna, sergent-fourrier au même rég.
Perial, sergent au 12e légr.
Hue, caporal tambour au 13e légre.
Rivière, sergent-major au 14e légre.
Chevrier, sergent au même rég.
Fortait, sergent au 15e légre.
Burbret, soldat au 16e légre.
Valet, soldat au même rég.
Levy, sergent au 17e légre.
Balmont, sergent au même rég.
Cambray, caporal armurier au 18e légre.
Volo, sergent au même rég.
Dutilloy, sergent-major au 19e légre.
Uny, sergent au même rég.
Simian, sergent au 20e légre.
Bostori, caporal au même rég.
Negre, soldat au même rég.
Vernais sergent au même rég.
Demoussent, sergent au 22e légre.
Revellin, maréchal-ferrant au même rég.
Giraud, sergent-major vaguemestre du 23e légr.
Tessi, sergent maître armurier du même rég.
Elard, sergent, premier secrétaire du trésorier du 24e légre.
Passano, sergent-major au même rég.
Colomer, sergent-major au 25e légre.
De la Forge, sergent au même rég.
Capbost, sergent garde magasin au 1er bat. de chass. à pied, Flagel, chasseur au 7e bata.
Nicodème, sapeur au 3e bat.
Guillem, chasseur au 6e bat.
Grelin, chasseur au 5e bat.
Courtaige, sergent au 6e bat.
Berlier, chasseur au 7e bat.
Fayin, sapeur au 8e bat.
Beloufller, sergent au 9 bat.
Rinaguet, sergent au 10e bat.
Morin, sergent au 1er rég de zouaves.
Berino, idi Chasseur, soldat au même rég.
Prechet, caporal au 2e rég.
Sapper, soldat au même rég.
Guerard, sergent fourrier au 3e rég.
Chauffaille, soldat au même rég.
Ferron, sergent au 1er bat. d'inf. lég. d'Afrique.
Bialot, sergent au 1er bat.
Pinsun, sergent au 2e bat.
Pons, sergent à la 3e comp. de fusiliers de discipline.
Lorvais, caporal à la 5e comp.
Duvivé, sergent à la 7e comp.
Lagourdette, sergent à la 9e comp.
Arpial, sergent-fourrier à la 11e comp. de pionniers de disciplr
Briate, serg.-major chef de musique du 1er de la lég. étrang.
Baas, soldat au même rég.
Richert, grenadier au 2e rég.
Hatie, sergent au même rég.
Mohammed-ben-Medjhar, caporal au bat. de tir. ind. d'Alger.
Demarest, sergent-major au bat. d'Oran.
Ali-ben-Youssef, sergent au bat. de Constantine.
Fabre, sergent à la 1re comp. de sous-officiers vétérans.
Carpentier, sergent-fourrier à la 2e comp.
Allard, sergent-major à la 1re comp. de fusiliers vétérans.
Saint-Laurens, caporal à la 3e comp.
Barbier, brigadier maréchal ferrant à l'école du cavalerie.
Bereswiller, brigadier au 1er de cuirassiers.
Dermigny, maréchal-des-logis-chef au 2e rég.
Farnier, maréchal-des-logis au 3e rég.
Varlet, maréchal-des-logis au 6e rég.
Gay, adjudant sous-officier au 8e rég.
Arnel, trompette au 6e rég.
Lavigne, maréchal-des-logis au 8e rég.
Peltier, adjudant sous-officier au 9e régiment.
Demey, maréchal-des-logis maître armurier du 10e rég.
Monasani, maréchal-des-logis au 1er de dragons.
Steiner, maréchal-des-logis au 2e rég.
Humbert, soldat au 3e rég.
Desrues, maréchal-des-logis au 4e rég.
Fougera, trompette au 5e rég.
Wautier, maréchal-des-logis maître armurier du 8e rég.
Varnier, soldat au même rég.
Filhol, brigadier au 9e rég.
Benoun, maréchal-des-logis-chef au 9e rég.
Dupuis, maréchal-des-logis au 10e rég.
Bernard, maréchal-des-logis au 11e rég.
Dijerbisnier, soldat au même rég.
Jehannin, soldat au 12e rég.
Charbonneau, soldat au 1er de lanciers.
Desabreuscho, maréchal-des-logis au 2e rég.
Baudet, trompette au 6e rég.
Gaizet, maréchal-des-logis au 5e rég.
Schorer, maréchal-des-logis au 7e rég.
Dethon, maréchal-des-logis au 8e rég.
Coquet, brigadier au même rég.
Barillon, cavalier au rég. des guides.
Dassan, adjudant-sous-officier au 1er de chasseurs.
Cortequesne, trompette au même rég.
Kah, trompette au 2e rég.
Chaipi de Bastigue, brigadier au 3e rég.
Hédouin, maréchal-des-logis au 4e rég.
Lambelin, soldat au 5e régiment.
Sautet, soldat au 6e rég.
Bubot, maréchal-des-logis au 7e régiment.
Begnaud, maréchal-des-logis, maître armurier du 8e rég.
Barbin, id. maréchal-des-logis au 9e rég.
Durtier, soldat au 10e rég.
Guyonnet, maréchal-des-logis au 11e rég.
Curtier, maréchal-des-logis au 1er de hussards.
Roussel, brigadier sliève fourrier au 3e rég.
Forlier, maréchal-des-logis au 4e rég.
Legarcia, maréchal-de-logis au 5e rég.
Grou-Filis a, maréchal-des-logis-chef au 6e rég.
Sutois, maréchal-des-logis, maître sellier du 7e rég.
Braconnier, adjudant sous-officier au 8e rég.
Neron, maréchal-des-logis au 9e rég.
Durand, brigadier au 1er de chasseurs d'Afrique.
Colman, soldat au même rég.
Mouvergor, maréchal-des-logis au 2e rég.
Descombes, soldat au même rég.
Millot, maréchal-des-logis au 3e rég.
Gratviol, brigadier au même rég.
Cornée, maréchal-des-logis-chef au 4e rég.
Delot, brigadier au même rég.
Audubert, maréchal-des-logis au 1er de spahis.
Cavra, brigadier au même rég.
Kara-Mohamed-ben-Dil, soldat au même rég.
Magranès, maréchal-des-logis indigène au 2e rég.
Frolet, maréchal-des-logis au même rég.
Leymarie, maréchal-des-logis au 3e rég.
Mohamed-Gatsali, maréchal-des-logis au même rég.
Jourdain, maréchal-des-logis à la 1re comp. de cavaliers de remonte.
Schraman, trompette à la 3e comp.
Dioien, soldat à la 5e comp.
Blondeau, brigadier à la 4e comp.
Million, cavalier au 1er de chasseurs d'Afrique, détaché au dépôt de remonte de Bl dah.
Hermelin, adjudant sous officier au 1er d'artillerie.
Lacoste, maréchal-des-logis au même rég.
Bertemid, adjudant sous-officier au 3e rég.
Gassy, maréchal-des-logis au même rég.
Vacher, 1er canonnier servant au 3e rég.
Magnin, maréchal-des-logis au même rég.
Petit, maréchal-des-logis-chef au 4e rég.
Arnac, maréchal-des-logis au même rég.
Savi, maréchal ferrant au 5e rég.
Antoine, maréchal-des-logis-chef au même rég.
Bataan, 1er canonnier conducteur au 6e rég.
Joulie, maréchal-des-logis-chef au même rég.
Cadores, 1er canonnier servant au 7e rég.
Mainer, maréchal-des-logis chef au même rég.
Gueury, maître armurier au 8e rég.
Canette, maréchal-des-logis fourrier au même rég.
D'Ancelin, maréchal-des-logis au 9e rég.
Card, adjudant sous-officier au même rég.
Birah, 1er canonnier conducteur au 10e rég.
Thomas, 1er canonnier armurier au même rég.
Grasury, maréchal-des-logis au 11e rég.
Bô, chef artificier au même rég.
Octave, adjudant sous-officier au 12e rég.
Polancier, maréchal-des-logis au même rég.
Sarge, maréchal-des-logis au 13e rég.
Fischer, 1er canonnier conducteur au même rég.
Pelicot, maréchal-des logis au 14e rég.
Wilmouin, 1er canonnier conducteur au même rég.
Kirsteiner, sergent au 15e rég (pontonniers).
Pourri, maître tailleur au même rég.
Geyer, sergent-major à la 2e comp. d'ouvr. d'artillerie.
Brun, sergent-major à la 1re comp.
Bimond, sergent-major à la 4e comp. de canons. vétérans.
Baumlin, sergent à la 5e comp.
Ravennes, maréchal-des-logis chef au 1er escadron du train des parcs d'artillerie.
Bertaud, maréchal-des-logis au 2e esc.
Giraud, soldat au 3e esc.
Pibet, maréchal-des-logis au 4e esc.
Marquet, adjudant à l'école impériale polytechnique.
Mathis, ouvrier d'état à l'arsenal de la Fère.
Marcon, maréchal-des-logis au 1er rég. du génie (en Algérie).
Gouillard, maître ouvrier au 2e rég.
Ardouin, sergent au 3e rég.
Wuchet, caporal au même rég. (en Algérie).
Estival, maréchal des-logis au même rég. (en Algérie).
Arpial, sergent au même rég.
Gillot, sergent à la 3e comp. d'ouvriers d'administration.
Combe, sergent à la 7e comp.
Lier, maréchal-des-logis au 1er escad. des équip. militaires.
Serseya, maréchal-des-logis au même escad.
Gaug, cavalier de 1re classe au même escad.
Birlman, maréchal-des-logis au 1er escad.
Aubanel, maréchal-des-logis au 3e escad.
Montgomery, maréchal-des-logis au 5e escad.
Majesté, infirmier-major serg. à l'hôp. milit. de Constantine
Veilleret, infirmier-major serg. à l'hôp. milit. de Lille.
Pannes, infirmier-major serg. à l'hôp. milit. de Metz.
Fontaine, infirm.-major serg. à l'hôp. milit. de Phalsbourg.
Sure, infirmier-major caporal aux hôp de la div. d'Alger.
Carrisi, infirmier-major caporal aux hôp. de la div. d'Oran.
Verges, infirmier-major sergent aux hôp. de la div. d'Oran.
Garré, infirmier-major sergent aux hôp. de la division de Constantine.
Blazy, sergent au 72e de ligne, employé au dépôt de recrutement de Tarbes.
Thorel, sergent au 73e de ligne, employé au dépôt de recrutement de la Sarthe.
Guilhau, sergent au 7e de ligne, employé au dépôt de recrutement des Côtes-du-Nord.
Badenez, sergent au 8e légre, monteur-vaguemestre à l'école normale de gymnastique.
Manrioi, sergent au 1er de zouaves, surveillant de 1re classe à l'école de 7e Chevreul.
Crousez, sergent au 2e bat. légr d'Afrique, adjudant de surveillance à l'établiss. disciplinaire spécial de Lambessa.
Jouan, sergent au 3e de zouaves, surveillant de 1re classe à l'établissement disciplinaire spécial de Lambessa.

NOMINATIONS DANS LA CAVALERIE.

Les chefs d'escadrons dont les noms suivent reçoivent l'ordre de passer, savoir :

M. Du Barail, du 3e de hussards au 1er de spahis, où il remplacera M. Crocquet de Belligny.

M. Perrinet, du 2e de spahis au 5e de hussards, où il remplacera M. Du Barail.

M. Marsmer, du 1er de chasseurs d'Afrique au 8e de spahis, où il remplacera M. Perrinet.

M. Crocquet de Belligny, du 1er de spahis au 1er de chasseurs d'Afrique, où il remplacera M. Marsmer.

M. Bergeret, major au 6e de cuirassiers, est nommé aux fonctions de capitaine-trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Lonimard, admis dans l'état-major des places.

M. de Roquemaurel, chef d'escadron adjudant-major au 2e de dragons, est nommé aux fonctions de capitaine-trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Clicquot, promu au grade de major.

M. Huck, capitaine au 6e de lanciers, est nommé aux fonctions de capitaine instructeur du 5e régiment de même arme, en remplacement de M. Renousson-d'Hauteville, qui permute avec lui.

MM. Archambault de Beaune, capitaine commandant au 7e de chasseurs, et Waremin, capitaine commandant au 2e de chasseurs d'Afrique, sont autorisés à permuter.

M. de Tailfumyr de Saint-Maixent, capitaine au 3e de dragons, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. de Roquemaurel, passé à l'emploi de trésorier.

MM. de Sibert-Cornillon, sous-lieutenant au 7e de ligne, et Dupuissay, officier de même grade au 8e de dragons, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

MM. de Castillon de Saint-Victor, sous-lieutenant au 5e légers, et Boff, officier du même grade au 11e de dragons, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

MM. de Beaujeu, sous-lieutenant au 1er légr, et Dutournel, officier du même grade au 5e de lanciers, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

MM. Guillebert, sous-lieutenant au 9e légr, et Authouard, officier du même grade au 6e de lanciers, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

Sont nommés :

1° Au commandement de la succursale de remonte de Nevers, Bouvellemont créée, M. de Moüin, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique, détaché, comme officier acheteur, au dépôt de Bourges ;

2° Officiers acheteurs à la même succursale : MM. Alfiani, lieutenant au 6e de hussards, détaché à Guéret, et Lolliet, lieutenant au 8e de dragons.

3° Au commandement de la succursale de remonte de Fauvency, de création nouvelle, M. Boreux, capitaine au 12e de chasseurs, détaché, comme officier acheteur, à la succursale de Sampigny;

4° Officiers acheteurs à la même succursale : MM. Fabre, sous-lieutenant au 6e de hussards, détaché à Sampigny, et Haro sous-lieutenant au 9e de dragons.

M. Lamarque, aide-vétérinaire de 2e classe au 14e d'artillerie, passe, en la même qualité, au 10e de cuirassiers, en remplacement de M. Belmon, démissionnaire.

M. Boyard-Berthier, aide-vétérinaire de 1re classe au 1er de lanciers, passe, en la même qualité, au 19e d'artillerie, en remplacement de M. Arnegon.

M. Germain, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 4e de lanciers, en remplacement de M. Boyard-Berthier.

M. Nadaud, aide-vétérinaire de 2e classe au 2e d'artillerie, passe, en la même qualité, à la succursale de remonte de Nevers (emploi nouveau).

M. Charvet, aide-vétérinaire de 1re classe, passe, en la même qualité, à la succursale de remonte de Fauvency (emploi nouveau).

M. Marcus, aide vétérinaire de 1re classe au 4e escadron des équipages militaires, passe, en la même qualité, au dépôt de remonte de Lons (emploi nouveau).

M. Patat, aide-vétérinaire de 2e classe au 1er d'artillerie, passe, en la même qualité, au dépôt de remonte de Saint-Lô (emploi nouveau).

M. Wallemberl, aide-vétérinaire de 2e classe au 12e d'artillerie, passe, en la même qualité, au dépôt de remonte d'Alençon (emploi nouveau).

M. Dubreil, aide-vétérinaire de 2e classe au 11e de chasseurs, passe, en la même qualité, au 4e escadron des équipages militaires, en remplacement de M. Marcus.

M. Bodoux, aide-vétérinaire de 2e classe au 8e de chasseurs, passe, en la même qualité, au 12e d'artillerie, en remplacement de M. Wallemberl.

M. Lesmerbel, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 2e d'artillerie, en remplacement de M. Nadaud.

M. Souvigny, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 12e de chasseurs, en remplacement de M. Duthreil.

M. Trotrel, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 13e d'artillerie, en remplacement de M. Charvet.

M. Besson, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 1er d'artillerie, en remplacement de M. Patat.

M. Lignisio, aide-vétérinaire de 2e classe, en congé, passe au 8e de chasseurs, en remplacement de M. Bodoux.

CIRCULAIRE

Du ministre de la guerre au maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, commandant les divisions militaires de l'intérieur.

Général, aux termes de l'article 16 du décret impérial du 17 octobre 1853, portant réorganisation de l'école de cavalerie, les écoles de troupes à cheval doivent envoyer, au 1er avril de chaque année, des officiers-instructeurs, du grade de brigadier, choisis parmi les sujets doués de plus d'aptitude pour l'équitation, les plus capables par conduite, leur instruction, leur zèle et leur intelligence, et désignés, de préférence, parmi ceux qui sont portés au tableau d'avancement de leur corps.

Le décret précité ayant été promulgué au moment où le travail des inspections générales était à peu près terminé, dans la dernière campagne, il n'a pas été possible d'insérer, établies d'après les prescriptions de l'ordonnance du 7 novembre 1845, et qui doivent être aujourd'hui considérées comme non-avenues. Vous aurez, en conséquence, à donner des ordres pour que les généraux commandants les subdivisions se fassent présenter, à l'inspection trimestrielle prochaine des régiments de cavalerie et des escadrons du train des équipages militaires, quatre candidats élèves-instructeurs, parmi lesquels un sera désigné pour remplir celui qui devront être dirigés sur Saumur, au 1er avril prochain.

Ces militaires ne devront pas être âgés de plus de 25 ans; ils seront choisis de manière à offrir réunis un des quatre premiers rangs de l'arithmétique, et d'avoir, autant que possible, leur classe individuelle complète, à leur départ pour Saumur.

Le général de brigade d'auxiers, en les faisant visiter par le médecin-major, leur fera subir un examen aussi vite de conformation qui soit de nature à les empêcher de rien de avec tout les cours d'instruction de l'École, et de se livrer à tous les exercices équestres, notamment à ceux de la voltige.

Les dispositions arrêtées par chaque candidat, ainsi que les autres conditions exigées, seront attestées par des notes du capitaine commandant, du capitaine instructeur et du chef d'escadron. Ces notes devront être individuelles et secrètes, sans que l'opinion du chef de corps et du général de brigade, sur les mémoires de proposition qui seront établis dans la même forme que l'état 13 du dernier livret d'inspection, en supprimant la mention relative aux simples cavaliers.

Les notes mentionnées de chaque militaire et les certificats du visite du médecin major seront annexés à la proposition. Le travail destiné à constater le degré d'instruction des candidats, et spécialement d'arithmétique, sera également joint au mémoire de proposition.

Les fonctions remplies à l'école ne cesseront pas de compter à l'effectif de leurs corps respectifs, mais devront leurs rivaux. Ils ne seront dès en reste sur Saumur que sur l'ordre numéro de leur classe. Ils devront être munis des effets indiqués par la décision ministérielle du 1er janvier 1841 (*Journal militaire*, page 119). Ceux de ces effets qui leur seraient inutiles à leur retour à leurs régiments devront suivre la voie des transports de la guerre et par le roulage accéléré, de manière que chacun de ces élèves passe les derniers jours d'août en congé à l'école.

Avant leur départ pour Saumur, une somme de 200 fr., prélevée sur le fonds de non-activité du harnachement et du ferrage, sera versée dans les caisses publiques par les soins du conseil d'administration du corps d'où ces militaires sont distraits, et servira à couvrir les dépenses des inventaires de l'intendance militaire, conformément aux dispositions de la décision du 9 juillet 1835 (*Journal militaire*, page 4).

Les divisions d'élèves instructeurs ne doivent être composées que de jeunes gens d'avenir, ayant de la vocation pour l'instruction et susceptibles d'être appelés ultérieurement à la position d'officier; il importe donc que les chefs de corps apportent la plus grande attention dans les propositions qui le leur seront faire. Le général de brigade devra lui-même examiner attentivement les candidats et rappeler aux chefs de corps quels sont responsables de la régularité de ces propositions, et qu'ils seraient mal venus à manquer à la mesure du harnachement et du ferrage les sommes strictement dépensées, dans le cas où, sont par des causes d'impossibilité

Digitized by Google

plutôt présentantes à la proposition, soit par suite de défaut d'instruction première, les brigadiers présentés ne seraient pas susceptibles de suivre avec fruit les cours de l'École de cavalerie. Les frais de déplacement des militaires renvoyés à leurs régiments, seraient également mis à la charge des colonels.

Le général devra fixer l'attention des chefs de corps sur les avantages qui résultent pour les brigadiers élèves instructeurs, de la disposition contenue dans l'article 20 du décret impérial du 17 octobre 1813, portant que les sous-lieutenants qui ont été classés dans la première lisere, aux examens de passage de première ou de seconde classe, seront désignés particulièrement distingués par leur zèle et leur bonne conduite, pouvant être nommés à cette date, c'est-à-dire après une année seulement de séjour à l'École, à des emplois de maréchal-des-logis instructeur de leur corps, pour occuper les emplois du cadre des escadrons de l'École. Il leur sera remarquer aussi qu'aux termes de l'art. 25, ceux qui obtiennent les dix premiers numéros de mérite, aux examens de sortie, sont portés supplémentairement, sur le tableau d'avancement au grade de sous-lieutenant dans leurs corps, aussitôt qu'ils ont accompli les deux ans de grade de sous-officier exigés par la loi du 14 avril 1832.

Enfin, il leur fera entrevoir que les candidats qui auront suivi avec zèle les cours de l'École de cavalerie, en rapport devront, par eux-mêmes, des connaissances spéciales sur les différentes parties du service qui les placeront pendant toute leur carrière en bonne position pour obtenir de l'avancement.

Les candidats élèves instructeurs qui seront liés au service par application du décret du 2 mars 1852 devront, s'ils se trouvent dans leur deuxième année de service, justifier du temps fixé par la loi sur le recrutement, au moyen d'un remplacement de cette sorte qu'ils contractèrent avant leur mise en route sur Saumur.

S'il arrivait qu'un ou plusieurs des brigadiers désignés à l'instruction remettrait de passer les examens de sortie de Saumur, eussent, dès-lors, à remplir les conditions exigées pour recevoir cette destination, et qu'il n'propos ait le ministre dans l'ordre de départ. Cette de candidature se trouvât épuisé un insuffisant. Le général commandant la division pourrait où a, sur la proposition du chef de corps, présenter de nouveaux candidats, ou même à ce que le remplacement des élèves n'éprouvât aucun retard.

Il serait immédiatement rendu compte au ministre devenu de la cavalerie et des remontes) des causes qui l'auraient motivé.

Recevez, etc.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Nous n'avons à enregistrer, relativement à la question d'Orient, qu'un seul fait d'importance. Il se trouve exprimé au *Moniteur universel* du 20 décembre, dans les termes suivants :

« Les dernières nouvelles arrivées de Constantinople annoncent que le Divan était en parfait accord avec les représentans de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, sur les conditions auxquelles la Porte pourrait bienveillamment concourir au rétablissement de la paix. »

Faites la Russie manifester aussi des intentions pacifiques, et arrivait faire les concessions nécessaires, sur ces prétentions antérieures, pour assurer la paix du monde qu'elle a si inopportunément compromise !

Les nouveaux détails reçus de Sinope réduisent à 2,000 hommes la perte éprouvée par les Turcs dans cette malheureuse affaire. 2,500 hommes se sont sauvés en se jetant à la mer au moment où les bâtimens qu'ils montaient allaient sombrer. Les navires ottomans ont, au reste, montré en cette circonstance l'année une bravoure et une fierté d'âme admirables. Après s'être battus avec acharnement et avoir fait tout le mal qu'il leur était possible de faire à un ennemi aussi dédommagement supérieur en force, ils se sont bien vu, ne pleurant que de se rendre. La flotte russe ne s'est donc enrichie d'aucune dépouille, et le petit nombre de prisonniers dont elle s'est emparée ne se compose que de blessés, tuteurs des deux frimants des navires détruits.

Cette héroïque conduite a excité un véritable enthousiasme à Constantinople. L'empereur a prescrit les dispositions les plus généreuses pour participer la mémoire avec pompe et solennité.

Les feuilletonistes continuent à proclamer les succès de leurs armées dans les provinces d'Asie ; mais aucune nouvelle directe ne vient les confirmer. Des corps ottomans qui ont envahi le territoire ennemi, aucun n'a encore repassé la frontière et le fort Saint-Nicolas, que les Russes ont tenté si fréquemment et si vainement de leur enlever, voit encore flotter l'étendard du croissant sur ses murs. Il est donc permis de croire que les bulletins moscovites sont empreints d'une exagération extrême, sinon totalement controuvée.

Rien de nouveau non plus sur la Bomble. Les deux armées se renforcent : les Turcs travaillent activement à augmenter les ouvrages qui entourent leurs places de guerre. Se dont la diplomatie se parvient pas à faire cesser les hostilités, tout porte à croire qu'elles reprendront avec une nouvelle vigueur aussitôt que le temps le permettra. Haussemann.

Mouvemens de troupes.

Le 1er bataillon du 60e de ligne, qui était à Saint-Jean-Pied-de-Port, vient à Versailles rejoindre les autres portions du régiment.

L'état-major et les 8 compagnies de guerre du 2e bataillon du même régiment qui quittent Toulouse pour venir à Paris. Le dépôt vient à Vincennes.

Le dépôt et deux compagnies du 8e bataillon de chasseurs à pied quittent Bonne pour aller à Metz. L'état-major et 6 compagnies restent à Paris.

Le dépôt et deux compagnies du 6e bataillon de chasseurs à pied quittent Grenoble pour aller à Strasbourg. L'état-major et 6 compagnies restent à Lyon.

Le dépôt et deux compagnies du 7e bataillon de chasseurs à pied quittent Toulouse pour aller à Auxonne. L'état-major et 6 compagnies sont toujours à Bone (Algérie).

Le dépôt et deux compagnies du 11e bataillon de chasseurs à pied quittent Vincennes pour aller à Rennes. L'état-major et 6 compagnies restent à Paris.

—

Le 1er conseil de guerre de Paris, dans son audience du 21 décembre, a résolu une question qui aurait pu laisser du doute dans quelques esprits, quoique la solution en fût évidente. Il a tranchée par l'esprit comme par la lettre de la loi. Il s'agit de l'anticipation de l'article 1er de la loi du 21 mars 1832, qui déclare indigne de servir sous les drapeaux tout individu condamné à deux ans de prison pour vol, et qui estera même temps placé sous la surveillance de la haute police.

La question était de savoir s'il fallait que la condamnation à ces deux peines fût prononcée par un même jugement, ou bien si l'on pouvait appliquer la disposition de l'article précité à un individu frappé, par divers jugemens, de peines d'une autre durée, prises en elles-mêmes et isolément, mais qui, réunies, atteignaient ou dépassaient les limites fixées par la loi.

C'est en ce sens que le premier conseil de guerre a prononcé, et avec raison à notre avis, en déclarant indigne de servir dans l'armée française le nommé Aristide Benoît, substituant de la classe 1844, insoumis, et qui avait subi cinq condamnations pour vol, dont deux à deux années de prison, outre quatre années d'emprisonnement avec l'accessoire de la surveillance.

C'est déjà bien assez que l'armée soit forcée de recruter dans ses rangs des hommes condamnés à une peine de moins de deux ans de prison !

Bondonin.

—

Nous sommes heureux d'annoncer que les militaires du 14e régiment de chasseurs à cheval, officiers, sous-officiers et cavaliers, se sont réunis pour mettre chaque jour, à la disposition des sœurs de la charité de Tours, 45 soupes complètes, avec légumes et viande, et le bouillon nécessaire pour 30 autres soupes, destinées aux pauvres de cette ville.

—

Les sous-officiers du 2e bataillon du 8e léger, en garnison à Fontainebleau, ont donné, le 27 de ce mois, une représentation théâtrale au profit des pauvres, dont le produit s'est élevé à 202 fr.

—

Nous lisons dans le *Mémorial artésien* que S. M. l'Empereur vient d'accorder une médaille d'argent de grand module, à son effigie, en témoignage de sa haute satisfaction, à M. Lalleu, chef de musique du 22e de ligne, auteur d'une cantate dont les paroles ont été composées par M. Daniel, répétiteur d'un des collèges de Paris. Cette œuvre devait être exécutée au camp d'Helfaut, devant Leurs Majestés, par 300 chanteurs, avec accompagnement de musique militaire ; mais le manvais temps y a mis obstacle.

Le même journal nous apprend que M. Labrie est également auteur d'un pas redoublé, dont la composition avait été mise au concours, qui a obtenu la première sur onze du son concurrens, et que nous aurions attribué à tort au chef de musique d'un autre régiment. Ce pas redoublé est celui qui a été exécuté au défilé des troupes du camp par les musiques réunies des autres régimens.

Nous regrettons sincèrement l'erreur où nous a entraîné un rapport inexact ; mais nous devons regretter aussi de n'avoir pas pu citer plus tôt M. Lalleu, homme aussi modeste qu'habile artiste, dont le nom semble, porter la personne à laquelle était attribué un succès qu'elle n'avait pas obtenu, à nous en instruire.

Rédacteur.

—

Une commission, composée de membres des cinq académies de l'Institut de France et d'administrateurs de François Arago, s'est constituée à Paris pour provoquer une souscription destinée à élever un monument à la mémoire de l'homme illustre que la mort vient de ravir.

Le comité désigné par la commission nous prie d'annoncer que les souscriptions sont reçues tous les jours, à Paris, au secrétariat de l'Institut.

Les membres du comité délégué par la commission sont MM. : Combes, président de l'Académie des sciences, *président* ; Vincambrat Bandin, président du bureau des longitudes, *vice-président* ;

Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française ;

Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ;

Jouart, président de l'Académie des inscriptions ;

Berger Vernet, membre de l'Académie des beaux arts ;

L. H vin, ancien vice-président de l'Assemblée constituante ;

Regnault, professeur de chimie, ancien élève de l'École polytechnique, *secrétaire*.

—

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er janvier, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

—

Le directeur-gérant responsable : M. BATTOUDIN.

Imprimerie de SCHILLER AÎNÉ, rue du Faub.-Montmartre, 11.

—Un capitaine adjudant de place de l'Algérie demande à permuter avec un capitaine commandant d'un place de classe) en France.

—Un capitaine d'infanterie légère, en Afrique, demande à permuter avec un capitaine d'infanterie de ligne ou légère en France, à la garnison de Paris ou environs.

—Un lieutenant en 1er de cavalerie légère échasseurs demande à permuter avec un officier de son grade dans la cavalerie d'Afrique.

—Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique (1d décembre 1854) désire permuter avec un sous-lieutenant de cavalerie en France.

—Le 1er régiment de cuirassiers, en garnison à Versailles, demande à permuter deux lieutenants, deux sous-lieutenants, un pitton, premier et second, deux premiers lugles en si-bémol, une basse à quatre cylindres, un contre-basse.

S'adresser pour les conditions, au conseil d'administration. A Versailles.

—Le conseil d'administration du 3e de hussards demande un sujet capable de remplir l'emploi de brigadier-trompette et la partie de piston pour entrer dans la musique (partie sédentaire). Pour tous les renseignemens, s'adresser à l'officier chargé de la musique des équipages de ligne, à Brest.

—M. Bonterme, caporal cordonnier comptant douze années de grade au 71e de ligne, et qui peut fournir un cautionnement de 1,000 fr., désire remplacer dans l'emploi de maître cordonnier dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation. —S'adresser au conseil d'administration du 72e de ligne, à Saint-Étienne.

—M. Valou, caporal tailleur comptant sept années de grade au 72e de ligne, et offrant un cautionnement de 2,000 fr., demande à contracter pour l'emploi de maître tailleur dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation. — S'adresser au conseil d'administration du 72e de ligne, à Saint-Étienne.

—LA Fils Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le bâton.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Généraux et officiers supérieurs de l'armée et de la marine.
LEGARD (Hyacinthe), RUE DE VAL-SAINTE-CATHERINE, 23 (au Marais).

Sa maison a pour chevaux de chefs de bataillon, majors, colonels d'infanterie, officiers d'état-major de l'armée, officiers de cavalerie, adjudans-majors, officiers de cavalerie légère, officiers d'artillerie, officiers du génie, officiers de cavalerie légère, officiers d'artillerie, officiers de gendarmerie, chefs d'escadron, officiers supérieurs, colonels, pourgarde nationale à cheval et pour état-major de garde nationale, remplacement de pressoirs, et grande économie dans la confection et ordonnance de S. M. l'Empereur. — Sur demande, on enverra un prix-courant détaillé.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

"Composé par M. VINOT et C^ie, parfumeurs brevetés, 3, rue de la Paix.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. DEBAIN-LAFOREST, | *A bordeaux*, chez M. BRANTE.
chez M. BOILEAU, | chez M. DUPONT.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'un action douce et bienfaisante ; sa base principale est formée de l'Albétine, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'althæa, jointes propres à donner au produit du Vinaigre une action émolliente, tonique, calmante. Le Vinaigre Lactescent est essentiellement lactescent et rafraîchissant ; il n'a pas l'action dure et corrosive de tous les vinaigres, il n'irrite point la peau à moins d'une extrême sensibilité, et ne pas la dessécher, est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats saisissent les plus grands soins. Son parfum délicieux, laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la répulsion dont il jouit déjà.

Chacun flacon sera revêtu de la signature d'un propriétaire pour sa notre crédit. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, rue Sedlemore, 63. | A Bordeaux, chez M. HANNAL, fossé de l'Intendance
— chez M. BOILEAU, 4, rue Richelieu. | — chez M. DUPONT, rue Sainte-Catherine.
— chez M. RAMON, rue du Temple, 125. | A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St-Rome, 19.
— A Alger, chez M. DUPONT-BALSAN. | A Saint-Etienne, chez M. BATAILLE, quai de la Loire.

On trouvera à la Maison centrale à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonnerie anglaises. — LES MEILLEURES POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRÉVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PEAU. — GANTS DE MANŒUVRE.

PIERRE DIVINE. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO copahu et au mercure d'argent. — Paris, rue Bambuteau, 60 (Exportation.)

Chez PERRUTCHIN, libraire, 14, rue Fontaine-Molière.

L'EMPEREUR ET LA **GARDE IMPÉRIALE**

Par CHARLET, magnifique collection de 40 dessins in-folio tirés coloriés, fidèlement copiés par Lecomte sur les aquarelles originales d'après nature sur la Garde et d'une Notice sur les officiers généraux et supérieurs qui ont servi dans la garde impériale ; un imprimé sur papier du plus grand soin sur beau papier. Publiés en 5 livraisons de 8 dessins.
Exercices en noir, la livraison à 1 fr. 25 c. — Coloriés, la livraison à 2 fr.
Avec toutes les remises de commerce. Les 5 liv. 10 fr. 50 c. Complet. 94 fr.

CHOCOLAT-TOUQUO, VANILLAUX, bisquiques, CARAMELS et TABLETTES vol-au-vent, STOPPES et MIXTURES impermeables, confection sur modèles CEINTURES. Rue P^t VIVIENNE, 4, au coin du boulevard et de plusieurs rues.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les mêmes pour la conservation de ses cuirasses. — Rue Basse-du-Rempart, 54, Paris.

TREMPE ANGLAISE.
RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.
DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n. 25. — Entre France.

PLUS DE COPAHU. Le remède. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRHÉES, prendre l'excellent sirop du docteur DE FER DE CHANTE, place Dauphine, 27, à Villeneuve, 46. Flacon, 5 fr. Guérisons rapides. — Ce remède ne fait ni mal, ni ennuyer, envoie un remboursement. — DÉPÔTS : Dr Dupuytren, rue Richelieu, 60, et dans chaque ville.

Les Annonces et Insertions au MONITEUR DE L'ARMÉE sont reçues au Bureau du Journal, 13, rue Grange-Batelière.

LE MONITEUR DE

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs.
Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue Grange-Batelière, 12 (entrée 22).

Paris, 5 janvier 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 24 décembre 1853, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a promu dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur les officiers généraux dont les noms suivent :

Grand-croix.

MM. le comte Randon, général de division, gouverneur général de l'Algérie.
Pélissier, général de division, commandant la divis. d'Oran.

M. le général de division d'Hautpoul, grand référendaire du Sénat, sera admis à la retraite, par décret impérial du 1er décembre dernier, dans la 1re section du cadre de réserve, par ancienneté, conformément au 2e § de l'art. 5 de la loi du 1er août 1832.

M. le général de brigade Cassaignoles, disponible à Toulouse, a été nommé, par décision impériale du 1er janvier 1854, au commandement de la subdivision de l'Oise (chef-lieu Beauvais), en remplacement de M. le général Pulpie, comte d'Orsières, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade de Pontevès, récemment promu, a été nommé, par décision impériale du 1er janvier 1854, au commandement d'une brigade d'infanterie de la division d'occupation à Rome, en remplacement de M. le général de brigade de Cotte, promu général de division.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 23 décembre 1853, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine-trésorier.

8e régiment d'infanterie légère.

M. Etienne, lieutenant au corps, en remplt. de M. Forgues, admis à la retraite.

A un emploi de capitaine d'habillement.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Bodart, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chamlès, admis à la retraite.

A cinquante-deux emplois de capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité. M. Jeanson, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Rupert, décédé.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Kupper, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bastonnet, passé dans l'état-major des places.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Pallares, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lecroix, admis à la retraite.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Becevour, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vanizy, nommé chef de bataillon.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Boutillet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Ancelot, admis à la retraite.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Marchal, lieutenant au corps, en remplt. de M. Condy, mis en réforme.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Dusan, lieutenant au corps, en remplt. de M. Terras, nommé trésorier du 15e de ligne.

Choix (2e tour). M. Josuine Beaulieu, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bonnichon, mis en non-activité.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Trelles, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Laguette, mis en non-activité.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Le Méayer de Kerdanet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gerlinger, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour). M. Escarfail, lieutenant au corps, en remplt. de M. Pellet, mis en réforme.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Legeros, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chauvet, décédé.

Ancienneté (3e tour). M. Villermain, lieutenant au corps, en remplt. de M. Renaud, mis en non-activité.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Desplilac, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vasseau, mis en non-activité.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Fradin de Lisieux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Viard, nommé trésorier.

39e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vincent, lieutenant au corps, en remplt. de M. Valleyrent, mis en non-activité.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Italie.

Ancienneté, M. Jolivy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Ginter, admis à la retraite.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Nicolas Beauregard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Blondel, admis à la retraite.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Gasser, lieutenant au corps, en remplt. de M. Michel, nommé adjudant-major.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Bernaut, lieutenant au corps, en remplt. de M. Hanion, mis en non-activité.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Afrique.

Ancienneté, M. Desplat, lieutenant au corps, en remplt. de M. Legros, admis à la retraite.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Lavarage, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lepage des Longchamps, nommé adjudant-major.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Lamerlette, lieutenant au corps, en remplt. de M. Magnier, décédé.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Simonnet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Moire, nommé chef de bataillon.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Dubois, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bertrand, nommé chef de bataillon.

Ancienneté (3e tour). M. de Blomieux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mansuet, admis à la retraite.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Riviere, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Montaut, passé dans l'état-major des places.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité. M. Garnaud, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Arnon, nommé adjudant-major.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Blondeau, lieutenant au corps, en remplt. de M. Orain, décédé.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Vignerons, lieutenant au corps, en remplt. de M. Garneux, mis en non-activité.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Lecelle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bubon, mis en non-activité.

Choix (2e tour). M. Cavelier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boumard, admis à la retraite.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Ferrel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delon, nommé adjudant-major.

3e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. de Talles, lieutenant au corps, en remplt. de M. Guerin, admis à la retraite.

4e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Bloquet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dauvin de Richmond, nommé chef de bataillon.

5e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Gay, lieutenant au corps, en remplt. M. Jay, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour). M. Decagne, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Jumencourt, mis en non-activité.

7e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (3e tour). M. Rouhaut, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lamarque, admis à la retraite.

10e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour). M. Parlier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bubon, passé dans le service des places.

13e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour). M. Barsel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bartel, nommé major.

16e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour). M. Negrier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Laserre, nommé adjudant-major.

20e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Gromort, lieutenant au corps, en remplt. de M. Schmidt, décédé.

21e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Choix. M. Tramié-Schillemans, lieutenant au corps, en remplt. de M. Commergen, admis à la retraite.

23e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Vidalé, lieutenant au corps, en remplt. de M. Duchet, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour). M. Marzuzi, lieutenant au corps, en remplt. de M. Depianque, nomme adjudant-major.

Bataillons de chasseurs à pied.

Francs.

Ancienneté (1er tour). M. Toupet, lieutenant-instructeur du 3e bat., en remplt. de M. Passebois, du 8e bat., nommé capitaine-major.

Choix (2e tour). M. Poussier, lieutenant au 9e bat., en remplt. de M. Lasalle, du 2e bat., passé dans l'état-major des places.

3e régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Maternot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Maurice, nommé major.

Bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté, M. Mayssent, lieutenant au 3e bataillon, en remplt. de M. Beaudouin, du 1er bat., nommé adjudant-major.

Compagnies de discipline.

Afrique.

Choix. M. Berreja, lieutenant à la 2e comp. de pionniers, en remplt. de M. Bernos, de la 1re comp. de fusiliers, admis à la retraite.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Non-activité. M. Laurent, capitaine en non-activité, en remplt. de M. Lherbette, du bat. d'Alger, mis en non-activité.

Choix. M. Bourcevet, lieutenant au bat. d'Alger, en remplt. de M. Gibon, du bat. d'Oran, nommé adjudant-major.

A autrant d'un emploi de lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Varbon, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Blanche, mis en non activité.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Cauty, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Kupper, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Jeudret, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pallares, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Robiver, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Becevour, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. de Sarran, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Doublier, nommé capitaine.

Digitized by Google

7e régiment d'infanterie légère.

Bataillons en Afrique.

Choix. M. Vétault, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Baudrun, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Thouvenery, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Etienne, nommé capitaine-trésorier.

10e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Cazeau Debat, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Parlier, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Lavigne, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Devillebrenne, mis en non-activité.

Ancienneté (2e tour). M. Martin, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Fartel, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour). M. Darassus, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Rodert, nommé capitaine d'habillement.

16e régiment d'infanterie légère.

Bataillons en Afrique.

Choix. M. Desbiac, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Négrier, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour). M. Cordier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Arbard, mis en réforme.

Ancienneté (3e tour). M. Servet, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Gromont, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie légère.

Bataillons en Italie.

Choix. M. Doubian Delisle, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Trouil-Schellemans, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Marlier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Vidal, nommé capitaine.

Choix (2e tour). M. Labadie, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Marrot, nommé capitaine.

24e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Leclerc, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Sautin, passé dans l'état-major des places.

Bataillons de chasseurs à pied.

Compagnies en France.

Ancienneté. M. Gaugy, sous-lieutenant au 6e bat., en rempl. du M. Bousset, du 9e bat., nommé capitaine.

3e régiment de zouaves.

Ancienneté. M. Robert, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Marienot, nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté. M. Gâte, sous-lieutenant au 3e bat., en rempl. de M. Maynard, du 3e bat., nommé capitaine.

Choix. M. Cuminou, sous-lieutenant au 1er bat., en rempl. de M. de Tessières, du 1er bat., mis en non-activité.

Compagnies de discipline.

Afrique.

Choix. M. Brouen, sous-lieut. vétéran à la 2e comp. de fortiers. en rempl. de M. Derruja, de la 2e comp. de pontoniers, nommé capitaine.

2e régiment de la légion étrangère.

Choix. M. Dutjon, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Bivet, démissionnaire.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Choix. M. Rouin, sous-lieutenant au bat., d'Oran, en rempl. de M. Bourcerel, du bat. d'Alger, nommé capitaine.

A rangé-six emplois de sous-lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Turpin, adjudant au corps, en rempl. de M. Coury, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bernard, adjudant au corps, en rempl. de M. Jauffret, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bourgoin-Lacrange, adjudant au corps, en rempl. de M. Hocrel de Beaucaz, décédé.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bo-ello, adjudant au corps, en rempl. de M. Schædeler, nommé lieutenant.

37e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Gidson, adjudant au corps, en rempl. de M. Bonnardel, nommé lieutenant.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bernond, adjudant au corps, en rempl. de M. Joly de Calonbeuf, nommé lieutenant.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bailly, adjudant au corps, en rempl. de M. Patier, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Vernet, adjudant au corps, en rempl. de M. Defrance, nommé lieutenant.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bailly, sergent-major au corps, en rempl. de M. Arcansola, nommé lieutenant.

86e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Arnaud, sergent-major au corps, en rempl. de M. Lacy, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bouscaud, adjudant au corps, en rempl. de M. Bussiet, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Chambry, adjudant au corps, en rempl. de M. de Bussiet, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Chatelan, adjudant au corps, en rempl. de M. Lacistie, mis en non-activité.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Petit, sergent-major au corps, en rempl. de M. Drapeau, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Fourtet, sergent-major au corps, en rempl. de M. Gallier, nommé lieutenant.

2e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Rallod, adjudant au corps, en rempl. de M. Barillier-Beaupré, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Alix, adjudant au corps, en rempl. de M. Landre, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Lhotellier, sergent-major au corps, en rempl. de M. Marlin, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Bouvrolle, adjudant au corps, en rempl. de M. Dorlhac, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Sajous, sergent-major au corps, en rempl. de M. Servet, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie légère.

(1er tour. M. Gineau, adjudant au corps, en rempl. de M. Marlier, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

Compagnies en France.

(1er tour). M. Thibaye, adjudant au 5e bat., en rempl. de M. Diot, du 3e bat., mis en non-activité.

1re régiment de zouaves.

(1er tour). M. de Vincent, sergent au corps, en rempl. de M. Gélyot, démissionnaire.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

(1er tour). M. Sumeo, adjudant au 2e bat., en rempl. de M. Cône, du même bat., nommé lieutenant.

2e régiment de la légion étrangère.

(1er tour). M. Pontfede, adjudant au corps, en rempl. de M. Dragon, nommé lieutenant.

Bataillon de tirailleurs indigènes.

(2e tour). M. Thouvenin, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en rempl. de M. Barin, du bat. d'Oran, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 31 décembre 1853 ont été nommés dans le corps des cuirassiers de la garde d'Afrique :

Au grade d'interprète de 1re classe.

M. Theuma, interprète de 2e classe.

A trois emplois d'interprète de 2e classe.

MM. Federmann, interprète de 3e classe.
Hénon, id.
Dermenjo, id.

A quatre emplois d'interprète de 3e classe.

MM. Clerc, candidat interprète, directeur de l'École arabe-française de Constantine.
Polonio, interprète auxiliaire de 1re classe.
Fernaud, id.
Rey, id.

A six emplois d'interprète auxiliaire de 1re classe.

MM. Pilard, interprète auxiliaire de 2e classe.
Wehrer, id.
Dayan, id.
Fahim Ghidiak, id.
Bouderba, interprète temporaire.
De-barbiers, id.

A quatre emplois d'interprète auxiliaire de 2e classe.

MM. Ahmed-ben-Lelgoun, interprète temporaire.
Jouvat, id.
Julienne, id.
Gabeau, id.

Les nouveaux titulaires prendront rang du 1er janvier 1854.

Par décision ministérielle du 28 décembre 1853 (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1841). M. Wérot, lieutenant du 18 août 1851 au 2e bat. de chasseurs à pied, a été nommé à la 1re classe de son grade.

Par décision ministérielle du 28 décembre 1853 (en exécution de sa décision ministérielle du 17 février 1841), ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les lieutenants des bataillons d'infanterie légère d'Afrique dont les noms suivent, savoir :

MM. Lepetre, du 1er bataillon, rang du 18 août 1851.
Millot, du 3e bataillon, rang du 29 décembre 1851.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Fourgeux, capitaine de 2e classe, aide-de-camp du général Guilion, détaché en la même qualité auprès de M. le général du division de Lourmel, commandant général de cavalerie, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine Gallé, mis en disponibilité.

Clarinval, capitaine de 2e classe au corps d'état-major, employé à la carte de France, a été désigné pour être employé à l'état-major de la 3e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Villedieu de Torcy, mis en disponibilité.

Pouvret, lieutenant-colonel d'état-major, disponible, a été nommé à l'emploi de chef d'état-major de la division d'Oran, en remplacement de M. de Beaufort d'Hautpoul, promu général de brigade.

Jouve, chef d'escadron d'état-major, récemment promu, a été désigné pour occuper l'emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, en remplacement de M. Letellier-Valazé, promu lieutenant-colonel.

De Rosmarin, capitaine employé à l'état-major de la 6e division militaire, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remplacement de M. Jouve, promu chef d'escadron.

De Ladevèze, colonel du 7e régiment d'infanterie légère, a été nommé, par décision impériale du 1er janvier 1854, au commandement de la 1re classe de la place de Valenciennes, en remplacement de M. le colonel de Sandi, admis à la retraite.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Kerbart, sous-lieutenant au 1er régt, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Suzzarelli, promu lieutenant.

M. Genres, sous-lieutenant au 2e régt, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Heistein, promu lieutenant.

M. Bonnafous, sous-lieutenant au 11e régt, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Darassus, promu lieutenant.

M. Spickert, sous-lieutenant au 47e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau dans le régiment dont il fait partie, en remplacement de M. Berget, promu lieutenant.

M. Paissant, sous-lieutenant au 48e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Chazal, promu lieutenant.

M. Grilhot, sous-lieutenant au 34e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du régiment dont il fait partie, en remplacement de M. Besaut, promu lieutenant.

M. Delacôte, sous-lieutenant au 27e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Bunsel, promu lieutenant.

M. Vi à ne, chef de bataillon au 14e de ligne, est nommé à l'emploi de major du 4e régiment de même arme, en remplacement de M. Colin, qui permute avec lui.

M. Ponsard, major du 1er de ligne, passe au 57e de ligne pour y occuper un emploi de chef de bataillon, en remplacement de M. Michaux, qui permute avec lui.

M. Daubé, major du 6e léger, passe au 11e de ligne pour y occuper un emploi de chef de bataillon, en remplacement de M. Duriolet-Boisrat, qui permute avec lui.

M. Jamerieu, capitaine au 3e bat. de chasseurs à pied, est nommé au commandement de la 1re comp. de fusiliers de discipline, en remplacement de M. Berrua, qui permute avec lui.

M. Bayral, sous-lieutenant au 5e de ligne, passe au 3e de zouaves, en remplacement de M. Jamerieue, qui permute avec lui.

M. Pina, capitaine au 24e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Nouget, promu chef de bataillon.

M. Bonet, capitaine au 4e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le régiment dont il fait partie, en remplacement de M. Gérard, promu chef de bataillon.

M. Boudelot, capitaine au 1er régiment de la légion étrangère, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remplacement de M. Nayral, promu chef de bataillon.

M. Dumond, capitaine au 7e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major dans le 1er de ces bat., en rempl. de M. Crapon, promu chef de bataillon.

M. Daze, capitaine au 3e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le régiment dont il fait partie, en remplacement de M. Gérard, promu chef de bataillon.

M. Boudelot, capitaine au 1er régiment de la légion étrangère, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remplacement de M. Nayral, promu chef de bataillon.

M. Dumond, capitaine au 7e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major dans le 1er de ces bat., en rempl. de M. Crapon, promu chef de bataillon.

M. Daze, capitaine au 3e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le régiment dont il fait partie, en remplacement de M. Gérard, promu chef de bataillon.

MUTATIONS DANS LES TROUPES MILITAIRES.

Par décision du 30 décembre 1853, ont été nommés :

M. Guy, chef de bataillon en retraite, commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire ;

M. Ji. ucroy, major en retraite, commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire ;

M. le commandant en retraite de Vernisac, commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 2e division militaire ;

M. le chef de bataillon de Boistel, du 61e de ligne, commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 20e division militaire ;

M. le capitaine en retraite Geyler, rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 11e division militaire ;

M. le capitaine en retraite Cunrot, rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 15e division militaire ;

M. le capitaine en retraite Bucaille, sous-intendant rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire ;

M. le capitaine de gendarmerie en retraite Fleurot, rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 19e division militaire.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Brochand, aide-major de 2e classe au 2e de cuirassiers, a été nommé aide-major de 1re classe au même corps.

Lagarde, chirurgien sous-aide aux hôpitaux de la division d'Alger, a été désigné pour l'hôpital de Marseille.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

Relative à la nourriture en route des chevaux des officiers de ces grades employés ou détachés dans les établissements de remonte.

Paris, le 3 janvier 1854.

Le ministre reconnaissant que l'indemnité représentative de fourrages accordée par l'art. 78 du règlement du 23 mars 1837 aux officiers de tous grades employés dans les établissements de remonte, et que cet article du règlement sur la solde à fixé par jour, est insuffisante pour la nourriture en les frais de passage du cheval de l'officier voyageant avec sa monture soit en remonte d'expédition, soit avec le convoi d'achat, soit enfin comme conducteur d'un convoi, arrête les dispositions suivantes :

Les officiers et sous-officiers qui seront envoyés en exploration ou qui feront partie des comités d'achats, recevront l'indemnité représentative de fourrages d'un fixé, lorsqu'ils monteront leurs chevaux. Dans ce même cas, l'indemnité de déplacement sera augmentée de pareille somme pour les uns et pour les autres.

A son retour, l'officier explorateur se présentera immédiatement devant le commandant de l'établissement, et en lui remettra, après avoir arrêté son journal, sur la route de tournée, d'après les rapports qui lui auront été adressés tous les cinq jours au plus tard, le bon ampliatif du temps d'absence et la feuille de route de la remise, que la feuille pourra être soumise au visa du sous-intendant militaire. Au moyen de ces dispositions, qui garantissent suffisamment les intérêts du trésor, et ceux de l'État, les frais de tous les officiers explorateurs seront dispensés de faire viser leurs feuilles de tournée par les maires des communes qu'ils traverseront.

L'indemnité du sous-officier secrétaire du comité d'achats sera augmentée de 1 fr., lorsqu'il sera mis en route avec un cheval de l'établissement.

Les chevaux des officiers conducteurs, ainsi que ceux de remonte, au dépôt, ou à leur arrivée aux dépôts, soit d'après un ordre, et enfin des dépôts sur les corps auxquels ils sont destinés, sont soumis dans les mêmes conditions que les chevaux de remonte, et la dépense à laquelle ils donneront lieu sera comprise dans celles du convoi et d'après la même base, sans qu'il y ait jamais nécessairement la suppression de l'indemnité représentative de fourrages.

La situation semble se rembrouir en ce qui touche les affaires d'Orient. S'il était vrai que l'empereur de Russie se refusât à admettre la médiation des quatre puissances, au moment même où le Divan manifeste, au contraire, des dispositions plus conciliantes, l'espoir d'une prochaine pacification devrait être écarté, et il faudrait bien s'attendre que de l'issue d'une guerre, dont mille circonstances peuvent compliquer la gravité.

Ce que disent à cet égard les journaux allemands est entouré de tant d'incertitudes qu'il ne produirait d'attendre quelque chose de plus positif et de plus manifeste avant de se former une opinion. Un fait par-là pourtant hors de doute : c'est l'ensemble des mesures extrêmes que prend le czar pour porter son état militaire à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteint jusqu'ici ; mais on ne parle encore d'aucune disposition ayant pour objet d'accroître à l'énorme accroissement qui doit en résulter dans les dépenses de la Russie. Nous ne savons à cet égard qu'une seule observation : c'est que l'intérêten de millions d'hommes sous les armes coûte ordinairement des milliards.

Digitized by Google

Le bruit avait couru que les troupes turques avaient évacué la portion de la Gonegie précédemment envahie par elles; celles employées au siége d'Akkha avaient, disait-on, levé ce siége pour retourner à Kars, prendre leurs quartiers d'hiver. On expliquait par le désordre que les irréguliers avaient mis dans leur retraite, les prétendus succès des Russes, dont les bulletins proclamaient, à peu de frais, une éclatante victoire.

Des avis plus récents, reçus de Constantinople, portaient à penser que le bruit de l'évacuation de la Géorgie par les Ottomans n'a rien de réel. Que croire de tout cela ?

Rien de nouveau sur le Danube. Le corps turc qui occupe Kalafat vient d'être remplacé par de nouvelles troupes venues de Widdin. C'est probablement ce qui avait donné naissance au bruit de l'abandon de cette importante position, qui n'a rien d'exact. On pourrait annoncer ce soir que l'armée russe en Valachie, qui ne compte encore que 80,000 hommes, va être portée au grand complet de 240,000 hommes. — Nous verrons bien.

On annonce aussi comme positive la résolution prise par la Suède et par le Danemark de rester dans une complète neutralité dans le grand débat qui menace d'agiter l'Europe entière.

Hausmann.

Sur la noble et généreuse initiative des sous-officiers du 1er régiment du génie, en garnison à Arras, tous les militaires de ce corps, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, ainsi que ceux attachés à l'école régimentaire, se sont réunis pour pourvoir des distributions de soupes aux ouvriers les plus nécessiteux de cette place de guerre. Ces soupes sont délivrées à la citadelle aux ouvriers sans travail qui ne sont point inscrits au bureau de charité.

MM. les officiers et sous-officiers du 22e de ligne, en garnison à Tours, ont pris aussi des mesures pour mettre à la disposition des petites sœurs des pauvres de cette ville, du 1er janvier au 31 mars, 31 soupes complètes par jour. Cet exemple a été suivi par leurs camarades des détachements stationnés à Blois, Châteldurant et Poitiers.

A Sedan, une souscription a été ouverte par les soins de M. le colonel commandant le 56e de ligne. Les militaires de ce régiment et ceux de l'escadron du 3e de cuirassiers se sont cotisés pour faire distribuer 12 soupes par jour aux sœurs des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, aux pauvres les plus nécessiteux.

Histoire de l'École de La Flèche

DEPUIS SA FONDATION PAR HENRI IV JUSQU'À SA RÉORGANISATION EN PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE,

PAR M. JULES CLÉRÉ (1).

Voici un livre fait pour intéresser un très grand nombre de familles : celles dont les enfants sont élevés à La Flèche ; — un très grand nombre d'officiers : ceux qui se sont formés à la vie intellectuelle et préparés à la carrière militaire dans cette école célèbre.

Mais avant de rendre compte de ce remarquable ouvrage, nous devons déclarer que nous hésiterons à juger les opinions de l'auteur sur certains personnages et sur certains faits contemporains, le temps n'étant pas encore venu de les juger avec une entière liberté d'esprit et une parfaite sûreté de tact et de raison.

M. Cléré est lui-même allé au-devant de notre réserve à cet égard : « En conduisant jusqu'à ce jour cette histoire de l'École de La Flèche, dit-il, j'ai dû *risquer*, sur des personnages encore vivants (il aurait pu ajouter : et sur quelques autres morts dans ces derniers temps) et sur des faits à peine accomplis, des appréciations qui, malgré mon désir de dire simplement la vérité, ne seront pas celles de bon de lecteurs. »

Peut-être l'honorable écrivain aurait-il mieux fait de ne pas les *risquer*, ces appréciations, puisqu'elles ne se lisent pas essentiellement au sujet de son livre, et qu'elles n'étaient pas nécessaires à la manifestation de ses bons et sages principes politiques.

Nous devons dire aussi, tout de suite et en peu de mots, notre avis sur le style de M. Cléré. Il est en général correct, soutenu et de bonne école dans les parties historiques. Les notices biographiques dont l'ouvrage est semé sont bien écrites ; les faits y sont présentés avec clarté et méthode ; le récit est simple, coulant et sobre de documents parasites. Mais lorsque M. Cléré veut sortir de son rôle d'habile et modeste historien du Prytanée de La Flèche pour empiéter, quelque avec toute la réserve et le bon esprit qui conviennent à un membre de l'instruction publique, sur le terrain des écrivains politiques, il donne un peu dans la phraséologie moderne, et n'est pas toujours heureux dans le choix des emprunts qu'il fait à cette forme de langage, qui ne valent pas ce qu'il tire de son propre fonds.

Ainsi, il appelle M. de Chateaubriand, « qui, après la révolution de Juillet, a vainement réclamé pour la tête du *jeune Henri V* (nous tenterions une couronne moins sûre que la sienne, » *le roi littéraire du dix-neuvième siècle*. Que ce poignant esprit soit le prince de la littérature romantique, comme Virgile est le prince de la poésie latine, comme Racine est le prince de la poésie française, Bossuet, le prince de l'éloquence sacrée, c'est bien assez pour sa gloire. Si la royauté littéraire de Chateaubriand était possible, elle aurait dans le poète Lamartine, dans l'historien Augustin Thierry, dans l'illustre professeur Villemain, des successeurs fort indépendants.

M. Cléré rend, par cette métaphore et par ce jeu de mots, le pensée de toutes regrets que lui inspire la trop courte apparition du règne des Cent-Jours : « Aurore merveilleuse ! noire funèbre ! *Ces cent jours ne devaient qu'un jour.* »

« Le 29 septembre 1830, dit-il plus loin, naquit le duc de Bordeaux. L'opinion publique s'émut en France à la naissance de cet *enfant*, qui venait au monde comme une espérance *née* qui pousse sur la terre récemment remuée d'une tombe. L'image est assez juste, mais elle ne peut être bien comprise que par les personnes ayant quelques notions de botanique.

L'auteur porte d'un honorable général, commandant l'École, qui, surpris par les événements de Juillet, avait opposé l'impossibilité d'une *tête de marbre*. » En fait de figure de rhétorique tirées du règne minéral et dont l'école remuait que est la prodigue, celle-là nous paraît par trop hardie.

C'est à ce peu d'idée restaurée que se réduit ici la partie critique. Elle est bien faible assurément en comparaison d'éloges que nous avons à donner à toutes les bonnes pages de l'œuvre de M. Cléré.

Comme établissement d'instruction publique, le collége La Flèche est un des plus anciens et des plus célèbres qui ait aujourd'hui en France; comme école militaire, ce pays compte peu d'un aussi d'existence.

Le collége de La Flèche a été fondé par Henri IV en 1603 « de crainte en école militaire préparatoire par Louis XV 1764, trente ans après la cession de l'École royale militaire par le même prince.

Dans cet intervalle de deux siècles et demi, qui sépare l'époque actuelle du collége de La Flèche de celle de sa fondation sous Henri IV, ce grand établissement scolaire a subi diverses transformations ; il a traversé plusieurs phases prospérité ou de décadence; mais toujours nous le voyons fidèle à l'enseignement des jeunes hommes qui sont destinés par leur naissance ou par l'état de leurs familles, à remplir les carrières publiques.

Henri IV avait confié la direction du collége de La Flèche une puissante corporation religieuse, celle des jésuites, dont les rapports avec la politique des gouvernements a remué tant de passions, mais dont l'influence éducatrice et les grands services comme corps enseignant n'ont jamais été méconnus. Le prince avait placé son collége dans un propre domestique de ancêtres à La Flèche, dans la propre maison, les parents parce (ce sont les expressions de l'édit de création) qui étaient venus, par héritage, de Françoise d'Aleneon, mar en secondes noces à Charles de Bourbon, duc de Vendôme aïeul d'Henri IV.

Le roi avait magnifiquement doté le collége de La Flèche Il portait à cette grande fondation une affection particulière l'avait choisie pour être, selon les expressions de l'édit fait, le *domicile* de son cœur et de celui de Marie de Médicis avec leur décès, « Voulons et entendons, est-il dit dans ce charte d'institution, que le collége des Pères (les jésuites) audit ville de La Flèche soit connu un *séminaire général universel*, auquel ils enseigneront toutes les sciences et facultés qu'ils ont accoutumé d'enseigner aux plus grands collèges et universités de leur compagnie, savoir : la grammaire, humanités, la rhétorique, les langues latine, grecque et hébraïque, la philosophie, logique, morale, physique et métaphysique, les mathématiques, la théologie scolastique, les cas de conscience et la Sainte-Écriture. » Dans l'état des connaissances humaines à cette époque, on ne pouvait pas donner plus larges bases à l'enseignement public.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Cléré l'histoire de l'École de La Flèche pendant la longue période de sa splendeur sous l'administration des jésuites. Toute cette partie de l'œuvre est remarquable de curieux détails et d'érudition. On y trouve des pages d'un sérieux mérité.

On peut juger de la célébrité de l'ancien collége de La Flèche et de l'éclat de son enseignement par l'illustration des hommes qui sont sortis de son sein. On lit dans la légende de noms des hommes du maréchal de Gorbriant, un des généraux la guerre de Trente-Ans, de René Descartes, du prince Eugène de Savoie, d'un prince de la maison de Rohan, grand-maître de l'ordre de Malte, de l'avocat-général au parlement de Paris Antoine Seguier, du chancelier Voysin, ministre de la guerre pendant les six dernières années du règne de Louis XIV ministre du conseil de régence après la mort de ce grand roi dont il avait cessé le testament. Le dernier personnage illustrique cette par les jésuites du collége de La Flèche fut le cardinal de Talleyrand-Perigord, grand aumônier de France sous Louis XVIII, archevêque duc de Reims, puis archevêque de Paris.

Nous venons de dire que le prince Eugène de Savoie-Carignan des célèbres « de la légende scolaire de La Flèche. On voit en effet que sortir d'être remarqué, par des distinctions étrangères dont l'épée de commandement, à la tête des armées causa le plus de mal à la France, avaient reçu leur premier éducation dans notre pays : l'un au collége de La Flèche, le prince Eugène, — l'autre à l'École militaire d'Angers, lire Wellington.

M. Cléré cite parmi les illustrations qui sont sorties de l'école de La Flèche le premier grenadier de France, la Tour-d'Auvergne ; le général Hoduvin ; Aristide Dupetit-Thouars, un des officiers les plus distingués de notre ancienne marine et dont on connaît la mort héroïque à bord de Tonnerre, qui commandait à la funeste jour-ne navale d'Aboukir ; son frère, le savant botaniste Aubert Dupetit-Thouars ; les ministres Clarke, duc de Feltre, et Chasseloup, duc de Cadore ; les frères Chappe, inventeurs du télégraphe ; le général Bertrand ; le maréchal de Bourmont ; les généraux de division Aupick, Barague-d'Hilliers, Neil ; les généraux de brigade Uhrich, Meyran, d'Aurelle de Paladines, Lamy, de Grasy, Mesnilon, Grecy, de Limers, d'Exea, Genestet de Pimbol, Carbuccia et Damesme. Qui ne se souvient que ce dernier fut une des plus héroïques et des plus regrettables victimes des journées de Juin ?

M. Cléré a *illustré* son livre, si l'on peut dire ainsi, d'intéressantes notices biographiques sur les plus brillantes renommées de la légende de La Flèche, sur Descartes, le maréchal de Gorbriant, la Tour d'Auvergne, Bedouville, les deux Dupetit-Thouars, le grand maréchal du palais Bertrand, etc.

Il y a une grande variété de faits historiques dans cette riche galerie de personnages remarquables dans cette histoire de l'École de La Flèche, qui offre une lecture vraiment attachante, même aux personnes que des souvenirs de collége ou des affections de parenté ne famille n'intéressent pas d'une manière particulière à l'existence et à la prospérité de notre Prytanée militaire.

Nous voudrions pouvoir justifier cet éloge par des citations étendues ; mais pourrir par l'espace qui nous est réservé dans ce journal, nous nous bornerons à reproduire les dernières lignes de l'ouvrage ; elles sont relatives à l'arrivée de M. le ministre de la guerre à La Flèche, le 6 juillet 1852. Nous les choisissons de préférence, parce que nous y trouvons consigné le témoignage le plus flatteur et le plus encourageant que pourrait recevoir M. Cléré, qui appartient au professorat de l'École, du mérite et de l'utilité de son œuvre :

« Après avoir prêté à tout une attention active et bienveillante, dit l'historien du Prytanée impérial militaire, après avoir interrogé avec bonté un grand nombre d'élèves et encouragé par un mot d'un compagnon d'armes un en Afrique à ses côtés, le maréchal s'est placé sous l'ombrage de la

(1) 1 vol. grand in-18, *format Charpentier*, à La Flèche, chez Reg. Jourdan; à Paris, chez J. Dumaine.

Digitized by Google

Les sous-officiers du MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er janvier, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se paie d'avance, un mois, un trimestre ou un an à partir du 1er et du 16 de chaque mois. Les abonnements partent du 1er janvier, par les labeurs, avec la collection complète de tous les numéros parus depuis le commencement de l'année. Les abonnements ne sont pas remboursables en cas de cessation avant leur terme, excepté pour les militaires qui changent de garnison, ou qui sont envoyés en Afrique.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement, en envoyant un mandat sur la poste ou sur le Trésor, à l'administration n'ayant pas de correspondants en Afrique.

— Un capitaine adjudant-major de place de l'Algérie demande à permuter avec un capitaine commandant de place (2e classe) en France.

— Un capitaine d'infanterie légère, en Afrique, demande à permuter avec un capitaine commandant de place (2e classe) en France, dans la garnison de Toulon ou environs.

— Le capitaine porte-aigle du 2e de ligne, actuellement de service à Rome, demande à permuter avec un officier de son grade du 4e régiment de ligne stationné soit en France, soit en Afrique.

— Un lieutenant en 1er du cavalerie légère (chasseurs) demande à permuter avec un officier de chasseurs d'Afrique (10e division) dans quelque garnison de cavalerie de réserve en France.

— Le 10e léger, en garnison en Corse depuis deux ans, demande une première clarinette solo; les appointements de cet artiste seront proportionnés à son talent.

— M. Bouland, caporal tailleur au 68e de ligne depuis 1847, offre un remplacement et s'offre de remplacer à concurrence d'un an des sous-lieutenants de chasseurs à pied de nouvelle formation. S'adresser pour les renseignements, au conseil d'administration du 68e de ligne, à Versailles.

— M. Lafaye, régimentaire, comptant 17 ans de grade au 20e de ligne et offrant un cautionnement de 4,000 fr., demande à remplacer pour l'emploi de maître-tailleur dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation. S'adresser au conseil d'administration du 20e de ligne, à Dijon.

— La Prise Aubert, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le flacon.

Imprimerie et Librairie militaires de H. OSI, quai de la Grève, 38, à Paris.

MÉMOIRES DU COLONEL COMBE,

Par LUI-MÊME, sur les Campagnes de Russie, en 1812; de Saxe, en 1813; de France, en 1814 et 1815.

Prix : 3 fr. (un vol.) — pour les militaires, 4 francs à Paris; — par la poste, 75 cent. en sus en plus.

ALMANACH MILITAIRE POUR 1854,

Par **BLANC**, *attaché au ministère de la Guerre et de la Marine d'honneur.*

Cet Almanach indique les noms et décorations de tous les chefs de corps des armes de terre et de mer, ainsi que leur emploi exact; — les noms des chefs de directions et de bureaux du ministère de la guerre; — le programme des cours (militaires professés dans les écoles régimentaires du deuxième degré,— et un grand nombre de renseignements utiles. — Se vend **60** cent. pris à Paris; **1** fr. par la poste, rendu *franco* hors Paris.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**

30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

TABLES DE CONVERSION

Ou Tableau comptant du temps écoulé d'une date à une autre, à l'usage de l'Intendance militaire, des trésoriers, officiers payeurs et comptables de tout grade;

Par A. BLANC, attaché au ministère de la marine et des colonies.

Son Exc. le ministre de la marine et des colonies a daigné honorer ce Tableau d'une souscription pour divers services de son département.

Prix : sur cartes, 75 cent.; sur papier vélin fort glacé, 50 cent.; sur papier ordinaire, 40 cent.

Note. Ce dernier prix sera réduit pour l'Armée à 30 centimes pour toute demande de dix exemplaires. — Voir le *Moniteur de l'Armée* du 16 octobre 1853, — n° 58.

EN VENTE. # Annuaire de la Légion d'Honneur. EN VENTE.

UN BEAU VOLUME IN-OCTAVO DE 700 PAGES.

Chez l'Editeur, rue Grange-Batelière, 13. | **Dumaine,** lib., rue et passage Dauphine, 30. | **Ledoyen et Giret,** libr., quai des Augustins, 7.

Et chez tous les Libraires des Départements.

Prix pour Paris : 7 francs — Pour les Départements : 8 francs.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Généraux et Officiers supérieurs de l'Armée et de la marine.

LIEGARD (Hyacinthe), rue du vieux-colombier, 23 (au Marais).

Remplace pour chevaux de chefs de bataillon, majors, colonels d'infanterie, officiers d'état-major de l'armée officiers supérieurs, intendans militaires, officiers de cavalerie de toute arme, chirurgiens-majors, vétérinaires officier du train d'artillerie, officiers de gendarmerie, chefs d'escadron, officiers supérieurs, colonels, général de brigade à cheval et pour tout chargé de grade militaire, de inspecteur-divisionnaire, préfet et préfet pour grades et officiers d'ordonnance de S. M. l'Empereur, etc., etc., de monter un cheval convenable.

EQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de valises, sacoches, schabraques parfaitement pour les officiers des chasseurs à pied, sous-garnitures militaire et d'ordonnance à prix réduits. 6 00 au comptant.—PELIER, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, au 2e — fournisseur de la garde à cheval de Paris.

VINAIGRE D'ARCHEVEAU

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom inscrit sur le verre, doit être refusé comme contrefait.

Composé par BAYROT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. DEBLAIS-LAQUERET, Rue Montmartre, 9; — *A Marseille*, chez M. BRANTE, Rue Montgrand, 9.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; le même principe qui est fortuite de l'Athénée, qui n'est autre que l'extraction des plantes aromatiques, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans en enlever son action tonique, nous le Vinaigre Lacrteau est essentiellement hygiénique et rafraîchissant, il est par lequel dure et exercice dans les vinaigrerie. Il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir, il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont la peau fine et délicate exige des soins particuliers. Son parfum délicieux laisse après un peu d'impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque Flacon, sera accompagné d'un prospectus portant le timbre et la signature du fabricant. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GERVAIS, rue St-Honoré, 342. | A Bordeaux, chez M. MATHIAS, passage de l'Intendance.
— — chez M. BLANCHARD, rue St-Honoré, 338. | A Nîmes, chez M. PORTE, rue de l'Aspic.
— — chez M. BARBIER, rue du Temple, 178. | A Toulouse, chez M. JEAN aîné, rue Bellegarde 19.
— A Alger, chez M. LAMBERT, rue Bab-el-Oued. | A Montpellier, chez M. BATAILLE, rue de la Loge, 3.

On trouvera à la Maison centrale à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de fabricatives et d'ornemens de meubles. EXPÉDITIONS POUR L'ALGÉRIE ET L'ÉTRANGER.

MAINCYPE.^re^ GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR FEUTRÉ. — GANTS DE MANOEUVRE.

Capital social, **Quatre millions** **L'AVENIR** Capital social, **Quatre millions**

Etablissement d'associations civiles des pères de famille contre les chances du tirage au sort,

FAUBOURG-MONTMARTRE, 57, A PARIS,

Cette Société offre toutes les garanties possibles aux pères de famille pour le remplacement de leur fils, puisque chaque souscripteur y trouve avant le tirage, chez une première de leur choix, et quelquefois de nouveau pendant le service, le remplacement qu'il réclame sans aucun déboursement. La Société a, en outre, assuré que le fournissant qui ont effectué les remplacements, ou les ont fait fournir, pendant le recrutement.

L'Avenir, a un tarif par département, et tous les souscripteurs qui y ont un intérêt ont toujours été remplacés sans la moindre augmentation. Les 12/13 valent de 650 fr. à 720 fr., suivant les départements, et lorsque la souscription survient l'âge de l'assuré, il est de 650 fr. pour le Nord et Seine-et-Oise.

Les résultats progressifs de l'*Avenir* ont toujours dépassé ceux des autres bons, à cause du grand nombre de souscripteurs qu'elle réunit, et qui était, cette année, de 102,4 pour le choix. La répartition a donné 140 p. 100 en 1851, 152 p. 100 en 1852, et 126 p. 100 en 1853, aux actionnaires qui ont perdu, et leur répartition en numéraire pourra se en remplacement.

Le dernier tirage du gouvernement constate que, du 7 août au 10 octobre, les cotes, de ceux qui remplacés par l'*Avenir*, ont compté huit mille soixante-dix cotes, de ceux qui remplacés par la *Caisse prudente* 1853. Cette fortune est, avec, dans ce qui est de la part la plus de remplacement; elle le doit à sons nouveau, celle qui reçoit la plus de remplacement, à l'économie du système et à la sécurité qu'il présente aux familles.

Maladies Contagieuses.

Guérison prompte, radicale et peu coûteuse par le traitement du Docteur

ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, auteur en pharmacie, ex-médecin en chef des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de chirurgie, lauréat de médecine et de chirurgie, lauréat de médecine et d'obstétrique, lauréat.

Rue Taranne, 12.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. AP.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

MAISON D'HERBIN

REMIÈRE & Cie Succrs

MAISON de CONFIANCE à PRIX FIXE et à GARANTIE

Fabrique de Selleries pour en tous genres et de Maroquinerie

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Cartes à cheval, Officiers de cavalerie et Cadres.

12, Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

LE MONITEUR DE

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 10 janvier 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 14 décembre 1853, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a promu aux grades et élevé dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, savoir :

Grands-officiers.

MM. le comte Walther de Frondstein, général de division, membre du comité de la cavalerie.

Neumayer, général de division, insp. gén. d'infanterie, à Lagenèbre, général de division de section de réserve.

Rainaire, général de brigade de la section de réserve.

Commandeurs.

MM Grobon, général de brigade, commandant la 1re subdivision de la 13e division militaire.

Maurissi, général de brigade, comm. la subd. de Sétif.

Cressin d'Ouss-ores, général de brigade, membre du comité des fortifications.

Colomb, général de brigade, commandant l'artillerie dans la 5e division militaire.

Rabin, général de brigade de la section de réserve.

De Vaudrimey Javrot, colonel chef d'état-major de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris.

Pontbriant, intendant militaire de la 10e division.

De Boilleau, colonel commandant de place à Strasbourg.

Pelingat, colonel de gendarmerie, chef de la 12e légion.

Titard, colonel du 16e de ligne.

De Lalobrerge, colonel du 2e léger.

De Dreie, colonel du 3e de cuirassiers.

De Ferralouse, colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Fourchet, colonel d'artillerie, vérificateur de la comptabilité des matériel et directeur de l'atelier de construction du matériel à Paris.

Guillaud, colonel d'artillerie, directeur à Toulon.

Burnier, colonel d'artillerie, directeur de l'atelier de précision au dépôt central.

Calon de Courval, colonel direct des fortifications au Havre.

Picher de Grandchamp, colonel d'artillerie en retraite, commissaire impérial près le conseil de révision de Paris.

Officiers.

Ferey, général de brigade, commandant la 1re brigade de cavalerie de réserve de l'armée de Paris.

Guilhen de Lagondie, lieutenant-colonel chef d'état-major de la 7e division militaire.

Rozet, chef d'escadron employé à la carte de France.

De Coynart, chef d'escadron employé au dépôt de la guerre.

Fournier, intendant militaire de la 4e division.

Blanchet, intendant militaire de la division d'Oran.

Lemblard, sous-intendant militaire de 2e classe à Versailles.

Bert, chef de bataillon, commandant de 2e classe de la place d'Auxonne.

Finard, chef d'escadron de gendarmerie, commandant la compagnie de la Nièvre.

Calmon, chef d'escadron de gendarmerie, commandant la compagnie du Doubs.

Chanon, colonel du 8e de ligne.

Mansabeau, lieutenant-colonel du 25e de ligne.

Domenil, colonel du 59e de ligne.

Méry de la Canorgue, chef de bataillon au 66e de ligne.

Bannier, colonel du 69e de ligne.

Du Frenne de Kerlan, colonel du 10e léger.

Ladreit de la Charrière, colonel du 12e léger.

De Brancion, major du 1er de chasseurs.

Raguet de Brancion, colonel du 3e de hussards.

Pomiyki Pomaiowski, chef d'escadron au 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Noël, chef d'escadron au 3e de spahis.

De Laroque-Latour, chef d'escadron commandant le dépôt de remonte de Femeroy.

Hauser, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur à St-Omer.

Robut, chef de bataillon, chef du génie à Cambrai.

Mayer, médecin principal de 2e classe aux hôpitaux de la division d'occupation en Italie.

Fenaux, chef de bataillon commandant le dépôt de recrutement du Morbihan.

Delahoude, chef du bureau de 1re classe au ministère de la guerre.

Caillard, chef du bureau de 1re classe au ministère de la guerre.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 26 décembre 1853, M. de Latour-Dupin, lieutenant-colonel au 4e régiment d'état-major, a été promu au grade de colonel dans le même corps, en remplace nent de M. Isnard.

Par décret impérial du 27 décembre 1853, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A vingt-six emplois de capitaine.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Raynaud, lieutenant au corps, en remplacement de M. Dupuytren, nommé chef de bataillon.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lelliéul, lieutenant au corps, en remplacement de M. Pina, nommé adjudant-major.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Tourasse, lieutenant au corps, en remplacement de M. Roux, nommé adjudant-major.

Ancienneté (2e tour), M. Bonnet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Sellier, nommé chef de bataillon.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Rolet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Prudhon, nommé chef de bataillon.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Dubois, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mader, nommé chef de bataillon.

24e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Bolesté, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bailly, mis en non-activité.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Petit, lieutenant au corps, en remplacement de M. Dutes, nommé adjudant-major.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Dumas, lieutenant au corps, en remplacement de M. Toussaint, nommé chef de bataillon.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Baptist, lieutenant au corps, en remplacement de M. Meyer, nommé chef de bataillon.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Panet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Panevezy de Nanet, nommé chef de bataillon.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Médic, lieutenant au corps, en remplacement de M. Carrez, nommé adjudant-major.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Sommailler, lieutenant au corps, en remplacement de M. Guérard, nommé chef de bataillon.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Hourtal, lieutenant au corps, en remplacement de M. Meynier, nommé adjudant-major.

[illegible] régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Munier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Darny, nommé capitaine d'habillement.

13e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Moulun, lieutenant au corps, en remplacement de M. Burgaud, nommé chef de bataillon.

14e régiment d'infanterie légère.

[illegible]e tour), M. Bayeux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bujard-Desportes, nommé chef de bataillon.

21e régiment d'infanterie légère.

[illegible].

Ancienneté, M. Clivier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Trinité Schillemans, nommé adjudant-major.

Bataillons de tirailleurs à pied.

Afrique.

Choix, M. Guillemin, lieutenant au 8e bat., en remplacement de M. Burnouf, du 7e bat., nommé adjudant-major.

France.

Ancienneté (3e tour), M. Casanac, lieutenant au 10e bat., en remplacement de M. Gaillaumin, du 2e bat., nommé chef de bataillon.

Ancienneté (1er tour), M. Fièvret, dit Pintèrre, lieutenant instructeur du 4e bat., en remplacement de M. Bélugès, 4e bat., nommé chef de bataillon.

Afrique.

Ancienneté, M. Laporte, lieutenant au 4e bat., en remplacement de M. Bodoisseau, du 10e bat., nommé chef de bataillon.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Choix, M. Erhard, lieutenant au bataillon, en remplacement de M. d'Alley, du 2e bat., nommé chef de bataillon.

Ancienneté, M. Papon, lieutenant, faisant fonctions d'officier d'habillement du 2e bat., en remplacement de M. Massaroli, 1er bat., nommé chef de bataillon.

Compagnies de discipline.

Afrique.

Ancienneté, M. Paris, lieutenant au corps, en remplacement de M. Laurent, de la 2e comp. de pionniers, nommé chef de bataillon.

1re régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Franzini, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bouneau, nommé adjudant-major.

A vingt-quatre emplois de lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pesquidoux, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Raynaud, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Chiffe, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lefilleul, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Tailly, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Gautier, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Varnier, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Tournier, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Cornoy, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bolet, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Grandjean, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Dubois, nommé capitaine.

24e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Pasot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bolesté, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Grauil, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Petit, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mesnie, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Dumas, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Lemoine, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Baptist, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Richaux, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Panet, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Sérard, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Médic, nommé capitaine.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Gerlé, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Sommailler, nommé capitaine.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Delaigues, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Hourtal, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Salvatori, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Munier, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Dumontet, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Moulun, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Choix, M. de Coudaine, sous-lieutenant au corps, en remplac

Digitized by Google

13e bataillon de chasseurs à pied, M. de Wattiers, lieutenant au 32e régiment d'infanterie de ligne.

Par décret impérial du 20 décembre 1853, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A deux emplois de chef d'escadrons.

6e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Perrot, capitaine adjudant-major au 2e de chasseurs d'Afrique, en remplt. de M. Decroix, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Le Gou ès, capitaine au 2e de chasseurs, en remplt. de M. Wartelle, nommé lieutenant-colonel.

A deux emplois de chef d'escadron.

1er régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Boutiere, lieutenant au 6e de lanciers, en remplt. de M. Thierion, passé capitaine écuyer à la section de cavalerie de l'École impériale spéciale militaire.

École impériale de cavalerie.

Choix (hors tours), M. Humbert, lieutenant au 1er de cuirassiers, en remplt. de M. Haimbaut, nommé chef d'escadron.

A un emploi de capitaine-trésorier.

2e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Abit, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Lehoquais, passé au commissionnement d'officier.

A deux emplois de capitaine d'habillement.

8e régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Frotet, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Duguey, admis à la retraite.

3e régiment de chasseurs.

Choix (hors tours), M. Bonnet, lieutenant au régiment, en remplt. de M. de Bernon, mis en non-activité.

A six emplois de sous-lieutenant adjoint au trésor (1re).

8e régiment de cuirassiers.

(1re tour), M. Bergeron, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Bernard, nommé lieutenant.

6e régiment de dragons.

(1re tour), M. Leblan, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Pasquier, nommé lieutenant.

9e régiment de dragons.

(1re tour), M. Bressac, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Pechinot, passé aux fonctions de porte-étendard.

2e régiment de lanciers.

(1re tour), M. Coulieret, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Bernard, nommé lieutenant.

1er régiment de chasseurs.

(1re tour), M. Rouyer, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Voisin, nommé lieutenant.

9e régiment de spahis.

(1re tour), M. Moll, maréchal-des-logis au corps, en remplt. de M. Morel, nommé lieutenant.

A deux emplois de capitaine.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (2e tour), M. Labro, lieutenant au corps, en remplt. de M. Wulbert, passé aux fonctions de capitaine-instructeur.

8e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (2e tour), M. Honoré, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bergeron, passé aux fonctions de trésorier.

9e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1re tour), M. Barbier, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Boisrond, admis à la retraite.

6e régiment de dragons.

Ancienneté (1re tour), M. Joissaud, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gerbaux, décédé.

9e régiment de dragons.

Choix (1re tour), M. Compayre de Montbrun, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Taillefumy de Saint-Maixant, passé aux fonctions d'adjoint au major.

1er régiment de lanciers.

Ancienneté (1re tour), M. Frémont de la Merveillère, lieutenant au corps, en remplt. de M. Compagnac, passé aux fonctions d'instructeur.

Régiment des guides.

Ancienneté (1re tour), M. Delafaise, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Rasmus, mis en non-activité.

2e régiment de chasseurs.

Choix (1re tour), M. Gérard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Doubodeix, passé dans l'état-major des places.

7e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Vignal, dit Vigor, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Varin, passé aux fonctions d'adjudant-major.

10e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Lasserre, lieutenant au régiment, en remplt. de M. de la Martinière, passé aux fonctions d'aide major.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté, M. Semelé, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Doucouret, passé aux fonctions d'aide-major.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté, M. Daruty, lieutenant au régiment, en remplt. de M. de Sarrau, mis en non-activité.

A vingt-cinq emplois de lieutenant.

1er régiment de cuirassiers.

Choix (1re tour), M. Hennet, sous-lieutenant porte-étendard au régiment, en remplt. de M. Labro, nommé capitaine.

4e régiment de cuirassiers.

Choix (1re tour), M. Bonnerie, sous-lieutenant au régiment, détaché dans le service des remontes, en remplt. de M. Humbert, nommé capitaine instructeur.

8e régiment de cuirassiers.

Choix (1re tour), M. Devarieux, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en remplt. de M. Honoré, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Boulland, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Frotet, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (1re tour), M. Ligier, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Demanin, mis en non-activité.

9e régiment de cuirassiers.

Choix (1re tour), M. Gillet, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Boisrond, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (2e tour), M. Bringe de la Motte ro, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Barbier, de sous capitaine.

5e régiment de dragons.

Ancienneté (1re tour), M. Thiely, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Abit, nommé capitaine trésorier.

6e régiment de dragons.

Choix (2e tour), M. Pasquier, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Joissaud, nommé capitaine.

9e régiment de dragons.

Ancienneté (1re tour), M. Blaan, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplt. de M. Conquere de Monbrison, nommé capitaine.

2e régiment de lanciers.

Ancienneté (2e tour), M. Bremon, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en remplt. de M. Frémond de la Merveillère, nommé capitaine.

Régiment des guides.

Ancienneté (2e tour), M. de Kermarec, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Delafaise, nommé capitaine.

1er régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Vidal, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en remplt. de M. d'Hérisson, décédé.

2e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Delorieux de Chambure, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Gérard, nommé capitaine.

3e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Kienta, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Besuchet, nommé capitaine d'habillement.

7e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Belmont, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Vignal, dit Vigord, nommé capitaine.

10e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. Hervé, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Lasserre, nommé capitaine.

11e régiment de chasseurs.

Ancienneté (2e tour), M. Bonica, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Lacroix, admis à la retraite.

3e régiment de hussards.

Choix (1re tour), M. Lefranc de Pompignan, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Delabaye, passé dans l'état-major des places.

7e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Bonal de Saint-Sauveur, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Decroix, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Broquere, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Sendré, nommé capitaine.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Bonzom, dit Garbedore, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Dangla, nommé capitaine.

1er régiment de spahis.

Choix, M. Morel, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en remplt. de M. de Gabbas, décédé.

Ancienneté, M. Mandel, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Bellevaux, nommé capitaine.

3e régiment de spahis.

Ancienneté, M. Constant d'Ivanville, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Lelourtre, admis à la retraite.

A vingt emplois de sous-lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Gerain, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Bernet, nommé lieutenant.

10e régiment de cuirassiers.

(1re tour), M. Hervet, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Servan fils, démissionnaire.

(2e tour), M. Beaurant, maréchal-des-logis-fourrier au 6e de cuirassiers à cheval, admis comme élève lieutenant, le n° 1 aux examens de sortie de l'École impériale de cavalerie), en remplt. de M. Simon de la Wortebec, nommé lieutenant.

2e régiment de dragons.

(1re tour), M. Mathieu, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Thiery, nommé lieutenant.

5e régiment de dragons.

(1re tour), M. Aparuit, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Lemunié de Lignières, passé dans un autre corps.

11e régiment de dragons.

Dépôt (2e tour), M. Martin, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Martin, décédé.

Régiment des guides.

(2e tour), M. Malmisont, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. de Gargan, décédé.

Régiment des guides.

(1re tour), M. Manhier, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. de Kerouartz, nommé lieutenant.

1er régiment de chasseurs.

(2e tour), M. Grand Boutreux, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Pelletier de Chambure, nommé lieutenant.

3e régiment de chasseurs.

(2e tour), M. de Montravel, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Kienta, nommé lieutenant.

7e régiment de chasseurs.

(2e tour), M. de Villers Vaudry, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Belou-e, nommé lieutenant.

10e régiment de chasseurs.

(2e tour), M. de Galliffet, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Herve, nommé lieutenant.

12e régiment de chasseurs.

(2e tour), M. Nonier, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Bérard, nommé lieutenant.

8e régiment de hussards.

(2e tour), M. de Chabaud, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Lefranc de Pompignan, nommé lieutenant.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

(1re tour), M. Cosonnier, adjudant sous-officier au rég., en remplt. de M. Bonal de Saint-Sauveur, nommé capitaine.

(2e tour), M. Teston, maréchal-des-logis au rég., détaché dans le service des remontes, en remplt. de M. Broquere, nommé lieutenant.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

(1re tour), M. de Damas, maréchal-des-logis au rég., en remplt. de M. Bonzom, nommé lieutenant.

1er régiment de spahis.

(2e tour), M. Chevrier, maréchal-des-logis au rég., en remplt. de M. Ventre de la Touloubre, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Puig, maréchal-des-logis au rég., en remplt. de M. Mandel, nommé lieutenant.

2e régiment de spahis.

(3e tour), M. Chaste de Gaillergal, maréchal-des-logis au rég., en remplt. de M. Go ssant d'Ivanville, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 30 déc mbre 1853, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de lieutenant.

6e régiment de lanciers.

Choix (2e tour), M. Lourdelette Ilibaut, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplt. de M. Boutbier, nommé capitaine instructeur.

A deux emplois de sous-lieutenant.

9e régiment de hussards.

(1re tour), M. Roman, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Chapuis, passé aux fonctions de porte étendard.

2e régiment de hussards.

(1re tour), M. de Lavidalon, maréchal-des-logis au 3e de chasseurs d'Afrique, en remplt. de M. Nartigue, décédé.

Par décret impérial du 1er janvier, M. Martenot Chatelas de Carlaux, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la place de Paris, a été promu au grade de chef d'escadron.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Fournade, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible, a été nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général La Font de Villiers, commandant la subdivision de la Haute Garonne, à Toulouse.

Bousquet, chef d'escadron, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal comte de Castellane, a été nommé à cet emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Metz, en remplt. de M. Lefebvre, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Le Breuil de Rosmordue, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, a été nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général comte Partouneaux, commandant la division de cavalerie de l'armée de Lyon.

Renard, capitaine de 1re classe, aide-de-camp de M. le général de brigade Ulrich, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 4e division militaire à Strasbourg, en remplacement de M. le capitaine de Bourmont, qui a reçu une autre destination.

Leblanc de Prébois, lieutenant-colonel d'état-major, récemment promu au grade de commandeur de la L. L. prince Jérôme Napoléon, est mis en disponibilité par suite de sa promotion au grade de lieutenant-général.

Demolon, capitaine commandant le 13e batterie du 1er régiment d'artillerie, a été nommé à l'emploi d'inspecteur des études à l'École impériale polytechnique, en remplacement de M. le capitaine Bourdalou, qui reçoit une autre destination.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 5 janvier 1854.

SIRE,

Par décret du 20 septembre 1853, Votre Majesté a, sur ma proposition, appelé à l'activité la première portion du contingent de la classe de 1853, que la loi du 11 juin 1852 a fixé à 60,000 hommes.

Il avait été permis de laisser jusqu'à ce jour dans ses foyers la seconde portion de cette classe; mais la diminution considérable que vient de faire subir à l'effectif général de l'armée la libération de la classe de 1846, qui se trouvait tout entière sous les drapeaux, rend nécessaire l'appel de la seconde portion du contingent de la classe de 1853, pour mettre l'effectif en rapport avec les besoins impérieux du service.

A cet effet, j'ai l'honneur de soumettre le décret ci-joint à la signature de Votre Majesté.

Le ministre de la guerre,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Approuvé :
NAPOLÉON.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir, salut :

Vu la loi du 11 juin 1854, qui fixe à 60,000 hommes le contingent à appeler sur la classe de 1853 ;

Vu notre décret du 20 septembre 1853, par lequel la première portion de cette classe a été déjà appelée à l'activité ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1853, sont appelés à l'activité.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 5 janvier 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

S. Exc. M. le ministre de la guerre a adressé, le 3 janvier, aux généraux commandant les divisions militaires, des instructions générales et détaillées pour l'organisation de ces compagnies de fusiliers-chasseurs à pied, très prochainement mises sur pied, en vertu de la loi du 1er février 1854.

En exécution de cette loi, il va se créer, l'organisation dont il s'agit sera précédée de l'envoi aux dépôts des bataillons compagnies des troupes bataillon des 75 régiments d'infanterie de ligne et des 22 régiments d'infanterie légère. Cette opération préalable s'effectuera le 15 janvier.

Les généraux commandant les 8e divisions procéderont immédiatement, sans chacun de ces régiments pris de tous leurs ordres, à la formation d'un contingent dont est compo-é le bataillon de chasseurs à pied qui doit être créé. Ces officiers généraux feront probablement cette fixe, par la voie de l'ordre du jour, que les inspections de mobilisation passeront dans les bataillons de chasseurs à pied aussitôt et l'objet, les noms et dans ces bataillons corps et y conserveront leur rang qu'ils.

Les militaires qui feront partie de ces contingents, et qui seront pris de préférence parmi les hommes de bonne volonté, devront avant tout être leales, bons marcheurs, vigoureux, bien constitués et d'une taille moyenne.

Les soldats seront choisis, au sur, qui se pourra, par ancienne, parmi les hommes des classes de 1847, 1846, 1849, 1850, 1851 et 1852. A défaut d'hommes de bonne volonté, il sera fait des désignations d'office jusqu'à concurrence du nombre déterminé pour chaque régiment.

Les chefs de corps auront à veiller d'une manière toute

spéciale à la bonne composition de ces contingents, en égard à la destination qui leur est affectée. Les front de ceux des non me de ces contingents qui ne seraient pas trouvés physiquement aptes au service des chasseurs, et devraient, en conséquence, être renvoyés à leur corps, conservant, dans certains cas sur le-quels le Ministre se réserve de statuer, être mis à leur charge.

Les hommes destinés aux bataillons de chasseurs à pied la-isseront au corps l'armement et le grand équipement.

Le contingent de chaque régiment formera un seul détachement, sous la conduite d'un des officiers désignés par le major pour passer dans le bataillon sur lequel ce contingent aura été dirigé.

Des instructions ont été, en outre, adressées le même jour, 3 janvier, aux généraux commandant les divisions militaires où se trouvent actuellement les dix premiers bataillons de chasseurs à pied, pour qu'ils fassent diriger quatre compagnies complètes (officier, sous-officiers et soldats), de chacun de ces bataillons sur chaque bataillon de formation nouvelle, ainsi qu'il suit :

1er bataillon,	à Alger, sur le 15e, à Grenoble.
2e	—	à Paris, sur le 20e, à Vincennes.
3e	—	à Lyon, sur le 12e, à Besançon.
4e	—	à Tarascon, sur le 17e, à Toulouse.
5e	—	à Paris, sur le 12e, à Metz.
6e	—	à Lyon, sur le 11e, à Strasbourg.
7e	—	à Rodez, sur le 14e, à Auxonne.
8e	—	à Paris, sur le 19e, à Bessin.
9e	—	à Paris, sur le 19e, à Rennes.
10e	—	à Rome, sur le 16e, à Grenoble.

L'activité que les prescriptions mobilisatrices ont imprimée à cette importante organisation, permettra de la compléter en quelques semaines, et bientôt l'armée comptera dans ses rangs dix bataillons de plus de chasseurs à pied qui, par leur solide composition, ne tarderont pas à être les dignes émules de leurs aînés.

Le décret impérial du 3 de ce mois, dont nous publions ci-dessus le texte, appelant à l'activité les jeunes soldats restés disponibles sur le contingent de la classe de 1852, M. le ministre de la guerre, par une circulaire du 6 courant, vient d'adresser aux diverses autorités militaires et aux préfets l'état qui en présente la répartition par département.

La mise en route de ces hommes devra s'effectuer du 5 au 10 février prochain, conformément d'ailleurs aux règles prescrites par les circulaires des 4 juillet 1832, 23 février 1850 et 21 septembre 1853.

La répartition annexée à la circulaire du 15 juin 1853 est maintenue, sauf la modification introduite par la circulaire du 21 septembre 1853, en ce qui concerne l'ancien bataillon d'ouvriers d'administration.

Les hommes qui, appartenant à la portion de contingent appelée aujourd'hui à l'activité, ont déjà devancé l'appel, seront provisoirement aux divers corps auxquels ils ont été affectés.

MM. les généraux commandant les divisions territoriales devront faire parvenir, du 10 au 15 mars prochain, au ministre de la guerre, l'état présentant par département les résultats numériques de l'appel à l'activité.

Algérie.

Une phase nouvelle vient de s'ouvrir dans le Sud, sous les auspices les plus favorables.

Notre khalifa Si Hamza se préparait à se retirer sur Géryville, lorsque jugeant, à certains symptômes qui ne trompent pas la sagacité instinctive des chefs arabes, que des dissentiments regnaient dans les conseils du chérif, il prit la résolution de rester encore dans son camp, à Nouamar, près du ksar El-Aïad, chez les Beni-Mérab, pour hâter la dissolution du parti des dissidents, parmi lesquels se trouvaient ses deux propres frères, Si-Nalmi et Si-Zoubir.

Ses prévisions ne tardèrent pas à s'accomplir. Son second frère, Si-Zoubir, étant venu le trouver à Nouamar, sans doute pour lui donner l'assurance de la défection d'un certain nombre des partisans du chérif, Si-Hamza n'hésita plus, et s'ébranla avec sa colonne pour se diriger sur Ouargla.

De-le 10 décembre, à la première nouvelle de la marche de Si-Hamza vers Ouargla, M. le gouverneur général avait prescrit à M. le commandant Du Barail de se porter de nouveau sur Berryan, pour prêter à Si Hamza l'appui moral de sa petite colonne française, et répondre aux éventualités qui pourraient se produire en avant de lui.

D'après les renseignements transmis, le 21 décembre, par cet officier supérieur à M. le général commandant la subdivision de Médéah, Si Hamza venait de remporter sur le chérif un succès qui lui lait le plus grand honneur au khalifa des Ouled-Sidi-Chikh.

Voici quelques détails sur cet événement décisif :

Si-Hamza, en partant de Ngouça, se dirigea rapidement vers l'endroit où étaient réunis les troupeaux des population insoumises. Le chérif, à son arrivée à Ngouça, ayant eu connaissance de ce mouvement, se mit en route en marche avec tous ses contingents pour courir au secours de ses richesses menacées.

Dans la nuit qui précéda l'affaire, il trouva les tentes de Si-Hamza, et jugeant les forces de celui-ci trop considérables, voulut éviter le combat en se jetant dans un ravin inaccessible. Si-Hamza, au point du jour, savait où s'était retiré le chérif et s'y portait en toute hâte. Le combat s'engagea bientôt après. Si-Hamza, voyant les siens commencer à plier, ordonna à tous ses cavaliers de mettre pied à terre, pour leur ôter la possibilité de fuir, lui-même leur donna l'exemple en montant sur un mauvais cheval. L'action fut un instant très vive; mais enfin la victoire resta à Si-Hamza, qui reçut, sur le terrain même du combat, les grades de toutes les populations, Larbâa, Châamba, Mekhadema, Sâa-Ouleda, etc.

On ne connaît pas au juste les pertes qu'ont éprouvées les gens du chérif, mais on les dit très considérables. Un khalifa et un chérif, El-Hadj-Tayeb-el-Hadidi, a été tué; Ben-Nacer ben Chorà a été blessé grièvement d'une balle au bas-ventre. Si-Hamza, qui a perdu peu de monde dans le combat, a enlevé à l'ennemi un butin immense : on parle d'un chiffre très élevé de moutons et d'un millier de chameaux.

Si Hamza est en ce moment à Rouissat, dans la propre maison du chérif; il a avec lui ses deux frères Si-Nalmi et Ben-Zoubir qui lui ont fait leur soumission.

Le chérif est en fuite, avec Ben-Nacer-ben-Chorà; ce dernier aurait même, dit-on, écrit à Si-Hamza, pour lui dire que s'il survivait à sa blessure il viendrait lui faire sa soumission, et pour lui recommander ses gens s'il venait mourir.

Ainsi les opérations du Sud ont suivi le cours que M. gouverneur général leur avait assigné dans ses instructions. Voilà Si-Hamza, renforcé des meilleurs cavaliers la reconnaissance de Ouargla, poussant au loin dans Sud, asile de son influence religieuse et de toutes les ressources de la politique arabe, et sur ses derrières M. commandant Du Barail lui donnant la protection morale ses bons conseils.

En présence de ces heureuses circonstances, M. le gouverneur général a autorisé M. le général de Lary, qui en avait fait la demande, à envoyer jusqu'à Metlili la petite colonne mobile de M. le commandant Nigueux, restée jusqu'alors en observation à El-Hadj, et forte de 500 baïonnettes, 150 chevaux réguliers et 800 chevaux des Hachem et du Djebel-Amour. M. le commandant Nigueux, auquel également les derrières de Si-Hamza, est bientôt là où qu'à ce que les événements permettent à notre khalifa revenir sur ses pas.

Pour remplir le vide produit par la marche en avant M. le commandant Nigueux, M. le gouverneur général a donné au général commandant la division d'Oran d'envoyer à Géryville un bataillon de réserve, avec un ou deux escadrons de cavalerie. M. le colonel Durrieu, commandant subdivision de Mascara, se transportera de sa personne plus près possible du théâtre des événements, pour agir plus promptement le pays, et nous être à lui le gouvernement général la combinaison qui lui paraîtra la plus convenable à l'effet d'assurer la tranquillité dans ces régions.

Enfin et pour ne rien négliger des faveurs que la fortune semble vous prodiguer dans ce but intéressante campagne, le gouverneur général s'est hâté de faire confirmer virtuelle de Si-Hamza aux commandants des cercles des Bou-deda et de Boktra, en leur donnant la liberté de manœuvrer en avant d'eux. Confiant dans la sagesse l'intelligence de M. le colonel Desvaux, commandant la division de Bathna, il a pu enfin à cet officier supérieur se rendre à Biskra, pour juger par lui-même de l'état actuel politique que la prise d'Ouargla a pu produire dans l'Ouad-Rirh, et profiter des chances heureuses qui pourraient se présenter.

De grands faits, on le voit, s'accomplissent sur un théâtre immenses d'opérations, tout simplement, tout naturellement, par suite de l'attitude offensive que nos occupations de notre ligne extrême du Sud nous permettent de prendre jusqu'aux dernières limites de l'Algérie, sans qu'il soit nécessaire de faire participer à ces mouvements et à la gloire de quelques centaines de baïonnettes française Certes, durais résultats justifieraient suffisamment, s'il était encore besoin, les établissements de Laghouat et Géryville, et viennent donner une haute confirmation au heureux combinaisons préparées par le gouverneur général et qui avaient reçu l'approbation du ministre de guerre.

Ainsi la prise d'Ouargla termine glorieusement la campagne de 1853 commencée prise de Laghouat avait terminée cet de 1852.

Les deux lettres suivantes de notre khalifa Si-Hamza adressées à M. le commandant Du Barail, et dont la traduction a été remise par M. le général de division Marbot, S. Exc. M. le ministre de la guerre, contiennent les succès ci-dessus rapportés. En faisant la part qu'il convient à style et à l'exagération arabes, il n'en est pas moins évident que les faits qui se sont accomplis dans l'ouest d'Ouargla sont des plus heureux et des plus intéressants.

• Louanges à Dieu.

• M. Du Barail, commandant Laghouat et ses dépendances, etc.

• Après avoir acheté au Mzab l'orge dont je comptais à manger, j'ai quitté Metlili le 8 au matin-droit, et me suis dirigé sur Ngouça. A mon arrivée, le cheik Teib-ben-Baba est venu au devant de moi et m'a très bien reçu. L'agitateur avec tous ses Arabes était à Ouargla. Aussitôt après mon arrivée, j'ai laissé à Ngouça toutes mes munitions sous la garde de 600 fantassins et du chef de Ngouça, et suis parti pour raser les lieux de l'agitateur avec mes goums et quelques fantassins.

Le Tlemcenais ignorant mon départ, est venu attaquer Ngouça avec 400 hommes, dont 200 cavaliers. Il fut repoussé par les fantassins que j'y avais laissés et par les habitants de Ngouça ayant à leur tête le cheik Teib. L'agitateur a perdu dix fantassins et 3 cavaliers; mes gens ont eu 2 morts. Après cela, l'agitateur ayant appris mon mouvement, s'est laissé sur mes traces, accompagné des Arabes seulement. J'avais déjà atteint une partie des Arabes insoumis, et leur avais pris 600 chameaux et 30 troupeaux de moutons. Je me trouvais à quatre journées sud d'Ouargla, toujours à la poursuite des Arabes, lorsque je fus atteint pendant la nuit par le Tlemcenais. Je laissai sur les qu'une partie de mon goum, qui se battit avec lui pendant la nuit. L'agitateur profitant de l'obscurité de la nuit s'est enfui avec ses cavaliers.

• Les troupes de Ben-Nacer-ben-Chora se retirèrent derrières les mamelons de sable. Le lendemain, au lever du soleil, j'allais les attaquer. Le combat dura depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures du soir. 6 fantassins et 3 cavaliers sont morts de mon côté, et j'ai eu pas 40 blessés. Ben-Nacer-ben Chora a eu la cuisse cassée d'une blessure au front. Il est mort, de deux principaux, L-Hadj-Teib-Maïdi, l'aoule du Bey El-Oulmes-ben Oussa-ben-Ouakhlouf et le restant des Hamzilia et des Ouled-Naïl Voici ses noms de deux qui sont morts de mon côté : Kelouet-ben-Cheik-Bergaut, un de mes cavaliers, un marabout nommé Zad, Teb-Ould Si-Ahmed-el-Kerouaj, le fils du cheik Bou-Hebd et surnommé Debeche de Bérkina. Mohammed-Ould-Kaddour-ben-Berkatne a perdu son cheval, El-Hadid-Saadoun a perdu sa jument; le ould Sidi-Kaddour-el-Hadj-Sakroun a eu 5 blessés et a perdu une jument de son goum.

• Après ce combat, ils se sont sauvés au sud d'Ouargla, dans un endroit très éloigné; après, ils m'ont juré qu'ils ne suivraient plus le Tlemcenais, qu'ils n'obéiraient qu'à mes ordres, qu'ils seraient soumis à la puissance française

Digitized by Google

sans préciser l'objet de sa mission. Il fit aux presses d'imprimer de l'argent, tant la pression était presque obligatoire de voyager, qu'il prenait une mission, ou sans mission, ou presque. Il fit mieux : il fit mander à la députation du ministre des affaires étrangères, laquelle ne l'osait ou n'osait le contredire dans ses démarches, qu'il publiât ses carnets de voyage et qu'il les mît en librairie.

« A diplomatie européenne, habituée à observer et noter, a donné à cette dame chaque nouvelle station, même avec le pou qu'elle avait eu, qui la prive assez haut et qui se cache par son gouvernement, pour que nous puissions, sous les formes, le voir avant en lieu, la différence ne saurait again depuis longtemps... »

Le public européen allemand paie comme des crosses illusions pacifiques que nous nous faisons encore. Il suffirait sa médiation pour terminer ce différend, dit-on dans la conférence de Vienne, du refus fait par la nation diabolique aux bases proposées par cette conférence même à notre communiquée aux deux gouvernements, et de la contradiction nous donnée à cette note, qui justifiait sa non-acceptation par la Turquie.

La Sainte-Sophie était alors l'ordre de se rendre dans l'archipel, et la flotte anglaise vint bientôt après prendre sous par sa présence contre des projets qui commençaient alors à se développer.

L'établissement des principautés danubiennes par la armées russes mises d'ailleurs suffisamment l'entrée des flottes alliées dans les Dardanelles.

« Dans ces circonstances se fit le voyage de l'empereur Nicolas à Gênes et à Toulon. On le pensait, on le supposait et non savoir ce qui a eu lieu entre le czar et l'empereur Napoléon III, à Gênes, aucun prince n'ayant été présent à la conversation intime entre les deux souverains. Mais il est certain que l'empereur d'Autriche déclara, sans détour, à son retour de ce qu'il venait de la faire entre la Russie et la Turquie ouguérissait en guerre européenne, il ne saisirait d'autre politique que celle qui briserait intacte *par contre-pied* le *statu quo* d'Allemagne. » Le roi de Prusse fit une déclaration, de sorte que le czar a pu emporter à Saint-Pétersbourg la conviction que l'unité allemande était fondée, dans cette question, sur une base solide, que la prépondérance que prenne entre les cours de Vienne et de Berlin, et que par conséquent l'Allemagne, par suite de sa situation géographique et de son influence politique, est incapable de prendre à faire pencher la balance du côté où elle se portera dans la solution de la question orientale.

« Le sentiment d'équité et la reconnaissance des services rendus à l'Autriche par le gouvernement russe dans la dernière guerre de Hongrie, sont des motifs qui ont dû, sans doute, engager la diplomatie du cabinet de Vienne dans le différend qui s'est élevé entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et celui de Saint-James. Cet emploi de la force armée, dont le gouvernement de l'empereur François-Joseph a fait preuve en toutes circonstances, ne lui a point pas d'approuver le mode que des hautes diplomatiques ont été suivies. La Prusse semble s'en rendre complaisante, et sa gratitude lui faisait observer que la Russie avait le plus fait pour la Maison prussienne dans laquelle est animosité extraordinaire l'avait placée. La médiation que l'Autriche avait acceptée n'était donc, et la considération aux intérêts vitaux de la Turquie, et moyen adroit de payer sa dette de reconnaissance à la Russie. Le czar a continué à réprimer la révolution de Hongrie; l'empereur François-Joseph voulait acquérir encore, en lui évitant un engagement avec la France et l'Angleterre, car, quelle que soit la puissance de la Russie, il serait facile aux hostilités combinées de France et d'Angleterre de la réduire, et en détournant les yeux dans les cours russes de la mer Noire. »

Le Lloyd ne nie pas que la neutralité passera grâce par l'Autriche et qu'en déplorant à la France et à l'Angleterre, qu'assurément, dans cette grave affaire, une attitude plus active; mais il affirme que jamais ces gouvernements n'ont demandé à la cour de Vienne des explications et une déclaration catégorique sur son intention, si toutefois, en fait, il lui aurait autorisé les motifs secrets qui déterminèrent l'empereur François-Joseph à user des plus grands ménagements à l'égard de l'empereur Nicolas :

« Quoique les batailles les plus décisives aient toujours été remportées par l'armée autrichienne, on ne saurait méconnaître que la Russie n'ait fortement contribué à rétablir le *statu quo* européen. Cependant, il ne paraît pas que le cabinet ait eu connaissance de ce

LE MONITEUR DE I

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. — Sans Annexe, un an, 16 a

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 25 janvier 1854.

Par décision impériale du 7 janvier 1853, conformément au décret du 1er décembre 1851 et à l'art. 5 de la loi du 8 août 1849, sont admis dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général :

M. le général de division baron d'André, sénateur, à dater du 22 janvier courant;

M. le général de brigade Colomb, commandant l'artillerie dans la 3e division militaire, à dater du 26 janvier courant;

M. le général de brigade baron Sallenave, directeur des fortifications et commandant supérieur du génie à Paris, à dater du 26 janvier courant.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 30 décembre 1853, ont été nommés dans le corps des équipages militaires (employés militaires) :

A trois emplois de garde de 1re classe.

Choix (2e tour), M. Clerc, garde de 2e classe, en remplacement de M. Moreau, promu garde principal.

Emplois vacants par organisation.

Choix (2e tour), M. Caimeau, garde de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), M. Boissié, garde de 2e classe.

A deux emplois de garde de 2e classe.

Choix, M. Berger, maréchal-des-logis au 4e escadron du train, en remplacement de M. Caimeau, promu garde de 1re classe.

Choix, M. Philippon, sergent à la 2e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, en remplacement de M. Boissié, promu garde de 1re classe.

A un emploi de sous-chef ouvrier d'état.

Choix, M. Albinault, ouvrier d'état au parc de Châteauroux, en remplacement de M. Lefèvre, décédé.

A deux emplois d'ouvrier d'état.

Emplois vacants par organisation.

Choix, M. Lucbeux, sergent à la 2e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires.

Choix, M. Guérin, sergent à la 3e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. d'Abrantès, chef d'escadron, employé à l'état-major de la 1re division militaire, a été nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon.

Lud'Hubert, capitaine au 1er de chasseurs, a été nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon.

Du Waldner, capitaine au 10e régiment d'infanterie légère, a été nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon.

Martenot-Chadelas de Corcieux, chef d'escadron d'état-major, récemment promu, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. le chef d'escadron d'Abrantès.

De Cornély, chef d'escadron d'état-major, disponible, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, en remplacement de M. le chef d'escadron Poulle, promu lieutenant-colonel.

Goumeaud des Plantes, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 1er de chasseurs, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Marquerie, — Il cessera de compter au 1er de chasseurs.

Cartier, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général de brigade Desburières de Beaulieu, a été nommé pour servir en la même qualité auprès de S. Exc.

M. le maréchal comte de Castellane, commandant en chef l'armée de Lyon et commandant la 8e division militaire.

Acolet-Salneuve, capitaine d'état-major, professeur-adjoint du cours de topographie et de géodésie à l'École d'application d'état-major, a été nommé, à dater du 1er janvier 1854, à l'emploi de professeur titulaire de ce cours, en remplacement de M. le chef d'escadron Salneuve, admis à la retraite.

Chanevière, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général de brigade Semilhac, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris, en remplacement de M. le capitaine Martenot-Chadelas de Corcieux, promu chef d'escadron.

Desbories, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la 3e division militaire, en ce moment en congé de convalescence à Périgueux, a été mis en disponibilité.

Coteille, capitaine commandant de 3e classe de la place de Dijon, a été nommé au commandement de 2e classe de la place de Bourg, en remplacement de M. Megin.

Mégin, capitaine commandant de 3e classe de la place de Bourg, a été nommé au commandement de 3e classe du fort de l'Ecluse (Ain), en remplacement de M. Belando, admis à la retraite.

Cabrol, sous-lieutenant au 2e de chasseurs, a été nommé à l'emploi de secrétaire de place à Brest, en remplacement de M. Imbert, admis à la retraite.

Moiette de Marangles, capitaine adjudant de place commandant au fort de Scarpe (Nord), a été nommé au commandement de 3e classe de la place de Saida, en remplacement de M. Perrin, admis à la retraite.

De Gladiole, capitaine de cavalerie en non-activité pour infirmités temporaires, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant au fort de Scarpe (Nord), en remplacement de M. Moiette de Marangles.

Mouton-Dufraisse, capitaine adjudant de place à Arras, a été nommé au commandement de 3e classe de la place de Bitche, en remplacement de M. Colelle.

Soulier, capitaine au 11e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Arras, en remplacement de M. Mouton-Dufraisse.

Ratisbel, capitaine au 37e de ligne, a été nommé au commandement de 3e classe de la place de Belfort, en remplacement de M. Bonnet, admis à la retraite.

Vassal, capitaine-adjudant de place à Constantine, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Mauheuge, en remplacement de M. Gaudé, dit Maumon, mis en réforme.

Cantichel, capitaine adjudant de place à Montagnon, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Valenciennes (Nord), en remplacement de M. Poulet, admis à la retraite.

Olivier, sous-lieutenant au 2e génie, a été nommé à un emploi de son grade au 2e régiment impérial militaire, en remplacement de M. Jousé, promu capitaine. — Il ne cessera pas de compter à son régiment.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Lacoupeyre, capitaine au 1er de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Pégard, passé dans le 17e bataillon de chasseurs à pied.

M. Mouray, sous-lieutenant au 33e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier, vacant dans ce régiment, par suite du passage de M. Gervoy dans le 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Huliet, capitaine au 79e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans ce corps, par suite du passage de M. Godine dans le 19e bataillon de chasseurs à pied.

M. Trinité-Schillemans, capitaine au 31e léger, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans le régiment, par suite de la promotion de M. Berthon-Ducherne au grade de chef de bataillon.

M. Perrot, capitaine au 38e de ligne, a été nommé à l'emploi de trésorier, vacant dans le 47e régiment de même arme, par suite du passage de M. Vuillet dans le 15e bataillon de chasseurs à pied.

M. Meynier, capitaine au 55e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. de Beaulancourt, promu chef de bataillon.

M. Parisot, capitaine au 9e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans le régiment dont il fait partie, par suite du passage de M. Paris au 17e bataillon de chasseurs à pied.

M. Manjeau, capitaine au 24e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans le corps dont il fait partie, par suite du passage de M. Grandjean au 14e bataillon de chasseurs à pied.

M. Roux, sous-lieutenant au 8e de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Varnier, nommé lieutenant.

M. Marque, capitaine au 58e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans le corps dont il fait partie, par le passage de M. Sambard dans les chasseurs à pied.

M. Garves, capitaine au 51e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Quay, promu chef de bataillon.

M. de Nompeny, capitaine au 65e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major, vacant dans le 75e régiment de même arme, par le passage de M. Jouffroy d'Abbans dans les bataillons de chasseurs à pied.

M. Sarrazins, capitaine au 30e de ligne, a été nommé adjudant-major au 58e régiment de même arme, en remplacement de M. Sourille, passé dans les bataillons de chasseurs à pied.

M. Guillaume, sous-lieutenant au 52e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Millot, passé au 15e bataillon de chasseurs à pied.

M. Duburcq, sous-lieutenant au 43e de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Gromos, promu lieutenant.

M. Pentjean, sous-lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, a été nommé à l'emploi de faisant fonctions d'officier d'habillement dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Papion, promu capitaine.

M. Gérard, capitaine au 34e de ligne, passe au 2e régiment de zouaves, en remplacement de M. Meiet, qui permute avec lui.

M. Le Gu, sous-lieutenant au 31e de ligne, passe au 2e régiment de zouaves, en remplacement de M. de Lambert-Deschamps de Morel, qui permute avec lui.

M. Dupeyron, sous-lieutenant au 69e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Kern, promu lieutenant.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Noché, capitaine de 1re classe, ex-aide-de-camp de M. le général d'Oussières, mis en disponibilité, sur sa demande, passe adjoint au commandant de l'école régimentaire, à Metz, en remplacement de M. Carrier, appelé définitivement au commandement d'une compagnie du 2e régiment du génie.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 5 janvier courant, M. Pierron, sous-lieutenant au 19e léger, employé au dépôt de recrutement de la Meuse, a été appelé aux mêmes fonctions dans le département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Bloquel, du 4e léger, promu capitaine.

Par la même décision, M. Millet, sous-lieutenant au 32e de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de la Creuse, en remplacement de M. Colin, lieutenant au 8e de ligne, appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Meuse.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décisions du 30 décembre dernier :

M. le chef d'escadron de gendarmerie en retraite Guérin, a été nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 12e division militaire.

M. le chef de bataillon en retraite Dumesgnil, a été nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 6e division militaire.

M. le capitaine en retraite Larrue, a été nommé rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 3e division militaire.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Jaillet, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Montmédy, a été désigné pour l'hôpital militaire de Bonifacio.

Ferru, chirurgien sous-aide à l'hôpital du Roule, a été désigné pour l'hôpital militaire de Colmar.

Digitized by Google

me permettraient, d'un jour à l'autre, de doubler ce tribut par nos exactions.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLÉON. »

Le succès obtenu par les Turcs sur une division de l'armée russe, dans la petite Valachie, a été pleinement confirmé. Les détails parvenus par la voie de Vienne annoncent que malgré l'infériorité du nombre, 15,000 hommes au plus, engagés le 4 janvier, la position occupée par les Moscovites à Giurgé, entre Krajova et Slobina, en leur faisant éprouver une perte de 2,500 hommes, 18,000 hommes de renfort, tant de Widdin que du sous-gouvernement de Roustchouk, ont été forcés de rebrousser chemin.

Le combat a recommencé, le 7 et le 8 par échauffourées, après des pertes mutuelles éprouvées par les deux armées, les Russes ont été contraints d'abandonner le champ de bataille, et y laissant à pièces de canon.

Aussi dans la soirée même ordonnait-on qu'on mît à la hâte à exécuter tant de détails, se hâtant sur avec soin d'intelligence et de vie sur notre être complexe à la fois sur.

La flotte franco-anglaise est descendue entre dans la mer Noire, en laissant quelques vaisseaux pour garder le Bosphore. Les vaisseaux russes ont reçu l'ordre de se rendre dans à Sébastopol. Privés du secours de leurs escadres pour remporter à la paix approuvée-moi-même à la frontière ouest de Perse à se les procurer par la voie de terre, les troupes de la Moldavie et de la Valachie devaient être promptement en nombre imperturbables par les nombreux chemins qui aurroul à les procurer.

Les circonstances, et l'espoir de voir la Prusse et l'Autriche persévérer dans la ligne d'adhésion à la politique de la France et de l'Angleterre, pouvaient peut-être faire changer de résolution, et montrer moins de résolution pour un arrangement qui donnerait à sus-faction à l'Europe. Le *Lloyd* de Vienne, dans un article du 10 janvier, exprime la même pensée que nous, et dit, en terminant :

« Le premier mot dans la grande question européenne, c'est la Russie qui le prononcera. S'il est dirigé contre la paix, ce mot ne sera pas le dernier, et dans ce cas, c'est à l'Autriche de le dire. A Vienne, on a le pouvoir de conjurer une guerre qui aujourd'hui ne peut plus rester locale; qui, une fois éclatée, entraînera toute cette partie du monde, avec les puissances connues et inconnues, dans sa tourbillon effroyable. Demeurer spectateurs de la lutte, c'est l'exciter, se jeter entre les combattans, c'est l'étouffer. L'Autriche a le besoin d'encore politique toute sûre, qu'elle saisie seulement les tradition de sa vieille politique, qui souvent a marché avec la Russie, jamais derrière elle. L'Autriche accomplit le mieux ses devoirs d'amitié envers sa voisine orientale en lui formant une voie pacifiteuse au plus haut degré pour cette même amitié. »

HAUSSMANN.

La 2e compagnie de sous-officiers-vétérans se rend à Courtenay, où elle arrivera le 25 janvier.

La 3e compagnie de fusiliers-vétérans se rend à Granville, où elle arrivera également le 25 janvier.

Instruction pour l'admission

à l'école impériale spéciale militaire en 1854.

L'école impériale spéciale militaire, établie à Saint-Cyr, est destinée à former des officiers pour :

L'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major, — l'infanterie de marine.

La durée de cette d'instruction est de deux ans.

Les élèves qui désirent servir dans l'armée de la cavalerie doivent le faire connaître au moment de leur admission à l'école. Ils seront, à titre d'essai, placés à l'escadron, pendant une année, pour se faire apprécier à servir dans cette arme. La liste des élèves admis à la carrière est formée par suite de cet essai; de sorte que le nombre des élèves admis à ce régiment de cavalerie, s'élèvera au maximum de sept.

Les autres élèves qui ont également satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang de sortie qu'ils occupent sur la liste générale de classement dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles dans l'infanterie de terre et l'infanterie de marine, celle de ces armes dans laquelle ils désirent servir. Les élèves qui en ont fait la demande connaissent, dans l'ordre successif des numéros de mérite, avec les sous-lieutenants de l'armée, pour l'admission à l'école d'application d'état-major.

L'école spéciale militaire est soumise au régime militaire. Le prix de la pension est de 1,000 fr., et celui du trousseau est de 500 à 600 fr.

Le boursier et le tarif des objets de trousseau sont exemptés aux familles avec les taxes de nomination. Les exercices qui concernent la lingerie peuvent être fournis en nature, ainsi que les livres.

Les bourses et demi-bourses sont instituées en faveur des élèves dont les parens sont hors d'état de payer la pension, et qui remplissent les conditions indiquées ci-après, ou titre *Concours de places gratuites*.

Le pain, il peut être alloué, à chaque boursier ou demi-boursier, un trousseau ou un demi-trousseau à son entrée à l'école.

CONCOURS.

Nul n'est admis à l'école que par voie de concours.

Il y a deux concours d'admission, l'un pour entrer, pour remplir l'instruction des candidats et pour désigner ceux qui sont admissibles à l'examen du second degré; le second degré, pour classer par ordre de mérite les candidats reconnus admissibles : il est délivré à ces derniers un certificat d'admissibilité.

Les épreuves consistent en compositions écrites et en examens oraux. *Nul ne peut être admis à ces épreuves, s'il ne remet à l'examinateur le diplôme de bachelier ès-sciences, ou une pièce équivalente constatant le droit au diplôme.*

Les compositions écrites auront, au début des épreuves, à confirmer ou rectifier les résultats de l'examen du premier degré, et, lors du classement final, à compléter, pour les candidats reçus à toutes les épreuves, les données de classement fournies par l'examen du deuxième degré. Elles portent sur les matières ci-après indiquées.

L'examen du premier degré se compose de deux épreuves orales : l'une sur les mathématiques, la cosmographie, la physique et la chimie, devant deux examinateurs, entre lesquels sont partagées les matières de l'examen; la seconde épreuve, qui a lieu devant un troisième examinateur, roule sur l'histoire, la géographie et l'allemand.

L'examen du deuxième degré, qui est fait par un jury, consiste en interrogations qui portent sur toutes les parties du programme des connaissances exigées.

A Paris, les examens du premier degré commencent le 10 juillet, et ceux du deuxième degré à quelques jours d'intervalle.

Les examinateurs du premier et du deuxième degré remettent sur les matières du programme, exigées indiquées, et qui sont groupées par numéros dans des questionnaires approuvés par le ministre de la guerre. Les questions sont tirées au sort par chaque candidat.

Les époques d'ouverture de ces examens dans les départemens, soit pour le premier, soit pour le deuxième degré, ne sont ultérieurement fixées par le ministre. Un avis inséré en outre au *Moniteur universel*, et publié dans chaque préfecture, fera connaître les lieux où auront lieu les examens du premier et du deuxième degré.

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement satisfait :

1° Quant à l'âge, aux conditions ci-après :

Qu'il aura accompli seize années et n'aura pas plus de vingt ans au 1er de juin, avec de l'année du concours.

Néanmoins, les sous-aides, les capitaines ou brigadiers et les sous-officiers de cavalerie, âgés de plus de vingt ans, et qui auront accompli, au moment de l'ouverture du concours, un an au moins de service effectif sous les drapeaux, depuis l'âge de seize ans accomplis, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et qu'ils aient au temps un service au moins égal à celui exigé des autres candidats.

Les candidats qui auront satisfait aux conditions ci-dessus indiquées, et qui auront été admis à l'un des deux degrés d'examen, ne doivent, à l'école spéciale militaire, *aucun frais supplémentaire au devant être exclus.*

Le chevet du Pyrénée impérial militaire sont seuls dispensés d'inscription : ils sont examinés dans le centre d'examen, désigné à cet effet par le ministre de la Sarthe.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1° L'acte de naissance du candidat, revêtu des formalités prescrites par la loi;

2° Une déclaration d'un docteur en médecine ou en chirurgie, attaché à un hospice ou à un hôpital militaire, dûment légalisée et constatant que le candidat a eu la petite vérole ou qu'il a été vacciné ou inoculé, et qu'il n'a eu aucune maladie contagieuse ou infirmité qui le rendrait impropre au service;

3° Une déclaration écrite du lieu d'examen choisi par le candidat ou par sa famille, conformément aux dispositions ci-après énoncées;

4° Une *copie de diplôme*, ou le candidat est bachelier ès-sciences, ou de la pièce équivalente à ce diplôme.

Les candidats militaires doivent ajouter à ces pièces :

1° Un certificat d'immatriculation, délivré par le conseil d'administration du corps, ou par le général commandant le département;

2° Une déclaration du chef de corps indiquant les dates, la durée et les motifs des divers congés ou permissions que le candidat aurait obtenus depuis son immatriculation, ou constatant qu'il ne lui a été délivré aucun congé ni permission;

3° Un certificat de bonne conduite.

Les candidats militaires qui auront *pourvu du diplôme* de bachelier ès-sciences, est la faculté de se faire examiner dans la ville d'examen assignée au département où se domicile de leur famille est établi, ou dans celle où ils ont achevé leur instruction.

Les candidats *non pourvus du diplôme* qui auraient l'intention de se présenter aux examens du baccalauréat, à la session de juillet et août 1854, subiront les épreuves d'admission à l'école spéciale militaire dans la ville même désignée centre d'examen désignés pour ces épreuves qui sera affectée à la ville où ils se seront rendus (1). Ils devront faire connaître, à l'époque de leur inscription pour le concours de Saint-Cyr, quelle sera la ville (chef-lieu de faculté des sciences ou de jury d'examen) pour laquelle ils se sont opté. Aucun changement à cet examen ne pourra être autorisé après cette option.

Les candidats militaires admis à leurs corps subissent les épreuves dans un lieu désigné par le général commandant de la division. Les généraux commandant les divisions désignent une ou plusieurs villes de leur ressort pour remplir dont la durée ne pourra excéder les temps nécessaire au voyage et à l'examen. Si, après s'être fait inscrire à la préfecture, ces candidats militaires ne se rendent pas en temps opportun à cette.

Les candidats militaires non présents au corps ne peuvent subir les épreuves que dans la ville d'examen affectée à leur arme, sur l'ordre du général commandant le corps d'armée.

Les candidats militaires qui auront été admis à l'un des deux degrés d'examen, et qui, pour cause de maladie ou autre, ne se seront pas présentés à l'examen du deuxième degré dans le délai fixé, subiront seulement le premier degré devant le jury de la ville où ils auront été admis à l'examen du premier degré.

Les candidats militaires

En conséquence, les jeunes gens qui désirent concourir pour l'admission à l'*École*, sont prévenus qu'ils devront joindre aux pièces exigées à l'appui de leur inscription, un certificat faisant connaître s'ils possèdent ou non des notions en équitation, en natation, en escrime et en gymnastique.

Ces certificats devront émaner, savoir :

Pour les candidats qui étudient dans les lycées, collèges ou institutions, des proviseurs ou chefs d'établissements, sous leur responsabilité ;

Pour les candidats qui étudient au domicile paternel, du maire de l'arrondissement ou de la commune, sur la déclaration de deux témoins, et en fonctionnaire administratif n'a point, par lui-même, connaissance du fait.

Les comptoirs de bienfaisance établis par l'armée, depuis le commencement de l'hiver, se multiplient.

Un détachement du 1er d'artillerie, en garnison à Bourges, auquel un accueil fit une grande ovation de cent francs pour venir contribuer à étendre un semblable à Paris (Cher), le 28 décembre dernier, a voulu spontanément cette somme entre les mains de quelques-uns des pauvres, pour venir au secours des indigents.

A Châlons-sur-Marne, les officiers, sous-officiers et soldats ont voté entre eux une souscription, et envoyé la valeur de cinquante-deux francs aux bons à partir aux indigents de cette ville pendant toute la saison rigoureuse.

Nous apprenons que, depuis plus d'un an, le 12e régiment d'artillerie remet tous les quinze jours, aux petites sœurs des pauvres de Bourges, 25 kilogrammes de viande et de légumes ; les mêmes soins bienveillants régnent autour de ceux-ci, et chaque année, à l'époque de la grande fête de Saint-Arnaud, on donne pour un dîner de famille, à laquelle nous nous empressons d'ajouter un bal des vieillards délégués.

A Bayonne, les artilleurs du 3e régiment de cuirassiers, avec l'autorisation de l'honorable chef de leur commande, viennent d'ouvrir, dans une des salles de leur caserne, un bureau de placement gratuit, qui a déjà rendu de grands services.

La population est venue leur porter son tribut d'admiration dans ses colonnes. Le 8 janvier, a eu lieu la dernière représentation, terminée par une magnifique tombola, pour laquelle LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, le grand-duc régent de Bade, Mme la maréchale de Saint-Arnaud, avaient daigné joindre de riches lots à ceux fournis par les officiers du régiment. Plus de trois mille francs, versés dans la caisse des pauvres, ont dignement couronné ces fêtes de bienfaisance.

Composition de l'armée belge.

A une époque où des bruits de guerre se sont fait entendre, et où les complications de la politique peuvent mettre les différents États de l'Europe dans la nécessité de compter leurs forces militaires, ne fût-ce que dans l'intérêt de leur propre conservation, il nous semble utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, au fur et à mesure que nous pourrons les réunir, les documents qui concernent l'organisation des armées susceptibles d'être appelées à jouer un rôle, grand ou petit, dans les éventualités de l'avenir.

Nous avons déjà donné ces renseignements pour les armées russes et turques, qui sont actuellement en présence, ainsi que sur les armées autrichienne et turque. Nous nous occupons aujourd'hui de l'armée belge.

Un arrêté royal du 31 août 1853, rendu en exécution de la loi du 8 juin 1853 précédent, a été rendu de la manière suivante la composition de cette armée, *sur le pied de paix*.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

33 officiers généraux, savoir :

Lieutenants généraux en activité,		6
—	en réserve,	2
Généraux-majors en activité,		18
—	en réserve,	4

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

32 officiers de tous grades, indépendamment des officiers de différentes armes employés en qualité d'aides-de-camp, et qui comptent dans leurs corps. Ces 32 officiers d'état-major se subdivisent ainsi : 3 colonels, 3 lieut.-colonels, 6 majors, 12 capitaines de première classe et 12 de seconde classe, 8 lieut.-1re 1 lieut.-colonels.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES ET DES PLACES.

Provinces. — 3 gouverneurs ou colonels commandants de province.

Places. — 3 commandants de place de 1re classe, 13 de 2e classe, 6 de 3e classe ; 3 majors de place ; 5 adjutants de place de 1re classe, 14 de 2e classe, 12 de 3e classe ; 33 aumôniers ; 60 portiers-consignes.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Intendance. — 1 intendant militaire en chef, ayant rang de général-major ; 1 intendant militaire de 1re classe, ayant rang de colonel, et 4 de 2e classe, ayant rang de lieutenant-colonel ; 8 sous-intendants militaires de 1re classe, ayant rang de major, et 8 de 2e classe, ayant rang de capitaine.

Officiers comptables des corps. — 29 capitaines quartiers-maîtres, dont 15 de 1re classe et 14 de 2e classe ; 29 lieutenants officiers-payeurs ; 32 sous-lieutenant ; 29 capitaines administrateurs d'habillement.

Service de santé. — 1 inspecteur-général, ayant rang de général-major ; 4 médecins en chef et principaux, ayant rang de colonel ou de lieutenant-colonel ; 7 médecins de garnison, ayant rang de major ; 28 médecins de régiment, ayant rang de capitaine de 1re classe ; 28 médecins de bataillon de 1re classe, ayant rang de capitaine de 2e classe ; 28 médecins de bataillon de 2e classe, ayant rang de lieutenant ; 20 médecins adjoints, ayant rang de sous-lieutenant.

Service pharmaceutique.—1 pharmacien principal, ayant rang de major ; 6 pharmaciens de 1re classe, ayant rang de capitaine ; 10 pharmaciens de 2e classe, ayant rang de lieutenant ; 14 pharmaciens de 3e classe, ayant rang de sous-lieutenant.

Service vétérinaire.—1 inspecteur vétérinaire, ayant rang de major ; 11 vétérinaires de 1re classe, 11 de 2e classe, et 3 de 3e classe, ayant rang de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

COMPAGNIES D'ADMINISTRATION.

Service des hôpitaux. — 6 directeurs de 1re classe et 6 de 2e classe ; 6 sous-directeurs de 1re classe et 6 de 2e classe ; commis aux écritures de 1re et de 2e classe ; 24 magasiniers 1re et de 2e classe ; 12 portiers, 16 cuisiniers, 12 lessiveurs et 160 infirmiers, divisés tous en deux classes.

Service des boulangeries. — 5 directeurs de 1re classe 11 de 2e classe ; 20 surgens surveillans, 24 brigadiers louvoyers, 92 soldats.

Sœurs hospitalières, 23.

INFANTERIE.

L'arme de l'infanterie se compose de 16 régiments, savoir : 1 régiment de carabiniers de 6 bataillons, dont 5 actifs et de réserve, et d'un dépôt.

2 régiments de chasseurs de 5 bataillons, dont 3 actifs et de réserve, et d'un id.

12 régiments d'infanterie de ligne de 5 bataillons, dont actifs et 2 de réserve, et d'un dépôt.

Les bataillons actifs des régiments de carabiniers, de chasseurs et d'grenadiers, comptent chacun 6 compagnies : 3 officiers et 77 hommes de troupe, effectif moyen ; les bataillons actifs des régiments de ligne comptent également 6 compagnies : 3 officiers et 112 hommes de troupe, effectif moyen.

Les bataillons de réserve sont composés de 4 compagnies dont 1 d'élite, ayant chacun 2 officiers et 78 hommes de troupe. Les plus sont composés d'un état-major et d'une compagnie, ayant 3 officiers et 153 hommes de troupe.

Le dépôt se compose de :

1 compagnie de sédentaires de sous-officiers et fusiliers, de 4 officiers et 112 hommes de troupe chacune ;

1 compagnie d'élite de même troupe, de 3 officiers, 22 hommes de troupe et 230 enfants de troupe ;

1 compagnie de discipline, avec cadre d'élite grenadier, composée de 3 officiers et 42 hommes de cadre, indépendamment des disciplinaires.

Le cadre des officiers de l'armée comprend :

Colonels,	16
Lieutenants colonels,	16
Majors,	82
Capitaines adjudants-majors,	16
Lieutenants ou sous-lieutenants adjudants majors,	40
Capitaines de 1re classe,	223
— de 2e classe,	219
Lieutenants porte-drapeaux, offic. d'armem.,	29
Lieutenants,	414
Sous-lieutenants,	318
Total des officiers d'infanterie,	1,412

L'état-major d'un régiment d'infanterie se compose de 7 officiers de tous grades et de 10 hommes de troupe.

L'état-major d'un bataillon actif compte 3 officiers et 7 hommes de troupe ; celui d'un bataill on de réserve, 2 officiers et 2 hommes de troupe ; enfin, le dépôt compte à son état-major, 3 officiers et 5 hommes de troupe, y compris les chefs-ouvriers.

D'après ces bases, voici, sur le pied de paix, la composition des régiments d'infanterie belge :

	Carabiniers, 6 bat.	Chasseurs grenadiers, 5 bat.	Infanterie ligne, 5 bat.
Etat-major du régiment,	23	23	23
Bataillons actifs,	1,944	1,458	1,458
Bataillons de réserve,	80	80	80
Dépôt,	28	28	28
	2,075	1,589	1,589

Ce qui fait, pour le totalité des 16 régiments :

1 régiment de carabiniers,		2,075
2	— de chasseurs et grenadiers,	4,767
12	— d'infanterie de ligne,	19,068
		25,910

CAVALERIE.

Cette arme comprend : 2 régiments de chasseurs à cheval, 2 régiments de lanciers et 1 régiment de guides, composés chacun de 7 escadrons, dont 1 de dépôt ; plus, 2 régiments de carabiniers, composés chacun de 5 escadrons, dont 1 de dépôt. En tout, 7 régiments.

Le cadre des officiers de l'arme se compose de :

Colonels,	7
Lieutenants-colonels,	7
Majors,	19
Capitaines adjudans-majors,	7
Lieutenants —	7
Capitaines instructeurs,	7
Lieutenants porte-etendards,	7
Capitaines commandans,	45
— en second,	28
Lieutenans,	83
Sous-lieutenans,	83
Total,	310 officiers.

L'état-major d'un régiment de cavalerie se compose, à 7 escadrons de 18 officier- (y compris les officiers de santé et les vétérinaires) et de 11 hommes de troupe (y compris les maréchaux-ferrants) ; à 5 escadrons, de 15 officiers et 10 hommes de troupe.

L'escadron actif compte 6 officiers, 130 hommes de troupe et 127 chevaux, y compris ceux des officiers. — Le dépôt se compose de 3 officiers, de 11 hommes de troupe et de 20 chevaux.

Voici, sur le pied de paix, la composition des 7 régiments de cavalerie :

	Chasseurs, lanciers, guides, 7 escadrons.		Carabiniers, 5 escadrons.	
	Hom.	Chev.	Hom.	Chev.
Etat-major du régiment,	29	25	23	21
Escadrons actifs,	932	889	680	635
Dépôt,	14	20	14	20
	993	931	719	676

L'effectif des 7 régiments forme :

5 régiments à 7 escadrons,		4,975	4,670
2	— 5 —	1,438	1,352
Total,		6,413	6,022

Digitized by Google

acetive au combat qui décida les Piémontais, ayrès une perte considérable, à accepter un armistice et à s'arrêter devant les portes de Grenoble.

Ainsi Chalbard a appartenu par les premiers jours de sa carrière à la phalanxum qui a fuite cesser l'invasion, et il lui a été donné de tirer le canon contre elle un des derniers, au midi comme au Levant. Ce souvenir a jeté dans sa vie le sentiment d'un noble orgueil et d'une douce satisfaction. L'ancien commandant du 14e, devenu maréchal de France, n'avait pas oublié son compagnon de 1815 et le renvoya avec plaisir; ce souvenir est aussi le sien.

A compter de ce jour, l'existence de Chalbard fut ballottée, d'abord par les organisations, ensuite par les besoins du service. En 1817, il passe lieutenant dans la légion du Loiret. En 1819, il est, après examen, admis dans le corps d'état-major. En 1823, il entre en Espagne, attaché à l'état-major de la division de dragons; 1824 le trouve à l'état-major du commandant supérieur de Pampelune. Successivement aide-de-camp du général Latour-Maubourg et du maréchal, il est envoyé en 1829 en Morée, d'où l'état de sa santé le fait rapatrier en 1830. La révolution de 1830 le trouve prêt à monter à cheval, et en 1831 et 1832, il était aide-de-camp du général Latour-Maubourg, commandant à l'armée du Nord une division de cavalerie. Enfin, en 1833, il passe avec l'état-major de la place de Paris; mais il était de ceux qu'on ne laissait pas s'y reposer et que les gouverneurs venaient y chercher pour les seconder dans leurs travaux, soit dans les inspections, soit dans les camps.

Tant de services, une honorable notabilité si bien établie, auraient dû servir dans un intérêt public; mais il est des hommes qui sont toujours frappés s'il faut demander l'avancement, toujours dignes s'il faut le gagner; aussi comptait-il 24 ans de services, 11 campagnes et 3 blessures quand sa capitaine quand il fut fait chef d'escadron au choix. Il continua dans son nouveau grade ses fonctions d'inspections, dans lesquelles les généraux Latour-Maubourg et Dejean l'estimaient d'une manière particulière.

Lieutenant-colonel en 1840, il était commandant en second des Tuileries, chargé de la défense du Louvre, en février 1848. Il eut le mérite remarquable, dans cette journée de désespoir et d'abandonnement inouïs, de conserver une sang-froid et une énergie, et de présenter son précieux dépôt des envahisseurs du peuple insensé.

Ce fut le dernier jour éclatant de sa vie. Nommé major de la place de Paris en mai 1848 et colonel dans la même année, il y développa toute l'activité que lui inspirait un sentiment élevé du devoir; mais, fatigué de l'injustice, mais vit l'y anéantir et la force, en février 1850, d'accepter la disponibilité; c'était la dernière date de sa vie, quoiqu'elle ait très bien rempli : exemple frappant de l'instabilité que trouble souvent l'existence des officiers de l'état-major.

C'est alors que la solitude s'approcha de lui. Il l'emprunta pour l'armée, ouvrit un asile à ce noble serviteur de l'Etat, en lui donnant le commandement militaire du palais impérial de St-Cloud.

Dans tous les emplois, dans toutes les situations, il se montra le même; plein d'amérité avec ses subordonnés, du respect avec ses supérieurs, de loyauté dans toute sa vie; il n'envoit pas sur caractère encore plus haut que par ses mérites. Puisse cet hommage adoucir le regret de ses proches, en leur faisant sentir combien ils sont généralement partagés!

Le colonel BAUMEL.

— Le lieutenant de vaisseau Bellot, dont la mort prématurée a produit une si douloureuse sensation en France et en Angleterre, n'était pas seulement un courageux officier, un entreprenant voyageur; c'était aussi un esprit éclairé et un écrivain distingué. On se rappelle, en effet, la lucidité remarquable, la couleur brune et vive de rapports et des quelques fragments épars de sa vie, qui ont été publiés dans les journaux. On n'oprendra donc pas sans intérêt que sa famille vient de recueillir et de faire mettre en ordre le journal de son premier *Voyage aux mers polaires*, pour en former un volume in-8°.

Ce volume, édité par M. Perrotin, sera précédé d'un beau portrait gravé d'après le tableau à l'huile de M. J. bbe Duval, dont la ressemblance est publique, et d'une lettre de toute la famille de Bellot, d'une carte des régions arctiques, d'un *fac-simile* de l'écriture du jeune et déjà célèbre voyageur, et d'une notice biographique très complète, écrite par M. Julien Lemer sur les notes mêmes fournies par la famille. — Il paraîtra du 20 au 30 janvier.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er février, sont priés de la renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondants ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, prénoms, profession et lieu de résidence.

Le directeur-gérant responsable : M. RAUBICHE.

Imprimerie de SCHILLER aîné, rue du Faub.-Montmartre, 11.

Le major du 4e légre demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser directement à Perpignan.

— Le capitaine-lieutenant du 2e régiment d'infanterie de marine, à Brest, demande à permuter avec un officier de son grade d'un régiment de ligne stationné soit en France, soit en Algérie.

— Un capitaine d'infanterie de marine (ancienneté, 1840) désire permuter avec un capitaine d'infanterie de ligne ou légère dont le régiment est en France.

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour comptable, demande à permuter avec un capitaine d'habillement.

— Un lieutenant dont le régiment est dans le Midi demanderait, pour janvier 1854, demande à permuter avec un de ses collègues de la légion étrangère, d'une compagnie de discipline d'un régiment en garnison à Paris.

— Un lieutenant d'infanterie du 23 mai 1850, désire permuter de suite avec un lieutenant de cavalerie.

— Un lieutenant de la garnison de Paris, nouvellement promu, demande à permuter de suite avec un lieutenant de chasseurs à pied.

— Un lieutenant de cavalerie désire permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie de même ou légère.

— Le 10e légre, en garnison en Corse depuis deux ans, demande à permuter avec une légre dont les agrandissements de cet arme seront proportionnés à son état-major.

— M. Olin, sergent maître cordonnier à la 2e compagnie de fusiliers de gardes, ayant 13 ans et demi de service, dont 10 comme caporal-sapeur et 4 de plus et à ensuite chef-ouvrier à la fabrique de poudre, se recommande à la bienveillance de bataillon qui voudra bien adopter pour commander les 10 bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation, d'uniformité dont il a été question. Il espère valoir de mérité et satisfaction pour pouvoir remplir ce grade dans un de ces nouveaux régiments.

— M. Bellot, maître bottier à Paris, rue des Vieux Augustins, 58, se recommande auprès des 30 bons ouvriers qu'il faut pour l'emploi de maître cordonnier dans l'armée. Il fournira toutes les garanties de moralité et de solvabilité désirables.

— Le maître tailleur de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en garnison à La Fère, désire trouver un emploi de maître tailleur dans un des régiments de l'armée. Il possède de certificats d'aptitude, de moralité, et offre toute garantie de solvabilité.

— Clermot, établi maître bottier à Saint-Brieuc depuis plusieurs années et ayant travaillé longtemps à Paris, désire entrer comme maître cordonnier dans un régiment d'infanterie.

— MM. A. Siebelist et D. Schoessaner, 14, rue de la Banque, à Paris, fabricants à Thann (Haut-Rhin), ayant fourni à l'Etat l'étoffe teinte adoptée en septembre 1853, pour les rehausses que la commission d'habillement a bonne et intéressé les officiers de cavalerie qui ont actuellement ces draps fournis en leurs mains, ont reconnu, aussi bien que de 1852 à 1856, ne coûtent pas si cher et durent tous les autres.

Une échantillon en fournit la preuve par sa solidité, le frottement du sabre ne l'use pas, et il y a parfaite similitude entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On enverrait des échantillons.

— Tessus, tailleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, nouvellement remis pour ses fournitures militaires, habillements et costumes, se recommande particulièrement à MM. les officiers de tous grades et de toutes armes. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour le choix de ses étoffes et la perfection de la confection. Ses ateliers sont munies de manière à pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 10 pour cent.

— MARIE, marchand tailleur, place de Chambre, 15, à Metz, vient de transférer son établissement même place, n° 35. MM. les officiers de l'armée trouveront toujours chez lui entière et prompte choix de marchandise.

— La Pâte Aubril, pour faire disparaître toute espèce de boutons, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le bâton.

Librairie Militaire, Maritime et Polytechnique de J. CORRÉARD, 1, rue Christine-Dauphine, près le Pont-Neuf.

Carte des agrandissements

PREMIÈRE CARTE

DE

LA RUSSIE

DEPUIS

Pierre le Grand jusqu'à ce jour,

AVEC LE

Testament de ce monarque

Et une légende explicative

Composée de Tableaux chronologique des guerres, conventions et traités avec les Puissances de l'Est, et qui ont servi à l'agrandissement de la Russe pendant 170 ans, de 1684 à 1854,

Par J. Corréard,

Directeur du Journal des Sciences militaires,

Une feuille in-plano colombier, colorié. Prix : 1 fr. 50 c.; collée sur toile : 3 fr.

DEUXIÈME CARTE

DE

THÉATRE DE LA GUERRE EN ORIENT

(*Turquie d'Europe*),

PAR J. CORRÉARD,

Directeur du Journal des Sciences militaires.

Une feuille in-plano colombier, coloriée, avec une Notice sur les forces des armées de terre et de mer russes et turques.

Deuxième édition,

Augmentée d'une **Notice sur Omer-Pacha,**

Prix : 1 fr.; collée sur toile : 2 fr. 50 c.

En adressant à l'éditeur un mandat sur la poste du prix de l'une ou de l'autre de ces cartes, on les recevra *franco* par la poste, en feuille ou sur toile, suivant le mandat qui sera envoyé.

TROISIÈME CARTE

DE

THÉATRE DE LA GUERRE EN ORIENT

(*Russie et Turquie d'Asie*),

Comprenant toute la mer Noire, le Caucase, la Circassie, la Géorgie et la plus grande partie de la mer Caspienne ; avec une Notice sur les forces des armées de terre et de mer russes et turques en Asie;

Suivie d'une

Notice biographique sur SCHAMYL,

PAR J. CORRÉARD,

Directeur du Journal des Sciences militaires.

Une feuille in-plano colombier, coloriée. Prix : 1 fr. 50 c.; collée sur toile : 3 fr.

Nota.— Ces trois cartes sont indispensables à toutes les personnes que préoccupent les événements d'Orient, et elles ont été dressées pour l'intelligence des opérations militaires en Europe et en Asie.

— La Pâte Aubril, pour faire disparaître toute espèce de boutons, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le bâton.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Généraux et Officiers supérieurs de l'armée et de la marine.

LARGARD (Hyacinthe), RUE DU VAL-SAINTE-CATHERINE, 23 (ex Marais).

« Equipages pour chevaux du rhede de bataillon, majors, colonels d'infanterie, officiers d'état-major de l'armée, officiers supérieurs. Irréalables équipements pour chevaux de course de toute arme, dragons, hussards, chasseurs, officiers du train d'artillerie, officiers de pendarmerie, chefs d'escadron, officiers supérieurs, colonels; pour garde nationale à cheval et pour état-major de garde nationale; équipements de généraux, petits et grands cuirs; guides et officiers d'ordonnance de S. M. l'Empereur. — Sur demande, on enverra un prix-courant détaillé.

Capital social: **Quatre millions** — **L'AVENIR** — Capital social: **Quatre millions**

Etablissement d'associations civiles des pères de famille contre les chances du tirage au sort,

FAUBOURG-MONTMARTRE, 57, A PARIS.

Cette Société offre toutes les garanties possibles aux pères de famille pour le préserver contre le sort de leurs fils, puisqu'ils déposent leur mise avant le tirage, chez une personne de leur choix, et qu'en cas de mauvais numéro, le remplacement est fait sans aucun déplacement. La Société a eu, cette année, quatre fournisseurs qui ont effectué 90 remplacements; ils ne pas que deux années sans le remplacement.

L'Avenir a un tarif par département, et tous les sociétaires qui y sont soumis ont toujours été remplacés moyennant la modique somme de 1,000 fr. tarifs variant de 700 fr. à 900 fr., suivant les départements, et l'importance diminue suivant l'âge de l'homme, il est de 800 fr. pour la Seine et Seine-et-Oise.

Les versements progressifs de *l'Avenir* ont toujours dépassé ceux des autres bourses, à cause de leur grande modicité, puisqu'on dépasse rarement le 1er à-compte, qui est, pour la Seine, de 1074 pour le classe. La répartition a donné 140 fr. (100 en 1851, 113 fr. en 1852, 120 fr. en 1853, 140 fr. en 1854), somme exigée qui ont préféré leur répartition en numéraire plutôt qu'un remplacement.

Le dernier vœu fait pour remplacements connaîtra que, du 1er octobre 1852 au 19 janvier 1854, 1000 contrats ont été enregistrés par *l'Avenir*, qui compte huit mille environ, dont quatre-vingt-huit pour le canton de Neuilly. Cette Société est, sans contredit, celle qui recueille le plus de souscripteurs; elle le doit à l'économie rigide apportée à ses opérations, et à l'économie du système mutuel et à la sécurité qu'il présente aux familles.

La **BERTON** tailleur militaire, 6, rue de la Feuillade, a transféré Maison ses magasins rue Richelieu, 94. Elle continue de ouvrir avec nouveaux broderies, passementeries et chapellerie militaires.

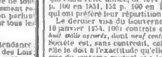

MANTEAUX imperméables, CAOUTCHOUC VARNISSÉ toiles fortes, ÉTOFFES et SOUBRES imperméables, confection sur modèles CEINTURES, BAS pr VARICES, articles de chimie et de photographie.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre fac-simile sur le verre, doit être rejeté comme fictif.

Composé par FAVRET et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. DEHAIS-LAVORIEST, Rue Montmorency, 3. — *A Marseille*, chez M. BRANTE, Rue de la Darse, 1. — *A Bordeaux*, chez M. BARRIÈRE, Allées de Tourny, 7.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; la base principale est formée de l'Alcélène, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'asperge, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans en enlever son action tonique; aussi le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et corrosive de tous les vinaigres d'arrêté jusqu'à ce jour, et il est reconnu par les médecins les plus distingués comme le plus recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant la signature de notre greffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUYOT, rue Richelieu, 103. — A Bordeaux, chez M. NATHALA, fossé de l'Intendance — — chez M. HAMON, rue du Temple, 175. — A Toulouse, chez M. JEZÉ, rue St-Rome, 19. — — chez M. HAMON, rue du Temple, 175. — A Saint-Etienne, rue M. BAYAIL, rue de la Comédie — A Alger, chez M. QUERO, rue Bab-el-Bahon.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries surfines. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

MANOTYPE.— GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

En vente à la librairie militaire de LESNEVEU, rue des Grands-Augustins, 15, à Paris.

JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL D'OCCASION.

Collections reliées et années séparées à très bon marché.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au Journeau du Journal, rue Grange-Batelière, 12.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inexpérience de cette découverte est connu d'une les soins pour la coquetterie de ses cheveux.—RICHEL, 56, passage Choiseul, à Paris.

PERRIN DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** copahu et au nitrate d'argent.—Pharm. rue Rambuteau, 60. (Exportation.)

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

N° 5. — SAMEDI 21 JANVIER 1854.

Paris, 20 janvier 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 10 janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

M. Escoffier, entrepreneur de la manufacture impériale d'armes de Saint-Étienne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 8 janvier 1854, a été nommé dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade d'intendant militaire.

Chevr. M. Henry, sous-intendant de 1re classe, en rempl. de M. de La Fitte, admis dans la section de réserve.

Par décret impérial du 28 décembre 1853, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE désignés ci-après :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

4e régiment d'infanterie de ligne.

M. Daubert, sergent au corps, en rempl. de M. Davau, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

A trois emplois de capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Veyrenc, lieutenant au corps, en rempl. de M. Stordeur, décédé.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Jaluzot, lieutenant au corps, en rempl. de M. Morin, décédé.

1re régiment de zouaves.

Ancienneté. M. Koller, lieutenant au corps, en rempl. de M. Gruard, décédé.

A quatre emplois de lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (4e tour). M. Terrain, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Veyrenc, nommé capitaine.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Mesnier, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Jaluzot, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Grumon, sous-lieutenant porte-drapeau au corps, en rempl. de M. Esnaud, décédé.

1er régiment de zouaves.

Choix. M. de Cauvigny, sous-lieutenant au corps, en rempl. de M. Kohler, nommé capitaine.

Par décret impérial du 29 décembre 1853, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE désignés ci-après :

A cinquante-un emplois de capitaine.

Ancienneté sur toute l'arme.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Monneret, lieutenant au 36e de ligne, en rempl. de M. Ceccaldi, passé dans le 12e bat. de chasseurs à pied.

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. Murtin, lieutenant au 16e de ligne, en rempl. de M. de Faucennet de Fontanes, passé dans le 18e bat. de chasseurs à pied.

M. Lemaréchal, lieutenant au 16e de ligne, en rempl. de M. Denise, passé au 18e bat. de chasseurs à pied.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Groustau, lieutenant au 61e de ligne, en rempl. de M. Boyer, passé au 16e bat. de chasseurs à pied.

14e régiment d'infanterie de ligne.

M. Michel, lieutenant au 30e de ligne, en rempl. de M. Suisse de Sainte-Claire, passé dans le 3e bat. de chasseurs à pied.

24e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fabre, lieutenant au 55e de ligne, en rempl. de M. Maujuan, nommé adjudant-major.

M. Boyer, lieutenant au 25e de ligne, en rempl. de M. Barret, passé dans le 14e bat. de chasseurs à pied.

29e régiment d'infanterie légère.

M. Breune, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Brossard, passé dans le 1er bat. de chasseurs à pied.

27e régiment d'infanterie de ligne.

M. Tartarin, lieutenant au 64e de ligne, en rempl. de M. Castello-Lainidez, passé au 9e bat. de chasseurs à pied.

29e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Maigret, lieutenant au 9e léger, en rempl. de M. Hutel, nommé adjudant-major.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fougeronnse, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fouquier, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

30e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mackintech, lieutenant au 4e de ligne, en rempl. de M. Escarfail, nommé instructeur du 1er bis 1er bat. de chasseurs à pied.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Besançon, lieutenant au 2e de ligne, en rempl. de M. Clinchant, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.

33e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vigneaux, lieutenant au 17e de ligne, en rempl. de M. de Virville, passé au 11e bat. de chasseurs à pied.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Fournier, lieutenant au 9e léger, en rempl. de M. Bogé, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.

31e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mestre, lieutenant au 51e de ligne, en rempl. de M. Moreau, passé au 17e bat. de chasseurs à pied.

7e régiment d'infanterie légère.

M. Mondavy, lieutenant au 9e léger, en rempl. de M. Baudoin, nommé adjudant-major.

11e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cabrol, lieutenant au 4e de ligne, en rempl. de M. Comte, passé au 2e bat. de chasseurs à pied.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Castex, lieutenant au 54e de ligne, en rempl. de M. Baudoum, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hamel, lieutenant au 10e de ligne, en rempl. de M. Paricost, nommé adjudant-major.

55e régiment d'infanterie de ligne.

M. Des Perrers, lieutenant au 41e de ligne, en rempl. de M. Billot, nommé instructeur du 1er bis 1er bat. de chasseurs à pied.

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lefebvre, lieutenant au corps, en rempl. de M. Desportes de Linières, passé au 9e bat. de chasseurs à pied.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cuenin, lieutenant au 5e de ligne, en rempl. de M. Cloux, passé au 16e bat. de chasseurs à pied.

1er régiment d'infanterie de ligne.

M. Jossa, lieutenant au corps, en rempl. de M. Champion, passé au 19e bat. de chasseurs à pied.

12e régiment d'infanterie légère.

M. Va, lieutenant au 20e léger, en rempl. de M. Montaru, nommé capitaine adjudant-major au 13e bat. de chasseurs à pied.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Chataigner, lieutenant au 41e de ligne, en rempl. de M. Marque, nommé adjudant-major.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Gatumeau, lieutenant au corps, en rempl. de M. Fermier de la Provotais, passé au 19e bat. de chasseurs à pied.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. Daurais, lieutenant au corps, en rempl. de M. de Brauneck, passé au 6e bat. de chasseurs à pied.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Gontschy, lieutenant au 19e léger, en rempl. de M. Cottret, nommé adjudant-major.

64e régiment d'infanterie de ligne.

M. Boissié, lieutenant au 54e de ligne, en rempl. de M. Desmichard, nommé adjudant-major au 17e bat. de chasseurs à pied.

65e régiment d'infanterie de ligne.

M. Crave, lieutenant au 35e de ligne, en rempl. de M. Passaut, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.

M. de Lespinasse, lieutenant au 67e de ligne, en rempl. de M. de Rumigny, nommé adjudant-major.

70e régiment d'infanterie de ligne.

M. Soule, lieutenant au 67e de ligne, en rempl. de M. de Curtem, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

38e régiment d'infanterie de ligne.

M. Finck, lieutenant au 5e léger, en rempl. de M. Lebrocquier, passé au 7e bat. de chasseurs à pied.

Au choix sur toute l'arme.

12e régiment d'infanterie de ligne.

M. Le Noble, lieutenant au corps, en rempl. de M. Hara, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dufourc d'Antist, lieutenant au 6e de ligne, en rempl. de M. d'Encausse de Labatut, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

27e régiment d'infanterie de ligne.

M. Beaudouin, lieutenant au corps, en rempl. de M. Jouanne-Beaulieu, passé au 13e bat. de chasseurs à pied.

14e régiment d'infanterie légère.

M. Lamotr, lieutenant au 36e de ligne, en rempl. de M. Bernot de Charnet, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

10e régiment d'infanterie légère.

M. de Waldner, lieutenant au 41e de ligne, en rempl. de M. Vigié, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.

6e bataillon de chasseurs à pied.

M. Fraboulet de Kerleadec, lieutenant au 42e de ligne, emploi vacant par organisation.

70e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lagrange, lieutenant au 47e de ligne, en rempl. de M. de Virville, nommé capitaine-major du 14e bat. de chasseurs à pied.

8e bataillon de chasseurs à pied.

M. Guillier de Souance, lieutenant au 48e de ligne, emploi vacant par organisation.

10e bataillon de chasseurs à pied.

M. de La Chevardière de la Grandville, lieutenant au 31e de ligne, emploi vacant par organisation.

6e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fricker, lieutenant au 53e de ligne, en rempl. de M. Isnard, passé au 11e bat. de chasseurs à pied.

16e régiment d'infanterie légère.

M. Demasin, lieutenant au 5e léger, en rempl. de M. Montalant, passé au 7e bat. de chasseurs à pied.

19e régiment d'infanterie légère.

M. Menet, lieutenant au 5e léger, en rempl. de M. Banrion, nommé adjudant-major.

5e bataillon de chasseurs à pied.

M. de Genin, lieutenant au 13e léger, emploi vacant par organisation.

15e régiment d'infanterie légère.

M. Isnard de Sainte-Croix, lieutenant au 24e léger, en rempl. de M. Fillol de Camas, passé dans le 2e bat. de chasseurs à pied.

15e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bousset de Coury, lieutenant au 23e léger, emploi vacant par organisation.

16e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bonsens, lieutenant au 3e bat. de chasseurs à pied, emploi vacant par organisation.

1er régiment de zouaves.

M. Cassagne, lieutenant au 2e de zouaves, en rempl. de M. Ducrest de Villeneuve, nommé adjudant-major du 13e bat. de chasseurs à pied.

Par décret impérial du 1er janvier 1854, ont été nommés au grade de lieutenant dans le cadre du corps d'ÉTAT-MAJOR, en remplacement d'un pareil nombre de lieutenants promus capitaines, les vingt-trois élèves de l'École d'application dont les noms suivent, savoir :

M. Tinchant, sous-lieutenant au 62e de ligne, en rempl. de M. d'Orléans,

M. Favre, sous-lieutenant au 19e de ligne, en rempl. de M. Duvernay,

M. de Berlier-Tourtour, sous-lieutenant au 57e de ligne, en rempl. de M. Perrotin.

M. Jean-Jean, sous-lieutenant au 6e de lanciers, en rempl. de M. Bourgeois (E.-J.-P.)

M. Lignier, sous-lieutenant au 2e de cuirassiers, en rempl. de M. Cahen.

M. Vinet, sous-lieutenant au 31e de ligne, en rempl. de M. de la Chevardière de la Grandville.

M. Joba, sous-lieutenant au 32e de ligne, en rempl. de M. Goumenault des Plantes.

M. Méquillet, sous-lieutenant au 30e de ligne, en rempl. de M. Willette.

M. de Coola, sous-lieutenant au 5e de ligne, en rempl. de M. Pajonnet.

M. de Batz, sous-lieutenant au 3e léger, en rempl. de M. Tissier.

M. de Lambilly, sous-lieutenant au 51e de ligne, en rempl. de M. Fay.

M. Tordeux, sous-lieutenant au 4e de cuirassiers, en rempl. de M. Viroux.

M. Gruchet, sous-lieutenant au 10e de ligne, en rempl. de M. Beaugeois.

M. de Gaudemaris, sous-lieutenant au 29e de ligne, en rempl. de M. Lanier.

M. Marquis-Blande, sous-lieutenant au 44e de ligne, en rempl. de M. Seguier.

M. Vanson, sous-lieutenant au 52e de ligne, en rempl. de M. Delaubier.

M. Titre, sous-lieutenant au 28e de ligne, en rempl. de M. Burnot.

M. Tranchard, sous-lieutenant au 6e de ligne, en rempl. de M. Loysel.

M. de Bastard d'Estang, sous-lieutenant au 3e de dragons, en rempl. de M. Fourtois.

M. Hita, sous-lieutenant au 10e léger, en rempl. de M. Lambigrol.

M. Leguern, sous-lieutenant au 71e de ligne, en rempl. de M. Beismann [J.-A.-A.].

M. Beillet, sous-lieutenant au 1er rég. de la légion étrangère, en rempl. de M. Bourgeois (A.-A.-B.).

M. Iratsoquy, sous-lieutenant au 33e de ligne, en rempl. de M. Brebion.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Boyer de Rebeval, capitaine au 25e de ligne, a été nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon. — Il ne cessera pas de compter à son régiment.

Cint, lieutenant au 3e de ligne, a été autorisé à servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Barbeyrac de Saint-Maurice, commandant la subdivision du Doubs, à Besançon.

Renaud, capitaine/habillement au 11e chasseurs, a été nommé à l'emploi de secrétaire-archiviste de la 1re division militaire, en remplacement de M. Guérin, admis à la retraite.

De Gournay, capitaine au 2e de zouaves, a été nommé à l'emploi d'adjoint de place à Constantine, en remplacement de M. Vassal, qui a reçu une autre destination.

Trumel, capitaine au 3e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant au fort de Cherlouray, en remplacement de M. Boisquet de la Fleurière, admis à la retraite.

Houet, capitaine aux tirailleurs indigènes d'Oran, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Mostaganem, en remplacement de M. Carruthchet qui a reçu une autre destination.

Sont nommés à la 1re classe de leur grade les capitaines d'état-major de 2e classe ci-après dénommés :

MM. Billard, détaché au 6e de cuirassiers.

Adolphy, aide-de-camp de M. le général Gamou.

Foy, aide-de-camp de M. le général Baraguay-d'Hilliers.

Duval, aide-de-camp de M. le général Martin de Bourgon.

Cartier, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal comte de Castellane.

Monnier, aide-de-camp de M. le général Rupert.

Fontanie, employé à l'état-major de la 8e division militaire.

Villette, aide-de-camp de M. le général Le Normand de Lorgeril.

Les lieutenants d'état-major, nommés par décret impérial du 1er janvier, et dont les noms suivent, ont reçu les destinations ci-après désignées :

MM. Tinchant, du 62e de ligne, passe au 21e léger,

Favre, du 19e de ligne, passe au 50e de ligne.

De Berlier-Tourtour, du 57e de ligne, passe au 1er de zouaves,

Jean-Jean, du 6e de lanciers, passe au 3e de ligne.

Lignier, du 2e de cuirassiers, passe au 4e de ligne.

Vinet, du 31e de ligne, passe au 13e léger.

Joba, du 32e de ligne, passe au 6e de ligne.

Méquillet, du 30e de ligne, passe au 67e de ligne.

De Coola, du 5e de ligne, passe au 10e léger.

De Batz, du 3e léger, passe au 11e de ligne.

De Lambilly, du 51e de ligne, passe au 75e de ligne.

Tordeux, du 4e de cuirassiers, passe au 8e de ligne.

Gruchet, du 10e de ligne, passe au 3e de ligne.

De Gaudemaris, du 29e de ligne, passe au 3e de ligne.

Marquis Delalande, du 44e de ligne, passe au 17e de ligne.

Vanson, du 52e de ligne, passe au 38e de ligne.

Titre, du 28e de ligne, passe au 10e léger.

Tranchard, du 6e de ligne, passe au 49e de ligne.

De Bastard d'Estang, du 3e de dragons, passe au 14e léger.

Hita, du 10e léger, passe au 12e léger.

Le Guern, du 71e de ligne, reste au même rég.

Beillet, du 1er de la légion étrang., passe au 33e de ligne.

Iratsoquy, du 33e de ligne, passe au 10e de ligne.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Duplain, capitaine au 3e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Eymard, passé au 1er bataillon de chasseurs à pied.

M. Chicoineau, capitaine au 61e de ligne, est passé au 1er régiment de la légion étrangère, en remplacement de M. Tardy de Montravel, qui permute avec lui.

Digitized by Google

M. Grwier, capitaine au 63e de ligne, a été nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Dorrecapère, admis à la retraite.

M. Martin, sous-lieutenant au 1er bat. léger d'Afrique, a été nommé à l'emploi de lieutenant fonctionnaire de trésorier dans le 2e de ces bat., en remplacement de M. Lostsig, promu lieutenant.

M. Constantot, sous-lieutenant au 1er léger, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Dupuy, promu lieutenant.

M. Cottret, capitaine au 13e léger, a été nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Vialet, passé au 2e bat. de chasseurs à pied.

M. Ravet, sous-lieutenant au 1er léger, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Ulrat, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

M. Bandon, capitaine au 7e léger, a été nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Colinaeus, passé au 1er bataillon de chasseurs à pied.

M. Détru, sous-lieutenant au 24e léger, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Perlaud, passé au 8e bataillon de chasseurs à pied.

M. Dorny, capitaine au 9e léger, a été nommé à l'emploi d'officier d'habillement du corps, en remplacement de M. de Virpin, promu chef de bataillon.

M. Mangeot, sous-lieutenant au 54e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Bertrand, promu lieutenant.

M. Benoit, sous-lieutenant au 17e de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Legras, promu lieutenant.

M. Le Lezec, sous-lieutenant au 12e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Cordier, promu lieutenant.

M. Desarnaud, sous-lieutenant au 21e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Charrière, promu lieutenant.

M. Cimetière, sous-lieutenant au 58e de ligne, a été nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Dupont, promu lieutenant.

M. Guillot, capitaine au 34e de ligne, est passé au 2e régiment d'infanterie de marine, par permutation avec M. Perrier, capitaine à ce corps.

NOMINATIONS DANS LA CAVALERIE.

M. Bergeron, capitaine au 8e de cuirassiers, a été nommé aux fonctions de capitaine-trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Lionnard, admis dans l'état-major des places.

M. Bonvoust, capitaine au 2e de chasseurs d'Afrique, a été nommé aux fonctions de capitaine adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Perrod, promu chef d'escadrons.

M. Borrie, sous-lieutenant au 2e de cuirassiers, a été nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Bernet, promu lieutenant.

M. Compagnet, capitaine au 2e de lanciers, a été nommé aux fonctions de capitaine-instructeur de ce régiment, en remplacement de M. Gayraud, appelé au commandement d'un escadron.

M. Pochinot, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 9e de dragons, a été nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Haan, promu lieutenant.

M. Chapuis, sous-lieutenant au 2e de lanciers, a été nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Lourdel de Hénaut, promu lieutenant.

M. Lauren, capitaine adjudant-major au 7e de chasseurs, a été appelé au commandement d'un escadron dans ce régiment, en remplacement de M. Le Goulen, promu chef d'escadrons.

M. Varin, capitaine au 7e de chasseurs, a été nommé aux fonctions de capitaine adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Lanne.

MM. Jolly, lieutenant au 9e de cuirassiers, et Steiner, pourvu du même grade au 61e de ligne, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

MM. Gossart, sous-lieutenant au 1er de hussards, et Sallnier, pourvu du même grade au 21e de ligne, sont autorisés à changer d'arme, par permutation.

M. Labouche, capitaine au 4e de chasseurs, a été pourvu d'un emploi d'officier acheteur, vacant au dépôt de remonte de Guéret.

Les officiers dont les noms suivent ont été nommés aux emplois ci-après à l'École de cavalerie :

Adjoint au trésorier.

M. Lardeur, lieutenant au 10e de chasseurs, emploi vacant par organisation.

Lieutenant sous-major.

M. Léaux, lieutenant au 2e de carabiniers, en remplacement de M. Andlauer, passé à l'École spéciale militaire.

Sous-lieutenant sous-major.

M. de Nortes, sous-lieutenant au 5e de hussards, emploi vacant par organisation.

Ces officiers seront considérés comme détachés aux régiments auxquels ils appartiennent, et dont ils continueront à faire partie, pour la conservation de leurs droits à l'avancement.

Permutations ordonnées entre les sous-lieutenants ci-après dénommés, promus à ce grade par décret du 30 décembre 1853, savoir :

M. Goslin, du 2e de cuirassiers, avec M. Henriot, du 10e de même arme.

M. Martin de Boutard, du 2e de dragons, avec M. Grandi-Besançon, du 2e de chasseurs.

M. Apparut, du 3e de dragons, avec M. Martin, du 11e de même arme.

M. Malraisonl, du 7e de lanciers, avec M. Romeu, du 6e de même arme.

M. Manbeuner, du régiment des guides, avec M. du Gallifet, du 10e de chasseurs.

M. de Montreuil, du 2e de chasseurs, avec M. de Villers-Landry, du 7e même arme.

M. Regnier, du 11e de chasseurs, avec M. de Chossat, du 8e de hussards.

M. Cousmaker, du 7e de chasseurs d'Afrique, avec M. de Durnas, du 4e même arme.

M. Puig, du 1er de spahis, avec M. Chaste de Gallerand, du 3e de même arme.

MUTATIONS DANS LES CADRES MILITAIRES.

Par décision du 16 janvier 1854, M. le capitaine Geuty, du 1er de ligne, a été nommé rebutitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

M. le capitaine d'artillerie, du 1er de ligne, a été nommé substitut-rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

M. le capitaine Quans, du 1er de ligne, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la même division.

Par décision du 17 janvier, MM. les capitaines en retraite Fleuriet et Bogaiten ont été nommés rapporteurs : le premier, près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, et le deuxième, près le 1er conseil de guerre de la 19e division militaire.

CIRCULAIRE

Adressée, le 16 janvier 1854, par S. Exc. le ministre secrétaire d'État de la guerre, à MM. les maréchaux commandants en chef les armées de Paris et de Lyon, les gouverneurs commandants les divisions territoriales, le commandant général de l'Algérie, le général commandant la division d'occupation en Italie, les intendants militaires, les chefs de légion de gendarmerie.

Messieurs, je suis informé que des militaires et des fonctionnaires du département de la guerre, autorisés à accepter et à porter des décorations étrangères, ayant, depuis, obtenu successivement des grades supérieurs dans le même ordre, ont cru pouvoir se dispenser de solliciter une autorisation nouvelle pour accepter et porter les insignes de chacun de ces grades.

Cette interprétation étant contraire au texte précis de l'art. 3 du décret du 10 juin 1852, je vous invite à prévenir tous les militaires et fonctionnaires ressortissant au ministère de la guerre qui se trouveraient dans ce cas, qu'ils doivent immédiatement se pourvoir d'autorisation, par la voie hiérarchique, auprès de la grande chancellerie de la Légion d'Honneur, pour faire régulariser leur position à cet égard.

Recevez, etc.

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

C. Les officiers de l'armée admis dans la gendarmerie et dont l'inaptitude ou l'antipathie pour le service de cette arme avait été reconnue, n'ont pu jusqu'à présent obtenir de rentrer dans leur ancien corps, en présence des dispositions formelles de l'article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1838, qui est ainsi conçu :

« Les changements d'armes ne peuvent avoir lieu que par permutation et seulement entre officiers de même grade, des lieutenants et des capitaines *d'infanterie et de cavalerie*. »

L'application d'une règle aussi absolue est évidemment contraire à l'intérêt des officiers comme à celui du service de la gendarmerie. Le nombre en est restreint, et demeurera tel tous les jours qu'il y a lieu de modifier les dispositions précitées, afin d'éviter que des officiers de gendarmerie, qui pourraient être utilisés convenablement dans leur ancienne arme, soient mis en non-activité par retrait d'emploi, position dont il n'est possible de les tirer aujourd'hui que pour les exposer de nouveau à encourir la même mesure de rigueur.

Il paraît juste, en faveur des officiers de la gendarmerie, que les officiers des différents corps de l'armée qui ont demandé à entrer dans cette arme ne soient pas liés irrévocablement à la nouvelle arme dans laquelle ils ne reconnaissent pas l'ensemble des conditions d'aptitude spéciale, de conduite et de dévouement que réclame si impérieusement l'exercice de leurs fonctions, puissent rentrer dans leur ancienne arme par voie de permutation. Il est d'ailleurs si rationnellement équitable que la gendarmerie, qui reçoit aujourd'hui un plus grand nombre d'officiers de toutes armes, et qui, sous ce rapport, doit être considérée comme le refuge des dispositions de l'article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1838, fût précisément la seule qui s'en trouvât privée.

Après avoir mûrement examiné cette question importante, M. le ministre de la guerre a proposé à l'Empereur de décider, en principe, que ces dispositions seront applicables à la gendarmerie, sauf les modifications nécessitées par la spécialité du service de cette arme et par sa composition particulière.

Ainsi, tout en cherchant à sauvegarder les intérêts des tiers, garantis, en matière de changement de corps ou d'arme, par les articles 54, 55, 56, 57 et 58 de l'ordonnance du 16 mars 1838, il a jugé qu'il serait trop rigoureux de faire perdre toute leur ancienneté de grade aux officiers de gendarmerie qui rentreraient dans leur ancienne arme pour cause d'inaptitude, et que ces officiers seraient exceptionnellement admis par la perte de temps passé dans la gendarmerie.

Quant aux corps de l'armée dans lesquels ils rentreraient, cette mesure leur serait également favorable, complète et aussi équitable que possible l'intégrité de leurs droits, déjà garantis par la permutation.

Afin de donner plus d'efficacité à la mesure, S. Exc. a jugé utile de l'étendre aux lieutenants de l'armée qui, depuis leur admission dans la gendarmerie, y auraient acquis le grade de capitaine. Il peut arriver, en effet, qu'un officier obtienne, par suite de circonstances exceptionnelles, un avancement motivé, sans avoir cependant toutes les qualités désirables pour rendre constamment d'utiles services dans cette arme, et y remplir convenablement, plus tard, les fonctions d'officier supérieur.

Ces diverses considérations ont déterminé M. le ministre de la guerre à soumettre à Sa Majesté, qui les a approuvées par décision du 15 décembre dernier, les propositions destinées à régler à l'avenir les changements d'arme des capitaines et des lieutenants de gendarmerie, par permutation avec des officiers du même grade des différents corps de l'armée.

« Les capitaines et lieutenants de gendarmerie venus des différents corps de l'armée, pourvoient rentrer dans leur ancienne arme, par permutation avec des capitaines et des lieutenants de cette arme, présentés, à l'inspection générale de leur corps, comme susceptibles d'être admis dans la gendarmerie et ayant subi un examen d'aptitude.

« Ceux de ces officiers qui n'ont pas obtenu d'avancement dans la gendarmerie perdent, pour leur ancienneté de grade, tout le temps pendant lequel ils ont servi dans cette arme. Il n'est est tenu compte de l'ancienneté de grade qu'ils avaient avant d'entrer dans la gendarmerie, mais avec cette condition qu'ils ne pourront, dans aucun cas, occuper dans le corps où ils passent un rang supérieur à celui de leurs permutants.

« Ceux qui ont obtenu de l'avancement reçoivent l'application des dispositions du 2e § de l'article 56 de l'ordonnance du 16 mars 1838 concernant les changements d'arme.

« Les capitaines et les lieutenants de gendarmerie qui rentrent dans leur ancienne arme, par application des dispositions ci-dessus, ne sont plus susceptibles d'être réadmis dans la gendarmerie.

« Les permutations entre les capitaines et les lieutenants de gendarmerie et les capitaines et les lieutenants des différents corps de l'armée peuvent régulièrement avoir lieu, et, lorsque ces officiers auront satisfait à l'examen exigé, peuvent être ordonnés d'office, mais seulement pour cause d'inaptitude et non d'insoumission. Ces permutations ont lieu dans les conditions indiquées ci-dessus. »

M. le colonel Blondel, directeur du dépôt de la guerre, a sur l'autorisation de S. Exc. M. le ministre de la guerre, présenté hier à S. M. l'Empereur, la dix-septième livraison de la carte topographique de la France.

Cette livraison comprend les feuilles de Vieux-Boucau, Soye, Périgueux, Gudrez, Vimoutiers, Lorient, Quimper, Brest, Saint-Brieuc, Dinan et Laval. La feuille de Brest, intéressante par la matalide d'un graveur, ne pourra être terminée avant deux mois.

Le colonel Blondel a eu l'honneur de présenter également à S. M. les deux feuilles de la Basse Égypte, par M. Linant de Bellefonds, avec nivellement et coupe de l'isthme; la carte de la Plata, par le colonel Caillières (1850); celle des environs de la ville d'Oran, à 1 pour 100,000, dues presque en totalité à M. le capitaine Desmonts ; ces trois cartes ont été gravées au dépôt de la guerre. La dernière est un essai du système des courbes horizontales appliquées à la topographie en grand.

Enfin, S. M. a accepté l'hommage de la notice historique sur le carte de France.

Tous ces travaux du dépôt de la guerre sont être mis en vente. L'Empereur les a examinés avec intérêt, et a prêté surtout une attention particulière aux détails qui lui ont été donnés sur les opérations topographiques, si pénibles et si périlleuses, de 1823, exécutées dans la partie la plus âpre des Hautes-Alpes.

Toutes les nouvelles reçues dans ces derniers jours confirment ce que nous avons dit du résultat des engagements qui ont eu lieu en avant de Kalafat. Les Russes ont définitivement échoué dans leur entreprise contre cette place, et les troupes turques ont vaillamment soutenu la réputation que leur a déjà value le combat d'Oltinitza. — On s'attendait à une nouvelle affaire entre Krajova et Kalafat, les deux armées y ayant concentré des forces assez considérables. Mais rien n'empêche de penser que le mouvement des corps russes paraît appelé à renforcer l'armée qui occupe la petite Valachie. Cette circonstance confirme ce que nous avons dit relativement au plan de campagne et de la difficulté que les Russes éprouveront à faire leurs approvisionnements.

Les flottes combinées ont envoyé, dit-on, des détachements dans diverses directions. On assure aussi que la flotte russe est sortie de Sébastopol et que ses vaisseaux croisent également sur divers points.

Enfin, les nouvelles reçues de Pétersbourg annoncent que la nouvelle de l'entrée de la flotte franco-anglaise dans la mer Noire y a produit la plus vive sensation.

Les opérations sont suspendues en Asie, à cause de l'abondance des neiges.

En résumé, rien de bien nouveau, sinon la certitude que l'armée turque a une valeur plus considérable que beaucoup de gens ne l'avaient pensé jusqu'ici, et qu'on peut beaucoup attendre d'elle.

HAUSMANN.

Le 19e régiment d'infanterie légère a voulu, comme beaucoup d'autres corps de l'armée l'ont déjà fait, venir en aide à la classe indigente, pendant cet hiver.

Les sous-officiers de la portion de ce régiment qui tient garnison à Quimperlé (Finistère), ont versé entre les mains de M. le maire de cette ville, pour être distribuée aux pauvres, une somme de 750 fr., provenant de la recette de représentations théâtrales qu'ils avaient données.

A Saint-Brieuc, les officiers, sous-officiers et soldats, s'étant imposé une retenue sur leur solde, font distribuer chaque jour 80 rations de viande ou de soupe aux indigens de la ville.

Un moyen d'une souscription ouverte parmi les officiers, sous-officiers et soldats du 15e de ligne, de 2e escadron des équipages militaires, de la gendarmerie, du 5e régiment de hussards, du parc de construction, de la 2e compagnie d'ouvriers, à Châteauroux, a permis aux troupes ayant distribué gratuitement pendant toute la mauvaise saison rigoureuse, aux indigens de la ville.

Par son ordre du jour du 3 janvier 1854, M. le général commandant la 19e division a témoigné sa satisfaction à la garnison de Châteauroux, pour cet acte d'humanité.

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph.

Publiés, annotés et mis en ordre par A. Du Casse, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon (1).

Lorsque nous avons rendu compte du 1er volume de cet ouvrage (*Moniteur* du 1er *février* de 50 août dernier), nous lui avons prédit un brillant succès. Les 2e, 3e et 4e volumes, publiés depuis cette date, ont pleinement justifié notre horoscope.

Ce succès tient plus encore à la nature du livre et au caractère des nouveaux documents qui y trouvent leur place qu'à l'importance historique des événements mémorables auxquels ils se rattachent. En effet, nous sommes trop près de ces événements et des hommes qui en ont été les acteurs pour que l'histoire puisse déjà en être écrite. Beaucoup d'entre nous ont été acteurs ou témoins des faits, et un assez grand nombre est connu les hommes. Nous jugeons donc les uns et les autres du point de vue où nous étions placés à l'époque qu'il s'agit de décrire, absolument comme ceux qui ont figuré dans une bataille, et qui, n'ayant réellement bien vu que les lunettes de corps d'armée ils faisaient partie, ont rarement subi l'impression des choses arrivées sous leurs yeux.

Le moment n'est donc pas encore venu de publier une histoire de l'ère impériale : il convient d'attendre que les contemporains soient moins nombreux ou aient même entièrement disparu ; mais il en est autrement des *Mémoires*, qui expliquent les faits partiels. Lorsque, comme ceux que publie en ce moment M. Du Casse, ces Mémoires ont pour base unique des lettres originales, écrites presque toutes par l'Em-

(1) Chez Perrotin, libraire-éditeur, 41, rue Fontaine-Molière, à Paris.

pereur Napoléon Ier. Non-seulement il a sauvé la France et la dynastie napoléonienne, au grand homme dont le génie a laissé sa trace ineffaçable sur toutes nos institutions, qui a régénéré la société en France, restauré les autels, fondé la plus nationale dans les arts et dans l'industrie comme dans ses sociétés militaires, qui a placé ses aigles triomphantes sur presque toutes les capitales de l'Europe, et y a fait connaître en même temps le véritable caractère d'un peuple aux sentiments nobles, généreux et loyaux, qu'on croyait seulement intelligent, aimable et léger, l'intérêt s'accroît en raison directe de l'importance du sujet. On établie, dans les grandes chancelleries de correspondances secrètes, le grand mécanisme, le grand capitaine, le puissant empereur, bien mieux encore que si l'on était été admis à l'honneur de sa présence, car il ne revêt ni d'une manière plus complète ni plus franche ses conversations ou l'homme se dissimule souvent derrière le potentat.

Au commencement du 3e volume, on voit le prince Joseph Bonaparte recevoir du 1er Empereur le 3 janvier 1806, l'ordre d'aller prendre le commandement des 40,000 hommes chargés de chasser de Naples la dynastie qui, tant de fois, avait trahi la confiance de la France et manqué à ses engagements envers elle. Au milieu du 4e volume se trouve, sous la date du 11 mai 1808, la lettre par laquelle Napoléon rappelle son frère à Paris, en lui annonçant que la couronne d'Espagne lui est destinée. « L'Espagne, lui dit-il, est le seul pays ce qui est le royaume de Naples : c'est 11 millions d'habitans, plus de 600 millions de revenus, et la possession du toutes les Amériques. C'est une couronne que vous plus m'achetez, à trop de sacrifices à la France, qui couvre entièrement une de ses frontières. A Madrid, vous êtes en France : Naples est au bout du monde. »

Singulière destinée que celle des princes de cette famille, éprouvée par de si cruels revers après des apothéoses si grandes, qui semble avoir été prédestinée à l'exercice du pouvoir et ou les royaumes se donnaient à l'avenement !

Joseph n'était que ambitieux, mais il était profondément dévoué à son frère j'il avait compris de quelle utilité son concours intelligent et fait devait être à l'exécution des grands desseins de Napoléon. Il avait donc sacrifié son goût pour les douceurs faciles et douces d'une grande existence indépendante, dont sa fortune particulière lui permettait de jouir, et les joies de la famille, si précieuses à son excellent cœur, aux nécessités des hautes positions politiques que Napoléon lui avait successivement attribuées. Parti de Paris comme son lieutenant, commandant en chef l'armée destinée à conquérir le royaume de Naples, Joseph reçut, sous la date du 30 janvier 1806, l'ordre de prendre le titre de pour revenu-général des royaumes de Naples et de Sicile ; mais la lettre de l'Empereur se terminait par le paragraphe suivant :

« Quand vous aurez pris Naples et que tout aura pris une physionomie, je vous ferai connaître mes dispositions pour vous faire reconnaître roi de Naples. »

Joseph, dans sa réponse, ne fait aucune allusion à cette partie de la lettre de son frère, ce qui prouve qu'il s'attendait bien à un tel résultat de sa mission; il annonce seulement ne pas avoir pris le titre de gouverneur-général, que l'eût annoncé son dans l'espoir des grands et de son peuple après avoir porté celui plus glorieux de lieutenant de l'Empereur.

Le futur souverain traversait le royaume de Naples dans un pliaca etat. La reine Caroline, avant de partir pour le Sicile, avait fait une ruine complète.

« La cour, dit Joseph à l'Empereur, a fait embarquer jusqu'à du bois de chauffage; elle n'a rien laissé dans le port, excepte la carcasse d'une frégate de quinze, qui est prête à partir. Une partie de ses effets était embarquée sur une frégate et une corvette qui ont été rejetées par le vent dans le golfe; d'autres bâtiments, en nombre de quinze, ont été pris par la tempête à Baïa. Les batteries de la côte étaient démontées, les canons enclouées; mais on est parvenu à les retablir, et leur feu a forcé ces deux bâtimens à baisser pavillon et à se rendre : du reste aucun dégât d'artillerie et de guerre. On a trouvé sur la frégate 12,000 piastres. Les bâtimens qui sont à Baïa sont aussi chargés d'artillerie et de meubles : sur l'un d'eux étaient 25 chameaux avec et plusieurs voitures. »

« La reine a emporté aux particuliers 10 millions, qu'elle a fait enlever de la Banque; aussi ce papier, qui était au pair, perd-il rapidement. Me voici dans le même embarras que celui dans lequel nous étions à Paris il y a quatre mois. Je n'ai rien trouvé dans les caisses. »

Dans une autre lettre, Joseph annonce que la reine a fait enlever du palais jusqu'aux couverts et aux draps de lit des lits. Les causes des communes étaient épuisées et les contributions perçues à l'avance. Les revenus du royaume montaient, à l'état normal, à 12,235,000 ducats, représentant à peu près 25,500,000 francs, notamment sur les droits de consommation de la ville de Paris : mais une portion notable de ces revenus fut bientôt paralysée par la révolution du commerce maritime, qui réduisit considérablement les produits des douanes, et par la révolte des Calabres, provinces que les pillages ont toujours exercés par les bandes de brigands que la cour de Sicile y faisait jeter à chaque instant, et les désastres de la guerre, cruels compléments de tels crimes.

D'un autre côté, les troupes formant l'armée française mouraient de vétérans et de soubrettes ; elles avaient un arriéré de solde considérable en entrant en campagne, et, depuis de nos jours, mais fort longtemps alors, elle l'Empereur Napoléon, qui ne pouvait s'habituer à l'idée d'une misère semblable à celle où se trouvaient les États napolitains, et qui avait l'habitude de faire vivre ses armées en pays ennemi sans bourse délier, trouvait fort surprenant que son frère ne sût pas se créer les ressources nécessaires à cet effet.

Pendant toute la durée de l'administration du roi Joseph à Naples, sa correspondance avec son frère roule principalement sur ces détails ; demandes continuelles d'argent de la part du premier ; noirceurs du second sur les moyens à prendre pour battre monnaie par des contributions de guerre, par l'abolissement des fiefs qui doivent faire retour à la couronne, par la vente des biens provenant de ces fiefs et des confiscations à exercer sur les Napolitains qui ont suivi l'ancienne cour en Sicile, par des contributions en nature pour nourrir et habiller l'armée, etc. Ces conseils sont entremêlés, de temps à autre, de secours bornés au strict nécessaire et qui ont rarement dépassé 300,000 fr. par mois.

« La guerre doit nourrir la guerre, » disait à ce propos l'Empereur. Tel était, en effet, le principe ancien, qui n'avait été que trop bien suivi jadis, et grâce auquel la guerre, indépendamment des incroyables malheurs qu'elle entraîne, était devenue le plus épouvantable fléau, par l'effet désastreux du pillage, du vol, de l'incendie, des massacres inutiles et des excès de tout genre, ses terribles accessoires.

Dans la pensée de Napoléon, « la guerre doit nourrir la guerre » voulait dire évidemment que les contributions, régulièrement levées sur des pays conquis, devaient défrayer les dépenses de nourriture et d'entretien de l'armée ; mais jusqu'alors le mode d'application de ce principe en avait fait jaillir mille abus. Aussi, au lieu d'assurer la subsistance de l'armée par des distributions au taux réglementaire, on imposait aux habitans l'obligation de nourrir directement les troupes, et de là une foule d'exigences déraisonnables, d'exactions, de violences, et, par conséquent, de représailles de toutes sortes. Chacun s'arrogeait le droit de frapper des contributions, dont le produit n'entrait jamais dans la caisse du percepteur, et ce système avait amené trop souvent certains chefs de nos armées à des actes de dilapidation contre lesquels la juste sévérité de l'Empereur venait tardivement sévir, mais les restitutions qu'il exigeait alors, consistaient trop souvent en de nouvelles exactions, en actes de tyrannie que comme des actes de justice, n'atteignaient qu'imparfaitement le but qu'il s'était proposé. Il ne frappait que sur les grands voleurs, et encore ceux-ci ne rendaient-ils que fort rarement ; quant aux petits, ils échappaient naturellement à ses répétitions.

Nous remonons à citer les lettres, en très grand nombre, où Napoléon se plaint de exactions, des plus illustres par leur grave matière, dont les dépréditions lui semblaient à juste titre intolérables, et celles ou le roi Joseph, tantôt intéressé, tantôt pour qu'on accordât facilement les sommes exigées, tantôt déclarait ne plus pouvoir satisfaire à toutes les exigences. Il en donne un exemple, à l'occasion d'une lettre dans laquelle l'Empereur lui annonce qu'il a fait entrer 6,000 hommes de nouvelles troupes dans le royaume de Naples, ce qui lui cause une augmentation de gros livres, je quitte toute autre occupation pour les lire en détail, pour voir la différence qu'il y a entre un mois et l'autre. Je trouve plus de plaisir à cette lecture qu'une jeune fille n'en prend à lire un roman. » Viennent ensuite des recommandations pour la réunion des différentes fractions d'un même corps, et des instructions minutieuses qui montrent que cet immortel génie ne se bornait pas seulement aux hautes conceptions d'ensemble, mais qu'il savait tout approfondir.

Cependant le roi Joseph, qui n'avait jamais fait la grande guerre, était loin de partager cette fatigue que les troupes placées sous ses ordres éprouvaient dans ces luttes journalières contre les bandits, leurs seuls adversaires, et du petit nombre de récompenses qu'elles obtenaient, proportionnellement à celles accordées à la Grande Armée. C'était au commencement de 1807, après cette terrible et glorieuse bataille d'Eylau, où le succès fut si chèrement acheté, que Napoléon reçut la visite de son frère Jérôme Bertbier, chef d'état-major de l'armée de Naples, envoyé près de lui par Joseph pour exposer la situation de cette armée et la besoin de remonter son moral. Le général Jérôme Bertbier est daté d'Osterode, le 1er mars 1807, et nous en extrairons les passages suivans, bien propres à refouler toutes les prétentions mal fondées :

« Je n'ai rapporté à ce que vous dire le général César Berthier, qui a commandé pendant deux ans les divers de l'armée de Naples avec la Grande Armée. Officiers d'état-major, colonels, officiers, ne se sont pas déshabillés depuis deux mois, et quelques uns depuis trois mois, et depuis un mois-même ont passé sans dîner mes bottes), au milieu de la neige et de la boue, sans pain, sans vin, sans eau-de-vie, mangeant des pommes de terre et de la viande, faisant de longues marches et contremarches sans connaître le terme de douceurs. Exposés à la baionnette et sous la mitraille très-souvent ; les blessés oblégés de s'évacuer en traîneau en plein air, pendant cinquante neiges. C'est dans de pareilles circonstances que de nous comparer à l'armée de Naples faisant la guerre dans le beau pays de Naples, où l'on dîne, puis, du vin, de l'huile, du drap, des draps de lit, de la société et même des femmes. Après avoir détruit la marine française, l'Angleterre nous combattre le reste des Prussiens, contre les Russes, les Cosaques et les Kalmouks, et ces peuplades du Nord qui envahirent jadis l'empire romain, ne connaissaient la guerre dans toute sa force et dans toute sa rigueur. Au milieu de ces grandes fatigues, tout le monde a été plus ou moins malade ; pour moi, je ne me suis jamais mieux porté que dans cet état.

« ..... Payez donc l'armée : c'est la gloriuse la plus aîcrée ; je souffrez jamais que l'on me plaigne. Avec les Français, il faut montrer du caractère. L'armée de Naples n'a pas bien de ce qu'elle a souffert ; mais elle a souffert vous plaignez! Demandez au général Berthier ; il vous dira que votre Empereur est pendant des quinzaines de jours, mangeant des pommes de terre et buvant quand on mêlait de mauvais seigles de la Pologne, de ce que doivent être les simples officiers ! Ils ne mangent que de la viande. »

La correspondance entre les deux frères s'est presque uniquement occupée de leurs affaires; elle a indiqué les soins pour obtenir des intérêts de famille ou des détails d'affection. Parmi les premiers, on remarque les efforts infructueusement tentés par Joseph, à la demande de Napoléon, pour amener Louis à consentir aux projets que l'Empereur avait formés pour son avenir; Louis préféra conserver la situation qu'il s'était faite aux brûlantes perspectives qu'il n'aurait pu atteindre qu'à travers des écueils qu'il croyait autrement inévitables.

Nous choisirons, dans les lettres qui traitent de choses familières, les deux passages suivans, qui nous semblent caractériser parfaitement la différence que les positions respectives des deux hauts personnages établissait dans leur manière de resserrer une nouvelle et sincère affection.

« Je recevai ici, écrivait Joseph le 13 août 1806, jusqu'à la Pâte de Notre Majesté, que je lui souhaite bonne ; je desire qu'elle apporte encore un peu de plaisir à recevoir cette expression de ma tendresse. Jamais ce glorieux Empereur ne pourra m'abandonner de ce Napoléon que j'ai tant aimé, et que je désire retrouver tel que je l'ai connu il y a vingt ans, si l'on se retrouve aux Champs-Elysées. »

« Mon frère bien-aimé, répondait Napoléon le 23 août, j'ai reçu votre lettre du 13 août. Je suis fâché que vous croyiez ne pouvoir retrouver votre frère qu'aux Champs-Elysées. Il est tout simple qu'à quarante ans, il n'ait pas pour vous les mêmes sentimens qu'à vingt ans. Mais il en a pour vous des sentimens plus réels et plus forts : non amitié à les traits de son âme. »

Quelques mois plus tard, le 29 janvier 1807, Napoléon écrivait à son frère, en date de Varsovie, ville où l'on sait que les bien d'une tendre affection le retiraient quelque temps :

« Mon frère, le Turquie à déclaré la guerre à la Russie, comme vous le verrez dans le bulletin d'aujourd'hui. La Tartare, partie de Constantinople le 9 janvier, n'apporte les encl. leures nouvelles de ce pays.

« Un million on ce est envoyé de Turin à Naples. Ma santé est excellente ; j'ai eu quelque bonne, éclaboran que je suis devenu plus galant que par la passe. »

Nous recevons pour un autre article l'extrême de la deuxième portion du 4e volume, qui est relative à l'affaire d'Espagne, dont il sera question ainsi dans ces volumes suivans. (On annonce la très-prochaine publication du cinquième.)

Digitized by Google

M. Du Casse a continué avec une rare intelligence et une grande lucidité son rôle d'annotateur. Les résumés historiques qui sont au début de chaque chapitre sont très-complets, très-nets, très-substantiels, et font connaître d'une manière complétement satisfaisante les Mémoires du roi Joseph, s'ils continuent comme ils ont commencé, ainsi que nous en avons l'assurance, former tout une des publications les plus remarquables de notre époque.

Beaussmann.

Il n'est plissé deux erreurs typographiques dans la notice nécrologique sur M. le colonel Chabaud, que nous avons publiée le 16 de ce mois.

On a imprimé *compagnies* morale au lieu d'*observation* morale, en parlant des journées de désordre de février 1848, ce qui est tout différent.

Plus loin, nos compositeurs ont mis le mot *enfants* au pluriel, il n'y a qu'un enfant avait voulu écrire avengles-nous.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de Semaille aîné, rue du Faub.-Montmartre, 11.

Le major du 4e léger demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser directement à Perpignan.

— Un capitaine d'infanterie de marine sanctionnée, 1849, désire permuter avec un capitaine d'infanterie de ligne ou légère dont le régiment est en France.

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour comptable, demande à permuter avec un capitaine d'habillement.

— Un lieutenant dans le régiment est dans le Midi (anciennement garnison de Paris), demande à permuter avec un de ses collègues de la 19e ou éloignée, d'une compagnie de discipline ou d'un autre régiment en garnison à Paris.

— Un lieutenant d'infanterie du 23 mai 1850, désire permuter de suite avec un lieutenant de cavalerie.

— Le 10e léger, en garnison en Corse depuis deux ans, demande une première clarinette-solo, les appointements de cet artiste seront proportionnés à son talent.

— Un capitaine d'infanterie de ligne, en garnison près de Paris, demande à permuter avec un capitaine d'un bataillon de chasseurs à pied.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne, en garnison à Paris, anciennement officier d'ordonnance, désire permuter avec un officier de son grade des zouaves, bataillons indigènes ou bataillons légers d'Afrique.

— Le 1er régiment de carabiniers, en garnison à Versailles, demande un premier trombone-solo, deux cornets à pistons, premier et second, deux premiers bugles en si-bémol, une basse à quatre cylindres, un contrebasson.

S'adresser pour les conditions, ou conseil d'administration, à Versailles.

— L'emploi de maître cordonnier étant vacant au 37e de ligne, un concours aura lieu à cet effet à Lorient le 5 février prochain.

— Le conseil d'administration du bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine désire permuter avec l'adjudant-major pour la fourniture des effets d'habillement et de chaussure nécessaires au corps pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1854, aura lieu à Constantine le 1er mars prochain.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges sont à Marseille, Alger ou Constantine, dans les bureaux de M. le sous-intendant militaires.

—M. Olmi, sergent maître cordonnier à la 3e compagnie de fusiliers de discipline, ayant 19 années de service effectif, dont 18 comme sapeur-cuisinier au 4e de la ne et 8 comme chef ouvrier à ladite compagnie, se recommande à MM. les chefs de bataillon qui voudront être désignés pour commander les 10 bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation, pour servir dans la 2e subdivision de voltiges de remplir et de sous-lieuter pour pouvoir remplir ce grade dans un de ces nouveaux corps.

— Le maître tailleur de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en garnison à La Fère, désire trouver un emploi de maître tailleur dans un autre corps de l'armée. Il est porteur de certificats d'aptitude, de moralité, et offre toute garantie de solvabilité.

— Glémot, établi maître bottier à Saint-Brieuc depuis plusieurs années et ayant travaillé longtemps à Paris, désire entrer comme maître cordonnier dans un régiment d'infanterie. Il fournira toutes les garanties de moralité et de solvabilité désirables.

— Marie, marchand tailleur, place de Chambre, 25, à Metz, vient de former une association entre lui et son confrère, n° 25. Mlle les officiers de l'armée trouveront toujours chez lui cohérent et pratique choix de marchandise.

— La Fée Astrol, pour faire croître les cheveux, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 189.—1 fr. le flacon.

LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'École-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, aussi avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire, les subsistants nourris par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnances du 2 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassées de toutes les dispositions rapportées et mises à leurs de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, comprenant les années 1850, 1851, 1852 et 1853 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvet, ancien comme de l'intendance militaire.

—

OBSERVATIONS.

Tous les articles ajoutés en changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont parfaitement, afin de les distinguer les texte primitif, et un a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête; l'ordonnance du 16 juin 1844 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1853 sur les cassations, etc. Nous pouvons donc sans crainte évaluer, comparativement aux ordonnances qui se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte remplacé par nous à plus de tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques détaillées, mais un seul plus claires.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on n'y trouvera pas, comme dans les tables précédentes, ces innombrables et inutilesdoubles renvois d'une disposition à l'autre, sur toutes celles traitant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1850 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Les cahiers de quittances, les livrets d'ordinaire, l'école du soldat et les ordonnances, sont en vente chez

L'auteur, rue Grange-Batelière, 18, et chez Hannequin fils, rue de Bussy, 1.

Le supplément à la table de *Journal militaire* est sous presse, et paraîtra dans quelques jours.

Les corps peuvent donc, dès à présent, nous adresser leurs demandes.

—

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, intéressant : 1° les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire ; 2° les subsistants nourris par l'ordinaire ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, ... 1 50

Seuvre intérieure, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné, ... 1 25

Seuvre intérieure, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné, ... 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, ... » 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8° de 300 pages environ. . . . . 5 fr. 50 c.

Décision ministérielle du 13 mars 1853

CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en cuivre ou elles entrent à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher la contact avec les parois de la giberne.

Les cartouches libres et les étuis portent l'estampille du corps et le numéro matricule de l'homme.

Les deux étuis réglementaires à la cartouche forte, recouverts d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 8 c., et le cent 4 fr.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES

pour Généraux et Officiers supérieurs de l'armée et de la marine.

LIEGARD (Hyacinthe), rue du Val-Saints-Catherine, 23 (au Marais).

Remplacer pour cheveux de chefs de bataillon, majors, colonels d'infanterie, officiers d'état-major de l'armée, officiers supérieurs, mêmes titres d'infanterie, officiers de l'artillerie de toute arme, officiers supérieurs de la gendarmerie, officiers du train d'artillerie, officiers de gendarmerie, chefs d'escadron, officiers supérieurs, colonels, pourgarde, de manœuvre, et pour tout officier supérieur, commandant, capitaine, lieutenant, sous-lieutenant, de la garde républicaine, de la gendarmerie, de la garde de Paris, de la garde de Versailles, de la garde de Fontainebleau, de la garde de Compiègne, de la garde de Rambouillet, de la garde de Saint-Germain, de la garde de Vincennes, de la garde de Saint-Cloud, de la garde de Meudon, de la garde de Marly, de la garde de Monceau, de la garde de Bagatelle, de la garde de Boulogne, de la garde de Neuilly, de la garde de Courbevoie, de la garde de Puteaux, de la garde de Suresnes, de la garde de Nanterre, de la garde de Rueil, de la garde de Chatou, de la garde de Bougival, de la garde de Marly-le-Roi, de la garde de Saint-Germain-en-Laye, de la garde de Poissy, de la garde de Conflans-Sainte-Honorine, de la garde de Pontoise, de la garde de Meaux, de la garde de Melun, de la garde de Fontainebleau, de la garde de Compiègne, de la garde de Rambouillet, de la garde de Versailles

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs.
Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION,
Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

PARIS, 23 JANVIER 1834.

État-major des 20 bataillons de chasseurs à pied.

1er bataillon.

Chef de bataillon, M. Tristan Legros.
Capitaine-major, M. Petit.
Capitaine-adjudant-major, M. Dumont.
Capitaine instructeur du tir, M. Boisonnet.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Doucet.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Alimondy.

2e bataillon.

Chef de bataillon, M. Pauize d'Ivoy.
Capitaine-major, M. Fayol.
Capitaine-adjudant-major, M. de Roquefeuil.
Capitaine instructeur du tir, M. Morhain.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Dantreygas.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Kobus.

3e bataillon.

Chef de bataillon, M. Duplessis.
Capitaine-major, M. d'Arriule.
Capitaine-adjudant-major, M. Cornelier de Lucinière.
Capitaine instructeur du tir, M. de Cheniery.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Riello.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Sebion.

4e bataillon.

Chef de bataillon, M. Soubiran-Campaigno.
Capitaine-major, M. Leroque.
Capitaine-adjudant-major, M. Gaullier de la Grandière.
Capitaine instructeur du tir, M. Pistouley.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Leloup.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Perdrau.

5e bataillon.

Chef de bataillon, M. Landry de Saint-Aubin.
Capitaine-major, M. Thirot.
Capitaine-adjudant-major, M. Masse.
Capitaine instructeur du tir, M. Verdeil.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Poinsot.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Gonod.

6e bataillon.

Chef de bataillon, M. Fauvart-Bastoul.
Capitaine-major, M. Leblanc.
Capitaine-adjudant-major, M. Poncet.
Capitaine instructeur du tir, M. Barutel.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Marcaggi.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Parés.

7e bataillon.

Chef de bataillon, M. Pisognet de Belicfonds.
Capitaine-major, M. Malla.
Capitaine-adjudant-major, M. Avril de l'Enclos.
Capitaine instructeur du tir, M. Toutain.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Arocat.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Camus.

8e bataillon.

Chef de bataillon, M. de Brauer.
Capitaine-major, M. Brips.
Capitaine-adjudant-major, M. Mangin.
Capitaine instructeur du tir, M. Taupet.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Demousseaux.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Grifon.

9e bataillon.

Chef de bataillon, M. Nicolas-Nicolas.
Capitaine major, M. Pasebeau.
Capitaine-adjudant-major, M. Tixier.
Capitaine instructeur du tir, M. Nessler.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Chartier.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Daubresse.

10e bataillon.

Chef de bataillon, M. de la Basilde.
Capitaine-major, M. Courrech.
Capitaine-adjudant-major, M. Cretin.
Capitaine instructeur du tir, M. Airolles.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Lebreton.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Bulier.

11e bataillon.

Chef de bataillon, M. Nogues.
Capitaine-major, M. Perès.
Capitaine-adjudant-major, M. Isnard.
Capitaine instructeur du tir, M. Boune.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Bonneral.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Martin.

12e bataillon.

Chef de bataillon, M. Lenormand de Bretteville.
Capitaine-major, M. Morisod.
Capitaine-adjudant-major, M. Eymard.
Capitaine instructeur du tir, M. Paris.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Davau.
Sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Dyonnet.

13e bataillon.

Chef de bataillon, M. Ponnard.
Capitaine-major, M. Montaru.
Capitaine-adjudant-major, M. Ducrest de Villeneuve.
Capitaine instructeur du tir, M. Jouanne-Brasilien.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Escande.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Champagne.

14e bataillon.

Chef de bataillon, M. Borias.
Capitaine-major, M. Viville.
Capitaine-adjudant-major, M. Barthes.
Capitaine instructeur du tir, M. de Boscheman.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Stockenstedt.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Deville.

15e bataillon.

Chef de bataillon, M. Cohn.
Capitaine-major, M. Vuilhet.
Capitaine-adjudant-major, M. Thibaudin.
Capitaine instructeur du tir, M. de Wazerez.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Millot.
Sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Aimeres.

16e bataillon.

Chef de bataillon, M. Esmieu.
Capitaine-major, M. Boyer.
Capitaine-adjudant-major, M. de Jouffray d'Abbans.
Capitaine instructeur du tir, M. Billot.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. de Lustrac.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Hurtel.

17e bataillon.

Chef de bataillon, M. Douay.
Capitaine-major, M. Figeard.
Capitaine-adjudant-major, M. d'Esménard.
Capitaine instructeur du tir, M. de Colleseau.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Ferrer.
Sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Viville.

18e bataillon.

Chef de bataillon, M. de Jouenne d'Esgrigny d'Hervilly.
Capitaine-major, M. Godine.
Capitaine-adjudant-major, M. Brûart.
Capitaine instructeur du tir, M. Escarfait.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Gervoy.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Ligier.

19e bataillon.

Chef de bataillon, M. Caubert.
Capitaine-major, M. Lagacbe.
Capitaine-adjudant-major, M. Champion.
Capitaine instructeur du tir, M. Marchal.
Lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Grandamy.
Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Mandroy.

20e bataillon.

Chef de bataillon, M. Cambriels.
Capitaine-major, M. Judet.
Capitaine adjudant-major, M. Colvier d'Albert. . .
Capitaine instructeur du tir, M. de Brauneck.
Sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier, M. Pernard.
Sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, M. Savoye.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Lewal, capitaine d'état-major de 1re classe, employé au service de la topographie en Afrique, a été mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie pour être employé à la direction des affaires arabes, à Bâdah.

Vuillemot, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France, a été mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, pour faire partie de la brigade topographique en Afrique, en remplacement de M. Lewal.

Fourchault, capitaine d'état-major de 1re classe, employé au service de la topographie en Afrique, a été mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie pour être employé dans le service actif.

Rubl, capitaine d'état-major de 2e classe, employé au service de la topographie en Afrique, a été mis en disponibilité.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Caillimer, médecin-major de 2e classe au 1er de lanciers, a été désigné pour le 4e d'artillerie.

Grignon, pharmacien-major de 1re classe à l'hôp. de Corte, a été désigné pour l'hôp. de Marseille.

Pitan, pharmacien-major de 1re classe à la division de Constantine, a été désigné pour la division d'Alger.

Grimal, pharmacien aide-major de 1re classe à la division d'Alger, a été désigné pour l'hôp. de Corte.

Lisse, pharmacien aide-major de 1re classe à la division de Constantine, a été désigné pour l'hôp. du Gros-Caillou.

Merchier, pharmacien aide-major de 1re classe à la division d'Alger, a été désigné pour l'hôp. de Versailles.

Dédigonville, pharmacien aide-major de 1re classe à la division de Constantine, a été désigné pour l'hôp. de Givet.

Gontier, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hopital de Montlouis, a été désigné pour l'hôp. de Bicbe.

Veret, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Perpignan, a été désigné pour l'hôp. de Besançon.

Bocher, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Givet, a été désigné pour la division de Constantine.

Poincelet, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Bicbe, a été désigné pour la div. de Constantine.

Jacquot, pharmacien aide-major de 2e classe à la div. d'Alger, a été désigné pour l'hôp. de Metz.

Senaux, pharmacien aide-major de 2e classe à la div. d'Oran, a été désigné pour l'hôp. de Perpignan.

Rousin, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour la div. d'Alger.

Fresenir, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour la div. de Constantine.

Adam, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour la div. d'Alger.

Tricot, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour l'hôp. de Toulon.

Choquart, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour l'hôp. de Belfort.

Olivier, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour la div. de Constantine.

Lefranc, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour la div. de Constantine.

Courant, pharmacien aide-major de 2e classe à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, a été désigné pour l'hôp. de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Digitized by Google

reuses, dont les principaux sont Widdin, Nicopoli, Rustschouck et Silistrie, et quelques intermédiaires sont d'une moindre importance, mais susceptibles de défense, et pouvant servir de point d'appui aux corps chargés de garder le fleuve.

Kalafat, situé sur la rive gauche du Danube, presque en face de Widdin, est devenu une forteresse imposante. Un corps de 20,000 Turcs l'occupe, et c'est contre elle que l'armée russe semble avoir voulu, dans ces derniers temps, concentrer ses principaux efforts.

Kalafat forme la véritable base d'opérations de l'aile gauche de l'armée ottomane, et l'on conçoit d'autant mieux que cette position formidable inspire à Gortschakoff, qui a tué Omer-Pacha réunissait derrière ses lignes un corps de troupes de choix, il pourrait, au moment où l'armée russe aurait franchi le fleuve et envahi la Bulgarie, se porter rapidement sur Bucharest, par une manœuvre analogue à celle du général Bonaparte à Arcole, et placer ainsi son adversaire dans une position fort dangereuse.

D'un autre côté, l'armée turque ne pourrait défendre le passage du Danube, et si elle était forcée de se replier sur les Balkans, elle y trouverait une base d'opérations d'une moindre étendue et formée d'obstacles plus faciles à garder, où elle aurait tort de regarder la ligne des Balkans comme peu redoutable à un ennemi disposant de forces aussi considérables que celles de l'armée russe. L'armée ottomane est nombreuse sans doute; elle est sur son territoire, et qui dit exclusif ses forces, et elle a derrière elle des moyens de ravitaillement qui manqueraient à son ennemi.

C'est là que la puissance des Russes combinées dans la mer Noire deviendrait, pour l'armée musovite, une cause imminente de danger. En admettant qu'Omer-Pacha ne remportât pas sur le passage du fleuve de sa position à Kalafat pour couper les communications de l'ennemi avec sa base, et qu'il fût contraint d'approvisionnements, il est matériellement impossible qu'une armée de cent mille hommes au moins, car telle devrait être la force de l'armée russe pour qu'elle oublât sur la Bulgarie, puisse tirer ses approvisionnements de la Bessarabie. Celle-ci serait impossible même encore par la voie du Danube, en supposant qu'elle se fît emparer des places secondaires qui en défendent le cours jusqu'à Silistrie, forteresse qui ne pourrait tomber entre ses mains qu'à la suite d'un siege long et périlleux. Le service des ponts et chaussées n'est pas mieux organisé en Bulgarie qu'en Valachie, et pour tous ceux qui savent quels nombreux convois une armée traîne à sa suite pour les services de l'artillerie, des ambulances et des bagages, il est évident que les chemins tracés à travers champs ne pourront jamais suffire à la rapidité passage de cette armée de cent mille hommes, pour qu'aucun service de transports permanens de rivières puisse y être organisé.

Dans les guerres précédentes, la mer était libre; le corps envahissant n'offrait pas un effectif supérieur à 40 ou 50,000 hommes, et la résistance qui lui était opposée ne ralentissait pas beaucoup ses mouvemens. Les conditions étaient donc tout autres, et pourtant on sait avec quelle lenteur l'armée russe pénétra dans la Roumélie, après avoir franchi cette large et redoutable des Balkans, qui fit sa mal défendue.

Nous n'avons parlé jusqu'ici avec quelques détails que des obstacles matériels que le général Gortschakoff doit s'attendre à rencontrer. Il nous reste à examiner ceux qui lui opposera infailliblement la valeur des troupes qu'il devra combattre.

C'est aujourd'hui de 1813 que date l'ordonnance qui prescrit la nouvelle organisation donnée à l'armée turque; en 1814 a eu lieu la première application de quelques dispositions prises en cette année par la voie des appels, et, dès 1845, les corps nouveaux étaient formés, habillés, armés et instruits tout à fait à l'européenne. Depuis ce temps, les écoles militaires ont fourni chaque année un très grand nombre d'officiers à cette armée, et comme elle est composée d'hommes forts et vigoureux, soumis à une exacte discipline, astreints à cinq années de service en moyen, elle est désormais l'égale de toutes les armées régulières du continent.

Les *rédifs*, c'est-à-dire les soldats renvoyés dans leurs foyers après cinq ans de présence sous les drapeaux, sont assujettis à sept ans de service dans la réserve; ils sont réunis tous les ans pendant un mois dans des cadres institués à cet effet, et y sont exercés aux grandes manœuvres, à l'instar de la landwehr prussienne. Une troisième seconde armée, formée d'hommes instruits et rompus au joug de la discipline, dont dispose le gouvernement turc, et l'on a pu remarquer que partout où des corps de rédifs se sont trouvés, ils ont vaillamment combattu.

L'armée ottomane, composée de ces parfaits éléments, bien commandée, bien exercée à toutes les manœuvres de notre stratégie, est appelée à défendre sa patrie et sa religion contre un ennemi qui, depuis son avénement au trône de l'injustice de l'agression rient donc accroître, par la conscience du bon droit, l'enthousiasme que fait naître chez tout musulman la vue de l'infidèle en Prophète, dont le courage, la force aussi, aussi ropons-nous que partout les troupes de l'armée régulière se sont fait noblement leur plutôt que de se rendre, dans les mêmes circonstances où elles ont fait preuve de bravoure. Le sublime dévouement des victimes de Sinope, dayarrassant sous les flots en conservant au haut du mât le pavillon qu'elles refusaient d'amener, est venu apprendre au monde ce qu'on peut attendre des soldats de Mahomet.

Si l'on examine la valeur réelle des troupes russes que ces héroïques soldats ont à combattre, on ne peut méconnaître les causes d'infériorité qu'elles présentent.

Disons d'abord qu'il n'y a de corps remarquables dans l'armée russe que ceux de la garde impériale, des grenadiers, et de l'armée du Caucase. C'est sur ceux-là qu'on dirige les hommes d'élite, au détriment des autres régimens. Lorsqu'on, étant l'objet de moins de soins, n'ont plus qu'une valeur secondaire. Les divers ouvrages publiés sur l'organisation militaire en Russie, et notamment le chapitre, relatif au recrutement, *des Etudes sur le Nord* de M. Léouzon Le Duc que nous avons reproduit dans le *Moniteur de l'Armée*, font connaître de quels éléments plus ou moins défectueux les corps non privilégiés sont généralement composés. Le progrès a été si mal parmi les paysans russes depuis quarante ans, qu'non pouvons bien juger des soldats qu'ils fournissent aujourd'hui d'après ceux que nous avons vu franchir par milliers, dans les campagnes de l'Empire, et former en longues colonnes de prisonniers qui encombraient nos hôpitaux, dans l'intérieur de la France. Un homme d'ailleurs de la bonhomie d'un personnage éminent, qui a été en position de bien étudier la valeur respective des troupes des deux puissances belligérantes, et qui les considérait avec raison comme un juge très compétent en pareille matière, que pour un combat à la baïonnette, il préférerait cent fois commander un corps turc plutôt qu'un corps russe.

Le tempérament explique cet jugement.

Le soldat russe raisonne peu, nous le savons; il suit les ordres de ses chefs et va se faire tuer ou prendre là ou son devoir le conduit. Mais ce soldat, généralement mal habillé, mal nourri, habitué aux épreuves qui soutiennent se constance et stimulent son courage, est d'autant plus susceptible qu'il a moins de vigueur et une grande irritabilité. Sous ces divers rapports, la guerre qu'on lui fait faire dans des contrées méridionales, en climat desquelles il n'est pas habitué, lui paraîtra pénible et rude. Le physique ne sera d'ailleurs pas soutenu par le moral, et plus d'une fois il regrettera la patrie absente. Déjà les héritant de la Valachie sont encombrés de malades, que nous ne lorsqu'il faudra marcher plus au Sud et combattre sous un soleil de feu.

Quant au mérite respectif des généraux, le personnage dont nous venons de parler n'hésitait pas à déclarer que ceux de l'armée russe devaient avoir plus d'expérience de la guerre; il reconnaissait cependant que Omer-Pacha est un homme rempli d'instruction, d'intelligence, de courage et d'aplomb, ayant l'habitude de se faire un grand nom comme capitaine, du reste, il ne pouvait cacher son admirateur ne pourraient prématurément à tenter les chances d'une grande bataille, dans laquelle il aurait un prudent système de temporisation et de conserver une attitude défensive, qui contraindrait chez que fussent ses Russes. Omer-Pacha a d'ailleurs sous ses ordres plusieurs officiers généraux très distingués.

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des forces respectives des troupes actuellement en présence; elles ne montrent les éléments nombreux de résistance que possèdent les Ottomans, et s'il fallait rechercher les chances défavorables au mouvement, nous les trouverions dans l'insuffisance d'une unité nuisance et dans l'insuffisance de leur organisation administrative, que dans l'infériorité numérique d'une armée qui a déjà fait ses preuves de vaillance.

Nous avons indiqué plus haut quelques-unes des éventualités que pourrait amener la persistance de la Russie dans la ligne déployée : qu'elle a suivie, et les actes plus ou moins hostiles qu'elle pourrait exercer contre les puissances occidentales, qui se sont interrenues au début que dans un but de conciliation et de pacification générale.

Tout nous porte à croire que la voix bienveillante de l'Europe sera écoutée dans les conseils du czar; mais il est évident que si, par impossible, la question d'Orient se présentait sous une autre face, si le besoin de mettre un terme au trouble que ces faites dissensions apportent aux intérêts commerciaux, industriels et financiers des autres Etats, leur imposait la nécessité d'intervenir d'une manière plus directe, il suffirait de poule le plus léger mécontentement à la balance, du côté de la Turquie, pour que son triomphe fût assuré.

Hassemann.

On lit ce soir dans la *Patrie*, sous la signature de M. Maurice Schiller :

« Nous croyons pouvoir assurer qu'aucune dépêche n'est venue modifier l'attitude du passage du Danube par les Russes. A la date du mois de décembre dernier, ils avaient envahi plusieurs îles du Danube inférieur, mais ils n'avaient pas encore pu parvenir à s'établir sur aucun point de la rive droite. »

MM. les officiers du 67e de ligne, par une initiative qui honore leur caractère, se sont imposé, jusqu'au 1er avril prochain, une cotisation mensuelle.

L'argent provenant de cette cotisation doit être versé entre les mains de M. le maire de Gentilly, pour être distribué aux pauvres de cette commune.

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 21 *janvier*, la dix-septième livraison de la grande carte topographique de la France, dite *Carte d'état-major*, vient d'être mise en vente. Cette publication porte à 169 le nombre des feuilles complétement terminées. Sur un total de 258, c'est plus que les deux tiers; nous sommes heureux d'ajouter que les éléments du dernier tiers sont en grande partie réunis et déjà mis en œuvre. Ainsi cette vaste entreprise approche de son terme.

Son sort était désormais fixé, M. le colonel Blondel, directeur du dépôt de la guerre, qui en dirige et surveille l'exécution, a pensé avec raison qu'il était de son intérêt d'examiner comment elle a été conçue, comment elle a été conduite et comment elle est parvenue au point où elle se trouve aujourd'hui. C'est ce qu'il vient de faire dans une *Notice* aussi instructive qu'intéressante, rédigée d'après des documens authentiques et publiée avec la permission du ministre de la guerre.

Nous regrettons que les limites de notre feuille ne nous permettent pas de reproduire ici les détails d'un haut intérêt historique dont abonde cet écrit substantiel, et nous nous bornons aujourd'hui à donner quelques faits qui aideront tout en quoi le corps d'état-major a dû employer de lauriers, d'activité et de persévérance, pour mener à si bonne fin une opération aussi colossale.

La pensée première d'appliquer le corps des ingénieurs géographes militaires à la rédaction d'une grande carte topographique de la France appartient, on le sait, à l'Empereur Napoléon Ier. Ce fut sur un de ses ordres, qui porte la date *du 5 février* 1808, que le chevalier Bonne, colonel dans ce corps, rédigea un mémoire très circonstancié, où il exposa le programme des travaux à entreprendre pour l'exécution de ce vaste projet.

Nous renvoyons nos lecteurs à la *Notice* elle-même pour se faire une juste idée des vicissitudes et des ajournemens qu'eut à subir cette entreprise si nouvelle, si étendue et si compliquée, et nous nous arrêtons aux détails suivans, sur les travaux de géodésie de premier ordre.

Les observateurs de la carte de France ne devaient pas trouver partout des observatoires; il n'en est pas en géodésie comme de l'astronome des rilles. Celui-ci exerce sa puissante science sur le sommet de sa tour, à côté de son lit de son cabinet; s'il veille, c'est à portée de son lit; il choisit ses heures et ses instans; les abris sont préparés de manière à meurtrir sa personne contre les vents qui ses observations.

Le géodésien, au contraire, va chercher le lieu habitable de ses observations sur le sommet des plus hautes montagnes, tantôt parmi les escarpemens de rochers, tantôt au milieu des neiges inaperçubables, tenant un plus bruit pour des forêts, tantôt sur des sommets nus et déserts. Tous les genres de difficultés l'environnent; difficulté pour vivre, difficulté pour le logement, difficulté pour les transports, difficulté pour faire entendre à des ouvriers du pays la construction d'ouvrages dont ils ne comprennent guère la conformation, dont ils ignorent entièrement l'usage. Il faut cependant qu'il construise son observatoire, qu'il y trouve un appui sûr pour y prendre ses mesures, qu'il en fasse un point fixe à reconnaître et à tour du lieu même, sans erreur de clef pour les observations prises d'autres stations.

Ces observatoires passagers prennent le nom de signaux ; l'instruction de la commission chargée de présider à ce grand travail prévoyait trois sortes de signaux en montagnes, en pierres sèches, en charpente, depuis le signal de 8 mètres, hauteur moyenne, jusqu'à celui de 30 mètres, considéré comme le plus grand possible. Tous les détails de la construction étaient prévus et indiqués, et dans cet arrangement où deux intérêts étaient à concilier, celui de la science et celui du travail, le dernier, il faut le dire, était subordonné au premier avec une imployable rigueur.

Quel voyageur, industriel ou touriste, intéressé ou curieux, n'a pas remarqué dans ses courses, sur quelque sommet solitaire, une de ces pyramides en pierres sèches? Celles de charpente sont ordinairement sur les points les plus accessibles, et construites en forme de pyramide quadrangulaire, couvertes de planches disposé de triangle isocèle à moitié de leur hauteur, peintes en noir pour ne pas être aperçues de plusieurs lieues le soleil, comme eurrant fait des masses claires, elles ne donnaient accès aux observateurs que par une trappe pratiquée dans le plancher inférieur. Cette trappe, de forme ordinaire, avait deux de larges volets s'ouvrant sur les quatre faces; au centre était placé le cercle répétiteur destiné aux observations, et, à côté de lui, quelquefois un siège, qu'assis, enfermé dans cette petite chambre pointue, deux officiers passaient des nuits entières à mesurer et à inscrire les angles qu'ils devaient faire entre plus tard dans leurs calculs. Un même angle était mesuré quarante, cinquante, soixante fois; des mois entiers se passaient ainsi.

Après toutes les opérations terminées, pour conserver la *place*, le point entre observations avaient été faites, une borne en pierre était placée au centre de la base du signal, sur le sol de maçonnerie ; deux rigoles, croisées en diagonale dans la surface supérieure de cette pierre, étaient tracées de manière que leur intersection correspondît avec une exactitude mathématique à la pointe du fil à plomb descendant du centre du cercle répétiteur; et, pour ne rien laisser d'imparfait, on devait même prendre soin de placer sous la borne une couche de charbon qui pût, en quelque malheur l'aussi disparaître en repère, en indiquer encore la place.

Tout ce grand travail n'était que le préliminaire du résultat à présenter au public. Important comme le sont les fondemens d'un édifice, il devait rester enfoui dans le sol; aussi n'est pour un petit nombre d'adeptes. Il était destine de même à nourrir l'ensemble du monument sans être admiré de la foule. Ce travail, c'est la triangulation. La partie la plus savante et la plus délicate de l'œuvre; il était le lien qui rattache les mesures de notre territoire à celles de toute la terre, celle du notre globe à la sphère céleste. La France à l'univers créé, il donnait en même temps des élémens d'une grande importance pour la détermination de la forme réelle du globe rapportée à la surface générale des mers.

La triangulation du premier ordre avait un autre but; elle acceptait, comme bornes et mires, les données astronomiques et géodésiques du premier ordre; elle portait de là pour déterminer exactement sur le sol, entre les points de premier ordre, un grand nombre d'autres points qui, par leurs constructions spéciales ou par celles déjà existantes qui présentaient un caractère suffisant de permanence et de solidité.

Chemin faisant, la triangulation produisait de douzaine en, se portant successivement à tous les sommets de son réseau, déterminait, sans les aborder, une grande quantité d'objets faciles à reconnaître et à retrouver sur le terrain. La place de ces repères était prise par le moyennement de deux ou trois, quelquefois quatre directions. Les triangles de cette espèce, dans lesquels deux angles seulement étaient mesurés et l'autre conclu, formant ce qu'on a appelé la triangulation de troisième ordre.

Ce dernier réseau a supplée à ce que, dans le projet primitif, on avait attendu du travail du cadastre général, et a fourni les points de base de la grande topographie.

Pendant que ces opérations diverses s'exécutaient successivement, on préparait au dépôt de la guerre les feuilles sur lesquelles les résultats devaient être donnés. Coupées par 48 lignes respectivement parallèles à la méridienne de Paris et à la perpendiculaire de Brest à Strasbourg, elles recevaient les points du premier, du deuxième et du troisième ordre enfermés dans leur cadre. Lorsque l'un d'eux était mis en place d'après ses coordonnées en latitude et longitude déduites des calculs géodésiques ; le topographe, partant de ces points, relevait ensuite avec la plus grande exactitude tous les détails de la planimétrie, de manière à rapporter la représentation *complète* au formes du terrain, en cultures diverses, en objets construits de toutes natures, *de l'espace terrestre par les parcours*.

La topographie a été faite suivant trois systèmes, successivement :

Dans l'origine, en 1818, par levés à 1 pour 10,000;
Vers 1822, par levés à 1 pour 20,000.
Vers 1824 on 1825, par levés à 1 pour 20,000, excadrant quelques élémens de planimétrie fournis par le cadastre;
Depuis 1826 et peu après, par reconnaissance des plans cadastraux des communes, réduits à 1 pour 40,000 et encadrant quelques levés de pou d'étendue à l'échelle de 1 pour 20,000 dans les places ou manquait le cadastre.

L'œuvre du topographe n'est si moins pénible ni moins laborieuse que celle du géodésien. Exilé pendant plusieurs mois dans un espace du terrain circonscrit, il est obligé d'y prendre son gîte, quels que soient la nature des habitations et le caractère des habitans. Chaque matin, le levé du soleil le voit commencer sa course, qui ne finira qu'avec le jour. Dans le terrain, objet de ses explorations, il sans trop de tout mesure, tout plaisir régulièrement; il sans trop tout les

cours d'eau, tous les moyens de communication, distingués entre eux, en raison de leur nature, par les procédés graphiques; il aura examiné, étudié, interrogé du pied et du regard toutes les formes du sol, les escarpements du rocher, les retraites couvertes de la forêt, les ondulations de la plaine ; il aura séparé toutes les cultures par masse, et représenté les accidens de toute espèce qui rompent les pentes, interrompent les vallées ou caractérisent les terrains divers. Dans le cours d'un été, il aura représenté ainsi un espace égal moyennement à 1 myriamètre 1/4 en carré, ce qu'on appellerait autrement à peu près de 25 à 30 lieues carrées, un peu plus dans les plaines et un peu moins dans les montagnes.

D'après les explications qui précèdent, on peut se rendre compte de l'importance et des difficultés qu'ont présentées le travail et la planimétrie.

Une ordonnance du 25 février 1824 arrêta définitivement l'échelle de 1 pour 20,000 pour les parties à lever, celle de 1 pour 40,000 pour les parties à reconnaître d'après les levés du cadastre, celle de 1 pour 80,000, au lieu de 1 pour 50,000, pour la gravure. Rien n'a été changé depuis cette époque.

Dès 1825, des officiers d'état-major furent adjoints pour les travaux topographiques aux ingénieurs géographes, et le nombre des travailleurs fut ainsi accru d'une manière heureuse et utile. Il s'augmenta davantage encore en 1831, lorsque les ingénieurs géographes eurent été fondus avec les officiers d'état-major en un seul et même corps, et lorsque les progrès de la triangulation permirent d'en retirer quelques officiers au profit de la topographie.

C'est par l'effet du sentiment qui animait les anciens géographes, et qu'ils ont transmis à leurs successeurs, que la France a pu, chaque printemps, depuis tantôt quarante années, disperser sur ses territoires 50, 60, 80 officiers jeunes, instruits, ardens, pleins de foi dans leur mission, n'ie puis m'exprimer ainsi. Ils allaient s'établir chacun dans quelque coin ignoré du territoire, sous quelque cabane informe, et parfois même sous la tente. La, pendant des mois entiers, actifs comme des missionnaires, ardens comme des apôtres, laborieux comme des bénédictins, les vertus militaires se rapprochent plus qu'on ne pense des vertus religieuses, ils travaillaient le lever du soleil, jamais rentrés avant son coucher, soutenus par un seul sentiment, l'honneur de bien faire et d'accomplir consciencieusement leur mandat. Il en résultait ce remarquable phénomène d'hommes liés à une œuvre longuement sous beaucoup de rapports, et s'y livrant sans témoins, sans spectateurs, sans l'excitation permanente des chefs et sans l'entraînement de l'exemple des camarades, avec un admirable zèle.

En 1853, vingt d'entre eux ont été envoyés dans les Hautes-Alpes, entre Gremoble, Briançon, Gap et Digne. Dans cette région solitaire et désolée, au milieu des torrens, des glaciers, des éboulemens et des précipices, ils ont vécu plusieurs mois sous la tente à 2,500 et 2,800 mètres de hauteur ; ils ont levé des peines et des fatigues de tout genre. Ils méritaient qu'une mention spéciale leur fût ici consacrée.

Ces campagnes sont peu comptées auprès des campagnes de guerre; elles n'en ont, en effet, ni l'éclat, ni le retentissement, ni les dangers accidentels, mais elles en ont souvent les gênes, les fatigues, les ennuis, le danger permanent d'une souffrance ou d'un accident, et elles rompent toujours des mille secours et des mille consolations que l'on rencontre dans la guerre. C'est en soi-même qu'il faut trouver le foyer auquel on s'échauffe ; ces dévoûmens-là sont plus rares qu'on ne le pense, c'est pourquoi ils doivent être honorés comme tous les sentimens élevés de l'âme.

Il reste à faire, au 1er janvier 1854 :

A la gérodésie du second ordre,	2 millièmes du total.
(Durée probable, un an.)		
Aux levés,	94	—
(Durée probable, cinq ans, en supposant 30 officiers.)		
A la gravure,	356	—
(Durée probable, dix ans.)		

Ainsi, ce ne sera guère avant huit ou dix ans que la carte de France pourra être totalement gravée. Commencée en 1818, elle aura duré quarante-cinq ans; on ne sera pas étonné de cette marche, en apparence peu rapide, si l'on réfléchit un instant aux lenteurs des premiers essais, et si l'on pense que la carte de royaume de Wortemberg, commencée en 1830, a *l'imitation de celle de la France*, n'a été finie qu'en 1852, après un intervalle de vingt-deux ans.

Bien que cette vaste entreprise ne soit pas encore à son terme, elle a déjà porté ses fruits. La vente n'a pas donné tout ce qu'on attendait, quoiqu'elle ait produit 20,115 fr. en 1853, et qu'elle ait fait rentrer au Trésor une somme de 36,000 fr. en 1853. Mais l'industrie et les travaux publics ont reçu un secours plus puissant encore qu'on ne s'en était flatté. La carte gravée à 1 pour 80,000 suffit pour tracé, son figuré du terrain et les notes qu'elle porte, pour faire, dans le cabinet, la direction générale d'un chemin de fer, d'un canal, d'une route. Elle épargne ainsi de longues et coûteuses reconnaissances; elle ne laisse aucune place à l'erreur ou à l'incertitude, et procure ainsi en fait une économie considérable au profit du pays. Il serait difficile de la calculer, même par approximation, mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle a une importance réelle.

Desjardins.

M. Hélouis, chimiste à Paris, a découvert, il y a deux ans, un procédé pour remettre à neuf et redorer les passementeries militaires et religieuses les plus usées et les plus défraîchies, et leur rendre leur éclat et leur fraîcheur. S. Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, informé des résultats remarquables obtenus par ce chimiste, et pensant que son invention pourrait être utilement appliquée dans l'armée, lui a fait confier des passementeries fortes à redorer. Le travail de M. Hélouis a été on ne peut plus satisfaisant, et sa découverte paraît être doublement précieuse au point de vue de l'économie et de la propreté.

S. A. I. le prince Napoléon, — M. le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, — MM. les généraux de Bourgon, Levasseur, Saubeul, commandant l'hôtel impérial des Invalides, de Lourmel, aide-de-camp de l'Empereur, de Rumel, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme, — et une foule d'officiers de toutes armes, ont rendu au procédé de M. Hélouis un témoignage aussi flatteur que mérité.

NÉCROLOGIE.

M. le général de division comte de Colbert, ancien pair de France, grand-croix de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre militaire de Savoie de Léopold de Belgique, est décédé à Paris le 28 décembre dernier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

De Colbert (*Pierre-David, dit Edouard*), Blade Louis-Henri-François, comte de Colbert, lieutenant de roi et colonel d'infanterie, était né à Paris le 19 octobre 1774.

Volontaire au 3e bataillon de réquisition de Paris, de Guillaume-Tell, le 7 septembre 1793, le jeune de Colbert y fut nommé, le 20 prairial an XI, aux fonctions de commissaire des guerres provisoire de 2e classe, par l'ordonnance en chef Suzy, pour la cellule de commissaire de 1re classe provisoire au VII, par le général en chef Bonaparte. Il licencié d'un camp de feu, dans la République, le 1er frimaire an VIII, dans un combat engagé avec les Mamelouks.

Capitaine provisoire à la suite du 3e régiment de dragons le 9 frimaire an IX, aide-de-camp du général de division mas le 16 du même mois, il devint capitaine adjudant-major des Mamelouks le 25 prairial an X, puis aide-de-camp général Junot le 12 brumaire an XII.

Nommé aide-de-camp du maréchal Berthier, ministre de la guerre, le 1er vendémiaire an XIV, de Colbert se trouva à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé d'un coup de feu cuisse, et reçut en récompense le grade de chef d'escad au 15e régiment de chasseurs, le 4e mars 1806. Il reçut chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée le 11 suivant.

Sa brillante valeur aux batailles d'Iéna et de Pultusk le nommer au grade de colonel du 3e régiment de hussards 30 décembre suivi. Il se lit de nouveau remarquer aux batailles d'Eylau et de Friedland, et reçut la croix d'officier de Légion d'Honneur le 14 mai 1807. Au combat de Tilsitt 17 juillet suivant, il fut atteint de trois coups de lance, mais de mars 1808, il reçut le titre de baron de l'Empire.

Général de brigade le 9 mars 1809, il fut placé à la tête d'une cavalerie légère du 2e corps de l'armée d'Allemagne. A bataille de Raab, le 14 juin, le général de Colbert culbuta à la sacs de Oli, tailla en pièces plusieurs escadrons de l'ennemi reçoit lui-même, dégagea le 9e de hussards, que les trichieux étaient sur le point d'accabler, et contribua ainsi au succès de la journée. A Wagram, il reçut trois coups feu à la tête, et fut élevé au grade de commandant de Légion d'honneur le 17 juillet 1809.

Commandant de la cavalerie du corps d'observation de Hollande le 5 août 1810, passa au commandement d'une brigade de cavalerie légère à l'armée d'Allemagne le 25 décembre suivant, il devint, le 6 mars 1811, colonel du 1er régiment de chevau-légers lanciers de la garde impériale, à la tête duquel il fit la campagne de Russie. Le général de Colbert se grala dans tous les combats de cette mémorable campagne notamment à Vesilka et à Orcha, les 9 et 15 juillet 1812, à 4 compars d'immenses magasins renfermant des approvisionnemens de toute espèce.

Il se fit de nouveau remarquer dans la campagne de Saxe à Lutzen, et notamment à Bautzen, où il enfonça les lanciers et les tailla en pièces. Au combat de Reichenbach, le 4 septembre, son régiment se couvrit de gloire.

Promu au grade de général de division le 25 novembre 1813, il s'illustra à La Rothière, à Meaux, à Sezanne, Champ-Aubert, Montmirail, Vauxes, Soissons, Laon, Saint-Dizier.

Colonel-chef du corps des chevau-légers-lanciers de la garde le 31 août 1814, et fait chevalier de Saint-Louis le même jour, il fut, dans les Cent-Jours, maintenu dans le commandement de ce corps, devenu, le 1er avril 1815, lancier de la garde impériale. Il fit à sa tête la campagne de Belgique et se distingua de nouveau à Ligny et à Waterloo, où il reçut un coup de feu au bras gauche. Après cette dernière bataille, il remanda division à Marchiennes. Il fut mis en non-activité le 2 décembre 1815.

Compris comme disponible dans le cadre de l'état-major général de l'armée le 30 décembre 1818, le général comte de Colbert fut nommé inspecteur général de cavalerie le 17 mai 1826 ; le 31 décembre suivant, il reçut le commandement de la 2e division du camp de Lunéville et reprit ses fonctions d'inspecteur général le 7 mai 1828.

Grand-officier de la Légion d'Honneur le 29 octobre 1828 membre du comité de la cavalerie le 3 janvier 1829, il exerça de nouveau les fonctions d'inspecteur général de l'arme, de 1830 à 1833, il avait été élevé à la pairie en 1832.

Aide-de-camp du duc de Nemours le 13 juin 1834, il accompagnait le roi le 28 juillet 1835, lors de l'attentat de Fieschi, et y fut blessé d'une balle. Grand croix de la Légion d'honneur le 30 mai 1837, il passa dans la section de réserve du cadre de l'état major général le 31 janvier 1840. Retraité le 20 mai 1846, à la suite de la suppression de ce cadre, il y avait été réadmis le 30 décembre 1852, en exécution du décret du 2e du même mois.

Le général de Colbert était l'aîné de trois frères; l'un d'eux, le général de brigade Auguste de Colbert, fut tué sur le champ de bataille, et l'autre, le général de division Alphonse de Colbert, mourut il y a quelques années.

Les obsèques de l'illustre général ont été célébrées avec pompe, le 30 décembre, à l'église de la Trinité, rue de Clichy.

M. le général de brigade Naroles, commandeur de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, est décédé à Aubusson (Gers), le 21 décembre dernier.

Nocetes (*Antoine*), né à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées), le 7 mai 1777, partit comme volontaire au 5e bataillon de ce département, le 3 février 1792. Caporal le 14 septembre 1792, sergent le 14 janvier 1793, sous-lieutenant le 19 octobre de la même année, adjoint aux adjudans-majors le 1er vendémiaire an III, il fit avec distinction les campagnes de 1792 à l'an III à l'armée des Pyrénées-Orientales, et fut blessé d'un coup de feu au bras gauche.

Lieutenant le 14 germinal an IV, adjoint à son frère l'adjudant-général Nocetes le 1er messidor an V, capitaine le 11 vendémiaire an VI, il devint aide-de-camp du maréchal Lannes le 20 vendémiaire an VII, et fit sous ses ordres les campagnes de l'armée de réserve et d'Italie.

Passé aux colonies comme aide-de-camp du général Nogues, le 5 messidor an X, avec l'expédition de l'amiral Villaret-Joyeuse ; chef de bataillon provisoire le premier an XI, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche le 3 messidor de la même année, et fut prisonnier de guerre par l'armée anglaise, lors de la reddition de l'île Sainte-Lucie.

Confirmé, à son retour en France, dans le grade de chef de bataillon, le 6 pluviôse an XIII, Vaques fut incorporé au 81e régiment d'infanterie de ligne. Aide-de-camp du maréchal Augereau le 13 brumaire an XIV, il fit les campagnes de 1805 et de 1806 à l'armée d'Allemagne, et reçut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur le 14 février 1806. Il fut décoré, à la même époque, de l'ordre de l'Union de Hollande.

Passé comme lieutenant-colonel au service de Bolande, le

Digitized by Google

Chaque nouveau volume des *Mémoires du roi Joseph* est attendu avec la plus vive impatience, et l'on aurait un intérêt qui ne fait que s'accroître à mesure que cette importante publication approche de son terme. Rien, en effet, n'a jusqu'à présent mis aussi bien en relief le caractère et le génie de Napoléon que cette curieuse collection de lettres où il dit souvent, dès les premières années de sa jeunesse, ce qu'il pensera plus tard, et où, dans les lettres surtout qui sont relatives à la guerre d'Espagne, on trouve une immense portée historique; nous seulement elle montrera dans tout leur jour les caractères de Joseph et de l'Empereur son frère, mais encore elle initiera le lecteur à tous les secrets de la diplomatie et de la politique napoléoniennes, et jettera une vive lumière sur des événements que l'histoire n'a pu encore apprécier que d'une façon incomplète.

Le cinquième volume, relatif à la guerre d'Espagne, dont M. du Casse a habilement résumé la mouvement en chapitres rapides et précis, vient de paraître chez M. Perrotin, l'éditeur des *Œuvres complètes de Béranger*, du *Histoire des deux Restaurations* de M. Achille Vatisménil (ouvrage complet en sept volumes) et du *Journal du voyage aux mers polaires* du lieutenant de vaisseau Bellot, annoncé pour paraître très-prochainement.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er février, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondants ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Le directeur-gérant responsable : H. HADDOUK.

Imprimerie de Schiller aîné, rue du Faub.-Montmartre, 11.

Le major du 8e léger demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser directement à Perpignan.

— Un major d'infanterie de ligne, en France, demande à permuter avec un chef de bataillon du régiment en France ou en Afrique.

— Un capitaine d'infanterie de marine (ancienneté, 1849) désire permuter avec un capitaine d'infanterie de ligne ou légère dont la résidence est en France.

— Un capitaine d'infanterie, proposé pour comptable, demande à permuter avec un capitaine d'infanterie.

— Un capitaine d'infanterie de ligne, en garnison près de Paris, demande à permuter avec un capitaine d'un bataillon de chasseurs à pied.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne, en garnison à Paris (ancienneté, 1849), demande à permuter avec un officier de son grade des zouaves, bataillons indigènes ou bataillon légers d'Afrique.

— Un lieutenant d'infanterie légère du 10 août 1853, désire permuter avec un de ses grades du 3e bataillon d'Afrique, des zouaves, des tirailleurs indigènes, des bataillons légers d'Afrique ou des compagnies de discipline.

— Le 10e léger, en garnison en Algérie, depuis deux ans, demande une première clarinette-solo; les appointemens de cet artiste seront proportionnés à son talent.

— Le conseil d'administration du bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine informe le public que l'adjudication pour la fourniture des effets d'habillement et de chaussure nécessaires au corps pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1854, aura lieu à Constantine le 1er mars prochain.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges à Marseille, Alger ou Constantine, et dans les bureaux de MM. les sous-intendants militaires.

— M. Ehrardt, établi depuis plusieurs années comme maître bottier à Plainheury, désire obtenir comme maître cordonnier dans un régiment d'infanterie ou dans un corps de nouvelle formation. Il s'engage à fournir toutes les références désirables.

— M. Albertin (Jean-Pierre), brigadier-bottier au 2e de spahis, à Mascara, demande à concourir pour l'emploi de maître cordonnier dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation. Il offre un cautionnement de 7,000 fr.—S'adresser au ministre, l'administration du 2e régiment de spahis, à Mascara (Algérie).

— Giovanni, établi depuis huit ans à Saint-Brieuc depuis plusieurs années et ayant travaillé longtemps à Paris, désire entrer comme maître cordonnier dans un régiment. Il fournira toutes les garanties de moralité et de convenabilité désirables.

— M. Carpentier, caporal cordonnier au 68e de ligne, désire concourir pour un emploi de maître cordonnier dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation. Il donnera les garanties désirables de solvabilité, de capacité et de moralité. Il a commencé son fait comme ouvrier depuis cinq ans et pourrait donner les renseignements au conseil d'administration du 68e de ligne, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

— M. Bellot, maître bottier à Paris, rue des Vieux Augustins, 53, ex-premier ouvrier au 10e léger, désire concourir pour l'emploi de maître cordonnier dans l'armée. Il remplira toutes les garanties de moralité et de solvabilité désirables.

— Un maître tailleur, qui offre toutes les garanties exigées pour occuper un emploi de maître tailleur dans un des bataillons de chasseurs à pied de nouvelle création, demande à concourir.—S'adresser au bureau du journal.

— MAIRE, marchand tailleur, place de Chambre, 25, à Metz, vient de transférer son établissement *même place*, le 25 Mai dernier. Il se permet de vous renouveler toutes les délérences et promesse choix de marchandises.

— La Pâte Achet, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 130. — 1 fr. le bâton.

Librairie militaire de *LENEVEU*, rue des Grands-Augustins, 15, à Paris.

TABLEAU STATISTIQUE, POLITIQUE ET MORAL DU
SYSTÈME MILITAIRE DE LA RUSSIE,
PAR TANSKI.
In-octavo. — Prix : 7 francs.
Cette Librairie possède tous les ouvrages sur la TURQUIE, la RUSSIE et la PERSE.

COURS SUR LES ARMES À FEU PORTATIVES,
Par L. PANOT.
Ex-capitaine-instructeur de tir à l'école de tir de St-Omer.
4e édition, revue et considérablement augmentée.
In-8° avec planches, 10 fr.

LA RUSSIE DANS L'ASIE-MINEURE,
Ou *Campagnes du maréchal Paskevitch en 1828 et 1829*;
Un beau vol. compacte, gr. in-8°, de 600 pages, avec titre-portrait et vignette. Il est accompagné d'un Atlas gr.-jésus, renfermant le portrait du maréchal Paskevitch, une carte générale dressée sur des documens officiels, et huit plans de batailles retracées par la nouvelle des localités qu'ils représentent.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30, Rue et Passage Dauphine, Paris.

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

AIDE-MÉMOIRE PORTATIF
A l'usage des Officiers du génie, publié avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre, qui a décerné à l'auteur un prix d'encouragement, d'après l'avis du Comité des fortifications ;

PAR J. LAISNÉ,
Ancien capitaine du génie, élève de l'École Polytechnique, officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, etc., etc. directeur au ministère de l'intérieur. — 3e édition, revue, corrigée et augmentée. Un volume in-18 de 30 feuilles de texte et 105 planches gravées sur cuivre, broché, 12 fr.; — par la poste, 14 fr.; — relié, 14 fr.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Généraux et Officiers supérieurs de l'armée et de la marine.
LIEGARD (Hyacinthe), rue du Val-Saint-Catherine, 23 (au Marais).
Remplissant pour chevaux de chefs de bataillon, majors, colonels d'infanterie, officiers d'état-major de l'armée, officiers supérieurs, intendans militaires, officiers de santé, officiers de toute arme, officiers d'administration, officiers de train d'artillerie, officiers de gendarmerie, chefs d'escadron, officiers supérieurs, colonels; pour garde du national à cheval et pour haut employé de garde nationale; fonctionnaires de préfecture, police et autres, les plus soignés et officiers d'ordonnance de S. M. l'Empereur. — Sur demande, on enverra un prix-courant détaillé.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.
VINAIGRE LACTESCENT
Composé par **FAVROT et C^ie, parfumeurs brevetés** s. g. d. g. à **Lyon.**
MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. DEHAIS-LAVORIEST, rue Richelieu, 87. — *A Marseille*, chez M. BRANTE, rue Noailles, 3. — *A Bordeaux*, chez M. LAFOSSE, rue de la Porte-Dijeaux, 30.
Tout Flacon qui ne portera pas notre nom accompagné de notre cachet, doit être réputé contrefait.
La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Acide lactique, qui n'est autre que l'extraction des sucs végétaux et d'où l'acétique, plantes propres à détruire la rancidité du vinaigre sans lui enlever son arôme tonique; aussi le Vinaigre Lactescent est essentiellement hygiénique et rafraîchissant, il n'a pas besoin d'être et n'arrive de lui-même à l'acidité de ce genre, par la seule raison qu'il possède déjà cet état.
Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.
Dépôts : A Paris, chez M. GUERLAIN, rue Saint-Honoré, 253. A Bordeaux, chez M. BATTLE, fils, rue de l'Intendance, 1. — — chez M. BOCCHON, r. Richelieu, 60. — — chez M. BASSET, rue Esprit des Lois, 3. — — chez M. HAMON, rue du Temple, 173. A Toulouse, chez M. JÉZÉ aîné, rue Pont-Neuf, 1. — A Alger, chez M. QUEROY, rue Mahon. A Saint-Etienne, rues M. BATAILE, rue de la Comédie. On trouvera la Maison centrale à Lyon, aussi dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries surfines. — ENSEIGNE : AU BOUQUET DE LA REINE, CITÉ LACHASSAGNE.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE RANCUVRE.

AUX GENS DU MONDE.
Voiture urinaires et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 500 pages. 4e édition, contenant
214 figures d'anatomie
dans la teinte, et 40 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes, avec l'indication des moyens pour les prévenir, et du traitement pour se guérir soi-même. — *Tous les pharmaciens préparent les remèdes indiqués.*
Consulté AUX MALADES pour le TRAITEMENT de toutes les maladies secrètes et syphilitiques, écoulement de verge, tumeurs, pertes séminales, pertes blanches, rétrécissement, carnosité, hémorroïdes, fistules, de nombreux quinquets blanches, syphilis, stérilité, etc.
Chez l'auteur, DOCTEUR JULIA DE Saint-André, professeur de pathologie non pénitiale, 33, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 76, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 3 fr. par la poste, 4 fr. 50 contre double remplacement.
AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 2 fr.; par la poste, 3 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures à par correspondance. Affranchir.*

CAOUTCHOUC — MANTEAUX imperméables, CAPANS ET VARIETÉS vulcanisés, ameublement, literie, cuirasses. PALETOTS à doubles faces, ÉTOFFES et BONNETS imperméables, confection sur modèles. MANTEAUX, bas prix. VARICES, articles de chimie et de photographie.

La Maison **BERTON** tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, a transféré ses magasins rue Richelieu, 58. Elle continue sa vente aux avantage brodeuses, passementeries et chapeliers militaires.

PIERRE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** conduit et au nitrate d'argent.—Franc. rue Rambuteau, 60 (Répertoire.)

Cabes PÉRIODIQUES. Rue Richelieu, 14, rue Vivienne-Montmartre.

L'EMPEREUR
ET LA
GARDE IMPÉRIALE
Par CHARLET, magnifique collection de 16 dessins inédits (16 par 12) reproduits par la photographie, d'après les originaux de Charlet, appartenant à M. Perrin, imprimeur de l'Empereur, et qui ont servi dans la garde impériale, et renferme avec le plus grand soin. Ces dessins, d'une grande finesse, sont d'une ressemblance parfaite. Ils ont été tirés à 100 exemplaires seulement, numérotés avec le plus grand soin

LE MONITEUR DE

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 90 francs. — Sans Annuaire, un an, 48 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 31 janvier 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 26 janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de division.

MM. les généraux de brigade :

De Luzy de Pelissac.

Rolin.

Au grade de général de brigade.

M. Lheureux, colonel au corps d'état-major, chef d'état-major de la 4e division militaire.

Par décrets impériaux des 23 et 26 janvier 1854, rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans le cadre du corps d'ÉTAT MAJOR :

Au grade de colonel.

MM. le lieutenant-colonel Courson de la Villeneuve.

Le lieutenant-colonel de Loverdo, en remplacement de M. Lheureux, promu général de brigade.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. le chef d'escadron Hossard.

Le chef d'escadron de Waubert de Genlis, en remplacement de M. de Loverdo, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Ancienneté, M. le capitaine de 1re classe Sainte-Chapelle, en remplacement de M. Soutoux, décédé.

Chion, M. le capitaine de 1re classe Du Casse, en remplacement de M. Hossard, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté, M. le capitaine de 1re classe de Cholet, en remplacement de M. de Waubert de Genlis, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 29 décembre 1853, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après :

A quatre-vingt-huit emplois de lieutenant.

Ancienneté sur toute l'arme.

1er régiment d'infanterie de ligne.

M. Delaître, sous-lieutenant au 8e de ligne, en remplacement de M. Rubino de Barazia, passé au 20e bat. de chasseurs à pied.

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mouret, sous-lieutenant au 23e de ligne, en remplacement de M. Bourgade, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

M. Daudry, sous-lieutenant au 28e de ligne, en remplacement de M. Grégoire, passé au 9e bat. de chasseurs à pied.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Deseveux, sous-lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de M. Gaugier, passé au 5e bat. de chasseurs à pied.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Doyen, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Ligier, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

61e régiment d'infanterie de ligne.

M. Kern, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Brasseur, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hérault, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Royer, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie légère.

M. Astore, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Schwendi, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

23e régiment d'infanterie de ligne.

M. Jeanne, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Farbre, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pouret, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lefebvre, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

M. Poliet, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Deville, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Saint-Cyr, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Vigneaux, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Batteuil, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Hamel, nommé capitaine.

M. Bollet, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Cuenin, nommé capitaine.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Aubry, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Cadet, passé au 6e bat. de chasseurs à pied.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Sauquin, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Sicco, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

67e régiment d'infanterie de ligne.

M. Legros, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. de Lespinasse, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mélard, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Martin, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vernet, sous-lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de M. de Wazières, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.

26e régiment d'infanterie de ligne.

M. Sennuillet, sous-lieutenant au 22e de ligne, en remplacement de M. Godefroy, passé au 7e bat. de chasseurs à pied.

M. Barré, sous-lieutenant au 52e de ligne, en remplacement de M. d'Hugues, passé au 5e bat. de chasseurs à pied.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Thomas, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Dufoure d'Antist, nommé capitaine.

42e régiment d'infanterie de ligne.

M. Laurens, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Saint-Remy, passé dans le 13e bat. de chasseurs à pied.

34e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bines de Pumiaras, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bunaud, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

M. Larrempe, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Sonie, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guyot du Tremblay, sous-lieutenant au 10e de ligne, remplacement de M. Mackintorb, nommé capitaine.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. Laurens, sous-lieutenant au 45e de ligne, en remplacement de M. Petitclot, passé au 16e bat. de chasseurs à pied.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Renaud, sous-lieutenant au 10e de ligne, en remplacement de des Perriers, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Gauthier, sous-lieutenant au 1er légère, en remplacement de Nutrecy, passé au 8e bat. de chasseurs à pied.

64e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bellard, sous-lieutenant au corps, en remplacement de Grousteau, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Carrière, dit Calom, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Marti, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

9e régiment d'infanterie légère.

M. Dupuy, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, remplacement de M. de Maigret, nommé capitaine.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dupont, sous-lieutenant porte-drapeau du 45e de ligne, en remplacement de M. Chauvet de Branchève, passé au 11e bat. de chasseurs à pied.

9e régiment d'infanterie légère.

M. Monnier, sous-lieutenant au 13e léger, en remplacement de Gastumeau, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Castelli, sous-lieutenant au 43e de ligne, en remplacement de M. Vallet de Lubriat, passé au 10e bat. de chasseurs pied.

61e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cordier, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 12e ligne, en remplacement de M. Bounot, passé au 6e bat. de chasseurs à pied.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Aunias, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de Sorel, passé au 13e bat. de chasseurs à pied.

68e régiment d'infanterie de ligne.

M. Largot, sous-lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de Bogenhull, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Jacquier, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Le maréchal, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rossi, sous-lieutenant au 13e de ligne, en remplacement de M Castaignec, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

M. Giraud, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Monbrevi, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie légère.

M. Bicard, sous-lieutenant au 22e léger, en remplacement de Goyer de Rennecourt, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.

31e régiment d'infanterie de ligne.

M. Noell, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Villermain, passé au 19 bat. de chasseurs à pied.

47e régiment d'infanterie de ligne.

M. Monié, sous-lieutenant au 40e de ligne, en remplacement de M. Lagrange, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

M. Clerc, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Castex, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie de ligne.

M. Brodin, sous-lieutenant au 6e de ligne, en remplacement de M. Josse, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Min, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Besançon, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

M. Charenac, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Michel, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

M. Gauthier de Montgaultier, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Pennarubin, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

53e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bonnet, sous-lieutenant au 21e de ligne, en remplacement de M. Vernot, passé au 5e bat. de chasseurs à pied.

M. L'Homme, sous-lieutenant au 67e de ligne, en remplacement de M. Fricker, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Beau, sous-lieutenant au 40e léger, en remplacement de M. Finck, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Laroque, sous-lieutenant au 10e de ligne, en remplacement de M. Filhotte, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cherrière, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 21e de ligne, en remplacement de M. Feugeroux, nommé capitaine.

47e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dijeia, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Geemam, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.

44e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bertrand, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 54e de ligne, en remplacement de M. Lebuyer, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.

36e régiment d'infanterie de ligne.

M. Perrin, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Lamets, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bertrand, sous-lieutenant au 67e de ligne, en remplacement de M. de Waldare, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Legras, sous-lieutenant porte-drapeau du 17e de ligne, en remplacement de M. Bailly, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.

Cinq sur toute l'arme.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mallerthé, sous-lieutenant au 4e de ligne, en remplacement de M. Bonnet, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Loiseau, sous-lieutenant au 9e de ligne, en remplacement de M.

Digitized by Google

12e bat.—M. Marini, adjudant sous-officier au 33e de ligne.
Prvat de Garilhes, adjudant sous-officier au 36e de ligne.
13e bat. — MM. de la Chevardière de la Grandville, adjudant sous-officier au 49e de ligne.
D'Augustin, sergent-major au 24e léger.
14e bat.—MM. Michali, adjudant sous-officier au 26e de ligne.
De Montfermand, sergent-major au 19e léger.
15e bat.—MM. Ernest, sergent-major au 44e de ligne.
Ruineau, adjudant sous-officier au 35e de ligne.
Prevot, adjudant sous-officier au 72e de ligne.
Du Lafaurie d'Estrehaye, sergent-major au 19e léger.
Landry, sergent-major de la 4e comp. de fusiliers de discipl.
16e bat.—MM. Parpais, adjudant sous-officier au 69e de ligne.
Frelon, sergent-major au 2e reg. de la légion étrangère.
Millon, sergent au bat. de fusiliers inidgènes d'Orran.
17e bat.—MM. Brasseur, sergent au 21e de ligne.
De Brossard, sergent-major au 4e léger.
18e bat.—M. Roussel, adjudant sous-officier au 27e de ligne.
19e bat.—MM. Grevy, adjudant sous-officier au 12e ligne.
Quesnay, adjudant à l'Ecole impériale spéciale militaire.
20e bat.—M. Guillot, sergent-major au 15e léger.

Par décret impérial du 31 décembre 1853, ont été nommés à cent quarante-quatre emplois de sous-lieutenant, dans les corps ci-après désignés ou-après, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

1re régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Richomme, adjudant au corps, en remplr. de M. Gesta, mis en non activité.
(2e tour). M. Marques, adjudant au 3e de ligne, en remplr. de M. Ibos, nomme lieutenant.
(2e tour). M. Maréchal, sergent-major au 15e de ligne, en remplr. de M. de Bezault du Grandrut, nommé lieutenant.
(3e tour). M. Bourgeries, adjudant au 4e de ligne, en remplr. de M. Vachon, nommé lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Landeaume, adjudant au corps, en remplr. de M. de Vernon de Bonneuil, passé dans les chasseurs à pied.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Jacrdel, adjudant au corps, en remplr. de M. Monsac, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Lamarle, sergent-major au corps, en remplr. de M. Conor, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Renaud, sergent-major au corps, en remplr. de M. Boy, passé dans les chasseurs à pied.
(2e tour). M. Cause, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplr. de M. Anselin, nommé lieutenant.

8e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Carlin, adjudant au corps, en remplr. de M. Delaire, nommé lieutenant.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Leblanc, adjudant au corps, en remplr. de M. Meunier, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lasseve, sergent-major au corps, en remplr. de M. Larsquo, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Malard, adjudant au 6e bat. de chasseurs à pied, en remplr. de M. Margaine, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Andoc, adjudant au corps, en remplr. du M. Bercoun, passé dans les chasseurs à pied.
(3e tour). M. Marcs, serg.-major au 35e de ligne, en remplr. de M. Boutard du Rausy, promu lieutenant.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Le Lozec, adjudant au corps, en remplr. de M. Benedetti, promu lieutenant.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Frat, adjudant au corps, en remplr. de M. Dyemut, passé dans les chasseurs à pied.
(2e tour). M. Blassy, adjudant au 29e de ligne, en remplr. de M. Wright, passé dans les chasseurs à pied.
14e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Trouvin, sergent au corps, en remplr. de M. Rohrer, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bérard, adjudant au corps, en remplr. de M. Battesti, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Soulé, sergent-major au 29e de ligne, en remplr. de M. Fayaq, passé dans les chasseurs à pied.
(3e tour). M. Delavier, sergent au 35e de ligne, en remplr. de M. Molard, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Séguin, adjudant au corps, en remplr. de M. Bolet, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Vallet, adjudant au 19e léger, en remplr. de M. Bérard, nommé lieutenant.
(3e tour). M. Bariller, sergent major au 56e de ligne, en remplr. de M. Bouchery, nommé lieutenant.
(4e tour). M. Brivaux, sergent-major au corps, en remplr. de M. de Chauvrac, nommé lieutenant.
(5e tour). M. Vaquier, adjudant au 81e de ligne, en remplr. de M. Thomas, nommé lieutenant.
(6e tour). M. Landeau, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplr. de M. Seigelin, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Quentary, sergent au corps, en remplr. de M. de Sarran, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Dubbolet, adjudant au corps, en remplr. de M. Vuillemet, passé dans les chasseurs à pied.
(2e tour). M. d'Escayrac, sergent au 19e léger, en remplr. de M. Baldervek, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(1er tour). M. Parrin, adjudant au corps, en remplr. de M. Boulech, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Friol, sergent-major au corps, en remplr. de M. berrencuil, passé dans les chasseurs à pied.
22e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Arnold, sergent-major au corps, en remplr. de M. Samson, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Arnet, dit Pres, adjudant au corps, en remplr. de M. de Bornier, passé dans les chasseurs à pied.
24e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Belnlache, sergent-major au corps, en remplr. de M. Fassel, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie de ligne.
Italie.

(1er tour). M. Brasseur, sergent-major au corps, en remplr. de M. Jeanne, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Noel, adjudant au 18e de ligne, en remplr. de M. Gouye, dit Marie, nommé lieutenant.
Dépôt.
(2e tour). M. Chasseriaux, adjudant au 70e de ligne, en remplr. de M. Vivien, nommé porte drapeau.
Italie.
(1er tour). M. Marchal, adjudant au corps, en remplr. de M. Désarmaut, nommé adjoint au trésorier.
(2e tour). M. Paisparé, sergent-major au 74e de ligne, en remplr. de M. Setmuillet, nommé lieutenant.
Dépôt.
(3e tour). M. Cayen, sergent-major au 74e de ligne, en remplr. de M. Mercy, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Texier, adjudant au corps, en remplr. de M. Rem, nommé lieutenant.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Gourdan, adjudant au corps, en remplr. de M. Aubry, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.
(2e tour). M. Cormont, sergent-major au 4e de ligne, en remplr. de M. Deleens, nommé porte-drapeau.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Cendens, adjudant sous-officier au corps, en remplr. de M. Daudry, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Seneux, sergent-major au corps, en remplr. de M. Charnard-Bonfils, passé au 1er bat. de chasseurs à pied.

31e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Dulin, adjudant au 62e de ligne, en remplr. de M. Montagne, nommé lieutenant.
(4e tour). M. Hombert, adjudant au corps, en remplr. de M. Charrier, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Nokes, sergent-major au 66e de ligne, en remplr. de E. Escande, passé au 13e bat. de chasseurs à pied.
(3e tour). M. de Lescale, sergent-major au 66e de ligne, en remplr. de M. Boudery, nommé lieutenant.
(4e tour). M. Gaucher, sergent-major au corps, en remplr. de M. Noell, nommé lieutenant.

33e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Bussondale, sergent au 44e de ligne, en remplr. de M. Carbucca, nommé porte-drapeau.
(3e tour). M. de Lacue, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplr. de M. Rouet, nommé lieutenant.
(4e tour). M. Morel, sergent-major au corps, en remplr. de M. Mercier, nommé adjoint au trésorier.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Ruis, sergent-major au corps, en remplr. de M. Garrido, nommé lieutenant.

36e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lafleche, adjudant au corps, en remplr. de M. Giraud, nommé lieutenant.

37e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Johard, adjudant au 6e léger, en remplr. de M. Mariotte, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.
(4e tour). M. Pinchon, adjudant au corps, en remplr. de M. Renier, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Meunier, adjudant au corps, en remplr. de M. Landru, démissionnaire.

40e régiment d'infanterie de ligne.
Dépôt.

(3e tour). M. Clément, adjudant au corps, en remplr. de M. Lastroc, passé au 16e bat. de chasseurs à pied.
Italie.
(5e tour). M. Mayneau, adjudant au Pryiando impérial militaire, en remplr. de M. Munié, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Dulpech, adjudant au corps, en remplr. de M. Dolorct, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.
(2e tour). M. Morand, adjudant au 11e léger, en remplr. de M. Boussenard, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Landry, adjudant au corps, en remplr. de M. Kerner, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.
(4e tour). M. Castelbon, adjudant au 60e de ligne, en remplr. de M. Dubarreq, nommé porte-drapeau.
(2e tour). M. Lacoste, adjudant au 69e de ligne, en remplr. de M. Laurens, nommé lieutenant.
(3e tour). M. Carpentier, adjudant au corps, en remplr. de M. de Castelli, nommé lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Mazerevl, adjudant au corps, en remplr. de M. de Fontanelle, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

45e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Villard, sergent au 46e de ligne, en remplr. de M. Lemoine, nommé lieutenant.
(1er tour). M. Gontaud, adjudant au corps, en remplr. de M. Laurens, nommé lieutenant.

46e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Boulanger, serrent-major au corps, en remplr. de M. Castillon de Saint-Victor, passe dans les chasseurs à pied.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lalsi, adjudant au corps, en remplr. de M. Aullas, nommé lieutenant.
(2e tour). M. de Régnas, sergent-major au 49e de ligne, en remplr. de M. Dujols, nommé lieutenant.

50e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(2e tour). M. Foolie, sergent-major au corps, en remplr. de M. Langlois, passé au 4e bat. de chasseurs à pied.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Farnier, adjudant au 25e léger, en remplr. de M. Guilloume, nommé adjudant au trésorier du corps.
(3e tour). M. Berlain, adjudant au corps, en remplr. de M. Ansre, passé au 15e bat. de chasseurs à pied.
(2e tour). M. Donel, sergent-major au 1er bat. de chasseurs à pied, en remplr. de M. Noyal, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Cassagnet, adjudant au corps, en remplr. de M. Cavenne, passe au 3e bat. de chasseurs à pied.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Castres, sous-lieutenant d'infanterie, en remplr. de M. Clere, nommé lieutenant.
(1er tour). M. Griffon, adjudant au corps, en remplr. de M. Mangeoc, nommé adjoint au trésorier.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Gascinne, adjudant au corps, en remplr. de M. Perron, passé au 11e bat. de chasseurs à pied.
57e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Bacoulon, sergent-major au 5e bat. de chasseurs à pied, en remplr. de M. Doyard de Lamotte, nommé lieutenant.
(1er tour). M. Landee, sergent-major au corps, en remplr. de M. Lehey Tuilly, passé au 10e bat. de chasseurs à pied.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Lagrand, adjudant au corps, en remplr. de M. Fabre, passé au 13e bat. de chasseurs à pied.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. de Dinsbech, sergent au 61e de ligne, en remplr. de M. Chabert, passé au 6e bat. de chasseurs à pied.
(1er tour). M. Lemaire, sergent-major au corps, en remplr. de M. Doyen, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Mary, adjudant au corps, en remplr. de M. de Benrmann, nommé lieutenant.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Colonna, sergent-major au 1er léger, en remplr. de M. Remy, passé au 11e bat. de chasseurs à pied.
(1er tour). M. Farlow, sergent-major au corps, en remplr. de M. Dupeyron, nommé adjoint au trésorier.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Martin, adjudant au corps, en remplr. de M. Beunau, nomme lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Groc, sergent-major au 2e bat. de chasseurs à pied, en remplr. de M. Legros, nommé lieutenant.
(1er tour). M. Bouyer, adjudant au corps, en remplr. de M. Lavergne, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Rapart, adjudant au 11e léger, en remplr. de M. L'Homme, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(3e tour). M. Louis, adjudant au corps, en remplr. de M. Devreaux, nommé lieutenant.
(3e tour). M. Gerbert, sergent au 4e de ligne, détaché à l'Ecole polytechnique, en remplr. de M. Largot, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Giraet, adjudant au corps, en remplr. de M. Brodin, nommé lieutenant.
(2e tour). M. Pallet, sergent-major au 1er rég. de la légion étrangère, en remplr. de M. Vermet, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mallot, sergent-major au corps, en remplr. de M. Belun de Chasey, nommé lieutenant.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Monnier, adjudant au corps, en remplr. de M. Villin, mis en non activité

71e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Lapierre, sergent-major au 2e bat de chasseurs à pied, en remplr. de M. Ducos, nommé adjoint au trésorier.
(1er tour). M. Vignand, sergent-major au corps, en remplr. de M. Vitalitte, passé au 2e bat. de chasseurs à pied.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Ferrel, adjudant au corps, en remplr. de M. Jocavel, passé au 2e bat. de chasseurs à pied.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Calamard, adjudant au corps, en remplr. de M. Cristine, passé au 2e bat. de chasseurs à pied.

2e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Du. sergent-major au corps, en remplr. de M. Vauwester, passé dans le 1er bat. de chasseurs à pied.

3e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Emonin, adjudant à l'Ecole spéciale militaire, en remplr. de M. Bolin, nommé adjoint au trésorier.
(1er tour). M. Faucon, adjudant au corps, en remplr. de M. Magne, passé dans la 10e bat. de chasseurs à pied.
(3e tour). M. Bouvilh, sergent au bat. de tirailleurs indigenes d'Oran, en remplr. de M. d'Escrelaine, démissionnaires.

4e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Roussel de la Rouxelière, sergent-major au corps, en remplr. de M. Mancel, passé au 4e bat. de chasseurs à pied.

5e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Arnaud, adjudant au corps, en remplr. de M. Gaudin, passé dans le 1er bat. de chasseurs à pied.
(3e tour). M. Boucheseiche, sergent-major au 11e léger, en remplr. de M. Jumeaucourt, demissionnaire.

7e régiment d'infanterie légère.
Afrique.

(1er tour). M. Blondel, sergent-major au corps, en remplr. de M. Parisot, passé au 7e bat. de chasseurs à pied.

8e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Padroni, adjudant au corps, en remplr. de M. Henry, nommé lieutenant.
(1er tour). M. Lamy, adjudant au corps, en remplr. de M. Mouson, passé au 20e bat. de chasseurs à pied.

9e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Claret, adjudant au corps, en remplr. de M. Cosmao-Dumanoir, passé au 9e bat. de chasseurs à pied.

10e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Meunier, adjudant au corps, en remplr. de M. Carnus-Delcloy, nommé lieutenant.

13e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Reboul, sergent-major au corps, en remplr. de M. Carnot, nommé adjoint au trésorier.

14e régiment d'infanterie légère.
Italie.

(3e tour). M. Chovet, adjudant au corps, en remplr. de M. Carlier, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Farey, adjudant au corps, en remplr. de M. Faivre, passé au 17e bat. de chasseurs à pied.

16e régiment d'infanterie légère.
Afrique.

(3e tour). M. Urin, adjudant au corps, en remplr. de M. Barbe, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Doublet, adjudant au corps, en remplr. de M. Boldetère, passé au 17e bat. de chasseurs à pied.

20e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Gallet, adjudant au corps, en remplr. de M. Cordier, nommé lieutenant.

Digitized by Google

21e régiment d'infanterie légère.
Dépôt.

(2e tour). M. Delpoux, adjudant au corps, en remplt de M. Dauphan-Gerbier, nommé lieutenant.

(1re tour). M. Dupuch, adjudant au corps, en remplt de M. Regnin, passé au 10e bat. de chasseurs à pied.

22e régiment d'infanterie légère.
Dépôt.

(1re tour). M. Chancennide, adjudant au corps, en remplt de M. Astier, nommé lieutenant.

Afrique.

(1re tour). M. Clere, sergent-major au corps, en remplt de M. Bicard, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Pedrelli, adjudant au corps, en remplt de M. Labadie, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Piton, adjudant au corps, en remplt de M. Détrée, nommé adjoint au trésorier du corps.

(2e tour). M. Laganie, du Mulet, adjudant au 16e léger, en remplt de M. Boetlan, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie légère.
Afrique.

(1re tour). M. Charpentier, sergent-major au corps, en remplt de M. Krack, décédé.

1er régiment de zouaves.

(2e tour). M. Derigne, sergent au corps, en remplt de M. de Cauvigny, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(3e tour). M. Fayout, adjudant au corps, en remplt de M. Limbeuf, décédé.

3e régiment de zouaves.

(1re tour). M. Maurenmeyer, sergent au corps, en remplt de M. Retault, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Colliet, adjudant au corps, en remplt de M. Robert, nommé lieutenant.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

(2e tour). M. Aubresgy, sergent-major au 1er bat., en remplt de M. Cognieux, du 1er bat., nommé lieutenant.

(3e tour). M. Joyeux, sergent-major au 2e bat., en remplt de M. Adam, du 1er bat., nommé lieutenant.

(1re tour). M. Fournier, sergent-major au 3e bat., en remplt de M. Martin, du 1er bat., nommé faisant fonctions de trésorier du 3e bat.

Compagnies de discipline.

(3e tour). M. Fabre, sergent-major de la 4e comp. de fusiliers, en remplt de M. Brenet, de la 3e comp. de fusiliers, nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(3e tour). M. Arnoux-Sivière, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt de M. Lacour, nommé lieutenant.

(1re tour). M. Menard de Changlonne, sergent au corps, en remplt de M. Sabatier, nommé lieutenant.

2e régiment de la légion étrangère.

(2e tour). M. Leclerc, sergent-major au corps, en remplt de M. Pistor, admis à la retraite.

(3e tour). M. Vanard, sous lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt de M. Bon, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Renault, adjudant au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine, en remplt de M. Bourguignon, nommé lieutenant.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

(1re tour). M. Barbier, adjudant au bat. d'Alger, en remplt de M. Peirez, du bat. de Constantine, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 18 janvier, ont été promus dans la GENDARMERIE, à dix-sept emplois de chef d'escadron, les capitaines de gendarmerie ci-après désignés :

MM. Thory, placé à Caen.
Lemaitre, placé à Mézières.
Dubois, maintenu à Privas.
Vallet, placé à Auch.
Houlet, maintenu à Draguignan.
Baulinet, placé à Mende.
Doublat, placé à Nort.
Lafon, placé à Rodez.
Marquisan, placé au Puy.
Duprel, placé à Valence.
Bourdillon, placé à Vannes.
Brincard, placé à Montbrison.
Dupouy, placé à Périgueux.
Lage, placé à Digne.
Petit, placé à la Basse-Terre (Guadeloupe).
D'Eggis, placé à Strasbourg.
Dugal, maintenu à Cayenne (Guyane).

Par décret impérial du 25 janvier 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE,

A deux emplois de colonel,

MM. Lorits, lieutenant-colonel, chef de la 9e légion de gendarmerie, à Nort. Il a été maintenu dans son commandement.

Mondebled, lieutenant-colonel, chef de la 1re légion de gendarmerie, à Rennes. Il a été maintenu dans son commandement.

M. le général de Lazy de Pellissac, commandant la subdivision de Montagnard, promu au grade de général de division, est mis en disponibilité.

M. le général Rolin, adjudant-général du palais de l'Empereur, promu au grade de général de division, conserve sa position dans la maison de S. M.

M. le colonel Lieureux, chef d'état-major de la 4e division militaire, promu au grade de général de brigade, est mis en disponibilité.

M. le général de brigade Vinoy, disponible, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie pour commander la subdivision de Mostaganem.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Courson de la Villeneuve, lieutenant-colonel d'état-major, commandant de 1re classe au palais des Tuileries, promu au grade de colonel, est maintenu dans son emploi actuel.

De Lavenay, lieutenant-colonel d'état-major, attaché au dépôt de la guerre et secrétaire du comité de la cavalerie, promu au grade de colonel, est maintenu au dépôt de la guerre et dans l'emploi de secrétaire du comité de la cavalerie.

Hossard, chef d'escadron d'état-major, employé au dépôt de la guerre, promu au grade de lieutenant-colonel, est maintenu dans son emploi actuel au dépôt de la guerre et dans ses fonctions de membre adjoint au comité d'état-major.

De Waubert de Genlis, chef d'escadron d'état-major, attaché à l'état-major du ministre, promu au grade de lieutenant-colonel, est maintenu à l'état-major du ministre.

Ducasse, capitaine de 1re classe d'état-major, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, promu au grade de chef d'escadron, est mis en disponibilité.

De Cholet, capitaine de 1re classe d'état-major, employé à Carré de France, promu au grade de chef d'escadron, est maintenu provisoirement au dépôt de la guerre.

Sainte-Chapelle, capitaine de 1re classe d'état-major, aide-de-camp de M. le général de division Bouliard, promu au grade de chef d'escadron, est maintenu dans son emploi actuel.

Narcum, chef d'escadron à l'état-major de la 3e division de l'armée de Paris, est désigné pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, en remplacement de M. Ducasse.

Gondultier de Tugny, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général comte d'Jussieu, est appelé pour servir en la même qualité auprès de M. le général de brigade Cassagnoles, commandant la subdivision de l'Oise.

Filippi, capitaine d'état-major de 1re classe, employé à la division militaire, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de Bastelan, commandant cette division, en remplacement du commandant Sotton décédé.

D'Héral de Brius, capitaine au 2e régiment d'infanterie légère, est nommé au commandement provisoire du fort de Vanves (Seine), en remplacement de M. Wehrlin, admis à la retraite. — Il continuera de remplir à son régiment sera considéré comme étant en mission.

Marlande, lieutenant au 6e de ligne, est autorisé à servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Leyrita, commandant la subdivision de la Corrèze.

Vergne, lieutenant au 52e de ligne, est autorisé à servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Bougoud de Lamare, commandant les 5e et 6e subdivisions de la 19e division militaire.

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Goninfaure, chef d'escadron à Perigueux (Dordogne) est passé à Guéret (Creuse).

Delandes, chef d'escadron à Vannes (Morbihan), est passé à Nantes (Loire-Inférieure).

Pichat de Barthier de Saint-Auban, chef d'escadron à Montbrison (Loire), est passé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Saint-Marc, capitaine à Valence (Drôme), est passé à Niort (Deux-Sèvres).

NOMINATION DANS LA GÉNIE.

M. le colonel du génie Ardant, directeur des fortifications à Metz, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à Paris, en remplacement de M. le général de brigade Salicis, passé dans le cadre de réserve.

NOMINATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 25 de ce mois :

M. Basserie, lieutenant au 3e léger, employé au dépôt de recrutement de l'Aisne, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de l'Aude, en remplt de M. Vigneaux promu capitaine.

M. Remuzeret, lieutenant au 10e de ligne, employé au dépôt des Basses-Pyrénées, est appelé aux mêmes fonctions dans le département du Doubs, en remplt de M. Grousteau promu capitaine.

Par la même décision, sont nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

M. Bonneau, lieutenant au 75e de ligne, au dépôt de l'Aisne.

M. Verdale, lieutenant au 73e de ligne, au dépôt des Basses-Pyrénées.

M. Guerre, lieutenant au 6e de ligne, au dépôt de l'Eure, en remplt de M. Bussières, qui rentre à son corps.

M. Papière, lieutenant au 67e de ligne, au dépôt de la Haute-Vienne, en remplt de M. Gaubert, qui rentre à son corps.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la Volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 13 janvier 1854, relatif à l'appel de la classe de 1851, d'après lequel le contingent de cette classe se trouve fixé à 80,000 hommes ;

Vu le décret du 21 août 1853, par lequel la première portion de cette classe a été appelée à l'activité ;

Considérant que la dernière levée a été insuffisante pour combler les vides produits par la libération dans les armes spéciales ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1851, sont appelés à l'activité.

ART. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 28 janvier 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu le texte du discours de la reine d'Angleterre, à la séance d'ouverture du Parlement. Nous ne pouvons donc en donner que l'analyse, d'après le *Times*, ainsi que l'ont fait les journaux du soir.

La reine dit que ses espérances de rétablir la paix ont été déçues jusqu'à ce jour ; qu'elle continue à faire des efforts dans la même direction, et que, pour donner du poids (*effect*) à ses représentations, elle demande une augmentation de son armée de mer et de terre (*her naval and military force to be strengthened*).

Elle se borne, dans cette déclaration, à dire ce qui est nécessaire pour requérir l'assistance du Parlement. Quant au reste, elle s'en rapporte, sans doute, au zèle, au jugement de l'Europe et à l'intelligence éclairée de ses peuples.

Digitized by Google

les leurs rencontres particlles, ne peut évidemment pas se flatter d'un succès facile et certain.

De tout ce qui précède, il résulte que la Russie y regardera à deux fois avant de lancer ses troupes vers le Houmélie, maintenant que la mer Noire est occupée par les vaillantes escadres de la France et de l'Angleterre.

Les nouvelles reçues de Kalafat annoncent que les Turcs continuent à s'y fortifier, et si les Russes se déterminent à les y attaquer, ils doivent s'attendre à y trouver un rude accueil.

Le gouvernement turc a profité de la sortie des flottes pour expédier, sous leur protection, des secours en hommes et en munitions à son armée d'Asie, où l'on ne paraît se réjouir, le fort, peu aux Russes, de Tchekildi, est toujours la possession des Turcs, qui ont 25,000 hommes à Kars. De nouveaux renforts vont encore être envoyés à cette armée, et nous annonce qu'elle reprendra l'offensive aussitôt que la saison le lui permettra.

La nouvelle, répétée par quelques journaux, du prochain départ de M. le général Baraguey-d'Hilliers de Constantinople, pour aller visiter les travaux de défense qui ont été exécutés sur les rives du Bosphore et de la mer Noire, nous est donnée comme parfaitement exacte. Il en est de même de l'envoi de M. le lieutenant-colonel d'état-major Duc, aide de camp, quartier général d'Omer-Pacha, de M. le chef d'escadron d'artillerie Beurmann à Varna, et de diverses missions confiées aux autres officiers attachés à la légation française. La population de Constantinople paraît fort satisfaite de tous ces nouvements, qui rappellent l'active intervention de M. le général Sébastiani et des officiers qui l'accompagnaient dans la défense de Constantinople contre l'escadre de l'amiral Duckworth.

Bussamann.

La *Gazette des Tribunaux* rend compte d'une affaire judicieuse dont voici le résumé :

Un dragon du 12e régiment, en garnison à Saint-Germain-en-Laye, le nommé Manoni, avait été traduit devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, sous l'inculpation d'actes de brutalité et de blessures volontaires faites à trois de ses camarades de son escadron, alors qu'il était de garde d'écurie, et maladroitement, croit-on, mais non méchamment ce chef, d'abus de confiance au préjudice de l'Etat.

Les trois chevaux dont il s'agit avaient reçu, à la partie postérieure du corps, des blessures d'une profondeur de cinq à six centimètres. Manoni, qui avait d'abord nié en être l'auteur, a fini par dire que ces chevaux ayant voulu lui lancer des ruades pendant qu'il faisait leur litière, il avait dû leur percuter les parties de la fourche pour les éloigner, et que c'était ainsi que les blessures avaient été produites.

La fourche n'était pas en fer, et après en avoir examiné les pointes, on a voulu trouver auprès de nous; il paraît qu'on a dit que Manoni avait agi par méchanceté et à l'aide d'un autre instrument piquant que sa fourche; cependant le 1er conseil de guerre n'a pas trouvé que ce fût le cas d'appliquer à ce cavalier les peines portées par la loi pénale, et il a été renvoyé à son escadron pour y faire son service.

Nous n'avons pas assisté aux débats; mais si les détails donnés par le journal judiciaire sont exacts en substance, il nous paraît regrettable que la conscience des membres du 2e conseil de guerre n'ait pas été suffisamment éclairée pour les porter à prononcer une peine qui, sans entraîner des rigueurs disciplinaires ne suffisent pas pour réprimer des actes de brutalité ou de méchanceté semblables à ceux avoués par l'inculpé, qui ne renouvellent trop souvent dans les rangs de nos troupes à cheval, malgré toute la surveillance des officiers.

Bussmann.

Le nommé Costelli (Jean), dit Catarzano, de la commune de Poggrossa-Cisa, un des bandits les plus redoutables qu'ait eus la Corse, est tombé sous les coups de la gendarmerie, le 13 janvier courant, à Asia, après avoir grièvement blessé un gendarme, qui a reçu deux balles dans la poitrine.

Dans cette expédition, la gendarmerie a donné une nouvelle preuve de son zèle et de son dévoûment, et un lui devra bientôt l'extinction du banditisme en Corse.

Le 2e régiment d'infanterie légère a fait verser dans la caisse du bureau de bienfaisance de Napoléon-Vendée une somme de 709 fr. 20 c., formant le produit net des recettes effectuées au concert et à la représentation du drame donnés par les musiciens et par les sous-officiers de ce régiment, au mois de décembre dernier.

La musique du 2e léger a, en outre, gratuitement concouru au bal qui vient d'être donné à Napoléon-Vendée au profit des pauvres.

Le nommé Désiré-Benjamin Ley, cavalier à la 1re compagnie de remonte, en garnison à Caen, en se rendant au chemin de fer de Havre pour rejoindre son corps, a trouvé un billet de banque de 500 fr. sur la voie publique. Ce brave militaire, pressé par l'heure et ne pouvant se rendre lui-même chez le commissaire de police de la rue Fauvel pour y déposer ce billet, l'a remis à M. Maillard, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 23, qui s'est empressé de remplir la mission de confiance dont il était chargé.

C'est à l'intrépidité de M. Maillard que nous publions ce fait, honorable pour le digne soldat qui vient de l'accomplir avec tant de droiture et de simplicité.

NÉCROLOGIE.

M. le général de brigade Lasson, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, est décédé à Toulouse, le 28 décembre dernier, à l'âge de soixante-quinze ans.

Lasson (*Félix-Jean*), né à Castelnaudary (Aude) février, le 3 septembre 1776. Fut admis comme sous-lieutenant élève à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne le 25 floréal an VIII. Il resta pendant 1er vendémiaire an X, époque à laquelle il reçoit, en qualité de lieutenant en second, le 6e régiment d'artillerie à cheval, avec lequel il fait la campagne de l'an X. Passé au 6e même arme le 1er février 1806, lieutenant en premier le 11 juin suivant, il fut nommé adjudant-major le 3 avril 1807 et capitaine en second le 12 mars 1808.

Passé à l'armée d'Espagne, il devint aide-de-camp du général Lemoine le 6 juin 1810. Nommé en grade de capitaine en premier le 30 juin 1811, il passa avec le 6e régiment d'artillerie à cheval, Lasson fit avec distinction les campagne de 1812 et 1813, et fut nommé chef d'escadron en France, et reçut la croix du chevalier de la Légion d'honneur le 11 octobre 1811. Passé comme capitaine en second instr de chef d'escadron, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 mars 1813, il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 16 août suivant, et promu au grade de major (lieutenant-colonel), le 3 novembre, et officier le 12 mars 1814.

Sous diverture d'artillerie à Vincennes le 21 juin 1814, chevalier de Saint-Louis le 29 août, il fut appelé le 22 avril 1815 aux fonctions de chef d'état-major d'artillerie du 2e corps d'observation, et à celles de chef d'escadron dans l'artillerie à cheval de la garde impériale le 28 du même mois. Il fit en cette qualité la campagne de Belgique.

Lieutenant-colonel du régiment d'artillerie à cheval de Toulouse le 11 octobre 1815, il devint directeur de cette arme à Versailles le 22 janvier 1818, puis directeur à Toulon le 3 mars, passa au 5e régiment d'artillerie à cheval le 21 février 1821. Adjoint au commandant de l'artillerie et ingénieur de Toulouse le 16 mai 1823, il fut investi, le 3 juillet 1823, des fonctions de chef d'état-major de l'artillerie du 1er corps de réserve de l'armée d'Espagne.

Colonel le 9 juillet 1823, il fut placé à la tête du 1er régiment d'artillerie à cheval et reçut en même temps le commandement de la 2e subdivision de la 5e division militaire (Pyrénées Orientales). Commandant de l'artillerie de l'armée de Catalogne le 29 novembre 1823, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne de 2e classe le 28 septembre 1824, il fut nommé, du 8e régiment, le 1er juin 1830 directeur à Toulouse le 26 mai 1831 et à Metz le 1er juillet suivant. Appelé le même jour à exercer les fonctions de commandant supérieur de l'artillerie de Rome et d'Ancône. Il prit comme tel une part active aux affaires de cette contrée et de Genève; commanda cette dernière, son artillerie, dirigée avec la plus grande habileté. Il fut promu au grade de lieutenant. Il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 30 août 1833.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 31 décembre 1833, continuant les fonctions d'inspecteur de l'artillerie le 21 mai 1836, le général Lasson passa le 1 septembre 1840 dans le cadre de réserve de l'état-major général. A la suppression de ce corps, il fut remis à la tête du 1er. Le 26 décembre 1852, il avait été, sur sa demande, relevé de la retraite et réadmis dans la section de réserve.

Bussmann.

Dans notre numéro du 28 janvier dernier, nous avons publié un article concernant la découverte due à M. Narcisse-Alfred Heloux, chimiste à Paris, rue Mesday, 49, pour remettre à neuf et redonner la vie aux vieilles étoffes militaires; nous venons aujourd'hui donner un aperçu des prix. (*Voir aux annonces.*)

Le directeur-gérant responsable : B. BUSSMANN.

Imprimerie de Bussmann aîné, rue du Vieux-Colombier, 11.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er février, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, prénoms, profession et lieu de résidence.

Le major du 4e léger demande à permuter avec un chef de bataillon—Sadresser directement à Perpignan.

— Un major d'infanterie de ligne, en France, demande à permuter avec un chef de bataillon d'un régiment en France ou en Afrique.

— Un major désire permuter avec un chef de bataillon d'infanterie de ligne ou légère.

— Un capitaine d'infanterie de ligne, en garnison près de Paris, demande à permuter avec un capitaine d'un bataillon de chasseurs à pied.

— Un capitaine du 72e de ligne, en garnison à Lyon, ayant 27 ans de service et 32 campagnes en Afrique, désire permuter avec un capitaine dont le régiment serait à Paris depuis peu ou près d'y aller. Sadresser à la salle de faire rompre en Afrique ou en Italie.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne, en garnison à Paris (arrondissement, 6 février 1853), demande à permuter avec un officier de son grade des zouaves, bataillons indigènes ou bataillons légers d'Afrique.

— Un lieutenant d'infanterie légère du 10 août 1853, désire permuter avec un officier du même grade de la légion étrangère, des zouaves, des tirailleurs indigènes, des bataillons légers d'Afrique ou des compagnies de discipline.

— Un lieutenant d'infanterie légère (promotion du 30 novembre 1851), désire permuter avec un lieutenant de la garnison de Metz ou de la garnison de Paris.

— Le 10e léger, en garnison en Corse depuis deux ans, demande une permutation pour toute la Corse, les appointements et arriéré seront proportionnés à son talent.

— Le conseil d'administration du bataillon de tirailleurs algériens de Constantine désire pourvoir de suite à l'adjudication pour la fourniture des effets d'habillement et de campement pour un effectif de 1,000 hommes, qui seront, à partir du 1er janvier 1854, aux lieu à Constantine le 1er mars prochain.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges, à partir du 1er février, au bureau, dans les bureaux de MM. les sous-intendants militaires.

— Un concours aura lieu le 1er avril 1854 à Saint-Bourbon-du-Bois, pour l'admission à maître tailleur, d'un ouvrier ayant au 1er léger dans le courant du même mois.

Les ouvriers qui désireront se présenter devront justifier de leur moralité et de la possession d'un capital de 3,000 fr., dont 1,000 fr en espèces, qu'ils auront à verser, à titre de cautionnement.

Le cautionnement ne serait reçues que jusqu'au 15 mars. Chaque candidat sera interné avant le 22 du même mois de son admission au concours.

— Le 3e léger, à Napoléon-Vendée, demande une petite clarinette et un premier pistou. Sadresser au conseil d'administration.

—N. Pernet jeune, à Paris, 36, rue des Bourdonnais, et 11, rue Saint-Honoré—Dernière un ons, bannes couleurs du Levant. Spécialité de tous les types et tissures pour les armées et les colonies—Echantillons franco, chasseurs à pied, vert vert, chasseurs à cheval.

— M. Bonvin (Jean), négociant-bottier depuis quatre ans au 2e chasseurs à cheval à surremonter (Meurthe), désire rentrer dans son ancienne position de chef d'atelier chez un maître tailleur, il est pourvu de certificats d'aptitude et de moralité et offre toutes les garanties de solvabilité.

— M. Hurtel, (Claude), établi maître cordonnier à Saint-Etienne (Loire), et ouvrier dans le 2e bataillon de chasseurs à pied, désirant rentrer dans leur l'emploi qu'il a exercé dans quelques corps de l'armée, il justifie de certificats d'aptitude, de moralité et de solvabilité.

— M. Bélaud (Jean-Baptiste), caporal-infirmier-major, cordonnier depuis près de 4 ans à l'hôpital militaire de Toulon, demande à concourir pour être admis comme sergent-infirmier dans les bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation; il peut justifier de certificats de son aptitude, de sa moralité et de sa solvabilité.

— MARIE, maître tailleur, place de Chambre, 25, à Metz, vient de transférer son établissement *même place, n° 25*. Il se recommande à toutes les ouvrières anciennes chez lui réfère et promet choix de marchandise.

— Le Fils Aubril, pour faire coupper les rasoirs, se rend chez l'Invalide Russe, Impasse Conti, 12bis.—Il le blesse.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Officiers et Officiers supérieurs de cavalerie et de la marine.

LEBARD (Hyacinthe), ancien sellier-carrossier, 23 (ou Marbeuf, rue Montmorency, 3.

Equipages pour chevaux de selle, bataillons, voitures d'infirmerie, officiers d'état-major de l'armée, officiers supérieurs, intendans militaires, officiers de cavalerie de toute arme, chirurgiens-majors, vétérinaires, officiers du train d'artillerie, officiers de gendarmerie, chefs d'escadrons, officiers de la garde municipale de Paris, officiers de remonte, officiers de la garde nationale; équipages de généraux, petite et grande selle, guêtres et uniformes d'ordonnances de S. M. l'Empereur.—Pour de service, on envoyera un prix-courant détaillé.

Dépôt au Palais de cristal et aux Printemps.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas la signature ci-contre sur la cire, doit être refusé comme contrefait.

Composé par PAYNOT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. de S. M.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. DEHAIE-LAPOREST, rue Montmorency, 3.

A Marseille, chez M. BIANTE, Rue de la Paix, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une extrême délicatesse; sa douce acidité, son parfum suave et pénétrant en font un objet de toilette indispensable, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'autres plantes propres à adoucir la peau. Il est sans aucune action corrosive, et par conséquent sans danger. Le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant, il ne peut manquer d'être apprécié de tous les voyageurs; il arrivera promptement à prouver à chacun l'avantage de ne pas le quitter. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux, jamais agressif, est infiniment agréable, et d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation bien et jouit déjà.

Chaque flacon sera revêtu de notre cachet particulier. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : à Paris, chez M. GUERIN, rue St-Honoré, 345. | Aboukouni, chez M. HATHAL, rue de Bondy.
— chez M. BRICOGNE, Boulevard, 69. | — chez M. NAGEUR, rue Neuve des Lom.
— chez M. BAMON, rue du Temple, 175. | A Tombouc, chez M. DEZÉ aîné, rue St-Denis, 19.
— A Alger, chez M. QUERUL, rue Wadon. | A Saint-Etienne, chez M. HATAIS, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison restante à Lyon, ainsi que dans les succursales, toutes sortes de fantaisies et nouveautés exclusives. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

MANOTYPE,™ GANTERIE MILITAIRE.
A. PRIVOT, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CAMTON PEAUX. — GANTS DE MANŒUVRE.

AQUOLCHOC — MANTEAUX hydrofuges, CABANS et VARESUSE vulcanisés, pour l'armée de terre et de mer, fabrique, ETOFFES et SOUPLES imperméables, confection sur modèles CENTIMÈRE, 8bis, pr VARICES, articles de chasse et de photographie.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL 38, passage Choiseul, à Paris.

PLUS DE CAOUTCHOUC

Cet excellent remède, — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, RHUMATISMES, portage l'efficient sûrement sans aucune crainte de retraite, par M. Chaillé, pharmacien, rue Vivienne, 2 bis, à Paris. — Dépôt chez M. Blanchard, 3, Gentrement rapides — Ces préparations ne s'emploient pas intérieurement, et n'exigent aucune gêne ni contrainte. — Envoi franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. — Se méfier des contrefaçons et imitations grossières. — Exiger sur chaque flacon la signature ci-contre.

LE MONITEUR DE 1

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 80 francs. — Sans Annuaire, un an, 46 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 5 février 1854.

Par décret impérial du 1er février 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de brigade.

MM. Boutrillour, colonel commandant le 7e rég. du génie.
Balbiâtat, colonel commandant le 12e d'artillerie.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 26 janvier 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a été promu au grade d'officier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

M. Lebèvre, colonel du génie, directeur des fortifications à Grenoble.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 30 janvier 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, à savoir :

MM. Legrand, gendarme à la romp. de la Corrèze.
Molinié, maréchal-des-logis à la comp. légend. de l'Aveyron.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er janvier 1854, M. Vidalin, élève de l'Ecole impériale polytechnique, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant vacant au 1er régiment de la légion étrangère, en remplacement de M. Bellet, promu lieutenant dans le corps d'état-major.

Par décret impérial du 15 janvier 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Manrez, sergent au corps, en remplacement de M. Milla, nommé lieutenant.

A quarante-deux emplois de capitaine.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Garcin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bonnivent, admis à la retraite.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Magnin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Journoz, admis à la retraite.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Blanzat, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gernez, admis à la retraite.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jacques, lieutenant au corps, en remplacement de M. Casanova, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Sorrel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Tuguoy, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Bon, lieutenant au corps, en remplacement de M. Marty, admis à la retraite.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Deschamps, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bilay, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour), M. Royer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Coudreuzet, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Brayer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Perret, admis à la retraite.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Ancienneté, M. Poizat, lieutenant au corps, en remplacement de M. Rousseau, admis à la retraite.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Simonet, lieutenant au corps, en remplacement de M. France, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Guyon de Montlivault, lieutenant au corps, en remplacement de M. Nicolardot, admis à la retraite.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Vallet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Saux, admis à la retraite.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. d'Ambert, lieutenant au corps, en remplacement de M. Saint-Martin, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Le Bartz, lieutenant au corps, en remplacement de M. Batiloni, nommé adjudant-major.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Podpré, lieutenant au corps, en remplacement de M. Fernet, admis à la retraite.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Valessie, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mermet, admis à la retraite.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Gaillot, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vila, admis à la retraite.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Salle, lieutenant au corps, en remplacement de M. Foxat, admis à la retraite.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chauffard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Trunel, passé dans l'état-major des places.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Braguière, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gravon, nommé adjudant-major.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Petit, lieutenant au corps, en remplacement de M. Machureau, admis à la retraite.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Vaudoux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vesien, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Lecherer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Jacquot, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Connet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vignaud, admis à la retraite.

76e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Hasmonnelin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Caudiot, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Richer, lieutenant au corps, remplacement de M. Christy, admis à la retraite.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Gerdier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Roche, admis à la retraite.

1er régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Barbs, lieutenant au corps, remplacement de M. Webrin, admis à la retraite.

3e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour), M. Dermona, lieutenant au corps, en remplacement de M. Seymat, admis à la retraite.

5e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Chaussadre, lieutenant au corps, en remplacement de M. Rocheton, admis à la retraite.

8e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Pillet, lieutenant au corps, remplacement de M. Dorlon, admis à la retraite.

9e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour), M. Bouriet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Tapoul, admis à la retraite.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Ancienneté, M. Ladan, lieutenant au corps, en remplacement de M. Clerc, admis à la retraite.

15e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour), M. Rouffia, lieutenant au corps, remplacement de M. Bigault-Casanove, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Prieur, lieutenant au corps, remplacement de M. Boton, admis à la retraite.

21e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Dagnelin, lieutenant au corps, remplacement de M. Laguesse, admis à la retraite,

Italie.

Choix, M. Vestemer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Chapuis, admis à la retraite.

23e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Billon, lieutenant au corps, remplacement de M. Thérémin, admis à la retraite.

24e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Clausot, lieutenant au corps, remplacement de M. Raynal, admis à la retraite.

2e régiment de zouaves.

Choix, M. Saint-Martin, lieutenant au corps, en remplacement de M. de Gournay, passé dans l'état-major des places.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Ancienneté, M. Dermier, lieutenant au bat. de Constantine, remplacement de M. Petit de Vauvineux, du bat. d'Oran, nommé capitaine-major.

Par décret impérial du 15 janvier 1854, ont été nommés quarante-huit emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent savoir :

8e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Muller, lieutenant en non-activité, remplacement de M. Garcin, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Fontaine, lieutenant en non-activité, remplacement de M. Beaumesnil, admis à la retraite.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Berger, lieutenant en non-activité, remplacement de M. Magnin, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Budiart, sous-lieutenant au corps, remplacement de M. Blanzat, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Alain, sous-lieutenant au corps, remplacement de M. Jacques, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Rein, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Sorrel, nommé capitaine.

Non-activité, M. Ciccoli, lieutenant en non-activité, remplacement de M. Bon, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Terraire, sous-lieutenant au corps, remplacement de M. Deschamps, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Fenouille, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Royer, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Barnel, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Brayer, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Ancienneté, M. Millot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Poizat, nommé capitaine.

Dépôt.

Ancienneté (3e tour), M. Delbot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Monnet, nommé capitaine.

Italie.

Choix, M. Grillon, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Guyon de Montlivault, nommé capitaine.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Corcy, lieutenant en non-activité, remplacement de M. Vallet, nommé capitaine.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bernata, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. d'Ambert, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Cunche, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Le Bartz, nommé capitaine.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bessière, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Podpré, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Sédaire, lieutenant en non-activité, en remplacement de M. Valessie, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Collignon, lieutenant en non-activité, en

Digitized by Google

M. Grilheau, nommé lieutenant.

35e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Chaumeniant, sergent-major au corps, en remplt. de M. Titre, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Crapon, adjudant au corps, en remplt. de M. Denis, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Méraud, sergent-major au corps, en remplt. de M. Surenu, nommé lieutenant.

76e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Labussière, sergent-major au corps, en remplt. de M. Tuna, nommé porte-drapeau.

3e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Terrière, sergent-major au corps, en remplt. de M. Guillaume, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Gramatière, adjudant au corps, en remplt. de M. Boutemps, nommé lieutenant.

31e régiment d'infanterie légère.

Italie.

(1re tour). M. Fournier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Bizarri-Villedamet, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Laffon, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vautherot, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

(3e tour). M. Mesneglin, sergent-major au 10e bat., en remplt. de M. Dorville, du 12e bat., destiné.

1er régiment de zouaves.

M. Haplin, sergent-major au corps, en remplt. de M. Desandré, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 23 janvier 1854, ont été nommés dans le corps du génie, en remplacement d'un même nombre d'officiers promus à la 1re classe de leur grade, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de capitaine.

Choix (2e tour). M. Lamy, lieutenant en 1er au 3e rég. à Montpellier, en remplt. de M. Anoux.

Ancienneté (2e tour). M. Sadon, lieutenant au 2e régiment à Paris, en remplt. de M. Gouget.

Ancienneté (3e tour). M. Cadal, lieutenant au 2e régiment à Metz, en remplt. de M. Prévost.

Choix (2e tour). M. Durocq, lieutenant au 3e régiment à Montpellier, en remplt. de M. Bolland-Chervisi.

Ancienneté (3e tour). M. Simon, lieutenant au 2e régiment à Metz, en remplt. de M. Servel.

Ancienneté (1re tour). M. Bonnebert, lieutenant à l'École de Saint-Cyr, en remplt. de M. Meudra.

Choix (2e tour). M. Fregnier de Pouilleroy, lieutenant en 1er au 2e rég. à Montpellier, en remplt. de M. Alfiéo.

Ancienneté (3e tour). M. Girard, lieutenant en 1er au 1er régiment, à Paris, en remplt. de M. Gallot.

Ancienneté (2e tour). M. Pavillon, lieutenant en 1er au 1er rég. en Algérie, en remplt. de M. Guyard.

Choix (2e tour). M. Buriller, lieutenant en 1er au 1er rég. à Paris, en remplt. de M. Lallemant.

Ancienneté (3e tour). M. Pauly, lieutenant en 1er au 3e rég. en Algérie, en remplt. de M. Chaplain.

Ancienneté (1er tour). M. Brouillard, lieutenant en 1er au 1er régiment en Algérie, en remplt. de M. Parent.

Choix (2e tour). M. Basignot, lieutenant en 1er au 1er rég. à Paris, en remplt. de M. Fine.

Ancienneté (2e tour). M. Dupuy, lieutenant détaché à Cayenne, en remplt. de M. Valette.

Ancienneté (1er tour). M. Hartmann, lieutenant en 1er au 3e rég. en Italie, en remplt. de M. Bourgeau.

Choix (2e tour). M. Lavesle, lieutenant en 1er à la 2e comp. d'ouvriers en Algérie, en remplt. de M. Farigia.

Ancienneté (2e tour). M. Guillet, lieutenant en 1er au 3e rég. en Algérie, en remplt. de M. de Foucault.

Ancienneté (1er tour). M. Beuligniel, lieutenant en 1er au 2e régiment à Metz, en remplt. de M. de Mirandol.

Choix (2e tour). M. Brifaut, lieutenant en 1er au 3e rég. en Algérie, en remplt. de M. Parmentier.

Ancienneté (2e tour). M. Carle, lieutenant en 1er au 3e rég. en Algérie, en remplt. de M. Paquet.

Ancienneté (1re tour). M. Bernard, lieutenant en 1er, détaché du 1er rég. à La Fère, en remplt. de M. Rédin.

Choix (2e tour). M. Savelli, lieutenant en 1er au 1er rég. à Arras, en remplt. de M. Maubat.

Ancienneté (2e tour). M. Lapointe, lieutenant en 1er au 3e rég. à Lyon, en remplt. de M. Perrain.

Ancienneté (1er tour). M. Pouvrier, lieutenant en 1er au 1er rég. en Algérie, en remplt. de M. Regad.

Choix (2e tour). M. Dubeaux, lieutenant en 1er au 1er rég. en Algérie, en remplt. de M. Sarrau.

Ancienneté (2e tour). M. Tessier, lieutenant en 1er au 1er rég. à Arras, en remplt. de M. Martin.

Ancienneté (1re tour). M. Pauza, lieutenant en 1er au 2e rég. à Lyon, en remplt. de M. Saint-Quentin.

Au grade de sous-lieutenant.

Pour remplir l'emploi de lieutenant en second.

Tour des sous-officiers.

M. Mallet, sergent-major au 1er rég. du génie à Arras, en remplt. de M. Joyeux, nommé lieutenant en 1er.

M. Chanoi, adjudant sous-officier au 3e rég. à Metz, en remplt. de M. Boulenouy, nommé lieutenant en 1er.

M. Flambard, sergent au 3e rég. en Italie, en remplt. de M. Gardiet, nommé lieutenant en 1er.

Par décret impérial du 26 janvier 1854, ont été nommés au grade de capitaine dans le cadre du corps d'ÉTAT-MAJOR, les lieutenants de ce corps dont les noms suivent, savoir :

Choix (2e tour). M. Troutiet, en remplt. de M. Cory, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour). M. Gatine, en remplt. de M. de Place, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour). M. Deaddé, en remplt. de M. Lecanchan-Grandcelé.

Choix (2e tour). M. Robert, en remplt. de M. Lévy, passé dans le corps de l'Intendance militaire.

Ancienneté (2e tour). M. Roux, en remplt. de M. Moyse, passé dans le corps de l'Intendance militaire.

Ancienneté (1re tour). M. Poulet, en remplt. de M. Tripier, décédé.

Choix (2e tour). M. Billot, en remplt. de M. de Brossard, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Teussaire, en remplt. de M. Robinet, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour). M. Coubbaud, en remplt. de M. Joubert, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Decosmi, en remplt. de M. de Heidouville, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. de Labossière, en remplt. de M. Roussard, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Kienlin, en remplt. de M. Vico, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. de Lantivy de Trédion, en remplt. de M. Lion (C.-A.-L.), promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Saumer, en remplt. de M. d'Abrantès, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Barry, en remplt. de M. d'Aurelle, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Mousnier, en remplt. de M. Lajnaseï, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Jacob, en remplt. de M. Lebure (O.-L.), promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. de Verdière, en remplt. de M. Benry, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Boudet, en remplt. de M. Taisson (N.), promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour). M. Feerne, en remplt. de M. Reille (C.-J.), démissionnaire.

Par décret impérial du 26 janvier 1854, ont été nommés dans le GENDARMERIE, à vingt emplois de capitaine dans la partie active du service :

Ancienneté (2e tarne). M. Lotraye, lieutenant dans la comp. de la Nièvre, en remplt de M. Palin, décédé.

Capitaines de l'armée (1re tour). M. Pelletingeas, capitaine au 13e d'artillerie, en remplt. de M. Carton, admis à la retraite.

Ancienneté (1re tour). M. Fournier, lieutenant-trésorier de la comp. de la Meuse, en remplt. de M. Pilée, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Jenn, lieutenant dans la comp. de la Meuse, en remplt. de M. Warchet, mis en non-activité.

Ancienneté (2e tour). M. Servel, lieutenant-trésorier de la comp. des Vosges, en remplt. de M. Thory, promu chef d'escadron.

Capitaines de l'armée (1re tour). M. Espanet, capitaine au 1er de canabiniers, en remplt. de M. Bourdillon, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Nachu, lieutenant dans la comp. du Pas-de-Calais, en remplt. de M. Lagé, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Rossée, lieutenant dans la comp. de l'île de la Réunion, en remplt. de M. Petit, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Crequy, lieutenant dans la comp. de la Vendée, en remplt. de M. Dupré, promu chef d'escadron.

Capitaines de l'armée (1re tour). M. Bolland, capitaine au 1er rég. de chasseurs, en remplt. de M. Lallon, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Grognard, lieutenant trésorier de la comp. de la Charente-Inférieure, en remplt. de M. Boudet, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Dubrest, lieutenant dans la comp. de l'Ariège, en remplt. de M. Velloi, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Bonnet, lieutenant dans la comp. de Maine-et-Loire, en remplt. de M. Marquisan, promu chef d'escadron.

Capitaines de l'armée (1re tour). M. Foreau, capitaine adjudant-major au 4e de ligne, en remplt. de M. Lemoine, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Dufau, lieutenant-trésorier de la comp. de la Nièvre, en remplt. de M. Brincard, promu chef d'escadron.

Choix (1re tour). M. Girnud, lieutenant en 1er bat. d'Afrie, en remplt. de M. Dupouy, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour). M. Gallet, lieutenant dans la 1re comp. de la 17e légion, en remplt. de M. d'Eggs, promu chef d'escadron.

Emploie de nouvelle création.

Capitaines de l'armée (1re tour). M. Gremelin, capitaine au bat. de bisulhiers de Constantine.

Ancienneté (2e tour). M. Varon, lieutenant dans la comp. de la Manche.

Choix (2e tour). M. Pannetier, lieutenant dans la comp. de la Guyane française.

A quatre emplois de capitaine-trésorier.

Hors tours.

M. Vidnet, lieutenant-trésorier de la comp. de Maine-et-Loire, en remplt. de M. Bonnet, admis à la retraite.

M. Gudot, lieutenant trésorier de la comp. du Cher, en remplt. de M. Mercier, admis à la retraite.

M. Gaudin, lieutenant dans la comp. du Gard, en remplt. de M. Mongiuol, admis à la retraite.

M. Boyher, lieutenant dans la 1re comp. de la légion d'Afrique, en remplt. de M. Guy, admis à la retraite.

Par décret impérial du 28 janvier 1854, a été nommé dans le GENDARMERIE :

A un emploi de chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour). M. Boussens, capitaine dans la garde de Paris, en remplt. de M. Brinard, mis en non-activité.

Par décret impérial du 30 janvier 1854, M. Rose, sergent au 2e régiment de la légion étrangère, a été promu au grade de sous-lieutenant dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Salles, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 19 janvier 1854 (supplément à l'art. 133 de l'ordonnance du 16 mars 1838, les capitaines de 2e classe au corps d'ÉTAT-MAJOR dénommés ci-après, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir :

MM. Billaud.	MM. Cartier.
Adolphy.	Monteils.
Fay.	Fenouins.
Duvel.	Villette.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Denis de Senneville, lieutenant-colonel d'état-major disponible, à été nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 1re division militaire, à Paris, en remplacement de M. le colonel Lheureux, promu général de brigade.

De Waubert de Genlis, lieutenant-colonel d'état-major, employé à l'état-major du ministère de la guerre, a été nommé premier aide de camp du ministre de la guerre.

Durassé, chef d'escadron d'état-major disponible, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le chef d'escadron Marbant, qui a reçu une autre destination.

De Puymorel, capitaine de 2e classe, employé à l'état-major de la 7e division militaire, à Lyon, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, à Marseille, en remplacement de M. le capitaine Filippi, qui a reçu une autre destination.

Les lieutenants d'état-major dont les noms suivent, promus au grade de capitaine de 2e classe, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Gatine, détaché au 4e de chasseurs d'Afrique, reste au même rég.

Déadé, détaché au 2e de spahis, reste au même rég.

Poulet, détaché au 1er de dragons, reste au même rég.

Teissere, détaché au 4e de chasseurs, reste au même rég.

De La Boissonnière, au 1er de hussards, reste au même rég.

Kienlin, détaché au 8e de chasseurs, reste au même rég.

Saumier, détaché au 3e de hussards, reste au même rég.

Barry, détaché au 5e de hussards, reste au même rég.

Troutiet, détaché au 2e de dragons, reste au même rég.

Robert, détaché au 2e de cuirassiers, reste au même rég.

Decosmi, au 1er de chasseurs d'Afrique, reste au même rég.

De Lantivy de Trédion, dét. au 1er légion, reste au même rég.

De Verdière, détaché au 3e de ligne, reste au même rég.

Feurne, détaché au 33e de ligne, reste au même rég.

Roux, détaché du 7e de ligne à la carte de France, reste à la carte de France.

Billot, détaché au 18e de ligne, passe à la carte de France.

Meunier, détaché au 4e de ligne, passe à la carte de France.

Grenland, détaché au 8e d'artillerie, passe à la carte de France.

Jacob, détaché au 2e de chasseurs, employé provisoirement à l'état-major de la 1re division militaire, est maintenu dans ladite position.

Lhéritier, sous-intendant militaire de 2e classe à Bar-le-Duc, a été désigné pour la division d'Alger.

Piron, sous-intendant militaire de 2e classe à Vesoul, a été désigné pour Bar-le-Duc.

Tournois, adjoint de 2e classe à Toura, a été désigné pour Vesoul.

Renevret, sous-intendant militaire de 2e classe à Moulins, a été désigné pour Pau.

De Cappe, sous-intendant militaire de 2e classe à Vannes, a été désigné pour Moulins.

Costes, adjoint de 2e classe à Bordeaux, a été désigné pour Vannes.

Séguineau de Préval, adjoint de 2e classe à Lille, a été désigné pour la division d'Oran.

Largilier, adjoint de 1re classe à Paris, a été désigné pour la division de Constantine.

Bouvard, adjoint de 2e classe, à Perpignan, a été désigné pour Tulle.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Chatel, capitaine au 17e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Vittot, passé aux bataillons de chasseurs à pied.

M. Borel, capitaine au 22e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Bucafol, passé aux bataillons de chasseurs à pied.

M. Brunn, lieutenant au 4e de ligne, passe au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en remplacement de M. Lambert, qui permute avec lui.

M. Pottin de Vauvineux, capitaine au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran, est nommé à l'emploi de capitaine-major dans le bataillon dont il fait partie, en remplacement de M. Houet, passé dans l'état-major des places.

M. Petitjean, capitaine au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, passe au bataillon de Constantine, en remplacement de M. Coulon-Lagravuel, qui permute avec lui.

M. Gallet, lieutenant au 5e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Goedigbeuck, promu lieutenant.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 16 février 1841, organique de la cavalerie;

Vu l'ordonnance du 3 septembre 1841, relative aux changements de garnison des corps de cavalerie;

Considérant que le création, dans les corps de cavalerie, d'un emploi de brigadier-armurier, déjà existant dans le régiment des guides, est nécessaire pour assurer le bon entretien et la conservation des armes, surtout en cas de fractionnement des corps;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Il est créé un emploi de brigadier-armurier dans chacun des cinquante-trois régiments de cavalerie de l'intérieur, où cet emploi n'existe pas encore, et dans les quatre régiments de chasseurs d'Afrique.

ART. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 16 janvier 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

L'effectif des régiments de cavalerie se trouvant aujourd'hui descendu à un chiffre qui n'est plus en rapport avec les besoins du service de l'armée, et la part qui lui est faite dans la grande mobilisation de la cavalerie ne permettant qu'imparfaitement à cette insuffisance, S. Exc. M. le ministre de la guerre a décidé qu'un prélèvement d'un certain nombre d'hommes, proportion gardée avec la force du régiment, serait opéré sur les régiments d'infanterie au profit de ceux de cavalerie.

Ce prélèvement portera, autant que faire se pourra, sur les anciens soldats que sur les recrues de la classe de 1852, qui ont déjà rejoint ou sont en route pour rejoindre.

En conséquence, il sera établi d'urgence, dans chaque régiment ou dépôt d'infanterie de ligne ou légère (les bataillons de chasseurs exceptés), un état nominatif de tous les soldats ayant déjà servi dans la cavalerie, ou ayant précédemment exercé une profession dans laquelle ils auraient acquis l'habitude du cheval, telle que celles de maréchal ferrant, charron, bourrelier, cocher de remise, etc., etc. Une ordonnance de taille de 10 millimètres au-dessous du mini- um

fixé pour la cavalerie, serait admise. Les anciens soldats de vront avoir encore au moins deux ans à faire.

L'état à dresser d'après ces bases devra présenter les noms et prénoms de chaque soldat, son âge, sa classe, sa taille, et des indications relatives à son ancienne profession.

Cet état devra être transmis directement au ministre par chaque régiment ou dépôt d'infanterie, aussitôt après l'arrivée de la totalité des jeunes soldats provenant de la seconde moitié de la classe de 1862. Il devra naturellement être rayon à l'habillement de ceux de ces jeunes soldats qui auraient été portés sur ledit état.

Algérie.

Les nouvelles reçues d'Afrique, sous la date du 28 janvier, continuent à être satisfaisantes. M. le gouverneur général, qui partait le même jour pour Laghouat, avait reçu communication d'une dépêche adressée du camp d'Ouad-Nçys, le 13 janvier, par M. Du Barail, commandant supérieur de ce cercle, à M. le colonel Durrieu, commandant la subdivision de Médéah, dans laquelle il confirme les heureux résultats produits dans le Sud par les succès de Si-Hamza. « Le fait capital, dit-il, c'est que le chérif a été chassé d'Ouargla... Si-Hamza, ajoute-t-il, est parfaitement entré à Ouargla, qui lui a refusé ses portes un jour, mais qui a fait sa soumission le lendemain. » M. Du Barail ne croit pas que le chérif soit reçu à Tuggurt, où il cherchera sans doute à établir le centre de sa résistance. Le chérif Schiaam lentille par toutes les démarches possibles de faire agréer sa soumission, offrant de payer l'impôt qu'on lui demandera, quelque fort qu'il soit, et de remplir toutes les conditions qu'on exigera de lui, sauf celle de venir en personne recevoir l'investiture. Il a peur qu'on ne fasse sauter sa tête, en expiation de tous les crimes qu'il a commis.

Ben-Nazer-ben-Chora, l'ex-agha des Larbaa, trop compromis vis-à-vis de nous pour jamais revenir, est avec le Tlemcanien (le chérif). C'est un fait regrettable, parce qu'il a entraîné avec lui quelques fractions de cette tribu qui faisait un marche pour rentrer.

Ces fractions se composent d'environ 475 tentes des Ouled-Si-Sellman, des Ouled-Si-Sel Kassem et des Ouled-Ben-Chha, dépendantes de la section des Harazlia, et de 30 tentes de quelques douars des Ouled-Nayls.

M. Du Barail a reçu la soumission du plus grand nombre des autres fractions de ces tribus, et il espère obtenir prochainement celle des portions encore dissidentes.

Les populations qui se meuvent autour d'Ouargla, les Chambaa, les Medkadma et les Said Otheba, sont à la dévotion de Si-Hamza.

M. le commandant Du Barail n'a pas encore visité les cinq villes qui forment le cœur de la confédération des Beni-Mzab; il n'y est qu'à Berryan et à Guerrara, dont il est très content. C'est de Berryan qu'il tire une partie de ses approvisionnements, les habitans étant venus au devant de ses désirs à cet égard. Il croit pouvoir répondre des Beni-Isguen; les habitans du Ksar ont été de tout temps à la tête du parti de la soumission. Bou-Noura suit le mouvement des Beni-Isguen.

Gardaya, la capitale de l'Oued-Nour, à été plus longtemps hostile. A en croire les sanctuaires reçues chaque jour, les dispositions des habitans du Ksar sont aussi bonnes que celles des Beni-Isguen; il convient toutefois de ne pas se livrer aveuglément à ces protestations. Le commandant supérieur a eu beaucoup à se louer d'une des deux parties qui divisent la ville, et du nommé Ibrahim-ben-Ahmed, l'altec ego de Sidi mon-Lakaf.

Il faut se rendre compte de la situation intérieure des Beni-Mzab pour comprendre les fluctuations qui ont retardé leur soumission au gouvernement français. Deux grands partis divisent la confédération : celui de Gardaya et celui des Beni-Isguen. Gardaya avait pour elle Melika et El-Atlaf. Bou-Noura et Beni Isguen appartenaient à Berryan. Guerrara, presque en dehors du pays des Mzab, avait une position plus indépendante. Il suffisait qu'un parti adoptât une résolution pour que l'autre prît une discrimination contraire.

Maintenant, à Gardaya, deux partis divisent aussi la ville: celui des Ouled-Bu-Séliman, et celui des Ouled-Abd-Aissa. Les Ouled-Bu-Sélimam, moins nombreux mais plus puissans que leurs adversaires, représentent le parti national, tandis que les derniers penchent du côté des Beni-Isguen. — Ce sont seulement ceux qui ont fait leur soumission à M. le gouverneur général au mois d'août dernier. Les Ouled-Bu-Sélimam, s'étant tenus à l'écart et ayant refusé de remplir les engagemens pris envers la France, ont entraîné Gardaya dans leur résistance, et par suite toute la confédération. — Depuis, les choses ont changé de face; ce sont les Ouled-Bu-Sélimam qui ont donné le signal de la soumission, et la faible opposition qu'on rencontre encore vient des Ouled-Ben Aissa.

Au résumé, selon toutes les apparences, la soumission des Beni-Mzab est sincère. D'après les dernières nouvelles de M. Nigueret, il est enchanté de Gardaya.

M. le commandant Niqueux a, de son côté, adressé au gouverneur général un rapport daté de Metlili, le 16 janvier, il annonce que depuis ses dernières dépêches la situation n'a pas cessé d'être excellente et que la présence de nos troupes près des villes du Mzab produit des résultats politiques extrêmement importans.

M. le colonel Durrieu, qui avait bivouqué le 13 à El-Menia, était attendu le 17 à Metlili. Le 16, à trois heures de l'après-midi, le colonne Du Barail y arrivait, attendue par les troupes et le gourn de la colonne de Tuzet, rangée en bataille sur son passage. « A la vue de cette poignée de Français qui venaient du Sud nous rejoindre sous les murs de Metlili, dit M. Nigueux, un cri spontané est parti de nos rangs. *Vive la France* ! *vive l'Empereur* ! et ce cri, répété par les troupes de Laghouat, imprima dans tous les cœurs une émotion pleine de grandeur, dont tout le monde parmi nous gardera le souvenir. »

Cette concentration des forces françaises permettra au colonel Durrieu de continuer à se montrer patient et conciliant, dans les négociations qui vont être entamées, sans qu'on soit autorisé à dire que ces ménagemens sont pour lui une nécessité.

Jusqu'ici, les colonnes de Laghouat et du Tuzet n'avaient pu conserver qu'une position d'équilibre ; mais dans ce pays, ou l'impériie joue un grand rôle, il était d'une extrême importance de se montrer fort, au moment où l'organisation des tribus allait agiter bien des passions et froisser bien des intérêts.

L'ensemble seule de cette concentration a produit de bons effets. Toutes les djemaa des villes du Mzab, voisines de Metlili, se sont rendues au camp français pour assurer le « maduint de leur soumission et lui offrir ce qui pourrait nécessaire à l'alimentation des troupes. Trois de ces cheikhrahim-ben-Ahmet de Gardaya, Bedj-Ibrahim d'Atef et hamed-ben-Salah de Melika, étaient venus la veille annoncer que la prochaine arrivée des colonnes répandait une grPrayeur parmi les populations voisines ; mais dès qu'ils apprirà qu'il ne s'agissait que d'établir une organisation pr à maintenir dans le pays la paix et la sécurité, qui rende commerces facile dans la Tell, ils ont promis d'amener le ritable djemaa de Metlili, comprenant tous les grands de l calité, qui s'étaient abstenus jusqu'ici de se mettre en dence. Ils comprennent qu'il faut que toute le monde se r à la France sous arrière-pensée. Pour eux, grace au comme Il n'y a de salut que dans le Nord, qui fournit aux villes désert les grains, la laine et tous les objets nécessaires à l industrie.

Une heure après cette conférence, la djemaa entière de Metlili était présentée à M. le commandant Niqueux; les chefs déclarèrent que la conduite des troupes, depuis leur arrivavait dissipé tous les doutes par lesquels on avait cherché les éparer; qu'ils croyaient maintenant à la nécessité de ses rales, et le prairent de permettre à tous nos gens l'entrée leur ville, sévèrement interdite jusqu'à ce jour. Cette offre acceptée, pour les officiers et les aghas seulement.

M. le commandant Niqueut est convaincu des favorad dispositions actuelles de habitans de Metlili. Les gardes fr eux trouvent un accueil fraternel dans toutes les villes Mzab, avec lesquelles ils sont en rapports permanens, et, ch plus significative, on leur ouvre tous les crédits dont ils « besoin pour s'approvisionner.

Une lettre reçue de Si-Hamza fait voir qu'il commence à connaître la nécessité d'arrêter ses opérations actives, et nous laisser travailler à la pacification du pays dont il vi de faire la conquête.

Ces détails fontconnaître d'une manière complète les vé bles difficultés de la grande tâche entreprise par M. le gr vernaur général, à l'accomplissement de laquelle ils prése va puissamment contribuer, en même temps qu'elle imp mera le acte de son autorité à la nouvelle conquête de France.

Bindoulin.

Nous manquons d'information récentes sur les événemens qui se pu se passer en Orient. Une attaque nouvelle d Russes contre Kalafat paraissait imminente, et, comme no l'avons dit déjà, c'est une de ces opérations partielles qui se ses sont pratiquées à cette époque de l'année. Celle-ci eût un intérêt réel pour les Russes, qui ne peuvent impunément laisser occuper par les Turcs, en forces considérables, u position aussi importante, qui les inquiète et dans tous l mouvemens qu'ils auraient à tenter au-delà du Danube.

On dit ce soir qu'une dépêche télégraphique arrivée dans journée annonce un nouveau passage du Danube à Giourie par les Turcs, dans le but de prendre à revers l'armée ru dans son mouvement de kerjowa sur Kalafat. Nous doute que ce mouvement puisse avoir l'importance qu'on lui prê On assure que l'armée de général Zarteschef, qui a main mant acquis la force jugée nécessaire pour qu'elle puisse ass Elle s'élèverait, dit on, à 170,000 hommes, en y comprenant 28,000 hommes du corps d'Osdra-Sacke qui vient de Bessarabie. Resterait 142,000 hommes en Valachie, divisés en corps, dont l'un de 45,000 hommes, serait chargé de l'attaq de Kalafat.

L'armée turque est à peu près de semblable force, divi également en trois corps, dont le plus considérable a so quartier-général à Widdin. Les deux autres gardent la ri derde du Danube, et l'on assure qu'une ligne de signaux t légraphiques en relie toutes les fractions, de manière à pe mettre la prompte concentration des forces nécessaires au les points menacés.

Omer-Pacha est, dit-on, un peu malade, et Si Moutesse le aurait envoyé un médecin français, dont les soins habiles ce tribueront probablement à son prompt rétablissement.

Les flottes sont revenues à l'embouchure du Bosphore pou prêter leur appui à un nouveau convoi chargé de renforts e hommes et en matériel d'artillerie pour l'armée d'Asie.

Pendant ce temps, la diplomatie continue ses démarches. I paraîtrait que la mission du comte Orloff près des cours allemandes n'aurait pas obtenu le succès qu'en attendait le cra et cette circonstance a ranimé les espérances des amis de l paix.

Hausmann.

Notes recueillies

SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE PAR LE GÉNÉRAL DE DIVISION DE COURTIGIS.

(Premier article.)

I.

Sous le dernier règne, M. le lieutenant-général comte de Thomgny fut chargé par le gouvernement d'une haute mission de confiance à l'étranger. Elle avait pour objet d'étudier le différens systèmes d'organisation alors en vigueur dans les armées de l'Europe continentale. Le général de Thomgny fit puissamment seconder dans cet examen tout voyage d'exploration militaire par son premier aide-de-camp, M. le lieutenant-colonel (aujourd'hui général de division) de Courtigis.

M. de Courtigis recueillit dans le cours de cette importante mission une masse considérable de précieux renseignemens, qu'il a depuis coordonnés et réunis en corps d'ouvrages, sur la constitution des armées étrangères.

Il a bien voulu, avec l'extrême bienveillance qui lui est si habituelle, nous communiquer son travail concernant l'armée prussienne. Sous le titre modeste de *Notes*, c'est le mémoire ou plutôt le traité le plus complet qui ait jamais été écrit dans notre pays sur cette organisation célèbre.

Une série de treize livres en chapitres embrasse, dans ses subdivisions, l'ensemble et développe et explique de toutes services dont se compose la force publique en Prusse : système militaire et organisation : armée de ligne, réserve et landwehr ; — composition des effectifs et des cadres des différentes armes ; — circonscriptions territoriales ; — emplacement des fractions du pays ; — composition et décomposition des corps d'armée ; — recrutement et remontes ; — uniformes et coiffure ; — armement, casernement, campement, harnachemens ; — administration générale et intérieure ; — service

Digitized by Google

Pas soldats de moins d'un an et de deux ans de service dans les régiments actifs, et, en réserve, des hommes moins nerfs au métier des armes, mais qui se détachent, dans leurs foyers, de la vie, des habitudes et de l'esprit militaires, c'est-à-dire une armée de conscrits sous le drapeau, et, dans la cité, une milice dont la mobilisation pourrait devenir pour l'Etat un embarras politique, et pour la discipline une cause d'affaiblissement, tel nous paraît être le côté faible du système de défense nationale de la Prusse.

On pourrait le démander aux officiers de cette vaillante nation eux-mêmes, la bien initiée à l'histoire de l'art de la science militaires, est ce avec une armée ainsi composée que le grand Frédéric eût conquis la Silésie ? prouvé, avec des forces qui s'élevaient rarement sur les champs de bataille au-dessus de 30 000 hommes, et presque des masses de combattans que lui opposant une formidable alliance, qui la victoire n'est pas toujours du côté des gros bataillons, et non-seulement la grandeur nationale de nos royaume des barrières de Leuthen, de Lagnitz et de Zorndorff? Est-ce avec des cavaliers qui se comptent pas, *en moyenne*, plus de dix-huit mois de service sous l'étendard, que la cavalerie de Seydlitz et des Ziethen eût fait école en Europe, sauvé l'armée à la bataille de Sohr, et décidé du sort de la dernière campagne de Silésie à Kesselsdorf ?

Grâce au ciel, le maréchal Soult sut résister, il y a dix ans, dans des luttes de tribune dont nous n'avons pas perdu le souvenir, aux séductions financières des partisans du système prussien, qu'il serait si difficile, pour ne pas dire impossible, d'appropprier à nos mœurs, et nous avons conservé la plus solide armée de l'Europe, une armée composée de soldats, comme le voulait l'Empereur, de quatre ans de service sous le drapeau, *en moyenne*, avec des bles de colonie de vieux soldats recrutés par nos rengagements, qui devendraient d'autant plus nombreux que les appréhensions de guerre s'éparaîtraient plus imminentes.

On a dit que *la France était assez riche pour payer les frais de ses victoires*. C'était se montrer trop prodigue des ressources de notre pays. Mais nous pouvons dire avec plus d'intelligence de nos véritables intérêts, que nous sommes assez riches pour conserver nos soldats sous le drapeau de l'armée soldée et pour nous passer d'une landwehr.

Dans un second article, nous continuerons de suivre le général de Courtigis dans ses lumineuses études sur l'armée prussienne.

Le major en retraite, L. Mennis.

Le directeur général responsable : D. BAUDOUIN.

Imprimerie de Schneider aîné, rue du Faub.-Montmartre, 11.

Le major du 6e léger demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser aujourd'hui à l'Empereur.

— Un major désire permuter avec un chef de bataillon d'infanterie de ligne ou légère.

— Un capitaine du 22e de ligne, en garnison à Lyon, ayant 22 ans de service et 13 campagnes en Afrique, désire permuter avec un capitaine dont le régiment serait à Paris depuis peu ou très-prochainement. S'adresser à Paris ou à Lyon, ou en Afrique on en Italie.

— Le lieutenant d'infanterie légère du 30 août 1833, désire permuter avec un de ses camarades de la légion étrangère, des zouaves, des tirailleurs indigènes, des bataillons légers d'Afrique ou des compagnies de discipline.

— Un lieutenant d'infanterie légère (promotion du 30 août 1833), désire permuter avec un lieutenant de la gendarmerie d'élite ou de la garde de Paris.

— Le conseil d'administration du bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine informe le public que l'adjudicataire pour la fourniture des effets d'habillement et de chaussure nécessaires au corps pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1834, aura lieu à Constantine le 1er mars prochain.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges soit à Marseille, Alger ou Constantine, dans les bureaux de 3/4 les sous-intendans militaires.

— Le 3e léger, à Napoléon-Vendée, demande une petite clarinette et un premier piston. S'adresser au conseil d'administration.

— Le 34e de ligne demande une première clarinette et un bon cornet-à-piston mib; gages proportionnés au talent. — *S'adresser franco au major du régiment, à Perpignan.*

Dans notre numéro du 26 janvier dernier, nous avons publié un article sur l'ouverture d'un concours ouvert chez M. Alfred Rémont, chemisier à Paris, rue Mesday, 18, pour remettre à neuf et réformer les vieux habillemens militaires réputés vermin appouvillum donnant un aperçu des prix. (*Voir aux annonces.*)

— M. Boyer (Jean), brigadier-boitier depuis quatre ans au 8e chasseurs à cheval à Sarreguemines (Moselle), désire concourir pour l'emploi de chef ouvrier dans un des corps de l'armée. Il est porteur de certificats d'aptitude et de moralité et offre toute garantie de solvabilité.

— M. Bourdin (Claude), établi maître cordonnier à Saint-Etienne (Loire), désire concourir dans le 2e bataillon de chasseurs à pied demandé à concourir pour l'emploi de *chef* ouvrier dans un des corps de l'armée. Il possède de certificats d'aptitude, de moralité et de solvabilité.

— M. Ballard (Jean-Robert), caporal-infirmier-major, cordonnier depuis près de 4 ans à l'hôpital militaire de Toulon, demande à concourir pour un emploi de maître cordonnier dans les bataillons de chasseurs à pied de nouvelle formation: il peut justifier par des certificats de son aptitude, de sa moralité et de sa solvabilité.

— MAIRE, marchand tailleur, place de Chambre, 25, à Metz, vient de transférer son établissement *même place*, n° 25. Il a les officiers de l'armée trouveront toujours chez lui ordonn et pommer choix de marchandises.

— La Pâte-Rafraîchissante, pour faire coupe les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le bâton.

Les Actionnaires du CHEPTEL, SOCIÉTÉ DES FOURNISSEURS DE BÉTAIL, sont invités à faire toucher, dès ce jour, les intérêts de leurs actions, dans les bureaux de la Compagnie, 32, rue Saint-Marc, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE MILITAIRE,
Adopté par M. le Ministre de la guerre pour l'École militaire de Saint-Cyr.
ACCOMPAGNÉ DE
Tableaux de Statistique militaire, — **PAR THÉOPHILE LAVALLÉE.**
Professeur de Géographie et de Statistique militaire à l'École de Saint-Cyr.
Un volume in-folio, 1832, contenant **11 Cartes générales, 32 Cartes de campagne** et **22 Tableaux de Statistique.**
Prix : **20 fr.**

LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,
Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, aussi avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux présentés par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présens qui ne mangent pas à l'ordinaire, les subsistans mourts pendant le trimestre, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnances du 2 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassées de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1830, 1831, 1832 et 1833 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, 1 fr. 50 c.

Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, 1 50

Manuel du Sapeur, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Manuel du Sapeur, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, » 80

Ce petit ouvrage sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8. de 300 pages environ. 3 fr. » c.

Une Boîte de Théorie d'Infanterie. 32 fr.
Deux Boîtes de Théorie de Cavalerie, 45

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été étudiés par M. Gouvot, ancien commis de l'intendance militaire.

OBSERVATIONS.

Tous les articles ajoutés ou changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont imprimés, afin de les distinguer du texte primitif, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ; l'ordonnance du 21 août 1836 sur les conseils d'enquête ; l'ordonnance du 10 mai 1834 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1832 sur les concessions, etc. Nous pouvons donc sans crainte exciter, comparativement aux ordonnances qui se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte de beaucoup par nous à plus du tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, mais on ne peut plus claires.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on n'y trouvera pas, pour tous les tables précédentes, ces innombrables et insaisissables renvois d'une disposition à l'autre, sur toutes celles traitant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1836 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se sont glissées dans l'application de la table générale.

Les cahiers de quittances, les livrets d'ordinaire, l'école du soldat et les ordonnances, sont en vente.

Le supplément à la table du *Journal militaire* est sous presse, et paraîtra sous quelques jours.

Les corps peuvent donc, dès à présent, nous adresser leurs demandes.

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittances, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux pouvrais par les inspecteurs généraux, indiquant : 1° les hommes présens qui ne mangent pas à l'ordinaire ; 2° les subsistans morts pendant le trimestre ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Décision ministérielle du 13 mars 1838
CONCERNANT
LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton qui elles entrent à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la gibecrie.

Les cartouches libres et les étuis portent l'indication du corps et le numéro matricule de l'homme.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouverts d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c., et le cent 4 fr.

MAISON HÉLOUIS ET Cie,
Rue Hérelay, 10, à Paris.
Bonne et mise à neuf de vieilles panoramiques.

Épaulettes de maréchal de fr., 20 / (Epaul. de lieutenant (or plein), 15 »
— de général de div., 28 / — (or mat), 25 »
— de général de brig., 24 / — (or clair), 20 »
— de colonel, 45 / Fourragères (or mat), 35 »
— de lieut.-colonel, 40 / — (or clair), 30 »
— de chef de bat., 36 / Dragonne d'officier (or mat), 15 »
— de capitaine (or mat), 30 / — (or clair), 12 »
— (or clair), 25 / — (cent cordes pour), 6 00
— de lieutenant (or mat), 25 / — (or clair), 5 50

Toutes les panoramiques quelconques sont remontées à neuf ; on remet en or compris et sur les plats de cuivre, et tous galons sont également remis à neuf et redorés, et paient seulement leur largeur. — La fourrure est remise neuf dorée en même temps que les panoramiques. — *Expédition prompte et soignée.*

Les personnes qui voudront se dépêcher de remettre à neuf des pris très-modérés.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantine de campagne, malles à compartimens. Exigence convenable. Solidité à toute épreuve. — GIBELIN, fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 160, à Paris.

Une	Cantines de France	la fr.
Avec compartimens et surfaces	d'Afrique	25
Malles de 60 fr. à 150 fr.		

La Maison **BERTON** fils, tailleur militaire, rue de la Vrouillade, à terminer Rivoli, 58, ses nouveaux vaste établissement où elle continue à confectionner avec soin uniformes, pantalons, redingotes et manteaux militaires.

PRÉPARATIF — à froid, — destiné en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Exportation.) et spécialement d'agrément, rue Saint-Honoré, 211.

EQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES
Rue 304, rue Hérelay, 10, à Paris, fabricant breveté et ses fournisseurs de l'armée. Dépôt de Tambours, Trompettes, Musiques

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. — Sans Annexe, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 18 (ancien 23).

N° 9 — SAMEDI 11 FÉVRIER 1854.

Paris, 10 février 1854.

M. le général de brigade Beltramin, commandant la subdivision de la Vienne, à Poitiers, a été nommé, par décret impérial du 3 février courant, au commandement de la subdivision de la Sarthe, en remplacement de M. le général de Wacquant.

M. le général de brigade de Wacquant, commandant la subdivision de la Sarthe, a été nommé, par décision impériale du 3 février, au commandement de la subdivision de la Vienne, en remplacement de M. le général Beltramin.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 19 janvier 1854, ont été nommés à dix emplois de médecin aide-major de 2e classe, les chirurgiens sous-aides dont les noms suivent :

1re Convoi de 1854.

Emploi à vacoir par organisation.

Pour prendre rang à la date du 19 novembre 1853.

M. Rossignol, des hôpitaux de la division d'Alger.

Pour prendre rang à la date du 1er décembre.

MM. Ragu, de l'hôp. de Sarreguemines.
Muel, de l'hôp. du Roule.
Dreyfus, de l'hôp. de Strasbourg.
Berthurat, de l'hôp. de Lille.
Lirac, de l'hôp. du Roule.
Girard, des hôp. de la div. d'Oran.
Mercier, de l'hôp. de Metz.
Chabiert, des hôp. de la div. d'Oran.
Gorriet, de l'hôp. de Pontivy.

Par décret impérial du 25 janvier 1854, ont été nommés à trente-huit emplois de médecin aide-major de 1re classe, les médecins aides-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Ancienneté. M. Cornu, des hôp. de la div. de Constantine, en remplacement de M. Rouquet, nommé médecin-major de 2e cl.
Ancienneté. M. Molard, des hôp. de la div. d'Alger, en remplacement de M. Vauvinet, nommé médecin-major de 2e classe.
Choix. M. Mahé, des hôp. de la div. d'Alger, en remplacement de M. Corre-nque, nommé médecin-major de 2e classe.
Ancienneté. M. Pancrazi, de l'hôp. de Toulon, en remplacement de M. Freyr, décédé.
Ancienneté. M. Carrière, des hôp. de la div. d'Oran, en remplacement de M. Guidet, décédé.
Choix. M. Caignet, des hôp. de la div. d'Italie, en remplacement de M. Forcade, décédé.
Ancienneté. M. Chevreul, des hôp. de la div. de Constantine, en remplacement de M. Besnier, démissionnaire.
Ancienneté. M. de Guidi n, des hôp. de la div. d'Alger, en remplacement de M. Sabatier, décédé.
Choix. M. Cogie, des hôp. de la div. d'Italie, en remplacement de M. Tisserand, retraité.
Ancienneté. M. Cordière, des hôp. de la div. d'Oran, en remplacement de M. Conseil, retraité.

Emploi vacant par organisation.

Ancienneté. M. Delcomminis, des hôp. de la div. de Constantine.
Choix. M. Lhoste, de l'hôp. de Versailles.
Ancienneté. M. Sollier, des hôp. de la div. d'Alger.
Ancienneté. M. Chapuy, des hôp. de la div. de Constantine
Choix. M. Verdenne, des hôp. de la div. d'Italie.
Ancienneté. M. Lasserre, des hôp. de la div. d'Alger.
Ancienneté. M. Champoux, des hôp. de la div. de Constantine.
Choix. M. Perrin, de l'infirmerie des Invalides.
Ancienneté. M. Championnière, des hôp. de la div. d'Alger.
Ancienneté. M. Friem, des hôp. de la div. d'Alger.
Choix. M. Lecomte, de l'infirmerie des Invalides.
Ancienneté. M. Weiss, des hôp. de la div. de Constantine.
Ancienneté. M. Ungy, des hôp. de la div. d'Alger.
Choix. M. Bonnet, des hôp. de la div. d'Oran.
Ancienneté. M. Perrey, des hôp. de la div. de Constantine
Ancienneté. M. Simon, de l'hôp. de Perpignan.
Choix. M. Nogues, de l'hôp. de Versailles.
Ancienneté. M. Billet, des hôp. de la div. de Constantine.
Ancienneté. M. Fauchon, des hôp. de la div. de Constantine.

Choix. M. Leyle, de l'infirmerie des Invalides.
Ancienneté. M. Duval, de l'hôp. de Bastia.
Ancienneté. M. Dufour, de l'hôp. de Bordeaux.
Choix. M. Vauthier, du 18e de ligne.
Ancienneté. M. Martin, des hôp. de la div. de Constantine.
Mutu-mérit. M. Savary, de l'hôp. de Bordeaux.
Choix. M. Lotin, du 3e de ligne.
Ancienneté. M. Delannay, des hôp. de la div. d'Alger.
Ancienneté. M. Mongellaz, de l'hôp. du Saint-Ouiver.

Par décret impérial du 25 janvier 1854, ont été nommés à cinq emplois de médecin aide-major de 2e classe, pour prendre rang à la date du 1er février 1854, en remplacement d'un pareil nombre de médecins aides-majors de 2e classe promus, les premiers entre eux aux grades de 1re classe, les autres à des nominations militaires dont les noms suivent :

1re promotion de 1854.

M. Colin, en remplt. de M. Dupuy.
M. Carré, en remplt. de M. Mahé.
M. Pareille, en remplt. de M. Pancrazi.
M. Normand, en remplt. de M. Cornu.
M. Worms, en remplt. de M. Chevreul.
M. Rondet, en remplt. de M. de Guidi.
M. Weber, en remplt. de M. Caignet.
M. Marressal, en remplt. de M. Delcomminis.
M. Barbon, en remplt. de M. Sollier.
M. Magne, en remplt. de M. Chapuy.
M. Jouvet, en remplt. de M. Lasserre.
M. Diamond, en remplt. de M. Champion.
M. Barnagaud, en remplt. de M. Championnière.
M. Fabre, en remplt. de M. Friem.
M. Gastilanet, en remplt. de M. Weiss.
M. Tarmouzi, en remplt. de M. Ungy.
M. Kiener, en remplt. de M. Perrey.
M. Ménerens, en remplt. de M. Bonnet.
M. Aldon, en remplt. de M. Perrin.
M. Dejoy, en remplt. de M. Lhoste.
M. Hénoff, en remplt. de M. Billet.
M. de Sous-Sapin, en remplt. de M. Dufour.
M. Courand, en remplt. de M. Moretti.
M. Saucery, en remplt. de M. Mouy.

Par décret impérial du 1er février 1854, ont été promus dans le corps de l'artillerie aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel.

M. Didion, lieutenant-colonel, directeur de la cavalerie de guerre à Paris, en remplt. de M. Bourot, promu général de brigade.

M. Feberel, lieutenant-colonel du 5e d'artillerie, en remplt. de M. Fleurly, retraité.

M. Mesnier, lieutenant-colonel commandant l'artillerie du 1er arrondissement des fortifications de Paris, à Vincennes, en remplt. de M. Gaillard, retraité.

M. Barb, lieutenant-colonel, adjoint au commandant de l'artillerie dans la 1re division militaire, à Toulouse, en remplt. de M. Paturchel, rétabli.

M. Chabaril, lieutenant-colonel du 12e d'artillerie, en remplt. de M. Bonnaty, décédé.

M. Desmazières, lieutenant-colonel, adjoint au commandant de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Dijon, en remplt. de M. Barnier, retraité.

M. Delastelle, lieutenant-colonel du 2e d'artillerie, en remplt. de M. Cadinet, retraité.

M. Chapuis, lieutenant-colonel du 3e d'artillerie, en remplt. de M. Gérard, retraité.

M. Buirdin, lieutenant-colonel commandant l'artillerie de la division d'occupation en Italie, en remplt. de M. Istier, promu général de brigade.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Demasur, major du 10e d'artillerie, en remplt. de M. Duval, retraité.

M. Combes, chef d'escadron du 6e d'artillerie, en remplt. de M. Dubarn, promu major.

M. Perrot, chef d'escadron au 1er d'artillerie, commandant l'artillerie à Marseille, en remplt. de M. Fiorock, promu colonel.

M. Becourdon, chef d'escadron au 12e d'artillerie, sous-directeur à Grenoble, en remplt. de M. Mesnier, promu colonel.

M. Dunot, chef d'escadron au 1er d'artillerie, sous-directeur à Besançon, en remplt. de M. Barb, promu colonel.

M. Valland, chef d'escadron au 3e d'artillerie, en remplt. de M. Chabaril, promu colonel.

M. de Blas de la Calande, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur à Brest, en remplt. de M. Desmazières, promu colonel.

M. de Beaumont, major au 2e d'artillerie, en mission à Constantinople, en remplt. de M. Delastelle, promu colonel.

M. Durrin, major du 11e d'artillerie, en remplt. de M. Chapuis, promu colonel.

M. Eury, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de la fonderie impériale de Strasbourg, en remplt. de M. Bourdeau, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Choix (1re tour). M. Meinadier, capitaine au 11e d'artillerie, en remplt. de M. Cosse, retraité.

Ancienneté (4e tour). M. Barth, capitaine au 11e d'artillerie, en remplt. de M. Combes, promu lieutenant-colonel.

Choix (1re tour). M. Martin, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur de la fonderie impériale de Douai, en remplt. de M. Perrot, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (3e tour). M. Place, capitaine au 12e d'artillerie, en remplt. de M. Becourdon, promu lieutenant-colonel.

Choix (2e tour). M. Narey, capitaine au 1er d'artillerie, en remplt. de M. Dunot, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (2e tour). M. Largeau, capitaine au 2e d'artillerie, adjoint au commandant de l'artillerie à Anvers, en remplt. de M. Valland, promu lieutenant-colonel.

Choix (2e tour). M. Clappier, capitaine au 3e d'artillerie, en remplt. de M. de Blas de la Calande, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (1er tour). M. Jacques, capitaine d'habillement au 1er d'artillerie, en remplt. de M. Eury, promu lieutenant-colonel.

Au grade de chef d'escadron,
Pour occuper des emplois de major.

Choix dans toute

M. Bussière, capitaine trésorier du 6e d'artillerie, en remplt. de M. Gérardin, retraité.

M. de Grandi, capitaine aux 9e d'artillerie, en remplt. de M. Demasur, promu lieutenant-colonel.

M. Sarlorius, capitaine au 1er d'artillerie, en remplt. de M. de Beaumont, promu lieutenant-colonel.

M. Petry, capitaine au 3e d'artillerie, en remplt. de M. Gendron, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 1er février 1854, ont été nommés dans le corps du génie les officiers désignés ci-après, savoir :

Au grade de colonel.

M. Curiet, lieutenant-colonel, chef du génie en Algérie, en remplt. de M. Boutenbourg, nommé général de brigade.

M. Bonnerel, lieutenant-colonel, chef du génie à Strasbourg, en remplt. de M. Bourgeois, admis à la retraite.

M. Juliet, lieutenant-colonel, chef du génie en Algérie, en remplt. de M. Bourry, mis à la retraite.

M. Bodoyer de Bourry, lieutenant-colonel, directeur par intérim des fortifications à Cherbourg, en remplt. de M. Colin de Courval, mis en non activité, en attendant sa retraite.

M. de Monfort (A. P. E.), lieutenant-colonel, chef du génie à Lyon, en remplt. de M. de Monfort (A.), mis en non activité en attendant sa retraite, sur sa demande.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Estève, chef de bataillon, chef du génie à Perpignan, en remplt. de M. Curiet, nommé colonel.

M. Schnitzler, chef de bataillon, chef du génie à Valenciennes, en remplt. de M. Bonnerel, promu colonel.

M. Tourrasse, chef de bataillon, chef du génie à Bourges, en remplt. de M. Bodoyer de Bourry, nommé colonel.

M. Lefaivre, chef de bataillon, commandant en 2e à l'école d'application, à Metz, en remplt. de M. de Monfort, promu colonel.

M. de Villeneuve, chef de bataillon, chef du génie à Neuf-Brisach, en remplt. de M. de Monfort, promu colonel.

M. Bourgois, chef de bataillon, aide-de-camp du général Bertrand, à Alger, en remplt. de M. Juliet, promu colonel

6e régiment de cuirassiers.

Anciennet (1er tour), M. Bonat, sous-lieutenant adjoint au 10e corps du régiment, en remp. de M. Jaillet, nommé capitaine.

Glouet (2e tour), M. Drouhard, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Delage, nommé cap taine.

2e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. du Cazal de Nazelle, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Wallrer, nommé capitaine.

Régiment des guides.

Ancienneté (1er tour), M. Granger, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Gourdiller, démissionnaire.

1er régiment de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Andrieu, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Géroo de Labore, nommé capitaine.

10e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Lenau, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Berquel, nommé capitaine.

11e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Delcraise, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Guillon, nommé capitaine-trésorier.

5e régiment de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Voisin, sous lieutenant porte-étendard du régiment, en remp. de M. Tessin, dit Dreyx, nommé capitaine d'habillement.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix. M. Delarmandière, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Moura, nommé capitaine.

2e régiment de spahis.

Ancienneté, M. Demouy, sous-lieutenant au régiment, en remp. de M. Brown, nommé capitaine.

A douze emplois de sous-lieutenant.

1er régiment de carabiniers.

(1er tour), M. Chastelain, adjudant sous-officier en régiment, en remp. de M. Verneau, nommé lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

(1er tour), M. Boger, maréchal-des-logis au régiment, en remp. de M. Ligner, nommé lieutenant au corps d'état-major.

3e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Grand, maréchal des-logis chef au 1er de cuirassiers, en remp. de M. Castel, nommé lieutenant.

4e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Lecler, maréchal-des-logis-chef au régiment, en remp. de M. Tordeux, nommé lieutenant au corps d'état-major.

6e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Pulver, maréchal-des-logis au 3e de lanciers, en remp. de M. Bouvart, mis en non-activité.

3e régiment de dragons.

(1er tour), M. Fèvre, maréchal-des-logis au régiment, en remp. de M. de Sartard d'Esta, nommé lieutenant au corps d'état-major.

8e régiment de dragons.

(1er tour), M. Grimal, adjudant sous-officier au régiment, en remp. de M. Oudet, passe aux fonctions d'adjudant au trésorier.

12e régiment de dragons.

(1er tour), M. de Vaugelet, maréchal-des-logis au régiment, en remp. de M. Dulac, passé dans un autre corps.

Régiment des guides.

(1er tour), M. d'Ans-lme, maréchal-des-logis au régiment, en remp. de M. Granger, nommé lieutenant.

1er régiment de spahis.

(1er tour), M. Belaman, maréchal-des logis chef au régiment, en remp. de M. Cabrol, passé dans l'état-major des places.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

(1er tour), M. Crabonat, maréchal des-logis 1e régiment, en remp. de M. Delarmandière, nommé lieutenant.

2e régiment de spahis.

(2e tour) M. Seguion, maréchal-des-logis-chef au régiment, en remp. de M. Demouy, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 7 février 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, ont été nommés dans le corps d'état-major désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de colonel.

45e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bataille, lieutenant-colonel du 7e rég. de la légion étrangère.

69e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mittenhoff, lieutenant colonel du 5e ligne.

A trois emplois de lieutenant-colonel.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guyot de Lespart, chef de bataillon au 13e ligne.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Capin, chef de bataillon au 21e de ligne.

2e régiment de la légion étrangère.

M. Plombin, chef de bataillon au 43e de ligne.

A quatre emplois de chef de bataillon.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. d'Anglars de Bassi, nov, capitaine au 25e légor.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Benault de Saint-Germain, capitaine au 34e de ligne.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Jeannigros, capitaine au 2e régiment.

12e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté, M. Rust, capitaine adjudant-major au 11e de ligne.

A un emploi de major.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Baudoin, capitaine-major du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Daviller, lieutenant au régiment des guides, a été nommé d'un des officiers d'ordonnance de S. M. l'Empereur, en remp. de M. Cambriels, qui a reçu une autre destination.

Bibl, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de vraleur de l'armée de Lyon, en remp. de M. le capitaine Lerasse de Montagny, qui a reçu une autre destination.

Grenier, capitaine adjudant de place à Alger, a été nommé à un emploi d'aljudant de place à Saint-Malo, en remp. de M. Magon de la Gicblais, admis à la retraite.

Dubief, capitaine adjudant de place, commandant au fort Lamalgue, a été nommé à un emploi d'adjudant de place à Alger, en remp. de M. Grenier.

Dumont, lieutenant au 13e léger, a été nommé à l'emploi d'instructeur à l'Ecole impériale spéciale militaire de Saint-Cyr, en remp. de M. de Wahlner, promu capitaine. Il ne cessera pas de compter à son régiment.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 8 février 1854.

Sire,

En temps ordinaire, le renouvellement des approvisionnements du service des subsistances militaires est un moyen d'écoulement réservé exclusivement aux produits de l'agriculture nationale : M. les membres des commissions sont alors chargés d'entretenir constamment à la hauteur régulière nécessaire les approvisionnements de réserve et ceux de service courant. Depuis 1851, sous l'influence de restants de récoltes sans cesse décroissans, le prix du blé prenait chaque année un mouvement ascensionnel. Dans le courant de juin dernier, la perturbation de la saison précipita la hausse ; les arbitrés de l'administration devinrent en quelque sorte impossibles, et le prix du regmatteur, déjà très supérieur, maigrit leur peu d'importance, comme occasionnant l'élévation des cours.

Il y avait dans ces circonstances un indice significatif d'une pénurie probable ; sur le rapport que je lui ai soumis, Votre Majesté a voulu en atténuer les effets en faisant appliquer le sage principe d'après lequel l'administration de la guerre porte ses achats à l'étranger aussitôt qu'ils peuvent devenir une charge pour le pays qui les supporte.

Le 15 juin, d'après les ordres de Votre Majesté, une commande était confiée à une maison française offrant toutes les garanties désirables de crédit, d'exactitude et de loyauté ; de-le 28 juin, un achat de 300,000 quintaux métriques de blé était effectué à Londres ; quelques jours après, les chargements étaient opérés dans le port ; cet événement était donné à l'activité publique ; enfin, les campagnes de chemins de fer étaient, dans la mesure des voies insuffisant au début, étaient réalisées sur les dispositions à prendre pour les immenses transports qu'elles devaient être appelées à exécuter.

Un peu plus tard, Votre Majesté approuvait que je fisse compléter, également en produites asotiques, les approvisionnements nécessaires pour la récolte de 1854, et une pareille commande de 200,000 quintaux fut réalisée à marseille, marché où se cours de la denrée était moins élevé que partout ailleurs. Dans l'intervalle, le prix du blé était tout à-fait descendu, au profit des approvisionnemens généraux du pays, une impulsion qui, en raison de la continuité de la demande, portait le commerce à diriger le grand nombre de chargements de ce côté, par préférence aux ports de l'Italie et de l'Angleterre.

En résumé, 500,000 quintaux de blé, soit près de 700 000 hectolitres, ont été tirés de l'étranger pour la nourriture de l'armée ; ces renseignements, Sire, feront voir que les achats de l'animation dans les achats des grandes administrations publiques sont toujours la cause ou le prétexte, et les longs parcours que les marchandises font dans tous les directions ont contribué à rassurer les populations, en leur démontrant la promptitude et l'efficacité des secours à atteindre du dehors.

Ces diverses considérations, exposées dans le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté le 25 juin, paraissaient l'opportunité du moment, aujourd'hui que l'assenti, d'ailleurs, les résultats de la récolte. Mais, bien que l'écone rme de la dépense ne puisse être jugée que d'après dans votre pensée, je suis heureux, Sire, de pouvoir ajouter que vos espérances seront dépas-ées dans de larges proportions.

Le prix du kilogramme de pain, bénéfice dont les mauvaises mentionnés militaires avec des formes bluteés à 20 0,0. n'a-t-elles pas 28 centimes pour 1853, 32 centimes pour 1854 Comparativement, aujourd'hui, il ne dépasse pas 24 subir sur nos marchés. Phonomie sera de six millions de francs au moins, non compris l'avantage provenant pour les corps de l'emploi, dans la troupe, de la ration d'administration, qu'la reçoivent en tant eux-mêdiqué, et qu'ils pourraient partout ailleurs de 10 à 55 centimes.

Votre Majesté a approuvé que ce bienfait fût étendu, pour le pain de repas, à la gendarmerie impériale.

Il me reste à soumettre à Votre Majesté la répartition de la mesure. L'opération a été réalisée avec une discrétion, un tact et une habileté dignes des plus grands éloges, et qui ont répondu en tous points aux instructions que j'avais données. L'honorable maison de commerce dont j'ai utilisé le concours, les fonctionnaires de l'intendance militaire et les officiers d'administration des subsistances, ont rivalisé de zèle et de sollicitude pour les intérêts de l'Etat ; c'est une justice que je dois rendre à tous.

Votre Majesté comprendra voir, je l'espère, dans le succès obtenu, une nouvelle preuve que l'administration, dans toutes les éventualités, saura se montrer à la hauteur de sa mission et de ses devoirs.

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Adressée à MM. les généraux commandant les divisions territoriales.

Paris, le 13 janvier 1854.

Général, M. le ministre de la guerre a été informé par une note officieuse, par dépêche du 20 janvier courant, qu'il autorise le maintien d'offre dans leurs foyers, jusqu'à l'époque de leur libération, des marins du recrutement, des engagés par des sous-officiers, caporaux et soldats d'infanterie de marine, des classes 1847 et 1848, auxquels il a été délivré des congés temporaires, des congés de remplacement ou des congés de semi-renouvelables.

Cette disposition sera également appliquée aux marins et aux militaires infanterie de la marine, libérables en 1854 et en 1853, qui obtiendront ultérieurement des congés.

Vous aurez, en conséquence, à donner les ordres nécessaires pour assurer l'exécution de cette mesure.

Recevez, etc.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

En exécution du décret in périal, en date du 28 janvier, qui appelle à l'activité les jeunes soldats restés disponibles sur le contingent de la classe 1853, M. le mini-tre de la guerre a décidé qu'ils se rend mis au jeune du 20 au 25 février courant. S. Exc. ident, à cet effet, d'adresser aux autorités militaires et civiles un état indiquant la répartition de ces jeunes soldats par corps et par département.

Voici comment les 40,000 hommes appelés sont répartis entre les différens corps de l'armée.

ARMÉE DE TERRE.		
Infanterie de ligne et légère,	25,300	
Bataillons de réasseurs à pied,	2,000	27,600
Infirmiers militaires,	300	
Cavalerie,		8,750
Artillerie,		3,400
Genie,		500
Equipages militaires,		600

D'après les instructions du ministre, les contingens affectés aux corps de cavalerie, d'artillerie et du train des équipages militaires devront être fournis en totalité ; les non-valeurs (décès, infirmités, réformes, transmissions, etc.) seront supportées par les autres corps.

Algérie.

M. le gouverneur général, qui est parti le 28 janvier d'Alger pour se rendre à Laghouat, vient d'adresser de Blidah, sous la date du 28, et de Médéah, sous la date du 29, deux rapports à S. Exc. M. le ministre de la guerre, pour lui rendre compte des nouveaux états qu'il vient de traverser par M. le colonel Durrieu, les 19, 21 et 22 janvier, sur la situation de nos affaires dans le Sud.

Ces détails sont pleins d'intérêt, non seulement par la connaissance plus complète qu'ils donnent des localités, mais aussi par l'assurance qu'ils apportent des excellentes dispositions des populations à accepter l'autorité de la France.

M. le colonel Durrieu a quitté le 18 à Médéah, y a trouvé les colonnes de MM. les commandans Nismes et Du Barail dans une situation satisfaite et morale parfaite. Les chevaux étaient en bon état. Les gens de Médéah et les populations zonales voisines de cette ville montraient une grande confiance et un grand empressement à accueillir les Français.

Dans sa route pour se rendre à Médéah, M. le commandant Du Barail avait suivi le thalweg qui passe entre les grandes villes formant le gros de la confédération du Mzab : Beni-Isguen, Bou-Noura, Mlika et Ghardeia. Partout il a reçu un excellent accueil ; sur lui s fournit des vivres pour sa troupe et 100 quintaux d'orge pour sa cavalerie ; on lui a même prêté, chose plus merveilleuse, 10,000 fr. dont il avait besoin pour la solde de ses soldats et de ceux de M. le commandant Nouvion. Tous les partis entre lesquels ces villes sont divisées lui-même, à l'envi l'un de l'autre, de la sincérité de leur soumission à la France.

La ville de Mlika, visitée par M. le colonel Durrieu, se compose de 150 à 200 maisons en assez mauvais état, entourées de jardins ; elle est placée dans une enfractuosité de rochers arides qui la commandent. Les forts du palmiers, qui font sa richesse, s'étendent au loin, et on voit du haut de ses murs un toucher l'encenite, en partie ruinée. L'Oued-Mellili est sans eau ; les jardins sont arrosés au moyen de puits nombreux, intarissables, et dont l'eau est d'une qualité supérieure.

M. le commandant Du Barail, avant de quitter son camp de l'Oded-N'ça, avait reçu un grand nombre de fractions des tribus qui venaient de faire défection au chérif, les Hadjaja, les Oulad-Sidi-Cheikh, les Amour, les Oulad-Sidi-Sliman ; enfin, la majeure partie des Ouled-Si-Ahmed et des Ouled-Aïssa.

Les deux petites colonnes à la tête desquelles M. le colonel Durrieu s'est mis en marche pour se rendre à Ouargla, furent, réunies, une force de 600 baïonnettes et de 350 chevaux réguliers, auxquels vinrent se joindre de grands nombres de Chambas, Nemamchas et Arabes-Sedentaires. Ces derniers, qui avaient déjà l'attendait et que sa simulation était aussi bonne que possible.

Avant de quitter M-lili, le colonel a voulu parler à toute la population réunie sur la place du marché, pour le drapeau de la France est le seul auquel elle doit une soumission absolue. Ses paroles ont été accueillies par les plus chaleureuses protestations d'attachement et de dévoûment.

Nos troupes, prenant la direction de N'gousta et suivant un itinéraire déjà parcourue par M. le commandant Du Barail, ont abordé l'oasis de Beni-Mzab par la ville de Beni-Isguen, dont la population leur avait fait un si bon venue sur-le-champ. Plus loin, le colonel Durrieu a été reçoint par la députation de Ghardeia, à la tête de laquelle marchait le cheikh Omer-M'hallaoui, l'homme le plus influent de cette importante cité. Les députations de Mlika et de Bou-Noura sont venues ensuite. Toutes ont fait au commandant des troupes françaises l'accueil le plus empressé. Les deux stations des habitans de Ghardeia et de Mlika ont été des plus expansives. Le colonel a fait le tour de la ville et l'a ensuite traversée avec son escorte, recevant de tout le monde des témoignages de confiance et de favorables dispositions.

Ce qui vient de se passer dans l'oasis des Beni-Mzab est d'une haute portée et aura un grand retentissement dans tout le Sud. Ce ne sont plus les soumissions isolées de certains villes de la médéah-ier, mais l'opposition des sutres ; mais c'est la confédération tout entière qui s'est jetée dans les bras de la France, ayanten tête la ville de Ghardeia, laquelle s'efforce de déposer ici ses engagemens de soumission au traité Bedeau.

M. le colonel Durrieu a pu s'assurer que les villes du Mzab ont bien l'importance qu'on leur avait donnée. Ghardeia, qui compte plus de 2,000 feux, est considérable par son développement et par le bon état de ses défenses. Les autres villes, d'une moindre étendue, n'ont pas d'égales dans les autres lieux de notre sud sipérieur à la, et nous ne rencontre dans tout cette partie de notre Sahara.

M. le colonel Durrieu va établir ses troupes sur l'Oued-Nsa, pour voir de là prendre, dans une bonne position, le repos d-nt elles ont besoin. Il marchera ensuite avec une escorte convenable de cavalerie sur N'gousta, où notre khalifa Si-Hamza s'étend à la tête de ses gouns. Il devait arriver à Ouargla le 28 janvier, et, après avoir préparé, de concert avec Si-Hamza, la base de l'organisation du pays nouvellement conquis, il doit revenir sur Laghouat avec tous les chefs et ces autres mentionnées, en rallisst les colonnes Du Barail et Nqueux. C'est le 9 ou le 10 février que doit avoir eu lieu la réunion de tout ce monde à Laghouat, à peu près en même temps que M. le gouverneur général y arrivait lui-même.

Le colonel venait d'apprendre, par des cavaliers qu'avait envoyés en observation le commandant Du Barail jusqu'au kser de Hadjira, que les dunes surprises et chassés par nos gouns de Bi-kra dans le voisinage des Deschiours (voir le *Moniteur de l'Armée* du 1er février), sont eux qui suivaient la fortune de notre ancien agha Telli, l'un des plus fervens soutiens

Digitized by Google

du chérif. Tout le monde s'accorde à dire que celui-ci, écondait par les gens de l'Oued-Souf, s'est dirigé vers Nefzioua, au sud de la régence de Tunis.

M. le gouverneur général a dû partir le 30 janvier pour Bougie, et tout annonce que ses prochaines dépêches auront encore d'autres faveurs à nous apprendre.

Ainsi s'est accomplie cette campagne du Sud, une des plus remarquables sans contredit, non par les combats livrés, mais par l'ensemble avec lequel elle a été dirigée dans ces immenses espaces, où il ne semblait pas possible que le drapeau de la France pût se montrer. Ces grandes tribus nomades, toujours agitées par quelque fanatique religieux, toujours menaçantes pour les populations du Tell, vont désormais recevoir l'impulsion de notre commandement et subir l'organisation que le gouverneur va leur imposer. C'est un immense résultat obtenu sans que nous ayons à regretter la perte d'un seul homme.

Le Moniteur algérien du 5 février, qui vient de nous parvenir, contient, sur les événements qui s'accomplissent dans le Sud, un article qui n'est que le résumé très abrégé des intéressan- détails que nous avons donnés dans nos deux derniers numéros et que nous donnons dans celui-ci d'après les dépêches officielles.

Isolomia.

Il règne beaucoup d'incertitude sur ce qui se passe en Orient. Le passage du Danube par les Turcs, à Ollenitza, n'a pas eu, comme nous le disions dernièrement, les proportions et les conséquences qu'on voulait lui donner. C'est une affaire particulière, semblable à celle qui vient d'avoir lieu sur le bas Danube, près de Gaïatz. La saison ne permet pas, nous le répétons, d'opérations d'ensemble dans un tel pays.

On annonce que les difficultés d'approvisionnement de l'armée russe en Valachie deviennent extrêmes, ainsi que nous l'avions prévu, et que l'intendant général en a rendu compte au général Gortschakoff. On dit aussi, et nous avons peine à le croire, que les habitans du pays sont aux abois, l'armée russe absorbant toutes leurs ressources. Ils deviennent les compagnes, et ils font bien.

Les Russes font de grands préparatifs d'attaque contre Kalafat. C'est un point important et sur lequel se porteront nécessairement les efforts des deux partis.

L'autriche réunit un corps d'observation considérable sur les frontières de la Servie, où il pourra bientôt se passer de graves événemens.

Enfin, les Turcs profitent de la protection des flottes combinées pour envoyer par mer des renforts en hommes et des secours en matériel à leur armée de Bulgarie, comme à celle d'Asie. — C'est un avantage énorme qu'ils ont sur les Russes, auxquels le mauvais état des routes ne permet pas d'amener, sans probablement quelque chose de plus décisif à annoncer dans le prochain numéro.

Haussmann.

Le rapport adressé par S. Exc. M. le ministre de la guerre à l'Empereur, sur les mesures que l'administration de la guerre a prises, sous l'approbation de Sa Majesté, pour assurer la subsistance des troupes à l'intérieur par des achats de grains effectués à l'étranger, dès l'instant où les vingt-deux départements ont fait prononcer un ministre les fâcheux résultats de la dernière récolte, n'atteste pas seulement la vigilance active et éclairée qui préside aux affaires de ce département ministériel; elle constate aussi l'excellente organisation de tous les rouages de notre administration militaire, et le zèle des fonctionnaires sur le concours et le dévoûment desquels elle est en droit de compter.

Si l'on veut bien comparer les résultats obtenus par le ministre de la guerre, en si peu de temps et à si peu de frais, avec les efforts qu'a obtenus par le commerce, dans leur ensemble, on verra que ce ministère a réalisé à lui seul près du tiers des importations totales de céréales effectuées en France, depuis le moment où des inquiétudes se sont fait jour sur les produits de la récolte de 1853. Grâce à ces vues sûres, à ces agens du service des subsistances militaires ne viendront nuire parmi concurrences avec les consommateurs civils, sur les marchés de l'intérieur; il y a dans ce fait un acte politique important en même temps qu'une mesure administrative d'une incontestable utilité.

C'est ainsi qu'on fait bien les affaires du pays, et nous sommes heureux de trouver cette nouvelle occasion de faire remarquer avec quelle haute intelligence sont conduites toutes les opérations qui ressortissent au département de la guerre.

Haussmann.

En annonçant, dans le *Moniteur de l'Armée* du 21 mai 1853, les dispositions faites pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Abbatucci, mort si glorieusement à Hunigue le 2 décembre 1796, la plume éloquente d'un de nos plus anciens collaborateurs, M. le colonel Ambert, a retracé les principales circonstances de cette vie si courte et pourtant si bien remplie, dont chaque pas fut marqué par un trait d'héroïsme et de grandeur d'ame, de dévoûment à la patrie et de noble abnégation.

Nous ne pourrions que nous répéter en revenant sur ces détails, d'ailleurs pleins d'intérêt pour tous les cœurs qui battent au souvenir des grandes et belles actions de nos armées de la République et de l'Empire. Il est toutefois un document, ignoré de notre honorable collaborateur, et que nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui d'après le *Moniteur universel*. C'est la lettre, récemment découverte aux archives impériales, par laquelle le représentant du peuple Richard annonçait au directoire exécutif la perte du jeune officier général qui devait s'immortaliser par le courage et la fermeté dont il a fait preuve jusqu'à ses derniers moments.

Voici cette lettre, monument précieux pour la noble famille à laquelle appartenait le héros d'Hunigue.

« Parme, le 21 frimaire, l'an 5e de la République française.

« *Richard, représentant du peuple, au directoire exécutif.*

« Vous devez être maîtrisés, citoyens directeurs, de la mort du bon et brave Abbatucci. La république a perdu en lui un bon citoyen et un excellent officier. Il est pourtant des tons ses camarades et il mérite les regrets de tous les Français.

« Sans doute, vous vous empresserez de recueillir les particularités les plus intéressantes de sa vie militaire, si glorieuse et si courte. Je crois devoir vous transmettre le papier tout de sang couvert et de son dévoûment à la patrie il m'est attesté par plusieurs de ses frères d'armes.

« C'est en chassant devant des ouvrages avancés de l'île de pour d'Hunigue qu'Abbatucci — est blessé. Il fut atteint d'une balle au bas-ventre; le succès commençait à décider en faveur de nos guerriers, il ne faisait pas les craindre: dès qu'il se sentit blessé, il fut sa douleur sur tales d'une redoute, et de là il continua de donner ses dres jusqu'à la fin du combat, sans laisser échapper aucu marque de faiblesse ni de douleur. Il est resté dans le main.

« Abbatucci avait environ vingt-six ans. Il était pour d'honneur, de talens et de vertus. Il a été pendant trois mide-de-camp de Pichegru; il en était tendrement aimé. laisse un père âgé et infirme, et un frère jeune et plein courage. Ils n'ont pas besoin de vous être recommandés.

« Richard. »

La statue qui doit être élevée au Corse au général Abbatucci est l'œuvre de M. Dubray. Elle complète, au témoign. de tous ceux qui ont été admis à la voir dans l'atelier de artiste, parmi nos plus belles œuvres de l'art.

Boudouin.

Ressources militaires

QUE PEUT FOURNIR A LA FRANCE LA POPULATION INDIGÈNE DE L'ALGÉRIE.

L'article qu'on va lire nous a paru mériter l'attention nos lecteurs. Toutefois, nous croyons devoir le faire suivre de quelques observations qui, sans en ôtèrent le mérite auront pour objet de rappeler quelques faits essentiels de l'auteur, qui a fait la guerre en Algérie, ne nous paraît p avoir suffisamment tenu compte.

Nous ne sommes plus au temps où les conquêtes n'avaie qu'un but immédiat et matériel, la victoire et l'agrandissme du territoire; où un prince remettait l'épée au fourreau croyait avoir accompli son œuvre, lorsqu'il avait châtié ennemis, et qu'il était rentré vainqueur dans ses Etats av une grande charge de gloire et de butin. Aujourd'hui que l'appréciez les faits d'après leurs résultats, on peut mieux dir d'après ce qu'ils contient et ce qu'ils rapportent, pour qu'u prince ou une nation se décide à lancer ses troupes hors son territoire, et que, non contents d'une victoire éclatante, cherche, au prix de sacrifices énormes, à se maintenir dans le pays envahi et à y fixer un établissement durable, il fau nous peine de méconnaître l'esprit de son siècle, qu'il su gui le par une pensée d'avenir; il faut qu'il soit bien résolu tirer de sa conquête tous les avantages possibles; qu'il soit l'affût des occasions qui peuvent en faire ressortir quelqu bénéfice, de manière, non seulement à payer les frais de guerre, mais encore à la rendre utile et profitable au pay

Il y a bientôt vingt-cinq ans, la France, frontière d'une puissance de son ambassadeur, envoya ses vaisseaux devant Alger. Elle savait pu, après avoir bombardé la ville, et prou une fois de plus qu'on ne lui manque pas impunément, a combattre d'impuissans défis, elle ne tirait absolument, de conditions humiliantes, sûre que son pavillon serait désormais respecté de tous.

Dès lors, on le sait, elle résolut de livrer porte de la circonstance imprévue qui avait amené ses troupes sur le sol de l'Afrique. Elle trouva, dans le fait accidentel de la prise d'Alger, l'occasion de se créer de l'autre côté de la Méditerranée une colonie riche et fertile, sur l'avenir de laquelle elle fonda dès lors de grandes espérances. Aussi n'imposa-t-elle, pendant de longues années, d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent pour la conservation de sa conquête. Je n'ai pas la prétention qu'il n'ait pas besoin de faire ici l'énumération des avantages qui doivent résulter pour la France de la possession de l'Algérie, soit au point de vue militaire ou commercial, soit au point de vue des ressources de toute espèce que la culture développe chaque jour. Mais, ce qu'il est à punis de dire au jourd'hui, ce que personne ne conteste à plus, c'est que le temps des sacrifices touche à sa fin, c'est que nous commençons du but vers lequel nous avons marché à travers tant d'obstacles et de difficultés, c'est qu'enfin le pays commence à recueillir le fruit de vingt-quatre années de luttes et d'efforts. Maintenant, les événemens actuels ne peuvent-ils pas, dans une circonstance donnée, nous fournir l'occasion de faire tourner au profit de la France les qualités militaires des Arabes, leur humeur belliqueuse, leur courage fanatique et leur patience à supporter la fatigue et les privations ?

La guerre n'est plus l'état normal de l'Algérie ; après avoir lutté pendant longtemps, avec toute l'énergie que donnent le fanatisme et l'amour de l'indépendance, après nous avoir disputé le terrain pied à pied, aussi longtemps qu'ils ont conservé quelque espérance de nous chasser de leur patrie, les Arabes ont enfin renoncé à une résistance inutile. Ils ont courbé la tête et subissent en silence la présence du peuple conquérant. Grâce à une organisation habile et vigoureuse, les tribus soumises sont placées sous une surveillance dont l'exactitude et l'activité ne leur laissent aucune possibilité de rébellion. Qu'ils aient pris leur parti de la soumission, qu'ils voient avec indifférence notre dispersa établir sur les rem parts de leurs villes, qu'ils ne nourrissent pas contre nous des sentimens de haine et de vengeance, il serait téméraire de l'affirmer; mais on peut dire, sans exagérer nos progrès et n'en apprécient d'une manière vraie et impartiale notre situation actuelle en Algérie, que partout où nous avons dressé nos tentes, établi une ville, un camp ou une redoute, nous sommes aujourd'hui maîtres absolus, depuis de Bône à Nedroma, de Guelma à Ouchda, c'est-à-dire dans une étendue de pays égale bien au tiers de la France, la sécurité des communications est assez grande pour que des courriers isolés puissent faire de longues routes sans être inquiétés, et que, même dans les parties les moins soumises, une faible escorte suffise pour garantir de toute agression. Qu'on ne voit point aujourd'hui une entreprise comme il y a plusieurs années (1), ne dût-on pas voir dans ce fait un symptôme des plus significatifs, une constitution irréfutable de cette vérité, que la pacification est aujourd'hui un fait accompli ? Pour que la justice personne à découvrir et à punir après un si long temps et qu'elle, les auteurs d'un assassinat connaît loin de toute hésitation sur un homme d'une condition obscure, dont la disparition n'avait pas eu elle-même une im-

(1) Des Arabes envoyés comme émissaires d'avoir commis un assassinat contre Timmem, et qu'ils n'y a cinq ans, ont été exécutés seulement en 1853. Un fait analogue était raconté tout récemment par les journaux.

Digitized by Google

notre affermissement en Algérie; que deviendraient alors les prédications du fanatisme et qui croirait leur trouver été portés les musulmans, quand ils nous verraient vus, nous chrétiens, nous leurs conquérants, porter secours à une nation de leur religion contre les Russes, chez tous ceux-mêmes? Les Etats parlent plus haut que les paroles et les promesses. Ne croyons pendant-nous pas d'eux-mêmes alors que, si nous voulons introduire peu à peu notre civilisation dans leurs mœurs, nous ne sommes pas pour cela des ennemis jurés de leur culte, acharnés à leur destruction; que notre domination n'est pas impitoyable; que notre guerre n'est pas une guerre d'extermination; enfin, que nous pouvons vivre en paix, les uns à côté des autres? Combien l'état de choses actuel est le respect qui doit l'entourer dans notre colonie ne seraient pas rehaussé par une telle exposition! La reconnaissance des Turcs, la sympathie et d'admiration que trouvaient nos nos troupes dans l'empire ottoman, l'estime que nous portent les Arabes, nous en étaient témoins; et lorsque, la guerre terminée, ils retourneront en Afrique, ils y rapporteront tout le plus haut de la grandeur de la France, et de rang auquel elle est placée parmi les nations de l'Europe.

Ou a émis plus d'une fois l'idée d'ajouter à, dans de certaines limites à tarc de certaines restrictions, la loi du recrutement en Algérie; mais les Arabes, nous l'avons dit, habitent à la vie dure, à la fatigue et aux privations, seraient assurément de fort mauvais soldats de garnison. Tandis que nos troupes, dans une autre partie de notre colonie, progressent peu à peu de leurs habitudes, c'est pourrait être un acheminement par lequel cette jeune descendrait praticable avec le temps.

Ainsi, donner aux Turcs pour soldats nos hommes qui passent à bon droit pour les premiers cavaliers du monde, et dont le nom seul suffirait inspirer la peur à leurs ennemis; affaiblir notre domination en Algérie, ou, tout au moins, en cas d'un fanatisme et nos principes qui latent encore contre nous, et diminuer les chances de notre succès, il le sont les résultats que l'on pourrait attendre d'une telle guerre. Le Ar ben, dans le cœur, nous prendrons part à la guerre de l'indépendance de la Turquie.

EMILE DE BONNECHOSE.

Ainsi que le signale l'auteur de cet article, les Russes livrent un siège en règle dans leurs armées des carnages à l'ère vue de leurs camps par les Turcs. Ce n'est pas ainsi que fournit plus d'une fois des corps de cavalerie anglaise, qui furent employés en Italie et dans les Gaules; mais nous l'ignorons complètement quelle était la base de leur organisation.

Dans notre doute, la population indigène de l'Algérie pourrait offrir les éléments d'un excellent recrutement pour des formations de troupes destinées à servir en Orient; mais il faudrait qu'elles fussent organisées, pour l'infanterie, comme les bataillons de tirailleurs, et pour la cavalerie, comme les escadrons de spahis, qui figurent déjà dans le rang de notre brave armée d'Afrique.

Veuillez agréer sur l'étranger les gages que nous rendrons en ce moment de si glorieux services, ce serait manifestement nous priver d'une ressource pratique, qui sert puissamment à l'efficacité et à la consolidation de notre soumission en Algérie, mais aussi inconsolable de caractère spécial du tirailleur, composées en majeure partie d'hommes parfaitement disposés à s'adonner de leurs douars pour un temps limité et pour des expéditions qui ne les éloignent que d'une étape isolatoire, et qui ont d'ailleurs, la plupart du temps, besoin en rentrant chez eux, de quelques jours de repos.

Il y a tout lieu de penser, au contraire, que ces mêmes auxiliaires feraient complètement défaut s'il fallait les déterminer à y aller pour une destination lointaine, inquiétante des mois pour un temps indéterminé, n'aura aucune perspective rémunératrice qu'une solde modique et les éventualités de la gloire, à laquelle ces peuples tiennent médiocrement.

Nous sommes fermement convaincu que les considérations très du but est queux ne l'expérience seront si d'une très haute utilité pour pour composer les éléments de l'organisation définitive de notre armée d'Afrique, et de l'absence de toute perspective d'un riche butin ou récompense des soldats à dangers que les poussa aurement ainsi à courir.

Il resterait donc à chercher, dans la population indigène de l'Algérie les éléments qui pourraient contenir à servir en Orient, et nous soumes d'autant plus convaincu de la possibilité d'y trouver que l'équipée de l'Egypte et des années nombreux qu'elle tient à envoyer en Turquie, la difficulté à l'une manière incontestable. Rédaction.

Les Actionnaires du CHEPTEL, SOCIÉTÉ DES FOURNISSEURS DE BÉTAIL, sont invités à faire toucher, dès ce jour, les intérêts de leurs actions, dans les bureaux de la Compagnie, 32, rue Saint-Marc, de 10 heures du matin à 4 heures du soir

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES pour Généraux et officiers supérieurs de l'armée et de la marine.

LAGIARD (Hyacinthe), rue de Valois-du-Carrousel, 23 (au Marais).

Equipages pour étrennes de mode de bataillon, escorte, ordonnés d'officiers, officiers d'état-major de l'armée, officiers supérieurs, selon les militaires, officiers de cavalerie de toute arme, chirurgiens-majors, vétérinaires, officiers du génie et artillerie, officiers d'infanterie, officiers d'artillerie, officiers de marine, officiers de la garde nationale à cheval et pour état-major garde nationale, équipements de pompiers, petite et grande tenue pour officiers, selles, etc. — Maison de la rue de St-Victor-Cousin. — Succursale, au rez-de-chaussée, au premier.

MAISONS SUCCURSALES : 1 Paris, rue St. Honoré-Lamartine, 1 — A Marseille, chez M. GRANTE, rue Haute-Paix, 11. — Rue Haute-Paix, 11. — A Toulon, chez M. BARRE, rue Haute-Paix, 17.

Dépose au Tribunal de commerce et aux Prudhommes

Tout Paris qui ne porte pas le bon goût, toute la ville, toute la France

Composé par FAYOT et C^ie, parfumeurs brevetés, 32 bis, r. d. s. 32 bis, à Lyon.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale est d'une pureté, d'une odeur parfaitement suave, la base principale est formée de Mélisse, qui est aussi entre dans la composition des eaux de guimauve et d'Arquebuse, plusieurs autres plantes et fleurs aromatiques, dont la nomenclature serait trop longue à donner ici, forment le Vinaigre Lentericide qui nettoie, désinfecte, parfume et rafraîchit instantanément, il n'a pas l'acrimonie et l'acidité de tous les Vinaigres, il n'irrite pas la peau et la rend douce et veloutée, il est d'une efficacité remarquable pour les maux de tête, les migraines, les vertiges, les étourdissements, les pâmoisons, etc. Son parfum délicieux le rend un des plus agréables à respirer, il est d'une supériorité incontestable sur tous ceux produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon est revêtu de la signature du propriétaire de notre brevet. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez J. SUZON, rue St-Honoré, 338. — A Bercheres, chez M. MATHAL, épicier de l'intendance — — — chez G. PARIS, rue St-Honoré, 338. — — chez M. MARCHAL, rue Saint des Lions. — — — chez M. BARON, rue du Temple, 174. — A Versailles, chez M. ZÉLÉ, libraire, rue St-Honoré, 19.

— 4 Alger, chez M. OLIVIER, rue Bab-Azoun, 6. — A Lyon, chez M. LAVAUX, place de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, toutes les autres sortes de parfumeries et articles de toilette.

MANOTYPE. — CARTERIE MILITAIRE, A. PRUDON, rue Richelieu, 60, — A LA CROIX DE MALTE.

— CARTES POSTALES. — CARTES DE VISITE.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Aux universitaires et de la génération

dans les sens actuel : 1 vol. de 500 pages, 4^e édition, cartonné

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 16 chromo-gravures lumineuses, les maladies, les différentes de ces organes, avec l'indication de leurs causes, prévention, et du traitement pour le guérir, par le docteur JULES PARADIS, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Consultez AUX PARADIS pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissements, écoulements, pertes séminales, impuissance, faiblesse, pertes, vapeurs, nausées, vomissements, maladies des femmes, de matrices, chute, leucorrhée, etc. Consultations de 9 à 4 heures.

Chez l'auteur, 10, RUE DE POISSY, ancienne rue de Jérusalem, 10, et chez tous les libraires. — Envoi franco contre mandat de 3 fr. 50 c. — Consultations de midi à 2 heures et par correspondance, affranchir.

DÉPÔT À SALAISE.

RASOIRS GARANTIS. — 6 FR. PIÈCE.

DELACHAUX, fabricant de rasoirs, rue d'Enfer, 11, à Paris, et tous genres. Facture classique. — Envoi franco.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS

Guérison rapide, sans RÉTENTION

des Pertes de sang, et maladies de la Bourse de la Vessie, par le docteur Ricordeau, officier de Santé militaire, ancien chef de clinique à l'hôpital du Val-de-Grâce, ancien interne des hôpitaux civils de Paris. Traitement à domicile, de 9 à 2, de 6 à 8 heures.

Affections Rhumatismales. — Prix réduits 20 cent. — rue Richelieu, 47.

Maison indépendante des autres maisons similaires de Rétablissement. Rétrécissement d'urètre. Chute de Cystite. Pertes séminales, Impuissance, Syphilis, Maladies de la Poitrine. Consultations et avis médicaux gratuits, traités spéciaux à domicile, pour toutes les maladies secrètes. Consultations de 9 à 3 matin et de 6 à 8 h. Traitements et Consultations par correspondance. (Affranchir.)

PARIS INTIME. — 4 francs — Illustré en 8 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** Rajeunissant.

Imprimerie de Schiffbeuf, Faubourg-Boisnormand, 11.

LA VIE DE JOUVENCE

ÉQUIPEMENS MILITAIRES,

A LA VILLE D'ALGER.

Prix Rac.		Prix de fabrique.
	BADET	

N° 11, rue Neuve-des-petits-champs, au deuxième.

MAISON et fabrique de confection pour équipements militaires de M.M. les officiers de toutes armes. — Coupeurs particuliers pour uniformes.

Fabrique d'épaulettes et d'argent, aiguillettes, dragonnes, cordons, ceintures et ceinturons vulgares, boutons de tous modèles, armes blanches que pour ces fabriques.

Schos pour les amazones et les costumes bouffes.

Ordres pour les deux cultes, fabrication de broderies or, argent et soie.

(Sous les types des décrets les plus récents.)

La maison de la réorganisation de différents corps de l'armée et des modifications apportées à l'habillement, équipement, armement, M. les officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à cette Maison qui joint les extrêmes de bon goût et économie.

Toutes les recommandations ses grandes de parfaite qualité, d'une belle fabrication et d'un prix modéré.

MAISON H. LOUIS ET C^ie.

Rue Neuve-St.-Augustin, 47.

Dorure et mise à neuf de vieilles passementeries.

Epaulettes de maréchal de fer,	70	Galon de lieutenant-général,	25
— de général de brig.,	60	— de lieutenant-colonel,	35
— de général de div.,	50	— de chef d'escadron,	30
— de lieut.-colonel,	40	— de capitaine,	25
— de chef d'escadron,	30	Dragonne et cordon de mail,	15
— de capitaine de mail,	20	— de mail,	12
— de lieutenant de mail,	15	— de cordon de mail,	6
— de lieutenant de mail,	10	— de velours,	5

Toutes les passementeries quelconques sont remises à neuf en trente-six heures dans les prix et dessins. Nous galons sont également remis à neuf et retournés, et polis selon leur longueur. — La dorure est garantie aussi dur l'un un quatre pour cent des anciennes parties neuves. L'expérience a constaté cela.

Les passementeries targinal sont également remises à neuf dans peu de temps.

Observations. — M. Hoenen prend leur forme primitive aux tenailles qui ne sont que broderies ou dessins.

De tous les points de la France sont expédiées à la maison Hoenen et Cie ou le détail de la dorure pour chaque des passementeries. On prie MM. les officiers d'observer le numéro et le nom de leur rue, et sur la lettre qui leur apporte cela, afin d'éviter des erreurs ou des changements ultérieurs.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, cantines à compartiments, Liqueurs excessive, Solidité à toute épreuve. — MAISON, fabricant breveté, rue Saint-Martin, n° 185, à Paris.

Cantine de Campagne,	60 fr.	Cantine de Zouave,	90 fr.
avec couverts et surface à l	—	de Afrique,	30
Boîtes de 6 à 10 fr.			

MAISON D'HENRIN

REMIÈRE & C^ie Succ^le.

MAISON de CONFIANCE à PRIX FIXE et à GARANTIE

Fabrique de Selleries pour en tous genres et de Harnais

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Cordon cheval, Officiers de cavalerie et d'Infanterie

32, Rue de l'Arbre-Sec, 32.

LE MONITEUR DE I

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12 (ancien 22).

Paris, 15 février 1854.

Des journaux ayant rapporté inexactement quelques passages de la lettre que l'Empereur Napoléon a adressée, le 29 janvier dernier, à l'Empereur Nicolas, il est nécessaire de rétablir l'exactitude des faits allégués en publiant le texte original.

« Palais des Tuileries, le 29 janvier 1854.

» Sire,

» Le différend qui s'est élevé entre Votre Majesté et la Porte Ottomane en est venu à un tel point de gravité, que je crois devoir expliquer moi-même directement à Votre Majesté la part que la France a prise dans cette question, et les moyens que j'entrevois d'écarter les dangers qui menacent le repos de l'Europe.

» La note que Votre Majesté vient de faire remettre à mon gouvernement et à celui de la reine Victoria tend à établir que le système de pression adopté dès le début par les deux puissances maritimes a seul prévenu la question. Elle aurait, au contraire, ce me semble, amoindri à demeurer une question de cabinet, si l'occupation des principautés ne l'avait transportée tout à coup du domaine de la discussion dans celui des faits. Cependant les troupes de Votre Majesté une fois entrées en Valachie, nous n'avions pas moins engagé la Porte à ne pas consacrer cette occupation comme un cas de guerre, témoignant ainsi notre extrême désir de conciliation. Après m'être concerté avec l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, j'ai proposé à Votre Majesté une note destinée à donner une satisfaction commune ; Votre Majesté l'a acceptée. Mais à peine étions-nous avertis de cette bonne nouvelle, que son ministre, par des communications évidemment calculées, en détruisait tout l'effet conciliant et nous empêchait par là d'insister à Constantinople sur son adoption pure et simple. De son côté, la Porte avait proposé un projet de note des modifications que les quatre puissances représentées à Vienne ne trouvèrent pas inacceptables. Elles n'ont pas eu l'agrément de Votre Majesté. Alors la Porte, blessée dans sa dignité, menacée dans son indépendance, obérée par les efforts déjà faits pour opposer une armée à celle de Votre Majesté, a mieux aimé déclarer la guerre que de rester dans cet état d'incertitude et d'abaissement. Elle avait réclamé notre appui ; sa cause nous paraissait juste : les escadres anglaise et française reçurent l'ordre de mouiller dans le Bosphore.

» Notre attitude vis-à-vis de la Turquie était protectrice, mais passive. Nous ne l'encouragions pas à la guerre. Nous faisions sans cesse parvenir aux oreilles du sultan des conseils de paix et de modération, persuadés que c'était le moyen d'arriver à un accord, et les quatre puissances s'entendirent de nouveau pour soumettre à Votre Majesté d'autres propositions. Votre Majesté, de son côté, montrant le calme qui naît de la conscience de sa force, s'était bornée à repousser, sur la rive gauche du Danube comme en Asie, les attaques des Turcs, et avec la modération digne du chef d'un grand empire, Elle avait déclaré qu'Elle se tiendrait sur la défensive. Jusqu'ici, nous étions donc, je dois le dire, spectateurs intéressés, mais simples spectateurs de la lutte, lorsque l'affaire de Sinope vint nous forcer à prendre une position plus tranchée. La France et l'Angleterre n'avaient pas cru utile d'envoyer des troupes de débarquement au secours de la Turquie. Leur drapeau n'était donc pas engagé dans les conflits qui avaient lieu sur terre. Mais sur mer, c'était bien différent. Il y avait à l'entrée du Bosphore trois mille hommes à peu près de la première division envoyée par la Turquie que les deux premières puissances maritimes ne permettraient pas de l'attaquer sur mer. L'événement de Sinope fut pour nous une blessure qu'inévitable, car peut-être que les Turcs n'eussent pu ou ne fussent parvenus jusqu'au moment de la guerre sur le territoire russe. En fait, des vaisseaux russes sont venus attaquer des bâtiments turcs dans les eaux de la Turquie et mouillés tranquillement dans un port turc; ils les ont détruits, malgré l'assurance de ne pas faire une guerre agressive, malgré le voisinage de nos escadres. Ce n'était plus notre politique qui recevait là un échec, c'était notre honneur militaire. Les coups de canon de Sinope ont retenti douloureusement dans le cœur de tous ceux qui, en Angleterre et en France, ont un vif sentiment de la dignité nationale. On s'est écrié d'un commun accord : Partout où nos canons peuvent atteindre, nos alliés doivent être respectés ! De là l'ordre donné à nos escadres d'entrer dans la mer Noire, et d'empêcher par la force, s'il le faliait, le retour d'un semblable événement. De là la notification collective envoyée au cabinet de Saint-Pétersbourg pour lui annoncer que, si nous empêchions les Turcs de porter une guerre agressive sur les côtes appartenant à la Russie, nous protégerions le ravitaillement de leurs troupes sur leur propre territoire. Quant à la flotte russe, en lui interdisant la navigation de la mer Noire, nous la placions dans des conditions différentes, parce qu'il importait surtout à la sûreté de la guerre, de conserver un gage qui pût être l'équivalent des parties occupées du territoire turc, et faciliter la conclusion de la paix en devenant le titre d'un échange désirable.

» Voilà, Sire, la suite réelle et l'enchaînement des faits. Il est clair qu'arrivés à ce point, ils doivent amener promptement ou une entente définitive, ou une rupture décidée.

» Votre Majesté a donné tant de preuves de sa sagesse et de son habileté pour le repos de l'Europe, elle y a contribué si puissamment par son influence bienfaisante contre l'esprit de désordre, que je ne saurais douter de sa recherche d'une solution dans l'alternative qui se présente à son choix. Si Votre Majesté désire autant que moi une conclusion pacifique, quoi de plus simple que de déclarer qu'Elle n'exigera ni ne signé aujourd'hui, que les choses resteront leur cours diplomatique, que toute hostilité cessera et que toutes les forces belligérantes se retireront des lieux où les motifs de guerre ici mentionnés n'existeront plus ?

» Ainsi les troupes russes abandonneraient les principautés et nos escadres la mer Noire, Votre Majesté préférant traiter directement avec la Turquie, et nommerait un ambassadeur qui négocierait avec un plénipotentiaire du sultan une convention qui serait soumise à la conférence des quatre puissances. Si Votre Majesté adopte ce plan, sur lequel la reine d'Angleterre et moi sommes parfaitement d'accord, la tranquillité est rétablie et le monde satisfait. Bien, et c'est dans ce plan que je soit digne de Votre Majesté que j'aime à puiser la confiance que j'exprime par Votre Majesté elle-même dans sa lettre du 17 janvier 1853, lors qu'elle m'écrivait : « Nos relations doivent être sincères, amicales, reposer sur les mêmes intentions : maintien de l'ordre, amour de la paix, respect aux traités et bienveillance réciproque. » Ce programme est digne du souverain qui le trace, et je n'hésite pas à l'affirmer, j'y suis resté fidèle.

» Je prie Votre Majesté de croire à la sincérité de mes sentiments, et c'est dans ces sentiments que je suis,

» Sire,

» De Votre Majesté,

» Le bon ami,

» NAPOLÉON. »

Par décision impériale, en date du 7 du courant, M. le général de brigade Bouteillon, a été nommé aux fonctions de commandant supérieur du génie dans la 1re division militaire, en remplacement de M. le général Sallenave, passé dans le cadre de réserve.

Par décision impériale du 8 février 1854, rendu placés dans le 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément aux dispositions du décret du 1er décembre 1852 et de l'article 5 de la loi du 8 août 1829 :

M. le général de division Aupick, sénateur, à dater du 1er mars prochain ;

M. le général de brigade d'Alphonse, commandant la 1re brigade de la 3e division de l'armée de Paris, à dater du 28 février courant.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 6 février 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a été promu au grade d'officier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur,

M. de Fry, chef d'escadrons au 4e de chasseurs.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 7 février 1854, ont été nommés dans la gendarmerie :

A trente emplois de sous-lieutenant dans la partie active du service.

M. Groff, adjudant sous-officier du 1er bat. de gendarmerie d'élite, en remplt. de M. Favets, décédé.

M. Perrot, adjudant sous-officier de la comp. du Doubs, en remplt. de M. Lantenay, nommé capitaine.

M. Domange, maréchal-des-logis chef de la comp. de l'Ile de Réunion, en remplt. de M. Rosée, nommé capitaine.

M. Chaumont, maréchal-des-logis dans la comp. de la Mayenne, en remplt. de M. Varon, nommé capitaine.

M. Tailleur, maréchal-des-logis-chef de la comp. de Seine-et-Oise, en remplt. de M. Barjaut, nommé capitaine.

M. Monthuy, adjudant sous-officier de la comp. du Pas-de-Calais, en remplt. de M. Macho, nommé capitaine.

M. Pamgallugi, maréchal-des-logis dans la 3e comp. de la 15e légion, en remplt. de M. Gillon, nommé capitaine.

M. Munner, adjudant sous-officier de la comp. de la Haute-Vienne, en remplt. de M. Chatenaud, nommé capitaine.

M. Lebourg, maréchal-des-logis-chef de la comp. de l'Oise, en remplt. de M. Dubarri, nommé capitaine.

M. Vergé, maréchal-des-logis-chef dans la garde de Paris, en remplt. de M. Bouzet, nommé capitaine.

M. Defaut, adjudant sous-officier de la comp. des Deux-Sèvres, en remplt. de M. Crequy, nommé capitaine.

M. Boucher, maréchal-des-logis chef au 2e bat. de gendarmerie d'élite, en remplt de M. Girard, nommé capitaine.

Digitized by Google

du dépôt central, en remplt. de M. Pfund, retraité.

Au grade de sous-chef ouvrier d'état.

M. Mélinon, ouvrier d'état à la direction d'artillerie de Bayonne, en remplt. de M. Delaby, promu chef ouvrier d'état.

Au grade d'ouvrier d'état.

Les deux sergens dénommés ci-après :

M. Olivier, à la 7e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remplt. de M. Bourgoin, démissionnaire.

M. Bourre, à la 10e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remplt. de M. Mélinon, promu sous-chef ouvrier d'état.

Par décision ministérielle du 9 février 1854 (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1851), les cent trente-sept bataillons de chasseurs à pied de 2e classe dont les noms suivent, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par suite de la réorganisation de ces troupes, savoir :

MM. Bigant,	(2e bat.), rang du 20 octobre 1847.
De Brunier,	(1er bat.), rang du 18 janvier 1848.
Pascal,	(10e bat.), rang du 3 mai 1848.
Saint-Remy,	(13e bat.), rang du 15 mai 1848.
Grégnel,	(7e bat.), id.
Calet,	(9e bat.), id.
Perlotat,	(4e bat.), rang du 9 juin 1848.
De Murrecy,	(3e bat.), id.
Gaselin,	(12e bat.), id.
Bouger,	(1er bat.), rang du 31 juin 1848.
Bulland,	(6e bat.), rang du 21 juillet 1848.
Dalmas (A.),	(7e bat.), id.
Bertrand,	(19e bat.), id.
Curet,	(17e bat.), rang du 28 juillet 1848.
Pemolat de Saint-Martin,	(8e bat.), id.
Sorel,	(12e bat.), id.
Angely,	(1er bat.), id.
Cl.-Bo-tit (A.-E),	(19e bat.), id.
Tunnelier,	(4e bat.), rang du 17 septemb. 1848.
Pamel-Pauly,	(12e bat.), rang du 2 octobre 1848.
Pesquin,	(11e bat.), id.
Chaffart,	(2e bat.), id.
De Lamarre,	(12e bat.), id.
Brunetiere,	(17e bat.), rang du 16 octobre 1848.
Deglesne,	(7e bat.), rang du 19 décemb. 1848.
Bonnefon (P.),	(10e bat.), id.
Mennessier,	(6e bat.), id.
Wilod,	(8e bat.), id.
Dumetz de Valinfresnn,	(19e bat.), rang du 4 avril 1849.
Testard-Duroquier,	(9e bat.), rang du 25 juin 1849.
Brun,	(4e bat.), id.
De Montessuy,	(4e bat.), id.
Le Cacher de Bonneville,	(2e bat.), id.
Roca,	(6e bat.), id.
Dupouba,	(6e bat.), id.
Alibé,	(12e bat.), id.
Trélan,	(12e bat.), rang du 19 juillet 1849.
Verniol,	(20e bat.), id.
Daniel de Vaugiion,	(20e bat.), id.
Villeremay,	(19e bat.), rang du 13 octobre 1849.
Delherbe,	(3e bat.), id.
Delesne,	(9e bat.), id.
Suire,	(17e bat.), id.
Gramajean,	(2e bat.), id.
Bressolles,	(17e bat.), id.
Pinnel,	(5e bat.), rang du 16 décemb. 1849.
Nee Devaux,	(13e bat.), id.
Duval,	(5e bat.), id.
Bonnefilles,	(15e bat.), id.
Chauvet de Beauchêne,	(11e bat.), id.
De Labo-sserie,	(3e bat.), id.
Delserpaz,	(3e bat.), id.
Becquet,	(17e bat.), id.
Le Bel-Grande St-Drulan,	(4e bat.), id.
Germeau,	(3e bat.), id.
Bastien,	(5e bat., rang du 27 février 1850.
Le Vallant,	(19e bat.), rang du 21 février 1850.
Pelebent,	(15e bat.), id.
Martinet,	(16e bat.), id.
Dinnat,	(9e bat.), id.
Leroy,	(2e bat.), rang du 23 mai 1850.
Thomas,	(10e bat.), id.
Alexandre,	(1er bat.), id.
Maurice,	(14e bat.), id.
Grelefey,	(7e bat.), id.
Coty,	(17e bat.), id.
Canat,	(10e bat.), id.
Mayens,	(11e bat.), id.
Antoine,	(4e bat.), id.
Lemoine,	(10e bat.), id.
Perregrenet,	(2e bat.), id.
Vermot,	(5e bat.), rang du 21 juillet 1850.
Brenet,	(12e bat.), id.
Berbemin,	(7e bat.), id.
De Tocquetain,	(1er bat.), id.
De Guiraud-Lavalière,	(1er bat.), id.
Dupuy de Podio,	(8e bat.), id.
Legallais,	(3e bat.), id.
Deschenaux,	(10e bat.), id.
Laporte,	(20e bat.), id.
Fraisleaux,	(16e bat.), id.
Mallat,	(20e bat.), id.
De Lignières,	(16e bat.), id.
Guyretet,	(2e bat.), id.
Le Jaune,	(19e bat.), rang du 28 septemb. 1850.
Vaudelet,	(16e bat.), id.
Bonnet,	(1er bat.), rang du 31 nov. 1850.
Clouvrez,	(1er bat.), rang du 24 nov. 1850.
Le Layer,	(2e bat.), rang du 27 décembre 1850.
Gaspoth Merel,	(6e bat.), id.
Foubles,	(16e bat.), id.
Wenkel,	(12e bat.), id.
Masey,	(16e bat.), id.
Tassoni,	(4e bat.), id.
Charpentier,	(17e bat.), id.
Clignent (J.-B.),	(16e bat.), id.
Bunon,	(20e bat.), rang du 27 février 1851.
Screau,	(10e bat.), rang du 13 février 1851.
Prat,	(2e bat.), id.
De Labarrière,	(8e bat.), id.

Par la même décision du 9 février 1854, le ministre a statué que MM.

Cassaurez,	(15e bat.), rang du 13 février 1851,
Bienmée,	(2e bat.), id.
Surrey (S.-L.),	(10e bat.), id.
Merlet,	(2e bat., rang du 16 août 1851,

De Cugnon d'Alincourt, (11e bat.), rang du 30 nov. 1851, qui sont au 1er classe dans les anciens bataillons de chasseurs à pied ou dans les régimens de cavalerie qui ont quittés pour passer dans les bataillons de chasseurs réorganisés, conserveront cet avantage dans leur nouvelle position, bien qu'ils ne soient pas actuellement dans la première moitié du compte de leur grade.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Jalabert, capitaine au 1er de dragons, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Perpignan, en remplacement de M. Durand, admis à la retraite.

Hibert capitaine au 43e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant au fort Lamalgue (Var), en remplacement de M. Dubief, qui a reçu une autre destination.

Toussac, major de la place de Brest, a été nommé au commandement de 2e classe de la place d'Aumale, en remplacement de M. Mourot, admis à la retraite.

Delorme, chef de bataillon au 15e de ligne, a été nommé à l'emploi de Major de place à Brest, en remplacement de M. Tousni.

De Cuntus du Vinoux, major du 42e de ligne, a été nommé au commandement de 1re classe de la place de Lille, en remplacement de M. Bonnemand, admis à la retraite.

Frère, capitaine au 42e de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant à la citadelle de Bitsch et fort de la Basaille, à Grenoble, en remplacement de M. Brunel, admis à la retraite.

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE.

Les officiers dénommés prennent un numéro dans le gendarmerie désormais craignes, qui reçu les destinations suivantes :

MM. Latruye, lieutenant, nommé capitaine, est maintenu dans la résidence de Nevers.

Peletingras, capitaine venant du 12e régiment d'artillerie, est placé à Orange.

Fournier, lieutenant-trésorier de la compagnie de la Meuse, nommé capitaine, est placé à Brioude.

Jean, lieutenant, nommé capitaine, est maintenu dans la résidence de Verdun.

Sorel, lieutenant-trésorier de la compagnie des Vosges, nommé capitaine, est placé à Langres.

Regnaud, capitaine venant du 1er régiment de carabiniers, est placé à Châteauroux.

Martin, lieutenant, nommé capitaine, est placé à Langres.

Bussac, lieutenant, nommé capitaine, prend le commandement de la compagnie de l'Ile de la Réunion.

Crespy, lieutenant, nommé capitaine, est placé à Digne.

Bellenil, capitaine venant du 1er régiment de chasseurs, est placé à Rivesalt.

Grugeuil, lieutenant-trésorier de la compagnie de la Charente-Inférieure, nommé capitaine, est placé à Bourges.

Dubarri, lieutenant, nommé capitaine, est placé à Nemers.

Boutel, lieutenant, nommé capitaine, est placé à Nantes.

Furcau capitaine venant du 1er régiment de ligne, est placé au 2e bataillon de la gendarmerie d'élite.

Dufaii, lieutenant trésorier de la compagnie de la Nièvre, nommé capitaine, est placé à Montbrison.

Giraud, lieutenant, nommé capitaine, est pourvu des fonctions d'adjudant-major au 1er bataillon de gendarmerie d'élite.

Galon, lieutenant dans la 6e compagnie de la 17e légion, à Sarlette, nommé capitaine, est placé à Bayeux.

Grenelon, capitaine, venant de la bataillon de sérailleurs de Constantine, est placé au 1er bataillon de gendarmerie d'élite.

Vergis, lieutenant, nommé capitaine, est placé à Bagnères.

Funnetier, lieutenant, nommé capitaine, est maintenu à la résidence de Cayenne.

Vidvat, lieutenant-trésorier de la compagnie de Maine-et-Loire passe aux fonctions de trésorier de la compagnie du Calvados.

Godid, lieutenant trésorier de la compagnie du Var, nommé capitaine, passe aux fonctions de trésorier de la compagnie de l'Oise.

Chevresson, lieutenant, nommé capitaine, passe aux fonctions de trésorier de la compagnie de l'Allier.

Boylet, lieutenant, nommé capitaine, passe aux fonctions de trésorier de la compagnie d'Ille-et-Vilaine.

COMMANDEMENS.

M. le commandant Bourneau est désigné pour commander la compagnie de la Loire.

M. le commandant Duchy est placé à Avignon.

M. le commandant Nompère est désigné pour commander la compagnie de l'Aveyron.

M. le commandant Legros est placé à Montbrison.

M. Le-sal, chef d'escadron d'artillerie, est désigné pour commander la compagnie de l'Aveyron, passe au commandement de la compagnie d'Ille-et-Loire.

M. Maze, capitaine au 1er bataillon de gendarmerie d'élite, passe dans la gar e de Paris.

Doulmes, capitaine à Amiens, passe dans la garde de Paris.

Lefèvre, capitaine à Bourges, passe dans la garde de Paris.

Amat, capitaine à Langres, passe dans la garde de Paris.

De Vigerie, capitaine à Libourne, passe dans la garde de Paris.

Chousserie, capitaine à Orléans, passe dans la garde de Paris.

Langeyre, capitaine à Saint Etienne, passe dans la garde de Paris.

De Maugnitton, capitaine à Bayonne, passe à Libourne.

Beaudet, capitaine à Tarbes, passe à Bayonne.

Thomas, capitaine à Lagnieux, passe à Tarbes.

Sébastien, capitaine à Nevers, passe à Amiens.

Chamnat, capitaine à Montbrison, passe à Orléans.

Hubabit, capitaine à Marseille, passe à Bodez.

Bujiet, capitaine à Perpignan, chargé pour Rennes, est placé dans le service actif à son tbrison.

Chevresson, capitaine-trésorier, désigné pour Moulins, est placé dans le service actif à Marseille.

Petitjean, capitaine à Belley, passe à St-Etienne.

De Balmon du Lascoat, capitaine à Nimes, passe à Charleville.

Corbin, capitaine à Valenciennes, passe dans la garde de Paris.

Dove, capitaine à Sézaux, passe à Paris.

Borge, capitaine à Rambouillet, passe à Sezoux.

Lapanche, capitaine à Digne, passe à Rambouillet.

Blanc, capitaine à Brioude, passe à Ajaccio (2e compagnie de la 17e légion).

Valentin, capitaine au 1er bataillon de gendarmerie d'élite, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ledit bataillon.

Laporte, capitaine trésorier de la compagnie d'Ille-et-Vilaine, passe à Arras, au qualité de trésorier de la compagnie du Pas-de-Calais.

Dupuis, capitaine-trésorier de la compagnie de l'Aude, passe à Tours, comme trésorier de la compagnie d'Indre-et-Loire.

Sorel, capitaine, désigné pour Marvejols, est placé comme trésorier à Moulins.

NOMINATION DANS LE GÉNIE.

Par décision impériale, en date du 30 janvier dernier, M. Wagnier, sous-lieutenant élève du génie à l'École d'application de Metz, pensionné avec M. Ginez, sous-lieutenant élève d'artillerie à ladite École.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 27 janvier 1854, M. le capitaine en retraite Quarante a été nommé rapporteur près le 2e conseil de guerre séant à Perpignan.

Par décision du même jour, M. le capitaine Bonnefin, du 2e régiment d'infanterie, a été nommé substitut rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 12e division militaire.

Par décision du 28 janvier 1854, M. le capitaine en retraite Fournier d'Albergott a été nommé commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Alger.

Par décision du 2 février 1854, M. le capitaine Porte, du 7e de ligne, a été nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre séant à Lyon.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

MM. George, officier d'administration principal à Bordeaux, a été envoyé à la division d'Alger.

Grégoni, comptable de 2e classe à la division d'Alger, est passé à la gestion de l'hôpital de Bordeaux.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'HABILLEMENT ET DU CAMPEMENT.

MM. Bayart, officier principal à Montpellier, passe à la résidence de Paris.

Clément, comptable de 1re classe à Strasbourg, passe à la résidence de Paris.

Boyer, comptable de 2e classe à Paris, passe à la résidence de Montpellier.

Lutrade, adjudant en 1er à la division d'Alger, passe à la résidence de Paris.

Pons, comptable de 2e classe à Marseille, passe à la division d'Alger.

Quinet, adjudant en second à la division de Constantine, passe au magasin de Marseille.

Fo-lin, comptable de 1re classe à Toulon, passe à la division de Constantine.

Mercier, comptable de 2e classe à Strasbourg, reprend la gestion de Toulon

Roy, comptable de 1re classe en Italie, passe à la gestion de Strasbourg.

Devaux, comptable de 2e classe à Paris, passe à la division d'Italie

Cirec, adjudant en 2e à la division d'Oran, passe à la division d'Alger.

Dorel, adjudant en 1er à la division d'Alger, passe à la division d'Oran.

Sennet, adjudant en 1er à Rennes, passe à la division d'Alger.

Lamolle, adjudant en 1er à la division d'Alger, passe au magasin de Rennes.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Wallon, adjudant en 1er à la division de Constantine, est attaché au bureau de contrebalancin à Rennes.

Caron, adjudant en 2e à Rennes, est attaché à la division de Constantine.

Robert, officier comptable de 2e classe à la division d'Alger, est attaché à la division de Constantine

Marbon, adjudant en 1er à la division de Constantine, est attaché à la division d'Alger.

Sur un rapport longuement motivé de M. le maréchal ministre de la guerre, l'Empereur a signé, le 11 de ce mois, un décret portant organisation du personnel de l'artillerie. Depuis et le temps nous manquent aujourd'hui pour publier cet acte dans toutes ses substances, que nous donnerons en entier dans notre prochain numéro. Nous nous bornons à faire connaître que, par suite de cette nouvelle organisation, le nombre des régimens d'artillerie est porté à 12, savoir : 5 régimens d'artillerie à pied, 1 régiment d'artillerie-pontonniers, 2 régimens d'artillerie à cheval et 4 régimens d'artillerie à cheval. A chacun des six premiers de ces régimens est attaché un certain nombre de batteries de pare, ou compagnies de canonniers-conducteurs, formées en majeure partie au moyen de l'incorporation dans l'artillerie de tout le personnel des quatre escadrons actuels du train des pares d'artillerie.

A la même date, l'Empereur a signé un décret qui comprend de nombreuses promotions et nominations d'officiers d'artillerie, depuis le grade de lieutenant-colonel jusqu'à celui de sous-lieutenant.

Bulletin.

M. le ministre de la guerre, afin de satisfaire autant que possible aux intérêts et aux besoins des populations, a décidé, le 13 de ce mois, que les hommes mariés appartenant à la réserve de la classe de 1851, qui viennent d'être appelés à l'activité, seront maintenus à leurs premières destinations, à moins qu'ils n'aient les moyens de se faire remplacer; ils continueront à figurer sur les contrôles de la réserve.

La même mesure sera appliquée aux hommes mariés de la réserve de la classe de 1852 qui n'auraient pas encore rejoint le drapeau.

L'armée française, est excellent juge dans toutes les questions de discipline, de courage et d'honneur, ne fera pas sans un juste sentiment de satisfaction et d'orgueil national, la lecture que l'Empereur Napoléon III vient d'écrire à S. M. l'Empereur de Russie.

Cette lettre exprime avec autant de netteté que de parfaite convenance les conditions auxquelles le différend qui s'est élevé entre l'Europe occidentale et la Russie, pourrait ne pas aboutir à une rupture définitive. L'Empereur y prend ce style plein d'élévation et de fermeté qui convient au chef d'une grande nation, dont la puissance et l'énergie étonnent comme du monde entier ; mais on voit aussi qu'il s'inspire aussi de principes si sages, heureusement rappelés à l'Empereur Nico

Google

las, en lui parlant de sa propre position, que la modération sied aux forts, car elle ne devient suspecte que chez les faibles.

On voit enfin dans cette importante dépêche, qui contient aussi bien la série des pièces diplomatiques publiées récemment par le gouvernement français sur la question d'Orient, toutes choses dues de cette loyauté qui fait la base de notre caractère national, que nous n'avons jamais prétendu dans cette affaire que le maintien des traités, le respect des nationalités et la conservation de la paix du monde, précisément invoqués par l'Empereur Nicolas lui-même dans la lettre autographe qu'il adressait à S. M. Napoléon III le 17 janvier 1853, et dont un passage se trouve cité avec autant d'à-propos que de bonheur dans celle que nous reproduisons aujourd'hui.

On est fier d'être placé sous l'autorité d'un prince qui jouit à un tel sentiment de la dignité de sa couronne et de l'honneur de son peuple; celui de la gloire de la France, à laquelle le sien qu'il porte se rattache avec tant d'éclat, exclont nécessairement la politique, sage et conciliante, à tant les plus grands efforts pour maintenir la paix. Si l'on croit de ce qu'il Dieu ne plaise, ce prince aurait du moins la satisfaction de dire qu'il a fait, pour la conserver, tout ce qu'était compatible avec ses nobles instincts, et qu'un jour de toute l'Europe sa conduite aurait constamment prudence et modérée.

L'armée applaudira, de son côté, les considérations puissantes qui ont imposé au gouvernement français une longanimité si prolongée et si infructueuse jusqu'ici. Dans le cas où cette dernière vertu n'aurait pu conserver la paix pour notre patrie, l'armée y puise ra du moins une conviction plus intime de la sainteté de la cause qu'elle est appelée à défendre, et n'en recevra qu'avec plus d'ardeur le signal de ses chefs, lorsqu'ils lui diront, comme dans les anciens hommes : « Levez aller. »

Hausmann.

Affaires d'Orient.

Les informations qui nous parviennent, relativement à ce qui se passe sur les rives du Danube, confirment toutes nos prévisions. Les opérations se bornent à de continuelles escarmouches, par lesquelles les Turcs harcèlent et fatiguent un ennemi décimé par les maladies et que les privations menacent. L'interdiction de la navigation sur la mer Noire empêche l'armée russe de recevoir un approvisionnements, si les ressources que présentait la Valachie sont presque entièrement épuisées. Les habitants, au désespoir, s'insurgent et massacrent les petits détachements auxquels seuls ils sont exposés. On s'attend à une vaste levée en masse. Un ordre du jour du général en chef défend aux soldats russes de s'éloigner depuis de 4,000 pas de leurs cantonnements et de tuer des paysans entre des habitants perdidos. Lorsqu'une armée en vient là, c'est qu'elle est menacée dans son principe.

Le général Gortschakoff et le général Schilder se précipitent à mourir de Kalafat, dont la formidable situation les inquiète, ils craignent avec raison de perdre beaucoup de monde en l'attaquant de front, sans même être certains du succès. Pour contrer cette position redoutable, il faut tout obtenir le passage par la Servie, mais les Russes n'espèrent point pouvoir sur dans les démarches tentées à cet effet.

L'enthousiasme des soldats turcs s'accroît chaque jour par l'heureux résultat de la combat partiels qu'ils livrent. Un papier officiel, établi d'après les informations obtenues et le nombre d'armes recueillies sur le champ de bataille, évalue à 4,000 morts et à autant de blessés les pertes de l'armée russe à Citale.

Les troupes turques, placées en seconde ligne sur la rive droite du Danube, sont prêtes de se porter en avant, et sont remplacées par de nouvelles forces venant de la Roumélie.

On annonce la prochaine reprise des opérations par l'armée d'Asie, laquelle de nombreux renforts ont envoyés, nonobstant les difficultés à vaincre des flottes combinées.

Bousmann.

On nous donne connaissance d'un nouveau bienfait de l'Empereur, dont l'impitoyable générosité est toujours empressée de venir au secours des nobles infortunes des vieux débris de nos armées.

M. le capitaine Sigon, du 52e de ligne, est-il fils d'un ancien lieutenant de grenadiers au 12e de ligne, qui avait commencé sa carrière militaire aux fusiliers de la garde impériale et qui fut pour ainsi dire enlevé à la fortune, pour cause de blessures, avec une pension de 500 fr.

Depuis 1814, M. le lieutenant Sigon avait sollicité à toutes de nouveaux services dans la garde nationale, qui il fut successivement élevé au grade de major. La douceur et grâce dont de ce brave officier supérieur lui procurèrent aussi de nombreux amis qui n'ont pas oublié. A sa mort, ils ont, il se trouvait réduit à la misère pour lui et pour ses 500 fr.

M. le capitaine Sigon, ayant eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur, qui a accueilli avec un vieux père, et S. Majesté s'étant, par ordre, du 1er février, accordé à cet ancien officier un supplément de pension de 700 fr. sur sa cassette particulière.

Il suffit de citer de tels actes : leur publicité vaut mieux que tout éloge.

Depuis près de trois mois, le 11e régiment de chasseurs fait distribuer chaque jour cinquante soupes et autant de rations de viande indigènes de Châlons. Mais à mesure que l'hiver se prolonge, la souffrance du pauvre augmente et le chiffre de nouveaux secours. Ce brave régiment l'a compris, en, sous la généreuse impulsion de son colonel, un concert a été organisé. Dimanche, 5 février, l'élite de la société châlonnaise était réunie à la salle de spectacle. Cet empressement général était un même temps un acte de charité et un témoignage de sympathie pour l'excellente musique du 11e de chasseurs, son chef, M. Martin, jeune artiste d'une grande distinction, a dirigé l'ensemble sans que les détails du concert avec un tact parfait, et l'exécution a été aussi brillante que la recette avait été fructueuse. Le chiffre de 1600 francs a produit une somme de 1,793 fr. 50 c. qui a été remise, le lendemain, par M. le colonel Caupenel, à la municipalité représentante de la ville de Châlons.

Les sous-officiers du bataillon de dépôt du 25e de ligne, en garnison à Saint-Hippolyte, se sont cotisés pour fournir une somme de 100 fr., qui a été versée dans la caisse du bureau de bienfaisance de cette ville. M. le maire de Saint-Hippolyte en a adressé ses remerciements à M. l'major du 25e de ligne dans une lettre dès plus honorables pour les militaires qui s'accompli cette bonne œuvre.

Notes recueillies

SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE PAR LE GÉNÉRAL DE DIVISION DE COURTIGIS.

(2e article. — Voir le numéro du 6 février.)

IV.

M. le général de Courtigis, après avoir, dans son sixième travail, présenté une par armée par bataillon, escadron batterie, les effectifs d'organisation ou complets réglementaires de l'armée prussienne, sur le pied de paix, de guerre, et de guerre, trouve que ces différents effectifs ne sont jamais les nombres atteints :

Pied de paix,	118,000 hommes (1).
Pied de remplacement,	207,200 —
Pied de guerre, avec la landwehr du 1er ban,	334,000 —
Pied de guerre, avec la landwehr des 1er et 2e bans,	466,500 —

Certes, ces chiffres seraient un admirable résultat des cotisations du système de défense d'une puissance qui ne compte qu'à 18 millions d'habitants, si on pouvait leur donner, dans le délai voisé éventualités que prévoit ce système, une valeur réelle.

D'abord nous savons tous à quoi nous en tenir sur les effectifs auxquels on dit ne pour base les rangs la réglementaires et des prévisions de levées d'hommes ; nous savons de quelé énormes déchets il faut les alléger pour les ramener leurs nombres vrais. Aussi, lorsqu'on a voulu, il y a quelques années, dans nos assemblées législatives, démontrer que France disposait d'une force réelle de 500,000 combattan ne n'est pas sur le résultat nominal de sept contingents et 80,000 jeunes soldats et 1er un effectif permanent de 90 0 hommes qui ne proviennent pas des appels, que les cadres ou été établis; on serait arrivé au chiffre de 650,000 hommes Notre effectif sous le drapeau ou disponible de 300,000 soldats est le produit net, et déjà vu de toutes tous-taleurs, de m divers moyens de recrutement.

Il y a aussi, lorsqu'on veut avoir une idée exacte des forces dont la Prusse pourrait disposer en temps de guerre, à bien grand compte de cette juste remarque de M. le général de Courtigis sur cet effectif de guerre de 466,500 hommes, dans lequel la landwehr du deuxième ban entrerait pour 130,00 hommes environ.

« Cette dernière énumération de forces n'est qu'un cas en théorie, car deuxième ban de landwehr, auquel on appelle un le papier et auquelsi à des appels pour la revitalisation des lieu, n'a pas une organisation mixte de proportionner dite ; il se rait d'ailleurs d'un faible secours, et est presque entièrement composé d'hommes mariés qui sont la indigo ambi à satisfaire de leurs familles, et d'ouvriers dont beaucoup n'habitent plu les localités. »

Le général de Courtigis, après avoir détaillé analytiquement et avec toute la précision d'une étude complète de l'état sur place, les divers éléments dont se compose l'armée prussienne et le mécanisme de leur organisation, résume ainsi son opinion sur l'ensemble de cette organisation :

« On voit par cet exposé que l'armée prussienne ne se compose que d'hommes dont les fors sont à peu de développés, ainsi que la re-ve (les hommes qui, sans faire partie de la landwehr, n'ont pas encore atteint l'âge et le temps de se voir requis pour entrer dans la première ban) est déjà plus-à-dire de supporter les fatigues de la guerre, — que la tout-à-fait du premier ban, qui se compose de tout ce que la Prusse a de plus valide en hommes, doit avoir une partie de ses moyens portatifs pour le passé à des familles de ceux qui y sont incorporés et qu'enfin la landwehr du deuxième ban ne doit offrir que des éléments très limités, parce que ceux qui en font partie sont généralement attachés à la terre ou à des devoirs de famille, et qu'ils ont entre eux des habitudes si peu qui s'allie si mal avec un très militaire actif. »

Quoi qu'il en soit, l'organisation prussienne, comme système de défense, est admirablement appropriée à la position géographique de cette puissance, à ses ressources financières et à l'esprit de ses habitants.

« Le configuration du territoire prussien, a dit le général Prévaul dans une de ses plus belles études militaires (2), le défaut d'adhérences compacte de ses pays frontières, le manque de places fortes ou d'obstacles naturels sur ces mêmes frontières, enfin le sentiment de l'invasion et de l'occupation étrangère, concourent à expliquer l'appréhensement de tout un peuple à un système aussi général, aussi exclusif, système qui se caractérise et les mœurs de cette nation pouvaient seuls comporter. »

Enfin, si je plaindre que notre pays, de tout à les parties, par leur cohé, ou et leur prévisions, en formant, pour ainsi dire, qu'une zone et une position, n'ayant pour cela à la Meuse, Moselle, et Rhin, les Alpes, les Pyrénées et de formidables lignes de places fortes, n'en a pas de pareilles qui lui permettent de recevoir de la défaite d'un landwehr? Nous ne le pensons avec l'armée, pas. Le dure une Prusse à la même place au sujet de la situation topographique, de ses ressources financières, de ses mœurs et de son esprit de ses habitants.

« La configuration du territoire prussien, a dit le général Prévaul dans une de ses plus belles études militaires (2), le défaut d'adhérences compacte de ses pays frontières, le manque de places fortes ou d'obstacles naturels sur ces mêmes frontières, enfin le sentiment de l'invasion et de l'occupation étrangère, concourent à expliquer l'appréhensement de tout un peuple à un système aussi général, aussi exclusif, système qui se caractérise et les mœurs de cette nation pouvaient seuls comporter. »

Enfin, si je plaindre que notre pays, de tout à les parties, par leur cohé, ou et leur prévisions, en formant, pour ainsi dire, qu'une zone et une position, n'ayant pour cela à la Meuse, Moselle, et Rhin, les Alpes, les Pyrénées et de formidables lignes de places fortes, n'en a pas de pareilles qui lui permettent de recevoir de la défaite d'un landwehr? Nous ne le pensons avec l'armée, pas. Le dure une Prusse à la même place au sujet de la situation topographique, de ses ressources financières et à l'

tième (1), qui est stationnée dans le grand-duché du Bas-Rhin, sur notre frontière de la Moselle.

Cette immense ligne de défense n'est cependant pas continue. On sait que la Prusse est coupée en deux parties inégales par le Hanovre, le duché de Brunswick, le grand-duché de Hesse-Cassel et d'autres petits États de la Confédération germanique, qui forment comme une sorte de détroit entre la Prusse orientale et la province rhénane. En jetant les yeux sur la carte, on ne peut se défendre de cette réflexion, que cette grande monarchie aurait besoin d'une puissante ligne pour pouvoir se faire qu'aux dépens de ses voisins des bords de la Leine et de la Fulde.

Nous croyons un troisième article à ces belles études de statistique et d'organisation militaires.

Le major en retraite, L. Mesaos.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er mars, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement en ce

(1) Les 8 corps d'armée formant 16 brigades, ayant une solde marquée et numéros, comme aux divisions territoriales en France.

voyant un mandat sur la Poste ou sur le Trésor, l'administration n'ayant pas de correspondant en Afrique.

Un emploi de premier maître d'armes est vacant au 13e de ligne. Les concours aura lieu aujourd'hui prochain à la caserne de la Pépinière. Tous les maîtres qui voudront concourir en assumer à cet assaut, devront se présenter à M. Bayer, directeur, salle d'armes, rue Neuve.

Le plus capable qui réunira les conditions voulues pour contracter un engagement militaire, sera admis.

Le directeur-gérant responsable : H. RADOUBIN.

— Un capitaine dont la compagnie doit s'embarquer au printemps prochain pour l'Afrique française d'Algérie, désire permuter avec un officier de son grade dont le régiment est définitivement arrivé à Paris.

— Un lieutenant d'infanterie anciennement, mai 1850) désire permuter avec un de ses collègues de cavalerie d'infanterie ou de chasseurs à pied.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (anciennement, 5 mai 1851) demande à permuter avec un officier de son grade d'un des régiments ou bataillons stationnaires en Afrique.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, 27 décembre 1851) d'un régiment qui n'attend à aller très prochainement à Paris, désire permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie de la même ou d'une autre brigade de la même ou d'une autre division, des troupes stationnées ou de la région étrangère.

— Le 3e de ligne demande un premier prévôt, guères pressé pour le moment au tarots. S'adresser au major du régiment, à Perpignan.

— Le 1er hôpital, à Napoléon-Vendée, demande une petite clarinette en ut, avec huit clefs pour pistons. S'adresser au conseil d'administration de cet hôpital.

— Un concours aura lieu le 1er avril 1854 à Salon (Boucher-du-Rhône), pour l'emploi de maître de fencing, qui devendra vacant au 1er février dans le courant du même mois.

Les aspirants qui désireront s'y présenter devront justifier de leur majorité et de la possession d'un capital de 3,000 fr., dont 1,000 fr. en dépôt dans une caisse d'épargne, à titre de cautionnement.

Les aspirants devront se faire inscrire jusqu'au 15 mars. Chaque candidat sera interrogé avant le 21 du susdite mois de son admission au concours.

Le marché prodigieux du corps général des actions, par Jacques Bresson, va toujours en augmentant. Voici le sommaire des dernières nouvelles qu'il contient : Chemins de fer. Chirurgie industrielle. — Mines d'Anichen. — Etudes et travaux des chemins de fer français en Espagne. — Comptoir de fer étrangers — Question des houilles dans le bassin de Saint-Etienne. — Crédit foncier français. — Compagnie du canal du chemin de fer de Tarragone à Barcelone. — Conventions diplomatiques. — Fusion des intérêts et dividendes. — Tarif des obligations du Piémont. — Usage des actions à bonneur au chemin de fer de Paris à Rouen. — Recettes des chemins de fer. — C'est une véritable GAZETTE, non chronique ni rien de ce genre, c'est le journal de France le meilleur marché. A Paris, pour 5 fr. par an, et dans les départements, pour 6 fr. par an. On reçoit un numéro tous les mois, soit 24 numéros par an. On s'abonne place de la Bourse, 31, à Paris.

— Dans notre numéro du 26 janvier dernier, nous avons parlé des nouveaux procédés de conservation de la viande de M. Barthélemy Renaud, chimiste à Paris, rue Mesley, 49 pour lesquels il a obtenu un brevet de quinze années, et nous ajoutions que nous avions appris que M. Renaud devait nous donner un aperçu des prix de ses essences.

— M. Boyer (Jean), bijoutier, a été admis hier depuis quatre ans au 8 chasseurs à cheval à Saint-Germain (Seine-et-Oise), a obtenu pour jour de sa retraite. Il est probable que son successeur sera désigné le 1er février prochain.

— M. Boyer (Jean), bijoutier, a été admis hier depuis quatre ans au 8 chasseurs à cheval à Saint-Germain (Seine-et-Oise), a obtenu pour jour de sa retraite. Il est probable que son successeur sera désigné le 1er février prochain.

— La Prise Aubert pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais Royal, 129 — 1 fr. le bâton.

Les Actionnaires du CHEPTEL, SOCIÉTÉ DES FOURNISSEURS DE BÉTAIL, sont invités à faire toucher, dès ce jour, les intérêts de leurs actions, dans les bureaux de la Compagnie, 32, rue Saint-Marc, de 40 heures du matin à 4 heures du soir

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30 *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

GUIDE DES TRIBUNAUX MILITAIRES, OU LÉGISLATION CRIMINELLE DE L'ARMÉE

Contenant, avec des Notes et des Commentaires explicatifs, le texte entier des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Avis du Conseil d'État, rendus depuis 1789 jusqu'à ce jour, et la Jurisprudence établie par les Arrêts de la Cour de cassation ; le tout précédé de Notions sur le Droit ou Principes historique du Droit militaire chez les Romains, et, en France, depuis la commencement de la monarchie jusqu'à la révolution de 1789,

PAR L.-J.-G. DE CHÉNIER,

Avocat, chef du bureau de la Justice militaire au ministère de la guerre, membre de la Légion d'Honneur et de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Trois volumes in-8°. (En vente.)

Prix : 21 fr.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom sera réputé contrefait.

Composé par L'AVROT et C°, parfumeurs brevetés, s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : | *A Paris*, chez M. GERARD-LAMORET, Rue Montmorency, 5. | *A Bordeaux*, chez M. BRANTE, Rue de la Paludate, 12.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante ; sa base principale est formée de l'Alcool, qui n'est autre chose que l'extraction de ses parties volatiles de la betterave, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre rend ce dernier un acide tonique ; aussi le nôtre est *Lactescent* est essentiellement laiteux, et rafraîchissant, il a par l'action dite et terminée de ses principes vivifiantes. Il n'irrite point la peau et n'attaque point la dentine de la dure. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus délicats exigent des soins particuliers. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les autres Vinaigres de toilette, par la réputation dont il jouit.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez M. GERVAIS, rue Richelieu, 85. | chez M. DAVIAUD, foyer de l'intendance — chez M. BOUCHOT, 5, Boulevard, 65. | — chez M. VASSILIE, rue Esprit des Lois, — chez M. DAMON, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. JEST aîné, rue St-Rome, 18. — A Alger, chez M. QUERDU, rue Bab-el-Oued. | A Saint-Etienne, chez M. RATAIS, rue de la Comédie. On trouvera le Vinaigre lactescent, à Lyon, dans les principales parfumeries, toutes sortes de l'affumeries et savonneries surfines.

EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

Capital social. **Quatre millions** **L'AVENIR** Capital social. **Quatre millions**

Établissement d'assurances civiles des pères de famille contre les chances du tirage au sort.

FAUBOURG-MONTMARTRE, 57, A PARIS.

Cette Société offre toutes les garanties possibles aux pères de famille pour le remplacement de leurs fils, lorsque le dépositaire leur aura remis le jugé, libre, un numéro de bon numéro. Elle a été fondée en 1850 et, depuis son service, le remplacement est fait sans aucun dérangement. La Société a assuré, jusqu'à présent, plus de 800 remplacements, dont 600 remplacements, on ne paye que trente-cinq mois de remplacement.

L'avenir a été fondé par des hommes, de tout les intérêts qui y ont souscrit ont toujours été remplacés sans la moindre augmentation. Les sauvegarde de 1851 et de 1852, suivant les deux années, et l'importance diminue suivant l'âge de l'assuré, il est de 800 fr pour la Seine et les huit départements.

Les résultats progressifs de l'*Avenir* ont toujours dépassé ceux des années heureux, à cause du grand nombre de remplacements qu'elle réunit, et que chaque année, de 1851 pour la classe. La répartition a donné 140 p. 100 en 1851, 120 p. 100 en 1852, et 100 en 1853, sera nombreux qui ont préféré leur répartition en numéraire plutôt qu'en remplacement.

Le dernier tirage du numéro pour mobilisé a eu lieu le 14 octobre 1853 au 10 janvier 1854. 1081 contrats ont été enregistrés par l'*Avenir*, qui compte tout seule encore, ainsi, seul cent cinquante-deux contrats de 1852. Cette Société est, non-seulement, celle qui recueille le plus de remplacements, elle le rend à l'exactitude qu'elle apporte à ses remplacements, à l'économie du système indiqué et à la modération de son tarif.

MANOTYPE.— GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM, — CASTOR FIQUE. — GANTS DE MANŒUVRE.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.
Livre médicinal et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages. 4e édition, contenant
214 figures d'anatomie
dans la tenir, et 40 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes avec l'indication de nouveaux procédés curatifs, par le docteur Lemoine, ex-interne des hôpitaux de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
Consultés A. MALADIES SECRÈTES, même les plus graves et les plus anciennes, résistant aux traitements connus, telles que suites de vices, anaphrodisie, pertes séminales, pertes involontaires, erreurs de jeunesse, impuissance, faiblesse de matrice, pertes blanches, chaleur, stérilité, etc.
Chez l'auteur, le CHEVALIER DE SAINT-ANDRÉ, professeur de médecine sans pratique, 13, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 3 fr. Par la poste, 20 — affranchissement.
AVIS — LAVIAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé. 1 fr. poste, 2 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures et par correspondance.* — Affranchir.

TREMPE ANGLAISE
RASOIRS GARANTIS. --- 4 FR. PIÈCE.
DELACHEN, fabricant de coutellerie fin sous garens, Passage Choiseul, n. 45. — Envoi franco.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS
Guérison des MALADIES SECRÈTES, même les plus graves
de la famille de Paris, 19, ancienne du Bureau de Bienfaisance, ex-Chirurgien Major, officier de Mérite militaire, etc., rue Neuve-St-Augustin, 30 — de 8 à 10 — Affranchir pour la réponse.

Ah, rue Richelieu. — *Procédé depuis 20 ans.* — **rue Richelieu, 41.**

Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissement, **Rétention d'urine**, Coulure, Calculs, **Pertes séminales**, Impuissance, Syphilis, Maladies de la Prostate, **Jaunisse et ses suites**, Hémorroïdes, Maladies nerveuses, Dartres, Boutons, etc., par le docteur **LEMOINE**, ex-Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h. **Traitement par correspondance.** Affranchir.

LIQUEUR DIVINE. — 4 fr. 50. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles ou anciennes, même celles qui ont résisté à tout autre remède. Dépôt, rue Rambuteau, 86 (Marais).

SAMPSO (Exportation.)

L'EAU DE JOUVENCE
DE L'ABBÉ SARRAZIN
Est le Remède le plus efficace contre les Maladies secrètes
Guérit en 24 heures
Les Maladies de la Peau, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons
Et toutes les Affections scrofuleuses et vénériennes
Dépôt à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 30
Et chez tous les Pharmaciens
Prix : 6 fr. le flacon
Affranchir pour la réponse

MAISON HÉLOUIS ET C°,
Rue Mesley, 49, à Paris
Donare et mise à neuf de vieilles parapluies.

Epaulettes en marceau de Pr.	20 f.	Epaul. de lentement (or exact)	25 —
— de general de div.	18	Aiguillettes (or mat),	35 —
— de general de brig.	16	— (or exact),	50 —
— de colonel	15	Fourragères (or mat),	35 —
— de chef d'escad.	12	— (or exact),	50 —
— de commandant,	10	Dragonne et cordon (or mat),	12 —
— de capitaine (or mat),	10	— (or exact),	15 —
— (or exact)	16	— sans cordon (or mat),	6 50
— de lieutenant,	8	— (or exact),	9 50

Toutes les passementeries qui sont remplacées à neuf ne tachent point comme à sans les pris et donnent le vrai prix sont exactement garantis pour deux ans. Les plus grands soins leur sont apportés. — La dorure est exacte et aussi belle que si on avait fait faire des passementeries neuves. — Envoi franco à toutes les parties de la France.

Les passementeries envoyées sont également réussies à neuf et plus vite.

Observations sur les passementeries. — Les passementeries aux torsades qui ne sont que tachées ou décousues.

De ceux qui jusqu'à ce jour sont expédiées à la maison Hélouis et C° sont indiquées de boîtes renfermant des passementeries. On prie MM. les officiers d'envoyer leur mesure et leur adresse, afin de leur qui leur appartient, afin d'éviter des erreurs ou des changements fâcheux.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, Bottes à compartiments. Légereté surprenante. Solidité à toute épreuve. — GERMAIN, fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 185, à Paris.

Voya	1 Cantines de France,		60 fr.
avec coffrets et surfaix :	2 Afrique,		70
	Malles de 70 fr. à 60 fr.		

EQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de TALABOTS, SCHAKOS, SCHAKOTS, pantalonnerie pour les officiers des chasseurs à pied. Grand assortiment militaire et d'uniforme à prix réduit. 6 fois en remplacé. — FITLOR, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, au 2e — Commissaire de la garde à cheval de Paris.

La maison **BERTON** aux magasins rue Richelieu, 25. Elle continue à fournir avec avantage broderies, passementeries et chapellerie militaire.

Paris. — Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 30 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 18 (ancien 22).

Paris, 20 février 1854.

Le Moniteur universel contenait hier, sous la date du 18, les lignes suivantes :

« La réponse attendue de St-Pétersbourg est arrivée ce soir. L'empereur Nicolas annonce qu'il n'accepte pas les propositions d'accommodement qui lui avaient été adressées. »

On lit aujourd'hui dans la même feuille :

« Nous avions annoncé hier que l'Empereur avait reçu une réponse de Saint Pétersbourg.

» Dans sa lettre à l'Empereur, le czar discute les conditions d'arrangement qui lui avaient été proposées, et déclare qu'il ne peut entrer en négociation que sur les bases qu'il a fait connaître.

» Cette réponse ne laisse plus de chance à une solution pacifique, et la France doit se préparer à soutenir, par des moyens plus efficaces, la cause que n'ont pu faire prévaloir les efforts persévérants de la diplomatie.

» En défendant plus énergiquement les droits de la Turquie, l'Empereur compte sur la patriotisme du pays, sur l'alliance intime de l'Angleterre et sur les sympathies des gouvernements d'Allemagne.

» Ces gouvernements ont constamment déclaré qu'ils voulaient, aussi résolument que nous, maintenir l'équilibre européen, faire respecter l'indépendit et l'indépendance de l'empire ottoman. Il n'y a pas d'autre question engagée dans le débat.

» L'attention se tourne vers l'Autriche, que sa position appelle à jouer un rôle actif et important. L'Autriche s'est toujours prononcée, avec une grande fermeté, en faveur des points qui ont été établis dans le protocole de la conférence de Vienne du 5 décembre dernier.

» Nous avons toute confiance dans la loyauté et le caractère chevaleresque du jeune empereur d'Autriche ; nous trouvons, en outre, une garantie des dispositions de son gouvernement dans les intérêts de ses peuples, intérêts qui sont identiques aux nôtres.

» Dans les circonstances générales de la politique européenne, la France, forte de ses intentions loyales et désintéressées, n'a rien à redouter de la lutte qui se prépare. Elle sait d'ailleurs qu'elle peut compter sur l'énergie autant que sur la sagesse de l'Empereur. »

L'Empereur compte sur le patriotisme du pays, est-il dit dans cet article, et cette noble confiance ne sera pas trompée. Lorsque la France sur l'épée contre l'étranger, toutes les nuances d'opinion s'effacent, tous les sentiments se fondent en un seul, qui a pour but la gloire du drapeau et l'honneur national.

L'armée attend avec une respectueuse impatience les ordres qui doivent régler sa participation aux grandes mesures que les circonstances pourront exiger. Nous ne craignons pas d'affirmer que les officiers de tous grades, que les corps de toutes armes qui seront désignés par S. Exc. M. le ministre de la guerre pour y concourir, se montreront aussi heureux que fiers d'un tel choix ; l'importante mission qui doit leur être confiée sera anvée par tous ceux que le devoir retiendra sur le sol de la patrie.

Haussmann.

Nouvelle organisation de l'artillerie.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 14 février 1854.

SIRE,

L'organisation actuelle du personnel de l'artillerie, telle que l'ont faite les ordonnances des 5 août 1829 et 16 septembre 1833, modifiées en quelques parties par des arrêtés et décisions subséquents, quoique incomparablement préférable à celle qui existait avant l'adoption du nouveau matériel de cette arme, est cependant bien loin encore de satisfaire complétement à toutes les conditions d'un bon service. Il ne faut point s'en étonner, car lorsqu'on considère le nombre, la variété, la complication des éléments qui concourent à cette organisation, la diversité d'opinions qu'elle a soulevées, les améliorations successivement tentées, et qui n'ont souvent abouti qu'à faire surgir des inconvénients nouveaux, enfin les divers systèmes tour à tour essayés ou adoptés par les autres puissances, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est vainement qu'on se flatterait d'atteindre à une perfection peut-être impossible.

En présence des difficultés qui se produisent invariablement chaque jour, même dans le service intérieur des régiments, qui rendent si pénible la mobilisation de leurs moindres fractions, et qui deviennent presque insurmontables lorsqu'il faut disposer de quelques batteries d'un effectif en rapport avec les besoins à satisfaire ; en présence aussi des nombreuses observations qui me sont parvenues à cet égard, tant de ceux qui sont chargés de préparer les formations de ce personnel, que de ceux qui ont mission de l'employer, j'ai reconnu qu'il y avait nécessité de faire disparaître, à tout prix, dans les limites du possible, les graves imperfections que présente, de l'aveu de tous, l'organisation actuelle de l'artillerie.

Avant l'époque où cette organisation fut profondément modifiée par l'ordonnance précitée de 1829, le personnel de l'artillerie, divisé en artillerie à pied, en ligne à cheval et train d'artillerie, avait suffi, dans les grandes guerres de l'Empire, au service du matériel Gribeauval.

Mais ce matériel avait fait son temps ; il était devenu trop lourd et trop compliqué pour la guerre telle que Napoléon avait appris à la faire ; on avait essayé déjà de l'améliorer en l'an XI, mais ce n'est qu'à la paix que le comité d'artillerie, qui réunissait dans son sein des officiers généraux formés à la grande école de l'Empereur, put s'occuper sérieusement d'apporter aux diverses branches du service de l'artillerie les modifications nécessaires pour mettre cette arme au niveau des nouveaux progrès qu'avait fait la science de la guerre.

Après une étude approfondie des divers systèmes d'artillerie des armées européennes, combattu à cette occasion, Beauvai, dont une longue expérience avait permis d'apprécier le fort et le faible, le comité proposa un matériel nouveau pouvant transporter les canonniers, et qui, depuis, a trouvé au dehors de nombreux imitateurs.

Les hommes distingués qui présidèrent aux modifications aussi considérables, ne tardèrent point dans la suite qu'avaient commises les comités créés dans le principe à s'apercevoir que le personnel de l'artillerie devait être moins harmonisé avec le nouveau matériel, et profiter tout à la fois de l'immense autorité et leur donner de tous les éléments servirent de guerre, de transformer à tour à tour, complétement, l'organisation du personnel de l'artillerie.

Cette organisation n'est point parfaite et ne saurait le devenir, peut-être, ainsi que l'a très-bien fait remarquer à Votre Majesté, mais ses défauts me paraissent pouvoir être corrigés, amoindris, en majeure partie, et ce qu'on doit y voir surtout, c'est le principe fécond qui y est déposé.

Le train d'artillerie, depuis sa création, avait reçu d'immenses services ; mais cette troupe s'administrant indépendamment des batteries dont elle attelait le matériel, ayant un uniforme particulier, une solde à part, une instruction distincte, ne pouvait que s'isoler dans ses attributions spéciales, et n'offrait pas de ressources pour le complétement des compagnies qu'elle desservait.

On pensa avec raison que dans la nouvelle artillerie de campagne, soit à pied, soit à cheval, le capitaine de batterie devait être complétement maître de tous les éléments qui concourent au but final, et, notamment de ses attelages. On créa, en conséquence, une nouvelle espèce de canonniers, les canonnie s-conducteurs, qui, tout en recevant l'instruction propre de l'arme, et de manière à pou voir suppléer au besoin les canonniers proprement dits, ou canonniers-servants, furent spécialement chargés du soin et de la conduite des chevaux de trait. Chaque batterie de campagne à cheval et à pied eut donc le nombre de canonniers-conducteurs nécessaire à son service, et le train d'artillerie fut réduit, sous le titre de train des parcs d'artillerie, à ce qui est strictement indispensable pour le transport des approvisionnements de réserve, des voitures de parc et des équipages de siége et de pont.

Les avantages qui résultèrent de cette modification furent très marqués pour l'artillerie à cheval ; mais ils transformèrent complétement les batteries à pied destinées au service du champ de bataille.

Ces batteries, désignées dès ce moment sous le nom de batteries montées, avec un matériel construit de manière à pouvoir transporter, au besoin, les canonniers servants, avec leurs cadres montés et tous attelages disponibles en tout temps, acquirent une extrême mobilité. C'était un grand pas de fait ; l'artillerie de campagne ne pouvait plus devenir un embarras, était une arme nouvelle, dans le sens que l'infanterie et la cavalerie, mise à la disposition des généraux qui auraient à en servir.

La création de la batterie de campagne pouvait se suffire à elle-même, réunissant sous un même commandement et sous la même administration les hommes chargés de servir les pièces et les hommes destinés à les conduire, et cette création obtenue au moyen de l'incorporation d'une partie de l'ancien train d'artillerie dans les compagnies de canonniers, tel est le point fondamental, essentiel, irréprochable de l'organisation de 1829.

Le côté faible de cette organisation se trouve dans la composition des régiments.

L'ordonnance du 5 août 1829 partagea les troupes entières de l'artillerie en régiments, composés uniformément d'abord de 3 batteries à cheval, 6 batteries montées et 7 batteries à pied, ou de siége, et en escadrons du train des parcs.

Dans un but de simplification et d'uniformité, pous-é à l'excès peut-être, on avait aimé fondu dans chaque régiment nouveau toutes les spécialités, cette combinaison mélangée des régiments présenta de tels inconvénients, surtout sous le rapport de l'inégalité de position des officiers d'un même corps, soignant qu'ils étaient placés au bon, que, dès l'année 1833, on adopta un autre système, dans lequel toutes les batteries furent organisées, en pied de paix, en batteries à cheval ou en batteries montées ; il n'y eut plus de batteries à pied permanentes. En temps de guerre, un certain nombre de batteries montées devaient, suivant les cas ainu du moment, être transformées en batteries à pied. Il ce fut rien changé dans le train des parcs.

Cette nouvelle organisation, en faisant disparaître les inconvénients les plus saillants de système précédent, en fit naître d'autres non moins graves.

La présence de chevaux dans toutes les batteries eut pour conséquence de subordonner l'instruction spéciale du corps aux soins que réclament les animaux. Les lieutenants et les sous-aides ers virent la plus grande partie de leur temps absorbée par les devoirs des officiers et sous-officiers de semaine des troupes à cheval, et il en résulta une tendance trop prononcée pour les exercices et manœuvres à cheval.

D'un autre côté, toutes les batteries étant organisées en batteries de campagne, au pied de paix, en remua de telles difficultés toutes les fois qu'il y eut lieu de former des batteries à pied, que, dès l'année 1836, on se vit contraint d'altérer l'organisation générale du corps, par la transformation de six batteries montées en autant de batteries à pied permanents, pour le service de l'Algérie. En 1838, dix-huit nouvelles batteries de cette espèce furent organisées pour le service de l'intérieur. Enfin, en 1840, on proposa de porter le nomb e total de ces batteries à 70, c'est-à-dire de revenir à l'organisation de 1829, lapse dé-

Digitized by Google

pompiers-conducteurs, n'aura rien d'humide ni de pénible, puisque cette organisation a été dictée dans les règlements du génie, et que les hommes des deux catégories n'auront qu'un constant accidentel, soit dans le service intérieur, soit dans les instructions de détail. Seulement, la réunion dans un même régiment et avec la même tenue de canonniers-servants et des canonniers-conducteurs donnera la plus grande facilité pour les manœuvres des pièces de campagne et pour l'exécution des écoles de tir, et permettra aux officiers, appelés à servir alternativement dans tous les régiments, de s'entretenir dans la connaissance et la pratique du cheval, et de ne pas, comme ceux des sous-officiers assectionnés de concourir pour l'avancement au grade de sous-lieutenant.

Il est donc, Sire, au nombre des lois organiques de 1829 qui entendu fusionner, unir d'une manière indissoluble, dans la même batterie, les deux classes de soldats qui doivent concourir à son service, il n'a pas que le complément, la conséquence de cette mesure était de reporter l'une de l'autre, dans les régiments à pied, et sans les confondre, ces deux mêmes espèces de soldats, destinés à agir isolément, séparément, tantôt de concert, comme dans le service des batteries de réserve, dont Votre Majesté a voulu qu'une bonne part leur fût dévolue, dans celui des batteries de fusées et des batteries de montagne; c'est dans cette intention que Votre Majesté m'a prescrit de porter à 5 le nombre de ces régiments, que j'avais d'abord fixé à 4, afin que, suivant ses nobles paroles, ces régiments ne fussent pas déshérités de l'honneur et des périls du champ de bataille.

J'ai l'espoir que l'organisation dont je viens d'indiquer les bases apportera une notable amélioration dans le service des troupes de l'artillerie. Mais pour qu'elle produise tout le bien que j'en attends, il me reste à proposer à Votre Majesté deux mesures complémentaires dont l'utilité est unanimement reconnue depuis longues années. Je veux parler de la permanence des cadres des batteries et de l'accroissement de leur effectif au pied de paix.

Lors du passage de ce pied de paix au pied de guerre, c'est-à-dire au moment où le nombre d'hommes de chaque batterie est doublé, et celui des chevaux presque quadruplé, la réunion simultanée d'un aussi subjolant de batterie, d'un deuxième fourrier, de deux maréchaux des logis et de six brigadiers, offre des difficultés de plus d'un genre : d'abord le nombre de sujets aptes à obtenir ces grades est souvent insuffisant, et, en second lieu, l'administration de la batterie, ainsi accrue subitement, ne peut que souffrir de la nomination, qui a presque toujours lieu, du maréchal des logis chef au grade d'adjudant; enfin, lorsque les batteries sont réunies au pied de paix, il résulte un nombre plus de grades qui paralyse pendant longtemps l'avancement et décourage les jeunes soldats. Avec des cadres permanents, au contraire, et fortement organisés, rien de pareil sera et à l'avance, ces difficultés disparaissent ou sont sensiblement atténuées.

Quant aux effectifs en hommes et en chevaux, il est indispensable de les composer de telle sorte, qu'à l'instar de toutes les autres armes, dont chaque subdivision, compagnie ou escadron, est isolément mobilisable et forme une unité suffisant à elle-même, chaque batterie puisse aujourd'hui, au premier ordre, par batterie, et non, comme aujourd'hui, par détachements formés de fusions souvent opérées à l'improviste. Ainsi, pour le pied de paix, il devient que chaque batterie, montée et à cheval, puisse atteler et servir au moins 8 voitures, pour suffire à un service accidentel à l'intérieur; mais lorsqu'il doit être permanent ou de quelque durée, comme dans les armées de Paris et de Lyon, les camps d'instruction, et dans un certain nombre de garnisons autres que les écoles d'artillerie, il faut que la batterie, constituée au pied de guerre immédiatement, soit en mesure de servir une batterie de 6 pièces et de 12 voitures d'approvisionnements, ou huit 6 voitures. Enfin, au pied de guerre, chaque batterie aura la même nombre de voitures qu'aujourd'hui, mais son effectif devra être accru en hommes, surtout en canonniers-servans, afin que le service d'un pointe être compromis, comme il arriverait inévitablement avec l'effectif actuel.

En indiquant plus haut à Votre Majesté la composition que je me propose de donner à chacun des régiments des trois espèces, j'ai dit que le régiment actuel de pontonniers recevrait, comme les régiments à pied, des compagnies de canonniers-conducteurs. Cette mesure se justifie d'elle-même par la nécessité d'exercer les pontonniers aux mouvements de leur matériel, qui, par suite des modifications importantes introduites récemment dans la formation des équipages de ponts et de leur partage en sections, va acquérir une mobilité qui contraste malheureusement avec l'ancien état de choses, et sera aux armées d'une utilité dont les résultats sont faciles à prévoir. D'un autre côté, la présence d'un certain nombre d'hommes montés dans ce régiment mettra ses officiers à même de concourir dans l'exercice du cheval, qu'il leur est indispensable de connaître à la guerre, et de les faire participer, en temps de paix, à un avantage dont la première application sera d'activer et d'abréger la durée du cours, qui est une création et un des vœux libres d'honneur de l'artillerie.

La formation des 17 régiments qui constituent, à l'avenir, le personnel actif de l'artillerie, n'effectuera donc aucune embarras, en laissant groupées le plus possible les unités de même espèce réunies aujourd'hui dans les régiments. Les compagnies de bataille des pièces, au nombre de 32, dont 8 sur le demi-pied de guerre, lesquelles seront dédoublées, formeront juste les 34 batteries du pied et les 4 cadres de dépôt à placer dans chaque régiment à pied et le régiment de pontonniers, en tout 40 cadres, c'est-à-dire précisément le nombre que le comité avait proposé de constituer. Ces batteries seraient dédoublées ailleurs même, en cas de grand développement de forces, et suffiraient aux besoins de l'armée dans les divers services de l'artillerie qui réclament leur concours.

Les sous-officiers et soldats de ce corps du train, qui n'a pas cessé de rester, de l'avis de tous, un corps modèle, malgré ses vicissitudes, ont déjà été justement appréciés en 1829, lorsqu'ils sont venus se fondre dans les batteries de campagne. Ils y furent alors accompagnés par un petit nombre de leurs officiers; mais aujourd'hui l'incorporation doit être complète, et l'artillerie aurrira ses rangs avec ensemble tous ses anciens et fidèles compagnons de ses travaux et de ses dangers. Ces officiers, pleins de zèle et de dévouement, serviront très utilement dans les batteries de parc d'abord, et ne manqueront pas de redoubler d'efforts pour se perfectionner dans l'instruction pratique nouvelle d'artillerie, à laquelle ils ne sont pas d'ailleurs restés étrangers, et dont ils entre eux à qui cette étude serait moins facile, en raison de leur âge, trouvent dans les emplois administratifs le moyen de faire profiter les corps de leur vieille expérience.

Les mesures que je viens de proposer à Votre Majesté entraîneront nécessairement un assez notable accroissement de dépense, que je me suis efforcé d'atténuer en redoisant de quelques-unes le nombre des batteries de campagne nouvellement créées, toutefois celles qu'exige le chiffre des longtemps pris pour base de la formation de l'armée nécessaire à la défense du pays; mais il était indispensable, pour atteindre ce résultat, de réserver l'artillerie de l'état d'affaiblissement dans lequel les réductions successives d'effectif l'avaient fait tomber.

Cette arme, aussi distinguée par l'énergie et le talent de ses officiers que par l'instruction dont sous-officiers et le bon esprit des canonniers, n'a pu qu'aux prix des plus grands efforts maintenir son service à hauteur où sa vieille réputation; mais une plus longue pression ne saurait se prolonger, et s'est pour y porter un remède efficace que je propose de mettre son effectif au niveau de ses besoins et de ses obligations. Celui des officiers recevra également un léger accroissement, résultant surtout de la présence de trois d'autre eux dans les batteries de parc, et de quelques adjonctions reconnues nécessaires dans le personnel des états-majors généraux, notamment aux chefs d'escadron qu'il convient de placer dans les poudreries. Le nombre d'officiers de ce dernier grade recevra une autre augmentation par suite de la création de deux régiments, si je ne sais d'autant plus fâcheux d'arriver ainsi graduellement à ce résultat sans création d'emplois non justifiée, qu'il est constant que la proportion des chefs d'escadron aux capitaines est beaucoup moins forte dans l'artillerie que dans d'autres armes; aussi la comparaison des dates relatives d'avancement fait-elle ressortir pour celle-ci une infériorité qui, sous le point de vue moral, semblerait par le surcroît de chefs d'escadron que le projet lui attribue, mais qui, du moins, diminuera l'inégalité marquée qui pèse sur des officiers d'un mérite reconnu.

A côté de ces mesures, j'ai proposé, à deux corps producteurs, savoir : 12 compagnies d'ouvriers et une compagnie d'armuriers. Les compagnies d'ouvriers répondent, par leur nombre et leur composition, à tous les besoins du service de paix et de guerre. Quant à la compagnie d'armuriers, dont les bons services sont si bien appréciés en Algérie, il n'y a rien à changer non plus à sa composition; mais il est nécessaire de la doubler, afin de pouvoir les compagnies pour le service des armées actives, et je propose d'en fixer le nombre à 5, qui seraient organisées au moment du besoin.

Enfin, les compagnies de canonniers vétérans, bien que réduites de 12 à 8 en 1848, sont encore d'un recrutement difficile, et il y aura lieu de rechercher s'il ne conviendrait pas d'en modifier l'organisation, en la combinant avec celle des compagnies spécialement affectées à créer, à l'instar des compagnies sédentaires qui existaient sous l'Empire, pour deux ans, un noyau de service de garnison, spécialement destiné à la défense du littoral. Je tais étudier cette question, qui a déjà fixé l'attention de Votre Majesté.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le service particulier de l'artillerie serait accru de six chefs d'escadron pour le service des poudreries, qui réclame, en outre, la présence de deux lieutenants-colonels dans ces deux établissements les plus importants de l'artillerie. Ces officiers, le projet de décret se borne à quelques changements dans la proportion des capitaines en premier et en résidence fixe, et à la création de quelques capitaines adjoints, retirés de cet état-major en 1842, et qui ne sauraient cependant être supérieurs en temps de guerre, lorsque tous les capitaines en second marcheront avec leurs batteries.

Quant aux employés de cet état-major, qui se divisent en employés militaires et employés civils, ces derniers éprouvent dans leur nomenclature quelques changements de classification qui la simplifient, et les premiers une répartition de classes plus équitable, qu'a rendue possible, sans augmentation sensible de dépense, la création des garnisons de batterie à employer, dans plusieurs postes secondaires, un certain nombre de gardes de 2e classe. Il résultera de cette nouvelle répartition des gardes d'artillerie un avancement, pour plusieurs d'entre eux, que justifient aussi les services de tous ces employés, dont la probité s'est conservée la même, dans tous les temps, au milieu des immenses valeurs dont ils ont la garde et le maniement, et qui ont mérité la reconnaissance leur position assurée pa. l'application que Votre Majesté n daigne leur faire de la loi de 1834, sur l'état des officiers.

Je viens d'exposer à Votre Majesté les modifications importantes que je crois utile d'opérer dans l'organisation générale du personnel de l'artillerie; elles ont été déjà de sa part l'objet d'un examen approfondi; aussi est-ce en toute confiance que je soumets à sa sanction le décret qui doit les consacrer. Elle me permettra seulement de faire remarquer que si, à diverses époques, les changements apportés au personnel de l'artillerie ont été contemporains du ceux qu'a éprouvés son matériel, cette loi, par une heureuse coïncidence, les sont des deux parts le fruit d'une même pensée.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les ordonnances et décrets relatifs à l'organisation de l'armée de terre, notamment l'ordonnance du 8 septembre 1841;

Vu les ordonnances, arrêtés et décisions concernant l'organisation du personnel de l'artillerie, spécialement les ordonnances des 5 août 1829, 18 septembre 1833, 20 novembre 1838, 19 novembre 1840, et l'arrêté du 1er juin 1848;

Considérant que, si les divers corps de troupes composant ce personnel ne doivent rester étrangers à aucune des parties du service de l'arme, il importe surtout, pour que leur instruction devienne à la fois rapide et profitable, que chacun d'eux soit mis en position d'être plus particulièrement exercé à la pratique de celle qu'il est appelé à appliquer à la guerre, but final de toute instruction militaire;

Considérant également que, la non expérience déjà prolongée a consacré les avantages qu'on l'état-major de l'organisation, dans les batteries affectées au service de champ de bataille, d'une portion de l'ancien train d'artillerie, il paraît naturel et opportun de compléter cette mesure en mettant en contact immédiat et journalier dans les mêmes régiments, les batteries à pied et le personnel restant du train des parcs, ces deux portions de corps étant appelées à agir concurremment dans la plus grande somme des cas de guerre, tels que le service des parcs, celui d'une partie des batteries de réserve et des batteries de montagne et de fusées, comme aussi l'armement et l'approvisionnement des batteries de siége;

Considérant, de plus, que l'accroissement très-considérable en hommes et en chevaux qu'amène forcément le passage du pied de paix au pied de guerre dans les régiments, exige, d'une part, que les cadres soient fortement constitués à l'avance, de l'autre, que l'effectif en soit fixé de manière que chaque batterie, au pied de paix ou au pied intermédiaire de transition, puisse satisfaire à toutes les exigences du service;

Considérant, enfin, que la création de garnisons de batterie permet d'opérer une classification plus rationnelle et plus avantageuse des employés de l'artillerie;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE Ier.

Art. 1er. Le personnel de l'artillerie, indépendamment de 8 gouverneurs de places et de 4 inspecteurs généraux, qui font partie de l'état-major général de l'armée, se compose :

1° D'un état-major particulier,

De corps de troupe.

TITRE II.

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER DE L'ARTILLERIE.

Art. 2. L'état-major particulier de l'artillerie comprend :

Officiers :

Colonels		2
Lieutenants-colonels		2
Chefs d'escadron		41
Capitaines	de 1re cl. 8	115
	de 2e classe	15
	en résidence fixe	80
	Total	315

Employés militaires :

Gardes	principaux	50
	de 1re classe	90
	de 2e classe	200
Artificiers	maîtres	57
	chefs	99
Ouvriers d'état	principaux	199
	sous-chefs	139
	ouvriers	100
Gardiens de batterie	de 1re classe	300
	de 2e classe	
	Total	833

Employés civils :

Contrôleurs des fonderies	de 1re classe	3
	de 2e classe	3
Contrôleurs d'armes	principaux	8
	de 1re classe	25
	de 2e classe	60
	des manufactures	60
	des directions	1re classe 12
		2e classe 28
	Total	147

TITRE III.

CORPS DE TROUPE DE L'ARTILLERIE.

Art. 3. Les corps de troupe de l'artillerie se divisent en :

Régiments,
Compagnies d'ouvriers,
Compagnie d'armuriers,
Compagnies de canonniers vétérans.

Art. 4. *Régiment d'artillerie.*

Les régiments d'artillerie sont au nombre de 17, numérotés dans l'ordre de la série naturelle, savoir :

3 régiments d'artillerie à pied,
1 régiment d'artillerie-pontonniers,
7 régiments d'artillerie montés,
8 régiments d'artillerie à cheval.

Art. 5. *Régiments d'artillerie à pied.*

Chaque régiment d'artillerie à pied comprend :

1 état-major,
1 peloton hors rang,
12 batteries à pied,
1 cadre de dépôt, monté.

La composition de ces diverses subdivisions est indiquée aux tableaux ci-annexés A.

Art. 6. *Régiment d'artillerie-pontonniers.*

Le régiment d'artillerie-pontonniers comprend :

1 état-major,
1 peloton hors rang,
6 compagnies de canonniers-pontonniers,
3 compagnies de canonniers-conducteurs,
1 cadre de dépôt, monté.

La composition de ces diverses subdivisions est indiquée aux tableaux ci-annexés B.

Art. 7. *Régiments d'artillerie montés.*

Chaque régiment d'artillerie monté comprend :

1 état-major,
1 peloton hors rang,
15 batteries montées,
1 cadre de dépôt monté.

La composition de ces diverses subdivisions est indiquée aux tableaux ci-annexés C.

Art. 8. *Régiment d'artillerie à cheval.*

Chaque régiment d'artillerie à cheval comprend :

1 état-major,
1 peloton hors rang,
8 batteries à cheval,
1 cadre de dépôt, monté.

La composition de ces diverses subdivisions est indiquée aux tableaux ci-annexés D.

Art. 9. Les diverses batteries ou compagnies de chaque régiment seront numérotées entre elles dans l'ordre suivant.

Les batteries à pied, montées et à cheval, pourront être mises suivant les circonstances, sur :

Le pied de paix,
Le pied de rassemblement,
Le pied de guerre.

Digitized by Google

Les tambours de parce, un compagnie de canonniers-conducteurs, pourront être dédoublées pour le service des armées, et formeront deux batteries ou compagnies dont les cadres et les effectifs seront complétés au pied de guerre dans chacune à la compagnie du second nommée la batterie ou compagnie principale et aura avec lui le lieutenant en second; la batterie ou compagnie dont sera commandée par le lieutenant en premier, assisté d'un adjudant à nommer au moment du besoin.

ART. 10. *Compagnies d'ouvriers d'artillerie.*

Le nombre des compagnies d'ouvriers d'artillerie demeure fixé à 12, dont la composition est indiquée aux tableaux ci-annexés E.

ART. 11. *Compagnies d'armuriers d'artillerie.*

Le nombre des compagnies d'armuriers d'artillerie est fixé à 3, qui seront organisées ultérieurement, suivant les besoins des armées actives.

Jusqu'à nouvel ordre, la compagnie d'armuriers existante sera seule conservée. Sa composition est indiquée au tableau ci-annexé F.

ART. 12. *Compagnies de canonniers vétérans.*

Les 8 compagnies de canonniers vétérans actuellement existantes sont provisoirement maintenues. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre nous proposera les mesures convenables pour améliorer la composition de ces compagnies, en la combinant avec celle des corps de l'artillerie à organiser pour assurer la surveillance et le service du matériel servant à la défense du littoral.

ART. 13. Les taxes de solde et les prestations en nature actuellement en vigueur sont maintenues pour l'état-major particulier et les différents corps de l'artillerie.

Les officiers de l'état-major et des compagnies de canonniers-conducteurs du 8e régiment seront traités comme ceux des régiments à pied.

Les batteries du parc et les compagnies de canonniers-conducteurs des 4 les six premiers régiments recevront la solde attribuée aux hommes à cheval des batteries montées.

ART. 14. *Dispositions transitoires.*

Les officiers, sous-officiers et hommes de troupe de trois des parcs d'artillerie seront incorporés dans l'artillerie et classés suivant leur grade ou leur ancienneté de service.

Ils continueront à la formation des batteries de parc et des compagnies de canonniers-conducteurs, dans lesquelles seront également versés les chevaux de ce corps.

Les quatre escadrons du train des parcs d'artillerie actuellement existants sont et demeurent supprimés.

ART. 15. Toutes dispositions contraires sont abrogées.

ART. 16. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 14 février 1852.

NAPOLÉON.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et venir, salut :

Considérant qu'un raison du système adopté pour la défense des frontières maritimes de la France, il est nécessaire de donner aux gardiens des forts et des batteries de côte une organisation plus forte et mieux en harmonie avec l'importance de leurs fonctions et des services qu'ils sont appelés à rendre ;

Considérant que la garde des ouvrages construits ou à construire, et la conservation du matériel qui y est ou y sera déposé, intéressent à la fois les services de l'artillerie et du génie ;

Considérant que l'agent chargé du matériel d'artillerie peut remplir en même temps les fonctions de gardien des fortifications et bâtiments militaires pour le génie, et que, par suite, il y a lieu de déterminer les rapports de service et de responsabilité qui découlent de ces doubles fonctions;

Considérant, enfin, qu'il convient d'utiliser, pour le commandement des détachements de troupes affectés au service des batteries de côte, l'instruction spéciale et l'expérience des sous-officiers d'artillerie ;

Vu l'arrêté du 8 prairial an XI, celui du 24 messidor an XI et le règlement du 12 novembre 1811 ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

CHAPITRE Ier.

Attributions générales.

ART. 1er. L'organisation actuelle des gardiens de batterie est modifiée de manière à mettre le service de ces agents en rapport avec les besoins nouveaux de la défense du littoral.

ART. 2. Ce service comprend :

1° La garde du matériel et le service habituel de l'artillerie dans les forts et batteries de côte ;

2° La garde des fortifications et des bâtiments militaires de ces ouvrages, lorsqu'ils relèvent du service du génie ;

3° Le commandement des détachements affectés au service des batteries de côte, toutes les fois que, dans ces détachements, ne se trouve pas, soit un officier, soit un sous-officier d'un grade plus élevé, ou plus ancien de grade que le gardien de batterie.

ART. 3. Les gardiens de batterie sont placés sous les ordres directs du commandant de l'artillerie.

Ils reçoivent les ordres du commandant du génie pour tout ce qui intéresse le service de cette arme.

CHAPITRE II.

Organisation. — Rang.

ART. 4. Les gardiens de batterie sont commissionnés par le ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Ils sont divisés en deux classes, auxquelles sont affectés des traitements différents.

ART. 5. Le nombre total des gardiens de batterie pourra être porté à 200, dont 100 de 1re classe et 200 de 2e classe.

ART. 6. Les gardiens de batterie ont rang de sergent-major ou de maréchal des logis-chef dans l'armée.

Ils restent soumis aux lois, ordonnances et règlements qui régissent l'armée active.

CHAPITRE III.

Mode d'admission. — Avancement.

ART. 7. Les gardiens de batterie de 2e classe sont choisis parmi les sous-officiers d'artillerie ayant un certain temps de service, et particulièrement parmi ceux qui, ne pouvant satisfaire complétement aux conditions exigées pour l'admission aux emplois de garde d'artillerie, se recommanderont néanmoins par leur zèle et leurs bons services.

Ils devront avoir fait un noviciat dans une direction d'artillerie, et produire un certificat du directeur qui constate que le candidat est en état de tenir la comptabilité d'un gardien de batterie.

Les gardiens titulaires actuels qui auront servi comme sous-officiers dans l'artillerie pourront, par exception, être admis à concourir pour l'admission à la 2e classe.

ART. 8. Les gardiens de batterie de 1re classe sont choisis parmi les gardiens de 2e classe, comptant au moins trois ans de service dans cet emploi, et parmi les maréchaux des logis chefs et sergents majors qui seraient jugés capables d'en remplir fonctions, et qui satisferont aux conditions d'ancienneté désignées dans l'art. précédent pour l'admission à la 2e classe. Les adjudants pourront, sur leur demande, être admis à concourir pour ces emplois.

ART. 9. Les propositions pour l'admission aux emplois de gardien de batterie seront établies par les chefs de corps et soumises à l'inspecteur général de l'artillerie. Les propositions pour l'avancement des gardiens de batterie de la 2e à la 1re classe, et que pour les changements de destination, seront concertées entre les directeurs d'artillerie et des fortifications, et soumises à l'inspecteur général d'artillerie par le directeur de cette arme qui tiera consulter l'avis du directeur des fortifications.

ART. 10. Les gardiens de batterie de 1re classe pourront, exception, concourir pour des emplois de garde d'artillerie 2e classe. Leur admission à cet emploi sera proposée par le même directeur d'artillerie et soumise à l'inspecteur général la même arme.

ART. 11. Le tableau d'avancement sera établi par le conseil d'artillerie, conformément à l'art. 62 de l'ordonnance de mars 1838.

CHAPITRE IV.

Cessation. — Rétrogradation.

ART. 12. Lorsqu'un gardien de batterie de 1re ou de 2e classe aura démérité, soit par immoralité, soit par défaut de zèle d'aptitude, il sera susceptible d'être privé de son emploi.

La cessation d'un gardien de batterie sera prononcée, s'il lieu, par le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, sur la proposition du directeur d'artillerie immédiatement l'avis du directeur des fortifications, ou sur l'initiative de ce dernier, mon-inant l'avis du directeur d'artillerie, s'il s'agit de faits intéressant exclusivement le service du génie.

ART. 13. La rétrogradation des gardiens de batterie de la 1re classe pourra être prononcée par le ministre secrétaire d'Etat de la guerre pour les mêmes causes et dans les mêmes formes que la cessation.

ART. 14. Les gardiens de batterie de 1re et de 2e classe pourront, sur leur demande ou après examen, être proposés pour rentrer dans un des corps de l'artillerie, pourvu qu'ils y aient versé, d'ailleurs, dans les conditions voulues pour contracter un engagement.

Le directeur d'artillerie aura soin de faire connaître s'il est qu'il y a lieu de leur réserver la première place vacante de ce rhend des logis chef ou de sergent.

Il proposera pour être admis dans les canonniers vétérans ceux qu'il ne jugerait pas susceptibles de faire un service actif.

CHAPITRE V.

Marques distinctives.

ART. 15. La tenue des gardiens de batterie est la même que celle des gardes d'artillerie, sauf que les marques distinctives affectées à ces derniers seront remplacées par les suivantes pour les gardiens de batterie portant les galons de maréchal des logis chef, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, ou, entre, au collet de l'habit, les marques distinctives après décrites :

Gardiens de batterie de 2e classe. Le collet de l'habit est garni de chaque côté d'une broderie en galon d'or cul-de-de (1 gueur, 30 millim., largeur, 20 millim.).

Gardiens de batterie de 1re classe. Le collet est garni, de chaque côté, de deux boutonnières en galon d'or cul-de-de (1 gueur, 80 millim., largeur, 20 millim.), séparées par un intervalle de 8 millim.

CHAPITRE VI.

Solde, indemnité, gratifications, allocations et pensions de retra

ART. 16. La solde et les accessoires alloués aux gardiens batterie sont déterminés par le tableau annexé au présent décret.

ART. 17. *Pension de retraite.*

La pension de retraite des gardiens de batterie de 1re et de classe est celle attribuée au grade dont ils sont titulaires, en vertu de l'art. 6 ci-dessus, et conformément à la loi du 11 avril 181 sur les pensions de l'armée de terre.

Toutefois, la pension des gardiens de batterie de 1re classe nus des adjudants sous officiers, est celle attribuée à ce grade par la loi précitée, et pour eux la supposition des douze ans d'activité donnant droit au classement en sus, commencera à dater du jour de leur nomination comme adjudant sous-officier.

ART. 18. En temps de guerre, un décret spécial déterminer s'il y a lieu, les directions du littoral pour lesquelles l'année pendant laquelle les batteries de côte sera comptée pour une campagne aux gardiens de batterie.

CHAPITRE VII.

Dispositions transitoires.

ART. 19. Il ne sera nommé aux emplois de gardien de batterie qu'au fur et à mesure de l'extinction des besoins du service de défense du littoral, et selon les besoins de ce service.

ART. 20. Les agents actuellement chargés de la garde des batteries, qui, tout d'une aptitude suffisante, ne seraient pas nommés à des emplois de gardien de batterie par suite de leur pauvreté organisation, pourront continuer à être employés temporairement avec le titre de fonctionnaires de gardien de batterie et avec leur traitement actuel.

Ils devront être de préférence chargés de la garde des postes d'importance secondaire et des établissements qui, avant l'établissement des travaux de défense, n'auront qu'un caractère et une destination temporaires.

Les titulaires actuels qui seront admis dans la nouvelle organisation pourront, à partir du jour où ils auront reçu leur commission, de la même date, à la solde et aux accessoires de solde déterminés par le présent décret.

Toutefois, il ne leur sera pas accordé de gratification de première mise, et ceux d'entre eux qui sont actuellement employés en Afrique ne recevront pas d'augmentation d'entrée en campagne.

ART. 21. Les arrêtés et règlements antérieurs au présent décret, et relatifs à l'organisation des gardiens de batterie, sont et demeurent abrogés.

Fait au palais des Tuileries, le 11 février 1852.

NAPOLÉON.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu la loi du 14 avril 1832, sur l'avancement dans l'armée ;

Vu le décret en date de ce jour sur l'organisation de l'artillerie,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Sont promus dans le corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci après, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel.

Emplois vacants par organisation.

M. Chanteron, chef d'escadron au 14e d'artillerie.

Digitized by Google

Ancienneté (1re tour), M. Chauvin, lieutenant en 1er à la 1re comp. d'artillerie, en remplacement de M. Touzard, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour), M. Bosquillon de Frescheville, lieutenant en 1er au 1er d'artillerie, en remplacement de M. Lénard, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Fleuret, lieutenant en 1er au 8e d'artillerie, en remplt de M. Edelin, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Very, lieutenant en 1er au 11e d'artillerie, en remplt de M. Garnier Kernault, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Normand, lieutenant en 1er au 11e d'artillerie, en remplt de M. Tremble de Bouilleu, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Meynal, lieutenant en 1er au 5e d'artillerie, en remplt de M. du Peyroux de Salmagne, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Bon, lieutenant en 1er au 2e d'artillerie, en remplt de M. Petitjean, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Lanty, lieutenant en 1er au 14e d'art. en remplt de M. Picot de Lapeyrouse, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. de Cormenin, lieutenant en 1er au 3e d'artillerie, en remplt de M. Rolland de Ravel, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Welter, lieutenant en 1er au 2e d'artillerie, en remplt de M. de Vassoigne, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Sers, lieutenant en 1er au 14e d'artillerie, en remplt de M. Février, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Lavocat, lieutenant en 1er à la 6e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remplt de M. Barbary de Langlade, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Phillibert, lieutenant en 1er au 4e d'artillerie, en remplt de M. Desprets, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Chéronnet, lieutenant en 1er au 1er d'art. en remplt de M. Gros, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), M. Cavalier, lieutenant en 1er au 6e d'artillerie, en remplt de M. Petitjean, promu chef d'escadron dans la 3e dart. rele.

Emplois vacants par organisation.

Ancienneté (1er tour), M. Gilbert de Gonville, lieutenant en 1er au 3e d'artillerie.

Choix (2e tour), M. Baratte, lieutenant en 1er au 2e d'artill.

Ancienneté (3e tour), M. Roques, lieutenant en 1er au 4e d'artillerie.

Ancienneté (1er tour), M. Allier, lieutenant en 1er au 1er d'artillerie.

Choix (1er tour), M. Waronesson, lieutenant en 1er au 2e d'artillerie.

Ancienneté (2e tour), M. Perret, lieutenant en 1er au 8e d'artillerie.

Ancienneté (1er tour), M. Bousquet, lieutenant en 1er au 15e d'artillerie (pontonniers).

Choix (2e tour), M. Gougis, lieutenant en 1er au 9e d'artill.

Au grade de lieutenant,

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

M. Ledoux, sous-lieutenant au 7e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. François, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Gaillier, sous-lieutenant au 5e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Badourny, décédé.

M. Thibaux, sous-lieutenant au 3e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Bellanger, promu capitaine.

M. Colet, sous-lieutenant au 1er escadron du 9e bis des parcs d'artillerie, en remplt de M. Dourdoigne, promu capitaine.

M. Finot, sous-lieutenant au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Morel, promu capitaine.

M. Boyer, sous-lieutenant au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Laloue, promu capitaine.

M. Mongredien, sous-lieutenant au 3e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Brirard, promu capitaine.

M. Chalvet, sous-lieutenant au 5e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Ribes, promu capitaine.

M. Marchand, sous-lieutenant au 2e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Dubois, promu capitaine.

M. Boust, sous-lieutenant au 3e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Tessertin, promu capitaine.

M. Ionnetle, sous-lieutenant au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Martin, promu capitaine.

M. Lepaud, sous-lieutenant au 4e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Laroche, promu capitaine.

M. Fenotet, sous-lieutenant au 2e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Boncun, promu capitaine.

M. Gardel, sous-lieutenant au 4e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Poquenal, promu capitaine.

M. Linel, sous-lieutenant au 5e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Rougier, promu capitaine.

M. Bathelmont, sous-lieutenant au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Foulcux, promu capitaine.

M. Cuneho, sous-lieutenant au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Dumas, promu capitaine.

M. Prdu, sous-lieutenant au 1 escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Bonnet, promu capitaine.

M. Bolbe, sous-lieutenant du train des parcs d'artillerie, en non-activité par suppression d'emploi, en remplt de M. Bonnet, promu capitaine.

M. Pioet, sous-lieutenant du train des parcs d'artillerie, en non-activité par suppression d'emploi, en remplt de M. Fenotet, promu capitaine.

M. Chevalier, sous-lieutenant du train des parcs d'artillerie, en non-activité par suppression d'emploi, en remplt de M. Very, nommé capitaine.

M. Ludwig, sous-lieutenant du train des parcs d'artillerie, en non-activité par suppression d'emploi, en remplt de M. Meynal, promu capitaine.

M. Pramour, sous-lieutenant du train des parcs d'artillerie, en non-activité par suppression d'emploi, en remplt de M. Bon, promu capitaine.

M. Jury, sous-lieutenant au 4e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. de Carnegiare, promu capitaine.

M. Chardon, sous-lieutenant à la suite du 1er escad. du train des parcs d'artill., en remplt de M. Welter, promu capitaine.

M. Gougelet, sous-lieutenant au 2e escad. du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Levasseur, promu capitaine.

Au grade de lieutenant,

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

Les sous-lieutenants d'artillerie qui ont accompli deux ans de grade.

Pour prendre rang du 4 décembre 1853.

MM. Mammosser, du 12e d'artillerie.
Hocquard, du Berton, du 14e d'artillerie.

Pour prendre rang du 6 décembre 1853.

MM. Serré, adjoint au trésorier du 8e d'artillerie.
Mourin, du 1er d'artillerie.
Grosey, du 3e d'artillerie.
Bavez, du 6e d'artillerie.
Dutau, de la 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie.
Quenu, du 9e d'artillerie.

Pour prendre rang du 7 décembre 1853.

M. Mersin, du 11e d'artillerie.

Pour prendre rang du 30 décembre 1853.

MM. Perez, du 4e d'artillerie.
Dunrel, du 13e d'artillerie.
Laguilhonie, du 1er d'artillerie.
Dunand, du 6e d'artillerie.
Renaud, du 1er d'artillerie.
Latour, du 7e d'artillerie.
Deschamps, du 4e d'artillerie.

Au grade de sous-lieutenant,

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

M. Tommer, sergent major au 15e d'artillerie-pontonniers, en Algérie, en remplt de M. Cavaignac, promu capitaine.

M. Dane, sergent-major à la 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie, en remplt de M. Gilbert de Gonrville, promu capitaine.

M. Gainer, sergent à la 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie, en remplt de M. Bosquet, promu capitaine.

M. Landwerdmann, aide de camp à l'école impériale spéciale militaire de saint-Cyr, en remplt de M. Allier, promu capitaine.

M. Besancon, maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie, en remplt de M. Bousquet, promu sous-lieutenant.

M. Olivier, adjudant au 2e d'artillerie, en remplt de M. Bousquet, promu capitaine.

M. Clause, maréchal-des-logis-chef au 3e d'artillerie, en remplt de M. Mudens, promu capitaine.

M. Bavon, maréchal-des-logis-chef au 4e d'artillerie, en remplt de M. Mallard, promu capitaine.

M. de Raynal-Villevert, maréchal des logis au 5e d'artillerie, en remplt de M. Meynal, promu capitaine.

M. Cazeyn, maréchal-des-logis-chef au 6e d'artillerie, en remplt de M. Belzic, promu capitaine.

M. Raffron de Vaulx, maréchal des logis au 7e d'artillerie, en remplt de M. Magdeleine, promu capitaine.

M. Decreuze, maréchal-des-logis-chef au 8e d'artillerie, en remplt de M. Mimi, promu capitaine.

M. Bergé, maréchal-des-logis chef au 9e d'artillerie, en remplt de M. Pouvesi, promu capitaine.

M. Nicolas, maréchal-des-logis d'artillerie, en remplt de M. de Coutanceau, promu capitaine.

M. Mercier, maréchal-des-logis au 12e d'artillerie, en remplt de M. Bousquion de Frescheville, promu capitaine.

M. Pic, maréchal-des-logis-chef au 13e d'artillerie, en remplt de M. Cavillier, promu capitaine.

M. Eschene, maréchal-des-logis-chef au 13e d'artillerie, en remplt de M. Normand, promu capitaine.

M. Goy, adjudant au 14e d'artillerie, en remplt de M. Lanly, promu capitaine.

M. Bonne, sergent major au 15e d'artillerie (pontonniers), en remplt de M. Bery, promu capitaine.

M. Rigaux, maréchal-des logis chef au 1er escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Chéronnet, promu capitaine.

M. Dornier, adjudant au 2e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Warnesson, promu capitaine.

M. Brier, adjudant au 3e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Waronesson, promu capitaine.

M. Baron, adjudant au 4e escadron du train des parcs d'artillerie, en remplt de M. Gougis, promu capitaine.

M. Pinton, sergent à la 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie, remplt vacant par organisation.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 14 février 1854.

NAPOLEON

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Composition et emplacement

DES 17 NOUVEAUX REGIMENS D'ARTILLERIE, AVEC INDICATION DES CORPS DE L'ARMÉE QUI DONNERONT A CEUX FORMATION.

1er régiment d'artillerie à pied, à Vincennes.

Etat-major. — De nouvelle formation.

Peloton hors rang. — Formé de ceux des 2e et 4e escadrons du train des parcs d'artillerie.

Batteries à pied. — 1re, 2e, 13e, 15e, 16e batteries du 8e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 9e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 10e d'artillerie.

Batteries de parc et cadre de dépôt. — 1re comp. (à dédoubler) du 2e escadron du train des parcs d'artillerie ; 1re et 2e comp. (à dédoubler) 4e comp. du 4e escadron du train des parcs d'artillerie.

2e régiment d'artillerie à pied, à Besançon.

Etat-major. — De nouvelle formation.

Peloton hors rang. — Formé de ceux des 1er et 2e escadrons du train des parcs d'artillerie.

Batteries à pied. — 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 4e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 5e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 13e d'artillerie.

Batteries de parc et cadre de dépôt. — 1re et 2e comp. (à dédoubler) du 1er escadron du train des parcs d'artillerie ; 3e comp. du 2e escadron du train des parcs d'artillerie.

3e régiment d'artillerie à pied, à Metz.

Etat-major, peloton hors rang.—Formés de ceux du 6e d'artillerie.

Batteries à pied. — 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 1er d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 6e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 14e d'artillerie.

Batteries de parc et cadre de dépôt. — 1re comp. du 1er escadron du train des parcs d'artillerie ; 2e et 4e comp. du 2e escadron du train des parcs d'artillerie ; 3e comp. du 4e escadron du train des parcs d'artillerie.

4e régiment d'artillerie à pied, à Grenoble.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 5e d'artillerie.

Batteries à pied.—13e, 14e, 15e, 16e batteries du 2e d'artillerie, 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 3e d'artillerie ; 13e, 14e, 15e, 16e batteries du 5e d'artillerie.

Batteries de parc et cadre de dépôt. — 1re et 3e (à dédoublier), 3e, 4e compagnies du 2e escadron du train des parcs d'artillerie.

5e régiment d'artillerie à pied, à Strasbourg.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 15e d'artillerie pontonniers.

Compagnies de canonniers-pontonniers. — Les 12 compagnie actuelles du 15e régiment d'artillerie-pontonniers.

Compagnies de canonniers-conducteurs et cadre de dépôt. — 7e compagnie du 1er escadron du train du parc d'artillerie ; 5e, 6e, 7e, 8e compagnies du 1er escadron du train des parcs d'artillerie.

7e régiment d'artillerie monté, à Metz.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 1er d'artillerie.

Batterie montées et cadre de dépôt. — 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e batteries du 1er d'artillerie ; 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e batteries du 4e d'artillerie.

8e régiment d'artillerie monté, à Toulouse.

Etat major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 3e d'artillerie.

Batteries montées et cadre de dépôt. — 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e batteries du 3e d'artillerie ; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e batteries du 7e d'artillerie.

9e régiment d'artillerie monté, à La Fère.

Etat-major, peloton hors rang.—Formés de ceux du 9e d'artillerie.

Batteries montées et cadre de dépôt. — 7e, 8e, 9e, 10e, 11e batteries du 5e d'artillerie ; 4e et 5e batteries du 8e d'artillerie ; 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e batteries du 9e d'artillerie ; 10e batterie du 13e d'artillerie.

10e régiment d'artillerie monté, à Rennes.

Etat-major, peloton hors rang.—Formés de ceux du 10e d'artillerie.

Batteries montées et cadre à dépôt. — 6e et 7e batteries du 8e d'artillerie ; 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e batteries du 10e d'artillerie ; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e batteries du 15e d'artillerie.

11e régiment d'artillerie monté, à Strasbourg.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 11e d'artillerie.

Batteries montées et cadre de dépôt. — 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e batteries du 11e d'artillerie. — 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e batteries du 11e d'artillerie.

12e régiment d'artillerie monté, à Bourges.

Etat-major, peloton hors rang: — formés du ceux du 4e d'artillerie.

Batteries montées et cadre de dépôt. — 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e batteries du 4e d'artillerie ; 2e, 4e, 5e et 6e batteries du 5e d'artillerie. — 8e, 9e, 10e et 11e batteries du 9e d'artillerie.

13e régiment d'artillerie monté, à Besançon.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 13e d'artillerie.

Batteries montées et cadre de dépôt. — 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e batteries du 13e d'artillerie ; 1re batterie du 14e d'artillerie ; 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 10e, 11e batteries du 13e régiment d'artillerie.

14e régiment d'artillerie à cheval, à Douai.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 14e d'artillerie.

Batteries à cheval et cadre de dépôt. — 1re, 2e, 3e batteries du 1er d'artillerie ; 1re et 2e batteries du 6e d'artillerie ; 2e batteries du 11e d'artillerie ; 1re, 2e, 3e batteries du 14e d'artillerie.

15e régiment d'artillerie à cheval, à Valence.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 2e d'artillerie.

Batteries à cheval et cadre de dépôt. — 1re, 2e, 3e batteries du 2e d'artillerie ; 1re et 2e batteries du 8e d'artillerie ; 1re batterie du 11e d'artillerie ; 1re et 2e batteries du 13e d'artillerie.

16e régiment d'artillerie à cheval, à Toulouse.

Etat-major, peloton hors rang. — Formées de ceux du 2e d'artillerie.

Batteries à cheval et cadre de dépôt — 1re, 2e, 3e batteries du 3e d'artillerie ; 1re, 2e batteries du 4e d'artillerie ; 1re, 2e, 3e batteries du 7e d'artillerie.

17e régiment d'artillerie à cheval, à Vincennes.

Etat-major, peloton hors rang. — Formés de ceux du 9e d'artillerie.

Batteries à cheval et cadre de dépôt. — 1re, 2e, 3e batteries du 9e d'artillerie ; — 1re et 2e batteries du 9e d'artillerie : — 1re et 2e batteries du 10e d'artillerie : — 1re et 2e batteries du 11e d'artillerie.

Sont supprimées et versées dans la portion principale des corps auxquels elles appartiennent, les batteries désignées ci-après, savoir :

La 9e batterie du 13e d'artillerie ;
La 11e batterie du 14e d'artillerie ;
La 12e batterie du 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 11e d'artillerie.

Interprètes de l'Algérie.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

J'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté un projet de décret destiné à organiser, sur des bases définitives et plus régulières, le corps des interprètes de l'armée d'Afgérie, dont les services, je me plais à leur rendre cette justice, ont été constamment, depuis plusieurs années, à la hauteur de la mission difficile qui leur a été dévolue.

La position de ces agens utiles n'a pas été, jusqu'à ce jour, entourée des garanties qu'il convient d'assurer aux serviteurs de l'Etat ; il appartenait au gouvernement de Votre Majesté de combler une lacune préjudiciable aux intérêts d'un corps qui est l'auxiliaire intelligent et dévoué de l'armée d'Algérie et du gouvernement des Arabes.

Tel est, Sire, le but du projet de décret ci-auxexé.

Ce projet divise le corps des interprètes en deux catégories distinctes : celle des interprètes titulaires, dont le cadre est fixé, comme précédemment, à 40, répartis en quatre classes, et celle des interprètes auxiliaires, réparties en mêmes en deux classes, et dont le nombre sera déterminé chaque année, suivant les besoins du service.

Les postes les plus importants sont réservés aux pre-

Digitized by Google

miers, la position des interprè es auxiliaires ne devant être considérée que comme un stage qui leur permettra de se perfectionner par la pratique.

Jusqu'à ce jour, et en raison de la pénurie des candidats ayant reçu une éducation française suffi-ante, et connaissant la langue arabe et les coutumes du pays, nos départements n'ont eu dans la nécessité de maintenir l'organisation des interprètes de l'armée d'Algérie à l'état d'essai, en quelque sorte, et d'admettre dans ce corps des étrangers et des indigènes.

Mais, actuellement, les mêmes motifs n'existent plus. Le nombre des personnes qui se livrent à l'étude de la langue arabe augmente; d'autre part, beaucoup d'officiers de l'armée se sont initiés à la connaissance de l'arabe parlé, et peuvent traiter directement avec les indigènes les détails courants du service. Le concours des interprètes n'est plus indispensable, sur un certain nombre de points de l'Algérie, que pour la traduction des pièces et pour les affaires importantes où le chef politique a besoin d'avoir pour intermédiaire un agent possédant à fond la langue arabe. Ces circonstances nouvelles permettent de réserver aux seuls Français ou naturalisés Français les emplois d'interprètes titulaires, les étrangers et les indigènes devant désormais être admis comme interprètes auxiliaires.

Les fonctions de l'interprétation, en restant un agent d'intermédiaire obligé de mesures politiques ou de plans d'opérations militaires, exigent naturellement qu'elles ne soient accordées qu'à des nationaux et à des hommes sur la fidélité et la discrétion desquels on puisse compter. C'est à ce titre que j'ai cru devoir proposer à Votre Majesté de soumettre les interprètes de l'armée à un serment spécial.

Aux termes du projet, nul ne peut entrer dans le corps des interprètes de l'armée que par le concours. Ce concours a lieu devant une commission d'examen dont un arrêté ministériel détermine la composition. Nul interprète ne peut passer d'un grade à un autre qu'après deux années de service dans le grade inférieur, sur la présentation de cette commission, et lor-que, d'ailleurs, les notes de l'inspection générale viennent prouver que le candidat est méritant sous tous les autres rapports. Cette mesure est une garantie et pour le corps des interprètes et pour le gouvernement, puisqu'en excluant toute faveur elle récompense le seul mérite.

Toutefois, Sire, une exception m'a paru devoir être apportée à ce principe, en faveur des interprètes de l'armée qu'une action d'éclat, des services exceptionnels recommanderaient particulièrement à la bienveillance du gouvernement. Dans ce cas, et sur un rapport spécial du gouverneur général, constatant ces services, il peut être dérogé à la règle posée ci-dessus.

En principe, aucun interprète ne peut être admis que dans la catégorie des interprètes auxiliaires. Cependant, ici encore, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté une exception en faveur des candidats qui justifieraient, devant la commission d'examen, de connaissances tellement hors ligne qu'elles paraîtraient à cette commission de nature à justifier leur admission dans la dernière classe des interprètes titulaires.

L'intérêt qu'a le gouvernement à ouvrir la carrière de l'interprétation à des candidats qui auraient acquis, en dehors de la classe des interprètes auxiliaires, des connaissances exceptionnelles, m'a paru devoir dicter cette mesure.

En relevant la condition des interprètes titulaires de l'armée d'Algérie, le projet leur accorde deux garanties principales : ils sont soumis par Votre Majesté, comme cela a lieu pour les interprètes judiciaires, dont les fonctions ne sont si plus utiles ni plus importantes que les leurs ; ils ne peuvent être révoqués que d'après l'avis de la commission d'examen, composée par le gouverneur général, constituée en conseil d'enquête, et procédant conformément à l'ordonnance du 31 mai 1838.

Les mêmes garanties ne pouvaient pas être attribuées aux interprètes auxiliaires. Leur nombre est indéterminé : il est fixé, par le ministre de la guerre, selon les besoins du service; enfin, il est nommé à ces emplois, d'après la liste dressée par la commission d'examen, par le ministre de la guerre, ou, en vertu de sa délégation, par le gouverneur général.

L'art. 16 me laisse le soin de déterminer l'uniforme des interprètes de l'armée et de régler le programme des examens auxquels ils sont soumis.

Enfin, Sire, le tableau annexé au décret ci-joint fixe, conformément à ce qui est actuellement en vigueur, la solde des interprètes ainsi que les accessoires auxquels ils ont droit.

Telles sont les principales dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté, pour organiser, d'une manière définitive, le corps des interprètes de l'armée d'Algérie. Je me propose, de mon côté, de prendre, en faveur de ces agents, diverses mesures de détail qui amélioreront leur position, et témoigneront ainsi du prix que le gouvernement attache à leurs services.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Le corps des interprètes de l'armée d'Algérie se compose d'interprètes titulaires et d'interprètes auxiliaires.

TITRE Ier.

DES INTERPRÈTES TITULAIRES.

ART. 2. Le cadre des interprètes titulaires comprend :

5 interprètes principaux,
8 interprètes de 1re classe,
12 interprètes de 2e classe,
15 interprètes de 3e classe.

40

ART. 3. A l'avenir, nul ne pourra entrer dans le cadre des interprètes titulaires de l'armée s'il n'est Français ou naturalisé Français et s'il n'a satisfait à la loi du recrutement.

Les interprètes titulaires sont nommés par nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

ART. 4. Les interprètes titulaires de 3e classe sont choisis parmi les interprètes auxiliaires de 1re classe, et, exceptionnellement, parmi les candidats qui, après avoir satisfait aux épreuves auxquelles ont soumis les interprètes de 3e classe ci-après, ont proposés par la commission instituée par l'art. 6 ci-après.

ART. 5. L'avancement a lieu, en totalité, au choix, dans l'ordre des grades et des classes.

Nul ne peut être nommé à une classe supérieure, s'il n'a servi deux ans au moins dans la classe immédiatement inférieure et s'il n'a été porté au tableau d'avancement.

Nul ne peut être nommé interprète principal, s'il n'a servi pendant trois ans comme interprète de 1re classe et s'il n'a été inscrit au tableau d'avancement.

ART. 6. Une commission d'examen, composée ainsi qu'il sera réglé par notre ministre secrétaire d'État de la guerre se réunira à Alger, Oran et Constantine, tous les deux ans à l'époque des inspections générales, pour dresser le tableau d'avancement des interprètes titulaires.

Ce tableau, arrêté définitivement par le gouverneur général, sera transmis à notre ministre secrétaire d'État de la guerre, et devra reproduire textuellement les notes données par les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions dans lesquels ils ont employés.

ART. 7. Le temps exigé pour passer d'un grade ou d'une classe à un autre (article 5) ne sera pas obligatoire dans le cas d'une proposition spéciale du gouverneur général, basée sur des services extraordinaires constatés par un rapport circonstancié.

ART. 8. Les interprètes titulaires qui justifieront de connaissances spéciales suffisantes, pourront être admis, après quatre années d'exercice et à titre de récompense des services qu'ils auront rendus, à concourir pour des emplois dans l'administration civile.

ART. 9. Nul interprète titulaire ne peut être révoqué que d'après l'avis de la commission d'examen des interprètes de l'armée, en vertu de la gouverneur général et constituée en conseil d'enquête.

Cette commission, à laquelle seront adjoints deux interprètes du même grade que celui de l'interprète qui sera l'objet de l'enquête, procèdera conformément aux dispositions des articles 10, 11, 13, 14, 17, 18 ; § 1, 2, 3 et 4), 19, 20, et 21 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

TITRE II.

DES INTERPRÈTES AUXILIAIRES.

ART. 10. Le nombre des interprètes auxiliaires est fixé par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, suivant les besoins du service.

ART. 11. Les interprètes auxiliaires sont divisés en deux classes ; ils sont nommés par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, ou, en vertu de sa délégation, par le gouverneur général de l'Algérie.

ART. 12. Nul ne peut être admis en qualité d'interprète auxiliaire de 2e classe, s'il n'est présenté par la commission d'examen et s'il ne satisfait aux conditions suivantes :

1° Justifier d'une moralité irréprochable;
2° Être âgé de 18 ans révolus.

L'avancement à la 1re classe a lieu ainsi qu'il est déterminé par les articles 5 et 7 ci-dessus.

ART. 13. Les interprètes auxiliaires peuvent être licenciés lorsque leur concours n'est plus nécessaire, ou révoqués pour motif de discipline, par le gouverneur général, sous l'approbation du ministre secrétaire d'État de la guerre.

TITRE III.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 14. Avant d'entrer en fonctions, les interprètes titulaires ou auxiliaires sont tenus de prêter, entre les mains du général commandant la division, ou de l'officier général ou supérieur qu'il aura délégué à cet effet, le serment dont la teneur suit :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ; je jure également d'interpréter fidèlement les pièces ou discours que je serai chargé de traduire, et d'en garder le secret. »

ART. 15. La solde et les accessoires de solde, ainsi que les diverses prestations en nature auxquelles ont droit les interprètes titulaires et auxiliaires, sont déterminés par le tableau annexé au présent décret.

ART. 16. Des arrêtés de notre ministre secrétaire d'État de la guerre règleront l'uniforme des interprètes de l'armée et le programme des examens auxquels ils seront soumis.

ART. 17. Sont abrogés les arrêtés ministériels des 3 novembre 1845, 30 mai 1851 et 17 février 1858.

ART. 18. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 4 février 1854.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

NAPOLÉON

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret en date de ce jour, portant réorganisation du corps des interprètes de l'armée d'Algérie,

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Sont maintenus et confirmés dans leurs grades respectifs les interprètes titulaires de l'armée d'Algérie dont les noms sont portés au tableau ci-annexé.

ART. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 4 février 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

INTERPRÈTES TITULAIRES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE.

Tableau annexé au décret en date du 4 février 1854.

INTERPRÈTES principaux.	INTERPRÈTES de 1re cl.	INTERPRÈTES de 2e cl.	INTERPRÈTES de 3e cl.
Brahemcha.	Remusat.	Rosetti.	Amar.
De Slane.	Rousseau.	Moroly.	Hassen-ben-Mohamed.
Vignard.	Tchiana.	Cusiaqui.	
Schioushoé.	Beaussier.	Louves Loux.	Aurey.
Martin.	Hoffi.	Imbert.	Beaussier.
	Dermon.	Federmann.	Abouraya.
	Lamairet.	Brosse	M'Rim.
	Thesma.	Duverdie.	Bendérouni.
			Benoudaoui.
			Bayan.
			Gastigliosi.
			Cayre.
			Pobeau.
			Bey.
			Perigaut.

Approuvé :
NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Digitized by Google

Debaut, est placé à Châtillon.
Bourbier, est placé au 1er bataillon de gendarmerie d'élite.
Bours, est placé à Sarl.
Bourrier, est placé comme trésorier à Bourges.
Barbin, est placé à Angers.
Ambiehl, est placé à Savone.
Fourreau, est placé à La Rochelle.
Malvaux, est placé à Epinal.
Ducreux, est placé à Bar-le-Duc.

NOMINATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle, en date du 14 de ce mois, M. Fraisse, sous-lieutenant au 49e de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de Tarn, en remplacement de M. Bugeilhan, premier capitaine.

NOMINATION DANS LES TROUPES MILITAIRES.

Par décision du 17 février, le sergent-major Arnaud, du 16e de ligne, a été nommé comme greffier temporaire de la 1re 1re session de guerre séant à Rouen.

CIRCULAIRE

Adressée à MM. les généraux commandant les divisions territoriales et actives ; les intendans de ces divisions, le gouverneur général de l'Algérie ; les chefs de légion de gendarmerie.

Paris, le 10 février 1854.

Messieurs, en exécution du décret du 14 mars 1853, S. Exc le grand-chancelier de la Légion d'Honneur a adressé à toutes les autorités une instruction relative à la délivrance des brevets destinés aux membres de cet ordre, nommés ou promus depuis le 1er janvier 1853, et aux Suisses de la Maison militaire décorés depuis le 21 janvier de la même année.

Bien que cette instruction ait été publiée par la voie du *Journal militaire officiel*, je suis informé qu'un très grand nombre de conseils d'administration des corps de troupe ne transmettent pas exactement à S. Exc. le grand-chancelier les états des nouveaux titulaires auxquels il y a lieu de délivrer des brevets, ou omettent d'y joindre, pour chacun des militaires qui figurent :

1° La lettre d'avis constatant la nomination ;
2° L'acte de naissance dûment légalisé ;
3° Le relevé de services.

Je vous invite, en conséquence, à prescrire, pour le passé et l'avenir, les dispositions nécessaires afin d'assurer l'exécution ponctuelle de cette mesure, et vous veillerez, en outre, à ce que tous les titulaires qui appartiennent à l'armée, en dehors des corps de troupe, produisent les mêmes justifications par la voie hiérarchique.

Recevez, etc.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Des doutes se sont élevés récemment sur la question de savoir si le bénéfice de l'article 16 de l'ordonnance du 15 décembre 1837, aux termes duquel les officiers supérieurs membres des conseils de révision du recrutement conservent, durant leur mission, la jouissance de l'indemnité de logement, était applicable aux officiers de ce grade des corps de troupe, appelés à assister locativ consils dans leurs opérations.

Cette question, tranchée déjà par plusieurs solutions ministérielles, doit être résolue affirmativement, en raison de l'identité de position des uns et des autres.

Les escarmouches continuent, sur les rives du Danube, entre les troupes russes et les troupes turques. On a calculé que depuis l'affaire de Citate, le nombre des attaques sérieuses n'était guère à vingt-deux, dont dix-sept ont été incontestablement à l'avantage des Ottomans. Les dernières nouvelles parues annoncent un retard d'un mois dans l'attaque projetée de Kalafat. Les difficultés de cette attaque paraissent devoir être plus grandes, et il paraît qu'il n'y a pas lieu de craindre que la position puisse être tournée. La Servie refuserait le passage sur son territoire aux troupes belligérantes. La situation de l'armée qui occupe la rive gauche du Danube devient d'ailleurs de jour en jour plus pénible, et cet état de choses ne peut s'améliorer avant le retour de la belle saison.

En Asie, les Russes ne sont pas plus heureux. Une nouvelle attaque a eu lieu contre le fort Saint-Nicolas (Chefketil) et son résultat a été tout aussi infructueux que pour les précédentes.

Le résultat, l'auteur turque a réussi parfaitement, jusqu'ici, à contenir à elle seule les efforts d'un adversaire qu'on prétendait comme très redoutable pour elle. Il y a donc lieu d'espérer qu'avec les puissans secours que se prépare à lui leur en aide, le triomphe de la cause éminemment juste qu'elle est appuyée défendue, sera prochainement obtenu.

Rousseau-ann.

Algérie.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 15 février, que le dernier courrier nous apporte :

« L'expédition du Sud est terminée. Le nouveau système d'attaque, conçu et mis en pratique par M. le gouverneur général, a parfaitement réussi. Non-seulement, grâce à la promptitude du chemin à vapeur les innombrables ressources que nos postes avances des oasis des Beni-Mzab, de Ngousa et d'Ouargla, nous a donnaient par nos colonnes légères, prêtes, suivant les événements, à les renforcer ou à leur porter secours, ont marché avec une confiance et un entrain qu'ils n'avaient jamais montrés, et le plus complet succès a couronné enfin leurs laborieuses opérations.

» Sous aucun rendu compte détaillé de ces combats isolés par ces guerres, dirigé par Si-Hamza, et des nombreuses populations vaincues et détachées par eux du parti du chérif.

» Chargé par M. le gouverneur général d'aller prendre possession, au nom de la France, des conquêtes opérées dans ces lointaines régions par notre khalifa, le colonel Durrieu reçut, à Metlili, les petites colonnes de mission de Laghouat et de Berr, et partit avec elles, le 21 janvier, pour visiter les villes de l'Oued-Mzab. Après avoir reçu, au milieu de ces oasis, flanqué le plus empressé, il laissa ses troupes au bivouac pour leur donner quelques jours de repos, et marcha, suivi seulement d'une escorte de 100 cavaliers, dans la direction de Ngousa, où le Hamza devait l'attendre.

» Il campa, le 24, à Mouhgdiouil, à une journée de Ngousa du rendez-vous convenu. Le lendemain, il le remit en route, et, vers le milieu du jour, il aperçut au loin un groupe considérable de cavaliers qui s'avançaient vers lui. C'était Si-Hamza qui, impatient de le voir, venait à sa rencontre avec une partie de ses forces, dans le lit du l'Oued-Nsah. Inférieure.

» Le colonel, dans le but de constater le plus ostensiblement possible la reconnaissance du drapeau de la France, marcha, avec son escorte, par l'une des dunes qui bordent la vallée, l'étendard aux couleurs nationales, surmonté de l'aigle impériale, flottait à ses côtés. Si-Hamza se détacha rapidement de son groupe, mit pied à terre, et vint à lui avec empressement. Ivresse aussitôt à faire hommage à ce symbole de la domination française, de toutes les autres de la conquête qu'il venait d'opérer. « Je n'ai eu un drapeau s'écria-t-il : c'est celui qui est devant moi. Je me suis battu pour la France ; je suis prêt à mourir pour elle. »

» L'éclat et la bienveillance de protection dont, au milieu de l'immensité où se trouvaient les quelques Français qui venaient, à peine de la conquête, entourer d'une autre protection que l'influence morale de la France, prendre possession des villes et des tribus de cette vaste circonscription du sud algérien, entourent profondément tous les assistans. Le colonel Durrieu mit à son tour pied à terre, embrassa le khalifa avec effusion, et, après l'avoir complimenté au nom du gouverneur général sur ses brillans succès et les services qu'il venait d'apporter, il s'acheminea avec lui dans la direction de Ngousa, où il arriva le 28.

» Le lendemain, il arriva de bonne heure dans les jardins d'Ouargla. Reçu avec joie par les dépositaires de tous les quartiers de la ville qui s'y trouvaient réunis, il traversa le jour pour se rendre au camp de Si-Hamza, établi à un millier de mètres au-delà des jardins, et bivouaqua, avec son escorte, au milieu d'innombrables tentes qui, ayant dans son arrivée, le terme d'une campagne commencée depuis plus de trois mois, l'accueillirent aussi avec les marques de la plus vive satisfaction.

» L'oasis d'Ouargla est située au milieu d'un très grand cercle dont les bassins sont entourés de dunes de dunes de sable entremêlées de rochers. Elle comprend, outre la ville d'Ouargla, les hameaux de Rouissat, d'Ain-Ameur, de Hadjedja et de Sidi-Yesslen. Chacun de ces hameaux domine de cette oasis avaient construit, il y a trois ans, à force d'argent et de sueurs, une grande casbah où le chérif Mohammed-ben-Abdallah avait établi sa résidence et ses hautes tout brunissables. Ce tour, comme tous ceux de l'oasis, est tombé sous notre domination, et l'édifice sur lequel nos ennemis avaient basé de si magnifiques espérances a été détruit de fond en comble.

» L'expédition du chérif d'un pays ou on la supposait inexpugnable, l'entière soumission des populations qui faisaient toute sa force, l'apparition de notre drapeau sur les limites naturelles de la province, sont autant de grand désastre, et, par dessus tout, la présence d'un colonel français préparant seul, à une grande distance de nos centres d'opérations, les bases de l'organisation à donner aux nouvelle conquête, sont des faits considérables pour notre domination en Algérie, et la preuve incontestable des bons résultats qui ont été obtenus.

» C'est pour assurer ces résultats sur des bases durables, ainsi que pour étendre de son autorité à ces populations confédérées de la France, que M. le gouverneur général a quitté Alger pour se porter à Laghouat. Il y est arrivé le 8. Par une remarquable coïncidence, M. le colonel Durrieu, de son côté, entrait dans cette place quelques minutes après lui, et les colonnes des commandans Nuqueux et Bosquet, parties de Boghar, arrivaient le lendemain de lui, devaient y arriver le lendemain.

» Cette rencontre n'est pas l'effet du hasard ; tant qu'a duré cette merveilleuse expédition du Sud, les mouvemens stratégiques de nos colonnes se sont accomplis avec une régularité matérielle dans les mêmes conditions de distance, l'éloignement des lieux habités, et la rareté de l'eau, les approvisionnemens en vivres et en munitions n'ont jamais cessé d'être assurés par le gouvernement, pour devenir veillait avec sa sollicitude habituelle sur tous les détails des importantes opérations de nos soldats, et des nombreux services d'intérêt public qu'elles devaient opérer, elles les longues marches dans le Sud, ont toujours été, par ses soins, heureusement épargnées. »

Ordre de la division d'Alger.

Blidah, le 8 février 1854.

Le général commandant la division porte à la connaissance de la troupe que sur l'ordre de M. le maréchal commandant la belle conduite de plusieurs militaires du 1er léger, qui se sont distingués dans la subdivision de Milianah.

Le 20 janvier, un détachement de soldats de 170 hommes se trouvait, par la crue subite des eaux, bloqué de toutes parts ; il n'avait plus de vivres, et ne pouvait communiquer au dehors. Le sergent Bonnet, du 1er bataillon de 1er léger, commandant dans le premier de ces postes, fait appel aux dévouement des hommes de son détachement. D'abord, il part, accompagné du caporal Bonnet, du 1er bataillon, se précipite, sans hésiter, et se jette hardiment dans le torrent, qu'il veut d'emporter cinq condamnés sous ses yeux ; il porte avec peine une corde aux malheureux restés sur le côté opposé et revient également à la rive gauche.

Encouragés par son noble exemple, quatre de ses camarades, les nommés Massot, Cocaldi, Cedenne et Martin, se jettent à la nage avec lui, et, à retour de la corde qui doit les guider, se soutiennent mutuellement, et parviennent à porter vers le camp des condamnés une caisse de biscuit ; dans le 3e voyage, ils emportent du vin, et par quelques heureux efforts, ils recommencent cette opération pour venir au aide à leurs camarades.

Dans le cours du même jour, M. le commandant du cercle de Cherchell arrive avec un attirail de sauvetage à Zarich, pour établir et diriger la barque qui doit servir à transporter les condamnés sur la rive gauche, il a encore besoin d'hommes intrépides pour le seconder en cette tâche, à la tête de trois de ses compagnons, dans la rivière, qu'il a affronter huit fois dans la matinée, il établit la corde qui doit servir à la barque, et parvient, avec la vitesse du courant, et dans le trajet long et difficile qui doit transporter quatre par quatre les 170 condamnés sur la rive opposée. Blanzard et ses compagnons ne démentirent pas un seul instant leur courageuse nature.

Le 18, deux jours avant ces beaux traits de dévouement, Blanzard aperçevait le courrier de Blidah à Cherchell, sur le point de périr, entraîné par l'Oued-el-Hachem, se jetait avec intrépidité dans la rivière, sauvait le cavalier et rapportait lui-même les dépêches au bureau de la poste de Cherchell, auxquels elles étaient destinées.

Quelques jours auparavant, trois militaires du même corps et du même détachement se signalaient également par leur courageuse conduite : un enfant était tombé dans un puits ; aussitôt un même temps un éboulement du pourtour. Aussitôt que cet accident a été connu, plusieurs militaires du 1er léger se sont rendus sur les lieux, et au risque de se trouver ensevelis aux-mêmes par de pouveaux éboulemens, se sont livrés avec empressement aux travaux de sauvetage nécessités par les circonstances. Leurs efforts ont été couronnés de succès.

Trois d'entre eux se sont particulièrement distingués :

Champion, chasseur au 1er bataillon, de compagnie ;
Bousson, caporalier au 1er bataillon ;
Motte, chasseur au 1er bataillon, 3e compagnie.

Le général commandant la division est heureux de donner de la publicité à des faits aussi honorables ; il en a rendu compte à M. le gouverneur général, en demandant pour le chasseur Blanzard la médaille militaire, et pour Champion, Bousson et Motte, l'obtention de médailles de sauvetage, récompense qu'ils ont bien méritée.

Le général commandant la division,
CAMOU.

A M. le Directeur-gérant du MONITEUR DE L'ARMÉE.

Paris, le 18 février 1854.

Monsieur,

Le conseiller d'Etat Petiet, lors de la formation des camps de Boulogne, et pendant les quelques années qui précédèrent le campagne de 1805, était commissaire général des armées des côtes de l'Océan ; il fut ensuite envoyé par l'Empereur intendant-général de la grande armée d'Austerlitz, fonctions qu'il occupa jusqu'à la paix, époque où il fut remplacé par M. de Vilmorin.

Cependant M. de Sainte-Beuve, dans la biographie qu'il vient de publier dans le *Moniteur universel* du 13 février, donne à M. Daru, alors inspecteur aux revues, les fonctions que remplissait le conseiller d'Etat Petiet, lors à Boulogne qu'au Allemagne.

Celui qui devait ces lignes, et qui était lieutenant aide-de-camp du maréchal Soult, commandait le camp de Boulogne, doit à la vérité et à la mémoire de son père de rectifier les faits erronés contenus dans cette biographie.

Si les auteurs de biographies militaires consultaient les archives de la guerre et le *Moniteur* du temps, ils seraient moins sujets aux erreurs et surtout aux anachronismes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le général baron PETIET,
Député au Corps législatif.

Plusieurs journaux ont parlé dernièrement d'une manière inexacte des fours de campagne construits aux Champs-Elysées, par les ordres de l'administration de la guerre, dans un terrain de la rue Jean-Goujon, et non loin de la manutention du quai de Billy.

Nous avons visité ces fours, établis par les soins et sur les plans de M. Espinasse, garde du génie attaché à la manutention militaire de Paris. Ces fours, dont nullement pour le moment on l'a prêtée, d'exercer les soldats du détachement d'ouvriers d'administration à la fabrication du pain en campagne, qu'ils connaissent déjà en partie, mais bien d'apprendre les divers systèmes d'après lesquels ces fours ans-mêmes sont construits, et d'arriver ainsi à l'approbation de celui d'entre eux qui doit être admis réglementairement en campagne.

Deux de ces fours sont en briques.

Pour le premier, on a suivi les prescriptions du règlement sur les subsistances militaires du 1er septembre 1827, qui donne à l'intérieur une forme ovale. Le système adopté pour la face intérieure du second a été modifiée, en ce sens qu'elle représente un parallélogramme, qui n'exige pas autant d'habileté de la part des ouvriers chargés de son exécution.

Un troisième four, en tôle, dont les diverses parties se démontent et se remontent avec facilité, et qui a été déjà depuis longtemps expérimenté en Algérie, se trouve dressé à côté de ceux dont nous venons de parler.

Les premiers sont des fours *permanens*, tels qu'on peut les établir dans les places d'armes à l'approvisionnement d'une armée opérant à leur proximité.

Le troisième est le four *portatif*, destiné à suivre les colonnes actives d'une armée, et qui peut assément se transporter d'un point à un autre à dos de mulets. Ses formes représentent aussi un parallélogramme, est ingénieuse et bien supérieure à celle de l'ancien four de campagne de M. Dufour, qui était circulaire.

Pour arriver à une décision sur le mérite respectif de ces divers fours, il faut nécessairement les mettre en action, et voilà pourquoi des ouvriers militaires de la manutention ont reçu l'ordre, il y aller confectionner, sous la tente, comme cela se pratique en campagne, un certain nombre de fournées. Cette expérience n'a point d'autre but et point d'autre portée.

Beaumenil.

Notes recueillies

SUR LES DIVERSES SERVICES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE.

PAR LE CAPITAINE *** DU BATAILLON DE NEUVERS.

(Et dernier article. — Voir les numéros des 6 et 16 février.)

XI.

On aurait une idée fort incomplète du système prussien, si l'on n'était pas bien fixé sur l'organisation assez compliquée des cadres de cette armée.

Les forces de la Prusse sont partagées en quatre grandes circonscriptions territoriales, qui forment chacune deux corps d'armée ; en tout, huit corps d'armée. Il y a un 9e corps d'armée, qui est celui de la garde royale ; mais le système de défense du territoire prussien repose principalement sur l'emplacement des 8 corps d'armée de la ligne ; les régiments de la garde sont stationnés à Berlin et dans les autres résidences royales.

La première armée (1er et 2e corps) a pour circonscription une très grande étendue de territoire, puisqu'elle occupe tout le pays compris dans la plus grande longueur de la frontière mecklembourgeoise à la frontière russe, et tout le littoral de la Baltique depuis Stralsund jusqu'à Memel. Les quartiers généraux de ces deux corps d'armée sont établis à Kœnigsberg et à Stettin.

La 2e armée (3e et 4e corps) occupe le Brandebourg et la

province de l'ancienne Saxe. Quartiers-généraux : Francfort et Berlin.

La 3e armée a ses garnisons dans le grand-duché de Posen (anciennes possessions polonaises; et en Silésie, pays de conquête sur la maison d'Autriche. Quartiers-généraux : Posen et Breslau.

Enfin, la 4e armée (7e et 8e corps) occupe la province de Westphalie et la province rhénane, toutes les deux séparées de la Prusse orientale par les Etats de la confédération germanique. Le quartier général du 7e corps est établi à Münster, celui du 8e corps à Coblentz. Toute cette contrée, moins le grand-duché de Berg, qui n'y trouve enclavé, faisait partie de l'ancien empire français.

Chaque corps d'armée se décompose en divisions et en brigades. Il y a 2 divisions par corps d'armée et trois brigades par division : 1 d'infanterie, 1 de cavalerie et 1 mixte de landwehr. Les divisions des 4 corps d'armée n'ont toutes qu'une série continue de numéros, depuis la 1re division, qui tient la droite du 1er corps d'armée, jusqu'à la 16e division, qui forme la gauche du 4e corps.

Les brigades portent toutes indistinctement le numéro de leur division respective. Il y a donc, sous une série unique et continue de numéros, 16 brigades d'infanterie, 16 brigades de cavalerie et 16 brigades de landwehr.

Voici la composition de chacune des 16 divisions des huit corps d'armée :

1 brigade de 2 régiments d'infanterie;
1 brigade de 2 régiments de cavalerie;
1 brigade mixte de 2 cadres de régiment de landwehr-infanterie, et de 2 cadres de régiment de landwehr-cavalerie, à 3 escadrons.

Ainsi, il y a, par corps d'armée :
4 régiments d'infanterie ;
4 régiments de cavalerie ;
4 régiments de landwehr-infanterie;
4 régiments de landwehr-cavalerie.

A chaque corps d'armée sont attachés, comme troupes spéciales ou auxiliaires :

1 compagnie d'invalides ;
1 brigade de 16 compagnies d'artillerie ;
1 division (2 compagnies) de troupes du génie ;
1 régiment de réserve,
1 bataillon combiné;
1 division (4 compagnies) de chasseurs ou de carabiniers ;
1 cadre de bataillon de réserve de la landwehr.

Avec tous ces chiffres multipliés par 8, on a le nombre uniforme et invariable des régiments et des corps spéciaux dont se compose les différentes armes de l'armée prussienne.

La garde royale est organisée à peu près dans le même système. Elle forme, ainsi que nous l'avons dit, un 9e corps d'armée, dont le quartier général est établi à Berlin. Ce corps d'armée est partagé, comme ceux de la ligne, en 2 divisions, composées chacune de 3 brigades, dont une de landwehr.

Le corps d'armée de la garde a à sa suite, comme troupes spéciales ou auxiliaires :

2 compagnies d'invalides ;
1 division de pionniers (troupes du génie) ;
1 régiment d'infanterie de réserve (landwehr permanente);
1 bataillon combiné de réserve ;
1 compagnie de sous-officiers. Cette compagnie, composée d'anciens sous-officiers, est spécialement chargée de la garde des châteaux royaux. Son institution témoigne de la sollicitude du gouvernement prussien à distinguer et à récompenser les services rendus dans l'armée.

On voit tout de suite combien le mode de répartition et d'emplacement des forces de la Prusse, qui est la conséquence du système d'organisation de la landwehr, serait inapplicable à la France. On comprend très bien qu'un effectif permanent soldé, que quelques écrivains militaires ne portent, déduction faite des hommes en congé, qu'à 80,000 hommes, puisse, sans trop d'inconvénients, être réparti par divisions égales entre elles, tant sous le rapport de leurs forces nominales que sous celui des armes qui les composent, sur le territoire d'une vaste monarchie.

Mais une armée permanente de 300,000 hommes, qui a en plus d'une fois un pied de paix de 100,000 hommes, sans y comprendre les troupes employées à l'extérieur, ne s'établirait pas en France avec une pareille uniformité organique dans ses divisions ; un corps d'armée qui aurait son quartier général à Paris, ou à Lyon, ou à Lille, ou à Metz, ou à Strasbourg, ne pourrait pas avoir le même effectif et la même composition que le corps d'armée qui stationnerait dans la banlieue de la Basse-Loire ou dans les montagnes du Limousin et de l'Auvergne. On ne pourrait pas des chevaux dans les vallées de l'Ardèche et du Jura, comme dans les garnisons de la Lorraine. En un mot, la France a ses lignes de défense naturelles, ses quartiers d'infanterie, ses pays de fourrages, ses polygones, ses grands centres de troupes soldées, qui lui constituent un vaste ensemble d'établissements militaires que rien ne pourrait remplacer.

Et quand on considère que tous ces établissements sont reliés par un réseau de chemins de fer qui les fait converger vers la grande citadelle de la France, la fortification de Paris, et qu'il ne faudrait que 24 heures pour rassembler une armée de 200 mille hommes autour des gares de nos lignes du Nord, de l'Est, de l'Ocean et de la Méditerranée, on se demande si, tout en admirant le système de défense nationale créé par nos voisins d'outre-Rhin, il est bien approprié à leur position géographique et à leurs ressources financières, nous pourrions avoir, même en la supposant possible dans notre pays, à nous préoccuper de lui en appliquer les combinaisons.

VII.

Mais une pareille question peut être envisagée d'un point de vue plus élevé et plus digne de fixer l'attention des militaires.

« Ce système de défense, dit le général de Courtigis, remonte à une époque fatale pour le pays, alors que des bataillons sacrés et de tirailleurs avaient presque entièrement anéanti la vieille armée prussienne et paralysé les ressources de l'Etat. Créé sous l'empire de la nécessité la plus pressante, le population s'y est docilement prêtée, et on ne saurait disconvenir que c'est à son application que la Prusse est redevable, en grande partie, de l'état prospère et de l'influence dont elle jouit aujourd'hui. »

Personne n'ignore que ce fut, en effet, en vue de se garantir contre la France que le fer fut créé, il y a quarante ans, la landwehr et le système général de défense de la Prusse. Le danger n'étant plus de ce côté, ne peut-on pas dire que l'organisation prussienne, admirable, nous le répétons, comme système défensif, présente des avantages qui sont d'un intérêt européen ? La puissance militaire de la Prusse ne saurait plus contre nous ; elle est bien plutôt placée, comme une barrière infranchissable, entre ce qu'on est convenu d'appeler le colosse du Nord et l'Europe occidentale. L'Prusse, si il faut nous en féliciter, a remplacé, comme sentinelle avancée de cette partie du monde civilisé, la fameuse barrière qu'elle contribua si fatalement à détruire dans le dernier siècle, par le partage de la Pologne.

Il y a du Niémen, c'est à-dire de la première brigade prussienne, jusqu'à nous, un chemin que le *principe conquer* ne franchira jamais.

VIII.

L'unité tactique est dans l'armée prussienne, comme dans la nôtre, le bataillon pour l'infanterie, l'escadron pour la cavalerie, et la batterie ou compagnie pour l'artillerie.

La dénomination du régiment n'existe pas, en Prusse, pour cette dernière arme. Elle est remplacée par l'appellation de brigade, mot assez mal défini dans la langue militaire, puisqu'il sert en même temps à désigner une unité réglementaire dans l'artillerie prussienne, une réunion de plusieurs corps dans le système divisionnaire de toutes les armées, et une *cohorte* de 7 gendarmes en France.

Les régiments d'infanterie prussienne, garde, ligne et landwehr, sont de 3 bataillons.

Tous les régiments de cavalerie de la garde et de la ligne sont à escadrons. Ceux de la landwehr provinciale sont organisés à 3 escadrons.

La brigade d'artillerie est composée de 16 batteries ou compagnies.

Chacune de ces brigades (régiments) d'artillerie comprend :
1 état-major,
1 compagnie d'ouvriers,
3 bataillons forts, chacun, de 1 compagnie à cheval et de 4 compagnies à pied.
Il y a donc par brigade :
3 batteries *à cheval*,
12 batteries *à pied*.

Sur les 12 batteries à pied de l'artillerie prussienne, 3 sont destinées au *service des places*, parcs et sièges; — les 9 autres sont *montées*.

Cet enseignement, dans un même corps de troupe, des trois fractions de cette arme savante, qui ont des différences si marquées dans l'exécution du service, vient de cesser en France par la promulgation du décret du 14 février.

Voici, garde, ligne et landwehr confondues, la force de l'armée prussienne sur le pied de paix et sur le pied de guerre, décomposée par bataillons, escadrons et batteries :

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries.
Pied de paix (garde et ligne),	144	192	144 (1)
Pied de guerre, avec le 1er ban de la landwehr,	257	288	144

Troupes du génie, 8 divisions (16 compagnies) de pionniers.

Dans ce démembrement, nous comptons les 4 divisions de chasseurs et les 4 divisions de carabiniers pour 4 bataillons, quoique ces troupes légères forment 8 corps distincts d'une division, commandés chacun par un officier supérieur.

Le général de Courtigis porte le complet de l'effectif de ces différentes organisations au chiffre ci-après, *officiers non compris* :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Bataillon de la garde,	676	1,000
— de la ligne,	820	1,000
— combiné,	450	1,000
— de chasseurs ou carabiniers,	600	1,000
Escadron de la garde,	150	175
— de la ligne,	130	175
Batterie à pied,	84	162
— à cheval,	100	171
— de position,	84	166
Comp. de pionniers de la garde,	150	250
— de la ligne,	111	250

D'après ces bases d'organisation, le complet de l'armée prussienne se décomposerait ainsi, en nombres ronds :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Infanterie,	76,000	257,000
Cavalerie,	20,000	45,000
Artillerie,	12,000	21,000
Génie,	2,000	4,500
Cadres permanents de la landwehr et troupes sédentaires,	7,000	»
	118,000	330,500

Les effectifs en chevaux sont à peu près égaux à ceux des hommes dans la cavalerie. Ils sont, dans l'artillerie, de 7,000 chevaux sur le pied de paix, et de 13à 14,000 sur le pied de guerre.

IX.

On a vu que la Prusse a un nombre assez restreint de cadres de régiments de ligne ; mais comme le nombre de ces cadres est doublé par l'adjonction de ceux de la landwehr, il y a, en deux armées confondues, un nombre de cadres de régiments, de bataillons et d'escadrons bien de proportion avec l'effectif permanent que cette puissance militaire entretient en temps de paix. De là cet avantage, non douteux, de pouvoir simplifier le plus possible la composition de ces cadres. Le bataillon prussien n'est que de 4 compagnies. L'état-major d'un régiment de cette arme diffère peu en France de l'organisation française ; mais il y a, par compagnie, 3 officiers : 1 capitaine, 1 premier lieutenant et 3 second lieutenant, c'est-à-dire 5 officiers, 1 de plus que dans notre armée. Il serait plutôt, dit un écrivain militaire, 4 seconds lieutenants que 3 par compagnie, puisque l'on compte dans beaucoup de régiments, jusqu'à *cinquante* seconds lieutenants. »

Les cadres des régiments de cavalerie sont ramenés, dans leur composition, à l'effectif le plus strictement nécessaire. L'état-major ne comprend que quatre officiers : un officier supérieur commandant (en France, où la fonction est toujours dissimulée du grade, les commandants du régiment n'ont

(1) 1 compris 1 division (2 compagnies) d'artilleurs.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

PRINCIPES DE STRATÉGIE

ÉLÉMENTAIRES ET DE PROGRÈS

Par le Général Baron RÉMOND.

1 volume in-8°, 1846, de 640 pages, avec Carte stratégique de l'Europe centrale.

Prix : 7 fr. 50 cent. — Franco par la Poste, 9 fr. 50 cent.

TACTIQUE APPROPRIÉE OU PERFECTIONNEMENT DES ARMES A FEU PORTATIVES

Par le Général Baron RÉMOND.

1 volume in-8°, 1853, avec Planches.

Prix : 7 fr. 50 cent. — Franco par la Poste, 9 fr.

LIBRAIRIE DE L. HANNEQUIN FILS.

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour l'acheteur l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, aussi avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire, les subsistants nourris par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnance du 7 novembre 1832 *sur le service intérieur* de l'infanterie et des troupes à cheval, avec toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1850, 1851, 1852 et 1853 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvel, ancien comptable de l'intendance militaire.

OBSERVATIONS

Tous les articles ajoutés ou changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1832, sont guillemetés, afin de les distinguer de texte primitif, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les revues d'appels ; l'ordonnance du 10 mai 1844 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1853 sur les cassations, etc. Nous pouvons donc sans crainte établir, comparativement aux ordonnances qui se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte remplacé par nous à plus du tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, dans un ordre peut plus étalées.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on n'y trouvera pas, comme dans les tables précédentes, ces innombrables et inassimilables renvois d'une disposition à l'autre, sur toutes celles traitant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1850 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Les cahiers de quittances, les livrets d'ordinaire, l'école du soldat et les ordonnances, sont en vente.

Le supplément à la table du *Journal militaire* est sous presse, et paraîtra dans quelques jours.

Les corps peuvent donc, dès à présent, nous adresser leurs demandes.

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, indiquant : 1° les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire ; 2° les subsistants nourris par l'ordinaire ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, ... 1 50

Service intérieur, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné, ... 1 25

Service intérieur, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné, ... 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, ... » 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8, de 300 pages environ. . . . . 3 fr. » c.

Une Boîte de Théorie d'Infanterie, ... 32 fr.
Deux Boîtes de Théorie de Cavalerie, ... 44

Décision ministérielle du 13 mars 1838
CONCERNANT
LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont planiées dans un étui en carton ou elles entrent à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la gibecière.

Les cartouches libres ne se font dans portant l'indication de corps et le numéro matriculé de l'homme.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouvert, d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c. et le tout 5 fr.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom incrusté sur le verre, doit être rejeté comme frelaté.

Composé par FAYEOT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : | *A Paris*, chez M. DEBAR-LAURENT, Rue Montmartre, 5. | *A Marseille*, chez M. DE LA PLANTE, Rue de la Paix, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Alcarès, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de groseille et d'arroche, plantes propres à détruire la mauvaise humeur du Vinaigre sans lui enlever son action tonique, aussi le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant ; il n'a pas l'action dure et corrosive de tous les vinaigres, il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont la peau fine et délicate exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la régularité dont il porte déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre greffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUYOT, rue St-Honoré, 363. | A Bordeaux, chez M. GAUBIA, à la base de l'intendance
— — rue M. BOUCHON, r. Richelieu, 65. | — — chez M. MASSUR, rue Esprit des Lois.
— — chez M. BIANCO, rue du Temple, 101. | A Toulouse, chez M. HÉRÉ aîné, rue St-Rome, 19.
— 8 Alger, chez M. QUERQY, rue Bab-el-Oued. | A Saint-Etienne, chez M. BATAIS, rue de la Comédie.

On trouvera à la même adresse à Lyon, ainsi que chez nos principales autres sortes de Parfumeries et Savonneries surfines. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

MANOTYPE.^**MC**^ — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM, — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voies urinaires et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 600 pages, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 40 chap. sur les fonctions, les maladies, le traitement de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour se guérir soi-même. — Pour les jeunes personnes, les mariés, les veufs, les célibataires.

Conseils aux MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissements, catarrhe, goutte, rhumatisme, pertes, scrofules, hernie, descente, impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrice, fausses couches, vices, stérilité, etc.

Chez l'auteur, docteur DUPUY, de Saint-Amédée, professeur de médecine, rue des Beaux-Arts, 23, et à la librairie MASSON, libraire, 17, place de l'Ecole-de-Médecine. Prix : 5 fr. Par la poste, 6 fr. 50 sous double enveloppe.

AVIS. — L'ATLAS de 214 planches anatomiques, avec l'explication, se vend aussi séparé. 2 fr. ; poste, 3 fr. 50 — *Consultations de midi à 2 heures et par correspondance.* (Affranchir.)

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers supérieurs et officiers de toutes armes. Fabrique de harnachemens, chabraques, schabraques pour les officiers des différentes armes, et équipement complet de cavalerie pour prêté. 6 fois en comptant — FILLIE, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, au 2^e^ — Fournisseur de la garde à cheval de Paris.

VOIES URINAIRES — ORGANES GÉNÉRATEURS

Guide des Malades
PAR LE DOCTEUR DUVIVIER

de la Faculté de Paris, ex-médecin du Bureau de Bienfaisance, *ex-chirurgien Major*, officier de Marine militaire, etc., 1 vol. in-8° de 648, figures, 3 fr. et 4 fr. 50 c. franco pour toute la France. — **Ouvrage nouveau.**

Ouvrage indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissement, Syphilis, Catarrhe, Coliques, Pierre, Gravelle, Goutte, Rhumatismes, Hernie, Descente, Maladies de la Prostate, **Guérison prompte et sans nuire** aux Consultations de 9 h. à midi et de 2 à 4 h. — **Affaiblissement Physique et Moral** par Consultations par correspondance. (Affranchir.) 43, rue du Temple, à Paris.

Les Annonces et Insertions au MONITEUR DE L'ARMÉE sont reçues au Bureau du Journal, 13, rue Grange-Batelière.

L'EAU DE JOUVANCE

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg Montmartre, 41.

MAISON HÉLOUIS ET C^ie^,

Rue Mellay, 35, à Paris.

Borure et mise à neuf de vieilles passementeries.

Epaulettes de maréchal de France,		70 fr.	Epaul. de lieutenant (or clair),	25 »
—	de général de div.,	60	Aiguillettes (or mat),	35 »
—	de général de brig.	50	— (or clair),	30 »
—	de colonel	45	Fourragères (or mat),	35 »
—	de chef d'escad.	40	— (or clair),	30 »
—	de commandant,	30	Dragonne et cordon (or mat),	12 »
—	de capitaine (or mat),	30	— (or clair),	12 »
—	— (or clair),	26	— sans cordon (or mat),	6 50
—	de lieutenant,	25	— (or clair),	5 50

Toutes les passementeries quelconques sont remontées à neuf; ce travail est compris dans les prix ci-dessus. Les vieux galons sont également remis à neuf et redorés et paraît ainsi leur largeur. — La dorure est garantie aussi dorable au moins que celle des passementeries neuves. C'est prouver à combien cela

Les passementeries envoyées naturellement reviennent aussi dans un très-bref délai.

Quant aux — M. Hélouis vend leur forme postérieure aux tornades qui ne sont que toutes au dernier.

Ne sont les points de la France ont expédiées à la maison Hélouis et C^ie^ une infinité de lettres renfermant des passementeries. On prie MM. les officiers d'inscrire leur nom et leur adresse exacte afin que leur appartient, afin d'éviter des erreurs ou des échangements fâcheux.

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.

A LA VILLE D'ALGER.

Prix fixe.	**BADET**	Prix de fabrique.

N° 11, *rue Neuve-des-Petits-Champs, en descendant.*

MAISON spéciale pour l'*Equipement* et l'*Habillement* de MM. les Officiers de toutes armes. — Coupeurs particuliers pour uniformes.

Fabrique à l'assortiment de tous objets, shakos, plumets, cordons, ceintures et ceinturons cuirassés, boutons de tous modèles, armes blanches des premières fabriques.

Selon pour les uniformes et les costumes brodés.

Broderies pour les chefs de la *fabrication* des broderies or, argent et soie. Modèles types des divers les plus récents.

Au moment de la réorganisation de différents corps de l'armée et des modifications apportées à l'uniforme de plusieurs administrations, MM les officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à notre Maison pour tous les articles qui leur seront nécessaires.

Toutes les marchandises, des premières de parfaite qualité, d'une belle fabrication et d'une *rendue complète*.

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : AVEC ANNUAIRE, UN AN, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12 (ancien 22).

Paris, 25 février 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décrets impériaux rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur :

DÉCRET DU 14 FÉVRIER 1854.

Chevalier.

M. Roisi, gendarme à la 2e comp. de la Corse.

DÉCRET DU 18 FÉVRIER 1854.

Officier.

M. Laperlier, officier d'administration principal des subsistances militaires.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 14 février 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire à

M. Coppolani, brigadier à la 2e comp. de gendarmerie de la Corse.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret rendu à Ajaccio le 14 février 1854, a été nommé dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour), M. de Coulibœuf, sous-intendant militaire de 2e classe, en remplt. de M. Domergue, admis à la retraite.

Par décret impérial du 14 février 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de colonel.

7e régiment de chasseurs.

M. de Mirandol, lieutenant-colonel du 1er de chasseurs d'Afrique, en remplt. de M. Berger de Castelan, passé au commandement d'une légion de gendarmerie.

A un emploi de lieutenant-colonel.

7e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Reinaud Boulogne de Lascroux, chef d'escadrons au 4e de dragons, en remplt. de M. de Mirandol, nommé colonel.

A un emploi de chef d'escadrons.

6e régiment de dragons.

Choix, M. Gentil de la Breuille, capitaine au 2e de lanciers, en remplt. de M. Reinaud Boulogne de Lascroux, nommé lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 14 février 1854, ont été nommés dans la corps des SUBSISTANCES MILITAIRES (escadrons du train) :

Au grade de capitaine,

Pour occuper des emplois de capitaine en second.

Intérieur.

Ancienneté (1re tour), M. Mangin-Lépine, lieutenant au corps, en remplt. de M. Seguy, admis à la retraite.

Choix (2e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Berry, lieutenant au corps, en remplt. de M. Grâselin, décédé.

Afrique.

Ancienneté (1er tour). M. Bastrac, lieutenant au corps, en remplt. de M. Etienne, admis à la retraite.

Non-activité, M. Berteinne, capitaine en non-activité, en remplt. de M. Marin, décédé.

Choix (1er tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Anguais, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lelaisne, nommé capitaine major.

Au grade de lieutenant.

Intérieur.

Ancienneté (1re tour), M. Foucaine, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fameuse, décédé.

Afrique.

Choix (2e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Boyé, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Mangin-Lépine, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Noulin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Berry, nommé capitaine.

Italie.

Choix (1er tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Boudinet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bastrac, nommé capitaine.

Afrique.

Ancienneté (1re tour), M. Marcel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Anguais, nommé capitaine.

Intérieur.

Choix (2e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Aubert, sous-lieutenant au corps, employé crée par le décret du 29 février 1852.

Ancienneté (2e tour), M. Métivier, sous-lieutenant au corps, employé crée par le décret du 29 février 1852.

Ancienneté (1er tour), M. Journet, sous-lieutenant au corps, employé créé par le décret du 29 février 1852.

Au grade de sous-lieutenant.

Afrique.

(2e tour), M. Pennavire, adjudant sous-officier au 3e escadron, en remplt. de M. Pontalba, promu lieutenant.

(1er tour), M. Guimbertieau, adjudant sous-officier au 5e escadron, en remplt. de M. Bégot, promu lieutenant.

Italie.

(2e tour), M. Virey, adjudant sous-officier au 4e escadron, en remplt. de M. Nicolas, promu lieutenant.

Afrique.

(3e tour), M. Imbert, maréchal-des-logis au 3e escadron, en remplt. de M. Boudinet, promu lieutenant.

(1er tour), M. Lespinasse, maréchal-des-logis au 1er escadron, en remplt. de M. Marcel, promu lieutenant.

(2e tour), M. Bugros, maréchal-des-logis au 1er escadron, en remplt. de M. Aubert, promu lieutenant.

(3e tour), M. Blandel, maréchal-des-logis au 4e escadron, en remplt. de M. Meturier, promu lieutenant.

Intérieur.

(1er tour), M. Chanteroux, maréchal-des-logis-chef ou 1er escadron, en remplt. de M. Journet, promu lieutenant.

Par décret impérial du 18 février 1854, ont été nommés à dix neuf emplois de médecin-major de 2e classe, les neuf cinq aides-majors de 1re classe dont les noms suivent :

Choix, M. Vincent, de l'hôtel impérial des Invalides, en remplt. de M. Valet, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Mathlin, de l'hôpital de Valenciennes, en remplt. de M. Caselli, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Mérmoz, de l'hôpital de La Rochelle, en remplt. de M. Guerrin, nommé médecin-major de 1re classe.

Choix, M. Bonnan, de l'hospice civil de Neufbrisach, en remplt. de M. Périer, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Cordier, des hôpitaux de la 4e division d'armée, en remplt. de M. Molard, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Lafond, de l'hôpital de Longwy, en remplt de M. Chenu, nommé médecin-major de 1re classe.

Choix, M. Pare, de l'hôpital de Strasbourg, en remplt. de M. Cabrol, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Dussay, de l'hôpital de Lyon, en remplt. de M. Bernard, nommé médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Forge, de l'hôpital de Gien, en remplt. de M. Warnier, mis en non-activité par retrait d'emploi.

Choix, M. Anchisi-de, des hôpitaux de la division d'Alger, en remplt. de M. Chapet, décédé.

Ancienneté, M. Lanne-me, de la répétition de la division d'Oran, en remplt. de M. Au iguier, retraité.

Ancienneté, M. Nicolas, des hôpitaux de la division d'occupation en Italie, en remplt. de M. Bernet, retraité.

Choix, M. Dannoût, des hôpitaux de la division d'occupation en Italie, en remplt. de M. Hochet, retraité.

Emploi vacant par organisation.

Ancienneté, M. Canté, de l'hôpital du Val-de-Grâce.

Ancienneté, M. Gaubani, de l'hôpital de Bastia.

Choix, M. Burguy, de l'hôtel impérial des Invalides.

Ancienneté, M. Bey, de l'hôp. de Versailles.

Ancienneté, M. Castex, du l'hôp. de Nancy.

Choix, M. Moulinier, de l'hôp. de Boulo..

Par décision ministérielle du 23 février 1854, les capitaines de 2e classe du corps d'ÉTAT-MAJOR dont les noms suivent, ont été promus à la 1re classe du leur grade, savoir :

MM. Rual.	MM. Rouverie de Cabrières.
Granges.	Bourgeois.
Kieffer.	

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Illig, sous-lieutenant au 1er bat. de chasseurs à pied, passe au 13e de ces bataillons, en remplacement de M. Grandjean, qui permute avec lui.

M. Sarrazin, lieutenant-colonel du 2e rég. de la légion étrangère, passe au 2e régt, en remplacement de M. Flotmin, qui permute avec lui.

M. Gravier, capitaine au 3e bat. léger d'Afrique, est nommé à l'emploi de capitaine-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Boudin, promu au grade de major.

M. Février, capitaine au 1er de zouaves, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Jeanningros, promu chef de bataillon.

MUTATIONS DANS LA CAVALERIE.

Un échange d'emploi est autorisé entre MM. Tripard, major du 1er de cuirassiers, et Ancillon, chef d'escadrons au même régiment.

M. Taschereau d'Espitérères, capitaine au 2e de dragons, nommé, par décret du 4 février 1854, chef d'escadrons au 1er de spahis, est placé en activité hors cadres pour continuer à être employé dans le service des remontes, en qualité de commandant du dépôt de Gumpenne.

M. de Balanc, capitaine au 4e de chasseurs d'Afrique, est nommé aux fonctions d'adjutant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Colin, qui permute avec lui.

M. Borrelvivier, capitaine adjudant-major au 2e de cuirassiers, passe au commandement d'un escadron, par permutation d'emploi avec M. Brisard.

M. Bréauté, capitaine d'habillement du 1er de spahis, passe aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Barbier-Lalaurie, qui permute avec lui.

M. Noulardot, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 7e de cuirassiers, passe dans un escadron, par permutation d'emploi avec M. le sous-lieutenant Vignal.

M. Bonneville, capitaine trésorier du 2e de cuirassiers, est appelé au commandement d'un escadron dans ce régiment, en remplacement de M. Grandmottet, admis à la retraite.

M. Aper, capitaine-trésorier du 11e de chasseurs, passe aux fonctions de capitaine d'habillement de ce régiment, en remplacement de M. Renaud, admis dans l'état-major des places.

M. Chariet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 8e de hussards, passe aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Vo-in, promu lieutenant.

M. de Ferrin-Northumberland, capitaine au 2e de chasseurs d'Afrique, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Lafond, passé au commandement d'un escadron.

M. Oudet, sous-lieutenant au 4e de dragons, est nommé aux fonctions d'adjoint au trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Dodinot de Labonsaere.

Des permutations sont ordonnées entre huit sous-officiers proposés sous-lieutenants par décret du 4 février 1854, et dont les noms suivent, savoir :

M. Chantiam, sous-lieutenant au 1er de carabiniers, permute avec M. Roger, du 2e de cuirassiers.

M. Lecler, sous-lieutenant au 4e de cuirassiers, permute avec M. Février, du 3e de dragons.

M. de Vaugelet, sous-lieutenant au 11e de dragons, permute avec M. Delamain, du 2e de chasseurs.

M. Crolamal, sous-lieutenant au 9e de chasseurs à d'Afrique, permute avec M. Seignan, du 2e de spahis.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Bicquard-Mareire, chef de bataillon du génie, en disponibilité à Paris, a été désigné pour remplir les fonctions de chef de cette arme à Dieppe.

M. Le Besson, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, employé à Paris (semi-retour-tion) a été nommé à l'emploi d'aide-de-camp, pour en remplir les fonctions auprès de M. le général de brigade Boutmiliez, commandant supérieur du génie dans la 1re division militaire.

Digitized by Google

Simon, passé au 10e de ligne.
Pain, passé au 68e de ligne.
Fanchon, passé au 3e de zouaves.
David, passé au 14e ligne.
Dufour, passé au 17e de dragons.
Moretti, passé au 77e de ligne.
Massy, passé au 2e léger.
Delaunay, passé au 15e léger.
Lesquillon, passé au rég. des guides.
Meurs, passé au 36e de ligne.
Cugnot, passé au 17e de ligne.
Conte, passé au 21e léger
L'hoste, passé au 17e de ligne.
Veleroine, passé au 3e de ligne.
Perrin, passé au 20e bat. de chasseurs à pied.
Lecomte, passé au 13e léger.
Rouzau, passé au 7e de zouaves.
Negous, passé au 31e de ligne.
Levé, passé au 17e de ligne.
Vauthier, passé au 40e de ligne.
Lubin, passé au 9e de ligne.

Les médecine aides majors ci-après dénommés ont reçu les destinations suivantes :

1re classe.

MM. Armieux, du 12e léger, passé à l'hôp. de Calvi.
Courcelle Seneuil, du 12e de dragons, passé à la div. d'Alger.
Masson, du 3e de zouaves, passé à la div. de Constantine.
Barsalou, du 10e de ligne, passé à l'hôp. de Toulouse.
Compagnon, du 16e léger, passé à la div. d'Oran.
Worbe, du 1er bat. de gendarmerie d'élite, passé à l'hôp. de Versailles.
Delay, du 7e chasseurs d'Afrique, passé à l'hôp. de Versailles.
Bonaccorsi, du 6e de ligne, passé à l'hôtel imp. des Invalides.
Besançon, du 17e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Bernaut, du 56e de ligne, passé à l'hôp. de Constantine.
Bazin, du 4e de chas-seurs, passé à l'hôtel imp. des Invalides.
Souville, du 11e léger, passé à l'hôp. de Perpignan.
Liard, du 15e de ligne, passé à l'hôp. de Rennes.
Waghette, du 13e léger, passé à l'hôp. de Valenciennes.
Desblanes, du 9e d'artillerie, détaché à Alger, passé à l'hôp. de Montmédy.
Durand, du 65e de ligne, passé à la div. d'Alger.
Cintrat, du rég. des guides, passé à l'hôp. du Val-de-Grâce.
Bernier, du 66e de ligne, passé à la div. de Constantine.
Rossard, du 30e de ligne, passé à l'hôp. de Toulon.
Giraud, du 16e léger, passé au 21e de ligne.
Dufresne, du 25e de ligne, passé au 17e de dragons.
Potier-Dupiesny, du bat. d'ouvriers d'administration, passé au 64e de ligne.
Soubaut, du 12e d'artillerie, passé au 11e d'artillerie.
Beaurains, du 10e d'artillerie, passé au 1er de bataonls.
Bey (M.-A.), du 51e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Mittenberger, du 23e de ligne, passé au 1er bat. de gendarmerie d'élite.
Peter, du 70e de ligne, passé au 16e de ligne.
Gronnier, de la div. d'occup. en Italie, passé à l'hôp. de Metz.
Lange, de l'hôp. de Calvi, passé à l'hôp. du Bayonne.

2e classe.

MM. Planté, du 6e de cuirassiers, passé à l'hôp. de Lyon.
Debée, du 8e d'artillerie, passé à l'hôtel impér. des Invalides.
Bey, du 19e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Bedreau, du 2e léger, passé à l'hôp. de Bordeaux.
Bigan, du 2e bat. de chasseurs, passé à la div. d'Alger.
Stefani, du 6e léger, passé à l'hôp. de Marseille.
Fontes, du 19e léger, passé à l'hôp. de Bastia.
Aubert, du 4e de ligne, passé à l'hôtel impér. des Invalides.
Jamin, du 5e bat. de chasseurs à pied, passé à la div. d'Alger.
Briand, du 2e de ligne, passé à l'hôp. de Versailles.
Beyrond, du 7e de chasseurs, passé à la div. d'occ. d'Italie.
Aliz, du 50e de ligne, passé à l'hôp. de Metz.
Bourdier, du 3e d'artillerie, passé à la div. d'Alger.
Bresse, du 9e de chasseurs, passé à la div. d'Alger.
Le Roy, du 57e de ligne, passé à la div. de Constantine.
Maffre, du 60e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Lobstein, du 2e de spahis, passé à la div. de Constantine.
Boyer, du 17e de ligne, passé à l'hôp. de Bastia.
Duval de l'Escaille, du 3e de chasseurs à pied, passé à la div. de Constantine.
Boudet, du 4e de ligne, passé à l'hôp. de Cambrai.
Trinquier, du 74e de ligne, passé à l'hôp. de Valenciennes.
Drappier, du 15e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Bonfils, du 3e de ligne, passé à l'hôp. de Besançon.
Bregeault, du 10e cuirassiers, passé à l'hôp. de Lille.
Briet, du 22e de ligne, passé à l'hôtel imp. des Invalides.
Denis, du 1er bataillon, passé à l'hôp. de Corté.
Rieb, du 1er d'artillerie, passé à l'hôp. de Phalsbourg.
Parent, du 3e de zouaves, passé à la div. d'Alger.
Manche, du 2e de ligne, passé à la div. d'Alger.
Mouillié, du 6e de lanciers, passé à la div. d'Oran.
Monier, du 60e de ligne, passé à l'hôp. de Toulon.
Lapaix, du 75e de ligne, passé à l'hôp. de Lyon.
Goussurier, du 59e de ligne, passé à l'hôp. de Briançon.
Perron, du 4e de ligne, passé à la div. d'Alger.
Jeanin, du 4e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Tedeschi, du 14e léger, passé à la div. d'occup. en Italie.
Thatiste, du 2e léger, passé à la div. d'Alger.
Dessan, du 10e de chasseurs, passé à la div. d'Alger.
Grandet, du 79e de ligne, passé à la div. de Constantine.
Thimel, du 7e de dragons, passé à la div. d'occup. en Italie.
Tirard, du 30e de ligne, passé à l'hôp. de Versailles.
Il évenon, du 40e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Gentzler, du 26e de ligne, passé à l'hôp. de Sarreguemines.
Meignier, du 33e de ligne, passé à la div. d'Oran.
Aspiot, du 59e de ligne, passé à la div. de Constantine.
Barnet, du 27e de ligne, passé à la div. de Constantine.
Charion, du 21e léger, passé au 11e de ligne.
Malapert, du 7e de ligne, passé au 6e d'artillerie.
Buvière, du 15e de ligne, passé au 6e cuirassiers.
Pallet, du 4e de lanciers, passé au 1er d'artillerie.
Gallery, de l'hôp. de Versailles, passé à la div. d'Alger.
Mouillac, de l'hôp. de Besançon, passé à la div. de Constantine.
Fleury, de l'hôp. de Lyon, passé à la div. d'Oran.
Bidgel, de l'hôp. de Nancy, passé à la div. de Constantine.
Lecointre, de l'hôp. de Rennes, passé à la div. de Constantine.
Beurdy, de l'hôp. de Lyon, passé à la div. d'Oran.
Girard, de l'hôp. de Versailles, passé à la div. d'Oran.
Berthier, de l'hôp. de Nancy, passé à la div. d'Alger.
Combes, de l'hôp. de Cambrai, passé à l'hôp. de Versailles.

Les chirurgiens sous-aides ci-après dénommés ont reçu les nouvelles destinations suivantes :

MM. Jouret, de la div. d'Oran, passé à l'hôp. de Lyon.
Dufay, du 1er Saint-Dizier, de la div. de Constantine, passé à l'hôp. de Metz.
Lutz, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Marseille.
Vidal, de la div. de Constantine, passé à l'hôp. d'Alger.
Rolland, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Metz.
Rançon, de la div. de Constantine, passé à l'hôp. de Lille.
Carpentier, de la div. d'Oran, passé à l'hôp. de Versailles.
Bryon, de la div. d'Oran, passé à l'hôp. de Lyon.
Garnerone, de la div. d'occup. en Italie, passé à l'hôp. de Toulouse.
Casteran, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Toulouse.
Jeurian, de la div. de Constantine, passé à l'hôp. de Bordeaux.
Robbe, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Besançon.
Chalet, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Lyon.
Deschrotteriche, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Versailles.
Charles, de la div. d'Alger, passé à l'hôp. de Versailles.
Lagarde (J.), de la div. de Constantine, passé à l'hôp. de Toulouse.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les lois du 26 décembre 1846 et du 22 janvier 1851, qui ont fixé à 60,000 hommes le contingent à appeler sur les classes de 1850 et de 1849;

Vu les décrets des 11 novembre 1850 et du 13 août 1851, par lesquels une portion de ces classes a été appelée à l'activité;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les sommes nécessaires pour mettre disponibles sur les contingents des classes de 1850 et de 1849 sont appelées à l'activité.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 22 février 1854.

NAPOLEON

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. de Saint-Arnaud.

Algérie.

Aux détails que nous avons reproduits dans notre dernier numéro, d'après le *Moniteur algérien*, sur l'entrevue de M. le colonel Durrieu avec notre khalifa Si-Hamza, et sur sa marche vers Ouargla, nous joignons aujourd'hui ceux qui nous parviennent directement d'Alger, sous la date du 15 février.

Après avoir reçu l'hommage de Si-Hamza envers le drapeau français, au milieu de l'émotion générale que cette scène, empreinte de solennité, avait produite, le colonel et le khalifa s'acheminèrent ensemble dans la direction de Ngousa, et allèrent camper à cinq lieues de cette bourgade. Le colonel reçut successivement dans sa tente les chefs des goums de khalifa et les députations des tribus et des villes nouvellement soumises. Il félicita les premiers sur le concours énergique et persévérant qu'ils avaient donné à l'entreprise de Si-Hamza, et accueillit les protestations des autres sans leur faire promettre les dédommagements qu'ils prient à leur égard. Le 58, il établit son bivouac près de Ngousa, pour répondre aux instantes sollicitations du cheikh de ce ksar, Thaïeb ben-Dahia, dont le concours fut tout à fait décisif dans la victoire de notre khalifa.

L'oasis de Ngousa est située au milieu de dunes de sable qui ne laissent apercevoir, quand on arrive, que la tête de ses nombreux palmiers. Le 59, au moment où le soleil et reliée par des branches de palmier, présente l'aspect le plus misérable; il est peuplé par 150 familles environ, presque toutes de nègres. Le 60, au matin, le camp, à l'exception de khalifa, avait fait attaquer ces faibles retranchements par tous ses guerriers, la nuit même qui suivit le départ de Si-Hamza, nous avons remplacé ces retranchements par la manœuvre de khalifa sur leurs familles et leurs troupeaux, annihila le plus du chemin, et se laissant à l'attaque de Ngousa que les contingents des kssars de l'oasis d'Ouargla, qui furent rapidement. Les diverses opérations de Si-Hamza et du chérif révèlent de part et d'autre de l'audace et de l'habileté. Notre khalifa avait de mauvaises chances à courir, et sa victoire n'a quelque chose de plus brillant.

Le 59 au retranché de Ngousa sert de défense à la ville du côté qui est le seul véritablement accessible; autour des trois autres côtés règnent des dunes de sable, qui, à quelques mètres de largeur sur deux à trois mètres de profondeur. L'enceinte et les tours sont parfaient en assez mauvais état, et la défense de la ville reside, à proprement parler, dans l'épaisse forêt de palmiers qui la protége et la cache de tous côtés.

Le lendemain 29, le colonel Durrieu, faisant route vers le Sud, arriva de bonne heure dans les jardins d'Ouargla. Des députations de tous les quartiers de la ville l'y attendaient, en grand gémissant du Désert, ont été également la base unique de leur alimentation.

L'oasis d'Ouargla est située au milieu d'un chott très grand, dont le bassin est fermé par une ceinture de dunes de sable entremêlées de rochers. Un forme générale de la forêt de palmiers qui couvre que le ksar est celle d'une ellipse dont la grand axe a 3 kilom. et le petit a 3 kilom. seulement. Au Nord et au Sud, on aborde la ville par des clairières; mais on a sur les flancs d'épais jardins, encerclés par des murs de terre. La ville, ses murs et ses tours sont construits en terre cuite au soleil; un fossé plein d'eau et un chemin couvert régnent sur tout le pourtour. On arrive à ses six portes par des chaussées interrompues par fossés. En avant de plusieurs de ces portes s'élèvent des constructions en pierre, des espèces de camps retranchés qui servent à abriter les nomades, quand ils viennent concourir à la défense de la ville.

Ouargla se divise en trois quartiers : au Nord, celui des Beni-Sissine; à l'Est, celui des Beni-Brahim, qui est le plus important; enfin, à l'Ouest, celui des Beni-Ouaguin. Rien d'apparent ne distingue ces quartiers; les rues seules constituent leur différence. Du reste, rien de plus triste au premier abord, dans les rues, des portes surmontées d'un étage, formant traverse et servant de défenses aux quartiers dans les guerres intestines.

Bien que les constructions de la ville et l'enceinte elle-même soient dans un état déplorable, il ne faudrait pas en conclure que la prise de cette oasis serait chose facile. Ouargla, dans certaines circonstances données, peut mettre en mouvement deux mille hommes dans son sein et dans les nomades des environs, et une lutte engagée contre tous ces gens pourrait présenter de très grands obstacles. Le jardins, creusés en dessous jusqu'au niveau des eaux des marais, sont défendus par des saignées qui baignent constamment les racines des palmiers, laissent les arbres chanssés assez haut par les sables. Quelques jardins sont irrigués par des sources dont les eaux descendent ensuite vers les parties basses du chott et les entretiennent ainsi dans un état permanent de marécage. L'eau de source est très bonne; celle des marais, fortement alcaline, est impotable et donne lieu à des dépôts salins dont s'approvisionnent une partie des populations du Sud. En dehors des jardins existent un nombre assez considérable de palmiers clairsemés.

La population d'Ouargla, de sang métis, est chétive; les matériaux qui environnent la ville en rendent le séjour très insalubre. Malgré la richesse de ses jardins, elle est, par suite de l'état d'anarchie dans lequel elle vit depuis longtemps, dans une situation très précaire. Le commerce d'une certaine importance dont Ouargla a pu être le centre dans ses temps prospères, paraît aujourd'hui presque anéanti.

Quoi qu'il en soit, l'expulsion du chérif de ce centre est un fait capital pour la tranquillité des Sahariens de ces régions, et conséquemment d'une grande importance pour notre domination en Algérie.

Les kssars de Rouissat, d'Aïn-Ameur, Hadadja et Sidi-Rouiled n'ont aucune importance politique par eux-mêmes, et se ralliaient naturellement au quartier de la ville d'Ouargla. Aïn-Ameur et Hadadja, qui portent ensemble le nom de *Châtouf*, sont entourés de très beaux jardins de palmiers. Au-bas de Rouissat et de Sidi-Rouiled, on ne trouve que des palmiers épars. C'est à Rouissat que les habitans de l'oasis d'Ouargla avaient construit pour le chérif Mohammed-ben-Abdallah, il y a trois ans, une grande casbah, où ils avaient déposé beaucoup d'argent et leurs plus précieuses richesses. C'était dans cette casbah que le chérif croyait avoir mis sa puissance sur des bases inébranlables. Si-Hamza a détruit cet édifice de fond en comble.

Le colonel Durrieu a dû passer dans l'oasis d'Ouargla les journées du 30 et du 31 janvier, pour y travailler, de concert avec Si-Hamza, à l'organisation du pays. Il se proposait d'en partir le 1er février, avec le khalifa et tous les contingents et de se diriger, avec tous nos goums et les deux petites colonnes Noguès et Du Barail, sur Laghouat, où il était attendu du 8 au 10. Le colonel Durrieu et le général Du Barail, afin de ne pas encombrer la route et de permettre à tous les animaux de bien facilement nos mets et aux redre-qui formeront les lieus de station du détachement, se sont précédé de deux jours. Le colonel Durrieu, de sorte que M. le gouverneur-général, dont le quartier général était à Aïn-Leben, le 6 février, avait l'assurance de trouver à son arrivée, le 8, à Laghouat, le commandant supérieur de cette importante position.

L'occupation d'Ouargla, nous ne saurions trop le constater, a heureusement terminé la longue et laborieuse campagne entreprise dans toutes les régions méridionales de l'Algérie. Aujourd'hui d'un officier supérieur français, préparant seul, au milieu de populations nombreuses et à une si grande distance de nos centres d'opérations, les bases de l'organisation à donner à toute notre vaste province du Sahara, et obtenant, par la rectitude des résultats qu'ont obtenus les opérations si habilement préparées et dirigées par M. le gouverneur-général.

Moniteur.

Les nouvelles d'Orient n'ont rien de bien important, pas même l'irruption de 300 Grecs révoltés venant de l'Épire, et qui ont eu une sanglante collision avec les troupes ottomanes de la frontière. Des mesures ont été prises par le gouvernement turc pour que ces bandes ne puissent se développer davantage, si elles se renouvelaient, et le gouvernement grec a dû en prendre, de son côté, pour en prévenir le retour.

Les dernières nouvelles reçues de Bucharest ont appris sur les rives du Danube entre les corps des deux armées belligérantes. Les Turcs continuent à y avoir l'avantage. Toutes les circonstances confirment ce que nous avons dit de l'impossibilité d'entreprendre, en cette saison, de grandes opérations militaires qui auraient la Valachie pour théâtre. Un article fort intéressant, publié dans la *Gazette des Hôpitaux* du 21 courant, et écrit par M. le docteur Champouillon, qui a fait une campagne parfaite de ce pays, démontre non seulement cette impossibilité, mais aussi les dangers que doivent rencontrer, sur la rive gauche du Danube, les troupes qui y séjourneraient pendant le commencement des chaleurs, qui arrivent ordinairement vers le milieu du mois de mai.

« Le printemps commence en mars, dit ces écrivain, avec le vent du sud-est. Son apparition et sa marche sont habituellement si brusques, qu'en moins de quinze jours les arbres, jusque-là chargés de givre, se montrent couverts de fleurs.

« Pendant l'été, qui comprend les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, la chaleur devient excessive, quelquefois insupportable. De mai à trois heures tous les travaux sont suspendus; les habitans s'abandonnent au sommeil ou s'abreuvent de diverses qualités de certains dissolvés dans l'eau). Après le coucher du soleil, la température tombe souvent de 15 et 20 degrés, l'atmosphère se rafraîchit, mais elle se charge en même temps de miasmes et d'humidité.

Plus loin, il ajoute :

« Par suite de l'abondance des Carpathes descendent en foule des torrents et des rivières; après une course de 50 à 100 lieues, leur eau troublée et impétueuse se précipite dans le lit du Danube.

« Les plus remarquables par leur importance sont le *Rio Mick*, le *Jubonnica*, l'Oto ou *Auta*, l'*Artjeche*, la *Prokhre* et la *Dombovnitza*, qui coule entre des fleurs et des herbes odoriférantes : la Dombovnitza, dont on puise à cet endroit une eau douce et pure, qui se désaltère à la source ne s'en va plus. »

« Les contrées qu'arrosent ces divers cours d'eau sont presque toutes de ravines savanes émaillées de fleurs et de riches moissons, entrecoupées de collines et d'une multitude de ruisseaux qui y entretiennent l'ombre et la fraîcheur.

« Lorsque arrive la fonte des neiges, la Danube est affluente ne gonfle et vomit leur rouge ; l'eau débordée ne retourne que fort entière dans son lit ; une partie filtre à travers le sol, sur lequel elle dépose un sédiment fertile. »

Arrivant à parler des maladies qui désolent ces contrées, M. Charmes-Bourbon poursuit :

« Au printemps, après le retrait des eaux, en automne, dès les premières ondées pluviales, apparaissent dans ces lieux et en voyage des fièvres les formes intermittentes pernicieuses et la dysenterie, qui épargnent généralement les montagnards, à moins qu'une brise pestilentielle ne les atteigne dans leurs retraites ordinaires. Cette dysenterie, l'anasarque, les ventres pâteux, les grosses rates, la triane, une sénilité précoce, telles sont les altérations morbides que l'on observe habituellement chez les fabricants de ces régions. »

Il est à remarquer que tous ces fléaux, cette insalubrité presque constante, mais intense surtout lors des premières chaleurs qui saisissent le limon déposé par le Danube après ses débordements, n'affligent que la rive gauche du Danube, occupée par les armées russes, et que la rive droite, beaucoup plus élevée, et que gardent les Ottomans, en est complétement exempte.

Il y a là une indication importante qui mérite d'être prise en sérieuse considération, dans la combinaison des mouvements stratégiques dont la Bulgarie va bientôt être le retranchement le théâtre. La position défensive de la rive droite offre des avantages si considérables en ce moment aux forces qui l'occupent, qu'on conçoit fort bien que l'empereur Nicolas ne force de quelque temps à prendre l'offensive. Elles ont raison de laisser à l'ennemi tous les inconvénients de l'invasion qu'il a si imprudemment et si intempestivement commise.

Beaussenan.

L'indication du titre des 87 nouveaux régiments d'artillerie ayant été donnée d'une manière incomplète dans le numéro du *Moniteur de l'armée* du 21, nous la donnons aujourd'hui exactement ci-après, avec celle des villes où ces régiments doivent être organisés, dans la première quinzaine de mars prochain.

1er régt. d'artillerie—à pied.	Organiser à Beauvais.
2e régt. d'artillerie—à pied.	Organiser à Beauvais.
3e régt. d'artillerie—à pied.	Organiser à Metz.
4e régt. d'artillerie—à pied.	Organiser à Strasbourg.
5e régt. d'artillerie—à pied.	Organiser à Grenoble.
6e régt. d'artillerie—pontonniers.	Organiser à Strasbourg.
7e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Metz.
8e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Toulouse.
9e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à La Fère.
10e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Grenoble.
11e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Strasbourg.
12e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Bourges.
13e régt. d'artillerie—monté.	Organiser à Besançon.
14e régt. d'artillerie—à cheval.	Organiser à Douai.
15e régt. d'artillerie—à cheval.	Organiser à Versailles.
16e régt. d'artillerie—à cheval.	Organiser à Toulouse.
17e régt. d'artillerie—à cheval.	Organiser à Vincennes.

M. le ministre de la guerre vient de publier le compte général qu'il a remis à l'Empereur, sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1852. Nous allons extraire de ce document officiel les renseignements qui nous semblent d'un intérêt général.

L'effectif entretenu sous les drapeaux pendant l'année 1852, en vertu des lois de finances, a été, en moyenne, de 380,380 officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers et soldats ; il avait été, en 1851, de 406,378 ; différence en moins pour l'année 1852, 19,072.

Cette diminution d'effectif a été la conséquence de l'amélioration de la situation générale de la France.

Au 1er janvier 1853, après la libération de 35,943 hommes de la classe de 1845, l'armée active avait un effectif de 378,016 hommes, savoir : dans les corps de l'intérieur, 304,864 ; dans les corps de l'armée d'Afrique, 71,237.

La réserve se composait, à la même époque, de 126,880 hommes. Dans ce chiffre de 126,880, le contingent de la classe de 1851, dont la première moitié avait été appelée à l'activité, figure pour 31,503 hommes.

L'effectif général de nos forces militaires était donc, au 1er janvier 1853, de 504,896.

Le nombre des *amis* des classes antérieures qui ont été inscrits sur les listes de la classe de 1851, en conformité de l'art. 9 de la loi du 21 mars 1832, a été de 3,392 ; il avait été, pour la classe de 1850, de 2,656 ; différence en moins pour la classe de 1851, 264.

Quant aux *amis qui*, ayant atteint l'âge de 30 ans accomplis sont avoir satisfait aux obligations du recrutement, ne peuvent plus, aux termes du même art. 9 de la loi, être requis pour le service militaire, le chiffre en est toujours très faible. Il a été de 4. La classe précédente en comptait 5.

Ces résultats favorables attestent de nouveau le bien que les autorités opportunt dans l'exécution de la loi du recrutement, et le nécessité, de mieux en mieux comprise par les jeunes gens eux-mêmes, de se soumettre aux obligations imposées par cette loi.

Le chiffre total des *exemptions* accordées aux jeunes gens de la classe de 1851 a éprouvé une diminution sensible comparativement à celui de la classe précédente. Il avait été, pour la classe de 1850, de 84,245 ; il n'a été, pour la classe de 1851, que de 80,994 ; différence en moins pour la classe de 1851, 3,254.

Tous les cas d'exemption prévus par l'art. 13 de la loi ont éprouvé, sans exception, des diminutions, savoir :

1° Défaut de taille,	357
2° Infirmités,	1,395
3° Aînés d'orphelins,	125
4° Fils ou petits-fils de veuves,	123
5° Fils ou petits-fils de septuagénaires ou d'aveugles,	140
6° Pelotés de frères envoyés en impotens,	20
7° Aînés de deux frères appelés à faire partie du même titre,	34
8° Frères de militaires morts en activité, ou réformés ou admis à la retraite,	340
	319

Une diminution aussi notable n'était déjà produite dans le chiffre des exemptions pour la classe de 1850, comparativement aux classes précédentes.

La nouvelle diminution que l'on remarque dans le chiffre des exemptions de la classe de 1851, surtout pour les exemptions relatives au défaut de taille et aux infirmités, laisse supposer que, sous le rapport de l'hygiène physique, il y a amélioration dans les éléments appelés à fournir les contingents annuels. C'est ce qui résulte d'ailleurs positivement des comptes rendus par les diverses autorités civiles et militaires ; car, pour arriver à la formation du contingent total de 80,000 hommes, on a examiné un nombre moins considérable de jeunes gens de la classe de 1851 que pour la classe de 1850 (416,077 en lieu de 419,322).

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1851 qui ont été *réformés* du contingent, ou, en d'autres termes, qui ont obtenu le *dispensé* du service militaire, conformément à l'art. 14 de la loi, a été de 7,761 ; il a été de 8,116 pour la classe de 1850, à 7,145 ; différence en plus pour la classe de 1851, 259.

Les *conseils de révision* se sont transportés dans 5,589 cantons, sur 2,847 qui existent en France. Ils n'ont point opéré, pour la classe de 1850, que dans 2,530 cantons, ce qui fait une différence en plus de 58 cantons pour la classe de 1851.

Depuis plusieurs années une amélioration sensible se fait remarquer sur ce point, et l'on ne saurait trop se féliciter de ces résultats, qui eurent favorables aux intérêts des familles et à la bonne composition des contingents.

Le terme moyen de la durée des opérations a été de 3,063, chiffre qui dépasse d'une demi-journée celui de 1850, et qui est inférieur de 2 et 33 jours (1 jour de plus que pour la classe de 1850).

Le nombre des séances tenues par les conseils de révision a été de 3,063, chiffre qui, par précision par les préfets, et 928 par des conseillers de préfecture de départ. Ces résultats, qui diffèrent peu de ceux de l'année précédente, sont toujours, comme l'on voit, en faveur de l'ordre et de la célérité. L'empressement des préfets à présider eux-mêmes les conseils de révision, où leur présence ne peut, en effet, qu'ajouter à l'autorité des décisions de ces conseils.

Sur 311,318 jeunes gens formant la force totale de la classe de 1851, après rectification des tableaux de recensement et des listes de tirage, 263,986 ont été convoqués devant les conseils de révision.

Les conseils n'ont en cependant à statuer que sur 101,077 jeunes gens pour former le contingent.

Le moyenne des jeunes gens examinés par séance a été de 45, tandis qu'elle a été, en 1850, de 47 pour la classe de 1850. Cette diminution s'explique naturellement par l'augmentation régulière plus haut dans la moyenne de temps employé à la tournée de révision, par laquelle, on le sait, les conseils tendent à apporter chaque année plus de soin dans l'examen des jeunes gens.

Les *officiers de santé militaires* employés auprès des conseils de révision pour la visite des jeunes gens étaient parfois choisis dans des rangs inférieurs. Afin d'entourer cette importante mission de toutes les garanties désirables, dans le double intérêt de l'armée et des familles, M. le ministre de la guerre a décidé que désormais elle serait *exclusivement* confiée à des officiers de santé ayant au moins le grade de médecin-major. Cette détermination a commencé à recevoir son exécution en 1852 et a déjà produit d'excellents effets.

Au 1er août 1852, vingt-trois jours après la formation de la liste du contingent départementaux, les conseils avaient admis 71,193 individus au recrutement de l'armée de 1851, savoir : substituants, 1,351 ; remplaçants, 9,842, dont 3,610 avaient déjà servi.

Cinq mois plus tard, le 1er janvier 1853, le nombre des substituants et des remplaçants s'était élevé à 16,683 ; savoir : substituants, 1,597 ; remplaçants 15,086, dont 5,080 avaient déjà servi.

Au 1er janvier 1853, l'armée active, dont l'effectif était de 332,949 sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats (gendarmerie exceptée), comptait 5,862 substituants et 87,630 rempl.-ç.ur.

D'après l'article 15 de la loi du 21 mars 1832, un membre du conseil général et un membre du conseil d'arrondissement sont appelés à faire partie du conseil de révision. Ces membres étaient habituellement désignés pour siéger au conseil dans leurs cantons respectifs. Aussi beaucoup d'entre eux devenaient-ils l'objet d'obsessions nombreuses de la part des familles et des jeunes gens de ces localités ; et souvent même la malveillance les accusait d'avoir cédé à des influences personnelles.

Une instruction ministérielle a obvié à ces graves inconvénients, et des 1852, ces membres ont été, comme ils le seront à l'avenir, appelés au conseil de révision dans les localités autres que celles où ils ont leur résidence. La moralité de cette mesure a obtenu une appréciation générale.

L'administration a également satisfait aux besoins des populations, en laissant dans leurs foyers, comme pour les classes antérieures, les jeunes soldats de la classe de 1851 qui, étant les soutiens indispensables de leurs familles, ont été désignés par les conseils de révision, environ la proportion de vingt sur mille hommes de contingent.

311,318 jeunes gens étaient inscrits sur les tableaux de recensement de la classe de 1851. Les notes sur leur degré *d'instruction*, comparées à celles qui avaient été recueillies sur la classe de 1850, donnent les résultats suivants :

	1851.	1850.
Ne sachant ni lire ni écrire,	105,900	104,995
Sachant lire seulement,	10,787	10,664
Sachant lire et écrire,	193,131	191,298
Dont on n'a pu vérifier l'instruction,	1,400	8,755
	311,218	308,712

Ainsi le nombre des illettrés a décru dans la proportion de 34.35 à 31.02 sur 100 ; c'est une amélioration dont on ne peut que se féliciter.

Des proportions à peu près semblables ont été constatées parmi les jeunes gens compris dans le contingent.

La moyenne de la *taille* a été, pour la classe de 1851, comme pour celle de 1850, de 1 mètre 654 millimètres.

Le nombre des hommes qui ont été libérés dans le cours et à la fin de l'année 1852 a été de 35,943 ; savoir :

1° Sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps stationnés à l'intérieur, 44,446, dont 9,610 étaient en congé, et 29,330 avaient été renvoyés par anticipation dans leurs foyers.

2° Jeunes soldats de la classe de 1845 qui avaient été maintenus à titre provisoire dans leurs foyers, 1,833.

3° Militaires appartenant aux corps stationnés en Algérie, 9,864.

Un décret du gouvernement provisoire en date du 31 mars 1848 avait autorisé des engagements de deux ans. Cette disposition, motivée par les circonstances politiques du moment, n'a pas tardé à produire des résultats préjudiciables aux intérêts de l'armée comme à ceux du Trésor. Elle a été supprimée par un décret du 17 janvier 1852. Néanmoins, le nombre des engagements volontaires, pendant l'année 1852, loin de diminuer, a augmenté, comparativement à celui des engagements de l'année précédente. Il a été de 10,497, savoir : à l'intérieur, 10,367, et en Algérie, 130.

Il avait été, pour 1851, de 10,311, savoir : à l'intérieur, 10,234, et en Algérie, 107 ; différence en plus pour 1852, 186.

Les rengagements ont éprouvé, en 1852, une augmentation ; il a été de 1,400 ; en 1851, ils n'avaient été que de 5,901 : différence en plus pour 1852, 599.

Les 6,400 rengagements qui ont été constatés, savoir : par des sous-officiers, 3,582 ; par des caporaux ou brigadiers et soldats, 2,818 ; pour le même corps, 5,867 ; pour d'autres corps, 533 ; pour deux et trois corps, 32 ; pour quatre et cinq ans, 868.

Aucun individu n'a été différé aux tribunaux, comme prévenu ou de s'être fait remettre dans les tableaux de recensement à l'aide de *fraudes*.

Par décret du 1er décembre 1852, ministre entière, absolue et sans condition de service, a été accordée : 1° aux *insoumis* qui appartiennent à l'une des classes jusques et y compris celle de 1846, qui n'étaient encore pas rentrés volontairement antérieurement au 31 décembre 1852 ; 2° aux *insoumis* des classes postérieures (classes de 1841 à 1851), mariés ou veufs avec ou sans enfants, ou bien âgés de plus de 26 ans, ou enfin se trouvant dans l'un des cas d'exemption prévus par l'article 13 de la loi du 21 mars 1832.

Par suite de l'application de ce décret, le nombre de jeunes soldats signalés comme insoumis sur les états de la force publique s'élevait plus, au 1er janvier 1853, qu'à 8,712. Sur ce nombre, 3,938 avaient été arrêtés ou s'étaient présentés volontairement et les conseils de guerre avaient prononcé 1,404 condamnations.

Sur le même nombre de 8,712 insoumis, 738 avaient été rayés des contrôles de l'insoumission pour diverses causes (décès, cessation de résidence, etc.), sans avoir été jugés comme tels.

Quant aux insoumis restant à rechercher à la même époque (1er janvier 1853), ils étaient au nombre de 5,029.

La classe de 1851 comprend 244 insoumis, sur lesquels 229 restent à rechercher.

Les hommes ayant profité de l'enseignement régimentaire, en 1852, sont au nombre de 82,111 ; savoir : hommes ayant suivi les cours de la 1re année, 57, 319 ; hommes ayant suivi les cours du 2e degré, 24,792.

Le nombre des hommes qui avaient suivi les cours du premier et du deuxième degré, en 1851, avait été de 61,248 ; différence en plus pour l'année 1852, 863.

Comme ceux des années précédentes, ce rapport constate les résultats les plus satisfaisants dans l'application de la loi du 21 mars 1832, et il est, à notre avis, une nouvelle preuve de la supériorité de notre système de recrutement et de commande de respecter les principes fondamentaux, lorsqu'il y aura lieu d'y apporter les modifications qu'il peut être susceptible de recevoir.

Beaussenan.

Un brigadier de carabiniers vient de publier, sous le titre *d'Histoire véridique de trois enfants de Paris*, une notice biographique sur MM. les maréchaux Le Roy de Saint-Arnaud, Magnan et Canrobert, ses anciens chefs. Cette notice, pleine d'esprit et de bonne, en style de troupier qui n'exige aucune des formes d'une ces tentatives parfaite, des détails intéressants sur la vie militaire de ces trois maréchaux depuis leur entrée au service jusqu'à leur élévation à la haute position qu'ils occupent aujourd'hui. Nous nous bornerons à le louer pour les trois derniers, qui sont partis tous les trois des rangs inférieurs de l'armée pour arriver à le haute position qu'ils occupent pour leurs éminents services.

L'ouvrage se termine par une liste complète de tous les maréchaux de France nommés depuis le 19 mai 1804, époque du rétablissement de cette dignité militaire, jusqu'à nos jours, indiquant le titre auquel chacun des titulaires a débuté dans la carrière des armes.

Ces curieux détails n'ayant encore été publiés dans aucun recueil, nous avons pensé qu'ils offriraient de l'intérêt à nos lecteurs.

Beaussenan.

LISTE DES MARÉCHAUX DE FRANCE

Nommés depuis le rétablissement de cette dignité jusqu'à ce jour :

20 *Avril* 1804 et 19 *mai* 1804).

BERTHIER (Louis-Alexandre, prince de Wagram et de Neufchâtel), ingénieur géographe, soldat en 1766.

MURAT (Joachim, grand-duc de Berg, roi de Naples), soldat au 12e de chasseurs en 1787.

MONCEY (Bon-Adrien-Jeannot, duc de Conegliano), soldat au régiment du Languedoc en 1789.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), soldat en 1778.

MARMONT (Auguste, duc de Raguse), soldat au régiment des Gardes-du-Corps en 1789.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste-Julien, prince de Ponte-Corvo, roi de Suède), soldat au 60e d'infanterie en 1790.

SOULT (Nicolas-Jean-de-Dieu, duc de Dalmatie), soldat au 23e d'infanterie en 1785 (1).

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne, comte), adjudant-major en 1791.

LANNES (Jean, duc de Montebello), sous-lieutenant au 2e bataillon du Gers en 1792.

MORTIER (Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph, duc de Trévise) capitaine au 1er bataillon du Nord en 1791.

NEY (Michel, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa), hussard en 1788.

D'AVOUT (Louis-Nicolas, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl), sous-lieutenant de cavalerie en 1788.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste, duc d'Istrie), soldat en 1787.

SUCHET (François-Christophe, duc de Valmy), ensaigne d'infanterie en 1793.

(1) Maréchal général de France je 26 septembre 1847.

Digitized by Google

LEFEVRE (François-Joseph, duc de Dantzick), garde française en 1774.

PÉRIGNON (Dominique Catherine, marquis), sous-lieutenant en 1768.

BERGERON (Jean Mathieu-Philibert, comte), lieutenant en 1755.
11 juillet 1807.

PERRIN (Claude, dit **VICTOR**, duc de Belluno), soldat en 1791.
11 juillet 1807.

OUDINOT (Nicolas-Charles, duc de Reggio), soldat dans Médoc-Infanterie en 1784.

MACDONALD Jacques Etienne-Joseph-Alexandre, duc de Tarentes, soldat en 1784.

MARMONT Auguste Frédéric-Louis, **VIESSE DE**, duc de Raguse, sous-lieutenant au bataillon de Charlres en 1790.
8 juillet 1811.

SUCHET (Louis-Gabriel, duc d'Albufera), soldat en 1792.
27 août 1812.

COUTON SAINT-CYR (Laurent, marquis), volontaire au 1er bataillon de chasseurs de Paris en 1792.
18 octobre 1813.

POISLTOWSKI (Joseph, prince), officier en Pologne.
17 avril 1815.

GROUCHY (Emmanuel, marquis de), lieutenant d'artillerie en 1780.
3 juillet 1816.

COLLOT (Marie-François Henri de **FRANCQUEVAU**, duc de), mousquetaire en 1754.

BERTHONVILLE (Pierre de **RIEL**, marquis de), gendarme de la Reine en 1766.

CLARKE (Henri-Jacques Guillaume, comte d'Hunebourg, duc de Feltre), sous-lieutenant en 1792.

DE VIENNE, Joseph-Hyacinthe **BEGOUX**, marquis), lieutenant en 1767.
6 juin 1823.

LIM DE LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard, marquis), élève d'artillerie en 1784.
9 octobre 1833.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph, comte), capitaine au 4e bataillon de la Moselle en 1791.
8 mars 1837.

BOURRIENNE WALSCHENBURG (Louis-Aloys-Joseph-Joachim-François-Xavier Antoine, prince de), capitaine au service d'Autriche en 1783.
23 février 1839.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis), volontaire au 3e bataillon de Paris en 1791.
14 juillet 1830.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor de **GHAISNE**, comte de), ensuite aux gardes françaises en 1788.
17 juillet 1830.

GÉRARD (Maurice-Etienne, comte), volontaire au 1er bataillon de la Meuse en 1791.
27 juillet 1831.

CLAUZEL (Bertrand, comte), sous-lieutenant en 1791.
30 juillet 1831.

MORTON (Georges, comte de Galloo), volontaire au 7e bataillon de la Meurthe en 1791.
11 novembre 1837.

VALÉE (Sylvain-Charles, comte), élève d'artillerie en 1791.
21 octobre 1840.

SÉBASTIANI DELLA PORTA (Horace-François-Bastien, comte), sous-lieutenant en 1788.
9 avril 1843.

DROUET (Jean-Baptiste, comte d'Erlon), soldat au 7e d'infanterie en 1782.
31 juillet 1843.

GUILLAUD DE LA PICONNERIE (Thomas Robert, marquis, duc d'Isly), soldat dans les grenadiers à pied de la garde impériale en 1804.
17 septembre 1847.

REILLE (Honoré-Charles-Michel-Joseph, comte), volontaire au 2e bataillon du Var en 1791.
DODE DE LA BRUNERIE (Guillaume, vicomte), sous-lieutenant au génie en 1794.
1er janvier 1850.

BONAPARTE (Jérôme-Napoléon, prince, roi de Westphalie), ex-lieutenant de marine en 1800.
10 mars 1851.

EXELMANS (Remi-Joseph-Isidore, comte), volontaire au 3e bataillon de la Meuse en 1791.
11 décembre 1851.

BARAGUE (Jean-Isidore, comte), capitaine en 1791.
VAILLANT (Jean-Baptiste-Philibert, comte), sous-lieutenant du génie en 1791.
2 décembre 1853.

LE ROY DE SAINT-ARNAUD (Armand-Jacques), garde du corps en 1815.

MAGNAN (Bernard-Pierre), soldat au 56e de ligne en 1809.

CASTELLANE (Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte de), soldat au 3e léger en 1804.

M. Al. Garrel, comme principal au ministère de la guerre, pourrait avec une louable persévérance la publication des recueils destinés à rendre tous les documents relatifs à la législation d'une manière spéciale, et qui se trouvent disséminés dans *le Journal militaire officiel*.

A ces volumes sur l'*Avancement dans l'armée*, sur les *Honneurs et Préséances militaires*, sur les *Conseils d'enquête*, sur le *Service de la Solde et des Revues*, (ce dernier paraîtra à la troisième édition), M. Garrel vient d'en ajouter un nouveau, dont le succès ne nous semble pas moins assuré; c'est le Recueil des dispositions des lois, décrets, ordonnances et décisions ministérielles sur l'*Etat civil* (naissances, mariages, décès, testams ou et successions), applicables aux militaires de toutes armes, à l'infériour et aux armées (1).

(1) Un volume in-18, à la librairie militaire de Dumaine; prix : 75 c., et 1 fr. rendu *franco* par la poste.

L'utilité de ce volume est incontestable. Une instruction du ministre de la guerre, du 24 brumaire an XII, règle, pour la première fois, le mode d'exécution des dispositions du Code Napoléon sur l'état civil, qui concerne ni particulièrement l'armée. Le décret impérial du 16 juin 1808, relatif au mariage les militaires, ayant nécessité quelques changements à cette instruction, il en fut publié une nouvelle à la date du 16 novembre 1808. Plus tard, par suite des nombreuses modifications que nos lois législatives ont subies, cette instruction fut remplacée par celle du 8 mars 1823, qui sert encore de règle aujourd'hui aux officiers et fonctionnaires militaires appelés à exercer, à la frontière française, les fonctions d'officiers de l'état civil. Enfin, depuis cette dernière instruction, un grand nombre de dispositions de détail sont successivement venues, notamment au sujet des conditions imposées aux militaires pour contracter mariage.

Ce sont toutes ces dispositions éparses que M. Garrel vient de rassembler dans un cadre aussi restreint que possible, de manière à former comme un manuel de législation sur une importante matière. Ce Recueil prête un degré d'utilité de plus dans les circonstances actuelles, au moment où une partie de nos troupes peuvent être appelées à entrer en campagne, et nous ne doutons pas qu'il ne soit accueilli par l'armée avec la même faveur que nous qui ont été précédemment publiés par M. G rel.

BOUSSAU.

Le directeur-gérant responsable : H. BARBOUX.

Le major du 4e léger demande à permuter avec un chef de bataillon. — S'adresser directement à Perpignan.

— Un lieutenant d'infanterie (ancienneté), mal noté, désire permuter avec un de ses collègues de caserne d'infanterie ou de chasseurs à pied.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne fortement noté, 5 mai 1853, demande à permuter avec un collègue de son grade d'un des régiments ou bataillons stationnaires en Afrique.

— Un lieutenant de 1er bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Thionville, désire permuter de suite avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou légère.

— Un sous-lieutenant (ancienneté 31 décembre 1851) d'un régiment qui s'attend à aller très prochainement à Paris, désire permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie de ligne ou de chasseurs à pied, en France ou en Algérie, à nos navires, des troupiers indigènes ou de la légion étrangère.

— Le 3e régt. d'Afrique à Napoléon-Vendée, demande une petite clarinette et un premier hautbois. — S'adresser au conseil d'administration.

— Un remplaçant sera libre le 1er avril 1854 à Salon (Bouches-du-Rhône), pour l'emploi de maître tailleur, qui demeurera vacant au 1er léger jusqu'à cette époque. — S'adresser à Salon.

Les sauveurs qui désireront s'y présenter devront justifier de leur moralité et de la possession d'un capital de 5 000 fr., dont 1 000 fr en dépôt dans une caisse d'épargne, à titre de cautionnement.

Les rémunérations ne seront reçues que jusqu'au 15 mars. Chaque candidat sera informé avant le 22 du même mois de son admission ou exclusion.

— La Pêle Aubril, pour faire couper les rosoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le tube.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom lacrymale sur le verre, doit être réputé contrefait.

Composé par PAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : { *A Paris*, chez M. DEHAIS-LAFORÊT, Rue Montmorency, 3. | *A Marseille*, chez M. MANTE, Rue Paradis, 41.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Adélite, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'althéa, pâte pectorale, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans en enlever son arôme suave; aussi notre *Vinaigre Lactescent* est essentiellement laiteux et rafraîchissant; il n'a par l'action dure et sécative de nos autres vinaigres; il n'irrite point la peau et n'aurnit l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une fraîcheur douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les vinaigres de toilette, par la réputation dont il jouit déjà, produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné du prospectus portant le timbre de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, rue St-Honoré, 65. — A Bordeaux, chez M. DAUBALA, foncé de l'Intendance. — — chez M. BUCHON, r. Barthélemy, 60. — chez M. LEROUX, rue Pavée, 16. — — chez M. HAMON, rue Neuve, 3. — A Toulouse, chez M. IZÈRE, rue St-Rome, 19. — A Lyon, chez M. QUEYRAT, rue Mulet. — A Saint-Etienne, chez M. BATAILLE, rue de la Comédie.

On trouve à la Maison centrale de Lyon, aussi que dans nos succursales, toutes sortes de l'uniformes et Fournitures militaires. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANOUVRIER.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voici un ouvrage et de la génération

dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages. 4e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 16 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour *et guérir soi-même*. — *Tous les pharmaciens autorisent les remèdes indiqués.*

Conseils AUX MALADES pour la guérison prompte et radicale de la syphilis et ses suites, rétrécissements, chancre de vessie, écoulements, pertes séminales, pertes involontaires, gravelle, maladies des voies urinaires, hydrocèle, squirre hémorroïdes, vérole, etc., etc.

Chez l'auteur, DOCTEUR ROLLAS, de Saint-Amand, professeur de pathologie et en pratique, 25, RUE BASSE-DU-REMPART, LIBRAIRIE, 2e rue de l'Ancien-Comédie. Prix : 5 fr tout à poste. 6 fr. 50 tous-droits envoyés.

AVIS. — LATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 3 fr.; poste, 1fr. 50. — *Consultations de midi à 3 heures et par correspondance*, affranchir.

LE NOUVEAU Dictionnaire de Poche VOLCANIQUE

POUR TOUS LES JOURS.

LAROCHE.

Contre-marque, Cahiers, Turcques et Soirées imprimerielles. Théâtre d'Orléans-Chemin-Chinois, Dictionnaire et Archives. Pour vaincre, Opéra-comique. Chiens en Lanterne et en Contre-Perrin, contenant un quadrille. — Cauchemar ambulatoire, nouveau roman.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS

Guide des Malades, par H. GOUBY-BUVIVIER

de la Faculté de Paris, ex-médecin du Bureau de Bienfaisance, ex-Chirurgien Major, officier de Service militaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, 6e édition, revue, corrigée, considérablement augmentée. 1 volume, 6 fr. 50 c. — Le même ouvrage, 1 cahier contenant :

41e rue Richelieu. — *Traité spécial et complet des maladies de la prostate*, 1 cahier de 96 pages, 2 fr. 50 c. — **Maladies secrètes**, 1 cahier de 96 pages, 2 fr. 50 c. — **Rétrécissement, Fistules, Hémorroïdes, Goutte, Calculs, Pertes séminales involontaires, Syphilis, Chancre, Ecoulements, Impuissance et ses suites, Incontinence d'urine, Affaiblissement Physique et Moral, etc. Consultations de 9 h. à midi et de 1 à 3 h. Traitements et Consultations par correspondance.** Affranchir.

Les Annonces et Insertions au MONITEUR DE L'ARMÉE sont reçues au Bureau du Journal, 13, rue Grange-Batelière.

P. PERRIN-DUVIVIER, ... à France ... adjoint au 2e pour les maladies nerveuses ... Consultations de midi à 3 heures et par correspondance, rue Neuve-des-Petits-Champs, 60.

SAMPSO Cautères de sûreté, de commodité, de propreté, de discrétion, de simplicité, de modicité, de solidité, de durée, de puissance, de rapidité, de facilité, de succès, de sécurité, de perfection, de supériorité, de célérité, de bonté, de vertu, de bienfaisance, de bienfaits, de bienfaisance, de bienfaits, de bienfaisance, de bienfaits

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 80 francs.
Sans Annuaire, un an, 46 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION,
Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 29).

Paris, 26 février 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 21 février 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A huit emplois de capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Pernet, lieutenant dans la comp. des Ardennes; est placé à Mézières.

Capitaine de l'armée (4e tour), M. Roussel, capitaine au 9e d'artillerie; est placé à Colmar.

Ancienneté (1er tour), M. Lharbier, lieutenant trésorier de la 4e comp. de la légion d'Afrique; est placé à Digne.

Choix (2e tour), M. Combal, lieutenant dans la comp de l'Allier; est placé à Gray.

Ancienneté (3e tour), M. Bofetz, lieutenant trésorier de la comp. du Lot-et-Garonne, est placé à Villefranche.

Capitaine de l'armée (4e tour), M. Tessier, capitaine adjudant-major au 20e de ligne; est placé dans la garde de Paris (infanterie).

Ancienneté (1er tour), M. Audouy, lieutenant au 2e bataillon d'élite; est placé à Meaux.

Choix (2e tour), M. Gérard, lieutenant dans la 1re garde de Paris; est placé à Arles.

A cinq emplois de sous-lieutenant,

Ou de lieutenant dans la partie active.

(1re tour), M. Peut, maréchal-des-logis dans la comp. du Puy-de-Dôme; est placé à La Palisse.

(2e tour, décision impériale du 29 octobre 1853), M. Laurent, maréchal-des-logis dans la comp. des Hautes-Alpes; est placé dans la garde de Paris (infanterie).

(1re tours, M. Voirin, maréchal-des-logis de la 2e comp. de la légion d'Afrique; est placé au 2e bataillon d'élite.

(2e tour, décision impériale du 29 octobre 1853), M. Berlier, maréchal-des-logis-chef de la comp. du Loir-et-Cher; est placé à Rocroy.

Non-activité, M. Ferrin, lieutenant de gendarmerie en non-activité; est placé dans la garde de Paris (infanterie).

A deux emplois de sous-lieutenant-trésorier.

(Hors tours.)

M. Noroy, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier de la compagnie de Seine-et-Loire; est placé à Evreux, comme trésorier de la compagnie de l'Eure.

M. Godard, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier de la compagnie des Bouches-du-Rhône; est placé à Agen, comme trésorier de la compagnie de Lot-et-Garonne.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. de Humbert, capitaine dans l'infanterie de la garde de Paris, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans le même corps.

De Viguerie, capitaine dans l'infanterie de la garde de Paris, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans le même corps.

Chaumette, capitaine dans l'infanterie de la garde de Paris, passe dans la cavalerie du corps.

Delhorme, capitaine à Gray, passe à Chalon-sur-Saône.

Thorail, lieutenant-trésorier de la comp. de l'Eure, passe dans la partie active, par permutation d'emploi, et est placé au 2e bat. d'élite.

Louapp, lieutenant dans l'infanterie de la garde de Paris, est appelé, par permutation d'emploi, aux fonctions de trésorier, et placé à Oran (1re comp. de la légion d'Afrique).

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Labaron, colonel directeur des fortifications à Perpignan, passe en la même qualité à Metz.

Dejean, colonel chef du génie à Paris (rassemblement), est désigné pour prendre le commandement du 3e rég. à Metz.

Rodeau de Noirfontaine (Alphonse), nommé récemment colonel, directeur par intérim à Cherbourg, est nommé directeur titulaire.

De Monfort (Auguste), nommé récemment colonel, chef du génie à Lyon, est désigné pour remplir les fonctions de directeur à Lille.

Rémond, nommé récemment colonel, chef du génie à Strasbourg, est désigné pour remplir les fonctions de directeur à Grenoble.

Jalbert, nommé récemment colonel, chef d'état-major du génie en Algérie, est désigné pour remplir les fonctions de directeur à l'arsenal de Metz.

Curtet, nommé récemment colonel, chef du génie à Oran, est désigné pour remplir les fonctions du directeur à Perpignan.

Rodeau de Noirfontaine (Alfred), lieutenant-colonel, chef du génie au Havre, est nommé directeur par intérim au Havre.

Gillotin, lieutenant-colonel, chef du génie à Paris (fortifications du Nord), sera chef du génie à Strasbourg.

Billon, lieutenant-colonel, chef du génie à Paris (administration), sera chef du génie à Arras.

Dupré, lieutenant-colonel, chef du génie à Arras, sera chef du génie à Paris (rassemblement).

Leboteuville, lieutenant-colonel, attaché au service de la direction de Paris, sera chef du génie à Lyon.

Schnicher, nommé récemment lieutenant-colonel, chef du génie à Valenciennes, sera chef du génie à Mézières.

Reiffe, nommé récemment lieutenant-colonel, chef du génie à Perpignan, passe au 3e régiment du génie.

Devillefagnc, nommé récemment lieutenant-colonel, chef du génie à Napoléon-Vendée, sera chef du génie à Perpignan.

Lefont, nommé récemment lieutenant-colonel, commandant en second par l'école d'application de Metz, est nommé lieutenant-commandant en second.

Bonnasse, chef de bat., chef du génie à Clermont, passe en la même qualité à Besançon.

Esmenard, chef de bat., chef du génie à Marseille, sera chef du génie en Algérie.

Perrin, chef de bat., chef du génie à Rennes, provisoirement à Rouen, sera chef du génie à Vernon.

Schneider, chef de bat. au 1er du génie à Paris, sera chef du génie au Quesnoy.

Veronique, chef de bat., chef du génie à Vincennes, sera chef du génie à Paris (administration).

Richard, chef de bat. au 3e du génie à Montpellier, sera chef du génie à Marseille.

Lenel, chef de bat. adjoint au génie à Paris (chefferie du Sud), sera chef du génie à Valenciennes.

Mairce, chef de bat., chef du génie à Paris (chefferie du Nord), sera chef du génie (chefferie de l'Ouest et du Sud réunies).

Cosenet, chef de bat., chef du génie aux Bonnasse, sera chef du génie à Clermont-Ferrand.

Prudon, chef de bat., en Algérie, sera chef du génie au Havre.

De Bormans, chef de bat., chef du génie à Bordeaux, passe en la même qualité à Valence.

Lebouteiller, chef de bat., chef du génie à Limoges, passe en Algérie.

Guillemart, chef de bat., employé à Paris, sera chef du génie à Reims.

Desarbaret, chef de bat., chef du génie à Saint-Germain, passe en la même qualité à Paris (chefferie du Nord).

Duchesnin, chef de bat., chef du génie au Quesnoy, sera chef du génie à Valenciennes.

Vaillaury, chef du génie à Grenoble, sera chef du génie à Napoléon-Vendée.

Fabre, chef de bat., en disponibilité, passe chef du génie à Limoges.

Jaubert, chef de bat., chef du génie à Compiègne, passe au 1er du génie à Arras.

Terre, du Chesnoy, chef de bat. en Algérie, sera chef du génie à Bordeaux.

Parsion, nommé récemment chef de bat., employé à Verdun, sera chef du génie à Petit-Bé.

Lehac, nommé récemment chef de bat., employé à Versailles, sera chef du génie à Compiègne.

Fauve-Be..n nommé récemment chef de bat., employé en Algérie, sera chef du génie à Grenoble.

Munier, capitaine en 1er, détaché du 2e rég. à Metz, passe à l'état-major et reste à Metz.

Lefevre, capitaine de 1re classe, chef du génie à Laon, sera employé en Algérie.

Mouton, capitaine de 1re classe, employé à Strasbourg, détachement à Schlestadt, sera chef du génie dans cette place.

Oud t, capitaine de 1re classe, adjoint à l'école régimentaire du génie à Metz, sera employé à Strasbourg.

Legeron, capitaine de 1re classe, chef du génie à Rocroy, sera employé à Paris (rassemblement).

Commines de Marsilly, capitaine de 1re classe en Algérie, sera chef du génie à Rocroy.

Farvel, capitaine de 1re classe à l'école impériale polytechnique, sera employé à Bayonne.

Perrin, capitaine de 1re classe, détaché du 3e rég. à Quimper, passe à l'état-major et conserve sa destination.

Merlin (Xavier), capitaine de 1re classe, au casernement de Paris (ouest) sera employé au service de la direction de Paris.

Corbin, capitaine de 1re classe, chef à Provins, passe chef à Bitche.

Lourche Desfontaines, capitaine de 1re classe, chef du génie à La Il rgue, passe en la même qualité à Grenoble.

Velay, capitaine de 1re classe, employé à Lyon, sera chef du génie à Entrevaux.

Leleune, capitaine de 1re classe, chef du génie à Landrecies, passe en la même qualité à Laon.

Ritluec, capitaine de 1re classe, détaché du 1er rég. à Bethune, pas se à l'état-major et reste à Bethune.

Leduc, capitaine de 1re classe, employé en Algérie, sera employé à Lyon.

De Kerdrguen, capitaine de 1re classe, chef du génie à Perpignan, sera chef du génie à La Rochelle.

Valesque, capitaine de 1re classe, chef du génie à Calvi, passe en la même qualité à Corté.

Millot, capitaine de 1re classe, en chef à Corté, passe à Calvi.

Bernard, capitaine de 1re classe à Arras, sera employé en Algérie.

Feyre, capitaine de 1re classe à Bayonne, sera chef du génie à Villefranche, chargé provisoirement du service de Montlouis.

Darobas, capitaine de 1re classe, chef du génie à Poitiers, passe en la même qualité au Quesnoy.

Soutier, capitaine de 1re classe, chef du génie à Valence, passe en la même qualité aux Bonnasse.

Lassalle de Préberville, capitaine de 1re classe à Toulouse, passe à Toulon.

Forbemberg, capitaine de 1re classe à Saint-Omer, passe à Lille.

Boullioc, capitaine de 1re classe en Algérie, sera chef du génie à Landrecies.

Alexandre, capitaine de 1re classe à Langres, passe à Belfort.

Muraal de Bréveau, capitaine en 1er au 3e du génie à Lyon, sera employé à l'Arsenal (administration).

Monbach, capitaine en 1er, détache du 3e rég. à Embrun, passe à l'état-major et reste à Embrun.

Fâune, capitaine de 1re classe, chef du génie à Rodez, sera employé à Lyon.

Karth, capitaine de 1re classe, détaché du 3e rég. au dépôt, passe à l'état-major et reste au dépôt.

De Courville, capitaine de 1re classe à Lyon, sera employé à Versailles.

Rieuport, capitaine de 1re classe, chef du génie à Mont-Louis, sera employé à Toulouse.

Aufrac, capitaine de 1re classe à Lille, sera employé à Paris (chefferie de l'Est).

Schramangel, capitaine de 1re classe, détaché du 2e rég. en Algérie, passe à l'état-major et sera employé en Algérie.

Rolland, capitaine en 1er au 1er du génie, sera employé à Versailles.

De Lagrevol, capitaine de 1re classe à Versailles, sera employé à Paris (casernement).

Merlin (Alexandre), capitaine de 1re classe en Algérie passe au 1er régiment (compagnie en Algérie).

Bordelet, capitaine de 1re classe à Metz, passe au 2e régiment.

Bompart, capitaine de 1re classe au 2e du génie, sera employé à Metz.

Duvernoy, capitaine de 1re classe en Algérie, passe au 1er régiment (compagnie en Algérie).

Masson de La Soutaye, capitaine de 1re classe à Paris, sera chef du génie à Saint-Germain-en-Laye.

Julian de Cieville, capitaine de 1re classe à Nantes, sera employé en Algérie.

Allard de Maisonneuve, capitaine de 1re classe à Cherbourg, passe au 3e du génie.

Parent, capitaine en 1er au 3e du génie, remplira les fonctions d'adjudant-major au même corps.

Fane (Edouard), capitaine en 1er, en chef à Pierre-Châtel, sera employé en Algérie.

Valette, capitaine en 1er au 2e du génie, sera employé à l'école impériale polytechnique.

Digitized by Google

Ascinelle, de l'hôp. d'Alger, passe au 9e léger.
Cesmedi, de la division d'Italie, passe au 10e de ligne.
Burgidy, de l'hôtel impérial des invalides, passe au bat. de sapeurs-pompiers de Lorient.
Beaminier, de l'hôp. du Roule, passe au 3e bat. de chasseurs à pied.

MM. Cesti, méd.-major de 1re classe au 1er de la légion étrangère, est désigné pour remplir les fonctions de son grade auprès de l'administration centrale de le guerre et au gymnase musical.
Meurice, méd.-major de 1re classe au bat. de sapeurs-pompiers, est désigné pour l'hôp. de Rochefort.
Viguier, méd.-major de 2e classe au 2e de hussards, est désigné pour le 1er de cuirassiers.
Dubuy, méd.-major de 2e classe au 10e de ligne, est désigné pour le 1er bat. de chasseurs à pied.
Rousseau, méd.-major de 2e classe au 21e de ligne, est désigné pour le 36e de ligne.
Leclerc, méd.-major de 2e classe au 7e de ligne, est désigné pour le 44e de ligne.
Lallemand, méd.-major de 1re classe au 2e bat. de chasseurs à pied, est désigné pour le 10e bat. de chasseurs à pied.
Marsicot de Cordoux, méd.-major de 1re classe au 72e de ligne, est désigné pour la 1re bat. de remonte générale.
Lamas, méd.-major de 1re classe au 12e de ligne, est désigné pour le 10e de cuirassiers.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 février 1854.

Sire,

L'institution des armuriers militaires dans les corps de troupes remonte à l'année 1812; les bases en furent préparées par une commission composée d'officiers généraux de toutes armes, de concert avec le comité de l'artillerie; puis les l'expérience en a fait apprécier de plus en plus les avantages; c'est à elle qu'en 60, en grande partie, l'état se remarquable d'entretien et de conservation d'un armes de tous troupes; mais, par une circonstance inexplicable, les bases arrêtées par la commission mixte et par le comité de l'artillerie, sur quelques points, n'ont pas toujours été par le ministre qui dirigeait à cette époque le département de la guerre, subissent des modifications qui enlèvent aux armuriers militaires une partie de leur utilité. Ainsi, d'après l'ordonnance, car, tandis que dans le travail approuvé par le ministre de la guerre, les élèves, admis sans examen, sujets au maréchaux-des-logis-chefs, le règlement impr[illegible] accorde que l'assimilation aux sergens ou maréchaux-des-logis.

Depuis cette époque, de nombreuses réclamations furent adressées par les maîtres armuriers. Le comité de l'artillerie, dans la plupart, reposa bien avec les réclamations exactes fondées et qu'il y avait lieu de les prendre en considération; mais quels que soient les efforts tentés pour retirer à ces armuriers la position qui leur semblait due, ces efforts restèrent sans résultats.

Si l'on cherche les motifs qui semblent paralyser ainsi, on les trouve dans l'état de médiocre de l'assimilation des maîtres armuriers aux autres ouvriers des corps.

De ce que ces derniers étaient admissibles aux sergens ou maréchaux-des-logis, on en conclut que les premiers ne pouvaient recevoir une assimilation plus élevée. En un mot, on s'attache à la dissimulation entre des positions inconciliables de la nature des services rendus par ces divers ouvriers.

Et cependant la différence est évidente. Ce maître tailleur, cordonnier, sellier, peut, dans sa spécialité, rendre au service remonté du corps; on trouvera immédiatement et remplacer le premier par un autre à la même position. Il en est de même, en entrant dans la vie civile, trouvera aussitôt à s'employer. Les maîtres armuriers militaires, au contraire, ne peuvent être remplacés que des ouvriers civils de la même profession qu'après un long apprentissage et s'ils viennent à être renvoyés, ils ne pauvent plus trouver leur vie dans l'accomplissement de tâche, qui suffire exactement de l'armurerie de guerre, à laquelle ils peuvent sont étrangers. Ils sont donc membres actifs et obligés de la grande famille militaire dont ils font partie intégrant, dont ils ne peuvent se passer et qui ne peut se passer d'eux; ils sont soldats et doivent rester soldats.

Pourquoi donc, pour une simple question de dénomination, on refusait de reconnaître aux maîtres armuriers les avantages qui leur avaient été accordés lors de l'institution, la position de ces ouvriers s'aggravant de plus en plus; car la fabrication, qui se perfectionnait chaque jour, les imposait de fortunement onéreuses d'armements, de propagation des connaissances pratiques sur l'entretien des armes dans les corps, étaient autant de causes qui prédisposaient un contrôle plus sévère envers les maîtres armuriers, et réclamaient par conséquent leur position présumée de moins en moins avantageuse. Cet état de choses ne pouvait se prolonger; il n'a pas cependant d'y porter remède.

Je viens de faire remarquer à Votre Majesté que les armuriers militaires sont soumis à un contrôle et à un service journalier militaire; mais, dans cette grande famille, il est un corps auquel ils se rattachent naturellement, c'est celui de l'artillerie. Ils peut presque dire qu'ils y naissent, qu'ils y vivent et qu'ils y meurent. Jeunes, ils ont travaillé dans les manufactures d'armes de l'état, sous la direction de l'artillerie; hommes, ils sont reçus maîtres armuriers par l'artillerie, qui les contrôle ensuellement par ses capitaines inspecteurs, qui signale les bons pour les récompenser, qui provoque la radiation des mauvais; enfin, c'est dans les directions de l'artillerie que les sujets les plus méritans viennent, comme sergens, prendre leur avancement.

Cette simple considération tirant la ligne à suivre dans le voie des améliorations reclamées pour les maîtres armuriers. Ce que je viens proposer à Votre Majesté, c'est de classer les armuriers militaires parmi les employés de l'artillerie, et de consacrer ainsi, par un acte officiel, ce que la logique des faits a depuis longtemps introduit dans la pratique. Il sera possible alors de faire droit aux réclamations fondées des armuriers militaires, sans soulever aucune des difficultés qui ont rencontrées précédemment.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien sanctionner cette mesure en revêtant de sa signature le projet de décret ci-joint, qui renferme les diverses dispositions d'organisation de ces nouveaux employés.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut:

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. L'honneur et les dispositions des armes, dans les corps de troupes, tant dans l'intérieur qu'aux armées actives, sont confiés à des employés d'artillerie ayant le titre de chefs armuriers militaires.

Art. 2. Le nombre de chefs armuriers est égal à celui des corps de toutes armes, dont l'organisation comporte cet emploi.

Ils sont divisés en deux classes, savoir:

3/5 de 1re classe,
2/5 de 2e classe.

Art. 3. Les chefs armuriers de 2e classe sont pris parmi les ouvriers immatriculés des manufactures impériales d'armes, et parmi les maîtres armuriers qui auront remplissent les conditions de capacité déterminées par les réglemens.

Les chefs armuriers de 1re classe sont pris parmi ceux de 2e classe, moitié à l'ancienneté, moitié au choix.

Art. 4. Nul ne peut être nommé chef armurier si sa service est antérieurs sont insuffisans pour lui compléter, à l'âge de cinquante ans, le nombre d'années de service voulu pour avoir droit à la pension de retraite.

Art. 5. Dans les corps, les chefs armuriers de 1re et 2e classes sont subordonnés aux adjudans et prennent rang de premiers après eux sous-officiers.

Art. 6. Les chefs armuriers sont commissionnés par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Art. 7. Les interrogations à 2e classe des chefs armuriers de 1re classe et la révocation des chefs armuriers de deux classes est prononcée par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, sur la proposition du conseil d'administration, annotée et transmise par l'inspecteur général, et, en cas d'urgence seulement, par le général commandant la division. Si l'armurier, frappé de révocation, est de service, il sera tenu de partaire le temps de ce service dans un des corps de l'armée.

Art. 8. Les chefs armuriers ont droit, selon l'arme dans laquelle ils sont employés, aux prestations tant en denrées qu'en traitement, ou aux compagnons et rémunérations de services attribuées par la législation en vigueur, savoir:

Les chefs armuriers de 1re classe, celles attribuées aux adjudans.

Les chefs armuriers de 2e classe, celles attribuées aux sergens-majors ou maréchaux-des-logis-chefs.

Dans les corps où il existe des grades différentes pour un même grade, les chefs armuriers ont droit à la plus élevée.

Art. 9. Indépendamment des allocations permanentes déterminées par l'article ci-dessus, les chefs armuriers pourvoient recevoir, sur les fonds du matériel d'artillerie, une prime journalière, ou travail, dont le taux est fixé chaque année par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Art. 10. Les chefs armuriers ont droit, comme concurrent, dans les corps auxquels ils sont attachés, pour le décoration et la Médaille militaire.

Art. 11. Les chefs armuriers armuriers ont celui des ouvriers d'état de l'artillerie, avec le bouton du corps pour lequel ils sont commissionnés.

Art. 12. Les chefs armuriers militaires chargés actuellement de l'entretien et des réparations des armes dans les corps, sont et demeurent supprimés; ils pourront être admis dans la nouvelle classe de chefs armuriers, sous les conditions déterminées par l'art. 3 ci-dessus.

Art. 13. Les maîtres armuriers, qui, à droit, conformément à l'art. 8 ci-dessus, les chefs armuriers, est liquidés d'après les formalités prescrites par la loi du 11 avril 1831 et les ordonnances rendues en exécution de cette loi. Toutefois, le temps passé dans les manufactures ou dans les corps de l'armée, antérieurement à la nomination en l'emploi de chef armurier, compte pour la retraite.

Art. 14. Par dérogation à l'art. 4 du présent décret, les ouvriers immatriculés dans les manufactures, déjà proposés par les directeurs de l'établissement pour l'emploi de maître armurier dans les corps, pourront être nommés chefs armuriers, s'ils ont les antécédens exigés aussi suffisans pour leur compléter, à l'âge de 45 ans, le nombre d'années de service voulu pour avoir droit à la pension de retraite.

Art. 15. Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 16. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 25 février 1854.

NAPOLEON.

Par l'Empereur:
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présens et à venir, salut:

Vu l'art. 34 de la loi du 17 décembre 1814;

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances et de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. Sont prohibées la sortie et la réexportation d'entrepôt des objets désignés dans le tableau annexé au présent décret.

Toutefois, des exceptions à cette disposition pourront être accordées, en raison des destinations, par notre ministre secrétaire d'Etat au commerce.

A l'égard des exportations et réexportations qui seront ainsi exceptionnellement autorisées, la destination, lorsqu'elles auront lieu par mer, sera garantie par des acquits-à-caution qui devront être déchargés par les agens consulaires de France.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances et notre ministre secrétaire d'Etat de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera son effet à partir du 20 août prochain en sera faite par les préfets de la manière prescrite par l'ordonnance royale du 18 août 1817.

Fait au palais des Tuileries, le 24 février 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur:	
Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,	*Le ministre secrétaire d'Etat au département des finances,*
F. MAUNE.	BINEAU.

TABLEAU

Des objets dont la sortie et la réexportation d'entrepôt sont prohibées, sauf les exceptions qui pourront être autorisées par le ministre des finances:

1° Armes de guerre de toute sorte:

2° Plomb, soufre, poudre, salpêtre, pierres à feu, capsules de poudre fulminante, boules fusils, projectiles et autres munitions de guerre de toute sorte;

3° Effets d'habillement, de campement, d'équipement et de harnachement militaires;

4° Chevaux;

5° Bâtimens à voiles et à vapeur, machines et parties de machines propres à la navigation, agrès et appareux de navires et tous autres objets bruts ou confectionnés de matériel naval et militaire.

Arrêté par le ministre des finances pour être annexé au décret impérial du 24 février 1854.

Le ministre des finances, BINEAU.

L'Empereur a reçu la lettre suivante de S. A. I. le prince Napoléon:

« Sire,

» Au moment où la guerre va éclater, je viens prier Votre Majesté de me permettre de faire partie de l'expédition qui se prépare.

» Je ne demande ni commandement important ni titre qui me distingue; le poste qui me semblera le plus honorable, sera celui qui me rapprochera le plus de l'ennemi. L'uniforme que je suis si fier de porter m'impose des devoirs que je serai heureux de remplir, et je veux gagner le haut grade que votre affection et m'a position m'ont donné.

» Quand la nation prend les armes, Votre Majesté trouvera, j'espère, que mon sang coule aussi en mêlée dans un de ses membres, et je la prie de me permettre d'aller me ranger parmi eux pour soutenir le droit et l'honneur de la France.

» Recevez, Sire, l'expression de tous les sentimens de respectueux attachement de votre tout dévoué cousin.

» NAPOLEON.

» Palais-Royal, ce 25 février 1854. »

Nous n'avons encore rien dit des dispositions prises pour la formation de l'armée expéditionnaire qui va être envoyée en Orient. Nos lecteurs apprécieront la réserve qui nous est commandée à cet égard. Jusqu'à ce que toutes les mesures aient été définitivement arrêtées, nous n'aurons à annoncer rien de bien positif. Nous pouvons toutefois leur dire que nous avons sous la main le journal placé dans la situation du *Moniteur de l'armée*.

Nous pouvons toutefois consoler dès à présent qu'un moment à l'Angleterre fait des armemens considérables pour aller défendre la cause du droit contre une injuste agression, le France, de son côté, se met en mesure de protéger d'une manière digne d'elle les intérêts de la même cause. Déjà, d'après les renseignemens que nous avons recueillis, plusieurs divisions d'infanterie et de cavalerie sont organisées et prêtes à s'embarquer. Nous savons à l'avance avec quel éclat nos troupes maintiendront l'honneur de drapeau français, quand elles seront placées sous la commandement de chefs éprouvés, tels que les généraux Canrobert, Bosquet, Forey, d'Allonville, Bouat, d'Autemarre, de Martimprey, Desvaux, Desvaux, Desvaux

tique et religieuse de Medjid.

L'aghalik d'Ouargla et l'agha Si-Zoubir seront placés sous la haute juridiction du khalifa Si Lamri, ce qui n'empêchera pas cet agha, en raison du plus grand rapprochement de son territoire de l'occupation française de Laghouat, d'avoir avec le commandement de ce cercle des relations d'autorité que réclament évidemment les circonstances géographiques.

Après avoir arrêté ces importantes dispositions et s'être assuré que le ministre de la valeur personnelle des chefs désignés pour commander aux différentes fractions de cet aghalik, M. le gouverneur général a procédé, le 11 février, avec la plus grande solennité possible, à la cérémonie d'investiture de ces nouveaux agens de la France. Cette cérémonie, qui a eu lieu sur la place d'armes de Laghouat, sur ce théâtre d'un naufrage naguère, si propre à effrayer tous ceux qui voudraient encore trahir notre cause, a fait une profonde et salutaire impression sur toute l'assistance indigène.

En présence de ces résultats inespérés que nous venons d'obtenir dans les régions méridionales de l'Algérie, le chérif de Tuggurt, Si-Sliman a eu si peur de son isolement qu'il a envoyé à Laghouat députation sur députation pour protester de sa soumission. Malheureusement les précédens de ce chérif vis-à-vis de nous sont si fâcheux, qu'il importait à la dignité de notre commandement de ne point accueillir ses ouvertures : quelque intérêt que nous eyons à faire disparaître ce dernier foyer d'opposition, M. le gouverneur général a cette fois voir renvoyer à Tuggurt les serviteurs de Si-Sliman.

M. le gouverneur général a eu beaucoup à s'applaudir des dispositions dans lui ont montrées les envoyés qui vilte de l'ouais ben Bou-Mrah qui, sachant qu'il n'avançait vers Laghouat, ont voulu témoigner par leur empressement à venir au devant de lui, qu'ils acceptaient sans aucune arrière-pensée notre domination.

Au moment où toutes les affaires se règlaient, l'ancien chef des Ouled-S.-B., le nommé Telli, l'un des plus fermes soutiens du chérif Mohammed-ben-Abdallah, frappé d'un mouvement de pari en raison des prises de Tnaïbet par les goums de Bukra, est arrivé à Laghouat presque mourant de ses blessures et dans le plus grand état de détresse. Il est mort avec ce qu'il lui restait des siens à la générosité de la France.

Le but de son voyage à Laghouat aimé complètement accompli. M. le gouverneur-général a reçu, dès le 11 février, la nouvelle d'Alger, où il ne restait à son 12, puisque deux jours sur deux sur le parcours de cette longue route. Il a parcouru en voiture la distance de quarante lieues qui sépare Djelfa de Boghar, et a eu la satisfaction de pouvoir donner à travers qui viennent d'exécuter dans cette direction nos braves soldats. Cette route de Boghar à Djelfa peut-être comparée à tout ce que nous avons de plus carrossable en fait de routes en Algérie. La combinaison de cette grande communication entre Djelfa et Laghouat n'opère en ce moment avec la plus grande activité, et dans quelques jours les voitures pourront circuler de l'un à l'autre point sans aucun obstacle. Des nouveaux caravanséraïs se construisent à la fois à Aïn-Oussera, au rocher de Sel et à Aïn Lebon. Ces établissemens parfaitement avec ceux qui sont déjà construits à Goubi-Bel, Djelfa, et Aïn-Archiouf, la distance entre Boghar et Laghouat en sept troupeaux, à l'extrémité de chacun desquels les voyageurs et les conducteurs de toute sorte seront toujours sûrs de trouver, nuit et jour, soit au retour, abri, protection et ressources convenables.

Les dispositions rapprochement infiniment l'occupation de Laghouat de la capitale de l'Algérie. Une ligne de télégraphe électrique, qui part par relier Boghar à Laghouat, et qui sera la conséquence toute naturelle de la route qui vient d'être improvisée sur plus de 80 lieues de parcours, fera bientôt de Laghouat un faubourg d'Alger.

Au quartier général, à Laghouat, le 10 février 1854.

ORDRE GÉNÉRAL.

Soldats des colonnes du Sud,

Je suis venu à votre rencontre, afin de vous donner plus tôt un témoignage de ma satisfaction pour le zèle, la persévérance et l'ardeur que vous avez déployés dans cette dernière campagne. Si vous n'avez pas eu de combats à livrer, vous avez supporté de rudes fatigues et votre présence au milieu des tribus de l'Oued-Mzab et d'Ouargla a été une véritable victoire.

Vous avez montré le drapeau de la France dans des régions où aucune enseigne on ne supposait pas que vous pussiez pénétrer ; vous avez franchi ces solitudes sans en connaître les barrières de sable, au-delà desquelles nos ennemis se croyaient invulnérables ; les populations du Sud n'ont plus de mystères pour vous.

Ces dépositions qui viennent des points les plus éloignés faire de soumission à la France, sont les résultats heureux de cette campagne ; vous devez en être fiers, car c'est sur la pente des rudes marches et dans les privations que les dignes ont glorieusement accompli la mission que je leur avais confiée.

Soldats, vous avez bien mérité de la patrie et acquis de nouveaux titres à la bienveillance de notre Empereur.

Le général de division, gouverneur général de l'Algérie,

RANDON.

Au moment où il est devenu nécessaire d'augmenter l'effectif en chevaux de la cavalerie et de l'artillerie pour le mettre en rapport avec celui des hommes, le ministre de la guerre a voulu faire l'appel le plus sérieux à la bonne volonté des propriétaires, et vient d'ordonner à cet effet la formation, dans chaque chef-lieu d'établissement de remonte (1) d'un comité d'achat qui se tiendra en permanence pour la réception des chevaux qu'on lui amènera, tandis qu'un autre comité parcourra la campagne pour se mettre plus à portée des vendeurs. Si la nécessité s'en fait sentir, d'autres comités d'achat seront institués dans les grands centres de population et dans un certain nombre de régimens de cavalerie ou d'artillerie. Les chevaux conduits aux comités d'achat devront être de race indigène, de l'âge de 4 à 9 ans inclus, de la taille de 1 mètre 462 millimètres (4 pieds 6 pouces) au moins. Ils seront reçus de toutes mains. Le ministre espère que cet appel sera entendu, et que toutes les personnes qui s'occupent de l'élevage et du commerce des chevaux tiendront à démontrer que les ressources chevalines de la France peuvent suffire à toutes les éventualités.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu la lettre suivante:

« 22 février 1854.

« Monseigneur,

« Puisque la diplomatie ainsi que la lettre de notre Empereur Napoléon III n'ont rien pu sur l'esprit du czar, qu'il soit permis à un vieux soldat grenadier de la 1re compagnie du génie du 1er bataillon du 2e régiment de la garde impériale de vous offrir, dans un but tout patriotique, la somme de 100 fr. en un billet de banque ci-inclus, pour la cause de vos braves.

« Il a l'honneur, etc. a

(*Sans signature*).

Le ministre de la guerre s'est empressé de communiquer cette lettre à l'Empereur et au conseil des ministres.

Sa Majesté a été touchée de cette preuve de patriotisme et d'abnégation. Elle a vivement regretté que l'auteur de cet acte honorable ne se fît pas connaître.

Aujourd'hui, la France n'a pas besoin de pareils sacrifices, et le maréchal ministre de la guerre ne pouvait renoncer à l'auteur inconnu de la lettre la somme qu'il a adressée, ni le remercier de son offre généreuse. Il a donc ordonné que ce billet de 100 fr. serait déposé entre les mains du ministre des finances.

Les militaires de tous grades de 6e régiment de dragons se sont cotisés pour assurer aux pauvres de la ville de Tarascon une distribution journalière de 25 soupes, avec ration de viande, à partir du 18 février.

Cette généreuse résolution a été portée à la connaissance du maire de la ville par le colonel Bujeau, commandant le 6e de dragons, afin que les mesures convenables fussent prises d'accord avec l'autorité municipale.

Le 27e de ligne vient d'accomplir, à Orléans, une œuvre de charité à laquelle il a doublement contribué. Un concert pour les pauvres a été donné dans la salle de l'Institut, et le régiment lui a fourni la presque totalité des exécutans et une portion notable du public payant.

La salle était littéralement décorée. Le buste de l'Empereur y figurait au milieu des trophées, des panoplies, et avec deux aigles, en grande tenue, pour gardes d'honneur.

L'exécution, dirigée par M. Gorneau, chef de musique du 27e, a été très brillante. Deux ou trois artistes du chef ne avaient contribué à cette bonne œuvre en se chargeant de la partie du chant.

La recette s'est élevée à près de 2,500 fr., grâce au généreux concours des officiers et sous-officiers du régiment, qui ont voulu payer de leur poche le plaisir d'assister à cette fête de bienfaisance.

Les frais déduits, la part des pauvres dépassera 2,000 fr.

Les journaux anglais nous font connaître les curieux et intéressans détails donnés au parlement par le secrétaire des colonies et par le chef des services de l'amirauté, sur le mode d'embarquement des troupes destinées pour l'expédition d'Orient.

Le gouvernement anglais s'est adressé au commerce pour se procurer les bâtimens nécessaires, au lieu de les prendre dans le marine de l'Etat, afin de ne pas se désourner les navires de cette marine du service important qu'ils ont à faire en ce moment. On transportera donc sur ces bâtimens à vapeur et les chevaux sur des bâtimens à voiles.

On calcule qu'on ne peut placer plus d'un homme à bord pour deux tonneaux de jauge, à raison de l'encombrement de l'individu et de la provision de vivres affectés à son entretien pendant la traversée. Le nombre des bâtimens à vapeur du commerce jaugeant 2,000 tonneaux, est considérable dans la marine anglaise, chacun d'eux aura donc jusqu'à 1,000 hommes, et la force du corps expéditionnaire pleut calculée à 20,000 hommes, il suffirait de dix de ces bâtimens pour le transporter. Le nombre des vaisseaux à faire chacun deux voyages. Or, même avec cette condition, le transport serait entièrement effectué en moins de temps qu'il n'en faudrait si l'on employait des bâtimens à voiles ne faisant qu'un seul voyage.

En ce qui touche le transport des chevaux, les bâtimens à voiles sont préférés, parce qu'il est plus facile d'y préparer des aménagemens convenables que dans les navires que sur les bâtimens à vapeur. Les chevaux embarqués sur ces derniers ne peuvent être placés autre part que sur le pont, où ils sont soumis à tous les inconvéniens des intempéries; ils y souffrent donc beaucoup et la mortalité y est considérable. Dans les bâtimens à voiles, au contraire, on leur pratique des écuries sous le pont, et ils y sont infiniment mieux.

On évalue à dix tonneaux de jauge la place nécessaire pour chaque cheval embarqué; le nombre des chevaux destinés à l'expédition étant de 1,500, il en résulte la nécessité d'affréter un nombre de bâtimens à voiles offrant un tonnage total de 15,000 tonneaux.

En résumé, 20,000 tonneaux de jauge en bâtimens à vapeur faisant deux voyages, et 15,000 tonneaux de jauge en bâtimens à voiles et un seul voyage, suffiraient à tout. Le besoin à remplir pour le transport des 20,000 hommes et des 1,500 chevaux du corps expéditionnaire anglais.

Beaucoup.

L'*Émancipation* de Bruxelles contient, sur les moyens de destruction dont peut disposer la marine anglaise, des détails curieux que nous croyons devoir reproduire, tout en lui en laissant la responsabilité. Ils sont extraits d'une lettre de Londres, écrite par l'un de ses correspondans.

Chacun sait, dans l'armée française, à quel degré de perfection sont arrivés les officiers de notre école de pyrotechnie dans la fabrication des fusées à la Congrève et dans l'application des fulminates. Il y a donc tout lieu de penser que le mystère des inventions, dont on parle dans la lettre que nous citons, serait facilement percé à jour dès l'instant où il serait possible de constater la réalité des effets produits.

Nouvelles.

« Londres, 21 février.

« Les nouveaux moyens de destruction que la guerre qui se prépare va mettre en lumière dépasseront toutes les prévisions. de la part de l'Amirauté anglaise, qui a fermé tous ses arsenaux aux visiteurs et même aux membres du parlement, à dater du moment où l'amiral Napier est parvenu à faire voter des sommes si considérables pour fortifier les côtes, les ports de refuge et la marine militaire. Il faut de l'argent, demandait-on, et nous voyons à différentes fois que vous voudrez, car il s'agit de sort de la patrie! Voilà ce que nous lui avons ant-dit dire au parlement.

« Vers la même époque, il s'agissait de la fonte nouvelle du capitaine Wagner, qu'on hésitait à acquérir: un lord s'est écrié : Il en demande que 300,000 liv., et vous hésitez ! Mettez-vous d'accord entre vous-mêmes, déclarez de quelle guerre à la France, et vous détruirez sa marine en quelques jours!

« Pas un journal française de l'époque n'a relevé cette apostrophe. Mais cette ternible découverte, dont on n'a plus parlé, qu'on a même ridiculisée, n'en est pas moins en réserve dans l'arsenal de Woolwich, avec beaucoup d'autres qui n'attendent qu'une occasion favorable pour en sortir.

« Le capitaine Labrousse, capitaine de la marine militaire de France, qui connaissait la construction de la fusée, a fait de vains efforts pour la faire adopter par le ministre de la marine sur notre littoral.

« Il se s'agit que d'une longue fusée à la Congrève qui se dirige en ligne droite, en rasant l'eau, sur le navire, dans lequel elle pénètre elle brûle sa tête de fer, contenant un litre environ de fulminate de mercure. Quand le feu atteint ce réservoir, il éclate, et toutes les parties de cette enveloppe en large comme une porte cochère, qu'il est impossible de fermer comme le trou rond d'un boulet.

« Les dimensions que donne le boulet ne retirent aussi les forteresses imitaquables de Sébastopol et de Cronstadt, ces flottes ne seraient pas à l'abri de la terrible fusée dont la course n'a guère de plus d'espace à parcourir dans toutes les armes connues. On ne peut même l'empêcher de passer par le goulet des ports les plus étroits. Les bateaux-sous-marins sont tellement exposés aujourd'hui, qu'ils ne peuvent aller attacher un brûlot aux navires ennemis sans courir le danger d'être coulés.

« On verra également fonctionner le boulet asphyxiant, qui ne tue pas, mais qui paralyse tout un équipage pendant plusieurs heures, sans distinction de ce qu'il sait faire prisonnier.

« On embarque aussi une grande quantité de balles fusantes explosives qui éclatent infailliblement à leur arrivée, même dans le cas où elles ne pénètrent pas, car elles s'ouvrent du tout en brûlant comme de petites congrèves jusqu'au moment de l'explosion, qui peut mettre le feu aux cinquante coups de canon à la fois.

« On achève la construction de deux petits bateaux à vapeur d'un nouveau genre, qui ne portent que deux énormes canons à la Paixhan à l'avant. Leurs machines sont à 2 mètres d'épaisseur au bois debout, recouvertes d'un matelas de 50 centimètres de coton, puis recouvertes par-dessus un boulet, le tout revêtu d'une cuirasse de plomb et de fer.

« Leur proue a la forme angulaire d'une cuirasse, destinée à détourner les boulets, et est recouverte par un toit de même forme pour laisser glisser les bombes à la mer.

« Ces bateaux, très lourds, très mauvais marcheurs, seront conduits à la remorque par des vapeurs, au besoin, contre vires en panne ou à l'ancre, qu'ils aborderont toujours de front ou en poupe, pour lâcher leurs bombes à feur d'eau et arroser le navire ennemi d'une pluie de feu grégeois à l'aide d'une pompe mise en jeu par la vapeur.

« Il est évident que cette force de vaisseaux obligne surprise par le calme peut être entièrement détruite par un seul de ces bateaux ou brûleurs, comme on les appelle, conduits par des hommes déterminés.

« On a agité la question humanitaire de savoir si le droit des gens permettait d'employer à la guerre d'autres moyens que ceux de l'ennemi.

« L'amiral Napier a mis fin aux débats par la réponse irrésistible suivante : Si vous croyez de bon droit à la guerre, mettez-nous dans vos fonds des balles de coton, et dès lors les de ric dans vos canons ! »

« La fusée angulaire paraissant pourvue de ballons portefeux du matériers ébrendaires, qu'ils répandent sur les villes qu'ils traversent par un vent favorable.

« Je n'ai pas besoin de parler sur une invention qu'on dit plus terrible encore, et dont le secret est connu d'un très petit nombre de personnes de l'état-major des vaisseaux qui le partagent, etc. »

Nécrologie.

M. le général de brigade Daubion, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis de Bavière, est mort, le 19 décembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Daubion (*Jean-Baptiste*) était né à Metz (Moselle), le 25 septembre 1770.

Enrôlé volontaire comme soldat aux dragons de Conti (2e de Dauphin), le 1er août 1790, il passa au 2e régiment de cavalerie le 24 mars 1791. Brigadier au 8e régiment de hussards le 17 février 1793 ; maréchal-des-logis le 8 juin suivant, il fut du capitaine de grenadiers le 1er septembre de la même année et de la Sarthe le 27 vendémiaire an II et incorporé en cette qualité à la 30e demi-brigade d'infanterie légère le 1er nivôse an V.

Daubion se trouva en 1790 à la terrible insurrection de Nancy, que son régiment contribua à réprimer; il fit la campagne de l'an II à l'armée du Nord, à Maubeuge, puis à celle de l'an IX aux armées de l'Ouest et d'Italie.

Passé en l'an V à l'armée de Saint-Domingue, il se signala à la prise du fort Dauphin le 11 frimaire an XI, et fut, en récompense, nommé le même jour au grade de chef de bataillon, sur le champ de bataille, par le capitaine général Leclerc. Chargé du commandement de ce fort, il se distingua de nouveau par ses vigoureuses sorties contre l'ennemi pendant tout le temps qu'il y tint garnison. Le 30 nivôse an XI, à la tête d'un détachement de 120 hommes et à la vue d'une colonne ennemie de 1,200 hommes, qu'il mit courageusement en déroute, il fut blessé d'un coup de feu par un grand nombre de nègres et par douze pièces de canon. Cependant, les Français ne purent s'emparer d'une ville à l'aide de l'armée. Au mois de floréal an XII, il fut incorporé à la 61 demi-brigade d'infanterie légère.

Retiré en France au pied comme simple capitaine au 3e régiment d'infanterie légère, le 11 vendémiaire an XIII, il fut confirmé dans le grade de chef de bataillon par décret impérial du 3 germinal suivant.

Chef du 1er bataillon colonial le 19 avril 1806, major du 2e régiment de Brest le 17 décembre de la même année, il passa avec ce grade au 27e d'infanterie de ligne le 28 octo-

Digitized by Google

bre 1809, et reçut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur le 6 mai 1809.

Passé à l'armée de Naples, il fut nommé colonel en second du 1er régiment étranger (La Tour d'Auvergne) le 23 janvier 1811, puis colonel en 1er du même corps le 31 mars 1813.

Colonel du 19e régiment d'infanterie légère le 11 mai 1813, il fit la campagne de Saxe au 12e corps de la Grande Armée. Au combat devant Dossau, le 26 septembre 1813, il reçut un coup de feu à la poitrine, blessure tellement grave qu'il fut réputé mort et remplacé dans le commandement de son régiment.

Chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, colonel du 47e régiment d'infanterie de ligne le 16 juillet suivant, il fit à la tête de ce corps la campagne de 1815 à l'armée de la Loire.

Colonel de la légion départementale du Lot le 16 août 1815, il fut appelé le 13 juillet 1816 au commandement en second du 1er bataillon de Saint-Cyr, et fut nommé officier de la Légion d'Honneur le 24 août 1820.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 25 avril 1821, le général Dauliac reçut, le 27 septembre suivant, le commandement de l'École militaire de La Flèche. Le 13 août 1823, il fut élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

Mis à la disposition du général en chef de l'armée d'Afrique le 31 septembre 1830, comptait dans le cadre d'activité de l'état-major général le 22 mars 1831, il reçut le 15 avril de la même année le commandement de la place d'Alger, qu'il exerça avec la plus grande distinction.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite conformément à l'ordonnance du 5 août 1832, le 1er mai 1833, il fut définitivement retraité le 1 août suivant.

Le 26 décembre 1852, le général Dauliac avait été, sur sa demande, relevé de la retraite et admis dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée.

M. le sous-intendant militaire de 1re classe de Bayanne est décédé, le 30 janvier dernier, à Draguignan (Var), où il était en résidence.

Il a été enlevé à l'âge de cinquante-et-un ans, après une courte maladie, dont on n'a reconnu la gravité qu'au dernier moment.

M. de Bretagne était non-seulement un fonctionnaire plein d'activité et d'intelligence; c'était aussi un homme aimable par la noblesse de ses sentiments et la loyauté de son caractère. Il laisse un grand vide dans le corps de l'intendance où il est vivement regretté par la mémoire aussi bien qu'il avait fait dans l'armée, à laquelle il appartenait depuis 1817.

Baudouin.

PROGRAMME

D'un concours pour un emploi de répétiteur de mathématiques à l'École impériale spéciale militaire.

Un concours sera ouvert, le 1er mai 1854, devant un jury désigné au ministère de la guerre, à l'effet de pourvoir à un emploi de répétiteur de mathématiques à l'École impériale spéciale militaire.

Les candidats auront à prouver qu'ils possèdent les connaissances et l'aptitude nécessaires pour enseigner :

1° La géométrie descriptive avec ses applications aux ombres et à la perspective, dans les limites fixées par les programmes d'enseignement de l'École et les matières sur les applications pratiques, ainsi que sur les questions traitées par la méthode des cotes et qui se rapportent au dessin de la fortification et de la topographie;

2° Le dessin des épures;

3° Le dessin des cartes topographiques.

Ils auront à répondre de vive voix aux questions qui leur seront faites sur les parties qui précèdent et sur les suivantes :

1° Trigonométrie rectiligne avec ses applications à la topographie;

2° Description et usage des instruments employés en topographie;

3° Détail des levés réguliers et irréguliers;

4° Application des sciences physiques aux arts militaires dans les limites de l'enseignement de Saint-Cyr.

Les candidats seront en outre tenus :

1° De traiter par écrit une question sur l'une des parties du présent programme;

2° De professer une leçon du programme de géométrie descriptive de l'École, dont le sujet leur sera désigné un moins vingt-quatre heures à l'avance;

3° De professer une leçon de géométrie descriptive et un fragment de carte topographique; du dernier, à cet effet, un mois de tous les objets nécessaires.

Les répétiteurs de mathématiques sont appelés, concurremment avec les répétiteurs de topographie et avec ceux du cours des sciences physiques appliquées, à interroger les élèves sur ces parties de l'enseignement; ils concourent avec les répétiteurs de topographie pour la direction des levés et reconnaissances.

Les lieutenants de toutes armes en activité seront seuls admis à concourir. Les officiers du corps d'état-major devront avoir achevé leur stage régimentaire.

Les officiers qui se seront fait inscrire pour ce concours s'adresseront aux généraux commandant les divisions militaires pour obtenir l'autorisation de se rendre à Paris à l'époque indiquée.

La liste d'inscription sera ouverte au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, 86, bureau des états-majors et des écoles militaires, jusqu'au 28 avril inclusivement.

Aux termes des règlements en vigueur, les officiers répétiteurs à l'École impériale spéciale militaire touchent la solde de leur grade augmentée d'un tiers.

Les souscripteurs au Moniteur ou à l'Ausha dont l'abonnement expire le 1er mars, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Le nommé *Pierre-Charles-Alexandre* Yvon, né à Cologne (Ille d'un officier français, qui s'est engagé le 13 décembre 1830 au 1er régiment d'infanterie légère à la mairie de Strasbourg, et dont la famille n'a pas de nouvelles depuis longues années, est invité à en vouloir son adresse à *M. Boucher*, notaire à Strasbourg, ou à *M. Roth*, son parent, rue des Bouchers, 60, à Strasbourg, qui sont chargés de lui faire une communication importante. Les personnes qui auraient connu *M.* Alexandre Yvon, sont priées de vouloir bien lui communiquer, dans son intérêt, cette nouvelle, et, au cas où il serait mort, nous le faire savoir contre récompense, en donnant leur propre adresse.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Le major du 6e léger demande à permuter avec un chef de bataillon d'infanterie ou chasseurs à pied.

— Un lieutenant du 1er bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Hesdin, désirerait permuter de salle avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou légère.

— Un concours aura lieu le 1er avril 1854 à Saint (Bouches-du-Rhône), pour l'emploi de maître tailleur, qui deviendra vacant au 2e léger dans le courant du même mois.

Les ouvriers qui désireront s'y présenter devront justifier de leur moralité et de la possession d'un capital de 3,000 fr., dont 1,000 fr. en dépôt dans une caisse d'épargne, à titre de cautionnement.

Les demandes ne seront reçues que jusqu'au 15 mars. Chaque candidat sera informé avant le 22 du même mois de son admission au concours.

— Le sieur Veran-Pauque, boitier à Marseille, rue de la Loge, 4, obtenant continuellement pour les emplois de maître boitier ou maître cordonnier qui lui sont successivement par la formation des nouveaux corps ou qui se trouvent vacants, se recommande à qui de droit pour qu'il lui soit donné aux dites époques et des deux lieux fixés pour les concours.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

FORCES MILITAIRES
DE L'AUTRICHE
Ses Institutions et son Organisation Militaires. — Détails statistiques.
PAR M. LE COLONEL CARRIÈRE,
Commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur.
Brochure in-8°, Décembre 1853, 1 fr. 50 cent. — Franco par la poste : 2 fr.

DERNIÈRE OCCUPATION
DES
PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES
PAR LA RUSSIE
PAR G. CHAINOI.
Brochure in-8°, 1853. — 1 fr. 50 cent. — Franco par la poste : 2 fr.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.
VINAIGRE LACTESCENT
Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés, r. d. g. d. s. 1300.
MAISONS SUCCURSALES : *à Paris*, chez M. DURAND-LAFOREST, Rue Montmorency, 3. — *à Marseille*, chez M. BRANTE, Rue de la Paix, 17.
Tout Flacon qui ne portera pas notre nom inscrit sur le bouchon sera, dès lors réputé contrefait.
La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Acétone, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'après pareille, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique; aussi le Vinaigre *Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant. Il n'a par l'action dure et décisive de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas le durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.
Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.
Dépôts : à Paris, chez M. MARTIN, rue St-Honoré, 345. — à Bordeaux, chez M. BAYLAC, fauxbourg de l'Intendance.
— — chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 63. — — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— — chez M. DAMON, rue du Temple, 178. — à Toulouse, chez M. DELESTANG, rue St-Rome, 19.
— — à Aigen, chez M. QUEROY, rue Malaret. — à Saint-Etienne, chez M. BATAIS, rue de la Comédie.
On trouvera à la Maison centrale, à Paris, ainsi que dans les principales villes, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries anglaises. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
Cantines de campagne, malles à compartiments. Logements exposables. Solidité à toute épreuve. — GARNIER, inventeur breveté, rue Saint-Antoine, 76 bis, à Paris.
Prix : Cantine de France, 65 fr.
avec couvercles et surtout : — d'Afrique, 70
Malles de 70 fr. à 80 fr.

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES
Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de tabarets, schabel, schako, passementerie pour les officiers des régiments à pied. Grand choix de galon militaire et d'uniforme à prix réduit, 6 00 au comptant. — BUDIL, rue Richelieu, 3, à Paris, en face le Théâtre Français, au 3e. — Fournisseur de la garde à cheval de Paris.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 8 lit. formant aussi chaise longue
Prix : de 25 à 30 fr.
Idem, même système, non garni, pesant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.
Tentes-abris portatives, voir PARIS-dorée, depuis 100 fr. — Robert Mirabel, nouveau système. — ARONDEL, fab., 33 bis, rue Neuve-St-Merry, à Paris.

MANOTYPE." — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM, — CASTOR PIQUÉ, — GANTS DE MANŒUVRE.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.
Voies urinaires et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 100 pages, 4e édition, contenant
214 figures d'anatomie
dont le texte, et 40 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes, sur l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour se guérir soi-même. — *Tous les phar maciens pratiquent les remèdes indiqués.*
Consult. aux MALADES pour le TRAITEMENT DES MALADIES secrètes et spécialement des voies urinaires, rétrécissements, catarrhe de vessie, écoulements, pertes séminales, pertes impuissance, stérilité, impuissance des femmes, de matrice, quintes blanches, vieillir, stérilité, etc.
Chez l'auteur, DOCTEUR JOZAN, de Saint-André, professeur de pathologie aux genitale, 33, RUE AMELOT, et MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 3 fr. Par la poste, 4 fr. 50 sous double enveloppe.
AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 2 fr. par la poste, 3 fr. 50. — *Consultations de midi à 4 heures et par correspondance*, Affranchir.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'ancienneté de cette découverte est connue et un bel usage pour le coquetterie de ses cadures. — RICHEL, 59, passage Choiseul, à Paris.

PIERRE DIVINE. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Exportation.) — Rue Rambuteau, 40.

PLUS DE COPAHU
Le cubèbe. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRAGIES, perfect l'ÉPREUVE) sans rien prendre de fer de CHABLE, pharmacien, 1 rue Vivienne, M. Florin, 5 fr. Guérison rapides. — Consultations, au 1er, et corresp., envoi en remboursement. — Dépôt aux dépôts, Lyon, Bordeaux, Lille, Rouen, Caen, Nantes, Marseille.

AVIS.
Les Annonces et Insertions dans le Moniteur de l'Armée sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

POLICIVIRE liquide inoffensif, économique, le plus agréable, changeant en quelques minutes la nuance des couvertes. Flacon, 2 fr. 50. DELTOMBE, ph., b. a. d. g. d., r. St-André-des-Arts, 1.

Paris. — Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PAIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12 (ancien 27).

N° 14. — LUNDI, 6 MARS 1854.

PARIS 5 MARS 1854.

Discours de l'Empereur

A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1854.

« Messieurs les Sénateurs,
» Messieurs les Députés,

» Depuis votre dernière session, deux questions, vous le savez, ont préoccupé la paye : l'insuffisance de la dernière récolte et les difficultés extérieures. Mais ces deux questions, je me hâte de le dire, inspirent déjà bien moins de craintes, parce que, mieux jugées leur gravité, on peut en mesurer et limiter l'étendue.

» L'insuffisance de la récolte a été estimée à environ 10 millions d'hectolitres de froment, représentant une valeur de près de 300 millions de francs et le chargement de 4,000 navires. Le gouvernement pourvoit entreprendre l'achat de ces 10 millions d'hectolitres sur tous les points du globe, pour venir ensuite les vendre sur tous les marchés de France? L'expérience et la sagesse disaient assez haut que c'le mesure eût été convenable d'embarrasser le commerce, multiplier, d'inconvénients et de dangers sans nombre. Le commerce seul possédait les moyens financiers et matériels d'une aussi grande opération. Le gouvernement a donc fait la seule chose praticable, il a encouragé la liberté des transactions en délivrant le commerce des grains de toute entrave. Le prix élevé d'une denrée si nécessaire à l'alimentation générale est une calamité sans doute, mais il n'était ni possible ni désirable même de s'y soustraire, tant que le déficit n'était pas comblé; car, si le prix du blé eût été inférieur en France à celui des pays circonvoisins, les marchés étrangers eussent été approvisionnés aux dépens des nôtres. (*Marques unanimes d'approbation.*)

» Cet état de choses devait produire néanmoins un malaise qu'on ne pouvait combattre que par l'activité du travail ou par la charité publique. Le gouvernement s'est donc efforcé d'ouvrir, dès le commencement de l'année, des crédits tant aux ministères publiques seulement les ressources du budget, amèneroni, avec le concours des communes et des compagnies, une masse de travaux évalués à près de quatre cent millions, sans compter deux millions affectés par la minaire de l'intérieur aux établissements de bienfaisance. En même temps les conseils généraux et municipaux, la charité privée, fa saient les plus louables sacrifices pour soulager les souffrances des classes ouvrières.

» Je recommande surtout à votre attention le système adopté par la ville de Paris ; car, s'il se répand, comme je l'espère, par toute la France, il préviendra désormais pour la valeur des céréales ces variations extrêmes qui, dans l'abondance, font languir l'agriculture par le vil prix du blé, et, dans la disette, font souffrir les classes nécessiteuses par sa cherté excessive.

» Ce système consiste à créer dans tous les grands centres de population une institution de crédit appelée *Caisse de boulangerie*, qui puisse donner, durant les mois d'une mauvaise année, le pain à un taux *beaucoup* moins élevé que la mercuriale, sauf à le faire payer un *peu plus cher* dans les années de fertilité. Celles-ci étant, en général, plus nombreuses, on conçoit que la compensation s'opère facilement. On obtient aussi cet immense avantage de fonder des sociétés de crédit qui, au lieu de gagner d'autant plus que le pain est plus cher, sont intéressées, comme tout le monde, à ce qu'il devienne à bon marché; car, contrairement à ce qui a existé jusqu'à ce moment, elles font des bénéfices aux jours de fertilité et des pertes au jours de disette.

» Je suis heureux de vous annoncer maintenant que sept millions d'hectolitres de froment étranger sont déjà livrés à la consommation, indépendamment des quantités en route et en entrepôt, qu'ainsi les moments les plus difficiles de la crise sont passés. (*Mouvement général de satisfaction.*)

» Il est un fait remarquable qui m'a profondément touché. Pendant cet hiver rigoureux, pas une accession n'a été signée contre le gouvernement, et le peuple a subi avec résignation une souffrance qu'il était assez juste pour imputer aux circonstances seules : preuve nouvelle de sa confiance en moi et de sa conviction que son bien-être est, avant tout, l'objet de mes préoccupations constantes. (*Vifs applaudissements.*) Mais la disette à peine finie, la guerre commence.

» L'année dernière, dans mon discours d'ouverture, je promettais de faire tous mes efforts pour maintenir la paix et rassurer l'Europe. J'ai tenu parole. Afin d'éviter une lutte, j'ai été aussi loin que me le permettait l'honneur. (*Assentiment unanime.*) L'Europe sait maintenant, à n'en plus douter, que si la France tire l'épée, c'est qu'elle y sura été contrainte. Elle sait que la France n'a aucune idée d'agrandissement. Elle veut uniquement résister à des empiétements dangereux ; aussi, j'aime à le proclamer hautement, le temps des conquêtes est passé sans retour, car ce n'est pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante, c'est en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice. (*Applaudissements répétés.*) Aussi voyez les résultats d'une politique sans égoïsme et sans arrière-pensée ! Voici l'Angleterre, cette ancienne rivale, qui rrasserre avec nous les liens d'une alliance de jour en jour plus intime, parce que les idées que nous défendons sont en même temps celles du peuple anglais. L'Allemagne, que le souvenir des anciennes guerres rendait encore défiante, et qui, par cette raison, donnait, depuis quarante ans, peut-être trop de preuves de déférence à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg, a déjà recouvré l'indépendance de ses allures et regarde librement de quel côté se trouvent ses intérêts. L'Autriche, surtout, qui ne peut pas voir avec indifférence les événements qui s'accomplissent, comme dans notre alliance et viendra ainsi confirmer le caractère de moralité et de justice de la guerre que nous entreprenons. (*Applaudissements.*)

» Voici, en effet, la question telle qu'elle s'engage. L'Europe, après trente années de luttes intestines depuis quarante ans, rassurée d'ailleurs par la modération de l'empereur Alexandre en 1815, comme par celle de son successeur jusqu'à ce jour, semblait méconnaître le danger dont pouvait la menacer la puissance colossale qui, par une envahissement successif, embrasse le Nord et le Midi, qui possède presque exclusivement deux mers intérieures, d'où il est facile à ses armées et à ses flottes de s'élancer sur notre civilisation. Il a suffi d'une prétention élevée fondée à Constantinople pour réveiller l'Europe endormie.

» Nous avons vu, en effet, en Orient, au milieu d'une paix profonde, un souverain exiger tout à coup de son voisin plus faible des avantages nouveaux, et, parce qu'il ne les obtenait pas, envahir deux de ses provinces. Seul, ce fait devait mettre les armes aux mains de ceux que l'iniquité révolte. Mais nous avions aussi d'autres raisons d'appuyer la Turquie. La France a autant d'intérêt que d'intérêt que l'Angleterre à ce que l'influence de la Russie ne s'étende pas indéfiniment sur Constantinople, car régner sur Constantinople, c'est régner sur la Méditerranée, et personne de vous, Messieurs, je le pense, ne dira que l'Angleterre seule a des intérêts dans cette mer, qui baigne trois cents lieues de nos côtes. D'ailleurs, cette politique ne date pas d'hier : depuis des siècles, tout gouvernement national, en France, l'a soutenue ; je ne la déterrerai pas. (*Vifs applaudissements.*)

» Qu'on ne vienne donc pas nous dire : Qu'allez-vous faire à Constantinople? Nous y allons avec l'Angleterre pour défendre la cause du sultan, et néanmoins pour protéger les droits des chrétiens; nous y allons pour défendre la liberté des mers et notre juste influence dans la Méditerranée. Nous y allons avec l'Allemagne pour l'aider à conserver le rang dont on semblait vouloir la faire descendre, pour assurer ses frontières contre la prépondérance d'un voisin trop puissant. Nous y allons enfin avec tous ceux qui veulent le triomphe du bon droit, de la justice et de la civilisation. (*Applaudissements prolongés.*)

» Dans cette circonstance solennelle, Messieurs, comme dans toutes celles où je serai obligé de faire appel au pays, je suis sûr de votre appui *(Oui ! oui ! s'écrient les députés)*, car j'ai toujours trouvé en vous les sentimens généreux qui animent la nation. Aussi, fort de cet appui, de la noblesse de la cause, de la sincérité de nos alliances, et confiant surtout dans la protection de Dieu, j'espère arriver bientôt à une paix qu'il ne dépendra plus de personne de troubler impunément.»

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 3 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les militaires et indigènes ci-après désignés, en récompense de leur conduite pendant la dernière expédition dans le sud de l'Algérie :

Officiers.

MM. Du Barail, chef d'escadrons au 1er de spahis, commandant supérieur de Laghouat.
Si-Hamza-Ould-Sidi-ben-Ali, khalifa des Ouled-Sidi-Cheikr.
Caïdoour Ould-Adda-Ould-Aïmam, agha de Tiaret.
Ahmed-bel-Hadj, kaïd de Biskra.

Chevaliers.

MM. Sagnet, capitaine au corps d'état-major.
Leroux, capitaine en second du génie, chef du bureau arabe de Sebdou.
Geoffroy, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire.
Trumelet, lieutenant au 7e léger.
Simon, lieutenant au 1er bat. d'infanterie légère d'Afrique, chef de bureau arabe de Saïda.
Saussaroy, capitaine au 2e de la légion étrangère.
Chaussée, lieutenant au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger.
Bernard, lieutenant au bat. de tiraill. indig. d'Oran.
Cristin, maréchal des-logis au 1er de chass. d'Afrique.
De Tinseau, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique.
De Beaufremont, capitaine au 1er de spahis.
Ahmed-Ould-el-Abib, maréchal-des-logis au 2e de spahis.
Jacquet, maréchal-des-logis au 3e de spahis.
Ali-ben Ahmed-ben-Salem, agha des Ouarsenis de Laghouat.
Djellioul-ben-Yahia, agha du djebel Amour.
Si-bou-Dhaf-ben-Mohammed, kaïd de la subdiv. de Sathna.
Soliman ben-Tehar, agha de la tribu des Bou-Aïch.
Mustapha-ben-Brahim, khalifa des Beni-Amer-Cherga.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 3 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la médaille militaire aux militaires et indigènes ci-après désignés, en récompense de leur conduite pendant la dernière expédition dans le sud de l'Algérie :

MM. Gautier, sergent au 1er de zouaves.
Hana, caporal au 1er bat. léger d'Afrique.
Messerly, sergent au 2e bat. léger d'Afrique.
Desombre, caporal au 2e bat. léger d'Afrique.
Mohammed-ben-Mohammed-Bhdi, sergent au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.
Mohammed ben-Mahiar, sergent au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.
Amar-ben-Medjdi, caporal au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.
Cartier, brumbier au 1er de chasseurs d'Afrique.
Bousquet, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique.
Lafarge, chasseur au même régt.
Hassen Bakan, maréchal-des-logis au 4e de chasseurs d'Afrique.
Bernardo Certa, maréchal-des-logis au 1er de spahis.
Geata, maréchal-des-logis au même régt.
Bouquet, maréchal-des-logis au 2e de spahis.
El-Mdoud-ben Sekdi, cavalier au même régt.
Ahmed-Ould-Zaïdour, maréchal des-logis au même régt.
Bourdo, maréchal des-logis au même régt.
Fleury, maréchal des-logis au même régt.
Abd-el-Kader-ben-Mahdia, cavalier au même régt.
El-Hatbi ben Kaïef, cavalier au même régt.
Abd-el-Kader-bel-Hadj, cavalier au même régt.
Harras, cavalier au même régt.
El Arbi, brigadier au 3e de spahis.
Chaker-ben-Ahmor, brigadier au 3e de spahis.
Dubreuil, maréchal-des-logis au 2e cav. des équip. militaires.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 16 février 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les militaires dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

27e régiment d'infanterie de ligne.

M. Balat, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vernaschel, démissionnaire.

71e régiment d'infanterie de ligne.

M. Burieux, sergent au corps, en remplt. de M. Lara, nommé lieutenant.

A un emploi de sous-lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(3e tour). M. Dessort, sous lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bellet, passé dans le corps d'état-major.

Par décret impérial du 21 février 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de chef de bataillon.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Aymard, capitaine au 2e de la légion étrangère, en remplt. de M. Bigeon de Courzy, admis à la retraite.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Gurard, capitaine adjudant-major au 39e de ligne, en remplt de M. Delorme, passé dans l'état-major des places.

A trois emplois de major.

39e régiment d'infanterie de ligne.

M. Morisot, capitaine-major du 1er bat. de chasseurs à pied, en remplt. de M. Guénier, admis à la retraite.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Devouge, capitaine à l'École spéciale militaire, en remplt. de M. Gondin de Vinoux, passé dans l'état-major des places.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Brioix, capitaine-major du 3e bat. de chasseurs à pied, en remplt. de M. Lavillaite, admis à la retraite.

Par décret impérial du 22 février 1854, ont été promus dans l'artillerie :

Au grade de garde principal.

Les cinq gardes de 1re classe dont les noms suivent :

Employés par décret du 15 février 1854.

MM. Barres, employé à la direction d'artillerie de Metz.
Verres, employé à l'école d'artillerie de Vincennes.
Rassand, employé à Vincennes (direction d'artillerie de Paris).
Quas, employé à l'école d'artillerie de Strasbourg.
Guitin, employé au service de l'artillerie au ministère de la guerre.

Par décret impérial du 23 février 1854, ont été nommés 8 élèves-caporaux-emplois de capitaines dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Lecerbellier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mercier Sainte-Croix, nommé adjudant-major.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour). M. Filli, lieutenant au corps, en remplt. de M. Reiff, admis à la retraite.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (3e tour). M. de Franchessin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Thomas, décédé.

Ancienneté (3e tour). M. de Saint-Amand, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mathieu, nommé adjudant-major.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Schœrdel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Keime, nommé officier d'habillement.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour). M. Chantecler, lieutenant au corps, en remplt. de M. Jauffret, admis à la retraite.

Digitized by Google

19e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Chapotot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sorrel, nommé officier d'habillement.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Bigot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bayard, admis à la retraite.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour). M. Chevallier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Champion, nommé adjudant-major.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Casse, lieutenant au corps, en remplt. de M. Legros, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour). M. Demouchy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Levêque, admis à la retraite.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Lubet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chicot, admis à la retraite.

Choix (1er tour). M. Barazer-Lanauriein, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vicente, admis à la retraite.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Closet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gunsiphon, nommé adjudant-major.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Fadié, lieutenant au corps, en remplt. de M. Villaret, passé dans les places.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Desprein, lieutenant au corps, en remplt. de M. Baverel, admis à la retraite.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Alègre, lieutenant au corps, en remplt. de M. Riebec, admis à la retraite.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Rattini, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Beaplaincourt, décédé.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Lemaire, lieutenant au corps, en remplt. de M. Hapel-Lachenaye, admis à la retraite.

81e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Brennenot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Renault de Saint-Germain, nommé chef de bataillon.

87e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Perrotin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Reynier, admis à la retraite.

93e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Santoni, lieutenant au corps, en remplt. de M. Got, décédé.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Saint-Paul, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chapdelaine, admis à la retraite.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Thorry, lieutenant au corps, en remplt. de M. Germot-Meinier, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Marschal, lieutenant au corps, en remplt. de M. Beguiat, admis à la retraite.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour. M. Georges de Lemud, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delafosse, admis à la retraite.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Milie, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lacour, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour). M. Kieffer, lieutenant au corps, en remplt. de M. Desbarres, nommé adjudant-major.

Choix (1er tour). M. Follios de Fierville, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roche, nommé adjudant-major.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Cornuel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gille, admis à la retraite.

9e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Martines, lieutenant au corps, en remplt. de M. Weisher, admis à la retraite.

7e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix. M. Blot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mouton, admis à la retraite.

8e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). Giroud, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lussignol, admis à la retraite.

9e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Beyer, lieutenant au corps, en remplt. de M. Latène-Laprade, admis à la retraite.

10e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Fallet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lamiquid, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Chandezon, lieutenant au corps, en remplt. de M. Valz, admis à la retraite.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté. M. Jobelin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Guelucci, admis à la retraite.

18e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Saint-Germain-Pertarrieu, lieutenant au corps, en remplt. de M. Ruffier, admis à la retraite.

22e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(3e tour). M. Fabre, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roquepian, admis à la retraite.

25e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix. M. de Maslon, lieutenant au corps, en remplt. de M. d'Anglars de Bassens, nommé chef de bataillon.

Ancienneté. M. Bouget, lieutenant au corps, en remplt. de M. Frère, passé dans l'état-major des places.

Dépôt.

(3e tour). M. de Lacevier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boulay, admis à la retraite.

(1er tour). M. Mathieu, lieutenant au corps, en remplt. de M. Requeni, admis à la retraite.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Choix (2e tour). M. Clément, lieutenant au 12e bataillon, en remplt. de M. Toupet, du 8e bat., nommé instructeur du 1er (vacance transportée au 19e bat., par suite de réorganisation).

Italie.

Choix (2e tour). M. Daumas, lieutenant au 7e bat., en remplt. de M. d'Airolles, du 10e bat., nommé instructeur du 1er (vacance transportée au 16e bat., par suite de réorganisation).

France.

Ancienneté (3e tour). M. Rapaud, lieutenant au 8e bat., en remplt. de M. Brunet, du 20e bat., admis à la retraite.

Ancienneté. 1er tour. M. de Brunet, lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Deschamps, du 17e bat., nommé capitaine-major.

Choix (2e tour). M. Angely, lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Roullin, du 15e bat., nommé capitaine-major.

1er régiment de zouaves.

Choix. M. Brice de Vidil, lieutenant au corps, en remplt. de M. Fevrier, nommé adjudant-major.

3e régiment de zouaves.

Choix. M. Bucher, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gendre, admis à la retraite.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Choix. M. Suisse, lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Gravier, du 3e bat., nommé capitaine-major.

Ancienneté. M. Simon, lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Durand, du 1er bat., admis à la retraite.

Compagnies de discipline.

Afrique.

Choix. M. Figueres, lieutenant à la 1re comp. de fusiliers, en remplt. de M. Pouzart, de sa 6e comp. de fusiliers, admis à la retraite.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix. M. Delebecque, lieutenant au corps, en remplt. de M. Schmaker, admis à la retraite.

2e régiment de la légion étrangère.

Ancienneté. M. Plain, lieutenant au corps, en remplt. de M. Aymard, nommé chef de bataillon.

Par décret impérial du 23 février 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A soixante-neuf capitaine de lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Mercier de Sainte-Croix, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lacombe-Chevrillier, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Monney, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Filli, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Pérolio, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Levron, démissionnaires.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Vounez, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Franchessin, nommé capitaine.

Choix (2e tour). M. Bouchard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Saint-Amand, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Le Tarnec, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lebreton, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Bartet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gaillard, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Guitton, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Chapoton, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix. M. Talon, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Brethous, mis en réforme.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Lacroix, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bigot, nommé capitaine.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Augier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Chevallier, nommé capitaine.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Coutant, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Casse, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour. M. Granoeur, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Demonchy, nommé capitaine.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Barthelemy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Thouvin, admis à la retraite.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Lari, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lubet, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour). M. Gallerey, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Barazer-Lanauriein, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour). M. Fischer, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Closet, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Fischer, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fadié, nommé capitaine.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Dufau, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Desprein, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Besset, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Alegre, nommé capitaine.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Seguien, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rattini, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Lecomte, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lemouy, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Martinie, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Brennetout, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Del-Nain-de-Bon, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Reves, admis à la retraite.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Dubocq, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Perrotin, nommé capitaine.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Jannel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Santoni, nommé capitaine.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Nicaud, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Saint-Paul, nommé capitaine.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. de Thomassin de Montbel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Thierry, nommé capitaine.

Choix (2e tour). M. Lorquet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Maréchal, nommé capitaine.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Augey-Ledatrie, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Isaard, mis en non-activité.

Choix (2e tour). M. Le Gonest, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Georges de Lemud, nommé capitaine.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). M. Jacolois, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Milie, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour). M. Puyo, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bischeviner, nommé capitaine.

Choix (2e tour). M. Fauconnier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pallot de Fierville, nommé capitaine.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour). M. Dupuis-Delavau, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Glese, mis en réforme.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour). M. Delebaye, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Cornuel, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Bobelin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Martinet, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté. M. Frison, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Blot, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Brunt, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Giroud, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour). M. Potes, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Beyer, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour). M. Jobart, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Lion, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour). M. Chandezon, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Fallet, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour). M. Lamorte, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Chandezon, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté. M. Schenl, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Jobelin, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Gratreaud, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Saint-Germain-Pertarrieu, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix. M. Poor, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fabre, nommé capitaine.

24e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour). M. Dupond, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Dubray, décédé.

25e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix. M. d'Espinasy de Fontanelle, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Maslon, nommé capitaine.

Ancienneté. M. Besson, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rouget, nommé capitaine.

Choix. M. Gauvrit-Saint-Lieutenant au corps, en remplt. de M. de Lacevier, nommé capitaine.

Ancienneté. M. Kieffert, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Mathieu, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (1er tour). M. Millot, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du 1er bat., en remplt. de M. Rignal, du 8e bat., nommé capitaine.

Choix (2e tour). M. Rochas, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Millot, du 2e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 15e bat.

Ancienneté (3e tour). M. Azière, sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du 15e bat., en remplt. de M. de Brunier, du 1er bat., nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour). M. Vuillemot, sous-lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Azière, du 1er bat., maintenu faisant fonctio n d'officier d'habillement du 15e bat.

Choix (2e tour). M. Fayal, sous-lieutenant au 3e bat., en remplt. de M. Clémens, du 19e bat., nommé capitaine.

Afrique.

Ancienneté. M. Louvet, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Angely, du 1er bat., nommé capitaine.

Choix. M. Guilhamon, sous-lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Daumas, du 7e bat., nommé capitaine.

1er régiment de zouaves.

Choix. M. Chapelain, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Brice de Vidil, nommé capitaine.

Ancienneté. M. Richaud, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lecrivan, décédé.

3e régiment de zouaves.

Ancienneté. M. Ferrer, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Hocher, nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Choix. M. Petit-Jean, sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du 3e bat., en remplt. de M. Suisse, du 2e bat., nommé capitaine.

Ancienneté. M. Assemblier-Gager, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du 2e bat., en remplt. de M. Petit-Jean, du 1er bat., maintenu faisant fonctions d'officier d'habillement du 3e bat.

Choix. M. Rossi, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Assemberger, du 2e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 2e bat.

Ancienneté. M. Deshaines, sous-lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Simon, du 1er bat., nommé capitaine.

Compagnies de discipline.

Choix. M. Vidal, sous-lieutenant de la 7e comp. de fusiliers, en remplt. de M. Figuières, de la 2e comp. de fusiliers, nommé capitaine.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix. M. Boutegye, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Delebecque, nommé capitaine.

2e régiment de la légion étrangère.

Ancienneté. M. Chave, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Plain, nommé capitaine.

Choix. M. Lassaier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Derengewski, admis à la retraite.

Par décision ministérielle du 23 janvier 1854, les vingt plus anciens capitaines de 2e classe du corps du génie, dont les noms suivent, passent à la 1re classe de leur grade, savoir :

Digitized by Google

MM. Lallemand, capit. en 1er à la 1re comp. d'ouvriers à Metz.
Chaplain, — employé à Colmar.
Parant, — au 3e rég. à Montpellier.
Fine, — employé à Perre-Châtel.
Valette, — au 2e rég. à Metz.
Bourgeois, — à l'armée d'Italie.
Farjas, — employé à Metz.
De Foucault, — employé en Algérie.
De Mirandol, — au 3e rég.
Parmentier, — employé au dépôt des fortifie.
Paquel, — employé à Metz.
Helin, — au 1er rég. d'Paris.
Mouhat, — au 2e rég. à Lyon.
Pornain, — au 1er rég. à Arras.
Regnal, — employé à Toulouse.
Savere, — employé au Mans.
Maritz, — employé à Belfort.
Saint-Quentin, — employé à Lille.
Marchand, — employé en Algérie.
Latour, — au 2e rég. à Metz.

Les cinq plus anciens lieutenans en second, dont les noms suivent, passent lieutenans en 1er :

MM. Joyeux, lieutenant en 2e au 2e rég. à Metz.
Bonnevay, — au 2e rég. à Metz.
Cardigt, — au 7e rég. à Metz.
Goste, — au 3e rég. à Montpellier.
La Ruelle, — au 5e rég. à Metz.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Merle de Labrugière de Lavaucouquet, colonel chef d'état-major de la 2e division militaire, à Lille, est nommé secrétaire du comité de la cavalerie, en remp. de M. le colonel de Loverdo.

Poulte, lieutenant-colonel d'état-major, disponible à Lille, est nommé chef d'état-major de la 2e division militaire, en remplt. de M. le colonel Merle de Labrugière de Lavaucouquet.

Letellier, franchard, chef d'escadron d'état-major, à la disposition de M. le général de La Rue, est nommé secrétaire du comité de la gendarmerie, en remp. de M. le chef d'escadron Rogez, appelé à une autre destination.

L'Héritier de Chézelle, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général commandant la 18e division militaire, à Bourges, est promu au grade de chef d'escadron et maintenu dans son emploi actuel.

De Clary, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la 6e division militaire, à Strasbourg, est promu au grade de chef d'escadron.

Tiersonnier, capitaine d'état-major de 2e classe, employé à la division d'Oran, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général du Bouz-le-Comte, commandant la 7e division militaire, à Toulouse, en M. le capitaine Jouffroy-d'Abbans, qui a reçu une autre destination.

Vallette, capitaine en second au 1er du génie, est nommé à l'emploi d'inspecteur des études à l'École impériale polytechnique, en remplt. de M. le capitaine Favret.

Pix, lieutenant d'état-major, détaché au 30e de ligne, est placé au 7e de hussards, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 25 février 1833.

M. le ministre de la guerre, par une circulaire du 28 février, vient d'adresser aux autorités militaires et civiles deux états indiquant la répartition, par corps et par département, des jeunes soldats rendus disponibles sur les contingens des classes de 1850 et de 1849, et appelés à l'activité par décret impérial du 22 février. La mise en route de ces jeunes soldats aura lieu du 25 au 30 mars.

Les 40,000 hommes formant la seconde portion du contingent de la classe de 1850, sont répartis de la manière suivante entre les différentes armes :

Infanterie,	27,700.
Cavalerie,	8,650.
Artillerie,	2,550.
Génie,	900.
Equipages militaires,	200.

Deux décrets des 10 et 16 novembre 1850 ayant déjà appelé à l'activité 41,300 hommes sur la classe de 1849 (40,000 pour l'armée de terre et 1,300 pour l'armée de mer), les 28,300 hommes disponibles sur cette classe sont ainsi répartis :

Infanterie,	27,425.
Cavalerie,	7,800.
Artillerie,	2,125.
Génie,	550.
Equipages militaires,	600.

Aux termes d'une autre circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 28 février, des sursis de départ de deux mois sont accordés, à titre provisoire, aux hommes mariés appartenant aux réserves des classes de 1850 et de 1849. Pendant ce délai, les généraux divisionnaires feront établir pour chacune des deux classes, par département et avec le concours des autorités locales, un état nominatif de tous les hommes dont il s'agit, qui leur sera remis avec leurs propositions, qui porteront sur l'une ou l'autre des deux suivantes : prolongation limitée du sursis de départ du deux mois, ou maintien provisoire dans les foyers, ou mise en route à l'expiration du sursis de départ de deux mois. Après que ces états lui seront parvenus et à l'aide des indications qui y seront consignées, le ministre prendra, à l'égard de ces jeunes soldats, des décisions individuelles.

Bonaparte.

L'ouverture de la session a eu lieu, le 2 mars, au palais des Tuileries, avec la pompe et le cérémonial accoutumés. Un grand intérêt se rattachait à cette séance solennelle. Chacun était avide de connaître les paroles que l'Empereur ferait entendre aux membres du Sénat et du Corps législatif, certain d'avance d'y trouver l'expression des nobles sentimens qui animent l'élu de la France, et de sa haute sollicitude pour le maintien de la gloire et de la dignité nationales.

Cette double attente a été remplie. Le langage n'est et il ne précise de ne beau discours, empreint d'un incontestable exactitude de franchise et de sincérité, réduit à leur juste valeur les termes ambigus dont on sert le cœur pour rejeter impudemment sur la France la responsabilité des graves événemens qui se préparent. Et d'ailleurs, n'est-il pas évident pour tous que dans cette question insolite, cherchée à l'Europe entière par l'empereur Nicolas, toutes les provocations, toutes les agressions viennent de son côté?

Dans sa réponse à la lettre autographe de Napoléon III, que publie aujourd'hui le *Moniteur universel*, et que son étendue ne nous permet pas de reproduire, l'empereur nouvelle va même jusqu'à légitimer le massacre de Simope! Il compte, dit-il, que la Russie « saura se montrer en 1854 ce qu'elle fut en 1813. »

En 1812, la Russie fut complétement battue par la Grande Armée sur tous les champs de bataille où elle voulut bien l'attendre. C'est probablement ce qui arrivera de nouveau en 1854, et les nouveaux héros d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, nen moins que ceux de Smolensk et de la Moskowa, sont là pour justifier notre confiance à cet égard.

Quant aux intempéries phénoménales qui vinrent inopinément frapper l'armée française d'une manière si cruelle au cœur de la Russie et au milieu de ses triomphes, l'empereur Nicolas en glorifia bien gratuitement l'armée russe, qui n'eut d'autre mérite que de les subir comme les Français. En effet, chaque fois encore que les nobles débris de nos phalanges décimées par le froid, affaiblies par la faim, se rencontrèrent avec leurs adversaires, ils les trouvèrent exposé à-peu-près à la sécurité qu'ils puissent dans l'immensité de nos portes.

Dieu merci! nos troupes se présentent devant les Russes, en 1854, dans des conditions toutes différentes ; elles n'auront cette fois à combattre que les Russes, et l'armée française a fait assez souvent ses preuves dans ce terrible jeu des batailles, pour que nous puissions lui prédire de nouveaux et d'éclatans succès.

Haussmann.

Algérie.

La commission spéciale chargée d'examiner, en 1851, les offres de service toutes armes propres pour l'intendance militaire était composée ainsi qu'il suit :

MM. Bouquet, général de division, président;
D'Allonville, général de brigade ;
Carbuccia, général de brigade ;
Dubois, intendant-militaire, membre du comité de l'infanterie;
Petit, intendant militaire de la 1re division ;
Michel, colonel d'état-major;
Le Chatelois Féraud, sous-intendant militaire de 1re classe, à Paris, secrétaire-rapporteur.

La commission a commencé ses opérations le 30 janvier et les a terminées le 25 février. Sur 69 officiers présentés pour des emplois dans le corps de l'intendance militaire, 8 se sont désistés pendant le commencement des examens, 21 ont été mis hors de concours par suite de la composition écrite, 11 de ceux qui avaient été admis à subir les examens oraux n'ont pas voulu le soumettre de peur de passer pour être *maintenus d'admis*; aptitude, enfin 19 ont été déclarés admissibles. Tels sont le grade et sous-intendant militaire de 2e classe et les 18 autres à éclat d'adjoint de 2e classe.

Parmi les 18 officiers admissibles, 3 appartiennent au corps d'état-major, 9 à l'infanterie, 1 à la cavalerie, 3 à l'artillerie et 2 au génie.

Algérie.

M. le ministre de la guerre vient de recevoir de M. le gouverneur général de l'Algérie le rapport suivant, sur l'ensemble des opérations militaires dans le Sahara algérien :

Alger, le 25 février 1854.

Monsieur le maréchal,

Nos opérations dans le sud de l'Algérie sont terminées; elles ont eu pour conclusion l'adjonction à la domination de la France d'un immense territoire et de populations considérables, au milieu desquelles notre influence, encore, le chef Mohammed-ben-Abdallah, avait établi, jusqu'aux limites extrêmes du Sahara algérien, la base de ses hostilités contre nous. Cet agitateur, après avoir vu ses lieutenans les plus dévoués et les plus intrépides, Ben-Nasser-ben-Chora, des Larbâa, et Telili, des Ouled-Naïl, tomber à ses côtés, pour la défense de sa cause, a fui, délaissé de presque tous ses partisans, vers la frontière du Maroc, abandonnant à notre discrétion et nous laissant le soin de recueillir sous la protection de notre drapeau toutes les villes et tribus qu'il avait armées contre nous. Ces résultats, que nous avons obtenus, par l'offensive, sont le fruit de la marche hardie et infatigable d'une petite, que indéfini et sous la protection morale de quelques centaines de nos bâtonnettes, ont dépassé toutes mes espérances. D'autan toujours pour la défensive, la défensive seule que nous parviendrions à déjouer les entreprises de nos ennemis, et je comprends que de nos postes avancés du Sud nous devions désormais jeter plus de terreur au milieu d'eux, que nous ne devions subir de leur part suite de leurs agressions; mais je dois vous l'avouer franchement, je n'attendais pas des efforts d'une seule campagne la destruction, jusque dans son foyer le plus actif, de la puissance de Mohammed-ben-Abdallah, et la soumission complète de toutes les dissidens du Sud. Je me heureux de pouvoir vous dire que cet horizon du Sud, naguères encore si mystérieux et si sombre, vient de s'éclairer tout-à-coup, et que nous avons vu la cause des orages qui s'y formaient autrefois contre le Tell, s'éteindre, dans l'issue de nos opérations, une ère nouvelle de tranquillité pour toute l'Algérie.

Vous vous rappelez, Monsieur le maréchal, en vertu de quelles circonstances je renouvelai, dès mon retour en Algérie, en octobre dernier, sur notre ligne extrême du Sud, l'ordre que je m'avais reçu de donner à tous les commandans de nos avant-postes, de faire harceler sans cesse les tribus dissidentes par les tribus soumises, afin que celles-ci ne fussent pas elles-mêmes exposées et attaquées par les premières. Mais l'échec, plutôt moral que matériel, que nous venions d'éprouver par suite des coups de main du chérif, en avant de Géryville et de Laghouat, réclamait une revanche éclatante, et j'ordonnai aux généraux commandant les trois divisions, de faire attaquer simultanément le chérif et tous les dissidens, depuis la frontière de l'Est jusqu'à celle de l'Ouest, par des poussées qui leur donnent par nos gênes, soutenus en arrière par les petites colonnes mobiles de Géryville, Laghouat, Boughzel et Biskra. Je me prescrivis point de but bien défini à ces irruptions de nos gênes, dans ces espaces où les chérifs sont aussi mobiles que les intérêts matériels des tribus qui les habitent, laissant à chaque chef indigène le soin de frapper où son instinct de la guerre le conduirait, et commandant aux la prudence habituelle de chacun d'eux pour ne pas exander d'entreprises trop compromettantes. Mais j'avais la confiance que ces coups frappés inopinément des différens points de notre ligne du Sud, produiraient une grande perturbation chez nos ennemis. Du moment du danger, ne pas cipiteraient dans l'autre, de s'assigner pas de limite déterminée à cette offensive, me réservant, au fur et à mesure que les événemens se produiraient, et suivant leur issue plus ou moins favorable, d'un étendre ou d'en restreindre les effets. Le rôle que devaient jouer nos faibles colonnes mobiles de Géryville, Laghouat, Boughzel et Biskra était celui d'une protection en arrière, à longue distance, plutôt morale que matérielle, mais capable d'imprimer de l'énergie aux entreprises de nos goums et de les préserver, le cas échéant, d'un retour dangereux de fortune.

En conformité de ces instructions, des préparatifs furent faits, sur toute la ligne, dans les derniers jours de janvier dernier : notre khalifa Si-Hamza-Ould-bou-Becker, à la tête de 1,000 cavaliers et de 1,200 fantassins de ses Koours, et Si-Chérif-Bel-Arich, à la tête des contingens des Ouled-Naïl et des Zurbia, se tinrent prêts à marcher, le premier, de Géryville dans la direction de Metlili, et le second, de Laghouat vers Berryan, les gums de Boughzla et de Biskra se rassemblèrent en un avant de ces positions, pour porter également dans le Sud. Des goums de réserve furent appelés des tribus limitrophes du Tell, pour protéger les populations du Sud dont les guerriers allaient être lancés sur l'ennemi; et dans le cas d'ouverte cette grande offensive, trois camps de cavaliers arabes, tirés des subdivisions de Mascara, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen, commandés par des officiers français, furent établis à Tasmoulin, El-Aguoer et El-Aricha, pour battre de ce côté le sud-ouest de la province et surveiller les dissidens de la province mercuine. L'un de ces goums, celui d'El-Aguoer, eut l'honneur de prélunder par une razzia heureuse aux opérations ultérieures de la campagne : non chef, le capitaine Lacretelle, attaqua, le 26 octobre, à Brazia, sur le chott El-Gharbi, les Rhesaïns-Gharabis insurgés, mirent en fuite leur douar, et les ramena tout entier comme acharnés, dans lequel ils perdirent 150 morts, 250 fusils et 2 drapeaux.

Dès les premiers jours de novembre, nos corps indigènes, soutenus en arrière par nos petites colonnes mobiles, s'ébranlèrent à la fois : dans cette marche en bataille, le commandant supérieur de Laghouat, au centre de la ligne, n'attendit pas dans son impatiente ardeur les mouvemens des ailes, et se porta rapidement jusqu'à Berryan. Surpris ainsi avant que celles-ci aussent eu le temps de marcher à sa hauteur ; je fus obligé de rappeler au arrière M. le commandant Du Barail, qui, parti le 16 novembre à Guezzan, pour que le khalifa Si-Hamza, retenu par des pluies torrentielles sur l'Oued-Zeggueur, n'avait pas encore atteint la pays de Metlili, se trouvait dans une situation isolée et comme un point de mire pour tous ses ennemis. Dès-lors, cette petite colonne mobile de M. le commandant du Barail ne laissa pas que de produire dans le Sud une impression considérable, en donnant à nos ennemis la mesure de notre marche hardies par nos soldats, ne craignaient plus de faire dans les régions sahariennes. Cette manœuvre produisit notamment un grand effet sur les villes de Ben-Sahal, qui renouvelèrent leurs protestations de soumission, et se mirent en relation plus intimes avec le commandant supérieur de Laghouat; mais elle troubla à l'harmonie des mouvemens que j'avais ordonnés et pouvait placer le drapeau de la France vis-à-vis d'une résistance compromettante; je due l'arrêter.

Cependant le khalifa Si-Hamza avait pu franchir, le 9 novembre, les eaux de l'Oued-Zeggueur et continuer sa marche sur Metlili. Les habitans de cette oasis et les Ouled-Sidi-Sheikh-Gheraba, qui se meuvent autour d'elle, quoiqu'ils fussent ses serviteurs religieux, n'étaient pas tous disposés à le recevoir ; mais, à son approche, une partie d'entre eux arrêta d'accord pour faire acte de soumission à ce serviteur de la France. Le 12 novembre, le khalifa s'établit sous les murs de Metlili, à une journée de marche des grandes villes de l'Oued-Mzab, qui lui montrèrent, comme au commandant du Barail, d'excellentes dispositions.

Vers la même époque, dans le méridien de Sebdou, les goums d'El-Aguoer et d'El-Aricha, réunis sous le commandement du chef d'escadron Lafont de Villiers, remportèrent un second et brillant succès sur les tribus hostiles du Sud-Ouest, qui furent surprises et attaquées avec vigueur, le 30 novembre, dans le centre de leur camp. Cet combat, qui a percée à nos canemis plus de 80 morts et d'immenses troupeaux, dégagea le flanc droit de nos opérations, et nous permit d'en poursuivre le cours sans aucune préoccupation des dissidens de l'Ouest.

Pendant que ces événemens s'accomplissaient dans le Sud-Ouest, les contingens indigènes de Boucada et de Biskra, placés d'abord en observation à Sandi et Aïn-Rich, dès les premiers jours de novembre, se rabattaient pour soutenir. Le 30 novembre, 800 cheyaux d'élite, conduits par le kaïd Si-Ahmed-bel-Hady de la famille des Ben-Ganah, furent lancés sur les Dechours et les Zenakhra, sur leurs troupeaux et sous leur protection marchaient des groupes de Selma, de Rahmat et d'Ouled-Naïl, amenant à leurs palmiers de l'Oued-R'ir pour en faire la récolte. Enfin, pour prévenir toute entreprise du côté de l'Oued-Souf, un autre groupe fut envoyé de notre kaïd Ben-Ghenoui, allié battre le pays entre l'Oued et Touggurt.

Le 21 novembre, Si-Ahmed-bel-Hady, campé à Driouz, y apprend la réception pacifique de la colonne de Laghouat à Guerara, et profite de l'ébranlement qu'elle a produit pour se jeter sur les Dechour, où les Ouled Serg révoltés ont alerté leurs richesses ; il y arrive le 29, après une marche, nuit et jour, de trois heures, et, à la pointe du jour, il tombe sur les deux grands approvisionnemens de blé, d'orge, de dattes, de toiles, d'étoffes, d'armes et de munitions qui y étaient renfermés.

Si les goums de Boucada n'eurent pas à prendre part à cette victoire de l'Est, des succès materiels en dédommagement de leurs fatigues, leurs courses, en appuyant toutes les mouvemens de Laghouat, tantôt ceux de Biskra, ne furent point infructueuses. pour l'ensemble des opérations : 600 coups de fusil tirés notamment par Si-Sadi-ben-Daoud, kaïd du Hodna, sachant que leur marche leur gauche sont couvertes par les manœuvres de Laghouat et de Boughzel, et s'engageant pas de pénétrer fort avant dans le Sud; le commandant de Boucada s'avance lui-même jusqu'à Leïla, pour seconder le mouvement offensif du commandant Du Barail, et ne se replie sur Aïn-Rich, que par suite du mouvement rétrograde de son collègue.

La seconde et la plus remarquable période de cette intéressante campagne va s'ouvrir : Si-Hamza venait d'entrer sans coup frir à Metlili; mais la soumission de cette bourgade et des Chambas Berugga qui l'environnent ne pouvait pas être très éphémère, tant que la chérif Mohammed-ben-Abdallah resterait établi à Ouargla; et ces populations, pouvaient

Digitized by Google

nommions, abandonnées à elles-mêmes, n'étaient pas capables de lutter avec le chérif et de maintenir leur indépendance à son égard. Le marabout Si-Hamza, qui ne s'était avancé jusque-là que sous l'égide, pour ainsi dire, de son influence religieuse sur les gens de cette contrée, trait-il combattre jusqu'à Ouargla, pour le compte de la France, celui qui tenait encore contre elle le drapeau religieux des musulmans? La circonstance était délicate, et l'on comprend que ce chef n'affichât longtemps et sérieusement, avant de s'engager dans cette audacieuse expédition à plus de soixante lieues au-delà de Metlili. C'est ce qui explique comment il resta plus de vingt-quatre mois sous la tente, et, ce qui est plus fâcheux, ne saurait trop louer la prudence et la circonspection de sa conduite, en présence des difficultés inouïes qu'il avait à vaincre. Que l'on songe, en effet, à ce qu'il fallait de hardiesse à notre khalifa, au parti pris qu'il a dû faire des périls matériels de cette entreprise, pour franchir, avec une troupe indigène sans organisation et sans consistance, les solitudes qui le séparaient de son adversaire, et pour venir se mettre face à face avec lui, au milieu d'un système d'oasis où l'eau manquait à qui n'est pas maître des villes, et où les villes, entourées presque partout d'un fossé plein d'eau et cachées au milieu de jardins inextricables, pourraient résister même aux efforts d'une colonne française munie d'un équipage de siége! Ajoutons qu'une telle témérité ne pouvait être permise qu'à un chef indigène, tenant d'une main le Coran sacré, l'épée de guerrier, et, de l'autre, le chapelet du marabout.

Si-Hamza passa donc 18 à 20 jours devant Metlili, envoyant admonitions sur admonitions de ses adversaires, et, ne veillier chez eux le respect et l'affection pour le nom de ses ancêtres, Oulad Sidi-Chigr; il fit surtout parler à ses frères Si-Naïmi et Si-Soufor, qui étaient au nombre des partisans du khalifa, à force de patience et de ruses, il parvint à faire embrouiller l'échevaux de la rés stance qu'il avait devant lui; quelques paroles amies lui arrivèrent d'abord d'Ouargla, apportées par un homme de la tribu des Mkradem, qui disait vouloir se pa ri de ses jours. Quelques jours après, Si-Zoubir, non plus jeune frère, vint lui faire, de la part de quelques hommes influens des Chamba-Bou-Rouba, Mkradmet-Sidi-Atba, des protestations de dévoûment. Enfin, le cheick Ben-Nacer-Ben-Chohr, chef de Ngoucq, lui ayant fait savoir qu'il était tout à lui et aux Français et qu'il lui livrerait les portes de sa ville, Si-Hamza n'hésita plus à se porter en avant.

Dès que j'appris cette résolution, je prescrivis à M. le commandant Du Barail de se reporter avec sa colonne à la hauteur de Gueraret, et au commandant de la colonne de Géry-ville, M. le chef d'escadron Nogués, de marcher sur Metlili, pour appuyer le mouvement du khalifa.

Ce fut le 3 décembre que Si-Hamza partit de Metlili avec sa nombreuse infanterie, se dirigeant vers Gueraret et Ouargla. Lorsque après plusieurs journées de marches pénibles au travers des steppes rocailleuses du Desert, il parvint à 4 lieues de Ngouça, les envoyés du cheick Ben-Baïa, resté fidèle à sa parole, se présentèrent à nouveau, et, persuadé que Si-Hamza entrera dans la ville, où il établit ses approvisionnemens et ses impédimens, sous la garde d'une partie de ses fantassins; puis, avec la partie la plus mobile et la meilleure de ses troupes, il marcha rapidement sur les douars des partisans du chérif.

Cependant celui-ci, qui n'ignorait plus qu'il y avait chez les Chambas-Bou-Rouba, les Mkradem et les Oulad-Atba, des élémens de défection et qu'un ennemi redoutable s'approchait à la combattre, avait parcouru ses douars et ses douars pour stimuler le zèle des siens, et était parvenu à réunir sous ses drapeaux à Ouargla près de 4,000 hommes, fantassins et cavaliers. Cette masse s'avançait sur Ngouça, le jour même où Si-Hamza en sortait pour attaquer les dissidens. Mohammed-ben-Abdallah, arrivé sous les murs de la ville, se disposait à l'enlever de vive force, lorsque la nouvelle de la marche de Si-Hamza se répandit avec rapidité parmi les siens et les jeta dans une grande confusion. Quelques coups de fusil tirés sur eux de Ngouça qui le combat au dehors, et on a instant la débandade fut générale. Les gens d'Ouargla et autres kours des environs coururent à la défense de leurs villes; les Mkradem, Sidi-Atba, Chambas-Bou-Rouba et Gharaoua vers leurs douars, et il ne resta plus auprès du chérif que les gens des Larbia et des Ouled-Naïl, avec lesquels il se mit en toute hâte à suivre les traces de Si-Hamza. Celui-ci avait fait grande diligence, car dès le point du jour, il s'emparait de Ngouça presque trouvée; puis, continuant sa marche le jour et la nuit suivante, il se trouva en présence du chérif et de ses partisans, qui avaient doublé de vitesse pour venir protéger leurs récoltes si fort compromises.

Au point du jour, Si-Hamza aperçut l'ennemi posté sur les dunes formées par les sables, dans les sinuosités desquelles il s'était disposé ses cavaliers et ses fantassins. Nous habitués, sans se laisser imposer par ces énormes masses de sables qui cédaient au poids des hommes et des chevaux, s'élancer à la tête des nôtres contre ces véritables montagnes mouvantes, et suivi par les fantassins de nos kouras, par ceux de Sutten en particulier et par quelques cavaliers intrépides. La mêlée devint générale; Si-Hamza, animant les siens par son exemple, combattait au premier rang; bientôt, il se trouva aux prises, et il eut blessé lui-même à la main; ainsi peu d'instans après corps à corps par El-Hadj-Tayeb, des Beni-Mesda, l'un des partisans du chérif les plus renommés par son courage, il ne put se débarrasser de cet adversaire qu'en lui cassant la tête d'un coup de pistolet. Mais les gens du chérif tenaient bon, et les assaillans, harassés de fatigue, n'auraient retiré qu'un pouvoir pour reprendre haleine. Le choc avait été rude et meurtrier, et les deux partis avaient éprouvé des pertes sensibles. Ben-Nacer-ben-Chohr, le bras droit du chérif, gisait sur le sable grièvement blessé. Cependant Si-Hamza se reportait à nouveau sur la lutte, et courant de l'un de ses contingens à l'autre, choisissait les hommes les plus braves pour en faire une tête de colonne, quand il vit s'avancer vers lui huit hommes à pied, conduisant un cheval de soumission et criant : « An » nom de Dieu, nous vous demandons l'aman, nous demandons à vivre sous votre drapeau et sous celui de la France! » Le khalifa suspendit ses préparatifs de combat, fit dire aux envoyés de s'arrêter, et, rassemblant ses kalifa, les consulta sur ce qu'il était convenable de faire. « Donnez-leur l'aman, dirent-ils; les Français eux-mêmes, s'ils étaient ici, n'hésiteraient pas à l'accorder; nous savons qu'ils sont désintéressés et qu'ils pardonnent avec joie à leurs ennemis vaincu. » Si-Hamza en rendit à leur désar.

Quant au chérif, il n'était plus là. Les nôtres dirent qu'il avait continué à marcher dans le Sud pendant que Ben-Nacer s'établissait sur les douars, d'autres, qu'il s'enfuit après le combat, pendant les pourparlers, suivi de deux ou trois cavaliers.

Après cette capitulation, régies sur le champ de bataille, Si-Hamza reprit la route de Ngouça et fut assez chemin faisant par les contractions des Mkradem, Sidi-Atba, Chambas-bou-Rouba, qui vinrent en foule lui présenter le cheval de soumission : sa marche devint un véritable triomphe jusqu'à l'oasis d'Ouargla, où on le força de s'arrêter à Nouimet, dans la cantoban du chérif, pour que sa victoire fût bien constatée aux yeux de tous.

Ouargla, divisé en plusieurs partis, n'avait point encore suivi le mouvement général. Mais la nouvelle de l'approche des colonnes Du Barail et Nicueux commençait à se répandre, et Si-Hamza étant venu pour son camp à un kilomètre des murs de la ville, musicaude de devaner les jardins et un lui envoyait pas les portes de la ville, les tergiversations cessèrent, et il entra en grande pompe à Ouargla.

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le ministre, comment la première nouvelle des succès de Si-Hamza, j'avais ordonné à M. le colonel Durrieu, commandant la subdivision de Mascara, de rejoindre sur la chaine le khalifa, afin de consacrer par sa présence, au nom de la France sur le théâtre des événemens, la conquête que ce chef venait d'accomplie, et pour préparer les bases de l'organisation à donner aux villes et tribus nouvellement soumises. Je vous ai dit, en outre, dans mes précédentes dépêches, comment j'avais envoyé à Biskra le commandant de la subdivision de Batna, M. le colonel Desvaux, pour tirer en avant de lui les contingences politiques les plus avantageuses de la soumission de Si-Hamza. Ces deux officiers supérieurs ont justifié toute la confiance que j'avais mise en eux ; je vous ai fait le récit détaillé de l'importante et délicate mission remplie, avec autant de bonheur et de résultats, par le premier; par M. le colonel Durrieu, et j'ai porté à votre connaissance les bonnes dispositions prises par M. le colonel Desvaux pour empêcher le chérif de reconstituer, en dehors de notre action, sur quelque point quelconque de résistance, et achever la destruction de ses partisans par de nouvelles et vigoureuses attaques de nos goums; la fuite du chérif vers la frontière de Tunis, et la dernière et horrible mort exécutée par lui sur notre kalifa de Biskra, ont suffisamment témoigné de l'habileté de ces dispositions.

Enfin, Monsieur le maréchal, je vous ai longuement entretenu, par mes dépêches précédentes, des heureuses conséquences politiques de cette campagne, et de la solennelle consécration que j'ai cru devoir donner mai-même, à Laghouat, à l'organisation de ces vastes contrées nouvellement soumises à la France.

Il me reste plus qu'à vous recommander les braves troupes françaises et indigènes qui ont eu le bonheur de contribuer à ce grand résultat. Je suis heureux de pouvoir de signaler à la bienveillance de l'Empereur les noms de ceux qui se sont fait le plus particulièrement remarquer dans les différentes phases des opérations qui viennent d'être accomplir. Je saisirai la première occasion qui se offerte de rapporter à votre nouvelle les troupes qui ont travaillé avec une si grande ardeur, dans cette rude saison d'hiver, à relier Laghouat à Ouargla, et à faire faire ainsi profiter de tous les avantages de notre conquête.

Le rôle éminent et tout exceptionnel que le khalifa Si-Hamza a joué dans cette campagne, par la haute autorité dont il est revêtu pour ce qui a permis de réclamer pour lui un témoignage éclatant de la satisfaction de l'Empereur et de la vôtre.

Veuillez agréer, Monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévoûment.

Le général de division, gouverneur général de l'Algérie,
RANDON.

L'Empereur s'est rendu hier vers trois heures, à la forteresse du Mont-Valérien, où se faisaient des expériences de tir sur brèche. Sa Majesté était accompagnée de lord de Ros, gouverneur de la Tour de Londres, du grand maréchal du palais et du maréchal commandant l'armée de Paris. Les expériences, exécutées en présence d'une commission d'officiers généraux de l'artillerie et du génie, ont complétement réussi ; le mur, haute en brèche depuis la veille, a complétement renversé au moment précis et après le nombre de coups de canon indiqués d'avance. Beaucoup de curieux ont pu jouir de cet imposant spectacle. La maçonnerie, construite depuis une dizaine d'années, avait résisté à 42 épaisseur et était renforcée par de nombreux contreforts.

L'Empereur, accompagné du duc de Saxe-Cobourg, est allé hier, à mars, passer la revue de la division de cavalerie de réserve, commandée par le général Desvaux.

A 2 heures, les troupes étaient en bataille sur l'avenue de Paris.

Le 12e dragons, venu de St-Germain, formait brigade avec les 9e et 11e cuirassiers, commandés par le général Feray.

Venait ensuite la batterie d'artillerie attachée à la division, et les deux régimens de carabiniers, sous les ordres du général de Montebello. Le maréchal Magnan, MM. les généraux Roguet et de Goyon, accompagnaient Sa Majesté.

Après le défilé, qui a eu lieu sur la place d'Armes, l'Empereur, suivi d'un grand nombre d'officiers de la garnison, a parcouru le parc à cheval, les grandes eaux jouaient.

L'Empereur a passé aujourd'hui, dans la cour des Tuileries et sur le Carrousel, la revue de la gendarmerie d'élite, de 6e de ligne, et de 7e et 8e bataillons de chasseurs à pied, du régiment des guides, du 4e régiment de chasseurs, et de la garde à cheval de Paris. Ces troupes étaient placées sous le commandement de M. le général Levasseur, commandant la 2e division de 4e d'armée de Paris.

La tenue des troupes était fort belle; elle a excité l'admiration des nobles étrangers qui assistaient à la revue.

Le ministre a rendu ce son approbation, le 1er de ce mois, un nouveau règlement sur l'intérêt et la conservation des armes dans les corps. Cette partie du service était régie par le règlement du 2 février 1854, dont la révision était depuis longtemps reconnue indispensable, car, outre les lacunes regrettables qu'on y signalait, diverses causes étaient venues successivement modifier profondément les bases sur lesquelles il avait été établi. C'est ainsi que l'usage des armes à percussion, devenu général dans l'armée, l'introduction des armes rayées, les observations des capitaines d'artillerie chargés de la visite de l'armement des troupes, enfin les changemens apportés dans l'administration intérieure des corps et dans celle des établissemens de l'artillerie, avaient motivé un nombre considérable de décisions ministérielles.

L'énumération de ces décisions constituait une annexe au règlement lui-même, puisque c'était là qu'il fallait sans cesse chercher la solution des questions les plus usuelles de l'armement. Or, peu d'officiers ont à leur disposition la collection de documens qui, depuis 1854, a l'expérience des lieutenans d'armement, il était rare de trouver des officiers connaissant suffisamment la législation en vigueur ; on avait obvié, en partie, à cet inconvénient en obligeant les corps à tenir continuellement au courant au registre des décisions relatives aux armes, que chacun pouvait consulter au besoin ; mais ce n'était là qu'un palliatif insuffisant ; aussi le ministre demande-t-il non plus la révision, mais la proposition au lui fit le comité de l'artillerie, de réviser le règlement de 1845.

Près de deux années furent employées à recueillir les documens de toutes sortes qui devaient concourir à former le nouveau code de l'armement, et ce ne fut qu'après avoir fait soumettre chaque article à une discussion approfondie, que le ministre donna son approbation à ce travail.

On s'est attaché à rendre, dans le nouveau règlement, tous les élémens épars dans le *Journal militaire* et dans les circulaires ministérielles, de manière à en faire un tout qui dispense de toutes recherches longues et fatigantes. Le besoin en est facilitée par un classement méthodique, par la division en titres et la subdivision en chapitres.

La première partie a trait, principalement, aux devoirs de ch ent, en ce qui concerne l'entretien des armes de l'armement, et aux détails de la comptabilité qui s'y rapporte. Grâce à des modèles nouveaux, rien n'est plus laissé au doute ni à l'arbitraire. La comptabilité matérielle est rendue par l'on peut acquérir les notions techniques, c'est-à-dire la nomenclature détaillée de tous les modèles ; les instructions qui servent à guider les chefs armuriers et les lieutenans d'armement dans l'exécution des réparations qu'ils ont à faire aux armes de guerre, les instructions pour la visite de l'armement par les capitaines d'artillerie, l'encaissage des armes, etc., etc. Des planches, gravées avec soin, font connaître d'une manière exacte les divers cas qui se présentent. On a profi é de la nouvelle publication pour y joindre, dans le même volume, dont il forme au des titres, un règlement spécial sur l'entretien et la conservation des munitions dans les corps.

Les officiers qui se sont occupés des détails de l'armement, connaissent la part importante que présente la surveillance et les instructions entre l'Etat, l'abonnement et les mains à individuelles. Les bénéfices peu considérables des armuriers avaient souvent disposé à l'indulgence envers ces ouvriers, et l'abonnement, qui, en chargeant les officiers de quelques dépenses qui lui incombaient d'après l'esprit des décisions ministérielles. Le nouveau règlement applique rigoureusement aux chefs armuriers, les chargeant de tous les dommages que leur aurait été, il pourrait le faire avec d'autant plus de justice, qu'un même moment le décret du 25 février dernier accordait à ces employés une position beaucoup plus avantageuse que celle dont ils jouissaient précédemment. Ainsi disparaît un des embarras les plus grands pour les conseils d'administration.

Simplifier lorsqu'il était possible de la faire, établir l'uniformité dans la comptabilité, fournir aux officiers tous les documens dont ils peuvent avoir besoin, en les dispensant de reconnir à d'autres recueils, tels sont les principaux avantages que l'on a cherché à réaliser dans ce nouveau règlement.

Dans un service comme celui de l'armement, qui exige à la fois des connaissances théoriques et des connaissances pratiques, on rencontre des cas douteux que l'expérience et un jugement droit peuvent seuls résoudre. Un règlement ne peut prévoir tous ces cas ; mais il est d'autant meilleur qu'il en a plus diminué le nombre.

L'avenir fera connaître si ce but a été atteint dans le règlement du 1er mars 1854, ainsi qu'on a lieu de l'espérer.

Moniteur.

Les généreuses intentions qui ont dicté la loi du 10 juin dernier, en faveur des vieux débris des armées de la République et de l'Empire, commencent à porter leurs fruits. Il résulte d'une note publiée par la grande chancellerie de la Légion d'honneur, que, sur la somme de 2,500,000 fr. mise disponible sur le crédit de 2,700,000 fr. ouvert par le décret du 14 décembre 1851, par suite des extinctions survenues parmi les titulaires des secours accordés en vertu de ce décret, à été répartie entre 2,421 nouveaux ayants-droit.

Le nombre des demandes maintenant qui ont parvenu à la première distribution de ces secours s'élevait à 12,054, sur lesquels 1,928 étaient mis en attente.

Il reste encore à statuer, en considération les droits de plus de 9,000 ayants-droit, et c'est sur ce nombre que 2,434 nouveaux titulaires viennent d'être admis à participer aux bienfaits de la loi du 10 juin dernier.

Le directeur-gérant responsable : B. RATHOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Le major de la 6e légion demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser directement à l'orpegnan.

Un lieutenant de 6e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Lyon, désire obtenir permutation de même grade avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou légère.

Un sous-lieutenant d'infanterie légère (ancienneté, 1er octobre 1851) désire permuter avec un officier des tirailleurs indigènes, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique ou des zouaves.

Un 1er régiment de chasseurs, en garnison à Tours, demande, pour remplir l'emploi de brigadier-armurier, créé par le décret du 16 janvier 1854, un bon ouvrier monteur et plaqueur, qui puisse produire des certificats constatant qu'il fait ses étuis d'armes en manufacture. (*Ecrire franco.*)

Nous rappelons aux lecteurs que les jolis jouets de la saison prochaine, pouvant monter un officier d'état-major ou de cavalerie légère. S'adresser au *Monsieur de l'Armée*.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexes, un an, 20 francs.
Sans Annexes, un an, 16

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION,
Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

N° 65. — SAMEDI, 11 MARS 1854.

Paris, 10 mars 1854.

M. le général de brigade Boac, disponible à Paris, est mis, par décision impériale du 3 mars 1854, à la disposition du gouvernement général de l'Algérie.

M. le général de brigade de Beaufort d'Hautpoul, disponible à Paris, est mis à la disposition du gouvernement général de l'Algérie.

M. le général de brigade Thomas, disponible à Paris, est nommé au commandement de la subdivision de la Moselle, en remp. de M. le général de Bourgoinville, mis en disponibilité.

M. le général de brigade Grésy, commandant la subdivision du Loiret, à Orléans, est nommé au commandement d'une brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris, en remp. de M. le général Fleury, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Bosquet, commandant la subdivision de la Mayenne, à Laval, est nommé au commandement de la subdivision du Loiret, à Orléans, en remp. de M. le général Grésy.

M. le général de brigade Marion, commandant la subdivision de la Haute-Saône, à Vesoul, est nommé au commandement d'une brigade de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris, en remp. de M. le général d'Allonville, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Bousquet, disponible à Perpignan, est nommé au commandement de la subdivision de la Gironde, à Bordeaux, en remp. de M. le général de Martimprey, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Schérer, disponible à Paris, est placé, par décision impériale du 8 mars 1854, à dater du 12 du même mois, dans la 2e section réservée du cadre de l'état-major général, conformément aux dispositions du décret du 1er décembre 1852 et de l'art. 5 de la loi du 4 août 1839.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 25 février 1854, ont été nommés à dans lecorps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (2e tour). M. Blanc de Molines, sous-intendant militaire de 2e classe, en remp. de M. Hauta, promu intendant militaire.

Choix (3e tour). M. Pagès, sous-intendant militaire de 2e classe, en remp. de M. de Bretagne, décédé.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

A défaut d'officier supérieur de l'armée candidats, choix (3e tour). M. Ducheine, adjoint de 1re classe, en remp. de M. Charmetton, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour). M. Blaison, adjoint de 1re classe en disponibilité de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Lebrun, promu sous-intendant de 1re classe.

Choix (2e tour). M. Bages, adjoint de 1re classe, en remp. de M. Richard, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (3e tour). M. Viguier, adjoint de 1re classe en Afrique (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Maruéjol, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (4e tour). M. Nassoy, adjoint de 1re classe en Italie (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Datas, admis à la retraite.

A défaut d'officiers supérieurs de l'armée candidats, choix (5e tour). M. Geoffroy, adjoint de 1re classe, en remp. de M. Salhaud Dufort, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour). M. Meuringer, adjoint de 1re classe, en remp. de M. Palier, décédé.

Choix (2e tour). M. Montaudon, adjoint de 1re classe, en remp. de M. de Jage Montespieu, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (3e tour). M. Testa, adjoint de 1re classe en Italie (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Pilhol de Camas, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (4e tour). M. Guignard, adjoint de 1re classe, en remp. de M. de Coulhebeuf, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

A défaut d'officiers supérieurs de l'armée candidats, choix (5e tour). M. Friant, adjoint de 1re classe, en remp. de M. Blanc de Molines, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour). M. Jamet, adjoint de 1re classe en Afrique (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Pages, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

Choix (2e tour). M. Régemorte de Préval, adjoint de 2e classe en Afrique (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Costes, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

A défaut d'officiers de l'armée candidats, choix (3e tour). M. Largillier, adjoint de 2e classe en Afrique (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remp. de M. Humann, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Par décret impérial du 28 février 1854, ont été nommés au grade de chef d'escadron dans le cadre de corps d'ÉTAT-MAJOR, les capitaines de 1re classe de ce corps dont les noms suivent, savoir :

Choux, M. de Carcy, en remp. de M. Rocher, admis à la retraite.

Archenault, M. L'Hérétier de Chiselle, en remp. de M. Trolin, admis à la retraite.

Par décret impérial du 1er mars 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A trois emplois de lieutenant-colonel.

18e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lanes, chef de bataillon au 31e de ligne, en remp. de M. Brun d'Aubignosc, mis en non-activité.

75e régiment d'infanterie de ligne.

M. Ybert, chef de bataillon au 9e de ligne, en remp. de M. Wrésinski, mis en non-activité.

79e régiment d'infanterie de ligne.

M. Favin Lévêque, major du 1er de la légion étrangère, en remp. de M. Bondenan, mis en non-activité.

A quatre emplois de chef de bataillon.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Colson, capitaine au 67e de ligne, en remp. de M. Faure, mis en non-activité.

Ancienneté. M. Mocquery, capitaine au 10e de ligne, en remp. de M. Faure, mis en non-activité.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Roig, capitaine adjudant-major au 81e de ligne en remp. de M. Crestin, mis en non-activité.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Cottat, capitaine adjudant-major au 73e de ligne, en remp. de M. Grandchamp, mis en non-activité.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Desmé de Luze, capitaine au 38e de ligne, en remp. de M. Raves, mis en non-activité.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Bouvin, capitaine au 16e de ligne, en remp. de M. Lanos, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment d'infanterie légère.

Choix. M. Olivier, capitaine au 81e de ligne, en remp. de M. Labrousse, mis en non-activité.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Drouillet, capitaine au 3e bat. léger d'Afrique, en remp. de M. Lasaux, mis en non-activité.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Peyssard, capitaine adjudant-major au 27e de ligne, en remp. de M. Schreiber, mis en non-activité.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Lamy, capitaine au 73e de ligne, en remp. de M. Barthelemy, mis en non-activité.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Guyot, capitaine adjudant major au 41e de ligne, en remp. de M. Roux de Romain, mis en non-activité.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté. M. Pigon, capitaine adjudant-major au 21e de ligne, en remp. de M. Maillard, mis en non-activité.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Mobis, capitaine adjudant-major au 14e de ligne, en remp. de M. Floyd, nommé lieutenant-colonel.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Dethoury, capitaine au 1er de ligne, en remp. de M. Laurent, mis en non-activité.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Choix. M. Labrousse, capitaine au 7e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Lediew, mis en non-activité.

A trois emplois de major.

67e régiment d'infanterie de ligne.

M. Jacquemet, capitaine adjudant-major au 8e de ligne, en remplacement de M. Passon, mis en non-activité.

35e régiment d'infanterie légère.

M. Lombardeau, capitaine adjudant-major au 39e de ligne, en remp. de M. Roux de Romain, mis en non-activité.

1er régiment de la légion étrangère.

M. Giraud, capitaine au 3e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Favin Lévêque, nommé lieutenant-colonel.

Par décret du 4 mars 1854, M. Arnaud de Saint-Sauveur, capitaine dans l'infanterie de la garde de Paris, est nommé chef d'escadron et placé au commandement de la compagnie de gendarmerie de Bas-Rhin, à Strasbourg.

Organisation des régiments d'artillerie.

Par décision impériale du 3 de ce mois, MM. les généraux de brigade commandants de l'artillerie dans les 1re, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 16e et 19e divisions militaires, ont été pourvus du titre et des pouvoirs d'inspecteurs généraux pour procéder tant à la dislocation qu'au recrutement des régiments d'artillerie ou des escadrons du train des pares d'artillerie actuels, qu'à la formation des 17 nouveaux régiments d'artillerie qui doivent les remplacer, et dont nous avons fait connaître la composition et l'emplacement dans notre numéro du 21 février dernier.

Ces 17 régiments seront constitués partout le 16 mars courant, et même plus tôt, toutes les fractions qui font mouvement seront dirigées sur leurs nouvelles destinations, et celles qui conservent leur position actuelle, soit à l'intérieur, soit en Algérie et en Italie, seront désormais et administrativement au titre des nouveaux régiments dans lesquelselles sont incorporées.

Nous donnons ci-après l'état général des 17 régiments, avec indication des noms des officiers de l'état-major et des commandants de batterie qui entrent dans la composition de chacun.

Cette réorganisation des troupes de l'artillerie, opérée en conformité des dispositions du décret du 14 février dernier, a marché parallèlement avec la formation des batteries affectées à l'armée d'Orient, sans qu'il en soit résulté aucun embarras, et il n'a fallu rien moins que cette vigoureuse impulsion qu'imprime M. le maréchal ministre de la guerre à toutes les parties de son administration, pour qu'il ait été possible de préparer en aussi peu de temps que nous avons signalé, dont tous les détails ont été réglés avec une précision qui en garantit la bonne et prompte exécution.

Bondonin.

1er régiment d'artillerie — à pied, à Vincennes.

État-major.

Colonel. — M. N.
Lieutenant-colonel. — M. Forgeot.
Chefs d'escadron :
MM. Ferri Pisani-Jourdan de Saint-Anastase.
Hervé du Penhoat.
Lelièvre.
Poitevin de Veyrière.
Major. — M. Salvador.
Trésorier. — M. Arbouzy.
Fabre-(L.-H.).
De Metz.
Saurimont.
Du Feyrouz de Salmagne.

Instructeur d'équitation. — M. Gougis.
Adjudans-majors. — MM. Mimol et Pauvrat.
Officier d'habillement. — M. Simon.
Adjoint au trésorier. — M. Rigaux.

Batterie.

(Sont détachés : 1re à Alger ; 2e à Philippeville ; 3e à Saint-Denis, 11e à Saint-Malo.)

Capitaines commandans.

Capitaines en 1er. — 10e Degournay.
1re MM. Petitpied. — 11e Savary.
2e Peiercr. — 12e Pelerot.
3e Du Maintenant. — Capitaines en 2e.
4e Verdin Laverdet. — 13e MM. Roques.
5e Meichior. — 14e Bouger.
6e Gobled. — 15e Launay.
7e Badenel. — 16e Beaupell Saint-Aubin.
8e Chappe. — 17e Larroche.
9e Forgeot (E.-L.-A.). — 18e Lebeau.
Cadre de dépôt. — M. N.

2e régiment d'artillerie — à pied, à Besançon.

État-major.

Colonel — M. N.
Lieutenant-colonel. — M. Auger.
Chefs d'escadron :
MM. Crémon.
Quincy.
Nigeon.
Blis.
Major. — M. Bonnière.
Trésorier. — M. Nicolis.
Fauconprés.
Bernadou.
Pétri.
Pelaveux.

Instructeur d'équitation. — M. de Carmejane.
Adjudans-majors. — MM. Faucart et Méraux.
Officier d'habillement. — M. Sarlin.
Adjoint au trésorier. — M. Briet.

Batterie.

(Sont détachées : 9e à Montpellier ; 10e à Lorient ; 11e à Brest ; 12e à Ajaccio.)

Capitaines commandans.

Capitaines en 1er. — 16e Bourcade.
1re MM. Dubois (J.-J.). — 11e Dussel.
2e Chamberyron. — 12e Bertelmy.
3e Difortin. — 13e Promant.
4e D'Artiguelongue. — 14e Clève (E.-T.).
5e Bagley. — 15e Talone (J.-A.).
6e Collier. — 16e Mercier (P.-J.).
7e Lepaire. — 17e Vignier.
8e Dupuis. — 18e Daveray.
9e Fournier (M.-N.-E.).
Cadre de dépôt. — M. Fleurot, capitaine en 2e.

3e régiment d'artillerie — à pied, à Metz.

État-major.

Colonel — M. Bravon.
Lieutenant-colonel. — M. Chantron.
Chefs d'escadron :
MM. Malherbe.
Vernhet de Barrnière.
Berteaux.
Gandelet.
Viriet.
Major. — M. Bérard.
Trésorier. — M. Insulin.
Marel
Grimon.
Du Vassoigne.

Instructeur d'équitation. — M. Jamet.
Adjudans-majors. — MM. Lamartinière et de Franchessin (F.-A.).
Officier d'habillement. — M. Lefèvre (L.-C.).
Adjoint au trésorier. — M. Buller.

Batterie.

(Sont détachées : 1re à Bone ; 2e à Oran ; 3e au Havre ; 10e à Cherbourg ; 11e à Nantes.)

Capitaines commandans.

Capitaines en 1er : — 10e Bourcon.
1re MM. Combier. — 11e Gunet.
2e Besençon (A.). — 12e Preutzel.
3e Mauger. — Capitaines en 2e :
4e Arrechart. — 13e MM. Clouzel.
5e Grueilhoubert. — 14e Sevenin.
6e Chappuis (A). — 15e Tetrieux.
7e Marchal (L.-P.). — 16e Virey.
8e Degorge. — 17e Dupont.
9e Mansiot. — 18e Delaplace.
Cadre de dépôt. — M. N.

4e régiment d'artillerie — à pied, à Strasbourg.

État-major.

Colonel. — M. Borgella.
Lieutenans-colonels. — M. Gubrin, et M. Prunaire à la suite.
Chefs d'escadron :
MM. Payen.
Lieronnet de Maasas.
Gevard.
De Laqueuille.
Feuh.
Major. — M. Place.
Trésorier. — M. Merie.
Moulard.
Brochet.
Paliard.

Instructeur d'équitation. — M. Merie de Bellefaud.
Adjudans-majors. — MM. Perrin et Laforge de Bellegrade.
Officier d'habillement. — M. Pachnicin.

Batterie.

(Sont détachées : 1re à Bone ; 2e à Lyon ; 3e à Alger ; 12e à Rome.)

Capitaines commandans.

Capitaines en 1er : — 10e Depot.
1re MM. Villiers. — 11e Labbé.
2e Poirson. — 12e Manest.
3e Cavaré. — Capitaines en 2e :
4e Marquet (A.-C.-J.). — 13e MM. N.
5e De Fardjeo. — 14e Brocard.
6e Fiack. — 15e Dubois (C.-A.-J.).
7e Cotlin. — 16e Garnache.
8e Gardot. — 17e Dourdoigne.
9e Dezaer. — 18e N.
Cadre de dépôt. — M. Bonnelle, capitaine en 2e.

5e régiment d'artillerie — à pied, à Grenoble

État-major.

Colonel. — M. Devaux.
Lieutenant-colonel. — M. Becourdon.
Chefs d'escadron :
MM. Du Lipodelle.
Lefrançois.
Montmayeur.
Eparvier.
Major. — M. Gros.
Trésorier. — M. Larroque (J.-C.).
Instructeur d'équitation. — M. de Nicol.
Adjudans-majors. — MM. Lagrand (H.-L.) et Lassalle.
Officier d'habillement. — M. Bonin.
Adjoint au trésorier. — M. Boure.
Tellier.
Le Boache.
Girard (P.-F.-A.).
Clappoin.

Digitized by Google

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Orsa; 2e à Lyon; 3e à Bône; 11e à La Rochelle; 12e à Toulon.)

Capitaines-commandans.

Capitaines en 1er : 10e Lécuyer.
1re MM. Larmée. 11e Monsel.
2e Sermad. 12e Souchon.
3e Durousseau de Fayolle. Capitaines en 2e :
4e Meininger. 13e MM. Meulnotte.
5e Bougault. 14e Hérel.
6e Prison. 15e Rubes.
7e Bernault. 16e Guibret.
8e Favre (J.-B.-C.). 17e Martin (V.-M.).
9e Michel (N.-B.). 18e Guyot (C.-A.).

Cadre de dépôt. — M. S.

6e régiment d'artillerie —pontonniers, à Strasbourg, à at-major.

Colonel.— M. Pradel.
Lieutenant-colonel.—M. Leberne.

Chefs d'escadron :

MM. Villard. Mangeol.
Didier. Lucas.
Casto, dit Caste. Pochet.

Major.—M. Bourner.
Trésorier.—M. Dyrion.
Instructeur d'équitation.—M. Warnesson.
Adjudans-majors : MM. Lods et Layer.
Offic er d'habillement.—M. Cavanne de Nondonville.
Adjoint au trésorier.—M. Berthiot.

Compagnies.

(La 10e compagnie est détachée à Alger.)

Capitaines en 1er.

Capitaines en 1er. 9e Lebrun.
1re MM. Perboyre. 10e Marulat.
2e Pennington. 11e Hatzfeld.
3e Canuel. 12e Marion (P.).
4e Abry. Capitaines en 2e.
5e Huguenel (J.-M.). 13e MM. N.
6e Boigeol. 14e Moncuit.
7e Liz. 15e Gérard.
8e Buder. 16e Bouhin.

Cadre de dépôt.—M. Rossin, capitaine en 2e.

7e régiment d'artillerie — monté, à Metz.

Etat-major.

Colonel.—M. de Sevelinges.
Lieutenant-colonel.—M. Arbaud.

Chefs d'escadron :

MM. Mangeol. Delauzon.
Levasseur. Gillon.
Bat. dit Le Bat. Picot de Lapeyrouse.
Devals. Brongniart.

Major.—M. Lesecq de Crépy.
Trésorier.—M. Huguenaux.
Instructeur d'équitation.—M. Archambault de Montfort.
Adjudans-majors.—MM. Mirande et Mangey.
Officier d'habillement.—M. Jeannin.
Adjoint au trésorier.—M. Falque.

Batteries.

(Sont détachées : la 1re à Lyon; la 2e à Constantine.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Chevreul. 9e Moisson.
2e De la Flize. 10e Foldet.
3e Iversenaal. 11e Marion (C.-L.-G.).
4e Mengin. 12e Delpuy.
5e Ratton. 13e Jarry.
6e Le Caruyer de Rainseeq. 14e Saury.
7e Brami. 15e Pomarède.
8e Benzin.

Cadre de dépôt.—M. Brisac (G.-G.).

8e régiment d'artillerie—monté, à Toulouse.

Etat-major

Colonel.— Voyzin de Gartempe.
Lieutenant-colonel.—M. Chautan de Vercly.

Chefs d'escadron :

MM. Bezard. Trinité).
Michel (P.-A.). Canebnes.
De Colombde Latour de Beaulac. Linard (H.-H.).
Barbary de Langlade.

Pè de Arros (M.-P.-J. Sainte-
De Beaulaincourt.
Major.—M. Rch.
Trésorier.—M. Chastin.
Instructeur d'équitation.—M. Cha metde.
Adjudans-majors.—MM. Janisson et Carré.
Officie d'habillement.—M. Cretin.
Adjoint au trésorier.—M. Dursuzc.

Batteries.

(Sont détachées : la 1re à Alger; la 2e à Bone; la 3e à Alger.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Leglerc. 9e Desbrosses.
2e Legros. 10e Charles.
3e Hugon. 11e Gérardin (P.-L.).
4e Larrugan (L.-J.-A.). 12e Gerdil.
5e Rostang. 13e Kopff.
6e Rayne. 14e Carville.
7e Mongellas. 15e Le Clerc (E.-A.-F.).
8e Pinel.

Cadre de dépôt.—M. Sahuqué.

9e régiment d'artillerie—monté, à La Fère.

Etat-major.

Colonel.— Chapotin.
Lieutenan colonel.—M. Tiby.

Chefs d'escadron :

MM. Vaisse des Hermeux. Aulac.
Darcly. Meynadier.
Foullon Grandchamp. Fièvet.
Lavaytie.
Prudhomme de La Boussinière.
Major.—M. de Fleurans.
Trésorier.—M. Lalore.
Instructeur d'équitation.—M. Flaux.
Adjudans-majors.—MM. Fabre-Naumes et Deleval.
Officier d'habillement.—M. Martin (N.).
Adjoint au trésorier.—M. Lanaud.

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Constantine; 2e à Orsa; 3e et 4e à l'armée de Paris.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Crouzat. 7e Calcoun.
2e Vesco. 10e Desavis.
3e Merlin (J.-F.-C.). 11e Ire Pinteria.
4e Desfaudais. 12e St-Remy.
5e Lienard (F.-A.-T.). 13e Abadie.
6e Esquerre. 14e Murel.
7e Bataillet d'Omonville. 15e Lesoup.
8e Grouvel.

Cadre de dépôt.—M. Demarest.

10e régiment d'artillerie—monté, à Rennes.

Etat-major.

Colonel.—M. Pontbriant.
Lieutenant-colonel —M. Lugan.

Chefs d'escadron :

MM. Garnerin. Cormidr.
Lambinet. Barth.
Brunel (H.-T.). Boubiran-Campagne.
Dagueur. Garnier-Kerrault

Major.—M. de Chanal.
Trésorier.—M. Thirion.
Instructeur d'équitation.—M. Avril.
Adjudans majors.—MM. Piedallu et Roptin.
Officier d'habillement.—M. Saurel.
Adjoint au trésorier.—M. Marion (J.).

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Rome; 2e à Tarascon; 3e à Rouen; 4e et 5e à l'armée de Paris.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Vivier. 9e Deschamps (A. F.-F.-B.).
2e Ochor de Beaupré. 10e Maillet (G.-M.)
3e Guitton. 11e Bergon.
4e Chavandret. 12e Potier (F.-L.-A).
5e Thomas. 13e Péquegnot.
6e Rapatel. 14e Pelicot.
7e Chappuy (P.-C.). 15e Canongète de Canessade.
8e Rousselot.

Cadre de dépôt —M. Pinceon du Sel (H.-I.-M.-E.).

11e régiment d'artillerie — monté, à Strasbourg.

Etat-major.

Colonel.—M. Piéreck.
Lieutenant-colonel.—M. Bonamy.

Chefs d'escadron :

MM. Boyer. Roguenet (L.-C.).
Choppin. Joly-Frigoia.
Brainard-Boucheron. Bocte (L.-B.).
Benaud. De Bentzmann.

Major.—M. Desgrois.
Trésorier.—M. David (V.-F.-J.).
Instructeur d'équitation —M. de Narp.
Adjudans-majors.—MM. Michaut et Normand.
Officier d'habillement.—M. Clément.
Adjoint au trésorier.—M. Besançon (E.-M.).

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Hesdin; 2e à Lyon; 3e à Metz.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Danier. 9e Taillefer Laportalière.
2e Lefèvre. 10e Lassere.
3e Degiroda. 11e Coulom.
4e Marlette. 12e Peureux de Bourcuille.
5e De Saignac Fénelon. 13e Lespoignour.
6e Chopin (E.-L.). 14e Fernley.
7e Fourchoit-Montrond(F.-J.-S.). 15e Lucet.
8e Navaillez.

Cadre de dépôt.— M. Laffon de La debat.

12e régiment d'artillerie — monté, à Bourges.

Etat-major.

Colonel.—M. Malus.
Lieutenant-colonel.—M. Levasseur.

Chefs d'escadron :

MM. Dubost de la Patrierre. Hellouin de Menibus.
D'Ourvier de Villegly. Champollion-Figeac.
Coulhebut de Blocqueville. Cousseon.
Parisot (J.-F.). De La Bonnimière de Beaumont

Major.—M. Pastourel.
Trésorier.—M. Bourdeau.
Instructeur d'équitation.—M. Conchard-Verneuil.
Adjudans-majors.—MM. Croux et Maillard.
Officier d'habillement.—M. Brutey.
Adjoint au trésorier.—M. Séré.

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Montagnann; 2e à Marseille, 3e à Clermont-Ferrand et Limoges, section de la 4e à Alger; 5e et 6e à l'armée de Paris.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Duguet. 8e Gary.
2e Rabiout Maicy. 9e Vidal (J.-J.-A.).
3e Voutré. 10e D'Illostel.
4e Nurés. 11e Beaudouin.
5e Robin (E.-P.-X.-A.). 12e Rouget.
6e Rime. 13e Laffilière.
7e D'Harancurier de Quincerot (Remi.). 14e Colotte.
15e Benard (L.-H.).

Cadre de dépôt.—M. Tanneur.

13e régiment d'artillerie — monté, à Besançon.

Etat-major.

Colonel.—M. Chabord.
Lieutenant-colonel.—M. Roujoux.

Chefs d'escadron :

MM. Courdin de Vreville. Bailly.
Besançon (L.). Berral.
Delonde. Magnhé.
D'Hautevelle. Silalie.

Major.—M. Ducasse.
Trésorier.—M. Barthelemy.
Instructeur d'équitation.—M. Crouzet.
Adjudans-majors.—MM. André de La Verdrie et Arrivet.
Officier d'habillement.—M. Goudet.
Adjoint au trésorier.—M. Ménard.

Batteries.

(Sont détachées : 1re à Constantine; 2e et 3e à Lyon; 4e à Avignon.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Perrault. 9e Marret.
2e Donbevy. 10e Defourcville.
3e Pavillon. 11e Chevallier (J.).
4e Fièvet (A.-F. J.). 12e Imbert de Tremolières.
5e Orsy (L.-A.). 13e Bauty.
6e Claudet. 14e Thouvenin.
7e Cuvret. 15e Garnier (L.-A.-L.).
8e Pinillon.

Cadre de dépôt.—M. Gilliard.

14e régiment d'artillerie—a cheval, a Douai.

Etat-major.

Colonel.—M. Le Boeuf.
Lieutenant-colonel.—M. Grimaudet de Borchebouet.

Chefs d'escadron :

MM. Bertrand (H.-A.-A.). Mitreck.
Lebdot. Nacuy.

Major.—M. Debné.
Trésorier.—M. Lokloren.
Instructeur d'équitation.—M. Guillemin.
Adjudans-majors.—MM. Grevy et de Contamine.
Officier d'habillement.—M. Pelot J.-L.).
Adjoint au trésorier.—M. Claude.

Batteries.

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Dupuis. 5e Gontier-Duclavel.
2e Morel. 6e Moulin (B.).
3e Jaulet. 7e Lesergeant d'Hendecourt
4e Delatte. 8e Gaulet.

Cadre de dépôt.—M. Chegaillaume.

15e régiment d'artillerie—a cheval, à Valence.

Etat-major.

Colonel.—M. Courioix Roussel d'Hurbal.
Lieutenant-colonel.—M. Vollant.

Chefs d'escadron :

MM. Ernault de Brusly. Guichon.
De Becquencen. Allouveau de Montréal.

Major.—M. Leliauxux.
Trésorier.—M. Jacquemin.
Instructeur d'équitation.—M. Dotmstrepiade.
Adjudans-majors.—MM. Berthier et Wathier.
Officier d'habillement.—M. Picard (F.).
Adjoint au trésorier.—M. Brnas.

Batteries.

(La 1re batterie est détachée à Lunéville.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Paturel. 5e Renet (A.-L.).
2e Vasille. 6e Garbaut.
3e Armand. 7e De Lallemand de Mont.
4e Sommer. 8e Lemaire.

Cadre de dépôt.—M. Roshler.

16e régiment d'artillerie —à cheval, à Toulouse.

Etat-major.

Colonel.—M. Soleille.
Lieutenant-colonel.—M. Obier.

Chefs d'escadron :

MM. Martin. Wartelle (H.-F.).
Braubaubon. De Tryon.
Major.—M. Baillard de Bavel.
Trésorier.—M. Barjau.
Instructeur d'équitation.—M. de Lajalle.
Adjudans-majors.—MM. Bennet (F.-E.) et de Rolicpot.
Officier d'habillement.—M. Bayere.
Adjoint au trésorier.—M. Mallet.

Batteries.

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Bennal. 5e Laffaille.
2e De Bar. 6e Burville.
3e Boquien. 7e Leon (A.-G.-N.).
4e Pelissen. 8e Loulie de Kerbar.

Cadre de dépôt. — M. Collard (A.-J.).

17e régiment d'artillerie—a cheval, à Vincennes.

Etat-major.

Colonel.—M. Vivès.
Lieutenant-colonel.—M. de Beurmann.

Chefs d'escadron :

MM. de Schaller. Légeard (P.-E.-X.).
Benault d'Hust. Laffite.
Major —M. Lepriuex.
Trésorier.—M. Crosse.
Instructeur d'équitation.—M. Galle (L.-T.).
Adjudans-majors.—MM. Authier et Léveille.
Officier d'habillement.—M. Ledroit.
Adjoint au trésorier.—M. Olivier (E.-A.).

Batterie.

(La 1re batterie est détachée à Versailles.)

Capitaines en 1er commandans.

1re MM. Toussaint (F.-G.). 5e Soullier Nogueros.
2e Fauvigeau (C.-A.-H.). 6e Perrin (C.-N.).
3e De Larminat. 7e Crouzet.
4e Bélu. 8e Clavet.

Cadre de dépôt.—M. Vitria.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Anoux, capitaine en 1re au 2e du génie, à Metz, est nommé à l'emploi d'aide-de-camp, pour en remplir les fonctions auprès de M. le général de brigade Daleasme, membre du comité des fortifications.

M. Mendès, capitaine de 1re classe du génie, est désigné pour être employé aux travaux de la guerre (3e direction, — service du génie,— 2e section).

MM. Joyeux, lieutenant en 1er au 2e du génie, désigné pour le 2e à Montpellier, et Lacroix, en 1re de cette arme, à Arras.

Gardier, lieutenant en 1er au 2e du génie, désigné pour le 1er, à Arras, passera au 2e à Montpellier.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle, en date du 4 mars courant, ont été nommés dans le service du recrutement :

M. Fermé du Cosquer, major du 11e de chasseurs, en remplacement du dépôt de l'école d'application de cavalerie, en remplacement de M. Bascans, admis à la pension de retraite.

M. Michaud, major au 1er de ligne, en remplacement du dépôt de 1re classe de l'Hérault, en remplacement de M. Marsaulx, admis à la pension de retraite.

Le ministre de la guerre, prenant en considération l'intérêt du service et celui de l'armée, a décidé en principe, le 7 mars courant, qu'aucun passage gratuit à la charge de l'administration de la guerre ne sera accordé aux familles des militaires de tout grade faisant partie de l'armée d'Orient.

En vertu d'un décret impérial rendu le 9 mars, sur la proposition du ministre de la guerre, il sera formé un régiment de *Tirailleurs algériens* de deux bataillons, à neuf compagnies chacun. Toutes les dispositions qui régissent les bataillons de tirailleurs indigènes sont appliquées au régiment de tirailleurs algériens. L'avancement sus grades de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine aura lieu entre les militaires de ce corps.

Par décision du même jour, M. Wimpffen, colonel du 13e de ligne, est nommé au commandement du régiment de tirailleurs algériens.

Au milieu des grands intérêts que soulève la question d'Orient et des intérêts, beaucoup moins respectables, que la spéculation boursicotière met chaque jour en émoi, il faut s'attendre à voir apparaître fréquemment des nouvelles contrevoies, auxquelles on tentera de donner plus de créance en les faisant venir de l'autre côté du détroit.

C'est ainsi qu'un journal anglais, dans sa deuxième édition du 9 mars, annonçait la prise de Kalafat par les Russes, et disait qu'un courrier spécial, arrivé la veille, et par conséquent le

7, au ministère des affaires étrangères, ça avait approché la nouvelle.

Les circonstances qui accompagnaient ce bruit tendaient à en démontrer la fausseté. En effet, un courrier n'aurait pu parvenir au gouvernement anglais, relativement à un fait de cette importance, sans que le gouvernement français eût reçu de son côté quelques lettres de ses agens. Or, il résulte d'un avis affiché à la bourse de Paris hier 9 mars, que notre gouvernement n'a reçu aucune dépêche qui confirme le dire du journal dont il s'agit, formellement démenti, du reste, par le *Globe*.

Les correspondances de Constantinople, au dire du 23 février, continuent seulement ce qui suit, relativement à la bataille :

« Pas de nouvelles de l'armée autre que celles de simples escarmouches entre les postes avancés. Le 16 février, cependant, les Russes avaient fait une démonstration importante sur Kalafat. Ils avaient déployé 20 à 30,000 hommes ; mais les Turcs n'avaient pas accepté la bataille qu'on leur offrait. Ils étaient restés dans leurs retranchemens, et les Russes, qui ne pouvaient espérer d'enlever ces ouvrages par un coup de main, s'étaient retirés dans leurs campemens. *Pour prendre Kalafat, il faudrait des travaux réguliers, et la saison n'y oppose absolument.* »

Ces réflexions sont parfaitement d'accord avec ce que nous avons dit maintes fois. Il est probable que l'on a transformé la *démonstration* du 16 février en une vaste attaque générale des Russes. L'*inutilité* de St-Pétersbourg n'aurait pas mieux fait.

Toujours est-il certain que l'occupation d'un point aussi important que Kalafat par une force imposante, est un fait dont l'armée russe, avant de passer de la rive gauche à la rive droite du Danube, ne saurait se dispenser. Les Turcs ont donc un immense intérêt à n'y maintenir, et si leurs adversaires sont prudens, ils n'entreprendront rien de sérieux sur le cours inférieur du fleuve, tant que l'étendard du croissant flottera sur les ouvrages de cette place de guerre.

Nous avons déjà exposé, à diverses reprises, les considérations qui nous font regarder le séjour de la Valachie comme extrêmement pernicieux pour l'armée russe, aujourd'hui, sinon pour détruire entièrement l'armée qui s'opiniâtrera à y demeurer pendant les premières chaleurs du printemps et les ardeurs de l'été, nous n'ajouterons rien à cet égard, si ce n'est que les faits qui se passent sous nos yeux plus d'un mois sont là pour attester l'exactitude des informations sur lesquelles, jusqu'ici, nos appréciations ont été fondées.

Rauzmann.

Nous avons reçu de plusieurs de nos correspondans des détails pleins d'intérêt, et que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire, sur l'enthousiasme qui éclate dans tous les corps désignés pour faire partie de l'expédition d'Orient, le même que dans ceux appelés à fournir les détachemens qui vont porter les bataillons de cette armée au complet de guerre.

Dans ces derniers corps, chacun brigue l'honneur de partir, et l'on a vu un grand nombre de sous-officiers faire le sacrifice de leurs galons pour obtenir leur inscription, à titre de simples soldats, sur les contrôles. Des deux côtés, nos vieux amis régiemens qui vont faire cette belle et mémorable campagne.

L'on peut hardiment prédire des succès à toute armée française qui marche contre l'ennemi ; mais quand cette armée est ainsi recrutée, lorsqu'elle se compose exclusivement de vieux soldats rompus aux manœuvres, dont un grand nombre ont déjà fait leurs preuves devant l'ennemi, on peut, sans crainte d'être taxé de jactance, la considérer comme une force digne de la guerre, et qui sollicitera comme une faveur le droit d'aller, dans de lointains climats, verser leur sang pour la gloire et pour la patrie, en peut être certain d'avance que de tels hommes ne connaîtront pas leur lâcheté, ni montreront au monde qu'ils sont les dignes successeurs de ces nobles phalanges dont la victoire a couronné les drapeaux sur tant de champs de bataille.

Au nombre que chacun de nos régimens porte se rattache le souvenir de plusieurs triomphes. La campagne qui va s'ouvrir ajoutera, nous en avons la ferme assurance, un chapitre de plus à tous ces dont se composent les fastes glorieux des corps qui forment partie de l'armée d'Orient.

Rauzmann.

Le Tableau.

Si la guerre avait toujours duré, notre récit retiré aurait toujours quelque, il avait commencé de dire que les peintres n'étaient pas plus gue, et qu'il n'était rien de tel pour rencontres les caractères d'une époque que les fastes glorieux des corps qui forment partie de l'armée d'Orient.

I.

Au souvenir d'un beau site, le peintre quitte le logis par une belle matinée et se dirige seul et sans guide vers le point de la montagne où son regard a vu, veille, devint quelque point de vue, quelque tableau à dessiner. Mais, chemin faisant, l'artiste aperçoit un autre tableau qu'il ne cherchait pas. Soldat qui, pendant l'orage et pour échapper à la foudre, s'était peut-être à l'aspect d'une ruine, la peinture s'arrête, sur vue l'album, hasarde un premier coup de crayon et s'abandonne à la rêverie. Près de lui, dans le champ voisin, les bœufs du laboureur tirent un sillon. A la voix monotone des villageois, soulèvent l'inspiration de la minute précédente, la peintre fixe un regard avide sur cette charrue, sur ces paysan, sur ces grands bœufs rouges aux fortes angulosités. Il étudie les attitudes pesantes, cherche à rendre le mouvement, à peindre la force et les efforts. Un bruit l'arrache à sa rêverie : il découvre la tête et sur un rocher il qui passe. Les apparitions précédentes s'évanouissent : feuillage tumultueux, ruines solitaires, riches sillons s'envolent de la pensée, et le réel reste. Même itself, cet homme est un tableau.

Combien sont rares cependant les teintes qui savent exprimer les pitiés de cette physionomie. Horace Vernet, Charlet, et quelques autres, en petit nombre, cachent au coin le plus mystérieux de l'atelier le divine palette où l'âme bien plus que la main lèvre des couleurs inconnues. Devant leurs soldats, nous restons pensifs ; ces soldats nous parlent et nous racontent les histoires les plus merveilleuses que l'homme ait jamais entendues; histoires tour à tour sanglantes, philosophiques, joyeuses, morales et toujours consolantes.

Nous avons vu, il y a plus de vingt ans, un petit tableau représentant l'immensité d'une plaine couverte de neige. Il n'y avait dans cette plaine ni maison, ni arbre, ni routes tracées. A peine devinait-on, sous les consolidations de la neige, les mouvemens du terrain. Mais à de longues distances, la neige s'était coupé par le vent formait des monticules semblables à des mausolées. Les quelques endroits, où la neige n'était pas amoncelée montraient tous les contours du corps humain. En effet, d'héroïques morts dormaient sous cette nappe. Au milieu du tableau, un homme tenait dans ses bras le corps d'un enfant. L'enfant ne donnait plus signe de vie, l'homme n'était pas debout ; il n'était pas assis, il n'était pas non plus à genoux. On devinait que vaincu par la fatigue autant que par la douleur, il venait de s'abîmer. Il devait être là depuis peu, car la neige n'avait encore atteint la peine autour de lui. Ce tableau respirait un tel parfum de vérité, les détails les plus minutieux conservaient si bien la couleur antique de leur nature, qu'on devait penser qu'il était peint d'après nature. Comment toupet, cependant, que le peintre avait saisité à ce drame ?

L'artiste voulait représenter l'un des épisodes de la retraite de Russie ; je le pensai du moins. Le malheureux français venait peut-être de voir son enfant mourir de froid et de faim. Il cherchait à le ranimer en l'étreignant de ses bras, en le pressant sur son cœur. Les derniers efforts avaient même lui se une trace sur le front livide de l'enfant.

Cet homme était parti des rives de la Seine avec des centaines de mille hommes et il se trouvait seul dans cette solitude affreuse, loin de la France, loin de la patrie, ainsi que sa cuirasse, son casque et son vieux sabre. Son corps brisé de fatigue, ne pouvait plus soutenir l'enfant, et ce fut en cherchant respirer l'enfant qu'il avait dû tomber lui-même rayonnant de courage, et ces bras amaigris, ces mains osseuses conservaient une apparence de vigueur.

Où était la mère? où était la maison qui le vit naître? allait-il mourir ainsi !

Le bonnet de police qui couvrait son front, et que soutenait un mouchoir ensanglanté roulé autour de la tête, le manteau déchiré qui ne voulait pas couvrir ses épaules et sentir un vaisseau pour l'artiste avait peint un soldat. Mais pour qui a porté l'uniforme, pour qui a vécu dans l'armée, pour qui a vu la douleur surprise au visage de l'homme de guerre, c'était bien là le vrai soldat.

Je restai une demi-journée devant ce malheureux, et il me raconta toute la campagne de Russie : la départ si riche d'espérances, les étapes sanglantes des premiers jours, la victoire, puis les revers et les souffrances. Il me raconta sa jeunesse, ses débuts au régiment, ses joies d'époux, ses espérances de père, et le bonheur que Napoléon lui donna en plaçant la croix d'honneur sur sa poitrine.

Rauzmann.

Cependant ce tableau ne m'attirait pas comme attriste le naufrage de la *Méduse* ou toute autre calamité.

C'est que le peintre avait, dans cette scène douloureuse du soldat, non l'anéantissement, ou le sombre désespoir, ou la colère impuissante, ou le doute affreux qu'accompagne le blasphème; mais l'résignation, la foi, la prière, la mission de la conscience. Ce n'était pas, il est vrai, le martyr chrétien qui regarde le ciel, mais le soldat qui regarde la patrie. Ce tableau me consolait, m'anoblissait par son caractère de sacrifice militaire. Il me semblait que la vie de tous les jours était réunie de l'existence glorieuse acceptée par chacun de nous.

Ce que cet homme me dit ne saurait être traduit en langage humain. La langue des hommes est trop faible et l'histoire des héros que glorifie la postérité ne renferme pas toutes les sublimes pensées que je lui au front de ce cavalier.

Pendant que j'étais immobile devant la toile, la foule diminuait et puyeait autour de moi. Chacun avait vint considérer mon pauvre cuirassier. Des mères, des femmes ne voulaient pas voir cet enfant inanimé, à peine caché par une pelisse de hussard empruntée par le soldat à quelque camarade mort.

Pour-être cet enfant vit-il encore? me disais-je; et je voulais arrêter ces femmes pour leur montrer ce père. Mais chacun courait aux affaires et aux plaisirs.

Je restai donc seul avec mon cuirassier et son petit enfant. Un cercle noir bordait ses yeux à demi fermés ; la paupière tendue avait arrêté au passage quelques flocons de neige. Les joues conservaient encore quelque vie, malgré le teint livide qui les couvrait.

Restera le sur ait logis, je songeai, près d'un feu pétillant, à la triste page que j'avais sous les yeux ; je ne pus separer ma pensée de cet homme, et le frisson me saisit. Au souvenir de la figure du petit enfant, je cherchai à deviner son âge, et je jugeai qu'il devait avoir sept ans au plus. Pauvre enfant que la guerre devrait avoir même que le collége lui eût ensuite ouvert ses portes !

Je me souviens, pendant cette longue nuit, qu'à travers les déchirures d'un rideau de mousseline, je voyais les étoiles et la mitraille, j'avais cru entrevoir une épaulette d'officier.

Il se pouvait donc que ce père fût un de ces hommes antiques qui savaient leurs enfans comme s'élevaient les Lahire et les Bayard.

Des rêves fantastiques troublèrent mon repos. Je voyais le cuirassier, assis au chevet de mon lit, me regarder d'un œil fixe, immobile et muet. D'autres fois, il recouvrait sa neige et je m'éveillais en sursaut, comme si la neige eut fourché mon visage.

Il me lassa pour alimenter le feu. Bientôt après, de longues lueurs fugitives paraissaient et disparaissaient, projetées par la flamme de l'âtre. Les ombres des meubles dessinaient de bizarres figures. Je crus voir le soldat s'approcher de moi; je m'éveillai.

Cette nuit fut longue et douloureuse.

Dès le matin, je restai le jeu d'or que renferme la bourse d'un sous-lieutenant de dragons et me dirigeai tout palpitant vers le lieu où, la veille, j'avais vu le tableau. Je traversai tout Paris pour aller sauver le cuirassier et son enfant. Je les ramenai avec moi, voulant leur donner, pour toujours, l'hospitalité la plus franche.

Hélas ! le marchand n'était pas au logis. Je l'attendis longtemps. On l'avait vu s'éloigner dès le matin avec le cuirassier.

Quand le marchand revint, j'appris que le tableau lui avait été confié par un inconnu pour une vulgaire réparation aux angles du cadre. Remis par le brocanteur aux mains de son propriétaire qui partait le jour même de Paris, le tableau était pour moi perdu à tout jamais.

Ma douloureuse tristesse, et ne perdis jamais le souvenir de cette rencontre.

II.

J'avais eu pour compagnon, à l'École de Saint-Cyr, le jeune Dalibène, fils d'un chef d'escadron en retraite. Le hasard des garnisons, des routes, des camps et des marches ne m'avait jamais fait rencontrer l'ancien camarade.

Nous nous quittâmes presque enfans aux portes de l'École, joyeux, pleins d'illusions, pour ne nous retrouver quelquefois qu'aux années de la vie militaire, froids et la front chauve, les uns capitaines, les autres généraux.

Etant en Afrique, il y a quelques années, j'appris que Dalibène, officier au 2e chasseurs, était à l'hôpital d'Oran, dévoré par une fièvre qui le minait sourdement. J'allai le voir. Lui et moi avions connu le même maître de l'école ; nous nous rencontre fut-elle toute amicale. « Le cœur ne vieillit pas, lui dis-je. » Il sourit, et mettant un doigt sur son front, il secoua la tête, mais avec le nourre de la force, car c'était un rude cavalier que Dalibène, un vrai capitaine de chasseurs d'Afrique, droit et ferme comme sa lame de sabre.

Le mal fit des progrès et mon pauvre camarade devint bientôt d'une extrême faiblesse.

Un soir, il me confia sa montre, sa croix et une petite bolte, me recommandant comme me vue suprême, comme une espérance dernière, de remettre ces souvenirs à son vieux père, le général.

Le lendemain, je partis pour Mascara, et lorsqu'à mon retour je demandai des nouvelles de Dalibène, j'appris avec bonheur qu'il était mieux.

Lui-même me dit son agonie et sa résurrection. Jamais je n'avais vu autant de calme, de fermeté, de dédain pour la souffrance et la mort. Cet homme était singulièrement bien trempé.

Quelques amis, qui étaient venus visiter Dalibène à l'hôpital, racontèrent de merveilleuses histoires de résurrections. L'un nous donna l'exemple du mort héroïque de Cambronne de Cagnord, aujourd'hui général de brigade ; l'autre nous fit tressaillir en retraçant le drame sanglant ou le brave Grandchamp, aide-de-camp du duc d'Aumale, se tua à coups de pistolets. Un lieutenant indigène de spahis ajouta sentencieusement : « Il n'y a que ceux qui ont la tête coupée par un bon yatagan qui ne reviennent pas. » Un chirurgien aide-major nous cita l'exemple d'un homme à qui on avait fait trente-deux coups que lui, docteur, connaissait dans le labyrinthe des organes et des viscères certains circuits, suivra par des balles et des lames de sabre, et qui n'en avait pas moins vécu et pu encore retrouver. « Deux est grand! » dit le spahi. « Surtout lorsqu'il donne à l'homme le moral, » ajouta le docteur.

A quelques jours de là, nous nous éloignions de la côte d'Afrique, et le 2e chasseurs traversait sous la mitraille en France, Dalibène et moi. Le soir même, la malle-poste l'entraînait rapidement vers Paris, tandis que je restais en Provence.

Dalibène m'avait donné l'adresse de son père et j'avais promis que ma première visite ser it pour lui.

En effet, à deux mois de là, pendant un mon arrivée à Paris, je m'informai de la demeure du général. Il habitait rue de la Ferme-des-Mathurins, je montai au deuxième étage et demandai le capitaine Dalibène. »

C'était au mois de décembre, le neige enveloppait la ville et semblait imprégner tous les objets cette teinte blanche, triste à l'œil autant qu'au cœur.

Introduit dans une première chambre, je vis accourir mon camarade habillé comme il le visage tout pâle. Derrière lui marchait un grand vieillard, enveloppé d'une robe de chambre de molleton gris-blanc, la tête entourée d'un foulard où dominait la teinte rouge. Ce vieillard était le chef d'escadron Dalibène.

Je m'arrêtai, saisi d'une sensation indéfinissable.

Je retrouvais dans un vague souvenir cette figure de vieux soldat.

Par un violent effort, je dominai mon trouble et prenant respectueusement la main que me tendait le vétéran.

« Soyez le bienvenu sous ma tente, » dit-il d'une voix mâle. Et il m'entraîna vers le feu.

Mes yeux rencontrèrent tout à coup dans ce salon, un tableau, le seul qui fut là..... C'était mon cuirassier.

Me précipiter vers le tableau fut un mouvement instinctif fut un élan plus prompt que la pensée.

Profondément ému, je retrouvais dans cette image des souvenirs palpitans, souvenirs déjà vieux, mais toujours pure comme la gloire, toujours présens comme le sacrifice.

S'étant approché, sans exprimer la moindre surprise, le chef d'escadron me dit : « C'est mon portrait et le portrait de mon fils, quand il était petit. »

Le sourire aux lèvres, il ajoute : « Voilà une des bonnes heures de ma vie. L'enfant a beaucoup souffert entre la Bérésina et le Niémen ; mais quand on a la moral bien trempé, on ne se laisse pas abattre pour quelques souffrances de bonheur de moins et quelques pieds de neige de plus. Le canon fait plus de bruit que de mal et l'on s'y accoutume comme à tous les dangers. Mon fils aurait peut être perdu la vie au siège, mais, à tout prendre, ce n'est pas aussi dangereux qu'on le croit. Bien n'est aussi amusant. Les membres du congrès de la paix sont comme les membres des sociétés de tempérance ; ceux-ci ont un mauvais estomac, ceux-là nuit... »

« C'est là votre portrait et le portrait de mon camarade ? » dis-je en l'interrompant vivement, car il était homme à nuit-traiter les existences les plus précieuses du rouge de la gaîté.

« Mais oui, dit le commandant; je l'ai fait peindre en retour de la campagne, pour qu'on le voyons chaque jour l'enfant apprît la vie. Cet homme a sauvé mon fils plus peut-être que moi-même. Depuis, surtout de l'Ecole, il a eu les yeux brûlés à l'hôpital de Constantine; un cheval s'est renversé sur lui à Saumur et lui a défoncé la poitrine; il a eu le choléra à Marseille et la fièvre à Oran; mais toujours gaîment sur la croupe une balle sur un fer de cuirasse. Cela tient au tableau. J'en avais un autre, le portrait de mon père, ancien sergent dans Vermandois-Infanterie, tué roide à Austerlitz comme sous-lieutenant de grenadiers au 2e de ligne.

« Cette idée m'a été prise à Waterloo sur le champ de bataille, où, malgré la pluie froide, j'ai trouvé le petit, campagne par campagne, je suis devenu chef d'escadron de cuirassiers. Nous n'avançons guère dans ce temps-là. L'enfant, qui a plus en

Google

vant que je ne l'était, devenions généraux, si Dieu lui prêtait vie. Nous sommes tous heureux dans la famille.

» Lorsque je m'arrêtai dans cette neige, le 3 décembre 1812, j'étais lieutenant et j'emportais sous mon manteau déchiré l'aigle du régiment et une paire de pistolets d'argon. Le matin, j'aperçus à l'horizon de la plaine la colonne du maréchal Ney. Je me remis en route, le jarret peu tendu, car je n'avais pas mangé depuis quatre jours. Des Cosaques voulurent en vain m'empêcher de passer; je posai l'enfant à terre et descendis deux cavaliers. Le sur, je rechaussai l'enfant au feu d'un bivouac fraîchant. Lorsque je le vis nourrie, je l'armai d'un fusil, et confiant l'enfant à une vivandière, je fus combattre l'ennemi à l'arrière-garde. »

III.

Le vétéran vit encore, toujours aussi militaire qu'à la Bérésina. Il a coutume de dire que pour faire un soldat, il faut au moins deux générations.

Devenu officier supérieur, Dalbème va partir pour Constantinople. Dans sa joie, il me l'écrivait hier et m'y donnait rendez-vous.

En apprenant le départ de l'enfant, le vétéran l'a conduit devant le tableau et lui a dit :

« M. Amédée Achard a raison lorsqu'il fait dire à un artiste : « Les vaudevilles ne sont pas plus gais et il n'est rien de tel pour rendre le caractère doux et les relations faciles. »

Le colonel Lenart,
commandant le 2e de dragons.

Chaque nouveau volume des *Mémoires du roi Joseph*, publiés, annotés et mis en ordre par M. A. Du Casse, jette une nouvelle lumière sur les événements importants qui signalèrent le commencement de notre siècle; il enrichit les archives de l'histoire de documents jusqu'à ce jour inconnus, et dont la haute portée a été sérieusement appréciée dans les journaux qui ont rendu compte de ces intéressants ouvrages. Le sixième volume, qui vient de paraître, est, s'il est possible, encore plus riche que les précédents, il contient l'histoire entière, tant par la puissante plume de Napoléon, lui-même que par celles de ses frères, de ses ministres, de ses généraux, non-seulement de l'Espagne, mais encore de l'Europe entière, pendant les neuf premiers mois de cette année 1809, qui fut si bien remplie. La encore, comme dans tous les volumes, on trouve du renseignements inconnu d'art militaire, de politique et de diplomatie, professées par un grand maître. — Les tomes 7 et 8 paraîtront dans le mois et mois à la librairie de M. Perrotin, éditeur des *Œuvres complètes de Béranger*, de l'*Histoire d'Angleterre*, de Macaulay, du *Voyage aux monts pélasges*, du lieutenant de vaisseau Belloti, etc.

Nous avons appris depuis longtemps déjà que certains marchands de Paris, abusant de notre silence, insistent encore, quand on se présente chez eux, que leurs maisons sont des succursales de notre établissement parisien-une même qui poussé l'inconvenance jusqu'à se présenter sous notre nom dans certaines adresses, et invitations à nous adresser personnellement, et portant par ignorance à leur domicile.

C'est un abus que ne tolérer plus longtemps. Par douze années de persévérance et de travail, nous avons conquis une réputation que nous ne laisserons usurper ni compromettre par qui que ce soit.

Tous les objets argentés ou dorés et fabriqués par nous, en outre du poinçon à la hâlance, portent notre nom en toutes lettres.

Après avoir obtenu l'assentiment de S. Exc. le ministre de la guerre, nous prévenons Messieurs les Officiers de l'armée que le public pourra désormais notre établissement, rue de Bondy, n° 56, pour donner le commande des objets dont ils auront besoin, et qu'en commandant leur sera livrée par celle de nos maisons spéciales qu'ils nous désigneront, soit à Paris, soit dans les départements ou à l'étranger.

Surtout, nous prions nos clients de prendre note que nous n'avons point e mai on spéciale sur la place de la Bourse.

Ch. CHRISTOFLE.

Il y aura dimanche, 12 mars, un steeple-chase à La Marche; 17 chevaux sont engagés; si le temps favorise cette réunion, elle sera des plus brillantes.

Tous les trains du chemin de fer de Versailles conduisent à la course.

ERRATUM. — Une omission a été commise dans l'article relatif au nouveau règlement sur l'entretien des armes, inséré au numéro du courant, à la 1re page de la 2e colonne de la 4e page ; au lieu de :

« L'ensemble de ces dispositions constituant une annexe au règlement lui-même... »

Il faut lire :

« L'ensemble de ces dispositions constituant une annexe au *nouveau avant-important* que le règlement lui-même. »

Le Directeur-gérant responsable : H. RATHOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Le major du 9e ligne demande à permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser directement à l'imprimerie.

— Un sous-lieutenant d'infanterie légère (anciennetés, 2e octobre 1851) désire permuter avec un officier des tirailleurs indigènes, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique ou des zouaves.

— Un sous lieutenant d'infanterie légère dont le régiment est en Afrique désire permuter avec un officier de cavalerie de ligne de garnison.

— Le 6e régiment de cuirassiers demande de suite un brigadier trompette et un premier patron.—S'adresser au président du conseil d'administration, à Lyon.

Sa Majesté l'Empereur vient d'accorder à M. Delacour, fabricant d'armes brevetées, le titre de son fournisseur breveté. Cette récompense est due aux modèles que M. Delacour a créé et à la perfection de sa fabrication.

Au moment où l'expédition d'Orient se prépare, il est important pour MM. les officiers de l'armée de savoir qu'ils ne seront obligés désormais à leur service, nécessaire par la rigoureuse des régions qu'ils vont parcourir. Nous voulons parler des produits en *caoutchouc* et en *gutta-percha* de MM. Rattier et Guenet, rue des Fossés-Montmartre, 4, à Paris, les premiers qui ont importé en France ce genre de fabrication.

Cette maison, qui justifie la haute réputation qu'elle s'est acquise possède les assortiments complets et consciencieux de manteaux et vestes d'officiers en diverses étoffes, très légères et très souples, pour se garantir de la pluie et de l'humidité et de l'air, des tentes et des abris pour se préserver de l'humidité; de sacs de campement indispensables pour coucher en rase campagne, de sacs de voyage, oreillers et coussins à air très portatifs et tenant très peu de place; bauses, bouteilles et gobelets; tapis, portefeuilles, objets indispensables en temps pas et sont d'un transport facile; de fourreaux de fusils et de pistolets pour les officiers de armes, et d'une grande quantité d'autres produits appropriés à la vie commune, et qui seront sous peu d'un emploi général.

Nous nous bornons à annoncer que tous les produits de la maison Rattier paraissent réunir les conditions les plus parfaits l'excellente fabrication, et qu'on les trouve aussi au propre, chez Harvey, rue des Pyramides quincaillers, chapeliers et fournisseurs de l'armée.

— A vendre, une très jolie jument de 3 1/4 sang russe, pouvant monter un officier. S'adresser à Major ou de cavalerie légère. S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

— La Place Achard, pour bien rappeler les traites, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le tablet.

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Moine-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, nouveau avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire, les absents par congés et semestres, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnances du 9 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), de barrasons de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes les lois survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1850, 1851, 1852 et 1853 inclusivement.

Boule du soldat et de peloton.

Les quatre premières de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvet, ancien commis de l'intendance militaire.

OBSERVATIONS.

Tous les articles soumis en change, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont parfaitement, afin de les distinguer de toute primeur, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1831 sur l'état des officiers; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête; l'ordonnance du 10 mai 1841 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et la décret de 1853 sur les ambulances, etc. Nous pouvons donc nous croire exclusivement autorisés aux ordonnances que se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le tout rendu par nous à plus du tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, il a été ajouté à chaque page de grandes alphabétiques étendues, mais on ne peut plus clairs.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on s'y trouvera peu, comme dans les tables précédentes, ces innombrables et incassables renvois d'une disposition à l'autre, ne toutes celle trouvant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1850 y a été composée pour la rectification de très-nombreuses erreurs qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Tous les ouvrages ci-dessus sont entièrement terminés.

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittances, *in-folio*, et le Livret d'ordinaires, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, indiqués : 1° les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire; 2° les subsistants nourris par l'ordinaire; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés soigneusement, se vendent ensemble . . . . . 4 fr.

Sevaux portatif, *in-octavo*, 1 volume grand in-32, cartonné 4 25

Sevaux portatif, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné 4 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planches 2 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8, de 300 pages environ . . . . . 2 fr. 50 c.

Une Boîte de Théorie d'Infanterie . . . . . 32 fr.
Une Boîte de Théorie de Cavalerie 41

Décision ministérielle du 13 mars 1852
CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton ou elles restent à l'extérieur, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la gibecière.

Les cartouches libres et les étuis portent l'indication du corps et le numéro matricule de l'homme.

Ces cartouches à balle cylindro-conique à la culle forte, recouvert d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c., et le cent 4 fr.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers

Manteaux, Cabans, Collets, Pelerins, Vareuses, Capuchons, Collets-Fourure Nogue, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Maillots, Bas, Oreillers et Coussins, Sacs-voyage, Bouteilles flexibles, Tasses plovantes, Gobelets, Sacs de campement, de sacs-voyage et à provisions, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles très pour les corps de Troupe

Baleaux portatifs, Pontons, Brancards et Brancard-sacs, Tapis, Tuyaux, Tapis, Sacs à postes, Couvoision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE.— CANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANIEMENT.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre. N° 11.

MANTEAUX IMPERMEABLES POUR L'ARMEE.

On expédie sur sa province sur la demande des chefs de corps.

PIERRE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** copahu et au nitrate d'argent. —Flacon rue Rambuteau, 46 (Exportation.)

POLICIVIRE liquide inodoreuf, le plus économique, le plus énergique, changeant rapidement le fer noirâtre des cuivreries. Flacon, 75 c.; litre, 2 fr. 50 c. Rue Rambuteau, 46. S. A. p. d. p. : rue Amelot-des-Arts, 3.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 19.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg Montmartre, 11.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se démonte et se remonte en un instant d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et ne pesant que 6 kilog. formant sacs, chassé longue Prix : de 25 à 30 fr.

Lit métal système, non sortit, pouvant s'ouvrir de 30 à 40 c. Les lits sont pliants, 100 fr. Lits de fer à deux places pliants, nouveau système, 40 fr. Matelas, 15 fr. Chez M. Nesse-St-Merry, à Paris.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'intervalle de cette teinture varie de 15 jours à 3 mois pour la conservation de ses coiffures.—MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles à compartiments. Exportés exercés, Solidité à toute épreuve. — LEBOURG, fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 185, à Paris.

Prix avec cour : Cantines de France, 68 f.; Ces cantines servent à former roues et surfaces à . . . . d'Afrique, 70 | un lit de camp. Malles de 20 à 60 fr.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS

Guérir des Fistules, par M. LAFFITEUR (D)

de la Faculté de Paris, ancien interne des Hôpitaux, ex-Chirurgien-Major, officier de la Légion d'honneur, médaillé pour services rendus pendant le choléra. Ouvrage nouveau. Paris, L'Auteur, 8, rue Caumartin.

41, rue Richelieu, 1er étage, rue Richelieu, 41.

Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissements, Incontinence d'urine, Fistules, Hémorroïdes, Engorgements, Syphilis, Maladies de la Prostate, Blennorrhagies et autres affections secrètes. **Affaiblissement Physique et Moral**, etc. Consultations de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. Traitements et Consultations par correspondance. Affranchir.

La Maison **BERTON** tailleur militaire rue Richelieu, 41, continue de fournir avec évantage broderies, parements verse et chapellerie militaires.

TREMPE ANGLAISE

RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n° 35. — Ecrire franco.

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de chapeaux, schakos, schakos, parements verse pour les officiers des régiments à pied, à cheval, d'infanterie et d'uniforme à prix réduit. 6 0/0 au comptant.—PELOZE rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, au 2e.—Fournisseur de la garde à cheval de Paris.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 — Un semestre, 8 —

Paris, 15 mars 1834.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

N° 80. — JEUDI, 16 MARS 1834.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Le maréchal Vaillant, grand maréchal du palais, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du maréchal Lebrun, duc de Saint-Arnaud, nommé général en chef de l'armée d'Orient.

Fait au palais des Tuileries, le 11 mars 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre d'État, ACHILLE FOULD.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 9 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur : les militaires dont les noms suivent, savoir :

Commandeur.

M. d'Alayrac, colonel, directeur d'artillerie à Alger.

Officiers.

MM. Brun d'Aubignosc, lieutenant-colonel du 32e de ligne. Roth, chef d'escadron, major du 3e d'artillerie.

Chevalier.

M. Bonhomme, dit Dufaut, sergent au 6e de ligne.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 9 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. Gentelet, gendarme à la comp. de la Creuse.
Thérot, sergent maître armurier du 6e de ligne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 25 février 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE,

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Employés vacans par organisation.

Choix.

M. Adam, adjudant d'administration en 1re.
M. Verdier, adjudant d'administration en 1re.
M. Simon, adjudant d'administration en 1re.

Au grade d'adjudant d'administration en 1re.

Ancienneté (1re tour), **M.** Teyssonnière, adjudant d'administration en 2e, exempt, de M. Simon, promu officier d'administration de 2e classe.

Par décret impérial du 25 février 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES,

Choix.

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Choix (2e tour), **M.** Grisard, officier d'administration comptable de 2e classe, en remp. de M. Lesbros, décédé.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Non-activité, **M.** Poinsot, officier d'administration comptable de 2e classe en non-activité, en remp. de M. Negret, dit Blavy, promu officier d'administration comptable de 1re classe.

Choix, **M.** Gayraud, adjudant d'administration en 1re, en remp. de M. Girardon, admis à la retraite.

Choix, **M.** Masseau, adjudant d'administration en 1re, en remp. de M. Grisard, promu officier d'administration comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1re.

Ancienneté (1er tour), **M.** Heffner, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Bouquié, décédé.

Choix (2e tour), **M.** Dentu, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Mannion, mis en non-activité.

Ancienneté (3e tour), **M.** Destenay, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Gayraud, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

Ancienneté (4e tour), **M.** Thévenoy, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Masseau, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), **M.** Bourdin, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Dupond, décédé.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), **M.** Miguoli, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Seum, mis en non-activité.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), **M.** Riboulet, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Heffner, promu adjudant en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), **M.** Delefortry, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Destenay, promu adjudant en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), **M.** Bonnet, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Destenay, promu adjudant en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), **M.** Bard, sous-officier élève d'administration, en remp. de M. Thévenoy, promu adjudant en 1re.

Par décret impérial du 13 février 1854, ont été nommés au grade de capitaine de 2e classe dans le cadre du corps d'ÉTAT-MAJOR, les lieutenans de ce corps dont les noms suivent, savoir :

Ancienneté (1er tour), **M.** Cellin, en remp. de M. Vergès-Navarre, décédé.

Choix (2e tour), **M.** Gervais, en remp. de M. Besson, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), **M.** Adorno de Tucharner, en remp. de M. Isbénier, promu chef d'escadron.

Ancienneté (4e tour), **M.** Pinoteau, en remp. de M. Sylvestre, promu chef d'escadron.

Choix (3e tour), **M.** Faillot, en remp. de M. Tabuteau-Desbouches, promu chef d'escadron.

Ancienneté (5e tour), **M.** Hennet, en remp. de M. Tyrlas de Chamberet, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), **M.** Soret de Boisbrunet, en remp. de M. Bragouse de Saint-Sauveur, décédé.

Choix (2e tour), **M.** Fix, en remp. de M. Delavau, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), **M.** Lucas, en remp. de M. Maréchal, promu chef d'escadron.

Ancienneté (4e tour), **M.** Mojon, en remp. de M. Renaud, promu chef d'escadron.

Choix (3e tour), **M.** Roquet, en remp. de M. Morel de Boucourel, promu chef d'escadron.

Ancienneté (5e tour), **M.** Dubreton, en remp. de M. Bonneau, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), **M.** Warnet, en remp. de M. Sagot-Lurey, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour), **M.** Delphin, en remp. de M. Soltoux, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour), **M.** Imbert, en remp. de M. Loupot, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), **M.** Boyneau de Saint-Georges, en remp. de M. Appart, promu chef d'escadron.

Choix (1er tour), **M.** Haussath, en remp. de M. Rabon, promu chef d'escadron.

Ancienneté (2e tour), **M.** Mast, en remp. de M. Petitjean, passé dans l'armée de la gendarmerie.

Ancienneté (1er tour), **M.** Fayet, en remp. de M. Casnin de Kanlis, décédé.

Par décret impérial du 28 février 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A quatre emplois de capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), **M.** Brousse, lieutenant au corps, en remp. de M. Pellegrin, mis en non-activité.

22e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, **M.** Boncourt, lieutenant au corps, en remp. de M. Vial, mis en non-activité.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), **M.** Ferrari, lieutenant au corps, en remp. de M. Vissec, mis en non-activité.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (2e tour), **M.** Pascal, lieutenant au 19e bat., en remp. de M. Durand, du 13e bat., nommé capitaine-major.

A cinq emplois de lieutenant.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, **M.** Gournay, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Brousse, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, **M.** Henry, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Boncourt, nommé capitaine.

Choix, **M.** Dupont, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Pérard, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (2e tour), **M.** Meffre-Lacan, sous-lieutenant au 15e bat., en remp. de M. Pascal, du 19e bat., nommé capitaine.

2e régiment de zouaves.

Choix, **M.** Figarol, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Marquet de Norvins de Montbreton, mis en non-activité.

A cinquante emplois de sous-lieutenant.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), **M.** Bousquet, sergent-major au corps, en remp. de M. Tranchet, nommé lieutenant d'état-major.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), **M.** Grospillier, sergent-major au corps, en remp. de M. Casse, démissionnaire.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Renaud, sergent-major au corps, en remp. de M. Vounes, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Orecchioni, sergent-major au corps, en remp. de M. Bartet, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), **M.** Bourgel, sergent-major au corps, en remp. de M. Boguier, nommé porte-drapeau.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Geonardi, adjudant au corps, en remp. de M. Teyssier, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Bouchoux, sergent au corps, en remp. de M. Augier, nommé lieutenant.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), **M.** Fleury, adjudant au corps, en remp. de M. Bernaia, nommé lieutenant.

(3e tour), **M.** Gorneau, sergent-major au corps, en remp. de M. Cuneho, nommé lieutenant.

(5e tour), **M.** Canton, sergent-major au corps, en remp. de M. Coutant, nommé lieutenant.

(2e tour), **M.** Léon, sergent au 7e de même arme, en remp. de M. Lugan, nommé adjoint au trésorier.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Poderein, adjudant au corps, en remp. de M. Vero, nommé adjoint au trésorier.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), **M.** Parquier, adjudant au corps, en remp. de M. Gournay, nommé lieutenant.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Chazrot, sergent-major au corps, en remp. de M. Bayle de la Martinie, nommé lieutenant.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Devaujany, adjudant au corps, en remp. de M. Damiron, démissionnaire.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Pinoty, adjudant au corps, en remp. de M. Nicaud, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), **M.** Lajus, sergent-major au corps, en remp. de M. Pupo, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), **M.** Cosgney, sergent-major au corps, en remp. de M. Dessort, mis en non-activité.

7e régiment d'infanterie légère.

(3e tour), **M.** Vincent, sergent-major au corps, en remp. de M. Gaulber de Montgaillier, nommé lieutenant.

(5e tour), **M.** Miller, adjudant au corps, en remp. de M. Prisen, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), **M.** Rollet, adjudant au corps, en remp. de M. Crosnier, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour), **M.** Guibertenas, adjudant au corps, en remp. de M. Sehaut, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(3e tour), **M.** Irard, sergent-major au corps, en remp. de M. Lacère, nommé lieutenant.

(2e tour), **M.** Ermange, sergent-major au 18e de même arme, en remp. de M. Four, nommé lieutenant.

(3e tour), **M.** Gouz, adjudant au corps, en remp. de M. Henry, nommé lieutenant.

(1er tour), **M.** Boudat, adjudant au corps, en remp. de M. Dupont, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), **M.** Rigollot, sergent-major au corps, en remp. de M. Dupont, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), **M.** Sommereux, sergent-major au corps, en remp. de M. d'Espinasy de Fontanelle, nommé lieutenant.

(2e tour), **M.** Praisse, adjudant au corps, en remp. de M. Kieffert, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

M. Foltête, sergent-major au 13e bat., emploi vacant par organisation au 3e bat.

M. Blancart, sergent-major au corps, emploi vacant par organisation au 3e bat.

France.

(1er tour), **M.** de La Roche Lambert, sergent-major au corps, en remp. de M. Pépin, du 4e bat., nommé lieutenant.

(1er tour), **M.** Agnelet, sergent-major au 1er bat., en remp. de M. Bochet, du 1er bat nommé lieutenant.

(3e tour), **M.** Gilbert, sergent-major au 1er bat., en remp. de M. Marlian, du 3e bat., nommé lieutenant.

(1er tour), **M.** Pellecot, sergent-major au 8e bat., en remp. de M. Guilhaumin, du 9e bat., nommé lieutenant.

Afrique.

(1er tour), **M.** Tarrilon, sergent-major au 8e bat., en remp. de M. Louvet, du 1er bat., nommé lieutenant.

France.

(3e tour), **M.** d'Hotel, sergent-major au 9e bat., en remp. de M. Maffre-Lacan, du 15e bat., nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(3e tour), **M.** Bondelou Lanouche, sergent au corps, en remp. de M. Durvivier, nommé lieutenant.

(5e tour), **M.** Sauvages, sergent-major au corps, en remp. de M. Payan, nommé porte-drapeau.

(3e tour), **M.** Winterell, sergent-major au corps, en remp. de M. Richaud, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(1er tour), **M.** Giraud, sergent-major au corps, en remplacement de M. Grenier, nommé lieutenant.

(3e tour), **M.** Marchal, adjudant au corps, en remp. de M. Figarol, nommé lieutenant.

3e régiment de zouaves.

(1er tour), **M.** Boyé, sergent-major au corps, en remp. de M. Rodes, nommé lieutenant.

(3e tour), **M.** Lester, sergent-major au corps, en remp. de M. Pernot, nommé lieutenant.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

(3e tour), **M.** Verchère, sergent au corps, en remp. de M. Bossi, du 1er bataillon, nommé lieutenant.

(1er tour), **M.** Parade, sergent-major au corps, en remp. de M. Deslaunes, du 2e bataillon, nommé lieutenant.

Compagnies de discipline.

(3e tour), Capitain, sergent-major à la 1re compagnie de fusiliers, en remp. de M. Teilion, de la 4e compagnie de fusiliers de discipline, mis en non-activité.

(3e tour), **M.** Maucombe, sergent-major à la 3e compagnie de pionniers, en remp. de M. Vidal, de la 5e compagnie de fusiliers de discipline, nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(1er tour), **M.** Mesfredy, sergent-major au corps, en remp. de M. Guenaux, nommé adjoint au trésorier.

2e régiment de la légion étrangère.

(1er tour), **M.** Martin, sergent-major au corps, en remp. de M. Chave, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 2 mars 1854, ont été nommés à deux-tiers d'emploi de capitaine dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), **M.** Lagadic, dit Petton, lieutenant au corps, en remp. de M. Nicot, nommé adjudant-major.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), **M.** Clémion de Champmorin, lieutenant au corps, en remp. de M. Mocquery, nommé chef de bataillon.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), **M.** Armoux, lieutenant au corps, en remp. de M. Tayau, nommé adjudant-major.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), **M.** Calendre, lieutenant au corps, en remp. de M. Bouvin, nommé chef de bataillon.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), **M.** Luiz, lieutenant au corps, en remp. de M. Charmasse de Chazel, nommé adjudant-major.

Digitized by Google

23e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour), M. Sarguilletti, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bouquier, nommé adjudant-major.

Choix (2e tour), M. Brossar l, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lamy, nommé chef de bataillon.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour), M. Lanacastelle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vergnes, nommé adjudant-major.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour) M. Dumoulin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Desmé de Lisle, nommé chef de bataillon.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Boaz, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lecomte, nommé adjudant major.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Ernoul, lieutenant au corps, en remplt. de M. Carrel, nommé adjudant-major.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Allouyer, lieutenant au corps, en remplt. de M. Olivier, comme chef de bataillon.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Prévost, lieutenant au corps, en remplt. de M. Alton, nommé adjudant major.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Martin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Galeno, nommé chef de bataillon.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (1er tour), M. Saint-Remy, lieutenant au 13e bat., en remplt. de M. Labrousse, du 7e bat., nommé chef de bataillon.

Choix (2e tour), M. Gasselin, lieutenant au 13e bat., en remplt. de M. Giraud, du 11e bat., nommé major.

3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Choix. M. Francoschini, lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Drouillet, nommé chef de bataillon.

Par décret impérial du 2 mars 1854, est été nommée à vingt-et-un emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Westrelin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gagetin, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Loubeyre, sous-lieutenant porte-drapeau, en remplt. de M. Labadie, dit Peitieu, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Roy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Chesnon de Champenoux, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Barbos-Descristes, sous-lieutenant porte-drapeau au corps, en remplt. de M. Arnoux, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Serval, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Calendre, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Morcrette, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Lisle, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lebeuleugr, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Sangumetz, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Duplan, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Brossard, nommé capitaine.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Logand, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Lanacastels, nommé capitaine.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Favrel, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Dumoulin, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Labarre, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Roux, nommé capitaine.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Inar, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Ernoul, nommé capitaine.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Loddé, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Allouyn, nommé capitaine.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Dumonne, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Martin, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Raffin de la Raffinie, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Martin, nommé capitaine.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour) M. Basseville, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Dubouy, décédé.

21e régiment d'infanterie légère.

Non-activité, M. Marquet de Norbecs de Montbreton, lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Moreau, passé au 10e bat. de chasseurs à pied.

Bataillons de chasseurs à pied.

Ancienneté (1er tour), M. Binson, sous-lieutenant au 6e bat., en remplt. de M. Saint-Remy, du 13e bat., nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Chabert, sous-lieutenant au 9e bat., en remplt. de M. Gasselin, du 13e bat., nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Choix. M. Martin, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du bat., en remplt. de M. Francoschini, du 1er bat., nommé capitaine.

Ancienneté, M. Harlagne, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Marinet, du 1er bat., maintenu faisant fonctions de trésorier.

Par décret impérial du 3 mars 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A quatorze emplois de sous-lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Reboulet, sergent-major au corps, en remplt de M. Roy, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Heyme, adjudant au corps, en remplt. de M. Vignaud, nommé porte-drapeau.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Grimal, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pavre, nommé lieutenant d'état-major.

(3e tour), M. Labatut, sergent-major au corps, en remplt. de M. Terreire, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Tinet, adjudant au corps, en remplt. de M. Boraud, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Aumet, adjudant au corps, en remplt. de M Duplan, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Eggs, sergent-major au corps, en remplt. de M. Dubois, nommé porte-drapeau.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Guerry, sergent-major au corps, en remplt. de M. Labarre, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Cogno, adjudant au corps, en remplt. de M. Lisr, nommé lieutenant.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Laffite, sergent-major au corps, en remplt. de M. Raffin de la Raffinie, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M Lemaire, adjudant au corps, en remplt. de M. Lhoir, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

M. Texier, sergent-major au 10e bat., emploi vacant par suite d'organisation au 5e bat.

(1er tour), M. Wenger, sergent-major au 10e bat., en remplt. de M. Binson, du 6e bat., nommé lieutenant.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

(2e tour). M. Doste, sergent-major au 1er bat., en remplt. de M. Harlagne, du 1er bat., nommé lieutenant.

Par décret impérial du 3 mars 1854, ont été nommés dans le 25e régiment d'infanterie de ligne, les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Carrère, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gallien, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Lamy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Le Gualès, mis en non-activité.

A deux emplois de lieutenant.

Ancienneté (1er tour), M. Brann, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Carrère, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Lacroisade, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Lamy, nommé capitaine.

A deux emplois de sous-lieutenant.

(2e tour), M. Valette, sergent-major au corps, en remplt. de M. Braun, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Debeuries, sergent-major au corps, en remplt. de M. Texier, nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier.

Par décret impérial du 6 mars 1854, ont été nommés dans le 7e régiment d'infanterie de ligne, les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine.

Choix (2e tour), M. Ricolle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sarrail, mis en non-activité.

A un emploi de lieutenant.

Ancienneté (3e tour), M. Fleury, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Nicolle, nommé capitaine.

A un emploi de sous-lieutenant.

(3e tour), M. Guennic, sergent-major au corps, en remplt. de M. Fleury, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 22 février 1854, les cinq lieutenans de 2e classe des escadrons du train de boulogne militaires dont les noms suivent, ont été désignés pour passer à la 1re classe de leur grade, savoir :

MM. Rilhac, du 2e escad. (Ancienneté, 30 avril 1852.)
Leroy, du 4e escad. —
Peyrusse, du 2e escad. —
Lemoussu, du 3e escad. —
Trubié de Vaurresson, du 1er escad. —

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

Les lieutenans d'état-major récemment promus au grade de capitaine de 2e classe, ont reçu les nouvelles destinations suivantes pour lesquelles ils ont été régis par l'art. 11 de l'ordonnance du 23 février 1833 :

MM. Colin, dit au 21e de ligne, est placé au 4e de dragons.
Adorno de Techaraux, dit. au 19e léger, est placé au 1er de carabiniers.
Pénoteau, dit. au 3e léger, est placé au 6e de cuirassiers.
Baillot, dit. au 14e léger, est placé au 5e de dragons.
Hanuet, dit. au 30e de ligne, est placé au 5e de dragons.
Bertet de Boisbrunet, dit. au 38e de ligne, est placé au 10e de chasseurs.
Lac-a, dit. au 46e de ligne, est placé au 1er de lanciers.
Mejan, dit. au 12e de ligne, est placé au 2e de dragons.
Boquet, dit. au 1er de zouaves, est placé au 6e de hussards.
Dubreton, dit. au 51e de ligne, est placé au 10e de cuirassiers.
Warnet, dit. au 1er de ligne, est placé au 3e de dragons.
Delphin, dit. au 15e léger, est placé au 8e de cuirassiers.
Robert Caesar, dit. au 19e de ligne, est placé au 7e de dragons.
Brunarsh, dit. au 13e de ligne, est placé au 5e de lanciers.
Du Payat, dit. au 2e de ligne, est placé au 2e de lanciers.
Cornuau, resterra dit. au 4e de cuirassiers.
Fix, resterra dit. au 2e de hussards.
Puyneau de St-Georges, restera dit. au 23e léger.
Miel, restera dit. au 2e de cuirassiers.

Les capitaines d'état-major de 2e classe ci-après dénommés ont reçu les mêmes destinations ultérieures, pour servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833 :

MM. de Clermont-Tonnerre, dit. au 2e de hussards, passe au 6e de dragons.
De Verdière, dit. au 19e de ligne, est placé au régiment des guides.
Faro, dit. au 21e léger, est placé au 11e de dragons.
Demouti, dit. au 1er léger, est placé au 6e de chasseurs.
Pesme, dit. au 30e de ligne, est placé au 2e de hussards.
De Lantivy de Trédion, dit. au 16e léger, est placé au 2e de chasseurs d'Afrique.

Les capitaines d'état-major dont les noms suivent, ayant achevé leur stage réglementaire, sont mis provisoirement en disponibilité

MM. Debize, du 11e de dragons.
Beaugeon, du 7e de dragons.
Lan er, du 1er de hussards.
Seguier, du 10e de dragons.
Bugeot, du 9e de dragons.
Loyzel, du 1er de chasseurs d'Afrique.
Lambrigot, du 6e de hussards.
Beilmann (J.-B.-A.), du 5e de cuirassiers.
Brethaus, du 3e de cuirassiers.
Seigland, du 5e de chasseurs.
Beilmann (F.-J.), du 4e de spahis.
Rouby, du 8e de cuirassiers.
Ma aville, du 1er de cuirassiers.
Lamel de 7e de cuirassiers.
Le Pippre, du 4e de hussards.
Berry, du 5e de hussards.
Pourcin, du 2e de dragons.
Billard, du 6e de cuirassiers.

MM. Loiillon, capitaine d'état-major de 2e classe, dit. au 1er de cuirassiers, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, pour être employé aux travaux topographiques en Afrique, en remplt. de M. le capitaine Bibi, qui a reçu une autre destination.

Vassor, lieutenant au 10e léger, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Lorge, commandant la subdivision de la Corse, à Ajaccio.

Gully, lieutenant d'état-major au 9e de ligne, est autorisé à passer au 12e de ligne, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Tordeux, lieutenant d'état-major au 8e de ligne, est autorisé à passer au 10e de ligne, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Moiette de Morogues, capitaine commandant au 3e classe de la place de Saida, est nommé au commandement de 3e classe de la place de Tiaret, en remplt. de M. Barbier, passé au commandement de Saida.

Barbier, capitaine commandant de 3e classe de la place de Tiaret, est nommé définitivement au commandant de 2e classe de la place de Mascara, qui lui a été provisoirement confié par le gouverneur de l'Algérie.

Geuble, capitaine au 19e de ligne, est nommé, par décision impériale du 4 mars 1854, à l'emploi de secrétaire archiviste de la 7e division militaire, à Besançon, en remplt. de M. Renaud, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Arcelin, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur des poudres de Paris, passe inspecteur des manufactures d'armes à Paris.

Didion, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi actuel de directeur de la capsulerie du guerre à Paris.

Maitres, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de vérificateur de la comptabilité des arsenaux à Paris.

Bach, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Perpignan.

Desmarières, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Bourges.

Delaunoche, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Toulon.

Bourdeau, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu commandant de l'artillerie de la division d'occupation en Italie.

Berrier, lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-inspecteur des forges du Nord, à Moutères, est nommé inspecteur des forges à Paris.

Olivier, lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au commandant de l'artillerie dans la 1re division militaire, à Vincennes, est classé au 10e régiment d'artillerie — à cheval.

Princteau, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au commandant de l'artillerie dans la 4e division militaire, à la Fère, passe adjoint au commandant de l'artillerie dans la 1re division militaire, à Paris.

Laisné, lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de commandant de cette arme à Alessio.

Demeaux, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Douai.

Combes, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie dans la 4e division militaire, à la Fère.

Perrot, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie dans la 19e division militaire, à Toulouse.

Jlonis, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de sous-directeur à Besançon.

De Rios de la Calende, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi actuel de sous-directeur à Brest.

Emy, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi actuel de directeur de la fonderie impériale de Strasbourg.

Perlet, premier lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi actuel de directeur de l'école de pyrotechnie, à Metz.

Blaise, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur à Mézières, est nommé sous-inspecteur des forges du Nord, à Mézières.

Mongaud, chef d'escadron, major du 5e régiment, est classé au 7e d'artillerie — monté, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la retour d'artillerie de Metz.

De Colomb de Lauture de Beaucar, chef d'escadron au 3e régiment, est classé au 8e d'artillerie — monté, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Nîmes.

De Prédandeau, chef d'escadron au 5e d'artillerie, commandant cette arme à Lorient et Port-Louis, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour continuer à occuper son emploi actuel à Lorient.

Adème de Montveyrier, chef d'escadron au 11e d'artillerie, sous-directeur à Montpellier, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour continuer à occuper son emploi actuel à Montpellier.

Lemercier Mousseau, chef d'escadron au 14e d'artillerie, détaché à l'état-major de l'école d'application de l'artillerie et du génie, est classé à l'état-major particulier de l'ar-

Digitized by Google

Gillerie et maintenu dans son emploi actuel à ladite Ecole.

Brunel (P.-E.), chef d'escadron au 7e d'artillerie, sous-directeur à Toulouse, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi actuel à Toulouse.

Poitevin de Veyrière, chef d'escadron au 8e d'artillerie, est classé au 1er d'artillerie—à pied, dont il sera détaché pour occuper l'emploi de commandant de l'artillerie du 1er arrondissement des fortifications de Paris, à Vincennes.

Jacques, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de sous-directeur à Méziers.

Martin, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur de la fonderie impériale de Douai.

Malgné, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de commandant d'artillerie du 2e arrondissement des fortifications de Paris, au Mont-Valérien.

Contreau-Lapeyrat, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Toulouse, et y faire charge du service des bâtiments.

Soubiran-Campagne, promu chef d'escadron, est classé au 10e d'artillerie—monté, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Saumur.

De La Roche-Saint-André de Beaumont, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi actuel d'adjoint à la raffinerie de salpêtre, à Paris.

Bernadon, promu chef d'escadron, est classé au 2e d'artillerie—à pied, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Grenoble.

Pochet, promu chef d'escadron, est classé au 6e d'artillerie—pontonniers, dont il sera détaché pour occuper l'emploi de sous-directeur à Grenoble.

Touzard, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi actuel de professeur d'artillerie à l'Ecole impériale d'état-major, à Paris.

Tremille de Beaulieu, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur de l'atelier de précision au dépôt central, à Paris.

Pelliaux, promu chef d'escadron, est classé au 7e d'artillerie—à pied, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Médéah (Algérie).

Brongniart, promu chef d'escadron, est classé au 7e d'artillerie—monté, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Verdun.

Renvaisi, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour être à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

Gagneur, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp de M. le général de division Lebœuf, est classé au 10e d'artillerie — monté, dont il sera détaché pour commander 2 batteries de l'armée de Paris.

De Saint-Germain, capitaine en 1er, adjudant-major au 1er régiment du 3e d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Metz.

Veyssetre, capitaine en 1er à la 9e batterie du 3e d'artillerie, directeur du tir aérien de l'artillerie de siége exercée à Vincennes, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour continuer à occuper ses fonctions actuelles en Italie.

Bodin, capitaine en 1er, commandant la 2e batterie du 4e d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction du service des poudres et salpêtres, à Paris.

Bagon, capitaine en 1er à la 10e batterie du 3e régiment d'artillerie, commandant provisoirement l'artillerie à Arras, est classé à l'état-major particulier pour continuer ses fonctions actuelles à Arras.

Un Grenest, capitaine en 1er à la 15e batterie du 6e d'artillerie, détaché à la direction de l'artillerie au munitère de la guerre, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour continuer à occuper son emploi actuel au ministère de la guerre.

Pellissier, capitaine en 1er, commandant le 8e bataillon du 14e d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de la fonderie impériale de Strasbourg.

Blondeau, capitaine en 1er, commandant la 7e compagnie du 15e d'artillerie — pontonniers, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Strasbourg.

Meinnier, capitaine en 1er, adjudant-major au 11e d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Rennes.

Vieille, capitaine en 1er, commandant la 1re batterie du 1er d'artillerie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour remplir les fonctions d'aide-de-camp près de M. le général de brigade Seguin.

Richard, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint à la direction de Brest, passe adjoint à la direction d'Alger.

Bagou de Lacontrie, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur à Toulouse, est maintenu à Toulouse, est nommé adjoint à l'inspecteur des fonderies, à Paris.

Pays, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur de la fonderie de Strasbourg, est désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Tarbes et y faire charge du service des bâtiments.

Godrin, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de La Rochelle.

Concat, capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Brest.

Blanchotti, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint à la dir ction de Bastia.

Cuillier, capitaine d'artillerie en résidence fixe au fort de Ham, est nommé adjoint au commandant de l'artillerie du 1er arrondissement des fortifications de Paris.

Chanet, nommé capitaine en 1er, passe capitaine d'artillerie en résidence fixe à la direction de Rennes.

Salmon, nommé capitaine en 1er, passe capitaine d'artillerie en résidence fixe à Bergues.

NUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Durand, capitaine au 12e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de capitaine adjudant-major dans les 2e des bataillons, par suite de la mise en non-activité de M. d'Arnim.

M. Meunier, sous-lieutenant au 10e régt, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Castelnove, promu lieutenant.

M. Cromer, sous-lieutenant au 16e régt, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Jobart, promu lieutenant.

M. Payan, sous-lieutenant au 1er de nouvres, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Chapelain, promu lieutenant.

M. Desbordes, capitaine au 71e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remp. de M. Kaempff, admis à la retraite.

M. Roche, capitaine au 79e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remp. de M. Garmes, admis à la retraite.

M. de Brèche, capitaine au 13e de ligne, est nommé au commandement de la 3e compagnie de fusiliers de discipline, en remp. de M. Pigeire, qui permute avec lui.

M. Durand, sous-lieutenant au 13e de ligne, est nommé à l'emploi de porte drapeau du corps, en remp. de M. Guitten, promu lieutenant.

M. Lefèvre, capitaine au 13e de ligne, est nommé à l'emploi d'officier d'habillement du corps, en remp. de M. Chanut, admis à la retraite.

M. Rogeier, sous-lieutenant au 70e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Talion, promu lieutenant.

M. Grabuzet, sous-lieutenant au 1er régt de la légion étrangère, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Bonnet, promu lieutenant.

M. Véro, sous-lieutenant au 39e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Vaugeon, promu lieutenant.

M. Lugand, sous-lieutenant au 27e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Chevannes, promu lieutenant.

M. Chevannes de Chastel, capitaine au 21e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Pigeon, promu chef de bataillon.

M. Tayau, capitaine au 14e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Malis, promu chef de bataillon.

M. Bouquier, capitaine au 23e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Cottat, promu chef de bataillon.

M. Nicot, capitaine au 6e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en remp. de M. Jacquemet, promu major.

M. Courcol, sous-lieutenant au 9e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Mennesy, promu lieutenant.

M. Alsen, capitaine au 62e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remp. de M. Roing, promu chef de bataillon.

M. Lecomte, capitaine au 3e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remp. de M. Lombardeau, promu major.

M. Carret, capitaine au 3e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Guyet, promu chef de bataillon.

M. Vergnes, sous-lieutenant au 57e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Vergnes, promu chef de bataillon.

M. Vignaud, sous lieutenant au 14e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Barbes-Dauvouzières, promu lieutenant.

M. Chapel, sous-lieutenant au 21e de ligne, est nommé à l'emploi de porte drapeau du corps, en remp. de M. Morcaste, promu lieutenant.

M. Dabois, sous lieutenant au 36e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Rossi, promu lieutenant.

NUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 8 mars courant, les officiers de recrutement ci-après désignés ont été autorisés à passer, savoir :

M. Brunel, lieutenant au 19e léger, employé au dépôt de recrutement, dans celui du Calvados, en remp. de M. Boyer, promu capitaine ;

M. Colin, lieutenant au 8e de ligne, employé au dépôt de recrutement de la Haute-Garonne, en remp. de M. Chaizi, promu capitaine.

Par la même décision, ont été nommés à des emplois de leur grade dans un dépôt de recrutement :

M. Pélit, lieutenant au 52e de ligne, au dépôt de Vaucluse ;

M. Lespès, lieutenant au 31e de ligne, au dépôt de la Nièvre.

NUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 17 février 1865, le capitaine d'infanterie Godard de La Denisière, en retraite, est nommé près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

Par décision du 3 mars 1865, le capitaine breveté, du 13e d'artillerie, en retraite, est nommé près le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire.

Par décision du 4 mars 1865,

M. le capitaine Stadelli, du bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Alger ;

M. le lieutenant Alber, du 1er d'artillerie, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la division d'Oran.

NUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Pelleau, officier d'administration de 1re classe, à Marseille, est désigné pour être employé à Paris.

Maisrebrit, officier d'administration principal, à Rouen, est désigné pour être employé à Marseille.

Eyraud, officier d'administration de 1re classe, à Limoges, est désigné pour être employé à Rouen.

Simon, adjoint d'administration de 1re, à Rennes, est désigné pour être employé à Limoges.

Bailly, adjudant d'administration en 2e, à Constantine, est désigné pour être employé à Rouen.

NUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Desjardins, médecin aide-major de 1re classe à la division d'Oran, en remplacera provisoirement Foley-Desjardins.

Desjardins, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital de Toulouse, se rendra provisoirement à Foley-Desjardins.

Bernard, médecin-major de 1re classe aux ambulances de la division de Constantine, passe aux hôpitaux de cette division.

Philippe, médecin-major de 2e classe aux ambulances de la division de Constantine, passe aux hôpitaux de cette division.

Frey, médecin-major de 2e classe aux ambulances de la division d'Alger, passe aux hôpitaux de cette division.

NUTATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'HABILLEMENT ET DU CAMPEMENT.

Sont attachés à l'armée d'Orient :

MM. Arrigas, comptable de 1re classe à la division d'Oran.
Pinel, adjudant en 1er à la div. d'Alger.
Lalance, adjudant en 2e à la div. de Constantine.
Daran, adjudant en 1er à Lyon.
Rose, adjudant en 2e à Lille.

NUTATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

Sont attachés à l'armée d'Orient :

MM. Jousson, comptable de 1re classe à la division d'Alger.
Batteille, comptable de 1re classe à la div. d'Oran.
Poncelet, adjudant en 1er à la div. d'Oran.
Durfort de la Broye, adjudant en 1er à la div. d'Oran.
Sauvage, adjudant en 2e à la div. d'Alger.
Basse, adjudant en 2e à la div. d'Alger.
Pierron, adjudant en 2e à la div. de Constantine.
Quénont, adjudant en 2e à la div. de Constantine.
Guillot, adjudant en 2e à la div. d'Alger.
Petit, comptable de 1re classe à la div. d'Alger.
Girestet, comptable de 1re classe à Saint-Omer.
Albertini, comptable de 1re classe à La Rochelle.
Delcambre, comptable de 1re classe à Lauzerte.
Pissau, adjudant en 1er à Givet.
Sauvage, adjudant en 1er aux Invalides.
Morizeau, adjudant en 1er à Perpignan.
Rousselot, adjudant en 1er aux Invalides.
Weiss, adjudant en 2e à Metz.
Denis, adjudant en 2e à Saint-Omer.
Vanier, adjudant en 2e à Paris.
Dervalier, adjudant en 2e à Toulouse.
Capiaise, adjudant en 2e à Brançon.
Doucet, adjudant en 2e aux Invalides.
Sampoil, adjudant en 2e à Algesas.

MM. Dubled, adjudant en 1er à la div. de Constantine, passe à l'hôp. de La Rochelle.
Verney, adjudant en 1er à Paris, passe à la div. de Constantine.
Lee, adjudant en 1er à Rennes, passe aux hôp. de Paris.
Deshayes, adjudant en 1er à Rennes, passe à l'hôp. de Lille.
Vesdran, adjudant en 1er à La Rochelle, passe à l'hôp. de Rennes.

NUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Budin, adjudant en 1er à Limoges, est attaché au bureau de centralisation, à Tours.
Brice, adjudant en 1er, à Tours, est nommé chef du bureau de centralisation, à Tours.
Maurey, adjudant en 1er à Marseille, est attaché au bureau de centralisation, à Tours.

Sont attachés à l'armée d'Orient :

MM. Bourgeois, officier principal à la division d'Alger.
Arnaud, officier comptable de 1re classe à la div. d'Oran.
Fourcher, officier comptable de 1re classe à la div. de Constantine.
Morel, adjudant en 1er à la div. de Constantine.
Balois, adjudant en 1er à la div. d'Alger.
Michon, adjudant en 1er à la div. d'Alger.
Godard, adjudant en 1er à la div. de Constantine.
Lalou, adjudant en 1er à la div. de Constantine.
Daumas, adjudant en 2e à la div. d'Alger.
Rion, adjudant en 2e à la div. d'Oran.
Dutmain, adjudant en 2e à la div. d'Oran.
d'Aubaud de Brosse, officier comptable de 1re cl. à Vannes.
Bebbe, officier comptable de 2e classe à Strasbourg.
Savy, adjudant en 1er à Pontlaroc.
Benard, adjudant en 1er à Vannes.
Vallebrejoux, adjudant en 2e à Brest.
Hazard, adjudant en 2e à Toulouse.
Devese, adjudant en 2e à Tarbes.
Chambon, adjudant en 2e à Châtons.
Ribeaucourt, adjudant en 2e à Arras.
Bourdin, sous-officier élève à Paris.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Sur les modifications à apporter dans l'organisation des vétérans de la gendarmerie.

Paris, le 15 février 1864.

Sire,

Vous avez bien voulu, sur ma proposition, signer, le 30 mars 1853, un décret ayant pour objet de placer les dans compagnies de gendarme-vétérans pour l'honorat des chefs de brigade et gendarmes d'élite, qui, par suite des règlements spéciaux de France, et enfin d'opérer, dans l'administration de ces compagnies, les économies qui, jusqu'à certains avantages matériels, devaient améliorer leur position d'une manière très sensible.

La durée de l'expérience générale a donné lieu de constater les bons résultats qu'ont produit, au point de vue du personnel et du service, les dispositions bienveillantes de Votre Majesté ; mais il reste encore beaucoup à faire pour remédier complètement les vétérans de la gendarmerie au lieu honorable qu'ils doivent occuper, et offrir aux militaires de l'arme hors d'état de supporter les fatigues d'un service actif, une position dans laquelle ils puissent être encore utilisés et rendre des services de détail.

Il m'a paru nécessaire, avant tout, de réunir les deux compagnies en une seule, sans diminuer l'effectif des gendarmes-vétérans actuellement existants, et d'augmenter d'une manière notable la solde des officiers, qui, jusqu'à présent, n'ont pas participé aux avantages matériels accordés à la troupe.

Par la fusion en une seule compagnie, en artillerie d'un mis de commandement, qui est la première condition pour maintenir un service non-seulement régulière et uniforme.

Quant à l'augmentation de la solde, elle rendrait beaucoup plus facile au choix des officiers. On n'hésiterait pas, comme par le passé, à donner à ceux des vétérans de capitaines et des lieutenants du plus grand mérite, qui trouveraient dans leur ancienne position des avantages à peu près équivalents à ceux de la gendarmerie des départements.

Il serait très utile, dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline, de ne pas en agir de même à l'égard des sous-officiers.

Enfin, il conviendrait de conserver les dénominations de sergent et de caporal au corps de maréchaux des logis chefs

Digitized by Google

brigadier, à copier pour toute la gendarmerie à pied et à cheval.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'approuver :

1° La création des deux compagnies de gendarmes vétérans en une seule ;

2° La crue en d'un emploi d'adjudant sous-officier ;

3° Les allocations nouvelles consacrées par le tarif ci-joint en faveur des officiers et de l'adjudant sous-officier ;

4° Le changement de dénomination des sergents et caporaux, qui, à l'avenir, porteraient celle de maréchaux-des-logis et brigadiers.

La fusion des deux compagnies, en rendant plus possible la réduction de deux capitaines et d'un certain nombre d'employés sous-officiers, permettra d'améliorer notablement la solde des capitaines et des lieutenants sans augmentation de dépense, et même en réalisant une économie de 2,596 fr. 25 cent.

Si Votre Majesté daigne accueillir les différentes propositions que j'ai l'honneur de lui soumettre, je la prie de vouloir bien revêtir le présent rapport de son approbation, et signer le projet de décret ci-joint, auquel est annexé le tarif de la solde et des différentes allocations proposées en faveur de la compagnie de gendarmes-vétérans.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

Approuvé :
NAPOLÉON.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les ordonnances des 25 avril, 16 juin 1830 et 1er décembre 1840, et les décrets des 19 juillet, 27 novembre 1852 et 30 mars 1853 ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les deux compagnies de gendarmes-vétérans sont réunies en une seule, dont l'effectif est fixé ainsi qu'il suit :

Officiers.		
Capitaine en 1er,	1	
id. en 2e,	1	6
Lieutenant en 1er,	3	
id. en 2e,	2	
Troupe.		
Adjudant sous-officier,	1	
Maréchal-des-logis chef (charge des détails de comptabilité),	1	
Maréchaux-des-logis,	6	
Fourrier,	1	163
Brigadiers,	12	
Gendarmes,	139	
Tambours,	4	
Enfants de troupe,	10	
Total général,		169

Art. 2. La solde et les accessoires de solde attribués aux militaires de tout grade composant la compagnie de gendarmes-vétérans, sont fixés conformément au tarif ci-annexé (1).

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 15 février 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 1er mars 1854.

SIRE,

L'ordonnance du 29 octobre 1820, portant règlement sur le service de la gendarmerie, n'est plus en harmonie avec les institutions du gouvernement impérial et les principes constitutifs des différents corps de l'armée. La nécessité de réviser cette ordonnance et d'en coordonner les dispositions avec les lois, ordonnances, arrêtés, décrets et règlements intervenus depuis trente-quatre ans, étant incontestable, j'ai confié ce soin au comité de la gendarmerie, présidé par M. le général de division comte de La Rue.

Éloigné de tout esprit d'innovation systématique et disposé, avant tout, à mettre à profit l'expérience du passé, le comité a été unanime à reconnaître que les bases principales posées par la loi du 28 germinal an VI et reproduites dans l'ordonnance de 1820, devaient être maintenues dans tout élément organique du service de la gendarmerie; mais il s'est attaché dans son travail à tenir compte des modifications profondes apportées successivement à toutes les parties de la législation militaire et de l'administration du pays. Il a cherché également à bien définir la part d'action que chaque département ministériel peut exercer sur la gendarmerie, afin de sauvegarder cette arme contre des exigences qui ne pouvaient trouver leur présomption que dans l'ignorance ou l'obscurité de quelques articles de l'ordonnance de 1820.

J'ai revu avec le plus grand soin le nouveau projet de règlement élaboré par le comité, et je le soumets en toute confiance à Votre Majesté, convaincu qu'il présente aussi bien les droits que les devoirs de la gendarmerie, et qu'il est de nature à satisfaire à tous les besoins de cette arme d'élite, dont l'intervention si fréquemment contribué au maintien de l'ordre public et au salut de la société.

Si Votre Majesté donne son approbation au décret portant règlement sur le service de la gendarmerie, je la prie de vouloir bien apposer sa signature sur l'exemplaire ci-joint, qui portera la date du 1er mars courant et sera mis immédiatement à exécution.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

(Suit un décret impérial signé à la date du 1er mars et portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie. Ce décret, qui ne comprend pas moins de 645 articles, remplace l'ordonnance du 29 octobre 1820.)

(1) La solde des officiers est fixée ainsi qu'il suit :

Capitaine en 1er,	3,600
id. en 2e,	3,400
Lieutenant en 1er,	2,000
id. en 2e,	1,800

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Considérant que la création de l'amirauté de la flotte a déjà donné les plus heureux résultats ;

Considérant que la présence au milieu des troupes, des ministres du culte, est particulièrement indispensable dans une guerre lointaine où elles pourraient se trouver dépourvues de secours spirituels, non-seulement en raison de la différence des cultes, mais encore en raison de la différence des rites ; qu'il est du plus haut intérêt qu'un milieu des épreuves de la guerre nos soldats de l'armée d'Orient ne soient pas privés des encouragements et des consolations de la religion ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Des aumôniers seront attachés à l'armée d'Orient ; ils seront nommés par le ministre de la guerre, qui en déterminera le nombre suivant les besoins du service.

Art. 2. Un aumônier supérieur, chargé de contrôler tout le service religieux de l'armée d'Orient, et un aumônier adjoint, seront placés au quartier général.

Un aumônier sera attaché à chaque division active et un aumônier à chaque hôpital général ambulance.

Art. 3. Les aumôniers de l'armée d'Orient prendront leurs pouvoirs spirituels de l'évêque du port d'embarquement.

Art. 4. L'aumônier supérieur jouira de la solde et de toutes les indemnités allouées par les tarifs à un chef de bataillon d'infanterie.

Les autres aumôniers recevront les allocations de même nature attribuées aux capitaines d'infanterie de seconde classe.

Art. 5. Pendant la durée de l'expédition, il sera mis un cheval à la disposition des aumôniers pour les besoins de leur service.

Art. 6. Son ministre de la guerre et d'État aux départements de la guerre, de la marine et de l'instruction publique est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 10 mars 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
A. DE SAINT-ARNAUD.

M. le maréchal comte Vaillant (Jean-Baptiste-Philibert), qui vient d'être appelé aux fonctions de ministre secrétaire d'État de la guerre, est né à Dijon, le 6 décembre 1790.

Après avoir fait de brillantes études préliminaires à l'École polytechnique, il fut nommé élève sous-lieutenant du génie à l'école de Metz le 1er octobre 1809, et, le 5 avril 1811, lieutenant en premier au bataillon de sapeurs détaché à Dantzick.

Capitaine le 11 août 1812, il fit ses premières armes dans la campagne de Russie, avec le corps prussien commandé par le général Yorck, qui le distingua particulièrement.

Aide-de-camp de la division active de division Haxo le 12 mars 1813, chevalier de la Légion d'Honneur le 6 août suivant, il fit la campagne de Saxe avec la Grande Armée. Prisonnier de guerre le 30 août 1813, il rentra en France en 1814, et fut attaché de nouveau comme aide-de-camp, le 8 août 1814, au général Haxo, à Paris.

En 1815, il prit part aux travaux de défense de Paris et assista au combat de Gilly, à la bataille de Ligny et à celle de Waterloo.

Chef de bataillon le 31 décembre 1826, il fit partie de l'expédition d'Afrique en 1830. Au siége du fort de l'Empereur, il eut une jambe labourée par un biscaïen.

Lieutenant-colonel le 30 avril 1831, il fit la campagne de Belgique en 1832 et 1832, et prit une part glorieuse au siége de la citadelle d'Anvers.

Colonel le 7 janvier 1833, chef d'état-major du génie à l'armée du Nord le 15 février de la même année, commandant le 1er régiment du génie le 16 mars 1834, directeur des fortifications à Lille le 30 décembre 1837, il fut nommé maréchal-de-camp le 21 octobre 1838, et continua, dans ce nouveau grade, à commander le service du génie en Afrique. Appelé, le 18 mai 1839, au commandement de l'École polytechnique, il quitta ce dernier poste le 12 septembre 1840, pour seconder M. le maréchal Dode de la Brunerie dans la direction des travaux de construction des fortifications de Paris; il prit une large part à la rédaction du plan d'ensemble de cet immense travail et fut chargé d'en exécuter la partie la plus considérable, celle de la rive droite.

Promu au grade de lieutenant-général le 20 octobre 1845, inspecteur-général en 1846, 1847 et 1848, il fut désigné, le 8 mars 1848, pour faire partie de la commission chargée de l'examen de toutes les questions relatives à la défense du territoire. Président du comité des fortifications le 18 juin 1848, il fut appelé le 11 mai 1849 à diriger les opérations du siége de Rome. La ville prise, il quitta l'armée et revint présider le comité des fortifications, dont il n'avait pas cessé, depuis 1840, de partager les travaux.

Élevé à la dignité du maréchal de France le 11 décembre 1851, membre du sénat le 26 janvier 1852, président honoraire du comité des fortifications, le maréchal Vaillant a été appelé aux fonctions de grand maréchal du palais par décret impérial du 31 décembre 1852.

M. le maréchal comte Vaillant a été nommé officier de la Légion d'Honneur le 21 mars 1831, commandeur le 28 avril 1841, grand-officier le 14 avril 1844, grand-croix le 12 juillet 1849, commandeur de l'ordre de Pie IX le 4 avril 1850, — Grand-croix de l'ordre de Saint-Georges des Deux-Siciles le 29 janvier 1852. — Grand-croix des ordres des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne le 12 août 1853. — Grand-croix de l'ordre de Saxe en mars 1854.

Boudouin.

Composition de l'armée d'Orient.

L'organisation de l'armée d'Orient, telle que nous la donnons aujourd'hui, d'après des informations authentiques, diffère de celle qui a été récemment publiée par quelques journaux, en ce qu'elle contient les diverses modifications qui ont été apportées jusqu'à ce jour au premier travail. Si, comme il est probable, d'autres ont encore lieu, nous les ferons successivement connaître.

Dans le tableau de cette importante formation figure, sous le titre de *corps de réserve*, la portion de l'armée spécialement placée sous les ordres de M. le prince Napoléon, et qui n'a rien de commun, en réalité, avec la *division de réserve*, commandée par M. le général Forey. C'est pour rehausser le commandement du prince, pour bien exprimer qu'il se compose de ces éléments de choix arrivant sur la charge de bataille au moment décisif, et dont le chef puissant entraîne habituellement la victoire, que cette dénomination lui a été donnée.

Loin de vouloir assigner au corps du prince Napoléon le rôle d'une véritable réserve, tenue à distance des opérations actives, l'intention de l'Empereur paraît avoir été, au contraire, d'engager ce corps dès le début de la campagne, et c'est dans cette pensée que les régiments dont il se compose feront partie des premiers convois qui mettront à la voile. Nous avons, d'ailleurs, que le plus vif désir du prince a été d'obtenir de Sa Majesté qu'on lui assignât le poste qui le rapprocherait le plus de l'ennemi.

Le *corps de réserve*, si nous sommes bien instruits, recevra prochainement, ou a reçu déjà, dans son organisation, quelques modifications essentielles.

Boudouin.

Commandant en chef.

M. le maréchal de Saint-ARNAUD.

Aides-de-camp.

MM. Trochu, colonel au corps d'état-major.
De Waubert de Genlis, lieutenant-colonel d'état-major.
Gustave de Place, chef d'escadron d'état-major.
Beyer, capitaine d'état-major

Officiers d'ordonnance.

MM. Reille, chef d'escadron d'état-major.
Henry, chef d'escadron d'état-major.
De Gramont, duc de Lesparre, chef d'esc. au 1er de cuirassiers.
Durrad de Walters, chef de bataillon du génie.
Appert, chef d'escadron au corps d'état-major.
De Cugnac, capitaine d'artillerie.
De Puysigue, capitaine au 4e de chasseurs à cheval.

État-major général.

Chef d'état-major gén.—De Martimprey, général de brigade.
Sous-chef d'état-major.—Jarras, lieutenant-colonel.
Command. de l'artillerie.—Lebœuf, colonel.
Commandant du génie.—Trépier, colonel.
Intendant militaire.—Blanchot, intendant militaire.
Grand prévôt.—Dulisse, chef d'escadron de gend.
Aumônier supérieur.—L'abbé Parabère.

Officiers d'état-major attachés à l'état-major général.

Renaon, chef d'escadron.
Osmont, chef d'escadron.
D'Orléans, capitaine.
De La Bitte, capitaine.
De Rambaud, capitaine.
Manèque, capitaine.

Officiers d'artillerie attachés à l'état-major général.

Malherbe, chef d'escadron, chef d'état-major.
De Vassart, capitaine en 2e, adjoint au commandant.
Moulin, capitaine en 2e, adjoint au commandant.
Lafon, capitaine en 2e, adjoint au chef d'état-major.

Officiers du génie attachés à l'état-major général.

De Chappedelaine, lieutenant-colonel, adjoint au command.
Dubois-Fresney, chef de bataillon, chef d'état-major.
Sarrel, capitaine, adjoint au chef d'état-major.
Schmitz, capitaine, adjoint au commandant.
Préserville, capitaine, adjoint au commandant.

Fonctionnaires de l'intendance attachés à l'état-major général.

Barre de Nolleau, sous-intendant de 1re classe.
Viguier, sous-intendant de 2e classe.
Lucas de Missy, sous-intendant de 2e classe.
Le Creurer sous-intendant de 2e classe.
De Séganville, sous intendant de 2e classe.
Gayard, adjoint de 1re classe.
Leblanc, adjoint de 2e classe.

Service politique et topographique.

Desaint, lieutenant colonel, chef du service.
Davout, chef d'escadron.
Davenet, capitaine.
Perrotin, capitaine.
Berthaut, capitaine.

Trésorerie et postes.

De Bellot, payeur général.
1 détachement de gendarmerie.

1re DIVISION.

Commandant. —Canrobert, général de division.
Aides-de-camp. —Cornély, chef d'escadron.
—De Bry, capitaine.
Officier d'ordonnance. —Brady, capitaine d'artillerie.
Chef d'état-major. —Denis de Senneville, lieut.-col
Command. de l'artiller.—Burguenet, chef d'escadron.
Command. du génie. —Sabatier, chef de bataillon.
Intendance militaire. —Bouché, sous-int. milit. de 2e classe.
—Sanson, adjoint de 2e classe.
Prévôt. —Nanouy, capitaine de gendarmerie.
Officiers d'état-major. —Leblanc, chef d'escadron.
—Mancel, capitaine.
—Lavaux, capitaine.
Officier d'artillerie. —Fabre, capitaine.

1re brigade.

Commandant. —Espinasse, général de brigade.
Aide-de-camp. —De Larminat, capitaine.
Officier d'ordonnance. —De Chabaud-Latour, capitaine au 2e cuirass.
1er bat. de ch. à pied. —Tristan Legros, chef de bataillon.
1er de zouaves. —Bourbaki, colonel.
7e de ligne. —De Pecquendre de Lavarande, colonel.

2e brigade.

Commandant. —Viney, général de brigade.
Aide-de-camp. —Colonel, capitaine.
9e bat. de chass. à pied.—Nicolas, chef de bataillon.
20e de ligne. —De Failly, colonel.
27e de ligne. —Vergé, colonel.
2 batteries montées (1) 7e du 8e art.—monté, commandée par le capitaine Hugon, et 2e bat. du 8e d'art.—monté, commandée par le capitaine Crouzat.
1 comp. de sapeurs du génie (7e comp. du 1er bat. du 2e rég.).
1 détachement de gendarmerie.

(1) Les numéros des régiments et des batteries sont ceux qui résulteront de la nouvelle organisation de l'artillerie publiée au décret du 14 février 1854.

2e DIVISION.

Commandant. —Bosquet, général de division.
Aides-de-camp. —Laiarmand, chef d'escadron.
— —Fay, capitaine.
Officier d'ordonnance. —Duval de Dampierre, cap. au 1er spah.
Chef d'état-major. —De Cissey, colonel.
Command. de l'artiller. —Lefrançois, chef d'escadron.
Commandant du génie. —Dumas, chef de bataillon.
Intendance militaire. —De Las Case-, sous-int. mil. de 2e cl.
— —Levy, adjoint de 1re classe.
Prévôt. —Pelet-Narguez, capitaine de gendarm.
Officiers d'état-major. —Rauuif, chef d'escadron.
— —Hartung, capitaine.
— —Leroy, capitaine.
Officier d'artillerie. —Jeuffrain, capitaine.

1re *brigade*.

Commandant. —D'Autemarre, général de brigade.
Aide-de-camp. —Loverdo, capitaine.
Tirailleurs algériens. — Wimpffen, colonel.
3e de zouaves. —Tarbouresch, colonel.
50e de ligne. —Travers, colonel.

2e *brigade*.

Commandant. —Bouat, général de brigade.
Aide-de-camp. —Clémeur, capitaine.
Officier d'ordonnance. —Livio, lieutenant au 3e chasseurs.
3e bat. de chass. à pied. —Duplessis, chef de bataillon.
7e légor. —Lanuin, colonel.
6e de ligne. —De Gardarens de Boisse, colonel.
2 batteries montées (2e bat. du 12e d'art.—montá, commandée par le capitaine Rubinel-Marcy, et 6e bat. du 13e d'art.—monté, commandé par le capitaine Favret).
1 comp. de sapeurs du génie (2e comp. du 2e bat. du 1er régt.).
1 détachement de gendarmerie.

Brigade de cavalerie.

Commandant. —D'Allonville, général de brigade.
Aide-de-camp. —De Sérionne, capitaine.
Officier d'ordonnance. —De la Jaille, cap. adj.-m. au 5e huss.
Intendance militaire. —Dupas, sous-intend. mil. de 2e classe.
1re de chass. d'Afrique. —De Ferrabouc, colonel.
4e — —Coste de Champeron, colonel.
1 détachement de spahis.
1 batterie d'artillerie à cheval (3e batterie du 15e d'artillerie—à cheval, commandée par le capitaine Armand).

Corps de réserve.

Commandant. —Le prince Napoléon, gén. de divis.
Aides-de-camp. —Ferri-Pisani, capitaine d'état major.
— —Boux, capitaine d'infanterie.
Fais. f. de chef d'ét.-m. —Desmarais, colonel, 1er aide-de-camp du prince.
Officiers d'ordonnance. —Duvid, capitaine au 21e de ligne.
— —Vergne, sous-lieut. au 1er de spahis.
Officiers d'état-major. —De Boudé, capitaine.
— —Courcier, capitaine.
Intendance. —Dubet, sous-int. milit. de 2e classe.
— —Lebeuf, adjoint de 2e classe.
2e de zouaves. —Cler, col-onel.
22e léger. —Sol, colonel.
Rég. d'inf. de marine. —Bertin Durbideau, colonel.

Réserves et parc de l'artillerie.

Commandant. —Boujeay, lieutenant-colonel.
Adjoint au command. — Soleille, capitaine de 1re classe.
Directeur du parc. —Dussert, capitaine de 1re classe.
Adjoint au directeur. —Voillard, capitaine de 2e classe.
Employé. —Duringer, gar le de 2e classe.
2 batteries à pied. —1re batterie du 1er d'art. — à pied, commandée par le cap. Pelitpied; 2e batterie du 4e d'art. — à pied, commandée par le capi. Massot.

Ces deux batteries sont placées sous le commandement du chef d'escadron Ferri-Pisani Jourdan de Saint-Anastase, auquel est adjoint le capitaine Adaljot.
2 batteries de parc.
1 batterie à cheval. —3e batterie du 15e d'art. — à cheval, commandée par le cap. Pellisson.
1 bait. de montagne. —1re bait. du 8e d'art. — monté, commandée par le capit. Lenglet.
1 section de fusées. —Tirée de la 6e bait. du 12e d'art. — monté, commandée par le capitaine Nerra.

La batterie à cheval, la batterie de montagne et la section de fusées sont placées sous le commandement du chef d'escadron Frat'homme de la Boussinière, auquel est adjoint le capitaine de Beaulincourt.
1/2 batterie de parc. —Tirée de la 7e bait. du 7e d'art. — à pied.
1 comp. de canonniers-pontonniers. —1re comp. du 6e d'art.— pontonniers, commandée par le capitaine Batefield.
1/2 comp. d'ouvriers. —Tirée de la 5e comp. d'ouvr. d'art.

Réserve et parc du génie.

Commandant. —Godrin, chef de bataillon.
Adjoint. —Martin, capitaine.
1 comp. de sapeurs (2e comp. du 1er bat. et 2e comp. du 2e bat. du 1er régt.).
1 détachement de sapeurs conducteurs (1re du génie).
1 détachement d'ouvriers (2e comp. d'ouvriers).

SERVICES ADMINISTRATIFS.

SERVICE DE SANTÉ.

Quartier général et réserve.

Scrive, médecin principal de 2e cl., chef du service médical.
Jeannel, pharm. princ. de 2e cl., chef du service de la pharm.
Cabrol, médecin major de 1re classe.
Calmant, médecin major de 2e classe.
De Finance, médecin aide-major de 1re classe.
Patibon, médecin aide-major de 2e classe.
Goupil, —
Lambert, —

4e division.

Casalis, médecin major de 1re classe.
Quesney, médecin aide-major de 1re classe.
Wasuli Dadonnetzadzé, médecin aide-major de 2e classe.
Perrin, —
Saury, —
Camaigne, pharmacien aide-major de 1re classe.

2e division.

Barby, médecin major de 1re classe.
Boudcamp (C.-A.-C.), médecin aide-major de 1re classe.
Soustans, médecin aide-major de 2e classe.
Odlic, —
Lapeyre, —
Rateau, pharmacien aide-major de 1re classe.

Brigade de cavalerie.

Ladureau, médecin aide-major de 1re classe.
Rolet, médecin aide-major de 2e classe.
Nutsiliat, —

Corps de réserve.

Tellier, médecin major de 2e classe.
Fournier, médecin aide-major de 1re classe.
Perrcon, médecin aide-major de 2e classe.
Herbecq, —
Lanlenois, pharmacien aide-major de 1re classe.

Hôpitaux à la suite de l'armée.

1er HOPITAL.

Valette, médecin-major de 1re classe.
Guivel, —
Cavillon, médecin-major de 2e classe.
Berlureaux, médecin aide-major de 1re classe.
Aron, —
Blanvillain, —
Miche, médecin aide-major de 2e classe.
Gleizes, —
Marlier, —
Dunothier, —
Millot, —
Obier, —
Huard, pharmacien aide-major de 1re classe.
Cinquart, pharmacien aide-major de 2e classe.

2e HOPITAL.

Rives, médecin-major de 1re classe.
Benoit-Maimbert, —
Rose gnol, médecin major de 2e classe.
Fraisi, médecin aide-major de 1re classe.
Carlon, —
Brumens, —
Desjardins, médecin aide-major de 2e classe.
Seguin, —
Rueff, —
Beuniers, —
Baralan, —
Punion, —
Cochet, pharmacien-major de 2e classe.
Goutier, pharmacien aide-major de 1re classe.

Bureaux de l'intendance.

A reporter par l'intendance entre les quartiers généraux, divisions, brigades et réserves.

Bader, officier d'administration principal.
Carteaux, officier d'administration de 2e classe.
Casaeq, adjudant en 1er.
Latouche, adjudant en 2e.
Levy, —
Loustaunau, adjudant en 1re.
Pierron, adjudant en 2e.
George, —
Freisel, —
Barre, —
Nicot, —
Morel, —
Germa, —

Service des hôpitaux (administration).

Quartier général.

Petit, officier d'administration de 1re classe.
Joussnin, —
Bataille, officier d'administration de 2e classe.
Perreiel, adjudant d'adm-nistration en 1re.
Quenont, adjudant d'administration en 2e.
Guillot, —

Réserve.

Ginestet, officier d'administration de 1re classe.
Albertini, —
Sauvage, adjudant en 1re.
Fissun, —
Rousselet, —
Weiss, —
Delanaye, —
Vanier, —
Doucet, —
Baptiste, —
Chevalier, —
Sampolo (J.-M.), —

1re *division d'infanterie*.

Durfort de la Bouya, adjudant en 1re.
Gesta, adjudant en 2e.

2e *division d'infanterie*.

Dalcambre, officier d'administration de 1re classe.
Ginse, adjudant d'administration en 2e.

, *Brigade de cavalerie et corps de réserve*.

Morceau, adjudant d'administration en 1re.
Perron, adjudant d'administration en 2e.

Service des subsistances.

Quartier général et réserve.

Bourgeois, officier d'administration principal.
Arnaud, officier d'administration de 1re classe.
Morel, adjudant en 1re.
Savy, —
Mian, adjudant en 2e.
Dumain, —
Valabrègue, —
Harard, —

1re *division d'infanterie*.

Benoit, officier d'administration de 2e classe.
Michon, adjudant en 1re.
Godard, adjudant en 2e.
Devèze, —

2e *division d'infanterie*.

Foucher, officier d'administration de 1re classe.
Babot, adjudant en 1re.
Jolais, adjudant en 2e.
Gourdoux, —

Brigade de cavalerie et corps de réserve.

D'Aithaud de Beuse, officier d'administration de 1re classe.
Renard, adjudant en 1re.
Daumas, adjudant en 2e.
Rilaucourt, —

Service de l'habillement et du campement.

Arrigas, officier d'administration de 1re classe.
Punel, adjudant en 1re.
Daran, —
Lalance, adjudant en 2e.
Rose, —

Digitized by Google

irrévocablement Kalafat. — L'état des troupes environnant cette place est tel qu'il était impossible aux Moscovites de s'y maintenir, et de longtemps encore ils ne pourront rien tenter de sérieux contre elle.

On prétend maintenant que c'est sur le bas Danube que les opérations du général Gortchakoff vont se diriger, et il n'est bruit que des grands préparatifs qu'il fait pour passer le fleuve à la hauteur d'Ibraïla.

Il suffit, pour apprécier tout ce vide de ces nouvelles, de considérer que les rives moscovites du bas Danube sont encore plus impraticables en ce moment que les environs de Kalafat.

Qu'on ne s'attende donc à rien de sérieux avant le retour des eaux, qui n'*ont point encore baissé* les terres de la rive gauche du Danube, inondation qui suit seulement la fonte des neiges, laquelle n'arrive que vers le mois de mai prochain.

En attendant, les paysans valaques désertent le pays, ne pouvant plus supporter les mauvais traitements des Russes.

Rien n'est donc changé à la situation de l'armée d'invasion, sinon que cette situation s'aggrave chaque jour.

Hausmann.

Pour faire face aux dépenses considérables de l'expédition qui se prépare et aux éventualités que les affaires d'Orient peuvent soulever, le gouvernement de l'Empereur a eu la sage et prévoyante pensée de demander au crédit les ressources financières dont il pourrait avoir besoin, afin d'assurer l'accroissement de la puissance d'armements considérables, destinés à consolider la puissance et l'influence politique de la France dans une cause où les intérêts généraux de l'Europe sont aussi engagés.

Un emprunt de 200 millions a été voté par acclamation à la Chambre des députés et au Sénat. Au lieu de suivre la marche ainsi tracée naguère, et de succéder cet emprunt à un petit nombre de banquiers influents qui en auraient ultérieurement revendu les inscriptions, avec bénéfice, aux capitalistes de toutes les classes, l'Empereur a voulu faire un appel direct à la patriotique de ceux-ci, et leur concourant d'ailleurs la bénéfice de toutes les concessions faites par le Trésor public, en leur donnant avait été suivi.

Nous sommes heureux d'annoncer que dès l'ouverture de la souscription, l'empressement du prêteurs a été tel qu'il a fallu affecter de nouveaux bureaux à l'inscription de leurs demandes. Indépendamment des nouveaux bureaux, c'est aux bureaux des administrations dépendantes du ministère des finances, on a été obligé de disposer des registres dans toutes les mairies.

Le mouvement qui se manifeste à cette occasion n'est pas seulement de ceux que peut désirer l'espoir d'une opération de finance avantageuse. On y remarque principalement le désir de donner un témoignage de haute confiance au prince dont la sagesse a brillé d'un si vif éclat pendant les jours de négociations, suivies depuis près d'une année, dans le but d'éviter au monde les désastres d'une guerre suscitée par l'ambition d'une seule puissance. Il est aussi l'expression loyal et décidée que la nation donnera toujours à un gouvernement de son choix, surtout quand il aura à défendre l'honneur et la dignité du pays sur des champs de bataille.

Nous constatons avec bonheur ces résultats; ils démontrent qu'en France, ce pays si éminemment industriel, l'activité commerciale n'éteint pas les instincts belliqueux et les élans patriotiques.

Hausmann.

Le *Moniteur de l'Armée*, dans son numéro du 28 janvier dernier, a fait connaître, en partie, les travaux considérables qu'a nécessité l'exécution de la grande carte topographique de la France, dite *Carte de l'état-major*, et les détails qu'il a publiés à ce sujet ont été textuellement reproduits d'après la *Notice* rédigée par M. le colonel Blondel, directeur du dépôt de la guerre. Nous empruntons aujourd'hui à cette même Notice de nouveaux détails, également intéressants, sur un sujet semblant pas moins dignes d'intérêt que ceux que nous avons précédemment donnés, et qui sont un juste hommage rendu aux travaux d'une partie des collaborateurs de cette œuvre patriotique.

Les opérations de géodésie ont été vérifiées par plus d'un moyen. En outre de la base d'Emlichheim, mesurée en 1804 par le colonel Henry, et de la base de Brest, mesurée en 1823 par le colonel Bonne, on a eu celle d'Aïa, en 1825, par le capitaine Delcros; celle de Bordeaux, en 1826, par le colonel Brousseaud; celle de Gourbera, près Dax, en 1827, par le colonel Corabœuf; enfin, on a contrôlé et soudé le travail par des observations astronomiques, de latitudes et d'azimuth, faites ou à ces extrémités :

En 1824 et 1823, par les colonels Bonne et Henry sur la parallèle de Strasbourg; par le colonel Brousseaud, M. Nicollet, aujourd'hui chef de service, et MM. Delcrotx et Pellegrini, élèves de l'Académie, sur la parallèle de Clermont;

En 1826, par le colonel Bonne à Saint-Martin-de-Hinchon, entre Arrouches et Falaise, à Longueville, près Barsie-Duc.

En 1827 et 1828, par le lieutenant-colonel Corabœuf, à la tour de Bordeà, à Dax;

En 1828 et 1829, par le colonel Brousseaud et M. Largeteau (alors lieutenant ingénieur-géographe, depuis ingénieur du bureau des longitudes), à la Ferlanderie, près Saintes; à Opmes, près Clermont; à Montreux, près Lons-le-Saulnier; par le lieutenant-colonel Corabœuf, à Pye Pharo, près Bourges;

En 1831, par le même, à Berri, près Lons-le-Saulnier;

En 1845, par le lieutenant-colonel Peytier, à Amiens et à Saint-Valéry, entre Longvey et Mesnières.

C'est en 1818 que le général Bonne, promoteur de la triangulation de premier ordre et les observations astronomiques, a été entreprise, a continué sans interruption depuis cette époque ; elle a été terminée en 1845.

Elle a occupé successivement, de 1818 à 1830, 15 à 20 officiers; de 1830 à 1840, 6 à 8; de 1840 à 1845, 4 à 5.

Elle a été entièrement par des officiers ingénieurs-géographes, même après la fusion de ce corps dans le corps d'état-major, en 1831. Les nommer serait trop long; faire une distinction entre eux serait trop difficile; mais leurs noms et leurs services sont consignés en détail dans la description géométrique de la France, publiée par le Mémorial du dépôt de la guerre.

Les ingénieurs géographes, à l'imitation des savants dont le travail avait servi de base et de modèle au leur, ont voulu donner une description exacte et consciencieuse de leurs opérations. Tous leurs calculs pourront être refaits et contrôlés; ils ne sont livrés sans réserve au jugement du monde entier. Plusieurs volumes du Mémorial sont consacrés à cette publication, ayant pour titre : *Description géométrique de la France* Les deux premières parties (2e et 3e vol. du Mémorial) portent le nom de M. Puissant, qui a accepté ainsi le rôle et la responsabilité d'historien ; mais il serait contraire à la justice et à la vérité de ne pas signaler l'importante collaboration de M. Corabœuf.

La troisième et dernière partie (3e vol.), qui va bientôt paraître, est l'œuvre de M. le colonel Peytier, ancien ingénieur-géographe, colonel d'état-major et chef de la première section du dépôt de la guerre.

La générale du deuxième ordre a commencé en 1818 également; elle a continué sans interruption, comprenant annuellement un nombre toujours croissant d'officiers, à mesure que le premier ordre exigeait moins de collaborateurs ; savoir : de 1818 à 1830, 5 officiers ; de 1830 à 1840, 6 ; de 1840 à 1845, 11 ; et à partir de 1845 à la fin de 1852, il ne restait plus à faire qu'une demi-feuille de la frontière S.-E., qui sera achevée en 1853 par un seul officier.

Ce sont aussi les anciens géographes qui l'ont exécutée. Aux premiers rangs parmi ceux doivent compter les chefs d'escadron d'état-major Servier, Honard, Tanto, etc. Ce dernier a consacré vingt-et-un ans de sa vie à ces fatigues sans éclat, à ces rudes et minutieux travaux.

La topographie a également commencé ses opérations dès 1818.

Elle a occupé annuellement en moyenne, jusqu'en 1825, environ 18 à 20 officiers. En 1825, leur nombre s'élève à 36 environ. En 1830, époque de la fusion des deux corps, il est tout à coup doublé et ne descend pas au-dessous de 35 jusqu'en 1847. Les préoccupations de 1848 l'abaissèrent au-dessous de 40 ; il s'est un peu relevé pendant trois ans ; il a été de 36 en 1852, et seulement de 25 en 1853.

Malgré tous les avantages que présente la grande carte de la France, on lui a, entre autres reproches, adressé celui d'être d'un prix trop élevé : mais si l'on se rend compte qu'une feuille facile demande en moyenne 1,200 jours de travail pour la triangulier, 6 ans à un autre pour la reconnaître, 18 mois à un dessinateur pour la réduire, à 3 à 4 ans à un seul artiste pour la graver, on verra, qu'elle représente, non compris la géodésie de 1er ordre, 10,000 jours de travail, ou 40 ans de travail, à 3,000 fr. l'un, c'est 42,000 fr. que coûterait une planche pouvant donner 2,000 exemplaires, soit 21 fr. par chacun. La feuille se vend 5 fr.

Du reste, un atelier galvanoplastique s'établit en ce moment au dépôt de la guerre. Il est à espérer qu'on pourra par ce moyen reproduire à un prix encore presque inconnu les cuivres de la grande carte ; l'abaissement du prix des feuilles et la facilité de les tenir au courant par des corrections annuelles en serait la conséquence.

Il était facile de comprendre qu'une carte à si grandes proportions ne serait pas, dans son ensemble, d'un usage très-répandu. Elle devait enrichir les bibliothèques publiques, se retrouver dans celles des ministères importants, mais elle ne pouvait être adoptée dans son entier que par un bien petit nombre de bibliothèques particulières. Une expérience à ce sujet était déjà faite. La réduction de la carte de Cassini, connue sous le nom de *Carte de Capitaine*, avait été très-goûtée par le public.

Elle devait naturellement être remplacée par une carte réduite de la grande carte de France.

Cette entreprise a été faite par le dépôt de la guerre et commencée sous la direction du général Peytier.

On a réduit au quart les proportions de l'échelle, et on donnera ainsi une carte générale de la France, à l'échelle de 1 pour 320,000.

Elle sera divisée en 25 feuilles. Elle couvrira dans son ensemble une surface de 9 mètres carrés sur 3 mètres 60 centimètres. Elle comprend une partie de l'Angleterre et une assez large zone au delà de nos frontières du nord, de l'est et du sud. Pour l'intérieur, elle donne, comme la carte originaire, les voies de communication, les cours d'eau, les principales divisions de culture, bois, prairies, etc., la relief du terrain, fixé par des cotes de niveau au nombre suffisant; enfin elle nomme les villes, les bourgs, les communes, au lieu de *tous les lieux habités*, comme le fait la grande carte.

C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été faites les feuilles qui viennent de paraître ; c'est ainsi que seront terminées les feuilles à tracer, chaque année, dans le commerce par le dépôt de la guerre.

L'appréciation du public prouvera si les auteurs de cette modification sont restés dans le vrai, s'ils ont bien compris la mission qui leur était donnée, si la modification apportée par eux à la pensée primitive a été heureuse ou funeste.

La 3e année livraison de la carte réduite a été terminée à la fin de 1852 ; elle comprend le sud de l'Angleterre, le détroit, la feuille de Lille qui s'étend de Boulogne à Beauvais et de Caen jusqu'au Rhin, et la feuille de Paris, qui sont comprises : Beauvais au nord, Fléhiviers au sud, Montmirail à l'est, et presque Alençon à l'ouest.

Les autres suivront, s'il est possible, d'année en année ; probablement la carte réduite sera livrée entière au public à peu près à la même époque où sera terminée la grande carte.

Il reste à la compléter par quelques feuilles de plus, dont un dernier analyse, une carte *portative de la France*. Ce projet est à l'étude, et on peut espérer que l'exécution commencera bientôt.

Nous n'avons plus qu'à parler des procédés intérieurs d'exécution.

Les belles gravures du dépôt sont l'ouvrage d'hommes uniquement consacrés à la gravure de topographie pour cet à un degré de perfection rare, et toujours croissant avec les procédés topographiques. A leur tête marchent aujourd'hui comme les plus anciens et les plus habiles, MM. Dien, Delunenne, Carolan, George-s, Coquin, etc. Celui qui leur avait ouvert la voie était un artiste nommé Blondeau, comme eux non moins estimable par le caractère que remarquable par le talent ; il est mort aujourd'hui, mais il a été aussi d'une joie bien grande d'y avoir pu, en 1850, à l'exposition universelle de Londres, prendre sa part du succès obtenu par la grande carte topographique de la France, et voir la grande médaille donnée à cette œuvre-ci au dépôt de la guerre.

Enfin, entre les officiers qui lèvent sur le terrain et les graveurs qui transportent sur le cuivre l'œuvre des premiers, vient se ranger encore toute une famille d'art stet qui mérite une bonne place dans cette énumération de serviteurs et d'ouvrages : ce sont les dessinateurs. Leur mission principale est de réduire aux proportions des feuilles à graver, les quatre feuilles de levé manuscrit qui servent à composer chacune d'elles. Le dessinateur fait ainsi, sur le travail original de l'officier, une opération analogue à celle de l'officier sur le terrain. Il est donc nécessaire qu'il y apporte, indépendamment du talent de main, une intelligence très juste des procédés topographiques et une consciencieuse application, à laquelle aucune surveillance extérieure ne pourrait suppléer.

Son œuvre terminée, il faut la fidèle représentation du travail de l'officier et un modèle auquel puisse s'en rapporter aveuglément le graveur dans sa laborieuse mission.

En nommant MM. Vincent, Renard, Hoyer, tous trois aujourd'hui en retraite, nous payons notre tribut au passé. En nommant, après eux, MM. Rousseau, Desmadryl, Davotenay, Chartier, Calmelet, etc., qui travaillent encore, nous n'apprendrons rien à un monde qui les admire chaque jour, mais nous signalerons des hommes qui, pour leur coopération intelligente et dévouée à nos grands travaux topographiques, ont des droits à l'estime, et l'on pourrait dire à la reconnaissance publique.

La plupart d'entre eux auraient pu trouver dans une carrière libre un emploi plus productif peut être du talent qui les distingue. Ils ont mieux aimé sacrifier leur existence à la création d'une œuvre nationale. Il est juste de compenser pour eux en honneur les avantages matériels qu'ils ont abandonnés d'un autre côté, et à la nation qui leur doit plus qu'à personne le dévouement de la gloire attribuer à tous ses collaborateurs militaires et civils la part qui leur revient dans cette magnifique publication.

Bonnefoy.

Le nommé Vincent, prime soldat de la classe de 1851, du département des Ardennes, et désigné pour le 1er régiment d'artillerie, a accompli un acte de probité qui l'honore.

Ce prime soldat ayant trouvé sur la route de Montmédy une montre et une chaîne d'or, s'est empressé de remettre ces objets entre les mains du procureur impérial de Montmédy.

M. le général commandant la 3e division militaire a fait exprimer sa satisfaction au nommé Vincent, dont la conduite a été mise à l'ordre du 1er régiment d'artillerie.

Un concert au profit des pauvres a été donné, à Brest, par la musique du 3e de ligne. Les artistes du théâtre ont secondé les efforts de leurs camarades en prêtant cette bonne œuvre fructueuse. L'élite de la société de la ville avait répondu à l'appel fait à sa charité.

La recette s'est élevée à 944 fr., et, les frais prélevés, 900 fr. ont pu être versés dans la caisse du bureau de bienfaisance.

Nous sommes heureux de rappeler ici qu'une quête, faite pendant la célébration d'une messe en musique à l'occasion de la Sainte Cécile, a déjà produit 240 fr., et que, le mois dernier encore, deux souscriptions auxquelles les simples soldats eux-mêmes ont voulu contribuer, se sont élevées à la somme de 600 fr.

Les sous-officiers du 29e de ligne ont donné, dans les premiers jours de février, une représentation théâtre à un public des indigènes de la ville de Cavaren. Le succès de ces artistes improvisés a été d'autant plus complet que la recette s'est élevée à 800 fr., ce qui a permis de verser, dans la caisse du bureau de bienfaisance, une somme qui appellera les bénédictions des pauvres sur ce brave régiment.

L'armée d'Afrique ne veut pas laisser à ses camarades des garnisons de France le monopole des actes charitables. Nous voyons dans le *Réformiste*, journal de Philippeville, qu'une brillante cavalcade, organisée par les officiers de l'armée, a parcouru les rues de la ville, le jour du mardi gras, en solliciant les aumônes des nombreux spectateurs de la fantaisie.

Toutes les bourses ne sont ouvertes à cet appel, et une somme de mille francs, versée dans la caisse des pauvres, est venue constater le succès de cette idée, si heureusement appliquée, de faire d'un amusement de carnaval une œuvre de bienfaisance.

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'EUROPE.

(Premier article.)

Il n'y a pas de puissance dont les moyens d'agression aient été aussi exagérés par l'opinion publique que ceux de la Russie. Les Russes qu'huit ans force défensive font sa force offensive lorsqu'il s'attaque.

Loup Palmerston. *Science de la chouette des communes d'Angleterre* du 20 février 1854.)

I.

Il y a quelques années, un personnage considérable dans l'entourage de l'empereur, lieutenant-général Mikhaïlowski-Danilewski, membre du conseil d'état de la guerre, précepteur de l'empereur Nicolas, une relation de la campagne de 1806, qui se terminait par ces paroles, plus dignes de figurer dans les strophes vantardes d'un poète national que dans les sérieuses méditations de l'histoire :

« En Bonne, la bataille d'Austerlitz produisit une impression toute particulière. La génération d'alors avait grandi et s'était formée au milieu de l'éclat des triomphes de Catherine et de Paul ; elle croyait, *sans restriction et aveuglément*, à son *invincibilité*. La victoire avait semblé jusqu'alors inséparable des armes russes. Lorsque le bruit de cette défaite se répandit dans le public, la Russie, *victorieuse pendant un siècle*, la Russie tout entière sembla frémir. Mais pleine de confiance dans la valeur de ses enfans, elle attribua cet *échec* à la *pusillanimité des alliés et à la trahison* (1). »

Dans un journal qu'adresse à des militaires, ce n'est pas nous qui contesterons aux armées russes la part de gloire qui

(1) Traduction française du général Le Con Xarschin du quartier-général de l'empereur Nicolas, au milieu du calme de la guerre.

leur revient dans les fastes guerriers des nations; mais ce qu'on peut contester, c'est le mérite de l'invincibilité, avant la mémorable et rude leçon d'Austerlitz, que leur attribuent si complaisamment leurs généraux; ce que l'histoire ne refuse à leur renommée, ce sont des succès constamment remportés par la vraie gloire, car on ne peut pas donner le nom de victoire à des avantages remportés sur des adversaires abattus par les fatigues et la démoralisation, ou accablés par le nombre.

Dans un moment où tous les esprits sont si vivement préoccupés des événements qui se préparent en Orient, et de la part considérable que doivent y prendre la politique et les forces de la France, une rapide étude sur les campagnes des armées russes en Europe, depuis l'époque où cette puissance, sous le règne de son grand empereur Pierre Ier, a commencé d'être mêlée aux affaires des États civilisés, ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Mais avant de nous livrer à ce travail, nous le ferons précéder de quelques considérations sur les forces territoriales et militaires de la Russie, et sur les tendances envahissantes de cette immense monarchie.

II.

« Si nous listions dans quelque recueil de contes imaginaires, dit le comte Philippe de Ségur, qu'il y avait une fois un empire qui se composait d'une moitié de l'Europe, d'un tiers de l'Asie et de la neuvième partie de la terre ferme; que la superficie en était de 360,000 milles carrés, l'armée de 800,000 soldats, la population de plus de 60 millions d'habitants; que le sol de cet empire était, au midi, couvert d'innombrables troupeaux, et, au nord, hérissé de forêts vénérables impénétrables; que, lancé par plusieurs mers, entr'ouvert par des lacs, il était sillonné de rivières profondes qui, par de faciles canaux, réunissaient les contrées les plus lointaines et les climats les plus divers; que ces mers, que ces fleuves étaient remplis de poissons de toute grandeur, de toute espèce et de monstres hideux de toute nature; qu'enfin, du nord au sud, une énorme chaîne de montagnes, le *Grand-Oural*, ouvrait à tous les besoins, à toutes les passions de ces peuples d'inépuisables mines de fer, de cuivre, d'or et même de platine; si le récit ajoutait qu'un seul homme régnait sur cette immense étendue, et que, bien plus, dans le dix-neuvième siècle, il le dominait despotiquement par un absolu et triple pouvoir, à la fois civil, militaire et théocratique, il est probable que nous nourrirons d'une telle invraisemblance? Et cependant, cet empire immense si ce souverain absolu ne nerraient autres que la Russie actuelle et l'empereur Nicolas! »

Certes, dans une légende fantastique, comme la suppose l'illustre écrivain que nous venons de citer, un pareil tableau serait bien fait pour éveiller l'imagination; mais, en feignant ainsi de prendre l'histoire pour en conte, ne pourrait-on pas tenir les esprits sous le charme d'un étonnement plus grand encore, en racontant qu'il y avait une fois un petit pays, situé entre la mer Égée et l'Hémus; qu'il n'égalait pas en étendue la soixième partie de la Sarmatie d'Asie (la Sibérie), et que sa population était moins nombreuse que celle d'une seule province gauloise; qu'il sortit un jour de ce petit pays un guerrier à la tête d'une armée brave, disciplinée, puissante par sa tactique et par les institutions, le génie et la politique de son gouvernement; que le chef de cette armée parcourut et asservit l'Europe orientale, toute l'Asie, une grande partie de l'Afrique; qu'il poussa ses conquêtes jusqu'à l'Indus; qu'en se faisant passer pour un dieu, il fonda le plus vaste empire du monde connu des anciens, et que le dieu mort et les peuples revenus de leurs terreurs et de leurs superstitions, toute cette colossale puissance s'écroula?

Que conclure de ces jeux de l'esprit dans l'étude de l'histoire des nations? C'est qu'il n'y a pas plus à s'effrayer pour l'avenir de l'Europe de l'immensité de l'empire russe, qu'à s'étonner des causes de la domination qui avait été fondée, trois siècles avant l'ère chrétienne, par un roi de Macédoine.

III.

Ce n'est pas dans l'immense étendue des possessions russes qu'il faut voir le danger des tendances de ce gouvernement à dominer l'Europe. A ce point de vue, ce serait plutôt pour lui un principe de faiblesse que de force, et c'est ce qui a fait dire à un illustre personnage politique, dans le parlement anglais, que « les causes qui font la force défensive de la Russie font sa faiblesse lorsqu'il s'agit d'attaquer. »

Quand la Russie n'avait d'autre avantage que d'être la plus vaste monarchie du monde, et elle l'était déjà avant l'avènement de Pierre le Grand, son nom était à peine prononcé en Europe; de grands seigneurs de la cour du régent s'étonnaient que le *prince moscovite*, venu à Paris pour y étudier nos arts et nos mœurs, ne leur rendît pas visite (1); et la *Pharsale du César* du Nord avait été une bataille gagnée dans les marais de l'Ukraine contre une armée de 20,000 Suédois manquant de vivres et de munitions, et dont l'illustre chef, blessé et succombant sous le poids des fatigues, était porté sur un brancard.

Ce n'est donc pas sur ses possessions territoriales que reposent les *forces agressives* de l'empire russe, les seules que l'Europe occidentale ait disposé à combattre et à refouler dans leurs limites; il faut en chercher le secret dans le rapport des populations de cette puissance avec la prodigieuse étendue de son territoire, dans ses ressources financières, dans les expédients machiavéliques de sa politique, et surtout dans l'organisation et les effectifs de ses armées.

La Russie ne fera pas marcher contre les défenseurs de l'empire ottoman ses steppes et ses forêts de sapins, ses immenses déserts de la Sibérie, ses mines d'or, mais ce seront les hommes qui la séparent de la Chine, sur les champs de bataille de l'Europe, en ne juge pas de la prépondérance d'une nation sur l'étendue de ses provinces, mais sur le nombre et la valeur de ses troupes, sur l'habileté de ses généraux et sur le poids de subsides dont elle peut disposer, ce qui sera toujours, quoi qu'on en dise, le *nerf de la guerre*.

IV.

La superficie de l'empire russe est, suivant le savant géographe Balbi, de 30,327,000 kilomètres carrés. 60 millions d'habitants sont répartis ou plutôt disséminés sur cet immense territoire; c'est à peu près 3 habitants par kilomètre carré Dans la Russie d'Asie, il n'y a pas un habitant par kilomètre carré.

La superficie de la France est de 527,060 kilomètres carrés celle de la Grande-Bretagne et de ses possessions en Europe est de 302,380 kilomètres carrés. Les deux grandes puissances de l'Europe occidentale ont donc ensemble une étendue de territoire de 831,060 kilomètres carrés, c'est-à-dire à peu près une superficie égale à la vingt-cinquième partie des possessions russes.

Mais ce territoire, que la vaste périmètre russe semble regarder en pitié sur la mappemonde, est habité par 36 millions de Français et par 27 millions de sujets britanniques (1), en tout, 63 millions d'âmes, ce qui donne une population moyenne de 76 habitants par kilomètre carré.

Comparez maintenant la puissance réelle, au point de vue de leurs possessions territoriales, de l'empire russe d'une part et de l'alliance franco-anglaise de l'autre; comparez ce grand désert peuplé de 62 millions d'âmes, à deux contrées qui comptent une population de 63 millions d'habitants agglomérés sur un territoire vingt-cinq fois moins étendu que celui de l'empire russe.

Mais le rapport de ces forces respectives apparaîtra bien plus remarquable encore, si nous comparons les éléments dont se composent ces populations.

Là, une nobleuse en général éclairée, brave, douée de tous les avantages d'une civilisation avancée, mais opprimée et divisée en deux camps: la *jeune Russie* et le *vieux parti moscovite*; une bourgeoisie dont nos habitudes de campagnes n'en viendraient pas le sort; 45 millions de paysans sur lesquels il y a plus de 20 millions de serfs; une nombreuse population transcaucasienne et plus de 4 millions de Polonais qui ont plutôt besoin d'être contenus par une armée d'observation que d'être mis en réquisition pour défendre l'intégrité de l'empire russe ou pour ajouter Constantinople à ses possessions.

Ici, au contraire, les deux nations les plus civilisées de la terre, les plus libres dans l'exercice de leurs droits civils, les plus riches, les plus douées de toutes les qualités, de tous les instincts qui font la force et la grandeur des gouvernements.

Nous aurons à continuer, dans un second article, ces réflexions préliminaires, et à parler de la puissance militaire de la Russie dans ses rapports avec sa puissance territoriale et les éventualités d'une grande guerre; nous aurons aussi à parler des ressources financières comparées de ce gouvernement. C'est toujours là un point d'une très grande importance dans la constitution des forces d'une puissance belligérante.

Le major L. Mercon.

(1) *Mémoires secrets de Duclos.*

Aux termes des instructions de M. le maréchal ministre de la guerre, les demandes de bourses au Prytanée impérial militaire de La Flèche, doivent lui être transmises par les préfets avant le 1er juillet prochain.

En conséquence, les personnes habitant le département de la Seine, et qui seraient dans l'intention de solliciter l'admission de leurs enfans au Prytanée, sont invitées à déposer dès à présent leurs demandes à la Préfecture.

Toute demande remise après le 1er mai prochain ne pourrait pas être comprise dans le travail de l'année courante.

Une soirée musicale a été donnée le 7 février, à Amiens, par le 58e de ligne, au bénéfice des indigens de cette ville; l'élite de la société s'était donné rendez-vous de bonne heure dans la salle de spectacle, où tout avait été préparé par MM. les officiers pour recevoir dignement les personnes qui avaient bien voulu participer à cette œuvre philanthropique. Tout le monde a été satisfait, riches et pauvres; les premiers ont passé une soirée délicieuse, et les malheureux ont vu s'accroître les ressources du bureau de bienfaisance, appelé à soulager tant d'infortunes.

La recette brute s'est élevée au chiffre de 1,638 fr. 75 c.

Frais, y compris la subvention donnée au directeur du théâtre, 512 85

Somme versée par le trésorier du corps au bureau de bienfaisance de la ville d'Amiens, 1,131 fr. 90 c.

M. le maire de Clermont-Ferrand vient d'adresser à M. le colonel du 59e de ligne ses remercîmens pour le nouveau secours donné aux pauvres de cette ville par les braves militaires de ce régiment, au moyen d'une représentation théâtrale, qui avait attiré une foule considérable de spectateurs.

PROGRAMME

D'un concours pour un emploi de répétiteur du cours de littérature militaire à l'École impériale spéciale militaire.

Paris, le 31 janvier 1854.

Un concours sera ouvert le 2 octobre 1854, devant un jury désigné au ministère de la guerre, à l'effet de pourvoir à un

(1) Suivant le major Mac-Culloc, la population du Royaume-Uni, y compris ses possessions européennes, était de 26,645,000 habitans.

ARMÉE D'ORIENT. CAM
Tentes portatives, Cantines, Bats, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lantern
déjà adoptés en Afrique.
BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, ALEXIS GOI
Digitized by Google

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, aussi avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les besoins de chaque jour, le manquant pas à l'ordinaire, les subsistans soutrés par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnance du 2 nove bre 1832 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassée de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du *Journal Militaire,* comprenant les années 1830, 1831, 1832 et 1833 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvet, ancien commis de l'intendance militaire.

OBSERVATIONS.

Tous les articles ajoutés ou chang'és, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont guillemetés, afin de les distinguer du texte primitif, et on a soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête; l'ordonnance du 10 mai 1844 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1853 sur les casernations, etc. Nous pouvons donc sans crainte éviter, comparativement aux ordonnances qui se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte remplacé par nous à plus de cinq. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, mais on ne peut plus claires.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire,* on n'y trouvera pas, comme dans les tables précédentes, ces formules si compliquées et inintelligibles trouvé d'une disposition à l'autre, sur toutes celles traitant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1850 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Tous les ouvrages ci-dess a sont entièrement terminés.

Prix ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio,* et le Livret d'ordinaire, du même format, à la vente duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, indiquant : 1° les hommes présens qui ne mangent pas à l'ordinaire ; 2° les subsistans soutrés par l'ordinaire ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, 1 50

Service intérieur, *infanterie,* 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Service intérieur, *cavalerie,* 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, 0 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire,* 1 vol. in-4 de 300 pages environ. 5 fr. 50 c

---

Une Bolte de Théorie d'Infanterie, 32 fr.
Une Bolte de Théorie de Cavalerie, 44

Décision ministérielle du 12 mars 1852

CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton et elles entrent à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la gibecière.

Les cartouches libres et les étuis portent l'indication de corps et le numéro matricule de l'homme.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouvert d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c., et le cent 4 fr.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS. 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Pelerins, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provi-sion, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE. -- GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHUVRE.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom inscrit sur le verre, doit être réputé contrefacon.

Composé par FAVROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris,* chez M. DEBAIN-LAFOREST, Rue Montmorency, 3. *A Marseille,* chez M. BRANTE, Rue de la Paix, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante ; sa base principale est formée de l'Alcéline, qui n'est autre chose que l'extraction des aucs de guimauve et d'althœa. Plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans en enlever son action tonique, aussi le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement laiteux et rafraîchissant ; il n'a pas l'action dure et agressive de tous les vinaigres ; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas durcir, il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum suffisamment intense après soi une agréable émanation douce et agréable. Il est d'une application journalière sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant le nom de notre artiste. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GESTIN, rue St-Honoré, 243. — Aboisseaux, chez M. GATHALA, fossé de l'Indépendance. — — chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 63. — chez M. ARNOUX, au Bazar de l'Esprit des Lois. — — chez M. BAMIN, rue du Temple, 125. — A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St-Rome, 19. — A Alger, chez M. QUEUX, rue Mahon. — A Saint-Etienne, chez M. RATAIL, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison succursale de Lyon, tant que durera son entreprise, tous les articles des parfumeries et savonneries surfines. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voies urinaires et de la génération

dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages, 4e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 40 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et tous les caractères pour *se guérir soi-même.* — *Tous les moyens employés les remèdes indiqués.*

Consultez AUX MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, affections cutanées, rougeurs, dartres, boutons rares, pertes séminales, perte, impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrice, ulcères blennorrhagie, virilité, stérilité, etc.

Chez l'Auteur, DOCTEUR JOZAN, de Saint-André, professeur de pathologie spéciale, 33, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 24, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 5 fr. Par la poste, 6 fr. 50 sous double enveloppe.

AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 1 fr. ; poste : 2 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures et par correspondance.* (Affranchir.)

PIERRE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** copahu et au nitrate d'argent.—Pharm. rue Rambuteau, 46 (Exportation !)

TREMPE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. --- 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n 55. — *Ecrire franco.*

---

7 Modèles de Poche VOIGTLÄNDER

Etablissement de Vienne (Autriche).

Fondé en 1756.

Fondé en 1756.

Fondé en 1756.

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 80 francs. Sans Annuaire, un an, 46 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 20 mars 1854.

Par décision impériale du 18 mars 1854, le commandement de S. A. I. le prince Napoléon prend le titre de 3e division de l'armée d'Orient; en voici la composition :

3e DIVISION.

Commandant. —Le prince Napoléon, gén. de divis.
Aides-de-camp. —Ferri-Pisani, capitaine d'état major.
— —Roux, capitaine d'infanterie.
Officiers d'ordonnance.—David, capitaine au 21e de ligne.
— —Vergne, sous-lieut. au 1er de spahis.
Chef d'état-major. —Neumeu-Desmarets, colonel, 1er aide-de-camp du prince.
Command. de l'artill. —Bertrand, chef d'escadron.
Command. du génie. —Creuzat, chef de bataillon.
Intendance militaire. —Dubut, sous-int. milit. de 1re classe.
— —Leboeuf, adjoint de 2e classe.
Prévôt. —Geslin, capitaine de gendarmerie.
Officiers d'état-major. —De Bouillé, capitaine.
— —Courrier, capitaine.
Officier d'artill. adj. au commandant. —Jaumard, capitaine.

1re brigade.

Commandant. —Comte de Monet, général de brigade.
1er bat. de chass. à p. —Cauberi, chef de bataillon.
2e de zouaves. —Clec, colonel.
3e rég. d'inf. de marine.—Bertin Du Château, colonel.

2e brigade.

Commandant, —Thomas, général de brigade.
20e léger. —Labadie, colonel.
22e léger. —Sol, colonel.

2 batteries montées (2e bat. du 7e d'art.—montés, commandés par le capitaine Brant, et 6e bat. du 13e d'art. — montés, commandés par le capitaine Claudet.
1 comp. de sapeurs du génie (1re comp. du 2e bat. du 3e rég.).
1 détachement de gendarmerie.

Par décision impériale, en date du 15 mars courant, M. le général de brigade Boutrelaux a été nommé membre du comité des fortifications, cumulativement avec les fonctions qui lui sont déjà confiées.

M. le maréchal ministre de la guerre vient de former son état-major de la manière suivante :

Premier aide-de-camp. — M. Ruffault, chef du bataillon du génie, aide-de-camp de S. Exc. M. le maréchal Vaillant.
Aides-de-camp. — M. Tyrbas de Chamberet, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp du général comte d'Ornano, gouverneur des Invalides ;
Et M. Appert, chef d'escadron d'état-major, officier d'ordonnance du ministre de la guerre.
Officiers d'ordonnance. — M. de Salignac-Fénelon, capitaine d'artillerie, aide-de-camp du général André;
M. Boutreaux, capitaine du génie, employé au service du génie au ministère de la guerre;
Et M. Lepage des Longchamps, capitaine au 31e de ligne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 3 mars 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après :

A un emploi de lieutenant-colonel.

1er régiment de chasseurs.

M. de Montalembert, chef d'escadrons au 1er de lanciers, en remplt. de M. Vauthier, admis à la retraite.

A deux emplois de chef d'escadrons.

1er régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Bossen, capitaine instructeur du 2e de dragons, en remplt. de M. de Montalembert, nommé lieutenant-colonel.

4e régiment de chasseurs.

Choix, M. Hébert, capitaine au 5e de chasseurs, en remplt. de M. de Fry, admis à la retraite.

A deux emplois de major.

1er régiment de cuirassiers.

M. Ully, capitaine au 5e de lanciers, en remplt. de M. Ancillon, mis en non activité.

2e régiment de hussards.

M. Forichon, capitaine au 2e de spahis, en remplt. de M. Bouscaren, mis en non-activité.

Par décret impérial du 3 mars 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de capitaine-instructeur.

2e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Grillet, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Gerson, nommé chef d'escadrons.

A un emploi de capitaine d'habillement.

11e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Mariotte, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Jahiaberi, admis dans l'état-major des places.

A six emplois de capitaine.

2e régiment de cuirassiers.

Choix (1er tour), M. Desmichelchamps, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Fiche, mis en non activité.

3e régiment de dragons.

Ancienneté (2e tour), M. Mercier, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Joly, mis en non-activité.

11e régiment de dragons.

Ancienneté (1re tour), M. Xetart, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Caron, passé dans les cavaliers de remonte.

2e régiment de lanciers.

Choix (1er tour), M. Allavène, lieutenant au régiment, en remplt. de M. de Maoun, passé aux fonctions d'adjudant-major.

3e régiment de lanciers.

Ancienneté (2e tour), M. Pompidor, lieutenant au régiment, en remplt. de M. de Billet, passé aux fonctions de capitaine trésorier.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Andrieux, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Moura, passé aux fonctions d'officier d'habillement.

A neuf emplois de lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1re tour), M. Michel, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Deshautschamps, nommé capitaine.

2e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Baumgirer, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Grillet, nommé capitaine instructeur.

5e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. Morin, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Mercier, nommé capitaine.

11e régiment de dragons.

Escadrons de guerre.

Ancienneté. . Perrière, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Nitrotte, nommé capitaine d'habillement.

12e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Champart, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de . Xatart, nommé capitaine.

2e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Abeilet, dit Lefèvre, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Allavène, nommé capitaine.

5e régiment de lanciers.

Ancienneté (2e tour), M. Pourrat, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplt. de M. Pompidor, nommé capitaine.

12e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1re tour), M. de Cugnon d'Allincourt, sous-lieutenant au régiment en remplt. de M. de Negre, admis à la retraite.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté, M. . Baland, sous-lieutenant au régiment, en remplt. de M. Andrieu, nommé capitaine.

A quatre emplois de sous-lieutenant

1re régiment de dragons.

Escadrons de guerre.

Ch . . . M. . . ignol, maréchal-des-logis au régiment, en remplt. de M. Perrière, nommé lieutenant.

7e régiment de lanciers.

(1re tour), M. Eynar, adjudant sous-officier au régiment, en remplt. de M. Vaux, mis en non-activité.

8e régiment de lanciers.

(2e tour), M. Bolot, maréchal-des-logis chef au régiment, en remplt. de M. Bily d'Ansel, passé dans un autre corps.

12e régiment de chasseurs.

(1er tour), . Chabaud, maréchal-des-logis chef au rég., en remplt. de M. de Cugnon d'Allincourt, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 3 mars 1854, ont été brevetés lieutenants, pour prendre rang à partir du 15 janvier 1854, époque à laquelle ils ont complété deux ans d'exercice dans le grade de sous-lieutenant :

MM. Vilhem, sous-lieutenant remplissant les fonctions de lieutenant au 2e au 2e du génie, à Metz.
Borré, sous-lieutenant remplissant les fonctions de lieutenant en 2e au 2e rég. de cette arme, à Montpellier.
De L'Eclaye de Langraye, sous-lieutenant remplissant les fonctions de lieutenant en 2e au 2e rég., à Metz.

Par décret impérial du 3 mars 1854, M. Martin, lieutenant-colonel commandant la 4e escadron du train des équipages militaires, a été promu au grade de colonel.

Par décret impérial du 4 mars 1854, a été nommé dans la GENDARMERIE,

A un emploi de chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Arnaud de Saint-Sauveur, capitaine dans la garde de Paris, en remplt. de M. Beaucreuse, mis en non activité.

Par décret impérial du 6 mars 1854, ont été nommés à quatre emplois de chef de bataillon dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Jolimesny, capitaine adjudant major au 11e de ligne, en remplt. de M. Sour-Valeur, mis en non activité.

b régiment d'infanterie légère.

Ancienneté, M. Delamprey, capitaine au 55e de ligne, en remplt. de M. Courtault, mis en non activité.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Palmaro, capitaine au 17e de ligne, en remplt. de M. Polinot-Leville, mis en non-activité.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Gaillet, capitaine au 12e de ligne, en remplt de M. Marcault, mis en non-activité.

Par décret impérial du 6 mars 1854, ont été promus dans le corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Susane, chef d'escadron au 1er régiment, directeur de l'école de pyrotechnie, à Metz, en remplt. de M. Gérard, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

Choix (1er tour), M. Bonvalet, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant la recrue d'Algérie (Alger), en remplt. de M. Jacquinet Durand, retraité.
Ancienneté (1er tour), M. Broquelart, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant cette arme à Verdun, en remplt de M. Susane, promu lieutenant colonel.

Par décret impérial du 6 mars 1854, ont été nommés aux grades ci-après dans l'état-major de corps, savoir :

Au grade de garde principal.

Emploi vacant par organisation.

MM. Flamet, garde de 1re classe à Strasbourg.
Baron, garde de 1re classe à Givet.
Sarut, garde de 1re classe au dépôt des fortifications.

Digitized by Google

remplt. de M. Muller, maître-ouvrier.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bousson, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vieville, mis en non-activité.

A deux emplois de lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Bernier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fabre, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Rodes, sous-lieutenant au corps en remplt. de M. Bovion, nommé capitaine.

A trois emplois de sous-lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vigouroux, sergent-major au corps, en remplt. de M. Benner, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), Andre, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bordes, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Gallardet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Neda, mis en non-activité.

Par décret impérial du 9 mars 1854, ont été nommés dans le corps des ingénieurs militaires (compagnies d'ouvriers constructeurs) :

Au grade de capitaine.

Pour occuper des emplois de capitaine en second.

Intérieur.

Ancienneté (1re tour), M. Laurence, lieutenant au corps, appelé par le décret du 1er mars 1854.

Choix (2e tour), M. Piard, lieutenant au corps, emploi créé par le décret du 1er mars 1854.

Au grade de lieutenant,

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

M. Lerin, sous-lieutenant au corps.

M. Beaupied, sous-lieutenant au corps.

MM. Lemaire et Beaupied prendront rang du 5 mars 1854, jour où ils ont complété deux ans de grade de sous-lieutenant.

Par décret impérial du 9 mars 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration du service de l'habillement et du campement :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Choix (1er tour), M. Renault, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplt. de M. Boyé, admis à la retraite.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Pinel, adjudant d'administration en 1er, en remplt. de M. Renard, premier officier d'administration comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Choix (2e tour), M. Fichu, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Pitrel, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

Au grade de sergent d'administration en 2e.

Sous-officiers divers provenant des divers corps de l'armée autres que les ouvriers d'administration (3e tour), M. Girard, sous-officier de 1re d'administration, en remplt. de M. Fichu, promu adjudant en 1er.

Par décret impérial du 10 mars 1854, ont été nommés à quatorze emplois de capitaine dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Remaisonnet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bessières de la Jonquière, nommé adjudant major.

7e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1re tour), M. Rodet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Meliere, nommé chef de bataillon.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Antoni, lieutenant au corps, en remplt. de M. Fatoni, nommé chef de bataillon.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Brisson, lieutenant au corps, en remplt. de M. Geuble, passé dans l'état-major des places.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. David de Beaufort, lieutenant au corps, en remplt. de M. Cottet, nommé chef de bataillon.

41e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Belot, capitaine en non-activité, en remplt. de M. Buchez, nommé adjudant-major.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Charmes, lieutenant au corps, en remplt. de M. Saar, nommé adjudant-major.

84e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lacassagne, lieutenant au corps, en remplt de M. Vuillaume, nommé chef de bataillon.

84e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. de Brême, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Cézac, nommé adjudant-major.

85e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Friant, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delannoy, nommé chef de bataillon.

91e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Le Mouël, lieutenant au corps, en remplt. de M. Tournier, mis en non-activité.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Rampillon, lieutenant au corps, en remplt. de M. Poibles, mis en non-activité.

Bataillons de chasseurs à pied.

Fraize.

Ancienneté (2e tour), M. Gadoué, lieutenant au 7e bat., en remplt. de M. Courson, du 5e bat., nommé chef de bataillon.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Choix, M. Hesnard, lieutenant au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran, en remplt. de M. Pécbot, du bat. d'Alger, nommé chef de bataillon.

Par décret impérial du 10 mars 1854, ont été nommés dans les régiments de cavalerie ci-après, savoir :

A cinq emplois de chef d'escadrons.

6e cuirassiers.

Ancienneté, M. Fournier, capitaine au 4e lanciers, en remplt. de M. Montagnier, mis en non-activité, en attendant sa retraite.

Choix, Joly-Dorcelonnier, capitaine au 4e de hussards, en remplt. de M. Douhet, mis en non-activité, en attendant sa retraite.

5e de dragons.

Ancienneté, M. Elie, capitaine au 5e de hussards, en remplt. de M. Girardot, mis en non activité, en attendant sa retraite.

3e de spahis.

Afrique.

Choix, Boubmarigue, capitaine au 10e de dragons, commandant la succursale de remonte d'Hesdin, en remplt. de M. Noël, mis en non-activité, en attendant sa retraite.

Choix, M. Allegre, capitaine adjudant-major au régiment, officier servant au titre indigène, naturalisé français par ordonnance du 14 avril 1845, services signalés dans divers commandements et missions difficiles ; plusieurs citations pour faits de guerre ; deux blessures reçues à l'ennemi), en remplt. de M. Boulenger, capitaine en activité hors cadres, pour continuer à être employé dans le service des remontes.

A un emploi de major.

11e de chasseurs.

N. Delard, capitaine au régiment, en remplt. de M. Parent-du-Mouron, passé dans le service du recrutement.

Par décret impérial du 10 mars 1854, ont été nommés dans les régiments de cavalerie ci-après, savoir :

A huit emplois de capitaine,

10e régiment de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. Dordinet, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Chaumont, mis en non-activité, en attendant sa retraite.

10e régiment de dragons

Ancienneté (3e tour), M. Idoux, lieutenant au régiment, en remplt. de M. Soubmeigne, nommé chef d'escadrons.

3e régiment de chasseurs.

Ancienneté (3e tour), M. de Oyemare, lieutenant au rég., en remplt. de M. Fournier, nommé chef d'escadrons.

5e régiment de chasseurs.

Ancienneté (2e tour), M. Hatin, lieutenant au rég., en remplt. de M. Héberi, nommé chef d'escadrons.

4e régiment de hussards.

Choix (2e tour), M. Brissard Dumaillet, lieutenant au rég., en remplt. de M. Joly-Dorcelonnier, nommé chef d'escadrons.

9e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Prumé, lieutenant au rég., en remplt. de M. Le Doulcet, passé aux fonctions d'adjudant-major.

2e régiment de spahis.

Choix, M. Jung, lieutenant au rég., en remplt. de M. Forichon, nommé major.

3e régiment de spahis.

Ancienneté, M. Mathias, lieutenant au rég., en remplt. de M. du Constant, passé aux fonctions d'adjudant-major.

A huit emplois de lieutenant,

10e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Brenner, sous-lieutenant porte-étendard du rég., en remplt. de M. Dordinet, nommé capitaine.

10e régiment de dragons.

Choix (2e tour), M. Gamet de Saint-Germain, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. Idoux, nommé capitaine.

6e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Normet, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. de Gyvone, nommé capitaine.

5e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour), M. Eymery, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. Hatin, nommé capitaine.

4e régiment de hussards

Ancienneté (1er tour), M. Picot, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. Brissaud Dumaillet, nommé capitaine.

8e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Lecoq, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. Prumé, nommé capitaine.

2e régiment de spahis.

Choix, M. Pellet, sous-lieutenant au rég., en remplt. de M. Jung, nommé capitaine.

3e régiment de spahis.

Choix, M. Gaschon de Molènes, sous-lieutenant au rég., en remplt. du M. Mathias, nommé capitaine.

A cinq emplois de sous-lieutenant.

10e régiment de cuirassiers.

(1er tour), M. Lemonnier, adjudant sous-officier au rég., en remplt. de M. Cuvellier, passé aux fonct. de porte-étendard.

2e régiment de dragons.

(2e tour), M. Counet, adjudant sous-officier au rég., en remplt. de M. du Coudray de Nanclas, nommé lieutenant.

4e régiment de lanciers.

(1er tour), M. David, adjudant sous-officier en rég., en remplt. de M. Normet, nommé lieutenant.

2e régiment de spahis.

(3e tour), M. Reynaud, maréchal-des-logis en 3e de chasseurs d'Afrique, en remplt. de M. Pellet, nommé lieutenant.

3e régiment de spahis.

(1re tour), M. Ladeo, adjudant-sous-officier au rég., en remplt. de M. Gaschon de Molènes, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 10 mars 1854, M. Chevals, capitaine de cavalerie en non-activité, a été nommé à un emploi de son grade, vacant au 1er régiment de chasseurs, par suite de la promotion de M. Delard au grade de major.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Chautan de Verdy, chef d'escadron à l'état-major de la 3e division militaire, en remplt. d'un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplt. de M. le commandant Delavallée, qui a reçu un autre emploi de son grade.

Loyart, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible à Oran, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Vinoy, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Gallot, capitaine d'état-major de 2e classe, employé à la 3e division militaire, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général d'Aurelle de Paladines, commandant la 1re brigade d'infanterie de la division de réserve de l'armée d'Orient.

Pruniaux, lieutenant-colonel du 4e escadron du train des parcs d'artillerie, est nommé commandant de 2e classe de la place de St-Malo, en remplt. de M. Charlon, admis à la retraite.

Menissier, chef de bataillon au 35e de ligne, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Wissembourg, en remplt. de M. Delsperches, admis à la retraite.

Seibonnet, capitaine adjudant de place à Briançon, est nommé en la même qualité à Longwy, en remplt. de M. Berthier.

Bernicaise, capitaine adjudant de place à Longwy, est nommé en la même qualité à Briançon, en remplt. de M. Seibonnet.

Bonier, capitaine adjudant de place à Oran, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Bellelle et citadelle, en remplt. de M. Pontcarzon, admis à la retraite.

Vivent, lieutenant au 47e de ligne, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Desbrettes de Beaulieu, commandant une brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon.

Thomassin de Montbel, lieutenant au 70e de ligne, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Forichon, commandant la subdivision des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Gilbert, lieutenant au 75e de ligne, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Detrémont, commandant la subdivision de Vaucluse, à Avignon.

Vial, capitaine d'état-major, aide-de-camp de M. le général Marey-Monge, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général Benault, commandant la 3e division d'infanterie de l'armée de Paris.

Heimann, capitaine d'état-major disponible, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Lacretelle-Dumesnil, commandant une brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon.

Irutaouy, lieutenant d'état-major détaché au 10e de ligne, est autorisé à passer au 2e de ligne, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Marigues, lieutenant d'état-major détaché au 33e de ligne, est autorisé à passer au 76e de ligne, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Rousset, lieutenant d'état-major détaché au 10e de ligne, est autorisé à passer au 74e de ligne, pour y servir ainsi qu'il est réglé par l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Guillabert de Govin, capitaine au 3e de chasseurs, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Lyon, en remplt. de M. Arnaud, admis à la retraite.

Raullet, capitaine au 12e léger, est nommé adjudant de place à Saint-Omer, en remplt. de M. Carrier-Boumouchy, admis à la retraite.

Delisle, capitaine adjudant de place à Arras, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Villefranche et château, en remplt. de M. Robert, admis à la retraite.

Sanielé, capitaine au 3e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Oran, en remplt. de M. Rosier, qui a reçu une autre destination.

Delaselle, capitaine au 7e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr.

Ferrier, lieutenant au 9e léger, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr.

Tarrambeau, sous-lieutenant au 57e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr.

NOMINATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

Sont attachés à l'armée d'Orient :

MM. Blanchot, intendant militaire de la division d'Oran.

Lucas de Montigny, sous-intendant de 1re classe à la div. d'Alger.

Blanc de Molènes, sous-intendant de 2e classe à Grenoble.

Vignier, adjoint de 1re classe à la div. d'Oran.

Gayard, adjoint de 1re classe à la div. d'Oran.

Lévy, adjoint de 1re classe à la div. de Constantine.

Le Berof, adjoint de 1re classe à Toulon.

Sanche, sous-intendant militaire de 2e classe à Orléans.

De Las Cases, sous-intendant militaire de 2e cl. à Auxerre.

Le Creurer, sous-intendant militaire de 2e classe à Lyon.

Dubut, sous-intendant militaire de 2e classe à Calais.

De Séganville, sous-intendant militaire de 2e classe à Rodez.

Regez, adjoint de 1re classe à Strasbourg.

Sansen, adjoint de 2e classe à Mende.

Leblanc, adjoint de 2e classe à Marseille.

MM. Malfarme, sous-intendant de 1re classe à Paris, est désigné pour faire fonctions d'intendant à la div. d'Oran.

Moyse, adjoint de 2e classe à Lyon, est désigné pour la div. d'Alger.

Guérin, adjoint de 2e classe à Briançon, est désigné pour la div. d'Alger.

Tournois, adjoint de 2e classe à Vesoul, est désigné pour la div. d'Oran.

Castex, adjoint de 2e classe à Vennes, est désigné pour la div. d'Oran.

Bouvard, adjoint de 2e classe à Vesoul, est désigné pour la div. de Constantine.

Rabastens, adjoint de 2e classe à Châlons, est désigné pour la div. de Tuile.

NOMINATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Vallet, sous-lieutenant au 30e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Berthelin, qui permute avec lui.

M. Bocquet, sous-lieutenant au 31e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Lebotlanger, promu lieutenant.

M. Grégoire, sous-lieutenant au 8e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Lebourgeois, promu lieutenant.

M. Tixier, sous-lieutenant au 20e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Allegrefeuil, promu lieutenant.

M. Nicolle, capitaine au 7e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplt. de M. Bonnemarin, qui permute avec lui.

M. Pilot, capitaine au 7e de ligne, passe au 42e de ligne, par permutation avec M. Charpenay, capitaine à ce corps.

M. Gonthier, capitaine au 7e de ligne, est nommé à un emploi de chef de bataillon dans le corps, en remplt. de M. Peturel, qui permute avec lui.

M. Troyan, chef de bataillon au 4e léger, passe au 7e de ligne, en remplt. de M. Delignac, qui permute avec lui.

M. Bertrand, lieutenant au 14e de ligne, passe au 8e de même arme, en remplt. de M. Binos de Pombarat, qui permute avec lui.

M. Dubarry, sous-lieutenant au 71e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Pondeveu, promu lieutenant.

Digitized by Google

M. Vallet, capitaine au 2e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major dans le bataillon dont il fait partie, en remp. de M. de Roquefeuil, qui permute avec lui.

M. de Wimpffen, colonel du 12e de ligne, passe au commandement du rég. de tirailleurs algériens, vacant par organisation.

M. Favin Lévêque, lieutenant-colonel du 62e de ligne, passe au 1er rég. de la légion étrangère, en remp. de M. Ridouel, promu colonel.

M. Besnières de la Jonquière, capitaine au 16e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Mortier, promu chef de bataillon.

M. Burbot, capitaine au 41e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Brateau, promu chef de bataillon.

M. Saur, capitaine au 43e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en remp. de M. Janin, promu chef de bataillon.

M. de Cazac, capitaine au 54e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Vilar, promu major.

M. Lasserre, sous-lieutenant au 61e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Garranger, promu lieutenant.

M. Vital, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied, passe au 20e léger, en remp. de M. Belleville, qui permute avec lui.

C'est par suite d'une erreur qui vient d'être reconnue, que M. Martin, capitaine au 67e de ligne, a été porté comme ayant été nommé à l'*Inverness* par le décret du 7 du mois courant; c'est au *choix* qu'a eu lieu la promotion de cet officier.

Les nouvelles arrivées de Marseille annoncent que les dispositions prises pour l'embarquement des troupes de l'armée d'Orient commencent à recevoir leur effet.

M. le lieutenant Canrobert a embarqué sur le frégate à vapeur le *Christophe Colomb*, qui a pris la mer le 19 mars, à six heures du soir, remorquant le transport le *Mistral*. Le bateau à vapeur le *Africain*, qui fait partie du même convoi, a également pris la mer. Ces trois bâtimens portent des troupes appartenant à la 1re division de l'armée.

D'autres départs doivent avoir lieu demain, 21, et les jours suivans. Le *Télégraphe* indique comme devant faire partie du plus prochain convoi.

Tout fait espérer que dans un très petit nombre de jours, les 8 très-grands de cette armée de 40,000 hommes auront la destination que la confiance de l'Empereur leur a assignée.

Les nouvelles reçues de Constantinople annoncent que le gouvernement turc se dispose à faire, pour l'amélioration de la position de ses sujets chrétiens, toutes les concessions que les puissances alliées ont réclamées. En étant ainsi on sait tout préjuger à son injuste agression, l'empereur ottoman en fera plus complétement ressortir l'injustice. Beaumann.

Le 2e régiment de ligne quitte la garnison de Rennes pour se rendre à Dijon.

Dans l'article de notre honorable collaborateur, M. le colonel Ambert, que nous avons inséré au *Moniteur de l'Armée* du 21 mai dernier, et qui a pour titre : *Le général Abbatucci*, il est dit (à la 2e note de la 1re colonne) que la garnison de l'ouvrage a couvert sur la rive droite du Mein, et y formait la tête du pont d'Hunigue avant que ce pont fût rompu, se composait de 3 demi-brigades qui se relevaient tour à tour, l'ennemie ne fut pouvant à point en entamer une.

Ces corps étaient, dit cette note, la 2e légère, les 24e et 89e de ligne.

Il résulte d'une lettre adressée à M. le colonel Ambert par un ancien militaire, attaché à cette époque comme sous-officier d'artillerie à la 74e demi-brigade, que cette demi-brigade faisait également partie des troupes employées à la défense de cette *tête de pont* sans pont, comme l'appelaient alors nos braves soldats, et qu'elle partagea les dangers et la gloire des autres corps placés sous les ordres de l'intrépide Abbatucci.

Nous nous empressons de consigner ici la réclamation qui nous est transmise à cet égard. Baudouin.

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'EUROPE.

(Deuxième article. — Voir le numéro du 16 mars.)

V.

Tous les statisticiens militaires qui se sont occupés de l'armée russe sont à peu près d'accord sur ce point, que le principal d'organisation de cette armée est d'environ 800 mille hommes, sur lesquels 500 mille hommes seulement composent l'armée active ou mobile (1). Le reste comprend ce qui appartient à la réserve ou d'instruction, les bataillons de garnison, les corps du Caucase, de Finlande, d'Orembourg, de Sibérie, les Cosaques, les troupes irrégulières.

Tous ces corps, sur le vaste territoire russe, des destinations spéciales et permanentes dont ils ne peuvent être détournés.

M. Théophile Lavallée, dans un remarquable article sur les forces de la Russie, en a porté le complet réglementaire, si on peut dire qu'il y a un complet réglementaire dans une armée composée de tant d'élémens divers, à 1,200,000 hommes, troupes actives et *irrégulières* confondues. Mais comme les notres écrivains qui ont traité le même sujet de statistique militaire, il tire des documens dont il n'est avec pour l'exécution de son travail, cette conclusion que l'armée russe active et véritablement mobilisable n'est que de 500 mille hommes (2).

Cette force de 500 mille hommes serait-elle entièrement disponible pour une guerre extérieure et offensive, et pourrait-on avoir confiance dans les effectifs qui nous en sont donnés sur le papier? C'est ce que les hommes spéciaux et l'histoire des dernières expéditions russes dans les guerres modernes s'accordent à contester.

(1) Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*.—Le colonel Boutiowski, *Géographie militaire de l'Europe*.—Le colonel Faillet, *Statistique des armées étrangères*.—Géographie de Balbi.

(2) *Moniteur de l'Armée* du 16 juin 1853.

Le colonel Rodtorffer, dans sa *Géographie militaire de l'Europe*, le colonel Faillet, dans ses *Recherches statistiques sur les armées étrangères*, M. Th. Lavallée, dans le travail que nous venons de citer, pensent, en se fondant sur des renseignemens puisés aux meilleures sources que la Russie pourrait pas mobiliser, pour une grande guerre étrangère, plus de 200 à 250 mille hommes. C'est aussi, avec peu de restrictions, la conclusion que tire le général Baudin d'un grand nombre d'opinions sur la constitution de la milice russe, citées dans son *Dictionnaire de l'armée de terre* (1). Cette base est adoptée par le général russe Mikhailovski-Danilevski dans son appréciation des forces de cet empire en 1805. Sur une armée active de 350,406 hommes, il ne compte que 226,032 hommes de troupes mobiles (2).

Notre honorable collaborateur, M. Beaumann, a fait une remarque fort juste à propos de l'article de M. Lavallée, en disant : « Personne n'ignore que dans l'armée russe, plus que dans toute autre, il y a lieu de faire sur les chiffres qu'on présente comme officiels de notables réductions, et que l'*effectif réel*, comme l'*effectif disponible*, n'est jamais en Russie, à beaucoup près, l'effectif réel (3). »

« Dans aucune autre armée, dit le colonel Rodtorffer, on ne trouve jamais une différence plus grande entre l'effectif réglementaire et celui des troupes prêtes à entrer en campagne, que dans l'armée russe (4). »

« On ne peut fonder, dit-il, ces conjectures sur la force réelle des régimens russes, bien dans un autre ouvrage assez récent, puisque l'empereur ne la connaît pas lui-même, et que les officiers supérieurs non également intéressés à réduire *ce qui existe en réalité* (5). »

Et, en effet, dans ces derniers temps et lorsque nous étions loin d'avoir des idées hostiles au gouvernement russe, un grand nombre de faits ont été mis par les journaux les mieux informés, qui témoignent des désordres et des dilapidations dont la perpétration est, pour ainsi dire, passée à l'état normal dans les armées du tsar.

On a vu dans nos colonnes les exercions des fournisseurs sous le Directoire et de la corruption des administrations de cette époque, n'a rien de comparable aux dépréciations, dans l'administration des casernes, dans les tribunaux et là par l'impunité positive de l'empereur Nicolas ont trop souvent à châtier, et plus souvent encore à tolérer. Or, qui de nous a la moindre confiance dans les chiffres que fournit le gouvernement dont nous avons la disposition de l'histoire? Il n'en sobre pas plus au ministère de la guerre russe de donner à cette puissance un million de soldats sur le papier, qu'il n'en coûtait au ministre de Louis-Philippe pour compter de mille hommes le effectifs des forces de la France, épuisée par les dépradations du sab administration.

Dans un pays de despotisme comme la Russie, toutes les parties de la puissance publique do vent être sous l'influence des mêmes voies d'organisation et des mêmes causes de faiblesse relative. On pourrait donc, sous certains rapports, juger de la réalité de la force militaire de la Russie par le tableau qui nous a été fait de l'état de sa marine, dans une publication périodique qui se manque pas de réputation scientifique, et à laquelle beaucoup d'hommes d'une haute compétence dans les diverses branches des connaissances humaines. Voici ce que nous lisons dans la *Revue britannique* :

« La flotte de la Baltique consistait-il en cinquante vaisseaux de ligne, au dire des statisticiens qui défendent les intérêts du tzar. Mais s'il fallait faire l'appel de ces bâtimens et les mettre en état de prendre la mer, on trouverait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit à refaire, et tout ou plus si, sur ce nombre, on pourrait en produire un tiers, et si, dans tous les équipages de la flotte, on trouverait dix hommes sur cent qui eussent le pied marin.

« Il est de notoriété que la plupart des navires de la Baltique sont pourris...

» Nous confirmons, d'après la *connaissance personnelle* que nous avons des ports de la Baltique, qu'*aucun* de ces vaisseaux russes ne saurait tenir même avec des vaisseaux turcs....

» Les chantiers, les hâvres et les arsenaux de la Russie sur la Baltique sont le théâtre des vols et des dépréciations des fonctionnaires russes (6). »

Ainsi une flotte composée de vaisseaux dont on tiers seulement serait en état de naviguer sur la mer, et une armée de terre qui ne pourrait pas être mobilisée, pour une guerre offensive, dans une proportion plus considérable de son complet d'organisation : ces deux armées jointes aux forts et aux soldats en grande partie usés par l'âge dans les régimens; — des chantiers, des hâvres et des arsenaux qui servent de théâtre aux dépréciations des fonctionnaires russes, et des effectifs réglementaires que les puissances militaires sont intéressées à réduire et à tenir secrets (7), au risque d'être causés de leurs grades et exposés comme pionniers dans les mines de la Sibérie, s'ils osaient dénoncer la vérité : voilà, à la force publique en Russie que nous trouvons dans les ouvrages des statisticiens et dans les relations des voyageurs les plus favorablement disposés à nous vanter la puissance militaire du tzar!

VI.

Mais c'est bien moins encore à ces révélations statistiques qu'une connaissance approfondie qu'il faut demander des notions exactes sur les forces réelles de la Russie.

On s'est laissé beaucoup trop éblouir en France, sous la dernière règne, par les récits fabuleux de quelques grandes revues de l'empereur Nicolas. Il y a beaucoup à rabattre de cette puissance d'apparat qui défile sur un terrain de manœuvres de quelques lieues carrées, quand il s'agit de la transporter sur de vastes champs de bataille, où il n'y a pas seulement des millions d'hommes à montrer, mais beaucoup de millions d'écus à dépenser.

Voyons donc si, dans les guerres qui ont illustré ce dernier demi-siècle, la puissance militaire de la Russie a répondu à l'idée que s'en font les hommes qui mesurent les ressources d'un pays sur l'étendue de son territoire, comme s'il n'y avait pas sur le globe dans quelles conditions imperceptibles en regard de son immensité, Paris et Londres, sur lesquels cependant s'appuient des leviers plus puissans à remuer le monde que le colosse qui embrasse la huitième partie de la terre habitable.

VII.

Dans les grandes guerres de la Révolution, l'empereur Paul Ier, plein des souvenirs de sa mère, Catherine II, et qui se croyait comme elle destiné à devenir l'arbitre de l'Europe, fit les plus grands efforts pour envoyer une formidable armée sur le théâtre de la guerre en Italie, et il lui fallut les subsides de l'Angleterre p ur lancer contre nous son plus illustre capitaine avec 40 mille hommes.

La tzar Alexandre aspirait à remuer le gouvernement que tenait de lui Gendre Napoléon, comme son père Paul Ier avait rêvé le renverser la République. Pour accomplir cet audacieux projet, le généralissime Kutousoff entre en campagne, le 13 août 1805, avec une armée de 46,000 combattans. La destruction de l'armée autrichienne exige du part de la Russie le déploiement de toutes ses forces disponibles. L'empereur Alexandre vient se placer en personne à la tête de ses troupes pour disputer à Napoléon l'empire de l'Occident, il ne peut réunir sur le champ de bataille d'Austerlitz, la plus mémorable action de guerre des temps modernes, que 80 mille hommes, y compris quelques faibles débris de l'armée autrichienne. On sait que par sa traité conclu au mars 1805, l'Angleterre s'était engagée à aider de ses subsides la levée de boucliers de la Russie contre la France (1).

En 1806, la Russie ne peut mettre à la disposition de sa plus fidèle alliée, la Prusse, pour la sauver d'une destruction qui paraissait imminente, et pour conjurer les dangers d'une lutte qui devait aboutir à la paix de Tilsit et au système continental, qu'une armée de 100,000 hommes.

En 1812, il s'agissait du sort de l'empire russe lui-même. L'effectif qu'on voulait opposer à Napoléon et à ses alliés devait être de 805,000 hommes de troupes de terre et 75,000 hommes de troupes de la marine. Les forces militaires de la Russie organisées régulièrement étaient de 317,082 hommes. Ce nombre fut presque entièrement disponible à la prise de 241,000 combattans (3). Après la bataille de la Moskowa, elle était réduite à 168,000 hommes.

En 1813, les Russes ne repassent le Rhin avec 200,000 hommes; mais pour arriver à fournir à l'Europe soulisée cette masse de combattans, il fallut mettre en campagnes tout ce que le tzar avait de troupes régulières, de Cosaques et de Kalmouks.

On a vu avec quelle audacieuse tâche que la révolution de Pologne imposait à la Russie en 1830. On n'était pas trop de toutes ses ressources disponibles pour dompter les tempêtes qui s'amoncelaient sur le trône des tzars; et pour former grand sang et remettre à la chaîne cette héroïque nation, elle ne put employer que 120,000 hommes. Une partie de la Pologne soulevée était insurgée contre la Russie, et à l'objet du mois d'une lutte acharnée de 120,000 soldats russes contre 36,000 insurgés polonais, pour que *le colosse du Nord* parvînt à se remaître d'un lambeau de royaume de 4 millions d'âmes.

On voit par ces faits que, dans les plus grandes crises de son histoire, qu'il n'y a pas beaucoup à s'inquiéter de ces énormes levées d'hommes dont la Russie voudrait nous effrayer. Le recrutement n'est pas, en Russie, une affaire aussi claire et aussi liquide qu'en France.

En 1812, lorsque l'empereur Alexandre ordonna une levée extraordinaire d'hommes dans ses immenses États, *plus des trois quarts* des recrues prévues avaient déjà été reçues l'année 181. « La Russie, dit le général de Chambray, est le pays de l'Europe où la mortalité parmi les recrues est la plus forte; c'est aussi celui où le nombre de ceux de ses soldats qui prennent congé qui en sont chargés. Ils ont intérêt à la mort de ces malheureux, parce que le décédé qui règne dans l'administration leur permet de s'enrichir légèrement figurer sur les contrôles longtemps après qu'ils sont morts, et de bénéficier ainsi de ce que le gouvernement accorde pour leur entretien et leur subsistance (8). »

VIII.

Il n'y a pas de bonnes armées sans de bonnes finances. Pour qu'une troupe soit solide et puissante sur les champs de bataille, il faut qu'elle soit bien payée, bien nourrie et bien vêtue; or, c'est là un des côtés faibles de la puissance russe.

Les budgets de la France et de l'Angleterre réunis montent à la disposition de ces deux puissances une finances de *trois milliards*. La Russie, aussi pauvre d'écus qu'elle est riche de bœufs errans du terroiriers, n'a qu'un revenu que quelques statisticiens font monter à 413 millions de francs, d'autres à 474 millions. Toute la fortune du tzar ne pourrait fournir en une semaine, s'il la fallait, par des départemens de la France où par un riche comté de la Grande-Bretagne.

Le problème d'un effectif qu'on se vante en Russie de pouvoir porter jusqu'à un million d'hommes, avec d'aussi pauvres ressources, est un problème digne de la guerre de 1,200,000 france, serait inexplicable, si on ne connaissait pas la misère du soldat russe.

Voici le portrait des soldats de cette nation, que nous trouvons dans un dérivation très-favorable à la puissance de l'empereur Nicolas :

« L'armée, si remarquable par sa discipline et par sa bonne tenue lors qu'elle est réunie, est composée, pour la plupart, de quelques corps d'élite, d'hommes bien habillés quand ils se montrent en public, mais tenus salement quand ils rentrent dans l'intérieur des casernes. Le tzar hâva des soldats traîlt la souffrance et la faim (9). »

Il est vrai que cet écrivain, M. de Custine, met ces paroles dans la bouche de ceux qui ne partagent pas ses idées sur la Russie, mais il n'en contexte pas la vérité.

Un autre explorateur des forces russes s'exprime ainsi sur l'état physique des troupes du tzar :

« Quelques régimens de ligne présente un aspect misérable ; les sales redingotes brun-gris, les habits rapiécés et souvent sans bras et rôpés des soldats, leur teint hâve, leur air à moitié morts de faim et de chaleur apparence de leurs officiers sont loin d'offrir un pareille impression.....

(1) La Russie s'était engagée à fournir 180,000 hommes; mais elle avait été beaucoup moins exacte à remplir son engagements de soldats que l'Angleterre à bien payer la solde.

(2) Boutourlin, *Histoire de la campagne de Russie*.

(3) Le général de Chambray, *Histoire de l'expédition de Russie*.

(4) Rodtorffer, *Géographie militaire de l'Europe*.

(5) Ibid., t. II, page 327.

(6) *La Russie* en 1839, par le marquis de Custine, t. III.

(7) *Histoire de l'expédition de Russie*.

(8) Ibid., t. II, page 327.

(9) *La Russie en 1839*, par le marquis de Custine, t. III.

Digitized by Google

« Après la revue, lorsque le soldat de la garde a quitté ses armes, on est surpris de voir à quelle misérable créature toute cette apparence se réduit ; combien il est maigre, étroit de poitrine, mal tourné ; dénué de force musculaire, le nerf et l'élasticité manquent à ce grand corps, qui rappelle la croissance prématurée d'un écolier ; combien, enfin, ile sont loin de cet air de santé, de ces formes athlétiques, de ces proportions musculeuses qui distinguent nos gardes du corps. Dans tous ces régiments, qui font l'orgueil de l'armée russe, il existe à peine un seul homme dont la taille n'offre pas de défectuosités saillantes.....

« On assure que dans la guerre de Pologne, la garde impériale s'est montrée fort au-dessous de la ligne (1). »

Et voilà les troupes qui veulent se mesurer avec nos soldats régiéniens de France, avec nos indomptables chasseurs à pied, avec les hommes de fer de l'Algérie, avec les vieux soldats de la Grande-Bretagne, pour lesquels on dépense plus d'argent et un soin non pour le fantasque roman en un an, et dont nous n'avons jamais honté, nous leurs plus anciens rivaux de gloire, à proclamer la valeur !

C'est en comparant le triste aspect des soldats russes à l'état florissant des braves troupes de l'alliance franco-anglaise qu'on sent mieux toute la force de cet axiome, que *l'argent est le nerf de la guerre.*

Le major L. Messon.

(La suite à un prochain numéro.)

M. le commandant de Chambrelent, auteur de plusieurs publications militaires qui lui ont valu un échec d'autrui, vient de faire paraître un volume très intéressant sur l'institution des Invalides. C'est plus que l'histoire de l'hôtel consacré aux vieux soldats ; c'est encore l'histoire de ces vieux soldats eux-mêmes à toutes les époques.

On retrouve dans cet ouvrage la trace du tout ce qui a été fait, chez les nations anciennes et modernes, pour soulager les nobles infortunes des hommes qui, après avoir consacré leur existence au service de leur pays, ont été mutilés sur les champs de bataille. En lisant ces pages pleines d'intérêt, on est heureux de se dire que la France et ses souverains ont été les premiers à récompenser dignement les serviteurs de la patrie.

Tout le monde sait que ce fut Henri IV qui eut l'idée première de réunir les soldats mutilés en trop âpès pour continuer à supporter le poids des armes. Personne n'ignore que cette pensée généreuse fut mise à exécution de la façon la plus somptueuse par le grand roi Louis XIV et par son ministre Louvois ; mais ce que tout le monde ne sait pas, ce sont les grandes difficultés auxquelles passa cette belle institution de l'hôtel des Invalides, depuis sa création jusqu'à nos jours.

M. le commandant de Chambrelent, dans son livre intitulé : *De l'institution et de l'hôtel des Invalides, leur origine, leur histoire*, prend cette institution au berceau et la conduit jusqu'à l'époque actuelle.

Parfaitement en état, par sa position d'aide-de-camp du gouverneur de l'hôtel, de puiser aux meilleures sources, il a su profiter avec intelligence de cette facilité à compulser des documents vrais pour composer un livre qui sera vivement apprécié, non-seulement dans l'armée française, mais chez tous ceux qui aiment à lire l'histoire telle qu'elle ressort de matériaux incontestables.

Cet ouvrage est divisé en six chapitres, dont chacun embrasse une période de l'institution des Invalides : d'abord, dans les temps anciens, chez les peuples guerriers ; ensuite, en France, dans les premiers temps de la monarchie, puis sous Henri IV et Louis XIV, sous Louis XV, Louis XVI, la République et l'Empire; enfin, de nos jours. On y trouve aussi la liste de tous les gouverneurs qui se sont succédé à l'hôtel depuis sa fondation, et un exposé des principales règles sous l'empire desquelles sont placés aujourd'hui les pensionnaires de l'hôtel.

L'ouvrage se termine par une description exacte du tombeau de l'Empereur Napoléon Ier.

Ce livre est intéressant et instructif pour tous les militaires ; nous croyons qu'il sera très recherché aussi par les nombreux étrangers qui se succèdent journellement à Paris, et qui, tous, commencent leurs courses dans cette capitale du monde civilisé par une pieuse visite à l'hôtel des vieux soldats.

Bandrenin.

Nous avons annoncé déjà la mise en vente, par M. J. Corréard, directeur du *Journal des Sciences militaires*, du trois belles cartes géographiques relatives au théâtre de la guerre en Orient, et qui se composent :

1° D'une carte des *agrandissements de la Russie*, depuis Pierre le Grand jusqu'à nos jours, avec le testament politique de ce souverain, imprimé en légende ;

2° D'une jeuxième carte du *théâtre de la guerre en Orient* (empire ottoman, Turquie d'Europe), avant en légende une notice historique et statistique sur l'empire turc, sur ses forces militaires, et sur notre ancienne alliance avec Constantinople.

3° D'une deuxième carte du *théâtre de la guerre en Orient*, comprenant toute la mer Noire, la Circassie, la Géorgie et la Turquie d'Asie, avec des renseignements complémentaires sur la Turquie et sur ses forces militaires.

Ces trois cartes forment chacune une feuille pour une nouvelle édition de chacune de ces cartes, auxquelles il a fait d'importantes additions. Il publie également un plan de la ville de Sébastopol et du littoral de la mer Noire sur l'Europe, avec une notice sur les villes, les forteresses, les bais, les criques de ce littoral, et les sondages et fonds d'eau.

Les circonstances présentes et les éventualités de la campagne qui va s'ouvrir donnent un nouvel et puissant intérêt à ces quatre cartes, qui sont parfaitement accueillies, et sans l'aide desquelles il serait difficile de se rendre un compte exact des opérations militaires. Nous les recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Haussmann.

Le directeur-gérant responsable : H. GAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— MM. GAY JEUNE ET FILS, FOURNISSEURS BREVETÉS DE LL. MM. IMPÉRIALES et de la REINE D'ESPAGNE, ont l'honneur d'informer les Dames qui leur honorent constamment de leurs ordres qu'on peut se passer de toutes leurs nouveautés, qui seront mises en vente dans leurs magasins, 29 rue de la Ville-de-Lyon, 2, rue de la Tréille-du-Roule, au fond de la cour.

— A vendre, une très jolie jument de 3½ sang Pouruse, pouvant monter un officier et traîner un cabriolet ou de cavalerie légère. S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

ORDONNANCE PORTANT RÈGLEMENT
SUR LE
SERVICE DE LA SOLDE ET SUR LES REVUES,
SUIVIE DU
Tarifs de solde en vigueur.
Nouvelle rédaction d'après les documents officiels et le texte des lois, ordonnances, décrets et décisions qui ont servi de modèle ou interprété cette ordonnance ;
Accompagné de notes explicatives,
PAR A. GARREL,
Commis principal au ministère de la guerre.
Un volume in-octavo, 1851. Prix : 1 fr., *franco* par la poste, 5 fr.

BARÈME DE LA SOLDE DE L'INFANTERIE
OU
Comptes faits, jour par jour, pour chaque grade, de an solde et des accessoires de solde
Attribués dans toutes les positions, d'après les tarifs des 3 décembre 1840, 7 décembre 1841, 23 mars, 6 septembre 1852 et 24 mars 1853,
A L'USAGE
Des régiéments d'infanterie, des bataillons de chasseurs à pied et des tirailleurs indigènes,
PAR M. GIBERT,
Capitaine trésorier du 14e régiment d'infanterie légère.
Un volume in-octavo ; deuxième édition 1853 : 3 fr. — *Franco*, par la poste : 3 fr. 30 c.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRÉVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM, — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Calans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Cuirasse Sangle, Pantalons Jambières, Gants, Bonnets, Coussins à air, Oreillers et Couvertures, Bouteilles flottantes, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à pour le, Approvision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.
Nouveau traité et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages. 4e édition, contenant
214 figures d'anatomie
dans le texte, et 40 chap. sur les fonctions : les maladies, traitement rationnel de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour se guérir soi-même. — *Tous ces phénomènes prouvent les remèdes indiqués.*
Conseils AUX MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissement, catarrhe de vessie, écoulements, pertes séminales, pertes, impuissance, nervosité, maladies des femmes, de matrice, pertes blanches, vérités, stérilité, etc.
Chez l'auteur, docteur JOSEPH JOSAN de Saint-Jacques, professeur de pathologie sexuelle. M. RUE JACOB, et MASSON, libraire, 17, rue de l'Ancien-Comédie. Prix : 5 fr. Par la poste, 5 fr. 50 ; contre remboursement, 6 fr.
AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé. Prix : 3 fr. 50. — *Consultations de midi à 3 heures et par correspondance.* — Affranchir.
PIERRE DIVINE. — 2 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO copahu et au mixture d'argent. — Pharm. rue Bambuteau, 46 (Exportation.)
LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une mince en volume d'un petit traversin, pouvant supporter 180 kilog. et n'en pesant que 8 1/2, fonctionne ainsi chargé, longueur Prix : de 25 à 30 fr.
Lit, même système, sans garni, pesant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.
Tentes très portatives, toile extra forte, depuis 100 fr. — Bâches pliantes, nouveau système. — ARONDEL, fils, 35, passage du Saumon et Marché Lenoir.
NOUVELLE LUNETTE de CLISAGE d'une grande force, indispensable à cette époque de l'année pour des chutes humaines. — Prix : 20 fr. — BARWOLLIER frères, 10, boulevard des Italiens, 6.

L'EMPEREUR
GARDE IMPÉRIALE
Cette Publication est autorisée par le Ministre de la Guerre.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu et tous les saisent pour la conservation de ses cheveux. — MICHEL, 15, passage Choiseul, à Paris.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
Cantines de campagne mobiles et transportables, d'approvisionnement spécial, solidité à toute épreuve. — GERMAIN, fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 185, à Paris.
Prix avec cuiller : Cantines de France, 60 fr. | Ces cantines servent à former
Idem, de Campagne, 70 | un bivouac.
Malle-cabriolet, 70 fr. à 120 fr.

ARMÉE D'ORIENT.
Transquet par vapeur des lait, un et quatrième de toute nature, de Paris à Gibraltar, Malte, Athènes, Smyrne et Constantinople.
Les marchandises doivent être livrées le 18 mars au plus tard.
M. Gherbin, 20, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES
Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de harnais, chabraques, manteaux imperméables pour les officiers de cette arme à partir de 120 francs. — Cuirasses et cuirassines à prix réduit. Choix au comptoir. — JULIEN, rue Richelieu, 8, à Paris, en face le Théâtre-Français au 2e. — Remarquer bien le n° 8 pour n'arrêté de 2e.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS
Guide des Malades, par le docteur DEURE, médecin de la famille de Paris, et membre du Bureau de Bienfaisance, *ex-Chirurgien Major*, auteur de divers ouvrages estimés, 1 vol. in-8 de 400 pages, 5 fr. par la poste. Un nouveau traité. Paris, l'auteur, à son cabinet médical, 41, rue Richelieu. *Consultations de midi à 3 heures.* — **rue Richelieu, 41.**
Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissement, Pétrissation d'urine, Chaudes-pisses, Pertes séminales, Impuissance, Hémorroïdes, Maladies de la Prostate, Gonorrhoïque et ses suites. Retraite, pendant la durée, du traitement spécial, par le docteur DEURE, rue Richelieu, 41. Consultations de 9 à 11 h. et de 1 à 3 h. Traitements et Consultations par correspondance. Affranchir.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, **Rue des Fossés-Montmartre,** N° 11.
MANTEAUX IMPERMEABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sous petition sur le demande des chefs de corps.

PLUS DE COPAHU
Prospectus gratis. — Dépôt général, 7, passage Saint-Antoine, 7.
Traité complet sur la Blennorrhagie, Catarrhe, Rétrécissement, Ulcères, Inflammations, Pertes séminales, Hémorroïdes, Maladies de la Prostate, Impuissance, Nervosité, Consultations particulières, nouveaux remèdes.
Les Pilules Anti-Blennorrhagiques guérissent toutes les Maladies secrètes, Pertes, Relâchements, pertes l'excès ou l'abus du copahu. Le remède de Jacob guérit en 24 heures, 36, Palais, 5 fr. par la poste, 5 fr. 50 c.

POLICIVIRE liquide inoffensif, économique, agréable, chasse en peu de temps les punaises, les poux, les puces, les vermines. Flacon, 2 c. 50 c. Dépôt, 7, rue Saint-Antoine, 7, à Paris. — Envoi franco contre mandat de poste.

8 FR. CHAPEAUX SOIE NEUFS, pris unique qualité, gros, 5 fr. — Liste d'envoi de 100 fig. par la poste. — Fabrique, 54, Faubourg-Saint-Antoine.

Tarif-manuel pour la solde et les vivres, par M. Gaudouin, 11.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : AVEC Annuaire, un an, 20 francs.
SANS Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 25 mars 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décrets impériaux des 19 et 20 mars 1854, rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de commandeur.

M. Morin, colonel à l'état-major du génie, directeur des fortifications à Strasbourg.

Au grade de chevalier.

MM. Nessler, capitaine instructeur du 4e bataillon de chasseurs à pied.

Si Ali bel Guidoum ben Ganah, kaïd des nomades Cheragas (province de Constantine).

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 20 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. Chatelain, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique.

Hipp, cavalier au même régiment.

Bastien, cavalier au même rég.

Caré, cavalier au même rég.

Par décision impériale du 20 mars 1854, seront placés dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément aux dispositions du décret du 1er décembre 1852 et de l'art. 5 de la loi du 4 août 1839 :

MM. Neumayer, général de division, disponible à Nantes, à dater du 2 avril prochain ;

Gillant, général de brigade, commandant les 2e et 3e subdivisions, de la 11e division militaire, à Carcassonne, à dater du 27 mars ;

André, général de brigade, commandant l'artillerie dans la 6e division militaire, à Strasbourg, à dater du 21 mars.

M. Fieffé de Liévreville, général de division, disponible, est nommé, par décision impériale du 17 mars 1854, membre du comité de l'infanterie, en remplacement du général Forey, appelé à d'autres fonctions.

M. Chapuis, général de brigade, disponible à Paris, est nommé, par décision impériale du 3 mars 1854, au commandement d'une brigade d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le général de brigade de Lourmel, appelé à d'autres fonctions.

M. de la Chaise, général de brigade, commandant la subdivision du Pas-de-Calais, à Arras, est nommé, par décision impériale du 3 mars 1854, au commandement de la subdivision de l'Oise, en remplacement de M. le général Cassagnoles, appelé à d'autres fonctions.

M. Boyer, général de brigade, disponible à Abbeville, est nommé, par décision impériale du 3 mars 1854, au commandement de la subdivision du Pas-de-Calais, en remplacement de M. le général de la Chaise.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 10 mars 1854, ont été nommés à seize emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (7e tour). **M. Champagne**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Ganidel, démissionnaire.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour). **M. Pigeon**, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Remoissenet, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). **M. Lamblot**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Aoteni, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité. **M. Tombini**, lieutenant d'infanterie en non activité, en remplt. de M. Brisson, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). **M. Portay**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. David de Beaufort, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (7e tour). **M. Ayrès**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Charmes, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). **M. Denier** de la Belle-Ourse, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lacassagne, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, **M. Cazaré**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Brême, nommé capitaine.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour). **M. Labauge**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Priant, nommé capitaine.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour). **M. Garanger**, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Le Mouel, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (7e tour). **M. Gunst**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Girardeau, démissionnaire.

2e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). **M. Casanova**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Roche, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

Non-activité. **M. de la Goublaye de Menorval**, lieutenant d'infanterie en non activité, en remplt. de M. Estave de Valsery, démissionnaire.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix. **M. Leroy**, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rampillon, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

Afrique.

Ancienneté. **M. Fabre**, sous-lieutenant au 13e bataillon, en remplt. de M. Gadiel, du 7e bataillon, nommé capitaine.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Choix. **M. Lavigne**, sous-lieutenant au bataillon d'Alger, en remplt. de M. Bernard, du bat. d'Oran, nommé capitaine.

Par décret impérial du 10 mars 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les sous-officier dont les noms suivent, savoir :

A sept emplois de sous-lieutenant.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). **M. Dron**, sergent-major au corps, en remplt. de M. Champagne, nommé lieutenant.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(7e tour). **M. Amestoy**, adjudant au corps, en remplt. de M. Ayrès, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

(7e tour). **M. Dubois**, sergent-major au 7e bat., en remplt. de M. Gouzy, du 6e bat., nommé lieutenant.

(7e tour). **M. Leclère**, sergent-major au 15e bat., en remplt de M. Mathieu, du 7e bat., nommé lieutenant.

(3e tour). **M. Duban**, sergent-major au 11e bat., en remplt. de M. Boidot, du 7e bat., nommé lieutenant.

(1re tour). **M. Moulard**, sergent au 9e bat., en remplt. de M. Fabre, du 13e bat., nommé lieutenant.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

(7e tour). **M. Moretti**, sergent-major au bat., en remplt. de M. Lavigne, du bat. d'Alger, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 10 mars 1854, sont nommés dans le cadre des officiers d'administration du service des hôpitaux militaires :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe

Choix (1re tour). **M. Delcambre**, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplt. de M. Philip, admis à la retraite.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe

Choix. **M. Grande**, adjudant d'administration en 1re, en remplt. de M. Eloy, mis en non-activité.

Choix. **M. Rock**, adjudant d'administration en 1re, en remplt de M. Delcambre, promu officier d'administration comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1re.

Choix (2e tour). **M. Couffy**, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Leban, décédé.

Ancienneté (3e tour). **M. Feix**, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Jourdée, admis à la retraite.

Ancienneté (1re tour). **M. Verceasin**, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Monteith, admis à la retraite.

Choix (2e tour). **M. Bernard**, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Grenada, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

Ancienneté (3e tour). **M. Noyral**, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Black, promu officier d'administration comptable de 2e classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Non-activité. **M. Secula**, adjudant d'administration en 2e en non-activité, en remplt. de M. Lalance (L.-A.), décédé.

Sous-officiers élèves provenant des infirmiers militaires (1re tour). **M. Dufay**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Dallyet, mis en non activité.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour). **M. Fonteyres**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Morsac, démissionnaire.

Sous-officiers élèves provenant des infirmiers militaires (1re tour). **M. Perenne**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Lecomte, admis à la retraite.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour). **M. Geerebaert**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Couffy, promu adjudant d'administration en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des infirmiers militaires (1re tour). **M. Souguet**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Feix, promu adjudant d'administration en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour). **M. Rochard**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Vercasin, promu adjudant d'administration en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des infirmiers militaires (1re tour) **M. Monnier Lalande**, sous-officier élève d'administration, en remplt de M. Bernard, promu adjudant d'administration en 1re.

A défaut de sous officiers élèves provenant des divers corps de l'armée autres que les infirmiers militaires, sous-officiers élèves venant des infirmiers militaires (1re tour) **M. Gasnour**, sous-officier élève d'administration, en remplt. de M. Noyral, promu adjudant d'administration en 1re.

Par décret impérial du 15 mars 1854, ont été nommés dans le corps des ouvriers militaires (employés des parcs) :

A un emploi de chef ouvrier d'état.

Choix. **M. Collard**, sous-chef ouvrier d'état, en remplt. de M. Morcel, admis à la retraite.

A un emploi de sous-chef ouvrier d'état.

M. Lamérant, ouvrier d'état, en remplt. de M. Collard, promu chef ouvrier d'état.

Par décret impérial du 22 mars 1854, a été nommé dans la gendarmerie.

A un emploi de chef d'escadron.

Choix (1re tour). **M. Baudon d'Issonvert**, capitaine dans la comp. de Seine-et-Marne, en remplt. de M. Nièpce, mis en non-activité.

Par décret impérial du 24 mars 1854, ont été promus dans le corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Lobrenois, chef d'escadron au 3e d'artillerie à pied, commandant d'artillerie de la 2e division de l'armée d'Orient.

Digitized by Google

Bourrel, de 1re légne.
Constencin, du 32e léger.
Leclerc, du 18e b. de ch. à p.
Marrp, du 10e léger.
Théologue, du 47e de ligne.
Landry, du 51e de ligne.
Trand, du 59e de ligne.
Bertrand, du 2e de la lég. str.
Tentaux, du 3oe de ligne.
De Coppet, du 37e de ligne.
Bouchet, du 4e de ligne.
Pouseiegue, du 47e de ligne.
Poh, du 60e de ligne.
Dalbos, du 86e de ligne.
Castelbon, du 82e de ligne.
Levé, du 72e de ligne.
Bichet, du 73e de ligne.
Rathod, du 11e léger.

Rang du 16 janvier 1850.

MM. Lioret, du 9e bat. de chasseurs à pied.
Godinot de Villaire, du bat. de 1re de Constantine.

Rang du 17 février 1850.

MM. Lenz, dit Dournain, du 68e de ligne.
Rhobert, du 9e b. de chas. à p.
Barbier, du 6e de ligne.
Malet, du 7e de ligne.
Junet, du 14e de ligne.
Larrouzi, du 8e léger.
Prohaska, du 3e léger.
Berthoumeau, du 1er b. d'Afr.
Obrver, 3e de ligne.
Lognay, du 1er nouveau.
Marie, du 6e léger.
Pruvost, du 52e de ligne.
Chapoust, du 10e léger.
Jeannin, du 17e de ligne.
Gallay, du 53e de ligne.
Lepricur, du 24e de ligne.
Gélibert, du 1er de ligne.
Pibult, du 16e de ligne.
Lafautan Delacroz, du 17e lég.
Dousinelle, du 1er nouveau.
Chambon, du 7e de ligne.
Aubry, du 72e de ligne.
Dupertail, du 11e léger.
Cousin, du 21e de ligne.
Botta, du 3e léger.
Courty, du 20e de ligne.
Barlot, du 31e léger.
Jouhert, du 30e de ligne.
Jaubert, du 25e léger.
Bayeux, du 3e bat. lég. d'Afr.

NOUVEAUX DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décisions du 18 mars 1864, M. le capitaine Robert, du 5e de ligne, a été nommé commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Oran.

Le capitaine Mayer, du 2e régiment de la légion étrangère, a été nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la division de Constantine.

Par décisions du 13 mars 1851, ont été nommés :

M. le capitaine Marcy, du 1er régiment de la légion étrangère, rapporteur près le conseil de guerre séant à Oran;

M. le capitaine Lamy, du 13e bataillon de chasseurs à pied, substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 2e division militaire.

Par décisions du 17 mars 1851, ont été nommés :

1er Substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 2e division militaire, le capitaine de Vaisse Bocquebrune, du 11e de ligne ;

2e Substitut du rapporteur près le même conseil, le capitaine Quais, du 41e de ligne;

3e Substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la division d'Alger, le capitaine Desmula, du 22e léger.

NOUVEAUX DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Bialacel, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Metz, est désigné pour l'hôp. du Gros-Caillou.

Jourdain, chirurgien sous-aide à l'hôpital du Gros-Caillou, est désigné pour l'hôp. de Toulon.

Gueury, médecin-major de 2e classe au 47e de ligne, est désigné pour le 7e de ligne.

Delaunay, médecin-major de 2e classe au 7e de ligne, est désigné pour le 17e de ligne.

Chanet, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Versailles, est désigné pour l'hôp. de Belle-Ile.

Caron, chirurgien sous-aide à l'hôpital du Roule, est désigné pour l'hôp. de Versailles.

Perrier Thiaz, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Versailles, est désigné pour l'hôp. du Roule.

Champouillon, médecin sous-major de 1re classe au 2e chasseurs, est désigné pour le 5e de ligne.

NOUVEAUX PASSÉS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSIST DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

Sont désignés pour remplir les emplois à l'armée d'Orient :

MM. Bader, officier principal d'administration, détaché au ministère de la guerre.

Carrière, officier comptable de 2e classe à Oran.

Nicot, adjudant en 2e à Oran.

Morel, adjudant en 2e à Oran.

Garnier, adjudant en 1re à la div. d'Alger.

Pascot de Latouche, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Lévy, adjudant en 2e à la div. de Constantine.

Lousmanne, adjudant en 2e à Versailles.

Pierron, adjudant en 2e à Strasbourg.

Georgy, adjudant en 2e à Bordeaux.

Frenot, adjudant en 2e à Givet.

Barre, adjudant en 2e à Lille.

Sont désignés pour la div. de réserve de l'armée d'Orient :

MM. Fardet, adjudant en 1re à Brançon.

Schneebe, adjud. en 2e à la div. de Constantine.

Breitel, adjud. en 2e à Fontainebleau.

Rimeur, adjud. en 2e à Bourges.

Hayl, adjud. en 2e à Nancy.

Les événements dont l'Orient est le théâtre depuis près d'une année, ont fait surgir une foule d'écrits sur la Russie, on les étudie, on les commente, on cherche à connaître le fond de puissance de ce vaste empire sont diverses, sont contradictoires, et souvent plus ou moins exactes relatives par leurs auteurs, et quelquefois aussi selon leurs sectes ou croyances systématiques.

La Russie est le sujet de l'Europe où la civilisation fait le moins de progrès, non pas seulement dans les campagnes, où l'état de servitude maintient les anciennes traditions et les anciennes coutumes sous son joug intéressé, mais aussi dans les villes, qui ne possèdent d'autres que ce qu'il convient aux vues du gouvernement le plus absolu et le plus despotique d'y laisser pénétrer. Il est donc permis, pour ces causes contraires, que la Russie soit restée isolée du reste du monde, d'accroître comme il elle ne se rattachaient pas seulement à des souvenirs de quarante années, mais à l'égal d'impressions toutes récentes, celles conservées par les hommes qui ont étudié la Russie dans la campagne de 1812.

L'un des vieux débris des armées impériales, M. Ragon, ancien capitaine au 11e régiment d'infanterie, appartenant à la division Compans, du 1er corps, que commandait M. le maréchal Davout, nous communique à cet égard quelques notes que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Les opinions émises par ce vétéran de l'Empire, sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les articles que nous avons eu à publier depuis quelque temps, notamment avec ceux que nous fournit en ce moment notre honorable collaborateur M. le major Merson. Cette conformité dans leurs appréciations en atteste l'exactitude.

Hesmonds.

La Russie des gens du monde et la vraie Russie.

Il existe deux Russies : une Russie toute d'imitation, la seule connue des gens du monde ; puis la vraie Russie, celle ignorée par les ordres étrangers et qui semblent entièrement ignorés.

Vaist, passe à Vitry.
Bourel, passe à Strasbourach.
Jannot, passe à Besançon.
Legendre, passe à Besançon.
Fenz, passe à Lyon.
Bières, passe à Bayonne.
Arrouneau, passe à Saint-Jean-d'Angely.
Laloy, passe à Brest.
Bourdeloup, passe en Algérie.
Brigodère, passe en Algérie.
Dieth, passe à Bitche.
Germain, passe à Vichy.
Fiédler, passe à Lunéville.
Fabre, passe aux lies d'Hyères.
Malhoux, passe à La Rochelle(
Leiss, passe à l'île d'Oléron.
Faisal, passe à Lorient.
Reverchon, passe à Auxonne.
Blondeau, passe en Algérie.

La Russie des gens du monde se reconnaît facilement à l'exagération de ses idées et de langage, dans laquelle le monde, empire de Russie se traînit toujours par l'application sonore et imagée de colossal du Nord.

Est-il question toujours dans le monde des armées russes? elles sont innombrables ; de la cavalerie russe? elle est d'une supériorité incontestable sur toutes les autres ; des artilleurs russes? ils se font hacher sur leurs pièces ; quant aux régiments d'infanterie russe, ce sont des murailles vivantes, etc., etc.

Ajoutez que toute cette incomparable armée se meut, comme un seul homme, à la voix de son chef.

Sérieusement, peut-on demander comment il s'est fait qu'avec une telle puissance de moyens militaires, si elle était réelle, les armées russes aient toujours été battues, même quand elles étaient soutenues par des alliés, qui avaient bien aussi leur valeur?

Bien nous garde de chercher à amoindrir en aucune sorte lequel nous nous sommes montré tant de fois dans l'Inde, les Russes sont braves : ils ont montré de la résignation dans le malheur ; mais cela ne suffit pas toujours pour assurer les succès de guerre. L'histoire de tous les temps prouve, du reste cette question. Nous ne parlo ns ni d'Austerlitz, ni de Friedland, ni de tant d'autres étapes de batailles glorieuses, où la défaite des armées russes, car on pourrait objecter qu'étrangères de leur pays, ces armées étaient privées d'une grande partie de leurs moyens d'action. C'est donc au cœur de leur empire que nous irons chercher les Russes ; à l'aide de vieux souvenirs de la mémorable campagne de 1812, nous pénétrerons dans l'intérieur de ce pays qui nous est mystère.

Mais, dira-t-on, les choses sont bien changées depuis la lointaine époque dont vous parlez.

Non certes rien. La Russie a conservé son ciel et sa terre de glace, l'empereur son sceptre de fer, et comme toujours, dans ces empire, aux seules grandes villes appartiennent les jouissances de la fortune et les trésors de l'intelligence ; au reste de la nation, la misère et l'abrutissement moral. Rien ne peut donc être essentiellement changé dans un pareil pays.

LA RUSSIE ET SON CLIMAT.

S'est-on jusqu'à présent, bien rendu compte des difficultés, pour nous dire insurmontables, que les armées russes éprouvent pour entrer en campagne sur leur frontière ? On sait ainsi, on n'ignorait jamais ajouté foi à la soudaine arrivée de ces corps d'armées qui, depuis six mois, doivent à chaque instant entrer en ligne et qui n'arrivent pas encore de août.

Pour avoir une juste idée de la Russie, pour en reprendre un vaste désert, couvert, pendant cinq mois de l'année, d'un pied de glace durcie par un froid de 25 à 36 degrés. Il faut y être pour se rendre compte que le froid de ces mêmes puisse s'opérer, et pendant ces deux mois, la Russie n'est plus qu'un grand lac de boue. Les routes, quand il en existe, sont entièrement défoncées et deviennent impraticables pour les grands mouvements de troupes.

Que l'on joigne à ces difficultés les longues distances qu'il faut parcourir pour arriver à atteindre un lieu d'une date en pays, on est bien souvent obligé de faire quinze lieues pour trouver un mauvais village, qui devient le lieu de repos d'une division ; mais bien plus de la moitié de l'armée, pendant le quelle les armées russes sont forcées de rester à peu près dans l'inaction. Sur les cinq mois qui restent, il faudrait presque encore déduire juin et juillet, pendant lesquels les chaleurs sont tellement fortes, que nos soldats, qui certes étaient habitués aux ardeurs de la fatigues et d'orages, pendant la route de Moscou, succombaient à la chaleur plus encore qu'à l'atmosphère de feu.

Voilà les causes de la lenteur des mouvements de l'armée russe ; voilà ce qui, par des délais sans cesse renouvelés, retarde l'entrée en ligne des corps qui sont toujours sur le point de prendre leur position de guerre, et qui n'arrivent souvent qu'après la perte de la bataille.

LE SOLDAT RUSSE.

Le paysan russe, avant d'être soldat, est serf ; c'est dire on un mal mou sa vie de misère et de dégradation morale.

Son habitation est une cabane, formée de troncs d'arbres superposés ; une seule porte donne le jour et l'air à cette triste demeure, où sont entassés et hommes et ses enfants. Ces hommes a pour tout vêtement une espèce de sarrau en peau de mouton, et un pantalon de toile grise ; il est donc dérangé à tout sentiment de bien être et surtout de propreté.

Son seigneur l'ordonne, il quitte ce triste réduit et devient soldat.

Il faut une année pour apprendre à ce malheureux les premiers éléments du maniement des armes ; quand il est paré, par ses chefs, suffisamment instruit, il est envoyé sur un corps d'armée.

Là, marche, jeune soldat ! tu portes avec toi un principe de maladie en de mort, car lorsque tu seras massé avec tes compagnons d'infortune, le typhus décimera cette armée assemblée à la hâte, pendant plus ou moins exactes relatives par leurs auteurs, et quelquefois aussi selon leurs sectes systématiques.

La Russie est le sujet de l'Europe où la civilisation fait le moins de progrès, non pas seulement dans les campagnes, où l'état de servitude maintient les anciennes traditions et les anciennes coutumes sous son joug intéressé, mais aussi dans les villes, qui ne possèdent d'autres que ce qu'il convient aux vues du gouvernement le plus absolu et le plus despotique d'y laisser pénétrer. Il est donc permis, pour ces causes contraires, que la Russie soit restée isolée du reste du monde, d'accroître comme il elle ne se rattachaient pas seulement à des souvenirs de quarante années, mais à l'égal d'impressions toutes récentes, celles conservées par les hommes qui ont étudié la Russie dans la campagne de 1812.

L'un des vieux débris des armées impériales, M. Ragon, ancien capitaine au 11e régiment d'infanterie, appartenant à la division Compans, du 1er corps, que commandait M. le maréchal Davout, nous communique à cet égard quelques notes que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Les opinions émises par ce vétéran de l'Empire, sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les articles que nous avons eu à publier depuis quelque temps, notamment avec ceux que nous fournit en ce moment notre honorable collaborateur M. le major Merson. Cette conformité dans leurs appréciations en atteste l'exactitude.

Hesmonds.

La Russie des gens du monde et la vraie Russie.

Il existe deux Russies : une Russie toute d'imitation, la seule connue des gens du monde ; puis la vraie Russie, celle ignorée par les ordres étrangers et qui semblent entièrement ignorés.

Les armées russes sont innombrables ; de la cavalerie russe? elle est d'une supériorité incontestable sur toutes les autres ; des artilleurs russes? ils se font hacher sur leurs pièces ; quant aux régiments d'infanterie russe, ce sont des murailles vivantes, etc., etc.

Ajoutez que toute cette incomparable armée se meut, comme un seul homme, à la voix de son chef.

Sérieusement, peut-on demander comment il s'est fait qu'avec une telle puissance de moyens militaires, si elle était réelle, les armées russes aient toujours été battues, même quand elles étaient soutenues par des alliés, qui avaient bien aussi leur valeur?

Bien nous garde de chercher à amoindrir en aucune sorte lequel nous nous sommes montré tant de fois dans l'Inde, les Russes sont braves : ils ont montré de la résignation dans le malheur ; mais cela ne suffit pas toujours pour assurer les succès de guerre. L'histoire de tous les temps prouve, du reste cette question. Nous ne parlo ns ni d'Austerlitz, ni de Friedland, ni de tant d'autres étapes de batailles glorieuses, où la défaite des armées russes, car on pourrait objecter qu'étrangères de leur pays, ces armées étaient privées d'une grande partie de leurs moyens d'action. C'est donc au cœur de leur empire que nous irons chercher les Russes ; à l'aide de vieux souvenirs de la mémorable campagne de 1812, nous pénétrerons dans l'intérieur de ce pays qui nous est mystère.

Mais, dira-t-on, les choses sont bien changées depuis la lointaine époque dont vous parlez.

Non certes rien. La Russie a conservé son ciel et sa terre de glace, l'empereur son sceptre de fer, et comme toujours, dans ces empire, aux seules grandes villes appartiennent les jouissances de la fortune et les trésors de l'intelligence ; au reste de la nation, la misère et l'abrutissement moral. Rien ne peut donc être essentiellement changé dans un pareil pays.

LA RUSSIE ET SON CLIMAT.

S'est-on jusqu'à présent, bien rendu compte des difficultés, pour nous dire insurmontables, que les armées russes éprouvent pour entrer en campagne sur leur frontière ? On sait ainsi, on n'ignorait jamais ajouté foi à la soudaine arrivée de ces corps d'armées qui, depuis six mois, doivent à chaque instant entrer en ligne et qui n'arrivent pas encore de août.

Pour avoir une juste idée de la Russie, pour en reprendre un vaste désert, couvert, pendant cinq mois de l'année, d'un pied de glace durcie par un froid de 25 à 36 degrés. Il faut y être pour se rendre compte que le froid de ces mêmes puisse s'opérer, et pendant ces deux mois, la Russie n'est plus qu'un grand lac de boue. Les routes, quand il en existe, sont entièrement défoncées et deviennent impraticables pour les grands mouvements de troupes.

Que l'on joigne à ces difficultés les longues distances qu'il faut parcourir pour arriver à atteindre un lieu d'une date en pays, on est bien souvent obligé de faire quinze lieues pour trouver un mauvais village, qui devient le lieu de repos d'une division ; mais bien plus de la moitié de l'armée, pendant laquelle les armées russes sont forcées de rester à peu près dans l'inaction. Sur les cinq mois qui restent, il faudrait presque encore déduire juin et juillet, pendant lesquels les chaleurs sont tellement fortes, que nos soldats, qui certes étaient habitués aux ardeurs de la fatigues et d'orages, pendant la route de Moscou, succombaient à la chaleur plus encore qu'à l'atmosphère de feu.

Voilà les causes de la lenteur des mouvements de l'armée russe ; voilà ce qui, par des délais sans cesse renouvelés, retarde l'entrée en ligne des corps qui sont toujours sur le point de prendre leur position de guerre, et qui n'arrivent souvent qu'après la perte de la bataille.

LE SOLDAT RUSSE.

Le paysan russe, avant d'être soldat, est serf ; c'est dire on un mal mou sa vie de misère et de dégradation morale.

Son habitation est une cabane, formée de troncs d'arbres superposés ; une seule porte donne le jour et l'air à cette triste demeure, où sont entassés et hommes et ses enfants. Ces hommes a pour tout vêtement une espèce de sarrau en peau de mouton, et un pantalon de toile grise ; il est donc dérangé à tout sentiment de bien être et surtout de propreté.

Son seigneur l'ordonne, il quitte ce triste réduit et devient soldat.

Il faut une année pour apprendre à ce malheureux les premiers éléments du maniement des armes ; quand il est paré, par ses chefs, suffisamment instruit, il est envoyé sur un corps d'armée.

Là, marche, jeune soldat ! tu portes avec toi un principe de maladie en de mort, car lorsque tu seras massé avec tes compagnons d'infortune, le typhus décimera cette armée assemblée à la hâte, pendant plus ou moins exactes relatives par leurs auteurs, et quelquefois aussi selon leurs sectes systématiques.

La Russie est le sujet de l'Europe où la civilisation fait le moins de progrès, non pas seulement dans les campagnes, où l'état de servitude maintient les anciennes traditions et les anciennes coutumes sous son joug intéressé, mais aussi dans les villes, qui ne possèdent d'autres que ce qu'il convient aux vues du gouvernement le plus absolu et le plus despotique d'y laisser pénétrer. Il est donc permis, pour ces causes contraires, que la Russie soit restée isolée du reste du monde, d'accroître comme il elle ne se rattachaient pas seulement à des souvenirs de quarante années, mais à l'égal d'impressions toutes récentes, celles conservées par les hommes qui ont étudié la Russie dans la campagne de 1812.

L'un des vieux débris des armées impériales, M. Ragon, ancien capitaine au 11e régiment d'infanterie, appartenant à la division Compans, du 1er corps, que commandait M. le maréchal Davout, nous communique à cet égard quelques notes que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Les opinions émises par ce vétéran de l'Empire, sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les articles que nous avons eu à publier depuis quelque temps, notamment avec ceux que nous fournit en ce moment notre honorable collaborateur M. le major Merson. Cette conformité dans leurs appréciations en atteste l'exactitude.

Hesmonds.

La Russie des gens du monde et la vraie Russie.

Il existe deux Russies : une Russie toute d'imitation, la seule connue des gens du monde ; puis la vraie Russie, celle ignorée par les ordres étrangers et qui semblent entièrement ignorés.

Ces troupes sont d'ailleurs conduites à l'instar des brutes. A Vienna, lors de la retraite de Moscou, j'étais en tirailleur et trois pas des lignes russes ; je vu, mais bien vu, un officier russe ramasser sur le terrain que nous avions abandonné, une cuirasse de cavalier français démonté, s'en couvrir la poitrine, et ces précautions préliminaires terminées, frapper à coups de plat de sabre ses soldats pour leur faire accélérer le pas. Il n'y avait dans l'acte de l'officier, que la mise en pratique des rigoureux principes de discipline en usage dans les armées russes, et qui se résument dans ce peu de mots : Despotisme de l'officier, abrutissement du soldat.

LE CHIFFRE HISTORIQUE.

Lors de notre entrée en Russie, en 1812, on avait accédité, sur le nombre des armées russes, les mêmes exagérations qu'à l'époque actuelle ; on disait que, dans les campagnes précédentes, l'armée française n'avait eu affaire qu'à des avant-gardes russes, qui n'en étaient pas détachées, etc., mais qu'une fois sur le sol moscovite, nous nous trouverions en face de nombreuses et redoutables armées.

Tous ces bruits, tous ces mensonges, n'ont point empêché l'armée française d'arriver, après de nombreux et glorieux combats, sur ce champ de bataille de la Moskowa, qui devait être, selon l'opinion des Russes, le tombeau de leurs ennemis.

Il faut rendre à nos adversaires la justice qui leur est due ; tout avait été admirablement préparé pour que la sinistre prédiction s'accomplît. Le vieux général Kutusof, après avoir imposé et obtenu des Turcs un traité dit par qui était, dans les circonstances d'alors, il nécessaire au salut de l'empire du czar, avait quitté son commandement d'Orient ; il était venu se placer à la tête de la grande armée moscovite ; ses soldats l'avaient reçu avec acclamation, car ils le regardaient comme leur sauveur.

Le vieux Russe avait tout disposé pour cette grande hécatombe de l'armée française ; et d'abord, il avait choisi la plus redoutable des positions, pour en faire son champ de bataille ; puis, avec sa ruse expérimentée, sachant qu'il commandait à une armée lourde et sans élan, qu'au contraire l'armée française, aux mouvements prompts et nerveux, peut, en devenant en cas de défaite sur la route de Moscou, il multiplia ses moyens de défense. Trois mois sont employés pour élever ces immenses redoutes, hérissées de canons ; on dit, ses soldats pourront impunément, croit-il, lancer le feu et la mort dans nos rangs.

Pour arriver à ce castrum rendez-vous, l'armée française a fait six cents lieues. Elle se présente, pulvrine découverte, devant ces formidables retranchements ; une nuit pour le repos, un jour pour prendre ses armes, lui suffisent pour gravir dans toute sa gloire, car, dans sept heures de temps, retranchements, armée, tout a disparu, et les aigles planent sur ce champ d'honneur où s'est accompli cet admirable fait d'armes, unique dans les annales militaires : on ne sait pourquoi, un grand soupir, une grande bataille !

Demandez combien ils étaient, ces Russes, dans leurs vastes fortresses ? Avant la bataille, nous ne les avions pas comptés ; on n'est engagé à la victoire que l'on a pu savoir leur nombre : quatre-vingt-seize mille hommes !

Voilà le chiffre vrai, historique ; voilà ce qui restait de pareil de toutes les expéditions de l'Empereur, voilà ce que la Russie a pu présenter au soldats pour défendre Moscou, sa vieille capitale, Moscou, la ville sainte !

Remarquez, surtout, que dans cette campagne, le Russe se replie toujours sur lui-même. Kutusof appelle à lui toutes ses forces disponibles, et la seule enquête ne peut raisonnablement que quatre-vingt-seize mille hommes au moment suprême où l'honneur de ses armes et le salut de la patrie sont en jeu !

Et l'histoire dit un jour aux siècles à venir que l'armée française a été décimée dans les tristes déserts de la Russie par 26 degrés de froid, elle pourra dire encore qu'à ce grand désastre, l'armée russe eut une bien faible part ; elle aussi était sans mouvement, impuissante, percée à jour, car Ney, par un sublime effort de génie et de courage, a passé à travers cinquante mille Russes, avec une poignée de braves, deux mille hommes, ou plus, de présents ; à jamais ils ce brillent fait d'armes.

L'histoire, lorsqu'elle décrira notre marche sur Moscou, nos glorieux combats, les nombreuses défaites de nos adversaires, montrera à la postérité notre vaillante armée pressant sur le corps des armées russes et plantant son noble étendard sur la noire muraille du Kremlin.

Que les journaux du cœur essaient maintenant d'abuser, comme toujours, de la crédulité du pauvre peuple russe ; qu'ils lui montrent la date de 1812, comme une de ses gloires.

Il nuit de quelques mots pour leur répondre :

En 1812, le champ de bataille était au milieu des déserts glacés de la Russie :

En 1854, il sera sous le beau soleil d'Orient.

La poésie, dit-on, renferme les secrets de l'avenir. J'ai donc voulu montrer la Russe telle que je l'ai vue dans ma vie de soldat, et prouver que cette puissance, à laquelle on donne le nom pompeux de colosse du Nord, repose, comme celui de l'antiquité, sur des pieds d'argile.

LECTOR.

Tactique appropriée au perfectionnement des armes à feu,

Par le Général BÉMOND (1).

Au moment où la guerre se renouvelle en Europe, dans les conditions nouvelles qu'ont faites quarante années d'études théoriques et d'améliorations de détail, c'est, sans doute, une œuvre aride et méritoire à la fois, que la théorie coordonnée et complète des changements graduels que cette guerre doit consacrer, que le génie des chefs doit, jusqu'à un certain point, deviner et introduire dans les faits. Cette étude, que tout officier a dû faire dans quelques parties, la voici tout entière, et faite par un vétéran de nos anciennes guerres. L'esprit de M. le général Rémond ne s'est point fait sur les agencements de son glorieux passé, comme l'aiguille de cette horloge qu'on n'entend sur l'heure même qui avait marqué la onze du dernier jour : il a conservé l'attention présente et les prévisions d'avenir qui sont ordinairement l'apanage de la jeunesse ; mais ces prévisions sont calmées par les souvenirs d'une longue expérience. Aussi, cet ouvrage présente sans cesse sous un double aspect le sujet qu'il traite. Un port considérable est fait pour nos principes éternels de la guerre, soit aux lois qu'y connaît en général l'étude intelligente de nos grandes guerres ; on y trouve cette sorte de code militaire que chaque officier se fait d'après ce qu'il a vu d'échecs et de succès, puis une autre part est faite aux innovations qui deviennent être le résultat des armes nouvelles.

Le général Rémond part du principe que l'usage des armes rayées doit s'étendre à toute l'armée : il va plus loin et admet que l'infanterie tout entière (et la cavalerie à plus forte raison) doit avoir dans les mains une arme de précision se chargeant par la culasse. Il déduit de là : 1° une nouvelle formation pour l'infanterie ; 2° des éléments nouveaux pour les corps d'armée ; 3° des manœuvres tactiques nouvelles pour le bataillon, la brigade, la division, le corps d'armée ; 4° enfin, des applications concernant la manière de combattre, le ménagement de puissance relative des armes entre elles, et, par suite, les procédés à employer pour résister aux attaques des diverses armes et user soi-même de la force réelle dont on dispose.

L'entreprise est bonne et utile, les déductions sont logiques, le travail considérable et recommandable dans l'exécution comme dans le plan.

Peut-être M. le général Rémond pose-t-il un peu promptement ses prémisses. Habitués que nous sommes aux lenteurs indispensables de l'application, peut-être trouverons-nous hardie son hypothèse fondamentale et ne jugerons-nous pas si prochaine et si certaine la mise aux mains de toute notre infanterie d'une arme encore à ses premiers essais. Le modèle même de carabine proposé par M. le général Rémond n'a pas été admis, en 1842, par le comité de l'artillerie, qui, en rendant justice aux ingénieuses combinaisons qu'il présente, n'a pas cru cependant devoir l'adopter pour l'armement de notre infanterie. Mais le travail du général Rémond ne repose pas exclusivement sur l'adoption du modèle qu'il propose. L'augmentation de puissance des armes portatives est un fait véritable base, et la formation même sur 4 rangs, qui ne semble résulter pour lui que de l'emploi d'un fusil se chargeant par la culasse, ne paraît pas chose impossible, lors même que le progrès incessant de l'arquebuserie s'amènerait pas prochainement le résultat qu'a poursuivi le général.

Efficacité plus grande de la mobilité, formation sur quatre rangs qui peuvent se déboîter, tel est le principe d'où l'on est le base des études tactiques par lesquelles il commence son livre.

L'appréciation de l'efficacité du tir est déduite des expériences de polygons et de la proportion qui en résulte entre les effets des armes anciennes et ceux des armes de précision. Cette appréciation est la seule possible, et l'on peut croire que, pour des soldats aguerris surtout, l'épreuve des combats perla la justifierait jusqu'à un certain point.

Le général Rémond en conclut à la supériorité de quatre rangs d'infanterie sur tout ennemi d'un front égal. Il pense que la cavalerie, appuyée d'artillerie légère, ne pourra plus charger utilement que l'infanterie désorganisée déjà par la mousqueterie, et que des batteries de position devront toujours être, en tête peu d'instans, pulvérisées au silence par une infanterie parvenue à moins de 500 m. d'elles. De ces prémisses suit une diminution dans la cavalerie et l'artillerie qui entrent dans la composition des armées. On sait que ce vétéran d'infanterie garde rancune à l'artillerie surtout, de l'assujétissement qu'elle a souvent imposé aux corps dont l'auteur faisait partie, par le nécessité de chercher pour elle des routes carrossables, de s'arrêter souvent pour la laisser passer en pour la défendre. Aussi trouve-t-il désirable la guerre dans un pays de montagnes, sans autre artillerie que des fusées de guerre. Je crois cependant qu'il aura admis encore les petits obusiers de 12, s'il les avait vus, tels qu'ils sont devenus par suite de l'expérience de la guerre d'Afrique, suivre partout l'infanterie et lui apporter, par les plus mauvais sentiers, un secours très appréciable surtout dans les moments difficiles.

Mais la doctrine de la formation sur quatre rangs ne paraît pas avoir été inspirée au général Rémond par le seul perfectionnement des armes. Il la rattache à tout un système de manœuvres qui révèle un esprit mathématique et enclin aux formes régulières : le soin apporté à n'avoir pour éléments des divisions que des nombres purs et autant que possible des puissances exactes de 2, permet la diversité des manœuvres, en même temps que leur simplification. C'est la marche de multiplier les charnières autour desquelles peut se plover l'armée en bataille, et les coupures qu'on peut y produire pour rendre tous les mouvements faciles et pouvoir à tous les incidens sans craindre les mystères. La formation sur quatre rangs permet de déboîter à volonté les bataillons : le général Rémond range donc les hommes sur deux rangs quand ils doivent allonger le cordon, sur quatre quand ils doivent opposer par leurs fens à l'artillerie ou à l'infanterie ou reposer la cavalerie. Les « bataillons jumeaux, » comme il les appelle, se serrent ou se séparent suivant le cas. Chacun de ces bataillons serait réduit à 576 hommes. Le « lieucadron » et la batterie tendraient au ligne la même place que le bataillon. Le général en vient même à des rapports de nombre, entre ces éléments, qui simplifieraient beaucoup les fonctions des officiers d'état-major et de l'intendance.

L'usage des bataillons jumeaux est ensuite étendu à toutes les fractions de l'armée. Comme ces bataillons, les brigades d'une même division se forment sur deux lignes prêtes à se soutenir. Sans en faire une règle absolue, le général Rémond préfère évidemment et en mode de relation entre les corps que la une coordonnable plus rigide, plus leur déploiement à côté l'un de l'autre. Les brigades (et c'est une idée simple et la nôtre) sont, à ses yeux, les bataillons, ou même les pelotons de l'armée. Cette assimilation sera tout-à-fait fondée si, comme le présume le général Rémond, l'emploi des tirailleurs amuse l'artillerie ennemie et permet au général de brigade de rester en colonne serrée, par suite, de maintenir tout son monde à portée de sa voix jusqu'au moment décisif.

Les éloges de l'armée même déterminées, le général Rémond arrive à assurer l'espèce qu'occupent l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie d'une armée donnée. Il y a là une excellente étude d'officier général ou de chef d'état-major. Je regrette cependant que l'auteur, hésitant entre plusieurs hypothèses sur la composition du bataillon et sur la proportion à établir entre les armes, n'ait pas cru devoir, tout d'abord, fixer des données précises sur lesquelles il eût basé tous ses calculs, en indiquant, plus loin, les modifications qui résulteraient d'un état de choses autre que celui qu'il aurait supposé. L'esprit du lecteur eût suivi plus simplement et plus facilement les calculs sur l'étendue d'une armée, sur celle de ses fractions, sur la manière de la faire arriver jusqu'au terrain des attaques. Ces calculs, nous le répétons, sont une excellente étude, quelque modification que doivent subir leurs résultats dans la pratique. Le général Rémond tient compte, avec raison, des intervalles entre les corps, et arrive à assez admirables

(1) Un volume in-8° Dumaine, rue Dauphine, 36.

Digitized by Google

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, aussi avec instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire, les subsistants nourris par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnances du 2 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassées de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1830, 1831, 1832 et 1833 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvot, ancien commis de l'intendance militaire.

OBSERVATION.

Tous les articles ajoutés ou changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont guillemetés, afin de les distinguer du texte primitif, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête; l'ordonnance du 10 mai 1844 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1852 sur les cantonnements, etc. Nous pouvons donc sans crainte évaluer, comparativement aux ordonnances qui se vendent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte remplacé par nous à plus du tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, mais on ne peut plus claires.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on n'y trouvera pas, comme dans les tables précédentes, ces innombrables et insaisissables renvois d'une disposition à l'autre, sur toutes celles traitant du même objet, tant réunies à la première.

L'année 1850 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Tous les ouvrages ci-dessus sont entièrement terminés.

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, indiquant : 1° les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire ; 2° les subsistants nourris par l'ordinaire ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, 1 50

Service intérieur, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Service intérieur, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche, » 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8 de 300 pages environ. 5 fr. » »

L'une Boîte de Théorie d'Infanterie. 32 fr.
Une Boîte de Théorie de Cavalerie. 44

Décision ministérielle du 12 mars 1842

CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton en cliège entrant à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la giberne.

Les cartouches libres et les étuis portent l'indication du corps et le numéro matricule de l'homme.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouvert d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c., et le cent 4 fr.

Imprimerie et Librairie militaires de Mme Ve BERGER-LEVRAULT et Fils, à Strasbourg.

Dépôt général à Paris, chez M. C. REINWALD, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

MANUEL D'ADMINISTRATION
ET DE
COMPTABILITÉ

A l'usage des Officiers et Sous-Officiers des compagnies ou escadrons des corps *d'infanterie et de cavalerie;* **extrait du** *Journal militaire officiel* **et d'autres documents authentiques, par demandes et par réponses,**

PAR M. ROFIN,

Major du 4e régiment de cuirassiers, ex-trésorier du 1er chasseurs d'Orléans, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur. 1 vol. in-8e de 390 pages, renfermant un grand nombre de modèles.

THÉORIE DU POINTAGE

A l'usage des Sous-Officiers d'Artillerie,

Par C.-E. PAGE,

Professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de La Fère. Publié avec autorisation du ministre de la guerre. — 1 vol. in-12 de 108 pag. et 11 pians bex. 2 fr. 50.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR
LE PASSAGE ET LA DÉFENSE DES RIVIÈRES,

Ou coup d'œil sur l'état actuel de l'art du Pontonnier en France, ouvrage contenant un examen critique du nouvel équipage de pont des Autrichiens,

Par A.-F. DRIEN,

Général de brigade d'artillerie, offic. de la Légion d'Honneur. — 1 vol. in-8e de 150 pag. 2 fr. 50

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bats, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc., etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, ALEXIS GODILLOT, DIRECTEUR-FONDATEUR.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DE

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets d'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses plongeantes, Cabinets, Sacs de campement, de voyage et à épaules, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à avoision, Sacs et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Notre primitive et de la génération

dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages. 4e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 16 chap. sur les fonctions, les maladies les infirmités de ces organes, avec l'indication des remèdes curatifs, et du traitement propre à se guérir soi-même. — *Tous les pharmaciens préparent les remèdes indiqués.*

Conseils aux malades pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissements, catarrhe de vessie, écoulements, pertes séminales, perte impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrice, pertes blanches, virilité, stérilité, etc.

Chez l'auteur, docteur JACOB, de Saint-André, professeur de pathologie non générale, 33, rue Jacob, et MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 5 fr. Par la poste, 6 fr. 50 francs timbre compris.

AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé. 5 fr.; poste, 7 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures et par correspondance* (affranchir.)

Y ERRE DIVINE — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles en **SAMPSO** copaïne et au nitrate d'argent. — Parfum rue Rambuteau, 40. Explications.)

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réplianant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 8 1/2, larmant sans chaise longue Prix : de 25 à 30 fr.

Lit même système, non garni, posant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.

Tentes très portatives, très extra forts, depuis 150 fr. — Soupes pliants, nouveau système. — ARONDEL, fab., 33 bis, *rue Neuve St-Merry*, à Paris.

NOUVELLE LUNETTE DE GUERRE d'une grande force, indiquant les **PATENTE** distances par des chiffres lumineux. — Prix : 30 fr. — HARWELLER frères, boulevard des Italiens, 6.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures. — MICHEL, 58, passage Choiseul à Paris.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, en bois et en fer-blanc, d'un prix très-modéré, fournies à toute époque. — LEFRAIN, ancien fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 185, à Paris.

Prix avec vaisselle : Cantines de France, 60 fr. | Ces cantines servent à former
Idem avec ustensiles : — d'Afrique, 70 fr. | un lit de camp.
Modèle de 10 fr. à 50 fr.

La Maison **BERTON** tailleur militaire, rue Feydeau, 10, et rue de la Feuillade, à transféré ses magasins rue Richelieu, 26. Elle continue à fournir avec exactitude broderies, passementeries et chapellerie militaire.

TREMPE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. --- 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n. 33. — Entrée rue Neuve.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS.

Guide des Malades, par M. COURTY-DEVINIER ✪ ✪

de la Faculté de Paris, ex-médecin du Bureau de Bienfaisance, ex-Chirurgien-Major, officier du Mérite militaire, etc., etc. In-8 de 400 pages, 3 fr. et 4 fr. 50 c. franco pour toute la France. — L'auteur, à son domicile particulier,

41, rue Richelieu. *Il reçoit depuis 10 ans;* **rue Richelieu, 41.**

Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétention d'urine, Catarrhe, Cuisson, Pertes séminales, Impuissance, Syphilis, Blessures de la Prostate, Gonorrhées et autres affections secrètes, récentes ou anciennes. **Affaiblissement Physique et Moral**, etc. **Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Traitement et Consultations par correspondance.** (Affranchir.)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, N° 11.

MANTEAUX IMPERMIABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous prévision sur la demande des chefs de corps.

---

7 Francs Le Guide-Manuel du **Voyageur** Le Guide-Manuel du **Voyageur** **7 Francs**

Paris et ses environs, Versailles, Fontainebleau, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Saint-Germain, Compiègne, Pierrefonds, Chantilly, Ermenonville, Dammartin, Meaux, Vincennes, Saint-Denis, Enghien, Montmorency, Argenteuil, Bougival, Marly, Rueil, Malmaison, Pontoise, Auvers, Creil, Senlis, Ecouen, Gonesse, Villers-Cotterets, Nanteuil-le-Haudouin

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 90 francs. — Sans Annexe, un an, 46 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 31 mars 1854.

M. de La Motterouge, général de brigade, commandant la subdivision du Morbihan, est nommé au commandement de la subdivision du Var, en remplacement de M. le général d'Aurelle de Paladines, appelé à d'autres fonctions.

M. de La Chovardière de La Grandville, général de brigade, commandant la subdivision des Vosges, est nommé au commandement de la subdivision de la Moselle, en remplacement de M. le général Thomas, appelé à d'autres fonctions.

M. de Mirbeck, général de brigade, commandant la subdivision du Jura, est nommé au commandement de la subdivision de la Haute-Saône. Il réunira à ce commandement celui de la subdivision de la Haute-Marne.

M. de Liniers, général de brigade, commandant la subdivision de la Haute-Marne, est nommé au commandement de la subdivision du Jura, en remplacement de M. le général de Mirbeck.

M. Desbarbies de Bouillon, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie de l'armée de Lyon, réunira provisoirement au commandement de sa brigade à Lyon, le commandement de la subdivision de l'Ain, en remplacement de M. le général de Monet, appelé à d'autres fonctions.

M. Bétaghel, général de brigade, commandant la subdivision des Pyrénées-Orientales, est nommé au commandement des 2e et 3e subdivisions de la 11e division militaire (Ariége et Aude), en remplacement de M. le général de brigade Gillant, passé dans la réserve.

Par décret impérial du 22 mars 1854, a été nommé dans la GENDARMERIE :

Au grade de chef d'escadron.

M. Baudon d'Isconcourt, capitaine à Fontainebleau. Il est désigné pour commander la rempagn de l'Aveyron, à Rodez.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Lainillon, capitaine d'état-major de 2e classe, récemment désigné pour être attaché à la brigade topographique de l'Algérie, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Marion, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie de l'armée de Paris.

Séguier, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de Beaufort d'Hautpoul, mis récemment à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

Roubier, capitaine au 7e de lanciers, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le ministre de la guerre.

Lebrun, lieutenant-colonel d'état-major, secrétaire du comité de l'infanterie, est nommé chef d'état-major de la division de Constantine, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Jerras, qui a reçu une autre destination.

Péricaud de Gravillon, chef d'escadron d'état-major, employé au dépôt de la guerre, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire du comité de l'infanterie, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Lebrun.

Virmay, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché du 71e de ligne et employé aux travaux de la carte de France, est placé au 8e de ligne pour servir conformément à l'art. 12 de l'ordonnance du 23 février 1833.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Petit, chef d'escadron désigné pour commander la comp. de la Guadeloupe, est désigné pour commander la romp. du Gantal.

Sauchière, chef d'escadron commandant la comp. du Cantal, passe au commandement de la comp. de la Guadeloupe.

Allavène, capitaine à Besançon, passe dans l'infanterie de la garde de Paris.

Oreune, capitaine à Châtellerrault, passe dans l'infanterie de la garde de Paris.

Léonard, capitaine au Mans, passe dans le 2e bat. de gendarmerie d'élite.

Contant, capitaine à Aix, passe dans la comp. de gendarmes vétérans en qualité de capitaine en 2e.

Chalopin, lieutenant-trésorier de la remp des Côtes du-Nord, passe dans la comp. de gendarmes vétérans en qualité de lieutenant en 2e.

Par décisions des 6 et 8 mars 1854, l'Empereur a autorisé le changement d'arme par permutation :

1re Dre M. Laurent, sous-lieutenant de gendarmerie, désigné pour la garde de Paris, avec M. Ottaviani, sous-lieutenant au 71e de ligne, détaché au dépôt de recrutement de la Seine ;

2e Dre M. Perrin, lieutenant dans la garde de Paris, avec M. Bruyère, lieutenant au 2e de chasseurs.

MM. Marconi, sous-lieutenant commandant la force supplétive de la 1re comp. de la 17e légion de gendarmerie, à Bastia, permis avec M. Pasqualaggi, sous-lieutenant commandant la force supplétive de la 4e compagnie de la même légion, à Sartène.

MUTATIONS DANS LA CAVALERIE.

M. Soukamaigne, nommé chef d'escadron, au 3e de spahis, par décret du 10 mars 1854, est mis en activité hors cadres, pour continuer d'être employé dans le service de la remonte.

M. Maurin, capitaine adjudant-major au 2e de cuirassiers, est appelé au commandement d'un escadron dans le même régiment, en remplacement de M. Du Preuil, remis, sur sa demande, capitaine en 2e, pour être détaché, en qualité d'officier d'ordonnance, à l'armée d'Orient.

Un échange d'emploi a été autorisé entre MM. Bastide, capitaine adjudant-major au 6e de cuirassiers, et Gumpelweitz, capitaine d'escadron au même régiment.

M. Caron, capitaine au 11e de dragons, est nommé au commandement de la 1re compagnie de cavaliers de remonte, en remplacement de M. Berger, admis à la retraite.

M. Corvisart, capitaine adjudant-major au 1er de lanciers, est appelé au commandement d'un escadron dans le même régiment, en remplacement de M. Genti de La Breuille, nommé chef d'escadrons.

M. de Meunin, capitaine au 1er de lanciers, est ...omté aux fonctions de capitaine adjudant-major dans ce ré lment, en remplacement de M. Corenne.

M. Blanc, capitaine-trésorier du 3e de lanciers, est autorisé à passer, dans le même régiment, aux fonctions de capitaine-commandant, en remplacement de M. Guy, nommé major.

M. Billet, capitaine au 5e de lanciers, est nommé aux fonctions de capitaine-trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Blanc, passé du commendement d'un escadron.

M. Blanc, sous-lieutenant au 5e de lanciers, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Pourrail, promu lieutenant.

M. de Grasseuil, capitaine d'escadron au 7e de lanciers, est nommé aux fonctions de capitaine-trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Rochereuil, permuté avec lui.

M. Vexiau, capitaine adjudant-major au 8e de hussards, est appelé au commandement d'un escadron dans ce régiment, en remplacement de M. Rio, promu chef d'escadron.

M. Le Doulcet, capitaine d'escadron au 3e de hussards, est nommé aux fonctions de capitaine adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Vexiau.

M. Moura, capitaine d'escadron au 3e de chasseurs d'Afrique, est nommé aux fonctions d'officier d'habillement de ce régiment, en remplacement de M. Hammé, admis à la ...traite.

MM. Goenen et Hellebold, sous-lieutenants, l'un au 1er de chasseurs d'Afrique et l'autre au 5e de hussards, sont autorisés à permuter.

M. de Courtaut, capitaine d'escadron au 3e de spahis, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Allegro, promu chef d'escadrons.

Des permutations sont ordonnées entre les huit sous-officiers ci-après désignés, qui ont été promus au grade de sous-lieutenant par décrets des 3 et 10 mars 1854, savoir :

M. Mignot, du 11e de dragons, permute avec M. Chabaud, du 12e de chasseurs.

M. Eymar, du 7e de lanciers, permute avec M. Diolot, du 8e de lanciers.

M. Lemunier, du 10e de cuirassiers, permute avec M. Lades, du 3e de spahis.

M. Coussel, du 1er de dragons, permute avec M. Duval, du 4e de lanciers.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Merin, capitaine en 1er au 3e régiment du génie, en Algérie, ce-se de faire partie de ce corps, et passe à l'état-major pour continuer à remplir les fonctions de chef du génie à Lagbouat.

Les gardes du 2e classe nouvellement promus dont les noms suivent ont reçu les destinations suivantes :

MM. Français, sera employé à Arras.

Peyro, sera employé à la brigade topographique à Paris.

Deladerrière, sera employé à Salins.

Pister, sera employé en Algérie.

Mariani, sera employé à Marseille.

Piel, sera employé dans la direction de Toulon.

Adelinet, sera employé en Algérie.

Fourtou, sera employé aux Rousses.

Lacoussaye, sera employé à Strasbourg.

Polissier, sera employé en Algérie.

Maréchal, sera employé au fort de Joux.

Pradin, sera employé à Bastia.

Meunier, sera employé en Algérie.

Lattemesti, sera employé en Algérie.

Belleville, sera employé à Toulon.

Mollard, sera employé à Calvi.

Carat, sera employé à Brest.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Félix, médecin-major de 2e classe au 2e de ligne, est désigné pour le 3e bat. de chasseurs à pied.

Ferteau, médecin-major de 2e classe au 3e bat. de chasseurs à pied, est désigné pour le 2e de ligne.

Beylot, médecin-major de 2e classe au 3e bat. de chasseurs à pied, est désigné pour le 2e de ligne.

Fleurihut, médecin-major de 2e classe au 29e de ligne, est désigné pour le 9e bat. de chasseurs à pied.

Lauvaire, médecin-major de 2e classe au 12e de ligne, est désigné pour le 13e léger.

Dufresne, médecin aide-major de 1re classe au 2e dragons, est d'igné pour le 2e de cuirassiers.

Lebrun, médecin-major de 2e classe au 12e léger, est désigné pour le 3e léger.

Ancinelle, médecin-major de 2e classe au 3e léger, est désigné pour le 12e léger.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

MM. Baillon de Fontenay, adjudant en 2e à Paris, passe à l'hôpital de Strasbourg.

Delahaye, adjudant en 2e à Saint-Omer, est attaché à l'armée d'Orient, en rempl. de l'adjudant Denis.

Sont attachés à la div. de réserve de l'armée d'Orient :

MM. Arron, remplaçant de 2e classe à Thionville

Vigne, comptable de 2e classe à Phalsbourg.

Poussignon, adjudant en 1er à Strasbourg.

Hubert, adjudant en 1er à Metz.

Marchand, adjudant en 1er à Colmar.

Guibout, adjudant en 2e à Nancy.

Mages, adjudant en 2e à Lyon.

Buffet, adjudant en 2e à Lille.

Bufleteau, adjudant en 2e à Sedan.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Sont attachés à la div. de réserve de l'armée d'Orient :

MM. Labarre, officier comptable de 2e classe à Chalons.

Merly, adjudant en 1re à la div. de Constantine, en congé.

Feray, adjudant en 1re à Lyon.

Rossens, adjudant en 2e à Bastia.

Vitaux, adjudant en 2e à Nantes.

Gourdes, adjudant en 2e à Clermont.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette opération, financière et politique à la fois, a donc tous les caractères d'une véritable et grande manifestation nationale ; la preuve s'en trouve dans la nature des souscriptions recueillies, parmi lesquelles il y a plus de 60,000 dont l'importance ne s'élève pas au delà de 50 fr. de rentes.

Que nos ennemis et nos simples adversaires apprécient à sa juste valeur la puissance d'un pays où un semblable mouvement d'opinion se manifeste pour une guerre dont le théâtre est placé à des lieues de nos frontières! Que seraient-ce donc si les intérêts directs du pays étaient formellement engagés dans la question?

L'armée qui va, pour la première fois, montrer en alliée le drapeau de la France dans cette partie de l'Orient, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques d'une tout autre nature, aura dignement soutenu la haute réputation de vaillance, d'intrépidité et de parfaite discipline qui l'y a précédée. Nous attendons avec impatience le moment où il nous sera donné de raconter la glorieuse part qu'elle y aura acquise, en commençant par la Dunube au moment qu'elle y vaincu sur un sinul grand nombre de champs de bataille et jusqu'au centre de ses vastes États.

Hausmann.

Des nouvelles télégraphiques, publiées depuis deux jours, annoncent que les Russes ont passé le Danube à Braila, à Galatz et à Toultcha. C'est le corps du général Lüders qui est indiqué comme ayant franchi le fleuve, et l'on s'accorde à lui donner une force de 40 à 50,000 hommes.

Les dépêches télégraphiques ont si souvent péché du côté de l'exactitude, qu'il convient d'attendre l'arrivée d'informations plus précises avant d'apprécier tout l'importance de cette grave opération militaire, à laquelle l'époque de l'année où nous sommes ne paraît nullement devoir être favorable. Elle ne peut cependant pas être dénuée de véracité, quant au fait principal, car on annonçait depuis longtemps déjà que la concentration des troupes russes aux environs des places citées ci-dessus, on disait aussi qu'Omer-Pacha s'attendait au mouvement effectué que ces troupes devaient accomplir et qu'il n'en avait encore reçu aucune inquiétude.

En attendant que des nouvelles positives nous soient parvenues, il semble convenable de rappeler ici quelques-uns des détails contenus dans les intéressantes lettres de M. Blanqui, lorsque le *Moniteur de l'Armée* a publiés en novembre et décembre 1853, et spécialement dans celui du 21 novembre. Ces détails sont nécessaires pour bien comprendre, même le reste à la main, la portée de la manœuvre exécutée par le général Luders.

Le Danube, après avoir coulé de l'Ouest à l'Est jusqu'à Rassova, y rencontre directement vers le Nord et à peu près presque parallèlement à la mer pendant une trentaine de lieues, arrive à Galatz, il fait un nouveau coude vers l'Est, redescend ensuite pendant quelques lieues au Nord et finit brusquement par se jeter, à l'Est, se perdre dans la mer Noire par trois branches principales.

La longue de terre ainsi resserrée entre la mer et le Danube, à partir de Rassova, a une largeur de 15 à 20 kilomètres sur plus de 120 kilomètres de longueur. Ce pays, qu'on appelle la Dobroutcha, est presque entièrement inondé sur toute sa surface.

La Dobroutcha a pour limite, au Sud, un ancien ouvrage romain, composé d'une muraille et d'un fossé, qu'on appelle le *fossé du Trajan*, et qui va de Rassova à la mer.

Rassova est une place forte, dont les ouvrages sur les marais insalubres dont elle est entourée que par les ouvrages d'art qui y sont construits. Le *fossé de Trajan* a été, dans ces derniers temps, l'objet de travaux qui en font un point de défense formidable; il est armé de 100 pièces de canon et y stuait 20,000 Turcs préposés à la garde de cette partie de la frontière, et si, comme on l'affirme, les Russes ont effectué leur triple passage sans éprouver de résistance, il faut en conclure que les troupes turques, obéissant aux ordres d'Omer Pacha, ne sont réplées sur la position de Trajan, et que là l'ennemi trouvera une résistance sérieuse.

Il est facile de prévoir, dès à présent, que l'armée russe se trouvera mal à l'aise dans la Dobroutcha, surtout si la position de Trajan est bien défendue, et si elle est forcée de séjourner quelque temps au milieu de ces marais.—En 1828, la mer était libre et l'obstacle de Trajan n'avait rien de redoutable. On doit s'attendre à quelque chose de grave à la suite de ce passage inopportun du Danube.

On annonce à l'extrémité opposée du cours du fleuve, à Kalafat, un mouvement offensif de l'armée turque contre les positions occupées par l'ennemi. Dans instant à l'autre, des événements importants peuvent donc s'accomplir sur ces point.

Baudouin.

Les ordres donnés pour l'embarquement des troupes de l'armée d'Orient et du matériel considérable qui s'y rattache, reçoivent de jour en jour une exécution plus complète et plus efficace; indépendamment des navires de commerce noliés à cet effet, les bâtiments de l'escadre de l'amiral Bruat, qui ont mis à la v ; aujourd'hui même de Toulon, emportent plusieurs régiments et un bataillon de chasseurs à pied.

La plus grande activité règne dans le port de Toulon et de Marseille. Tout porte à penser qu'avant peu l'armée d'Orient tout entière vogue à pour sa destination.

Baudouin.

Les opérations du tirage de la classe de 1853, commencées le 2 mars, ont terminé tout à fait conformément aux prescriptions du décret du 3 décembre dernier, se sont terminées partout comme elles avaient commencé, avec une régularité et un ordre parfaits, au milieu d'un véritable élan patriotique.

Les renseignements parvenus de tous les départements sont unanimes à signaler la joie avec laquelle nos jeunes soldats ont reçu les premières opérations du recrutement qui précède celle année. C'est presque toujours en chantant, drapeau en tête, au son des tambours, que les conscrits se rendent devant au chef-lieu de canton; c'est aux cris répétés de l'un *Vive l'empereur!* qu'ils tirent les numéros qui devaient les appeler sous les drapeaux.

Dans beaucoup de cantons, un grand nombre de conscrits ont demandé à devancer l'appel, afin de choisir leurs régiments et d'avoir plus de chances de faire campagne. Cette ardeur guerrière s'est traduite de mille manières différentes; on a presque partout remplacé la musique ordinaire par l'instrument peut-être moins qu'un tambour, mais qui rappelait le plus dans la date 1812.

Une compagnie fournira à l'armée de bons et solides soldats, et l'enthousiasme qui anime toute cette jeunesse est un présage heureux du succès et de la gloire réservées à nos armes, dans la guerre que Lamartine nouvelle et non moins grande que celle qui a terminé glorieusement.

Baudouin.

Décret portant règlement sur l'organisation et la service de la gendarmerie.

Dans son numéro du 16 mars, le *Moniteur de l'Armée* a publié le rapport qui accompagnait le décret soumis à l'approbation de l'Empereur par M. le ministre de la guerre, sur l'organisation et le service de la gendarmerie; il a fait connaître en même temps que ce décret, destiné à remplacer l'ordonnance du 29 octobre 1820, ne comprenait pas moins de 645 articles. La limites de notre journal ne nous permettant pas de reproduire ce long travail, nous nous bornerons à en donner ici une analyse aussi détaillée que possible.

La nécessité de réviser l'ordonnance de 1820, en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis près de trente-quatre ans, et de la mettre en harmonie avec les institutions du gouvernement impérial, était généralement reconnue. Il n'était pas moins utile d'étendre au comité de gendarmerie qui, dans ses travaux, s'est pénétré des instructions qu'a plusieurs reprises M. le ministre de la guerre lui a adressées, et s'est aussi inspiré des intentions de l'Empereur, qui a manifesté une note relative à la spécialité du service de la gendarmerie.

Le comité d'ailleurs, par sa composition, offrait les garanties les plus sérieuses d'une saine et judicieuse appréciation de la matière qu'il avait mission de traiter. Son président, M. le général de division comte de La Rue, après avoir rempli pendant plusieurs années au ministère de la guerre les hautes et délicates fonctions de chef de la police de l'état-major, en a fait preuve des rares qualités d'un habile administrateur, a été, depuis, chargé de plusieurs inspections générales de gendarmerie, et a su, par ses rapports et les investigations de son esprit aussi observateur qu'éclairé sur l'ensemble comme sur les détails de ce service. Parmi les membres du comité, MM. les généraux Sirvatius, de Lavergne et Rolland, ont été, comme lui, appelés à une supériorité incontestable, des légions de gendarmerie; M. le général Eynard s'est longtemps aussi occupé de cette arme spéciale, soit comme chef-de-cabinet du ministre directeur, soit comme ministre du contrôle; tous les autres ont, en outre, été désignés par leurs fonctions spéciales, et en des officiers d'ordonnance du ministre, M. le commandant Henry, en qualité de secrétaire du comité, a efficacement contribué à l'accomplissement de sa tâche difficile.

Ainsi élaboré avec toutes les garanties que donne l'expérience avec aux lumières de spécialités de l'arme le plus élevé, le règlement, très sérieusement remanié par un pareil nombre, présente le code complet des droits, des devoirs et des attributions de la gendarmerie.

Le titre préliminaire, intitulé : *De l'institution de la gendarmerie*, des hommes, qui en chapitre unique, divisé en plusieurs sections, les caractères généraux du service de l'arme, et la forme du serment imposé aux militaires de tous grades appelés à en faire partie, chargés de faire connaître le principe des inspections générales annuelles, et l'existence du comité de la gendarmerie, dont les attributions sont spécifiées en termes généraux.

Le titre Ier, *Du service général*, renferme dans deux chapitres divisés en plusieurs sections, le résumé des ordonnances et décrets qui lisent le cadre réglementaire du corps, les conditions d'admission, les droits aux congés d'activité ou semi-naires, les règles d'avancement aux différents grades, et les titres aux récompenses civiles ou militaires qui peuvent être décernées aux officiers, sous-officiers et gendarmes.

Le titre II, *Du service des brigades*, est intitulé : *Des devoirs de la gendarmerie envers les ministres et de ses rapports avec les autorités constituées*. Il se divise également en deux chapitres, dont le premier, qui traite des principes, les obligations spéciales que les chefs du Parme doivent remplir, soit personnellement, soit éventuellement, envers les ministres de la guerre, de l'intérieur, de la justice et de la marine, selon que les officiers dont ils ont à s'occuper en a rendre compte ressortissent aux attributions respectives de ces différents ministres. Le chapitre 2 règle les rapports que la gendarmerie doit entretenir avec les autorités civiles, soit judiciaires, soit administratives, soit militaires. Il assigne le rang qu'elle doit occuper dans les cérémonies publiques, les honneurs qu'elle lui est être appelée à rendre, et enfin les obligations personnelles et respectives qui lui sont imposées envers ces mêmes autorités.

Le titre III traite des fonctions inhérentes à chaque grade et comprend trois chapitres.

Le chapitre 1er, *Fonctions des officiers de tout grade*, détermine avec précision les fonctions spéciales des différents grades d'officiers, depuis celui de chef de légion jusqu'à celui de commandant de brigade, et indique les mesures si diverses que les officiers de gendarmerie ont à remplir habituellement comme commandants de la force publique, les rapports hiérarchique qui doivent exister entre eux, les devoirs journaliers ou périodiques auxquels ils sont tenus, à l'égard tant de leurs supérieurs que de leurs subordonnés, sont réglés par des différentes sections de ce chapitre, de manière qu'aucune ambiguïté, aucune fausse interprétation des règlements ne puisse donner lieu à des négligences ou à des omissions toujours difficiles à prévenir ou à réprimer dans un corps dont chaque membre est dispersé, isolé, souvent éloigné de ses chefs. Le chapitre 2 de ce titre, *Fonctions des sous-officiers de tout grade*, a pour objet de réglementer les obligations habituelles imposées aux différents grades de sous-officiers, dont quelques-uns, tels que ceux des différents grades, en les assemblées, tandis que les maréchal-des-logis adjoint au trésorier, sont de création toute récente. Il était indispensable de déterminer les obligations et les devoirs de ces différents grades, en les assemblées, autant que possible, aux grades correspondants dans les corps de troupe. Les fonctions journalières d'où commandant de brigade, que l'ordonnance de 1820 n'avait point définies, ont été également réglementées après la loi sur les attributions ministérielles successivement intervenues.

Le chapitre 3 du même titre, *Des officiers de gendarmerie considérés comme officiers de police judiciaire*, est entièrement consacré aux importantes fonctions que les officiers de tout grade sont appelés par la loi à remplir en cette qualité. Le règlement complète cette partie, déjà parfaitement traitée dans l'ordonnance de 1820, en définissant, avec plus de précision et d'après les termes mêmes du Code d'instruction criminelle, les attributions générales de la police auxiliaire, ainsi que les formes et les règles diverses auxquelles sont soumises les informations judiciaires, dont la connaissance est naturellement si populaire parmi des officiers demeurés étrangers, jusqu'à leur admission dans la gendarmerie, à l'étude et à la pratique de ces lois pénales. La définition du flagrant délit et des cas assimilés au flagrant délit, dans lesquels les officiers de gendarmerie ont le droit d'exercer absolu et spontanée et comme actuelle ou de s'introduire, s'il est nécessaire, et vertu de ces mêmes règlements émanées de l'autorité judiciaire, de tant qui fait à son service, est l'objet d'un développement suffisant pour que les officiers du corps puissent se mettre promptement au fait de chaque jugement cette partie délicate de leurs fonctions.

Le titre IV, *Du service spécial de la gendarmerie*, se divise en cinq chapitres, comprenant les obligations générales du service habituel des brigades, celui du *transfèrement des prisonniers civils et militaires*. Il se divise en deux sections suffisamment indiquées par la nature même du sujet, et en quatre sections sur *l'escorte des fonds publics et de la responsabilité imposée à la gendarmerie dans les transfèrements de prisonniers*. La quatrième section n'a trait qu'aux *transfèrements dans les maisons centrales*, où l'intervention d'un brigadier de gendarmerie consigne à la surveillance les agents des compagnies chargées des convois, qui n'assurent de la personne des détenus et à prévenir les évasions.

Le chapitre 5 traite du service extraordinaire des légions, qui ne s'exécute qu'en vertu de réquisitions des agents de l'autorité, à qui la loi confère le droit de requérir la force publique.

Le chapitre 6, *Des procès-verbaux et des feuilles de service*, détermine, dans une première section, le caractère véritable imprimé par la loi et par la jurisprudence aux procès-verbaux dressés par les officiers de police. La deuxième règlemente la tenue des journaux ou feuilles de service confiés aux commandants de brigade pour constater, jour par jour, toutes les opérations de l'arme.

Le chapitre 8 est exclusivement affecté au service de la *gendarmerie aux armées*, sur lequel l'ordonnance de 1820 avait été muette, et dont celle du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne n'a pu régler qu'imparfaitement.

Le titre V, *Ordre intérieur, police et discipline des corps et compagnies de gendarmerie*, se divise en deux chapitres.

Le 1er a pour objet l'ordre intérieur proprement dit et la discipline. Sept sections distinctes forment ce chapitre important, dont les éléments étaient à peine indiqués par l'ordonnance de 1820.

La section 1re règle les bases de l'ordre intérieur dans les compagnies et les légades.—La section 2 détermine le degré d'instruction spéciale et militaire que doivent posséder, selon les différents grades, les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes.—La section 3 divint les fautes contre la discipline, et fixe les limites du droit de punir inhérent à chaque grade, en indiquant les peines disciplinaires propres à chaque grade.—La section 5 détermine les punitions que peuvent encourir les sous officiers et gendarmes, en se rapprochant, autant que possible, des bases posées par les ordonnances de 1833 sur le service intérieur des corps de troupes.—La section 8, entièrement neuve dans les règlements de la gendarmerie, traite de la suspension, de la rétrogradation et de la cassation des officiers, brigadiers et gendarmes, mesure heureusement très exceptionnelle dans ce corps d'élite.—La section 7, enfin, traite des crimes et des délits commis par la gendarmerie, et remet en vigueur, quant au fait de désertion, les dispositions formelles de la loi du 28 germinal an VI, négligées par l'ordonnance de 1820, et virtuellement rétablies par de récents arrêts de la Cour de cassation.

Le chapitre 2 du même titre, *Des conseils d'enquête et de discipline*, concerne pour les officiers de gendarmerie les principes conservateurs de la loi du 19 mai 1834, et applique aux militaires de ce corps qui sont encore liés au service par le lot de certain et qui, pour quelque motif, ont été rayés des cadres de 1818 et de 1833 contre les soldats de l'armée que leur incorrigibilité et leur persistance dans le mal doivent être considéré comme dangereux, à cause du mauvais exemple qu'ils donnent à leurs camarades.

Le titre VI, *exclusivement réservé à la remonte de l'arme*, réglemente en deux chapitre distincts les conditions qui prédisent à la remonte de la gendarmerie, le tout par des règles dans lesquelles doivent être remontés les sous-officiers et les gendarmes. En donnant une forme réglementaire aux prescriptions des circulaires ministérielles des 14 mars et 8 octobre 1851, le décret apporte de notables modifications aux dispositions correspondantes de l'ordonnance de 1820.

Sous la dénomination sommaire de *Devoirs généraux et droits de la gendarmerie dans l'exécution du service*, le titre VII énumère les principes absolus qui doivent diriger les ministres de tout grade de la gendarmerie et dans tous les cas qui ne sont point prévus par les dispositions spéciales aux divisions appartenant aux titres précédents. Il leur rappelle en

même temps de quelles garanties les lois ont environné la liberté individuelle, l'obligation imposée aux agens de la force publique de porter sous peine à tout invitation qui leur serait faite, et enfin le droit imprescriptible qui leur est donné de requérir tous les citoyens de leur prêter main-forte pour l'exécution des mandats qu'ils ont à remplir.

Le titre VIII et dernier abroge toute disposition contraire au nouveau décret, dont l'exécution est confiée aux différens ministres auxquels ressortit le service de la gendarmerie.

Le projet soumis qui précède fait ressortir l'esprit méthodique qui a présidé à la rédaction du décret. Les utiles modifications qu'il apporte aux réglemens antérieurs ne sauraient manquer de produire les résultats les plus satisfaisans, et de rendre de jour en jour plus efficaces les services que les quelques la gendarmerie s'est acquis tant de titres à la considération et à l'estime des populations.

C'est à son excellent esprit, au juste orgueil d'elle-même qu'elle puise dans son institution, que l'on doit attribuer la belle attitude qu'elle a su conserver depuis la révolution de 1848. Pas un seul de ses membres n'a cédé à l'entraînement révolutionnaire du moment ; tous sont restés inaccessibles aux suggestions contagieuses des mauvaises passions ; et, dans ce corps dissimine sur toute la surface du territoire, chacun, abandonné en quelque sorte à sa propre inspiration, s'est trouvé prêt à combattre avec la même énergie, le même abnégation partout où l'ordre social a été menacé.

L'Empereur l'a reconnu, et il est le premier chef de l'Etat qui ait hautement, et dans un message, rendu à un pareil corps la grande récompense : suffrage auguste que la France a unanimement ratifié, en s'associant, dans ce témoignage solennel, aux cris de reconnaissance et d'amour, de confiance et d'espérance, qui, dans toutes les autres, un souverain de son choix. [illegible]

Le sieur Gulavatch (François), ancien militaire, convaincu d'avoir ailleurs une pièce pendante devant le conseil de révision, dans le but d'être admis comme remplaçant, a été condamné par le tribunal correctionnel de Quimper (Finistère) à six mois d'emprisonnement.

Le sieur Nassé, agent de remplacements militaires, a été condamné à la même peine, comme complice du délit.

Le 21e de ligne, en garnison à Meziéres, a voulu aussi faire son acte de bienfaisance en donnant un concert au profit des pauvres.

La salle de spectacle du Chantecloix offrait une réunion brillante et le succès a été complet.

M. le colonel du 21e, avec la bienveillance qui lui est habituelle, MM. les officiers, avec cette ardeur qu'inspire toujours le sentiment d'une bonne action, le chef de musique, M. Dorr, avec cette habileté et cette obligeance que nous lui connaissons, la musique tout entière et les amateurs de la ville, tout le monde s'est mis à l'œuvre avec un empressement digne des plus sincères éloges.

L'ouverture de *Guillaume Tell* a été enlevée ; cette admirable musique, quoique bien connue déjà, a produit l'effet qu'elle produit toujours.

Deux fantaisies sur la musique de la *Favorite* et sur la *Lucie de Lammermoor* ont été parfaites d'exécution et d'entrain, il en a été de même des divers solos d'instrumens entendus à la suite.

Les morceaux de chant des amateurs de la ville ont été accueillis avec non moins de sympathie.

Le produit de la recette a été de 1,112 fr., versés immédiatement entre les mains de MM. les maires de Meziéres et Charleville.

Quelques jours auparavant, le maître tailleur du 21e de ligne ayant eu admis à la retraite, a réuni ses anciens ouvriers dans un modeste repas d'adieu. A la fin du dîner, ces braves gens ont organisé une collecte, dont le produit, 20 fr., séchelle devant du pauvre, puisqu'il était celui du soldat, a été remis au bureau de bienfaisance de Meziéres.

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'ORNOTE.

(2e article.—Voir les numéros des 16 et 21 mars.)

I.

Quels qu'aient été les résultats des batailles de Xarwa et de Poltawa, qui, à des points de vue si différens, marquent, dans l'histoire, les deux principales époques du règne de Pierre-le-Grand, ce ne fut, après tout, qu'une lutte de multitudes armées qu'un grand homme travaillait à sortir de leur état de barbarie, contre des troupes braves et disciplinées, mais qui n'avaient à défendre que la cause d'une puissance de second ordre.

Le nom de Charles XII et celui de Pierre-le-Grand, mis à la mode vers le milieu du dernier siècle par un des chefs d'œuvre de Voltaire (1) avaient à peine été cités par les historiens de notre nation. Les maximes monarchies politiques et militaires de cette sorte à la fin du règne de Louis XV ne font aucune mention de ces deux rois de nos Pierre Ier et des aventures de Charles XII. Le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique*, à la date de 1709, et malgré le nom de Poltawa, qu'il écrit *Pultawa*, le seul de toutes de ces guerres fut le roi de Suède ; les deux personnages qui, après lui, attirèrent les regards de l'histoire contemporaine, étaient les rois de Pologne, Auguste et Stanislas. Le czar Pierre et les Moscovites n'étaient encore relégués dans l'obscurité des nations barbares. Voici, à l'année de sa mort, sous quel titre Pierre-le-Grand était porté sur l'almanach royal de France, à la gauche de tous les souverains, grands et petits : *Pierre-Alexowitz* (Alexiowitz), czar de Moscovie. Le roi d'autre-mer y même un simple envoyé à Saint-Pétersbourg.

« Les annales de quelques petites républiques, dans la domination occupait à peine un point sur la surface du globe, dit l'historien Lesueur, a fait longtemps un des principaux objets de nos études ; et le nom même du plus vaste empire du monde n'était pas connu de nos pères ; ils n'avaient qu'une idée confuse de son étendue et de sa puissance, et ils l'appelaient *Moscovie*, du nom de sa capitale, qu'ils avaient appris de quelques voyageurs (2). »

La politique est juste ; mais ces petites républiques qui figurent si comme un point presque imperceptible sur la carte pensonde, se nommaient Sparte et Athènes. Elles étaient peuplées de grands hommes, qu'elles n'*emprunaient pas au autres nations* ; la civilisation y débordait ; elles régnaient par les lois et par les mœurs ; le peuple n'y était pas abaissé par le despotisme ; leurs phalanges avaient vaincu d'innombrables armées de barbares, non par la force du nombre mais par la puissance de la tactique des guerriers et par discipline des troupes. En un mot, elles étaient, aux immenses régions habitées par les Scythes et les Sarmates de l'ar lointain, ce que les îles de Corfou du golfe de Lépante, la Seine sont aux 500 mille lieues carrées des gouvernemens de Tobolsk, de Tomsk et d'Irkoutsk.

Mais un phénomène plus pres de nous est offert aux médi tations de l'histoire. Le souverain d'un pays, qui n'avait qu'une population de 2,210,000 âmes lorsqu'il lui fut trans mis par ses ancêtres ; un *parvenu*, qui se devaient lui-même plusieurs du simple titre de *marquis de Brandebourg* (1) ; mais qui était le plus grand capitaine de son siècle et le meilleur, sinon le créateur des vrais principes de la guerre va se heurter aux prises avec une coalition de formidable puissance ; il sera leur à leur vainqueur, et, moins souvent vaincu sur d'illustres champs de bataille. Son plus redoutable adversaire dans cette lutte suprême sera la puissance russe parce que seule sa politique machiavélique de toutes les époques et plus d'une fois mise en défaut, elle viendra pour l'attaquer plutôt pour l'achever, lorsqu'il le croira près de succomber sous les efforts combinés de ses ennemis.

X.

C'est par son intervention armée dans la guerre de Sept Ans que la Russie commença de peser d'un poids considérable dans les affaires de l'Europe.

Quatre-vingt mille Russes s'avancèrent la Prusse, aux frontières de l'alliance de la czarine Elisabeth avec le roi de Pologne, chef de Saxe, un des ennemis, à ce dernier titre, de Grand Frédéric. La Russie protégea le roi de Pologne contre ses ennemis extérieurs et contre les agitations de ses sujets pour la donner la vie à empêcher ; elle la protégeait encore lorsque Pierre II avait protégé le royaume de Kazan, comme l'impératrice Anne avait pris la Courlande sous sa tutelle, comme Catherine II devait plus tard s'interposer comme médiatrice dans les troubles de la Grande. « Malheur aux pays que la Russie protégé ! dit un historien : elle finit par les dévorer (3). »

Le monde entier sait aujourd'hui dans quel but mystérieux et intéressé, — la domination du Danube, — elle protégea l'Autriche contre la révolte des Hongrois, et où elle voulait en venir dans ses doléances de l'année dernière sur Tchat Mahdi, et, selon elle, des progrès de la Turquie.

Il n'y a pas d'histoire où les manœuvres d'une politique cauteleuse et ambitieuse se révèlent avec plus de suite et d'effrayantes lumières que celle de la diplomatie et des guerres de la Russie.

Deux événemens de guerre ont rendu à jamais et tristement mémorable l'agression de la czarine Elisabeth contre la puissante grandeur de la monarchie prussienne, et cette première invasion de la politique russe dans les affaires générales de l'Europe : les batailles de Zorndorf et de Kunersdorf. Le Grand Frédéric gagna l'une et perdit l'autre ; mais malgré le grave échec de Kunersdorf, ses deux *guerres*, les plus nombreuses de la guerre de Sept Ans, mirent le comble à la réputation du grand capitaine. Il y a peu d'événemens dans l'histoire des guerres modernes qui soient plus dignes de fixer l'attention et d'intéresser les études des militaires. La victoire de Kunnersdorf enfla beaucoup l'orgueil des Russes. On va voir à quoi se réduisit leur gloire moyen dans cette journée. Mais parlons d'abord de la bataille de Zorndorf.

XI.

Elle fut livrée le 25 août 1758, près de Custrin, sur la rive droite de l'Oder. L'armée prussienne, commandée en personne par le roi, était forte de 32,000 hommes. Le général russe, le comte de Fermor, avait une armée de 51,000 combattans, selon quelques historiens, et de plus de 60 mille selon d'autres. Soutzikhoi était deux fois plus nombreuse que celle de Fr déric 3).

L'avant-garde prussienne était commandée par l'intrépide général Manstenfel, dont le nom est devenu l'héritage d'un des hommes d'Etat le plus haut placés aujourd'hui parmi les renommées européennes de notre époque.

Le Grand Frédéric fit usage dans son attaque de son fameux ordre oblique ; attaque fut soutenue par sa cavalerie qui dominait les événemens de la journée. La bataille de Zorndorf est l'éternelle gloire de l'illustre Seidlitz.

« Il est difficile, dit Jomini, de trouver dans les guerres modernes une bataille où la cavalerie ait combattu avec autant de bravoure et d'acharnement.... Les ennemis de Zorbien traversèrent plusieurs fois les bataillons qui les entouraient. Les cuirassiers semblaient acquérir une nouvelle vigueur dans la mêlé. Toute l'aile droite des Russes fut hachée et culbutée dans le marais de Quartzicken. La confusion était si grande dans leur armée que la seconde ligne tirait, sans distinguer, sur les siens. Le désordre fut porté à son comble lorsque les fuyard se bousculèrent sur leurs propres troupes ; ils y enfoncèrent les rangs d'où ils s'étaient élancés, et entraînèrent à leur fuite ceux qui étaient restés fermes. Toutes les armes furent mêlées, toutes les officiers et paresseux ont les campagnes sans savoir ce qu'ils faisaient ; généraux et officiers furent obligés de suivre le torrent (4). »

Y eut-il un seul exemple de cette discipline russe sur les champs de bataille, si vante par les admirateurs des camps d'exercices de l'empereur Nicolas !

A cette grande bataille, sauf à leur général en chef, dirigeant toutes les manœuvres, combinant les dern ères attaques en personne, Frédéric exposa résolument sa vie. Plusieurs de ses aides-de-camp et de ses page furent tués à ses côtés ; 165 pièces de canons tombèrent en son pouvoir.

Et les Russes combattaient, comme nous l'avons dit, *deux contre un* ; et leur artillerie était deux fois plus nombreuse que celle des Prussiens !

La perte des Russes fut de 18,000 hommes, tués ou blessés, et 2,500 prisonniers ; celle des Prussiens de 11,500 tués, blessés ou prisonniers.

---

(1) Lettre de Voltaire à milord Wir-hall.

(2) Lesueur. *Histoire philosophique et politique de la Russie.*

(3) Le même. *Histoire de Catherine II.*

(4) *Traité des grandes opérations militaires*, tome III.

(1) *Histoire de Charles XII.*

(2) *Histoire de Russie*, tome Ier.

Digitized by Google

CH. TANERA, éditeur, libraire pour l'Art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

ÉTUDES HISTORIQUES ET MILITAIRES SUR LA PRUSSE,

Par Ed. Delabarre-Duparcq,

Capitaine du génie, professeur à l'École de Saint-Cyr. — Un volume in-8°, 6 fr.

PORTRAITS MILITAIRES,

ESQUISSES HISTORIQUES ET STRATÉGIQUES,

Par Ed. Delabarre-Duparcq.

Capitaine du génie, professeur à l'École de Saint-Cyr.—Un volume in-8°, 7 fr. 50 c.

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'INFANTERIE,

Par Ed. Delabarre-Duparcq, Capitaine du génie.

Brochure in-8° avec figures, 2 francs.

Imprimerie et Librairie militaires de Mme Ve BERGER-LEVRAULT et Fils, à Strasbourg.

Dépôt général à Paris, chez M. C. REINWALD, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

MANUEL D'ADMINISTRATION

ET DE

COMPTABILITÉ

A l'usage des Officiers et Sous-Officiers des compagnies ou escadrons des corps *d'infanterie et de cavalerie*; **extrait du** *Journal militaire officiel* **et d'autres documents authentiques, par demandes et par réponses,**

PAR M. RUFIN,

Major du 4e régiment de cuirassiers, ex-trésorier du 1er chasseurs d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur. 1 vol. in-8° de 390 pages, renfermant un grand nombre de modèles.

THÉORIE DU POINTAGE

A l'usage des Sous-Officiers d'Artillerie,

Par C.-E. PAGE,

Professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de La Fère. *Publié avec autorisation du comité de l'artillerie.* —1 vol. in-12 de 108 pages et 11 planches. 2 fr. 50

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE PASSAGE ET LA DÉFENSE DES RIVIÈRES,

Ou coup d'œil sur l'état actuel de l'art de Pontonnier en France, ouvrage contenant le examen critique du nouvel équipage de pont des Autrichiens,

Par A.-F. DRIEN,

Général de brigade d'artillerie, offic. de la L. d'honneur.—1 vol. in-8° de 130 pag. 2 fr. 50.

Librairie militaire de LENEVEU, rue des Grands-Augustins, 18, *près le Pont-Neuf.*

Le Maréchal BUGEAUD, Duc d'Isly.

APERÇUS SUR LA GUERRE,

Avec des planches explicatives.—Troisième édition.— Un volume in-18, 2 francs.

Du l'enlèvement des corps détachés. — Manière d'opérer pour enlever les détachements.— D'un nouveau *système* d'avant-postes.—Du service des avant-postes pour les corps détachés et par rang pour les grandes armées. — *Essai* sur les reconnaissances.—*Principes* physiques et moraux du combat de l'infanterie.—Du mort dans les combats.—*De l'oppression* des manœuvres de l'infanterie aux combats. — De la colonne et de sa formation en ordre de bataille. — Ordre en bataille. — Marche en bataille et changement de front. — Des échelons.— Du passage du défilé en avant ou en retraite. — Feux en avançant. — Changement de direction en marchant en bataille. — Des carrés. — Du feu de chasseurs.

COURS SUR LES ARMES A FEU

PORTATIVES

Par L. PANOT,

ex capitaine instructeur à l'école de tir de St-Omer. — 1e édit., avec planches. — PRIX : 10 francs.

A la Librairie militaire de LENEVEU,

18 Rue des Grands-Augustins, n°18, à Paris.

Chez PERROTIN, libraire, 14, rue Fontaine-Molière.

L'EMPEREUR

ET LA

GARDE IMPÉRIALE

Par CHARLET, magnifique collection de 40 dessins sur bois 12 colombier, lithographiés par *Toulouse Lautrec*, accompagnés d'un Précis historique sur la Garde et d'une Notice sur les différents grades, uniformes et supérieurs qui ont servi dans la garde impériale, et imprimés avec le plus grand soin sur beau papier. Publiés en 5 livraisons de 8 dessins.

Épreuves en noir, la livraison. 6 fr. L'ouvrage complet. 35 fr.

Avec teintes rehaussées de couleurs, La liv. 10 fr. 50 c. Complet, 94 fr.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Calsons, Coiffes, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Sacs et gaines à éponges pour l'Artillerie, etc.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

L'Ing. Chevallier, 13, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur a cette singularité est connue dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 56, passage Choiseul, à Paris.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR FIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles à compartiments. Légèreté excessive. Solidité à toute épreuve. — GERMAIN, fabricant breveté, rue Saint-Antoine, n° 185, à Paris.

Prix avec cour- | Cantines de France, 60 f. | Ces cantines servent à former
rier et surtout : | — d'Afrique, 70 | un lit de camp.
Malles de 30 fr. à 60 fr.

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes armes. Fabrique de tabagies, schabraques, selles, portemanteaux pour les officiers des chasseurs à pied. Ceinturonnerie militaire et d'uniforme à prix réduit, 6 0/0 au comptant.—JULLIÉ, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, au 3e.—Fournisseur de la garde à cheval de Paris.

40, rue de Richelieu **SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES.** Cantine de campagne.—A vendre, d'occasion, un équipage de général

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS

Guide des Malades, par M. COLLY-DUVIVIER

de la Faculté de médecine de Paris, membre de plusieurs Académies, ex-Chirurgien-Major, etc. Un vol. in-18 jésus, orné de 4 fig. figures, 3 fr. et 4 fr. 50 c. franco. Librairie médicale Paris, **l'auteur, à son cabinet médical.**

41, rue Richelieu, 41, rue Richelieu, 41.

Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissement, Récession d'urine, Diabète, Colique, Pertes séminales, Impuissance, Syphilis, Maladies de la Prostate, **Onanisme et ses suites** mélancolie, débilité nerveuse, **Affaiblissement physique et moral,** etc. **Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Traitements et Consultations** par correspondance. (Affranchir.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 8 1/2, formant aussi chaise longue Prix : de 25 à 30 fr.

Lit, même système, non garni, pesant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.

Toiles-tentes portatives, toile extra forte, depuis 100 fr. — Soupes pliantes, nouveau système.— ARONDEL, fils, 33 bis, *rue Neuve St-Merry*, à Paris.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est* LE COURS GÉNÉRAL DES

ACTIONS par Jacques BRESSON, fondateur, la rapidité dans les prix, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, les coupons remboursés, les recettes des chemins de fer, cotant mines, assurances banques, fonderies, etc.; place de la Bourse, 31, à Paris. Paraît : pour un an, 7 fr. pour Paris; 9 fr. pour les départements; 10 fr. pour l'étranger. — IL PARAÎT AUSSI UNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

CAOUTCHOUC MANUFACTURE PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11. Rue des Fossés-Montmartre, *à Paris.* **N° 11.**

MANTEAUX IMPERMEABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT

NOUVELLE PETITE LUNETTE de GUERRE d'une grande force, indiquant les distances par des chiffres lumineux. — Prix : 30 fr. — HARWELLER (frères, boulevard des Italiens, 6.

POLICUIVRE liquide inoffensif, d'une grande qualité, sans, à fr. — Chez l'inventeur qui les fait, rue de Poitiers-Sec, 14. (Affranchir.)

8 FR. CHAPEAUX POUR SOUPES, pouvant contenir 2 litres, en caoutchouc, pour Paris, chez M. Lefèvre, 8, rue Saint-Sauveur, à Paris.—Imprimerie de Schiller aîné Faubourg Montmartre, 11.

PLUS DE COPAHU ni cubèbe, — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLANCHISSEMENTS, prenez l'admirable sirop au *extrait de fer* de CHABLE, pharmacien, rue Vivienne, 36. Flacons, 5 fr. Guérison rapide.— Chez les mêmes dépositaires au 1er, et correspondants, envois en remboursement.— DÉPÔT GÉNÉRAL *du sirop, dorénavant, verre*, Flacon, 5 fr. Rien désormais ne imitable.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bats, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc., etc., tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, ALEXIS GODILLOT, DIRECTEUR-FONDATEUR.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 5 avril 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 25 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a nommé chevaliers dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, pour prendre rang du 3 du même mois, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

MM. Vachon, maréchal-des-logis au 1er régiment d'artillerie (1re batterie).

Giraudin, maréchal-des-logis au 11e régiment d'artillerie (13e batterie).

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 25 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire, pour prendre rang du 3 du même mois, au sieur Boyin, maréchal-des-logis-chef au 12e régiment d'artillerie (13e batterie).

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Rousselot, lieutenant au 9e de dragons, est autorisé à servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Beltramin, commandant la subdivision de la Sarthe, au Mans.

Reboul, lieutenant au 2e de lanciers, est nommé, par exception aux prescriptions de l'art. 10 de l'ordonnance du 23 février 1833, pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Monet, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Belot, lieutenant au 36e de ligne, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général d'Exea, commandant la subdivision du Loiret, à Orléans.

Lambert, capitaine d'état-major de 1re classe, employé au service topographique en Italie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division militaire, en remplacement de M. le chef d'escadron Chautan de Vercly, qui a reçu une autre destination.

Lonclas, capitaine d'état-major de 2e classe, employé provisoirement à l'état-major de la 5e division militaire, à Metz, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Marey-Monge, commandant cette division.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. de Franchessin, capitaine au 11e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major, en remplacement de M. Claude, qui permute avec lui.

M. Ritter, capitaine au 8e léger, passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en remplacement de M. Papion, qui permute avec lui.

M. Marceaux, chef de bataillon au 22e léger, est nommé à l'emploi de major du 9e de ligne, en remplacement de M. Barry, qui permute avec lui.

M. Beux, capitaine au 39e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Lecomte, passé dans l'intendance militaire.

M. Marion, capitaine au 40e de ligne, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Lemaître, passé dans l'intendance militaire.

M. Lemoine, capitaine au 34e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Lopage de Longchamps, qui permute avec lui.

M. Saint-Martin, capitaine au 2e régiment de zouaves, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Alibaucux, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 1er avril 1854, ont été nommés :

1° Commissaire impérial près le 1er conseil de guerre séant à Lyon, M. le capitaine Allié, du 47e de ligne;

2° Rapporteur près le même conseil, M. le capitaine Baudoin, du 73e de ligne;

3° Substitut-rapporteur près le même conseil, M. le lieutenant Jeuriot, du 14e de ligne.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Duplessy, médecin-major de 1re classe au 73e de ligne, est désigné pour le 1er bat. de chasseurs à pied.

Maillin, médecin-major de 2e classe au 19e bat. de chasseurs à pied, est désigné pour le 7e de ligne.

Meige, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Lille, est désigné pour l'hôp. de Montmédy.

Cornillon, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Rennes, est désigné pour l'hôp. de Lille.

Riolacci, chirurgien sous-aide à l'hôp. du Gros-Caillou, est désigné pour l'hôp. de Metz.

Carpentier, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Versailles, est désigné pour l'hôp. du Gros-Caillou.

Périer, médecin-major de 1re classe à l'hôtel des Invalides, est désigné pour l'armée d'Orient.

Faneuille, médecin-major de 2e classe au 4e de chasseurs d'Afrique, est désigné pour le 19e de chasseurs.

Brivin, médecin-major de 2e classe au 6e de chasseurs, est désigné pour le 4e de chasseurs d'Afrique.

Guerrin, médecin-major de 1re classe au 10e léger, est désigné pour le 7e de ligne.

Lacombe, médecin-major de 2e classe au 74e de ligne, est désigné pour le 10e léger.

Clerarelli, médecin-major de 2e classe au 6e de ligne, est désigné pour le 19e léger.

Bernier, médecin-major de 1re classe au 8e de dragons, est désigné pour le 39e de ligne.

Comin, médecin-major de 2e classe au 19e léger, est désigné pour le 6e de ligne.

Contrejean, médecin aide-major de 1re classe au 72e léger, est désigné pour le 3e escadron du train des équipages.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 29 mars 1854.

SIRE,

Le 20 janvier dernier, un détachement de 170 hommes, employés aux travaux de la route de Zurich à Morcnge (Algérie), se trouvaient bloqués, sans vivres, par la crue subite de l'Oued-el-Hachem et de l'Oued-el-Nader.

A l'appel fait par le commandant du poste de Zurich, en vue de porter secours à ces militaires, le caporal Blanchard (Jean), du 11e régiment d'infanterie légère, s'est jeté hardiment dans le torrent qui venait d'emporter sous ses yeux cinq travailleurs, et il est parvenu à porter des colonies de biscuit aux survivants. Neuf fois il a renouvelé ce périlleux voyage, et il a contribué puissamment, par son courage et son énergie, au sauvetage de ces malheureux.

Deux jours auparavant il avait sauvé un cavalier entraîné par les eaux.

Un pareil dévoûment m'a paru mériter une récompense éclatante, et j'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre Majesté un projet de décret ayant pour objet de conférer au caporal Blanchard la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur.

J'ai l'espoir que Votre Majesté voudra bien le revêtir de sa signature.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Est nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur le sieur Blanchard (Jean), caporalier au 11e régiment d'infanterie légère.

Il compte tous ans de service et deux campagnes.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre et notre grand chancelier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 mars 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

CIRCULAIRE

Adressée aux généraux commandant les divisions militaires.

Général, il se manifeste dans beaucoup de régiments de l'intérieur une vive ardeur de la part des sous-officiers à remettre leurs galons pour passer comme simples soldats dans les corps de l'armée d'Orient.

Je n'ai pu recevoir sans une grande satisfaction cette preuve du patriotisme et de l'esprit militaire de nos sous-officiers.

Toutefois, on ne saurait l'avoriser ces bonnes dispositions que dans de certaines limites, puisque autrement on n'empêcherait à désorganiser les cadres des régiments où les demandes de remise de galons se produiraient au grand nombre.

En conséquence, ces demandes ne devront être accueillies dans les divers corps sous vos ordres, qu'autant qu'il existera, dans chacun d'eux, des ressources suffisantes pour que les remplacements puissent s'effectuer dans de bonnes conditions.

Je vous invite à ne pas perdre de vue cette règle, lorsque vous aurez à prononcer sur les propositions de cette nature qui vous seront adressées par les chefs de corps avec avis favorable.

Recevez, etc.,

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Sa Majesté ayant ordonné l'envoi dans le Levant d'un corps bizarnes, un premier convoi de vaisseaux, frégates et corvettes à vapeur de la marine impériale, réunis à Toulon, a déjà pris la mer.

Ce premier convoi a été réparti et expédié comme suit :

Le Montebello, l'Alger, le Ville de Marseille, le Jean-Bart : 3,400 hommes.

L'Annodée, l'Ulloa, le Labrador, le Colbigny, le Mériora, le Gorgone : 3,450 hommes, 225 chevaux.

Le Mouette, l'Alcésiraise, le Legdeen, l'Infernal : 1,495 hommes, 40 chevaux.

Le Cafferelli, le Vinet, le Brandon : 1,130 hommes, 20 chevaux.

Le Napoléon, le Suffren : 3,040 hommes.

Le Mentezuma, le, Panama, l'Alliatras, le Canada, le Tibre : 4,661 hommes, 80 chevaux.

Ce total, auquel se joint le contingent du *Christophe-Colomb*, s'élève à 20,07a hommes et 365 chevaux.

Chaque jour une partie des 700 bâtiments de commerce nolisés à Marseille met à la voile, emportant la cavalerie, l'artillerie, les munitions, vivres, objets de campement, etc.

Nous avons publié dernièrement l'ordre général donné par M. le gouverneur général de l'Algérie aux troupes destinées à s'embarquer pour Constantinople.

Le *Moniteur algérien* du 30 mars publie l'ordre suivant, qui vient d'être adressé à ces troupes par M. le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée d'Orient :

« Soldats,

« Dans quelques jours vous partirez pour l'Orient; vous allez défendre des alliés injustement attaqués et relever le défi que le czar a jeté aux nations de l'Occident.

« De la Baltique à la Méditerranée, l'Europe applaudira à vos efforts et à vos succès.

« Vous combattrez côte à côte avec les Anglais, les Turcs, les Egyptiens; vous serez ce qu'on doit à des compagnons d'armes : union et cordialité dans la vie des camps; dévoûment absolu à la cause commune dans l'action.

« La France et l'Angleterre, autrefois rivales, sont aujourd'hui amies et alliées; elles ont appris à s'estimer en se combattant; ensemble, elles sont maîtresses des mers; les flottes appareillent ensemble; l'armée pendant que la flotte sera dans le camp ramenti.

« Les Turcs, les Egyptiens ont vu tenir près des Russes depuis le commencement de la guerre; seuls ils les ont battus dans plusieurs rencontres; que ne feront-ils pas, secondés par vos bataillons?

Digitized by Google

cédant à de longues guerres, les expéditions d'Égypte, de Morée et d'Alger, que de toute part des soldats aguerris, demandant à marcher sous le nouveau drapeau de la patrie.

Le gouvernement de Juillet ne pouvait, sans compagne nouvelle en Afrique, sans que chaque régiment sollicite comme la plus grande faveur de faire partie des corps expéditionnaires.

En 1840, les affaires en Orient paraissent prendre soudain une tournure menaçante; aussitôt les bataillons, les escadrons se peuplent d'engagés volontaires, et bientôt on est obligé de modérer cette ardeur et d'exciter certains à rester militaires.

Aujourd'hui, malgré la longue paix dont la France a joui pendant ces dernières années, malgré le vent qui souffle aux affaires pacifiques et industrielles, malgré les tendances générales aux améliorations matérielles qui semblent entraîner un instant la nation, à peine le mot de guerre est-il prononcé, que le même prodige se renouvelle.

Si de jeunes têtes hommes et officiers, tous auraient le droit de partir les premiers, tous le feraient valoir pour s'embarquer, heureux, malgré leur amour du pays, d'aller dans des contrées lointaines effrayer les peuples barbares de la gloire et inscrire au succès de plus sur les drapeaux confiés à leur courage.

Depuis le moment où la guerre en Orient a paru probable, les entraînements militaires, qui s'éteignent rarement, ont pris un accroissement énorme. Une foule de jeunes gens veulent partir; tous ne demandent qu'une faveur, celle de ne pas être laissés dans les dépôts, et de faire partie des bataillons de guerre. Les officiers, les sous-officiers rentrés à la hâte dans leurs galons pour faire la campagne comme simples soldats, préfèrent recommencer leur noble carrière le sac au dos, le fusil sur l'épaule, sans aucun de ces grades qui leur donnaient une position acquise par des services rendus, plutôt que d'attendre que le corps dont ils font partie soit désigné à son tour pour prendre part à la lutte.

Cela est si vrai, aujourd'hui, pour ne pas laisser désorganiser les cadres, on éprouve la besoin de modérer cette ardeur, et de poser des limites aux sacrifices que les hommes veulent s'imposer dans le but de *faire partir la pauvre*, selon la pittoresque expression des Arabes.

La France est encore cette nation guerrière qui a vaincu l'Europe; ses soldats sont encore ces mêmes hommes que le plus grand capitaine des temps modernes encourageait en punissait en ordonnant d'inscrire sur les drapeaux ces trois mots: *Un contre dix*, en en faisant mettre à l'ordre d'un régiment qui avait montré un instant l'indiscipline : *Il sera privé de l'honneur de monter à l'assaut.*

Ce n'est pas avec le knout et les punitions corporelles qu'on fait marcher le soldat français, c'est au faisant résonner à son oreille les mots magiques d'honneur et de gloire, que pour lui le soldat français n'est pas abâtardi par un ignoble système de dégradante servitude. Bradoux.

L'incorporation dans la 1re brigade de la 2e division de l'armée d'Orient du 3e régiment d'infanterie de marine, commandé par M. le colonel Bertin Du Château, qui établit une plus intime solidarité d'armes entre les troupes de terre et de mer appelées à défendre l'honneur de la France dans ces contrées lointaines, a été, à Toulon, l'occasion d'une solennité militaire. M. le vice-amiral baron Du Bourdieu, préfet maritime, a passé la revue de ce magnifique régiment avant son embarquement sur les vaisseaux la *Ville-de-Marseille* et le *Jean-Bart*, qui le conduisent à Constantinople, et il a prononcé, à cette occasion, l'allocution suivante :

« Officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie de marine,

« La confiance de l'Empereur vous appelle à faire partie de l'armée d'Orient.

« Vous êtes heureux et fiers de cet honneur; vous saurez vous en montrer dignes.

« Vos frères d'armes de la marine vous accompagnent de leurs vœux et de toutes leurs sympathies. Ils comptent sur vous pour ajouter un nouveau fleuron à la gloire de nos bataillons de marine, artilleurs et ouvriers ont pris naguère, pendant les grandes guerres de l'Empire, une large part à notre vaillante armée de terre.

« A votre départ, nous saluerons avec bonheur les autres vaisseaux de nos régiments, et parmi eux, j'en suis certain, l'aigle et l'ancre de votre drapeau flotteront toujours bonnement bien joute.

« Colonel Du Château, nous connaissons vos sentiments de haute estime pour vous, c'est avec une entière confiance que je vous parle, sous vos ordres, cette belle troupe et les braves officiers qui la commandent. »

M. le colonel Bertin Du Château a pris ensuite la parole, et après avoir salué en termes émus le drapeau d'armes la décoration du ministre de la marine par laquelle l'empereur du Grand-Bassam, en 1853, doit être rappelée par sa date sur le drapeau du 3e régiment d'infanterie de marine, à l'effet de perpétuer la souvenir de la belle conduite militaire de ce corps qui est concouru à cette expédition, M. Du Château a adressé à sa troupe l'allocution suivante :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats,

« Lorsque j'étais mon ordre du jour, je vous disais que le nom de Bisagore serait un jour inscrit sur le drapeau du 3e régiment d'infanterie de marine, j'avais fin dans la justice, la bienveillance et la particularité du ministre de la marine.

« Son Excellence, par décision du 21 de ce mois, vient de prescrire cette inscription, si glorieusement acquise par la bravoure, le dévouement et le sang de nos camarades de Sénégal!

« La volonté de l'Empereur et de son ministre est accomplie ; le nom de Bisagore brille aujourd'hui sur notre drapeau.

« Soldats du régiment expéditionnaire de l'armée d'Orient,

« Il reste encore de la place au-dessous de ces mots, il appartiendra à votre courage de les écrire.

« Vous êtes dignes de marcher sur les traces de ceux qui vous ont précédés pour l'histoire de l'infanterie de marine: vous aurez bientôt combiné ce rôle.

« Rappelez-vous que pendant vingt ans l'aigle française a fait trembler ses rivales d'Europe, et que l'amiral de Gueydon vient dire la bienvenue aux ennemis de la France !

« Vive *l'Empereur* ! »

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'EUROPE.

(8e article.—Voir les numéros des 18, 21 mars et 1er avril)

XIII.

Nous lecteurs comprendront qu'en dérivant ces études sur les campagnes des troupes russes en Europe, notre but n'a pas été de nous arrêter aux faits accessoires et à toutes les phases politiques de ces guerres. Ce qu'il nous importe, pour le moment, de demander à l'histoire, ce sont des renseignements et des témoignages certains sur le rôle que les armées russes ont joué dans le terrible jeu des guerres méthodiques, à la ville avaient à lutter contre des troupes disciplinées et douées de la puissance d'une organisation régulière, basée sur les grands principes de la guerre.

Il n'y aurait pas dans les questions de prépondérance militaire qui nous préoccupent à l'heure qu'il est, un grand intérêt à mêler les armées russes dans leurs expéditions contre les Turcs, avant que cette nation fût entrée dans la voie des réformes militaires, et qu'elle eût donné à son constitution qui jôlta mettre en état de combattre, avec des chances de succès, sur le terrain des guerres méthodiques.

Les luttes de l'empire moscovite avec la Pologne se débattent convulsivement dans ses chaînes, ne nous ont donné que le spectacle de guerres insurrectionnelles, ou d'héroïques efforts pour reconquérir une nationalité perdue, devaient facilement échouer à la plus grande avantage pour les Polonais et à des avantages sans gloire pour leurs puissans ennemis.

On peut pourtant tirer de l'histoire de la dernière guerre de Pologne cet important enseignement sur l'état des forces de la Russie, qu'il a fallu à cette puissance d'à mois pour triompher, dans un pays de trois à quatre millions d'âmes, d'une insurrection armée commencée par un soulèvement et qui survint rétroyer (1), et continuée par des généraux divisés de principes politiques et de vues militaires, se succédant à la tête des troupes qui, malgré leur bravoure, ne purent dans un gouvernement constitutionnel en désarroi (2).

Nous avons présenté la Russie attaquant avec toutes ses forces, dans la guerre de Sept ans, un Etat faible et déjà épuisé par une perte considérable d'hommes, et soutenant par un grand capitaine; nous l'avons vu échouant dans son projet d'arracher le lion mutilé.

Nous allons la voir succombant aux prises avec les armées françaises, heureuses quelquefois, quand elle n'était pas seule à nous combattre, et toujours vaincue quand elle n'était pas secourue par ses alliés.

On sait que nos premières rencontres avec les Russes eurent lieu en Italie, sous le Directoire. Fidèle à son système, la Russie avait saisi, pour nous attaquer, le moment où l'État s'affaissait sous le poids de ses propres excès et des fautes de nos généraux. Le héros des premières et immortelles campagnes d'Italie n'était plus là pour tenir tête à l'Europe coalisée; la clef des Alpes et le dragon de la France étaient passés des mains du général Napoléon Bonaparte dans celles du général Scherer.

Cependant, les succès des Russes ne seront que passagers. Tout les bien pour eux au lever de l'astre naissant; mais le dénouement du drame reposait pour mettre en relief la bravoure sauvage et les bizarreries tartares du vieux Souvarow, sera fatal aux troupes de czar, et elles finiront par disparaître honteusement de ce grand théâtre de guerre, comme de la France.

Ce fut dans les derniers jours d'avril 1799 que le feld-maréchal Souvarow arriva à Verone avec son avant-garde, on établit en poste, et que les premières colonnes de son armée, fortes de 20,000 combattants, entrèrent en ligne, avec l'armée autrichienne. Bientôt, 40,000 Russes se trouvèrent rassemblés en Italie; 60,000 Autrichiens leur donnaient la main. Nouvelle venue à opposer à cette masse, dont nulle entrave ne mine quand de rien, dans un pays soldé, notre armée, très-inférieure en nombre, n'ajoute de force que dans sa bravoure et son patriotisme.

Le théâtre et Novi, qui dominèrent aux Russes tant de confiance dans leurs forces et tant de certance dans les relations de leurs guerres, sont les deux premières grandes leçons de expédition d'Italie.

L'armée de Naples, commandée par Macdonald, abandonnait cette contrée, en toute hâte et confusion, pour se rallier à l'armée d'Italie. Il n'avait que 15,000 hommes exténués de fatigue par les marches forcées, et que l'impétueux gouvernement napolitain avait poussé à marches forcées, grand dénouement. C'est avec cette faible troupe qu'il livra bataille aux Austro-Russes.

Le combat dure trois jours. Ce n'est que le second jour que nous devinons que nous avons affaire à un renforcer et que son armée est portée à environ 28,000 hommes. Le combat était resté indécis pendant les deux premières journées. Le troisième jour, Macdonald, ne pouvant plus compter sur ses auxiliaires, qui recevaient de nombreux renforts, tandis que son armée était au contraire désorganisée, sans munitions, avec une cavalerie à moitié démontée, une artillerie démantelée et un matériel de guerre presque entièrement perdu que tués blessés, Macdonald se décida à opérer sa retraite.

Les pertes furent à peu près égales des deux côtés et 10,000 entre Russes, étant blessés, pétrissait chèrement la victoire du général russe.

On sait que Macdonald fut disgracié à la suite de cette affaire, qui fit, il faut bien le dire, plus d'honneur à la bravoure de ses soldats qu'à la prévoyance du général. Les reproches faits par les historiens de nos guerres à Macdonald, sur ses lenteurs à exécuter ses mouvements de retraite de Naples sur Florence, furent prompts de ses soldats et de l'armée d'Italie au moment où il fut assailli par toutes les forces de l'ennemi, sont trop connus de nos lecteurs pour que nous en parlions encore ici article.

Ou ne sait pas au juste la flèche de trouver ici le jugement peu connu d'un journal anglais de l'époque, sur la bataille de la Trebbia et sur le général russe :

« Souvarow, dit le *Morning-Post-Gazetter* du 16 juillet 1799, ne doit pas ses dernières victoires à la sagesse de ses plans, mais à l'ardeur des Français, qui, encouragés par les fautes de leur ennemi, quittèrent le rôle de *poursuivis* pour prendre celui d'agresseurs, qui convenait bien mieux à leur fierté naturelle et au souvenirs de leurs premiers exploits. Souvarow eut heureusement le temps de rassembler une armée nombreuse, et le nombre triompha de la valeur; mais la victoire coûta cher aux alliés. *Pendant presque tout le jour elle avait penché en faveur des Français*; ce n'était fait des Austro-Russes, si Moreau avait reçu de la *France* les renforts qu'il attendait. S'il avait eu des forces suffisantes, il aurait, par une marche

(1) La sous-lieutenant Pierre Wysocki et le professeur Lelewel.

(2) On a compté jusqu'à sept généraux en chef de l'armée polonaise pendant la durée de l'insurrection.

forcée, prévenu Souvarow, et la jonction tant désirée (telle de l'armée d'Italie, commandée par Moreau, avec Macdonald) eût été faite ; la victoire n'aurait p h balance, et les conséquences de la défaite eussent été désastreuses pour les Russes. »

Ce jugement est précieux dans la bouche d'un Anglais, dont la nation était alors en guerre avec nous. On voit le peu de cas que nos voisins faisaient, dès cette époque, de la capacité des généraux russes.

La bataille de Novi ne fut, comme celle de la Trebbia, qu'un hasard heureux, que la mort de Joubert, dès le commencement de l'action, fit tourner à la honte de nos coalisés.

On connaît la partialité de Jomini à l'endroit des généraux de la nation qu'il a adoptée pour patrie, et, en particulier pour Souvarow, qu'il a choisi pour le héros modèle de la conduite du feld-maréchal russe à cette bataille de Novi, dont le souvenir se perd aujourd'hui dans le retentissement de l'immense renommée d'Austerlitz :

« Encore quelques heures de cette journée sont restées aux alliés, la gloire en est incontestablement partagée par les Français, qui combattaient pendant huit heures à chances égales, avec 36,000 hommes contre 46,000 (1), dont 10,000 morts, ou reste, que la honte des troupes et la volonté bien déterminée de leur général peuvent quelquefois suppléer à un vice de combinaison. Il n'y eut à Novi, du côté des alliés, de véritable manœuvre que celle opérée vers la fin du jour par la réserve du général autrichien Mélas. Le reste de leurs attaques ne fut qu'une série de chocs meurtriers, exécutés sans simultanéité.

« On ne saurait compter cette victoire au nombre des plus beaux faits d'armes de Souvarow. Sa droite, engagée trois heures avant son centre et huit heures avant sa gauche, ne fut point secondée par elles, et il fut battu en détail. *Et elle ne le fut pas, la mort de Joubert en fut la cause* (2). »

Voilà donc à quoi se réduit la gloire des Russes dans leur fameuse campagne contre les faibles débris de notre armée d'Italie ! Nous parlions une grande partie de nos conquêtes, cela est vrai ; mais malgré le détestable gouvernement qui présidait alors aux destinées de la France, malgré les malheurs d'une guerre malheureuse, malgré le découragement, le découragement des troupes, nous remîmes maîtres de nos positions des Alpes et de l'Apennin, et nous n'abandonnâmes le sol sacré que par manque de gouvernement. —*Zurich* et le 18 *Brumaire*,—pour reprendre l'offensive sur tous les points et ressaisir la fortune.

XIV.

Rien ne fut plus glorieux pour les armes françaises dans ces temps héroïques que la campagne de Zurich contre les Russes.

L'ennemi se trouve en présence, sur ce difficile théâtre, des généraux Masséna, Soult, Oudinot, Lecourbe, Molitor, tous habitués à vaincre. Aussi, Souvarow et ses lieutenants éprouvent-ils une série de défaites que vient compléter d'une manière si désastreuse pour eux, notre immortelle victoire de Zurich. Le trésor et tout le bagage de l'ennemi, 100 pièces de canons, 8,000 Russes tués ou blessés, grand nombre de prisonniers sont les trophées de cette journée.

Pendant que Korsakoff perdait cette bataille, l'intrépide général Molitor, à la tête de la 2e division du 5e corps français, soutenait de terribles combats contre 17,000 Russes, commandés par Souvarow, battait le feld-maréchal et le chassait du canton de Glaris, à la frontière des Grisons. Le relation de Jomini, marchal Molitor tous les détails de cette lutte homérique d'une poignée de braves contre un formidable corps d'armée, l'élite des troupes russes. C'est à la fois un document glorieux pour notre nation et un beau monument de l'habileté militaire.

La victoire de Zurich eut des résultats bien autrement importants que les succès inédits des Russes en Italie. Elle mit fin à l'expédition de ces derniers et à sa coalition. Chassé de la Suisse, il ne lui resta qu'à regagner le Rhin et à reconduire en Russie les débris de son armée, qui avait appris en qu'il en coûte de s'attaquer aux Français, même quand on rencontre à leur tête un aussi grand chef que Souvarow.

« Les pertes de Souvarow furent immenses, dit un historien de l'empire russe. Des 40,000 combattants qu'il avait conduits en Italie, il ne put réunir que 12,000 hommes lorsqu'il repassa le mont Cenis. »

Une plus nouveau fin encore attendait les Russes au Holstande, au ils avaient été porter leur aventureuse intervention.

Ils eurent pour adversaire dans cette contrée un général dont Napoléon a jugé le mérite avec une grande sévérité dans ses Mémoires. Brune fut, en effet, un capitaine de la trempe de Moreau et de Masséna. Cependant, il battit les Russes à plate couture à la bataille de Bergen, les enveloppa, fit mettre bas les armes à 9,000 hommes de leurs meilleures troupes, et les poursuivit chez Brune, au nombre de ses prisonniers, et tua un de ses lieutenans, le général Jerepatoff.

La conduite des Russes, qui se sont laissés traquer et honteusement désarmer à Bergen, prouverait qu'ils ont été d'un faible secours à leurs alliés les Anglais dans l'expédition de la Nord-Hollande, et que ce ne fut pas sans raison que sous-ci les accusèrent d'avoir été la cause principale de la perte de cette bataille.

Nous allons retrouver les Russes sur du plus grands théâtres, et acteurs principaux dans des luttes où ne dû à des événements plus près de nous et plus connus de notre génération que ceux dont nous venons de parler.

Le major L. Mercon.

(La suite à un prochain numéro.)

Lettre d'un dragon à un grenadier.

LE MARÉCHAL-DES-LOGIS DE DRAGONS FRANÇAIS CHAMPAGNE AU SERGENT DE GRENADIERS SON ANCIEN CAMARADE.

Le 10 mars 1854.

On parle beaucoup chez vous de l'année 1812. Ce souvenir, disent les voyageurs, est le seul que vous ayez conservé. Nous le regrettons sincèrement, car il est dans notre vie des pages plus dignes d'un soldat tel que vous. Défendeur de l'ordre so-

(1) La plupart des historiens évaluent la force de l'ennemi à Novi à plus de 60,000 hommes.

(2) *Traité des grandes opérations militaires.*

(3) Le Russe. *Histoire philosophique et politique de la Russie.*

cial, adversaire des révolutions, *conservateur des grands* principes monarchiques, vous avez mérité la reconnaissance des peuples et l'admiration du monde. Nouveau venu dans la civilisation, vous avez été l'un de ses plus fermes appuis.

Nous honorons donc vos états de service, et plus d'une fois nos regards se sont tournés vers vous avec une sincère et cordiale sympathie.

Au récit de vos combats, nous applaudissions en connaisseurs. Dans les batailles, vous vous êtes montré aussi intrépide, aussi habile, aussi discipliné qu'un soldat de nos armée modernes.

Je pourrais rappeler vos travaux, l'instruction de vos chefs et surtout l'esprit militaire qui vous anime. Un officier général de votre armée publiait, il y a quelques mois, un ouvrage dont les principes eussent fait honneur aux meilleures de nos capitaines. Mais cet officier général cherchait à vous pénétrer de notre esprit, puisant ses préceptes et ses exemples dans les rangs de nos légions, s'inspirant de nos ordonnances, et répétant à chaque page le nom de notre maître à tous, le nom de Napoléon.

Pourquoi donc abandonner le beau rôle et dépouiller l'uniforme du soldat pour vous draper dans le vêtement barbare du vos pères? Nous vous trouvons pour un bel et bon grenadier, s'instruisant et se civilisant, et vous nous envoyez votre portrait peint au Cosaque du Tanaïs, la lance au poing, haletant l'estrade sur son maigre coursier.

L'*invasion* est un vieux conte dont les nourrices de notre pays effrayent leurs enfans mutins; mais vous croyez à ce conte, nous semble-t-il, car nous avons lu ceci dans vos gazettes militaires (1) :

« Un se fait illusion, y est-il dit, sur la magnanimité silencieuse ; mais la mesure est comblée. Vous voulez la guerre, eh bien ! vous l'aurez ! Aux armes, frères russes, la gloire vous appelle ! Faisons flotter la bannière du droit contre l'injustice, celle de la croix contre les pseudo-chrétiens ! Aux armes ! Vous êtes les élus, échauffez par la sainte flamme ; soyez des apôtres de Jésus-Christ, soyez des combattans vaillans, et l'univers viendra où les ennemis infâmes, couverts de honte, *tomberont à genoux devant le nom russe pour l'adorer*... »

Dans un autre organe de votre cour, nous trouvons un article signé Nicolas Ogarew, dont voici un passage : « Nous, fils de la Russie, voulons prouver aux fils corrompus de l'Occident combien nous chérissons la mémoire de saint nom de Byzance et comment il nous est réservé sous la forme d'un testament. Le poing terrible de la Russie terrassera ses ennemis, et, portée par Nicolas, la croix sainte illuminera les pays byzantins, et son éclat sacré consolidera les trônes. »

Ayez des drapeaux bleus avec la croix grecque, prêchez la croisade, entonnez de saints cantiques au l'honneur du Byzance, commandez même à vos maîtres de chapelle des *Te Deum* pour les futures victoires, mais faites *donner* le knout au petit imprudent qui a pu écrire ces mots adressés au soldat français : « *Couvert de honte, il tombera à genoux devant le nom russe pour l'adorer.* »

Les fils corrompus de l'Occident et les fils de la Russie » au poing terrible, » sont d'anciennes connaissances, seigneur Artemitchkoff.

Vous êtes trop savant pour que j'aie besoin de vous rappeler le 30e bulletin de la Grande Armée, écrit par l'empereur Napoléon le 2 décembre 1805, et daté d'Austerlitz. Ce bulletin renferme quelques phrases bonnes à retire dans votre secondaire, sergent Artemitchkoff. « L'Empereur (Napoléon) avait envoyé son aide-de-camp, le général Savary, pour compliment l'empereur de Russie, dès qu'il avait su la présence arrivé à l'armée. Le général Savary revint au moment où l'Empereur faisait la reconnaissance des feux des bivouacs ennemis placés à Vischau. Il se loua beaucoup du bon accueil, des grâces et des bons sentimens personnels de l'empereur de Russie, et même du grand-duc Constantin, qui est pour lui toute espèce de soins et d'attentions; mais il fut facile de comprendre, par la suite des conversations qu'il eut pendant trois jours avec une troisième *de fantaisie*, qui, sous différens titres, environnent l'empereur de Russie, que la présomption, l'imprudence et l'inconsidération régnaient dans les décisions du cabinet intérieur, comme elles avaient régné dans celles du cabinet politique... »

Un parlementaire russe, prince et aide-de-camp du czar, vint trouver Napoléon. « Après les premiers complimens, l'officier russe voulut entamer les questions politiques. Il trouvait sur tout avec une impertinence difficile à imaginer; il était dans l'ignorance la plus absolue des intérêts de l'Europe et de la situation du continent. C'était, en un mot, un jeune trompette..... Il parlait à l'empereur Napoléon comme il parle aux officiers russes..... Napoléon coupait toute son indignation..... (2). »

« ..... Les jeunes têtes qui dirigent les affaires russes se livrèrent aux mesures à leur présomption naturelle. Il n'était plus question de hâter l'armée française, mais de la tourner et de la prendre. A ce que l'on disait des Français, cette jeunesse présomptueuse opposait la bravoure de 80,000 Russes, l'enthousiasme que les inspirait, la présence de leur empereur, le corps d'élite de la garde impériale de Russie, et, ce qu'on n'osait probablement pas dire, leur talent (3). »

« Le 10, l'Empereur, du haut de ses bivouacs, aperçut toute l'armée russe stéchant ses manœuvres les plus tausses; il vit alors jusqu'à quel point la présomption et l'ignorance de l'art de la guerre avaient égaré les conseils de cette brave armée (4). »

C'est ici, c'est Napoléon qui vous donne le nom de *brave armée*. Il connaît le soldat, l'aime, l'estime, et croirait avilir son noble caractère de capitaine, s'il parlait de vous *faire tomber à genoux* comme des lâches.

Or, savez-vous, sergent Artemitchkoff, ce qui se passa le lendemain?

Nous n'étions pas à genoux, mais debout sur le champ de victoire, tandis que vos *fretopoets*, fuyant de toutes parts, nous abandonnaient 40 drapeaux, plus de 20,000 prisonniers, 13 généraux, des canons, des armes, des parcs, enfin toute leur armée vaincue.

Ce n'était pas notre première rencontre, sergent; car si vous avez bonne mémoire, vous vous souviendrez peut-être que Zorich avait précédé Austerlitz, et que même, conduit par Souvarow, le grenadier Artemitchkoff défila devant le drapeau Champagne.

Après la bataille d'Iéna, vous êtes accourus au secours de la Prusse. Alors notre Empereur nous a dit (1) : « Soldats, les Russes se vantent de venir à nous; nous marcherons à leur rencontre; nous leur épargnerons la moitié du chemin : ils se trouveront Austerlitz..... »

N'ayant pu atteindre les Russes, et l'hiver gênant la marche de nos troupes, Napoléon continue le royaume de Saxe et se décide à passer la rude saison en Pologne; de là, il écrit au Sénat sa situation et ses projets. La lettre est datée de Varsovie le 20 janvier 1807 (2) » ..... Nous avons aussi ordonné que le rapport de notre ministre des relations extérieures, *sur les dangers de la Porte ottomane*, fût mis sous vos yeux. Témoin, dès les premiers temps de notre jeunesse, de tous les maux que produisit la guerre, notre honneur, notre gloire, notre ambition, nous *les* avons placés dans les travaux de la paix. Mais la force des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons mérite notre principale sollicitude. Il a fallu quinze ans de victoires pour donner à la France des limites; le partage de la Pologne qu'une seule campagne, faite en 1778, aurait empêché.

» Eh ! qui pourrait calculer la durée des guerres, le nombre de campagnes qu'il faudrait faire un jour pour réparer des malheurs qui résulteraient de la perte de l'empire de Constantinople, et l'amour d'un libre repos et les délices de la grande ville l'emportaient sur les conseils d'une sage prévoyance? Nous laisserions à nos neveux un long héritage de guerres et de malheurs.

» La fière croupe relevée et triomphante, depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, on verrait de nos jours nos provinces attaquées par une nuée de fanatiques et de barbares ; et si, dans cette lutte trop tardive, l'Europe civilisée venait à périr, notre coupable indifférence exciterait justement les plaintes de la postérité et serait un titre d'opprobre dans l'histoire.

» ..... Dans de pareilles positions, la paix, pour être sûre pour nous, doit garantir l'indépendance entière de l'empire turc. Et si, *par l'injustice et l'ambition démesurée* de nos ennemis, la guerre doit se continuer encore, nos peuples ne montreront constamment dignes, par leur énergie, par leur amour pour notre personne, des hautes destinées qui couronneront tous nos travaux; et alors seulement, une paix stable et longue sera accordée pour nos peuples, à ces jours de gloire, des jours heureux et paisibles. »

Dix-huit jours après, vous nous avez attaqués dans nos quartiers d'hiver. Une forte armée russe, pourant l'offensive, a dit encore une fois : « Nous allons battre les Français. »

Les Français ont répondu par la victoire d'Eylau.

Alors l'empereur Napoléon a dit à ses enfans (3) : « Soldats, nous commencions à prendre un peu de repos dans nos quartiers d'hiver, lorsque l'ennemi a attaqué le premier corps et s'est présenté sur la Basse-Vistule. Vous avons marché à lui ; nous l'avons poursuivi l'épée dans les reins pendant l'espace de quatre-vingts lieues. Il s'est réfugié sous les remparts de ses places et a repassé la Pregel. Nous les avons enlevé, aux combats de Bergfried, de Deppen, de Hoff, à la bataille d'Eylau, 65 pièces de canons, 16 drapeaux, et tué, blessé ou pris plus de 40,000 hommes.....»

La même année, votre armée russe, commandée par l'empereur Alexandre, se réunit à ce qui restait de l'armée prussienne, et Napoléon remporte la victoire de Friedland le 14 juin 1807.

Mais, comme toujours, notre Empereur vous rend justice, vous rend gloire même. Ainsi, dans sa lettre de Wahlau, le 17 juin (4), Napoléon dit : « La bataille de Friedland est digne d'être mise à côté de celles de Marengo, Austerlitz et Iena. L'ennemi était nombreux, avait une belle et forte cavalerie et s'est battu *avec courage.* »

Permettez, sergent Artemitkoff, que je vous remette en mémoire la proclamation de S. M. à la Grande Armée :

« Au camp de Tilsit, le 22 juin 1807 :

« Soldats,

« Le 5 juin nous avons été attaqués dans nos cantonnemens par l'armée russe. L'ennemi s'est mépris sur les causes de notre inactivité. Il s'est aperçu trop tard que notre repos était celui du lion ; il se repent de l'avoir oublié.

» Dans les journées de Guttstadt, de Heilsberg, dans celle à jamais mémorable de Friedland, dans dix jours de campagne, enfin, nous avons pris 120 pièces de canon, 7 drapeaux ; tué, blessé ou fait prisonniers 60,000 Russes ; enlevé à l'armée ennemie tous ses magasins, ses hôpitaux, ses ambulances, la place de Konigsberg, les 300 bâtimens qui étaient dans ce port chargés de toute espèce de munitions, 100,000 fusils.

» Des lords de la Vistule nous sommes arrivés sur ceux du Niémen avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrâtes à Austerlitz l'anniversaire du couronnement ; vous avez cette année célébré celui de la bataille de Marengo..... Français, vous êtes dignes de vous et de moi !... »

Je voudrais terminer ici ces citations historiques qu'il me serait facile, vous le savez, sergent, de multiplier presque à l'infini ; mais un dernier souvenir doit vous être rappelé. Il ne saurait vous blesser, car il porte la date de 1812. Il est vrai que cette date est le 23 juin. Vous préféreriez décembre avec son cortège de glace, de neige et de maladies.

Le 23 juin 1812, Napoléon adresse à son armée une proclamation qui est l'ordre d'entrer sur le territoire russe. Cette proclamation est écrite à Wilkowiski :

« Soldats,

« ..... La Russie est entraînée par la fatalité! Ses destins doivent s'accomplir. Nous croirait-elle donc dégénérés? ne serions-nous plus les soldats d'Austerlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre. Le choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant.

» ..... Et, prétions un terme à cette orgueilleuse influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe (5). »

Je devrais m'arrêter ici, sergent Artemitkoff, mais vous aimez trop 1812 pour que nous n'y fassions pas ensemble une petite halte.

Depuis deux mois et demi, Napoléon cherchait à atteindre l'armée russe pour livrer une grande bataille; cette armée

(1) L'*insolente race*.
(1-2-3) 29e bulletin de la Grande Armée.

(1) Proclamation de l'Empereur à l'armée.
(2) Correspondance de Napoléon. Message au Sénat conservateur.
(3) Proclamation à l'armée. 16 février 1807.
(4) 79e bulletin de la Grande Armée.
(5) Correspondance de Napoléon.

Digitized by Google

Sèvres le 23 octobre 1830 et à celui du Pas-de-Calais le 7 juillet 1831, le général Journiac Saint-Médard a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 10 avril 1834, et restraité définitivement le 11 mai suivant.

Il avait été, sur sa demande, relevé de cette position et admis dans le cadre de réserve par décret impérial du 24 décembre 1852. Baudenne.

Le directeur-gérant responsable : H. SAUDOUIN.

Imprimerie de Schiller aîné, faubourg Montmartre, 11. -

— Un major de cavalerie de ligne, désire permuter avec un chef d'escadrons.

—Un major d'infanterie demande à permuter avec un chef de bataillon.

— Un capitaine commandant de hussards (ancien nets 1845) désire permuter avec un capitaine de chasseurs d'Afrique, de spahis ou de tout autre corps de cavalerie légère ou de ligne.

— Un capitaine d'infanterie proposé pour comptable, demande à permuter avec un capitaine d'habillement.

— Un capitaine d'un régiment d'infanterie de ligne en garnison dans la Drôme, et dont le régiment n'a pas encore été en Afrique, demande à permuter avec un de ses collègues en garnison dans l'Est de la France ou à Paris.

— M. Nagonne, capitaine au 72e de ligne, ayant 27 ans de service et 13 campagnes en Afrique, désire avoir instance trouver un permutant dans un régiment de ligne ou léger qui aurait déjà fait campagne.

— Un capitaine de chasseurs à pied désire permuter avec un capitaine de sapeurs-pompiers.

— Un lieutenant d'infanterie désire permuter de suite avec un de ses collègues de cavalerie ou de troupes à pied.

— Un sous-lieutenant du 3e léger, en garnison à Tours (ancienneté, 3 mars 1853), désire permuter avec un de ses camarades des corps d'infanterie de ligne ou légère actuellement en Afrique, y compris les zouaves et les tirailleurs indigènes, ou d'un régiment de France susceptible d'entrer en campagne immédiatement.

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 30 décembre 1851) dont le régiment est à Rome, et qui doit aller en Afrique, demande à permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie légère ou de ligne en France.

—Un sous-lieutenant d'infanterie en garnison à Paris (ancienneté, 30 décembre 1852), demande à permuter avec un officier de son grade en Afrique, n'importe le corps, ou dans le Midi.

— Le 6e régiment de cuirassiers demande de suite un premier patron. S'adresser au président du conseil d'administration, à Lyon.

— L'amputé de moitié tailleur au 2e de chasseurs d'Afrique devant être sous peu réformé, désire, un concours aura lieu, le 18 juin prochain, à Oran (Algérie). Les candidats qui voudront se présenter devront justifier : 1° de leur moralité ; 2° qu'ils possèdent, en bijouterie, une somme disponible ou facilement réalisable de 12 à 15,000 francs au moins. Ces justifications seront faites par pièces authentiques, adressées *franco*, avant le 15 mai, au bureau d'administration, qui recevra des lettres d'approbation aux candidats admis à concourir.

Le même avantage est demandé en horlogerie. Les avantages pécuniaires seront proportionnés au mérite. — S'adresser au régisseur.

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 6 fr. le bâton.

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'Ecole-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'inscription des dépenses.

Livrets d'ordinaires, avec une instruction et comptes faits, plus trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux pour indiquer les hommes présents qui ne mangent pas à l'ordinaire, les présents venus par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre.

Ordonnances du 9 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassées de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1850, 1851, 1852 et 1853 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.

Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gouvod, ancien commis de l'intendance militaire.

—

OBSERVATIONS.

Tous les articles ajoutés ou changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont guillemetés, afin de les distinguer de texte primitif, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'où ils émanent.

L'auteur a été particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête ; l'ordonnance du 10 mai 1844 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1852 sur les casernements, etc. Nous pouvons donc dire que l'ouvrage, complètement aux ordonnances qui se veulent aujourd'hui dans les différentes librairies militaires, le texte remplacé par nous à plus du tiers. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, mais on en peut plus claires.

Dans le supplément à la table générale du *Journal militaire*, on y trouvera plus de 2,000 articles nouveaux, indépendants, ces innombrables et insaisissables renvois d'une disposition à l'autre, sur toutes celles tenant du même objet sont réunies à la table.

L'année 1850 y a été comprise pour la rectification des innombrables omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Tous les ouvrages ci-dessus sont entièrement terminés.

—

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux prescrits par les inspecteurs généraux, indiquant : 1° les hommes présents qui ne mangent pas l'ordinaire ; 2° les subsistants nourris par l'ordinaire ; 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, 1 50

Service intérieur, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné, 1 25

Service intérieur, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, 1 25

Ecole du soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planches, 2 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8, de 300 pages environ, 5 fr. 50 c.

—

Une Boîte de Théorie d'infanterie, 32 fr.
Une Boîte de Théorie de cavalerie, 44

Décision ministérielle du 13 mars 1853

CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton et elles entrent à frottement, et dont la longueur est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec les parois de la giberne.

Les cartouches libres et les étuis portent l'indication de corps et le numéro matricule de l'homme.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouvert d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c, et le cent 4 fr.

TRAVAIL ANGLAIS

RASOIRS GARANTIS, — 4 FR. PIÈCE.

DÉLACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n° 38. — *Entrée franco.*

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur a cette découverte depuis plus de trente ans, les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 55, passage Choiseul, à Paris.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, modèle à compartiments, légèreté excessive, solidité à toute épreuve. — GERARD, ingénieur breveté, rue Saint-Antoine, n° 153, à Paris.

Prix avec ustensiles : Cantines de France, 60 f. Ces cantines servent à former un lit de camp.
Id. d'Afrique, 70 f.
Malles de 70 fr. à 60 fr.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

Ling. Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

MAISON D'HERRIN

REMIÈRE & Cie Succr

MAISON DE CONFIANCE & PRIX FIXE et GARANTIE

Fabrique de Selliers fine en tous genres et de Maroquin

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Garde's de corps, Officiers de cavalerie et Généraux.

52 Rue de l'Arbre-sec, PARIS

FERRE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Exportation.)

PLUS DE COPAHU

et cubèbe. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, ÉCOULEMENTS, prenez l'excellent sirop au cachou de fer de CHABLE, pharmacien, rue Vivienne, 26, Paris, à 5 fr. Guérison rapide. — Cet médicament ne se vend qu'à Paris, et partout, envoyé au reçu d'un mandat. — DÉPÔT dans chaque ville de France.

ARMÉE D'ORIENT. COMPAGNIE.

Toutes portatives, Cantines, Bats, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc., etc., tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14, ALEXIS GODILLOT, DIRECTEUR-FONDATEUR.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets d'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Contre Nuque, Pantalons pantières, Guêtres, Mouffles, Mateles à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Brodequins Bottines Tapis de pieds, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Baleaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à avoine, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

La Maison **G. BERTON**, Ulcérer militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, à l'entresol, à l'extrémité du passage du Perron, 13, Uniformes de toutes armes, cartouches brodées pour fonctionnaires militaires civils, passementeries, fourbissage et chaussures militaires.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pas de concurrence possible.
Rue Louis-le-Grand, 35, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 41, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 41.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans proclame sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

se réduisant, en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 160 kilog. et n'occupant que 1 lit, formant aussi chaise longue. — Prix : de 25 à 30 fr.

Lit, même système, sans garni, pesant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.

Toiles très-portatives, toile saxile forte, depuis 100 fr. — Soupes plantes, nouveaux systèmes. — ARMIDEL, fab., 33 rue, *rue Neuve St-Merry*, à Paris.

NOUVELLE LUNETTE de GUERRE d'une grande force, indiquant les petits détails à plusieurs lieues, et les étoiles lumineux. — Prix : 30 fr. — HARWEILLER frères, boulevard des Italiens, 6.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS ROYALISTE *des journaux*, c'est LE COUP DE FUSIL. 1853.

ACTIONS par Jacques BRESSON, rue Montmartre, 176, pour toutes les petites, intéressant les patentés d'industrie, établissements, commerces, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques, loteries, etc. ; place de la Bourse, 31, à Paris. Prix : 1 an, 10 fr. ; 6 mois, 6 fr. pour Paris. 8 fr. pour les départements. 10 fr. pour l'étranger. — IL EXISTE UNE JEUNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

POLICUIVRE liquide inoffensif, détruit insectes, rongeurs, gerçûre, chancres, dartres, rougeurs, boutons, 3 fr. c. boîte. 15, rue Delaborde, pb., b. à. E. 6 c., r. St-André-des-Arts, 1.

8 FR. CHAPEAUX sous verre, première qualité, 8 fr. — Chez l'ouvrier qui les fait, rue de Thorigny, 5, au Marais.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg Montmartre, 11.

LE MONITEUR DE L

PAIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 10 avril 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 30 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé chevaliers dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. Delord, capitaine au 19e de ligne,
Carré, capitaine au même régiment.
Bastien, lieutenant au 5e bat. de chasseurs à pied.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 30 mars 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

MM. Druel, sergent au 19e de ligne,
Peinolliard, sapeur au même régiment.
Tapie, chasseur de 1re classe au 5e bat. de chasseurs à pied.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 25 mars 1854, ont été nommés dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE,

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1re tour), M. Colondre, sous-intendant militaire de 2e classe, en remplacement de M. Dufour, admis à la retraite.

A défaut d'officiers supérieurs de l'armée candidats, choix (5e tour), M. Ulrich, sous-intendant militaire de 3e classe, en remplacement de M. Treveux du Fraval de la Garenne, admis à la retraite.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

Choix (2e tour), M. Jocard, adjoint de 1re classe, en remplacement de M. Colondre, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (3e tour), M. Laurent, adjoint de 1re classe, en remplacement de M. Ulrich, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

Ancienneté (1er tour), M. Meison, adjoint de 2e classe, en remplacement de M. Rastel, décédé.

Choix (3e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Moyse, adjoint de 2e classe en Afrique, en remplacement de M. Duchesne, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Ancienneté (3e tour), et à défaut d'adjoint de 2e classe ayant l'ancienneté voulue, choix, par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Guérin, adjoint de 2e classe en Afrique, en remplacement de M. Blaisot, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Choix (1er tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Tournois, adjoint de 2e classe en Afrique, en remplacement de M. Bagès, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

A défaut d'officiers de l'armée candidats, choix (5e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Caution, adjoint de 2e classe en Afrique, en remplacement de M. Viguier, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), et à défaut d'adjoint de 2e classe ayant l'ancienneté voulue, choix, par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, M. Bauvard, adjoint de 2e classe en Afrique, en remplacement de M. Nassey, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Au grade d'adjoint de 2e classe.

Capitaines de l'armée.

M. Allmayer, capitaine au corps d'état-major, en remplacement de M. Méry de la Canorgue, promu adjoint de 1re classe.

M. Valgalier, capitaine au 3e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. Pavid, promu adjoint de 1re classe.

M. Lemaire, capitaine au 10e de ligne, en remplacement de M. Seigneau de Prével, promu adjoint de 1re classe.

M. Audemard, capitaine à l'état-major du génie, en remplacement de M. Lazzillier, promu adjoint de 1re classe.

M. Mony, capitaine au corps d'état-major, en remplacement de M. Milson, promu adjoint de 1re classe.

M. Rossigoul, capitaine au corps d'état-major, en remplacement de M. Moyse, promu adjoint de 1re classe.

M. Beaumes, capitaine au 6e d'artillerie, en remplacement de M. Guérin, promu adjoint de 1re classe.

M. Chatelain, capitaine au 8e de ligne, en remplacement de M. Tournois, promu adjoint de 1re classe.

M. Lecomte, capitaine au 39e de ligne, en remplacement de M. Castex, promu adjoint de 1re classe.

M. Palisot, capitaine au 3e du génie, en remplacement de M. Bouvard, promu adjoint de 1re classe.

Par décret impérial du 29 mars 1854, les neuf sous-lieutenants de CENTAVEVARE et après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été promus à celui de lieutenant, savoir :

Pour prendre rang du 14 mars 1854.

M. Courmet, trésorier à Foix.

Pour prendre rang du 26 mars 1854.

MM. Carré, au 2e bat. de gendarmerie d'élite.
Guillmin, à Monastier.
Poteau, à Oseja.
Tanais de Loupia, trésorier à Constantine.
Tartin, trésorier à Gap.
Albertini, à Corte.
Grrod, à Givors.
Restein, au 1er bat. de l'infanterie de la garde de Paris.

Par décret impérial du 2 avril 1854, ont été nommés dans le corps des ÉQUIPAGES MILITAIRES (compagnies d'ouvriers constructeurs) :

Au grade de capitaine.

Intérieur.

Ancienneté (3e tour), M. Dives, lieutenant adjoint au commandant du parc de Philippeville, en remplacement de M. Piard, passé dans l'état-major des parcs.

Ancienneté (1er tour), M. Pujeau, lieutenant adjoint au commandant du parc d'Oran, en remplacement de M. Bastoma, passé dans l'état-major des parcs.

Au grade de sous-lieutenant,

Pour remplir l'emploi de lieutenant en second.

Algérie.

3e tour), M. Cuvillier, sergent à la 1re comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, en remplacement de M. Lawrence, promu capitaine.

Intérieur.

(2e tour), M. Paumier, sergent à la 3e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, en remplacement de M. Fiard, promu capitaine.

Algérie.

(1er tour), M. Clément, sergent à la 3e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, en remplacement de M. Becquart, passé dans l'état-major des parcs.

Intérieur.

(3e tour), M. Deinert, sergent à la 4e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remplacement de M. Lerin, passé dans l'état-major des parcs.

Emplois créés par le décret du 1er mars 1854.

(1er tour), M. Guérand, sergent à la 2e comp. d'ouvriers constructeurs des équipages militaires.

(1er tour), M. Kneller, sergent à la 10e comp. d'ouvriers d'artillerie.

(2e tour), M. Jacquier, sergent à la 12e comp. d'ouvriers d'artillerie.

Par décision ministérielle du 14 février 1854, ont été nommés à la 1re classe du grade de capitaine D'ARTILLERIE, par ancienneté, ou en vertu du décret d'organisation du personnel de l'artillerie en date du 14 février 1854, les capitaines en 2e d'artillerie et les capitaines du train des parcs de l'artillerie dont les noms suivent, savoir :

Train des parcs.

MM. Guérin, du 1er escad.	Guyot, du 3e escad.
Conset, du 2e escad.	Albenoy, du 4e escad.
Chanet, du 4e escad.	Bourdeau, du 5e escad.
Foucart, du 5e escad.	Nicolle, du 1er escad.

Artillerie.

MM. Desbourdis, du 2e régt.	Moulin, du 14e régt.
Denecey, du 1er rég.	Gilard, du 15e rég.—ponton.
Delatte, du 7e rég.	Salmon, du 5e rég.
Geisler, du 11e rég.	Simon, de la 4e comp. d'ouv.
Dupas, du 5e rég.	Lassere, du 3e rég.
Michaul, du 11e rég.	Bianchetti, du 8e rég
Souchon, du 5e rég.	Gérardin, du 1er rég.
Daniel, du 5e rég.	Guénin, du 11e rég.

Ont été nommés à la 1re classe du grade de lieutenant D'ARTILLERIE, par ancienneté, ou en vertu du décret d'organisation du personnel de l'artillerie en date du 14 février 1854, les lieutenants en 2e d'artillerie et les lieutenants du train des parcs d'artillerie dont les noms suivent, savoir :

Train des parcs.

MM. Potel, du 4e escad.	Maindry, du 3e escad.
Panot, du 2e escad.	Grandmaire, du 3e escad.
Benault, du 4e escad.	Valleroux, en non-activité par suppression d'emploi,
Morin, du 5e escad.	Ecuiffier, en non-activité par suppression d'emploi.
Gindre, du 1er escad.	
Gougelet, du 2e escad.	
Tarbegrot, du 4e escad.	

Artillerie.

MM. Debourgues, du 7e rég.	Lefrançois, du 15e rég. pont.
Dolisie, du 1er rég.	Gabé, du 8e rég.
Champy, du 5e rég.	Leroy, du 11e rég.
Crespey, du 5e rég.	Bavelaer, du 10e rég.
D'Hurel, du 11e rég.	Labaye, du 11e rég.
Vival, du 1er rég.	Michaux, du 11e rég.
Tuffy, du 1er rég.	Debray, du 3e rég.
Dupuy, du 11e rég.	Henry, du 5e rég.
Pachoe, du 3e rég.	Guillon, du 4e rég.
Boniface, du 1er rég.	Marchal, du 12e rég.
Ducher, du 15e rég.—ponton.	Barraux, du 12e rég.
Rebet, du 3e rég.	Lagrive, du 14e rég.
Delaisse, du 8e rég.	Boisonnade, du 15e rég.
Deron, du 1er rég.	Weirnaye, de la 7e comp. d'ouvriers d'artillerie.
Barfout, du 13e rég.	Lambert, du 3e rég.
Barelle, du 5e rég.	Le Blanc, du 9e rég.
Chaulet d'Outremont, du 3e rég.	Bithard, du 15e rég.
Augier, du 10e rég.	Anderotan, du 10e rég.
Vodéré, du 15e rég.—ponton.	Capitain, du 1er rég.
Marzaid, du 7e rég.	Ferrat, du 8e rég.
Marumor, du 11e rég.	Dethorey, du 1er rég.
Duron, du 14e rég.	Kramer, du 9e rég.
Cattoir, du 13e rég.	Perrin, du 11e rég.
De Bros de Pulchredon, du 3e rég.	Daguzay, du 4e escad. du tr.
Lenoir, du 5e rég.	Lebeau, du 3e escad.
Pellissier, du 10e rég.	Agostini, du 6e rég. d'art.
Lamé, du 15e rég.—ponton.	Lécheene, du 6e rég.
	Desirem, du 2e rég.

Par décision ministérielle du 22 mars 1854, a été nommé à la 1re classe de son grade, par ancienneté, le capitaine en 2e d'ARTILLERIE dont le nom suit :

M. Baudier, de la 2e comp. d'ouvriers d'artillerie.

ERRATUM.

Décret de nomination dans l'infanterie du 2 mars 1854.

M. Frécot a été nommé capitaine au 62e de ligne à l'ancienneté (5e tour) et non au choix (2e tour).

M. Dumaine a été nommé lieutenant au même corps à l'ancienneté (3e tour) et non à l'ancienneté (1re tour), en remplacement de M. Frécot et non de M. Martin.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Grenthil, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général Grobon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, à Lille, en remplacement de M. le capitaine Allmayer, admis dans le corps de l'intendance militaire.

Debito, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible à Rome, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire, à Marseille, en remplacement de M. le capitaine Gabiel, qui a reçu une autre destination.

Fourrois, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible à Marseille, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division militaire, à Marseille.

Foliopope, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible à Brasa-doux (Vienne), est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris, en remplacement de M. le capitaine Leroy, qui a reçu une autre destination.

Digitized by Google

même pensée qu'il vous propose de demander à la classe de 1853, sans avoir recours à des moyens extraordinaires, un contingent de 140,000 hommes. Lorsque le crime de cette classe est aujourd'hui complétement terminé. Mais les opérations de la révision ne sont pas encore commencées. Rien ne peut, par conséquent, apporter un obstacle légal à l'exercice de la prérogative du gouvernement, puisque aucun des conseils de révision n'a encore eu à déclarer, aux termes de l'article 28 de la loi du 21 mars 1832, qu'une partie quelconque du contingent était définitivement libérée.

Très sous les motifs qui ont porté le gouvernement à vous proposer d'élever à 140,000 hommes le contingent à fournir par la classe de 1853.

L'expérience des années précédentes montre que cette fixation reste dans les limites du possible et qu'elle n'est point hors de proportion avec la moyenne des ressources présentées par chaque classe.

Sans doute, il faut tenir compte des différences, d'ailleurs peu considérables, qui peuvent se produire. Mais il n'en est pas moins démontré par les faits que l'on peut demander chaque année un contingent de 140,000 hommes, sans qu'il soit nécessaire d'enlever aux familles aucun des jeunes gens appelés par la loi du 21 mars 1832 à rester pour les jeunes gens, et de déroger à aucune des dispositions bienveillantes de cette loi.

Nous nous hâtons, d'ailleurs, de faire remarquer que la loi qui vous est demandée s'implique en aucune façon l'appel immédiat sous les drapeaux de la totalité du contingent. C'est uniquement une mesure de prévision. Tout porte à croire qu'une notable partie de ce contingent restera dans ses foyers et servira seulement à recomposer la réserve, qui vient d'être presque entièrement absorbée par de récens appels sous les drapeaux.

Le projet de loi n'a donc, en réalité, pour objet, que de rendre le gouvernement maître de disposer de ce contingent, si les circonstances l'exigent impérieusement, et seulement les règles qui lui seront tracées par l'honneur et les intérêts du pays.

L'article 2, reproduisant une disposition qui se rencontre dans toutes les lois précédentes, porte que la répartition du contingent entre les départemens et la sous-répartition entre les cantons se feront conformément aux articles 2 et 3 de la loi du 22 mars 1831, c'est-à-dire en prenant pour base, comme par le passé, le chiffre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage.

En résumé, Messieurs, le projet de loi n'est que la conséquence naturelle d'événemens que vous connaissez tous, et nous avons la conviction que vous l'accueillerez avec ce sentiment de patriotisme dont vous avez donné récemment une preuve éclatante.

Général ALLARD, président de la section de la guerre et de la marine, rapporteur;

VILLEMAIN, PETTETT, conseillers d'Etat.

PROJET DE LOI.

Art. 1er. L'appel autorisé par la loi du 23 avril 1853, sur la classe de 1853, pour le recrutement des armées de terre et de mer, est porté de 80,000 hommes à 140,000.

Art. 2. La répartition de ces 140,000 hommes entre les départemens et leur sous-répartition entre les cantons, seront faites conformément aux prescriptions des art. 2 et 3 de la loi du 23 avril 1853.

Ce projet de loi a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 4 avril 1854.

Le président du Conseil d'Etat,

J. BAROCHE.

La maître des requêtes, secrétaire général du Conseil d'Etat,

F. SOULAT.

Après-demain, mercredi, S. M. l'Empereur passera, au camp de Saint-Maur, la revue des troupes de l'armée de Paris et de quelques-uns des corps des garnisons voisines.

Chacun des régimens d'infanterie fournira un bataillon. Les corps qui figureront à cette solennité militaire sont les suivans :

Infanterie. — Les 5e, 8e, 9e, 13e, 16e, 22e, 28e, 32e, 36e, 39e, 51e, 62e, 67e régimens de ligne; les 3e, 8e, 12e et 13e légers; les 2e, 3e et 20e bataillons de chasseurs à pied; 2e bataillon de *gendarmerie* mobile; 3 bataillons de la garde de Paris.

Cavalerie. — La division de cavalerie de réserve (1re et 2e de carabiniers, 9e et 10e de cuirassiers), les guides, le 1er chasseurs, 3e escadrons de la garde de Paris, 1 escadron de la gendarmerie de la Seine.

Le 7e de dragons, venant de Melun; le 12e de dragons, venant de Saint-Germain; le 5e lanciers, venant de Fontainebleau; le 7e chasseurs, venant de Compiegne.

Artillerie. — Les batteries du 1er régiment attachées à l'armée de Paris.

Génie. — Les compagnies attachées à formée de Paris.

Le 2e régiment lancé à cent lieues de Paris est :

L'infanterie et la cavalerie formeront chacune plusieurs lignes; l'infanterie à gauche, en déboucham de point d'Asne la cavalerie à droite. L'artillerie sera adossée à l'Ecole-Militaire.

L'Empereur arrivera par le point d'Asne. Quand S. M. aura passé devant les lignes, l'infanterie en formera, en une seule colonne, par divisions, serrée en masse. L'artillerie et la cavalerie se porteront derrière l'infanterie pour le défiler. L'Empereur se placera devant la tribune d'honneur des courses, dans laquelle se trouvera S. M. l'impératrice.

Bandouin

S. A. I. le prince Napoléon est parti de Paris le 9, à onze heures du matin, par le chemin de fer de Lyon et par un train spécial, pour se rendre à Marseille.

S. A. I. avait été reçu à la gare par M. le maréchal Magnan et par un grand nombre de personnes de distinction, officiers de tous les grades, qui venaient lui faire leurs adieux et souhaiter un heureux voyage.

S. Exc. Vely-Pacha, ambassadeur turc à Paris, accompagne le prince jusqu'à Marseille.

Il n'y a encore nouvelle d'Orient qui confirme celles arrivées depuis plusieurs jours. On sait seulement par Constantinople, que c'est en vertu d'ordres supérieurs que le général turc a laissé les Russes passer le Danube et occuper la Dobrudscha, sans y mettre obstacle.

Rien ne confirme donc l'étrange conclusion tirée par un journal du matin des nouvelles connues, que les Russes seraient franchi l'obstacle du Trajan et seraient en marche sur les Balkans. Il y a probablement, dans cette conclusion, une erreur provenant de ce que les Turcs se seraient retirés sur *Kustendjé*. Or, il y a deux villes de ce nom : l'une située au bord de la mer Noire, et à laquelle se termine l'ouvrage de Trajan; l'autre située en avant de Varna, sur les pentes du petit Balkan. Si le rédacteur de l'article a pris l'un pour l'autre, il a pu croire, en effet, que la retraite s'imposait si les Russes avaient été franchir par les Russes; mais il est difficile d'admettre pourtant que cela se fût opéré sans une bataille préalable.

Ou dit, il est vrai, qu'une affaire importante a eu lieu près de Silistria; mais la prenve que les Russes n'ont obtenu aucun avantage résulte certainement du silence gardé à cet égard.

Dans cette situation, il est prudent d'attendre des nouvelles plus certaines.

Haussmann.

La population mahométane d'Alger, voulant donner à la France une preuve de ses sympathies, avait sollicité l'autorisation d'offrir aux troupes indigènes qui partaient pour l'Orient, un drapeau portant les emblèmes de religion du vœux qu'elle formait pour le succès de nos armes dans la belle cause que nous allons y défendre.

Ce drapeau, richement brodé aux armes de France, a été apporté, dit l'*Akhbar*, à M. le préfet d'Alger par une députation composée de 300 personnes, à la tête desquelles figurait le cheik-el-islam, le kadi, les ulémas, les imans, les muphtis, et les notables.

L'inscription en langue arabe, composée de trois vers brabes, est, dit-on, un chef d'œuvre de calligraphie; en voici la traduction :

« Cet étendard brillera dans les champs de la gloire et volera au succès avec l'assistance divine.

« C'est l'œuvre des musulmans d'Alger, offert aux soldats intrépides faisant partie des troupes françaises qui marchent au secours de l'empire ottoman.

« An 1270 (1854). »

Sur une face du drapeau est l'aigle impérial, ayant au-dessus la lettre N dans une couronne de chêne et d'olivier. Il y a aussi les armes d'Alger; le lion et la panthère.

M. le préfet a remercié la députation. La réponse qu'il avait mission de lui faire; elle porte en substance que l'Empereur est profondément touché de la preuve d'affection et de dévouement que lui donne la population d'Alger; que la population algérienne, sans qu'à lui seul appartienne le droit de donner des drapeaux à ses soldats, et que confondant dans une même sympathie ses soldats français et les légèrens qui combattront dans leurs rangs, il enverra un jour aux troupes indigènes qui marcheront à l'ennemi avec notre brave armée.

La députation a sollicité alors l'autorisation d'offrir son drapeau à l'Empereur, qui a promptement des mains de français. M. le préfet a eut mes aussitôt en tête du cortège, accompagné du chef de bureau arabe, pour conduire la députation au palais du gouvernement. Il a exprimé à M. le gouverneur général le vœu dont il a rendant l'interprète.

M. le comte Randon a bien voulu accueillir favorablement cette demande, ajoute l'*Akhbar*, et dans peu de jours une députation va se rendre auprès de notre auguste M. l'Empereur la magnifique offrande qui avait été émise aux musulmans indigènes. Cette députation est composée des personnes suivantes :

Hadj-Mohammed-Sarraouat, muphti hanefi;

Abd-er-Rahman-Oolid-Amir-el-hennaïn, imam principal de la grande mosquée;

Ahmed-Bouhadjeb, ancien cure près la cour impériale;

Ahmed-ben-Abd-el-L'if, notable.

M. le capitaine d'état-major Salinier, aide-de-camp de M. le gouverneur général, accompagne la députation.

Le ministère de la guerre vient de faire une perte des plus regrettables. M. Duchaussoy, chef de bureau de service intérieur, à succombé, à Paris, à une attaque d'apoplexie dont il avait ressenti, il y a quelques mois, les premières atteintes. Son dévouement à ses fonctions l'avait déterminé à continuer son travail malgré l'état de sa santé et refusa à prendre un congé, pendant la cours duquel il a été subitement enlevé, après plus de quarante années de bons et loyaux services, à l'affection de ses collègues et de ses amis. Simple et modeste, M. Duchaussoy pouvait aussi bien que possible le sentiment du devoir : c'est en quelque sorte à la tâche qu'il a succombé et pour un ministre auxiliaire, M. le général de division de Brossolles, directeur du service de l'artillerie.

Le 25 février 1848, au matin, une de ces hordes qui ils rendaient le point d'honneur, le château de Neuilly et la famille de Neuilly, envahit le ministère de la guerre, en poussant ces cris : « Au feu! au feu! brûlons l'hôtel! » M. Duchaussoy, debout sur le perron de l'hôtel du ministre, se prit ces hommes : « Que voulez-vous, mes amis? Que venez vous faire? Savez-vous ce que renferme le ministère de la guerre? Les états de services de vos pères, tous leurs titres de pauvreté et de gloire. Eh bien! ces titres, ces états, ce sont vous dont le nom ne soit inscrit et conservé dans ces archives du patrimoine national. Et c'est là ce que vous voulez brûler? Non, non; vous ne commettrez pas cette impiété, ce sacrilége! » — « A raison! s'écrièrent aussitôt un grand nombre de voix; allons-nous-en! » En effet, ils se retirèrent immédiatement, et grâce aux accens généreux sortis de la bouche d'un homme de cœur et d'un honnête homme, le ministère de la guerre fut préservé de l'incendie et d'une destruction immédiate.

Un tract pareil n'a pas besoin de commentaires; il en dit plus que tous les éloges.

Baudouin.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé que, suivant l'usage, la galerie des plans relatifs des places fortes de France, dont l'impérial des les valides, serait ouverte au public du 1er mai au 15 juin 1854.

Les demandes de billets d'entrée doivent être adressées, par écrit, au ministre ou au général de division directeur du dépôt des fortifications.

Les sous officiers et les musiques réunies du 56e de ligne et du 3e cuirassiers ont donné, le jeudi 30 mars, une soirée au profit des pauvres sur le théâtre de Sedan, où ces deux corps tiennent garnison.

La représentation dramatique se composait de deux pièces, *Michel et Christine* et la *Testament du Drapeau*, qui ont été jouées avec beaucoup d'intelligence et d'ensemble.

Les morceaux de musique, parmi lesquels on remarquait principalement l'ouverture de *Guillaume Tell*, le final de la *Norme*, une fantaisie sur le *Brasseur de Preston* et un quatuor pour flûte, hautbois, cornet à pistons et clarinette, par quatre enfans de troupe, ont été exécutés avec un charme, on est joués avec un admirable ensemble.

L'élite de la population de Sedan s'était associée à cette bonne œuvre. La recette a produit 951 fr. 75 c., versés dans la caisse du bureau de bienfaisance.

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph,

Publiés, annotés et mis en ordre par A. DU CASSE, aide-de-camp de S. M. le roi Joseph et de S. A. I. le prince Napoléon (1).

Nous avons déjà consacré deux articles à cet ouvrage (les 26 août 1853 et 21 janvier 1854), et nous n'étions encore arrivé qu'au milieu du 4e volume. A ce moment, en mai 1808, lorsque le roi Joseph commençait à jeter à mettre un peu d'ordre dans les affaires du royaume de Naples, des lettres de l'Empereur l'appelaient à Bayonne pour *passer* roi d'Espagne, s'il nous est permis d'employer cette locution du vocabulaire de l'armée.

Etait-ce bien de l'avancement, cette couronne d'épines placée tout à coup, et comme malgré lui, sur la tête d'un prince aux goûts simples et modestes, et qui néanmoins, l'huit tous peu à peu à la haute position qu'il n'avait jamais ambitionnée, espérait alors consolider sa puissance sur un peuple aux mœurs faciles, mais exigeant à l'approcher à toute sa valeur!

Les faits dont nous avons à parler prouvent tout combien, en effet, la nouvelle tâche imposée au dévouement du roi Joseph par le chef suprême de sa famille, fut ingrate et pénible.

Les différens documens composant la dernière partie du 4e volume des Mémoires, ainsi que la totalité des 5e, 6e et 7e volumes qui ont paru successivement, et dûs ne sont pas encore arrivés à leur terme. Tout annonce que ces derniers volumes leur seront consacrés, et que c'est seulement au 10e qu'il pourra être question des choses qui se rapportent à 1815, par lesquelles cette importante publication sera terminée.

Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, que l'intérêt de ces curieux documens va toujours croissant; qu'ils expliquent de la manière la plus nette et la plus authentique une foule d'événemens dont les causes étaient incomplétement connues et même totalement ignorées. Ils donnent aussi, sur les hommes les plus éminens de cette époque, si féconde en triomphes et en revers, des détails pleins de piquant, et, disons-le à dire, dont la gloire de quelques-uns d'entre eux pourra bien souffrir. C'est de l'histoire, et de l'histoire la plus intéressante, car elle est écrite au jour le jour et sous la dictée même, et sur des témoignages dont on ne peut récuser ni la haute valeur ni la sincérité.

M. Du Casse a réuni en quelques pages, servant d'introduction, la situation générale et celle de l'Espagne au partir, entier, au commencement de 1808. Il y retrace les événemens de l'Escurial, en octobre 1807, coïncidant presque avec l'entrée du général Junot en Portugal, l'intervention de l'Empereur, en mai 1808, et l'abdication de roi Charles IV en faveur de prince des Asturies, qui mulva l'entrée à Madrid des troupes françaises, commandées par le grand-duc de Berg; la protestation de Joseph, en date de Naples, sans que le fait lui fût connu par Bayonne, où s'était rendu l'Empereur, et tous les événemens qui en résultèrent.

Ces faits ont une trop grande importance et une telle corrélation avec ceux dont nous aurons à parler ultérieurement, qu'il nous semble indispensable d'en tracer ici une rapide esquisse.

Le roi Charles IV était un prince débonnaire, sur lequel la reine exerçait un empire absolu. Elle avait *remarqué*, dit M. Du Casse, *l'extérieur avantageux* d'un des gardes du corps du roi, don Emmanuel Godoy, et le fit promptement arriver aux plus hautes dignités de l'Etat. Prince de la Paix, duc de traite de Bâle en 1795, époux d'une nièce de Charles III, le favori se gorgea de richesses et gouverna despotiquement le royaume. La faveur dont il jouissait auprès de roi a son égard ne le cédaient en rien à la vive affection de la reine; mais la nation ne partageait nullement ces sentimens, et le prince des Asturies, l'héritier du trône, qui avait manifesté plus d'une fois son mépris et sa haine pour Godoy, était devenu l'objet du culte de peuple, très disposé naturellement à entendre les plus vertes et les grandes qualités dont il était doué.

Depuis bien des années, la France exerçait une haute influence sur la politique extérieure de l'Espagne; mais l'Empereur Napoléon Ier savait à quoi s'en tenir sur le dévouement de l'homme; sans portée qui en dirigeait alors les destinées. Il prévoyait la guerre de la Paix aux Espagnols, en date du 3 octobre 1806, les avait appelés aux armes, sans nécessité apparente, au moment même où la France allait commencer la campagne d'Iéna. Les exigences politiques rendaient pressante l'Empereur. Dès ce moment, il jugea sans doute qu'il lui fallait acquérir, dans la péninsule ibérique, une position qui lui permettre pour l'exécution des plans formés dans l'intérêt de sa politique.

Au mois d'août 1807, Napoléon fit signifier au prince régent de Portugal l'injonction de fermer ses ports aux Anglais et de séquestrer les biens qui se trouveraient dans ses états. Une armée de 25,000 hommes, commandée par le général Junot, traversa le nord de l'Espagne pour s'emparer du Portugal, sur le refus porté par le prince régent de se conformer à cette intimation. Un traité, passé à Fontainebleau le 27 octobre, avec le roi d'Espagne, assurait le concours de ce prince à l'exécution du projet d'invasion du Portugal; il devait y fournir trois divisions de sa troupes, et obtenait en retour, par la démembrement de ce royaume, un vaste état, une armée française de 40,000 hommes, réunie à Bayonne, devait entrer en Espagne pour renforcer l'armée de Portugal, si les Anglais envoyaient des secours aux Portugais.

A cette même époque, le prince des Asturies avait écrit directement à l'Empereur, à l'insu de son père, pour solliciter l'honneur de s'allier à lui en épousant une princesse de sa famille. Une lettre anonyme, dont on assure que Godoy était l'auteur, l'ayant signalé à son père comme conspirant contre sa personne et celle de la reine, le prince, arrêté par ordre du roi, fit des aveux et eut la lâcheté de dénoncer ses adhérens. Il sortit peu après expié cruellement à sa faute, quelque légère qu'elle eût été en réalité, si le faveur n'eût craint les conséquences de la manifestation populaire qui se fit en faveur de Ferdinand, au lendemain de son arrestation. Le prince obtint

(1) Chez Perrotin, libraire-éditeur, 41, rue Fontaine-Molière, à Paris.

Digitized by Google

tant sa liberté moyennant qu'il se reconnût coupable et qu'il implorât la clémence du roi et de la reine. Ses aveugles partisans pensèrent sur tout ce que cet acte de faiblesse avait d'humiliant.

Cependant l'Empereur, sans même attendre le moment prévu dans son traité avec l'Espagne, fit entrer dans ce royaume trois corps d'armée, formant ensemble près de 60,000 hommes, dont la destination apparente était de recourir l'armée de Portugal, et dont les quartiers généraux furent établis à Valladolid, à Burgos et à Barcelone. La cour de Madrid ouvrit d'accueillir en alliées ces troupes, qui occupèrent successivement Saint-Sébastien, les citadelles de Pampelune et de Barcelone et le fort de Figuières.

Au commencement de mars 1808, l'Empereur fit proposer à Charles IV de lui céder le Portugal en entier, en échange des provinces espagnoles situées sur la rive gauche de l'Ebre, que ses troupes occupaient déjà, ainsi qu'on vient de le voir. Le roi, sentant toute la difficulté de sa position, prit des mesures pour se retirer en Andalousie, d'où il pourrait au besoin gagner le Mexique, et fit rassembler des troupes à Talavera. Le bruit du prochain départ de la cour et de ses motifs se répandit dans la population de Madrid, qui voulut en rendre Godoy responsable, et vint sauvair son palais pour le massacrer. C'est à la suite de cette émeute et pour sauver les jours du favori, que, sous la pression du prince des Asturies, Charles IV signa son abdication le 19 mars.

Ces événements furent accueillis par le peuple avec des transports d'allégresse. Le prince Murat, qui commandait en chef les troupes françaises, alors à Aranda, accéléra sa marche sur Madrid, qu'il occupa le 23 mars.

De son côté, l'Empereur, aussitôt qu'il reçut ces nouvelles, fit partir le duc de Rovigo pour Madrid, et se mit lui-même en route pour Bayonne, où il arriva le 15 avril. Le grand-duc de Berg avait déjà toutes les tentatives faites par Ferdinand pour être reconnu roi d'Espagne. Il avait envoyé à Aranjuez le général Monthion, auquel le vieux roi avait remis sa protestation, datée du 19 mars, contre l'abdication qu'il disait lui avoir été arrachée. Dans deux lettres adressées à Murat, la reine le sommpitait d'obtenir de l'Empereur de pouvoir finir ses jours, ainsi que ceux du roi, avec leur unique ami, le pauvre prince de la Paix, dans un climat plus doux, et retirés, sans intrigues, sans commandement, mais avec honneur. « Le grand-duc de Berg prit le roi et la reine sous sa protection et se fit remettre le prince de la Paix, qu'on retenait prisonnier.

Le duc de Rovigo avait annoncé à Ferdinand que l'intention de l'Empereur était de se rendre à Madrid pour juger des choses par lui-même, et il l'avait aussitôt déterminé à marcher à sa rencontre, précédé de son frère, l'infant don Carlos. Ferdinand apprit à Burgos que l'Empereur n'était pas même encore arrivé à Bayonne ; mais il était trop tard pour rétrograder. Il attendit seulement à Burgos l'effet d'une lettre adressée à Napoléon, remise à Saxary, qui rapporta trois jours après la réponse. L'Empereur déclarait qu'il reconnaîtrait volontiers Ferdinand comme roi d'Espagne, s'il lui était démontré *que l'abdication de Charles IV n'avait pas été déterminée par l'intervention d'aucune force.*

Ferdinand continua sa route vers Bayonne, où l'Empereur arrivait aussi de son côté. Le roi Charles IV et la reine sa femme, précédés du prince de la Paix, s'y rendirent également. Ce grand drame politique, préparé par une foule de causes diverses, dont quelques-unes fortuites, et qu'une main puissante avait habilement développé, approchait de son dénouement.

Le vieux roi et son fils ayant été mis en présence, des accusations fort vives auraient lieu ; Charles IV n'y montra justement irrité comme père et comme souverain. Il exigea que Ferdinand se démît de la couronne usurpée, et celui-ci voulait y mettre des conditions, lorsqu'un appel à Bayonne l'émeute populaire qui avait éclaté à Madrid à l'occasion du départ pour la France de la reine d'Etrurie et de l'infant don Francisco, les derniers membres de la famille royale qui fussent restés en Espagne. Un combat s'était engagé entre le peuple et les troupes françaises, et sans la noble intervention de deux membres de la junte, du maréchal Moncey et du général Harispe, le sang eût coulé en abondance. Près de 200 habitants furent, pourtant encore, tués ou blessés.

Charles IV ayant durement reproché à son fils d'être cause de cette effusion de sang, lui intima l'ordre, à partir d'être traité ainsi que ses frères comme criminels de lèse-majesté, de signer sans conditions leur renoncement à la couronne. Il n'en démit lui-même en faveur de l'Empereur par un traité signé le 5 mai, qui lui garantissait une liste civile de 30 millions de réaux, la jouissance du palais de Compiègne et la propriété du château de Chambord, avec les parcs, forêts et fermes qui en dépendent.

Il paraît bien certain que le roi Charles IV fut charmé, dans la position pénible que l'usurpation de son fils lui avait faite, d'assurer à ses vieux jours une retraite paisible, entourée de plus d'aisance et de tranquillité qu'il n'en aurait jamais pu obtenir en Espagne ; mais Ferdinand ne donna évidemment son désistement que sous la double pression de la crainte que lui inspirait la sévérité de son père, s'il venait à rentrer sur le trône, et du sort fâcheux qui lui serait réservé s'il résistait à la volonté fortement exprimée de Charles IV et aux desseins avoués de l'Empereur. Ainsi donc, persuadé ne pouvoir certainement penser que le prince des Asturies, son frère l'infant don Carlos et leur oncle l'infant don Antonio, aient volontairement et spontanément signé le traité de Bayonne du 5 mai 1808 et la proclamation datée de Bordeaux, le 13 du même mois, adressée aux Espagnols.

Toutefois, il faut reconnaître un grand défaut de courage et de dignité chez les infants dans leur adhésion formelle à ces actes, qui les dépouillaient de leurs droits héréditaires ; la lecture des pièces officielles publiées par M. du Casse, ne peut laisser aucun doute sur le mépris que méritaient ces princes dégénérés. On ne sait d'ailleurs comment qualifier la lettre écrite, six semaines plus tard et de sa propre main, par Ferdinand à Joseph, alors proclamé roi d'Espagne, pour le féliciter sur son avènement au trône et lui demander son amitié. Il y a là une bassesse ou une duplicité également dignes de la réprobation de tous les cœurs honnêtes.

Joseph arriva enfin à Bayonne le 7 juin ; les princes espagnols étaient partis depuis plusieurs jours. Un décret impérial du 6 juin le proclamait roi des Espagnes et des Indes, conformément au vœu exprimé par le conseil général de Castille consulté avec effet par l'Empereur, par des adresses de la municipalité et de la junte de Madrid, et en vertu d'une lettre spontanément écrite par le cardinal de Bourbon, oncle de Ferdinand, lequel, en félicitant Napoléon des droits qu'il venait d'acquérir à la couronne d'Espagne, promettait de reconnaître le nouveau souverain qu'il aurait désigné.

Une junte constitutionnelle avait été convoquée à Bayonne par l'Empereur pour le 15 juin. Sur 150 députés, choisis par les villes et corporations on bien nommés par le grand-duc de Berg, 91 seulement se trouvèrent réunis. Joseph vit accourir à lui tous ceux dont l'arrivée avait précédé la sienne. Il en reçut des témoignages de respect et de dévouement et la plupart se montrèrent ultérieurement ses plus zélés ennemis. « Dans leurs conversations, dans leurs écrits, dit M. Du Casse, il n'était question que de l'infidélité de ces princes et de la noblesse de ses sentiments. » M. Cevallos, qui avait défendu les droits de Ferdinand avec tant de courage et de persévérance, et qui, plus tard, appela par ses écrits toute l'Europe au soutien de l'insurrection des peuples de la Péninsule, arrivait alors à don Eusèle Durdaxi Azaras : « J'ai eu l'honneur d'être présenté au roi, qui était arrivé hier de Naples, et je crois que sa seule présence, sa bonté et la noblesse de son cœur, qu'on découvre à la première vue, suffiront pour pacifier les provinces, sans avoir recours aux armes. »

La constitution, discutée avec toute liberté par les membres de la junte dans douze séances, fut acceptée le 7 juillet ; elle reconnaissait la souveraineté nationale, instituait les cortes et établissait l'indépendance des pouvoirs.

La maison du roi fut composée des hommes qui servaient naguère Ferdinand ; Joseph conserva aussi sa pouvoir quelques uns des ministres en fonctions, et remplaça les autres par des hommes qui avaient été ministres de Charles IV.

Le roi partit pour Madrid le 9 juillet, entouré des membres de la junte, des grands d'Espagne, de ses ministres et des officiers de sa maison.

Telle est l'avant-scène du règne laborieux et pénible de Joseph en Espagne, qui fut signalé par plus de cinq années de luttes continuelles, sans un seul jour de complète satisfaction, et dont l'expose a été fait par M. Du Casse, beaucoup trop à détail, avec une parfaite lucidité. Nous devons ajouter que Napoléon comptait, pour l'exécution de ses plans à l'égard de la Péninsule, sur l'entière adhésion de la Russie ; ce qui résulte de sa correspondance avec son frère, et qu'il est permis de croire, ainsi que l'ont dit plusieurs historiens et que le pense aussi M. Du Casse, que son accord sur ce point avec l'empereur Alexandre remontait aux conférences de Tilsit.

Au moment où le roi Joseph fit son entrée en Espagne, l'insurrection de Madrid avait gagné toutes les provinces non encore occupées par nos troupes, et des juntes provisoires s'y étaient formées pour gouverner au nom de Ferdinand VII. Ce mouvement général, inspiré par le patriotisme, engendra l'anarchie ; des crimes atroces en furent les conséquences. Les Français établis en Espagne depuis de longues années furent victimes de tous les genres de persécution, et beaucoup n'échappèrent à la mort que par la prison.

« L'Empereur, dit M. Du Casse, accoutumé à ne voir la force que dans le gouvernement et les troupes régulières, crut trop facile de conquérir un royaume dont les princes étaient en sa possession et qui n'avait à lui opposer que le simulacre d'une armée. Dans cette persuasion, il se borna à renforcer les trois corps d'armée dont nous avons déjà parlé. Un quatrième corps, sur ordres du maréchal Bessières, porta le total des troupes françaises en Espagne à 80,000 hommes. Mais, en outre, trop peu nombreuses pour soumettre une population de plus de 10 millions d'âmes, déterminée à se défendre, étant encore faible par sa composition. Excepté un détachement de la garde impériale et quelques bataillons suisses, polonais et italiens, il n'y avait que des bataillons provisoires de conscrits, commandés par des officiers restés longtemps sans emploi. »

Cette armée, composée d'éléments si peu satisfaisants, offrait encore par son organisation administrative. Elle manquait d'approvisionnements de toute nature, même de vivres, et ne pouvait subsister qu'au moyen de réquisitions, souvent même d'exactions commises par des hommes isolés, qui exaspéraient les habitants et les portaient à des actes cruels de répression et de vengeance.

Le grand-duc de Berg ordonna aux chefs des divers corps d'armée de faire marcher des troupes contre les insurgés.

En exécution de ces ordres, le général Verdier marcha sur Logrono; les généraux Merle, Lasalle et Dumas, sur Tordesillas, Cabezon, Valladolid et Santander; le général Frère, sur Ségovie; le général Lefèvre-Desnouettes, contre l'armée d'Aragon, qu'il poursuivit jusqu'aux portes de Saragosse, dont il ne put enlever que quelques postes extérieurs, en attendant les renforts nécessaires pour en faire le siége. Le général Duhesme disperse quelques rassemblements en Catalogne, mais sans pouvoir comprimer, dans de fortes inflammables, l'insurrection, qui prit dans cette province un caractère imposant. Enfin, le général Dupont, dirigé sur Cadix avec environ 8,000 hommes, arriva sans obstacles à Andujar, et se trouva en présence de l'armée d'Andalousie.

Le maréchal Moncey, qui avait marché sur Valence par Cuenca, fut forcé, après avoir remporté quelques avantages, de se retirer à San-Clemente. Le maréchal Bessières fut plus heureux contre les armées de Castille et de Galice, fortes de 18,000 hommes de troupes de ligne et de 12,000 insurgés, qu'il défit complétement, le 14 juillet, à Medina del Rio-Seco.

Après s'être arrêté quelques jours à Burgos, pour laisser à ces mouvements le temps de s'effectuer, le roi Joseph arriva à Madrid le 20 juillet. L'accueil qu'il avait reçu pendant sa route n'avait rien d'encourageant ; celui qui lui fut fait dans sa capitale n'offrit aucune des manifestations joyeuses que le peuple accorde si facilement en pareille circonstance. Il reçut les félicitations et le serment des grands d'Espagne et des autorités, moins le conseil de Castille, qui avait précédemment émis le vœu que la couronne d'Espagne lui fût décernée et qui avait proclamé tous les actes de Bayonne. M. Du Casse attribue cette conduite à la connaissance qu'avaient quelques-uns des membres de ce conseil de la malheureuse affaire de Bayten, dont les premiers revers datent des 15, 16, 17 et 18 juillet, mais dont le dénouement n'eut lieu que le 23, par la signature de la capitulation.

Joseph n'avait reçu, lui, le premier avis des affaires des 15, 16 et 17, ainsi que de la mort du général Gobert, que le 23 juillet, par le rapport d'un chef de bataillon commandant à Madridejos. Des son entrée en Espagne, il avait compris la nécessité de renforcer le corps de Dupont, et avait donné des ordres en conséquence au duc de Rovigo, qui remplaçait le prince Murat, tombé malade assez à propos pour pouvoir al-

Digitized by Google

à Vitorie, le 3 novembre 1808, ce qui mit un terme à cet état de choses déplorable.

Dans un prochain article, nous parlerons des opérations actives qui signalèrent la présence de l'Empereur à la tête d'une armée qu'il avait habituée à vaincre, toutes les fois qu'elle se trouvait sous ses ordres immédiats. Haussmann.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement a expiré le 1er avril, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la poste ou le Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses noms, grade ou profession et lieu de résidence.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement en envoyant un mandat sur la Poste ou sur le Trésor, l'administration n'ayant pas de correspondant en Afrique.

Le directeur-gérant responsable : H. BACHOUDY.

Imprimerie de BOUCHER, faubourg Montmartre, 11.

— Un major de cavalerie de ligne, désire permuter avec un chef d'escadrons.

— Un major d'infanterie demande à permuter avec un chef de bataillon.

— Un capitaine commandant de hussards (ancienneté) 1845) désire permuter avec un capitaine de chasseurs d'Afrique, de spahis ou de tout autre corps de cavalerie légère ou de ligne.

— Un capitaine de chasseurs à pied désire permuter avec un capitaine de gendarmerie.

— Un capitaine du 1er régiment de sapeurs, proposé, demande à permuter avec un de ses collègues de la garde de Paris, de la gendarmerie d'élite ou impériale.

— Un lieutenant de la légion étrangère (promotion d'octobre 1851), demande à permuter de suite avec un de ses collègues de l'armée de Paris.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (9e décembre 1853), un garnison dans l'Est, en France et dont le régiment vient de faire campagne, désire permuter avec un officier de son grade de la légion étrangère, du bataillon d'infanterie légère d'Afrique, d'un régiment nouvellement arrivé en Afrique ou qui serait soit sur le point d'y entrer, soit en faire campagne ultérieure.

— Un lieutenant d'infanterie désire permuter de suite avec un de ses collègues de cavalerie ou de troupes à pied.

— Un sous-lieutenant de 23e ligne, en garnison à Tours (ancienneté, 5 mars 1852), désire permuter avec un de ses camarades de même grade d'infanterie de ligne ou légère actuellement en Afrique, y compris les zouaves et les tirailleurs indigènes, ou d'un régiment de France susceptible d'entrer en campagne immédiatement.

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 30 décembre 1853) dont le régiment est à Rome, et qui doit aller en Afrique, désire permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie légère ou de ligne en France.

— Un sous-lieutenant d'infanterie en garnison à Paris (ancienneté, 20 décembre 1852), demande à permuter avec un officier de son grade en Afrique, n'importe le corps, ou choisira le Midi.

— L'emploi de maître tailleur au 3e de chasseurs d'Afrique devant être vacant le 1er juillet, un concours aura lieu, le 15 juin prochain, à Oran (Algérie). Les candidats qui voudront se présenter devront justifier : 1° de leur moralité ; 2° qu'ils, jouissent de l'estime publique ; 3° qu'ils possèdent, en numéraire, une somme disponible ou facilement réalisable de 12 à 15,000 francs au moins. Ces justifications seront faites par pièces authentiques, adressées *franco*, avant le 15 mai, au conseil d'administration, qui ouvrira, des lettres de concocation aux candidats admis à concourir.

Le même régiment demande un 1er bugle-cornet. Les avantages pécuniaires seront proportionnés au mérite.—S'adresser au colonel.

— Au moment du départ d'une partie de l'équipage de campagne d'artillerie, la fabrique de toutes espèces de chemises à L'UNIVERS, *fondeur Palais-Royal*, 18, en coin de *la rue de Beaujolais*, et *rue Neuve-Colbert*, 215, *place de la Bastille*, a l'honneur de prévenir MM. les officiers en ligne qu'elle vient un article tout spécial *breveté* pour devants de chemises, parfaitement commode pour mettre sous l'uniforme, parce qu'il ne peut se chiffonner et peut résister à tous les blanchissages.

La fabrique fait des chemises de cet article, dans toutes les qualités, depuis 5 fr. 75.

— A vendre, une très jolie jument de 3/4 sang nouvelle, pour monter un officier ou pour un de cavalerie légère. S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs sans avoir chez l'inventeur, Palais-Royal, 130. — I le le bâton.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, rue Jacob, n° 56, à Paris.

OUVRAGES SUR LA TURQUIE, LA GRÈCE ET LA RUSSIE.

DE BEAUJOUR (Félix).—VOYAGE MILITAIRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN et Description de ses frontières naturelles et artificielles. 2 forts vol. in-8° et atlas. Prix : 20 fr.

ALIX. — HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN depuis son origine jusqu'à nos jours. 3 vol. in-8° avec cartes. Prix : 9 fr. 75

FRANCK (César). — HISTOIRE DE LA RIVALITÉ ET DE LA PROTECTORAT DES ÉGLISES CHRÉTIENNES en Orient. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50

TURQUIE, par MM. J.-M. JOUANNIN et JULES VAN GAVER. 1 vol. in-8° orné de 100 gravures. Prix : 6 fr.

DOUBLET. — TABLEAU GÉNÉRAL DE L'EMPIRE OTTOMAN. 3 vol. grand in-folio avec un grand nombre de planches. Prix des 3 volumes cartonnés : 300 fr.
Prix du 3e volume séparé : 100 fr.
Les tomes I et II contiennent le *Code rédigeur*, Le 3e et dernier volume comprend les *Codes civil, criminel, politique et militaire*. Il complète la législation mahométane.

JAUBERT. — ÉLÉMENS DE LA GRAMMAIRE TURQUE. À l'usage des élèves de l'École des langues orientales vivantes, par M. *Amédée Jaubert*, membre de l'Institut, professeur de turc à la Bibliothèque impériale, secrétaire interprète, etc. 1 vol. in-8°, 2e édition. Prix : 15 fr.

ARMÉNIE, par M. BORÉ. 9 f. de texte et 36 gr. 1 fr. 80

CIRCASSIE et GÉORGIE, par M. César FAMIN, membre de plusieurs sociétés savantes. 3 fasc. avec 12 gr. Pris. 60 c.

BOYD. — TURKISH INTERPRETER. Turc et anglais. 1 vol. 10 fr.

GRÈCE ANCIENNE, par M. POUQUEVILLE, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1 vol. orné de 112 planches et 4 cartes. 6 fr.

SOUTZO. — HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION GRECQUE, par *Soutzo*, témoin oculaire, avec portrait d'Ypsilanti, etc. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr.

POUQUEVILLE. — VOYAGE DE LA GRÈCE. 2e édition. 6 forts vol. in-8°, avec 36 vues et cartes, plus la carte générale de la Grèce, publiée par l'auteur. 24 fr.

GRÈCE ROMAINE, BYZANTINE, TURQUE ET RÉGÉNÉRÉE, par M. WLADIMIR BRUNET DE PRESLES, membre de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres. Livr. 1 à 16. Prix : 2 fr. 60

ILES DE LA GRÈCE, par M. LACROIX, professeur d'histoire de l'Académie de Paris et de l'École française à Athènes. 1 vol. et 4 livraisons. Prix : 6 fr.

INTERPRÈTE DU FRANÇAIS EN GRÈCE, ou Méthode de parler la langue grecque sans l'avoir apprise, par D'ORIENT DE HELLENAIRE et GODEFROY. 1 vol. in-8°. Prix : 4 fr.

PERSE, par M. DUBEUX, conservateur à la Bibliothèque impériale. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr.

ÉGYPTE MODERNE. 1re *soumission arabe*; 2e sous la domination française; 3e sous Méhemet-Ali, par MM. MARCEL, Belleyme, Jomard, Cadet, Desplaces, l'expédition d'Égypte, etc. BYME et PRISSE, voyageurs en Égypte et orientalistes. 1 vol. de 41 feuilles et 156 gravures. Prix : 7 fr.

RUSSIE ET SIBÉRIE, par M. CHOPIN; CRIMÉE et Provinces danubiennes, CIRCASSIE et GÉORGIE, par M. C. FAMIN; et M. MÉNIE, par M. BORÉ, orientalistes. 1 vol. de 35 feuilles et 156 gravures. Prix : 12 fr.

MALTE ET CORF. 11 livraisons. 2 fr. 75

Librairie militaire de BLOT, quai de la Grève, 58, près de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Sous presse, pour paraître dans la première quinzaine de mai 1854,

COURS D'ADMINISTRATION MILITAIRE

répondant à toutes les questions qui font l'objet des QUINZE LEÇONS ordonnées par les programmes du 17 septembre 1853, arrêtés par M. le ministre de la guerre pour servir de base aux cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires,
Précédé d'une définition générale et développée de l'Administration, de ses attributions et de ses devoirs,
Par M. **LOMBARD**, ancien commis de l'intendance militaire, et **BLOT**, ancien comptable de l'armée.

RATTIER ET Cie,

Breveté sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Convre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mateias à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Baleines portatives, Cointures et Bonnets de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Approvision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE.— GANTERIE MILITAIRE,

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FIGUÉ. — GANTS DE MANCEUVRE.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pas de concurrence possible.
Rue Louis-le-Grand, 35, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
Nº 11, Rue des Fossés-Montmartre, *à Paris*, Nº 11
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se déployant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 500 kilog. et n'en pesant que 8 liv. formant assez chaise longue
Prix : de 25 à 30 fr.
Lit, même système, non garni, pesant 6 liv. — Prix : de 20 à 22 fr.
Tentes très portatives, telle entre autre, depuis 160 fr. — Bâches plombs, nouveau système. — Ameublt., tab., 32 mod., *rue Neuve St-Merry, à Paris.*

NOUVELLE PETITE LUNETTE de GUERRE d'une grande force, indiquant les distances par des chiffres lumineux. — Prix : 30 fr. — HAINWELLER frères, boulevard des Italiens, 6.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des *journaux*. — LE COURS OFFICIEL DES EFFETS PUBLICS.
ACTIONS paraissant tous les jours, indiquant les prix comptant, à terme et primes, les transferts, le compte courant, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques, docks, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. Prix : pour un an, 7 fr. pour trois, 2 fr. pour les départements, 10 fr. pour l'étranger. — S'ADRESSER AU BUREAU DES ACTIONS, rue Vivienne, 2 bis.

POLICE VRE Boutsemeffroi, économique, à gréable, charge en récréation le meilleur des ouvrages. Florin. 75 c.; Brive. 1 fr. 60. Delpechames, ph., b. a. d. d. a., r. St-André-des-Arts, 1.

8 FR. CHAPEAUX SOIE POUR, pression, forme élégante, choix, 5 fr. — Habit, pantalon sur les lieux, rue de l'Arbre-Sec, 34. (Affranchir.)

LÉGISLATION MILITAIRE OFFICIELLE
(Recueillement), — Par M. GONNOT.
Approuvé par Son Exc. M. le ministre de la guerre.
Un volume in-8 de plus de 680 pages avec les tableaux.
Le meilleur Manuel et le plus complet de tout ce qui existe. 12 fr. 50 c.
Chez FRANCK, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE POUR LA FLÈCHE ET ST-CYR
25 demi-bourses sont à la disposition de MM. les Officiers privés de famille.
Pour LA FLÈCHE, Logement, blanchissage, nourriture, instruction, 175 fr. par trimestre.
Pour SAINT-CYR, — de 14 à 16 ans, 200 fr. par trimestre.
S'adresser au Directeur, rue Poyenne, 11 bis, à Auteuil.

COUVERTURES POUR CHEVAUX
ET VOYAGES
Dépôt des Fabriques de France et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, rue Richelieu, 49, à Paris.

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES
Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toutes grandeurs. Fabrique de harnachemens, schabraques, portemanteaux pour les officiers des différentes armes à pied. Sellerie, harnachemens et équipages à prix réduits, à 60 au comptant.—PLUIE, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre Français, au 2e. — Fournisseur de la garde impériale de Paris.

40, rue de Richelieu. **SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES.** Cantine de campagne.—A vendre, d'occasion, un équipage de général.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur en cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses cosmétiques.—MICHEL, 55, passage Choiseul, à Paris.

Z Poches VOTOPIÈRES
Poches-pupitres.
LARCHER.
Etudes considérables. Cahiers, Voyages et Solution
Impermeables. Fabrique spéciale de Cartes-Porte à la Minute,
la Photographie et la Chirurgie. Sac pour visites, Dyse-poche.
Objets en Caoutchouc et en Gutta-Percha, confectionnés sur modèles. — CHAUSSURES ARTICULÉES, nouveaux modèles.

VOIES URINAIRES—ORGANES GÉNÉRATEURS
Guide des Malades, par le Docteur DUVIVIER
de la Faculté de Paris, ex-médecin des Bureaux de Bienfaisance, ex-Chirurgien-Major, officier de 3e classe militaire, etc. 1 vol. in-8° de 448 pages. Prix : 5 fr. et 5 fr. 50 c. franc de port, chez l'auteur, rue Richelieu, 41.
41, rue Richelieu, *1er étage* (de 10 à 2 heures), *rue Richelieu*, 41. Consultations particulières et gratuites pour les pauvres. Traitement spécial des maladies secrètes, Blennorrhagies, Syphilis, Maladies de la Prostate, **écoulement et ses suites**, spermatorrhée, faiblesse, **Rétrécissement Fistuleux et Organique de l'Urètre**, Incontinence de Pipi, Hernies, de 8 à 9 h. et de 5 à 8 h. **Traitements et Consultations** par correspondance. (Affranchir.)

PERSE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** syphilis et suite d'abus d'argent.—Pharm. rue Rambuteau, 49 (Expectation.)

Nettoyage des Taches
sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau, par la
BENZINE-COLAS.
1fr. 25 c. le flacon. 8, rue Dauphine, à Paris.

AVIS.
Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 19.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. | Sans Annexe, un an, 16 » | BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (Anciens 22). | N° 22; — DIMANCHE, 16 AVRIL 1854.

Paris, 15 avril 1854.

Par décret impérial du 12 avril 1854, M. le colonel Hiraut, directeur de l'artillerie à Lyon, a été promu au grade de général de brigade dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 8 avril 1854, ont été nommés dans les corps d'armée ci-après désignés, les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A quatre emplois de capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Antécédents (2e tour). M. Noterlaere, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roux, nommé adjudant-major.

20e régiment d'infanterie légère.

Antécédents (1er tour). M. Bernard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Goulon, mis en non-activité.

Non-activité. M. Lapeyre, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Jean, passé dans l'état-major des places.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Antécédents (2e tour). M. Cadet, sous-lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Valgalier, du 19e bat., passé dans l'intendance.

A trois emplois de lieutenant.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Antécédents (1er tour). M. Boissière-Lacroche, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Nourrière, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour). M. Dejeorre, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Jacquet, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (3e tour). M. Favrot, sous-lieutenant au 7e bat., en remplt. de M. Cadet, du 6e bat., nommé capitaine.

A quatre emplois de sous-lieutenant.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(3e tour). M. Clair, adjudant au corps, en remplt. de M. Dupercy, décédé.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Berrier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Boissière-Lacroche, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Ackreyer, sergent-major au corps, en remplt. de M. Dejeorre, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

M. Brioi, sergent-major au 1er bataillon, emploi vacant par organisation au 18e bat.

Par décret impérial du 12 avril 1854, ont été nommés dans le régiment de tirailleurs algériens les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine-trésorier.

M. Allieu, lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran, emploi vacant par organisation.

A un emploi de capitaine d'habillement.

M. Berthiaux, lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, emploi vacant par organisation.

A huit emplois de lieutenant au titre indigène.

Emplois vacans par organisation.

De Lamurey, sous-lieutenant indigène au corps.

Mahmoud-Bel-Hadj Mahmoud, sous-lieutenant indigène au corps.

Ben-Aouer Toubor, sous-lieutenant indigène au corps.

Mustapha-Ben-Ibrahim, sous-lieutenant indigène au corps.

Mohamed-Ben-Amar Chibil, sous-lieut. indigène au corps.

Mohamed-Ben-Kaoun, sous-lieutenant indigène au corps.

Abdel-Kader-El-Hadi, sous-lieutenant indigène au corps.

El-Arbi-Ben-Mélouk, sous-lieutenant indigène au corps.

A quatre emplois de sous-lieutenant au titre indigène.

Emplois vacans par organisation.

Lekal-Ben-Belaid, sergent indigène au corps.

Abderrahman-Ben-Salamah Kaddi, sergent indig. au corps.

Ahmed-Ben-Bedeck, sergent indigène au corps.

Mahommed-Ben-Ali, sergent indigène au corps.

Kadour-Ben-Mahommed, sergent indigène au corps.

Mohammed-Ben-Abdel-Kader, sergent-major au corps.

Abdel-Kader-Ben-Tenah, sergent indigène au corps.

Tahar-Ben-Ali, sergent indigène au corps, en remplt. de M. de Lammera, nommé lieutenant.

Kaldour-Ben-Ina, sergent indigène au corps, en remplt. de Mahmoud-Bel-Hadj Mahmoud, nommé lieutenant.

Mustapha-Ben-Ferradji, sergent indigène au corps, en remplt. de Mustapha-Ben-Ibrahim, nommé lieutenant.

Ahmed-Ameur-Ben-Kaloun, sergent indigène au corps, en remplt. de Mohamed-Ben-Amar-Chibil, nommé lieutenant.

Mesaoud-Ben-Ahmed sergent indigène au corps, en remplt. de Mohamed Ben-Kaoun, nommé lieutenant.

Hussein-Ben-Mohamed, sergent indigène au corps, en remplt. d'Abdel-Kader-El-Hadi, nommé lieutenant.

Ali-Ben-Ouzan, sergent indigène au corps, en remplt. de El-Arbi-Ben-Mélouk, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle en date d'avril 1854, les onze lieutenants en 2e des compagnies ouvrières constructeurs des compagnies militaires ou de l'état-major des places, dont les noms suivent, ont été désignés pour passer à la 1re classe de leur grade, savoir :

Antécédents du 25 janvier 1847.

MM. Patelot, adjoint au sous-directeur du parc de Châteauroux.

Goubert, adjoint au sous-directeur du parc de Vernon, faisant fonctions d'officier payeur.

Jacquemin, adjoint au directeur des parcs à Vernon.

Antécédents du 30 juin 1846.

Cabel, adjoint au commandant du parc d'Alger.

Jouanville, adjoint au commandant du parc d'Alger, faisant fonctions d'officier payeur.

Renaud, 1re compagnie.

Claudin, 1re comp.

Antécédents du 30 avril 1851.

Capus, 2e comp.

Delaye, 3e comp.

Antécédents du 5 mars 1851.

Lerin, adjoint au commandant du parc d'Oran, faisant fonctions d'officier payeur.

Beaupied, 3e compagnie.

DÉTACHEMENS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. l'abbé Parabère, du diocèse d'Alger, est nommé aumônier supérieur de l'armée d'Orient. Il est chargé du centraliser tout le service religieux de cette armée.

L'abbé Ferrary, du diocèse de Paris, est nommé aumônier à l'armée d'Orient. Il est adjoint à l'aumônier supérieur.

Sont nommés aumôniers à l'armée d'Orient :

MM. L'abbé Statier, du diocèse d'Alger.

L'abbé Castaing, aumônier à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

L'abbé Doussot, du diocèse de Paris.

L'abbé Weber, aumônier à l'hôpital militaire de Metz.

L'abbé Goudard, du diocèse d'Alger.

MM. Rollean-Castelnau, chef d'escadron d'état-major employé aux travaux de la carte de France, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 12e division militaire, à Toulouse, en remplacement de M. le commandant Delabarre, qui a reçu une autre destination.

Seigland, capitaine d'état-major de 2e classe disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, à Toulouse, en remplacement de M. le capitaine Ducros de La Hitte, qui a reçu une autre destination.

Masson, capitaine d'état-major de 2e classe aide-de-camp de M. le général de Forton de Quiogny, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire, à Montpellier, en remplacement de M. le capitaine de Lormeau, qui a reçu une autre destination.

DÉTACHEMENS DANS LE GÉNIE.

MM. Muntier, capitaine de 1re classe, à Metz, est nommé chef du génie à Dieppe.

Bénard, capitaine de 1re classe, à Fontainebleau, est nommé chef du génie des places de Fontainebleau et Melun.

MM. Collin, garde de 1re classe du génie, employé à Toulon (service de la direction), passe au service de la place.

Pavillon, garde de 2e classe, employé à Tournoux, passe à Toulon (service de la direction).

Piel, garde de 2e classe, désigné pour la direction de Toulon, sera employé à Tournoux.

DÉTACHEMENS DANS LES TROUPES MILITAIRES.

Par décision du 23 mars dernier, le major Maltzheim, est nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 13e division militaire, en remplacement du commandant Guérin, décédé.

Par décisions du 5 avril 1854, ont été nommés :

1° Rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 16e division militaire, M. le capitaine en retraite Magnon de la Gironière ;

2° Greffier près le conseil de révision de Paris, le sieur Castelier, greffier près le 2e conseil de guerre de la 4e division ;

3° Greffier près ce dernier conseil de guerre, le sieur Laurent, qui remplit les mêmes fonctions près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

Par décision du 6 avril 1854, le sieur Jolie, sergent au bataillon de tirailleurs algériens indigènes, a été nommé commis greffier temporaire près le 1er conseil de guerre de la division de Constantine.

Par décision du 10 avril 1854, le capitaine Chardezon, du 16e léger, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 17e division militaire.

DÉTACHEMENS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Beylot, médecin-major de 2e classe au 1er de ligne, est désigné pour le 15e de ligne.

Maisiller, médecin-major de 2e classe au 15e de ligne, est désigné pour le 19e bataillon de chasseurs à pied.

Dupinay, médecin-major de 2e classe au 19e bataillon de chasseurs à pied, est désigné pour le 57e de ligne.

Matthin, médecin-major de 2e classe au 57e de ligne, est désigné pour le 2e de ligne.

Ribeulet, médecin-major de 2e classe à la division de Constantine, est nommé secrétaire du conseil de santé.

DÉTACHEMENS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES SERVICES MILITAIRES.

MM. Boffet, adjudant en 2e à Lille, désigné pour l'armée d'Orient, est maintenu à l'hôpital de Lille.

Devez, adjudant en 2e à Rouen, est attaché à l'armée d'Orient, en remplacement de M. Boffet.

Verdeyen, adjudant en 1er, appelé de la Rochelle à Rennes, est maintenu à l'hôp. de la Rochelle.

Delard, adjudant en 1er à La Rochelle, passe à l'hôp. de Rennes.

Gérard, comptable de 1re classe à Sedan, passe à la gestion de l'hôp. de Saint-Omer.

Grenade, comptable de 1re classe à Lyon, nouvellement pourvu, prend la gestion de l'hôp. de Sedan

Burk, comptable de 2e classe à Versailles, nouvellement pourvu, prend la gestion de l'hôp. de Thionville.

Boelits, adjudant en 1er à la division de Constantine, est attaché à l'hôp. de Nancy.

Semelé, adjudant en 2e, rappelé de la non-activité, est attaché à la division de Constantine.

Greta, adjudant en 2e à la division d'Alger, désigné pour l'armée d'Orient, est maintenu à la division d'Alger.

Albert, adjudant en 2e à la division d'Alger, est attaché à l'armée d'Orient, en remplacement de M. Greta.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Labarre, officier d'administration de 2e classe, chef du bureau de centralisation à Châlons, désigné pour l'armée d'Orient, est maintenu à Châlons.

De Lacamelle, officier d'administration de 1re classe à Toulouse, est désigné pour l'armée d'Orient.

Arnaud, officier d'administration de 1re classe à la division d'Alger, désigné pour l'armée d'Orient, est maintenu à la div. d'Alger.

Sénétert, officier d'administration de 2e classe à la div. d'Alger, est désigné pour l'armée d'Orient.

Daurelle, adjudant d'administration en 1re à Marseille, est désigné pour l'armée d'Orient et envoyé à la Canée (Candie).

Michon, adjudant d'administration en 1re à la division d'Alger, désigné pour l'armée d'Orient, est maintenu à la division d'Alger.

Babut, adjudant en 2e à la division d'Alger, est désigné pour l'armée d'Orient

Revue de l'Empereur.

Il serait difficile d'imaginer une plus belle réunion de troupes que celle qui a eu lieu mercredi dernier au Champ-de-Mars. Toutes les armes s'y trouvaient représentées, à l'exception de celle des lanciers, aucun des régimens qui la composent ne se trouvant à proximité de la capitale. État-major général, artillerie, génie, cavalerie et infanterie présentaient un effectif de 20 à 25,000 hommes.

On sait que cette revue avait lieu à l'occasion du passage par Paris de S. A. R. duc de Cambridge, de lord Raglan et des officiers de leur état-major, qui partent pour se rendre en Orient et qui vont se réunir à la tête de l'armée anglaise.

Un assez grand nombre d'autres officiers étrangers, sollicités ou allemands, étaient avec l'uniforme de leur nation, dans le cortége qui accompagnait S. M. l'Empereur.

24 bataillons d'infanterie, 7 batteries d'artillerie, 45 escadrons de cavalerie, un demi-bataillon du génie étaient formés en bataille sur plusieurs lignes, lors de l'arrivée du maréchal Magnan. Les troupes étaient été désignées dans l'armée de Paris et dans les garnisons voisines.

A une heure moins quelques minutes, S. M. l'Impératrice, ayant à côté d'elle S. A. I. la princesse Reine Napoléon, son cousin, en uniforme de maréchal de France, est arrivée par la pont d'Iéna, dans une voiture découverte attelée à la Daumont, et a pris place dans la tribune qui lui avait été préparée. Près d'elle se trouvaient la grande-duchesse de Bade, lady Hamilton, les officiers et les dames de sa maison, deux aides-de-camp du prince Jérôme et plusieurs personnes de distinction.

A une heure et demie précise, l'Empereur est arrivé à cheval par le pont d'Iéna, avec un cortége de plus de deux cents officiers généraux et autres.

En avant de S. M., marchaient : une avant-garde de guides et un peloton du même corps; les officiers d'ordonnance, à sa droite, le duc de Cambridge; en arrière, lord Raglan, les maréchaux de Saint-Arnaud et Vaillant, les généraux de division d'Hautpoul, de Schramm, de Castanyet, le prince de Saint-Arnaud d'Angely, de Waldner, de La Rue, Roguet, Daumas, de Goyon, Rolin, de Cotte, et un grand nombre de généraux de brigade, Enfin, une foule d'officiers d'état-major anglais et français.

S. M. l'Empereur, ayant à la droite du pont par le maréchal Magnan, suivi de son état-major, s'est avancé vers la première ligne d'infanterie placée la droite en arrivée du pont, la gauche à cent mètres de l'École Militaire. A sa rencontre le général Levasseur, sous le commandement supérieur duquel était placée toute l'infanterie, le général Renault, commandant l'une des divisions, et le général Regnaud, commandant la première ligne, formée d'une brigade composée ainsi qu'il suit :

2e, 8e, 20e bataillons de chasseurs à pied, 3 bataillons des 2e et 12e légers et 5e de ligne.

L'Empereur est ensuite passé successivement devant les autres lignes :

2e brigade de la 1re division, général Morulaz : 5 bataillons tirés des 9e, 17e, 27e, 46e de ligne ;

1re brigade de la 2e division, général de division Bourgon, général de brigade Ripert : 8 bataillons des 8e, 13e légers, 8e, 16e de ligne ;

2e brigade de la même division, général Esterhazy : 8 bataillons des 30e, 38e, 51e, 63e, 67e de ligne.

La cinquième ligne était formée de la brigade dite de réserve, aux ordres du général Camou, le général Camou et son bataillon du génie, un bataillon de la garde de Paris et les deux de gendarmerie d'élite, qualifiés à tort, dans un précédent article, de bataillons de la garde municipale.

L'artillerie, placée sur deux lignes, était adossée à l'École-Militaire et faisait face au pont d'Iéna, en potence sur l'infanterie et la cavalerie. Elle était aux ordres du général Auvity.

La cavalerie était aussi une division de quatre brigades, chacune brigade sur une ligne, la droite à hauteur de la gauche de l'infanterie et les faisant face, la gauche en arrière du pont.

Les 45 escadrons étaient formés de 12 escadrons des 4e et 7e de chasseurs et du 8e de hussards ; 11 des guides, des 7e et 12e de dragons ; des 3e et 10e de cuirassiers ; 6 des 1er et 2e de carabiniers. La division était commandée par le général Korte, les brigades par les généraux Ferray, Gado, Marion, comte de Montebello.

L'infanterie, après avoir défilé en ordre de colonne, non-seulement des troupes, mais de l'immense population pressée sur les terres et dans les tribunes, ayant parcouru successivement et front des lignes de toutes les armes, est venue se placer à côté de la tribune de l'Empereur.

L'infanterie, par une rapide formation par bataillons en masse, sur deux lignes parallèles, s'était établie pour défiler en bataille et avait suivi le mouvement; la cavalerie, faisant un à droite par escadrons, était venue, à la suite d'un changement de direction à gauche, se placer par escadrons en masse à la suite de l'artillerie.

Digitized by Google

Le défilé s'est opéré dans cet ordre : un port d'armes et un pas accéléré pour l'infanterie ; au pas et par demi-batterie pour les 42 bouches à feu ; également au pas pour la cavalerie.

Tandis que l'artillerie et la cavalerie achevaient leur défilé, succédant à l'infanterie, et comme elle aux cris de *Vive l'Empereur!* cette dernière se massait le long des talus, face aux tribunes. Les escadrons étant revenus dans la longueur du Champ-de-Mars, ont fait tête de colonne à gauche et ont exécuté une charge à fond, qui a produit sur tous les spectateurs l'impression la plus profonde. Cette masse de 45 escadrons, serrés en masse, arrivant à fond de train, et parcourant toute la longueur du Champ-de-Mars, offrait un coup d'œil magnifique et terrible.

A quatre heures et demie, l'Empereur s'est retiré par le pont d'Iéna, mêlé une dernière fois par la cavalerie, qui a tenu pendue quelques pas en arrière, après la belle charge qu'elle avait exécutée, et par l'infanterie, qui, de talus, était venue se joindre au centre du Champ-de-Mars.

Après le passage de l'Empereur, S. M. l'impératrice et S. A. I. le prince Jérôme ont passé également devant les troupes, qui exécutaient partout les démonstrations les plus respectueuses sympathiques.

A quatre heures, les troupes se sont mises en marche pour rentrer dans leurs casernes et quartiers.

Une question de nature à donner toute confiance dans l'avenir du pays, c'est que, si l'Empereur l'avait voulu, le même jour, à la même heure, dans toutes les garnisons de France, l'armée eût présenté, sur une échelle moins grande, il est vrai, des troupes aussi belles, animées d'un aussi excellent esprit, et prêtes à porter avec gloire en tous lieux le drapeau de la France. Bassoon.

La loi qui élève de 80,000 hommes à 140,000 le contingent mis à la disposition du gouvernement sur la classe de 1852, a été votée à l'unanimité le 10 avril par le Corps législatif et le 13 par le Sénat.

Un décret impérial rendu le 14, sur le rapport de M. le ministre de la guerre, règle la répartition des 140,000 hommes entre les départements, et fixe en même temps les époques auxquelles devront s'effectuer la sous-répartition entre les cantons, la tournée des conseils de révision, et enfin la formation dans chaque département de la liste du contingent départemental.

Les opérations des conseils de révision commenceront le 29 avril courant, et la réunion des listes de contingent cantonal, pour former la liste du contingent départemental, sera effectuée le 20 mai suivant.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 14 avril, portant envoi de la loi, du décret et de la répartition entre les départements, rappelle qu'en temps ordinaire, les conseils de révision doivent se transporter dans le plus grand nombre possible de cantons.

Les circonstances actuelles réclamant une plus grande célérité dans les opérations, les préfets pourront cette année, pour les opérations du conseil de révision, réduire ce nombre et se borner aux cantons les jeunes gens de plusieurs autres cantons. Toutefois, aux termes des instructions du ministre, ils devront user de cette faculté de manière à concilier les intérêts des populations avec la nécessité d'arriver à la formation du contingent à l'époque déterminée par le décret du 14 avril.

Les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe de 1853 sont au nombre de 301,927.

Les douze départements qui fournissent le contingent le plus élevé sont les suivants :

DÉPARTEMENTS.	JEUNES GENS inscrits.	CONTINGENT de chaque département.
Nord,	9,743	4,818
Seine,	8,397	3,968
Seine-Inférieure,	6,333	2,677
Finistère,	6,008	2,786
Pas-de-Calais,	5,979	2,782
Côtes-du-Nord,	5,832	2,704
Isère,	5,387	2,377
Saône-et-Loire,	5,474	2,415
Puy-de-Dôme,	5,244	2,478
Manche,	5,242	2,431
Bas-Rhin,	5,197	2,410
Ille-et-Vilaine,	5,019	2,427

Par contre, les douze départements suivants fournissent les contingents les plus faibles :

Hautes-Alpes,	1,250	580
Basses-Alpes,	1,370	589
Lozère,	1,322	610
Pyrénées-Orientales,	1,629	755
Corse-Centrale,	1,896	879
Aude,	2,004	932
Ariége,	2,100	973
Haute-Marne,	2,163	976
Hautes-Pyrénées,	2,159	1,001
Vaucluse,	2,192	1,016
Gantal,	2,294	1,063
Gers,	2,386	1,106

Bassoon.

M. le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée d'Orient, a quitté Paris en outre, à 10 heures 25, sur le chemin de fer de Lyon, pour se rendre à Marseille, où il va s'embarquer. Il est accompagné de M. Mocquard, secrétaire de Saint-Arnaud.

M. le maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée du Rhin, un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers supérieurs de l'armée, tous les officiers composant l'état-major de M. le maréchal ministre de la guerre, stationnent rendus à la gare du chemin de fer pour faire leurs adieux à M. le maréchal de Saint-Arnaud.

S. A. I. le prince Jérôme avait envoyé un de ses aides-de-camp.

M. le préfet de police et plusieurs autres hauts fonctionnaires de l'ordre civil se trouvaient également au départ du maréchal.

Un officier général et un officier supérieur de l'armée autrichienne, MM. le brigadier Rodetz et le major Chercmont, viennent d'être désignés par le gouvernement britannique pour être attachés au quartier-général de M. le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée d'Orient.

Par réciprocité, MM. le lieutenant-colonel Guilhem de Lagrandie, chef d'état-major de la 2e division militaire, à Besançon, et le chef d'escadron Vian, employé à l'état-major de la 8e division militaire, à Lyon, sont désignés pour se rendre comme officiers en mission auprès de lord Raglan, commandant en chef l'armée anglaise en Orient.

Les nouvelles d'Orient ont toujours le même caractère d'incertitude. Les journaux allemands, par lesquels seuls on est renseigné quand il n'y a rien d'officiel et que la poste de Constantinople est morte, se donnent chaque jour, à eux-mêmes, de continuels démentis.

Il paraissait certain aujourd'hui que les Russes n'oseraient faire aucune sérieuse tentative pour le franchir. Le défendre par des lignes insuffisantes, derrière lesquelles, en seconde ligne, Omer-Pacha aurait réuni, dit-on, une armée prête à prendre l'offensive.

D'un autre côté, les flottes combinées ont pris position le long des côtes de la Bulgarie, de manière à donner de l'inquiétude aux Russes, qui ne s'avancent qu'avec lenteur dans cette contrée difficile et malsaine, où 1,500 voitures leur apportent avec peine des vivres de moins en moins à leur entretien.

Le général Canrobert est enfin arrivé à Constantinople. Un premier détachement de ses braves troupes l'accompagnait, et les jours suivants devaient voir successivement débarquer de nouvelles fractions.

L'entrée en ligne de ces puissans secours ne peut qu'encourager l'ennemi à obtenir à persévérer dans la voie des succès que son courage et son habileté lui ont déjà fait remporter jusqu'ici. Et en effet, les journaux russes ne cachent pas victorieux, ce qui doit faire présumer que leurs armées ont essuyé de nouvelles défaites.

Néanmoins, il paraît certain qu'aucune affaire sérieuse n'a eu encore lieu et qu'Omer-Pacha, en exécution des ordres qu'il a reçus, se prendra par l'offensive avant que les armées alliées ne soient entrées en ligne. Bassoon.

La Cour des comptes, réunie en audience solennelle le 5 avril courant, sous la présidence de M. Barthe, premier président, a prononcé sa déclaration générale de conformité sur les comptes en matières de la guerre pour l'année 1850.

Le compte général du matériel de la guerre pour l'exercice 1852, vient d'être distribué aux membres du Sénat et du Corps législatif. Il a pour point de départ les inventaires dressés à la date du 31 décembre 1851, et présente, comme on le concordance avec ceux du compte général de cette dernière année; il prend, par quasi-principale en collectivité des matières de consommation, et comprend, en outre, l'ordre de classement déterminé par les nomenclatures des différens services, l'ensemble de toutes les opérations à charge et à décharge comprises dans 835 comptes individuels qui ont été soumis au contrôle de la Cour des comptes.

Il résulte du compte dont il s'agit qu'au 31 décembre 1852 la valeur approximative du matériel de la guerre existant à la somme de 670,000,000 fr. Cette somme offre une différence en plus de 11,062,378 fr., due en majeure partie à l'augmentation du matériel de l'artillerie.

La prompte révélation de ce compte, que le ministre a approuvé depuis mais dans l'intervalle, c'est-à-dire dans l'année même qui a immédiatement suivi celle de la gestion qu'il justifie, est un nouvel exemple de l'activité et de la régularité qui président aux travaux de la Cour, et prouve une fois de plus l'habileté de la direction imprimée à tous les services de la comptabilité générale du département de la guerre.

Bassoon.

Les Russes ont rappelé avec orgueil les désastres éprouvés par l'armée française lors de la retraite de Moscou en 1812; mais ils ne sont bien garnis de dire, ce qu'aucune personne n'ignore, que l'armée de Napoléon, composée de plus de cent les autres, ils ont éprouvé des revers. Ils n'auront, pendant cette guerre si fatale pour nous, aucun que nous avons déjà eu le courage de le faire : ils auront beaucoup plus que cet qui leur amènent de la rigueur de la saison.

A cela de leurs appréciations sur cette campagne, nous plaçons toujours les faits d'une manière différente, et nous ne déclinerons pas la compétence en question.

Après son retour dans la capitale, l'empereur Napoléon écrivit aux rois ses frères, pour les notifier à même d'apprécier la véritable cause du drame qui venait de finir et dit de cette campagne de 1812.

Bassoon.

« Mon frère, rien n'engage que j'ai toujours pratiqué dans les circonstances importantes, je crois devoir faire connaître à Votre Majesté la situation de mes affaires.

« Votre Majesté a appris par les rapports qui ont été publiés les victoires que j'ai obtenues sur l'armée russe. Je ne l'ai pas remercié une seule fois que je les ai livrées. La cavalerie, son infanterie se sont, en général, mal manœuvrées. Ses Cosaques sont les seules de ses troupes qui aient bien fait, mais ils ne peuvent pas tout faire à eux seuls.

« Après les combats de Smolensk et la bataille de la Moskowa, je suis arrivé à Moscou, ayant dans cette grande ville abondance de toutes choses, les ennemis seuls manquaient, des provisions partout et les habitans dans les meilleures dispositions. Vous savez comment, après, le feu éclata en deux cents endroits en même temps. Les riches magasins furent la proie des flammes. Les négocians et toute la classe bourgeoise, voyant ses capitaux et ses moyens passer la fuite, se dispersèrent dans les bois, et après quatre jours d'effets prodigieux, mais inutiles moscou, que nous les petites soirées, il ne restait plus que 2 habitans des villages mauvaises dernières qui durent la nuit à la chaleur et à l'impossibilité de pénétrer les autres quartiers, ou, et lorsque, effrayés par la ruine de Moscou, les hommes de cette classe nous rapportèrent à eux-mêmes, ils durent et de contenir dans de justes bornes le mouvement qui leur imprimé à une grandeur inusitée ne fussent rétablis, je pense, les ayant une population d'environ, et dans un pour le pays à des frimas aussi rigoureux

fort de 30,000 hommes, sous son ordre, à prix le parti de l'ennemi. A cette occasion, la Prusse m'a donné de soi-disantes assurances les plus fortes, que j'ai lieu de croire sincères, mais elles n'empêchent pas que son corps de troupes soit avec l'ennemi. Les renseignements immédiatement de cette trahison sont que le roi de Naples a dû se retirer derrière la Vistule, et que mes pertes s'accroîtront de celles qui auront été faites dans les hôpitaux de la vieille Prusse. Une de ces conséquences éloignées pourrait être que la guerre s'approchât de l'Allemagne. J'ai pris toutes les mesures convenables pour garder les frontières de la Confédération. Mais tous les États confédérés doivent sentir la nécessité de faire, de leur côté, des efforts proportionnés à ce que les circonstances exigent. Ce n'est pas seulement contre l'ennemi extérieur que nous avons à prémunir; ils en ont un plus dangereux à craindre, l'esprit de révolte et d'anarchie.

« L'empereur de Russie vient de nommer le prince de Suède héritier d'un État; il a donné dans ses conseils les plus funestes, lui et tous ces hommes qui, arpentant à changer la face de l'Allemagne, cherchent depuis longtemps à y parvenir par les bouleversements et les révolutions, ils ces hommes peu versés en expérience, comme ils s'efforcent de le faire, des intelligences au sein de la Confédération et y soufflent l'esprit qui les anime, des maux sans nombre et sans mesure peuvent fondre tout à-coup sur elle. De l'énergie que les souverains vont développer dépendent la tranquillité de leurs peuples et l'existence des maisons qui règnent sur les divers États confédérés. Les grands l'existence de leurs princes; je n'ai garantie et contre leurs ennemis extérieurs et contre ceux qui, à l'intérieur, voudraient attenter à leur autorité. Je nomperai mes engagements avec grande sacrifices que j'impose à mes peuples, les grandes mesures que je viens d'adopter n'ont d'autre but que de les remplir. Mais quand je serai tout pour les nouveaux confédérés, je dois espérer que les fidèlement amis me trouveront et ne trahiront pas leur propre cause. Ils le trahiraient, s'ils ne concouraient pas avec moi de tous leurs moyens, s'ils ne prenaient pas les mesures les plus efficaces pour mettre dans le meilleur état leur infanterie, leur artillerie, leur cavalerie surtout: elle ne fait pas tout, et qui dépend d'eux pour que la victoire soit cléguée de l'Allemagne et que toutes projets de l'ennemi soient déjoués. Ils le trahiraient encore en ne mettant point les nationaux de toute espèce dans l'impuissance ou nuire, en laissant les feuilles publiques exprimer l'opinion par nos nouvelles mécontentes un la corrompre par des doctrines pernicieuses, en ne surveillant point, avec une inquiète vigilance, et les prédications et l'enseignement de tous et qui peut exercer quelque influence sur la tranquillité publique.

« Je demande donc à Votre Majesté de ne négliger aucune de ces mesures et de tout faire pour rétablir un contingent que lui-même perdu ou n'existait avant la guerre. Le résultat des efforts communs sera, dans une seconde campagne, la soumission de la cause commune, on, si l'ennemi désire de prévenir cette campagne par des négociations, nous aurons dans la grandeur de nos préparatifs le gage certain d'une paix honorable et sûre, dont la première condition sera de maintenir tout ce qui existe, et de ne toucher en rien aux bases constitutrices de la Confédération, ni aux intérêts de ses souverains.

» Napoléon. »

Des troupes d'élite et des corps de réserve.

Avec ma garde complète de quarante à cinquante mille hommes, je me serais tail fort de traverser toute l'Europe.

(L'Empereur Napoléon Ier. *Mémorial de Sainte-Hélène.*)

I.

Ces questions ont une grande importance et nous paraissent mériter la plus sérieuse attention.

Les armées doivent être organisées pour la guerre, et, dans cette vue, elles doivent être composées, même sous l'empire bon plus ou moins prématuré du plus profond état de paix, de tous les éléments qui les rendent propres à être mises en campagne au premier signal d'une conflagration internationale.

Or, une puissante réserve est un de ces éléments.

Et ici, cerveau, pour des militaires, il est superflu que nous aux rappelions tous à écrire que nous n'employons le mot réserve que dans son acception tactique, et qu'il ne peut être question, dans un pareil sujet d'étude militaire, des réserves qui, sous des formes plus ou moins régulières, se rattachent aux divers systèmes de recrutement dont la puissance législative se soit préoccupées à ce but de unir et de mobiliser dans ces derniers temps.

C'est un principe établi, par tous les maîtres dans leurs écrits, pratiqué par tous les grands capitaines sur les champs de bataille, précisément consacré par toutes les puissances militaires de premier ordre, dans une seule, dans la formation de leurs armées, qu'une réserve doit être composée des plus solides troupes d'une armée, des plus rompues aux fatigues du métier, des mieux pliées aux devoirs de la discipline, de troupes d'élite, en un mot.

La raison en est simple : c'est que la réserve étant destinée à porter des coups décisifs, à réparer un échec ou à soutenir une retraite, elle doit posséder, dans le premier cas, une force d'impulsion plus puissante que celle des deux premiers lignes engagées, et être capable, dans les deux autres cas, d'opposer à l'ennemi une force de résistance plus ferme et plus résolue que la troupe qui plie ou se débande.

La combinaison et l'emploi des réserves dans la guerre méthodique remontent à la plus haute antiquité. Végèce au fait honneur aux Lacédémoniens. La fameuse cohorte sacrée de Thébains était une troupe d'élite par excellence ; elle fut la dernier espoir des Grecs à la bataille de Chéronée, où elle périt tout entière.

Dans les batailles livrées par Annibal aux Romains, ce fut surtout à sa cavalerie d'élite, campé de Gaulois, d'Espagnols et de Numides, placée aux ailes, et qui ne chargeait que lorsque l'action avait été engagée sur toute la ligne du centre par les troupes légères, que le grand capitaine carthaginois dut ses plus mémorables succès. A la Trebbia, il avait établi, pour la première fois, son corps de réserve en troisième ligne.

Les Romains apprirent des Grecs et des Carthaginois l'art de vaincre par l'emploi judicieux des réserves. Ils les plaçaient ordinairement en troisième ligne, ou les formaient de leurs meilleures troupes, des *princes* dans les premiers temps de la puissance militaire de Rome, et des *triaires* ensuite.

Il y avait, par légion, de 5 à 600 triaires, qui ne combattaient que quand parler les compétiteurs ou réparer un échec ; *Res ad triarios redit*, la chose alla jusqu'aux triaires.

Dans habiles manœuvres de la 2e ligne de César, qui était composée de triaires et de la fameuse 10e légion, décidèrent, à Pharsale, du sort de Pompée et du monde. C'est peut-être le plus mémorable et le plus concluant exemple qu'offre l'histoire, de la puissance des troupes d'élite et des réserves dans les batailles.

II.

Le Moyen-Age ne connut ni plans de campagne, ni ordres de bataille, ni tactique; il n'y avait de troupe d'élite que la chevalerie, par rapport à l'infanterie des communes ; ces vaillants hommes d'armes ignoraient l'emploi des réserves ; toute leur méthode de guerre consistait à dresser des embuscades, à tracer en avant les *enfants perdus*, à se rouer sur l'ennemi avec plus ou moins d'entraînement et, en criant : *Victoire ! victoire ! Tue ! tue !* on à battre en retraite de toute la force de leurs jambes et dans toutes les directions.

Mais la science de la guerre est sa renaissance comme les beaux-arts et la littérature, et à peu près à la même époque.

Quelques certaines militaires attribuent la conception des réserves dans les guerres modernes à Henri IV. Sans doute, ce prince sut tirer un habile et grand parti pour les coups décisifs de son infanterie suisse, trouvé d'élite alors, et de son intrépide gendarmerie, qui, au lieu d'être chargée de n'agir que quand d'or et d'argent sur les canapés comme celle de la ligue, n'était chargée que de fer, dit Palma Cayet, et armée à cru depuis la tête jusqu'aux pieds ; mais avant lui, dans les guerres de religion, une réserve avait été employée dans l'ordre de bataille et on lui avait dû la victoire.

A la célèbre journée de Dreux, où combattirent les plus habiles capitaines des deux partis, le prince de Condé, oncle d'Henri IV, Coligny, le connétable de Montmorency et le duc François de Guise, la bataille, après avoir été gagnée par les protestants sur les catholiques, fut regagnée par les catholiques sur les protestants, et le changement de fortune, si rare à la guerre, fut l'œuvre d'une charge audacieuse faite sur les derrières et les gens de pied du prince de Condé par une réserve d'élite, que commandait M. de Guise, « pour se tenir allerte et secourir à propos toute qu'il verrait en avoir le plus grand besoin[1]. »

François de Guise, un des plus grands capitaines et le plus avisant homme de guerre de son siècle, montra sa supériorité sur ses adversaires à la journée de Dreux, qu'on pourrait citer comme le point de départ de la guerre méthodique dans les temps modernes, par l'emploi judicieux qu'il sut faire des trois armes, à une époque où la puissance de cette combinaison tactique était à peine soupçonnée. « Le prince de Condé et Coligny, dit l'auteur anonyme des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, l'Empereur Napoléon III, ne savent se servir ni de leur canon ni de leur infanterie; ils laissent leur cavalerie hors de la protection de leur infanterie, laissant chaque arme privée de l'appui des autres troupes, engager des combats partiels. Le duc de Guise, au contraire, place son artillerie et ses troupes de manière à être à même, tout deoir de le forcer dans sa position ; *il attendit le moment décisif pour porter le grand coup* à son ennemi déjà ébranlé; il augmenta ses forces par le concours mutuel des trois armes et fit ainsi pencher la victoire du côté où il y avait plus de gêne militaire. »

Trente ans plus tard, Henri IV, à Ivry, avait placé en réserve une partie de sa cavalerie et de son infanterie suisse, dont il avait confié le commandement au maréchal de Biron. Dans le cours de la bataille, « Biron était resté ferme à sa place sans bouger, formant ainsi une sorte de réserve prête à frapper un coup décisif si les circonstances l'exigeaient, et intimidant l'ennemi par son attitude menaçante. Aussi les auteurs de l'époque durent-ils que le *maréchal de Biron, en demeurant ferme avec la troupe de couverture qui l'environnait, avait fait autant et plus de mal aux ennemis que nul autre* [2]. »

Ce fut en effet plus d'une fois, dans les guerres modernes, une cause de succès que cette immobilité sous les armes d'une réserve d'élite, qui se tient prête à assurer la victoire aux troupes engagées, dont elle forme le mord de tout ce qu'elle entière à la confiance de l'ennemi.

Maurice de Nassau et après lui Gustave-Adolphe pratiquèrent le principe des réserves. A la bataille de Lutzen, l'armée suédoise, formée sur deux lignes, dont les ailes étaient commandées par Gustave-Adolphe et par son plus illustre lieutenant, le duc Bernard de Saxe-Weimar, avait derrière elle, en troisième ligne, une solide réserve aux ordres du général écossais Hamilton. Les cuirassiers de Finlande, cavalerie d'élite, que commandait le roi à l'aile droite, car il ne fait pas oublié que les réserves se placaient quelquefois aux ailes, eurent la plus grande part au succès de cette journée. Quant le théâtre devait être illustré de nos jours par une seconde victoire; non moins mémorable que la première.

III.

Les généraux de Louis XIV n'avaient pas fait de l'emploi des réserves une règle absolue: mais les meilleures expériences de ce grand siècle combattaient avec trop de méthode pour négliger cette sage réserve. Quelques certaines attribuent même à Turenne l'invention des réserves d'élite; ce qui est une erreur. A Ivry, Biron avait dans son corps de réserve 3,400 hommes d'infanterie suisse. Gustave-Adolphe et Maurice de Nassau avaient employé de l'infanterie dans leurs réserves.

On fournit ordinairement de la maison du roi une espèce de réserve, dont les généraux en chef pirent plus d'une fois le commandement en personne pour se porter sur les points plus menacés ou les plus délicats. A Senef, ce fut à la tête de la gendarmerie du roi, des gardes-du-corps et des gardes françaises que le grand Condé se précipita sur l'ennemi et décida du succès de cette sanglante journée, on l'on combattit de part et d'autre avec un extrême acharnement. Le régiment des gardes françaises y montait dignement son titre de corps d'élite : il eut 41 officiers et 287 sous-officiers et soldats tués ou blessés. Presque tous ces capitaines furent atteints par le feu de l'ennemi. La gendarmerie et les gardes-du-corps firent des pertes énormes. Deux fois, Condé lui-même avait été blessé et renversé de son cheval en les conduisant sous le canon de l'ennemi.

A La Marsaille, où la victoire allait lui échapper, Catinat se porte alternativement, avec la maison du roi, sur son aile gauche débandée, sur son aile droite compromise, et, avec

(1) *Mémoires du maréchal de Vieilleville.*

(2) Le prince Louis Napoléon, *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

Digitized by Google

—Un major d'infanterie demande à permuter avec un chef de bataillon.

— Un capitaine commandant de bussards (anciennement) 1843) désire permuter avec un capit ane de chasseurs d'Afrique, de spahis ou de tout autre corps de cavalerie légère ou de ligne.

— Un capitaine de chasseurs à pied désire permuter avec un capitaine de gendarmerie.

— Un lieutenant de la légion étrangère (promotion d'octobre 1843) demande à permuter de suite avec un de ses collègues de l'armée de Paris.

— Un sous-lieutenant du 22e ligne, en garnison à Tours (précédemment 5 mars 1841), désire permuter avec un de ses camarades des corps d'infanterie de ligne ou légère actuellement en Afrique, y compris les zouaves et les tirailleurs indigènes, et qui ne réponderait pas à France aux chances de guerre immédiatement.

— Un sous-lieutenant d'infanterie (promotion du 30 décembre 1841) dont le régiment est à Rome, et qui doit aller en Afrique, désire permuter avec un sous-lieutenant d'infanterie légère ou de ligne en France.

— Un sous-lieutenant d'infanterie en garnison à Paris fan-

cien élève de l'école polytechnique, ex-trésorier de 1re chasseurs d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. 1 vol. in-8° de 300 pages, renfermant une grand nombre de modèles.

Imprimerie et Librairie militaires de Mme V. BERGER-LEVRAULT et Fils, à Strasbourg.

Dépôt général à Paris, chez M. C. REINWALD, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

MANUEL D'ADMINISTRATION

ET DE

COMPTABILITÉ

A l'usage des Officiers et Sous-Officiers des compagnies ou escadrons des corps d'*infanterie et de cavalerie*; extrait du *Journal militaire officiel* et d'autres documents authentiques, par demandes et par réponses,

PAR M. ROFIN,

Major du 4e régiment de cuirassiers, ex-trésorier du 1er chasseurs d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. 1 vol. in-8° de 300 pages, renfermant une grand nombre de modèles.

THÉORIE DU POINTAGE

A l'usage des Sous-Officiers d'Artillerie,

Par C.-E. PAGE,

Professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de La Fère. *Publié avec autorisation du comité de l'artillerie.* — 1 vol. in-12 de 168 pages et 11 planches. 2 fr. 50

NOTIONS GÉNÉRALES SUR

LE PASSAGE ET LA DÉFENSE DES RIVIÈRES,

Ou coup d'œil sur l'état actuel de l'art en Pontonnier en France, ouvrage contenant un examen critique du nouvel équipage de pont des 8 Archiens,

Par A.-P. BIMIEN,

Général de brigade d'artillerie, offic. de tal, grand'croix, etc. — 1 vol. in-8° de 150 pag. 2 fr. 50

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. HANNEQUIN FILS,

Avenue de la Mothe-Piquet, 26, à Paris (près l'École-Militaire).

Cahiers de quittances pour les ordinaires, avec instruction sur leur tenue et comptes faits pour faciliter l'surprimer des dépenses. 1 25

Livrets d'ordinaires, sans avec instruction et comptes faits, plus trois intimant prescrits par les inspecteurs-generaux pour indiquer les femmes présentes qui ne mangent pas à l'ordinaire, les subsistans nourris par l'ordinaire, enfin tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. 50

Ordonnances du 2 novembre 1833 *sur le service intérieur* (infanterie et cavalerie), débarrassées de toutes les dispositions rapportées et enrichies de toutes celles survenues depuis leur publication jusqu'à ce jour.

Supplément à la table du Journal Militaire, comprenant les années 1830, 1831, 1832 et 1833 inclusivement.

Ecole du soldat et de peloton.
Les quatre premiers de ces ouvrages ont été établis par M. Gonvoi, ancien commis de l'ordonnance militaire.

—

OBSERVATION.

Tous les articles ajoutés ou changés, depuis la publication des ordonnances du 2 novembre 1833, sont guillemetés, afin de les distinguer du texte primitif, et on a eu soin d'indiquer la source officielle d'un tiendement.

L'auteur s'est particulièrement attaché à mettre ces ordonnances d'accord avec la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; l'ordonnance du 21 mai 1836 sur les conseils d'enquête; l'ordonnance du 16 mai 1843 sur la comptabilité intérieure des corps de troupe, et le décret de 1842 sur les chasseurs, etc. Nous pouvons donc sans crainte évoluer, comparativement aux ordonnances qui ne veulent aujourd'hui dans les différentes hiérarchies militaires, le rang le remplace par nous à plus de trois. Enfin, pour faciliter les recherches très-difficiles, le travail est terminé par des tables alphabétiques étendues, mais on ne peut plus claires.

Dans le complément à la table générale du *Journal militaire*, on n'y trouvera pas, comme dans les tables précédentes, les nominations et mutations prises d'une disposition à l'autre, ce toutes celles traitant du même objet sont réunies à la première.

L'année 1842 a été comprise pour la rectification de la nombreuses omissions qui se trouvent dans l'appendice de la table générale.

Tous les ouvrages ci-dessus sont entièrement terminés.

—

Prix de ces ouvrages.

Le Cahier de Quittance, *in-folio*, et le Livret d'ordinaire, du même format, à la suite duquel se trouvent trois tableaux généraux pour les impositions générales, indiquant : 1° les hommes présens qui ne mangent pas à l'ordinaire ; les subsistans nourris par l'ordinaire, 3° enfin, tous les hommes qui ont fait mutation pendant le trimestre. Ces 2 volumes, cartonnés séparément, se vendent ensemble, 1 50 et le cent 15.

Service intérieur, *infanterie*, 1 volume grand in-32, cartonné. 1 25

Service intérieur, *cavalerie*, 1 volume grand in-32, cartonné. 1 25

Ecole de soldat et de peloton, 1 volume in-18, cartonné avec planche. » 50

Ces quatre ouvrages sont entièrement nouveaux.

Supplément à la table du *Journal Militaire*, 1 vol. in-8, de 300 pages environ. 5 fr. » c.

—

Une 1re Boîte de Théorie d'infanterie. 52 fr.
Une Boîte de Théorie de Cavalerie. 44

Décision ministérielle du 13 mars 1832

CONCERNANT

LES CARTOUCHES LIBRES.

Les cartouches libres sont placées dans un étui en carton qu'elles entourent à frottement, et dont la fermeture est un peu plus grande que celle de la cartouche, afin d'empêcher le contact avec le paroi de la poitrine.

Les cartouches libres ont la deux-pointed l'indication du temps et la nature matérielle de l'amorce.

Ces deux étuis collés ensemble à la colle forte, recouvert d'une couverture imprimée, les deux étuis ensemble 5 c., 1 50 ; et le cent 3 fr.

RATTIER ET Cie,

Dreveiés sans garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Colons, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collet-Cuvre Nouge. Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mitaines à un, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles Bretelles, Fausses ployandes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Sacs à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pas de concurrence possible.
Rue Vieille-du-Temple, 35, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 11.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant à un cube minime au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 150 kilog. et si bon qu'aucun lit de fer n'offre autant d'assurance longue fixe ; de 25 à 30 fr.

Lit en cuir anglais, sans parti pris, 4 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.
Tentes très portatives, très extra-forte, depuis 100 fr. — Bonnes plantes, nouveau système. — ABONNÉ, fac., 33 bout., *rue Neuve St-Merry, à Paris.*

NOUVELLE **LUNETTE** DE GUERRE d'une grande force, indiquant les PLUIES, DISTANCES par des chiffres lumineux. — Prix 20 fr. — HARWELLER lecteur, boulevard des Italiens, 6.

Les Annonces et Insertions au MONITEUR DE L'ARMÉE sont reçues au Bureau du Journal, 13, rue Grange-Batelière.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS COMPLET DES OUVRAGES SUR LE COURS GÉNÉRAL DES

ACTIONS par Jacques PRESSON, banquier, contenant les moyens de paiement d'intérêts, dividendes, remploi, produits, les recettes des clermons de fer, canaux, mines, assurances, banques foncières, etc., place de la Bourse, 31, à Paris, rue, pour 10 an, 7 fr. pour Paris ; 8 fr. pour les départements ; 10 fr. pour l'étranger. — IL TIENT LIEU D'UNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

POLICIVIRE liquide instantanément, gravide, donne un recreation le net, lotion des cheveux. Flacon, 25 c. — Intr. 1 fr. 60. Delbeuf-sauve, ph., b. s. g. 6, r. Neuve-des-Bons-Enfants.

Nettoyage des Taches

sur la soie, le velours, la laine, sur tous les tissus, sans laisser la moindre odeur de pour, par la BENZINE-GOLAZ, 17 fr. 25 c. le flacon, rue Papillon, à Paris.

7 Francs Dictionnaire de Poche **VOLTAIRE** 7 Francs

Étoffes enveloppantes, Colsons, Tartanes et fabriques imperméables, Toiles cirées, Taffetas imperméables, Peaux de bâtiments, la Photographie et la Chirurgie. Bas pour sérons, chaussons, Objets en Caoutchouc et en Gutta-Percha, manufacturés par procédés exclusifs. — CATALOGUE ILLUSTRÉ, adressé franco.

La **Maison G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, Maison spéciale pour la confection des uniformes de toutes armes, et pour la fourniture des effets militaires et civils, passementeries, broderies, épaulettes et chapellerie militaire.

TREMPE ANGLAISE

RASOIRS GARANTIS, 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul, n° 35. — Écrire franco.

PLUS DE COPAHU Le cubèbe. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRHAGIES, prenez l'admirable sirop au *cubèbe de fer* de CHAPOIS, pharm. de 1re, rue Vivienne, 40, Paris. — Exposition au 1er, et corrects, cures en remboursement. — Dépositaire du sirop, dartres, eczéma, Placeau, 18, rue Étienne-Marcel.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 90 francs. — Sans Annuaire, un an, 40 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 30 avril 1854.

M. le général de brigade Boulault, membre du comité des fortifications, a été nommé, par décret impérial du 13 avril courant, au commandement de l'École impériale polytechnique, en remplacement de M. le général Rapt, appelé au commandement du génie à l'armée d'Orient.

Le P. Gloriot est nommé aumônier à l'armée d'Orient.

Par décision de M. le ministre de la guerre, M. d'Ersautier, chef du bureau de l'infanterie, est nommé chef du bureau du service intérieur, en remplacement de M. Duchaussoy, dont nous avons annoncé la décès dans notre numéro du 11 avril, et M. Colson, sous-chef du bureau de l'infanterie, est nommé chef de ce dernier bureau, en remplacement de M. d'Ersautier.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Borel de Brétizel, colonel d'état-major disponible, est nommé chef d'état-major de la 7e division militaire, à Besançon, en remplacement de M. le lieutenant colonel Guilhem de Lagondie, qui a reçu une autre destination.

M. Anselme, colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, est nommé chef d'état-major de la 6e division militaire, à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Denis de Senneville, qui a reçu une autre destination.

M. Lebret du Perhuis, lieutenant-colonel d'état major disponible, est nommé chef d'état-major de la division de cavalerie de l'armée de Lyon, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Besaini, qui a reçu une autre destination.

De Chaisy, chef d'escadron d'état-major employé à la carte de France, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e division militaire, en remplacement de M. le commandant Raoul, qui a reçu une autre destination.

Valette, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France, est désigné pour être attaché au service topographique en Algérie.

De la Sicotière, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la 2e division militaire, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Loncins, sous-intendant de 1re classe à Châlons, est désigné pour Metz.

Brizard, sous-intendant de 1re classe à Besançon, est désigné pour Châlons.

Charmetton, sous-intendant de 1re classe à Perpignan, est désigné pour Clermont-Ferrand.

Colombe, sous intendant de 1re classe à Carcassonne, est désigné pour Perpignan

Ulrich, sous intendant de 1re classe à Verdun, est désigné pour Lorraine.

De Coulibœuf, sous-intendant de 1re classe à Alençon, est désigné pour Caen.

Dupont, sous-intendant de 1re classe à Oran, est désigné pour Orléans.

Faultrier, sous-intendant de 1re classe à Limoges, est désigné pour Oran.

Belort, sous-intendant de 2e classe à Metz, est désigné pour Marseille.

Duche-ne, sous-intendant de 2e classe à Quimper, est désigné pour Valenciennes.

Vallet des Rues, sous-intendant de 2e classe à Metz, est désigné pour Besançon.

Delisle, sous-intendant de 2e classe à Allé, est désigné pour Metz.

Mary-Pidville, sous-intendant de 2e classe à Digne, est désigné pour Draguignan.

Dupré, sous-intendant de 2e classe à Colmar, est désigné pour Nancy.

Pequignot, sous-intendant de 2e classe à Belfort, est désigné pour Colmar.

Le Caruyer de Beauvais, sous-intendant de 2e classe à Nevers, est désigné pour Auxerre.

Faulte du Puyparlier, sous-intendant de 2e classe à Langres, est désigné pour Nevers.

Laurent, sous-intendant de 2e classe à Hagueneau, est désigné pour Langres.

Maurice, adjoint de 1re classe au Puy, est désigné pour Macon.

Milieu, adjoint de 1re classe à Sarreguemines, est désigné pour Verdun.

Guenaud de Montlieillard, adjoint de 1re classe à Epinal, est désigné pour Alençon.

Cornier de Lavalette, adjoint de 1re classe à Cette, est désigné pour Reims.

Cahen, adjoint de 2e classe à Besançon, est désigné pour Allé.

Raoul, adjoint de 2e classe à Clermont, est désigné pour le Puy.

Guillemin, adjoint de 2e classe à Bastia, est désigné pour Digne.

Gailer, adjoint de 2e classe à Strasbourg, est désigné pour Belfort.

Seigmann-Lui, adjoint de 2e classe à Bayonne, est désigné pour Carcassonne.

Bondeau, adjoint de 2e classe à Metz, est désigné pour Sarreguemines.

Tourrad, adjoint de 2e classe à Nancy, est désigné pour Epinal.

Durout, adjoint de 2e classe à Rennes, est désigné pour Cherbourg.

Bontillon, adjoint de 2e classe à Bourges, est désigné pour Hagueneau.

Huber, adjoint de 2e classe à Limoges, est désigné pour Tulle.

Lemaitre, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Clermont.

Boer-gnol, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Bayonne.

Alamayer, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Nancy.

Lecomte, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Bourges.

Valgalier, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Marseille.

Audemard, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Lyon.

Nouy, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Lille.

Beaumée, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Perpignan.

Paiset, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Tours.

Chastelain, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Strasbourg.

RÉPARTION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 11 avril courant, M. Arachequesne, lieutenant au 33e de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du Doubs, en remplacement de M. Demoissenet, promu capitaine.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Vincent, adjudant en premier à Bordeaux, est désigné pour gérer le magasin de Maubeuge.

Grégori (L.), officier d'administration comptable de première classe, chef du bureau du centralisateur à Toulouse, est désigné pour gérer le magasin de Toulouse.

Lemelle, comptable de 2e classe à Poitiers, est nommé chef du bureau de centralisation à Toulouse.

Bonnet (J.), adjudant en premier à Lavaltie, est désigné pour gérer le magasin de Poitiers.

Berger, officier d'administration comptable de 1re classé à Carcassonne, est désigné pour gérer le magasin de Saint-Omer.

Mouton (L.-F.-J.), officier d'administration comptable de 1re classe, en congé, est désigné pour gérer le magasin de Carcassonne.

Labarre, officier d'administration comptable de 2e classe, chef du bureau du centralisation à Châlons, est nommé chef du bureau de centralisation à Strasbourg.

Poisnel, officier d'administration comptable de 2e classe, disponible à Paris, est nommé chef du bureau de centralisation à Châlons.

Nion, adjudant en 2e à Metz, est désigné pour gérer le magasin de Lons-le-Saunier.

Goblillard, adjudant en 1re à la division d'Alger, est désigné pour gérer le magasin de Vienne.

Bourgnan, officier d'administration comptable de 2e classe à Compiegne, est désigné pour la division de Constantine.

Méridan, officier d'administration comptable de 2e classe à la division d'Oran, est désigné pour gérer le magasin de Compiegne.

Dupegré, officier d'administration comptable de 2e classe à la division d'Oran, est désigné pour gérer le magasin d'Aix.

Honoré, officier d'administration comptable de 2e classe à Jeugny, est désigné pour gérer le magasin de Lorient.

Poncery, adjudant en 2e à Strasbourg, est désigné pour gérer le magasin de Bonifacio.

Bouchot-Larose, adjudant en 1re à Bayonne, est nommé chef du bureau de centralisation à Limoges.

Neyzan, comptable de 2e classe à Belle-Ile, passe au magasin de Cherbourg.

Desgnerre, adjudant en 1re à Cherbourg, passe au magasin de Belle-Ile.

Hazard, adjudant en 2e, récemment désigné pour l'armée d'Orient, est retenu à Marseille pour y être définitivement employé.

M. le maréchal ministre de la guerre, en donnant son approbation à la délibération du comité des fortifications concernant le compte-rendu des travaux théoriques et pratiques, exécutés dans les écoles régimentaires du génie, du 1er novembre 1851 au 1er novembre 1852, a chargé les colonels des régimens de cette arme d'exprimer sa satisfaction aux officiers dénommés ci-après, qui se sont fait particulièrement remarquer parles travaux qu'ils ont fournis aux écoles régimentaires.

1er régiment du génie.— École d'Arras.

MM. Richard, lieutenant. — Levers et reconnaissances milit.

Joris, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Belfort, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Cheron, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Paster, capitaine.— Projet relatif à l'établissement d'un parc du génie.

Rather, capitaine. — Mémoire sur la comparaison entre les rameaux d'equerre et les rameaux obliques.

Mery, lieutenant.—Projet d'attaque de la citadelle d'Arras.

Tessenr, lieutenant.—Projet d'attaque de Cambrai.

Joris, lieutenant.—Relation du siége de Zaatcha.

2e régiment. — École de Metz.

MM. Fontaine, capitaine.—Levers et reconnaissances milit.

schmutz, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Leiorrain, lieutenant.—Levers et reconnaissances milit.

Caruel, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Feldtrappe, lieutenant.—Levers et reconnaissances milit.

Michelet (H.), lieut.—Levers et reconnaissances militaires.

Schmutz, lieutenant.—Remarks sur les lunettes.

Jacobe, lieutenant. — Mémoire sur la fermeture des tranchées fosses de demi-lunes et son application au front de Cormontaigne.

Peltier, lieutenant. — Dispositions à donner aux retranchemens intérieurs des bastions dans le système de Cormontaigne.

Pesaril, lieutenant.— Examen comparatif des avantages que présentent les fossés secs et les fossés pleins d'eau.

Fontaine, capitaine — Projet d'une redoute de campagne pour 600 hommes et 5 pièces de canon.

3e régiment.—École de Montpellier.

MM. Hartmann, lieutenant.—Levers et reconnaissances mil.

Guffiet, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Cure, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Card, lieutenant.—Levers et reconnaissances militaires.

Sainte-Isleve, lieutenant. — Levers et reconnaissances milit.

Dans le but de rendre aptes à gérer, en campagne, le service des vivres-viande, auquel la plupart d'entre eux sont exercées, puisqu'il n'existe point à l'intérieur, M. le maré-

Digitized by Google

sitions des tribus de la rive gauche du Schaou, dont les contingents s'étaient réunis autour de lui à Mekla, pour prêter appui à celles des fractions de la rive droite qui persistaient encore à résister. Ben-Bargha a, en effet, rallié à sa cause presque tous les Beni-Snous, qui faisaient partie du groupe des tribus insurgées, et son succès a produit le plus grand effet, en provoquant de leur intention de soumission.

Ces résultats sont d'autant plus avantageux, qu'ils empêcheront l'émotion de se communiquer aux tribus voisines du cercle de Bougie.

A l'exception de quelques crimes isolés, qui se sont produits sur des points éloignés les uns des autres et qui n'ont aucun caractère politique, la situation générale de l'Algérie est aussi satisfaisante que possible.

Dans la province de Constantine, le départ de nos troupes pour l'armée d'Orient, l'arrivée de celles qui viennent les remplacer à la reprise des travaux de la belle saison n'ont interrompu, sont le sujet des conversations de toutes les tribus dans les cercles de Constantine, d'Aïn-Beïdha, de Tebessa, de Djidjelli et de Philippeville.

Nos affaires semblent bien comprises, et tous nos chefs indigènes se montrent disposés à ne point laisser circuler dans leur commandement les porteurs de nouvelles et les agents de désordre.

Les dispositions des Arabes de l'Est sont bonnes. Un officier du bureau arabe, qui a parcouru récemment le pays des Amour-Cherges, des Selloua, des Sodrats et des Maalla, a pu s'en assurer.

Dans cette dernière tribu, on s'est préoccupé de la présence du chérif dans les environs de Nella. En relation avec l'ancien chérif, Ben-Mansour, de Nemours, il cherche à les entraîner. Suivant les uns, il voudrait attaquer Tebessa ; suivant d'autres, c'est contre les tribus de Biskra qu'il aurait l'intention de tenter un coup de main. Mais d'après les nouvelles reçues de Tebessa et de Bathna, les Nememchas semblent décidés à ne pas le suivre.

M. le colonel Desvaux vient de parcourir une partie de la subdivision de Bône; il a traversé les tribus des Oulad-Soltan et des Oulad-Derradj, et s'est assuré que tout ce pays était animé d'un bon esprit.

Bastoul.

On commence à apprendre quelques détails, plus exacts que ceux donnés par les gazettes allemandes, sur les opérations militaires dont les bords du Danube sont le théâtre. Le *Journal de Constantinople* du 9 ce mois, dont la sincérité ne peut être sérieusement contestée, annonce que lors des combats qui ont eu lieu contre les Russes dans la Dobrudscha, trois bataillons égyptiens, entourés par un corps ennemi considérable, se sont bravement fait tuer sans céder un pouce de terrain, en causant aux Russes une perte qu'on évalue de cinq à six mille hommes. Une telle défaite est un véritable triomphe.

Un journaux du 10 ne font nullement mention de l'incursion du Cotandji, annoncé par les dépêches télégraphiques de Trieste, d'entre de préparatifs faites de Constantinople de cette même date. On a donc bien fait de n'y ajouter aucune foi.

Les ordres donnés à Omer-Pacha paraissent être d'attendre l'arrivée des troupes confédérées avant de prendre l'offensive. Il se contente de presenter à l'ennemi des forces imposantes, qui ont empêché jusqu'ici celui-ci de rien tenter de sérieux contre l'obstacle de Trajan.

D'après les dernières lettres parvenues, il était déjà arrivé 7 à 8,000 Français et 1,800 Anglais à Gallipoli ; 15,000 hommes étaient attendus à tout moment. Il est à croire qu'en ce moment où nous écrivons, les dernières portions de l'armée française sont embarquées, ou sur le point de l'être. Il sera donc bientôt possible de poursuivre activement les opérations contre l'ennemi commun.

M. le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef, est arrivé à Marseille le 19 au soir ; il a reçu, le 20, les autorités militaires et civiles.

Haussmann.

Le 8e volume des *Mémoires et Correspondance politique et militaire du roi Joseph*, publiés par M. A. Du Casse, sera mis en vente aussitôt prochain à la librairie de Perrotin, boulevard Montmartre, 41. — Ainsi que nous l'avons annoncé, cette publication comprendra en tout dix volumes ; les 9e et 10e seront mis en vente successivement et avec la même célérité qu'elles huit premiers.

Nos correspondances particulières de Constantinople nous donnent, sur l'organisation des différents corps ottomans, des renseignements et des détails que nos lecteurs ne trouveront certainement pas sans intérêt.

Ces troupes se sont si rapidement, si organisées en divisions. Les officiers préparent sont envoyés sur tel ou tel point, pour prendre le commandement des corps qui s'y trouvent, sans conserver ea permanence le commandement des mêmes régiments ; il n'y a rien de fixe à cet égard.

Le service des états-majors (général ou divisionnaire) est une chose inconnue dans l'armée turque. Le général en chef Omer-Pacha emploie, pour écrire sa correspondance, un certain nombre d'écrivains, à peu près teaute, dirigeant trois secrétaires principaux qui travaillent directement avec lui. Les autres officiers généraux emploient des moyens analogues pour expédier les instructions et les ordres écrits. Les officiers d'état-major, dont le nombre n'est pas limité, sont employés à diverses fonctions.

Il n'existe pas de corps analogue à celui de l'intendance, ni à celui des officiers d'administration. Un employé civil et révocable, désigné sous le titre de muhtekhedjy, cumule les fonctions d'intendant général et de trésorier. C'est lui qui, sous la direction du généralissime, est chargé de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Il donne, à cet égard, au nom du général en chef, des instructions aux commandants des provinces, qui sont également tenus de déférer sur demandes des commandants de corps d'armée. Ce sont ces commandants de districts qui, en réalité, doivent pourvoir aux approvisionnements de l'armée, d'après des marchés, ou ils donnent leurs ordres aux populations qui dépendent de leur administration et sont parfaitement obéis. Les derrées ont été jusqu'à ce jour payées fort exactement.

La solde est la même pour toutes les armes ; elle se paie par mois, pour le soldat comme pour l'officier. Voici le tarif, sur le pied de guerre, de la solde, des vivres et des fourrages pour un régiment de cavalerie :

	SOLDE.	VIVRES.	FOURRAGES.
	Piastres par mois.	Rations par jour.	Rations par jour.
Colonel,	1,000	16	16
Lieutenant-colonel,	1,250	12	12
Chef d'escadron,	1,125	8	8
Major,	750	6	6
Adjudant-major,	600	4	4
Capitaine commandant,	360	2	2
Capitaine en second,	225	1	1
Lieutenant en premier,	180	1	1
Lieutenant en second,	150	1	1
Maréchal-des-logis chef,	50	1	1
Maréchal-des-logis,	40	1	1
Brigadier,	30	1	1
Cavalier,	20	1	1

La ration de fourrages est de 3 okes 80 drachmes d'orge et de 1 oke de paille (2).

La ration de vivres se compose des denrées suivantes, évaluées en drachmes :

Pain, 300 ; viande, 80 ; charbon, 81 ; bois, 219 ; riz, 27 ; beurre, 3 ; légumes secs, 7 ; sel, 6 1/2 ; oignons, 6 1/2 ; huile, 1 ; savon, 1 ; chandelle, 1.

En outre, deux fois par semaine il est alloué aux hommes une ration extraordinaire de 91 drachmes de riz et de 16 drachmes 1/2 de beurre.

Les distributions de vivres se font par jour et ont toujours eu lieu régulièrement. Tous les commandants des provinces ont, d'après les ordres du généralissime, fait des approvisionnements de denrées de toute nature, qui pourront suffire pour plusieurs mois. Des dispositions prescrites pour assurer les subsistances de l'armée, toutes les demandes faites dans ce but aux populations ont été accueillies avec empressement et les ordres promptement exécutés.

Les hôpitaux sont établis à Schumla, Roudschouk et Widdin. Le premier seul est permanent ; les autres sont établis dans des maisons particulières, appropriées au service hospitalier.

L'hôpital de Schumla peut contenir 650 lits, distribués dans plusieurs vastes salles au rez-de-chaussée. Le personnel des officiers de santé se compose de 6 médecins, de 3 chirurgiens, d'un pharmacien, de 2 surnuméraires nouvellement sortis de l'école et destinés à être placés dans les corps, et de 8 pharmaciens. Il n'existe pas de soldats infirmiers ; ce service se fait par des soldats pris dans les régiments. Les malades sont assez bien couchés ; la fourniture se compose d'une couchette en planches supportée par des tréteaux en fer, d'une paillasse, d'un matelas, d'une couverture en coton piquée, très légère et très chaude, de draps à deux toiles et d'un oreiller placé entre deux lits supporte les vases contenant les tisanes. Ces objets sont généralement propres. Les vivres sont uniformément de mauvaise qualité. Le vin manque. La linge et la pharmacie contiennent des approvisionnements considérables. Schumla étant destinée à pourvoir aux besoins de tous les autres hôpitaux.

L'hôpital de Roudschouk, établi dans de grandes et belles maisons, voisines les unes des autres, peut recevoir 600 malades. Cet hôpital temporaire est très convenablement tenu. Les salles sont saines, bien aérées. Le nombre des lits qu'elles contiennent est bien proportionné à leurs dimensions. Les effets de couchage sont de la plus grande propreté ; leur composition est la même qu'à Schumla et à Widdin ; seulement les malades couchent sur le sol, mais il est parqueté. Le personnel des officiers de santé, entièrement pris dans les corps stationnés à Roudschouk, se compose de 4 médecins, 8 chirurgiens, 4 pharmaciens, et 12 soldats infirmiers. Les vivres sont de bonne qualité, le pain est très bon.

L'hôpital de Widdin, également temporaire, est aussi établi dans de grandes maisons particulières. Le personnel des officiers de santé se compose de médecins régulièrement au service des hôpitaux, de 20 médecins et de 40 chirurgiens ou pharmaciens tirés des corps. Cet hôpital peut contenir plus de 1,200 malades.

Les hommes et les officiers à l'hôpital conservent les droits à leur solde ; ils ne perdent que les rations de vivres et toutchent le rappel à leur entrée.

Le nombre des officiers de santé est de 2 médecins, 4 chirurgiens et 2 pharmaciens par régiment d'infanterie ; ils sont reçus de leurs corps, comme on l'y vu plus haut, quand un hôpital temporaire est établi.

L'état sanitaire de l'armée est en général satisfaisant.

Les moyens de campement en usage dans l'armée turque sont des plus confortables. Les tentes sont doubles et imperméables ; elles ont la forme conique, comme les tentes marocaines, un seul montant et vingt piquets pour les dresser et les maintenir ; elles sont pour 10 à 20 hommes. Chaque soldat a, en outre, un petit bagage, qui remplace la demi-couverture en usage dans notre armée d'Afrique. De plus, on leur passe une natte pour trois hommes. Les régiments emportent aussi quelques ustensiles de cuisine, mais très peu de plus. Les camps sont établis avec ordre et symétrie. On recherche l'intention d'imiter les règles de la castramétation française.

Les transports s'opèrent au moyen de voitures et de chevaux de réquisition. Pour le transport de l'orge, l'avoine, les effets et les villages de la Roumélie et de la Bulgarie se sont imposés volontairement, et en proportion du chiffre de leurs maisons, à un certain nombre de voitures et de chevaux. Ces voitures, très légères, sont traînées par des bœufs ou des buffles. Quelque nombreuses que soient les demandes, les propriétaires y répondent, les ressources du pays le permettent. Comme d'ailleurs on a toujours eu le soin de maintenir un nombre de charrois considérable, il sera facile d'accélérer l'allure des attelages, si on ne surcharge pas les voitures.

Tous les corps d'infanterie sont organisés, armés, équipés et habillés à peu près de la même manière, qu'ils appartiennent aux régiments de ligne, à la réserve (redifié) ou aux corps d'Egyptiens. Les régiments sont organisés à 4 bataillons de 8 compagnies chacun. Les effectifs des rédifis sont très-bien-

(1) La valeur de la piastre turque varie suivant les fluctuations du change : elle est aujourd'hui d'un peu plus de 11 centimes 1/2. Dans son *Annuaire pour* 1854, M. Vincent l'évalue à 23 c. ; l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* lui la porte à 25 c.

(2) L'oke vaut 1 kil. 283 gr., et 400 drachmes font 1 oke.

vés ; ceux des chasseurs comptent 1,000 hommes. A l'exception de ces derniers, qui sont armés des mêmes carabines que nos chasseurs de Vincennes, tous les corps d'infanterie sont armés de fusils à silex. Ces armes proviennent généralement des manufactures françaises ; quelques-unes sont de Liège. Les Turcs prennent de grandes précautions pour préserver les platines et les batteries, qu'ils entourent d'une façon assez ingénieuse avec des enveloppes de paun. Il n'existe pas de compagnies d'élite. Les sous-officiers portent des sabres sans pendants à la ceinture ; les hommes en cuir vert ; c'est leur seule marque distinctive.

L'équipement n'est pas entièrement le même pour tous les corps d'infanterie. Les Egyptiens et plusieurs régiments de ligne portent la gibecière en sautoir ; d'autres la portent avec des ceinturons. Le sac du fantassin turc est en cuir noir ; il renferme à peu près les mêmes objets que celui de nos soldats. En campagne, les soldats portent 60 cartouches.

Leurs effets d'habillement se composent d'une veste bleue, d'une tunique de même couleur, et d'une grosse capote bleue ou grise, d'un drap très gros. Le pantalon est bien pour toute l'armée. Les vêtements sont chauds. Le capuchon mobile que les soldats s'attachent autour du corps au moyen de deux longues bandes de drap qui pendent des extrémités de cette espèce de coiffure, couvre parfaitement et préserve du froid.

La coiffure de l'infanterie turque est le fez, comme celle de toute l'armée.

Les corps de la garnison de Schumla ont quelque chose de semblable à la tenue européenne. La plupart des autres sont chaussés d'espadrilles, comme les paysans bulgares. Des morceaux de laine leur tiennent lieu de chaussettes. Ils montent jusque-là genou ; le tout est fixé avec des cordes. Cette chaussure, que les soldats se font eux-mêmes, serait fort mauvaise pour marcher sur des routes empierrées ; mais elle paraît suffisante pour les terres légères de la Valachie et de la Bulgarie. Elle, elles doivent moins fatiguer que des chaussures plus fortes.

Les hommes, au moment de leur entrée au service, étant pris indistinctement pour toutes les armes, le recrutement de l'infanterie et de la cavalerie présentent beaucoup la taille moyenne du fantassin est la même que celle de nos dragons. On trouverait sans peine dans l'infanterie de quoi former des régiments de cavalerie de réserve. Les hommes sont forts, larges d'épaules, très bien constitués.

Il n'existe qu'une seule espèce de cavalerie régulière dans l'armée turque, si l'on ne tient pas compte des corps de Cosaques nouvellement formés. Les régiments de cavalerie sont bons d'exécutions que les régiments français sur le pied de guerre. Les grades et toute l'organisation sont les mêmes. Les aides-majors sont remplacés par un intermédiaire entre le chef d'escadron et le capitaine commandant.

L'armement des régiments de cavalerie est uniforme. Les escadrons des ailes sont armés d'un mousqueton, d'une paire de pistolets et d'un sabre-poignard. Dans les quatre escadrons du centre, la lance remplace le mousqueton.

Les cavaliers ont le ceinturon, la baudrier, le porte-mousqueton en cuir noir, comme en France. La gibecière, également en cuir noir, est plus petite que celle de l'infanterie.

L'habillement de cavalerie se compose d'une veste, d'une tunique à brandebourgs, d'une grosse capote semblable à celle de l'infanterie, avec capuchon mobile, le tout en gros drap bleu. Les hommes, comme ceux de l'infanterie, sont assez couverts.

Les chevaux sont vifs, vigoureux, en très bon état, même après le service qu'ils ont eu à faire pendant tout un hiver rigoureux. Ils pèsent par chacun de taille.

Les cavaliers sont soldés à cheval ; ils manient passablement leurs armes et exécutent convenablement les manœuvres habituelles à la guerre.

Outre la cavalerie régulière, il y a, dans l'armée ottomane, un corps de cavaliers irréguliers, composé de volontaires et de zapiés (cavaliers affectés ordinairement à la police des villages et des villes). Il y a aussi un corps d'artillerie régulière dont la force peut être évaluée au quart de celle de la cavalerie, il est impossible de savoir, avec quelque précision, à combien peut s'élever la force de ces irréguliers. On l'évalue de 20 à 25,000 pour toute la Roumélie. Les cavaliers portent de grands pistolets, la plupart deux paires, des sabres ou des yatagans. Les fantassins ont des fusils et des pistolets comme les cavaliers. Les chevaux sont petits, mais de bonne race, et un parfait état.

L'artillerie est organisée en régiments, 6 régiments d'artillerie de campagne et 4 dits de forteresses. Les régiments comptent 12 batteries, 8 à pied, 3 à cheval. La batterie se compose de 8 bouches à feu. Les attelages sont bons, les pièces ou très bon état.

L'armement des canonniers, leur équipement, etc., sont les mêmes que ceux des cavaliers.

Les approvisionnements en munitions de guerre, bombes, boulets, obus, etc., sont très considérables. Les magasins de Schumla, Roudschouk et Widdin en contiennent une grande quantité.

Le corps du génie se compose de 2 régiments à 2 bataillons comptant chacun seulement 2 compagnies. Son service est la même qu'en France.

Il existe, en outre, quelques officiers de l'état-major de l'artillerie et du génie, qui ont fait des études à Potsdam, le plus généralement en Autriche.

Baudouin.

Des troupes d'élite et des corps de réserve.

(2e article. —Voir le numéro du 16 avril.)

IV

La première moitié du règne de Louis XV ne fut pas sans gloire. Les noms de Fontenoi, de Raucoux et de Lawfeld occupent une place honorable dans la légende des grandes journées de l'armée française. D'habiles généraux, qui devaient être bientôt remplacés par des officiers, hommes de cour sans doute, mais qui n'avaient malheureusement pas encore l'expérience nécessaire pour être devenus de grands hommes de guerre, maintenaient alors la supériorité de notre puissance militaire.

« La réserve de l'armée du roi en Flandre, dit l'*Encyclopédie méthodique*, était composée de quatre vingt-dix escadrons et de vingt-deux bataillons.

« L'usage de M. le maréchal de Saxe était de mettre les

meilleures troupes à la réserve, usage conforme à la coutume des Romains, qui plaçaient leurs plus braves soldats à la troisième ligne, dont ils formaient une espèce de réserve. »

Le maréchal de Saxe n'avait point manqué, à Fontenoi, à cette règle de la science de la guerre, quoique le reproche de n'en être écarté lui ait été fait par un écrivain militaire de notre époque, M. le général Guillaume de Vaudoncourt (1). Voltaire, dans la relation qu'il a donnée de cette bataille, un de ses plus beaux morceaux de littérature historique, et où, sous la plume du grand écrivain, on reconnaît la dictée de quelque homme du métier, témoin et acteur sur le théâtre de cet événement, dit expressément que les brigades des gardes du corps avaient été placées en réserve (2). D'autres compagnies de la maison du roi étaient en avant d'Antoin, occupé par le régiment de Piémont—infanterie, d'une si grande réputation de valeur et un des six vieux *corps* ; enfin, le pont de Calonne était gardé par des bataillons d'infanterie, qui avaient ordre de renforcer et de protéger l'armée en cas de retraite. Ces bataillons appartenaient aux gardes françaises et aux gardes suisses. En jetant les yeux sur le plan de la bataille de Fontenoi, il est facile de reconnaître que le maréchal de Saxe avait placé à Antoin et au pont de Calonne une réserve d'infanterie et de cavalerie. Le colonel Susane, dans son *Histoire de l'ancienne Infanterie française*, dit que les gardes françaises avaient été placées au corps de réserve, dans la plaine de Fontenoi, selon la méthode du maréchal de Saxe de confier ce poste aux troupes qui imposaient le plus à l'ennemi (3).

Lorsque le duc de Richelieu, par suite d'une de ces illuminations soudaines qui décident quelquefois du sort des batailles, eut conseillé de faire avancer quatre pièces de canon contre le front de la colonne anglaise, on fut obligé de se porter *à bride abattue* vers la maison du roi pour le faire marcher ; elle était donc à ce moment postée à une assez grande distance des lignes engagées, et par conséquent en réserve.

On sait que ce fut cette vaillante milice qui, la première, ébranla la fameuse colonne et ouvrit la brèche par laquelle nos troupes pénétrèrent dans les masses compactes de l'ennemi et les rompirent.

Voltaire, dans son poème de la bataille de Fontenoi, a fait en magnifique éloge de la garde du roi et des troupes d'élite qui eurent une si grande part au succès de cette grande journée :

Vous, presque du héros dont la foule s'avance,
Accourez! c'est à vous de fixer les destins.
Louis, son fils, l'Etat, l'Europe est en vos mains.
Marchez du roi, marchez, assurez la victoire.

Parisiens, vieux soldats, dont les bras éprouvés
Lancent de loin la mort que de près vous bravez ;
Venez, vaillante élite, honneur de nos armées!
Partez, flèches de feu, grenadiers enflammés!
Phalanges de Lorrie, écrasez sous vos coups
Ces combattants si fiers et si dignes de vous.

Dans ces deux vers si remarquables :

Parisiens, vieux soldats, dont les bras éprouvés
Lancent de loin la mort que de près vous bravez,

le poète désigne le corps des carabiniers, qui tirait, dit Voltaire, dans une note de son poème, avec des *carabines rayées*. N'est-ce pas là la première idée de l'admirable institution de nos chasseurs à pied ?

Ces deux autres vers :

Venez, vaillante élite, honneur de nos armées!
Partez, flèches de feu, grenadiers enflammées!

désignent le corps des grenadiers à cheval, dont l'emploi, *enflammé* à son titre, était alors du lancer des grenades enflammées dans les rangs de l'ennemi. Il marchait à la tête de la maison du roi, dit une autre note de Voltaire.

V.

C'est par les plus savantes combinaisons tactiques que le Grand Frédéric, dans la guerre de Sept-Ans, découvrit les opérations de ses ennemis et donna l'Europe. On ne peut douter que l'emploi des corps d'élite n'ait eu la plus grande influence sur le sort des nombreuses batailles qu'il eut à livrer. Les plus importantes, celles de Lissa contre les Autrichiens, de Zorndorf contre les Russes, et de Rosbach contre le prince de Hildbourghausen, ayant pour auxiliaire le prince de Soubise, ont été gagnées par la cavalerie. Or, ces troupes à cheval étaient admirablement organisées, composées d'hommes d'élite et commandées par les deux plus habiles généraux de cavalerie du siècle : Seydlitz et Zeithen.

A l'avénement de Frédéric II, ce prince trouva la cavalerie prussienne ainsi composée :

1 régiment de gendarmes du roi,
1 régiment de gardes du corps,
10 régiments de cuirassiers (les gendarmes et les gardes du corps étaient aussi cuirassés),
1 régiment de grenadiers à cheval de 10 escadrons,
3 régiments de dragons, dont 2 à 10 escadrons et 3 à 5 escadrons,
2 régiments de hussards.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept-Ans, le Grand Frédéric augmenta considérablement le nombre et l'effectif de ses régiments de cavalerie, particulièrement l'arme des hussards ; mais il maintint invariablement, et c'est de quoi le leur Guibert, les bases de l'organisation de son père, Frédéric-Guillaume.

En 1676, l'électeur de Brandebourg comptait dans sa petite *armée levée dans l'ancêtre des cuirassiers*, dont un régiment de gendarmes du corps, un régiment de mousquetaires et un escadron de grenadiers à cheval, tous cuirassés.

On ne croirait pas, si l'histoire n'était pas là pour le constater, que ce fut que plus d'un siècle après la Prusse que la France introduisit dans ses armées ce puissant élément de succès, car le régiment des cuirassiers du roi (le 8e de la grosse cavalerie), fort de 300 chevaux, ne pouvait pas à lui seul constituer une *arme*.

Indépendamment d'une nombreuse cavalerie d'élite, le Grand Frédéric, dont on sait que le système d'organisation a longtemps fait école en Europe, avait dans son armée un régiment de garde royale à pied et plusieurs régiments de grenadiers.

VI.

Quand commença la dissolution de nos anciennes institutions politiques et militaires, en 1789, la maison du roi était forte de 6,300 hommes d'infanterie et de 1,464 hommes de cavalerie ; en tout 7,700 hommes. A la fin de la guerre de Sept-Ans, elle comptait encore un effectif de près de 11,000 hommes.

Après le licenciement des gardes françaises, par suite de la déplorable participation de ce corps à la prise de la Bastille, la maison du roi, si on pouvait encore lui donner ce nom, se trouva réduite à 5,500 hommes.

Le tragique événement du 10 Août, l'émigration et les décrets de la Convention achevèrent la ruine de cette milice fameuse, qui avait été, pendant une si longue suite d'années, le plus ferme appui du trône, et qui avait pris la plus brillante part à presque toutes les grandes journées de gloire militaire des derniers règnes.

Il y eut sous la République des grenadiers de la Convention ; mais cette garde, qui avait été formée bien moins sous l'influence d'une raison militaire que dans un but politique, conforme au principe démocratique d'un pareil pouvoir-ment, ne se composa que d'un très petit nombre d'anciens soldats et de gardes nationaux venus des départements. Cependant, comme tout ce qui était sous les armes à cette époque contractait l'esprit militaire qui entraînait les vieux régiments et les bataillons de volontaires aux frontières, il se forma, parmi les grenadiers de la Convention, un fonds de soldats d'élite dont on composa plus tard la garde à pied du Directoire. Une garde à cheval, tirée des régiments, fut organisée sous le titre de grenadiers à cheval.

Après le 18 Brumaire, ces hommes de choix, tous éprouvés dans les glorieux dangers du champ de bataille ou dans les luttes de l'intérieur, et qui avaient été beaucoup plus sympathiques au héros de Rivoli et des Pyramides qu'aux directeurs Barras et Gohier, entrèrent dans la garde consulaire et y devinrent les compagnons d'armes des guides de l'état-major de l'armée d'Orient, que le Premier Consul avait ramenés d'Egypte.

Tel fut le noyau de cette vieille garde impériale, que sa valeur héroïque sur les champs de bataille et que son dévouement inébranlable à la personne de l'Empereur ont immortalisée.

La garde des consuls, à son origine, ne formait qu'un effectif de 2,400 hommes de troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie à cheval. Cette poignée de braves suivit le Premier Consul à Marengo. Le bataillon de grenadiers à pied soutint seul l'effort de l'ennemi quand tout paraissait perdu. Les grenadiers et les chasseurs à cheval, que commandaient Kellermann, et, ramenant au 200 cavaliers de Kellermann, et, dans cette charge fameuse, si glorieusement exécutée par le fils de Valmy, décidèrent du sort de cette bataille à jamais mémorable, qui marque, dans l'histoire des gouvernements, le point de départ des grandes destinées de Napoléon.

Au commencement du règne de l'Empereur, sa garde était composée ainsi qu'il suit : 2 régiments de grenadiers et de chasseurs à pied ; — 2 régiments de grenadiers et de chasseurs à cheval ; — 2 escadrons de gendarmerie d'élite ; — 1 escadron d'artillerie à cheval ; — 4 compagnies du train d'artillerie ; — 1 bataillon de matelots ; — 1 escadron de mameloucks.

Un crée successivement, de 1805 à 1807, un 2e régiment de grenadiers et un 2e régiment de chasseurs à pied, un régiment de dragons, un régiment de fusiliers-grenadiers, un régiment de fusiliers-chasseurs et un régiment de lanciers polonais.

Ces troupes pouvaient former un effectif d'environ 18,000 hommes. Ce fut le temps de la plus grande splendeur de la garde impériale, par l'admirable composition de ses régiments. Sa force était en rapport avec celle de l'armée, et son recrutement, restreint au choix des vieux soldats et des hommes d'élite qui, par leur bravoure et leur conduite, avaient mérité cette insigne récompense, n'était pas de nature à énerver les rangs de nos troupes de ligne.

On sait quelle extension, qui participait de l'immense développement de notre état de guerre, fut donnée à la garde impériale dans les dernières années du règne de Napoléon Ier, par la création d'un grand nombre de régiments de jeunes gardes sous les noms de tirailleurs, de fusiliers, de vélites, de pupilles. Nous ne parlons pas des vélites à pied et à cheval ni du *régiment des gardes nationales de la garde*, qui n'eurent qu'une existence temporaire, et dont les cadres furent successivement fondus dans les autres corps de la maison militaire de l'Empereur.

Selon une statistique militaire que nous avons sous les yeux, l'effectif de la garde impériale ne serait élevé, en 1813, à plus de 91,000 hommes, ainsi divisés :

Infanterie, 34 régiments,	59,000 hommes.
Cavalerie (y compris les gardes d'honneur), 16 régiments,	27,200
Artillerie et train d'artillerie,	7,000

Ces chiffres sont évidemment exagérés ; mais il est certain que de 1812 à 1813, il y eut un moment où la garde impériale ne compta pas moins de 80,000 hommes sous les armes.

Après nos malheurs de la campagne de Russie, l'Empereur avait besoin de grands moyens d'émulation pour relever le moral de son armée. Il crut les trouver dans la création de nouveaux régiments de la jeune garde. (La vieille garde restait immuable dans sa composition.)

Il ne se trompait pas. Les conscrits de ces nouveaux corps, formés à Fontainebleau et à Versailles d'excellents cadres d'officiers et de sous-officiers, se battirent comme de vieux soldats, et se montrèrent dignes, dans les dernières et suprêmes épreuves de la Grande-Armée, de faire partie de la maison militaire de l'Empereur.

Toutefois, on ne peut douter que, dans les vues de l'Empereur, s'il eût été dans les destinées de la France qu'il pût les accomplir, l'accroissement démesuré de sa garde n'aurait été que temporaire. On voit que lui-même, dans ses sublimes méditations rétrospectives de Sainte-Hélène, ne parle que d'une garde au complet de 40 à 50 mille hommes. Et s'il eût pu conquérir cette paix générale à laquelle il aspirait, il ne se laisse pas de le dire dans ses Mémoires, il eut probablement réduit sa garde au moins au chiffre qu'en seul élément de force militaire et de dignité souveraine : sa vieille garde de 16 à 18 mille hommes, à peu près au *régiment* de l'effectif général de l'armée soldée au pied de paix.

Le major en retraite, L. Mercon.

(*La fin à un prochain numéro.*)

(1) Article *Fontenoi* dans le *Dictionnaire de la Conversation*.
(2) *Précis du siècle de Louis XV*, chap. xv.
(3) Tome II, page 121.

Digitized by Google

déclarait, en pleine Académie, et l'on répétait après lui, que les rours n'adhéreraient pas à la voie ferrée, qu'elles tourneraient tellement sur elles-mêmes, et que le convoi ne pourrait avancer.

Or, qu'est-il advenu? Watt enfanta son chef-d'œuvre, et la lance roule, fendant l'espace avec la rapidité d'une flèche, prête un nouvel essor à l'industrie, et prouve que l'homme n'avait condamné à l'immobilité.

Remontons un peu plus loin dans le passé.

Retrouvant le vieil échafaudage ptolémaïque, Copernic fait tourner l'Occident en orient toutes les planètes autour du soleil, et donne à la terre son double mouvement de rotation sur elle-même et de révolution autour du soleil; Galilée lui succède, démontre et propage sa doctrine : bare, dans la morale savant, sur l'autel et au Calvaire.

Était-ce à dire que le fait matériel ou rentre de l'univers? — *Il est si aisé*, ont répété les siècles avec l'illustre vicaire de la sainte inquisition de Rome.

Harvey démontre par les expériences les plus décisives le phénomène de la circulation du sang, cette magnifique découverte doit devait changer de fond en comble la science médicale : docteurs, savans, académiciens de l'époque se soulèvent en masse contre Harvey. Quelques hommes écrivains seulement adhèrent les idées nouvelles et contribuèrent à les propager. De ce petit nombre était le célèbre réformateur de la philosophie, René Descartes.

Était-ce à dire que le sang ne circulât pas dans les veines?

Nous n'en finirons pas si nous voulons passer en revue les grandes découvertes dont se compose notre civilisation, que ont été méconnues et pires par l'esprit de routine des leur première manifestation.

Enfin, pour en revenir à notre sujet,

....Si parva licet componere magnis.

Galin, en rendant accessible aux plus humbles ouvriers un art qui certes peut faire une diversion bienfaisante à leur âpre labeur, et qui jusqu'à ce jour avait été le privilége presque exclusif des classes riches, a fait une grande et belle chose, une œuvre vraiment utile à l'humanité. Galin aime à être mis en mémoire; mais nous lui faisons pour cela la meilleure de la réparation. Nous craindrions d'être indiscret si nous parlions des vives sympathies, nous pouvons même ajouter de la surprise et de l'émotion que nous avons vu éclater chez des personnages placés dans les régions les plus hautes, en plusieurs séances à huis-clos l'ampithéâtre de l'École de médecine, de la Société civrale dont M. Emile Chevé est le directeur, et qui a exécuté, comme on ne le fait certes pas mieux à l'Opéra ni aux Italiens, les chœurs les plus beaux et les plus difficiles de nos grands maîtres, et des morceaux religieux de compositeurs contemporains. Parmi les 500 exécutans de cet orphéon vocal 300, il y a un nous, on reconnaissait aisément pas les premières leçons de l'alphabet musical.

Ces personnages si différens, qu'un motif de haute reconnaissance nous empêche de nommer, ont promis spontanément leur concours à M. Chevé.

Courtant leurs élèves et successeurs de Galin. Ils ne sauraient manquer longtemps encore à vos efforts persévérans!

E. Vignon.

M. Jules Gérard, sous-lieutenant au 3e spahis, a eu l'honneur, à la dernière réception des Tuileries, d'être présenté à S. M. l'Empereur, qui a bien voulu accepter l'hommage d'un exemplaire de son livre : *La Chasse au Lion et les autres chasses de l'Algérie.*

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er mai, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Le directeur-gérant responsable : H. SAUDEUR.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine commandant du bataillon (anciennement 1835) désire permuter avec un capitaine de chasseurs d'Afrique, de spahis ou de tout autre corps de cavalerie légère ou de ligne.

— Un capitaine de gendarmerie désire permuter avec un capitaine d'infanterie de son arme. — S'adresser au Tacnoret, rue Traverse, 21, à Paris.

— Un lieutenant de la légion étrangère (promotion d'octobre 1854) demande à permuter de suite avec un de ses collègues de l'armée de Paris.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon (21 décembre 1854), désire permuter avec un sous-lieutenant d'un régiment en France.

— Le 34e de ligne, en garnison à Perpignan, a besoin de suite d'une infirmière et d'un apothicaire premiers numéros. — S'adresser, pour les conditions, au major.

— Un trompette, maître-sellier à l'école impériale de cavalerie de Saumur, surnuméraire de M. Ourset, se charge de fournir au même prix les harnachemens pour toutes les armes, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie.

MM A. STERLIN et D. SCHWEMLER, 11, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM les officers de cavalerie qu'ils viennent de créer deux fortes de sacoches de manège pour schabraques et porte-manteaux.

Ces dites sont aussi bien légères que la drap fin lissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Un schabraque en feutre n'a pas besoin de doublure, le frottement du sabre ne l'use pas, et il y a portable admirable entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On s'recevrait, à Paris, à Paris.

— M. Geoffroy, tailleur si avantageusement connu par ses nombreux et bien particulières, vient de vous transférer ses magasins de la rue Saint-Nicaise, à, rue Richelieu, 78.— MM. les officers qui composent sa nombreuse clientèle, trouveront, comme par le passé, dans son nouvel établissement, le bon goût, l'élégance, la distinction, qui assurent depuis dix ans la supériorité incontestée de cette maison.

— M. Albrecht (Jean-Pierre) lieutenant-bottier ou 1re spahis, à Alger, demande à être rayé de la liste de ses créanciers et de maître-bottier dans l'armée. Il offre un cautionnement de 3 000 fr.—S'adresser au conseil d'administration du 1er régiment de spahis, à Mascara (Algérie).

— Un maître tailleur très-bien connu de qui sang connus, pouvant monter un atelier d'état-major ou de cavalerie légère. — S'adresser au bureau du journal.

— La Prise Aubril, pour faire rouper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal 130. — 1 fr. le flacon.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

COURS COMPLET D'ÉTUDES A L'USAGE **DES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES**
Du Deuxième Degré (Infanterie et Cavalerie),
Pour répondre aux Programmes insérés au Journal Militaire officiel 17 septembre 1853.
2 volumes in-18 jésus cellé, de plus de 700 pages chacun.—Prix : 8 fr., et 10 fr. franco par la poste.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES
ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,
De la Maison G. BENSON, 7, rue des Trois-Couronnes, à Paris.
Qui vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment une *Grande Patente* en Brevet de la Reine d'Angleterre, qui le nomme fournisseur des régimens anglais. M. BENSON fournit les régimens français, une voltigeur de musique avec ses cors nommés régimens d'après son nouveau système, et qui a prouvé que sont les seuls qui aient rempli d'approbation et reçu des régimens de ligne; 3e ligne; 1re et 2e de réglement; 5e, 1re et 2e de carabiniers; 6e et 12e de dragons; 2e, 7e et 1re de chasseurs; 12e d'artillerie; 3e de nouvelle; 2e de chasseurs d'Afrique; à l'artillerie de marine, etc., etc.
Ses prix sont ordinaires et sa fabrication donne *une très grande économie* par la suppression des réparations et le durée double des autres instrumens. Ceux certificats et lettres de satisfaction sont à la disposition des régimens qui désireront en avoir les preuves.
(*Cinq années de garantie signée.*) — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE POUR LA **FLÈCHE** ET **ST-CYR**
25 demi-bourses sont à la disposition de MM. les Officiers pères de famille.
POUR LA FLÈCHE. — Logement, blanchissage, nourriture, instruction, 125 fr. par trimestre.
POUR SAINT-CYR. — de 1 1/4 à 1 1/2 an, 200 fr. par trimestre.
S'adresser au Directeur, rue Poyenne, 11 nouveau, à Paris.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.
LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.
L'ing. Chevallier, 13, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

ÉQUIPEMENS ET HARNACHEMENS MILITAIRES
Pour MM. les officiers supérieurs, nouveaux modèles et de toute ancienne. Fabrique de TABLETTES, SCABBARDS, CARTOUCHES, nouveau système pour les officiers de 4e à 8e rang à peu. Continuement militaire et d'uniforme à prix réduit, à qui au comptant.—TEILLIE, rue Richelieu, 5, à Paris, en face le Théâtre-Français, 3e.—Fournisseur de la garde à cheval de Paris.

SELLERIE, HARNACHEMENS MILITAIRES.
Maison de confiance, comptoir.—A vendre, d'occasion, un équipage de général

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGES
Dépôt des Fabriques de France et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, n° 1, place des Victoires, à Paris.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
Cantines de campagne, malles, lits. Légèreté extrême. Solidité à toute épreuve et garantie. — GERARD, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Rousseau, n° 8, à Paris.

PRIX :	Cantine et couvertures, la paire,	70 fr.
	Un sac à,	3
	Lit de campagne,	10
	Id. en pliet, leger et solide,	32
	Id. très-léger de campement,	25

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.
Objets à l'usage de MM. les Officiers.
Manteaux, Caban, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mitons à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Boutielles flexibles Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE.— GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49.— A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Papier de convenance possible.
Rue Taranne Grand, 35, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une mesure au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 8 1/2, formant aussi chaise longue
Prix : de 15 à 20 fr.
Lit, même système, non garni, pesant 6 kil. — Prix : de 20 à 22 fr.
Tentes très portatives, très extra forte, depuis 60 fr. — Sièges pliants, nouveau système.— ARNIBEL, 10, 23 nouv., *rue Neuve St-Merry, à Paris.*

NOUVELLE **LUNETTE** DE GUERRE d'une grande force, indépendantes de toutes fatigues, donnant par des réflexes lumineux. — Prix 30 fr. — HARWELLER frères, boulevard des Italiens, 6.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉGNÉ des *garnets*, c'est LE LOUIS GÉNÉRAL DES

ACTIONS parais-sant tous les matins, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le remplir-remb. les rentes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques foncières, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. Prix : pour un mois, 7 fr. pour Paris; 10 fr. pour les départements; 10 fr. pour l'étranger. — IL EXISTE AUSSI UNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

Nettoyage des Taches
sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau, par la BENZINE-GLAS. 1 fr. 25 c. le flacon. 6, rue Dauphine, à Paris.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'épreuve de cette découverte est connu d'un les saisis pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 56, passage Choiseul, à Paris.

PLUS DE COPAHU
Le remède. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, ÉCOULEMENS, prendre l'ORIGUET du docteur DE GRAND, pharmacien, 19, rue Vivienne, 19, à Paris. Guérisons rapides.—Consultations tous les jours, de midi à 3 h. et soirées. Envois en province. — DÉPÔT EN ALLEMAGNE, Autriche, Prusse, Hanovre, Saxe, Hesse, Bade, Wurtemberg, Bavière, Hollande, Belgique, Suisse, Russie, Pologne, Suède, Danemark, Turquie, Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Amérique, Indes, Chine, Australie, Afrique, Océanie, Mexique, Pérou, Chili, Brésil, Buenos-Ayres, Californie, Canada, Nouvelle-Orléans, Havane, Jamaïque, Martinique, Guadeloupe, Bourbon, Maurice, Sénégal, Cayenne, Taïti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Galles du Sud, Terre de Diemen, Nouvelle-Guinée, Philippines, Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes, Moluques, Ceylan, Malacca, Siam, Cochinchine, Japon, Kamtschatka, Sibérie, Tartarie, Thibet, Perse, Arabie, Egypte, Abyssinie, Tripoli, Tunis, Algérie, Maroc, Sénégambie, Guinée, Cap de Bonne-Espérance, Madagascar, Mozambique, Zanzibar, Mascate, Bassorah, Bagdad, Mésopotamie, Syrie, Palestine, Turquie d'As

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs.
— Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grenetat-Saint-Honoré, 13 (Louvre 22).

Paris, 25 avril 1854.

L'*Annuaire militaire* de 1851 devant très probablement paraître dans la première quinzaine du mois de mai, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs qui ont payé la somme de 20 fr. pour leur abonnement de 1854, de nous envoyer *immédiatement* toutes les rectifications d'adresse que pourrait comporter leur situation actuelle.

Cette recommandation a d'autant plus d'importance que l'*Annuaire* n'étant pas expédié de la même manière que le journal, il ne peut être renvoyé d'un lieu à un autre, en cas de changement d'adresse, sans occasionner des frais très considérables et que l'administration du *Moniteur de l'armée* ne pourrait prendre à sa charge, du moment où elle aurait fait l'envoi de ce volume à la destination qui lui avait été régulièrement indiquée.

Nous devons rappeler ici que le prix de 20 fr. pour une année ne donnant droit qu'à un seul *Annuaire*, les souscripteurs dont l'abonnement a été pris antérieurement au 30 juin 1853, et qui ont reçu l'*Annuaire* de cette même année, n'auraient droit à celui de 1854 qu'autant qu'ils auraient envoyé leur renouvellement avant l'échéance de l'abonnement non encore expiré.

Par décision impériale du 15 avril 1854, les généraux de brigade dont les noms suivent, ont été nommés aux commandements ci-après désignés, savoir :

Au commandement de l'artillerie de l'armée d'Orient, M. Thiry (François-Augustin), commandant l'artillerie de la 12e division militaire;

Au commandement du génie de la même armée, M. Birot (Michel-Brice), commandant l'École impériale polytechnique.

Par décision impériale du 22 du même mois, ont été nommés :

Au commandement de la division de cavalerie de l'armée d'Orient, M. le général de division Morris, membre adjoint du comité de la cavalerie;

Au commandement de la 3e brigade de cavalerie de la même armée (les deux premières ayant pour titulaires MM. les généraux d'Allonville et Cassaignolles), M. le général de brigade Ney, duc d'Elchingen, disponible.

Par décision impériale, M. le général de brigade Junot, commandant les troupes indigènes dans la subdivision de Médéah, a été mis à la disposition de M. le maréchal commandant en chef l'armée d'Orient, pour être chargé d'une mission particulière.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 15 avril 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a été promu au grade d'officier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, M. Negrier (Philippe), garde principal du génie à Valenciennes : chevalier du 1er septembre 1843; il compte 36 ans de services effectifs et 7 campagnes; s'est particulièrement distingué aux sièges de Saint-Sébastien, du Trocadéro, de la citadelle d'Anvers et de Constantine; décoré au Trocadéro; grièvement blessé à l'assaut de Constantine, où il a perdu l'œil droit.

RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS.

(Organisation réglée par décret du 9 mars 1854.)

UNIFORME : Veste et gilet, forme arabe, en drap *bleu de ciel* avec galons *jonquille*, d'ameublon, forme arabe, en drap *bleu de ciel*. Ceinture en laine *cramoisie*. Caban à capuchon en drap *bleu de ciel*. Turban *blanc*. Calote-chachia *cramoisie*. Souliers jambières en peau. Grand équipement conforme à celui des corps de troupes à pied.

Colonel,	MM. Wimpffen.
Lieutenant-colonel,	Lévy.
Chef de bataillon,	de Maussion.
—	Martimprey-Deschesnes.
Major,	Vilar.
Capitaine adjudant-major,	Gibon.
—	Amadieu.
Capitaine-trésorier,	Allion.
Capitaine d'habillement,	Berthiaux.
Adjoint au trésorier (sous-lieut.),	Janicot.
Porte-drapeau (sous-lieutenant),	Meynard.
Médecin-major de 1re classe,	Vergeaux.
Médecin aide-major de 1re classe,	Mignot.

Capitaines.

MM. Dumoulin.	De Roquefeuil.
Bralilli.	De Bonnevie de Pognat.
Perlin.	Conat.
Ouinemant.	Bonnemain.
Irlande.	Saar.
Gardinet de Villiers.	Boomet.
Boland.	Dermier.
Guardiole.	Panier des Touches.
De Peller.	Pattier.

Lieutenants français. *Lieutenants indigènes*

MM. Rey.	Ben Yehia.
Gallard.	Omar-ben-Mohammed-Tunci.
Munier.	Caddour-ben Brahim.
Laperre.	Ahmed-bel-Arbi.
Feltzenberg.	Mohammed-bel-Gu m.
Beyens.	Méquedi-ben-Mohammed.
Di Cuer.	Mohamed ben-Alssa.
Elsevin.	Mohammed-Zerfanel.
Andrieu.	Mohammed-ben-Tondi.
Pacaud.	Mohammed-Hamed-ben-Ali.
Cardoigt	Abdel Kader-el-Hadi.
Brion.	Le Lammeri.
Chevreuil.	El Arbi-ben-Mhyed.
Clément.	Mahmoud-ben-ben-Selamoud.
Regagnon.	Mustapha-ben-Peyram
Peiser.	Mohammed-bel-Kassem.
Mariani.	Kaddour-Toubar.
Lavigne.	Mohammed-ben-Amar-Chikli.

Sous-lieutenants français. *Sous-lieutenants indigènes.*

MM. Oudet.	Ahmed-ben-Abed-El-Djadi.
Lange de Ferrières.	Gaudier ben-Brahim.
Reymond.	Said-ben-Mohammed.
Fanelier.	Mammouri ben Ahmed.
Verain.	Ahmed-ben-Lassen-ben-Lhaous.
Capitali.	Ali ben-Ouman.
Clemmer.	Ahmed-b-n-Sadded.
Hanusse.	Mustafa ben-Ferkatadji.
Saint-Martin.	Belkassem-ben-Mohammed.
Boulay.	Lekel ben-Brinh.
Lantar.	Ali-ben Toumi.
Bertrand.	Abderrahman-ben-Soliman-Arabi.
Bonnery.	Ali-ben-Ahmed.
Janicot.	Mohammed-ben-Ketil.
Canstère.	Caïmpt-ben-Ina.
Meynard.	Mohammed-ben-Abdel-Kader.
Marion-Dumeraun.	Abdel Kader-ben Feta.
Harivot.	Kaddour-ben Mohammed.
Bourgeois.	Bali-ben-Ali.
Jauge.	

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Mazel-Dugoulot, colonel, sous-chef d'état-major général de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, a été nommé, par décret impérial du 19 avril courant, directeur-adjoint du personnel au ministère de la guerre.

Dernier-Valigny, lieutenant-colonel d'état major, commandant militaire du gymnase musical, a été nommé sous-chef d'état major général de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remp. de M. Mazel-Dugoulot.

Centurier-Devienne, chef d'escadron d'état-major disponible, a été nommé au commandement militaire du gymnase musical, en remp. de M. Dernier Valigny.

Brethaut, capitaine d'état-major de 3e classe, disponible, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris, en remp. de M. le capitaine de Rambaud, qui a reçu une autre destination.

Grumon, lieutenant au 43e de ligne, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Sonnet, commandant la subdivision de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Sont désignés pour être employés aux travaux de la carte de France en 1854, MM. les capitaines d'état-major de 2e classe, disponibles :

MM. Rouby.	MM. Lanier.
Regnot.	Malvaille.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Limayrac, capitaine au 43e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remp. de M. Saar, passé aux tirailleurs algériens.

M. de Boquefeuil, cap tenu au 2e bat. de chasseurs à pied, passe aux tirailleurs algériens.

M. Peistermand, lieutenant-colonel du 20e léger, passe au 5e de même arme, en remp. de M. Capin, qui permute avec lui.

M. Vidal, lieutenant de la 3e comp. de fusiliers de discipline, passe à la 7e de ces compagnies, en remp. de M. Jean, qui permute avec lui.

M. Blaise, lieutenant au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, est nommé à l'emploi de faisant fonctions d'officier d'habillement, en remp. de M. Berthiaux, promu capitaine.

M. Carré, capitaine au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major, en remp. de M. Amelier, passé dans le rég ment de tirailleurs algériens.

M. Golinot de Vilaire, capitaine aux tirailleurs algériens, passe au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine, en remp. de M. Pelisse, qui permute avec lui.

M. Pechot, chef du bat. de tirailleurs indigènes d'Oran, passe au remuandement du bat. de tirailleurs indigènes d'Alger, en remp. de M. Botet, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Bonnemaret, capitaine de 1re classe de l'état-major, attaché au dépôt des fortifications, est nommé à l'emploi d'aide-de-camp pour en remplir les fonctions auprès de M. le général de brigade Doat, appelé au commandement du génie à l'armée d'Orient.

M. le capitaine de Lattegnant de Leloughem, attaché en qualité d'aide-de-camp auprès de M le général Boutault, récemment nommé commandant de l'École impériale polytechnique, a été employé au dépôt des fortifications en remp. de M. le capitaine Boissonnet.

MM. Desfeurs, garde de 2e classe employé à Moulins, passe à Vichy.

Germain, garde de 2e classe à Moulins, désigné pour Vichy, reste à Moulins.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 17 de ce mois, ont été appelés dans le service des dépôts de recrutement :

MM. Murgue, capitaine au 2e d. bon, commandant le dépôt du Jura, aux mêmes fonctions au dépôt des Basses-Alpes, en remplacement de M le capitaine Buffier, admis à la position de retraite;

Robert, capitaine au 48e de dragons, employé en sous-ordre au dépôt de 1re classe du Nord, au commandement du dépôt de 2e classe du Jura.

Par la même décision :

M. Boucher, capitaine au 1er léger, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt du Nord.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Vergeaux, médecin-major de 2e classe au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran, est désigné pour le régiment de tirailleurs algériens.

Digitized by Google

Bibliothèque Nationale de France
Google

ernité, toute fausse interprétation des intentions les plus généreuses et les plus désintéressées.

MANSUET AIN.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présens et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La convention d'alliance conclue et été signée à Londres, le 10 du présent mois d'avril, entre la France et l'Angleterre, dans le but de soutenir l'empire ottoman contre l'agression de l'empire de Russie, cette convention ayant été ratifiée par les deux gouvernemens contractans et les actes de ratification respectifs ayant été échangés le 15 du même mois d'avril, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution :

CONVENTION.

Leurs Majestés l'Empereur des Français et la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, décidées à prêter leur appui à Sa Majesté le Sultan Abdul-Medjid, empereur des Ottomans, dans la guerre qu'il soutient contre les agressions de la Russie, et amenées, en outre, malgré leurs efforts sincères et persévérans pour maintenir la paix, à devenir elles-mêmes parties belligérantes dans ces guerre qui, sans leur intervention active, eût menacé l'existence de l'équilibre européen et les intérêts de leurs propres Etats, ont, en conséquence, résolu de conclure une convention destinée à déterminer l'objet de leur alliance, ainsi que les moyens à employer en commun pour le remplir, et nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires :

S. M. l'Empereur des Français, le sieur Alexandre Colonna, comte Walewski, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Janvier des Deux-Siciles, grand-croix de l'ordre du lionceau du Dannemarck, grand-croix de l'ordre du Christ du Portugal, de Toscane, etc., etc., son ambassadeur près Sa Majesté Britannique;

Et Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la très honorable George-Guillaume-Frédéric, comte de Clarendon, baron Hyde de Hindon, pair du royaume-uni, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, chevalier du très-noble ordre de la Jarretière, chevalier grand-croix du très-honorable ordre du Bain, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères ;

Lesquels, étant réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivans :

Art. 1er. Les hautes parties contractantes s'engagent à faire ce qui dépendra d'elles pour opérer le rétablissement de la paix entre la Russie et la Sublime Porte sur des bases solides et durables, et pour garantir l'Europe contre le retour des regrettables complications qui viennent du trouble si malheureusement la paix générale.

Art. 2. L'intégrité de l'empire ottoman se trouvant violée par l'occupation des provinces de Moldavie et de Valachie et par d'autres mouvemens des troupes russes, LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande se sont concertées et se concertent sur les moyens les plus propres à repousser, dans le territoire du Sultan de l'invasion étrangère, et à atteindre le but spécifié dans l'art. 1er. Elles s'engagent, à cet effet, à entretenir sans les nécessités de la guerre, dans l'armée d'un commun accord, des forces de terre et de mer suffisantes pour y faire face, et sont des arrangemens ultérieurs déterminent ce qu'y a lieu, la qualité, le nombre et la destination.

Art. 3. Quelque événement qui se produise en conséquence de l'exécution de la présente convention, les hautes parties contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités, à moins d'un accord préalablement arrêté entre elles et impériale de Russie une en avoir préalablement délibéré en commun.

Art. 4. Animées du désir de maintenir l'équilibre européen, et ne poursuivant aucun but intéressé, les hautes parties contractantes renoncent chacune à mettre aucun avantage particulier des événemens qui pourront se produire.

Art. 5. LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande reconnaissent avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des autres puissances de l'Europe qui voudraient y entrer.

Art. 6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Londres dans l'espace de huit jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le dix avril, l'an de grâce mil huit cent cinquante-quatre.

Signé : WALEWSKI. Signé : CLARENDON.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 avril 1854.

NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ABBATUCCI.

Par l'Empereur :
Le ministre des affaires étrangères,
DROUYN DE LHUYS.

Nous n'avons recueilli aujourd'hui, sur les opérations militaires en Orient, aucune nouvelle qui nous ait paru mériter confirmation. Nous nous bornons donc à reproduire celle que donnait ce matin le *Moniteur universel*, le gouvernement étant sans nul doute mieux renseigné que personne.

La dépêche télégraphique de Vienne, qui annonçait le bombardement d'Odessa par les flottes combinées, ne trouve rien en question par une dépêche postérieure. Nous n'ajoutons aucune foi au bruit qui s'est répandu du bombardement et de l'incendie de Sébastopol. C'est plutôt à croire que les fortifier et trop bien défendue pour qu'il soit facile de la brûler ainsi.

Mais, par exemple, nous sommes plus disposé à croire au débouch effet pour le séjour de la Dobrudscha. Il paraît sur l'Danube entre deux cités, les troupes qui l'occupent en force doivent y souffrir cruellement, et si elles n'en sortent pas promptement, elles éprouveront des pertes considérables. Il en a été ainsi de 1828 et 1829, et les choses n'ont pu, depuis lors, se modifier d'une manière favorable.

Il faut attendre des nouvelles plus directes pour avoir sur tous ces points des informations dignes de confiance.

Rousemann.

Une dépêche télégraphique de Vienne, en date du 21 avril, annonce qu'un combat assez vif a eu lieu le 16 devant Kalafat : 16 escadrons de hussards et 8 escadrons de Cosaques avec 6 canons étant venus faire une reconnaissance des lignes turques, le pacha a envoyé contre eux deux régimens de réguliers, quelques bachi-bouzouks et 6 canons. Le combat a duré trois heures. Les Russes ont été ramenés vigoureusement jusqu'à Maglitz; ils ont perdu près de 500 hommes; les Turcs n'ont eu que 14 tués et 33 blessés.

Nous recevons de nouveaux renseignemens sur le passage du Danube par les troupes russes. Ils confirment pleinement les détails donnés par le général en chef Omer-Pacha dans son rapport au gouvernement ottoman. La flotille et les nombreux transports dont les Russes pouvaient disposer leur ont permis de passer le fleuve sur trois points, à Pot-Bachi, en face de Machin; à Tchatalar-Tabia, en amont de Toutcha, et sur un troisième point au-dessous de cette ville.

Les Russes ont attaqué avec énergie les fortifications élevées sur les deux premiers points. Un de leurs régimens lancé d'abord contre la position de Tchatal Bournou, a disparu presqu'en entier hommes. Deux bataillons envoyés ensuite ont été à peu près détruits, et il a fallu qu'on envoyât quatre bataillons pour occuper le terrain abandonné.

Les troupes russes chargées de s'emparer de Pot-Bachi ont été trois fois repoussées à la baïonnette et ont laissé plus de 1,000 morts devant les retranchemens. Le désordre a dénoncé trois pièce de canon amenées par les Russes. Le feu de la rive opposée n'a pas permis aux Turcs de les enlever, et elles sont restées jusqu'au soir sur le champ de bataille. Les Turcs ont laissé quelques centaines de morts. Le combat dura sur la tête, exposés au feu des chaloupes canonnières, de vingt-cinq pièces de gros calibre et de deux mortiers établis sur l'île et sur la rive opposée.

Les Turcs ont évacué après avoir brûlé leur dernier caserne, emmenant leurs canons et se repliant sur Karasou. Ce mouvement était conforme aux ordres formels du général en chef; mais avant de l'exécuter, il avait pris pour obéir à ces ordres, on voit que les Turcs ont donné à l'ennemi de nouveaux et brillans témoignages de leur bravoure.

(*Moniteur universel.*)

Le maréchal de Saint-Arnaud est arrivé à Marseille le 19. Il a pris possession de son commandement, a reçu les corps constitués et a passé la revue des troupes les 21 et 22.

Il s'est rendu à Toulon le 23 et est aujourd'hui, 25, de retour à Marseille, où il s'embarquera le 27 sur le *Caton*, qui est accompagné du *Dauphin*, lequel porte les chevaux.

L'embarquement des troupes appelées à faire partie de l'armée d'Orient continue à Marseille et à Toulon avec la plus grande activité. Tout ce qui est nécessaire au transport de l'infanterie, l'administration de la guerre pourvoit en transport des troupes à cheval, artillerie, cavalerie, équipages militaires, ainsi que de tout le matériel. Sa mission devait naturellement rencontrer des difficultés de toute nature; mais ses efforts aussi intelligens et actifs que persévérans sont parvenus à les surmonter en moins de semaines qu'il n'avait fallu de mois pour les préparatifs des expéditions de la Morée et de l'Algérie.

Les opérations d'embarquement ont eu effet commencé dès 20 ou 25 mars, et jusqu'à ce jour l'administration de la guerre a mis à la disposition de l'amiral Hamelin et de l'amiral Gueydon 64 navires pouvant recevoir 6,500 chevaux et un matériel qui dépasse 14,000 tonnes. Plus de la moitié sont notoires pour quatre cents, et pourront faire deux voyages, chaque trajet étant estimé, pour l'aller et le retour, en moyenne à cinquante jours.

Au 19 avril, 181 navires étaient déjà sortis du port de Marseille : 93, chargés pour Gallipoli, avaient à bord 2,118 chevaux en malades, et les 88 autres, expédiés en Algérie, devaient y prendre 1,896 chevaux ou mulets. En outre, un certain nombre de bâtimens, affrétés directement par l'Algérie, ont également emporté des chevaux, ce qui élève à environ 5,000 le nombre de chevaux ou mulets embarqués pour Gallipoli.

Toutes les dispositions sont d'ailleurs prises pour embarquer à Marseille 1,200 à 1,500 chevaux par semaine.

La même activité pendant à l'embarquement du matériel de toute nature, et, à dater du 15 avril, celui de M. le ministre de la guerre, notre armée d'Orient est assurée d'être abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire à une armée en campagne.

Boudouin.

Théâtre de la guerre en Orient.

Le passage de l'armée russe sur la rive droite du Danube, dans la Tartarie de Dobrudscha, a fait prendre une nouvelle face aux opérations militaires en Orient.

Les troupes du czar paraissent décidées dans une situation telle qu'elles soient obligées, si elles ne veulent pas repasser sur la rive gauche du fleuve, de chercher à faire un mouvement en avant, et il ne faut pas perdre de vue que Constantinople est pour elle le point objectif de la campagne commencée.

Ceci posé, il est d'un grand intérêt de connaître quel sont les obstacles naturels qu'elle peut rencontrer et doivent retarder leur marche, abstraction faite d'ailleurs de la défense vigoureuse que, sans nul doute, leur opposeront les armées turques et anglo-française. Il est curieux aussi de se rendre compte de la configuration du théâtre de la guerre entre Constantinople et des routes qui mènent des différens points de cette base d'opérations des Russes jusqu'à la capitale de l'empire ottoman.

Ces obstacles naturels sont : la configuration du pays, les montagnes, les cours d'eau et l'état des routes; les obstacles artificiels sont les places fortes ou les camps élevés par les Turcs.

Nous ne ferons que constater les obstacles artificiels; ils ont été souvent et longuement décrits dans beaucoup de livres et de journaux. Ce sont les places de Silistrie, sur le Danube; de Varna, à l'est, on'le bord de la mer; de Schumla, plus à l'ouest; où se trouve un camp retranché; de Sophia, à l'Ouest; puis, sur la rive gauche du fleuve, le point très important de Kalafat, tenté en échec la droite de la ligne des Russes, et d'où les troupes ottomanes peuvent toujours menacer non-seulement la base d'opérations, mais les lignes de retraite des armées ennemies.

Beaucoup plus en arrière, à l'entrée de la vallée de la Maritza, se trouve la ville d'Andrinople, et enfin Constantinople, dernier rempart de la puissance ottomane en Europe.

Les obstacles naturels sont plus sérieux encore que les obstacles artificiels, et la part, dans le Danube à Constantinople, offre une foule de positions militaires d'une facile défense.

Ce sont d'abord les Balkans, dont la largeur moyenne est de 25 à 30 lieues, qui s'étendent de la Mariza, à l'ouest, jusqu'à la mer Noire, rivière dont la source est dans la partie ouest des Balkans; la Maritza descend vers Andrinople, encourant du nord-ouest au sud-est, forme une seconde ligne presque parallèle aux montagnes, puis se redresse à Andrinople pour courir du nord au sud et se jeter dans le golfe d'Enez; enfin, en troisième ligne, la chaîne des Strandja-dagh, qui se rapproche de la mer Noire et vient aboutir à la pointe sud-est de la presqu'île.

La Bulgarie est, dans certaines parties du bas danube, un pays marécageux. Il est en général très accidenté, et courert de forêts considérables lorsqu'on se rapproche des Balkans. La Roumélie est montagneuse dans sa partie nord, accidentée et couverte de sièges dans sa partie sud.

Il est donc facile à une armée — forcée de prendre la défensive — d'arrêter longtemps, dans le trajet des bords du Danube à Constantinople, des troupes ennemies, obligées pour vivre de tirer leur subsistance du pays, dans un pays où la population est hostile, dont les habitations sont clair - semées; mais ce qui rend plus difficile la marche d'une armée envahissante, c'est le manque absolu et le petit nombre de routes carrossables qui aboutissent de Valache à Constantinople.

Nous allons chercher à donner une idée de ces routes et des distances à parcourir.

Des bords du Danube à Andrinople, point sur lequel convergent les lignes stratégiques, il existe quatre routes à peu près praticables aux voitures; toutes les quatre traversent les Balkans.

La première et la plus à l'ouest, partant de Widdin, vient à Gorgouchevatz; de ce dernier point à Nissa (située sur la Nissava, un des affluens de la Morava). Nous est le nœud d'où partent les autres routes qui vont au bas Danube. De Widdin à Nissa, la route traverse souvent des défilés difficiles; elle a une longueur de trente lieues environ. De Nissa, elle suit la vallée de la Nissava jusqu'à passe à Schalanitza à Sophia, après un parcours de cinq lieues. A dix lieues de cette ville importante, elle abandonne la vallée de la Nissava pour entrer dans celle de la Maritza, et aboutit à Andrinople, sous la désignation de la route de Philippopoli, qu'elle devient par Tchiuman (14 lieues), Tatar-Bazardjick (12 lieues), Peru (8 lieues), Paparli (5 lieues), Ouzoundjova (12 lieues), Hermanli (6 lieues), Papa-Eski (8 lieues), Mustapha (7 lieues) et Andrinople.

On voit donc que la route, assez mauvaise dans sa partie nord, qui de Widdin conduit à Andrinople par les vallées de la Nissava et de la Maritza, a une longueur de 140 à 145 lieues (de 4 kilomètres).

Cette ligne est la plus longue; mais elle traverse deux vallées fertiles, bien cultivées, surtout celle de la Maritza, abondante en fourrages, en bétail, et pouvant fournir des vivres en grande quantité.

Pour les Turcs, qui occupent le pays et ont les réserves de la partie ouest de leur armée à Sophia (citée plus haut), cette ligne a un grand intérêt; pour les Russes, elle serait trop éloignée des routes centrales, d'autant plus qu'entre cette ligne ouest et la nôtre, il y a peu de lignes secondaires transversales pouvant relier les deux routes. Il est donc très apparent de ce côté se trouverait donc pour ainsi dire complétement isolé du centre d'action.

La seconde route stratégique qui mène du Danube à Andrinople, part de Sistova, dans l'Eyalet de Silistria (Bulgarie, ancienne basse Mœsie).

Sistova est une ville ouverte, ayant un château; elle fut prise en 1810 par les Russes; elle compte 22,000 habitans.

De Sistova, la route vient à Nikoup, après avoir coupé perpendiculairement plusieurs petits cours d'eau sans importance, affluens de la Jantra, et après avoir suivi quelque distance une ligne parallèle à cet affluent de droite du Danube. De Sistova à Nikoup, on compte 53 kilomètres (13 lieues). Un corps de troupes non inquiété par l'ennemi se mettra pas moins de 3 jours d'une grande fraîcheur à cette distance.

De Nikoup à Ternova, 24 kilomètres (6 lieues). La route, après avoir franchi le Nikoup, petite rivière, court en remontant la rive droite de la Jantra. Ternova est une place de 12,000 habitans, ayant une bonne et épaisse muraille et un grand château; elle pourrait servir de point d'appui, de poste fortifié pour un corps de troupes en retraite sur Andrinople.

De Ternova à Kolarova, 48 kilomètres (12 lieues), il faut deux jours de marche. La route coupe la Jantre en trois endroits différens, passe définitivement sur la rive droite de cette rivière à Ternova, et entre vers ce point dans un pays qui commence à devenir assez accidenté.

Kabrova n'est pas une ville importante par le nombre de ses habitans, mais par sa situation à l'extrémité du grand défilé. C'est à cet endroit que commence la défense sérieuse de la montagne, en pour s'élever jusqu'au col, point de séparation des deux versans de la chaîne limitrophe de la Bulgarie et de la Roumélie. Le défilé a une traverse qui a près cinq lieues un pays difficile, en pleine montagne, des défilés boisés, des gorges étroites bordés de rochers escarpés, des points épineux, de grands dangers-mêmes pour la cavalerie. Partisterie et les bagages, ou les armes offensifs d'une armée en retraite peuvent être terribles. Kabrova est donc comme une des clefs des Balkans. Le col est à plus de 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer.

De Kabrova à Kasanlik, 40 kilomètres (10 lieues), dont dont on trois à faire dans le versant méridional de la montagne. Cet trois lieues achevées, on descend dans la vallée de Tundjé, et la route court en descendant la rive gauche de cette rivière pendant quelques lieues, dans une belle plaine assez large.

De Kasanlik à Eski-Saghra, 30 à 40 kilomètres (9 lieues). La route, à quelques lieues de Kasanlik, s'incline vers la sud, coupe la Tundja, traverse un pays accidenté, difficile et peu habité.

D'Eski-Saghra à Tchiuli-Kevi (ou Aladjak), 30 kilomètres (7 lieues 1/2). La route devient plus facile, et passe à peu de distance de villages, de petit hameaux pauvrement habités.

De Tchiuli-Kevi à Karabounar, 24 kilomètres (6 lieues).

De Karahouman à Arabadji-Keui, 30 kilomètres (7 lieues 1/2). Ces deux étapes sont dans des contrées accidentées, basses et difficiles. Un peu avant d'arriver à Karahouman, on trouve un court d'eau assez considérable, la Jandéré, affluent de droite de la Tounda. La encore, beaucoup de positions propres à une bonne défensive se présentent pour une armée en retraite.

De Arabadji-Keui à Bairo-Mostapha-Pacha, 30 kilomètres (7 lieues 1/2), moitié sur la rive droite de la Maritza, qui la route atteint et coupe à un petit hameau nommé Kebitche, à 3 lieues d'Arabadji.

De Mustapha à Andrinople, 36 kilomètres (9 lieues). Après Mustapha, la route passant sur la rive gauche de la Maritza, sur la vallée de ce fleuve, coupe quelques petits ruisseaux sans importance.

Andrinople (Erèneh) a 100,000 habitants. Elle est construite en partie sur une colline et en partie sur les rives de la Tounda, près de son confluent avec la Maritza. C'est pour ainsi dire la seconde ville de l'empire. Autrefois les fonctionnaires étaient entassés d'une façon terrible comme dans toutes les villes et cité. Aujourd'hui, il ne reste de ces ouvrages que des ruines, auxquelles sont appuyées les maisons; cependant la ville est facile de mettre la place à l'abri d'une attaque.

La route de Sistova à Andrinople a donc une longueur de 86 lieues. Un corps de troupes agissant par cette ligne ne pourrait mettre moins de douze journées pour franchir cette distance. Si on ajoute trois séjours, ce qui n'est pas considérable, eu égard aux fatigues que présente la marche à travers un pays aussi difficile, aussi accidenté et aussi peu peuplé, on arriverait à cette conclusion : que si une armée européenne, opérant de ce côté, parallèlement à d'autres corps qui suivraient les autres lignes stratégiques, mettait quinze grands jours à se rendre de Bulgarie à Andrinople, sa marche qui ne fût rendue par aucun obstacle matériel, fut que crux-mêmes et assez fréquentes dans divers, negen dans la montagne; et surtout par aucun obstacle artificiel, tel que la défense d'une armée ou d'une ville, comme celle de la Turquie. Cette dernière hypothèse n'est nullement admissible en ce moment, quand on considère l'incapacité et la ferme attitude dont les troupes turques ont fait preuve dont toutes leurs rencontres avec les Monténins.

Dans de prochains articles, nous étudierons les autres lignes du Danube à Andrinople et à Constantinople.

P. de Courtin.

L'*Abbaye* annonçait dernièrement la terminaison du monument érigé à Méred, à la mémoire des *rinqt-deux* braves qui soutinrent, le 11 avril 1842, un glorieux combat contre *trois cents cavaliers arabes* ; huit d'entre eux furent tués et sept furent blessés, dont deux très-grièvement.

L'inscription suivante a été gravée en arabe et en lettres de grande dimension sur l'une des faces :

Ce monument a été élevé
En souvenir du noble courage et de
La bravoure de vingt-deux soldats
Des troupes françaises
Qui ont tenu en échec trois cents cavaliers,
Et qui les ont combattus tous un à un corps à corps, entour.
Au commencement de Rebi, 1er de l'an 1258.
(11 avril 1842.)

A cette occasion, l'*Akhbar* reproduit le récit de cette mémorable action, tel qu'il se trouve dans la brochure de M. Berbrugger, qui a pour titre : *Campagne du 26e de ligne en Afrique, de 1837 à 1841.*

Nous croyons utile, dans un moment où nos soldats sont appelés à faire leurs preuves d'intrépidité sur un terrain plus vaste et en présence d'ennemis non moins redoutables, de reproduire à notre tour un récit qui honore à un tel point l'armée française dans la personne de quelques-uns de ses enfans.

Baussmann.

Le 11 avril 1841, jour à jamais mémorable dans les annales du 26e de ligne et, nous en avons la certitude, dans toutes celles de l'armée d'Afrique, une correspondance extraordinaire devait partir de Bouffarick, pour Blidah. Le commandant supérieur devait lui donner, pour l'escorter, un détachement de cent hommes du 26e, commandés par un sergent, et auxquels on adjoignit un brigadier et deux chasseurs. Le reste de la garnison était de service ou dans ses quartiers. Le fidèle détachement se mit en route pour sa destination; avant d'arriver au ravin de Beni-Méred, il rencontra l'ennemi, embusqué en grand nombre. Il n'y avait aucun moyen de l'éviter, ni même de chercher une position favorable à la défense. Le sergent Blandian et sa troupe prirent bravement ce combat inégal et s'arrêtèrent sur la route, à laquelle on on vernait de reconnaître les Arabes, qui se trouvaient autant à droite qu'à gauche de la route. Quelques grands parus des cavaliers Amrawa, sobitio du kaïdah de l'Est, Ben-Soliem. La résistance paraissait tellement impossible, et les Arabes nous croyaient si désarmés, que, sans aucun d'entre eux, que chacun contestât avec nous avaient mis dans familiarité avec notre brigade, et s'étaient mêlés au gros de la troupe, savance vers Blandan et l'engagé à se rendre. Le brave sergent répondit à cette invitation par un coup de fusil qui tua le parlementaire.

Alors commence un combat acharné. Blandan, atteint de trois balles, tombe en s'écriant : « *Courage, nos amis débarquent sur la plage !* » Cet espoir était une illusion. Les Arabes, en nobles cavaliers, est réellement arrivé; malgré le feu pour empêcher des Arabes qui cernaient la faible détachement, la lutte continue. Dix-sept hommes sont morts ou ne combattent plus non rangs; plusieurs ont succombé, et beaucoup ne peuvent plus faire usage de leurs armes. Cinq seulement existent encore : Ben, Giraud, Estal, Maremand et Monot, intrépides soldats, dont les noms doivent être conservés, défendent leurs camarades blessés ou morts dont ils croyaient bientôt partager le fin glorieuse, lorsque, du Bouffarick, arrivé, au galop, le lieutenant-colonel Morris, suivi de quelques hommes; en même temps, deux Arabes, du haut d'un mamelon, avaient aperçu, lentement, avec un détachement de trente hommes qui exécutaient alors les travaux de ce poste.

Valgrè ce renfort, la partie était encore bien inégale; mais l'espoir de sauver des frères d'armes double le courage de tous et fait qu'on ne compte pas les ennemis. On se précipite sur les gens de Ben-Salem, qui ne tardent pas à fuir, laissant sur la terrain une partie de leurs morts et sans avoir pu couper une seule tête, sans avoir emporté une seule arme ni le moindre trophée qui pût les consoler de leur défaite. Aux cinq braves du 26e qui ont eu le bonheur de ne pouvoir aucune blessure, il était soutenir le brigadier Vilters et le chasseur Lemercier; qui, non plus, ne furent pas atteints.

Les morts étaient : le sergent Blandan, qui avait reçu trois blessures; les fusiliers Giraud, Rive, Redi, Lecoute, Zanscher, Lacroux et le chasseur Ducasse. Les blessés : les fusiliers Leclair, amputé de la cuisse; Ramachar, Pérè, Laurens, Bourrier, Michel; enfin, le clairon sous-aide Ducros, qui fut amputé du bras.

Un fait d'armes aussi mémorable ne pouvait manquer d'exciter un vif enthousiasme, non seulement en Afrique, mais aussi en France. Une souscription ouverte pour élever à Méred un monument commémoratif de cette glorieuse lutte, atteignit promptement le chiffre de 25,000 francs. Un jeune peintre, M. Vacherot, en fit le sujet d'un tableau qui attira la foule à l'exposition. Le conseil municipal de Lyon, ville qui avait vu naître le sergent Blandan, vota à l'unanimité, une somme de mille francs pour le monument de Méred.

De nombreux Annuaires ont déjà été publiés sur l'Algérie; mais aucun jusqu'à ce jour n'a aussi complètement satisfait aux exigences d'une publication de cette nature, que le Tableau de M. Vaczaret, *Annuaire descriptif et statistique de la colonie pour 1854*, par M. Jules Duval (1). Dans un volume d'un format commode et portatif, l'auteur a heureusement réuni et coordonné tous les documents et les indications les plus propres à faire connaître sous toutes les faces notre importante possession algérienne. Organisation du gouvernement, administrations publiques et privées, description détaillée de l'Algérie en général et de ses trois provinces, de Constantine et d'Oran, en particulier, résumés historiques de la conquête, de l'organisation et de la colonisation, notes officiels et géniques élevées sur les ressources territoriales, mouvement entre l'Algérie et la France, tel est le résumé sommaire du cadre qu'embrasse le *Tableau de l'Algérie*, et dans lequel l'auteur a fait entrer, outre d'excellents conseils aux émigrants, des renseignements fort utiles sur les questions d'un haut intérêt pour des diverses cultures, les mines et carrières, les fortunes faites par les colons, les transports par terre et par mer, etc.

Le but que s'est proposé M. Vaczaret a été de faire connaître l'Algérie à l'étranger, à la France, à l'Algérie elle-même, qui ne se connaît pas assez, et nous le félicitons de l'avoir atteint.

Il y aurait d'ailleurs presque de l'ingratitude à oublier les nombreux services que l'Algérie a déjà rendus à la France. Nous n'en citons ici que quelques-uns qui rentrent plus particulièrement dans notre spécialité : la mer Méditerranée, purgée de pirates, extension du territoire français, porté presque au double de son étendue; développement de la marine nationale par la création d'une marine marchande; consolidation de la puissance française sur les rivages méditerranéens par l'occupation d'une position maritime et militaire de premier ordre; rayonnement de l'influence française sur les États barbaresques, sur l'Égypte et la Mecque; entretien sur le pied de guerre, et à tour de rôle, d'une grande partie de nos soldats, qui, endurcis par cet apprentissage à la marche et aux fatigues de la guerre, par d'incessants combats, au rude métier des armes, sont toujours prêts à entrer en campagne et à faire face à l'ennemi sur tous les champs de bataille. N'est-ce pas enfin, grâce à l'organisation si parfaite de notre armée d'Afrique, que nous avons pu doubler et remplir, en deux ou trois semaines, sur le littoral et d'embarquer les nombreux bataillons tirés des trois provinces, pour aller grossir les rangs de notre armée d'Orient.

Pour rendre son travail digne de sa destination, M. Duval n'a pas seulement consulté les souvenirs d'un assez long et récent séjour et d'excursions multipliées en Algérie. Il a soigneusement complété sa propre expérience et le dépouillement des principaux ouvrages sur la colonie, et surtout de la collection des *Tableaux de la situation des établissements français en Algérie*, qui forment, pour ainsi dire, la source, inépuisable mine de documents authentiques. Il a fait appel aux talens qui ont consacré leur plume à l'Algérie. A la suite de quelques pages consacrées à l'historique, à la topographie et surtout de notre *Émancipation de la femme arabe* par la civilisation française, œuvre dont a la plume exercée de M. Ernest Feydeau, actuel attaché chargé des affaires arabes d'Orléansville et auteur de plusieurs publications justement estimées, entre autres les *Études sur l'insurrection du Dahra*.

Parmi les écrivains algériens dont il a utilisé les travaux, M. Jules Duval mentionne, après les savantes recherches de MM. Carette et Warnier sur la géographie et l'histoire de l'Algérie, M.M. Renou, Berbrugger, Walsin-Esterhazy, Wash et de Wash à Constantine, a recueilli de précieuses observations géologiques, physiques, astronomiques; Mac-Carthy, qui a consacré plus de quatre années à ses explorations géographiques; Berbrugger, qui, par la voie de la presse périodique, fait l'éducation du public algérien en matière d'archéologie; Cherbonneau, qui s'occupe de traduire les historiens arabes des deux dernières années; le docteur Bodichon, qui a fait une monographie traduction de l'histoire des Beni-Khalloun; Bouffard, l'habile artiste dont les cartes sont un servi à l'étude de la colonie; Pallet Bargès, qui l'a éclairé sur les théâtre de ses investigations historiques et philologiques; Fournel, Ville et Duhocq, ingénieurs; Durrieu de Maisonneuve et Moulay, botanistes; Hardy, agriculteur; tous propagateurs infatigables par la plume et par l'action.

Bien d'autres encore ont puissamment contribué à rendre facile à M. Duval sa vaste tâche. Il cite, dans l'armée, MM. le général Pélissier, le colonel Daumas, le commandant de la Marre, le commandant Du Barrail, dont les travaux scientifiques ou les reconnaissances militaires ont éclairé des aspects nouveaux ou peu connus du pays; et parmi les publications faites en France, la *Revue de l'Orient et de l'Afrique*, dirigée par MM. Ubicini et Lavollée, les *Annales de la colonisation algérienne*, fondées et dirigées par M. H. Peut, recueils spéciaux qui consacrent à l'Algérie la plus grande partie de leurs colonnes.

Par ces mentions qui précèdent, nous nous sommes associés à la généreuse pensée de M. Duval d'aider, comme lui, autant qu'il est en nous, à populariser les noms de cette pléiade d'hommes laborieux et dévoués dont toute la récompense consiste le plus souvent dans la seule satisfaction de leur propre conscience. Continuer les études salvantes dans le même esprit qu'en 1854, le *Tableau-Annuaire* deviendra à

(1) In vol. in-12. Chez Just Rouvier, 36, rue de l'Abbaye-Médecine. Prix : fr. 50 c.

l'avenir, suivant le désir et l'expression de l'auteur, l'une un vrai collective, voix du l'Algérie racontant à la France, dans un compte-rendu annuel, ses travaux, ses épreuves, ses progrès, ses espérances, ses services, et les révélant ses destinées.

M. le ministre de la guerre, juste appréciateur du mérite de cette publication, qui lui a paru d'une utilité réelle et rédigé d'une manière très intelligente, a fait souscrire, pour le service de son département, au *Tableau de l'Algérie*.

P. de Courtin.

Une publication d'une intérêt vient d'être faite par les soins de l'habile directeur de la Bibliothèque des chemins de fer ; c'est un livre intitulé : *des Chemins de fer au point de vue social et civilisateur*, dont l'auteur est M. Adolphe Marechal, ancien directeur à la très civile. Si ce n'est pas le premier fois que l'on a envisagé les vues nouvelles sous ce rapport philosophique, ce livre nous semble au moins être le premier qui ait fait de cette idée un tems précis et développé avec soin.

La spécialité de notre feuille nous fait généralement une loi de nous abstenir de faire connaître l'ouvrages traitant de semblables sujets ; mais en parcourant celui-ci, nous y avons trouvé un passage où M. Jules Marechal tone la mesure gouvernementale qui réserve aux anciens soldats une part des emplois dans le service actif des chemins de fer, et nous nous en emparons avec empressement comme d'une chose qui remette parfaitement dans le cadre qui nous est tracé.

« A l'époque où nous nous trouvons, dit-il, il est certain que d'anciens soldats sont éminemment propres à les bien remplir; leurs habitudes de discipline, de régularité, sont autant précieuses dans un service où l'activité est presque tout et l'on peut dire que, plus le nombre des employés de cette sorte sera élevé, plus la sécurité de la circulation sera garantie, ce qui est assurément l'observation rigoureuse de la consigne donnée. C'est une justice que je suis heureux de saisir en l'occasion de rendre à cette estimable fraction du personnel des chemins de fer. La profession des armes laisse, à beaucoup d'égards, d'excellentes traces dans les esprits, et ses crpemens, portés dans la vie civile, ont presque toujours concouru à faire du soldat un citoyen utile et honnête. L'armée est l'écrivai honnête de la France ; en tout temps, elle l'a couverte de gloire. A des époques désastreuses (dont bien veuille nous sauver le retour!) la vertu semble s'être réfugiée dans les camps, ensuite qu'elle était des villes par les bontés ou les faiblesses des dirigeans, et, dans les temps paisibles, les camps, à leur tour, reversent incessamment dans la population civile des éléments vivans d'ordre, de droiture et de bonne conduite de la h, qui l'améliorent en l'honorant. Ne fût-ce donc que par l'esprit de gratitude, il est juste, il est bon de s'occuper activement du sort des anciens militaires ; mais on voit qu'ici, c'est de plus en service rien rendu à l'intérêt public et à la prospérité des entreprises aux directions de chemins de fer d'étendre, autant que possible, la mesure, bien plutôt que de la restreindre. »

Il y aussi, dans le livre de M. Marechal, pour ce qui concerne la question militaire, un passage qui nous semble devoir dans notre compétence : c'est celui où il propose de mettre les chemins de fer, en temps de guerre, sous la sauvegarde du droit des gens.

Sans contester ce qu'il y aurait certainement de bon et d'utile à l'adoption d'une telle mesure, au point de vue social, nous ne saurions admettre la possibilité de faire remporter tous les inconvéniens que présenterait son application pour le rapport militaire. Elle serait tout à fait en opposition, par exemple, avec le principe stratégique d'après lequel une armée en retraite, ou qui craint d'être tournée par l'ennemi, fait rompre tous les ponts qui pourraient faciliter les opérations dirigées contre elle par obliqui, pour mettre obstacle à la marche de ses colonnes.

Nous sommes donc forcés de faire non réserves contre cette proposition de l'honorable auteur, tout en rendant hommage à la pensée civilisatrice qui la lui a inspirée.

Nécrologie.

M. le général de brigade Levavasseur, commandeur de la Légion d'honneur, officier de Saint Louis et de Wasa, de Charles III d'Espagne, est décédé à Rouseville-Bussecourt (Seine-Inférieure), à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Levavasseur (Charles-Amable) était né à Rouen (Seine-Inférieure), le 21 Juin 1769.

Son père, négociant, avait rempli avec distinction les fonctions de premier officier échevin et de juge consul de la ville de Rouen. Louis XVI l'avait anobli en récompense des services qu'il avait rendus au commerce, et Napoléon l'éleva à la dignité de sénateur. Deux de ses frères étaient morts, l'un dans l'artillerie de terre, l'autre dans l'artillerie de marine.

Admis comme garde à pied dans la garde constitutionnelle du roi le 19 janvier 1792, Levavasseur donna sa démission de cet emploi le 10 août suivant. Le 27 avril suivant, le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Vermandois, 41e d'infanterie, et à cela de Rhétenant le 1er octobre de la même année.

Adjoint à l'adjudant général Vial le 1er vendémiaire an IV, il fit la campagne de l'armée de Sambre-et-Meuse. Capitaine le 1er germinal an V, aide-de-camp du général Vial, il fit la campagne de l'armée d'Italie. Chef de bataillon aide-de-camp de son frère, alors général de division Levavasseur le 26 messidor an XI, il reçut la croix d'officier de la Légion d'Honneur le 28 prairial an XII.

Nommé chef de bataillon au 17e léger le 5 ventôse an XIII, major à la suite le 15 janvier 1807, major du 16e le 22 février suivant, promu au grade de colonel du 15e régiment d'infanterie de ligne le 18 janvier 1813, il fit les campagnes de l'an XIII à l'armée des côtes de l'Océan et celles de 1806 à 1814 aux armées d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, du Rhin, de Portugal et d'Espagne.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche devant Pampelune, le 28 juillet 1813, il reçut à cheval d'officier de la Légion d'Honneur le 25 novembre de la même année.

Rentré en France en 1814 et maintenu à la tête de son régiment à la réorganisation de l'armée, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 novembre de ladite année.

Dans les Cent-Jours, il fit la campagne de la Vendée sous les ordres du général Lamarque. Le 26 septembre 1815, il fut compris dans le licenciement général de l'armée et renvoyé en demi-solde dans ses foyers.

Digitized by Google

Rappelé au service le 3 juin 1830 comme colonel de la légion de la Loire, devenue 8e régiment d'infanterie légère, il fit la campagne d'Espagne et se distingua le 28 juillet 1823 à l'affaire de Campillo d'Arenas, où il fut blessé.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 11 août 1823, il collecta l'automne et le reposa à de la position d'Upper le 12 du même mois, il se fit de nouveau remarquer à l'affaire de Jaen le 12 septembre suivant.

Employé en France et mis en disponibilité le 1er janvier 1824, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 30 octobre 1829.

Compris dans le cadre de réserve de l'état-major général de l'armée le 22 mars 1832, le général Levavasseur fut retraité le 11 juin 1832.

Il avait été rétabli de la retraite le 26 décembre 1832 et il mis dans le cadre de réserve rétabli par décret impérial du 1er du même mois.

Les conseils d'administration des corps de cavalerie et d'artillerie qui ont se sont pas encore pourvus de l'*Abrégé du cours d'équitation*, par le comte d'Aure, un vol. in-16, du prix de 3 fr. cartonné en toile ; ouvrage prescrit par M. le ministre de la guerre), peuvent en faire la demande à M. J. Dumaine, 30, rue et passage Dauphine, qui s'empressera de répondre à leurs demandes.

Nous avons annoncé, les 31 mars, 1er et 16 avril 1854, *le Manuel d'administration et de comptabilité*, par M. le major Burin. Cet ouvrage forme un volume in-8° avec un grand nombre de modèles et de tarifs. Prix : 5 fr ; chez Mme veuve Berger Levrault et fils, à Strasbourg, et chez Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15, à Paris. — Les corps qui demanderont 20 exemplaires au moins, les obtiendront entiers au prix de souscription, à fr.

Erratum. — L'auteur de l'ouvrage des *Notions sur le passage des rivières*, annoncé dans les nos des 11 mars, 1er et 16 avril, est le général Duzer, et non Duzer.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er mai, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

Le directeur-gérant responsable : H. DAUMAS.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Un major d'infanterie désire permuter avec un chef de bataillon d'infanterie de ligne ou légère.

— Un major de cavalerie de ligne désire permuter avec un chef d'escadrons.

— Un capitaine du 70e de ligne, en garnison au Havre, désire permuter avec un capitaine d'un régiment qui va faire campagne.

— Un capitaine de gendarmerie désire permuter avec un capitaine trésorier de son arme.—S'adresser à M. Taconnet, rue Traverse, 22, à Paris.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon (31 décembre 1853), désire permuter avec un sous-lieutenant d'un régiment en France.

MM. A. SCHMELTZ et D. SCHMELTZ, 11, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des draps fourres de toutes les nuances pour schakoques et porte-manteaux.

Ces draps sont aussi bons teints que le drap fin lissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une échantillon en fournir un pour l'essai de doublure, le frottement du sabre ne l'use pas, et il y a parfaite similitude entre l'épaisseur de fourre et celle du drap.

On envoyait des échantillons.

— M. Godfroy, tailleur militaire, nouvellement connu par ses uniformes et ses habillements exacts, vient de transférer ses magasins de la rue Saint-Honoré, 8, rue Richelieu, — MM. les officiers qui composent sa nombreuse clientèle, trouveront, comme par le passé, dans son nouvel établissement, le bon goût, l'élégance, la distinction, qui avaient depuis dix ans la supériorité incontestée de cette maison.

— M. Aldrovich, dessin-Fabricant, breveté-tailleur au 2e de spahis, à Mascara, demande à contracter pour l'emploi de maître cordonnier ou de maître tailleur dans cette arme. Il offre un cautionnement de 3 000 fr.—S'adresser au conseil d'administration du 1er régiment de spahis, à Mascara (Algérie).

— A vendre, une très jolie jument de 3/4 sang normande, pouvant monter un officier d'état-major ou de cavalerie légère. S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le pâton.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour le Comptabilité de l'Armée.

COURS COMPLET D'ÉTUDES À L'USAGE DES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES
Du Deuxième Degré (Infanterie et Cavalerie),
Pour répondre aux Programmes insérés au Journal Militaire Officiel 17 septembre 1853.
2 volumes in-16 jésus collé, de plus de 700 pages chacun.—Prix ; 9 fr., et 10 fr. franco par la poste.

NOUVELLE LIBRAIRIE MILITAIRE DE HANNEQUIN FILS.
29, avenue Lamotte-Piquet, près l'Ecole-Militaire, à Paris.

DE L'INSTITUTION
ET DE L'HOTEL
DES INVALIDES
LEUR ORIGINE, LEUR HISTOIRE.

Description du Tombeau de l'Empereur
Et de l'intérieur de l'hôtel des Invalides.

Par G. de Chamberet,
Chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp du Gouverneur des Invalides.

TABLE
ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE
De toutes les Dispositions législatives et réglementaires
insérées au
JOURNAL MILITAIRE
Officiel
Pendant les années 1850, 1851, 1852 et 1853 inclusivement,
Par GONYOT,
Ancien commis de l'Intendance militaire.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DE
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.
Objets à l'usage de MM. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Bateaux portatifs, Pontons, Ceinture et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à avoine, à provision, Sacs et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Helvétius, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FIQUE. — GANTS DE MANCHE.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pas de concurrence possible.
Rue Lamo-le-Grand, 25, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 19, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 21.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se plaçant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 300 kilog. et n'en pesant que 4 1/2. Seront mis chacune marque
Prix : de 25 à 30 fr.
Lit, même système, une partie, pesant 8 kil. — Prix : de 50 à 75 fr.
Tentes-abris portatives, bons existe-forts, depuis 100 fr. — Autres pliants, matelas spéciaux. — ARCHIAS, fils, 33 bis, rue Neuve-St-Merry, à Paris.

NOUVELLE LUNETTE DE GUERRE d'une grande force, indiquant les petits détails à des distances par des chiffres lumineux. — Prix : 30 fr. — HANN-DELLER frères, boulevard des Italiens, 6.

PERRIN DIVINE. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelle ou **SAMPSO** nouveau et au niveau d'argent.—Parais rue Rambuteau, 46. (Voir Exportation.)

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est* LE COURS GÉNÉRAL DES
ACTIONS par Jacques BRISSON, paraissant tous les jours, contenant les placements d'argent, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques, bancaires, etc ; place de la Bourse, 31, à Paris. Prix : pour un an, 7 fr. pour 6 mois, 3 fr. pour les départements, 9 fr. pour l'étranger. — IL PARAÎT LE 1er DE CHAQUE MOIS LA GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

AVIS
5, Les Annonces et Insertions dans *le Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 11.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg Montmartre, 11.

LÉGISLATION MILITAIRE OFFICIELLE
(Recueil complet), — PAR M. GONYOT,
Approuvé par Son Exc. le Ministre de la guerre.
Un volume in-8e de plus de 600 pages avec les tableaux.
Le meilleur Manuel à la plus complète des Législations publiées. 12 fr. 50 c.
Chez FRANCK, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.

DROITS DES PÊCHEURS
Suivis d'instructions sur la pêche à la ligne, par A. MORICEAU, fournisseur breveté de S. M. l'Empereur.
France, 30 centimes, payables en timbres-postes.
36, quai de la Mégisserie, au Marin-Pêcheur.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE POUR LA FLÈCHE ET ST-CYR
25 demi-pensions reçues à la dispersion de MM. les Officiers, frères de famille.
Pour LA FLÈCHE, — Logement, blanchissage, nourriture, instruction, 125 fr. par trimestre.
Pour SAINT-CYR, — de 11 à 13 ans, 200 fr. par trimestre.
S'adresser au Directeur, rue Pavenne, 11, nouveau, à Paris.

ARMÉE D'ORIENT.
Petits Fanions pour suivre sur la carte la marche des Armées.

France.	Autriche.	Russie.	
Angleterre.	Prusse.	Suède.	
Turquie.	Grèce.	Perse.	

La réva du ces petits Drapeaux est de 15, deux de chaque puissance, le tout renfermé dans une boîte ferblanc.
Prix : 2 francs.
Chez ALEXIS GODILLOT, fabricant d'articles de campement, fournisseur de S. M. l'Empereur, des ministères de la guerre et de la marine.
Rue Rochechouart, 61, et au Bureau de l'équipe, boulevart Poissonnière, 11, à Paris.

La **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade Maison de la Bourse, a transféré ses magasins rue Richelieu, 56. — Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fourbisserie et chapellerie militaires.

TREMPE ANGLAISE.
RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.
DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul, n 35. — *Ecrire franco.*

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES
ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,
De la maison **G. Besson,** 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*
Cleirons et trompettes d'ordonnance renforcés, portant le son à un kilomètre plus loin que tous ceux faits jusqu'à ce jour, d'une solidité à toute épreuve, pouvant résister aux plus dures fatigues de voyages et mise campagne. (Soutient garantie.)
Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et un chiffre..... 17 fr. 55
Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et une clef..... 20 »»
Petite pour empêcher de perdre l'embouchure. Me vêtu brevetée. 20 »»
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure..... 18 »»
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et clef..... 22 »»
Petite pour empêcher de perdre l'embouchure..... 10 »»

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
Cantines de campagne, maison, bâts. Légèreté excessive. Solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, ancien fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guemenée, 8, à Paris.

Cantines et fourreurs, la pièce,	70 fr.
Un surfaix,	3
PRIX : Lit de campement,	10
Bât complet, livré et sellé,	32
Un pr de ra - de de campement,	15

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES
POUR L'ARMÉE.
LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.
Eug. Chevallier, 13, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la conservation de ses cheveux. — MICHEL, 34, passage Choiseul, à Paris.

PLUS DE COPAHU, ni cubèbe. — Pour arrêter en 3 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRHAGIES prises récentes ou anciennes, même de 20 ans de date. Le flacon, 5 fr. Paris, 108, rue Richelieu, 56. Envoi franco contre mandat. Consultations gratuites de 10 à 2 h. et par correspondance. Traitement des rhumatismes. — DUPUYTREN du roi, docteur, rue, 11 bis, ancienne maison.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 20 avril 1854.

L'*Annuaire militaire* de 1854 devant très probablement paraître dans la première quinzaine du mois de mai, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs qui ont payé la somme de 20 fr. pour leur abonnement de 1854, de nous envoyer *immédiatement* toutes les rectifications d'adresse que pourrait comporter leur situation actuelle.

Cette recommandation a d'autant plus d'importance que l'*Annuaire* n'étant pas expédié de la même manière que le journal, il ne peut être renvoyé d'un lieu à un autre, en cas de changement d'adresse, sans occasionner des frais très considérables et que l'administration du *Moniteur de l'Armée* ne pourrait prendre à sa charge, du moment où elle aurait fait l'envoi de ce volume à la destination qui lui avait été régulièrement indiquée.

Nous devons rappeler ici que le prix de 20 fr. pour une année ne donnant droit qu'à un seul *Annuaire*, les souscripteurs dont l'abonnement a été pris antérieurement au 30 juin 1853, et qui ont reçu l'*Annuaire* de cette même année, n'auraient droit à celui de 1854 qu'autant qu'ils auraient envoyé leur renouvellement avant l'échéance de l'abonnement non encore expiré.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 20 avril 1854, ont été nommés dans le GENDARMERIE :

A dix emplois de capitaine.

Ancienneté (3e tour). M. Arnaud, lieutenant trésorier de la comp. de la Loire, en remp. de M. Capitain, admis à la retraite.

Capitaines de l'armée (4e tour). M. Croux, capitaine adjudant-major au 13e d'artillerie, en remp. de M. Delagrange, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour). M. Tourel, lieutenant-trésorier de la comp. du Haut-Rhin, en remp. de M. Gourden, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Mannier, lieutenant dans la comp. de l'Isère, en remp. de M. Lequien, admis à la retraite.

Ancienneté (3e tour). M. Leroy, lieutenant dans la comp. des Ardennes, en remp. de M. Bard, admis à la retraite.

Capitaines de l'armée (4e tour). M. Lartet, capitaine au corps d'état-major, en remp. de M. Gossart, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour). M. Wenner, lieutenant dans la comp. de la Charente, en remp. de M. Vital, décédé.

Choix (2e tour). M. Desseaux, lieutenant dans la comp. des Côtes-du-Nord, en remp. de M. Arnaud de Saint-Sauveur, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour). M. Boudard, lieutenant dans la comp. de la Charente-Inférieure, en remp. de M. Baudon d'Issencourt, promu chef d'escadron.

Capitaines de l'armée (4e tour). M. Guillemard, capitaine au 1er du génie, promu de nouvelle création.

A un emploi de capitaine trésorier.

Hors tours. M. Bret, lieutenant-trésorier de la comp. de Seine-et-Marne, en remp. de M. Clavel, admis à la retraite.

A cinq emplois de lieutenant ou de sous-lieutenant dans la partie active du service.

(1er tour). M. Meyer, maréchal-des-logis-chef de la comp. des Côtes-du-Nord, en remp. de M. Lecorg, promu capitaine.

(2e tour). M. Leclerc, adjudant sous-officier de la comp. de la Haute-Garonne, en remp. de M. Wenner, promu capitaine.

(1er tour). M. Laussel, adjudant sous-officier de la comp. du Gard, en remp. de M. Boudard, promu capitaine.

(2e tour). M. Buspad, adjudant sous-officier de la comp. de l'Isère, en remp. de M. Mannier, promu capitaine.

(1er tour). M. Burker, adjudant sous-officier de la comp. de la Meurthe, en remp. de M. Desseaux, promu capitaine.

A cinq emplois de sous-lieutenant-trésorier.

Hors tours.

M. Sevrat, maréchal-des-logis à pied adjoint au trésorier de la comp. de l'Oise, en remp. de M. Cuzinu, admis à la retraite.

M. Cravin, maréchal-des-logis à pied adjoint au trésorier de la comp. de la Haute-Vienne, en remp. de M. Chaloupin, passé dans les vétérans.

M. Guyon, maréchal-des-logis à pied adjoint au trésorier de la comp. de la Seine, en remp. de M. Bret, promu capitaine-trésorier.

M. Emmenelli, maréchal-des-logis à pied adjoint au trésorier de la 1re comp. de la 17e légion, en remp. de M. Arnaud, promu capitaine.

M. Mercier, maréchal des logis-chef dans l'infanterie de la garde de Paris, en remp. de M. Tourel, promu capitaine.

Par décret impérial du 20 avril 1854, ont été nommés à cinq emplois de chef d'escadron dans les régiments de cavalerie ci-après, savoir :

8e régiment de cuirassiers.

Choix. M. Liotte de la Pilorgerie, capitaine au 3e hussards, en remp. de M. Filiard, mis en non-activité en attendant sa retraite.

29e régiment de spahis.

Choix (art. 20 de la loi du 14 avril 1832). M. Gouju, capitaine au 3e de dragons (détaché dans le service des remontes), en remp. de M. Thomas, placé en activité hors cadres pour être employé dans le service des remontes en Algérie.

Choix (art. 20 de la loi du 14 avril 1832). M. Bachelier, capitaine au 2e de chasseurs d'Afrique, en remp. de M. Gouju, placé en activité hors cadres pour continuer à être employé dans le service des remontes.

Choix (art. 20 de la loi du 14 avril 1832). M. Nougarol, capitaine au 16e de dragons, en remp. de M. Michel, placé en activité hors cadres pour être employé dans le service des remontes en Algérie.

2e régiment de spahis.

Choix (art. 20 de la loi du 14 avril 1832). M. Lebeque, capitaine au 2e de chasseurs d'Afrique, en remp. de M. Vivansang, placé en activité hors cadres pour être employé dans le service des remontes en Algérie.

Par décret impérial du 20 avril 1854, a été nommé :

A un emploi de médecin aide-major de 2e classe.

Concours de 1847.

M. Forget, chirurgien aide-major commissionné au 10e légier, en remp. de M. Noguès, promu à la 1re classe.

Par décret impérial du 20 avril 1854, a été nommé :

A un emploi d'aide vétérinaire de 2e classe.

M. Dupuy, élève diplômé de l'École impériale vétérinaire de Toulouse, en remp. de M. Pruilhomme, dont la démission est acceptée.

Par décret impérial du 22 avril 1854, ont été nommés, par suite d'organisation :

A deux emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe.

M. Barat, élève diplômé de l'École impériale vétérinaire de Toulouse.

M. Delfin, élève diplômé de l'École impériale vétérinaire de Toulouse.

Par décision ministérielle du 21 avril 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1851 :

M. Meric, lieutenant au 2e bat. de chasseurs à pied, en possession provisoire de la solde de 1re classe.

M. Thomassin, lieutenant de 2e classe au 1er bat. d'infanterie légère d'Afrique.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

M. Pajol, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé chef d'état-major de la division de cavalerie de l'armée d'Orient.

Sont nommés à des emplois de leur grade à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée d'Orient :

MM. Becquard, chef d'escadron à l'état-major de la 19e division militaire.

Levasse de Montigny, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Reibell.

Wachter, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée de Lyon.

Sont nommés pour servir auprès de M. le général Morris, commandant la division de cavalerie de l'armée d'Orient :

En qualité d'aides-de-camp :

MM. Folloppe, capitaine de 1re classe à l'état-major de la place de Paris.

Gervais, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 5e de cuirassiers.

En qualité d'officiers d'ordonnance :

MM. Thorion, capitaine de cavalerie hors cadres, employé comme écuyer à l'École de Saint-Cyr.

Bruce, lieutenant au 2e de chasseurs d'Afrique.

MM. Merle de Labrugière de Lavesuncque, colonel d'état-major, secrétaire du comité de la cavalerie, est nommé chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fajol ; il conserve ses fonctions au comité.

Glaseke de Liebertel, chef d'escadron d'état-major, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, à Lille, en remplacement de M. le commandant de Cornély, qui a reçu une autre destination.

Lefebvre, chef d'escadron d'état major, employé au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 7e division militaire, à Besançon, en remplacement de M. le chef d'escadron Bocher, admis à la retraite.

De Curcy, chef d'escadron à l'état-major de la 6e division militaire, à Strasbourg, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 4e division militaire, à Lyon, en remplacement de M. le chef d'escadron Vey, qui a reçu une autre destination.

Comté, chef d'escadron à l'état-major de la place de Paris, est placé à l'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, où il fera fonctions de chef d'état-major.

Prieur de Ste-Marie, chef d'escadron d'état-major disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 19e division militaire, à Bourges, en remplacement de M. le chef d'escadron Bergeard.

Klein de Kleinenberg, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp, auprès de M. le général Neu, duc d'Elchingen, commandant la 3e brigade de la division de cavalerie de l'armée d'Orient.

Bégnier, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général Dermoy, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris, en remplacement de M. le capitaine Folloppe.

Bouvard de Cabrières, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 8e division militaire, à Lyon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris, en remplacement de M. le chef d'escadron Cuzel.

Gouvernenti des Plantes, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 3e division militaire, à Lille, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, à Tours, en remplacement de M. le chef d'escadron Osmont, qui a reçu une autre destination.

Taffin, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, à Lille, en remplacement de M. le capitaine Gouvernenti des Plantes.

Bignon, lieutenant au 4e de dragons, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Pointe de Gévigny, commandant la 1re brigade de cavalerie du 2e de Lyon.

Lochner, sous-lieutenant au 15e de ligne, est nommé par exception aux prescriptions de l'article 10 de l'ordonnance du 22 février 1833, pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Bizot, commandant le génie à l'armée d'Orient.

Devily, lieutenant au 19e de ligne, est désigné pour servir en

Digitized by Google

Sous-lieutenans.

MM. Millot, du 40e de ligne. Mayol, du corps.
Engenmann, du 65e de lig. Bernard, du corps.
Bihon, du corps. Lane, du corps.
Nicolas, du 56e de ligne. Griffon, du 54e de ligne.

BATAILLON DE CONSTANTINE.

Chef de bataillon, MM. Jolivet.
Capitaine-major. Baert.
Capitaine adjudant-major, Godinot de Vilaire.
Lieutenant faisk. f. de trésorier. Lemaire-Dulaurent.
Lieut. fais. f. d'officier d'habill., codet.

Capitaines.

MM. Vendrios, du corps. MM. Vendrie, du 62e de ligne.
Dorsène, du 3e de zouaves. Possiat-Deschaures, du corps.
Grout de Saint-Pade, du 19e de ligne. Gagne, du 8e de ligne.
Le Burtine, du corps. Le Bolde, du 17e de ligne.

Lieutenans.

MM. Hagonnet, du 3e ligne. MM. Jolivet, du 36e de ligne.
Cayrol, du 16e ligne. Labarthe, du corps.
Courtaux, du 16e ligne. Fonserel, du corps.
Wallut, du 3e bat. de chasseurs à pied. Verdier, du corps.

Sous-lieutenans.

MM Jeunneau, du 62e de l. du 16e ligne.
Fabre de Montvaillant, du Merike, du corps.
16e ligne. Levaudau, du corps.
Lavergy, du 16e ligne. Hilari, du corps.
De Poilloue de Saint-Mars, Lesture, du corps.

MUTATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 15 avril, M. Leclerc, capitaine au 19e léger, employé en cette qualité au dépôt de recrutement de la Seine, est autorisé à passer au commandement du dépôt de recrutement de l'Yonne, par permutation avec M. Beaumesnil, capitaine au 8e léger, commandant ledit dépôt.

Par décision ministérielle en date du 20 avril, M. Jovart, capitaine au 10e de dragons, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement du Morbihan, a été appelé au commandement du dépôt de la Haute-Marne, en remplacement de M. Hellmann, autorisé, sur sa demande, à aller attendre dans ses foyers la liquidation de sa pension de retraite.

Par la même décision, M. Hilton, capitaine au 6e de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du Morbihan.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 14 avril 1854, le sieur Henry, ancien sous-officier, est nommé greffier près le 1re conseil de guerre de la 2e division militaire.

Par décision du 21 avril 1854, ont été nommés :

M. le capitaine Connet, du 31e de ligne, substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division de Constantine ;

M. le capitaine Saux, secrétaire archiviste, substitut-rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 19e division militaire.

Par décision du 26 avril 1854, ont été nommés :

M. le capitaine Fassenargue, du 2e de ligne, substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire ;

M. le capitaine Bogeud, du 6e d'artillerie, substitut rapporteur près le même conseil de guerre ;

M. le capitaine Gessler, du 6e d'artillerie, substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre ;

M. le capitaine Géret, du 62e de ligne, substitut rapporteur près le même conseil de guerre.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 20 avril 1854.

SIRE,

Le détachement en compagnies de cavaliers de remonte des anciennes compagnies de cavaliers vétérans a jusqu'ici une partie des espérances qu'on attendait de cette réorganisation.

Par suite des nouvelles bases adoptées pour le recrutement de ces compagnies, leur personnel se trouve, dès aujourd'hui, dans des conditions meilleures pour assurer la bonne exécution du service auquel il est appelé dans les établissements de remonte, service qui consiste à ramener des sorties des écuries dans celles des dépôts, les jeunes chevaux auquels par l'âge, à leur donner, pendant le temps qu'ils y sont, tous les soins qu'exige leur éducation et une préparation progressive au régime militaire, enfin à conduire aux divers corps de troupes les convois de chevaux que leur aura désignés.

Mais, bien que l'effectif déterminé pour chacune des quatre compagnies de cavaliers de remonte, par le décret du 26 février 1852, ait été établi en dépassant les compagnies de sont encore trop peu nombreuses pour assurer, dans toutes les besoins du service de remonte, et la faille pourrait encore insuffisance, qu'il a fait que la création en corps par suite de la création des cadres de dressage, au moyen de détachements empruntés aux divers corps de troupes à cheval.

Or, ces détachements, quelque soin on puisse prendre à cet égard, sont toujours loin de présenter pour les soins à donner aux jeunes chevaux, les garanties offertes par les compagnies de cavaliers de remonte. En plus, ce n'est qu'au détachement, de l'instruction, de la discipline et de l'esprit militaire que ces détachements se trouvent ainsi séparés de leur corps, et la difficulté de bien régler les rapports de subordination, et d'administration pour ce qui, quelque place sous les ordres du commandant de l'établissement de remonte, n'en continue pas moins de relever du commandant du corps dont elle est détachée, expose encore à de graves inconvénients.

D'un autre côté, la position des officiers des compagnies de cavaliers de remonte étant restée en tout à la vétérance, et la carrière des sous-officiers y étant fermée au grade de maréchal-des-logis chef, il en résulte que ces officiers ont un double rapport du commandement et de l'administration, n'y aura jamais assez nombreux candidats.

Au point de vue du service de la remonte, comme au point de vue du service régimentaire, il y a donc lieu de donner à l'institution des troupes de la remonte plus d'extension dans l'expérience a déjà reçue tous les avantages et les développements et les compétences nécessaires pour qu'elle puisse se suffire pour ainsi dire à elle-même et fonctionner avec toute la régularité désirable.

Toutefois, cette réorganisation des troupes de la remonte ne pouvant s'effectuer qu'au moyen d'emprunts faits aux divers corps de ces mêmes troupes, j'ai dû me préoccuper de moyens à prendre pour atténuer autant que possible l'accroissement de dépense qui résultera de cette mesure.

Or, ces compensations m'ont paru devoir être cherchées dans une réduction des compagnies de vétérans.

En effet, l'institution des vétérans, destinée d'abord à servir, à titre de récompense, d'asile aux bons serviteurs qui avec des droits proclamés à la retraite, n'auraient plus propres au service actif, aurait été détournée dans son essence par la tendance naturelle des chefs de corps à se débarrasser de leurs non-valeurs. L'effectif des vétérans avait pris par suite un accroissement énorme qui a fini par rendre spécialement nécessaire cette création de cadre, et bientôt l'armée s'est vue encombrée d'une quantité de compagnies de vétérans, composées à peu près exclusivement d'hommes ne pouvant pour ainsi dire servir activement.

L'excès du mal amena le remède.

Des ordres, en date des 9 mai, 1er et 9 juin et 10 juillet 1848, prononcèrent une première suppression de 4 compagnies de fusiliers vétérans, 2 de canonniers, mises à sous officiers sur 9 et de 8 compagnies de canonniers sur 12.

Puis, le décret du 17 mai 1850 supprima encore 3 compagnies de fusiliers et 3 compagnies de sous-officiers, au grand avantage du Trésor, du service et de la bonne composition générale de l'armée, et si la réduction de cadres ne fut pas alors poussée plus loin, c'est que le chiffre des emplois à répartir entre les compagnies conservées était alors trop considérable, pour que l'on ne jugeât pas, à cet égard, un ajournement nécessaire.

Mais aujourd'hui l'effectif des 3 compagnies de sous-officiers vétérans, des 3 compagnies de canonniers vétérans est tombé en moyenne à moins de cent hommes, de sorte qu'il y a réellement surabondance de cadres par rapport au nombre des soldats.

Dans notre idée, la compagnie de vétérans du génie, dont l'existence paraîtrait n'est justifiée par aucune nécessité de service, doit être supprimée qui réclame depuis longtemps, au compte elle même en ce moment qu'une soixantaine d'hommes.

Le moment semble donc venu de procéder à une nouvelle réduction des compagnies de vétérans, et j'ai, en conséquence, l'honneur de proposer à Votre Majesté de prononcer, par le décret ci-joint, le licenciement de trois de ces compagnies.

Leurs éléments en hommes de troupe seraient répartis dans les compagnies conservées.

Tel est l'objet du projet de décret ci-joint.

Si Votre Majesté daigne approuver ces premières propositions, je me hâterai de lui soumettre prochainement un autre projet de décret pour la réorganisation des troupes du service de la remonte.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Considérant que l'effectif des compagnies de sous-officiers vétérans, de canonniers-vétérans et de vétérans du génie est de beaucoup au-dessous du compte déterminé ;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit ;

ART. 1er. Les 3 compagnies de sous-officiers vétérans, la 3e compagnie de canonniers vétérans et la compagnie de vétérans du génie sont licenciées.

ART. 2. La compagnie de canonniers-vétérans portant le n° 5 prendra le n° 3.

ART. 3. Les officiers des compagnies licenciées recevront, selon leur grade, une destination conformément aux règlemens en vigueur.

ART. 4. Les sous-officiers, caporaux, tambours et soldats de ces mêmes compagnies seront répartis dans les compagnies conservées suivant les besoins du service.

ART. 5. Le ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1854.

NAPOLEON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Vu le décret du 10 mars dernier,

Arrête ce qui suit :

ART. 1er. Les aumôniers supérieurs et autres attachés à l'armée de terre porteront le costume ecclésiastique, la soutane sur la soutanelle.

Lors des réceptions et visites, ils porteront la soutane avec le rochet, le petit camail violet et les souliers à boucles.

ART. 2. Comme marque distinctive de fonctions qu'ils exercent, ils porteront savoir :

Les aumôniers, le cordon en fil mêlé blanc suspendu au cou par un cordon vert et argenté grenade, également vert et argenté, au chapeau et à la ceinture.

Les aumôniers adjoints, la croix en argent suspendue au cou par un cordon vert ; grenade également verte au chapeau et à la ceinture.

La croix, comme forme et proportion, sera conforme au modèle ci-annexé.

ART. 3. L'aumônier supérieur prendra rang avec les chefs de bataillon, et les autres aumôniers avec les capitaines. Ils recevront les honneurs militaires attribués à ces grades.

Paris, le 16 avril 1854.

VAILLANT.

M. le maréchal de Saint-Arnaud s'est embarqué hier, 29 avril, à deux heures de l'après-midi, à Marseille, avec son état-major, sur le bâtiment à vapeur le *Berthollet*. L'artillerie des forts lui a rendu les honneurs militaires.

CIRCULAIRE

A MM. les Généraux commandant les divisions militaires territoriales.

Paris, le 24 avril 1854

Général, les circonstances commandent de subordonner, pour le moment, à l'instruction des recrues et au dressage des jeunes chevaux, toute opération qui ne serait pas d'une rigoureuse nécessité.

Or, l'obligation, d'une part, pour les officiers d'infanterie, de suivre les cours d'équitation qui leur sont faits, et d'autre part, pour toutes corps de cavalerie, de pourvoir aux besoins de ces cours, peut, jusqu'à un certain point, entraver l'instruction des recrues et le dressage des jeunes chevaux.

Je vous autorise, en conséquence, à faire suspendre, en cette occasion seulement, les exercices équestres des officiers d'infanterie portant ou sous ce double point de vue, vous verriez des inconvéniens à leur continuation dans votre commandement.

Ces exercices équestres devront, du reste, être repris aussitôt que les circonstances qui en auraient motivé la suspension pourront être mêmes cessé d'exister.

Recevez, etc.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Les nouvelles du théâtre de la guerre commencent à présenter de l'intérêt ; elles prennent d'ailleurs, de jour *en jour*, un caractère moins incertain, et l'époque n'est sans doute pas éloignée où l'on recevra régulièrement les rapports intéressant pleine et entière confiance.

Le résumé de tout ce qu'annoncent les journaux et les correspondances particulières de Constantinople, c'est que dans toutes les affaires qui ont eu lieu récemment, du côté de Kalafat, soit sur le centre des positions des deux armées, soit enfin dans le Dobroutcha, les Russes ont constamment eu le dessous.

Le *Journal de Constantinople*, revenant sur les événements qui ont eu lieu dans le Dobroutcha, lors du passage du Danube, évalue à 8,000 le nombre des Russes mis hors de combat par les trois bataillons égyptiens, dont l'effectif total s'élevait seulement à 1,000 combattans, et qui se sont fait tuer pour la plupart plutôt que de céder aux 15,000 hommes par lesquels ils étaient attaqués. Une adversaire de cette trempe méritent qu'on y fasse attention.

Le général Paskiewitch, éclairé par les résultats, défavorables à son armée, des divers combats qui ont eu lieu sur toute la ligne du Danube, s'est déterminé à concentrer une partie considérable de ses troupes sur un point, dont Giurgevo paraît être le point. Il a donc évacué la petite Valachie. De son côté, Omer-Pacha fait filer sur le centre une partie des 80,000 hommes devenus inutiles à Kalafat. Il dispose ses troupes de manière à présenter à son ennemi une résistance redoutable.

Les hostilités paraissent devoir commencer sous peu, d'une manière sérieuse, en avant du petit Balkan ; c'est là qu'Omer-Pacha a placé ses réserves et qu'il remet toutes les troupes arrivées de sa ligne. Ainsi donc une masse de sont été sur la rive gauche du Danube, dans des positions qui font face à l'armée ottomane. Les places de Silistrie, de Rustchouk, de Silistrie, de Rassowa, défendent le passage du fleuve à la ligne des Turcs, pour lesquels ce sont autant de formidables points d'appui. Si malgré tous ces obstacles, malgré le courage intrépide de ses héroïques soldats, Omer-Pacha était vaincu, il se replierait sur les Balkans, et l'on peut voir dans nos articles *sur le Théâtre de la guerre en Orient*, quels obstacles nouveaux le général aura à rencontrer dans sa marche.

Il paraît que l'armée russe, forte de 80,000 hommes, de 28,000 dragons, réuni par le prince de Varsovie, et à la tête duquel il voulait se mettre pour faire *une pointe*. Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans l'existence de ces 28,000 dragons, nombre exagéré sans doute de troupes de cette sorte qui nous nous ferons remarquer que *des pointes* de cette nature présentent de graves difficultés quand il s'agit, d'abord, de traverser un fleuve comme l'est le Danube, puis, après, de passer sur le corps d'une armée nombreuse et aguerrie, de pénétrer dans une ligne de défenses naturelles aussi redoutables que celles des Balkans, et ensuite d'arriver en présence d'une armée telle que celle qui se trouvait en ce moment dans la Roumélie.

En effet, les dernières nouvelles reçues annoncent que la division Mustapha-Pacha était à Andrinople, que celle du général Canobert s'est formée à Gallipoli. On dit aussi que 4,000 hommes de troupes françaises et étaient d'anglaises sont arrivés à Constantinople.

Le reste de ces troupes doit être embarqué maintenant et l'armée anglo-française pourra, sous très peu de jours, voir puissamment en aide à nos alliés.

On parle aujourd'hui, d'une manière plus positive, de l'attaque d'Odessa par la flotte anglo-française, de la ruine des batteries ennemies et de l'incendie d'une partie de la ville. Le gouvernement ne paraît avoir rien, jusqu'à ce moment, ancré ait de ce fait militaire ; aussi l'attaque d'Odessa est un événement grave, probablement réalisé déjà, et sur lequel, seulement, des détails certains ne sont pas encore parvenus.

Le ministre de la guerre annonce que la nouvelle de la signature de trois d'alliance entre la Prusse et l'Autriche a profondément attristé l'empereur Nicolas. Nous nous doutons que l'histoire dira si les Russes n'eurent à se féliciter depuis tous pacifiques avant d'y être contraint par quelque grand revers militaire.

Bussemann.

Théâtre de la guerre en Orient

(Voir la carte pour le numéro du 21 avril.)

Cet article cependant aux événemens que nous venons de retracer, et c'est vers le débouché dont nous allons parler que se concentrerait depuis quelques jours les forces russes, retirées de leur extrême droite par l'évacuation, maintenant certaine, de la petite Valachie.

La seconde ligne stratégique qui, du Danube mène à Andrinople, parte Rustchouk. Elle se bifurque en deux branches portes, l'une à Giurgevo, l'autre à Silistrie, à divers points, et ayant, à peu de choses près, la même étendue.

La première de ces deux routes, la plus à l'ouest, partant de Rustchouk aura pour premier terminus Giurgevo, situé à quatre, 11 kilomètres (16 lieues). Il faut deux grands jours à des troupes pour parcourir cette distance. La route court dans ce pays ondulé, elle suit la vallée principale de l'Alkion et coupe plusieurs petits cours d'eau, affluens de cette rivière. Rustchouk est une forteresse ; elle a 30,000 âmes de population. On y trouve un château très-fort, situé en face de Giurgevo, et qui commande le cours du fleuve. Le Danube, en cet endroit, forme plusieurs îles. Dans les guerres précédentes entre les Russes et les Turcs, cette place a été témoin d'un grand nombre de combats ; depuis que les troupes ont cessé occupent les Principautés, plusieurs affaires sérieuses ont eu pour but la possession des îles, qui peuvent merveilleusement servir à favoriser un passage. En ce moment encore, les dernières nouvelles du théâtre de la guerre donnent comme positif la concentration d'une partie des armées belligérantes sur les deux îles du fleuve ; à Rustchouk pour les Turcs, à Giurgevo pour les Russes. On peut en déduire de là que grande importance dans la situation actuelle des choses, et cela se comprend, puisque

Digitized by Google

cette place est une des clefs des lignes stratégiques.

Bourgrad est une ville de 18,000 âmes, située sur l'Arbe, dans une contrée fertile, au point où commencent à se faire sentir déjà les ramifications septentrionales extrêmes des Balkans.

Il Bourgrad à Eski-Djouma, il y a 30 kilomètres (7 lieues 1/2). La route s'élève et atteint vers cette petite ville le commencement des défilés des montagnes. On peut avant d'arriver à ce gîte d'étape, ou ensuite, le versant du Danube pour prendre par une des cours d'eau qui descendent vers le nord dans la mer Noire, entre Varna et la baie de Bourgas. Eski-Djouma est facile à défendre, et offre d'assez grandes ressources en vivres et en fourrages.

De Eski-Djouma à Kasan, Tchatak, il y a 22 kilomètres (6 lieues). On est en pleine montagne, et on passe par des défilés, des gorges d'un accès très difficile, surplombés par de hautes montagnes et des rochers escarpés. Des partisans, connaissant bien le pays et décidés, doivent arrêter sans peine, pendant longtemps, dans ce pays, des corps de troupes même considérables et leur faire éprouver de grandes pertes. On laisse Schumla à quelques lieues sur la gauche, en faisant face à Andrinople.

De Tchatak à Kasan, le parcours est de 24 kilomètres (6 lieues), de Kasan à Morach-Bogori, 32 kilomètres (8 lieues), de Morach à Kornabat, 32 kilomètres (8 lieues). A dix lieues vers le sud-est de Kasan, la chaîne des Balkans prête un rameau, qui court demi-circulairement vers le nord-ouest à Kasan. La route, avant d'arriver à cette ville, franchit un col d'un difficile accès, puis elle suit une ligne droite dans un pays fortement accidenté, mais moins âpre, jusqu'aux bords de la Bulgarie et de la Roumélie; elle ne quitte les Balkans ou leurs ramifications qu'à Kornabat.

De Kornabat à Papasli, 63 kilomètres (15 lieues), deux étapes; de Papasli à Bounlidack, 32 kilomètres (12 lieues), deux étapes, dans des vallées transversales aboutissant à la Maritza, et d'Ak-Pounlar à Andrinople, 24 kilomètres (6 lieues).

De Kornabat à Andrinople, les pays entendus, les vallées sont pleines et fertiles, les habitations plus rapprochées. Les villes ne sont pas considérables, puisque une des plus grandes est Kornabat, qui n'a guère que 4,000 habitants; mais les terres étant mieux cultivées, les hameaux et les villages sont plus nombreux.

Si nous récapitulons les divers qui séparent les différentes étapes de Bunlidack à Andrinople, nous trouvons 90 lieues; nous trouvons 90 lieues environ. Or, cette distance ne pouvant être franchie en temps ordinaire par des troupes, en pays accidenté, qui raison de 4 lieues par jour, on voit qu'il en faut de 15 à 18 (journées comptées), pour qu'une armée arrive par cette direction à Andrinople, abstraction faite d'ailleurs de tout obstacle quelconque artificiel autre que les obstacles présentés par la configuration du sol.

Il est inutile de faire remarquer que la défense sérieuse commence, sur cette route, à Tchatak, et se continue jusqu'à Kornabat, c'est-à-dire qu'il y a peut être 40 lieues pendant lesquelles un corps envahissant peut être arrêté jusqu'à chaque pas par une défensive tant soit peu intelligente et vigoureuse, surtout lorsque cette défensive est entre les mains de populations guerrières connaissant parfaitement les montagnes, et lorsque les habitans sont unis par toutes les nobles passions qui font affronter avec joie les plus grands périls. Les Balkans, en 1828, durent leur salut à ces causes, plus funestes encore que ne furent pour nous, de 1808 à 1813, les Sierras de l'Espagne et du Portugal, car alors les habitans combinaient pour conserver aux descendans de leurs primes leur antique indépendance, tandis que la question actuelle aujourd'hui pour les Turcs en ces quatre mots : *Être ou n'être pas.*

L'autre route, partant de Bunlidack, vient d'abord, comme la précédente, à Bangrad, mais en suivant une ligne un peu plus courte, presque toujours sur la rive droite de l'Alkom, 60 kilomètres (15 lieues au lieu de 18); de Bangrad, elle remonte vers la source de l'Alkom, et, par Kodjakbar, elle suit dans celui de la mer Noire et vient à Kodjakbar, puis à Durvekeui, 40 kilomètres (12 lieues). Cette route contourne alors l'important fortin de Schumla, quartier général du grand vizir, de génération turc, laisse à gauche le beau camp retranché de Schumla et les troupes ottomanes, et qui renferme une partie de leurs ressources, puis vient à Dragui Keui, 32 kilomètres (9 lieues), après avoir touché, au-dessous de Schumla, à Kadikoi, puis vers le village de Bulak-Kaïnlik, dont les affluens de gauche prennent tous leurs sources dans les Balkans.

De Dragui Keui à Tchaki-Keui, 32 kilomètres (5 lieues 1/2); de Tchaki-Kavak à Bolouk, également 22 kilomètres (5 lieues 1/2). A Dragui-Keui, on commence à trouver un pays non pas plus fortement accidenté que celui qu'on parcourt avant et après Bunlidack, à Tchaki-Kavak, l'approche des Balkans commence à se faire sentir; quelques mamelons assez élevés indiquent qu'on n'est plus éloigné de la chaîne principale. Les eaux ont affluent, elles sont plus abondantes.

En quittant Tchaki-Kavak, on monte pendant une lieue environ, et l'on trouve un col assez élevé, puis on retombe dans la vallée très longue d'un des principaux affluens de droite de Kaïnlik, le Kutchuk. A peine est-il franchi, qu'on est à l'étape, dans la petite ville de Bobral, sur un petit plateau séparé de la grande chaîne des Balkans par un cours d'eau, qui est presque en tout temps un torrent rapide et très encaissé.

De Bobral on atteint Karnabat, où l'on rejoint la route dont nous avons parlé précédemment. Toute cette étape, de 30 kilomètres (8 lieues), est en pleine montagne. Elle sort de Bobral, en gravissant d'abord un plateau assez étendu, puis on franchit le torrent vers sa source, on le contourne pour s'élever jusqu'au col, qui a, en cet endroit, de la chaîne des Balkans, 1,300 mètres d'élévation au dessus du niveau de la mer. Le col passé, la route coupe encore un petit torrent et atteint un plateau qui mène ensuite à Karnabat.

Cet état-major a suivi une des routes où la route est la plus facile à défendre. Un corps envahissant peut avec peine se porter des étapes, car les positions sur les flancs d'une colonne en marche ne sont pas assez à occuper dans ce passage, et la cavalerie, l'artillerie et les voitures ne peuvent aller, pendant presque toute cette étape, s'éloigner d'un pas, soit à droite, soit à gauche de la voie tracée à travers les défilés de la montagne.

De Karnabat à Bekounck, 18 kilomètres (4 lieues 1/2); de Bekounck à Surunlik, 30 kilomètres (7 lieues 1/2); de Surunlik à Papasli, 22 kilomètres (5 lieues 1/2).

Papasli est encore un point commun aux deux routes. Cette dernière étape est toute en pays peu accidenté et assez bien cultivé.

De Papasli à Bolok-Derbend, 36 kilomètres (9 lieues); de Derbend à Andrinople 36 kilomètres (également 9 lieues).

Cette route, non moins difficile qu'la précédente au point de vue des obstacles naturels à franchir, du peu d'agglomérations d'habitations, et même de maisons isolées que l'on rencontre, n'est moins longue que de quelques lieues, en sorte qu'il n'est pas possible à un corps de troupes de la parcourir en moins de temps.

En 1829, ces deux routes étaient à peu près carrossables. Depuis que les Turcs ont réuni des forces considérables à Schumla et sur les bords du Danube, on y a fait les réparations nécessaires au passage des voitures et de l'artillerie; mais on comprend que dans un moment critique, pour ralentir un ennemi heureux, le défaut d'arrêter les efforts trop supérieurs, il suffirait de couper cette route en plusieurs points, de l'obstruer et de la rendre impraticable en peu de temps, de façon à retarder la marche de l'ennemi.

De ce côté, l'envahissement de la Roumélie est donc chose un dangereuse et ces peuvent échapper les meilleures et les plus nombreuses armées, aux prises non seulement avec les hommes, mais avec des difficultés sans nombre du terrain.

Avant de parler de la troisième ligne d'opération de Danube à Constantinople, ajoutons quelque mots pour faire bien connaître les débouchés qui mènent dans la Roumélie. On a vu qu'entre Bulgarie et la Roumélie, le dernier affluent de la grand Balkan, courant de l'est à l'ouest, et jetant au nord-est la ramification du petit Balkan, qui sépare le bassin de Varna de celui de Bourgas.

Cette même chaîne des Balkans jette aussi, entre la Macédoine et la Thrace, une ramification allant aboutir à la mer de l'Archipel, et qui, sous le nom de monts Mélika, n'est pas sans importance pour le système de défense d'Andrinople, et par conséquent de Constantinople, si on suppose, pour un instant, qu'un corps ennemi puisse venir faire diversion du côté de la Grèce.

Or, cette chaîne secondaire, dont l'élévation moyenne est de 16 à 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'a que deux débouchés carrossables : l'un au nord, vers les sources de la Maritza, par Semen-Tatar Bazardjik (c'est la grande communication avec la Bosnie et l'Albanie par la haute Macédoine); 2° l'autre au sud, sur les bords de la mer, à l'extrémité opposée, par Enos, à l'ouest de l'arc de Feredji ou Ipsala, la route suit les bords de la mer jusqu'à la Cavala, point facile à défendre et regardé par les anciens comme la clef de la Macédoine. Par cette place que passait l'ancienne voie romaine de Rome à Constantinople, par Thessalonique.

Entre ces deux grandes communications, il y a bien quelques sentiers, mais ils ne sont accessibles qu'à des hommes à pied, tout au plus à quelques cavaliers montés sur les chevaux du pays.

Les pays sont habités par des populations turques très belliqueuses. A l'ouest, l'empire du sultan est donc bien défendu, puisque outre les montagnes du Pinde, qui séparent la Turquie d'Europe de la Grèce, il y a en seconde ligne la chaîne Cort, soutenue de partout, à l'est et au sud, la mer; au nord, le Danube et les Balkans.

P. de Courtin.

Des troupes d'élite et des corps de réserve.

(3e article. — Voir les numéros des 16 et 21 avril.)

VII.

Comme tous les grands capitaines des temps anciens et modernes, et plus qu'eux encore, Napoléon avait fait de l'emploi des troupes d'élite dans ses réserves de guerre une de ses plus puissantes combinaisons tactiques. L'éclat et la sûreté du tribu n'avaient pas été les seuls motifs qui avaient déterminé à s'entourer d'une garde imposante; il avait vu aussi dans cette institution un élément de succès à la guerre. Qu'on le dise donc tant qu'on voudra, que la garde impériale n'a pas son système, sous ce rapport, ne différait pas de celui d'Annibal, avec sa cavalerie d'élite composée de Gaulois et de Numides; de ceux de César avec ses triaires; de Gustave-Adolphe, avec son infanterie régulière et sa cavalerie légère, la plus solide troupe de l'Europe dans la guerre de Trente Ans; de Turenne, de Luxembourg et du maréchal de Saxe, avec les grenadiers français et la gendarmerie; de Frédéric le grand Frédéric avec ses gar-de corps, ses grenadiers à cheval et ses régiment de gardes à pied.

En 1805, pour ne parler que d'lui, c'est au milieu de sa garde et sur les pavés de cette troupe d'élite que Napoléon donna la consécration de la gloire militaire à l'empire qu'il venait de fonder. A la sanglante affaire de Krems, ce sont les grenadiers d'Oudinot qui ouvrent la route à Lannes, à la troupe de l'élite de ses troupes[1]. A Austerlitz, la garde impériale, forte de 10 bataillons et 14 escadrons, est à la troisième ligne. C'est avec cette réserve formidable que Napoléon, avec ses réserves, ses grenadiers d'Oudinot, que Napoléon se tient prêt à soutenir l'attaque décisive des bruyères de Pratzen, et qu'après la défaite des Russes il lance sur Augezd pour leur couper la retraite et leur enlever tout moyen de salut.

A la journée d'Iéna, l'arrivée de la garde et des réserves sur la grande route de Weymar à Naumbourg détermine la défaite de l'armée prussienne, après la bataille.

Dans la campagne de 1807, en Pologne, au moment où nous allions livrer la bataille de Friedland, ce fut l'apparition soudaine de Napoléon à Deppen, avec sa garde et ses réserves, qui accéléra la retraite des Russes sur Heilsberg. Ne parlons de la garde était assis en réserve avec Ney, Murat, du son côté, commandant une réserve de cavalerie. Toutes ces troupes d'élite eurent une part décisive à la mémorable victoire de Friedland.

Il y eut une époque de la guerre d'Espagne, et ce fut à plus glorieuse, où l'empereur ne fut pas entouré de cette terrible foule. Les dispositions que prenait Napoléon, dit le général Napier, dans son *Histoire de la guerre de la Péninsule*, indiquaient un vaste plan d'opérations. Il paraît qu'il voulait faire envahir la Gallice, l'Andalousie et Valence, et porter lui-même ses armes contre Lisbonne. Le 6e corps, la garde et la réserve furent placés, le 20 décembre, sous son coinmède immédiat (2). » Partout où on trouvait l'empereur avec sa garde et une puissante réserve, de larges vues étaient ouvertes aux opérations de l'armée et la victoire nous restait fidèle. On sait que les événemens qui se préparaient de l'autre côté du Rhin enlevèrent Napoléon et l'élite de ses troupes à l'armée d'Espagne, et que ce fut la cause première de nos malheurs.

Si nous pouvions, dans l'espace que nous réserve ce journal, donner plus d'étendue à cette esquisse historique et suivre la grand capitaine dans les opérations de ses dernières campagnes, nous le verrions partout s'appuyer sur de fortes réserves de corps d'élite, en obtenir les services les plus signalés, et souvent les plus importans décisif. Ce ne fut qu'alors que son grand objet d'opérer l'élite, la garde au complet de 40 à 50,000 hommes, comme il l'a dit à Sainte Hélène, vint à lui manquer après les fatalités et le désastre de la campagne de Russie, que sa fortune commença de décliner. Les victoires de Lutzen, de Bautzen et de Dresde, la grande et glorieuse bataille de Leipsick et la prodigieuse guerre de 1814, furent les dernières et suprêmes efforts de cette admirable milice.

La garde s'était reformée, plus nombreuse que jamais, en 1813; mais la masse de cette nouvelle garde n'était qu'une élite de conscrits, et ce n'était plus la vieille garde si même la moyenne garde des grands jours de l'Empire.

Cependant, quelques débris de l'ancienne garde avaient survécu à nos désastres. On avait pu dire, en paraphrasant un vers fameux de l'auteur d'Athalie :

C'est du sang ses mains quelque goutte échappée.

Cette phalange de braves, reste des splendeurs de la Grande Armée, reparaît à Waterloo; si son action eût été mieux dirigée, si l'on eût mis à profit toutes les ressources de génération de l'Empereur, peut-être côt-ile suffi pour changer la face des choses et nous assurer la victoire, qui avait si bien commencé à se déclarer pour nous sur le plateau de la Belle-Sainte. Voici ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène des conséquences qu'aurait pu avoir, dans cette journée décisive pour les destinées de l'Empire, un emploi plus judicieux de ses intrépides réserves :

« Le mouvement de la cavalerie sur le plateau, pendant que l'attaque du général Bulow n'était pas encore repoussée, fut un accident fâcheux. L'intention du chef était d'ordonner un mouvement, mais il ne devait être plus tard, et de la soutenir par les seize bataillons d'infanterie de la garde et cent pièces de canon.

« *Les grenadiers à cheval et les dragons de la garde*, que commandait le général Guyot, s'engagèrent sans ordre. Ainsi, à cinq heures après-midi, l'armée se trouva *sans avoir une réserve de cavalerie*. Si à huit heures et demie *cette réserve eût existé*, l'ennemi, qui avait éprouvé le choque de toutes ces troupes, les charges de cavalerie emmuns eussent été repoussées....

« L'usage constant, dans toutes les batailles, était que la division des grenadiers et dragons de la garde ne parût pas de vue l'Empereur, et ne chargeât qu'en vertu d'un ordre donné verbalement par ce prince ou général que la commandait (1). »

Quoi qu'il en soit, la guerre de 1815 prouva une fois de plus à Waterloo toute la puissance de son action et de son courage. La moitié de ce que en restait à la France périt glorieusement sur le champ de bataille.

La tombe de la garde à Waterloo fut digne de son baptême à Austerlitz.

VIII.

Toutes les puissances militaires de l'Europe à l'exception d'une seule, le gouvernement de notre pays après la révolution de Juillet, eut, à l'exemple de notre grand Empereur, adopté le principe d'une puissante institution de troupes d'élite comme moyen de force et de salut. Les capitales, c'est-à-dire au cœur de l'Etat, d'insulation pour l'armée et de bonne composition des réserves à la guerre. L'Angleterre, la Prusse, la Russie ont une nombreuse garde organisée en vue même de toutes armes. L'Autriche n'a qu'une garde peu nombreuse pour le service du souverain; mais elle possède une troupe d'élite spéciale composée de vingt bataillons de grenadiers, constamment organisés et de cadres désirés, comme notre ancienne garde impériale, dit le général Bulliot, dans sa *Statistique des armées étrangères*, à porter des coups décisifs sur les champs de bataille.

La Restauration, qui n'était pas aussi antipathique aux institutions de l'Empire qu'elle avait en l'air, quoiqu'on en puisse dire, la Restauration, après la terrible leçon des Cent Jours, avait aussi adopté le système de l'ancienne garde impériale.

Et, chose remarquable, dans la discussion approfondie à laquelle donna lieu le projet de constitution de la garde royale, à l'avènement de Louis-Philippe, la question, ou plutôt la grande et douloureuse compagnies de la maison du roi qui se montrèrent le plus favorables à une *résurrection* de la garde impériale, sous le nom de garde royale, avec les principaux les avantages dont jouissaient les soldats de l'ancienne garde. Il faut avouer que leurs observations étaient basées sur les plus puissantes considérations d'ordre public et de saines doctrines militaires.

« Une maison militaire, disaient les officiers généraux dans une note en réponse à un plan d'organisation, ou en cherchait plus à faire un corps d'élite, à satisfaire la question d'honneur, se doit être pour l'armée qu'un bon état d'émulation et non un sujet de jalousie; pour la nation, elle doit être au objet de sécurité et un point de ralliement contre les attaques des factions. Il faut avoir le droit de compter sur elle pour le cas qu'à surgir, à la tranquillité de la patrie. Ces avantages ne peuvent être assurés, surtout dans ce moment de crise, si l'on ne donne au roi, ci père de sa famille, des moyens de choisir, qui rendra inébranlable. La politique même demande qu'elle soit promptement organisée. »

Des cette époque, il s'était formé une opposition qui se retranchait presque toujours, pour faire prévaloir ses vues, dans les questions budgétaires. Les adversaires de l'organisation d'une garde, avec les prérogatives inhérentes à toute troupe d'élite, alléguaient, pour combattre, ou pour prendre une opposition, les dépenses plus urgentes que réclamaient les autres services du département de la guerre, qui, en effet, devait être à cette époque fort embarrassé de satisfaire à toutes les nécessités d'une situation si nouveau et si tourmentée. Les officiers généraux répondaient à l'objection financière dans les termes suivans :

« Pourquoi ne mettre en avant cette objection et beaucoup d'autres qui ne sont pas moins fondées, que lorsqu'il s'agit de former une maison militaire pour le roi ? N'a-t-on pas l'exemple de l'Angleterre qui, sous un gouvernement très constitu-

(1) Le général Dandeville, *Relation de la Campagne de 1805*.

(2) Tome II, page 43.

(1) *Mémorial de Sainte Hélène*, t. VI de la 1re édition.

bonnet et avec un cadre d'armée peu considérable, donne à son roi une garde de 45,000 hommes? Les souverains de la Russie et de la Prusse ont des gardes de 40 à 50,000 hommes. Mais sans chercher ce que font les autres, ne voyons que notre situation, l'intérêt du roi, le nôtre, et agissons d'après les règles démontrées par les derniers événements.

« La solde, les masses, l'uniforme et l'administration des corps et de la garde seront l'objet d'un règlement, travail important qui sera confié à une commission spéciale et qui demandera un soin particulier. Ce travail, ainsi que le budget des dépenses de la mission militaire, pourrait être basé *sur le dernier pied d'organisation de l'ex-garde*, en éliminant plusieurs abus dont cette organisation n'était pas exempte.

« La suppression de non-sicut et celle du treizième mois d'appointemens, donneront une grande économie, et l'on peut affirmer d'avance que la dépense d'une maison militaire forte de 30,000 hommes, sera au-dessous de celle de 20,000 hommes de l'ex-garde. »

Les auteurs de la note proposaient de créer :

4 régimens français d'infanterie de la garde ;
Un seul régiment suisse ;
8 régimens de cavalerie ;
1 régiment d'artillerie.

On voit que le projet était moins large, quant au nombre de cadres, que celui qui fut mis à exécution et qui créa 8 régimens d'infanterie, dont 2 suisses, et 8 régimens de cavalerie; mais il se rapprochait davantage des bases d'organisation de l'ex-garde impériale sous le rapport de la force et de la composition des corps. Ainsi, il demandait que chaque régiment, organisé à 3 bataillons, eût *1 bataillon de grenadiers*, 1 *bataillon de chasseurs* et 2 bataillons de fusiliers. C'était revenir à peu près à l'organisation de la vieille et de la moyenne garde, qui se décomposait par régimens de grenadiers, de chasseurs à pied et de fusiliers.

IX.

Un très grand nombre de nos lecteurs ont servi dans l'ex-garde royale ou l'ont vue sous les armes. Ils savent si elle s'est montrée digne par sa tenue, sa conduite et son esprit militaire de marcher sur les traces de sa très illustre devancière, la garde impériale, dont de nobles débris avaient été recueillis dans ses exercices autres de sous-officiers, et même d'officiers.

Cette troupe d'élite n'est pas tombée, en 1830, comme les gardes françaises en 1789 : elle a fait comme la garde impériale en 1815, emportée par une révolution qu'elle n'avait pas provoquée, mais qu'elle avait cru de son devoir de combattre, et environnée de l'estime de toutes les opinions.

Les capitaines des anciennes compagnies de la maison de Louis XVIII proposaient, en 1815, pour modèle d'une nouvelle maison militaire, la garde de l'Empereur. M. Thiers, vers la fin du dernier règne, prononça à la tribune de la Chambre des députés ces paroles si remarquables dans sa bouche : « En 1830, la conduite de la garde royale fut admirable. » Beau privilége du devoir militaire noblement accompli et du grand principe de l'obéissance passive dans les armées, qu'ils obtiennent les hommages de ceux-là mêmes qu'ils avaient eu mission de combattre !

L'esprit de parti a prêté à l'institution de l'ex-garde des inconvéniens qu'elle n'avait pas ; les opinions anciennes se réfléchirent lui en ont trouvé de trop riche. Le temps a fait justice des exagérations de l'esprit de parti ; et quand nous vîmes qu'on pouvait justement reprocher sa mode de recrutement et d'avancement de cette garde, il n'eût certainement pas été impossible de la corriger dans un sens favorable aux intérêts généraux de l'armée.

Mais on n'est pas ici le lieu de discuter des questions d'une nature aussi complexe. Qu'il nous suffise de dire qu'on a beaucoup abusé d'un décret dans lequel il est si facile de détourner de leur véritable signification ; ce mot est celui de *privilèges* et de *corps privilégiés*.

Si l'on entend par *privilèges* des concessions faites à certaines prérogatives, à certaines classes, à certaines individualités du corps social, en vertu de droits acquis, de titres, de capacités que les lois et les règlemens déterminent, le privilége abonde dans notre organisation civile et militaire, et nous le heurtons à chaque pas. Il est dans les écoles professionnelles, dans le recrutement des armes savantes, sur le siége des magistrats, au barreau, dans une étude de notaire, au parquet, des agens de change, sous la toque d'un docteur de l'Université, dans une compagnie de grenadiers ou de voltigeurs.

Eh bien! les privilèges d'une troupe d'élite, d'une maison militaire, sont de même nature quand ils sont basés sur des droits acquis et déterminés par de sages règlemens. En un mot, il n'y a pas privilége là où l'on entre à la faveur d'un droit ou d'une capacité qui une loi, égale pour tous, règle et définit. L'admission dans la garde, ainsi comprise, est une récompense et non un privilége. Les soldats de la vieille garde n'étaient point des privilégiés : c'étaient des hommes d'élite auxquels une forme particulière de récompense avait été donnée par la main même du souverain, et dont le chef de marcher au premier rang dans les dangers supremes.

Ce mot de corps privilégiés avait un sens exact quand la maison militaire du roi n'était ouverte qu'à une seule caste dans l'Etat, et qu'un hasard de la naissance. Aujourd'hui, il ne peut plus y avoir du corps d'élite que par la distinction de la conduite, du mérite et de la service des hommes qui les composent. Qu'un ne confondis donc pas ce genre de récompense avec les abus, faciles à éviter, qui ont pu dans d'autres temps en vicier l'institution. C'est là qu'étaient le privilége et la faveur.

On a présenté avec raison l'institution des corps d'élite comme un but d'émulation pour l'armée. L'esprit de parti, dans ses déclamations, a dénaturé le nom, a pris le contraire ; mais on sait qu'il est dans sa nature d'être paradoxal. Nul n'oserait soutenir, sans renoncer au plus simple bon sens, que l'agrandissement de la sphère des récompenses, qu'un plus grand nombre de militaires aient part à des faveurs précieux et justement acquises, n'offriraient pas de nouveaux débouchés, de nouvelles chances de bien-être et d'avenir aux légitimes ambitions du noble métier de soldat, dont les têtes de colonne ne manqueraient pas de bons et solides élémens pour reconstituer le noyau d'une *vieille garde*.

Le major en retraite, L. Mesnos.

Le directeur-gérant responsable : B. Baudouin.

Imprimerie de Schiller, faubourg Montmartre, 11.

Un major d'infanterie désire permuter avec un chef de bataillon d'infanterie de ligne ou légère.

— Un major de cavalerie de ligne désire permuter avec un chef d'escadron.

— Un capitaine du 29e de ligne, en garnison au Havre, désire permuter avec un capitaine d'un régiment qui va faire campagne.

— Un capitaine de gendarmerie désire permuter avec un capitaine de gendarmerie de son arme.—S'adresser à M. Tacomne, rue Traverse, 21, à Paris.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, en garnison à Lyon (3e chambre), désire permuter avec un sous-lieutenant d'un régiment en France.

— M. Tenturier, maître sellier de l'École impériale de cavalerie, tient un assortiment de selles, en harnachement, prêt VENDRE, des Officiers de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont il aurait besoin avant peu, et à prix de tarif de l'École de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'on est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

— M. Alretch (Jean-Pierre), brigadier-tailleur au 2e de spahis, à Mascara, demande à contracter pour l'emploi de maître cordonnier ou de maître tailleur dans l'armée. Il offre un cautionnement de 3 000 fr.—S'adresser au conseil d'administration du 2e régiment de spahis, à Mascara (Algérie).

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

APPENDICE DES DISPOSITIONS PUBLIÉES AU JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL
Pendant les années 1851, 1852 et 1853, et restées en vigueur au 1er janvier 1854, pour faire suite à la
Table générale des Dispositions en vigueur de 1790 à 1850,
Par AL. GARREL, commis principal au ministère de la guerre.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES
ET SE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,
De la Maison G. BESSON, 2, rue des Trois-Couronnes, à Paris.
Qui vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment une *Grande Patente* au Brevet de la Reine d'Angleterre, qui le constate fournisseur des régimens anglais. M. BESSON fournit 110 régimens français, une vingtaine de sociétés qui ont récemment organisées d'après son nouveau système, et un peut se renseigner sur son travail aux concerts d'administration civiles et militaires. Dix 40e régiment de ligne ; 2e lancier, 1er et 2e de chasseurs ; 9e et 10e de cuirassiers, 6e et 12e de dragons ; 4e, 7e et 9e de chasseurs ; 1er d'artillerie, 5e de zouaves ; 2e de chasseurs d'Afrique ; à l'intérieur de marine, etc., etc.
Ses prix sont acharnés et sa fabrication donne une grande économie par la suppression des *réparations et le durée double* des autres instrumens. Gent certificats et lettres de satisfaction sont à la disposition des régimens qui désireront en avoir les preuves.
Cinq années de garantie signée. — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DE
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.
Objets d'usage du S.M. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Bandoulières, Gants, Mouffles, Malcias à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bonbrilles flexibles, Fausses plaques, Colbacks, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Sonux et Sacs à éponges pour l'Afrique, etc.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une mannite au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 5, formant aussi chaise longue. — Prix : 15 fr. — Le même lit, non élevé, pesant 6 kil., prix : 10 fr.
EN TOILE TENTES TRÈS PORTATIVES Forme extra-forte PAVILLON.
1 mètres 25 carrés Prix. 120 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 180 fr.
3 — 60 — 190 — 3 — 10 — 150
ARMADEL, dépôt, 35 bonev., rue Neuve St-Merry, à Paris. — Expédié, en pour.
PARQUE DIVINE. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Injection.)

Nettoyage des Taches
sur la soie, le velours, la laine, sur tissées les étoffes et sur les gants de peau, par la BENZINE-GOLAS. 1 fr. 50 c. le flacon. A. rue Dauphine, à Paris.

8 FR. CHAPEAUX HAUTE SOIE, propriété, marque spéciale, 8 FR. — Chez l'ouvrier qui les fait, rue de l'Arbre-Sec, 34. (Affranchir.)

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE POUR LA FLÈCHE ET ST-CYR
35 demi-bourses sont à la disposition de MM. les Officiers pères de famille.
Pour LA FLÈCHE, — Logement, blanchissage, nourriture, instruction, 175 fr. par trimestre.
Pour SAINT-CYR, — de 11 à 12 ans, 200 fr. par trimestre.
S'adresser au Directeur, rue Payenne, 11 bis, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

NOUVELLE PETITE LUNETTE de GUERRE d'une grande force, indiquant les distances par des chiffres lumineux. — Prix : 50 fr. — HAUWILLIER (frères, boulevard des Italiens, 6.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES
POUR L'ARMÉE.
LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.
Lieg. Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

A VENDRE un uniforme de lieutenant du 2e hussards grande tenue, complet, bien, pelisse, pantalon, gilet et giberne neufs, sabre, schabraque et porte-manteau. Cet uniforme ne laisse rien à désirer tant pour la fraîcheur et la beauté de l'étoffe que pour la coupe. S'adresser à M. Bailly, rue du Cadran, 31.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public sur la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 14, passage Choiseul, à Paris.

7e SUCCÈS. — Médaille de Pêche VOLCANISÉE. — 7e SUCCÈS.
Seule matière à base de CAOUTCHOUC.
L'ARCHER.
Étuis caoutchoutés, Cartouches et Sabretaches imperméables. L'adresse d'articles en GUTTA-PERCHA pr le Chemin, la Promenade et la Chirurgie. Prix des pour voiture, Cyno-pectre, Objets en Caoutchouc et en Gutta-Percha, confectionnés sur modèles. — CATALOGUE AFFRANCHI. — Rue Neuve-St-Augustin, 47.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique — Pas de concurrence possible.
Rue Louis-le-Grand, 35, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
BOUSSEL, fabricant d'épinglettes militaires, vient de transférer sa fabrique *rue Saint-Denis, 264, à Paris.*

PLUS DE COPAHU
Le sirop de Gabail, pharmacien, rue Vivienne, 13, à Paris, guérit radicalement, vite, et sans gêne, toutes les maladies de la vessie, même les plus anciennes. Il est inodore, et ne fait pas manquer aux affaires. Il est vendu avec garantie et remboursement. — Dépôt aux *Ordres de service, Journal militaire officiel, Journal des Officiers de santé, Journal des Officiers d'administration*, et chez tous les libraires militaires.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

Paris, 5 mai 1854.

N° 26 — SAMEDI, 6 MAI 1854.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 1er mai 1854.

Sire,

Au moment où de graves événements, que n'ont pu empêcher les efforts d'une politique pleine de modération et de sagesse, viennent troubler en Europe la paix dont nous avez été le dernier à désespérer, l'attention de Votre Majesté s'est portée sur la constitution de l'armée, appelée à faire triompher les grands intérêts dont la France et ses alliés ont embrassé la défense.

La constitution de l'armée repose sur des bases dont la solidité a été éprouvée dans les temps les plus difficiles. Elle est, d'ailleurs, le résultat de l'expérience acquise dans la guerre contre toutes les puissances unies ou ligues contre elle, et qui reçoit aujourd'hui un nouveau développement.

Ces considérations ont frappé l'esprit de Votre Majesté, et vous m'avez ordonné d'étudier un projet de création de corps de réserve sur des bases qui vous soient avec indiquées. Voulant que cette création ne fût détruite, dans aucun cas, l'origine d'abus regrettables fondés sur des faveurs ou des prérogatives auxquelles ne pourrait prétendre l'armée tout entière, vous avez décidé que ces troupes d'élite seraient soustraites à la règle commune, que la législation en vigueur leur serait applicable, que, par cette raison, des grades honoraires, c'est-à-dire ceux qui conféreut un rang autre que celui de la fonction, et tous autres privilèges attribués traditionnellement aux fonctions ou grades, qui seraient subversifs de la hiérarchie, du bon ordre et d'une parfaite égalité devant les dispositions légales et réglementaires, seraient écartés.

Les seuls avantages concédés à ces troupes seront ceux qui appartiennent déjà dans l'armée aux troupes d'élite, c'est à dire qu'elles auront la droite sur les régiments des autres armes, qu'elles jouiront d'une solde notablement plus élevée et porteront un uniforme spécial.

L'honneur de servir dans ces corps, exclusivement composés de soldats ayant déjà fait un congé ou qui se seront particulièrement distingués à la guerre, n'en sera que plus grand et plus recherché. Il servira dans l'ensemble de l'armée une émulation exempte d'envie, une émulation toute militaire, qui élèvera l'esprit des troupes, préparera pour le recrutement ultérieur de ces corps d'excellents éléments, et assurera la réalisation du but que vous vous êtes proposé d'atteindre, pour le cas de guerre, par leur création.

En outre, et c'est le point dont votre sollicitude pour le soldat se préoccupait le plus, l'existence de ces corps d'élite assurera une carrière honorée et un avenir aux sous-officiers et aux soldats qui ne peuvent prétendre, malgré de rares et bons services, à une position plus élevée dans l'ordre hiérarchique.

Quant au nom à donner à ces corps, le sentiment public l'a déjà trouvé et le réclame. Il répond aux souvenirs militaires les plus chers et les plus glorieux du pays; il rappelle les traditions les plus populaires de l'histoire de nos grandes guerres; enfin, il s'associe invinciblement, dans l'esprit de tous, à celui que porte Votre Majesté.

Je lui propose donc de donner aux corps d'élite, formant réserve, prendront le titre de *Garde impériale*.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre.

VAILLANT.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. La Garde impériale est rétablie.

ART. 2. Cette Garde formera une division mixte composée comme il suit :

1 général de division, commandant.
2 généraux de brigade.
1 intendant militaire.
1 colonel, chef d'état-major.

4 chefs d'escadron d'état-major, aides-de-camp des généraux,
6 capitaines d'état-major, } sous les ordres du chef d'état-major.

1 sous-intendant militaire de 1re classe.
1 sous-intendant militaire de 2e classe.

1re brigade d'infanterie.

2 régiments de grenadiers à trois bataillons.

2e brigade d'infanterie.

2 régiments de voltigeurs à trois bataillons.
1 bataillon de chasseurs.

Brigade de cavalerie.

1 régiment de cuirassiers à six escadrons.
1 régiment de guides à six escadrons.

Gendarmerie.

1 régiment à 3 bataillons.

Artillerie.

1 régiment à cheval de 8 batteries et 1 cadre de dépôt.

Génie.

1 compagnie.

Et 3. La composition des cadres, dans ces divers corps de troupe, sera conforme aux tableaux annexés au présent décret.

Art. 4. Dans les prises d'armes et dans les cérémonies, la Garde aura la droite sur toutes les autres troupes, les Cent-Gardes exceptés.

Le rang ordinaire des militaires de la Garde sera celui de leur grade effectif.

Art. 5. La Garde impériale sera sous les ordres directs :

1° Du grand maréchal du palais (à son défaut, de l'adjudant général), pour ce qui concerne le service de la personne de l'Empereur ;

Et 2° Du ministre de la guerre, pour le personnel, la discipline et le service intérieur, l'instruction et l'administration.

Elle ne relèvera du commandement territorial que relativement au service de place, à la discipline générale, à l'ordre public et à l'exécution des lois.

Art. 6. Pour être admis dans les divers corps de la Garde, les officiers devront être parfaitement notés sous tous les rapports et, la première formation une fois effectuée, avoir au moins deux ans de grade ou s'être honorés par une action d'éclat.

Art. 7. Le recrutement de la Garde en hommes de troupe, s'opérera :

1° Par des militaires en activité qui, étant dans leur dernière année de service et ayant, d'ailleurs, de bons antécédents, contracteront un renga gement.

Seront, toutefois, dispensés de la condition d'être dans la septième année de service, ceux de ces militaires qui sont décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire, ou qui se seront distingués à la guerre. Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers qui feraient la remise de leurs galons.

Et 2° par des militaires retirés du service et âgés de moins de trente-cinq ans, que les autorités militaires locales auront reconnus dignes, à tous égards, de figurer dans la Garde.

Le recrutement aura lieu exclusivement par engagement volontaire, qui, par exception, pourra n'être que de trois ans.

Art. 8. La proportion de la taille des hommes de troupe est fixée à un mètre sept cent soixante millimètres pour les régiments de grenadiers, de cuirassiers et d'artillerie, et à un mètre sept cent quatre-vingt-cinq millimètres pour le régiment de guides et la compagnie du génie.

Seront dispensés de toutes conditions de taille, les sous-officiers, caporaux et soldats du bataillon de chasseurs et des régiments de voltigeurs, et les musiciens de tous les corps de la Garde.

Art. 9. Le régiment de grenadiers restera, pour son recrutement, soumis aux règles posées par le décret du 1er mars 1854, en ce qui n'est pas de contraire aux conditions stipulées à l'article 8 du présent décret.

Art. 10. L'avancement dans la Garde aura lieu suivant les dispositions de la loi du 14 avril 1832, et de l'ordonnance du 18 mars 1838, applicables à toute l'armée.

Toutefois, lorsqu'un sous-officier aura commandé sous-lieutenant, on qu'un officier recevra de l'avancement, il pourra être désigné pour aller occuper un emploi de son nouveau grade dans la ligne, par permutation avec un officier remplissant les conditions déterminées, lequel officier ne prendra rang dans la Garde du jour où il y sera admis.

Les *emplois de sous-officier*, de sergent-major, d'adjudant, une fois la première formation effectuée, seront tous réservés à l'avancement des militaires de chacun des corps de la Garde.

Art. 11. L'admission dans le corps de la Garde impériale sera réglé ultérieurement.

Fait au palais des Tuileries, le 1er mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Par décision impériale du 1er mai 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés :

1° Au commandement de la Garde impériale.

M. le général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, président du comité de la cavalerie, sénateur.

2° Au commandement de la 1re brigade d'infanterie de la Garde impériale.

M. le général de brigade Mellinet, commandant la 2e brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon, et en même temps la subdivision du Rhône.

3° Au commandement de la 2e brigade d'infanterie de la Garde impériale.

M. le général de brigade Thirion, commandant la subdivision du Bas-Rhin, à Strasbourg.

4° Au commandement de la brigade de cavalerie de la Garde impériale.

M. le général de brigade Lannes de Montebello, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris, aide de camp de Sa Majesté.

3e à l'emploi de chef d'état-major de la Garde impériale.

M. le colonel d'état-major de Vaudrey-Davout, chef d'état-major de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris.

Par décision impériale du 1er mai 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, les fonctionnaires de l'intendance militaire dont les noms suivent ont été attachés à la Garde impériale, savoir :

MM. Paris de Bollardière, intendant militaire actuel de la 1re division militaire ;

Magnine, sous-intendant militaire de 1re classe ;

De Las Cases, sous-intendant militaire de 2e classe ;

De Ferrière, sous-intendant militaire de 3e classe.

Par décision impériale du 1er mai 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans l'infanterie de la Garde impériale aux commandements ci-après indiqués, savoir :

Du 1er régiment de grenadiers, M. Blanchard, colonel du 2e de ligne,

Du 2e régiment de grenadiers, M. Chanfrold, colonel du 10e de ligne,

Du 1er régiment de voltigeurs, M. Boudville, colonel du 19e léger.

Du 2e régiment de voltigeurs, M. de Maroltes, colonel du 3e léger.

Par décret impérial du 1er mai 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés aux divers emplois d'officier supérieur dans le régiment de cuirassiers de la Garde impériale, les officiers supérieure de cavalerie dont les noms suivent, savoir :

Colonel.

M. Sallé, colonel du 6e de cuirassiers.

Lieutenant-colonel.

M. Galand de Longueuve, lieutenant-colonel du 1er de hussards.

Chefs d'escadrons.

M. de Laroche-Tourteau de Septeuil, chef d'escadrons au 10e de chasseurs.

M. Masmon, chef d'escadrons au 3e de lanciers.

M. Cadic, chef d'escadrons au 9e de chasseurs.

Major.

M. Sérat, major du 3e de chasseurs.

Par décision impériale du 1er mai 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre,

M. le colonel Soleille, commandant le 16e régiment d'artillerie à cheval, a été appelé au commandement du régiment d'artillerie à cheval de la Garde impériale.

Par décret impérial en date du 24 mars dernier, contresigné par LL. EXCC. les ministres d'État et de la maison de l'Empereur et le ministre de la guerre, un corps de cavalerie d'élite a été institué pour la garde de S. M. l'Empereur et le service de ses palais impériaux.

Ce corps, qui porte la dénomination d'*Escadron des Cent-Gardes à cheval*, est composé ainsi qu'il suit :

OFFICIERS.	
Lieutenant-colonel, commandant.	1
Chef d'escadron,	1
Capitaine d'état-major,	1
Capitaine,	1
Lieutenants,	4
Sous-lieutenants,	4
Aide-vétérinaire,	1
	13
TROUPE.	
Adjudant sous-officier,	1
Maréchal des logis chef,	1
Maréchaux-des-logis,	8
Maréchaux-des-logis-fourrier,	4
Brigadiers,	12
Gardes de 1re classe,	30
Gardes de 2e classe,	78
Trompettes,	4
	137

Les officiers seront pris dans tous les corps de troupes à cheval.

Les sous-officiers, brigadiers et gardes seront choisis parmi les sous-officiers de tous les corps de troupes à cheval ayant au moins deux ans de service.

Les trompettes seront pris parmi les brigadiers-trompettes de tous les corps de troupes à cheval.

Les Cent Gardes à cheval auront la droite sur toutes les autres troupes.

Par décret impérial du 16 avril 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés à des emplois de leur grade dans l'escadron des Cent-Gardes à cheval, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Lieutenant-colonel commandant.

M. Lepic, du 1er de chasseurs.

Chef d'escadron.

M. Lauranas des Onides, du régiment des guides.

Capitaine-major.

M. Verrier, du 9e de hussards.

Capitaines commandants.

M. Vesly, du régiment des guides.

Capitaines.

MM. Champigneulle, du 9e de cuirassiers.
Henriet, du 3e de cuirassiers.

Sous-Lieutenants.

MM. Hubert, du 2e de lanciers.
Bichon, du 10e de dragons.
Pechet, du 9e de cuirassiers.
Maurice, du 7e de cuirassiers.

Aide-vétérinaire.

M. Séjournant, du 11e de chasseurs.

Par décision impériale du 1er mai 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre,

M. le baron Barbier, intendant militaire de la 3e division, à Rouen, a été appelé aux fonctions d'intendant militaire de la 1re division, à Paris, en remplacement de M. Paris de Bollardière, nommé intendant militaire de la Garde impériale.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à cinq emplois de colonel dans les corps d'infanterie chargés de signer, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Sainte-Marie, lieutenant-colonel du 37e de ligne, en remplacement de M. Blanchard, passé dans la Garde impériale.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hardy de la Largère, lieutenant-colonel du 46e de ligne, en remplacement de M. Chanfrault, passé dans la Garde impériale.

2e régiment d'infanterie légère.

M. Levasseur-Sérval, lieutenant-colonel du 12e léger, en remplacement de M. de Maroltes, passé dans la Garde impériale.

16e régiment d'infanterie légère.

M. Adam, lieutenant-colonel d'infanterie en mission hors cadres, en remplacement de M. Boudville, passé dans la Garde impériale.

Digitized by Google

10e régiment d'infanterie légère,

M. Picard, lieutenant-colonel du 1er régiment de zouaves, en remplacement de M. Adam, maintenu en mission hors cadres.

Par décret impérial du 1er mai 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

A un emploi de colonel.

9e régiment de cuirassiers.

M. Crespin, lieutenant-colonel du 7e de cuirassiers, en remplacement de M. Salle, passé au commandement du régiment de cuirassiers de la Garde impériale.

A trois emplois de lieutenant-colonel.

1er régiment de carabiniers.

M. Pajol, chef d'escadrons au 7e de cuirassiers, en remplacement de M. Galand de Longueron, passé au régiment de cuirassiers de la Garde impériale.

4e régiment de chasseurs.

M. d'Espinne de Chassegros de Lioux, chef d'escadrons au 3e de dragons, en remplacement de M. Lepic, passé au commandement de l'escadron des Cent-Gardes à cheval.

7e régiment de cuirassiers.

M. Savarese, chef d'escadrons au 6e de dragons, en remplacement de M. Crespin, nommé colonel.

A huit emplois de chef d'escadrons.

1er régiment de hussards.

Ancienneté, M. Billiotte, capitaine-trésorier du 8e de chasseurs, en remplacement de M. Lecomte, mis en non-activité.

3e régiment de lanciers.

Choix, M. Bucquoy, capitaine au 1er de cuirassiers, en remplacement de M. Mayeur, passé dans le régiment de cuirassiers de la Garde impériale.

10e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Cousonnier, capitaine au 3e de hussards, en remplacement de M. de Laroche-Tourteau de Septeuil, passé dans le régiment de cuirassiers de la Garde impériale.

9e régiment de dragons.

Choix, M. Bérard de Montoux, capitaine au 3e de dragons, en remplacement de M. Savarese, nommé lieutenant-colonel.

3e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Quirot, capitaine au 6e de hussards, en remplacement de M. Cailly, passé dans le régiment de cuirassiers de la Garde impériale.

7e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Lemoine des Mares, capitaine au 7e de carabiniers, en remplacement de M. Pajol, nommé lieutenant-colonel.

3e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Moudion, capitaine au 9e de dragons, en remplacement de M. d'Espinne de Chassegros de Lioux, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment de hussards.

Choix, M. de la Rochefoucauld, capitaine adjudant-major au 7e de lanciers, en remplacement de M. Billiotte, passé major du 8e de chasseurs.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 1er mai 1854.

Sire,

Votre Majesté a manifesté la volonté d'étendre à la garnison de Versailles l'allocation du supplément de solde dont jouissent les officiers, sous-officiers et soldats stationnés à Paris, suivant les dispositions de l'ordonnance du 25 décembre 1837.

Tel est, conséquemment, l'honneur de proposer à Votre Majesté de décider que cette disposition exceptionnelle aura son effet à dater du 10 mai courant.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre.
VAILLANT.

Approuvé :
NAPOLÉON.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Vu la loi du 23 avril 1853, qui avait autorisé un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1853 pour le recrutement des troupes de terre et de mer ;

Vu la loi du 13 avril 1854, aux termes de laquelle l'appel autorisé par la loi du 23 avril 1853 est porté de 80,000 hommes à 140,000 ;

Vu le décret du 14 avril 1854, qui fixe la clôture des listes du recrutement de la dite classe au 20 mai prochain ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Nous décrétons et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sur les cent quarante mille jeunes soldats formant le contingent de la classe de 1853, quatre-vingt mille sont appelés à l'activité pour les armées de terre et de mer.

Art. 2. L'époque du départ de ces quatre-vingt mille jeunes soldats sera déterminée par notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 1er mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

CIRCULAIRES.

A MM. les généraux commandant les divisions militaires.

Paris, le 2 mai 1854.

Général, je viens d'adresser aux préfets la circulaire ci-jointe, qui leur prescrit les dispositions qu'ils auront à prendre pour que le recrutement de la Garde impériale ne gêne aucunement les autres services militaires dans la vue, en répondre d'une manière satisfaisante au but de l'institution.

Indépendamment des investigations auxquelles devront se livrer les autorités administratives et municipales, il est indispensable que l'autorité militaire prenne, de son côté, à une enquête spéciale sur chacun des candidats présentés.

A cet effet, dès que le général commandant le département aura reçu du préfet une ou plusieurs listes, il devra se renseigner sur les individus qui y figurent, par tous les moyens qu'il aura pouvoir et notamment par la gendarmerie. Il complétera lui-même cette enquête par son avis personnel formulé en regard de chaque nom, et vous la transmettra dans le plus bref délai possible.

A votre tour, général, vous la soumettrez au contrôle qui vous paraîtra devoir le mieux atteindre le but proposé. Après cette vérification, vous désignerez les candidats que vous jugerez dignes d'entrer dans la Garde. Vous les ferez ensuite examiner sous le rapport physique : vous prescrirez de leur délivrer, suivant leur taille, un certificat d'aptitude spéciale pour le corps qu'ils auront demandé et dans lequel ils seront reconnus propres à faire un bon service.

L'acte d'engagement n'aura lieu que dans les formes ordinaires.

Les anciens sous-officiers, caporaux ou brigadiers ne seront engagés que comme simples soldats.

Les anciens cavaliers qui n'auraient pas la taille de cuirassiers, pourront contracter des engagemens pour les régimens d'infanterie ; mais il sera de rigueur, pour entrer dans le régiment de cuirassiers, d'avoir servi dans la cavalerie, et pour entrer dans le régiment d'artillerie, ou dans la compagnie du génie, d'avoir servi dans l'arme.

Vous apprécierez vous-même, général, qui intérêt s'attache à ce que vos obligations ne portent que sur des sujets d'élite, dignes de figurer honorablement dans la Garde impériale. Il est, d'ailleurs, entendu que tous vos choix seront faits sous votre responsabilité personnelle.

Aussitôt que les actes d'engagemens seront reçus, vous ferez diriger les engagés sur Courbevoie, qui est désigné pour le dépôt central d'organisation de la Garde.

Vous m'adresserez, dès que quinze jours en état numéro que des engagés ainsi mis en route, avec l'indication des corps auxquels ils auront été affectés.

L'Empereur compte sur votre zèle, général, et sur votre actif concours, pour assurer la prompte et bonne formation de ces corps d'élite, auxquels sont appelés les différentes armes y soient dignement représentées.

Recevez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

A MM. les Préfets des départemens.

Monsieur le préfet, par décret en date du 1er de ce mois, l'Empereur a créé un corps d'élite et de réserve, dont l'état de guerre aurait fait ressortir l'opportunité, et qui portera le nom de Garde impériale, souvenir glorieux de ces immortelles phalanges qui, sous Napoléon 1er, ont dignement soutenu le vieux renom de la valeur française.

Pour que ce corps réponde complétement au but de son institution, il importe que les hommes appelés à le composer soient, sous tous les rapports, des sujets d'élite. L'intention de Sa Majesté est d'ailleurs que les rangs de la Garde impériale s'ouvrent, par toute la France, aux anciens militaires, rentrés dans la vie civile, âgés de moins de 35 ans, et capables de rendre encore de bons services. L'Empereur compte, pour seconder ses intentions à cet égard, sur le concours le plus empressé des autorités civiles et militaires, et je vous invite, de mon côté, à donner au devoir d'organisation de la Garde impériale, comme aux conditions d'admission et aux avantages qu'il assure, toute la publicité dont vous disposez. C'est par les journaux, que par le renvoi des actes administratifs et par la vue des placards affichés dans toutes les communes.

Aux termes du décret précité, les divers régimens de la Garde impériale doivent se recruter en partie, et pour la première formation, d'hommes ayant déjà fait un ou deux congés. Par une exception qu'autorise, en cas de guerre, la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, les engagemens contractés dans la Garde impériale n'ôtent que de trois années. Cette condition, l'honneur de servir dans un corps d'élite et les divers avantages qui y sont attachés, déterminent sans doute un grand nombre d'anciens militaires à se présenter pour y être admis. Ceux d'entre eux qui auraient été gradés, et qui seraient après leur arrivée au corps, preuve de mérite et de zèle, pourraient être très rapidement remis en possession de leurs anciens grades.

Les chefs à faire entre ces nombreux candidats réclament un soin tout particulier et de grandes précautions, afin qu'ils portent sur les sujets les plus dignes et les plus méritans. Je ne saurais trop insister sur ce point essentiel, et vous comprendrez la nécessité d'apporter une grande sévérité dans la présentation des candidatures ; elle engagera, d'ailleurs, la responsabilité de chacune des autorités qui y auront concouru.

Afin que les désignations soient faites avec toute la régularité désirable et de pleine connaissance de cause, vous voudrez bien prescrire immédiatement les mesures suivantes :

Dans chaque commune, les maires dresseront, conformément au modèle ci-joint, une liste des anciens militaires réunissant les conditions voulues et qui se présenteront pour s'engager dans la Garde ; ils porteront, en regard de chaque nom, les renseignemens les plus circonstanciés, et donneront sur avis personnel sur les antécédens et la moralité de chacun.

Les listes de chaque commune seront remises par les maires aux sous-préfets de l'arrondissement, qui contrôleront par les propres informations celles qu'elles contiendront, et donneront à son tour son avis sur chacun des candidats. Elles seront, ensuite, adressées par ces sous-préfets à votre préfecture, pour s'assurer de leur exactitude, remplacer tous les moyens d'investigation dont il disposera ; les remplacer par l'expression de votre opinion personnelle, et les transmettre au général commandant le département, qui les fera parvenir aux autorités spéciales que les autorités militaires vous recevoir à cet effet, de désigner les hommes autorisés à contracter des engagemens volontaires pour la Garde impériale.

La communication des listes devra être faite au général commandant le département le plus promptement possible, au fur et à mesure que vous aurez terminé les investigations auxquelles vous vous serez livré, et, au plus tard, dans le délai de deux jours.

Ce mode d'informations et la sollicitude avec laquelle vous vous appliquerez, sans aucun doute à bien faire comprendre aux fonctionnaires administratifs et municipaux placés sous vos ordres, l'importance de la mission qui leur est confiée, assurera, je n'en doute pas, à la nouvelle Garde impériale, un recrutement qui la rendra digne de celle qui la première a porté ce nom.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

M. le général de brigade Daubreville, membre du comité des fortifications, est nommé, par décision impériale du 29 avril 1854, à dater du 3 mai courant, dans le 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément aux dispositions du décret du 1er décembre 1852, et de l'art. 5 de la loi du 1 août 1839.

M. le général de brigade Delarue, disponible à Paris, est nommé, par décision impériale du 29 avril 1854, au commandement de la subdivision de Vaucluse, à Avignon, en remplacement de M. le général Desternes, mis en disponibilité.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 26 avril 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été nommés dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

A cinquante-six emplois de chef d'escadrons.

Régiment des guides.

Ancienneté, M. Lefèvre, capitaine au 4e de hussards, employé dans le service des remontes, en remplacement de M. Lamarre des Isles, passé dans l'escadron des Cent-Gardes à cheval.

Choix, M. Sanson de Sanval, capitaine au régiment, en remplacement de M. Lefèvre, placé en activité hors cadres, pour continuer à être employé dans le service des remontes.

3e régiment de hussards.

Choix, M. Brulé, capitaine au 4e de chasseurs d'Afrique, en remplacement de M. Pastoureau de la Brudière, placé en activité hors cadres pour continuer à être employé dans le service des remontes.

Emplois de nouvelle création.

1er régiment de carabiniers.

Choix, M. Clerc, capitaine au régiment.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Gorgy-mar de Raquebeau, capitaine au 8e de hussards.

1er régiment de cuirassiers.

Choix, M. Landry, capitaine au 8e de hussards

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Boncompagnon, capitaine au 6e de cuirassiers.

3e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Riboud, capitaine instructeur du 1er de dragons.

4e régiment de cuirassiers.

Choix, M. d'Aumont, capitaine au régiment.

5e régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Dupas, capitaine au régiment.

6e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Auloun-Deschamps, capitaine-instructeur du 10e de cuirassiers.

7e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Durieu, capitaine au régiment.

8e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Du Bousset, capitaine au régiment.

9e régiment de cuirassiers.

Choix, M. Jauckère, capitaine adjudant-major au 8e de lanciers.

10e régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Prudon, capitaine au 2e de cuirassiers.

11e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Frère, capitaine au régiment.

2e régiment de dragons.

Choix, M. Gurnaud, capitaine adjudant-major au régiment.

3e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Villard, capitaine d'habillement du régiment.

4e régiment de dragons.

Choix, M. Collot, capitaine trésorier du 11e de dragons.

5e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Barrau, capitaine à l'École de cavalerie.

6e régiment de dragons.

Choix, M. Badenhuyzen, capitaine-trésorier du régiment.

7e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Beral de Sedouges, capitaine adjudant-major au 2e de hussards.

8e régiment de dragons.

Choix, M. Chevalier, capitaine au 9e de dragons.

9e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Geoffroy, capitaine au régiment.

10e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Housez, capitaine adjudant-major au 3e de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de dragons

Ancienneté, M. Delaume, capitaine-adjudant-major au régiment.

12e régiment de dragons.

Choix, M. de Bruchard, capitaine au régiment.

1er régiment de lanciers.

Choix, M. Legrand, capitaine au régiment.

2e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Lotin-Sarrazin, capitaine au 7e de lanciers.

3e régiment de lanciers.

Choix, M. Dumas de Solvert, capitaine-adjudant-major au 6e de chasseurs.

4e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Yvart, capitaine au régiment.

5e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Meyneau de la Genteste, capitaine au régiment.

6e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Babut, capitaine au 8e de lanciers.

7e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Bonneffoy-Bellefontaine, capitaine-instructeur du régiment.

8e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Grorban, capitaine au régiment.

1er régiment de hussards.

Ancienneté, M. Lecomte, capitaine au 2e de dragons.

2e régiment de hussards.

Ancienneté, M. Bernezonne de Confrevron, capitaine au 8e régiment de hussards.

Choix, M. Pastoureau de la Brudière, capitaine surnuméraire, employé dans le service des remontes.

Digitized by Google

1e régiment de hussards.

Ancienneté, M. Puisson, capitaine au régiment.

5e régiment de hussards.

Choix. M. Gonse, capitaine instructeur du régiment.

6e régiment de hussards.

Choix. M. Lavoye, capitaine-instructeur à l'École de cavalerie.

7e régiment de hussards.

Ancienneté, M. Joannès, capitaine au régiment.

8e régiment de hussards.

Choix, M. Rossetti, capitaine au régiment.

9e régiment de hussards.

Choix. M. Lepage, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de chasseurs.

Choix, M. d'Hébrail, capitaine instructeur du régiment.

2e régiment de chasseurs.

Ancienneté. M. Barthélemy-Lachaise-Adès, capitaine adjudant-major au 1er de chasseurs d'Afrique.

3e régiment de chasseurs.

Choix, M. Biesse, capitaine au 1er de spahis.

1er régiment de chasseurs.

Choix, M. Cravin, capitaine au 1er de chasseurs d'Afrique.

5e régiment de chasseurs.

Choix, M. de Tinseau, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique.

6e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Arvelin, capitaine au régiment.

7e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Marulas, capitaine au 3e de spahis.

8e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Barbon de Montbas, capitaine au 6e de chasseurs.

9e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Gastu, capitaine au 2e de spahis.

10e régiment de chasseurs.

Choix, M. Montigny, capitaine au régiment.

11e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Labrude, capitaine au 7e du hussards.

12e régiment de chasseurs.

Choix, M. Florian, capitaine instructeur du régiment.

Par décret impérial du 26 avril 1854, ont été nommés dans le corps de l'intendance militaire :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour), M. Lucas de Missy, sous-intendant de 2e classe, en remplacement de M. Michaud, admis à la retraite.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

Choix (1er tour), M. Cayol, adjoint de 1re classe, en remplacement de M. Jouard, décédé.

Officiers supérieurs de l'armée, (3e tour), M. Guenneau d'Aumont, major du 18e de ligne, passera pour le grade de lieutenant-colonel, en remplacement de M. Lucas de Missy, promu sous-intendant de 1re classe.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

Choix (2e tour), par application de l'art. 18 de la loi du 11 avril 1831, M. Le Bœuf, adjoint de 2e classe à l'armée d'Orient, en remplacement de M. Geoffroy, promu sous-intendant de 2e classe.

Ancienneté (3e tour), à défaut d'adjoint de 2e classe ayant l'ancienneté voulue, choix, par application de l'art. 18 de la loi du 11 avril 1831, M. Samson, adjoint de 2e classe à l'armée d'Orient, en remplacement de M. Metzinger, promu sous-intendant de 2e classe.

Au grade d'adjoint de 2e classe.

Capitaines de l'armée.

M. Génin, capitaine au 21e de ligne, en remplacement de M. Le Bœuf, promu adjoint de 1re classe.

M. Fourtoux, capitaine au corps d'état-major, en remplacement de M. Samson, promu adjoint de 1re classe.

Par décret impérial du 26 avril 1854, a été promu dans le corps des équipages militaires (escadrons du train),

Au grade de chef d'escadron.

Algérie.

Choix, M. Duguet, capitaine-major au corps, en remplacement de M. Rangellut, considéré comme en mission hors cadre par suite de sa nomination aux fonctions de vaguemestre général de l'armée d'Orient.

Par décret impérial du 26 avril 1854, a été nommé :

A un emploi de médecin principal de 1re classe.

Choix, M. Scrive, médecin principal de 2e classe, chef du service médical de l'armée d'Orient, en remplacement de M. Lescallier, décédé.

Par décret impérial du 26 avril 1854, ont été nommés dans le service de l'habillement et du campement,

A un emploi d'officier comptable de 2e classe.

Choix, M. Thoret, adjudant en 1re, en remplacement de M. Betmelière, mis en non activité.

A un emploi d'adjudant en 1re.

Ancienneté (3e tour). M. Duclou, adjudant en 2e, en remplacement de M. Thoret, nommé officier comptable de 2e classe.

Par décret impérial du 26 avril 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire :

Au grade d'adjudant d'administration en premier.

Choix (1er tour), M. Babin, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Farcet, décédé.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Elèves d'administration.

M. Lecomte, en remplacement de M. Teyssonnière, promu adjudant d'administration en 1re.

M. Coulouvrier, en remplacement de M. Babin, promu adjudant d'administration en 1re.

M. Perceval, emploi vacant par organisation.

M. Christiani, emploi vacant par organisation.

Par décret impérial du 26 avril 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration du service des subsistances militaires :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re cl.

Ancienneté (1er tour), M. Layrune, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplacement de M. Adam, retraité.

Choix (2e tour), M. Lagasse, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplacement de M. Thouvenin, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Gallimard, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplacement de M. Payan, mis en non-activité par retrait d'emploi.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e cl

Choix, M. Perris, adjudant d'administration en 1re, en remplacement de M. Lejeune, promu comptable de 1re classe.

Choix, M. Moindron, adjudant d'administration en 1re, en remplacement de M. Lagasse, promu comptable de 1re classe.

Choix, M. Grégori, adjudant d'administration en 1re, en remplacement de M. Gallimard, promu comptable de 1re classe

Au grade d'adjudant d'administration en 1re.

Choix (2e tour), M. Valabrègue, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Perris, promu comptable de 2e cl.

Ancienneté (2e tour), M. Allman-Lé, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Moindron, promu comptable de 2e classe.

Ancienneté (1re tour, M. Chapplain, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Grégori, promu comptable de 2e classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), M. Blanchère, sous-officier élève d'administration, en remplacement de M. Valabrègue, promu adjudant en 1re.

Sous officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Robert, sous-officier élève d'administration, en remplacement de M. Allmand, promu adjudant en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), M. Bonhomme, sous-officier élève d'administration, en remplacement de M. Chapplain, promu adjudant en 1re.

Par décret impérial du 29 avril 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine-trésorier,

56e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Besson, lieutenant au corps, en remplacement de M. Rosset, admis à la retraite.

A vingt-deux emplois de capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Arnaud, lieutenant au corps, en remplacement de M. Garnier, nommé adjudant-major.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Boissonade, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Delasalle, passé à l'École spéciale impériale militaire.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Cunsset, lieutenant au corps, en remplacement de M. Chastelain, passé dans l'intendance militaire.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Bégon, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Bard, décédé.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Drouet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Jolabert, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. de Beusse, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Milie, mis en non-activité.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Burdin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Richard, démissionnaire.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Drouet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Destrem, admis à la retraite.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Jolanios, lieutenant au corps, en remplacement de M. Barrière, décédé.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Choix, M. Grandeury, lieutenant au corps, en remplacement de M. Marion, nommé trésorier.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Mastrenchard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Broyelle, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Nau, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gortiset, admis à la retraite.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Grenier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Cadot, décédé.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de Grizy, lieutenant au corps, en remplacement de M. Devroy, décédé.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Martin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Santelli, nommé adjudant de place.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Perano, lieutenant au corps, en remplacement de M. Grimon, mis en non-activité.

Ancienneté (2e tour), M. Dupuy, lieutenant au corps, en remplacement de M. Dandelain, admis à la retraite.

5e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Philippot, lieutenant au corps, en remplacement de M. Maginel, décédé.

11e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Foliean, lieutenant au corps, en remplacement de M. Paillet, décédé.

Italie.

Choix, M. Wolkensiger, lieutenant au corps, en remplacement de M. Duportail, nommé adjudant-major.

23e régiment d'infanterie légère.

Non-activité, M. Fabritiens, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Raullet, passé dans l'état-major des places.

3e régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Parguez, lieutenant au corps, en remplacement de M. Delort, décédé.

A vingt-cinq emplois de lieutenant,

3e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Doudebès, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Arnaud, nommé capitaine.

8e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Vadal, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Cunsset, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Linud, sous-lieutenant au corps, en

Digitized by Google

MM. Lambrigos, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, en remplacement de M. le capitaine Larché, admis dans le gendarmerie.

Beaugrenie, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée du Lyon, en remplacement de M. le capitaine Warbier, qui a reçu une autre destination.

Duval, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général de division Martinet de Bourgon, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie, en remplacement de M. le capitaine Manèque, qui a reçu une autre destination.

Delaubier, capitaine d'état-major de 1re classe, détaché au 12e de dragons, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général, en remplacement de M. le capitaine Ballard, qui a reçu une autre destination.

Bodenave, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie, en remplacement de M. Hartung, qui a reçu une autre destination.

De Jouffroy d'Abbans, capitaine d'état-major de 2e classe, attaché à la 14e division militaire à Bordeaux, est nommé capitaine de 1re classe.

Rémi, lieutenant au 26e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Berthin, commandant les 7e et 8e subdivisions de la 3e division militaire, à Nevers.

Weiller, lieutenant au 14e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Failly, commandant la subdivision de la Haute-Saône, à Vesoul.

De Rochechouart, chef de bataillon, commandant de réserve de la place de Grenoble, est appelé à y faire commander la place de Vichy, pendant les 3 saisons des eaux en 1854.

Delaunay, capitaine au 53e de ligne, est nommé un commandement de fort de 2e, en remplacement de M. Dubrée, admis à la retraite.

Backer, capitaine au 21e léger, est nommé au commandement de la place de Djidjelli, en remplacement de M. Mouton, dit Dufraisse, admis à la retraite.

Vinçon, lieutenant au 4e de hussards, est désigné pour être attaché à la section de cavalerie à l'École de Saint-Cyr et remplir les fonctions d'officier payeur, en remplacement de M. le sous-lieutenant Dupont, nommé, sur sa demande, à rentrer à son régiment. — Il ne cessera pas de remplir en 4e de hussards.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Mongrel, capitaine au 69e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps, en remplacement de M. Guynet, passé au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

M. Beaudemps, capitaine au 61e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Alzon, passé au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

M. Brault, capitaine au 19e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Grout de St-Paul, passé au bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

M. Dupeirat, capitaine au 14e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Bougenot, décédé.

M. Barody, capitaine au 12e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Rymard, qui permute avec lui.

M. Puech, sous-lieutenant au 60e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Frescon, promu lieutenant.

M. Germain Parcarrieu, capitaine au 1er léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Damiani, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Ritter, capitaine en 1er, en chef à Béthune, a été désigné pour prendre le commandement de la compagnie de mineurs du 1er bataillon du 3e régiment du génie, destinée à faire partie de l'armée d'Orient.

Sont mis à la disposition de M. le ministre de la marine et des colonies, pour être employés à la Guadeloupe :

MM. Crépaux, sergent à la 1re compagnie d'ouvriers du génie, à Metz, nouvellement nommé au grade de sous-lieutenant pour remplir un emploi de lieutenant en 2e dans le corps du génie.

Jacquin, sergent au 1er régiment du génie, à Vincennes, récemment promu au grade de garde de 2e classe de cette arme.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Lianbon, médecin-major de 2e classe au 2e chasseurs, est désigné pour le 19e bataillon de chasseurs à pied.

Baillefer, médecin-major de 2e classe au 3e bataillon de chasseurs à pied, est désigné pour le 32e de ligne.

Cérémonie funèbre à l'Hôtel des Invalides.

Le trente-troisième anniversaire de la mort de S. M. Napoléon 1er a été célébré à midi, à l'Hôtel des Invalides.

A midi, S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, le dernier des frères de l'Empereur, s'est rendu à l'église de l'Hôtel avec le général de division comte d'Ornano, gouverneur, les généraux de brigade Saubost, commandant de l'Hôtel, du Rocard, premier aide de camp du prince, et un nombreux état-major.

L'église était remplie par une foule de personnages de distinction appartenant à l'armée et aux grands corps de l'État. Beaucoup d'anciens militaires de l'Empire, revêtus de leurs glorieux uniformes, se tenaient près de la nef, tandis que les tribunes étaient remplies par les dames et les personnes auxquelles des places avaient été réservées.

Le prince avait été reçu par le curé des Invalides, à l'entrée de l'église, vint prendre place à gauche dans le chœur, et l'office divin commença aussitôt.

On remarquait les généraux de division de La Westine, de Schramm, Pelet, Levasseur, le pr. fet de la Seine, le préfet de police, un grand nombre de sénateurs et de membres du Corps législatif.

Après la cérémonie religieuse, S. A. I. le prince Jérôme s'est rendu à la chapelle où sont renfermés les restes mortels du grand homme, et a visité en détail les travaux du tombeau, complétement achevés.

On sait que depuis près d'une mois, le mur en torchis qui séparait le tombeau du reste de l'église, a été enlevé, en sorte que de tous les points on aperçoit le magnifique autel destiné aux messes commémoratives pour le repos de l'âme de l'empereur Napoléon 1er. Le coup d'œil de l'église est des plus imposants. Au fond de la nef, sur un bel orgue, complétement remis à neuf depuis l'incendie qui eut lieu à l'enterrement du maréchal Sébastiani ; les drapeaux sauvés des flammes ont été remis en place, en sorte que l'aspect général en lumière rien à désirer.

Baudouin.

Une dépêche télégraphique, reçue aujourd'hui, annonce l'arrivée à Malte de S. Exc. le maréchal de Saint-Arnaud, le 2 mai à huit heures du matin. Le *Berthollet*, sur lequel il avait fait la traversée, devait partir aussitôt après qu'il aura pu faire son charbon.

Le commandant en chef de l'armée d'Orient a reçu à Malte l'accueil le plus favorable. Il a été invité à passer en revue des trois régiments dont se compose la garnison. Les troupes ont manœuvré pendant une heure, après quoi le défilé a eu lieu. Le soir un banquet a été donné par le gouverneur.

Algérie.

Nous recevons d'Alger, à la date du 30 avril, les nouvelles suivantes :

Dans le Sud, notre autorité commence à se faire obéir, et sait frapper au besoin à longue distance, à l'aide de nos cavaliers indigènes, habitués et encharpagnent dirigés par nos officiers des affaires arabes.

Malgré le grand effet moral produit dans ces régions par nos derniers succès, quelques fractions des Ouled-Naïl, cédant à des instincts de brigandage, indépendamment, subissaient point aux injonctions du commandant supérieur de Laghouat, qui leur avait traité certaines limites au delà desquelles elles ne devaient point se mouvoir dans la direction du sud-est. Cette bonne mesure avait pour but d'empêcher toute communication des nôtres avec nos ennemis de l'oasis de Tuggurth, et toute tentative de rapprochement avec le chérif encore relégué sur les confins du désert Tunisien.

Ces ordre n'ayant été transgressés, à différentes reprises, par quelques douars des Ouled-Sidi-ben-Salem et autres fractions des tribus des Ouled-Naïl, M. le commandant du Barail prit la résolution de les châtier vigoureusement. En conséquence, cet officier supérieur ordonna à M. le capitaine Garros, chef du bureau arabe de Laghouat, et à M. le lieutenant d'Ornano, chef du bureau arabe de la succursale de Djelfa, de partir simultanément, avec une centaine de bons cavaliers arabes chacun, soutenus par une petite réserve du spahis, hommes et chevaux d'élite, de fusiliers, de fourriers et d'eux portés sur des chameaux, et leur donna des directions concentriques aussi bien déterminées que possible pour leurs opérations, laissant à chacun le leur intelligence le soin de profiter des circonstances.

Parti de Djelfa le 10, à 11 heures du matin, M. le lieutenant d'Ornano, manœuvrant avec sagacité, marchant tantôt le jour, tantôt la nuit, se mettant, le 12 au matin, inopinément, arriva le 13 à la dhaïa des Kreubbes, sur l'Oued-Sedjar, à plus de 70 lieues de son point de départ, et par une marche de nuit de 25 au 14, s'empara de Ksiel. Ayant les réduits-trans, qui tombèrent en son pouvoir, familles et troupeaux.

Le 15, M. le capitaine Garros, soutenu par M. le lieutenant d'Ornano, avec lequel il avait fait jonction, exécuta un autre coup de main sur les Ouled-Ghedir, fraction dissidissante des nomades du cercle de Bokra. Cette seconde opération s'est accomplie avec autant de bonheur que la première ; plusieurs douars ont été successivement enlevés, et les prises ramenées en arrière.

Ces expéditions hardies auront un retentissement salutaire dans le pays. Comme M. le gouverneur général l'a parfaitement compris et dit, il faut que la force soit une force dont se font des régions méridionales, dont nous connaissons aujourd'hui les profondeurs, où nous savons manœuvrer avec aisé et rapidité, grâce à l'expérience que nous y avons acquise, où nous avons conquis en un mot une attitude digne du grand nom de la France.

Nos affaires sont toujours en bonne situation dans la vallée du Haut-Schaou. Le parti de Bou-Barghla paraît s'affaiblir de jour en jour ; néanmoins, les dissidens des Azazga, des Beni-Djennad, Beni-Hidjer et autres sont toujours en armes, en présence de Ben-Aissem qui, depuis le 20, a tché à détacher de leurs rangs quelques fractions de tribus chancelantes encore dans leur détermination.

Baudouin.

Nous avons publié, dans nos derniers numéros, quelques articles de M. le major Fehrenbach sur le corps d'élite et sur les troupes de réserve, auxquels le rapport de S. Exc. M. le maréchal maintien de la guerre, qui précède les décrets relatifs aux rétablissement de la Garde impériale, a donné tout le mérite de l'à-propos.

Sans connaître à l'avance les bases sur lesquelles la nouvelle Garde impériale serait constituée, nous savions que les conseils d'armes en avaient unanimement reconnu la nécessité. Les considérations militaires autant que les considérations politiques commandaient donc cette mesure, que l'armée vaya avec non moins de satisfaction qu'le pays.

Baussmann.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de ne tenir en garde contre les nouvelles de l'Orient données par ces journaux étrangers, aussi bien quand elles sont favorables aux Turcs que lorsqu'elles leur sont contraires. Il y a toujours de l'inexactitude, si fort souvent ces journaux vont au delà même de l'exagération.

Il est vrai que les troupes ottomanes ont remporté un avantage assez considérable aux environs de Tchernavoda ; mais c'est là une vieille histoire, et les 70,000 Turcs qu'on y fait comparaître n'y sont jamais entrés en ligne.

L'attaque dirigée contre Odessa a eu tout le succès qu'on voulait obtenir ; mais le ville a été épargnée, et c'est simplement une division de la flotte alliée qui est allée venger l'insulte faite au pavillon particulièrement d'une de ses frégates. Les deux batteries de la rade ont seules été sérieusement détruites et un magasin à poudre a sauté. On a coulé ou capturé les bâtimens russes qui se trouvaient dans le port et rendu la liberté aux bâtimens français et anglais qu'y étaient retenus. Aucune flotte ennemie ne s'est présentée pour combattre. Tel est, du moins, le sens d'une dépêche télégraphique arrivée dans la nuit.

Les Russes ne quittent pas la Dobrudscha et s'y fortifient. Ils auront de la peine à s'y trouver bien. Le Danube n'a point été passé à Giurgevo, et Silistrie n'a pas été sérieusement attaquée.

Omer-Pacha continue à réunir et à concentrer ses troupes ; il n'entreprendra rien de sérieux avant que les nôtres soient en ligne, ce qui ne saurait tarder.

Haussmann.

Théâtre de la guerre en Orient.

(Ce et dernier article. — Voir les numéros des 30 avril et 1er mai.)

Nous avons à faire connaître le débouché du Danube à Andrinople par la Dobrudscha. Cette quatrième ligne d'opération part de Matchin et traverse pendant plusieurs lieues un pays marécageux et difficile. La route est beaucoup plus longue que les trois autres, le Danube s'élevant au nord, après Bassova, aussi, une colonne qui agirait par cette ligne, de couvert avec les corps en marche les autres, devrait commencer ses opérations d'un point beaucoup plus éloigné. De Isaktcha à Hadji-Oglou-Bazardjik. C'est donc à partir de ce point que nous étudierons cette ligne stratégique.

De Hadji-Oglou-Bazardjik à Pravadi, on compte 74 kilomètres (18 lieues) (2 étapes très fortes).

De Pravadi à Kenpri Keui, 24 kilomètres (6 lieues).

Pravadi est un point d'intersection de lignes et le même ligne à l'ouest de Varna ; une route fait communiquer ces deux points.

A Kenpri Keui, on trouve les dernières ramifications des Balkans, on entre dans la montagne et on ne la quitte qu'à Aidos.

De Kenpri Keui à Nadir-berhend, 32 kilomètres (8 lieues).

De Nadir-berhend à Aidos, 16 kilomètres (4 lieues 1/2).

Aidos communique à l'ouest avec Katnaldi, à l'est avec Bourgas, sur la mer, par deux routes de 32 kilomètres ou 8 lieue de longueur chacune.

D'Aidos à Benli, 12 kilomètres (2 lieues 3/4).

De Benli à Tout-Chouri, 14 kilomètres (2 lieues 3/4).

De Tout-Chouri à Oumour-Fakih, 36 kilomètres (9 lieues).

Oumour-Fakih communique avec la mer de Bourgas par une route carrossable de 60 kilomètres (15 lieues) de longueur.

D'Oumour-Fakih à kanarak, 24 kilomètres (6 lieues).

De Kharah à Evkler, 24 kilomètres (6 lieues).

D'Evkler à Kirk-Kilissa, 24 kilomètres (6 lieues).

De Kirk Kilissa à Andrinople, 60 kilomètres (15 lieues) (2 étapes).

Cette quatrième ligne d'opération, prise de Hadji-Oglou à Andrinople, est donc de 100 lieues.

Il va corps de troupes doit compter au moins 20 jours de marche pour le parcourir, séjour compris.

Ces quatre grands débouchés du Danube aux Balkans, couvrent à travers le gouvernement on exalet de Silistria (Bulgarie). En général, ces passages fortement montagneux, coupé de forêts épaisses, depuis le Danube jusqu'à un versant sud de la montagne, peu habité (1 million 140,000 âmes), propre à la défensive, présentant de grandes obstacles à une armée agressive, sont au point de vue de la défense en elle-même, soit au point de vue de la difficulté d'y faire vivre des troupes.

Il nous reste à donner l'itinéraire, par gîtes d'étapes, d'Andrinople à Constantinople.

D'Andrinople à Hadja, 24 kilomètres (6 lieues).

De Hafza à Kaki-Baba, 24 kilomètres (6 lieues).

De Kaki Baba à Tchatal-Bourgas, 36 kilomètres (9 lieues).

De Bourgas à Kaki-Bounar, 24 kilom (6 lieues).

De Karaïtran à Tchorlou, 24 kilomètres (6 lieues).

De Tchorlou à Kaïkli, 32 kilomètres (8 lieues).

De Kaïkli à Silivri, 24 kilomètres (6 lieues).

De Silivri à Baïbeh-Tchekmedje, 32 kilomètres (8 lieues).

De Baïbeh à Kutchuk-Tchekmedje, 18 kilomètres (4 lieues 1/2).

De Kutchuk à Constantinople, 12 kilomètres (3 lieues).

D'Andrinople à Constantinople, il y a donc, par la route directe, 65 lieues, 9 marches, 3 séjours, ou 12 jours pour un corps de troupe s'étant arrêté par aucun obstacle.

Le petit nombre des habitations que l'on rencontre sur ces routes est encore un obstacle qui doit être pris en sérieuse considération.

Ainsi, de Silistrie à Andrinople, on ne compte guère que 60 villes, villages ou hameaux, dont 30 sur la route et 30 à droite et à gauche ; à Hadji-Oglou-Bazardjik, 80 maisons ; à Kou-tridji, 350 ; à Pravadi, 150 ; à Kadikeui, le même nombre ; à Aidos, 1,000 ; à Katnaldi, 1,000.

De Botschek à Andrinople, 65 centres de population, dont 35 sur la route et 30 aux environs. A Botschek, il y a 3,000 maisons ; à Varna, 7,000 ; à Bourgas, 750 ; à Kaïbara, 250 ; à Karastik, 450 ; à Eski-Saghra, 1,250 ; à Kara-Pounar, 30 ; à Mustapha, 60.

Enfin, d'Andrinople à Constantinople, il y a 32 villes ou hameaux, dont 18 sur la route et 14 à proximité.

De toutes ces données, il semble résulter d'une manière évidente que les difficultés de marche d'une armée européenne, d'une armée française, par exemple, ne peuvent se concentrer sur les bords du Danube, mais qu'au contraire elles vont au augmentant, à mesure qu'on s'éloigne du fleuve. En supposant que l'on fût parvenu à forcer ou à ouvrir à opérer le passage, elles auraient encore, et pendant bien longtemps, à lutter contre d'immenses obstacles matériels.

Voilà ce qui explique, sans nul doute, pourquoi Omer-Pacha n'a pas cru devoir sacrifier une partie de son armée pour empêcher l'envahissement de la Dobrudscha.

A toutes ces considérations topographiques, nous devons ajouter encore une considération toute politique, et qui peut avoir une immense influence : c'est que les Russes sont détestés dans les provinces moldo-valaques, et que le jour où leurs

Digitized by Google

armes épouvrent un échec, le jour seulement où l'on verra paraître sur les bords du Danube des corps anglo-français, et ce jour n'est pas éloigné, ils ont à craindre un soulèvement général et terrible des populations, seule vengeance d'autant plus effrayante que les habitans de ces provinces, surtout ceux qui se tiennent dans la montagne, sont déterminés et pleins d'énergie.

P. de Courtin.

L'*Annuaire militaire* de 1854 devant être probablement paraître dans la première quinzaine du mois de mai, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs qui ont payé la somme de 20 fr. pour leur abonnement de 1854, de nous envoyer *immédiatement* toutes les rectifications d'adresse qui pourrait compléter leur situation actuelle.

Cette recommandation a d'autant plus d'importance que l'*Annuaire* étant pas expédié de la même manière que le journal, il ne peut être renvoyé d'un lieu à un autre, en cas de changement d'adresse, sans occasionner des frais très considérables que l'administration du *Moniteur de l'armée* ne pourrait prendre à sa charge, du moment où elle aurait fait l'envoi de ce volume à la destination qui lui avait été régulièrement indiquée.

Nous devons rappeler ici que le prix de 20 fr. pour une année ne donnant droit qu'à un seul *Annuaire*, les souscripteurs dont l'abonnement a été pris antérieurement au 30 juin 1853, et qui ont reçu l'*Annuaire* de cette même année, n'auraient droit à cette fin de 1854 qu'autant qu'ils auraient envoyé leur renouvellement avant l'échéance de l'abonnement non encore expiré.

Les quatre escadrons de guerre du 6e dragons, en quittant la ville de Tarascon, où ils tenaient garnison, pour se rendre à l'armée d'Orient, ont reçu les adieux de la population de cette ville dans un punch qui leur a été offert par les membres du cercle où ils se réunissaient d'habitude.

La plus grande cordialité a régné dans cette réunion, où les regrets des habitans de Tarascon ont été exprimés avec une vive effusion. Des toasts à l'Empereur, au 6e dragons, à ses succès militaires, à la ville de Tarascon, ont été portés par la maire, par les commissaires du cercle, par le colonel et le lieutenant-colonel du r g ment. Les discours prononcés à cette occasion étaient empreints des plus honorables sentimens, et nous regrettons vivement que le manque d'espace nous empêche de les reproduire.

Bardoux.

Expédition de 1733.

I.

Un journal de Saint-Pétersbourg a cru devoir rappeler que la France intervint autrefois en faveur d'une puissance démembrée, et que, placée par cette intervention en face de la Russie, la France fut vaincue.

L'exposition militaire à laquelle la feuille russe fait allusion est l'un des plus beaux faits d'armes dont s'honore l'armée française.

Les historiens se sont bornés à reprendre que dans l'expédition de 1733, la France fut vaincue par la Russie.

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de rétablir la vérité des faits et d'expliquer la victoire des Russes.

Nous serons bref.

La mort d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, fut, le 1er février 1733, l'occasion de cette guerre entre la France et la Russie. Protecteur fait intéressé, la Russie voulait imposer aux Polonais un roi de son choix. Elle désigna Auguste III, fils d'Auguste II, qui devait être non un allié, mais un vassal. La Russie se déclarait protectrice du trône de Varsovie, en attendant le jour où elle la convertirait en province. La politique russe était alors ce qu'elle est aujourd'hui.

L'empereur d'Autriche, qui venait d'obtenir la garantie de la Russie, de la Prusse et du Danemark, pour la pragmatique (1), et qui souhaitait vivement l'adhésion du nouvel électeur de Saxe, seconda chaudement la politique moscovite, afin de s'attacher Auguste III.

Indignée des prétentions arrogantes des cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne, la noblesse polonaise jura de n'élire qu'un *Piast* (2) ou candidat national. Le candidat appelé par le vœu des Polonais était évidemment Leczinski, beau-père de Louis XV. Stanislas Leczinski, renversé jadis par la violence des étrangers.

L'Europe entière tourna des lors ses regards sur la France, doublement intéressée à secourir la Pologne, par la parenté du roi d'abord, ensuite par sa dignité; mais Louis XV régnait.

Le gouvernement français avait deux partis à prendre : ou déclarer hautement qu'il n'interviendrait pas, on jeter sur le champ, dans la balance, tout le poids de ses forces.

Le ministre Fleury sut éloigner de lui et l'autre de ces partis; il n'osa refuser la guerre aux rumeurs de la cour, aux indignations de l'armée, aux vœux de la nation française, qu'humiliait déjà l'arrogance moscovite.

Quoique la reine de France fut la fille de Stanislas Leczinski, le roi Louis XV se montra aussi peu soucieux de la grandeur de sa famille que de l'honneur de son peuple.

Le ministre Fleury, qui semblait s'exciter la jalousie de l'étranger par des armemens imposans, se contenta de donner trois millions à Stanislas et d'expédier quelque *cents soldats* à Dantzick. Ces quinze cents hommes ai aient conquis *cent mille* Austro-Russes, qui déjà inondaient la Pologne!

Un roi assistés après son apparition en Pologne, le 12 septembre 1733, Stanislas, s'il eût été sérieusement appuyé par la France, serait resté infailliblement sur le trône, et alors peut-être, la Russie, moins puissante qu'elle ne l'est de nos jours par la faiblesse des autres, ne demanderait-elle pas à protéger aujourd'hui Constantinople comme elle a jadis protégé Varsovie.

Stanislas ne put résister aux Russes. Sa noblesse indisciplinée et les quinze cents hommes de la France ne pouvaient même tenir contre les colossales armées de la Russie.

Cependant la lutte eut lieu : elle fut sublime. Voilà ce que disent les historiens, voilà les faits au moyen desquels les Russes comptaient le récit d'une déroute comparable à celle de 1812 et que subit l'armée expéditionnaire de France envoyée au secours d'une puissance alliée que la reine voulait protéger et qu'elle protégea.

Le rapprochement pourrait sembler ingénieux à qui n'aurait pas la flatteuse altitude de la France.

A vrai dire, comme le prouvent les annales guerrières, nous devrions peut-être rappeler aux écrivains russes que S. M. Louis XV n'est plus sur le trône de France, et que l'honneur de notre nation n'est plus aux mains timides du cardinal de Fleury.

II.

Préalablement au récit rapide que nous allons faire de l'expédition de 1733, hâtons-nous de dire que le roi Stanislas, élu par le peuple, fut renversé par les baïonnettes russes. Réduit à s'échapper de Dantzick déguisé en paysan, le roi se réfugia en Prusse.

Il eût fait la honteuse de la Pologne, comme il a fait le bonheur de la Lorraine, qui le nommera le *Bienfaisant*.

III.

Le corps expéditionnaire français de quinze cents hommes, qui allait combattre cent mille Russes, était confié à M. de Lapeyrouse.

Gabriel de Rochon de Lapeyrouse, comte de Lamolle, grand cordon rouge, lieutenant-général des armées du roi, appartenait à l'une des plus anciennes familles militaires de France. Son cousin, le baron du Lapeyrouse, gentilhomme de la chambre, aide-de-camp général de l'armée de Flandre, lui ayant fait obtenir à dix-huit ans une compagnie dans le régiment de la Couronne, le jeune Lapeyrouse prit part avec son régiment à toutes les sanglantes batailles du règne de Louis XIV. Devenu colonel du régiment de la Couronne et servant en Espagne sous le maréchal de Berwick, Lapeyrouse eut sous les murs de Cordoue un engagement célèbre, qui acheva la réputation de son régiment. Pendant quarante-huit heures, il soutint seul les efforts de 5,000 Anglais, qui ne purent l'entamer. « Il y a perdu 800 hommes, écrivait-il finalement; mais je suis sorti de ce mauvais pas avec honneur et aux applaudissemens de l'ennemi. » A l'assaut de Barcelone, M. de Lapeyrouse commandait la division du centre. Nommé gouverneur général des provinces de Navarre, il sut se concilier l'affection des habitans par la fermeté de son caractère et la sagesse de son administration.

Ces détails étaient nécessaires pour faire apprécier le général auquel la France confiait son armée,— armée moins nombreuse que ne l'est un régiment.

Avec un tel chef, quelle succès n'eussions-nous pas obtenus, et que de désastres la post rité n'eût-elle pas évité, si la France eût envoyé les forces nécessaires!

Mais c'est bien de cette lamentable époque de Louis XV qu'on peut dire : « L'honneur français consistait par tous les pays. »

Chargé en 1733 du commandement du corps expéditionnaire destiné à délivrer Dantzick, qu'assiégeaient le duc de Saxe et le maréchal de Munich, le général de Lapeyrouse partit de France avec 1,500 hommes. Le vieux du centre-amiral du Barail débarqua dans la Vistule cette poignée de Français, qui ne trouvèrent tout d'abord en présence de 40,000 Russes et Saxons.

M. de Lapeyrouse écrivit à la cour de France, demandant des secours au nom de l'honneur de nos armes. On lui fit des promesses considérables. Mais, pendant ce temps, on effitt, à appareiller de Brest, lorsque'un contre-ordre fut envoyé à l'illustre amiral. Ce n'est pas ce lieu du donner le motif réel de ce contre-ordre, arrache à la faiblesse du cardinal-ministre.

L'ambassadeur de France à la cour de Danemark était le comte de Plélo.

C'est à tort que quelques historiens ont désigné le comte de Plélo comme chef de l'expédition française.

Louis-Robert-Hippolyte de Brehan, comte de Plélo, âgé alors de trente-cinq ans, était un homme d'une imagination, d'une bravoure chevaleresque, d'un esprit po-tique, ingénieux écrivain, philosophe de l'école de Voltaire, dont il était l'ami, vint en outre mettre et se placer sous les ordres de Lapeyrouse pour échapper à la honte de la France.

Voltaire aimait le comte de Plélo comme un élève des meilleurs et des plus honorables. Tandis qu'il eut toujours des préventions personnelles contre M. de Lapeyrouse, caractère sérieux, cœur profondément religieux, esprit indépendant des tyrannies philosophiques autant que de caprices de la cour. Voltaire a donc cherché par tous les moyens à déverser sur M. de Lapeyrouse et à donner à M. de Plélo une importance politique qu'il n'eut pas en cette circonstance.

M. de Plélo mourut en brave gentilhomme, en bon soldat. Cette mort seule fait pardonner sa conduite imprudente, qui perdit tout.

Le général de Lapeyrouse, le contre-amiral du Barail, le colonel de La Lande et le lieutenant-colonel de Lapeyrouse qu'il y avait plus que de la témérité, qu'il y avait une véritable extravagance à tenter, avec moins de 1,500 hommes, une attaque contre trois forces si supérieures.

L'opiniâtre insistance de M. de Plélo, une lettre touchante de Stanislas à M. de Lapeyrouse, datruisirent ses résistances, mais ne purent jamais le convaincre. Pour être oublié en cette campagne, par excès de courage et de découragement, les froides obligations du commandement, les des ses sérieux du chef et la responsabilité du représentant de la France. « Il fallait, dit le colonel de Lalande, se battre, avec 1,500 hommes, contre 40,000 Russes, — s'emparer de nombreuses redoutes fraisées et palissadées avec des retranchemens de dix pieds garnis de canons. »

Le 27 mai, à six heures du matin, M. de Lapeyrouse donne le signal de l'attaque. Les Français, divisés en trois petites colonnes, parviennent, malgré une vive fusillade, jusqu'au pied des retranchemens. Accablés par un ouragan de mitraille, ils semblent hésiter un instant. Lapeyrouse, de Plélo et quelques officiers se précipitent en avant, l'épée à la main, grimpent sur palissades et se enlèvent. Plélo tombe mort, percé de mille coups. Une cavalerie nombreuse charge les Français, les attaque en flanc et les cerne de toutes parts. Il se fait des prodiges de valeur. On crie aux Français de se rendre. Ils refusent. Entourés complètement, ils se précipitent tête baissée et baïonnette au travers sur les Russes, renversent les chevaux et les hommes, et viennent reprendre leur première position ; mais hélas ! ils ne sont plus qu'une poignée !

On sait le reste...

Enfermés dans l'île de sable de Weichselmonde, sans approvisionnemens, sans munitions, abandonnés de l'escadre ellemême, obligée de prendre la mer par suite de l'arrivée dans la Vistule de 16 vaisseaux russes, les Français se maintinrent *un mois* dans cette affreuse position, dans cette situation désespérée.

Il n'est peut-être pas dans l'histoire de nos armées français une page plus glorieuse ; si les Russes se souviennent encore de cette rencontre, que ce soit pour salaer avec respect de tels adversaires.

Le 15 juin, les Français, attaqués de nouveau, bombardés par terre et par mer, refusèrent encore de se rendre. Enfin, le 17, presque tous épuisés par les privations, brisés par les fatigues, tous sanglans de blessures, entourés de toutes parts, réduits à quelques compagnies, ils reçurent les parlementaires ennemis.

Lapeyrouse voulut que les propositions vinssent des Russes, et qu'il fut stipulé que les Français ne traiteraient que sur les instances des généraux moscovites. « Il est bien entendu, écrivit le général Lapeyrouse, que nous capitulons *avec tous les honneurs possibles*, sans cela nous sommes résolus à périr plutôt que de nous rendre. »

Conduits à Saint-Pétersbourg, M. de Lapeyrouse et sa troupe furent l'objet des plus grandes attentions, et des honneurs les plus grands, car leur conduite héroïque excitait alors l'universelle admiration des Russes.

Nommé grand officier de l'ordre de Saint-Wladimir, M. de Lapeyrouse reçut en outre de l'impératrice, le jour de son départ, son portrait et de nombreux présens. Rentré en France, le général Lapeyrouse fut accueilli avec la plus grande distinction par le roi, qui répète en outre circonstance de l'opinion publique. C'est à son retour que Lapeyrouse eut le grand cordon rouge et fut nommé gouverneur d'une partie des Flandres (2).

L'expédition de 1733, à dit le général Pelet, est un des plus brillans faits d'armes du dix-huitième siècle.

Le colonel **Amiot**,
commandant le 3e de dragons.

Nous avons reproduit d'après l'*Athénée*, dans notre numéro du 26 avril, le récit, extrait d'un ouvrage de M. Berbrugger, du mémorable combat de Mered, en 22 heures soldats français soutinrent, le 14 avril 1832, les efforts de trois cents Arabes.

Au nombre des cinq hommes du 26e de ligne qui eurent le bonheur de sortir sans blessure de cette lutte inégale, se trouvait le fusilier Girard, dénommé *Girard* par M. Berbrugger ou par l'*Athénée*.

Ce brave militaire est mort, après avoir quitté le service; mais il a laissé un frère, maintenant lieutenant au 49e de ligne.

Sa famille, conservant avec raison un religieux souvenir de la belle action à laquelle Jacques-Etienne Girard a pris part, nous prie de rectifier l'erreur commise dans l'indication de son nom, etque nous avons reproduite involontairement.

Bardoux.

Nous avons promis que nos lecteurs liraient avec plaisir le curieux détail des forces dont se composait l'armée d'Orient, qui partit, sous les ordres du général Bonaparte, pour faire la conquête de l'Egypte.

Lorsque l'expédition d'Egypte fut résolue, en 1798, la Méditerranée était loin d'être *un lac français*. Des croisières antérieures redoutables questionnaient nos bâtimens au passage, et, plus d'une fois, des vendres sortant de Toulon furent forcés de chercher leur temps pour échapper à la surveillance d'un ennemi trop supérieur en force pour qu'on pût le combattre avec quelques chances de succès.

Cette situation périlleuse exigea naturellement que toutes les voiles dont se composait la flotte d'embarquement des troupes et du matériel fussent chargées que l'armée d'Orient s'emmenve avec elle, pour une expédition où aucun secours local n'était à attendre, marchât constamment réunie sous la protection de la flotte armée, toujours vigilante et toujours prête à combattre. Ce formidable convoi portait d'une seule pièce, le 10 mai 1798, il y aura 56 ans dans quatre ou cinq jours, pour les plages encore inconnues où l'armée qu'il portait devait accomplir de si grandes choses et de si mémorables choses.

A l'époque où nous sommes, la situation est bien changée, et si la Méditerranée n'est pas entièrement à nous, c'est du moins une mer où la puissance française peut dans tout moment arborer, avec la certitude d'être respecté sur la plus humble barque. Le gouvernement a donc pu diriger isolément, et sans la protection d'aucune force armalisée, les bâtimens portant après différens mais elle y gagnera certainement en célérité, puisque les navires prêts à partir ne seront pas contraints d'attendre ceux dont les chargemens seraient éprouvé quelques retards. Il en résultera, du moins, la dépense français débarcation, et la nation lurque, elle, ne s'en plaindra pas.

Husumenne

Armée d'Orient

(1798.)

Le 30 Berésan VI, c'est-à-dire le 19 mai 1798, vieux style *ou style ruchne*, comme on disait alors, une flotte composée d'un grand nombre de vaisseaux de ligne et de bâtimens de transport, ayant à bord trente-six mille soldats, dix mille marins, un matériel immense d'artillerie, de vivres, du munis-

(1) Il mourut à Valenciennes en 1777.

(2) La riche collection de pièces manuscrites qui composée avec *l'Histoire de Lapeyrouse*, par Chevrier, les mémoires et brochures du temps, les archives du dépôt de la guerre et les papiers de famille.

Digitized by Google

(1) Charles VI, allié du *tzar*, publia une *pragmatique sanction*, déclarant sa succession indivisible et ses filles habiles à lui succéder. Cet acte inillet eut ce résultat inattendu de susciter la Pologne.

(2) La dynastie polonaise des *Piasts* régna de 842 à 1370. Le chef de cette dynastie fut un duc de Cujavie, et le dernier fut Casimir le Grand (1333). On peut citer parmi les Piasts : Vissiwiteski, Boleski, Leczinski, Stanislas Poniatowski.

tions, d'artillerie de siége et de campagne, une cantine de sauvetage et une boîte d'ouvriers en tout genre, aussitôt les forts de Toulon de son canon de départ. Cette flotte, où allait-elle? Quelles régions de vérité elle explorer? à quelle course lointaine était-elle destinée? C'était là un mystère que, parmi les milliers d'hommes qui à bord donnaient leur parole pour se livrer aux hasards des tempêtes, un seul peut-être eût pu révéler : cet homme était le vainqueur d'Arcole et de Rivoli.

Deux mots après, il mettait les mains d'Europe entière dans son secret et lui apprenait par la victoire des Pyramides qu'il était au cœur de l'Égypte. En effet, l'Égypte était le but que son regard avait mesuré, lorsque l'horizon des mers s'était ouvert devant lui; c'était sur la terre des Pharaons que l'armée conduit ses vaillans soldats de Gaël; son armée était l'armée d'Orient.

Qui eût dit à cette époque que cinquante-six ans plus tard, et sous glorieux actuel ennemi d'une armée française, sortant du même port pour se diriger de nouveau vers ces contrées orientales si riches de souvenirs, et que cet événement s'accomplirait par la volonté d'un neveu sous le même sang que le héros du mont Thabor, portant le même nom que lui, et comme lui mû par une mesure pensée grande? Qui eût dit aujourd'hui, la France envoie ses soldats en Turquie afin de secourir le trop insouciant, qui tend à perdre de plus en plus sur le sultan, comme alors elle les envoyait en Égypte pour affermir le grand-seigneur de la domination des mamelucks. C'était là du moins un des motifs politiques de cette vaste entreprise.

Jaloux de la gloire et des richesses intellectuelles de la France, le premier général venait voulu rendre l'expédition aussi aux sciences, en associant à l'armée combattante une autre armée de savans dont l'unique mission serait de visiter et de faire connaître à l'Europe un pays signalé de tout temps comme le berceau des connaissances humaines.

Après un demi-siècle écoulé depuis cette expédition pleine de merveilles, et au moment où une expédition semblable s'dirigeait de ces rivages, il nous a paru opportun de rappeler les noms des généraux et des hommes d'élite, ainsi que ceux des régimens et des bâtimens de guerre qui en faisaient partie. Il est curieux de suivre des yeux, pour ainsi dire, une autre armada, d'puis le moment de son départ jusqu'à celui du débarquement. Les détails qui se rattachent à ces souvenirs emprunteront aux circonstances actuelles un puissant intérêt.

Tout était préparé, disposé et réuni à Toulon, lorsque Bonaparte partit de Paris, le 14 floréal an VI (1 mai 1798), accompagné de Joséphine, dont il allait être séparé pendant une année, et de ses secrétaires Bourrienne. Il arriva à Toulon le 9 mai. Dès le lendemain, il passa ses troupes en revue, et leur adressa une de ces harangues vives et familières qui pariaient si bien à leurs passions et à leurs souvenirs : il va sans autrement, leur dit-il, vous mener dans un pays où, par ces exploits futurs, vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et rendrez à la patrie les services qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'immortels.

Ainsi, l'habile général savait faire vibrer l'âme du soldat ; ainsi, sans livrer le secret de l'expédition, il tenait en haleine l'ambitieuse initiative. Sa présence avait d'ailleurs était pour eux un gage de confiance et de succès. Pourvu qu'il marchât à leur tête, peu importait à ces vieilles légions vers quel point du monde il dirigeât leurs aigles. Officiers et soldats aimaient à être sur l'entreprise, comme on est sûr de sa chance inconsue; ils la mesuraient avec leurs désirs et leurs passions personnelles, sous secouraient leurs affections de famille et se confondaient dans un entraînement général.

Bonaparte profita de son séjour à Toulon pour jeter sur les préparatifs le coup d'œil du maître. Il rédigea lui-même les ordres du jour pour la police intérieure des équipages, assura par des dispositions rachetmentaires les rapports réciproques des soldats et des marins, et institua des conseils permanens pour la répression des délits.

Tout fut bientôt prêt pour le départ. Bonaparte avait fait choix du vaisseau amiral dont le nom, par une coïncidence fortuite, renfermait le secret de l'entreprise ; c'était l'Orient. Le général-en-chef s'y embarqua avec Berthier, Caffarelli, Dommartin, Sucy, Leroy, Estève, Desgenettes, Larrey, et un nombreux état-major.

Au moment de mettre à la voile, le général en chef adressa aux troupes de terre et de mer une proclamation, dont nous citons les plusieurs passages comme empreints encore d'un heureux à propos : « Soldat, vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de sièges ; il vous reste à faire la guerre maritime.

« Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais qui encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur cette mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter la fatigue, disciplinées et unies entre elles.

« Soldats, Européens, vous êtes pour sur vous ; vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre, vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes et votre propre gloire.

« Soldats, matelots, fantassins, canonniers, cavaliers, soyez unis; souvenez-vous que le jour d'une bataille vous avez besoin les uns des autres. »

Au signal du vaisseau amiral, bientôt toutes les voiles tombèrent sur les mâts, et l'escadre commença à s'ébranler. Quoique la matinée à l'horizon un de ces beaux soleils qu'on appela depuis *soleils de Napoléon*. Jamais plus merveilleux spectacle ne se déroula devant des yeux humains. Les acclamations du peuple rassemblé sur la côte se mêlaient aux cris des soldats saluant le rivage ; l'artillerie des forts répondait aux canons des vaisseaux, et trois cents navires de toute dimension, se croisant dans un étroit espace, offraient un coup d'œil d'une imposante majesté.

Trois voiles s'prenaient l'on à Gênes, l'autre à Ajaccio et le troisième à Civita Vecchia, allaient tous les entrer pour se réunir à l'armée, qui, alors, se trouva composée ainsi qu'il suit :

FORCES DE MER.

Brueys, vice-amiral, commandant l'escadre.

Villeneuve, — Blanquet-Duchayla, — Perrée, — Decrès, — Gantheaume, chef d'état-major, — contre-amiraux.

Dommanet le Peiey, chef de division, commande le convoi.

L'Orient, commissaire ordonnateur en chef de la marine.

VAISSEAUX ARMÉS.

L'Orient, de 120 canons, cap. Casabianca.
Le Guillaume-Tell, de 80 canons, cap. Saumier.
Le Tonnant, de 80 canons, cap. Dupetit-Thouars.
Le Franklin, de 80 canons, cap. Gillet.
L'Aquilon, de 74 canons, cap. Thévenard fils.
Le Généreux, de 74 canons, cap. Lejoille.
Le Mercure, de 74 canons, cap. Lalonde.
L'Heureux, de 74 canons, cap. Etienne Jeune.
Le Guerrier, de 74 canons, cap. Trullet aîné.
Le Timoléon, de 74 canons, cap. Trullet jeune.
Le Peuple souverain, de 74 canons, cap. Racord.
Le Conquérant, de 74 canons, cap. Dubourdieu.
Le Spartiate, de 74 canons, cap. Emérieu.

VAISSEAUX NON ARMÉS.

Le Dubois, vaisseau, commandant le convoi, cap. Leleng.
Le Censeur, vaisseau, servant d'hôpital, cap. Lallemand.

FRÉGATES ARMÉES.

La Diane, de 40 canons, cap. Soleil.
La Justice, de 40 canons, cap. Villeneuve.
La Junon, de 40 canons, cap. Pourquier.
L'Artémise, de 40 canons, cap. Standeley.
L'Alerte, de 40 canons, cap. Barrey.
La Fortune, de 36 canons, cap. Marchand.
La Sérieuse, de 36 canons, cap. Martin.
La Carrepeuse, de 36 canons, cap. Epinoux.

FRÉGATES NON ARMÉES.

La Sensible, cap. Bourdet.
La Muiron, cap. Maisse.
La Carrere, capitaine Fichet.
La Léodon, cap. Colette.
La Monsieur, cap. Galeron.
La Bonne-Citoyenne, cap. Gassin.

BRICKS ARMÉS.

Le Corcyre, de 14 canons, cap. Renaud.
Le Lodi, de 12 canons, cap. Semeguier.
Deux *bricks* non armés, *Corvettes, cutters, avisos, chaloupes canonnières*, au nombre d'environ 72.

FORCES DE TERRE.

Bonaparte, général en chef.
Berthier, chef d'état-major général.
Caffarelli-Dufalga, commandant le génie.
Dommartin, commandant l'artillerie.

GÉNÉRAUX DE DIVISION.

Kléber, — Dumuy, — Dugua, — Desaix, — Vaubois, — Reynier, — Menou, — Bon, — Baraguey-d'Hilliers.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Lannes, — Rampon, — Leclerc, — Damas, — Mural, — Zayoncheck, po onais, — Marmont, — Lanusse,— Andréossy, — Davenet, — Fugueres, — Vial, — Meurier,— Dupuy,— Manscourt, — Verdier, — Damas, — Belliard, — Vaux, — Fraire, — Donzelot, — Lagrange.

AIDES-DE-CAMP DU GÉNÉRAL EN CHEF.

Duroc, — Sulkowski, — Eugène Beauharnais, — Louis Bonaparte (1), — Julien — Merlin, fils du directeur, — Junot, — Crosier, — Eugène Beauharnais, — Guibert.

AIDES-DE-CAMP GÉNÉRAUX.

Beauvais, —Cenilac, — Lemarois, — Boyer, — Jullien, — Bessert, — Boyer, — Gresieu, — Lescale, — Camin, — Leture, — Valentin, — Almeyras, — Sornet, — Maronot, — Roux, — Morand.

CORPS DE TROUPE.

INFANTERIE LÉGÈRE (demi-brigade).

La 7e, colonel Mainy.— La 4e, col. Destaing. — La 21e, col. Robin.— La 72e, col. Goguet.

INFANTERIE DE BATAILLE (demi-brigades).

La 9e, colonel Marcognet.— La 12e, col. Dujardin.— La 18e, col. Rogier.—La 25e, col. Vinoux.—La 32e, col. Mars. — La 61e, col. Conroux.—La 69e, col. Berthélemy. — La 75e, col. Maugras.—La 85e, col. Viala.—La , col. Silly.

CAVALERIE LÉGÈRE.

Le 7e (bis) rég. de hussards, col. Détrés. — Le 22e rég. de chasseurs, col. La Salle.

DRAGONS.

Le 3e rég., col. Bron.—Le 14e, col. Duvivier. — Le 15e, col. Pinon.—Le 18e, col. Lefèvre.—Le 20e, col. Boussart.

GUIDES.

Un escadron à cheval, un bataillon à pied : chef de brigade, Beaucres.

GÉNIE ET ARTILLERIE.

Un bataillon d'artillerie à cheval, colonel Songis.
6 compagnies d'artillerie à pied, colonel Sanson.
2e et 4e compagnies de mineurs, colonel Creitin.
Un bataillon de sapeurs, colonel Kaubard.

ADMINISTRATION.

Commissaire ordonnat en chef, Sucy. (Barbe fils, II, d'Aure.) Contrôleur général des dépenses, pour administrateur général des finances. Peyron général. Estève.
Médecins en chef, Desgenettes.
Chirurgien en chef, Larrey.
Pharmacien en chef, Royer. (Ensuite Boudet.)

COMMISSION DES SCIENCES ET DES ARTS (2).

GÉOMÉTRIE.

Monge,—Tourier,—Costaz.—Malus,—Say,—Charbaud,—Monet,—Corancez,—Fourier,—Bruyard,—Bouchard.

ASTRONOMIE.

Beauchamp.—Nouet,—Méchain fils.—Quesnot.

PHYSIQUE.

Conté, directeur des aérostats.—Lassenfratz jeune. — L'Hermont.—Adnès père.—Adnes fils,—Sirop.—Couvreur,—Aime, —Colin.—Herault.—Pizanet.

CHIMIE.

Berthollet.—Descostils,—Champy père,— Samuel Bernard, —Champy fils,—Regnault.—Poitier.

MINÉRALOGIE.

Delamien,—Cordier,—Victor Dupuy,— Besières.

BOTANIQUE.

Nectoux,—Delille,—Coquebert.

AGRICULTURE.

Geoffroy-Saint-Hilaire.—Savagny,—Alexandre Gérard.

CHIRURGIE.

Dubois père,—Pouqueville,—Laïsle,—Lacipière, — Dubois fils,—Besaures,—Delorme,—Dupuytren.

PHARMACIE.

Boudet,—Bouyer,—Regnaut.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Fauvelet.—Bourrienne,—Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, —Gloutier, — Talleu.

ANTIQUITÉS.

Fourlier.—Ripault,—Redouté.

ARCHITECTES.

Norry,—Balzac,—Protain,— Le Père,—Demeulin.

PEINTRES.

Redouté,—Bago,—Joly.

DESSINATEURS.

Dutertre,—Denon.—Partal.—Caquet.—Peré.

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le Père aîné, Girard, ingénieur en chef
Faye.—Prétien Le Père.—Saint-Génis.—Lancret.—Fèvre.—Chabrol.—Jollois.—Raffeneau-Delile.—Arnolet.—Favier.—Du Bois-Aimé.—Devilliers.—Molines.—Marin.—Bodard.—Duval, Thévenot.

INGÉNIEURS GÉOGRAPHES.

Testevuide, Jacotin, ingénieurs en chef, directeurs.
Simonot, sous-chef.— Bonne.—Lauthelin.—Labreuillade. —Bertre.—Lecrenc.—Bours.—Le Duc.—Dufion.— Faure. —L'Evêque.—Larache.—Jamard aîné.—Gerdaucut.

INGÉNIEURS DES MINES.

Constructeurs.

Bouché, — Chumont,—Gresié (1).

INGÉNIEUR MÉCANICIEN HYDRAULIQUE.

Cecile.

INGÉNIEUR EN INSTRUMENS DE MATHÉMATIQUES.

Lenoir fils.

SCULPTEUR.

Castelx.

GRAVEUR.

Fouquet.

LITTÉRATEURS

Arnauld,—Lerouge.—Parseval de Grandmaison,—Besaires.

MUSICIENS.

Villoteau, — Rigel.

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Carsiellé.—Duchanoy, — Pottier,—Jomard jeune.—Viard,— Aubert,—Vincent.

INTERPRÈTES.

Venture.—Magallon.—L'Homsea.—Amédée Jaubert,—Bargue,—Bracevich.—Bellestente,—de Laporte.

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ARTILLERIE ET FRANÇAISE (1).

Marcel, directeur général .— Puntis, Galland, prutes et sous-chefs.

La flotte emmenait, en outre, les femmes des ingénieurs, des savans et des employés qui avaient été autorisées à accompagner leurs maris, et enfin trois troupes de comédiens.

Guerriers et hommes de science, généraux et artistes, le plupart s'étaient déjà illustrés par leurs exploits ou par des œuvres qui avaient appelé sur eux le choix du *général en chef*. Quant à l'armée, elle se composait presque en totalité de vieilles légions d'Italie, auxquelles avaient été réunis plusieurs régimens choisis dans l'armée du Rhin. Avec une heureuse égale, mais avec des moyens bien habitudes différentes, ces divers corps n'avaient de commun entre eux qu'une ardeur égale au combat.

L'escadre longea la côte de Provence jusque vers Gênes, d'où elle se dirigea sur le cap Corse. Depuis quinze jours déjà cette grande colonie militaire voguait sur un élément nouveau pour elle, et mal événement remarquable d'était venu traverser la vie monotone de bord. Au départ on avait, pendant quelques her res, admiré cette immense nappe d'eau chargée de mâts et de voiles; on avait suivi de l'œil le matelot grimpant sur la hune, ou manœuvrant le cordage dont le poulie nouvaient les nœuds; bientôt ces distractions de premier jour devinrent un ennui qu'il fallut tromper par d'autres délassemens.

Bonaparte avait donné l'ordre qu'on exerçât les soldats, matin et soir, à la manœuvre du canon. Lui-même prenait plaisir à diriger cet exercice à bord de l'*Orient*, et stimulait l'émulation par quelques-uns de ces mots qui valaient mieux que des récompenses.

Le soir, la musique militaire, si belle au milieu du calme des eaux, animait un hymne guerrier que les soldats répétaient au chœur. Sur les hauteurs de la poupe, un musicien, armé de son flageolet, ou le chanteur *lointain* de la troupe, montait gravement sur le cabestan, et de là charmait, pendant de longues heures, le bivouac matinier. Il arrivait fois, quand l'ordre de la n'arche ne mettait à portée un navire de convoi, tout autre plaisir disparaissait devant celui-là ; on se renvoyait des cris de Bonaparte et d'affection.

Dans leur féconde activité à chasser l'ennui, quelques-uns des soldats avaient imaginé de jouer chaque soir une comédie de leur invention. Et comme, autour le silence du chef, ils entrepayaient alors la gaîté de l'expédition, presque toujours ils prenaient un sujet ture. Une belle esclave, généralement dans le sérail, elle parvenait à faire sauver sa peine à un jeune soldat français, qui l'enlevait à travers mille périls. Après avoir bien souvent été sauvagée, et la tendre mahométane épousait son libérateur.

A la fin du vaisseau amiral on passaient des scènes d'un autre caractère. Beaucoup, entre d'hommes profonds et spéciaux, profitait des momens où le roulis de la mer le faisait moins pour engager la conversation sur quelque sujet toujours utile. Monge, Berthollet, Caffarelli, Bruyes, étaient ceux avec lesquels il s'abandonnait le plus volontiers. On parlait devant lui lone à tour sciences, beaux-arts, religion. Souvent même le général ouvrait une thèse, et proposait à la controverse une question de politique ou de stratégie. C'était lui qui désignait ceux qui devaient le combattre et ceux qui devaient la soutenir. Jogo des débats, il s'y formait à cet étude des hommes qu'il porta plus tard à un si haut degré.

Lorsque la temps le permettait, il montait sur la galerie du vaisseau. Pendant sa promenade, la musique exécutait quelques morceaux d'opéra, et entre autres la *marche des Tartares*, que le général aimait beaucoup; puis, quand l'har-

(1) Vincent et Bohjean arrivèrent plus tard sur la *fregate* l'*Egyptienne*.

(2) L'imprimerie nationale française avait fourni tous les caractères arabes et grecs qu'elle possédait et des caractères français pour trois presses.

(1) Père de S. M. l'Empereur Napoléon III.

(2) Pour les savans attachés à l'expédition, il fut convenu qu'ils leurs emplois en France leur seraient conservés; il leur fut alloué une indemnité de route et un traitement extraordinaire.

Digitized by Google

monie cessait, il se laissait aller à cette vague rêverie qu'inspire la vue de la mer !...

Déjà la Sicile venait de se perdre dans l'horizon ; l'Etna seul paraissait encore avec sa crête fumante, sur la gauche de la flotte, quand vers le soir on vit rougir, par un beau soleil couchant, la petite île de Gozo, dépendance de Malte. Le lendemain, Malte elle-même se déroula tout entière aux heures de l'aube, et l'escadre, l'*Orient* en tête, navigua dans cette direction.

On sait que le grand-maître fit si peu de résistance, que Caffarelli, dont le vaste dos haussé et bossu ne devait décidément pas vivre, ne put s'empêcher de dire en général en chef : « Nous sommes heureux qu'il y ait eu quelqu'un là-dedans pour nous en ouvrir les portes. »

Bonaparte fit son entrée dans Malte le 24 prairial au nor (12 juin) à la tête de ses troupes ; en cinq jours, il lui donna une constitution civile, politique, militaire et religieuse.

Dès le 28 prairial (16 juin) il commença à s'occuper de l'escadre, et le 30 (18 juin) tous les bâtiments étaient à la voile pour suivre leur destination. Il laissa 4,000 hommes pour la défense de l'île, sous les ordres du général Vaubois ; puis il s'embarqua sur une galère, le 1er messidor (20 juin) et rejoignit la flotte.

Neuf jours après la terre fut signalée par les vigies, et la côte africaine vint se dérouler aux yeux de l'armée.

A l'aspect de cette plage blanche et nue, de ce long ruban de sable jeté entre le ciel et l'eau, nos soldats éprouvèrent d'abord un saisissement indicible. Rien dans ce qu'ils avaient connu jusque-là ne pouvait comparer à ce qu'ils voyaient. Leur vie passée, leurs impressions, leurs souvenirs, restaient confondus en présence de cette nature toute nouvelle. Ce n'était plus les vallons d'Italie, flanqués de carrières modernes, ni les plaines d'Allemagne, bordées de hautes forêts ; c'était le désert africain, avec sa morne stérilité, fatiguant l'œil par ses teintes fauves, et écrasant sa faim, pour qu'on ne pût s'y méprendre, quelques touffes de palmiers rares et grêles. Mais la surprise et la mélancolie ne sont pas de durée chez le soldat français, insouciant et moqueur, une seule le réveille, on peut de mots le rouer et le gaîté. Bientôt le désert lui offrit un côté plaisant, et c'était à qui lui décocherait un sarcasme : « De quelque manière qu'on se batte là, il doit y faire chaud, » disait l'un. — « Camarade, disait l'autre, tiens, regarde, voilà les six arpens de terre qu'on t'a décrétés... » Et l'ironie communicative circulait joyeusement sur tout le bord.

Enfin, le 2 juillet, à huit heures et demie du matin, on aperçut la ville d'Alexandrie.

Depuis plusieurs jours, le général en chef avait fait imprimer à bord de l'*Orient* et distribuer à sur tous les bâtiments la proclamation suivante :

« Soldats, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables.

« Nous ferons quelques marches fatigantes, nous livrerons plusieurs combats ; nous réussirons dans toutes nos entreprises ; les destins sont pour nous. Les beys mamelouks, qui favorisaient exclusivement le commerce anglais, qui ont vu naître d'avarice nos négocians et qui tyrannisent les malheureux habitans du Nil, quelques jours après notre arrivée n'existeront plus.

« Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahométans ; leur première article de foi est celui-ci : Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Ne les contredisez pas ; agissez avec eux comme vous avons agi avec les juifs et les Italiens. Ayez des égards pour leurs muphtis et leurs imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques ; ayez pour les cérémonies prescrites par l'Alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues et les religions de Moïse et de Jésus-Christ.

« Les légions romaines protégeaient toutes les religions.

« Vous trouverez ici des usages différens de ceux de l'Europe. Il faut vous y accoutumer.

« Les peuplades sauvages nous allons entrer, traiter les femmes différemment que nous ; mais dans tous les pays, celui qui n'est pas un monstre,

« Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes ; il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous rend ennemis des peuples qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis.

« La première ville que nous allons rencontrer a été bâtie par Alexandre ; nous trouverons à chaque pas de grands souvenirs dignes d'exciter l'émulation des Français. »

On était arrivé au but de l'expédition. Bonaparte fit débarquer sur la plage d'Alexandrie l'armée avec laquelle il allait accomplir des prodiges, et cette réunion de marins et d'artistes qui étaient appelés à expliquer le pays et à enrichir la science de tous les travaux et de toutes les découvertes. Ces explorateurs se firent constamment sous le vigilant patronage de l'armée, qui alla ainsi au développement des arts et de l'industrie.

A la nouvelle armée d'Orient, il n'est pas nécessaire de trouver sa mission. On peut se reposer sur elle du soin de représenter et de soutenir dignement tous les intérêts comme toutes les gloires de la France. E. Farre.

Nécrologie.

M. le comte de Montguyt-Tarpan, ancien général de brigade au service du roi de Naples Murat, est décédé à Paris, le 28 mars dernier, à l'âge de 75 ans.

De Montguyt-Tarpe (*Louis Jacques-Charles-René*), né à Paris le 14 novembre 1773, issu d'une ancienne et noble famille du comté de Bourgogne ; il appartenait par sa mère à un de nos plus savans écrivains militaires du dix-huitième siècle, M. Turpin de Crissé, qui fut l'ami et le confident du maréchal de Maillebois.

Admis comme maréchal-des-logis à l'escadron des volontaires de la Seine-Inférieure le 14 août 1791, sous lieutenant le 4 septembre 1793, le jeune de Montguyt fit avec distinction les campagnes de 1792 à 1801. Il fut entre autres choses de Cherbourg, de l'Ouest et de la Vendée. Nommé lieutenant à l'affaire du Mans, le 20 frimaire an II, par le général en chef Westermann, il fut nommé capitaine-major de ce général. Le 13 messidor an III, il donna sa démission.

Employé dans les bureaux de la guerre du 1er brumaire an VI au 3e brumaire an IX, il fit de nouveau le siége du service de 28 germinal suivant comme adjoint à l'armée de réserve, devint aussi aide d'camp de Berruyer, et remporta de deux officiers autrichiens, quelque vive blessure et eut son cheval tué sous lui. A Ancône, le 7 brumaire an IX, il se jeta dans une barque avec 40 hommes, et aborda à Sinigaglia, à la tête desquels il enleva à l'abordage dans ce port la corvette anglaise la *Bull-Dog*. Ce fut à deux lieues en mer et à la vue des frégates ennemies qui l'escortaient cet acte d'intrépidité. Il se signala de nouveau au passage du Mincio et notamment au combat d'Arsola, et fut en récompense nommé au grade de capitaine sur le champ de bataille, le 4 nivôse an IX, par le général en chef Brune.

Passé à l'armée d'observation du Var le 1er pluviôse an IX, de Montguyt s'embarqua pour l'Egypte le 9 prairial an IX, pour aller se dépêcher pour le général Menou. Pendant la traversée, le Montguyt qu'il montait fut attaqué, le 2 messidor, par une frégate et cinq barques canonnières. Après un combat d'une demi-heure, il fut blessé d'un coup de boulet, et l'ennemi, sur lequel il était embarqué tomba au pouvoir de l'assaut ; de Montguyt se sauva à la nage et parvint à regagner le port d'Ornesse : il reparti de suite pour l'Egypte, mais cette fois il fut pris par les Anglais.

Rentré en France et confirmé dans le grade de capitaine de la susdite légion, il fut nommé, le 29 vendémiaire an XII, en qualité d'adjoint, à l'état-major de la division de réserve de cavalerie légère. Placé à la 2e division du Farmée du Nord, à Anvers, le brumaire an XIV, passa à l'armée de Naples le 18 mars 1806, il combattit vaillamment à Gaëte. Envoyé en mission près du pacha de Janina, il parcourut les deux Albanies, visita Salonique, et revint d'importantes services en exécutant la fameuse musulman contre les Russes, et reçut en récompense la croix de chevalier de la légion d'honneur le 25 décembre suivant. Le grade de chef d'escadron le 6 décembre suivant.

Passé commandant d'escadron au service de Naples le 7 juillet 1809, M. de Montguyt devint chef d'état-major général du corps d'armée français et de la garde royale napolitaine dans les Calabres, les trois Abruzzes, commandant de la province de Basilicate. Il fut en cette qualité chargé, sous les ordres du général Manhès, de purger ces provinces des brigands qui les infestaient, et se distingua à la prise de Lascia, cette nouvelle Sagonte calabraise.

Autorisé à rentrer au service de Naples le 28 août 1811, M. de Montguyt reçut la croix du commandeur de l'ordre des Deux-Siciles le 24 août 1813 et fut élevé par Murat au grade de maréchal-de-camp le 28 novembre de la même année, pour exercer les fonctions d'inspecteur général et de gouverneur général des Abruzzes.

Rentré en France en 1814, il reprit les armes en 1815, et remporta sur les alliés à Popoli, le 7 mai, un avantage qui lui valut les félicitations de Murat.

Fait prisonnier de guerre par les Autrichiens, le général de Montguyt rentra en France, y fut reconnu dans le grade et emploi d'état-major, et admis au traitement de demi-solde, qu'il conserva jusqu'au 26 octobre 1832, époque à laquelle il fut remis.

M. le général de Montguyt laisse deux fils qui ont suivi la carrière militaire. L'un, M. le vicomte de Montguyt, ancien capitaine d'état-major, a contribué par son énergie, lors des événemens de juillet 1830, à préserver la commune de Montmartre des plus grands dangers ; l'autre, capitaine adjudant-major au 13e léger, du 16 mars 1847, compte déjà 23 campagnes. Baudouin.

S. M. l'Empereur, voulant donner à M. A. Say une marque particulière de sa bienveillance et de sa protection, vient de le nommer banquier ordinaire de compte de sa cassette militaire.

Parmi le grand nombre de cartes du théâtre de la guerre, cette publiée par le *Nouveau Journal des Connaissances utiles* est assurément la plus complète, dans un format ainsi commode, et relativement à moins chère. Dressée pour la circonstance, elle est surtout remarquable par la netteté du dessin et de la gravure et par l'authenticité des sources auxquelles a puisé l'auteur pour qu'elle soit exacte.

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire avec le 31 mars, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

Le directeur-gérant responsable : E. CAUMONT.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Un major d'infanterie désire permuter avec un chef de bataillon d'infanterie de légion ou légère.

— Un capitaine du 10e de ligne, en garnison au Havre, désire permuter avec un capitaine d'un régiment qui va faire campagne.

— Un capitaine d'infanterie d'un régiment récemment arrivé à Paris, demande à permuter avec un capitaine, soit en France, soit en Afrique.

— Le 12e léger demande un premier piston noir et deux clarinettes rigolettes. — S'adresser au conseil d'administration, à Paris.

— M. Tessarin, maître sellier de l'Ecole impériale de cavalerie, tient en courant des modèles de harnachement, pistolets MM. les officiers de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie, qui est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, soit pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'ils est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

Au moment où l'expédition d'Orient a lieu, il est important que M. les officiers sachent qu'en tout partie, de se munir d'objets indispensables à leur service. Nécessaire à l'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, soit pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'ils est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

Au moment où l'expédition d'Orient a lieu, il est important que M. les officiers sachent qu'en tout partie, de se munir d'objets indispensables à leur service. Nécessaire à l'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, soit pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'ils est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

Un moment où l'expédition d'Orient a lieu, il est important que M. les officiers sachent qu'en tout partie, de se munir d'objets indispensables à leur service. Nécessaire à l'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, soit pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'ils est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

Un moment où l'expédition d'Orient a lieu, il est important que M. les officiers sachent qu'en tout partie, de se munir d'objets indispensables à leur service. Nécessaire à l'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, soit pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'ils est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

PRIX : 1 FR. 50 C.

CARTE DU THÉATRE DE LA GUERRE

PRIX : 1 FR. 50 C.

DRESSÉE D'APRÈS LES MEILLEURS DOCUMENS

Pour servir à l'intelligence de l'ensemble des Opérations militaires.

Dessinée par NARCISSE BOURGEOIS, gravée par AVRIL.

Publiée par le **Nouveau Journal des Connaissances Utiles**, *tirée sur beau papier jésus et coloriée avec soin.*

Avec cette Carte, il est facile de suivre la marche de la Guerre. Elle comprend tous les pays qui forment l'Europe depuis le bout de la Suède jusqu'au bas de la Grèce avec une partie de la Turquie d'Asie, et depuis le Rhin jusqu'au-delà de la mer Caspienne. Outre la Russie avec toutes ses forteresses et la Turquie d'Europe, elle contient la Suède, la Norwège, le Danemark, la Prusse, l'Autriche, l'Italie et la Grèce, avec tous les chemins de fer et autres voies de communication qui traversent ces Etats.

En un mot, cette Carte toute spéciale est la plus complète qui ait été exécutée jusqu'à présent, avec autant de soin, dans un format aussi commode.

En vente aux Bureaux du Journal, rue de Provence, 3, et chez tous les libraires de Paris et des Départemens.

CH. TANERA, éditeur, libraire pour l'Art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

EXAMEN DU COURS D'ÉQUITATION DE M. D'AURE
Ecuyer en chef de l'Ecole de Cavalerie.
Par C. RAABE,
Capitaine au 6e de dragons.
Un volume grand in-8° avec planches. — Prix : 10 fr.
Pour recevoir franco ces ouvrages, il suffit d'envoyer à l'Editeur un bon sur la poste.

ÉTUDE SUR LA GUERRE DE SIÉGE
COMPRENANT
LA DÉFENSE, L'ATTAQUE ET LES MINES.
Par A. PICOT, général de brigade.
Un volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

APPENDICE DES DISPOSITIONS PUBLIÉES AU JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL
Pendant les années 1851, 1852 et 1853, et restées en vigueur au 1er janvier 1854, pour faire suite à la *Table générale des Dispositions en vigueur de 1790 à 1850.*
Par AL. GARREL, commis principal au ministère de la guerre.

Imprimerie et Librairie militaires de Mme Ve BERGER-LEVRAULT et Fils, à Strasbourg.
Dépôt général à Paris, chez M. C. REINWALD, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

MANUEL D'ADMINISTRATION
ET DE
COMPTABILITÉ
à l'usage des Officiers et Sous-Officiers des compagnies ou escadrons des corps *d'infanterie et de cavalerie*; extrait du *Journal militaire officiel* et d'autres documents authentiques, par demandes et par réponses.
PAR M. ROFIN,
Major du 4e régiment de cuirassiers, ex-trésorier du 1er chasseurs d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. 1 vol. in-8° de 360 pages, renfermant un grand nombre de modèles.

THÉORIE DU POINTAGE
A l'usage des Sous Officiers d'Artillerie,
Par C.-E. PAGE,
Professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de La Fère. *Publié avec autorisation du comité de l'artillerie.* — 1 vol. in-12 de 108 pages et 11 planches. 2 fr. 50

NOTIONS GÉNÉRALES SUR
LE PASSAGE ET LA DÉFENSE DES RIVIÈRES,
Ou coup d'œil sur l'état actuel de l'art du Pontonnier en France, ouvrage contenant un examen critique du nouvel équipage de pont des A. Brichieux,
Par A.-F. DRIEU,
Général de brigade d'artillerie, offic. de la Légion d'honneur. — 1 vol. in-8° de 150 pag. 2 fr. 50.

RATTIER ET Cie,
Breveté sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Guêtres, Molliers, Maletas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Approvision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

PURGATIF à la MAGNÉSIE
CHOCOLAT DESBRIERE
1f 50c la Boîte.
Composé de sucre, de cacao, de santonine rose, il ne diffère en rien du meilleur Chocolat. Il est d'une efficacité certaine, et se prend en toute saison sans changer son habitude. Soignez l'enfant dont il semble le plus pressant d'arracher à cette constipation. Connu il purge sans fatigue l'estomac, les intestins la prétérose ses autres purgatifs.
Paris, pharmacie **DESBRIÈRE**, 9, Lapeletier, 9. — *Dépôt dans les principales pharmacies.*

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — GASTON PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDESOUDABLES
ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,
De la maison **G. Besson**, 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Cornets et trompettes d'ordonnance renforcés, pouvant se sonner à 10 kilomètres plus loin que tous ceux faits jusqu'à ce jour, d'une solidité à toute épreuve, pouvant résister aux plus dures fatigues de voyages et manœuvres. (Soudure garantie.)

Cornet d'ordonnance renforcé avec une embouchure, sans chaînette ..... 17 fr. 35
Cornet d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Modèle breveté 18 50
Cornet d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure, sans chaînette ..... 19 »»
Cornet d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure et chaînette ..... 20 »»
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure ..... 18 »»
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. ..... 20 »»

Tous les instruments sont garantis pour un an. Ils sont accordés avec une justesse rigoureuse et peuvent être échangés dans les trois mois, si l'acheteur ne les trouve pas à son goût. Les cornets et trompettes sont livrés avec un étui en cuir, un tampon et un jeu de rechange. Les instruments sont envoyés franco par la poste contre un mandat sur la poste ou sur Paris, à l'ordre de M. Besson.

L'EMPEREUR ET L'IMPÉRIALE
GARDE IMPÉRIALE
Chez BERNOTTE, libraire, 14, rue Fontaine-Molière.
Publication historique, militaire et anecdotique, paraissant par livraisons de 4 pages, avec une belle gravure sur acier, tirée à part, et représentant les costumes, armes, uniformes, etc., de chaque époque. Prix de la livraison : 10 centimes. Les 12 premières livraisons sont en vente. Les 12 suivantes paraîtront dans le courant de février. Les 12 dernières paraîtront dans le courant de mars. Les 36 livraisons réunies formeront un volume in-8° de 144 pages, orné de 36 gravures sur acier. Prix : 3 fr. 60 c. Pour recevoir franc de port, envoyer 4 fr. 20 c. en timbres-poste.

MAISON D'HENRIR
REMIÈRE & Cie Succrs
MAISON DE CONFIANCE & PRIX FIXE et GARANTIE
Fabrique de Selleries fines en tous genres et de Plaqué
EQUIPAGES MILITAIRES
pour Cartes à cheval, Officiers de cavalerie et d'infanterie.
52 Rue de l'Arbre-Sec PARIS

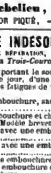
Médaille d'or Exposition Universelle 1855
Médaille d'or Exposition Universelle 1851
Médaille d'or Exposition Universelle 1849
Médaille d'or Exposition Universelle 1844
Médaille d'or Exposition Universelle 1839
Médaille d'or Exposition Universelle 1834
Médaille d'or Exposition Universelle 1827
Médaille d'or Exposition Universelle 1823
Médaille d'or Exposition Universelle 1819
Médaille d'or Exposition Universelle 1806
Médaille d'or Exposition Universelle 1802
Médaille d'or Exposition Universelle 1798
Médaille d'or Exposition Universelle 1794
Médaille d'or Exposition Universelle 1790
Médaille d'or Exposition Universelle 1786
Médaille d'or Exposition Universelle 1782
Médaille d'or Exposition Universelle 1778
Médaille d'or Exposition Universelle 1774
Médaille d'or Exposition Universelle 1770
Médaille d'or Exposition Universelle 1766
Médaille d'or Exposition Universelle 1762
Médaille d'or Exposition Universelle 1758
Médaille d'or Exposition Universelle 1754
Médaille d'or Exposition Universelle 1750
Médaille d'or Exposition Universelle 1746
Médaille d'or Exposition Universelle 1742
Médaille d'or Exposition Universelle 1738
Médaille d'or Exposition Universelle 1734
Médaille d'or Exposition Universelle 1730
Médaille d'or Exposition Universelle 1726
Médaille d'or Exposition Universelle 1722
Médaille d'or Exposition Universelle 1718
Médaille d'or Exposition Universelle 1714
Médaille d'or Exposition Universelle 1710
Médaille d'or Exposition Universelle 1706
Médaille d'or Exposition Universelle 1702
Médaille d'or Exposition Universelle 1698
Médaille d'or Exposition Universelle 1694
Médaille d'or Exposition Universelle 1690
Médaille d'or Exposition Universelle 1686
Médaille d'or Exposition Universelle 1682
Médaille d'or Exposition Universelle 1678
Médaille d'or Exposition Universelle 1674
Médaille d'or Exposition Universelle 1670
Médaille d'or Exposition Universelle 1666
Médaille d'or Exposition Universelle 1662
Médaille d'or Exposition Universelle 1658
Médaille d'or Exposition Universelle 1654
Médaille d'or Exposition Universelle 1650
Médaille d'or Exposition Universelle 1646
Médaille d'or Exposition Universelle 1642
Médaille d'or Exposition Universelle 1638
Médaille d'or Exposition Universelle 1634
Médaille d'or Exposition Universelle 1630
Médaille d'or Exposition Universelle 1626
Médaille d'or Exposition Universelle 1622
Médaille d'or Exposition Universelle 1618
Médaille d'or Exposition Universelle 1614
Médaille d'or Exposition Universelle 1610
Médaille d'or Exposition Universelle 1606
Médaille d'or Exposition Universelle 1602
Médaille d'or Exposition Universelle 1598
Médaille d'or Exposition Universelle 1594
Médaille d'or Exposition Universelle 1590
Médaille d'or Exposition Universelle 1586
Médaille d'or Exposition Universelle 1582
Médaille d'or Exposition Universelle 1578
Médaille d'or Exposition Universelle 1574
Médaille d'or Exposition Universelle 1570
Médaille d'or Exposition Universelle 1566
Médaille d'or Exposition Universelle 1562
Médaille d'or Exposition Universelle 1558
Médaille d'or Exposition Universelle 1554
Médaille d'or Exposition Universelle 1550
Médaille d'or Exposition Universelle 1546
Médaille d'or Exposition Universelle 1542
Médaille d'or Exposition Universelle 1538
Médaille d'or Exposition Universelle 1534
Médaille d'or Exposition Universelle 1530
Médaille d'or Exposition Universelle 1526
Médaille d'or Exposition Universelle 1522
Médaille d'or Exposition Universelle 1518
Médaille d'or Exposition Universelle 1514
Médaille d'or Exposition Universelle 1510
Médaille d'or Exposition Universelle 1506
Médaille d'or Exposition Universelle 1502
Médaille d'or Exposition Universelle 1498
Médaille d'or Exposition Universelle 1494
Médaille d'or Exposition Universelle 1490
Médaille d'or Exposition Universelle 1486
Médaille d'or Exposition Universelle 1482
Médaille d'or Exposition Universelle 1478
Médaille d'or Exposition Universelle 1474
Médaille d'or Exposition Universelle 1470
Médaille d'or Exposition Universelle 1466
Médaille d'or Exposition Universelle 1462
Médaille d'or Exposition Universelle 1458
Médaille d'or Exposition Universelle 1454
Médaille d'or Exposition Universelle 1450
Médaille d'or Exposition Universelle 1446
Médaille d'or Exposition Universelle 1442
Médaille d'or Exposition Universelle 1438
Médaille d'or Exposition Universelle 1434
Médaille d'or Exposition Universelle 1430
Médaille d'or Exposition Universelle 1426
Médaille d'or Exposition Universelle 1422
Médaille d'or Exposition Universelle 1418
Médaille d'or Exposition Universelle 1414
Médaille d'or Exposition Universelle 1410
Médaille d'or Exposition Universelle 1406
Médaille d'or Exposition Universelle 1402
Médaille d'or Exposition Universelle 1398
Médaille d'or Exposition Universelle 1394
Médaille d'or Exposition Universelle 1390
Médaille d'or Exposition Universelle 1386
Médaille d'or Exposition Universelle 1382
Médaille d'or Exposition Universelle 1378
Médaille d'or Exposition Universelle 1374
Médaille d'or Exposition Universelle 1370
Médaille d'or Exposition Universelle 1366
Médaille d'or Exposition Universelle 1362
Médaille d'or Exposition Universelle 1358
Médaille d'or Exposition Universelle 1354
Médaille d'or Exposition Universelle 1350
Médaille d'or Exposition Universelle 1346
Médaille d'or Exposition Universelle 1342
Médaille d'or Exposition Universelle 1338
Médaille d'or Exposition Universelle 1334
Médaille d'or Exposition Universelle 1330
Médaille d'or Exposition Universelle 1326
Médaille d'or Exposition Universelle 1322
Médaille d'or Exposition Universelle 1318
Médaille d'or Exposition Universelle 1314
Médaille d'or Exposition Universelle 1310
Médaille d'or Exposition Universelle 1306
Médaille d'or Exposition Universelle 1302
Médaille d'or Exposition Universelle 1298
Médaille d'or Exposition Universelle 1294
Médaille d'or Exposition Universelle 1290
Médaille d'or Exposition Universelle 1286
Médaille d'or Exposition Universelle 1282
Médaille d'or Exposition Universelle 1278
Médaille d'or Exposition Universelle 1274
Médaille d'or Exposition Universelle 1270
Médaille d'or Exposition Universelle 1266
Médaille d'or Exposition Universelle 1262
Médaille d'or Exposition Universelle 1258
Médaille d'or Exposition Universelle 1254
Médaille d'or Exposition Universelle 1250
Médaille d'or Exposition Universelle 1246
Médaille d'or Exposition Universelle 1242
Médaille d'or Exposition Universelle 1238
Médaille d'or Exposition Universelle 1234
Médaille d'or Exposition Universelle 1230
Médaille d'or Exposition Universelle 1226
Médaille d'or Exposition Universelle 1222
Médaille d'or Exposition Universelle 1218
Médaille d'or Exposition Universelle 1214
Médaille d'or Exposition Universelle 1210
Médaille d'or Exposition Universelle 1206
Médaille d'or Exposition Universelle 1202
Médaille d'or Exposition Universelle 1198
Médaille d'or Exposition Universelle 1194
Médaille d'or Exposition Universelle 1190
Médaille d'or Exposition Universelle 1186
Médaille d'or Exposition Universelle 1182
Médaille d'or Exposition Universelle 1178
Médaille d'or Exposition Universelle 1174
Médaille d'or Exposition Universelle 1170
Médaille d'or Exposition Universelle 1166
Médaille d'or Exposition Universelle 1162
Médaille d'or Exposition Universelle 1158
Médaille d'or Exposition Universelle 1154
Médaille d'or Exposition Universelle 1150
Médaille d'or Exposition Universelle 1146
Médaille d'or Exposition Universelle 1142
Médaille d'or Exposition Universelle 1138
Médaille d'or Exposition Universelle 1134
Médaille d'or Exposition Universelle 1130
Médaille d'or Exposition Universelle 1126
Médaille d'or Exposition Universelle 1122
Médaille d'or Exposition Universelle 1118
Médaille d'or Exposition Universelle 1114
Médaille d'or Exposition Universelle 1110
Médaille d'or Exposition Universelle 1106
Médaille d'or Exposition Universelle 1102
Médaille d'or Exposition Universelle 1098
Médaille d'or Exposition Universelle 1094
Médaille d'or Exposition Universelle 1090
Médaille d'or Exposition Universelle 1086
Médaille d'or Exposition Universelle 1082
Médaille d'or Exposition Universelle 1078
Médaille d'or Exposition Universelle 1074
Médaille d'or Exposition Universelle 1070
Médaille d'or Exposition Universelle 1066
Médaille d'or Exposition Universelle 1062
Médaille d'or Exposition Universelle 1058
Médaille d'or Exposition Universelle 1054
Médaille d'or Exposition Universelle 1050
Médaille d'or Exposition Universelle 1046
Médaille d'or Exposition Universelle 1042
Médaille d'or Exposition Universelle 1038
Médaille d'or Exposition Universelle 1034
Médaille d'or Exposition Universelle 1030
Médaille d'or Exposition Universelle 1026
Médaille d'or Exposition Universelle 1022
Médaille d'or Exposition Universelle 1018
Médaille d'or Exposition Universelle 1014
Médaille d'or Exposition Universelle 1010
Médaille d'or Exposition Universelle 1006
Médaille d'or Exposition Universelle 1002
Médaille d'or Exposition Universelle 998
Médaille d'or Exposition Universelle 994
Médaille d'or Exposition Universelle 990
Médaille d'or Exposition Universelle 986
Médaille d'or Exposition Universelle 982
Médaille d'or Exposition Universelle 978
Médaille d'or Exposition Universelle 974
Médaille d'or Exposition Universelle 970
Médaille d'or Exposition Universelle 966
Médaille d'or Exposition Universelle 962
Médaille d'or Exposition Universelle 958
Médaille d'or Exposition Universelle 954
Médaille d'or Exposition Universelle 950
Médaille d'or Exposition Universelle 946
Médaille d'or Exposition Universelle 942
Médaille d'or Exposition Universelle 938
Médaille d'or Exposition Universelle 934
Médaille d'or Exposition Universelle 930
Médaille d'or Exposition Universelle 926
Médaille d'or Exposition Universelle 922
Médaille d'or Exposition Universelle 918
Médaille d'or Exposition Universelle 914
Médaille d'or Exposition Universelle 910
Médaille d'or Exposition Universelle 906
Médaille d'or Exposition Universelle 902
Médaille d'or Exposition Universelle 898
Médaille d'or Exposition Universelle 894
Médaille d'or Exposition Universelle 890
Médaille d'or Exposition Universelle 886
Médaille d'or Exposition Universelle 882
Médaille d'or Exposition Universelle 878
Médaille d'or Exposition Universelle 874
Médaille d'or Exposition Universelle 870
Médaille d'or Exposition Universelle 866
Médaille d'or Exposition Universelle 862
Médaille d'or Exposition Universelle 858
Médaille d'or Exposition Universelle 854
Médaille d'or Exposition Universelle 850
Médaille d'or Exposition Universelle 846
Médaille d'or Exposition Universelle 842
Médaille d'or Exposition Universelle 838
Médaille d'or Exposition Universelle 834
Médaille d'or Exposition Universelle 830
Médaille d'or Exposition Universelle 826
Médaille d'or Exposition Universelle 822
Médaille d'or Exposition Universelle 818
Médaille d'or Exposition Universelle 814
Médaille d'or Exposition Universelle 810
Médaille d'or Exposition Universelle 806
Médaille d'or Exposition Universelle 802
Médaille d'or Exposition Universelle 798
Médaille d'or Exposition Universelle 794
Médaille d'or Exposition Universelle 790
Médaille d'or Exposition Universelle 786
Médaille d'or Exposition Universelle 782
Médaille d'or Exposition Universelle 778
Médaille d'or Exposition Universelle 774
Médaille d'or Exposition Universelle 770
Médaille d'or Exposition Universelle 766
Médaille d'or Exposition Universelle 762
Médaille d'or Exposition Universelle 758
Médaille d'or Exposition Universelle 754
Médaille d'or Exposition Universelle 750
Médaille d'or Exposition Universelle 746
Médaille d'or Exposition Universelle 742
Médaille d'or Exposition Universelle 738
Médaille d'or Exposition Universelle 734
Médaille d'or Exposition Universelle 730
Médaille d'or Exposition Universelle 726
Médaille d'or Exposition Universelle 722
Médaille d'or Exposition Universelle 718
Médaille d'or Exposition Universelle 714
Médaille d'or Exposition Universelle 710
Médaille d'or Exposition Universelle 706
Médaille d'or Exposition Universelle 702
Médaille d'or Exposition Universelle 698
Médaille d'or Exposition Universelle 694
Médaille d'or Exposition Universelle 690
Médaille d'or Exposition Universelle 686
Médaille d'or Exposition Universelle 682
Médaille d'or Exposition Universelle 678
Médaille d'or Exposition Universelle 674
Médaille d'or Exposition Universelle 670
Médaille d'or Exposition Universelle 666
Médaille d'or Exposition Universelle 662
Médaille d'or Exposition Universelle 658
Médaille d'or Exposition Universelle 654
Médaille d'or Exposition Universelle 650
Médaille d'or Exposition Universelle 646
Médaille d'or Exposition Universelle 642
Médaille d'or Exposition Universelle 638
Médaille d'or Exposition Universelle 634
Médaille d'or Exposition Universelle 630
Médaille d'or Exposition Universelle 626
Médaille d'or Exposition Universelle 622
Médaille d'or Exposition Universelle 618
Médaille d'or Exposition Universelle 614
Médaille d'or Exposition Universelle 610
Médaille d'or Exposition Universelle 606
Médaille d'or Exposition Universelle 602
Médaille d'or Exposition Universelle 598
Médaille d'or Exposition Universelle 594
Médaille d'or Exposition Universelle 590
Médaille d'or Exposition Universelle 586
Médaille d'or Exposition Universelle 582
Médaille d'or Exposition Universelle 578
Médaille d'or Exposition Universelle 574
Médaille d'or Exposition Universelle 570
Médaille d'or Exposition Universelle 566
Médaille d'or Exposition Universelle 562
Médaille d'or Exposition Universelle 558
Médaille d'or Exposition Universelle 554
Médaille d'or Exposition Universelle 550
Médaille d'or Exposition Universelle 546
Médaille d'or Exposition Universelle 542
Médaille d'or Exposition Universelle 538
Médaille d'or Exposition Universelle 534
Médaille d'or Exposition Universelle 530
Médaille d'or Exposition Universelle 526
Médaille d'or Exposition Universelle 522
Médaille d'or Exposition Universelle 518
Médaille d'or Exposition Universelle 514
Médaille d'or Exposition Universelle 510
Médaille d'or Exposition Universelle 506
Médaille d'or Exposition Universelle 502
Médaille d'or Exposition Universelle 498
Médaille d'or Exposition Universelle 494
Médaille d'or Exposition Universelle 490
Médaille d'or Exposition Universelle 486
Médaille d'or Exposition Universelle 482
Médaille d'or Exposition Universelle 478
Médaille d'or Exposition Universelle 474
Médaille d'or Exposition Universelle 470
Médaille d'or Exposition Universelle 466
Médaille d'or Exposition Universelle 462
Médaille d'or Exposition Universelle 458
Médaille d'or Exposition Universelle 454
Médaille d'or Exposition Universelle 450
Médaille d'or Exposition Universelle 446
Médaille d'or Exposition Universelle 442
Médaille d'or Exposition Universelle 438
Médaille d'or Exposition Universelle 434
Médaille d'or Exposition Universelle 430
Médaille d'or Exposition Universelle 426
Médaille d'or Exposition Universelle 422
Médaille d'or Exposition Universelle 418
Médaille d'or Exposition Universelle 414
Médaille d'or Exposition Universelle 410
Médaille d'or Exposition Universelle 406
Médaille d'or Exposition Universelle 402
Médaille d'or Exposition Universelle 398
Médaille d'or Exposition Universelle 394
Médaille d'or Exposition Universelle 390
Médaille d'or Exposition Universelle 386
Médaille d'or Exposition Universelle 382
Médaille d'or Exposition Universelle 378
Médaille d'or Exposition Universelle 374
Médaille d'or Exposition Universelle 370
Médaille d'or Exposition Universelle 366
Médaille d'or Exposition Universelle 362
Médaille d'or Exposition Universelle 358
Médaille d'or Exposition Universelle 354
Médaille d'or Exposition Universelle 350
Médaille d'or Exposition Universelle 346
Médaille d'or Exposition Universelle 342
Médaille d'or Exposition Universelle 338
Médaille d'or Exposition Universelle 334
Médaille d'or Exposition Universelle 330
Médaille d'or Exposition Universelle 326
Médaille d'or Exposition Universelle 322
Médaille d'or Exposition Universelle 318
Médaille d'or Exposition Universelle 314
Médaille d'or Exposition Universelle 310
Médaille d'or Exposition Universelle 306
Médaille d'or Exposition Universelle 302
Médaille d'or Exposition Universelle 298
Médaille d'or Exposition Universelle 294
Médaille d'or Exposition Universelle 290
Médaille d'or Exposition Universelle 286
Médaille d'or Exposition Universelle 282
Médaille d'or Exposition Universelle 278
Médaille d'or Exposition Universelle 274
Médaille d'or Exposition Universelle 270
Médaille d'or Exposition Universelle 266
Médaille d'or Exposition Universelle 262
Médaille d'or Exposition Universelle 258
Médaille d'or Exposition Universelle 254
Médaille d'or Exposition Universelle 250
Médaille d'or Exposition Universelle 246
Médaille d'or Exposition Universelle 242
Médaille d'or Exposition Universelle 238
Médaille d'or Exposition Universelle 234
Médaille d'or Exposition Universelle 230
Médaille d'or Exposition Universelle 226
Médaille d'or Exposition Universelle 222
Médaille d'or Exposition Universelle 218
Médaille d'or Exposition Universelle 214
Médaille d'or Exposition Universelle 210
Médaille d'or Exposition Universelle 206
Médaille d'or Exposition Universelle 202
Médaille d'or Exposition Universelle 198
Médaille d'or Exposition Universelle 194
Médaille d'or Exposition Universelle 190
Médaille d'or Exposition Universelle 186
Médaille d'or Exposition Universelle 182
Médaille d'or Exposition Universelle 178
Médaille d'or Exposition Universelle 174
Médaille d'or Exposition Universelle 170
Médaille d'or Exposition Universelle 166
Médaille d'or Exposition Universelle 162
Médaille d'or Exposition Universelle 158
Médaille d'or Exposition Universelle 154
Médaille d'or Exposition Universelle 150
Médaille d'or Exposition Universelle 146
Médaille d'or Exposition Universelle 142
Médaille d'or Exposition Universelle 138
Médaille d'or Exposition Universelle 134
Médaille d'or Exposition Universelle 130
Médaille d'or Exposition Universelle 126
Médaille d'or Exposition Universelle 122
Médaille d'or Exposition Universelle 118
Médaille d'or Exposition Universelle 114
Médaille d'or Exposition Universelle 110
Médaille d'or Exposition Universelle 106
Médaille d'or Exposition Universelle 102
Médaille d'or Exposition Universelle 98
Médaille d'or Exposition Universelle 94
Médaille d'or Exposition Universelle 90
Médaille d'or Exposition Universelle 86
Médaille d'or Exposition Universelle 82
Médaille d'or Exposition Universelle 78
Médaille d'or Exposition Universelle 74
Médaille d'or Exposition Universelle 70
Médaille d'or Exposition Universelle 66
Médaille d'or Exposition Universelle 62
Médaille d'or Exposition Universelle 58
Médaille d'or Exposition Universelle 54
Médaille d'or Exposition Universelle 50
Médaille d'or Exposition Universelle 46
Médaille d'or Exposition Universelle 42
Médaille d'or Exposition Universelle 38
Médaille d'or Exposition Universelle 34
Médaille d'or Exposition Universelle 30
Médaille d'or Exposition Universelle 26
Médaille d'or Exposition Universelle 22
Médaille d'or Exposition Universelle 18
Médaille d'or Exposition Universelle 14
Médaille d'or Exposition Universelle 10
Médaille d'or Exposition Universelle 6
Médaille d'or Exposition Universelle 2
PLUS DE COPAHU
Nouvelle découverte. — Nouveau remède en 4 jours aux maladies sexuelles, pertes, relâchements, prompt rappel des forces, sans aucun goût ni odeur de bois de CHARLE, pharmacien, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 fr. Guérisons rapides. — Consultations au 1er, et correspondance pour les remboursements. — Dépôt à Nancy, *Gartner, succr.* Flacon, 3 fr. Bien décrivez maladie.
ERBE DIVIN. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au copahu et au nitrate d'argent. — Pharm. rue Rambuteau, 45.
IMPSO (Exportation.)

Nettoyage des Taches
sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau, par la BENZINE-COLAS. 1 fr. 25 c. le flacon. 8, rue Dauphine, à Paris.

8 FR. CHAPEAUX SOIE NEUFS, première qualité; ONZE, 5 fr. — Chez l'ouvrier qui les fait, rue de l'Arbre-Sec, 54. (Affranchir.)

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

Paris. — Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

EN VENTE :
ANNUAIRE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR
Un beau volume in-octavo de 700 pages.
Chez l'Editeur, rue Grange-Batelière, 13.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE POUR LA FLÈCHE ET ST-CYR
35 demi-bourses sont à la disposition de MM. les Officiers pères de famille
Pour LA FLÈCHE. — Logement, blanchissage, nourriture, instruction. 125 fr. par trimestre.
Pour SAINT-CYR. — de 14 à 16 ans, 200 fr. par trimestre.
S'adresser au Directeur, rue Paganne, 11 bis, à Paris.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.
H. COURTOISE,
Etablissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires aux prix de fabrique.
La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne payant pas pour les mauvaises.
Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

L'EAU DE JOUVENCE
Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures. — MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pas de concurrence possible.
Rue Louis-le-Grand, 35, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
BOUSSEL, fabricant d'épinglettes militaires, vient de transférer sa fabrique *rue Neuve Louis*, 36, à Paris.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réalisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 700 kilog. et n'en pesant que 9, formant matelas-chaise longue. — Prix : 25 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE extra-forte. **TENTES TRÈS PORTATIVES** Forme PAVILLON.
1 mètres 25 carrés. Prix : 170 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 180 fr.

2	—	80	—	170	—	3	—	10	—	180

ARONDEL, fab., 33 bis, *rue Neuve St-Merry*, à Paris. — Expédit. en prov.

La Maison **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, Maison G. Berton, a transféré ses magasins rue Richelieu, 24. — Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fourbisserie et chapellerie militaires.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
Cantines de campagne, malles, bâts. Layettes extra-fortes, solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guémenée, 8, à Paris.

		70 fr.
PRIX :	Un surfaix,	7
	Lit de campement,	10
	Bât complet, léger et solide,	95
	Bahuts de cuisine de campement,	30

COUVERTURES POUR CHEVAUX
ET VOYAGES
Dépôt des Fabriques de Pagny et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, n° 1, place des Victoires, à Paris.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES
POUR L'ARMÉE.
LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.
L'ing. Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

TREMPE ANGLAISE.
DELAGRAVE, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul, n° 35. — Ecrire franco.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 36 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 18 (ancien 22).

Paris, 10 mai 1854.

Par décret impérial du 7 mai 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus dans la première section du cadre de l'état-major général, savoir :

Au grade de général de division.

M. le général de brigade Buisson d'Armandy, commandant l'artillerie en Algérie.

Au grade de général de brigade.

MM. les colonels d'artillerie :

Arvelin, inspecteur des manufactures d'armes, à Paris.

Migout, directeur d'artillerie à Toulouse.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu la loi du 14 avril 1832, sur l'avancement dans l'armée ;

Vu l'article 92 de l'ordonnance du 16 mars 1838, rendue pour l'exécution de ladite loi ;

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les dispositions des articles 18, 19 et 20 de la loi du 14 avril 1832 seront applicables à tous les militaires qui font partie de l'armée d'Orient, à dater du 1er mai prochain.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 19 avril 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France,

ministre secrétaire d'État de la guerre,

VAILLANT.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE et après, savoir :

A deux emplois de capitaine instructeur.

École impériale de cavalerie.

Choix (hors tours), M. Archambault, lieutenant au 3e de hussards, en remplacement de M. Arnaud, passé au commandement de l'école du dressage du Gibaud.

École spéciale impériale militaire.

Choix (hors tours), M. Rey, lieutenant au 3e de hussards, emploi de nouvelle création.

A un emploi de capitaine d'habillement.

1er régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Lowtier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Penet, admis à la retraite.

A quatorze emplois de capitaine,

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Calbertrine, lieutenant au corps, en remplacement de M. Pihurrie, admis à la retraite.

3e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Robert, lieutenant au corps, en remplacement de M. Antoine, admis à la retraite.

1er régiment de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Beringer, lieutenant au corps, en remplacement de M. Barthélemy, admis à la retraite.

2e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Bresson, lieutenant au corps, en remplacement de M. Guérin de Fontjoyeuse, décédé.

3e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. Demonjean, lieutenant au corps, en remplacement de M. Geuju, nommé chef d'escadrons.

10e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Bougebief, lieutenant au corps, en remplacement de M. Nougairol, nommé chef d'escadrons.

Régiment des guides.

Ancienneté (1er tour), M. de Maurel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Verly, passé dans l'escadron des cent-gardes.

4e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. Boucheret, lieutenant au corps, en remplacement de M. Biondet, mis en non-activité.

5e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. de Guilhemsason, lieutenant au corps, en remplacement de M. Guilleberd de Gorvin, passé dans l'état-major des places.

3e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. du Chayard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Royal, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Choix (1er tour), M. Davésies, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lartio de la Pivagerie, nommé chef d'escadrons.

5e régiment de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Galliois, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bertin, mis en non-activité.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Brice, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bachelier, nommé chef d'escadrons.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Chevallier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Franchet d'Esperey, passé aux fonctions de capitaine-instructeur.

A vingt emplois de lieutenant.

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Planckaert, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Calbertrine, nommé capitaine.

3e régiment de cuirassiers.

Choix (1er tour), M. Robert, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Robert, nommé capitaine.

1er régiment de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. de Beaulieumarais, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lowtier, nommé capitaine d'habillement.

Ancienneté (1er tour), M. Lemaitre, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bertrandier, nommé capitaine.

3e régiment de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Penet, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bresson, nommé capitaine.

9e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. Paulet de Cirval, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Demonjean, nommé capitaine.

10e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Laporte, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bougebief, nommé capitaine.

3e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Florand, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Archambault, nommé capitaine-instructeur à l'École de cavalerie.

Régiment des guides.

Choix (1er tour), M. Gibert, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Maurel, nommé capitaine.

4e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. Vialay, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Boucheret, nommé capitaine.

7e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. de Brémond, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Baudet des Mézeaux, décédé.

9e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. Lemaistre, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Guilhemsason, nommé capitaine.

3e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. de Montaigu, mis en non-activité.

Choix (1er tour), M. Bruneau, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. du Chayard, nommé capitaine.

5e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Lemaistre, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Galliois, nommé capitaine.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix, M. Bianchi, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Brice, nommé capitaine.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté, M. Durand, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Chevallier, nommé capitaine.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à quarante-quatre emplois de sous-lieutenant dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

1er régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Barré Belingrand, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Desachy, passé dans un autre corps.

1er régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Petit, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Planckaert, nommé lieutenant.

3e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Chopin, maréchal-des-logis chef au corps, en remplacement de M. Bolleuil, passé aux fonctions de porte-étendard.

4e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Sonsel, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Pierson, nommé lieutenant.

5e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Cay, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Michel, nommé lieutenant.

6e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Teiller, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Droubard, nommé lieutenant.

9e régiment de cuirassiers.

(1er tour), M. Tiercelin, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Robert, nommé lieutenant.

10e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Chauvin, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Baudez, mis en non-activité.

1er régiment de dragons.

(2e tour), M. Gaillard, adjudant de manége à l'École impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Gaudiès, passé dans un autre corps.

(1er tour), M. Poinsignon, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Beidenemeyer, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Laborde, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Lemaître, nommé lieutenant.

2e régiment de dragons.

(1er tour), M. Imaire, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Domingue, nommé lieutenant.

3e régiment de dragons.

(1er tour), M. Bebrat, maréchal-des-logis-chef au corps, en remplacement de M. Morin, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Maurel, adjudant sous-officier à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Petit, nommé lieutenant.

7e régiment de dragons.

(2e tour), M. Domas, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Maigin, passé dans un autre corps.

8e régiment de dragons.

(3e tour), M. Leroy, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Paulet de Cirval, nommé lieutenant.

10e régiment de dragons.

(3e tour), M. de Lesange, maréchal-des-logis au 1er de hussards, en remplacement de M. Lamiet de Saint-Germain, nommé lieutenant.

(1er tour), M. Fontaine, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Laporte, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Delacour, maréchal-des-logis au 11e de dragons, employé dans le service des remontes, en remplacement de M. Fontaine, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

11e régiment de dragons.

Dépôt.

(2e tour), M. Godefrin, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Vannier, décédé.

12e régiment de dragons.

(2e tour), M. Friedefond, maréchal-des-logis-fourrier au corps, en remplacement de M. Champion, nommé lieutenant.

4e régiment de lanciers.

(3e tour), M. Pouzeux, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Moreton de Chabrillan, passé dans un autre corps.

Digitized by Google

de M. Gerury, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.
Dépôt.

(1re tour). M. Lechevalier, adjudant au corps, en remplt. de M. Mayneau, décédé.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Lapointe, sergent-major au corps, en remplt. de M. Rouilly, nommé lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Drillon, serg.-major au corps, en remplt. de M. Bossand, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Perald, sergent-major au corps, en remplt. de M. Laurens, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Mussot, sergent-major au corps, en remplt. de M. Michel, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Ropequet, adjudant au corps, en remplt. de M. Raymond, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(1re tour). M. Bathiot, sergent-major au corps, en remplt. de M. Fischer, nommé lieutenant.

1er régiment d'infanterie légère.
Italie.

(1re tour). M. Bertrand, sergent-major au corps, en remplt. de M. Coulé, nommé porte-drapeau.

20e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Bidier, adjudant au corps, en remplt. de M. Matias, nommé lieutenant.

3e régiment de zouaves.

(1re tour). M. Tintillier, adjudant au corps, en remplt. de M. Jarrige, nommé lieutenant.

Par décret impérial de 6 mai 1854, ont été nommés à neuf emplois de lieutenant-colonel dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Rieault de Grandpré, chef de bataillon au 21e de ligne, en remplt. de M. d'Allou, passé dans la garde impériale.

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mermet, chef de bataillon au 7e de ligne, en remplt. de M. Douay, passé dans la garde impériale.

46e régiment d'infanterie de ligne.

M. Le Bannour, chef de bataillon au 46e de ligne, en remplt. de M. Hardy de Lespine, nommé colonel.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. Huc, chef de bataillon au 14e léger, en remplt. de M. de Sainte-Marie, nommé colonel.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dupontal-Dugoasmeur, chef de bataillon au 33e de ligne, en remplt. de M. Besnières, passé dans la garde impériale.

1er régiment d'infanterie légère.

M. Hardy, chef de bataillon au 24e de ligne, en remplt. de M. Monters, passé dans la garde impériale.

3e régiment d'infanterie légère.

M. David, chef de bataillon au 1er léger, en remplt. de M. Petitgrand, passé dans l'état-major des places.

15e régiment d'infanterie légère.

M. Rondière, major du 17e léger, en remplt. de M. Levasseur-Sorval, nommé colonel.

1er régiment de zouaves.

M. Marouelle, chef de bataillon au 39e de ligne, en remplt. de M. Picard, nommé colonel.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Duval, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp du M. le général de division Martin de Bourgon, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le capitaine Manèque.

Delaubier, capitaine d'état-major de 2e classe détaché, au 1er de dragons, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le capitaine Bulland. Il cessera de compter au 12e de dragons.

Heilmann (F.-G.), capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le capitaine Bartung.

Clarinval, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé professeur-adjoint du cours de topographie à la pépinière à l'École d'état-major, en remplacement de M. Acolet-Saltzeure, nommé professeur titulaire de ce cours.

Carré, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé aide-de-camp de M. le général Beisbeli, commandant la 6e division militaire, à Strasbourg.

Maguin, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général du Paillioud de Saint-Mars, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division militaire, à Metz.

De Bonnefoux, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Berger, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, à Metz.

Saint-Raymond, lieutenant au 4e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Bonillon, commandant la subdivision de l'Orne, à Alençon.

Ligier, lieutenant au 3e cuirassiers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Jamin, commandant la subdivision de l'Allier, à Moulins.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Couturat, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Belfort, passe en Algérie.

Dormunt, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Lyon, passe en Algérie.

Fargues, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Briançon, passe en Algérie.

Hélie, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Tournous, passe à Bayonne.

Houbigant, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Mauheuge, passe en Algérie.

Berthet, capitaine de 2e classe de l'état-major, à l'île d'Oléron, passe à Pau.

Ferré, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Perpignan, passe en Algérie.

Gabe, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Bourges, passe en Algérie.

Moll, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Rochefort, passe en Algérie.

Frogier de Penlievey, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Auxerre, décoré de la Légion d'honneur, reste à Alger.

Cayrol, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Bodez, passe au 3e régiment.

Bessat, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Montpellier, passe au 3e régiment.

Gouzy, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Rennes, passe au 3e régiment.

De Busay, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Bayonne, passe au 3e régiment.

Brisach, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Strasbourg, passe au 3e régiment.

Thériard, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Sedan, passe au 3e régiment.

Veynaud, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Thionville, passe au 3e régiment.

Trassor, capitaine du 1er classe de l'état-major, à Lille, passe au 3e régiment.

Cahen, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Rouen, passe au 1er régiment.

Folin, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Dunkerque, passe au 1er régiment.

Leleu, capitaine de 2e classe de l'état-major, à Bitche, passe au 1er régiment.

Lacroix, chef de bataillon, en chef à Port-Vendres, passe chef du génie à Bastia.

Michon, chef de bataillon à Philippeville, passe chef du génie à Toul.

De Dornano, chef de bataillon, en chef à Bordeaux, désigné pour Valence, reste à Bordeaux.

Vrye, dit Chauvian, chef de bataillon à Alger, désigné pour Bordeaux, reste en Algérie.

Masson, chef de bataillon, en chef à Toul, passe au 3e régiment.

Peyric, capitaine de 1re classe, en chef à Auch, passe à Perpignan.

Juge, capitaine de 1re classe, en chef à Montauban, passe en chef à Vienne.

Bostel, capitaine de 1re classe, en chef à Bleyn, sera employé à son poste.

Thorbaud, capitaine de 1re classe à Abbeville, passe chef du génie à Bithune.

Lo-sy, capitaine de 1re classe, en chef à Vitry, sera employé à Sedan.

Coutan, capitaine de 1re classe à Lunéville, sera employé à Mézières.

Carpen, capitaine de 1re classe au 1er du génie, sera employé en superintendant à Vincennes.

Méry, capitaine de 1re classe à Lazonne, passe à Bourges.

Bernard, capitaine de 2e classe à La Fère, passe à Auchefort.

Le maréchal ministre secrétaire d'État de la guerre, s'entendant aux généraux commandant les divisions militaires, sous le délai de 2 mai, des instructions sur l'exécution du décret qui rétablit la garde impériale, et sur le mode à suivre dans les corps pour la présentation des officiers et des hommes de troupe jugés susceptibles d'entrer dans la première formation des nouveaux régiments, du bataillon de chasseurs et de la compagnie d'artillerie de cette garde.

M. le maréchal fait remarquer qu'il n'y aura aucune proposition à faire pour le régiment de gendarmerie ni pour le réglement des guides.

Dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, ira bataillons de chasseurs et les escadrons des équipages qui sont mobilisés aux bataillons, escadrons ou compagnies de guerre contribueront pour les deux tiers des propositions à faire ; le troisième tiers sera réservé au dépôt.

Le tableau suivant indique dans quelles limites ces propositions devront être faites, par chaque corps, pour les officiers et pour les hommes de troupe gradés ; le nombre des soldats seul n'est pas limité.

GRADES.	RÉGIMENT					
	Infant.	Caval.	Artiller	Génie.	Bataillons de chasseurs à pied.	Escadrons des équip.
Capitaine,	3	1	1	1	1	1
Lieutenant,	3	1	1	1	1	1
Sous-lieutenant,	3	1	2	1	1	1
Adjudant sous officier,	1	1	2	1	1	1
Sergent-major ou maréchal-des-logis-chef,	3	1	2	1	2	1
Sergent ou maréchal-des-logis,	8	3	4	2	4	2
Fourrier,	3	1	2	1	2	1
Caporal ou brigadier,	17	3	6	4	8	6
Caporal fourrier,	»	»	1	»	»	»
Artificier,	»	»	2	»	»	»
Sergent en bois et fer,	»	»	1	»	»	»
Sapeur,	»	»	1	»	»	»
Tambour,	2	»	1	2	»	»
Clairon,	»	2	»	»	2	»
Trompette,	»	2	4	»	»	2

Les cavaliers d'élite qui ne remplissent pas les conditions de taille et d'aptitude pour être admis dans la cavalerie, pourront être proposés pour les régiments de voltigeurs.

Un relevé des services et des punitions de chaque candidat sera annexé à l'état de proposition.

Les candidats pour tous les grades seront portés suivant un ordre de préférence.

Le premier était désigné pour les capitaines après à accuper l'emploi d'adjudant-major ou d'instructeur de tir.

Il désignera aussi ceux des officiers-trésoriers ou d'habillement qui, par leurs connaissances spéciales et leur bonne manière de servir, paraîtraient pouvoir occuper les mêmes emplois dans la garde. L'aptitude de ces officiers sera constatée par l'inspection générale.

Outre les propositions à faire par chaque régiment d'artillerie ou du génie, chaque directeur d'artillerie ou des fortifications pourra présenter l'capitaine et 1 lieutenant de sa direction.

« La volonté de l'Empereur est que sa garde ne soit composée, en officiers, sous-officiers et soldats, que d'hommes réellement d'élite. Il faut donc, dit le ministre, que, chefs de corps et officiers généraux ne reculent rien de la valeur de ce mot, ne fassent porter leur choix que sur des sujets véritablement dignes de cette faveur. »

Baudouin.

L'état présentant la répartition du contingent de 140,000 hommes de la classe de 1853, voté par la loi du 23 avril dernier, entre les divers corps des armées de terre et de mer, et au moyen duquel devra se faire l'inscription des jeunes soldats sur les registres matricules tenus dans les dépôts de recrutement, vient d'être adressé, par une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 2 mai, aux autorités militaires et civiles.

La même circulaire transmet également amplication du décret impérial du 1er mai, qui appelle à l'activité 80,000 de ces 140,000 hommes pour le recrutement des armées de terre et de mer. Ce décret est accompagné d'un état indiquant la répartition, par départements, des 80,000 hommes dont il s'agit ici.

La mise en route de ces jeunes soldats devra s'effectuer du 8 au 15 juin prochain.

Le contingent de l'armée de mer, sur la classe de 1853, est fixé à 4,915 hommes, qui sont appelés à l'activité et répartis ainsi qu'il suit :

Compagnies de mécaniciens,	200
Equipages de ligne,	2,700
Régiment d'artillerie,	200
Ouvriers d'artillerie,	165
Infanterie,	1,350

Les dévancements de mise en activité pour l'armée de mer n'ont encore dans la limite des contingents déterminés par la répartition par chaque département.

Le contingent de l'armée de terre, qui se trouve ainsi réduit à 135,085 hommes, sur la classe entière de 1853, est réparti de la manière suivante :

Infanterie,	111,785
Cavalerie,	6,800
Artillerie,	10,800
Génie,	3,700
Equipages militaires,	2,000

Sur ces 135,085 hommes affectés à l'armée de terre, 75,085 seulement sont appelés à l'activité et répartis ainsi :

Infanterie,	62,134
Cavalerie,	2,700
Artillerie,	6,003
Génie,	1,501
Equipages militaires,	1,067

Les contingents assignés aux armes spéciales sur les 75,085 hommes appelés à l'activité pour l'armée de terre, devront être fournis en totalité.

Le substitution et des numéros et les remplacements devant le conseil de revision ne pourront plus s'effectuer pour les jeunes soldats immatriculés, après qu'un ordre de route leur aura été notifié, et, dans tous les cas, cinq jours avant celui qui sera fixé pour leur départ du chef-lieu du département.

La proportion suivant laquelle les jeunes soldats soutiens de famille pourront être laissés dans leurs foyers, reste fixée, pour la classe de 1853, à vingt sur mille hommes du contingent, ou deux sur cent.

Quant aux mesures récemment prises à l'égard des hommes mariés, appartenant aux réserves des classes de 1852, de 1851, de 1850 et de 1849, elles sont exclusivement applicables aux jeunes soldats de ces réserves, et ne sauraient, dans aucun cas, être étendues aux jeunes soldats de la classe de 1853.

MM. les préfets sont invités à donner les divisions territoriales fixant pour cette, de 25 ou 30 jeunes gens par lieu, la mise de la guerre, deux états, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour l'armée de terre, présentant, par département, les résultats numériques de l'appel à l'activité.

Baudouin.

Algérie.

La situation politique de la Kabylie s'est beaucoup améliorée dans ces derniers temps, et les mesures prises par M. le gouverneur-général ont efficacement contribué à ce résultat.

Les communications par terre entre Alger et Bougie, un instant interrompues, sont maintenant libres.

Chez les Azazga il s'est formé un parti pour la soumission à la France, et ce parti est devenu assez fort pour que Bou-Bargbia ait été forcé de quitter leur pays, le 30 avril, et de chercher un refuge chez les Beni-Djennad, où il a été reçu dans la zaouia d'un marabout, Si-l-Arbi-Chérif, à Tarwath. Mais sa présence n'a fait qu'augmenter la division dans cette tribu, et chez les Beni-Djennad, où successivement deux partis l'arrivés des troupes dirigées de ce côté par M. le gouverneur-général pour travailler aux routes, les Beni-Djennad se déclarent probablement contre Bou-Bargbia.

En attendant, le chef du bureau arabe d'Alger profite des relations qu'il a su se créer parmi les insurgés pour leur faire sonder des ouvertures de paix. une petite razzia dirigée contre les Beni-Djennad, pendant la nuit du 30 avril au 1er mai, un des chefs d'Abzaur, le nommé Mohammed-ou-Ali-Seghoussi, a été tué. Quelques jours auparavant, un homme influent des Beni-Djennad, le chef du parti qui veut la soumission, avait été tué par un homme de sa tribu qui, le regardant comme l'auteur des troubles, a voulu en débarrasser son pays, et venger son frère qui était mort dans une rencontre précédente.

Le deuxième village des Azazga a été enlevé, le 3 mai, sans coup ferir et brûlé. Ses défenseurs l'ont quitté au moment où nos gouns et nos soldats arrivaient. Kabyles y sont venus pour relever position sur la rive droite de l'Oued-Ti-Ach-che, affluent de l'Oued-Dila. Les bergers étant fort escarpés, ce n'est qu'après une vive fusillade, qui a duré près d'une heure, qu'il a été possible de déloger l'ennemi de ses positions. Mais il a, en moment, eu quatre, soutenus chacun par leurs propres fantassins, ont fait une vigoureuse charges qui ont jeté l'ennemi dans l'Oued-Dila, et qui ont laissé entre les pouvoir plus de vingt cadavres et un prisonnier. L'ennemi a eu en outre un grand nombre de blessés. Le succès ne nous a coûté que cinq blessés, un seul homme a été tué dans le brand.

Après avoir refoulé l'ennemi dans l'Oued-Dila, nos gouns et nos fantassins sont rentrés au jour, sans être en quoi que ce soit inquiétés. Un moment après, on a vu le drapeau du marabout de Sidi-Mansy-ou-Ben-Djennad porté, en signe de trêve, par quelques fantassins, qui revenaient chercher leurs tués.

Le succès de cette opération ne peut que consolider la bonne attitude que nous avons prise dans cette partie de la grande Kabylie.

Dans la province de Constantine, les événements qui se sont produits présentent de l'intérêt.

De l'autre côté de la frontière, les populations tunisiennes sont insurgées contre leurs kaïds. Une petite colonne est venue au milieu d'elles pour y chercher à rétablir la paix. Des mesures ont été prises pour que nos tribus restent étrangères à ce mouvement.

Son notre frontière, le commandant supérieur du cercle de La Calle a fait une razzia sur les tchebarna, fraction insurgée des Ouled-Aïdi, dans les circonstances suivantes. Il y a

Digitized by Google

quelque temps, un douar appartenant aux Djebabra, franchit l'Oued-Lagoual, qui est notre limite immuable, et vint s'établir près de Mezan. Du 18 au 19 dernier, le douar de Gruyer-rent des attaques nocturnes contre les Ouled-Youb (autre fraction des Ouled-Ali), depuis longtemps soumis et desquels ils prétendaient avoir à se plaindre. Les Ouled-Youb, trop faibles pour résister seuls aux dissidents, réclamèrent notre intervention.

Le commandant supérieur de la Calle arrive inopinément, le 9 avril au matin, avec 100 fantassins, 90 cavaliers et 30 spahis destinés à donner un exemple qui fît attaquer immédiatement. Le douar fut relevé; l'ennemi perdit 8 hommes tués et un troupeau assez considérable. Les autres dissidents, attirés par la ruse de la feuillade, voulurent inquiéter la retraite; mais ils furent obligés de se retirer, en perdant encore dix hommes. De notre côté, il y a eu deux hommes morts à la suite de leurs blessures, et trois chevaux hors de combat.

Ce petit coup de main a été conduit avec vigueur et intelligence par M. le capitaine Arnaudeau, qui n'avait avec lui qu'un seul Français, le chef du bureau arabe de la Calle. La légion qui venait de recevoir les fusils Gras et les sabres-baïonnettes tranquilise, en outre, pour quelque temps, et aura l'assurément qu'ils inquiétaient.

Dans le cer le de Philippeville, le k 11 Souafi est effé ti-tablir avec ses gourns, sur l'Oued-Guebli, à Tan ajoun. Il a déjà pu ir pour vigoureusement sur les Ouled-b-o-Guanem, fraction insoumise des Beni-Toufout, qui avaient volé quelques bœufs aux Souakhara, de la même tribu. Le kaïd Souafi leur a brûlé la dechera des Ben-Goe ada, leur a enlevé des grains et une assez grande quantité d'huile.

Les cercles de Bône, d'Aïn-Beïdha et de Constantine sont parfaitement tranquilles.

Plus de 2,000 bêtes de somme ont pris ces requises sans difficulté pour transporter, de Constantine à Philippeville, des grains et denrées à l'armée d'Orient.

D'après les dernières nouvelles parvenues à Alger, le chérif Mohammed-ben-Abdallah a quitté, le 2 avril, le campement de Ben-Ali, près de Nedroma, et s'est dirigé sur Aïn-Biar. Le but de l'agitateur est toujours de rallier à lui la plus grande partie des Nemenchas, dans le dessein de les pousser à tenter un coup de main sur les troupes des gens du Sahara et à détruire les cultures du Zab Chergui.

Comme, en effet, les empêcher des Nemenchas sont voisins de ces cultures, le commandant du cercle de Biskra s'est porté de ce côté, avec un escadron de spahis et deux goums, et a organisé les nomades qui, pendant que leurs tribus seront dans le Tell, assureront la tranquillité du pays. Les Nemenchas d'ailleurs ne paraissent pas disposés à se rallier au chérif; ils ont fait leurs préparatifs pour rentrer dans le Tell, dont ils ne sont déjà rapprochés.

Les Brarcha, de cette tribu, en sont venus récemment aux mains avec les Frichich du Tarf, qui s'étaient établis sur leur territoire. La tribu tunisienne a été repoussée, après avoir eu 4 hommes tués et 11 blessés. Les Nemencha n'ont perdu personne.

La situation du Sahara est bonne en ce moment, malgré les intrigues du cheikh Séïmas, de Touggurt, qui cherche à jeter le trouble et le désordre dans cette partie du pays, tandis que, d'un autre côté, il ne cesse de protester du désir qu'il a de faire sa soumission.

Les Arab-Sahariens, dont les duttes sont dans l'Oued-R'ir, avaient demandé à aller les chercher dans le Tell, afin de profiter de ce voyage pour porter du blé dans le Sud, ils avaient été organisés sous des hommes d'ordre choisis et sur lesquels l'autorité française pouvait compter. Ceux dont les duttes se trouvaient à Mraïer et Sidi-Khelil, n'ont pu les emmener, d'après un arrêté du Séïman, qui leur a adressé la lettre suivante :

« A la totalité de mes tribus,

» Après les compliments. — O mes tribus, je ne cesse de faire des propositions de paix à nos Français, mais ils ne répondent. Je ne dé-ire la paix qu'à cause de vous. Cependant si vous êtes mes tribus, si je vous suis quelque chose (vous êtes de l'Oued-R'ir, vous possédez du pays), quittez le parti des Français, et retirez dans le mien. Ce qui donne un bord vous deviendra léger ; nous remplirons le pays, et alors nous ferons notre soumission tous ensemble. Car Dieu est savant. Enfin si tel n'est pas votre mot, partagez avec moi ; celui qui abandonnera mon parti n'aura à se plaindre qu'à lui même de ce qui pourra lui arriver. Ne croyez pas que la fortune est seulement dans le Tell. Lorsque Dieu ferme une porte, il en ouvre une autre. Voilà mon dernier mot. — Salut. »

Un instant, ces tribus ont hésité pour savoir quel parti elles avaient à prendre. Prévenu à temps, le commandant de Barra leur a donné l'or re de se concentrer à l'Oued-Djedi, afin d'y faire leurs préparatifs pour rentrer dans le Tell. Ces tribus ont obéi, et leurs tentes sont aujourd'hui près d'Ouamach.

Afin de faire tourner à notre profit l'indécision qu'ils ont dans le Sud, les Ouled-Moulett ont été autorisés à courir sur les insoumis. De plus d'un er, bon t urs cavali rs sont constamment à cheval, et de ce fait ement ils ont enlevé 63 moka-rs et 1,200 chameaux, en leur tuant 22 hommes. Nos cavaliers, de leur côté, ont perdu 3 hommes et 10 chevaux, et ont eu 10 blessés.

Le commandant de la subdivision de Bathna vient de visiter une partie de son commandement, avec une petite colonne composée de 500 hommes d'infanterie et deux pièces d'artillerie. Après avoir pourvu à la sûreté des Ouled-Soltane, Ouled-Selkem, Ouled-Ali, Ouled-Daoud, qu'il a trouvés parfaitement calme, il est resté deux jours à Batna, en milieu des Sahariens. Il a réuni de nouveau les cheikhs et les grands, et leur a fait comprendre à quels périls ils s'exposaient en se montrant en opposition avec le kaïd que nous leur avons choisi. Ses tribus à faire autrefois le loi à la province entière, les Sahariens ne peuvent se rendre à accepter la loi commune, et il est à craindre que tôt ou tard il ne faille la leur imposer les armes à la main.

Dans la province d'Alger, un débord des événemens de la Kabylie, la situation politique est généralement bonne. Il en est de même dans la province d'Oran.

Si-Hamza a donné des nouvelles d'Ouargla, où tout est tranquille. Le gha Si Zoober a pu pas dans son commandement la tournée annuelle, et doit venir prochainement à Ouargla à Guyrville.

Boudouin.

L'Annuaire militaire de 1851 devant très probablement paraître dans la première quinzaine du mois de mai, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs qui ont payé la somme de 20 fr. pour leur abonnement de 1851, de nous envoyer *immédiatement* toutes les rectifications d'adresse que pourrait comporter leur situation actuelle.

Cette recommandation a d'autant plus d'importance que l'*Annuaire* n'étant pas rapidé de la même manière que le journal, il ne peut paraître d'un jour à l'autre, en cas de changement d'adresse, sans occasionner des frais très considérables et que l'administration du *Moniteur de l'Armée* ne pourrait prendre à sa charge, du moment où elle aurait fait l'envoi de ce volume à la destination qui lui avait été régulièrement indiquée.

Nous devons rappeler ici que le prix de 20 fr. pour une année ne donnant droit qu'à un seul *annuaire*, les souscripteurs dont l'abonnement a été pris antérieurement au 30 juin 1853, et qui ont pris *l'Annuaire* de cette même année, n'auraient droit à celui de 1854 qu'autant qu'ils auraient envoyé leur renouvellement avant l'échéance de l'abonnement non encore expiré.

Le gouvernement s'a fait publier, depuis plusieurs jours, aucune nouvelle de l'Orient qui dan rien des bost.ités ; en l'absence d'événemens importans, les journaux sont pro-ufes, il ne reste que les bruits recueillis par les correspondances, lesquels ne nous semblent pas porter un cachet suffisant de vérité pour y croire.

Il reste, néanmoins, de l'ensemble de ces nouvelles, une chose certaine : c'est que l'armée russe n'a fait aucun progrès, que le général Paskiewitch visite les positions occupées par ses troupes, pour les fortifier davantage, et voit désormais le pas n'a-venturer à la légère sur la rive droite du Danube.

Du parle d'un nouvel échec éprouvé par les Russes, du peu de succès de leur attaque contre Rasowa, qui est toujours au pouvoir des Turcs, et de Soukoum Schabia, place trop bien fortifiée pour être enlevée par un coup de main.

Omer-Pacha, de son côté, concentre la majeure partie de son armée entre Schoumla, Varna et Rasowa, afin de garder l'avance de Kalafat sur la portion de la petite Valachie que les Russes ont évacuée, ce qui rapproche cette aile du centre.

Pendant ce temps, les troupes de l'armée anglo-française arrivent successivement à Gallipoli, se forment et se disposent à marcher en avant.

Plusieurs journaux ont donné, après nous, un aperçu des obstacles que l'armée anglo-française aurait à vaincre en arrivant dans la ligne des Balkans, alors même qu'elle triompherait de la résistance des braves troupes ottomanes. Il y a là des élémens de sécurité pour l'avenir de la Turquie, dès l'instant surtout où les puissances occidentales de l'Occident montreront leurs étendards à ses adversaires.

Les flottes combinées sont à la recherche de la flotte russe et se sont dirigées vers la mer Noire en quittant les parages d'Odessa. Pendant ce temps l'intrépide amiral Napier, ayant appris que la flotte russe de la Baltique était sortie d'Helsingfors, a fait aux vaisseaux du son escadre le signal de s mettre sur le champ à la mer. »

Nous sommes donc, sur les deux points extrêmes du vaste empire moscovite, au moment d'événemens importans, et nous ne pouvons manquer d'en apprendre très-incessamment les résultats.

* *

Des lettres de Constantinople, en date du 1er mai, annoncent l'arrivée de S. A. I. le prince Napoléon.

Baussmann.

Voici quelques extraits d'un rapport adressé au ministre de la marine par M. le vice-amiral Brust, commandant en chef l'escadre de l'Océan :

« ... Je n'ai pint quitté le mouillage de Gallipoli. Ma présence y est toujours extrêmement utile ; ce sont les équipages et les ravitaillemens de nos vaisseaux qui opèrent, chaque jour, le débarquement des nombreux navires que les vents d'ouest ont amenés sur la rade de Gallipoli. Nos ouvriers charpentiers ont été mis à la disposition du général en chef, qui a établi à Gallipoli un atelier de réparations de navires à mâter. Du matin au soir, et souvent une partie de la nuit, trois à quatre cents hommes de l'escadre sont occupés à débarquer des troupes ou des vivres, à les embarquer, à arrêter du commerce, ou à remplacer leur chargement par du lest au pierres...

» Je n'oserai pas point, monsieur le ministre, de vous donner des nouvelles de la guerre. Mais, M. le vice-amiral Hamelin est sur les lieux, et doit tenir Votre Excellence exactement informée de tous les événemens dignes de son intérêt. L'impression que j'éprouve, c'est que l'ensemble des mesures adoptées par le gouvernement de Sa Majesté. Les troupes arrivent à Gallipoli dans les délais fixés à l'avance ; le temps les seconde ; le bonheur des progrès des Russes et l'attitude d'Omer-Pacha leur permettent de se reconnaître et de s'organiser. La guerre s'ouvrira sous d'heureux auspices : à la vue des braves troupes campées sur les hauteurs de Gallipoli, on ne peut douter du succès définitif.....

» ... Nous serons bien coupables si le spectacle de l'activité déployée par les généraux, les officiers et les soldats campés sur les hauteurs de Gallipoli n'excite pas notre émulation. Il règne dans cette petite armée un zèle, une entrain qui rappellent les beaux jours de l'Empire. L'empl ement du camp a été heureusement choisi. Les troupes ont à portée de bois et de l'eau, et le terrain se prête à leurs exercices. Les arrivages, qui se succèdent depuis quelques jours, rendront la tâche du général Canrobert plus facile. Les premiers moyens ont été, comme on devait s'y attendre, des moyens d'épreuve : il a fallu pourvoir, avec des moyens très insuffisans, à l'établissement et à la subsistance des troupes. Il m'a paru que ces embarras avaient été très heureusement surmontés et qu'on devait en féliciter l'expérience et l'activité du général en chef. Je suis que les officiers anglais ont témoigné à plusieurs reprises leur admiration de la bonne tenue et de l'industrieuse énergie de nos troupes. »

» Mes relations personnelles avec les officiers généraux de l'armée française et de l'armée anglaise ont été excellentes, le premier jour sur le meilleur pied. Je les aide de tout mon pouvoir, sans rien sacrifier cependant des soins que je dois avant tout à l'installation militaire des navipgeurs, et j'ai l'intime conviction qu'en agissant comme je l'ai fait, j'ai satisfait à vos instructions, et répondu à la confiance dont vous voulez bien m'honorer. »

* *

On nous communique une lettre écrite du camp de Bonlahir, près Gallipoli, en date du 20 avril, qui contient quelques notions intéressantes sur l'installation provisoire des troupes de l'armée d'Orient. Nous en tirons les détails suivans.

La personne qui écrit cette lettre a fait en dix jours la traversée de Bonne à Gallipoli, sur la corvette à vapeur *La Pluton*, après une courte relâche à Malte et à l'île du Milo, célèbre par la Vénus antique, dont il serait difficile de retrouver le type dans la population actuelle, dit le correspondant.

Après avoir vu les plus magnifiques des Dardanelles et la puissance de l'armement des châteaux d'Europe et d'Asie, le voyageur est arrivé à Gallipoli, qui ne répond nullement aux descriptions fantastiques données par les journaux quotidiens de Paris.

Cette ville compte 16,000 maisons, ouvertes en toiles. De loin, par un beau soleil, tous ces toits, interrompus par quelques tours de mosquées et arrêtés par des moulins à vent, produisent un assez bon effet. Ils font même espérer une grande et belle ville. Quand on est à terre, l'illusion reste complète, mais, et nous en lisons tumans on ne voit que de misérables maisons en bois, en briques, en terre, et des habitans grossiers. Elles sont presque toutes dans un état de dégradation et de pourriture.

Les rues sont étroites, malpropres et rendues difficiles par des canal de pavage du genre de moins avancé. Il y a, du reste, dans la ville, assez de commerce en choses communes et en denrées indispensables. On ne peut guère se faire une idée de la population, qui presque toute se trouve réunie en partie pour l'armée, et, par une précaution qui ne manque pas de sagesse, la grande majorité des femmes ont été transportées de Gallipoli à Constantinople, à Lampsaque, sur la côte d'Asie. Cette mesure de prudence a, sans aucun doute, prévenu un grave de difficultés qui auraient pu prendre un caractère sérieux.

Les rations des troupes françaises avec les troupes anglaises sont jusqu'à présent parfaites. Elles avaient commencé à Malte sur un excellent pied. Les officiers paraissent tous fort bien élevés, et d'une grande politesse dans leurs dispositions. Les uns et les autres sont généralement très jeunes.

Les soldats anglais sont d'une belle race d'hommes, bien faits, grands, forts et vigoureux, habillés d'une bonne avantgarde. Un remarque surtout les Ecossais de la garde royale, qui ont conservé la jaquette nationale, laissant à découvert une partie des jambes.

Au moment où cette lettre a été écrite (20 avril), il n'y avait encore d'arrivés à Gallipoli que 13,000 Français et 8,000 Anglais, apparitement presque tous à l'infanterie. On sait que depuis cette date, des navires considérables ont pris une double cr chiffre, et que les armes spéciales, les chevaux et le matériel ont reçu des renforts importans. La première division, à laquelle appartient l'auteur de la lettre, devait se porter sur Bolotsa du 27 au 28. En attendant le départ des troupes, elles étaient employées à des travaux de fortification destinés à couper le presqu'île qu'elles occupaient, et à en faire une sorte de camp retranché.

L'armée montrait les meilleures dispositions et tous les hommes étaient en bonne santé, quoique le froid parût vif à ceux qui arrivent d'Afrique. Les vents du nord et du nord-est qui soufflent avec violence, paraissaient un peu durs à des gens qui n'en ont pas l'habitude. On assure que pendant dix mois de l'année, et principalement du 15 mai au mois de novembre, le temps est habituellement beau et même chaud ; non Algériens attendent cette période avec impatience.

Boudouin.

Nous avons reçu encore, au moment de sa publication, du volume de la librairie militaire de J. Dumaine, sous le titre : *Table alphabétique de toutes les dispositions relatives aux intérêts en Journal militaire officiel et autres recueils*. Cette table générale, qui remonte à l'époque la plus reculée, forme un véritable dictionnaire de la législation de l'armée. Mais elle s'arrête au 1er janvier 1851, et pour qu'elle conserva son utilité pratique, il est indispensable qu'elle soit successivement complétée par des appendices qui la tiennent constamment à jour.

C'est ce que l'éditeur s'parfaitement compris, et pour la continuation de son premier travail, il a pourvu être mis au *Journal militaire officiel*, tome 1er, supplément, page 1er.

Nos lecteurs connaissent les nombreux et utiles ouvrages dus aux travaux consciencieux de M. Gerrel. La deuxième édition de l'*Ordonnance du premier septembre sur le service de la solde et sur les revues*, complétée jusqu'au 1er janvier 1854 et augmentée des solutions ministérielles non insérées au *Journal militaire officiel*, témoignage de l'estime méritée que l'armée accorde à ses publications.

Le nouvel *appendice des dispositions publiées au journal militaire officiel* (1) comprend trois années, 1851, 1852 et 1853, et ne contient que les dispositions qui sont restées en vigueur au 1er janvier 1854. Il rendra d'incontestables services, en épargnant de longues et fastidieuses recherches à tous les fonctionnaires appelés à faire exécuter les prescriptions législatives et ministérielles.

P. de Courcin.

(1) Un vol. grand in-8°, prix : 7 fr.

Le directeur gérant responsable : H. SAUBOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine d'infanterie d'un régiment récemment arrivé à Paris, demande à permuter avec un capitaine, soit en France, soit en Afrique.

— Le 19e léger demande un premier piston aîlo et deux clarinettes rigoureuses. — S'adresser au conseil d'administration, à Paris.

— Le 19e léger demande un premier piston fes avantages pécuniaires seront proportionnés au mérite. — S'adresser au colonel commandant, à Valenciennes.

— La Prie Aubril, pour faire couper les raciers se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le bâton.

Digitized by Google

Google

METHODE DE BORDIEUX
ANALISE CHIMIQUE
APPLIQUÉE
A LA MÉDECINE EN GÉNÉRAL
ET EN PARTICULIER
AUX MALADIES CHRONIQUES.

Paris, 7, rue Notre-Dame-des-Victoires.

La médecine par l'analyse chimique est l'œuvre de quinze années d'expériences et d'observations attentives et consciencieuses, soigneusement contrôlées par malades, dans les genres les plus remarquables qu'elle comporte. Les résultats prouvent péremptoirement qu'elle est toute et la seule qui devienne complétement efficace et toujours en état d'atteindre à la guérison la plus radicale ordinaire.

L'analyse chimique est cette médecine simple et rationnelle qui consiste à rechercher les humeurs et les matières tombant le moins possible dans le domaine de l'obscurité et de l'incertitude les principes du mal et la cessation avec l'expulsion et l'harmonisation de l'organisme malade.

L'analyse chimique permettant de découvrir d'une manière exacte la combinaison de tous les éléments, il est facile ainsi de connaître et d'atteindre directement les éléments organiques existant dans un cas et de les éliminer par les agents qui leur sont parfaitement propres et par les moyens les plus simples et les moins dangereux, en ajoutant aux aliments ordinaires, ou en boissons, ou en aliments extraordinaires, ou en boissons, ou en aliments extraordinaires, ou en boissons, ou en aliments extra

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : AVEC Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

N° 28. — MARDI, 16 MAI 1854.

Paris, 15 mai 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A cinq emplois de capitaine-instructeur.

(Choix, hors tours).

École impériale de cavalerie.

M. de Bonne, lieutenant au 1er de cuirassiers, en remplacement de M. Lavoye, nommé chef d'escadrons.

7e régiment de lanciers.

M. d'Hébrard, lieutenant au 6e de hussards, en remplacement de M. Bonnamy-Bellefontaine, nommé chef d'escadrons.

1er régiment de chasseurs.

M. Poncin, lieutenant au corps, en remplacement de M. d'Hébrard, nommé chef d'escadrons.

6e régiment de hussards.

M. Kabis, lieutenant au 1er de hussards, en remplacement de M. de Montarby, passé au commandement d'un escadron.

8e régiment de hussards.

M. Buissart, lieutenant au 8e de chasseurs, en remplacement de M. Boutet d'Egrilly, passé au commandement d'un escadron.

A neuf emplois de capitaine adjudant-major.

(Choix, hors tours).

1er régiment de carabiniers.

M. Muel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Balfourier, passé au commandement d'un escadron.

Emplois de nouvelle création.

1er régiment de dragons.

M. Crespin, lieutenant au corps.

2e régiment de dragons.

M. Boby de la Chapelle, lieutenant au corps.

4e régiment de dragons.

M. Petit, lieutenant au corps.

9e régiment de dragons.

M. Bénard de la Charmoye, lieutenant au corps.

11e régiment de dragons.

M. de Reinach, lieutenant au corps.

5e régiment de lanciers.

M. Vallée, lieutenant au corps.

5e régiment de chasseurs.

M. Geneste de Planhol, lieutenant au corps.

1er régiment de hussards.

M. Barbier, lieutenant au corps.

8e régiment de hussards.

M. Darmaingaux, lieutenant au corps.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Nicolas, lieutenant au corps, en remplacement de M. de Rochard, passé au commandement d'un escadron.

A trois emplois de capitaine-trésorier.

1er régiment de dragons.

Choix (2e tour), art. 4 de la loi du 23 juillet 1817, M. Legrand-Dumaille, lieutenant au corps, en remplacement de M. Maillard de Landreville, passé au commandement d'un escadron.

(Choix, hors tours).

7e régiment de lanciers.

M. Pagonde, lieutenant au corps, en remplacement de M. de Cousade, passé aux fonctions d'adjudant-major.

6e régiment de chasseurs.

M. Jacquemin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Pascal, passé au commandement d'un escadron.

A deux emplois de capitaine d'habillement.

(Choix, hors tours).

3e régiment de dragons

M. Dupuy, lieutenant au corps, en remplacement de M. Pillard, nommé chef d'escadrons.

8e régiment de chasseurs.

M. Stehlin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Maurice, passé aux fonctions de trésorier.

Par décret impérial du 1er mai 1851, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A neuf emplois de capitaine,

2e régiment de carabiniers.

Ancienneté (1er tour), M. Thibault, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lebon-Desmorgny, passé aux fonctions d'adjudant major.

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Lamarche, lieutenant au corps, en remplacement de M. Dauphoy, nommé chef d'escadrons.

7e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Diville, lieutenant au corps, en remplacement de M. Remy, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Bérard de Montravers, nommé chef d'escadrons.

9e régiment de dragons.

Ancienneté (3e tour), M. Lechopard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mondion, nommé chef d'escadrons.

Régiment des guides.

Choix (2e tour), M. Corot-Lapointe, lieutenant au corps, en remplacement de M. de Mazet, passé aux fonctions d'adjudant-major.

4e régiment de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Delaynes-d'Autroche, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lefèvre, nommé chef d'escadrons.

6e régiment de hussards.

Ancienneté (3e tour), M. Adolphe, lieutenant au corps, en remplacement de M. Quirot, nommé chef d'escadrons.

7e régiment de hussards.

Choix (2e tour), M. de Grasse, lieutenant au corps, en remplacement de M. Consonnier, nommé chef d'escadrons.

A quatorze emplois de lieutenant.

2e régiment de carabiniers.

Ancienneté (2e tour), M. Baudenné, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Thibault, nommé capitaine.

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour, M. de Garelier des Garets, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lamarche, nommé capitaine.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Dufoir, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Henriet, passé dans l'escadron des cent gardes à cheval.

7e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (3e tour), M. Theule, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Divilie, nommé capitaine.

8e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Bugnot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Champigneulle, passé dans l'escadron des cent gardes à cheval.

2e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Alexandre, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. de Muchembled, nommé capitaine.

5e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Malaquin, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Ardouin, décédé.

6e régiment de dragons.

Ancienneté (1er tour), M. Faucbe, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. de Bigot-Lazenove, mis en non-activité.

9e régiment de dragons.

Choix (2e tour), M. Delavan, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lechopard, nommé capitaine.

7e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Mallet, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Pagonde, nommé capitaine-trésorier.

Régiment des guides.

Ancienneté (2e tour), M. Marc de Saint-Pierre, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Corot-Lapointe, nommé capitaine.

4e régiment de hussards.

Choix (2e tour), M. Verlinde, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Delaynes d'Autroche, nommé capitaine.

6e régiment de hussards.

Ancienneté (2e tour), M. Verlet, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Adolphe, nommé capitaine.

7e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Mariani, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. de Grasse, nommé capitaine.

A dix neuf emplois de sous-lieutenant,

2e régiment de carabiniers.

(1er tour), M. Bonnet, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Dieudonné, nommé lieutenant.

1er régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Trefcon, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Pelligran de Lagarde, maréchal-des-logis chef au corps, en remplacement de M. de Garelier des Garets, nommé lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Chevalier, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Dufoir, nommé lieutenant.

7e régiment de cuirassiers.

(2e tour), M. Mateille, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Meurice, passé dans l'escadron des cent gardes à cheval.

(3e tour), M. de Guibert, adjudant maître de manége à l'école impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Theule, nommé lieutenant.

9e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Trefcon, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Bugnot, nommé lieutenant.

2e régiment de dragons.

(1er tour), M. Lardinois, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Alexandre, nommé lieutenant.

5e régiment de dragons.

(1er tour), M. Tardieu, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Vellquin, nommé lieutenant.

9e régiment de dragons.

(2e tour), M. Benoul, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Faucha, nommé lieutenant.

9e régiment de dragons.

(2e tour), M. Delorme, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Delavan, nommé lieutenant.

1er régiment de lanciers.

(1er tour), M. Liston, maréchal-des-logis-chef au corps, en remplacement de M. Dauphinet, passé dans un autre corps.

2e régiment de lanciers.

(2e tour), M. Moulon, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Hubert, passé dans l'escadron des cent gardes à cheval.

5e régiment de lanciers.

(3e tour), M. Mair, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Sampayo, passé dans un autre corps.

(4e tour), M. Dops, maréchal-des-logis-chef au corps, en remplacement de M. Mallet, nommé lieutenant.

Régiment des guides.

(3e tour), M. Payart, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Marc de Saint-Pierre, nommé lieutenant.

1er régiment de chasseurs.

(1er tour). M. Lejeune, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Alliot, passé dans un autre corps.

9e régiment de chasseurs.

(1er tour), M. Goguel, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Durand, passé dans un autre corps.

4e régiment de hussards.

(1er tour). M. Geniez, maréchal-des-logis au corps, en remplacement de M. Verlinde, nommé lieutenant.

9e régiment de hussards.

(1er tour), M. Martin, adjudant sous-officier au corps, en remplacement de M. Mariani, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 6 mai 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A dix sept emplois de capitaine.

A l'ancienneté sur toute l'arme.

8e régiment d'infanterie de ligne.

M. Clapet, lieutenant au 41e de ligne, en remplacement de M. Gague, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

7e régiment d'infanterie de ligne.

M. Nobilet, lieutenant au 4e léger, en remplacement de M. Cochet, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

11e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lessani, lieutenant au 4e léger, en remplacement de M. Lavable, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

M. Toulza, lieutenant au 60e de ligne, en remplacement de M. Vialville, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fazier, lieutenant au 59e de ligne, en remplacement de M. Brault, nommé adjudant-major.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Marcn, lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Bechade, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

43e régiment d'infanterie de ligne.

M. Corb, lieutenant au 6e léger, en remplacement de M. Limayrac, nommé adjudant-major.

62e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lambert, lieutenant au 64e de ligne, en remplacement de M. Beauchamp, nommé adjudant-major.

66e régiment d'infanterie de ligne.

M. Roux, lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Péan, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Daurial, lieutenant au 4e léger, en remplacement de M. Gay, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

16e régiment d'infanterie légère.

M. Tinlef, lieutenant au 4e léger, en remplacement de M. Rolland, passé au régiment de tirailleurs indigènes

Au choix sur toute l'arme.

56e régiment d'infanterie de ligne.

M. Marthe, lieutenant au 2e de ligne, en remplacement de M. Mongrot, nommé adjudant-major.

60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Valette, lieutenant au 58e de ligne, en remplacement de M. Delattre, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

25e régiment d'infanterie légère.

M. Astor, lieutenant au 4e léger, en remplacement de M. Lacrivier, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Desportes de Linières, lieutenant au 33e de ligne, en remplacement de M. Roquefeuil, passé au rég. de tirailleurs indigènes.

3e régiment de zouaves.

M. Chapplain, lieutenant au 3e de ligne, en remplacement de M. Dorsène, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

A la non-activité.

45e régiment d'infanterie de ligne.

M. Delaguesie, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Bellier, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

A trente-six emplois de lieutenant.

A l'ancienneté sur toute l'arme.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mignotte, sous-lieutenant au 34e de ligne, en remplacement de M. Chappuis, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Touzalin, sous-lieutenant porte-drapeau du 37e de ligne, en remplacement de M. Roux, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

M. Perrin, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Liébert, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Noelle, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Toulza, nommé capitaine.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bit, sous-lieutenant au 48e de ligne, en remplacement de M. Chapel, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

M. Franchebois, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Meganne, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Entzminger, sous-lieutenant au 32e de ligne, en remplacement de M. Fazier, nommé capitaine.

60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Stadler, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Berthe, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

M. Le Pellerin, sous-lieutenant au 25e de ligne, en remplacement de M. Benard, passé au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger.

M. Launay, sous-lieutenant porte-drapeau du 12e de ligne, en remplacement de M. Renaud de la Garbaye, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

M. Le Mertre, sous-lieutenant au 3e de ligne, en remplacement de M. d'Arras, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

M. Albe, sous-lieutenant au 17e de ligne, en remplacement de M. Paillot, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

64e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mignol-Garnerie, sous-lieutenant au 32e de ligne, en remplacement de M. Lucas, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran

3e régiment d'infanterie légère.

M. Ledaine, sous-lieutenant au 19e léger, en remplacement de M. Huguenet, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

4e régiment d'infanterie légère.

M. Vic-Joy, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lessard, nommé capitaine.

M. Duhamel, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Daurial, nommé capitaine.

M. Perrin, sous-lieutenant au 20e léger, en remplacement de M. Tinlef, nommé capitaine.

M. Clergel, sous-lieutenant au 15e léger, en remplacement de M. Astor, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie légère.

M. Lefèvre, sous-lieutenant porte-drapeau du 3e de ligne, en remplacement de M. Le Boulenc de Pontecoulant, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

11e régiment d'infanterie légère.

M. Collignon, sous-lieutenant au 22e léger, en remplacement de

Google

M. Rey, passé au rég. de tirailleurs indigènes.

M. Gaillard, sous-lieutenant au 74e de ligne, en remp. de M. Golland, passé au rég. de tirailleurs indigènes.

16e régiment d'infanterie légère.

M. Rousselet, sous-lieutenant au 47e de ligne, en remp. de M. Cayol, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

M. Petit, sous-lieutenant au 18e de ligne, en remp. de M. Cournaux, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

21e régiment d'infanterie légère.

M. Fallot, sous-lieutenant au 43e de ligne, en remp. de M. Marquet de Norvins, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

Un choix sur toute l'armée.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Noret, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Marthe, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

M. Benielli, sous-lieutenant au 66e de ligne, en remp. de M. Muller, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Boscals de Reals de Mornac, sous-lieutenant au 28e de ligne, en remp. de M. Mazeau, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Mourey, sous-lieutenant porte-drapeau du 55e de ligne, en remp. de M. Desportes Delisle, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vincent, sous-lieutenant au 8e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Berrud, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Kouhn, sous-lieutenant au 9e de ligne, en remp. de M. de Corn, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guiollet, sous-lieutenant au 42e de ligne, en remp. de M. Valette, nommé capitaine.

64e régiment d'infanterie de ligne.

M. Ducloux, sous-lieutenant au 44e de ligne, en remp. de M. Lambert, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Berthelin, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Nebilet, nommé capitaine.

M. Pierron, sous-lieutenant au 1er bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Koch, nommé capitaine.

30e bataillon de chasseurs à pied.

M. Pernard, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier en bat., en remp. de M. Mallet, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

3e régiment de zouaves.

M. de Simoneau, sous-lieutenant au 2e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Monsseot, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

Par décret impérial du 6 mai 1854, ont été nommés à vingt-trois emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, par suite d'organisation :

M. Stenzone, élève diplômé de l'Ecole vétérinaire d'Alfort.
M. Pouillet, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Cluret, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Charbonnelle, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Coutet, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Coulet, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Durchesne, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Gamard, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Croc, élève diplômé de l'Ecole vét. d'Alfort.
M. Lapeyrère, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Lanes, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Chaumont, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Taylor, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Knull, élève diplômé de l'Ecole vétérinaire de Lyon.
M. Bonnet, élève diplômé de l'Ecole vétérin. de Toulouse.
M. Vidal, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Pauly, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Bourguignon, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Dubé, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Olive, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.
M. Huguenet, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Cellier, élève diplômé de l'Ecole vét. de Lyon.
M. Dubut, élève diplômé de l'Ecole vét. de Toulouse.

Par décret impérial du 10 mai 1854, ont été nommés à sept emplois de major dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

18e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bunel, capit. d'habillement au 35e de ligne, en remp. de M. Guénau d'Aumont, passé dans l'intendance.

23e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vinciguerra, capit. trésorier au 39e de ligne, en remp. de M. Siopire, passé dans la garde impériale.

66e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gemin, capitaine au 7e de ligne, en remp. de M. Avrillon, passé dans la garde impériale.

4e régiment d'infanterie légère.

M. Géles, capitaine au 4e de ligne, en remp. de M. Surdun, passé dans la garde impériale.

17e régiment d'infanterie légère.

M. Godine, capit.-major du 19e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Boudière, nommé lieutenant-colonel.

2e régiment de zouaves.

M. de Samuillaire, capit. au 7e zouaves impérial militaire, en remp. de M. Binise, passé dans la garde impériale.

1er régiment de la légion étrangère.

M. Dubois, capit. adjudant-major au 30e de ligne, en remp. de M. Giraud, passé chef du 30e bat. de chasseurs à pied.

Par décret impérial du 10 mai 1854, ont été promus dans la corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel.

M. Frénod, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur de la poudrerie de Saint-Chamas, en remp. de M. Hallet, promu général de brigade.

M. Lion, lieutenant-colonel hors cadre, en mission à Tunis, en remp. de M. Arrelin, promu général de brigade.

M. Forgeot, lieutenant-colonel du 1er d'artillerie — à pied, en remp. de M. Magnol, promu général de brigade.

M. d'Herbelot, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, vérificateur de la comptabilité des arsenaux, à Paris, en remp. de M. Arnould, retraité.

M. Ainger, lieutenant-colonel du 6e d'artillerie — à pied, en remp. de M. de Santeul, retraité.

M. Labastie, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant en second l'Ecole impériale polytechnique, en remp. de M. Soleille, nommé colonel du rég. d'artillerie de la garde impériale.

M. Princeteau, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au général commandant l'artillerie dans la 1re division militaire, emploi vacant par organisation.

M. Bonamy, lieutenant-colonel du 11e d'artillerie — monté, emploi vacant par organisation.

M. de Veulens, lieutenant colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant les batteries détachées à l'armée de Lyon, en remp. de M. Dufaye, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Boyer, chef d'escadron au 1er d'artillerie— monté, sous-inspecteur des forges du Nord, en remp. de M. Ozier, nommé lieutenant-colonel du régiment d'artillerie de la garde impériale.

M. Michiel, chef d'escadron au 8e d'artillerie—monté, chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Afrique, en remp. de M. Ferroul, promu colonel.

M. Grolmon, chef d'escadron au 2e d'artillerie — à pied, en remp. de M. Lion, promu colonel.

M. Villiaj, chef d'escadron au 6e d'artillerie—pontonniers, en remp. de M. Forgeot, promu colonel.

M. Quincy, chef d'escadron au 3e d'artillerie—à pied, en remp. de M. d'Hécetot, promu colonel.

M. Debiné, chef d'escadron-major du 14e d'artillerie—à cheval, en remp. de M. Auger, promu colonel.

M. Brunaud Bourbeyrac, chef d'escadron au 11e d'artillerie —monté, commandant deux batteries de l'armée de Lyon, en remp. de M. Labastie, promu colonel.

M. d'Ouvrier de Villegly, chef d'escadron au 12e d'artillerie—monté, en remp. de M. Princeteau, promu colonel.

M. Boquin, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp du général de division de Lapisse, en remp. de M. Bonamy, promu colonel.

M. Martin, chef d'escadron au 19e d'artillerie—à cheval, en remp. de M. de Veulens, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour), M. Cuny, capitaine en 1er au 13e d'artillerie—monté, en remp. de M. Albrelt, retraité.

Choix (3e tour), M. Lagrange-Puymori, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur de la poudrerie du Bipont, en remp. de M. de Payan, retraité.

Ancienneté (1er tour), M. Bouvet, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant cette arme à Bocroy, en remp. de M. Pé-de-Arros, décédé.

Choix (1er tour), M. Soury, capitaine en 1er au 7e d'artillerie—monté, en remp. de M. Bonnet, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Léo, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur de la poudrerie de Vonges, en remp. de M. de Chambertrand de Bocquerville, décédé.

Choix (2e tour), M. Mallot, capitaine en 1er au 10e d'artillerie—monté, en remp. de M. Boyer, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (1er tour), M. d'Hostel, capitaine en 1er au 12e d'artillerie—monté, en remp. de M. Michel, promu lieutenant-colonel.

Choix (2e tour), M. Picot, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au dépôt central de l'artillerie, à Paris, en remp. de M. Crennon, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (1er tour), M. Gobied, capitaine en 2e au 1er d'artillerie—à pied, en remp. de M. Quincy, promu lieutenant-colonel.

Choix (1er tour), M. Demolon, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, professeur des études à l'Ecole impériale polytechnique, en remp. de M. Villaud, promu lieutenant colonel.

Ancienneté (1er tour), M. Huguenet, capitaine en 1er au 6e d'artillerie—pontonniers, en remp. de M. Bramaud-Boubée, promu lieutenant-colonel.

Choix (1er tour), M. Benamon, capitaine en 1er au 12e d'artillerie—monté, en remp. de M. d'Ouvrier de Villegly, promu lieutenant-colonel.

Ancienneté (1er tour), M. Faulquier, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant l'artillerie du 3e arrondissement de la 1re division, à Paris, en remp. de M. Valérien, en remp. de M. Bequin, promu lieutenant colonel.

Choix (2e tour), M. Rendi, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, chef de bataillon de l'artillerie de la marine de la guerre, en remp. de M. Martin, promu lieutenant-colonel.

Au grade de chef d'escadron,

Pour occuper des emplois de major.

Choix (hors tours), M. Carette, capitaine en 1er au 8e d'artillerie — monté, en remp. de M. Debne, promu lieutenant-colonel.

M. Viario, capitaine en 1er au 17e d'artillerie — à cheval, en remp. de M. Rath, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 10 mai 1854, ont été nommés de no le corps des équipages militaires, (escadrons du train) :

Au grade d'adjudant de capitaine instructeur.

Hors tours, M. Bonneleux, lieutenant au corps, en remp. de M. Guinon, décédé.

Au grade de capitaine en second.

Ancienneté (1re tour), M. Wallon, lieutenant au corps, en remp. de M. Sanchis, décédé.

Intérieur.

Ancienneté (2e tour), M. Delsabrie, lieutenant au corps, en remp. de M. Angiada, nommé capitaine d'habillement.

Algérie.

Choix (2e tour), M. Chevalier, lieutenant au corps, en remp. de M. Guyot, admis à la retraite.

Intérieur.

Ancienneté (1er tour), M. Rogues, lieutenant au corps, en remp. de M. Fabre, admis à la retraite.

Choix (3e tour), M. Jonnaet, lieutenant au corps, en remp. de M. Delacroix, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Malley, lieutenant au corps, en remp. de M. Marchal, décédé.

Au emploi de capitaine trésorier.

Hors tours, M. Rilhac, lieutenant au corps, en remp. de M. Gillet, nommé capitaine-major.

A huit emplois de lieutenant.

Algérie.

Choix (1er tour), M. Reeberez, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Francs, admis à la retraite.

Intérieur.

Choix (2e tour), M. Rothe, sous lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Bonneleux, nommé capitaine instructeur.

Algérie.

Ancienneté (1er tour), M. Garde, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Wallon, promu capitaine.

Intérieur.

M. de Lauthier d'Aubenas, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Belsaintes, promu capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. de Branges de Bourcia, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Chevalier, promu capitaine.

Choix (1er tour), M. Ponlain, lieutenant au corps, en remp. de M. Bequet, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Ribotte, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Janisset, promu capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Steinhilber, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Malley, promu capitaine.

A huit emplois de sous-lieutenant.

Intérieur.

(2e tour), M. Vié, maréchal-des-logis au 1er escadron, en remp. de M. Rochoux, promu lieutenant.

Algérie.

(1er tour), M. Aubanel, adjudant sous-officier au 3e escadron, en remp. de M. Hérouart, nommé adjoint au trésorier.

Algérie.†

(2e tour), M. Terras, adjudant sous-officier au 4e escadron, en remp. de M. Garde, promu lieutenant.

(3e tour), M. Bonnet, maréchal-des-logis fourrier au 5e escadron, en remp. de M. de Lauthier d'Aubenas, promu lieut.

Armée d'Orient.

(1er tour), M. Courret, maréchal-des-logis au 4e escadron, en remp. de M. de Branges de Bourcia, promu lieutenant.

Intérieur.

(3e tour), M. Dougé, maréchal-des-logis-chef au 3e escadron, en remp. de M. Poulain, promu lieutenant.

(1er tour), M. Lunel, adjudant sous-officier au 1er escadron, en remp. de M. Ribotte, promu lieutenant.

Algérie.

(2e tour), M. Rinet, adjudant sous-officier au 4e escadron, en remp. de M. Steinhilber, promu lieutenant.

Par décision ministérielle du 4 mai 1854, M. de Jouffroy d'Abbans, capitaine de 2e classe au corps d'état-major, de la novembre 1849, a été nommé à la 1re classe dans le même cor s.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Caron, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur à Paris, en remplacement de M. Frénod, promu Soleille, colonel commandant le 16e d'artillerie—à cheval, est nommé commandant du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, en remp. de M. Labastie, promu

Bérot, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur au Havre, passé directeur à Toulouse.

Frénod, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Montpellier.

Lion, promu colonel, est maintenu hors cadre pour continuer à être en mission à Tunis.

Forgeot, promu colonel est nommé commandant du 1er d'artillerie—à pied.

d'Herbelot, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur de la poudrerie du Bipont, en remplacement de M. Lagrange-Puymori, promu lieutenant-colonel.

Ainger, promu colonel, est nommé commandant du 2e d'artillerie—à pied.

Labastie, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi de commandant en second de l'Ecole impériale polytechnique.

Princeteau, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Lyon.

Bonamy, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Paris.

De Veulens, promu colonel, est nommé commandant du régiment d'artillerie— à cheval.

Olivier, lieutenant-colonel du 10e régiment d'artillerie — à cheval, est nommé lieutenant-colonel du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

De Beurmann, lieutenant-colonel du 17e régiment d'artillerie — à cheval, en mission à Constantinople, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer à remplir sa mission.

Boyer, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi de sous-inspecteur des forges du Midi, à Toulouse.

Michel (P.-A.), promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans son emploi de chef d'état-major de l'artillerie en Algérie.

Crennon, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de commandant de l'artillerie à Neuf-brisach

Quincy, promu lieutenant-colonel, est classé au 2e d'artillerie — à pied.

Villard, promu lieutenant-colonel, est classé au 1er d'artillerie — monté.

Debné, promu lieutenant-colonel, est classé au 10e d'artillerie — à cheval.

Brunaud-Bourbeyrac, promu lieutenant-colonel, est classé au 1er d'artillerie — à pied.

D'Ouvrier de Villegly, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de commandant de l'artillerie de l'armée de Lyon.

Bognin, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi d'aide au commandant de l'artillerie dans la 1re division militaire, à Vincennes.

Martin, promu lieutenant-colonel, est classé au 17e d'artillerie—à cheval.

Cuny, promu chef d'escadron, est classé au 2e d'artillerie— à pied, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Thionville.

Bouvet, promu chef d'escadron, est classé au 4e d'artillerie— à pied, dont il sera détaché pour continuer à commander l'artillerie à Bocroy.

Léo, promu chef d'escadron, est classé au 6e d'artillerie — à pied, pour continuer à occuper l'emploi d'inspecteur de la poudrerie de Vonges.

D'Hostel, promu chef d'escadron, est classé au 12e d'artillerie—monté.

Gobied, promu chef d'escadron, est classé au 8e d'artillerie, dont il sera détaché pour commander l'artillerie à Plaisbourg.

Huguenet, promu chef d'escadron, est classé au 6e d'artillerie—pontonniers.

Faulquier, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi actuel de commandant l'artillerie du 3e arrondissement des fortifications de Paris, au Mont-Valérien.

Lagrange-Puymori, promu chef d'escadron, est classé à l'é-

Digitized by Google

Ier, en sa qualité particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi d'inspecteur de la poudrerie du Ripault.

Fiocl, prouna chef d'escadron est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu dans son emploi au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

Dermoion, proma chef d'escadron, est classé au 10e régiment d'artillerie — monté.

Carette, prouna chef d'escadron, est désigné pour occuper l'emploi de major du 8e régiment d'artillerie — monté.

Soury, prouna chef d'escadron, est classé au 3e régiment d'artillerie — à pied.

Beaudouin, prouna chef d'escadron, est classé au 1er d'artillerie — monté.

Maillot, prouna chef d'escadron, est classé au 16e d'artillerie — à cheval.

Viarin, prouna chef d'escadron, est désigné pour occuper l'emploi de major du 14e d'artillerie — à cheval.

Renié, prouna chef d'escadron, est classé au 11e d'artillerie — monté, dont il sera détaché pour être maintenu dans son emploi actuel au ministère de la guerre.

Falland, chef d'escadron au 4e d'artillerie — à pied, passe au 14e d'artillerie — à cheval.

Boutinaud Lysorce, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant cette arme à l'île de Ré, est nommé sous-directeur à La Rochelle.

Ledoc, chef d'escadron au 1er d'artillerie — à cheval, est désigné pour commander l'artillerie de la 2e division de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient.

Joly Feguin, chef d'escadron au 11e d'artillerie — monté, est désigné pour commander deux batteries de l'armée de Lyon.

Bertrand, chef d'escadron au 11e d'artillerie — à cheval, commandant l'artillerie de la 3e division de l'armée d'Orient, est classé au 7e d'artillerie — monté, dont il sera également détaché pour continuer à exercer son commandement à l'armée d'Orient.

Levasseur, chef d'escadron au 7e d'artillerie — monté, commandant cette arme à Laon, est classé au 11e d'artillerie — monté, dont il sera également détaché pour continuer à commander l'artillerie à Laon.

Concez, capitaine en 1er à l'état major particulier de l'artillerie, adjoint à la direction de Brest, est nommé capitaine en résidence fixe à Saint-Omer.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Charpentier, garde de 1re classe à Deltys (Algérie), actuellement en congé à La Rochelle, passe à Navarreins.

Toiser, garde de 2e classe à Laon, passe en Algérie.

Diehl, garde de 1re classe à Colmar, désigné pour Bitche, passe à Strasbourg.

Libert, garde de 2e classe à Strasbourg, passe à Bitche.

Dorant, garde de 1re classe à Mezières, passe à Saint-Venant.

Les tarifs de solde de la nouvelle garde impériale viennent d'être arrêtés. L'étendue des tableaux qu'ils comportent ne nous permet pas de les reproduire entièrement. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des chiffres principaux de la solution proprement dite, décomptée par an pour les officiers, et *par jour*, avec le pain seulement, pour les hommes de troupe, sans addition d'aucun des accessoires.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ET CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Général de division, pied de paix,	18,750 f.
— pied de guerre,	12,500
Général de brigade, pied de paix,	11,250
— pied de guerre,	15,000
Colonel, pied de paix et de guerre,	9,000
Lieutenant colonel,	7,625
Chef d'escadron,	6,375
Capitaine de 1re classe,	4,000
— 2e classe,	3,600
Lieutenant,	3,200
Intendant militaire, pied de paix,	12,500
— pied de guerre,	15,000
Sous-intendant militaire, 1re classe, pied de guerre et de paix,	9,000
Sous-intendant militaire, 2e classe, pied de guerre et de paix,	7,625

CORPS D'INFANTERIE.

Officiers (par an).

Colonel,	7,975
Lieutenant-colonel,	6,375
Chef de bataillon et major,	5,120
Capitaine adjudant-major, major, trésorier ou lieutenant trésorier,	3,500
Officier adjoint au trésorier et chargé des détails de l'habillement, porte-aigle,	2,500
Capitaine de compagnie de 1re classe,	4,200
— de 2e classe,	3,500
Lieutenant de compagnie de 1re classe,	2,910
— de 2e classe,	2,855
Sous-lieutenant,	2,475

Troupes (par jour).

Adjudant sous-officier,	3 47
Tambour-major, chef de musique,	1 49,5
Sergent-fourrier (hat. de chasseurs),	1 45
Caporal-tambour et sous-chef de musique,	1 13
Caporal-clairon ou sapeur (hat. de chasseurs),	1 13
Caporal-sapeur (grenadiers et voltigeurs),	01
Sapeur,	89
Chef armurier de 1re classe,	1 45
— de 2e classe,	1 09,5
Sergent-major,	1 83,5
Sergent et fourrier,	1 45
Caporal,	1 01
Chasseur, grenadier et voltigeur,	80
Clairon et tambour,	90

GUIDES ET CUIRASSIERS.

Officiers (par an).

Colonel,	8,700
Lieutenant-colonel,	6,815
Chef d'escadron et major,	5,800
Adjudant-major et trésorier,	4,015
Porte-aigle,	2,930
Capitaine en 1er,	4,175
— 2e,	4,025
Lieutenant en 1er,	3,300
— 2e,	3,000
Sous lieutenant,	2,750

Les officiers chargés des fonctions d'instructeur en chef et d'adjoint au trésorier reçoivent la solde de leur grade et de leur classe.

Troupe (par jour).

Adjudant-sous-officier,	3 79,5
Chef de musique,	3 15,5
Brigadier-sapeur, trompette et sous-chef de musique,	2 18
Chef-armurier de 1re classe,	3 79,5
— de 2e classe,	2 18
Maréchal-des-logis-chef,	2 18
Maréchal-des logis et fourrier,	1 79
Brigadier-fourrier,	1 55
Brigadier,	1 06
Cavalier,	85
Trompette,	1 45
Élève-trompette,	85

RÉGIMENT DE GENDARMERIE.

Officiers (par an).

Colonel,	7,975
Lieutenant-colonel,	6,500
Chef d'escadron et major,	5,330
Capitaine adjudant-major et trésorier,	3,600
Officier adjoint au trésorier, chargé de l'habillem.,	2,600
Capitaine,	3,600
Lieutenant ou sous-lieutenant,	2,600

Troupe (par an sans vivres).

Adjudant sous-officier,	1,336
Chef de musique, maréchal-des-logis chef),	1,336
Maréchal-des-logis vaguemestre, tambour et maître d'escrime,	1,046
Brigadier secrétaire, tambour, sapeur, de musique,	946
Chef armurier de 1re classe,	1,336
— 2e classe,	1,136
Gendarme sapeur, tambour, secrétaire,	770
Maréchal-des-logis-chef,	1,336
Maréchal-des-logis et fourrier,	1,046
Brigadier,	946
Gendarme 6e tambour,	770

RÉGIMENT D'ARTILLERIE.

Officiers (par an).

Colonel,	9,785
Lieutenant-colonel,	8,365
Chef d'escadron et major,	7,105
Adjudant-major et trésorier,	4,550
Capitaine de batterie en 1er,	5,250
— en 2e,	4,550
Lieutenant en 1er,	3,755
— en 2e,	3,300

Les officiers exerçant les fonctions d'instructeur d'équitation, d'adjoint au trésorier chargé de l'habillement et de porte-aigle reçoivent la solde de leur grade et de leur classe.

Troupe (par jour).

Adjudant sous-officier,	3 60
Chef artificier,	3 21
Chef de musique,	2 75
Brigadier sapeur, trompette et sous-chef de musique,	1 98
Chef armurier de 1re classe,	3 60
— de 2e classe,	3 21
Maréchal-des-logis-chef,	3 21
Maréchal-des-logis et fourrier,	2 13
Brigadier,	1 58
Artificier,	1 58,5
Canonnier servant ou conducteur,	1 16,5
Ouvrier en bois ou en fer,	1 21,5
Maréchal ferrant,	1 01,5
Bourrelier,	94
Trompette,	1 35,5

COMPAGNIE DU GÉNIE.

Officiers (par an).

Capitaine-commandant,	4,900
— en second,	4,500
Lieutenant en 1er,	3,200
— 2e,	3,015

Troupe (par jour).

Sergent-major,	3 01,6
Sergent et fourrier,	1 94,5
Caporal,	1 58
Maître ouvrier,	1 12
Sapeur,	1 01
Tambour.	1 06

Il n'est arrivé, depuis plusieurs jours, aucune nouvelle de quelque certitude sur les événemens récens dont les bords du Danube auraient été le théâtre. Les dépêches télégraphiques privées annoncent derechef le bombardement de Routschouck et de Silistrie, mais sans résultat immédiat; cette fois, pourtant, cette dernière place aurait à subir le feu de 80 pièces de gros calibre. Il nous paraît difficile que le siége d'une forteresse telle que Silistrie puisse commencer par un bombardement, que d'auraient précédé aucun de préliminaires obligés de l'attaque méthodique et de tranchée à couvert. Nous attendrons des informations plus certaines avant d'y croire.

On dit aussi que l'évacuation de la petite Valachie est suspendue : on veut dire, sans doute, que les Russes ne sont arrêtés derrière l'Olta, ce que nous savions déjà, et qu'ils ouvrent leurs positions au-delà de cette rivière. C'est en effet ce qu'ils ont de mieux à faire, tant que les événemens de la guerre ou les pourparlers à prendre une autre résolution.

Le *Moniteur universel* donnait, il y a deux jours, de nouveaux détails sur la résistance héroïque des 1,200 Turcs réguliers qui accomplirent si glorieusement à Toultchea, le 23 mars, la résistance de 140, dont 80 étaient blessés, avec qui moururent 4,000 Russes hors de combat. Des troupes aussi intrépides, que l'immense supériorité du nombre peut écraser, mais que les Moscovites n'ont encore pu réussir à vaincre, donneront de la tablature au général Paskiewitch. Que sera-ce, surtout, quand elles auront l'appui de l'armée anglo-française !

Nous tenons des dernières nouvelles reçues sur les mouvemens stratégiques des deux armées les renseignemens suivans ; ils nous ont paru dignes d'intérêt.

Depuis l'évacuation de la petite Valachie par les Russes, les troupes du czar occupent les positions suivantes :

A l'extrême droite, sur la rive gauche de l'Olta, le corps d'armée venant de Poyana et de devant Kalafat, renforcé d'un second corps sous les ordres du général Luders, qui a remplacé à Pitesti, ville importante de la grande Valachie, située à vingt lieues nord-ouest de Bucharest.

Cette droite des Russes se lie avec le centre par Giurgewo, où campe un troisième corps. Le centre lui-même s'étend de Giurgewo (en face de Routschouk), jusqu'à Kalarasch et Rassova, sur la rive gauche et le long du Danube, ayant ses réserves à Bucharest (12 lieues du Danube).

L'aile gauche commence à Rassova et occupe le Dobrutscha, se tient, par Odessa, aux troupes d'Osten-Sacken ; ses réserves vers Kischeneff.

La base d'opérations de l'armée russe a donc un développement d'au moins cinquante lieues, de l'Olta aux bouches du Danube.

On peut évaluer la force réelle de cette armée de 180 à 190,000 hommes.

Les seconds échelons ne sont encore sur les bords du Dniepper; leur force est inconnue.

Les Turcs, qui ont aussi resserré leurs cantonnemens depuis que leurs adversaires ont abandonné les environs de Kalafat, sont placés de la manière suivante :

Leur aile gauche sur la rive gauche de l'Olta, quartier général près de Slatina ; leur centre et les réserves à Crajova, le tout avec le centre par le Danube, vers le confluent de la rivière. Cette aile est formée des troupes qui tenaient garnison à Widdin et à Kalafat, et d'une partie des réserves rappelées de Sophia.

Le centre, en face de celui des Russes, du Nicopolis à Silistria, occupant les points fortifiés de Routschouck, Tourtoukay et Silistria, points renforcés récemment par de nouvelles troupes dirigées de Schumla par ordre d'Omer-Pacha ; les réserves du centre à Schumla.

L'aile droite le long du mur de Trajan avec ses réserves à Bazardjick et à Varna.

On peut évaluer les forces turques sur ces différens points de 120 à 130,000 combattans, y compris les garnisons des places fortes.

En seconde ligne, de nouvelles troupes à Andrinople, et en troisième ligne, les 30 à 40,000 Anglo-Français déjà arrivés en ce moment à Gallipoli, à Scutari et à Constantinople.

Telles sont les forces dont les deux puissances belligérentes disposent actuellement sur la territoire européen. Quant aux armées du Caucase et de l'Asie, nous n'avons encore que des données imparfaites sur leurs positions et sur leur importance.

Haussmann.

Par décision du 9 mai 1854, et de concert avec MM. les ministres de la justice et de l'intérieur, M. le maréchal ministre de la guerre a institué une commission mixte, pour la délibérer sur un projet de remaniement partiel de l'assiette des brigades de gendarmerie en France.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit ;

Président. — M. le général de division comte de La Rue, président du comité de la gendarmerie.

Membres. — MM. de Carnières, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice ; — Collet-Meygret, directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur ; — le général de brigade comte d'Oraison, membre du comité de la gendarmerie.

Secrétaire. — M. Pernot, sous-chef du bureau de la gendarmerie au ministère de la guerre.

Il arrive journellement au ministère de la guerre des demandes faites *directement* par des officiers de l'armée pour être admis dans la garde impériale.

Non seulement ces demandes ne reçoivent aucune suite, mais encore elles pourraient donner lieu à des punitions pour infraction aux règles hiérarchiques.

Le ministre de la guerre a prescrit aux généraux commandant les divisions militaires, d'adresser des propositions au fur et à mesure des officiers employés sous leurs ordres qu'ils jugeront dignes de passer dans la garde.

C'est uniquement d'après ces listes de candidature que seront composés les cadres des divers corps de la garde impériale.

On lit dans le *Toulonnais* du 1er mai :

« M. le général Farey, commandant la 4e division d'infanterie d'Oxem, a rendu à l'hôtel de la Croix-de-Malte, dans un grand dîner, M. le vice-amiral Du Bourdieu, M. les officiers d'état major de la 4e division, les généraux et colonels qui en font partie.

» A la fin du dîner, M. le général Farey a prononcé le toast suivant :

» Messieurs,

» Je porte un toast à l'Empereur !

» Au moment où nous embarquons pour aller soutenir l'honneur et les intérêts de notre pays dans des contrées lointaines, où après des siècles va flotter du nouveau le pavillon européen de France, choisissons d'abord la protection divine ! invoquons après elle le nom de notre Empereur, qui veillera sur son armée d'Orient avec la sollicitude dont il a tant de fois donné tant de preuves. Les ennemis de la France apprendront à leurs dépens que s'ils ont compté sur son amour de la paix, ils se sont trompés. Oui, l'Empereur veut la paix, mais non de la paix à tout prix. L'honneur de la France lui est trop cher pour ces, car il est du sang de Napoléon !

» Berrédit, messieurs, le cri de Vive l'Empereur! retentira sur les champs de bataille, où nous allons rencontrer des adversaires dignes de nous, mais que nous perses nous ont appris à vaincre ; en quittant notre chère patrie, adressons-lui pour adieu, ce cri, présage de la victoire :

» *Vive l'Empereur !*

« Ces paroles ont été accueillies par une manifestation enthousiaste. »

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine d'infanterie d'un régiment récemment arrivé à Paris, demande à permuter avec un capitaine, soit en France, soit en Afrique.

— Le 1er lieger demanda un premier point sous tous les claironets rigoureux. — S'adresser au caporal d'administration, à Paris.

— Le 1er léger demande un premier piston. Les avantages pécuniaires seront proportionnés au mérite. — S'adresser au colonel du régiment, à Valenciennes.

— On demande, pour le 1er régiment d'artillerie, à Besançon, des musiciens, entre autres un 1er piston, un 1er bugle, un 1er petit bugle, un 1er tambourineur, un 1er opérateur, une 1re contrebasse. — S'adresser au conseil d'administration du régiment, à Besançon.

— M. Tieturier, maître sellier de l'École impériale de cavalerie, très au courant des modèles de harnachement, prévient MM. les officiers de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie, qu'il est à même de confectionner tous les effets de harnachement dont ils peuvent avoir besoin, et a pris du tarif de l'Ecole de cavalerie, et offre toutes les garanties qu'en est en droit d'attendre du sellier de l'établissement spécial auquel il est attaché.

— La Pâte Aubriet, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le flacon.

Digitized by Google

A MESSIEURS LES OFFICIERS.

Depuis longtemps on cherchait à remplir les nombreuses conditions de notre époque, c'est avoir économie et avantage pour Messieurs les officiers, voici en quoi consiste son procédé, qui lui a valu, depuis six mois seulement quil en fait l'application à Paris, une grande clientèle, les éloges et les encouragements des premiers personnages de l'Etat : princes, ministres, maréchaux, amiraux, généraux, aides-de-camp, ambassadeurs étrangers, des consuls, etc., des ingénieurs, des intendants militaires, 30 généraux de division, 21 généraux de brigade, le chefs de corps et plus de 500 officiers de toutes armes lont aussi honoré de leur confiance, et les éloges qu'il a reçus de tous ne sont pas équivoques.

Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés, nous citerons ceux-ci :

- Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a fait recevoir par M. Héloun toute espèce de passementeries : cantures, glands, draperies, suppément complet de cheval, etc.
- Le général de M. Héloun a parfaitement réussi, tous ces objets sont magnifiques et d'un éclat qui ne laisse absolument rien à désirer. C'est évidemment une précieuse découverte.

Paris, le 5 février 1854.

Son Excellence M. le maréchal Magnan s'exprime dans les mêmes termes.

M. le général de division Lamy, sénateur, rue de Grenelle-Saint-Germain, a obtenu par M. Héloun, s'exprime ainsi : « J'ai confié à M. Héloun toutes les passementeries de mes uniformes, » épaulettes, dragonnes, tapis, fleets, schabraques de mon harnachement ; » et avec surprise je constate d'un procédé au moyen duquel toutes mes passementeries m'ont été rendues » plus fraîches et plus brillantes qu'à leur sortie de chez le passementier. Je » le prie donc à réitérer toujours au talent et à l'industrie de M. Héloun.

» Lunéville, 31 mars 1851. *Le général de division* LAMY.

Après cela, ce que l'on peut seulement ajouter superflu, ses prix du reste sont peu élevés.

Epaulettes de maréchal de France,	70 fr.	»	Fourragères de chef, cordon cannetille,	50	»
— de général de division,	60	»	— (or mat), cordon fil (or clair),	35	»
— de général de brigade,	50	»	— (or clair), —	30	»
— de colonel,	45	»	Glands de ceinture de général,	80	»
— de lieutenant-colonel,	40	»	— d'officier d'état-major,	60	»
— de commandant,	30	»	Dragonne avec cordon cannetille (or mat),	13	»
— de capitaine (or mat),	20	»	— (or clair),	12	»
— (or clair),	24	»	— sans cordon (or mat),	8	50
— de lieutenant (or mat),	20	»	— (or clair),	5	50
— (or clair),	25	»	Ceinturon or fin, *entièrement recouvert à neuf*, plaque,	25	»
Aiguillettes cordon cannetille (or mat),	35	»	— boudon, crochets, dards à ressorts coupés, re-		
— (or clair),	50	»	mis à neuf et redorés,	20	»

OBSERVATIONS. — Tous les objets d'épaulettes doublées en compositions sont remplacés par des corps neufs sans augmentation de prix. — Les broderies ou franges écrasées sont rendues à leur forme primitive. — Son glaces de schabraques et fleets brodons de Messieurs les Officiers généraux sont *remis à neuf* et redorés à raison de dix francs le métre.

Crédit est accordé à tous Officier. — Au comptant, 5 0/0 d'escompte. — Les frais d'envoi et de retour ne partagent pas moins.

La maison Héloun et Cie achète aux prix suivants toutes les vieilles passementeries à leur valeur intrinsèque. La durée de l'éclat et de la dorure des vieilles épaulettes *est supérieure à celle du neuf*. C'est un fait constaté par l'expérience et par des déclarations nombreuses et authentiques. — Messieurs les Officiers qui, au reste, désirent faire compléter traitées par le procédé perfectionné de M. Héloun, trouveront les passementeries toutes faites, fleets, fleurs, tapis que les plus fraîches sortant de fabrique, et au moindre prix.

La paroisse de M. Héloun peut être appelée *plusieurs fois*, avec un égal succès, à toutes vieilles passementeries.

Les épaulettes tout en fait peuvent être *doubles or fin*; dans le prix est la matière que la dorure des épaulettes en fin. Elles peuvent être aussi dorées *or moulu*, ce qui fait une différence en moins de *dix francs* par paire d'épaulettes de tout grade. — Les passementeries *or* rose peuvent être transformées en *or mat*, et réciproquement. Il en est de même pour l'argent.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la Maison G. BESSON, 7, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

Qui vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment une *Grande-Médaille* en Bronze de la Reine d'Angleterre, qui le nomme fournisseur des régiments anglais. M. BESSON fournit les régiments français, une commande de musiques ont été récemment organisées d'après son nouveau système, et on peut se transporter sur son usine pour aux ennemis d'administrations et corps désignés : 20, 21, 22 centimes de ligne ; 24 pour 17 et 28 de cavalerie ; 30, 31 et 32 de carabiniers ; 36 et 37 de dragons ; 42, 43 et 44 de chasseurs ; 52 d'artillerie ; 56 de sapeurs ; 70 de trompettes ; 80 de tambours ; 90 et 100 de clairons ; 120 d'artillerie ; 140 de sapeurs-pompiers.

Les prix sont acquittés et la fabrication offrant une grande économie par la suppression des réparations et la durée double des autres instruments. Cent certificats et lettres de satisfaction sont à la disposition des régisseurs qui désireront en avoir les preuves.

(Cinq années de garantie signée.) — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DE

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Pelotots, Vareuses, Caroubons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Bandes, Molletières, Bottes, Souliers, Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Passes-poyantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Art-ticles divers pour le service de l'armée.

Buteaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à projection, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

Composé de sucre, de cacao, de magnésie pure. Il ne *diffère en rien* au meilleur Chocolat. Il est d'une *efficacité certaine*, et se prend en tasse même sans changer ses habitudes. Exigiez à petites doses, il convient aux *enfants* et aux *personnes délicates*. Comme à purge sans fatiguer l'estomac, les médecins le prescrivent aux mêmes purgatifs.

Paris, pharmacie **DESHAYES, 9 Lepelletier, 9** — *Dépôt dans les principales pharmacies.*

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49 — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR POUR. — GANTS DE MANŒUVRE.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, **Rue des Fossés-Montmartre**, à *Paris*. N° 11

SPÉCIALITÉ D'IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans production sur la demande de l'chef de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se replie sur lui-même. Il occupe, plié, peu d'espace, peut, pourvu d'un bagage ordinaire, être placé sous le corps, formant ainsi matelas complet. — Le même Pli, sans coussin, pesant 4 kilogrammes 200 grammes.

EN TOILE. **TENTES TRÈS PORTATIVES** FAMILIÈRE

1 matelas 25 carrés. Prix : 100 fr. — 2 matelas 50 carrés. Prix : 190 fr.

1 — 1 — 70 — — 130 —

CHEZ L. Jeune, 35 bis, *rue Neuve de Berry*, à Paris. — Expédié au pays.

FRÈRE ORTHS. — 4 francs. — Habite en 3 jours les meilleures pelisses au CAMPSO. Spécialité et nouveauté d'argent. — Pharmacie Dubois, 80, rue Richelieu.

PATE REGNIER pour **Enlever toutes les rousseurs.**

Cette pâte, nouvellement découverte pour les personnes qui ne craignent pas le hâle, fait disparaître les taches de rousseur. Palais-Royal, 129, galerie de Valois. — 1 fr. le flacon.

Bas élastiques nouveau tissu, sans couture, plus simple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, le bas, — 10 fr.

Ceintures élastiques pour cuvelier, — 15 fr.

Suspensoirs cavaliers gros ressorts, fil, — 18 ceinture, 12 fr. En percale, 11 fr. 25 en plus, en coton 1 fr. en plus. Se vend, rue Neuve-St-Augustin, 7, PARIS, cour Cantonnière, 7, au rez-de-chaussée, à droite.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles bois Léperon exercés. Solidité et toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guémenée, 3, à Paris.

Cantines et cartouches, le paire,	70 fr
Un portefeuille,	3
Lit de campement,	10
Bât complet, léger et solide,	30
Boîtes de cuisine de campement,	25

TERME ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.

DELAGRANGE, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n° 38. — Entrée Passage.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ROUSSEL, fabricant d'épaulettes militaires, vient de transférer sa fabrique rue Saint-Denis, 304, à Paris.

APPAREIL ÉLECTRO-MÉDICAL

De Breton frères.

Pour le traitement prompt et rapide des paralysies, des névralgies et toutes affections nerveuses. Cet appareil, approuvé par les Académies des sciences et de médecine, est employé dans tous les hôpitaux. Rue Dauphine, 23.

CARTES DE VISITE

Gravées sur pierre, une superbe à 3 fr. 50 cent le 100.

Chez ACKER,

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 19.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ses beaux costumes bleus et habillement militaire. — Tous les accessoires aux prix de fabrique.

La vente est au comptant et aux prix les plus modiques, les bonnes pratiques ne payant pas pour les autres.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'incertitude de ce qu'il doit employer pour rendre à ses cheveux leur couleur naturelle, a engagé M. MICHEL, 56, passage Choiseul, à faire

PAPIER PEINT vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Pose de cartonnerie possible.

Rue Neuve-Choiseul, 25, à Paris.

PLUS DE COPAHU

Rue Richelieu. — Pour arrêter en 4 jours les maladies secrètes, pertes, blennorrhagies, prenez l'extrait de copahu en capsules de fer de CHABLÉ, pharmacien, rue Richelieu, 26, Paris. 6 fr. toutes les capsules rapidement. Instructions en 10e, et convoi, envois en province contre mandat. — Discrétion absolue, derrière, rue Fléchier, 31. Bien écrire en cachet.

LA MAISON **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de La Feuillade, Maison de Richelieu, à l'honneur de vous annoncer son ouverture rue Richelieu, 26. Uniformes de toutes armes, costumes bleus pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fournitures et chapellerie militaires.

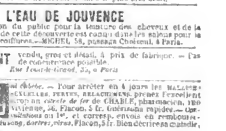

REMIÈRE & Cie Succrs

MAISON de CONFIANCE à PRIX FIXE et à GARANTIE

Fabrique de Bellets fins en tous genres et de Vernis

ÉQUIPAGES MILITAIRES

pour Garde à cheval, Officiers de cavalerie et Généraux

22, Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bats, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc., etc.: tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

ALEXIS GODILLOT, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. Sans Annexe, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12 (ancien 22).

N° 99. — DIMANCHE, 21 MAI 1854.

Paris, 20 mai 1854.

M. le général de division comte Waldner de Freudstein, membre de comité de la cavalerie, est placé, par décision impériale du 29 avril 1854, à dater du 15 mai courant, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément au décret du 1er décembre 1851, et à l'art. 5 de la loi du 4 août 1839.

M. le général de brigade Loreton-Dumontel, commandant la 2e brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon, est nommé, par décision impériale du 13 mai 1854, au commandement des 1re et 2e subdivisions de la 7e division militaire (Rhône et Loire. — chef-lieu Lyon), en remplacement de M. le général Neltner, il exercera ce commandement concurremment avec celui de la 3e brigade d'infanterie à Lyon.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Fix, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 7e de hussards, passe au 7e de cuirassiers.

Boussenard, lieutenant d'état-major, détaché au 8e léger, passe au 20e idem.

Chemut, lieutenant au 20e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général d'Aurelle de Paladines, commandant la 2e brigade de la division de réserve de l'armée d'Orient.

Cieslens, lieutenant au 7e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Lauriers, commandant la subdivision du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Lamouzin, capitaine au 17e de ligne, est nommé au commandement provisoire du fort d'Issy (Seine), en remplacement de M. Dagoumel, qui a rejoint son régiment. Il continuera de remplir au 17e de ligne, et sera considéré comme étant en mission.

Levasseur Bazeray, lieutenant en 1er à la 15e batterie du 2e régiment d'artillerie, est nommé à l'emploi de répétiteur de mathématiques à l'École de Saint-Cyr, en remplacement de M. Lagrange.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Seligmann-Lui, adjoint de 2e classe à Carcassonne, est désigné pour Foix.

Flamarid, adjoint de 1re classe à Foix, est désigné pour Carcassonne.

Guenaeu d'Aumont, nouvellement nommé sous-intendant de 2e classe, est désigné pour Meaux.

Genin, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Toulon.

Bourgeois, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Montpellier.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Demeux, sous-lieutenant au 3e léger, est nommé à l'emploi de trésorier du 9e de ligne, en remplacement de M. Dumont, mis en non-activité.

M. Gaudin, sous-lieutenant au 14e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Slingesby, promu lieutenant.

M. Barrau, sous-lieutenant au 55e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. de Mourcy, promu lieutenant.

M. Bayer, sous-lieutenant au 60e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Stalder, promu lieutenant.

M. Betin, sous-lieutenant au 4e léger, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Duhamel, promu lieutenant.

M. Massa, capitaine au 55e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Guillaum, promu chef de bataillon.

M. Jamelin, sous-lieutenant au 3e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lelèvre, promu lieutenant.

M. Comperyot, capitaine au 44e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Sterlin, promu chef de bataillon.

M. Homps, capitaine au 37e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Bousquet, promu chef de bataillon.

M. Warnaux, sous-lieutenant au 37e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Toussain, promu lieutenant.

M. Boutiot, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied passe au 52e de ligne, en remplacement de M. Bonnivan de Beaufort, qui permute avec lui.

M. Bonnivan, capitaine au 52e de ligne à la légion étrangère, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Jourdan de Villiers, qui permute avec lui.

M. Jourdin de Villiers, capitaine au 1er de la légion étrangère, passe au 71e de ligne, en remplacement de M. Tanerion, qui permute avec lui.

M. Morin, capitaine au 59e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Dubois, promu chef de bataillon.

M. Perrotin, capitaine au 57e de ligne, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Delavenne, admis à la retraite.

M. de Roquemaurel St-Cernin, capitaine au 17e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Burgon de Rochefort, promu chef de bataillon.

M. Castéjà, sous-lieutenant au 12e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Launay, promu lieutenant.

Par décision du 16 mai 1854, les officiers dont les noms suivent permutent entre eux, savoir :

M. Sanl, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. Guillaumot, capitaine au 71e de ligne.

M. Chanay, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. de Bourgoing, capitaine au 51e de ligne.

M. Cervy, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. Parent, capitaine au 75e de ligne.

M. Lacroisain, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. Aubry, capitaine au 75e de ligne.

M. Seruka, capitaine au 2e de la légion étrangère, avec M. Charbin, capitaine au 6e de ligne.

M. Philippe, capitaine au 2e de la légion étrangère, avec M. Pigody, capitaine au 41e de ligne.

M. Payen, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. Cosnin, capitaine au 15e léger.

M. Boutiot, capitaine au 1er de la légion étrangère, avec M. de Launay, capitaine au 11e léger.

M. Coumn, lieutenant au 2e de la légion étrangère, avec M. Bognes, lieutenant au 71e de ligne.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 15 de ce mois, M. Corbon, capitaine au 14e de ligne, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de la Seine-Inférieure, est appelé au commandement du dépôt de 2e classe de l'Eure, en remplacement de M. Prodent, promu chef d'escadron.

Par la même décision, M. Delorme, capitaine au 8e léger, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de 1re classe de la Seine-Inférieure.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

Ont été désignés pour servir à l'armée d'Orient :

Médecins principaux de 1re classe.

MM. Thomas, de l'hôpital de Besançon.
Salleron, de la division d'Alger.
Scourgeon, de l'hôp. de Toulon.

Médecins-majors de 1re classe.

MM. Maupin, de l'hôp. de Bayonne.
Durand, de la prison de Lyon.
Velage, de l'hôp. de Marseille.
Garreau, de l'hôp. de La Rochelle.

Médecins-majors de 2e classe.

MM. Leclerc, de l'École de genie et d'artillerie, à Metz.
Andrieu, du 6e de cuirassiers.
Hulin, du 5e de cuirassiers.
Boudrée, de l'hôp. du Gros-Caillou.
Palier, du 1er de hussards.
Berd, du 12e de dragons.
Varlet, du 31e de ligne.

Médecins aides-majors de 1re classe.

MM. Bertrand, de l'hôp. de Thouville.
Boulen, de l'hôp. d'Ajaccio.
Lanel, de l'hôp. de Cahuac.
Beaunwald, de la place d'Aix.
Le Buy, de l'École impériale spéciale militaire.
Banchobet, de la place d'Avignon.
Borrel, de l'hôp. du Gros-Caillou.
Masse, de l'hôp. de Gelfort.
Berthereau, de l'hôp. de Metz.

Médecins aides-majors de 2e classe.

MM. Compardon, de l'hôp. de Toulouse.
Baisnee, de l'hôp. de Toulon.
Lamerque, de l'hôp. de Mauberque.
Desmoreta, de l'hôp. de Rennes.
Boireau, de l'hôp. de Bordeaux.
Sédam, de l'hôp. de Marseille.
Fenzes, de l'hôp. de Bastia.
Aubert, de l'hôtel impérial des Invalides.
Driard, de l'hôp. de Versailles.
Alix, de l'hôp. de Metz.
Trinquier, de l'hôp. de Valenciennes.
Bintet, de l'hôp. de Besançon.
Regnault, de l'hôp. de Lille.
Briet, de l'hôtel impérial des Invalides.
Réeb, de l'hôp. de Fleurus-Bourg.
Lestum, de l'hôp. de Lyon.
Cousturier, de l'hôp. de Brançon.
Tirard, de l'hôp. de Versailles.
Creutzer, de l'hôp. de Sarreguemines.

Pharmaciens-majors de 1re classe.

MM. Arvers, de l'hôp. de Perpignan.
Devrenne, de l'hôp. de Belfort.
Demoriain, de l'hôp. de Versailles.

Pharmaciens majors de 2e classe.

MM. Mit, de l'hôp. de Lyon.
Benoît, de l'hôp. de Sarreguemines.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe.

MM. Bourgeon, de l'hôp. de Rennes.
Frenseau, de l'hôp. de Bastia.
Boyer, de l'hôp. de Strasbourg.

Pharmaciens aides-majors de 2e classe.

MM. Corrillon, de l'hôp. de Lille.
Mallet, de l'hôp. de Calais.
Trezot, de l'hôp. de Toulon.
Gaumat, de l'hôp. de Saint-Jean-Pied-de-Port.
Bourdel, de l'hôp. de Perpignan.

Les médecins militaires ci-après dénommés, récemment promus à un grade supérieur, en reçu les destinations suivantes :

MM. Serre, médecin principal de 1re classe, reste attaché à l'armée d'Orient.
Vallin, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Metz au 1er de dragons.
Berbin, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Belle-Ile au 8e de cuirassiers.
Casse, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Lyon au 6e de chasseurs.
Arcelin, médecin-major de 2e classe, passe des îles Porquerolles au 12e de ligne.
Baradel, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Lyon au 31e de ligne.
Calcatraglio, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Bayonne au 62e de ligne.
Jaly, médecin-major de 2e classe, passe de Rocroy au 3e de dragons.
Saint-Sagory, médecin-major de 2e classe, passe de la divis. d'Oran au 19e bat. de chasseurs à pied.
Bérane, médecin-major de 2e classe, passe de l'hôp. de Toulouse au 12e de dragons.
Lasserre, médecin-major de 2e classe, passe de la div. d'occupation en Italie au 6e de hussards.
Didiot, médecin-major de 2e classe, passe de la div. de Constantine au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

MM. Leurel, médecin-major de 1re classe au 61e de ligne, est désigné pour l'hôp. de Strasbourg.
Soulmier, médecin-major de 2e classe au 1er de dragons, est désigné pour le 6e de cuirassiers.
Lasnion, médecin-major de 2e classe au 19e bat. de chasseurs à pied, est désigné pour le 2e de chasseurs.
Devarnai, médecin-major de 2e classe au 3e de dragons, est désigné pour le 1er de hussards.
Domergue, médecin aide-major de 1re classe au 54e de ligne, est désigné pour le 72e de ligne

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Couleuvrier, nouvellement nommé adjudant en 2e, est désigné pour Versailles.

Lecomte, nouvellement nommé adjudant en 2e, a désigné pour Melun.

Bert, adjudant en 1re à Lille, est désigné pour Fontainebleau.

Bourdon, adjudant en 1re à La Fère, est désigné pour Givet.

Pellier, adjudant en 1re à Calais, est désigné pour Lille.

Allaud, adjudant en 1re à Rouen, est désigné pour Lons-le-Saulnier.

Bonord, adjudant en 2e à Quimper, est désigné pour Rouen.

Boulet, élève d'administration à Saint-Omer, est désigné pour Paris.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

MM. Bourgez, adjudant en 2e à Besançon, passe à l'hôp. de Perpignan.

Corne, adjudant en 2e à Perpignan, passe à l'hôp. de Besançon.

Rigoulet, comptable de 2e classe à Grenoble, passe à la gestion de Lauzerg.

Roger, comptable de 2e classe à Rennes, passe à l'hospice civil de Grenoble.

Hubert, comptable de 2e classe à Vichy, passe à la gestion de l'hôp. de Rennes.

Moynier, adjudant en 1re aux Invalides, passe à la gestion de l'hôp. de Lunéville.

Cavanaral, adjudant en 2e au Val-de-Grâce, est attaché à l'hôtel des Invalides.

Leclerc, adjudant en 2e à Besançon, est attaché à l'hôp. de Lyon.

Guidicelli, élève à Marseille, est attaché à l'hôp. de Besançon.

Mignucci, adjudant en 2e à la division de Constantine, est attaché à l'hôp. de Marseille.

Crozes, adjudant en 2e à la division d'Oran, est attaché à l'hôpital de Longwy.

Adam, élève, est attaché à l'hôpital de Cambrai.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bonhomme, nouvellement nommé adjudant en 2e à Rouen, est désigné pour être employé à Marseille.

Burt, adjudant en 1re à Paris, est désigné pour être employé à Marseille.

Deslortury, adjudant en 2e à Rouen, est désigné pour être employé à Paris.

Lequrat, sous-officier élève d'administration à Châlons, est désigné pour être employé à Rouen.

Charpentier, adjudant d'administration en 1re à Rennes, est désigné pour être employé à Lyon.

L'Empereur a décidé que M. le général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angély prendrait possession du commandement de la garde impériale à dater de 21 mai. Le même jour, cet officier général passera en revue le régiment des guides, et à l'issue de cette revue, le proclamera régiment de la garde impériale.

Cette proclamation n'aura lieu pour le régiment de gendarmerie que lorsque M. l'inspecteur général de la Roë en aura terminé l'organisation.

Le ministre a décidé, le 25 avril 1854, que conformément aux dispositions des articles 17 et 21 du décret du 13 mars 1851, portant organisation du corps des officiers de santé de l'armée de terre, l'inspection médicale de ces officiers de santé, tant dans les corps de troupe que dans les hôpitaux militaires, aura lieu, en 1854, en France, en Algérie, en Italie et à l'armée d'Orient.

Les localités auxquelles cette inspection doit s'étendre sont divisées en sept arrondissements composés comme ci-après, et que sont chargés d'y inspecter :

1er *arrondissement* (1re, 2e, 3e et 4e divisions militaires). M. Auzoux, médecin inspecteur, directeur de l'École impériale de médecine de Paris.

2e *arrond.* (5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e divisions militaires). M. Boudens, médecin inspecteur, membre du conseil de santé des armées.

3e *arrond.* (10e, 11e, 12e, 13e et 14e divisions militaires). M. Maillot, médecin inspecteur.

4e *arrond.* (15e, 16e, 18e, 19e et 21e divisions militaires). M. Begin, médecin inspecteur, président du conseil de santé des armées.

5e *arrond.* (17e division militaire. — Italie. — Division d'Alger). M. Vaillant, médecin inspecteur, membre du conseil de santé des armées.

6e *arrond.* (divisions d'Oran et de Constantine.)

M. Guyon, médecin inspecteur.

7e *arrond.* (armée d'Orient.)

M. Michel Lévy, médecin inspecteur, membre du conseil de santé des armées.

Cette inspection médicale commencera sous un assez bref délai, et se continuera sans interruption.

Il va être établi à Courbevoie un grand dépôt destiné à recevoir les premiers éléments d'organisation des divers corps de la garde impériale.

S. A. I. le prince Napoléon, arrivé à Constantinople le 1er mai, ainsi que nous l'avons dit déjà, a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang.

Le prince avait exprimé le désir de faire immédiatement sa visite au sultan, qui m'a voulu une promenade à cheval pour recevoir S. A. I. sous le meilleur jour.

Digitized by Google

Introduit auprès de Sa Hautesse par le ministre des affaires étrangères, accompagné des grands officiers de la couronne, le prince fut conduit par le sultan à un canapé où la conversation s'engagea, le ministre des affaires étrangères servant d'interprète.

Le sultan reconduisit le prince jusqu'à la porte du salon avec les démonstrations les plus gracieuses et les plus empressées.

Le lendemain, 2 mai, le prince Napoléon a reçu la visite de tous les hauts fonctionnaires de l'Etat, du corps diplomatique et de la colonie française.

Le 3 mai, S. A. I. a été l'objet d'une distinction qui ne prédisait à Constantinople pour la première fois. Le sultan est venu en personne rendre au prince sa visite, et cette nouvelle gracieuseté du chef de ce grand empire a été accueillie partout avec un vif sentiment de satisfaction.

Le 4 mai, le prince Napoléon assistait à un banquet donné en son honneur au palais impérial de Beylerbey. S. A. I. a porté le toast suivant :

« A la santé de S. M. le sultan! Je le porte avec bonheur et suis fier d'être ici l'interprète de ses alliés, en disant que nous sommes fortement décidés à aider la Turquie dans la juste guerre qu'elle a entreprise avec tant de courage et qui défend, comme vient de le dire le ministre de Sa Hautesse, la cause de l'Europe et de la civilisation! J'espère que si les puissances d'Occident ont étendu le manche en se combattant, elles seront aussi puissantes dans leurs alliances que dans leurs luttes; le traité qu'elles viennent de signer témoigne de leur désintéressement; l'avenir prouvera leur force.

« Depuis que j'ai vu de près ce beau pays, où j'ai reçu un accueil si cordial, plus que jamais je me félicite de la permission que S. M. l'Empereur des Français a bien voulu me donner de me ranger parmi les premiers soldats envoyés à son de lustre ami.

« A S. M. le sultan! »

Le bey-Pacha, ministre des affaires étrangères, a porté un toast à S. M. I., et a prononcé en français les paroles suivantes :

« J'ai l'honneur de vous proposer la santé de S. A. I. le prince, illustre allié de mon souverain, qui est venu si promptement notre cause et celle de l'Europe entière. Ses hautes qualités nous donnent le droit fondé de brillants succès, et sa présence dans ce pays est la preuve la plus éclatante de la haute sollicitude de S. M. l'empereur Napoléon, auquel allié de S. M. le sultan, à l'égard de la Turquie, et de l'intérêt qu'il lui porte. »

Le même jour, S. Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud arrivait à Constantinople; le 10, M. le maréchal a été reçu par le sultan.

On écrit de Gallipoli, en date du 2 mai :

Le général Bouquet est rentré à Gallipoli le 1 mai, de retour de la mission qui lui avait été confiée près de l'armée turque.

Le général Bouquet a confirmé les premières nouvelles qu'il avait envoyées de Varna sur le bon état de cette place. Il a été assez très satisfait de celui de Schumla, qui se trouve dans d'excellentes conditions de défense.

L'armée turque, sous le commandement du généralissime Omer-Pacha, est amiue de l'esprit le plus militaire. Ce sont des soldats solides, aguerris, pleins de confiance dans leur chef. La cavalerie ne paraît pas redouter celle des Russes : elle ne se montrera pas de s'aborder sous les murs de Schumla elle tient, au contraire, la plaine jusqu'au Danube.

Le général Bouquet est revenu de Schumla à Gallipoli par Kasan, Selimno, Jamboli et Andrinople. Les officiers de l'état-major du général ont levé à vue tout l'itinéraire de Varna à Andrinople par Schumla, dont le colonel Brenier a extrêmement le prolongement jusqu'à Gallipoli. Ce précieux travail est appuyé d'une note descriptive.

Les travaux de fortification de la presqu'île de Gallipoli avancent rapidement. Les dix bastillons de la 1re division y sont employés.

La division anglaise continue à travailler aux mêmes ouvrages, dans la partie qui lui est attribuée, à la gauche des lignes.

Le chiffre des malades pour toute l'armée débarquée ne s'élevait qu'à 300, dont quelques-uns avaient été évacués sur l'hôpital des Dardanelles. Cet établissement va offrir à l'armée 500 lits; il est sous tous les rapports dans d'excellentes conditions sanitaires.

L'expédition du *Lavoisier* et de la *Salamandre* contre les pirates signalés dans les parages d'Eno n'a pas été sans résultat. Bien qu'on n'ait capturé par le *Lavoisier*, on a trouvé des armes et des effets de marins anglais qui, avec d'autres indices, font présumer un fait de piraterie.

(*Moniteur universel*).

Les événements importans dont il semblait naguère que la province de la Bulgarie dût être prochainement le théâtre n'ont point encore eu lieu, et semblent même s'éloigner en ce moment. On ne sait, entre les troupes ingénieuses, quelle petit nombre d'affaires partielles de quelque importance : l'une a eu lieu le 27 avril à Kalafat, sur le Danube. L'extrême bonté des positions que le Russes occupent maintenant en Valachie. On a très peu combattu, on a surtout fait de part et point la part de la bonne, à ce que dit un correspondant de la Presse, et il ne paraît pas que les Russes aient encore dépassé Kalafat, ni dépassé Krayova qui n'est qu'à 40 kilomètres de Kalafat.

Le 2 mai, le colonel Sir Stuart-Wortley également battu les Russes. Rahovas, près de Silistrie.

Le 4 mai les Turcs, au nombre de 4,500, prirent et à leur tour à Rasowa au-dessus de Giurgewo, et s'établirent sur trois points à certaine de mesure des Russes. Après un combat de plusieurs heures, où la perte des Russes a été très considérable, les Turcs repoussèrent le fleuve, comme on devait s'attendre, vu le petit nombre des assaillans; mais il paraît que la lutte devait recommencer le lendemain.

La seule opération offensive à laquelle semble se disposer actuellement la général Prokowitsch, c'est le siége de Silistria. Il faut reconnaissement, pour investir la place, s'établir sur la rive droite du fleuve. Les nouvelles arrivées aujourd'hui par les journaux de Vienne, annoncent que c'est chose faite maintenant; mais nous croyons pouvoir d'ailleurs des informations plus directes et plus positives à ce sujet.

En suspendant tout mouvement en avant jusqu'à ce que le sort de cette place formidable ne l'ait décidé, le général russe fait preuve d'une sage prudence; mais ce qui se passe en Autriche peut aussi entrer pour quelque chose dans ses hésitations. La fière stratégique de l'empereur François-Joseph en son ministre de l'intérieur, pour lui expliquer les motifs qui l'ont déterminé à faire une nouvelle levée de 80,000 hommes, letre importante, qui équivaut à un manifeste à raison de la publicité qui lui est donnée, est en effet de nature à faire hésiter le gouvernement russe dans ses dispositions stratégiques contre l'empire ottoman. Il serait peu sage de s'aventurer si avant dans les plaines de la Bulgarie, entre le Balkan, et de voir ainsi soulevant des armées anglo-françaises, au moment où des armées considérables se concentrent sur les frontières autrichiennes les plus rapprochées des Principautés et aux confins de la Galicie, sur la destination de ces forces est aussi formellement expliquée.

Haussmann.

Armée d'Orient.

Notre correspondance particulière de Gallipoli, à la date du 9 mai, nous apporte les détails qui avaient sur notre armée d'Orient, et dont nous empressons de les porter à la connaissance de nos lecteurs.

L'état sanitaire des troupes rassemblées à Gallipoli est très satisfaisant. Les malades entrés aux hôpitaux sont en petit nombre, et, en raison de leur nature et des soldats turcs, notre armée compte à peine un malade sur cent hommes.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante que, depuis près de six semaines, les troupes ne peuvent pas occuper les Gallipoli, elles ont été constamment soumises à de fréquens passages de froid vif à une chaleur comparable à celle d'Afrique. Mais la sollicitude avec laquelle on veille au bien-être de nos soldats, jointe aux heureux effets que pourraient avoir les conditions climatériques.

Dès le premier jour, a-t-on dit, on a fait construire des tentes prêtes à les revoir à l'abri de la pluie et de l'ardeur du soleil, qui qu'il a changent de position, les troupes ne passent pas une nuit au bivouac. De grosses nattes en jone, fournies par le gouvernement de S. M. le sultan, les garantissent de l'humidité du sol.

On a la dont l'usage général en Turquie indique le mérite hygiénique, le *pilow*, a été commandée aux chefs de corps. Le soldat aura ainsi, à la fois, sous lui un matelas moins dur et plus disposent. L'épreuve a donné de très bons résultats, et M. le général Canrobert a prescrit que ce mets indispensable entre tous les deux pour dans l'ordinaire de la troupe, ce qui facilite à l'administration les moyens de se le procurer en abondance. Le mouton, aussi nourrissant qu'agréable, est très abondant dans la Roumélie, et par là même on en distribuera un jour sur deux sans inconvénient et même avec avantage.

Le pain distribué à l'armée est de très bonne qualité et de beaucoup supérieur à celui qui est fabriqué pour la population et pour l'armée turque. Il est composé de farine et de cafe ne font régulièrement, et enfin rien n'est épargné pour donner à nos soldats tout le bien-être possible.

Les barraques des grandes casernes de l'hôpital provisoire à été installé passablement dans deux maisons pouvant contenir environ 60 malades. Les premiers malades ont été couchés sur des fourrures que le sérasker avait envoyées de Constantinople. Ces fourrures sont d'une bonne qualité pour le détail: il fallait pourvoir sans retard à un établissement plus complet.

L'administration a trouvé et obtenu un groupe de bonnes et vastes maisons, mises facilement en communication par de petits ponts volans, renfermant un grand magasin pour le mobilier de réserve des hôpitaux, beaucoup de serviteurs utiles, entendent de petites qui servent de pourvoyeurs aux malades et situées sur le point culminant de la ville. Pour compléter ce groupe, il était nécessaire d'y joindre celle de M. le général Canrobert, qui est à proximité de ce dernier. Il en a offertes immédiatement et avec un empressement qui n'a rien d'étonnant pour qui connaît le caractère de cet officier général.

Cette réunion de maisons, une baraque qui sera construite facilement dans de bonnes conditions hygiéniques et dans une des cours de ces maisons, plus le premier hôpital provisoire qui sera conservé, constitueront un établissement très convenable.

Des matelas ont été bien et promptement confectionnés. Grâce à la précaution prise à Marseille de faire acheter des outils de menuisier, des sommiers, des sacs de paille ont été livrés et bientôt tous nos malades seront couchés sur des châlits à treillissaux.

Il est été impossible de créer un second hôpital à Gallipoli. Cependant il fallait prévoir le jour où une augmentation dans l'effectif des troupes stricts donnerait un nombre de malades supérieur à celui que peut recevoir l'hôpital de cette ville.

Il en a été organisé un autre. A six kilomètres environ et au nord de la petite ville des Dardanelles d'Asie, se trouve, sur le bord du golfe, et établissement qui a servi pendant plusieurs années de retraite pour les pestiférés; il est situé à la pointe Nagara, à 250 mètres du fort qui porte ce nom, sur les ruines même de l'ancienne Abydos. Les quatre ailes, quatre superficies, est d'abord assez vaste. Il est établi pour recevoir 600 malades. Il est bâti en pierre et en briques, et dans sa situation topographique qui paraît être convenable à toutes les conditions sanitaires.

Un grave échange des Dardanelles a accédé les fonctions d'amiston.

Un hôpital provisoire s'installe aussi à Bodosto, d'après les ordres de M. le général commandant en chef. Il pourra recevoir, qui a l'avantage d'être à portée de la caserne de l'artillerie près de cette ville. Il sera placé dans deux corps de bâtimens offrant tout d'un ouvert aménagé catholique. L'évêque en a fait l'abandon au service de l'armée. Le personnel nécessaire y a été envoyé, avec de la literie et une partie du mobilier d'un hôpital de 200 malades.

En résumé, l'état sanitaire de l'armée est bon; tous nos soldats ont l'air guéri et vivent dans la meilleure intelligence avec les soldats anglais. Le bataillon turc qui est à Gallipoli présente un aspect très satisfaisant. Les hommes sont très disciplinés, très bien habillés. Ils ont reçu des troupes de France et d'Angleterre y a certainement contribué. Gallipoli ressemble déjà à une ville française. Des établissemens de toute nature s'y créent chaque jour, et jamais pareille animation n'était venue vivifier cette pauvre cité.

Baudouin.

Les journaux anglais reproduisent l'ordre général donné par lord Raglan, commandant en chef de l'armée expéditionnaire anglaise, à son arrivée à Constantinople. Après les recommandations d'usage sur la nécessité de maintenir une exacte discipline, le général s'exprime en ces termes :

« L'armée se trouvera pour la première fois à côté d'une alliée que la nation anglaise est à combattre sur les champs de bataille durant nombre de siècles. La bravoure et la haute qualités militaires de l'armée française sont historiques, et l'alliance qui a été formée sera (tel est l'espoir du commandant des forces de Sa Majesté dans) et, elle produira les plus importantes conséquences.

» Lord Raglan suit, par ses communications personnelles avec l'officier distingué qui est nommé pour commander l'armée française, le maréchal de Saint-Arnaud, et de la plupart des officiers supérieurs, que toutes dispositions existent dans leurs rangs pour cultiver la meilleure intelligence avec l'armée anglaise et coopérer très ardemment avec elle. Il ne doute pas que les troupes de la reine ne soient animées de même esprit, et que la première ambition de chaque armée ne soit de gagner la confiance et la bonne opinion de l'autre. »

S. M. l'Empereur a daigné signer l'hommage d'un exemplaire de l'*Almanach impérial pour 1854*, que les libraires de cette publication officielle ont eu l'honneur de lui présenter.

Il est généralement admis dans les rangs de l'armée, et même dans toutes les classes de la société, en France, que la garde impériale de Napoléon Ier, la garde royale de Louis XVIII et de Charles X étaient des *corps privilégiés*.

En effet, ces corps jouissaient de certains privilèges, si l'on entend par *privilèges* des récompenses accordées à des hommes placés dans des catégories exceptionnelles.

Explicquons-nous. Le privilège implique l'idée de faveur, et faveur n'implique généralement pas l'idée de justice; or, on pourrait, jusqu'à un certain point, dire que les corps de la garde, et notamment la garde impériale de Napoléon Ier, n'étaient pas des corps privilégiés, puisque les faveurs, les privilèges, si l'on veut, qui leur étaient dévolus par suite des règlemens, formaient la base première des récompenses justement méritées par les hommes qui en faisaient partie.

Pour être admis dans la *vieille garde*, sous Napoléon Ier, il fallait avoir *sept* ans de service, et *quatre* campagnes. Un officier qui y entrait avec cinq campagnes et six services, pour fait de guerre ou action d'éclat lui donnant titre à la *garde* plus élevé que le sien. Son admission dans la garde, par suite de laquelle il arrivait plus promptement au grade supérieur, n'était donc qu'une juste récompense de services rendus. Ce grade supérieur, auquel on entrée dans cette garde lui donnait droit, ne lui était d'ailleurs reconnu, ne lui était compté, que s'il quittait la garde impériale pour être mis plusieurs années pour revenir dans la ligne; néanmoins, aux termes du décret impérial du 3e jour complémentaire an XIII, et de l'*étiquette du palais* de 1808, à grade égal, lorsque des troupes de la garde et de la ligne se trouvaient réunies sur le même poste, les officiers et sous-officiers de la garde avaient le commandement sur ceux de la ligne.

Le colonel avait droit aux marques distinctives du grade d'officier général dont il était réellement titulaire; et il faut remarquer que presque tous les colonels de la garde étaient déjà officiers généraux avant d'y être admis. Nous pourrions citer pour exemple le général Petit, colonel de 1re régiment de grenadiers à pied, qui, avant d'entrer dans la vieille garde, avait commandé longtemps une brigade en Espagne et s'était particulièrement distingué à la reprise du fort de Figuières.

La faveur, le privilège dont se montraient fort désireux les généraux, c'était de commander des hommes d'élite comme étaient ceux faisant partie de la vieille garde.

Indépendamment de la différence des tarifs, suffisamment motivée par la tenue plus coûteuse des troupes de la garde, le privilège le plus important dont jouissait, et un mois en sus dans l'année de, *de trois ans*, on *mois Napoléon*, accordé par l'Empereur sur sa caserne particulière. Ce n'était pas une charge pour l'Etat, et cela ne comprenait pas même la dépense de la nourriture, en dehors de ce temps impératif, auquelles militaires de la garde étaient forcés, par la nature de leur service.

En campagne, le général impériale paraissait encore avoir quelques privilèges qui la faisaient souvent jalouser par les autres corps de l'armée; mais ces privilèges lui et sient donnés bien plutôt en vue de l'intérêt général qu'en vue de son propre intérêt particulier.

Ainsi, les vivres lui étaient réservés dans ces bivouacs, dans bien des cas où il était impossible d'en préparer pour les troupes de la ligne, forcées de les chercher au loin, mais il n'avait pas agi de cette façon, il en serait résulté dont inconvéniens réels : le premier, c'est que la garde, marchant presque toujours en arrière de la ligne, comme réserve, n'aurait rien trouvé dans le pays, et que, par suite, elle n'aurait pu être prête à son égard, et qu'il y aurait eu alors injustice; le second, c'est qu'elle aurait manqué à sa destination de corps de réserve, puisque, arrivée sur le champ de bataille, elle aurait dans diverses directions, pour obtenir des vivres, et que, dès-lors, elle aurait cessé de faire un tout compact en face de l'ennemi, dans les meilleures conditions.

La garde, enfin, bivouaquant habituellement autour des casernes ou des grandes villes étrangères, lorsque nos armées s'en approchaient, mais c'était là une conséquence forcée de son service et non un privilège, car, le lendemain, il avait toujours à portée du quartier emprunt une boîte et forte réserve sur laquelle on put compter.

La vérité est que les *privilèges* de la garde impériale, et pour parler d'eux en privilèges, pour être partie de ces phalanges héroïques, qui, en 1814, soutinrent presque seules le poids des armées de l'Europe entière, et les battirent chaque fois qu'elles purent les atteindre, quelle que fut la disproportion du nombre, pour pouvoir être admis dans ses rangs, il fallait être cité comme soldat ou officier d'élite dans un régiment de la ligne; il fallait avoir fait ses preuves et déjà gagné ses épreuves.

Digitized by Google

Là où il y a dette acquittée par la patrie d'une façon ou d'une autre, quand chacun des membres de la grande famille peut prétendre aux mêmes honneurs, aux mêmes récompenses, il n'y a plus, à notre avis, de *privilèges* dans la véritable e cepiion du mot.

Pourquoi donc y a-t-il eu, dira-t-on, sous la Restauration comme sous l'Empire, tant de jalousie chez quelques individus de ce qui était acquis aux régimes de la guerre? Nous allons le dire : C'est qu'il est rare qu'on ne soit pas disposé à mettre ses services et ses droits au-dessus des services et des droits des autres; c'est qu'on est, en général, assez mauvais juge dans sa propre cause et qu'on se laisse facilement aller à avoir une bonne opinion de soi-même. On se croit des lors tout aussi méritant que ceux qui ont obtenu une position plus favorable que celle qu'on occupe.

Voilà pourquoi les militaires de la garde impériale de Napoléon Ier ont souvent excité un sentiment de jalousie parmi les militaires de la ligne; voilà pourquoi ils ne *fut* encore aussi sous la Restauration; voilà pourquoi il en *sera* probablement encore de même de nos jours, bien que les *droits ou privilèges* accordés à la nouvelle garde soient plus restreints encore que nous le premier Empire, mais dont on n'arrêtera à ces mesquines considérations, lorsqu'il s'agit d'une mesure aussi importante, lorsqu'on veut arriver à des résultats pareils à ceux obtenus jadis par les corps de réserve appelés la garde du souverain? Nous ne le pensons pas. Il est temps de sortir, au moins pour nos armées, de l'ornière des idées républicaines, d'égalité fatale et impossible sous le drapeau. Avec de jeunes bataillons de volontaires, on gagne quelque fois une bataille; avec de vieux régiments comme étaient ceux de la garde impériale, on soutient, pendant une campagne entière, les efforts d'ennemis dix fois plus nombreux qu'on ne l'est.

P. de Courtin.

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'EUROPE.

Cinquième article.

(Voir les numéros des 16, 21 mars, 1er et 6 avril.)

XV.

Nous n'prenons le cours de notre étude historique sur les guerres de la Russie en Europe, qu'une question d'une bien plus grande opportunité encore, celle des *troupes d'élite et des corps de réserve*, nous avait forcé d'interrompre. Ce temps de repos était aussi inconvénient pour l'ordre de notre travail, puisque ce qui nous reste à dire en formera une partie distincte par la grandeur des événements et la contemporanéité des souvenirs qu'ils réveillent dans toutes les mémoires.

La campagne de 1805 est la plus mémorable époque militaire du règne de Napoléon Ier. On peut dire que dans cette guerre, la gloire du héros des temps modernes atteignit son apogée. Telle était la réputation des troupes du camp de Boulogne, et telle fut la grandeur des événements qu'elles avaient été appelées à défendre par l'épée, que l'honneur d'avoir su résister, tout en reculant toujours, à des détachements d'une pareille armée, sur quelques points du vaste théâtre des opérations de Napoléon, était encore d'orgueil la nation russe et sert de texte aux vanteries et à la jactance de ses historiens.

Ce fut longtemps une opinion non contestée en France, que la guerre continentale de 1805, qui prend date, dans l'histoire de nos campagnes, sous le nom de *Troisième coalition*, nous avait été suscitée par l'Angleterre. Il paraît que c'est là une des erreurs accréditées par la politique de circonstances et par nos antipathies nationales de l'époque contre la *perfide Albion*, car l'honneur d'avoir préparé et organisé cette grande lasse de hostilités est aujourd'hui revendiqué en faveur de cet Alexandre, par les historiens russes.

Il faut lire dans la *Relation de la campagne de* 1805 du général Danilewski, publiée en 1846 par ordre de l'empereur Nicolas, comme nous l'avons dit dans notre premier article, à quelles intrigues, à quelles menées diplomatiques l'empereur Alexandre avait eu recours pour soulever contre nous l'Autriche, la Prusse, les États secondaires de l'Allemagne, la Suède, le Danemark, et jusqu'aux rois de Naples et de Sardaigne.

Après avoir résumé l'historique des démarches faites par Alexandre, près des grandes puissances continentales, pour les rallier à sa politique d'agression contre la France, le général russe ajoute : « Ce fut ainsi, vers la fin de 1804, *après deux années de sollicitude*, que l'empereur de Russie parvint à convaincre l'Autriche et la Prusse de la sagesse de ses vues, et les décida à prendre des mesures défensives et à s'assurer le concours des rois de Suède et de Naples. »

Cependant, l'ascendant du génie de Napoléon était un constrepoids à l'ambition de la Russie qu'il n'était pas facile de détruire dans l'esprit du conseil des souverains. Il y eut d'abord de la part de l'Autriche et surtout de la Prusse, résistance aux obsessions de la Russie pour les entraîner à nous déclarer la guerre.

« L'Autriche reconnut l'importance et la justesse de nos intentions, dit le général Danilewski, mais elle n'y répondit qu'en exagérant encore les difficultés qu'il y avait à combattre la *France*. Elle voulait, disait-elle, peser, avant de prendre un parti, toutes les chances de la guerre; d'ailleurs, sans le concours de la Prusse, elle ne croyait pas qu'il fût possible le triomphe de Bonaparte (1). La Prusse, de son côté, refusait de prendre les armes, elle s'était seulement engagée à défendre l'Allemagne du Nord. Fortement convaincue de l'impossibilité de vaincre Napoléon, elle voulait rester en paix avec lui, à quelque prix que ce fût (2).

On sait, aujourd'hui plus que jamais, qu'en fait de déclarations de guerre qui peuvent éventuellement amener la victoire, la Russie est un agent provocateur dont il est de bonne politique de se défier.

Il est de notoriété historique que le peu de succès de sa diplomatie ne désespéra pas le czar Alexandre. Pour entraîner l'Autriche, et l'on sait qu'il n'y réussit que trop bien, il écrivit lui-même à son ambassadeur à Vienne. « Est-il possible, disait-il dans sa dépêche impériale, que l'Autriche veuille avec insouciance, sans se préparer à la guerre et sans prendre aucune mesure pour garantir sa sûreté, attendre l'opprimon de Bonaparte au sein de ses États ?..... Annoncez à la cour de Vienne qu'on lève de 150,000 hommes, que je lui promets, je lui en donnerai 180,000..... Prépare à venir à la défense des puissances opprimées, *résolu à faire bientôt le sort de l'Europe*, j'ai détaillé mes projets dans le plan ci-joint. »

Et ce plan consistait à mettre d'abord sous les armes 250,000 Autrichiens et 180,000 Russes, et à déterminer la Prusse et ses alliés naturels, par une démonstration formidable des forces russes, à se déclarer pour les projets du czar.

« En faisant passer 50,000 hommes dans les États héréditaires de l'Autriche, 30,000 hommes en Bohême, 10,000 hommes dans la Poméranie suédoise, et 40,000 hommes sur les frontières de la Prusse, la Russie engloutit cette puissance (la Prusse) de toutes parts, dans le but de 6 mois la cour de Berlin à coopérer à ses projets, et d'obtenir pour les 40,000 hommes placés sur la frontière, un libre passage dans l'Allemagne septentrionale. L'empereur Alexandre ne doutait donc pas de succès de ses démarches et de l'adhésion du roi Frédéric-Guillaume. Et, par la suite, si, à son exemple, le Danemark, la Saxe, le duché de Hesse-Cassel, le Mecklembourg et le duché de Brunswick se réunissaient aux puissances coalisées, on pouvait espérer de voir sur le théâtre de la guerre un effectif de 623,000 hommes.

» En cas de réjoute, on comptait sur la coopération de la Bavière, du Wurtemberg, du duché de Bade et du roi de Sardaigne (1). »

On voit que le *maximum* de Alexandre, avec ses 20 millions de limes carrées territoriales, sentait le besoin de se donner pour auxiliaire à peu près toute l'Europe, dans son projet de

On a beaucoup vanté, même dans notre pays, le caractère chevaleresque de l'empereur Alexandre. Il faut avouer que les faits qui nous sont révélés par un de ses plus intimes admirateurs ne sont guère propres à justifier une pareille réputation.

Lorsque le connétable de Bourbon, sacrifiant son honneur à un ressentiment, peut-être légitime, contre son souverain François Ier, prit du service en Espagne, puissance alors en guerre avec nous, toutes les portes de la haute aristocratie de Madrid lui furent fermées. Un noble et riche cheval de cette fière nation, que Charles-Quint avait privé de loger le transfuge, répondit qu'il n'avait rien à refuser à l'empereur son maître, mais que sûdi que cet étranger aurait quitté sa maison, il y mettrait le feu, comme un lieu infecté de trahison et de vente déconsidération et ignne de loger des gens d'honneur (2).

En fait de morale politique et militaire, un czar de Russie n'y regarde pas de si près que ce gentilhomme espagnol. L'empereur Alexandre fit quelque chose de pire que d'accueillir les services d'un traître, il entra-prit de flétrir de son propre mouvement, on non qui s'était rendu célèbre dans nos grandes guerres de la Révolution, en employant tous les autres de moyens de séduction, ou plutôt de corruption, pour attirer Moreau dans les rangs des ennemis de la France, et pour tourner son épée contre son propre pays; on ne saurait que le premier avis de cette honteuse transaction, aussi déshonorante pour la mémoire de l'empereur de Russie que pour celle du général français, nous fut transmis par le ministre même du châtiment providentiel qu'un coup de canon, tiré des rangs de la Grande Armée, sous les murs de Dresde, en 1813, avait infligé au transfuge du drapeau national.

Voici comment cette mémorable démarche de la politique russe, et dont on ne trouverait pas un seul exemple dans l'histoire de notre pays, est racontée par le général Danilewski :

« Pour mieux connaître cette entreprise immense, qui tendait à soulever l'Europe entière, l'empereur Alexandre désirait s'éclairer des conseils du capitaine que l'opinion générale plaçait au niveau de Napoléon (3). Nous voyons donc du général Moreau, qui, banni de la France, se trouvait alors en Amérique. Le comte Pahlen, chambellan de Sa Majesté, fut envoyé vers lui pour lui proposer d'entrer au service de la Russie avec le grade de général en chef, en s'il le préférait, de venir comme simple particulier au quartier-général de l'armée. On lui assurait d'avance, pour lui et pour sa famille, quelle que pût être d'ailleurs l'issue des événements, un asile paisible sur un sol hospitalier.

» Mais, à son arrivée à Londres, le comte Pahlen, ayant appris la nouvelle de la bataille d'Austerlitz et la suspension des hostilités, revint en Russie.

» Alexandre, en cherchant à attirer Moreau dans ses États, suivait l'exemple de Pierre le Grand, qui, au commencement de sa lutte avec Charles XII, avait invité Marlborough à venir en Russie (4). »

Ici l'historien russe, pour couvrir d'un beau vernis un parallèle inabordable pour la fière de l'empereur Alexandre, cite la mémoire de Pierre le Grand. En supposant qu'il soit historiquement vrai qu'un czar de Moscovie se soit cru, au commencement du dix-huitième siècle, assez haut placé dans la hiérarchie des souverains pour oser offrir à l'illustre capitaine anglais d'entrer à son service, il y aurait entre sa proposition et l'embauchage de l'empereur Alexandre une grande différence : l'un aurait voulu se servir du talent de Marlborough contre un souverain étranger, qui n'était pas même à cette époque l'allié de l'Angleterre; l'autre suscita à Moreau un pensée et la criminelle action de port ir les armes contre sa patrie.

XVI.

Les principales actions de guerre de la campagne de 1805 sont trop connues de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire d'en retracer les lignes.

Les mouvements de la Grande Armée, des dames de l'Océan aux rives du Danube, en elle-même en 30 journées d'étape *sans avoir laissé d'arrière-garde en arrière* (5), et du Danube à Moravie, le fait est qu'une marche triomphale, inouïe-dit-on par le combat d'Elchingen, le siége de Vienne, la bataille de Austerlitz, chacun de ces événements est un colosse de bout figure du Danube, l'occupation de Vienne, et enfin grande journée d'Austerlitz, le plus magnifique vitrail de cet immense musée qui jamais ait été remplacée par aucune époque.

Et cette bataille fut gagnée contre la meilleure armée que la Russie ait jamais mise en ligne, et non pas contre un seul, Napoléon à lui-même dit qu'il avait eu à la Russie n'a plus jamais eu, depuis de pareilles troupes (6). Celles d'aujourd'hui ne valent ni même pas, à beaucoup près, les Russes qui combattirent à la

(1) Le général Danilewski, *Relation de la campagne de* 1805, vainqueur la France, cette seule partie explique la violence de la révolution, au profit et pour la plus grande gloire du principe conquête.

(2) Brantôme, *Histoire des Guerres d'Italie*.

(3) Le général russe ne trompe. Quelque que fût la haute opinion qu'on eût des talents de Moreau, on ne pouvait pas, en 1805, ce général célèbre au niveau de Napoléon.

(4) *Relation de la campagne de* 1805.

(5) D'après du maréchal-duc Soult, témoin oculaire.

(6) *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II de la 1re édition.

Digitized by Google

A MESSIEURS LES OFFICIERS.

Le 26 janvier dernier, une note publiée au *Moniteur de l'Armée*, note extrêmement bienveillante et flatteuse pour M. Hélouis, m'a mis à la connaissance de nombreux officiers supérieurs des différentes armes qui l'approchaient, la nouvelle d'une découverte concernant utile dont il est l'auteur, découverte qui, en ce qu'elle a trait à l'habillement militaire, a été reconnue et récompensée par Messieurs les Officiers, seuls en juges compétents en pareille matière. Depuis ce moment, ces mêmes officiers supérieurs, qui ont bien voulu, depuis six mois environ, qu'il en fait l'application à Paris sur une grande échelle, les élèves et les encouragements des premiers personnages de l'État : princes, ministres, maréchaux, généraux, colonels, etc., etc., ont bien voulu, dis-je, me donner, en outre, les témoignages les plus flatteurs de leur satisfaction. Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés, nous citerons ceux-ci :

Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a fait redorer par M. Hélouis tous nos grades de commandant supérieur de division, 27 généraux de brigade, 96 chefs de corps et plus de 500 officiers *de toutes armes* l'ont aussi honoré de leur confiance, et les éloges qu'il a reçus de tous ne sont pas équivoques.

« Le soussigné, maréchal de France, commandant supérieur de la 1re division militaire, 30e division d'infanterie, a vu avec satisfaction les nouveaux modèles de broderies et de passementerie inventés par M. Hélouis, et il a pensé qu'il était de son devoir de lui donner un certificat de satisfaction.

« Paris, le 5 février 1854.

Son Excellence M. le maréchal Magnan s'exprime dans les mêmes termes.

M. le général de division Korte, ministre, ravi des résultats remarquables obtenus par M. Hélouis, s'exprime ainsi : « J'ai confié à M. Hélouis toutes les passementeries de mes uniformes, « épaulettes, dragonnes, tapis, filets, échabraques de mon harnachement ; j'ai le plus surpris qu'enchanté d'un procédé au moyen duquel mes passementeries m'ont été rendues « plus fraîches et plus brillantes qu'à leur sortie des mains du passementier. » — Je dois donner à M. Hélouis toute justice au talent et à l'industrie de M. Hélouis.

Paris, ce 21 mars 1854. *Le général de division* KORTE.

Après cela, ce que l'on ajouterait serait superflu. — Voici du reste le prix de mise neuf, durcie et argenture :

Epaulettes de maréchal de France,	70 fr.	»	Fourragères de chef, cordon cannetille,	50	»
— de général de division,	60	»	— (or mat), cordon filé (or clair),	35	»
— de général de brigade,	50	»	— (or clair),	30	»
— de colonel,	45	»	Glands de cantine de général,	40	»
— de lieutenant-colonel,	40	»	— de chef d'état-major,	30	»
— de commandant,	30	»	Dragonne avec cordon cannetille (or mat),	13	»
— de capitaine (or mat),	40	»	— (or clair),	12	»
— — (or clair),	36	»	— sans cordon (or mat),	6	50
— de lieutenant (or mat),	28	»	— (or clair),	5	50
— (or clair),	25	»	Ceinturon or fin, *entièrement recouvert à neuf*, plaque,		
Aiguillettes cordon cannetille (or mat),	50	»	boutons, crochets, cordons, franges complets, re-		
— (or clair),	30	»	mis à neuf et redorés,	20	»

Sans plaque, etc.,	17	50
Ceinturon sans franges,	15	»
Sans plaque, etc.,	15	50
Boutons de hausse-col,	1	50

La *mise à neuf* des épaulettes blanches coûte cinq francs de moins que celle de l'or, qui exige de la grâce.

Les vieux galons sont aussi remis à neuf, dorés et argentés, et posent selon leur largeur.

Toutes les passementeries sont remontées à neuf ; ce travail est compris dans les prix ci-dessus.

OBSERVATIONS. — Tous les corps d'épaulettes déchirés ou rompus sont remplacés *par des corps neufs* sans augmentation de prix. — Les tortades et franges écrasées sont rendues à leur forme primitive. — Les galons de schabraques et de dragonnes de Messieurs les Officiers généraux *sont remis à neuf* et redorés à raison de dix francs le mètre.

Crédit est accordé à tout Officier. — Au comptant, 5 fpp d'escompte. — Les frais d'envoi et de retour se portent *par moitié*.

La maison Hélouis et Cie achète au plus haut prix possible toutes les vieilles passementeries, à leur valeur intrinsèque. La durée de l'éclat et de la dorure des vieilles épaulettes *est supérieure à celle du neuf*. C'est un fait constaté par l'expérience et par des déclarations nombreuses et authentiques. — Messieurs les Officiers qui, au reçu de leurs passementeries traitées par le procédé nouveau de M. Hélouis, trouveront ces passementeries moins belles, moins fraîches que les plus fraîches sortant de fabrique, ne *paieront rien*.

Le procédé de M. Hélouis peut être appliqué *plusieurs fois* avec un égal succès, à toutes vieilles passementeries.

Les épaulettes tout en fausse peuvent être dorées *or fin* ; mais le prix est le même que la dorure des épaulettes en fin. Elles peuvent être aussi dorées *or mat* ou fin, ce qui fait une différence *en moins de dix francs* par paire d'épaulettes de tout grade. — Les passementeries *or clair* peuvent être transformées *en or mat* et réciproquement. Il en est de même pour l'argent.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc., etc., tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

ALEXIS GODILLOT, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS. 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mi-mitaines, Mi-bas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Cantines et Boudes de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à pour lre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

RACAHOUT DES ARABES

Seul aliment végétal approuvé par l'Académie de Médecine.

Donner des Consolations, c'est donner des preuves actives de Bon Chrétien.

Par ses propriétés nutritives et analeptiques il facilite l'estomac et la poitrine de l'enfance débilitée.

Deslongchamps, seul propriétaire et préparateur, rue Richelieu, 26 à Paris. Dépôt dans chaque ville.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE,

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDESOUDABLES

ET SE NECESSITANT AUCUNE RÉPARATION.

De la maison **G. Besson**, 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Clairons et trompettes d'ordonnance, modèles, portant, et non à un kilomètre plus loin qu'eux tous ceux faits jusqu'à ce jour, d'une solidité à toute épreuve, pouvant résister aux plus rudes fatigues de voyages. **et** [illegible] nouveaux. (Soudure garantie.)

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure, sans étain nette..... 17 fr. 55

Clairon d'ordonnance renforcé avec embouchure et clefs nette pour remplacer de vieux instruments hors de service..... 18 50

Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure, sans clefs nette..... 19 »

Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure et clefs nette..... 20 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure nette..... 18 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et clefs nette pour remplacer de vieux instruments hors de service..... 20 »

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 41, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 41.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous promesse sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant en une mesure au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 300 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. — Prix : 35 fr. — Le même lit, sans pied, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE extra-forte. **TENTES TRÈS PORTATIVES** Forme PAVILLON.

3 mètres 25 carrés. Prix : 120 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 100 fr.
— 1m 50 — 80 — 1 — 60

ARNOUIL, fab., 31 bout., *rue Neuve St-Merry, à Paris.* — Expédié en province.

PIERRE DIVERS. — 4 francs. — Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Spécialisme.) Goutte et au nitrate d'argent. — Charm. rue Rambuteau, 40

PATE REGNIER

POUR

Faire couper les rasoirs.

Cette pâte, excellement détrempée sur les paumes qui en rapportent du reste un bon lustre, ne veut rien l'intuiter. Rubin-Regnier, 179, galerie de Valois. — 1 fr. le bloc.

Bas élastiques

nouveau tissu, très compressif, plus commode que tout autre. Il est jugé à ce jour, le bas. . . . . 10 fr.

Ceintures élastiques

pour cavaliers. . . . . 15 fr.

Suspensoirs cavaliers

gris ordinaires, 2 fr. — la douzaine, 21 f. — En papier, 1 f. 50 c. — Ils ne peuvent être en France de pont, par Rambuteau. — CAVALIER, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau.

Nettoyage des Taches

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau, par la BENZINE-COLAS. 1 fr. 25 c. le flacon. 8, rue Dauphine, à Paris.

8 FR. CHAMEAU POIL RAYÉ, pre- mière qualité, cuir, 8 fr. — Chez l'auteur qui fait, rue de l'Arbre-Sec, 54. (Affranchir.)

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du journal, rue Grange-Batelière, 15.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE,

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité.

Legouy aîné, 43, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BOUSSEL, fabricant d'épingles à militaires, vient de transférer sa fabrique *rue Saint-Denis*, 361, *à Paris*.

APPAREIL ÉLECTRO-MÉDICAL

De Breton frères.

Pour la guérison prompte et radicale des paralysies, des névralgies et toutes affections nerveuses. Cet appareil, approuvé par les Académies des sciences et de médecine, est employé dans tous les hôpitaux. Rue Dauphine, 23.

CARTES DE VISITE

Gravées sur porcelaine supérieur à 3 fr. 50 cent le 100.

Chez ACKER.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 29.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les renseignes aux prix de fabrique.

La vente est au comptant, et aux prix les plus modérés. Les bonnes pratiques ne payant pas pour les mauvaises.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 4, rue Grange-Batelière, à Paris.

PAPIER PEINT

vendu, gros et détail, à prix de fabrique. — Papier de contrefaçon possible.

Rue Louis-le Grand, 35, *à Paris*

Fusils carabinés, Cibles, Tarrons et Balistes. Impressions, Tirage d'affiches et Cartes-Prix, de la Chasse, de la Photographie et de l'Escrime. Bon pour vaches. Cyno-pectoral, ou remède pour les Chiens. — Chaussures anglaises, nouveau modèle. — Chaussures anglaises, nouveau modèle.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

Ling, Chevalier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGES

Dépôt des fabriques de France et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, n° 1, place des Victoires, à Paris.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les affections de la peau et les dartres de sang, guérissent très-facilement par les PILULES DE OLLIVIER, *approuvées par l'Académie impériale de Médecine et mode nouveau* — *Odontalgie*, névralgie, névrose, névralgie au point le facile à prendre en secret en toutes saisons, même en voyage. Une seule pilule suffit pour calmer instantanément la douleur la plus violente. Exiger le nom de l'auteur.—Entrepôt général et consult. gratuites de midi à 3 h. tous les jours, *rue Saint-Honoré*, 124, au premier étage. — Les boîtes de 24 pilules, 10 f. 50 c. de 48, 20 f. — Expédié en province. Depôt dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance. FAFIN.

PLUS DE COPAHU en cubèle. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, VENTRE, RESSERREMENT, par pertes involontaires, sperme ou abreds de fer de CHARLE, pharmacien, rue Richelieu, 94, à Paris. Le flacon : 3 francs. — Guérison radicale et sans retour. — Exiger le nom de CHARLE. — Dépôt dans chaque ville.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

N° 20 — JEUDI, 28 MAI 1854.

Les ateliers étant fermés le 25 mai, jour de l'ASCENSION, nous avons dû avancer d'un jour la publication du présent numéro.

Paris, 20 mai 1854.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. de Fleurania, chef d'escadron-major du 3e d'artillerie — monté, est nommé major du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

Petitjean, chef d'escadron au 3e d'artillerie — à pied, commandant l'artillerie à Médéah, est nommé commandant de l'artillerie de la division d'Alger, à Blidah.

Caffin, dit Caffe, chef d'escadron au 9e d'artillerie — pontonniers, est désigné pour commander l'artillerie à Arras.

Cany, chef d'escadron au 3e d'artillerie — à pied, commandant l'artillerie à Hazebrouck, est désigné pour faire le service à son régiment.

Perlinier, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp de M. le lieutenant-général qui vient d'être nommé député au commandant de l'artillerie à Marseille.

Combarc, capitaine en 1er commandant la 1re batterie du 3e d'artillerie — à pied, en Italie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'inspecteur de la poudrerie de Saint-Chamas.

Herpin, capitaine en 1er commandant la 11e batterie du 10e d'artillerie — monté, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper un emploi d'adjoint à la direction du service des poudres et salpêtres, à Paris.

Nicolle, capitaine en 1er, trésorier du 7e d'artillerie — à pied, est nommé trésorier du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

MUTATION DANS LE GÉNIE.

M. Charpentier, garde de 2e classe du génie, désigné pour Navarrens, passé à Angoulême.

MUTATION DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision de ce jour, M. le lieutenant Greil, du 12e régiment d'artillerie, est nommé subrogé du rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 19e division militaire.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Ont été désignés pour l'armée d'Orient :

MM. Moindron, officier d'administration comptable de 2e classe à La Richeulx.

Goybet-Dubreuil, adjudant à Alençon.

Crusson, comptable de 3e classe à Rochefort.

Estienne, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Doucet, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Hurx, comptable de 2e classe à la div. d'Alger.

Blanc, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Mortet, adjudant en 1er à la div. d'Alger.

Stéphani, comptable de 2e classe à Avignon.

Laroque, adjudant en 1er à Paris.

MM. Carmejeanne, officier d'administration comptable de 1re classe à Saint-Brieuc, a été désigné pour gérer le magasin de la Rochelle.

Chevalier, adjudant en 1er à Briançon, a été désigné pour Paris.

Gayrie, adjudant en 1er au Mans, a été désigné pour la div. d'Alger.

Le Moniteur universel publie aujourd'hui le décret impérial du 23 mai 1854, portant promulgation du traité d'alliance conclu le 12 mars dernier à Constantinople, entre les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Turquie, et dont les ratifications ont été échangées le 10 mai.

Nous reproduisons ci-après les différens articles de cet acte important :

Art. 1er. Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, ayant déjà, à la demande de Sa Majesté Impériale le Sultan, ordonné à de puissantes diversions « jours fortes navales de se rendre à Constantinople, et s'étendre au territoire et au pavillon ottomans la protection que permettraient les circonstances, la même Majesté s'engagent, par le présent traité, de coopérer encore davantage avec Sa Majesté Impériale le Sultan, pour la défense du territoire ottoman en Europe et en Asie, contre l'agression russe, en employant à cette fin un nombre de leurs troupes de terre qui peut paraître nécessaire pour atteindre ce but, lesquelles troupes de terre leurs dites Majestés expédieront aussitôt vers tels de leurs points du territoire ottoman qu'il sera jugé à propos, et Sa Majesté Impériale le Sultan consentant que les troupes de terre françaises et anglaises, ainsi expédiées pour la défense du territoire ottoman, reçoivent le même accueil amical et seront traitées avec la même considération que les troupes de terre françaises et anglaises, ainsi expédiées pour la défense du territoire ottoman, reçoivent le même accueil amical et seront traitées avec la même considération que les troupes turques françaises et britanniques employées depuis quelque temps dans les eaux de la Turquie.

Art. 2. Les hautes parties contractantes s'engagent, chacune de son côté, à ne communiquer réciproquement, sans perte de temps, toute proposition que pourrait leur faire l'une de la part de l'Empereur de Russie, soit directement, soit indirectement, en vue de la cessation des hostilités, d'un armistice ou de la paix, et Sa Majesté Impériale le Sultan s'engage, en outre, à ne conclure aucun armistice et à n'entamer aucune négociation pour la paix, ou à ne conclure aucun préliminaire de paix ni aucun traité de paix avec l'empereur de Russie, sans la connaissance et le consentement des hautes parties contractantes.

Art. 3. Dès que le but du présent traité aura été obtenu par la conclusion d'un traité de paix, Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, prendront amicalement des arrangements pour retirer immédiatement toutes leurs forces militaires et navales employées pour maintenir l'objet du présent traité, et toutes les fortresses ou positions dans le territoire ottoman qui auront été temporairement occupées par les forces militaires de la France et de l'Angleterre, seront remises aux autorités de la Sublime Porte ottomane, dans l'espace de quarante jours, ou plus tôt, si faire se peut, à partir de l'échange des ratifications du traité par lequel la présente guerre sera terminée.

Art. 4. Il est entendu que les armées actuellement conservent la faculté de prendre telle partqui leur paraîtrait convenable aux opérations dirigées contre l'ennemi commun, sans que les autorités ottomanes, soit civiles, soit militaires, aient la prétention d'exercer le moindre contrôle sur leurs mouvements, ou accusation, toute aide et faculté leur seront prêtées par ces autorités, spécialement pour leur débarquement, leur marche, leur logement, un campement, leur subsistance et celle de leurs chevaux, et leurs communications, soit qu'elles agissent ensemble, soit qu'elles agissent séparément.

Il est entendu, de l'autre côté, que les commandans des différentes armées s'engagent à maintenir le plus strictes discipline dans leurs troupes respectives, et feront respecter par elles les lois et les usages du pays.

Il va sans dire que les propriétés seront partout respectées.

Il est, de plus, entendu de part et d'autre, que le plan général de campagne sera discuté et convenu entre les commandans en chef des trois armées, et que si, une partie notable des troupes alliées se trouvait en Asie avec les troupes ottomanes, nulle opération ne pourrait être exécutée contre l'ennemi sans avoir été préalablement concertée avec les commandans des forces alliées.

Finalement, il sera fait droit à toute demande relative aux besoins de service militaire, la nécessité de se conformer exactement aux dispositions de la convalure du 28 avril 1853, ainsi conçue :

Aux termes de la circulaire du 28 avril 1853, « chaque fois qu'une troupe est appelée à faire mouvement dans l'intérieur d'un division ou reçoit ordre de partir de cette division pour passer dans une autre, le général qui a mis en route doit faire connaître immédiatement à tous les généraux et à tous les préfets dans les divisions ou départemens desquels elle doit se mouvoir :

» 1° Quelle est cette troupe;

» 2° Sa composition et son effectif en officiers, hommes de troupe et chevaux;

» Et 3° les dates d'arrivée et de séjour dans chacun des gîtes où elle doit loger. »

***

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a adopté, pour les régimens d'infanterie de ligne et légère et les régimens de zouaves, un nouveau modèle de harnais proposé par M. Delignon, chef de bataillon au 1er ligne, et modifié d'après les indications du comité de l'infanterie.

Ce nouveau harnais, dont un modèle type sera adressé ultérieurement à chacun des corps dans lesquels il doit être mis en service, offre du nouveau actuel sur les points suivans :

Les cartouches ou bien d'être divisées dans la partie intérieure et de chacune côté du sac sous la grande patelette, sont placées sur une planchette disposée à la partie supérieure du sac, dans toute la largeur de cet effet, et formant, avec les planchettes des cartouches, une espèce de lequel à paquets de cartouches, mis préalablement dans un fourreau de toile, entourent la partie inférieure du sac, formant un cylindre qui est fermée par une petite patelette avec boucle et contre-sanglon.

Les bretelles, maintenues d'ailleurs en haut, à la place qu'elles occupent actuellement, sont croisées au dos d'abord à-arquettes avec des boucles. En bas, elles aboutissent à l'aide de boucles.

La peau de veau qui forme la partie extérieure du sac, sous la grande patelette, au lieu d'être d'un seul morceau, est fendue dans le milieu de la hauteur de sa largeur, afin de faciliter l'introduction, le placement et la sortie des effets.

Le sac a 31 cent. d'épaisseur, au lieu de 13.

La substitution du nouveau modèle au modèle actuel n'aura lieu que successivement et par voie d'échange. Les bretelles seront enlevées en cours de durée, en magasin, ou à recevoir par suite de marches en voie d'exécution, seront établies sans être payées.

Le tarif de ce nouveau modèle est fixé *provisoirement*, ainsi qu'il suit, savoir :

Sac d'infanterie de ligne et légère, 11 fr. 50 c.
Sac de chasseur à pied, 12

***

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé qu'il serait établi, pour les musiciens des régimens d'artillerie de la ligne, dans distinctions entre les régimens à pied, montés ou à cheval, formé désormais chaque classe de trente exemplaires, qui en seront déposés, dans trois points, à cette effet aux sous-officiers, trompettes, et soutenir de ces corps, par le règlement du 20 avril 1854 (*Journal militaire*, page 153), et décrit au art. 73 à 81 dudit règlement.

Les collèges actuellement en service dans les régimens d'artillerie seront versés dans le magasin d'habillement le plus à proximité de chacun des corps auxquels ils sont destinés de ces effets.

***

Pour remplacer les huit grenadiers de chasseurs d'Afrique envoyés à l'armée d'Orient, M. le ministre de la guerre a décidé l'envoi en Algérie du 7e régiment de hussards. Ce régiment laissera en France ses chevaux, qui seront répartis entre plusieurs régimens de cavalerie légère, et sera remonté en Algérie avec des chevaux algériens.

***

Par décision du 9 de ce mois, l'Empereur a prononcé la suppression de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Italie.

Sa Majesté a, en même temps, arrêté que les deux divisions conservées n'auraient plus chacune que deux brigades, 48 lieu de trois.

***

M. le ministre de la guerre vient de décider que les chevaux anglais God save the Queen et Rule Britannia, ainsi que la marche de *Grand Sultan Abdul-Medjid-Khan*, feront désormais partie du répertoire de toutes les musiques de l'armée.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

L'attention bienveillante que Votre Majesté apporte à l'examen de toutes les questions qui touchent à l'Algérie, à ses progrès et à son administration m'encourage à soumettre le développement de notre conquête, m'a déterminé à placer sous ses yeux un résumé succinct de l'histoire militaire, administrative, commerciale, industrielle et agricole de notre colonie pendant l'année 1853. J'ai la confiance que de cet exposé il ressortira pour Votre Majesté la preuve que l'Algérie a entamé dans cette courte période de temps des progrès notables.

Avant d'entrer dans le détail des faits dont je me propose de tracer le tableau, je prie Votre Majesté de me permettre de faire une observation préliminaire qui aidera à apprécier avec plus d'unité les difficultés de l'œuvre que la France accomplit en Algérie.

Il est généralement admis que nous possédons l'Algérie depuis bientôt trente-quatre ans. Pendant de ce principe, on s'étonne que la colonisation ne soit encore établie que dans quelques espaces minimes relativement à l'étendue d'un pays qui compte 150 lieues de côte. On veut bien reconnaître que les résultats obtenus sur les portions de territoire cultivées par les Européens sont remarquables; mais on paraît croire qu'ils ne répondent pas à l'importance des sacrifices et des efforts faits pendant vingt-quatre années.

Ces critiques spécieuses ne résistent pas à un examen sérieux des diverses phases de notre domination.

N'y aurait-il pas eu effet une souveraine injustice à faire date de 1830 l'occupation de l'Algérie? Quiconque a vu de 1830 à 1839 n'y avait pas de paix pris à l'égard de l'Algérie? Les uns voulaient l'abandon pur et simple; d'autres, l'abandon déguisé sous forme d'occupation restreinte. Aucun n'osait demander-tout la domination, ils ne savaient même pas quel système il fallait suivre pour l'établir. En 1840 nous ne possédions réellement que la ville dans laquelle nous avons même étroitement bloquée. Si, de temps à autre, franchissant cette ligne de blocus, nous faisions des pointes dans l'intérieur pour ravitailler nos garnisons ou pour châtier d'audacieuses agressions, notre autorité ne s'étendait pas au-delà de la place occupée par nos colonnes; l'insurrection s'ouvrait devant elles pour se refermer sur leurs traces.

Ce fut à la fin de 1839 que commença, à proprement parler, la conquête de l'Algérie, et elle ne fut définitivement achevée qu'au mois de décembre 1847, par la soumission d'Abd-el-Kader. Huit ans d'une guerre sans trêve furent employés à abattre successivement la résistance des Arabes. Cependant, on gagnait le résistance des Arabes que dans les provinces d'Oran et d'Alger.

A partir de ce grand événement, l'Algérie devait entrer dans une ère nouvelle, l'ère de la sécurité et du travail. Aussi, sans nul doute, l'année 1848 allait-elle voir prendre à notre colonie un développement rapide, lorsque la révolution qui fut ensuite violemment la France fit sentir son contre-coup au-delà de la Méditerranée, et augmenta ainsi les causes d'une position déjà difficile, car l'Algérie commençait à puiser à la remettre de la crise financière qu'elle avait eu à traverser.

Pour relever la colonie de l'état de découragement dans lequel elle fut plongée à la suite de cette crise violente, une grande mesure était nécessaire. La loi de douanes intervint, et l'Algérie fut sauvée.

La remplacer maîtresse de ce pays coûte donc seulement du mois de décembre 1847, mais les commencements, industrielle, agricole, ne date, je le dis avec conviction, que de la loi du 11 janvier 1851.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté pour les seize faits qui y sont accomplis en 1853, sera le meilleur témoignage en faveur de la discussion que j'apporte d'établir cette époque extrême et l'époque en quelques points admirablement de notre occupation.

DIVISION DU RAPPORT. — Les matières diverses dont ce rapport se présente à traiter ont été rangées dans l'ordre suivant, simple et naturelle, résultant de la double action du gouvernement et de l'administration civile, comme aussi de l'importance et développement de l'Algérie. Ainsi, après avoir rapporté à Votre Majesté les progrès réalisés sous le rapport de l'occupation militaire, de la colonisation, de l'établissement civile, des améliorations apportées dans la population des Européens, et des travaux publics, j'aurai l'honneur de lui exposer les résultats obtenus par le commerce, par l'agriculture, par l'industrie, et enfin deux grandes sources de la richesse des nations.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Législation militaire de 1853. — Deux faits principaux dominent les événemens militaires de l'Algérie pendant l'année 1853 : l'expédition du sud et celle des Babors.

Pour bien comprendre les opérations auxquelles a donné lieu la campagne du sud et la nécessité où beaucoup soumises vue de la faire, il est important de se rendre compte de la topographie générale de cette partie de l'Algérie. Un coup d'œil jeté sur la carte suffira à l'établissement des postes permanens établis sur la ligne du sud.

L'Algérie, prise dans son ensemble, depuis la mer, au nord, jusqu'au désert proprement dit, se partage, sous le rapport du sol et du caractère de ses habitans, en deux portions bien distinctes, le Tell et le Sahara.

Le Tell, le pays de la culture et des sédentaires, comprend, à partir de la côte, une profondeur de 15 à 20 lieues sur les frontières; au-delà est la ligne de partage, des eaux, puis le Sahara algérien. C'est-à-dire cette partie du Sahara qui, placée en arrière du Tell, doit être nécessairement soumise au même pouvoir. Laghouat au centre, Géryville à l'ouest, Biskra à l'est, forment les points extrêmes de la région. Plus loin s'ouvre la région des oasis, transition entre la terre qui, sans être cultivable, produit encore certaines plantes, et l'immensité aride du désert.

Pour assurer notre domination sur le Tell, une première ligne de postes avait été créée sur la limite, nous la disons la possession en partie par l'Algérie, et qui, depuis quelque temps, en avait que ces établissemens militaires pour

Digitized by Google

dommer également le Sahara ; mais on ne tarda pas à reconnaître que, pour protéger efficacement, il faut protéger en arrière.

Le caractère si sensiblement nomade des tribus du Sahara a toujours encouragé les razzias presque, si l'on n'était vraiment prêcher la guerre sainte, à exercer des partisans dans ces populations pour troubler la tranquillité de notre sud. Pendant qu'à l'abri des postes avancés, le Tell paisible d'un calme partait, à quelques pas à en avant le Sahara était tourmenté, inondé, submergé; il n'était de refuge à tous les fanatiques et à tous les aventuriers. Le Sahara jouait à de perpétuelles excursions-pu-je aller châtier des tribus rebelles? Mais le sauveur de l'Algérie, le Gouverneur qui a découvert trop prématurément pour avoir besoin de rappeler que ce ne fut pas toujours sans difficulté.

Cette situation se prolongea pendant deux années, mais la cause du mal était toute sur Laghouat par le chérif Mohammed ben-Abd-Allah, qui, par pure ambition de cette vaste et riche région abritait, fut par lui-même, soit par ses agents, Ben-Nali et aux Laâdas, trouvez-le enfin notre puissance.

L'expédition de Laghouat fut résolue. Cette place était un important de la part d'un chérif. Elle était, par cette raison, un centre-mission, situé Votre bayard du titre d'Empereur.

On ne voulait d'abord occuper Laghouat que momentanément, relâcher pour achever l'organisation des limites environnantes; mais on reconnut bientôt que, pour pouvoir efficacement notre Sahara, sans cesse exposé aux incursions des chérifs, il fallait donner un caractère de fixité à notre établissement. Les événements nous ont mis amenés à cette même notre occupation jusqu'à ces contrées : cependant, depuis la vaste révolution depuis longtemps adoptée de ne pas disséminer nos forces. Les circonstances n'ont pas tardé à justifier cette sage décision par la nécessité.

Expédition du sud. — L'impression produite par la prise de Laghouat fut considérable. Aïn Madhi, la cité sainte, qui avait arrêté et longtemps les armes d'Abd-el-Kader, ouvrit d'elle-même ses portes, et les tribus s'empressèrent de faire accepter leur soumission. Dans toute la partie du Sahara située au-dessus de Laghouat et le Tell, la tranquillité et l'agitation, et il n'a pas été troublé depuis cette époque.

Cependant le chef de l'insurrection du sud, Mohammed-ben-Abd-Allah, échappé miraculeusement à la disaster de Laghouat, était parvenu, avec quelques partisans, à se réfugier à Ouargla, à sept journées dans le sud est. Repris à cette distance de nos avant-postes, placés cependant à plus de 300 kilomètres du Tell, le chérif n'était plus à craindre, et n'était pas songé à le poursuivre dans sa retraite, si lui-même n'avait rendu son châtiment nécessaire.

En effet, au mois de septembre 1853, Mohammed-ben-Abd-Allah réunit ses partisans, qui ne le suivaient pas, et descendus des Beni-Mzab, qui traitaient déjà de leur soumission et, poussant des pointes hardies dans l'intervalle de notre première ligne d'occupation, il vint jusqu'à dix lieues près-mêmes rangées nous notre autorité. Sa haut sur l'imminent du désert, au milieu duquel il ne croyait pas que nous pussions l'atteindre, l'insensé, il osait nous défier. Nous nous portâmes donc de la tentative, et nous étions menacés de perdre l'influence que à nos sources de l'autre profonde.

C'est au plus que le gouvernement a pu avoir un grand mouvement effectué aussi fait simultanément par les contingents arabes des trois provinces, suivis à longue distance par des colonnes mobiles destinées à les protéger en cas de revers.

Cette opération a présenté un fait remarquable.

Déjà on avait vu des corps arabes non organisés, commandés par des chefs indigènes, opérer en dehors de la protection directe de nos troupes régulières, jamais encore on ne les avait fait combattre dans un rayon aussi éloigné.

Et c'était à réaliser toutes nos espérances.

Si-Hamza, maître khalifah des Hauts-El-Cheikh, suivant hardiment à la poursuite de Mohammed-ben-Abd-Allah, et, après un combat acharné où un nombre de ses partisans restent sur le terrain, il s'emparait de sa tente, tandis que celui-ci parvenait à s'échapper à grand'peine, suivi seulement de quelques cavaliers.

Mais son prestige ne devait pas survivre à sa défaite. Des qu'elle l'apprend, l'importante confédération des Beni-Mzab apprête son ralliement et par l'impôt. Medili, Ngouça, Ouargla refusent de recevoir le chef de ces rebelles. Abandonné partout, Mohammed-ben-Abd-Allah, réduit de toutes parts, est contraint à se retirer vers le désert. Si-Nefis, dans les oasis qui dépendent de la province de Tuggurt.

Le coup porté au rebelle a eu, dès, un résultat doublement avantageux. Il a réduit, au moins pour quelque temps, cet agitateur à l'impuissance; il a fait connaître à tout le pays pour ses ailleurs l'ennemi à 100 lieues des côtes, dans des contrées qu'il avait cru jusqu'alors inaccessibles.

Autant vaut le chef de Touggurt, qui ne se pignait plus en sûreté dans sa ville, tenter de faire accepter sa autorité ou exercer par le gouverneur général de l'Algérie, dans le Tell et France avait un compte trop sévère à demander de sa conduite à Si-Hamza, soumis de soi-même à marquer de son pouvoir, pour se contenter d'une simple démarche, et jusqu'à ce que le chef de Touggurt ait accepté les conditions qui lui ont été faites, les populations de l'Ouest-Ilir, bloquées par nos troupes, ne pourront obtenir dans le Tell les grains dont elles manquent.

Comme le veut Votre Majesté, le premier, en 1853, a été porté à la limite même du désert, et le Tell, ans à faire des entreprises des tentures de désertion, a jour de la tranquillité la plus complète.

Campagne des Babors. — Une portion seulement de la Kabylie continue à ne pas reconnaître notre puissance. Cependant chaque année un nouveau tribu ou vient se déclarer du gouvernement ou indigène de notre choix. Il y a peu, vers vers vers

jongues années la destruction de ces terribles animaux, la nature même des pays qu'ils ont ravagés avec tant d'acharnement de toute idée de relations lointaines. Le souvenir des anciens de la tribu et des lions qui la ravirent a dû lui aussi être livré par ces récits bien-aimés, grand effet de l'aimeur de bonne espèce, lequel prélude à l'acte de initié produit une nuit, où, perché sur un arbre et par un beau clair de lune, il attend une biche, qui se garde bien de passer sur le lieu de ces sanglants ébats. Le lendemain parler N. Gérard :

« Vers minuit, Mohammed est venu me donner, suivre d'un bon force et à tous crins. La lune, quitte à se cacher et vint se coucher au pied d'un chêne : le lion était resté sur le chemin et paraissait écouter.

« Mohammed entendit alors un ruissellement lointain et qu'il distinguait à peine ; aussitôt la horde lui répondit. Le lion fuyait se mit à courir si fort, que le chasseur épouvanté laissa tomber son fusil pour se cramponner aux branches et ne pas tomber lui-même.

« A mesure que l'animal qui s'était fait entendre d'abord paraissait se rapprocher, la horde ressaisit de plus belle, et le lion, furieux, allait et venait du sommet à la lisière, comme s'il avait voulu lui imposer silence, et de la lisière au sommet, comme pour dire : « En bien ! qu'il vienne, je l'attends. »

« Une heure après, un lion noir revenue un sanglier appartenant à l'extrémité de la clairière. Le lion se mit pour aller à lui ; mais, devinant son intention, le lion courut au devant de son ennemi. Ils se rencontrèrent tous deux pour prendre leur élan, puis ils bondirent en même temps l'un contre l'autre et roulèrent ensemble sur l'herbe de la clairière pour ne plus se relever.

« La lutte fut longue et effrayante pour le témoin involontaire de ce duel.

« Tandis que les uns croquaient sous les gueules puissantes des deux combattants, leurs griffes sonnant la clairière de leurs entrailles, et des rugissements, tantôt sourds, tantôt éclatants, donnant leurs raisons et leurs explications.

« Au commencement de l'action, la lionne s'était couchée sur le ventre, et, jusqu'à la fin, elle témoigna avec le bout de sa queue le plaisir qu'elle éprouvait à la vue de ces deux lions s'égorgeant pour elle.

« Quand tout fut fini, elle s'approcha profondément des deux cadavres pour les flairer, puis elle s'éloigna, sans daigner répondre à l'épaisseur un peu grossière, mais tout à fait de circonstance, que Mohammed ne put s'empêcher de lui jeter, à défaut d'une balle.

« Cet exemple de la fidélité conjugale de la lionne est applicable à toutes les paroles. Ce qu'elle préfère, c'est le combat, c'est un mâle adulte et fort qui les désarrasse des jeunes lions dont ses combats continuels les entourent ; mais dès qu'un lion plus fort se présente, il est toujours le bienvenu. »

Nos lecteurs du sport parisien sont tant à fait dans ces principes, sans toutefois avoir besoin d'aller prendre des leçons en Algérie. Il y a donc bien de choses que ces habitudes sont au nombre des caractères distinctifs de l'espèce.

M. Gérard, tout en convenant que le lion rugit, qui rencontre, le soir, un homme isolé, est assez ordinairement d'en faire sa victime, affirme pourtant que le danger est toujours extrême qu'un l'homme est rencontré *en nuit*. Au nombre des faits de ce genre, il cite le suivant, connu, dit-il, de tous les indigènes de Constantine, mais dont, pour un sort, nous tous les le révoquer en doute, je dois dire que je n'ai jamais entendu parler pendant les deux années du séjour que j'y ai fait :

C'était quelques années avant l'occupation de cette ville ; parmi les nombreux détenus dont les prisons regorgeaient, se trouvaient deux condamnés à mort, deux frères qui devaient être exécutés le lendemain.

« Ces hommes avaient deux coupe-jarrets de grandes routes, ayant un calme des traits de force et de courage surprenante. Le bey, craignant une évasion, ordonna qu'ils fussent enfermés, c'est-à-dire qu'on posé de chacun fût enfermé dans le même cabinet en fer, rivé sur les chaînes.

« Tout le monde ignore ces mystères des cachots de passé-nont, mais chacun sait que lorsque l'exécuteur se présente, la prison était vide.

« Après avoir fait de vains efforts pour ouvrir ou couper leur manière entrave, les deux frères, qui étaient parvenus à s'avancer, paraissait à travers champs, afin d'éviter toute main avance poursuite.

« Quand le jour vint, ils se cachèrent dans les rochers, et le soir ils continuèrent leur route.

« Vers le milieu de la nuit, ils firent rencontre d'un lion. Les deux voleurs communiquèrent par les jets des parures en criant de toute leurs forces pour l'effrayer ; mais l'animal n'était caché devant eux et les dévorant pas.

« Voyant que les injures et les menaces n'aboutissaient à rien, ils employèrent une prière ; mais le lion bondit sur eux, les terrassa, et se mit, sûreté tranquille, à manger l'aîné à côté de son frère, qui lit le mort.

« Quand il arriva à la jambe, le lion, sentant une résistance, le coupa au-dessus du genou. Puis, soit qu'il fut repu, soit qu'il eut soif, il se dirigea vers une source située près de là.

« Pensant que le lion reviendrait dès qu'il aurait bu, le pauvre diable qui restait chercha autour de lui un refuge, et, traînant après lui la jambe de son frère, il alla se fourrer dans un nid, qu'il eut le bonheur de rencontrer sur ses pas.

« Peu de temps après, il entendit le lion rugir de colère et plusieurs fois passer près du trou dans lequel il s'était réfugié.

« Enfin, le jour se fit et le lion s'éloigna.

« Au moment où se malheureux sortait du nid, il se trouva en présence de plusieurs cavaliers du bey, qui étaient sur ses traces. Un d'eux le mit en croupe et il fut ramené à Constantine, où on l'enferma de nouveau.

« Le bey ne voulant pas croire à l'événement raconté par son serviteur, donna vie et cet homme et le fit venir devant lui, toujours avec la jambe de son frère. Montré au reprise lion de cruauté, Ahmed-Bey, en le voyant, ordonna que l'entrave fût brisée et lui fit grâce de la vie. »

Ne soyons pas plus incrédules qu'Ahmed-Bey, qui s'y cantonnait.

Je ne veux pas terminer cet article sans citer l'un des passages où M. Gérard raconte les combats qu'il eut à soutenir contre des lions. Je choisirai celui qui se rapporte à une chasse de nuit nombre. On me pardonnera d'en abréger les détails les moins essentiels.

« C'était au mois de février 1841. J'avais eu l'honneur de recevoir, depuis quelques mois, un bel et bon fusil des mains de S. A. R. malheureusement le duc d'Aumale. J'en eus à bien souvenue bon, et il me tarda de tirer le troisième avec cette arme, désirées depuis par treize voisinages.

« Sur des renseignements qui me furent donnés contre un grand vieux lion, qui rôdait chez à ses voisins dans les environs du camp de Bivouac, je fis venir des arabes de Guelma et quittai bientôt le 3e février.

« Le 27, à cinq heures du soir, j'arrivai à un douar des Ouled-Bou-Arid, situé à une demi-lieue du camp et au bois, on ne dira ces voisinages, avait dû domicile dans le Zebel-Krammega depuis plus de trente ans.

« J'appris en arrivant que, tous les soirs, au coucher du soleil, le lion ramenait en quittant son repaire, et qu'à la nuit il descendait dans la plaine, toujours rugissant.

« La rencontre me paraît presque infaillible : aussi m'eus-je pressé de charger les deux fusils que j'avais. A peine avais-je terminé cette opération que j'entendis le lion rugissant dans la montagne.

« Mon bâton n'offrait de m'accompagner jusqu'au gué que le lion devait franchir en quittant la montagne : je lui donnai mon second fusil et nous partîmes à l'instant même à ce pas se voir à deux pas. Après avoir marché un quart d'heure environ à travers bois, nous arrivâmes sur le bord d'un ruisseau qui coule au pied de Zebel-Krammega.

« Mon guide, très-bon pour les renseignements qui se rapportaient, me dit : Le gué est là. Je cherchai à reconnaître la position ; tout autour de moi, était noir : je ne voyais même pas mon Arabe qui me touchait. Ne pouvant distinguer par les yeux, je me mis à descendre jusqu'au ruisseau pour rencontrer, en tâtant avec la main, quelque trou de chevreau ou de troupeau. C'était bien un gué très encaissé et situé en abords étaient difficiles.

Ayant trouvé une pierre qui pouvait me servir de siége, tout à fait au bord du ruisseau et un peu en dehors du gué, je remarquai mon guide qui ne connaissait pas mieux... Nous sûmes ne rendre un mot seul, il se blotti derrière moi, tout de bonshommes, à une circonstance de pas de mal...

« Le lion rugissait toujours et se rapprochait doucement. Ayant tenu mes yeux fermés pendant quelques minutes, je fus par voir, au loin devant, qu'à mes pieds était un talus vertical, créé sans doute par un débordement du ruisseau qui coulait à plusieurs mètres plus bas ; à ma gauche et au bout du cours de mon fusil, se trouvait le gué ; mon plan fut aussitôt arrêté. Il m'était possible de voir le lion dans le lit du ruisseau, je devais le tirer de là : le talus pouvant me mettre à l'abri avec terrible, je me plaçai en embuscade.

« Il pouvait être neuf heures quand un engrisement se fit entendre à cent mètres au delà du ruisseau. Faroud mon lion, et le cœur sur le genou, la crosse à l'épaule, je vous dans sur l'eau, que je distinguais par moment, j'attendis.

« Le temps commençait à me paraître long, quand, de la rive opposée du ruisseau s'élança en face de moi, s'échappa un soupir long, guttural, qui avait quelque chose du râle d'un homme à l'agonie. Je levai les yeux dans la direction de ce son étrange, et j'aperçus, lorsque sur moi comme deux charbons ardents, les yeux du lion. La fixité de ce regard, qui prêtait une clarté brûlante, m'éclairait presque de lui, pas même la tête à laquelle il était attaché, tit refuser vers mon corps tout ce que j'ai de sang dans les veines. Une minute avant je prétendais de froid : maintenant la sueur ruisselait sur mon front....

« Je vous ai dit que j'avais déjà tué deux lions. Le plus petit jaugé cinq cents livres. Eh bien, d'un coup de fusil, arrêté un cheval au galop. Cheval et cavalier étaient restés sur place. Depuis ce temps, je ressentais suffisamment leurs moyens pour savoir à quoi m'en tenir.

« Je visai au front mon poignard du fourreau et de la plante des deux pieds à terre, à portée de main droite, car si un lion commencement à descendre vers le ruisseau. Je fis mentalement mes adieux et la promesse de bien mourir à ceux qui me sont chers, et lorsque mon doigt chercha doucement la détente, j'eus même cinq que le lion qui allait se mettre à l'eau.

« J'entendis un premier pas dans le ruisseau, qui courait rapide et bruyant, puis... plus rien. Seulement j'entendis Marchand vers nous ! Voilà ce que je me demandais en cherchant à percer le voile noir qui enveloppait tout autour de moi, lorsqu'il me sembla entendre le lion, le tout près, à mon gauche, le bout de son gué dans le lieu. Il tâtait, en effet, sur du ruisseau et montait doucement sur la rampe du gué, lorsque le mouvement que je venais de faire le fit s'arrêter.

« Il était à quatre ou cinq pas de moi et pouvait arriver d'un bond. Il est inutile de chercher le garder lorsque on ne voit pas se ranger de son fusil. Je tenais un paper, la tête haute et les yeux ouverts ; — au coup de feu, je vis un mouvement sur moi, sans forme aucune et à tous crins. Un engrisement épouvantable ébranla l'air ; le lion était bien et roulait.

« Au premier cri de douleur succédèrent les plaintes sourdes, mensongères. Jeune un lamenti se débattre dans le lit, sur le bord du ruisseau, puis il se tut. Le rugir : mort, au bout de moins bien d'état de se tirer de là pendant au donne avec mon guide, qui, ayant tout entendu, était persuadé que le lion était à nous.....

« A la pointe du jour, nous arrivâmes au gué ; point de lion ! — un os gros comme le doigt, que nous trouvâmes au milieu du sang que l'on était avait pris en abondance, nous fit juger qu'il avait une égale cause. Une entre-mesure avait été coupée par la mâchoire du lion entre le talus du gué. A un demi-mètre de l'endroit où j'étais assis. »

J'arrête ici cette citation, en engageant mes lecteurs à lire dans l'ouvrage la suite du récit. Ils y verront comment le lion, si grièvement blessé, après avoir mis en fuite plus d'une fois les soixante Arabes qui vinrent se poindre à M. Gérard pour l'achever, et dont les coups de feu, tirés de loin, furent inutiles, ne tombait point définitivement qu'à la seconde balle que lui envoya, à dix pas de distance, notre intrépide chasseur.

J'ai donné, je crois, une idée suffisante du style élevant et parfois poétique de l'auteur, sans que de l'odeur emanant mêmes dramatique qui s'attache à l'ensemble de l'ouvrage. L'espace me manque pour parler des autres chasses, dont il traite avec un tact et connaissance. C'est d'ailleurs dans le livre lui-même qu'il faut chercher les préceptes qui nous font suivre tout homme qui veut s'occuper sérieusement en Algérie de la poursuite des lois à fauves, des lois fauves et même du simple gibier. Je recommande surtout les conseils expérimentés que donne M. Gérard sur la conduite digne et mesurée qu'il faut tenir envers les Arabes, pour leur inspirer le respect, la considération et même la crainte, sans lesquels tout chrétien qui veut vivre isolément au milieu d'eux, s'exposerait à une mort certaine. Sous ce point de vue, la *Chasse au lion* mérite d'être lu ; l'un attentif lecture particulière, et l'on reconnaîtra bientôt que Thomme qui fit cette pensée d'entre quelques exactitudes que le courage, la patience et l'adresse.

Houmann.

Nécrologie.

Le corps de l'artillerie vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. le général de brigade Bon, ouvrier de il mars dernier à Ayant (Loir), à l'âge de cinquante-sept

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er juin, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondants ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Un adjudant sous-officier d'un régiment d'infanterie de ligne en garnison dans Paris même, doit subir un permutant dans un corps d'infanterie.

— Le 12e régiment d'artillerie demande un premier piston noir pour occuper l'emploi de brigadier-trompette. Outre la paie, il lui sera alloué une gratification dite à son grade d'ancienneté. S'adresser au conseil d'administration, à Bourges.

— La formation de la garde impériale nous procure l'occasion d'obliger à M. les officiers de toutes armes qui doivent un futur partie l'uniforme maison Dorvin et Deruyte, tailleurs, rue du Helder, n° 21, à Paris, dont la spécialité est reconnue supérieure depuis nombre d'années pour la confection de ces habits militaires.

— Le sieur Daniel Jeanty, garçon militaire, condamné à Paris, rue des Petits-Champs, n° 7, invite un compagnon de maître-couturier dans un régiment. Il peut justifier des hautes recommandations pour la position de son emploi, et il est porteur de certificats qui attestent sa moralité.

— MM. A. SEURRIER et D. SCHWEITZER, 14, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des draps feutrés de toutes les nuances pour schabraques et porte-manteaux.

Ces draps, d'une qualité supérieure, de drap au tissu, cèdent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une schabraque ordinaire n'a pas besoin de doublure, le frottement du sabre ne l'use pas, et il y a parfaite assimilation entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On enverra des échantillons.

— Tambr, sailleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillements et coiffures, se recommande particulièrement à MM. les officiers de tous grades et, de toutes armes.

Cet établissement, qui date de 1815, a mérité par la finesse de ses étoffes et le goût qui préside à la confection. Ses ateliers sont assez importants pour pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 5 0/0 au comptant.

— La Fête Aubrd, pour faire couper les pantes, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 199. — Fr. le bâton.

A MESSIEURS LES OFFICIERS.

Le 26 janvier dernier, une note publiée au *Moniteur de l'Armée*, nous extrêmement bienveillante et flatteuse pour M. Hélouis, fabricant breveté, 7, rue Meslay, à Paris, nous signalait l'existence de nouveaux ateliers où, de toutes formes qu'ils puissent être, et quelle que soit la complication de leurs différentes parties, on exécute avec une perfection et une rapidité vraiment extraordinaires, tous les travaux de broderie, de passementerie, de tissage, etc., qui entrent dans la confection des uniformes militaires.

Devoir agréable et flatteur à remplir que celui de signaler à nos lecteurs, officiers de toute arme, un nouveau procédé qui leur offre, avec économie de temps et d'argent, la possibilité d'une découverte entièrement utile dont il est fautif, voilà, depuis six mois seulement qu'il est fait l'application à Paris «or une grande échelle, les dirigeants et les encouragements des premiers personnages de l'État: princes, ministres, maréchaux, amiraux, cardinaux, sénateurs, des ambassadeurs étrangers, des généraux de division, 27 généraux de brigade, 86 chefs de corps et plus de 300 officiers de toutes armes! Voilà un honneur de leur confiance, et les éloges qu'il a reçus de tous ne sont pas équivoques.

Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés, nous citerons ceux-ci:

« Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a fait exécuter par M. Hélouis, pour le service de passementeries : ceintures, plaints, dragonnes, équipement complet de cheval, etc.

« Le prince de la Moskowa a parfaitement réussi, tous ces objets sont magnifiques et d'un éclat qui ne laisse absolument rien à désirer. C'est évidemment une précieuse découverte.

« Paris, le 5 février 1854. » LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

Son Excellence M. le maréchal Magnan s'exprime dans les mêmes termes.

M. le général de division Korte, estimateur, rend justice aux opérations obtenues par M. Hélouis, s'exprime ainsi : « J'ai confié à M. Hélouis toutes les passementeries de mes uniformes, « épaulettes, dragonnes, tapis, filets, schabraques de mon harnachement; j'ai le même surplus qu'enchanté d'un procédé au moyen duquel toutes mes passementeries m'ont été rendues « plus fraîches et plus brillantes qu'à leur sortie des mains de l'ouvrier. Je rends pareillement justice au talent et à l'honnêteté de M. Hélouis.

« Paris, ce 31 mars 1854. » *Le général de division* KORTE.

Après cela, ce que l'on ajouterait n'est superflu, et le prix de mise neuf, donne et argenture :

Épaulettes de maréchal de France,	70 fr.	»	Fourragères de chef, cordon cannetille,	50	»
— de général de division,	60	»	— (or mat, cordon filé (or clair),	35	»
— de général de brigade,	40	»	— (or clair),	30	»
— de colonel,	45	»	Glands de ceinture de général,	40	»
— de lieutenant-colonel,	40	»	— d'officier d'état-major,	30	»
— de commandant,	30	»	Dragonne avec cordon cannetille (or mat),	13	»
— de capitaine (or mat),	25	»	— — (or clair),	10	»
— — (or clair),	36	»	— sans cordon (or mat),	6	50
— de lieutenant (or mat),	20	»	— — (or clair),	5	50
— — (or clair),	25	»	Ceinturon de fer, *entièrement remonté à neuf*, plaque,		
Aiguillettes cordon cannetille (or mat),	25	»	boucles, crochets, agrafes comprise, re-		
— — (or clair),	30	»	mis à neuf et redorés,	20	»

Sans plaque, etc.,	17	50
Ceinturon argenté,	18	»
Sans plaque, etc.,	15	»
Boutons de basane-cuir,	1	50

La mise à neuf des épaulettes blanches reçoit une franche de moins que celle d'or, quel que soit le grade.

Les vieux galons remis à neuf, dorés et argentés, et posés selon leur largeur.

Toutes les passementeries non remontées à neuf : ce travail est compris dans les prix ci-dessus.

OBSERVATIONS. — Tous les corps d'épaulettes déchirés ou rompus sont remplacés *par des corps neufs* sans augmentation de prix. — Les torsades ou franges écrasées sont rendues à leur forme primitive. — Les glands de cannetille sont remplacés par de nouveaux. — *Le mat* et *le brillant* à volonté. — Les dessins sont exécutés d'après nature. — Les épaulettes à grains d'orge sont remises à neuf et retirées à neuf

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 30 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 21 mai 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Par décret du 13 mai 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

Officier.

M. Cavayé, chef d'escadrons au 9e de cuirassiers.

Chevalier.

M. Poirot, lieutenant au 9e de cuirassiers.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 14 mai 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

Mle Chevalier, cendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.

Fouil, maréchal-des-logis à la comp. de l'Ariége.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, M. de Roquemoulet, lieutenant au 1er de dragons, a été nommé capitaine instructeur du même corps, en remplacement de M. Riboud, nommé chef d'escadrons.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A quatre emplois de capitaine adjudant-major.

6e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. de Pont, lieutenant au rég., en remplacement de M. Barbault de la Motte, passé au commandement d'un escadron.

2e régiment de lanciers.

Choix (hors tours), M. Baucherel, lieutenant au rég., en remplacement de M. de Lesuan, passé au commandement d'un escadron.

2e régiment de chasseurs.

Choix (hors tours), M. d'Orival de Fontenelay, lieutenant au rég., au remplacement de M. de Salignac-Fénelon, passé au commandement d'un escadron.

3e régiment de hussards.

Choix (hors tours), M. de Gantès, lieutenant au rég., en remplacement de M. Garnier, passé au commandement d'un escadron.

A deux emplois de capitaine d'habillement.

2e régiment de carabiniers.

Choix (hors tours), M. Girod-Genet, lieutenant au rég., en remplacement de M. Damiens, passé au commandement d'un escadron.

3e régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Wachenheim, lieutenant au rég., en remplacement de M. Lamar'hac, passé aux fonctions de capitaine adjudant-major.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de capitaine-trésorier,

3e régiment de lanciers.

Choix (hors tours), M. Dubois-berranger, lieutenant au rég., en remplacement de M. Servais, passé au commandement d'un escadron.

A deux emplois de lieutenant,

2e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Gombault de Basac, sous-lieutenant au rég., en remplacement de M. Dubois-berranger, nommé capitaine-trésorier.

6e régiment de chasseurs.

Ancienneté (3e tour), M. Guillon, sous-lieutenant au rég., en remplacement de M. Stabile, nommé capitaine d'habillement.

A un emploi de sous-lieutenant,

3e régiment de lanciers.

(3e tour), M. Blouet, maréchal-des-logis chef au rég., en remplacement de M. Gombault de Basac, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à cent soixante et onze emplois de cavalerie vacans par suite d'organisation dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

1er dragons.—Ancienneté, M. Duriî, lieutenant au rég.
2e lanciers.—Anc., M. Richardin, lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Choix, M. Chomereau de Saint-André, lieut. au rég.
3e hussards.—Anc., M. d'Hennin, lieut. au rég.
11e dragons.—Anc., M. Bernier, lieut. au rég.
3e cuirassiers.—Choix, M. André, lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Anc., M. Vaillermet, lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Anc., M. Poirot, lieut. au rég.
4e cuirassiers.—Choix, M. Ardouin, lieut. au rég.
7e lanciers—Anc., M. Fraichines, lieut. au rég.
5e cuirassiers.—Anc., M. Robert d'Hubsugues, lieut. au rég.
5e cuirassiers.—Choix, M. Vogelweith, lieut. au rég.
3e hussards.—Anc., M. Varin, lieut. au rég.
3e hussards.—Anc., M. Napoloi, lieut. au rég.
3e dragons.—Choix, M. Rougerai, lieut. au 2e chas. d'Afriq.
1er lanciers.—Anc., M. Damois, lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Anc., M. Cramoisy, lieut. au rég.
11e chasseurs.—Choix, M. Robillot, lieut. au 2e spahis.
9e dragons.—Anc., M. Marchand, lieut. au 6e chasseurs.
3e hussards.—Anc., M. Gérardin, lieut. au rég.
1er dragons.—Choix, M. Van Brederbeck de Chatreuil'rand, lieut. au rég.
1er dragons.—Anc., M. Démaria, lieut. au rég.
1er lanciers.—Anc., M. Lecourey, dit Dubuisset, lieut. au rég.
3e dragons.— Choix, M. Bayer, lieut. au rég.
3e lanciers.—Anc., M. Lefebure, lieut. au rég.
7e lanciers.—Anc., M. Echaef, lieut. au rég.
3e dragons.—Choix, M. Lachor, lieut. au 1er carabiniers.
3e cuirassiers.—Anc., M. Naudot, lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Anc., M. Goudiar, lieut. au 1er carabiniers.
6e dragons.—Anc., M. Langlois, lieut. au rég.
1er hussards.—Anc., M. de La Mousseye, lieut. au rég.
5e hussards.—Anc., M. Chardigny, lieut. au rég.
7e dragons.—Choix, M. Jouve de Guibert, lieut. au 7e rég.
7e lanciers.—Anc., M. Adam, lieut. au rég.
4e dragons.—Anc., M. de Langeai, lieut. au rég.
9e dragons.—Choix, M. Codieu, lieut. au rég.
1er dragons.—Anc., M. Lorrain, lieut. au 4e dragons.
15e dragons.—Anc., M. Vallatte, lieut. au rég.
9e dragons.—Choix, M. Sémont, lieut. au 10e cuirassiers.
8e dragons.—Anc., M. Lefort, lieut. au rég.
6e lanciers.—Anc., M. Montaud, lieut. au rég.
11e dragons.—Choix, M. Guiet, lieut. au rég.
3e lanciers.—Anc., M. Bonnet, lieut. au rég.
10e dragons.—Anc., M. Robert, lieut. au rég.
12e dragons.—Choix, M. Regnault, lieut. au 3e spahis.
7e lanciers.—Anc., M. de Comfit-Grenier, lieut. au rég.
8e hussards.—Anc., M. Gasconin de Richebourg, lieut. au 3e cuirassiers.
1er lanciers.—Choix, M. Godefroi, lieut. au 3e lanciers.
2e chas. d'Af.—Anc., M. Fourest, lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Daniel, lieut. au rég.
2e lanciers.—Choix, M. Rebeuil, lieut. au rég.
8e chasseurs.—Anc., M. Grimm, lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Chaufour, lieut. au rég.
5e lanciers.—Choix, M. Vallet, lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Lebrun, lieut. au rég.
8e chasseurs.—Anc., M. Joly, lieut. au rég.
6e lanciers.—Choix, M. Jouve, lieut. au rég.
11e dragons.—Anc., M. Saint, lieut. au rég.
3e dragons.—Anc., M. Chastaing, lieut. au rég.
6e lanciers.—Choix, M. Berthier, lieut. au 7e lanciers.
10e cuirassiers.—Anc., M. Scharff, lieut. au rég.
1er chas. d'Af.—Anc., M. de Bréchamps, lieut. au 3e de chass. d'Af.
8e lanciers.—Choix, M. Lambert, lieut. au rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Gaume, lieut. au rég.
6e hussards.—Anc., M. Oreille, lieut. au rég.
9e lanciers.—Choix, M. Bernard, lieut. au rég.
7e lanciers.—Anc., M. Godet, lieut. au rég.
7e cuirassiers.—Anc., M. Enaux, lieut. au rég.
8e lanciers.—Choix, M. Fobequin, lieut. au 2e chass. d'Af.
8e cuirassiers.—Anc., M. Marande, lieut. au rég.
10e dragons.—Anc., M. Clémences, lieut. au rég.
5e chasseurs.—Choix, M. Lepeinc, lieut. au rég.
10e dragons.—Anc., M. Rollin, lieut. au rég.
1er chas. d'Af.—Anc., M. Renaud, lieut. au 3e de chass. d'Af.
2e chasseurs.—Choix, M. de Courchant de Sabion, lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Anc., M. Adenet, lieut. au rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Rigonaud, lieut. au rég.
7e dragons.—Choix, M. Jequin, lieut. au 3e chass. d'Af.
8e hussards.—Anc., M. de Louvencourt, lieut. au rég.
3e chas. d'Af.—Anc., M. Compagnon, lieut. au rég.
3e chasseurs.— Choix, M. Christin, lieut. au 1er chass. d'Af.
12e chasseurs.—Anc., M. Delleux, lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. Wauthier, lieut. au 5e hussards.
1er dragons.—Choix, M. Courtois, lieut. au 7e hussards.
2e hussards.—Anc., M. Chaverol, lieut. au rég.
6e hussards.—Anc., M. Bourdillon, lieut. au rég.
9e chasseurs.—Choix, M. Haignard, lieut. au 6e chass. d'Af.
5e chasseurs.—Anc., M. de Peyronnet, lieut. au rég.
8e dragons.—Anc., M. Frémiet, lieut. au rég.
9e chasseurs.—Choix, M. de Labrousse, lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Anc., M. Cauchois, lieut. au rég.
8e cuirassiers.—Anc., M. Lavisarde, lieut. au rég.
10e chasseurs.—Choix, M. Sautot, lieut. au rég.
8e cuirassiers.—Anc., M. de Laporte, lieut. au rég.
2e chasseurs.—Anc., M. Guérin, lieut. au rég.
10e chasseurs.—Choix, M. Lepage, lieut. au 1er spahis.
2e hussards.—Anc., M. Bailly, lieut. au rég.
6e lanciers.—Anc., M. Prat, lieut. au rég.
10e chasseurs.—Non-actiy., M. Goutier, capit. en non-activ.
1er lanciers.—Anc., M. Chassagne, lieut. au 3e lanciers.
9e dragons.—Anc., M. Crenie, lieut. au rég.
1er chasseurs.—Choix, M. Lagueyre, lieut. au rég.
4e chasseurs.—Anc., M. Lefèvre, lieut. au rég.
7e dragons.—Anc., M. Bignon, lieut. au 6e dragons.
1er hussards.—Choix, M. Donnat, lieut. au rég.
2e cuirassiers.—Anc., M. Lefèvre, lieut. au rég.
2e dragons.—Anc., M. Lepicque, lieut. au 4e dragons.
7e dragons.—Choix, M. Perrier, lieut. au 2e spahis.
8e cuirassiers.—Anc., M. Delattre, lieut. au rég.
1er carabiniers.—Anc., M. Desfontaines d'Aincourt, lieut. au rég.
4e de hussards.—Choix, M. de Berthoin, lieut. au rég.
3e de hussards.—Anc., M. Jacquin, lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Anc., M. Bourbé, lieut. au rég.
7e hussards.—Choix, M. Gauvreau, dit Dijon, lieut. au rég.
2e hussards.—Anc., M. de Jaybert, lieut. au rég.
1er de chasseurs.—Anc., M. Lefèvre, lieut. au rég.
7e hussards.—Choix, M. Pottier, lieut. au rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Lemeilleur Dupleissis, lieut. au rég
8e lanciers.—Anc., M. Huck, lieut. au rég.
2e hussards.—Choix, M. Matoyphi, lieut. au rég.
2e cuirassiers.—M. Hoffiner, lieut. au 2e cuirassiers.
1er lanciers.—Anc., M. Remy, lieut. au rég.
4e cuirassiers.—Choix, M. Hécot, lieut. au rég.
7e chasseurs.—Anc., M. Goujon, lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. de Sonis, lieut. au 5e hussards.
6e cuirassiers.—Choix, M. Benoît, lieut. au rég.
7e chasseurs.—Anc., M. Dumez, lieut. au rég.
4e hussards.—Anc., M. Alizart, lieut. au 6e hussards.
6e cuirassiers.—Choix, M. Brochard, lieut. au rég.
1e hussards.—Anc., M. Echevin, lieut. au rég.
6e cuirassiers. — Anc., M. Coquebert de Montbret, lieut. au rég.
7e cuirassiers.—Choix, M. Delandes, lieut. au rég.
8e cuirassiers.—Anc., M. Baillaud, lieut. au rég.
2e carabiniers.—Anc., M. Aubry Saurey, lieut. au rég.
7e cuirassiers.—Choix, M. Vernier, lieut. au rég.
2e carabiniers.—Anc., M. Régnier, lieut. au rég.
8e cuirassiers. — Anc., M. Le Dubeys de Tourville, lieut. au rég.
6e dragons.—Choix, M. Coutal, lieut. au rég.
9e chasseurs.—Anc., M. Gagneçin, lieut. au rég.
4e cuirassiers.—Anc., M. Garnier, lieut. au rég.
6e lanciers.—Choix, M. Marchant, lieut. au 3e lanciers.
7e chasseurs.—Anc., M. de Pilton de Boberel, lieut. au rég.
1er hussards.—Anc., M. Cabua, lieut. au rég.
1er chasseurs.—Choix, M. Beaurenaut, lieut. au 2e spahis.
6e chas. d'Af.—Anc., M. Beaulieu, lieut. au 3e chass. d'Af.

Rég. des guides.—Anc., M. Daviller, lieut. au rég.
1er chasseurs.—Choix, M. Petit, lieut. au 2e de hussards.
4e cuirassiers.—Anc., M. Picard, lieut. au rég.

Digitized by Google

33e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Guilhem, capitaine adjudant-major au 58e de ligne, en remp. de M. Duportal-Dugoumeux, promu lieutenant-colonel.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Anciennetés. M. Ferraud, capitaine au 17e de ligne, en remp. de M. de Bigault du Granclrut, nommé lieutenant-colonel.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Revilin, capitaine adjudant-major au 41e de ligne, en remp. de M. Cros, mis en non-activité.

12e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté. M. Farat, capitaine au 8e de ligne, en remp. de M. David, promu lieutenant-colonel.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix. M. Filhol de Camas, capitaine au 2e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Mermet, nommé lieutenant-colonel.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix. M. Kleber, capitaine adjudant-major au 4e de ligne, en remp. de M. Lacroix, mis en non-activité.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Choix. M. Dulyon de Rochefort, capitaine adjudant-major au 17e de ligne, en remp. de M. Hac, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 13 mai 1854, ont été nommés au grade de lieutenant-colonel, les deux chefs d'escadrons de CAVALERIE ci-après, savoir :

6e régiment de cuirassiers.

M. Trelin de Benille, chef d'escadrons en activité hors cadres, employé dans le service des remontes, en remp. de M. Corbière, mis en non-activité.

M. de Lebriaut, chef d'escadrons au 3e de cuirassiers, en remp. de M. Trelin de Benille, placé en activité hors cadres pour continuer à être employé dans le service des remontes.

Par décret impérial du 17 mai 1854, ont été promus dans l'ARTILLERIE :

Au grade de garde de 1re classe, les deux gardes de 2e classe ci-après :

Anciennetés (1er tour). M. Fringuenel, employé à Bitay (directeur de la Rochelle), en remp. de M. Bos, retraité.

Choix (2e tour). M. Lemaire, employé à Vincennes (direction de Paris), en remp. de M. Monié, retraité.

Au grade de garde de 2e classe, les quatre sous-officiers ci-après :

M. Gostal, adjudant sous-officier au 17e d'artillerie—à cheval, en remp. de M. Lasnet, retraité.

M. Loubel, adjudant sous-officier au 9e d'artillerie—monté, en remp. de M. Deloge, décédé.

M. Boncière, marechal-des-logis-chef au 1er d'artillerie—à pied, en remp. de M. Philiponel, passé garde de 1re classe.

M. Lambert, maréchal-des-logis-chef au 11e d'artillerie—monté, en remp. de M. Lemaire, passé garde de 1re classe.

Au grade de sous-chef ouvrier d'état dans les forges de l'Est, à Besançon.

M. Wery, ouvrier d'état à la fonderie de l'Ouest, à Rennes, en remp. de M. Charlochay, admis à la retraite.

Au grade d'ouvrier d'état.

M. Bandwerck, rengeur au 6e d'artillerie—pontonniers, en remp. de M. Wery, passé sous-chef.

Par ordre impérial du 10 mai 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

52e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fonfrède, chef de bataillon au 61e de ligne, en remp. de M. Adam, envoyé en mission et mis hors cadres.

A un emploi de chef de bataillon.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité. M. Alix-Desgranges, chef de bataillon d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Fonfrede, nommé lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 20 mai 1854, ont été nommés à deux emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe :

Humbert, élève diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort, par suite d'organisation.

M. Hure, élève diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort, en remp. de M. Poulios, démissionnaire.

Par décision ministérielle du 13 mai 1854, les huit lieutenants de 2e classe des escadrons du train des équipages militaires dont les noms suivent, ont été désignés pour passer à la 1re classe de leur grade, savoir :

MM. Sombeille, du 3e escadron.	— Ancienneté,	30 avril 1852.
Parisinet, du 4e escadron,	—	21 déc. 1852.
Lose, du 2e escadron,	—	id.
Dusen, du 1er escadron,	—	id.
Pouquerne, du 1er escadron,	—	id.
Charles, du 1er escadron,	—	id.
Ory, du 3e escadron,	—	id.
Lanson, du 5e escadron,	—	id.

Le général de brigade Feray, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie de réserve de l'armée de Paris, est désigné pour prendre le commandement d'une brigade composée des 1er et 4e régiments de hussards, et destinée à faire partie de la division de cavalerie de l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Bolsinet, chef d'escadron employé à l'état-major de l'armée de Paris et à la 1re division militaire, est maintenu pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, commandant la garde impériale.

Durand de Villers, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Canrobert, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, commandant la garde impériale.

Chantan de Verely, chef d'escadron employé à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la garde impériale.

Baligand, capitaine de 2e classe employé à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 8e division militaire, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Marin du Carrouge, commandant la 7e division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le capitaine Durut, qui reçu une autre destination.

De Raschop, capitaine au 1er de dragons, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Mézières, en remplacement de M. de Beaumont, admis à la retraite.

Tauchon, capitaine secrétaire-archiviste de la division de Constantine, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Constantine, en remplacement de M. Berbert, admis à la retraite.

Canon, capitaine au 15e de ligne, est nommé au commandement de 3e classe du Mont-Saint-Michel, en remplacement de M. Bailly, admis à la retraite.

Michiel, lieutenant au 4e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Berrzer, commandant la subdivision des Ardennes, à Mézières.

Pebray, capitaine adjudant-major au 2e léger, est nommé à un emploi de son grade au Pyrénée impérial militaire, en remplacement de M. Santthijer, promu major.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Drouot, capitaine au 23e de ligne, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Bourdet, passé au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

M. Vigé, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de capitaine-major du 1er de ces bataillon, en remplacement de M. Godine, promu major.

M. Astier, capitaine du 2e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de capitaine-major de 2e de ces bataillon, en remplacement de M. Guerrech, passé dans la garde impériale.

M. Mathieu capitaine au 21e léger, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Dubuse, passé dans le 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

M. Marty, capitaine au 3e de ligne, est nommé à l'emploi de trésorier dudit corps, en remplacement de M. Bricard, promu major de M. Brieu, passé au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale.

M. Marotte, sous-lieutenant au 14e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de faisant fonctions d'officier d'habillement au 6e de ces bataillons, en remplacement de M. Pares, passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale.

M. Dechaux, sous-lieutenant au 4e léger, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Rest, qui permute avec lui.

M. Denard, capitaine au 1er léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Debray, passé au Pyrénée impérial militaire.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Follie, capitaine en 2e désigné pour le 1er du génie, restera employé à Dunkerque.

Dupont, capitaine en 2e à Dunkerque, sera employé au 1er régiment.

Noël, capitaine en 2e au 2e régiment, passera à l'état-major pour être employé aux fleu d'Hyeres.

Fiecan, capitaine en 2e aux Rousses, sera employé au 3e régiment.

Brisse, capitaine en 2e à Strasbourg, désigné pour le 3e régiment, passera au 1er.

Couturat, capitaine en 2e à Besançon, désigné pour l'Algérie, passera aux Rousses.

Lambier, capitaine en 2e aux îles d'Hyères, passera en Algérie.

Pavillon, capitaine de 2e classe à l'état-major à Tournoux, passe à Bayonne.

Hélie, capitaine de 2e classe à l'état-major à Tournoux, désigné pour Bayonne, reste à Tournoux.

Dorent, garde de 1re classe à Mézières, désigné pour Saint-Venant, passe à Laon.

Malbaux, garde de 1re classe à La Rochelle, passe à Saint-Venant.

Prévost, garde de 2e classe du génie, employé à Châlons-sur-Marne, a été désigné pour être employé temporairement à Boulogne-sur-Mer.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 17 mai, M. le capitaine Laverny, du 73e de li, a été nommé adjoint du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire, séant à Lyon.

Par décision du 30 mai 1854, le sieur Magnet, sergent au 71e de ligne, a été nommé commis-greffier près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Hirard, médecin-major de 1re classe au 12e de chasseurs, passe au 7e de dragons.

Bérard, médecin-major de 2e classe au 7e de dragons, passe au 12e de chasseurs.

Cavarroz, médecin aide-major de 1re classe au 72e de chasseurs, passe au 7e de dragons.

Boileau, médecin aide-major de 2e classe au 7e de dragons, passe au 12e de chasseurs.

Edme, dit Maurice, médecin major de 2e classe au 4e léger, passe au 71e de ligne.

Les médecins aides-majors de 1re classe nommés à ce grade le 3 mai, et dénommés ci-après, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Wendel, passe de l'hôp. de Cambrai au 14e léger.

Courbouleix, passe de la division d'Alger au 66e de ligne.

Teulet, passe de la div. d'Oran au 4e de ligne.

Brun, passe de la div. de Constantine au 3e bat. d'infanterie légère d'Afrique.

Bruny, passe de l'hôp. de Bayonne au 21e de ligne.

Eychenne, passe de la div. d'Alger au 3e de ligne.

Boisin, passe de la div. d'Alger au 3e de chasseurs d'Afrique.

Poppleton, passe de la div. de Constantine au 6e de ligne.

Cocud, passe de l'armée d'Orient au 7e de ligne.

Bruns, passe de la div. d'Alger au 14e de ligne.

Guipau, passe de la div. d'Oran au 4e de chasseurs d'Afrique.

Portion, passe de l'armée d'Orient au 73e de ligne.

Par décision du ministre de la guerre, des dispositions ont été prises pour faire acheter en Orient les chevaux nécessaires pour atteindre la remonte des régiments de cavalerie qui font partie de l'armée expéditionnaire, et, en même temps, pour rechercher des reproducteurs susceptibles de concourir à l'amélioration de la race barbe en Algérie.

M. le lieutenant-colonel Lafont, commandant le dépôt de remonte de Guelet, qui a longtemps servi en Afrique et s'y est livré, d'une manière toute spéciale, à l'étude du cheval de race orientale, vient d'être chargé par le ministre de présider à ces opérations, tout en conservant le commandement de l'important établissement de remonte de Guelet, où sa présence a déjà été très utile et où il rendra aussitôt après l'accomplissement de la mission temporaire qui lui est confiée.

Mouvement de troupes.

Le 3e bataillon et le dépôt du 26e de ligne quittent Dijon pour se rendre à Romans. L'état-major et les 3 premiers bataillons sont toujours à l'armée d'Orient.

Le 2e bataillon et le dépôt du 27e de ligne quittent Orléans pour se rendre à Blois. L'état-major et les 2 premiers bataillons sont toujours à l'armée d'Orient.

Un article inséré au *Moniteur universel* du 27 mai annonce que les gouvernements français et anglais, dans le but de mettre un terme au scandale que cause la conduite du gouvernement grec, lequel favorise ouvertement les troubles fomentés en Epire et en Thessalie par les corps armés sortis de son territoire, ont résolu de faire occuper le Pirée par des troupes appartenant à l'armée d'Orient. M. le général Forey, commandant la 4e division de cette armée, a donc reçu l'ordre de prendre possession du Pirée ; il aura sous ses ordres un régiment de cette brigade.

La France et l'Angleterre ne déclarent pas la guerre à la Grèce ; elles veulent soustraire le gouvernement hellénique à la funeste influence à laquelle il a cédé et lui offrir une dernière chance de salut.

Affaires d'Orient.

Ainsi que nous le disions dernièrement, les nouvelles du théâtre de la guerre qui arrivent par la télégraphie privée ne méritent aucune confiance réelle ; on en a la preuve dans les bruits alarmants qui ont circulé avec une sorte d'insistance sur le sort de Silistria. Des gens sérieux n'ont pu admettre un seul instant qu'une forteresse aussi importante, qui a résisté pendant 40 jours en 1828, avec une garnison de 10,000 hommes de troupes irrégulières, à un siége conduit selon toutes les règles de l'art, renforcée maintenant par de nouveaux ouvrages et pourvue d'une garnison de 20,000 hommes de troupes choisies, tomberait au pouvoir d'un moins de huit jours d'une canonnade partielle, dirigée contre elle du bord opposé du Danube, et sans qu'on sut coup de pioche ait été donné par l'assiégeant.

Des nouvelles datées de Bolgrade le 29 mai, et venues aussi par la voie télégraphique, mais d'une source plus certaine, et que public aujourd'hui le *Moniteur universel*, annoncent que les Russes ont, en 4 jours, attaqué Silistria avec plus de 10,000 hommes de troupes irrégulières, à un siége conduit selon toutes les règles de l'art, renforcés maintenant par de nouveaux ouvrages et pourvue d'une garnison de 20,000 hommes de troupes choisies, tombera au pouvoir d'un moins de huit jours d'une canonnade partielle, dirigée contre elle du bord opposé du Danube, et sans qu'on sut coup de pioche ait été donné par l'assiégeant.

Des nouvelles datées de Bolgrade le 29 mai, et venues aussi par la voie télégraphique, mais d'une source plus certaine, et que public aujourd'hui le *Moniteur universel*, annoncent que les Russes ont, en 4 jours, attaqué Silistria avec plus de 10,000 hommes de troupes irrégulières, à un siége conduit selon toutes les règles de l'art, renforcés maintenant par de nouveaux ouvrages et pourvue d'une garnison de 20,000 hommes de troupes choisies, tombera au pouvoir d'un moins de huit jours d'une canonnade partielle, dirigée contre elle du bord opposé du Danube, et sans qu'on sut coup de pioche ait été donné par l'assiégeant.

D'autres nouvelles font connaître que Mussa-Pacha, gouverneur de la forteresse, a fait incendier en abattre toutes les constructions extérieures qui pouvaient gêner la défense ou faciliter l'agression ; que les femmes et les enfants ont été envoyés à Rassdjik, et que l'intérieur de Silistria, en construit de nouveaux ouvrages, susceptibles de prolonger la résistance, si les fortifications régulières étaient emportées par l'ennemi.

On a semblait les soldats turcs, si braves en rase campagne et que les Russes n'ont encore pu faire reculer sur aucun point, de puiser de but de cette guerre, sont redoutables, abrités derrière des retranchements. On peut donc compter sur une défense brillante et prolongée.

L'investissement de Silistria paraît avoir été fait par 22,000 hommes du corps du général Luders, venus de la Dobrutcha, et par des troupes qui ont passé le Danube aux environs d'Ostrolitza.

M. le maréchal de Saint-Arnaud, lord Raglan, les deux amiraux, ainsi que les généraux de l'armée de la guerre et le ministre anglais, se sont rendus à Varna, où ils ont été conférer avec Omer-Pacha sur les opérations à entreprendre.

D'un autre côté, le complément en hommes et en matériel de l'armée d'Orient continue à désespérer. L'Algérie et l'on presse le départ des nouvelles troupes dont l'envoi, a été rapé subit. Tout annonce donc le prochain commencement d'une troisième campagne offensive.

Le bey de Tunis envoie, de son côté, un contingent de dix mille hommes de troupes régulières à l'armée du sultan ; il se compose de quatre régiments d'infanterie à trois bataillons et huit escadrons chacun, et de deux batteries d'artillerie. Ainsi que ces troupes ont été organisées et instruites par des officiers français.

Les troupes russes qui occupent encore une partie de la petite Valachie, appuient leur gauche sur la ligne du Sereth, qui se jette dans le Danube à Galatz, en venant de la Moldavie. Les Turcs, de leur côté, ont fait remonter vers Widdin leurs forces qui étaient venues à la Kadi-Keni. Les Turcs, réunis à ceux grecs des garnisons de Widdin et de Kalafat, et au corps qui occupait la frontière serbe, ont marché sur Krajova. On peut donc avoir à craindre, de ce côté, à un mouvement offensif de quelque importance.

Le *Moniteur universel* reproduit aujourd'hui, d'après le *Journal de Constantinople*, d'intéressans détails sur les faits d'armes qui ont eu lieu dans le courant de mois d'avril, l'évacuation par les Russes des positions qu'ils occupaient devant Kalafat. On y voit que sur tous les points les Turcs ont été vainqueurs. M. Georges Meunier, officier instructeur français, employé près d'Aïm-Pacha, est particulièrement cité comme ayant contribué, par sa bravoure et son habileté, au succès obtenus par les armes ottomanes.

On attend de très bon œil les résultats de l'organisation des bachi-bouzouks (troupes irrégulières turques), qui va être confiée au général Lauzé, associé de M. le chef d'escadron Margueron. L'état d'un format des corps, dont lesquels seront placés des officiers et des sous-officiers français, aient que cela

Digitized by Google

s'est fait pour nos corps indigènes de l'armée d'Afrique, qui ont rendu de si utiles services.

Les habitans de la petite Valachie, exaspérés contre les Russes, qui les ont soumis aux plus atroces exactions, persistent aussi devoir être l'objet d'une organisation militaire, mais un point de vue sédentaire seulement. Les corps de cette nature pourraient être éminemment utiles à la défense territoriale, si le cours des événemens rapprenait l'ennemi sur leur territoire. Dans tous les cas, leur formation permettrait de réduire considérablement les forces ottomanes destinées à occuper le pays.

Les nouvelles d'Acie sont également favorables à la cause des Turcs. L'évacuation des forts occupés par les Russes sur le littoral de la mer Noire permet aux troupes de Schamyl, qui n'ont tout empêcher, de se mettre en communication avec les flottes alliées et de recevoir les secours en armes et en munitions dont elles peuvent avoir besoin. Haussmann.

Algérie.

Les dernières nouvelles du *Moniteur algérien* ont fait connaître quels heureux résultats produit, sur différens points du territoire, la politique habile et ferme qui dirige les affaires de notre colonie.

On sait que le chérif Bou-Barghla, après avoir reçu une blessure grave au combat du 7 avril, s'était réfugié chez quelques tribus réfractaires. Quelques unes s'entre elles finissent spontanément leur soumission, entraînées par le mouvement qui porte les tribus kabyles, si éminemment industrieuses, à désirer la tranquillité des routes. Les Beni-Hidjer, les Akaraïas, les Ait-lou-Hiad et les Beni-Ghobri furent de ce nombre.

Ces défections inquiétèrent les Azaguas. Bou-Barghla dut quitter l'asile qu'ils lui avaient offert et se retirer chez les Beni-Djennad, au centre des montagnes, dans un pays entouré par la mer et par les tribus soumises.

Cependant les contingens kabyles réunis à Mekla demandaient avec instance d'inspirer, par la voie des armes, le vœu du pays aux tribus qu'aucune autre considération semblait ne devoir contraindre. M. le gouverneur général crût à leur vœux et M. le capitaine Wolff reçut l'ordre de poursuivre, à l'aide de sofles forces des goums, la chérif qu'il avait si glorieusement entreprise. Le 3 mai, il fit attaque le douzième village des Azagas, et 400 maisons furent bientôt après la proie des flammes.

L'ennemi, qui avait pris position sur la rive droite de l'Oued-Isabacha, s'en trouvait mal poursuivi, et culbuté après plusieurs charges habilement conduites.

Ce brillant succès n'a coûté à nos gumiers que trois contingens que la mort d'un seul homme et cinq blessés; il a circonscrit définitivement l'insurrection sur le territoire des Beni Djennad et des Flissa-el-Bahr.

Cette réunion de milices de Kabyles qui composent le camp de Mekla, se haïssant avec enthousiasme pour le maintien de la paix sous l'imposition d'un seul officier français, est vraiment digne d'attention. Elle offre de sérieuses garanties de tranquillité pour un pays où le commerce régénéré a déjà de si grands intérêts engagés.

Sur un autre point, un coup de main exécuté avec énergie et bonheur par M. le capitaine Cerez, chef du bureau arabe de Tiaret, vient d'arrêter, des l'origine, une tentative d'agitation dans quelques tribus de la subdivision de Mascara.

Un fanatique, prenant le nom de sultan El-A'ma, avait commencé à fomenter la sédition chez les Hasainat, tribu des Harrars, dépendant du cercle de Tiaret. Rien ou peu n'y maintenait en présence d'un mouvement dirigé contre lui, dès la première nouvelle donnée par le commandant de la subdivision de Mascara, il avait pris la fuite vers l'Est.

Escorté par une trentaine de compagnons, il s'était réfugié dans le Nador, et y conçut la pensée d'attaquer le capitaine Cerez, qui revenait du Djebel Amour avec une faible escorte. Cette entreprise eût imprévue aurait peut-être réussi, et aurait pu avoir d'assez graves conséquences, si la finesse et la résolution de Mohamed-ben-Ferrag, khalifa de l'agha de Tiaret, ne l'avaient pas amené à s'assurer du nomme Bou-Aleu, homme aux allures suspectes, et qui s'était mettre en effet qu'un espion, chargé par le nouveau chérif d'observer la marche du capitaine Cerez. Ayant compris au langage de cet espion qu'il serait attaqué dans la nuit, cet officier n'hésita pas. Quoique numériquement inférieur, il marcha résolument à l'ennemi jusque dans les emplacements les plus réels du Nador, et tout secondé par Mohamed-ben-Ferrag et ses chouchs, mena la position après trois quarts d'heure de lutte. Le chérif resta entre ses mains, frappé de deux balles à la tête; cinq de son partisans avaient reçu la mort; le reste de sa bande, comptant beaucoup de blessés, s'était dispersé.

Le capitaine Cerez a repris avec son prisonnier la route de Tiaret. Le commandant du cercle s'était porté au devant de lui avec l'escadron de spahis et un goum de 60 chevaux. Au moment où ils se rencontraient sur les pentes de Sebdi-ben-Ferrag, Bou-Aleu, qui n'avait pu avoir de fin, a couvert de larges taches de sang, que fort peu de blessés.

Son cavalier non, et n'a tenu de la plus grande. Il était entouré de deux Hasainat, frères des Harrars.

Les faits prouvent d'eux-mêmes. Ils constituent les immenses progrès de notre domination sur les populations qui cachent encore jusqu'ici le bienfaits aux tentatives faites pour les y soustraire, et l'habile direction donnée aux affaires de l'Algérie.

Baudouin.

Dimanche 21 mai, le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely a passé, au Champs-de-Mars, la revue du régiment des guides, pour procéder à l'admission de ce magnifique corps de cavalerie dans la garde impériale.

Le régiment ayant été formé en carré, le général a prononcé l'allocution suivante :

« Officiers, sous-officiers, brigadiers et guides,

» Je viens vous notifier, au nom de l'Empereur, que vous faites partie de la garde impériale, créée par le décret du 1er mai, et qu'il daine de ce jour vous retirer en jouissance de tous les avantages qui se rattachent à cette haute faveur.

» Je suis heureux d'avoir à vous donner ce premier baptême, en attendant une autre consécration plus chère encore au cœur du soldat; je veux parler du baptême du feu, auquel je serais fier de me retremper à votre tête.

» Vous soldat de l'Empire, je vous apporte les traditions de cette glorieuse garde impériale que vous tâcherez d'imiter: en présence des grands exemples qu'elle vous a légués, vous comprendrez combien vont grandir vos devoirs, puisque désormais vous répondez de la personne de l'Empereur, à l'armée, à la France, à l'Europe entière. Vous justifierez enfin ce nom de guides, qui vous a été donné, et les premiers entrés dans les rangs de la garde impériale, vous dirigerez dans le sentier du devoir militaire, du dévouement, et du honneur, ceux de vos frères d'armes qui vont venir se joindre à vous.

» Et tous, d'une seule voix comme d'un seul cœur, vous répéterez avec moi ce cri qui a si souvent rendu vos pères à la victoire : *Vive l'Empereur !* »

Après ces paroles, accueillies par les cris répétés de *vive l'Empereur !* le régiment, dont la tenue était des plus brillante, a défilé sur ce une régularité parfaite.

Le 4e régiment de hussards, en garnison à Castres, a accueilli avec le plus vif enthousiasme l'ordre de former ses quatre escadrons de guerre, qui devront se rendre immédiatement en Orient.

Le régiment s'emmènes pas ses chevaux ; il recevra des chevaux indigènes en arrivant à sa destination. — « Nanmoins, a dit le colonel à ses soldats, dans une allocution chaleureuse qui les a vivement impressionnés ; des hommes de cœur et des cavaliers comme les hussards du 4e, feront voir, avec les chevaux, quels qu'ils soient, qu'on leur donnera, et dont ils sont capables quand il s'agit de prouver leur dévouement à l'Empereur et à la patrie, et du soutenir dignement la vieille réputation de leur glorieux numéro. »

Pendant deux jours de suite, la caserne du régiment est tout à coup apparue, vers le soir, resplendissante de lumière. C'étaient les hussards qui manifestaient leur joie par cette illumination spontanée.

Mémoires du colonel Combe

SUR LES CAMPAGNES DE RUSSIE EN 1812, EN SAXE EN 1813, ET EN FRANCE EN 1814 ET 1815 (1).

Ces Mémoires forment un petit volume in-12 de 320 pages ; ils ont été presque complétement reproduits en feuilletons au *Moniteur universel*, et si ces deux circonstances sont de nature à rassurer certains lecteurs, qui craignent les mémoires de longue haleine, il faut reconnaître qu'elles sont de nature à inspirer de la crainte à certains autres. Comment se persuader, en effet, qu'on puisse trouver, dans un ouvrage aux dimensions aussi restreintes, et qui doit traiter d'aussi vastes sujets, le genre d'intérêt qui s'attache aux faits de guerre les plus mémorables, aux événemens politiques de notre histoire contemporaine les plus importans, puisqu'ils ont entraîné le bouleversement de la carte de l'Europe et une agitation universelle dans la constitution des peuples qui en forment les États ?

Je dois avouer, à ma honte, que je lis rarement les longs articles de littérature du *Moniteur universel* ; non seule excuse est sans doute l'habitude où l'on est généralement de n'y chercher que les articles officiels et les documens authentiques dont ce journal, éminemment sérieux, a le monopole. J'aurais peut-être une raison personnelle, malheureusement unique, de me persuader qu'on y rencontre encore parfois autre chose d'intéressant ; mais j'aime mieux déclarer que j'ai séjourné d'un un motif tout à fait désintéressé de penser qu'il en est ainsi. On m'a remis le petit volume que M. le colonel Combe a récemment fait éditer à la librairie militaire de Dumaine, et je conviendrai de bonne grâce du tort que j'ai eu de laisser passer, en quelque sorte inaperçus, les feuilletons du grand journal qui lui a donné l'hospitalité il y a quelque mois, s'il n'en était pas résulté pour moi le plaisir d'une lecture plus suivie et plus attachante.

Les Mémoires de M. le colonel Combe contiennent des détails curieux et amusans sur sa vie de jeune homme et sur les faits de guerre auxquels il s'est trouvé mêlé. Parmi les premiers, on s'arrête avec plaisir à ceux qui concernent son séjour à l'École militaire de Fontainebleau, où il fut admis en avril 1808, et qui fut, trois mois après, transférée à Saint-Cyr. On y trouve le récit des visites que faisait l'Empereur Napoléon Ier à ces jeunes élèves, qu'il appelait ses enfans, et dans les rangs desquels il était rêté, dès qu'ils étaient admis au bataillon, de trouver d'excellens instructeurs et des officiers aptes au commandement.

L'auteur raconte, avec la facilité de style qui est un des mérites de son ouvrage, en qui se passa à une grande revue des Tuileries, passée peu de temps après la campagne de Wagram, et où figurait un bataillon de 500 élèves, arrivés à Paris dès la veille.

« A son entrée dans la cour des Tuileries, dit-il, le bataillon est placé à la gauche de l'Empereur, tournant le dos à la grande façade du palais, ayant en avant de lui la jeune garde et derrière celle-ci la vieille garde. »

Le maréchal-duc de Reggio, inspecteur-général de l'École militaire, comte de Lobau, inspecteur-général de l'artillerie, et enfin le commandant immédiat de l'élève Combe, le corps immédiat de l'école. La présence et la perfection des manœuvres exécutées pour plus d'une fois des manœuvres d'ensemble dans le jeune garde aux combattans spectateurs.

« L'Empereur, dit-il, le regardant, lorsque le bataillon exécutait la plus une subdivision, se portait dans un autre sens, et quand il avait fait quelques évolutions, il donnait ordre de faire une autre. Les premières ont été exécutées avec une précision plus d'une fois des manœuvres d'ensemble dans le jeune garde aux combattans spectateurs.

» L'Empereur, dit-il, le regardant, lorsque le bataillon exécutait la plus une subdivision, se portait dans un autre sens, et quand il avait fait quelques évolutions, il donnait ordre de faire une autre. Les premières ont été exécutées avec une précision

» Le maréchal duc de Reggio, inspecteur-général de l'École militaire, comte de Lobau, inspecteur-général de l'artillerie, et enfin le commandant immédiat de l'élève Combe, le corps immédiat de l'école. La présence et la perfection des manœuvres exécutées pour plus d'une fois des manœuvres d'ensemble dans le jeune garde aux combattans spectateurs.

» L'Empereur, dit-il, le regardant, lorsque le bataillon exécutait la plus une subdivision, se portait dans un autre sens, et quand il avait fait quelques évolutions, il donnait ordre de faire une autre. Les premières ont été exécutées avec une précision

» Le maréchal-

Les souscripteurs au MONITEUR DE L'ARMÉE *dont l'abonnement expire le 1er juin, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondants ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement en envoyant un mandat sur la Poste ou sur le Trésor, l'administration n'ayant pas de correspondant en Afrique.

Le directeur-gérant responsable : E. BATTOUYE.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un sous-lieutenant d'infanterie de ligne (promotion de février 1851) demande à permuter avec un officier de son grade, soit en France, soit en Afrique.

— Le 12e régiment d'artillerie demande un premier pinton solo pour occuper l'emploi de brigadier-trompette. Outre la solde, il lui sera alloué les appointements dus à son mérite d'artiste. S'adresser au conseil d'administration, à Bourges.

— La formation de la garde impériale nous procure l'occasion d'indiquer à MM. les officiers de toutes armes qui doivent en faire partie l'ancienne maison Harvie et Hervais, tailleurs, rue de Richelieu, n° 21, à Paris, dont la spécialité est reconnue supérieure depuis nombre d'années pour la confection de tous les genres de tout autre uniforme.

— MM. A. SCHELLER et D. SCHNEIDER, 14, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des draps feutrés de toutes les nuances pour schabraques et porte-manteaux.

Ces draps sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Ils ne craignent ni la pluie ni le froid, ne doublent, le frottement du sabre ne l'use pas, et il y a parfaite sensilitude entre l'appartenance du feutre et celle du drap.

On envoyait des échantillons.

— La Fête Aubri, pour faire couper les rentes, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le bâton.

Nouvelles publications en vente à la Librairie Militaire, Maritime et Polytechnique de J. CORRÉARD, rue Christine, 4.

GUIDE MARITIME ET STRATÉGIQUE DANS LA MER NOIRE, LA MER D'AZOF, ET SUR LE THÉATRE DE LA GUERRE EN ORIENT. Ouvrage utile aux Officiers des armées de terre et de mer, à la marine du commerce et à toutes les personnes que préoccupe la guerre d'Orient, publié par J. CORRÉARD, directeur du *Journal des Sciences militaires*. Un fort volume in-8°, avec un Atlas composé de 10 planches, contenant des cartes, plans, vues, etc., dont nous donnons ici la table générale. Prix de l'ouvrage complet : **30 fr.** — L'Atlas seul : **20 fr.** — Chaque planche, séparément : **75 c.** en noir, et coloriée : **1 fr.**

TABLE DES PLANCHES :

Planches.	Nombre des Cartes, Plans et Vues.	Planches.	Nombre des Cartes, Plans et Vues.	Planches.	Nombre des Cartes, Plans et Vues.
1 CARTE DE LA MER NOIRE ET DE LA MER D'AZOF.	1	topot en 1855, et jusqu'en 1855. — ARMÉE TURQUE. — Effectif.	1	20 BAIE DE TCHAMLIK. — BAIE DE CHEKENSKIE.	2
2 ENTRÉE DE CONSTANTINOPLE ET LES VUES DE SON PALAIS.	4	13 LIMANS DE DNIESTR ET LA BAIE JUSQU'A OTCHAKOW.	2	30 CÔTE DE CIRCASSIE, depuis Agoula jusqu'à Poti. — Rades	2
3 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis le détroit de Constantinople jusqu'au cap Emineh. — Mission.	3	14 LES ÎLES DE TENDRA ET LE LIMAN DE DNIEPR.	2	31 CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis Kastelli jusqu'au cap Carambé.	2
4 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis le cap Emineh jusqu'au cap Kaliakria.	2	15 CÔTE SEPTENTRIONALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap Tarkhan jusqu'à Kherson.	2	32 CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Carambé jusqu'au cap Sarvitch. — Ports.	2
5 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis le cap Kaliakria jusqu'à Sizeboli. — Mission.	2	16 PORT DE SEVASTOPOL. — Vues prises en 1828 et les renseignements depuis en 1855.	1	33 CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Sarvitch jusqu'au cap Kelendri.	2
6 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis Sizeboli jusqu'à Bourgas. — Mission.	2	17 CÔTE SEPTENTRIONALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap de Kherson jusqu'à Kaffa.	2	34 CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis Kelendri jusqu'au Mélek. — Ports.	2
7 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis le cap Kaliakria jusqu'au Balkan. — Mission.	2	18 CÔTE SEPTENTRIONALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap Kitchkol jusqu'au cap Takli. — Baie de Tarkli. — Embouchure.	2	35 CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Mélek jusqu'à Trébizonde. — Ports.	2
8 BAIE DE PAVNA. — BAIE DE BALLA. — ILE PERDUE.	3	19 CÔTE SEPTENTRIONALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap Takli jusqu'au cap Tchauli. — Baie de Tarkli. — Embouchure.	2	36 CÔTE DE L'ANATOLIE. — Depuis le cap Kelendri jusqu'à Trébizonde. — Tableau des distances.	1
9 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis le cap Emineh jusqu'à Rodosto. — Mission.	2	20 RETOUR DE L'EXPÉDITION DE CRIMÉE.	1	37 CÔTE DE L'ANATOLIE. — Depuis le cap Kelendri jusqu'à Trébizonde. — Tableau des distances.	1
10 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis Rodosto jusqu'à Constantinople. — Mission.	2	21 PAYS ORIENTAUX DE LA MER D'AZOF.	2	38 CARTE DE LA TURQUIE D'EUROPE. — Positions.	1
11 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis Constantinople jusqu'à Sizeboli. — Mission.	2	22 CÔTE DU LIMAN DE DNIESTR.	2	39 CARTE DE LA TURQUIE D'EUROPE. — Routes.	1
12 CÔTES DE LA ROUMÉLIE DEPUIS LE CAP PROMETHÉE D'ORESTIA, depuis Enos jusqu'à Gallipoli. — Mission.	2	23 PLANS REPRÉSENTATIFS DE LA MER D'AZOF.	2	40 CARTE DES ARMAMENTS RUSSES, MONTRANT OU SE TROUVE DEPUIS PIERRE LE GRAND JUSQU'A CE JOUR.	1
13 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis Gallipoli jusqu'à Constantinople. — Mission.	2	24 PLANS REPRÉSENTATIFS DE LA MER NOIRE.	2		
14 CÔTE DE LA ROUMÉLIE, depuis Constantinople jusqu'à Rodosto. — Mission.	2	25 CÔTE DE CIRCASSIE, depuis l'embouchure du Kouban jusqu'au cap Souroundchik. — Vues.	2		

Continue ici.

ABRÉVIATIONS DES PLANCHES.

C.	Coquilles.	G. S. C.	Gros sable et coquilles.	P. C.	Pierres et coquilles.	S. P.	Sable et pierres.
G. P.	Coquilles et pierres.	G. S.	Gros sable.	P.	Pierres.	S. C.	Sable, coquille et vase.
C. Pour.	Coquilles pourries.	H. pt.	Herbes pourries.	S.	Sable.	V.	Vase.
G.	Graviers.	P.	Pierres.	S. C.	Sable et coquilles.	V. C.	Vase et coquilles.
G. C.	Grosses coquilles.	P. P.	Pierres plates.	S. V.	Sable et vase.	V. et S.	Vase et sable.
G. S.	Gros sable.	P. S.	Pierres et sable.	S. G.	Sable et gravier.		

Première carte du théâtre de la guerre en Orient (Turquie d'Europe), une feuille in-plano colombier, avec notice. . . . . 1 f.
Deuxième carte du théâtre de la guerre en Orient (Russie et Turquie d'Asie), idem. 1
Troisième carte du théâtre de la guerre en Orient (mer Baltique), idem 1
Carte des agrandissements de l'Empire Russe depuis Pierre le Grand jusqu'à ce jour, avec le testament de ce monarque et une légende, idem. 1
Plan de Sébastopol, d'après les cartes russes de 1826 et les constructions faites en 1853, idem. 1
Plans des combats d'Oltenitza et de Sinope, accompagnés de notices, idem. 1
Plan du théâtre de la guerre en Asie, avec une Notice. — Une feuille in-plano colombier. 1
Plan d'Odessa, depuis le cap Fontaine jusqu'à Otchakov, avec une Notice. — Une feuille in-plano colombier. 1
Plan de Saint-Pétersbourg et de Kronstadt, avec légendes explicatives : une feuille plano grand aigle. 1
MANUEL POUR LES OFFICIERS DE TOUTES ARMES, SUR LA PUISSANCE RUSSE. — QUESTION D'ORIENT AU POINT DE VUE POLITIQUE, RELIGIEUX ET MILITAIRE, par BARAULT-BOILLOT, sous-intendant militaire en retraite. Un fort volume in-8°, avec carte. . . . . 7 f. 50 c.

NOTA. — *En envoyant à M. Corréard un Bon sur la poste pour le prix de l'un ou de l'autre de ces ouvrages, on le recevra* (franco) *en France, en Algérie et sur le théâtre de la guerre.*

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIERE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

ALEXIS GODILLOT, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE.™ GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHIVRE.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la maison G. HERMON, *7, rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Clairons et trompettes d'ordonnance renforcés, portant le son à un kilomètre plus loin que tous ceux faits jusqu'à ce jour, d'une solidité à toute épreuve, pouvant passer aux plus fatigues de voyages et (chose nouvelle) doublant parfaitement.

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure, sans chaînette. . . . . 17 fr. 55

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Modèle breveté. 18 50

Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec embouchure, sans chaînette. . . . . 19 »

Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure et chaînette. . . . . 20 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure. . . . . 18 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. . . . . 20 »

MÉDAILLE D'HONNEUR.

EAU LARREZIENNE

GUERRE AUX CHEVEUX BLANCS

Teignant à la minute même, et sans nuire à la santé, les cheveux, les favoris, la moustache, les sourcils et la barbe, garantie inoffensive par les rapports officiels des principales villes de France, Londres, New-York, Bruxelles, etc., etc. — Paris, 1852.

Rue de Rivoli, 172, à Paris.

PATÉ REGNIER

Pains pour les rasoirs.

Cette pâte, d'une composition particulière, donne à la lame du rasoir une vivacité de coupe et un fil incomparables, qui se maintiennent pendant plusieurs années. Elle vaut 10 francs, et se vend 5 francs. — Rue Richelieu, 104, à Paris.

Bas élastiques

nouveau tissu, très commercial, plus élastique que le BOUTON à TOUS POINTS de 50 fr., ne coûte que 10 fr.

Ceintures élastiques

pour varicocèles. . . . . 10 fr.

Suspensoirs cavaliers

en caoutchouc, à ressort, pour varicocèles. . . . . 12 fr.

Envoyer la taille en pouce, en creux et en travers. Les bandages, ceintures et suspensoirs ne sont pas de la fabrication.

8 FR. CHARGEOT, ancien dentiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, vient d'ouvrir son cabinet, rue de Richelieu, 53, au 1er étage.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du journal, rue Christine, 4.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES, **E.ing. Chevallier,** *15, place du Pont-Neuf, à Paris.*

LUNETTE DE GUERRE à 25, 30 et 45 fr., avec lunouette indiquant les distances par des points lumineux.—HAWKESLEY frères, boulevard des Italiens, 9.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. GUION, commissionnaire-expédit., a transféré son magasin, rue Jean-Jacques-de-la-Rue, n° 6, au coin de celle Mauconseil. — Même maison de confiance.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs bourrus, etc., etc. — Lévêque, médaillé.

Legoux aîné, 15, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BOUSSEL, fabricant d'équipements militaires, vient de transférer ses fabrique et magasin, rue Saint-Denis, 254, à Paris.

CARTES DE VISITE

Gravées sur porcelaine supérieure à 3 fr. 50 cent le 100.

Chez AUBEL,

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 29.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE.

Établissement très recherché pour les costumes brodés et l'habillement militaire. — Longue expérience aux Cent de Garde.

La vente de la maison coïncidant avec des pertes nouvelles, les bonnes personnes ne payant pas, on est forcé de vendre.

Toilles de pantalons, redingotes, vestes et bliaut tout drêlé.

LES MALADIES CONTAGIEUSES secrètes ou soient la gravelle, la goutte ou rhumatisme, les dartres et les boutons, ne peuvent résister à l'action des pilules dépuratives de SAINT-JACQUES, qui en guérissent en peu de temps, par les résultats rapides, certains et durables qu'elles produisent. Elles sont employées avec succès dans les hôpitaux militaires et civils. Elles ne contiennent ni mercure ni substances minérales, et ne font jamais éprouver de dérangement. Elles sont recommandées aux personnes qui, par état, sont obligées de garder le secret le plus absolu. Les pilules de SAINT-JACQUES se vendent à Paris, chez M. DUBLANC, pharmacien, rue Saint-Honoré, 271, près la rue de Rohan, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. Prix : 3 fr. — On expédie franco par la poste, en province, contre un mandat de 3 fr. — Traitement par correspondance. (Affr.)

BISCUITS DIGESTIFS DE SANTÉ OLLIVIER

DE PARIS.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES, **E.ing. Chevallier,** *15, place du Pont-Neuf, à Paris.*

LUNETTE DE GUERRE à 25, 30 et 45 fr., avec lunouette indiquant les distances par des points lumineux.—HAWKESLEY frères, boulevard des Italiens, 9.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. GUION, commissionnaire-expédit., a transféré son magasin, rue Jean-Jacques-de-la-Rue, n° 6, au coin de celle Mauconseil. — Même maison de confiance.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs bourrus, etc., etc. — Lévêque, médaillé.

Legoux aîné, 15, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BOUSSEL, fabricant d'équipements militaires, vient de transférer ses fabrique et magasin, rue Saint-Denis, 254, à Paris.

CARTES DE VISITE

Gravées sur porcelaine supérieure à 3 fr. 50 cent le 100.

Chez AUBEL,

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 29.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE.

Établissement très recherché pour les costumes brodés et l'habillement militaire. — Longue expérience aux Cent de Garde.

La vente de la maison coïncidant avec des pertes nouvelles, les bonnes personnes ne payant pas, on est forcé de vendre.

Toilles de pantalons, redingotes, vestes et bliaut tout drêlé.

LES MALADIES CONTAGIEUSES secrètes ou soient la gravelle, la goutte ou rhumatisme, les dartres et les boutons, ne peuvent résister à l'action des pilules dépuratives de SAINT-JACQUES, qui en guérissent en peu de temps, par les résultats rapides, certains et durables qu'elles produisent. Elles sont employées avec succès dans les hôpitaux militaires et civils. Elles ne contiennent ni mercure ni substances minérales, et ne font jamais éprouver de dérangement. Elles sont recommandées aux personnes qui, par état, sont obligées de garder le secret le plus absolu. Les pilules de SAINT-JACQUES se vendent à Paris, chez M. DUBLANC, pharmacien, rue Saint-Honoré, 271, près la rue de Rohan, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. Prix : 3 fr. — On expédie franco par la poste, en province, contre un mandat de 3 fr. — Traitement par correspondance. (Affr.)

BISCUITS DIGESTIFS DE SANTÉ OLLIVIER

DE PARIS.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant en une matelas de 80 centimètres d'un pied carré, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 6, formant aussi chaise longue, — Prix : 25 fr. — Le même lit, sans matelas, 20 fr. — Rue Rambuteau, 46.

TENTES TRÈS PORTATIVES

EN TOILE cirée, forte.	Forme PAVILLON.
4 mètres 25 carrés. Prix. 150 fr. — 4 mètres 50 carrés. Prix : 180 fr.	
6 — 250 — 8 — 320 —	
8 — 400 — 10 — 500 —	

ABONNEZ-VOUS, 25 francs, rue Neuve St-Merry, à Paris. — Exposés, en prose.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur se croit devoir à lui-même une réclame pour la coquetterie de ses coiffeurs.—MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

PIERRE DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au SAMPSO (Expectation.)

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 90 francs. — Sans Annuaire, un an, 46 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

La coïncidence de la fête de la PENTECOTE avec l'opposition des décrets qui organisent l'armée de Paris sur les bases que nous avons indiquées dès le 25 mai, ainsi que les camps du Nord et du Midi, et des promotions considérables qui viennent d'avoir lieu dans les corps, nous ont empêchés d'avancer de deux jours la publication du présent numéro. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de cette anticipation.

Paris, 3 juin 1854.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 31 mai.

SIRE,

Votre Majesté a décidé, le 9 de ce mois, que l'armée de Paris serait réorganisée sous le commandement supérieur de M. le maréchal Magnan, et qu'elle comprendrait trois divisions, dont deux d'infanterie et une de cavalerie.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de nommer, savoir :

Au commandement des divisions :

Infanterie : MM. les généraux Levasseur et Martin de Bourgon ;

Cavalerie : M. le général Korte.

Au commandement des brigades :

Infanterie : MM. les généraux Ripert, Courand, Marulaz et Répond ;

Cavalerie : MM. les généraux Dupuch, Dubern et Marion.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Approuvé :
NAPOLÉON.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, 31 mai 1854.

SIRE,

Votre Majesté ayant décidé que deux camps seraient formés, l'un dans le Nord, composé de trois corps d'armée et dont Votre Majesté s'est réservé le commandement en chef, l'autre dans le Midi, j'ai l'honneur de lui proposer de nommer aux divers commandements que comporte l'organisation de ces deux camps, les officiers généraux dont les noms suivent :

CAMP DU NORD,
Sous le commandement de l'Empereur.

Chef d'état-major général, M. le général de division Rolin.

1er CORPS D'ARMÉE.

Commandant : M. le général de division Baraguey-d'Hilliers.

1re division d'infanterie : M. le général Renault.

1re brigade : M. le général de Géraudon.

2e brigade : M. le général Grély.

2e division d'infanterie : M. le général de division de Courtigis.

1re brigade : M. le général d'Hugues.

2e brigade : M. le général d'Etés.

Division de cavalerie : M. le général....

1re brigade : M. le général de Forton.

2e brigade : M. le général Gaudin de Villaine.

2e CORPS D'ARMÉE.

Commandant : M. le général Gous-Viller.

1re division d'infanterie : M. le général de Borelli.

1re brigade : M. le général de Nodé (Léon-Valérien).

2e brigade : M. le général Fririon.

2e division d'infanterie : M. le général de Ladmirault.

1re brigade : M. le général Walsin-Esterhazy (Ladislas).

2e brigade : M. le général de Leyritz.

Division de cavalerie : M. le général Grand.

1re brigade : M. le général Noy de la Mezkowa.

2e brigade : M. le général Gennetet de Pianhol.

3e CORPS D'ARMÉE.

Commandant : M. le général Carrelet.

1re division d'infanterie : M. le général Lafontaine.

1re brigade : M. le général Bunhamuy.

2e brigade : M. le général de Lilour.

2e division d'infanterie : M. le général de Chasseloup-Laubat.

1re brigade : M. le général de Laniers.

2e brigade : M. le général Chapuis.

Division de cavalerie : M. le général Reyau.

1re brigade : M. le général de Nonè (Armand).

2e brigade : M. le général Walsin-Esterhazy (Ferdinand).

CAMP DU MIDI.

Commandant en chef : M. le général d'Hautpoul.

Chef d'état-major général : M. le général de brigade Carbuccia.

1re division d'infanterie : M. le général Herbillon.

1re brigade d'infanterie : M. le général de Bouzingen.

2e brigade d'infanterie : M. le général Bisson.

2e division d'infanterie : M. le général de Salles.

1re brigade d'infanterie : M. le général Duval.

2e brigade d'infanterie : M. le général Faucheux.

3e division d'infanterie : M. le général Levaillant (Charles).

1re brigade : M. le général de La Motterouge.

2e brigade : M. le général Cousion.

Division de cavalerie : M. le général Partouneaux.

1re brigade : M. le général de Pointe de Gévigny.

2e brigade : M. le général Richepance.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Approuvé :
NAPOLÉON.

M. Maytan, général de brigade, commandant la subdivision de la Meuse, à Verdun, est désigné pour prendre le commandement d'une brigade d'infanterie, composée du 38e léger et du 38e de ligne, qui doit se rendre au Pirée.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décrets impériaux, rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

DÉCRET DU 20 AVRIL 1854.

Officier.

M. de Bédoyville, chef d'escadron au corps d'état-major, aide-de-camp de S. Exc. le grand chancelier de la Légion d'Honneur.

DÉCRET DU 25 MAI 1854.

Officier.

M. Bouyer, chef d'escadrons au 1er de carabiniers.

Chevalier.

M. Parent, garde de 1re classe à Paris.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à trois cent deux emplois de lieutenant vacans par suite d'organisation dans les régimens de CAVALERIE ci-après savoir :

1er hussards.—Anc., M. de Chastenet-Puységur, s.-l. au rég.
5e chasseurs — Anc., M. de Curel, sous-lieut. au rég.
1er carabiniers.—Choix, M. de Gratet du Bouchage, s.-l. au rég
3e chasseurs, — Anc., M. Pico, sous-lieut. au rég.
5e cuirassiers. — Anc., M. Meyer, sous-lieut. au rég.
1er carabiniers. — Choix, M. Baillod, sous-lieut. au rég.
2e cuirassiers.— Anc., M. Luxembourg, sous-lieut. au rég.
5e hussards — Anc., M. Fouseal, sous-lieut. au rég.
1er carabiniers — Choix, M. Anfauzer, s.-l. au 3e cuirassiers.
10e cuirassiers. — Anc., M. Gode, sous-lieut. au rég.
3e hussards.—Anc., M. Sourat, sous-lieut. au rég.
2e carabiniers.— Choix, M. Jévet, sous-lieut. au rég.
5e chasseurs —Anc., M. Darmand Courbassier, s.-l. au rég.
1er chasseurs.—Anc., M. Menard, sous-lieut. au rég.
2e carabiniers. — Choix, M. de Quelen, sous-lieut. au rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Aigan, sous-lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Anc., M. Delépine, dit Bole, s.-lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Choix, M. Renaud, s.-lieut. au 1er chass. d'Af.
3e chasseurs.—Anc., M. Ostermann, sous-lieut. au rég.
3e chasseurs.—Anc., M. Germain, sous-lieut. au rég.
5e cuirassiers.—Choix, M. Jourdan, sous-lieut. au rég.
1er hussards.—Anc., M. Morcal, sous-lieut. au rég.
6e lanciers.—Anc., M. Uffier, sous-lieut. adj. au trés. du rég
2e cuirassiers.—Choix, M. Dumont, sous-lieut. au rég.
3e dragons.—Anc., M. de Champs, sous-lieut. au rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Escoffier, sous-lieut. au rég.
3e cuirassiers.—Choix, M. Millard, sous-lieut. au rég.
3e lanciers—Anc., M. Bailly, sous-lieut. adj. au trés. du rég.
4e chasseurs.—Anc., M. Martin de Labastide, s.-lieut. au rég.
3e cuirassiers.—Choix, M. Aubret, sous-lieut. au rég.
1er chasseurs.—Anc., M. Boubée de Gramont, s.-l. au rég.
2e hussards—Anc., M. Gruteloup, sous-lieut. au rég.
4e cuirassiers.—Choix, M. Klein, sous-lieut. au rég.
1er lanciers.—Anc., M. Mercy, sous-lieut. au rég.
11e chasseurs.—Anc., M. Gilg, sous-lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Choix, M. Bayeux Dumouli, s.-lieut. au rég.
2e chasseurs.— Anc., M. Steimer, sous-lieut. au rég.
6e hussards.—Anc., M. Gaugnejan, sous-lieut. au rég.
6e curassiers —Choix, M. Bernard, sous-lieut. au rég.
7e dragons.—Anc., M. Lagouto, sous-lieut. porte-étendard du rég.
9e dragons.—Anc., M. Mure, s.-lieut. porte-étendard du rég.
6e cuirassiers.—Non-act., M. Claude, s.-lieut. en non-activité.
8e lanciers.—Anc., M. Faisan, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers. — Anc., M. Goubert, s.-lieut. adj. au trés. du rég.
6e cuirassiers.—Choux. M. Cimetière, s.-lieut. au 3e chass. d'Afrique
6e lanciers.—Anc., M. Chapuis, s.-lieut. porte-étend. du rég.
3e hussards.—Anc., M. Fortin, s.-lieut. porte-étend. du rég
3e cuirassiers.—Choix, M. Bonnet, s.-lieut. au rég.
1er lanciers.—Anc., M. Cromin, s.-lieut. adj. au trés. du rég.
1er dragons.—Anc., M. Gourmont, s.-lieut. porte-étend. du rég.
7e cuirassiers.—Choix, M. Minet, s.-lieut. au rég.
7e chasseurs —Anc., M. Véran, s.-lieut. au rég.
1e hussards.—Anc., M. Aubertel, sous-lieut. au rég.
7e cuirassiers.—Choix, M. Crignen, sous-lieut. adj. au trés. du 3e chass. d'Afrique.
9e chasseurs.—Anc., M. Buine, sous-lieutenant porte-étendard du rég.
9e lanciers.—Anc., M. Dusserre, sous-lieut. au rég.
2e cuirassiers —Choix, M. Dombret, sous-lieut. au 6e lanc.
2e hussards.—Anc., M. Milliot, sous-lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Rorg, sous-lieut. au rég.
3e cuirassiers.—Choix, M. Fagel, sous-lieut. au rég.
11e dragons.—Anc., M. Tanton, sous-lieut. adj. au tr. du rég.
7e lanciers.—Anc., M. Senil, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Non-actiy., M. de Fons, lieut. en non-activ.
3e carabiniers.—Anc., M. Dany, sous-lieut. au rég.
8e lanciers.—Anc., M. Guignes, sous-lieut. au rég.
9e curassiers.—Choix, M. Radet, s.-lieut. au 1er chasseurs d'Afrique.
6e de hussards.—Anc., M. Fabre, sous-lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Donon, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Choix, M. Bertaire, s.-lieut. au 8e spahis.
1er carabiniers — Anc., M. Quentin, sous-lieut. au rég.
1e hussards.—Anc., M. Barésault, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Choix, M. Mennessier, sous-lieut. au rég
9e cuirassiers.—Anc., M. Koubin, sous-lieut. au rég.
1er lanciers.—Anc., M. Bonjat, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Non-actiy., M. Cochérel, lieut. en non-act.
1e lanciers — Anc., M. de Labrosse, sous-lieut. au rég.
1e chass. d'Af.—Anc., M. Lamothe, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Choix, M. Louillon, sous-lieut. au rég.
2e hussards.—Anc., M. Menassier, s.-lieut. porte-ét. du rég.
6e lanciers.—Anc., M. Gérard, sous-lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Choix, M. Biff, sous-lieut. adj. au tr. du rég.
2e carabiniers.—Anc., M. Bisiens, sous-lieut. porte-ét. du rég.
1e lanciers — Anc., M. Crouzet, sous-lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Choix, M. Jauchère, sous-lieut. au 12e chass.
3e spahis.—Anc., M. Babotte, sous-lieut. adj. au trés. du rég.
10e cuirassiers—Anc., M. Cordilier, sous-lieut. porte-étend. du rég.
1e dragons —Choix, M. Deloire, sous-lieut. au rég.

Digitized by Google

2e chasseurs.—Choix, M. Dornot, sous-lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Anc., M. Loriot, sous-lieut. au rég.
1er dragons.—Anc., M. Sauteron, sous-lieut. au rég.
2e chasseurs.—Choix, M. Comté, sous-lieut. au rég.
3e dragons.—Anc., M. Quirins, a-lieut. porte-ét. du rég.
3e lanciers.—Anc., M. Fuchs, sous-lieut. au rég.
5e chasseurs.—Choix, M. Rathwiller, a-lieut. au 10e chass.
1er chasseurs.—Anc., M. Dornac, sous-lieut. porte-ét. du rég.
3e dragons.—Anc., M. Gaudinot, sous-lieut. au rég.
7e hussards.—Choix, M. Gerard, sous-lieut. au rég.
2e cuirassiers.—Anc., M. Rouceau, sous-lieut. au rég.
9e dragons.—Anc., M. Leon, sous-lieut. au rég.
1er hussards.—Choix, M. Laborie, sous-lieut. au rég.
4e lanciers.—Anc., M. Vasnot, sous-lieut. au rég.
5e cuirassiers.—Anc., M. Berry, sous-lieut. porte-ét. du rég.
2e hussards.—Choix, M. de Zborow Joukowski, a-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Anc., M. Berget, sous-lieut. au rég.
3e dragons.—Anc., M. Guirandon, sous-lieut. au rég.
2e hussards.—Choix, M. Castelnau-d'Essenault, sous-lieut. au 4e chass. d'Afrique.
10e dragons.—M. Corty, s.-lieut. porte-ét. du rég.
3e hussards.—Anc., M. Chapuy, s.-lieut. adj. au trés du rég.
3e hussards.—Non-activité, M. Boutard, lieut. en non-activ.
1er chass. d'Afr.—Anc., M. Guilpart, sous-lieut. au rég.
2e chass. d'Afr.—Anc., M. Aigre, sous-lieut. au rég.
3e hussards.—Choix, M. Prévost de la Boutelaye, sous-lieut. au 4e chass. d'Afrique.
3e lanciers.—Anc., M. Berthelot, sous-lieut. au 1er lanciers.
11e dragons.—Anc., M. Pouquet, a-lieut. quartier-mail. du rég.
4e hussards.—Choix, M. Crumerel de Kerhué, sous-lieut. au 1er lanciers.
1er carabiniers.—Anc., M. Meyer, sous-lieut. au rég.
6e cuirassiers.—Anc., M. Carou, sous-lieut. au rég.
4e hussards.—Non-activité, N. Sanzon, ma Dervenni, lieut. en non-activité.
4e dragons.—Anc., M. Rohmer, sous-lieut. au rég.
5e hussards.—Anc., M. Sidanger, sous-lieut. au 2e spahis.
1e hussards.—Choix, M. Ango, sous-lieut. au rég.
1er cuirassiers.—Anc., M. Boyer, sous-lieut. au rég.
2e lanciers.—Anc., M. Ridoret, sous-lieut. au 1er lanciers.
6e hussards.—Choix, M. Valet de Villeneuve, a-lieut. au rég.
3e lanciers.—Anc., M. Lebleu, s.-lieut. au rég.
8e chasseurs.—Anc., M. Brisse, sous-lieut. au rég.
6e hussards.—Choix, M. Amal, s.-lieut. au rég.
2e lanciers.—Anc., M. Oudan, s.-lieut. au rég.
11e ch. a-pied.—Anc., M. Dipois, sous-lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. Goulet, s.-lieut. au rég.
7e lanciers.—Anc., M. Du Bocage, s.-lieut. au rég.
3e hussards.—Anc., M. de Rosa, s.-lieut. au rég.
9e hussards.—Choix M. Lemyre de Vilers, s.-lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. Gaudinot, s.-lieut. au rég.
1er chass. d'Af.—Anc., M. Cadamer, s.-lieut. au rég.
6e hussards.—Non-act., M. Edom, lieut. en non-activité.
9e chass. d'Af.—Anc., M. Auger de Pontavice, s.-lieut. au rég.
1er dragons.—Anc. inconnue, M. Destor, s.-lieut. au rég.
8e hussards.—Choix, M. Brohegue, s.-lieut. au 1er hussards.
9e hussards.—Choix, M. Martenot-Cordier, s.-lieut. au rég.
10e cuirassiers.—Anc., M. Tarnier, s.-lieut. au rég.
Rég. des guides.—Choix, M. Ayroie, s.-lieut. adjoint au trésorier du rég.
1er chasseurs.—Anc., M. Charpentier, s.-lieut. au rég.
2e chasseurs.—Anc., M. Perquerel de Villechanois, a-lieut. au rég.
5e hussards.—Choix, M. Dassier, s.-lieut. au rég.
7e ch. a-pied.—Anc., M. de Gaulmyn, s.-lieut. au rég.
8e dragons.—Anc., M. Jarrin, s.-lieut. au rég.
3e hussards.—Choix, M. Narcon, s.-lieut. au rég.
2e dragons.—Anc., M. Dubosq d'Hermeville, s.-lieut. au rég.
4e dragons.—Anc., M. Motas, s.-lieut. au rég.
8e hussards.—Non-act., M. Verginos, lieut. en non-activité.
3e lanciers.—Anc., M. Beaud d'Aumay, s.-lieut.
4e dragons.—Anc., M. de Gourcy, a-lieut. au 11e dragons.
3e hussards.—Choix, M. Mourtin de Lalbre, s.-lieut. au rég.
2e chasseurs.—Anc., M. de Courtois, s.-lieut. au rég.
3e hussards.—Anc. M. d'Hilona, s.-lieut. au rég.
1er chass. d'Af.—Choix, M. Peignard, s.-lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. de Pina, s.-lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. Jouvenel, s.-lieut. au rég.
9e chass. d'Af.—Choix, M. Peignard, s.-lieut. au rég.
12e chasseurs.—Anc., M. Joly, s.-lieut. au 5e chasseurs.
7e cuirassiers.—Anc., M. de Courtivron, s.-lieut. au rég.
6e chass. d'Af.—Choix, M. Gérey, s.-lieut. au rég.
7e hussards.—Anc., M. Doberty, s.-lieut. au 8e chass. d'Af.
1er chasseurs.—Anc., M. Fouins, s.-lieut. au rég.
3e cuirassiers.—Anc., M. Baltzinger, s.-lieut. au rég.
6e cuirassiers.—Anc., M. Parent, a.-lieut. porte-étend. du 8e chass. d'Af.
4e chass. d'Af.—Choix, M. Andreau, s.-lieut. au rég.
2e spahis.—Anc., M. Pigeon, s.-lieut. au rég.
4e hussards.—Anc., M. Jumel, s.-lieut. au 3e lanciers.
1er spahis.—Choix, M. Carnabin, s.-lieut. au rég.
4e dragons.—Anc., M. Gillet, s.-lieut. au rég.
7e lanciers.—Anc., M. Rendu, a.-lieut. porte-ét. du rég.
1er spahis.—Choix, M. Lefèvre, sous-lieut. au rég.
7e ch. a-pied.—Anc., M. Prost, s.-lieut. au rég.
9e hussards.—Anc., M. Pellard, sous-lieut. au rég.
2e spahis.—Choix, M. Dutrigue, sous-lieut. au rég.
9e cuirassiers.—Anc., M. Tronsel, sous-lieut. au 2e chass. d'Afrique.
1er hussards.—Anc., M. Barlin, s.-lieut. adj. au trés. du r. g.
1er spahis.—Choix, M. Vaillard, s.-lieut. adj. au trés. du rég.
6e chasseurs.—Anc., M. Lebarques, sous-lieut. au rég.
1er dragons.—Anc., M. Hubert, sous-lieut. à l'escadron des vétérans du rég.
2e lanciers.—Choix, M. Boilin, sous-lieut. au rég.

Par décret impérial du 24 mai 1854, ont été promus dans le corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci-après, les officiers et sous-officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel.

M. Bert, lieutenant-colonel adjoint au commandement d'artillerie dans la 19e division de cette arme, à Bourges, en remplacement de M. Lion, nommé à pareil emploi dans la même division à Lyon.

Au grade de chef d'escadron, pour occuper un emploi de major.

Choix hors tours, M. Colard, capitaine en 1er au 6e d'artillerie—à cheval, en rempl. de M. de Fleurance, passé major dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

Au grade de capitaine.

Pour occuper des emplois de capitaine en second.

Emplois vacants par organisation.

Ancienneté de tour, M. Barone, lieutenant en 1er au 5e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté de tour, M. Lambert de Boubbey, lieutenant en 1er au 10e d'artillerie—monté.

Choix [1] hors tour, M. Jeuvenel en 1er à la 1re batterie du 13e d'artillerie—monté, à remplacer M. Cornut.

[Ancienneté (1re tour), M. Louchard, lieutenant en 1re au 12e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté (1re tour), M. Cominal, lieutenant en 1re à la 3e batterie du 6e d'artillerie—à pied, en Algérie.

Choix (2e tour), M. Meyer, lieutenant en 1re au 15e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté (2e tour), M. Dard, lieutenant en 1re au 16e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté (1re tour), M. Mirguet, lieutenant en 1re au 9e d'artillerie—monté.

Choix (2e tour), M. Guillaume, lieutenant en 1re au 9e d'artillerie—monté.

Ancienneté (3e tour), M. Naveux, lieutenant en 1re à la 2e batterie du 11e d'artillerie—monté.

Ancienneté (1re tour), M. Salles, lieutenant en 1re au 6e d'artillerie—pontonniers (1).

Choix (2e tour), M. Blanc, lieutenant en 1re au 15e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté (3e tour), M. Montillier, lieutenant en 1re au 16e d'artillerie—à cheval.

Ancienneté (1re tour), M. Bélossat, lieutenant en 1re au 10e d'artillerie—monté.

Choix (2e tour), M. Cavallier, lieutenant en 1re au 4e d'artillerie—à pied.

Ancienneté (3e tour), M. Léonard, lieutenant en 1re au 6e d'artillerie—pontonniers.

Ancienneté (1re tour), M. Schwach, lieutenant en 1re au 1er d'artillerie—à pied, en rempl. de M. Duchand, décédé.

Choix (2e tour), M. Lopreau, lieutenant en 1re à la 2e batterie du 1er d'artillerie—à pied, en Algérie, en rempl. de M. Lion, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Virvaire, lieutenant en 1re à la 7e comp. d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Roussel, passé dans la gendarmerie.

Ancienneté (1re tour), M. Poitjean, lieutenant en 1re au 1er d'artillerie—à pied, en rempl. de M. de Lagardière, démissionnaire.

Choix (2e tour), M. d'Harcanguier de Quincerot, lieutenant au 1er du 11e d'artillerie — monté, en rempl. de M. de Miribel, démissionnaire.

Ancienneté (3e tour), M. Potel, lieutenant en 1re au 1er d'artillerie—à pied, en rempl. de M. Beaumes, passé dans le corps de l'intendance militaire.

Ancienneté (1re tour), M. Panot, lieutenant en 1re au 5e d'artillerie—à pied, en rempl. de M. Croux, passé dans la gendarmerie.

Choix (2e tour), M. Mathieu, lieutenant en 1re au 6e d'artillerie — pontonniers, en rempl. de M. Danel, pa sé en réforme hors.

Ancienneté (3e tour), M. Repault, lieutenant en 1re au 6e d'artillerie — pontonniers, en rempl. de M. Cornet, passé en résidence fixe.

Ancienneté (1re tour), M. Morin-Duplessis, lieutenant en 1re au 12e d'artillerie—à pied, en rempl. de M. Sarrazin, passé dans les bataillons de tirailleurs indigènes.

Choix (2e tour), M. Bonnet, lieutenant en 1re à la 1re batterie du 8e d'artillerie—à pied, à l'armée d'Orient, en rempl. de M. Gondé, passé dans les bataillons de tirailleurs indigènes.

Ancienneté (3e tour), M. Bruguard, lieutenant en 1re au 1er d'artillerie—monté, en rempl. de M. Bruguard, promu chef d'escadron.

Au grade de capitaine

Pour occuper un emploi d'officier d'habillement.

Choix hors tours, M. Bronzet, lieutenant en 1er au 12e d'artillerie—à cheval, en rempl. de M. Cominal, passé au commandement d'une batterie, par option.

Au grade de lieutenant.

Pour occuper des emplois de lieutenant en second, les sous-lieutenants qui ont accompli deux ans de grade :

Pour prendre rang du 1er avril 1854.

M. Bonnet, du 8e d'artillerie—à pied.

Pour prendre rang du 16 mai 1854.

MM. Bernard, du 1er d'artillerie — monté.

Chamoux, du 7e d'artillerie — à cheval.

Gerbaux, du 11e d'artillerie — monté.

Morlon, du 5e d'artillerie — à pied.

Brues, adjoint au trésorier du 1er d'artillerie — à cheval.

Au grade de sous-lieutenant,

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

M. Raymond, maréchal-des-logis au 3e d'artillerie — à pied, à Rome, en rempl. de M. Hondelatte, démissionnaire.

M. Lequeux, maréchal-des-logis-chef au 13e d'artillerie — monté, en rempl. de M. Marchand, décédé.

M. Leinge, maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Klaus, démissionnaire.

M. Lefèvre, maréchal-des-logis au 2e d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Gérard, démissionnaire.

M. Jacquet, maréchal-des-logis au 7e d'artillerie — monté, en Algérie, en rempl. de M. Lopreau, démissionnaire.

M. Marquet maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Ledoux, promu lieutenant.

M. Isaac, maréchal-des-logis du 1er d'artillerie — monté, en rempl. de M. Gaillion, promu lieutenant.

M. Klein, maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie — monté, en rempl. de M. Bolsat, promu lieutenant.

M. Champeaux, maréchal-des-logis au 4e d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Boyer-Jay, promu lieut.-instl.

M. Mourin, maréchal-des-logis-chef au 2e d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Marchand, promu lieutenant.

M. Lebeh, maréchal-des-logis-chef au 6e d'artillerie — pontonniers, en rempl. de M. Gevret fils, promu lieutenant.

M. Lebreton, maréchal-des-logis-chef au 4e comp. d'ouvriers d'artillerie, en rempl. de M. Rouet, promu lieutenant.

M. Dumont, maréchal-des-logis-chef au 4e d'artillerie—à pied, en rempl. de M. Dumesnil, promu lieutenant.

M. Vit, maréchal-des-logis-chef au 5e d'artillerie — à pied, en rempl. de M. Lefèvre, promu lieutenant.

M. Prunaire, maréchal-des-logis-chef au 6e d'artillerie—pontonniers, en rempl. de M. Lionet, promu lieutenant.

M. Fabrede du Pommet, maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie—à pied, à Rome, en rempl. de M. Boitshaver, promu lieutenant.

M. Gallieu, adjutant à l'École spéciale impériale militaire, en rempl. de M. Cauchie, promu lieutenant.

M. Galie, adjudant à l'École spéciale impériale militaire, en rempl. de M. Pennet, promu lieutenant.

M. Desmas, adjudant à l'École spéciale impériale militaire, en rempl. de M. Gardel, promu lieutenant.

Par décret impérial du 24 mai 1854, a été nommé :

A l'emploi de vétérinaire de 2e classe.

M. Parson, aide-vétérinaire de 1re classe au 14e d'artillerie, en rempl. de M. Bruyant, promu à la 1re classe.

DÉSIGNATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. de la Beaunière de Beaumont, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, est désigné pour être attaché à la brigade d'infanterie qui doit se rendre en Turquie sous le commandement de M. le général de brigade Mayran, pour y être chargé du service d'état-major.

Lourde, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Jacquemont du Bonjon, à Guéret, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général Rayran.

Jouve, chef d'escadron, employé à l'état-major de la 2e division militaire, à Bourges, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 8e division militaire, en remplacement de M. le commandant Vico, qui a reçu une autre destination.

Loiellier Blanchard, chef d'escadron d'état-major, secrétaire du comité de la gendarmerie, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de division de La Rue, chargé de l'inspection générale des bataillons de gendarmerie d'élite et de la garde de Paris.

Bigland, capitaine de 2e classe, employé à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 8e division militaire, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Martin de Bourgon, commandant la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le capitaine Duval, qui a reçu une autre destination.

De Labolissière, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 9e hussards, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de la Motterouge, commandant la subdivision du Var, à Toulon.

Du Prebois, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général de Lespinasse, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine de La Bonnière de Beaumont.

Gilbert, lieutenant au 7e régt, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Delaître, commandant la subdivision de Vaucluse, à Avignon.

Petit-Marchetti, capitaine adjudant-major au 12e léger, est nommé au commandement provisoire du fort de Nouy Seinet, en remplacement de M. Delaunay, qui a reçu une autre destination.

Pochet, lieutenant au 5e léger, est nommé, par décision impériale du 21 mai 1854, à l'emploi de secrétaire-archiviste de la division de la cavalerie, en remplacement de M. le capitaine Tauchon, qui a reçu une autre destination.

Quillain, capitaine en 2e à la 4e batterie du 17e d'artillerie—à cheval, détaché à l'école du 1er, à Vincennes, est nommé à l'emploi d'inspecteur des études à l'école impériale polytechnique, en remplacement de M. Bonnefon, promu chef d'escadron.

Isorès, lieutenant au 32e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'école impériale spéciale militaire de Saint-Cyr, en remplacement de M. le lieutenant Jouvet, nommé à remplir ailleurs.

Mr. Périlhe, capitaine commandant de 2e classe au 8e d'Hères et de Perquerolles, et Delorey, capitaine commandant de 2e classe de la place de Cherchell (Algérie), sont admis à la retraite.

NOMINATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Perron, garde de 1re classe du génie, à Miliana (Algérie), passe à Bourges.

Dubuisson, garde de 1re classe du génie, à Bourges, passe à Miliana (Algérie).

NOMINATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 30 mai, M. Carrier, capitaine au 32e de ligne, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de 1re classe de Seine-et-Oise, est appelé au commandement du dépôt de 2e classe de Seine-et-Marne, en remplacement de M. le capitaine Lymbery.

Par la même décision, M. Lymbery, capitaine au 32e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de Seine-et-Oise.

M. Tessier, lieutenant au 58e de ligne, est détaché au dépôt de Seine-et-Marne, en remplacement de M. le lieutenant Mouret.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 1er juin, M. de Fontirier, sous-intendant militaire, a été nommé commissaire impérial près le conseil de révision de la division d'Oran.

M. le général de division de La Rue a terminé l'inspection générale des deux bataillons de gendarmerie d'élite par la revue d'honneur, qui a eu lieu au Champ-de-Mars.

Après avoir passé devant le front des troupes, l'inspecteur général a fait former le carré, et il a prononcé l'organisation du corps en régiment de la garde impériale, aux cris répétés de *Vive l'Empereur!* Les manœuvres ont eu lieu ensuite avec une rare précision, et le régiment a défilé devant l'inspecteur général.

Les indications données par quelques journaux, sur les empiècements désignés pour les troupes qui doivent former les camps du Nord et du Midi, sont prématurées. Il n'y a encore rien d'arrêté définitivement à cet égard. Quant à ceux, pour éviter toute interruption, nous nous bornons à terminaison du travail qui s'élabore en ce moment, avant de rien publier à cet égard.

Nous nous imposerons la même réserve relativement à l'indication des corps appelés à former les brigades et les divisions de ces deux camps.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Plusieurs des régiments désignés pour faire partie du camp du Nord sont déjà arrivés à Valenciennes, près Boulogne, et sont occupés à la construction des baraques destinées au logement des troupes.

Digitized by Google

Une dépêche télégraphique d'Athènes annonce que, le 26 mai, le roi a fait appeler les ministres de France et d'Angleterre; Sa Majesté les a reçus avec les deux ouvrages dans la salle du trône et a prononcé les paroles suivantes :

« Je déclare que j'observerai fidèlement une stricte et complète neutralité vis-à-vis de la Turquie; que je prendrai à mon retard toutes les mesures nécessaires pour l'effectuer, et que, dans ce but, j'appellerai à mes conseils de nouveaux ministres qui, par leur caractère et leur intelligence, sont les plus propres à donner exécution à cet engagement de ma part. »

M. Wyse, en sa qualité de doyen, a répondu :

« Sire,

« Nous nous empressons de rapporter à nos gouvernements les paroles que le roi vient de prononcer, et nous ne doutons pas, Sa Majesté voulant bien nous en donner acte, que nouveaux conseillers qu'elle daigne appeler près d'elle, que nous n'ayons plus à transmettre à nos cours que des informations très satisfaisantes sur la Grèce. »

Belgrade, le 1 juin 1854.

Omer-Pacha écrit le 26 de Schumla, d'après une communication de l'amiral Dundas, datée de Baltjick et du 25 :

Redout Kaleh et Poti ont été occupés par des détachements des escadres alliées; des armes et des munitions ont été débarquées sans la côte de Circassie. Des officiers ont pris part aux débarquements en communication avec Schamyl. Les Circassiens se rassemblent dans toutes les directions.

On écrit également de Belgrade, le 2 juin :

De nouveaux détails reçus de Schumla, en date du 26 mai, confirment les échecs éprouvés par les troupes russes dans les divers à attaques qu'elles ont dirigées contre Silistrie depuis le 19. Le 20 et le 21, trois assauts successifs ont eu lieu sur des forts détachés, et les assaillans se sont retirés chaque fois avec des pertes considérables.

Une dépêche télégraphique du Prince annonce que le général Fenwick, après avoir débarqué, le 26, un corps de 3,000 hommes, était reparti, le 28, avec le reste de ses troupes, pour Gallipoli.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer, d'après une lettre d'Orsova, en date du 1er, qu'un nouveau pont destiné à unir la flotte française, avait eu l'honneur de réunir ses S. Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud, que jamais la santé de l'illustre commandant en chef de l'armée n'avait été meilleure.

Les dernières nouvelles arrivées de l'Orient, par voie non officielle, annoncent une crue des eaux du Danube qui serait de nature à interrompre toutes les attaques des Russes contre Silistrie. Les batteries élevées dans les îles qui avaient été inondées, ont été abandonnées par les feux, le pont construit à Kalarasch aurait été emporté; enfin, le corps de troupes russes déjà établi sur la rive droite, et qu'on évalue à 15,000 hommes, se trouverait privé de renforts. Ce pont, nous assurons prochainement à quoi nous en tenir sur tout cela.

Nous donnons une croyance plus intime au bruit répandu des pertes considérables que l'armée russe aurait déjà éprouvées depuis le commencement de la campagne, non seulement en tués et blessés, mais aussi en malades. Nous avions prédit depuis longtemps cet inévitable résultat du séjour de cette armée dans des contrées humides et marécageuses.

Quelques feuilles publiques tracent le plan des opérations arrêtées de concert entre les généraux et amiraux des armées alliées de terre et de mer; elles suppose même à chacun le poste qu'il doit occuper. Nous doutons fort de l'exactitude des informations reçues à cet égard. De semblables décisions restent ordinairement secrètes, et n'est seulement par les faits accomplis que le public en a connaissance.

Tout ce qu'on put assigner des mouvements opérés, c'est que la position des Russes n'est nullement rassurante pour le général qui les commande, et que nous sommes certainement à la veille d'événemens importans.

Le concours des puissances européennes les plus intéressées à la question, et l'appui moral de celles qui ne voudront ou ne pourront agir activement, sont assurés à la France et à l'Angleterre; il est donc permis d'espérer que la lutte sera prompte, vigoureuse et décisive. Beaussaran.

RAPPORT A L'EMPEREUR

(Suite — Voir notre numéro du 15 mai.)

Institutions de bienfaisance et d'assistance. — Il ne suffit pas toutefois que le gouvernement donnât satisfaction, par des lois, aux besoins de la population européenne; il restait encore pour lui à pourvoir à des nécessités d'un autre genre, et il a dû se préoccuper d'assurer, par le développement des institutions de bienfaisance, le soulagement de maux que n'avait pu faire disparaître la prévoyance.

Quelques-unes des mesures prises dans ce but ont été empruntées aux institutions de la métropole; d'autres sont dues aux inspirations des besoins nouveaux de l'Algérie.

Mois de nourrice. — Il n'existait en pays où il était urgent d'établir cette large ou pauvre que l'on a nommée un *mois de nourrice*, et qui consiste à donner, pendant un mois, aux familles indigentes dont la femme vient de mettre au monde un enfant, une somme qui peut être d'un grand secours pour elles.

Votre Majesté en jugera lorsqu'elle apprendra que souvent le taux des prêts sur gages y est élevé à 100 et 150 p. 100. Ces prêts, qu'ont créés pour nous Votre Majesté, par un décret du 8 septembre 1852, a créé à Alger une première fois.

Le comité de l'institution et de l'organisation est exigé un temps assez long, et c'est seulement le 1er juillet 1853 que cet important et établissement appelé à rendre d'immenses services à la classe souffrante.

Avec un actif restreint de 250,000 fr., dont la majeure partie lui provient d'une année accordée par la caisse locale et municipale, le mont-de-piété d'Alger a commencé, en six mois, 3,819 prêts, moyennant la somme de 197,128 fr., soit une moyenne de 51 fr. 63 c. par nantissement.

Caisses de secours mutuels. — Un second décret est venu donner à l'Algérie une nouvelle preuve de la sollicitude de Votre Majesté pour les classes malheureuses. Pendant que par l'établissement d'un mont-de-piété, Votre Majesté cherchait à atténuer les conséquences d'une misère souvent momentanée, par un autre décret du 13 décembre 1852, elle dotait l'Algérie de ces établissements de prévoyance connus sous le nom de *caisses de secours mutuels*.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici le principe sur lequel repose cette assurance mutuelle contre la misère dans la vieillesse, contre le chômage dans la maladie, contre la pauvreté de la veuve ou de l'orphelin après la mort du chef de la famille. Il que suffise de dire que ces associations ont pour base deux sentiments qu'impose surtout le développement au sein d'une population, la prévoyance et la bienveillance réciproque. Ces deux modèles de toute moralisation et de tout progrès dans les classes ouvrières faisaient défaut à la colonisation algérienne, qui n'était ensemble ment accoutumée à compter sur l'administration beaucoup plus que sur elle-même.

Le décret du 13 décembre 1852, dont les principales dispositions ont été empruntées à celui du 26 mars précédent, a eu pour but de créer, dans l'intérêt des ouvriers, pour résultat, de créer entre les colons de l'Algérie cette solidarité qui n'existait pas jusqu'à présent, et, en associant le faible au fort, d'établir entre eux une union profitable au premier.

Trois sociétés de secours mutuels sont déjà formées en Algérie : à Alger, Bône et Constantine; elles tendent à un développement rapide qui ne tardera pas à embrasser les villes secondaires et successivement l'ensemble même du pays.

Orphelinats. — Parmi les institutions de bienfaisance qui se recommandent d'une manière spéciale à l'attention du gouvernement de Votre Majesté, devaient naturellement figurer les établissements destinés à recueillir les enfants abandonnés et aux orphelins.

L'organisation de ces asiles a été complétée en 1853.

L'Algérie compte aujourd'hui sept orphelinats placés sous la direction de respectables ecclésiastiques ou de saintes religieuses. Quatre de ces orphelinats sont destinés aux garçons, deux aux filles, et un dernier, enfin, aux enfants des deux sexes de la commune protestante.

Indépendamment de l'instruction primaire qui leur est donnée, les orphelins ou enfans abandonnés reçoivent dans ces établissements une éducation agricole très complète. Ils sont en outre exercés à la culture des terres concédées à l'orphelinat, et en même temps qu'ils développent ainsi leurs forces, ils y gagnent de se façonner par la pratique au rude métier auquel ils semblent devoir être plus spécialement voués.

La création des orphelinats fours aussi à l'administration métropolitaine un précieux auxiliaire pour la partie qui lui serait possible de tirer, tant dans leur intérêt que dans celui de notre colonie, des enfants trouvés comme agents de colonisation en Algérie; non département devait naturellement la saisir.

Près de 30 enfants appartenant à l'hospice départaire et aux familles indigentes de la ville d'Alger ont été mis à cette école rès à l'abbé Brumault et au père Abram. Cette jeune et intéressante ce pour a été installée dans les premiers mois de 1853, et jusqu'à présent elle a parfaitement répondu à toutes les prévisions.

Malheureusement, Sire, malgré tous les efforts de mon département et de celui de l'intérieur, cette innovation utile, destinée à réunir incessamment les deux éléments de la population, n'a pas encore produit tout le bien qu'elle était destinée à sortir des proportions d'un essai. Les tentatives qui ont été faites à plusieurs reprises auprès des nouveaux colons pour les déterminer à prendre sous leur toit l'enfant épris de la vie de Paris ont été sans résultats; les administrateurs des départements se sont arrêtés devant une question de dépenses.

L'introduction en Algérie des 300 enfans abandonnés encore par le département de la Seine, sur la demande de l'Algérie, m'offre l'occasion de réfuser par un mot et par un fait l'opinion pleurnes fausse, que le climat de l'Afrique serait incompatible avec la santé des enfans européens. On s'est appuyé à cet égard, il est vrai, sur des chiffres puisés dans des documens officiels mal interprétés et sans tenir aucun compte d'un fâcheux, et cependant, qui pouvait exposer ces vœux en donner la population sur certains points de l'Algérie. Votre Majesté apprendra sans doute avec satisfaction que, sur les 300 orphelins dont il vient d'être question, seulement sont morts en 1853, c'est-à-dire dans la première année de leur acclimatation.

Ce fait est d'autant plus remarquable, que cette moyenne est bien inférieure à celle des établissements du même genre en France; il est surtout propre à prouver que rien ne peut on a prétendu que le climat de l'Algérie était surtout funeste aux enfants.

Réforme de colonisation. — Une dernière mesure est venue compléter le système d'ensemble adopté par le gouvernement de Votre Majesté pour améliorer la position des classes malheureuses de la population algérienne.

Depuis plusieurs années, sur plusieurs points des territoires livrés spécialement à la colonisation, il existait, sous le titre de *cantonniers*, une espèce de corporation dont l'objet était d'assurer aux colons l'assistance d'un homme de l'art. La population des campagnes n'étant point partout assez compacte pour que des médecins puissent y trouver dans une clientèle la rémunération légitime de leurs soins, le gouvernement a pensé qu'il était convenable que quelques-uns d'entre eux à se porter au devant, et leur parfois, au moyen d'une subvention, une position à peu près égale à celle qu'ils auraient dans les villes.

Mais cette institution n'avait jamais été réglementée, et, faute d'une organisation unitaire, d'attributions et d'obligations bien définies, elle ne répondait pas avec la régularité désirable.

Aujourd'hui, grâce aux mesures prises par mon départ, ces abus ont cessé, et Votre Majesté peut être assurée de trouver à toutes les localités.

Tous les territoires livrés à la colonisation sont divisés en circonscriptions médicales; chacune d'elle a été desservie par un homme de l'art, pourvu du diplôme de docteur, auquel nous ne pas être alloué un traitement fixe, et se réduise de la circonscription qui lui est assignée exige qu'il soit installé, une habitation pour frais de cheval.

Le médecin de cantonnement est généralement en outre à toute personne indigente de sa circonscription, en dépense qu'il juge dans les limites du crédit qui lui est ouvert à cet effet, et délivrer les médicaments nécessaires à la convalescence et gratuits pour les indigens.

Les médecins de colonisation sont, en outre, tenus :

De faire de six heures prodiques dans chacun des centres ou groupes de population compris dans leur circonscription;

De tenir au lieu de leur résidence, à jour et toutes fins, des consultations gratuites pour quiconque y réclame;

De propager la vaccine;

De visiter les décès;

De fournir à l'administration tous les renseignements de statistique topographique qu'elle pourrait donner dans la constitution médicale et chaque publique.

Il reste de cette organisation qu'il n'y a pas en Algérie une localité renfermant un groupe de population européenne qu'on ne retrouve une circonscription médicale, et qui, par conséquent, ne doive recevoir au moins deux fois par semaine la visite du médecin, et, s'il s'agit d'un indigent, l'assistance et les soins gratuits de l'homme de l'art.

Liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie. — Enfin, Sire, j'ai à appeler à l'attention de Votre Majesté une dernière disposition prise en faveur des classes laborieuses de notre colonie.

Pendant qu'en France les administrations communales hésitent encore le principe du monopole et celui de la liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie, l'Algérie, ayant franchement dans la voie de l'innovation, a eu consacrer par deux arrêtés le libre exercice de ces industries. Aux termes de ces arrêtés, les autorités municipales, tant que le territoire est civil ou militaire, sont la faculté de prohiber la liberté de ce commerce, de supprimer ou de maintenir la taxe du pain et celle de la viande.

Cette disposition a été accueillie avec reconnaissance par la population algérienne. Déjà plusieurs villes ont usé de la latitude qui leur était accordée, et l'expérience consacre chaque jour davantage l'excellence de cette mesure.

Importance de la tâche imposée à l'administration de l'Algérie. — Telles sont, Sire, les principales mesures administratives adoptées en 1853, et dont l'Algérie a été appelée à recueillir le bienfait. Après un avant place le nombre sous les yeux de Votre Majesté, je crois devoir lui assurer l'occasion que m'est offerte de répondre à une objection qui a été faite et qui pourrait être renouvelée.

Pourquoi, a-t-on dit, pourquoi ne joins d'institutions dans un pays dont la population européenne est cependant infiniment à celle de plusieurs de nos d'parlements ?

Pour une population encore si restreinte, est-il besoin de trois préfets, de quatre sous-préfets, de deux commissaires civils? Pourquoi, enfin, autant de service judiciaire reposant par une cour, par six tribunaux de première instance et dix-neuf justices de paix, lorsque Trances, pour le même nombre d'habitans, n'a que 27 cours, 360 moins d'administrateurs et peut-être moins encore de magistrats?

J'aurais pu me borner à faire remarquer que cette disproportion momentanée est la condition de tout pays qui se fonde; que le système général de divisions territoriales adopté, sans pas satisfaire aux vœux de la population, est la seule qui corresponde à la population qui arrive chaque jour en Algérie et de la conformation même du pays, est un cadre que ne doit pas être essentiellement modifié par un surcroît de population; que des divisions territoriales plus nombreuses nécessitent des fonctionnaires plus nombreux pour les administrer. Mais il est encore d'autres réponses qui se soient arrangées de faire partager à Votre Majesté toutes mes convictions.

En effet, si c'est pas d'après la quotité des habitans que doit être établi le nombre des fonctionnaires qu'on appelle à les administrer, mais d'après l'importance des devoirs que ces fonctionnaires ont à remplir, il n'y a rien de trop dans la nomenclature.

Or, sous ce rapport, aucune comparaison ne peut être établie entre la France et l'Algérie.

En France, à la tête de chaque département, comme chef des administrateurs, est de conserver et d'améliorer; en Algérie, il est de créer; de créer la colonisation du pays, de créer des villages, des villes, des routes, des voies de communication; de procéder au lotissement des terres, d'assurer à chaque colon celles qui doivent lui revenir, de les défendre, s'il en a besoin, les premiers temps, contre les hostilités, de veiller à ce qu'elles soient des conditions qu'il a remplies, d'aider au développement de la richesse publique, de tous les genres possibles, de diriger l'instruct on publique, surveiller la justice, tout en respectant des usages qui s'appuient pour la plupart sur la tradition religieuse.

Je le demande, Sire, ai-je réellement possible de trouver dans les administrations de la métropole une telle multiplicité d'obligations et d'attributions diverses ? N'est-il point évident que les fonctionnaires de la métropole n'ont pas même à s'occuper de ces différentes parties principales des fonctions spéciales en Algérie? Des lors peut-il être étonnant que le nombre de ces derniers soit relativement supérieur à celui des fonctionnaires métropolitains?

Quant à moi, je n'hésite pas à le déclarer à Votre Majesté, il ne faut rien moins que le zèle et le dévouement incessant de tous les fonctionnaires placés sous la main du gouvernement en Algérie pour ne pas plier sous le fardeau qui pèse sur eux.

(La suite au numéro prochain.)

Le directeur-gérant responsable : H. BACHELIN.

Imprimerie de SCHILLES, faubourg Montmartre, 11.

— Le 1er régiment d'artillerie démonte un premier piston sous pour occuper l'emploi du brigadier trompette. Outre la solde, il lui est alloué, sous les règlements, deux à trois mois d'arriéré. S'adresser au conseil d'administration, à Bourges.

Nous avons appris depuis longtemps déjà que certains marchands de Paris, abusant de notre espèce, faisaient courir, quand ce n'est pas eux-mêmes, des bruits, que leurs denrées, ou plus exactement de notre fabrique. Quelques-uns même ont poussé l'effronterie jusqu'à faire imprimer sur leurs notes que des certaines affirmations, par invitations à nous adresser personnellement pour avoir des renseignements exacts.

C'est un abus que nous ne pouvons tolérer plus longtemps. Par toute position sociale littéraire et de presse, nous avons acquis une réputation que nous ne laisserons surprendre ou compromettre par qui que ce soit.

Faire les objets exigeants ou divers et fabriqués par nous, et outre du pouvoir à la balance, portent notre nom en toutes lettres.

Après avoir obtenu l'assentiment de S. Exc. le ministre de la guerre, nous avons fait nos concessions aux fabricants de Paris qu'ils peuvent se prévaloir à notre établissement, rue de Bondy, 56, de la fabrique de MM. Lefaucheux et J. Perrin, seront, et cette commande leur sera livrée par celle de nos maisons-sœurs qui voudra bien nous désigner, à Paris, Metz, ou dans les départements ou à l'étranger.

Sur cela, pour prévenir, nous prions bien prendre note que nous n'avons point de maison spéciale sur la place de la commerce.

— La formation de la garde impériale nous pousse l'occasion d'indiquer à MM. les officiers en toutes armes qui désirent en faire partie l'ancienne maison Isnard et Derysth, tailleurs, rue des Petits-Champs, n° 7. A Paris, ils apprendront cet excellente supériorité depuis nombre d'années pour leur archalsquet et porte-manteaux.

— MM. A. Bernard et D. Schwartz, 11, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des grèpe feutres de toutes les nuances pour schakos et porte-manteaux.

Ces grèpe sont aussi beaux que le drap lui-même, coûtent moins cher et durent beaucoup plus longtemps.

Une schakoraye en toutes n'a pas besoin de doublure. Le frottement du schako ne l'use pas et il y a parfaite symétrie entre l'extérieur et l'intérieur de l'objet.

On envoie des échantillons.

— Le rôle Ainsi, Paris, faire compter les rasoirs se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — Prix, 6 francs.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

APPENDICE DES DISPOSITIONS PUBLIÉES AU JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL

Pendant les années 1851, 1852 et 1853, et restées en vigueur au 1er janvier 1854, pour faire suite à la

Table générale des Dispositions en vigueur de 1790 à 1850,

Par AL. GARREL, commis principal au ministère de la guerre.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc , etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.
ALEXIS GODILLOT, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES,

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la Maison G. BESNON, 7, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

Il vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment une *Grande Patente* ou Brevet de la Reine d'Angleterre, et le nombre fourmissant des régiments anglais. M. BESNON fournit 110 régimens français non-seulement de musiques dont elle récommande organisation d'après son nouveau système, et non pas d'après celui de l'administration et après désordre : 2e, 42e, 56e régimens de ligne; 3e léger; 1re et 2e de marine; 3e, 4e et 5e de cuirassiers; 2e et 3e de dragons; 1er, 2e et 3e de chasseurs; 1er d'artillerie; 2e de zouaves; 1re de chasseurs d'Afrique; à l'artillerie de marine, etc., etc.

Son prix sera obtenu sur un abonnement donné aux trois premiers pour les impressions des réparations et la vente double des autres instrumens. Gens certificats et lettres de satisfaction tout à la disposition des régimens qui désireront en avoir les preuves.

Cinq années de garantie signée. — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mantelets à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Fanons plongeurs, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Beaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

CARTES DE VISITE

Gravure sur porcelaine supérieure à 3 fr. le cent le 100.

4 Rue Neuve-St-Pierre-Champs, 22.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 22.

DEPOT
NÉOGÈNES
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXIGER LA MARQUE
GAMBIER & PARIS
N. M. déposé.
DEPORTES FRÈRES
Vente spéciale pour la fourniture de l'intérieur de boîte

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PRÉVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

PARIS. — CANTON PRIME. — GANTS DE MANOUVRE.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom incrusté sur le verre, doit être réputé contrefait.

Composé par PAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

LAISONS SUCCURSALES : *à Paris*, chez M. HAMON FILS, *à Marseille*, chez M. BRANTE.
— l'Athénée, rue Caumartin, 31. | Rue de la Paix, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; ses principes ont formée de l'alcoïne, et n'ont point cette cause de destruction des mains de grumeuse et d'aigre. Vinaigre *Lactescent* est essentiellement laiteux et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et excoriante de tous les vinaigres: il nettoie parfait la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont la peau fine et délicate exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez M. GRATIEN, rue St-Honoré, 341. | A Bordeaux, chez M. GATHALA, place de l'Intendance.
— — chez M. BACCHUS, r. Richelieu, 45. | — — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— — chez M. HAMON, rue de Tremplin, 175. | A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St Rome, 19.
A Alger, chez M. QUERRET, rue Médée. | A Saint-Etienne, chez M. RATAS, rue de la Comédie.

Un traiteur à la Maison centrale à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de l'artisteries et compositions surfines. EXPÉDITIONS POUR LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voies urinaires et de la génération

dans les deux sexes : 1 vol. de 760 pages. 4e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 48 chromotypes fonctions. les maladies, les infirmités de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour se guérir soi-même. — *Tous les pharmaciens préparent les remèdes indiqués.*

Conseils AUX MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissemens, chutes de testis, écoulemens, perte séminale, pertes, impuissance, gravelle, maladies des testicules, de matrices, queues blanches, vérités, stérilité, etc.

Chez l'auteur, DOCTEUR JEAN, rue de Saint-André: professeur de pathologie non générale, 33, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 28, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 5 fr. Par la poste, 6 fr. 50 sous couvert recommandé.

AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 2 fr. poste, 2 fr. 50. — *Consultations de midi à 3 heures et par correspondance.* (Affranchir.)

TRENTE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. --- 4 FR. PIÈCE.

DELAGRAVE, fabricant de coutellerie en tous genres, Passage Choiseul, n 35. — *Entrée franco.*

La Maison **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade
Maison G. BERTON, à Londres, a transféré ses magasins rue Richelieu, 56. — Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementerie, fourbisserie et chapellerie militaires.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles, bâts *légèrete excessive*. Solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant, rue Saint-Antoine, impasse Beaumarais, 6, à Paris.—Depôt, 12, boulevard des Italiens.

Cantines et courroies, la pièce, 20 fr. | Le bât et les cantines, modèles
Un sac-fusil, 5 | perfectionnés dans leurs spécialités,
Lit de campement, 10 | sont en service en entier ou en partie au
Bât complet, légers et solide, 32 | bled de la Crimée ont reçu la médaille
Batterie de cuisine de campement, 15 | unique. — Prix fixe, rabat. dir.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

L'ing. Chevallier, 13, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

LUNETTE DE GUERRE à 25, 30 et 45 fr., avec boussole, indiquant les distances par des points lumineux.—BARWELIER frères, boulevard des Italiens, 6

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bois complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité.
Legeay aîné, 12, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillère, 36, à Paris.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

N. COURTOISE,

Etablissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires qui en font de fabrique.

La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne paraissent pas pour les marchandises.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BOUSSEL, fabricant d'équipages militaires, vient de transférer sa fabrique rue Neuve Bourg, 36, à Paris.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous portion pour la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se pliant et se roulant en un moindre volume d'un sac ordinaire, pouvant remplacer un bidon, et n'en pesant que 5, fermant aussi chaise longue. — Prix : 25 fr. — Le même lit, bois garni, paisseau à bât, prix : 20 fr.

EN TOILE TENTES TRES PORATIVES Forme PAVILLON.
entre-toile.

3 mètres 15 carrés. Prix 110 fr. — 3 mètres 50 carrés. Prix 120 fr.
7 — 60 — 140 — 3 — 10 — — 150 —
ABONDEL, fab., 33 bis, *rue Neuve St-Merry*, à Paris. — Expédit. en prov.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'invention de cette teinture a été trouvée par les sabeurs pour la
SAMPSO couleur et les soins de nos coiffures.—MICHEL, 16, passage Choiseul, à Paris.

RASOIR DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au rasoir. — Succès constatés. — Prix : 4 francs. — Pierre, rue Rambuteau, 40. — Recommandé !

BISCUITS DIGESTIFS OLLIVIER — MALADIES CONSTANTES contre lesquels aucun remède ne peut rien, et qui cèdent en peu de temps, par les BISCUITS OLLIVIER, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine* et ordonnés par les médecins les plus célèbres, qui en font usage eux-mêmes et en font prescrire aux malades. Ils ne guérissent pas toujours, mais ils soulagent toujours. Ils sont d'une efficacité incontestable dans les maladies de poitrine, rhumes, toux, asthmes, crachements de sang, coqueluches, etc. —

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT: AVEC ANNUAIRE, UN AN, 80 francs.
SANS ANNUAIRE, UN AN, 40 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION,
Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 22).

Paris, 10 juin 1854.

S. Exc. M. le ministre de la guerre a bien voulu mettre à la disposition du *Moniteur de l'Armée* le plan de la ville de Gallipoli, de manière à lui permettre d'en adresser à chacun de nos abonnés un exemplaire qui est joint au numéro de ce jour. Ce plan, levé sur les lieux par le service topographique de l'armée d'Orient, placé sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Desaint, a été autographié au dépôt de la guerre, à l'échelle de 0,001 pour 1 mètre, par les soins de M. le colonel Blondel, directeur de cet important établissement, dont tous les travaux se distinguent à la fois par une remarquable exactitude et par une exécution parfaite.

L'examen de ce plan fera mieux apprécier encore que tous les détails publiés jusqu'à ce jour, avec quelle rare et prévoyante intelligence la plupart des établissements de la ville musulmane ont été transformés et appropriés aux besoins des divers services de l'armée française. Nous soumettons heureux de constater une fois de plus ces résultats satisfaisants, dus à l'admirable entente et au concours éclairé du commandement et de l'administration.

Afin de se reconnaître au milieu du méandre de ces nombreuses petites rues dont la ville est entrecoupée, nos soldats les ont toutes baptisées de noms significatifs et empruntés soit à leur situation même, soit à leur destination. Ici encore se révèle cet esprit français, aussi vif et sagace que plaisant et rieur. Le rue des *Poissons* mène à la rue de la *Grande-Boiterie*; la rue des *Tourneurs*, au couvent des *Derviches*; la rue *Farine*, la rue *Distribution*, la rue *Légume*, au *magasin central*; la rue *Salpêtre*, au *magasin à poudre*; la rue *Biscuit*, au *magasin des vivres*; la rue du *Casque*, à la *direction du génie*; la rue du *Chat* se jette dans la rue du *Rat*; la rue de l'*Ambulance* et la rue *Quinine* entourent le *petit hôpital*; enfin, la plus grande place s'appelle *place du Maréchal*, et la rue la plus large *rue Impériale*.

Pour faciliter l'établissement des magasins, installés pour la plupart dans le voisinage de la mer, on a délayé le port et la darse, construit des débarcadères et des jetées, nivelé les rues et les places encombrées. On a, en outre, établi des hôpitaux, construit un parcé fourrages et des baraques, creusé des fossés pour l'assainissement de la ville et l'écoulement des eaux, démoli des maisons, après indemnité, pour élargir les issuis. Tout cela s'est fait avec une activité surprenante et dont les Turcs sont émerveillés.

Gallipoli compte cinq fours turcs de 400 rations et neuf fours de campagne de 250 rations. La farine vient de France et d'Algérie. Le pain est excellent, et depuis le général jusqu'au soldat, tout le monde en mange avec plaisir. Les bœufs et les moutons viennent d'Asie; les animaux sont petits, mais très sains; ils sont abattus par l'administration de l'armée. Le vin est tiré de France à peu près pour moitié, et, pour l'autre moitié, du pays. Le vin du pays est un peu âpre, très chargé en couleur, mais naturel et de bonne qualité.

Le biscuit, le sucre, le café sont en grande partie importés de France et d'Algérie, ainsi que les légumes secs, le bœuf et le lard salés. Cependant on fabrique du biscuit à Gallipoli, et le pays fournit également du sucre, du café, des liqueurs. On y trouve de la paille, de l'orge, du foin pour les chevaux et les mulets.

Le camp le plus considérable est celui de Boulair; il est situé à 14 kilomètres nord de la ville. Il tire son nom d'un village qu'il en est éloigné que d'un quart d'heure. Ce camp domine d'un côté l'entrée des Dardanelles, de l'autre le golfe d'Enos. C'est en avant de ce camp que s'élèvent des fortifications que font de Gallipoli et de toute la presqu'île une place d'armes et un magasin de réserve des plus importants.

Bazancourt.

M. Thiéry, général de division, disponible, est placé, par décision impériale du 24 mai 1854, à dater du 13 juin prochain, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément au décret du 1er décembre 1853 et à l'art. 5 de la loi du 4 août 1839.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans le régiment des guides, les deux officiers ci-après dénommés, savoir :

A un emploi de capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Chabert, lieutenant au régiment, en remplt. du M. Gérard, passé aux fonctions d'adjudant-major au 6e de lanciers.

A un emploi de lieutenant.

Ancienneté (1er tour), M. Galbrunne, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplt. de M. Chabert, nommé capitaine.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, à des emplois vacans par suite d'organisation, savoir :

A deux emplois de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

1er régiment de cuirassiers.

M. Deiber, maréchal-des-logis chef au rég., en remplt. de M. Goubier, nommé lieutenant.

1er régiment de hussards.

M. Hamon, maréchal-des-logis chef au rég., en remplt. de M. Martin, nommé lieutenant.

A deux emplois de sous-lieutenant.

9e régiment de cuirassiers.

Emplois de nouvelle création.

MM. Des François de Ponchaon, maréch.-des-log. au rég.
Nicolas, maréchal-des-logis chef au régiment.
De Guenin, maréchal-des-logis au régiment.

7e régiment de dragons.

MM. Cugnillière, dit Perret, maréchal-des-logis chef au rég.
Lortiten, maréchal-des-logis chef au rég.
Chalus, maréchal-des-logis au rég.

1er régiment de hussards.

MM. Kœnberger, adjudant sous-officier au rég.
Estier, maréchal-des-logis au rég.
Lambert, adjudant sous-officier au rég.

8e régiment de hussards.

MM. Dubée, maréchal-des-logis au rég.
De Layrolle, maréchal-des-logis au rég.
Frieur, adjudant sous-officier au rég.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à des emplois de sous-lieutenant vacans par suite d'organisation dans les régimens de CAVALERIE ci-après, les officiers en non-activité dont les noms suivent, savoir :

6e cuirassiers. — M. Petiet de Villeneuve.
7e cuirassiers. — M. Pécatier.
10e dragons. — M. Lempereur.
1er lanciers. — M. Deroz.
8e lanciers. — M. Paschart de Mairey.
11e chasseurs. — M. Lauchet.
3e chass. d'Af. — M. Darmuy.

Par décret impérial du 1er mai 1854, ont été nommés à cent quatre-vingt-douze emplois de sous-lieutenant vacans par suite d'organisation dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

1er régiment de carabiniers.

MM. Meunier, adjudant sous-officier au 2e carabiniers.
Jacquemin, maréchal-des-logis au 2e carabiniers.
Vivien, maréchal-des-logis au 2e carabiniers.
Vautier, adjudant sous-officier au 1er spahis.

2e régiment de carabiniers.

MM. Arremau, maréchal-des-logis au 1er carabiniers.
Darcos, adjudant sous-officier au 1er carabiniers.
Thomas, adjudant sous-officier au 1er carabiniers.

1er régiment de cuirassiers.

MM. Briol, maréchal-des-logis au 2e cuirassiers.
Duchêne, dit Léon, maréchal-des-logis au 2e cuirassiers.
Lyet, maréchal-des-logis chef au 2e chasseurs d'Afrique.
Challot, maréchal-des-logis au 1er cuirassiers.

2e régiment de cuirassiers.

MM. Fromont, maréchal-des-logis au 2e hussards.
Trè, adjudant sous-officier à l'École de cavalerie.

3e régiment de cuirassiers.

MM. Moulinet, mar.-des-log.-chef au 8e cuirassiers.
Wipellier, mar.-des-log.-chef au 4e cuirassiers.
Mouseet, adj. sous officier au 4e cuirassiers.
Morin, maréchal-des-logis au 1er chas. d'Afrique.

1er régiment de cuirassiers.

MM. Lecarpentier, mar.-des-logis-chef au 3e cuirassiers.
Popp, maréchal-des-logis chef au 3e cuirassiers.
Chaine, maréchal-des-logis au 3e cuirassiers.
Lacleide, adjudant sous-officier au 3e dragons.

3e régiment de cuirassiers.

MM. Aymard, maréchal-des-logis-chef au 7e cuirassiers.
Taillades, adjudant sous-officier au 7e cuirassiers.
Tisserand, maréchal-des-logis au 7e cuirassiers.
Baulhac, maréchal-des-logis au 1er chas. d'Afrique.

6e régiment de cuirassiers.

MM. Jeanne, dit Bissou, maréchal-des-logis-chef au rég.
Pinet, maréchal-des-logis chef au rég.
Fontaine, maréchal-des-logis-chef au 1er carabiniers.

7e régiment de cuirassiers.

MM. Mère, maréchal-des-logis-chef au 5e cuirassiers.
Payen, adjudant sous-officier au 5e cuirassiers.
Prévost, maréchal-des-logis au 5e cuirassiers.
Boone, maréchal-des-logis au 8e dragons.

8e régiment de cuirassiers.

MM. Lebrun, maréchal-des-logis-fourrier au 5e cuirassiers.
Delmas, mar.-des-log. au 5e cuirassiers, empl. dans le service des remontes.
Antoine, maréchal des-logis au 10e cuirassiers.
Pothey, maréchal-des-logis-chef au 10e cuirassiers.

9e régiment de cuirassiers.

M. de Finance de Clerbos, mar.-des-logis au 8e hussards.

10e régiment de cuirassiers.

MM. Idoux, maréchal-des-logis au 8e cuirassiers.
Robert, adjudant sous-officier au 8e cuirassiers.
Pardelaine, adj. sous-off. au 8e cuirassiers.
Levastre, maréchal-des-log. à l'École de cavalerie.

1re régiment de dragons.

MM. Schraquist, maréch.-des-log. ch. au 1er dragons.
Sarret, adjud. sous-off. au 8e dragons.
Lenoeq, adjud. sous-off. au 8e dragons.
Roques, maréch. des-log.-chef à l'École de cavalerie.

2e régiment de dragons.

MM. Lismonet, adj. sous-off. au 3e dragons.
Cavallier, adjudant sous-off. au 3e dragons.
Durrecrey, marech. des-log. au 3e dragons, employé dans le service des remontes.
De Schauenburg, maréch.-des-log. au 1er de chass. d'Afriq.

3e régiment de dragons.

MM. Laussucq, marech.-des-log.-chef au 4e dragons.
Durand, maréch.-des-log.-chef au 4e dragons.
Bigaré, adjudant sous-off. au 4e dragons.
Vielle de la Rivagerie, maréch.-des-logis au 4e dragons.

4e régiment de dragons.

MM. Vuidepot, maréch.-des-log. au 5e dragons.
Duine, maréchal-des-logis au 5e dragons.
Valette, adjudant sous-officier au 10e dragons.
Vauthier, maréch.-des-log. au 2e de chass. d'Afrique.

5e régiment de dragons.

MM. Lebrun, maréch.-des-logis au 6e de dragons, employé dans le service des remontes.
Fechier, adjudant sous-officier au 9e dragons.
Reboul, maréchal-des-logis au 9e dragons.
Boltrand, adjudant sous-off. au 3e de chass. d'Afrique.

6e régiment de dragons.

MM. Fusen, maréchal-des-logis au rég.
Jacquier, maréchal-des-logis au rég.
Petitjean, maréchal-des-log. au 1er de chass. d'Afrique.
Génot, maréchal-des-logis-chef au 9e hussards.
Derigny, maréchal-des-logis-chef à l'École de cavalerie.

7e régiment de dragons.

M. de Ballet, maréchal-des-logis au 4e chasseurs d'Afrique.

8e régiment de dragons.

MM. Dubosc, adjudant sous-officier au 1er dragons.

Digitized by Google

Turrillot, adj. sous-off. au 1er chass.
Veyrac, adj. sous-off. au 8e chass. d'Afriq.
Krempel, adj. sous-off. au 2e hussards.

12e régiment de chasseurs.

MM. Daher, maréch.-des-log. chef au 2e spahis.
Madelaine, maréch.-des-log. au 2e spahis.
Delibet, maréch.-des-log. au 1er chass. d'Afriq.
Sogny, maréch.-des-log. au 3e hussards.

1er régiment de hussards.

MM. Dodat, adjud. sous-off. au 5e hussards.
Delmont, maréch.-des-logis au 7e hussards.
De Pracontal, maréch.-des-log. au rég. des guides.
Roussel de Courcy, maréch.-des-log. au 1er chass. d'Afriq.

2e régiment de hussards.

MM. Lombard, maréch.-des-log. au 3e hussards
Bernard, adjud. sous-off. au 3e hussards.
Mignard, maréch-des-logis-chef au 12e chasseurs.
De la Marlier de la Sauvere, maréch-des-logis au 7e chass.

3e régiment de hussards.

MM. Dilard, maréch.-des-logis au régiment.
Canaan, maréch-des-logis au 12e dragons.
Persil-Berrens, maréch.-des-logis-chef au 8e chasseurs.

4e régiment de hussards.

M. Naissant, adjudant sous-officier au 4e hussards.

5e régiment de hussards.

MM. Sotra, maréch-des-logis-chef au 6e hussards.
Theurkauff, maréch-des-logis au 6e de hussards.
Mercier, maréch-des-logis au 6e hussards.
Maslly, maréch-des-logis au 6e hussards.

6e régiment de hussards.

MM. Clémencon, maréch-des-logis-chef au 8e hussards.
Harang de Froide, maréch.-des-logis au 4e chasseurs.
Vivier-Desiinder, maréch-des-logis au 4e dragons.

7e régiment de hussards.

MM. du Bois, maréch.-des-logis au régiment.
Convens, maréch.-des-logis-chef au régiment.
Mulot, maréch-des-logis-chef au régiment.

8e régiment de hussards.

MM. Descoins, maréch-des-logis au 8e hussards.
Madon, maréch-des-logis au 8e hussards.

9e régiment de hussards.

M. Bourdin, maréch-des-logis au 7e hussards, employé dans le service des remontes.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

MM. Simonet, maréch-des-logis au régiment.
Maigret, mar.-des-log. au rég., employé dans le service des remontes.

1er régiment de spahis.

MM. Fottier de Mussenet, maréch-des-logis au régiment, employé dans les bureaux arabes.
Merlet, adjudant sous-officier au régiment.

2e régiment de spahis.

MM. Pegnt-Gigier, maréch-des-logis au régiment.
Gaulet, maréch-des-logis au régiment, employé dans les bureaux arabes.

Par décret impérial du 27 mai 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine adjudant-major.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Kaiser, lieutenant au corps, en remplt. de M. Kléber, nommé chef de bataillon.

A un emploi de capitaine-trésorier.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Dhouaire, lieutenant au corps, en remplt. de M. Champion, passé trésorier dans la garde impériale.

A deux emplois de capitaine d'habillement.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Riebus, lieutenant au corps, en remplt. de M. Tragal admis à la retraite.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Girol, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bunel, nommé major.

A quarante-cinq emplois de capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Demeestay, lieutenant au corps, en remplt. de M. Gentin, promu major.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Nivelle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dailly, mis en non-activité.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chapni, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sannier, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Logeais, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mangin, nommé chef de bataillon.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chapni, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roquemorel Saint-Cernin, nommé adjudant-major.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chassagne, lieutenant au corps (pour prendre rang du 29 avril 1854), en remplt. de M. Magnin, admis à la retraite.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix (1er tour), M. Dartaille, lieutenant au corps, en remplt. de M. Feraud, nommé chef de bataillon.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Barrière, lieutenant au corps, en remplt. de M. Tissier, mis en non-activité.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Limonet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lhuillier, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Pinet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Michal, admis à la retraite.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Prime, lieutenant au corps, en remplt. de M. Hompe, nommé adjudant-major.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Poche, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vivens, admis à la retraite.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Bonnefoy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Geles, nommé major.

Ancienneté (1er tour), M. Lacaze, lieutenant au corps, en remplt. de M. Camperrel, nommé adjudant-major.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Amoureux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chastel, admis à la retraite intégrale.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Leroux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Parat, nommé chef de bataillon.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Barbet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Guyon, admis à la retraite.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Richard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Morin, nommé adjudant-major.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Verjus, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bochat, admis à la retraite.

54e régiment d'infanterie de ligne.

nelenneté (2e tour), M. Laumonier, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Launey, nommé adjudant de place.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Vaquette, lieutenant au corps, en remplt. de M. Guillaume, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Bouchez, lieutenant au corps, en remplt. de M. Masse, nommé adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Normand-Duflié, lieutenant au corps, en remplt. de M. Garon, passé dans l'état-major des places.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Rumbert, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vernus, mis en non-activité.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Paguy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Othenin, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour, M. Cobolet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Perretin, nommé trésorier.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. de Bily, lieutenant au corps, en remplt. de M. Benarsin, admis à la retraite.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Sarrus, lieutenant au corps, en remplt. de M. Reimann, mis en non-activité.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Languille, lieutenant au corps, en remplt. de M. Génin, passé dans l'intendance militaire.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Lafosse, lieutenant au corps, en remplt. de M. Fiel, admis à la retraite.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Fischer, lieutenant au corps, en remplt. de M. Molenar, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Lajoumie, lieutenant au corps, en remplt. de M. Millet, admis à la retraite.

3e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Gaspard-Michel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Desgré, nommé adjudant-major.

11e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Gillet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dubouz, mis en non-activité.

Afrique.

Choix, M. Gunin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Charles, admis à la retraite.

15e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Rousnel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Domarin, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Desaoudier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Ghéro, nommé chef de bataillon.

20e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Trouvenot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Martin, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Berbé, lieutenant au corps, en remplt. de M. Duhamel, mis en non-activité.

21e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Ancienneté, M. Gaffiot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boocker, passé dans l'état-major des places.

Bataillon de chasseurs à pied.

Francs.

Choix (2e tour), M. Sorel, lieutenant au 12e bataillon, en remplt. de M. Fibot de Camas, du 2e bat., nommé chef de bat.

Ancienneté (2e tour), M. Bouvard, lieutenant au 3e bat., en remplt. de M. Vigié, du 1er bat., nommé capitaine-major.

2e régiment de la légion étrangère.

Choix, M. Paguy, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sarrazin, admis à la retraite.

Par décret impérial du 27 mai 1854, ont été nommés à cause emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, par suite d'organisation :

MM. Bernin, élève diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse.
Blanchard, él. dipl. de l'école vét. de Lyon.
Roques, el. dipl. de l'école vét. de Lyon.
Thurel, él. dipl. de l'école vét. de Lyon.
Vilain. fil. dipl. de l'école vét de Lyon.
Amberque, él. dipl. de l'école vét. de Lyon.
Cotisel, el. dipl. de l'école vét. d'Alfort.
Lagarde, él. dipl. de l'école vét. de Toulouse.
Bayrou, el. dipl. de l'école vét. de Toulouse.
Juliien, él. dipl. de l'école vét d'Alfort.
Demange, él. dipl. de l'école vét. d'Alfort.

Par décret impérial du 31 mai 1854, M. Jolly, chef d'escadron commandant le 2e bat. de gendarmerie d'élite, a été nommé lieutenant-colonel du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Par décret impérial du 31 mai 1854, les dix sous-lieutenants de remplacement ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été promus à celui de lieutenant, savoir :

Pour prendre rang du 10 mai 1854.

MM. Pellilot, trésorier à Lille.
Béziat, trésorier à Cayenne.
Bigard, trésorier à Villefranche-de-Lauraguais.
Boulanger, trésorier à Melun.

Pour prendre rang du 26 mai 1854.

MM. Pendribie, trésorier à Châlons.
Flers, trésorier à Napoleon-Vendée

Par décret impérial du 31 mai 1854, ont été nommés d'quarante-neuf emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie et-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Dejean, sous-lieut. au corps, en remplt. de M. Demesmay, nommé capitaine.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Kintzelcamm, sous-lieut. au corps, en remplt. de M. Niveille, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Privat, sous-lieut. porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Keiser, nommé adjudant-major.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Chauvhard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Desjardins, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Malaspina, sous-lieut. au corps, en remplt. de M. Thomas, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Tenjier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Virssel, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Arthus, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Legenia, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Seolo, sous-lieutenant au corps (exception de l'art. 30 de l'ordonnance du 16 mars 1838) pour prendre rang du 10 mars 1854, en remplt. de M. Chupot, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Azam, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Richez, nommé capitaine d'habillement.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Pallière, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Dartaille, nommé capitaine.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Boubée de Largueture, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Barrière, nommé capitaine.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Desbeau, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Limonet, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Lancenay, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pinel, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Waigenbach, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Prime, nommé capitaine.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Liger, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Girol, nommé capitaine d'habillement

40e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Perez, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Poche, nommé capitaine.

44e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Amiot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Brousnie, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Belenger, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Lacaze, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Benaux, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Amoureux, nommé capitaine.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. d'Arman, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Leroux, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Beche, sous-lieutenant porte drapeau du corps, en remplt. de M. Barbet, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Vidal, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Richard, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Pages, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Verjus, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Desnijeres, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Laumonier, nommé capitaine.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Thevenin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Sannier, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Delennoy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Vaquette, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Robin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Boucher, nommé capitaine.

Non-activité, M. Cassilles, lieutenant d'inf. en non-activité, en remplt. de M. Normand-Duflé, nommé capitaine.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Sana, dit Ledrar, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rumbert, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Gobin, sous-lieutenant au corps en remplt. de M. Paguy, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Margnin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Coudre, nommé capitaine.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Capelin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Billy, nommé capitaine.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Josin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Sarrus, nommé capitaine.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. de Massey, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Languille, nommé capitaine.

Digitized by Google

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Paoli, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lafosse, nommé capitaine.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Trion, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fischer, nommé capitaine.

Choix, M. Meyer, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Lajeunesse, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Vernis, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gaspard-Michel, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Dalonot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gillet, nommé capitaine.

Choix, M. Baudichon, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Gontz, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Bellile, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rouanet, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Catel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Desaudine, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie légère.

Armée d'Orient.

Choix M. Lebrun, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Toussaint, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Landéri, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Horbé, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Crozals, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Goffiot, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (1er tour), M. Aparoli, sous-lieutenant au 3e bataillon, en remplt. de M. Fernard, du 2e bataillon, maintenu faisant fonctions de trésorier.

Choix (2e tour), M. Mazas, sous-lieutenant au 10e bataillon, en remplt. de M. Sorel, du 13e bataillon, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. de Raver, sous-lieutenant au 18e bataillon, en remplt. de M. Peiselot, du 16e bat. nommé capitaine.

2e régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Weinesli, au titre d'étranger, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Hagry, nommé capitaine.

Par décret impérial du 21 mai 1854, ont été nommés à quarante-trois emplois de sous-lieutenant dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

2e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Ferrot, adjudant au corps, en remplt. de M. Dejean, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Corsu, adjudant au corps, en remplt. de M. Kleinsleuman, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Collin, sergent-major au corps, en remplt. de M. Jamelin, nommé porte-drapeau.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1er tour), M. Feul, sergent-major au corps, en remplt. de M. Kouhn, nommé lieutenant au 50e de ligne.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Boulie, sergent-major au corps, en remplt. de M. Allard, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Feseet, adjudant au corps, en remplt. de M. Léonard, admis à la retraite.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Pelini, adjudant au corps, en remplt. de M. Arthuis, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lamarsile, sergent-major au corps, en remplt. de M. Scola, nommé lieutenant.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1er tour), M. Charry, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pallicra, nommé lieutenant.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Hilt-Lambert Bit, sergent-major au corps, en remplt. de M. Monereur, nommé lieutenant.

73e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Schreiber, adjudant au corps, en remplt. de M. Walgenbach, nommé lieutenant.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Kunstler, adjudant au corps, en remplt. de M. Le Maire, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Idem.

(1er tour), M. Roques, sergent-major au corps, en remplt. de M. Noelle, nommé lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Delior, adjudant au corps, en remplt. de M. Ducloux, nommé lieutenant.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Desbuyes, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gérard, passé au bat. de tirailleurs ind. d'Alger.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Lenel, adjudant au corps, en remplt. de M. Nicolas, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mosi, adjudant au corps, en remplt. de M. Mignot-Barnerie, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Vincent, sergent-major au corps, en remplt. de M. Grillon, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mourez, sergent-major au corps, en remplt. de M. Thevenin, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lavito, adjudant au corps, en remplt. de M. Sana, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Perceval, adjudant au corps, en remplt. de M. Marguin, nommé lieutenant.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Fourrier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lacroix, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

(1er tour), M. Marteuil, sergent-major au corps, en remplt. de M. Bayer, nommé porte-drapeau.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Remy, sergent-major au corps, en remplt. de M. Buffières de Chalandries, décédé.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Idem.

(1er tour), M. Prailion, adjudant au corps, en remplt. de M. Capella, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Crétal, adjudant au corps, en remplt. de M. Benelli, nommé lieutenant au 8e de ligne.

79e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Poirot, sergent au corps, en remplt. de M. Jobin, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Sart, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Massey, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lallorgue, adjudant au corps, en remplt. de M. Paoli, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Mun, adjudant au corps, en remplt. de M. Trion, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Paienay, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vernis, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Durochat, sergent-major au corps, en remplt. de M. Oudet, passé au régiment de tirailleurs indigènes.

13e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Dubus, adjudant au corps, en remplt. de M. Bellile, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(1er tour), M. Nicey, sergent-major au corps, en remplt. de M. Falare de Montvaillant, passé au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

18e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Morin, adjudant au corps, en remplt. de M. Leblanc, nommé lieutenant au 3e léger.

20e régiment d'infanterie légère.

Orient.

(1er tour), M. Cordier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Berlin, nommé lieutenant au 4e léger.

25e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(2e tour), M. de Janbert, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gandon, décédé.

Bataillons de chasseurs à pied.

Afrique.

(1er tour), M. Pasquignon, adjudant au 14e bat., en remplt. de M. Parisel, du 7e bat., nommé lieutenant.

France.

(1er tour), M. Pontais, adjudant au 18e bat., en remplt. de M. Roussel, du 18e bat., passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

(1er tour), M. Bourdonche, adjudant au 8e bat., en remplt. de M. Jarrin, du 6e bat., nommé faisant fonctions de trésorier du 8e bat.

Orient.

(1er tour), M. Lamandière, sergent-major au 12e bat., en remplt. de M. de Rosse, du 19e bat., nommé lieutenant.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

(1er tour), M. Bergasse, sergent au corps, en remplt. de M. Vincenti, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

2e régiment de la légion étrangère.

(1er tour), M. André, sergent-major au corps, en remplt. de M. Renault, passé au bat. de tirailleurs indigènes d'Alger.

Par décret impérial du 31 mai 1854, ont été nommés dans le corps du génie, les officiers désignés ci-après, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

Ancienneté, M. Mouton, capitaine de 1re classe, en chef à Dieppe, en remplt. de M. Arnauldet, mis à la retraite.

Choix, M. Perchais, capitaine de 1re classe, en chef à l'île de la Réunion, en remplt. de Rieuard Hazaire, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Par décret impérial du 3 juin 1854, ont été nommés dans la gendarmerie :

Au grade de colonel.

M. Avril, lieutenant-colonel, chef de la 18e légion.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Beaugrand, chef d'escadron commandant la camp. de Selun-et-Oise.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Letellier-Valazé, lieutenant-colonel d'état-major, disponible, est nommé chef d'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient, sous les ordres de M. le général de division Levaillant.

Lefebvre, chef d'escadron d'état-major de la 7e division militaire, à Besançon, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Régnier, capitaine de 2e classe à l'état-major de la place de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Thouard, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 9e division militaire, à Bordeaux, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

D'Andias, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division d'occupation en Italie, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de division Levaillant, commandant la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Besson, chef d'escadron à l'état-major de la division d'occupation en Italie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le commandant Magnan, qui a reçu une autre destination.

De Kerdanet, lieutenant au 21e léger, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Durrieu, commandant la subdivision du Haut-Rhin, à Colmar.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Paris de Bollardière, intendant militaire de la 1re division, est nommé intendant de la garde impériale.

Le baron Barbier, intendant militaire de la 3e division, est nommé intendant de la 1re division militaire.

Magnac, sous-intendant militaire de 1re classe à Montpellier, est attaché à la garde impériale.

De Ferrière, sous-intendant militaire de 2e classe à Mézières, est attaché à la garde impériale.

De Las Cases, sous-intendant militaire de 2e classe à l'armée d'Orient, est attaché à la garde impériale.

Teinturier, sous-intendant militaire de 2e classe, est nommé faisant fonctions d'intendant de la 2e division militaire.

Denecey, sous-intendant militaire de 2e classe, est désigné pour Rouen.

De Mallet, sous-intendant militaire de 2e classe, est désigné pour Lorient.

De Lortsis, adjoint de 1re classe, est désigné pour Lille.

Pironneau, sous-intendant militaire de 2e classe, est désigné pour l'armée d'Orient.

De Jupe, sous-intendant militaire de 1re classe, est désigné pour Montpellier.

Le Cauchois-Prévol, sous-intendant de 1re classe, est désigné pour le camp du Rond.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

Par décision ministérielle du 3 juin 1854 :

MM. Pierre, colonel, chef de la 8e légion, à Moulins, est nommé au commandement du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Avril, colonel, est maintenu en son nouveau grade dans le commandement de la 18e légion, à Grenoble.

Bourdeix, lieutenant-colonel, chef de la 17e légion, à Bastia, est désigné pour commander la 8e légion, à Moulins.

Beaugrand, chef d'escadron, colonel, est désigné pour commander la 17e légion, à Bastia.

Blot, major de la garde de Paris, est nommé major du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Marquisan, chef d'escadron, commandant la compagnie de la Haute-Loire, est nommé major de la garde de Paris.

Baudinet, chef d'escadron commandant la compagnie de la Lozère, est désigné pour commander l'un des bataillons du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 3 juin 1854, M. le capitaine Lebrun, du 6e d'artillerie, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 8e division.

M. le capitaine Valentin, du 31e de ligne, a été nommé substitut rapporteur près le 2e conseil de guerre de la même division.

Par décision du 9 juin 1854, M. le capitaine d'Hennezel, du 17e léger, a été nommé commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Alger, séant à Blidah.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

Les médecins aides-majors de 1re classe ci-après désignés, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Foussel, du 3e de chasseurs d'Afrique, a été désigné pour les hôpitaux de la div. de Constantine.

Isidore, dit Peiselot, du 2e de ligne, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Mercier, du 4e de ligne, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Besnard, des tirailleurs indigènes de Constantine, a été désigné pour la div. de Constantine.

Verjus, du 1er de zouaves, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Champenois, du 2e de ligne, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Harnault, du 6e de chasseurs, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Deinhaye, du 5e de cuirassiers, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Combarieu, du 3e bat. léger d'Afrique, a été désigné pour la div. de Constantine.

Bertrand, du 61e de ligne, a été dés. pour l'armée d'Orient.

Béchade, du 9e de ligne, a été dés. pour la div. d'Oran.

Barbegin, du 8e de ligne, a été dés. pour l'armée d'Orient.

Viry, du bat. de sapeurs pompiers de Paris, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Belpy, du 79e de ligne, a été dés. pour l'armée d'Orient.

Trudeau, du 2e bat. de chasseurs à pied, a été désigné pour la div. d'occupation en Italie.

Joinet, du 2e de ligne, a été dés. pour l'armée d'Orient.

Calonne, du 2e de hussards, a été désigné pour l'Ecole impériale spéciale militaire.

Barre, du 36e de ligne, a été dés. pour l'armée d'Orient.

Marchesseux, du 10e de ligne, passe à la div. d'occupation en Italie.

Dujardin, du 4e de chasseurs d'Afrique, a été désigné pour l'armée d'Orient.

Baineau, de 1re bat. de gendarmerie d'élite, a été désigné pour la div. d'occupation en Italie.

Lemarchand, du 3e léger, a été dés. pour la div. d'Alger.

Seyrenc, du 3e id., a été dés. pour l'hôp. du Beulc.

Les médecins aides-majors de 2e classe ci-après dénommés, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Fillon, du 7e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Portalis, du 3e de ligne, passe à la div. d'occup. en Italie.

Imbert, du 62e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Riolacci, du 12e léger, passe à l'armée d'Orient.

Vernay, du 1er léger, passe à l'armée d'Orient.

Noiel, du 4e léger, passe à l'armée d'Orient.

Peugeot, du 3e bat. de chass. à pied, passe à l'armée d'Orient.

Thevenon, du 13e de ligne, passe à la div. d'Alger.

Rioublanc, du 61e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Toussaint, du 6e de ligne, passe à la div. d'Alger.

Costa, du 6e de ligne, passe à la div. de Constantine.

Pouquet, du 35e de ligne, passe à la div. d'Oran.

Damuen, du 4e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Dugrat, du 4e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Vang, du 1er léger, passe à l'armée d'Orient.

Rizet, du 2e de zouaves, passe à l'armée d'Orient.

Leve, du rég. des guides, passe à l'armée d'Orient.

Verdelin, du 42e de ligne, passe à la div. d'Oran.

Douru, du 62e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Durval, du 2e de ligne, passe à la div. d'Oran.

Schweitz, du 7e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Charlon, du 6e de chasseurs, passe à la div. d'Oran, en Italie.

Lullins, du 71e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Digitized by Google

Bernard, du 21e de ligne, passe à l'armée d'Orient.

Ont été désignés pour l'armée d'Orient :

Médecins principaux de 2e classe.

MM. Aulagnier, de l'hôp. de Sedan.
Malapert, de la division d'Alger.
Judas, de la div. d'Alger.
Méry, de la div. de Constantine.

Médecins-majors de 1re classe.

MM. Germain, de l'hôp. de Lille.
Chélif, de l'hôp. de Calais.
Mestre, de l'hôp. de Bordeaux.
Haspel, de l'hôp. de Colmar.
Grellois, de l'hôp. de Metz.
Marmy, de la div. d'Alger.

Médecins-majors de 2e classe.

MM. Pontier, de l'hôp. de Cambrai.
Frette-Damicourt, de la div. d'Alger.
Bourguillian, de la div. de Constantine.
Médecins aides-majors de 1re classe.

MM. Morgon, de l'École impériale de cavalerie.
Gérard, de l'hôp. de Besançon.
Bernier, de l'hôp. de Longwy.
Liard, de l'hôp. de Rennes.
Wagnetin, de l'hôp. de Valenciennes.

Pharmaciens-majors de 1re classe.

MM. Dédé, de l'hôp. du Roule.
Demonte, de l'hôp. de Nancy.

MM. Artigues, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Besançon, passe à la div. de Constantine.
Pastorel, médecin-major de 2e classe à l'hôp. de Briançon, passe à la div. de Constantine.
Hahn, médecin-major de 2e classe à l'armée d'Orient, passe à la div. d'Alger.
Leyr, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Thionville, passe à la div. d'occup. en Italie.
Serrner, médecin aide-major de 1re classe à la div. de Constantine, passe à la div. d'Alger.
Potor, médecin aide-major de 1re classe au 1er de ligne, passe au bat. de sapeurs-pompiers de Paris.
Pelin, médecin aide-major de 1re classe au 68e de ligne, passe au rég. des guides.
Leterrier-Vallier, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Cambrai, est attaché au secrétariat du conseil de santé.
Ely, médecin aide-major de 2e classe à la div. d'occup. en Italie, passe à l'hôtel impérial des Invalides.

Les médecins-majors de 1re classe nommés par le même décret, démontés et sans emploi, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Achard, reste au 21e léger.
Lagère, reste au 6e de dragons.
Capron, reste à la div. de Constantine.
Ducastaing, reste au 14e de ligne.
Cuvellier, reste à la div. de Constantine.
Coblence, reste au 15e léger.
Grellois, reste à l'hôp. de Metz.
Marmy, reste à la div. d'Alger.
Guerrin, passe du 74e de ligne au 21e léger.

Les chirurgiens sous-aides dénommés ci-après, reçoivent les nouvelles destinations suivantes :

MM. Crouques, passe de l'hôp. du Gros-Caillou à l'hôp. de Bourbonne.
Lassus, passe de l'hôp. du Gros-Caillou à l'hôp. de Bourbonne.
Delpech, passe de l'hôp. du Roule à l'hôp. de Bourbonne.
Bordères, passe de l'hôp. du Roule à l'hôp. de Bourbonne.
Tuson, passe de l'hôp. du Roule à l'hôp. de Toulon.
Gonin, de l'hôp. de Versailles, détaché aux Invalides, passe à l'hôp. de Toulon.
Laugier, de l'hôp. de Versailles, détaché aux Invalides, passe à l'hôp. de Bourbonne.
Virlet, de l'hôp. de Versailles, détaché aux Invalides, reste à l'hôp. de Versailles.
Didnm, de l'hôp. de Bitche, passe à l'hôp. du Roule.
Castenan, passe de l'hôp. de Toulouse à l'hôp. du Gros-Caillou.
Robbe, passe de l'hôp. de Besançon à l'hôp. de Versailles, et est détaché aux Invalides.
Anselin, passe de l'hôp. de Strasbourg à l'hôp. de Versailles, et est détaché aux Invalides.
Vidal, passe de l'hôp. de Metz à l'hôp. de Versailles, et est détaché aux Invalides.
Richet, passe de la div. d'Alger à l'hôp. du Roule.
Godin, passe de la div. de Constantine à l'hôp. du Roule.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

MM. Arton, comptable de 2e classe à l'armée d'Orient, est chargé de la gestion du magasin d'Avignon.
Depret, comptable de 2e classe à Avignon, est attaché à l'armée d'Orient.

Sont nommés élèves d'administration :

MM. Borda, stagiaire à Bayonne.
Franchi, stagiaire à Metz.
Lacrampe, stagiaire aux Invalides.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Reggero, adjudant en 1er, est désigné pour la div. d'Oran.
Jacques, adjudant en 2e, est désigné pour la div. de Constantine.
Lacroix, chef d'administration, est désigné pour Fontainebleau.
Rousset, stagiaire d'administration, est désigné pour Paris.
Bassinet, élève d'administration, est désigné pour Lyon.

Sont désignés pour être employés auprès de l'intendant et des sous-intendans militaires de la garde impériale :

MM. Michaux, officier d'administration de 1re classe.
Charret, adjudant en 1er.
Goulet, adjudant en 1er.
Sangoire, élève d'administration.
Spintte, adjudant en 1er.
Greffe, adjudant en 1er.
Vinot-Barmont, adjudant en 1er.
Letiouvelier, adjudant en 2e, est désigné pour Lyon.

Inspection générale de gendarmerie

pour 1854.

1re *arrondissement.* — M. le général de brigade Rémilly, membre du comité de la gendarmerie.
1re légion.—Seine,—Seine-et-Oise.—Seine-et-Marne.
2e légion.—Eure-et-Loir.—Oise.—Somme.
3e légion.—Aisne-et-Loire.—Loir-et-Cher.—Vienne.—Indre.
4e légion.—Côte-d'Or.—Yonne.—Aube.

2e *arrond.* — M. le général de brigade L'Hérault, disponible.
3e légion.—Seine-Inférieure.—Eure.—Orne.—Somme.
4e légion.—Calvados.—Manche.—Mayenne.
5e légion.—Ille-et-Vilaine.—Côtes-du-Nord.—Finistère.
6e légion.—Loire-Inférieure.—Maine-et-Loire.—Morbihan.

3e *arrond.*—M. le général de brigade Evrard, membre du comité de la gendarmerie.
7e légion.—Allier.—Puy-de-Dôme.—Nièvre.—Cher. — Compagnie de gendarmes-vétérans, à Rioin.
8e légion.—Deux-Sèvres.—Vendée.—Charente-Inférieure.
9e légion.—Gironde. — Charente.—Landes.— Basses-Pyrénées.

11e légion.—Haute-Vienne.—Creuse.—Dordogne.—Corrèze.

4e *arrond.*—M. le général de brigade Gauthier de Lavendière, membre du comité de la gendarmerie.
12e légion.—Lot.—Lot-et-Garonne.—Aveyron.—Cantal.
13e légion.—Haute-Garonne.—Tarn-et-Garonne.—Gers.—Hautes-Pyrénées.
14e légion.—Aude.—Tarn.—Pyrénées-Orientales.—Ariége.
15e légion.—Gard.—Ardèche.—Hérault.—Lozère.
5e *arrond.* — M. la général de brigade le marquis, comte d'Oraison, membre du comité de la gendarmerie.
16e légion.—Bouches-du-Rhône.—Vaucluse.—Var.
17e légion.—Isère.—Drôme.—Hautes-Alpes.—Basses-Alpes.
18e légion.—Rhône.—Saône-et-Loire.—Loire.—Haute-Loire.
21e légion.—Doubs.—Haute-Saône.—Jura.—Ain.
6e *arrond.*— M. le général de division comte de La Rue, président du comité de la gendarmerie.
22e légion.— Meurthe. — Vosges. — Haute-Marne.
23e légion. — Moselle. — Meuse. — Ardennes.
24e légion. — Pas-de-Calais. — Nord. — Aisne.
25e légion. — Bas-Rhin. — Haut-Rhin.
Garde de Paris.
1re et 2e bataillons d'élite.

Légions en corps de séjours des arrondissemens.

M. le général de brigade Cotbard, commandant la subdivision à d'Oran (Algérie).

1re légion (en Corse). — 1re comp. à Bastia. — 2e à Corte, 3e à Ajaccio. — 4e à Sartène.
2e légion d'Afrique. — 1re comp. à Alger. — 2e à Blidah. — 3e à Constantine. — 4e à Oran.

M. le général de brigade Cotbard, commandant la département de la Seine et la place de Paris.
Sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Nous recevons, par notre correspondance de l'Armée d'Orient, des détails curieux, qui sont de nature à intéresser vivement nos lecteurs :

La 4e division, commandée par M. le général Forey, a fait la plus brillante traversée de Toulon à Malte, où elle est arrivée le 21 mai.

Le 22, vers sept heures du matin, la flotille, composée de 12 bâtiments à vapeur et de 3 transports, leva l'ancre, et chaque bâtiment déclia une seule ligne pour aller se larguer prendre l'ordre de route indiqué par M. le capitaine de vaisseau Baudais, commandant l'*Ulloa*. Ce départ de Malte laissera de profonds regrets chez tous ceux qui en ont été témoins. Rien de plus émouvant, en effet, que ces 12 bâtiments à vapeur, déliant à la vue des forts et des batteries de Malte, garnis d'une foule de spectateurs et de soldats anglais, qui semblaient chaque bâtiment de bonheur, amazone ces soldats répondaient avec enthousiasme. Les musiques de nos régiments jouaient l'air national *God save the Queen*, et celles des régiments anglais répondaient par l'air favori de la mère de notre Empereur, de notre comme lui-même national en France.

A la sortie du port, les bâtiments se formèrent sur deux lignes en trois colonnes, et le 23 mai, à midi, nous nous incident n'a signalé la navigation, qui a été favorisée par le plus magnifique temps qu'il soit possible d'imaginer, et qui a contribué à conserver à tous les bords la santé et la gaieté.

Le 23, cinq heures après le départ, la flotille était au Pirée, et y prenait place tout entière sous l'intelligente direction de M. l'amiral Leharibe de Tinan. Dans le port se trouvaient deux bâtiments anglais et un bâtiment prussien.

Avant le jour, le 26, des marins français et anglais descendirent à terre dans des chaloupes armées de canons, s'emparèrent du lazaret, de la poudrière et des avenues principales donnant sur le port. En même temps, l'amiral assissait quelques petits bâtimens de guerre grecs, forternent soupçonnés d'être armés pour une cause peu avouable.

Le 27 au soir, M. le général Forey faisait, avec ses officiers d'état-major, une reconnaissance des environs du Pirée, pour choisir la meilleure position à assigner aux troupes qu'il jugerait à propos de laisser au Pirée, après cette importante opération, par une chaleur extrême, mais qui lui permit de déterminer l'emplacement le plus convenable tant sous le rapport militaire que sous celui de la commodité des troupes, le général fit descendre à terre environ 800 hommes d'infanterie de marine, le 74e régiment de ligne, fort de 2,000 hommes, 50 hommes de génie, 80 hommes d'artillerie avec six pièces de campagne, et les employés militaires nécessaires pour assurer les services, avec des vivres, des munitions de guerre et de bouche. Un service à cet établi sur une éminence d'où l'on domine toute la plaine d'Athènes.

Les troupes ainsi établies se manœuvrent de rien, les fonctionnaires ordinaires de la marine étaié en mesure d'assurer le service des substances.

Sous le point de vue hygiénique, la position est aussi bonne que possible, eu égard à la direction des vents régnans.

Les magasins des vivres, du campement et l'hôpital ont été placés dans le lazaret, d'où résulte la précieux avantage de les avoir sous la main, le lazaret n'étant qu'à deux ou trois cents mètres du camp.

Le sol où ce camp est établi est, comme tous les environs du Pirée, extrêmement rocailleux. Le seul endroit où il fût possible de dresser des tentes était couvert de céréales. Le général les a fait enlever par des experts, et le sera intendant en a fait l'acquisition.

Le matériel était complétement débarqué le 29 mai, et dès le 28 les troupes avaient reçu du pain et de la viande. Le terrain a été déblayé, les tentes dressées. Le général a tout visité, et les mesures convenables ont été prises pour compléter l'établissement et la position faite, en faisant tracer, un épaulement pour couvrir l'artillerie et un ouvrage pour mettre le poste avancé à l'abri.

La discipline la plus exacte a été observée, et le colonel Breton, du 74e, qui commandera les troupes, la maintiendra de manière que dans ce pays, comme partout, le nom français soit cimé autant que respecté.

Le 28 au soir, M. le général Forey a passé la revue des troupes débarquées, en présence de la population du Pirée, rassemblée par la solennité du dimanche. Tout Athènes était venu voir les troupes, qui étaient superbes, et à qui le soleil a déjà donné un certain caractère particulier. Le délié s'est fait un cris chaleureux de *Vive l'Empereur !* Cette cérémonie militaire a impressionné la population aussi vivement qu'elle avait excité sa curiosité. Elle a pu voir dans ces témoignages de l'amour de nos soldats pour leur Empereur le présage de ce qu'ils seront capables de faire, si les circonstances mettent leur dévouement à l'épreuve.

Une fois l'installation des troupes à terre complétée, et le séjour de toute sa division ayant produit l'effet moral désiré, M. le général Forey est parti, le 29, avec le reste de sa division pour Gallipoli, où il est arrivé le 31.

Une cinquième division d'infanterie pour l'armée d'Orient vient d'être organisée. Elle est commandée par M. le général Charles Levaillant, et comprend deux brigades : la première, sous les ordres de général de la Motterouge, se compose des 21e et 42e de ligne ; la deuxième, sous ceux du général Cousin, des 4e de ligne et 3e léger.

Cette division aura, en outre, deux batteries d'artillerie, et une compagnie du génie.

La première brigade, déjà réunie à Toulon, est sur le point d'embarquer.

Une autre brigade, sous le commandement du général Mayran, s'est embarquée à Toulon et Marseille pour le Pirée, où elle doit rester jusqu'à nouvel ordre. Elle se compose du 20e de ligne et du 83e léger.

Le *Journal de Constantinople* donne, sur les opérations militaires relatives au siége de Silistrie, les détails suivans, qui confirment pleinement toutes nos appréciations précédentes, et qui font suffisamment justice de tous les bruits erronés que les correspondances privée ont fait circuler depuis près d'un mois :

« Depuis un mois, les feuilles d'Europe parlent du bombardement de Silistrie par les Russes. Les nouvelles données par ces feuilles étaient exactes. D'après des dépêches du 23 mai, arrivées avant-hier de Choumla à Constantinople par un courrier extraordinaire, et d'après le récit de personnes venant également de Choumla, le bombardement a arrivées dans la Varna, voici ce qui est vrai :

» Le 11 mai, les Russes ont attaqué Silistrie du côté du Danube, et ont voulu établir un pont au-dessous de cette place, entre des îles et la rive droite. Ils o.4 été repoussés avec perte.

» Le 16, renforcés par une partie d'un nouveau corps d'armée arrivé tout récemment sur les lieux, les Russes ont recommencé l'attaque, et en sacrifiant une partie de leurs forces, ils sont parvenus à établir un pont et ont passé du côté de la rive droite du Danube au nombre de 20,000.

» Pendant ces attaques, 20,000 autres Russes, venant de la Dobrutscha, arrivaient par terre devant Silistrie, après avoir traversé de très grandes pertes en forçant la ligne de Rassova, défendue par 15,000 hommes de troupes turques qui avaient reçu ordre de se replier, parlie sur Silistrie et partie sur Varna.

» Du 9 au 21, toutes ces troupes ont dirigé leurs principales attaques sur le fort détaché d'Arab-Tabia, situé à 2,500 pas de la place, et qui défend une ligne de travaux de fortification élevés par 500 paysans de Silistrie, encadrés d'une ancienne contoine. Leurs efforts sont venus se briser contre la bravoure des troupes impériales, qui ont fait, le 21, avec de l'infanterie et de la cavalerie de Silistrie, sous les ordres du brave Mouslan-Pacha, commandant en chef de Silistrie, une vigoureuse sortie, dont le résultat a été la défaite d'une partie de l'armée russe, qui a perdu, dans cette action plus de 300 hommes, avec armes et des munitions et a eu un grand nombre de blessés.

» Les Russes sont commandés devant Silistrie par Pachkewitch et le grand-duc Constantin, dont les débris dans ces affaires importantes ont été des plus malheureux.

» La place de Silistrie, qui est approvisionnée pour longtemps de tout et qui lui est nécessaire en armes, munitions et vivres, n'est pas investie du côté de Turtukai, et, par conséquent, ses communications avec Choumla sont complétement libres. Aussi tombent tous les bruits qui avaient été semés par la malveillance, et qui tendaient sur le sort de cette place, dont on ne peut se rendre maître que d'emparant d'abord du fort détaché d'Arab-Tabia, pour de la ligne des travaux de fortification qu'il protége, et enfin de l'enceinte continue, ce qui demanderait les plus grands efforts durant bien mois. Aussi Omer-Pacha n'a aucune inquiétude sur Silistrie, et il ne commencera son action offensive que dans deux ou trois semaines : il est probable que la plus grande partie des troupes russes sera réunie à ce groupe sous troupes impériales, et tout indique que, dans un mois à peu près, une grande bataille va livrée dans les environs de Silistrie, et qu'une grande victoire sera remportée sur les Russes. »

Les Russes ont essayé des pertes considérables dans leurs attaques réitérées et toujours infructueuses contre Silistrie. Parmi les défenseurs de la place, on cite, comme ayant fait le plus de mal à l'ennemi, un artilleur turc de chemin de fer, déjà, organi-é et armé à l'instar des mêres par les sous-officiers français envoyés il y a deux ans en Turquie, et à la tête desquels est le colonel Couturier. Ces artilleurs se servent si bien de leurs carabines à tige, et tirent avec une telle justesse, qu'ils ont démonté plusieurs batteries russes.

M. le maréchal de Saint-Arnaud est revenu le 30 mai à Gallipoli, où il a passé la revue d'un fait à Varna et à Choumla, avec le sérasker et lord Raglan. Dans cette tournée, il a pu voir en détail une grande partie de l'armée turque, et apprécier sa valeur morale et son instruction militaire. Dans les manœuvres qui ont eu lieu et qui étaient dirigées par Omer-Pacha, tous les mouvements ont été exécutés avec une précision très remarquable par les diverses armes. Les bataillons d'infanterie, formés et exercés par un officier français, M. le colonel Caillard, ont tout l'ploomb de vieux soldats, et leur instruction lui fait le plus grand honneur. L'artillerie, parfaitement montée et attelée, est d'une de rivaliser avec la bonne

Digitized by Google

par la justesse de son tir. Les chevaux de la cavalerie, malgré la petitesse de leur taille, sont vigoureux et en très bon état. Aussi l'armée réunie sous le commandement d'Omer-Pacha présente-t-elle l'ensemble le plus satisfaisant, et M. le maréchal de Saint-Arnaud l'a hautement félicité, ainsi que tous les chefs placés sous ses ordres.

A Gallipoli, dès son retour, M. le maréchal a visité les travaux exécutés par nos troupes depuis leur débarquement, et les nombreux établissements qu'elles ont créés. Il a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction de ce qu'il avait observé au peu de temps, et a accordé à tous, officiers et soldats, la juste part d'éloges qui leur revenait.

Le 27 mai, M. le maréchal a passé la revue des troupes. Le désordre et plusieurs haute dignitaires turcs étaient venus assister à cette solennité militaire. Les trois divisions, qui se trouvent presque en totalité rassemblées aux environs de Gallipoli, ont été passées en revue par le maréchal par MM. les généraux Canrobert, commandant la 1re division ; Bosquet, commandant la 2e division, et S. A. I. le prince Napoléon, commandant la 3e division. Les troupes, parfaites de tenue, pleines respectifs à toutes les règles de l'art militaire, étaient massées par bataillon, leur droite appuyée à Gallipoli et leur gauche à Boulaïr, toutes faisant face aux Dardanelles. A huit heures et demie, une salve d'artillerie annonça l'arrivée de M. le commandant en chef de l'armée d'Orient ; il était suivi d'un brillant et nombreux état-major, composé d'officiers français, anglais et turcs ; un détachement de spahis, envoyés des trois provinces de l'Algérie, formait son escorte.

La tenue des troupes était admirable ; elle offrait respect le plus imposant.

M. le maréchal s'arrêta devant les tirailleurs algériens, pour contempler l'attitude militaire et la belle tenue de ces braves soldats qui, depuis plus de trente ans, ont fait la population dans le petite kabylie en 1851. Cette campagne est inscrite désormais en lettres d'or dans les annales militaires du nouveau régiment indigène formé depuis pour avec les volontaires des trois bataillons actuels.

Avant de passer outre, M. le maréchal de Saint-Arnaud a remis à M. le colonel de Wimpffen le drapeau que l'Empereur a confié à la garde du régiment de tirailleurs algériens ; puis, se tournant vers la troupe, il lui adressa l'allocution suivante, qui fut interprétée en arabe par M. le général Bosquet :

« Tirailleurs !

« L'Empereur m'a chargé de vous remettre ce drapeau ; c'est avec un bien grand plaisir que je m'acquitte de ma mission, car je sais que vous êtes de braves soldats, vous me l'avez prouvé plusieurs fois en Afrique. L'un vous a choisis pour venir en Orient, parce que l'on vous savait dignes de l'honneur de combattre dans les rangs français. Continuez, tirailleurs, d'être ce que je vous ai connus en Afrique ; suivez toujours de votre brave colonel, obéissez toujours à vos chefs ; l'ennemi est la discipline sont les guides de soldat français.

« Tirailleurs ! n'oubliez pas que lorsque l'on a l'honneur de combattre sous les couleurs de la France, on ne les rend jamais ! on meurt !

Ces paroles sympathiques ont été saluées du cri de : *Vive l'Empereur !*

Après la revue, toutes les troupes ont défilé devant le commandant en chef de l'armée, puis sont rentrées dans leurs cantonnements.

La 3e division, commandée par le prince Napoléon, devant se mettre en marche pour Constantinople, on a fait reconnaître l'état des routes.

Le 27, après la revue, le prince est allé dîner à Gallipoli chez M. le maréchal commandant en chef, et a couché à bord du *Roland*. Le 28, l'avant-garde de la division de S. A. I. s'est mise en marche pour Constantinople ; le gros de la division le 31 avec le restant de ses troupes. La 4e division, commandée par le général Forey, viendra remplacer celle du prince à Boulaïr.

Boudouin.

Voici en quels termes M. le maréchal de Saint-Arnaud a témoigné sa satisfaction aux troupes de l'armée d'Orient et remercié le général Canrobert :

OR VAE GÉNÉRAL.

Le maréchal de France, commandant en chef, est heureux d'avoir à exprimer sa satisfaction aux troupes de toutes armes qu'il a passées hier en revue de Gallipoli à Boulaïr.

Leur attitude toute militaire, leur marche assurée témoignent de la confiance qu'elles ont en elles-mêmes et de l'influence heureuse que les habitudes de la guerre ont déjà exercée sur les corps qui n'étaient pas encore familiarisés avec elles. Le commandant en chef n'a pu voir sans une vive émotion ces braves soldats avec lesquels il a déjà combattu, ceux avec lesquels il a bientôt combattu, ceux qui inspirent à un même sentiment de patriotisme et d'honneur, qui sera l'origine et qui est le principe du succès de nos armes. Pour l'assurer, ils rivaliseront d'ardeur avec les troupes de l'armée anglaise, dont l'histoire militaire offre, comme la nôtre, de si belles pages ; avec l'armée turque, que rend si respectable à nos yeux l'invincible courage avec laquelle elle défend, dans une lutte inégale, son droit et ses foyers.

La discipline de l'armée est parfaite. Elle sera maintenue moins, j'en suis assuré, par une répression sévère que par le bon esprit des soldats eux-mêmes, par le sentiment qui, partout, mais particulièrement dans un pays allié déjà apprécié par la guerre, la discipline, d'où naît le respect de la propriété et de la personne des habitants, et qui fait que ce qu'on pourrait appeler l'honorabilité des armées, comme elle fait leur force au jour du combat.

De grandes travaux ont été exécutés de concert avec l'armée anglaise pour asseoir la base de concentration. De grands efforts ont été faits pour réunir et constituer solidement les divers éléments de l'armée venus de tous les points des côtes de France et d'Algérie. Ces résultats obtenus, le commandant en chef a l'activité et à l'habileté du général Canrobert, chargé par intérim du commandement, et je suis heureux de saisir cette occasion de lui exprimer, devant tous, mes remerciements et ma satisfaction la plus entière. Il a été parfaitement secondé par les généraux sous ses ordres et par les chefs des différents services ; ceux de génie a droit à des éloges particuliers.

Le présent ordre sera lu à la troupe assemblée sous les armes à trois appels consécutifs.

Au quartier-général, à Gallipoli, le 28 mai 1854.

Le maréchal de France, commandant en chef,
A. DE SAINT-ARNAUD.

Mouvements de troupes.

Le 3e bataillon et le dépôt du 5e de ligne se rendent de Bourgoin à Bergues. L'état-major et les deux premiers bataillons restent à Paris.

Le 1er régiment de la légion étrangère, état-major, bataillons et dépôt, quittent Sidi-bel-Abbès (Algérie), pour se rendre à Gallipoli (Orient).

Le 2e régiment de la légion étrangère quittera Batna (Algérie), vers la fin du mois, pour se rendre, l'état-major et les bataillons à Gallipoli, et le dépôt à Bastia (Corse).

Deux escadrons et le dépôt du 9e de cuirassiers quittent Moulins pour se rendre à Meaux.

Deux escadrons et le dépôt du 9e cuirassiers quittent Meaux pour se rendre à Vesoul.

L'état-major et quatre escadrons du 12e de dragons quittent Saint-Germain-en-Laye pour aller à Moulins. Deux escadrons et le dépôt restent à Saint-Germain jusqu'à nouvel ordre.

Le 8e régiment de lanciers quitte Vesoul, en totalité, pour aller s'établir à Melun.

Le 7e régiment de hussards quitte Montpellier, Lunel et Béziers pour aller s'établir, en totalité, à Alger.

Dans son numéro du 8 juin dernier, *l'Indépendance belge* dit ce qui suit, d'après une correspondance de Paris :

« On donnait de tout temps, aux soldats et aux sous-officiers, une prime de rengagement, mais cette prime était de peu de valeur. Pour leur encourager dans les temps de rengagement, le ministre de la guerre vient de faire mettre à l'ordre du jour des différens corps que la prime était portée à mille francs pour les rengagemens de dix ans, et à deux mille francs pour ceux de plus longue durée. »

Cet article est inexact de tous points.

Dans l'armée française, les rengagemens ne font sans allocation d'aucune *prime* au rengagé : il reçoit seulement la haute paye journalière d'ancienneté que les règlemens lui accordent, selon qu'il a sept ans ou onze ans de service révolus.

Aucune modification n'a été faite à cet état de choses, et le correspondant de l'*Indépendance belge* est mal informé.

Boudouin.

L'armée de mer vient de perdre une de ses illustrations. M. l'amiral Baudin, dont le nom rappelle d'éminens services et qui venait, depuis peu de jours, d'être promu à cette haute dignité, a succombé à la longue et douloureuse maladie dont il était atteint.

Ses obsèques ont été entourées des honneurs militaires dus à son rang élevé.

RAPPORT A L'EMPEREUR

(*Suite.* — Voir les numéro des 13 mai et 4 juin.)

Travaux publics. — Dans un pays nouveau, les travaux publics acquièrent, comme moyen de politique, de gouvernement et de colonisation, une importance qui a été signalée par à Votre Majesté ; ils appeleront par conséquent l'attention particulière de mon département.

Afin de donner une impulsion nouvelle aux dispositions témoignées par les tribus arabes, de grands travaux d'utilité publique, auxquels elles seront appelées à contribuer, ont été exécutés pendant l'année 1853 en territoire militaire. En territoire civil, la même impulsion leur a été donnée.

Routes. — Dans le territoire militaire, les améliorations apportées aux anciennes voies de communication, de nouvelles routes ont été entreprises, de nouvelles artères ont été ouvertes dans le but d'assurer le ravitaillement de nos garnisons de ces routes sont celles de Médéah à Boghar, de Médéah à Milianah, le chemin de l'Oursenne sur Tenset-el-Had, d'Aumale chez les Ouled-Aïssa, de Tenez à Cherchell.

Dans la province de Constantine, indépendamment de la route de Misin à Djidjelli, dont la colonne expéditionnaire des Beni-Aïcha a ouvert l'accès, cette région a puissamment contribuer à la ternalisation de la vallée du Bou-Merzoug à cet à Hercules.

Enfin, dans la province d'Oran, la route qui traverse la plaine de Tlélat a été achevée.

Sur un grand nombre de points, nous avons fait construire des caravansérails destinés à assurer la tranquillité des chemins et à faciliter les transactions commerciales. Enfin, dans la dernière période de l'année, la grande route reliant ces deux ville Boghar à Laghouat (300 kilomètres) a été commencée ; elle est déjà carrossable sur une étendue de 100 kilomètres. Long nouveau caravansérails ont été établis le long de ce chemin, et ajoutés aux trois autres qui existaient antérieurement à Guelaïa, Djelfa, Sidi-Makhlouf ; ils marqueront chaque étape du voyageur, des convois, des caravanes, ou milieu de ces vastes solitudes.

Travaux divers. — A côté de ces travaux considérables, portant le caractère de grandeur, d'autres non moins utiles, tels qu'établissement en pays arabe de puits, de fontaines, de barrages, de maisons d'un rayon long de les exposer tous. Mais de l'ensemble de ces faits, il ressortira du moins, pour Votre Majesté, la preuve que son gouvernement n'a recule devant aucun des sacrifices qui pourraient hâter, pendant la colonisation et le mouvement imprimé au peuple arabe vers l'agriculture.

Télégraphie électrique. — Les ordres rendus par le télégraphe pour le gouvernement des tribus ont déjà mon département à donner une grande extension à cet utile auxiliaire de notre domination en Algérie. Le développement rapide de ces nouvelles, cette facilité de réprimer les premiers fermens d'agitation, de combattre presque instantanément des mouvemens de troupes, ont imprimé aux Arabes une terreur salutaire.

Je n'ai pas besoin de dire qu'on Algérie le système de télégraphie aérienne est à Europe, et qu'aucun encore le reçu, et la télégraphie électrique l'exception. Le premier système, beaucoup plus économique, devait naturellement être préféré dans un pays où la population européenne se borne que rarement nos agglomération composée et successive le long des distances à parcourir. Cependant, partout où la possibilité a été reconnue d'employer sans danger le système électrique, ce système beaucoup plus rapide et plus économique a été adopté. C'est ainsi qu'en 1853 une ligne électrique a été substituée, entre Oran et Mostaganem, à la ligne aérienne ; cet ainsi qu'on va prochain un travaille à l'établissement d'une ligne électrique entre Constantine et Philippeville, et qu'on remplace par le même système la ligne aérienne d'Alger à Koléah.

En 1853, deux lignes aériennes principales ont été établies, l'une entre Constantine et Bathna, l'autre entre Mascara et le poste des Ouled-Ali, où elle vient s'embrancher avec la ligne d'Oran à Tlemcen.

Actuellement, un seul exceptés, tous les chefs-lieux de subdivision sont reliés par le télégraphe avec le chef-lieu de la division et de la avec Alger. Bône seule, restée en dehors de ce réseau, sera rattachée à Constantine à la fin de l'année courante ; je rappellerai à Votre Majesté que c'est près de Bône que doit aboutir le télégraphe sous-marin qui, passant par la Sardaigne, la Corse et le Piémont, mettra bientôt Paris en communication avec l'Algérie. Avant la fin de l'exercice, deux autres lignes seront achevées : la première partant de Batna et aboutissant à Biskra, le second se dirigeant de Médéah sur Boghar. De cette manière, sera, les distances venant à être combinées, nous pourrons en un seul jour surveiller et le Maroc et Tunis et le Désert.

Ports. — Les travaux exécutés ou rapide exposé des travaux publics sacrifiés en Algérie pendant l'année 1853, je suis heureux de pouvoir mettre sous les yeux de Votre Majesté le mouvement du port d'Alger. Dans les circonstances où la guerre d'Orient vient de placer la France, ce port, entre son importance au point de vue du développement commercial de l'Algérie, a une importance militaire et politique sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister. Déjà une flotte a été tirée de cette rade en moins bien moins qu'il fit arrivé au degré d'avancement auquel il est aujourd'hui parvenu. Bientôt, grâce au déversement prochain de la rivière, qui, passant au centre du bassin, venait en diminuer la capacité, il sera facile à une flotte plus nombreuse d'y chercher un abri, et elle n'y trouverait protégée par les travaux dont en quelques heures peuvent être armés les missions.

J'ai fait connaître à Votre Majesté la part qui revient directement aux grandes entreprises dans l'ensemble des progrès réalisés en Algérie pendant l'année 1853 : situation militaire et politique, gouvernement arabe, administration civile, travaux publics, il n'a rien laissé à la seconde partie de ma tâche. Il s'agit maintenant pour moi d'apprécier les résultats obtenus par le développement agricole, commercial, industriel de notre colonie. Et, que Votre Majesté me permette de le lui faire remarquer, il ne saurait être lui question d'hypothèses ; je suis sur le domaine des faits, je présente des résultats.

COLONISATION ET COMMERCE.

Fertilité de l'Algérie. — Je n'irai pas demander à l'histoire ancienne des preuves de la fertilité en faveur de l'Algérie, en rappelant que cette contrée était autrefois surnommée *le grenier de Rome*. Il suffit de constater qu'en 1853 notre colonie a fourni à la France plus de 1 million d'hectolitres de céréales, d'une valeur de plus de 14 millions de francs ; qu'elle produit des bêtes tendres, comme jamais il n'en a été recueilli en France, une moyenne de 100 kilogrammes l'hectolitre, au lieu de 75 et 76 kilogrammes ; que ses seigles ont un grain d'une si belle apparence et si nourri, qu'un a pu les confondre souvent avec le blé dur ; enfin, que ses moissons grains de blé ont produit 150 pour 1, et certains grains d'orge jusqu'au chiffre énorme de 312 épis.

Je n'ai pas la pensée de présenter ce fait comme un résultat normal ; mais, tout exceptionnel qu'il est, il servira à faire apprécier la fertilité de cette terre redevenue vierge par un repos de tant de siècles.

Sans doute, la million d'hectolitres de céréales exportés d'Algérie est peu de chose si l'on considère l'étendue du pays qui les a produits ; il est beaucoup, si l'on s'arrête à cette pensée, qu'avant la loi des douanes, notre colonie tirait la meilleure partie de ses produits à l'étranger, et, qu'aujourd'hui à peine, les colons ont commencé à donner quelque extension à leurs exportations.

Culture des plantes industrielles. — Quoiqu'on soient les profits qu'on peut retirer de la culture des céréales, il est hors de doute que ces profits ne seraient entre eux comparaison avec ceux résultant de la culture de certaines plantes industrielles dont l'acclimatation en Algérie ne fait plus aujourd'hui que quelques doutes. Je citerai seulement, dans la garance ; j'y ajouterai l'éducation de la cochenille, et l'industrie sericicole.

Pour ne rendre compte des progrès d'un pays, il ne suffit pas de connaître quelles sont les sources de sa richesse ; cet par le développement qu'elles y reçoivent qu'il faut les juger. J'ai donc pensé que Votre Majesté lirait avec intérêt quelques détails, quelques chiffres qui seront pour elle la meilleure preuve des progres agricoles que l'Algérie a réalisés en 1853.

Culture du tabac. — L'un des faits les plus curieux de la colonisation algérienne est sans contredit la progression que suivie, dans ces dernières années, la culture du tabac.

En 1850, en comptait à peine, dans les trois provinces quelques hectares consacrés à cette culture.

En 1851, leur nombre s'était déjà élevé à. . . . 1,073

Il a été, en 1853, de. 1,752

Augmentation. 679

Sous le rapport des espaces ensemencés, la culture du tabac a suivi une progression plus rapide encore.

En 1852, on signalait comme plantés en tabac. 1,095 hect.

Le chiffre s'est élevé, en 1853, à. . . . 3,272

Augmentation. 1,181

C'est-à-dire qu'en une seule année les espaces cultivés ont plus que doublé.

Il ne m'est pas possible de faire connaître d'une manière rigoureusement exacte à Votre Majesté le produit de ces 3,272 hectares Cependant, indépendamment de la consommation locale, indépendamment des quantités restées entre les mains des colons, on peut déjà constater officiellement le placement de près de 1,500,000 kilogrammes, sur lesquels a déjà acquitté 1,417,756 kilogrammes pour une somme de 1,703,000 fr.

Mais, circonstance digne de remarque, en même temps que les ensemencements augmentaient, une amélioration sensible se manifestait dans la qualité des tabacs.

Ainsi, tandis que le prix moyen des tabacs achetés, en 1852, pour le compte de la régie, n'a pu s'élever qu'à. . . . 85 fr. 19 c. les 100 k.

il s'est élevé, en 1853, à. . . . . 91 30 —

Soit une augmentation. . . . . 6 11 —

Cette amélioration dans la qualité, dont témoignent déjà suffisamment les prix plus élevés payés par la régie, est encore constatée par les nombreuses des agens de l'administration des tabacs.

Votre Majesté permettra que je place sous ses yeux l'extrait suivant d'une dépêche qui m'a été adressée par le chef de la mission des tabacs en Algérie ; ce document me paraît digne de lui être signalé :

« Les tabacs algériens, dit cette dépêche, laissent déjà loin derrière eux ceux d'Egypte, de Macédoine et de Grèce, auxquels ils avaient été d'abord assimilés ; les tabacs de Hongrie ont un goût moins agréable ; ceux du Kentucky ne sont ni plus fins ni plus combustibles ; enfin, les tabacs de Maryland ont un défaut d'élasticité et un goût d'amertume

Digitized by Google

qu'en ne saurait reprocher à ceux de l'Algérie. »

L'avenir dira si les colons de l'Algérie réussiront à apporter de nouvelles améliorations dans la qualité de leurs tabacs ; mais on admettait déjà n'y parviendront point, n'est-ce point, n'est ce pas déjà un beau résultat que de voir leurs produits classés plus avantageusement que des tabacs qui, sans occuper la première ligne, ont cependant une grande réputation?

Cette culture promet donc d'être fructueuse pour l'Algérie. La France trouvera à ses portes des tabacs préférables à ceux qu'elle achète en Hongrie et en Amérique, demandera sans nul doute à notre colonie d'Afrique une partie de ceux qu'elle tire de l'étranger.

Les colons ont parfaitement compris l'avenir de cette riche culture; de nombreux concessionnaires se sont établis depuis la révolte de 1853, et les agens de l'administration des tabacs eux-mêmes qu'on a dû la production du seul département d'Alger sera de 3 millions de kilogrammes.

Industrie séricicole.—Si la culture du tabac a pris le plus rapide développement à raison des avances peu considérables qu'elle exige, il est d'autres branches de commerce qui, moins par-tant sont aussi assurés et qui ne tarderont pas à attirer l'attention à un degré égal.

Dans l'ordre des produits, l'industrie séricicole, dont je parlerai ici parce qu'elle touche en un point à la culture, se classe après le tabac, mais, il est vrai, à une assez grande distance encore.

En effet, les progrès de cette industrie sont subordonnés à l'accroissement des mûriers comme nombre et comme rendement, et, jusqu'ici encore par l'insuffisance de la graine de quarantaine toute plantation.

Mais ce n'est pas pour signaler des ce moment, c'est que, sous le rapport de cette industrie notre colonie a fait de notables progrès; c'est que la qualité supérieure des soies algériennes a toujours déjà porté, depuis quelques années, celles de Londres et par les prix élevés auxquels elles sont cotées sur le marché de Lyon, ne permet plus de douter que l'Algérie ne prenne une place distinguée dans la série des pays qui doivent aux vers à soie une bonne part de leurs richesses.

Pour constater ces progrès, il me suffira de placer sous les yeux de Votre Majesté un tableau indiquant quelle a été, dans le seul département d'Alger, la progression de cette industrie, et comme nombre d'éducateurs, et comme produit ;

En 1850,	89	éducateurs récoltâ	3,778 kil. de cocons.
1851,	101	—	5,300 —
1852,	173	—	9,353 —
1853,	335	—	14,000 —

Soit, pour le département d'Alger, 5,000 kilogrammes d'une maturation sur l'année précédente.

Les nouvelles plantations de mûriers qui se font journellement dans les trois provinces donnent toute assurance de la volonté des colons de donner à cette industrie tout le développement dont elle est susceptible.

Culture de la garance. — Les premiers essais de culture de la garance ont été faits dans la province d'Alger, et déjà une médaille d'honneur obtenue à l'exposition vennit les signaler à l'attention du commerce.

Depuis cette époque, l'un de M. Chevreul, membre de l'Institut, directeur des teintures à la manufacture impériale des Gobelins; l'autre, de la chambre consultative de l'arrondissement de Lanvière; le troisième enfin, de la Société industrielle de Mulhouse, ont reconnu la supériorité des garances de provenance algérienne sur celles de Cypre, qui sont les plus estimées.

Mais, pour l'avenir de cette culture en Algérie, il ne suffisait pas que cette supériorité fût reconnue, il fallait encore que la différence entre le prix de vente et le prix de revient fût suffisamment rémunératrice.

Or, il résulte des calculs de plusieurs colons que le prix de revient est de 70 fr. par 100 kilog., tandis que les cours de la bourse de Rouen atteignent le prix de 140 et 150 fr. Ces chiffres vous eût 140 et 150 fr., sont au moins cent pour cent de bénéfice pour le colon.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce rapprochement de chiffres.

Education de la cochenille. — Le même avenir est réservé à une industrie plus lucrative encore que celle de la garance: l'éducation de la cochenille.

Pour en juger, il suffit de rappeler que la cochenille, originaire du Mexique, fut importée aux Canaries en 1831 seulement. La première année, la première récolte fut de 3 kilogr., et dix neuf ans plus tard, en 1850, les Canaries exportaient pendant un seul printemps mois de l'année 233, 174 kilogr. de cochenille, ou, au prix moyen de 15 fr. le kilogr. cet rapporté 3 millions et demi.

N'est-il pas évident que l'importation de la cochenille étant reconnue possible, l'Algérie doit, à raison de sa proximité de l'Europe, de la différence du fret, faire une concurrence victorieuse aux cochenilles du Mexique, mais aux Canaries elles-mêmes ?

Cette possibilité n'est plus aujourd'hui douteuse; les résultats de la conservation le prouvent, aussi est-ce déterminé un certain nombre de colons à se mettre résolument à l'œuvre; quelques uns ont consacré toute leur fortune à la culture du nopal. Les produits sont déjà assez beaux pour mettre leurs efforts, car il résulte des calculs faits jusqu'ici que pour qu'une hectare plantée de 10,000 pieds de nopal donne un produit brut de 10 à 11,000 fr., dont 2,000 doivent être prélevés pour les dépenses.

Le département d'Alger compte aujourd'hui 29 nopaleries et 500,000 pieds de nopal.

Culture du coton. — L'illustre colonisateur de l'île de France le dit : « Rarement une plante pour faire la richesse d'une nation. »

Ce mot, dont l'histoire de plusieurs peuples atteste la vérité, devra une consécration nouvelle à la colonie de l'Algérie. La sensation produite dans ce pays par la révélation inattendue des premiers résultats sérieux obtenus par la culture du coton, fesons nous-même l'aveu, n'a pas été exempte d'exagération, presque en un instant, ce sentiment des masses qui rarement se trompe, tout prouve que cette plante est trouvée.

Jusqu'en 1853, on ne peut qualifier de prospère la récolte qui avait été livrée pour la culture du coton, et cependant l'Angleterre, si bonne appréciatrice en ce genre de produits, accordait à l'exposition de Londres deux récompenses aux échantillons provenant de l'Algérie; depuis 1853, cette culture a pris définitivement acquis à la paye.

Pour justifier les espérances auxquelles a donné lieu l'introduction de la culture du coton en Algérie, pour bien se rendre compte de l'influence qu'elle est appelée à exercer sur ce pays, j'ai besoin de rappeler des faits et de produire quelques chiffres.

En 1776, il y a un peu plus de cent ans, le colonelier, qui fait aujourd'hui la richesse de l'Amérique du Nord, n'y existait qu'à l'état de plante d'agrément.

En 1790, l'exportation était de 80 balles.

Actuellement, les Etats-Unis produisent 3,000,000 balles.

On peut juger par ce rapide rapprochement de la rapidité avec laquelle cette culture a progressé dans l'Amérique du Nord.

A côté de la production des Etats-Unis, il n'est pas inutile de se rendre compte de la consommation du coton en Europe; la voici :

En 1853, l'Angleterre a importé de tous pays 2,764,170 balles, soit près de 350,000,000 kilog.

Pendant la même année, la France a importé 407,000 balles, soit près de 60,000,000 kilog.

Les autres contrées européennes consomment environ 500,000 balles, d'un poids de 60,000,000 kilog.

Soit, en totalité, 3,324,170 balles, ou 532,000,000 kilog.

Tel est le marché qu'ouvre devant la production algérienne, le développement des manufactures européennes, parce que les Etats-Unis fabriquent actuellement les tissus dont ils fournissent seulement autrefois la matière première, une Europe ou les manufacturiers commencent à se préoccuper sérieusement du renchérissement des cotons.

Comme si la Providence n'avait point voulu marchander à l'Algérie la richesse de son sol, elle a, en quelque sorte, multiplié ses ressources en faisant croître, notamment en Kabylie, à côté des variétés de coton qui réussissent le mieux dans ce pays, celle dont le coton est le plus fort, par ce que l'Amérique produit pour 30,000 balles, et celle dont le rendement est le plus considérable.

L'Algérie a compris quelle importance cette productive culture doit avoir sur ses destinées : Européens et Arabes se sont mis à l'œuvre, et en une année le département d'Alger *a déjà* des manufactures de coton.

C'est au milieu de cette émotion générale que sont intervenus les mesures que Votre Majesté m'a ordonné de lui soumettre pour l'organisation de notre Algérie telle source féconde de richesse. Aussi un immense cri de reconnaissance a-t-il salué ces mesures, et notamment celui par lequel Votre Majesté a fondé, pendant cinq années consécutives, et indépendamment des encouragements accordés sur les fonds généraux, un prix de 20,000 fr. en faveur du planteur des trois provinces qui sera jugé avoir récolté sur la plus vaste échelle les meilleurs produits en coton.

Cette grande, généreuse et politique mesure a montré à l'Algérie l'importance que Votre Majesté attache au développement rapide de l'industrie coloniale, et augmenté la reconnaissance de ses habitans pour Votre Majesté.

Commerce des huiles. — Je ne saurais terminer ce tableau des richesses agricoles de l'Algérie sans signaler d'une manière source de prospérité que la loi des douanes a ouverte pour ce pays: du commerce des huiles.

L'olivier atteint en Algérie les proportions de nos arbres de haute futaie; certaines contrées, notamment la Kabylie, sont couvertes de cette précieuse essence. Il importait pour notre colonie que la loi française qui avait été mise exigé tant que le marché de la métropole lui avait été fermé.

Depuis 1852 le commerce des huiles a pris dans notre colonie un développement rapide. Un grand nombre de colons ont construit des moulins destinés à la trituration des olives, et les huiles fabriquées dans les usines de Bougie, de Dellys et de Djidjelli de grandes quantités d'huiles qui ont été immédiatement achetées par des négocians français. Malheureusement les procédés employés par ces premiers montagnards pour la trituration des olives donnent un rendement inférieur de près de moitié au rendement normal. Mais les usines établies dans les mêmes localités ont été établies au milieu même des montagnes kabyles; d'un autre côté, des dévies indigènes reçoivent dans nos pépinières des notions pour greffer les oliviers, dont aucune source pour le commerce promet à bientôt une grande extension.

Le mouvement commercial des huiles exportées d'Algérie par la récolte de 1853, qui a été au-dessus de la moyenne des deux années précédentes. Cependant le chiffre des quantités exportées n'a pas dépassé 114,000 kilogr., quantité inférieure de près de moitié à celle de 1851.

Pépinières du gouvernement. — Il y aurait oubli de ma part si je ne parlais ici des services rendus à la colonisation par les pépinières que le gouvernement a établies en Algérie.

Produire un grand nombre de jeunes arbres et les livrer aux colons au plus bas prix possible, tracer la culture des diverses plantes industrielles qui font la fortune de certaines parties de notre globe, et rechercher s'il est possible de les acclimater dans notre colonie, tel est le double but que l'administration s'est proposé d'atteindre en fondant ces établissemens.

Ces espérances n'ont point été déçues, car c'est à la pépinière centrale du gouvernement que l'Algérie doit la culture du coton, celle de la garance, l'éducation de la cochenille et l'industrie des vers à soie que notre colonie devra peut-être l'acclimatation, tandis non sans quelque succès, du cafier et de l'arbre à thé. Le jardin d'essais du Hamma de Buirkra que les oasis sont redevables de la culture du riz de Chine, qui croit au pied des palmiers sans nécessiter de soins spéciaux.

Compagnie genevoise pour la colonisation des environs de Sétif. — Une tentative importante pour le peuplement et la mise en culture d'une partie de la province a été formée l'année 1853, je veux parler de la compagnie qui s'est fondée sous le patronage de plusieurs des hommes les plus considérables de la Suisse pour la colonisation des environs de Sétif par des émigrans suisses.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instans sur cette entreprise, qui me paraît offrir un grand intérêt philosophique.

Jusqu'au décret du 26 avril 1853, qui a fait concession à la compagnie genevoise de 100,000 hectares aux environs de Sétif, l'état avait été pour ainsi dire le seul entrepreneur de colonisation en Algérie. La connaissance imparfaite du pays, le défaut de capitaux qui, dans la métropole même, devait éloigner les capitaux privés, tout contribuait à effacer et à absorber l'initiative individuelle à qui la France est redevable de tant de grandes entreprises.

Le moment est arrivé où cette situation anormale doit cesser.

A tant termes des conventions intervenues entre l'état et la compagnie genevoise, les 20,000 hectares affectés à la colonisation de Sétif sont divisés en sections de 2,000 hectares de chacune. Sur chaque section la compagnie s'engage à fonder construire un village de 50 maisons, sans pouvoir les vendre avant cinq ans de la maison, qui ne peut s'élever au-dessus de 2,000 fr.

L'état abandonne à la compagnie le choix des colons; puis, moins de la dépense des routes, des travaux d'utilité publique sont mis à la charge de mon département, elle doit avoir reçu en moins la moitié du prix de leur maison, et, en outre, un dépôt de 2,000 fr. qui est versé entre les mains de l'état pour être ensuite rendu aux colons au fur et à mesure de leurs besoins.

De cette manière, chaque famille trouve, en arrivant, une maison construite; elle peut immédiatement se mettre au travail, et le dépôt de 2,000 fr. qu'elle a effectué assure son existence jusqu'à la récolte suivante.

Deux ans s'étaient été accordés à la compagnie genevoise pour commencer les travaux des dix villages, qui devaient être achevés en dix années, et cependant huit mois s'étaient à peine écoulés depuis la signature du décret de concession par Votre Majesté, qu'un premier village était non-seulement construit, mais encore entièrement peuplé; un second village était en voie d'exécution, et sous l'influence de renseignemens fournis par les premiers colons arrivés, les demandes adressées à la compagnie par des familles réunissant toutes les conditions voulues devenaient tellement nombreuses, qu'elle se voyait dans la nécessité d'en rejeter un grand nombre.

Le succès qui a couronné cette entreprise paraît avoir déterminé d'autres concessions compagnies, tant françaises qu'étrangères, à suivre l'exemple de la compagnie genevoise. Combien ne serait-il pas à désirer, cependant, que ces premières essais, que les conseils gouvernant représent un projet sur lequel tout département, de concert avec celui de l'intérieur, eut appelé leur attention, à savoir la création de villages départementaux, peuplés par des habitans d'un même département, et portant le nom de ce département!

La réalisation de cette pensée, immédiatement praticable, serait digne de la France et aurait des résultats non profitables pour la métropole que pour l'Algérie.

Conclusion. — Sire, j'ai cru devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté quelques renseignemens sur l'état actuel de la situation présente de l'Algérie sous le rapport agricole afin de pu apprécier le développement qu'a pris ce pays, sa fécondité, et bien que je n'aie pas cru devoir m'occuper spécialement de certaines cultures qui promettent également des résultats avantageux, telles que celles du lin, de l'arachide, du sésame, de la canne à sucre, j'ai cru toutefois en avoir dit assez pour lui faire partager les espérances que fait concevoir notre conquête.

Ces espérances, Votre Majesté aura mieux justifiées, que la merche ascendante qu'ont suivie le commerce et l'industrie en effet vient apporter une nouvelle preuve des progrès accomplis.

(*La fin au numéro prochain.*)

On nous communique un *chant patriotique* intitulé le *Turco-Monsieur*, dont l'auteur est M. J. Audebert, lieutenant au 2e de hussards, dans lequel nous avons trouvé de nobles et généreux sentimens exprimés en très heaux vers.

Nous regrettons vivement que la limite de notre spécialité et l'abondance des matières mettent obstacle à ce que cette œuvre, éminemment patriotique, puisse trouver place dans les colonnes de ce journal. Baudouin.

Errata. — C'est par suite d'une erreur typographique qu'on a désigné, dans notre numéro du 3 juin, sous le nom de *Gogenplin*, M. Gagneblin, lieutenant au 9e de chasseurs, promu au grade de capitaine, à l'ancienneté.

Cent jeudi prochain, 15 juin, à huit heures très précises du soir, que l'école Gaim-Parc-de-Beaux donne la fête musicale annuelle, au plus bel ornement de l'hippodrome et à la mémoire de Pharez-Caius, son chef, mort en 1822. Le concours heureusement de M. une Rue Fr. Delsarte, de Mlle Adrien Favel (de l'Opéra-Comique), de divers artistes, exécutera à la jeune école de donner à cette Rue au éclat digne du nom de Gaim.

— Le concert s'ouvrira également gratuit, on n'y sera admis que sur billets d'invitation.

On sait que M. de Tonnejan, peintre photographe, a été désigné officiellement par le ministre de la guerre pour suivre et reproduire les opérations des armées alliées en Orient. L'éditeur Bourdin a acquis de cet artiste distingué la propriété exclusive de ces épreuves photographiques, et prépare déjà de longues publications qui paraîtront sous le patronage de S. Exc. le ministre de la guerre et du général en chef de l'armée d'Orient. Ce beau livre, qui sera écrit et illustré d'après les documens les plus authentiques, suivra les opérations militaires des armées pour ainsi dire au jour le jour, et sera intitulé le *Mémorial de la guerre d'Orient.*

Manuel d'orthographe raisonnée; un beau volume in-8vo 400 pages. Ouvrage de carrière par M. Auguste Noël. Toutes les règles sont exposées de manière à être comprises de tout le monde indistinctement. Le Manuel renferme des exercices nombreux et des phrases analysées, corrigées et accompagnées de notes explicatives qui remplacent le maître. Les personnes dont l'éducation a été négligée et celles qui ont oublié peuvent s'instruire et se perfectionner facilement, puisqu'il suffit de suivre les 60 leçons pas à pas, de faire les devoirs indiqués et de les soumettre ensemble aux notes précieuses qui les accompagnent. Prix : 7 fr. Pour les départemens, envoyer un bon sur la poste à M. Dannié, passage Jouffroy, 61.

Les souscripteurs au Moniteur de l'Armée *dont l'abonnement expire le 1er juin, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement se fait par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou à Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement en envoyant un mandat sur la Poste ou sur le Trésor. L'administration n'ayant pas de correspondant en Afrique.

Le directeur-gérant responsable : H. Baudouin.

Imprimerie de Schiller, faubourg Montmartre, 11.

Un capitaine d'infanterie, en France, demande à permuter pour un capitaine d'Afrique. S'adresser au café Valois, à Rouen.

— Un capitaine âgé de 30 ans désire permuter, soit en France ou en campagne, pour l'infanterie de ligne ou les chasseurs d'Afrique.

— Un lieutenant de cavalerie légère en garnison dans la 1re division militaire (promotion du 1er mars 1854), désire permuter avec un officier de la même arme établi en ces chasseurs d'Afrique.

— Le régiment d'artillerie demande un premier piston solo pour occuper l'emploi de brigadier-trompette. Outre la solde, il lui sera alloué les appointemens dus à son mérite d'artiste. S'adresser au conseil d'administration, à Bourges.

— La Fête Aulard, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le bloc.

Digitized by Google

PERROTIN, Éditeur des VIERGES DE RAPHAEL, de la Méthode WILHEM, et de l'ORPHÉON, rue Fontaine-Molière, 41, et chez tous les Libraires de France et de l'Étranger.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE POLITIQUE ET MILITAIRE DU ROI JOSEPH

Publiés, annotés et mis en ordre par A. DU CASSE, aide-de-camp de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon.

Les Mémoires du roi Joseph ne renferment pas moins de **huit cents lettres** inédites de Napoléon, de **deux cents** du fils roi Joseph, et de **six cents** des personnages ayant joué les plus grands rôles sous la République, le Consulat et l'Empire.

Cet ouvrage formera dix forts volumes in-8°. Huit volumes sont en vente ; le 9e paraîtra le 15 mai, le 10e et dernier le 15 juin. — Ces deux derniers n'offriront pas moins d'intérêt que les précédents ; car le neuvième présentera le tableau des **affaires d'Espagne en 1813**, et le dixième contiendra un récit des **campagnes de 1814 et de 1815**, et à l'appui une curieuse correspondance de Napoléon ; viendront ensuite un très grand nombre de lettres écrites **après 1815** par les principaux personnages de l'époque, et adressées au roi Joseph, devenu comte de Survilliers. — Prix de chaque volume : 6 francs.

HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS

PAR H. DE VAULABELLE.

Deuxième édition, 7 forts vol. in-8°. L'ouvrage est entièrement terminé. Chaque vol. 5 fr.

JOURNAL D'UN VOYAGE AUX MERS POLAIRES

EXÉCUTÉ A LA RECHERCHE DE SIR JOHN FRANKLIN, EN 1851 ET 1852,

PAR J.-R. BELLOT,

Lieutenant de vaisseau, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre des Sociétés de Géographie de Londres et de Paris.

Précédé d'une notice, par M. J. LEMA, et accompagné d'une carte des régions arctiques, et de son portrait sur acier. — 1 fort volume in-8° : 6 francs.

BÉRANGER ŒUVRES COMPLÈTES

Nouvelle édition revue par l'Auteur

ILLUSTRÉE DE 52 MAGNIFIQUES GRAVURES SUR ACIER,

D'APRÈS

CHARLET, DAUBIGNY, A. DE LEMUD, JOHANNOT, PAUQUET, PENGUILLY, SANDOZ, GRENIER, RAFFET, ETC.

et d'un portrait d'après nature par SANDOZ.

L'ouvrage complet, 2 volumes in-8°, broché. — Prix : 20 fr.

56 livraisons à 50 centimes.

MUSIQUE DES CHANSONS DE BÉRANGER

8e édition, contenant les airs anciens et modernes, et onze des chansons nouvelles.

Un vol. in-8° cavalier. — Prix : 6 fr.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Courbe Singue, Pantalons Jambières, Gants, Mouffles, Molletons à sec, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bonnets de bain, Tasses pliantes, Cobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Approvisionn. Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

PRIMES NÉOGÈNES

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER LA MARQUE

GAMBIER à PARIS

M. H. déposé.

DEPORTES FRÈRES

Fabrique spéciale pour la fermeture des bottes de thé

CARTES DE VISITE

Gravées sur porcelaine supérieure à 3 fr. 50 cents le 100.

Chez ALCHER,

Rue Neuve-de-la-Petite-Chaussée, 25.

MANOTYPE.ne GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 60. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR POIL. — GANTS DE MANOUVRIER.

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom imprimé sur le verre, doit être rejeté comme faux.

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. HAMON FILS. — *A Marseille*, chez M. BRANTE.

— chez M. BAUCHOT, r. Richelieu, 63. — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.

— chez M. HEMON, rue du Temple, 178. *A Toulouse*, chez M. JEAN aîné, rue Saint-Rome, 19.

— *A Alger*, chez M. QUIRON, rue Bab-el-Oued. *A Saint-Etienne*, chez M. BATAIL, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Pâtes pour la toilette. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante : sa base principale est formée de l'Alkalithé, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'althéa. Cependant, pleines propres à détruire la transpiration du Visage sans nuire en enlever son action bienfaisante, le Vinaigre *Lactescent* est essentiellement laiteux et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et sicoulive de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et n'altère point l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression suave et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, rue St-Honoré, 341. | A Bordeaux, chez M. GATHAUD, place de l'Intendance.

— — chez M. BAUCHOT, r. Richelieu, 63. — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.

— — chez M. HEMON, rue du Temple, 178. A Toulouse, chez M. JEAN aîné, rue St-Rome, 19.

— A Alger, chez M. QUIRON, rue Bab-el-Oued. A Saint-Etienne, chez M. BATAIL, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Pâtes pour la toilette. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Gamelles de campagne, cuvelles, idem. Chaudière carcassière, solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, 232, impasse Beaumarchais, 8, à Paris.—Dépôt, 11, boulevard des Italiens.

Cantines et couvertes, in jours, 70 fr. | Le tout en cantines, indépendantes dans leur ensemble, Un surtout, 10 | peuvent se vendre séparément selon le besoin

Lit de campement, 10 | du client. — La carte des prix, chez M. Germain, 232, rue St-Antoine, à Paris.

Bidet, léger et solide, 10 | Le tout franco, à Paris, 30 fr. et rendu, dans

Batterie de cuisine de campement, 25

PATE REGNIER

POUR

Faire couper les rasoirs, quelle peau, pour enlever devenue pour les personnes qui se rasent elles-mêmes. Se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 170, galerie Valois. — 1 fr. le blanc.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDESOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la maison **L. Besson,** 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Clairons et trompettes d'ordonnance renforcés, portant le son à un kilomètre plus loin que tous ceux faits jusqu'à ce jour. D'une solidité à toute épreuve, pouvant résister aux plus dures fatigues de voyages et aux intempéries. (Soudure garantie) :

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure, sans chaînette..... 17 fr. 55

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Marque brevetée... 18 50

Clairon d'ordonnance également renforcé avec une embouchure, sans chaînette ..... 19 »»

Clairon d'ordonnance également renforcé avec une embouchure et chaînette..... 20 »»

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure..... 16 »»

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure..... 20 »»

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voles ne vivrez et ne guérirez

dans le sens avec : 1 vol. de 700 pages. 6e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le corps, et 36 chap. sur les fonctions, les maladies, la nutrition de la vie organes, avec l'indication des moyens curatifs, et du traitement pour se guérir soi-même. — *Trois fois plus nouveau, plus complet que les remèdes indiqués.*

Conseils AUX MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rougeurs, chutes de cheveux, douleurs, pertes séminales, pertes, impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrices, quatre blanches, variété, stérilité, etc.

Chez l'auteur, DOCTEUR JAMAIN, de Saint-André, professeur de pathologie très générale, 30, RUE JACOB, et MAISON, libraire, 26, rue de l'Ancien-Comédie. Prix : 5 fr. Par la poste, 6 fr. 50 timbres-poste. — CONSULTATIONS.

AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 2 fr. 5 poste, 3 fr. 50. — *Consultations du matin à 3 heures à par correspondance, affranchir.*

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GUIOT, cordonnier-botter, a transféré son magasin rue Jeanneson, 1, n° 2, au coin de la rue St-Nicolas, à côté de son ancien domicile

ARMÉE D'ORIENT.

Petits Tableaux de toutes les puissances de l'Europe pour suivre sur la carte la marche des Armées.

Ces petits drapeaux, en papier double, sont coloriés et montés sur une aiguille d'acier à tête d'émail.

La collection est de 19. Ces teintes sont aux armes impériales ou royales des 21 puissances.

La Russie seule est représentée par 2 fonions.

Petits Pavillons-Légendes

Pour indiquer le nombre d'hommes, de navires, et le nom du général ou amiral commandant.

Ces petits drapeaux, non coloriés et sans hampe, se fixent à volonté sur la même aiguille que les drapeaux précédents.

EXEMPLE :

Le pavillon français, placé sur la carte au bord du Danube avec la pavillon-légende, indiquera que là se trouve le général français X..., avec 10,000 hommes.

Le pavillon anglais, placé sur la carte dans la Nova, indiquera que là se trouve l'amiral X... avec 14 navires, etc.

Le tout complet et revenu par Alexis Godillot, fournisseur de S. M. l'Empereur, des ministères de la guerre et de la marine.

PRIX :

La douzaine des petits fanions coloriés complets. . . . . 1 fr. »» c.

— des petits fanions blancs. 0 75

La collection des 19 fanions et de 50 pavillons représentés dans une boîte de fer-blanc . . . . . 4 »»

A Paris, chez l'Inventeur, ALEXIS GODILLOT, 61, rue Rochechouart; au Bazar du Voyage, 11, boulevard Poissonnière, etc.

Et chez toutes les principaux libraires et marchands d'estampes de Paris et des départements.

MAISON D'HENRIS

REMIERE & Cie Succ^rs

MAISON DE CONFIANCE A PRIX FIXE ET A GARANTIE

Fabrique de Bâtisse fine en tous genres et de Plaqué

ÉQUIPAGES MILITAIRES

pour Garde à cheval, Officiers d'ordonnance et Généraux.

52, Rue de l'Arbre-sec, PARIS.

Digitized by Google

MÉTHODE DE BORDIEUX
ANALYSE CHIMIQUE
APPLIQUÉE
A LA MÉDECINE EN GÉNÉRAL
ET EN PARTICULIER
AUX MALADIES CHRONIQUES.

Paris, 7, rue Notre-Dame-des-Victoires.

La médecine par l'analyse chimique est l'œuvre de quinze années d'expérience et d'observations obtenues et soutenues, appliquées dans une pratique journalière; nous le soumettons remarquable qu'elle obtient constamment permet de réunir à l'efficacité de cette méthode est la seule qui détermine complètement et à toujours ces effectuer thérapeutiques et indiquée à la médecine ordinaire.

L'analyse chimique est cette médicative simple et rationnelle qui consiste à purifier les liquides et les solides formant la composition intime de nos tissus, de combattre et de modifier les principes du mal, et de rétablir ainsi l'équilibre et l'harmonie dans l'organisme malade.

L'analyse chimique permettant de découvrir d'une manière exacte la composition intime de tous les organes, il est facile aussi de reconnaître par soi-même et sans le secours d'aucun autre, la nature de la maladie, son état parfait d'équilibre et d'harmonie. Dans ce cas, lorsqu'aucun n'est troublé, on peut dire que l'homme santé; si, au contraire, un de ces éléments se trouve dérangé par un agent quelconque, le défaut d'équilibre dans les organes constitue l'état de maladie; mais s'il est facile, au moyen de l'analyse chimique, de découvrir ce qui manque ou ce qu'il y a de trop dans ces éléments organiques, il est également facile, par elle, de leur tiers de la leur rendre la première qui leur est nécessaire pour rentrer dans l'état de parfaite harmonie.

Tous les maladies étiniste de maladies chroniques qui amènent vu s'accroître de nombreuses années dans les meilleures conditions, peuvent, en effet, être obtenant rien, après avoir lui usage du traitement par l'analyse chimique, sont peu que qu'il malade, en dépens de la raison, une méthode énergique, assez connu dans son application pour être sûre de son effet, et, leur procurant en moins de quinze jours une amélioration notable, bientôt suivie d'une guérison radicale. Ce traitement est simple et facile à suivre en toute saison, sans occasionner ni fatigue ni douleur, et l'malade le supporte sans bien que s'veillard.

Depuis quinze ans, nous mettons constamment aux les yeux du public les cas les plus remarquables de guérisons que nous obtenons par notre méthode d'analyse chimique sur les maladies chroniques; nous nous croyons pouvoir, à la suite de nos nombreuses des guérir, accompagnés des signatures de MM. les maires, adjoints et médecins de la localité où nous vivons, pour faire connaître la vérité, sa portée, et rien de l'authenticité des cures que nous avons données dans leur localité respective. Ces témoignages irrécusables et si bien appréciés par le public qui lui tarde à exciter la jalousie de ceux sans doute intéressés qui ont abusé de cette bonté pour écrire aux personnes honorables que nous citons des lettres aussi ridicules que déplacées.

Pour leur éviter désormais ce désagrément, nous ne publierons qu'un très petit nombre de guérisons, mais nous engageons les malades sérieux, et désireux de se débarrasser de leurs maux, par un traitement aussi simple que facile à suivre, à prendre en faire prendre des renseignements dans la nombreuse collection de certificats de guérisons que nous possédons et que nous tenons à la disposition de tout personne qui désirera en prendre connaissance.

Les malades qui habiteront la province, et qui redouteront de consulter par correspondance, n'ont absolu-

gale, croute dans le nez (ozènes), maladies des yeux, ophthalmies aigues et chroniques, surdité, fétidité de la bouche, exfoliation de vers, gonflés, maux d'estomac, coliques, hydropisie, hémorrhoïdes, constipation rebelle, maladies de poitrine, toux opiniâtres, étouffements, maladies du cœur, palpitations, maladies du foie, de la vessie, pâles couleurs, névralgies, douleurs et raideurs des jambes, etc.

Le Caleau, 8 janvier 1851 (Nord).

Je certifie avoir été guéri, par l'analyse chimique de maux d'estomac très violents qui me causaient des étourdissements et m'étouffaient, et de toux dont me perdais connaissance; abandonné des médecins, j'ai suivi le traitement chez vous, et j'ai été parfaitement guéri en moins de quarante jours. Je désire, dans l'intérêt des malades, y être connu de plus près par publicité possible.

Pour légalisation de la signature ci-dessus, le maire G.....

S.....

Paris, juillet 1851.

Monsieur, vous êtes avait été condamné comme pouvez user pleinement de mon nom, lorsque j'ai consulté à vos consultations, je désirais pouvoir l'en remercier vivant, tant on m'avait effrayé de l'idée de ne jamais guérir de mes maux de tête, de mes vertiges, particulièrement guéri, tous les symptômes ont disparu, mon tempérament semble avoir pris une vie nouvelle; nous ne sommes heureux de pouvoir faire connaître, le vous avez obtenu extraordinaire, et nous ne pourrons jamais assez vous témoigner notre reconnaissance.

D., rue de Charonne, 110.

Perrgueux, juin 1853.

Monsieur, je viens vous remercier de la guérison radicale produite par votre méthode sur votre malade. L'enfant était tombé malade jeune, de tous les symptômes constitutifs qu'elle occasionnait est presque entièrement disparu. Elle a maintenant une santé florissante, elle, l'embonpoint commence à reparaître, et elle a repris ses forces premières. Je ne doute autre de choses, pour reconnaître notre malade la santé, que votre méthode, par sa simplicité, son innocuité même et en aussi peu de temps, aussi, de constituer les maladies de l'enfance, surtout lorsque l'on a affaire à des sujets d'une nature délicate.

Agrées, Monsieur, etc.

P. D.

Cuves (Haute-Marne), août 1852 (Ille-et-Vilaine).

Monsieur, le dernier fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je vous disais que j'étais sur le point de souffrais depuis tant d'années, et j'ai la patrie si aidé, j'ai pu, grâce à votre traitement, reprendre mes travaux sous mon ancien état que j'étais guérie, et qu'il y avait lieu de croire que cette guérison serait de longue durée. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous annoncer que je ne ressens plus aucune douleur dans la poitrine; les palpitations, l'état fébrile, la perte, les sueurs la nuit, tout cela a disparu; l'appétit revient et les digestions se font bien. Je vous demande pardon d'avoir autant tardé à vous donner ces renseignements, mais, ne voulant pas être trop sûre de la guérison, je voulais agir de manière à ne pas vous donner de faux renseignements, etc.

Nic., à Cuves, près Clermont.

M. Th., à Gravilliers (Seine-et-Oise), était affecté d'une névralgie de la tête avec des élancements violents, au point de ne pouvoir supporter le moindre bruit, il serait difficile de dire tous les moyens qui avait employés pour se débarrasser de ses maux, ses recue maladie, et, en dernier lieu, on lui avait proposé de lui couper le nerf; c'est alors qu'il a eu recours, il nous fut envoyé par un de ses voisins que nous avions déjà guéri, et il n'y a pas trois mois qu'il est radicalement en quarante jours par l'analyse chimique.

Monsieur, affectée depuis trois ans de violents maux de tête qui ne cédaient à aucun remède, pouvait guérir, j'avais tout fait pour m'en débarrasser sans pouvoir y parvenir, quand votre traitement est suffi pour me guérir de cette affreuse maladie.

P....., boulevard du Combat, à Paris.

Agen (Lot-et-Garonne), janvier 1850.

Monsieur, j'étais atteint depuis bien longtemps d'un rhumatisme général qui me causait d'épouvantables douleurs à pour la guérison duquel j'avais tout épuisé, lorsque, presque sans espoir, j'ai eu recours à vous. Le traitement que vous m'avez prescrit m'a complétement guéri, et depuis un an et plus il n'a ressenti aucune atteinte de mes anciennes douleurs. C., à Agen.

M. C., négociant à Réthel (Ardennes), éprouva depuis plusieurs années des douleurs violentes dans le ventre et les membres; son faire lente, une faiblesse continuelle le privaient d'appétit; les digestions se faisaient mal. Après avoir essayé plusieurs traitements sans obtenir aucun résultat, il suivit celui de l'analyse chimique, et nous annonça sa guérison après quelques jours de traitement.

Mme S....., à la Gare, près Paris était affectée depuis trois ou quatre ans d'une tumeur au ventre du côté gauche; huit traitements divers avaient été suivis sans aucun résultat; l'analyse chimique a guéri cette dame en quelques semaines.

Mme L....., à Paris, était atteinte depuis cinq ans d'une maladie des intestins, coliques, diarrhée et douleurs atroces; cette dame était arrivée à un tel point de faiblesse, qu'elle ne pouvait plus se tenir debout. Sur l'application de la signature ci-dessus, la mairie G.....

S.....

Paris, juillet 1851.

Monsieur, vous êtes avait été condamné comme pouvez user pleinement de mon nom, lorsque j'ai consulté à vos consultations, je désirais pouvoir l'en remercier vivant, tant on m'avait effrayé de l'idée de ne jamais guérir de mes maux de tête, de mes vertiges, particulièrement guéri, tous les symptômes ont disparu, mon tempérament semble avoir pris une vie nouvelle; nous ne sommes heureux de pouvoir faire connaître, le vous avez obtenu extraordinaire, et nous ne pourrons jamais assez vous témoigner notre reconnaissance.

D., rue de Charonne, 110.

Perrgueux, juin 1853.

Monsieur, je viens vous remercier de la guérison radicale produite par votre méthode sur votre malade. L'enfant était tombé malade jeune, de tous les symptômes constitutifs qu'elle occasionnait est presque entièrement disparu. Elle a maintenant une santé florissante, elle, l'embonpoint commence à reparaître, et elle a repris ses forces premières. Je ne doute autre de choses, pour reconnaître notre malade la santé, que votre méthode, par sa simplicité, son innocuité même et en aussi peu de temps, aussi, de constituer les maladies de l'enfance, surtout lorsque l'on a affaire à des sujets d'une nature délicate.

Agrées, Monsieur, etc.

P. D.

Cuves (Haute-Marne).

12e jour de traitement par l'analyse chimique.

Monsieur, c'est avec joie et empressement que je vous vous écrit pour vous annoncer que je suis sur la troisième jour de mon traitement, je sais dans une grande voie de guérison, car toutes mes douleurs, qui depuis déjà depuis, le ventre n'est plus douloureux, même à la pression, que la distension de mon ventre est diminuée complétement; je pourrais dire que cet problèmement est déjà fait, car je ne ressens plus que vous ayez faites. Veuillez agréer mes remercîments, etc.

Nic., à Cuves, près Clermont.

M. Th., à Gravilliers (Seine-et-Oise), était affecté d'une névralgie de la tête avec des élancements violents, au point de ne pouvoir supporter le moindre bruit, il serait difficile de dire tous les moyens qui avait employés pour se débarrasser de ses maux, ses recue maladie, et, en dernier lieu, on lui avait proposé de lui couper le nerf; c'est alors qu'il a eu recours, il nous fut envoyé par un de ses voisins que nous avions déjà guéri, et il n'y a pas trois mois qu'il est radicalement en quarante jours par l'analyse chimique.

Monsieur, affectée depuis trois ans de violents maux de tête qui ne cédaient à aucun remède, pouvait guérir, j'avais tout fait pour m'en débarrasser sans pouvoir y parvenir, quand votre traitement est suffi pour me guérir de cette affreuse maladie.

P....., boulevard du Combat, à Paris.

Agen (Lot-et-Garonne), janvier 1850.

Monsieur, j'étais atteint depuis bien longtemps d'un rhumatisme général qui me causait d'épouvantables douleurs à pour la guérison duquel j'avais tout épuisé, lorsque, presque sans espoir, j'ai eu recours à vous. Le traitement que vous m'avez prescrit m'a complétement guéri, et depuis un an et plus il n'a ressenti aucune atteinte de mes anciennes douleurs. C., à Agen.

Monsieur le vous autorise à faire connaître le cas

une était atteinte, des glandes s'étaient formées au tour du cou, près d'apoplexie, livre continuelle, sentait le tout le corps des grave symptôme qui approchaient deux des maisons accidentelle chez lesmaux. Tous les remèdes employés avaient été vains. Deux mois de traitement par l'analyse chimique ont rendu à Mlle S. sa santé la plus brillante.

S.....au 7e ligne.

Madame F....., à Paris, âgée de 48 ans, éprouvait, depuis cinq ans, de vives douleurs dans la région de l'utérus, des pesanteurs sur les siége, perte blanches, etc. Dans les trois dernières années écoulées, elle a toujours redoublement d'intensité; des ulcérations se formèrent, la peau devint terne, jaunâtre, et l'amaigrissement en effrayant; l'analyse chimique rendue à Mme F..... en quelques mois la santé la plus radicalement en deux mois et demi.

Monsieur, toutes les douleurs que j'éprouvais lorsque je me suis adressé à vous ont entièrement disparu, et je n'ai ressenti aucune atteinte de l'opération, lorsque je me suis présenté à vos consultations, que m'a guéri entièrement en quelques semaines, et sans me faire éprouver la moindre douleur.—C'est, rue de la Roule-Cours, à Saint-Mandé, près Paris.

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de T., certifions que Mme B..., a été guérie en moins de trois mois, par l'analyse chimique, d'une maladie chronique des yeux que rien n'avait pu arrêter jusqu'à ce temps, et certifions à M. de Bordieux, que nous avons délivré le présent pour lui servir ce que de raison.

Fait à T....., le 9 février 1851.

Vu par le maire, S.....

Monsieur, je suis heureux de vous apprendre la guérison de vos nièces placé que j'avais à la ferme de Mme Vve Chapelle, qui, depuis plusieurs années, était atteinte d'une maladie qui paraissait incurable. Votre traitement m'a parfaitement guéri, et je vous prie de croire que j'ai accusé depuis la vive reconnaissance que je ne profitasse pas autre grelle d'avoir soigné ses; je ne profitasse pas autre chose pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme B....., à la Gare, près Paris, était affectée depuis trois ou quatre ans d'une tumeur au ventre du côté gauche; huit traitements divers avaient été suivis sans aucun résultat; l'analyse chimique a guéri cette dame en quelques semaines.

Mme L....., à Paris, était atteinte depuis cinq ans d'une maladie des intestins, coliques, diarrhée et douleurs atroces; cette dame était arrivée à un tel point de faiblesse, qu'elle ne pouvait plus se tenir debout. Sur l'application de la signature ci-dessus, la mairie G.....

S.....

Paris, juillet 1851.

Monsieur, vous êtes avait été condamné comme pouvez user pleinement de mon nom, lorsque j'ai consulté à vos consultations, je désirais pouvoir l'en remercier vivant, tant on m'avait effrayé de l'idée de ne jamais guérir de mes maux de tête, de mes vertiges, particulièrement guéri, tous les symptômes ont disparu, mon tempérament semble avoir pris une vie nouvelle; nous ne sommes heureux de pouvoir faire connaître, le vous avez obtenu extraordinaire, et nous ne pourrons jamais assez vous témoigner notre reconnaissance.

D., rue de Charonne, 110.

Perrgueux, juin 1853.

Monsieur, je viens vous remercier de la guérison radicale produite par votre méthode sur votre malade. L'enfant était tombé malade jeune, de tous les symptômes constitutifs qu'elle occasionnait est presque entièrement disparu. Elle a maintenant une santé florissante, elle, l'embonpoint commence à reparaître, et elle a repris ses forces premières. Je ne doute autre de choses, pour reconnaître notre malade la santé, que votre méthode, par sa simplicité, son innocuité même et en aussi peu de temps, aussi, de constituer les maladies de l'enfance, surtout lorsque l'on a affaire à des sujets d'une nature délicate.

Agrées, Monsieur, etc.

P. D.

Cuves (Haute-Marne), août 1852 (Ille-et-Vilaine).

Monsieur, le dernier fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je vous disais que j'étais sur le point de souffrais depuis tant d'années, et j'ai la patrie si aidé, j'ai pu, grâce à votre traitement, reprendre mes travaux sous mon ancien état que j'étais guérie, et qu'il y avait lieu de croire que cette guérison serait de longue durée. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous annoncer que je ne ressens plus aucune douleur dans la poitrine; les palpitations, l'état fébrile, la perte, les sueurs la nuit, tout cela a disparu; l'appétit revient et les digestions se font bien. Je vous demande pardon d'avoir autant tardé à vous donner ces renseignements, mais, ne voulant pas être trop sûre de la guérison, je voulais agir de manière à ne pas vous donner de faux renseignements, etc.

Nic., à Cuves, près Clermont.

M. Th., à Gravilliers (Seine-et-Oise), était affecté d'une névralgie de la tête avec des élancements violents, au point de ne pouvoir supporter le moindre bruit, il serait difficile de dire tous les moyens qui avait employés pour se débarrasser de ses maux, ses recue maladie, et, en dernier lieu, on lui avait proposé de lui couper le nerf; c'est alors qu'il a eu recours, il nous fut envoyé par un de ses voisins que nous avions déjà guéri, et il n'y a pas trois mois qu'il est radicalement en quarante jours par l'analyse chimique.

Monsieur, affectée depuis trois ans de violents maux de tête qui ne cédaient à aucun remède, pouvait guérir, j'avais tout fait pour m'en débarrasser sans pouvoir y parvenir, quand votre traitement est suffi pour me guérir de cette affreuse maladie.

P....., boulevard du Combat, à Paris.

Agen (Lot-et-Garonne), janvier 1850.

Monsieur, j'étais atteint depuis bien longtemps d'un rhumatisme général qui me causait d'épouvantables douleurs à pour la guérison duquel j'avais tout épuisé, lorsque, presque sans espoir, j'ai eu recours à vous. Le traitement que vous m'avez prescrit m'a complétement guéri, et depuis un an et plus il n'a ressenti aucune atteinte de mes anciennes douleurs. C., à Agen.

Monsieur le vous autorise à faire connaître le cas

une était atteinte, des glandes s'étaient formées au tour du cou, près d'apoplexie, livre continuelle, sentait le tout le corps des grave symptôme qui approchaient deux des maisons accidentelle chez lesmaux. Tous les remèdes employés avaient été vains. Deux mois de traitement par l'analyse chimique ont rendu à Mlle S. sa santé la plus brillante.

S.....au 7e ligne.

Madame F....., à Paris, âgée de 48 ans, éprouvait, depuis cinq ans, de vives douleurs dans la région de l'utérus, des pesanteurs sur les siége, perte blanches, etc. Dans les trois dernières années écoulées, elle a toujours redoublement d'intensité; des ulcérations se formèrent, la peau devint terne, jaunâtre, et l'amaigrissement en effrayant; l'analyse chimique rendue à Mme F..... en quelques mois la santé la plus radicalement en deux mois et demi.

Monsieur, toutes les douleurs que j'éprouvais lorsque je me suis adressé à vous ont entièrement disparu, et je n'ai ressenti aucune atteinte de l'opération, lorsque je me suis présenté à vos consultations, que m'a guéri entièrement en quelques semaines, et sans me faire éprouver la moindre douleur.—C'est, rue de la Roule-Cours, à Saint-Mandé, près Paris.

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de T., certifions que Mme B..., a été guérie en moins de trois mois, par l'analyse chimique, d'une maladie chronique des yeux que rien n'avait pu arrêter jusqu'à ce temps, et certifions à M. de Bordieux, que nous avons délivré le présent pour lui servir ce que de raison.

Fait à T....., le 9 février 1851.

Vu par le maire, S.....

Monsieur, je suis heureux de vous apprendre la guérison de vos nièces placé que j'avais à la ferme de Mme Vve Chapelle, qui, depuis plusieurs années, était atteinte d'une maladie qui paraissait incurable. Votre traitement m'a parfaitement guéri, et je vous prie de croire que j'ai accusé depuis la vive reconnaissance que je ne profitasse pas autre grelle d'avoir soigné ses; je ne profitasse pas autre chose pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme B....., à la Gare, près Paris, était affectée depuis trois ou quatre ans d'une tumeur au ventre du côté gauche; huit traitements divers avaient été suivis sans aucun résultat; l'analyse chimique a guéri cette dame en quelques semaines.

Mme L....., à Paris, était atteinte depuis cinq ans d'une maladie des intestins, coliques, diarrhée et douleurs atroces; cette dame était arrivée à un tel point de faiblesse, qu'elle ne pouvait plus se tenir debout. Sur l'application de la signature ci-dessus, la mairie G.....

S.....

Paris, juillet 1851.

Monsieur, vous êtes avait été condamné comme pouvez user pleinement de mon nom, lorsque j'ai consulté à vos consultations, je désirais pouvoir l'en remercier vivant, tant on m'avait effrayé de l'idée de ne jamais guérir de mes maux de tête, de mes vertiges, particulièrement guéri, tous les symptômes ont disparu, mon tempérament semble avoir pris une vie nouvelle; nous ne sommes heureux de pouvoir faire connaître, le vous avez obtenu extraordinaire, et nous ne pourrons jamais assez vous témoigner notre reconnaissance.

D., rue de Charonne, 110.

Perrgueux, juin 1853.

Monsieur, je viens vous remercier de la guérison radicale produite par votre méthode sur votre malade. L'enfant était tombé malade jeune, de tous les symptômes constitutifs qu'elle occasionnait est presque entièrement disparu. Elle a maintenant une santé florissante, elle, l'embonpoint commence à reparaître, et elle a repris ses forces premières. Je ne doute autre de choses, pour reconnaître notre malade la santé, que votre méthode, par sa simplicité, son innocuité même et en aussi peu de temps, aussi, de constituer les maladies de l'enfance, surtout lorsque l'on a affaire à des sujets d'une nature délicate.

Agrées, Monsieur, etc.

P. D.

Cuves (Haute-Marne), août 1852 (Ille-et-Vilaine).

Monsieur, le dernier fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je vous disais que j'étais sur le point de souffrais depuis tant d'années, et j'ai la patrie si aidé, j'ai pu, grâce à votre traitement, reprendre mes travaux sous mon ancien état que j'étais guérie, et qu'il y avait lieu de croire que cette guérison serait de longue durée. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous annoncer que je ne ressens plus aucune douleur dans la poitrine; les palpitations, l'état fébrile, la perte, les sueurs la nuit, tout cela a disparu; l'appétit revient et les digestions se font bien. Je vous demande pardon d'avoir autant tardé à vous donner ces renseignements, mais, ne voulant pas être trop sûre de la guérison, je voulais agir de manière à ne pas vous donner de faux renseignements, etc.

Nic., à Cuves, près Clermont.

M. Th., à Gravilliers (Seine-et-Oise), était affecté d'une névralgie de la tête avec des élancements violents, au point de ne pouvoir supporter le moindre bruit, il serait difficile de dire tous les moyens qui avait employés pour se débarrasser de ses maux, ses recue maladie, et, en dernier lieu, on lui avait proposé de lui couper le nerf; c'est alors qu'il a eu recours, il nous fut envoyé par un de ses voisins que nous avions déjà guéri, et il n'y a pas trois mois qu'il est radicalement en quarante jours par l'analyse chimique.

Monsieur, affectée depuis trois ans de violents maux de tête qui ne cédaient à aucun remède, pouvait guérir, j'avais tout fait pour m'en débarrasser sans pouvoir y parvenir, quand votre traitement est suffi pour me guérir de cette affreuse maladie.

P....., boulevard du Combat, à Paris.

Agen (Lot-et-Garonne), janvier 1850.

Monsieur, j'étais atteint depuis bien longtemps d'un rhumatisme général qui me causait d'épouvantables douleurs à pour la guérison duquel j'avais tout épuisé, lorsque, presque sans espoir, j'ai eu recours à vous. Le traitement que vous m'avez prescrit m'a complétement guéri, et depuis un an et plus il n'a ressenti aucune atteinte de mes anciennes douleurs. C., à Agen.

Monsieur le vous autorise à faire connaître le cas

une était atteinte, des glandes s'étaient formées au tour du cou, près d'apoplexie, livre continuelle, sentait le tout le corps des grave symptôme qui approchaient deux des maisons accidentelle chez lesmaux. Tous les remèdes employés avaient été vains. Deux mois de traitement par l'analyse chimique ont rendu à Mlle S. sa santé la plus brillante.

S.....au 7e ligne.

Madame F....., à Paris, âgée de 48 ans, éprouvait, depuis cinq ans, de vives douleurs dans la région de l'utérus, des pesanteurs sur les siége, perte blanches, etc. Dans les trois dernières années écoulées, elle a toujours redoublement d'intensité; des ulcérations se formèrent, la peau devint terne, jaunâtre, et l'amaigrissement en effrayant; l'analyse chimique rendue à Mme F..... en quelques mois la santé la plus radicalement en deux mois et demi.

Monsieur, toutes les douleurs que j'éprouvais lorsque je me suis adressé à vous ont entièrement disparu, et je n'ai ressenti aucune atteinte de l'opération, lorsque je me suis présenté à vos consultations, que m'a guéri entièrement en quelques semaines, et sans me faire éprouver la moindre douleur.—C'est, rue de la Roule-Cours, à Saint-Mandé, près Paris.

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de T., certifions que Mme B..., a été guérie en moins de trois mois, par l'analyse chimique, d'une maladie chronique des yeux que rien n'avait pu arrêter jusqu'à ce temps, et certifions à M. de Bordieux, que nous avons délivré le présent pour lui servir ce que de raison.

Fait à T....., le 9 février 1851.

Vu par le maire, S.....

Monsieur, je suis heureux de vous apprendre la guérison de vos nièces placé que j'avais à la ferme de Mme Vve Chapelle, qui, depuis plusieurs années, était atteinte d'une maladie qui paraissait incurable. Votre traitement m'a parfaitement guéri, et je vous prie de croire que j'ai accusé depuis la vive reconnaissance que je ne profitasse pas autre grelle d'avoir soigné ses; je ne profitasse pas autre chose pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Monsieur, je viens vous annoncer que la maladie contagieuse que j'avais depuis plusieurs années, et pour laquelle tous les traitements que j'avais mis en usage n'avaient échoué, a parfaitement cédé, en quelques semaines, à l'analyse chimique, et que je me trouve bien parfaitement guéri.

Agrées, etc. L. P., à Aimon (Moselle).

GASTRO-ENTÉRITE CHRONIQUE.

Mme de B....., à Auch (Gers), éprouvait depuis de longues années des maux d'estomac presque continuels, des digestions difficiles, des vomissements avec par la bouche, coliques, gargouillements dans le ventre, etc. Au bout de quelque temps, ces symptômes augmentèrent d'intensité; il survint alors des vomissements de matières noires, un amaigrissement effrayant, les veines et les jambes enflèrent, la face devint livide. Mme de B..... fut abandonnée par les médecins comme incurable; les causes et les jambes étaient enflé. Mme de B..... fut abandonnée par les médecins comme incurables: les deux thermales, etc., tout fut employé sans aucun succès; notre docteur, fortement ébranlé par ce qui se passe. Voici la lettre que nous avons reçue à ce sujet:

« Monsieur, je vous annonce avec bien du plaisir que Mme de B..... est parfaitement rétablie, etc.

» Dr A. à Auch. »

M. P....., officier de dragons, était affecté d'un rétrécissement considérable à l'urètre, qui avait résisté, sans échouer, lorsqu'il employa le traitement par l'analyse chimique; dès le premier bulletin, une vive douleur vint combattre le commencement de guérison dans si à peu de besoin de récourir à la sonde.

Monsieur, la douleur de la figure et les petites plaies provenant de mes effections cutanées marchent parfaitement vers leur guérison, et je puis dire sont complétement cicatrisés, l'appétit est excellent, les digestions faciles, le sommeil calme; cette cure, que je croyais toujours impossible, est devenue pour moi une très complète.

Agen, octobre 1853.

G..., impasse Catelin.

M. Aud, négociant à Senlis, était affecté, depuis plus de 15 ans, d'une maladie de la vessie, de la gravelle, qui lui faisait éprouver de vives douleurs; de temps en temps, il rendait des corps volumineux, qui le faisait souffrir le martyre, ce qui le mettait dans l'impossibilité de s'occuper de ses affaires. Pour soulager tous les moyens curables qui avait employés inutilement. L'habitude lui faisait connaître le moment où il devait tout calmer. Il nous fut adressé par un habitant de la contrée, Lassay, lorsque tous les moyens avaient échoué, et obtint un succès complet du traitement par l'analyse chimique.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis trois ans d'une tumeur au ventre, du côté gauche; huit traitements divers avaient été suivis sans aucun résultat; l'analyse chimique, entre les deux époques, elle crachait continuellement, et, en dernier lieu, elle ne pouvait rien prendre sans vomir. Tous les remèdes employés avaient été vains. Deux mois de traitement par l'analyse chimique ont rendu à Mlle S. sa santé la plus brillante.

Mme L....., à Paris, âgée de 48 ans, éprouvait, depuis cinq ans, de vives douleurs dans la région de l'utérus, des pesanteurs sur les siége, perte blanches, etc. Dans les trois dernières années écoulées, elle a toujours redoublement d'intensité; des ulcérations se formèrent, la peau devint terne, jaunâtre, et l'amaigrissement en effrayant; l'analyse chimique rendue à Mme F..... en quelques mois la santé la plus radicalement en deux mois et demi.

Monsieur, toutes les douleurs que j'éprouvais lorsque je me suis adressé à vous ont entièrement disparu, et je n'ai ressenti aucune atteinte de l'opération, lorsque je me suis présenté à vos consultations, que m'a guéri entièrement en quelques semaines, et sans me faire éprouver la moindre douleur.—C'est, rue de la Roule-Cours, à Saint-Mandé, près Paris.

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de T., certifions que Mme B..., a été guérie en moins de trois mois, par l'analyse chimique, d'une maladie chronique des yeux que rien n'avait pu arrêter jusqu'à ce temps, et certifions à M. de Bordieux, que nous avons délivré le présent pour lui servir ce que de raison.

Fait à T....., le 9 février 1851.

Vu par le maire, S.....

Monsieur, je suis heureux de vous apprendre la guérison de vos nièces placé que j'avais à la ferme de Mme Vve Chapelle, qui, depuis plusieurs années, était atteinte d'une maladie qui paraissait incurable. Votre traitement m'a parfaitement guéri, et je vous prie de croire que j'ai accusé depuis la vive reconnaissance que je ne profitasse pas autre grelle d'avoir soigné ses; je ne profitasse pas autre chose pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme Vve Chapelle, propriétaire à Cravent.

Mlle L....., rue Neuve-St-Augustin, 7, Paris, était affectée depuis huit ans d'une douleur atroce à la tête, qui lui faisait craindre de vives douleurs; plusieurs médecins, la jugeant incurable, la firent saigner à plusieurs reprises, et lui prescrivirent des remèdes qui, loin de la soulager, ne firent qu'augmenter ses souffrances. Elle vint nous consulter, et, après quelques jours de traitement par l'analyse chimique, elle fut radicalement guérie.

Mme B....., à la Gare, près Paris, était affectée depuis trois ou quatre ans d'une tumeur au ventre du côté gauche; huit traitements divers avaient été suivis sans aucun résultat; l'analyse chimique a guéri cette dame en quelques semaines.

Mme L....., à Paris, était atteinte depuis cinq ans d'une maladie des intestins, coliques, diarrhée et douleurs atroces; cette dame était arrivée à un tel point de faiblesse, qu'elle ne pouvait plus se tenir debout. Sur l'application de la signature ci-dessus, la mairie G.....

S.....

Paris, juillet 1851.

Monsieur, vous êtes avait été condamné comme pouvez user pleinement de mon nom, lorsque j'ai consulté à vos consultations, je désirais pouvoir l'en remercier vivant, tant on m'avait effrayé de l'idée de ne jamais guérir de mes maux de tête, de mes vertiges, particulièrement guéri, tous les symptômes ont disparu, mon tempérament semble avoir pris une vie nouvelle; nous ne sommes heureux de pouvoir faire connaître, le vous avez obtenu extraordinaire, et nous ne pourrons jamais assez vous témoigner notre reconnaissance.

D., rue de Charonne, 110.

Perrgueux, juin 1853.

Monsieur, je viens vous remercier de la guérison radicale produite par votre méthode sur votre malade. L'enfant était tombé malade jeune, de tous les symptômes constitutifs qu'elle occasionnait est presque entièrement disparu. Elle a maintenant une santé florissante, elle, l'embonpoint commence à reparaître, et elle a repris ses forces premières. Je ne doute autre de choses, pour reconnaître notre malade la santé, que votre méthode, par sa simplicité, son innocuité même et en aussi peu de temps, aussi, de constituer les maladies de l'enfance, surtout lorsque l'on a affaire à des sujets d'une nature délicate.

Agrées, Monsieur, etc.

P. D.

Cuves (Haute-Marne), août 1852 (Ille-et-Vilaine).

Monsieur, le dernier fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je vous disais que j'étais sur le point de souffrais depuis tant d'années, et j'ai la patrie si aidé, j'ai pu, grâce à votre traitement, reprendre mes travaux sous mon ancien état que j'étais guérie, et qu'il y avait lieu de croire que cette guérison serait de longue durée. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous annoncer que je ne ressens plus aucune douleur dans la poitrine; les palpitations, l'état fébrile, la perte, les sueurs la nuit, tout cela a disparu; l'appétit revient et les digestions se font bien. Je vous demande pardon d'avoir autant tardé à vous donner ces renseignements, mais, ne voulant pas être trop sûre de la guérison, je voulais agir de manière à ne pas vous donner de faux renseignements, etc.

Nic., à Cuves, près Clermont.

M. Th., à Gravilliers (Seine-et-Oise), était affecté d'une névralgie de la tête avec des élancements violents, au point de ne pouvoir supporter le moindre bruit, il serait difficile de dire tous les moyens qui avait employés pour se débarrasser de ses maux, ses recue maladie, et, en dernier lieu, on lui avait proposé de lui couper le nerf; c'est alors qu'il a eu recours, il nous fut envoyé par un de ses voisins que nous avions déjà guéri, et il n'y a pas trois mois qu'il est radicalement en quarante jours par l'analyse chimique.

Monsieur, affectée depuis trois ans de violents maux de tête qui ne cédaient à aucun remède,

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. — Sans Annexe, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

N° 34. — VENDREDI, 16 JUIN 1854.

Paris, 15 juin 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 6 juin 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires et les chefs indigènes dont les noms suivent, savoir :

Officier.

M. Lemonnier, major du 1er de dragons.

Chevaliers.

MM. Arnoine, maréchal-de-logis au 12e de dragons.
Si-el-Djoudi, bach-agha du Djurjura (div. d'Alger).
Mohammed-ben-Ferradji, khalifa de l'agha de Tiaret (div. d'Oran).

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 6 juin 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. Joly, soldat armurier au 13e de dragons.
Cremel, brigadier boitier au même rég.

Par décret impérial du 7 juin courant, M. Garnier de Lalaupie, colonel du 12e de dragons, est promu au grade de général de brigade et mis en disponibilité.

Par décision impériale du 11 juin 1854, M. le général de brigade Carbuccia, commandant la 2e brigade d'infanterie de l'armée de Paris, nommé récemment chef d'état-major général du camp du Midi, est désigné pour prendre le commandement d'une brigade composée des deux régiments de la légion étrangère, envoyés à l'armée d'Orient.

MM. Buisson d'Armandy, général de division, est nommé membre du comité de l'artillerie.
Barbier, général de brigade, commandant de l'artillerie dans la 3e division militaire, est nommé membre du comité de l'artillerie.
Hallicé, général de brigade, est nommé commandant de l'artillerie dans la 1re division militaire, à Toulouse.
Arcelin, général de brigade, commandant supérieur chargé d'occuper l'emploi d'inspecteur des manufactures impériales d'armes, à Paris.
Mignot, général de brigade, est nommé commandant de l'artillerie dans la 3e division militaire, à Douai.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Le Guilloux, capitaine employé à l'état-major de l'armée de Paris et la 1re division militaire, est envoyé en mission en Turquie pour occuper l'emploi de professeur à l'école militaire de Constantinople, en remplacement de M. le capitaine Mengiou, décédé.
D'Abzac, capitaine de 3e classe à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 7e division militaire, est nommé aide-de-camp de M. le général Cousion, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
De Beurmann, capitaine à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la garde impériale.
Aubreu, capitaine d'état-major adjoint, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la garde impériale.
Desmonts, capitaine aide-de-camp de M. la général Walsin Esterhazy, à Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine de Beurmann.
Chatillon, capitaine employé à l'état-major de la division d'Oran, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine Le Guilloux.
Lacroix, capitaine à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, est nommé aide-de-camp de M. le général Ulrich, commandant la 2e brigade d'infanterie de la garde impériale.
Foulon, capitaine d'état-major détaché au 1er de dragons, est nommé aide-de-camp de M. le général de Pointe de Gevigny, commandant la 1re brigade de cavalerie de l'armée de Lyon.
Miot, capitaine d'état-major détaché au 9e de cuirassiers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 7e division militaire, en remplacement de M. le capitaine d'Abzac.
Cormier, lieutenant au 32e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général du Pailloux de Saint-Mars, commandant les départements de la Meurthe et des Vosges, à Nancy.
Blouet, capitaine au 1er ligne, est nommé au commandement provisoire du fort d'Ambleteuse, en remplacement de M. Guyon, admis à la retraite.
Chatelaine, capitaine au 5e de ligne, est nommé au commandement provisoire du fort d'Ecluses-Sec, en remplacement de M. Caron, qui a reçu une autre destination.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Bart, premier colonel, a été classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de directeur à La Rochelle.
De Beurmann, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie en mission à Constantinople, est nommé adjoint à l'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient.
Verrubel de Lanmière, chef d'escadron au 3e d'artillerie—à pied, chef d'escadron de l'artillerie de la division d'occupation en Italie, est nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.
Gagneur, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, commandant l'artillerie de la 2e division de l'armée de Paris, est nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.
Laffitte, chef d'escadron au 12e d'artillerie—à cheval, est nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.
Delautier-le, chef d'escadron au 12e d'artillerie — monté, commandant deux batteries à l'armée de Lyon, est désigné pour commander l'artillerie de la 3e division de l'armée d'Orient.
Demolon, chef d'escadron au 10e d'artillerie — monté, en sera détaché pour commander l'artillerie de la 2e division de l'armée de Paris.
Chapuis, chef d'escadron au 5e d'artillerie — à pied, en sera détaché pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie de la division d'occupation en Italie.
Bayrie, premier chef d'escadron, est classé au 5e d'artillerie — monté.
Chevalier (B.-P.), premier chef d'escadron, est classé au 5e d'artillerie — à pied, dont il sera détaché pour continuer à commander l'artillerie à Douai.
De Barchiwan, premier chef d'escadron, est classé au 12e d'artillerie — à cheval, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint au général commandant l'artillerie de l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

Par décision du 5 juin 1854, ont été désignés pour passer dans la garde impériale les médecins-majors et aides-majors dont les noms suivent, savoir :

Régiment d'artillerie.

MM. Thinus, méd. maj. de 1re cl. au 6e d'artillerie.
Mesager, méd. aide-maj. de 1re cl. au 8e d'artillerie.
Brault, méd. aide-maj. de 1re cl. au 15e d'artillerie.

Régiment de gendarmerie.

MM. de Luquelle de Boussac, méd. maj. de 1re cl. du 1er de dragons.
Muttenberger, méd. aide-maj. de 1re cl. du 1er bat. de gend. d'Elite.

— 1er régiment de grenadiers.

MM. Brosset, méd. maj. de 2e cl. du 1er léger.
Le Cirre, méd. aide-maj. de 1re cl. du 1er de carabiniers.
Noguès, méd. aide-maj. de 1re cl. du 3e de ligne.

2e régiment de grenadiers.

MM. Heroiss, méd. maj. de 1re cl. du 2e de hussards.
Hanbs, méd. aide-maj. de 1re cl. du 19e léger.
Blondeau, méd. aide-maj. de 2e cl. du 1er de ligne.

1er régiment de voltigeurs.

MM. Jubiel, méd. maj. de 2e cl. du 2e de ligne.
Courboulis, méd. aide-maj. de 1re cl. du 66e de ligne.
Darcy, méd. aide-maj. de 2e cl. du 12e bat. de chass. à pied.

2e régiment de voltigeurs.

MM. Caumont, méd. maj. de 1re cl. du 7e de lanciers.
Thiebaut, méd. aide-maj. de 1re cl. du 1er chass. d'Af.
De Gelilik, méd. aide-maj. de 2e cl. du 13e léger.

Bataillon de chasseurs à pied.

MM. Flatri, méd. maj. de 1re cl. du 7e de cuirassiers.
Corne, méd. aide-maj. de 1re cl. du 5e de dragons.

Régiment de cuirassiers.

MM. Habaily, méd. maj. de 1re cl. du 2e de carabiniers.
Dufour, méd. aide maj. de 1re cl. du 12e de dragons.

Régiment de dragons.

MM. Pasquier, méd. maj. de 2e cl. des guides.
Lesquillon, méd. aide-maj. de 1re cl. des guides.
Pelin, méd. aide-maj. de 1re cl. des guides.

Régiment de gendarmerie.

MM. Clever, méd. maj. de 1re cl. en 1re bat. de gendarmerie d'élite, est désigné pour l'adj. de Strasbourg, à pied.
Vergeaz, méd. maj. de 1re cl. au 2e bat. de gendarmerie d'élite, est désigné pour le 2e cavaliers.
Putier, méd. aide-maj. de 2e cl. au 4e de ligne, est désigné pour le 1er de ligne.
Borrel, médecin aide-major de 1re classe, désigné pour l'armée d'Orient, remplacera provisoirement à l'hôp. du Gros-Caillou.
Antoine, médecin principal de 2e classe à l'hôp. de Strasbourg, est désigné pour l'hôp. de Colmar.
Villette, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Strasbourg, est désigné pour l'hôp. de Thionville.
Martenet, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Strasbourg, est désigné pour l'hosp. de Neuf-brisach.
Arnaud, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Nancy, est désigné pour l'hôp. de Givet.
Jourdeuil, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Sarreguemines, est désigné pour l'hôp. de Langwy.
Armand, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. du Roule, est désigné pour l'hôp. de Belle-Ile.
Barbet, médecin aide-major du 14e de ligne, est désigné pour le 1er de ligne.
Maunar, médecin aide-major de 1re classe au 1er de ligne, est désigné pour le 1er léger.
Viel, pharmacien major de 1re classe à l'hôp. de Strasbourg, est désigné pour l'hôp. de Condé.
Boyer, pharmacien major de 2e classe à l'hôp. de Besançon, est désigné pour l'hôp. de Bastia.
Artignes, médecin major de 1re classe à la division de Constantine, est désigné pour l'armée d'Orient.
Hayuch, médecin major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour la division de Constantine.
Leclerc, médecin major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour la division de Constantine.
Bahut, médecin major de 2e classe à la division d'Alger, est désigné pour l'armée d'Orient.
Couche, pharmacien-major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour la division d'Alger.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Philippe, comptable de 3e classe à Auch, est désigné pour les fonctions de chef de contrôleur à Montpellier.
Layeune, comptable de 1re classe à Pruvins, est désigné pour Besançon.
Bicoret, comptable de 2e classe à Joigny, est désigné pour l'armée d'Orient.
Lamaury, comptable de 2e classe à Nantes, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Vignon, comptable de 2e classe à Blois, est désigné pour Nantes.
Lenoul, comptable de 1re classe à Vesoul, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Boinat (J.-L.), comptable de 2e classe à Montauban, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Heyrun, comptable de 2e classe à Cherbourg, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Merdiac, comptable de 2e classe à Compiègne, est désigné pour Cherbourg.

Journiac, adjudant en 1er à Dijon, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Cirein, adjudant en 1er à Napoléon-Vendée, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Mortin (M.-E.), adjudant en 1er à Laval, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Pellier, adjudant en 1er à Revers, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Levé, comptable de 2e classe à Chartres, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Mouton (L.-J.-L.), comptable de 1re classe à Carcassonne, est désigné pour l'armée d'Orient.
Latrobe, comptable de 1re classe à Tarbes, est désigné pour l'armée d'Orient.
Cretà, comptable de 2e classe à la div. de Constantine, est désigné pour l'armée d'Orient.
Dupiant, comptable de 1re classe à Moulins, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Poupain, adjudant en 1re à Angoulême, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Dubet, adjudant en 1re à la div. de Constantine, est mis à la disposition de l'intendant militaire de la 3e division.
Dufay, comptable de 2e classe à Caen, est désigné pour la div. d'Oran.

Tableau des arrondissements d'inspection administrative pour 1854.

1re DIV. MIL.	*Arrond. sup.* — Les départements de la Seine-et-Oise, M. l'Int. milit. baron Randon.
—	*Arrond. sup.* — Les départements de l'Aube et de l'Oise, M. l'Intend. milit. Dumon. (Note. M. Dubois inspecte en outre la 20e division. Voir plus loin.)
—	*2e arrond.* — Les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Loiret et d'Eure-et-Loir, M. l'Intend. mil. Gervy au Havre.
3e	*Arrond. sup.* — M. le sous-intendant Tertulien, faisant fonctions d'intendant.
3e	*Arr. sup.* — M. l'Intend. milit. Oyvelet.
4e	*Arr. unique.* — M. l'Intend. milit. Fournier.
5e	*Arr. unique.* — M. l'Intend. milit. Marchand-Maillard.
6e	*Arr. unique.* — M. l'Intend. milit. Lefèvre.
7e	*Arr. unique.* — M. l'Intend. milit. Lyautey.
8e	*Arr. unique.* — M. l'Intend. milit. Cetty.
9e	— La place de Marseille seulement, M. l'Intend. milit. de Camas-Alais.
—	— Le reste de la division, M. l'Intend. milit. Prêtre
10e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Pontebant.
11e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Durand.
12e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Angot.
13e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Delbatie.
14e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. et la Fitte.
15e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Renoupel.
16e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Desnoyers.
17e	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Henry de Saint-Brice.
18e	— *Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Royer.
19e	— *Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Lasseur.
20e	— *Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Dubois.
21e	— *Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Blanc.
DIV. D'ALGER.	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Dosne.
—	DIDIAN. — *Arrond. à insp.* — M. l'Intend. milit. Didion.
—	DE CONSTANTINE. — *Arrond. unique.* — M. le sous-intend. milit. Mallarmé, fais. fonct. d'intendant
DIV. D'OCCUP. EN ITALIE.	*Arrond. unique.* — M. l'Intend. milit. Boulanger de Rougemont.

Organisation

D'UN CORPS DE CAVALERIE D'ÉLITE DANS LA DIVISION DE RÉSERVE DESTINÉE D'ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

1er décret.

Napoléon, par la grâce de Dieu et le voeuiié national, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er Un corps de cavalerie d'élite est affecté à la garde de notre personne et de notre intérieur des palais impériaux.

2. Ce corps portera la dénomination d'*escadron des cent-gardes à cheval.*

3. Cet escadron sera composé comme il suit :

Officiers.	*Troupe.*	
Lieut.-col. commandant,	1	Adjudant sous-officier, 1
Chef d'escadron,	1	Maréchal-des-logis-chef, 1
Capitaine-major,	1	Maréchaux-des-logis, 8
Capitaine,	1	Maréchal-des-logis-fourr., 1
Lieutenans,	2	Brigadiers, 8
Sous-lieutenans,	2	Gardes de 1re classe, 32
Aide-vétérinaire,	1	Gardes de 2e classe, 80
		Trompettes, 4
	11	137

4. Les officiers seront pris dans tous les corps de troupes à cheval.

Les sous-officiers, brigadiers et gardes seront choisis parmi les sous-officiers de tous les corps de troupes à cheval, ayant au moins trois ans de service.

Les trompettes seront pris parmi les brigadiers-trompettes de tous les corps de troupes à cheval.

Le maximum de la taille des sous-officiers, brigadiers et gardes, est fixé à un mètre sept cent quatre-vingts millimètres.

5. L'avancement dans le corps des cent-gardes sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 14 avril 1832 et du règlement du 16 mars 1838, applicables à toute l'armée.

Lorsqu'un sous-officier sera nommé sous-lieutenant, ou qu'un officier recevra de l'avancement, il pourra être désigné pour aller occuper un emploi de son nouveau grade dans un régiment de cavalerie, par permutation avec un officier remplissant la condition déterminée par l'article précédent, lequel officier ne prendra rang dans les grades que du jour de son admission.

Quant aux emplois d'adjudant sous-officier, maréchal-des-logis-chef, maréchal-des-logis-fourrier, maréchal-des-logis et brigadier, dans la première formation effectuée, ils seront tous réservés à l'avancement des gardes.

6. L'escadron des cent-gardes à cheval dépendra exclusive-

Digitized by Google

meni, pour son service et son administration, du grand maréchal du palais, qui exercera ensuellement, à l'égard de ce corps, les fonctions d'inspecteur général.

7. Les nominations, l'avancement, les permissions de marque, la concession des décorations, les mutations, enfin l'interprétation des règlements, resteront dans les attributions du ministre de la guerre.

8. Le conseil d'administration de l'escadron sera composé du commandant du corps, président, du chef d'escadron, du capitaine-major et d'un quatrième officier (capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant).

9. Les cent-gardes à cheval auront la droite sur toutes les autres troupes.

Les brigadiers et gardes, bien que ne portant pas les insignes de l'emploi de sous-officier dont ils ont été pourvus avant leur admission dans les gardes, en conserveront le rang dans l'armée, et ne devront pas, par suite, le salut aux sapeurs et trompettes et sous-officiers des autres corps.

10. Les officiers auront le nombre de chevaux attribué par les règlements à leur grade sur le pied de guerre. Ils seront tous montés sur les soins du corps. Les chevaux seront fournis par le service des remontes.

11. Trois maréchaux ferrants, dont un brigadier, et sixteen-de-palefrenier, dont un chef et deux sous-chefs, seront attachés à l'escadron.

12. Un règlement spécial déterminera la tenue du corps des cent-gardes à cheval.

13. Moyen sont la somme qui lui sera versée par le département de la guerre, pour un part entière, et le budget de la maison impériale aura à pourvoir à toutes les dépenses.

15. La solde de l'escadron des cent-gardes à cheval est réglée conformément au tarif annexé au présent décret.

16. Les ministres secrétaires d'État aux départements de la guerre et de la maison impériale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 24 mars 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre Le ministre d'État et de la maison secrétaire d'État de la guerre, son empereur,

VAILLANT. A. FOULD.

2e décret.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu notre décret en date du 13 mars 1851, portant organisation de l'escadron des cent-gardes à cheval ;

Considérant qu'il importe pour l'ordre, la régularité et le contrôle des dépenses de ce corps, que les crédits qu'elles soient toutes placées dans les attributions d'un seul ministre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le ministère de la maison de l'Empereur a dans ses attributions toutes les dépenses relatives à l'escadron des cent-gardes à cheval et demeure chargé du soin d'y pourvoir.

2. La part contributive du département de la guerre dans les dépenses de ce corps de cavalerie est fixée, savoir :

Pour la 1re année (1854) à 400,000 fr., payables par tiers de trois mois en trois mois à partir du 1er juin.

Pour les autres années, 4300,000 f., payables par douzième.

Moyennant cette somme, le ministre de la maison de l'Empereur aura tous de remboursant la valeur des chevaux qui seront fournis pour l'escadron des cent-gardes à cheval par le service de la remonte, ainsi que des autres objets qui seraient dans des magasins militaires.

3. Les dispositions de notre décret du 24 mars 1854 qui sont contraires à celles qui précèdent sont abrogées.

4. Nos ministres secrétaires d'État de la guerre et de la maison de l'Empereur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 13 mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre Le ministre d'État et de la maison secrétaire d'État de la guerre, son de l'Empereur,

VAILLANT. A. FOULD.

Une ordonnance, en date du 23 septembre 1819, a autorisé le ministre de la guerre à accepter un don de 50,000 fr., qui feu M. le général de division comte Fournier-Sarlovèze a fait à la cavalerie française, à titre de legs, pour le crédit auquel est être réparti entre les 12 plus anciens sous-officiers, brigadiers et sous-officiers de cette arme présents sous l'étendard, le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz.

Le général comte Fournier-Sarlovèze est décédé le 17 janvier 1837.

M. le ministre de la guerre ayant à répartir le produit de la rente échue le 17 janvier 1854 et qui s'élève à la somme de huit cent trente-six francs quarante-trois centimes (836 fr. 50 c.), a réparti cette somme conformément avec ces actes des dernières volontés du général, entre les dix militaires désignés au tableau ci-après :

DÉTAIL DES SERVICES.	Ans.	Mois.	Jours.
7e chas. — Durignoux, mar.-des-log.	29	1	13
2e chas. — Very,	—	27	17
1er drag. — Goschinchieg,	—	10	27
1er chas.-hussards, sdjud. vaurem	35	6	26
1er comp. de rem. — Cocne, cavalier.	35	8	23
7e huss. — Fouzard, trump.-maj.	34	8	21
2e chass.-à-cheval, mar.-des-log.	34	6	12
1er lanc. — Levoigt, brigadier.	33	9	9
3e comp. de rem.—Arimont, m.-des-l.	33	3	7
3e cuirass. — Brulaut, brigadier.	32	4	16

Chaque année, diverses questions relatives à l'hygiène chevaline sont soumises à l'étude des vétérinaires militaires, qui doivent en faire l'objet de rapports raisonnés, lesquels sont renvoyés à l'examen de la commission d'hygiène hippique instituée près le ministère de la guerre.

Les vétérinaires qui ont adressé les meilleurs rapports, pour l'année 1853, sont, par ordre de mérite, le 1er dénom. :

1er *Vétérinaire de 1re ou de 2e classe.*

1 Négrie, vét. de 2e cl. au dép. de Cacn, sig. pour la 4e fois avec le 1er f.

2 Perrard, vét. de 2e cl. au 4e chass. d'Af.

3 Gillet, vét. de 1re cl. à la succ. d'Alençon, sig. pour la 1re f.

4 Boutarel, vét. de 2e cl. au 3e chasseurs.

5 Lafforgue, vét. de 1re cl. au 9e chass., sig. pour la 2e fois.

6 Merchis, vét. de 1re cl. au 3e cuiss. d'Af.

7 Michel, vét. de 2e cl. au 1er cuirassiers.

8 Lagardère, vét. de 1re cl. au 1er spahis, sig. pour la 2e f.

9 Goux, vét. de 1re cl. au 10e artill., sig. pour la 3e fois.

10 Desplats, vét. de 1re cl. au 7e chass., sig. pour la 1re fois.

11 Pavisard, vét. de 1re cl. au 2e dragons, sig. pour la 2e fois.

12 Goury, vét. de 1re cl. au 9e lanciers, sig. pour la 3e fois.

13 Desicy, vét. de 1re cl. au dép. de Saint-Jean-d'Angely.

14 Guisandet, vét. de 1re cl. au 9e dragons, sig. pour la 2e f.

2e *Aides-vétérinaires de 1re ou de 2e classe.*

1 Mitaux, aide de 1re cl. au 2e artill., sig. pour la 3e fois.

2 Baillif, aide de 1re cl. au dép. d'Angers.

3 Fenvrier, aide de 1re cl. au 4e cav. des équip.

4 Marry, aide de 1re cl. au dép. du Finistère, sig. pour la 1re f.

5 Lacombe, aide de 2e cl. au 3e spahis.

6 Dupont, aide de 1re cl. à la succ. d'Hesdin, sig. p. la 1re f.

Ces vétérinaires ont reçu, en outre, un témoignage de la satisfaction du ministre, un exemplaire du Recueil des mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires, publié par les soins de la commission d'hygiène hippique.

Algérie.

Le ministre de la guerre vient de recevoir le rapport suivant sur les premières opérations que le gouverneur général de l'Algérie dirige, dans la vallée du haut Sebsou, contre les Kabyles insoumis et les agitateurs de cette contrée, où nos troupes n'avaient pas encore pénétré :

Les succès obtenus déjà font présentir les heureux résultats qu'on peut attendre de cette campagne, qui contribuera, sans aucun doute, à établir notre autorité sur ces populations guerrières, et à étendre l'agitation à laquelle le départ de nos troupes pour l'Orient avait servi de prétexte.

Au quartier général des Beni-Djennad, le 6 juin 1854.

Monsieur le maréchal,

En exécution des projets dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, je suis arrivé le 2 juin à Berkin, où j'ai passé en revue toutes les troupes de la division active du haut Sebsou; 500 cavaliers des goums et 200 du caïd Si-Mohammed-ben-Ali-Ben-sem-ou-Kasi m'y attendaient, ainsi que 3,000 Kabyles des différentes tribus obéissantes de cette contrée, Flissas, Beni-Ouagnounem, Beni-Mauiks, Beni-Aïa, Beni-Frassenen, Beni-Khelili, etc. Le spectacle de ces montagnards rangés en bataille, à quelque distance de nos lignes d'infanterie, était des plus intéressant ; chaque contingent avait son chef et son drapeau ; l'aspect guerrier de ces hommes à demi sauvages était remarquable ; l'ordre dans lequel ils s'étaient efforcés de figurer à cette solennité témoignait de leur ambition d'imiter en quelque chose l'habile tactique de nos bataillons. L'ensemble de ces troupes indigènes était commandé par M. le capitaine Weilé, chef du bureau arabe d'Aïger, qui déjà précédemment les avait passées en revue, et auquel j'ai pu contribué à leur inculquer ces rudiments de discipline.

Mon intention était de châtier d'abord d'une manière exemplaire les Beni-Djennad, qui, des l'origine, avaient été les promoteurs de l'agitation dans cette partie du pays, et auraient appelé au milieu d'eux le chérif Bou-Barghla ; je manœuvrai de manière à frapper au même temps les tribus voisines et jusqu'alors restées fidèles à notre cause, les Beni-el-Khebar, Zerfiona, Beni-Hosseen, Beni-Kuis, et depuis les confins du cercle de Dellys jusqu'à la limite de celui de Bougie. Je prescrivis, en conséquence, à M. le général de Mac-Mahon, à qui j'avais ordonné de se porter de Tizi-Ouzou à Tizi-Ali, de marcher de ce point vers la mer sans quitter la ligne des crêtes, en traversant le pays des Igaïl-N'kraï, des Beni-Boutchin, jusqu'à la hauteur de Tizi-Ali-Bahar, devenus ainsi traverser, sur deux directions tendant à se rapprocher insensiblement l'une de l'autre, cette chaine qui borde la mer, et dont les populations étaient restées jusqu'alors inconnues. La division Mac-Mahon devait, en outre, opérer à la poursuite que la division Camou, placée directement sous mes ordres, reçut l'ordre de s'ébranler dès le 2 juin, de manière à nous trouver simultanément sur la face du pays insoumis.

Nous gravimes de notre côté les premières pentes assez douces qui conduisent à l'Etnin des Beni-Djennad sans apercevoir aucun ennemi ; mais, dès que la tête de notre colonne arriva au point des mouvements de terrain qui couronnent cette formidable position, des cris se firent entendre, et 1,200 à 1,500 Kabyles se montrèrent devant nous, agitant leurs drapeaux et s'excitant au combat. Ils ne purent tenir de leur masque. Je fis rapidement masser à une portée de canon de l'ennemi ma troupe indigène, ma cavalerie, deux sections d'artillerie de montagne, et les huit premiers bataillons d'infanterie de ma colonne, auxquels je donnai, sur la terre, et, laissant le convoi et tous les impedimenta sous la garde des trois autres bataillons, je résolus d'attaquer immédiatement l'ennemi. Je chargeai le colonel Forey, avec les quatre bataillons de la brigade Paté, les villages retranchés et les crêtes rocheuses qui formaient le centre de la position des insurgés, tandis que, par un mouvement tournant à gauche, exécuté par nos contingents kabyles, précédés par notre cavalerie régulière et irrégulière, et soutenus par un bataillon, je cherchai à les couper de leur ligne de retraite.

Quelques salves de nos pièces d'artillerie de montagne ayant jeté de la confusion dans leurs rassemblements, et l'attaque ayant été ordonnée par le colonel Forey, le signal fut donné de l'assaut, et nos braves soldats s'y élancèrent avec une ardeur extraordinaire sans qu'aucun obstacle pût les arrêter. L'ennemi, après une vive fusillade, s'enfuit en désordre, craignant pour ses derrières, qu'intéressait la tête de notre cavalerie. On le poursuivit pendant plus de deux heures au travers d'un pays horriblement tourmenté et jusqu'à ce qu'il eut disparu de tous les points de l'horizon. Plus de 40 cadavres restèrent sur le champ de bataille. Nos soldats prirent, en outre, autant de tentes qu'il en fallait pour abriter tous les prisonniers. Nous eûmes trois tués et une trentaine de blessés, dont un officier, M. Legay, lieutenant au 2e zouaves, qui a eu le corps traversé par une balle ; on espère encore le sauver.

Presque à la même heure et dans des circonstances presque entièrement analogues, M. le général de Mac-Mahon, en arrivant à Ei-Hisd, sur les confins du pays des Beni-Boulin, emmobilisait aussi, le 4 juin, les rassemblements formés par les guerriers de cette tribu et ceux des Beni-Kaïs et Ait-Ghelis. En arrivant à El-Hisd, dit le général de Mac Mahon, nous avons aperçu toutes les crêtes couvertes de Kabyles ; on les voyait distinctement occupés à construire des retranchements en pierres sèches sur tous les points qui leur paraissaient les plus attaquables. Quelques-uns de ces retranchements avaient 50 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur. Je leur envoyai un parlementaire qu'ils reçurent à coups de fusil ; à une heure, je me disposai à les attaquer ; les hauteurs qu'ils occupaient formaient une espèce de demi-cercle, les crêtes étaient boisées et les pentes déchirées dans tous les sens par des ravins assez difficiles à franchir. La brigade Manuiat attaqua à droite, la brigade Plat à gauche.

L'artillerie, placée sur deux points différens, put enfiler la plupart des retranchements ; elle ouvrit son feu, et, à ce signal, les tirailleurs se chargèrent de commencer l'ascension. Un peu plus tard, la charge battit sur toute la ligne, et chaque corps rivalisa pour arriver le premier au sommet de la position ; l'ennemi ne put tenir nulle part et fut poursuivi par tous les bataillons pendant plus de deux heures ; plusieurs Kabyles furent pris entre les deux colonnes ; j'estime leurs pertes à une cinquantaine de tués et le double de blessés ; nous leur avons fait 10 prisonniers ; les troupes ont rapporté au camp 50 fusils et d'autres armes. Nous avons eu 1 homme tué et 15 blessés, dont un officier, M. le sous-lieutenant Anot, du 16e légers, qui a reçu un coup de feu au-dessous de la hanche ; la balle a été extraite, et on espère qu'il n'en restera pas d'événement fâcheux ; les autres blessures sont généralement très graves.

Ces deux combats simultanés du 4 juin, si rapides et si décisifs, inaugurent bien nos opérations de cette campagne ; déjà, du côté de M. le général de Mac-Mahon, des marabouts des Beni-Boulin sont venus, au nom de la tribu, demander à faire leur soumission. De notre côté, les Flisett-el-Bahar et les Zerfiona ont envoyé à mon camp ; les Beni-Djennad, dont les villages ont été incendiés, parce qu'ils ont été les plus coupables, se retirent dans la montagne, et je viens de nommer à direction ; pourvue au cœur de leur pays une excellente position, que je ne quitterai pas avant d'en avoir eu complétement raison.

Il paraît que le chérif Bou-Barghla, à l'approche de nos colonnes, a fui avec quelques cavaliers chez les Beni Hidjers, abandonnant à eux-mêmes ceux qu'il avait excités à la révolte.

Je termine ce rapport en vous disant que nos soldats ont été, comme d'habitude, pleins d'ardeur et de courage. J'ai été aussi très satisfait de l'intelligence que nos officiers indigènes ont montré dans cette circonstance, en combattant sous notre drapeau.

Le général de division, gouverneur général de l'Algérie,

RANDON.

Affaires d'Orient.

Toutes les nouvelles reçues des bords du Danube confirment le fait d'un changement de front de l'armée russe. L'évacuation de la petite Valachie qui s'est consommée, selle de la grande Valachie qui s'effectue en tout ou moins se prépare, le transfèrement du grand quartier général à Jassy, sont des circonstances importantes de ce mouvement.

Il ne s'agit pourtant, jusqu'ici du moins, ni d'évacuer la Dobrudscha, ni de lever le siége de Silistrie. La portion de l'armée russe chargée de ces opérations reste sous le commandement de Gortschakoff, et Omer-Pacha, de l'autre côté. Le maréchal Paskiewitch paraît s'être spécialement réservé l'organisation et le commandement de l'aile droite, qui occupera probablement la Moldavie, dirua, en arrière de la rivière de la Transylvanie, au territoire en arrière du Sereth et circonscrit entre Botuchany, Jassy, Vatolzi, Bakou et Roman.

C'est sur cette dernière ligne que seront dirigées les colonnes de Bessarabie et que se rendent en ce moment les détachements qui passent le Pruth sur trois points différens. La Moldavie paraît donc être celle des principautés sur laquelle va peser maintenant le plus lourde fardeau de la guerre, et si l'armée autrichienne réunie en Transylvanie faisait un mouvement au-delà des monts karpathes, de grands événements ne pourraient tarder sans doute sur le territoire que nous venons d'indiquer.

D'un autre côté, le mouvement en avant de l'armée anglo-française se prononce de manière à faire prendre bientôt une tournure plus décisive aux opérations devant le bas Danube et en ce moment le théâtre. Pendant qu'une division anglaise et les troupes de la 1re division française, commandée par le général Canrobert, viennent de transporter à Varna et à Varna sur des frégates à vapeur, remorquant d'autres bâtiments à voile, la 2e division se dirige par terre de Gallipoli à Andrinople, pour elle se rendre par Philippopoli jusque sur le Danube. La division du général Forey, à peine débarquée à Gallipoli, paraît devoir prendre aussi cette direction. La 3e division, que commande S. A. I. le prince Napoléon, n'est pas destinée non plus à faire un long séjour à Constantinople ; elle continuera la voie de la mer pour rejoindre les autres corps de l'armée. On assure que le sultan donne, aux 1re et 3e divisions, un renfort de 8,000 hommes de sa garde et de 1,500 cavaliers qui y seraient incorporés.

La défense héroïque de Silistrie continue, et tout fait espérer que son brave commandant pourra tenir jusqu'à l'arrivée de l'armée combinée, dont les dernières ne seront avec autant de célérité que le permettent l'éloignement des lieux et la difficulté des communications. On parle d'une nouvelle sortie, faite le 8 juin, et dans laquelle les travaux des assiégeans auraient été détruits.

Pendant ce temps, l'armée russe éprouve, par l'insalubrité des terrières marécageux qu'elle occupe, des pertes énormes et bien au delà de celles, très considérables déjà, que lui occasionnent les continuelles attaques de ses intrépides adversaires. Les hôpitaux russes sont encombrés de malades, et les cadavres nourrissent, abandonnés sans sépulture, sont en si grand nombre, que leur enterrement devient pour les Turcs une indispensable mesure de prudence.

On assure que le maréchal Paskiewitch est au nombre des malades. On sait que cet officier général est âgé de 72 ans.

Hausmann.

Dans la journée du 21 avril dernier, le caporal Asaleau, du 65e de ligne, revenant de conduire un détachement de prisonniers soldats à Perpignan, se distingua d'une manière toute particulière dans l'incendie qui détruisit une partie de la ville d'Argelès (Corbières). Pendant plus de huit heures, ce militaire se porta courageusement partout où était appelé au danger à courir, du feu à circuler, des bois en flammes à abattre et des secours à rendre ; et un mot, il fit valoir dans de la population d'Argelès, dont il prêcha le moral par son bel exemple.

Cette action ayant été portée à la connaissance de M. le mi-

Digitized by Google

nistre la guerre, S. Exc. a daigné adresser un témoignage de satisfaction au brave caporal Amalets, qui a été proposé pour une médaille d'honneur.

Le field-maréchal Radetzky.

L'Autriche est dans un camp; pour nous, nous ne sommes plus que parmi étrangères.

(Le poète Grillparzer au maréchal Radetzky.)

Les écrivains futurs feront peut-être observer que trois grandes figures militaires ont disparu presque en même temps. La France a perdu Soult, duc de Dalmatie, l'Angleterre Wellesley, duc de Wellington, l'Espagne Castanos, duc de Bailen. Ces vieillards plus qu'octogénaires étaient comme les patriarches de la gloire. On s'approchait d'eux avec vénération; leur parole, pieusement écoutée, ressemblait aux récits de l'histoire d'autrefois.

Plus heureux que la France, l'Angleterre et l'Espagne, l'empire d'Autriche a conservé son vieux guerrier, le field-maréchal Radetzky.

En accordant de longs jours à de tels hommes, la Providence fait plus que perpétuer leurs exemples et leurs leçons; elle ennoblit le principe d'autorité, elle nous accoutume aux grands et petits, aux décrets des services et de l'expérience, à la vénération des cheveux blancs, au culte des souvenirs et des traditions.

«Radetzky semble avoir eu une destinée unique dans la série des grands capitaines. Tandis que presque tous les héros, à leur entrée dans la carrière, paraissent, leur tribut à la nature et ne répondent plus, comme le soleil couchant, qu'une lumière incertaine, c'est dans sa quatre-vingt-unième année que Radetzky montre un plus haut degré de gloire. Surpris par la révolution au milieu d'un paisible séjour, abandonné de la cour de Vienne, aux flammes, aux trahisons, aux fureurs, Radetzky est attaqué par toute l'Italie; il combat à la tête d'une poignée de troupes et il demeure victorieux. Radetzky et son armée sont le fondement solide sur lequel se consolide ra le trône ébranlé de l'empereur.»

Tel est le jugement que porte sur le field-maréchal Radetzky l'un de ses lieutenans (1).

Cette opinion du général Schauhalais était celle de toute l'armée autrichienne. Il y avait en 1848, en Italie, parmi tous les généraux et officiers supérieurs, un véritable concours d'émulation pour mettre en relief le field-maréchal, l'entourer de soins, de respects, et parfois, au moment même où la poussière du combat environnait le vieillard, n'égrir que sous son inspiration souveraine.

Lorsqu'il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie, en remplacement de Frimont, nommé ministre de la guerre, Radetzky avait plus de soixante ans. Distingué déjà dans les guerres contre les Turcs, dans les luttes de la Révolution et dans les campagnes de l'Autriche-Italie à Prusse, Radetzky occupait dans l'esprit de l'armée autrichienne une place éminente. Il était au nombre de ces hommes si rares, devant lesquels la renommée semble reculer, à mesure vingt ans, il conservait l'activité d'un jeune capitaine. La lucidité de ses vues, la netteté de son jugement, la logique de ses résolutions, l'empire de ses décisions, la puissance de son calcul, la force de sa volonté, la bonté de son cœur, étaient comme toute l'armée. Aussi, la confiance qu'il inspirait ne lui était elle rien à désirer. Il tenait ses troupes dans la main, pour nous servir de l'expression de l'empereur Napoléon Ier.

La paix régnait partout, lorsque Radetzky vint prendre le commandement de l'armée d'Italie. Mais d'un coup d'œil le maréchal vit que la paix n'était qu'une trêve, et il mettre Vérone en état de défense, malgré la cour de Vienne, qui ne pressentait pas que cette place serait, dans un temps peu éloigné, le refuge de l'honneur autrichien, le point de départ de l'armée qui devait reconquérir l'Italie.

La domination de l'Autriche sur l'Italie ne sera considérée ici qu'au point de vue militaire.

Au lieu de se concentrer puissamment sur un terrain unique, l'Autriche s'affaiblissait entre Venise et Milan.

Cette étendue révolutionnaire qui, en 1846 et 1847, chargeait l'air dans tout le vieux continent, tourmentait surtout la France et l'Italie. A Milan comme à Paris, les hommes de sérieuse intelligence devinaient une crise prochaine.

Le 25 février 1848, la république était proclamée dans quelques révoltes grossières par une poignée de factieux et de conspirateurs, à la grande surprise de la France indignée. Le mois suivant, de graves événemens se passaient à Vienne, et le contre-coup ramenait l'Italie. Milan se couvrait de barricades. La faiblesse de l'autorité civile et militaire, représentée par Radetzky, en appelant à son épée de son droit, mit la ville en état de siège.

A Milan comme à Paris, comme à Lyon, comme partout où se montra l'émeute, les fenêtres, les soupiraux des caves, les toits vomissaient la mort. Cette lutte dura cinq jours. «Il serait difficile, dit l'auteur des *Souvenirs de la guerre d'Italie*, d'exprimer à la fois des soldats autrichiens, qui ressaisaient de tous côtés la mort sans pouvoir la rendre aux insurgés. Le temps était affreux. La pluie n'avait pas un instant cessé. Le canon se faisait entendre de loin en loin, mais les coups étaient sans effet sur des barricades en pavés de granit. Pour le vieux maréchal, il donnait ses ordres dans une petite chambre de la citadelle. Durant six jours et six nuits, il ne quitta pas ses bottes et ne dormit que quelques heures.»

Le maréchal Radetzky, «qui est incapable de faire pleurer un enfant, a conservé au milieu de ces horribles scènes de meurtre, la tranquillité de son esprit et la clémence de son cœur.

Laissons raconter par un témoin oculaire un trait qui semble dérobé au maréchal Daguesau pour le maréchal Radetzky: «Les insurgés voulaient intimider le field-maréchal; des insurgés lurent mis et armés jusqu'aux dents, et ils vinrent lui-même sans ses armes. Mais l'adjudant général, le maître ou, les leur arrachés des mains, en leur reprochant de viser par leur conduite les lois de la discipline, et de manquer au respect qu'ils devaient à leur général. — Vous avez raison, lui dit un jeune soldat, mais ces hommes viennent de tuer mon frère. — Pourquoi, répondit Radetzky, ne les as-tu pas tués au combat? Tu as perdu ton droit alors; si tu l'as perdu en conduisant ces prisonniers devant ton général.—Le soldat, de grosses larmes dans les yeux, tendit la main à Radetzky, et s'éloigna sans dire un mot. Les deux insurgés étaient sauvés.»

Voilà une scène qui s'est aussi passée à Paris, scène auguste, qui peint le soldat des armées permanentes, quelle que soit sa nationalité. Le général Soult a laissé à tout un maréchal est une action qui présente tous un jour nouveau les mœurs de l'armée autrichienne.

Venise avait suivi l'exemple de la révolte. Charles-Albert, de son côté, concentrait ses forces sur les bords du Tessin, à une journée de marche de Radetzky. Des lors, on n'était plus une émeute dans la capitale de la Lombardie, mais une guerre avec l'Italie.

Forte seulement de 15,000 hommes, l'armée autrichienne se replia sur Vérone le 22 mars, amenant à sa suite 50 pièces d'artillerie.

Il était dit heures du soir. Le mouvement de retraite se faisait en silence avec le calme augusta des armées du Nord. Chaque soldat marchait tristement, songeant à la patrie lointaine, à la veille, au lendemain, aux combats passés et aux combats à venir. On rapporte que Radetzky à cheval, sombre et pensif, se retournait brusquement. Il vit Milan à l'horizon, Milan avec ses feux, ses flammes, ses lueurs, ses lumières aux fenêtres; un murmure lointain arrivait jusqu'au vieux capitaine, et son œil suivait sur le fond noir du ciel les contours des édifices. Son regard s'illumina tout à coup, et il dit: «Nous reviendrons bientôt.»

«Nous reviendrons bientôt», tel est l'adieu du lion; tel doit être l'adieu du soldat.

Entre Milan et Vérone, le pays était en pleine insurrection. Cependant le vieillard poursuivait courageusement et savamment sa marche, à la tête d'un petit nombre de soldats autrichiens. Les routes, coupées par des barricades et des tranchées, formaient des succession de défilés que les pièces de 12 et les haubiers enlevaient. La ville de Melegnano voulut résister; l'artillerie, vigoureusement conduite, en brisa les portes, et le maréchal lira la clé à ses Croates, qui la piétinèrent.

Les combats étaient de tous les jours, de toutes les heures. Ce n'étaient que paysans armés de fusils, précédant et suivant la colonne autrichienne, épiant ses mouvemens, inquiétant ses opérations, tuant ses soldats isolés, interceptant les communications, arrêtant les convois, et redoutant enfin cette petite armée qui ne savait pas reculer.

Le 31 mars, le field-maréchal parvint à jeter dans Mantoue 7 bataillons et 2 batteries. Cette place fut sauvée.

Le 2 avril, Peschiera introduisait encore 4 bataillons. Cette retraite de dix jours est une belle œuvre militaire, bien conçue, admirablement conduite, et qui fait le plus grand honneur aux troupes autrichiennes.

Cependant l'insurrection prenait de plus grandes proportions. Il fallait au homme de la trempe de Radetzky pour ne pas désespérer.

Dans les révolutions qui ont éclaté de toutes parts, depuis le commencement de 1848, un grand nombre de chefs militaires se sont momentanément trouvés placés dans les situations les plus critiques. Quelques-uns, au centre des colonnes, entourés de populations hostiles, épiant les moindres de nouvelles, n'ont pas été sourds aux perfides conseils d'une fausse philanthropie; d'autres ont pensé que ce qui était droit de la guerre sur le champ de bataille, l'était aussi de l'emporter, et ont plus permis dans une ville de l'intérieur. De se sont affreusement trompés, et une vie entière de regrets ne rachètera pas les morts de quelques heures. Radetzky a mis autrement, en aucun temps et en aucun pays, ne s'est trouvé dans une situation aussi terrible que le field-maréchal Radetzky.

Lorsque, le 2 avril 1848, après dix jours de marches et de combats, il arrivait à Vérone, il venait d'être laissé par la faiblesse du comte Zichy; plus de 20,000 soldats de l'armée autrichienne, la plupart Italiens, manquaient aux appels; les capitulations et la désertion avaient fait un vide. Le roi de Piémont, à la tête de ses troupes, se préparait au combat; la Toscane, Naples, Rome, suivaient l'exemple du Piémont, et l'on a dit que l'Italie entière se levait contre l'Autriche.

Cette insurrection était un danger particulier, car on trouvait dans ses rangs, à côté des révolutionnaires, une partie de l'aristocratie et du clergé.

Mais, il faut le répéter, nous ne considérons pas les faits au point de vue politique.

Au milieu de l'Italie en armes, loin de la patrie, sans ordres et sans secours, le maréchal Radetzky tint bon.

Sublime spectacle, qui prouve la puissance d'un seul caractère sur les destinées de l'humanité! Grande leçon donnée par cet homme vénérable à toutes les armées de l'univers!

Le général de Schauhalais, qui a publié du field-maréchal Radetzky, peint à merveille dans ses souvenirs la situation du vieux guerrier les os sous arrivés à Vérone: «Nous nous rappelons de Radetzky, dans ce temps-là, chaque soir, couché et s'appuyer quelques instans contre un table ou une chaise.»

Nous aimons à répéter ce détail de la vie de Radetzky; il peint à merveille la lutte de l'homme contre la destinée; il exprime la douleur du sacrifice; il donne la mesure de la souffrance éprouvée par suite de l'accomplissement du devoir.

Ainsi séparé du monde entier par une insurrection générale, à la veille de manquer de munitions, presque sans argent, sans approvisionnemens, sans autre communication avec Vienne que celle d'un aide-de-camp, qui traversait par l'insurrection, que va faire le field-maréchal?

Des généraux auraient capitulé avec des conditions préférables aux hasardeuses; d'autres auraient tenté la retraite par le Tyrol. Radetzky ne fit pas une chose, il en fit cent; il ne prit pas une mesure, mais un ensemble de mesures, parce qu'il avait conçu et adopté un système, chose plus rare que l'on ne pense.

Le système était décisif; mais, pour le réaliser, il fallait un grand capitaine, d'excellens lieutenans, une armée disciplinée et dévouée à toute épreuve.

Vérone est en effet le siège le moyenne lombardo-vénitien, ordonner le désarmement général, échelonner des bataillons sur la rive gauche du Mincio, de Mantoue au lac de Garda, et cacher le bataillon d'Alton de Charles-Albert. Forte de 60,000 hommes d'infanterie et de 4,600 cavaliers, fut l'affaire de quelques jours.

Après avoir franchi le Tesin et livré quelques combats partiels, cette armée, commandée par le roi lui-même, passa le Mincio entre Mantoue et Vérone. Le roi de Sardaigne commandait à 60,000 Piémontais, grossis de 40,000 hommes de divers contingens italiens. L'enthousiasme régnait dans ces bassitions, que les cloches des églises saluaient en passage, qu'exaltaient les discours populaires et même les sermons.

Radetzky, qui avait plus de soixante années dans sa place, ne pouvait mettre en ligne que 30 à 40,000 soldats, mais tous disciplinés.

Ce fut à l'occasion de combats précurseurs de la grande bataille, que Radetzky adressa ces paroles à un officier de son armée, qui avait fait fusiller des déserteurs pris dans les rangs ennemis les armes à la main: «Le défends formellement de semblables exécutions; je ne veux pas que cette guerre puisse être comparée à celle des chrétiens et des cartistes.»

Le sort de l'Italie allait être décidé.

Santa-Lucia est un petit village qui domine Vérone, sur la route de Mantoue. Là devait se livrer la bataille. Avant de sortir de sa forteresse, Radetzky déclara aux habitans de Vérone qu'il les ferait saisir au moindre signe d'intelligence avec l'ennemi.

Le 6 mai, à cinq heures et demie du matin, les premiers coups de canon se firent entendre. Trois brigades autrichiennes tinrent pendant quatre heures contre toutes les attaques. Obligés de céder au nombre à une heure de l'après-midi, ils se retirèrent sous une poursuivie. Cette fuite causa la perte de Charles Albert.

Après une journée où, de part et d'autre, on fit des prodiges de valeur, les Autrichiens restèrent maîtres du champ de bataille.

L'archiduc Albert et le jeune archiduc François-Joseph, aujourd'hui empereur d'autriche, se distinguèrent parmi les plus braves. Quant au prince de Prusse, son oncle, combattit courageusement; mais il était plus chevalier du Moyen-Age que général des armées modernes.

La bataille de Vérone ne fut que la conséquence de la bataille de Santa-Lucia.

Le field-maréchal Radetzky avait conservé l'Italie à l'Autriche; il avait fait plus en préservant ce beau pays de la tyrannie, révolutionnaire.

L'honneur des armes autrichiennes est sorti par de cette lutte suprême.

Tous les soldats doivent hommage à ce grand capitaine, qui nous a enseigné non-seulement le courage dans la guerre, mais la fermeté dans la lutte civile, vertu rare et digne d'admiration.

Le colonel Ancel,
commandant le 2e de dragons.

Nous apprenons la mort de M. le colonel Talicl, commandant le 3e régiment de chasseurs, en garnison à Napoléonville.

Ce triste événement a fait éclater, au milieu des regrets universels exprimés par MM. les officiers de tous grades, par les sous-officiers, brigadiers et chasseurs du régiment, toutes les brillantes qualités dont cet officier supérieur était doué. Engagé volontaire en 1823, ayant passé par tous les grades, il fut nommé au commandement de ce magnifique régiment en 1852, époque à laquelle nous avons eu le bonheur de l'avoir à Perpignan, où sa belle conduite l'avait fait mettre à l'ordre de l'armée.

M. le lieutenant-colonel Perchet et M. le major Chambry, se rendant les interprètes des douloureux sentimens éprouvés par le régiment entier, ont pris la triste part but aux mânes du brave colonel, auquel les honneurs militaires ont été rendus par les soldats d'une population inconnue.

Nous regrettons que l'abondance des matières et les limites assez restreintes de notre journal ne nous permettent pas de reproduire ces discours, empreints des plus nobles sentimens.

On nous annonce que la direction du théâtre de l'Académie impériale de Musique a fait un nouveau sacrifice pour cette lyrique *Chapelle et Bachaumont*, dont M. Jules de Cresseaux vient de donner un si remarquable arrangement, est l'auteur.

Ce fait trop exceptionnel, que nous enregistrons avec plaisir, prouve à la fois l'goûtuse de H. de cressonnois pour l'art qu'il pratique avec tant de succès, et l'empressement que M. le duc de Valmy veut de publier sur ce sujet.

Tel est l'état de la marine de l'Angleterre et de la république en bois, qui a si puissamment contribué à la victoire de Navarin. Aussi cet ouvrage, qui a été publié par ordre de M. le duc de Valmy vient de paraître sur ce sujet.

Tel est l'état de la marine de l'Angleterre et de la république en bois, qui a si puissamment contribué à la victoire de Navarin. Aussi cet ouvrage, qui a été publié par ordre de M. le duc de Valmy vient de paraître sur ce sujet.

Tel est l'état de la marine de l'Angleterre et de la république en bois, qui a si puissamment contribué à la victoire de Navarin. Aussi cet ouvrage, qui a été publié par ordre de M. le duc de Valmy vient de paraître sur ce sujet.

Tel est l'état de la marine de l'Angleterre et de la république en bois, qui a si puissamment contribué à la victoire de Navarin. Aussi cet ouvrage, qui a été publié par ordre de M. le duc de Valmy vient de paraître sur ce sujet.

De tous les prodigieux faits d'armes qui ont illustrés la République française, aucun ne mérite plus d'être connu que celui auquel on a donné le nom de Bataille de Fleurus. Il est inutile de rappeler que la victoire remportée par Jourdan sur le prince de Cobourg, le 26 juin 1794, a été le point de départ de la campagne. C'est ainsi que M. le duc de Valmy a fait tourner au profit de la marine française la mine des richesses, on ne manque plus de famille lui faisait un devoir de livrer à la publicité. Nous pensons que les documens rassemblés dans ce recueil ne resteront pas en vente à la librairie maritime de J. Dumaine, rue Dauphine.

Le dixième et dernier volume des *Mémoires de* M. Joseph Reboul de paraître chez l'éditeur Ch. Gosselin. Cet ouvrage, si remarquable sous tous les rapports, est le complément de celui que les admirateurs de l'auteur attendaient depuis longtemps. Trois années se sont écoulées depuis la publication du neuvième volume, et ce long intervalle a été rempli par de nombreux travaux. Les matériaux de ce dernier volume ont été recueillis avec les plus grands soins auprès de ceux qui ont connu de plus près le célèbre député de la Lozère, et ils ne laissent rien à désirer sur les différentes phases de sa vie politique. Ce volume, qui contient le discours prononcé par M. Reboul sur la tombe de Casimir Périer, et la lettre qu'il écrivit à la mort de Louis-Philippe, est orné du portrait de l'auteur, gravé sur acier par Pannemaker, d'après le tableau de M. Ary Scheffer.

Il Giordano, ancien conseiller d'état en Perse, vient de publier à la librairie de Benjamin Duprat un petit livre intitulé: *le Dragoman Turc*. C'est un recueil de mots usuels, de termes arabes et turcs, à l'usage de ce vocabulaire, et sans s'être livrés à l'étude de la langue turque, les voyageurs pourront communiquer verbalement avec les habitans des pays orientaux pour toutes les choses nécessaires à la vie. Ils apprendront à connaître les coutumes turques et à traiter avec ceux qui ils doivent se conformer au milieu des populations non-chrétiennes. Enfin, ce petit ouvrage pourra être très-utile, il espère du reste de la manière à la plus grande facilité le reçoit sanitaire que l'on doit suivre pour entrer les diverses auxquels exposent toujours le changement de climat. Voir aux Annonces.)

Le directeur-gérant responsable : E. PATOUILLET.

Imprimerie de Schiller, Faubourg Montmartre, 41.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,

30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Chargé pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ARMES DANS LES CORPS,

Approuvé le 1er mars 1854.

Un volume in-8° avec 31 planches, 5 fr. — Franco par la poste, 6 fr. 50 c.

TANERA, éditeur, libraire pour l'Art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

LA RUSSIE DANS L'ASIE-MINEURE

ableau du Caucase envisagé au point de vue militaire,

Par FÉLIX FONTON.

Un volume grand in-8° avec un magnifique atlas. Prix : 15 fr.

Pour recevoir franco ces ouvrages, il suffit d'envoyer à l'Éditeur un bon sur la poste.

PROGRÈS ET POSITION ACTUELLE DE LA RUSSIE *EN ORIENT.*

Un volume in-8°, accompagné d'une carte coloriée représentant le *Tableau des acquisitions territoriales de la Russie depuis Pierre Ier.*

Prix : 4 fr.

BENJAMIN DUPRAT, libraire de l'Institut et de la Bibliothèque impériale, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7, à Paris.

LE DROGMAN TURC,

Contenant les mots et les phrases les plus nécessaires pour la conversation ;

Vade-mecum indispensable à l'armée d'Orient,

Par ALEXANDRE CHODZKO.

Régime sanitaire. — Monnaies. — Dialogues. — Vocabulaire. — Grammaire.

Un vol. in-12 broché. Prix : 1 fr. 50 c. — En percaline : 2 fr.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES

ET DE NÉCESSITÉ ABSOLUE RÉPARATION,

la Maison G. BESSON, 9, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

Ce nouveau facteur, qui a remporté aux Expositions de 1849 et 1851 les deux premières médailles d'argent, vient d'obtenir, à l'Exposition universelle de 1855, la médaille de 1re classe, avec la mention suivante : « Pour la bonne fabrication générale de ses instruments. »

Le

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexire, un an, 20 francs.
Sans Annexire, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION,
Rue Grange-Batelière, 18 (ancien 22).

N° 25. — MERCREDI, 21 JUIN 1854.

Paris, 20 juin 1854.

Par décret du 19 juin, l'Empereur a élevé à la dignité de sénateur :

MM. le général de division Lyautey, membre du comité de l'artillerie ;
le vicomte de Pernety, général de division (cadre de réserve) ;
le marquis de Cramayel, général de division, président du comité d'état-major.

M. le général de division Delmas de Grammont, disponible, est nommé, par décision impériale du 14 juin 1854, au commandement de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

M. le général Gresy est nommé au commandement de la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée au camp du Nord.

M. le général Chapuis est nommé au commandement de la 2e brigade de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée au camp du Nord.

M. le général de Géraudon est nommé au commandement de la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du 2e corps d'armée au camp du Nord.

M. le général de Linarez est nommé au commandement de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie du 2e corps d'armée au camp du Nord.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er mai 1854, a été nommé à l'emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier vacant par suite d'organisation au 8e régiment de chasseurs :

M. Meyer, maréchal-des-logis-chef au régiment, en remp. de M. Soubes, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 31 mai 1854, ont été nommés dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade d'adjoint de 1re classe.

MM. Lanery, capitaine au 69e de ligne.
Gautrot de Beaulieu, capitaine à la 9e comp. d'ouvriers d'artillerie.
Baudoin, capitaine au 72e de ligne.
Vivaux, capitaine au corps d'état-major.
Demange, capitaine au 1er de hussards.
Chabert, capitaine au 2e de ligne.

Ces nouveaux adjoints prendront rang dans l'ordre ci-dessus, au fur et à mesure des vacances.

Par décret impérial du 3 juin 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A un emploi de colonel.

Avancement des lieutenants-colonels (3e tour), M. Avril, lieutenant-colonel chef de la 18e légion, emploi de nouvelle création.

A un emploi de lieutenant-colonel chef de légion.

Avancement de chefs d'escadron. M. Beaugrand, chef d'escadron commandant la comp. de Seine-et-Oise, en remp. de M. Avril, promu colonel.

Par décret impérial du 3 juin 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A sept emplois de capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Allon, lieutenant dans la comp. du Morbihan, en remp. de M. Morice, admis à la retraite.
Choix (2e tour), M. Delorette, lieutenant dans la 1re comp. de la 17e légion, en remp. de M. Berlinghier, admis à la retraite.
Ancienneté (3e tour), M. Lagrange, lieutenant dans la comp. des Basses-Pyrénées, en remp. de M. Gallois, admis à la retraite.
Capitaines de l'armée (4e tour), M. Tortat, capitaine au 4e escadron du train des équipages militaires, en remp. de M. Kohl, admis à la retraite.
Antérieurété (1re tour), M. Montel, lieutenant dans le comp. de la Loire-Inférieure, en remp. de M. Berchu, admis à la retraite.
Choix (2e tour), M. Laborderie, lieutenant dans la comp. de la Corrèze, en remp. de M. Dubreau, admis à la retraite.
Ancienneté (3e tour), M. Chaulet, lieutenant dans la comp. de Seine-et-Oise, en remp. de M. Davet, admis à la retraite.

Par décret impérial du 3 juin 1854, ont été nommés dans les régiment de CAVALERIE ci-après, savoir :

A trois emplois de chef d'escadrons

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté, M. Michel, capitaine au 6e de hussards, en remp. de M. de Lhantaud, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment de carabiniers.

Choix, M. Souveton-Dupart, capitaine au régiment, en remp. de M. Boyer, mis en non-activité.

8e régiment de lanciers.

Ancienneté. M. Bézu, capitaine au 3e de dragons, en remp. de M. Grochan, décédé.

A un emploi de major.

7e régiment de cuirassiers.

M. Beyer, capitaine-trésorier de l'École impériale de cavalerie, en remp. de M. Brunvarlet, décédé.

Par décret impérial du 7 juin 1854, ont été promus dans le corps de l'ARTILLERIE, aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour), M. Beyrie, capitaine en 1er, officier d'habillement du 10e d'artillerie-à-cheval, en remp. de M. Verbrost de Laumière, nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.
Choix (2e tour), M. de Berckheim, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, officier d'ordonnance de l'Empereur, en remp. de M. Gagneur, nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.
Ancienneté (3e tour), M. Chevalier, capitaine en 1er, commandant l'artillerie à Doullens, en remp. de M. Laffite, nommé chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale.

Au grade de capitaine,

Pour occuper un emploi d'officier d'habillement.

Choix (hors tours), M. Reichert, lieutenant en 1er à la 9e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remp. de M. Bayrer, promu chef d'escadron.

Par décret impérial du 7 juin 1854, ont été nommés :

A six emplois de médecin aide-major de 1re classe, les médecins aides-majors de 1re classe dont les noms suivent :

Choix, M. Raymond, des hôpitaux de la division d'Italie, en remp. de M. Bey, promu médecin-major de 2e classe.
Ancienneté, M. Berrel, des hôpitaux de la division de Constantine, en remp. de M. Canrex, promu médecin-major de 2e classe.
Ancienneté, M. Renard, des hôpitaux de la division de Constantine, en remp. de M. Vincent, promu médecin-major de 2e classe.
Choix, M. Barthet, du 1er d'artillerie-à cheval, en remp. de M. Boutlan, promu médecin-major de 2e classe.
Ancienneté, M. Mauduit, des hôpitaux de la division d'Alger, en remp. de M. Puel, promu médecin-major de 2e classe.
Ancienneté, promu M. Bousquet, de l'hôpital de Saint-Jean-Pied-de-Port, en remp. de M. Ancmelle, promu médecin-major de 2e classe.

A trente emplois de médecin aide-major de 2e classe, les chirurgiens sous-aides dont les noms suivent :

2e concours de 1854.

M. Chasle, de l'hôpital de Belle-Ile-en-Mer, en remp. de M. Levie, promu médecin aide-major de 1re classe.
M. Rivoire, de l'hôpital du Val-de-Grâce, en remp. de M. Vauthier, promu médecin aide-major de 1re classe.
M. Loc, de l'hôpital de Marseille, en remp. de M. Lubin, promu médecin aide-major de 1re classe.
M. Séré, de l'hôpital de Perpignan, en remp. de M. Guillard, démissionnaire.
M. Guérin, de l'hôpital de Strasbourg, en remp. de M. Latour, démissionnaire.
M. Holocci, de l'hôpital de Metz, en remp. de M. Combarieu, démissionnaire.
M. Dubuet, de l'hôpital du Val-de-Grâce, en remp. de M. Planté, décédé.
M. Morie, de l'hôp. de Briançon, en remp. de M. Monier, démissionnaire.
M. Rançon, de l'hôpital de Lille, en remp. de M. Chalvignac, démissionnaire.
M. Jourdain, de l'hôpital de Toulon, en remp. de M. Windrif, promu aide-major de 1re classe.
M. Bergon, de l'hôpital de Lyon, en remp. de M. Courboulin, promu aide-major de 1re classe.
M. Lacipière, de l'hôpital de Strasbourg, en remp. de M. Teillet, promu aide-major de 1re classe.
M. Caron, de l'hôpital de Versailles, en remp. de M. Reeb, promu aide-major de 1re classe.

Par décret impérial du 7 juin 1854, ont été nommés dans le SERVICE DE L'HABILLEMENT ET DU CAMPEMENT, savoir :

A un emploi d'officier d'administration principal.

Choix, M. Darroux, officier d'administration comptable de 1re classe, emploi vacant par organisation.

A trois emplois d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Emplois vacans par organisation.

Ancienneté, M. Roy, officier d'administration comptable de 2e classe.
Choix, M. Vaux, officier d'administration comptable de 2e classe.
Ancienneté, M. Mercier, officier d'administration comptable de 2e classe.

A cinq emplois d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Emplois vacans par organisation.

Choix, M. Daran, adjudant d'administration en 1er.
Choix, M. Doubant, adjudant d'administration en 1er.
Choix, M. Vesly, adjudant d'administration en 1er, en remp. de M. Roy, nommé officier d'administration comptable de 1re classe.
Choix, M. Dges, adjudant d'administration en 1er, en remp. de M. Vaux, nommé officier d'administration comptable de 1re classe.
Non-activité, M. Vennucci, officier d'administration comptable de 2e classe en non-activité, en remp. de M. Mercier, nommé officier d'administration comptable de 1re classe.

A huit emplois d'adjudant d'administration en 1er.

Emplois vacans par organisation.

Ancienneté (1er tour), M. Chillet, adjudant d'administration en 2e.
Choix (2e tour), M. Martiny, adjudant d'administration en 2e.
Ancienneté (3e tour), M. Lambrigot, adjudant d'administration en 2e.
Ancienneté (1er tour), M. Capron, adjudant d'administration en 2e.
Choix (2e tour), M. Lelance, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Daran, nommé officier d'administration comptable de 2e classe.
Ancienneté (3e tour), M. Olivier, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Doubant, nommé officier d'administration comptable de 2e classe.
Ancienneté (1er tour), M. Molard, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Vesly, nommé officier d'administration comptable de 2e classe.
Choix (2e tour), M. Gontier, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Dges, nommé officier d'administration comptable de 2e classe.

Par décret impérial du 11 juin 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A sept emplois de capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Delpech, lieutenant au corps, en remp. de M. Landry, passé dans l'intendance militaire.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bailli, lieutenant au corps, en remp. de M. Beaulain, passé dans l'intendance militaire.

3e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Mathieu-Vernay, lieutenant au corps, en remp. de M. Hautefeuille, décédé.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Berger de Nansay, lieutenant au corps, en remp. de M. Dane, mis en non-activité.

Choix, M. Demailly, lieutenant au corps, en remp. de M. Biava, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Lejeune, lieutenant au corps, en remp. de M. Récoul, mis en non-activité.

A huit emplois de lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Oggé, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remp. de M. Raffaelli, nommé capitaine.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Rainon, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Delpech, nommé capitaine.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Landais, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Malet, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Bouyer, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Mathieu-Vernay, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Farré, sous-lieutenant au corps en remp. de M. Laurent, décédé.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Verharne, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Berger de Nansay, nommé capitaine.
Choix, M. Thibaut, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remp. de M. Demailly, nommé capitaine.
Ancienneté, M. Trompeyrinck, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Lejeune, nommé capitaine.

A sept emplois de sous-lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Adam, adjudant au corps, en remp. de M. Reimen, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(1er tour), M. Rifaud, sergent-major au corps, en remp. de M. Farré, nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(1er tour), M. Roullon, sergent-major au corps, en remp. de M. Verharne, nommé lieutenant.
(2e tour), M. Vaillant, sergent-major au corps, en remp. de M. Drummel, nommé porte-drapeau.
(1er tour), M. Vadi, sergent-major au corps, en remp. de M. Trompeyrinck, nommé lieutenant.

2e régiment de la légion étrangère.

(2e tour), M. Servetaz, sergent au corps, en remp. de M. Sanchi-Martin, passé au régiment de tirailleurs algériens.
(2e tour), M. Marun, adjudant au corps, en remp. de M. Woinicki, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 11 juin 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

Au grade de colonel.

1er régiment de cuirassiers.

M. Mossiet, lieutenant-colonel du 2e de cuirassiers, en remp. de M. Garnier de Labareyre, nommé général de brigade.

Au grade de lieutenant-colonel.

2e régiment de cuirassiers.

M. de Noé, lieutenant-colonel en non-activité, en remp. de M. Mansiet, nommé colonel.

M. de France, chef d'escadrons au 2e de spahis, en remp. de M. de Noé, passé en activité hors cadres et mis à la disposition de M. le maréchal commandant en chef l'armée d'Orient.

Par décret impérial du 11 juin 1854, ont été nommés aux emplois spéciaux ci-après, vacans dans l'arme de la CAVALERIE, savoir :

A un emploi de capitaine adjudant-major.

8e régiment de hussards.

Choix (hors tours), M. Bélèze, lieutenant au corps, emploi de nouvelle création.

A un emploi de capitaine trésorier.

École impériale de cavalerie.

Choix (hors tours), M. Lardier, lieutenant au 10e de chasseurs détaché comme adjoint au trésorier à l'École impériale de cavalerie, en remp. de M. Beyer, nommé major.

Par décret impérial du 11 juin 1854, ont été nommés :

A trois emplois d'aide vétérinaire de 2e classe.

M. Pierre, élève diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort, en remp. de M. Crass, démissionnaire.
M. Butaeffer, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, par suite d'organisation.
M. Bernard, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, par suite d'organisation.

Par décision ministérielle du 21 mai 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines D'ARTILLERIE de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

Flamand, du 13e d'artillerie—à pied.
Mangère, du 2e d'artillerie—monté.
Caen, du 17e d'artillerie—à cheval.
Flamant, du 13e d'artillerie—à cheval.
Got, du 11e d'artillerie—monté.
Pralez Deschamps, du 10e d'artillerie—monté.
Martin, de la 11e comp. d'ouvriers.
Lokbron, du 14e d'artillerie—à cheval.
Proche, du 10e d'artillerie—monté.
Trinchon, du 11e d'artillerie—monté.
Michel, du 8e d'artillerie—monté.

Digitized by Google

De Ralincel, du 16e d'artillerie—à cheval.
Sarzin, du 6e d'artillerie—à pied.
Jaquard, du 12e d'artillerie—monté.
Parad, du 13e d'artillerie—monté.
Creuzet, du 13e d'artillerie—monté.
Cros, du 5e d'artillerie—à pied.
Piedfort, de l'état-major particulier de l'artillerie.
Lefebvre, du 3e d'artillerie—à pied.
Gonvel, du 11e d'artillerie—monté.
Chabrier, du 2e d'artillerie—à pied.
Cailleau, du 11e d'artillerie—monté.
Moulin, de l'état-major particulier de l'artillerie.
Lasalle, du 7e d'artillerie—à pied.
Berlin, du 5e d'artillerie—à pied.
Chevalier, du 9e d'artillerie—monté.
Serreau, du 9e d'artillerie—monté.
Flick, du 13e d'artillerie—à cheval.
Guyard, de la 18e comp. d'ouvriers.
Chaillon, du 15e d'artillerie—à cheval.
Michel, du 12e d'artillerie—monté.
Gaudon, du 4e d'artillerie, passé à Bitche.
Bouru, du 8e d'artillerie—à pied.
Guibert, du 5e d'artillerie—à pied.
Bruse, de l'état-major particulier de l'artillerie.
Marchenne, du 16e d'artillerie—à cheval.
Noury, du 15e d'artillerie—à cheval.
Clerc, du 2e d'artillerie—à pied.

Un cet examen a été maintenu capitaine en 2e par application de l'art. 11 et 44 de l'instruction du 10 mai 1846.

Ont été maintenus à leur grade, par ancienneté, les lieutenants d'artillerie du 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM. Berge, du 7e d'artillerie—monté.
Boisnger, du 7e d'artillerie—monté.
De Saucelier, du 7e d'artillerie—monté.
De Lalleu, du 16e d'artillerie—à cheval.
Calemard de Genestous, du 13e d'artillerie—monté.
Mardiguel, du 8e d'artillerie—à pied.
Roux, du 2e d'artillerie—à pied.
Magnol, du 13e d'artillerie—à cheval.
Bordogne du 11e d'artillerie—monté.
Mannier, du 11e d'artillerie—monté.
Lemaire, du 9e d'artillerie—monté.
Cahoua, du 15e d'artillerie—monté.
Delsome, du 9e d'artillerie—monté.
Foncin, du 15e d'artillerie—à cheval.
Anselin, du 9e d'artillerie—monté.
Gury, du 4e d'artillerie—à cheval.
Morino, du 11e d'artillerie—monté.
Olivier, du 15e d'artillerie—à cheval.
Le Roy, du 3e d'artillerie—à pied.
Montsaurier de Belmont, du 7e d'artillerie—monté.
Demonferrand, du 9e d'artillerie—monté.
Dorlodot des Essarts, du 13e d'artillerie—monté.
Labadens, du 1er d'artillerie—monté.
Delorme, du 13e d'artillerie—monté.
Bergère, du 11e d'artillerie—monté.
Lemoine, du 12e d'artillerie—monté.
Boloiot-er, du 11e d'artillerie—monté.
De Pierrefeu, du 6e d'artillerie—à pied.
Guinard, du 4e d'artillerie—à pied.
Charbonnel, du 9e d'artillerie—monté.
Chassignet, du 6e d'artillerie—à pied.
De Lustrac, du 8e d'artillerie—à pied.

Par décision ministérielle du 11 juin 1851 en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1845, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les lieutenants des bataillons de chasseurs à pied dont les noms suivent, savoir :

MM. Morel, du 9e bataillon,	rang du 15 août 1845.
Harcet, du 18e id.,	id.
De Lacroix, du 8e id.,	id.

NOMINATIONS DANS LES CORPS-RANGS.

M. Dieu, lieutenant-colonel d'état-major, précédemment employé auprès de M. le général Baraguey d'Hilliers dans son ambassade à Constantinople, est mis à la disposition de M. le maréchal commandant en chef l'armée d'Orient, ambrigot, capitaine de 2e classe employé à l'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Reyau, commandant cette division.

Obert, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e de chasseurs, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le capitaine Chatillon, qui a reçu une autre destination.

NOMINATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

M. Geoffroy, sous-intendant militaire de 2e classe à Bédéah, est délégué pour l'armée d'Orient.

ournal, adjoint de 2e classe à Epinal, est désigné pour l'armée d'Orient.

aporte, sous-intendant de 2e classe à Chartres, est détaché pour Nimes.

oissière, sous-intendant de 2e classe à Cahors, est désigné pour Montauban.

ernard, sous-intendant de 2e classe à Nimes, est désigné pour Chartres.

ostel, sous-intendant de 2e classe à Oléat, est désigné pour Mézières.

ittmayer, adjoint de 2e classe à Metz, est désigné pour Epinal.

aubert, adjoint de 2e classe à Tours, est désigné pour Foix.

ermitier, adjoint de 2e classe à Clermont-Ferrand, est désigné pour Vesoul.

ousseau, adjoint de 2e classe à Avignon, est désigné pour Digne.

uillemain, adjoint de 2e classe à Digne, est désigné pour la division d'Arras.

ellegrandain, adjoint de 2e classe à Foix, est désigné pour la division d'Alger.

obardey, adjoint de 2e classe à Vesoul, est désigné pour la division de Constantine.

ony, adjoint de 2e classe à Lille, est désigné pour Givet.

esemble, adjoint de 2e classe à Bourges, est désigné pour Cahors.

ubert, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Lille.

ermigier, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Clermont-Ferrand.

rogis, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Tours.

ancry, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour être mis à la disposition de l'intendant de la 2e division.

narciat de Beaulieu, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Metz.

Bonnaire, nouvellement nommé adjoint de 2e classe, est désigné pour Bourges.

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE.

Les lieutenants nommés capitaines par le décret du 3 juin 1851, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Allion, est placé à Cherbourg.
Debrettes, est placé à Bruxgon.
Lagrange, est placé à Dreux.
Montet, est placé à Bressuire.
Laborderie, est maintenu en son nouveau grade à la résidence de Bruxes.
Chaulet, est placé à Montélimart.
Tortat, capitaine admis dans la gendarmerie, est placé à Foix.

MM. Rivas, capitaine à Brinçon, passe à Arles.
Sarreste, capitaine à Bressuire, passe à Poitiers.
Negrit, capitaine à Mauers, passe à Bilbao.
Laurain, capitaine à Céret, passe à Angoulême.
Lombard-Montet, lieutenant à Bedon, passe à Moulon.
Prieux, lieutenant aux Andelys, passe à Montes.
Pagnacle, lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé à Bastia, pour commander la force supplétive de la 1re comp. de la 17e légion.
Thomas, lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé à Laval (Lave-Inférieure).
Voisin, sous-lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé à Boulogne (Creuse).
Andoin, lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé à Bedon (Ille-et-Vilaine).
Charvin, lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé à Vesoul (1re comp. de la 1re légion).
Graff, sous-lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, est placé dans l'infanterie de la garde de Paris.
Lamaulgé, sous-lieutenant commandant la force supplétive de la 1re compagnie de la 17e légion, à Bastia, passe à Saint-Etienne et prend le commandement de cette légion).
Ferry, lieutenant à Bousse, passe aux Andelys.
Vellier, lieutenant dans l'infanterie de la garde de Paris, passe dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale.
Mourguet, lieutenant à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, passe en qualité de lieutenant en second dans la compagnie de gendarmes vétérans.

NOMINATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Sajous, sous-lieutenant au 59e ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au 1er état-major de la 2e division du 1er corps, en remplacement de M. Lobeau, promu lieutenant.

M. Mercier, sous-lieutenant au 1er léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Baudichon, promu lieutenant.

M. Godelet, sous-lieutenant au 32e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Pagès, promu lieutenant.

M. Ballion, sous-lieutenant au 40e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Reche, promu lieutenant.

M. D'Acheux, sous-lieutenant au 4e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Privat, promu lieutenant.

M. Morand, sous-lieutenant au 41e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lacrestelle, qui permute avec lui.

M. Chambonet, sous-lieutenant au 44e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au 1er état-major du corps, en remplacement de M. Bellenger, promu lieutenant.

M. Herr, sous-lieutenant au 40e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Rosset, promu lieutenant.

M. Gaussail, sous-lieutenant au 2e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Desbeaux, promu lieutenant.

M. Chevrérit, capitaine au 1er régiment de la légion étrangère, passe au 2e de ligne, en remplacement de M. Lacrestelle, qui permute avec lui.

M. Rolter, sous-lieutenant au 8e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Ogier, promu lieutenant.

M. Vigneau, lieutenant au 4e de ligne, passe au 21e léger, en remplacement de M. Fallot, qui permute avec lui.

NOMINATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Charles, capitaine au 1er bataillon du 6e d'artillerie—monté, adjoint au directeur du parc de siége de l'armée d'Orient, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles à l'armée d'Orient.

Thomas, capitaine en 1er, commandant la 5e batterie du 16e d'artillerie—monté, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de commandant de l'artillerie du siége de Bomarsund.

Espiarre, capitaine en 1er, commandant la 9e batterie du 9e d'artillerie—monté, prend le rechangement de la 6e batterie du 6e d'artillerie—monté.

Brisac (G.-S.), capitaine en 1er, commandant la cadre de dépôt du 7e d'artillerie—monté, prend le commandement de la 11e batterie du même régiment.

Labbé, capitaine en 1er, commandant la 1re batterie du 6e d'artillerie—à pied, prend le commandement du cadre de dépôt du 16e d'artillerie—à cheval.

Pochet, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp de M. le général de brigade Poirier, est classé au cadre de dépôt du 16e d'artillerie—à cheval, pour y faire le service.

Desurier, capitaine en 1er, commandant la 7e comp. d'ouvriers d'artillerie, prend le commandement de la 1re comp. d'ouvriers d'artillerie.

Charmont, capitaine en 1er, officier d'habillement du 7e d'artillerie—monté, prend le commandement du cadre de dépôt du même régiment.

Ramaque, capitaine en 1er, commandant le cadre de dépôt du 2e d'artillerie—monté, prend le commandement de la 9e batterie du même régiment.

Lasaure, capitaine en 1er, commandant la 10e batterie du 12e d'artillerie—monté, prend le commandement du cadre de dépôt du 8e d'artillerie—monté.

Grouvel, capitaine en 1er, commandant la 8e batterie du 3e d'artillerie—monté, prend le commandement de la 10e batterie du même régiment.

Maréchal, capitaine en 1er, commandant la 10e batterie du 9e d'artillerie—monté, est désigné pour occuper l'emploi d'adjudant major au même régiment.

Serrand, capitaine en 1er, commandant la 3e batterie du 5e d'artillerie—à pied, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles à l'armée d'Orient.

Moulin (S.), capitaine en 1er à la 6e batterie du 16e d'artillerie—à cheval, adjoint au commandant de l'artillerie de l'armée d'Orient, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles à l'armée d'Orient.

Perrin, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions d'adjudant-major au 4e d'artillerie—à pied.

Maugère, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 10e batterie du 10e d'artillerie monté.

Caen, nommé capitaine en 1er, prend le commandement du cadre de dépôt du 7e d'artillerie—à cheval.

Flamant, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 1e batterie du 3e d'artillerie—monté.

Gei, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 5e batterie du 10e d'artillerie—monté, attachée à l'armée de Paris.

Lokbron, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions de trésorier du 1er d'artillerie—à cheval.

Frotchs, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles d'adjoint au directeur du parc de siége de l'armée d'Orient.

Triadou, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 10e batterie du 11e d'artillerie—monté.

Michel (E.-A.), nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 10e batterie du 12e d'artillerie—monté.

De Rollepot, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'adjudant-major au 16e d'artillerie—à cheval.

Barlin, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'officier d'habillement du 5e d'artillerie—à pied.

Jaquard, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 7e comp. d'ouvriers d'artillerie.

Parad, nommé capitaine en 1er, est désigné pour occuper l'emploi de trésorier du 2e d'artillerie—à pied.

Creuzet, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'instructeur à l'équitation et de conduite des voitures du 13e d'artillerie—monté.

Cros, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles d'adjoint à la direction d'Alger.

Piedfort, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles au dépôt central, à Paris.

Lefebvre, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'officier d'habillement du 3e d'artillerie—à pied.

Gonvel, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 5e comp. du 4e d'artillerie—pontonniers.

Chabrier, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et maintenu adjoint à la poudrerie du Bouchet, dont il sera détaché pour continuer ses fonctions actuelles de directeur de la salpêtrerie d'essai à Belgrs.

Cailleau, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 1re batterie du 8e d'artillerie—monté.

Moulin (E.), nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer à occuper l'emploi d'aide-de-camp de M. le général de brigade Le Pailion de Bobiaye.

Lasalle, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'adjudant-major au 7e d'artillerie—à pied.

Berlin (J.-B.-C.), nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 1re batterie du 5e d'artillerie—à pied.

Serreau, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 5e batterie du 9e d'artillerie—monté.

Guyard, nommé capitaine en 1er, prend le commandement du cadre de dépôt du 13e d'artillerie—monté.

Chaillon, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 6e batterie du 15e d'artillerie—à cheval.

Michel (V.-P.), nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 1re batterie du 2e d'artillerie—à pied, à Rome.

Gaudon, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 8e batterie du 4e d'artillerie—monté.

Bouru, nommé capitaine en 1er, conserve ses fonctions actuelles d'officier d'habillement du 8e d'artillerie—à pied.

Guibert, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 2e batterie du 5e d'artillerie—à pied, à Lyon.

Bruse, nommé capitaine en 1er, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de sous-directeur de la fonderie de Strasbourg.

Marchenne, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 11e batterie du 12e d'artillerie—monté.

Noury, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 11e batterie du 15e d'artillerie—monté.

Clerc (E.-F.), capitaine en 1er, prend le commandement de la 5e batterie du 13e d'artillerie—monté.

Thevenot, capitaine d'artillerie en résidence fixe à Bergues, passe au fort de Joux.

Ducreux, capitaine d'artillerie en résidence fixe à La Rochelle, passe à Montpellier.

Parisot (L.), capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur de la raffinerie de salpêtre à Nancy, est nommé capitaine d'artillerie en résidence fixe pour continuer provisoirement ses fonctions actuelles à Nancy.

Gillard, capitaine en 1er, commandant le cadre de dépôt du 12e d'artillerie—monté, est nommé capitaine en résidence fixe pour commander l'artillerie à Wilansch.

Prabet-Desbrunes, nommé capitaine en 1er, passe capitaine en résidence fixe à La Rochelle.

Marion (L.), nommé capitaine en 1er, passe capitaine en résidence fixe à Corte.

Lauvrey, nommé capitaine en 1er, passe capitaine en résidence fixe à Phalsbourg.

Flick, nommé capitaine en 1er, passe capitaine en résidence fixe au Quesnoy.

NOMINATIONS DANS LE GENIE.

MM. Fevrel, capitaine de 1re classe à Bayonne, passe à l'armée d'Orient.

Tarrasse, capitaine de 1re classe à Avesnes, est désigné pour l'armée d'Orient.

Mansclet, capitaine de 2e classe à Belle-Ile, est désigné pour l'armée d'Orient.

Chaper, capitaine de 2e classe à Toulon, est désigné pour l'armée d'Orient.

Fournier-d'Albuconcis, garde de 1re classe à Lille, est désigné pour l'armée d'Orient.

Abérioris, garde de 2e classe à la brigade topographique, à Paris, passe à l'armée d'Orient.

Lacroix, chef de bataillon, en chef à Clos de Ré, passe en la même qualité à Bayonne.

Peyna, capitaine de 1re classe à Perpignan, passe à Paris.

Digitized by Google

Saint-Quantin, capitaine de 1re classe à Douai, passé à Avesnes.
Lhotte, capitaine de 1re classe à Vichy, passé à Belle-Ile.
Morard, capitaine de 1re classe à Caen, passé à Vichy.
Rocher, capitaine de 1re classe à Pau, passé à Saint-Servan.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 6 juin, ont été appelés :

M. Perneux, chef de bataillon (hors cadres), commandant le dépôt du Morbihan, aux mêmes fonctions dans le département du Finistère, en remplacement de M. Labrade, promu chef d'escadrons ;

M. Borrelly, capitaine au 21e de ligne, commandant le dépôt de la Nièvre, aux mêmes fonctions dans le département du Morbihan ;

M. Pillon, capitaine au 60e de ligne, employé en sous-ordre au dépôt du Morbihan, aux mêmes fonctions au dépôt du Finistère ;

M. Gourhaiel, lieutenant au 14e ligne, employé en sous-ordre au dépôt du Finistère, aux mêmes fonctions au dépôt du Morbihan.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.[1]

Par décision du 15 juin, M. Grévier, capitaine au 69e de ligne, a été nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

Par décisions du 16 juin, ont été nommés

M. le capitaine Claudel, du 9e bat. de chasseurs à pied, substitut du rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 8e division militaire ;

Commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Oran, M. le capitaine Tanqueral des Abatats, du 77e de ligne ;

Commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la même division, M. le capitaine d'artillerie Allies ;

Rapporteur près le même conseil, M. le capitaine Robert, du 54e de ligne.

Par décision du 19 juin :

M. le lieutenant Devinley, du 15e de ligne, a été nommé substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 19e division militaire ;

M. le capitaine du génie Méry est nommé substitut [illegible] commissaire impérial près le 1er conseil de guerre, séant à Bourges, en remplacement du capitaine de la même arme Gaby, appelé à se rendre en Algérie.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Camevrivk, adjudant en 2e à Châteauroux, est désigné pour le camp du Nord.
Berges, adjudant en 1re à Rouen, est désigné pour Châteauroux.
Robert, adjudant en 1re à Rouen, est désigné pour Privas.
Braconnier, adjudant en 1re à Châlons, est désigné pour l'armée d'Orient.
Cristiani, adjudant en 1re à la division d'Alger, est désigné pour l'armée d'Orient.

M. le ministre de la guerre a décidé qu'en témoignage de sa satisfaction, les noms des directeurs et professeurs désignés des écoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie désignés ci-après, et qui ont été appelés d'une manière honorable à l'inspection générale de 1853, pour les soins qu'ils ont donnés à l'enseignement, seraient insérés au *Journal militaire*, savoir :

Directeurs.

6e régiment de ligne. Fabry, lieutenant.
11e — Payelle, sous-lieutenant.
13e — Charrel, sous-lieut., passé lieut. au 23e de ligne.
— — Parmi, lieutenant.
17e — De la Roche, lieutenant.
18e — Romain, sous-lieutenant.
19e — Le Cachoux de Rosneville, lieut., passé lieut. au 2e bat. de chass. à pied.
— — Lota, lieutenant.
21e — Laspiasses, sous-lieutenant.
— — Dabaret, lieutenant.
— — Croix, lieutenant.
29e — Bonnet du Raulay, lieutenant.
30e — Bertrand, lieut., passé au 18e bat. de chass. à pied.
— — Bonnevoille, sous-lieutenant.
32e — Landoury, sous-lieutenant.
33e — Schenk, sous-lieutenant.
36e — Thomasen, lieutenant.
39e — Gautier, lieutenant.
45e — Guiolet, sous-lieut., passé lieutenant au 56e de ligne.
— — Cajard, sous lieutenant.
52e — De Balzac, lieutenant.
55e — Pierre, sous-lieutenant.
59e — Genti, lieutenant.
— — Richard, lieutenant.
62e — Belfrroi, lieutenant.
— — Dérial, lieutenant.
— — Philippe, capitaine.
67e — Richard-Noiard, lieutenant.
68e — Moch, sous-lieutenant.
3e régim. d'inf. légère. Démons, lieutenant, passé capitaine-trésorier au 9e de ligne.
10e — Lamarsut, sous-lieutenant.
— — Lefavre, lieutenant.
— — Babeye-Villeneuve, sous-lieutenant.
12e — Dinnat, lieutenant, passé au 3e bat. de chasseurs à pied.
17e — Ragon, lieutenant.
19e — Gratreaud, lieutenant.
24e — Chambeau, lieutenant.
3e bat. de ch. à p. Guillemin, lieutenant, passé capitaine au 7e bat. de chass. à pied.
1re de carabiniers. Alviset, sous-lieutenant.
2e de cuirassiers. Bouffigny, sous-lieutenant.
6e — Lefroestier de Vendeuvre, cap. en 2e.
9e — Bobert, capitaine en 2e.
3e de dragons. Demombe, capitaine en 2e.
3e — Gaudet, sous-lieutenant.
6e — Germain, lieutenant.
7e — Prisac, capt. en 2e adjud.-major.
10e — Barrey, sous-lieutenant.
11e — Courtois, capitaine en 2e.
2e de lanciers. Archambault, lieutenant, passé capitaine instructeur à l'École de cavalerie.
1re de chasseurs. Fleury, capitaine en 2e.
5e — Debèarx, lieutenant.
10e — De Lamartinière, capitaine en 2e adjudant-major.
11e — Lambert, lieutenant.
3e de hussards. Verninac, lieutenant.
8e — Ango, sous-lieut. porte-étendard.

Moniteurs généraux.

1er régiment de ligne. Villard, caporal.
14e — Saffiet, sergent-major passé sous-lieutenant au 2e bat. de chass. à pied.
17e — Belvaux, serg.-major, promu lieut.
18e — Bachè, serg.-maj.
19e — Freuil, serg.-maj., promu sous-lieut.
31e — Saint-Loubert-Bié, serg.-maj.
42e — Savignol, serg.-maj.
49e — Barthel, serg.-maj.
52e — Chaudel, serg.-maj.
63e — Vatan, serg.-maj.
63e — Lasserre, serg.-maj.
66e — Cornet, serg.-maj., promu sous-lieut.
2e régim. d'inf. légère. Fleury, caporal.
— — Boileau, serg.-maj.
24e — Brocheret, serg.-maj.
1er rég. de zouaves. Dubourthy, serg.-major.
2e de cuirassiers. Wachter, maréchal-des-logis.
4e — Rebourg, maréchal-des-logis.
7e — Varnier, adjudant sous-officier.
9e — Desir-Jacques de Pouchalon, maréchal-des-l.
2e de lanciers. Dubeau, adjudant sous-officier.
3e de chasseurs. Jacquin, maréchal-des-logis.
10e — Hebert, maréchal-des-logis.

C

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 13 février 1833, qui a réorganisé le corps d'état-major;

Vu le décret du 21 décembre 1851, qui a rétabli le cadre de ce corps, tel qu'il avait été constitué par l'ordonnance précitée ;

Vu le décret du 14 juillet 1852, qui a permis de porter de 15 à 30 le nombre des élèves admis à admettre chaque année à l'École d'application d'état-major;

Considérant que cette augmentation du nombre d'élèves de l'École d'état-major ne permettrait pas, dans les circonstances actuelles, de combler assez promptement les vacances qui existent dans les grades de capitaine et de lieutenant, et qu'il est de toute nécessité d'assurer au corps d'état-major un recrutement plus rapide ;

Qu'il y a lieu des lors de pourvoir, transitoirement, des modifications à l'organisation du corps d'état-major, en ce qui concerne le stage réglementaire, la durée des études à l'École impériale d'application d'état-major et le nombre des élèves à admettre,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La durée du stage des officiers d'état-major dans l'arme de l'infanterie sera réduite, provisoirement, à une année de présence effective.

Après une autre année de stage dans les régimens de cavalerie, ces officiers pourront, si les besoins de la guerre l'exigent, être appelés à des fonctions dans l'état major.

Il n'est toutefois rien changé aux dispositions de l'art. 8 de l'ordonnance du 23 février 1833, qui permet d'employer à des travaux spéciaux, dans les régimens, des officiers ayant deux ans de stage dans l'infanterie, dès qu'ils sont détachés dans la cavalerie.

Art. 2. Les élèves actuels de l'École d'application d'état-major subiront les examens de sortie, savoir : ceux de la 1re division (deuxième année d'études, en septembre 1854 ; ceux de la division (première année d'étude), au mois de juin 1855, pour quitter l'École à la fin desdits mois.

Art. 3. Cinquante élèves seront admis à l'École le 1er octobre 1854, et en sortiront le 31 décembre 1855, après quinze mois d'études.

Art. 4. Soixante élèves y seront admis le 1er octobre 1855 : les trente premiers d'entre eux feront quinze mois d'études et sortiront de l'École le 31 décembre 1856; les trente autres n'entreront que le 1er janvier suivant et y feront un nouveau deux ans.

Art. 5. Les études seront organisées à l'École d'application d'état-major en vue des dispositions qui précèdent.

Art. 6. Notre ministre de la guerre déterminera le nombre d'élèves de l'École polytechnique qui devront être compris dans ces promotions extraordinaires.

Les conditions du concours entre les officiers de l'armée et les élèves de l'École impériale spéciale militaire, sont maintenues telles qu'elles ont été déterminées par le décret du 7 avril 1853.

Art. 7. Les élèves de l'École d'état-major détachés comme sous lieutenans dans les corps, avant d'avoir accompli deux ans de grade, pourront être nommés par compagnies ou escadrons, ainsi que le veut l'art. 11 de l'ordonnance du 23 février 1833.

Les lieutenans d'état-major détachés ne pourront être appelés à remplir les fonctions d'adjudant-major que pendant la deuxième année de service dans l'arme de la cavalerie.

Art. 8. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 17 juin 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Affaires d'Orient.

Notre correspondance de l'armée d'Orient continue à nous apporter des détails dignes d'intérêt.

Les nouvelles de Silistrie sont ainsi bonnes qu'on peut le désirer. La place, qui, on commencement du siége était aujourd'hui presque tout à fait ruinée, est en état de présenter une résistance plus longue qu'on ne l'avait d'abord supposé. Les fortifications ont été refaites, il y a quatre ans, par un ingénieur prussien. La garnison, composée dans ses rangs au officier d'artillerie prussien d'un mérite supérieur, et un ingénieur anglais, M. Simons, homme de grandes ressources. Les Turcs se défendent avec autant d'énergie que de courage ; ils ont repoussé les Russes dans plusieurs attaques, en leur faisant éprouver des pertes considérables. Ils en ont malheureusement éprouvé eux-mêmes une des plus regrettables. Le gouverneur, Mousa-Pacha, chez lequel la résolution s'alliait à l'habileté, a été tué, le 1er juin, d'un éclat d'obus, dans sa chambre, au moment où il revenait d'a combat, livré dans la nuit du 31 mai. Il a été remplacé par un homme énergique, qui a nous ses ordres un colonel vigoureux.

L'armée française a commencé son mouvement en avant. La 1re division a été transportée par mer de Gallipoli à Varna. La 2e marche sur Andrinople par la voie de terre. La 3e se rend, également par la voie de terre, à Constantinople, d'où elle sera dirigée sur Varna. Enfin, la 4e division suivra bientôt la même route que la seconde.

La division du prince Napoléon a éprouvé une cruelle chaleur pendant les cinq premiers jours de marche. Elle est arrivée à Constantinople en bon état, le 10. La brigade d'Allonville s'est mise en marche de Gallipoli, le 4, pour Andrinople, et s'est suivie par les autres brigades de cavalerie, à mesure qu'elles seront constituées.

Une commission a été envoyée pour reconnaître Bourgas et y préparer un établissement de débarquement. Ce port, en arrière des Balkans, présente, en effet, une position intermédiaire par sa proximité du théâtre des opérations militaires, quoique couverte encore par les montagnes.

M. le maréchal de Saint-Arnaud, dont la santé est excellente, est allé pour la seconde fois, le 7 juin, à Varna. La majeure partie de la division Canrobert et une division anglaise s'y trouvaient déjà, composée toutes deux de beaux et bons soldats. Les troupes françaises s'étaient provisoirement installées sur les glacis de la place ; mais le 7, elles ont campé avec une admirable agilité sur les plateaux, derrière la ville, au grand étonnement des Turcs, qui ne comprennent pas que l'on quitte si vite la gîte qu'on s'est fait, et qui admirent avec quelle facilité, pour être mieux, on lève un camp avec se tentes et ses abris.

La raideur britannique est devenue un mythe. Il s'est senti du rêvenemens gracieuses que les Anglais ne faisaient aux Français : lorsque les mêmes mets sont offerts dans la ville, elles ont été reçues par les régimens anglais venus à leur rencontre, et dont les musiques jouaient l'air, si complétement français : *Partant pour la Syrie*. Les soldats des deux nations vivent entre eux de la plus parfaite harmonie. Le général Anglais en chef a trois lieues en avant de Varna, vers Choumla ; la division française est à Franca, sur la route de Razardjik. Un premier convoi de cavalerie anglaise va se joindre à la division anglaise, qui a elle-même un régiment de brissards et un de lanciers, dont les chevaux sont magnifiques.

Le lendemain du jour où M. le maréchal Canrobert a passé la revue des troupes placées sous ses ordres, et à l'occasion d'une théorie qu'il allait faire aux officiers et aux sous-officiers, il leur a adressé quelques paroles bien senties, dites simplement, sans aucune forme de discours. Il s'agissait de former le carré sur quatre rangs. Le général a expliqué leur formation, en commandant lui-même un bataillon de zouaves. C'est une belle et noble manœuvre que le carré ; ils ont fort utilisé, car les plaines de la Bulgarie sont vastes et la cavalerie russe nombreuse.

Un grand dîner a été donné, le 7 juin, par lord Paulett, à bord du *Bellérophon*, dont les ponts devaient être étonnés de se voir foulés par tant d'officiers français. Chaque convive y recevait les honneurs militaires, et l'air *Partant pour la Syrie* le saluait, quand il faisait son entrée. Parmi les nombreux convives français se trouvaient le général Canrobert, les généraux Prissac, d'Autemarre d'Erbigny, Forey, Camou, Levaillant, Espinasse, Bosquet, Thomas, Lebrun, Dulac, Bazaine, Lourmel, Lyons, les commandans de la *Distribution*, de *Forbus*, et les commandans des bâtimens français qui sont dans la rade. Le prince Napoléon était un des capitaines. En entendant s'appeler par leur nom, on aurait pu se croire à une de ces tables d'officiers, à cela près du costume, où les plus prévenances d'un hôte aussi distingué que lord Paulet. Commandant d'artillerie et officier du ruolant de toutes portés à mi-voix, suivant l'usage anglais, par l'amiral, par ses lieutenans, par le général sir Georges Brown, etc.!

Après le dîner, il y a eu une soirée vénitienne sur le pont, avec la délicieuse musique de bord, qui appartient à lord Paulet personnellement, et qui, outre les airs nationaux des deux pays, a joué un air de circonstance sur l'entrée des flottes dans la mer Noire. Les feux de Bengale éclairaient en ce moment la rade, et à la vue de ces grands navires de guerre, aux pavillons variés, à la grande se reposant sur le firmament vers l'empereur Nicolas, dont la politique a fait que tout cela peut se passer dans cette mer jadis fermée à tous les navires de guerre.

Les arrivages de France, d'Algérie et d'Angleterre se succèdent sans interruption. L'état sanitaire de l'armée est très bon et son moral excellent.

Bazdoulc.

Les nouvelles reçues d'Orient continuent à être favorables. On a des détails sur l'assaut donné aux ouvrages de Silistrie, le 29 mai ; ils démontrent tout l'acharnement avec lequel ces attaques ont été repoussées. Les Russes y ont eu 1,200 hommes tués, et un plus grand nombre de blessés. Le journal l'*Invalide russe*, qui rend compte de cette affaire, est forcé de convenir que les Turcs se battent avec valeur ; il tombe hommes des tués à 271, dont un officier général, le lieutenant général Schilder, et 440 blessés, plus 147 hommes steints de contusions. C'est beaucoup pour lui.

Une dépêche télégraphique officielle de Belgrade, en date du 16 juin, cisée par le *Moniteur universel*, parle de l'affaire qui s eu lieu le 13 devant Silistrie, et dans laquelle les troupes russes auraient été encore défaites. La ville de Turcs, envoyé par Omer-Pache pour faire une démonstration contre les troupes assiégeantes, aurait réussi à faire entrer un renfort de 2,000 hommes dans la place.

Les dépêches reçues d'Asie ne sont pas plus favorables aux Moscovites. Les troupes de Schamyl et de ses auxiliaires ont fait éprouver des pertes assez considérables aux corps russes des forts de la côte d'orient par les Russes. Une division de la flotte combinée se prépare à l'attaque d'Anapa.

Tous ces échecs réunis sont de nature à porter un grand découragement dans les armées du czar, cruellement éprouvées, d'ailleurs, par les fatigues, les privations et les maladies.

Digitized by Google

Les dernières nouvelles de la Moldavie annoncent, à la date du 11 juin, que la situation du maréchal Paskewitch, grièvement contusionné par un boulet, c'était empereur; le bras et la jambe gauches étaient paralysés et les médecins craignaient un fâcheux résultat.

Hambourg.

M. le général Mayran est arrivé au Perle le 11 juin au soir avec ses troupes, qui ont débarqué le 12. — Le 74e de ligne est immédiatement parti pour rejoindre à Galipoli la division Forey, dont il avait été détaché.

Le 2e bataillon et le dépôt du 22e de ligne se rendent de Saint-Omer à Laval.

Algérie.

On nous écrit du camp des Beni-Djennad, le 11 juin, que depuis le double combat livré, le 4, avec succès par M. le gouverneur général, ses deux divisions pleuvent de tout leur poids sur le pays. Une fois ce grand coup frappé, un certain nombre de villages brûlés, et la contrée incessamment parcourue par des colonnes légères, la terreur est devenue immense, et de toutes parts les demandes de soumission sont arrivées. L'impôt se paie avec rapidité, les chevaux sont livrés, et, chose curieuse à constater, les Kabyles eux mêmes se défont de leurs armes pour se procurer de l'argent.

C'est là assurément le gage le plus sûr qui puisse être donné de la soumission future de ce pays, que M. le maréchal Bugeaud n'avait qu'effleuré, et dans lequel plus d'une de nos colonnes a rencontré de très sérieuses résistances.

Tout annonce que M. le gouverneur-général, par l'habileté et la vigueur des dispositions qu'il a prises, mènera à bonne fin cette campagne. Le succès qu'il obtiendra sera le meilleur témoin pour affermir notre autorité contre tous les bruits absurdes que n'avait pas manqué d'accréditer le départ des troupes envoyées à l'armée d'Orient. Bandonin.

Le cheval mécanique.

I.

Un officier étranger, M. le colonel de cavalerie de Hamel, écuyer de S. M. le roi de Wurtemberg, est l'auteur d'une invention fort intéressante pour les écuyers.

Homme de cheval très habile, M. le colonel de Hamel prend pour point de départ cet aphorisme : Le secret de l'art de monter à cheval consiste en ce que le cavalier sache, en toute occasion, avec facilité et grâce, tant choisir lui-même que faire prendre à son cheval la juste mesure de gravité exigé par les circonstances.

Les exercices du cheval mécanique tendent à faciliter au cavalier l'application rigoureuse de ce précepte.

Avant de donner le détail des exercices, essayons de décrire le cheval mécanique.

Sa taille est d'un mètre 62 centimètres; revêtu d'une peau de cheval, avec queue et crinière, le cheval mécanique a la physionomie et les formes d'un cheval de race. Son squelette a les mêmes flexions que celles du cheval. Il peut s'encapuchonner, porter au vent, tourner la tête à droite, à gauche, résister. La tension de la tête ou la force de résistance obéissent également. Le cheval mécanique éprouve l'effet du mors et des jambes.

Toutes brides et toutes selles s'adaptent à sa bouche et à son dos.

Ce cheval, très solidement construit, porte un homme de 100 à 125 kilogrammes.

Le mécanisme est d'une telle simplicité que quelques heures suffisent pour être initié à sa manœuvre.

Afin de répondre à toutes les objections, nous nous hâterons d'ajouter que ce cheval, qui travaille sans fatigue, n'exige pour son entretien que quelque peu d'huile chaque semaine pour adoucir les ressorts. Au reste, l'inventeur est tellement convaincu de l'excellence de son cheval qu'il ne fixe pas même de durée à la garantie.

Le cheval mécanique devra, autant que possible, être placé dans un local dont le pourtour serait remboursé jusqu'à hauteur d'appui, afin d'user aux chutes (si elles ont lieu) tout danger de quelque gravité.

L'élévation du local devra être de 6 mètres sur 9 mètres de longueur et 7 mètres 30 centimètres de largeur. Ce petit manége est nécessaire, car le cheval mécanique, extrêmement fort, peut avec facilité lancer son cavalier jusqu'à 3 ou 4 pas de lui. Il est vrai que le cavalier, pour se faire sauter propre, tirât le vouloir, c'est-à-dire produise sur la machine l'action dont la conséquence est précisément de lancer le cavalier. La plupart des chutes sur le cheval virant ne s'expliquent pas autrement; on *se fait lancer*. Dans les luttes entre le cheval virant et l'homme, la victoire est presque toujours du côté de la bête. Or, le cheval mécanique étant le résultat de calculs mathématiques, est assimilé privé d'intelligence et non de mouvement est d'une logique brutale. Si vous ne raisonnez pas juste et agissez au hasard, vous pouvez être certain que le cheval vous lancera dans les airs.

Heureuse la ville de Stuttgart de posséder un tel examinateur! Heureux S. M. le roi de Wurtemberg de pouvoir nommettre à si simple épreuve les raisonneurs de son royaume.

Les premières leçons sur le cheval mécanique devront donc être données également, progressivement, logiquement, afin d'éviter les chutes.

II.

L'inventeur du cheval mécanique a voulu procurer à tout cavalier une assiette solide, une tenue élégante et souple, et lui donner une bonne main. Mais il a voulu aussi faire acquérir la présence d'esprit, la promptitude de décision et d'exécution que sont si difficiles sur le cheval vivant. Ainsi donc le cavalier devrait coïncider pour ainsi dire avec celle du cheval; la réplique devrait être instantanée. Au lieu de cela, l'esprit se livre à la réflexion et le corps, les jambes et la main n'attendent pas la décision de l'esprit; il y a de fors emplois de forces, des déplacements du centre de gravité et enfin des chutes.

Le colonel de Hamel, non-seulement habile, mais savant écuyer, s'est convaincu par une longue suite d'observations que les principaux obstacles qui s'opposent à l'instruction complète du cavalier tiennent à deux causes : l'impossibilité dans laquelle se trouve l'écuyer de faire absorber à *son gré*, à chaque élève et aussi souvent que l'éducation de ce dernier l'exige, les nombreuses circonstances difficiles que présente le maniement du cheval.

La deuxième difficulté est de vaincre les obstacles individuels que l'inexpérience même de l'élève fait naître. Dans la méthode de M. le colonel de Hamel, la progression est donc celle-ci : assiette, tenue et main.

Ces résultats obtenus, le colonel passe aux difficultés, il aborde le mal. L'élève qui a déjà l'assiette, la tenue et la main, acquiert le sang-froid et la présence d'esprit. Il éprouve successivement toutes les difficultés, les connaît et par conséquent n'en est pas effrayé; il connaît aussi le mouvement quelquefois imperceptible par lequel il doit répondre à l'action du cheval. Avec le cheval virant, l'élève pourra rester longtemps sur son cheval, le cabrer, le ruer, en tout autre mouvement : dans tous les cas, le même cheval ne lui donnera qu'une ou plusieurs de ces actions, mais non toutes, et jamais le cheval ne lui donnera dans la même séance la totalité des actions énergiques, des mouvements exceptionnels. Dans le système du colonel wurtembergeois, la leçon d'équitation ressemble à la leçon d'armes dans une salle d'escrime, le fleuret à la main. Au lieu de fleuret, le cavalier tient dans sa main, on lui dit : Parez tel tout, telle action du cheval. Arrivé sur le terrain du duel, c'est-à-dire sur le cheval vivant, il est donc exactement préparé.

Quinze années de travaux, d'essais, de perfectionnements, d'observation sur le cheval vivant, qu'il fallait reproduire musculairement, ont à peine suffi au colonel de Hamel pour atteindre au degré de perfection qu'il pouvait désirer.

III.

Pour mieux faire apprécier l'invention du cheval mécanique, nous dirons quelques mots des exercices en leçons, telles qu'elles sont prescrites par le colonel.

Ces leçons sont un manuel complet, le tout aux lecteurs étaient familiarisés avec le cheval, nous entrerons dans quelques détails techniques; mais nous croyons devoir nous borner à une simple nomenclature.

Les règles générales observées pour l'instruction du cheval vivant sont vraies pour le cheval mécanique. Ainsi, on ne passe aux mouvements accélérés qu'après l'exécution des mouvements lents, on procède logiquement du simple au composé, on agit méthodiquement et progressivement.

Le bridon est employé avant la bride ; les premières leçons sont données sans étriers; on ne prend la bride et les étriers qu'à la 8e leçon.

1re leçon : *Monter et descendre* un repos, du côté montoir et hors montoir. Répéter ces mouvements pendant le cabre, le ruer, les sauts de mouton, les écarts et sauts de côté, etc., lorsque les 2e et 3e leçons sont connues.

2e leçon : *Le cabrer* graduel et le cabrer spontané, poussé jusqu'à la position perpendiculaire, et exécuté par le cheval d'encapuchonné et ensuite par le cheval au vent.

3e leçon : *Le ruer*, avec toutes les variétés du mouvement précédent.

4e leçon : *Les sauts de mouton*.

5e leçon : *Les écarts*.

6e et 7e leçons : *Le tourner à droite* ou à gauche, en l'alliant au *cabrer*, au *ruer*, aux *sauts*, aux *écarts*.

8e leçon : Répétitions des leçons qui précèdent, accompagnés de *coups de reins* du cheval.

9e leçon : Le jeune emploi des mains et des jambes, en temps et temps, pour *le cabrer*, le *ruer*, les *sauts*, les *écarts* et *du tourner*.

Observations. — Le cheval mécanique cesse tout à tour (à la volonté de l'écuyer) lourd ou léger, on le fait même vicieux. S'il est mal mené, il prend la fausse direction qu'on lui imprime. Aussi il tourne la tête en sens contraire, il porte au vent ou s'encapuchonne, la main du cavalier, toute de justesse, provoque ces positions.

10e leçon : *Le cabrer avec renversement du cheval sur le côté gauche*. Cet exercice n'est sans danger pour le cavalier, lors même qu'il tombe sous le cheval, celui-ci étant élastique et léger de poids.

11e leçon : *Le relever avec le cheval renversé sur le côté gauche*, sans que le cavalier perde la selle.

12e et 13e leçons : Les mêmes que les 10e et 11e, mais sur le côté droit.

14e leçon : *Le cabrer avec renversement du cheval à gauche, en se débarrassant du cheval et des étriers*, mais en conservant les rênes.

15e leçon : Le relever du cabrer.

16e leçon : Même leçon que les 14e et 15e, mais sur le côté droit.

17e leçon : *Chute du cheval sur le devant*.

18e leçon : *Chute du cheval à gauche*.

19e leçon : *Le relever avec le cheval*, soit en se maintenant en selle, soit en se débarrassant du cheval et des étriers, d'après les principes des 10e, 11e, 14e et 15e leçons.

20e leçon : *Chute du cheval à droite*.

21e leçon : *Le relever avec le cheval*, en appliquant les 19e, 11e et 15e leçons.

22e leçon : *Conduite du cavalier étant à pied* dans le cabrer, le ruer, les sauts, les écarts, les à-droite, à-gauche, renversements et chutes. Cette leçon met en pratique les principes exposés aux 7e, 9e, 13e, 17e, 18e et 20e leçons.

23e leçon : Répétitions des 22 leçons, sans désemparer, à toutes les allures, passant des mouvements doux aux mouvements saccadés, et passant d'un mouvement au hasard. Dans cette leçon, de fort habiles cavaliers sur le cheval virant sont jetés à terre par le cheval mécanique (rapport de la commission).

IV.

Un manége ne saurait jamais fournir une assez grande variété de niveau pour que ces exercices si multipliés pussent être exécutés par l'élève. Aussi, tel cours d'équitation n'est-il aussi complétement connu que le travail du colonel de Hamel.

En résumé, affirment les officiers wurtembergeois, l'élève qui pour la première fois monte le cheval virant a déjà l'assiette, la tenue, la main, le sang-froid. Aucun mouvement ne l'étonne. Il essaie dès le premier jour et prolonge les exercices très difficiles.

Le cheval mécanique pouvant être arrêté instantanément au milieu du mouvement le plus fougueux, l'écuyer le maintient aussi longtemps qu'il le désire dans la position qu'il lui a fait prendre.

On cheval est donc aussi nécessaire au professeur qu'est un pupitre exemple aux élèves d'écrire qui veut apprendre.

Le colonel de Hamel est non-seulement écuyer, mais officier de cavalerie; il a donc eu pour but de créer aussi des cavaliers de guerre. Il affirme que avec sa méthode, il faut moins de temps pour mener à fin une instruction. Un seul cheval mécanique, travaillant toujours, sert à dix ou douze cavaliers qui, en tout temps, passent par les phases diverses qui précèdent l'équitation.

Considérons-nous le cheval mécanique au point de vue de l'économie ? Disons-nous qu'un seul cheval mécanique par régiment, remplaçant (théoriquement) pour l'instruction, fera, en dix ans, obtenir une économie dont le chiffre est fabuleux, lorsqu'on y ajoute l'entretien des chevaux et les pertes, et qu'on multiplie le total par 30 régiments ? Cette économie serait de 3,000,000 de francs, en dix ans, en supposant un cheval mécanique par régiment, c'est-à-dire 10 chevaux de moins.

Le cheval mécanique durera quarante ans.

V.

La commission spéciale à laquelle était confiée, en Wurtemberg, l'étude du cheval mécanique, a fait procéder à des expériences, et la plupart de membres de cette commission se sont livrés eux-mêmes à tous les exercices. Un rapport particulier, rédigé par chaque personnage, a donné un cahier de Hamel les éloges les plus complets sur son système.

La commission se composait de S. Exc. le baron de Maucler, général-major de cavalerie, grand écuyer de S. M. le roi ; le baron de Treyz, colonel du 2e régiment de cavalerie légère ; de M. de Weissenstein, lieutenant-colonel commandant les lanciers de la garde ; de M. de Finckh, colonel du 1er régiment de cavalerie légère ; de M. le baron de Linden, major du 2e régiment de cavalerie.

L'unanimité la plus complète, les éloges les plus flatteurs en cette compétence ont accueilli l'émission de la cavalerie, sont venus récompenser M. le colonel de Hamel de ses immenses travaux.

VI.

Une sorte de fraternité doit exister en temps de paix, entre les diverses armées. Les travaux de l'une deviennent presque toujours avantageuses à toutes les autres. Ce nous était donc un devoir de signaler, dans une publication militaire, les justes succès obtenus par M. le colonel de cavalerie de Hamel, de l'armée de S. M. le roi de Wurtemberg.

Le colonel Amiot,
commandant le 2e de dragons

L'armée russe

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'EUROPE.

Sixième et dernier article.

(Voir les numéros des 16, 21 mars, 1er, 6 avril et 21 mai.)

XVII.

La constante et couteleuse politique des Russes dans la conduite de leurs guerres, va encore se révéler à l'occasion d'une quatrième coalition contre la France : la guerre de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807.

On a vu que pendant la guerre de Sept Ans, ils ne sont arrivés au secours de leur puissante alliance contre Frédéric II que lorsqu'ils croyaient ce grand capitaine à bout de ses ressources, et qu'il n'y avait plus qu'à se partager les dépouilles d'une monarchie ruinée, qu'à la mettre en pièces en plus la domination monocratie sur le littoral de la Baltique ; — que dans les guerres de la Révolution, ils ne parurent en Italie qu'après que la victoire de Napoléon Bonaparte avaient ensevelli tout le hasard de non dispersus ; — qu'en 1805, en Allemagne, ils avaient attendu que l'armée autrichienne nous eût porté les premiers coups, espérant, au lieu d'apprendre notre facile triomphe d'Ulm, nous trouver en Moravie dans les mêmes parages que nos décimés par le canon de l'ennemi, attente si cruellement déçue à Austerlitz.

En Prusse, ils nous trouvèrent par la même raison de politique égoïste envers leurs alliés : ils laissent d'abord la guerre s'engager entre les Prussiens et l'armée française, toujours dans l'espoir de nous apprendre, épuisés d'hommes, de vivres et de munitions, mais ils n'avaient pas compté sur les rapides mouvements et sur la fortune insolite de l'Empereur.

Il y avait déjà plus d'un mois que l'Empereur avait fait son entrée à Berlin, et il était encore à Posen au milieu du mouvement pour venir au secours de son allié. « Soldats! avait dit Napoléon dans une proclamation datée de cette capitale, les Russes ne veulent que nous faire repasser nos frontières pour nous mener; nous leur épargnerons la moitié du chemin : ils retrouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. Une nation qui a sûlé oublié la générosité dont nous avons usé envers elle après cette bataille, ce jugera elle-même à son cœur. Les Russes arment, n'ont dû leur salut qu'à la capitulation que nous leur avons accordée, est une nation qui ne saurait lutter avec succès contre nous. »

L'Empereur, arrivé à Berlin le 27 octobre, en était reparti le 27 novembre pour transporter son quartier général à Posen ; le 29, Murat prenait possession de Varsovie, se mettait avec Davout à la poursuite des Russes, et s'emparait de Praga, de l'autre côté de la Vistule.

L'armée russe entrait en campagne avec 170,000 hommes d'infanterie, 30,000 de cavalerie et 384 bouches à feu. Avec un pareil déploiement de forces, ils s'étaient flattés d'avoir bon marché de nos troupes, qui venaient de soutenir le choc d'une armée de 100,000 combattants. Cependant, ils se sont vus à notre approche.

Attirés dans leurs retranchements de Czarowo et de Pultusk, ils sont chassés de ce premier poste et mis dans une complète déroute par la division Morland.

La victoire nous fut plus chaudement disputée à Pultusk ; mais le maréchal Lannes, habitué à vaincre, était là. Malgré les avantages que de formidables retranchements donnaient aux Russes, ils sont battus dans cette première rencontre sérieuse et fuient dans la direction d'Ostrolenka, en nous abandonnant le champ de bataille, et, pour trophées, 3,500 morts ou blessés, 2,000 prisonniers, 23 pièces de canon et une masse de canons et de bagages. Cette défaite de 42,000 Russes contre 30,000 Français, honorée, il est juste de le reconnaître, par une vigoureuse résistance, fut probablement l'occasion d'un *Te Deum* chanté à Saint-Pétersbourg par la jalouse monocratie.

D'autres combats avaient été livrés aux Russes dans cette première campagne de Pologne, et, toujours battus, ils avaient

Digitized by Google

pu perdu dans ces affaires partielles 80 pièces de canon, presque tous leurs caissons, 1,200 voitures de bagages et 10,000 hommes tués ou prisonniers.

Dans la seconde campagne de Pologne, celle de 1807, les Russes n'éprouvent que des défaites. Ils perdent aux combats de Bergfried, de Deppen, de Hoff et à la bataille d'Eylau, 85 pièces de canon, 16 drapeaux et plus de 40,000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers.

Cette journée d'Eylau est célèbre par la lutte acharnée et sanglante des deux armées. C'est la seule bataille où les Russes ont pu se vanter d'avoir inspiré, et ce battant contre nous, une véritable gloire. Ils s'y sont montrés, dans leur défaite même de plus dignes adversaires de la valeur française que dans leur succès de la Trebbia et de Novi contre des troupes désorganisées, sans soutien, sans vivres, sans munitions et privées de leurs meilleurs généraux.

Cependant, si l'armée russe ne fut pas mise à Eylau dans une complète déroute, elle le fut pendant la dernière l'opposition soudaine sur la champ de bataille, à la fin de la journée, du corps prussien de Lestocq, contre lequel manœuvrait le maréchal Ney. « Si Ney, dit M. Vionnet dans une relation de la bataille d'Eylau, eût devancé les Prussiens de deux heures et s'il eût gagné Lestocq de vitesse, la guerre était finie et la bataille d'Eylau eût fait pendant à celle d'Iéna. »

Remarque juste à qui elle est due : une faible division prussienne sut la principale part aux résultats d'une défense dont les Russes ne manquèrent pas de s'attribuer tout l'honneur.

Fiers d'avoir lutté sans trop de désavantage avec 80,000 combattants contre 68,000 Français, glacés et aveuglés par un vent du nord, soufflant avec violence dans leur direction et qui les jetait sur les Russes d'une manière favorable, par accident qui sauva l'ennemi, ils allèrent, en battant en retraite, chanter victoire à Konigsberg, tandis que nous bivouaquions sur le champ de bataille, et qu'ils avaient abandonnement pour trophées 18 drapeaux et 83 pièces de canon.

Qui ne sait aujourd'hui qu'un fait de fanfaronnades et de *Te Deum* mensongers, il n'y a que les bulletins d'une armée de l'Amérique du Sud en campagne qui puissent égaler l'hyperbolisme des relations russes.

Il fallait un triomphe décisif comme celui d'Austerlitz, pour imposer silence à ces hourras ventards: la grande journée de Friedland nous le donne.

Elle avait été précédée, à quatre jours d'intervalle, de la sanglante bataille d'Heilsberg, où la victoire nous avait été chaudement disputée comme à Eylau, mais où, comme elle, nous était restée au prix de 1,100 morts et de 7,000 blessés de notre côté, mais vous porte, de celui des Russes, en champ de bataille, et de 3,000 morts, 9,000 blessés, plusieurs milliers de traînards de prisonniers et tous les magasins qu'ils avaient réunis à Heilsberg.

La bataille de Friedland, une des grandes époques militaires de l'Empire, fut gagnée le 14 juin 1807.

Cette date est célèbre dans les fastes de l'armée française : c'est l'anniversaire de la victoire des Dunes, remportée par Turenne sur le grand Condé, anniversaire qui, à cause de la patrie et de son roi; de la bataille de Marengo, de celle de Friedland, de celle de Rivoli, a plus beau titre de gloire du prince Eugène, et de notre débarquement à la plage de Sidi-Ferruch en 1830, pour prendre au nom de la France possession de l'Algérie.

« La perte des Russes à Friedland, dit le colonel Vionnet, de l'Académie française, dans une relation de cette bataille, s'élève à 20,000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers; 25 généraux furent de ce nombre; 70 pièces de canon, plusieurs drapeaux et une innombrable quantité de caissons et de bagages tombèrent dans nos mains. Cette victoire avait été arrachée à près de 100,000 Russes par une partie de l'armée française seulement: des divisions de Victor et de Lannes avaient guerroyé la grande impériale n'y avaient pris aucune part. C'est la plus belle journée du maréchal Ney : il s'y couvrit de gloire, et les résultats en furent immenses. »

XVIII.

Nous voilà arrivé à cette trop fameuse guerre de 1812, dont la Russie invoque aujourd'hui la mémoire. « La Russie, a dit « l'empereur Nicolas dans sa lettre à l'empereur Napoléon III, a sauvé sa monarchie en 1853 de qu'elle fut en 1812. »

C'est là de l'histoire à la façon moscovite. Pour qu'on me présente ainsi des événements si près de nous, il faut que de l'autre côté de la Dwina, on nous suppose, de ce côté-ci du Rhin, bien dépourvus de mémoire: ou d'une bien grande humilité en fait d'esprit national.

Malheureusement, il faut en convenir, la jactance russe n'a été que trop encouragée, dans ces derniers temps, par quelques écrivains de notre propre pays. Ils ont pensé que la patrie particulier leur devait de se montrer impartiaux envers la Russie; à force de vanter le dévouement sauvage de Moscou, ils ont fini par faire croire à Saint-Pétersbourg que nous avions été vaincus par les Cosaques en 1812.

Nous pouvons nous rappeler avec fierté une époque où l'armée française n'eut que des jours de triomphe à traverser dans la bonne fortune, et où elle fut vaincue de vainqueurs, dans son immense désastre, que les clémens.

Tout le monde sait que la campagne de Russie se divise en deux phases bien distinctes. La première, qui comprend la conquête de la Lithuanie, de la Courlande, de Smolensk et de Moscou, et nous glorifie dans l'histoire des luttes de Mohilow, d'Ostrowno, de Witepsk, de Krasnoi, de Smolensk, de Polotsk, de Valoutina et de la Moskowa; — la seconde comprend l'incendie de Moscou, la retraite de l'armée française et les malheurs inouïs de ce grand mouvement rétrograde.

Pas tout, pendant notre marche de Wilna sur Moscou, les Russes n'éprouvent que des défaites. Ils sont battus dans quatre batailles rangées : à Smolensk, à Polotsk, à Valoutina et à la Moskowa, et dans plusieurs autres rencontres qui dans d'autres guerres auraient pu compter pour des batailles.

La bataille de la Moskowa est un des plus grands faits d'armes des temps modernes, et la plus sanglante journée de toutes nos guerres. Les écrivains militaires des deux nations varient beaucoup sur le chiffre des pertes des deux armées. M. le général duc de Fezensac, aujourd'hui un des vétérans de cette terrible guerre, et qui en a écrit et publié le journal il y a quelques années, évalue la perte des Russes à 30,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, et celle des Français à 28,000 morts ou blessés. Voici, selon l'honorable écrivain, le détail exact de nos pertes à cette grande bataille :

Généraux tués,		10
—	blessés,	20
Colonels tués,		10
—	blessés,	27
Officiers et soldats tués,		6,547
—	blessés,	21,453
	Total,	28,086

Les Russes eurent 40 généraux tués, blessés ou prisonniers. On leur enleva 26 pièces de canon. Leur armée avait été battue sur tous les points. Leur retraite sur Mojaïsk n'était opérée dans le plus grand désordre. Leur infanterie ne présentait plus qu'une masse confuse et démoralisée, incapable de soutenir un nouveau combat, ce que Napoléon ignorait malheureusement, car on se mettait avec la moitié du son armée à la poursuite de l'ennemi, il lui eût été facile de consommer sa ruine; c'est du moins l'opinion exprimée par l'historien le plus impartial de la campagne de Russie, M. le général de Chambray.

Des prodiges de valeur signalèrent cette grande journée de la Moskowa. Elle aurait suffi pour immortaliser le prince Eugène, le roi de Naples, les maréchaux Ney et Davout. On sait que ce fut dans une des formidables redoutes que les Russes avaient élevées pour nous fermer l'accès de Moscou, que les intrépides grenadiers Mouibrun et Caulaincourt trouvèrent une mort glorieuse.

Qu'est-ce que les Russes ont à opposer à ces grands triomphes du l'invasion? Une page par l'armée française! Un désastre dont tout l'honneur appartient à l'hiver qui vint nous surprendre prématurément avec une rigueur inaccoutumée, même dans leur rude climat! des malheurs qu'ils ne surent pas faire tourner à leur profit, et dont ils n'auraient point profité, si l'Europe n'avait pas abandonné notre cause pour embrasser celle de leur souverain !

Une autre cause encore contribua sur notre illustre maréchal Ney, le héros de cette guerre, à nuire pour terminer la grande armée russe pendant cette fatale retraite. Des corps d'armée qui ne formaient plus que de simples détachements, ont livré des combats à ces masses d'ennemis et les ont plus d'une fois vaincues.

Pas une seule victoire digne d'occuper une place importante dans les annales de la nation, ne fut remportée, sur ces fables restes de ces héroïques cohortes, par une armée qui, avec les renforts qui lui étaient venus de toutes parts, ne comptait pas moins de 140,000 hommes sous les armes.

La bataille de Malo-Jaroslawetz, sur la route de Moscou à Kaluga, livrée au commencement de la retraite (24 octobre), et où le 4e corps en seul a jeté avec 17,000 hommes contre 40,000 Russes, peut être considérée comme une victoire. L'ennemi y perdit 10,000 hommes tués ou blessés; notre perte ne fut que de 4,000 hommes. Le champ de bataille nous resta.

Le seul fait important de *champ de bataille* à l'avantage des Russes fut la prise de la division Partouneaux, qui, réduite à 3,500 hommes et enveloppée par trois armées, celles de Wittgenstein, de Tchitchakof et de Kutusof, obligée de se rendre, après avoir vaillamment combattu jusqu'à l'épuisement de ses dernières cartouches et de ses derniers moyens de salut.

A la bataille de la Bérézina, dernière et suprême lutte de Napoléon contre les forces moscovites, au milieu de l'épouvantable désastre qui l'accable, au milieu des malheurs de cette campagne, il n'y eut de gloire que pour l'armée française. Les écrivains militaires russes eux-mêmes, ceux dont l'opinion est le moins suspecte de partialité, n'ont pas plus épargné le blâme aux généraux de Napoléon qu'ils n'ont prodigué la louange aux braves de leur immortel Empereur, dans cette terrible circonstance.

« L'évolution du général Dœmitz de Butturlin, ne répondit pas aux espérances que la marche des armées coalisées dans les communications des Français avaient inspirées aux Russes, et qui n'obtinrent à rien moins qu'à voir toutes les issues fermées pour le retour de Napoléon et de ses troupes. Le renversement de ces espérances causa un mécontentement assez général, dont le mauvais effet rejaillit sur les généraux russes, que l'opinion publique rendit responsables de l'insécution du projet arrêté.

» Nous ne pouvons dissimuler, ajoute M. de Butturlin, que le combat de l'empereur Français au passage de la Bérézina est *un-devoue de tout éloge* ; le danger imminent où il se trouvait ramena encore une fois son génie militaire... Les grandes pertes que les Français éprouvèrent *ne sauraient être attribuées à leur valeur, qui ne devint pas sur cette occasion que les circonstances malheureuses où était un guerrier, et qu'il n'était plus en son pouvoir de maîtriser* (1). »

Voici les paroles du général Gouvion, officier général russe, qui a longtemps servi dans nos rangs, le général Jomini, aide de camp de la bouche de Napoléon, dans un ouvrage auquel il a donné la forme d'une savante prosopopée :

« Sans le malheur arrivé à l'ennemi, nous eussions pu nous enorgueillir de ce fameux passage (de la Bérézina). Ce fut en effet un beau spectacle que celui de 8 à 9,000 hommes opposant, sous les ordres de Napoléon en personne, les trois divisions de Tchitchakof, tandis que, d'un autre côté, les 8,000 hommes qui restaient à Belluine luttaient glorieusement, animés à cet effet par les efforts de l'intrépide Ney. Et dans quelle situation nos braves soutenaient-ils cette lutte désespérée ? Exténués par la faim et le froid, entourés d'ennemis, à six cents lieues de leur pays, sans espoir d'y chegper à la destruction de leurs adversaires, on peut dire qu'ils combattaient et succombaient en héros. Plus d'un horreur que nous, les Russes, j'ourvus de vivres et d'eau-de vie, acclimatés, combattant sur leurs foyers, supérieurs en nombre, près d'être soutenus par leur grande armée, ayant une cavalerie et une artillerie nombreuses et bien conservées, certains, en un mot, que le moindre succès leur procurerait de riches trophées, ils n'osèrent pas au combat avec un avantage immense sur les nôtres (2). »

Vous le voyez, ce sont vos propres généraux qui, entraînés par la force de la vérité, rendent ce magnifique témoignage de la supériorité du génie de Napoléon et de la valeur de nos soldats, dans une circonstance où pas un seul de vous ne le leur aurait échappé, si, au lieu de les avoir contre eux, ils avaient eu pour eux contre vous le climat et le pays.

(1) *Histoire de la Campagne de Napoléon en Russie.*
(2) *Vie politique et militaire de Napoléon*, racontée par lui-même.

Que reste-t-il donc aux Russes de cette expédition de 1812, qui leur inspire tant d'orgueil et de jactance? Pas un seul grand fait d'armes, pas une seule de ces victoires monumentales dont les noms se gravent dans la mémoire des peuples, comme ceux de Zurich, d'Austerlitz, de Friedland et de la Moskowa [illegible].

Ils ont commencé en captivité des hommes [illegible] et [illegible] même par les éléments; ils ont pris, hors de la portée [illegible] de Ney et d'Oudinot, nos bagages abandonnés à la hâte sur les routes; dépouillé nos morts couverts de leurs armes. Ils ont fait un grand butin sur des soldats mourants ou épuisés, auxquels les Scythes, leurs alliés, arrachaient même les couvertures de laine dont ils enveloppaient les malheureux que la tempête glaciale de leurs côtes de la Tauride.

Voilà leur gloire ! voilà leurs trophées (1)!...

XIX.

Les campagnes de 1813 et de 1814 n'appartiennent pas exclusivement à l'histoire de l'empire russe : c'est un fait européen qui n'a pas un lien nécessaire avec le sujet qui nous occupe.

Les campagnes ont eu des alternatives de succès et de revers pour notre armée; mais la gloire française est sortie sauve de cette dernière et suprême épreuve ; celle des Russes n'y a rien gagné. L'audace des vieilles moscovites n'irrait pas jusqu'à s'attribuer l'honneur de l'invasion de notre pays à cette fatale époque. Le jugement de l'histoire ne s'est pas mépris sur les causes de cette grande catastrophe.

Seuls contre tous, c'était, dit trop d'une relation comme celles de Lutzen, de Bautzen et de Dresde, pour chasser les Russes de l'Allemagne et les refouler dans leurs limites. L'apparition d'une armée moscovite nouvelle au centre de l'Europe civilisée n'eût donc qu'un soulèvement national de la Prusse, un *franchordement* de la politique autrichienne de notre alliance dans l'Autriche russe, et la défection des Suédois, des Bavarois, des Saxons et de tous les États secondaires de la Confédération germanique.

La campagne de 1814 est un prodige dans nos fastes guerriers. Des populations levées en masse, un but, pendant huit mois, contre les grandes armées de l'Europe et eut remporte des victoires. Partout où ces poignées de Français ont pu atteindre les Russes livrés à leurs propres forces, à Champaubert, à Montmirail, à Reims, elles les ont battus.

« Qui pourrait mettre en parallèle, a dit Napoléon dans ses mémoires, aux succès d'alliemagne avec ceux des alliés en France? Un grand désastre, médéchin, l'histoire ne la trouve point. Les alliés sont venus traînant toute l'Europe contre presque rien du tout (2). »

Le cœur a eu du moins assez de tact et de pudeur pour ne point parler de cette guerre dans sa lettre à l'empereur Napoléon III. Un de ses généraux n'a pu s'empêcher de faire bonne justice de la part de gloire qui revient aux Russes et aux autres troupes de la coalition dans les événemens de 1811 :

« Abandonné de tous ses alliés, a-t-il dit, Napoléon, à la tête d'une armée nouvelle, inexpérimentée, sans toute frontière, ose encore se mesurer avec les armées de toute l'Europe coalisée contre lui. Si trompé est pas nombreuse et n'est point formée de vieux soldats, ignore encore complétement l'exercice ; et cependant, dans la mémorable campagne de 1814, elle a défendu glorieusement, et pied à pied, le sol de la patrie (3). »

Concluons donc que la lutte de la Russie contre la France, commencée en Italie en 1799, a fini à la Bérézina en 1812 : le reste a été un combat entre l'Europe et la France.

Et bien ! dans cette série période de près de vingt années de deux années, voici, par journées dignes d'être citées comme mémorables dans l'histoire militaire des deux nations, comment se balance le compte des succès et des revers de la Russie :

Batailles gagnées.

La Trebbia, en Italie (1799), contre Macdonald;
Novi, en Italie (1799), contre Joubert, tué au commencement de l'action (4).

Batailles perdues.

Zurich (1799);
Bergen, en Hollande (1799 ;
Eichingen ;
Ausnabrg ;
Paltha ;
Erlau ;
Heilsberg ;
Friedland ;
Mohilew ;
Polotsk ;
Smolensk ;
Valoutina ;
La Moskowa.

Le major en retraite. L. Marion.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Bastia et Pau.—Voir les numéros des 15 mai, 4 et 11 juin.)

Commerce des laines et des peaux brutes.—L'une des branches les plus considérables du commerce actuel de l'Algérie, celle qui depuis 1851 a reçu l'impulsion la plus vive, est sans contredit le commerce des laines.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la production intérieure de la France ne suffit pas à sa consommation: que nous sommes obligés de tirer de l'étranger une grande partie de notre approvisionnement; qu'un présence de besoins aussi pressants, chaque jour doit augmenter le prix de cette matière première.

L'Algérie est appelée à atténuer les inconvénients de cette situation.

En 1851, l'exportation des laines de l'Algérie

(1) Il y a dans l'ouvrage de M. de Ségur des détails qui font frémir sur les scènes de férine féroce des Cosaques. M. de Chambray raconte qu'à Wilna, après le départ des Français ces barbares pillèrent les réfectoires des maisons et des hôtels où ceux-ci avaient rétugiés dans les églises, les exposant nus, et, non, au supplice d'un froid mortel, et qui, dans les hôpitaux, des hommes mouraient en faim et ayant les pieds gelés, étaient dépouillés par les soldats russes proposés à leur garde.

(2) *Mémorial de Sainte Hélène*, t. III.

(3) *Etudes sur l'art de la guerre*, par un officier général russe.

(4) La bataille de la Bérézina, de 60,000 Russes contre 17,000 Français, ne peut guère être achevée sans résultat de champ de bataille.

était de . . . . . 3,244,432 kil.
En 1853, elle s'est élevée à . . . . . 5,441,932 kil.

Augmentation . . . . . 1,197,500 kil.

Pendant cette même année, il a été exporté pour 2,067,847 fr. de peaux brutes.

Industrie métallurgique. — L'industrie métallurgique a suivi une progression analogue.

Les exploitations des mines de cuivre de Mouzaia et de Temda ont été données au moyen de nombreux engagements d'exportation à l'étranger, en attendant que l'usine de Carouge eût fait ses dernières dispositions pour le traitement de ce minerai. Aujourd'hui cet important établissement a commencé ses travaux.

De cela de notre frontière de l'est, la mine de cuivre argentifère de Kef-oum-Theboul a continué d'être l'exclusive pour les concessionnaires : il a été exporté 3,112,816 kil. de minerai.

Les mines de fer et les hauts-fourneaux de l'Alélik dont les produits rivalisent avec les aciers de Suède, ont pris un essor qui assure la prospérité non seulement de la compagnie, mais encore celle de la contrée entière.

Outre ces mines déjà en cours d'exploitation, de nombreux permis d'explorer ont été accordés, en 1853, pour des gisements de minerais diverses :

De cuivre et de plomb argentifère, au mont Bouzaraah et dans la vallée de l'Oued-Khiba (province d'Alger).

De plomb, près de Sétif et dans la vallée du Bou-Sennegg; de plomb et de cuivre, au mont Filfila et au fidi-Reghia (province de Constantine).

De plomb et de plomb argentifère, près de Lalle-Maghnia et Rouhian (province d'Oran).

Chaque année apporte enfin une nouvelle preuve de la richesse métallurgique de l'Algérie.

Carrières de marbre et d'onyx translucide. — L'attention de Votre Majesté s'est portée sur les carrières de marbre blanc du mont Filfila, qui ne le cède en rien aux plus beaux marbres de l'Italie. L'exploitation de ces carrières a commencé, et tout porte à croire que leurs produits seront adoptés par le statuaire.

D'un autre côté, une carrière d'onyx translucide des plus précieux, et qui porte encore toutes les traces de travaux romains, a été découverte près de Tlemcen. L'ingénieur des mines s'occupe activement à la reconnaître et à en faire un état circonstancié, qui sera publié sous la carnation et la chaléidoine, et susceptible d'être vendue de 1,500 fr. à 2,000 fr. le mètre cube. L'exploitation de cette carrière se prépare sur une vaste échelle.

Pêche du corail. — La mer qui baigne le littoral de l'Algérie appartient aussi, son contingent de ses richesses à la pêche : il est à regretter que les étrangers nous donnent ici l'exemple et accaparent à leur profit un produit important et trop négligé en France : la pêche du corail.

156 bateaux corailleurs ont exploité en 1853 les parages de Bone et de La Calle, et ont rapporté, pour la seule ville d'Alger par bateau, soit en totalité 34,880 kilogr. Au prix de 60 fr. le kilogr., la valeur de la pêche a été de 2 millions 132,800 fr.

Je me propose de soumettre à Votre Majesté que l'acte de Régence ne paraît pas devoir conserver le monopole de la pêche du corail qui possédait depuis des siècles sur les côtes de la province d'Oran, des bancs considérables, et dont on connaît très-bien aujourd'hui, et cinquante balancelles espagnoles sont venues y chercher un riche butin.

Afin de faire profiter nos nationaux à l'industrie du corail, industrie tellement productive que dans quelques mois elle a assuré à chaque barque dont elle se compose de 14 à 15,000 fr. de bénéfice net, j'ai donné mission à un officier de la marine impériale d'aller étudier à Naples les procédés de fabrication usités dans cette ville, et une somme nécessaire a été recueillie, je me propose d'organiser un système de primes d'encouragement au profit des industriels de l'Algérie qui auront livré sur le travail du corail.

Richesses forestières. — La France voyant chaque année, et cela par des causes diverses, diminuer sa richesse forestière, s'est grand besoin de recourir à l'exploitation de la Méditerranée, une compensation pour combler le vide qui se faisait chez elle. Cette compensation, elle la trouve, la demande forestier de l'Algérie dont les forêts offrent aujourd'hui 1,200,000 hectares environ.

Malheureusement, il ne faut pas juger du peuplement de ces forêts d'après leur étendue. Sous la domination des Turcs, elles étaient, à proprement parler, la propriété de tous et de personne, et chacun venait y enlever selon ses besoins. Après la conquête, et pendant les dix sept premières années qui la suivirent, les Arabes ont continué la même système; aussi très-peu d'une belle futaie aujourd'hui, et encore dans l'état où elles se trouvent actuellement. Mais il ne saurait être douteux que, dans un avenir prochain, les mesures prises pour les protéger n'amènent une amélioration notable et ne leur rendent une beauté qu'elles ont conservée sur beaucoup de points.

Les essences de chênes-liège composent une grande partie des forêts de l'Algérie. Déjà 15,000 hectares de ce bois, d'autant plus précieux qu'il contient moins d'amidon, existent, sont exploités par les compagnies concessionnaires. Sur la ligne du Tell, et surtout auprès de Bone et de Tenict-el-Hâd, on rencontre des bois de chêne-liège dont quelques-uns atteignent 4 à 5 mètres de circonférence. Un ingénieur de la marine a visité récemment toutes les richesses forestières de l'Algérie. Il a reconnu et signalé à l'attention du gouvernement de la marine et des colonies l'existence de très beaux bois propres à la mâture et aux constructions navales. Leur éloignement de la côte en a rendu jusqu'à ce jour l'exploitation difficile; mais, avec le développement des routes que nous avons déjà tracé cette année, ces bois seront bientôt à la portée de tous les approvisionnements précieux pour les chantiers de notre marine.

D'autres essences me paraissent également appelées à prendre une place importante dans la confection des meubles de luxe; parmi elles figurent en première ligne la citronnelle, le genevrier, le tuya, l'olivier, le noyer noir, qui ne le cèdent par leurs dispositions et leur solidité, à aucun des arbres de l'Amérique.

Exposition permanente des produits algériens. — Sire, j'ai pensé en réunir les différentes sources de la richesse agricole, industrielle et commerciale de l'Algérie. Nous sommes, même appréciées en France, elles causent, sans doute, quelque surprise comme plus de bras, plus de capitaux; mais la vérité finira par se faire jour : en définitive, nous ne négligeons aucun moyen de la mettre en lumière.

Parmi ces moyens, celui qui devrait naturellement fixer notre attention consistait à couvrir le public à vérifier lui-même les résultats obtenus en Algérie, à s'assurer par ses propres yeux des richesses de ce pays. C'est dans ce but qu'une exposition permanente des produits algériens a été établie à Paris, elle est accessible à toute personne qui veut aller se la demander.

Sans doute, cette collection restera d'être complète; cependant, toute relative qu'elle est, elle présente pour l'observateur une étude du plus haut intérêt. Les colons algériens, les sucres, les garances, le tabac, le cochenille, les bois, les métaux, les huiles y sont représentés d'une manière vraisemblante. On peut, en outre, suivre des yeux les essais tentés dans les trois autres genres d'agriculture ou d'industrie.

A côté du produit brut figure le produit manufacturé : près des racines garancés sont placés ces mêmes racines filées et tissées : un ordre appliqués aux tissus les plus fins comme aux plus grossiers.

Cette exposition, Sire, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des hommes spéciaux à qui leurs travaux imposent la nécessité de suivre les progrès de l'industrie à laquelle ils se sont voués. Plusieurs manufacturiers en témoignent hautement leur admiration pour les produits algériens, et cette admiration s'est traduite de leur part en demandes de concessions.

C'est là un résultat dont le gouvernement se saurait trop s'applaudir.

Mouvement commercial. — Si l'exposition des produits algériens est la constatation de l'essor agricole de l'Algérie, il y a encore un moyen très-certain de juger de la situation de ce pays sous le rapport commercial : il suffit de se reporter aux comptes rendus de la banque et aux documents de la douane. Les uns indiquent plus spécialement les résultats des affaires qui se font sur place; les autres sont la représentation fidèle du mouvement commercial avec l'extérieur. Or, si je consulte les relevés de la banque, je trouve que le mouvement des traites a été constaté amélioration en 1853.

Banque d'Algérie. — La banque d'Alger, créée en exécution de la loi du 5 août 1851, a continué à fonctionner de la meilleure manière.

Son capital de 1,250,000 fr., voici quelles ont été les opérations de cet établissement de crédit pendant les deux premières années de son existence.

En 1852, les valeurs qui y étaient escomptées ont été de :

En nombre	11,506 effets.
En sommes	8,736,000 fr.
En 1853, les valeurs qui y sont élevées :	
En nombre, à	17,389 effets.
En sommes, à	13,728,000 fr.
L'augmentation a donné été, en 1853 :	
En nombre	5,463 effets.
En somme	4,992,000 fr.

Justement frappée de ces résultats, Votre Majesté a autorisé, en 1853, la création à Oran d'une succursale de la banque d'Algérie, et il n'est pas douteux que cette institution ne rende dans la province de l'ouest, ses services analogues à ceux que la banque d'Alger rend chaque jour dans la province du centre.

Retraite de la douane. — Mais à mes yeux, Sire, le compte-rendu de la banque d'Alger est encore moins significatif que les relevés de la douane.

Ces relevés prouvent que, pendant l'année 1853, le mouvement commercial de l'Algérie a été :

A l'importation	71,788,015
A l'exportation, de	30,781,595
Total	103,570,607

En 1851, le chiffre des exportations de l'Algérie avait été seulement de 16 millions 1/2. Il y a donc eu, en trois ans, une augmentation de 9,224,873 fr.

Afin de bien juger du rang d'importance qu'occupe l'Algérie dans le commerce général de la France, il faut que nous mettions de rechercher quels sont les pays qui entretiennent avec nous un commerce plus considérable que l'Algérie.

Or, en ce qui touche les échanges faits avec la France, on voit que les seuls Etats avec lesquels la France ait entretenu, en 1851, un commerce dont les résultats se trouvassent en chiffres plus élevés que ceux de la guerre d'Algérie, et la diminution de l'effectif de l'armée d'Afrique, cette paix n'a pas encore été troublée au moment où j'ai l'honneur de soumettre ce rapport à Votre Majesté; c'est un fait que je suis heureux de constater.

Si les mesures que je viens de rappeler ont produit de bons résultats, c'est un devoir pour moi d'en rapporter, en très-grande partie, à la part active que l'administration du gouverneur-général, au concours si éclairé et en même temps si efficace prêté au mini tère de la guerre par le comité consultatif de l'Algérie et par le conseil d'Etat. Il ne faut rien moins que l'espoir de voir se réaliser l'idée maîtresse de votre grand corps politique, pour encourager mon département à marcher avec confiance dans la voie sa selon de la création d'une société nouvelle de l'autre côté de la Méditerranée.

Cependant, quelques soient les progrès que j'ai eus à signaler dans la situation de l'Algérie, de grands sacrifices sont encore nécessaires pour assurer le développement de son développement. Toutefois, j'ai la satisfaction de faire remarquer à Votre Majesté que, bien que l'Algérie ne soit encore soumise ni à l'impôt foncier ni à l'impôt personnel, les recettes qu'elle produit ont suffi constamment à ses dépenses, et qu'en 1854 elles couvriront les dépenses, celle de l'armée d'occupation exceptées.

Sans doute les charges sont encore lourdes, mais plusieurs circonstances se sont déjà présentées où la France, loin d'avoir à les regretter, s'est applaudie de trouver dans les vertus militaires dont l'armée avait fait l'apprentissage en Algérie, un noyau d'élite propre à assurer la défense de la société. Aujourd'hui même, elle emprunte aux troupes qui ont combattu en Afrique, les principaux éléments de l'armée à laquelle votre Majesté vient de confier l'honneur de porter son aigle.

Je ne le dissimule pas, Sire, le centre-coup de cette guerre peut se faire sentir en Algérie, et des difficultés momentanées peuvent naître entre nous et les Etats qui nous entourent dans ces dernières années; mais ce temps d'arrêt, s'il a lieu, ne sera que partiel et n'atteindra que quelques branches de l'activité européenne. Dans tous les cas, il ne saurait influer que passagèrement sur l'avenir.

L'Algérie est définitivement sortie de la période des essais. Chaque jour révèle de nouvelles ressources et augmente, en les groupant, les forces de production. Les effets de cette impulsion ont vu initiations et la sollicitude du gouvernement. Après de si longues hésitations et de si douloureuses épreuves, le but apparaît enfin, le succès rayonne à l'horizon. Il est assuré. Foi et pour prendre la situation présente comparée à la situation de 1851, et la bienveillance constante de Votre Majesté pour un pays qui est peut-être destiné à devenir les Indes de la France.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur,

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Le Moniteur du 14 de ce mois mentionnait le dévouement filial du soldat Gaspard Bonnejoie, qui, après avoir fait *pour son compte* un congé de sept années en Afrique, avait voulu, à son retour dans l'a Vosges, sa mère dans le malheur et bars d'état de payer une dette de 1,400 fr. Chasseur *d'est rendu* 1,500 fr., puis, après avoir désintéressé les créanciers de sa mère et donné 100 fr. à sa jeune sœur, il s'est mis en route pour rejoindre le dépôt de son nouveau régiment, à Lons. Le même jour, 14 juin, l'Empereur ordonnait l'incorporation de Chasseur dans la garde impériale.

Un incendie s'est déclaré, le 17 juin, à deux heures de l'après-midi, dans un des bâtiments des subsistances de la place de Metz, et se bâtiment, dans lequel étaient renfermés deux mille quintaux environ de paille, a été détruit. A trois heures, on était maître du feu, c'est à-dire qu'on l'avait empêché de s'étendre plus loin que les limites de paille et aux autres bâtiments contigus. L'incendie ne paraît pas avoir d'autre cause qu'un accident, et l'on présume qu'une allumette chimique, tombée par mégarde de la poche d'un soldat ou d'un ouvrier, aura pris feu sous le frottement des pieds.

La perte peut être évaluée à une vingtaine de mille francs ; elle sera couverte en totalité par la compagnie d'assurances la *Confiance*.

M. le général Daumas, conseiller d'Etat, directeur des affaires de l'Algérie, doit les ouvrages sur notre belle colonie ont acquis une réputation si bien méritée, vient de publier à la librairie de L. Hachette et C^ie^, un petit in-32 ayant pour titre : *Principes généraux du Cavalier arabe.*

Le but de l'auteur a été de réunir en quelques pages les principes épars dans son beaux livres des *Chevaux du Sahara*, signalé par M. le comte d'Aure, notre célèbre écuyer, à l'attention de toute la cavalerie française.

Nous sommes convaincu que cet le-lâion entière de cet opuscule, qui contient tant de choses bonnes et utiles, dites avec la concision et le tour original du style arabe, sera promptement suivie, dès que nos officiers de cavalerie seront connaissance de son appartition.

Bodoulo.

Nécrologie.

M. le général de brigade Bogé, membre du corps législatif, grand officier de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges de Bavière, est décédé à Paris le 23 mai dernier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Bogé (*Armand*), né à Boisse (Dordogne), le 19 novembre 1776, s'engagea volontairement au 8^e^ régiment de chasseurs à cheval le 15 décembre 1791. Brigadier le 1^er^ décembre an VIII, fourrier le 11 fructidor suivant, maréchal-des-logis-chef le 1^er^ frimaire an X, adjudant le 12 frimaire an XII. Il fit avec distinction les campagnes des ans VII, VIII et IX aux armées du Rhin, du Danube et d'Helvétie, celles de l'an X et de l'an XIII en Dalmatie, de 1805 et 1806 à la Grande Armée, et fut blessé d'un coup de lance à la bataille d'Austerlitz.

Promu au grade de sous-lieutenant le 29 mai 1807, et à celui de lieutenant le 23 août 1809, Bogé fit les campagnes de 1807 à 1811 dans le Prioni, et fut blessé à la bataille de la Piave, puis au combat de Kurakin, où il reçut deux coups de feu. A l'affaire de Wagram, il fut nommé chef d'escadron, commandait, il fit 600 prisonniers isolément, dont 7 officiers.

Capitaine adjudant-major du général comte Grouchy le 19 avril 1812, il fit en cette qualité la mémorable campagne de Russie et reçut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur le 9 octobre.

Capitaine adjoint à l'état-major du 3^e^ corps de réserve de cavalerie du général Defrance le 18 juillet 1813, aide-de-camp du général Defrance le 13 octobre, il prit part à la campagne de Saxe.

Rentré aide-de-camp du général Grouchy le 7 janvier 1814, chef d'escadron le 31 du même mois, Bogé se distingua dans la campagne de France, notamment à Vauchampe, le 14 février. Nommé major du 8^e^ chasseurs, de son propre mouvement, avec un trompette qui l'accompagnait, il se mettre bas les armes à une colonne de trois mille hommes du corps de Bluchers, qu'il rencontra et conduisit triomphant à Soissons de 150 officiers. Il reçut un coup de feu à cette affaire. En récompense de sa brillante conduite dans cette circonstance, l'Empereur le nomma, le 20 mars, colonel en second de 8^e^ bataille.

Adjoint au général Martial Thomas le 14 juin 1814, pour la remise des prisonniers de guerre en Bohême et en Bavière, le colonel Bogé reçut le croix de Saint-Louis le 11 octobre et fut nommé commandant de la suite de 8^e^ régiment de chasseurs, le 15 novembre. Nommé officier de la Légion d'Honneur le 17 janvier 1815, il reçut la croix de chevalier de Saint-Léopold d'Autriche le 1^er^ février.

Mis à la disposition du général Grouchy le 31 mars 1815, il fut employé à l'état-major du 7^e^ corps d'observation le 22 avril suivant. Bogé prit le commandement du régiment le 9 mai, il fit avec ce corps la campagne de Belgique, combattit vaillamment à Waterloo et y fut blessé pour la troisième fois d'un coup de feu. Le 28 novembre 1815, il fut licencié et renvoyé dans ses foyers avec le traitement de demi-solde.

Rentré en activité le 4 novembre 1815 comme commandant du dépôt de remonte de Saint-Lô, il devint colonel du 8^e^ régiment de cuirassiers le 8 septembre 1830 et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 29 juin 1831.

Promu au grade de maréchal de camp le 5 janvier 1832, appelé au commandement du département du Gers le 29 avril suivant, puis à celui de la Sarthe le 9 août 1833, le général Bogé fut admis dans la réserve le 15 août 1840.

Le 30 mai 1846, il fut retraité, en exécution du décret du 11 avril précédent, qui supprimait la cadre de réserve.

Un membre de l'Assemblée législative par le département de la Sarthe, au mois de mai 1849, puis député du même département au Corps législatif au mois de mars 1852, le général Bogé fut élevé au grade de grand officier de la Légion d'honneur le 14 août de la même année, puis placé dans le cadre de réserve par décret du 24 décembre de la même année.

Digitized by Google

Ses obsèques ont été célébrées le 28 mai, à l'église Saint-Philippe du Roule. Après le service religieux, le cortége s'est dirigé vers le cimetière Montmartre. Le bureau du Corps législatif et les membres de la députation chargée d'assister aux funérailles, faisaient en tête de cortége. Un grand nombre de députés s'étaient joints à leurs collègues. M. le vicomte Lemercier a prononcé sur la tombe du général Regnault un discours chaleureux, où était rappelée la vie militaire et politique du brave général.

M. le général de brigade comte de Rotalier, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, vient de décéder à son château de Rotalier (Jura), âgé de près de quatre-vingt-huit ans.

De Rotalier (*Alexis-Charles-Félix*), né à Besançon (Doubs), le 1er août 1766, débuta dans la carrière militaire en qualité d'élève surnuméraire d'artillerie, le 18 août 1781 ; lieutenant en second le 10 août 1784, il devint lieutenant en premier le 6 janvier 1785, puis capitaine en second le 1er avril 1791. Rangé le 1er juillet 1791 et passé à l'armée pour être employé, M. de Rotalier servit successivement en Angleterre et en Portugal jusqu'au 1er septembre 1802, lors du traité d'Amiens.

Rentré en France en 1814 et nommé chevalier de Saint-Louis le 11 mai, M. de Rotalier fut incorporé le 1er juin en qualité de sous-lieutenant d'artillerie, avec rang de lieutenant-colonel, dans les gardes du corps du roi, compagnie de Noailles ; il devint aide-major de cette compagnie, avec rang de colonel, le 1er juillet suivant et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 1er septembre de la même année.

Maréchal-de-camp le 17 septembre 1814, officier de la Légion d'honneur le 28 janvier 1815, M. de Rotalier reçut, le 17 août suivant, le commandement du département du Doubs, et celui de la Haute-Marne le 25 mars 1817. En outre, il fut le 1er décembre 1817, commandant le 5e subdivision de la 12e division militaire le 30 avril 1820, puis la 2e subdivision de la 19e le 6 juin 1821, il fut mis en disponibilité le 1er mai 1822. Le 19 juin 1822, il devint inspecteur d'infanterie ; le 1er janvier 1823, il rentra en disponibilité. La croix de commandeur de la Légion d'honneur lui fut accordée le 31 mai 1825.

Admis au traitement de réforme le 1er septembre 1830, il fut retraité le 11 juin 1831.

M. le chevalier Sochellies, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron en retraite, décédé dans sa soixante-cinquième année, vient d'éprouver chacune pas de sa carrière militaire par une action d'éclat.

Entré au service comme garde volontaire au 1er régiment de dragons, il passa comme maréchal-des-logis au régiment des hanoviens, il fit la campagne de Hanovre, monta et équipa à ses frais, puis celles de 1805 à 1807 dans les Abruzzes et les Etats romains. Mis à l'ordre de l'armée pour être monté le premier à l'assaut de Civitella, il fut promu au grade de sous-lieutenant le 30 août 1808.

A l'armée d'Espagne, il se distingua à Turianeon et y fut atteint de trois coups de sabre. Dans une charge au avant d'Astorga, Sochellies enlevait avec son peloton un bataillon espagnol dont il s'empara avec ses drapeaux, et fit prisonnier dans cette charge le général Bingel, son chef d'état-major et un colonel. Cette brillante action, dans laquelle il reçut un coup de baionnette à la cuisse droite, lui valut la croix de la Légion d'honneur, que l'Empereur lui décerna sur le champ de bataille le 2 janvier 1809.

En mars 1809, il s'empara à la tête d'un de son peloton d'une pièce de canon défendue par deux bataillons d'infanterie et fut de nouveau mis à l'ordre de l'armée.

Passé, comme lieutenant, au 1er régiment de hussards, le 1er décembre 1811, le colonel Merlin lui confia le commandement de l'avant-garde. A la bataille des Arapiles, le 24 juillet 1812, il enleva au milieu d'un escadron ennemi un de ses hussards qui venait d'être démonté.

Capitaine le 12 juin 1813, et passé à la Grande Armée, il s'y fit de nouveau remarquer et fut fait officier de la Légion d'honneur par l'Empereur, le 14 juillet 1813. A Gross Beeren, le 23 août 1813, il culbuta, à la tête de son escadron, 300 Prussiens, soutint, en chef d'une troisième escadrille, et fut en exécutant sa retraite, 33 prisonniers.

Il fit la campagne de France comme capitaine attaché à l'état-major du général Nansouty, et celle de 1815 comme capitaine au 1er régiment de hussards.

Capitaine au 1er hussards du Nord le 3 avril 1816, chevalier de Saint-Louis le 25 avril 1821, il fut nommé adjudant-major au 1er régiment de cuirassiers de la garde royale le 4 juillet suivant, avec rang de chef d'escadron, et fut admis à conserver deux étoiles aux dragons de l'Hérault, 5e régiment, le 18 février 1822.

Mis en solde de congé le 1er septembre 1830, il fut rappelé au service le 11 août 1831 et mis à la disposition du maréchal Gérard. La campagne de 1831 à l'armée du Nord vint clore dignement sa carrière militaire.

Remis en solde de congé le 9 janvier 1832, il fut retraité le 15 octobre 1814.

Le commandant Sommeiller laisse deux fils, l'un capitaine au 53e de ligne, l'autre ensaigne du vaisseau, qui continuent dans l'armée et dans la marine la tradition d'honneur des traditions d'honneur et de patriotisme de leur digne père.

Baudouin.

Manuel d'artographie raisonnée; un beau volume in-8 de 400 pages. Avec cet ouvrage on peut se perfectionner seul. Toutes les règles sont exposées de manière à être comprises de tout le monde indistinctement. Le Manuel renferme des exercices nombreux, et des dictées analysées, corrigées et accompagnées de notes explicatives qui remplacent le maître. Le succès de cet ouvrage a été si prodigieux et rallies qui ont oublié pendant vingt ans et se perfectionner facilement, passent à celle de suivre les 40 leçons pas à pas. de faire tous les devoirs indiqués et de se corriger. Evitement les notes précieuses qui les accompagnent. Prix : 7 fr. Pour les personnes qui voyage un bon sur la poste à M. Danne, passage Joufroy, 61.

Les souscripteurs du **Monitteur de l'Armée** *dont l'abonnement expire le 1er juillet, sont priés de le renouveler promptement, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.*

L'abonnement a lieu par l'envoi d'un mandat sur la Poste ou le Trésor, par les libraires correspondans ou par les Messageries. Il est essentiel de bien indiquer ses nom, grade ou profession et lieu de résidence.

Pour l'Algérie, on doit s'abonner directement en envoyant un mandat sur la Poste ou sur le Trésor, l'administration n'ayant pas de correspondant en Afrique.

Le directeur-gérant responsable : H. Baudouin.

Imprimerie de Schiller, faubourg Montmartre, 11.

Un commissaire impérial près d'un conseil de guerre, du grade de chef de bataillon, désirerait trouver un permutant, soit parmi ses collègues, soit parmi les commandants rapporteurs.

Un major de cavalerie nouvellement promu, désirerait se permuter avec un chef d'escadrons. — S'adresser au bureau du *Moniteur de l'Armée*.

— Un capitaine de spahis désire permuter avec un capitaine de cavalerie légère en France. — S'adresser à M. Pierre Wurtz, rue Malignon, 6, à Paris.

— Un capitaine d'infanterie, en France, demande à permuter pour l'armée d'Afrique. (Ecrire au café Polin, à Rouen.)

— Un capitaine de spahis désire permuter avec un officier de son grade dans l'armée de France.

— Un capitaine d'infanterie désire permuter avec un officier de son grade dans l'armée d'Afrique.

— Un capitaine de cavalerie désire permuter avec un officier de son grade dans l'armée de France.

— Deux sous-lieutenants du 1er léger (1er octobre 1851), en garnison à Metz, désirent permuter avec deux officiers de leur grade de la même arme, de préférence, des bataillons légers, des zouaves, d'un régiment en Afrique ou sur le point de faire campagne.

— Le 12e régiment d'artillerie demande un premier piston sous-officier rengagé, pour l'emploi de brigadier trompette. (Entre la solde. Il lui sera alloué les appointements dus à son mérite d'ancien. S'adresser au conseil d'administration, à Bourges.

— *Etat-major général et garde impériale.* — Spécialité d'uniformes bonnes et solides.

A. Wagon, tailleur, rue du Choiseul, 3, si avantageusement connu pour la bonne qualité de ses draps, a l'honneur d'informer MM. les officiers, qu'il a organisé ses ateliers de manière à pouvoir livrer un habit brodé en *quatre jours*, et non brodé en *quarante-huit heures*, à dire vrai un peu modérée.

— MM. A. Sprehler et D. Schwander, 14, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des draps feutrés de toutes les nuances pour confectionner des pantalons.

Ces draps sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une schlarpine en feutre n'a pas besoin de doublure, le frottement du cuir ne l'use pas, et il y a surtout économie entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On envoie des échantillons.

— Terris, tailleur civil et militaire, rue Vivienne, 7 bis, à Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillements, draperies, etc., a l'honneur de prévenir MM. les officiers de tous grades et de toutes armes.

Que l'habillement, pour 1853, sera à donner pour le choix des étoffes et le goût qui préside à la confection. Ses ateliers sont munis de manière à pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 5 0/0 au comptant.

— L'un des seuls trop recommandés aux cavaliers et surtout aux militaires faisant des marches forcées, les bandages à pelotes anatomiques, maintenant toutes les hernies même les plus compliquées de bandages, herniaire breveté, place de Odéon, 3, à Paris, auteur d'un traité sur les hernies, concentrés, brevetés, ouvrages à la portée de tout le monde. *Indiquant les ruptures des guérisseurs, suivi d'une critique sur l'application du bandage*, prix : 6 fr. ; par la poste, 7 fr. On reçoit poste comme un lion. Tous les genres, à 6, 12, 15 et 20 fr. (*Affranchir.*)

— A vendre, pour cause de départ, joli cheval très-bien dressé. Âge de huit ans, propre à un officier supérieur. — S'adresser rue de l'Ecole, 103.

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 130. — 1 fr. le blanc.

Ch. TANERA, éditeur libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

DEUX ANS DE CRÉDIT.

SOUSCRIPTION AUX ŒUVRES DU GÉNÉRAL JOMINI

PAYABLE A RAISON DE 12 fr. 50 par mois.

COMPRENANT :

Le Traité des grandes Opérations militaires, contenant l'histoire critique et militaire des guerres en Prusse II, comparées au système moderne, avec un Recueil des principes de l'art de la guerre, 3e édition, revue et augmentée de la Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même. 4 vol. in-8°, avec un atlas composé de 26 planches. 40 f.

Le précis de l'art de la guerre, ou Nouvelle analyse des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique militaire. Nouvelle édition, commercialement augmentée, suivie d'un appendice. 2 vol. in-8°, avec planches. 16 f.

L'histoire critique et militaire des guerres de la Révolution ; nouvelle édition revue et augmentée de nouveaux documents, précédée d'une introduction présentant le tableau succinct des mouvements de la politique européenne, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, et celui des principales causes et des principaux événements de cette révolution. 15 vol. in-8° et quatre atlas in-folio. 175 fr.

La vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même. 4 vol. in-8°. 30 fr.

L'atlas portatif pour l'intelligence des dernières campagnes de Napoléon, contenant la vie de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-folio de 36 cartes ou plans, et 1 de *légende*, sur lequels sont décrits les mouvements de chaque corps de l'armée, indiqués sur les plans. Les 2 vol. 37 fr.

Le précis politique et militaire de la Campagne de 1815, pour servir de supplément et de rectification à la vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-8°, avec 3 planches. 7 fr. 50 c.

Dans l'ordre des études des officiers de nos armées, les ouvrages du général de Jomini doivent être à jamais, ainsi qu'ils le sont déjà, considérés comme les seuls vraiment classiques. Après les livres de Tactique élémentaire dus, à l'aide desquels les officiers sont initiés aux connaissances matérielles et primitives du métier de leurs armes, ils ne sauraient se passer de ces nations de stratégie élevée, qui seules peuvent former le véritable capitaine. Les hommes de guerre appelés à diriger des armées le prirent pas les ouvrages du général de Jomini avec moins de fruit que les simples officiers, même quand avoir acquis quelque gloire sur les champs de bataille. Il ouvrage où la pensée de tous les guerriers illustres, pour ainsi dire, se trouve révélée, est un de ces livres qu'il faut posséder; les grandes leçons profitent à tous; les beaux exemples enflamment à la grandeur, et même à la gloire pour laquelle ils nous enflammeront. NAPOLÉON lui-même appelait ses principales opérations de simples recherches, il était parvenu à étudier seul les lois de la grande tactique militaire dans les combats célèbres. Eh bien, le général de Jomini présente tout fait et empreint d'investigations savantes, d'un résultat certain, l'ouvrage que le plus grand génie militaire des temps modernes avait regardé comme indispensable à son instruction. Ainsi, les succès des ouvrages du général Jomini n'a-t-il été immense. Déjà tout ce que l'Europe et les autres parties du monde renferment de militaires distingués, a voulu initier ces vastes compositions, et bientôt, espérons-le, chaque officier français pourra observer sur son escabeau aux chances de bataille ce qui, pendant vingt-cinq ans, nos aïeux ont accomplit tant de prodiges et que la génération actuelle est appelée à revoir peut-être un jour.

Devenu propriétaire de tous les ouvrages du général de Jomini, j'ai voulu offrir à l'armée une combinaison qui permît à tout officier, on le laissant *qu'une dépense presque insensible*, de se procurer de suite la collection complète des œuvres de cet écrivain distingué. Ch. Tanera

NOTA.—MM. les Officiers qui posséderaient déjà quelques-uns des ouvrages du général Jomini, pourront, aux mêmes conditions, se prendre que ceux qui leur manqueraient.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ARMES DANS LES CORPS.

Approuvé le 1er mars 1851.

Un volume in-8° avec 31 planches, 5 fr. — Franco par la poste, 6 fr. 50 c.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Breveteur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

Digitized by Google

Librairie de Veuve BERGER-LEVRAULT et Fils, à Strasbourg.
Dépôt général, chez C. REINWALD, libraire, rue des Saints-Pères, 15, à Paris.

RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ARMES

DANS LES CORPS,

Approuvé le 1er mars 1854. — Deux volumes in-32 (Bibliothèque portative de l'Officier).
(Titre 1er, texte. — Titre II, tableaux, modèles et planches.)

Entièrement conforme à l'édition officielle in-folio.

Prix : 3 fr., — et 3 fr. 75 c. franc de port pour la province. — Les commandes de 20 exemplaires, au moins, seront expédiées *franc de port.*

Les Instructions sur l'Entretien des armes par les soldats (tableaux D, E, F, H), sont imprimées en placard pour être affichées dans les chambres; leur prix est de 15 centimes chacune.

Les divers REGISTRES et ETATS pour l'exécution du Règlement du 1er mars sont également imprimés, dans les dimensions prescrites; on fait la demande à la **librairie Veuve Berger-Levrault et Fils, à Strasbourg.**

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être rejeté comme frelaté.

Composé par FAYOUT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : { A Paris, chez M. HAMON FILS, 7 ; Fabric. de cuirs à rasoirs, rue de Cléry, 31. — A Marseille, chez M. BRANTE, Rue de la Palud, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'adhésive, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'althéa, plantes pleines propres à détruire la flaccidité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique; aussi le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement inteux et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et décapive de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir, il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après lui un imperceptible arôme agréable, il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque Flacon sera accompagné d'un prospectus portant notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts — A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 363. | A Bordeaux, chez M. GATHALA, fossé de l'Intendance.
— — chez M. BOUCHON, rue Richelieu, 63. | chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— — chez M. HAMON, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. ARZE aîné, rue St-Rome, 19.
— A Alger, chez M. QUEROY, rue Wabon. | A Saint-Etienne, chez M. BATAIL, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale à Lyon, tout ce qui dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries exotiques. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

CARTES DE VISITE
Gravées sur porcelaine supérieure à 2 fr. 50 cent le 100.
Chez ARNOUX,
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 39.

RATTIER ET C^ie^,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mateias à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flasques, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

RACAHOUT DES ARABES

Seul aliment étranger approuvé par l'Académie de Médecine.
Bonheur des Convalescents, des Enfants et des personnes atteintes de Maux d'estomac.
Par sa propriété nutritive et analeptique il fortifie l'estomac et le préserve de l'influence épidémique.
Delangrenier, seul propriétaire et préparateur, rue **Richelieu, 20**, à Paris. Dépôt dans chaque ville.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM, PEAU DE SUÈDE, GANTS DE MANOEUVRE.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Volcy-urinaires et de la génération
dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages. 4e édition, contenant
214 figures d'anatomie

ne le teste, et 60 chap. sur les fonctions, les maladies, les infirmités de ces organes, avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour guérir soi-même. — *Tous les pharmaciens n'emploient les remèdes indiqués.*
Consulté AUX MALADES pour le TRAITEMENT SPÉCIAL de la syphilis et ses suites, rétrécissement, catarrhe de vessie, douleurs, pertes séminales, pierre, impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrice, vices blanches, virilité, stérilité, etc.
Chez l'auteur, DOCTEUR JUVAN, de Saint-André, professeur de médecine civile, 33, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 36, rue de l'Ancien-Comédie. Prix : 3 fr. Par la poste, 4 fr. 50 cent. double en voyages.
AVIS. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se met aussi séparé, 1 fr.; poste, 1 fr. 50. — *Consultations de midi à 1 heure par correspondance.* (Affranchir.)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On répète son invention sur la demande des chefs de corps.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la maison **G. Besson,** 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Clairon et trompette d'ordonnance renforcés, portant le son à un intervalle plus bas que tous ceux faits jusqu'à ce jour, d'une solidité à toute épreuve, pouvant résister aux plus dures fatigues du voyages et aux manœuvres. (Soudure garantie.)

Clairon d'ordonnance renforcé avec un embouchure, sans chaînette.....	17 fr. 50
Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Modèle breveté.....	18 50
Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure, sans chaînette	19 »
Clairon d'ordonnance doublement renforcé avec une embouchure et chaînette	20 »
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure.....	18 »
Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure.....	20 »

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est content d'en donner connaissance de ses confrères. — MICHEL, 54, passage Choiseul. A Paris.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité **Legagneux** aîné, 43, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GUIOT, cordonnier-botteur, a transféré son magasin rue Jeanneson, n° 1, au coin de celle Saint-Honoré. A cédé de son ancien domicile.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles, lits. Légèreté extrême, solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine. Impasse Guemenée, 5, à Paris. — Dépôt, 12, boulevard des Italiens.

Cantines et couvertes, la paire, 70 fr. | Cantines et couvertes, la paire, 70 fr.
Un surfaix, 3 | dépendans dans leur spécialité,
Lit de campement, 7 | sont ensuite reçus en cuir au
Bât complet, léger et solide, 32 | lieu de la toile ordinaire,
Batterie de cuisine de campement, 25 | qui pèse 3 fois pl. et coût. dav.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BOUSSEL, fabricant d'ornemens militaires, vient de transférer sa fabrique *rue Saint-Denis, 364, à Paris.*

LUNETTE DE GUERRE n° 25, 30 et 45 fr., avec bousoir. indiquant les distances par des pointes numéroté. — BARWILLER frères, boulevart des Italiens, 6. — Garde-vues agréables pour garantir les yeux contre le soleil. Grenat.

MÉDAILLE D'HONNEUR.

GUERRE aux CHEVEUX BLANCS

PAR LA BRUGUIÈRE

Teignant à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, garantie par 12 années de succès ou la valeur en 1re lgne. La brugnière, 261, rue Saint-Martin. Dépôt dans les principales villes de France. Bains pour teindre, 1 fr. Prix : 5 francs.

PARFUM DIVINE. — 4 francs. —Guérit en 3 jours les maladies rebelles au **SAMPSO** rapide et au nitrate d'argent.—Pharm. rue Rambuteau, 46. (Représentation.)

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les Officiers généraux de tous grades. **COIFFURE, CHAPITEAUX-SERRE PASSEMENTERIE FLÛNE**, rue Bethisy, 5, au 3e, en face le Théâtre-Français, fournisseur de la garde nationale à cheval.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réalisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 300 kilog. et n'en pesant que 3, formant aussi chaise longue. Prix 25 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., pris : 20 fr.

EN TOILE **TENTES TRES PORTATIVES** Forme extra-forte. PAVILLON.
2 mètres 25 carrés. Prix 120 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 130 fr.
7 — 80 — 140 — 3 — 10 — 150
ABONDEL, fab., 33 neuve, rue Neuve-St-Denis, à Paris. — Expédit. en prov.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires aux prix de fabrique.
La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne payant pas pour les mauvaises.
Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.
L'Ing. Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

MM. Michel SPIRLET, ex-chef d'escadron, fabricant d'équipement militaire, rue Saint-Honoré, 364, à Paris, est l'honneur de faire connaître à MM. les Officiers de carabiniers, de cuirassiers et de dragons qu'ils sont organisés de manière à fournir promptement les casques et cuirasses sur mesures.

Les casques peuvent être livrés dans 8 à 12 jours; les cuirasses, à l'épreuve 2 à 4 mois, et celles de 4 à 6 kil., dans 20 à 25 jours. De ces dernières, ils en ont toujours en stock qu'ils peuvent essayer de jour au lendemain.

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGES

Dépôt des Fabriques de Francs et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, n° 1, place des Victoires, à Paris.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté la 1re *affections de la peau et les vices du sang*, guérissent très radicalement par les BISCUITS DIGESTIFS DE MOTHAY-OLLIVIER, *approuvés par l'académie impériale de Médecine et mis gratuitement.* — Ce médicament, agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison, est le seul pour lequel notre médecin ait eu 74,000 fr. de rente, comme l'a constaté l'auteur. — Entrepôt général et consulté gratuitement de midi à six heures, rue Neuve-Vivienne, 37, au premier étage. — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 16, 5 fr. — On expédie. — Dépôt dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance. (Affr.)

MAISON D'HENRIN

REMIERE & C^ie^ Succ^rs

MAISON de CONFIANCE à PRIX FIXE et à GARANTIE

Fabrique de Bellerie fine en tous genres et de Harnais

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Garde à cheval, Officiers de cavalerie et Gendarmes.

52 Rue de l'Abre-sec PARIS

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. Sans Annexe, un an, 16 »

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

N° 30 — LUNDI, 26 JUIN 1854.

Avis essentiel.

Par suite de la formation de l'armée d'Orient et des camps du Midi et du Nord, un très grand nombre de nos abonnés ont reçu de nouvelles destinations qu'il ne nous est pas possible de connaître, encore bien que nous sachions parfaitement que certaines fractions des corps auxquels ils appartiennent font partie de cels armés ou de ces camps.

Il est donc indispensable que ces abonnés nous fassent parvenir, franco, leur adresse actuelle, s'ils veulent éviter tout retard dans l'envoi des numéros du MONITEUR OU L'ARMÉE.

La formalité de l'affranchissement devient plus que jamais obligatoire depuis la promulgation de la loi qui frappe d'un droit plus élevé les lettres non affranchies.

Paris, 25 juin 1854.

Par décret impérial du 17 juin courant, M. Chaumbard, colonel, directeur des fortifications à Lyon, est promu au grade de général de brigade.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Saunier, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 3e de hussards, est nommé pour servir en cette qualité auprès de camp auprès de M. le général Grésy, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

De Lignières, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs (dépôt), est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Bougeaud de Lamarre, commandant les 5e et 6e subdivisions de la 3e division militaire, à Grenoble.

Pégurier capitaine au 22e de ligne, est nommé à l'emploi de secrétaire-archiviste de la 1re division militaire, en remplacement de M. Salières, mis au non-activité pour infirmités temporaires.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Duval, médecin aide-major de 2e classe à la division d'Urban, est désigné pour les hôpitaux de la division d'occupation en Italie.

Duplan, médecin principal de 1re classe à la division de Constantine, est désigné pour l'hôpital d'Amélie-les-Bains.

Lienard, médecin-major de 2e classe au 2e léger, est désigné pour la 7e de lanciers.

Dieuzaide, médecin aide-major de 1re classe au 1er de hussards, est désigné pour le 2e de cuirassiers.

Weiss, médecin aide-major de 1re classe au 3e de cuirassiers, est désigné pour le 1er de hussards.

MM. Vergeiole, médecin-major de 1re classe au 2e de carabiniers, et de Lagrelle de Boussac, médecin-major de 2e classe au régiment de gendarmerie de la garde impériale, permutent entre eux.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, comptable de 2e classe, recemment désigné pour l'armée d'Orient, est chargé de gérer le service des vivres à Thionville.

Gobu, comptable de 2e classe à Thionville, est désigné pour l'armée d'Orient.

Billaud, adjudant en 2e à Besançon, est désigné pour Paris.

Laurent, comptable de 1re classe à Tours, est désigné pour remplir les fonctions de chef de service au camp du Nord.

Labesquerre, officier d'administration principal à Marseille, est désigné pour remplir les fonctions de chef de service au camp du Midi, en conservant la gestion de Marseille.

Lauzy, comptable de 2e classe à Strasbourg, est détaché au camp du Midi.

Latast, comptable de 2e classe à Perpignan, est désigné pour l'armée d'Orient.

Boudry, adjudant en 2e à Bordeaux, est détaché temporairement à Perpignan.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les ordonnances des 28 février 1838 et 23 août 1840, sur l'organisation des personnels administratifs des hôpitaux, des subsistances et de l'habillement;

Vu notre décret du 2 janvier 1854, qui a organisé ces personnels sur de nouvelles bases;

Considérant que le cadre constitutif des officiers d'administration attachés au service de l'habillement, tel qu'il a été fixé par le décret ci-dessus visé, ne suffit plus aux besoins qu'a fait naître l'état de guerre;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le cadre constitutif du personnel du service de l'habillement et du campement est fixé ainsi qu'il suit, savoir :

Officiers d'administration principaux,	4
Officiers d'administration comptables :	
de 1re classe,	14 | 28
de 2e classe,	14 |
Adjudans d'administration :	
de première,	24 | 48
en second,	24 |
Total,	80

Art. 2. Il sera pourvu aux emplois de nouvelle création dans les grades d'officier d'administration principal d'officier d'administration comptable de 1re et de 2e classe et d'adjudant d'administration en premier, par voie de promotion des officiers et adjudans d'administration du service de l'habillement remplissant les conditions d'ancienneté de grade déterminées pour obtenir de l'avancement, et en suivant l'ordre des tours spécials fixé notre décret précité du 2 janvier 1854.

A défaut d'officiers d'administration du service de l'habillement ayant les conditions voulues pour être nommés adjudans d'administration en second, les emplois de ce dernier grade à donner dans leur service, en exécution du présent décret, seront attribués, savoir : deux tiers aux élèves d'administration du service des subsistances, et un tiers aux élèves d'administration du service des hôpitaux, comptant au moins un an d'exercice comme élèves titulaires.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent ce t.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 26 mai 1854.

NAPOL

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les décrets des 9 janvier 1852 et 1er novembre 1853;

Considérant que l'effectif des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire n'est pas en proportion avec les besoins auxquels ces effectif ont satisfaire, tant à l'intérieur qu'en Algérie, en Italie et en Orient;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le cadre du personnel des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire sera porté à partir de cette année :

Officiers d'administration principaux,	10
Officiers d'administration de 1re classe,	40 | 100
Idem de 2e cla-e,	60 |
Adjudans d'administration de 1re classe,	110 |
Idem de 2e cl-sse,	200 |

Art. 2. Il sera pourvu à l'augmentation de ce cadre, conformément au mode de recrutement déterminé par le décret constitutif du 9 janvier 1852.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 11 juin 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

Sous la date du 14 juin 1854, l'Empereur a décidé que la gendarmerie profiterait des suppléments de solde accordés aux troupes de toutes armes stationnées à Versailles, Rueil, Sèvres, Saint-Cloud, Meudon, Lyon, Marseille et Toulon.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 41e de ligne quittent Caen pour se rendre à Cherbourg.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 51e de ligne quittent Rueil pour se rendre également à Boulogne.

Enfin, l'état-major et 3 compagnies du 6e bataillon de chasseurs à pied quittent Paris pour se rendre à la même destination.

Ces trois corps, avec le 22e de ligne et le 13e léger (états-majors, 1re et 2e bataillons), composeront la 1re division d'infanterie, commandée par M. le général Renault, du 1er corps du camp du Nord, placé sous les ordres de M. le général Baraguey-d'Hilliers.

Algérie.

On nous écrit d'Oran, le 12 juin, que l'embarquement du 1er régiment de la légion étrangère vient d'être terminé. Cette opération s'est faite avec beaucoup d'ordre et de rapidité, sous la bord du *Napoléon*, qui a enlevé de prime-abord 1,500 hommes de ce régiment, soit à bord du *Phare* et du *Lavoisier*, qui ont pris le reste pour les porter à Alger, le jeune *Bart* les chargea tout également.

Ce corps sera un très bon renfort pour l'armée d'Orient. On y trouve beaucoup de ressources et les aptitudes les plus variées. M. le général Desvaux, commandant supérieur de la province d'Oran, n'a rien négligé pour faire partir ce régiment dans le meilleur état matériel et moral, et pour réformer la faiblie de ces soldats étrangers à bien disposer et à l'Empereur. Il a établi, dans un ordre du jour que nous publions ci-dessous, les souvenirs de guerre dont le régiment a juste sujet de s'enorgueillir. Ils sont partis avec un esprit de corps qui fait augurer favorablement de l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Le général a remis lui-même le drapeau, dans la cour du quartier général, aux compagnies d'élite de la légion, en leur adressant quelques paroles d'encouragement et de bon espoir pour le rôle du régiment en Turquie.

N os publions également plus loin le petit discours que le général Desvaux a prononcé dans cette circonstance, et que nous vous gens ont couvert du cri mille fois répété de *Vive l'Empereur*.

Ce beau régiment complète bien les magnifiques corps que la province de l'Ouest a fournis à l'armée d'Orient.

Bandouin.

Ordre de la division.

Au quartier général d'Oran, le 22 mai 1854.

Officiers, sous-officiers et soldats du 1er régiment de la légion étrangère,

Vous êtes appelés à l'honneur de faire partie de l'armée d'Orient. Vous allez combattre pour la plus noble des causes, à côté de ces vieux régiments qui ont déjà partagé en Afrique vos fatigues et vos dangers. Montrez-vous dignes de vous montrer compagnons d'armes et de la confiance de l'Empereur!

Pour moi, qui vous ai souvent conduits au feu dans nos luttes de la conquête, et qui depuis nombre d'années vous ai gardés sous mes ordres, j'ose me porter caution que vous ferez votre devoir. Les souvenirs de Mélouna, de Dhouéra, du Fondouk, et de tant d'autres actions de valeur, vos citations dans le Moniteur, les dernières combats de la frontière du Maroc vous constituent des états de service auxquels vous aurez jaloux d'ajouter plus d'une page glorieuse.

Bien n'impose à tant d'hommes braves devoir du travailleur, tout en vous servant de vos armes, vous saurez montrer encore ce qu'on peut attendre de vous. Vous vous rappellerez ces créations que la province d'Oran doit à vos travaux victorieux. A Sidi bel-Abbes, vous avez fait d'un camp une ville florissante, d'une solitude un canton fertile, inhabité de la France. Les routes carrossables, les barrages, les fontaines, les canaux d'irrigation qui ont changé la face du pays, vous sont dus, et c'est à vous que le colon reconnaissant aura à reporter le mérite de ces grands travaux si dignes de légions romaines.

Partez donc avec la conscience d'avoir bien accompli votre mission en Algérie; partez surtout avec la résolution d'accroître en Orient votre légitime réputation. Soyez vos rangs! restez unis autour de cette aigle que l'Empereur a confiée à votre fidélité et à votre valeur.

Quelle vous nous un nouvel écla au jour des batailles. Rappelez-vous en la suivant au chemin de l'honneur, qu'il n'est pas de plus beau titre au monde que celui de soldat français, et que ce nom doit être porté au milieu de vos batonnettes est désormais votre patrie!

Le général de division commandant la province,

A. DESVAUX.

Voici l'allocution prononcée le 11 juin 1854, par le général de division Pelissier, à l'occasion de la remise de son drapeau au 1er régiment de la légion étrangère :

Soldats,

Rappelez-vous toujours que c'est au Château-Neuf, au quartier général de la division, d'où notre affection vous aura vu au milieu des hasards sérieux qui vous attendent, que nous remettons ce noble drapeau dont la flamme est renouvelée, nous dont l'aigle, emblème de la France, est impérissable.

Souvenez-vous que c'est de cette guerrière province que nos jeunes et vieux ont pris leur essor au bruit du canon, aux déchirements de la fusillade! Souvenez-vous qu'elles alimentent alors ce sourire de la victoire et qu'elles étendirent leurs ailes d'or sur les tours, Sébastopol et les minarets d'une ville prise d'assaut.

Devant de tels souvenirs, soldats, vous resterez fidèles et dévoués à votre Empereur; vous resterez bonnêtes et respectueux, et votre aigle, à d'autres batailles, aura prodire un vol audacieux et triomphant!

Partez! soyez heureux! Le Dieu des armées protége toujours les gens de cœur!

Les opérations des conseils de révision et celles de la mise en route des jeunes soldats appelés sur la classe de 1853, se sont accomplies, dans tous les départements, comme l'avaient été précédemment les opérations du tirage, avec une régularité et un ordre parfaits. Partout les mêmes bons sentiments, même bonne volonté; les jeunes conscrits ont montré le plus louable empressement, et le départ s'est effectué avec enthousiasme, aux cris de *Vive l'Empereur!* Une portion notable du contingent avait devancé l'appel par des engagements volon aires.

Deux faits remarquables fournissent une preuve nouvelle des excellentes dispositions qui animent les populations et les jeunes gens de la France.

D'une part, le nombre des simulations d'infirmités et des mutilations volontaires, et, de l'autre, celui des demandes présentées à titre de soutie de famille, ont été beaucoup moins considérables cette année, malgré l'élévation du contingent à 140,000 hommes, qu'ils ne l'ont jamais été lorsque le contingent n'était que de 80,000 hommes.

Ce fait démontre que le sentiment patriotique s'est révélé en face des événements, ils mettent dans tout leur jour la confiance des populations dans le gouvernement et leur dévouement à la personne de l'Empereur.

Bandouin.

Les troupes françaises et anglaises de l'armée d'Orient, qui n'ont encore pu prêter à l'armée ottomane qu'un appui moral, commencent à se masser à Varna; mais, au moment où nous écrivons ces lignes, la division dirigée par terre sur Schoumla n'a encore atteint que Aidos. Aussi on regrette généralement dans le camp où la totalité des forces alliées se montrera en ligne.

Les Russes paraissent peu soucieux d'attendre le choc d'adversaires aussi redoutables. Bien-faites par les défaites commu nicables qu'ils ont éprouvées depuis l'ouverture de la campagne, par la valeur et l'habileté de leurs armes qui inspirent encore au moins autant de respect que celles de leurs adversaires, ils ne peuvent pas ne pas savoir que l'arrivée imminente d'une grande armée, pourvue d'une artillerie formidable, et qui, par la nature même de son armement, est appelée à jouer un rôle important dans la guerre actuelle, ne peut que leur être funeste.

peler sous les drapeaux. Le matériel était en rapport avec ce redoutable personnel. La flotte, abritée dans les ports inexpugnables de la Baltique et de la mer Noire, était capable de braver impunément les escadres réunies du reste du monde. Bref, l'univers entier devait presque s'estimer heureux, et remercier le puissant empereur de toutes les Russies, de ce qu'aucune la disposition d'aussi terribles armes de guerre, il daignait laisser subsister des gouvernements autres que le sien, de tenir son décote que sur cette paix vre Turquie, depuis longtemps déjà à l'état mortbide. C'était le bûcheron, libre d'abattre de sa hache la chêne le plus fier de la forêt et l'agneau tentant à ne faire tomber sous ses coups que l'arbre mort et desséché.

Dès l'instant où les projets du czar ecraméchaient à être dévoilés à l'Europe par la singulière mission du prince Menschikoff, il n'était bruit, dans les feuilles russes et allemandes, que des corps nombreux mis en marche vers le Pruth.

Lorsque, cette revûe franchie, les journaux russes s'acheminaient sur le Danube, on ne les comptait que par centaines de mille hommes.

Mais tout à coup un singulier prodige s'opère; ces divisions, ces armées, qui semblaient des nuées de sauterelles couvrant le pays, tant elles étaient nombreuses, viennent dès voir d'-vant des corps turcs auxquels leur supérbe ennemi daignait à peine accorder quelque attention.

Maintenant, il n'est plus question de ces irrésistibles masses, de ces avalanches de troupes, de ces corps de dragons ne marchant que par vingt cinq mille chevaux, de cette garde impériale russe forte de plus de cent mille hommes, de ces Cosaques si nombreux qu'on n'était venu à craindre de ne pouvoir nourrir leurs coursiers. On parle encore des armées russes du nord en Finlande et en Pologne, de celles du centre contre l'Autriche, du midi contre la Turquie, la France et l'Angleterre, d'Asie contre Schamyl et la Perse ; mais, cette fois, on commence à les compter.

Vers le nord, il est vrai, la Russie a des forces considérables à opposer à ses adversaires; elle avoue *cent cinquante mille* combattants prêts à marcher ou en réserve. C'est bien possible; mais les années entières employées aux levées, aux préparatifs, offrent au effectif bien plus considérable, et ces 150.000 soldats ne paraissent pas constituer une force capable de leur résister, si les hostilités commencent sur ce point.

Dans la Moldavie, la Valachie, le long du Danube, dans la Dobrudscha, à l'Otta, la Russie prétend avoir bientôt *deux cent cinquante mille* soldats. Nous ne contestons nullement ce nombre, mais, en présence des résultats obtenus par les premiers corps engagés contre l'armée turque, non encore appuyée par l'armée anglo-française, il est permis d'espérer que ces 250.000 hommes ne seront pas plus heureux contre toutes ces forces réunies.

En Asie, la Russie ne parle pas de ses *forces*; mais elle élève une toutes ses positions, fait sauter ses postes fortifiés et se replie en toute hâte.

Si elle est très formidable, sans doute, mais elle est inexplicable de grandeur ses côtes, la preuve s'en trouve dans le bombardement d'Odessa. Elle peut braver impunément dans la mer Noire les escadres alliées, c'est encore vrai, mais à la condition qu'elle ne hasardera pas une voile en dehors de la passe de Sébastopol, et tant qu'il plaira pas aux puissances coalisées d'aller chercher ses navires au fond de leur abri. Il en est de même dans la Baltique.

Et cependant, malgré toute cette fantasmagorie de puissance militaire, une simple forteresse, défendue de par des braves de cœur, non-seulement résiste à toutes les tentatives des armées russes sous ses murs, mais fait éprouver à ces armées, dans sa défense, bien plus de mal qu'elles ne lui en font elles-mêmes.

Si, des *faits* matériels, on veut remonter à l'origine du grave différend qui a troublé la paix du l'Europe, il est vraisemblablement, en suivant pas à pas la marche que l'empereur de faire un parallèle entre la conduite agressive, le ton arrogant de la Russie et la conduite posée, méthodique, le ton conciliant, pas d'une, plein énergique et toujours sans forfanterie des puissances alliées.

Le czar envoie à Constantinople un ambassadeur chargé d'une mission insolite. La Turquie répond avec calme. La limite insolite. Le mêlée fait les autres puissances rapporteurs du différend. La France et l'Angleterre interviennent doucement, nous disions poliment, s'il n'était question d'aussi hauts intérêts. La Russie fait marcher ses armées ; les puissances alliées font marcher leurs flottes. Le souverain du Nord n'est assez persuadés d'actes agressifs pour qu'il soit possible déjà de considérer ces actes comme des cas de guerre ; les trois nations unies font encore un appel à la justice de leur droit. Tout est pesé ; une lutte injuste est provoquée sans qu'il soit possible de l'éluder d'une façon honorable. Les deux gouvernements occidentaux relèvent le gant.

Mais la Russie est déjà sur le théâtre de la guerre ; ses flottes brûlent une division de la flotte turque, tranquillement à l'ancre devant Sinope et ne s'attendant nullement au guet-apens dont elle allait victime. Ses armées sont sur les bords du Danube. Le *czar* se réjouit de ses prochains et infaillibles succès. La France et l'Angleterre sont à bout cents lieues ; elles ont bien quelques bâtiments dans les eaux du Bosphore, mais leurs armées sont peu nombreuses, non encore formées. L'Angleterre a d'ailleurs ses meilleures troupes dans les Indes, et la France une notable partie de ses forces actives en Algérie. Avant que ces alliés du soleil de minuit puissent s'opposer aux projets de l'empereur Nicolas, ce dernier, on le proclame hautement, aura porté ses soldats au-delà des Balkans, presque sous les murs de Constantinople. De Saint Petersbourg, on envoie l'ordre de bruquer le dénouement, de franchir le Danube, de marcher sur Schumla, sur Varna. Encore quelques pours, et la Turquie ma abois tombera pour ne plus se relever, bien avant l'arrivée des troupes anglaises.

Erreur ! Tout change de face en un instant par la volonté calme et réfléchie d'un homme qui le monde doit déjà au tranquillité ; les flottes sont quelques jours en deux mois par un effort surhumain ; quatre-vingts-dix mille hommes, sont en quelques semaines transportés des bords de la Tamise, de la Seine et du Rhône, sur les Balkans ; une nouvelle un pavillon est précédemment vengée, les Français arrivés passés qui descendent frontière le Danube, les Balkans, la Mer-tta, échouent de toutes parts, et sont acculés presque de toutes positions prises avec peu de leurs seules troupes ; mais, pour ne pas nous engager avant qu'avoir pu pris la plume de les étudier et d'apprécier leur valeur.

Ce commencement de terrible leçon, pour ainsi dire providentielle, arrêtera-t il le czar ? Le fera-t-il renoncer à ses projets, désormais impossibles, et qui ne peuvent avoir d'autres résultats qu'une épouvantable série de malheurs particuliers et généraux ? L'empereur Nicolas veut-il donner raison aux gouvernements représentatifs, dans lesquels les questions de guerre et de paix ne peuvent être la conséquence d'une ambition, d'une caprice personnels ? Sera-t il assez sage pour s'arrêter, lorqu'il en est peut-être temps encore, en face d'une immense croisade qui semble s'organiser contre ses projets insensés et perfides ?

Espérons-le pour le bonheur de l'humanité; mais ce qui peut et doit assurer l'Europe, quelle que puisse être la détermination de la Russie, c'est que le colosse du Nord, avec ses armées fabuleusement exagérées, ses flottes prétendues irrésistibles, ses canons, foment-ils innombrables, n'est point à craindre pour l'avenir des autres nations, lorsqu'elles voudront se donner la peine de les oppuser leur redoutable *ordre*.

P. de Courtin.

Annuaire de 1854 (1).

APERÇUS STATISTIQUES SUR NOTRE ÉTAT MILITAIRE.

(1re article.)

L'impression de l'Annuaire militaire de l'empire pour l'année 1854, s'est croisée, pour nous servir de l'expression consacrée dans la langue administrative, avec deux mesures d'une grande importance : le rétablissement de la garde impériale et la création d'un 8e escadron dans les régiments de cavalerie.

Ces changements n'ont cependant pas modifié sensiblement la constitution générale des personnels de l'armée, et il nous sera facile, dans le travail auquel nous allons nous livrer, de les coordonner avec les inscriptions de l'Annuaire, qui n'arrêtent à la date du 8 avril. On sait, quant à la garde, qu'il n'y encore été pourvu qu'à la plus petit nombre d'emplois dans les grades supérieurs, et que, sous le rapport du rang au tableau de chaque grade, ces nominations n'apportent aucun changement à la position des officiers qui les ont obtenus. Elles ont seulement donné lieu à quelques promotions dans la ligne.

Avant de peirer dans le nouvel Annuaire les données statistiques sur les mouvements de l'avancement, que nous nommons dans l'habitude d'offrir chaque année à nos lecteurs, nous croyons leur être agréable en mettant sous leurs yeux un tableau sommaire de nos ordres de troupes de toutes armes, établi par un nombre d'unités tactiques dans chaque arme. Ce tableau, on viennent se fondre les changements introduits dans la composition de l'armée depuis quelques années, résume la formidable situation de notre état militaire au jour où nous écrivons.

Voici cette situation :

Infanterie.

	Régiments.	Bataillons.	Compagnies.
Garde impériale.			
Grenadiers,	2	6	48
Voltigeurs,	2	6	48
Chasseurs,	»	1	10
Gendarmerie,	1	2	16
	5	15	122
Infanterie de ligne,	75	225	1,715
Infanterie légère,	25	75	575
Chasseurs,	»	20	200
Zouaves,	3	9	81
Infanterie légère d'Afrique,	»	3	30
Légion étrangère,	»	6	46
Bat. de tirailleurs indigènes,	1	2	18
Bat. de tirailleurs indigènes,	»	3	24
Compagnies de discipline,	»	»	12
	106	343	2,713
Total général,	111	358	2,835

Plus, 111 compagnies et 24 sections hors rang.

Cavalerie.

	Régiments.	Escadrons.
Garde impériale.		
Gent-gardes à cheval,	1	6
Cuirassiers,	1	6
Guides,	1	6
	3	18
Carabiniers,	2	12
Cuirassiers,	10	60
Dragons,	11	71
Lanciers,	9	54
Chasseurs,	12	78
Hussards,	9	54
Chasseurs d'Afrique,	3	24
Spahis,	3	18
	60	369
Total général,	63	373

Plus, 63 pelotons hors rang.

Artillerie

	Régiments.	Batteries.	Compagnies et cadres de dépôt.
Garde impériale,	1	5	1
Artillerie—à pied,	5	90	»
— montée,	7	105	»
— à cheval,	4	32	»
Pontonniers,	1	»	16
Ouvriers,	1	»	15
Armuriers,	»	»	5
Cadres du dépôt, à raison d'un cadre par régiment, garde et ligne,	»	»	18
	17	217	54
Total général,	18	232	72

Plus, 18 pelotons hors rang.

(1) Un vol. in-12, prix : 6 fr. Chez Mme Veuve Berger-Levrault et fils, à Strasbourg, et à Paris, chez C. Pédone-Lauriel, rue des Grands-Degrés, 9.

Génie.

	Régiments.	Bataillons.	Compagnies.
Garde impériale,	»	»	1
Troupes du génie,	3	6	51
Ouvriers,	»	»	2
	3	6	54
Total général.	3	6	54

Plus, 3 compagnies hors rang.

Troupes d'administration.

	Escadrons.	Compagnies.
Ouvriers d'administration,	»	7
Train des équipages,	5	29
Ouvriers du corps du train des équip.,	»	4
	5	37

Plus, 5 pelotons hors rang.

Troupes sédentaires.

	Légions.	Compagnies ou escadrons.
Gendarmerie impériale,	25	86
— d'Afrique,	1	4
— coloniale,	1	4 (1)
Garde de Paris,	1 (2)	20
	27	114

Corps des vapeurs pompiers de Paris, 5 compagnies.

Ordinaires réformés, 6 —

Sous-officiers et fusiliers vétérans, 6 —

Cavaliers de remonte, 4 —

Conducteurs—vétérans, 5 —

Vétérans du génie, 1 —

22

En résumant ces données numériques, nous trouvons que la partie faisitante de l'armée, c'est-à-dire celle qui est toujours prête à être mise en campagne et qui concourt activement aux travaux de la guerre, se compose des éléments de forces ci-après :

328 bataillons d'infanterie de bataille (3),
20 bataillons de troupes légères à pied,
273 escadrons de cavalerie,
234 batteries d'artillerie, pouvant atteler ou servir 1,392 pièces de campagne ou de parc,
16 compagnies de pontonniers,
54 compagnies de mineurs, de sapeurs et de sapeurs-conducteurs du génie,
11 compagnies d'ouvriers d'administration, et des parcs de construction des équipages militaires,
20 compagnies du train des équipages.

Aucune armée au monde ne présente une force aussi homogène dans son esprit de nationalité;—aussi solidement constituée par le chiffre de ses *effectifs réels* et présens sous les armes, et par l'excellente composition de ses cadres ;— aussi mobile par son éducation militaire et par les qualités qui sont propres au caractère de notre nation ;— aussi bien organisée pour le combat, par la juste et méthodique proportion des différentes armes entre elles ;—aussi libre dans ses mouvements, aussi librement dotée de services réguliers et conservateurs de l'ordre et de la santé des hommes, par les soins éclairés et la haute moralité de son administration.

A l'événement du gouvernement du 2 décembre, l'armée, dans la constitution des trois armes principales, était forte de :

327 bataillons d'infanterie, y compris 2 bataillons de gendarmerie mobile,
313 escadrons de cavalerie,
224 batteries d'artillerie et 4 escadrons du train des parcs.

Elle a donc reçu, sous le gouvernement de l'Empereur, un accroissement de 21 bataillons d'infanterie et de 40 escadrons de cavalerie (4).

L'artillerie, par la suppression du train des parcs et par la création d'un régiment de la garde, a conservé, à peu près, le même nombre de cadres que dans l'ancienne organisation ; mais le rapport de M. le ministre de la guerre, du 14 février 1854, fait très bien comprendre comment la division de cette arme en trois services de guerre distincts, lui constitue une force réelle plus considérable.

Les derniers changements introduits dans l'armée ont été moins remarquables par une augmentation de cadres dans les deux armes principales, que par les éléments dont se composent ses nouveaux cadres. Un plus grand équilibre entre les troupes légères à pied et l'infanterie de bataille a été établi par la création de 10 nouveaux bataillons de chasseurs à pied ; l'organisation de notre cavalerie a été complétée par la formation d'un 8e escadron dans les 58 régiments de France ; enfin, une véritable réserve de guerre a été instituée par le rétablissement de la garde impériale.

Nous n'avons pas à nous étendre comme force militante notre admirable gendarmerie. Cependant, c'est une ressource qui ne manquerait pas à la France, les anciennes légions de l'armée d'Espagne l'ont assez prouvé, si des circonstances extraordinaires en réclamaient l'emploi.

D'après le dernier Annuaire de l'armée, la gendarmerie, non comprise les anciens bataillons mobiles, présentait un effectif de plus de 20,000 hommes, dont 13,000 de cavalerie, il y a donc là une force équivalant à 180 escadrons d'hommes et de chevaux d'élite, qui, ajoutés à nos cadres régimentaires, nous constituent une force disponible en chevaux de 473 escadrons.

Le major en retraite, L. Wersen.

(La fin au numéro prochain.)

(1) Plus, 3 détachements stationnés en Océanie.

(2) La garde de Paris a une organisation qui lui est particulière. Elle forme un corps mixte composé de 3 bataillons d'infanterie, de 4 compagnies chacun, et de 4 escadrons de cavalerie.

(3) Nous avons compté comme infanterie de bataille le régiment de voltigeurs de la garde et nous l'a réputons d'infanterie légère, dont le service ne diffère pas de celui de l'infanterie de ligne.

(4) Il y a, non cpas, à faire remarquer que par la suppression de 100 compagnies dans les cinq corps d'infanterie, composés en partie, par une augmentation de 11 compagnies dans la constitution des cadres de 11 bataillons de chasseurs (garde et ligne), partie de 1 à 4 compagnies, l'augmentation des cadres de compagnie sur l'ancienne de l'armée n'a pas été proportionnelle à celle des cadres de bataillons.

Digitized by Google

Du rôle

QUE LA DÉFENSE DES PLACES FORTES ET LA PRISE DE SILISTRIE ONT REMPLI PENDANT LES CAMPAGNES DE 1828 ET DE 1829.

L'attention générale est aujourd'hui concentrée sur le Danube, et particulièrement sur l'importance du rôle que joue la défense de Silistrie. Dans cette situation, il est intéressant, utile peut-être, d'apprécier par l'étude des opérations militaires de 1828 et de 1829, quels ont été les résultats de la défense prolongée de Silistrie, pendant la première de ces deux campagnes, et quelles ont été les conséquences de la chute de cette place au printemps de l'année suivante.

Depuis deux siècles, le bassin inférieur du Danube a été si souvent le théâtre de la guerre entre la Russie et la Turquie, que cet échiquier est devenu aussi classique pour les armées du czar et du sultan, que le bassin du Pô, à une certaine époque, l'était devenu pour les armées autrichiennes et françaises. Dans cette contrée, dont la face est toujours la même, où l'immobilité particulière aux races orientales n'a rien changé, rien modifié, les opérations militaires, toujours soumises aux mêmes nécessités, semblent devoir se reproduire toujours les mêmes. A ce titre, et indépendamment de l'avantage qu'il présentera comme étude des localités, l'examen rétrospectif auquel nous allons nous livrer peut fournir plus d'un enseignement utile.

Dès le début de la campagne de 1828, le feld-maréchal *Wittgenstein*, commandant en chef l'armée russe, annonça, par la direction imprimée à ses différens corps d'un côté, l'intention bien évidente de dominer à la fois les trois lignes de communications qui, du bas Danube, couvergent sur Andrinople.

Cet élernel plan de tous les généraux russes était dénoncé tout récemment par la presse de Vienne comme devant encore être suivi en 1854. Ce plan, est en effet, dicté par la configuration du pays, par la disposition des places fortes qui le commandent, enfin par l'obligation où se trouve toute armée russe, ayant Constantinople pour point objectif, de diviser les forces imposantes nécessaires pour atteindre un pareil but, le pays ne pouvant les nourrir sans ce fractionnement.

Le 11 avril 1828, le maréchal Wittgenstein passait le Danube sur trois points, à la tête de 100,000 hommes. Les 3e, 6e et 7e corps, débouchant de *Skulleny* sur *Jassy*, de *Fedoteni* sur *Yassloui*, et de Falchi sur *Birlatow*, étaient à peine échelonnés sur la route de *Foshanny*, que le chef d'état-major russe de Diebitch recevait aux *quartiers* Roth et Geismar les instructions qui leur enjoignaient d'occuper la Valachie avec le 6e corps.

Ce 6e corps devait former l'aile droite de l'armée d'invasion, et, lorsque le mouvement concentrique sur Andrinople serait décidé, ouvrir les lignes stratégiques de *Bucharest* à *Andrinople* en passant les Balkans vers *Kasanlik* (c'était la mission du général Roth), et la ligne de Wadkin à Viasa en tournant la montagne, vers la droite, dans la direction de *Sophia*; c'était la tâche du général Geismar.

Le grand-duc Michel devait, avec le 7e corps, faire tomber les places du Danube et de la *Dobrudscha*; puis se diriger ensuite sur *Andrinople* par *Schumla*, *Karnabat*, etc. Ce rôle, reservé au centre de l'armée, exigeait l'occupation de *Brahilow* et de *Silistrie*.

Enfin, le général Roudzewitch, avec le 3e corps, formant l'aile gauche, devait franchir le Danube vers son embouchure, et se diriger sur *Andrinople* par Varna, en donnant la main à la flotte de l'amiral *Greigh*. Ce dernier devait auparavant consigner le prince Mentschikoff et les troupes chargées de bloquer *Anapa*, sur la côte de la Circassie, et, après avoir aidé à réduire Varna, venir bloquer l'entrée du Bosphore, pendant que l'amiral Heyden, l'un des vainqueurs de Navarin, bloquerait les Dardanelles avec la flotte de la Baltique.

Pour faire échouer ce plan formidable, cette espèce de rendez-vous général de toutes les forces de la Russie dans Constantinople, la Turquie pouvait mettre en ligne une armée d'un chiffre à peu près égal à celui des Russes, mais d'une constitution infiniment moins solide, désorganisée qu'elle était par la destruction des janissaires et l'opposition que soutenaient dans le pays les réformes inaugurées par le sultan. En outre, l'armée turque se trouvait amoindrie par les détachemens qu'elle était obligée de fournir aux places fortes du Danube, de la côte, et du versant septentrional des Balkans. Enfin, l'armée turque était encore privée du secours de sa flotte, dont les tristes débris, échappés au désastre de Navarin, ne pouvaient prendre la mer en présence des escadres impunément des amiraux Greigh et Koumani

La résistance de Brahilow, de Silistrie et de Varna suffit presque à compenser, en 1828, toutes les circonstances défavorables que nous venons de passer en revue, et annihila complétement les résultats odieux par l'aile gauche des Russes. Forcés de modifier leur premier plan à plusieurs reprises pendant le cours de la campagne, ils durent repasser le Danube le 15 octobre 1828, pour prendre leurs quartiers d'hiver dans les Principautés, après avoir éprouvé des pertes énormes, que la prise de *Varna* pouvait à peine compenser.

Entrons dans le détail des opérations militaires.

L'aile droite, avons-nous dit, formée du 6e corps, avait été dirigée sur le haut Danube dès le début des hostilités. Le général Roth, qui la commandait, n'éprouvant aucune difficulté dans sa marche, entra sans coup férir à Bukarest, capitale de la grande Valachie. Les Turcs avaient remonté à deux lieues la rive gauche du fleuve, et pesté leurs postes. Enhardi par ce facile succès, Roth n'emprenna de livrer le général Geismar, avec une forte avant-garde, sur la route de Slatina et de Crahowa, afin d'occuper la petite Valachie, et de s'emparer des communications par lesquelles on peut tourner les Balkans et pénétrer à revers les positions de Schumla.

Dédaignons dès à présent le pénible et peu intéressant récit des longs détails de cette marche, et bornons-nous à dire que, malgré l'intelligence militaire, et même temps qu'une étude attentive des opérations qui eut lieu dans la campagne de 1828. En effet, c'est à la fureur contenance du pacha de Widdin, qui non contenté de tenir d'abord Geismar en échec, finit ensuite par le battre complétement à Czorojal, entre Kalafat et Crahowa, qu'il faut attribuer la plus notre modification apportée par les Russes au plan que nous avons dit, comme aussi c'est à la résistance prolongée de Silistrie qu'il faut attribuer l'insuccès total de ce plan.

C'est à tort que l'on a souvent répété que la ligne stratégique de Wadkin sur Andrinople n'avait jamais pu être sérieusement menacée par les Russes, parce qu'elle et et trop éloignée des communications amies par les autres corps. En examinant la carte, on reconnaîtra que cette route présente les avantages suivans :

1° Bien que détachée du Danube des autres routes, elle est cependant, comme ces dernières, parfaitement concentrique relativement à Andrinople;

2° Elle offre le grand avantage de tourner les Balkans, seul et véritable boulevard en avant d'Andrinople;

3° Elle permet de prendre à revers la position de Schumla, clef de la Turquie dans les dernières guerres comme dans la guerre actuelle;

4° Enfin, dernière et importante raison, dont il n'a peut-être pas été assez tenu compte, dans l'hypothèse où les intrigues de la Russie auraient déterminé, dans le *Monténégro* et chez *les Hellènes*, la levée de boucliers dont on a pu craindre un instant l'effet, quant aux Hellènes du moins, la ligne stratégique de Wadkin à Andrinople était la seule qui pût aux Russes de donner la main à ces auxiliaires, sans être obligés de prendre à partie les belliqueuses populations qui habitent les *monts Rodopes*. L'adoption de la ligne de Wadkin n'avait pas seulement un but militaire, elle avait aussi un but politique. La retraite des Russes et l'évacuation de la petite Valachie pourrait bien être aujourd'hui, non pas le résultat du désir de faire une concession à l'Autriche, mais celui de l'insuccès des révoltes de la Thessalie et d'Arta.

A ces divers titres, l'occupation de Wadkin, telle qu'elle a été comprise par Omer-Pacha, devenait certainement une bonne contre les nécessités auxquelles il avait à pourvoir: les événemens lui ont donné raison : la corps de Lüders, en se retirant sur Slatina et sur la ligne de l'*Aluta*, sous les ordres du général *Liprandi*, a peut-être évité le sort du général Geismar en 1828.

Nous avons laissé le centre de l'armée russe, sous les ordres de S. A. I. le grand-duc Michel Pawlowitz, se dirigeant sur les places fortes de la Dobrutscha, afin d'aborder ensuite de front, les positions de Schumla et du versant septentrional des Balkans.

Ces places fortes de la Dobrudscha, dont le nom revient sans cesse dans les nouvelles du théâtre de la guerre, sont, sur la rive gauche du fleuve : *Brahilow Braïlow*, *Galatz* et *Ismail*; sur la rive droite : *Hirsova* (qu'il ne faut pas confondre avec *Orsova*, *Rassova* et *Kustanza*, qui sont autant de villes différentes), et en descendant le Danube, *Matchin*, *Isatcha* et *Toultcha* (cette dernière, Gouricha sur quelques cartes).

Les Turcs, en 1828 comme en 1854, ne songeront pas à défendre sérieusement toutes ces petites forteresses; la raison en est facile à trouver: obligés d'affaiblir leur armée par de nombreuses garnisons, comme nous l'avons dit en commençant, ils devaient songer celles de ces villes dont la population était insignifiante, pour concentrer toute leur énergie sur celles dont l'importance promettait une longue résistance. A Brahilow, à Silistrie, à Varna, craignait l'occupait de la population, assez haute, aussi courage une dernière fois, parts que les troupes régulières, augmenta de tout son chiffre la force des garnisons.

Brahilow n'a pas été dans les divers détachemens des places de la Dobrutscha, à l'époque où de Toultcha cependant, qui soutint un siége en règle. Le général Urchakow, auquel la direction en avait été confiée, commença, après la reddition de Toultcha, sa brigade, devenue disponible, au corps d'armée qui assiégeait Varna.

Le 7e corps d'armée, après avoir corrigé sans difficulté Galatz et Ismaïl, commença, le 30 avril 1828, l'investissement de Brahilow.

Dans ce siége, les Russes étaient commandés par un prince de la famille impériale, réunissant à l'autorité que lui donnait cette haute position, celle qui lui était devenue personnelle par le général de l'armée du genre. L'armée envahissante disposait de tous les moyens imaginables contre une mauvaise place, si mal fermée, que dès le premier jour de l'ouverture en fut, du porte même sur le front d'attaque des embrasures, et laissait voir dans l'intérieur de la ville (1). « Le journal de ce siége, en rapportant un des épisodes les plus remarquables des guerres d'Orient, donnerait la plus haute idée du courage que les Ottomans savent déployer dans la défense de leurs places fortes. Malheureusement, cette excursion nous entraînerait trop loin, dans la rage le exposition que nous voulons faire de la campagne de 1828; nous renverrons donc, à regret, nos lecteurs, au journal des ingénieurs russes, publication officielle de laquelle sont extraits les quelques détails ou chiffres que nous croyons indispensable de donner ici.

Malgré les coudeaux défavorables dans lesquelles se trouvait Brahilow, malgré ses environs, dont les jardins et les faubourgs ruinés présentaient toute facilité aux approches des ans ennemis; le grand-vizir, investi le 30 avril, sut résister jusqu'au 6 juin, et sortir quelques jours après de la place, avec armes et bagages, pour aller renforcer la garnison de Silistrie, dont nous examinerons bientôt le rôle.

Brahilow était entouré d'une mauvaise enceinte bastionnée, dont les flancs étrangles pouvaient à peine recevoir un ou deux canons pour couvrir des courtines infiniment trop longues, et, en outre, beaucoup trop étroites pour l'artillerie. Sans demi-lunes, sans réduits, sans chemin couvert, sans ouvrages extérieurs, avec des abords où l'ennemi arrivait commandés sans avoir laissé aube sur les pentes des travaux des siéges entre-tours (si bien que les Russes n'eurent pas même besoin d'élever de premières parallèle, et purent s'avancer jusqu'à 150 toises) de la contrescarpe par des cheminemens obliques), Brahilow cependant résista pendant 37 jours, dont 23 de tranchée ouverte, au feu d'une artillerie par qui, employée accessoirement dans le siége, par suite de la prédominance que le grand-duc donna au génie, n'en eut pas moins 15,000 boulets, obus ou boulets dans la ville. Brahilow ne se rendit qu'après avoir soutenu et repoussé de nombreux assauts au corps de place (si toute fortification), dans lesquels les Russes firent des pertes énormes ; Brahilow, enfin, ne capitula, suivant le récit du *Journal des ingénieurs*

(1) *Journal officiel des ingénieurs russes.*

Digitized by Google

stres du dixième et dernier volume, les dissiperont facilement.

» Paris, ce 29 juin 1854.

» DE CAUSE. »

Manuel d'orthographe raisonnée, un beau volume in-8de 400 pages. Avec cet ouvrage on peut se perfectionner seul. Toutes les règles sont exposées de manière à être conçues de tout le monde intelligemment. Le Manuel renferme des exercices nombreux et très variés, des dictées corrigées et accompagnées de notes explicatives qui remplacent le maître. Les personnes dont l'éducation a été négligée et celles qui ont oublié peuvent s'instruire et se perfectionner facilement, puisqu'il suffit de suivre 60 leçons pas à pas, de faire tous les devoirs indiqués et de les attentivement aux corrections qui les accompagnent. Prix 7 fr. Pour les départements envoyer un bon sur la poste à M. Daniel, partage Joubroy, 41.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Un commissaire impérial près d'un conseil de guerre, du grade de chef de bataillon, désirerait trouver un permutant, soit parmi ses collègues, soit parmi les commandants rapporteurs.

— Un major de cavalerie nouvellement promu, demande à permuter avec un chef d'escadrons.— S'adresser au bureau du *Moniteur de l'Armée*.

— Un capitaine de spahis désire permuter avec un capitaine de cavalerie légère en France.— S'adresser à M. Pierre Wurtz, rue Maubuée, 6, à Paris.

— Un capitaine d'infanterie, en France, demande à permuter pour l'armée d'Afrique. Ecrire au café Polin, à Rouen.

— Un capitaine de spahis désire permuter avec un officier de son grade dans l'armée de France.

— Un capitaine d'infanterie désire permuter avec un officier de son grade de n'importe quel régiment de l'armée.

— Un lieutenant du 2e de ligne (promotion du 24 février 1854), demande à permuter avec un officier de son grade dans un des corps stationnés en Afrique.

— Un lieutenant de cavalerie légère en garnison dans la 1re division militaire (promotion du 1er mars 1854), désire permuter avec un officier de son grade dans les spahis ou les chasseurs d'Afrique.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, à Gallipoli (en permission du 15 mars 1854), désirerait permuter avec un lieutenant d'un régiment en Afrique, province d'Oran.

— Un demandé une place de 1er clairon dans un bataillon de chasseurs à pied. S'adresser à M. Beaudouin, chef de fanfare à l'Ecole impériale de Saint-Cyr.

—MM. A. STRAUSS et D. SCHWEITZER, 14, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des draps feutrés de toutes les nuances pour schabraques et pantalons d'ordonnance.

Ces draps sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une schabraque en feutre n'a pas besoin de doublure, le frottement du cuir ne l'use pas, et il y a parfaite similitude entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On envoie des échantillons.

— A vendre DE CHEVAL, âgé de 6 ans, se montant parfaitement à la selle. S'adresser rue de la Vierge, n° 8, à Grenelle.

— La Tête Ambril, pour faire croître les cheveux, se vend chez Pinvendeur, Palais Royal, 139. — Le flacon.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la Maison G. BESSON, 2, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

Il vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment pour *Grande Invention* en Brevet de la Reine d'Angleterre, un de mêmes fournisseurs des régences arabes, M. BESSON fournit les régences français, une troisième de marque ont été récemment organisés d'après son nouveau système, et on peut se prononcer sur son travail aux concours d'instrumentation qui en désignent : 1re, 2e, 3e degré ; 1re et 2e classe ; 1er et 2e prix ; accessit, 1er, 2e et 3e de cuirassiers, 6e et 12e dragons; 4e, 7e et 9e de chasseurs; 11e d'artillerie; 3e de zouaves; 2e de chasseurs d'Afrique, à l'artillerie de marine, etc., etc.

Cinq années de garantie signée.) — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

RATTIER ET Cie,

Breveté(s) sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

de

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets d'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Caban, Collets, Paletots, Vareuses, Couvertures, Collets-Cuirasse-Nappe, Pantalons Tuniques, Gants, Mouffles, Bottes à genouillères et Cuissons, Guêtres, Brassières, Ceintures, Bretelles Brodées, Fausses plastrures, Gibecières, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à avoine, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc., etc.

CARTES DE VISITE

Gravées sur planches inusables de 2 à 3 fr. le cent de 100.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 29.

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voie urinaires et de la génération

dans les deux sexes : 1 vol. de 700 pages, 4e édition, contenant

214 figures d'anatomie

ou le texte et 48 chap. sur les fonctions, les maladies, les différentes de ces organes. Avec l'indication des moyens préservatifs, et du traitement pour guérir sans opération. *Pour les dépositaires soignent les troubles indiqués.* Consulté de 11 à 3. BALARD pour le TRAITEMENT RADICAL de la syphilis et de toutes affections secrètes. Cabinet de visite, consultations, prêts, démonstrations, pertes, rétentions, gravelle, maladies des prostates, de matrice, pertes blanches, vieillir, stérilité, etc.

Chez l'auteur, DOCTEUR JOZAN, rue Saint-André, professeur de pathologie et de chirurgie, 22, RUE JACOB, et MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie. Prix : 5 fr. Paris franc, 6 fr. 50 par poste affranchie.

A 18f. — L'ATLAS de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend séparément. 2e partie. 12 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures par correspondance.* (Affranchir.)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

Nº 15, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, Nº 15

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sous pli la liste sur la demande des chefs de corps.

EQUIPEMENS MILITAIRES

A LA VILLE D'ALGER

Passementerie. BADET Broderie et uniformes.

Entrée, n° 11, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, en face de la rue Vivienne. Magasins, Salon et Ateliers de fabrication au deuxième étage.

Bataillons et Equipement du corps(s) pour MM. les Officiers de toutes armes.—*Spécialité* pour habillement et équipement des Chasseurs à pied, des Chasseurs particuliers ; — *Fabrique* d'épaulettes et en argent ; *épaulettes*, dragonnes, cordons, galons, retroussis, broderies, chamarrures, etc., pour les divers grades militaires, — Armes blanches des meilleures fabriques. —Uniformes de tous modèles — Fanions.

Ateliers pour les dessins et la *fabrication* des broderies (modèles-types des décrets les plus récents).

Au moment de l'*organisation* de la garde impériale et des modifications apportées dans la tenue de s officiers de ce corps de l'armée, MM. les officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à cette Maison, où ils trouveront un tailleur qui connaît les articles qui leur seront nécessaires. — Nota. Toutes les marchandises sont garanties de parfaite qualité, belle fabrication et exactement conformes. — *Prix de fabrique.*

La Maison **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade (ci-devant 12), a transféré ses magasins rue Richelieu, 28. — Uniformes de toutes armes, casquettes brodées pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fournitures et chapellerie militaires.

TIMBRE AMÉLIORÉ.

RASOIRS GARANTIS, --- 6 FR. PIÈCE.

DELAGRAVE, fabricant de coutellerie et vis-à-vis pour tous genres, Passage Choiseul, n° 25. — Entrée fbg-St.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Nuits complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité **Legagny aîné**, 43, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 38, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GUIOT carrossier-sellier, a transféré son magasin rue Jean-Jacques, n° 2, à un coin de celle St-Hyacinthe, à côté de son ancien domicile.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ROUSSEL, fabricant d'équipements militaires, vient de transférer sa fabrique rue Neuve-Bourg, 201, à Passy.

LUNETTE DE GUERRE à 25, 30 et 45 fr., avec boussole, indicateur et — JUMELLES DE THÉATRE, de campagne et des Tuileries, — Garde-vues spéciaux pour garantir les yeux contre le soleil d'Orient.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers généraux des troupes de France, comptoir de GANTS BOUSSAC FRÈRES, rue Neuve-des-Petits-Champs, 3, au 1er, en face du Théâtre-Français, fournisseur de la garde nationale à cheval.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se plaçant sur un matelas ou autre d'un petit diamètre, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 2, formant quatre chaises longues. — Prix : 25 fr. — Le même lit, non garni pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE	TENTES TRÈS PORTATIVES			Forme extra-forte. PAVILLON.
2 mètres 75 carrés	12	16	20 carrés	170 fr.
50	150	20	190	150

ARMOIRIES, 15 fr. de plus. — *rue Neuve-St-Merry, 3, Paris.* — Expédié en province.

Aux Manufactures Royales, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ces beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires pour la parure de l'officier.

La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne paient pas pour les maladroits.

Toutes les économies sont exécutées dans le plus bref délai.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES

POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

Vinq-Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour le traitement de la chevelure et de la barbe. L'inventeur de cette découverte croit devoir à une longue pratique la conservation de ses cheveux. — MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

Poche contenant : Dictionnaire, Grammaire, Conversations, Lettres modèles, Tarif des monnaies, Poids et mesures, Table de la Prononciation et le Chemin de fer pour Paris, Versailles, Rouen, Dieppe, Le Havre, Caen, Cherbourg, Orléans, Tours, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Nancy, Metz, Nîmes, Montpellier, etc. — Chez l'auteur, 40, rue Saint-Sauveur, à Paris.

GUERRE AUX CHEVEUX BLANCS

RESTAURATEUR ANGLAIS

DE LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Regagnent à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, supérieur par la grande variété de nuances qui le distingue, à tout autre. Les Parisiennes, 201, rue Saint-Honoré. Dépôt dans les principales villes de France. Voir le prospectus. Mlle Prat, 3 fr. Succès pour teinture. Mlle Prat, 3 fr. Succès pour teinture.

PERFECTIONNE. — Arrivée. — Arrêté en 3 jours les matières rebelles au **SAMPSO** capillaire et au tartrate d'argent. — Paris, rue Rambuteau, 49. Dépôt dans toutes les principales villes de France.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, 20 fr., 30 francs. Sans Annuaire, 10 fr., 16 »

Messieurs les souscripteurs collectifs dans les régiments, sont invités à couler bien régulariser leur souscription le plus tôt possible, soit par l'intermédiaire de MM. les capitaines-trésoriers ou de MM. les officiers-payeurs, soit en adressant directement à l'Administration le prix de leur abonnement.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13 (ancien 23).

N° 27. — SAMEDI, 1er JUILLET 1854.

Paris, 30 juin 1854.

Par décret impérial du 24 juin 1854, ont été promus au grade de général de brigade dans le cadre d'activité de l'état-major général, et mis en disponibilité :

MM. Grauchamp, colonel du 38e de ligne;

Du Gardarens de Balsac, colonel du 6e de ligne.

M. le général de division de Schramm, président du comité de l'infanterie, réservé, est désigné pour procéder à l'inspection générale de l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr et du Prytanée impérial militaire à La Flèche.

M. le général de division de La Hitte, président du comité de l'artillerie, sénateur, est désigné pour procéder à l'inspection générale de l'École impériale polytechnique.

M. le général de division Morin, membre du comité d'état-major, est désigné pour procéder à l'inspection générale de l'École impériale d'application d'état-major.

M. le général de brigade Angoumé, commandant la subdivision des Basses-Alpes, à Digne, est nommé au commandement des subdivisions des Hautes-Alpes et du Var.

M. le général de brigade Jacquemin, commandant la subdivision du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, est nommé au commandement des subdivisions de la Haute-Loire et du Cantal.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 17 juin 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

Moustar-Ould-Mohamet, cavalier au 2e de spahis.

Oumen-ben-Gruda, cavalier au même rég.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 24 juin 1854, ont été promus dans l'artillerie, aux grades indiqués à après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel.

M. Chouzan de Vercly, lieutenant-colonel du 8e d'artillerie —monté, en remplacement de M. Pistel, décédé.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Du Ligondès, chef d'escadron au 5e d'artillerie—à pied, en remplacement de M. Chautan de Vercly, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Choix (2e tour), M. Le Clerc, capitaine en 1er à la 11e batterie du 8e d'artillerie—monté, attachée à la 1re division de l'armée d'Orient, en remplacement de M. Du Ligondès, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 14 juin 1854, ont été nommés dans le bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, l'officier et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

Au emploi de lieutenant en 1ère indigène.

El-Arby-ben-Mohammed-Daïdi, sous-lieutenant indigène au bataillon, emploi vacant par organisation.

A trois emplois de sous-lieutenant en 1ère indigène.

Aljbeh-Ahmed-Boudjsoui, sergent indigène au bataillon, en remplacement de Mohammed-ben-Tounji, nommé lieutenant.

Ahmed-ben-Ali, sergent indigène au bataillon, en remplacement de M. de Lamarca, passé au régiment de tirailleurs algériens.

Brick-ben-Salem, sergent indigène au bataillon, en remplacement de Mahmoud-ben-Hadj-Mahmoud, passé au régiment de tirailleurs algériens.

Par décret impérial du 14 juin 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration de service des subsistances militaires :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Choix (2e tour), M. Stefani, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplacement de M. Raffaïli, retraité.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Goybenne, adjudant d'administration en 1er, en remplacement de M. Carles, mis en non-activité par retrait d'emploi.

Choix, M. Fournes, adjudant d'administration en 1er, en remplacement de M. Stefani, promu comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Choix (2e tour), M. Klein, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Goybenne, promu comptable de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), M. Le Du, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Journes, promu comptable de 2e classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous-officiers élèves provenant des cours établis dans les ouvriers d'administration (2e tour), M. Leroy, sous-officier élève, en remplacement de M. Klein, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des cours d'administration, (1er tour), M. Lapeyre, sous-officier élève, en remplacement de M. Le Du, promu adjudant en 1er.

Par décret impérial du 14 juin 1854, ont été nommés à trois emplois d'aide-vétérinaire de 1re classe, les élèves diplômés de l'école vétérinaire de Toulouse dont les noms suivent :

M. Bastet, en remplacement de M. Pauly, démissionnaire.

M. Boisseau, en remplacement de M. Lanes, démissionnaire.

M. Bergeret, par suite d'organisation.

Par décret impérial du 17 juin 1854, ont été nommés dans le corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers et le sous-officier dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de capitaine.

1re régiment d'infanterie légère.

Lemoine (3e tour), M. Crosin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Duvert, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Horquet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Roussel, mis en non-activité.

A deux emplois de lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Kurbach, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Crozals, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Leblanc, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Horquet, nommé capitaine.

A un emploi de sous-lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Brard, sergent-major au corps, en remplacement de M. Maisard, nommé porte-drapeau du corps.

Par décret impérial du 17 juin 1854, ont été nommés à sept emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, par suite d'organisation, les élèves diplômés dont les noms suivent, savoir :

MM. Maffre, de l'école vétérinaire de Toulouse.

Vaticanelle, de la même école.

Sanson, de l'école vétérinaire d'Alfort.

Martinet, de l'école vétérinaire de Lyon.

Roussel, de la même école.

Drouet, de l'école vétérinaire d'Alfort.

Bourgeois, de la même école.

Par décret impérial du 17 juin 1854, ont été nommés à sept emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, les élèves diplômés dont les noms suivent, savoir :

Chauveau, de l'école vétérinaire d'Alfort, en remplacement de M. Broquet, promu à la 1re classe.

M. Savy, de la même école, en remplacement de M. Sidnosse, démissionnaire.

Par décret impérial du 20 juin 1854, ont été nommés dans les régiments de cavalerie ci-après, savoir :

A un emploi de colonel.

9e régiment de chasseurs.

M. Dambry, lieutenant-colonel du 6e de chasseurs, en remplacement de M. Tallet, décédé.

A un emploi de lieutenant-colonel.

6e régiment de chasseurs.

M. Michaux, chef d'escadron instructeur à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Dambry, nommé colonel.

A un emploi de chef d'escadron.

1er régiment de spahis.

Choix (art. 19 de la loi du 14 avril 1832), M. de Lathenaise, capitaine instructeur du 4e de cuirassiers, en remplacement de M. de France, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de major.

7e régiment de dragons.

M. Girard, capitaine instructeur à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Joly, mis en non-activité.

Par décret impérial du 21 juin 1854, ont été rappelés à l'activité et nommés à des emplois de leur grade dans les régiments de cavalerie ci-après, les officiers en non-activité dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de chef d'escadron.

9e régiment de hussards.

Non activité, M. Guillmot, en remplacement de M. Gaut de Saint-Remy, admis à la retraite.

A quatre emplois de capitaine.

3e régiment de dragons.

Non-activité, M. Rebola, en remplacement de M. Bétis, nommé chef d'escadron.

10e régiment de dragons.

Non-activité, M. Bonnet, en remplacement de M. Bisschop, passé dans l'état-major des places.

1er régiment de hussards.

Non-activité, M. Vincent, en remplacement de M. Bayle, mis en non-activité.

6e régiment de hussards.

Non-activité, M. Guillon, en remplacement de M. Barély, admis à la retraite.

A un emploi de lieutenant.

6e régiment de chasseurs.

Non-activité, M. de Boutin, en remplacement de M. Escoffier, démissionnaire.

A un emploi de sous-lieutenant.

2e régiment de chasseurs.

Non-activité, M. de Montoni, en remplacement de M. Joly, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 21 juin 1854, Mohamed-Ould-Caïd-Oumen, sous-lieutenant indigène au 2e de spahis, démissionnaire, est nommé à un emploi de sous-lieutenant indigène, vacant au même régiment, par suite de l'admission à la retraite de Caïd Mohamed-Ouemzoul.

Par décret impérial du 21 juin 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers d'administration des bureaux de la gendarmerie militaire :

Au grade d'officier d'administration principal.

Choix, M. Nogues-Casaubon, officier d'administration de 1re classe, emploi créé par le décret du 11 juin 1854.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Les adjudants en 2e dont les noms suivent :

Ancienneté (2e tour), M. Gaurrot.

Choix (2e tour), M. Nozet.

Ancienneté (2e tour), M. Bard.

Ancienneté (3e tour), M. Raould.

Choix (2e tour), M. Fischer.

Ancienneté (2e tour), M. Ferreau.

Ancienneté (1er tour), M. Philippon.

Choix (2e tour), M. Dervyn.

Ancienneté (2e tour), M. Lavergne.

Ancienneté (1er tour), M. Lejeune.

Choix (2e tour), M. Peiser.

Ancienneté (3e tour), M. Spiégel.

Ancienneté (1er tour), M. Compain.

Choix (2e tour), M. Ces-Seyras.

Ancienneté (3e tour), M. Pellé.

Ancienneté (1er tour), M. Arnaud.

Choix (2e tour), M. Maure.

Ancienneté (3e tour), M. Sourignac.

Ancienneté (1er tour), M. Baudin.

Choix (2e tour), M. Peigny.

Ancienneté (3e tour), M. Picard.

Ancienneté (1er tour), M. Bernard.

Choix (2e tour), M. Ackermann.

Ancienneté (3e tour), M. Lecuyer.

Ancienneté (1er tour), M. Roes.

Choix (2e tour), M. Nille.

Ancienneté (3e tour), M. Velogues.

Ancienneté (1er tour), M. Mouriot.

Choix (2e tour), M. Guilsen.

Ancienneté (3e tour), M. Cuvillier.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Les élèves d'administration ci-après dénommés :

Emplois créés par le décret du 11 juin 1854.

MM. Lemoine.	MM. Jolivet.
Bureau.	Castan.
Maurer.	Bioul.
Borde.	Bonier.
Ducoms.	Otto.
Bernard.	Alexandre.
Thierry.	Desgrandes.
Fisseau.	Michelon.
Minvielle.	Semur.
Policard.	De Batazzi.
Battisti.	

Par décret impérial du 21 juin 1854, ont été nommés dans la gendarmerie :

A deux emplois de capitaine-trésorier.

Hors tours, M. Jacquet, lieutenant-trésorier à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, emploi de nouvelle création.

Hors tours, M. Barlot, lieutenant-trésorier à la suite du régiment de gendarmerie de la garde impériale, en remplacement de M. Higuenin, décédé.

Par décret impérial du 21 juin 1854, a été nommé :

A un emploi de vétérinaire principal.

M. Gillet, vétérinaire de 1re classe, secrétaire de la commission d'hygiène hippique, par suite d'organisation.

Par décision impériale du 22 juin 1854, ont été désignés pour passer avec leur grade dans la garde impériale, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment de grenadiers.

Chefs de bataillon.

MM. Bévostre, du 21e de ligne. — Peysaud, du 17e de ligne.
Guyoet, du 46e de ligne.

Capitaine adjudant-major.

M. de Nivet, du 1er léger.

Capitaines.

MM. Lange, du 9e de ligne.	Jordis, du 34e de ligne.
Giraud, du 15e de ligne.	Henrion-Bertier, du 40e de l.
Budoi, du 24e de ligne.	Darbien-Lassalle, du 48e de l.
Piron, du 31e de ligne.	Foucher, du 58e de ligne.
Baudecon, du 32e de ligne.	Serbet, 1er bat. de ch. à pied

Lieutenants.

MM. Beynal, du 9e de ligne.	Bessières, du 34e de ligne.
Margaine, du 10e de ligne.	Boud, du 37e de ligne.
Pagnet, du 15e de ligne.	De Vincenti, du 42e de ligne.
Lombard, du 18e de ligne.	Sicco, du 44e de ligne.
Mangin, du 21e de ligne.	Falco, du 47e de ligne.
Lavollée, du 25e de ligne.	Farran, du 49e de ligne.
Campenon, du 31e de ligne.	Lemaire, du 53e de ligne.
Poinsaut, du 32e de ligne.	Debonnetaine, du 55e de lig.

Sous-lieutenants.

MM. Bellenu, du 2e de ligne.	Grandveux, du 24e de ligne.
Jaidin, du 9e de ligne.	Pasquard, du 32e de ligne.
Sève, du 5e de ligne.	Marchal, du 39e de ligne.
De Binville, du 11e de ligne.	Vincent, du 43e de ligne.
Bertrand, du 13e de ligne.	Duburon, du 49e de ligne.
Lespinasse, du 21e de ligne.	Favens, du 47e de ligne.

2e régiment de grenadiers.

Chefs de bataillon.

MM. Monfort, du 38e de ligne. — Gendron, du 77e de ligne (démission du 24 juin).
Poinard, du 16e de ligne.

Capitaine adjudant-major.

M. de Maudhuy, du 1er de ligne.

Capitaines.

MM. Limonier, du 52e de ligne.	Caillol, du 15e ligne.
Lévêque, du 13e de ligne.	Bernard, du 17e de ligne.
Moreau, du 61e de ligne.	Virot, du 14e bat. de chas. à pied.
Aurel, du 39e de ligne.	Barely, du 6e de ligne.
Pendefer, du 5e léger.	

Lieutenants.

MM. Lemaire, du 56e de lig.	Jarrel, du 64e de ligne.
Coste, du 52e de ligne.	Emmanuelli, du 66e de ligne.
Bertrand, du 56e de ligne.	Lacour, du 67e de ligne.
Laval-Dudoux, du 5e de lig.	Antières, du 72e de ligne.
Boulanger, du 8e de ligne.	Darey, du 73e de ligne.
Molinier, du 9e de ligne.	Revest, du 9e léger.
Du Latteigrant de Ledinghem, du 61e de ligne.	Larareau, du 17e léger.
Brunel, du 62e de ligne.	Tourre, du 18e léger.

Sous-lieutenants.

MM. Algay, du 56e de ligne.	Vever, du 7e de ligne.
Trilles, du 58e de ligne.	Bégard, du 9e de ligne.
Grenambert, du 59e de ligne.	Raimbaud, du 14e léger.
Sourdillon, du 61e de ligne.	Opoix, du 9e léger.
Dugru, du 62e de ligne.	Lavergne, du 13e léger.
Rimbert, du 67e de ligne.	Le Double, du 24e léger.

Digitized by Google

1re régiment de voltigeurs.

Chefs de bataillon.

MM. Michel, du 5e de ligne. — Farine, du 65e de ligne.
Roques, du 71e de ligne.

Adjudant-major.

M. Valentin, du 31e de ligne.

Capitaines.

MM. Monnier, du 2e de ligne. — Dauvergne, du 35e de ligne.
Delacombe, du 6e de ligne. — Fayolle, du 37e de ligne.
Dutroche, du 5e de ligne. — Chicard, du 43e de ligne.
Lecourt, du 13e de ligne. — Perrial, du 54e de ligne.
Devaye, du 52e de ligne.

Lieutenans.

MM. Remias, du 2e de ligne. — Mallarmé, du 24e de ligne.
Grandeyre, du 2e de ligne. — Gosquel, du 59e de ligne.
Delpech, du 6e de ligne. — Salvain, du 30e de ligne.
Mousselet, du 5e de ligne. — De Boutière, du 21e de ligne.
Demay, du 13e de ligne. — Soye, du 31e de ligne.
Parent, du 14e de ligne. — Maisant, du 43e de ligne.
Lizaud, du 16e de ligne. — Nivel, du 46e de ligne.
Tarayre, du 52e de ligne.

Sous-lieutenans.

MM. Quentin, du 5e de ligne. — Jacquelot de Mouretz, du 32e de ligne.
Brondel, du 1er de ligne. — Feuillol, du 48e de ligne.
Faure, du 14e de ligne. — Boussend, du 48e de ligne.
Freydier, du 15e de ligne. — Pierrot, du 48e de ligne.
Gaussail, du 31e de ligne. — Escolin, du 53e de ligne.
Parias, du 32e de ligne. — Maisant, du 43e de ligne.
Gaillard de Blainville, du 33e de ligne. — Nivel, du 46e de ligne.

2e régiment de voltigeurs.

Chefs de bataillon.

MM. Danthès, du 3e de ligne. — Pellotier de Montmarie, du 5e de ligne.
Boulatigny, du 3e léger. — de la légion étrangère (démission du 24 juin).

Adjudant-major.

M. Patoureau, du 47e de ligne.

Capitaines.

MM. Leroy, du 13e de ligne. — Bernard, du 7e de ligne.
Stoltz, du 57e de ligne. — Commercon, du 6e léger.
Mallen, du 69e de ligne. — Darom, du 13e léger.
Barbou, du 6e de ligne. — Tonne, du 18e léger.
Pennejan, du 72e de ligne.

Lieutenans.

MM. Mathieu, du 46e de ligne. — Girardin, du 12e léger.
Regnaud, du 57e de ligne. — Guinet, du 12e léger.
De Castelli, du 57e de ligne. — Villemain, du 14e léger.
Roch, du 1er léger. — Meunier, du 15e léger.
Frane, du 5e léger. — Bardet, du 16e léger.
Lavenère-Lahont, du 6e léger. — Patras, du 21e léger.
Thore, du 5e léger. — Dumont, du 33e léger.
Garnier, du 6e léger.

Sous-lieutenans.

MM. Sarrul, du 57e de ligne. — Conté, du 14e léger.
Le Breton, du 57e de ligne. — Castel, du 15e léger.
Poux, du 7e de ligne. — Chassard, du 18e léger.
Dirksen, du 7e léger. — Ferrus, du 19e léger.
Mialhoul, du 6e léger. — Fantin, du 21e léger.
Sourbier, du 15e léger.

Bataillon de chasseurs à pied.

Capitaines.

MM. Boissonnet, du 1er bat. de chasseurs à pied. — Alpy, du 12e bat. de chasseurs à pied.
De Chersey, du 2e bat. de ch. à pied. — Moreau, du 17e bat. de chass. à pied.
Verdiel, du 5e bat. de chass. à pied. — Lanard, du 18e bat. de chass. à pied.
Pelletier, du 6e bat. de chass. à pied. — Bossier, du 20e bat. de chass. à pied.
Le Tourneur, du 11e bat. de chass. à pied.

Lieutenans.

MM. Le Cacher de Bonneville, du 2e bat. de chass. à pied. — Brasseur, du 12e bat. de chass. à pied.
Thomas, du 10e bat. de chass. à pied. — Pelletan, du 15e bat. de chass. à pied.
Lejus, du 11e bat. de chass. à pied. — Lavergne, du 17e bat. de chass. à pied.
Dautel, du 12e bat. de chass. à pied.

Sous-lieutenans.

MM. Casimir, du 2e bat. de chass. à pied. — Vidal, du 14e bat. de chass. à pied.
De Bonrier, du 5e bat. de ch. à pied. — Lecière, du 19e bat. de chass. à pied.
Monegria, du 13e bat. de ch. à

NOTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Castelnau, lieutenant colonel d'état-major, aide-de-camp du maréchal Magnan, est nommé sous-chef d'état-major général du camp du Nord.

Anselme, colonel, chef d'état-major de la 4e division militaire, à Chalons-sur-Marne, est nommé chef d'état-major de la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée du camp du Nord.

Lauby, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Martin de Bournemville, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général Dulin, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Courtès Bousset d'Burbal, colonel, chef d'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de même armée, sous les ordres de M. le général Levasseur (nouvelle organisation).

Du Lasse, chef d'escadron à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de ladite armée, sous les ordres de M. le général Levasseur (nouvelle organisation).

Léoral, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de ladite armée, sous les ordres de M. le général Levasseur (nouvelle organisation).

Merle de Labrugière de Lavernhoupe, colonel, chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé chef d'état-major de la 2e division de ladite armée, sous les ordres de M. le général Martin de Bournemyre (nouvelle organisation).

... lat, chef d'escadron à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de ladite armée, sous les ordres de M. le général Martin de Bourgon (nouvelle organisation).

Philipponnat, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de ladite armée, sous les ordres de M. le général Martin de Bourgon (nouvelle organisation).

Le Pippre, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie réunie à Lunéville, en remplacement de M. de Lambrugny, qui reçoit une autre destination.

Baffalih, capitaine en 2e régiment d'infanterie de ligne, est nommé pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon.

MM. les officiers d'état-major dont les noms suivent reçoivent les destinations qui leur sont données :

Petit, capitaine au 11e léger, passe au 10e de dragons.
Lajasle, cap. au 33e de ligne, passe au 8e de hussards.
Bugneau de Saint-Georges, cap. au 13e léger, passe au 2e chasseurs.
Taffarel, lieut. au 7e de zouaves, passe au 3e de cuirassiers.
Rousset, lieut. au 7e de ligne, passe au 5e de chass. d'Afr.
De Mesquenend, lieut. au 40e de ligne, passe au 9e hussards.
De Mary, lieut. au 48e de ligne, passe au 2e de cuirassiers.
Boussenard, lieut. au 59e de ligne, passe au 4e de chass. d'Afr.
Marignac, lieut. au 26e de ligne, passe au 4e de chass. d'Afr.
Boisset, lieut. au 7e de ligne, passe au 3e de lanciers.
Decker, lieut. au 23e léger, passe au 4e de chasseurs.
Fouque, lieut. au 2e de ligne, passe au 6e de lanciers.
Rolin, lieut. au 63e de ligne, passe aux cuirassiers de la garde impériale.
Grosjean, lieut. au 56e de ligne, passe au 1er de dragons.
Benoit, lieut. au 46e de ligne, passe au 12e de dragons.
Lespinas, lieut. au 22e léger, passe au 1er hussards.
De Flapan, lieut. au 3e de zouaves, passe au 6e de cuiras.
Gidy, lieut. au 57e de ligne, passe au 1er de dragons.
Samuel, lieut. au 6e de ligne, passe au 1er de hussards.
Quatlet, lieut. au 6e de ligne, passe au 1er de hussards.
Bonlogne-Renaud de Lascours, lieut. au 72e de ligne, passe au 1er de chasseurs.
Schinell, lieut. au 6e de ligne, passe au 6e de cuirassiers.
Pagès, lieut. au 34e de ligne, passe au 7e de chasseurs.
Lafouge, lieut. au 7e léger, passe au 11e de chasseurs.
Dantin, lieut. au 50e de ligne, passe au 7e de dragons.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Trappier, chef d'escadron à Carcassonne, passe au commandement de la comp. de Seine-et-Oise, à Versailles.
Sorel, capitaine trésorier de la comp. de l'Allier, est nommé trésorier du régiment de gendarmerie de la garde impériale.
Jacquet, capitaine récemment nommé, est placé à Moulins comme trésorier de la comp. de l'Allier.
Bovet, capitaine récemment nommé, est placé à Toulouse comme trésorier de la Haute-Garonne.
Ottaviani, sous-lieutenant au régiment de gendarmerie de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-aigle dudit régiment.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. Laloy, garde de 2e classe à Brest, passe à la brigade topographique à Paris.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 23 juin courant, ont été appelés :

M. Bel. sous-lieutenant au 13e de ligne, employé au dépôt de recrutement du Var, aux mêmes fonctions dans le département du Gard, en remplacement de M. Barrut, promu capitaine;

M. Lespès, lieutenant au 37e de ligne, employé au dépôt de recrutement de la Meuse, aux mêmes fonctions dans le département du Lot, en remplacement de M. Bocquet, promu capitaine;

M. Perria, sous-lieutenant au 15e léger, détaché au dépôt de recrutement de l'Orne, aux mêmes fonctions dans le département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Chapel, promu capitaine;

M. Bousset, lieutenant au 35e de ligne, détaché au dépôt de recrutement de l'Aisne, aux mêmes fonctions dans le département du Gers, par voie de permutation avec M. Miget, sous-lieutenant au 12e de ligne.

Par la même décision, ont été nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

M. Courtois, lieutenant au 16e léger, au dépôt d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Bellon, démissionnaire;

M. Bassot, lieutenant au 22e de ligne, au dépôt du Var;

M. Huchaf, lieutenant au 61e de ligne, au dépôt de la Meuse;

M. Charles, lieutenant au 16e de ligne, au dépôt de l'Orne.

NOTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision ministérielle en date du 23 juin courant :

1re Le capitaine Dubreuil, du 41e régiment d'infanterie de ligne, substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 2e division militaire;

2e Le capitaine Feyen, du même corps, substitut du rapporteur près le même conseil;

3e Le capitaine Lemaire, du 17e bataillon de chasseurs à pied, substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire.

L'Empereur a signé, le 24 juin, un décret portant réorganisation de l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie de Metz, dans mois donneront le texte dans un prochain numéro.

Dans le rapport qui précède ce décret, M. le maréchal ministre de la guerre développe les motifs qui l'ont rendu nécessaire. Il importait surtout de mettre les différentes parties de l'instruction en harmonie avec les modifications que la loi du 15 juin 1850 a introduites dans l'enseignement de l'École polytechnique. Il était essentiel aussi de donner à l'élément militaire tous les développemens qui convenaient de lui attribuer dans un établissement exclusivement militaire.

Un décret du 10 juillet 1852, avait institué, sous la présidence d'un maréchal de France, une commission mixte d'officiers généraux d'artillerie et du génie, chargée de réviser l'ordonnance du 5 juin 1845, constituant de l'École d'application, ainsi que les divers règlemens relatifs au régime et à l'instruction des officiers élèves. Cette commission, présidée d'abord par M. le maréchal Vaillant, a été ensuite par M. le général de division vicomte de La R..., La travail qu'elle a préparé a servi de base à l'organisation nouvelle.

Le décret du 24 juin comprend 68 articles, et il règle tout ce qui est relatif à l'institution de l'École, au personnel de l'état-major et du l'enseignement, aux divers emplois, à la composition des conseils supérieur et d'administration, à l'admission et au classement des officiers élèves, à la tenue, à la police, à la discipline, etc. En un mot, c'est un travail complet.

Par décision en date du 15 juin courant, M. le maréchal ministre de la guerre a modifié, comme il suit, la composition des 5e et 6e commissions d'inspection cantonale en 1854 :

5e arrondissement. — M. le docteur Vaillant. — La 1re division militaire, l'Italie, la division de Constantine.

6e arrondissement. — M. le docteur Gévon. — Les divisions d'Alger et d'Oran.

Par décision du 25 juin 1854, de M. le maréchal ministre de la guerre, le jury chargé des examens de sortie des élèves de l'École impériale spéciale militaire vient d'être constitué. Ce jury, présidé par le général de division comte de Schramm, sénateur, est composé d'officiers supérieurs de l'armée appartenant à différentes armes, savoir :

MM. Jouffroy, lieutenant-colonel, secrétaire du comité d'état-major;
Le Mallier, lieutenant-colonel d'artillerie, sous-directeur à Paris;
Servier, lieutenant-colonel du génie, secrétaire de la commission mixte des travaux publics;
Coutilliet, chef d'escadron d'état-major, chargé du bureau topographique au dépôt de la guerre.

Aux termes d'un décret du 7 avril 1853, en même jury devra procéder, en juillet prochain, à l'examen des officiers de l'armée qui ont demandé, concurremment avec les élèves de l'École impériale spéciale militaire, à se faire admettre à l'École impériale d'application d'état-major.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Vu l'ordonnance du 11 juin 1833;

Vu l'ordonnance du 19 avril 1834, qui a affecté à l'école normale primaire de l'ancienne académie de Paris les bâtimens de la Visitation située rue Saint-Jacques-Pierre, à Versailles;

Considérant que ces bâtimens peuvent recevoir avec avantage une autre destination, et que, pour organiser le casernement d'une partie de la garde impériale, il convient de les affecter au service du département de la guerre;

A vons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les bâtimens de la Visitation, situés rue Saint-Pierre, à Versailles, sont affectés au service du département de la guerre.

2. Nos ministres secrétaires d'État de la guerre, des finances, de l'instruction publique et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, et sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 31 mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Les ministres secrétaires d'État aux départemens de la guerre, des finances, de l'instruction publique et des cultes,

VAILLANT, BINEAU, H. FORTOUL.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les engagemens volontaires sont ouverts, pour tous les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et des équipages militaires, ils le sont également pour les compagnies d'ouvriers d'artillerie du génie, la compagnie d'armuriers, les 2e et 3e compagnie d'ouvrier constructeurs des équipages militaires, les détachemens de fusiliers ouvriers employés dans les hôpitaux des 8e et 9e corps, et pour le 2e régiment de la légion étrangère.

En vertu de la même décision, les jeunes soldats disponibles de la classe de 1853 peuvent, suivant leur désir, la rejoindre là ont été reconnus propres, être admis à devancer la mise en activité.

Distribution des prix à l'École normale de tir.

L'École normale de tir de Vincennes a eu aujourd'hui ses cours pour la cinquième fois depuis sa réorganisation. Son Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, a présidé à la distribution des prix. L'ordre de ces récompenses a été fréquent, cette année, par un nouvel encouragement ajouté à la munificence de l'Empereur et de l'Impératrice. L'Empereur, qui n'est fait représenter à cette solennité par l'un de ses aides-de-camp, M. le général de Cotte, a joint aux armes destinées aux deux premiers prix, six médailles à son effigie et à celle de l'Impératrice. Ces médailles ont été données aux officiers qui ont mérité, après les prix, les six premières mentions honorables.

L'arme que M. le maréchal ministre de la guerre a bien voulu donner lui-même à celles qui sont d'ordinaire données par l'École, a été accordée à l'officier qui a obtenu la supériorité d'adresse dans le tir.

Ces marques éclatantes d'intérêt et d'estime, données aux travaux de l'École, encouragement de plus en plus les officiers qui vont en sortir à propager dans leur corps l'instruction pratique et théorique qu'ils y ont reçue.

1re prix d'ensemble et 1re prix d'instruction.

PREMIER PRIX DONNÉ PAR L'EMPEREUR.

Une carabine de précision, canons en acier fondu, aux armes de S. M.

M. Lemaire, sous-lieutenant au 59e de ligne.

2e prix d'ensemble et 2e prix d'instruction.

DEUXIÈME PRIX DONNÉ PAR L'IMPÉRATRICE.

Une paire de pistolets, canons en acier fondu, au chiffre de S. M.

M. Fages, sous-lieutenant au 41e de ligne.

Digitized by Google

3e *prix d'ensemble.* — 1er prix de l'Ecole.
Une carabine de précision, canon en dames triés.
M. Montégut, lieutenant au 41e de ligne.

3e *prix d'amateurs.* — 2e prix de l'Ecole.
Une carabine de précision, canon dames anglais.
M. de Viville, sous-lieutenant au 11e bat. de chasseurs.

4e *prix d'ensemble.* — 3e prix de l'Ecole.
Une carabine de précision, canon à rubans, fer et acier.
M. Pasuer, lieutenant au 59e de ligne.

Prix d'adresse dans le tir.

1er prix. — Prix de M. le ministre de la guerre.
Une carabine de précision, canon en acier fondu.
M. de Beauchamp, sous-lieutenant au 3e de ligne.

2e *prix.* — 4e prix de l'Ecole.
Une carabine de précision, canon rouillé.
M. Mariande, sous-lieutenant au 65e de ligne.

Mentions honorables.

1. M. Michelon, sous-lieutenant au 4e de ligne ; médaille en or, grand module, de l'Empereur.
2. M. de Nédrest, lieutenant au 63e de ligne ; médaille en or, petit module, de l'Impératrice.
3. M. Maréchal, capitaine au 70e de ligne ; médaille en or, petit module, de l'Empereur.
4. M. Buisnel, sous-lieutenant au 2e de ligne ; médaille en argent, grand module, de l'Impératrice.
5. M. Fournier, lieutenant au 75e de ligne ; médaille en argent, petit module, de l'Empereur.
6. M. Lamireux, sous-lieutenant au 10e léger ; médaille en argent, petit module, de l'Impératrice.

Citations au Journal militaire avec lettre d'encouragement.

1. MM. d'Argiel, lieutenant au 17e de ligne.
2. Gérard, sous-lieutenant au 22e de ligne.
3. Hauvrey, sous-lieutenant au 76e de ligne.
4. Wagner, lieutenant au 41e de ligne.
5. Lari, lieutenant au 3e de ligne.
6. Rambaud, sous-lieutenant au 4e léger.
7. Manuel, sous-lieutenant au 17e léger.
8. Collonnier, lieutenant au 24e léger.
9. Vaillant, sous-lieutenant au 16e léger.
10. Jarret, lieutenant au 33e de ligne.
11. Gratreaud, lieutenant au 10e léger.
12. Stutel, sous-lieutenant au 47e de ligne.
13. Cavillier Fleury, sous-lieutenant au 36e de ligne.
14. Martinche, sous-lieutenant au 65e de ligne (2e prix de tir).
15. Swiney, sous-lieutenant au 24e de ligne.
16. Bellit, sous-lieutenant au 23e de ligne.
17. Fetiche, sous-lieutenant au 66e de ligne.
18. Fuessoyeux, sous-lieutenant au 16e de ligne.
19. Mussau, sous-lieutenant au 21e de ligne.
20. Durand, sous-lieutenant au 1er léger.

Des dépêches télégraphiques ont annoncé la levée du siége de Silistrie et la retraite de l'armée russe. Les informations particulières que nous avons reçues nous apprennent que ces graves événements ont été précédés par plusieurs combats acharnés, où les Turcs ont eu l'avantage, comme d'habitude, devant Giurgevo, les 16 et 17 juin, et devant Silistrie, le 19, 9 pièces de canons, 400 tentes, des équipages et 1500 prisonniers sont restés en leur pouvoir, à la suite des affaires qui ont eu lieu près de Giurgevo.

On avait d'abord annoncé que l'armée russe se retirait derrière le Pruth ; une lettre de Jassy, en date du 20, insérée au *Moniteur universel* de ce jour, et que nous reproduisons ci-après, ne précise plus la ligne que doit occuper cette armée. Si nous en croyons les nouvelles apportées par les correspondances d'Allemagne, ce serait en Moldavie que les troupes moscovites se formeront en ce moment, leur gauche appuyée aux places fortes qu'ils possèdent encore sur le bas Danube, et dans et face à la frontière de Transylvanie.

On doit naturellement en inférer que la retraite de l'armée russe n'a nullement eu pour objet de satisfaire aux demandes de l'Autriche, mais qu'elle est le résultat naturel des pertes cruelles éprouvées par cette armée dans ses attaques contre un ennemi trop nombreux, et de l'arrivée à Varna des divers corps de l'armée anglo-française. Cette dernière, ne pouvant effectuer sa retraite par mer, sera très-vraisemblablement compromise quand les Turcs seront maîtres de la rive droite du fleuve.

La levée du siége de Silistrie a entraîné le départ pour Galatz de la flottille russe, composée de 2 vapeurs, 18 canonnières et de quelques bâtiments à voile, qui avait remonté le Danube pour en seconder les opérations.

On sait que par l'empereur Nicolas a confié le commandement en chef de l'armée au grand-duc héréditaire, en remplacement du général Paskiewitch.

Hausmann.

On écrit de Jassy, le 20 juin :

L'ordre de rétrograder est donné aux troupes russes. Ce fait a maintenant un caractère officiel. Personne ici n'a douté que tel dût être un des premiers résultats de l'entrée des alliés en la Turquie sur le théâtre de la guerre ; mais ce que l'on sait moins généralement, grâce au mystère dont toutes les démarches de l'administration moldave paraissent enveloppées, c'est que les mesures prises pour l'évacuation datent du fin de la première quinzaine de mai. A peine le corps de la petite Valachie, après avoir échoué dans toutes ses tentatives contre Kustel, s'était-il replié sur l'Oltu, que des instructions étaient données à Bucharest pour commencer les préparatifs de la retraite.

Les autorités russes, craignant qu'on ne remarquât la coïncidence de ces préparatifs avec la concentration des troupes anglo-françaises sur le territoire ottoman, crurent nécessaire de masquer leur mouvement par une déclaration solennelle du baron de Budberg aux Boyards, portant que « la petite Valachie n'était qu'un objet provisionnement, et que la grande ne le serait pas. » Ces premiers symptômes mécontentement avaient donné lieu à des manifestations non équivoques de satisfaction parmi les Valaques, et les autorités russes ne l'ignoraient pas ; mais, frappant résolution de croire que de pareils bruits étaient de nature à alarmer profondément les populations, le baron de Budberg avait choisi cette supposition bien gratuite pour prévenir de sa déclaration. « Rassurez-vous, leur avait-il dit, les troupes russes n'abandonneront pas votre territoire. »

Depuis, cependant, les ordres d'évacuer sur Jassy recevaient leur première exécution, notamment pour les corps que l'on retirait de la petite Valachie.

C'est ainsi que le général Luprandi, au lieu de diriger ses magasins, soit au midi sur le Danube, soit à l'est sur Bucharest, les portait au nord de Slatina à Fokschani. Les malades et les blessés étaient, de leur côté, enlevés aux hôpitaux de Bucharest et transportés à Jassy. Enfin, le commissariat de guerre qui, depuis le commencement de l'occupation, était établi dans la capitale de la Valachie, fut lui-même transféré dans celle de Moldavie.

Avant d'opérer d'ensemble une retraite qui devenait de plus en plus nécessaire à mesure que les troupes anglo-françaises se rapprochaient des Balkans, le maréchal Paskiewitch crayait pouvoir atténuer un succès capable de donner le mauvais effet que devait nécessairement produire un mouvement rétrograde. Suivant son habitude de ne laisser les coups décisifs qu'avec de grandes masses, le maréchal avait réuni, dans le rayon de Silistrie, des forces importantes. Les renseignements les plus dignes de foi les portent pas à moins de 100,000 hommes les troupes qui se trouvaient rassemblées autour de cette place, lorsque le général en chef russe s'y est lui-même présenté. Encore ne trouva-t-il point ces ressources suffisantes pour opérer avec succès : il appela devant Silistrie plusieurs milliers d'hommes de plus, surtout en artillerie, et il mandia jusqu'à des milices valaques, qui, en effet, sans prendre part à la lutte, ont figuré dans l'armée assaillante. Ces chiffres, donnés par des hommes à la fois impériaux et compétents, font connaître toute l'étendue de l'échec éprouvé par les Russes devant Silistrie. Le succès qui leur était nécessaire pour couvrir leur retraite leur a manqué, et ils ne peuvent plus cacher à l'Europe qu'ils se retirent devant les Turcs et leurs alliés.

(*Moniteur universel.*)

Nous trouvons, dans une lettre particulière de Constantinople, du 20 juin, les détails suivans :

A Silistrie, les Turcs se sont battus comme des lions, et la prise du fort d'Arab-Tabia est une garnison de deux. Ce fort est une redoute en terre, construite à la hâte, avec un fossé de deux mètres, comme tous les fossés turcs, et un parapet. A droite et à gauche, le terrain, fortement ravagé, interdit l'attaque, de sorte que les Russes sont obligés, tout nombreux qu'ils soient, de se ruer sur un front peu étendu, derrière lequel ces braves Turcs les attendent. Tout est jour, une grêle de balles, de boulets, d'obus et de bombes lancées cette redoute et la place. Chaque défenseur qui tombe est remplacé, et quand les Russes veulent s'en emparer, ils trouvent toujours devant eux le même nombre de soldats, dont aucun ne recule.

Les Arnautes et les Egyptiens sont dans en poste avancé. Non nombre des leurs sont morts. Pendant les moments de repos que leur laissent les attaques, sous une grêle de projectiles, à côté des fossés à peine jermées de leurs glorieux compagnons, ils fument le chibouk, en attendant leur tour.

Enfin, les Russes ont eu recours à la mine pour faire brèche. Un angle de l'ouvrage soutera demain : à l'ouvrez! ont dit les Turcs ; et en arrosre ils creusent une tranchée de dix mètres de profondeur ; la terre qu'ils en retirent sert à élever le parapet, et derrière ce faible abri, ils ont encore repoussé des attaques où tant plus furieuses que les premières ont été vaines. Les Russes, de leur côté, y vont de tout cœur et se battent avec entrain. Ils ont un intérêt de siége et meurent d'envie de prendre une place qui leur a déjà coûté bien du sang. Mais tant qu'il restera assez d'hommes pour garnir le front d'attaque, ces hommes étant décidés à mourir, les Russes en seront pour leurs frais.

Le général Jusuf — et depuis quelques jours installé à Varna, où il s'occupe d'organiser les régimens de cavalerie irrégulière turque qui vont passer au service de la France. Ces régimens une fois organisés, doivent entrer dans la composition d'une colonne mixte, dont le commandement sera confié à ce général. Cette colonne sera constituée avec quelques bataillons et quelques escadrons français. Elle devra agir isolément, afin que les opérations actives soient commencées, et être pour mission de harceler l'ennemi, de l'inquiéter sur ses flancs, ses derrières, de couper ses convois, de l'empêcher de dormir, et les Russes auront souvent de ses nouvelles. On peut s'en rapporter, sur ce point, au général Jusuf, et nous sommes certains que bon nombre que lui ne peut remplir une pareille mission.

Beaudouin

Nous recevons, sur notre armée d'Orient et sur la presqu'île de Gallipoli, quelques nouveaux détails assez curieux.

Les trois premières divisions d'infanterie, comme on le sait, ont quitté les camps établis dans cette presqu'île, pour se rendre, la première à Varna par mer, la seconde à la hauteur destination par la route d'Andrinople, et des Balkans, la troisième par terre à Constantinople, où son embarquement est pour Varna devait avoir lieu. La division de cavalerie s'est également mise en route pour Andrinople et les Balkans. Il ne reste donc plus à Gallipoli que la division Forey, qui attend, pour lever l'armée, l'arrivée de la brigade formée des deux régimens de la légion étrangère.

Malgré les brusques changemens de température qui donnent au climat de la Roumélie beaucoup d'analogie avec celui de nos possessions africaines, la santé de nos troupes est excellente. On ne compte pas cinq hommes à l'hôpital sur cent. (1) Nos alliés d'outre-Manche souffrent davantage de la différence qui existe entre le climat de ce pays et le leur. Ils ont vingt malades sur cent. Cela s'explique par cette raison qu'une grande partie de nos soldats sont habitués aux variations de l'atmosphère par un long séjour en Algérie, tandis qu'il n'en est pas de même chez les Anglais, habitués au cet brumeux de la Grande-Bretagne. Du reste, les maladies sont sans gravité.

La meilleure intelligence règne entre les soldats et les officiers des deux nations ; ils s'entr'aident avec une cordialité toute militaire.

La presqu'île de Gallipoli, nous écrit-on, offre peu de ressources ; c'est un pays qu'on ne saurait mieux comparer qu'à cette partie rocheuse de la province de Constantine qui s'étend de Sétif à Bathna. Le sol produit en abondance des céréales s'il était cultivé ; mais les Turcs, jusqu'ici, n'y ont semé que tout juste ce qui leur était nécessaire pour leurs besoins annuels. Les fruits, les légumes y sont inconnus ; on n'y voit pas d'arbustes, encore moins d'arbres d'une certaine élévation, à peine quelques maigres broussailles.

Depuis l'arrivée des troupes françaises, on y consomme quelques fruits, quelques légumes aux peu succulents, et encore viennent-ils d'Asie. En compensation, la viande y est bonne. Les bœufs, les moutons, de petite taille, sont d'excel-

(1) Ces se rapporte aux troupes débarquées. Les renseignemens parvenus sur l'effectif général de l'armée d'Orient portent, à la date du 19 juin, le nombre des malades, à 14,1/2 seulement de cet effectif, c'est-à-dire moins de 2 1/2 pour cent.

Digitized by Google

L'un ne saurait trop recommander aux cavaliers et surtout aux militaires tenant des marches forcées, les sanglots à ressorts anglais, qui, heureusement, depuis les derniers modèles plus compliqués de fabrication, inclinent très peu, grâce à l'arc, autour d'un centre sur les hanches, descendent, verticalement, guidage à la portée du tout le monde, adaptent les ressorts des portemanteaux, sont d'une critique sur l'application des boucles. Prix : 4 fr. par la poste, 5 fr. On expédie contre un bon. Tous les genres, 4 fr. 5, 15 et 20 fr. (Affr.)

Le directeur-gérant responsable : H. DARDOUIN.

imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Un commissaire impérial près d'un conseil de guerre, du grade de chef de bataillon, descendra toutes les permutants, sauf parmi ses collègues, sauf parmi les commandants rapporteurs.

— Un major de cavalerie nouvellement promu, demande à permuter avec un chef d'escadrons. — S'adresser au bureau du *Moniteur de l'armée*.

— Un capitaine de spahis désire permuter avec un capitaine de cavalerie légère en France. — S'adresser à M. Pierre Wurtz, rue Bonaparte, 6, à Paris.

— Un capitaine d'infanterie, en France, demande à permuter pour l'armée d'Afrique. (Ecrire au café Procope, à Rome.)

— Un capitaine d'infanterie désire permuter avec un officier de son grade d'armerie qui rapportera de l'armée.

— Un capitaine de dragons, nouvellement promu, demande à permuter avec un capitaine de spahis ou de chasseurs d'Afrique.

— Un lieutenant de la seigneur de chasseurs, en garnison à Tours (Indre-et-Loire), de mai 1854, désire permuter avec un officier de son grade d'un régiment de cavalerie d'Afrique ou en France.

— Un lieutenant du 3e de ligne (promotion du 22 février 1854), demande à permuter avec un officier de son grade dans un des corps d'infanterie en Afrique.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, à Guelma (actuellement du 19 mars 1854), demande à permuter avec un lieutenant d'un régiment d'Afrique, province d'Oran.

— Le 11e de ligne, en garnison à Bordeaux, demande une 1re classe-sortie soldat, un 1er pioton soldat, un 1er trombonne soldat. S'adresser, pour les conditions, au conseil d'administration du régiment.

—On demande une place de sergent-fourrier dans un bataillon de chasseurs à pied. S'adresser à M. Beaudoin, chef de fanfare à l'Ecole impériale de Saint-Cyr.

— MM. A. BERNARD et D. SCHWARTZ, 14, rue la Banque, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de réforme qu'ils possèdent des dépôts dans toutes les villes de garnison pour solidariser et porter maintenant.

Ces dépôts sont aussi bons beaux que le drap fin tissé, cotonné, moins cher et durant infiniment plus longtemps.

Une démonstration gratuite n'a pas besoin de prédire, la frottement du sabre ne l'use pas, et il y a partout semblable entre l'apparence du feutre et celle du drap.

On enverra des échantillons.

— A vendre UN CHEVAL, alezan, âge de 6 ans, se montre parfaitement à la selle. S'adresser rue de la Nièpe, 6, à Grenelle.

— Le docteur AUBRIL, pour faire mouvoir les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 129. — 4 fr. le flacon.

Ch. TANERA, éditeur libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

DEUX ANS de CRÉDIT. SOUSCRIPTION AUX ŒUVRES du GÉNÉRAL JOMINI PAYABLE à raison de 12 fr. 50 par mois.

COMPRENANT :

Le Traité des grandes opérations militaires, contenant l'histoire critique et militaire des guerres de Frédéric II, comparées aux campagnes modernes, avec un nouveau précis de l'art de la guerre, 8e édition, revue et augmentée d'une relation complète de la dernière guerre de la succession d'Autriche, 3 vol. in-8, avec atlas composé de 32 planches gravées. 30 fr.

Le précis de l'art de la guerre, ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire, nouvelle édition, considérablement augmentée, suivie d'un appendice, 2 vol. in-8, avec atlas. 16 fr.

Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution, nouvelle édition revue et considérablement augmentée, précédée d'une introduction présentant le tableau succinct des mouvements de la politique européenne, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, et celui des principales causes et des principaux événements de cette révolution. 15 vol. in-8, et atlas in-folio. 75 fr.

Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même. 4 vol. in-8°. 30 fr.

Atlas portatif pour l'intelligence des événements militaires dans la campagne de 1815 de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-folio de 45 cartes ou plans, et 1 de légende, servant de complément à la vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-8°, avec 8 planches. 17 fr. 50 c.

Le précis politique et militaire de la Campagne de 1815, pour servir de supplément et de rectification à sa vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-8°, avec 8 planches. 7 fr. 50 c.

Dans l'ordre des études les officiers de nos armées, les ouvrages du général de Jomini doivent être à jamais, ainsi qu'ils le sont déjà, considérés comme un guide vraiment classiques. Après les livres de Tactique proprement dite, à l'aide desquels les officiers sont initiés aux connaissances matérielles et premières du noble métier des armes, où ne saurait se passer des traités sur les théories de stratégie élevée, qui seules peuvent former le véritable capitaine. Les théories de guerre appelés à diriger nos armées ne furent pas les créations du général de Jomini avec moins de fruits que les simples officiers, même après avoir acquis quelque pratique sur les champs de bataille. En outre age où la pensée de tous les guerriers illustres, pour ainsi dire, ne trouve révélée, est un de ces livres qu'il faut posséder ; les grandes leçons profitent à tous ; les beaux exemples enthousiasment une nombreuse jeunesse, et tendent à la rendre propre à toutes les hauts sentiments. NAPOLÉON nous apprend lui-même que, après d'arides recherches, il était parvenu à se faire une idée juste de l'illustre militaire dans tous les combats célèbres. FRÉDÉRIC, le génie de la guerre, reconnut dans les ouvrages d'investigations savantes, d'un résultat certain, l'ouvrage que le plus grand génie militaire des temps modernes avait regardé comme indispensable à son instruction. Ainsi, le succès des ouvrages du général JOMINI a-t-il été immense. Déjà reconnu et que l'Europe et des autres parties du monde renferment de militaires distingués, a voulu méditer ces vastes compositions, et bientôt, cependant, chaque officier français pourra observer sur son exemplaire ces chapes de bataille ou, pendant vingt-cinq ans, il sut tenir tête aux plus habiles tacticiens de l'époque. Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-folio de 45 cartes ou plans, et 1 de légende, servant de complément à la vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-8°, avec 8 planches. 17 fr.

Nota. — MM. les Officiers qui posséderaient déjà quelques-unes des ouvrages du général Jomini, pourront, aux mêmes conditions, se prendre que ceux qui leur manquerait.

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACHESNAIS

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. HAMON FILS, fabric. de vinaigre, 40, rue Richelieu. — *A Marseille*, chez M. BRANTE, fabric. de vinaigre, 21, rue de Rome. — *A Bordeaux*, chez M. PRADIER, fabric. de vinaigre, 21, rue Richelieu, 21.

Tout Flacon qui ne porterait pas notre marque sur le verre, doit être refusé comme contrefait.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante, sa base principale en forme de l'éthérie, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de pommes et d'après, plantes, plantes propres à détruire les mauvaises odeurs, rafraîchir la peau et la rendre douce et fraîche. Notre *Vinaigre Lachesnais* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant ; il n'a pas l'action dure et nuisible de tous les vinaigres, il arrive point la peau et la nettoie ; il enlève les boutons, rougeurs, dartres, etc. Il est recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux le fait aimer et on ne peut s'en passer lorsque l'on en a une fois goûté. Il est indispensable sur toute bonne toilette.

Chaque bouteille est accompagnée d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, rue Bourdonnais, 34bis. | Abonnement, chez M. GAVARNI, facteur de l'Intendance militaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. — — chez M. DUBOIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. — — chez M. BLANCH, rue du Temple, 174. | A Toulouse, chez M. HÉCK aîné, rue St-Rome, 19. — A Alger, chez M. VIGNOT, rue Bab-Azoun. | A Bordeaux, chez M. BAUD, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, 8 l'eau, ainsi que dans les succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonnerie modèles.

CARTES POSTALES DE LA VRAIE PÂTE CHEVALIER.

MANOTYPE. — CANTERIE MILITAIRE.

A. PRÉVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

DAME. — CASTOR FIGUE. — GANTS DE MANOEUVRE.

PERLES NÉOGÈNES

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER LA MARQUE

GARNIER PARIS

M. H. dépos.

DÉPORTES FRÈRES

Baume spécifique pour la guérison des hernies et hernies.

CARTE VISITE

Camp de Saint-Omer.

A louer prochainement, jusqu'au 1er janvier 1855, si on le désire,

LE GRAND CHATEAU DE MOULLE,

Ayant 22 chambres de maître.

Commune de Moulle, sur la grande route impériale de Saint-Omer à Calais, à 7 kilomètres de Saint-Omer et à 10 kilomètres du camp d'Helfaut.

Parc donné à l'anglaise, de la contenance de 22 hectares.

Droit sur produits de Pêche et de Chasse, dans les bois et dans l'eau.

Jouissance du Mobilier complet, Batterie de cuisine, Literie, etc.

S'adresser pour traiter, à M. THOMISSIL, notaire à Saint-Omer, et pour voir les lieux, au concierge dudit château.

Bas élastiques

nouveautés, très confortables, plus souple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, le bas

Ceintures élastiques pour caserne. 15 fr.

Suspensoirs cavaliers très confortables, 14. — La douzaine 21 fr. En payant 1 fr. 25 en plus, on reçoit franc de port, par emballage simple.

CAVALLIN, rue Quincampoix, 78, au coin de la rue Rambuteau.

A vendre pour cause de départ, UN CHEVAL de selle, marqué noble, âge de 6 ans, passe partout, sur un officier supérieur. Poids maximum, 61, environ de pension de M. le Haras.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDESOUDABLES

ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la maison **G. Besson**, 7, *rue des Trois-Couronnes, à Paris.*

Clarons et trompettes d'ordonnance renforcés, pavillon le son à un tiers-autre plus fort que tous ceux faits jusqu'à ce jour. *Cornet à pistons modèle* à cette époque, pouvant remplir non plus deux échelles de soupape et mécanisme. *Sonnerie garantie.*

Clairon d'ordonnance renforcé avec un embouchure, sans chaînette..... 17 fr 55

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Le tout breveté..... 18 50

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure, sans chaînette..... 19 »

Clairon d'ordonnance renforcé avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure. Le tout breveté..... 20 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure..... 18 »

Trompette d'ordonnance renforcée avec une embouchure et chaînette pour empêcher de perdre l'embouchure..... 20 »

CONSEILS AUX GENS DU MONDE.

Voies urinaires et de la génération

dans les deux sexes ! vol. de 500 pages, 3e édition, contenant

214 figures d'anatomie

dans le texte, et 36 plus grandes gravures les maladies les différentes de ces organes, avec l'indication des moyens curatifs les plus convenables, et les traitements pour ne guérir soi-même. — *Traités plus complets et surtout les remèdes indiqués.*

Conseils AUX FEMMES pour la DÉSINFECTION de la période et ses suites, métrorrhagies, suppressions, catarrhe de vessie, descentes, pertes utérines, tes, pertes, impuissance, gravelle, maladies des femmes, de matrice, leurs blanchers, vits, abcès, ulcères, etc.

Chez l'auteur, DOCTEUR JOZAN, de Saint-Amand, professeur de pathologie et physiologie, 21, RUE JACOB, 21, et chez les libraires. Au nom de l'Académie-Comédie. Prix : 3 fr. Par la poste, 4 fr. 50. Sous double enveloppe 5.

AVIS. — CATALAN de 214 planches d'anatomie, avec texte explicatif, se vend aussi séparé, 2 fr. poste. 2 fr. 50. — *Consultations de midi à 2 heures et par correspondance*, (affranchir.)

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bits complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Layettes, solidité

Leguay aîné, 42, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 24, à Paris.

AVIS A MESSIEURS LES VÉTÉRINAIRES.

Les Vétérinaires de l'Armée trouveront chez **Charlet, passementier brodeur, 41, rue Richelieu**, à Paris, les boutons, broderies et ornements ordonnés par la décision ministérielle du 20 mars dernier.

LUNETTE DE GUERRE

à 25, 30 et 45 fr., avec bonnette, instrument d'optique, recommandé par les célébrités par notre pays lumineux. — HARWELDEN frères, boulevart des Italiens, 6. — Garde-vues spéciaux pour exercice les yeux contre le soleil d'Afrique.

EQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Tout MM. les officiers généraux de tous grades **CHAPEAU, CASQUETTES-VERIE PASSEMENTERIE**, FOLDE, rue Richelieu, 5, au 3e, en face le Théâtre-Français, fournisseur de la garde municipale de Paris.

BISCUITS OLLIVIER

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, *les affections de la peau et les suites de couches*, guérissent très rapidement et en peu de temps, par les BISCUITS OLLIVIER, approuvés par l'Académie impériale de médecine et autorisés. — Ce médicament, agréable au goût et facile à prendre, est recommandé par les docteurs les plus célèbres, comme devant remplacer tous les autres remèdes. Il est vendu pour boisson une consommation de 1,000 fr. et 500 fr. pour traitement complet. — Dépôt : 10 fr. 50 c. et 5 fr. 50 c. Dépôt à Paris, et chez tous les pharmaciens de chefs à ses bureaux, *rue Saint-Honoré*, 374, et chez M. OLLIVIER, boulevard des Italiens, 24, à Paris. — Un exemplaire. — Dépôts dans les plus grandes villes de l'étranger. — Traitement par correspondance, *franco*.

PLUS DE COPAHU

Les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRHAGIES prennent l'extrême rapidité au moyen de ce fer CHAUD, pharmacien, rue Vivienne, 36. Flacon, 3 fr. Guérisons rapides. — Consultations gratuites de 11 à 2 heures. — Envoi franco contre mandat. — Prospectus gratis, *dartres, rougeurs, boutons, blancs, flux, pertes, maux de gorge*.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies aux organes, calculs et goutte d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Richelieu, 40, à Paris.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexes, un an, 10 francs. — Sans Annexes, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 88. — JEUDI 6 JUILLET 1854.

Paris, 5 juillet 1854.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-ÉLUS.

MM. de Grivillon, chef d'escadron d'état-major, attaché au dépôt de la guerre et secrétaire du comité de l'infanterie, est nommé pour en exercer les fonctions au camp assigné à la 4e division active, en remplacement de M. le capitaine Jacob.

Jacob, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 4e division militaire à Châlons-sur-Marne, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général d'Autemarre d'Aubigny, commandant la 4e division active, en remplacement de M. le capitaine Jacob.

Thil, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e d'artillerie, est nommé aide-de-camp de M. le général Gauthier de Villiers, commandant une brigade de cavalerie à Lunéville et destiné à un commandement au camp du Nord.

Fittaluga, capitaine au 40e de ligne, commandant provisoirement le fort d'Ivry, désigné, est nommé au commandement de 2e classe des îles d'Hyères et de l'orquerolles, en remplacement de M. Delorery, décédé.

Guyraud, capitaine commandant de 2e classe de la place de Sebdou (Algérie), est nommé au commandement de 2e classe de la place de Calvi (Corse), en remplacement de M. Frubert, admis à la retraite.

Kierski, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e de chasseurs, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine Lacroix, qui a reçu une autre destination.

Gonnaud de Sevelinge, lieutenant au 12e de dragons, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Jamon, commandant la subdivision de l'Allier, à Moulins.

Charmeu, lieutenant au 43e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Suspremont, commandant la subdivision de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Demoncher, capitaine au 1er léger, est nommé à l'emploi d'officier d'habillement du corps, en remplacement de M. Bénard, qui permute avec lui.

M. Bossay, capitaine au 2e régiment de la légion étrangère, passa au 8e de ligne, en remplacement de M. Paulippe-dit-Saint-Angige, qui permute avec lui.

M. Bernez, capitaine au 18e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'instructeur de gymnastique et d'escrime du 3e bataillon, passé dans la garde impériale.

M. Duval, capitaine au 11e de ligne est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Anquetin, qui permute avec lui.

M. Magnin, sous-lieutenant au 5e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Kerbach, promu lieutenant.

M. Carpon, capitaine au 40e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Richarion Berlier, passé dans la garde impériale.

M. Jamel, sous-lieutenant au 28e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Marchal, passé dans la garde impériale.

M. Castagrili, capitaine au 31e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Valentin, passé dans la garde impériale.

M. Fichet, sous-lieutenant au 31e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Gaussail, passé dans la garde impériale.

M. Canter, capitaine au 40e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Richarion Berlier, passé dans la garde impériale.

M. Jamel, sous-lieutenant au 28e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Marchal, passé dans la garde impériale.

M. Castagrili, capitaine au 31e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Valentin, passé dans la garde impériale.

M. Fichet, sous-lieutenant au 31e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Gaussail, passé dans la garde impériale.

M. Canter, sous-lieutenant au 71e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Tour, passé dans la garde impériale.

M. Michaud, sous-lieutenant au 53e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lebar, passé dans la garde impériale.

M. Puissant du Lodo, capitaine au 53e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Lévêque, passé dans la garde impériale.

M. Albouys, capitaine au 61e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Moreau, passé dans la garde impériale.

M. Lecoeste, capitaine au 18e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. de Maudiuy, passé dans la garde impériale.

M. Auriol, capitaine au 1er de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Monnier, passé dans la garde impériale.

M. Tambourin, chef de bataillon au 41e de ligne, est nommé major du 27e de ligne, en remplacement de M. Faturel, qui permute avec lui.

M. Mousseron, capitaine au 12e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. de Maudiuy, passé dans la garde impériale.

M. de La Monnaye, capitaine au 2e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. de Pradel, passé dans la garde impériale.

M. Galantha, sous-lieutenant au 59e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Fouvent, promu chef de bataillon.

M. Gérard, capitaine au 16e léger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Renard, qui permute avec lui.

M. Fortassin, capitaine au 47e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Renard, qui permute avec lui.

M. Bénard, capitaine au 16e léger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Fortassin, qui permute avec lui.

M. Pommaigue, capitaine au 47e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Patoureau, passé dans la garde impériale.

Algérie.

Bivouac du soir des Beni-Yahia, le 23 juin 1854.

Monsieur le maréchal,

Ainsi que je vous l'ai fait pressentir par ma dépêche du 7 juin, les conséquences des vigoureux combats livrés le 4 juin par mes deux divisions ne se sont pas fait attendre; quelques chefs mécontents s'étaient réfugiés chez les Beni-Ourtilane et Beni-Mahun autour de leurs camps, chez les Beni-Boudrouan et les Beni-Bassiou, sur deux points très rapprochés à travers nous demander l'amas, et leurs vaincus, les Flitt-el-Bahr, Zerfaoua, Beni-Maanss et Beni-Kaila, effrayés de la destruction qui menaçait leurs villages, ont aussi leur exemple. En quelques jours, tout le pays insoumis sur le cercle de Bellys et celui de Bougie, sur le bord de la mer, avait payé ses contributions de guerre et reconnu la domination de la France.

Cette première opération accomplie, j'ordonnai au général de Mac-Mahon de se rapprocher de moi, et la réunion des deux divisions s'effectua le 13 au-dessus de Bellys et le Beni-Djemaad, sur les crêtes-forts qui descendent dans la vallée du Sebaou. Après avoir donné, le 14, un repos nécessaire à mes troupes, après avoir pris, le 15, le temps de faire les bards de la rivière sur le pays des Beni-Hidjer, où je savais que se trouvaient encore l'agitateur Bou-Bagdda, qui avait encouragé tous les contingents de la Kabylie insoumise. Je savais que de tous les villages et cette vaste et populeuse contrée, des détachements étaient venus en aide aux rebelles, et je prie la troupe indécise des auxiliaires dans leurs mouvements, en me portant en avant de mon camp, sur le plateau de Tizi-n-Bachir, où je campais le 15, au sein des Beni-Yahia, qui est le point dominant du pays.

Pour donner le change à l'ennemi, je fis, dès le même jour, une reconnaissance sur les contins des Beni-Hidjer, et mes troupes rentrèrent au camp à la nuit. Mais, pendant cette nuit, et de manière horrible, je gravis, le 16, à 2 heures du matin, le chemin qui conduit au sommet de le montagne escarpée de Bou-Bou-Kaïla, et, à 5 heures, j'étais au pied des Beni-Yahia, où l'ennemi, surpris, n'avait pas eu le temps de s'organiser. Le général de Mac-Mahon, qui, le 15, avait établi dans cette position formidable, du haut de laquelle on voit tous ses points le pays tout entier des Zouaoua, mes deux divisions et les deux grandes routes tracées dans la vallée. Savais là des vivres pour douze jours et mes derrières assurés avec, sur la droite, la position prise par la vallée du Sebaou, au travers de la tribu des Beni-Bou-Chaïb et des Beni-Yahia, postes d'où le notre bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi, à qui j'avais donné deux bataillons de tirailleurs pour combattre l'ennemi, dont j'avais aimé divine les forces. Je recommandai à ce brave officier général de tenir le pays, sur l'invasion de nous, m'emparer de cette véritable clef du pays; mais je ne fus, du moins pas un seul instant que j'y aurais affaire à forte partie, le 16 au soir, le 17 et le 18 au matin, le pays entier se fit reconnaître.

Le 17, je me portai sur le plateau qui devient qu'un ravin bi-aussi de 1,200 à 2,000 Kabyles se montrait à mon est, sur la droite, sur le plateau de Bou-Bou-Kaïla, et sur les crêtes contiguës reunis des Beni-Hidjer, des Illoula-ou-Malou, des Beni-Ourtagh, des Hiatan, des Beni-Menlikeuch, et d'un certain nombre de tribus de la vallée du Sebaou, du Djurdjura. Je donnai l'ordre au général de Mac-Mahon de se porter, à la tête de ses troupes, sur le plateau dominant les crêtes des Beni-Ourtagh, à une heure et demie de notre camp.

Cet officier général aborda l'ennemi avec sa vigueur ordinaire et le poussa sur le point qui conduit au col de Tighounta, l'un des passages de la grande chaîne du Djurdjura; les Kabyles, qui avaient déjà reconnu la force de nos armes, ne cherchaient autre chez derrière des murailles en pierre sèche, construites avec beaucoup d'intelligence. Trois bataillons, sous les ordres du général Mellinet, formant la droite, sous les ordres de M. le général Mauduit, formant charges de prendre d'assaut ces retranchements, et les Kabyles furent enlevés avec cette position avec une ardeur admirable. Les villages des Beni-Fourgah mesurent fiers alors livrés à l'incendie par des compagnies du 10e de ligne, du 2e indigène et du 3e Compagnie et du 3e régiment de zouaves. Sur tous les points, les Kabyles se sont retranchés avec une grande habileté et résistent autre chez derrière des murailles en pierre sèche, construites avec beaucoup d'intelligence. Trois bataillons, sous les ordres du général Mellinet, formant la droite, sous les ordres de M. le général Mauduit, furent chargés de prendre d'assaut ces retranchements, et les Kabyles furent enlevés

n'avait après tout qu'à lui demander compte de son obstination à ne pas nous faire hommage de sa soumission, je lui répondrai que ce n'est pas entrer sur nos vastes territoires, quoique tous les grands reunis n'offrissent de conduire ma colonne au travers de leur pays, et je l'exigeais.

La tribu des Beni-Raten possède plus de trente grands villages et peut mettre sous les armes de 5 à 6,000 guerriers ; sa soumission à la France, dans les circonstances où nous nous trouvions, était un événement des plus heureux. Les tribus encore insoumises du centre des Zouaoua, telles que les Beni-Bou-Mimi et quelques autres, ne pouvaient désormais de moi par des tribus soumises, mes derrières étaient assurés, et je prie la résolution de me diriger vers les Beni-Hidjer, par l'intervalle des Beni-Tourgah, où je savais que j'était attendu par les contingens des Beni-Tourgah du haut, des Beni-Idiken, des Beni-Melikouch, Beni-Illoula, Beni-Hidjer et autres tribus de cette contrée du Djurdjura. Je ne pouvais laisser derrière, sans les soumettre, ni les Beni-Raten ni les Beni-Idiken, déjà disperse par le général de Mac-Mahon dans la journée du 17, mais qui s'était reformé plus nombreux qu'auparavant.

Tous les renseignemens que j'avais recueillis me donnaient presque la certitude que les tribus des Zouaoua du haut Djurdjura, Beni-Bou-Youssef, Haï-Sahlin et autres, dont j'allais traverser le territoire, ne s'opposeraient pas à mon passage. J'avais été confirmé dans cette opinion par l'arrivée à mon camp, dès le 24 au matin, de M. le lieutenant Devaux, du bureau arabe de Dra-el-Mizan, qui n'avait pas craint de venir me trouver de ce point jusqu'au sebt, en traversant, accompagné de quelques Kabyles seulement, toutes les tribus dont j'allais me porter. Je vous prie de remarquer, monsieur le maréchal, combien le fait du voyage hardi de cet officier est caractéristique ; il me prouvait jusqu'à l'évidence que l'esprit de résistance des Kabyles de toutes les fractions insoumises n'était fortement calmé depuis notre succès du 24, qui avait coûté près de 300 cadavres à l'ennemi.

En conséquence, je renvoyai, dès le 25 au point du jour, dans la plaine du Sebaou, une partie des impedimenta de mes deux divisions, sous la garde d'un bataillon, et, ainsi allégé, je me mis en marche le 26 au point du jour pour m'établir sur les crêtes des Beni-Tourgah, entre les villages soumis et les villages insoumis de cette tribu. Le rassemblement n'eus pas tenu devant moi et s'écoula par les ravins des Beni-Illiten et des Beni-Tourgah du haut ; mais à peine mes feintes furent-elles connues que les Kabyles de la tribu des Beni-Hidjer, fortement dans les ravins boisés des Beni-Tourgah insoumis, jusqu'à portée de pistolet de mes grand'gardes, commencèrent la fusillade et, nous forçèrent à descendre en effet dans le ravin, intéressé un assez grand nombre de leurs guerriers. Nous eûmes entre nos mains une trentaine de morts ; nous ne pensâmes de même côté que trois hommes, et nous eûmes vingt-et-un blessés, dont quelques-uns très légèrement.

Cette fusillade dura depuis midi jusqu'à 7 heures du soir, et, au prévenir d'une attaque de nuit, je fis retrancher toutes les grand'gardes où quelques-unes de nos lignes de tirailleurs posées. Cette attaque n'eut pas lieu, parce que les Beni-Tourgah du haut, dont les villages étaient autre nos mains et qui avaient fait des pertes sensibles pendant la journée, avaient réfléchi et s'étaient décidés à faire, dès le lendemain, leur soumission. Leurs chefs vinrent en effet le 27 me demander l'aman et me jurer de prendre les armes contre les Kabyles encore insoumis encore sur leurs territoire ; mais ceux-ci étaient en trop grand nombre pour que nos nouveaux alliés pussent les repousser, et leurs contingens restèrent pendant toute la journée en présence de nos lignes sur des hauteurs à cheval sur la route trop grande distance de moi pour que je pusse les attaquer. D'ailleurs, des brouillards très épais qui vinrent tout-à-coup nous cavahir eussent rendu cette attaque impossible.

La nuit vint, et j'ordonnai de nouveaux toutes les mesures nécessaires pour repousser une attaque de nuit. Les soldats reçurent l'ordre de ne point répondre à un feu de tirailleurs mais de se tenir prêts à charger sur loi à la baionnette, s'il devenait trop pressant. L'angle de notre camp occupé par le 2e bataillon fut naturlli, de le coucher du soleil, garni d'une fusillade très vive qui ne discontinua pas jusqu'à minuit. Nos braves soldats, fidèles à leur consigne, ne tirèrent pas un seul coup de fusil, quoique inquiets et assaillis, enhardis, se faisant approcher jusqu'à quelques mètres de nos grand'gardes ; les cris de ces sauvages montagnards qu'ils voyaient d'agiter à quelques pas d'eux, à la lueur de leurs détonations, ne parvinrent pas à les tirer de leur immobilité de vieux soldats jusqu'à ce que le général Paté, qui veillait à cet angle, eût fait lui-même, avec deux compagnies, une charge à la baionnette, qui prit sur tous bon nombre de ces audacieux ennemis et fit tout rentrer dans le silence le plus complet jusqu'à l'aube du jour. Le dénombrement fait de nos pertes pendant cette nuit si lugubre du côté de nos ennemis, si calme de notre, me nous donna que deux nouveaux légèrement blessés.

Dès que le jour fut fait, je me préparai, pour punir l'ennemi de son insolence, à l'assaillir dans ses retranchemens retranchées, et à le chasser par me cavalerie lorsqu'il se serait mis en fuite dans des pentes difficiles, mais praticables à nos bons chevaux d'Afrique. Mais les contingens ennemis, sous l'impression de cette offensive à l'arme blanche qu'ils n'avait terribles, s'étaient retirés, et leurs retranchemens, quand nos bataillons se préparaient à l'escalade, étaient déjà occupés depuis une heure par les Beni-Tourgah, auxquels de la veille, auxquels m'avaient promis sportivement, pour preuve de leur fidélité, de prendre les armes pour nous et de combattre avec nous les coalisgnés étrangers.

La situation ainsi faite, je pris mes dispositions pour redescendre, par un centre-fort assez raide, dans Beni-Tourgah dans la plaine du Sebaou, et cette opération se fit en présence de tous les guerriers de cette tribu, dont quelques-uns, qui tenaient eux-mêmes nos colonnes, et sans qu'aucun coup de fusil se fît entendre sur nos derrières. M. le capitaine Wolf, qui depuis le commencement de cette campagne avait déjà déployé tant d'énergie et de vigueur, m'a donné de nouvelles preuves de son dévouement, en se portant avec nos chefs indigènes au milieu des montagnards armés, à peine remis de leurs émotions de combats et que le moindre mouvement eût pu entraîner à l'agression.

Après cette descente pacifique dans le plaine, je vins vers m'établir aujourd'hui sur le territoire des Beni-Hidjer, dont nos nombreux ennemis, privés depuis plusieurs jours de fourrages, mangent les abondantes moissons, et qui, je le présume, ne tarderont pas à entrer en pourparlers avec nous.

Je me propose, monsieur le maréchal, de vous envoyer bientôt un rapport circonstancié sur cette campagne, qui touche à sa fin. Elle a été riche en bons résultats et en enseignemens de toute nature. Elle a donné à nos jeunes soldats l'occasion d'acquérir, dans des circonstances sérieuses et difficiles, cette expérience de la guerre qui ne peut manquer encore, et qui les met aujourd'hui à la hauteur de leurs camarades d'Orient. J'aurai à vous signaler, tant de la part des officiers que des soldats, de nombreux traits de dévouement, des actes de dévouement et de courage : j'invoquai à l'avance votre bienveillance en leur faveur.

En comptant le Djurdjura, la tribu des Beni-Hidjer, dont les intérêts matériels, villages et moissons, sont pour ainsi dire dans ma main, se décide à venir me faire sa soumission, je trouverai sous peu de jours, dans leur province, les troupes de la division de Constantine, qui sont déjà dans le même, dans leurs cantonnemens, celles de la division d'Alger. La saison du printemps ayant été, cette année, exceptionnellement pluvieuse, je craignais que la chaleur de l'été ne se fissent sentir plus rudes que d'habitude, et n'agissent d'une manière fâcheuse sur nos soldats, dont j'était sanitaire n'a laissé jusqu'à ce jour rien à désirer, je remarquai, pendant cette saison, aux travaux de route que je m'étais proposé d'entreprendre sur la communication entre Alger et Bougie, qui me traverse plus augourd'hui que des tribus échouantes ; ce sera l'œuvre d'une autre campagne, et je suis convaincu que nous trouvons les bras des nombreux indigènes de cette contrée, plus encore que ceux de nos soldats.

Les tribus du bord de la mer soumises dans la première période de nos opérations, Flist-el-Behar, Beni-Ighmad et Zerfaoua, avaient encore quelques versemens d'argent à faire sur leurs contributions de guerre ; j'apprends que leurs chefs sont venus me trouver ici pour m'apporter ce reste d'impôt.

Veuillez, etc.

Le général de division, gouverneur général de l'Algérie,

RANDON.

Ce rapport vient confirmer le succès sur lequel nous comptions. Il est daté du 28 mai, et depuis cette date du 15, par laquelle le général Randon, gouverneur-général, au lieu de se porter au pied des montagnes où les Beni-Hidjer et autres s'étaient retranchés, est parvenu tout à coup en cette même du pays ; l'effet a été immédiat, les troupes campagnes, si jalouse de l'inviolabilité de leur territoire et si fière de leur insoumission jusqu'à ce jour.

Les ruses combinés que nous avons eus à livrer ont prouvé combien une contrée de vive force au sein de ces montagnes que la nature s'est fait un jeu de fortifier, serait difficile s'il y avait la moindre hésitation dans l'attaque. Il fallait frapper un grand coup sur l'imagination des Kabyles, si disposés à croire que le départ des troupes qu'ils avaient vu s'embarquer pour l'Orient nous laissait dans l'impossibilité d'agir et même de maintenir notre occupation sur terre. Le commandant de l'expédition a parfaitement approvié, et les troupes sous ses ordres ont saisi avec joie cette belle occasion de prouver leur courage, leur zèle et leur dévouement. Cette marche impréparée a produit le plus grand retentissement parmi les populations du Djurdjura, qui ne pouvaient comprendre qu'une colonne française fût ainsi venue s'établir sur ce point dominant de leurs territoires, et s'y maintenir, malgré la présence auprès du gouverneur général des trois hommes les plus renommés parmi les indigènes, Bel-Kassem-ou-Kassi, Si-Ouljoud, et Si-Mohammed-ou-Saïd, les deux derniers Beni-Aly-Cherif, il e fallu livrer plusieurs combats et prouver à ces nombreux et intrépides montagnards que si, par suite d'une résolution qu'ils ne pouvaient prévoir, nous avions pu arriver sans opposition sur le port au cœur du pays, nous étions assez forts et assez résolus pour nous y maintenir le temps que nous jugerions nécessaire à nos intérêts.

Ainsi l'épreuve a été faite, et elle paraît avoir été heureuse. Le gouverneur général a reçu de nombreuses soumissions, et sa colonne a quitté le sebt des Beni-Yahia sans qu'un seul coup de fusil ait prouvé à notre arrière-garde.

Dès à présent, la grande expédition de la Kabylie n'existe plus, et cette courte et vigoureuse campagne va compléter la domination française en Algérie.

Bazoulle.

Messieurs les souscripteurs collectifs dans les régiments, sont invités à couvrir bien régulariser leur souscription le plus tôt possible, soit par l'intermédiaire de MM. les capitaines-trésoriers ou de MM. les officiers-payeurs, soit en adressant directement à l'Administration le prix de leur abonnement.

L'armée russe s'établit décidément dans la Moldavie et dans la Valachie inférieure, appuyant sa gauche au Danube, et occupant une ligne qui va de Kalafat à Bucharest autrichiennes de Transylvanie et de Gallicie. Ainsi donc, l'abandon du siège de Silistrie et des positions précédemment occupées sur la rive droite du fleuve, est la suite naturelle de la marche qu'elle a éprouvés dans ses nombreux engagemens avec les Ottomans, et surtout dans ses journées des 6 et 7 juin, dans lesquelles ses avantages qu'elle occupait, et des justes craintes qu'ont dû lui inspirer l'arrivée en ligne de l'armée anglo-française, et l'attitude hostile prise par l'armée autrichienne.

Il ne pouvait y avoir, en effet, aucun désir, chez l'empereur Nicolas, de montrer de la condescendance pour les vues de l'Autriche, dès l'instant où cette puissance manifestait d'une manière aussi évidente, en effort d'occuper les Principautés, la résolution de s'opposer formellement à ce que ces provinces restassent soumises à l'influence de la Russie. Il n'entrait pas davantage dans le grand intérêt à ce que la navigation du Danube lui soit toujours ouverte, à ce que la mer Noire ne puisse jamais et dans aucun cas lui être interdite, pour ne pas nourrir le dessein de substituer au protectorat à cette que la Russie s'est trop longtemps attribuée sur ces contrées, dont il lui importe tant d'assurer l'indépendance complète, sous son patronage.

Les personnes qui ont été frappées de ces considérations, n'ont jamais douté du parti que l'Autriche prendrait, en définitive, dans les luttes violentes que devait soulever la question d'Orient.

Les nouvelles les plus récentes annoncent que l'armée russe a encore éprouvé un échec dans son dernier engagement avec l'armée turque sur le rive droite du Danube. Rejetés dans le Dobrudscha, avec perte de 2,500 hommes, les Moscovites se sont réfugiés à Tultcha, dans les Bouches dont il ne sont emparés lors de leur entrée dans cette partie si malsaine de la Bulgarie.

Nos troupes ont remporté, surtout, sur la route qu'elles avaient à suivre pour franchir les Balkans, l'accueil le plus amical et le plus empressé des populations qu'elles venaient défendre. Celles qui sont arrivées par mer ont été reçues avec les mêmes démonstrations d'intérêt. Leur situation sous le rapport moral sont on ne peut plus satisfaisans ; il ne leur manque plus que de se trouver en présence des lignes ennemies.

Haussmann

Les bataillons et escadrons de la garde de Paris ont exécuté aujourd'hui au Champ-de-Mars la manœuvre du passage à feu, en présence du général de division de La Hué, qui terminait l'inspection générale de ce corps par la revue d'honneur.

Le 7 juin dernier, les gendarmes de la brigade de Moulin (Seine-et-Oise), chargés d'arrêter un nommé Gambard, ouvrier, pour avoir mis du pavement d'une ancienne pour faire un pâche, trouvèrent cet individu dans le plus profond désordre, entouré de trente enfans en bas âge, débuté de tout et manquants de pain.

Emus de pitié, ces braves militaires eurent la généreuse pensée de vendre en aide à cette malheureuse famille, et, dans ce but, firent l'abandon de leurs frais de route, et invitèrent une souscription à laquelle ils participèrent eux. et, spontanément, à plusieurs personnes de la commune, produisit non seulement le montant de l'amende, qui s'élevait une excédant de 22 fr. qui fut employé à assurer la nourriture des enfans pendant un certain temps.

Cet acte d'humanité ayant été porté à la connaissance de M. le maréchal ministre de la guerre, S. Exc. a chargé M. le maréchal commandant de l'armée de Paris d'adresser à ces gendarmes un témoignage particulier de sa satisfaction.

Du rôle

QUE LA DÉFENSE DES PLACES FORTES ET LA PRISE DE SILISTRIE ONT REMPLI PENDANT LES CAMPAGNES DE 1828 ET DE 1829.

(2e article. — Voir le numéro du 26 juin.)

Le centre de l'armée russe ne pouvant prendre sa place de bataille dans le mouvement concentrique des Turcs, tout que Silistrie serait aux mains des Turcs, Roth, avec le 4e corps, fut chargé d'en poursuivre le siège, et le grand-duc Michel, qui désguisé de sa victoire de Rabilow, rejoignit le quartier général, qui franchissait le Danube à Giurgevo avec les réserves, pour se porter sur Karasou (Tchernavoda) et Bazardjick.

Le général Roudzewitch, avant même la fin du siège de Brailow, avait reçu les instructions du comte de Diebitch, chef d'état-major général, au sujet des mouvemens qu'il devait exécuter après la prise de cette ville, pour se porter à la même hauteur, et en mesure d'opérer simultanément leur mouvement sur Schumla. L'aile gauche de l'armée russe, commandée par le général Roudzewitch, devait donc le bord de la mer conformément à ces instructions, en se portant sur Varna. Le 2e corps, qui la formait, devait donner la main à l'armée d'Asie, en longeant les troupes qui avaient brûlé Anapat que la flotte ramenait avec le prince Menschikoff pour le siège de Varna.

Roth passa le Danube à Hirsova vers le milieu de mai, et, après avoir perdu beaucoup de temps à faire un long détour, afin d'éviter les dérivations du Danube au coude de Rassova, il commença l'investissement de Silistrie.

Bien que cette place valût pas beaucoup mieux que Brahilow comme fortifications, elle était susceptible d'une résistance encore plus énergique, à cause de sa nombreuse garnison et des ressources de toute sorte que le grand-visir y avait accumulées dans la prévision du rôle important qu'elle devait jouer.

Les opérations du siège de Silistrie, poussées mollement par le général Roth, qui avait négligé d'occuper Kalfarach, sur la rive gauche, se transformèrent en un blocus, laissant la garnison fort à l'aise, plutôt qu'en un siège régulier. Il faut dire aussi que les ouvrages, tenus en mauvais état, étaient employés au siège de Varna, que le prince Mantchikoff, vainqueur d'Anapa, dirigeait sous les yeux mêmes de l'Empereur.

Ces opérations se prolongèrent donc sans résultat jusque vers le milieu du mois d'octobre, époque où l'armée russe repassa le Danube pour prendre ses quartiers d'hiver dans les Principautés, sans avoir pu conquérir le but d'opérations qui lui était nécessaire pour son mouvement sur Andrinople.

La résistance de Brahilow avait été à l'aile droite le premier obstacle de ce genre que rencontrait et le passage de Schumla par la droite ; la résistance de Silistrie eut un résultat analogue, en empêchant le centre de l'armée russe d'aborder de front cette position formidable, et en obligeant, par cela, qu'il était déjà assez avancée pour pouvoir, de son côté, la prendre à revers par Eski Stamboul.

Le vaste plan conçu par l'empereur Nicolas, après avoir échoué sur deux de ses points de centre, continua de rester placé à plus par suite des modifications continuelles que la résistance de Silistrie et de Varna obligea d'y apporter. Le 2e corps, formant l'aile gauche, était déjà trop loin et seul qui ait rempli sa tâche suivant les désirs du czar, se trouva dans l'impossibilité de continuer ses succès, et était repoussé le Danube au milieu de l'automne, avec la majeure partie des forces russes.

Nous pourrions nous arrêter ici, car notre but était de faire comprendre l'importance de la défense de Silistrie par tous les conséquences qu'avait eues, en 1828, la ferme attitude d'Iaact-Mohamed, pacha de cette ville. Nous voulions montrer aussi que le plan adopté en 1854 par les Russes était le même que celui suivi par le maréchal Wittgenstein.

Cependant, comme nous nous proposons d'examiner dans un autre article le centre-partie des événemens de 1828, pon dant la campagne de 1829, et les conséquences de la chute de Silistrie au début de cette dernière campagne, nous terminerons cette première partie de notre tâche par un rapide exposé des opérations de l'aile gauche, dont nous n'avons parlé qu'incidemment.

Ce résumé est nécessaire pour bien établir la position des armées belligérantes au moment de la cessation des hostilités, le 15 octobre 1828; il aura l'avantage de compléter le récit des mouvements effectués à l'aile droite et au centre par les 6e et 7e corps. Enfin, il permettra d'établir de la manière la plus irrécusable, la plus absolue, que les succès obtenus par l'aile gauche de l'armée russe furent dus uniquement à l'appui que lui donnèrent les escadres de Greigh et de Koumani. Il restera démontré que sans la domination de la mer Noire, exercée sans conteste par ces amiraux, l'armée turque, placée à ses propres forces, aurait parfaitement suffi à maintenir intacte la possession de tout le pays situé sur la rive droite du Danube.

Nous avons laissé le quartier général établi à Karasou, puis à Basardjick, tandis que le général Roudzewitch, suivant le littoral, se portait sur Varna. Les premières opérations de ce corps, qui formait l'aile gauche de l'armée russe contre les ports de Kostendji, Mangalia, Kavarna et Baltschik. Les Turcs, sans flotte, ne pouvaient prétendre défendre ces places; elles devaient d'ailleurs leur peu de puissance aux flottes par les mêmes raisons qui avaient déterminé l'évacuation des forts de la Dobrudscha.

Roudzewitch, ne rencontrait aucun obstacle dans sa marche, arrive en vue de Prawady, occupé par le général Soultan-Ieh. Après la prise de Toultcha, le brigade du général Ouchakoff, devenue disponible, vint relever le général Sachtchen à Prawady et appuyer le mouvement du général Sedjiver, dirigé sur Eski-Stamboul pour menacer les communications de Schumla avec Andrinople.

Cette phase de la campagne du 1828 correspond à l'époque où les affaires des Russes furent les plus brillantes. Les divers mouvements de l'aile gauche, dont nous venons de parler, avaient lieu en effet dans le courant du mois de mai, et coïncidaient par conséquent avec l'entrée du général Roth à Bucharest. A ce moment, tout devait faire présager au czar la réussite de ses espérances et de ce plan, si longtemps caressé.

Nous avons dû examiner la résistance de Brahilow fit tout naturellement, en quittant d'artic le théâtre d'action de l'aile droite pour employer la 6e corps à l'investissement de Silistrie, que le 7e corps du grand-duc Michel n'était plus assez fort pour entreprendre à lui seul. Une grande responsabilité par suite du défaut de concours des 6e et 7e corps, fut obligé d'interrompre ses progrès, et dut se borner à observer Schumla en comptant fortement le tiltrail.

Le siége de Varna devint dès lors l'objet de toute l'attention de l'empereur Nicolas. Cette place était en effet la seule de la côte qui pût opposer une résistance sérieuse; aussi la grand-duc n'imprenait-il de l'investir que lorsqu'il aurait déjà fait pour Silistrie. Tous les mouvements d'Hussein-Pacha, auquel on ne peut que reprocher trop de lenteur, furent dirigés de manière à conserver libres, jusqu'au dernier moment, les communications de Varna avec Schumla, qui lui en adoptant et suivant d'ailleurs avec persévérance la tactique qui a si heureusement réussi à Omer-Pacha, et qui consistait à tenir les Russes par des combats continuels, en évitant toute action générale.

Varna était une assez mauvaise place, située à l'extrémité de la pente des Balkans sur la mer Noire, et construite d'après le même système que Brahilow. Elle consistait également dans une série de petits ouvrages et logements extérieurs, mais établis tout à fait au hasard et auprès du caprice des commandants de la place.

Dès le 13 juillet, les troupes rendues disponibles par la prise d'Aïnaga débouquaient à Kavarna, et, réunies à celles du général Ouchakoff, elles formaient le corps d'investissement de cité nord de la ville, sous le commandement du général prince Menschikoff.

Pas plus que pour Brahilow, nous n'entrerons dans tous les détails du siége de Varna, malgré l'intérêt intérêt que présenterait cette relation; mais nous avons sous les yeux le journal des ingénieurs russes, publié en 1844, par le colonel Tortel, dans le *Spectateur militaire*, les épisodes les plus importants. Rien de plus curieux à lui pour bien faire connaître ce que veulent dire, sur cette nation que la France va protéger, que ces documents officiels du parti de la grande race. Nous sommes à même d'apprécier depuis quelque temps la manière dont les généraux russes rendent compte de succès ou de revers de leurs troupes; certes, leur complaisance ou leur indulgence, suivant le cas, ne doit pas nous faire craindre d'être taxé de partialité pour les Turcs, en puisant dans les documents officiels de leurs ennemis.

Les opérations du siége de Varna se compliquèrent d'une foule de combats partiels, résultats de la guerre de chicane adoptée par le grand-vizir; la résistance désespérée des habitants obligea l'empereur à augmenter par des renforts continuels le 2e corps, chargé du siége. Les 6e et 7e corps, affaiblis d'autant, se trouvèrent dans l'impossibilité de rien entreprendre et eurent bien de la peine à maintenir leurs positions devant Silistrie et Schumla.

Le 28 juillet, une sortie importante est faite par les Turcs, qui rentrent dans la ville après avoir mis hors de combat, du côté des Russes, 200 hommes, dont 10 officiers. Parmi ces derniers figure le colonel Lowtzoff, du régiment de Riasow.

Les travaux nécessaires pour relier les petits ouvrages extérieurs dont nous avons parlé, le mauvais choix du front d'attaque, pris du côté de la mer, c'est-à-dire à l'endroit le plus fort (cette position avait utilisé le feu de la flotte), l'organisation du génie russe à employer exclusivement la mine pour pratiquer les brèches, entraînent des pertes considérables. Le corps du génie, déjà décimé à Brahilow, continue à perdre l'élite de ses officiers.

Le 5 août, le lieutenant Lichanow, des sapeurs, est tué, et le 9, malgré l'arrivée des renforts de la 7e division d'infanterie, amenées par les Grecques à Hadji-Ibrahim, et Kavarna, le feu terrible de la flotte, composée de 9 vaisseaux de ligne et de cinq frégates, les Turcs tentent encore une nouvelle sortie, mirée des plus heureux résultats, le 13e et le 14e chasseurs, principalement engagés, perdent beaucoup de monde, et le général prince Menschikoff, commandant en chef, a les deux pieds emportés par un boulet.

La direction du siége passe par intérim au général Pereswetti. Le 17, le général Woronzoff arrive au camp, investi du commandement supérieur; son inspection des travaux est bientôt remplacée le jour même par une sortie de 300 Turcs, qui s'élancent avec un furie incroyable et pénètrent dans les batteries par les embrasures. Les régiments du Duc de Wellington et de Schleiw, envoyés pour les refouler, n'y parviennent qu'après des pertes sensibles.

Le 21, le général Sussanow, des ingénieurs de la garde, et le 22, le colonel Rolle, avec l'équipage des marins de la garde, arrivaient au camp. Ces officiers prouvèrent l'empereur Nicolas, qui, à la tête des réserves de sa garde, arrive lui-même le 27 et établit son quartier-général sur le vaisseau amiral le Pavel.

Le 30, le lieutenant Lutzow, des sapeurs, est tué; le lieutenant en 2e Beau, qui le remplace, est blessé. Le général Golowin prend position sur la route d'Andrinople avec les troupes de la garde pour compléter l'investissement, et les sapeurs font encore de la brigade du général Martinow et d'un fort détachement de matelots de l'amiral Greigh.

A partir du 1er septembre, l'activité de la défense double du siége, où le capitan-pacha, livré à ses seules forces, cesse de recevoir des secours d'Andrinople et de Schumla. Le dernier événement signalant jusqu'à mois d'août est la mort du général Perowski, tué d'une balle qui perce sa tente. Le général avait remplacé par intérim le prince Menschikoff, commandant supérieur du corps de siége, mis hors de combat le 9 août.

A dater du 1er septembre, les travaux des Russes parviennent à joindre la contrescarpe, et comme à Brahilow, l'usage immodéré des mines commence à prévaloir, sous la direction du grand-duc Michel. Leur explosion détermine une brèche, et le capitan-pacha est sommé de se rendre; cette tentative demeure sans résultat.

Le 10 septembre, Omer-Wrione, pacha d'Albanie, s'avance contre Kunchar et Hadji-Ibrahim et rétablit les communications de Varna avec le sol. Le général Hartung, avec une partie du corps de Golowin, quitte la position de Galatz pour se porter à la rencontre de l'armée turque. Omer-Wrione remporte une victoire complète, et dégage entièrement le régiment des chasseurs gardes du corps, dont tous les officiers sont tués, ainsi que le général Hartung.

Le brillant avantage remporté par Omer-Wrione sur le général Hartung, qui arrive presqu'aux portes de Varna et se retire sans avoir rien tenté. Le 10 septembre, le capitaine Rasanow et le lieutenant Nabolow, du génie, sont mis hors de combat par un obus.

Cependant, rien n'était négligé pour accélérer la chute de Varna; l'empereur avait fait appel à l'élite de son état-major. Le 11 septembre, le général Narzow Jomini, l'un des écrivains militaires les plus distingués de notre siècle, arrivait au camp russe, et visitait les travaux d'attaque. A la suite de cette visite, le général Schuiker, des ingénieurs de la garde, alors colonel, et plus tard commandant en chef du 5e corps, commandement important, prend la direction des travaux du siége.

Le général Golowin, après son échec à Hadji-Hassan-Lar, avait été remplacé par le général Bakum, qui occupait la position de Galatz avec 12 bataillons, 4 escadrons et 30 bouches à feu. Le 17 septembre, le prince Eugène de Wurtemberg vient prendre le commandement du corps de Bakum, auquel il remet la presque totalité de la 7e division.

Impatient d'abréger l'ennemi, le prince de Wurtemberg fait du sac Omer-Wrione et se fait battre complètement par Omer-Wrione; il est obligé de se retirer sur Galatz. Le général Bakum, une partie de son artillerie et une foule d'officiers et de soldats. Pour la seconde fois, Omer-Wrione perd l'occasion de dégager Varna et de forcer le siége des Russes de lever les hauteurs qui dominent la ville. (*Extrait des documents russes.*)

Cependant, le moment approchait où les défenseurs de Varna devaient succomber.

Le 23 septembre, par suite de l'explosion d'une foule de mines et de globes de compression, dont l'emploi réciproquement exagéré rappelle l'époque de Brahilow, les remparts de Varna s'ouvrent de toutes parts.

Le 24, au point du jour, les colonnes d'attaque préparées pendant la nuit s'élancent pour occuper ces vastes brèches, et viennent se heurter contre des retranchements, qui pervertissent en cave une fois à les reprouver; 200 Russes sont tués dans le fossé avec la plupart des officiers qui conduisaient les colonnes d'assaut; le colonel Lisenski se trouve parmi les morts.

Toutes les propositions de capitulation, présentées par capitan-pacha restaient sans résultat, lorsque le défenseur de Jassoufi-bach vint mettre un terme à une résistance depuis longtemps sans espoir. Cagnat par la Russie, ou victime d'une intrigue de sérail, Jassoufi-bach, qui avait été le héros de Brunnelle avaient été confisqués, se rendit aux Russes par ressentiment le 24 septembre, et entraîna le reste de la garnison. 53,000 boulets, 60 bouches à feu, 60,000 livres de poudre et 400 barils de vin, tant par la flotte que par l'artillerie de terre; enfin, on avait employé 120,000 kil. de poudre à démanteler les remparts.

Varna, suivant l'expression des documents russes, n'était plus qu'un monceau de décombres; il n'y avait pas un bâtiment qui n'eût souffert, et la plupart des édifices étaient complétement détruits.

La prise de Varna fut le dernier avantage remporté par l'aile gauche de l'armée russe pendant la campagne de 1828. Le parallèle que nous venons d'établir entre cette campagne et celle de 1854, resterait sans conclusion si nous n'ajoutions que nous ne faisions pas ressortir toute la différence qui existe dans la situation des armées belligérantes à ces deux époques.

Aujourd'hui, les vaisseaux qui couvrent devant Varna ne débarquèrent plus de division russe victorieuse en Circassie; leur croisière, s'ils viennent de se créer, aura été tout au bénéfice des Turcs. Si Anapa est restituée à cette brèche en 1854 comme en 1828, ce sera parce que cette ville a changé de maître. A la place du pavillon de l'amiral Greigh, c'est le pavillon des flottes de France et d'Angleterre qui se promène victorieux dans la mer Noire; mais à la flotte russe, confinée dans le port de Sebastopol, elle est réduite au triste rôle que jouait l'escadre turque à son mouillage de Bujuk-Dere, pendant la campagne de 1828.

Si l'on veut bien songer que l'aile de la flotte du czar a seul tourné l'aile gauche de l'armée russe du sort des 6e et 7e corps en 1828, et l'on voit bien remarquer à quels efforts, malgré tant de circonstances favorables, il a été résistant pour aujourd'hui, le 2e corps a eu raison pour obtenir les mêmes qu'il a remportés, on ne mettra pas en doute un instant l'épuisse de la campagne qui s'ouvre aujourd'hui pour les troupes alliées (1).

Sous la défection ou la trahison de Jassuf-Pacha, sans la présence de l'empereur Nicolas et ses efforts de sa garde, enfin et surtout, sans la flotte de l'amiral Greigh, il est probable que l'armée russe aurait dû remettre à l'année suivante la prise de Varna.

Si Varna, comme Silistrie, avait pu résister jusqu'au bout, la position de Schumla, restée intacte entre ces deux places, dont elle avait gêné les lignes infranchissable par les troupes russes établies dans la Dobrudscha. Le mouvement de retraite qui s'exécuta le 13 octobre 1828 eût fait disparaître le dernier soldat de Wittgenstein d'un pays désolé, ruiné par la guerre; les bataillons qui avaient relevé bon plus de monde que les boulets turcs.

Les conséquences de la prise de Varna furent de permettre à la Russie de consacrer le général Roth, échelonné avec 20,000 hommes entre Bucharest et Varna, avec un autre corps à Prawady, son aile droite appuyée sur les places de la Dobrudscha, occupées par le général Langeron. Quant au général Golowin, qui avait couvert cet espace avec 12 régiments en revanche sur le pachs de Widdin, il couvrait la Valachie avec 25,000 hommes.

Tels furent les résultats de la résistance de Silistrie et de la prise de Varna en 1828, résultats bien minimes si on les compare à ceux que pourraient le czar, et surtout à ce qu'ils lui coûtèrent. La résistance de Silistrie avait grandement contribué à la perte de 20 mois de l'armée russe pendant cette campagne; nous verrons dans un prochain article, combien furent terribles les conséquences du la prise de cette place au printemps de l'année suivante. CH. MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE.

M. le général de division Mignan, commandeur de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, est décédé le 2 de ce mois, à Grenelle, près Paris, à l'âge de 67 ans.

Koenig, lieutenant-général, né à Arras (Pas-de-Calais), le 30 décembre 1726.

Rentré volontaire au 12e régiment de dragons le 9 juin 1744, il devint successivement brigadier le 2 décembre 1909, fourrier le 4 novembre 1745, maréchal-des-logis et maréchal-des-logis-chef les 10 mars et 10 avril 1807. Il prit une part distinguée aux combats et aux batailles d'Auterstadt, Eylau, d'Ylau et de Friedland. A Austerlitz, il fut blessé par un éclat d'obus; au combat devant Kœnigsberg, le 14 juin 1807, il démonta un officier de son régiment pris par huit hussards prussiens et en blessa deux.

Sous-lieutenant le 18 septembre 1808, il passa la même année à Madrid, où il resta jusqu'en 1814. Il se signala par plusieurs faits d'armes qui annonçaient autant de sang-froid que d'intrépidité.

Le 24 décembre 1808, à la tête de 25 cavaliers, il charge un bataillon d'infanterie espagnole, fit 150 prisonniers et sauva par la même jour un poste de 40 hommes. Le 29 avril 1812, avec 18 dragons, il soutint sur les hauteurs de Salamanque la charge d'un escadron espagnol, alla reprendre au milieu de ces escadrons plusieurs de ses hommes qui avaient pris niers, et eut un cheval tué sous lui. Le 12 mai suivant, dans une reconnaissance qu'il opérait à la tête de 30 dragons, il fut chargé par 300 cavaliers de Castille. Pendant 7 heures, il soutint le combat avec des forces aussi disproportionnées, fit dix charges successives et rejoignit son régiment, après avoir tué à l'ennemi 7 hommes et 10 chevaux. Il se signala de nouveau dans les combats livrés pendant la même année contre les bandes de Mina et Longa.

Lieutenant en second dans les dragons de la garde impériale le 18 février 1813, chevalier de la Légion d'Honneur le 10 août, lieutenant en premier le même rang de capitaine le 16 mars 1814, Koenig fit les campagnes de Saxe, de France et de Belgique.

Le 22 février 1814, dans une charge exécutée contre les Russes, il s'élança la premier dans un carré et eut un cheval tué sous lui. En 1815, il combattit vaillamment à Waterloo, où il eut le bras droit percé traversé par un biscaïen. Il fut licencié le 15 décembre.

Rappelé à l'activité comme capitaine aux dragons de la Manche (7e de l'armée) le 20 mars 1816, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 25 avril 1821. Il se distingua de nouveau en Espagne en 1823 et fut, en récompense, nommé officier de la Légion d'Honneur le 1er juillet 1823, et chef d'escadron au 7e de cuirassiers le 27 octobre de la même année. Le 11 septembre 1830, il devint lieutenant-colonel du régiment de dragons et colonel du 5e de même arme le 7 juillet 1832.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 21 janvier 1842, le général Koenig fut admis à la retraite le 22 mars suivant. Il prit également du département de la Charente, et à celui d'une blessé de cavalerie le 24 février 1848. Il avait fait, le 15 avril 1845, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Commandant une brigade de cavalerie à Lunéville le 2 mai 1846, il fut nommé, le 3 décembre 1847, membre de la commission chargée de rendre applicable à l'ordonnance du 6 décembre 1829 le système de manœuvres du lieutenant-colonel Hier.

Général de division le 10 juillet 1848, membre du comité consultatif de la cavalerie le 20 mai 1849, inspecteur-général de cavalerie le 24 mai 1849, Mignan fut admis

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MILITAIRE DE BLOT, QUAI DE LA GRÈVE, 58.

1° **Cours d'administration militaire**, répondant à toutes les questions des *Quinze Leçons administratives* du programme du 17 septembre 1853, pour servir de base aux cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires, par Gouvet et Blot. Un volume in-18 de 350 pages. 3 fr.

2° **Guide de l'officier** dans les Expéditions, suivi des tarifs des subsistances, du chauffage et de l'éclairage des troupes et des corps-de-garde, par Gouvet. Un volume in-18. 50 c.

3° **Ordonnance du 4 novembre 1853** sur le service intérieur des troupes d'infanterie, annotée de 1845, par M. Gouvet, de toutes les modifications qui y avaient été apportées jusqu'alors : un Appendice y fait suite et complète ces modifications. Un volume in-32. 1 fr. 25 c.

4° **Ordonnance du 3 mai 1838** sur le service des armées en campagne, annotée par M. Gouvet des changemens qui y ont été apportés jusqu'à ce jour. Un vol. in-32. 1 fr. 25

5° **Instruction** sur le transport des troupes par les chemins de fer, suivie d'un extrait de l'ordonnance du 2 novembre 1843, portant règlement sur le service et les devoirs de l'Adjudant et du Sergent-Major en route. Un vol. in-18. 75 c.

6° **Extrait** du règlement du 1er mars 1851 sur la conservation et l'entretien des armes dans les corps. Un vol. in-18. 75 c.

Avec le tarif des réparations des armes. 1 fr.

7° **Extrait** du règlement sur l'organisation et le service de la Gendarmerie impériale du 1er mars 1851, établi spécialement pour les commandans de brigades. Format in-18 de 100 pages. 75 c.

Sous presse :

8° **Recueil** prescrit par l'article 219 de l'ordonnance du 3 mai 1838 sur le service des armées en campagne, établi par M. Gouvot de manière à présenter toutes les dispositions réunies à la tenue des registres de l'état civil aux armées ; la rédaction de tous actes qui s'y rattachent ; les honneurs militaires, les honneurs funèbres ; les sévères ; les t stamens et le camement. Un volume in-32 de 250 pages environ. 1 fr. 50

Avec l'ordonnance du 3 mai 1838 sur le service en campagne indiqué ci-dessus. 2 fr. 50

Cartes de visite : Gravure sur porcelaine, 3 fr. 50 — — sur pâte, 3 — — Lithographiées sur vélin, 1 50 Le 100.

TABLEAU
HISTORIQUE, POLITIQUE ET PITTORESQUE
DE
LA TURQUIE ET DE LA RUSSIE
PAR MM. JOUBERT ET F. MORNAND

7 fr. 50 cent. pour Paris ; — **9** fr. pour la province et l'étranger (envoyer un mandat de poste).

CENT SOIXANTE GRAVURES. PAULIN ET LECHEVALIER, RUE RICHELIEU, 60 2e PLEIN D'IMPRESSION, format de l'illustration.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc , etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

INSTRUMENS DE MUSIQUE INDÉSOUDABLES
ET NE NÉCESSITANT AUCUNE RÉPARATION,

De la Maison G. BESSON, 3, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

Qui vient de recevoir plusieurs BREVETS, notamment une *Grande-Paletée* ou brevet de la Reine d'Angleterre, qui le nomme fournisseur des régimens anglais. M. BESSON fournit 119 régimens français, une vingtaine de musiques qui les accompagnent également en Italie, en Suisse, en Espagne, etc. Il a prouvé jusqu'à présent qu'il savait aussi conseiller d'administration et guider désignées : 25e, 42e, 50e régimens de ligne ; 3e légers ; 1er et 2e de cuirassiers ; 5e, 7e et 10e de cuirassiers ; et 11e de dragons ; 1er, 7e et 9e de chasseurs. 1er d'artillerie ; 3e de pontonniers ; 3e de chasseurs d'Afrique ; à l'artillerie de marine, etc., etc.

Ses prix sont généralement et sa fabrication étonne *une très grande économie par la suppression des réparations et la durée double des autres instrumens.* Cent certificats et lettres de satisfaction sont à la disposition des régimens qui désireront en avoir les preuves.

(*Cinq musées de garnuelle signalés.*) — Seule et 1re Médaille à l'Exposition universelle.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DE

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Bouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bracelets flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Art ches devers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provisions, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc., etc.

Camp de Saint-Omer.

A louer présentement, jusqu'au 1er janvier 1855, si on le désire,

LE GRAND CHATEAU DE MOULLE,

Ayant 92 chambres de maître.

Commune de Moulle, sur la grande route impériale de Saint-Omer à Calais, à 7 kilomètres de Saint-Omer et à 10 kilomètres du camp d'Helfaut.

Parc dessiné à l'anglaise, de la contenance de 22 hectares.

Droit aux produits du Potager et à la pêche dans la pièce d'eau.

Jouissance du Mobilier complet, Billard et de chasse, Liberté, etc.

S'adresser pour traiter, à Me TROUSSEL, notaire à Saint-Omer, et pour voir les lieux, au concierge dudit château.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réalisant en une matelas ou sac d'un seul tenant, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 5, formant aussi chaise longue. — Prix : 15 fr. — Le même 24, sont matelas, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE **TENTES TRÈS PORTATIVES** Parme-ment-forte. — Pour 2 hommes 25 francs. Prix 150 fr. — 4 mètres 50 carrés. Prix : 150 fr.

50 — 100 — 3 — 150

AMONDEL, fils, 33 bont... rue Neuve St-Merry, 4 Paris. — Expédi, en province.

PLUS DE COPAHU ni cubèbe. — Pour arriver en 4 jours les MALADES LES PLUS INVÉTÉRÉS, les plus rebelles, depuis l'époque à laquelle l'usage du copahu ou cubèbe a été employé, guérissent en 4 jours, sans aucune fatigue, sans aucune gêne, par la **DRAGÉE DE PERRIER**, pharmacien, rue Vivienne, 36. Flacon, 5 fr. Envoi franco contre mandat sur la poste. — Dépôt dans toutes les *pharmacies* de France et de l'étranger.

Bas élastiques

nouveau tissu, très-comprenant, plus souple que ce qu'on a fait jusqu'à ce jour, le bas 10 fr.

Ceintures élastiques

pour cavaliers 15 fr.

Suspensoirs cavaliers

gros caoutchouc, 3 fr. ; la douzaine 32 fr.

En payant 1 fr. 25 en plus, on reçoit franco dans toute la France.

CAVALION, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau.

CHEVAL

A vendre pour cause de départ, BAI de neuf ans, haut de 5 pieds, propre surtout à un officier supérieur. Faubourg-Montmartre, 61, écuries en passant de M. Le Blanc.

PATE REGNIER

Faire couper les rasoirs.

Cette pâte, nouvellement découverte, est pour les personnes qui ne rasent elles-mêmes, un vrai chef-d'œuvre. Palais-Royal, 119, galerie de Valois. — 1 fr. le bâton.

AVIS

Les Annonces et Insertions dans le journal *l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

Libraire de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris, et chez les principaux libraires.

CAVALIER ARABE directeur des affaires de l'Algérie. Un gros vol. in-32, Prix broché, 3 fr. — Le texte de ce manuel, petit volume très portatif et attrayant pour toutes les personnes qui aiment les chevaux.

MOEURS ET COUTUMES DE L'ALGÉRIE LA KABYLIE et LE DÉSERT, par le général DAUMAS. Un volume in-18, faisant partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Prix, broché, 2 fr. 50 c.

Envoyer en timbres poste le prix d'un de ces ouvrages ou des deux, et on recevra immédiatement *franco*.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve des Petits-Champs, 11.

H. COUSTEAU.

Établissement très remarquable pour les habits, costumes brodés et tout habillement militaire. — Tous les accessoires aux prix de fabrique.

La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, aux bonnes pratiques ne jugeant pas pour les magasiniers.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

Ling Chevallier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'application de cette composition est exempte de toutes saletés pour la propreté de ces parties. — MICHEL, 54, passage Choiseul, à Paris.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES. 4 MÉDAILLES D'ARGENT (Médailles, 1 Médaille de 1839, 1 Médaille de 1844, 1 Médaille de 1849, 1 Médaille de 1851, 1 Médaille de 1855, 1 Médaille de 1855, 1 Médaille de 1855

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annexe, un an, 80 francs. | Sans Annexe, un an, 40 — | BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 10 juillet 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par divers décrets, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

DÉCRET DU 16 JUIN 1854.

Chevalier.

M. Colas, sergent-major au 6e de ligne, adjoint au comptable du pénitencier militaire de Saint-Germain.

DÉCRET DU 29 JUIN 1854.

Chevalier.

M. Godelier, médecin principal de 2e classe, professeur à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires.

DÉCRET DU 5 JUILLET 1854.

Chevaliers.

M. Cérez, capitaine au 75e de ligne, chef du bureau arabe de Tunis.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par divers décrets, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

DÉCRET DU 16 JUIN 1854.

M. Grosier, sergent au 69e de ligne, surveillant de 1re classe au pénitencier de Saint-Germain.

DÉCRET DU 17 JUIN 1854.

Mourtar-Ould-Mohamed, cavalier au 2e de spahis.
Osman-ben-Grada, cavalier au même rég.

DÉCRET DU 3 JUILLET 1854.

MM. Bistori, brigadier à la 4e comp. de gend armerie de la Corse.
Perelli, brigadier à la même comp.

Par décision impériale du 5 juillet 1854, M. de Goyon, général de division, aide-de-camp de S. M. l'Empereur, est nommé au commandement de la division active de cavalerie, à Lunéville, en remplacement de M. le général de division Reyau, qui doit être appelé à d'autres fonctions.

Par décision impériale du 5 juillet 1854, M. Lyautey, général de division, membre du comité de l'artillerie, sénateur, sera placé, à dater du 14 juillet courant, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément au décret du 1er décembre 1852 et à l'art. 5 de la loi du 4 août 1839.

Par décret impérial en date du 3 de ce mois, ont été nommés dans la Maison militaire de S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon :

Aux fonctions d'aide-de-camp.

M. de France, capitaine de frégate.

Aux fonctions d'officier d'ordonnance.

M. Raffaelli, capitaine au 3e de ligne.
M. le comte Morand, lieutenant de vaisseau.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 28 juin 1854, ont été rappelés au service et nommés à des emplois de leur grade vacans par organisation dans les régimens de spahis d'Orient, les officiers en non-activité dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de capitaine.

Les capitaines en non-activité :

M. Berrrand. | M. Girard.

A huit emplois de lieutenant.

Les lieutenans en non-activité :

MM. Quevauvilliers. | MM. Aubrée.
De Saint-Priest. | Decrept.
Jacob. | De Bagueli-Casanova.
Renaut. | De Golbery.

A sept emplois de sous-lieutenant.

Le sous-lieutenant en non-activité :

MM. Turot. | MM. Victet.
Beneux. | De Combettes.
Lallement. | Cha lenier de Lagrange.
Bonnaisy.

Par décret impérial du 28 juin 1854, ont été nommés à cinq emplois de pharmacien aide-major de 1re classe, les pharmaciens aides-majors de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

Choix. M. Coupard, des hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Prevost, mis en non-activité.

Ancienneté. M. Cartier, des hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Cardaillac, décédé.

M. Granal, des hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Gallice, retraité.

Choix. M. Quatrefages, des hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Grise, retraité.

Ancienneté. M. Marsil, des hôpitaux de la division de Constantine, en remplacement de M. Batigne, retraité.

A quatre emplois de pharmacien aide-major de 2e classe, les chirurgiens sous-aides de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce dont les noms suivent :

2e concours de 1854.

M. Torel, en remplacement de M. Leprieur, promu pharmacien aide-major de 1re classe.

M. Simon, en remplacement de M. Coulier, promu pharmacien aide-major de 1re classe.

M. Boitel, en remplacement de M. Nanclin, démissionnaire.

M. Fontaine, en remplacement de M. Deligneulle, promu pharmacien aide-major de 1re classe.

Par décret impérial du 28 juin 1854, ont été nommés à cinq emplois d'adjudant d'administration en second, dans le service de l'habillement et non-activité, savoir :

M. Desnoes, adjudant d'administration en second du service de l'habillement et non-activité, emploi vacant par organisation.

M. Bouit, sous-officier élève d'administration du service des hôpitaux militaires, emploi vacant par organisation.

M. Lechapt, sous-officier élève d'administration du service des hôpitaux militaires, en remplacement de M. Martiny, promu adjudant en 1re.

M. Lambotez, sous-officier élève d'administration du service des hôpitaux militaires, en remplacement de M. Lambeigt, promu adjudant en 1re.

M. Richard, sous-officier élève d'administration du service des hôpitaux militaires, en remplacement de M. Caprun, promu adjudant en 1re.

Par décret impérial du 29 juin 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de colonel.

6e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pi ol de Camas, lieutenant-colonel du 19e de ligne, en remplacement de M. Degardeeres de Boisse, promu général de brigade.

32e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lardier, lieutenant-colonel du 71e de ligne, en remplacement de M. Grandchamp, promu général de brigade.

A deux emplois de lieutenant-colonel.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Buguet, chef de bataillon au 31e de ligne, en remplacement de M. Fiibol de Camas, promu colonel.

71e régiment d'infanterie de ligne.

M. Jolivet, chef de bataillon aux Tirailleurs indigènes de Constantine, en remplacement de M. Lardier, promu colonel.

A douze emplois de chef de bataillon.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Robinson, capitaine au 1er de ligne, en remplacement de M. Monfort, passé dans la garde impériale.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Gautier, capitaine au 6e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. Silvestre, passé dans la garde impériale.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. M. Rey, capitaine adjudant-major au 12e de ligne, en remplacement de M. Michel, passé dans la garde impériale.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Villard, capitaine au 3e de ligne, en remplacement de M. D'Amblès, passé dans la garde impériale.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Choix. N. Pouget, capitaine au 48e de ligne, en remplacement de M. Peyssard, passé dans la garde impériale.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté. M. Sirard, capitaine au 10e de ligne, en remplacement de M. Punsard, passé dans la garde impériale.

3e régiment d'infanterie légère.

Choix. M. Molière-Dubourg, capitaine au 61e de ligne, en remplacement de M. Boulanger, passé dans la garde impériale.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Choix. M. Hénnard, capitaine adjudant-major au 10e de ligne, en remplacement de M. Guynet, passé dans la garde impériale.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix. M. Soulelli, capitaine au régiment de tirailleurs algériens, en remplacement de M. Farina, passé dans la garde impériale.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix. M. Dubuard, capitaine adjudant-major au 31e de ligne, en remplacement de M. Boquet, passé dans la garde impériale.

27e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix. M. Monli, capitaine adjudant-major au 1er rég. de la légion étrangère, en remplacement de M. Gendron, passé dans la garde impériale.

2e régiment de la légion étrangère.

Armée d'Orient.

Choix. M. Martinez, capitaine au corps, en remplacement de M. Pelleteur de Montmarie, passé dans la garde impériale.

A un emploi de major.

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Clérain, capitaine adjudant-major au 14e léger, en remplacement de M. Bunel, passé dans le 53e de ligne.

A un emploi de capitaine.

5e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation. M. Vernus, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplacement de M. Dutrochet, passé dans la garde impériale.

A un emploi de sous lieutenant.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(3e tour). M. Vincent, sergent au 3e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. de Vasiene, démissionnaire.

Par décret impérial du 1er juillet 1854, ont été nommés dans la gendarmerie à des emplois de chefs d'escadron :

M. Gaulard, capitaine dans la garde de Paris, pour être placé à Carcassonne.

M. d'Apvrnelle, capitaine à Rieux, pour être placé à Privas.

M. de Fenin, capitaine adjudant-major dans la cavalerie de la garde de Paris, pour être placé à Nevers.

M. Chauvet, capitaine titulaire de la résidence de Saint-Flour, détaché à la force publique de la division d'occupation en Italie, pour être placé à Mende.

Par décision impériale du 5 juillet 1854, les officiers dont les noms suivent ont été appelés à occuper des emplois de leur grade dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale, savoir :

ÉTAT-MAJOR.

Instructeur. — M. de Coola, capitaine instructeur du 2e de chasseurs.

Trésorier. — M. Vertan, capitaine trésorier du 1er de chasseurs d'Afrique.

Adjoint au trésorier. — M. Godefrin, sous-lieutenant au 5e de dragons.

Digitized by Google

Allizé de Malgemcourt, capitaine en 1er au 3e régiment du génie, à Montpellier, a été nommé à l'emploi d'aide-de-camp pour en remplir les fonctions auprès de M. le général de brigade Charbonnel, inspecteur général du génie, et en cet moment de cheur à Lyon.

Partine, garde de 1re classe vennel d'Afrique, désigne pour Belfort, passe à Paris.

Davou, garde de 1re classe à Condé, passe à Paris.

Bergerot, garde de 2e classe à Rouen, passe à Paris.

SITUATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 29 juin dernier, ont été appelés :

M. Le Maire, capitaine au 17e ligne, commandant le dépôt de recrutement de la Haute-Saône aux mêmes fonctions dans le département de la Manche, en remplacement de M. Dubaux, mis en non-activité pour infirmités temporaires;

M. Laclerc, capitaine au 11e de li ne, commandant le dépôt de recrutement du Gers, aux mêmes fonctions dans le département de la Nièvre, en remplacement de M. Sorrelli, passe au dépôt de Morlaix;

M. Rouge, capitaine au 11e ligne, employé au sous-ordre au dépôt de recrutement de la Loire-Inférieure, au commandement du dépôt de la Haute-Saône;

M. Marechal, capitaine au 26 de ligne, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de l'Hérault, au commandement du dépôt du Gers;

M. Fabre, capitaine au 17e de ligne, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement des Bouches-du-Rhône, au commandement du dépôt des Basses-Alpes, en remplacement de M. Masuie, décédé.

Par la même décision, ont été nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

M. George, capitaine au 3e de ligne, au dépôt de 1re classe de la Loire-Inférieure;

M. Combettes, capitaine au 57e de ligne, au dépôt de 1re classe de l'Hérault;

M. Pecquet, capitaine au 43e de ligne, au dépôt de 1re classe des Bouches-du-Rhône.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le loi du 9 mars 1831, concernant la formation des corps étrangers;

Vu l'arrêté daté de Varna, le 9 juin 1854, par lequel le maréchal commandant en chef l'armée d'Orient a pris ses dispositions pour la formation d'un corps auxiliaire de cavalerie légère indigène, sous le nom de *spahis d'Orient*;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La formation d'un corps provisoire de cavalerie légère indigène, pour le service spécial de l'armée d'Orient, est autorisée, sous le nom de *corps de spahis d'Orient*.

2. Ce corps sera divisé en régiments dont le nombre pourra n'atteindre, suivant les besoins du service et les ressources du recrutement, jusqu'à huit.

Chacun d'eux, commandé par un lieutenant-colonel, comprendra quatre escadrons.

3. Les autres dispositions relatives à l'organisation, à la solde, à l'habillement, à l'armement de ce corps, seront réglées provisoirement par le maréchal commandant en chef de l'armée d'Orient, conformément aux instructions de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

4. Le corps de spahis d'Orient sera successivement réduit au même homme en totalité, selon les circonstances et lorsque nous le jugerons convenable.

5. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 24 juin 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

On sait déjà, par les publications des journaux, qu'une division, sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers, doit s'embarquer à la fin pour la Baltique.

Cette division se compose de deux brigades commandées par les généraux d'Hugues et Grésy. La première comprend le 12e bataillon de chasseurs à pied, le 6e régiment d'infanterie légère et le 2e régiment d'infanterie de ligne; la seconde, les 49e et 51e régiments d'infanterie de ligne.

Ces corps seront embarqués, à Calais, sur des bâtiments de la marine anglaise. L'artillerie, le génie et le matériel partiront du même port sur des bâtiments français.

Le général de division du génie Niel fait partie de l'expédition.

L'artillerie est sous les ordres du lieutenant colonel de Rochebouet, du 14e régiment d'artillerie — à cheval.

Baudouin.

Armée d'Orient.

Nos lettres de Varna, arrivées par le courrier d'aujourd'hui, sont du 29 juin.

A cette date, l'armée commençait la levée du siége de Silistrie, et le mouvement de retraite des Russes. C'est avec un vif sentiment de regret qu'elle a vu s'éloigner l'instant de joindre l'ennemi. Les Russes ont repassé le Danube en détruisant les ponts-volants, leur camp retranché et leurs ponts, au moment même où l'on s'attendait à voir tomber Silistrie en leur pouvoir, et l'on se perdait en conjectures sur ce mouvement, qu'aucune nécessité militaire ne justifie.

L'état sanitaire de notre armée continue à être excellent.

Les 4es et 2e divisions étaient campées en entier autour de Varna. La 2e division, venue par terre, devait y arriver le 5 juillet, ainsi que la brigade d'Autemarre, composée du 1er et 4e chasseurs d'Afrique, et les 6e dragons et 8e cuirassiers, sous les ordres du général Cassaignolle.

L'artillerie tout entière suit le mouvement de la 2e division et aura rejoint l'armée le 8.

Déjà le général en chef a pu donner au 1er régiment de hussards, récemment débarqué, plus de deux cents chevaux achetés dans le pays. Quelque grêles et peu d'apparence, ces chevaux, bien acclimatés, sont robustes et vigoureux, et, chose remarquable, ce régiment, parti de France démonté, aura trouvé, quinze à vingt jours après son départ, en état de faire le service du quartier-général.

L'organisation des spahis d'Orient s'opère activement sous l'intelligente impulsion du général Josuf. Déjà plusieurs escadrons sont formés, et bientôt nous aurons un corps de cavalerie légère indigène bien constitué et bien commandé, qui vaudra puissamment en aide à notre cavalerie.

Le grand quartier-général est installé, depuis le 24 juin, à Varna, où le maréchal de Saint-Arnaud est arrivé le même jour.

La 4e trouve également le quartier-général anglais. Les quatre divisions anglaises campent sur la route de Pravadi. Lord Raglan a ordonné une reconnaissance de cavalerie vers le Danube.

Baudouin.

Algérie.

Les nouvelles reçues de M. le gouverneur général annoncent que les Beni-Hidjer, au milieu des moissons desquels il avait établi son camp le 28 juin, ayant tardé à faire leur soumission, il a dû prendre, le 30 au matin, les dispositions nécessaires pour les réduire. Il les a donc attaqués vigoureusement dans les positions où ils s'étaient retranchés, notamment dans un village situé sur un rocher élevé de 50 à 60 mètres. Nos braves soldats ont enlevé ces positions avec leur élan habituel, en précipitant au fond des ravins les Kabyles, dont la perte fut considérable. Nous avons eu, dans cette journée, 5 morts et 43 blessés.

Le lendemain, 1er juillet, une partie des Beni-Hidjer se présentant en camp; mais M. le gouverneur général refusa de recevoir leur soumission, tant que la tribu entière ne viendrait pas implorer l'aman. Les opérations recommencèrent donc aussitôt. Quatre bataillons furent dirigés sur le village de Sahel, sous les ordres du général Camou, et quatre autres, sous les ordres du général Maissiat, firent une démonstration sur la gauche.

Le village de Sahel fut bientôt détruit; les Kabyles eurent 22 hommes tués et un grand nombre de blessés. Nous n'avons que 3 hommes blessés légèrement.

Une nouvelle attaque, le 2 juillet, contre le village considérable de Taourirt, placé sur une hauteur escarpée. Six bataillons, sous les ordres du général de Mac Mahon, furent chargés de s'en emparer pendant que les six autres bataillons, échelonnés sur divers points, consommeraient l'œuvre de destruction commencée les jours précédents.

Cette fois encore, les Kabyles furent expulsés de leurs retranchements et de leurs habitations, à la pointe du jour, les ravins. Nous eûmes 4 hommes tués et 26 blessés.

M. le gouverneur général espérait que ces trois journées de combats et de destructions amèneraient une autre soumission; mais elle ne paraissait pas encore assurée.

Les divers renseignements qui nous parviennent sur la situation politique de l'empire marocain, que dans le Tell et en dehors des opérations de la Kabylie, il n'est produit aucun fait d'une sérieuse importance. L'impôt de la zekkat a été payé sans difficulté aux différentes provinces; les livraisons des moissons y ont fait disparaître les préoccupations politiques, et l'aspect général du pays est calme et digne de la sécurité.

Les Beni-Snassen, du cercle de Philippeville, ont fait acte de soumission entre les mains du commandant supérieur de cette localité; ils ont acquitté leur impôt.

Sur toute l'étendue de la province, la tranquillité la plus complète règne en ce moment. Mouley-Mohammed est toujours à Fez, malgré les nouvelles qui l'en font incessamment sortir, avec des colonnes plus ou moins fortes, pour venir percevoir les impôts dans les différentes tribus.

Dans le douar des Ouled-Moussa-ben-Yahia (Beni-bou-Saïd), une discussion s'étant récemment élevée au sujet de la répartition du zekkat, il fut procédé, en présence du caïd, à un avoir grièvement blessé leur chérik. Attentées à trois lieues du marabout de Sidi-Yahia (environs d'Oudjda) par le goum et les spahis de Lalla-Maghrnia, lancés à leur poursuite, elles ont eu un homme tué et un autre blessé; leur partie de leurs troupeaux. Les populations marocaines qui ont été témoins du châtiment imposé à ces rebelles, en ont parfaitement compris la portée, et se sont empressées de rentrer dans l'ordre.

La situation sur notre frontière de l'est continue à être satisfaisante. Le nud de cette frontière a été le théâtre d'un incident qui donne lieu à des explications entre les autorités françaises et par le gouvernement du bey vis-à-vis de Mohammed-ben-Abdallah, dont la présence à Nefta avait fait craindre, dans l'origine, qu'il ne trouvât un appui dans les populations de la région.

Le chérif était placé à Skakir, où il s'occupait à réunir des partisans pour de nouvelles entreprises, lorsque les Hammama, de la régence de Tunis, indignés d'une razzia contre ses gens, lui tirent de ce qui se passait, il monta à cheval avec les adhérents, se mit à la poursuite des Hammama, qu'il rejoignit dans une de leurs haltes. Il leur reprit les chameaux qui lui avaient été enlevés, leur tua quelques hommes, leur prit en outre neuf chevaux et fit dix prisonniers. Dans ce combat, Mohammed-Abdallah aurait eu, de son côté, cinq tués, dont un de ses parents.

A la nouvelle de cet engagement, le bey de Tunis a donné des ordres pour que le chérif fût expulsé par la force du territoire de la régence.

L'état d'hostilité où Mohammed-ben-Abdallah s'est placé vis-à-vis des populations du Djerid est une circonstance de nature à augmenter l'importance de notre poste de Nefta.

Les Beni-Mzab sont tranquilles; Ghardaïa et les autres villes renouvellent journellement leurs assurances de fidélité.

Baudouin.

L'inauguration de la statue du général Bertrand a eu lieu à Châteauroux, le dimanche 2 juillet, en présence de M. le général comte de Rumigny, délégué du ministre de l'Empereur et délégué par Sa Majesté, de M. le général de division comte de Schramm, sénateur, délégué du ministre de la guerre, de M. le général de division duc de Mortemart, commandant la 19e division, de M. le général marquis de La Woestine, commandant en chef la garde nationale de Paris, et d'une foule d'autres personnages distingués.

La réunion a eu lieu à midi, à l'hôtel de la préfecture, où se trouvaient toutes les autorités civiles, et le cortége s'est mis en route pour la place Sainte-Hélène, où a été placée la statue du vaeux compagnon de captivité de l'Empereur Napoléon Ier.

Le voile qui couvrait la statue ayant été enlevé, M. le général comte de Schramm s'est levé et a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Et, en remettant le maréchal ministre de la guerre, que des occupations d'une haute importance ont empêché, à son grand regret, de se rendre au milieu de vous, ma confiance l'honneur de le suppléer. Je comprends toute mon insuffisance et combien la présence d'un des grands dignitaires de l'Etat eût ajouté à l'éclat de la pompe et imposante cérémonie qui nous rassemble.

» Toutefois, je me rassure, en pensant que je remplis ici un devoir de cœur, et qu'à défaut d'éloquence, vous retrouverez en moins des mes paroles, la franchise du vieux soldat qui a conservé religieusement le souvenir de notre grand Empereur.

» Le guerrier, dont ce bronze nous représente ici les traits, fut grand par une vie aussi glorieuse que constamment utile. Il avait établi son camp à côté d'un vaincu, et, en brisant son épée, remarquable par des études sérieuses et des succès de tout genre, Bertrand fut aussi l'un de nos meilleurs généraux.

» On a beaucoup parlé de son assignant excellemment aux des premières places dans notre histoire militaire; mais puisque un divers nous avons pu entendre illustré son nom et un devant lequel doivent plus particulièrement s'incliner ses respects; je vous parler, Messieurs, de la fidélité du général Bertrand à l'Empereur, de cette fidélité qui, grandissant avec les douleurs de l'exil, veilla sur les jours de Napoléon je pendant la longue agonie de sa captivité.

» Le Français qui n'oublie rien de ce que nous avons à vous que les ceintures de Bertrand, comme celles de Duroc, reposaient à côté de celles de l'Empereur, quand il a recueilli un reste glorieux de Napoléon Ier; ces honneurs décernés à l'un de vos compatriotes est devenu, Messieurs, le juste orgueil de chacun de vous aussi, cette pensée vous a été même agréable; et statues s'élevait dans ses murs à la gloire du général Bertrand, et que les populations de cette belle province puissent contempler les traits de cet illustre vainqueur, de l'ami dévoué que l'Empereur avait choisi lui-même pour lui fermer les yeux.

» Quelque limitée que soit la vie humaine, elle doit toujours, Messieurs, nous offrir un noble exemple, quand elle a été, comme celle du général Bertrand, utile à la patrie par de beaux faits d'armes, des services importants, et qu'elle a pu être consacrée à adoucir les derniers instants d'un grand homme, mu aux prises avec l'adversité !

» Il appartient à l'élite de la France, à l'héritier de Napoléon de reconnaître de tels services et d'en perpétuer le souvenir.

» Exposée sans cesse aux regards d'une population généreuse et dévouée, l'image d'un héros, modèle de patriotisme et de fidélité, nous parle sans cesse d'

les noms de Périclès et du Thémistocle.

Le dîner se passa au milieu d'une gaieté franche. Les vins du pays, infusés de resine, le marsalla d'Italie et le champagne coulaient à pleins bords, et, si aucun toast ne fut porté au dessert, par des convenances politiques qui seront appréciées sans peine, il était facile d'apercevoir sur toutes les lèvres françaises le cri de *Vive l'Empereur!* prêt à s'échapper.

Après le dîner, le velum fut enlevé comme par magie; les feux du soleil couchant tintent dorer leurs derniers rayons sur ces tentes de marbre et d'albâtre dont ces espaces vinsgent. Alors chacun se disperse pour un instant dans la vaste enceinte de l'Acropole, afin de visiter ces débris d'une si grande civilisation, qui servent toujours de modèle aux plus grands génies : ce temple d'Erechtée, dont les façades sont soutenues par d'admirables caryatides, cette tour franque si massive, construite au Moyen-Age par les ducs français d'Athènes et qui, s'il faut le dire un peu à notre honte, dépare grandement le monument; mais surtout ce joli petit temple de la Victoire, tout rempli de bas-reliefs qui se paieraient au poids de l'or, et enfin tous ces débris, qui gisent encore à terre et qu'un mot chaque jour au ciseau, de frises, de marbres cassés, de statuettes, de bas-reliefs, etc.

Bientôt les musiques philanthropiques des puissances alliées, les ministres du gouvernement grec, et toutes les dames de distinction de la ville d'Athènes, quelques-unes coiffées encore du coquet spencer national, entrèrent dans l'enceinte et honorèrent la fête de leur présence. Les glaces circulèrent en abondance, et bien que la chaleur fût un peu apaisée, elles furent accueillies avec satisfaction.

Le jour, beaucoup moins long dans ce pays qu'à Paris, ne tarda pas à tomber; mais à peine le char du soleil acheva-t-il de se plonger au sein des mers, qu'une multitude de pots à feu illuminèrent comme par enchantement la sommet de cette colline magique, et que des feux de bengale aux mille couleurs vinrent éclairer de leurs reflets si divers chacun de ces chefs-d'œuvre.

Il faut renoncer à dépeindre ce tableau, que l'imagination même la plus poétique serait impuissante à décrire. Chacun admirait et se remuait. Peu à peu les convives se retirèrent, les feux s'éteignirent et ces immenses tentes entrèrent dans le silence auquel elles étaient condamnées depuis tant de siècles.

Il n'est pas besoin de dire que cette fête avait mis en rumeur toute la ville d'Athènes, et qu'elle ne laissera pas de moins profonds souvenirs parmi ses habitans, que chez les officiers de toutes les nations qui ont été appelés à y prendre part.

On nous écrit de Gallipoli, sous la date du 25 juin, que tout ce qui appartient à l'armée française, généraux, officiers et soldats, sont gais, bien portans et bien disposés.

La division Forey devait embarquer le 27 pour Varna.

Les détails qui suivent, sur la ville de Varna, sont extraits d'une lettre particulière, écrite avant l'arrivée de la nouvelle de la levée du siége de Silistrie. Ils nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs.

Comme ville militaire, Varna a son importance. Elle a une enceinte bastionnée, garnie de gros canons sur presque tout son développement. Son fossé cependant n'a que 2 mètres de largeur et 2 de profondeur, et on s'étonne qu'en 1827, elle ait résisté sept mois aux Russes. Voici du reste sa situation.

A l'est et au sud, la mer la défend. Le S.-O. est protégé par un lac de 2 kil. environ de largeur. Au nord, s'étend parallèlement au lac une hauteur dont la face couvert de bois est fortement ravinée. Un vaste plateau commence au sommet de la côte. Il a l'élévation moyenne de tout ce pays au-dessus du niveau de la mer, de 80 à 100 mètres. C'est là qu'est le camp français de Franca. Entre la ville et la hauteur, le terrain monte légèrement. Un fort et des blockhaus tirés défendent les abords de ce côté. Une plaine assez unie occupe le centre, entre le lac et le Pravadi, dont le lac est l'écoulement. Cette plaine est presque partout couverte de buissons de deux à trois pieds. On y voit courir la route de Schoumla.

Outre une garnison turque, il y a dans les murs de Varna 2 à 3,000 hommes employés à divers services. Sur les glacis campent, en outre, huit bataillons anglais de grenadiers et d'Ecossais de la garde. Quoi singulier uniforme que celui des écossais ! Le pantalon est remplacé par une jupe, sous que le ventre et les cuisses soient nuirement couverts. Les genoux restent nus. Par devant, cette jupe est maintenue par un lourd ornement de fourrure à longs poils. Leur habit écarlate, garni de tresses blanches, leur sied parfaitement, et ils ont un superbe bonnet de peau d'ours qui la reine d'Angleterre fait venir du Russie.

Quant aux soldats turcs, leur uniforme leur sied moins. Habitués à leurs pantalons flottans, leurs jambes paraissent grêles dans une culotte collante en coutil blanc. La coiffure nuit au mal, quand on a percé le lourd turbans. Enfin, leur petite veste noire ne les habille pas suffisamment. Ces hommes semblent gênés dans leur tenue. Il y a à Varna et dans les forts voisins plus de 7,000 soldats turcs. Leurs officiers vivent en communauté avec le soldat. Tous se battent bien, se contentent d'un ragoût aux oignons et jamais ne se plaignent.

Moins la variété de la nourriture, on vit à Varna comme en France. Nos officiers ont, pour trois, une mule et un cheval qui dorment à la belle étoile dans tous les temps. Des oies et des poules rôdent autour des tentes.

L'armée se trouve dans de bonnes conditions. Elle a des provisions ; elle n'a pas de malades. La meilleure entente regne entre les officiers anglais et français. Ces derniers, surtout ceux de la garde, comptement tous le français ; la moitié d'entre eux le parlent même avec une certaine facilité. Nobles d'origine et dans une belle position de fortune pour la plupart, ils n'ont pas pour leurs soldats la bienveillance et les égards que les officiers français ont pour les leurs. Quand on leur en fait l'observation, ils répondent que l'espèce de soldats n'est pas du tout la même. Tout en accordant aux Chambres un rôle bien plus important qu'à la royauté, ils ont pour la reine une sorte de culte chevaleresque très remarquable. Si on milieu du punch et des chansons joyeuses, quelqu'un vient à proposer le *God save the queen*, ils se lèvent aussitôt, se découvrent, et dans une attitude de gravité et de respect qui impressionne, ils entonnent le vieux chant national de l'Angleterre. Ces jeunes gens plein de gaîté redeviennent sérieux pour l'hymne à leur souveraine. Quant à leur uniforme, il est très riche, coûte fort cher, mais il donne à leur tenue beaucoup de raideur ; aussi ne prennent-ils à rien voir la simplicité et la désinvolture de l'uniforme français.

Jusqu'à ce jour, pas un Russe ne s'est montré, pas un coup de fusil n'a été tiré. Mais le 23, un mouvement de conversion dont Schoumla était le pivot et qui a rendu l'armée combinée parallèle au Danube, a opéré un rapprochement sérieux, d'autant plus que l'armeni est disposé, dit-on, à abréger les distances. Les Français se sont portés à deux marches en avant de Varna, à Hadji-Oglou-Bazardjik; les Anglais à Aali-Bazar, leur réserve étant à Davena; les Turcs sont à Schoumla.

Ba

Nouveau mode de dressage des chevaux.

Notre honorable et brillant collaborateur, M. [illegible] d'Ambert, nous a récemment fourni d'intéressans détails sur le cheval mécanique de M. le colonel Du Hamnel, écuyer de S. M. le roi de Wurtemberg, machine ingénieuse, qui paraît éminemment propre à familiariser le cavalier avec les principales difficultés de l'équitation. Nous avons aujourd'hui à faire connaître à nos lecteurs une merveille non moins étonnante : c'est une méthode certaine de dresser les chevaux les plus difficiles en un très petit nombre de leçons, sans rien faire perdre à ce noble animal de ses précieuses qualités, reproche adressé aux procédés de quelques écuyers célèbres, et en développant au contraire son intelligence naturelle.

Ce qu'il y a surtout de surprenant dans la méthode dont nous allons parler, c'est qu'elle n'emploie d'aucun écuyer militaire ou civil, d'aucun homme préparé par de longues et savantes études aux combinaisons qui devaient en amener le succès, mais bien d'une femme, que sa position sociale semblerait devoir rendre étrangère à tous les détails dont elle doit s'être occupée avec une sorte de passion depuis une quinzaine d'années.

Mme Isabelle, dominée par ce goût prononcé pour le cheval, a, du reste, soigneusement étudié sa structure et ses habitudes. Son habileté sur ce point est telle, qu'il lui arrive rarement de se tromper dans ses appréciations des qualités ou des défauts des chevaux soumis à son examen.

Profondément convaincue de la possibilité de réduire le cheval le plus rétif en s'adressant à son intelligence, avec douceur et fermeté, tandis que l'on échoue presque toujours par la brutalité et la rudesse, elle a imaginé une suite de procédés dont nous allons donner une description succincte, tout en conciliant la nécessité de faire comprendre sa méthode, avec l'obligation où nous sommes de ne pas dépasser les bornes que la discrétion nous impose.

Mme Isabelle s'occupe d'abord de placer la tête haute et perpendiculaire, de manière à grandir le cheval en évitant la flexion constante, qui produirait l'affaissement de l'encolure. Par ce moyen, les muscles qui vont du sommet de la tête au garot, ou bien de ce dernier point à l'épaule, se développent et prennent de la force, sans que le cheval soit obligé de tendre le dos, ce qui le fait bientôt broncher. Le mors, qui est d'une grande douceur, est placé très haut dans la bouche, et ne peut blesser les barres. Il est maintenu par deux montans, dont l'un, placé sur le nez, est fixé à la muserolle, et l'autre, placé sur le front, est attaché à la sous-gorge. Ces montans, qui sont en fer, sont recouverts de cuir, et ne peuvent blesser la tête. Ils sont destinés à empêcher le cheval de se renverser, ce qui arrive souvent lorsqu'il veut se soustraire à l'action du mors. Les rênes, qui sont en cuir, sont fixées à deux anneaux placés à la partie supérieure du montant du nez, et passent dans les anneaux de la muserolle, pour aller s'attacher à la sous-gorge. Elles sont ainsi dirigées de haut en bas, et ne peuvent jamais faire baisser la tête du cheval. Elles sont, en outre, maintenues par un petit cordon qui les empêche de glisser.

Le cheval ainsi harnaché est placé dans un manége, et Mme Isabelle, montée sur un cheval de selle, le fait marcher au pas, au trot et au galop, dans les deux sens, pendant quelques minutes. Elle le fait ensuite arrêter, et, après l'avoir caressé, elle le fait reculer de quelques pas. Elle le fait ensuite avancer, et le fait reculer de nouveau, en le caressant toujours. Elle le fait ensuite tourner à droite et à gauche, en le caressant encore. Elle le fait ensuite arrêter, et le caresse encore. Elle le fait ensuite reculer, tourner à droite et à gauche, et le caresse

Ch. TANERA, éditeur libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

DEUX ANS DE CRÉDIT.

SOUSCRIPTION AUX ŒUVRES DU GÉNÉRAL JOMINI

PAYABLE A RAISON DE 12 fr. 50 par mois.

COMPRENANT :

Le Traité des grandes Opérations militaires, contenant l'histoire critique et militaire des guerres de Frédéric II, comparées au système moderne, avec un Recueil des principes qui font de la guerre, le véritable, vaste et magnifique drame revient complété de la science guerre de la succession d'Autriche, 3 vol. in-8°, avec un atlas composé de 36 planches. 40 f.

Le précis de l'art de la guerre, ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique militaire. Nouvelle édition, considérablement augmentée, suivie d'un appendice, 1 vol. in-8°, avec planches. 10 f.

L'Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution, nouvelle édition refondue sur de nouveaux documents, précédée d'une introduction présentant le tableau politique des différents États de l'Europe, et suivie d'un précis des principales causes et des principaux événements de cette révolution. 15 vol. in-8° et quatre atlas in-folio. 171 fr.

La Politique militaire de Napoléon, racontée par lui-même. 1 vol. in-8°. 30 fr.

L'Atlas portatif pour l'intelligence des dernières guerres sans plans, notamment la Vie de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-folio de 48 cartes et 3 plans. 37 fr.

Le précis politique et militaire de la Campagne de 1815, pour servir de supplément à l'histoire politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même. 1 vol. in-8°, avec 3 planches. 7 fr. 50 c.

Dans l'ordre des études des officiers de nos armées, les ouvrages du général de JOMINI doivent être à jamais, ainsi qu'ils le sont déjà, considérés comme les seuls vraiment classiques. Après les livres de Tactique proprement dite, à l'aide desquels les Officiers sont initiés aux connaissances matérielles et premières du noble métier des armes, il ne saurait se passer de ces notions de stratégie élevée, qui seules peuvent former les véritables capitaines. Les hommes de guerre appelés à diriger nos armées de demain par les ouvrages du général de JOMINI avec moins de fruits que les simples officiers, même sorti avoir acquis quelque gloire sur les champs de bataille. Un ouvrage où la pensée de tous les guerriers illustres, pour ainsi dire, se trouve révélée, est un de ces livres qu'il faut posséder; les grandes leçons profitent à tous; les beaux exemples enhantent une émulation généreuse, et obtient à la guerre pour quelque sujet qu'on étudie. NAPOLEON nous apprend lui-même que, après d'années recherches, il était parvenu à découvrir seul les leçons de l'histoire militaire dans tous les combats célèbres. Eh bien, le général de JOMINI précède tout fait et emprend d'universelles synthèses, d'un résultat certain, l'ouvrage que le plus grand génie militaire des temps modernes avait regardé comme indispensable à son instruction. Aussi, le succès des ouvrages du général JOMINI a-t-il été immense. Déjà tout ce qu'Europe et les autres parties du monde renferment de militaires distingués, a voulu méditer ces vastes compositions, et bientôt, espérons-le, chaque officier français pourra observer sur son exemplaire ces chapots de bataille où, pendant vingt cinq années consécutives, le génie de tant de grands capitaines a fait la gloire de notre génération actuelle et appuiée a revoir peut-être un jour.

Les deux propositions de tous les ouvrages du général de JOMINI, j'ai voulu offrir à l'armée une combinaison qui permît à tout officier, en ne faisant qu'*une dépense presque insensible*, de se procurer de suite la collection complète des œuvres de cet écrivain distingué. CH. TANERA.

NOTA.—MM. les Officiers qui possèderaient déjà quelques-unes des ouvrages du général JOMINI, pourront, sur notre demande, se prendre que ceux qui leur manquerait.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Tentes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc, tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIERE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR FIQUE. — GANTS DE MANOEUVRE

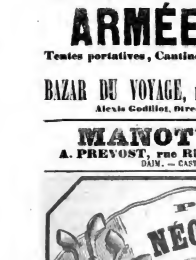

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTEAUX

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom incrusté sur le verre, doit être rejeté comme falsifié.

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs-hygiéniciens, à Paris, rue St-Honoré, 215.

MAISONS SUCCURSALES : à Paris, chez A. RAMON FILS, 7, rue de Bercy, 21. | à Marseille, chez M. BRANTE, 30, rue des Petites-Maries, 17.

La compagnonne de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante. Sa base principale est formée de l'Alcéine, qui n'est autre chose que la matière des sucs qui entoure et dépose les cellules propres à détacher la cuticule de la peau. Les autres substances qui entrent dans la composition de l'Vinaigre Lacteaux n'ont essentiellement inoffensif et rafraîchissant; il n'a pas besoin de la recommander de nous en étendre. Il n'existe point la peau et n'attend l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux personnes aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent le plus grand soin. Son parfum extrêmement suave, mais sans être trop prononcé, est agréable. Il est d'une acquisition peu coûteuse puisque le flacon de 1 fr. 50 c. suffit pour 3 mois, et d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre par la propriété qu'il possède de conserver la peau toujours fraîche et veloutée.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant le timbre de notre usine. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, 15, rue St-Honoré. — CHARLES, 3, rue de Choiseul. — A Bordeaux, chez M. MAILHAL, foire de l'Intendance. — A Lyon, chez M. GUERIN, 6, rue Impériale. — A Marseille, chez M. BOLLION, r. B.-Bonsens, 68. — A Toulouse, chez M. BERA, rue St-Rome, 19. — A Nice, chez M. BLANC, rue St-François-de-Paule, 1. — A Saint-Etienne, chez M. MAILHAL, foire de l'Intendance. — A Alger, chez M. QUESNOY, rue Mahon.

On trouvera à la Vente exclusive, chez tous ceux qui dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonnerie supérieur. EXPOSITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les Officiers, grenats et tous grades. CHEVRE, CHEVRON, SERAF, PANSEMENTS, BUTLER, Fort-Belleville, 17, rue Saint-Victor. Français, fournisseur de la cavalerie nationale à cheval.

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGES.

Dépôt des Fabriques de Reims et d'Aigueperse, chez DAVID fils aîné, n° 1, place des Victoires, à Paris.

SUBSTITUT D'ARGENT.

D'AU DE BELLEVUE

Teignant à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, sans odeur ni saleur. Ne tache pas la peau. Ne tache pas le linge. La fraîcheur, 20f, rue Saint-Honoré, au premier. — Et dans les principales villes de France. Salon pour teindre, 346, Prix : 5 francs.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 8 jours maladies sans rougeur, cuisson et nitrate d'argent. — Bains sulfureux, rue Montmorency, 47 (Exposition).

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — *Légèreté, solidité*

Regnaud aîné, 42, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris, et chez les principaux libraires.

CAVALIER ARABE

(Principes généraux du), par le général **DAUMAS**, directeur des affaires de l'Algérie. Un joli vol. in-32. Prix, broché, 50 c. La lecture de ce charmant petit volume sera profitable et attrayante pour tous les hommes sérieux, pour les chevaux.

MŒURS ET COUTUMES DE L'ALGÉRIE, LA KABYLIE ET LE DÉSERT,

par le général **DAUMAS**. Un joli volume in-16, faisant partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Prix, broché, 1 fr. 50 c.

Envoyer un *bandeau-poste* du prix d'un ou de tous les deux, et on recevra immédiatement *franco*.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-de-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les dernières nouveautés au prix de fabrique. La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne payant pas pour les mauvaises.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

CAMP DU NORD.

Boulogne-sur-Mer. — Haut de Braxelles.

14, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Cet hôtel reçoit MM. les officiers en corps avant leur départ pour Paris.

Séjour, 1 fr.
Dîner, 2 fr.
Vin, 1 fr. 50 et 1 fr.

Restaurant à la carte.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

Ling, Chevalier, 15, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coupe exacte de ses cheveux. — MICHEL, 54, passage Choiseul, à Paris.

MÉDAILLE EN 1851, à Londres, 4 TEINTURES BAUDOLEINES (Umberdon) MÉDAILLE EN 1855, à Exp. de Paris.

Teinture **rapide**, **inoffensive**, **économique**, **durable**, **naturelle**, **parfumée**.

pour toutes teintes, sans odeur ni saleur. Ne tache pas la peau, les cheveux et la barbe. — Prix : 5 et 10 fr. la boîte. Le flacon, 5 fr. — Dépôt général, 3, rue Neuve-des-Petits-Champs, et chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de la France et de l'Étranger. Exposé.

AVIS A MESSIEURS LES VÉTÉRINAIRES.

Les Vétérinaires de l'Armée sont invités à visiter chez **Fabrique-Breveté, 54, rue Richelieu**, à Paris, les **boutons, brodequins** et ornements ordonnés par la décision ministérielle du 30 mars dernier.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se déploie en une minute en voiture d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. — Prix : 25 fr. — Le même lit, sans garniture, pesant 6 kil., 20 fr.

EN TOILE **TENTES TRÈS PORTATIVES** PAVILLON

2 mètres 15 carrés. Prix : 150 fr. — 2 mètres 30 carrés. Prix : 180 fr. — 3 mètres 60 carrés. Prix : 250 fr.

ABONDEL, fab., 33 bis, rue Neuve-St-Merry, à Paris. — Exposé.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 30 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 18.

Paris, 15 juillet 1854.

Par décision impériale du 3 juillet 1854, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, cet été nommée :

Au commandement de la division expéditionnaire de la Baltique.

M. le général de division Baraguey-d'Hilliers.

Au commandement du génie.

M. le général de division Niel.

Au commandement des brigades d'infanterie.

MM. les généraux d'Hugues et Gréby.

Par décision impériale du 9 juillet 1854, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

1° Au commandement du 1er corps d'armée du camp du Nord, en remplacement du général Baraguey-d'Hilliers :

M. le général de division comte de Schramm, sénateur, président du comité de l'infanterie;

2° Au commandement de la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du même corps, en remplacement du général Gréby :

M. le général de brigade de Liniers;

3° Au commandement de la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du même corps, en remplacement de M. le général d'Hugues :

M. le général de brigade de Géraudon.

Par décisions impériales du 15 juillet, rendues sur la proposition du ministre de la guerre :

M. le général de La Chaise est nommé au commandement des départements de l'Oise, de Seine-et-Marne et de l'Aube, qui forment la 2e subdivision nouvelle de la 1re division militaire;

M. le général de brigade vicomte Jamin est nommé au commandement des départements du Loiret, de l'Yonne et d'Eure-et-Loir, qui forment la 3e subdivision nouvelle de la 1re division militaire.

Par décision impériale du 8 juillet 1854, sont nommés chacun au commandement d'une brigade de la division de cavalerie réunie à Lunéville :

M. le général de brigade Couby, commandant la subdivision des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, et M. le général de brigade Jacquemin, commandant la subdivision de la Haute-Loire et du Cantal, au Puy.

Par décision impériale du 3 juillet 1854, sont été désignés pour passer avec leur grade dans la garde impériale, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1re régiment de grenadiers.

Capitaines.

MM. Taillant, du 13e de ligne.
De Forbin, du 16e de ligne.
Desmeriers de Longueville, du 21e de ligne.
Dauphin, du 22e de ligne.
Defourny, du 39e de ligne.
Masson, du 41e de ligne.

Lieutenants.

MM. Cornier, du 1er de ligne.
Augier, du 3e de ligne.
Fé-de-Arros-de-Nazan, du 3e de ligne.
Sous-lieutenants.
MM. Cottoni, du 9e de ligne.
Frau, du 34e de ligne.
Casanova, du 38e de ligne.
Bulet, du 40e de ligne.

2e régiment de grenadiers.

Capitaines.

MM. Bleton, du 44e de ligne.
Gouzil, du 31e de ligne.
Fraisi, du 35e de ligne.
Grosleambert, du 59e de ligne.
Davout, du 63e de ligne.
Gaucher, du 10e léger.

Lieutenant.

MM. Simon, du 63e de ligne.
Hirsch, du 47e de ligne.
Phalempin, du 74e de ligne.
Normand, du 2e de la légion étrangère.

Sous-lieutenant.

MM. Vincent, du 51e de ligne.
Soviche, du 10e léger.
Millosz, du 13e léger.
Cholleton, du 2e de la légion étrangère.

1er régiment de voltigeurs.

Capitaines.

MM. Genty, du 1er de ligne.
Cousion, du 9e de ligne.
Chanteclaire, du 17e de ligne.
Baron, du 28e de ligne.
Chauvin, du 29e de ligne.
Grégoire, adjudant-major du 36e de ligne.

Lieutenants.

MM. Soignman-Lui, du 21e de ligne.
Lambert, du 28e de ligne.
Philippe, du 29e de ligne.
Bizard, du 36e de ligne.
De Ferri-Fontinouvelle, du 38e de ligne.

Sous-lieutenants.

MM. Mansip de Bouillargues, du 1er de ligne.
De Sommyèvre, du 12e de ligne.
Fourrier d'Hincourt, du 16e
de ligne.
Thirion, du 29e de ligne.
De Jeannest St-Hilaire, du 39e de ligne.

2e régiment de voltigeurs.

Capitaines.

MM. Sommeiller, du 53e de ligne.
Vincent, du 3e léger.
Bernard, du 3e léger.
Cherpantier, du 8e léger.
Lebailly, du 19e léger.
Mengin, du 2e de la légion étrangère.

Lieutenants.

MM. Zélée, du 51e de ligne.
Boyle de la Martinié, du 51e de ligne.
Bijon, du 3e léger.
Demièvre, du 10e léger.
De Brian de Foussières de Fontenouille, du 1er de la légion étrangère.

Sous-lieutenant.

MM. de Bay-Durand, du 41e de ligne.
Bacquien, du 57e de ligne.
Clua, du 62e de ligne.
Rapert, du 67e de ligne.
Boscary, du 1er léger.

Bataillon de chasseurs à pied.

Sous-lieutenant.

M. Grevy, du 19e bataillon de chasseurs à pied.

SITUATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Saget, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la division d'occupation en Italie, est nommé pour commander au camp du Nord le quartier-général de l'Empereur.

Dédalé, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e de spahis, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Lille, en remplacement de M. le capitaine Grauthil, qui a reçu une autre destination.

Fourrade, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Lafont de Villiers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. le capitaine de Jouffroy d'Abbans, qui a reçu une autre destination.

Maigen-Delalande, lieutenant-d'état-major détaché au 17e de ligne, est placé au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

De Gaulmesnil, lieutenant d'état-major détaché au 21e de ligne, est placé au 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale.

SITUATION DANS L'INFANTERIE.

M. Gadaut, capitaine au 5e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'instructeur du tir dans le corps dans il fait partie, en remplacement de M. Verdeil, passé dans la garde impériale.

M. Thuna, capitaine au 14e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'instructeur du tir dans le 3e de ces bataillons, en remplacement de M. de Chernesy, passé dans la garde impériale.

M. Bijas, capitaine au 55e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Perrist, passé dans la garde impériale.

M. Viala, sous-lieutenant au 55e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Sarrat, passé dans la garde impériale.

M. Chatard, capitaine au 51e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Gouzil, passé dans la garde impériale.

M. Idiès, capitaine au 21e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Dosnerbors, passé dans la garde impériale.

M. Quentin, sous-lieutenant au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, vacant par organisation.

M. Gaussadi, sous-lieutenant au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, vacant par organisation.

M. Arnaud, capitaine au 22e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Danphin, passé dans la garde impériale.

M. Renault, capitaine au 4e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Chaunac de Lantaz, promu chef de bataillon.

M. de Lerielet, lieutenant-colonel du 69e de ligne, passe au 60e régiment de même arme, en remplacement de M. Dargent, qui permute avec lui.

M. Maurel, sous-lieutenant au 10e léger, est nommé à l'emploi de porte drapeau du corps, en remplacement de M. Gaillet, promu lieutenant.

M. Hubert, sous-lieutenant au 19e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Million, passé dans la garde impériale.

M. Sounier, sous-lieutenant au 9e léger, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Tissot, promu lieutenant.

M. Chatrier, sous-lieutenant au 1er léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Orgeux, promu lieutenant.

M. Castelini, sous-lieutenant au 2e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Adam, promu lieutenant.

M. Lalande, capitaine au 2e régiment de la légion étrangère, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Mangin, passé dans la garde impériale.

M. Fanelieu, sous-lieutenant au 59e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Barrouk, promu lieutenant.

M. de Flatel du Plateau, capitaine au 69e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Davout, passé dans la garde impériale.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Yvor, garde de 1re classe à Caen, passe à Paris (chefferie sud et ouest).

Lambert, garde de 2e classe à Wissembourg, passe à Paris (chefferie sud et ouest).

MUTATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 8 de ce mois, M. Chaussat, lieutenant au 40e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du Morbihan, en remplacement de M. Gourhadi, qui a demandé à rentrer à son corps.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 8 juillet. M. le capitaine Lion, du 10e d'artillerie, est nommé substitut du rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

Par décision du 10 juillet, sont nommés :

Rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire, M. le capitaine Brigandat, du 61e de ligne;

Substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la même division, M. le lieutenant Cauvin, du 61e de ligne;

Substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la même division, M. le lieutenant Lhuillier, du 15e de ligne.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Vergeaux, médecin major de 1re classe au 2e de carabiniers, est désigné pour le régiment de gendarmerie de la garde impériale.

De Laqueille de Dupuyau, médecin major de 2e classe au régiment de gendarmerie de la garde impériale, est désigné pour le 1er de carabiniers.

Schweitz, médecin aide-major de 2e classe à l'armée d'Orient.

Digitized by Google

Inspections générales de 1834.

CORPS DE CORPS.

1re arrondissement. — M. le général de brigade Bourjolly, commandant supérieur du génie à Paris, membre adjoint du comité des fortifications.

Directions de Paris et d'Alençon. — L'école régimentaire d'artil. — Le 1er régiment du génie à l'intérieur.

2e arrond — M. le général de division Dauberment, membre du comité.

Directions de Lille, d'Arras, de Cherbourg et de Bourgogne.

3e arrond — M. le général de brigade Chasseand.

Directions de Metz-en, de Metz et de Strasbourg. — L'école régimentaire de Metz et l'arsenal du génie. — Le personnel du génie à l'école d'application de Metz. — Le 2e régiment du génie à l'intérieur. — Le 1er compagnie d'ouvriers.

4e arrond — M. le général de division d'Arros, membre du comité et de la commission mixte des travaux publics.

Directions de Lyon, de Montpellier, de Grenoble et de Bayonne.

5e arrond — M. le général de division Chanos, sénateur, président de comité, membre de celui de la commission des travaux publics.

Directions de Perpignan, de Toulouse et de Besançon. — Le dépôt des fortifications et la garnison des plans en relief. — La brigade topographique.

6e arrond — M. le général de division Noizet, membre du comité.

Directions de La Rochelle, de Nantes, de Brest et du Havre.

7e arrond — M. le général de brigade Daumas, membre du comité et de la commission mixte des travaux publics.

Directions de Toulon et d'Oran. — L'école régimentaire de Montpellier. — Le 3e régiment du génie à l'intérieur. — Les travaux et les services du génie en Italie et à Oran.

8e arrond — M. le général de brigade de Chabaud La Tour, commandant supérieur du génie en Algérie.

Directions d'Alger et de Constantine. — Les troupes du génie dans ces deux directions.

L'Empereur a voulu voir, avant leur embarquement, les troupes qui devaient partir pour la Belgique sous le commandement de M. le général Barthélemy-Hilaire. Sa Majesté est partie pour Boulogne le 11 juillet, à deux heures après-midi, accompagnée de M. le général Rulhière, de M. le général Fleury et de M. le baron de Menevai; elle est arrivée dans cette ville à neuf heures du soir.

L'Empereur n'avait voulu aucune réception officielle; mais toute la population s'était portée à sa rencontre où n'imprimait sous ses pas, et l'acclamait avec les plus chaleureuses acclamations. S. M. s'est promenée le soir, dans la ville, en voiture, et à pied sur la plage, entourée d'une foule enthousiaste et respectueuse.

Le 12 au matin, a eu lieu la revue des quatre régiments et du bataillon de chasseurs qui formaient les deux brigades de la 1re division de l'armée de la Belgique. Les troupes d'artillerie, du génie et d'administration étaient déjà rendues au port d'embarquement.

La revue a eu lieu sur le plateau de Wimereux. Une escorte chasseurs à cheval, venus d'Abbeville, accompagnait Empereur, qui, à son arrivée sur le terrain, a été salué par l'armé entière d'un immense cri de Vive l'Empereur!

Les troupes, dans une magnifique tenue militaire, étaient rangées sur deux lignes, formant équerre. Chaque soldat, équipé pour entrer en campagne, avait un air de satisfaction du meilleur augure.

Après que l'Empereur eut passé devant les lignes, en adressant des paroles de bienveillance à chacun des chefs de corps, les troupes se formèrent en carré autour de S. M. et du brillant état-major qui l'accompagnait; les officiers, sous-officiers et soldats désignés pour des décorations et des médailles sont venus en recevoir la distribution.

Les officiers du corps expéditionnaire ont ensuite reçu l'ordre de se rendre au centre du carré; puis l'Empereur, d'une voix puissante et qui s'entendait jusque dans les derniers rangs de la troupe, a prononcé l'allocution suivante, qui a été ou cri national de Vive l'Empereur! poussé avec le plus vif enthousiasme par toute l'assistance :

« Soldats!

« La Russie nous ayant déclaré la guerre, la France a armé cinq cent mille de ses enfants. L'Angleterre a mis cent pièces de canon en batteries. Aujourd'hui, nos flottes n'ont aucun ennemi sous pour la même cause, vont donner dans la Baltique comme dans la mer Noire, de vous si glorieux, porter les premiers nos aigles dans ces régions du nord. Des vaisseaux anglais vont vous transporter, fait unique dans l'histoire, par pouvoir l'alliance des deux peuples et la ferme résolution des deux gouvernements de ne recueillir devant aucun sacrifice pour défendre le droit le plus faible, la liberté de l'Europe et l'honneur national!

« Alors, mes enfants! l'Europe entière fut convertissant en un accord des vœux pour votre triomphe. La patrie, libre d'une lutte où elle ne menace que l'agresseur, vous accompagne de ses vœux ardents; et moi, que des devoirs impérieux m'obligent encore des événements, j'aurais peu sur vous, bientôt on vous apprendre pourrez dire : Ils étaient les élèves des deux grands de l'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de la Moskowa. Allez! Dieu vous protège! »

Un exemplaire de cette proclamation a été, immédiatement après, distribué à chacun des soldats de l'armée de la Belgique.

Le défilé a eu lieu bientôt après avec un ensemble parfait, au milieu de nouvelles et éclatantes acclamations.

L'Empereur s'est rendu ensuite au camp d'Hourvent, où est établie la division du général Barthélemy. Immédiatement S. M. a passé en revue par S. M., et ont prouvé, par leur magnifique attitude, par la rectitude du défilé et par leurs vives enthousiastes, que nulles troupes ne sont plus belles, meilleures et plus dévouées.

Partie de Boulogne le 12, à une heure et demie, S. M. est arrivée à Calais à quatre heures. Comme à Boulogne, l'empressement et l'enthousiasme des habitans de la ville ont remplacé les cérémonies d'une réception officielle. Les officiers de l'escadre anglaise et un nombre considérable de matelots de cette nation, s'étaient mêlés à la population calaisienne et donnaient retentir les cris de leurs vivats. Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux, de banderoles, de petit est remplis, à chaque fenêtre, des couleurs de France et d'Angleterre.

Une heure après son arrivée, l'Empereur s'est promené en voiture dans la ville, et est allé visiter les bâtaux à vapeur français le Corse et le Caradoc, dont les officiers et les matelots ont salué S. M. des cris les plus enthousiastes. Une foule immense couvrait la jetée; ses clameurs ne cessaient à retentir des mâts-hauts de plusieurs navires anglais rangés dans le port.

Indépendamment des quatre vaisseaux de ligne et des trois corvettes à vapeur anglais arrivés en rade le 12 au soir, une escadre française, composée de deux vaisseaux de ligne, de deux frégates à vapeur, de quatre corvettes et six avisos à vapeur, et de quelques autres bâtimens inférieurs, a mouillé, dans la journée du 13, pour concourir à l'embarquement du personnel et du matériel de l'expédition. Le 14 au matin, 3,000 hommes auront pris terre à la solide de l'armée expéditionnaire, campés sur les glacis de la place; puis S. M. est montée sur la corvette à vapeur la Reine-Hortense, sur laquelle Elle a traversé le détroit, ayant M. Barthélemy d'Hilliers et son état-major, pour rendre visite à la flotte anglaise.

Tous les navires étaient pavoisés et les matelots dans les vergues. La flotte a salué l'Empereur de tous ses canons. S. M. est montée à bord du vaisseau amiral, où le commodore Gage l'a reçue à la tête des officiers de son équipage.

Les mêmes acclamations ont accompagné les embarcations. L'Empereur est rentré à Calais à quatre heures, et a quitté cette ville une demi-heure après.

A onze heures du soir, S. M. traversait les boulevards de Paris, se rendait à Saint-Cloud.

M. le maréchal ministre de la guerre, qui avait accompagné l'Empereur en général d'état-major, le vaisseau amiral anglais, est revenu à Paris avec Sa Majesté. — Bandouin.

Le 2e régiment d'infanterie légère, le 48e de ligne et une partie du 31e de ligne et du 12e bataillon de chasseurs à pied, se sont embarqués aujourd'hui à Calais, à bord des bâtimens de la marine anglaise. Ils doivent partir ce soir même pour le Belgique.

L'armée du Nord se trouve maintenant ainsi organisée :

1re corps.—M. le général de division comte de Schramm.

1re division d'infanterie. — M. le général Bernelle.

1re brigade.—M. le général de Lisières.

2e brigade.—M. le général Chapuis.

2e division d'infanterie.—M. le général de Courtigis.

1re brigade.—M. le général de Grémault.

2e brigade.—M. le général Bernelle.

Division de cavalerie.—M. le général de Grammont.

1re brigade.—M. le général Esterhazy (L.-J.-F.).

2e brigade.—M. le général de Forton.

2e corps.—M. le général de division Gens-Villier.

1re division d'infanterie.—M. le général de Bernelli.

1re brigade.—M. le général de Noue (Léon-Valérien).

2e brigade.—M. le général Fruion.

2e division d'infanterie.—M. le général de Ladmirault.

1re brigade.—M. le général Hoerstenberg (Ladislas).

2e brigade.—M. le général de Leyritz.

Division de cavalerie.—M. le général Reyau.

1re brigade.—M. le général Gérard de Plainchel.

2e brigade.—M. le général Goudin de Villiane.

3e corps (réserve).—M. le général de division Carrelet.

Division d'infanterie.—M. le général Lafontaine.

1re brigade.—M. le général Buchanaux.

2e brigade.—M. le général Lioux.

Division de cavalerie.—M. le général Grand.

1re brig.de.—M. le général de Noue (Armand).

2e brigade.—M. le général Ney de la Moskowa.

Algérie.

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir de M. le gouverneur-général de l'Algérie le rapport ci-après, sur la dernière période des opérations militaires qu'il a dirigées dans la grande Kabylie.

« Alger, 10 juillet 1834.

« Je suis heureux d'avoir à vous annoncer la conclusion satisfaisante de mes opérations dans le haut Sebnou.

» Après une voyage exploité mon rapport du 3 juillet, dans lequel je vous rendais compte de la belle conduite de mes 30 jour, 1er et 2 juillet, chez les Beni-Hidjet, et de la courageuse obstination de ces montagnards au milieu de leurs désastres, que je vous à mon camp des députations des principaux de la tribu, qui venaient me supplier de suspendre l'œuvre de la destruction, jusqu'à ce qu'ils eussent réuni, pour se soumettre, les membres épars de la tribu, me promettant, de leur côté, de faire cesser, à l'instant même, tout acte d'hostilité envers nous.

» Ils revinrent à mon camp dès le soir du 3 juillet; mais je reconnus aisément à leur attitude gênée et craintive, à leurs physionomies inquiètes, que leur exaltation n'était pas encore suffisamment calmée. Toutefois, ce n'étaient que les paroxismes des chefs qui étaient en jeu; car, derrière eux, le peuple, qui ne demandait pour lui que le repos et la tranquillité, tout ce qu'il avait de courage et d'énergie, était résigné et n'attendait plus que le retour de ses délégués pour rentrer dans le calme.

» Dans la nuit du 4 au 5, quelques coups de fusil ayant été tirés sur nos avant-postes, au mépris de nos conventions, je rendis les chefs de la tribu responsables de cette violence agressive, et je leur déclarai que, dans les 24 heures, je n'avais pas entre les mains les preuves les plus irrécusables de la sincérité de leur soumission, et des otages pour me répondre des intentions de tous, je leur ferais mettre encore les deux de la guerre. Cette menace produisit un effet immédiat; des otages me furent livrés le 5 juillet, et les représentans de la tribu y des Beni-Hidjet, avec toutes les concessions entre eux, me déclarèrent que tous voulaient la paix, et qu'ils s'en remettaient à mon arbitrage suprême pour régler définitivement toutes les conditions de leur soumission à la France.

» Cette démarche solennelle marquait le terme de nos travaux dans cette laborieuse, mais utile et intéressante campagne; je me hâtai de profiter de cet heureux désordonnement pour remplir deux autres promesses importantes des habitans des divisions d'Alger et de Constantine, qui avaient si bien concouru à diriger du jour de quelque repos.

» Le 6 juillet, au point du jour, les troupes de la division de Mac-Mahon partirent du camp des Beni-Hidjet pour aller bivouquer au-delà du col d'Akfadou, chez les Beni-Oughlis du cercle de Bougie. Cette marche se fit très paisiblement au milieu de populations qui venaient à peine de déposer les armes, et dont on chercha à s'assurer avec le plus grand empressement la première tout confié entre nos soldats et les habitans du pays.

» Le 7 juillet, de même, je me mis en marche dès huit heures du matin avec la division d'Alger, pour aller camper en deçà de Mekla, sur le Sebnou, cipe n'eus à remarquer dans ce nouveau parcours que l'empressement des différentes tribus soumises de la France qui, d'ennemis acharnés qu'ils s'étaient montrés, semblaient être devenus de vieux et paisibles serviteurs. Car qu'ils comprenaient sans doute qu'après les malheurs de la guerre nulle autre voie que celle de la protection et de nos puissante salutaire, une ère nouvelle de tranquillité et de toutes les puissances matérielles qui devaient en être la conséquence.

» J'ai laissé, à partir de Mekla, les troupes de la division Camu au cabanement à petites journées vers Alger, sous les ordres de cet officier général, et je me suis rendu de ma personne et avec mon état-major à Bélida, où je suis arrivé le 8 en quelques heures à Alger, à bord du Tanger.

» Dans mon trajet de Mekla à Bélida, en descendant le cours du Sebnou, j'ai traversé le territoire des Hadjoutes des Beni-Raten, que j'avais fait prévenir de mon passage. Les grands de cette puissante tribu ne sont empressés de venir me saluer à mon passage, et j'ai constaté avec une vive satisfaction ce témoign ge de la sincérité de leur soumission.

» Mon premier soin, en arrivant à Bélida et à Alger, a été de visiter les blessés de nos différens combats. Je les ai trouvés dans une situation excellente; tous sont en voie de guérison, et les blessures de la plupart ont été si heureuses que plus des deux tiers seront rentrés dans le rang dans quinze jours. Un fait digne de remarque et qui fait le plus grand honneur aux habiles chirurgiens qui ont fait le service de santé des colonnes, MM. les docteurs Barthélemi et Rivals, et à tous les officiers d'administration, dont le concours dans cette circonstance a été pour moi d'un grand prix, est que nous avons eu, au nombre de 18 ou 20, amenés n'a succombé, et que tous sont aujourd'hui dans un état de santé qui ne laisse rien à désirer. J'ai vu tous les blessés avant d'aller chercher ceux qui, chez lesquels le mieux est parfait. Je n'ai pas eu besoin d'encourager et de consoler ces admirables soldats; ils ne se préoccupent pas de leur avenir, ils se disent tous : « Notre Empereur aura soin de nous! »

» J'espère, monsieur le maréchal, être en mesure de vous adresser par le courrier du 15 mon rapport d'ensemble sur les opérations de cette campagne, et les propositions pour les braves militaires qui s'y sont fait le plus particulièrement remarquer. Je sais que je n'ai pas besoin de recommander d'avance ce travail à votre extrême bienveillance.

» Veuillez agréer, etc.

« Le général de division, gouverneur général de l'Algérie, » Rapos. »

Le courrier d'Alger, du 10 juillet, nous apporte les informations suivantes :

M le gouverneur général était de retour le 8 à Alger, après une campagne de trente-cinq semaines environ, dans qui a été couper pour beaucoup plus, si l'on veut considérer les rudes combats que le corps expéditionnaire a eu à livrer, les graves difficultés qu'il a eu à vaincre, et enfin les succès brillans et de plus d'un genre qu'il a obtenus.

La campagne qui vient de finir sera féconde en heureux résultats : elle a eu un enfant particulier de hardiesse et de prudence, qui lui a fait donner le surnom de Fabius par les gens, sans avoir en à en subir aucune conséquence fâcheuse.

Par une marche audacieuse, nos troupes pénétrent au cœur de la Kabylie; par de vigoureux combats, elles frappent le terreur aux populations compactes et belliqueuses plus que toutes les autres en Algérie, détruisent le prestige d'invulnérabilité attaché à leur pays et leur donnent un juste idée de notre force et de notre supériorité. Nos communications sont assurés, puisque traversant une longue vallée pendant trente lieues, le gouverneur général vint arrêter à son camp les nombreux des tribus les plus considérables et les plus guerrières de leurs fonds et par leur bravoure, et qu'il peut quitter cette position formidable du sebt des Beni-Yahi, sans dangereuse à évacuer qu'à entrer, sans recevoir un seul coup de fusil à l'intérieur de.

Le même succès attend, quelques jours après, notre colonne expéditionnaire chez les Beni-Fourakh, et enfin la campagne se termine par l'occupation des Beni-Hidjet, dans les montagnes de laquelle jamais, depuis les temps les plus reculés, nul vainqueur n'avait pénétré.

Le corps d'armée rentrait à cette ligne de partage des eaux entre le Sebaou et de l'Oued-Sahel. Le général de Mac-Mahon rentre dans sa division par le col d'Akfadou, tandis que la division d'Alg rde-ed dans la vallée des Amerouna, sans plus rencontrer ni un ennemi ni l'ombre d'un ennemi.

La division Camou devait faire le 12 ou le 13 son entière triomphale à Alger, où la population préparait une brillante réception à ses braves défenseurs et à leurs chefs.

Pendant cette courte et glorieuse campagne, dans tous les rangs, généraux, officiers, sous officiers et soldats, que d'actes de courage et de dévouement! Le général, le soldat français ne fait, on ne peut s'empêcher de l'aimer autant qu'on l'admire.

Et cependant, un moment enhardi il semblait dignement l'honneur du drapeau, on se souvient encore à quel degré d'abandon et les imaginations algériennes se laissaient entraîner. On n'allait à rien moins qu'à destituer, jusqu'à son dernier homme, la cousine de Dragons, qui, surpris par les Kabyles, n'avait pu, dessit on, opérer sa jonction avec celle d'Alger. Le gouverneur a été sur, le général Camou tué le général Fabe blessé à mort, la division perdue, et quelque mousquet et trottait de l'abandon de l'Algérie pour sauver ses drapeaux.

Les faits ont bien promptement donné un éclatant démenti

Digitized by Google

à toutes ces inventions mensongères, qui, au surplus, se renouvellent à chaque expédition. Toujours qui ont vécu à Alger savent qu'il y a toujours des merveilleux ou des désespérés pour inventer et débiter de telles sottises, et des naïfs pour y croire.

Les états nominatifs des morts et des blessés, adressés au ministre de la guerre, en donnant les chiffres officiels de l'embarkation, ont d'ailleurs fait justice complète des exagérations répandues cet égard.

De tous les officiers blessés, M. le colonel Belligny est celui qui l'a été le plus grièvement. Un mois avant, il avait eu la cuisse traversée d'une balle, et pendant quarante-huit heures il a passé pour mort. Puis, tous les accidents ont successivement disparu : il est sur pied aujourd'hui, et est rentré à Alger avec le gouverneur-général.

A l'exception de celle-là, toutes les blessures sont remarquablement légères, non-seulement chez les officiers, mais chez les soldats : on doit tenir en grande estime la bonté de la balle kabyle, qui souvent contourne et les os, au lieu de les briser. Toutes les opérations ont, en outre, été singulièrement heureuses. Nos pertes, qui s'élèvent à 80 hommes tués et à 318 blessés, ont donc été très ordinaires, même comme nombre par rapport à l'importance et à la multiplicité des combats livrés : 9 sont (à très sérieux), dans un pays absolument insalubre.

Le fait que M. le gouverneur général s'était proposé était pour ainsi-dire d'assurer notre domination en Kabylie, mais de montrer que l'Algérie, malgré les empiants de Abd-el-Kader, pour tant ils fûrent suffisants pour faire face à toutes les éventualités, et au besoin accomplir les entreprises les plus difficiles ; ce but a été atteint.

Tout le pays droite de la haute semaine, de fortes contributions de guerre perçues, notre influence considérée dans la Kabylie, le sentiment de notre puissance bien établi, avec la connaissance des avantages qui pourront résulter pour elle de notre alliance : enfin, la communication entre Bougie et Alger ouverte par Bedjya et Kaar-Kloueb, source de revenus et de fortune immense pour le pays : tel est le résultat moral et matériel de cette campagne. Aussi Chabet-el-Akra, le pays grand lieu-nant aux troupes qui y ont pris part, aux chefs qui les ont commandées, et au gouverneur général qui l'a conçue et conduite.

Armée d'Orient.

On nous écrit de Varna que le 1er juillet, M. le maréchal de Saint-Arnaud a visité les trois divisions Canrobert, Napoléon et Forey. La division Bosquet était attendue vers le 6 ou le 7 juillet. Le moment était arrivé de faire passer à chaque une revûe valant par sa marche à travers les Balkans, avec des bagages.

Quel grand et beau spectacle, ajoute notre correspondant, que celui d'une armée réunie si loin de la patrie, en face de l'ennemi! Les bons et loyaux figures de soldats rangés derrière leurs faisceaux en petit bonnet, saluant leur général, celui qui demain leur fera porter haut l'honneur du nom français ; les tambours battant aux champs à six cents lieues de la France, ces musiques jouant les mêmes airs bruyants que nos orchestres au Champs-Elysées, puis, à la pause, les drapeaux recouverts de leur étui, placés au centre de chaque corps, et que d'un geste le maréchal fera déployer en un jour de bataille : tout cela nous entraîne, nous charme et fait parcourir des pieds à la tête des frissons d'enthousiasme. Dans ces moments, on n'oublie ni la France, ni la famille, ni les amis ; mais on pense à eux sans faiblesse; on pense que leurs vœux sont là avec nous ; on voudrait que le jour de la bataille fût arrivé, pour être digne d'eux, en méritant qu'ils se glorifient dans leurs parents, dans leurs amis, dans leurs compatriotes.

Les camps des trois divisions sont admirablement installés sur un plateau d'une lieue et demie de Varna, loin des lacs, au grand air, près des bois qui ont permis de couper tout autour des abris de verdure pour gardes. Les soldats viennent peu en ville, n'ont pas de cabarets, et se portent à merveille. Ils n'ont qu'une préoccupation, celle d'en venir aux mains le plus tôt possible avec les Russes, et ils expriment leur désir par toute la retraite de cœur et, selon l'expression turque, « la tulipe de la vieille ne veuille pas sortir de terre. »

Le 3 juillet, Omer-Pacha est arrivé à Silistrie à Varna, où il a eu de 1 une longue conférence avec M. le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan. Il venait de recevoir du pacha de Widin une lettre par laquelle ce dernier annonçait que le Autrichiens avaient passé la frontière de Valachie. Le général ottoman de l'armée ottomane devait assister, le 5, à une revue des troupes françaises présentes à Varna. Baudouin.

Le nouveau changement de front de l'armée russe, qui lui fait tourner le dos à Widin pour marcher vers le point où qu'elle avait précédemment abandonnées, ne s'explique pas encore d'une manière suffisamment claire. Néanmoins, il en paraît un fait important : c'est que l'armée anglo-française, qui désespérait déjà de pouvoir rencontrer avec l'ennemi, aura probablement bientôt cet avantage.

Jusqu'ici, pourtant, les positions prises par l'armée moscovite paraissent plutôt avoir pour objet une défensive contre l'armée autrichienne désignée pour occuper les Principautés, qu'une offensive contre l'armée turque, qui avait presque complétement évacué la Valachie. Ces dispositions, il faut le croire, ne tiendront pas à la nouvelle disposition prise par les troupes russes dont elle envisagée.

Les nouvelles reçues depuis quelques jours annoncent, cependant, qu'un corps turc considérable a franchi le Danube, en partant de Routschouck, et a battu le corps russe qui occupait Giurgevo ; cette place serait même tombée aux mains des Turcs. Omer-Pacha, Quoique les dépêches télégraphiques qui reçues à cet égard aient été reproduites par plusieurs journaux, nous croyons prudent d'attendre des informations plus précises. Il nous semble douteux, surtout, qu'on ait mis sous les ordres du généralissime des Turcs un corps de 15 à 16,000 hommes de troupes anglo-françaises, ainsi que ces dépêches l'annoncent.

Jusqu'ici les seules nouvelles certaines, arrivées à Paris, des troupes alliées qui ont débarqué à Varna, sont celles que nous avons données ci-dessus. Nous croyons pouvoir y ajouter, d'après quelques lettres particulières, que les états-majors, qui ont fait un grand travail de reconnaissance, pourront apporter quelques obstacles à la marche en avant de ces troupes. Nous avons tout lieu de penser que ces obstacles seront surmontés par les soins de notre administration militaire ; on sait d'ailleurs que nos braves soldats sont endurcis à la fatigue et habitués à toutes les difficultés des climats chauds, et qu'au milieu des privations de tout genre, leur courage et leur confiance sont inaltérables.

Haussmann.

Mouvements de troupes.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 3e de ligne quittent le camp de Boulogne, avec la division expéditionnaire de la Baltique. Le 3e bataillon et le dépôt resteront à Digon.

Le 3e bataillon et le dépôt du 19e de ligne quittent Lille pour aller au Puy. L'état-major et les deux autres bataillons sont toujours en Crimée.

Le 3e bataillon et le dépôt du 39e de ligne ont quitté Belfaume pour aller à Tarn. L'état-major et les deux autres bataillons sont toujours en Orient.

Le 3e bataillon et le dépôt du 47e de ligne quittent Romans pour aller à Embrun. L'état-major et les premiers bataillons restent à Lyon.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 48e de ligne quittent le camp de Boulogne avec la division expéditionnaire de la Baltique. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Amiens.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 51e de ligne quittent le camp de Boulogne avec la division expéditionnaire de la Baltique. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Alger.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 55e de ligne ont quitté Boulogne pour aller au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Brest.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 56e quittent Calais pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Sedan.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 57e de ligne quittent Bourges pour aller à Marseille. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Bruyon.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 59e de ligne quittent Clermont-Ferrand pour se rendre à Lyon. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Clermont-Ferrand.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 61e de ligne quittent Lunéville pour aller à Nancy. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Troyes.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 62e de ligne quittent Nancy pour se rendre à Lyon. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Bourg.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 73e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Toul.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 74e de ligne quittent le camp de Boulogne avec l'armée expéditionnaire de la Baltique. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 76e de ligne quittent Saint-Omer pour aller au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tarbes.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 77e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Troyes.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 78e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 79e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 82e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 84e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Toul.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 85e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 87e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 88e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 89e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Toul.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 90e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 91e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 92e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 93e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 94e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 95e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 96e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 97e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 98e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 99e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 100e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 101e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 102e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 103e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 104e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 105e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 106e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 107e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 108e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 109e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 110e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 111e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 112e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 113e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 114e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 115e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 116e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 117e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 118e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 119e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 120e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 121e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 122e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 123e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 124e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 125e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 126e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 127e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 128e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 129e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 130e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 131e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 132e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 133e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 134e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 135e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 136e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 137e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 138e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 139e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 140e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 141e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 142e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 143e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 144e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 145e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 146e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 147e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 148e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 149e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 150e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 151e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 152e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 153e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 154e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 155e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 156e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 157e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 158e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 159e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 160e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 161e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 162e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 163e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 164e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 165e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 166e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 167e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 168e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 169e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 170e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 171e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 172e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 173e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 174e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 175e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 176e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 177e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 178e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 179e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 180e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 181e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 182e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 183e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 184e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 185e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 186e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 187e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 188e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 189e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 190e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 191e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 192e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 193e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 194e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 195e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 196e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 197e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 198e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 199e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 200e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 201e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 202e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 203e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 204e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 205e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 206e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 207e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 208e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 209e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 210e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 211e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 212e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 213e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 214e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 215e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 216e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 217e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 218e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 219e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 220e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 221e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 222e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 223e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 224e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 225e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 226e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 227e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 228e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 229e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 230e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 231e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 232e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 233e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 234e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 235e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 236e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 237e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 238e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 239e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 240e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 241e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 242e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 243e de ligne quittent Paris pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 244e de ligne quittent Rouen pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Napoléon-Vendée.

L'état-major et les deux premiers bataillons du 245e de ligne quittent Saint-Omer pour se rendre au camp de Boulogne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Tropez

il lui dit : « Mon cher général, il s'agit du salut de la France » ; il faut en effort extraordinaire; prenez votre cavalerie, » jetez-vous au milieu de l'armée anglaise, écrasez-la... » C'était au moment le plus chaud de la bataille ; il était sept heures du soir. Le général n'avait avec lui qu'une brigade de cuirassiers ; le reste de son corps de cavalerie était resté en arrière, s'opérait les vivres du marchéal ; mais celui-ci pressait de hanter à la suite du général Kellermann 4 à 5,000 chevaux qui se trouvaient près de là. Comptant sur la promesse du maréchal et persuadé qu'on le suivait, le général Kellermann part à la tête de deux régiments, fait la manœuvre en colonne et se jette à corps perdu au milieu de l'infanterie anglaise. Le premier régiment qui se présente était le 105e, dont il reçoit la décharge à bout portant ; mais, sans s'arrêter, il passe sur le ventre de ce régiment, qui est dispersé ou détruit; il renverse successivement les différentes lignes qu'il rencontre et arrive jusqu'à la ferme des Quatre-Bras, où se tenait le duc de Wellington, qui n'eut que le temps de sauter à cheval et de se soustraire à cette impétueuse attaque (1).

La brèche était ouverte, l'armée ennemie était démantée, un noyau d'infanterie et le bataillon des sapeurs, portés pendant c'en était fait de cette armée, si le mouvement du général Kellermann avait été appuyé par la cavalerie des généraux Colbert, Lefebvre-Desnouettes et Piré, qui étaient là, sous les ordres du maréchal Ney. Mais aucun ne s'ébranla ; le général Kellermann, abandonné à lui-même, son cheval lié, se trouva au milieu des Anglais, seul, avec ses cavaliers dispersés par

(1) C'est le comte de Salve, attaché à l'état-major du duc de Wellington, et depuis ambassadeur à Paris, qui nous a confirmé ce fait important, dont il a été témoin.

l'impétuosité même de leur charge; ceux-ci ne se voyant pas soutenus, et en si petit nombre au milieu de l'armée ennemie, craignirent d'être enveloppés et revinrent avec précipitation vers l'armée française. C'est alors seulement que le maréchal Ney fit partir la division Piré; mais l'ennemi était revenu de son étonnement et ne se laissa plus entamer. Le maréchal fit reconnaître plusieurs attaques sans succès. L'occasion était manquée, et, dans un jour de bataille, l'occasion, c'est la victoire. A Ligny, le succès du général Kellermann n'avait pas été moins décisif qu'à Marengo ; mais 600 cuirassiers n'osèrent garder seuls la brèche profitable qu'ils avaient faite ; elle n'était refermée derrière eux, et l'armée anglaise, plus heureuse que l'armée autrichienne dans la plaine de Marengo, avait assez échappé au désastre qu'une charge de cavalerie pouvait lui faire éprouver.

DE FORGES.

Le tribunal civil de Pau a rendu récemment un jugement qui ne saurait recevoir une trop grande publicité.

Lors des opérations de la classe de 1852, les nommés Poutz (Pierre) et Barbé-Lasnet, dit Lafforgue, du canton de Montaner (Basses-Pyrénées), obtinrent frauduleusement l'exemption du service militaire, au moyen d'une infirmité temporaire. Le premier condamné pour ce fait, le 21 août 1853, à un mois de prison. Cet condamnation à six mois de la même peine fut également prononcée contre les nommés Laffens-Labanset et Lafforgue, du même département, pour leur avoir fourni à prix d'argent les moyens de se rendre impropres au service.

C'est dans ces circonstances que le sieur Jean Garrigue, dit Bidet, inscrit le dernier sur la liste du contingent cantonal, s'est adressé au tribunal civil de Pau pour obtenir la réparation du préjudice que lui avait causé l'exemption frauduleuse des susdénommés Poutz et Barbé-Lasnet. Le tribunal a fait droit à cette demande, et, par jugement du 26 mai dernier, a condamné les nommés Poutz père et fils, Barbé-Lasnet père et fils, Lafforgue et Laffens-Labanset, à payer solidairement et par corps au sieur Garrigue, la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts.

Le directeur-gérant responsable : M. BACHOUD.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

L'on ne saurait trop recommander aux cavaliers en sortant aux militaires à bord, aux voyageurs en chemin de fer, les bandages à pelotes anatomiques, maintenant toutes les hernies même les plus compliquées, de Dubosquet, bandagiste breveté, place de l'Odéon, 3, à Paris, auteur d'un traité sur les hernies, *Instructions, avis et conseils aux malades*, qu'il envoie franco, *indiquant les remèdes des guérisseurs, mais d'une critique sur les pleurésies des bandagistes*. Il y a, dit-il, 250 pages environ.

Saisie connue en Suisse. Tous les genres, à 6, 10, 15, 20 f. (Ad.)

— MM. A. STERLIN et D. SCHWEIGAUSS, 15, rue la Banque à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de l'armée d'Orient qu'ils possèdent des draps feutrés de toutes les nuances pour uniformes et gants imperméables.

Ces draps sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une échabrogne en feutre n'a pas besoin de doublure, le frottement du fabre n'use pas, et il y a parfaite similitude entre l'appareiron du fenire et celle du drap.

Un échantillon sera envoyé aux demandes.

— La Pâte Aubril, pour faire cuire les rôtirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal. 139. — 1 fr. le blanc.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MILITAIRE DE BLOT QUAI DE LA GRÈVE 58.

1° Cours d'administration militaire, répondant à toutes les questions des Sous-administrateurs et Adjoints du programme du 27 septembre 1853, pour servir de base aux cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires, par GOUVERT et RAUT. Un volume in-18 de 350 pages. 3 fr.

2° Guide de l'officier dans les distributions, suivi des tarifs des subsistances, du chauffage et de l'éclairage des troupes et des corps-de-garde, par GOUVERT. Un volume in-18, 90 c.

3° Ordonnance du 3 novembre 1853 sur le service intérieur des troupes d'infanterie, annotée et mise en vigueur, par M. GOUVERT, de toutes les modifications qui y seront été apportées jusqu'alors ; un Appendice y fait suite et complète ces modifications. Un volume in-32. 1 fr. 25 c.

4° Ordonnance du 3 mai 1833 sur le service des armées en campagne, annotée par M. GOUVERT des changements qui y ont été apportés jusqu'à ce jour. Un vol. in-32. 4 fr. 25

5° Instruction sur le transport des troupes par les chemins de fer, suivie d'un extrait de l'ordonnance du 3 novembre 1833, portant règlement sur le service et les devoirs de l'Adjudant et du Sergent-Major en route. Un vol. in-18. 90 c.

6° Extrait du règlement du 1er mai 1854 sur la comptabilité et l'exécution des ateliers dans les corps. Un vol. in-18. 75 c.

Avec le tarif des réparations des armes. 1 fr.

7° Extrait du règlement sur l'organisation et le service de la Gendarmerie impériale du 1er mars 1854, établi spécialement pour les commandans de brigades. Formant in-18 de 100 pages. 75 c.

Sous presse :

8° Recueil prescrit par l'article 219 de l'ordonnance du 3 mai 1833 sur le service des armées en campagne, établi par M. GOUVERT de manière à présenter toutes les dispositions relatives à la tenue des registres de corps et qui ont aux armées, la rédaction de tous actes qui s'y rattachent : les honneurs militaires, les honneurs funèbres ; les sceller ; les testaments et le campement. Un volume in-32 de 250 pages environ. 2 fr. 50

Avec l'ordonnance du 3 mai 1833 sur le service en campagne indiqué ci-dessus. — 2 fr. 50

Le 100.

Cartes de visite : Glacées sur porcelaine. . . . 5 fr. 50 c.
— — sur pâte. . . . 3 — —
Lithographiées sur vélin, 1 — 50

RATTIER et Cie,

Brevetés sous garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bonnicilles flexibles, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM, — CASTOR PEGH. — GANTS DE MANOUVRE.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les Officiers généraux de leur corps, CEINTURES, SABRE, PASSEMENTERIE. FUDLE, rue Richelieu, 5, au 3e, en face le Théâtre-Français, fournisseur de la garde impériale à cheval.

LUNETTE DE GUERRE à 25, 30 et 45 fr., avec bonnette indispensable. — HARWELLE frères, Boulevart des Italiens, 6, — Lunettes spéciales pour garantir les yeux contre le soleil d'Orient.

MÉDAILLE D'HONNEUR.

GUERRE aux CHEVEUX BLANCS — **KAU LA BRUGUIÈRE!**

Teignant à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, garantie par 12 années de succès qui la recommandent en 1re ligne. La Bruguière, 26, rue Saint-Martin. Inspir dans les principales villes de France, Espagne, Portugal, Londres, Italie, Pest, Berlin et Vienne.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, sans exemple, calculs et nitrate d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 40. (Expectation.)

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Layerait, adjudié.

Legnay aîné, 42, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.

A LA VILLE D'ALGER

Passementerie. BADET Broderie d'uniformes.

Entrée, 9e 11, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, au coin de la rue Vivienne.

Magasins, Salon et Atelier de fabrication au deuxième étage.

Badet et *Gouvernet* ont l'honneur de prévenir MM. les Officiers de toutes armes — *Supérieurs* pour habillé d'uniformes et costumes civils. *Gouverne* particulier. — *Fabrique* d'épaulettes et torsades, dragonnes, chapeaux, cordons, galons, ceintures et ceinturons. Echange ou reprise des vieilles dorures. — Draps blanches des meilleures fabriques. — Coiffures de tous modèles. — Remise.

Badet a pour les dernière et la fabrication des broderies et moulées-types des dernes les plus récent.

Au moment de l'organisation de la garde impériale et des modifications apportées dans la tenue des différens corps de l'armée, MM. les Officiers trouvent un avantage incontestable à s'adresser à *Badet*. Ils y trouveront ses tels ou seulement les articles qui leur seront nécessaires, — Les Dames trouveront les marchandises soit garnitures de parfaite qualité, belle fabrication et excessive confection. — *Le Prix de fabrique.*

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris, et chez les principaux libraires.

CAVALIER ARABE (*Principes équestres*) du, par le général BAUMAN, ancien écuyer en chef du cirque des Champs-Elysées. Un gros vol. in-32. Prix, broché, 50 c. La lecture de ce charmant petit volume sera profitable et intéressante pour tous les cavaliers, civils et militaires, les chevaux.

MŒURS ET COUTUMES DE L'ALGÉRIE DANS LE TELL, LE SAHARA, par le général BAUMAN. Un joli volume in-18, formant partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Prix, broché, 1 fr. 50 c.

Envoyer un *timbre-poste* le prix d'un de ces ouvrages ou des deux, et on recevra immédiatement franco.

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très recommandé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires aux plus bas prix de fabrique.

La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes qualités ne payant pas pour les mauvaises.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'ancienneté de cette découverte est toute en faveur de ses saines pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 36, passage Choiseul, à Paris.

ROUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

L'Ing. Chevallier, fils, *place du Pont-Neuf, à Paris.*

La maison **G. BERTON**, fabricant militaire et civil, a quitté la Fayette, 1, et a transféré ses magasins rue Richelieu, 8. — Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementerie, draperie et chapellerie militaire.

TREMPE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.

DELACHAUX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul, n. 35, au fond.

LES MALADES CONTAGIEUSES guérissent plus ou moins vite et avec plus ou moins de gravité, la forme ou l'ancienneté de la *affection* de la peau et de ses dépendances. Les BISCUITS DU DOCTEUR DEPOT en sont la preuve la plus irrécusable, car ils *guérissent en peu de temps, par les BISCUITS DU DOCTEUR DEPOT, les gens d'Amérique, Espagne et Portugal, et toute autre affection.* — Ce médicament, agréable au goût et facile à prendre en toute saison, est le seul pouvant guérir une répugnance de 24,000 fr. et 6 mois de traitement. — Le dépôt général est rue Neuve-Saint-Augustin, 47, à Paris. — Dépôts dans les pharmacies de chaque ville. — Traités par correspondance.

MÉDAILLE EN 1851. — 2 EXPOSITIONS BARCELONAISES (modernes). — MÉDAILLE EN 1848, à l'Exp. de Londres. — MÉDAILLE EN 1849, à l'Exp. de Paris. — 1re MÉDAILLE EN 1851, à l'Exp. de Londres. — 1re MÉDAILLE EN 1853, à l'Exp. de Paris.

Guérison étonnante de toute substance vénérienne, par toute cachet de la véritable **BLOND et CHATAIN** de **BERTHIER**. — Elle ne noircit jamais. — Elle ne tache ni le linge ni la peau. — Elle ne graisse pas. — Elle ne tombe pas. — Elle ne sent rien. — Elle ne se volatilise pas. — Elle ne se volatilise pas. — Elle ne se volatilise pas

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12.

Paris, 20 juillet 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er juillet 1854, ont été nommés à *deux emplois de chef de bataillon* dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Janfroy-Lacroze, capitaine au 37e de ligne, en remp. de M. Huguet, promu lieutenant-colonel.

7e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Chaunac de Lanzac, capitaine au 4e léger, en remp. de M. Guichard, passé au commandement du bat. de tirailleurs indigènes de Constantine.

Par décret impérial du 5 juillet 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine adjudant-major.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Dumoulin, lieutenant au corps, en remp. de M. Dubuart, promu chef de bataillon.

A un emploi de capitaine instructeur du tir.

1er bataillon de chasseurs à pied.

Choix (hors tours), M. Froidevaux, lieutenant au 19e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Boissonnet, passé dans la garde impériale.

A trente-deux emplois de capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Darbez, lieutenant au corps, en remp. de M. Villard, promu chef de bataillon.

Choix (1er tour), M. Symieux, lieutenant au corps, en remp. de M. Dumas, mis en non-activité.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Bousset, lieutenant au corps, en remp. de M. Petit, nommé adjudant-major.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Beauvais, lieutenant au corps, en remp. de M. Febvre, décédé.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Loisteur, lieutenant au corps, en remp. de M. Gostaing, admis à la retraite.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Martelle, lieutenant au corps, en remp. de M. Pégurier, nommé secrétaire-archiviste.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Tissier, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Chauvin, passé dans la garde impériale.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Deymié, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Cantegrill, nommé adjudant-major.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Tardy, lieutenant au corps, en remp. de M. Jeanfreau-Lacroze, nommé chef de bataillon.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

Choix, M. Parlier, lieutenant au corps, en remp. de M. Chanas, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Marbé, lieutenant au corps, en remp. de M. Robert, mis en non-activité.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Corsse, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Bernard, passé dans la garde impériale.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Billard, lieutenant au corps, en remp. de M. Pouget, nommé chef de bataillon.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Roy, lieutenant au corps, en remp. de M. Pittetours, passé dans l'état major des places.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Quoniam, lieutenant au corps, en remp. de M. Thevenet, admis à la retraite.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Lam ube-Durdan, lieutenant au corps, en remp. de M. Massue, décédé.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Lollot, lieutenant au corps, en remp. de M. Chichon, admis à la retraite.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Courtois, lieutenant au corps, en remp. de M. Thuillier, admis à la retraite.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lautier, lieutenant au corps, en remp. de M. Molière Deboscq, nommé chef de bataillon.

Organisation, M. Bonnichon, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Barbier, passé dans la garde impériale.

1re régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Rousseau, lieutenant au corps, en remp. de M. Rabusson, nommé chef de bataillon.

6e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Dreyfus, lieutenant au corps, en remp. de M. Renault, nommé adjudant-major.

10e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Veillet, lieutenant au corps, en remp. de M. Gérard, nommé adjudant-major.

17e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour), M. Marin, lieutenant au corps, en remp. de M. Renard, mis en non-activité.

Bataillons de chasseurs à pied.

Afrique.

Ancienneté, M. de Mercy, lieutenant au 1er bataillon, en remp. de M. Gautier, du 1er bat., nommé chef de bataillon.

Organisation, M. Demay, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Bocher, du 1er bat., passé dans la garde impériale.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Debray, capitaine d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Lecointe, passé dans la garde impériale.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté, M. Voirin, lieutenant au 1er bat., en remp. de M. Loubère, du 2e bat., décédé.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix, M. Pichon, lieutenant au corps, en remp. de M. Devos, nommé adjudant-major.

2e régiment de la légion étrangère.

Armée d'Orient.

Ancienneté, M. Vincentelli, lieutenant au corps, en remp. de M. Martinez, nommé chef de bataillon.

Régiment de tirailleurs algériens.

Ancienneté, M. Rey, lieutenant au corps, en remp. de M. Sestelli, nommé chef de bataillon.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Ancienneté, M. Magnan, lieutenant au bat. d'Alger, en remp. de M. Le Bastier, du bat. de Constantine, mis en réforme.

Par décret impérial du 5 juillet 1854, ont été nommés dans le corps des équipages militaires (escadrons du train) :

Au grade de capitaine.

Pour occuper un emploi de capitaine en second.

Intérieur.

Ancienneté (1er tour), M. Bégel, lieutenant au corps, en remp. de M. Tortat, passé dans la gendarmerie.

Au grade de sous-lieutenant.

Intérieur.

(2e tour), M. Vatié, maréchal-des-logis-chef au corps, en remp. de M. Trubiercau, passé dans les cuirassiers de la garde impériale.

Par décret impérial du 8 juillet 1854, ont été nommés à quarante-un emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. James, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Cormier, passé dans la garde impériale.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Tuilerye, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Darbez, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Adam, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remp. de M. Symieux, nommé capitaine.

Organisation, M. Poin, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Grandeyre, passé dans la garde impériale.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Galopin, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Bousset, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Sellier, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Beauvais, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour), M. Verguet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remp. de M. Loiseleur, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Vial, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Martelle, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Bruneau, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Patissier, passé dans la garde impériale.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Chochon La Touche, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remp. de M. Dumoulin, nommé capitaine adjudant-major.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Leclaire, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Tardy, nommé capitaine.

Ancienneté (3e tour), M. Salmat, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Thevin, mis en non-activité.

41e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Martin, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Parlier, nommé capitaine.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Jardin, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Blache, nommé capitaine.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. La Bouvière, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Billard, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Forte, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Roy, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Ancienneté, M. Lecomte, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Quoniam, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Dugrenot, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. Zeiler, passé dans la garde impériale.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Sciard, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Lamoche-Durdan, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Boissonnet, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Lollot, nommé capitaine.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Organisation, M. Blanche, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remp. de M. de Bonnechose, passé dans la garde impériale.

Digitized by Google

M. Pinto, de la 3e comp. d'ouvriers, en compt. de la Gindrach, retraité.

Par décret impérial du 10 juillet 1854, est cité nommée dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A deux emplois de chef d'escadrons.

9e régiment de hussards.

Choix, M. Lebel, capitaine au 5e de lanciers, en remplacement de M. Quinnot, passé dans le corps spécial d'Orient.

3e régiment de dragons.

Ancienneté, M. Poisson, capitaine au 3e de cuirassiers, en remplacement de M. Darnage, passé à l'école impériale de cavalerie.

A un emploi de major.

7e régiment de cuirassiers.

M. de Boucher, capitaine au 3e de chasseurs, en remplacement de M. de Beninger, passé au 7e de cuirassiers.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

M. Bugeon d'Angicourt, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 17e division militaire, est nommé chef d'état-major de la division d'occupation en Italie, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bagni, qui a reçu une autre destination.

Recevront du Cabrières, capitaine du 2e classe à l'état-major de la place de Paris, est nommé aide-de-camp de M. le général de brigade Courand, commandant latte place.

Pecourt, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 6e de chasseurs, est nommé à un emploi de son grade à l'état major de la 2e division militaire à Châlons-sur-Marne.

Mimaut, capitaine de 2e classe, aide-de-camp de M. le général de Tartas, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général Walsin Esterhazy, commandant une brigade d'infanterie au camp de Nord.

Augier, capitaine au 3e de Ligne, est nommé au commandement provisoire du fort d'Ivry, en remplacement de M. Fitzlaigs, qui a reçu une autre destination.

Ont été nommés par décision impériale du 15 juillet 1854, à des emplois d'adjudant de place récemment créés à Marseille :

MM. Buel, capitaine au 8e de chasseurs ;
Borrel-Vivier, capitaine au 9e de cuirassiers ;
Marcellot, capitaine au 4e de dragons ;
Charlet, capitaine au 7e de ligne ;
Ceylat, capitaine au 67e de ligne.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Duchamin, sous-intendant militaire de 2e classe à Valenciennes, est détaché au camp de Nord.
Yiro Rousillon, adjoint de 1re classe, à Rennes, détaché au camp du Nord, est attaché au corps expéditionnaire de la Baltique.
Beaugimal, adjoint de 1re classe à Bayonne, est détaché au camp du Midi.
Le Courbois-Férand, sous-intendant militaire de 1re classe, détaché au camp du Nord, est chargé de la direction des services administratifs du corps expéditionnaire de la Baltique.
Riquier, sous-intendant militaire de 1re classe, est détaché au camp du Nord.
Blondeau, adjoint de 2e classe à Sarreguemines, est détaché au camp du Nord.
Mercier, sous-intendant militaire de 2e classe à Beauvais, est chargé pour l'armée d'Orient.
Girardot, adjoint de 1re classe à Nantes, est désigné pour faire fonctions de sous-intendant militaire à Nîmes.
Faulte du Puypetier, sous-intendant militaire de 2e classe à Nevers, est désigné pour l'armée d'Orient.
Laporte, sous-intendant militaire de 2e classe à Nîmes, est désigné pour l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Doubaire, capitaine-trésorier du 21e de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillement du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Bechet, qui permute avec lui.

M. Doudan, sous-lieutenant au 61e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Richi, promu lieutenant.

M. Willemsimer, sous-lieutenant au 35e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Chochon La Touche, promu lieutenant.

M. Triard, sous-lieutenant au 41e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Dupuy, passé dans la garde impériale.

M. Usoy, sous-lieutenant au 22e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Pontet, promu lieutenant.

M. Pitrel, sous-lieutenant au 46e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lemoisson, promu lieutenant.

M. Lefèvre, lieutenant-colonel du 3e de ligne, permute avec M. Huguet, lieutenant-colonel du 19e de ligne.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Ozouls, colonel directeur des fortifications à Toulouse, passe en cette qualité à Lyon.
Durasse, lieutenant-colonel, chef du génie à Toulouse, passe au même titre à Montpellier, en remplacement de M. Ozouls.
Fournier, chef de bataillon, professeur d'art militaire et de fortification passagère à l'École impériale d'application, est désigné pour remplir les fonctions de commandant de l'école régimentaire du génie à Metz.
Meurice, capitaine de 1re classe, attaché à l'état-major de l'École impériale d'application, est désigné pour remplir les fonctions de professeur d'art militaire et fortification passagère à ladite école.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 8 de ce mois, sont appelés :

M. Covie, capitaine au 55e de ligne, commandant le dépôt de recrutement de la Haute-Loire, sur mêmes fonctions dans le département de la Drôme, en remplacement de M. Villard, promu chef de bataillon;

M. Ruelle, capitaine au 13e ligne, employé en sous-ordre au dépôt de 1re classe du Puy-de-Dôme, au commandement du dépôt de 2e classe de la Haute-Loire.

Par la même décision,

M. Bouzon, capitaine au 42e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du Puy-de-Dôme.

MUTATIONS DANS LES BATAILLONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Par décision du 18 juillet, sont nommés à l'emploi de capitaine du lieutenant-colonel Kalkoff, et de deux autres officiers autrichiens. Le lendemain, 19, ils étaient attendus à Varna, pour s'y mettre en rapport avec les généraux en chef de la division alliée.

Les nouvelles qui ne peuvent confirmer et que nous donnons dans notre dernier numéro sur l'invraisemblance d'une participation quelconque des forces alliées aux engagements qui ont eu lieu entre l'armée ottomane et l'armée russe, depuis que celle-ci a levé le siège de Silistrie. Elles nous donnent aujourd'hui la certitude que, à dater du 19, par un seul règiment français n'avait quitté le camp de Varna.

Ce temps d'arrêt n'était point perdu; l'armée active de se compléter. La deuxième division est arrivée par la voie de terre. Pendant tout ce long trajet de Boulsir à Varna, les soldats ont admirablement résisté aux fatigues d'une route rendue plus difficile encore par la chaleur et le manque d'eau.

La discipline militaire a été observée d'une manière irréprochable; les propriétés ont été respectées, et, dans tous les campements, on a évité de faire des dégâts aux cultures.

Les généraux en chef se préparent aux prochaines opérations, et, à cet effet, des officiers français ont été envoyés sur le Danube, vers Silistrie et Roustchouk. Un nouveau point, en outre, d'un médecin-major et de plusieurs officiers d'administration, est parti le 9 pour aller explorer les ressources du haut Danube jusqu'à Belgrade. Deux officiers sont en reconnaissance à la rive droite du fleuve, et un autre, le colonel Trochu, a pris la route de Constantinople.

Ainsi, quelque soit encore les éventualités que nous réserve l'avenir, l'armée sera prête à agir dans toutes les directions.

Bordeaux.

Les informations les plus précises nous portent à croire que le gouvernement n'a reçu aucun refus officiel qui annonce les engagements que la Suède a pris d'avoir un jeu entre les troupes et l'arrière-garde de l'armée russe dans la direction de Gangreno. Nous devons donc laisser toute la responsabilité des nouvelles publiées à ce sujet, sur journaux qui ne sont accueillies avec plus de confiance que nous n'avons cru devoir leur en accorder.

Ainsi, quelque soit de l'extrait ci-dessus de notre correspondance particulière de Varna, et ainsi que nous avons eu soin de le penser, aucun corps auxiliaire anglo-français n'a encore coopéré aux opérations de l'armée turque, et tous les bruits qui en a fait courir à ce sujet, depuis deux jours, sont controuvés.

Nous attendrons avec confiance des nouvelles plus positives. Lorsque les armées alliées seront réellement entrées dans la ligne, les correspondances et les dépêches télégraphiques prendront un autre cours. Les ordres sont donnés pour que les dépêches télégraphiques de la France leurs aides de courage et de dévouement.

Honneur aux.

Annuaire de 1854.

RELATIONS ÉTATS-TIQUES SUR NOTRE ÉTAT MILITAIRE.

(2e article.—Voir le numéro du 20 juin.)

Pour la première fois depuis nombre d'années, nous avons à consigner dans ce compte-rendu une remarque heureuse pour la bonne et prospère situation européenne de la France : de l'armée ; c'est que depuis la publication du précédent Annuaire, aucune vacance ne s'est faite dans le cadre du ministériel. Dans ces dernières années, on s'en souvient, la mort n'avait que trop souvent à frapper et couvrir ces grands illustrations de l'état militaire. Aussi, sur les sept maréchaux de France actuellement vivants, un seul, le vénérable comte Bellie, depuis de plus longues date-t-il son titre d'une époque antérieure au gouvernement présidentiel ou à la restauration de l'Empire.

Sur les six autres dignitaires, trois, S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, le maréchal comte Bertrac et Vaillant ont eu pour mission de gouvernement présidentiel, et trois, le maréchal duc de Saint-Arnaud, Magnan et comte de Castellane, par Louis-leur.

Outre le prince Jérôme Napoléon, qui est revêtu du titre honorifique de gouverneur honoraire de l'hôtel impérial des Invalides, quatre dignitaires du maréchal exercent de hautes fonctions civiles et militaires.

Le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, grand-maître du palais ;

Le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef l'armée d'Orient, grand-croix ;

Le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, grand-veneur ;

Le maréchal comte de Castellane, commandant en chef l'armée de Lyon.

On sait que les maréchaux de France sont de droit sénateurs.

L'*année militaire* qui vient de s'écouler n'a pas été moins heureuse, et c'est un bonheur pour nous d'avoir à le constater, pour le premier grade de l'armée que pour la dignité de maréchal. Quelque grandes que soient les récompenses de cette espèce, qui compte tant de vieilles gloires appartenant à des époques déjà bien loin de nous, ont été atteintes par le mort. On sait les glorieuses morts de Gilbert, baron Lebrun, baron Wolfel et Tuiseé. Le cadre d'activité de ce haut grade n'a eu à regretter que la perte des généraux Bertrand et de Rilliet. Le cadre de réserve a compté trois de ses généraux parmi ceux de nos titulaires par suite de décès ; un de général La Flo a été retraité, 12 sont passés dans le cadre de réserve, et 13 ont été promus généraux de division.

Parmi les généraux de brigade du cadre de réserve, 14 titulaires sont décédés dans le cours de l'année militaire.

Avant leur admission dans l'état-major général, les 14 généraux de brigade nommés le 2 décembre, de différentes manières aux différentes armes, dans les proportions suivantes :

Corps d'état-major,	2
Infanterie,	5
Cavalerie,	1
Artillerie,	2
Génie,	1
	14

21 colonels ont été promus généraux de brigade. Voici comment se répartissent, par armes, ces 21 nominations :

Digitized by Google

Maréchaux-de-camp,	4
Sous-intendants,	1
Infanterie,	9
Cavalerie,	1
Artillerie,	4
Génie,	3
	27

Les doyens des généraux de division sont :

Dans le cadre d'activité, le général comte d'Oraano, gouverneur de l'hôtel des Invalides, promu le 8 septembre 1812 ;

Dans le cadre de réserve, le général baron Despeaux, promu le 19 mars 1791.

Le doyen des généraux de brigade du cadre d'activité est le général Duchamsoy, commandant le département de Lot-et-Garonne, promu le 3 novembre 1810. Le doyen des généraux de brigade du cadre de réserve est le général baron Reynaud, promu le 11 mai 1808.

Le grade d'intendant a perdu 2 de ses membres par mite de décès : M. Lebmann, du cadre d'activité et M. de Ribeaur, du cadre de réserve. Les doyens de ces huits fonctionnaires du contrôle sont, dans la section d'activité, M. Genty de Bussy, promu le 13 octobre 1830, et, dans la section de réserve, M. Baradère, promu le 15 septembre 1817.

Après avoir annoncé, sur l'exemplaire de l'Annuaire que nous avons sous les yeux, les promotions faites depuis sa publication, nous allons relever, avec par soin, le millésime d'ancienneté, au moment où nous écrivons, des tables de colonne de chacun des quatre premiers grades dans les cadres de régiments et de corps spéciaux.

	Colonels.	Lieut.-colonels.	Chefs de bataillon ou d'escadr.	Capitaines.
Corps d'état-major,	1827	1842	1842	1850
Gendarmerie,	1847	1853	1853	1848
Infanterie,	1838	1847	1841	1840
Cavalerie,	1847	1849	1840	1843
Artillerie,	1836	1847	1847	1839
Génie,	1841	1849	1841	1838
Troupes d'administr.,	1840	-	1843	1850

D'après les indications de l'Annuaire, il n'y a qu'un seul colonel ayant 12 ans d'ancienneté dans son grade. Aucun lieutenant-colonel des cadres régimentaires et des corps spéciaux de l'armé a ne compte plus de cinq ans d'ancienneté. Dans le grade de chef de bataillon ou d'escadron, 9 officiers seulement, dont 4 employés au recrutement, ont atteint leur douzième année d'ancienneté.

On peut donc regarder que pour les emplois d'officier supérieur dans l'a corps de l'armée active, la disposition de la loi des retraites qui accorde le 2e en sus, après douze ans d'ancienneté dans le dernier grade, est une à très-seulement mens. Ce n'est pas sous l'influence d'une pareille prévision que se bienfait nous fut accordé il y a 22 ans. Alors, le principe des limites d'âge n'était pas passé dans la jurisprudence administrative de l'armée ; on pouvait donc, à la faveur d'un plus long temps d'arrêt dans les grades supérieurs, atteindre le but marqué par la loi pour pour de la concession de 2e an sus. Aujourd'hui, cela est à peu près impossible, lorsqu'on se trouve atteint dans la difficile limite qui sépare le grade de capitaine de celui d'officier supérieur. Il en résulte cette inégalité relative et inévitable dans la distribution des récompenses, que lorsqu'un capitaine parvient, ancien d'âge et de grade, à l'importante position de chef de bataillon ou d'escadron, il n'a pas en presque rien à gagner, pour son avenir, à cette haute distinction. Un temps viendra, nous n'en doutons pas, où la sollicitude du gouvernement apportera à notre législation des retraites les perfectionnements dont le temps et l'expérience auront fait sentir le besoin.

La création d'un système constitue à donne un essor extraordinaire à l'avancement dans la cavalerie, qui, presque entièrement privée dans ces dernier-temps de pouvoir par aux campagnes d'Afrique, était réduite, dans la répartition des récompenses, au peu qui revient des autres armes.

C'est un inconvénient inévitable dans nos deux armes privilégiées, que l'avancement ordinaire aux grades inférieurs ayant lieu par corps, il en résulte entre les divers régiments une certaine inégalité sous le rapport des droits encédées par le lot à l'ancienneté des lieutenants et des sous-lieutenants. Cette inégalité se fait-il surtout remarquer dans la cavalerie. Le gouvernement de l'Empereur vient de trouver et de saisir une heureuse occasion d'y rétablir un juste équilibre entre les droits acquis, en décidant que l'avancement aux emplois nouveaux de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant aurait lieu sur tout l'arme. Jamais plus du respect n'avait été porté aux droits de l'ancienneté que dans cette grande promotion. Chaque régiment a reçu, dans la plus juste mesure, la part d'emplois dévolus à l'ancienneté qui lui revenait.

Il en est résulté pour certains corps un avancement vraiment exceptionnel, et cependant très légitimement acquis, puisqu'on peut dire que c'était un arriéré de récompenses que le décret de création des nouveaux cadres était venu payer aux lieutenants, aux sous-lieutenants et aux sous-officiers retardés dans leur avancement, comparativement à leurs camarades, plus favorisés par la hasard qui préside à l'éventualité des vacances dans les corps.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer l'ancienneté des différents grades de l'état d'officier dans les régiments à la date actuelle et à deux époques où existent d'assomption de mémorables transitions gouvernementales : 1830 et 1848.

Voici cette donnée statistique, que nous avons établie sur l'infanterie, l'arme principale et la plus nombreuse ; le situation diffère peu d'ailleurs d'une arme à l'autre :

Nombre d'années d'ancienneté de la tête de chaque grade.

	1850.	1848.	1830.
Colonels,	17 ans.	16 ans.	6 ans.
Lieutenants-colonels,	14 ans.	8 ans.	7 ans.
Chefs de bataillon,	17 ans.	17 ans. (1)	11 ans.
Capitaines,	10 ans.	10 ans.	11 ans.
Lieutenants,	7 ans.	6 ans.	6 ans.
Sous-lieutenants,	3 ans.	3 ans.	4 ans.

(1) Il y avait quelques chefs de bataillon employés au recrutement beaucoup plus anciens de grade. Nous avons pris pour point de départ l'ancienneté du plus ancien officier employé dans le régiment.

Cette décroissance de la durée d'ancienneté de grade, d'une époque à l'autre, qui se fait surtout remarquer dans le temps du stage des grades de lieutenant et de sous-lieutenant, est le résultat d'un mouvement plus rapide imprimé à l'avancement par des créations de nouveaux corps, par notre état de guerre en Afrique, et surtout par l'application rigoureuse du principe des limites d'âge.

Le major en retraite, L. Marcon

NÉCROLOGIE.

M. le baron de La Coste du Viviez, général de division, membre du comité de cavalerie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de la Réunion, est décédé à Vichy le 18 de ce mois, à l'âge de soixante-quatre ans. Ses obsèques ont eu lieu à Paris le 21, avec les honneurs militaires dus à son rang. Le deuil était conduit par le fils, le gendre et le frère du défunt. Des députations des officiers des divers corps de la garnison de Paris assistaient à la cérémonie funèbre dans l'église de la Madeleine, où se prosternait les nombreux amis du général. A la tête desquels on aimait à voir M. le maréchal Magnan. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Moreau père (la Meurthe), commissaire à la cour de cassation, et les généraux de Bressolles, Hubert et Morin.

Ce dernier officier général, interprète des regrets et de la douleur de tous, devait dire un dernier adieu au brave soldat, à l'homme de bien ; mais au moment où sa dépouille mortelle était rendue à la terre, le ciel, comme pour opposer au deuil général, versait sur l'assistance des torrents de pluie sous mêlés de violents coups de tonnerre, et qui n'ont pas permis à l'honorable général de faire entendre des éloges parfaites que nous sommes heureux de reproduire ici, et qu'en Bretell se lient à un vu si pure, une carrière si noblement parcourue.

Messieurs,

Le chef et l'ami que nous venons accompagner à sa dernière demeure, était un de ces hommes rares qui se sont vraiment appréciés à toute leur valeur que par ceux qui les ont connus longtemps et de près. Ils ont vu dans des circonstances difficiles et diverses, à la dignité et à la fermeté dans le commandement, à l'égalité de l'âme à la plus grande et à la plus simple modestie, et sous tous ces rapports élevés, il a été à coeur le plus sensible et le plus dévoué à ses amis, ainsi qu'aux hommes des diverses places sous ses ordres. Sa modestie se laissait paraître, pour ainsi dire, que traces une instruction variée et des connaissances étendues, et son calme habituel cachait le soldat auquel que le cas qui rend inutile en évidence. Aussi distingué dans ces manoeuvre que ferme dans le sentiment du devoir, il était pour tous et tous pour lui rappelé le père de famille.

Issu d'une noble et ancienne famille du Dauphiné, distinguée à la tête dans la haute magistrature parlementaire et dans l'armée, fils aussi du baron de La Coste du Viviez, lieutenant-général de cavalerie, et l'un des glorieux défenseurs de Perpignan, Baronnie de La Coste du Viviez naquit à Pont-à-Mousson, le 19 octobre 1799.

Une vocation inébranlable le dirigea de bonne heure vers la carrière aux l'ave, et dans le modeste collège qui avait remplacé l'ancienne école militaire de Pont-à-Mousson, il fortifia ses études latines, qui, par des certains les amplex, le mettant alors tant de sujets distingués pour l'École polytechnique. Son tour directeur, et ge en a une volonté ferme, il fut admis en 1817, avant l'âge, au 28e rang d'une autre École célèbre, et le soir de la 9 pour entrer à l'École d'application à Metz, dans l'arme de l'artillerie, sur laquelle il a jeté plus tard un rapport si plein d'une haute jeunesse.

Nommé en mai 1811 lieutenant en second au 6e régiment d'artillerie à cheval, il en fut bientôt détaché, et envoyé quelque temps après à la grande armée, où il prit part, avec distinction, dans la première d'E Eylau, au beau succès et aux honorables mentions à l'emploi fructueux qui suivirent dans la campagne de Prusse.

La bataille dont il faisait partie ayant été attachée à la division de cavalerie du 2e corps, le lieutenant de La Coste entra en Russie à la fin de juin, et d'abord par la conduite de Wittelsmar, et successivement à toutes les affaires qui eurent lieu dans cette campagne, et en Lithuanie, sur la Dwina, jusqu'au moment où deux batail es de Polotsk, il fut mis à la 10 octobre à la retraite, et ces affaires, son capitaine ayant été tué par la bataille, le porte de La Coste prit le commandement de la batterie et l'emploi qu'il en a blessé.

Dans la mouvement de retraite commencé le 19 octobre, il prit une part active au passage de la Bérésina et au combat de la forêt de Minsk, contre les troupes du général Tchitchakoff, pour ouvrir à la Grande Armée la seule issue qui pût lui rester de vue pour la retraite. Il prota ensuite ait ache à Wittenberg, sous les ordres du général Bertrand, jusqu'à Wilna, époque à laquelle la perte de tous les chevaux entraîna l'abandon de ce qui restait du matériel et concentra en cette de tout le dévouement et de sacrifices.

Marchant alors avec les débris de sa compagnie et le dépôt isolé, il fut atteint sur le Niémen, qu'il traversait sur la glace, au-dessous du kowna, par un pont de fortune, sous l'artillerie desquels, après avoir franchi le fleuve, il tomba gravement malade de froid, de fatigue et de faim, et fut laissé pour mort. Dépouillé, sur la neige, sans armes, sans argent et presque sans vêtements, affaibli par la perte de sang, il eut tout-à-coup le courage de se relever et de marcher, et, en présence et en face mortin au roi exacte durant, après le départ des Cosaques, l'énergie nécessaire pour regagner la ville principale qui restait aux mains de l'armée. Quelque secours providentiels et la rencontre inespérée d'un compatriote lui sauvèrent la vie. Le colonel de Lesaul, un premier d'Evreux à Berlin, où il tomba gravement malade des suites de la fatigue et de la misère. Il put bientôt quitter son lit, pour être rattaché malgré lui à son régiment en de l'artillerie.

Rentré en campagne dès le commencement de mars 1813, avec une nouvelle compagnie du 6e régiment d'artillerie à cheval, le lieutenant de La Coste passa, pendant cette campagne, une active continuité. D'abord attaché à la brigade de cavalerie légère du général Castex-Nérac, sous les ordres du général Lorge, depuis maréchal, et sous ce tous du prin e Eugène, il se trouva à Gro-nomagne par ce prince, qui reconnaissant bientôt le zèle actuel lentement qu'actif, et le charges de plusieurs reconnaissances hasardeuses relatives au service de l'artillerie, particulièrement lors de l'attaque de la petite ville de Mersbourg.

Nommé au mois d'août 1813, capitaine en second, et la même année capitaine en second, il fut attaché en cette qualité à l'état-major général de l'armé. Mais bientôt par un bonheur qui a des époques lamentable comme celle de 1814, ne s'arrête que ceux qui ne sont pas connus, le brave lieutenant, dont les premiers vœux de l'artillerie, l'appelé auprès de lui en qualité d'aide-de-camp. Deux années durant il avait distingué à la sanglante bataille de Bautzen, le jeune capitaine qui, dans sa nouvelle position, assista à tous les combats livrés par le général Lorge sur le mémorable campagnes de 1813, et fut blessé de nouveau à la sanglante bataille de Leipzig.

A peine remis de sa blessure, le capitaine de La Coste rentra en campagne dès le commencement de l'hiver de 1814, et fut fait par l'Empereur chevalier de l'ordre de la Réunion. Il se trouva aux affaires de Saint-Dizier, de Brienne, de Champaubert, de Montmirail, de Craonne, admirée de son intrépidité personnel, et de plusieurs fois l'admiration de l'Empereur à Fontainebleau, il a été désigné pour l'un d'E le, le 20 avril 1814.

Mis en non-activité à cette époque, le capitaine de La Coste, pauvre, privé d'obtenir pour l'Empereur et de dévouement pour le général Duroc, reprit avec bonheur auprès de lui ses fonctions d'aide-de-camp, en 1815. En juin, il se plongea de porter à M. le duc de Trévise, à Laon, les ordres de l'Empereur pour entrer la campagne, ce qui fait l'affection à entrer l'armée anglo prussienne. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Waterloo, et, à la fameuse journée de Waterloo, le 18 juin 1815, et fut, pour sa conduite dans cette campagne, nommé chef d'escadron, le 1er juin, par l'Empereur Napoléon.

Chaleureux adepte à des révolutions et des événements qui les hautes fonctions à un moment dans leur pureté et où un gouvernement de La Coste se pouvait laisser en ces crises menaçantes, il se plaça à l'heure le vif passage du dernier souverain de l'Empereur, qui il se quitta qu'avec le général Drouet, pour rejoindre à Rochefort, sur les bords de la Loire, où le temps manquait encore où il aurait pu rappeler bien actuellement se devouement à

Digitized by Google

Un lieutenant du 31e de ligne (3e arrêté 1854), en garnison à Gap, désire permuter avec un officier de son grade d'un régiment ou bataillon indigène d'Afrique, qui serait sur le point d'y entrer ou de faire campagne prochainement.

— Un lieutenant du 66e de ligne, en garnison à Versailles (promotion du 1er octobre 1846), et devant venir prochainement à Paris, demande à permuter avec un lieutenant de son ancienneté, de n'importe quel régiment en France ou en expédition.

Le 11e de ligne, en garnison à Bordeaux, demande une infirmière soin, un 1er pinson soin, un 1er trombonne soin. S'adresser, pour les conditions, au colonel du 11e de ligne, commandant du régiment.

Le colonel du 1er régiment du génie demande un chef de musique pour remplacer son chef de musique actuel, qui prend son congé de libération le 25 juillet courant. — S'adresser au colonel d'administration du 1er régiment du génie, à Arras.

— L'emploi de maître tailleur étant vacant au 3e régiment de zouaves en Afrique, un concours ouvert à cet effet aura lieu le 1er décembre.

Pour être admis au concours il faut :

1° Être tout au service ou bien en non-activité de contracter un engagement volontaire ;

2° Produire un certificat de bonne conduite délivré par qui de droit ;

3° Justifier d'un avoir de 13,000 fr. au moins ;

4° Consulter tous et que concerne l'habillement militaire ;

5° Adresser franco avant le 1er septembre, les pièces à l'appui, et à Alger, à Oran, qui fera connaître si les positions sont admis à concourir.

MM. LES OFFICIERS qui partent pour l'Orient ou la Baltique sont informés que la Maison JACQUES BASSON (fournisseur et tailleur breveté de la Cour), 3, rue de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte les ordres et envois de fonds qu'ils voudront faire parvenir, soit aux officiers de leurs corps, soit aux officiers de chemins de fer et autres ; de faire vendre et acheter pour leur compte tous effets ou valeurs quelconques, après sur les actions non libérées, etc. *(Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignements.)*

MM. A. STREHLY et D. SCHWARTZ, 14, rue la Bourse, à Paris, ont l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des dépôts fournies de toutes les nuances pour chevaux et porte-manteaux.

Ces dépôts sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et sont recommandés par leur solidité.

Une échantillons en toutes n'a pas besoin de donnage, le traitement du mois et de la saison, qui fera connaître à la parfaite satisfaction entre l'apparence du feutre et celle du drap.

Pour les conditions, s'adresser à MM.

— La Patte Aubril, pour faire couper les rasoirs au vent d'un l'inventeur. Palais-Royal, 170. — 1 fr. le bloc.

A MESSIEURS LES OFFICIERS.

Le 26 janvier dernier, une note publiée au *Moniteur de l'Armée*, note extrêmement bienveillante et flatteuse pour M. Héloüin, chimiste, rue Mestay, 49, a porté à la connaissance de Messieurs les Officiers de toutes armes qu'il venait de découvrir un nouveau système d'épaulettes, de grades, de passementerie de dorés et brodés, etc., etc., qui, sans augmenter le poids, ni le volume, ni le prix, offrait aux officiers supérieurs, généraux, amiraux, cardinaux, sénateurs, des ambassadeurs étrangers, des consuls, etc., des ingénieurs, des intendants militaires, 30 généraux de division, 27 généraux de brigade, 86 chefs de corps et plus de 500 officiers de toutes armes, de leur confiance, et les assure qu'il n'est pas de meilleur moyen de leur satisfaire.

Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés, nous citerons ceux-ci :

« Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a fait recevoir par M. Héloüin tous ses uniformes. »

« Le procédé de M. Héloüin a parfaitement réussi, tous ces objets sont magnifiques et d'un éclat que ne laisse absolument rien à désirer. C'est évidemment une précieuse découverte.

« Paris, le 5 février 1854. A. de SAINT-ARNAUD. »

Son Excellence M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers a fait usage des mêmes termes.

M. le général de division Korte, senateur, rani des résultats remarquables obtenus par M. Héloüin, s'exprime ainsi : « J'ai confié à M. Héloüin toutes les passementeries de mes uniformes, épaulettes, drapeaux, tapis, tissus, schabraques de mes harnachements ; j'ai le plaisir de lui rendre ce témoignage d'approbation : *plus fraîches et plus brillantes* qu'à leur sortie des mains du passementier. Je ne puis donc à rendre hautement justice au talent et à l'industrie de M. Héloüin.

Après cela, ce que l'on ajouterait serait superflu. — Voici les prix de mise neuf, dorure et argenture :

Épaulettes de maréchal de France,	70 fr.	» »	Fourragères (cordon	30	» »
— de général de division,	60	» »	(or mat), cordon filé (or clair),	35	» »
— de général de brigade,	50	» »		40	» »
— de colonel,	45	» »	Glands de cantine de général,	30	» »
— de lieutenant-colonel,	40	» »	— de colonel et chef-major,	20	» »
— de commandant,	30	» »	Dragonne avec cordon cannetille (or mat),	13	» »
— de capitaine (or mat),	25	» »	— (or clair),	15	» »
— (or clair),	36	» »	— sans cordon (or mat),	6	50
— de lieutenant (or mat),	28	» »	(or clair),	5	50
— (or clair),	35	» »	Ceinturon or fin, *entièrement remonté à neuf*, plaque,		
Aiguillettes cordon cannetille (or mat),	35	» »	bouton, crochet, coulants, agrafes complets, remis à neuf et redorés,	20	» »
— (or clair),	30	» »			

Sabre plaqué, etc.,	17	50
Ceinturon argenté,	18	»
Sabre-baïonnette,	15	50
Boutons de hausse-col,	1	50

La *mise à neuf* des épaulettes blanches cotte cinq francs de moins que celle d'or, quel que soit le grade.

Les vieux galons sont remis à neuf, dorés et argentés, et paraissent selon leur largeur.

Toutes les passementeries sont remontées à neuf : ce travail est compris dans le prix de vente.

OBSERVATIONS. — Tous les corps d'épaulettes déchirés ou rompus sont remplacés *par des corps neufs* SANS AUGMENTATION DE PRIX. — Les tornades ou franges écrasées sont rendues à leur forme primitive. — *Les galons de tous les grades de Messieurs les Officiers généraux sont remis à neuf et redorés.*

Crédit est accordé à tout Officier. — Au comptant, 5 pour 0/0 d'escompte. — Les frais d'envoi et de retour se partagent *par moitié*.

La maison Héloüin n'a d'autres succursales que celles de ses vieilles passementeries, à leur entrée et à leur sortie de chez elle. C'est un fait constaté par l'expérience et par des déclarations nombreuses et authentiques. — Messieurs les Officiers qui, au reçu de leurs passementeries brûlé : perte de *neuf* du *franc* par paire d'épaulettes de tout grade. — Les passementeries *or clair* peuvent être transformées *en or mat*, et réciproquement, et est de même pour l'argent.

PIPES NÉOGÈNES
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER LA MARQUE
GAMBIER à PARIS
M. H. déposé.
DEPOSTES FRÈRES
Maison spéciale pour la fourniture des bureaux de tabac
H. COURTOISIE, Fabricant breveté, Rue Coquillière, 11.
Établissement très connu pour la fabrication des Pipes de Bruyère blanche, Pipes de Bruyère noire, Pipes de Bruyère anglaise, Pipes de Bruyère turque, Pipes de Bruyère à bec d'ambre, Pipes de Bruyère à bec de corne, Pipes de Bruyère à bec de jaspe, Pipes de Bruyère à bec de verre, Pipes de Bruyère à bec de cristal, Pipes de Bruyère à bec de porcelaine, Pipes de Bruyère à bec de terre, Pipes de Bruyère à bec de bois, Pipes de Bruyère à bec de métal, Pipes de Bruyère à bec de pierre, Pipes de Bruyère à bec de marbre, Pipes de Bruyère à bec de granit, Pipes de Bruyère à bec de porphyre, Pipes de Bruyère à bec de serpentine, Pipes de Bruyère à bec de jade, Pipes de Bruyère à bec de néphrite, Pipes de Bruyère à bec de turquoise, Pipes de Bruyère à bec de lapis-lazuli, Pipes de Bruyère à bec de malachite, Pipes de Bruyère à bec de cornaline, Pipes de Bruyère à bec de sardoine, Pipes de Bruyère à bec de chrysoprase, Pipes de Bruyère à bec de prase, Pipes de Bruyère à bec de plasma, Pipes de Bruyère à bec de héliotrope, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-agate, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-onyx, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-sardoine, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-cornaline, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-héliotrope, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-prase, Pipes de Bruyère à bec de jaspe-plasma

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 25 juillet 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 10 juillet 1854, ont été nommés à soixante et onze emplois de capitaine, vacants par suite d'organisation dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A l'ancienneté sur toute l'arme.

1e régiment d'infanterie de ligne.

M. David, lieutenant au corps, en remplacement de M. Genty, passé dans la garde impériale.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Morel, lieutenant au 64e de ligne, en remplacement de M. Amael, passé dans la garde impériale.

4e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cabrol, lieutenant au corps (pour prendre rang du 27 mai 1854), en remplacement de M. Delacombe, passé dans la garde impériale.

5e régiment d'infanterie de ligne.

M. Enjalbert, lieutenant au 16e de ligne, en remplacement de M. Cousion, passé dans la garde impériale.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Charles, lieutenant au 16e de ligne, en remplacement de M. Lange, passé dans la garde impériale.

12e régiment d'infanterie de ligne.

M. Laurent, lieutenant au 60e de ligne, en remplacement de M. Taillant, passé dans la garde impériale.

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Carles, lieutenant au corps, en remplacement de M. Giraud, passé dans la garde impériale.

19e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bauchaut, lieutenant au corps, en remplacement de M. de Forbin, passé dans la garde impériale.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Molière, lieutenant au corps, en remplacement de M. Chanteclair, passé dans la garde impériale.

23e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bessan, lieutenant au 56e de ligne, en remplacement de M. Lecourt, passé dans la garde impériale.

25e régiment d'infanterie de ligne.

M. Zarconi, lieutenant au corps, en remplacement de M. Devoye, passé dans la garde impériale.

28e régiment d'infanterie de ligne.

M. Parisot de Bernecourt, lieutenant au corps, en remplacement de M. Bazin, passé dans la garde impériale.

31e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dantie, lieutenant au corps, en remplacement de M. Piron, passé dans la garde impériale.

34e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pottier, lieutenant au 10e de ligne, en remplacement de M. Jordin, passé dans la garde impériale.

35e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lavechin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Dauvergne, passé dans la garde impériale.

37e régiment d'infanterie de ligne.

M. Madre, lieutenant au 69e de ligne, en remplacement de M. Fayette, passé dans la garde impériale.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gorde, lieutenant au corps, en remplacement de M. Caron, nommé adjudant-major.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Colini, lieutenant au corps, en remplacement de M. Masson, passé dans la garde impériale.

42e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vergne, lieutenant au 21e de ligne, en remplacement de M. Chicard, passé dans la garde impériale.

43e régiment d'infanterie de ligne.

M. Arnoul, lieutenant au corps, en remplacement de M. Leroy, passé dans la garde impériale.

47e régiment d'infanterie de ligne.

M. Vivent, lieutenant au corps, en remplacement de M. Poussielgue, nommé adjudant-major.

51e régiment d'infanterie de ligne.

M. Simonet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Chatard, nommé adjudant-major.

52e régiment d'infanterie de ligne.

M. Salières, lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de M. Limonier, passé dans la garde impériale.

53e régiment d'infanterie de ligne.

M. Choquet, lieutenant au 67e de ligne, en remplacement de M. Puissant du Lode, passé dans la garde impériale.

M. Richard, lieutenant au 16e de ligne, en remplacement de M. Sommeiller, passé dans la garde impériale.

55e régiment d'infanterie de ligne.

M. Feurier, lieutenant au 41e de ligne, en remplacement de M. Bissa, passé dans la garde impériale.

M. Saint-Raymond, lieutenant au 41e de ligne, en remplacement de M. Frient, passé dans la garde impériale.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lacuret, lieutenant au 39e de ligne, en remplacement de M. Strulin, passé dans la garde impériale.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pient, lieutenant au 64e de ligne, en remplacement de M. Marty, nommé trésorier.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gandon, lieutenant au corps, en remplacement de M. Aurel, passé dans la garde impériale.

M. Laman, lieutenant au corps, en remplacement de M. Grosiambert, passé dans la garde impériale.

61e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dupeyre, lieutenant au 19e de ligne, en remplacement de M. Albouys, nommé adjudant-major.

62e régiment d'infanterie de ligne.

M. Plauté, lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de M. Mallen, passé dans la garde impériale.

6e régiment d'infanterie de ligne.

M. Brun, lieutenant au 20e de ligne, en remplacement de M. Hardy, passé dans la garde impériale.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Foucel, lieutenant au 28e de ligne, en remplacement de M. Pennejan, passé dans la garde impériale.

1er régiment d'infanterie légère.

M. Peragallo, lieutenant au 13e léger, en remplacement de M. de La Monneraye, nommé adjudant-major.

2e régiment d'infanterie légère.

M. Mocquet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vincent, passé dans la garde impériale.

M. Gebe, lieutenant au corps (prendra rang du 4 mai 1854), en remplacement de M. Bernard, passé dans la garde impériale.

5e régiment d'infanterie légère.

M. Gayral, lieutenant au 21e léger, en remplacement de M. Pothion, passé dans la garde impériale.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Duhamel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Commerçon, passé dans la garde impériale.

8e régiment d'infanterie légère.

M. Demanoin, lieutenant au 13e de ligne, en remplacement de M. Cherpantier, passé dans la garde impériale.

10e régiment d'infanterie légère.

M. Mummier de Mauroy, lieutenant au 73e de ligne, en remplacement de M. Gaunier, passé dans la garde impériale.

12e régiment d'infanterie légère.

M. Richon, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mousseron, passé dans la garde impériale.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Lebrun du Rabot, lieutenant au 13e léger, en remplacement de M. Teme, passé dans la garde impériale.

22e régiment d'infanterie légère.

M. Delapierre, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mathieu, nommé trésorier.

1er bataillon de chasseurs à pied.

M. Picard du Chambon, lieutenant au 67e de ligne, en remplacement de M. Lautard, passé dans la garde impériale.

2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Terson de Polreliu, lieutenant au 3e de ligne, en remplacement de M. Boissier, passé dans la garde impériale.

19e régiment d'infanterie légère.

M. Gal, lieutenant au 25e de ligne, en remplacement de M. Caillot, passé dans la garde impériale.

Au choix sur toute l'arme.

21e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guyot, lieutenant au 1er de ligne, en remplacement de M. Listz, passé dans la garde impériale.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Watterlez, lieutenant au 10e de ligne, en remplacement de M. Drouet, nommé trésorier.

M. Bailly, lieutenant au 5e de ligne, en remplacement de M. Arnaud, nommé adjudant-major.

24e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bremont, lieutenant au 31e de ligne, en remplacement de M. Dudet, passé dans la garde impériale.

33e régiment d'infanterie de ligne.

M. Avril, lieutenant au 20e de ligne, en remplacement de M. Sauvreau, passé dans la garde impériale.

38e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lecerf, lieutenant au 7e de ligne, en remplacement de M. Defoug, passé dans la garde impériale.

48e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cangnilhem de Carmentran, lieutenant au corps, en remplacement de M. Barthez-Lasalle, passé dans la garde impériale.

M. Bougon, lieutenant au 31e de ligne, en remplacement de M. Bleton, passé dans la garde impériale.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Richard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Foucher, passé dans la garde impériale.

69e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fauchon, lieutenant au 9e de ligne, en remplacement de M. de Pinel du Plateau, nommé adjudant-major.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Joppé, lieutenant au 19e léger, en remplacement de M. Lebailly, passé dans la garde impériale.

21e régiment d'infanterie légère.

M. Brucelle, lieutenant au 23e léger, en remplacement de M. Bernard, passé dans la garde impériale.

2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Cahart, lieutenant au 47e de ligne, en remplacement de M. Gaduel, nommé instructeur de tir.

6e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bésol, lieutenant au 15e léger, en remplacement de M. Zeltzer, passé dans la garde impériale.

11e bataillon de chasseurs à pied.

M. Noirot, lieutenant au 68e de ligne, en remplacement de M. Le Tourneur, passé dans la garde impériale.

12e bataillon de chasseurs à pied.

M. Mathieu, lieutenant au 2e léger, en remplacement de M. Alpy, passé dans la garde impériale.

M. Delalaunne, lieutenant au corps, en remplacement de M. Astier, nommé adjudant-major.

14e bataillon de chasseurs à pied.

M. Rosier de Lisage, lieutenant aux zouaves, en remplacement de M. Grandjean, nommé adjudant-major.

M. Begley, lieutenant au 3e de zouaves, en remplacement de M. Virey, passé dans la garde impériale.

M. de Colomb, lieutenant au 56e de ligne, en remplacement de M. Thomas, passé dans la garde impériale.

17e bataillon de chasseurs à pied.

M. Curet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Moreau, passé dans la garde impériale.

18e bataillon de chasseurs à pied.

M. de Fierres, lieutenant au 69e de ligne, en remplacement de M. Benise, nommé instructeur du tir.

2e régiment de la légion étrangère.

M. Requet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lalande, nommé adjudant-major.

Par décret impérial du 10 juillet 1854, ont été nommés à cent cinquante-deux emplois de lieutenant vacants par suite d'organisation dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A l'ancienneté sur toute l'arme.

4e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fauveau, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Lei-

Digitized by Google

53e régiment d'infanterie de ligne.

M. David, sous-lieutenant au 57e de ligne, en remplt de M. Semaire, passé dans la garde impériale.

56e régiment d'infanterie de ligne.

M. Olivier, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 60e de ligne, en remplt de M. Lemaître, passé dans la garde impériale.

M. Benoit, sous-lieutenant au 34e de ligne, en remplt de M. Besson, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

M. Peyroulet, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Coste, passé dans la garde impériale.

M. Bonnet, sous lieutenant au corps, en remplt de M. Castelli, passé dans la garde impériale.

58e régiment d'infanterie de ligne.

M. Tapieau, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Bertrand, passé dans la garde impériale.

M. Peyré, sous-lieutenant au 13e léger, en remplt de M. Lagès-Ducaux, passé dans la garde impériale.

M. Lajeunie, sous-lieutenant au 61e de ligne, en remplt de M. Richard, nommé capitaine.

59e régiment d'infanterie de ligne.

M. Hiller, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Lacroset, nommé capitaine.

M. Rebaul, sous-lieutenant au 54e de ligne, en remplt de M. Gensden, nommé capitaine.

M. Cerf, sous-lieutenant au 45e de ligne, en remplt de M. Laman, nommé capitaine.

60e régiment d'infanterie de ligne.

M. Versini, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. de Pierres, nommé capitaine.

61e régiment d'infanterie de ligne.

M. Théolier, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Molinier, passé dans la garde impériale.

M. Jeannel, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Lattegnant de Ledinghem, passé dans la garde impériale.

62e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gerin, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Brunet, passé dans la garde impériale.

63e régiment d'infanterie de ligne.

M. Paolagni, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Pinon, passé dans la garde impériale.

64e régiment d'infanterie de ligne.

M. Momy, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Jarret, passé dans la garde impériale.

M. Berthin, sous-lieutenant au 23e léger, en remplt de M. Morel, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lasserre, sous-lieutenant porte-drapeau du 64e de ligne, en remplt de M. Fauchon, nommé capitaine.

62e régiment d'infanterie de ligne.

P M. Gousset, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Emanuelli, passé dans la garde impériale.

M. Lacroix, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Laurent, nommé capitaine.

M. Barrès, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Madre, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

* M. Queyras, sous-lieutenant au 61e de ligne, en remplt de M. Hirsch, passé dans la garde impériale.

M. Jardinet, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 45e de ligne, en remplt de M. Choquet, nommé capitaine.

M. Hennequin, sous-lieutenant au 18e léger, en remplt de M. Picard de Chambon, nommé capitaine.

68e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lasserre, sous-lieutenant au 50e de ligne, en remplt de M. Salaires, nommé capitaine.

M. Roulain, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Flanté, promu capitaine.

69e régiment d'infanterie de ligne.

M. Chrétien, sous-lieutenant au 24e de ligne, en remplt de M. Lecourt, passé dans la garde impériale.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Graniani, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Dupery, passé dans la garde impériale.

74e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bevere, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Florentin, passé dans la garde impériale.

2e régiment d'infanterie légère.

M. Latour, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Rijon, passé dans la garde impériale.

M. Le Roy, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Mocquet, promu capitaine.

M. Farnala, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Gobe, nommé capitaine.

M. Taillebert, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Mathieu, nommé capitaine.

4e régiment d'infanterie légère.

M. Bey, sous-lieutenant porte-drapeau du 19e de ligne, en remplt de M. Lacombre Labrol, passé dans la garde impériale.

5e régiment d'infanterie légère.

M. Pillet, sous-lieutenant au 61e de ligne, en remplt de M. Thore, passé dans la garde impériale.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Dubuis, sous-lieutenant au 9e de ligne, en remplt de M. Gavinier, passé dans la garde impériale.

M. Marin, sous-lieutenant au 46e de ligne, en remplt de M. Duhamel, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie légère.

M. Bernard, sous-lieutenant au 44e de ligne, en remplt de M. Bavoza, passé dans la garde impériale.

12e régiment d'infanterie légère.

M. Maurel, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt de M. Gérardin, passé dans la garde impériale.

M. Vaissière, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Collinet, passé dans la garde impériale.

M. de Mallortie, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Richeu, promu capitaine.

13e régiment d'infanterie légère.

M. Benigni, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Pesragalio, nommé capitaine.

M. David, sous-lieutenant au 19e de ligne, en remplt de M. Demertin, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie légère.

M. Bel, sous-lieutenant au 13e de ligne, en remplt de M. Villemain, passé dans la garde impériale.

15e régiment d'infanterie légère.

M. Rambaud, sous-lieutenant au 18e léger, en remplt de M. Mermier, passé dans la garde impériale.

M. Frosté, sous-lieutenant au 57e de ligne, en remplt de M. Revol, nommé capitaine d'habillement.

17e régiment d'infanterie légère.

M. Chanoine, sous-lieutenant au 57e de ligne, en remplt de M. Lacarrau, passé dans la garde impériale.

18e régiment d'infanterie légère.

M. Bermond, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt de M. Tonne, passé dans la garde impériale.

19e régiment d'infanterie légère.

M. Ruffo, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Joppé, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie légère.

M. Delaubrey, sous-lieutenant au 16e léger, en remplt de M. Fabras, passé dans la garde impériale.

22e régiment d'infanterie légère.

M. Riehl, sous-lieutenant porte-drapeau du 61e de ligne, en remplt de M. Delispierre, nommé capitaine.

M. Gayral, sous-lieutenant au 43e de ligne, en remplt de M. Gayral, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie légère.

M. Cruzery, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Dumont, passé dans la garde impériale.

M. Philippe, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Bruneau, nommé capitaine.

2e régiment de la légion étrangère.

M. Pierron, sous-lieutenant au 19e léger, en remplt de M. Normand, passé dans la garde impériale.

M. Legay, sous-lieutenant au 7e léger, en remplt de M. de Brian de Foussière Fontenouille, passé dans la garde impériale.

M. Haste, sous-lieutenant au 21e de ligne, en remplt de M. Bequet, nommé capitaine.

Bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

M. Calinet, sous-lieutenant porte-drapeau du 13e de ligne, en remplt de M. Hugonnet, nommé capitaine.

Au choix sur toute l'armée.

1re régiment d'infanterie de ligne.

M. Delbeye, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. David, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Adam, sous-lieutenant au 20e de ligne, en remplt de M. Remias, passé dans la garde impériale.

4e régiment d'infanterie de ligne.

M. Palasne de Champeaux, sous-lieutenant au 28e de ligne, en remplt de M. Calcril, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie de ligne.

M. Coya, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Baille, nommé capitaine.

9e régiment d'infanterie de ligne.

M. Seganne, sous lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Pigeot, passé dans la garde impériale.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Berbegier, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Poutier, nommé capitaine.

M. Payelle, sous-lieutenant au 11e de ligne, en remplt de M. Dupeyre, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mouly, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Carles, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fauveau, sous-lieutenant au 14e de ligne, en remplt de M. Engalbert, nommé capitaine.

M. Ponsot, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 32e de ligne, en remplt de M. Charrois, nommé capitaine.

M. Martin, sous-lieutenant au 3e de ligne, en remplt de M. Richard, nommé capitaine.

M. Durmeyer, sous-lieutenant au 60e de ligne, en remplt de M. Watelier, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Parseval, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Dargent de la Rivière, passé dans la garde impériale.

M. Roland, sous-lieutenant au 44e de ligne, en remplt de M. Molière, promu capitaine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lecazedieu, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Lombard, passé dans la garde impériale.

21e régiment d'infanterie de ligne.

M. Girard, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Seligmann-Lui, passé dans la garde impériale.

22e régiment d'infanterie de ligne.

M. Guillemin, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Seye, passé dans la garde impériale.

M. de Paradès, sous-lieutenant au 61e de ligne, en remplt de M. Lavechin, nommé capitaine.

M. Chambeau, sous-lieutenant au 7e de ligne, en remplt de M. Gal, nommé capitaine.

37e régiment d'infanterie de ligne.

M. Redel, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Rond, passé dans la garde impériale.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Noyez, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Fourrier, nommé capitaine.

M. le Saulnier, sous-lieutenant au 8e léger, en remplt de M. Colonl, nommé capitaine.

M. Lamirant, sous-lieutenant au 10e léger, en remplt de M. Saint-Raymond, nommé capitaine.

42e régiment d'infanterie de ligne.

M. Rivière de Lamure, sous-lieutenant au 10e léger, en remplt de M. de Vincenti, passé dans la garde impériale.

43e régiment d'infanterie de ligne.

M. Meyret, sous-lieutenant au 19e léger, en remplt de M. Arnoux, nommé capitaine.

47e régiment d'infanterie de ligne.

M. Montagné, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Cabot, nommé capitaine.

48e régiment d'infanterie de ligne.

M. Thouvenel, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Parras, passé dans la garde impériale.

51e régiment d'infanterie de ligne.

- M. de Mussel, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Simoni, nommé capitaine.

M. Adelier, sous-lieutenant au 25e léger, en remplt de M. Rougon, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pierre, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Regnault, passé dans la garde impériale.

56e régiment d'infanterie de ligne.

M. Fam, sous-lieutenant au 59e de ligne, en remplt de M. de Colomb, nommé capitaine.

68e régiment d'infanterie de ligne.

M. Borel, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Notrot, nommé capitaine.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Birot, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Auvières, passé dans la garde impériale.

73e régiment d'infanterie de ligne.

M. Theaux, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Mosner de Maurey, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lévy, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Le Cerf, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie légère.

M. Durand, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Roch, passé dans la garde impériale.

2e régiment d'infanterie légère.

M. Mathieu, sous-lieutenant au 62e de ligne, en remplt de M. France, passé dans la garde impériale.

3e régiment d'infanterie légère.

M. Blanc, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Labrun de Rabos, nommé capitaine.

2e bataillon de chasseurs à pied.

M. Dupré, sous-lieutenant au 7e bataillon, en remplt de M. le Lt-Colonel de Bonneville, passé dans la garde impériale.

10e bataillon de chasseurs à pied.

M. Martin, sous-lieutenant au bataillon, en remplt de M. Thomas, passé dans la garde impériale.

11e bataillon de chasseurs à pied.

M. Robiatare, sous-lieutenant au 19e bataillon, en remplt de M. Lajus, passé dans la garde impériale.

12e bataillon de chasseurs à pied.

M. de Garros, sous-lieutenant au 3e léger, en remplt de M. Brasseur, passé dans la garde impériale.

M. Jarry, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du 8e bataillon, en remplt de M. Dautel, passé dans la garde impériale.

M. Gervoy, sous lieutenant faisant fonctions de trésorier du 12e bataillon, en remplt de M. de Labaume, nommé capitaine.

13e bataillon de chasseurs à pied.

M. Dallier, sous lieutenant au 14e bataillon, en remplt de M. Pellerin, passé dans la garde impériale.

16e bataillon de chasseurs à pied.

M. Dommargnet, sous-lieutenant au 3e bataillon, en remplt de M. Frolowaud, nommé instructeur de tir.

17e bataillon de chasseurs à pied.

M. Kolly de Montazzon, sous-lieutenant au 7e de ligne, en remplt de M. Curet, nommé capitaine.

M. Cour, sous-lieutenant au 5e bataillon, en remplt de M. Laverge, passé dans la garde impériale.

2e régiment de zouaves.

M. Marin, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Rozier de Linage, nommé capitaine.

3e régiment de zouaves.

M. Mamalet, sous-lieutenant au corps, en remplt de M. Regley, nommé capitaine.

Par décret impérial du 18 juillet 1854, ont été nommés à neuf emplois de sous-lieutenant dans les corps d'infanterie ci après désignés, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

3e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour.) M. Steger, sergent-major au corps, en remplt de M. Demoulins, nommé sous-lieutenant.

(3e tour.) M. Pinoteau, sergent-major au corps, en remplt de M. Dabbain, nommé lieutenant.

(1er tour.) M. Ferrand, adjudant au corps, en remplt de M. Toulorge, nommé lieutenant.

(1er tour.) M. Durossy, sergent au corps, en remplt de M. Castellini, nommé sous-lieutenant.

4e régiment d'infanterie légère.

(3e tour.) M. Blanc, adjudant au corps, en remplt de M. Gerard, nommé adjoint au trésorier du corps.

(2e tour.) M. Saunier, adjudant au corps, en remplt de M. Delelia, nommé lieutenant.

(2e tour.) M. Renaut, adjudant au corps, en remplt de M. Casanova, nommé lieutenant.

(2e tour.) M. Reiss, sergent-major au corps, en remplt de M. Dirckens, passé dans la garde impériale.

(3e tour.) M. Férand, sergent-major au corps, en remplt de M. Argoud, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 30 juillet 1854, ont été nommés dans les régiments d'infanterie ci-après désignés, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. Savoyat, sergent au corps, en remplt de M. Vergnet, nommé lieutenant.

A cinq emplois de sous-lieutenant.

48e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour.) M. Sérer, adjudant au corps, en remplt de M. Sobrier, nommé sous-lieutenant.

(2e tour.) M. Marsonaud, sergent-major au corps, en remplt de M. Bis, nommé lieutenant.

(2e tour.) M. Meynaverze, adjudant au corps, en remplt de M. Fellot, nommé lieutenant.

(1er tour.) M. Laborie, sergent au corps, en remplt de M. La Bouvière, nommé lieutenant.

(1er tour.) M. Leclerc, adjudant au corps, en remplt de M. Tortes Noyau, nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 5 juillet 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines d'artillerie de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM. Guesnon de Bussy, du 1er d'artillerie—à pied.
Lamandé, du 2e d'artillerie—à pied.
Lefebvre de Gouy, du 5e d'artillerie—monté.
Gouy, du 13e d'artillerie—monté.
Jacquot, du 15e d'artillerie—à cheval.
Levaillé, du 17e d'artillerie—à cheval.
Victory, du 9e d'artillerie—à cheval.
Imbert de Balorre, du 10e d'artillerie—à cheval.

Ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les lieutenants d'artillerie de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM. de Saint-Phalle, du 1er d'artillerie—monté.
Desbastchamps, du 4e d'artillerie—à pied.
Prats, du 9e d'artillerie—à pied.
Charpentier de Cossigny, du 9e d'artillerie—monté.

Ont été appelés à faire partie du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, MM. les officiers d'artillerie dont les noms suivent :

Digitized by Google

ÉTAT-MAJOR.

Colonel. M. Soleille.
Lieutenant-colonel. M. Olivier.
Chefs d'escadron. MM. Vernhet de Laumière. Gagneur. — Laffite.
Major. M. de Fleurance.
Instruct. d'équitation. M. de Carmejane, capitaine en 2e.
Adjudans-majors. MM. Caen, capitaine en 1er. — De Rodlepot, capitaine en 1er.
Trésorier. M. Nicolle, capitaine en 1er.
Porte-aigle. M. Mérand, lieutenant en 2e.
Adjoint au trésorier. M. Dussay, lieutenant en 2e.

BATTERIES ET CADRE DU DÉPÔT.

Capitaines en 1er. MM. Robin. — Chavaudret.
— Bonnin.
— Laffaille.
Capitaines en 2e. MM. Loyer. — Bouquillon de Prescheville.
— Baet.
— Normand.
Lieutenans en 1er. MM. Champy. — Berge.
— Kenner.
— De Latouche.
Lieutenans en 2e. MM. de Nolde. — Boyrondie de Bigand de Saint-Aubin.

CIRCULAIRE.

A MM. les Généraux commandant les divisions militaires.

Paris, le 12 juillet 1854.

Général,

Mon intention est que cette année, comme l'année dernière, des militaires soient mis à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin pour les travaux de la moisson, en l'absence d'un nombre suffisant d'ouvriers civils.

En conséquence, je vous autorise à satisfaire aux demandes qui vous seront adressées à cet effet, mais sous les conditions suivantes :

Il ne sera tenu compte que des demandes approuvées et transmises par les préfets ;

Il ne sera satisfait à ces demandes que dans les proportions compatibles avec l'intérêt du service ;

Enfin, l'autorité militaire fixera préalablement le taux des indemnités que les cultivateurs devront payer aux militaires mis à leur disposition.

Je vous invite à communiquer ces instructions, tant à MM. les préfets de votre division qu'aux autorités militaires placées sous votre commandement, et à tenir rigoureusement le main à la stricte exécution des dispositions ci-dessus, qui ont pour objet de garantir l'exécution du service, tout en encourageant les intérêts de la troupe, ceux des cultivateurs et ceux des ouvriers civils auxquels il ne faut pas que les militaires puissent faire concurrence dans leurs travaux.

Vous m'accuserez la réception de la présente.

Recevez, etc.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Algérie.

Les troupes de la division d'Alger, revenant du haut Schaou, ont fait, le 14 juillet, leur entrée à Alger, où elles ont excité, par leur attitude guerrière, la sympathie la plus vive parmi les habitans de la ville : chacun, à leur aspect, était pénétré du sentiment des grande et glorieux résultats qu'elles venaient d'obtenir. Cette touchante manifestation a été suivie d'une démarche spontanée du conseil municipal, qui est venu offrir à M. le gouverneur général pour chacun de ces braves militaires, comme hommage de la cité à l'armée, 400 grammes de viande, un litre de vin et 4 cigares.

Ce don gracieux, s'il bien justifié par les circonstances, a été accepté, et le dimanche, 16 juillet, après une revue solennelle de tous nos soldats du corps expéditionnaire, dont les visages brunis par le soleil et les physionomies calmes et satisfaites offraient à un le rang un coup d'œil imposant et magnifique, M. le général Randon a ordonné ces distributions extraordinaires. La journée n'est terminée par une fête générale de la ville, à laquelle ont pris part les habitans français et indigènes, et qui, grâce à de brillantes illuminations, s'est prolongée assez avant dans la nuit.

Cette démonstration de la part de la population de la ville d'Alger, qui n'est pas moins honorable pour elle que pour nos soldats, est un juste hommage à leur dévouement patriotique en toute circonstance et aux services qu'ils rendent chaque jour à la cause algérienne.

Tous les bataillons des expéditionnaires de la division d'Alger sont rentrés ou sur le point d'arriver dans leurs cantonnemens. Les plus éloignés, ceux de la division d'Orléansville, y seront rendus vers le 25 juillet. Un temps frais pour la saison favorise leur marche.

Les bataillons de la province de Constantine qui ont pris part à cette campagne, ont dû atteindre, le 10, le chef-lieu de la division, où ils auront reçu, comme ceux d'Alger, un accueil des plus sympathiques. Boudouin.

La formation et la composition du camp de Nord sont complétement arrêtées. Les troupes de toutes armes destinées à en faire partie y seront bientôt réunies en totalité, et nous en publierons prochainement la liste.

Parmi les corps qui vont au camp, quelques-uns appartiennent à l'armée de Paris et à la 1re division militaire ; mais il a été d'autant plus facile de leur donner cette nouvelle destination, que l'effectif de la garnison de Paris se trouve considérablement augmenté par les nouveaux corps de la garde impériale.

En effet, la création de la garde spéciale actuellement la dimunution des troupes stationnées dans la capitale. Au lieu de trois divisions d'infanterie, que ces troupes formaient précédemment, elles n'en forment plus maintenant que deux, commandées par les généraux Levasseur et de Bourgon. Ces deux divisions, avec une brigade de cavalerie, composent la garnison de Paris en troupes de ligne, et ces deux de la garde impériale ont largement comblé le vide résultant de la suppression de la 3e division d'infanterie.

Vincennes, qui est comme un faubourg de Paris, a reçu une augmentation de garnison, puisqu'on y compte aujourd'hui deux régimens d'artillerie et deux bataillons de chasseurs à pied. Toutes les études et toutes les expériences s'y pratiquent en grand sur le tir des armes portatives et des bouches à feu.

On a maintenu à Versailles, sous les ordres du général Korte, la division de cavalerie, qui comprend les deux régimens de carabiniers et les 8e et 10e régimens de cuirassiers.

Ainsi, en y comprenant la garde impériale, les forces militaires de l'armée de Paris et de la 1re division sont égales, sinon même supérieures à ce qu'elles étaient avant les derniers mouvemens de troupes nécessités par l'établissement du camp de Boulogne, et M. le maréchal Magnan conserve le commandement d'une armée imposante et bien constituée.

Des journaux mal renseignés ont annoncé la formation d'un camp à Biarritz. Les seules troupes réunies sur ce point, pour le service d'honneur de Leurs Majestés impériales, sont deux bataillons d'infanterie et un escadron des guides de la garde.

Le service d'ordonnance est fait entre Biarritz et Bayonne par un escadron du 9e de hussards et par un escadron du 6e de chasseurs. Boudouin.

Encore bien qu'encore nouvelle, ayant un caractère authentique et certain, ne nous ait été communiquée relativement aux engagemens qui paraissent avoir lieu entre les Turcs et les Russes, en avant de Gurgevo, le fait d'un échec grave éprouvé dans cette circonstance par les troupes du général Gortschakoff, est confirmé d'une manière si positive par toutes les correspondances et par tous les journaux allemands, qu'on ne saurait le révoquer en doute. C'est, du reste, la conséquence en quelque sorte obligée de toutes les rencontres entre les forces des deux nations, les Ottomans ayant constamment été vainqueurs depuis le début de la campagne.

Les troupes de l'armée anglo-française continuent à arriver aux camps placés en avant de Varna ; elles s'y forment et y reçoivent le matériel qui leur est indispensable pour entrer en campagne. Avant peu, cette belle armée sera complétement organisée et prête à entreprendre les grandes opérations auxquelles elle est réservée.

Il semble toujours régner de l'indécision dans les mouvemens de l'armée russe. Elle attend évidemment que l'attitude de l'Autriche se prononce d'une manière formelle. Elle n'est donc concentrée, tout en conservant une attitude formidable dans la Valachie supérieure. Il paraît même certain qu'elle a évacué la Dobrutscha, en y laissant, comme partout, des ruines et des débris pour traces de son désastreux passage.

Un journal du soir annonce, d'après une dépêche de Vienne du 24 juillet, qu'on y avait reçu de Bucharest, sous la date du 17, la nouvelle que le feld-maréchal comte de Reuse aurait franchi la frontière et pénétré en Valachie, en passant près de Burtschercwa. Hausmann.

Une somme de 80 fr. ayant été remise à des canonniers du 12e régiment d'artillerie—monté, pour avoir contribué à sauver un bateau en danger de se perdre, ces braves militaires s'empressèrent de porter cette somme à leur colonel, en le priant de la distribuer, en parts égales, entre les pauvres de la Société de St-Vincent-de-Poule.

Le maréchal de France, ministre de la guerre, ayant eu connaissance de cet acte de désintéressement, vient de charger M. le général commandant la 7e division militaire d'adresser à ces canonniers un témoignage de sa satisfaction pour leur belle conduite.

Uniformes de la garde impériale.

Par décision du 19 juin, M. le maréchal ministre de la guerre a arrêté l'uniforme des divers corps de la garde impériale. Nous en donnons ici la description sommaire.

Régimens de grenadiers.

Habit en drap bleu foncé, boutonnant droit sur la poitrine. Plastron simulant deux revers en drap blanc avec passe-poil de même, présentant dans leur coupe latérale une tige carrée convexité et fixée sur la poitrine au moyen de sept petits boutons d'uniforme de chaque côté. Ce plastron sert pour la grande tenue. Un second plastron, coupé de même, mais confectionné entièrement en drap bleu, passe-poil du même drap bleu, sert pour la petite tenue. Collet en drap bleu, fond, passe-poil de même. Parement en pointe en drap écarlate, passe-poiles de même, avec patte découpée en neuf coins et trois pointes en drap blanc, passe-poiles du même drap blanc. Basques, coupe du modèle général, leur doublure est en drap écarlate, ainsi que les retroussis, qui sont passe-poilés en drap bleu et ornés chacun d'une grenade brodée sur écarlate en fil blanc. Boutons en cuivre tombach, fond d'une pièce sans calot, demi-bombés, estampés en relief d'une aigle couronnée, et autour la légende : *Grenadiers de la garde.* Épaulettes, du modèle général, en laine écarlate, doublées en drap bleu. Brides en galon cuir-de-de laine écarlate, doublées en drap bleu.

Pantalon en drap bleu foncé ; passe-poil écarlate sur les coutures latérales ; fait à bretelle, demi-large, tombant sur le coude-pied.

Capote en drap bleu foncé, croisée sur la poitrine au moyen de sept gros boutons de chaque côté, et forte à taille, modèle dit de sous-officiers ; derrière, le long des plis verticaux, deux pattes de poches taillées en accolade, ornée de trois boutons. Collet en drap du fond. Double et passe-poilé de pareil. Paremens droits, sans pattes, en drap bleu, remployés et piqués sans passe-poil. Brides d'épaulettes semblables à celles de l'habit.

Bonnet à poil en peau d'ours teinte en noir, avec plaque sur le devant et calot en sommet, par derrière. La plaque, arrondie par le haut, est en cuivre tombak, estampé en relief d'une aigle couronnée posée sur une bombe d'où s'échappe la foudre, et qui porte le numéro du régiment dans le bas. Cette aigle est sur un fond de rayons. Le calot est circulaire et en drap écarlate brodé d'une grenade en fil blanc. La grande tenue, le bonnet est orné d'un cordon en fil blanc tressé.

Plumet en plumes rondes écarlates. Pompon-cocarde aux couleurs nationales, en tissu de poil de chèvre plumé.

Chapeau du modèle général, bordé d'un galon de poil de chèvre noir ; largeur plopte en deux, façon dite à corde plein. Gemme en laine jaune d'or, façon dite à la suisse, avec une raie noire tissée au milieu. Le chapeau se porte toujours de la manière dite en colonne. Faite ornée de la cocarde en avant. Pompon en chardon de laine écarlate, forme dite en champignon.

Giberne à coffret en cuir : la patelette est ornée au milieu d'une aigle couronnée en cuivre tombach estampé, aux angles, quatre grenades, la bombe tournée vers l'aigle

Digitized by Google

Pantalon et tous semblable à celui des régiments du génie.

Capote en drap bleu foncé à taille, même coupe que celle des grenadiers. Collet garni de passe-poil en drap passe-poil d'écarlate, comme dans les régiments de l'armée. Les parements bleus sont garnis, ainsi que leur fente, d'un passe-poil écarlate.

Bonnet à poil en peau d'ours taint en poil, à mentonnière en cuir verni, sans plaque ni cuivre derrière; il se porte avec le même plumet, la même cocarde et le même cordon que le bonnet de grenadier; mais ce dernier est en laine écarlate.

Chapeau semblable à celui des grenadiers, mais la ganse et les coins de brides qui garnissent les deux faces sont en laine écarlate.

Habit des officiers comme celui de la troupe; grenades de collet et de parements brodées en or. Pantalon comme dans les régiments de l'armée. Capotes à taille et cravate, comme celle des officiers de grenadiers.

Chaussons comme ceux des officiers de grenadiers.

Bonnet à poil comme la troupe. Le cordon est en or, avec glands en petites torades brunies. Plumet en vautour.

Chapeau comme ceux des officiers de grenadiers. Le bord en est orné d'un galon d'or pareil à celui que portent les officiers de l'état-major du génie.

Régiment de cuirassiers.

Habit en drap bleu foncé, du modèle général des cuirassiers, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons d'uniforme. Les devans sont passe-poilés en drap écarlate. Collet au drap écarlate, échancré de chaque côté, passe-poilé et doublé en drap bleu. Parements en drap bleu du fond, passe-poilés en drap écarlate, avec patte écarlate passe-poilée en bleu. Basques courtes; doublure et retroussis en drap écarlate. Coupe et passe-poils en bleu et orbes de quatre grenades brodées en or. Habit sur drap écarlate. Boutons en métal blanc, demi-bombés, et timbrés en relief d'une aigle couronnée avec la légende: *Garde impériale*. Epaulettes en fil blanc doublées en drap bleu. Grades en or brodés en bleu dessus et sous. Aiguillettes en fil blanc avec ferrets en métal blanc.

Pantalon de grande tenue demi-collant pour être toujours porté dans la botte, confectionné en drap bleu foncé à sous-pieds en toile de fil. — Pantalon d'ordonnance demi-large en drap garance, avec passe-poil bleu foncé sur les coutures latérales extérieures.

Manteau en drap garance, du modèle général.

Casque du modèle spécial affecté au régiment des cuirassiers de la garde impériale, bombé en acier, ciselé en cuivre, crinière noire flottante, ornée écarlate.

Garde à la crinière en mouton blanchi avec paremens en buffle.—Gants amadis sans paremens pour le petite tenue. Fraise de cuirasse en drap écarlate, bordée d'un petit galon de fil blanc.

Bottes de grande tenue à hautes tiges raides d'un seul morceau, avec la genouillière qui arrive par devant jusqu'en haut de la rotule. Eperons en fer poli, à branches légèrement en dedans. Les fourreaux de la chevalière, qui s'attachent au moyen d'une courroie avec contre-sangsion et d'un sous-pied.

Habit d'ordonnance des officiers semblable à celui de la troupe. Boutons d'argent; grenades de retroussis brodées en cannetille en soutache d'argent sur drap écarlate.

Habit-frac, pour la petite tenue, en drap bleu foncé boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons d'uniforme. Les devans passe-poilés en drap écarlate. Collet et parements comme à l'habit d'ordonnance. Doublure des basques et retroussis en drap bleu. Crus-et sont passe-poilés en drap écarlate. Les orbes de quatre grenades brodées en cannetille et paillettes d'argent sur drap bleu.

Pantalon basse de grande tenue demi-collant de la troupe. Pantalon d'ordonnance en drap garance, demi-large, tombant sur la botte. Chape couture latérale en orbe d'un galon d'argent, pareil à celui de la tunique.

Capote en drap bleu foncé, deux rangées de sept gros boutons d'uniforme, semblable à celle des officiers des régiments de grenadiers.

Chapeau du modèle général, bordé d'un galon en soie noire à bords droits, dessin dit à liteau. Dans les cornes sont placés deux flocons de soie noire plate.

Manteau du modèle général en drap garance.

Sabre du modèle spécial affecté aux officiers de cuirassiers de la garde impériale; garde ciselée et dorée, poignée en filigrane doré, lame dite carrelée.

Ganse comme la troupe, argent en daim.

Fraise de cuirasse comme la troupe; galon d'argent.

Cuirasse du modèle spécial; courroie de ceinture en buffle blanc, avec plaque du modèle général de cavalerie de ligne. — Plastron de modèle général. — Mousqueton du modèle spécial affecté aux cuirassiers de la garde impériale.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

206, RUE SAINT-DENIS, 206, au premier.

SAURET, DOREUR,

RÉPARATION D'ÉPAULETTES. (Maison Spéciale. — 4e Année.)

redore les Epaulettes, Broderies, Galons, et tout ce qui concerne l'Equipement militaire.

Aperçu de quelques-uns des prix :

Le pairs d'épaulettes de général,	25 fr.
— de colonel,	20
— de lieutenant-colonel,	15
— de commandant,	12
— de capitaine,	10
— de lieutenant,	10
Cointures d'or, garnitures et plaque mat,	10

Fourragères de chef,	25 fr.
— de capitaine et lieutenant,	20
Dragonne de chef, cordon or,	6
— de capitaine et lieutenant,	5
— aiguillettes,	3
Sabre d'infanterie, or mat, doré au feu et au mercure,	15
Fusée de cuirassier, —	6
— or mouli,	1 50
Housse-col,	3

Nettoyage d'épaulettes et de broderies d'or ou d'argent sans démonter ni redorer : épaulettes de général, 3 fr., de colonel et lieutenant-colonel, 2 fr., de commandant, 1 fr. de capitaine, 1 fr. 50, de lieutenant, 1 fr. Les nettoyages sont faits en 24 heures de beaux. Un de charge de la transformation des épaulettes pour avancement de grade.

ENVOIS PARTOUT. — Les prix de retour et de nettoyage en passementerie sont les mêmes pour le fin ou mi-fin, mat ou brillant.

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris, et chez les principaux libraires.

CAVALIER ARABE *(Principes généraux du)*, par le général DAUMAS, ancien chef du service des affaires arabes en Algérie. Un gros vol. in-12. Prix, broché, 3 fr. La lecture de ce charmant petit volume sera profitable et attrayante pour tous les personnages qui passent les étriers.

MŒURS ET COUTUMES DE L'ALGÉRIE DANS LE TELL, LA KABYLIE, LE DÉSERT, par le général DAUMAS. Un gros volume in-18, faisant partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Prix, broché, 3 fr.

Envoyez en *timbres-poste* le prix d'un de ces ouvrages ou des deux, et on recevra immédiatement franco.

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.

A LA VILLE D'ALGER

Passementerie **BADET** Broderie d'uniformes.

Ancien, 9e 11, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne. Magasin, Salon d'Attente et Bureau au deuxième étage.

Huilement et Equipement au complet pour MM. les Officiers de toutes armes.—*Spécialité* pour habits d'uniformes et costumes riches. Coupeurs particuliers.— *Fabrique* d'épaulettes or et argent, cordons, dragonnes, cordons, gants, fontures et couturons. Echange ou reprise des vieilles galonnes.— Assortiment complet des meilleures fabriques.—Cadres de tous modèles.—Boutons.

Ambert pour les dessins et la *fabrication* des broderies (modèles types des décrets les plus récens).

Au moment de l'*organisation* de la garde impériale et des modifications apportées dans la tenue des différens corps de l'armée, MM. les Officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à la maison où ils trouveront en totalité et séparément les articles qui leur seront nécessaires. — Note. Toutes les marchandises sont garanties de première fabrique belle fabrication et exécution confectionnés. — Prix de fabrique.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHONS.

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être refusé comme contrefait.

Composé par PAYROT et C^ie^, parfumeurs brevetés *a. p. d. g. à Lyon.*

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. HAMON FILS, Fabric. de cuirs à tuyaux, rue du Mail, 31. | *A Marseille*, chez M. BRANTE, rue de la Fraternité, 1.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est lermes de l'Alsace, qui n'est autre chose que l'écume ou masse de fermente et de vinaigrée, plantes propres à détruire la causticité du vinaigre sans en enlever son action lonique; aussi le *Vinaigre Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant. Il n'a pas l'action dure et acrimonieuse des vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont il entretient les tissus fins et délicats. Exigez le cachet rouge, sans lequel aucune autre marque ne peut être considérée comme authentique.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant ce dépôt signé. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. DUSTIL, rue Richelieu, 83. | A Bordeaux, chez M. LAFOND, boul. de l'Intendance.
— chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 65. | — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— chez M. HANON, rue Lemercier, 175. | A Toulouse, chez M. JEAN-MARIE, rue St-James, 7.
— à Alger, chez M. QUESNEL, rue Mahon | A Saint-Etienne, chez M. RATAIS, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans toutes les autres succursales et dépôts, toutes sortes de parfumeries et Savonnerie sa rines.

EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

AVIS A MESSIEURS LES VÉTÉRINAIRES

Les Vétérinaires de l'Armée trouveront chez **Charlet, passementier-brodeur, 41, rue Richelieu**, à Paris, les **boutons, broderies** et ouvrages ordonnés par la dernière ministérielle du 29 mars dernier.

Bas élastiques

nouveau tissu, très-compressif, plus souple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, de bas. . . . 10 fr.

Ceintures élastiques

pour ventre. . . . . 15 fr.

Suspensoirs cavaliers

genre Lafaurie, Ch.-Lafond, 211. En papier, 1 fr. 25 en plus, en reçoit franc de port, par mesures sans. LAVIGON, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau.

MÉDAILLE D'ARGENT.

GUERREAUX CHEVEUX BLANCS

SEUL LA BRIGUERE

Teignant à l'instant même et pour toujours les cheveux et la barbe, garantie par 15 années de succès qui la font rechercher en 1re façon. La longueurs, 20f, rue Saint-Honoré, au Palais-Royal. Dépôt dans les principales villes de France. Prospectus franco pour l'étranger, 1 fr. 50 c. Prix : 5 francs.

NOUVEAUX MODÈLES DE LUNETTES POUR L'ARMÉE.

LUNETTES DE GUERRE ET JUMELLES MARINES.

L'Inv. Chevallier, 13, *place de Pont-Neuf, à Paris.*

RATTIER et C^ie^,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabanes, Collets, Pelerines, Vareuses, Capuchons, Collets-Cuirasse Nappe, Pantalons, Tambours, Gants, Mouffles, Etoiles à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tuyaux pleyantes, Gobelets, Sacs de campement, Voyage ci-à éponges, Fourreaux de lames et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Approvision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Les Annonces et Insertions dans le Moniteur de l'Armée sont reçues au bureau du Journal, rue Neuve-Saint-Augustin, 12.

AVIS.

206, RUE SAINT-DENIS, 206, au premier.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité. **Legrand jeune**, 44, 5e étage Montgomerie, Palais-Royal. — Les ateliers sont transférés rue Montpensier, 14.

MAISON D'HENRIN

REMIÈRE & Cie Succ^r^

MAISON de CONFIANCE à PRIX FIXE et à CRÉDIT AMPLE

Fabrique de Bâtiers fins en tous genres et à Plaqué

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Cartes à Jouer, Officiers de marine et d'Infanterie.

52 Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 21 juillet 1854.

M. Grandchamp, général de brigade, disponible à Paris, est nommé, par décision impériale du 13 juillet 1854, au commandement de la 1re subdivision nouvelle de la 5e division militaire (Moselle et Meuse), chef-lieu Metz.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 15 juillet 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A neuf emplois de capitaine.

Emplois de nouvelle création.

A défaut de capitaines de l'armée réunissant les conditions (4e tour), M. de Bouyn, lieutenant dans la comp. de Maine-et-Loire.

Ancienneté (1er tour). M. Thiery, lieutenant-trésorier de la comp. de la Guadeloupe.

Choix (2e tour). M. Harel, lieutenant dans la comp. de l'Aisne.

Ancienneté (3e tour). M. Claverie, lieutenant dans le garde de Paris.

A défaut de capitaines de l'armée réunissant les conditions (4e tour). M. Vignault, lieutenant dans la garde de Paris.

Ancienneté (1er tour). M. Tourmisier, lieutenant dans la comp. de l'Ain, en rempl. de M. Gaulard, promu chef d'escadron.

Choix (2e tour). M. Moron de l'Espinay, lieutenant dans le rég. de gendarmerie de la garde impériale, en rempl. de M. d'Aprieula, promu chef d'escadron.

Ancienneté (3e tour). M. Bluem, lieutenant dans la comp. de Seine et Marne, en rempl. de M. Fenin, promu chef d'escadron.

Non-activité. M. Leclerc, capitaine de gendarmerie en non-activité, en rempl. de M. Chouvet, promu chef d'escadron.

A un emploi de lieutenant et à douze de sous-lieutenant dans la partie active du service.

(2e tour). M. Bex, adjudant sous-officier dans la comp. de la Seine, en rempl. de M. Frauenhoff, admis à la retraite

(1er tour). M. Soubiera, maréchal-des-logis chef de la comp. de la Somme, en rempl. de M. Allon, promu capitaine.

(2e tour). M. Mabillon, maréchal-des-logis chef de la comp. de la Haute-Loire, en rempl. de M. Debertier, promu capitaine.

(1er tour). M. Leclerc, adjudant sous-officier de la comp. de l'Aisne, en rempl. de M. Chaslet, promu capitaine.

Non-activité. M. Chameau, lieutenant de gendarmerie en non activité, en rempl. de M. Lagrange, promu capitaine.

(2e tour). M. Marco, maréchal-des-logis dans la comp. de la Marne, en rempl. de M. Montel, promu capitaine.

(1er tour). M. Dupouy, adjudant sous officier de la comp. de la Gironde, en rempl. de M. Goguelat, admis à la retraite.

(2e tour). M. Bernard, maréchal-des-logis dans la comp. du Finistère, en rempl. de M. Bourgeat, pas é dans les vétérans.

(1er tour). M. Cauro, maréchal-des-logis chef de la 2e comp. de la 17e légion, emploi de nouvelle création.

(2e tour). M. Bouchenoche, maréchal-des-logis dans la comp. de la Seine, en rempl. de M. Claverie, promu capitaine.

(1er tour). M. Vic, maréchal-des-logis dans le rég. de gendarmerie de la garde impériale, en rempl. de M. de Bouyn, promu capitaine.

(2e tour). M. Gry, adjudant sous-officier dans le rég. de gendarmerie de la garde impériale, en rempl. de M. Vignault, promu capitaine.

(1er tour). M. Paquet, adjudant sous-officier dans la garde de Paris, en rempl. de M. Miren de l'Espinay, promu capitaine.

A trois emplois de sous-lieutenant-trésorier.

Rien tours.

M. Lafargue, maréchal-des-logis adjoint au trésorier de la comp. de la Haute-Garonne, en rempl. de M. Taunia de Lespin, passé dans les vétérans.

M. Jouffray, maréchal-des-logis adjoint au trésorier de la garde de Paris, emploi de nouvelle création.

M. Labro, maréchal-des-logis chef de la comp. de la Guyane française, en rempl. de M. Thiery, promu capitaine.

Par décret impérial du 15 juillet 1854, ont été brevetés lieutenant, pour prendre rang à partir du 30 mars 1854, époque à laquelle ils ont complété deux ans d'exercice dans le grade de sous-lieutenant :

MM. Michelet, sous-lieutenant au 2e du génie, à Metz.

Sinn, sous-lieutenant au 3e du génie, en Algérie.

Castle, sous-lieutenant au 1er du génie, en Algérie.

Belfort, sous-lieutenant au 1er du génie, en Algérie.

Par décret impérial du 15 juillet 1854, a été nommé :

A un emploi de médecin aide-major de 1re classe.

2e concours de 1854.

M. David, chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire de Strasbourg, en rempl. de M. Rémy, promu médecin aide-major de 1re classe.

Par décret impérial du 15 juillet 1854, ont été nommés à onze emplois de pharmacien aide-major de 2e classe, pour prendre rang à la date du 1er janvier 1855, les pharmaciens aides-majors stagiaires de l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires dont les noms suivent :

Numéros de sortie de l'année scolaire 1854.

M. Joulhard, en rempl. de M. Prévost, promu.

M. Jumilhon, en rempl. de M. Robaglia, promu.

M. Chevalier, en rempl. de M. Rateau, promu.

M. Rivière, en rempl. de M. Gontier, promu.

M. Reynès, en rempl. de M. Rager, promu.

M. Reboul, en rempl. de M. Verel, promu.

M. Guyet, en rempl. de M. Coquandon, retraité.

M. Cheux, en rempl. de M. Bocher, promu.

M. Lafon, en rempl. de M. Granal, promu.

M. Bouillard, en rempl. de M. Massié, promu.

M. Fressanges-Lafon, en rempl. de M. Coupard, promu.

Par décret impérial du 19 juillet 1854, ont été nommés à soixante-dix-neuf emplois de sous-lieutenant dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). N. Giovannoni, sergent-major au corps, en rempl. de M. Masnap de Bouillargues, passé dans la garde impériale.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Imbodie, sergent-major au corps, en rempl. de M. Evrard, nommé adjoint au trésorier.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Caudrier, sergent-major au corps, en rempl. de M. Kolly de Montgenon, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lebon, sergent-major au corps, en rempl. de M. Boulier, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lenoire, sergent-major au corps, en rempl. de M. de Baintvile, passé dans la garde impériale.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Bagot, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. de Sommyvère, passé dans la garde impériale.

(2e tour). M. Monnier, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bel, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Rogeaud, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Tessier, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Baché, sergent-major au corps, en rempl. de M. Bertrand, passé dans la garde impériale.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Artaud, sergent-major au corps, en rempl. de M. David, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Pannier, sergent-major au corps, en rempl. de M. Hamelin, nommé lieutenant.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Guilbert, sergent au corps, en rempl. de M. Robé, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Duplessis, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Girard, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Tellier, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Granteaux, passé dans la garde impériale.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Guiraud, sergent-major au corps, en rempl. de M. Michel, nommé lieutenant.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Passer, sergent au corps, en rempl. de M. Lasserre, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Douzil, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Moussy, nommé lieutenant.

Dépôt.

(1er tour). M. Ainaud, sergent-major au corps, en rempl. de M. Girard, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Guichard, sergent-major au corps, en rempl. de M. Hamel, nommé adjoint au trésorier.

(1er tour). M. Dumas, sergent major au corps, en rempl. de M. Le Dauphin, nommé lieutenant.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lhuilier, sergent-major au corps, en rempl. de M. Pain, nommé lieutenant.

36e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lebreuf, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Frax, passé dans la garde impériale.

(1er tour). M. Piquet, sergent-major au corps, en rempl. de M. Carrère, dit Gouetapia, nommé lieutenant.

35e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Boucher, sergent-major au corps, en rempl. de M. Wuilleumier, nommé porte-drapeau.

36e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Virois, sergent-major au corps, en rempl. de M. Jeannest Saint-Hilaire, passé dans la garde impériale.

37e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Parrot, adjudant sous officier au corps, en rempl. de M. Jacquemet de Moncets, passé dans la garde impériale.

(1er tour). M. Chaslin, sergent major au corps, en rempl. de M. Bedel, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1re tour). M. Chanoit, sergent au corps, en rempl. de M. Martin, promu lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

(1er tour). M. Chapeau, sergent-major au corps, en rempl. de M. Dubois, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Dubinet, sergent major au corps, en rempl. de M. Noyes, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Marchand, sergent-major au corps, en rempl. de M. Jardin, promu lieutenant.

44e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Beaussedat, sergent major au corps, en rempl. de M. Groescelti, nommé lieutenant.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Morand, adjudant sous-officier au corps, en rempl. de M. Cerf, nommé lieutenant.

Afrique.

(1er tour). M. Clerc, sergent major au corps, en rempl. de M.

Digitized by Google

3e bataillon de chasseurs à pied.

Orient.

(1er tour). M. Chrétien, adjudant sous-officier au 1e bat., en remplt. de M. Dumanoir, nommé lieutenant.

2e bataillon de chasseurs à pied.

Afrique.

(1er tour). M. Cavaie, adjudant sous-officier au 3e bat., en remplt. de M. Dupré, nommé lieutenant.

12e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(1er tour). M. Bonnessoury, sergent-major au 17e bat., en remplt. de M. Mongella, passé dans la garde impériale.

20e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(1er tour). M. Gonyat, adjudant sous-officier au 19e bat., en remplt. de M. Leclerc, passé dans la garde impériale.

2e régiment de zouaves.

(1er tour). M. Le Lionel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Marin, nommé lieutenant.

3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

(1er tour). M. Savy, sergent-major au 1er bat., en remplt. de M. Lambert, nommé lieutenant.

2e régiment de la Légion étrangère.

(1er tour). M. Gathelain, sergent au corps, en remplt. de M. Tisserant, nommé lieutenant.

Régiment de tirailleurs algériens.

(1er tour). M. de Maussion, sergent-major au corps, en remplt. de M. Oudet, nomme lieutenant.

Par décision du 5 juillet 1854, l'Empereur a approuvé la nomination à trente-huit emplois d'officier dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale, savoir :

ÉTAT-MAJOR.

Instructeur, M. de Cools, capitaine instructeur du 2e de cuirassiers.

Trésorier, M. Vertex, capitaine-trésorier du 1er de chasseurs d'Afrique.

Adjoint au trésorier, M. Goudrin, sous-lieutenant au 2e de dragons.

Dans le grade de capitaine.

MM. Jumpa, du 1er de carabiniers.
Schinsser, du 3e de cuirassiers.
Cléter, du 6e de cuirassiers.
De Lagrée, du 7e de cuirassiers.
De Bourp, du 10e de cuirassiers.
De vu-le de Saint-Hurvice, du 7e de dragons.
Hurt, du 10e de dragons.
Delavalle, adjudant-major au 11e de dragons.
Rigaux, du 12e de dragons.
Acquet, du 2e de chasseurs.
Léonti, du 3e de hussards.
Joglar, du 7e de hussards.

Dans le grade de lieutenant.

MM. Despeut de la Salle, du 1er de carabiniers.
Aubert, du 3e de cuirassiers.
Bonjon, du 5e de cuirassiers.
Hubert, du 6e de dragons.
Mercq, du 1er de lanciers.
Santerre, du 3e de lanciers.
Blaume, du 4e de lanciers.
Mallet, du 7e de lanciers.
Grifford, du 2e de chasseurs.
Michaux, du 1er de chasseurs.
Lecuyer de Veslud, de la 2e comp. de cavaliers de remonte.

Dans le grade de sous-lieutenant.

MM. Périn, du 1er de carabiniers.
Becquey-Beaupré, du 1er de cuirassiers.
De Valabrer, du 2e de cuirassiers.
Chatelain, du 3e de cuirassiers.
Pinede, du 4e de cuirassiers.
Vairon, du 7e de cuirassiers.
Pelletoret, porte-étendard du 7e de cuirassiers.
Tassoy, du 1er de chasseurs.
De Duval, du 2e de cuirassiers.
Pivot, du 2e de lanciers.
Brisson, du 7e de hussards.
Trubiereau, du 4e escadron du train des équipages militaires.

Par décision du 15 juillet 1854, MM. Schlosser et Delasalle, capitaines en régiment de cuirassiers de la garde impériale, ont été nommés à des emplois d'adjudant major dans ce régiment.

Sont nommés dans la garde impériale :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. Labarde, vétérinaire principal.

Au régiment de cuirassiers.

MM. Lambert, vétérinaire de 1re classe au 2e de cuirassiers d'Afrique.
Pittere, aide-vétérinaire de 1re classe au 2e de chasseurs.
Bertrand, aide-vétérinaire de 1re classe au 6e de chasseurs.

Au régiment d'artillerie.

MM. Lambert, vétérinaire de 1re classe au 3e d'artillerie.
Fardigon, aide-vétérinaire de 1re classe au 2e d'artillerie.
Sadeur, aide-vétérinaire de 1re classe au 11e d'artillerie.

Par décision ministérielle du 8 juillet. M. le général de brigade comte d'Urmin, inspecteur général du 3e arrondissement de cavalerie, a été mis pour trois mois hors cadre (non disponible), en remplacement de M. le général de brigade Gaulin. Il sera chargé, en outre, de l'inspection du détachement de force publique attaché à la division d'occupation en Italie.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

M. de Margueritz, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp de M. le général Perrot, est placé à l'état-major de la 3e division militaire, pour y remplir provisoirement les fonctions de chef d'état-major, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Pinot, qui a reçu une autre destination.

Mojon, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 9e de dragons, est nommé aide-de-camp de M. le général Goyon, commandant la division active de cavalerie réunie à Lunéville.

Bourgeois, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie de réserve de Lyon.

Gi remplacement de M. Rihl, qui a reçu une autre destination.

Grobligeau, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de feu M. le général de La Charrière de la Grandville, est provisoirement attaché à l'état-major de la 3e division militaire.

Sorel de Bulebrunet, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 10e régiment de chasseurs, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire en remplacement de M. le capitaine Willette, qui a reçu une autre destination.

Trouhet, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e régiment de dragons, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Carbet, qui a reçu une autre destination.

Roquet, capitaine d'état-major de 1re classe, détaché au 6e régiment de cuirassiers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris, en remplacement de M. Philippoual, qui a reçu une autre destination.

Lambert, lieutenant au 11e de chasseurs, est nommé officier d'ordonnance de M. général Renard, commandant la subdivision de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Chrenceu, lieutenant au 9e léger, est nommé officier d'ordonnance de M. le général d'Angely de Kirvel-Sé, commandant la subdivision de Nême et Uzès, à Angers.

Vigouroux, lieutenant-colonel du 23e de ligne, est nommé au commandement de la place de Marseille (Bouches-du-Rhône).

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Marlani, sous-lieutenant commandant la force supplétive de la 1re compagnie de la 17e légion, à Barbaire, passe à Mende-et-Lozère.

Baviot, capitaine désigné pour être employé à Lucdon, passe à Rhône.

Bousset, capitaine à Colmar, passe à Saint-Fleur.

Werner, capitaine à Napoléonville, passe à Bordeaux.

Montet, capitaine à Bressuire, passe à Napoléonville.

Rarifort, lieutenant à Aubusson, passe à Chinon.

Pelois, lieutenant à Montmorency, passe dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Blanit, sous-lieutenant-trésorier de la comp. de la Haute-Loire, passe dans la garde active du service et est placé dans la garde de Paris.

Lacoste, lieutenant dans la garde de Paris, est placé à Constantine comme trésorier de la 3e comp. de la légion d'Afrique.

Ambert, lieutenant trésorier de la comp. de la Nièvre, passe dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale en qualité d'adjoint au trésorier.

NOMINATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Lemeur, capitaine au 14e léger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Cleroin, promu major.

M. Gos, capitaine au 19e de ligne, passe au 25e régiment de même arme, en remplacement de M. Raymond, qui permute avec lui.

M. Pichot-Duclos, capitaine au 38e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Grégoire, passé dans la garde impériale.

M. Barbin, capitaine adjudant major au 1er léger, passe au commandement d'une compagnie dans le corps dans il fait partie, en remplacement de M. Rousseau, qui permute avec lui.

M. de Virville, chef de bataillon au 72e de ligne, est nommé à l'emploi de major au corps dont il fait partie, en remplacement de M. Giscornet, qui permute avec lui.

M. Olivon, sous-lieutenant au 12e léger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Philippe, promu lieutenant.

M. Roulin, sous-lieutenant au 12e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Maurel, promu lieutenant.

NOMINATIONS DANS LA CAVALERIE.

M. de Bellegy, major du 7e de chasseurs, est nommé à passer au 2e de cuirassiers, pour y exercer les mêmes fonctions, en remplacement de M. Beyer, appelé à l'École impériale de cavalerie.

M. Belard, major du 1er de chasseurs, et M. Lemaire, chef d'escadrons au même régiment, sont autorisés à permuter.

M. Darrigo, chef d'escadrons au 9e de dragons, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Michaux, promu lieutenant-colonel.

M. Garnier-Duplessis, major au 8e de dragons, est nommé capitaine écuyer à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Darrigo.

M. le Prince, capitaine d'escadron au 2e de chasseurs, est nommé aux fonctions d'officier d'habillement de ce régiment, en remplt. de M. Monmann, qui permute avec lui.

M. Jolicard, capitaine au 30e de dragons, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, en remplacement de M. Gerard, qui permute avec lui.

M. Grimm, capitaine au 6e de chasseurs, est nommé, dans ce corps, à l'emploi d'adjudant-major de nouvelle création.

M. Garnier, capitaine au 7e de hussards, est nommé aux fonctions d'instructeur de ce régiment, en remplacement de M. de Goula, passé dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale.

M. Saulot, capitaine au 10e de chasseurs, est nommé, dans ce corps, à l'emploi d'adjudant-major de nouvelle création.

M. Bellenet, capitaine au 12e de chasseurs, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce corps, emploi de nouvelle création.

M. de Joylart, capitaine au 3e de hussards, est nommé aux fonctions d'adjudant-major dans ce régiment, emploi de nouvelle création.

M. Colin, capitaine au 2e de hussards, est nommé aux fonctions de trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Druet, admis à la retraite.

M. Frize, sous-lieutenant au 3e de hussards, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Forbe, promu lieutenant.

M. Grosjean, sous-lieutenant au 3e de hussards, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Cassain, promu lieutenant.

M. Chardigny, capitaine au 7e au 3e de hussards, et M. Vautlier, pourvu du même emploi au 7e régiment de même arme, sont autorisés à permuter.

M. Maulon, capitaine d'habillement du 7e de hussards, est nommé aux fonctions de trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Verrier, passé dans l'escadron des cent gardes à cheval.

Sont nommés à des emplois de vétérinaire de 1re classe : 7e M. Colet, vétérinaire de 2e classe au 1er de dragons, en remplacement de M. Landry, mis en non-activité.

Par un 2e remplacement.

MM. Vivé, vétérinaire de 2e classe au 16e d'artillerie.
Michel, vétérinaire de 2e classe au 1er de carabiniers.

Les sept officiers de cuirassiers dont il a été question, comme officiers en mission à la disposition de M. le maréchal commandant en chef de l'armée d'Orient, pour être employés à l'organisation de corps des hommes à pied, reçoivent, à titre définitif, à des emplois de leur grade dans le corps des spahis d'Orient, savoir :

MM. Guilmot, chef d'escadron;
Rebois, capitaine;
Guillon, capitaine;
Vernet, capitaine;
Bisselin, capitaine;
De Rivière, lieutenant;
De Nonrel, sous-lieutenant.

NOMINATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Forgeot, colonel commandant le 1er d'artillerie—à pied, est détaché pour remplir l'emploi de commandant le service d'artillerie de l'armée d'Orient.

Chanzy de Corny, premier colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Sartes.

Brocard, lieutenant-colonel du 13e d'artillerie—monté, détaché à l'armée d'Orient, est désigné pour commander la 1re d'un on de la réserve d'artillerie de cette armée.

Le Bourmois, lieutenant-colonel de l'état-major particulier de l'artillerie, en mission à Constantinople, est désigné pour remplacer de la 2e division de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient.

De Grimoulet de Rochefort, lieutenant colonel du 14e d'artillerie—à pied, est désigné pour commander l'artillerie de la division expéditionnaire de la Baltique.

Du Lemnès, premier lieutenant-colonel, est classé au 8e d'artillerie—monté.

Mélinaire, ch d'escadron au 9e d'artillerie—monté, passe au 12e d'artillerie—à cheval.

De Berkheim, chef d'escadron au 12e d'artillerie—à cheval, détaché à l'état-major de l'artillerie à l'armée d'Orient, est classé au 2e d'artillerie—monté, pour être attaché à la réserve d'artillerie de cette arme.

Mitroul, chef d'escadron au 14e d'artillerie — à cheval, en est détaché pour occuper l'emploi de commandant l'artillerie à Varna (Turquie).

Legrand, chef d'escadron au 17e d'artillerie — à cheval, en est détaché pour occuper l'emploi de commandant l'artillerie de la division de cavalerie de l'armée d'Orient.

De Metz, chef d'escadron au 1er d'artillerie — à pied, en est détaché pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie de la division expéditionnaire de la Baltique.

Gauthier, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, sous-directeur à Orléans, est classé au 10e d'artillerie — monté, dont il sera nécessaire détaché pour continuer ses fonctions de sous-directeur à Orléans.

Cormier, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie—monté, sous-directeur des forges de l'Ouest, à Rennes, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour remplir ses fonctions actuelles à Rennes.

Le Gauz, premier chef d'escadron, est classé au 5e régiment d'artillerie — à pied, dont il sera détaché pour commander provisoirement deux batteries de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient.

Barth, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie — monté, en est détaché pour commander deux batteries de l'armée de Lyon.

Salmoyé, capitaine en 1er, commandant la 10e batterie du 9e régiment d'artillerie — monté, prend le commandement de la 12e batterie du même régiment, détachée à l'armée d'Orient.

Pougin, capitaine en 1er commandant la 2e compagnie du 6e régiment d'artillerie — pontonniers, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie du 1er arrondissement de fortifications de Paris, à Vincennes.

Gadon, capitaine en 1er, commandant la 8e batterie du 9e régiment d'artillerie—monté, en est détaché pour commander l'artillerie à Médéah (Algérie).

Bellard, capitaine en 2e en non-activité pour infirmités temporaires, rappelé à l'activité le 26 juin 1854 pour prendre rang parmi les capitaines à dater du 30 avril 1841, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper un emploi d'adjoint à la capuderie de guerre, à Paris.

Garnerie de Bonvy, nommé capitaine en 1er, est désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie — à cheval.

Lamande, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 8e batterie du 16e d'artillerie — monté.

Lefebure de Gouy, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 3e batterie du 5e d'artillerie — monté.

Gouy, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 8e batterie du 7e d'artillerie — monté.

Jacques, nommé capitaine en 1er, premier, prend le commandement de la 3e batterie du 16e d'artillerie — à cheval.

Lyre fils, nommé capitaine en 1er, prend le commandement du cin re de la 2e d'artillerie — à cheval.

Versay, n. mmé capitaine en 1er, prend le commandement de la 2e compagnie du 1er régiment de pontonniers.

Imbert de Bazoche, nommé capitaine en 1er, prend le commandement de la 3e batterie du 11e d'artillerie — monté.

NOMINATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Dabreton, chef de bataillon du génie, en chef à Condé, passe en cette qualité à Saint-Omer.

Mollet, capitaine de 1re classe, en chef à Aire, passe en cette qualité à Condé.

NOMINATIONS DANS LA RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 28 juillet, les mutations suivantes ont eu lieu dans le service des dépôts de recrutement :

M. Marsal, capitaine au 17e régiment d'infanterie de ligne, commandant le dépôt de l'Ardèche, passe aux mêmes fonctions dans le département de la Drôme, en remplacement de M. le capitaine Goste, maintenu, sur sa demande, au commandement du dépôt de la Haute-Loire ;

M. Bunelle, capitaine au 12e léger, démonté, de 8 mille, au commandement du dépôt de la Haute-Loire, passe aux mêmes fonctions dans le département de l'Ardèche.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 19 juillet, le lieutenant Carle, au 80e régi-

Digitized by Google

ment d'infanterie de ligne, est nommé, sur l'état du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 9e division militaire.

NOTATIONS DANS LE CORPS DE L'ARMÉE MILITAIRE.

MM. Durouigé, médecin-major de 1re classe au 3e léger, est désigné pour le 6e de ligne.
Dorestaing, médecin-major de 1re classe au 51e de ligne, est désigné pour le 8e de ligne.
Lécuri, médecin-major de 2e classe au 6e de ligne, est désigné pour le 31e de ligne.
Gervais, médecin-major de 2e classe au 60e de ligne, est désigné pour le 3e léger.
Flassan, médecin aide-major de 2e classe au 3e cuirassiers, est désigné pour l'armée d'Orient.
Tasset, médecin-major de 1re classe au 13e de ligne, est désigné pour le 1er hussards.
Lacronique, médecin major de 1re classe au 67e de ligne, est désigné pour le 4e léger.
Dorcquet, médecin major de 2e classe au 2e hussards, est désigné pour le 4e de ligne.
Regnaud, médecin-major de 1re classe au 1er de grenadiers de la garde impériale, est désigné pour être détaché, sur sa demande, au 3e de ligne, afin de faire campagne.
Chaslé, médecin aide-major de 2e classe au 31e de ligne, est désigné pour le 1er bataillon de chasseurs à pied.
Duval, médecin aide major de 2e classe à la division d'occupation en Italie, est désigné pour la division d'Orient.

NOTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Mure, adjudant en 2e à Mostaganem, est détaché au camp du Nord.
Daure, adjudant en 2e à la division d'occupation en Italie, est désigné pour le camp du Midi.
Lécuie, officier d'administration de 1re classe à la division d'occupation en Italie, est désigné pour l'armée d'Orient.
Raymond, officier d'administration de 2e classe à la division de Constantine, est désigné pour la division d'occupation en Italie.
Serger, adjudant en 1re à Châteauroux, est désigné pour la 4re de Constantine.
Bonjes, nouvellement nommé à Montauban, est désigné pour Marseille.
Lavigne, adjudant en 1re, désigné récemment pour l'armée d'Orient, est maintenu à la 4re de Constantine.
Bonnet, adjudant en 1re à Paris, est désigné pour l'armée d'Orient.
Beaudon, élève d'administration à Bordeaux, est désigné pour Paris provisoirement.
Remy, adjudant en 1re à Valence, est désigné pour l'armée d'Orient.
Jolivet, nouvellement nommé à Grenoble, est désigné pour Valence.
Poirot, adjudant en 2e à Rouen, est désigné pour l'armée d'Orient.
Bell, nouvel emploi nommé à Rouen (intendance divisionnaire), est désigné pour Rouen.
Pescay, adjudant en 2e à Bayonne, est désigné pour l'armée d'Orient.
Baudot, nouvellement promu adjudant en 1re à Bayonne, est maintenu à la même intendance divisionnaire.
Lepreux, adjudant en 1re à Rennes, est désigné pour l'armée d'Orient.
Perreau, nouvellement nommé adjudant en 1re à Cherbourg, est désigné pour l'armée d'Orient.
Thomas, adjudant en 2e à Vannes, est désigné pour Cherbourg.
Trubil, adjudant en 2e à Laon, est désigné pour Paris.
Feyt, adjudant en 2e à Marseille, est désigné pour Paris.
Bailly, nouvellement nommé adjudant en 2e à Bastia, est désigné pour Marseille.
Véron, adjudant en 2e à Angers, est désigné pour Paris.
Simon, nouvellement nommé adjudant en 2e à Nantes, est désigné pour Angers.
Mauvielle, nouvellement nommé adjudant en 2e à Montbéliard, sur intendance divisionnaire, est désigné pour Montpellier.
Badot, officier d'administration principal, est désigné pour Paris.
Perrin, adjudant en 1re attaché au camp du Nord, est affecté au corps expéditionnaire de la Baltique.
Cannevieux, adjudant en 1re attaché au camp du Nord, est affecté au corps expéditionnaire de la Baltique.
Maurer, adjudant en 1re à Lons-le-Saulnier, est désigné pour le camp du Nord.
Adelaïde, adjudant en 2e à Versailles, est désigné pour le camp du Nord.
Malé, adjudant en 2e à Châteauroux, est désigné pour Lons.
Picard, adjudant en 1re à Besançon, est désigné pour Châlons-sur-Marne.
Beaugrand, adjudant en 2e à Laon, est maintenu à Beaugrand.
Lemoine, adjudant en 2e à Reims, est désigné pour Reims.
Lecomte, adjudant en 2e à Reims, est désigné pour Paris.

NOTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Sevin du Loquiel, adjudant en 1re à Bourges, passe à Marseille.
Bloch, comptable de 1re classe à Rouen, détaché au camp du Nord, est détaché comme chef de service à la division expéditionnaire du Nord.
Lemaury, comptable de 2e classe au camp du Nord, est détaché à la division expéditionnaire du Nord.
Meyrac, comptable de 2e classe au camp du Nord, est détaché à la division expéditionnaire du Nord.
Klein, adjudant en 1re au camp du Nord, est détaché à la division expéditionnaire du Nord.
Wenn, adjudant en 2e au camp du Nord, est détaché à la division expéditionnaire du Nord.
Beaugeois, adjudant en 2e au camp du Nord, est détaché à la division expéditionnaire du Nord.
Lebeuf, comptable de 1re classe à la division de Constantine, est chargé d'y gérer les services des vivres et des fourrages à Lille.
Trouvel, adjudant en 1re à Bourg, passe à la division de Constantine.
Maisonc, comptable de 2e classe à Perpignan, passe à l'armée d'Orient.
Lemoine, comptable de 1re classe, récemment désigné pour Bretagne, est chargé du service des vivres à Pau-Bourg.
Nau, adjudant en 2e à Lons-le-Saulnier, est chargé de la gestion du service des vivres à Besançon.
Alexis, adjudant à la division d'Alger, récemment désigné pour Toul, est maintenu à la division d'Alger.
Brebant, adjudant en 1re à la division d'Alger, est chargé de la gestion de Toul.
Perrin, comptable de 1re classe à Ajaccio, est attaché à l'armée d'Orient.
Rampaud, adjudant en 1re à Paris, passe à Ajaccio.
Mottier, adjudant en 1re à Rennes, est attaché à l'armée d'Orient.
Guibaud, adjudant en 2e à Paris, est attaché au camp du Nord.
Boirac, adjudant en 1re à Rocroy, est détaché au camp du Nord.
Reynaud, adjudant en 1re à Schlestadt, est détaché au camp du Nord.
Bonnet (L.), adjudant en 1re à Poitiers, est détaché au camp du Nord.
Tribollet, adjudant en 1re à Paris, passe à la division d'Alger.
Maury, adjudant en 2e à Tours, est mis à la disposition de l'intendant de la 9e division.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu la loi du 14 avril 1832, sur l'avancement dans l'armée ;

Vu l'article 92 de l'ordonnance du 16 mars 1838, ensuite pour l'exécution de ladite loi ;

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les dispositions des articles 11, 19 et 20 de la loi du 14 avril 1832, seront applicables à tous les militaires qui font partie du corps expéditionnaire de la Baltique, à dater du 25 juillet courant.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 15 juillet 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Le ministre de la guerre n'a pu voir sans un vif mécontentement, que les résultats d'expériences ordonnées par lui et se rapportant à des perfectionnement à introduire dans nos moyens d'attaque ou de défense, eussent été rendus publics et communiqués aux journaux, avant même d'être portés à la connaissance du chef de l'armée. Il y a dans des indiscrétions de cette nature, en manque de patriotisme qu'il suffira sans doute de signaler pour les ne se produisent plus. Le ministre est d'ailleurs bien décidé à ne pas tolérer ces infractions à tous les devoirs militaires.

C

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu les ordonnances des 16 octobre 1833, 3 février 1843 et 16 décembre du 20 février 1852, sur l'organisation des compagnies de cavaliers de remonte ;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838, sur l'avancement dans l'armée ;

Considérant qu'il y a nécessité de donner à ces compagnies une organisation en rapport avec l'importance des services à rendre dans des divers services auxquels elles sont appliquées ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les compagnies de cavaliers de remonte, au nombre de six, sont spécialement affectées au service de remonte, de garnison, de préparation au régime militaire et de dressage des chevaux de l'armée, dans les établissements de remonte, les écoles militaires et les écoles de dressage.

2. Le complet de chacune des six compagnies de cavaliers de remonte est fixé de la manière suivante :

Officiers.	Hommes.	Chevaux au compte de l'État.
Capitaine commandant,	1	1
Lieutenant en 1er,	1	1
Sous-lieutenant en 2e,	1	1
Sous-lieutenants (dont l'chargé de la comptabilité en matières et en deniers),	3	3
	6	6

Troupe.		Chevaux.
Adjudant sous-officier,		1
Maréchal-des-logis-chef,		1
Maréchaux-des-logis,		11
Maréchaux-des-logis-fourriers,		6
Brigadiers,		24
Brigadiers-fourriers,		4
Brigadiers { selleur,	1	1
{ bottier,	1	1
{ armurier,	1	1
Maréchaux-ferrants,		6
Trompettes,		10
Cavaliers { de 1re classe,	150	150
{ de 2e classe,	100	100
Enfants de troupe,	10	
Totaux,		314

3. Les compagnies de cavaliers de remonte se recrutent dans les corps de troupes à cheval, parmi les militaires d'une bonne conduite, admis à l'examen et ayant au moins deux ans de service à faire, et qui sont préalablement mis entre les mains par les inspecteurs généraux, sur leur demande, ou suivant de l'aptitude dont ils ont fait preuve pour des soins et donner aux chevaux.

Sont seuls admis à entrer directement dans les compagnies de cavaliers de remonte, les anciens militaires libérés du service de la cavalerie âgés de moins de 35 ans, et les enfants de troupe destinés compagnies lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 17 ans.

Les uns et les autres doivent être munis d'un certificat d'aptitude et d'acceptation délivré par un commandant de dépôt de remonte.

4. Les hommes de ces deux catégories qui seraient reconnus plus tard manquer d'aptitude pour le service des écuries ou qui auraient fait preuve de brutalité envers les chevaux, pourraient être proposés aux revues trimestrielles ou aux inspections générales pour continuer leur service dans d'autres corps.

5. Les officiers des six compagnies rencontrent entre eux pour l'avancement d'après les règles posées, quant à l'ordre des tours, par la loi du 14 avril 1832 et l'ordonnance du 16 mars 1838, en ce qui concerne les corps de cavalerie. Toutefois, les emplois qui seront à pourvoir par suite de la quatrième organisation, et ceux qui deviendront vacants en raison de l'application aux officiers du cadre actuel de la règle de limite d'âge n'appartiennent aux officiers de remonte, pourront être donnés, pour la première fois, indistinctement à des officiers de ce cadre ou à des officiers des corps de troupes à cheval.

Les capitaines des compagnies de cavaliers de remonte concourent, pour l'avancement, tant à l'ancienneté qu'au choix, avec les officiers de leur grade dans la cavalerie.

6. Les emplois vacants de sous-officier et de brigadier sont donnés, sur la proposition par notre ministre de la guerre, pour les deux tiers, aux brigadiers et aux cavaliers de remonte ; le troisième tiers est réservé aux maréchaux-des-logis et brigadiers des corps de cavalerie.

Les maréchaux-des-logis-chefs et les maréchaux-des-logis-fourriers sont choisis par avancement dans les compagnies de cavaliers de remonte, ou, à défaut, de candidats dans ces compagnies, dans les corps de troupes à cheval.

7. La paie des officiers des compagnies de cavaliers de remonte est réglée sur celle de la troupe sont fixées conformément aux tarifs n° 14 et 31, annexés à l'ordonnance du 5 décembre 1843, et à ceux qui sont fixés par les deux sous-officiers établi pour l'entretien du décret du 17 février 1853.

Les sous-officiers, brigadiers et cavaliers de ces compagnies reçoivent, en outre, à leur droit à la haute paie accordé, sous les conditions déterminées par l'ordonnance du 25 décembre 1837.

Les cavaliers qui étaient de 1re classe avant leur admission, remettent au préalable leurs galons, mais dans le cas seulement où il ne se trouverait pas de vacance au moment de leur arrivée.

Les maréchaux-des-logis, brigadiers et cavaliers des compagnies de cavaliers de remonte reçoivent et que de cavaliers spécialement chargés, à raison de leur habileté en équitation, du dressage des jeunes chevaux, reçoivent en outre une indemnité journalière dont la montant est fixé à 75 cent. pour les maréchaux-des-logis, 15 cent. pour les brigadiers, et 10 cent. pour les cavaliers.

8. Pour tout ce qui concerne l'avancement, la police, la discipline et l'administration intérieure, les compagnies de cavaliers de remonte sont soumises aux règlements arrêtés des officiers commandant les établissements de remonte.

9. Le commandant de chaque dépôt ou stations se rapportant avec la partie principale d'une compagnie, exerce à cet égard les attributions de chef de corps vis-à-vis des officiers, sous-officiers, brigadiers et soldats de ladite compagnie. Il exerce, en outre, à l'égard de ces sont détachés, la même titre que ce soit.

En conséquence, c'est à lui qu'il appartient de prononcer le passage des cavaliers à la première classe ; d'établir les tableaux d'avancement aux galons et emplois de brigadier et de sous-officier ; de former les notes et de faire les propositions lors des inspections générales ; de diminuer ou d'augmenter les punitions ; de prononcer la rétrogradation des cavaliers de remonte ; de prononcer la rétrogradation et la cassation des brigadiers et des sous-officiers d'après les règles tracées par l'art. 31 de l'ordonnance du 1er novembre 1833, sur le service intérieur des troupes à cheval, et par le décret du 13 janvier 1852.

Il a, en outre, que les hommes sont pourvus des effets qu'ils doivent avoir, et veillent, en général, à tout ce qui peut intéresser leur bien-être.

10. Il n'est rien changé à l'uniforme actuel des compagnies de cavaliers de remonte, si ce n'est en ce qui concerne le pantalon d'écuyer, qui sera, désormais, de drap gris de couleur bleue de la largeur de 0,060 millim.

11. Les compagnies de cavaliers de remonte pourront être armées du fusil de dragons et seront exercées au maniement de cette arme, afin de pouvoir être employées, en cas de nécessité urgente, à un service de paix ou de chasse populaire.

12. Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

13. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura insérer au *Bulletin des Lois*.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 14 juin 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Malgré toutes les incertitudes qui règnent au sujet des faits militaires en vue d'accomplissement dans les Principautés danubiennes, il paraît possible que les Russes ont projeté de nouveaux efforts dans la campagne dont il est été l'objet de la part des troupes ottomanes, en avant de Giurgevo, et qu'ils ont repris leur mouvement de retraite.

On indique, d'autre part, comme ayant été avoir lieu du 24 au 25 juillet, des engagements sanguinaires dans les Principautés, et l'on rattache à cette circonstance le mouvement rétrograde des Moscovites, qui remplissent ainsi l'une des conditions que leur ont imposées par les puissances alliées : des, sans avoir l'air de reculer devant l'ennemi.

Dans bien peu de jours sans doute à quoi s'en tenir à cet égard.

Il résulterait, au reste, des informations reçues, que plusieurs officiers français et anglais, en mission près de l'armée turque, auraient pris part aux combats où celle-ci s'est couverte de gloire et auraient pu être témoins de ses succès. C'est ainsi qu'on explique tout la présence présence d'un contingent allié parmi les troupes musulmanes, logé se réduirait à un petit nombre d'officiers, eût été engagé de leurs lumières, de leur expérience et de leur courage.

Nous n'attachons aucune valeur aux bruits qu'on fait courir, du prochain départ de nos Divisions pour les rives du

Digitized by Google

Danube. Une lettre qui nous arrive de Varna, datée du 17 juillet, et qui est écrite par un officier de *la brigade de chasseurs d'Afrique*, nous dit bien qu'il *pense* être entré bientôt dans le pays, mais il ne *sait* pas encore quand aura lieu notre débarquement en Crimée. Il ne *pense* pas non plus que nous devions rester longtemps en Bulgarie, et il ne *croit* pas que nous ayons à y faire de longues marches. Il ne *suppose* pas que nous ayons à traverser les Balkans. Il ne *présume* pas que nous ayons à prendre Varna d'assaut. Il ne *pense* pas, il ne *croit* pas, il ne *suppose* pas, il ne *présume* pas, il ne *sait* pas, il ne *sait* pas, il ne *sait* pas. Il ne sait rien, en effet, et il ne peut rien savoir, car il est dans la brigade de chasseurs d'Afrique, et les officiers de chasseurs d'Afrique ne savent jamais rien.

Le *Constitutionnel* rend compte d'un nouveau trait de bienfaisance de S. M. l'Impératrice Eugénie, qui a daigné verser en aide à un officier de l'armée, que des revers de fortune avaient mis dans l'impossibilité de payer la pension de son fils, élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Sa Majesté a fait remettre au ministre des finances le reliquat de la pension, qui n'avait pas encore été soldé.

Hausmann

Les officiers du 60e de ligne, avant de quitter la garnison de Versailles pour se rendre dans les forts avoisinant Paris, ont offert un punch à leurs camarades du 2e régiment de voltigeurs de la garde impériale, en formation dans la première de ces deux villes.

M. le colonel Vernier de Byans, qui commande le 60e de ligne depuis bientôt cinq ans, a porté la santé de l'Empereur, toast salué des plus vives acclamations.

M. le lieutenant-colonel Danget, du 60e de ligne, a porté un toast au régiment de voltigeurs de la garde impériale; il a dit que le 60e de ligne était heureux d'être appelé la première à cimenter l'union qui doit exister entre la garde et les autres corps de l'armée.

M. le commandant d'Antheis, du 2e de voltigeurs de la garde, a répondu dans les plus nobles termes; il a remercié le 60e de son bon accueil, a porté la santé de ce régiment, et il a bu à l'union de tous les corps de l'armée ainsi qu'à nos amis de nos armes.

Tous ces discours ont été suivis du cri de *Vive l'Empereur!* répété avec enthousiasme par tous les assistants.

La plus franche cordialité a régné dans cette réunion fraternelle.

De l'état militaire des trois couronnes du Nord.

(Premier article.)

Les événements dont la Baltique va devenir le théâtre, et qui sont probablement destinés à fixer les regards de l'Europe, donnent une grande importance actuelle à l'état des forces militaires des trois couronnes du Nord : la Suède, la Norwége et le Danemark. La Suède et la Norwége, car, quoique gouvernée par un même souverain, ces deux pays, à cause de la diversité de leurs constitutions et de leurs intérêts, ne doivent pas être confondus, peuvent être appelées, d'un moment à l'autre, à jouer un rôle actif dans la guerre présente. Le Danemark, par sa position géographique et les points de contact de sa politique avec celle des puissances occidentales, pourra être entraîné à la prendre part. Il ne sera donc pas sans intérêt pour les lecteurs de ce journal, de nous approfondirons des documents que M. le général du division de Courtigis a bien voulu nous communiquer, avec une extrême obligeance, pour leur offrir un résumé de l'organisation de la force publique dans les trois royaumes scandinaves.

Nous avons déjà eu occasion de dire, en publiant un travail de statistique sur l'armée prussienne, puisé à la même précieuse source, que M. le général de Courtigis avait été adjoint il y a quelques années à une mission d'exploration militaire en Europe, confiée par le gouvernement à M. le lieutenant-général de Rumigny, et que c'est sur les notes recueillies pendant cette mission, qu'il a rédigé une suite de mémoires, de plus grand intérêt et de la plus grande authenticité, sur l'organisation des armées étrangères. C'est donc des sources également pur la certitude, et un peut même dire, par le cachet officiel des renseignements dont nous nous servons dans ces sortes d'études, qu'elles se recommandent à l'attention du public militaire.

ARMÉE SUÉDOISE.

Il ne faut pas oublier, lorsqu'un parle de la puissance militaire de la Suède, qu'il s'agit d'une nation renommée par la bien considérable qu'il a occupée dans l'histoire des siècles modernes, par le caractère chevaleresque de ses habitants et par la valeur de ses soldats. Un pays qui compte au nombre de ses princes Gustave Wasa, Gustave-Adolphe, Charles XI, Charles XII, peut être en état secondaire par la population, mais il a une grande nation par l'éclat des souvenirs, comme par le génie des hommes qui ont marché à sa tête et dont il a été montré digne.

La Suède, d'après le recensement de 1844, était peuplée de 3,200,000 habitants. De savantes données statistiques ont calculé que l'accroissement annuel de la population suédoise était d'environ 25,000 âmes. L'accroissement serait donc, depuis le recensement de 1844, de 250,000 âmes, ce qui porterait la population actuelle du royaume à plus de 3,500,000 habitants.

La population mâle de 20 à 25 ans serait, d'après les mêmes données, de 147,000 individus, sur lesquels l'armée active en aurait environ le chiffre de *porter les armes et de faire la guerre*. Il n'y aurait donc déficit que d'un cinquième de cette population virile. Nos populations conscrites pour la France sont loin de présenter un chiffre d'hommes valides proportionnellement aussi considérable. Mais on ne pourrait comparer les populations scandinaves, sous le rapport de la constitution physique, qu'à nos populations du nord de la Normandie et de ces départements du Nord et de l'Est. L'espèce humaine en Suède est généralement belle, de haute stature, douée de caractère et vigoureuse, cependant, comme la nation française, à laquelle, sous ce rapport, on l'a souvent comparée.

Il faut qu'il y ait de bien grandes ressources d'élan et de cœur dans une pareille nation de 3 à 4 millions d'âmes pour qu'un de ses souverains, Gustave-Adolphe, attiré un moment, dans la guerre de Trente Ans, l'arbitre de l'Europe, et qu'un autre, le fameux Charles XII, ait tenté glorieusement contre une partie de l'Allemagne, replacé un roi de Pologne sur son trône, et mis la gigantesque puissance russe à deux doigts de sa perte. Il fallut toute la folle politique d'un de ses derniers princes, et que la trahison livrât aux Russes la forteresse de Sweaborg, pour faire perdre à cette brave nation la possession de la Finlande.

L'occasion est belle pour que la Suède rentre dans la légitime souveraineté de cette province, dont le sort va peut-être se décider dans l'île d'Aland. La restitution de la Finlande entraîne des réparations que l'Europe civilisée serait en droit d'exiger de la Russie, et ce doit être, dans la grande question actuelle, le point de mire et le but des espérances de la Suède.

C'est par une restauration suédoise en Finlande que la presqu'île scandinave redeviendra le plus ferme boulevard de la civilisation contre les invasions de la barbarie moscovite.

Nous avions donc raison de dire que l'attention publique, si vivement excitée par la guerre sérieuse du moment, doit se porter avec intérêt sur l'état des forces militaires des trois vieilles couronnes du Nord, qui pourraient, à la faveur des éventualités heureuses, se trouver à même de protéger la prochaine maritime des trois grandes puissances occidentales, disputer à la Russie la domination de la Baltique.

L'armée suédoise a été organisée qui lui est propre et qui, dans son ensemble, n'a d'analogie avec aucune autre en Europe. Elle se compose de trois éléments :

1° La *soorfordring*, ou troupes permanentes et mobiles, entièrement recrutées par des *engagements volontaires*;

2° La *bewæring* ou landwehr, recrutés par la conscription;

3° Et l'*indelta*, milice justement célèbre par son origine historique et par sa constitution particulière. Elle se compose de troupes sédentaires, mais mobilisables au premier ordre pour compléter et augmenter les effectifs des milices qui les entretiennent sans les avoir dans leur dépendance. Quelques écrivains ont désigné cette institution militaire sous le nom d'*armée rurale*.

Nous allons examiner successivement ces trois éléments de la force publique en Suède.

Troupes enrôlées.

C'est l'organisation militaire des anciennes monarchies, restée intacte dans cette espèce de milice en Suède, si sage politique de Gustave-Adolphe a su faire un appels.

« A l'imitation des autres États de l'Europe, dit le général de Courtigis, dans sa savante étude sur les armées scandinaves, Gustave Adolphe avait formé quelques régiments composés d'enrôlés volontaires à prix d'argent, pour un temps déterminé, afin de pouvoir conserver sous les armes un noyau de troupes permanentes, quand, au retour de la guerre, les « étingens fussent dévêts de tout service militaire envers la couronne, retournaient dans leurs foyers. Ces régiments anciens, qui avaient été principalement affectés à la garde des forteresses, à ce lie de la personne du roi et au service de l'artillerie, existent encore aujourd'hui sous leur même et ancienne dénomination de *soorfrende*.

Les troupes engagées se composent de 8 régiments, à savoir :

2 régiments de garde royale à pied;
1 régiment de chasseurs de Wermland (à pied);
1 régiment de garde royale à cheval;
1 régiment de hussards du prince royal;
3 régiments d'artillerie (2 montés et 1 à cheval).

—

L'effectif réglementaire de ces troupes n'a été que de 6,915 hommes, ainsi répartis entre les trois armes :

Infanterie,	2,223
Cavalerie,	1,113
Artillerie (y compris le personnel des arsenaux),	3,170
	6,915

On peut regarder ces régiments comme la troupe d'élite de la Suède ; mais la puissance militaire réelle de ce pays réside dans sa *bewæring* ou landwehr, et surtout dans son armée *indelta*, dont nous parlerons.

La cour tution des troupes engagées est plus particulièrement remarquable par sa force en artillerie, qui compose la totalité de cette arme. Les *bewæring* et l'*indelta* ne comprenant pas d'artillerie dans leur organisation en temps de paix. En temps de guerre, on forme dans la *bewæring* un certain nombre de batteries, qui sont commandées par des officiers du corps de l'artillerie engagée.

Les 3 régiments d'artillerie desservent 220 pièces de campagne. Chaque régiment monté est composé de 8 batteries et de 2 compagnies de dépôt. Le régiment d'artillerie à cheval est de 4 batteries et 3 compagnies de dépôt.

L'artillerie suédoise est une des meilleures de l'Europe. Elle est pourvue d'excellents officiers, tant supérieurs que officiers, par la solidité de sa troupe et par l'excellente composition de son matériel.

Le mode de recrutement et l'administration intérieure des régiments enrôlés sont des relatifs remuant curieux de l'ancienne constitution des armées en Europe. C'est, si l'on peut ainsi dire, un régime vivant et fidèle de l'histoire de l'ordonnance pour tout ce qui tient à la conscription, et de l'autorité presque sans bornes conférée aux capitaines par le édits de Louis XIV et par les règlements, sur le même modèle, des autres gouvernements.

Les enrôlements se font en Suède par les commandants de compagnie, moyennant une prime de 10 francs par an ou de 60 fr. pour un engagement de six ans, alloué par le gouvernement. Le soldat de recrue reçoit de son capitaine une partie de la prime; le reste est acquis à cet officier, ce qui est regardé comme légal et légitime.

L'État alloue aussi, sous le titre de *passe-volance*, un abonnement au commandant de compagnie pour l'achat et l'entretien des effets d'habillement et d'équipement. Il est seul chargé de l'emploi de cet abonnement, en se conformant, pour la qualité des matières et les confections, aux modèles-types envoyés aux corps par le département de la guerre.

Il résulte de ce mode d'administration, des bénéfices qui, dans un pays où l'état d'officier est peu rétribué, font beaucoup rechercher les charges de commandant de compagnie dans les régiments enrôlés. Aussi parallèlement, dans certain corps, à l'instar de ce qui se pratiquait en France sous l'ancien régime, le colonel conserve l'administration, ou, en d'autres termes, la propriété de la première compagnie ou du premier escadron de son régiment.

Ces usages, qui sont si loin des mœurs et des habitudes actuelles de notre pays, existent encore également dans presque de la Suède d'être d'excellentes troupes, comme ils n'empêchaient pas autrefois *Picardie* et *Champagne* de s'illustrer sur les champs de bataille.

La bewæring, ou troupes de reserve.

Quoique la *bewæring* constitue, pour le temps de guerre, la principale force numérique de la Suède, nous aurons peu de chose à en dire, à cause de sa grande analogie avec les landwehrs allemandes, dont tous nos lecteurs connaissent l'institution et les principes organiques.

Comme ces landwehrs, la beweering suédoise est le produit de la conscription. Elle comprend tous les jeunes gens valides de l'âge de 20 à 25 ans, dont chaque classe reste à la disposition du gouvernement pendant cinq ans.

Chaque année, la plus jeune classe, celle de 20 à 21 ans, assiste, du 15 au 24 juin, aux exercices des régiments indelta, où elle apprend les premières et les plus indispensables notions de l'état militaire. Après cette instruction, ne peut plus être demandée, leur est donnée par les officiers et les sous-officiers de l'armée indelta.

La réserve suédoise diffère en ce point essentiel de la landwehr prussienne et de quelques autres pays allemands, qu'elle n'a ni états-majors ni cadres qui lui soient propres.

Elle ne peut être mobilisée qu'en cas de guerre; alors, elle est destinée à augmenter les troupes enrôlées et indelta d'un bataillon par régiment d'infanterie, d'un ou deux escadrons par régiment de cavalerie, et de huit batteries d'artillerie. Les cadres de commandement de ces troupes supplémentaires existent en permanence dans les régimens. Ce qui n'est pas incorporé dans l'armée indelta ou dans les troupes enrôlées sert à former la réserve de la réserve.

La beweering présente une force disponible d'environ 85,000 soldats.

Cette réserve manque d'instruction et ne peut acquérir, pendant le peu de temps qu'elle assiste aux exercices de l'indelta, les habitudes du métier.

Mais ce conseil la brillante valeur et l'esprit militaire de la nation scandinave. Les jeunes soldats de la beweering, par la force imposante de leur effectif et par la solidité des cadres qui seraient appelés à les commander et à leur servir de mêtes de colonne, constituent une milice active et solide en cas de guerre, et de laquelle aussi on ennemis sauraient à tenir grand compte.

Nous consacrerons spécialement notre second article aux troupes indelta, dont l'institution, unique en Europe, mérite à un si haut degré l'attention des militaires.

Le major en retraite, L. Mersan.

Par jugement du 16 juin dernier, le tribunal correctionnel de Laon a condamné à trois jours de prison le nommé Souffleur, jeune soldat de la classe de 1853, du canton de Neuf-châtel, convaincu d'avoir cherché à se soustraire au service, en simulant une toux factice, et à un an de la même peine le nommé Dumont, qui lui a fourni les moyens de commettre cette fraude.

Le 23 juin suivant, le même tribunal a condamné, pour escroqueries en matière de recrutement, les nommés Bois et Jouatte, ex-sous-officiers de remontement, libérés du service, à dix mois de prison et 50 fr. d'amende, et le nommé Légr, de Pouilly, leur complice, à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

BIBLIOGRAPHIE.

Origine, progrès et état actuel de la puissance russe (1),

Par C.-H. BARAULT-ROULLON, sous-intendant militaire en retraite.

Nous avons un peu tardé à parler de ce livre; mais la question d'Orient, malgré toutes les phases périlpides qui l'ont déjà signalée, est encore assez loin de son dénouement pour que l'auteur n'ait réellement pas à se plaindre d'un délai qui n'ôte à son ouvrage aucune portion de son intérêt d'opportunité. Ce retard avait d'ailleurs une cause légitime; les occupations du *Moniteur de l'Armée* sont trop complétement remplies de publications officielles et d'articles ayant tous un caractère d'urgence, pour qu'il reste beaucoup de place aux compterendus d'ouvrages, quels que soient leur mérite et leur à propos. Nous avions appris, enfin, le succès obtenu par la nouvelle publication de M. Barault-Roullon, et nous étions certain que notre silence n'y porterait aucun préjudice.

C'est un ouvrage consciencieux et d'un grand intérêt, qu'un chaud patriotisme a dicté. Les hautes ambitions de la religion de cette nation qui occupe, sur la carte du monde, une immense étendue, et qui, sortie pourtant de quelques peuplades, de quelques hordes à demi-barbares, leur a bien profité, sans cohésion, s'est élevée successivement, par la fraude et la violence plus que par la force de s armes, par l'astuce et la mauvaise foi plus encore que par l'habileté de la politique, au premier rang des puissances du globe! La recherche des actes et des traités qui ont consacré tous ses envahissements de territoire, offrit de grandes difficultés; et cependant, pour faire bien apprécier les dangers de cette colossale menace continuellement l'Europe, pour bien faire comprendre la nécessité de l'arrêter dans le cours de ses usurpations, commandées avec un aveuglement aveugle par des idées de conquête, il était essentiel de suivre pas à pas dans sa marche spoliatrice, d'indiquer, par des citations authentiques, l'origine de chacun de ses acquêts plus ou moins légitimes, de démontrer ainsi à l'Europe, si empressée, il y a quarante ans, à se coaliser contre un grand génie dont l'ambition lui portait ou frage, quelle pièce sûre plus urgente lui commande de se mettre en défense aujourd'hui que cette puissance, ennemi bien plus redoutable en réalité de toute nationalité; car Napoléon Ier fondait des royaumes, et les czars moscovites les absorbent ou les démembrent.

Que de livres il a fallu étudier pour débrouiller tout ce chaos historique! que de provinces diplomatiques et de textes divers il a fallu consulter! Cette œuvre de patience, cette tâche pénible et ingrate, M. Barault-Roullon l'a accomplie en conscience; il y a fait preuve d'une constance, d'une opiniâtreté même dont il faut lui savoir gré.

On n'analyse pas les résumés, et les limites d'un article de journal ne nous permettent pas de retracer ici les faits, même les plus importants, rapportés dans le livre qui nous occupe.

(1) Librairie militaire de Corbeau.

Digitized by Google

Nous y renvoyons donc nos lecteurs, persuadé de tout l'intérêt qu'ils prendront à cette étude ; et ici, le mot *étude* est parfaitement à sa place, quand il s'agit d'un ouvrage aussi substantiel, composé non pas à la hâte, et à la rédaction duquel nous auteur n'a certainement pas eu la possibilité, tolosté qu'il était par l'éditeur, de consacrer tout le temps qu'il y aurait mis en toute autre circonstance. Si donc aucune œuvre offre un grand intérêt par les faits considérables qu'il y sont rapportés et par ses aperçus politiques, on rencontra aisément qu'il puisse pécher en peu par le forme, et que des négligences de style lui aient échappé au courant de la plume. Ce sont là des imperfections qu'il pourra facilement faire disparaître à une seconde édition.

Nous l'engageons, lorsqu'il s'occupera de cette révision, à ne pas persévérer dans une orthographe qui n'est point unifiée en France, encore bien qu'elle ait pu passer l'exemple dans les nombreux ouvrages étrangers qu'il a dû consulter. Ainsi, nous nommes habitués à écrire *Caspara* et non pas *Kaurès*, *Litkannie* et non pas *Lituanie*, *Crimée* et non pas *Krimee*, *Courlande* et non pas *Kourlande*, *Caucase* et non pas *Kaukase*, *Kantopchis* et non pas *Kantopchis*, etc.

Ces critiques de détail, auxquelles nous n'attachons qu'une importance secondaire, et sur lesquelles nous ne voulons pas nous appesantir, n'ôtent rien au mérite réel du livre de H. Barault-Roullion ; mais nous croyons qu'il gagnera beaucoup à ce que les légères imperfections que nous avons remarquées disparaissent. Un ouvrage aussi sérieux, aussi rempli de faits anciens, abstraits de leur nature et condensés en un petit nombre de pages, a besoin d'être écrit avec un soin particulier et de manière à rendre sa lecture plus facile, plus attachante. M. Barault-Roullion, qui a déjà fait ses preuves, est parfaitement en fonds pour satisfaire à ces conditions.

Hanneton.

Parmi les nombreux ouvrages auxquels a donné naissance la lutte engagée en Orient, il n'en est pas, à notre avis, de plus remarquable, ni de plus digne de piquer la curiosité publique que le *Tableau historique, politique et pittoresque de la Turquie et de la Russie*, par MM. Joubert et Félix Mornand (1). Outre trois cartes, l'une du théâtre de la guerre, l'autre d'une partie de la Turquie, la troisième des possessions russes au-delà du Caucase et des provinces turques limitrophes, il renferme 100 gravures entre-mêlées au texte et représentant les sujets les plus variés : plan de la rade de Sébastopol, vues de tous les lieux destinés à jouer un rôle dans la guerre actuelle, Gallipoli, Constantinople, Varna, Bucharest, Odessa, Cronstadt, Saint Pétersbourg, Helsingfors, etc., etc ; types nombreux des populations à différentes de mœurs, de costumes et d'usages ; uniformes des troupes russes, ottomanes, circassiennes ; portraits des souverains et des généraux ; rien n'y manque de ce qui peut intéresser le lecteur.

Ces gravures, d'ailleurs, ne sont que la partie en quelque sorte accessoire de ce remarquable volume, dû à la plume exercée de deux habiles écrivains, MM. Joubert et Félix Mornand, qui tous deux, dans leur part de collaboration à l'œuvre commune, ont fait preuve des qualités qui les distinguent éminemment.

M. Joubert, esprit grave et sérieux, dont les études et les travaux ont plus spécialement embrassé les questions économiques et sociales, s'est chargé de la partie historique et politique. Nous regrettons que l'espace nous manque pour donner une analyse de l'utilité des chapitres où il a traité de main de maître tout ce qui touche au gouvernement, à l'administration, aux finances de la Turquie et de la Russie, surtout aux armées et aux flottes de l'une et l'autre puissances.

La partie pittoresque, c'est-à-dire celle qui concerne les races, les mœurs, les coutumes, le description des provinces et des principales villes, est échue à M. Félix Mornand, chez lequel la verve humoristique s'allie incessamment à la profondeur des aperçus. Nous empruntons au chapitre qu'il a consacré aux soldats russes, quelques extraits qui font une peinture saisissante et fidèle de leur misérable condition :

« Ce n'est pas l'élite de la population qui recrute l'armée russe. La discipline la plus cruellement sévère assouplit les natures de vauriens qui entrent pour une grande part dans la composition de cette armée. Mais la nécessité fait que la règle doit se relâcher sur bien des points, et si l'oeil fermé ou ses réprimant sans miséricorde et avec succès le moindre insubordination, ils ne peuvent empêcher des abus qui ont pour but et pour excuse le besoin de vivre. Aussi doivent-ils fermer et fermant-ils les yeux sur les habitudes de pillage et quelquefois de brigandage qui s'épanouissent autour d'eux...

» Il est vrai de dire que le soldat russe est d'une sobriété sans pareille ; habitué dès l'enfance à se nourrir d'oignons, de poissons salés, de navets, de carottes, de courges, de choux verts ou crus, de pain noir et visqueux, il souffre la faim sans se plaindre. Cependant, l'eau-de-vie lui est absolument nécessaire ; elle corrige en partie le régime alimentaire débilitant auquel il est roumis. Sans eau-de-vie, le soldat russe ne ferait pas une étape de quelques lieues.

» En campagne, il y a bien absolue nécessité d'augmenter sa ration et sa paie ; elles sont doublées ou triplées, plus sur le papier, il est vrai, que dans la réalité des choses. Puis le gouvernement a, pour s'économiser de cette charge, la ressource des jeûnes officiels, dont nous voyons, par le siége de Silistrie, qu'il sait user et abuser.

» Le soldat russe n'est guère mieux vêtu que nourri et payé, si ce n'est dans les corps d'élite. Pour lui manager ses habits d'uniforme, on le fait vaguer à moitié nu, sous couleur de l'endurcir aux intempéries, comme le jeûne a pour objet officiel la sanctification et la victoire... Peu sourci, peu vêtu, il ne résiste à aucune fatigue. Le stimulant factice de l'eau-de-vie ne saurait lui donner des forces réelles. Son maximum de marche est de cinq ou six lieues en un jour, et il lui est indispensable de se reposer le lendemain. Il semble que ces hommes du Nord, si rudement grandis au milieu des glaces, devraient être de bronze ou de fer : en entrainer, au cœur même n'est moins à l'épreuve des privations, des maladies, et c'est par milliers que les Russes jonchent de leurs cadavres les sentiers qu'ils parcourent, les terrains où ils stationnent.

» Le soldat russe est donc une bourde et pourtant fragile machine. Il est, comme son pays, peu puissant pour l'attaque, énergique seulement à le résistance. Il est un mur bien plus qu'un guerrier actif. Il n'a point d'élan, mais il s'ébranle difficilement. S'il fuyait, il aurait le knout en perspective et quelquefois les coups de sabre. Il n'a rien à gagner à se montrer brave, et il aurait tout à perdre à ne l'être pas, s'il avait quelque chose à perdre de plus que la vie, à laquelle, en conscience, il ne peut pas beaucoup tenir. De là vient donc que, soit qu'il s'agisse d'avancer, soit qu'il s'agisse de reculer, on le trouve si peu mobile et inutilisable. Il manœuvre d'ailleurs avec une lourde précision ; les coups de bâton de l'instructeur l'ont, à force de pleuvoir dru, stylé à cela. »

Le Tableau de la Turquie et de la Russie n'est pas seulement un ouvrage de circonstance ; c'est, on le voit, un ouvrage de fond où se trouve réuni tout ce qui peut plaire à l'esprit et charmer les yeux. Une publication aussi complète et à la bon marché ne pouvait être convenablement faite que par les éditeurs de l'*Illustration*, et the chronicle publiée dans Madame qui, prenant en quelque sorte la nature sur le fait, revive les crimes mens contemporaine par des gravures aussi exactes que bien exécutées, et l'on rend instantanément visibles à tes nombreux lecteurs.

G Jules.

M. le général baron Pétiet vient de publier une troisième édition de son petit volume de *Pensées*. Elle est augmentée de quarante pensées nouvelles, qui ne sont pas moins distinguées que leurs devancières par la finesse d'observation dont elles sont l'expression succinte.

Les éloges que nous avons donnés aux éditions précédentes ont été pleinement justifiés par leur succès ; nous ne pouvons que nous y référer. Plus on relit ce charmant petit ouvrage, plus on en médite la courtes pages, et plus on reconnaît la touche fine et spirituelle d'un véritable penseur, d'un homme qui a beaucoup vu et beaucoup retenu. Le style en est élégant et facile ; aucun livre ne nous semble plus convenable à occuper les loisirs de la campa, ne rien perdre les vide que son séjour laisse parfois dans le vie intellectuelle.

Hanneton.

La librairie militaire de J. Dumaine vient de mettre en vente les *Campagnes des Russes en* 1828 *et* 1829, 2 volumes in 8°, avec atlas, prix 12 fr.

Cet ouvrage, traduit de l'allemand du colonel baron de Moltke, par M. Demmler, professeur à l'École impériale d'état-major, est considéré, par les juges les plus compétents, comme le meilleur des écrits, peu nombreux d'ailleurs, que nous été publiés sur ces deux mémorables campagnes. L'auteur a été, en effet, plus à même que personne d'acquérir ma connaissance exacte des localités et d'apprécier ce qui a fait la force ou la faiblesse des deux parties belligérantes. Officier dans l'état-major prussien, sa haute intelligence et son rare mérite le firent distinguer, en 1836, par le vieux sérakier Chosref-Pacha, pendant un voyage d'exploration en Turquie. Détaché près de la Porte, sur la demande du gouvernement ottoman, il fut chargé par le sultan Mahmoud, d'abord de l'inspection des fortifications et du soin de remettre en bon état de défense, ces châteaux alors fort délabrés ; ensuite, de l'importante mission d'étudier le projet d'un système général de fortification des forteresses du Danube.

C'est à ces travaux qu'est dû le levé des plans des différentes places, surtout de celles de Varna, de Schumla et de Silistria, qui accompagnent cet ouvrage ; ils ont ainsi, outre le mérite de l'actualité, celui d'être les seuls plans de la future de la guerre publiés avec toute garantie d'exactitude.

Après la mort du sultan Mahmoud, M. de Moltke, aujourd'hui colonel et chef d'état-major du 4e corps d'armée, revint en Prusse, et s'occupa de publier son ouvrage, pour la rédaction duquel il avait recueilli de nombreux matériaux, tant sur les lieux mêmes que de la bouche de témoins oculaires, et dans les notes fournies par des officiers prussiens qui avaient fait ces campagnes au quartier général de l'armée russe. Cet écrit, ensuite, a été revu par plusieurs officiers de son opposition, depuis l'ouverture des hostilités actuelles, acquis un intérêt nouveau par les descriptions topographiques et les faits historiques qu'il contient. Aussi nous proposons-nous d'en rendre prochainement un compte détaillé. P. de Courtin.

Principes généraux du cavalier arabe, par le général DAUMAS(1).

L'Arabe est resté le type le plus parfait de l'homme de cheval, du cavalier accompli, tant à cause des soins qu'il sait donner à son coursier que pour le parti qu'il sait tirer de ses qualités physiques et morales.

Chez l'Arabe, le cheval est un compagnon, un ami ; il est associé à toutes les joies, à toutes les douleurs de la famille ; il vit côte à côte avec chacun des membres qui la composent ; il en est aimé, chéri, et il leur rend, en services éclatans, les attentions dont il est l'objet.

C'est donc bien réellement chez le peuple arabe et dans sa traditions que le cavalier digne de ce nom, et qui veut élever le cheval jusqu'à lui, doit puiser l'étude de ce noble animal.

Voilà pourquoi le général Daumas, qui a vécu si longtemps de la vie des tribus de notre colonie africaine, a obtenu un succès si grand et si légitime en publiant son bel ouvrage des *Chevaux du Sahara*.

Le général, voulant être utile à tous les hommes qui s'occupent du cheval, qui l'aiment et l'apprécient, a réuni dans un très petit livre les principes généraux les plus applicables chez les Arabes. Il a laissé toute leur originalité de pensée et de style à ces principes, se bornant à des explications, mais sans leur rien enlever de cette vive couleur orientale qu charme les natures artistiques.

L'Arabe sait le cheval pas à pas dans son existence, observant ses progrès, soignant son éducation, développant ses forces par un travail modéré ; il sait par expérience les fautes qu'il doit éviter chez lui, les qualités qu'il faut rechercher ; il connaît ses goûts, ses mœurs, ses habitudes ; il sait par ce que lui ont dit les chefs de la famille, qui le tenaient eux-mêmes de leurs pères, comment on doit l'élever, le gouverner, en qu'on peut lui demander dans telle ou telle condition. L'Arabe, est éminemment prêtre, parce que sa vie nomade le pousse à la rêverie, mère de la poésie : l'Arabe qu'aime tout ce qui parle à l'imagination, a adopté sur l

(1) Un volume, format de l'*Illustration*, avec 160 gravures : chez Pantin et Lechevalier, rue Richelieu, n° 60, 7 fr. 50 pour Paris, et 9 fr. pour la province et l'étranger.

(1) Un joli petit volume. Chez Hachette.

Digitized by Google

pas-de-Calais de détroit.

Le règlement du 1er décembre 1788, sur le service intérieur, prescrivait l'établissement, dans chaque régiment, d'une école d'instruction pour les soldats et les enfans de troupe ; celui du 25 juin 1792 conserva les écoles régimentaires et plaça le enfans de troupe sous la surveillance d'un officier, choisi de préférence sous-officiers; enfin, la loi du 5 septembre 1798 ordonna de fonder des écoles d'instruction dans tous les corps de l'armée.

Sous le Consulat et l'Empire, on retrouve des vestiges de cette institution dans les dépôts des corps restés en France ; mais à cette époque, la véritable école était celle du champ de bataille, la patrie que le soldat donnait était celle du général triomphant ou de l'Empereur Napoléon, le prix qui couronnait les efforts d'opiniâtre Marengo, Austerlitz ou Wagram.

Un autre prix plus modeste, prix de mérite cependant, fut fondé en mon de janvier 1848 « en faveur des enfans de troupe âgés de dix ans, donnant par leurs dispositions naturelles, l'espérance de se distinguer dans la carrière des armes, et de puis, institué par un anonyme, fut agréé par la Restauration, qui sentit, dès ce moment, combien il était utile de ne pas négliger l'enseignement des jeunes soldats. Un brave officier, que ses longs et honorables services ont élevé depuis au rang le plus élevé de la hiérarchie militaire, M. le maréchal comte de Castellane, alors colonel du régiment de hussards du Bas-Rhin, prit sous ce rapport une heureuse initiative ; il conçut la généreuse pensée de réparer dès les bienfaits de l'instruction sur tous les soldats de son corps qui en étaient privés. Le 1er juin 1818, il fit réunir 30 ses frais un instituteur de Paris et fonda, dans son régiment, qui était en garnison à Pontivy, la première école d'enseignement mutuel qui fut établie dans l'armée. Cet exemple fut suivi, il n'y avait plus dans les hussards du Bas-Rhin un seul sous-officier, soldat ou enfant de troupe qui ne sût parfaitement lire et écrire. D'après la cet exemple fut suivi dans la presque totalité des régimens de cavalerie, notamment les circulaires du 22 janvier 1827 et 23 novembre 1828, témoignèrent-elles de la sollicitude du gouvernement pour les écoles régimentaires.

A progrès en partie, cependant, ce qu'il était de 1830, date l'organisation de ces écoles. Le 26 décembre de cette année, sous le ministère du maréchal Maison, leur nombre fut porté à deux dans chaque régiment d'infanterie ou de cavalerie ; l'une, dite du premier degré, fut destinée aux soldats et aux caporaux ou brigadiers ; l'autre, du deuxième degré, fut consacrée aux sous-officiers. Chacune d'elles fut placée sous la direction d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant.

L'enseignement des écoles du premier degré comprenait la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; celui du deuxième degré embrassait la grammaire française, la comptabilité, la géographie, l'histoire militaire de la France, les élémens de géométrie, de fortification passagère et le lever des plans. L'importance de cet enseignement a encore été augmentée par de nouveaux programmes, insérés au Bulletin des lois du 17 septembre 1852. Personne, nous nous le soumes, que l'intelligence active d'un tel système, qu'elle agrandit le cercle de ses connaissances, nous applaudissons au nouveau développement qu'il a progressé, dont tout sous-officier bientôt parvenir assurément à se rendre maître en deux années. Si c'était là d'ailleurs un problème difficile à résoudre, il serait complète à l'aide de l'ouvrage que vient de publier M. Dumas, chef de bataille attaché de S. M. l'Empereur, sous le titre de *Cours complet d'études à l'usage des écoles régimentaires du deuxième degré*.

Ce cours, le composé de deux beaux volumes, renferme toutes les matières comprises dans les programmes actuels et traite de chacune d'elles avec une grande netteté. Le texte est accompagné de planches et de gravures sur bois d'une utilité incontestable.

Sans aucun doute, cet ouvrage rendra de grands services, en ce sens qu'il offre aux sous-officiers, dans l'étude comme dans l'enseignement, une méthode uniforme et invariable, à laquelle les changemens de corps et les déplacemens ne sauraient porter atteinte. Les officiers, chargés de la direction de ces écoles y trouveront encore le thème d'excellentes leçons. Ajoutons que par le bon marché et la facilité de paiement accordée aux souscripteurs (1), l'éditeur a rendu à le service de tous dans toute l'armée. Cela est d'autant plus facile que, par précédents, cet ouvrage publication intéressante au nombre de celles auxquelles il s'est lui-même l'espoir le succès, car le succès naît de l'utilité.

Bardoulé.

Nécrologie.

M. le général de brigade Charley de Lafosse, ancien membre de la Chambre des députés, commandeur de la Légion d'honneur, officier supérieur de Saint-Louis, est mort à Rennes, vient de mourir à Paris, à l'âge de soixante-six ans.

Cet officier est à Vernon (*Basses-Pyrénées*), né le 6 juin 1788, le 3 décembre 1804, engagea volontairement au 8e régiment de dragons en 1er fructidor an XII. Parvenu aux grades de lieutenant et de fourrier les 25 et 27 septembre an XIII, il fit la campagne de mer de la Grande-Armée, obtint celui de maréchal-des-logis-chef le 23 octobre de la même année, il fit avec le plus grand zèle et les campagnes de l'an XIV et 1806 à 1807 en Italie, et reçut la croix de la Légion d'honneur le 14 mars 1808.

Passé à l'état-major du maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, le 1er mars 1808, capitaine le 13 mai 1809, il fit les campagnes de 1809 et 1810 en Espagne et en Autriche.

Aide-de-camp du général Saint-Sulpice le 9 octobre 1810, il fut promu le 21 août 1811 au grade de chef d'escadron, fit avec le régiment de cuirassiers, avec lequel il fit la campagne de Russie.

Capitaine-major de chef d'escadron aux dragons de la garde impériale le 28 mai 1813, chef d'escadron (major) le 17 mars 1814, Charley de Lafosse se distingua en maintes dans les campagnes de Pays-et de France et fut blessé d'un coup de feu à la tête au combat de Château-Thierry, le 12 fé-

(1) Le prix des deux volumes est de 8 francs, dans le paiement peut s'effectuer à raison de 1 fr. par mois exigé à chaque souscripteur ou de l'officier payeur de chaque régiment.

vrier 1814. Nommé officier de la Légion d'honneur le 28 novembre 1813, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 17 mars 1814, il reçut la croix de Saint-Louis le 27 décembre suivant.

En 1815, il fit la campagne de Belgique et se signala à la bataille de Waterloo, où il reçut un coup de feu au bas-ventre. Compris dans le licenciement général de l'armée et renvoyé dans ses foyers le 1er décembre 1815, il fut admis à la retraite le 14 septembre 1829.

Rappelé au service le 1er août 1830 et employé provisoirement à l'état-major de la place de Paris, il fut nommé sur grade de colonel le 8 octobre suivant, et aux fonctions de major de cette place le 12 du même mois. Commandeur de la Légion d'honneur le 5 avril 1831, mis en non-activité par suite, en membre de la Commission des députés par l'arrondissement de Coutances, le 5 juin 1834.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 22 novembre 1836, et appelé au commandement du département de la Seine-Inférieure le 30 décembre suivant, le général Charley de Lafosse fut placé dans le cadre de réserve le 15 août 1839.

Rentré par suite de la suppression de ce cadre le 30 mai 1840, il fut mis définitivement en position de réserve par décret impérial du 26 décembre 1852.

Il y a peu de jours encore, nous insistions sur obsèques de la veuve du maréchal Ney et, nous parcourions sa pensée exprimait parmi les nombreux amis de cette illustre famille, ceux qui un souvenir malheureux avait le plus frappé.

Il le général Bourmont, qui, en 1815, commandait le 3e brigade sur la division de cavalerie de l'armée d'Erlon, a succombé à Antipoli, le 14 juillet dernier, à la suite d'une courte maladie.

Né *Mesnil-Louis-Pilet*, né à Paris, le 26 avril 1804, était le second fils du héros du maréchal Ney.

Après avoir fait ses études au collége Bourbon, il fut admis à l'École polytechnique en 1823 ; mais les mesures que le gouvernement dans cette année prenait contre l'esprit du désordonnance, des obligeaient à renoncer aux avantages que lui promettait cette position. Ne pouvant frémir des sentimens qu'il portait dans son cœur, il voulut se rendre dans l'armée française et demanda à servir en Suède.

Après avoir passé par tous les grades et subi les divers examens, il fut nommé sous-lieutenant au régiment d'artillerie suédoise de Svea le 9 novembre 1814, puis lieutenant le 11 mai 1826.

Rentré en France au moment de la révolution de Juillet, il fut nommé le 29 juillet 1830 officier d'ordonnance du général comte Gérard.

Admis dans les rangs de l'armée française avec le grade de capitaine de cavalerie, par ordonnance royale du 20 août 1830, il fut placé au 1er régiment de chasseurs, et nommé chef d'escadron le 5 novembre 1831, à suivre le duc d'Orléans pendant l'expédition de Belgique, il prit part au siége de la citadelle d'Anvers. Il fit ensuite la campagne de Metz et celle de la Légion d'honneur le 9 janvier 1833, et fut créé officier de Légion d'honneur le 10 mars suivant.

Officier d'ordonnance du duc d'Orléans le 11 juillet 1833, il accompagna ce prince en Afrique en 1836 et prit part à l'expédition de Mascara.

Colonel chef d'escadrons au 1er régiment de cuirassiers le 21 décembre 1837, passé au 6e de cuirassiers en 31 janvier 1838, le commandant Bourmont fut nommé par ordonnance royale aide de camp du duc d'Orléans, son protecteur et son ami, et fit la campagne de 1839 en l'expédition des Portes-de-fer.

Investi du commandement de l'officier d'ordonnance du prince royal le 21 janvier 1840, et nommé à même jour au grade d'officier de la Légion d'honneur, il se distingua dans la campagne de Belgique, et fut désigné d'être cité au rapport du maréchal Valée, en 27 août 1840.

Lieutenant-colonel du 1er régiment de dragons le 22 décembre 1841, il fut, après la mort du duc d'Orléans, nommé à la première de comte de Paris, le 20 juillet 1842, au moment où même troupe à prendre la tête d'aide-de-camp du nouveau duc d'Orléans.

En 1843, il fut désigné pour faire partie d'une commission chargée de faire un nouveau règlement d'exercice à l'organisation de l'enseignement à l'École militaire de Saint-Cyr. Le 17 avril de la même année, il devint membre du jury d'examen pour l'admission à cette école. Le 29 mars 1844 il fut chargé de concourir à l'inspection du collége de Pau.

Colonel du 7e régiment de dragons le 14 avril 1844, il devint bientôt après membre du conseil de guerre de Paris.

Nommé le 10 mars 1847 membre de la commission chargée d'examiner la question du transport des troupes de cavalerie par les chemins de fer, il fut appelé à suivre le duc de Nemours dans la campagne de Belgique.

Le 24 février 1848, il fut désigné pour faire partie d'une commission chargée de faire un rapport sur l'organisation de l'enseignement à l'École militaire de Saint-Cyr.

tièrement remarquer par un jugement profond, de grandes connaissances militaires et une sagacité politique peu communes.

Officier de la légion d'Honneur le 29 novembre 1851, colonel du 61e de ligne le 10 mai 1854, M. Le Brun se battit avec l'héroïsme le plus chevaleresque en Crimée, et, dans cette campagne qui le mêla de si près aux soldats, il sut apprécier, profiter vite, avec un tact et un bonheur d'à-propos rares, des améliorations importantes introduites dans l'armée anglaise, et qu'il importait de faire passer dans la nôtre. Il y était en effet, entre le 1er de ligne et son colonel, parfois d'idées, effusion de cœur, sympathie complète. Aux Anglais il faisait toujours admirer la belle tenue de notre 61e, sa discipline exacte, sa bonne humeur et son entrain.

Le Moniteur universel du 17 février 1855 a publié la lettre suivante, adressée par le général Canrobert au colonel Le Brun :

« Mon cher colonel, je ne veux pas vous quitter sans vous remercier encore de votre bonne et brillante coopération pendant la campagne que nous venons de faire ensemble. Vous avez su, par votre exemple, par votre entrain, par votre bonne humeur, maintenir le moral de votre régiment à la hauteur de tout ce qu'il a eu à supporter de fatigues et de dangers. Vous avez su, par votre sollicitude, lui donner le bien-être qui, dans une campagne d'hiver, est si nécessaire à la santé du soldat. Vous avez su, par votre bravoure, le conduire à la victoire. Je vous remercie de tout cela, mon cher colonel, et je vous prie de croire à mes sentiments affectueux. »

Le Directeur-Gérant responsable : H. DAUMONT.

Imprimerie de Schiller aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un rapatrié du 29e de ligne, ou ramené de Boulogne, désire retrouver un des officiers de cette grande dont la compagnie a vaincu en Afrique, en Orient, un feu dans un camp.

— Le lieutenant d'infanterie (promotion du 30 août 1853, n° 14 d'ancienneté), cent le régiment et à Paris, désire permuter avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou légère de province. Il voyagerait en campagne ou sur le pied de paix.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, à Gallipoli (ancienneté du 10 mars 1854), demande à permuter avec un remplaçant d'un régiment de ligne, province d'Afrique.

— Un sous-lieutenant de cavalerie légère demande à permuter, avec un officier de son arme, dans le 6e corps d'armée.

S'adresser pour ces trois renseignements, à M. Bourgeois, à Caen-Calvados.

— Le trésorier d'un régiment d'artillerie — à cheval désire échanger son service contre celui de trésorier d'un régiment.

— Un lieutenant d'infanterie, libéré, ancienneté, 1er mars 1854, et ainsi se trouvant dans les conditions voulues, permuterait avec un lieutenant des régiments de France ayant à peu près même ancienneté.

— Le 91e de ligne, en garnison à Bordeaux, demande un premier tambour-major et un premier caporal tambour. S'adresser, pour les conditions, au conseil d'administration du régiment.

— Le 76e de ligne, en garnison à Paris, demande un premier tambour-major et un premier caporal tambour. S'adresser, pour les conditions au conseil d'administration du régiment.

— Le 1er régiment de chasseurs à pied, en garnison à Versailles, demande un premier tambour-major et un premier caporal tambour. S'adresser, pour les conditions, au conseil d'administration du régiment.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, libéré, ancienneté, 1er mars 1854, et ainsi se trouvant dans les conditions voulues, désire permuter avec un lieutenant d'infanterie, province d'Afrique.

— Un sous-lieutenant d'infanterie, libéré, ancienneté, 1er mars 1854, et ainsi se trouvant dans les conditions voulues, désire permuter

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc,; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIERE, 14 : MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

REVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANOEUVRE

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table. — Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1859

ci-devant n° 18, actuellement n° 56, boulevard des Italiens,

AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

EXPOSITION permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

UTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

ix, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, , Gilets, Mouflles, Mitaines à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles Rafraîchissantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

: portatifs, Pantons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

PIPES NÉOGÈNES

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS

EXIGER LA MARQUE

GAMBIER A PARIS

M. H. déposé.

DEPOSITAIRES FRÈRES

Maison spéciale pour la fourniture des bureaux de tabac.

Tribunal de
merce
rod'hommes.

—

Composé par l'AYROT et C^ie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. RAMON FILS. — *A Marseille*, chez M. BRANTE.
Fabrie, de cuirs à rasoirs, rue Bertlery, 31. | Rue de la Paix, 17.

ention du notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante, sa pâle est formée de l'Albâtre, que n'est autre chose que l'extraction des sucs de graminée et d'gé. lantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique ; aussi le *atractif* est essentiellement laiteux, et rafraîchissant ; il n'a pas l'action dure et corrosive de tous *s*, il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement re*nés* dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum suse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les ue ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

acque flacon sera accompagné d'un prospectus porteur de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Paris, chez M. GUERIN, rue St-Honoré, 263. | A Bordeaux, chez M. GATHALA, fossé de l'Intendance.
— chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 63. | — chez M. VASSEUR, rue Reprit des Lou.
— chez M. RAMON, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. JÉZE aîné, rue St-Rome, 19.
Alger, chez M. QUEROI, rue Babin. | A Saint-Etienne, chez M. BATAILS, rue de la Comédie.
ore à la Maison centrale, à Lyon, sinon que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et s surfines.

EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom incrusté sur le verre, doit être refusé comme contrefait.

A MM. LES OFFICIERS. Cantines de campagne, malles, bâts. Légèreté excessive. Solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guémenée, 3, à Paris.—Dépôt, 12, boulevard des Italiens.

Cantines et couchettes, la pairie.	70 fr.
Un sur bât.	3
Lit de campement.	10
Bât complet, léger et solide.	92
Baïonnette de cuisine du campement,	25

Le lit et les cantines, brûlés pendant onze jours consécutifs, ont permis à plusieurs officiers de faire une cuisine excellente et économique. Ils ont pu en outre remplacer le bât par un lit de toile des antres système, qui pèse 3 fois plus et coûte beaucoup plus cher.

Librairie de LADRANGE, rue Saint-André-des-Arts, 41.

ÉTAT DU CORPS DU GÉNIE

Suivi des principales dispositions des Lois, Décrets, Arrêtés et Ordonnances concernant les Officiers et Gardes du génie, 1851, in-8° : 2 fr.

BAUME NERVAL approuvé et autorisé, guérit en peu de temps rhumatisme, paralysie, faiblesse musculaire, impuissance prématurée, foulure, courbature, crampes. — BUREAUD, pharmacien, rue du Cherche-Midi, 5. Le flacon, 5 fr.

CAOUTCHOUC. — POUR CAUSE D'EXPROPRIATION

Les magasins de la maison LERIGUE sont transférés de la rue Saint-Honoré, rue de RIVOLI, 171. — Ses notables agrandissements lui permettent d'offrir au choix très considérable de MANTEAUX CHANCELIÈRES, BRETELLES, JARRETIÈRES, COUSSINS, TABLIERS DE MÉDECIN, TISSUS ÉLASTIQUES, GUTTA-PERCHA, tous les tissus imperméables. — *Vente au gros et au détail.*

VOIES URINAIRES.-ORGANES GÉNÉRATEURS

Guide des Malades, par M. GOEURY-DUVIVIER

de la Faculté de Paris, ex-interne de Bon. de Berthisson, ex-Chirurgien-major, officier du Mérite militaire, etc., etc. **Samuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissements, Rétentions d'urine, Calculs, Pertes séminales, Empuissance, Syphilis, Maladies de la Prostate, Guérison et traitement spécial en 8 à 30 jours, par le n° 9 bis, rue Neuve-des-Petits-Champs.** — *Le Traité de l'auteur est le seul ouvrage médical, fondé depuis quelque temps, rue Richelieu, 47, recommandé par le Corps médical.* — **Traitement et Consultations de 1 à 3 heures.** (Affranchir.)

Aux Montagnes Russes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11.

H. COURTOISE,

Établissement très renommé pour ses beaux costumes brodés et l'habillement militaire. — Tous les accessoires aux prix de fabrique.

La vente est au comptant et aux prix les plus modérés, les bonnes pratiques ne payant pas pour les mauvaises.

Toutes les commandes sont exécutées dans le plus bref délai.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu dans les salons pour la coquetterie de ses coiffures.—MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 500 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. — Prix : 25 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE **TENTES TRÈS PORTATIVES** PAVILLON
extra-forte. Forme
2 mètres 25 carrés. Prix 170 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix 190 fr.
80 — 140 — 3 — 10 — 150
ARONDEL, fils, 33 bis, rue Neuve-St-Merry, à Paris. — Expédié, en prov.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, **disparaissent de la peau et les tistes du sang**, guérissent très radicalement et en peu de temps, par les BISCUITS OLLIVIER, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine et mis au concours.* — Ce médicament, agréable au goût, se fait à prendre en secret en toute saison, est le seul pour lequel une récompense de 5,000 fr. ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général et consult. gratuites de midi à 4 heures, rue *Saint-Honoré*, 211, au premier étage.—Les boîtes de 50 biscuits, 10 f.; de 25, 5 fr.— On expédie. — Dépôts dans les pharmacies de chaque ville. — Traitem-ni par correspondance. (Affr.)

MÉDAILLE EN 1851. | TEINTURIENS-BANDOLINES | (Indélore) | MÉDAILLE EN 1849.
A l'Exp. de Londres. | Garantissent exemption de toute **substance corrosive,** | A l'Exp. de Paris.
pour teindre instantanément les **cheveux, sans toucher la peau,** les yeux et la barbe, en
BLOND et **CHATAIN** | **BEL NOIR** sans reflet.
Prix : 5 et 10 fr. la boîte. | la boîte : 10 fr.
Exiger le nom de LAUCHER, seul inventeur et seul fabricant. — Dépôt à Paris, 17, boulevard Montmartre. — M. CHEVET, 56, r. Richelieu, à Paris, *intermédiaire* et le seul. Cabinets de toilette et Coiffeurs. — Chez les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger. — Chez les Marchands Bandolinistes et aux principaux dépôts de Journaux de Modes et Nouveautés.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, sans copaïne, cubèbe et nitrate d'argent.— RAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 46 (Exportation.)

Traité complet sur les Dartres, Cancers, Tumeurs et Scrofules, Impuissance, Faiblesse, Pertes séminales, Rétrécissements, Glandes, Hydrocèle, Hémorroïdes, Maux de Gorge, Rhumatismes, Goutte, Epanchements, Ulcères, Eczéma, Boutons, Dartres, Tous les Vices du Sang, Maladies de la Peau, Blennorrhagie, Gonorrhée, Fleurs blanches, Chaudes-pisses, Ecoulements anciens et récents, Maux de Vessie, Gravelle, Pierre, Coliques, Hémorroïdes, Constipation, Vers, Glaires, Epilepsie, Convulsions, Vertiges, Migraines, Maux de Tête, Névralgies, Faiblesse de la Vue, Surdité, Bourdonnements d'oreilles, Maux de Dents

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annexire, un an, 50 francs. | Sans Annexire, un an, 40 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 44. — DIMANCHE, 6 AOUT 1854.

Paris, 5 août 1854.

Le ministre de la guerre a reçu de l'Empereur la lettre suivante :

Monsieur le maréchal,

J'appelle votre attention sur les tristes accidens que se renouvellent chaque année à pareille époque, quand au est obligé de faire voyager des troupes pendant les grandes chaleurs. S'ils ont lieu malgré toutes les précautions prises, il n'y a de reproches à faire à personne ; mais si par excès de zèle, et pour exécuter trop à la lettre un ordre général donné de loin, on compromet la santé et jusqu'à la vie des soldats, je veux que les chefs soient sévèrement blâmés. Je ne citerai pas d'exemples ; mais dans plusieurs divisions militaires, les généraux n'ont peut être pas, comme ils devaient le faire, pris sur eux de faire exécuter avec une prudente circonspection les ordres émanés du ministre de la guerre. En temps de guerre, lorsqu'un chef de corps arrive à l'heure dite au point assigné d'avance, il faut le louer hautement, eût-il laissé la moitié de son monde en route, car alors l'intérêt militaire est le premier de tous ; mais en temps de paix, le premier devoir d'un chef est de ménager ses soldats et d'éviter soigneusement tout ce qui compromettrait inutilement leur vie. Je vous prie donc d'adresser aux commandans des divisions militaires une circulaire qui leur rappelle les précautions à prendre pour prévenir autant que possible le retour de semblables malheurs. Sur ce, monsieur le maréchal, que Dieu vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Biarritz, le 1er août 1854.

NAPOLÉON.

ORDRE IMPERIAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Par décret impérial du 29 juillet 1854, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués dans la dernière expédition de la Kabylie :

Commandeurs.

État-major général. —M. le baron de Chabaud La Tour, général de brigade, commandant supérieur du génie en Algérie.

60e régim. de ligne. —M. Deligny, colonel.

Officiers.

Corps d'état-major. —M. Dupin, chef d'escadron, employé en Algérie.

60e régim. de ligne. —M. Tavernier, chef de bataillon.
71e — —M. Roques, chef de bataillon.
11e régim. léger. —M. Leforin, chef de bataillon.
15e — —M. Ferrer, capitaine.
1re rég. de zouaves. —M. Beaupretre, capitaine.
Génie. —M. Demergue, chef de bataillon, chef d'état major du génie en Algérie.

Officiers de santé. —M. Berthereau, médecin principal de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Alger.

Chevaliers.

Corps d'état-major. —M. Rousseau de Sibille, capitaine de 1re classe à l'état-major de l'armée d'Afrique.
— M. Munier, capitaine de 1re classe à l'état-major de la div. d'Alger.
— M. Lesieur, capitaine de 1re classe, à l'état-major de l'armée d'Afrique.
— M. Lewal, capitaine de 1re classe employé à la direction divisionnaire des affaires arabes à Bisdah.

60e régim. de ligne.—M. Farine, chef de bataillon.
— M. Oelin, capitaine.
— M. Brun, capitaine.
— M. Bayer, sous-lieut. porte-drapeau.

71e régim. de ligne. —M. Albert, capitaine.
— M. Vaslenx, capitaine.

11e régim. léger. —M. Nuppret, sous-lieutenant.
— M. Morel, sous-lieut. porte-drapeau.
— M. Carruel, sergent.

15e régim. léger. —M. de Goujon de Beaucorps, chef de bataillon.
— M. Jolelin, capitaine.
— M. Roy, sous-lieutenant.
— M. Gagnaire, sergent.
— M. Simonneau, caporal.
— M. Dulocq, soldat.

2e régim. léger. —M. Quos, lieutenant.
— M. Cousa, lieutenant.
— M. Bonnery, sous-lieutenant.

2e bat. de chasseurs à p. —M. Armand, sous-lieutenant.
— M. Thouloose, sergent.
— M. Paustelle, soldat.

1er bat. de chasseurs à p. —M. Kessler, capitaine.
1re rég. de zouaves. —M. Abraham, sergent.
— M. Rives, sergent.

3e rég. de zouaves. —M. Servagnan, soldat.
— M. Boisard, lieutenant.
— M. Bremon, sergent-major.
— M. Laffont, sergent-major.

1er. indig. d'Alger. —M. Laurent, capitaine.
1er ind. de Constant. —M. Cayol, lieutenant.
— —Ahsoun-ben-Kreldi, lieutenant indig.
1re de ch. d'Afrique —M. Mercy, maréchal-des-logis.
3e de spahis. —M. Tourette, trompette.
Artillerie. —M. Canuel, capitaine en 1er au 6e régiment à pied.
— —M. Logerot, c pitaine en 2e au 15e régiment à cheval.
— —M. Ferrel, lieutenant en 1er au 11e régiment—idem.
— —M. Guigrenie, maréchal-des-logis au 1er régiment à pied.
1er régim. du génie. —M. Lauzey, capitaine de 2e classe de l'état major.
— —M. Carbet, capitaine en 1er.
— —M. Bouys, caporal.
Intendance militaire.—M. Blairot, sous-intend. de 2e classe.

Equipages militaires.—M. Perrasse, lieutenant en 1er au 3e escadron du train des équipages militaires.

Officiers de santé. — M. Michelet, médecin aide-major de 1re classe au hôp. de la div. d'Alger.
— M. Pouzict, aide-major de 1re classe.

Par décret impérial du 1 août 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a été promu au grade de grand-officier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur :

M. le général de brigade Desbordes de Beaulieu (Antoine-Victor), commandant la 1re brigade d'infanterie de l'armée de Lyon et le département de l'Ain.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par decret du 29 juillet 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués dans la dernière expédition de la Kabylie :

MM. Dusseure, gendarme à cheval à la 2e comp. de la légion de gendarmerie d'Afrique.
Brésar, brigadier à cheval à la 2e comp. de la légion de gendarmerie d'Afrique.
Bazaar, sergent au 2e de ligne.
Tomasi, sergent au même rég.
Lacaille, sergent au même rég.
Beaupel, caporal au même rég.
Nouvelles, dit Touchia, caporal au même rég.
Casals, grenadier au même rég.
Bataille, voltigeur au même rég.
Guillot, soldat au même rég.
Dulong, grenadier au même rég.
Lequeux, sergent-major au 7e de ligne.
Cotel, sergent au même rég.
Courtois, sergent au même rég.
schlotter, sergent-fourrier au 11e léger.
Stauffer, sergent au même rég.
Dorailhon, sergent au même rég.
Masset, caporal au même rég.
Didier, carabinier au même rég.
Chairon, carabinier au même rég.
Bauzy, carabinier au même rég.
Crochet, voltigeur au même rég.
Jenet, voltigeur au même rég.
Boudville, adjudant au 16e léger.
Guirard, sergent au même rég.
Delaitre, sergent au même rég.
kronch, sergent au même rég.
Guerrin, caporal au même rég.
Ribuli, caporal-sapeur au même rég.
Abdony, carabinier au même rég.
Thomas, voltigeur au même rég.
Bonany, sapeur au même rég.
Descamp, carabinier au même rég.
Bertrand, voltigeur au même rég.
Mathis, carabinier au même rég.
Baliqué, chasseur au même rég.
Huby, chasseur au même rég.
Elie, sergent-fourrier au 2e léger.
Bayer, sergent-fourrier au même rég.
Tamagnan, sergent au même rég.
Falempin, carabinier au même rég.
Fourmier, chasseur au même rég.
Bontempa, chasseur au même rég.
Depardon, chasseur au même rég.
Legay, voltigeur au même rég.
Jacquin, caporal au 3e bat. de chasseurs à pied.
Langlade-Sore, chasseur au même bat.
Raymond, sapeur au même bat.
Raunard, chasseur au même bat.
Fabre, caporal au 1er bat. de chasseurs à pied.
Brugeille, sergent-fourrier au 2e de zouaves.
Charrone, sergent-fourrier au même rég.
Ardiseul, sergent au même rég.
Leduycn, sergent au même rég.
Garnier, sergent au même rég.
Bonjeur, caporal au même rég.
Lavail, zouave au même rég.
Rouet, zouave au même rég.
Queret, sergent au 3e de zouaves.
Lefeuvre, sergent au même rég.
Clous, zouave au même rég.
Nicoins, zouave au même rég.
Candas, zouave au même rég.
Kadour-ben-Hadj, tambour au bat. de tirail. indig. d'Alger.
Mattei, sergent-fourrier au bat. de Constantine.
Bouguos, sergent au même bat.
Mohamed-ben-Amor-Labsey, sergent au même bat.
Boubut-ben-Mohamed, sergent au même bat.
Sidi-ben-Amor, sergent au même rég.
Ali-ben-Mohamed, caporal au même bat.
Cloquet, maréchal-des-logis au 1er de class. d'Afrique.
Pons, cavalier au même rég.
Jurez, brigadier au 3e de chasseurs d'Afrique.
Lamarque, cavalier au même rég.
Larcher, maréchal-des-logis au 1er de spahis.
Romain, brigadier au même rég.
Lebeau, cavalier au même rég.
Mohamed-ben Hiath, cavalier au même rég.
Mohamed-ben-Messaoud-Djoughiah, cavalier au même rég.
Mohamed-Messaoud, cavalier au même rég.
Mohamed-ben-Hamou, cavalier au même rég.
Thiriotter, cavalier au 3e de spahis.
Ali-ben-Mohamed, caporal au même rég.
Bougrum-ben-Gasem, cavalier au même rég.
Garnier, maréchal-des-logis au 1er d'artillerie—à pied.
Larey, 2e canonnier au même rég.
Corbinaud, 1er canonnier au 4e d'artillerie—à pied.
Cnaska, 1er canonnier au 7e d'artillerie—montée.
Scamaron, brigadier au 11e d'artillerie—montée.
Cristela, maréchal-des-logis au même rég.
Fabre, 1er canonnier au même rég.
Vendrejl, sergent au 1er du génie.
Colligeon, sergent au 2e du genie.
Tougne, brigadier à la compagnie de sapeurs-conducteurs du 2e du génie.
Ribrun, sergent à la 1re compagnie d'ouvriers du génie.
Bourgeton, sergent à la même compagnie.
Geseaume, maréchal-des-logis au 1er escadron du train des equipages militaires.
Marty, brigadier au même escadron.

Suppigeon, brigadier au même escadron.
Chantry, soldat au même escadron.
Bonnroutte, mar. des-log. au 3e esc. du train des eq. mil.
Brau, maréchal-ferrant au même escadron.
Goulet, infirmier-major sergent aux hôpitaux de la div. de Constantine.
Valon, infirmier-major sergent aux hôpitaux de la division d'Alger.
Ordioni, infirmier-major caporal aux hôp. de la même div.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La Médaille militaire, instituée par les décrets des 22 janvier et 19 février 1852, est conférée à M. le général de division de Rostolan (Louis), commandant la 9e division militaire.

Cet officier général compte 45 ans de service, 9 campagnes et une blessure.

Il a exercé le commandement supérieur des 9e, 10e et 11e divisions militaires.

Il prendra rang, pour cette nomination, du 28 juin 1854.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre et notre grand chancelier de la Légion d'Honneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 15 juillet 1854.

NAPOLEON.

Par l'Empereur :
Le ministre de la guerre,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

M. le général de brigade Desbordes de Beaulieu, commandant la 1re brigade d'infanterie de l'armée de Lyon et la subdivision de l'Ain, à Lyon, est placé, par décision impériale du 25 juillet 1854, à dater du 10 août, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément au décret du 1er décembre 1852 et à l'art. 5 de la loi du 4 août 1839.

M. le général de brigade Senilhes, commandant la subdivision de l'Orne, à Alençon, est nommé, par décision impériale du 1er août 1854, au commandement des départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure (chef-lieu Rouen), formant actuellement la 1re subdivision de la 2e division militaire.

M. le général de brigade Garnier de Labareyre, disponible à Valence, est nommé, par décision impériale du 1er août 1854, au commandement des départemens de l'Isère et des Hautes-Alpes (chef-lieu Grenoble), formant la 4e subdivision nouvelle de la 8e division militaire.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er août 1854, ont été nommés à trois emplois de chef d'escadron dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

1er régiment de dragons.

Choix, M. de Dièble, capitaine au 7e de dragons, en remplacement de M. Geoffroy, admis à la retraite.

4e régiment de hussards.

Ancienneté, M. Bonnet, capitaine d'habillement du 1er de hussards, en remplacement de M. Poissan, admis à la retraite.

6e régiment de chasseurs.

Choix, M. Mallet de Chauny, capitaine au 4e de lanciers, en remplacement de M. Arrotin, admis à la retraite.

Par décret impérial du 21 juillet 1854, ont été nommés dans le corps des EQUIPAGES MILITAIRES (compagnies d'ouvriers constructeurs) :

Au grade de capitaine.

Pour occuper un emploi de capitaine en second.

Intérieur.

Choix (2e tour), M. Jacquemin, lieutenant adjoint au directeur des parcs, en remplacement de M. Billard, mis en non-activité.

Par décret impérial du 21 juillet 1854, ont été nommés :

A sept emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe.

Pour les quatre nouvelles écoles.

M. Henriet, élève diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort.
M. Castex, élève diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse.
M. Latrille, élève diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse.
M. Sordet, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon.
M. Thorel, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, en remplacement de M. Pouret, promu à la 1re classe.
M. Colin, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, en remplacement de M. Liard, promu à la 1re classe.
M. Sergent, élève diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, en remplacement de M. Lacaze, promu à la 1re classe.

Par décision ministérielle du 17 juillet 1854, les deux capitaines en second de l'état-major des parcs et des ouvriers constructeurs des équipages militaires, dont les noms suivent, ont été nommés capitaines en premier, savoir :

MM. Bontemps, capitaine adjoint au sous-directeur du parc de Châteauroux.
Ligier, capitaine à la 2e comp. d'ouvriers constructeurs, à Vernon.

Etat nominatif, par corps et par ancienneté de grade, des officiers d'infanterie admis jusqu'à ce jour (15 juillet 1854), dans la garde impériale.

2e régiment de grenadiers.

Blanchard,	Colonel,	1er mai 54.
Beaucieres,	Lieutenant-colonel,	6 mai 54.
Sylvestre,	Chef de bataillon,	23 juin 54.
Guyot,	id.	id.
Peyssard,	id.	id.

Digitized by Google

Stapler,	Major.	6 mai 54.
Dauphin,	Capitaine.	5 juillet 54.
Detaug,	id.	id.
De Nivet,	Capit. adjud - maj.	22 juin 54.
De Furbin,	Capitaine.	5 juillet 54.
Foucher,	id.	22 juin 54.
Giraud,	id.	id.
Piron,	id.	id.
Jordis,	id.	id.
Bourdet,	Capitaine trésorier.	17 mai 54.
Bocher,	Capitaine.	22 juin 54.
Henrion-Berthier,	id.	id.
Masson,	id.	5 juillet 54.
Barthès-Lasalle,	id.	22 juin 54.
Tonnet,	id.	id.
Dudot,	id.	id.
Desmeriers de Longueville,	id.	5 juillet 54.
Lange,	id.	22 juin 54.
Thalland,	id.	5 juillet 54.
Sous-reau,	id.	22 juin 54.
Cornet,	Lieutenant.	5 juillet 54.
Sisco,	id.	22 juin 54.
Faure,	id.	id.
Mangin,	id.	id.
De Vincenzi,	id.	id.
Rond,	id.	id.
Pé-de-Arros-de-Masnou,	id.	5 juillet 54.
D'Argout de La Ferrière,	id.	id.
Lombard,	id.	22 juin 54.
Campenon,	id.	id.
Patisseur,	id.	id.
Lavoüen,	id.	id.
Reynal,	id.	id.
De Bonnechose,	id.	id.
Lemaire,	id.	id.
Farran,	id.	id.
Fagues,	id.	id.
Augier,	id.	5 juillet 54.
Margaine,	id.	22 juin 54.
Bessière,	id.	id.
De Boirville,	Sous-lieutenant.	id.
Lespinasse,	id.	id.
Sève	id.	id.
Delebena,	id.	id.
Favaris,	id.	id.
Dahlen,	id.	id.
Marchal,	id.	id.
Grandvaux,	id.	id.
Vincent,	id.	id.
Dubourg,	id.	id.
Butez,	id.	5 juillet 54.
Cazeneuve,	id.	id.
Bertrand,	id.	22 juin 54.
Frax,	id.	5 juillet 54.
Cottoni,	id.	id.
Paignard,	id.	22 juin 54.

2e régiment de grenadiers.

Chanfrold,	Colonel.	1er mai 54.
D'Allon,	Colonel.	6 mai 54.
Monfort,	Chef de bataillon.	21 juin 54.
Penard,	id.	id.
Genfroux,	id.	24 juin 54.
Avrillon,	Major.	6 mai 54.
De Maudhuy,	Capit. adj. - major.	22 juin 54.
Bernard,	Capitaine.	id.
Caillet,	id.	id.
Lévêque,	id.	id.
Poudefer,	id.	id.
Gaudier,	id.	5 juillet 54.
Ansel,	id.	22 juin 54.
Moreau,	id.	id.
Limonier,	id.	id.
Grosiambert,	id.	5 juillet 54.
Davoul,	id.	id.
Hardy,	id.	22 juin 54.
Virel,	id.	id.
Gouzil,	id.	5 juillet 54.
Chassanjour,	Capitaine trésorier.	17 mai 54.
Bleton,	Capitaine.	5 juillet 54.
Friant,	id.	id.
Tonnu,	Lieutenant.	22 juin 54.
Hirsch,	id.	5 juillet 54.
Emanuelli,	id.	22 juin 54.
Molimer,	id.	id.
Philempin,	id.	5 juillet 54.
Brunet,	id.	22 juin 54.
Bertrand,	id.	id.
Lacarrau,	id.	id.
Lasot-Duclaux,	id.	id.
Pinon,	id.	5 juillet 54.
Auzeres,	id.	22 juin 54.
Ravelu,	id.	id.
Normand,	id.	5 juillet 54.
De Latsaignant de Ledinghen,	id.	22 juin 54.
Lecourt,	id.	id.
Darcy,	id.	id.
Coste,	id.	id.
Montagne,	id.	id.
Lemaire,	id.	id.
Sarret,	id.	id.
Lavergne,	Sous-lieutenant.	id.
Sovriche,	id.	5 juillet 54.
Rambiant,	id.	22 juin 54.
Sourdrille,	id.	id.
Répécaud,	id.	id.
Lavioulle,	id.	id.
Algay,	id.	id.
Vever,	id.	id.
Brosimbert,	id.	id.
Maltos,	id.	5 juillet 54.
Ducru,	id.	22 juin 54.
D'Poix,	id.	id.
Cholleton,	id.	5 juillet 54.
Frilloz,	id.	22 juin 54.
Rousset,	id.	id.
Vincent,	id.	5 juillet 54.

2e régiment de voltigeurs.

Boudrille,	Ce jour.	1er mai 54.
Monfers,	L'ancien colonel.	6 mai 54.
Michel,	Chef de bataillon.	21 juin 54.
Boquet,	id.	id.
Farine,	id.	id.
Lavrinn,	Major.	6 mai 54.
Lecourt,	Capitaine.	22 juin 54.
Remy,	id.	5 juillet 54.
Lucard,	id.	22 juin 54.
Brun,	Capitaine trésorier.	17 mai 54.
Dutrochet,	Capitaine.	22 juin 54.
Delacombe,	id.	id.

Devoge,	id.	22 juin 1854.
Perrat,	id.	id.
Feyrite,	id.	id.
Dauvergne,	id.	id.
Brun,	id.	5 juillet 54.
Grégoire,	id.	id.
Cousson,	id.	id.
Vavouin,	Capit. adj - major.	22 juin 54.
Monnier,	Capitaine.	id.
Chauvin,	id.	5 juillet 54.
Chantecler,	id.	id.
Gisquet,	Lieutenant.	22 juin 54.
Tarayre,	id.	id.
De Bombière,	id.	id.
Maisani,	id.	id.
Detpech,	id.	id.
Grau-ery,	id.	id.
Lambert,	id.	5 juillet 54.
De Perry-Pontmouville,	id.	id.
Parent,	id.	22 juin 54.
Demay,	id.	id.
Romas,	id.	id.
Soyer,	id.	id.
Nivet,	id.	id.
Philippe, dit Chaumont,	id.	5 juillet 54.
Mousseau,	id.	22 juin 54.
Seigmann-Lui,	id.	5 juillet 54.
Salvan,	id.	22 juin 54.
Sicard,	id.	5 juillet 54.
Maltarad,	id.	22 juin 54.
Llaud,	id.	id.
Jeannaut-Saint-Hilaire,	Sous-lieutenant.	5 juillet 54.
Le Hir,	id.	22 juin 54.
Esselin,	id.	id.
Souillot,	id.	id.
Jacquinet de Montcets,	id.	id.
De Sommevèvre,	id.	5 juillet 54.
Gaillard de Blairville,	id.	22 juin 54.
Gaussail,	id.	id.
Boussand,	id.	id.
Perrot,	id.	id.
Farian,	id.	id.
Fourier d'Hincourt.	id.	5 juillet 54.
Quesnia,	id.	22 juin 54.
Brondel,	id.	id.
Massip de Bouillargues,	id.	5 juillet 54.
Thiron,	id.	id.
Freydier,	id.	22 juin 54.
Faure.	id.	id.

3e régiment de voltigeurs.

De Marolles,	Colonel.	1er mai 1854.
Douat,	Lieut.-colonel.	6 mai 54.
D'Anthès,	Chef de bataillon.	22 juin 54.
Boulanger,	id.	id.
Pellerier de Montmarie,	id.	21 juin 54.
Blaise,	Major.	6 mai 54.
Leroy,	Capitaine.	22 juin 54.
Paioureau,	Capit. adj.-major.	id.
Lebailly,	Capitaine.	5 juillet 54.
Berthon,	id.	22 juin 54.
Daram,	id.	id.
Cherpantier,	id.	5 juillet 54.
Bernard,	id.	id.
Dubosc,	Capitaine trésorier.	17 mai 54.
Mallet,	Capitaine.	22 juin 54.
Stroita,	id.	id.
Pennjean,	id.	id.
Bergin,	id.	5 juillet 54.
Bernard,	id.	id.
Commergon,	id.	22 juin 54.
Vincent,	id.	5 juillet 54.
Sommeiller,	id.	id.
Sardet,	Lieutenant.	22 juin 54.
Regnauld,	id.	id.
Franc,	id.	id.
Bonnet,	id.	5 juillet 54.
Girardin,	id.	22 juin 54.
Willemin,	id.	id.
Dumont,	id.	id.
Colinet,	id.	id.
Zeler,	id.	5 juillet 54.
Bernard,	id.	22 juin 54.
Lavenere-Lahont,	id.	id.
Gartier,	id.	id.
Berh.	id.	5 juillet 54.
De Brian de Foussière de Fautenouille,	id.	5 juillet 54.
Bijon,	id.	id.
Patzas,	id.	22 juin 54.
De Castelli,	id.	id.
Mathieu,	id.	id.
Thore,	id.	id.
Bayle de la Martinie,	id.	5 juillet 54.
Chassard,	Sous-lieutenant.	22 juin 54.
Le Breton,	id.	id.
Chek,	id.	5 juillet 54.
Sourbier,	id.	22 juin 54.
Ferras,	id.	id.
Coûté,	id.	id.
Poux,	id.	id.
De Hay-Durand,	id.	5 juillet 54.
Boscary,	id.	22 juin 54.
Fantin,	id.	id.
Gaziel,	id.	id.
Derksen,	id.	id.
Maslion,	id.	id.
Sarrat,	id.	id.
Bacoulon,	id.	5 juillet 54.
Rapart,	id.	id.

Bataillon de chasseurs à pied.

Cambresis,	Chef de bataillon.	1er mai 1854.
Moreau,	Capitaine.	21 juin 54.
Lourrach,	Capitaine-major.	5 mai 54.
Alpy,	Capit. adj.-major.	6 mai 54.
Petit-Ger,	id.	id.
Hildsley,	Cap. inst. du tir.	9 juin 54.
Capit. adj.-major.		6 mai 54.
Lautard,	Capitaine.	22 juin 54.
Le Tourneur.	id.	id.
Bonsser,	id.	id.
Verteil,	id.	id.
Beaumanet,	id.	id.
De Perrecy,	id.	id.
Le Cacher de Bonneville,	Lieutenant.	id.
Pellerieni,	id.	id.
Thomas,	id.	id.
Lavergn,	id.	id.
Brasseur,	id.	id.
Desmoussent, hcut. fais. fonction de trésorier.		10 mai 54.

Paroz, lieut. fais. fonct. d'offic. d'habill.		18 mai 54.
Lajus,	Lieutenant.	5 juillet 54.
Daniel,	id.	id.
Leclère,	Sous-lieutenant.	22 juin 54.
La mur,	id.	id.
Vedel,	id.	id.
De Bortier,	id.	id.
Gresy,	id.	id.
Mondylia,	id.	id.

Liste générale, par ordre d'ancienneté, des officiers supérieurs et autres, nommés jusqu'à ce jour dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale, savoir :

(Décisions impériales des 1er mai et 5 juillet 1854.)

Colonel.

M. Sallc.

Lieutenant-colonel.

M. Galand de Longuerue.

Chefs d'escadrons.

M. de Laroche Tourteau de Septeuil. — MM. Mannue. Cadic.

Major.

M. Nérat.

Capitaine-instructeur.

M. de Cools.

Capitaines adjudants-majors.

M. Delaissalle. — M. Schlusser.

Capitaine-trésorier.

M. Vecten.

Sous-lieutenant adjoint au trésorier.

M. Go iefr.n.

Capitaines.

MM. Devrouat de St-Maurice. — MM. de Bouym. Huat. — Jacquinot. Bigaux. — Clèver. Jaguar. — Lecrat. de Lagerie. — Jacqua.

Lieutenants.

MM. Lecarlier de Veslud. — MM. Marcq. Griffand. — Hubert. Merbaux. — Saudereau. Dequen. — Boume. Desprut de la Salle. — Aubert. Mallet.

Sous-lieutenants.

MM. de Valtaire. — MM. Pelletieret. Nassuy. — Trubereau. Perin. — Brasseu. Vauron. — Bocquey-Beaupré. Privet. — Chotrain. de Bavel. — Perez.

Par décision impériale du 19 juillet 1854, rendue sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été appelés à remplir des emplois de leur grade dans la compagnie du génie de la garde impériale, les officiers dont les noms suivent, savoir :

MM. Morcel de Bréyns, capitaine de 1re classe, employé à Paris.

Barage, capitaine en 2e ou 3e du génie, à Metz.

Bonnevay, lieutenant en 1er ou 2e du génie, à Montpellier.

Damarzy, sous-lieutenant remplissant les fonctions de lieutenant en 2e au 1er du génie, à Arras.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Feydeau de Brou, capitaine d'état-major disponible, est nommé pour servir en qualité de chef de camp auprès de M. le général Levasseur, commandant en 1er division d'infanterie de l'armée de Paris.

Chertier, capitaine à l'état-major de la 1re division militaire, est nommé aide-de-camp de M. le général de division Gros-Vallier, commandant le 2e corps d'armée du camp de Nord.

De l'Eglise, capitaine d'état-major, détaché près de lanciers, est nommé aide-de-camp de M. le général Carreiet, commandant le 2e corps d'armée du camp de Nord.

Cartaut, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général de brigade Daval, est promu à un emploi de son grade à l'état major de la 1re division militaire, à Rennes, en remplacement de M. le capitaine Chevalier.

Chauffard, capitaine à l'état-major de la 1re division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état major de la 2e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Beaucreux, qui a reçu une autre destination.

De Lapet, capitaine d'état-major, détaché au 2e de lanciers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Chauffaut.

Rollin, lieutenant d'état major, détaché au régiment de cuirassiers de la garde impériale, est nommé aide-de-camp de M. le général marquis de Chasseloup-Laubat, commandant la 2e division d'infanterie au 2e corps d'armée du camp du Nord.

De Beaubert, lieutenant au 56e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Ch-pois, commandant une brigade d'infanterie au camp du Nord.

Tissier, capitaine adjudant-major, nommé à l'emploi d'adjudant de place à Strasbourg, en remplacement de M. Boquentin, décédé.

Marnavé, capitaine au 47e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Brest, en remplacement de M. Levar, admis à la retraite.

Degna, capitaine au 20e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjutant de place à Alger, en remplacement de M. Zeriaut, admis à la retraite.

Bataille, capitaine au 21e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Medah, en remplacement de M. Malfinard, capitaine au 33e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Oran, en remplacement de M. Dubos, admis à la retraite.

Lefebvre, lieutenant au 21e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général du Pelloué de Saint-Mars, commandant la 2e et subdivision de la 3e division militaire, à Nancy.

Guyot de Lavalley, lieutenant au 21e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Letarouilly, commandant la subdivision des Ardennes, à Mézières.

Graux, lieutenant au 73e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Tartarin, commandant la subdivision de la Dordogne, à Périgueux.

Bracion de Fergas, colonel commandant de 1re classe de la place de Rochefort, est nommé commandant de 1re classe de la place de Calais, en remplacement de M. Guigon, admis à la retraite.

Tappeiner, colonel commandant de 2e classe de la place de Belfort, est nommé au commandement de 1re classe de la place de Rochefort, en remplacement de M. Chantin de Fergue.

Digitized by Google

Pierson, lieutenant-colonel du 10e dragons, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Bedfort, au remplacement de M. Taypeau-er.

Thevenard, major du 23e ligne, est nommé au commandement de la place de Saint-Jean (Seine), en remplacement de M. Brousseau, admis à la retraite. Il remplacera à la suite de l'état-major des places comme auxiliaire du cadre.

Moreau, chef d'escadrons au 4e de lanciers, est nommé au commandement à 3e classe de la place de Belfegarde, en remplacement de M. Gerlet, admis à la retraite.

Brac-champs, chef de bataillon au 67e de ligne, est nommé à l'emploi de major de place à Alger, en remplacement de M. Commissary, admis à la retraite.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Guillerl, sous-intendant militaire de 1re classe à Paris, est détaché auprès de l'intendant de la 9e division, pour le service du camp du Midi.

De Beaulieu, adjoint du 1er classe à la division de Constantine, est détaché auprès de l'intendant de la 9e division, pour le service du camp du Midi.

Pérot, adjoint de 1re classe à Clermont-Ferrand, est détaché auprès de l'intendant de la 9e division, pour le service du camp du Midi, au remplacement de M. de Beaufort, maintenu à Constantine.

MUTATIONS DANS LE CORPS.

MM. Pinet-Laprade, capitaine de 2e classe au Sénégal, passe chef du génie à la Réunion.

Bompoint, capitaine de 2e classe, répétiteur à l'École impériale de Saint-Cyr, passe à Paris (chef-lieu du Nord).

Maubeux, garde de 2e classe à Saint-Venant, passe à Bethune.

Crémon, garde de 2e classe à Maubeuge, passe à Saint-Venant.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle du 27 juillet, ont été nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

M. Sauvaget, lieutenant au 9e léger, au dépôt de l'Orne, en remplacement de M. Cadrieu, promu capitaine;

M. Brie, lieutenant au 16e de ligne, au dépôt du Haut-Rhin, en remplacement de M. Hebert, nommé à l'emploi de lieutenant-adjudant, directeur des ateliers à l'établissement disciplinaire spécial de Lambessa.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Lhoreté, officier d'administration de 3e classe à Tarbes, est désigné pour être employé au camp du Midi.

Méric, adjudant de 2e à Montpellier, est désigné pour être employé au camp du Midi.

Nous pouvons donner aujourd'hui la composition complète du camp du Nord.

Commandant du camp, S. M. L'EMPEREUR.

Chef d'état-major général, M. le général de division Rolin.

1er CORPS D'ARMÉE.

Commandant en chef, M. le général de division comte de Sebastiani.

1re division d'infanterie. — Général Renault.

1re brigade. — Général de Linière.
8e bataillon de chasseurs.
12e léger.
22e de ligne.

2e brigade. — Général Chapuis.
41e et 59e de ligne.

2e division d'infanterie. — Général de Courtigis.

1re brigade. — Général de Géradon.
16e bataillon de chasseurs.
17e léger.
58e de ligne.

2e brigade. — Général d'Exea.
2e et 52e de ligne.

Division de cavalerie. — Général de Grammont.

1re brigade. — Général Ecbelbey.
2e et 8e de hussards.

2e brigade. — Général de Forton.
2e et 5e chasseurs.

2e CORPS D'ARMÉE.

Commandant en chef, M. le général de division Gues-Viller.

1re division d'infanterie. — Général Bazeilli.

1re brigade. — Général Lebrun.
12e bataillon de chasseurs.
9e léger.
29e de ligne.

2e brigade. — Général Frisson.
3e et 43e de ligne.

2e division d'infanterie. — Général Ladvocatt.

1re brigade. — Général Ladvocat (Ladislas).
11e bataillon de chasseurs.
13e léger.
13e de ligne.

2e brigade. — Général de Leygat.
40e et 72e de ligne.

Division de cavalerie. — Général Beyan.

1re brigade. — Général Gerniet de Planhol.
2e et 6e lanciers.

2e brigade. — Général Gaudin de Villaine.
4e et 8e de dragons.

3e CORPS D'ARMÉE (réserve).

Commandant en chef, S. M. le général de division Carrelet.

1re division d'infanterie. — Général Lafcadeau.

1re brigade. — Général Buchaussoy.
13e bataillon de chasseurs.
17e léger.
24e de ligne.

2e brigade. — Général Lioux.
47e et 74e de ligne.

2e division d'infanterie. — Général de Chasseloup-Laubat.

1re brigade. — Général Grobon.
10e bataillon de chasseurs.
6e léger.
69e de ligne.

2e brigade. — Général Bonjour de la Lumerre.
35e et 64e de ligne.

Division de cavalerie. — Général Grand.

1re brigade. — Général de Noüe (A.).
1er et 3e cuirassiers.

2e brigade. — Général Ney de la Moskowa.
5e et 7e cuirassiers.

Le camp doit se diviser en trois périodes :

1re Du 15 juillet au 15 août :
Manœuvres par brigades et divisions d'infanterie.

2e Du 15 août au 1er septembre :
Manœuvres des corps d'armée.

3e Du 1er septembre à la levée du camp :
Manœuvres d'armée.

CIRCULAIRE

A MM. les généraux commandant les divisions militaires.

Paris, le 23 juillet 1851.

Général, à l'approche de la fête Napoléon, je désire exciter votre attention sur les mesures à prendre pour la célébration de cette grande fête nationale.

A cette occasion, il sera tiré dans chaque place de guerre deux salves d'artillerie de vingt-un coups chacune, l'une au lever, l'autre au coucher du soleil.

Il n'a rien été dans chaque région métropolitaine un *Te Deum* auquel assisteront les corps constitués.

Les troupes seront passées en revue.

Les militaires admis à faire valoir contre la discipline seulement, seront mis en liberté.

Un feu d'artifice, préparé par les soins de l'artillerie, sera tiré le 15 août dans les places de Douai, La Fère, Metz, Strasbourg, Besançon, Toulouse, Bonnes et Bourges.

Enfin, une double ration en vin sera distribuée aux troupes, qui recevront, en outre, un supplément d'une demi-pounde de soldat.

Vous vous conformerez avec MM. les préfets pour toutes les mesures propres à rehausser l'éclat de cette grande solennité, et pour prévenir tout ce qui pourrait compromettre l'ordre ou troubler l'harmonie publique.

Je vous prie de me rendre compte de ce qui aura été arrêté par suite de la présente circulaire, ainsi que du résultat des dispositions prescrites.

Recevez, etc.

Le ministre de la Guerre,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Aux termes des instructions ministérielles relatives aux demandes de mariage formées par les différents « catégories d'hommes de la réserve, ces hommes doivent, avant de se marier, « par application de l'arrêté du 10 juin 1808, justifier de la permission de l'autorité militaire ».

Les dispenses et les remplacés sont astreints à la même obligation, attendu qu'ils sont, jusqu'à leur libération, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux : les dispenses, dans le cas de remonte ou non soutiens de famille, qui ont été jugés devoir être appelés par décret du 10 juin 1808, jusqu'à la durée du temps de service qu'il reste à faire par ces derniers.

Quant aux demandes sur l'admission desquelles il y aurait doute, les gendarmes départementales pourront à ces jeunes maître au ministre, en lui faisant connaître les motifs qui ne leur auront pas permis d'y donner une suite favorable.

Les demandes de mariage formées soit par les dispensés, soit par les jeunes soldats en congé illimité de la réserve ayant plus d'une année de service à faire, devront, comme par le passé, être adressées au maître de la guerre, avec l'avis des gouverneurs divisionnaires.

Cependant, si des circonstances tout à fait exceptionnelles, telles que la maladie grave d'un de futurs ou de l'un de leurs ascendants, nécessitaient la présence de celui-ci au mariage, la faculté pourrait en être accordée par le général de gendarmerie, sauf à la constituer d'en informer immédiatement compte au ministre.

L'ordonnance du 11 avril 1832, en réglant les conditions d'existence des officiers sans emploi, a pourvu à ce que l'officier n'eût pas à craindre quant au transport du mobilier de ses changements. C'est qu'alors les troupes ne quittaient presque jamais leur garnison, la durée moyenne des séjours y étant de quatre années. Mais aujourd'hui que des mouvements de troupes ont lieu fréquemment par les chemins de fer et par les bateaux à vapeur, il est nécessaire de régler, pour ces sortes de déplacements, la question du transport du mobilier des fonctionnaires.

M. le maréchal ministre de la guerre a, en conséquence, décidé que le maximum du poids de chaque cantonnement se composerait d'un cheval et d'une voiture, et que toutes les fois que le corps auquel appartiendra le fonctionnaire effectuerait un voyage par chemin de fer, ce matériel sera transporté par les soins et aux frais de l'administration de la guerre.

Le *Moniteur universel* annonce, sous une forme qui porte un certain cachet d'authenticité, l'évacuation de Bucharest par les Russes et le retraite de leur armée derrière le Sereth, rivière que coupe la Moldavie au dessus, parallèlement au Pruth, et qui va, plus loin, se jeter à Galatz.

Ce mouvement rétrograde, néanmoins avec la précaution ordinaire de troupes entièrement dans les Principautés, et, assure-t-on, seulement en Moldavie, semble avoir un motif stratégique puisqu'il qu'un caractère politique. Le général moscovite y trouve l'avantage de concentrer ses troupes dans une position infiniment bonne, dans un pays sec, où elles pourront se remettre des souffrances qu'elles ont éprouvées dans le bas-bruschen à sur la rive gauche du Danube, en même temps que d'y prendre connaissance de l'effet de l'hostilité de ses Ottomans. Il se rapprochera de ses bases d'approvisionnement, tout en continuant d'occuper une position valable du territoire envahi l'année dernière. Enfin, il prend une attitude formidable encore, en présence des forces supérieures que la réunion des armées alliées et l'apparition de l'armée autrichienne semblent lui opposer, sans pourtant que la retraite ait encore été considérée d'une défaite.

Le dernier paquebot arrivé à Marseille n'a point apporté de nouvelle de l'armée française : nous sommes donc toujours réduits à attendre les dispositions qui pourront être prises par M. le maréchal commandant en chef.

Hermann.

Nécrologie.

M. le général de brigade Carbuccia, commandant une brigade d'infanterie à Rambouillet, est mort à Gallipoli le 17 juillet dernier. À peine âgé de quarante-six ans.

CARBUCCIA (*Jean Luc-Sébastien-Bonaventure*) était né à Bastia (Corse) le 14 juillet 1805.

Élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr le 22 novembre 1823, il en sortit le 1er octobre 1827 comme sous-lieutenant au 17e régiment d'infanterie de ligne. Embarqué pour l'expédition d'Afrique le 10 mai 1830, il se distingua dans les divers combats qui précédèrent nos débuts dans cette contrée, notamment au siège du fort l'Empereur au passage du Boudjaréah, en septembre 1830, et à l'expédition d'Oran, au mois de décembre suivant.

Passé au 67e de ligne le 23 juillet 1831, nommé lieutenant au 1er de même arme le 16 octobre suivant, puis à la 5e compagnie de fusiliers de discipline le 31 janvier 1832, il revint cap ta ne le 9 janvier 1834, Carbuccia ne rentra en France qu'au mois de juin 1848.

Capitaine au 54e régiment d'infanterie de ligne le 21 juillet 1838, il sollicita son passage dans un corps employé en Afrique, et fut nommé au 2e léger le 11 novembre. Il fit son entrée à Oran, le capitaine Carbuccia se signala de nouveau par sa bravoure ; atteint d'un coup de feu le 5 octobre 1839, au nord-ouest de Mascara, à Djemel-Ghela, près Bouïah, il reçut une seconde blessure le 8 mars 1840 à El-Meziouni. Cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite aux combats d'Oued-el-Kalera, il se fit encore remarquer au recouvrement de Médéah, ainsi que à la campagne d'automne du mois d'octobre 1840, et reçut la troisième blessure le 29 de ce même mois.

Chef de bataillon au 23e régiment de ligne le 2 octobre 1841, chevalier de la Légion d'honneur le 4 août, il fut cité de nouveau à l'ordre de l'armée les 7 mars 1842, 29 juin et 12 novembre 1843, et 7 avril 1846.

Lieutenant-colonel du 2e le 25 octobre 1846, il fut cité le 5 mars 1847, pour sa bravoure au combat de Djedfa. Passé au 2e léger le 12 octobre 1847, et promu au grade de colonel du 57e de ligne le 15 avril 1848, il prit le commandement du 2e régiment de la légion étrangère le 1er septembre suivant, et fut promu, le 10 décembre, du commandement supérieur de la subdivision de Batna.

En 1849, il dirigea, comme major de tranchée, les premières opérations du siège de Zaatcha, et s'y fit remarquer par son intrépidité.

Nommé officier de la Légion d'honneur le 7 décembre 1850 le colonel Carbuccia prit le 1er de même mois au commandement du 18e de ligne, et rentra en France au mois de mars 1851.

Général de brigade le 10 mai 1851, il fut appelé le 14 du même mois au commandement et de la subdivision de la Corse, puis à celui de la subdivision de la 3e division d'infanterie formée de Paris le 11 janvier 1852. Investi le 21 mai 1854 des fonctions de chef d'état-major général du camp du Midi, il fut appelé le 11 juin suivant au commandement d'une brigade d'infanterie de l'armée d'Orient composée des deux régiments de la légion étrangère.

Je ne résumerai ici ni la série de belles et valeureuses actions, suffisants déjà pour glorifier une carrière militaire si courte et si bien remplie, comme on le pourra d'autres faits qui nous restent à apprendre ; nomme un vaillant soldat, prêt-ici, instruit, également occupé de recherches d'érudition et d'histoire, tendant à donner aux services rendus la même exécution où indispensable au succès de nobles ses œuvres de la guerre.

En 1847, l'illustre historien Philip Sagnac, frappé des avantages que l'armée d'Afrique pourrait retirer, tant pour les marches rapides des troupes que pour le transport des convois, de l'emploi judicieux des chameaux, eut de l'idée d'utiliser aux dépenses-là le but de l'Algérie, et en rapportant l'importante application qui en avait été faite par le général nommé plus haut à l'expédition de Djedfa, écrivait autour de lui un officier supérieur intelligent et élevé qui ne recherchait de nos armées des difficultés qu'elles devaient vaincre qu'avec l'entier, ni devant les petits détails qui ont si souvent migrate pour nuit entraîner. Le commandant Carbuccia, du 23e de ligne, n'avait point à vaincre toutes ces difficultés préjudiciaires pour remplir convenablement une telle tâche. Il faut lire dans la brochure que le général a bornée à publier en 1850 ce qui il y a de plus simple et de plus exact dans *la Guerre d'Orient*, on le général Sagnac énumère les avantages de l'organisation faite en 1845 par le dernier chef de bataillon du 23e de ligne, qui devait bientôt succéder au général de brigade à périr à une des plus belles journées.

Les premières études pratiques du général Carbuccia ont autant été achevées et fructueuses pendant les quelques mois de repos qui survirent l'expédition de Zaatcha, et dont que, comme de l'expédition de la légion étrangère, il écrit un vol. du commandement supérieur de Cercle de Batna. Il conçu le projet de reconnaître, dans toute l'étendue de ce commandement, la géographie de la contrée soumise en étudiant ses monuments, les voies romaines, les hommes et leur distribution, etc. Il fut aidé dans ces travaux par le plus qu'officier-bibliothécaire-archéologue appartenant à la légion étrangère : mais, il n'empêche de signaler cette coopération, par le vœu qu'il en fut bientôt la part qui pour revenir sans se mettre de ces pénibles investigations. Ce fut ainsi qu'il put établir une carte d'une grande fraîcheur, qu'accompagne l'itinéraire d'Antonin, et même pour la reconnaissance du fameux défilé de Tanbdeit. Et, en effet, le relevé de ses indications coïncide si parfaitement avec celles de l'*itinéraire*, qu'on pourrait, par induction, proclamer l'exactitude de celui-ci pour toute l'étendue de l'espace romain.

Le colonel Carbuccia ne borna pas là ses travaux ; nous sa vive impression et sous la direction du savant M. Léon Renier. Il en sortit de ses mains la vide de Lambèse et ses environs et la 2e légion Auguste, qui avait occupé pendant tant

(1) Voir le *Moniteur de l'Armée* des 6 et 21 février 1851.

Digitized by Google

d'années cette partie de la province romaine. Il fit restaurer le tombeau du chef de cette légion, sur lequel, par le plus heureux à-propos, on inscrivit ces mots, si on croit nos français : « Le colonel de la légion étrangère à son collègue de la légion Auguste. »

Un autre monument, dont l'ameublement destination n'a pas été indiquée d'une manière précise, et qui est connu dans le pays sous le nom de la *Medrassen* (ni feuille par ses sons. On pénètre dans l'intérieur, où l'on découvrit des inscriptions qui rappellent celles des tombeaux égyptiens.

Ces travaux étaient conduits avec l'entrain qu'a encouragé jusqu'ici les actes du colonel français. Les colonnes de statues, d'inscriptions numulaires, faisaient la joie du camp. Les statues d'Esculape et de Jupiter furent conduites à Batna sur des voitures du train des équipages, décorées de lauriers, et lorsqu'elles entrèrent dans le camp, les tambours battirent aux champs, leur roulant les mêmes honneurs qu'aux plus hauts dignitaires.

Le mémoire publié en 1851 par le colonel Carbuccia, sur ses travaux archéologiques, fixa l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, dans sa séance du 21 août de cette même année, lui décerna une médaille ; mais il ne l'accepta qu'à titre de récompense accordée au 2e régiment de la légion étrangère dans la personne de son chef. Nommé, l'année dernière, membre correspondant de cette Académie, le général Carbuccia avait vu, dans sa mission en Orient, un moyen de justifier l'honneur qu'lui était fait, par de nouvelles études.

Cet officier général, également distingué par son caractère observateur et réfléchi comme par sa bravoure et ses talents militaires, sachant utiliser tous ses loisirs, avait publié en 1837, étant à Grenoble, un projet de réorganisation des compagnies de discipline, qui fut remarqué du ministre de la guerre. Au mois d'octobre 1839, il adressait à ce ministre le programme d'un cours sur la législation militaire et sur l'organisation des tribunaux de l'armée, qui lui valut un témoignage de satisfaction et une citation au *Journal militaire officiel*. Enfin, il prit, dans ces derniers temps, une large part à ce grand acte de justice par lequel l'Empereur, sur la proposition de S. Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud, accordait à tant de vaux officiers de cette légion étrangère qui, depuis vingt ans, combat pour la France, le titre d'officiers français

La perte du général Carbuccia frappe donc doublement l'armée, qui perd en lui un officier général éminent par toutes les qualités de l'homme de guerre, et un esprit élevé, actif et laborieux.

Hanneuns.

Le directeur-gérant responsable : B. RAUBOUIN.

Imprimerie de SCHNEIDER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine du 79e de ligne, au camp de Boulogne, désire permuter avec un officier de son grade dont la compagnie se trouve en Afrique, ou Orient, ou Italie ou dans le camp.

— Un lieutenant d'infanterie (promotion du 10 août 1833), n° 14 d'ancienneté, dont le régiment est à Paris, désire permuter avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou dévore dont le régiment serait en campagne ou sur le point d'y entrer.

— Le trésorier d'un régiment d'artillerie — à cheval désire quitter ses fonctions. S'adresser au bureau du Journal.

— Un lieutenant d'infanterie légère (ancienneté, 1er mars 1840), et dont le régiment est en Afrique, demande à permuter avec un lieutenant des régiments de France ayant à peu près la même ancienneté.

— Un lieutenant de cavalerie (promotion du 1er mai 1834) désire permuter avec un lieutenant d'infanterie.

— Un maréchal-des-logis de carabiniers désire permuter avec un sous-officier de cavalerie légère. S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

— Le 11e de ligne, en garnison à Bordeaux, demande une 1re clarinette solo, un 1er piston solo, un 1er trombonne solo. S'adresser, pour les conditions, au conseil d'administration du régiment.

— Le 36e de ligne, en garnison à Paris, demande un premier trombonne-solo et un premier cor-solo. S'adresser pour les conditions au conseil d'administration.

— Un de ancien chef de fanfare ou 1er bat. de chasseurs à pied. — S'adresser au conseil d'administration central, à Dôme.

— Un assaut d'armes sera donné au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, en garnison à Courbevoie, le samedi 31 août 1854, à quatre heures du soir. L'effet de chacun un premier maître de salle d'armes pris parmi les postulants inscrits après l'remplir cet emploi.

A la vente des inscriptions gendarmes, on ne saurait trop recommander aux officiers de toutes armes et spécialement en ce moment à MM. les officiers de la garde impériale, le procédé si prompt, si économique de M. Hollis, chemin, 49, rue Neuve, pour la transformation, de leur ancienne uniforme à neuf, par des tissus parementeries et ornements militaires. — Remise de 40 p. 100 au grand. Beauté, fraîcheur, éclat, solidité. Ces procédés et attesté par plus de deux mille officiers de tous grades. — Procédé déjà dans l'exécution. — 3 mois de crédit. — Récompte, 5 p. 100 au comptant.

— MM. LES OFFICIERS qui partent pour l'Orient ou la Baltique sont informés que la Maison Jacques Besson (Bureaux et cassor, 21, place de la Bourse, à Paris) se charge de recevoir pour leur compte les intérêts et dividendes des fonds publics, actions ou obligations. Cet et bureau, de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements après que les avoirs seront libérés, etc. *Les mêmes reports pourront également se faire dans les mêmes conditions.*

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs se vend avec l'ancienne Pâte Aubril. 1 fr. 50 c. Le flacon

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MILITAIRE DE BLOT, QUAI DE LA GRÈVE, 58.

1° **Cours d'administration militaire**, répondant à toutes les questions des *Quinze Leçons administratives* du programme du 17 septembre 1853, pour servir de base aux cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires, par Gouvet et Blot. Un volume in-18 de 350 pages. 3 fr.

2° **Guide de l'officier** dans les distributions, suivi des tarifs des subsistances, du chauffage et de l'éclairage des troupes et des corps-de-garde, par Gouvet. Un volume in-18. 50 c.

3° **Ordonnance du 3 novembre 1833** sur le service intérieur des troupes d'infanterie, annotée en 1854, par M. Gouvet, de toutes les modifications qui y avaient été apportées jusqu'alors : un Appendice y fut mis et complète ces modifications. Un volume in-32. 1 fr. 25 c.

4° **Ordonnance du 5 mai 1823** sur le service des armées en campagne, annotée par M. Gouvet des changements qui y ont été apportés jusqu'à ce jour. Un vol. in-32. 1 fr. 25

5° **Instruction** sur le transport des troupes par les chemins de fer, suivie d'un extrait de l'ordonnance du 2 novembre 1833, portant règlement sur le service et les devoirs de l'Adjudant-major de garnison. Un vol. in-18. 20 c.

6° **Extrait** du règlement du 27 mars 1854 sur la conservation et l'entretien des armes dans les corps. Un vol. in-18. 75 c.

Avec le tarif des réparations des armes. 1 fr.

7° **Extrait** du règlement sur l'organisation et le service de la Gendarmerie impériale du 1er mars 1854, établi spécialement pour les commandants de brigades. Format in-18 de 100 pages. 75 c.

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

Toutes portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc , etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

BAZAR DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 14 ; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FIQUE. — GANTS DE MANCHONS.

PIPES NÉOGÈNES
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER LA MARQUE
GAMBIER à PARIS
M. M. dépos.
DÉPORTES FRÈRES
Maison spéciale pour la fourniture des fumeurs de tabac

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.
Objets d'usage de S.M. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons imbibés, Gants, Houlifles, Mitaines à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles assez pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bonées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poulre, à provision, Sacs et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

A L'UNIVERS, 15, BOULEV. POISSONNIÈRE, au coin de la RUE BOU-DREAU. — *Fabrique spéciale de chemises pour hommes et pour dames.* — Cette maison se recommande par sa parfaite coupe, à la mode de terre et de pour son choix sans à demande dresser, en blanchisse ou blanchissage, les pourait ou de flanure sans l'user, et d'une durée à toute épreuve. — Elle fabrique également *avec supériorité* toutes les chemises de fantaisie, plis à la main, depuis 2 fr. 75 c. jusqu'aux plus riches étoffes anglaises, 15, rue Bourdaloue, 15, près la Bourse.

La **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, a quitté la Feuillade. Maison de la Bourse, à transféré ses magasins rue Richelieu, 59. — Uniformes de toutes armes, costumes bonnes pour fonctionnaires militaires et civils, pantalons-culottes, fantaisie et chapellerie militaires.

THÉRÈSE ANGLAISE
RASOIRS GARANTIS, --- 4 FR. PIÈCE.
DELACHAUX, l'abréviateur coutelier en tous genres, Passage Choiseul, n° 45. — Envoie franco.

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGE
Dépôt des Fabriques de France et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, rue Lafayette, 5, Paris.

BAUME NERVAL remède externe approuvé et autorisé, guérit en peu de temps rhumatisme paralysie, refroidissement, douleurs, contractures, foulures, entorses, crampes. — Un flacon, 3 francs, rue du Cherche-Midi, 5. Le Gérant, 5 fr.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se recommande par son bon marché d'un prix très-modéré, pouvant supporter 200 kilogr. en n'en pesant que 9, tournant aussi chasse toujours. — PRIX : 25 fr. — Le même à 14 ressorts pesant 14 kil. prix 40 fr.
EN TOILE **TENTES TRES PORTATIVES** FORME PAVILLON.
1 mètres 15 carrés. Prix : 100 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 150 fr.
2 — 50 — 150 —
ABONDEL, fab., 33 bouv., rue Neuve St-Merry, à Paris. — Expédié en province.

MÉDAILLE EN 1851. **TEINTURERIES DAUDOLINES** (modèle) MÉDAILLE EN 1849, au Club de Londres. (Angleterre) Exp. de Paris.
Substances exemptes de toute substance corrosive, pour teindre en noir, sans odeur, les cheveux et la barbe, en **BLOND et CHATAIN**, sans NOIR intermédiaire, en 1 heure. Ces teintures ne tachent ni ne salissent, et ne peuvent se détruire à la pour. Cabinet de MM. les Teinturiers-Daudolines, qui leur procureront du Blond et du Châtain. Depôt.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.
Guérit en 3 jours maladies vieux ou récents, calebre et guérate d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 40 (Beaubourg).

AVIS A MESSIEURS LES VÉTÉRINAIRES.
Les Vétérinaires de l'Armée trouveront chez **Charlet, pharmacien-herboriste, 44, rue Richelieu, à Paris, les fourrages, broyés** et entiers, ordonnés par la décision ministérielle du 28 mars dernier.

MODIFIE S'ADRESSER
GUERRE AUX CHEVEUX BLANCS
RUE DE RIVOLI, 172.
Prévient à la minute et pour toujours leur retour et rend à leur première nuance par 12 années de succès qui la recouvrent en peu de jours. La brugnière, 201, rue Saint-Honoré, et chez les principaux parfumeurs de France. Prix : 5 francs.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.
Bâts complets, lits, sacs fourrage, etc., etc. — Légèreté, solidité.
Legrand aîné, 12, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT { Avec Annexes, un an, 20 francs. Sans Annexes, un an, 10 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 65. — VENDREDI, 11 AOUT 1854.

Paris, 10 août 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Par divers décrets impériaux rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, ont été nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

DÉCRET DU 29 JUILLET 1854.

Officier.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1854.)

M. Perrin-Jemquiere, colonel du 51e de ligne.

Chevalier.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1854).

MM. Dobé, médecin-major de 1re classe au 3e de ligne.
Tapy, lieutenant au 49e de ligne.
Carbon, sergent au même rég.
Landry, capitaine au 31e de ligne.
Du Gentilas de Montellier, capitaine au 2e ligne.
Zenin, capitaine au 12e bat. de chasseurs à pied.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1854.)

MM. Ribère, 1er cannonier servant à la 4e batterie du 1er d'artillerie.
Barrabé, capitaine en 1er au 1er du génie.

DÉCRETS DU 5 AOUT 1854.

Officier.

M. Fenin, médecin principal de 1re classe au corps expéditionnaire de la Baltique.

Chevalier.

MM. Morland, sapeur au 80e de ligne.
Bellon de Chassy, lieutenant au 69e de ligne, détaché en dépôt de recrutement des Landes.
Boucher d'Argis de Guillerville, capitaine au 1er de chasseurs d'Afrique.

Par décret du 3 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur M. Brancier, infirmier major caporal aux ambulances de le brigade d'occupation de Perse, en récompense des services extraordinaires qu'il a rendus pendant le choléra.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 29 juillet 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

(Pour prendre rang du 11 juillet 1854.)

MM. Malatras, caporal de musique au 3e de ligne.
Pelet, caporal sapeur au 51e de ligne.
Guillot, caporal tambour au même rég.
Gintzburger, adjudant-major chef de musique au 1er léger.
Paoletti, sergent au 12e bat. de chasseurs à pied.

Par décret du 5 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués dans la dernière expédition de la Kabylie, savoir :

MM. Moutie, soldat au 59e de ligne.
Dubar, caporal au même rég.
Ferreyrole, soldat au même rég.

Par décret du 5 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux brigadiers Salah-ben-Lifa et Ali-Karesi, du 3e régiment de spahis.

M. le général de brigade de Forton, récemment appelé au commandement d'une brigade de cavalerie au camp du Nord, est nommé, par décision impériale du 3 août 1854, au commandement d'une brigade de la division de cavalerie de l'armée d'Orient.

M. le général de brigade de La Chaise, commandant la 2e subdivision de la 1re division militaire, à Melun, est nommé, par décision impériale du 3 août 1854, au commandement de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, en remplacement de M. le général de Forton.

M. le général de brigade Delhorme, commandant la subdivision de l'Indre, à Châteauroux, est nommé, par décision impériale du 3 août 1854, au commandement de la 2e subdivision nouvelle de la 1re division militaire, chef-lieu Melun, en remplacement de M. le général de La Chaise.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 25 juillet 1854, ont été nommés dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade d'adjoint de 1re classe.

(Application de l'art. 16 de la loi du 14 avril 1832.)

Choix (4e tour), M. Tournal, adjoint de 2e classe à l'armée d'Orient, en remplit. de M. Montaudon, promu sous-intendant de 2e classe.

A défaut d'officiers de l'armée candidats, choix (5e tour), M. Seligmann-Lui, adjoint de 2e classe à la division d'Alger, en remplit. de M. Testa, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), à défaut d'adjoint de 1re classe ayant l'ancienneté voulue, choix, M. Lebianc, adjoint de 2e classe à l'armée d'Orient, en remplit. de M. Guignard, promu sous-intendant de 2e classe.

Choix (1er tour), M. Guillemin, adjoint de 2e classe à la division d'Oran, en remplit. de M. Frami, promu sous-intendant de 2e cl. sec.

Ancienneté (2e tour), à défaut d'adjoint de 2e classe ayant l'ancienneté voulue, choix, M. Robardet, adjoint de 2e classe à la division de Constantine, en remplit. de M. Janet, promu sous-intendant de 2e classe.

Par décret impérial du 25 juillet 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de sous-lieutenant adjudant au trésorier.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Boutlier, sergent au corps, en remplt. de M. Jordinet, nommé lieutenant.

A cent cinquante-trois emplois de sous lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Hennequin-Lombreur-major au corps, en remplt. de M. Noret, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Colignol, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Mercier de Sainte-Croix, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Sempe, sergent-major au corps, en remplt. de M. Baudine, passé au régiment de tirailleurs algériens.

5e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Boriean, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Cools, nommé lieutenant d'état-major.

17e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Aubourg, sergent-major au corps, en remplt. de M. Grégoire, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Curel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Delangle, décédé.

19e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Jolyet, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Layssac, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Coulomb, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Courtois, nommé porte-drapeau.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Teulade, sergent-major au corps, en remplt. de M. Renaud, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Dewyngrine, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gruchet, nommé lieutenant d'état-major.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Lefèvre, sergent-major au corps, en remplt. de M. Rabot-Desportes, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Lelièvre, sergent-major au corps, en remplt. de M. Puech, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Gullet de Thurey, sergent-major au 35e de ligne, en remplt. de M. Brondel, passé dans la garde impériale.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Vigneux, sergent-major au corps, en remplt. de M. Le Lesec, nommé adjoint au trésorier.

(3e tour). M. Thibault, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Albe, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Thibault, adjudant à l'Ecole spéciale militaire, en remplt. de M. Castel, nommé porte-drapeau.

23e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Portier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Le Tarouc, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Poupon, sergent-major au 8e de ligne, en remplt. de M. Sellier, nommé lieutenant.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Hivet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Prets, promu lieutenant.

25e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Audiffret, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Toujan, nommé lieutenant.

26e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Pons, sergent-major au corps, en remplt. de M. Robert, admis à la retraite.

(2e tour). M. Barry, sergent-major au corps, en remplt. de M. Serval, nommé lieutenant d'état-major.

(3e tour). M. Darieux, sergent-major au 2e de ligne, en remplt. de M. Labbée-Desloudes, nommé porte-drapeau.

27e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Sellier, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Benoit, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Dufau d'Arrin, adjudant sous-officier au 63e de ligne, en remplt. de M. Lamblot, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Carlac, sergent-major au corps, en remplt. de M. Savin, promu lieutenant.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Cayol, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Delbay, mis en non-activité.

(3e tour). M. Nicaise, sergent-major au corps, en remplt. de M. Moorel, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Granier, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Hétel, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Plaisa, sergent-major au corps, en remplt. de M. Delbos, nommé lieutenant.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Allain, adjudant au Prytanée impérial, en remplt. de M. Boscal de Reals de Mornac, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Ciccarelli, sergent-major au corps, en remplt. de M. Perray, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Farjy, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Wiriot, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Thomas, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vinet, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Klau, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Larnaudie, mis en non-activité.

(3e tour). M. Sacaze, sergent-major au corps, en remplt. de M. Fariau, passé dans la garde impériale.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Raison, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Vieilla, passé dans la garde impériale.

54e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Vieille, adjudant sous-officier au corps, en remplt de M. Lacaze, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Buquet, sergent-major au 20e de ligne, en remplt. de M. Delaire, nommé lieutenant.

(3e tour). N. Cavalier, infirmier au 12e léger, en remplt. de M. Mignotte, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Barrade, sergent-major au corps, en remplt. de M. Le Feburin, nommé lieutenant.

56e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Verdier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Barbot, passé dans les chasseurs à pied.

(2e tour). M. Castel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Barthélemy, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Bicheverry, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Perrin, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Capon, sergent-major au corps, en remplt. de M. Loustanau, mis en non-activité.

(3e tour). M. Carie, sergent-major au 38e de ligne, en remplt. de M. Werau... nommé porte-drapeau.

58e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Gras, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lari, nommé lieutenant.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Idem.

(3e tour). M. Martin, adjudant sous-officier au 42e de ligne, en remplt. de M. Poech, nommé adjoint au trésorier.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Bataillons en Orient.

(1er tour). M. Gerlandy, sergent-major au corps, en remplt. de M. Martin, nommé lieutenant.

64e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Roussel, adjudant sous officier au corps, en remplt. de M. Dufau, nommé lieutenant.

(1er tour). M. Pelisson, sergent-major au corps, en remplt. de M. Amiot, nommé lieutenant.

65e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Prayeau de Lafarge, sergent-major au 43e de ligne, en remplt. de M. Cimetière, nommé porte-drapeau.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Pasquin, sergent-major au corps, en remplt de M. Demer de la Belle-Ourse, nommé lieutenant.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Duportail, sergent-major au corps, en remplt. de M. Seguien, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Perrin, sergent-major au 15e de ligne, en remplt. de M. Rousselet, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Camphile, adjudant sous-officier au 62e de ligne, en remplt. de M. d'Armen, nommé lieutenant.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Gripon, sergent-major au 41e de ligne, en remplt. de M. Blanchet, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Hennequin-Lafarelle, sergent-major en 41e de ligne, en remplt. de M. Gorju, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Nommay, sergent-major au 18e de ligne, en remplt. de M. Leconte, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Barnenod, sergent au corps, en remplt. de M. de Lamblin, nommé lieutenant d'état-major.

75e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Humbot, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vatonne, nommé lieutenant d'état-major.

(3e tour). M. Briandet, adjudant sous-officier au 59e de ligne, en remplt. de M. Rousminger, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Hubert, sergent-major au 88e de ligne, en remplt. de M. Goëcke, nommé porte-drapeau.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Lefebvre, sergent-major au corps, en remplt. de M. Denain, nommé adjoint au trésorier.

84e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(2e tour). M. Soland, sergent-major au corps, en remplt. de M. Busch, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Nomé, sergent-major au bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine, en remplt. de M. Casaré, nommé lieutenant.

85e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Tondeur, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lubouge, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Robaglia, sergent-major au 2e de ligne, en remplt. de M. Sarrat, nommé porte-drapeau.

86e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Gaudin, sergent-major au corps, en remplt. de M. Del-Nom-de-Dieu, nommé lieutenant.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Carpentier, adjudant sous-officier au 46e de ligne, en remplt. de M. de Bertier Tournour, nommé lieutenant d'état-major.

(3e tour). M. Portier, sergent-major au 46e de ligne, en remplt. de M. Bonnet, nommé porte-drapeau.

(1er tour). M. Mourot, sergent-major au 4e de ligne, en remplt. de M. Dubocq, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Vernet, sergent-major au 67e de ligne, en remplt. de M. Gébin, nommé lieutenant.

89e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Lucaud, sergent-major au corps, en remplt. de M. Poinet, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Chauvet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Aubry, nommé lieutenant.

90e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour). M. Marchesseau, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Langes de Fernieres, passé au régiment de tirailleurs algériens.

(3e tour). M. Mariani, sergent-major au 34e de ligne, en remplt. de M. Raymond, passé au régiment des tirailleurs algériens.

(3e tour). M. Giroud, sergent-major au 43e de ligne, en remplt. de M. Millot, passé au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

(3e tour). M. Steinmer, sergent-major au 65e de ligne, en remplt. de M. Angammare, passé au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

91e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Delbecq, sergent-major au 50e de ligne, en remplt. de M. Delbecq, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Guerin, sergent-major au 2e de zouaves, en remplt. de M. Sourdrille, passé dans la garde impériale.

(3e tour). M. Garnet, sergent-major au 2e de zouaves, en remplt. de M. Laprun, nommé lieutenant.

92e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Touzet, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Perrant, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Nicolas, sergent-major au corps, en remplt. de M. Jannel, nommé lieutenant.

94e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour. M. Planes, sergent-major au 31e de ligne, en remplt. de M. Bellard, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Pinel, sergent-major au 80e de ligne, en remplt. de M. Lezerre, nommé porte-drapeau.

Digitized by Google

6e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Salze, sergent-major au corps, en remp. de M. Bicol, nommé lieutenant.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(2e tour). M. Maurer, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Berthe'and, démissionnaire.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Dieu-tout, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Reymond, nommé lieutenant.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Pouget, sergent-major au corps, en remp. de M. de Thomassin de Nolhac, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Legoupil, sergent-major au corps, en remp. de M. Gobert, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Mennery, adjudant au Prytanée impérial militaire, en remp. de M. Aupy-Lacoste, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Bonnet, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Jacobée, nommé lieutenant.

79e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Brunetière, sergent-major au corps, en remp. de M. Blaise, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Isnard, sergent-major au corps, en remp. de M. Dauzet, nommé porte-drapeau.

(3e tour). M. Rochon, sergent-major au 24e de ligne, en remp. de M. Cerrand, nommé lieutenant.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Boutron, adjudant sous-officier au 37e de ligne, en remp. de M. Gaillard, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Bidaut, sergent-major au corps, en remp. de M. Metive, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Garnier, sergent au 56e de ligne, en remp. de M. Desahaye, nommé lieutenant.

Afrique.

(2e tour). M. Desmidt, sergent-major au 1er de zouaves, en remp. de M. Lesgernes, nommé lieutenant.

1er régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Bidaut, sergent au corps, en remp. de M. Guest, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Perret, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Houtbier, nommé lieutenant.

(1er tour). M. Gerdil, adjudant sous-officier au 1er de ligne, en remp. de M. Gatz, nommé lieutenant-adjudant-major.

(2e tour). M. Le-non, adjudant sous-officier au 8e de ligne, en remp. de M. de la Croix, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Chasson, sergent-major au 12e de ligne, en remp. de M. Leroy, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Reynaud, sergent-major au 12e de ligne, en remp. de M. Gromat, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Heuliard, sergent-major au corps, en remp. de M. Vic-Joy, nommé lieutenant.

5e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Blanc, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Thuillé, passé au 17e bat. de chasseurs à pied.

(3e tour). M. Desprech, sergent-major au corps, en remp. de M. Thiers, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Mutbier, adjudant sous-officier au 4e léger, en remp. de M. Lacombe, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Granthier, sergent-major au corps, en remp. de M. Berthelon, nommé lieutenant.

7e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour). M. Patrouche, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Pepallart, dont-tus.

8e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. de Simorre, sergent-major au corps, en remp. de M. Perrard, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Chartrancle, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Meunier, nommé porte-drapeau.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(3e tour). M. Caretto, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Moinot, décédé.

12e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Martinet, sergent-major au corps, en remp. de M. Sourdeur passé dans la garde impériale.

13e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Durrenon, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Chaussé-t, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Pugnotet, sergent-major au 17e léger, en remp. de M. Lamour, nommé lieutenant.

(3e tour). M. Vivet, sergent-major au 6e léger, en remp. de M. Bertaud, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Ferret, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Chaney-ier, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour). M. Lamine, sergent-major au 43e de ligne, en remp. de M. Bégéac, nommé adjoint au trésorier.

Afrique.

(3e tour). M. Joly, sergent-major au 43e de ligne, en remplde M. de Montlivol de Saint-Mars, passé au bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

(3e tour). M. Bertrai, sergent-major au 70e de ligne, en remp. de M. Mauret, nommé porte-drapeau.

17e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Pa tre, sergent-major au corps, en remp. de M. Lagard, passé au 12e bat. de chasseurs à pied.

18e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Defrun, serveant-major au corps, en remp. de M. Grivi-ard, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Redlinger, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Chassard, passé dans la garde impériale.

(3e tour). M. Gerdon, sergent-major au corps, en remp. de M. Beaurepaire, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Pascal, adjudant sous-officier au 24e de ligne, en remplp. de M. de Milly, nommé lieutenant d'état-major.

(2e tour). M. Lemaire, sergent-major au 60e de ligne, en remplp. de M. Hée, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Mathey, adjudant sous-officier au 97e de ligne, en remp. de M. Clergeot, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Grasmolin, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Sajont, nommé adjudant trésorier.

21e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(3e tour). M. Balmispère, adjudant sous-officier au corps, en remp. de M. Blankenstein, passé au 14e bat. de chasseurs à pied.

Italie.

(3e tour). M. Grobuch, sergent-major au corps, en remp. de M. Vouley, nommé lieutenant.

Dépôt.

(1er tour). M. Arnould, sergent-major au 14e léger, en remp. de M. Pouly, mis en non-activité.

22e régiment d'infanterie légère.

(3e tour). M. Bedeschi, sergent-major au corps, en remp. de M. Leclerc, nommé lieutenant.

(1er tour). M. Arpin, sergent-major au 2e de ligne, en remplp. de M. Lefebvre, passé au 10e bat. de chasseurs à pied.

23e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(2e tour). M. Pelp, sergent-major au corps, en remplp. de M. Besson, nommé lieutenant.

2e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(2e tour). M. Gimeton Estève, sergent-major au bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, en remplp. de M. Vuillemot, nommé lieutenant.

(1er tour). M. Cambresis, sergent-major au 18e bat., en remplp. de M. Lasmaz, passé dans la garde impériale.

(2e tour). M. Wittmann, adjudant sous-officier au 9e bat., en remplp. de M. Bureau, nommé lieutenant.

6e bataillon de chasseurs à pied.

(2e tour). M. Petit, adjudant sous-officier au 1er bat., en remplp. de M. Chabert, nommé lieutenant.

8e bataillon de chasseurs à pied.

(1er tour). M. Trousson, sergent-major au 15e bat., en remplp. de M. Vincent, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Berlin, adjudant sous-officier au bataillon, en remplp. de M. de Bornier, passé dans la garde impériale.

10e bataillon de chasseurs à pied.

Italie.

(2e tour). M. Brdes, adjudant sous-officier au 16e bat., en remplp. de M. Martin, nommé lieutenant.

11e bataillon de chasseurs à pied.

(3e tour). M. Soulery, adjudant sous-officier au 13e bat., en remplp. de M. Perr n, nommé lieutenant.

14e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(2e tour). M. Bouvet, adjudant sous-officier au 4e bat., en remplp. de M. Marastre, nommé lui aut fonctions d'officier d'habillement.

Afrique.

(1er tour). M. Mathieu, adjudant sous-officier au 7e bat., en remplp. de M. Vinet, passé dans la garde impériale.

19e bataillon de chasseurs à pied.

Orient.

(3e tour). M. Granthier, sergent-major au 5e bat., en remplp. de M. Gresy, passé dans la garde impériale.

20e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(3e tour). M. Hervot, adjudant sous-officier au 11e bat., en remplp. de M. Mazas, nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(1er tour). M. Ormeni, sous-lieutenant démissionnaire du service de France (au titre étranger), en remplp. de M. Prudon, nommé lieutenant.

2e régiment de la légion étrangère.

Orient.

(3e tour). M. Borrie de Beaucaire, sous-lieutenant d'infanterie démissionnaire (au titre étranger), en remplp. de M. Chollet-on, passé dans la garde impériale.

Bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

(3e tour). M. Berlan, adjudant sous-officier au bataillon, en remplp. de M. Millot, nommé lieutenant.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Hugonneau Beaufort nommés au 5e léger, est nommé officier d'ordonnance de la personne Cousins, commandant une brigade d'infanterie à l'armée d'Orient.

Détachées de Vergay, instituteur au 7e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général d'Exéa, commandant une brigade de 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Godet, capitaine au 2e bat. de lanciers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Bisebol commandant une brigade de cavalerie au camp du Nord.

Sour, capitaine au 14e léger, commandant provisoirement le fort de Bréhier, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Fort-Lamalgue, en remplacement de M. Bouchu, qui a reçu une autre destination.

M. Dumontet, chef de bataillon au 17e léger, est nommé à l'emploi de major du camp, en remplacement de M. Godino, qui permute avec lui.

M. Lemaire, sous-lieutenant au 14e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Comté, passé dans la garde impériale.

M. Rose, sous-lieutenant au 34e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Sebastopolis, qui permute avec lui.

M. Giraud, capitaine au 44e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Demange, qui permute avec lui.

M. Gustinumet, capitaine au 50e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Benouard, décédé.

M. Dupin de la Germière, capitaine au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, au 3e de ces bataillons, en remplacement de M. Bonnet, qui permute avec lui.

M. Normandie, sous-lieutenant au 35e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplacement de M. Léger, promu lieutenant.

M. Valentino, sous-lieutenant au 64e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lasserre, promu lieutenant.

M. Bertrand-Berthier, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie.

M. Grandemain, sous-lieutenant au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps.

M. Bouvet, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie.

M. Ducru, sous-lieutenant au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps.

M. Grandemain, sous-lieutenant au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-aigle du corps.

M. Monnier, capitaine au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans le corps dont il fait partie.

M. Dauphin, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps.

M. Bérard, capitaine au 2e régiment de voltigeurs de la garde, est nommé à l'emploi de porte-aigle du corps.

M. Savat, sous-lieutenant au 2e régiment de voltigeurs de la garde, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps.

M. Savat, sous-lieutenant au 2e régiment de voltigeurs de la garde, est nommé à l'emploi de porte-aigle du corps.

DÉCRET IMPÉRIAL

Qui augmente le nombre des médecins ordinaires et pharmaciens-majors et aides-majors des deux classes.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut:

Vu:

1° Le décret du 4 décembre 1851, qui a créé dans les corps de troupe vingt-trois nouveaux emplois de médecin-major;

2° Le décret du 21 novembre 1851, portant création de dix nouveaux bataillons de chasseurs à pied;

3° Le décret du 11 février 1854, portant réorganisation de l'armée de l'artillerie;

4° Le décret du 26 avril 1854, portant création d'un nombre excédant dans chacun des cinquante-trois régiments de cavalerie;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons disposé et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. La fixation du cadre des officiers de santé militaires, en temps de paix et en temps de guerre, déterminée par l'article 9 du décret du 23 mars 1854, est modifiée comme il suit:

	Médecins.	
Majors de 1re classe,	130 au lieu de	100
— de 2e classe,	260	220
Aides-majors de 1re classe,	390	340
— de 2e classe,	390	340
	Pharmaciens.	
Majors de 1re classe,	17 au lieu de	15
— de 2e classe,	34	30
Aides-majors de 1re classe,	50	45
— de 2e classe,	50	45

2. Il sera pourvu successivement aux emplois créés dans les cadres des médecins-majors et des pharmaciens-majors et aides-majors, dans les proportions nécessaires pour assurer l'exécution du service.

3. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-de-Marsan, le 11 juillet 1859.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le ministre d'État,
FIALIN.

ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

On lit dans le *Moniteur universel*:

« L'Empereur de Russie a annoncé au cabinet de Vienne que l'empereur Nicolas venait d'ordonner l'évacuation complète des principautés de Valachie et de Moldavie. Nous avons cette déclaration, et le comte de Buol a exhibé, le 9 de ce mois, avec M. le baron de Bourqueney et lord Westmoreland, des no tes identiques relatives à cet objet. Aussitôt que la France et l'Angleterre auront la certitude exacte de la bonne foi employée par la cour de Saint-Pétersbourg, on entendra le repos de l'Europe, et s'assurer, jusqu'au rétablissement de la paix générale, de la trêve elle-même avec le cabinet de Saint-Pétersbourg qui a été un fait bien réel. »

» On écrit de Vienne, aujourd'hui, par le télégraphe :

« L'Autriche garde toujours l'attitude la plus résolue. La retraite des Russes sur la Valachie s'annonce ou la Moldavie. Plusieurs régiments ont déjà repassé le Pruth. »

« **Bucharest**, le 4 juillet.

» En sortant d'Ardjelesch, plusieurs corps russes se portent sur Giurgia, où se dirigent déjà le corps du général Lieders. L'artillerie, les équipages de ponts et les bagages suivent les grandes routes, le long du Danube, dans la direction de trois étapes. Outre l'épidémie qui frappe cruellement les hommes, une épizootie s'est déclarée sur les chevaux. Entre Ourzel Bey et Obilestchi, on a remarqué 21 villages transformés en hôpitaux. »

Mouvements de troupes

Les corps suivants ont été ou sont dirigés sur le camp du Nord :

2e de ligne.—Etat-major, 1re et 2e bat. italiens, venant du Var.

3e de ligne.—Etat-major, 1re et 2e bat., venant de Lyon.

4e de ligne.—Etat-major, 1re et 2e bat., venant de Rochefort et dirigés sur Saint-Omer. Le 3e bat. et le dépôt à La Rochelle.

5e de ligne.—Etat-major, 1re et 2e bat., venant de Paris et de

rigés sur Boulogne. Le 3e bat. et le dépôt à Dunkerque.
15e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris et dirigés sur Boulogne. Le 3e bat. et le dépôt à Laon.
16e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris, dirigés sur Boulogne. 3e bat. et dépôt à Condé.
32e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris, dirigés sur Boulogne. 3e bat. et dépôt à Amiens.
34e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris, dirigés sur Boulogne. 3e bat. et dépôt à Cambrai.
46e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Thionville, dirigés sur Metz. 3e bat. et dépôt à Thionville.
58e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris, dirigés sur Boulogne. 3e bat. et dépôt à Arras.
67e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Thionville, dirigés sur Metz. 3e bat. et dépôt à Thionville.
93e de ligne. — État-major, 1re et 2e bat., venant de Paris, dirigés sur Boulogne. 3e bat. et dépôt à Abbeville.
97e bat. de chass. à pied. — État-major et 4 comp., venant de Strasbourg, dirigés sur Boulogne. 4 comp. et dépôt à Strasbourg.
13e bat. de chass. à pied. — État-major et 4 comp., venant de Versailles, dirigés sur Boulogne. 4 comp. et dépôt à Versailles.
16e bat. de chass. à pied. — État-major et 4 comp., venant de Lyon, dirigés sur Saint-Omer. 4 comp. et dépôt à Grenoble.
19e bat. de chass. à pied. — État-major et 8 comp., venant de Bernay, dirigés sur Saint-Omer. 4 comp., compris 2 Bat.-tres. 4 en cours-assers. — État-major et 4 escad., venant du Verdun, dirigés sur Arras. 2 escad. et dépôt à Verdun.
2e de cuirassiers. — État-major et 4 escad., venant de Valenciennes, dirigés sur Arras. 2 escad. et dépôt à Valenciennes.
3e de cuirassiers. — État-major et 4 escad., venant de Sedan, dirigés sur Arras. 2 escad. et dépôt à Sedan.
7e de cuirassiers. — État-major et 4 escad., venant de Mantes, dirigés sur Amiens. 2 escad. et dépôt à Mantes.
8e de cuirassiers. — État-major et 4 escad., venant de Lunéville, dirigés sur Amiens. 2 escad. et dépôt à Lunéville.
1er de dragons. — État-major et 4 escad., venant de Chartres, dirigés sur Amiens. 2 escad. et dépôt à Chartres.
4e de dragons. — État-major et 4 escad., venant de Vendôme, dirigés sur Amiens. 2 escad. et dépôt à Vendôme.
5e de dragons. — État-major et 4 escad., venant de Lunéville, dirigés sur Arques. 2 escad. et dépôt à Toul.
6e de dragons. — État-major et 4 escad., venant de Lunéville, dirigés sur Arques. 2 escad. et dépôt à Toul.
12e de lanciers. — État-major et 4 escad., venant de Lunéville, dirigés sur Arras. 2 escad. et dépôt à Nancy.
6e de lanciers. — État-major et 4 escad., venant de Lunéville, dirigés sur Arques. 2 escad. et dépôt à Nancy.
9e de chasseurs. — État-major et 4 escad., venant de Chartres, dirigés sur Montreuil. 2 escad. et dépôt à Chartres.
10e de chasseurs. — État-major et 4 escad., venant de Vendôme, dirigés sur Montreuil. 2 escad. et dépôt à Vendôme.
1er de hussards. — État-major et 4 escad., venant de Versailles, dirigés sur Montreuil. 2 escad. et dépôt à Versailles.
5e de hussards. — État-major et 4 escad., venant de Lille, dirigés sur Montreuil. 2 escad. et dépôt à Lille.

Le 2e bat. et le dépôt du 6e de ligne, venant d'Arreux, vont à Sannois. Le reste du régiment a terminé d'arriver.

Etat-major, 1re et 2e bat du 6e de ligne ont quitté very pour Paris. Le 3e bat. et le dépôt de Saint-Omer.

Les 1er bat. et le dépôt du 21e de ligne ont quitté Langres pour Colmar. Le reste du rég. à Langres d'arrivé.

Le 2e bat. et le dépôt du 62e ont quitté Calais pour le fort de Ly. Le reste du rég. à Paris.

Etat-major, 1re et 2e bat. du 3e de ligne ont quitté Paris pour le fort de Charenton. Le 3e bat. et le dépôt à Versailles.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 67e de ligne ont quitté Bicêtre pour le fort d'Ivry. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Versailles.

Le 2e bat. du 4e dépôt du 3e léger, dirigés pour Schlestadt, vont à Châlons-sur-Marne. Le reste du rég. au camp du Nord.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 8e léger ont quitté Issy pour Paris. Le 3e bat. et le dépôt de Saint-Germain-en-Laye.

Le 3e bat et le dépôt du 12e léger ont quitté Sezanne pour Lille. Le reste du corps à Paris.

Le 2e bat et le dépôt du 13e léger ont quitté Dun-le-roque pour Givet. Le reste du corps au camp du Nord.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 19e léger ont quitté Saint-Brieuc pour Châteaudun. Le 3e bat. et le dépôt à Brest.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 24e léger ont quitté Neuf-brisach pour Lyon. Le 3e bat. et le dépôt à Neuf-brisach.

Le dépôt et 2 comp. du 1er bat. de chasseurs à pied ont quitté Autonne pour Strasbourg. Le reste du bat. au régiment.

L'état-major et 4 comp. du 3e bat. de chasseurs à pied ont quitté le Port-de-Legent pour rentrer à Grenoble. Le dépôt et 4 comp. à Nogent.

L'état-major à escad. du 9e de dragons quittent Le Mans pour aller à Lunéville. Le dépôt et 2 escad. restent au Mans.

L'état-major et 4 escad. du 10e de dragons quittent Poitiers pour aller à Lunéville. Le dépôt et 2 escad. à Poitiers.

L'état-major et 4 escad. du 3e de lanciers quittent Cambrai pour Lunéville. Le dépôt et 2 escad. à Cambrai.

L'état-major et 4 escad. du 8e de lanciers quittent Melun pour aller à Lunéville. Le dépôt et 2 escad. à Melun.

Le 4e dragons, d'ouverture d'artillerie quitte Rennes pour aller à Aigre.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 3 de ce mois, l'ordre général suivant :

Au quartier général, à Alger, le 3 août 1854.

Son Excellence le ministre de la guerre me fait connaître que Sa Majesté l'Empereur a cédé spontanément qu'il contribuât, sur un exercice, jusqu'à 600 fr., le premier qui sera accordée par l'état à tous les amputés de l'expédition du Danube.

Je m'empresse de porter à la connaissance des troupes des trois divisions de l'Algérie cette nouvelle et touchante preuve de la sollicitude de l'Empereur pour tous ses enfants de l'armée d'Orient.

Le général de division, gouverneur général d'Algérie,

RANNON.

Les nouvelles données par le *Moniteur universel* sur l'Orient, ont une haute importance. En ayantant la 14 février, après avoir signé ses traités de commerce, la république française maintenant comme aux premiers, et, en faisant de *nécessité vertu*, il a coupé subitement les prétentions allemandes par sa retraite d'un pays qu'il ne pouvait plus conserver sans une extrême imprudence, le czar sera trompé dans son attente, car la déclaration de l'Autriche, si elle est sérieuse, change et nette à la politique des puissances occidentales, qui exigent de la Russie des garanties solides et formelles avant de renouer les négociations, et de retarder à dégager les roses d'une diplomatie qui ne cherche qu'à gagner du temps, en épuisant toute la série des nuages dilatoires.

La résolution de tenter une expédition contre les possessions russes des rives de la mer Noire semble un moyen certain d'arriver au but qu'on se propose. L'entraînement des principautés danubiennes aurait pour objet, disent, pour résultat de mécontenter, d'aigrir à la Russie des quelques pour le redressement des prétendus griefs dont il avait à se plaindre. Le czar ne peut trouver étonnant aujourd'hui que les puissances alliées suivent l'exemple qu'il leur a donné.

L'expédition contre la Crimée aura donc pour objet de nous assurer d'un gage qui garantisse, autrement que par la parole nouvelle, la position des conditions pour y parvenir indispensable d'exiger du souverain ambitieux et imprévoyant de l'Empire agressif a si gravement compromis le repos de l'Europe et une foule d'intérêts généraux et particuliers. Elle garantira d'exiger de justes indemnités de tous les dommages que cette agression a causés à la Turquie et aux puissances qui se sont armées pour sa défense.

Si nous en croyons les appréciations d'une correspondance parisienne de Varna qui nous est communiquée, la flotte aurait elle-même un double rôle d'une grande et pacifique conséquence. A notre avis, cette combinaison a arrêté jamais, dans les conditions qu'on veut lui imposer à son début, qu'après un succès éclatant qui en assure la réalisation.

Vous, au dire de ce correspondant, est un gros village assez mal bâti, n'ayant qu'un embarcadère bois, mais dont les fortifications sont excellentes. Elles présentent un très bon système de défense ; les batteries sont nombreuses. Le climat n'est pas dans la saison, et la température est de température y sont assez bien-portées pendant la saison. Ses troupes françaises n'en peu souffrir jusqu'ici présent. Ainsi, sur 50.000 hommes formés autour de l'armée on ne compte guère, vers la fin de juillet, que 300 malades, chiffre bien peu élevé.

Beaumanoir.

Armée d'Orient.

Nos correspondances particulières de Varna, en date du 28 juillet, nous apprennent que trois divisions de l'armée d'Orient, les 1re, 2e et 3e, avaient quitté le camp qu'elles occupaient dans les environs de cette place et étaient portées en avant en vue de Schoumla. Les 4e et 5e restaient seules établi encore, et elles ne sont mises en route avec avant d'entrain que de jour.

Le 1er régiment de hussards, complétement monté, est en marche avec la 3e division. Deux escadrons du 4e de hussards sont également monté à. Les chevaux indigènes de ces deux régime ne sont en très bon état et le service qu'ils font ne laisse rien à désirer.

Le général Jusuf, à la tête de son corps de 3 à 1,600 spahis d'Orient, était le 27 à Kavarna. Aidé par un régiment de pauvre, il organise la défense de cette ville et de Baltchik, et fait travailler jusqu'à ce qu'il soit complétement fortifié.

Les Dames ont fait diverses reconnaissances du côté d'Aynapa et de Schumla[2].

Le Kerbben s'est approché d'Aynapa à la distance de dix-huit cents mètres, et a fait reconnaître par les plus hardis tirailleurs de l'artillerie de la place, qui suivait toutes ses manœuvres et ses évolutions, sans qu'un seul canonnier ou ait produit contre ce corps de cavalerie.

La commission anglo-française qui était déjà annoncée par M. le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan pour reconnaître les côtes de la Crimée, compte parmi ses membres le général Canrobert, le général Bizot et Lebœuf, le commandant Schaffer. Elle est partie, le 28 juillet, à Varna, sur l'*Ajaccienne*.

Une visite de chefs circassiens, accompagné un Nakhi-Pacha, un des lieutenants de Schamyl, sont venus visiter les chefs des armées russes contre leur ennemi. Leurs grandes, belles et intelligente physionomie respirent le courage et l'énergie, et l'on comprend que si le soldat russe se montre souvent devant lui des hommes de cette trempe, il a fort à faire. Leur ambition serait de nous leur arriver au milieu d'eux, pour aider de leur bras et de leur bonne discipline dans la guerre d'indépendance qu'ils soutiennent depuis huit d'années. Leur habillement se tient dans leurs yeux, à la revue passée devant eux par le général en chef, ainsi que, de ses armes, un de dragons, deux de chasseurs d'Afrique. Eux aussi, ils ont produit un certain effet à cette revue ; ils aiment habiles, réfléchissent rêvent, grondent, roulent, s'éteignent, longues d'épaules, serrées à la taille, les bras nus, sont le type de bien ; ils manient avec une rare dextérité nos chevaux barbes, habitués au mors arabe, et les montent avec un fini et léger que c'était à en être qu'il se remportait dans leurs mains.

Les bruits mauvaises ont repandu, ces jours derniers, la nouvelle que plusieurs régiments de l'armée d'Orient en auraient succombé à la maladie. Nous sommes heureux de donner à ces bruits le démenti le plus formel. Nous pouvons affirmer que, de-là les mois regrettables des généraux d'Autemarre et Carbuccia, l'armée, au départ de cette dernière de Varna, n'avait eu à déplorer la perte d'aucun autre officier général.

Baudouin.

Aujourd'hui lundi septembre est huitième cinquante quatre, en présence de

Mm. Pépin (Nicolas), conseiller d'Etat, directeur de la comptabilité générale au ministères de la guerre :

Tinserand (Emile), colonel de la garde de Paris ;

Charbert (Maximilien), colonel du 5e régiment de génie ;

Et Bonaparte (Adolphe-Joseph Charles-Henri), chef du bureau du service intérieur au ministère de la guerre.

Il a été procédé, dans une des salles de l'école de la guerre, au tirage au sort :

1° Du jury appelé, lundi à prononcer sur une prétention qui a voulu rester inconnue, en faveur des enfants de troupe des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.

Ce jury, pour l'année 1854, est celui au 1er régiment d'artillerie-à-pied.

2° Des seize prix annuels, également fondés en faveur des enfants de troupe de l'armée par le général baron de Feuchères, et dont la répartition, modifiée, du consentement du donateur, par une décision ministérielle du 18 juin 1851, est fixée à ces qu'il suit :

Neuf à l'armée de l'infanterie;
Trois à l'armée de la cavalerie;
Deux à l'artillerie et au génie;
Deux aux corps de la gendarmerie.

Ces prix, pour l'année 1854, sont tombés en partage aux corps ci-après désignés :

Pour l'infanterie : les 1er et 2e régimens de voltigeurs de la garde impériale, les 3e, 15e, 62e régimens d'infanterie de ligne, les 1er et 2e régimens d'infanterie légère, et le 2e régiment de zouaves, lequels, avec le 32e régiment d'infanterie de ligne, qui, par la volonté du donateur, doit recevoir, chaque année, un des trois prix affectés à l'arme, formeraient neuf pour revenant à l'infanterie.

Pour la cavalerie : le 1er régiment de lanciers, le 11e régiment de chasseurs et le 2e régiment de spahis ;

Pour l'artillerie et le génie, les 1er et 13e régiments d'artillerie-monitrs.

Pour la gendarmerie : la compagnie de l'Indre (7e légion) et la 2e compagnie de la 17e légion (Corse).

3° Du prix fondé par M. Singer en faveur du simple soldat qui aura le mieux mérité par sa bonne conduite et l'ancienneté de ses services.

Ce prix est échu au 1er régiment d'infanterie légère.

Jeudi dernier, 3 août, a eu lieu la distribution des prix de la maison impériale de la Légion d'honneur, à Saint-Denis.

S. Exc. M. le duc de Plaisance, grand chancelier de la Légion d'honneur, avait voulu présider lui-même cette intéressante cérémonie, et témoigner ainsi du vif intérêt qu'il porte à ce bel établissement.

Après avoir assisté au concours général, dans lequel les élèves ont reçu de la manière la plus satisfaisante à toutes les questions qui leur ont été faites, S. Exc. M. le grand chancelier leur a adressé, ainsi qu'aux deux, ses félicitations sur les progrès qu'il était honneur de constater dans les études de la maison impériale.

On a omis d'indiquer, au numéro du *Moniteur de l'Armée* du 6 août, que les dates qui avec en regard des noms des officiers dans dans la différence rapa de la garde impériale, sont celles de leur *ancienneté de grade*, dans laquelle ils ont pas celles de leur *ancienneté de grade*, dans laquelle l'indique le titre de l'article.

Les noms sont classés par l'état dont il s'agit, *par ordre d'ancienneté d'entrée dans le service*, dans l'armée. Ainsi, un prêtre, par exemple, la *date* de cette ancienneté telle qu'elle se trouve à l'*Annuaire militaire*, ce qui était d'ailleurs inutile.

Il y a, néanmoins, sur cet état, quelques erreurs de classement que l'indication des *dates*, par l'état officiel, rend sans importance, et qui ont été relevé quelques rectifications à la marge de notre numéro, où le correctif se trouve posé à côté de la faute. Ainsi, au 1er régiment de grenadiers, MM. Marchal, Grandeau, Vincent et Duberny, sont-ils nommés, datent de plus ancienne date, et Dumoulin, plus ancien, M. Sève, moins ancien qu'eux ; mais cette transposition, que nous regrettons de n'avoir pas immédiatement rectifié ci, n'offre aucun inconvénient réel, puisque les dates des officiers qu'ils remplacent sont connues par l'*Annuaire*, seul document officiel en ce qui touche le classement par ancienneté.

Par jugement du tribunal correctionnel de Valence, en date du 28 et 29 juillet 1854, les nommés Clément et Boudillon, cordonniers, demeurant à Montvendre (Drôme), ont été condamnés, le premier à dix-huit mois de prison et 50 fr. d'amende, et le second à six mois de la même peine, comme complices d'*escroquerie de diverses sommes*, au préjudice de plusieurs jeunes soldats de la classe de 1853.

Dans les malles de la frutile sont placés une petite carte d'invitation à la mer Noire, ainsi qu'un plan de Sébastopol, des forts et des batteries qui complètent ses défenses. Les prières du ministère de la marine à ses portuaires de la côte qui avaient reçu le port sont indiqués.

Ceux de port reçoivent un exemplaire de plus en outre les opérant ont qui en préparent, traversent dans cette carte toutes les indications désirables.

Le directeur général responsable H. BARBOUX.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine-trésorier dont le dépôt du régiment est dans le Midi, demande à permuter, pour raison de santé, avec un capitaine-trésorier pour cet emploi.

— Un régiment du 2e de ligne, au camp de Boulogne, désire permuter avec un régiment de la 1re division d'infanterie ou 1re division en Afrique, en Orient, en Italie ou dans la Garde.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. Bonnet, vient de recevoir, le 10 mars 1854, demande à permuter avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou bonne état de régularité qui campagne ou sur le point d'y entrer.

— Un sous-officier de cavalerie est désireux à permuter avec un sous-officier de spahis à Alger ou à Oran. S'adresser pour à cette.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. Bonnet, vient de recevoir, le 10 mars 1854, demande à permuter avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou bonne état de régularité qui campagne ou sur le point d'y entrer.

— Un sous-officier de cavalerie est désireux à permuter avec un sous-officier de spahis à Alger ou à Oran. S'adresser pour à cette.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. Bonnet, vient de recevoir, le 10 mars 1854, demande à permuter avec un lieutenant d'infanterie de ligne ou bonne état de régularité qui campagne ou sur le point d'y entrer.

— Un sous-officier de cavalerie est désireux à permuter avec un sous-officier de spahis à Alger ou à Oran. S'adresser pour à cette.

— Un chef de bataillon du 1er bat. de chasseurs à pied. — S'adresser au conseil d'administration exigeant à Lyon.

— Un escadron d'armes sera donné au 5e régiment de gendarmerie à cheval, à Versailles, à vous le livre, le samedi 11 août 1854, à quatre heures et demie. — Le fils de chasseur au premier maître de poste à partir des postes pour le poste après à remplir cet emploi.

Digitized by Google

HEPTEL

Pendant que diverses valeurs industrielles sont en baisse, par suite des événements, et que les capitaux de plusieurs Compagnies courent des chances de dépréciation, les produits du CHEPTEL, Société des Fournisseurs de Bestiaux laine, cuir, suif, sont en grande hausse. — La baisse momentanée du prix des bestiaux, demandés à cheptel de toutes parts aux conditions les plus avantageuses pour les produits, détermine cette Société à consacrer l'émission de ses actions pour faire de nombreux achats. A l'origine, on pouvait douter des succès de ce nouveau mode de crédit agricourd'hui, l'expérience est faite dans un grand nombre de départements où la Société a placé ses bestiaux, notamment dans le Loiret, la Vienne, la Haute-a Corrèze, etc.; partout le résultat a été le même. Le CHEPTEL, en répondant aux plus grands besoins de l'agriculture, offre aux capitalistes un placement nti exceptionnellement par la loi, et des bénéfices importants à ses actionnaires. — Apporter ses capitaux au CHEPTEL, c'est à la fois soustraire une œuvre ire un placement lucratif sans courir aucune éventualité de perte de son capital. — Les actions sont de 100 fr., 500 fr. et 1,000 fr., payables le premier e comptant ou en totalité, à la volonté du souscripteur. Les intérêts, à 5 p. 100, datent du jour du versement et sont payés tous les six mois, et le dividende us les ans en février. — **S'adresser à M. J. REVERCHON, gérant, rue Saint-Marc, 23, à Paris.**

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 44; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

Alexis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

REVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

Tribunal de
merce
rud'hommes.

VINAIGRE LACTISCENT

Tout Flacon qui ne porte en
pas notre cachet sera déclaré
sur le verre, doit être re-
puté contrefait.

ACCURSALES : [illegible] Fabric. de cuirs à rasoirs, rue de Cléry, 31. | *A Auxerre*, [illegible] Rue de la Pelaud, 12.

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés [illegible]

Vinaigre, entièrement végétal, a-t-d'une action douce et bienfaisante; ne pâlit pas et fonce de l'alkaline, qui n'est autre chose que l'extraction des sels de potasse et d'alkalis contenus dans le vinaigre ordinaire. La propriété des sels de potasse et d'alkalis propres à opérer la rémission de la chaleur du Vinaigre sans en enlever son action tonique; aussi le *vinaigre lactiscent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant, il ne peut jamais donner d'accidents de toute nature; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum [illegible] une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les [illegible] genre, par la réputation dont il jouit déjà.

[illegible] flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

[illegible]ris, chez M. GUITON, rue Bellechasse, 503. | Abonnement, chez M. CATELAIN, fleuriste de l'Impératrice.
— chez M. BOUCHON, 7, Richelieu, 65. — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— chez M. HAMON, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. RATAIS, rue de la Comédie.
[illegible]ger, chez M. QUEROY, rue Mahon. | A Saint-Etienne, chez M. RATAIS, rue de la Comédie.
[illegible]ra à la Maison centrale, à Lyon, sans que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et [illegible]
EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

A L'UNIVERS,

[illegible], SOULEY POISSONNIÈRE, au coin de la rue Bou-GERNOY. — *Fabrique spéciale de chemises pour hommes et pour dames.* — Cette maison se recommande tout particulièrement à la jeunesse de terre et de mer pour ses chemises à devants *brevetés*, ni flottables au blanchissage, ne pouvant se déformer en dessous et d'une durée à toute épreuve. — Elle fabrique également avec supériorité, toutes les chemises de fantaisie, plis à la main, depuis 17 fr. 75 c. jusqu'aux très plus élevés.—Spécialité, 15, rue Saint-Augustin, près de la Bourse.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se dédoublant en une minute en volume d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 8 kilogrammes, aussi chaud et aussi fatigué. — Prix : 23 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil. : prix : 20 fr.

EN TOILE [illegible] **TENTES TRÈS PORTATIVES** PAVILLON.
extra-forte. — 2 mètres 25 carrés. Prix : 110 fr. — 3 mètres 50 carrés. Prix : 130 fr.
[illegible] 80 140 — 3 — 10 — 150
ABONDIET, 1, 35 bis, rue Neuve St-Merry, à Paris. — Expédié, en province.

BAUME NERVAL [illegible] efficace et infaillible contre [illegible] guérit en peu de temps [illegible] rhumatisme paralysie, faiblesse musculaire, toutes [illegible] douleurs, courbatures, crampes.— DUBEAUDIB, pharmacien, rue du Cherche-Midi, 5. Le F. 50 c. 5 fr.

4 FR. [illegible] **PETRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.**
[illegible] guérit en 3 jours [illegible] toutes [illegible] maladies secrètes, même [illegible] — BAUMIER, pharmacien, rue Rambuteau, 40 (Marais-Saint-Merry).

AVIS A MESSIEURS L'S VÉTÉRINAIRES.

Les Vétérinaires de l'Armée trouveront chez **Chariot, passementier-brodeur, 44, rue Richelieu**, à Paris, les **boutons, broderies** et ornements ordonnés par la décision ministérielle du 28 [illegible] dernier.

MÉDAILLE D'HONNEUR.

GUERRE AUX CHEVEUX BLANCS

HAU LA BRUGUIÈRE

Teignant à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, garantie par 11 années d'expérience qui la placent en 1re ligne. La Bruguière, 391, rue Saint-Honoré. Dépôt dans les principales villes de France. Saion pour teindre, Hall, Paris : 5 francs.

FABRIQUE DE CANTINES POUR L'ARMÉE.

Bâts complets, lits, sacs fourrés, etc., etc. — Légèreté, solidité.
Leguay aîné, 43, galerie Montpensier, Palais-Royal. — Les ateliers sont rue Coquillière, 36, à Paris.

L'EAU DE JOUVENCE

Appelle l'attention du public pour la teinture des cheveux et de la barbe. L'inventeur de cette découverte est connu d'un [illegible] pour la conservation de ces cheveux.—MICHEL, 58, passage Choiseul, à Paris.

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.

Passementerie **A LA VILLE D'ALGER** **Broderie d'uniforme.**

BADET

Entrée, n° 11, rue *Neuve-des-Petits-Champs*, au coin de la rue Vivienne.
Magasin, Salon et Atelier du 1er étage.

Habillement et Equipement au complet pour MM les Officiers de toutes armes. — *Spécialité* pour habiller d'emblée deux et quatre chevaux. (Coupeurs, parfumeurs.) — *Fabrique* d'épaulettes or et argent; *épaulettes*, dragonnes, cartouches, galons, broderies et ceinturons. Echange ou reprise des vieilles [illegible]. — Armes blanches des meilleures fabriques. — Coiffures de [illegible] [illegible]. — Tuniques.

Ateliers pour les dessins et la *fabrication* des broderies [illegible] types des divers [illegible] pièces.

Au moment de l'*organisation* de la garde impériale et des modifications apportées dans la tenue de [illegible] différents corps de l'armée, MM les Officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à cette maison, où ils trouveront en toute [illegible] un séjournement les articles qui leur seront nécessaires. — *Nota.* Toutes les marchandises sont garanties de première qualité [illegible] fabrication et d'excellente confection. — *Prix de fabrique.*

A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles, bâts. Lagerage et garantie. Solidité à toute épreuve et garantie. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, Impasse Guémenée, 8, à Paris. — Depuis 12, boulevard [illegible]. — Bâtons. Cantines et courroies, la paire, 70 fr. — Le bât et les cantines, médèles [illegible] [illegible] [illegible]

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

POUR S'ABONNER : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12.

1 N° 66. — LUNDI, 14 AOUT 1854.

Dans le but de faire connaître plus promptement à nos abonnés les nominations qui ont eu lieu dans l'armée à l'occasion de la SAINT NAPOLÉON, *nous avons devancé de deux jours la date à laquelle le présent numéro devait paraître.*

Paris, 13 août 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décrets du 9 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de grand-officier.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. Perrot, général de division, commandant la 4e division militaire.

Rivaux, général de division, commandant la 12e division militaire.

Talandier, général de division, commandant la 17e division militaire.

Au grade de commandeur.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. Bougenot de Lamarre, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie au camp du Nord.

Barbier, général de brigade, membre du comité de l'artillerie.

Mayran, général de brigade, commandant la brigade d'expédition au Pirée.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

M. Beaucqué, colonel, chef d'état-major du 2e corps d'armée du camp du Nord.

INTENDANCE MILITAIRE.

M. Denop, intendant militaire de la division d'Alger.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. de Brunes, colonel, commandant de place de 1re classe à Grenoble.

GENDARMERIE.

M. Tisserand, colonel de la garde de Paris.

INFANTERIE.

15e rég. de ligne. MM. Alais, colonel.
57e — Vergé, colonel.
87e — Dupuis, colonel.
9e rég. de zouaves. Tarbouriech, colonel.

CAVALERIE.

2e cuirassiers. MM. Boyer, colonel.
10e — Reguit de Rochefort, colonel.
6e lanciers. Guy de la Villette, colonel.

ARTILLERIE.

M. Coteau, colonel, directeur à Metz.

GÉNIE.

M. Trigier, colonel, chef d'ét.-maj. du génie à l'armée d'Orient.

Au grade d'officier.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

MM. Trochu, colonel, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal Le Roy de Saint-Arnaud, commandant en chef l'armée d'Orient.

Darquier, chef d'escadron, chef d'état-major de la 6e division militaire.

Labaye, chef d'escadron, professeur à l'École impériale d'état-major.

INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Teinturier, sous-intendant militaire de 1re classe, faisant fonctions d'intendant de la 2e division, à Rouen.

De Boye, sous intendant militaire de 1re classe à Avignon.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

M. Ouvea, chef de bataillon, commandant de place de 2e classe à Port-Louis.

GENDARMERIE.

10e légion. MM. de Lapeyre, chef d'escadron commandant la comp. des Basses-Pyrénées.
11e — Berger de Castelan, colonel, chef de la 11e légion.

INFANTERIE.

3e rég. de ligne. MM. de Maleville, chef de bataillon.
10e — Chevalier, major.
21e — D'Arrieau, chef de bataillon.
53e — Germann, colonel.
57e — Delefosse, major.
17e rég. léger. Brun, chef de bataillon.
3e bat. de chass. à pied. — Landry de Saint-Aubin, chef de bataillon.

CAVALERIE.

5e de dragons. MM. Carlou, colonel.
— — Sabatier, chef d'escadron.
1re de chasseurs. Delplanque, chef d'escadron.

ARTILLERIE.

MM. Desert, colonel, inspecteur des fonderies, à Paris.
Clerinval, colonel, directeur à Bastia.

GÉNIE.

MM. Javin, lieutenant-colonel, chef du génie, à Cherbourg.
Chauvin, colonel, directeur des fortifications, à Ajaccio.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

M. Cachès, chef d'escadron, sous-directeur du parc des équipages militaires, à Vernon.

SERVICE DE SANTÉ.

MM. Thiraux, pharmacien inspecteur, membre du conseil de santé des armées.
Auberger, médecin principal de 2e classe aux hôpitaux de la division de Constantine.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

M. Lairoquette, officier d'administration principal du service des subsistances.

SERVICES CIVILS EN ALGÉRIE.

MM. Sapiffel, préfet du département de Constantine.
Schoubsoé, interprète principal de l'armée d'Algérie.

ADMINISTRATION CENTRALE.

M. Barbary, chef de section de 1re classe à la direction du génie, au ministère de la guerre.

Au grade de chevalier.

INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Rossi, sous-intendant militaire de 1re classe, à Mascara.
Clément, sous-intendant militaire de 2e classe, à Angers.
Douvin, adjoint de 1re classe, à Oran.
Bantins, adjoint de 1re classe, à Blida.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

MM. Effinbach, capitaine, adjudant de place, à Brest.
Lepage, lieutenant, adjudant de place à la citadelle de Lille.
Lebrun, portier-consigne de 2e classe au Havre.
Detarrecin, portier-consigne de 2e classe, à Cambrai.

GENDARMERIE.

Rég. de la garde impériale. — MM. Simon, maréchal-des-logis chef.
— — Grard, idem.
— — Fondeville, idem.
— — Talon, idem.
1re légion. Dupré, cap. en 1er à la comp. de la Seine.
— Rousset, brigadier à la même comp.
— Guillard, idem, chef-lieu à la même comp.
2e légion. Ouzy, brigadier à la comp. d'Eure-et-Loir.
— Bénéchal, gendarme à la comp. de l'Orne.
3e légion. Adam, lieutenant à la comp. du Finistère.
— Lagrost, maréchal-des-logis à la comp. de la Seine-Inférieure.
4e légion. Allemand, idem, à la comp. du Calvados.
— Avo-ne, gendarme à la même comp.
5e légion. Turpin, Lieutenant à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Jean, maréchal-des-logis à la même comp.
— Cohn, gendarme à la comp. d'Ille-et-Vilaine.
6e légion. Girard, gendarme à la comp. de Maine-et Loire.
— Peisenger, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure.
— Pouvel, brigadier à la même comp.
7e légion. Bire, gendarme à la comp. de la Vienne.
— Mora, gendarme à la comp. de Lot-et-Cher.
8e légion. Bédé, maréchal-des-logis à la comp. du Puy-de-Dôme.
9e légion. Fraissenon, lieutenant à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Bellevergo, maréchal-des-logis à la comp. des Deux-Sèvres.
— Compeyron, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
10e légion. Saint-Cyrennes, lieutenant à la comp. des Landes.
— Pellier, brigadier à la comp. de la Gironde.
— Antheux, lieutenant à la comp. de la Corrèze.
— Gaudoin, brigadier à la comp. de la Haute-Vienne.
11e légion. Fizani, gendarme à la comp. de Lot-et-Garonne.
— Kirchoffer, gendarme à la comp. du Cantal.
12e légion. Dasry brigadier à la comp. du Gers.
— Meunier, gendarme à la comp. de la Haute-Garonne.
— Destère, maréchal-des-logis à la comp. de Tarn-et-Garonne.
14e légion. Record, gendarme à la comp. du Tarn.
— Batgé, brigadier à la comp. de l'Ariége.
— Mage, gendarme la même comp.
15e légion. Harmant, maréchal-des-logis à la comp. du Gard.
— Garnerin, brigadier à la comp. de l'Ardèche.
16e légion. Dompyan, lieutenant à la comp. des Bouches-du-Rhône.
— Worgthn, gendarme à la comp. de Vaucluse.
— Gandiol, maréchal-des-logis à la même comp.
17e légion. Debierville, maréchal-des-logis à la 3e comp. de la Corse.
— Caramora, gendarme à la 2e comp. de la Corse.
— Tomasini, brigadier à la 4e comp. de la Corse.
— Perseni, brigadier à la 1re comp. de la Corse.
18e légion. Desirel, lieutenant à la comp. de la Drôme.
— Clerc, maréchal-des-logis à la comp. de l'Isère.
— Latour, maréchal-des-logis à la même comp.
19e légion. Lacour, maréchal-des-logis à la comp. de Saône-et Loire.
— Regnen, maréchal des logis à la comp. de la Haute-Loire.
— Bauchat, gendarme à la comp. de l'Aube.
— Leveur, maréchal des logis à la comp. de l'Yonne.
21e légion. Bony, brigadier à la comp. de la Haute-Saône.
— Motte, maréchal-des logis à la comp. du Jura.
22e légion. Fourtier, brigadier à la comp. des Vosges.
— Petit, gendarme à la comp. de la Haute-Marne.
23e légion. Claquet, lieutenant-trésorier à la comp. des Ardennes.
— Mourel, gendarme à la comp de la Meuse.
— Pasquin, brigadier à la comp. de la Meuse.
24e légion. Rimbert, gendarme à la comp. du Pas-de-Calais.
— Richard, gendarme à la comp. du Nord.
— Richel, maréchal-des-logis à la comp. du Bas Rhin.
— Fest, maréchal-des-logis à la comp. du Haut-Rhin.
Légion d'Afrique. Guyot brigadier à la 1re comp.
— Renaud, brigadier à la même comp.
— Querrière, brigadier à la 2e comp.
— Tourdel, brigadier à la 4e comp.
Garde de Paris. Grard, capitaine.
— Mongeoux, brigadier à pied.
— Lehmann, maréchal-des logis.
— Ferrot, maréchal-des logis.
Détach. en Italie. Dernier, brigadier de la comp. des Bouches-du-Rhône, détaché à l'armée d'Italie.
Gendarmes vétér. Bourquet, lieutenant.
— Desbois, adjudant sous-officier.
Gendarmerie coloniale. Hazard, brigadier à la Guadeloupe.
— Nicod, brigadier à la Martinique.
— Bourgeau, maréchal-des-logis à la Réunion.
— Mignot, brigadier à la Guyane.
— Falot, maréchal-des-logis en Océanie.

INFANTERIE.

1re rég. de grenadiers de la garde impériale. — MM. Bernier, capitaine.
1re — Bernard, capitaine.
1re rég de ligne. Garnan, capitaine d'habillement.
7e — Douay, capitaine.
3e — Roux, capitaine.
4e — Carré de Sainte-Gemme, capitaine.
8e — Martin, capitaine.
9e — Rob, lieutenant.
7e — Dupont, capitaine.
8e — Grebus, capitaine.
9e — Arnaud, capitaine.
10e — Ardiet, capitaine s'judant-major.
11e — Quesault, capitaine.
12e — Lebougre, capitaine.
13e — Dyonnet, capitaine.
14e — Mondy, capitaine.
15e — Babany, capitaine d'habillement.
16e — Pin, capitaine.
17e — Houyau, capitaine.
18e — Lempreur, capitaine.
19e — Brault, capitaine-adjudant-major.
20e — Charmeau de Chassel, capitaine.
22e — Reposé, capitaine.
23e — Lafforay, sergent.
24e — Beaudy, capitaine.
25e — Perrot, sergent.
26e — Martinetti, capitaine.
27e — Darriberou, capitaine.
28e — Flour, capitaine.
29e — Mazeyrer, lieutenant.
31e — Arnal, sergent.
32e — Crepeaux, capitaine trésorier.
33e — Martin, capitaine.
34e — Dubessé, caviaine.
35e — Bergeret, capitaine.
36e — Gantier, capitaine.
37e — Barbey, capitaine.
38e — Pensat, capitaine.
39e — Tournant, capitaine.
40e — Noly, sergent.
41e — Mollis, capitaine.
42e — Dujardin, capitaine.
43e — Pecrevil, capitaine.
47e — Rimbaut, capitaine.
49e — Duchan, capitaine.
50e — De Garsin, capitaine.
51e — Delate, capitaine.
52e — Garret, capitaine s'judant-major.
53e — Gailey, capitaine trésorier.
54e — Piandrin, capitaine.
56e — Quesiel, capitaine ne s'judant-major.
57e — Bourmont, capitaine.
59e — Leonnard, capitaine d'habillement.
60e — Chevalier, sergent.
69e — Poux, capitaine.
61e — Trilles, capitaine.
62e — Bouzon, capitaine.
63e — Imbert, capita ne d'habillement.
64e — Lalance, capitaine adjudant-major.
65e — Magel, capitaine adjudant-major.
66e — Morice, capitaine d'habillement.
67e — Rousse, capitaine d'habillement.
68e — Le Creurer, capitaine.
69e — Mytre, capitaine.
70e — Bugues, capitaine adjudant-major.
72e — Charriot, capitaine.
73e — Garinet, capitaine adjudant-major.
75e — Tennevin, capitaine d'habillement.
2e régim. léger. Parcy, capitaine.
3e — De Tulles, capitaine.
4e — Christophe, capitaine d'habillement.
5e — Vautrin, capitaine.
6e — Perbetère, capitaine d'habillement.
7e — Delmas, capitaine.
8e — Beauvallet, capitaine.
9e — Lacoinsagne, cap. ta-ter.
10e — Duchateau, cap tain.
11e — Balnot, capita ne.
12e — Lain, capitaine.
13e — Cotires, capita ne adjudant-major.
14e — Goujon, capita ne s'judant-major.
15e — Bonici, capitaine.
16e — Gérard, capitaine a l'judant-major.
17e — Mennemoner, capitaine.
18e — Marechal, capitaine.
19e — Sarrelibonland, lieutenant.
20e — Boreste, capitaine trésorier.
21e — Civelli, capitaine.
22e — Le conte, capt ine adjudant major.
23e — Paillas, capitaine.
24e — Seubiolo, capitaine.
25e — Dupont, capitaine.
1er bat. de chass. à pied. — Dufaure-Montmirail, capitaine.
3e — Saint-Martin, sergent-major vaguemestre.
5e — D'Esclaupez, capitaine.
13e — Sambard, capitaine.
14e — Lafargue, lieutenant.
15e — Bourgy, chef de bataillon.
20e — Avrillon, capitaine.
1er rég. de zouaves. — Bonnaventure, capitaine.
2e — Lepenec, sergent.
3e — Grumbach, sergent garde-magasin.
3e bat. d'inf. lég. d'Afrique. — Marsili, capitaine.
3e — Gravier, capitaine-major.
1er rég. de la lég. étrangère. — Bois, lieutenant.
— — Lacaze-Lapalun- adjudant-major.
Rég. de tirailleurs algériens. — Amellier, capitaine.

Digitized by Google

Bat. de tirailleurs indigènes d'Oran. — Antoine-Ludovic-Jean-Baptiste, lieutenant, cadi de Mascara.
Bat. de tirailleurs indigènes de Constantine. — Fossat Desmarres, capitaine.

CAVALERIE.

Rég. des guides de la garde. — **M.M. Mollet, brigadier.**
1er carabiniers. Ballourier, capitaine adjudant-major.
2e fusilliers. Wirriel Clos, capitaine.
3e — Bonneville, capitaine.
4e — Delattre, lieutenant.
5e — Perrot, lieutenant.
6e — **Wolff, capitaine instructeur.**
10e — Demey, chef armurier.
1er dragons. Lemaître, lieutenant.
2e — Lobrette, chef d'escadrons.
3e — **Bourgeois de Finansin, capitaine adjudant-major.**
4e — **Cramoisi, vétérinaire.**
7e — De Fromin, capitaine-trésorier.
11e — Garnier, lieutenant.
12e lanciers. Ramiez, capitaine.
2e — Doberty, capitaine.
4e — Holland, capitaine.
9e — Richard, capitaine.
8e — Richelest, capitaine.
4e chasseurs. Martin, capitaine.
2e — Dardé, lieutenant.
7e — Fenbillaut, capitaine.
7e — Lesueur, capitaine.
8e — Burel, capitaine adjudant-major.
10e — Vianol, capitaine.
11e — De Mac-Lauze, capitaine.
13e — Boblilier, capitaine.
2e hussards. Arba, capitaine.
3e — Bresgand, capitaine.
3e — De Léotard de Ricard, capitaine.
6e — Garon Berger-Lavillardière, capitaine.
1er chass. d'Afr. Estenlt, capitaine-lieutenant porte-étendard.
— Lescot, vétérinaire.
2e — Gérard, sous-lieutenant.
— Lavie, sous-lieutenant.
3e — Decouz, maréchal-des-logis.
3e — Marlère, lieutenant.
— De Bullet, lieutenant.
— Affiz, capitaine.
— Soudier, brigadier.
2e — Schirnber, sous-lieutenant indigène.
3e — Baxu, sous-lieutenant indigène.
— Chevalier, vétérinaire.
Ecole de cavalerie. Bernard, chef armurier.
Remontes. Bousseau, vétérinaire.
— Bourdès, capitaine au 4e de chasseurs, détaché à la succursale de remonte d'Agen.
— De Fougaers, sous-lieutenant au 4e de chass. d'Afr., adjoint au directeur du haras de Montagnenti.
1re comp. de cavaliers de remonte. — Bital, lieutenant.

ARTILLERIE.

État-major.

MM. Galoppe, capitaine en 1er, adjoint au commandant de l'artillerie à Newfoundland.
Duval, capitaine en 1er, comm. l'artillerie à Mostaganem.
Gros, capitaine en 1er, adjoint à la direction d'Alger.
Chabrier, capitaine en 1er, directeur de la salpêtrière d'essai de Bouira.
Mathieu, capitaine en 1er, adjoint à la dir. de Montpellier.
Sevenet, capitaine en résidence fixe à Angers.
Ogry, capitaine en 1er, professeur du cours d'artillerie à l'Ecole impériale d'application de l'artillerie et du génie.
Hirchler, maître-ardoiser à la direction d'Alger.
Delaissey, chef ouvrier d'état aux forges de l'Est.
Jobert, garde d'artillerie de 1re classe à la dir. de Besançon.
Schelpig, garde d'artillerie de 1re classe à la dir. de St-Omer.
Bousquet, garde d'artillerie de 1re classe à la dir. de Douai.
Descazaux, contrôleur d'armes de 1re classe à la manufacture impériale de Châtellerault.

Troupes.

1er rég. — Lieut. MM. Rinan, maréchal-des-logis.
2e — Favol, maréchal-des-logis.
3e — Stewelin, capitaine en 2e au cadre de dépôt.
— Mauconsent, capitaine en 2e, adjoint à l'Ecole de pyrotechnie.
— Pouquet, maréchal-des-logis.
Gr rég. — postième. Lieut. 1re capitaine-pontonnier.
7e rég. — monté. Blanc, maréchal-des-logis.
8e — Bayaut, capitaine en 1er (8e batterie).
9e — Lebouy, capitaine en 1er (15e batterie).
10e — Laurand, brigadier.
11e — Fabre, capitaine en 1er (15e batterie, adjoint au chef d'escadron commandant l'artillerie de la 1re division de l'armée d'Orient.
— Ginière, maréchal-des-logis (1re batterie, à Bidah.
12e — Michel, capitaine en 1er.
— Renard, capitaine en 1er (15e batterie).
15e — Fiovel, capitaine en 1er (8e batterie, armée d'Orient).
— Thubaut, capitaine en 1er (8e batt.)
14e rég. — Arrieval. Labbe, capitaine en 1er (cadre de dépôt).
16e — De Bar, capitaine en 1er (8e batterie).
— 3e comp. d'ouvriers. Chrétien-Barbier, sergent-major.
4e comp. de canonniers vétérans. — Berthelan, sergent-major.

GÉNIE.

État-major.

MM. Garin, capitaine de 1re classe à Langres.
Barodet, capitaine de 1re classe, chef du génie à Perpignan.
Ador, capitaine de 1re classe en Algérie.
Bantant, capitaine de 1re classe, chef du génie à Longwy.
Jeltie, garde de 1re classe en Algérie.
Beckenlender, garde de 1re classe à Paris, chefferie de l'Est.
Baignon, garde de 1re classe au fort l'Ecluse.
Philippe, garde de 2e classe au Sénégal.
Berlandier, garde de 2e classe à Metz.

Troupes.

3e rég. du génie. **MM.** Pauly, capitaine en 1er (armée d'Orient).
Vétérans du génie. De Fonvent, capitaine.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

MM. Mostier, sous-lieutenant à la 2e comp. d'ouvriers, à Metz.
Sautrac, capitaine en 1er au 5e escadron du train des équipages militaires.
Marchi, chef ouvrier d'état au parc des équipages militaires de Vernon.

SERVICE DE SANTÉ.

MM. Isnard, médecin principal de 1re classe aux hôpitaux de la division de Constantine.
Méry, médecin principal de 2e classe à l'armée d'Orient.
Barby, médecin-major de 1re classe à l'armée d'Orient.
Bidal, médecin-major de 1re classe du corps expéditionnaire de la Baltique.
Bodet, médecin-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran.
Dardier, médecin-major de 1re classe au 1er de ligne.
Collin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de Strasbourg.
Beylot, médecin-major de 2e classe au 1er de ligne.
Talouret, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital de Marseille.
Clewy, médecin aide-major aux hôpitaux de la division de Constantine.
Moreau, médecin-major de 2e classe en non activité pour infirmités contractées dans les services de guerre.
Carrière, pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital de Cambrai.
Gillet, pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital de La Rochelle.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

MM. Bazin, officier d'administration comptable de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran.
Faultnier, officier d'administration comptable de 1re classe des subsistances militaires, à Lyon.
Tassel, officier d'administration comptable de 1re classe du service de l'habillement et du campement.
Rocha, officier d'administration principal des bureaux de l'intendance militaire, à Toulon-s.

RECRUTEMENT.

MM. Leclerc, capitaine au 11e de ligne, commandant le dépôt de recrutement de la Nièvre.
Lamanille, capitaine au 68e de ligne, commandant le dépôt de Loir-et-Cher.
Farina, lieutenant au 31e de ligne, employé au dépôt du Cantal.

TRIBUNAUX MILITAIRES.

M. d'Arondel de Lagné, capitaine d'infanterie en réforme pour infirmités temporaires, rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire.

PÉNITENCIERS MILITAIRES.

MM. Gallet, adjudant sous-officier à l'atelier n° 3 des travaux publics à Oran, détaché comme surveillant au 10e léger.
Mounetou, agent principal de la prison militaire de Bordeaux.

GENDARMERIE IMPÉRIALE EN ALGÉRIE.

MM. Boquet, conseiller civil, rapporteur au conseil du gouvernement à Alger.
Bouget du Brion, chef de bureau de 1re classe à la préfecture d'Alger.
Lemoine, maître de Bidah.
Balisson de Bougemont, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Alger.
De Tourdalin du Manoir, chef de bureau au secrétariat général du gouvernement à Alger.
Terras, négociant à Oran.
Chomel, conseiller, secrétaire général de la préfecture de Constantine.
Cousin, lieutenant au 21e de ligne, chef du bureau arabe de Philippeville.
Pavy, viguier général du diocèse d'Alger.

INVALIDES.

MM. Jacquart, lieutenant invalide.
Debaillieul, sergent invalide.

ADMINISTRATION CENTRALE.

MM. Leboul, chef de bureau de l'habillement.
Forges, sous-chef de bureau.
Bouvrey, sous-chef de bureau.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 5 août 1855, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

MM. Laguette, portier-consigne de 3e classe au fort de la Bricha.
Marteau, portier-consigne de 2e classe au Havre.
Regiani, portier-consigne de 2e classe à Bergues.
Bedel, portier-consigne de 2e classe à Landau.
Sautiers, portier-consigne de 3e classe à Antibes.
Thiery, portier-consigne de 3e classe à la Rochelle.

GENDARMERIE.

Bde. de la garde impériale.—MM. Arbogast, gendarme.
— Detaloye, tambourg
— Dunuit, brigadier.
— Bechtel, gendarme.
— Lavoine, brigadier.
— Dufflaune, fer-à-cheval.
1re légion. Métier, gendarme à la comp. de la Seine.
— Silvestri, gendarme à la même comp.
— Cluvery, gendarme à la même comp.
— Repoza, gendarme à la même comp.
— Delarue, gendarme à la même comp.
— Dumod, gendarme à la même comp.
— Barth, ger-darme à la même comp.
— Blais, gend. à la comp. de Seine-et-Marne.
2e légion. Boux, maréchal-des-logis à la comp. de la Sarthe.
— Dodard, gend. à la comp. du Loiret.
— Laur, gend. à la comp. d'Ille-et-Leir.
3e légion. Sapolin, maréchal-des-logis à la comp. de la Gironde.
— Glavieux, maréchal-des-logis à la même comp.
— Mo-nil, gend. à la comp. de la Seine-Inférieure.
— Pezeril, gend. à la comp. de l'Eure.
4e légion. Vaucher, brigad. à la comp. de Calvados.
— Payen, gend. à la comp. de la Mayenne.
— Binet, brigad. à la comp. de la Manche.
— Toulouze, maréchal-des-logis à la comp. de la Ille.
5e légion. Bourtier, maréchal-des-logis à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Meunier, gend. à la comp. du Finistère.
— Ba.se, maréchal-des-logis à la comp. d'Ille-et-Vilaine.
— Josselin, gendarme à la comp. des Côtes-du-Nord.
— Lamonti, brig. à la comp. d'Ille-et-Vilaine
6e légion. Morel, gend. à la comp. du Morbihan.
— Benoit, maréchal-des-logis à la comp. de Maine et Loire.
— Cornerun, gendarme à la même comp.
— Coeffard, gendarme à la même comp.
— Garreau, maréchal-des-logis à la comp. du Morbihan.
— Taun, gendarme à la comp. de la Loire-Inférieure.
— Français, g nd. à la comp. du Morbihan.
7e légion. Déro, gend. à a comp. de Lot-et-Cher.
— Tagoutrre, brigad. à la comp. de l'Indre.
— Bonin, gendarme à la comp. de Loir-et-Cher.
8e légion. Balsbazard, maréchal-des-logis adjoint au trésorier de la comp. du Cher.
— Bidenus, gendarme à la même comp.
9e légion. Vinsonneau, gendarme à la comp. des Deux-Sèvres.
— Sebron, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Pellerin, gendarme à la comp. de la Charente-Inférieure.
— Bonneroy, gend. à la comp. de la Vendée.
— Champ-os, maréchal-des-logis à la même comp.
— Flavenri, brigadier à la comp. des Deux-Sèvres.
10e légion. Mulier, gend. à la comp. de la Gironde.
— Bucet, gendarme à la comp. des Basses-Pyrénées.
— Galanave, gendarme à la même comp.
— Doro, gend. à la même comp.
11e légion. Pasquier, gend. à la comp. de la Dordogne.
— Miquel, gend. à la comp. de la Corrèze.
— Dangouzeze, brigadier à la comp. de la Dordogne.
12e légion. Chatoux-ier, brig. à la comp. du Lot.
— Charriel, gend. à la comp. de l'Aveyron.
— Bath-ey, gendarme à la comp. de Lot-et-Garonne.
13e légion. Chebert, gendarme à la comp. de la Haute-Garonne.
— Piantié, brig. à la comp. du Gers.
— Bussel, brig à la même comp.
— Olive, maréchal-des-logis à la comp. de la Haute-Garonne.
14e légion. Artus, maréchal-des-logis à la comp. de l'Aude.
— Canal, gend. à la comp. de l'Ariège.
— Boud, gend. à la même comp.
— Assie, gend. à la comp. de l'Aude.
15e légion. Al zaut, maréch.-des-logis-chef à la comp. de l'Hérault.
— Martin, gend. à la comp. de l'Ardèche.
— Bauson, gend. à la même comp.
— Chevrillon, gend. à la comp. du Gard.
16e légion. Rem, gend. à la comp du Var.
— Bouy, gend. à la même comp.
— Margueril, gend. à la comp. des Bouches-du-Rhône.
— Seguin, gend. à la comp. du Var.
17e légion. Marsano, brig. à la 2e comp. de la Corse.
— Agostini, maréchal-des-logis à la 1re comp. de la Corse.
— Alliez, maréchal-des-logis à la 2e comp. de la Corse.
— Benedetti, brig. à la 1re comp. de la Corse.
— Casanova, gend. à la 2e comp. de la Corse.
— Lenoi, gend. à la 1re comp. de la Corse.
— Manfredi, gend. à la 2e comp. de la Corse.
18e légion. Tavas, maréchal-des-logis à la comp. des Basses-Alpes.
— Durand, brig. à la même comp.
— Pusel, gend. à la comp de la Drôme.
19e légion. Perrotet, maréchal-des-logis à la comp. du Rhône.
— Carelle, gend. à la même comp.
— Guyon, gend. à la comp. de la Haute-Loire.
20e légion. De Bromard, gend. à la comp. de l'Ardèche.
— Milot, brig. à la comp. de l'Yonne.
— Deschamps, gend. à la comp. de la Côte-d'Or.
21e légion. Garnier, maréchal-des-logis à la comp. du Jura.
— Bruchot, gen larme à la comp. de la Haute-Saône.
— Ondard, gend. à la comp. du Jura.
— Thomas, gend. à la comp. du Doubs.
22e légion. Hassun, maréchal-des-logis à la comp. de la Meurthe.
— Kuran, gend. à la comp. des Vosges.
— Muller, maréchal-des-logis à la comp. de la Meurthe.
23e légion. Schmitt, maréchal-des-logis à la comp. de la Meuse.
— Lesa a, maréchal-des-logis à la comp. des Ardennes.
— Rennon, maréchal-des-logis à la comp. de la Meuse.
— Douny, gend. à la comp. des Ardennes.
— Buck g nd. à la comp. de la Meuse.
24e légion. Berliet, maréchal-des-logis à la comp. de l'Ain.
— Lefort, gendarme à la même comp.
25e légion. Mulier, maréchal-des-logis à la comp. du Haut-Rhin.
— Bonzon, maréchal-des-logis à la comp. du Haut-Rhin.
— Bertenlucker, gend. à la même comp.
— Schirmer, gend. à la comp. du Haut-Rhin.
Légion d'Afrique. Grasiani, gend. à la 1re comp.
— Preu, gend. à la 2e comp.
— Pastier, gend. à la 3e comp.
— Lornet, gend. à la même comp.
— Rostaing, gend. à la 4e comp.
— Boudy, gend. à la même comp.
— Guerin, brig. à la 5e comp.
— Thomas, gend. à la même comp.
Garde de Paris. Drahi, garde-magasin au 6e escadron.
— Prost, garde au 2e b.-à.
— Passemard, maréchal-des-log. au 1er bat.
— Delarupe, br. au même bat.
— Letourneur, mar.-des-log. au même bat.
— Goudinet, mar.-des-log. au 2e bat.
— Begouin, mar.-des-log. au même bat.
— Barbion, mar.-des-log. au même bat.
Détachement en Kabe. — Bergy, gend. à la comp. de Vaucluse (46e légion), détaché à la division d'occupation en Kabi.
Gendarmerie coloniale. — Bonnet, maréchal-des-logis à la Guadeloupe.
— Martin, brig. à la Guadeloupe.
— Bougeoisen, gend. à la Martinique.
— Mattiary, g nd. à la Martinique.
— Pierson, mar.-des-log. à la Réunion.
— Durm-au, gend. à la Réun on.
— Stavoche, gend. à la Guyane.

Digitized by Google

Sapeurs-pompiers de Paris.—Dupont, sergent-major.
— Nicolas, sergent.

INFANTERIE.

1re reg. de voltigeurs de la garde impériale.— MM. Carivenc, sergent.
1er rég. de ligne. Bay, sergent.
— — Brohihag, sergent.
3e — — Maubert, soldat musicien.
— — Arnoult, sergent.
34e — — Tournaire, sapeur.
— — Ségur, sergent.
4e — — Dupuy, sergent.
— — Beaubourg, sergent-major armurier.
5e — — Massoul, sergent.
— — Fontan, sergent.
6e — — Thesonnier, sapeur.
— — Turquais, caporal.
7e — — Lianu au Sire, sergent.
— — Lebel, sergent.
8e — — Crose, sergent.
— — Muret, sergent.
9e — — Roux, sergent.
— — Alexandre, sergent.
10e — — Beauchery, sergent.
— — Jean, dit Bourguignon, soldat.
11e — — Dumas, sergent-major armurier.
13e — — Guiart, sergent.
— — Raynal, sergent-major.
12e — — Schaller, sapeur.
— — Leibengath, soldat musicien.
14e — — Ruffi, soldat.
— — Matz, soldat musicien.
15e — — Chanlon, dit Lavalle, sergent-major.
— — Perret, sergent-major.
16e — — Bohn, sapeur.
— — Boulnes, sergent-major.
17e — — Durand, sergent.
18e — — Jochem, soldat.
— — Delisle, sergent maître d'escrime.
19e — — Marchal, caporal tambour.
20e — — Vigier, sergent major.
— — Robin, tambour-major.
21e — — La Carre, sergent-major.
22e — — Langer, sergent-major.
— — Portan, sergent.
23e — — Lemoine, sergent.
— — Durand, sergent maître d'escrime.
24e — — Mangeard, sergent.
— — Drohaka, soldat musicien.
25e — — Gervais, soldat musicien.
— — Boudonnet, sergent.
26e — — Davesne, sergent.
— — Drioux, sergent-major.
27e — — Lanoreux, sergent-major-tambour.
— — Bernard, caporal tambour.
28e — — Gervaichau, sergent.
— — Bailleul, soldat musicien.
— — Godet, sergent.
29e — — Labarthe, caporal de musique.
— — Brocet, caporal.
31e — — Neuschbaw, voltigeur.
— — Ladil, sergent-fourrier.
32e — — Bonnet, grenadier.
— — Sparth, sergent.
33e — — Mailh, caporal sapeur.
— — Jansen, caporal.
34e — — Magnan, sergent.
— — Nenna, soldat.
35e — — Madrier, sergent maître armurier.
36e — — Meulle, sergent.
— — Filipps, sergent.
37e — — Carondini, sergent.
— — Bobery, caporal armurier.
38e — — Biard, sergent-major chef de musique.
— — Bausch, sergent.
39e — — Obtmann, sergent maître d'escrime.
— — Prevôt, sergent.
40e — — Cachert, tapeur.
— — Kompf, soldat musicien.
41e — — Dot, sergent.
— — Barguin, soldat.
42e — — Pabnarn, sergent-major.
43e — — Legrus, caporal sapeur.
44e — — Cammus, sergent.
45e — — Gonrsaul, sergent.
46e — — Thomas, sergent.
— — Lecomte, soldat.
47e — — Dutell, idem.
— — Bomber, 2 sous-chefs.
48e — — Voturier, sergent.
— — Bellaigé, sapeur.
50e — — Beaucron, caporal sapeur.
— — Cabé, sergent.
51e — — Durand, sergent-major chef de musique.
— — Rubtru, sergent.
52e — — Drano-ne, adjudant.
— — Prunier, sergent maître armurier.
53e — — Trip, sapeur.
— — Virlouvi, sergent.
54e — — Chrisoul, soldat musicien.
— — Latreuil, sergent.
55e — — Kuntz, sergent-major chef de musique.
— — Bauer, sergent.
56e — — Rouquet, sergent.
— — Maynard, sapeur.
57e — — Javy, sergent.
— — Sauret, caporal.
58e — — Ferret, sergent.
— — Michel, sergent.
59e — — Lubigan, soldat.
— — Lebrun, sergent maître armurier.
61e — — Amal, sergent.
— — Mousard, soldat musicien.
62e — — Madelor, sergent maître armurier.
— — Bros, soldat.
63e — — Cauze, sergent.
— — Schaller, sergent.
64e — — Pabre, soldat musicien.
— — Kieffer, soldat musicien.
65e — — Lanat, sergent-major.
— — Guibo, soldat.
66e — — Cesari, 2 sgent.
— — Hauser, sergent.
67e — — Mauisez, sergent-major.
— — Bonnet-Maigrot, sergent.
68e — — Lattru, sapeur.
— — Tre-tiguet, sergent-major chef de musique.
69e — — Chestanian, sergent chef de musique.
— — Roulsourg, sergent-fourrier.
70e — — Rinault, sergent.
— — Gauthier, sergent-major.
71e — — Lon-hambois, sergent-major.
— — Mortier, sergent-major.
72e — — Corchin, sergent.
— — Blanckenmann, soldat musicien.
73e — — Sernolo, sergent-major-vaguemestre.
— — Pain, sergent.
74e — — Baury, sergent.
— — Dennes, sergent.
75e — — Bourguin, soldat.
— — Chauvet, sergent major.
76e — — Bastien, caporal.
— — Malbert, sergent.
2e — — Guimbal, caporal de musique.
3e — — Rotta, sergent-major vaguemestre.
— — Lemeunier, sergent.
— — Canul, sergent-major.
4e — — Péré, sergent.
5e — — Marchand, tambour.
6e — — Guillaume, sergent-major.
— — Métivreau, sergent-major.
7e — — Hontanrolle, sergent.
— — Camus, caporal.
8e — — Burrel, voltigeur.
— — Clément, sergent maître armurier.
9e — — Tein, sapeur.
10e — — Maille, sergent.
— — Bougeot, sergent.
12e — — Capot, sergent.
— — Crequet, sergent.
13e — — Ladoul, sapeur.
— — Touzet, sergent.
— — Pequeur, sergent maître armurier.
14e — — Vergnon, chasseur.
— — Drioux, caporal de musique.
15e — — Blanzole, sergent.
— — Forler, sergent.
17e — — Pesarot, carabinier.
18e — — Noyers, sergent.
— — Carreau, caporal.
— — Schluh, chasseur.
19e — — Valicia, sergent-major.
— — Duffiot, caporal.
20e — — Roquet, caporal tambour.
— — Barral, sergent.
21e — — Lacmiet, caporal.
— — Methet, sergent.
22e — — Nompès, sergent.
— — Schwartz, sergent.
23e — — Bourez, chasseur.
— — Riches, chasseur.
24e — — Boulet, voltigeur.
— — Gosdail, sergent.
1re bat. de chass. à pied. — Rioert, caporal conducteur des équipages.
2e — — Bayaut, sergent 1er secrét. du trésorier.
3e — — Sajet, sapeur.
4e — — Dandy, sergt-fourrier.
5e — — Vaus-le-v, chasseur.
6e — — Beaujean, chasseur.
7e — — Fortaaux, chasseur.
8e — — Schuck, sergent maître armurier.
9e — — Ancibno, sergent.
10e — — Marchi, sergent.
11e — — Bamary sergent.
12e — — Trompenin, sapeur.
13e — — Palaut Lamirande, sergent.
20e — — Voimer, sergent major.
1re rég. de zouaves.—Loubadères, sergent.
— — Abraham, sergent.
2e — — Bloc, sergent-major.
— — Duez, zouave.
— — Nean, zouave.
— — L'Hôte, sergent.
3e — — Rous, zouave.
— — Portes, zouave.
— — Peyrat, zouave.
— — Lamar, zouave.
1re bat. d'infant. légers d'afrique.—Savy, sergent-major.
2e — — Bertin, sergent.
3e — — Motiet, sergent.
3e comp. de fusiliers de discipline.—Gerhart, sergent.
3e — — Gueni, sergent.
3e — — Gass, tambour.
1re compagnie de pionniers de discipline.—Sentenac, dit Lalant, caporal.
1er rég. de la légion étrangère.—Robin, voltigeur.
— — Bernard, caporal.
2e — — Bichu, sergent-major.
— — Climenc, sergent.
— — Xavelant, soldat.
Rég. de tirailleurs algériens.—Hassein-ben-Ali, sergent.
Bat. de urail. indig. d'Alger.—Seiteck-ben-Mohammed-bou-Arous, sergent, dit Indigène.
— — d'Oran.— Dinubbres, sergent-major.
— — de Constantine.—Laures-ben-Chaouch, tirailleur.
1re comp. de sous-officiers vétérans.—Arnoux, caporal.
1re comp. de fusiliers vétérans.—Grisliun, sergent.

CHASSEURS.

Cuirassiers de la garde.—Arcin, cavalier.
Guides de la garde.— Dupuis, brigadier.
— — Bunet, guide.
1er cuirassiers. Marchet, cavalier de 1re classe.
2e — — Bailliu, trompette.
3e cuirassiers.—Lubrye, sous-chef-des-bgts.
2e — — Bun, chef armurier.
3e — — Ferrand, adjudant sous-officier.
4e — — Jouy, chef armurier.
5e — — Bultier, maréchal-des-logis.
6e — — Revecher, adjudant sous-officier.
7e — — Fenpon, sous-chef-des-bgts.
8e — — Trocsac, brigadier.
9e — — Boutsenin, brigadier.
1er dragons. Sarrasin, maréchal-des-logis.
2e — — Bardet, maréchal-des-logis.
3e — — Geoffroy, maréchal-des-logis.
4e — — Veburon, trompette-major.
5e — — Charpentier, trompette-major.
6e — — Guiliard, m.-chef-des-bgts.
7e — — Bertrand, maréchal-des-logis.
8e — — Gaume, maréchal-des-logis.
9e — — Alexandre, maréchal-des-logis.
10e — — Roffroy, maréchal-des-logis.
11e — — Hysem, maréchal-des-logis.
12e — — Xavier, adjudant sous-officier.
1er hussards. Bankl, maréchal-des-logis.
2e — — Pruvel, brigadier.
3e — — Dupont, maréchal-des-logis.
4e — — Caillard, adjudant sous-officier.
5e — — Sapiet, maître selliet.
6e — — Marrot, maréchal-des-logis.
7e — — Marcel, trompette-major.
8e — — Binon, brigadier trompette.
1re chass. d'Afriq. Mercier, brigadier.
— — Berg, cavalier de 1re classe.
2e — — Simon, cavalier de 1re classe.
— — Buffier Lasches, maréchal-des-logis.
3e — — Secrétant, brigadier.
— — Jemfer, cavalier de 2e classe.
4e — — Marel, cavalier de 1re classe.
— — Berbignier, trompette major.
1er spahis. Pochon, trompette-major.
— — Arby-ben-Lotia, maréchal-des log. indig.
2e — — Colombat, maréchal-des-logis.
— — Mohamet-ben-Aussem, spahis.
3e — — Fleury, maréchal-des-logis chef.
— — Amou-ben-Zouoch, mar.-des log indigène.
1re comp. de cavaliers de remonte.—Bourre, brigadier.
2e — — Dunoyer, brigadier.
4e — — Pervet, maréchal-des logis.
Remontes. Marcellaud, cavalier remplaçant dans le service des remontes en Afrique.

ARTILLERIE.

1re rég. — 4 pièl. MM. Lefèvre, maréchal-des-logis.
— — Lemercy, maréchal-des-logis.
2e — — Jaiarat, artilleur.
— — Legrand, maréchal-des-logis.
— — Berlier, maréchal-des-logis.
3e — — Bilaine, maréchal-des-logis.
— — Blanc, 1er cannonier conducteur.
— — Dalesmarie, maréchal-des-logis chef.
4e — — Barrere, dit d'Arsenal, maréchal-des-logis.
— — Bébert, maréchal-des-logis.
5e — — Bonnin, maréchal-des-logis chef.
— — Tourniaire, 2e cannonier conducteur.
9e rég. — ponton. Corot, maréchal-des-logis-chef.
— — Bahier, maréchal-des-logis.
1re rég. —monté. Ayard, brigadier.
8e — — Turrel, maréchal-des-logis.
— — Weiss, maréchal-des-logis.
— — Gressier, maréchal-des-logis chef.
9e — — Pasquagni, 1er cannonier servant.
10e — — Hurtin, maréchal-des-logis.
11e — — Imbert, brigadier.
— — Batard, maréchal-des-logis.
— — Agnus, adjudant sous-officier.
13e — — Lous, maréchal-des-logis.
— — Fremy, maréchal-des-logis.
15e — — Chateaurex, trompette.
— — Martaing, 1er cannonier servant.
— — Arah, brigadier.
1re rég.—4cheval. Loubière, maréchal-des-logis.
15e — — Ermann, chef armurier.
16e — — Andrew, maréchal- des-logis-chef.
17e — — Durand, maréchal-des-logis.
— — Perlat, 1er cannonier servant.
11e comp. d'ouvr. d'artillerie. — M. Fleuret, mar.-des-logis.
1re comp. de canonniers vétérans. — Lecuriil, caporal.
2e comp. de canonniers vétérans. — Lalcoil, sergent-major
6e comp. de canonniers vétérans. — Reg, caporal.
Direction du Bigorre. — Bannerchaut, ouvrier d'état.
Fonderie de Strasbourg — Buschang, ouvrier d'état.
Atelier de précision du dépôt central. — Olivier, ouv. d'état

GÉNIE.

1er régiment. MM Vianes, maréchal-des-logis.
— — Mens, maréchal-des-logis.
2e — — Lasane, caporal.
— — Caillagon, sergent.
3e — — Charles, sergent.
— — Bègue, maître ouvrier.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

2e comp. d'ouvr. MM. Lagarde, sergent.
7e — — Bocquart, sergent.
— — Bouchanne, sapeur.
1er escadron du train des équipages. — Jamul, mar.-des-log
2e escadron. Machot, maréchal-des-logis.
— — Dupuis, maréchal-des-logis.
3e — — Verdier, maréchal-des-logis.
— — Baisen, maréchal-des-logis.
4e — — Brin, maréchal-des logis.
5e — — Voflant, maréchal-des-logis.

SERVICE DE SANTÉ.

Hôpit. de la 1re div. mil. — MM. Terrier, infirmier-major serg.
— — 2e — Lavour, infirmier-major sergent.
— — — Gaillard, infirmier-major serg.
— — 3e — Daniil, infirmier-major sergent.
Hôpit. de Toulouse — Schaufelà, infirmier-major serg.
Hôpit. de la div. de Constantine. — Lachaussée, infirmier-major sergent.

RECRUTEMENT.

Dépôt de la Seine. — MM. Mansenille, sergent au 8e de ligne, détaché au ministère de la guerre.
Dépôt de la Haute-Garonne. — Eyt-Dessus, sergent au 7e de ligne.

PENITENCIERS MILITAIRES.

MM. Antoselly, adjudant sous officier au pénitencier militaire d'Arger, détaché comme sergent du 2e léger.
Durrandi, adjudant sous-officier à l'atelier du boulet n° 3, détaché comme sergent du 1er de ligne.
Guitard, surveillant de 1re classe au pénitencier militaire d'a Lyon, détaché comme sergent du 7e de ligne.
Mauly, surveillant de 2e classe au pénitencier militaire de Metz, détaché comme sous officier de la 1re comp. de sous-officiers vétérans.
Martin, adjudant-patron au compagnie de l'atelier des travaux publics n° 4, à Bone, détaché comme sous-officier de la 2e comp. de sous-officiers vétérans.

Digitized by Google

Marquis, surveillant de 2e classe à l'atelier du boulet n° 1, démissionnaire.

Lakhder-ou-Kerdjoud, cavalier du makhzen de Bougie, province de Constantine.

SERVICES RENDUS EN ALGÉRIE.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 25 juillet 1854, ont été nommés à des emplois spéciaux dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A deux emplois de capitaine adjudant-major.

2e régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Cravin, lieutenant au régiment, employé de nouvelle création.

11e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Figard, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Bigant, passé au commandement du 6e escadron de nouvelle création.

A un emploi de capitaine-trésorier.

6e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Germain, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Radenhuyer, nommé chef d'escadrons à titre d'organisation.

Par décret impérial du 25 juillet 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de capitaine adjudant-major :

3e régiment de hussards.

Choix (hors tours), M. Robert, lieutenant au régiment, employé de nouvelle création.

A deux emplois de capitaine d'habillement,

7e régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Philippe, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Parrot-Lagarenne, passé au commandement d'un escadron.

9e régiment de dragons.

Choix (hors tours), M. Marcel, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Martin, passé aux fonctions de trésorier.

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

3e régiment de chasseurs.

M. Subra, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Aubry, nommé lieutenant.

A seize emplois de capitaine.

4e régiment de cuirassiers.

Choix (1re tour), M. Favre, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Gay, admis à la retraite.

5e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (2e tour), M. Molard, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Pensan, nommé chef d'escadrons.

Ancienneté (1er tour), M. Bonnet, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Boubiers, admis à la retraite.

10e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (2e tour), M. Perrottey, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Quesnet, admis à la retraite.

3e régiment de dragons.

Ancienneté (2e tour), M. Terries, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Retoux, mis en activité hors cadres.

Ancienneté (1er tour), M. Cadenas, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Guitsamount, mis en non-activité.

10e régiment de dragons.

Choix (2e tour), M. Ponte-Paulinelli, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Basorhe, mis en activité hors cadres.

6e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Ribiéry, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Cartier d'Aure, nommé capitaine écuyer à l'École impériale de cavalerie.

9e régiment de lanciers.

Choix (2e tour), M. Henry, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lebel, nommé chef d'escadrons.

2e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1er tour), M. Godefroy, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Bourbier, nommé major.

1re régiment de hussards.

Choix (2e tour), M. Comoni, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Demange, passé dans l'intendance militaire.

Ancienneté, escadrons de guerre, M. Lequeu, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Vincent, mis en activité hors cadre.

2e régiment de hussards.

Ancienneté (2e tour), M. Boutard, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Collin, passé aux fonctions de trésorier.

3e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Bernard, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lafargue, admis à la retraite.

6e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Boucher, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Michel, nommé chef d'escadrons.

7e régiment de hussards

Afrique.

M. Tippel, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Gauvenet, dit Dijon, passé comme capitaine écuyer à l'École impériale spéciale militaire.

A soixante-cinq emplois de lieutenant.

1er régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Verger, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Perron, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Duplein de Lagrost, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Favre, nommé capitaine.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour), M. Gautier, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Moisand, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Pean, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Bonnet, nommé capitaine.

10e régiment de cuirassiers.

Choix (2e tour), M. de Lasseur, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Perrottey, nommé capitaine.

8e régiment de dragons.

Ancienneté (2e tour), M. Ducos, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. de Saint-Pol, décédé.

Ancienneté (1er tour), M. Gros, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Marcot, nommé capitaine d'habillement.

Choix (1er tour), M. Lefèvre, sous-lieutenant adjoint au trésorier au régiment, en remplacement de M. Terries, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Berchon des Essarts, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Cabanac, nommé capitaine.

10e régiment de dragons.

Ancienneté (1re tour), M. Giesler, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Poulet Puthaudet, nommé capitaine.

12e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. Chomereau de Saint-Guny, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Sauterest, démissionnaire.

4e régiment de lanciers.

Choix (1er tour), M. Mandé, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Bibbier, nommé capitaine.

6e régiment de lanciers.

Ancienneté (1er tour), M. Pelletier, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Henry, nommé capitaine.

3e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour), M. de Lurre, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment, en remplacement de M. Godefroy, nommé capitaine.

10e régiment de chasseurs.

Ancienneté (2e tour), M. Plasenard, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lardeur, nommé capitaine-trésorier de l'École impériale de cavalerie.

11e régiment de chasseurs.

Ancienneté (2e tour), M. Sagnat sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplacement de M. Dupuis, mis en non-activité.

1er régiment de hussards.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Méchine, sous-lieutenant porte-étendard du régiment, en remplacement de M. Compoix, nommé capitaine.

Ancienneté, escadrons de guerre, M. Delorme, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lequeu, nommé capitaine.

2e régiment de hussards.

Choix (2e tour), M. Fabbis de Sarta, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Boutard, nommé capitaine.

3e régiment de hussards.

Choix (1er tour), M. de Cosne, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Eyraud, décédé.

5e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Bac, sous-lieutenant au régiment en remplacement de M. Bonevey, nommé capitaine.

6e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour), M. Erhilet, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Boucher, nommé capitaine.

7e régiment de hussards.

Afrique.

Ancienneté, M. Hervé, sous-lieutenant au régiment, en remplacement de M. Tippel, nommé capitaine.

1er régiment de spahis.

Cadre indigène, Mohamed-el-Abondi, sous-lieutenant indigène surnuméraire, en remplacement de Si-Ali-ben-Mohamed-Dziry, admis à la retraite.

2e régiment de spahis.

Cadre indigène, Larby-ben-Byba, sous-lieutenant indigène au régiment, en remplacement de Mustapha-Ahmed, admis à la retraite.

A douze emplois de sous-lieutenant.

6e régiment de cuirassiers.

Choix (1er tour), M. de l'Orne d'Aincourt, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Verger, nommé lieutenant.

5e régiment de cuirassiers.

(1er tour), M. Picard, maréchal-des-logis-chef au régiment, en remplacement de M. Bonnet, nommé lieutenant.

8e régiment de dragons.

Choix (1er tour), M. Lefèvre, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Gros, nommé lieutenant.

9e régiment de lanciers.

Choix (1er tour), M. Renard, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Desanne, nommé lieutenant.

10e régiment de lanciers.

Choix (1er tour), M. Bieffini, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Pinsard, nommé lieutenant.

1er régiment de hussards.

(1er tour), M. Arnoult, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. de Saint-Pern, démission.aire.

2e régiment de hussards.

(1er tour), M. Percy, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Léger, décédé.

6e régiment de hussards.

(1er tour), M. Cornuéjols, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Erhillet, nommé lieutenant.

1er régiment de spahis.

(Cadre indigène), Ahmed-ben Taïeb, maréchal-des-logis indigène, en remplacement de Mahamed-Ahmida, passé dans un autre corps.

(Cadre indigène), Abd-el-Kader Bouafia, maréchal-des-logis indigène au régiment, en remplacement de Mohamed-el-Abondi, nommé lieutenant.

2e régiment de spahis.

(Cadre indigène), Ammo Ould-Medja ist, maréchal-des-logis indigène au régiment, en remplacement de Mohamed-Ould-Ameda, démissionnaire.

(Cadre indigène), Mohamed Bizlali, maréchal-des-logis indigène au régiment, en remplacement de Larby-ben-Byba, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 31 juillet 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Larrouy d'Orion, chef de bataillon au 1er de zouaves, en remplacement de M. Roussillon, admis à la retraite.

A deux emplois de chef de bataillon.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Lherillier, capitaine adjudant-major au 11e léger, en remplacement de M. Burgeon, admis à la retraite.

1er régiment de zouaves.

Afrique.

Choix, M. Vincent, capitaine au 35e léger, en remplacement de M. Larrouy d'Orion, nommé lieutenant-colonel.

A deux emplois de capitaine.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Jacquinot, lieutenant au corps, en remplacement de M. Frugier, décédé.

15e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Menvielle, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gâne, décédé.

A un emploi de lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Ragot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Jacquinot, nommé capitaine.

A dix emplois de sous-lieutenant.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour). M. Mau, sergent-major au corps, en remplacement de M. Versini, nommé lieutenant.

63e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Marteau, adjudant au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, en remplacement de M. Chrétien, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour), M. Serre, sergent-major au 1er rég. de zouaves, en remplacement de M. Jouanneau, passé au bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

70e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Cayla, sergent au 1er rég. de zouaves, en remplacement de M. Lacquet, nommé lieutenant.

71e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Spir, sergent-major au 3e rég. des zouaves, en remplacement de M. Leguern, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(3e tour), M. Reynaud, sergent-major au bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine, en remplacement de M. Garat, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(2e tour), M. Schramm, sergent au corps, en remplacement de M. Didenot, nommé lieutenant.

7e bataillon de chasseurs à pied.

Afrique.

(2e tour), M. Poullain, sergent-major au bataillon, en remplacement de M. Simonneau, nommé lieutenant

1er régiment de zouaves.

(1er tour), M. Parnet, sergent-major au corps, en remplacement de M. Gobée, décédé.

Bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

Cadre indigène, M. Mokhar-ben-Youssouf, sergent au bataillon, en remplacement de Soliman-ben-Salah, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 31 juillet 1854, ont été nommés à cent quarante-six remplois de sous-lieutenant vacants par organisation dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

1er carabiniers. MM. Bourgeois, adjud. sous-off. au 2e carabin.
" — Beaux, adjud. sous-off. au même rég.
" — Bessuet, mar.-des-log. au 2e carabiniers.
" — Sinet adj. sous-off. au rég.
2e — Bayon, mar.-des-log.-chef au 1er carab.
" — Amirault, mar.-de-log.-chef au même rég.
" — Leclerc, adj. sous-off. au 1er cuirassiers.
" — Gin, mar.-des-log. au 4e lanciers.
1re cuirassiers. Thenevin, adj. sous-off. au 5e cuirass.
" — Calvaluzi, adj. sous-off. à l'École impériale de cavalerie.
2e — Verloin, adj. sous-off. au 7e cuiras.
" — Nizen, maréch.-des-log. même rég.
" — De Foulque, maréch.-des-log. chef au 5e cuirassiers.
" — Bryançon, adj. sous-off. au 3e dragons.
" — Guyot de Monserand, maréch.-des-log. au 4e lanciers.
3e — Vieux Lemarine, adj. sous-off. au 6e cuiras.
" — Pfitzenmeyer, adj. sous-off. au 4e cuiras.
" — Gaillard, adj. sous-off. au 8e cuiras.
4e — André, adj. sous-off. au 3e cuirassiers.
" — Bonfils Lapoujade, maréch.-des-log. chef au même rég.
" — Loth, maréch.-des-log. chef au même rég.
" — Dirioi, maréch.-des-log.-chef à l'École impériale de cavalerie.
5e — Lelonda, adj. sous-off. au 1er cuiras.
" — Bubilher, mar.-des-log.-chef au même rég.
" — Bo lvn, adjud. sous-of. au 3e cuirassiers.
" — Pellignol, adj. sous-off. au 10e cuiras.
" — Parkier, mar.-des-log. chef au 9e lanc.
7e — Wachter, mar.-des-log.-chef au 2e cuiras.
" — Drury, mar.-des-log. au 2e cuiras.
8e — De Nays, adj. sous-off. au 8e cuiras.
9e — Fontanille, adj. sous-off. au rég.
10e — Dreux, adj. sous-off. au 8e cuiras.
" — Pouillaude, mar.-des-log.-chef au 8e cuiras.
" — Veillier, mar.-des-log.-chef au rég.
" — Stanvilin, mar.-des-log.-chef au 1er lanc.
" — Barbier, adj. sous-off. au 2e cuiras.
1re dragons. Jacquet, mar.-des-logis-chef au 9e drag.
" — Gilles, mar.-des-log. chef au même rég.
2e — Dgeneziè, adj. sous-off. au rég.
3e — Dumont, adj. sous-off. au 6e drag.
" — Lesequr, adj. sous-off. au même rég.
" — André, mar.-des-log. au même rég.
" — De Guiod, adj. sous-off. au 6e drag.
4e — Ledru, adj. sous-off. au 3e drag.
" — D'Eyraudier, mar.-des-log.-chef au 3e drag.
" — Sim. adj. sous-off. au 8e drag.
" — Vanneque, mar.-des log. au même rég.
5e — Chaize, mar. des-log. au rég.
6e — Lonchamp, adj. sous-off. au 1er drag.
" — Manent, adj. sous-off. au même rég.
" — Dutourne, adj. s.ous-off. au même rég.
9e — Poste de Payssalade, mar.-des-log. au 9e dragons.
" — Dumesnil de Marcourt, mar.-des-log. au 10e dragons.
10e — Brock'welle, adj. sous-off. au 9e dragons.
11e — Pinton, adj. sous-off. au rég.
" — Vasseur, adj. sous-off. au rég.
" — Maugin, adj. sous-off. au rég.
" — Salamon, mar.-des-log. au 9e dragons.
" — Sabbi, mar.-des-log.-chef au 10e dragons.
" — Chassery, mar.-des-log.-chef au régiment.
" — Gauthier, adj. sous-off. au 2e dragons.
12e — Catala, mar.-des-log. au 9e dragons.
" — Carreau, mar.-des-log.-chef au rég.
" — Wellemann, adj.-sous-off au 3e dragons.
1re lanciers. Pérot, adj. sous-off. au 7e lanciers.
" — Thevenev, adj. sous-off. au même rég.
" — Bugeaud de Reiset, mar.-des-log. au 7e lanc.

Digitized by Google

— Demtrux, adj. sous-off. à l'École impériale de cavalerie.
2e — Duthilleul, mar.-des-log. chef au 9e lanciers.
— De Digny, mar.-des-log. au même rég.
— Adam, adj. sous-off. au 3e lanciers.
3e — Robert, adj. sous-off. au 4e hussards.
— Marchand, adj. sous-off. au 5e lanciers.
— Durand, mar.-des-log. chef au même rég.
6e — Jacteur de Monrozier, mar.-des-log. chef au 5e lanciers.
— Le Bondurèze. mar.-des-log. chef au 3e lanc.
— De Brémond d'Ars, mar.-des-log. au 8e lanc.
6e — Caillaux, adj. sous-off. au 7e lanciers.
— Champagne, adj. sous-off. au 1er lanciers.
7e — Vincenot, adj. sous-off. au 1er lanc.
— Mousseron, adj. sous-off. au même rég.
— Quentin, mar.-des-log. chef au même rég.
— Deschamps, mar.-des-log. au 9e lanc.
8e — Bontoux-Jaque, mar.-des-log. au 1er chass.
— Dupierre, mar.-des-log. au 9e huss.
— Maurice, adj. sous-off. au 1er chass.
1re chasseurs. Bernard, adj. sous-off. au 3e chass.
— Dérua, adj. sous-off. au même rég.
— Pintoye de Malhans, mar.-des-log. chef au 5e chass.
— Demergue, adj. sous-off. au 8e chass.
3e — Bessard, mar.-des-log. chef. au rég.
— Lanfranchi, adj. sous-off. au 10e chass.
4e — Bastou, adj. sous-off. au 1er chass.
— Depalin, adj. sous-off. au même rég.
— Roedsrer, mar. des-log. chef au 1er chass.
— Bassan, adj. sous-off. au 1er chass.
— Dubuis, adj. sous-off. au même rég.
— Cotte, mar.-des-log. chef au 10e chass.
— Guyroux, mar.-des-log. chef au 7e chass.
6e — Quinaz, adj. sous-off. au 11e chass.
— Fertin, adj. sous-off. au 4e chass.
— Laglaise. mar.-des-log. chef au 12e chass.
— Derusis, adj. sous-off. au même rég.
— Gerbi, adj. sous-off. au 1er chass.
7e — Gey, adj. sous-off. au 4e chass.
— Bonnefond, mar.-des-log. chef au même rég.
— Bonnet, mar.-des-log. au même rég.
— Hus-Desforges, adj. de manège à la section de cavalerie de l'École impériale spéciale militaire.
8e — Wesner, mar.-des-logis-chef au 7e chass.
— Vacquier, mar.-des-log. chef au même rég.
9e — Lejeal, adj. sous-off. au 6e rég.
— Semalens, mar. des-log.-chef au même rég.
— De Pauwert, mar. des-log. au 1er chass.
— Bogé, mar.-des-log. au 7e cuirassiers.
10e — De Vaulx Chèze de la Mardière, adj. sous-off. au 3e chasseurs.
— Didiot, adj. sous-off. au même rég.
11e — Charvet, mar.-des-log.-chef au 8e chass.
12e — Bondet, mar.-des-log. au 2e chass.
2e hussards. Laurent, adj. sous-off. au 9e chass.
— Esquer, mar.-des-log. au 3e chass.
— Mahaud, mar.-des-log.-chef au 9e chass.
3e — Dumonchau, adj. sous-off. au 9e hussards.
— Masson, mar.-des-log.-chef au 4e huss.
— Birth, mar.-des-log. chef au 6e huss.
— Michau, adj. sous-off. au même rég.
5e — Marchal, adj. sous-off. au 8e huss.
— Hipolyte, adj. sous-off. au 3e huss.
— Pétouzer de Feligonde, mar.-des-log. au même rég.
— Robert, mar.-des-log.-chef au même rég.
6e — Morin, adj. sous-off. au 5e huss.
— Godbe, mar.-des-log. au même rég.
— Brezonnier, adj. sous-off. au 8e huss.
— Chaulieu, adj. sous-off. au même rég.
9e — Saintard, mar.-des-log.-chef au 6e lanciers.
— Robert, adj. sous-off. au 6e rég.
9e hussards. Garreud, adj. sous-off. au 5e hussard.
— Rohard, sous off. au même rég.
— Rougé, sous-off. au même rég.
1er rég. du chass. d'Af. — Loeffler, mar.-des-log. au rég.
— Demolins, mar.-des-log. au même rég.
2e — Navarre, mar.-des-log. au 6e rég. de chass. d'Afrique.
— Lafay, adj. sous-off. au rég.
— Trousselle, sous-off. au même rég.
— Lafon l, mar.-des-log.-chef au rég.
3e — Jarriel, adj. sous-off. au rég.
— Destrem, mar.-des-log. au 6e rég. de chasseurs d'Afrique.

Par décision ministérielle du 4 août 1854, (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1851), M. Giroz, du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, lieutenant, du 30 décembre 1853, a été nommé à la 1re classe du sus grade.

NOMINATIONS DANS LES ORDRES DE CHEVALERIE.

M. Prisot de Saint-Marie, chef d'escadron à l'état-major de la 19e division militaire, aide-de-camp honoraire de M. le gouverneur général de l'Algérie, en remplt. de M. le chef d'escadron Dupuy, qui reprend son service d'infanterie au 2e Dolphin, capitaine de 1re classe au corps d'état-major, détaché au 8e de cuirassiers, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord, au remplacement de M. Binard, décédé.

Léchine, lieutenant au 13e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Liniers, commandant la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Poteau, lieutenant au 55e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Carbonnel, commandant la 2e brigade de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Robet, lieutenant au 46e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Jamin, commandant la 2e subdivision de la 1re division militaire à Orléans.

Respin, capitaine d'infanterie en non-activité pour infirmités temporaires, est nommé par décision ministérielle du 5 août 1854, au commandement de 2e classe de la place de, Prunelli (Corse), en remplacement de M. Lauvelli, admis à la retraite.

Lauvin, lieutenant au 9e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Vérondart, démissionnaire, à rentrer à son régiment.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 5 août 1854. M. le capitaine de La Noüe, du 1er régiment d'infanterie de ligne, est nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 3e division militaire.

Par décision du 7 août 1854, M. le capitaine Perrat, du 61e de ligne, est nommé substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 5e division militaire.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Desantis, adjudant en 1re à la division d'Alger, recommandé désigné pour la division d'Oran, est maintenu à la division d'Alger.

Hubert, adjudant en 1re à la division d'Alger, est désigné pour à division d'Oran.

Dolisie, comptable de 2e classe à Hagouenau, est détaché au camp du Nord.

Bock, comptable de 1re e asse à Colmar, est détaché au camp du Nord.

Brun, adjudant en 1re à Neuf-brisach, est détaché au camp du Nord.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Vienne, 11 août.

» Bucharest est occupé par 10,000 Turcs.

» Le quartier général du prince Gortschakoff est à Bucco.

» L'officier d'ordonnance envoyé par Emper eur François-Joseph au camp d'Omer Pacha rapporte de régler, avec le général en chef ottoman, l'entrée des troupes autrichiennes dans les Principautés, mouvement qui était conclu entre le cabinet de Vienne et la Porte au mois de juin dernier. »

« Kars, 6 juillet.

» L'état de l'armée ottomane s'améliore de jour en jour. Les vivres arrivent en abondance ; les maladies et le mortalité ont sensiblement diminué. Le moral des troupes s'est relevé sous un commandement en chef aussi actif et énergique. La marche paraît disposé à prendre l'offensive, et les soldats demandent à marcher à l'ennemi. Les bachi-bouzouks ont reçu un nouveau chef, qui a su prendre sur eux un ascendant et qui leur a déjà montré ce qu'ils pouvaient faire avec de la discipline dans diverses rencontres où, malgré l'infériorité du nombre, ils ont mis la cavalerie cosaque en déroute.

» La désertion continue dans l'armée russe. Presque tous les jours il arrive à Kars de 10 à 15 déserteurs des milices russes moscovites, non compris ceux de la troupe de ligne. Il résulte d'informations recueillies de bouche en bouche, que les Russes ont sur la frontière 4 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs et 1 bataillon de sapeurs, 16 escadrons de dragons, 1,000 Cosaques de la ligne, 1,500 du Don, 1,500 chevaux d'artillerie. On leur a distribué 80 pièces de canon ; mais ce chiffre est évidemment exagéré, à moins qu'il ne s'agisse de la mauvaise et peu redoutable artillerie des Cosaques du Don.

» Les Russes comptent au total, sur cette partie de la frontière, au plus 17,000 hommes. Si donc le muchir prend l'offensive, selon son désir et selon le vœu de ses troupes, il est permis d'espérer que l'armée d'Anatolie fera quelque chose d'une manière digne de celle d'Europe, et que la campagne aura d'heureux résultats. »

Transport des troupes par les chemins de fer.

Les transports de troupes par ces chemins du fer ont pris, dans ces derniers temps, une extension sans exemple en France. Ces opérations, presque nouvelles, ont été pratiquées par un grand nombre de corps dépourvus de l'instruction suffisante que donne l'expérience ; il cependant, aucun accident n'a été signalé ; les mouvements d'ensemble ou de détail ont été exécutés sans qu'il y ait eu à modifier une seule des combinaisons de marche primitivement adoptées.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables, qu'ils constatent la possibilité de donner aux mouvements des troupes le seul élément qui leur fît défaut, c'est-à-dire la faculté de parcourir en quelques heures des distances considérables. Ils sont dus, à la fois, aux soins et à la surveillance de l'administration de la guerre, ainsi qu'à la bonne volonté, à l'activité et à la parfaite entente des directeurs et employés de chemins de fer, notamment des compagnies de Paris à Lyon et du Nord.

Au premier abord, rien ne semble plus simple qu'un embarquement de troupes sur les voies ferrées ; toutefois, cette opération présente des difficultés de plus d'un genre.

Le service des compagnies de chemins de fer est réglé matériellement et moralement d'après des bases, des besoins si multipliés du commerce et de l'industrie. S'il est facile de satisfaire aux éventualités du service des militaires mises à des poids déterminés, en ajoutant aux convois quelques wagons, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de transporter des bataillons ou des corps dont l'effectif varie de 700 à 2,000 hommes avec armes et bagages. On ne peut distribuer ces hommes sur un nombre de voitures suffisant ; il faut engager des trains militaires, réunir un matériel, des machines isolées, et, combiner les départs de manière à éviter toute collision sur la voie unique. La compagnie de Paris à Lyon, pour les troupes dirigées sur l'Orient, a été la première à faire son éducation militaire : la compagnie du Nord vient d'achever la sienne ; toutes deux ont fait preuve de zèle, entente et d'une bonne volonté susceptibles sous nous plaisons à rendre la justice qu'elles méritent.

Indépendamment de ces difficultés matérielles, il en est d'un ordre tout différent. Il est indispensable de concilier les nécessités de la discipline avec les exigences du service du chemin de fer, et de perdre le moins de place possible, tout en donnant aux hommes, de façon qu'ils puissent supporter un long voyage sans malaises, le contact, en outre, de modifier momentanément quelques habitudes militaires, comme, par exemple, de distribuer à la hommes en fixes correspondant au nombre des wagons, sans se occupe de l'organisation et de l'unité de compagnie. Tout cela doit être combiné et accompli dans un temps déterminé, sous peine de jeter la perturbation dans le service du chemin.

L'administration de la guerre a suivi ces opérations avec le plus grand soin ; chaque difficulté a été l'objet d'une étude et d'une solution destinée à réglementer la matière. Sur le départ d'ordinaire des prescriptions en usage ; il a fait désigner par le ministre, pour son 1er et chaque mouvement de troupes par les chemins de fer, un officier d'état-major. M. le commandant de Coppens, que ses études en France ont à l'étranger rendaient spécialement apte à cette importante mission. Le choix du ministre a été pleinement et heureusement justifié.

Il n'est pas sans intérêt de constater combien l'ordre et la régularité, dans les divers parties de l'embarquement des troupes sur les chemins de fer, peuvent aider à l'accomplissement de ces opérations dans les meilleures conditions de sécurité et de célérité. Les chiffres suivans en donnent la preuve.

Un des premiers bataillons de ligne qui se soient embarqués (en vivre 1,000 hommes) a mis quarante minutes pour monter au wagons.

Un autre bataillon, de même force, a fait la même manœuvre en vingt minutes.

Douze minutes ont suffi à un troisième bataillon qui avait étudié les règlemens sur la matière.

Une partie de temps de quinze à vingt-cinq minutes avec des incertitudes et gênes dans le cas du transport d'un corps d'armée devant s'embarquer par trains successifs, à des intervalles déterminés. Ce retard peut occasionner l'arrêt, non prévu, sur la ligne à parcourir, de locomotives de secours, et par suite multiplier les chances de rencontres et d'accidens.

Les chemins de fer ont transporté, dans ces derniers temps, de grandes masses de matériel de guerre, de matériel de parcs, des voitures du train des équipages, enfin des détachement et des régimens de cavalerie.

Les transports de cavalerie sont plus compliqués que ceux d'infanterie. Il faut disposer les chevaux, ranger les selles, embarquer les chevaux et le fourrage, enfin placer les cavaliers.

Tous les wagons ne conviennent pas pour le transport des chevaux ; un emploie ordinairement des wagons à bestiaux de 1 mètre 90 centimètres de hauteur. On fait entrer, en moins de cinq minutes, six à huit chevaux ou mulets par wagon, selon sa longueur. Sont en outre les hommes les accompagnent ; ils ont des strapontins pour s'asseoir pendant la route ; le reste des hommes monte dans des wagons comme une troupe d'infanterie.

Les chevaux n'entrent pas toujours sans difficulté dans le wagon ; mais un fois entrés, il est rare qu'ils ne restent pas tranquilles, ne prennent pas leurs aises par la présence de leurs camarades. On voit même la plupart de ces chevaux regarder sur la route, sans s'effrayer du passage des locomotives ; quelques-uns seulement laissent apercevoir de l'étonnement et de la peur. Aussitôt après le débarquement, ils peuvent fournir une étape.

Un demi-heure doit suffire à l'embarquement dans les wagons pour cavalerie, non compris qui se rend compte des diverses parties de l'opération. Néanmoins, les escadrons de grosse cavalerie ont mis, les uns une heure un quart et une heure dix minutes, les autres seulement 30, 45 et 50 minutes.

L'activité et l'intelligence apportées par les chemins de fer français ne le cède en rien à celle que l'on signalait, pendant l'année 1853, en Russie et en Autriche.

On était content fait exceptionnel, un mouvement effectué au mois de juin 1853, sur le chemin de fer de Moscou à Saint-Pétersbourg, de 18,000 hommes et de 5,000 chevaux, qui n'avait exigé que 36 heures.

On regardait comme une opération très active la transport au trois jours de 7,000 hommes à Prague (Autriche), à l'occasion du camp d'Olmütz.

Chacun des chemins de fer qui rayonnent autour de la capitale a contribué au transport des troupes par les voies ferrées. Mais, à lui seul, et en moins de cinq semaines, le chemin de Nord a transporté plus de quarante mille hommes venant de toutes les directions et de tous les points de la France. Les mouvements ont dépassé deux mille hommes par jour, sans qu'on ait changé une seule fois l'heure d'un train comme-rail ; les retards ont été si peu considérables que même quelque fois coïncidé avec le service si multiplié des dimanches.

On ne pouvait constater par une expérience plus complète, la possibilité de faire servir, en France, les chemins de fer, sous la surveillance de l'administration de la guerre, à des opérations militaires et à des mouvemens de troupes.

Bandeville.

A l'occasion dondu fête de S. M. l'Empereur, le maréchal commandant l en chef l'armée de Paris et l 1re division militaire, par un tambour, le août, à 6 heures du matin, dans la grande avenue des Champs-Elysées et l'intérieur de Neuil y, la revue des troupes placées sous son commandement.

Ces troupes formaient un- seule ligne, la droite à la place de la Concorde, et seront établies dans l'ordre suivant :

1re *division d'infanterie*. — Général LEVASSEUR.

1re brigade. — Général RIBOUD.

7e bataillon de chasseurs à pied, 20e et 66e de ligne.

2e brigade. — Général COCHARD.

9e et 27e de ligne.

Garde de Paris (à pied), sapeurs-pompiers de la ville de Paris. Garde de Paris (à cheval), gendarmerie de la Seine.

2e *division d'infanterie*. — Général de BOURGON.

1re brigade. — Général BUREAU.

10e bataillon de chasseurs à pied, 13e ligne et 17e de ligne.

2e brigade. — Général MARULAZ.

6e, 62e et 67e de ligne.

Artillerie. — Général AUVITY.

4 batteries montées des 9e et 10e régimens, 1 batterie à cheval du 12e régiment.

Division de cavalerie. — Général KONIE.

1re brigade. —Général DURIEUX.

1er régiment de chasseurs à cheval.

2e brigade. — Général de MARGUERITTE.

4e et 10e régimens de cuirassiers.

3e brigade. —Général MAUBIN.

1er et 2e régimens de carabiniers.

Le défilé se fera sur la place de la Concorde.

Par une erreur de composition qui a échappé à la correction du journal, on a lu que aux *Mouvemens de troupes* du numéro du 11 août, le 2e bataillon de chasseurs à pied, 2e régiment d'infanterie légère comme devant se rendre à Cantenau. Cette fraction du régiment reste à Metz, garnison qui occupait le corps en entier.

Digitized by Google

Du recrutement militaire dans les contrées du Nord.

(3e article. — Voir le numéro du 1er août.)

ARMÉE SUÉDOISE (suite).

Troupes indélia.

L'enrôlement volontaire fait, en Suède, comme nous l'avons dit, une création de Gustave-Adolphe. On connaît les vues et l'intelligence de ce mode de recrutement, lorsqu'il est seul chargé de pourvoir au *remplacement* des armées. Il ne put se soutenir en France, nous ses anciens rois, qu'à l'aide d'un système de ravage dans l'humanité était une des plaies de la nation et de l'armée.

Un grand prince étranger, le roi de Suède Charles XI, avait senti, vers la fin de dix-huitième siècle, combien le recrutement des armées par des engagements volontaires était incomplet, et peu-à-mal d'inconvéniens pour maintenir les effectifs sur un pied permanent et respectable. Il entreprit de modifier tout-à-fait cette partie si vitale de défense de l'état, en établissant, sur de nouvelles et solides bases, l'organisation militaire du royaume.

Le temps n'était pas venu de créer la conscription; cette grande conception des temps modernes était réservée à la puissante initiative de notre nation; mais Charles XI lit tout ce qu'on pouvait attendre de son génie organisateur à une époque comme la sienne, en créant *l'indelta*. Un pareil système de force publique nous paraît aujourd'hui impraticable dans tout autre pays que la Suède, et il faut aux de ces circonstances qui ne se rencontrent qu'une fois dans la vie d'une nation, pour que Charles XI parvint à établir et à faire passer dans les idées et dans les mœurs de son peuple.

Ce fut en dotnn à la noblesse, qui était alors grande et misérable ensemble, appelée la Restauration de 1680, et par laquelle il fit remettre au domaine de la couronne une masse considérable de biens-fonds qui avaient été usurpés par les nobles sur les régies précédens. Ce n'était pas une confiscation, comme la rare révolution en a donné l'exemple à jamais déplorable, mais une restitution de biens spoliés et déclarés sans titres légitimes à leur possession. Il avait fait plusieurs parts de ces biens pour les affecter à certaines parties de l'administration publique, aux établissemens religieux, aux hôpitaux, aux académies, aux écoles, au service des postes, aux haras; mais la plus forte part fut consacrée à la formation d'une armée nationale sous le nom d'*indelta*.

Voici comment d'après le pouvoir qui a la décomposition des biens affectés à cette organisation singulière, puissante et populaire cependant, dans le pays qui se l'est appropriée et en elle compte aujourd'hui près de deux siècles d'existence.

On forma des lots d'immeubles proportionnés, ayant un nombre, à l'effectif, et quant à l'importance, aux rangs hiérarchiques de s'investir à qui devaient en être pourvus. Ces établissemens importaient tout à la fois des charges et des profits aux sous-officiers. Nous parlerons tout à l'heure du mode de recrutement et de dotation des simples soldats et des caporaux.

Ces sortes de fiefs militaires, depuis la terre et le château du général, jusqu'à l'humble chaumière du sous-officier, se nommèrent *boelhen*, en qui signifie *demeure*.

L'obligation d'habiter et de cultiver la demeure fut plus tard modifiée et sujette à de nombreuses exceptions. Sous le règne du roi Charles-Jean, chef de la dynastie française de Bernadotte, actuellement régnante en Suède et en Norwége, ces modifications et propriétés par une haute commission spéciale, reformée ce qu'il y avait d'arbitraire et d'oppressif à l'exercice d'une bonne et productive dans l'alimentation établie et financière de l'*indelta*, et en fit quelque chose tout ce qui est utile et des nouvelles nécessités du service militaire auraient rendu impraticable ou d'une trop difficile exécution.

L'habitation locale ne fut plus une règle qu'à l'égard des commandans de compagnies et des officiers supérieurs et généraux, parce qu'il avait été reconnu que, soit par le défaut d'une bonne culture, soit par la négligence dans les réparations journalières, soit par l'accroissement ou la réunion des propriétés

— On demande un chef de fanfare au 19e bat. de chasseurs à pied. — S'adresser au conseil d'administration, caserne, à Douai.

— Un sellier-tapissier resté trois ans dans un régiment de cavalerie, désire trouver une place de maître ouvrier dans un régiment de cavalerie ou un manège ou un marchand de bois. — S'adresser M. Sigrist, rue de l'Arcade, 45, à Paris.

— Le *Cheptel*, société des fournisseurs de bestiaux, qui est un bienfait pour les petits cultivateurs, et aussi une excellente affaire pour les capitaux auxquels il procure des bénéfices aussi grands que sûrs, vient d'améliorer ses statuts, et, de plus en plus, mérite dans le cas de mortalité des animaux, que le cheptel soit assuré. Cette mesure, qui vient de payer les intérêts remontants à nos actionnaires, pouvait le faire de ses succès et fait une nouvelle émission d'actions pour faire de grands achats, en profitant de la baisse actuelle du prix du bétail.

— Rue Les OFFICIERS qui partent pour l'Orient ou la Baltique sont informés que la maison Jacques Bunzon (Bernheim frères, 31, place de la Bourse, 4 Paris), se charge de recevoir pour leur compte les lettres et dépêches des fonds par poste, argent, chronique de fer et autres; de faire vendre et acheter aux mêmes valeurs; d'effectuer les versements aux termes des actions non libérées, etc. *Ici on répond promptement à toute demande de renseignements.*

— Tenue, huilleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillements et costumes, se recommande particulièrement à MM. les officiers de tous grades et de toutes armes.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour le choix des étoffes et le goût qui préside à la confection. Son atelier sert montre de manière à pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 5 0/0 au comptant.

— MM. A. STERKELS et D. SCHWARTZMAN, 14, rue la Banque, à Paris, cité l'honneur d'informer MM. les officiers de cavalerie qu'ils possèdent des dragons fauves de toutes les nuances pour schabraques et porte-manteaux.

Ces crins sont aussi beaux que le drap fin tissé, coûtent moins cher et durent infiniment plus longtemps.

Une schabraque en toute fin a pas besoin de doublure, le dessous du sabre ne l'use pas, et il y a partout amitié entre l'apparence du fourreau et celle du drap.

On enverra des échantillons.

— Le Père Auriol, pour faire cesser les abus, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 135. — 1 fr. le flacon.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE **J. DUMAINE,**
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*
Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

BARÈME DE LA SOLDE DE L'INFANTERIE
ou
Comptes faits, jour par jour, pour chaque grade, de sa solde et des accessoires de solde
Attribués dans toutes les positions, d'après les tarifs des 5 décembre 1840, 7 décembre 1841, 23 mars, 8 septembre 1850 et 24 mars 1853,
A L'USAGE
Des régimens d'infanterie, des bataillons à pied et de tirailleurs indigènes,
PAR M. GIDEON,
Capitaine trésorier du 10e régiment d'infanterie légère.
Un volume in-octavo; deuxième édition, 1853 : 3 fr. — *Franco*, par la poste : 3 fr. 50 c.

BARÈME DE LA SOLDE DE LA CAVALERIE
ou
Comptes faits, jour par jour, pour chaque grade, de sa solde et des accessoires de solde
Attribués dans toutes les positions, d'après les tarifs des 5 décembre 1840, 7 décembre 1841, 23 mars, 8 septembre 1850 et 24 mars 1853,
A L'USAGE
Des régimens de cavalerie de toutes armes, des cavaliers de remonte, des spahis (officiers exceptés),
Par **M. LECLERC,** employé au ministère de la guerre, bureau de la Solde et des Revues.
Un volume in-octavo, 1854 : 3 fr. — *Franco*, par la poste : 3 fr. 50 c.

Avis. — Pour se conformer à la nouvelle loi sur la *taxe des lettres*, M. Dumaine affranchira toutes les lettres qui parviendront de sa maison ; il compte sur la réciprocité de cette mesure de la part de tous ses clients.

Ch. TANERA, éditeur libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

LIVRET DE COMMANDEMENS
Ou Tableaux synoptiques des Manœuvres de l'ordonnance de Cavalerie,
Renfermant tous les mouvemens expliqués ou indiqués suivant l'ordre et la progression.
Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

LIVRET DE COMMANDEMENS
Ou Tableaux synoptiques des Manœuvres de l'ordonnance d'infanterie,
Renfermant tous les mouvemens indiqués dans l'ordonnance, du 4 mars 1854
Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

Pour recevoir francs ces ouvrages, il suffit d'envoyer à l'éditeur un mandat sur la poste.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MILITAIRE DE BLOT, QUAI DE LA GRÈVE, 58.

1re Cours d'administration militaire, répondant à toutes les questions des *Quinze Leçons administratives* du programme du 17 septembre 1853, pour servir de base aux cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires, par Gouvet et Bart. Un volume in-18 de 350 pages. 2 fr.

2e Guide de l'officier dans les distributions, suivi des tarifs des subsistances, du chauffage et de l'éclairage des troupes et des corps-de-garde, par Gouvet. Un volume in-18. 50 c.

3e Ordonnance du 3 novembre 1833 sur le service intérieur des troupes d'infanterie, annotée en 1845, par M. Gouvet, de toutes les modifications qui y avaient été apportées jusqu'à ce jour. Un Appendice y fait suite et complète ces modifications. Un volume in-32. 1 fr.

4e Ordonnance du 3 mai 1829 sur le service des armées en campagne, annotée par M. Gouvet des changemens qui y ont été apportés jusqu'à ce jour. Un vol. in-32. 1 fr. 25

5e Instruction sur le transport des troupes par les chemins de fer, suivie d'un extrait de l'ordonnance du 4 novembre 1833, portant règlement sur le service et les devoirs de l'Adjudant, et du Sergent-Major en route. Un vol. in-18. 70 c.

6e Extrait du règlement du 1er mars 1854 sur la conservation et l'entretien des armes dans les corps. Un vol. in-18. 70 c.
Avec le tarif des réparations des armes. 1 fr.

7e Extrait du règlement sur l'organisation et la service de la Gendarmerie impériale du 1er mars 1854, établi spécialement pour les commandants de brigades. Format in-12 de 100 pages. 70 c.

Sous presse :

8e Recueil prescrit par l'article 849 de l'ordonnance du 4 mai 1838 sur le service des armées en campagne, établi par M. Gouvet de manière à renfermer toutes les dispositions relatives à la tenue des registres de l'état civil aux armées ; la rédaction de tous actes qui y ratachent ; les honneurs militaires, les honneurs funèbres, les sceaux, les 4 stations et le campement. Un volume in-32 de 250 pages environ. 1 fr. 50
Avec l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service en campagne, indiqué ci-dessus. 2 fr. 25

		Le 100.
Cartes de visite :	Gravées sur porcelaine,	3 fr. 50
—	— sur polka,	3 »
—	Lithographié : sur vélin,	1 50

A MESSIEURS LES OFFICIERS.

Le 26 janvier dernier, une note publiée au *Moniteur de l'Armée*, notre extrêmement bienveillante et flatteuse pour **M. Héloüis,** tailleur, rue Vivienne, 40, à partir à la bonne adresse de MM. les officiers les officiers de toutes armes qui l'honorent de leur confiance, la nouvelle d'une ordonnance supplémentaire du 16 février dernier, qui modifie celle du 4 mars 1854, et dont il est l'auteur. Parmi les nombreux témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés, nous citerons ceux-ci :

« Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a voulu porter ses passementeries : ceintures, glands, dragonnes, équipement complet de cheval, etc.

« Le procédé de M. Héloüis a parfaitement réussi, tous ces objets sont magnifiques et d'un éclat qui ne laisse absolument rien à désirer. Cela évidemment tient plus précisément encore. » Paris, le 3 février 1854. A. DE SAINT-ARNAUD.

Son Excellence M. le maréchal Magnan s'exprime dans les mêmes termes.

M. le général de division Korte, sénateur, rend des résultats remarquables obtenus par M. Héloüis, s'exprime ainsi : « J'ai confié à M. Héloüis tous les passementeries de mes uniformes, « épaulettes, dragonnes, tapis, fleurs, schabraques de mon harnachement; j'ai le aussi surpris qu'enchanté d'un procédé au moyen duquel toutes mes passementeries m'ont été rendues « Paris, ce 31 mars 1854. *Le général de division* KORTE.

Après cela, ce que l'on ajouterait serait superflu. — Voici les prix de mise neuf, dorure et argenture :

Epaulettes de maréchal de France,	70 fr.	»	Fourragères de chef, cordon cannetille,	50	»
— de général de division,	60	»	— (or mat), cordon lisse (or clair),	35	»
— de général de brigade,	50	»	— (or clair),	30	»
— de colonel,	45	»	Glands de ceinture de général,	40	»
— de lieutenant-colonel,	40	»	— d'officier d'état-major,	30	»
— de commandant,	36	»	Dragonne avec cordon cannetille (or mat),	30	»
— de capitaine (or mat),	40	»	— (or clair),	25	»
— — (or clair),	36	»	— sans cordon (or mat),	6	50
— de lieutenant (or mat),	30	»	— (or clair),	5	50
— — (or clair),	25	»	Ceinturon de fer, *entièrement remonté à neuf*, plaque,		
Aiguillettes cordon cannetille (or mat),	30	»	boucle, cordon, cocharde, agrafes compris, re-		
— — (or clair),	30	»	mis à neuf et redoré,	20	»

OBSERVATIONS. — Tous les corps d'épaulettes détériorés ou remués sont remplacés par des corps neufs sans augmentation de prix. — Les torsades ou franges écrasées sont refaites à leur forme primitive. — Les galons de schabraques et d'habillement de Hussards, Chasseurs et Lanciers, *remis à neuf*, sont refaits à raison de 4 francs le mètre.

Crédit est accordé à tout Officier. — Au comptant, 5 0/0 d'escompte. — Les frais d'envoi et de retour se partagent *par moitié*.

La maison Héloüis et Cie achète ou prend en paiement toutes les vieilles épaulettes, quel que soit leur état usagé.

A cela du neuf. C'est un fait constaté par l'expérience et par des déclarations nombreuses et authentiques. — Messieurs les Officiers qui, au reçu de leurs passementeries traitées par le procédé préconisé de M. Héloüis, trouveront ces passementeries mises fraîches sous les plus fraîches surtout de lustrage, *ne paieront pas*.

Le procédé de M. Héloüis peut être appliqué *plusieurs fois*, avec un égal succès, à toutes vieilles passementeries.

Les épaulettes tout en fleurs peuvent être dorées *ou* et *bis*, selon le goût de même que la dorure des épaulettes en fin. Elles peuvent être aussi dorées *or mi-fin*, ce qui fait une différence *au moins de dix francs* par paire d'épaulettes de tout grade. — Les passementeries *or clair* peuvent être transformées *en or mat*, et réciproquement. Il en est de même pour l'argent.

CHEPTEL

Pendant que diverses valeurs industrielles sont en baisse, par suite des événemens, et que les capitaux de plusieurs Compagnies courent des chances de dépréciation, les produits du CHEPTEL, Société des fournisseurs de bestiaux, loué, croît et vaudel, sont en grande hausse. — La baisse momentanée du prix des bestiaux, demandés à cheptel de toutes parts aux conditions les plus avantageuses pour les produits, détermine cette Société à continuer l'émission de ses actions pour faire de nombreux achats. A l'origine, on pouvait douter des succès de ce nouveau mode de crédit agricole; aujourd'hui, l'expérience est faite dans un grand nombre de départemens où la Société a placé ses bestiaux, notamment dans le Loiret, la Vienne, la Haute-Vienne, la Corrèze, etc.; partout le résultat a été le même. Le CHEPTEL, en répondant aux plus grands besoins de l'agriculture, offre aux capitalistes un placement sûr, garanti exceptionnellement par la loi, et des bénéfices importants à ses actionnaires. — Apporter ses capitaux au CHEPTEL, c'est à la fois soutenir une œuvre utile et faire un placement lucratif sans courir aucune éventualité de perte de son capital. — Les actions sont de 100 fr., 500 fr. et 1,000 fr., payables le premier cinquième comptant ou en totalité, à la volonté du souscripteur. Les intérêts, à 5 p. 100, datent du jour du versement et sont payés tous les six mois, et le dividende se paie tous les ans en février. — **S'adresser à M. J. REVERCHON, gérant, rue Saint-Marc, 32, à Paris.**

Digitized by Google

ARMÉE D'ORIENT. CAMPEMENT.

portatives, Cantines, Bâts, Lits, Bidons, Cuisines, Haches, Lanternes, Sacs-Lits, etc, etc.; tous modèles déjà adoptés en Afrique.

R DU VOYAGE, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 44; MÊME MAISON, A MARSEILLE, RUE ST-FÉRÉOL, 61.

A. exis Godillot, Directeur-Fondateur, Fournisseur de S. M. l'Empereur, des Ministères de la Guerre et de la Marine.

MANOTYPE. -- GANTERIE MILITAIRE.

PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

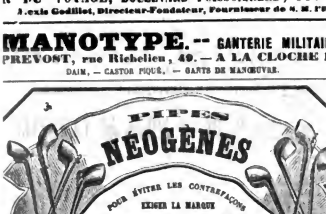

an Tribunal de ommerce s Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne porte pas notre nom incrusté sur le verre, doit être refusé comme contrefait.

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Dijon.

A Paris, chez M. HAMON FILS, *A Marseille*, chez M. BRANTE.
Fabric. de cuirs à rasoirs, rue de Clichy, 31. Rue de la Paix, 12.

S SUCCURSALES :

nposition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante: il occupe sur l'épiderme de l'Adultes, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'autres plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique; aussi le Lactescent est essentiellement laiteux et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et acrasive de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent une plus grande soins. Son parfum ne laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les vinaigres de toilette, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix: 1 fr. 50 c.

A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 360. | A Bordeaux, chez M. GAYBALA, fossé de l'Intendance.
— chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 60. — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— chez M. HAMON, rue du Temple, 173. A Toulouse, chez M. JÉZÉ aîné, rue St-Rome, 19.
A Alger, chez M. QUEROY, rue Mahon. A Saint-Etienne, chez M. RATAIL, rue de la Comédie.
Envers à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Eaux médicinales.

EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table. — Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1849

Ste THOMAS DU Ste,

ci-devant n° 18, actuellement n° 35, boulevard des Italiens.

AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

Exposition permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DE

DUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

aux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons
s, Gants, Mouffles, Maiclas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles
loyantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et
ets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

ts portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à
a, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

EAU INDIENNE CHANTAL

Teinture merveilleuse, prompte dans ses effets, inoffensive dans ses résultats. Aussi oubliez les contrefaçons de toutes sortes, maintenant si sur toutes sa supériorité incontestable pour teindre à la minute, et pour toujours les cheveux et la barbe. Vingt années d'une vogue constante attestent ses succès rêvés, et la marque de fabrique ci-contre une immunité dont elle seule a l'avantage. Le public éclairé sait faire la différence des produits de premier choc et ces compositions variées, mal faites ou nuisibles; aussi son prix est toujours de 6 fr. Pour éviter toute erreur, toute plainte possible, on s'adresser qu'à la seule madame CHANTAL, fille de la célèbre madame M.a, rue Richelieu, 65.

VINAIGRE DE GÉORGIE

Importé par P. GUILLAUD, 6, *rue de la Grande-Truanderie, à Paris.*

Composé de substances toniques et balsamiques, il assainit et purifie l'air, décrasse, prévient les boutons, feux, taches de rousseur, rafraîchit et blanchit la peau qu'il rend souple et saine. Il est précieux pour les bains et la toilette des dames.

A L'UNIVERS,

18, BOULEV. POISSONNIÈRE, au coin de la RUE NOT-GANNEY. — *Fabrique spéciale de chemises pour hommes et pour dames.* — Cette chemise se recommande particulièrement à l'armée de terre et de mer pour ses chemises à devants *brodés*, ses chemises à devants *piqués*, ses chemises à devants *brodés*, ses chemises à devants *brodés*, ses chemises à devants *brodés

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annexe, un an, 90 francs. Sans Annexe, un an, 46 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 10 août 1854.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le corps expéditionnaire de la Baltique, secondé par les flottes alliées, a souvent ses opérations. Il y a quelques semaines seulement que nos soldats quittaient le camp de Boulogne, et, après une traversée aussi heureuse que rapide, ils ne pressaient que le temps de reconnaître le terrain pour marcher droit à l'ennemi.

» En quelques jours ils ont emporté la position de Bomarsund, et conquis ainsi l'archipel d'Aland, dont la possession assure une base stratégique aux mouvements ultérieurs de nos escadres et de nos troupes. Voici la dépêche télégraphique qui annonce ce brillant succès au gouvernement de l'Empereur :

« Dantzick, 19 août :

« Le yacht impérial la *Reine-Hortense* est arrivé.

» Bomarsund s'est rendu à discrétion ; 2,000 prisonniers, 400 pièces de canon sont au pouvoir des armées alliées.

« Les pertes des assaillants, sur la Butte et parmi les troupes, sont insignifiantes. »

a Vienne, le 18 août.

« Le corps autrichien destiné à entrer le premier en Valachie a reçu, par voie télégraphique, l'ordre de se mettre en marche. On pense que la frontière a été franchie aujourd'hui même au défilé de la *Tour-Rouge* par deux brigades parties d'Hermanstadt.

» Ce mouvement a été combiné entre le général de Hess et Omer-Pacha, conformément au traité austro-turc. »

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

L'année dernière, à pareille époque, j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport de la commission chargée d'examiner les questions relatives à l'exécution du testament de l'Empereur Napoléon Ier.

Dans ce rapport, dont Votre Majesté a bien voulu approuver les bases, la commission proposait d'effectuer à l'exécution du testament une somme de huit millions, ainsi répartie :

1° Trois cent mille francs aux officiers et soldats du bataillon de l'Ile-d'Elbe ou à leurs veuves et à leurs enfants	300,000
2° Deux cent mille francs aux blessés de Ligny et de Waterloo	200,000
3° Quinze cent mille francs aux officiers et soldats qui ont combattu depuis 1792 jusqu'en 1815 pour la gloire et l'indépendance de la nation	1,500,000
4° Quatre cent mille francs à la ville de Brienne	400,000
5° Trois cent mille francs à la ville de Mery	300,000
6° Treize cent mille francs aux provinces qui ont le plus souffert des deux invasions	1,300,000
7° Quatre millions aux légataires particuliers ou à leurs veuves et à leurs héritiers directs	4,000,000
Total	8,000,000

Au mois de janvier dernier, le conseil d'Etat a été appelé à délibérer un projet de loi sur les bases proposées par la commission ; l'examen préparatoire de ce projet a été confié aux deux sections réunies de législation et des finances.

Une commission, de grâce dans ces deux sections par M. le président du conseil d'Etat, avait été chargée de recueillir et de coordonner les renseignements indispensables pour la préparation de projet de loi. Les travaux de la commission n'ayant pu être achevés avant la clôture de la session du Corps législatif, il devient nécessaire de pourvoir, par l'ouverture d'un crédit extraordinaire, à l'exécution du testament de l'Empereur. Un plus long ajournement d'une mesure réparatrice, annoncée dans le *Moniteur* dès le 14 août 1853, ne servirait qu'à prolonger des souffrances dignes de toute la sympathie de la France et de Votre Majesté, et son ajournement serait fatal pour un grand nombre de légataires.

La mort éclaircit chaque jour les rangs des anciens défenseurs du pays. Parmi ces soldats de la République et de l'Empire, ces blessés de Ligny et de Waterloo, ces serviteurs dévoués, ces hommes héroïques qui composaient le bataillon de l'île d'Elbe, ceux qui survivent sont âgés, le plupart pauvres et infirmes : ils attendent avec une légitime impatience l'accomplissement des espérances qu'ils ont été autorisés à concevoir. Il est donc urgent de leur donner satisfaction, en acquittant à leur égard une dette naturelle doublement sacrée.

Ces considérations ont frappé le conseil d'Etat ; il y a reconnu toutes les conditions exigées par l'ordonnance du 31 mai 1838 pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire.

D'après les renseignements recueillis sur le nombre et la position des légataires, la somme de 8 millions, proposée par la première commission, a paru suffisante pour réaliser la pensée pensée de Votre Majesté et les intentions de l'auguste testateur.

Assurément, cette somme n'est qu'un faible dédommagement des 117 millions qui appartenaient en propre à l'Empereur, et que l'ordonnance du 5 août 1815 a fait entrer dans le Trésor public; elle est loin de compenser aussi les 200 millions dont Napoléon Ier avait disposé sur son domaine privé en faveur des victimes de la guerre; mais les désastres que l'Empereur avait alors en vue se sont atténués par le temps, et le pays les a déjà en partie réparés. Il ne pouvait donc plus être aujourd'hui question d'assurer l'exécution littérale des dernières volontés de Napoléon Ier, mais il importait d'en consacrer le souvenir par une mesure nationale et définitive.

Sur le crédit ouvert, quatre millions serviront à l'acquittement des legs universels; quatre millions seront consacrés tant à réaliser intégralement les legs en faveur du bataillon de l'île d'Elbe et des blessés de Ligny et de Waterloo, qu'à réparer les désastres de Brienne et de Mery, à augmenter la somme des secours que, grâce à la généreuse initiative de Votre Majesté, la France accorde aujourd'hui aux anciens militaires de la République et de l'Empire; enfin, à laisser aux provinces désignées dans le testament un témoignage du glorieux souvenir dont l'Empereur, sur son lit de mort, a honoré leur patriotisme.

La répartition de cette somme ne saurait être abandonnée aux règles communes. Votre Majesté a le droit incontestable d'un acte à la distribution des fonds spontanément affectés à l'accomplissement de dernières volontés de son immortel prédécesseur, la juridiction qui peut le mieux en assurer l'exécution il n'est, d'ailleurs, pas possible de laisser aux tribunaux ordinaires la solution des questions que cette répartition peut soulever, et d'exposer l'Etat à des contestations judiciaires avec les légataires. Tout ce qui tou che à l'exécution du testament de l'Empereur est évidemment du domaine d'une haute administration. Un pareil travail ne peut donc être confié qu'à une commission spéciale.

Pour accomplir le plus exactement possible les volontés de l'Empereur, cette commission devra s'inspirer des règles posées dans le rapport du 11 août 1853. Ses décisions ne seront valables que par l'approbation de Votre Majesté ; mais elles recevront de cette consécration une autorité souveraine et absolue, contre laquelle aucun recours administratif ou judiciaire ne pourra être ouvert.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté les deux décrets suivants : l'un qui ouvre un crédit extraordinaire pour l'exécution du testament de l'Empereur Napoléon Ier, l'autre qui nomme la commission chargée de la répartition de ce crédit.

Je suis avec respect, etc.

Le ministre d'Etat,
ACHILLE FOULD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre d'Etat ;

Vu le rapport qui nous a été présenté le 12 août 1853, au nom de la commission chargée d'examiner les questions relatives à l'exécution du testament de l'Empereur Napoléon Ier ;

Vu la loi du 10 juin 1853, portant fixation du budget des recettes et dépenses de l'exercice 1854 ;

Vu l'ordonnance du 31 mai 1838 ;

Notre conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Un crédit extraordinaire de huit millions de francs est ouvert à notre ministre d'Etat, sur l'exercice 1854, pour être affecté à l'exécution des dispositions testamentaires de notre auguste prédécesseur l'Empereur Napoléon Ier.

Ce crédit formera un chapitre spécial au budget du ministre d'Etat de l'exercice 1854.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense mentionnée à l'art. 1er au moyen des ressources du budget de l'exercice 1854.

Art. 3. La régularisation de ce crédit sera proposée au Corps législatif.

Art. 4. Une commission, dont les membres seront désignés par nous, est chargée de procéder à la répartition de cette somme de huit millions, en se conformant aux dispositions du testament et des codicilles de l'Empereur Napoléon Ier et aux bases du rapport à nous présenté par notre ministre d'Etat, le 12 août 1853.

Les attributions et répartitions faites par cette commission ne seront valables qu'après avoir été revêtues de notre approbation.

Toute attribution ou répartit un par nous approuvée sera souveraine et définitive, et ne pourra être l'objet d'aucun recours.

Art. 5. Notre ministre d'Etat et notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécut on du présent décret.

Fait à Biarritz, le 3 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :	Par l'Empereur :
Le ministre des finances,	*Le ministre d'Etat,*
BINEAU.	ACHILLE FOULD.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu notre décret en date du 3 août 1854,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission chargée de procéder à la répartition de la somme de huit millions, affectée à l'exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier :

MM. le général comte d'Urbano, sénateur, gouverneur des Invalides, président ;
Boulbon, vice-président du conseil d'Etat, vice-président ;
De Parieu, président de la section des finances au conseil d'Etat ;
J. Boulay (de la Meurthe), conseiller d'Etat ;
De Royer, procureur général près la cour de cassation, conseiller d'Etat.

Seront attachés à la commission :

MM. Perrot, chef de section au ministère d'Etat ;
Lebon, maître des requêtes au conseil d'Etat ;
Mesnard, auditeur au conseil d'Etat.

Art. 2. Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Biarritz, le 3 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre d'Etat,
ACHILLE FOULD.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 15 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, qui ont fait preuve du plus grand dévouement pendant l'épidémie cholérique qui frappa la garnison de Brest :

MM. Vial, brigadier au 5e de dragons.
Fondrec, cavalier de 1re classe au même rég.
Nicolas, cavalier de 1re classe au même rég.

Par décret du 15 août, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire à M. Javelle, gendarme à pied à la compagnie de Maine-et-Loire.

M. le général de division Dulac, disponible à Paris, est nommé au commandement de la 1re division d'infanterie du camp du Midi, en remplacement de M. le général Herbillon.

Digitized by Google

décision du 19 juillet 1854 les 2 compagnies d'ouvriers possédaient un effectif de 1,200 hommes environ, au moment où éclata la guerre d'Orient. L'Algérie absorba à elle seule trois compagnies, plus 681 hommes. La division d'occupation en Italie en emploie 60. Enfin, à l'intérieur de la France, il y a des besoins qui ne peuvent être assurés par des ouvriers civils, notamment à Paris, Lyon et Marseille, en raison de la participation que le service des subsistances dans ces places est appelé à prendre, sur une large échelle, aux opérations du siège.

La difficulté qui s'en est suivie, de former le personnel des ouvriers militaires à attacher aux nouvelles armées, et la nécessité de préparer des ressources pour les grands ravitaillements de troupes du Nord et de la Baltique, m'ont conduit à doubler l'effectif, en laissant prélever 1,500 hommes de professions diverses dans les corps d'infanterie.

Cette interprétation, qui touche à son terme, va replacer l'administration dans une situation satisfaisante, si une organisation appropriée au service spécial dont il s'agit, concentre enfin l'expérience du passé.

Une lacune de 2,000 hommes aurait obligé de porter à 15 le nombre des compagnies et à 30 celui des officiers.

Je propose à Votre Majesté :

De incorporer les 7 compagnies existantes, et de placer les officiers dans l'intérieur, afin que les non-officiers et soldats s'habituent par aux conditions de la nouvelle organisation ;

De confier le commandementdes ouvriers militaires aux officiers d'administration des subsistances, comme cela se pratique avec succès, depuis 1854, pour les infirmiers ;

Enfin, dans l'organisation de ces ouvriers militaires d'administration, des dispositions qui fissent désormais de ce corps un auxiliaire suffisant pour assurer à la fois tous les travaux d'exploitation et de comptabilité du service des subsistances, particulièrement en campagne ;

Enfin, d'augmenter de trente le nombre des officiers d'administration des subsistances : cette mesure que, de toute façon, les exigences du service auraient rendue indispensable, se justifie par la suppression des officiers des compagnies d'ouvriers.

Je prie Votre Majesté, si elle approuve les conclusions du présent rapport, de vouloir bien revêtir de sa signature les deux projets de décrets ci-joints (1).

Je suis, etc.

ministre secrétaire d'État de la guerre,

VAILLANT.

DÉCRET

Fixant le nouveau cadre des officiers d'administration des subsistances militaires.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 3 janvier 1854, portant organisation du personnel des officiers d'administration des hôpitaux, des subsistances et de l'habillement ;

Vu notre décret du 24 août, plaçant les ouvriers militaires d'administration et les place sous le commandement des officiers d'administration des subsistances ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le cadre des officiers d'administration des subsistances militaires est fixé ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration principaux,	25	40
Officiers d'administration de 1re classe,	75	140
comptables	de 2e classe,	75	140	330
Adjutants d'administra-	de 1re classe,	85	140
tion,	de 2e classe,	90	140

Élèves d'administration. — Selon les besoins du service.

Art. 2. Dans le but de porter ou de maintenir au complet le nouveau cadre, notre ministre de la guerre pourra, jusqu'au 31 décembre 1855, nommer sous-lieutenant pour dix-huit vacants ayant moins de six mois de stage, et nous proposer pour le grade d'adjudant en second des fonctions d'administration comptable d'un an d'exercice.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Barrège, le 16 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France,

ministre secrétaire d'État de la guerre,

VAILLANT.

Inspections générales de 1854

CAVALERIE.

1re arrondissement. — N. le général BERNARD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Garde impériale : Cuirassiers, à Saint-Germain. — Guides, à Paris.

2e arrond. — M. le général KONIG.

1er, et 2e de cuirassiers, 3e et 10e de carabiniers, à Versailles. — 9e de chasseurs, à Paris.

Dépôts : 1er et 2e carabiniers, à Rambouillet. — 8e et 10e de cuirassiers, à Meaux. — 4e de chasseurs, à Joigny.

3e arrond. — M. le général DE GRANDVAL.

3e et 5e de chasseurs, au camp de Nord. — 7e et 8e de hussards, au camp de Nord.

Dépôts : 3e de chasseurs, à Chartres. — 3e de chasseurs, à Versailles. — 8e de hussards, à Beauvais. — 4e de hussards, à Lille.

4e arrond. — M. le général RENAT.

1er et 2e de dragons, au camp du Nord. — 1er et 2e de lanciers, au camp du Nord.

Dépôts : 1er et 2e de dragons, à Toul. — 1er et 2e de lanciers, à Nancy.

5e arrond. — M. le général GRAND.

1er, 2e, 5e et 7e de cuirassiers, au camp du Nord.

Dépôts : 1er de cuirassiers, à Versailles. — 2e de cuirassiers, à Valenciennes. — 5e de cuirassiers, à Seclin. — 7e de cuirassiers, à Maubeuge.

6e arrond. — M. le général DU CHALENDAR.

3e de cuirassiers, à Haguenau. — 4e de lanciers, à Thionville. — 7e de chasseurs, à Compiègne. — 8e de chasseurs, à Sarreguemines. — 12e de chasseurs, à Altkirch.

7e arrond. — M. le général NEVEU.

2e de dragons, à Belfort. — 5e de dragons, à Gray. — 5e de lanciers, à Colmar. — 2e de chasseurs, à Saint-Mihiel — 11e de chasseurs, à Châlons-sur-Marne.

8e arrond. — M. le général DE GOYON.

9e et 10e de dragons, à Lunéville. — 3e et 8e de lanciers, à Lunéville.

Dépôts : 9e de dragons, au Mans. — 10e de dragons, à Joigny. — 3e de lanciers, à Castelnau. — 8e de lanciers, à Nelon.

9e arrond. — M. le général LA PÉE DE BOISGELLY.

7e de lanciers, à Nant. — 1er de chasseurs, à Tours. — 6e de hussards à Pontarmebleu. — 9e de chasseurs, à Napoléon-Vendée.

École impériale de cavalerie, à Saumur.

10e arrond. — M. le général de BOISGELLY DE SERMAISE.

1er de lanciers, à Libourne. — 2e de chasseurs, à Auch. — 4e de hussards, à Limoges. — 5e de hussards, à Tarbes.

Dépôts : 1er de hussards, à Carcassonne. — 4e de hussards, à Castres.

11e arrond. — M. le général DE COTTE.

11e de dragons, à Rome. — 12e de dragons, à Moulins. — 10e de chasseurs, à Provins. — 2e de hussards, à Clermont-Ferrand.

Dépôts : 6e de dragons, à Tarascon. — 7e de dragons, à Montpellier. — 11e de dragons, à Avignon.

12e arrond. — M. le général FARTOUSEAULX.

4e de cuirassiers, à Lyon. — 5e et 6e de dragons, à Lyon.

Dépôts : 4e de cuirassiers, à Lyon. — 6e de cuirassiers, à Auxonne. — 9e de chasseurs, à Vesoul. — 3e de dragons, à Vimory. — 1er de chasseurs, à Auxonne.

13e arrond. — M. le général DE GAUDEAU.

7e de hussards, à Alger. — 2e des chasseurs d'Afrique, à Oran. — 3e de chasseurs d'Afrique, à Constantine. — 1er de spahis, à Médéah. — 2e de spahis, à Mascara. — 3e de spahis, à Constantine.

Dépôts : 1er de chasseurs d'Afrique, à Mostaphia. — 3e de chasseurs d'Afrique, à Sidi-Bel-Abbès. — Dépôts de remonte et d'étalons, haras de Mostaganem.

14e arrond. — M. le général MORAND.

6e et 8e de cuirassiers, armée d'Orient. — 6e et 7e de dragons, armée d'Orient. — 4e et 9e de hussards, armée d'Orient. — 1er et 4e de chasseurs d'Afrique, armée d'Orient.

15e arrond. — M. le général PELLETIER-DESCHAMPS.

Dépôts de remonte, succursales et annexes, à l'intérieur. Écoles de dressage de Pau, Saint-Lô, Caen.

Cavaliers de remonte : 1re compagnie, à Caen ; 2e compagnie, à Fougères ; 3e compagnie, à Guingamp ; 4e compagnie, à Tarbes ; 5e compagnie, à Saint-Lô ; 6e compagnie, à Samppigny.

L'ordre général de l'armée d'Afrique, à la date du 12 août 1854, porte ce qui suit :

Le gouverneur général porte à la connaissance des troupes de l'armée d'Afrique les noms des officiers, officiers, sous-officiers et soldats qui, par leur zèle et leur dévouement, ont secondé les chefs de corps ou de service de la colonne expéditionnaire du Sébaou, comme s'étant plus particulièrement fait remarquer dans les combats livrés les 7, 8, 9, 10, 11, 20 juin et les 1er et 2 juillet 1854, contre les kabyles du Djurdjura.

État-major. — Les lieutenants-colonels Spitzer, Lebrun ; les chefs d'escadron Bourgeois, Dupuis ; les capitaines Gallerier, Ferret, Borel, Adolphy ; le capitaine Wolff, du 3e de ligne, commandant supérieur du cercle de Beliya.

Artillerie. — Le capitaine Hentzler ; le capitaine Roux, officier d'ordonnance du gouverneur général ; le capitaine Loverez, blessé, le maréchal-des-logis Bringuier ; les canonniers Leroy, blessé, Legoëbel, blessé.

Génie. — Le capitaine Brière, blessé ; le sergent Gindre ; le caporal Dubar, blessé.

1er de ligne. — Le colonel Deligny, blessé, le commandant Farine, blessé ; le sous-lieutenant Boyer, blessé ; le caporal Dubar, blessé.

3e de ligne. — Le sergent Civel, blessé ; le sergent Courtois, blessé.

11e léger. — Le capitaine Pierregal.

15e léger. — Le capitaine Ferrier, blessé ; le capitaine Gilier, blessé ; les sergents Parmentier, blessé, Klein, dagnaire, blessé, Bleck, blessé, Ronald, blessé, le soldat Thomas, blessé, Verret, Adobuy, blessé, Lemaneier, blessé, Dulucy, blessé.

20e léger. — Les capitaines Vincent, Champambier ; les lieutenants Coste, blessé, Quie, blessé ; le chasseur Lion.

2e bataillon de chasseurs à pied. — Le capitaine Avril de Lourcier ; le sous-lieutenant Arnaud, blessé ; le sergent-major Poulain, blessé mortellement ; les sergents Reinaud, Knifmann, blessé, les caporaux Artur, Lauvelle, blessé.

10e bataillon de chasseurs à pied. — Le chasseur Legrand.

1er régiment de tirailleurs. — Le capitaine adjudant-major Gayo, les lieutenants Lacroix, Gayo, blessé ; le sergent-major Farard, blessé ; le sergent Serres, blessé.

3e régiment de tirailleurs. — Le capitaine Montpéry ; les sergents-majors Brune, blessé, Boisset, blessé ; les sergents Lebrun, Quénet, le soldat Gandar.

Bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger. — Le capitaine Laurent, blessé.

Bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine. — Le capitaine Valero ; les lieutenants Gayral, blessé, Mallet, le sous-lieutenant Benaud ; le sergent Latessi, blessé.

1er régiment de chasseurs d'Afrique. — Le lieutenant Lapalud ; le maréchal-des-logis Wolff.

3e régiment de chasseurs d'Afrique. — Le lieutenant Jurin.

3e régiment de spahis. — Le capitaine Martine, blessé ; l'adjutant sous-officier Andolenz.

3e régiment de spahis. — Le maréchal-des-logis Valle, blessé ; le spahis Abd-el-Kader-Ben-Chalir, blessé.

Tous les équipages militaires. — Le capitaine Berry ; les maréchaux-des-logis Serieys, Expris.

Ambulances. — Le médecin principal Berthérand ; le médecin-major Bernès.

Le général de division, gouverneur général,

RANDON.

La formation de camp du Midi, qui avait un instant été retardée par des considérations puisées dans l'état sanitaire de Marseille et des villes environnantes, se poursuit maintenant avec activité. Déjà l'effectif du camp s'élève à 2,000 hommes environ, savoir : une compagnie, 2 bataillons du 77e, 1 bataillon du 16e léger, 1 compagnie du train et les services administratifs ; 2 bataillons du 61e de ligne, partant de Marseille, arrivent demain les 21 et 22 août ; on attend d'un jour à l'autre le 2e bataillon du 16e léger et le 16e bataillon de chasseurs à pied, qui sont, le premier à Agecon, et le second à Rians. Les deux divisions d'infanterie seront au complet avant la fin du mois.

Toutes les troupes seront sous la toile ; le matériel adopté sauf arrive chaque jour et n'a pas cessé d'être à la hauteur des besoins. Le pain, préparé et cuit dans l'intérieur par la gène, est excellent ; la viande, de très bonne qualité. La nouvelle composition de la ration de café est très appréciée, et les hommes qui ont servi en Afrique reconnaissent qu'il y a là une grande amélioration.

Mais ce qui donne surtout à l'œil ce qui gagne aux opérations du camp le succès le plus heureux, c'est l'état sanitaire des troupes qui le composent ; cet état est excellent ; on n'a pas encore à regretter un seul cas de choléra, et, au prévisions des éventualités qui, nous l'espérons fermement, ne se présenteront pas, toutes les mesures sont prises pour que la santé de nos troupes soit efficacement protégée.

Boudouin.

La bonne exécution de a race des subsistances militaires réclamait la réorganisation du service dans les rangs d'administration sur une base purement administrative. Un pas avait été fait dans cette voie, en 1852, mais timidement encore : depuis deux années aussi depuis longtemps en présence, l'expérience démontrait la nécessité de définitivement entrer.

Le rapport de M. le ministre de la guerre, que nous publions ci-dessus, expose si nettement les effets à attendre de la mesure qui a reçu la sanction de l'Empereur, que nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir tous les avantages. Il y a quelques dispositions cependant sur lesquelles nous ne pouvons nous dispenser d'appeler l'attention.

Le recrutement des ouvriers d'administration n'était demandé qu'à une seule source. Le ministre a reconnu qu'il ne fallait en exclure aucune, toutes pouvant être utiles du moment qu'elles donnaient un contingent de serviceuse au succès d'épreuves professionnelles ou d'un examen.

Les prérérences dans les corps donnerait à l'administration : c'était l'écueil à éviter : on risquait d'éviter ses plus actives dans les principaux centres de action, l'élite de ouvriers joindra bientôt à la pratique une instruction satisfaisante.

Les emblèmes volontaires procureront, au contraire, des jeunes gens qui ont une bonne instruction générale, souvent même d'utiles notions commerciales : ils acquerront vite dans les magasins de l'état les connaissances techniques qui leur seront nécessaires. Le même effet se produira pour les sous-officiers des autres corps qui se feront admettre à servir.

L'administration trouvera dans de parents diesmes une pépinière d'excellents adjudants, réunissant la théorie à la pratique, et propres à former des comptables pleins d'expérience.

Quoiqu'aux ouvriers militaires dont les connaissances seront plus restreintes, la proportion de la moitié de sous-officiers que les autres comportent leur offrira une situation très convenable, en raison des primes qui seront allouées, soit pour les travaux professionnels, soit pour ceux de comptabilité.

Enfin, la disposition transitoire, inscrite dans l'art. 2 du décret, qui élargit le cadre des officiers d'administration, promet, jusqu'au 31 décembre 1855, un passage rapide de la position militaire à celle d'adjudant en second.

Les deux décrets de 14 août donnent la mesure de plus de la bonne exécution d'un service auquel se rattache le bien-être de l'armée, et une nouvelle preuve pour celle-ci de la sollicitude de l'Empereur et du ministre de la guerre.

Boudouin.

Album de Manœuvres d'infanterie,

Par M. le général de division comte de SCHRAMM,

Aide-de-camp de l'Empereur, Grand Croc de la Légion d'honneur.

Lorsqu'en 1840, M. le général de Schramm eut mis la publication de son Album de manœuvres d'infanterie, les numéros militaires qui avaient suivi sous ses ordres et avaient exécuté les évolutions depuis deux années déjà, purent apprécier, par l'étude et l'usage, tous les avantages que présenterait sur un champ de bataille deux nouveaux modes de déploiement de la colonne double ses avant et face en arrière, qui font partie des grands mouvements prescrivent sur le centre des bataillons, régiments ou brigades, par un simple changement de front des ailes. Les moyens ingénieux employés pour exécuter cette ligne de feu sur son emplacement, et pour faire manœuvrer quatre bataillons dans un espace où, de prime-abord, il semblerait qu'on sera dû se trouver à l'étroit, ont également appelé les félicitations des officiers qui, sous la présidence de l'auteur, ont manœuvré au terrain, comme de la longue supériorité à donner aux troupes et à l'emploi pratique autant que rationnel des principes posés dans cet ouvrage.

La première édition de l'Album a été rapidement épuisée ; la seconde vient de paraître, avec l'adjonction de nouvelles manœuvres d'une exécution facile et qui seraient très avantageuses devant un ennemi. Voici quelles sont les plus importantes de ces manœuvres.

Sous le titre d'évolutions de ligne, on trouve divers mouvements pour passer d'une colonne de bataillons en masse, qui les exécutent sans quitter leur formation.

L'ordonnance n'est bornée à indiquer le changement de direction après avoir parcouru la distance de 40 pas entre les masses ; M. le général de Schramm prend cette distance de 80 pas, arrêter un marche, sans qu'elle ait à se mouvoir par le flanc des subdivisions, il la forme en bataille dans l'ordre direct en tournant, en arrière, à droite ou à gauche, sur la droite ou sur la gauche ; et, réciproquement, il fait passer une ligne de bataillons en masse à l'ordre en colonne, par un simple changement de direction de chaque bataillon.

Extrêmement, il y a plus de facilité simplicité dans ce système que dans celui de l'ordonnance, qui consiste à faire marcher les subdivisions par le flanc droit ou le flanc gauche pour changer de direction. Cette formation est, d'ailleurs longue, a encore une mouvement offensif par une retraite de flanc. En outre, la majeure partie des marches de cette espèce est exécutée ; les bataillons se portent tout de suite et de front sur la nouvelle direction, et ils ont d'une importance moindre, et la manœuvre se fait à portée de l'ennemi. Une troupe attaquée on flanc, réduit ensuite qu'elle qui marche sur devant de son adversaire ; il faudrait donc accomplir la première et les actions de guerre de tous les temps, pour nier ce fait. Ainsi, les mouvements des colonnes et des lignes de bataillons en masse ont pour première avantage de maintenir la force morale dans les troupes ; et c'est déjà un résultat immense.

Dans les changements de front d'une ligne de plusieurs bataillons, l'aile marchante, lorsqu'elle forme les colonnes doubles, commence ensuite par un mouvement en arrière. D'après l'Album (évolutions n° 1), ces colonnes doubles sont

(1) Deuxième édition, un volume in-8°, 1854, avec 35 planches coloriées ; prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

armées en avançant ; tous les bataillons s'ébranlent de front, et les pelotons des ailes entrent dans chaque colonne comme s'ils venaient rencontrer des obstacles.

Il y a encore dans ce mouvement un bénéfice de temps et d'espace qui fera sans doute adopter la colonne double, formée en marchant, au nombre des manœuvres réglementaires de l'infanterie.

M. le général de Schramm donne, dans la nouvelle édition de son Album, la formation de la colonne double de régiment et de brigade, de pied ferme et en avançant.

La première s'exécute pour marcher en retraite par les troisième rang : la seconde, analogue au passage du défilé, présente une innovation très importante dans les mouvements de l'infanterie : après avoir rompu par pelotons à gauche et à droite, les bataillons continuent leur mouvement en colonne sans le maîtriser retard.

D'après l'ordonnance, les subdivisions d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, sont toujours arrêtées et alignées après la conversion.

Ainsi, dans une circonstance pareille, un ligne s'est mis pour se porter à droite, à gauche ou en avant. Le commandement de marche détermine quelquefois un mouvement en arrière, et dans tous les cas il est suivi de ceux-ci :

Halte. — A droite (ou à gauche) alignement. — Fixe.

Halte ! fixe ! quand il faut marcher, quand un danger pressant, peut-être, appelle les forces qui manœuvrent; évidemment, il y a là un non-sens.

Les mouvements de la cavalerie sont continus, et cependant ils s'exécutent avec ordre et précision.

L'ordonnance sur les manœuvres des chasseurs à pied (titre IV, 2e partie, article 1er, n° 67 et suivans) admet la continuation du mouvement lorsqu'on a pour cas à droite, à gauche, en arrière à droite ou en arrière à gauche ; mais cela est exceptionnel.

M. le comte de Schramm tranche nettement la question : il prescrit le mouvement continu pour former la colonne double en avant, sans s'occuper de l'arme qui exécute cette manœuvre. C'est une application aussi neuve qu'importante, et dont l'utilité pratique ne peut tarder à être reconnue. On s'apercevrait bientôt que, dans la marche en colonne, il n'y a pas, au bout d'une minute, la moindre différence entre une troupe dont chaque subdivision sans été arrêtée, alignée, rectifiée, dont chaque guide ne sera plus très exactement à sa distance et à son chef de file, et une troupe qui, ayant rompu par peloton ou par division, pour arriver au marche une fois la conversion achevée. L'ordonnance elle-même prévoit indirectement la marche continue, puisqu'elle dit (2e partie, n° 64) : « Les guides qui ne seraient pas dans la direction, ne s'y placeront que lorsque la colonne se mettra en marche. »

Le déploiement du carré exige, d'après la théorie, une formation préalable de toute la troupe en colonne, et cette colonne, pour faire face à droite ou à gauche, doit prendre ses distances ou se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

Avec les principes donnés dans l'Album, le carré de bataillon, comme celui de régiment ou de brigade, se déploie dans tous les sens par un mouvement plus simple et toujours sous la protection de feu des pelotons qui servent de base au déploiement. (*Théorie des carrés*, n° 4.)

C'est là un avantage incontestable ; car on trouve à la fois dans cette méthode, célérité, précision et sécurité.

Si les manœuvres de l'Album de M. le général comte de Schramm sont comprises un jour parmi les mouvements usuels de l'infanterie, les officiers du tout grade qui les auront étudiées, s'appliqueront de ce travail, et dans tous les cas, ces manœuvres, par leur simplicité, sont pour les militaires une étude facile, un sujet de méditations instructives ; pour les corps de troupe, elles présentent des exercices dont il peut être tiré, dans l'occasion, un parti très avantageux ; leur mécanisme, d'ailleurs, n'est susceptible d'aucun reproche, car elles empruntent tous leurs éléments à l'ordonnance même, dont elles ne sont, en résumé, qu'une application logique et une conséquence naturelle, habilement mise en œuvre.

H. DE CONNART,
Chef d'escadron d'état major.

Par jugement en date du 19 juin 1851, le tribunal correctionnel de Charolles a condamné à un mois d'emprisonnement le sieur Bergy (Jacques), jeune soldat de la classe de 1850, résidant à Marizy (Saône-et-Loire), comme coupable de s'être volontairement privé des pièces dans le but de se soustraire au service militaire.

A l'expiration de sa peine, ce jeune soldat a été mis entre les mains de la gendarmerie pour être conduit à la 3e compagnie de pionniers de discipline.

Un jeune soldat de la classe de 1853, du département de la Vienne, a voulu se soustraire au service militaire en simulant une maurose. Il a été condamné, pour ce fait, par le tribunal correctionnel de Châtellerault, à trois mois de prison.

Le sieur Benoit, médecin civil, a été condamné par le même tribunal à six mois de prison, comme complice de cette fraude.

Les détails que nous reproduisons ci-après, extraits d'une lettre particulière datée de Bazardjick, nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs :

« Du bivouac de Kalos, à une lieue et demie en avant de Kustendjé, le 21 juillet.

« Le mer est à une lieue : une digue empêche un grand lac de se confondre avec elle. Nous sommes sur la rive sud du lac, à gauche de la chaussée (voir sur la carte de Lamouret, Midia-Boreamh). La route que nous avons faite depuis Varna est complétement montueuse. A 10 lieues de Varna, nous avons quitté les forêts ; puis, durant les 30 autres lieues, pas un arbre, pas un ravin ; tout un plan, à de grandes distances, des dépressions presque insensibles où croupit un peu d'eau. Tout ce pays n'est qu'un seul plateau. Son élévation à Varna est de 100 mètres et plus ; à Kangalia et ici, 35 lieues plus loin, elle n'est que de 5 à 6 mètres. La pente est insensible. Nous avons fait la seconde pour un monde pour aller directement à l'Est, vers Babjicri et Kavarna. Je suis allé à Babjicri : c'est un village maritime. Il y avait 20 vaisseaux, tous de la flotte française. Les officiers de marine sont venus pour voir sur le plateau où nous étions rentés. Si j'ai rencontré le ravin qui mène à la mer, c'était alors par reconnaissance, pour le plaisir de faire mes ablutions dans la plus belle eau de source que j'ai encore vue, mais en explorant les eaux de Saint-Senne, près Dijon. — Kavarna est sur le plateau et couronne, en en faisant le tour, un vallon profond qui reçoit la mer à une lieue. Kavarna est plus propre que les autres villages turcs. La plupart des maisons sont couvertes en tuiles, ce qui ne se rencontre pas de Varna à Babadjicri. En effet, les villages de cette partie sont tous pauvres ; leurs murs consistent en un clayonnage revêtu de torchis ; les toits sont en joncs. Les greniers à blé y sont aussi soignés : ce sont de vastes paniers en osier qui sont posés du sol par un échafaudage de poutres et que recouvre une caisse de forme conique, aussi en osier. L'intérieur des maisons, cependant, est aussi propre que leur extérieur est misérable. Les races de ce pays regardent la propreté comme une vertu ; il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer le luxe des fontaines, déjà plus belles, du reste, dans le midi de la France que dans le nord. Le plus pauvre est tenu de se laver comme le plus riche.

« A mesure qu'on dépasse Kavarna, les villages deviennent plus rares et n'ont plus l'aspect si caractérisé des villages turcs. Mangalia, par exemple, n'est plus une ville turque. Les murs sont tous en pierre, les rues sont larges. Ce dont rien du reste une très vaste ruine. Un fossé l'entoure ; une redoute, faisant face à la Turquie, domine la digue sur laquelle on passe le petit lac situé qui est au Sud. J'ai vu parmi les galets de cette digue, à quelques pas des flots, d'énormes pierres de taille et un fût de colonne cannelée. Une assez profonde de mer, perpendiculaire au rivage, indique quelque vieux château-fort. Le port est nul. Une seule maison est construite dans le but de communiquer avec la mer. On descend de sur rez-de-chaussée sur la plage par un escalier sur pierres non scellées et sans garde-fous, où l'on risque de se briser les jambes.

« Cette grande ville était de sorte. Les flux et y étaient venus et avaient laissé d'effroyables traces de leur passage. Quelques vieilles femmes effarées, quelques Turcs à figure méfiante et hideuse restaient seuls. Les maisons étaient *en ruines* : quelques-unes, les plus belles, étaient à demi croulées. Pas une barque dans le port ; pas un navire, pas un pauple dans la ville. L'herbe croît dans les cours. Un silence de mort plane sur les rues, encombrées de débris. C'est le tableau navrant des malheurs de la guerre.

« A notre départ, les habitans, qui avaient fui vers le Sud, commençaient à revenir. Nous en avons vu plusieurs entrer l'arrière, rapportant sur leur dos ce qu'ils avaient pu sauvegarder au pillage.

« Ce qui est bien remarquable dans cette contrée, dans cette ancienne, c'est la grande quantité de ruines que j'y rencontre. On ne sait pas même des ruines, ce sont des traces, mais des traces évidentes de villes. Il n'y a pas à se tromper, surtout aux vestiges de cimetière. Je les ai aperçus de petites tombes blanches sur un espace assez restreint ; on se demande si c'est un camp, si ce sont des cabanes ; quand on approche, on voit que ce sont des pierres plantées dans le sol, parmi elles, d'énormes moellons, des bits d'un pied de diamètre à moitié enfouis, ailleurs des marbres, mais pas une inscription ne répond à celui qui interroge ces ruines mystérieuses. Des terre-pleins arrondis, semés aux extrémités, ressortent sur le niveau de la plaine et indiquent encore à dire : Ceci n'est pas l'œuvre de la nature seule. Le désert est autour ; le désert est là, dans ces ruines, dans quelques qui y est jadis de l'animation et de la vie sur ce point du globe ; on souffre de penser que, faute d'un trait grave dans la pierre, le nom des races couvrides, les mœurs. Époque de leur établissement, n'ont pu leur survivre. Après Kavarna, ces débris amoncelés se montrent de quatre en quatre lieues environ. Il y en a celle de Mangalia. Il y en a un. Sa vanité est au pied d'un de ces monticules impénétrables. Peut-être suffirait-il de fouiller pour ouvrir à l'histoire; mais il faut nous mettre en route.

« Dans ce désert de 30 lieues, la terre n'est qu'une longue pie de plantes aromatiques, d'espèces cultivées ou inconnues, de plantes grimpantes, de graminées. Nous traversons tout cela ayant fleurs ou herbes jusqu'à la ceinture, et très-serrés, que la marche en était rélentie. Pourquoi cette région n'est-elle pas cultivée ? C'est à peine si quelques citernes d'eau croisent la route de rares villages. L'absence de bois et d'eau peut, à défaut d'autre, servir d'explication.

« A l'approche de la première rustique, je m'attendais à un changement de pays ; je croyais qu'à l'abri d'une grande construction quelques colonnes se seraient fait-les, que nous verrions enfin des cultures. Rien de cela, on arrive presque sans s'en douter à cette muraille. Nous l'avons traversée le 18 juillet à 1 heures de l'après-midi. C'est une triple ligne en terre (lieue 13 sur 3 lieues à l'ouest de Kustendjé). La première ligne a son fossé tourné contre la Turquie ; quatre cents mètres plus loin court la 2e ligne, son fossé vers la Russie ; dans ce vaste camp retranché, nous avons trouvé une dalle énorme, toujours sans inscription. A la même distance on avait eu la 3e ligne, qui a un talus de chaque côté en retranchement. L'épaisseur de marque est d'environ 10 mètres ; la largeur du fossé est grade la hauteur, bien démontrée par le tassement des terres, est encore de 3 mètres ; la profondeur est de 1 mètres.

« On traverse lassé et retranchement dans tout le développement de chaque ligne sans difficulté réelle ; les pentes et la vigne vierge qui croissent dans le fossé ne peuvent prétendre arrêter des troupes. Cette fortification est donc tout au plus un abri pour la défense. Du reste, elle n'offre pas vestige de maçonnerie. Voilà la muraille de Trajan. Il paraît qu'elle aboutit à Kustendjé même, et non au-dessous comme l'indiquent les cartes.

« On nous avait dit que des rôdeurs ennemis se tenaient de l'autre côté du vallon. On avait dit vrai. Hier, après notre arrivée, on en amena six à notre camp. Bâtoura est le mot qui leur convient : épiais, peut-être, mais non pas soldats russes. L'absence d'uniforme ne prouve rien chez eux, mais la barbe blanche, si forte qu'elle cache la bouche, indique des vieillards, pères de deux générations. Ils sont grandes. Ils ont avec des traits fiers, un air mâle et usés. Leur regard est froid, leur visage impassible.

« Le 20 a eu lieu, à Karuna Sam, au nord de Kustendjé, le premier engagement des Français avec les Russes. La veille, dans une reconnaissance, le capitaine Du Preuil s'étant trop avancé, avait reçu plusieurs coups de feu et avait perdu la vue qu'un démembrement d'un de ses hommes. Le 20 au matin, le général Bosquet essaya d'attirer sur sa droite deux régimens de Cosaques réguliers de la garde. Certain qu'on pas dormir dans le pièce, parce qu'ils ont aperçu en arrière les tentes et les pièces de canon turques. Mais il y a eu un combat avec deux régimens de hachi-bouzoucks, commandés par deux officiers français sortis du 2e de ligne, MM. Bernier et Lanier. M. de Sérigon, capitaine d'état major, commandait en chef la garde. Les cosaques avant de se retirer engagèrent M. Bernier à élancé lentement en avant, fit replier 300 Cosaques, mais il rencontra un fort escadron qui le ramena. C'est alors qu'arrive le second régiment de hachi-bouzoucks ; les deux corps réunis chargèrent. Après une courte lutte de masse à masse, les Cosaques battirent en retraite, mais lentement et avec

Digitized by Google

— M. Chéreau, condamné à La Roche (Sarthe), agent secret qui, de 1870 à 1873, a dénoncé à Versailles et à Paris de ligne, se présente pour mettre cardonner dans un corps d'armée, pour lequel il contractera un engagement.

— MM. LES OFFICIERS qui partagent l'opinion de la Publique sont informés que la Maison Jacques Rossin (fondée depuis 25 ans), bureaux et cuisine, 31, passage de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres, de leurs titres nominatifs ou au porteur, et de faire toutes les formalités auprès des sociétés intéressées. — (*Il sera répondu gratuitement à toutes demandes de renseignements.*)

— A la veille des élections générales, on ne saurait trop recommander à MM. les officiers de toutes armes, et principalement en ce moment à MM. les officiers de la garde impériale, la prudence et la circonspection.

— Le bulletin de la semaine, qui vient de paraître, constate que la mortalité a été, pendant la semaine finissant le 29 novembre, de 1,010.

Monsieur,

Permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour le bien qu'a fait votre excellent Rob Boyveau-Laffecteur à notre petite enfant, tout le temps qu'elle en a pris, elle n'a eu ni migraine ni maux d'estomac et ne se plaignait à savoir, ni même aux quatre pistes « faisait merveilles; aussi ne puis-je qu'elle a cessé, quelques accidents qui reparaît. Vous avez été la même que vous fûtes quelque connaissance de votre excellent remède, et je ne doute pas que la même n'en veuille bien faire l'essai.

Recevez, Monsieur, etc.

Hôpital de Bourg, 19 avril 1854.

Monsieur,

Le Rob de Laffecteur devient à produit de si grandes réputations que j'hésiterais à vous en parler de peur de vous en répéter par à vous la plus grande et la plus prompte guérison, huit grandes bouteilles

Sœur Cécile, supérieure.

Mercredi, 13 avril 1854.

Monsieur le docteur,

Puisque vous permettez à mes entourages de prendre de la remue que vous faites sur l'infaillible Rob Boyveau, je vous vous prier de me faire parvenir avant-hier 40 de mes grandes quatre bouteilles de ce Rob pour un de nos malades. Ayez donc la bonté de me l'envoyer au plus tôt, et ne manquez le moyen de vous en faire passer le montant.

Sœur *Pierre Lebas*, pharmacienne à l'hôpital de Versailles.

Paris, le 29 juillet 1853.

Ayant, en différentes reprises, fait usage du Rob et m'en étant très bien trouvée, je vous prie d'avoir la bonté d'en remettre au commissionnaire.

Sœur *Sainte-Marthe*, de St-J..., supérieure de l'hôpital Saint-Jacques-Saint-Denis.

Hôpital St-Pierre-de-Châtillon, 1er août 1853.

Je prie de vouloir bien remplacer six bouteilles de Rob Boyveau-Laffecteur à la personne qui vous remettra cette lettre et qui vous mettre l'argent.

Sœur Bernard, supérieure de l'hôpital.

DÉBIT DU CHARBON.

Versailles, 19 avril 1852.

Voudriez-vous bien nous envoyer par la diligence, et en sacs, s'il vous plaît, six bouteilles de Rob Boyveau-Laffecteur, que nous remboursez en le recevant, ou je vous enverrai de suite un mandat à votre ordre.

Sœur supérieure.

Mâcon, le 12 juin 1854.

La commission administrative de l'hospices de Mâcon a fait un don de 1,000 fr. D'après votre lettre et le rabais que vous avez la bonté de faire aux pauvres hospices, je vous prie de m'en faire parvenir de suite 6 sous bouteille de Rob Laffecteur. Je pense que vous ne serez pas à demander les que vous leur ferons cette demande.

Recevez, etc.

Le supérieur des religieuses augustines et hospitalières de la Charité.

Sœur Sainte-Marthe.

Nous soussigné, maire de l'hôpital militaire de Strasbourg (Bas-Rhin), certifions que la Sœur Rob Boyveau-Laffecteur sans aucune modification de l'économie de la maison fasse une demande de quelques bouteilles de ce remède, au prix qu'on accorde aux établissements de bienfaisance.

Strasbourg, 5 mars 1854.

Veuillez avoir la bonté de nous envoyer 48 bouteilles au prix de 3 francs la bouteille.

Sœur Pierre-Lefebvre.

Le maire soussigné, certifie que la Sœur Rob Boyveau-Laffecteur, la bonté de lui faire parvenir 6 bouteilles de ce remède, pour le service de l'hospice de Sens.

Sens, 5 mars 1854.

Le maire, secrétaire-économe de l'hospice de Sens, Mignot.

Sens, le 5 mars 1854.

Hospice civil de Nevers. — Les administrateurs de l'hospice civil de Nevers, à M. Germain de Saint-Gervais, docteur en médecine.

Ils vous prient de vouloir bien leur faire une grande bonté pour l'offre obligeante que vous leur avez faite, pour leur faire parvenir, gratuitement ce mois, de dix bouteilles de votre Rob pour les malades de notre hospice, pour lesquelles votre offre, et nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos autres bouteilles pour lesquelles vous voudrez bien nous envoyer votre facture pour solder.

Nevers, Novembre, l'assurance de notre parfaite considération très distinguée.

Déjà chez tous les pharmaciens et dépositaires de la France et de l'étranger.

Dans le Levant, on le trouve dans toutes les villes et dans tous les villages de la Grèce.

Le timbre impérial du gouvernement est apposé sur la signature du Dr Germain de Saint-Gervais, et le dépositaire est autorisé à vendre ses capsules jaunes qui scellent les bouteilles de Rob

Consultations gratuites par correspondance, 6, rue de Saint-Gervais, 12, rue Richer, à Paris.

Avis.

Sur la recommandation spéciale et par écrit des médecins et chirurgiens de l'armée, et des médecins directeurs des hôpitaux civils réunis de Saint-Germain il sera accordé un rabais de 50 centimes par bouteille sur le prix du Rob Boyveau-Laffecteur.

CHEPTEL

LE CHEPTEL, une favorable occasion d'augmenter ses achats, afin de répondre aux nombreuses demandes d'animaux à *Cheptel* qui lui sont faites de toutes parts. Pour cette augmentation d'achats, elle doit augmenter son capital, et continue, en conséquence, l'émission de ses actions, qui sont au pair, de 100 fr., 500 fr. et 1,000 fr., payables le premier cinquième comptant ou en t-dalité, au gré du preneur. Elle vient de payer à ses actionnaires l'intérêt 5 0/0 du semestre de juillet. Les bénéfices à y ajouter en février prochain seront importants, d'après les produits déjà connus des bestiaux à *Cheptel* qu'elle a placés dans les départements, notamment dans le Loiret, la Vienne, Haute-Vienne, Corrèze, etc. Actionnaires et Chepteliers, tous gagnent à cette entreprise, dont l'expérience signale chaque jour les nouveaux succès.

S'adresser à M. J. J REVERCHON, gérant, rue Saint-Marc, 32, à Paris.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE

BIJOUX NÉOGÈNES
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXIGER LA MARQUE
GAMBIER à PARIS
M. R. déposé.
DEPORTES FRÈRES
Bronze spécial pour la fourniture des bureaux de tabac

VINAIGRE DE GEORGIE
Composé de substances végétales, d'une saveur et d'un parfum délicieux, il guérit promptement et sans douleur les maux de dents les plus violents, raffermit les gencives, conserve la dentition et donne aux dents une blancheur éblouissante.
Imprimé par P. DUPONT, 41, rue de Grenelle-St-Honoré.

MAISON D'HORTICULTURE
REMIÈRE & Cie Succ.rs
MAISON DE CONFIANCE À PRIX FIXE et à GARANTIE
Fabrique de Reliure fine en tous genres et de Registres
EQUIPAGES MILITAIRES
pour Garde à cheval, Officiers de marine et d'Infanterie.
52 Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

BIJOUX NÉOGÈNES
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXIGER LA MARQUE
GAMBIER à PARIS
M. R. déposé.
DEPORTES FRÈRES
Bronze spécial pour la fourniture des bureaux de tabac

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.
VINAIGRE LACTISCIQUE
— Composé par l'AVRIOT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.
A Paris, chez M. HAMON FILS, *à Bordeaux*, chez M. BRANTE,
à Marseille, chez M. CHANTE, rue de Cléry, 31. | rue de la Porte-Dijeaux, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; on peut prétendre qu'elle est formée de l'alkaline, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'autres plantes, pendant laquelle la distillation du Vinaigre sans lui enlever son acide tonique, mais le rend plus agréable. Toutes les personnes qui emploient journellement le vinaigre, il n'a pas l'acrimonie dure et acreuse de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les dames font ce délicat exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après lui une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Pour éviter les contrefaçons, exiger notre marque portant notre signature, et le timbre sec de garantie.

Dépôts : A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 323. — chez M. LEROY, rue Richelieu, 55. — chez M. HAMON, rue du Temple, 173. — A Lyon, chez M. CHAMPION, rue Bourbon.

On trouvera à Marseille, chez M. BATAILLE, rue de la Darse, 1, et dans toutes les grandes villes de France et de l'étranger.

Tout Paris qui ne porte pas ses mots sans le crédit sur le verre, doit être retrouvé.

A L'UNIVERS, 18, SOULEY POSSESSEURE, au coin de la rue Souley, CRÉDIT. — *Fabrique spéciale de chemises pour hommes et pour dames.* — Cette maison se recommande à l'attention de l'armée de terre et de mer pour ses chemises à drames brodées, ils dérobées au blanchissage, ne jaunit se effilochent jamais et conservent leur blancheur toute éprouvée. — Elle fabrique également *avec supériorité*, toutes les chemises de Lorraine à un prix plus modéré que celui des maisons qui ne les fabriquent pas elles-mêmes. — Succursale, 215, rue Saint-Antoine, *place de la Bastille*.

EAU INDIENNE CHANTAL Teinture merveilleuse, prompte et sûre, n'offrant rien de nuisible ni à la santé, ni à la propreté. Elle donne aux cheveux et à la barbe, jusqu'aux dernières nuances, la couleur la plus naturelle. Elle ne tache ni ne graisse, et on peut en user impunément dès le matin à la toilette, et même au moment d'un bal ou d'une soirée. Le public est donc mis en garde contre les imitations de pacotille qui ne font que salir et gâter les cheveux et la barbe. Prix : 3 fr. 50 c. Le flacon de 1 fr. 50 c. ne suffit pas pour une seule application. Le public est prié de ne pas confondre cette eau avec celle de Chantal, qui est sans effet. Se méfier des imitations. Dépôt général, 3, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris. — Expédition franco contre mandat-poste.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se réduisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 300 kilogr. et n'en pesant que 11 ! Prix : 25 fr. — Le même lit, bien garni, pesant 6 kil., prix : 30 fr.

TENTES TRÈS PORTATIVES Par ou PAVIL OS.

2 mètres 25 carrés Prix 170 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 130 fr.
— 30 — 150 — — 35 — 170 —
ARONDEL, fab., 33 bouv., *rue Neuve St-Merry*, à Paris. — Expédit. en prov.

BAUME NERVAL contre névralgies, migraines et maux de tête, guéris en peu de temps. Flacon, avec instruction, 3 francs. Se trouve aussi chez plusieurs pharmaciens, huilerie, coiffeurs, crampes. — NERVAL, pharmacien, rue de la Paix, 5, à Rouen. 1 fr.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, maux d'yeux, chutes et migraine d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 40 (à portraiture.)

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annexe, un an, 80 francs. | Sans Annexe, un an, 46 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, | rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 25 août 1854.

L'Empereur vient d'adresser la proclamation suivante à l'armée d'Orient :

« Soldats et marins de l'armée d'Orient !

» Vous n'avez pas encore combattu, et déjà vous avez obtenu un éclatant succès. Votre présence et celle des troupes anglaises ont suffi pour contraindre l'ennemi à repasser le Danube, et les vaisseaux russes restent honteusement dans leurs ports. Vous n'avez pas encore combattu, et déjà vous avez lutté avec courage contre la mort. Un fléau redoutable, quoique passager, n'a pas arrêté votre ardeur. La France et le Souverain qu'elle s'est donné ne voient pas sans une émotion profonde, sans faire tous les efforts pour vous venir en aide, tant d'énergie et tant d'abnégation.

» Le Premier Consul disait en 1799, dans une proclamation à son armée : « La première qualité du soldat est la constance à supporter les fatigues et les » privations ; la valeur n'est que la seconde. » La première, vous la montrez aujourd'hui ; la deuxième, qui pourrait vous la contester? Aussi, nos ennemis, disséminés depuis la Finlande jusqu'au Caucase, cherchent avec anxiété sur quel point la France et l'Angleterre porteront leurs coups, qu'ils prévoient bien être décisifs; car le droit, la justice, l'inspiration guerrière, sont de notre côté.

» Déjà Bomar-Sund et deux mille prisonniers viennent de toucher en notre pouvoir. Soldats, vous suivrez l'exemple de l'armée d'Egypte; les vainqueurs des Pyramides et du Mont-Thabor avaient comme vous à combattre des soldats aguerris et la maladie; mais, malgré la peste et les efforts de trois armées, ils revinrent honorés dans leur patrie.

» Soldats, ayez confiance en votre général en chef et en moi. Je veille sur vous, et j'espère, avec l'aide de Dieu, voir bientôt diminuer vos souffrances et augmenter votre gloire. Soldats, à revoir!

» NAPOLÉON. »

Par décret du 14 août 1854, M. le colonel Bazaine, commandant le 1er régiment de la légion étrangère, actuellement en Orient, a été nommé au grade de général de brigade dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 8 juillet 1854 l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, a conféré la Médaille militaire aux militaires désignés ci-après, qui se sont distingués au combat de Dalmath (Sénégal) :

MM. Muller, maréchal-des-logis à l'escadron de spahis du Sénégal.

Aubry, brigadier au même escadron.

Caillet, spahis au même escadron.

Lemoigny, sergent du genie.

Scherrigiet, sapeur du genie.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 5 août 1854, ont été nommés dans le corps du GENIE, les officiers et sous-officiers désignés ci-après, savoir :

Au grade de colonel.

M. Dufloure, lieutenant-colonel, en chef à Bayonne, en remp. de M. Chanchard, nommé général de brigade.

M. Ducasse, lieutenant-colonel, directeur par intérim des fortifications à Toulouse, en remp. de M. Guyot Ducloz, retraité.

M. Bichot, lieutenant-colonel, directeur par intérim des fortifications à Huningue, en remp. de M. Fuschamberg, retraité.

M. Bodoin de Nortfontaine, lieutenant-colonel, directeur par intérim des fortifications au Havre, en remp. de M. Alorin, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Bouganne, chef de bataillon, en chef à Besançon, en remp. de M. Dufloure, nommé colonel.

M. Dubuys-Fresney, chef de bataillon à l'armée d'Orient, en remp. de M. Ducasse, nommé colonel.

M. Esmenard, chef de bataillon en Algérie, en remp. de M. Bichot, nommé colonel.

M. Vialla, chef de bataillon en Algérie, en remp. de M. Bodoin de Nortfontaine, nommé colonel.

Au grade de chef de bataillon.

Ancienneté, M. Domin, capitaine en 1er au 2e régiment, à Metz, en remp. de M. Bouganne, nommé lieutenant-colonel.

Choix, M. Rittier, capitaine en 1er au 2e rég., à l'armée d'Orient, en remp. de M. Dubuys Fresney, nommé lieutenant-colonel.

Ancienneté, M. Huguet d'Etoules, capitaine en 1er, en chef à Avignon, en remp. de M. Esmérard, nommé lieutenant-colonel.

Choix. M. Laurent, capitaine en 1er au dépôt des fortifications, en remp. de M. Vialla, nommé lieutenant-colonel.

Ancienneté, M. Antoine, capitaine en 1er à Cayenne, en remp. de M. Mordret, mis à la retraite.

Choix, M. Commeiras de Marsilly, capitaine en 1er, en chef à Bocrig, en remp. de M. Lornier, mis à la retraite.

Ancienneté, M. Malgrino, capitaine en 1er en Algérie, en remp. de M. Jaciot, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Choix, M. Faidherbe, capitaine en 1er, sous-directeur au Sénégal, en remp. de M. Antoine, mis hors cadre.

Ancienneté, M. Masau, capitaine en 1er, en chef à Sedan, en remp. de M. Faidherbe, mis hors cadre.

Au grade de sous-lieutenant.

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

Tour des sous-officiers.

M. Dreyfus, sergent au 1er rég., en remp. de M. Durand, promu lieutenant en 1er.

M. Schwartz, sergent-major au 1er rég., au camp du Nord, en remp. de M. Thouvenin, promu.

M. Guérin, sergent-major au 2e rég., en remp. de M. Aubin, promu.

M. Guntz, sergent-major au 2e rég., à Metz, en remp. de M. Fradelle, promu.

M. Agelet, sergent-major au 3e rég., à l'armée d'Orient, en remp. de M. Fauvel, promu.

M. Audibert, sergent au 3e rég., à l'armée d'occupation en Italie, en remp. de M. Buillot, promu.

Par décret impérial du 6 août 1854, ont été nommés dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

A deux emplois de lieutenant-colonel.

1er régiment de carabiniers.

M. Courvoisier, chef d'escadrons au 3e de cuirassiers, en remp. de M. de Senneville, mis en non-activité.

10e régiment de dragons.

M. de Deban-Laborde, chef d'escadrons au 12e de chasseurs, en remp. de M. Pierson, passé dans l'état-major des places.

A cinq emplois de chef d'escadrons.

4e régiment de lanciers.

Ancienneté, M. Mengin, capitaine au 7e de lanciers, en remp. de M. Mureau, admis dans l'état-major des places.

1er régiment de cuirassiers.

Choix, M. Fanton, capitaine au 7e de cuirassiers, en remp. de M. Courvoisier, nommé lieutenant-colonel.

12e régiment de chasseurs.

Ancienneté, M. Jovart, capitaine au 10e de dragons, en remp. de M. de Deban-Laborde, nommé lieutenant-colonel.

5e régiment de dragons.

Choix, M. Sauvage, capitaine-trésorier au 1er de spahis, en remp. de M. Salustier, décédé.

9e régiment de cuirassiers.

Armée d'Orient.

Choix (art. 20 de la loi du 14 avril 1832), M. de Lenaers, capitaine adjudant-major au 3e de lanciers, en remp. de M. Cavayé, mis en non-activité.

Par décret impérial du 6 août 1854, les deux sous-lieutenants de GENDARMERIE ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été promus à celui de lieutenant, pour prendre rang du 28 juillet 1854 :

MM. Métairie, trésorier à Troyes.

Piot, trésorier à Bastiae.

Par décret impérial du 10 août 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A deux emplois de colonel.

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dantin, lieutenant-colonel du 9e léger, en remp. de M. Clément, admis à la retraite.

10e régiment d'infanterie légère.

M. Javel, lieutenant-colonel du 70e de ligne, en remp. de M. Dufresne de Kerlan, admis à la retraite.

A six emplois de lieutenant-colonel.

2e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lacapelle, chef de bataillon au 48e de ligne, en remp. de M. Noe, admis à la retraite.

12e régiment d'infanterie de ligne.

M. Ferrandon, chef de bataillon au 10e léger, en remp. de M. Vaucouroux, passé dans l'état-major des places.

9e régiment d'infanterie légère.

M. Duplessis, chef du 2e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Dantin, nommé colonel.

15e régiment d'infanterie légère.

M. Pissonnet de Bellefonds, chef du 7e bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Perguroux, nommé colonel.

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Tristan Legros, chef du 1er bat. de chasseurs à pied, en remp. de M. Morisi, nommé colonel.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Oudinot de Reggio, chef de bataillon au 10e léger, en remp. de M. Javel, nommé colonel.

A dix neuf emplois de chef de bataillon.

12e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Paillet, capitaine adjudant-major au 2e léger, en remp. de M. Martin, admis à la retraite.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Robinet de Plas, capitaine au 49e de ligne, en remp. de M. Suderie, admis à la retraite.

12e régiment d'infanterie légère.

Choix, M. Brelet, capitaine adjudant-major au 9e léger, en remp. de M. Delorme, mis en non-activité.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Deadée, capitaine au 8e de ligne, en remp. de M. Beauchamp, passé dans l'état-major des places.

Choix, M. Fossard, capitaine adjudant-major au 23e de ligne, en remp. de M. Daiman, admis à la retraite.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Malmiac, capitaine au 31e de ligne, en remp. de M. Bonnet, admis à la retraite.

13e régiment d'infanterie légère.

Choix, M. Granier de Lillac, capitaine au 3e léger, en remp. de M. Serre, admis à la retraite.

5e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté, M. Mathys, capitaine au 12e léger, en remp. de M. Deinbrousse, admis à la retraite.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Klein, capitaine adjudant major au 10e léger, en remp. de M. Nouaillat, admis à la retraite.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Delaunay, capitaine au 30e de ligne, en remp. de M. Ferrad de la Laurencie, admis à la retraite.

Digitized by Google

Chêne (1re tour). M. Corbin, lieutenant en 1er au 1er d'artillerie—monté, en remplt de M. de Carmejane, passé dans la garde impériale.

Ancenneste (2e tour). M. Delherbe, lieutenant en 1er au 1er bataillon du 16e d'artillerie—monté, au camp du Nord, en remplt de M. Chanvelière, passé dans la garde impériale.

Chaux (2e tour). M. Thevenau, lieutenant en 1er au 13e d'artillerie—monté, en remplt de M. Lafaille, passé dans la garde impériale.

Ancenneste (3e tour). M. Morand de Callier, lieutenant en 1er à la 7e batterie du 2e d'artillerie—monté, à l'armée d'Utrecht, en remplt de M. Robin, passé dans la garde impériale.

Au grade de sous lieutenant.

Pour occuper des emplois de lieutenant en second.

M. Lasserre, maréchal-des-logis à la 3e batterie du 6e d'artillerie—à pied, en Algérie, en remplt de M. Sallet, décédé.

M. Faucheur, maréchal-des-logis-trompette-fourrier d'artillerie—à cheval, en remplt de M. Lalanne, décédé.

M. d'Arcizac d'Ust, maréchal-des-logis-chef au 12e régiment d'artillerie—à cheval, à l'armée d'Utrecht, en remplt de M. Prou, comme lieutenant en 1er.

M. Cayrol, maréchal-des-logis-chef au 11e régiment d'artillerie—monté, en remplt de M. Robbe, comme lieutenant en 1er.

M. Wolbert, maréchal-des-logis au 10e régiment d'artillerie—monté, en remplt de M. de Moltzheim, nommé lieutenant en 1er.

M. Favre, sergent-fourrier à la 3e comp. d'ouvriers d'artillerie, en remplt de M. Pioct, nommé lieutenant en 1er.

M. Lourez, adjudant au 1er d'artillerie—à pied, en remplt de M. Chollier, nommé lieutenant en 1er.

M. Fage, adjudant au 2e d'artillerie—à pied, en remplt de M. Lauvray, nommé lieutenant en 1er.

M. Chollier, maréchal-des-logis-chef au 2e d'artillerie—à pied, en remplt de M. Prunaire, nommé lieutenant en 1er.

Par décret impérial du 21 août 1854, a été nommé à un emploi d'adjudant en 2e des hôpitaux militaires :

A défaut d'élève proposé, non-accepté, M. Latour, adjudant en 3e et non admis, à Paris, en remplt de M. Marty, adjudant en 3e promu.

Par décret impérial du 14 août 1854, ont été nommés dans le cadre du corps d'état-major :

Au grade de colonel.

M. Spitzer, lieutenant-colonel, en remplt de M. Martinet, admis à la retraite.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Raoult, chef d'escadron, en remplt de M. d'Aigny, décédé.

M. de Lamorte Charons Francomière, chef d'escadron, en remplt de M. Spitzer, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

M. Ayné, capitaine, en remplt de M. Raoult, promu lieutenant-colonel.

M. Thiipeaut, capitaine, en remplt de M. de Lamorte Charons Francomière, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 14 août 1854, ont été nommés dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

A un emploi de colonel.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. de Jourdan, lieutenant-colonel du 3e de lanciers, en remplt de M. Bame, décédé.

A un emploi de lieutenant-colonel.

9e régiment de lanciers.

M. Blanchaud, major du 2e de lanciers, en remplt de M. de Jourdan, nommé colonel.

A un emploi de major.

9e régiment de lanciers.

M. Tillian, capitaine instructeur du 1er de hussards, en remplt de M. Blanchaud, nommé lieutenant-colonel.

M. Bazaine, colonel, commandant le 1er régiment de la légion étrangère, en Orient, nommé, par décret du 11 août courant, au grade de général de brigade, est désigné pour prendre le commandement de la brigade formée des deux régimens de la légion étrangère, en remplacement de M. le général Carbuccia, décédé.

Sont maintenus dans leurs emplois actuels :

MM. Spitzer, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la division d'Oran, promu au grade de colonel dans le corps d'état-major.

Raoult, chef d'escadron à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient, promu lieutenant-colonel dans le corps d'état-major;

De Lamorte Charons Francomière, chef d'escadron d'état-major, chef du cabinet du ministre, promu au grade de lieutenant-colonel dans le corps d'état-major;

Thiipeaut, capitaine de 1re classe, employé à l'état-major du 1er corps d'armée du camp du Nord, promu au grade de chef d'escadron dans le corps d'état-major.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Mallet de Chauny, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon, est désigné pour être employé à l'état-major de la 1re division militaire, où il remplira les fonctions de chef d'état-major. Il ne cessera pas de faire partie de la maison militaire de S. A. I.

Desbordes, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé aide-de-camp de M. le général Bulnc, inspecteur général d'infanterie, commandant la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

Maillet, capitaine d'état-major de 1re classe, détaché au 3e de dragons, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord, en remplacement de M. le capitaine Desbordes.

Marchand, capitaine au 3e de lanciers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Bermay, commandant la subdivision du Haut-Rhin, à Colmar.

Payot de Monsaye, lieutenant au 1er de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Semilhac, commandant la 1re subdivision de la 1re division militaire, à Rouen.

Mauhun, lieutenant au 1er léger, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Guilemont, commandant la subdivision de la Vendée, à Napoléonville.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Bosq, sous-intendant de 1re classe à Bourges, est désigné au 2e corps de l'armée du Nord.

Denevey, sous-intendant de 2e classe à Rouen, est détaché au 2e corps de l'armée du Nord.

Dureux, adjoint de 1re classe à Cherbourg, est détaché au 2e corps de l'armée du Nord.

Ulrich, sous intendant de 1re classe à Limoges, est détaché au 2e corps de l'armée du Nord.

Chaslot, sous-intendant de 2e classe à Lunéville, est détaché au 1er corps de l'armée du Nord.

Rober, adjoint de 2e classe à Tulle, est détaché au 3e corps de l'armée du Nord.

Seymour de Constenoy, sous-intendant de 2e classe à Rouen, est détaché au 2e corps de l'armée du Nord, en remplacement de M. Denevey, maintenu à Rouen.

Pelletier de Chambure, sous-intendant de 1re classe à Versailles, est désigné pour Bourges.

Pilhol de Camas, sous-intendant de 1re classe à Lyon, est désigné pour Limoges.

Brassel, sous-intendant de 2e classe à Melun, est désigné pour Versailles.

Baillod, sous intendant de 2e classe à la division d'occupation.

Goin en Italie, est désigné pour l'armée d'Orient.

Sarrailh, adjoint de 2e classe à la division de Constantine, est désigné pour l'armée d'Orient.

Jamet, sous-intendant de 2e classe à la division d'Oran, est détaché au 2e corps de l'armée du Nord, en remplacement de M. Charlot, maintenu à Lunéville.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Lherillier, chef de bataillon au 7e de ligne, passe au 3e régiment de la légion étrangère, en remplt de M. Pain, qui permute avec lui.

M. Guilbert, sous-lieutenant au 30e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Vouchelongues, promu lieutenant.

M. Lestrohan, sous-lieutenant au 30e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt de M. Valmérange, promu lieutenant.

M. Buisson, sous-lieutenant au 46e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Bigon, décédé.

M. Grousteau, capitaine au 19e de ligne, passe au 25e régiment de même arme, en remplt de M. Goguel, qui permute avec lui.

M. Vichery, capitaine au 25e de ligne, passe au 2e régiment de vélgiers de la garde impériale.

M. Laisne, capitaine au 2e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt de M. Boscus, décédé.

M. Humbiol, sous-lieutenant au 31e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en remplt de M. Guillaume, promu lieutenant.

M. Bignt, lieutenant au 66e de ligne, passe au 16e léger, en remplt de M. Fabbiani, qui permute avec lui.

M. Jodonius, capitaine au 19e de ligne, passe au 15e léger, en remplt de M. Herbinne, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Thry, officier d'administration de 2e classe à Rennes, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Rabas, adjudant en 1er à Tulle, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Fauvert, adjudant en 2e à Pau, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Delsolher, officier d'administration de 1re classe à Montpellier, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Bergeaud, adjudant en 1re à Toulouse, est désigné pour le 1er corps de l'armée du Nord.

Richet, adjudant en 1re à Nantes, est désigné pour le 1er corps de l'armée du Nord.

Inspections générales de 1854

INFANTERIE.

Garde impériale. — M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, commandant de la garde impériale.

1re régiment de grenadiers, à Paris; 2e régiment de grenadiers, à Courbevoie; 1er régiment de tirailleurs, à Saint-Denis; 2e régiment de voltigeurs, à Versailles. — Installation de chasseurs à pied, à Saint-Cloud.

1re *arrondt*. — M. le général Levaillant, commandant la 1re division d'infanterie de l'armée de Paris.

1er de ligne, à Rouen. — 2e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, au Quesnoy; 4e de ligne, à Paris; 5e bat. et dépôt, à Avesnes. — 32e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, à Soissons. — 56e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, à Orléans. — 58e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, au fort de Charenton, près Paris. — 2e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes. — 68e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Amiens. — 19e bataillon de chasseurs à pied, à Versailles.

2e *arrondt*. — M. le général Martin de Bonnas, commandant la 2e division d'infanterie du 1er armée de Paris.

17e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, à Abbeville. — 62e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, au fort d'Ivry, près Paris. — 67e de ligne, à Paris; 3e bat. et dépôt, à Péronne. — 2e léger, à Paris; 3e bat. et dépôt, au fort de Bonnivilie. — 13e léger, à Paris; 3e bat. et dépôt, à Lille. — 20e bat. de chasseurs à pied, à Paris; dépôt, à Nogent, près Paris.

3e *arrondt*. — M. le général Renault, commandant la 1re division d'infanterie du camp du Nord.

23e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Laval. — 41e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Caen. — 56e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Sedan. — 15e léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Givet. — 3e bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Doumbasle.

4e *arrondt*. — M. le général de Courtigis, commandant la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

1er de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Verdun. — 33e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Auxerre. — 58e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Belfort. — 1er léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Metz. — 1er bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Joinville.

5e *arrondt*. — M. le général vicomte de Rebeill, commandant la 1re division d'infanterie de 2e corps d'armée du camp du Nord.

2e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Dunkerque. — 12e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, au Hâvre. — 28e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Cambrai. — 5e léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Phalsbourg. — 18e bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Besançon.

6e *arrondt*. — M. le général de Labadelède, commandant la 2e division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord.

31e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Lorient. — 40e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Pau. — 64e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Perpignan. — 17e léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Auch. — 22e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Rennes. — 47e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Tours. — 1er bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Strasbourg.

7e *arrondt*. — M. le général Lafontaine, commandant la 1re division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

3e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à La Rochelle. — 36e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Mézières. — 43e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Perpignan. — 1er léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Valenciennes. — 18e bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Beaune.

8e *arrondt*. — M. le général marquis de Castellon-Lodat, commandant la 1re division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

21e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Nancy. — 34e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Thionville. — 69e de ligne, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Saint-Brieuc. — 9e léger, au camp du Nord; 3e bat. et dépôt, à Lille. — 1er bat. de chasseurs à pied, au camp du Nord; dépôt, à Grenoble.

9e *arrondt*. — M. le général baron Bertrand, disponible.

2e de ligne, à Strasbourg. — 52e de ligne, à Besançon. — 61e de ligne, à Metz. — 1er comp. de sous-officiers vélérans, à Sarre-Libre. — 3e régiment, 2e bat. et dépôt, à Dijon. — 4e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Colmar. — 1er bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Besançon. — 5e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Metz. — 7e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Auxonne. — 13e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Metz. — 14e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Strasbourg.

10e *arrondt*. — M. le général Rivelaud, commandant la division d'infanterie de l'armée de Lyon.

13e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt à Nevers. — 47e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Embrun. — 52e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Montbrison. — 7e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Montbrison. — 7e de ligne, 3e bat. et dépôt à Lons-le-Saunier. — 19e de ligne, 3e bat. et dépôt, au Puy.— 63e de ligne, 3e bat. à Montélimart. — 1er bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Grenoble.

11e *arrondt*. — M. le général Marcel, disponible.

14e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Clermont-Ferrand. — 42e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Strasbourg. — 72e de ligne, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Bourg. — 11e léger, à Lyon; 3e bat. et dépôt, à Neufbrisach. — 6e bat. de chasseurs à pied, à Lyon; dépôt, à Strasbourg. — 75e de ligne, dépôt, à Saint-Etienne.

12e *arrondt*. — M. le général Piepot de Labreville, disponible.

1er de ligne, à Perpignan. — 40e de ligne, à Toulouse.— 49e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Cahors. — 5e léger, 3e bat. et dépôt, à Montpellier. — 20e léger, 3e bat. et dépôt, à Montpellier. — 21e léger, 3e bat. et dépôt, à Narbonne. — 60e de ligne, dépôt, à Nîmes. — 79e léger, dépôt, à Aix. — 15e léger, dépôt, à Gesle. — 4e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Toulouse.

13e *arrondt*. — M. le général Dolac, commandant la 1re division d'infanterie du camp de Midi.

1er de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Langres. — 43e de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Melun. — 97e de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Briançon. — 3e léger, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Perpignan. — 10e bat. de chasseurs à pied, au camp du Midi; dépôt, à Grenoble.

14e *arrondt*. — M. le général de Salles, commandant la 1re division militaire et la 2e division d'infanterie du camp du Midi.

15e de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Pau — 16e de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Draguignan. — 61e de ligne, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Limoges. — 10e léger, au camp du Midi; 3e bat. et dépôt, à Bastia. — 17e bat. de chasseurs à pied, au camp du Midi; dépôt, à Toulouse.

15e *arrondt*. — M. le général de Lest se Pellissac, disponible.

12e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Gap. — 40e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Marseille. — 74e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Toulon. — 1er bataillon de chasseurs à pied, à Antibes. — 31e léger, 3e bat. et dépôt, à Aix. — 45e de ligne, dépôt, à Marseille. — 24e de ligne, dépôt, à Aix. — 70e de ligne, dépôt, à Marseille. — 21e de ligne, au camp de Midi; 3e bat. et dépôt, à Bastia.—"?

16e *arrondt*. — M. le général de Jouy, disponible.

1er comp. de fusiliers vétérans, aux îles d'Hyères. — 20e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Nice. — 22e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Toulon. — 5e fusiliers-marins. — 20e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Romans. — 8e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Nevers. — 59e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Arles. — 7e léger, 3e bat. et dépôt, à Saint-Maximin. — 2e rég. de la légion étrangère, 3e bat. et dépôt, à Bastia. — 6e de ligne, dépôt, à Pont-Saint-Esprit. — 75e de ligne, dépôt, à Avignon.

17e *arrondt*. — M. le général comte Rogert, aide-de-camp de l'Empereur.

20e de ligne, à Brest. — 37e de ligne, à Lorient. — 19e léger, à Cherbourg. — 1er comp. de sous officiers vélérans, à Cherbourg. — 1er comp. de fusiliers vétérans, à Granville. — 9e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Rennes.

18e *arrondt*. — M. le général Guillemaut, commandant la 1re division militaire.

13e de ligne, à Bordeaux. — 31e de ligne, à Bayonne. — 9e léger, à Nantes. — 3e comp. de fusiliers de discipline, à l'île d'Aibron. — 3e comp. de fusiliers vétérans, à Fort-Lamy. — 6e de ligne 3e bat. et dépôt, à Saintes. — 17e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Blaye. — 18e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Tulle. — 51e de ligne, 3e bat. et dépôt, à Angoulême. — 8e bat. de chasseurs à pied, dépôt, à Napoléon-Vendée. — 12e léger, 3e bat. et dépôt, à Tours.

19e *arrondt*. — M. le général Canon, commandant la division d'Alger.

(Etat-major d'Alger.)

15e de ligne. — 60e de ligne. — 2e de ligne. — 11e léger. — 20e léger. — 1er bat. de chasseurs à pied. — 2e bat. d'infanterie légère d'Afrique. — 2e comp. de fusiliers de discipline. — 3e comp. de fusiliers de discipline. — 7e comp. de fusiliers de discipline. — 1er comp. de pionniers de discipline. — Bataillon de tirailleurs indigènes. — Corps de zouaves, dépôt.

20e *arrondt*. — M. le général Pelissier, commandant la division d'Oran.

(Division d'Oran.)

54e, 71e et 79e de ligne. — 2e bat. de chasseurs à pied. — 1er

Google

bat. d'infanterie légère d'Afrique. — 1re et 2e comp. de fusiliers de discipline. — Bataillon de tirailleurs indigènes. — 2e de zouaves.

21e arrond. — M. le général de Mac-Mahon, commandant la division de Constantine.
(Division de Constantine.)

68e, 70e et 71e de ligne. — 16e léger. — 7e bat. de chasseurs à pied. — 3e bat. d'infanterie légère d'Afrique. — 2e, 8e et 9e comp. de fusiliers de discipline. — 1re et 2e comp. de pionniers de discipline. — Bataillon de tirailleurs indigènes. — 3e de zouaves, dépôt.

12e arrond. — M. le général Allogeyre de Montreal, commandant la division d'occupation en Italie.
(Italie.)

13e et 60e de ligne. — 14e et 21e léger.

22e arrond. — M. le général Certain Canrobert, commandant la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.
(Orient.)

7e, 20e et 52e de ligne. — 1er régiment de zouaves. — 1er et 2e bat. de chasseurs à pied.

24e arrond. — M. le général Bosquet, commandant la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
(Orient.)

6e et 50e de ligne. — 3e léger. — 3e de zouaves. — Régiment de tirailleurs algériens. — 3e bat. de chasseurs à pied.

25e arrond. — S. A. I. le prince Napoléon, commandant la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
(Orient.)

20e et 22e léger. — 3e de zouaves. — 19e bat. de chasseurs à pied.

26e arrond. — M. le général Forey, commandant la 4e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
(Orient.)

17e, 29e, 39e et 74e de ligne. — 3e bat. de chasseurs à pied.

27e arrond.—M. le général Levaillant, commandant la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
(Orient.)

21e, 46e et 66e de ligne. — 5e léger. — 1er régiment de la légion étrangère. 2e bat. et dépôt. 2e régiment de la légion étrangère.

28e arrond. — M. le général Mayran, commandant la brigade d'occupation au Rhin.
(Grèce.)

24e de ligne. — 23e léger.

29e arrond. — M. le général comte Rabasny d'Hilliers, commandant le corps expéditionnaire de la Baltique.
(Baltique.)

3e, 4e et 51e de ligne. — 2e léger. — 12e bat. de chasseurs à pied.

DECRET
PORTANT RÉORGANISATION DES OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut!

Vu notre décret du 4 juillet 1853, portant organisation des ouvriers militaires d'administration;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE Ier.
Recrutement des ouvriers d'administration.

Art. 1er. Les ouvriers militaires d'administration se recrutent par des prélèvements faits annuellement dans les corps de l'armée ; *subsidiairement*, par des enrôlemens volontaires ; enfin, par la voie des appels, lorsque des circonstances extraordinaires l'exigent.

Art. 2. Nul n'est admis dans les ouvriers militaires d'administration, ni, au besoin, il n'y est autorisé, s'il n'a satisfait aux examens qui assurent professionnelles, soit aux conditions d'un examen dont notre ministre de la guerre fixe le programme.

TITRE II.
Composition, organisation, hiérarchie, cadres.

Art. 3. Les ouvriers militaires d'administration comprennent :

1° Les *ouvriers d'art* (maçons ou fumistes, menuisiers, charpentiers, tourneurs ou charrons-carrossiers, mécaniciens ou forgerons);

2° Les *ouvriers d'exploitation* exerçant l'une des professions qui se rattachent à l'exécution des diverses branches du service des subsistances militaires (meuniers, boulangers, boucliers, tonneliers, cuisiniers, comme aux écritures).

Art. 4. Les ouvriers militaires d'administration sont divisés en six *sections* ayant chacune pour centre une place, siége d'une des principales fabriques ou régies des subsistances.

Les ouvriers d'art sont réunis dans une section dénommée dite *des ouvriers d'art des subsistances militaires*, qui est employés spécialement aux travaux de montage et de démontage des leurs portatifs, ainsi qu'à l'établissement des fours de construction permanente ou en campagne.

Les ouvriers d'exploitation forment plusieurs sections. Dans les magasins militaires et aux armées, ce personnel exécute les travaux de réception, de conservation, de fabrication, de manutention et de distribution, ainsi que les travaux d'écriture et de comptabilité.

Art. 5. Notre ministre de la guerre fixe proportionnellement aux besoins du service : la force de la section des ouvriers d'art, le nombre et l'effectif des sections ouvrières.

Chaque section s'administre isolement, à l'instar d'une compagnie formant corps.

Art. 6. La hiérarchie des ouvriers militaires d'administration est la suivante :

Serrent-major. — sergent. — caporal. — soldat.

La marche des sergens, des caporaux et des soldats est de 1re classe.

Art. 7. Le nombre des titulaires de chaque grade est réglementé dans les limites indiquées ci-après :

Sergent-major. — Un par section.

Sergent. — Un par dix hommes.

Caporal. — Un par cinq hommes.

Chaque section comprend de plus :

Deux ouvriers tailleurs, } 1re classe.
Deux ouvriers cordonniers, } 1re soldats de 2e classe.
Deux clairons,
Deux caisses de troupe.

Notre ministre de la guerre détermine, pour chaque grade, les emplois qui comporte le service spécial des sections. Il arrête aussi les conditions d'après lesquelles les ouvriers militaires d'administration devront remplir indifféremment de celles qui leur prescrites par l'ordonnance du maréchal, sur l'avancement, pour être promus aux différens grades, et, dans chaque grade, aux emplois qui lui sont propres.

TITRE III.
Commandement et administration.

Art. 8. Les officiers d'administration comptables du service des vivres de chaque place centre de section, commandent directement les ouvriers militaires présens sur les lieux ; de plus, ils contrôlent l'administration de la section tout entière : à cet égard, leurs attributions et leur responsabilité sont les mêmes que celles des officiers commandant les corps organisés sous le titre de compagnie.

Dans les autres places, les comptables ont sous leurs ordres les détachemens affectés à l'approvisionnement des magasins.

Pour toute section employée aux armées, le commandement de la portion centrale et l'administration de la section entière, sont exercés par l'officier supérieur des subsistances que le *général en chef* désigne, sur la proposition de l'intendant militaire.

Pareille désignation est faite pour la surveillance et l'administration des fractions de section dont le portion centrale n'est pas à l'armée.

En campagne, les détachemens sont commandés, selon ce qui est réglé, pour l'intérieur, au 2e § du présent article.

TITRE IV.
Avancement.

Art. 9. Nul n'est admis dans les sections que comme ouvrier de 2e classe. L'obligation des délais réglementaires pour le passage à une classe ou à un grade supérieur n'est pas applicable à l'ouvrier militaire d'administration qui, ayant servi antérieurement dans un autre corps, a satisfait aux conditions spécifiées par les art. 1er et 2e de la loi du 14 avril 1832, et par l'art. 1er de l'ordonnance du 16 mars 1838, sur l'avancement.

Art. 10. Le passage d'une classe à une autre, sinu que les nominations à tous les grades et emplois dans les sections d'ouvriers militaires d'administration, ont lieu au choix et restent soumises à l'approbation de notre ministre.

Art. 11. L'intendant militaire de la division où il existe une place centre de section d'ouvriers militaires d'administration, fait inscrire par numéro à la 1re classe : les nominations aux grades de caporal, de sergent et de sergent-major, les nominat ons à tous les emplois dans les grades de caporal et de sergent.

L'intendant militaire choisit parmi les candidats portés en tableau l'avancement, le tableau est arrêté dans le cours du 1er mois de chaque trimestre par le sous-intendant militaire chargé, dans la place centrale, de la surveillance administrative du service des subsistances ; sur les propositions des officiers d'administration exerçant le commandement, propositions approuvées par les sous-intendans militaires des résidences où ces officiers exercent les détachemens stationnés hors de la place centrale.

A moins d'ordres contraires de notre ministre de la guerre, les nominations aux grades et emplois ont lieu au fur et à mesure des vacances, mais sans que ces nominations puissent, dans aucun cas, excéder le nombre qu'il lui dans les limites réglées par le présent décret.

Art. 12. Les nominations concernant les sections ou détachemens d'ouvriers militaires d'administration qui font partie des armées actives, sont dévolues aux intendans militaires desdites armées. Les fonctionnaires en renferment pour le nombre des grades et emplois dans la limite déterminée par notre ministre de la guerre.

L'avancement pour les sections et détachemens dont il s'agit est réglé par l'ordonnance du maréchal du 16 mars 1838.

Art. 13. Sont susceptibles d'être nommés élèves stagiaires d'administration, les sous-officiers des sections d'ouvriers militaires d'administration, qui réunissent les conditions voulues pour être proposés aux inspections administratives.

TITRE V.
Rapports d'ordre et d'subordination.

Art. 14. Les sections d'ouvriers militaires d'administration dépendent exclusivement, pour leur service, de l'autorité administrative ; elles sont de l'autorité militaire sous le rapport de l'ordre public et de la discipline générale.

TITRE VI.
Solde.

Les ouvriers militaires d'administration ont droit à la solde des régimens d'infanterie; ils sont assimilés :

Aux compagnons d'élite, s'ils sont de 1re classe;

Aux compagnons de fusiliers, s'ils sont de 2e classe.

Les prestations diverses applicables à chaque section d'ouvriers militaires d'administration, sont déterminées par le tarif joint en présent décret.

TITRE VII.
Dispositions transitoires et diverses.

Art. 16. Les 7 compagnies d'ouvriers militaires d'administration créées par notre décret du 4 juillet 1853 sont licenciées.

Les officiers de ces compagnies seront mis en non-activité et nommés aux premiers grades de leur grade vacant dans leur d'infanterie ; ils y prendront rang d'après leur ancienneté de grade.

Les sous-officiers qui ne satisferont pas aux conditions de la nouvelle organisation des sections d'ouvriers militaires d'administration, pourront rentrer dans leur corps d'infanterie ils conserveront leur ancienneté de grade.

Art. 17. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui abroge toutes les dispositions contraires.

Fait à Biarritz, le 14 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

CIRCULAIRE

Adressée à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions militaires, les généraux et sous-intendans militaires, les chefs de légion de gendarmerie.

Paris, le 19 août 1854.

Messieurs, M. le ministre de l'intérieur vient de rap peler aux autorités départementales départementales, qu'elles ne doivent user du télégraphe que pour les affaires de service extraordinaire urgente et qui ne pourraient, sans de grands inconvéniens être transmises à tous les habitans. Ces autorités ont été invitées, en même temps, à apporter la plus grande modération dans la rédaction des dépêches expédiées par cette voie : la correspondance télégraphique ne doit pas remplacer la correspondance ordinaire qui, seule, permet de donner le développement nécessaire pour traiter les affaires en connaissance de cause.

Mon intention est que les bonne expédition des affaires soit bien qu'à la rapidité du service télégraphique, qu'il ne faut pas surcharger.

Mon intention est que les autorités militaires supérieures se conforment, de leur côté, à ces sages recommandations, et ne perdent pas de vue, en outre, l'obligation de M. le ministre de l'intérieur, en date du 19 mai 1851, qui fait défense aux fonctionnaires de se servir gratuitement des télégraphes pour des transmissions d'intérêts privé.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Les légataires du testament de l'Empereur Napoléon Ier doivent adresser au ministère d'État les pièces suivantes :

Les légataires nommativement désignés dans le testament, un certificat de vie ;

Les militaires du bataillon de l'île d'Elbe et les blessés grièvement à Ligny et à Waterloo, un certificat de vie et leurs états de services ;

La veuve d'un légataire, les états de services et l'acte de décès de son mari, son acte de mariage, un certificat de vie ;

Les héritiers directs, enfants ou petits-enfants, les états de services et l'acte de décès du légataire, leur acte de naissance, un certificat de vie.

Les anciens militaires qui ont servi de 1792 à 1815, et dont les pièces sont déjà déposées à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, sont dispensés d'envoyer ces pièces au ministère d'État.

Un décret de l'Empereur, en date du 12 août 1853, appelle à la jouissance des traitemens affectés au grades dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur par la loi de création de l'ordre, les membres de la Légion qui ont été nommés par ce décret ou par des décrets impériaux du 27 février 1815 au 7 juillet suivant.

MM. les membres de l'ordre qui ont obtenu des nominations par décrets impériaux datés de 1815, et qui ne seraient pas encore mis en instance pour être payés des traitemens affectés à leur grade dans la Légion, sont invités à faire connaître leur résidence actuelle à S. Exc. le grand chancelier de la Légion d'honneur, à Paris. Ils devront mentionner leurs nom et prénoms, la date de leur nomination ou promotion de 1815 et le corps dont ils faisaient partie à cette date.

Au moment où l'Empereur annonçait aux soldats de l'armée d'Orient, dans ce style ferme et brillant langue est le cachet des intelligences supérieures, les succès obtenus par leurs frères d'armes du corps expéditionnaire de la Baltique, il avait à les féliciter de la constance et de la fermeté qu'ils ont montrées en présence de la redoutable lutte dont ils venaient à subir les attentes. C'est qu'en effet il faut une vertu solide pour ne point se laisser abattre par un ennemi insaisissable, dont on ne saurait conjurer les coups.

Les lettres reçues d'Orient permettent d'espérer la cessation de cette terrible maladie, dont l'intensité n'est jamais durable; elle n'aura pas arrêté longtemps l'exécution des plans conçus pour la gloire de nos armes, et pour la conquête des garanties sans lesquelles le repos du monde ne peut être assuré.

Le concours sérieux que l'armée autrichienne vient prêter aux puissances alliées en occupant les Principautés danubiennes, où ses premières brigades ont pénétré le 29 juillet, ainsi que nous l'avions annoncé, il y a quelques jours, est un puissant élément de succès dans la tâche importante que les puissances occidentales ont entreprise. L'Autriche a cimenté ainsi, par des actes patens et incontestables, les engagemens qu'elle avait pris envers ces puissances par les protocoles de sa diplomatie.

Des détachemens de l'armée ottomane sont entrés à Bucharest, où leur présence a été célébrée comme un acte de délivrance. Les Russes ont laissé dans ce pays des traces trop regrettableede leur séjour pour ne pas y être exécrés. L'avant-garde autrichienne est annoncée à Bucharest pour le 5 septembre.

Il semblerait, toutefois, que les troupes moscovites ont encore l'intention de conserver quelques-unes des places fortes qu'elles ont occupées sur le territoire de la Dobroutsch et à l'embouchure du Danube. S'il en était ainsi, les alliées auraient bien droit d'exiger une prompte justice d'une telle prét tion, immédiatement avec la résolution bien arrêté d'affranchir la navigation du Danube et les Principautés de tout acte d'autorité ou de domination de la part de la Russie.

Les rapports officiels, transmis par le commandant en chef du corps d'armée de la Baltique et par l'amiral Parseval-Deschênes, sur la glorieuse conquête de Bomarsund, sont attendus à tout instant ; mais jusqu'à leur publication, nous ne connaîtrons que par les journaux anglais les actes d'intrépidité qui signalent encore cette fois les soldats de la France à l'admiration des peuples. Ces formidables forteresses ont été enlevé-s si promptement par nos valeureux fantassins, après avoir été battues jusque dans leurs fondements par l'artillerie des flottes combinées, que l'on a conçu presque un même temps l'attaque et la conquête.

Hausmann.

Les Camps du Nord.
1803, 1805, 1854.

L'origine des camps du Nord remonte à l'année 1803, et n'a réellement commencé à prendre place parmi les grandes choses de 1805, ainsi qu'on paraît généralement le croire.

Lorsque la rupture du traité d'Amiens fit prendre au Premier Consul la résolution de tenter une descente en Angleterre, ce grand capitaine songea d'abord à donner plus d'homogénéité à l'armée française. Nos soldats, sortant d'une révolution terrible, avaient vaincu une partie de l'Europe coalisée contre la France, mais ils étaient entassés en ensemble, une solidité, une uniformité assez indispensables pour assurer le succès, du moins toujours nécessaires, et principalement lorsqu'il s'agit de combattre une nation brave et méthodique. Le général Bonaparte avait résolu de donner aux troupes une nouvelle organisation, celle qui subsiste encore aujourd'hui, et dont la système divisionnaire est la base.

Pour cela, le moyen le plus sûr était de réunir les corps par masses, et de les placer dans de camps.

Telle fut l'origine de cette grande et sévère école théorique, qui reçut bientôt la plus large d'organisation de la Grande Armée, et qui ne contribua pas peu, sans doute, à la victoire d'Austerlitz et à nous rendre capables d'une telle journée.

Digitized by Google

La formation des camps résolue en vertu de la raison toute militaire que nous venons d'énoncer, le chef de l'Etat choisit leurs emplacements en suivant une pensée politique et marine. La pensée politique était l'expédition contre l'Angleterre; la pensée maritime, celle de faire construire sur plusieurs points, puis réunir sur un seul, le plus grand nombre possible de canots-bateaux, capables de traverser le bras de mer et d'arriver ensemble sur les côtes de la Grande-Bretagne, le canal de la Manche étant rendu libre par la flotte française.

L'emplacement des camps fut donc réglé d'abord de la manière suivante : un en Hollande, un à Gand, un à Saint-Omer, un à Compiègne, un à Saint-Malo, un à Boulogne. Cette première mesure devait présenter un effectif de 75 à 80,000 combattans; on l'acrêta rien pour les deux derniers. Tous les corps désignés pour faire partie des camps du Nord requirent l'ordre de se tenir prêts à fournir, pour la fin de l'été 1803, deux brigades complètes à mille hommes.

Cette organisation première ne tarda pas à être modifiée, et l'armée destinée à l'expédition fut, au commencement de 1804, fractionnée en plusieurs corps, sous les dénominations de camp de Bruges, camp de Saint-Omer, camp de Montreuil, ou camps de droite, du centre et de gauche. En outre, un corps de trois divisions d'infanterie avec son matériel, sous les ordres du général Marmont, fut placé à Utrecht comme en observation, à quelques lieues et à l'est de la ville.

Le camp dit de Bruges est 24,000 hommes, celui de Saint-Omer 30,000, celui de Montreuil 20,000, et, en outre, il fut formé une réserve de 40,000 soldats, parmi lesquels figuraient en 1805, les troupes de la garde impériale.

Le camp de Bruges, sous les ordres du général Davout, bien qu'avant construit son nom, était loin de cette ville. Les troupes, formant trois divisions, étaient établies, deux divisions (1re et 3e), près d'Oostcamp, sur la droite de la mer et le long des falaises, parallèlement à la côte, à gauche de la place; la 3e, à droite et à un kilomètre de Dunkerque, sur les dunes, et face à l'Océan. Ce corps avait douze régimens d'infanterie et trois régimens de cavalerie légère, en tout 24,000 hommes.

Le camp de Saint-Omer ne meritait pas plus son nom que le camp de Bruges le sien; il se composa d'abord de trois divisions d'infanterie établies sur deux rangées de lignes à droite et à gauche de Boulogne, faisant face à la mer, et un petit camp à Ouvrane et d'un autre à Ambleteuse, sur les plateaux qui dominent l'Océan; puis il se tenda pas à s'accroître des troupes de la garde, qui prirent position, partie en avant des camps de la 1re division, entre le camp de cette division et la mer, partie à côté du quartier impérial, au Pont-de-Briques, petit hameau à deux portes de Pont de Boulogne. Ces troupes étaient sous les ordres du Soult.

Enfin, le camp de Montreuil, commandé par Ney, lion d'être également à Montreuil même, et il forme des camps de Camiers, du Moulin, de Saint-Josse, de la Fresnaye, sur la rive droite et sur la rive gauche de la Canche, à quelques centaines de mètres de l'embouchure de cette rivière. Ce camp, également de trois divisions, était couvert sur le flanc de la côte, comme celui de Boulogne, par une quantité de batteries croisant leurs feux et défendant l'entrée de la Canche.

Le grand quartier général de l'armée était à la tour d'Ordre, sur la rive gauche, un peu au nord de Boulogne.

Le départ de la grande armée française pour Ulm et Austerlitz, à la fin de 1805, n'occasionna pas la levée immédiate du camp de Boulogne; ce camp fut encore longtemps, revenant les jours de soleil et de fermant au moindre vent orageux. Ce fut même après les succès de l'armée impériale en Allemagne et en Moravie que les troupes restées à Boulogne cicatrent à la gloire de Napoléon la cicatrice de leurs désastres, et aujourd'hui, non loin de l'emplacement sur lequel avait eu lieu la grande distribution des croix de la Légion d'Honneur, Aujourd'hui, le camp du Nord devrait par Napoléon lui-

destiné, non plus comme en 1804, à menacer une nation voisine devenue notre allié, mais à coordonner, à régulariser et à instruire les troupes sur une grande échelle, ne s'étend pas aussi loin vers le Nord, mais il occupe beaucoup des emplacements où stationnerit, il y a cinquante ans, la grande armée de l'Empereur.

Ce camp, composé, ainsi que nous l'avons dit dans un de nos derniers numéros, de trois corps d'armée à trois divisions, dont une de cavalerie, est fractionné en divers camps particuliers, dont nous pouvons, dès aujourd'hui, indiquer la composition et les emplacemens :

1re corps (commandant en chef, le général comte de Schramm).

La 1re division d'infanterie, général Renault, occupe un baraquement au nord de Boulogne, au-dessus du village d'Outreau, précisément à l'endroit où s'établit jadis la 1re division du camp de droite de la fameuse armée. Sa brigade, qui sont, le 8e bataillon de chasseurs à pied, le 15e légor, les 22e, 41e et 56e de ligne, campent ou campement à cette époque le 10e légor, les 36e, 47e, 51e, 55e, 67e et 81e de ligne, non loin de la colonne, dans la plus belle position, dominant la mer et à portée de la ville. La 2e division du même corps, général de Courtigne, forment des 12e bataillon de chasseurs à pied, 3e régiment de ligne, 4e régiment légor, 17e légor, 59e, 2e et 52e de ligne, est en partie baraquée, en partie campée tous la tente, entre le petit village d'Outreau et la mer, donnant la jolie vallée de la Liane et la bonne propriété par Napoléon, ayant son front de bandière parallèle à la côte. Là, se trouvaient en 1805, le 24e légor, les tirailleurs du Pô, les 4e, 57e, 28e, 40e, 22e, 72e et 76e de ligne. Le 4e de ligne était alors sous les ordres du colonel Houdon, plus tard comte de Lobau et maréchal de France. La division était commandée par le prince Joseph, frère de l'Empereur, plus tard roi de Naples et d'Espagne.

2e corps (commandant en chef, le général Gouvion-Viller).

La 1re division d'infanterie, général de Lasmiseault, est établie à Wimereux, s'étendant par sa gauche vers Onveaux, elle est séparée de la 2e division, en position à Ambleteuse, par la jolie rivière de Wimereux. Cette division, composée de 1e bataillon de chasseurs, 12e légor, 13e, 19e et 22e de ligne, occupe l'emplacement où se trouvaient, en 1804, les 82e et 88e de ligne. Son front de bandière est parallèle à la mer; ce camp se rattache, par sa gauche, à celui du général Benault, par sa droite à celui du général Borelli. Cette dernière division est à peu près sur l'emplacement assigné, en 1804, aux 26e, 27e, 30e, 58e et 59e de ligne; seulement, au lieu d'avoir, comme à l'époque du premier Empire, son front de bandière parallèle à la côte, la gauche appuyée au petit port d'Ambleteuse, cette division a son front perpendiculaire à l'Océan et s'étend de la ville au village de Slack, sur un terrain assez ingrat.

La cavalerie de ce deux corps d'armée est fort éloignée de son infanterie : la nécessité de trouver du fourrage et deux écuries a mis dans l'obligation de disperser un peu cette arme. La division Grammont, du 1er corps (2e et 8e de hussards, 2e et 7e de chasseurs), est établie à Montreuil et dans les villages environnans, sur l'emplacement occupé jadis par le camp de ce nom; une partie des escadrons est à mi chemin de ce point à Boulogne, du côté d'Hesdin. La division Beaux, du 2e corps (1er et 9e de dragons), est à Samer, à peu près plus loin encore, car elle occupe le village d'Arques, à la porte et sur la côté sud de Saint-Omer, à plus de deux lieues de Boulogne.

Enfin, l'artillerie des deux premiers (quatre batteries montées) est établie, hommes et chevaux, en cantonnement dans les petits villages qui entourent Boulogne, Slack, Wimille, Hesdigneul, Outreau, etc.

Les ambulances et les boucheries ont été aussi rapprochées que possible, afin de rendre plus facile le service déjà si pénible du corps du train des équipages, cantonné sur la route de Boulogne à Calais, puis sur celle d'Ambleteuse, et enfin à Boulogne même.

Le service médical est assuré par les infirmeries régimentaires, l'hôpital civil de Boulogne, une infirmerie divisionnaire établie au château de Boulogne, et un hôpital militaire installé dans la caserne de la ville et située sur le bord de la mer.

3e corps (commandant en chef, le général Carrelet).

Le 3e corps d'armée a pour son deux divisions d'infanterie Saint-Omer et les environs, et le camp d'Helfaut, à six kilomètres sud de la ville, déjà occupé à plusieurs reprises, est notamment l'année dernière par une division d'infanterie. Son baraquement, augmenté et en bon état, est prêt à recevoir encore les troupes au mois de mai à mesure de leur arrivée. La plupart sont déjà installées. La cavalerie de ce corps de réserve, division Grand (1er, 2e, 3e et 7e de cuirassiers), doit être cantonnée dans les villages nord de Saint-Omer et s'étendre vers Watten.

On ne sait pas encore ou seront campées les troupes de la nouvelle garde impériale, ce ce moment en formation à Paris et aux environs, si, comme tout le fait présumer, elles se rendent en camp d'instruction pour y recevoir leur complément complet leur organisation ; mais il y a lieu de croire que les bataillons et escadrons de cette garde ne seront pas éloignés du quartier impérial.

Le quartier général est au petit hameau de Capecure, à côté du chemin de fer et de la gare, de façon à pouvoir recevoir un batiassement les communications par la voie du télégraphe électrique et des divers télégraphes établis à chacun des camps, et mis en rapport avec celui de Paris.

Tel est l'ensemble du système général des établissemens formant le camp de Boulogne, fixé de 80 à 90,000 hommes sur pied, et pouvant atteindre 120,000 hommes par mesure de précaution.

Les infirmiers majors et ordonnances de l'hôpital militaire de Toulon, ont fait spontanément abandon de la moitié du prix de solde qui leur a été allouée à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, et en ont fait offrande à la souscription ouverte en faveur des familles des victimes de la fièvre et des familles dont les chefs ont été victimes de l'épidémie régnante.

Nous sommes heureux de donner au public déjà si riche qui honore un corps déjà si remarqué par son dévoûment sur tous les points où il a été appelé à donner des sons à ses soldats.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHULLER, faubourg Montmartre, 11.

Un major d'infanterie désire permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser au bureau du Journal.

Un capitaine d'un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, pénitionnaire du 1 mai 1834, demande à permuter avec un de ses camarades d'infanterie de ligne ou légère.—S'adresser à M. Martin, au bureau des postes, à Senlisgency (Aisne).

Un lieutenant du 20e bataillon de chasseurs à pied, en garnison dans le Midi, demande à permuter avec un autre sous-lieutenant stationnaires de l'armée d'Afrique ou de Corse.—S'adresser au bureau du Journal.

— Un lieutenant du 20e bataillon de chasseurs à pied, en garnison dans le Midi, demande à permuter avec un autre sous-lieutenant stationnaires de l'armée d'Orient, de la Belgique ou de Corse.—S'adresser au bureau du Journal.

— Un lieutenant de cavalerie pénitionnaire du 1er mai 1834 désire permuter avec un lieutenant d'infanterie.

— Un lieutenant de chasseurs à pied, en garnison à Paris, demande à permuter avec un autre officier de son arme actuellement en Afrique ou des tirailleurs indigènes.

— Un lieutenant d'infanterie légère, de la frontière, M. S... (nouvellement du 10 mars 1834), demande à permuter avec un lieutenant en Algérie ou en Afrique.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (nouvellement, 30 décembre 1834), désire permuter avec un officier de son arme à permuter avec un lieutenant d'un des corps indiqués pour l'armée.—S'adresser, sous les lettres A. P., poste restante, à La Rochelle.

—Un sous-officier de cavalerie désirant à permuter avec un sous-officier de même arme d'Afrique ayant la faculté voulue pour l'armée.—S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

MANOTYPE, — CANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANOEUVRE.

Dépôt au Tribunal de commerce, et aux Prudhommes.

VINAIGRE ANTISCORBUTIQUE

Tout Finocon que ne puisse pas toucher directement par la verre, doit être reçu pour contrefait.

Composé par l'AYMOT et C°, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Lyon, rue Mercière, 75.
A Paris, chez M. GUERIN, rue Saint-Honoré, 345.
MAISONS SUCCURSALES : | Fabric. de eaux à rasoirs, rue du Cléry, 31. | Dépôt de la Paixod, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre antiscorbutique, est d'une saveur douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'alcoolène, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de plusieurs plantes propres à donner la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action toniques; aussi le Vinaigre Antiscorbutique est-il essentiellement hygiénique et rafraîchissant, et n'a pas l'inconvénient de ceux des vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la régularité de ses effets.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre vérité. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUERIN, rue Saint-Honoré, 345. — Chez M. RAYNAL, facteur de l'Indendance. — chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 65. — chez M. VASSELIN, rue Dupont des Vosges. — chez M. HAMON, rue du Temple, 178. — A Toulouse, chez M. PÉRÉ-frère, rue St-Rome, 19. — A Alger, chez M. QUESNY, rue Mahon. — A Saint-Etienne, chez M. BATAILE, rue de la Comédie.

On trouvera à Lyon, maison cégarde, à gauche, tous les articles connus sous les dénominations de parfumeries et savonneries en gros. EXPOSITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

RATTIER ET Cie
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabanes, Goëlets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Coupe Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bandelles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'artillerie, etc.

LA CHASSE A TIR en France, par Joseph LA VALLÉE, illustrée par trente-six, faisant partie de la *Bibliothèque des Chasseurs de tous les pays*. 1 vol. in-32, France, par la poste : 2 fr. 50 c.

Cet ouvrage, dont l'auteur est à la fois un connaître rapidement et en charmant couleur, contient en outre de captives dont voici quelques titres : L'Espoir et la foi sur la chasse. — Il faut être chasseur. — Il faut être chasseur. — Bâtir, Bonnes leçons données. — Les mauvaises. — Du Chien d'arrêt. — VI. La Chasse en plaine. — VII. La Chasse au bois. — VIII. La Chasse au canal des Ardennes. — IX. La chasse au gibier d'eau. — X. Gardes et Braconniers.

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, n. 14, près de l'école de médecine.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des journaux, c'est le COURS GÉNÉRAL des

GAZETTE DES CHEMINS DE FER

paraissant tous les jeudis, indiquant les parcours ministériels, divulguant le compte rendu, etc., etc., etc. Il donne des renseignemens exacts sur les chemins de fer, canaux, routes, ponts à péages, crédit foncier, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 12 fr. pour Paris, et 15 fr. pour les départemens. — *Envoyer un mandat de poste à l'ordre de M. Bailly.*

L'UNIVERS, ce sont *Politique générale de nouvelles de tous les pays, Religion, Philosophie, Sciences, Littérature, Beaux-Arts, Industrie, Variétés, Feuilleton*, etc. Il paraît tous les jours, et publie chaque année trois volumes in-8° de lectures pleines de faits et de vues neuves sur les hommes et les choses. Il a des correspondans dans toutes les parties du monde, et il est lu dans toutes les parties du monde

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 31 août 1854.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'art. 1er de la loi du 4 août 1839, sur l'état-major général de l'armée de terre;

Considérant les éminents services rendus par le général de division comte Baraguey d'Hilliers dans les diverses circonstances de sa vie militaire;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le général de division comte Baraguey d'Hilliers (Achille), commandant en chef le corps expéditionnaire de la Baltique, est élevé à la dignité de maréchal de France.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

A Paris, le 24 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LEGION D'HONNEUR.

Par décret en date du 28 août 1854, l'Empereur, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, a promu au grade de grand-officier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Noël (Adolphe), général de division, membre du comité des fortifications, commandant supérieur du génie du corps expéditionnaire de la Baltique.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 29 juillet 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES :

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Ancienneté (1er tour). M. Boudaire-Ducontant, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplt. de M. Gallien, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Choix (2e tour). M. de Saint-Victor, officier d'administration remplable de 2e classe, en remplt. de M. Bernard, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix. M. Williame, adjudant d'administration en 1re, en remplt. de M. Moulon (2e C.-J.), mis en non-activité par retrait d'emploi.

Choix. M. Gagey, adjudant d'administration en 1re, en remplt. de M. Boudaire-Ducontant, promu comptable de 1re classe.

Choix. M. Chaspoul, adjudant d'administration en 1re, en remplt. de M. de Saint-Victor, promu comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1re.

Ancienneté (1er tour). M. Sevin, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Williame, promu comptable de 2e classe.

Choix (2e tour). M. Non, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Gagey, promu comptable de 2e classe.

Ancienneté (3e tour). M. Maurey, adjudant d'administration en 2e, en remplt. de M. Chaspoul, promu comptable de 2e cl.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous-officiers élèves provenant des corps autres que les ouvriers d'administration (2e tour). M. Clair, sous-officier élève, en remplt. de M. Sevin, promu adjudant en 1re.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour). M. Baran, sous-officier élève, en remplt. de M. Non, promu adjudant en 1re.

A défaut de sous-officiers élèves provenant des autres corps candidats, sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (2e tour). M. Chopard, sous-officier élève, en remplt de M. Maurey, promu adjudant en 1re.

Par décret impérial du 1er août 1854, ont été nommés à douze emplois de médecin-major de 1re classe, les médecins-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Choux, M. Juillienne, du 19e de ligne, en remplt. de M. Belin, retraité.

Ancienneté, M. Bruguière, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Winzer, retraité.

Choix. M. Petit, du 3e bat. de chasseurs à pied, en remplt. de M. Calmel, retraité.

Emplois vacans par organisation.

Ancienneté, M. Buton, du 5e de dragons.

Choix. M. Pau Saint-Martin, de l'hôp. de Toulon.

Ancienneté, M. Leclercq, du 11e de chasseurs.

Choix. M. Cardaillac, des hôp. de la div. de Constantine.

Ancienneté, M. Dupont, du 20e de ligne.

Choix, M. Menseau, des hôp. de la division d'occupation en Italie.

Ancienneté, M. Legay, du 41e de ligne.

Choix, M. Calmont, des hôp. de l'armée d'Orient.

Ancienneté, M. Garet, des hôp. de la div. d'Alger.

A douze emplois de médecin-major de 2e classe, les médecins aides-majors de 1re classe dont les noms suivent :

Choix, M. Wallach, de l'hôp. de Perpignan, en remplt. de M. Plaisant, retraité.

Ancienneté, M. Colau, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Casaux, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Berrand, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Bruguière, promu médecin major de 1re classe.

Choix, M. Tavernier, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Buton, promu.

Ancienneté, M. Saugeres, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Leclercq, promu.

Ancienneté, M. André, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Dupont, promu.

Choix, M. Pouly, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Legay, promu.

Ancienneté, M. Beaucamp, de l'hôp. de Lyon, en remplt. de M. Garet, promu.

Ancienneté, M. Pauli, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Juillienne, promu.

Choix, M. Dejardin, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Félix, promu.

Ancienneté, M. Lamouta, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Pau Saint-Martin, promu.

Ancienneté, M. Serrier, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Cardaillac, promu.

Par décret impérial du 1er août 1854, ont été nommés à trois emplois d'aide-vétérinaire de 1re classe, les élèves diplômés dont les noms suivent, savoir :

MM. Chauvin, de l'école vétérinaire d'Alfort.
Quintal, de l'école vétérinaire de Toulouse.
Lamacher, de l'école vétérinaire de Lyon.

Par décret impérial du 3 août 1854, ont été nommés dans les régimens de CAVALERIE ci après, savoir :

A huit emplois de capitaine.

1er régiment de carabiniers.

Choix (2e tour). M. Gindre, lieutenant au corps, en remplt. de M. Soutereau-Duparc, nommé chef d'escadrons.

5e régiment de cuirassiers.

Choix (2e tour). M. Rastoche, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lambry, qui a perdu son grade par suite de condamnations judiciaires.

9e régiment de cuirassiers.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour). M. Bérenger d'Herbomont, lieutenant au corps, en remplt. de M. Borrel-Vivier, passé dans l'état-major des places.

6e régiment de dragons.

Choix (2e tour). M. Chomel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Demarsa, passé aux fonctions de capitaine d'habillement.

4 régiment de lanciers.

Choix (2e tour). M. Bousquet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Mallet de Chauffy, nommé chef d'escadrons.

1er régiment de chasseurs.

Choix (2e tour). M. Perrin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Montagnier, mis en non-activité.

8e régiment de chasseurs.

Choix (1er tour). M. Bourgoet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boul, passé dans l'état-major des places.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté, M. de Polignac, lieutenant au corps, en remplt. de M. Cautray, passé dans l'état-major des places.

A six emplois de lieutenant.

1er régiment de carabiniers.

Ancienneté (2e tour). M. Moreau, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gindre, nommé capitaine.

3e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (2e tour). M. Lecas, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rastoche, nommé capitaine.

4e régiment de dragons.

Ancienneté (2e tour). M. de Gaulet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Chomel, nommé capitaine.

4e régiment de lanciers.

Ancienneté (2e tour). M. Prechert de Maizey, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bousquet, nommé capitaine.

7e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1er tour). M. Vitmel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Perrin, nommé capitaine.

8e régiment de chasseurs.

Ancienneté (1er tour). M. de Pignerolle, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Ebrardet, nommé capitaine.

A dix emplois de sous lieutenant.

1er régiment de carabiniers.

(2e tour). M. Lapérouse, maréchal-des-logis au 2e de carabiniers, en remplt. de M. Moreau, nommé lieutenant.

4e régiment de cuirassiers.

(2e tour). M. Bouyer, adjudant sous-officier au 8e de cuirassiers, en remplt. de M. Dugiers de Colagnan, nommé lieutenant.

5e régiment de cuirassiers.

(2e tour). M. Depuyoli, maréchal-des-logis chef au 3e de cuirassiers, en remplt. de M. Péan, nommé lieutenant.

6e régiment de dragons.

(1er tour). M. Berthier, adjutant sous-officier au régiment des guides de la garde impériale, en remplt. de M. de Gaudel, nommé lieutenant.

8e régiment de dragons.

Ancienne série (2e tour). M. Moity, maréchal-des-logis-chef au 4e de dragons, en remplt. de M. Durosa, nommé lieutenant.

Nouvelle série (2e tour). M. Seyer, adjudant sous-officier au 10e de dragons, en remplt. de M. Hungin, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

4e régiment de lanciers.

(2e tour). M. Sory, maréchal-des-logis-chef au régiment des guides de la garde impériale, en remplt. de M. Manes, nommé lieutenant.

17e régiment de chasseurs.

(2e tour). M. Buzet, adjutant sous-officier au régiment des guides de la garde impériale, en remplt. de M. Femech, passé aux fonctions de poste étendard.

2e régiment de hussards.

(1er tour). M. Mioche, maréchal-des-logis au corps, en remplt. de M. Dubois de Saran, nommé lieutenant.

2e régiment de hussards.

(2e tour). M. Augustin, adjutant sous-officier au 6e de hussards, en remplt. de M. de Cosna, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 1er août 1854, ont été nommés à deux emplois de colonel dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

17e régiment d'infanterie de ligne.

M. Pecqueux, lieutenant colonel du 18e ligne, en remplt. de M. Lebrun, décédé.

21e régiment d'infanterie de ligne.

M. Maitat, lieutenant-colonel du corps, en remplt. de M. de Sainte-Marie, décédé.

Par décret impérial du 3 août 1854, a été nommé dans la GENDARMERIE :

A un emploi de lieutenant.

Non-activité, M. Bouyer, lieutenant de gendarmerie en

Digitized by Google

en remplt. de M. Pingaud, mis en non-activité.

A un emploi d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Jenatte, adjudant en 1er, en remplt. de M. Lormes, promu.

A cinq emplois d'adjudant d'administration en 1er.

Non-activité, M. Lalemière, adjudant en 1er, en remplt. de M. Géroudine, admis à la retraite.

Ancienneté (1re tour), M. Bouquet, adjudant en 2e, en remplt. de M. Pétri, décédé.

Ancienneté (1re tour), M. Auboin, adjudant en 3e, en remplt. de M. Toulotte, admis à la retraite.

Choix (1er tour), M. Rousseau, adjudant en 2e, en remplt. de M. Vallé, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Marty, adjudant en 2e, en remplt. de M. Jouatte, promu.

A sept emplois d'adjudant d'administration en 2e.

Non-activité, M. Revault, adjudant en 3e, en remplt. de M. Humbaire, mis en réforme.

Élèves des corps divers, à défaut, infirmiers (2e tour), M. Piersetz, sous-officier élève, en remplt. de M. Scelles, mis en non-activité.

Infirmiers (1er tour), M. Demange, sous-officier élève, en remplt. de M. Maget, décédé.

Élèves des corps divers, à défaut, infirmiers (2e tour), M. Delacroix, sous-officier élève, en remplt. de M. Guibout, décédé.

Infirmiers (1er tour), M. Murville, sous-officier élève, en remplt. de M. Bouquet, promu.

Élèves des corps divers, à défaut, infirmiers (2e tour), M. Hippert, sous-officier élève, en remplt. de M. Auboum, promu.

Infirmiers (1er tour), M. Fromentin, sous-officier élève, en remplt. de M. Rousseau, promu.

Par décision impériale du 13 août 1854, M. Martine, capitaine au 1er régiment de spahis, a été nommé à un emploi de son grade dans le régiment de cuirassiers de la garde.

Par décret impérial du 14 août 1854, ont été nommés à cinquante-neuf emplois de capitaine dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

2e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Boucherat, lieutenant au corps, en remplt. de M. Geoffroy, admis à la retraite.

3e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Genolhac, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vernus, mis en non-activité.

11e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. David, lieutenant au corps, en remplt. de M. Leclerc, admis à la retraite.

13e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Fournier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dyonnet, démissionnaire.

16e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Pillas de Font-Saint-Jean, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roche, admis à la retraite.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Marentini, lieutenant au corps, en remplt. de M. Desaldé, nommé chef de bataillon.

20e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Bouvier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Degua, passé dans l'état-major des places.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. de Valhaire, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bataille, passé dans l'état-major des places.

24e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Jumas, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sanguinetti, nommé adjudant-major.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Choix, M. Miquel fils, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vives, mis à la retraite.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Grèce.

Ancienneté, M. Poirier, lieutenant au corps, en remplt. de M. d'Uzer, démissionnaire.

Choix. M. Latour, lieutenant au corps, en remplt. de M. Julien, nommé chef de bataillon.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. de Lactivier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Tissier, passé dans l'état-major des places.

36e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour), M. Tavernier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delaunay, nommé chef de bataillon.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Lépel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bour, passé dans l'état-major des places.

55e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour), M. Savard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Pinard, passé dans l'état-major des places.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vallin, lieutenant au corps, en remplt de M. Maire, nommé trésorier.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Ancienneté, M. Perry, lieutenant au corps, en remplt. de M. Jobey, nommé adjudant-major.

Dépôt.

(3e tour), M. Deschamps, lieutenant au corps, en remplt. de M. Flochin, décédé.

62e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Courtois, lieutenant au corps, en remplt. de M. Richebourg, nommé adjudant-major.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour), M. Caron, lieutenant au corps, en remplt. de M. Proye, mis en non-activité.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Alphant, lieutenant au corps, en remplt. de M. Marisnil, passé dans l'état-major des places.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), M. de Blair, lieutenant au corps, en remplt. de M. Descampe, admis à la retraite.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Marcille, lieutenant au corps, en remplt. de M. Robinet de Plas, nommé chef de bataillon.

76e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté, M. Favand, lieutenant au corps, en remplt. de M. Guillaumes, nommé adjudant-major.

81e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Faligant, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bourlier, admis à la retraite.

Dépôt.

(1er tour), M. Foucau, dit Chevallier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Maleine, nommé chef de bataillon.

Corps de la Baltique.

Choix, M. Hermieu, lieutenant au corps, en remplt. de M. Amadieu, nommé chef de bataillon.

82e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Foutry, lieutenant au corps, en remplt. de M. Balvin, nommé officier d'habillement.

83e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Béranger, lieutenant au corps, en remplt. de M. Agostini, admis à la retraite.

87e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Berru), lieutenant au corps, en remplt. de M. de Morel de Pontgibaud, nommé adjudant-major.

95e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour), M. Cristiani de Bavaran, lieutenant au corps, en remplt. de M. Baron, admis à la retraite.

(3e tour), M. Decourcy, dit Dauxerville, lieutenant au corps, en remplt. de M. Brulard, admis à la retraite.

97e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Merle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Caylus, nommé adjudant de place.

98e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Parene, lieutenant au corps, en remplt. de M. Veurs, admis à la retraite.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Choix, M. Robinet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Charlet, passé dans l'état-major des places.

72e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Selles, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dupuis, admis à la retraite.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour), M. Cecille, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lanne, admis à la retraite.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Bertrand, lieutenant au corps, en remplt. de M. Baltus, admis à la retraite.

2e régiment d'infanterie légère.

Baltique.

Ancienneté, M. Bosquillon de Frescheville, lieutenant au corps, en remplt. de M. Farcy, nommé adjudant-major.

3e régiment d'infanterie légère.

(3e tour), M. Nouvion, lieutenant au corps, en remplt. de M. Granier de Lilliac, nommé chef de bataillon.

4e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour), M. Canel, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Bouyssou, décédé.

(2e tour), M. Berthelot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Charenton, décédé.

5e régiment d'infanterie légère.

Armée d'Orient.

Choix, M. Marie, lieutenant au corps, en remplt. de M. Turse, décédé.

6e régiment d'infanterie légère.

(1re tour), M. Rhem, lieutenant au corps, en remplt. de M. Monnin Lysis, nommé adjudant-major.

8e régiment d'infanterie légère.

(3e tour), M. Bastien, lieutenant au corps, en remplt. de M. Doyen Trevillers, mis en réforme.

10e régiment d'infanterie légère.

(3e tour), M. Charbon, lieutenant au corps, en remplt. de M. Berré, nommé adjudant-major.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Loupe, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chagrin de Saint-Hilaire, nommé adjudant-major.

Ancienneté, M. Grieb, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bainot, admis à la retraite.

12e régiment d'infanterie légère.

(2e tour), M. Doumenjou, lieutenant au corps, en remplt. de M. Methys, nommé chef de bataillon.

(3e tour), M. Bonnet, dit Berthelin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Marchant, nommé chef de bataillon.

13e régiment d'infanterie légère.

(3e tour), M. Richard, lieutenant au corps, en remplt. de M. Peyrouilh, admis à la retraite.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Ancienneté, M. Coquille, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lamett, nommé adjudant-major.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Pellotier, lieutenant au corps, en remplt. de M. de Masin, décédé.

23e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Bouquet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Vincent, nommé chef de bataillon.

3e bataillon de chasseurs à pied.

Armée d'Orient.

Choix, M. Chuffart, lieutenant au 3e bat. de chass. à pied, en remplt. de M. Bobet, nommé adjudant-major.

14e bataillon de chasseurs à pied.

Afrique.

Ancienneté, M. Ropper, lieutenant au 1er bat. de chass. à pied, en remplt. de M. Leverdier, nommé chef de bataillon.

1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Choix, M. Beaumelle, lieutenant au corps, en remplt. de M. Toullet, nommé chef de bataillon.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Atin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delebecque, nommé adjudant-major.

Par décret impérial du 14 août 1854, ont été nommés à soixante-sept emplois de lieutenant dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Saint-Martin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Monnet, reçu des contrôles de l'armée.

Choix (2e tour), M. Casteran, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Boucherat, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Moutin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Genolhac, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Anziani, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. David, nommé capitaine.

13e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Geoffroy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Tavernier, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Astrue, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pillas de Font-Bouland, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Romain, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marentini, nommé capitaine.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(3e tour), M. d'Affion de Champié, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bouvier, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Courecheloungues, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. de Valhaire, nommé capitaine.

23e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Coussinier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Jumas, nommé capitaine.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), M. Roland, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Miquel fils, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Caron, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Poirier, nommé capitaine.

(1er tour), M. Baillet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Latour, nommé capitaine.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Piguet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Lacivier, nommé capitaine.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Valtravaigne, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Tavernier, nommé capitaine.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour), M. Chapu, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Legal, nommé capitaine.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Michelot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Savard, nommé capitaine.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lavel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Vallin, nommé capitaine.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Desbarbieux, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Bourlier, réformé.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Ancienneté, M. Cullet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Perry, nommé capitaine.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Ancienneté, M. Noll, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Courtois, nommé capitaine.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), M. Cimetière, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Caron, nommé capitaine.

47e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1re tour), M. Normand, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Alphant, nommé capitaine.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

Ancienneté, M. Adenet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Blair, nommé capitaine.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (3e tour), M. Lajeunesse de Varennes, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marcille, nommé capitaine.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Choix, M. Goulu, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Favand, nommé capitaine.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

Ancienneté, M. Perrard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Faligand, nommé capitaine.

Dépôt.

Ancienneté (3e tour), M. Belibon, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Foucau, nommé capitaine.

Baltique.

Choix, M. Gravier, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Hermieu, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Guillaumé, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Foutry, nommé capitaine.

53e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Saint-Loup, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Sirouvalle, décédé.

Ancienneté (2e tour), M. Lhotelet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Béranger, nommé capitaine.

57e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Boutroy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Berré, nommé capitaine.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Poulnac, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Cristiani de Bavaran, nommé capitaine.

Digitized by Google

Dépôt.

Choix (1re tour), M. Charvaux, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Decourcy, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Truchot, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Merin, nommé capitaine.

68e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Courtès, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Aserm, mis en non-activité.

Choix, M. Nardin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Farenc, nommé capitaine.

70e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Marcout, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Robinet, nommé capitaine.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Masson, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Seillès, nommé capitaine.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Le Sur, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Cézilie, nommé capitaine.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Rougeau, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bertrand, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (3e tour), M. Delavau, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bocquillon de Franchevillle, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Seguin de Lassalle, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Desongny, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour), M. Turrounier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Buine, décédé.

Ancienneté (2e tour), M. de Strada, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Canel, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Falher, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Berthelot, nommé capitaine.

5e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(3e tour), M. Corne, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marie, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Grizey, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Rhem, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Maugin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bastou, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Comin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Charion, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Nipert, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Loupe, nommé capitaine.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Brouard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Grieb, nommé capitaine.

12e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (3e tour), M. Marentié, sous-lieutenant en corps, en remplt. de M. Desmenjou, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Fico, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Riou, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie légère.

Haïti.

Choix, M. Roquencourt, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Coquille, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Ancienneté, M. Laborne, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pelletier, nommé capitaine.

25e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Bonnery, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Menevielle, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Dumbanga, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bousquet, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (3e tour), M. Marotte, sous-lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement du 6e bat., en remplt. de M. Jarin, du 12e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 8e bat.

Baltique.

Choix, M. Paulin, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Mariotie, du 12e bat., maintenu faisant fonctions d'officier d'habillement du 6e bat.

France.

Ancienneté (1er tour), M. Brincol, sous-lieutenant au 17e bat., en remplt. de M. Gervey, du 12e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 18e bat.

Orient.

Ancienneté, M. Lebreton, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du 10e bat., en remplt. de M. Chuffart, du 3e bat., nommé capitaine.

Choix, M. Sapin, sous-lieutenant au 19e bat., en remplt. de M. Lebreton, du 2e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 10e bat.

Ancienneté, M. Harcaut, sous-lieutenant au 9e bat., en remplt. de M. Ropper, du 1er bat., nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Choix, M. Espin, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Beaumelle, du 1er bat., nommé capitaine.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Dellumeau, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Adin, nommé capitaine.

Par décret impérial du 14 août 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A trente emplois de sous-lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Lemerle, sergent-major au corps, en remplt. de M. Saint-Martin, nommé lieutenant.

10e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Arias, sergent-major au corps, en remplt. de M. Goulard, décédé.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Garnier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lodoyer, mis en non-activité.

16e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Barrel, adjudant au corps, en remplt. de M. Astruc, nommé lieutenant.

Dépôt.

(1er tour), M. Lapierre, adjudant au corps, en remplt. de M. d'Affion de Champs, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Haïti.

(1er tour), M. Giraud, sergent-major au corps, en remplt. de M. Roland, nommé lieutenant.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1er tour), M. Legendre, sergent-major au corps, en remplt. de M. Baillet, nommé lieutenant.

29e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Loyer, sergent au corps, en remplt. de M. Piguet, nommé lieutenant.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), M. Gros-Jean, sergent-major au corps, en remplt. de M. Noll, nommé lieutenant.

41e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Mutart, sergent-major au corps, en remplt. de M. Normand, nommé lieutenant.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1er tour), M. Boudard, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gouin, nommé lieutenant.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Barilher, adjudant au corps, en remplt. de M. Belibon, nommé lieutenant.

53e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Simon, sergent-major au corps, en remplt. de M. Saint-Loup, nommé lieutenant.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour), M. Rambour, sergent-major au corps, en remplt. de M. Goulin, nommé lieutenant.

Afrique.

(1er tour), M. Dufour, adjudant au corps, en remplt. de M. Charvais, nommé lieutenant.

68e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Couthaud, sergent-major au corps, en remplt. de M. Nardin, nommé lieutenant.

3e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Delacroix, sergent-major au corps, en remplt. de M. Séguin de Lassalle, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Pech, adjudant au corps, en remplt. de M. Falker, nommé lieutenant.

5e régiment d'infanterie légère.

Orient.

(1er tour), M. Charbonnean, sergent-major au corps, en remplt. de M. Glasser, décédé.

9e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Ramel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Maugin, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Chevrel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Drouard, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Payen, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pico, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour), M. Paoli, sergent-major au corps, en remplt. de M. Laborne, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(1er tour), M. Bebeilles, sergent-major au corps, en remplt. de M. Adeler, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

Baltique.

(3e tour), M. Courrent, adjudant au bat., en remplt. de M. Paulin, du 12e bat., nommé lieutenant.

France.

(1er tour), M. Martin, sergent-major au 9e bat., en remplt. de M. Brincol, du 17e bat., nommé lieutenant.

Orient.

(1er tour), M. Nanroy, sergent-major au 5e bat., en remplt. de M. Augier, du 19e bat., nommé lieutenant.

(2e tour), M. Mirard, adjudant au 10e bat., en remplt. de M. Harcaut, du 9e bat., nommé lieutenant.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

(1er tour), M. Fouché, sergent-major au 2e bat., en remplt. de M. Espin, du 1er bat., nommé lieutenant.

(3e tour), M. Lalos, adjudant au 3e bat., en remplt. de M. Lagrange, du 1er bat., nommé lieutenant.

Par décision ministérielle du 18 août 1854 (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1851), ont été nommés à la 1re classe de leur grade, les lieutenants des bataillons de chasseurs à pied dont les noms suivent, savoir :

MM. Lavergne, du bat. de chasseurs à pied de la garde impériale ; rang du 15 août 1851.

Naurey, du 4e bat. ; rang du 15 août 1851.

Saint-Marun, du 6e bat. ; rang du 1er octobre 1851.

Lafonge, du 2e bat. ; rang du 30 novembre 1851.

Le Cognon d'Ainncourt (1), du 1er bat. ; rang du 30 novembre 1851.

Sayn, du 20e bat. ; rang du 30 novembre 1851.

Aigun, du 2e bat. ; rang du 29 décembre 1851.

Brasseur, du bat. de chasseurs à pied de la garde impériale ; rang du 29 décembre 1851.

Duhil, du 1er bat. ; rang du 29 décembre 1851.

(1) Déjà mis exceptionnellement en possession de la 1re classe.

M. Morin, général de brigade, membre du comité de l'artillerie, est désigné pour commander l'artillerie du camp du Nord.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Liron d'Airoles, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la division d'infanterie de l'armée de Lyon, est nommé chef-d'état-major de la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

Grunard, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 12e division militaire, à Bayonne, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

De Rédonville, chef d'escadron à l'état-major général du camp du Midi, est désigné pour être employé à l'état-major de la division d'infanterie de l'armée de Lyon, où il remplira les fonctions de chef d'état-major.

De Marenche, chef d'escadron d'état-major, employé au dépôt de la guerre, est désigné pour être employé provisoirement à l'état-major de la 7e division militaire, où il remplira les fonctions de chef d'état-major.

Desuslenu de Malroy, chef d'escadron à l'état-major de la division d'occupation en Italie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. Raoult, promu lieutenant-colonel.

Péro, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 1er de dragons, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division d'occupation en Italie.

De Belgarie, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 13e division militaire, en remplacement de M. Vidal de Lantaux, décédé.

Duron, lieutenant en 1er au 1er de lanciers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Besançon, commandant la subdivision des Deux-Sèvres, à Niort.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Chapotin, colonel commandant le 9e d'artillerie—monté, en sera détaché pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie du camp du Nord.

De Sevelinges, colonel commandant le 7e d'artillerie—monté, en sera détaché pour commander l'artillerie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Thomas, colonel commandant le 12e d'artillerie—monté, en sera détaché pour commander l'artillerie de 3e corps d'armée du camp du Nord.

Vivès, colonel commandant le 17e d'artillerie—à cheval, en sera détaché pour commander l'artillerie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Moriet, colonel directeur des fortifications à Besançon, passe en la même qualité à Strasbourg.

Brincard, colonel directeur des fortifications à Grenoble, passe en la même qualité à Besançon.

Duffourc, colonel, chef du génie à Bayonne, passe directeur des fortifications à Toulouse.

Ducasse, colonel directeur par intérim des fortifications à Toulouse, passe directeur à La Rochelle.

Bodano (de Villeneuve-Bargemont), colonel directeur par intérim des fortifications au Havre, est nommé directeur titulaire.

Grénet, lieutenant-colonel, chef du génie à Grenoble, est nommé directeur par intérim à Grenoble.

Baillemont, chef de bataillon, en chef à La Fère, passe chef du génie à Bayonne.

Tholer, chef de bataillon au 2e rég., à Metz, passe chef du génie à La Fère.

Munier, chef de bataillon, en chef à Dieppe, passe chef du génie à Joigny.

Fétet, chef de bataillon, en chef à l'île d'Oléron, passe chef du génie à Strasbourg.

Perchnin, chef de bataillon, de retour de l'île de la Réunion, passe chef du génie à Toulouse.

Huguet d'Etaules, chef de bataillon, en chef à Joigny, passe chef du génie à l'île d'Oléron.

Billiet, chef de bataillon au régiment du génie, à l'armée d'Orient, passe chef du génie à Peronne.

Parion, capitaine de 1re classe à l'état-major à Quimper, passe chef du génie à Dieppe.

Decoux, capitaine en 2e au 1er régiment du génie, passe adjudant-major au 3e régiment de cette arme.

Dreyssé, récemment nommé sous-lieutenant, passe au 1er régiment du génie, en Algérie, au 3e régiment de cette arme, à Montpellier.

Audibert, nouvellement nommé sous-lieutenant au 3e régiment, à la division d'occupation en Italie, passe au 1er régiment de cette arme, à Arras.

Dubost, chef de bataillon du génie, aide-de-camp de M. le général de division Charon, passe à l'armée d'Orient, et sera à la disposition de M. le maréchal commandant en chef.

MM. Dor (C.-A.), garde principal à Cayenne, en congé à Paris, passe à Caen.

Boivin, garde principal à Langres, passe en Algérie.

Yver, garde principal à Caen, désigné pour Paris, reste à Caen.

Heltescaé, garde principal à la brigade topographique à Paris, passe à Paris.

Limberge, garde de 1re classe à Caen, passe à Paris.

Joly, garde de 1re classe à la brigade topographique à Paris, passe à Bordeaux.

Montvs, garde de 1re classe à Montauban, passe à Béziers.

Dubanel, garde de 2e classe en Algérie, passe à La Rochelle.

Boulier, garde de 2e classe à Besançon, passe à Verdun.

Toussaint, sergent-major au 2e régiment du génie à Lyon, nouvellement promu à l'emploi de garde de 1re classe, passe à Belfort.

Méricux, sergent au 1er régiment, au camp du Nord, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Condé.

Beits, sergent au 3e régiment, à l'armée d'Orient, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Wesisembourg.

Baillal, sergent-major au 2e régiment, à l'armée d'Orient, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Lille.

Papegay, sergent-major au 1er régiment, à Arras, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Verdun.

Boutronille, sergent-major au 1er régiment, au camp du Nord, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Rouen.

Estienne, sergent au 2e régiment, en Algérie, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Langres.

Galard, adjudant sous-officier au 3e régiment, à Montpellier, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe Navarreins.

Bergol, sergent au 3e régiment, en Algérie, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Revel.

Hiam, sergent au 2e régiment, à l'armée d'Orient, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à Bitche.

Digitized by Google

Legrand, sergent au 1er régiment, à Arras, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à la brigade topographique à Paris.

Buisineau, sergent-major au 2e régiment, au camp du Nord, nouvellement promu à l'emploi de garde de 2e classe, passe à la brigade topographique à Paris.

Feulin, garde de 2e classe à Saxia, passe à Calvi.

Mollard, garde de 2e classe à Calvi, passe à Saxia.

NOMINATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 23 août, M. de Boistel, lieutenant au 61e de ligne, employé au sous-ordre au dépôt de recrutement de l'Indre, a été appelé aux mêmes fonctions dans le département des Côtes du Nord, en remplacement de M. Perrot, promu capitaine.

Par la même décision, M. Bertrand, lieutenant au 19e ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de l'Indre.

Par décisions ministérielles en date du 26 août 1851 :

M. Mida, lieutenant au 46e de ligne, employé au sous-ordre au dépôt de recrutement du Haut-Rhin, a été nommé à pareil emploi aux Basses-Alpes, lieutenant au 74e de ligne, qui remplit les mêmes fonctions au dépôt de la Dordogne;

M. Bernier, sous-lieutenant au 61e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement de 2e classe de la Haute-Loire, en remplacement de M. Decourcy, promu capitaine.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décisions de ce jour, M. le capitaine Le Mouël, du 61e de ligne, est nommé substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 5e division militaire.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

Les médecins-majors de 1re classe, nommés par décret du 14 août, dénommés ci-après, continueront d'occuper les postes qu'ils avaient précédemment :

MM. Bruguière, à la division d'Alger.

Baston, au 5e de dragons.

Leclercq, au 11e de chasseurs.

Dupont, au 58e de ligne.

Legay, au 6e de ligne.

Gorel, à la division d'Alger.

Julliennne, au 19e de ligne.

Velin, au 3e bat. de chasseurs à pied.

Paul Martin, à l'hôpital de Toulon.

Cardailhac, à la division de Constantine.

Lemaire, à la division d'occupation en Italie.

Lelmann, à l'armée d'Orient.

M. David, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Strasbourg, nommé menorin aide-major de 2e classe le 15 juillet, a été désigné pour le 27e de ligne.

Les médecins principaux de 2e classe dénommés ci-après, nommés à la 1re classe le 6 août, resteront aux postes qu'ils occupent :

MM. Thomas, à l'armée d'Orient.

Détremmis, à la division d'occupation en Italie.

MM. France, médecin-aide-major de 1re classe à l'hôpital de Bonifa, a été désigné pour l'École impériale polytechnique.

Perrey, médecin-major de 1re classe à l'hôp. du Val-de-Grâce, a été détaché au camp du Nord.

Les médecins-majors de 2e classe dont les noms suivent ont été désignés pour le camp du Nord :

MM. Pujol, du 3e de chasseurs.

Mercier, du 12e hussards.

Lasserre, du 9e de hussards.

Les médecins aides-majors de 2e classe dénommés ci-après, nommés médecins-majors de 2e classe le 14 août, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Colas, de la div. de Constantine, passe au 15e de ligne.

Bertrand, de l'armée d'Orient, passe au 29e de ligne.

Sauperrey, de la div. de Constantine, passe au 3e de ligne.

André, de la div. d'Oran, passe au 4e de dragons.

Beaucamp, de l'hôp. de Lyon, passe au 7e de cuirassiers.

Pauli, de la div. d'Oran, passe au 15e ligne.

Lamonta, de la div. d'Oran, passe au bat. de tirailleurs indigènes d'Oran.

Bernier, de la div. d'Alger, passe au 16e de ligne.

Wittich, de l'hôp. de Perpignan, passe au 6e de ligne.

Tavernier, de la div. d'Oran, passe au 2e de ligne.

Fauty, de la div. d'Oran, passe au 62e de ligne.

Dujardin, de l'armée d'Orient, passe au 3e de hussards.

Les médecins-majors de 2e classe dénommés ci-après, nommés aux destinations suivantes :

MM. Saulnier, du 6e de cuirassiers, passe au 2e de ligne.

Dumays, du 3e de chasseurs, passe au 6e léger.

Bailleux, du 3e de ligne, passe au 8e de lanciers.

Vachaux, du 6e de ligne, passe au 3e de chasseurs.

Bernier, du 3e de ligne, passe au 6e de cuirassiers.

L'Empereur est parti aujourd'hui à deux heures et demie pour Boulogne. S. M. va visiter les troupes réunies au camp du Nord.

Le ministre de la guerre vient de recevoir les rapports suivans de M. le général de division commandant le corps expéditionnaire de la Kabilie, et de M. le général Neil, commandant le génie du corps expéditionnaire.

Boumsroud, le 23 août 1851.

Monsieur le maréchal,

Les troupes du corps expéditionnaire embarquées à Calais, le 16 juillet et jours suivans, devaient se réunir au nord du Fort de Kerbaud. Par le seul fait de la présence de toutes les forces réunies dans la base d'opérations, siége à Tizi-Ouzou sud de l'île d'Alnid, il devenait difficile de cacher à l'ennemi le but que l'on se proposait; mais il était important que nous pussions disposition avant l'avantage d'intercepter toute communication entre Alnid et Alus, et prévenir la place des secours que, sans cela, elle eût pu recevoir de la Finlande.

Le général en chef, privé, de la réunion des flottes à Ledmund par les mauvais, auxquels il avait demandé une entrevue préalable, afin de bien s'entendre sur la but de l'opération, s'y rendrait également. Mais tous les transports n'avaient pas pu marcher avec une égale vitesse; le *Saint-Louis*, le *Tartel*, quelques frégates portant le matériel de l'armée et le personnel du génie et de l'artillerie, étaient en retard. Ces bâtiments rallièrent le 6 août. Dès le jour même et le lendemain 7, tous les navires chargés de troupes remontèrent dans la baie de Lumpar, et vinrent jeter l'ancre à l'entrée de la rivière de Boumsroud.

Quelques jours avant, et du concert avec les amiraux Napier et Parseval, le général en chef avait reconnu les points les plus favorables au débarquement.

Se l'agit-il entrer dans la baie dans la baie de Lumpar rendait bien difficile de tromper l'ennemi sur nos projets, elle ne lui indiquait pas cependant le point précis de la côte sur lequel nous voulions débarquer, et elle pouvait lui donner de vives alpe he-toins relativement à la retraite des troupes qu'il aurait à nous opposer.

L'île d'Alnid est découpée, dans la direction nord et sud, par des bras de mer qui, remontant dans les terres, et dans lesquels se jettent une foule de lacs qui, ponts entr'eux par des ruisseaux de peu d'importance, permettent de s'isoler entièrement quelques points de l'île. Ainsi, en partant de Boumsroud, cette forteresse, située sur le bord de la mer, a derrière elle un lac qui, s'étendant à l'ouest, va aboutir au détendent les approches. A cette première enceinte ou defense naturelle, vient s'ajouter une seconde, formée par plusieurs dans, qui prend à Castelhom, va de là à Siby, et se relie à la mer par une lagune de terre de peu d'étendue et facile à garder.

Ne sachant pas si la population de l'île nous serait hostile, il voulait tout le premier jour éviter les difficultés les hostilités dans un périmètre que nous pourrions toujours garder; nous nous mettions ainsi à même de recevoir des renforts ou des secours du reste de l'île, le général en chef avait arrêté à l'avance de garder les trois points de Castelhom, Soudan et Siby, qui nous tenaient en rapport avec le reste de l'île.

Pour détourner l'attention de l'ennemi, il avait aussi, du concert avec les amiraux, déterminé trois points de débarquement.

Le premier, situé au nord, à la hauteur de Halta, devait être occupé par le général Barry Jones, ayant sous ses ordres 900 hommes de troupes anglaises et 3,000 hommes d'infanterie de marine française;

Le deuxième, sur le versant oriental de la montagne, au sud de la base de Frauvik;

Le troisième, au sud-ouest de cette même montagne.

Une fois débarqués à Halta, le général Barry Jones devait se porter sur le fort de Boumsroud, en occupant avec 2,000 hommes la hauteur de la rive droite de la Siby, de manière à assurer ses derrières et à fermer toute issue aux partis qui voudraient sortir de la place. Arrivés près du lac de Pursen, il se mettait en rapport avec les troupes débarquées, de Frauvik, reposaient l'ennemi dans le fort.

A l'est de Frauvik s'étendait le 1er bataillon de chasseurs à pied, qui occupa tout de suite les hauteurs au nord et au sud de ce village, ainsi que la jonction des routes qui, du même point, se dirigeaient sur Boumsroud et celle de Castelhom à Boumsroud.

Le 2e régiment d'infanterie légère soutint le 1er bataillon de chasseurs.

Le 2e de ligne, débarqué dans la baie de Tarwik, dut descendre vers ce village et se porter en entier à l'embranchement des routes indiquées ci-dessus.

Le 46e devait occuper définitivement les points conquis par le 1er bataillon de chasseurs et le 2e léger, et destines à servir de camp retranché pour le débarquement de tout le personnel et du matériel de l'artillerie, du génie et de l'administration.

Le 51e, jeté au sud-ouest de la même montagne, devait rabattre sur l'intersection des routes, prendre l'ennemi à dos, et s'établir sur le point le plus au sud, de manière à fermer rapidement sur la route partant en avant de Castelhom.

Toutes les troupes étant à terre et maîtresses des points qui leur étaient assignés, le général en chef devait se rendre immédiatement en communication avec le général Barry Jones.

Ces dispositions, arrêtées le 5, et connues depuis le même jour aux officiers généraux et supérieurs, furent exécutées le 6, autant que le permirent les difficultés du terrain, auxquelles vinrent encore par la destruction de tous les ponceaux et par les nombreux abatis dont les Russes avaient couvert les routes.

Les troupes furent mises à terre à trois heures du matin; à neuf heures, elles étaient toutes réunies aux positions indiquées; vers onze heures, le 2e de ligne et le 51e se dirigèrent vers la route pendant par deux chemins différens; enfin, après huit de fatigues et de combats, le général Frauvik à Noirfeby fut rendue praticable à l'artillerie. Alors tous les corps, moins le 46e et le 2e léger, qui devaient, avec l'artillerie, rester de la place et en fermer le complet investissement.

L'ennemi avait opposé aux divers débouchés que nous le fait de la nature le contraignit bientôt à abandonner.

La plage de Frauvik était trop étroite et aux moyens de transport étaient trop limités pour permettre d'y laisser non pas seulement nos approvisionnemens de toute nature. Nous reconnûmes alors la nécessité de faire appel à la marine française et anglaise s'empressèrent d'établir de nouveaux débarcadères.

Des contingens, dont le nombre fut plus tard augmenté, furent chargés d'assurer fortement nos derrières.

Dès le lendemain de notre arrivée sur la place, le génie s'occupa de faire des tranchées et des gabions.

Le général Neil, le lieutenant-colonel d'artillerie de Rochebouet assumèrent sur eux tous les travaux les premières batteries devaient être établies. Le général Barry Jones se rendit à la tête de la colonne d'infanterie de marine française, et reconnut avec l'emplacement d'une batterie qui, de concert avec la nôtre, devait battre en brèche le fort.

Le lendemain, le colonel Rochebouet, du 3e de ligne, qui, lors de l'investissement de la place, s'était trouvé au point le plus avancé et communiquait avec le 51e, fut encore chargé d'occuper ces positions avec son régiment. L'ennemi, toute la journée, fit feu sur nos travailleurs et dans nos avant-postes, coup de bonnets et d'obus qui ne nous firent que peu de mal.

Dans la nuit du 12, on ouvrit la tranchée au moyen de sacs à terre, et cette nuit même les travailleurs établirent cette double tranchée sans un blessé. Le lieutenant Nuffi, du 12e bataillon de chasseurs à pied, fut mortellement blessé dans cette journée. La nuit nous couvrit de son feu, mais nos travailleurs y répondirent avec tant de promptitude que les hommes sortis de la place furent bientôt obligés d'y chercher un refuge.

Le 13, à trois heures du matin, la batterie de quatre pièces fut dé ouverte, et, pendant quelques heures, elle tonna de nuit, commença non feu. D'abord, en jusqu'à midi, le tour fut conservé sur nous et sur la batterie anglaise de cette batterie, son feu se ralentit; les embrasures étaient à peu près détruites et les parapets de la tour étaient ébranlés; beaucoup de hommes avaient été blessés par l'éclat. Quel serait donc espérer que le lendemain on pourrait lui donner l'assaut, lorsqu'à sept heures du matin il fut complétement muet.

Toutefois, après une suspension d'armes d'une heure, pendant laquelle on ne put s'entendre, le feu recommença. Mais ces dernières efforts de l'ennemi durent céder bientôt à la foudroyante précision de notre tir; la tour se tut de nouveau, et, le lendemain matin, deux officiers français, M. Gigot, sous-lieutenant au 12e bataillon de chasseurs à pied, et M. Gilbon, sous-lieutenant de voltigeurs au 51e, suivis d'hommes déterminés, pénétrèrent résolûment dans l'ouvrage. Le commandant russe, en voulant repousser cette attaque imprévue, fut atteint de deux coups de fusil mortels. Ses officiers, en le voyant pu s'échapper furent amenés prisonniers au quartier général.

La rédition de cette tour nous donnait l'espoir de réduire la forteresse, sans qu'on nouveau succès coûtât trop cher à nos troupes.

Dès le même jour, nous pousâmes nos approches sur le droite, et nous nous mîmes en mesure de faire passer, le lendemain, une batterie composée de quatre mortiers et de deux obusiers de 22 centimètres. Pendant que l'on construisait cette batterie, le génie reconnaissait l'emplacement de la batterie de brèche.

Le 15 août, à huit heures du matin, notre batterie de mortiers et d'obusiers prêts force projectiles creux dans la place, pendant que la flotte, embossée, envoyait aussi sur Boumsroud de grosses bombes. Vers midi, le feu de l'ennemi parut plus que lentement; toutefois, son feu ne s'éteignit pas complétement.

Le 15, à huit heures du matin, le général Barry Jones, qui n'avait pu concourir, par le jeu de son artillerie, à la prise de la tour du sud, et qui, avec ses troupes, était resté au nord, commença un feu très vif sur ce point, et vers quatre heures du soir, il était maître de la tour, qui, de la même nuit, capitula.

Dans la nuit, la batterie de brèche avait été établie à 300 mètres du corps de place, et l'on se préparait à l'armer à huit heures du matin, lorsque, à cinq heures, le feu de l'ennemi sonna tout à coup. Les bombes et de la mitraille, et nous vîmes la bannière blanche flotter sur le rempart. Le commandant russe voulait se rendre à discrétion, et pour éviter toute résistance désormais impossible, arbora le drapeau blanc.

M. le colonel Gaujeac, chef d'état-major, M. le colonel Lebrun, et les aide-de-camp des deux amiraux, pénétrèrent ensemble dans le fort. Le colonel y fit entrer le colonel Sou, et le 2e léger, qui était en tranchée avec le bataillon de chasseurs, prit à son tour de la garde.

Le 16

preuve de la bombe, sont percés chacun de 14 embrasures. Au-dessus des voûtes à l'épreuve on trouve une batterie en terre, percée de lucarnes par lesquelles les tirailleurs finlandais, armés de carabines à tiges, pouvaient plonger au loin dans la campagne; le parement extérieur de ces tours est, comme celui de la forteresse, composé de blocs de granit, dont les joints, qui ont une forme pentagonale, donnent à la maçonnerie l'aspect d'une mosaïque. Il fut décidé qu'on ferait à 150 mètres, sur un emplacement que j'avais reconnu, une première batterie de 2 pièces de 16 et de 4 mortiers. L'objet de cette batterie était de rendre les approches moins meurtrières en faisant la brèche et éparpillant le feu de l'ennemi, aussi de tâter le granit. Une seconde batterie de pièces de 32, de la marine anglaise, placée à 300 mètres, ou plus près, si on pouvait, devait ouvrir le chemin de la brèche, et, après un succès, la même partie de la tour devait être battue par quatre pièces de 32 de la marine française, placées à 150 ou 130 mètres de revêtement. En résumé, deux attaques concouraient au même but devaient se combiner séparément par les officiers des deux nations; mais on ne pouvait cacher qu'au moyen de sacs à terre remplis au loin, et les pièces ne pouvaient être conduites que, chargées sur des traîneaux, à force de bras.

Dans la nuit du 11 au 12, les sapeurs construisent le massif de la première batterie; l'artillerie se tient prête à ouvrir le feu de la place, travaille tout le jour à cette batterie, qui doit être armée dans la nuit suivante. Cependant, je sens lorsque les pièces sont à cinq ou plus à ressauts, commence plus de 15,000 sacs à terre. Dès que l'ennemi s'aperçoit du point sur lequel nous dirigeons nos feux, il ne tarde pas à aborder devenir dangereux. Pendant la nuit, nous faisons les travaux les plus importants, ainsi que ceux qui ne peuvent nous une communication en arrière; en même temps nous faisons un épaulement à 250 mètres plus loin pour y embrasure des batteries à placer, soustrait aux vues de l'ennemi, projeté plus près de la tour, et reliant notre gauche à un escarpement en arrière duquel je trouvais un abri sûr à moi, des fens de la place, et pu nous servir de parallèle.

Convaincu qu'il faut à tout prix connaître l'effet de notre canon sur le granit, dans les conditions de nos près les plus favorables, nous tirons l'emplacement de la batterie n° 3 à 140 mètres seulement de la tour; elle est armée de deux pièces de 30, qui sont déjà rendues au dépôt de tranchée. On commençait à cette batterie par un merlon, à l'aide de branches de sapin, sacs debout, gabions et fascines, à l'abri des vues de l'ennemi.

La batterie de 16, n° 1, et la batterie de mortiers ouvrent leur feu à quatre heures et demie du matin; dans les premières heures, les Russes font des coups d'embrasures très heureux; la batterie est démontée et de nos pièces très peu bientôt notre batterie, parfaitement servie, prend une grande supériorité. Les boulets et obus ricochent sur le granit, éclatent à la face du parement, et enapprochent, sur le sol, des fissures aux angles des embrasures. Les bombes paraissent très efficaces sur les défenseurs; un feu plongeant concentré d'efforts; tout le monde sent que la tour ne résistera pas à l'action de nos batteries, aussi, à chaque heureux coup, la crise de répondre et hisse un pavillon blanc. Un commandant demande une suspension de feu pendant deux heures, pour prendre les morts du gouverneur; il lui est refusé, et ce feu ne tarde pas à reprendre avec une grande vivacité.

Le prince de la Tour du pont nous fait maîtres de presque toutes les positions qui dominent la place; le feu de la rive nord prend des revers dangereux pour nous sur les terrains où les batteries contre la gorge de la forteresse devront être établies, et une attaque sérieuse contre la face de terre pourrait venir contre la tour du sud la batterie qu'il ait élevée contre celle du nord, pendant qu'on la battrait par mer; nous nous confirmons par la droite, en profitant des accidents de terrain, pour établir une puissante batterie de brèche contre la gorge de la forteresse; elle sera armée de 4 pièces de 30 et de 2 mortiers. Cette batterie, que nous n'aurons pris le tour du nord, ils auront de même de leur côté, et nous commencerons dans de demi-heure à pour notre grand rôdeau, qui contient plus de 2,000 hommes, et se démoraliser la garnison, de manière à éviter un assaut qui serait très meurtrier et les Russes eussent dirigé contre nous une immense tour circulaire dont les feux convergeraient sur les assaillants.

La journée du 14 est employée à transporter tous nos moyens d'attaque, bouches à feu et sacs à terre, derrière des rochers et une grande carrière en construisant un boyau pour arriver contre les feux de la place.

Pendant la nuit nous débouchons de l'extrémité de cette carrière, et nous faisons un cheminement de 100 mètres qui nous conduit dans un pli de terrain d'où nous pouvons approcher de la place jusqu'à environ 600 mètres sans être vus. L'artillerie établit à 500 mètres à peu près, sur un point abrité des feux de la place, nos batteries de brèche et mortiers et deux obusiers de 22 centimètres; cette batterie ne cessera d'envoyer des projectiles creux dans la place jusqu'à la fin du siége.

Le 15 août, à sept heures du matin, la batterie de mortiers et d'obusiers, en vue sur la place, et la tour est en ruines, envoient beaucoup de mitraille et de boulets; mais les rochers nous abritent, et les chasseurs à pied, bien embusqués et couverts par des sacs à terre, font un feu extrêmement vif dans les meurtres, d'où les tirailleurs finlandais nous envoient des balles très plongeantes.

Plusieurs vaisseaux des deux flottes joignent leur feu à celui de nos mortiers et des obusiers; deux de nos pièces de quinquets (canons de 16 rayés) sont placées aussi sur la place en changeant de position à chaque coup, et rendent chaque fois le commandant devient des plus difficiles à tenir; la marine a, malgré la distance un peu grande d'où il s'effectue, une précision remarquable. Le *Léopard*, monté par l'amiral Chads, tire avec une pièce dont le boulet pèse de 120 livres fait éclater le granit.

Les assiégés, qui se sont obstinés à envoyer des boulets sur la tour du sud, y allument et y entretiennent un incendie qu'on ne peut pas éteindre; on reconnaît qu'il aurait grand danger à vouloir se retirer les premiers blessés, et ceux qui parlent sont ses pas des cartouches et des gargousses. On éclaire dans les troupes de cette tour, et bientôt les poudres ayant pris feu, la tour sud et est presque entièrement détruite par l'explosion.

Dans la soirée, la tour du nord se rend aux Anglais, qui, avec leur batterie de 32, placée à 150 mètres, sont parvenus à ouvrir une brèche entre deux embrasures. Immédiatement, et de toutes les troupes, on choisissons l'emplacement d'une première batterie de brèche, de quatre pièces de 30, qui ouvrira la gorge du fort, qu'elle plonge et vue jusqu'au pied à une distance de 900 mètres environ.

Dans la soirée, un entrepreneur à 300 mètres une seconde batterie qui sera armée des deux pièces de 30 et des deux obusiers de 22 actuellement à la batterie de mortiers. Pendant la nuit, les sapeurs et travailleurs d'infanterie construisent le masque de cette batterie avec deux rangs de gabions remplis de sacs à terre; l'artillerie nous remplace et construit en toute hâte le coffre et les plates-formes de la batterie qui sera armée dans la nuit suivante.

Au point du jour, lorsque l'ennemi aperçoit cette batterie, il y dirige tous ses feux; il brûse nos distance d'hommes en arrière; mais ses boulets, tirés de bas en haut, ne peuvent pas traverser le parapet; le feu de la batterie de mortiers et d'obusiers continue également.

Pendant la nuit, la marine a occupé l'île de Prestö, de sorte que l'ennemi est maintenant enveloppé de toutes parts. Les nuit se succèdent sans interruption.

A midi, la forteresse de Bomarsund bisse le pavillon blanc; le général Bodisco, qui en est le gouverneur, voyant que toute résistance est inutile, se rend sans conditions. La garnison a été surtout impressionnée par la batterie de brèche qui a été élevée si rapidement, pendant la nuit précédente, contre la gorge du fort.

Le nombre de prisonniers qui ont défilé devant les troupes assiégeantes, pour aux blessés que nous avons trouvés dans la forteresse, est de 2,400. Le rédait avait 130 pièces d'artillerie, en comptais 4 pièces de 30 russes, 2 de 32 anglaises, et 2 mortiers; à cela il faut ajouter 16 pièces en batterie dans les tours, et un grand approvisionnement de poudre, de projectiles, d'armes, d'outils, etc.

L'empereur de Russie projetait à Bomarsund un vaste établissement militaire. Vous verrez, par le plan que je joins à ma lettre, que les travaux terminés ne sont pas la cinquième partie de ceux qui étaient à faire pour s'achever.

Tous les parements sont faits en gros blocs de granit pris sur les lieux; d'un peu loin le boulet ne frise sur ce parement, mais il ne fait que l'écorner, et les éclats ne font pas brèche. Les resultats obtenus par le canon de 16, à 350 mètres, et par celui de 30, à 500 mètres, sont très-satisfaisants, quoique ces petites distances en fera facilement brèche dans tous les murs de cette espèce.

La rapidité des attaques et leur succès sont dus, en grande partie, à l'emploi des sacs à terre, dont on a profité pour rendre les cheminements d'approche très-faciles, et pour commander qu'un moyen de gabions, placés sur deux rangs, remplissent sur-le-champ. Ces sacs à terre, on a établi les batteries avec une rapidité qui a constamment déconcerté l'ennemi et par lui pompre. Les résultats obtenus par le canon de 16, à 350 mètres, et par celui de 30, à 500 mètres, sont très-satisfaisants, quoique ces petites distances en fera facilement brèche dans tous les murs de cette espèce.

La rapidité des attaques et leur succès sont dus, en grande partie, à l'emploi des sacs à terre, dont on a profité pour rendre les cheminements d'approche très-faciles, et pour commander qu'un moyen de gabions, placés sur deux rangs, remplissent sur-le-champ. Ces sacs à terre, on a établi les batteries avec une rapidité qui a constamment déconcerté l'ennemi et le point où il devaient être élevées, et lorsqu'un jour il a empreinvit, elles étaient prêtes à tirer.

Je dois vous dire, monsieur le maréchal, que personne ne s'est épargné; j'ai été parfaitement secondé par le colonel d'artillerie Hodder, par les officiers d'artillerie, du génie et de reconnaissance, qui, comme moi, a passé bien des heures la nuit et le jour à ce travail, et par les officiers et les troupes. Chers. C'est ainsi que nous avons trouvé les directions à suivre pour approcher la place sans trop exposer la vie des soldats. Le lieutenant-colonel Jervis a été chargé de guider les plus compétés.

Si j'ai pu me confondu, dans ce rapport écrit à la hâte, les services de l'artillerie et du génie, c'est qu'ils ont été réellement confondus dans l'exécution : nous avons toujours marché en parfait accord.

J'ai eu beaucoup à me louer de mes rapports avec M. le général Baraguey-d'Hilliers, commandant de la flotte de Baltique et qui dirigeait les attaques de gauche. C'est un officier des plus distingués; nous avons toujours eu la même manière de voir sur la direction qui devait être donnée aux attaques que sur les moyens d'exécution.

Agréez, monsieur le maréchal, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le général de division, commandant le génie,

NIEL.

Les deux rapports officiels que nous venons de reproduire, sur les opérations du corps expéditionnaire de la Baltique, démontrent de la manière la plus frappante que les précieuses qualités qui ont signalé nos troupes françaises dans les glorieuses campagnes de l'Empire, brillent toujours de cet éclat qui les a signalées à l'admiration des peuples même qu'elles ont vaincus. L'intrépidité, la persévérance, le sangfroid sont à l'élan, aux belles journées de Lodi, Rivoli, Austerlitz, Wagram, et Sébastopol, et cette entreprise difficile, pour le succès de laquelle il avait paru nécessaire de réunir un si grand déploiement de forces de terre et de mer, qui, pour la plupart, ont eu le regret de n'y point contribuer activement.

Le rapport du général en chef, dont les longs et honorables services viennent d'obtenir une haute récompense, résume en un petit nombre de pages d'intéressants détails de débarquement et de courage que tous ont données, parmi ceux qui ont combattu, officiers et soldats de l'armée et de la flotte; il signale également comment quelques-uns, en tête desquels se trouve celui de M. le général de division Niel, commandant le génie, lequel, depuis le siége de Constantine, se trouve encore à la plupart de ceux de nos succès qui ont été déterminés par des travaux de l'arme.

Dans le rapport particulier adressé au ministre par cet officier général, un fit avec intérêt des détails sur lesquels le rapport officiel ne pouvait entrer de nouveau s'arrêter; ils montrent comment il a fallu que chacun, même celui qui commandait aux autres, payât de sa personne pour obtenir cette prompte reddition d'une place formidable dont les rapports officiels nous font connaître les détails, et qui pourtant a dû se rendre à *discrétion* après quatre ou cinq jours d'attaque sérieuse. Ce brillant fait d'armes contraste glorieusement avec les événements faits sous Sébastopol par une armée russe nombreuse, et qui avait pourtant reçu l'ordre impératif de prendre à jour fixe le côté droit, si hérissé, notamment d'ouvrages.

Il résulte aussi de ces rapports un fait important : c'est que les parements de granit ne résistent pas au feu bien dirigé de l'artillerie; que si, à 350 mètres, les boulets de 16 se brisent sur ce genre de roche, ils écornent néanmoins d'une manière notable, et que les batteries armées en pièces de 30 et de 24, placées à bonne distance, finissent par y faire brèche.

Il n'est pas moins intéressant pour nous de remarquer l'utile emploi que si fait, dans cette attaque, des nouvelles pièces de campagne, du calibre de 12, dont la création est due en grande partie au S. M. l'Empereur, qui a si bien deviné tous les avantages qu'on pouvait attendre de cette nouvelle invasion.

Un troisième rapport, que l'abondance des matières, plus encore que sa spécialité, nous empêche de reproduire textuellement, c'est celui que M. l'amiral Parseval a transmis à M. le ministre de la marine. Il contient néanmoins des détails trop importants pour que nous n'en donnions pas les principaux passages.

M. l'amiral rappelle les nombreux travaux que le remorquage des transports, le transbordement du matériel et le débarquement de l'expédition ont imposés au dévouement des équipages de la flotte.

« Quatre croiseurs français et quatre anglais, dit-il, sans l que les vapeurs les plus fortement armés des deux escadres, se disposaient à prendre part à l'attaque de la forteresse, cherchant mes et jour, sous le feu des tirailleurs russes, la sonde à la main, dans leurs embrasures, les fonds qui en permettraient l'approche.

« Les habiles travaux du génie militaire avaient marché rapidement; la tour qui couvre Bomarsund au sud-ouest n'était vue détruite par l'artillerie française; une tour semblable au nord était tombée sous les coups d'une batterie anglaise de brèche. Les ingénieurs, activement secondés par la place s'étaient resserrées, « de nouvelles batteries s'étaient établir pour battre en brèche la forteresse; le moment nous semblait venu, à l'amiral Napier et à moi, de faire une puissante diversion, et d'occuper l'artillerie du fort, qui commençait les travailleurs de l'armée.

« Nous dirigeâmes donc de nos plus forts calibres sur les murailles de granit de la forteresse de Bomarsund, et nous fûmes bientôt récompensés par l'entièrement surpris des effets de ce tir à grande portée. Par une heureuse coïncidence, nous tirer le matelots, nos vaisseaux, pavoisés pour la solennité du 15 août, saluaient la fête de l'Empereur d'une manière marconnutmée.

« Les régates ne tardèrent pas à se manifester de toutes parts; le feu de l'ennemi s'était visiblement ralenti, et, dès ce moment, le résultat décisif d'une attaque plus rapprochée de la part des vaisseaux ne fut plus douteux pour nous.

« Il avait été convenu avec le général commandant en chef que, lorsque la batterie de brèche, qui devait être achevée le 17, aurait commencé son feu, nous commencerons le nôtre à plus courte distance. Veuillez croire, monsieur le ministre, qu'il est plus facile de conduire à l'ennemi de bons vaisseaux et de braves gens, que de les contenir et de modérer leur impatience.

« Ce fut alors, dans la nuit du 15 au 16 août, que, pour achever l'anéantissement de la place et dire à l'ennemi, la dernière chance de retraite, je fis occuper l'île de Presto par un détachement de 500 hommes d'infanterie de marine, 160 soldats de la marine anglaise, mis à ma disposition par l'amiral Napier, et quatre compagnies de débarquement des bâtiments, dont celle du capitaine de frégate Lanthenaume, second de la *Résolue*, sous le commandement supérieur de M. le lieutenant-colonel d'infanterie de marine de Maussion.

« Cette occupation, résolument conduite, et l'attaque de la tour de Presto, troisième et dernière semblable avancée de Bomarsund, produisirent un effet moral si grand, si prodigieux, que je ne m'en étais promis et prévoyaient en partie, nous n'en saurions douter, les premiers symptômes de désarmement. Le lendemain, dimanche, dans la journée du 16, par la rédition de la place, après quelques coups de canon de la rade.

« A la vue du pavillon parlementaire, je comprie que les intentions de l'Empereur étaient accomplies dans les plus heureuses conditions : *pas de sang versé pour un grand résultat.*

« La situation géographique d'Aland, son magnifique port, dont l'accès est extrêmement facile, rendaient encore la nécessité de devenir la pensée de l'empereur de Russie de créer à Bomarsund un vaste établissement militaire, naval à chercal sur les deux côtés de Baltique. Les travaux, commencés à la hâte, sous le commandant à Bodisco, dans des conditions bien supérieures à celles où se trouvent Cronstadt et Sweaborg.

« La prise et la destruction de Bomarsund, dont les magnifiques travaux avaient déjà coûté tant de temps et de millions, occasionnera, nous le pensons, une importance bien supérieure à celle que nous avons demandée à l'ennemi commun. Ce sera, je n'en doute pas, un rude coup porté dans la Baltique à la puissance de la Russie.

« Nos canonniers ont prouvé que le granit de Finlande n'était pas complétement à l'épreuve de leurs boulets; les forteresses de Cronstadt et de Sweaborg, en leur état actuel, sont bien plus mi aussi sûres, ni aussi inébranlables. »

M. l'amiral termine son rapport en rendant un juste hommage au courage et au dévouement dont les troupes de la marine et les équipages de la flotte ont fait preuve en cette circonstance. La France entière ratifiera ces éloges si bien mérités; ils trouveront de l'écho, nous en sommes certain, chez nos braves alliés, qui ont si noblement concouru aux succès de cette courte et brillante campagne.

Bonnemain.

Le gouvernement de l'Empereur et celui de S. M. Britannique ont résolu, d'un commun accord, que les fortifications de l'arrêché d'Aland seraient détruites et que Bomarsund serait évacué.

Parmi les militaires actuellement en congé comme soutiens de famille, il s'en trouve un certain nombre qui sont libérables d'ici à la fin de l'année prochain, et dont le congé expirera avant cette époque.

M. le maréchal ministre de la guerre vient, par une circulaire du 9 août, d'autoriser les généraux commandant les divisions territoriales à maintenir cette catégorie de militaires dans leurs foyers, en vertu de prolongations de congés délivrées directement par eux.

Nos correspondances particulières nous apportent, de tous les côtés, d'intéressants détails sur la célébration de la fête du 15 août.

On nous écrit de Varna, à cette date :

« Notre rade, qui contient une véritable flotte, présente un magnifique coup d'œil, qui ne le cède en rien à ce qui a pu être inventé de plus beau à Paris. Tous les navires agitent un vaste pavois, et la brise, qui est calme, la fumée qui sort de leurs flancs au salves de salut et de réjouissance, tout cela constitue un ensemble réellement splendide. Quand ces salves, nous l'espérons tous, se changeront en salves de guerre. Ce sera, je crois, un nouveau jour de fête pour l'armée et pour la flotte, qui l'attendent avec impatience.

« En face de la rade, de l'autre côté de la ville, sur le versant des collines qui descendent vers la mer, un élégant autel a été construit d'armes, de mousete et de feuillage : la croix du Christ brille au grand soleil d'Orient, et les prêtres, quittant pour un moment le lit de nos pauvres malades, viennent de célébrer pompeusement la messe. Les graves voix de nos soldats chantaient en chœur des hymnes religieux, et tout ce qu'il y a de militaires à pied ou à cheval, dans un rayon de huit kilomètres de la ville, enfermant d'une muraille vivante ce temple improvisé, au milieu duquel le maréchal, avec tout l'état-major de l'armée, se tenait à cheval.

« Ces pompes religieuses, auxquelles nous sommes ha-

Google

bitués dès l'enfance, ont fait oublier à la plupart des assistans qu'ils étaient sur la terre étrangère. La religion, c'est la patrie commune, et à cette distance de la famille et des amis, on aime à prier pour ceux qui sont si loin et qui, là-bas, prient aussi pour nous.

» La fête va se terminer par un grand banquet, auquel est convié lord Raglan. »

Pour copie conforme :

Baudouin.

A Rome et dans les différentes villes où se trouvent des détachemens de la division d'occupation, la fête de S. M. l'Empereur Napoléon III a été célébrée avec toute la solennité et la pompe que comportait chaque localité.

Au point du jour, à Rome, les canons du fort Saint-Ange ont exécuté les salves. A six heures du matin, M. le général Montréal, commandant la division d'occupation, a passé, sur la promenade du Pincio, une revue des troupes de la division, et, comme toujours, elles ont été magnifiques par leur tenue et par la précision de leurs manœuvres. A dix heures, une messe en musique, composée par un élève de l'Académie, a été exécutée par desartistes italiens, à Saint-Louis-des-Français. Parmi les notabilités qui y assistaient, nous citerons M. le général Montréal, l'Ambassadeur de France et son personnel d'ambassade, le directeur de l'Académie et ses pensionnaires, les généraux, les officiers d'état-major, les chefs de corps et de service, de nombreuses députations de chaque arme et de chaque corps, etc. Un *Te Deum* solennel a été chanté après la messe.

Un grand dîner a réuni à cinq heures, chez notre ambassadeur, le cardinal secrétaire d'Etat, les membres du corps diplomatique, les généraux et les chefs de corps et de service. La santé de l'Empereur a été portée par le cardinal Antonelli.

Le soir, deux de nos musiques ont exécuté des symphonies au milieu d'une immense population mêlée à nos soldats : les établissemens français et les casernes ont été splendidement illuminés, et l'on remarquait surtout l'illumination de la façade du cercle militaire sur la place Colonna.

A Civita-Vecchia, à Frascati, à Viterbe, la solennité a été célébrée avec la même pompe et le même ordre. Partout les autorités romaines et les officiers pontificaux se sont joints avec empressement aux fêtes données par les populations elles-mêmes ont témoigné, par leur attitude, de leurs dispositions sympathiques. Baudouin.

La maladie qui sévissait à Gallipoli, et qui a frappé l'armée de pertes à jamais regrettables, a heureusement cessé. Aussitôt après sa disparition, le gouverneur ottoman de cette place a adressé à M. le général de division Levaillant, commandant les troupes françaises sur ce point, la lettre suivante, juste hommage rendu à la vigueur et au dévouement dont le général-médecin Prudhon a déployé dans cette circonstance :

« Gallipoli, le 12 août 1855.

» Monsieur le général,

» J'ai l'honneur de vous informer que M. le docteur de l'intendance musulmane est venu ce matin m'annoncer que la peste, l'heureuse nouvelle que le choléra a fini par disparaître, et nous avons tout l'espérance de n'avoir plus à regretter de nouvelles victimes. Ainsi le calme commence à remplacer après l'orage. C'était en effet une formidable tempête que cette crise de choléra que nous avons essuyée ; c'était un ouragan épouvantable qui s'acharnait contre nous avec tant de furie : mais aussi de quelles armes savaniez-vous nous être-vous point servi pour le combattre. Je vous dois, monsieur le général, une éternelle reconnaissance pour les mesures que vous avez prises, toutes tendant à extirper les germes de la peste, comme aussi le zèle vous remercier du dévouement qu'ont montré les hommes placés autour de vous.

» Je croirais manquer à ma conscience en ne plaçant pas en première ligne M. le colonel Adam, commandant la place. Je quel zèle infatigable a-t-il déployé, heureusement aussi plus fort de l'épidémie il veillait avec un soin particulier à la propreté de la ville, à l'inhumation des décédés, et jusqu'à la nourriture des habitants. Ses conseils sont si sages et sur tous les points utile, et cet judicieusement contribué à faire disparaître un moment plus tôt la calamité qui nous accablait. M. l'intendant de Moilères, pousse de son côté par un intérêt tout paternel pour la consolation des habitants, a, je ne l'ignore pas, secondé toute espèce de facilités à MM. les docteurs qui se dévouaient pour soigner les habitants détaisés, mourant de misère et de maladie.

» Les bénédictions du peuple retentissent chaque jour pour vous d'abord, monsieur le général, ainsi que pour tous ceux qui se sont sacrifiés au salut de l'humanité souffrante. Les noms chéris des docteurs qui ont si fièrement bravé la mort pour porter des secours aux agonisans du pays, ainsi que M. l'intendant quès par M. le colonel commandant la place, et par moi-même faire savoir que j'ai fait un rapport à mon gouvernement de ce qui s'est passé pendant le choléra, afin que la gloire en revienne aux noms de ceux qui se sont le plus dévoués. Nul doute que le gouvernement de Sa Majesté Impériale le Sultan saura tenir compte à chacun des services qu'il a rendus dans des circonstances aussi graves.

» Il est un nom encore digne d'être placé parmi ceux que je viens de vous signaler, c'est celui de M. Spiro Xanthopulo, confrérien avec M. le colonel Adam pour le gouvernement à convoyer le dispain l'apparition du fléau. J'aime à vous le faire savoir, monsieur le général, M. Xanthopulo a eu de nombreuses conférences avec M. le colonel Adam pour la propreté de la ville à laquelle il a aussi beaucoup contribué. Il est inutile de dire que M. Xanthopulo a montré, dans ces malheureux momens égal un grand nombre de familles prêtaires de toutes religions.

» J'ai rempli le devoir sacré que m'impose ma position en vous rendant compte de la conduite pleine de dévouement de M. le colonel Adam, de M. de Moilères et de celle de MM. les docteurs. Il m'en reste encore un, et celui-là je le remplis aussi avec joie, c'est celui de vous prier pour la seconde fois de vouloir bien, monsieur le général, accepter mes félicitations, ma reconnaissance, celle de mes profonds remerciemens et l'expression de ma très haute considération.

» Le gouverneur, chargé des affaires des troupes auxiliaires à Gallipoli.

» Rasouno.

Mouvemens de troupes.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 16e de ligne, désignés pour le camp du Midi, restent provisoirement à Montpellier. Le 3e bat. est le dépôt toujours à Pau.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 51e de ligne, désignés pour le camp du Midi, restent près de Marseille. Le 3e bat. et le dépôt, toujours à Briançon.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 61e de ligne, désignés pour le camp du Midi, quittent Nimes pour les environs de Marseille. Le 3e bat. et le dépôt restent à Limoges.

Le 3e bat. et le dépôt du 69e de ligne, dont l'état-major et les 2 premiers bat. sont à Saint-Omer, quittent Cherbourg pour se rendre à Saint-Brieuc.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 10e léger quittent Bastia pour se rendre au camp du Midi, près de Marseille. Le 3e bat. et le dépôt restent en Corse.

L'état-major et 8 comp. du 2e bat. de chasseurs à pied quittent Toulouse pour se rendre au camp du Midi et provisoirement à Cette. Les 2 autres comp. et le dépôt restent à Toulouse.

Les 2 escadrons et le dépôt du 1er de cuirassiers, restés à Cahors se rendent à Cambrai. L'état-major et les 4 autres escadrons de guerre restent au camp du Nord.

2 escadrons et le dépôt du 4e de cuirassiers quittent Epinal pour se rendre à Toul. L'état-major et les 4 autres escadrons restent à Lyon.

Les 2 escadrons et le dépôt du 5e de cuirassiers restés à Melun se rendent à Arras. L'état-major et les 4 escadrons de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escadrons et le dépôt du 6e de cuirassiers restés à Saint-Mihiel se rendent à Versailles. L'état-major et les 4 escadrons de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escadrons et le dépôt du 7e de cuirassiers restés à Toul, se rendent à Sedan. L'état-major et les 4 escadrons de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escadrons et le dépôt du 8e dragons restés à Toul se rendent à Sedan. L'état-major et les 4 escadrons de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escadrons et le dépôt du 9e dragons, restés à Metz, se rendent à Epinal. L'état-major et les 4 escadrons de manœuvre restent à Lunéville.

Les 2 escadrons et le dépôt du 10e de dragons, restés à Pontoise, se rendent à Schiestadt. L'état-major et les 4 escadrons de manœuvre restent à Lunéville.

Les 2 escadrons et le dépôt du 12e de lanciers, restés à Nancy, se rendent à Compiègne. L'état-major et les 4 escadrons de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escadrons et le dépôt du 3e de lanciers, restés à Cambrai, se rendent à Nancy. L'état-major et les 4 escadrons de manœuvre restent à Lunéville.

Le 4e de lanciers se rend de Thionville à Poitiers.

Les 2 escad. et le dépôt du 6e lanciers restés à Nancy, se rendent au Mans. L'état-major et les 4 escad. de guerre restent au camp du Nord.

Les 2 escad. et le dépôt du 9e de lanciers restés à Melun, se rendent à Poitiers. L'état-major et les 4 escad. de manœuvre restent à Lunéville.

L'état-major et 4 escad. du 4e de chasseurs quittent Auch pour se rendre à Lyon. Les 4 autres et le dépôt restent à Auch.

Le 7e de chasseurs se rend de Compiègne à Thionville.

Le 11e de chasseurs se rend de Provins à Verdun.

Algérie.

L'*Akhbar* du 15 août contient les détails suivans sur une affaire assez brillamment réussie qu'ont eu les braves du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, dans la province de Constantine.

« La campagne vient de se terminer à Tébessa pour l'achat des laines. Il ne s'est fait que fort peu d'affaires à des prix très élevés. La tribu des Nemenchas, qui approvisionne ordinairement à elle seule le marché de Tébessa, a vendu cette année aux marchands de Souk-Ahras, de Souk, où elle était obligée d'acheter des dattes pour suppléer au manque de céréales, dans lequel l'ont laissée l'absence de récolte de l'année dernière et le peu de semailles faites. Les fractions nomades qui envoyaient ensuite sur la place par les fractions qui paient l'impôt, n'ont pas, pour ainsi dire, concouru à l'approvisionnement du marché. Ces dernières ont été trop occupées pour avoir eu des relations avec les indigènes, avec le chérif Mohammed-ben-Abdallah, qui, depuis deux ans, exerce un chef-lieu du cercle sur un ordre du commandant supérieur, qui exigeait que les Arabes traversent leur pays et ravagent les fractions qui habitent le Sud.

» En effet, le 23 juillet, M. le commandant de Berrin, chef d'escadrons du 3e chasseurs, apprenait que le chérif, à une petite colonne composée d'un escadron du 3e chasseurs, commandé par M. le capitaine Bouchet, de 50 spahis, commandés par M. le sous-lieutenant Colombet, et de 200 fantassins, sous les ordres de M. le sous-lieutenant Hiriat, chef du bureau arabe, guidé par M. le commandant Servajean. Au point du jour, la colonne tombait sur plus de 300 tentes campées à Tatrour. La panique fut grande. Les Nemenchas n'y firent heureux, tous les troupeaux enlevés à l'ennemi étaient déjà réunis au haut du défilé de l'Amba. Les Nemenchas, qui jusqu'alors n'avaient rien vu de pareil, ont vaillamment défendu leurs troupeaux, et ils ont été vaincus par les troupeaux, se réunirent et occupèrent de chaque côté les hauteurs qui dominent le défilé. La, commença une lutte violente, et les Nemenchas interpellé par le détachement de tirailleurs indigènes et les chasseurs d'Afrique restés à l'arrière-garde, qui, après cette reconnaissance, se montrèrent aussi bons Lanassons qu'ils avaient été, quelques heures avant, de hardis batailleurs cavaliers. Dans cette affaire, qui rehausse de nouveau la bravoure intrépide de notre armée d'Afrique, l'ennemi a accusé 63 hommes tués, parmi lesquels les plus vaillamment combattus par le chef place à leur tête, n'ont eu que 3 blessés. »

De l'état militaire des trois royaumes du Nord.

(3e article. — Voir les numéros des 1er et 3 août 1855.)

ARMÉE NORWÉGIENNE.

Comme nous l'avons dit en commençant, la Norwége, quoique placée sous le même sceptre que la Suède, a une constitution, des institutions et des intérêts qui lui sont propres. L'armée est organisée, elle aussi, d'une manière spéciale et tout organisation, forme un état militaire à part et qui diffère essentiellement de celui de la Suède. De grandes précautions conservatrices de l'indépendance de la Norwége, par rapport à la Suède, ont même été prises dans la charte constitutionnelle de ce petit royaume. « En temps de paix, est-il dit dans l'article 22 de cette constitution, aucune troupe étrangère à l'armée norwégienne ne tiendra garnison dans le pays, et aucun corps norwégien ne stationnera en Suède. Cependant le roi peut avoir en Suède une garde norwégienne volontaire, et il peut, pendant un court espace de temps (par exemples au plus par an), rassembler les corps de troupe les plus rapprochés des deux royaumes pour les faire exercer sur un point quelconque de deux états mais, *en aucun cas, une troupe* de plus de 3,000 hommes ne sera introduite d'un royaume dans l'autre *en temps de paix.* »

Toutefois, le roi avait le commandement supérieur des forces de terre et de mer, et les deux constitutions l'investissant du droit de rassembler les troupes, de commencer la guerre et de conclure la paix, de faire et de rompre les traités, les deux armées, en temps de guerre, obéissant à une même direction et concourant au même but, à moins qu'il n'y ait désistement profond dans la politique internationale des deux pays, sur laquelle les conseils de l'une et l'autre couronne sont appelés à donner leur avis.

Les forces de terre de la Norwége consistent :

1° En une armée dite de ligne, fortement établie à 12,000 hommes, dont 2,000 se composent d'enrôlés volontaires, et 10,000 de miliciens nationaux ;

2° En une landwehr, qui n'est astreinte au service militaire qu'en temps de guerre, elle peut alors être incorporée dans l'armée de ligne ;

3° En une landsturm, qui se compose de toute la population valide depuis 18 jusqu'à 70 ans.

La partie de cette armée qui se compose d'engagés volontaires est, d'après une règle commune à toutes les armées à recrutement mixte, dans une proportion très faible. En Norwége, comme en Suède, comme en Allemagne, comme en France, l'enrôlement volontaire serait insuffisant à assurer la défense du pays s'il n'y avait pas pour le soutenir, comme force principale, des troupes indirectement recrutées.

On vient de voir que la Norwége comprenait dans sa landsturm, c'est-à-dire dans sa population en état de porter les armes, des hommes de 70 ans. C'est un âge où ces rudes et vigoureuses natures des hautes montagnes des fjords ont encore, comme dans nos climats, relégués dans la partie cadugue des capacités physiques et morales.

Toute l'armée norwégienne au pied de guerre et y compris sa landwehr et ses états-majors, est forte de 24,012 hommes. Voici comment se décompose cette petite armée :

Etats-majors,	909
Sous-officiers et soldats enrôlés,	2,487
Miliciens nationaux, dont 1,120 sous-officiers,	11,436
Landwehr, dont 218 sous-offic.,	9,120
	24,012

Ces troupes sont réparties en huit brigades, savoir :

1 du génie,
1 d'artillerie,
1 de cavalerie,
Et 5 d'infanterie.

La brigade du génie (car ce mot *brigade* n'a pas dans toutes les armées la même signification) ne compte que 101 hommes en France) ne se compose que d'un cadre d'officiers fort de 20 titulaires.

La brigade d'artillerie est forte de 2,635 hommes et 1,031 chevaux.

Celle de cavalerie, de 1,302 hommes et 1,577 chevaux.

Les huit brigades d'infanterie ont un effectif permanent et de réserve (landwehr) de 20,053 hommes.

L'artillerie se compose de 5 bataillons, subdivisés en 2 batteries à cheval, 7 batteries montées et 3 batteries à pied. En temps de paix, 9 batteries seulement sont armées et attelées.

La cavalerie comprend 3 régimens, dont un organisé à 5 escadrons, un à 4 escadrons et un à 2 escadrons; en tout, 11 escadrons.

La formation régimentaire n'existe pas pour l'infanterie en Norwége. Cette arme y est organisée en bataillons, au nombre de 24. En règle générale, le bataillon est fort de 4 compagnies et pays.

Tel est l'ensemble de l'organisation militaire en Norwége. Au point de vue des intérêts internationaux qui pourraient surgir, il est facile de voir que des chances analogues dans la lutte actuelle, on ne peut considérer une pareille armée que cette me une grande division des forces dont le roi Oscar a la direction suprême. Les deux couronnes scandinaves seraient donc appelées à agir ensemble en campagne, dans une guerre européenne, ou certes elles ne seraient appelées qu'à jouer un rôle important, une armée de 160 à 170,000 hommes, avec une excellente artillerie pourrait desservir 200 bouches à feu.

Nous avons dit que l'artillerie suédoise est remarquablement instruite, et qu'elle est pourvue d'un beau et bon matériel. C'est au roi Oscar, alors qu'il était prince royal et grand connétable de Suède, que sont dues les améliorations importantes introduites dans le système d'artillerie de campagne en Suède et en Norwége, où cette arme savante peut aujourd'hui lutter sans désavantage avec les meilleures organisations qu'il y ait en Europe.

Marine suédoise.

Nous ne donnerions qu'une idée très imparfaite de la force publiques en Suède, si nous ne parlions pas de sa marine. Sous ce dernier rapport, ce royaume, qui est dans les mêmes conditions importantes introduites dans le système d'artillerie de campagne en Suède et en Norwége, où cette arme savante peut aujourd'hui lutter sans désavantage avec les meilleures organisations qu'il y ait en Europe.

Marine suédoise.

Nous ne donnerions qu'une idée très imparfaite de la force publiques en Suède, si nous ne parlions pas de sa marine. Sous ce dernier rapport, ce royaume, qui est dans les mêmes conditions importantes introduites dans le système d'artillerie de campagne en Suède et en Norwége, où cette arme savante peut aujourd'hui lutter sans désavantage avec les meilleures organisations qu'il y ait en Europe.

Son port principal, celui qui sert de station à la flotte royale, est Karlskrona, place maritime très forte sur la Baltique. Ce port peut, avec ses rade, contenir 100 vaisseaux de ligne. Les deux autres ports de la marine royale, Stockholm et Gothembourg, ne reçoivent que des bâtimens de flottille.

A l'époque du voyage d'exploration militaire en Europe du lieutenant-général de Rumigny et du colonel (aujourd'hui général de division) de Courtigis, la flotte suédoise, qui n'a pas subir depuis cette époque nombre d'années que des modifications peu importantes, était ainsi composée, en bâtimens à voiles ou à rames :

Vaisseaux de ligne,	10
Frégates,	9
Corvettes,	3
Bricks et schooners,	11
Chaloupes canonnières et yoles armées de canons,	231
Bâtimens divers,	40
Total des bâtimens de tous rangs,	305

Cette flotte est armée de 2,301 bouches à feu.

A la fin de 1849, la marine suédoise à vapeur comptait déjà 23 bâtimens, divisés en deux séries : la première, composée de bâtimens de 2 à 4 canons de 32 à 60 chevaux, et destinés aux communications sur les lacs et à faciliter le mouvement des troupes pour la défense intérieure du pays; la se-

Digitized by Google

Dépôt au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

CIRAGE LACROIX

Composé par LAVAUX et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Paris, chez M. BAMOUX FILS, Fabric. de cuirs à vernis, rue de Cléry, 31. — *A Orléans*, chez M. DELAPLANTE, Rue de la Reine, 17.

MAISONS SUCCURSALES : [

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'alizarine, qui n'est autre chose que l'extraction des principes colorants de la garance, parties propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique, aussi le Vinaigre parfumé est essentiellement hygiénique et préférable à tout autre dont on fait usage pour les vinaigres. Il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent des soins particuliers. Les personnes obligées de se laver souvent les mains avec un savon irritant, trouveront dans notre Vinaigre parfumé un savon sans inconvénient, et qui, par sa supériorité incontestable sur tous les autres, est appelé à devenir d'un usage général.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. MIGNON, rue Bellechasse, 45. — A Bethléem, chez M. DATHIAL, Entrepositaire. — A Tours, chez M. BOUCHIN, r. Richelieu, 65. — — chez M. VASSEUR, rue Saint-des Lois 1. — — chez M. HAMON, rue Fr. Miron, 7. — A Toulouse, chez M. JEAN aîné, rue Croix-Baragnon, 3. — A Nantes, chez M. BAVAIS, rue de la Comédie. — A Alger, chez M. QUEROY, rue Mahon. — A Saint-Etienne, chez M. RAYAIS, rue de la Comédie.

On trouve à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries surfines. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table. — Couverts argentés.

1844 MAISON DE VENTE. 1865

M^me THOMAS ET C^ie,

ci-devant n° 19, actuellement n° 35, boulevard des Italiens,

AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

Exposition permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C^ie.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient le grand, la forme ou l'ancienneté, les affections de la peau et les vices du sang, *guérissent très rapidement* dans deux ou trois jours, par les BISCUITS OLLIVIER, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine* et *autorisés*.—Complétement, agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison, est le seul pouvoirque sans répugnance ni dérangement de régime, active l'énergie digestive générale et consolidant graduellement mais sûrement, *aux Saint-Honoré*, 271, — Prix du premier étage.—Les flacons de 12 et 24 francs. 10 f. de 2 fr. — en expédie. — Dépôts dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance. (Affr.)

BISCUITS OLLIVIER

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

pour leurs relations de chaque minute avec les indigènes. Ils verront ainsi disparaître sa partie l'une des causes les plus pénibles de cet isolement où l'on se trouve sur le sol étranger, et dans un pays dont on ignore l'idiome.

Baudouin.

NÉCROLOGIE.

La mort vient encore de moissonner une de nos illustrations. Le lieutenant-général comte Oudinot, gouverneur de Saint-Louis, de Saint-Louis, de Saint-Georges de Rhodes, qui, par ses talents militaires et par ses qualités privées, a glorifié le nom français sur la terre étrangère, et mérité dans sa patrie d'être à bon droit appelé le bienfaiteur des pauvres, partout où il a résidé.

Le général de Colonna était issu d'une des familles les plus distinguées du Dauphiné. Admis à l'E. cole militaire le 9 octobre 1780, il en sortit comme sous-lieutenant un an après, et entra comme officier, le 18 juillet 1784, dans le régiment Royal-Comtois, où il resta jusqu'en 1789, époque du licenciement de ce corps.

Forcé quelque temps après d'émigrer, il servit à l'armée des Princes comme aide de camp de Viomesnil, puis il se rendit en Russie, où il reçut un emploi d'adjoint, auprès de ce Premier Consul lui eut accordé, par arrêté du 21 floréal an XI, l'autorisation d'y accepter du service comme militaire. De lors, il prit part dans différens grades aux campagnes de Pologne, de Finlande et de Turquie, où il devint aide-de-camp du général Souvarroff, et parvint le grade de colonel avec la propriété d'un régiment d'infanterie que porta son nom.

Nommé successivement gouverneur de Riga, sous-chef de division, l'empereur Alexandre le plaça à la tête du 4e corps du génie militaire, et lui confia en cette qualité l'exécution de la route militaire qui traverse le Caucase, depuis le détilé de Dariel, ainsi que de tous les postes fortifiés destinés à un assurer la sécurité, tâche importante et difficile qui fut si bien remplie que, pour ce qui a rapport, cette magnifique voie de communication n'a subi aucune modification.

Rentré en France en 1814, le général de Quinsonas, qui n'avait pas cessé de rester étranger aux armemens de la Russie contre sa patrie, reçut de Louis XVIII la confirmation de son grade dans l'état-major général de l'armée, et le fut Charles X l'éleva plus tard à la dignité de pair de France.

Français par le cœur autant que par naissance, pendant non démêlés avec la Russie, le général de Quinsonas, retiré à Amours, fondait un hôpital richement doté, afin que ceux de ses compatriotes qui viendraient comme lui, à être pris sur cette terre lointaine, y trouvassent des secours dans leur misère et des soins dans leurs souffrances.

L'année 1830 rendit le général à la vie privée, et, dès-lors, il ne s'occupa plus qu'à répandre autour de lui tout le bien qu'il put faire. A Crémieu (Isere), sa ville natale, il érigea et dota une école où 300 jeunes gens des deux sexes viennent gratuitement recevoir une éducation de grammaire et de chrétiennes; il y fonda aussi un asile ou un grand nombre de femmes âgées ou infirmes trouvent également le logement, la nourriture et le bien-être.

A Grégy, où il a rendu le dernier soupir, il a édifié une église qui manquait à cette commune, et a doté de manière que le service divin y soit gratuit à perpétuité ; il y ajouta comme annexe un presbytère pour les curés à venir, et bien d'autres, analogue à celle dont il avait gratifié Crémieu ; enfin il étendit encore ses libéralités sur tous les villages environnans, et particulièrement sur celui de Saint-Germain-Laval, portant ainsi sa main bienfaisante partout où elle pouvait s'étendre.

De tels hommes sont si rares, qu'il est impossible que leur mort ne soit pas universellement regrettée, comme c'est ici le cas, lorsque leur modestie est telle que l'auteur du bienfait reste le plus souvent inconnu jusqu'après que la mort, qui met un tarit la source, vienne revéler le bienfaiteur.

C'est ainsi qu'a vécu, pendant plus de 40 ans, l'homme excellent dont nous déplorons la perte, mais qui laisse heureusement derrière lui des neveux, dignes héritiers de son nom et de ses nobles qualités.

M. le colonel L'Espinasse vient d'être enlevé subitement à l'Ecole de Saumur. A l'occasion de sa mort, le général de Rochefort a prononcé un discours dont les pensées pleines de religieux courage, et de nobles sentimens ont vivement ému les nombreux assistans qu'avait réunis la cérémonie des obsèques.

M. le colonel Guigou, commandant de la place de Calais, et que recommandaient 46 années de beaux services militaires et d'éminentes qualités, vient aussi de succomber. La population civile, dont il avait l'estime et l'affection, s'était jointe à la garnison pour rendre un dernier hommage à sa mémoire.

Le directeur-gérant responsable : D. SAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

Un major d'infanterie désire permuter avec un chef de bataillon.—S'adresser au bureau du Journal.

— Un capitaine du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, promotion du 3 mai 1854, demande à permuter avec un ou ses camarades d'infanterie de ligne ou légère.—S'adresser à M. Martin, au bureau des postes, à Beaugency (Loiret).

— Un capitaine d'infanterie (promotion de 1854), en garnison dans le Midi, demande à permuter de suite avec un ou deux capitaines stationnaires de l'armée d'Afrique ou d'un régiment en bataillons détachés, ou rester sédentaire.

— Un lieutenant du 2e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Paris, demande à permuter avec un de ses camarades des bataillons de l'armée d'Orient, de la Baltique ou de l'armée d'Afrique.

— Un lieutenant de cavalerie (promotion du 1er mai 1854) désire permuter avec un lieutenant d'infanterie.

— Un lieutenant-trésorier d'infanterie avec un de ses collègues d'un régiment de ligne ou léger stationné à l'intérieur.

—Le conseil d'administration du 2e régiment de grenadiers de la garde impériale désire permuter avec un autre conseil aux conditions de taille voulue pour l'arme (aptitude nécessaire à cet emploi). — *Le Prince* au général d'Allonville, à Constantine.

— Un sous-officier ayant besoin d'un maître cordonnier, un concours sera ouvert pour cet emploi à Narbonne (Aude), le 20 septembre prochain. Les candidats auront à produire leur certificat de moralité et de solvabilité pour une somme de 10,000 fr.

— L'emploi de maître d'armes étant vacant au 5e dragons pour suite de mutation de M. Delahaye, un concours aura lieu le 10 septembre prochain à Gray. Les postulans devront être pourvus de capacités et devront donner des garanties d'intégrité de mœurs.

— M. LES OFFICIERS sont informés que le Maison Jacques Besson (existant depuis 25 ans), bureau et caisse, 31, place de la Bourse, à Paris, est spécialement chargé de recevoir pour compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions et obligations de tous les autres ; de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements pour souscriptions aux emprunts, actions, etc. *Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignemens.*

— La Pâte Aubril, pour faire repousser les cheveux. Se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le flacon.

PARIS, son histoire, ses monumens, ses musées, ses établissemens divers, son industrie, ses mœurs, ses coutumes et ses plaisirs. — *Nouveau guide des voyageurs*, accompagné de 18 plans, où l'on trouve en outre les renseignemens pour visiter en trois à quatre jours la capitale dans tout ce qui a de plus curieux, — publié par une société de littérateurs, d'archéologues et d'artistes. — Un beau volume in 12 de 700 pages, faisant partie de la *Bibliothèque des chemins de fer*. Prix, broché, 6 fr.; relié en percaline, 7 fr.

Ce curieux ouvrage, réduit aux proportions d'un volume portatif, par la nombre et l'exactitude des renseignemens qu'il contient, peut intéresser l'antiquaire, l'artiste, le philosophe. Tout Paris entre dans ce cadre : les rues, les places, les monumens, les édifices publics, les églises, les palais, les bibliothèques, les théâtres, les magasins, les administrations, les hôpitaux, les cimetières, etc. — Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris; dans les gares les plus importantes des chemins de fer, et chez les principaux libraires.

LA CHASSE A TIR en France, par Joseph LA VALLÉE, illustrée par Gustave DORÉ. — Un volume in-12, faisant partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*. Prix : 2 fr. franco, par la poste : 2 fr. 50 c.

Cet ouvrage, dont l'auteur doit la fois un conseiller expérimenté et un charmant causeur, contient de précieuses leçons pour tous les tireurs de la loi sur la chasse. — II. Du choix d'une arme. — III. Rotissement et hygiène du chasseur. — IV. Les munitions. — V. Du Chien d'arrêt. — VI. La Chasse en plaine. — VII. La Chasse dans les vignes. — VII. La Chasse dans les bois. — IX. La Chasse au gibier d'eau. — X. Chiens et Chasseurs.

Librairie de L. HACHETTE et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris; dans les gares les plus importantes des chemins de fer, et chez les principaux libraires.

SAINT-CYR. Ecole préparatoire à Versailles, dirigée par MM. Barthe et Colin. Enseignement donné par d'anciens professeurs de Saint-Cyr. Discipline maternelle. Prospectus détaillé par lettre affranchie. Succès. Sur quarante élèves présentés cette année, trente-quatre ont reçu leurs brevets et quelques-uns ont quitté leurs salles à Saint-Cyr.

LE MEILLEUR MUSCHE ET LE PLUS DÉFIANT *des fournisseurs, c'est le* COURS GÉNÉRAL des GAZETTE DES CHEMINS DE FER par BRESSON, ACTIONS, publiant tous les mois, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit foncier, crédit mobilier, etc., etc. Paris, 6, rue de la Paix. — Prix : 1 fr. par an; départemens, 8 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*)

BANDAGE herniaire à régulateur, 5 médailles et breveté s. g. d. g. pour la guérison radicale. Ne se trouve que chez BIOTTI DE THOMIS, rue Vivienne, 45.

VOIES URINAIRES.-ORGANES GÉNÉRATEURS

Guide des Malades, par M. GOURY-DUVIVIER, ✠

de la Faculté de Paris, ex-médecin des hôpitaux civils, *Chirurgien-Major*, officier de Marine militaire, etc., etc. Vaincu infailliblement aux personnes atteintes de Rétrécissement, Rétention d'urine, Catarrhe, Gravelle, Pertes séminales, Impuissance, Syphilis, Maladies de la Prostate, Onanisme et ses suites, etc., etc. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. et 5 fr. 50 c. franco par la poste. — Consultations gratuites, de 1 à 3 heures, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris. — Traitement et Consultations par correspondance. (Affranchir.)

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

PRODUITS de L'USINE CHOLLET et Cie

Approvisionnemens de campagne

(300 rations dans la moitié d'un cantine.)

Entrepôt général, à rue Brunet, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans tous les ports de mer.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON en 3 jours des maladies blennorragiques les plus rebelles; prix : 5 fr., mission du pharmacien, rue Constantine, 13. Consultations de midi à 4 h. Envoi franco.

Google

Médecine pratique

Médecine expérimentale fixe.

En médecine, rien ne doit être abandonné à l'instinct. Toute méthode de traitement doit se baser sur un principe, et ce principe doit être le corollaire de l'expérimentation, sous peine de tomber dans l'empirisme ou dans l'routine. Le système dogmatique nous avons adopté, repose sur un corps de doctrines qui s'appuient elles-mêmes sur des faits, et qui se relient ingénieusement à tous les enseignements. Malgré les succès obtenus par la méthode Lafecteur depuis plus d'un demi-siècle, malgré les éloges que ces succès mêmes lui ont compris de la part de tous les hommes éclairés, quelque médicaux, nous ne voulons point en rien prévaloir pour nous imposer en public ni notre, toute louange, avant tout, à ce que publie juger par lui-même et en parfaite connaissance de cause. C'est une confidence bonne, en un mot, que nous soumettons ceux point une confiance sur parole.

Après une longue expérience éloquente, nous de succès, il est donc utile de rappeler l'attention publique à Tulle que le Dr Boyveau-Laffecteur est une des plus heureuses découvertes dont la médecine puisse s'honorer. C'est à cette multitude de maladies rebelles, dont ces hommes de et que les cures étonnantes, opérées en très peu de remède, ont amendés à un rôle de traitement toute dangereux et plus rien, qu'il convient d'en appeler. Le public n'affirmera ni pourrait être suspecté; ils rient d'eux mêmes avec éloquence, ils suffiront les effets de la malveillance et ne serviront à ce remède la confiance qu'il a trouvé dans toutes les parties du monde.

Observations transmises par MM. les Curés de paroisse.

Monsery (Aube), 1er juillet 1853.

Je certifie que Mme X...., qui était atteinte une dent aux d'une maladie de peau que rendait pendoplacement, et attaquait même figure. a été radicalement guérie par l'emploi des boules de Rob Laffecteur.

Brenne, curé à Monsery.

Aumagne, le 13 mars 1854.

Je me dois personnes, nomme X...., qui a recours à votre Rob si avantageux, me guérir, après de vous, l'interprète de sa reconnaissance.

Aulonne, curé d'Aumagne, près Saint-Jean-d'Angely.

Ecouis, le 18 octobre 1853.

Je vous remercie de la célérité avec laquelle vous m'avez expédié les six bouteilles de votre excellent Rob, et de la générosité avec laquelle vous m'avez traité.

Ecouis, 26 mars 1854.

Une chose qui vous surprendra, c'est que j'ai la présomption de regarder à la rapide guérison d'une phthisie pulmonaire avec vraie cavernosité.

Chrétien, curé doyen à Ecouis (Eure).

Darvaille, 23 décembre.

Monsieur,

Vous m'avez abandonné sur les deux guérisons obtenues au moyen de votre Rob.

1° Une jeune fille de dix-huit ans, Mlle X..., de huit Audemer, offrait depuis plusieurs années des signes caractéristiques de la constitution scrofuleuse : engorgement des glandes du cou et de l'aisselle, teinte mate de la peau, stase, etc. Après avoir consulté plusieurs médecins et épuisé toutes les ressources ordinaires de la médecine pendant trois années consécutives, le mal allait toujours croissant et était, en dernier lieu, par incurable. Cette jeune personne, d'après mes conseils, s'est soumise à l'usage du Boyveau-Laffecteur pendant trois ou quatre mois, et la guérison ne laisse rien à désirer;

2° Madame C...., âgée de trente et un ans, était, depuis huit à dix mois, en proie aux douleurs d'une affection dartreuse très-grave; il y avait, plus, écoulement assiduité abondant, perte d'appétit, insomnie. Bref, teinte et constipation. Je n'avais employé que des glandes du cou et des autres parties du corps. Quatre bouteilles lui ont rendu une santé parfaite.

J'accepterai, avec bien du plaisir, les quelques bouteilles que vous m'offrez pour mes indigents, et je vous en aurai une bien vive reconnaissance.

En attendant, je vous prie de m'en envoyer, de suite, vingt-quatre bouteilles pour une petite personne qui a eu une grave maladie de peau pendant plusieurs années. Vous me trouverez à mon chemin de fer, et vous l'adresserez à M. Hardy, aubergiste à Rouen, pour me remettre. Si vous voulez tirer un grand mal, j'espère en outre me rendre à Paris.

Veuillez recevoir, Monsieur, la nouvelle assurance de mon profond respect.

Lambehe, curé d'Erreville (Calvados).

Monsieur,

Darvaille, 5 juin.

M. X..., âgé d'environ quarante ans, avait eu le malheur de se livrer au vice de la masturbation pendant plusieurs années, sans éprouver autre chose qu'une faiblesse et une espèce de langueur qui ne l'empêchaient pas, toutefois, de se livrer à ses occupations ordinaires ; mais l'hiver dernier, entraîné par une mauvaise société, il a attrapé une maladie syphilitique. Ayant examiné de plus près, il aperçut des taches rougeâtres sur la peau, puis d'abord une grande attention, mais en vain. Bientôt, ces taches se sont agrandies, et aujourd'hui, la presque totalité de la peau, principalement des cuisses et d'une fonte très-rouge, avec des taches blanchâtres au milieu; ces taches sont plus larges que le reste de la peau, qui occasionne une légère suppuration d'une couleur verte et d'une odeur un peu forte. Il a eu assez de confiance en moi pour me faire part de ses angoisses, mais je n'ai pu le déterminer à faire consulter son mal à M. Boyveau-Laffecteur, ni je ne lui ai conseillé.

Bonet, curé de Darvaille.

Je n'ai qu'à m'applaudir des résultats obtenus par l'emploi du Rob à l'égard de M. X..., pour lequel j'ai eu l'honneur de vous écrire. Sitôt il en a pris trois bouteilles et demie, et tous les symptômes du mal ont disparu complétement disparu. Je le crois parfaitement guéri, et, etc. *Bonet*, curé de Varaville (Calvados).

Observations diverses.

Grenoble, le 10 janvier 1851.

Je vous encore vous prier de vouloir bien nous obliger en expédiant, par le courrier, quatre bouteilles de votre Rob Laffecteur. Malheureux en ayant été reconnue par nos docteurs, nous le prescrivons fréquemment à nos malades. Il y a, commissaire général de la Société des gantiers.

Paris, 29 juillet 1857.

Je trouve encore l'occasion de faire un peu de bien en faisant votre éloge lors des deux lui j'ai eu recours à vous. Soyez donc assez bon, Monsieur, pour m'adresser le plus tôt possible six bouteilles de votre Rob Boyveau-Laffecteur.

Saint Arnaud, inspecteur du travail des enfants dans les ateliers et manufactures de la Seine.

Paris, le 6 avril 1852.

Vous savez quelle confiance j'ai dans votre Rob, par suite des nations que j'ai acquises sur sa préparation, soit par ma vinée à votre usine, soit par l'analyse que j'en fis à l'occasion de votre discussion avec vos concurrents.

Je le conseille donc à toute personne qui m'interroge, et aujourd'hui, pour un de mes amis à vous vous en demander six bouteilles.

Jules Borne, chimiste.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES DU ROB.

Le Rob Boyveau-Laffecteur, du docteur Boyveau-Laffecteur, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur, est un extrait de sucs végétaux, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey, et de nombreux autres, très-radicalement les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de folies et les accidents provenant de courses, de l'âge critique et de l'ivresse des boissons. Il est réputé universellement contre les maladies récentes, le scorbut, les rhumatismes, la goutte, la fièvre du potasse-un. Ce sirop, recommandé par M. Gigot, est le meilleur dépuratif et peut s'employer en toutes saisons. Un grand nombre d'habitants ayant cherché à contrefaire le Rob Boyveau-Laffecteur, le soussigné déclare à l'exemple et à trois mois de prison, par arrêt de la cour d'appel, et confirmé par le tout de cassation.

Boyveau-Laffecteur, rue Richer, 12, à Paris.

Dépôt chez tous les pharmaciens et droguistes de la France et de l'étranger.

Dans le but de garantir, on le livre aux seules villes où les propriétés françaises ont été déposées.

Le timbre impérial du gouvernement est apposé sur l'enveloppe, signature du Dr Gérardeau de Saint-Gervais, et porte le nom du fabricant au-dessous des capsules jaunes qui scellent les bouteilles.

Consultations gratuites par correspondance, rue Richer, 12, et de Saint-Gervais, 12, rue Richer, à Paris.

Avis.

Sur la recommandation spéciale et par écrit des médecins et chirurgiens de l'armée, et sur la demande directement de Mme Gérardeau de Saint-Gervais, il vient accroître aux malades des distributions sur le prix du Rob de Boyveau-Laffecteur.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHUVRE.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mateles à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Sacs-Musettes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poupée, Avision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

G. BERTON, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, son G. BERTON, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade, formes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, broderies et chapellerie militaires.

TREMPE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul, 15. — Entrée, France.

MM. LES OFFICIERS. Cantines de campagne, malles, lits de camp et parentes. — GERMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guémenée, 8, à Paris. — Dépôt, 17, boulevard des Italiens.

Malles et lits cantines, très-solidement et bien spécialisés, sont en cuir renouvelés en cuir au lieu de la toile des autres systèmes, qui pèsent à tous plus et coûtent davantage.

Malles de campement,	70 fr.
id.	2
id.	10
compiet. légère et solide.	52
Lit de camp de campement,	25

VINAIGRE DE GEORGIE

Imprimé par P. DUPONT, 4, rue de Grenelle-St-Honoré, à Paris.

Composé de substances, toniques et balsamiques, il assainit et purifie l'air, détruit les miasmes les plus infects, tels que ceux de mauvaises, putrides et contagieux, et préserve infailliblement de toutes les maladies épidémiques. Il guérit les migraines, les maux de tête, les vertiges, les étourdissements, les faiblesses, les défaillances, les nausées, les vomissements, les indigestions, les coliques, les douleurs d'estomac, les crampes d'estomac, les spasmes, les convulsions, les attaques de nerfs, les hystéries, les vapeurs, les suffocations, les palpitations de cœur, les syncopes, les apoplexies, les paralysies, les rhumatismes, les goutte, les douleurs, les fièvres, les fièvres typhoïdes, les fièvres malignes, les fièvres pernicieuses, les fièvres jaunes, les fièvres scarlatines, les fièvres pourprées, les fièvres putrides, les fièvres ataxiques, les fièvres adynamiques, les fièvres bilieuses, les fièvres muqueuses, les fièvres gastriques, les fièvres inflammatoires, les fièvres intermittentes, les fièvres rémittentes, les fièvres quotidiennes, les fièvres tierces, les fièvres quartes, les fièvres pernicieuses, les fièvres pestilentielles, les fièvres contagieuses, les fièvres épidémiques, les fièvres endémiques, les fièvres sporadiques, les fièvres nosocomiales, les fièvres hospitalières, les fièvres des prisons, les fièvres des camps, les fièvres des vaisseaux, les fièvres des navires, les fièvres des hôpitaux, les fièvres des lazarets, les fièvres des quarantaines, les fièvres des pestiférés, les fièvres des cholériques, les fièvres des typhiques, les fièvres des malades, les fièvres des convalescents, les fièvres des blessés, les fièvres des opérés, les fièvres des accouchées, les fièvres des nouveau-nés, les fièvres des enfants, les fièvres des vieillards, les fièvres des femmes, les fièvres des hommes, les fièvres des animaux, les fièvres des plantes, les fièvres des minéraux, les fièvres des métaux, les fièvres des pierres, les fièvres des terres, les fièvres des eaux, les fièvres des airs, les fièvres des feux, les fièvres des éléments, les fièvres des corps célestes, les fièvres des astres, les fièvres des planètes, les fièvres des comètes, les fièvres des météores, les fièvres des aérolithes, les fièvres des bolides, les fièvres des étoiles filantes, les fièvres des aurores boréales, les fièvres des arcs-en-ciel, les fièvres des halos, les fièvres des parhélies, les fièvres des paraselènes, les fièvres des couronnes lunaires, les fièvres des couronnes solaires, les fièvres des cercles lunaires, les fièvres des cercles solaires, les fièvres des anneaux lunaires, les fièvres des anneaux solaires, les fièvres des arcs lunaires, les fièvres des arcs solaires, les fièvres des colonnes lunaires, les fièvres des colonnes solaires, les fièvres des croix lunaires, les fièvres des croix solaires, les fièvres des étoiles lunaires, les fièvres des étoiles solaires, les fièvres des planètes lunaires, les fièvres des planètes solaires, les fièvres des comètes lunaires, les fièvres des comètes solaires, les fièvres des météores lunaires, les fièvres des météores solaires, les fièvres des aérolithes lunaires, les fièvres des aérolithes solaires, les fièvres des bolides lunaires, les fièvres des bolides solaires, les fièvres des étoiles filantes lunaires, les fièvres des étoiles filantes solaires, les fièvres des aurores boréales lunaires, les fièvres des aurores boréales solaires, les fièvres des arcs-en-ciel lunaires, les fièvres des arcs-en-ciel solaires, les fièvres des halos lunaires, les fièvres des halos solaires, les fièvres des parhélies lunaires, les fièvres des parhélies solaires, les fièvres des paraselènes lunaires, les fièvres des paraselènes solaires

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT { Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 5 septembre 1854.

L'Empereur a adressé à l'armée de Boulogne l'ordre du jour suivant :

Soldats !

En venant prendre le commandement de cette armée du Nord, dont une division s'est récemment illustrée dans la Baltique, je dois déjà vous adresser des éloges, car depuis deux mois vous avez supporté gaiement les fatigues et les privations inséparables d'une pareille agglomération de troupes.

La formation des camps est le meilleur apprentissage de la guerre, parce qu'elle en est l'image fidèle ; mais elle ne pourrait pas à tous, si l'on ne mettait à la portée de chacun la raison des mouvements à exécuter.

Une armée nombreuse est obligée de se diviser pour vivre, afin de ne pas épuiser les ressources d'un pays, et néanmoins elle doit pouvoir se réunir promptement sur un champ de bataille. Là est l'une des premières difficultés d'un grand rassemblement. « Toute armée, disait l'Empereur, dans les différentes parties qu'elle pourrait se réunir en vingt-quatre heures sur un point donné est une armée mal placée. » La nôtre occupe un triangle dont Saint-Omer est le sommet et dont la base s'étend d'Ambleteuse à Montreuil. Ce triangle a huit lieues de base sur douze de hauteur, et toutes les troupes peuvent se concentrer en vingt-quatre heures sur un point quelconque du triangle. Ces mouvements s'opéreront avec facilité, si le soldat est habitué à la marche, — s'il porte aisément ses vivres et ses munitions, — si chaque chef de corps maintient sa route la discipline la plus sévère, — si les diverses colonnes qui se dirigent par des routes différentes ont bien reconnu le terrain et ne croient jamais s'être en communication entre elles, — enfin, si aucune arme ne gêne la marche de l'autre, malgré l'immense embarras d'un grand nombre de chevaux et de voitures. Les troupes une fois arrivées au lieu indiqué, il faut s'éclairer, se garder militairement et bivaquer.

Voilà ce que vous allez être appelés à mettre en pratique. Sans donc parler des combats et des manœuvres de tactique, vous voyez comme tout s'enchaîne dans l'art de la guerre, et combien le plus simple détail doit contribuer au succès général.

Soldats ! les chefs expérimentés que j'ai placés à votre tête et le dévouement qui vous anime ne rendront facile le commandement de l'armée du Nord; vous serez dignes de ma confiance, et si les circonstances l'exigeaient, vous serez prêts à répondre à l'appel de la patrie.

Boulogne, le 2 septembre 1854.

NAPOLÉON.

Par décret impérial du 29 août 1854, ont été promus dans la première section du cadre de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de division.

MM. les généraux de brigade :

Thiry, commandant l'artillerie à l'armée d'Orient.

Perrodon, directeur du service des poudres et salpêtres.

Brunet, commandant une brigade de la division d'occupation à Rome.

Paté, commandant la subdivision d'Alger.

Durbannoy, commandant une brigade d'infanterie au camp du Nord.

Au grade de général de brigade.

MM. les colonels :

Carou, directeur d'artillerie à Alger.

Boumain, commandant le 6e léger.

Sol, commandant le 72e régt de ligne, à l'armée d'Orient.

Goujon de Saint-Loyol, colonel d'état-major.

De Martimprey, commandant le 42e de ligne.

De Failly, commandant le 19e de ligne, à l'armée d'Orient.

Durrieu, commandant le 3e de spahis.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 15 août 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A un emploi de colonel.

(1re tour), avancement des lieutenants-colonels. M. Benoist de la Grandière, lieutenant-colonel, chef de la 10e légion, en remplacement de M. Lallement, décédé. — Il est maintenu dans son commandement.

A un emploi de lieutenant-colonel.

Avancement des chefs d'escadron. M. Poterlet, chef d'escadron dans la garde de Paris, en remplacement de M. Benoist de la Grandière, promu lieutenant-colonel. — Il commandera la 31e légion à Besançon.

A quatre emplois de chef d'escadron.

Ancienneté (1re tour). M. Frapper, capitaine dans la comp. du Nord, en remplacement de M. Chabrier, mis en non activité. — Il commandera la comp. du Calvados.

Choix (2e tour). M. Chauveau-Lagarde, capitaine dans la comp. de la Haute-Marne, en remplacement de M. Fumel, mis en non-activité. — Il commandera la comp. de l'Ain.

Ancienneté (1re tour). M. Mandoul, capitaine dans la comp. de l'Orne, en remplacement de M. d'Hégars, mis en non-activité. — Il commandera la comp. de Tarn-et-Garonne.

Choix (2e tour). M. Gaudin, capitaine-trésorier dans la comp. d'Eure-et-Loire, en remplacement de M. Peterlet, promu lieutenant-colonel. — Il commandera la comp. de la Vienne.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Hubert Castex, capitaine d'état-major de 2e classe, décédé au 2e de dragons, est nommé à un emploi de son grade de l'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le capitaine Toussaint, décédé.

Bruyr, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 1er de chasseurs d'Afrique, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le capitaine Clavel, décédé.

Leblanc, lieutenant au 3e léger, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Levaillant, commandant la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Belhomme, capitaine adjudant-de place à Longwy, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Bordeaux, en remplacement de M. Gaillard, admis à la retraite.

Santoni, capitaine au 82e de ligne, est nommé au commandement provisoire du fort de Hoëdic (Morbihan), en remplacement de M. Boer, passé dans l'état-major des places.

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE.

Par décision impériale du 15 août 1854, M. Renard, lieutenant-colonel, chef de la 31e légion de gendarmerie, a été désigné pour commander la 32e légion.

Par décret impérial du 3 août 1854, les deux sous lieutenants de gendarmerie ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans ce dernier grade, ont été promus lieutenants, pour prendre rang du 26 juillet 1854, savoir :

MM. Mittaine, inspecteur de la comp. de l'Ain.

Pion, trésorier de la 6e comp. de la 1re légion, à Rennes.

NOMINATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Perny, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant cette arme à Lille, est classé au 14e d'artillerie—à cheval.

Roujoux, lieutenant-colonel au 13e d'artillerie—monté, commandant la 1re division de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient, est classé à l'état major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles à l'armée d'Orient.

Bruyère, lieutenant-colonel à l'état major particulier de l'artillerie, inspecteur de la poudrerie de Toulouse, est nommé adjoint au dépôt central de l'artillerie pour y être employé au service des bâtiments.

Choppin, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie dans la 8e division militaire, à Strasbourg.

Dautzenlie, promu lieutenant-colonel, est classé au 13e d'artillerie—monté.

Helloin de Ménibus, chef d'escadron au 12e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Valette des Bermaux, chef d'escadron au 9e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Detrait, chef d'escadron au 7e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord.

Garnier-Kerabudi, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 2e division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord.

Parisot, chef d'escadron au 12e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 1re division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

Roche, chef d'escadron au 14e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 2e division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

Picot de Lapeyrouse, chef d'escadron au 5e d'artillerie—monté, sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

De Contenson, chef d'escadron au 11e d'artillerie—monté, sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie du 2e corps d'armée du camp du Nord.

De Vassoigne, chef d'escadron au 3e d'artillerie—à pied, sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint au commandant de l'artillerie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

Toussard, chef d'escadron à l'état major particulier de l'artillerie, professeur d'artillerie à l'école impériale d'état major, est désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction d'artillerie de Paris.

Brongniart, chef d'escadron au 7e d'artillerie—monté, commandant de arme à Verdun, passe commandant l'artillerie à Gravelot.

Pedo-Arros, chef d'escadron au 8e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

Séaure, chef d'escadron au 13e d'artillerie—monté, est désigné pour commander l'artillerie de la 2e division d'infanterie du camp du Midi.

Le Clerc, chef d'escadron au 5e d'artillerie—à pied, commandant provisoirement deux batteries à pied et deux batteries montées en parc à la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient, est nommé titulaire dudit commandement.

Soubiran-Campagnac, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, commandant l'artillerie à Saumur, est classé au 1er d'artillerie—à pied pour y faire le service.

Lâgeard (P.-S.-J.), chef d'escadron au 7e d'artillerie—à cheval, commandant l'artillerie de la division de cavalerie du l'armée d'Orient, est classé au 15e d'artillerie—à cheval pour continuer ses fonctions actuelles à l'armée d'Orient.

Ferry-Pisani Jourdan de Saint-Ana-tase, chef d'escadron commandant 2 batteries à pied et 2 batteries de parc à la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient, est classé au 17e d'artillerie—à cheval pour y faire le service.

Mangeot, chef d'escadron au 6e d'artillerie—pontonniers, est classé à l'état major particulier de l'artillerie pour être employé à l'état-major de l'école impériale d'application de l'artillerie du génie, à Metz.

Allouveau de Montreal, chef d'escadron au 15e d'artillerie—à cheval, chef d'état-major de l'artillerie de la division d'occupation en Italie, est classé au 6e d'artillerie—pontonniers pour continuer ses fonctions actuelles en Italie.

Lemercier-Monteuuel, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, employé à l'état major de l'école impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, est classé au 10e d'artillerie—monté pour y faire le service.

Caffo, dit Gaffe, chef d'escadron au 6e d'artillerie—pontonniers, commandant l'artillerie à Cette, est nommé sous-directeur à Brest.

Mangeaut, chef d'escadron au 7e d'artillerie—monté, adjoint à la direction de Metz, est nommé sous-directeur à Metz.

Richerolet, promu chef d'escadron, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de commandant l'artillerie à Rochefort.

De La Faige, promu chef d'escadron, est classé au 11e d'artillerie—monté pour y faire le service.

Gaulon, capitaine en 1er à la 8e batterie du 9e d'artillerie—

Digitized by Google

Par la même décision, ont été nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

MM. Vital, capitaine au 20e léger, au dépôt de la Seine-et-Loire.

Thuriès, capitaine au 1er léger, au dépôt de la Côte-d'Or.

NOMINATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

M. Jubien, médecin-major de 1re classe au 1er rég. de volti-geurs de la garde impériale, est désigné pour l'hôpital de Marseille.

—

Les pharmaciens aides-majors de 2e classe ci-après dé-nommés ont reçu les destinations suivantes :

MM. Torel, passe à l'hôpital de Marseille.
Isaiol, passe à l'hôp. de Toulon.
Fontaine, passe à l'hôp. de Briche.
Jaillard, passe à la pharmacie centrale.
Brunon, passe à l'hôp. du Roule.
Chevalier, passe à l'hôp. de Marseille.
Riverain, passe à l'hôp. de Lille.
Reynes, passe à l'hôp. de Cambrai.
Isaiol, passe à l'hôp. de Toulon.
Cuyot, passe à l'hôp. de Lyon.
Cheux, passe à l'hôp. de Dunkerque.
Lafon, passe à l'hôp. de Lille.
Boulard, passe à l'hôp. de Saint-Omer.
Fressanges-Lafon, passe à l'hôp. de Saint-Omer.

—

MM. David, médecin aide-major de 1re classe, est désigné pour la 47e de gne.
Dunaya, médecin-major de 1re classe au 46e de ligne, est dé-signé pour le 8e de chasseurs.
Wourhaye, médecin-major de 1re classe au 8e de chasseurs, est désigné pour le 46e de ligne.
Thoinan, médecin-major de 1re classe, agrégé à l'École im-periale de médecines militaire, est désigné pour être déta-ché aux hôp. de la 9e division.
Peyrus, médecin-major de 1re classe au 15e de ligne, est dési-gné pour les hôp. de la 9e division.
Duhe, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Toulouse, est désigné pour les hôp. de la 9e division.
Paradou, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Tou-louse, est désigné pour les hôp. de la 9e division.
Lusy, ch.-urgien sous-aide à l'hôp. du Gros-Caillou, est dé-signé pour les hôp. de la 9e division.
Durassy, chirurgien-major de 2e classe, au Roule, est désigné pour les hôp. de la 9e division.
Lacombe, pharmacien aide-major de 2e classe à la division de Constantine, est désigné pour l'hôp. de Saint-Jean-Pied-de-Port.

—

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES HÔPITAUX MILITAIRES.

Sont parties avec la 1re division active de la Baltique :

MM. Capurau, adjudant en 1er au Val-de-Grâce.
Dubois, adjudant en 2e au Val-de-Grâce.
Varennes, adjudant en 2e à Calais.

—

MM. Banchini, stagiaire d'administration à Saumur, est nommé sous-intendant-adjoint.
Bléo, adjudant en 1er à Nevers, passe à l'hôp. de Marseille.
Cavagnari, adjudant en 2e aux Invalides, passe à l'hôp. de Saint-Omer.

—

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Ont été désignés pour l'armée d'Orient :

MM. Revenbert, comptable de 1re classe, chef de centralisa-tion à Nantes.
Rebilet, comptable de 1re classe à Belfort.
Bordet-Lacroix, adjudant en 1er, chef de centralisation à Lo-rient.
Chesnel, comptable de 1re classe à Valence.
Chatenet, comptable de 2e classe à Limoges.
Gay-y, comptable de 2e classe à Langres.
Cayrnut, comptable de 2e classe, chef du bureau de centra-lisation à Perpignan.
Gobillard, adjudant en 1er à Vienne
Mornet, adjudant en 1er à Gap.
Pradal, adjudant en 2e à Metz.
Giac, adjudant en 2e à Bordeaux.
Chapard, adjudant en 2e à Lyon.
Lambert, adjudant en 2e à Paris.
Colard, adjudant en 1er, chef de centralisation à Bastia.
Pouvery, adjudant en 2e à Bon-Secours.
Daguerre, adjudant en 1re à Belle-Ile.

—

MM. Richenr, comptable de 1re classe à Pontarmelieau, est nommé chef du bureau de centralisation à Limoges.
Garmier, comptable de 1re classe à Mézières, est désigné pour la magasin de Vitteaux.
Rosset, comptable de 1re classe à La Fère, est chargé du ser-vice des vivres et des fourrages à Limoges.
Renaud, comptable de 2e classe à Orléans, est chargé de gé-rer le magasin de Limoges.
Grosrichard, comptable de 2e classe à Auxonne, est nommé chef du bureau de centralisation à Nantes.
Méraiou, comptable de 2e classe à Cherbourg, est chargé des service des vivres et des fourrages à Belfort.
Burat, adjudant en 2e à Besançon, est désigné pour être employé à Paris.
Carmejeanne, comptable de 1re classe à La Rochelle, est dé-signé pour le magasin de Belle-Ile.
Van-Merlen, comptable de 1re classe chargé des vivres à Strasbourg, est chargé en même temps des fonctions de la même place.
Landry, comptable de 2e classe à Strasbourg (fourrages), mis provisoirement à la disposition de l'intendant de la 9e division militaire, est attaché définitivement au camp du Mans.
Bion, adjudant en 2e à Briançon, réunit en même temps tout le service du Gap.

—

Ont été désignés pour le camp du Nord :

MM. Lejeune, comptable de 1re classe à Phalsbourg.
Malaine, comptable de 1re classe à Metz.
Gobillet, comptable de 1re classe à Nancy.
Lodre, comptable de 2e classe à Libourne.
Brichard, adjudant en 1er à Toul.
Guy, adjudant en 1er à Wissembourg.
Colin, adjudant en 1re à Marcon.

—

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement ;

Vu le décret impérial du 14 juin 1854 portant réorganisa-tion des commissaires aux revues et comptable de l'intendance ;

Considérant qu'il y a nécessité de donner aux trois com-pagnies de ouvriers de remonte maintenues à titre provisoire en Algérie une impulsion en analogie à celle qui leur reçoi-les ex compagnies de l'intérieur ;

Sur le rapport du notre ministre secrétaire d'État au de-partement de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er Il est fait application aux trois compagnies de cu-rateurs de remonte de l'Algérie, des dispositions du décret du 14 juin 1854 relatif à l'organisation des compagnies de re-monte de l'intérieur.

2. Les officiers de ces trois compagnies concourent entre eux pour l'avancement d'après les règles posées quant à l'ar-ticle des mêmes par la 14 avril 1832, et par l'ordonnance du 16 mars 1838, article 96. Le tiers au moins des emplois de sous-lieutenant, en arrivant, de même qu'en France aux sous-officiers des compagnies.

Quant aux emplois vacants de sous-officiers et de briga-diers, ils seront donnés par le ministre de la guerre, en con-formité de l'article 6 du décret du 14 juin 1854, aux briga-diers et curateurs de remonte pour les 4 au tiers, la troi-sième sera donnée aux marechaux-des-logis et brigadiers des corps de cavalerie. Les marechaux-des-logis chefs et les maréchaux-des-logis fourriers sont éligibles pour avan-cement dans les compagnies de cavaliers de remonte, ou à défaut de candidats dans les compagnies, dans les corps de troupes à cheval.

3. Lorsqu'un lieutenant d'une compagnie de cavaliers de remonte est promu au grade de capitaine dans les compa-gnies de l'intérieur ou de l'Algérie, il peut, sur l'ordre du ministre de la guerre, être envoyé dans un régiment de ca-valerie par permuta on avec un capitaine de l'armée, présenté à l'inspection générale par le commandement d'une com-pagnie de cavalerie de remonte.

4. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution d u présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Biarritz, le 14 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

—

Il arrive souvent que des détachements destinés à des ar-mées en campagne laissent dans les hôpitaux des militaires tombés malades en route.

M. le ministre de la guerre, consulté sur la question de sa-voir si, à leur sortie de l'hôpital, ces militaires doivent être dirigés sur le dépôt ou sur le corps en camp-agne, a décidé que ces militaires, s'ils sont parfaitement guéris, doivent re-joindre directement leur destination.

Si, au contraire, ils ne sont pas complétement rétablis, ils doivent r ecevoir des congés de convalescence, à l'expiration desquels ils rejoindront le dépôt de leur corps pour être com-pris d ans le premier détachement à diriger sur les bataillons, escadrons, compagnies ou batteries de guerre.

—

Les grandes réunions de troupes qui existent actuellement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ont un pour effet de ré-duire, en intérieur, les garnisons d'un grand nombre de pla-ces à des dépôts d'un effectif très peu élevé et comprenant, en outre, toutes les non-valeurs. Il résulte de cet état de choses que, sur certains points, les troupes d'infanterie ne peuvent assurer le service de place qu'au prix de grandes fa-tigues.

Or, dans les garnisons de cavalerie, même dans celles où il ne reste que des dépôts de cette arme, l'effectif atteint au-jourd'hui des proportions très élevées, par suite de s accrois-sements considérables en hommes qu'ont reçus récemment tous les régiments.

Cette situation exige que la cavalerie prenne une plus forte part que d'ordinaire au service des places dans les villes où elle se trouve réunie à de l'infanterie; il faut que la charge de ce service pèse sur les deux armes, en tenant compte tout-fois des exigences que les soins à donner aux chevaux imposent à la cavalerie.

S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre vient de don-ner des ordres en conséquence.

—

M. le ministre de la guerre a décidé, le 11 août 1854, que les dispositions de la décision du 4 février 1850, d'après laquelle les chevaux des officiers de cavalerie changeant de position en vertu d'un ordre ministériel, sont conduits à des-tination par un cavalier, sur l'ordre du général de division ou de brigade, lorsque l'officier a plus de quatre étapes à franchir pour se rendre à son poste, seraient rendues applicables à tous les officiers montés, quelle que soit l'arme à laquelle ils appartiennent.

—

M. le maréchal ministre de la guerre n'ayant pas accompa-gné l'Empereur dans son voyage pour le camp du Nord, ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé par erreur; mais Sa, à cinq heures du matin, Son Excellence est partie pour re-joindre Sa Majesté à Boulogne, sur l'invitation qu'elle en avait reçue.

—

Mouvements de troupes.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 8e léger sont maintenus provisoirement à Lille.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 38e sont retenus à Paris, à leur passage, jusqu'à nouvel ordre.

La 9e compagnie du fusiliers de discipline part de Bourge pour se rendre à Gallipoli.

—

Nous apprenons avec douleur une perte des plus regret-tables ; M. Melcion d'Arc, intendant militaire en retraite, s'est noyé le 2 septembre, en voulant sauver un jeune homme de dix-sept ans.

Voici comment cet affreux malheur est arrivé.

Invité pour l'ouverture de la chasse au château de Beaure-gard, à trois-quarts e kilomètres de Tours, sur la route de Vendôme, M. Melcion d'Arc, après avoir chassé, le 1er septem-tembre, partit le lendemain pour la pêche avec deux dames et un jeune domestique. Celui-ci, qui ne savait pas nager, étant tombé dans un fond ravine de la rivière, fut emporté par le courant, et M. Melcion d'Arc, sans consulter son âge (il était dans sa soixante et dixième année), ni ses forces, se jeta à l'eau pour le sauver ; mais ses moyens furent paralysés par les nouveaux mouvements du jeune homme qui, en se cram-ponnant à lui, l'entraîna au fond, où ils périrent tous deux.

Après une vie toute d'abnégation et d'honneur, M. Melcion d'Arc a terminé par un acte de sublime dévoûment sa car-rière si noblement remplie.

Né à Paris, le 1er août 1785, M. Melcion d'Arc (*Antoine-Eléphe*), entra jeune le notariat dès 1798 et y travailla jus-qu'en 1805. Incorporé à cette époque en 3e régiment de ligne, sa connaissance du droit et des affaires le fit employer immé-diatement à l'état-major général. Le maréchal Berthier, duc de Valmy, l'attacha à sa personne, et dans ses commande-ments successifs, M. Melcion d'Arc dirigea tout le travail de son cabinet. C'est dans cette position qu'il devint adjoint aux commissaires des guerres en 1809, et commissaire des guerres en 1813.

Remarqué par l'Empereur, Napoléon l'appela à diverses re-prises près de lui, et, entre autres travaux, le chargea de lui proposer la réorganisation de l'armée pendant l'armistice de Dresde.

Entré au ministère de la guerre en join 1815, M. Melcion d'Arc y fut fait successivement chef de plusieurs bureaux, et chef du cabinet du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, en 1817. En 1822, il fut appelé au nouveau dans son grade de sous-intendant militaire.

Après la journée de 1830, le maréchal Gérard lui confi tantôt, comme ministre de la guerre, la direction de son cabi-net, direction qu'il a conservée sous les maréchaux de Dal-matie et duc de Trévise. En 1835, il fut appelé à l'intendance militaire de l'armée d'Afrique, et en 1840 au comité de l'in-tendance et de la comptabilité du commissariat. Enfin, M. le maréchal Soult, de nouveau ministre de la guerre, le nomma chef de la division des affaires d'Algérie.

Des travaux aussi divers, des veilles continuelles altéreront sa santé, et l'obligèrent à se démettre de ce poste, en mai 1843, pour rentrer au comité de l'intendance. Il n'y trouvait en-core dans les premiers mois de 1847, que le fort chaud pour l'indépendance de la 1re division militaire. Il continua à rem-plir ces fonctions dans les circonstances les plus graves et les plus difficiles de février et de juin 1848, jusqu'en août 1849, époque à laquelle il fut admis à faire valoir ses droits à la re-traite. M. Melcion d'Arc comptait alors plus de trente-sept ans de services et neuf campagnes. Il fut nommé dans la cadre de réserve au mois de janvier 1850, avec 30 septembre 1852.

Chevalier de la Légion d'Honneur le 2 novembre 1814, of-ficier le 30 avril 1824, il avait été nommé commandeur le 13 janvier 1837.

Reçu à Tours, où l'un de ses gendres, M. le général Cauy, commande en ce moment par intérim la 18e division militaire, et où un autre de ses gendres, M. Rothé, est intendant mili-taire, M. Melcion d'Arc y a trouvé dans un ancien de la ville déjà-vue la haute expérience et les connaissances qu'il avait ac-quises par une longue pratique administrative ; il avait plus particulièrement en consacre les soins aux élèves-officiers de bienfaisance et aux boys-s, où son esprit charitable devait naturellement plus d'occasions de s'exercer. Aussi poussait-il dans toute la ville de l'estime la plus méritée, et la nouvelle de la mort de cet homme de bien a-telle été accueillie par un deuil général.

Une lettre reçue de Tours, en date d'hier, 4 septembre, nous exprime les regrets nouveaux causés par la perte de M. Melcion d'Arc. Au moment où le bruit s'était répandu dans la ville, les troupes commodées pour rendre les honneurs militaires à la victime d'un si noble dévouement étaient ras-semblées, et toute la population de la ville s'unissait à l'armée pour honorer ses dépouilles mortelles.

Bandoum.

De l'état militaire des trois conrounes du Nord.

(2e et dernier article. — Voir les numéros des 1er, 11 août et 1er septembre.)

ARMÉE DANOISE.

Ce que nous avons dit en commençant de la Suède, s'appli-que au Danemark : faible et d'une importance secondaire par ses propres forces, cette nation est forte par sa position géo-graphique et respectable par ses vertus publiques, sa va-leur, l'honnêteté de son gouvernement et ses souvenirs his-toriques.

Peu de peuples ont acquis le droit de se vanter d'être doués de plus de vigueur de caractère unis à la sagesse et à la mo-dération des mœurs. Ami de la paix, le Danois est brave et plein d'énergie patriotique, pour une guerre néces-saire et juste; l'appelle aux armes. Qui ne se souvient de l'af-faire de la *de Succession des Duchés* dont se préoccuperont si sérieusement, dans ces derniers temps, les hommes d'État dans les cabinets, et où l'on y vit une nation de deux millions d'ames tenir glorieusement tête à un soulèvement, relativement for-midable, contre les justes droits de son souverain, et aux ef-forts des deux plus puissantes monarchies d'Europe. Elle ne sor-tit de cette lutte inégale victorieuse et comblée des sympa-thies et de l'estime de l'Europe.

L'histoire du Danemark se mêle à celle de presque tous les peuples modernes. On sait que cette contrée fut le ber-ceau de ces invasions de Normands qui, au moyen-âge, se jetèrent sur la Suède et l'Europe et fondèrent en Angle-terre, et la conquête de Guillaume-le-Bâtard en fit que con-tinuer dans la Grande-Bretagne la domination normande. Une de ces plus belles et de ces plus fécondes provinces con-servé le nom de ces hardis navigateurs. Il y a donc du vieux sang danois dans les deux grandes nations dont les flottes parcourent aujourd'hui triomphalement les eaux de la Bal-tique.

Nous disons pas, enfin, que la Danemark eut un de nos plus anciens et de nos plus constants alliés, et que si ce pays vit en 1807 et 1811 ses flottes livrées et ses forteresses, pour sa pu-issance maritime et la Norwége lui échapper, ce double sacri-fice fut la conséquence de sa noble et persévérante fidélité à la politique de notre glorieux Empereur, Napoléon Ier. C'est donc de l'état militaire d'une nation qui fut toujours sympa-thique à la gloire de la France et qui, dans la mauvaise for-tune, partagea ses malheurs, que nous avons à nous oc-cuper.

Voici comment s'exprime le général Berdin dans son grand dictionnaire de l'armée de terre, à propos de l'organisation militaire du Danemark : « La milice danoise, dit-il, est de

08

rosième ordre quant à l'effectif des troupes, mais elle est au premier ligne quant aux développements de certaines branches de l'art militaire. »

En effet, cette petite armée est solidement constituée et elle a prouvé dans sa dernière guerre du Holstein et du Schleswig, qu'elle est composée de bons éléments et parfaitement commandée.

D'après les renseignements recueillis pendant la mission des généraux de Rumilly et de Courtigis, la base de la force publique en Danemarck est la conscription.

La durée du service est de seize ans; mais comme dans toutes les armées dont l'organisation se rapproche plus ou moins du système prussien, le service militaire en Danemark se divise en trois catégories :

Le service dans l'armée active, qui dure quatre ans pour l'infanterie et la cavalerie, six ans pour l'artillerie ;

Le service dans la réserve du premier ban, qui est de quatre ans pour l'infanterie et la cavalerie et de deux ans pour l'artillerie;

Et, enfin, l'immatriculation dans la réserve du second ban, pour *réserve de renfort* au cas de guerre, et qui n'est astreinte à aucun service en temps de paix.

Les hommes de l'armée active qui se rengagent par quart de l'effectif chaque année, (cette proportion est du 6e de l'effectif dans l'artillerie) ne sont tous présents au drapeau que pendant les manœuvres d'automne ; mais ils restent cependant *en service continu* pendant deux ans au moins dans l'infanterie et la cavalerie, et pendant deux ans et demi ou trois ans et demi dans l'artillerie, selon qu'ils appartiennent à la seconde ou à la première classe des soldats de cette arme.

Dans la garde royale, les hommes font un service continu de trois à quatre ans, sans compter le temps passé dans les écoles d'instruction militaire.

En général, les différents services de l'armée danoise sont régies et combinées entre eux avec une méthode très rationnelle et une grande intelligence de leurs besoins respectifs.

Voici les effectifs réglementaires de cette armée, sur le pied de paix et sur le pied de guerre :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Etats-majors, écoles militaires, invalides, services administratifs,	735	735
Infanterie,	17,165	49,301
Cavalerie,	3,906	10,626
Artillerie,	3,469	9,000
Génie,	327	847
Total,	25,552	69,509

Cette force se décompose ainsi : par brigades, régiments, bataillons, escadrons, batteries et compagnies.

L'unité administrative et tactique de l'infanterie est le bataillon. Cette arme est forte, en temps de paix, de 24 bataillons, dont :

1 de gardes-du-corps à pied,
1 du chasseurs du roi,
17 d'infanterie de bataille,
5 de chasseurs.
—
24

En temps de guerre, on forme avec les réserves 22 nouveaux bataillons, ce qui porte la force totale de l'infanterie à 58 bataillons.

Tous les bataillons sont uniformément de 8 compagnies.

Chaque bataillon, formant corps, est commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel.

L'unité de grand commandement est la brigade. L'infanterie forme 4 brigades, dont 2, fortes de 14 bataillons, sont stationnées à Copenhague ; les deux autres ont leurs centres de commandement dans le Jutland et dans les duchés.

La cavalerie est composée de :

1 escadron de gardes-du-corps à cheval,
2 escadrons de hussards de la garde,
6 régiments de dragons à 4 escadrons.

Toute cette cavalerie forme donc 37 escadrons au pied de paix.

En temps de guerre, on organise 20 nouveaux escadrons, ce qui porte la force totale de la cavalerie à 57 escadrons.

Les régiments ont uniformément, en temps de paix, un affectif de 577 hommes et 603 chevaux.

La cavalerie forme 3 brigades, dont une de 7 escadrons de garde royale et de dragons; une de 8 escadrons de dragons, et une de 12 esc drons de la même arme.

L'artillerie danoise, qui présente une force relative importante, comprend une brigade de deux régiments, un corps d'ouvriers des arsenaux et une compagnie de pontonniers.

Cette arme savante compte 12 batteries de campagne avec 96 pièces de canon, et six batteries complètes de réserve fortes, chacune, de 8 pièces, mais sans chevaux. L'artillerie danoise peut donc mettre en batterie 144 bouches à feu.

Les troupes du génie se composent de deux compagnie de sapeurs, mineurs et pionniers, fortes de 337 hommes, y compris 42 officiers d'état-major et de troupe.

En temps de guerre, le corps du génie danois est porté à 847 hommes, officiers et troupe.

On voit que cette armée a une formation tactique parfaitement conforme aux principes des maîtres et que ses bases organiques diffèrent peu de celles de la force publique en France. Il y a dans l'état militaire danois une juste proportion entre les différentes armes, et moins d'éventualité dans la durée du service actif ou de présence sous le drapeau, que dans les autres organisations de l'armée prussienne.

La cavalerie et l'artillerie sont remontées avec des chevaux tirés du Jutland et du Holstein, dont on connaît les excellentes races de chevaux de guerre.

Le Danemarck a un système de remonte qui lui est propre et dont il n'obtient que de bons résultats, mais qui n'aurait aucun succès dans notre pays, quoiqu'il ait été proposé, il y a quelque s années, par une illustration militaire d'une grande autorité, M. le maréchal Bugeaud. Ce système consiste à pourvoir les régiments de cavalerie et d'artillerie d'un certain nombre de chevaux en service permanent et achetés par l'Etat, et de compléter leur effectif pour la saison des manœuvres et pour tout autre service extraordinaire commandé, au moyen de chevaux (285 par régiment) appelés *chevaux nationaux*, qui, sous la condition d'une *prime de* 12 écus (33 francs) par an, sont entretenus par les grands propriétaires et par les paysans ruraux. Ces chevaux restent la propriété des détenteurs, mais ils sont obligés de les tenir à la disposition des régiments à leur première réquisition, et de les leur livrer, en cas de guerre, aux conditions que les tarifs déterminent. Cette institution met à Danemarck à même de se procurer, en peu de jours, pour le temps des manœuvres, et à peu de frais, un nombre de 2,583 bons chevaux, à peu près la moitié de son effectif en chevaux au pied de paix.

On entrait difficilement au pays en Europe ou l'instruction fût plus répandue qu'en Danemarck. Il n'y a pas un paysan danois qui ne sache lire et écrire. Dans un Etat de moins de 2 millions d'âmes et qui possède 2 universités, 3 gymnases, 7 écoles supérieures et près de 3,000 écoles primaires, l'armée ne peut avoir qu'une instruction avancée à tous ses degrés hiérarchiques. Outre ses écoles régimentaires, le département de la guerre en Danemarck entretient une académie de cadets, une école militaire supérieure, un institut de gymnastique et un manége militaires.

Un peuple aussi éclairé ne peut avoir de sympathie que pour la cause du droit et de la civilisation, contre l'ambition monarchie et le principe conscrpe.

ELAINE DANOISE.

Le funeste événement de guerre de 1807 a fait déchoir la marine danoise de son ancienne splendeur. A moins de posséder d'immenses ressources comme notre pays, un Etat se relève bien difficilement de la perte d'une flotte de 18 vaisseaux de haut-bord, de 15 frégates et de 44 bâtiments de guerre d'un rang inférieur.

Cependant la marine danoise est encore digne de ouvrir de son pavillon la détroit du Sund. Elle se compose de :

7 vaisseaux de ligne,
9 frégates,
3 corvettes,
12 bricks, schoners et cutters,
82 chaloupes canonnières et yoles à canons.

Le Danemarck possède aussi déjà, il y a quelques années, 6 bâtiments de guerre à vapeur, dont un de la force de 800 chevaux.

Toute cette marine est armée de 1,334 canons.

Cette, avec leurs forces actuelles en vaisseaux de haut-bord et en flottilles à voiles et à rames, les trois couronnes du Nord, servies par de solides soldats et d'intrépides marins, et pouvant d'ces lieues défen-es inexpugnables, n'auraient plus rien à redouter du pavillon russe dans la Baltique, si la guerre actuelle leur assurait l'appui des deux grandes puissances occidentales.

Le major en retraite, L. Mercon

Nous empruntons au *Journal de l'Aisne* la fait suivant qui honore un de nos braves soldats de l'armée d'Afrique :

« Le 7e bataillon de chasseurs a pied faisant partie de la division de Constantine a pris une part active à l'expédition de Kabylie qui a eu lieu en juin et juillet derniers.

A Paris les nombreux soldats qui se sont fait remarquer par leur courage ne font et leur patience à supporter les fatigues, le chef du bataillon distingue le sapeur Vieillard et, chagrin de ne pouvoir signaler son nom dans les bulletins et rapports officiels, il eût l'idée citer tous les noms, il voulut écrire en mairie de la commune d'Epoye où est né Vieillard, pour signaler sa bonne conduite et apprendre à la famille du jeune soldat comment celui-ci se comp rt-it en Afrique. On ne saurait s'étonner que le sapeur Vieillard ait montré un bon soldat, quand on apprendra qu'il s'est montré bon fils dans une circonstance importante de sa vie de famille.

» Son père, dans un moment de gêne, avait hypothéqué un petit bien qu'il tenait de son père. Le moment où remboursement arrivé, il lui était impossible de s'acquitter de sa dette et il fallait vendre cette terre, à laquelle tenaient tant à bonne de la campagne. Vieillard fils, pour tirer son père d'embarras, se présente comme remplaçant, obtint sa liberté, et partit pour l'armée. On sait comment il s'est conduit en Afrique. »

Guide maritime et stratégique

DANS LA MER NOIRE, LA MER D'AZOF, ET SUR LE THÉATRE DE LA GUERRE EN ORIENT,

Avec Atlas de 40 planches in-folio (1).

Lorsque cet ouvrage a été mis en vente, nous nous sommes empressé de l'annoncer. Aujourd'hui, que les événements dont les côtes de la mer Noire vont être le théâtre font prendre un intérêt puissant d'actualité, nous croyons devoir en signaler toute l'importance à nos lecteurs.

L'auteur connaisse de cette œuvre remarquable paraît avoir puisé aux meilleures sources les documents nombreux qu'il vient de publier. Il donne une description complète de toutes les côtes qui bordent la mer Noire, en partant de Kaphare et pour y revenir; il indique la position de tous les caps, baies, mouillages, rades, ports de la Roumélie, de la Bulgarie, du Delta du Danube, de la Bessarabie, de la Nouvelle-Russie, de la Crimée, du Strache ou mer Putride, le *Bosphore Cimmérien* des Anciens, du pays des Cosaques sur la mer d'Azof, du pays Caucasien, de la Mingrélie, de l'Arménie et de l'Anatolie. Partout il donne le relevé des sondages, la position des recifs, des bancs de sable, la qualité du fond, les latitude et longitude de chaque point important. Ces indications se trouvent reportées sur les nombreuses planches de son ouvrage et, chez cette elle des routes suivies ordinairement pour la navigation.

Ponctuant parfois dans l'intérieur du pays, il décrit aussi la cours des principaux fleuves et leurs embouchures, tels que le Danube, le Dniester, le Dnieper, le Kouban, le Don, etc., situé que les principales villes de montagnes. Il contient une foule de renseignements stratégiques sur la plupart de ces contrées,si peu étudiées sous le rapport militaire, et principalement sur les provinces russes et turques de l'Asie Mineure.

Un pareil ouvrage se refuse à toute analyse, car il ne comporte que des faits les détails qu'il contient ont une extrême importance pour les militaires et pour les marins qui doivent participer aux opérations militaires en cours d'exécution; ils offrent aussi un puissant intérêt pour les esprits sérieux vivement préoccupés des résultats qui doivent ressortir de tous ces grands actes de guerre, et même pour les simples curieux, toujours empressés de suivre sur la carte les pro-

(1) Ches Corrèard, libraire-éditeur; 1, rue Christine-Dauphine.

Digitized by Google

22 élèves proscrits. M. Tormay, reçu 6 quinze ans et demi, a subi ses examens avec une dispense d'

Le directeur-gérant responsable : D. RAYBOUD.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine d'infanterie de ligne (promotion de 1834), en garnison dans le Midi, a demandé à permuter un autre avec un de ses collègues stationnaires de l'armée d'Afrique ou d'un régiment de la division devant y rester longtemps.

— Un capitaine d'infanterie proposé pour compatibilité, demande à permuter avec un capitaine d'habillement ou un trésorier.

— Un lieutenant du 20e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Paris, demande à permuter avec un de ses camarades des bataillons de l'armée d'Orient, de la Batlique ou de l'armée d'Afrique.

— Un lieutenant de cavalerie (promotion du 1er mai 1854) désire permuter avec un lieutenant d'infanterie.

—Un sous-officier de carabiniers demande à permuter avec un sous-officier de spahis d'Afrique ayant la faculté voulue pour l'armée. — S'adresser au bureau de *la France*.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. S... (nouvellement du 10 mars 1854), demande à permuter avec un lieutenant d'un régiment en Afrique.

— Le conseil d'administration du 2e régiment de grenadiers de la garde demande un caporal ordonnance (nouveau) aux conseil ou de toute vacance pour l'armée l'état-major actuelle. — Ecrire *France* au conseil d'administration, à Courbevoie.

— Le 22e léger, ayant besoin d'un maître cordonnier, un concours sera ouvert pour cet emploi à Narbonne (Aude), le 30 septembre prochain. Les candidats auront à produire des certificat de moralité et de solvabilité pour une somme de 10,000 fr.

— L'emploi de maître d'armes étant vacant au 5e de ligne par suite de la mort du titulaire, un concours aura lieu le 5 septembre prochain à Gray. Les postulants devront faire preuve de capacité et donner des garanties suffisantes de moralité.

— M. LÉA-OFFICIERS sont informés que la Maison Jacques Bias-ge (ci-devant depuis 24 ans), Barrault et Cause, 2, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les journaux et périodiques des fonds publics, moyennant des remises de fer et autres; de faire vendre et acheter ces valeurs; d'effectuer les versements et encaissements sur les actions non libérées, de leur *rapporter promptement à toutes demandes de renseignements.*

— Le 13e bataillon de chasseurs à pied vient de changer ses casoins de vend chez l'inventeur, Palais Royal 139. — 1 fr. le litre.

Ch. TANERA, éditeur libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, 27, à Paris.

ATLAS CLASSIQUE ET UNIVERSEL
DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE.
Par le Colonel LAPIE.
6e édition, revue, augmentée et comprenant 43 cartes coloriées avec soin.
Un volume grand in-folio rebé, Prix : 18 francs.

MODÈLES DE TOPOGRAPHIE
DESSINÉS ET LAVÉS AU PINCEAU.
Par A.-M. PERROT.
1re édition, revue, augmentée et comprenant 14 planches. Un volume in-4e oblong, cartonné.
Prix : 15 francs.

MM. les Officiers auront la facilité, tout en recevant immédiatement ces ouvrages, de ne les payer que par à-comptes mensuels.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

RATTIER et Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS. 4.
Objets de l'usage de MM. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons Jambières, Guêtre, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles Fusées plongeantes, Cabinets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Sacs à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

VINAIGRE DE GEORGIE
Imprimerie de CHAIX et Cie, rue de Grenelle-St-Honoré, 55.
Le Gérant, DENTU.

LE NEVEU DE M. PICHE ET LE PLUS RÉPANDU des journaux c'est le COURS GÉNÉRAL de toutes les valeurs et marchandises qui font l'objet des transactions. **GAZETTE DES CHEMINS DE FER** journal spécial paraissant tous les jeudis, indiquant, d'après les documents officiels, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, usines, forges, ponts, ouvrages d'art, etc. Bureau de la Rédaction, 31, à Paris. — Prix : 7 fr. par an, départements, 8 fr. *Envoyer un mandat de poste.*

SAINT-CYR. Ecole préparatoire à Versailles, dirigée par M.M. Barbet-Massin et Colin. Enseignement complet par d'anciens professeurs de Saint-Cyr. Discipline militaire. Réputation établie par les succès de nombreux élèves admis dernièrement. Prospectus envoyé sans frais. Cette maison est reçue bachelière ès sciences et pourvoit, dès admis à Saint-Cyr.

A L'UNIVERS, 15, BOULEV. POISSONNIÈRE, au COIN de la RUE BOURDALOUE. — Cette maison se recommande particulièrement à l'armée de terre et de mer pour ses chemises à devants brodés, ses flanelles, ses blanchissage. Ne pouvant se rendre sous l'uniforme, et d'une durée à toute épreuve, la fabrique des chemises, avec supériorité toutes les chemises de fantaisie, plis à la main, depuis 2 fr. 75 c. jusqu'aux plus riches. —Succursale, 215, rue Saint-Antoine, au Bastille.

EAU INDIENNE CHANTAL Teinture merveilleuse, prompte et sans nuance. Aussi malgré les contrefaçons de toutes sortes, maintient-elle sur toutes sa supériorité incontestable pour teindre à la minute, et pour toujours, les cheveux et la barbe. Vingt nuances d'une beauté constante attestent ses succès rares, et la sanction de la chimie constate une innocuité dont elle seule a l'avantage. Le public éclairé sait faire la différence des produits de premier choix et des compositions avariées, mal faites ou nuisibles. Aussi son prix est toujours de 6 fr. Pour éviter toute erreur, toute plainte possible, ne s'adresser qu'à la seule maison CHANTAL, fille de la célèbre madame MA, rue Montmartre, 141, à l'entresol.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une bouteille au volume d'un paletot, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. — Prix : 15 fr. — Le même en fer, 18 fr. — Le même, matelassé, prix : 30 fr.

EN TOILE cirée - forte - blanche. **TENTES TRÈS PORTATIVES** Forme PAVILLON.
2 mètres 75 carrés. Prix 110 fr. — 2 mètres 50 carrés. Prix : 130 fr.
3 — 80 — 140 — 4 — 130
ABONNEZ-VOUS, 33 mois, *rue Neuve St-Merry*, à Paris. — Exposés, en page.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS **PRODUITS DE L'USINE CHOLLET et Cie**
Approvisionnements de campagne.
100 rations dans la mesure d'une cantine.
Entrepôt général, 7, rue Drouot, à Paris.
Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.
Dépôts dans tous les ports de mer.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON en 3 jours des affections blennorragiques les plus rebelles ; prix : 5 fr.; maison du pharmacien, rue Vivienne, 34 ; consultations de midi à 4 h. Revue franco.

GUERRE AUX CHEVEUX BLANCS MURAILLE, 3, GRENELLE. **PAU LA DRUGUERE** Reconnu à la minute et pour toujours les cheveux et la barbe, garantie que l'emploi de cette teinture ne tache ni ne colore ni le linge ni la peau. La brugnere, 181, rue Saint-Antoine. Dépôt chez les principales villes de France. Prix : 5 francs.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11. Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans permission sur la demande des chefs de corps.

4 FR. **PIERRE DIVINE SAMPSO.** **4 FR.**
Inspiré en 3 jours maladies sans copaïbe, cubèbe et mixtes d'argent. — BAUME, 29, rue Neuve-des-Petits-Champs.

BISCUITS DIGESTIFS OLLIVIER 274 PARIS
Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les *affections de la peau* et en tous genres, guérissent très rapidement et en peu de temps, par les BISCUITS OLLIVIER, approuvés par l'*Académie impériale de Médecine et nos autorités*. — Ce médicament, agréable au goût, facile à prendre en secret en toute saison, est le seul pour lequel le gouvernement a encouragé la publicité. Les médecins l'ordonnent journellement et constatent généralement ses merveilleux effets. — Les boîtes de 24 biscuits, 10 fr. — Traitement par correspondance : Affr.

MAISON D'HENRIR
REMIÈRE & Cie Succrs
MAISON de CONFIANCE & PRIX FIXE et GARANTIE
Fabrique de Bâtons pour en tous genres et de Plaques
EQUIPAGES MILITAIRES
pour Garde à cheval, Officiers de marine et Généraux.
52 Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

BLOND et CHATAIN, Prix : 5 et 10 fr. la boîte. Seule préparation qui donne à la fois la force à la teinture. Laboratoire du Dr Chevance, 3 bis, successeur du docteur du Buit, auteur des Cheveux-Rendus, et le seul possesseur de la recette. 3 bis, rue Rambuteau.

BANDAGE herniaire à régulateur, 5 médailles et brevets s. g. d. g. LAITY DE THOMIS, rue Vivienne, 48.

Bas élastiques pour varices, très-compressif, plus souple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. le bas 10 fr.

Ceintures élastiques Pour cavaliers. 15 fr.

Suspensoirs cavaliers pour enfants, 3 f.; — de caoutchouc, 5 f. En prenant 12 à 25 en plus, on prend toute de paire, par mesure, rue Neuve-St-Eustache, 39, au coin de la rue Rambuteau.

Fabrique spéciale de bretelles élastiques, Faubourg-Montmartre, 11.

LE MONITEUR DE L'

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12.

Paris, 16 septembre 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par divers décrets, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

DÉCRET DU 15 AOUT 1854.

Commandeurs.

MM. Bisson, général de brigade, commandant les subdivisions des Basses-Pyrénées et des Landes.
Dupont, colonel, chef d'état-major de la 13e division militaire.

Officiers.

MM. Bongne, capitaine adjudant de place, commandant la citadelle de Bayonne.
Echmeder, dit Lux, chef de bataillon au 25e de ligne.
Savard, chef d'escadron, sous-directeur d'artillerie à Bayonne.

Chevaliers.

MM. Guigne, secrétaire archiviste de la 13e division militaire.
Le Roch, porte-consigne de 1re classe à Bayonne.
Guichon, maréchal-des-logis à la comp. de gendarmerie des Basses-Pyrénées.
Bermann, capitaine au 14e de ligne.
Simbert, capitaine au 39e de ligne.
Jambet, capitaine au même rég.
Vauquelin, lieutenant au régiment des guides de la garde impériale.
De Rochebrune, capitaine au 6e de chasseurs.
Mogeot, maître-ardifcier à la direction d'artillerie de Bayonne.
Florence, garde de 1re classe du génie à Bayonne.
Corquelet, pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Bayonne.

DÉCRET DU 22 AOUT 1854.

Officiers.

MM. Chaume, major du 10e de ligne.
Berger, major du 3e de hussards.
Gaujence, chef de bataillon, chef du génie à Pau.

Chevaliers.

MM. Allemand, capitaine au 12e de ligne.
Jamin du Frenay, capitaine au 3e de hussards.
Robinet, capitaine au 2e ou 3e du génie.

Par décret du 5 septembre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les militaires ci-après désignés, qui se sont distingués à la prise de Bomarsund, savoir :

Commandeur.

MM. Grézy, général de brigade.
D'Hugues, général de brigade.

Officiers.

MM. Le Cauchois-Férand, sous-intendant militaire de 1re cl.
Ducrot, colonel du 3e de ligne.
Eudes de Boisrayer, chef de bataillon au 2e de ligne.
Regnaux, capitaine au 14e de ligne.
Susan, colonel du 1er léger.
Jourjon, lieutenant-colonel du génie.
Lacronique, médecin-major de 1re classe au 3e léger.

Chevaliers.

MM. Ducrot, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général de brigade d'Hugues.
De Jouffroy d'Abbans, capitaine d'état-major de 1re classe, employé à l'état-major du corps expéditionnaire de la Baltique.
Devouge, maréchal-des-logis à la comp. de gendarmerie de Seine-et-Oise, détaché au corps expéditionnaire de la Baltique.
Roux, capitaine au 3e de ligne.
Bèche, capitaine au même rég.
Jeanson, capitaine au même rég.
Bertrand, capitaine au 46e de ligne.
Grunier, capitaine au même rég.
Granderyc, capitaine au même rég.
Granier, lieutenant au même rég.
Joannès, capitaine au 51e de ligne.
Evo, lieutenant au même rég.
Fritschier, capitaine au même rég.
Delmont, capitaine au 2e léger.
Charière, capitaine adjudant-major au même rég.
Casanova, lieutenant au même rég.
Gagot, sous-lieutenant au 12e bat. de chasseurs à pied.
D'Ervenne, capitaine au même bat.
Morhain, lieutenant au même bat.
Marais, capitaine au même bat.
Peugeuz, garde de 2e classe d'artillerie.
Vasse Saint-Ouen, capitaine en 2e au 1er d'artillerie—à pied, adjoint au commandant de l'artillerie du corps expéditionnaire de la Baltique.
Léopold, lieutenant en 1er au 1er d'artillerie—à pied (4e batterie).
Boisrouvy, garde de 1re classe du génie.
Alquier-Bouffard, capitaine en 2e au 1er du génie.
Bernon, pharmacien aide-major de 2e classe.
Caparat, adjudant d'administration en 1er du service des hôpitaux militaires.
Bisch, officier d'administration comptable de 2e classe des subsistances militaires.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 27 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire à M. Lucas, cavalier au 3e de chasseurs d'Afrique, qui s'est distingué pendant la dernière expédition de Kabylie, où il a été grièvement blessé.

Par divers décrets, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

DÉCRET DU 15 AOUT 1854.

MM. Repaire, porte-consigne de 1re classe à Bayonne.
Carricart, dit Kercalpide, brigadier à la comp. de gendarmerie des Basses-Pyrénées (10e légion).
Cenibrenx, brigadier à la comp. de gendarmerie des Basses-Pyrénées (10e légion).
Farvacque, sergent-major au 11e rég. d'infanterie de ligne.
Brix, sergent-major au 35e rég. d'infanterie de ligne.
Pomart, sergent au 35e rég. d'infanterie de ligne.
Vuillon, sergent au 35e rég. d'infanterie de ligne.
Bressand, maréchal-des-logis-chef au régiment des guides de la garde impériale.
Noirault, maréchal-des-logis au régiment des guides de la garde impériale.
Gully, maréchal-des-logis au 6e régiment de chasseurs.
Arnod, cavalier au 3e régiment de hussards.
Leroy, garde de 1re classe du génie au Portalet.
Arcos, infirmier-major-sergent à l'hôpital militaire de Bayonne.

DÉCRET DU 22 AOUT 1854.

MM. Garrigue, brigadier à la comp. de gendarmerie des Basses Pyrénées (10e légion).
Carrerou, maréchal-des-logis à la comp. de gendarmerie des Basses-Pyrénées (10e légion).
Sabuh, grenadier au 10 rég. d'infanterie de ligne.
Marty, grenadier au 10e rég. d'infanterie de ligne.
Rhin, brigadier au 3e rég. de hussards.
Borne, sergent, employé au dépôt de recrutement des Basses-Pyrénées.

DÉCRET DU 26 AOUT 1854.

M. Bièrea, garde de 1re classe du génie à Bayonne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 11 août 1854, qui sera nommé à dix-neuf emplois de médecin aide-major de 1re classe, les médecins aides-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Choix, M. Thomas, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M Jeannoël, promu médecin-major de 2e classe.
Ancienneté, M. Roliet, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Birgkky, promu.
Ancienneté, M. Coutnre, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Moulinier, promu.
Choix, M. Fassit-Desbonchamps, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Mitkenberger, démissionnaire.
Ancienneté, M. Rol, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Lamouretdelier, démissionnaire.
Ancienneté M. Drapeyre, dit Fautons, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Maurel, démissionnaire.
Choix, M. Fleury, des hôp de la div. d'Oran, en remplt. de M. Valuis, promu.
Ancienneté, M. Bedid, de l'hôp. de Lille, en remplt. de M. Berlin, promu.
Ancienneté, M. Rosan, de l'hôp. de Lyon, en remplt. de M. Casse, promu.
Choix. M. Allaire, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Arcelin, promu.
Ancienneté, M. Barrel, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Barudel, promu.
Ancienneté, M. Purell, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Calatagne, promu.
Choix. M. Desnoyers, des hôp. de le div. de Constantine, en remplt. de M. Joly, promu.
Ancienneté, M. Arpol, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Saint-Supéry, promu.
Ancienneté, M. Bessière, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt de M. Bérane, promu.
Choix M. Briard, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Lasserre, promu.
Ancienneté M. Rueff, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Dittet, promu.
Ancienneté, M. Perrion, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt de M Berthrand, démissionnaire.
Choix, M. Bouchet, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Chevreau, décédé.

Par d'eret impérial du 14 août 1854, ont été nommés à trente-cinq emplois de médecin aide-major de 2e classe, les médecins aides-majors stagiaires de l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires dont les noms suivent :

Examens de sortie de l'année scolaire 1854.

Pour premère rang à la date du présent décret.

M. Servier, en remplt. de M. Eychenne, promu médecin aide major de 1re classe.

Pour premère rang du 1er janvier 1855.

M. Clément, en remplt. de M. Bailey, promu.
M. Villemin, en remplt de M. Poppleton, promu.
M. Legendre, en remplt. de M. Cocod. promu.
M. Faile, en remplt. de M. Beaux, promu.
M. Aaron, en remplt. de M. Guipon, promu.
M. Deloyer, en remplt. de M. Pontion, promu.
M. Aumillon, en remplt. de M. Malapert, démissionnaire.
M. Commal, en remplt. de M. Brégeat, démissionnaire.
M. Latour, en remplt. de M. Hervé, promu.
M. Lorain, en remplt. de M. Renard, promu.
M. Barraud, en remplt. de M. Maudnit.
M. Gonnard, en remplt. de M. Gurury, promu.
M. de Smytère, en remplt. de M. Raymond promu.
M. Silvestre, en remplt. de M. Barthet, promu
M. Gouchet, en remplt. de M. Toussaint, démissionnaire.
M. Schreiner, en remplt de M. Simon, décédé.
M. Volet, en remplt de M. Boyer, démissionnaire.
M. Fabre, en remplt. de M. Bourc, de même.
M. Sim, en remplt de M. Glenat, démissionnaire.
M. Julia, en remplt de M. Lick, démissionnaire.

Emplois vacans par organisation.

MM. Azais.	MM. Krug Basse.
Vital.	Cret-Duverger.
Boulenger.	Noblat.
Massie.	De Seré.
Bouvier.	Horet.
Vernier.	Krauss.
Lecomte.	

Pour prendre rang du 18 avril 1855.

M. Jacques, emploi vacant par organisation.

Par décret impérial du 15 août 1854, ont été nommés, par suite d'organisation, à cinq emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, les élèves diplômés dont les noms suivent :

MM. Gonet, de l'école vétérinaire d'Alfort.
Duverne, de la même école.
Dandre, de la même école.
Goulard, de la même école.
Toutain, de la même école.

Digitized by Google

7e régiment de hussards.

M. Thierry, maréchal-des-logis-chef au 1er de lanciers.
M. Turgot, maréchal-des-logis au 3e de chasseurs d'Afrique.

8e régiment de lanciers.

M. Morel, maréchal-des-logis-chef au 5e de lanciers.

9e régiment de chasseurs.

M. Bressonnier, adjudant sous-officier au 3e de chasseurs.

3e régiment de chasseurs.

M. Degnerry, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs.

3e régiment de chasseurs.

M. Poiton, maréchal-des-logis-chef au 6e de chasseurs.

1er régiment de hussards.

M. Germain, maréchal-des-logis au rég.
(1re tour). M. Dauvergne, maréchal-des-logis-chef au rég., en remp. de M. Delorme, nommé lieutenant.

3e régiment de hussards.

M. Mottin, maréchal-des-logis-chef au 9e de chasseurs.

4e régiment de hussards.

M. Lagerie, maréchal-des-logis-chef au rég.
(1re tour). M. Baries, adjudant sous-officier au rég., en remp. de M. Charasse, décédé.

5e régiment de hussards.

M. de Cavaillès, maréchal-des-logis au 3e de hussards.
6e tour). M. Proust-Lemme, adjudant sous-officier au 1er de hussards, en remp. de M. Rue, nommé lieutenant.

6e régiment de hussards.

M. de Sabrit, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs.
M. de Cambaire, maréchal-des-logis au 1er de cuirassiers.

7e régiment de hussards.

M. Toscan du Terrail, maréchal-des-logis au 11e de dragons.

8e régiment de hussards.

M. de Saint-Garmain, maréchal-des-logis au 3e de hussards.
M. du Fay, maréchal-des-logis au 3e de dragons.

9e régiment de hussards.

M. Pinot, adjudant sous-officier au 3e de spahis.
M. Legros, adjudant sous-officier au 1er de hussards.
M. Bourdineau, dit Firmin, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Candelon, adjudant sous-officier au rég.
Jouve, maréchal-des-logis au rég.
M. de Montault-Brassac, maréchal-des-logis au rég.
M. Privon, maréchal-des-logis au rég.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

(1re tour). M. Moncorgé, maréchal-des-logis au rég., en remplt. de M. de Combettes, mis en non-activité.
M. Carli, maréchal-des-logis-chef au 1er de chasseurs d'Afriq.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Cazaux, adjudant sous-officier au rég.
M. Cavalier, maréchal-des-logis au rég.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Déplanet, adjudant sous-officier au rég.
M. Corrèze, adjudant sous-officier au rég.
M. Rousson-Raisson, maréchal-des-logis au rég.

2e régiment de spahis.

M. Boché, adjudant sous-officier au rég.

3e régiment de spahis.

M. Touvet, adjudant sous officier au rég.
M. Bermont, adjudant sous-officier au rég.

5e compagnie de cavaliers de remonte.

M. Picard, maréchal-des-logis-chef à la 2e comp. de cavaliers de remonte.

6e compagnie de cavaliers de remonte.

M. Musseaux, adjudant sous-officier au 12e de chasseurs.

Par décret impérial du 30 août 1854, ont été nommés à vingt-six emplois de capitaine, vacants par suite d'organisation dans les régiments de cavalerie ci-après, savoir :

9e régiment de chasseurs.

Anc., M. Ribal, lieutenant à la 1re comp. de cavaliers de remonte.

4e régiment de dragons.

Anc., Giboud, lieutenant à la 3e comp. de cavaliers de remonte.

7e régiment de lanciers.

Choix, M. de Gillart de Kermaingant, lieutenant au rég.

12e régiment de dragons.

Anc., M. Pomel, lieuten. à la 2e comp. de caval. de remonte.

10e régiment de chasseurs.

Anc., M. Sevary-Lalande, lieutenant à la 1re comp. de cavaliers de remonte.

2e régiment de chasseurs.

Choix, M. Montmessin, lieutenant au 1er de chasseurs.

9e régiment de hussards.

Anc., M. de Prével, beut. à la 4e comp. de caval. de remonte.

7e régiment de cuirassiers.

Anc., M. Lecarbier de Veisel, lieutenant au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

7e régiment de chasseurs.

Choix, M. Daniel, lieutenant au 5e de chasseurs.

6e régiment de cuirassiers.

Anc., M. Claude, lieutenant au rég.

2e régiment de hussards.

Anc., M. Sanson, dit Dorvenis, lieut. au 6e de hussards.

7e régiment de dragons.

Choix, M. Lapalisse, lieut. au 1er de chasseurs d'Afrique.

6e régiment de chasseurs.

Anc., M. Lalande, lieutenant au 8e de chasseurs.

11e régiment de chasseurs.

Anc., M. Egger, lieutenant au 6e de chasseurs.

1er régiment de spahis.

Choix, M. du Tillet de Villars, lieutenant au 3e de chasseurs d'Afrique.

3e régiment de hussards.

Anc., M. de Vachon, lieut. au 2e de chasseurs d'Afrique.

12e régiment de chasseurs.

Anc., M. Quesnel de la Roslère, lieutenant au rég.

1er régiment de carabiniers.

Non-activité, M. de Barbarejus, capitaine en non-activité par licenciement.

10e régiment de dragons.

Anc., M. Tetet, lieutenant au 2e de cuirassiers.

2e régiment de hussards.

Anc., M. Aubrée, lieutenant au corps de spahis d'Orient.

1er régiment de spahis.

Choix, M. Martin, lieutenant au 2e de cuirassiers.

6e régiment de hussards.

Anc., M. Dalpuget, lieutenant au 1er de lanciers.

1er régiment de carabiniers.

Anc., M. Riberôl, lieutenant au 6e de lanciers.

2e régiment de carabiniers.

Choix, M. Ramolino, lieutenant au rég.

7e régiment de lanciers.

Anc., M. Lesnes, lieutenant au 2e de lanciers.

11e régiment de dragons.

Anc., M. Boynier, lieutenant au 3e de cuirassiers.

Par décret impérial du 31 août 1854, a été nommé dans la GENDARMERIE, à sub-ration de lieutenant-colonel et au commandement de la 17e légion :

Avancement des chefs d'escadron de Farme, M. Sexe, chef d'escadron commandant la 2e comp. de la 17e légion, en remplt. de M. Bénoguet, décédé.

Par décision ministérielle du 12 août 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines en 2e d'ARTILLERIE de 2e classe dont les noms suivent, savoir :

MM. Jeandel, de l'état-major particulier de l'artillerie.
De Narp, du 11e d'artillerie—monté.
D'Farrell, du 9e d'artillerie—à pied.
Lebeau, du 14e d'artillerie—à pied.
Rolland, du 1er d'artillerie—monté.
Flaus, du 9e d'artillerie—monté.
Arrivet, du 13e d'artillerie—monté.

Ont été nommés à la 1re classe du grade, par ancienneté, les lieutenants en 2e d'ARTILLERIE dont les noms suivent, savoir :

Mm. Genty, de la comp. d'armuriers.
Naguet de Saint-Vulfran, du 3e d'artillerie—à pied.
Pascal, du 7e d'artillerie—monté.
De Nervaux, du 14e d'artillerie—à cheval.
Lebelin de Dionne, de la 5e comp. d'ouvriers.
Gerbet, du 9e d'artillerie—monté.
Guichard, du 14e d'artillerie—à cheval.
Frans, du 9e d'artillerie—monté.
Mermet, du 4e d'artillerie—à cheval de la garde impériale.
Furon, du 13e d'artillerie—monté.
Bouquerel, du 9e d'artillerie—monté.
Claude, du 14e d'artillerie—à cheval.
Darcy, du 12e d'artillerie—monté.
Roques, du 8e d'artillerie—monté.
Lecchouan, du 3e d'artillerie—à pied.
Guimenet, du 1er d'artillerie—monté.
Gindre, du 6e d'artillerie—à pied.
De Guibert, du 3e d'artillerie—à pied.
Quillet, du 3e d'artillerie—à pied.
Marzon, du 10e d'artillerie—monté.
Marchand, du 13e d'artillerie—monté.
Vandecrus, du 16e d'artillerie—à cheval.
Perret, du 5e d'artillerie—à pied.
Clousard, du 9e d'artillerie—monté.

M. de La Ritte, général de division, président du comité de l'artillerie, en remplt, en place, par décision impériale du 5 septembre courant, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général à dater du 6 septembre courant. Conformément au 2e § de l'article 1er du décembre 1853, il est maintenu dans les fonctions qu'il remplit au comité de l'artillerie.

M. de Grouchy, général de division, sénateur, est placé, par décision impériale du 5 septembre courant, dans la 1re section (réserve) du cadre de l'état-major général, à dater du 6 septembre courant, conformément au décret du 1er décembre 1853 et à l'art. 3 de la loi du 4 août 1839.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Godefroy, capitaine en 2e au 1er de lanciers, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de division de Tartas, commandant la 1re division militaire, à Bordeaux.
De Gunzelin, lieutenant au 34e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général comte de Schramm, commandant la 1re corps d'armée du camp du Nord.
Meunier, lieutenant au 49e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général La Font de Villiers, commandant la subdivision de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Noyer, lieutenant au 49e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Grandchamp, commandant la subdivision de la Roselle, à Metz.
Mercier, capitaine de l'état major des places en non-activité, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Longwy (Moselle), en remplacement de M. Belhomme, qui a reçu une autre destination.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Danilon, sous-intendant de 2e classe à Amiens, est désigné pour Vincennes.
Gain-Iexux, sous-intendant de 2e classe à Vincennes, est désigné pour Paris (garde impériale).
De Las Cases, sous-intendant de 1re classe à Paris (garde impériale), cesse de faire partie de la garde impériale.
Gibon, sous-intendant de 2e classe à Bastia, est désigné pour Amiens.
Guerreau d'Aumont, sous-intendant de 2e classe à Mende, est désigné pour Bastia.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Poussin, sous-lieutenant au 39e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drap au dit corps, en remplt. de M. Desbarbieux, promu lieutenant.
M. Courtois, sous-lieutenant au 26e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Bibaste, décédé.
M. Besaille, capitaine au 18e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. Lecointe, promu major.
M. Cordier, capitaine au 69e de ligne, est nommé à l'emploi d'officier d'habillement du corps, en remplt. de M. Lamy, passé dans la garde impériale.
M. Girgeon, capitaine au 54e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. Bonnet, promu chef de bataillon.
M. Chaperon, capitaine au 12e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. Jondon, admis à la retraite.
M. Leroy, capitaine au 10e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. Pérain, promu chef de bataillon.
M. Capon, capitaine au 31e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. de Mare de Perrigbland, qui permute avec lui.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et le voloutd nationale, Empereur des Français.
A tous présens et à venir, salut :
Vu la loi du 11 avril 1831, sur les pensions militaires;
Vu la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers;
Vu le décret du 3 mai 1848, sur l'organisation des parquets et des greffes militaires;
Vu le décret du 18 juin 1809, sur les ateliers de condamnés au boulet et aux travaux publics;
Vu l'ordonnance du 3 décembre 1837, sur les pénitenciers militaires;
Vu la loi du 24 janvier 1850, les décrets des 4 décembre 1851 et 28 mars 1854, concernant les trait-portes de 1848 et de 1852;
Vu les décrets des 9 janvier 1852, sur l'organisation du personnel des services administratifs de la guerre, et 1er novembre 1854, qui rattache les comme de l'intendance auditi personnel;
Voulant constituer sur des bases uniformes, et suivant les beso-ins du service, le personnel de la justice militaire, tant sous le rapport de la position militaire et du nombre, que sous celui de la solde et de la retraite;
Considérant que ces objets sont soumis aux lois et ordonnances qui régissent l'armée, et que leur soient essentiellement militaire;
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre,
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE 1er.

DE LA COMPOSITION DU PERSONNEL DE LA JUSTICE MILITAIRE.

Art. 1er. Le personnel du service de la justice militaire se compose :
1° D'officiers et de membres de l'intendance militaire en activité de service ;
2° D'officiers et de membres de l'intendance militaire en réforme ou en retraite ;
3° D'officiers d'administration ;
4° De sous-officiers de divers grades.
Les fonctions de ces différents corps ont les suivantes, savoir :
Les officiers et les membres de l'intendance en activité de service.—Commissaires impériaux, rapporteurs ou substituts près les tribunaux militaires, commandans des ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les officiers et les membres de l'intendance en réforme ou en retraite.—Commissaires impériaux, rapporteur ou substitute près les tribunaux militaires.
Les officiers d'administration de 1re classe. — Greffiers de la classe des tribunaux militaires; agens comptables de 1re classe des ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les officiers d'administration de 2e classe. — Greffiers de 2e classe des tribunaux militaires; agens comptables de 2e classe des ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les adjudans d'administration en 1er. — Greffiers de 3e classe des tribunaux militaires, adjoints aux comptables de 1re classe des ateliers, penitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les adjudans d'administration en 2e. — Greffiers de 4e classe des tribunaux militaires; adjoints aux comptables de 2e classe des ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les adjudans sous-officiers. — Commis greffiers des tribunaux militaires; agens comptables et greffiers des prisons militaires; adjudans de surveillan-t et adjudans greffiers des ateliers de condamnes, pénitenciers, établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les sergens majors. — 1re-s surveillans des prisons militaires; surveillans portiers, surveillans de 1re classe et sergens majors employés aux écritures dans les ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les sergens-fourriers.—Surveillans fourriers des prisons militaires; fourriers employés aux écritures dans les ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.
Les sergens.—Brigadiers ou appariteurs des tribunaux militaires; surveillans des prisons militaires; surveillans de 2e classe des ateliers, pénitenciers et établissemens ou colonies pénitentiaires militaires.

2. Le personnel de la justice militaire est réparti ainsi qu'il suit :

§ 1er. — *Tribunaux militaires et greffes.*

(Conseils de guerre et de révision.)

1 commissaire impérial, ministère public;
1 ou plusieurs substituts, selon les besoins du service;
1 rapporteur, juge d'instruction;
1 ou plusieurs substituts, suivant les besoins du service;
1 greffier.
Comme greffiers suivant les besoins du service (loi du 13 brumaire an V, 18 vendémiaire et 27 fructidor an VI, décret du 3 mai 1848).
Huissiers ou appariteurs, suivant les besoins du service.

§ 2. — *Etablissemens pénitentiaires et.*

(Ateliers de condamnés, pénitenciers, établissemens disciplinaires ou coloniés pénitentiaires militaires.)
Pour chacun de ces établissemens :

1 *Surveillance.*

1 commandant en premier;
1 comm-ndant en second, si les besoins du service l'exigent;
1 lieutenant adjudant;
sous-lieutenant, directeur } suivant les besoins de service des ateliers,

Surveillance.

1 adjudant greffier;
1 adjudant de surveillance;
1 second adjudant, si le besoin du service l'exige;
1 surnumé-aire pour suppléer au besoin du service;
1 surveillant pour chaque nombre de 25 détenus.

Comptabilité.

1 agent comptable.
1 adjoint au comptable;
1 sous-officier (sergent-major ou fourrier) pour chaque nombre de 100 détenus.

§ 3. — *Prisons militaires.*

Pour chaque prison :
1 commandant, du grade de capitaine, en activité de service, si la prison a une importance suffisante;
1 agent principal;
1 greffier, si l'effectif est au moins de 60 détenus;
1 premier surveillant, directeur des ateliers;

Digitized by Google

1 surnuméraire fourrier, et le besoin du service l'exige;

2 surnuméraires pour chaque nombre de 25 détenus.

3. Les officiers d'ordre, secrétaires du service de la justice militaire forment un cinquième section du personnel des services administratifs de la guerre.

Les sous-officiers du service de la justice militaire sont assimilés à ceux de l'arme d'*infanterie*.

4. Le cadre des officiers d'administration et celui des sous-officiers sont fixés de la manière suivante :

§ 1er. — *Cadre des officiers d'administration.*

	Greffes des tribunaux militaires.	Ateliers et pénitenciers	Établissements disciplinaires et colonies pénitentiaires militaires.
Officiers d'administr.			
de 1re classe,	10	3	1
de 2e classe.	7	9	
Adjudans d'administ.			
en 1er,	12	3	1
en 2e,	31	12	
Totaux,	60	24	2

§ 2. *Cadre des sous-officiers* (1).

Tribunaux militaires.	Établissemens pénitentiaires.	Prisons militaires.
Adjudans sous-officiers.		
Commis greffier.	Surveillans. Greffiers.	Agens principaux. Greffiers.
Sergens-majors.		
Commis-greffier.	Portiers. Surveillans. Aide écritures.	1er surveillans. » »
Sergens-fourriers.		
Commis greffier.	Fourriers aux écritures.	Surveillans fourriers.
Sergens.		
Huissiers.	Surveillans.	Surveillans.

5. Les officiers d'administration du service de la justice militaire sont nommés par roi.

Les sous-officiers de ce service sont nommés par notre ministre de la guerre.

TITRE II.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION ET DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE.

6. Les officiers d'administration du service de la justice militaire se recrutent, savoir :

Pour les tribunaux militaires, parmi les adjudans sous-officiers, commis greffiers titulaires, et, à défaut, parmi les anciens militaires ayant occupé, pendant trois années au moins, le grade de sous-officier, et ayant justifié de leur aptitude par un examen sur le résultat duquel le général commandant la division où se trouvera le candidat, devra faire connaître son avis.

Pour les ateliers, pénitenciers, établissemens disciplinaires ou colonies pénitentiaires, parmi les sergens-majors employés aux écritures, comptant au moins un an de service dans cet emploi, et parmi les adjudans-greffiers.

Les candidats devront justifier, par un examen préalable, des connaissances administratives exigées des élèves d'administration par le décret du 9 janvier 1852.

Pour les sous-officiers du service de la justice militaire, notre ministre de la guerre déterminera, par un règlement spécial, leur mode de recrutement et d'admission.

Ils ne qui concerne les prisons militaires, les dispositions de l'arrêté du 13 nivôse an V, continueront d'être exécutées.

TITRE III.

DE L'AVANCEMENT.

7. Les règles posées par l'ordonnance du 28 février 1838, et par les décrets du 9 janvier 1852 et du 1er novembre 1852, sur l'avancement et le retraite des officiers d'administration des quatre sections des personnels administratifs de la guerre, sont applicables aux officiers d'administration de la justice militaire.

Leur sont également applicables les dispositions des lois des 11 avril 1831, sur les pensions de l'armée de terre, et 10 mai 1834, sur l'état des officiers.

8. Les sous-officiers du service de la justice militaire sont traités, sous le rapport de la retraite, comme les sous-officiers de l'armée, selon leur grade.

Leur avancement est déterminé par un règlement particulier de notre ministre de la guerre.

9. Les veuves et orphelins des officiers d'administration du service de la justice militaire et des sous-officiers de ce service, jouiront de tous les avantages que la législation des pensions de l'armée de terre accorde aux veuves et orphelins de militaires; mais l'intervention mentionnée à la fin de l'art. 19 de la loi du 11 avril 1831 ne sera obligatoire que pour les mariages contractés postérieurement au présent décret, par les agens en activité dans le service de la justice militaire.

TITRE IV.

DE LA DISCIPLINE, DE LA SOLDE ET DE L'UNIFORME.

SECTION Ier. — *De la discipline.*

10. Les officiers et les membres de l'intendance militaire en activité, en réforme ou en retraite, attachés au service de la justice militaire, les officiers d'administration et les sous-officiers du service de la justice militaire, sont soumis aux règles générales de la discipline et de la subordination militaire.

SECTION II. — *De la solde.*

11. Les officiers et les membres de l'intendance militaire en activité, attachés au service de la justice militaire, reçoivent, sur les fonds de la solde, le traitement d'activité de leur grade.

12. Les officiers et les membres de l'intendance en réforme ou en retraite, remplissant les fonctions de commissaires impériaux, de rapporteurs ou de substitute près les tribunaux militaires, reçoivent, indépendamment de leur traitement de réforme ou de leur pension de retraite, les indemnités fixées par eux par décret conformément au tarif n° 1 ci-annexé. (Décret du 24 juin 1854.)

13. La solde et les accessoires de solde des officiers d'administration du service de la justice militaire, en activité et en disponibilité, sont fixés par le tarif n° 2 annexé au présent décret.

La solde de non-activité de ces officiers est la même que celle des officiers d'administration des quatre autres sections.

La solde et les indemnités dues aux sous-officiers du service de la justice militaire sont fixées par le tarif n° 3 annexé au présent décret.

(1) Le nombre de ces sous-officiers est déterminé par les besoins du service.

Les soldes des officiers d'administration du service de la justice militaire sont passibles de la retenue de 2 p. 0/0 au profit du Trésor public subsistue aux droits de l'ancienne dotation des invalides.

Les militaires retraités employés dans les prisons militaires reçoivent, indépendamment de leur pension, une indemnité équivalente à la solde affectée à l'emploi qu'ils remplissent.

SECTION III. — *De l'uniforme.*

14. L'uniforme du personnel de la justice militaire est déterminé par notre ministre de la guerre.

TITRE V.

DES PRESTATIONS EN NATURE.

15. Les sous-officiers du service de la justice militaire reçoivent les prestations en nature auxquelles ont droit les sous-officiers de l'armée (*infanterie*.)

TITRE VI.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Tribunaux militaires.

16. Seront conférés au choix pour la première formation, savoir :

Les emplois d'officier d'administration, aux greffiers actuels des tribunaux militaires;

Les grades d'adjudans sous-officiers, aux commis-greffiers;

Les grades de sergens, aux huissiers ou appariteurs actuellement en fonctions.

Ateliers, pénitenciers, établissemens disciplinaires ou colonies pénitentiaires militaires.

17. Seront également conférés au choix pour la première formation, savoir :

Les emplois d'officier d'administration comptable de 1re et de 2e classe, aux agens comptables actuels;

Ceux d'adjudant d'administration en premier et en second, aux adjoints aux comptables;

Le grade d'adjudant sous-officier, aux adjudans de surveillance et adjudans greffiers;

Celui de sergent-major, aux surveillans portiers, surveillans de 1re classe et sergens-majors employés aux écritures;

Celui de sergent-fourrier, aux fourriers employés aux écritures;

Celui de sergent, aux surveillans de 2e classe.

Prisons militaires.

18. Seront également conférés au choix pour la première formation, savoir :

Le grade d'adjudant sous-officier, aux agens principaux et aux greffiers comptables-gestionnaires;

Celui de sergent-major, aux premiers surveillans;

Celui de sergent-fourrier, aux surveillans fourriers;

Celui de sergent, aux surveillans.

19. Les services des agens de la justice militaire actuellement en fonctions et qui seront pourvus des emplois et des grades énumérés dans les art. 16, 17 et 18 ci-dessus, seront décomptés à dater de leur entrée en fonctions et réunnerés, sous le rapport de la retraite, comme services militaires.

20. Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

21. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui recevra son exécution à dater du 1er octobre 1854.

Fait au palais de Tuileries, le 29 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

On écrit de Boulogne, au *Moniteur universel*, sous la date du 3 septembre :

Aujourd'hui ont eu lieu de grandes manœuvres, auxquelles assistait S. A. R. le prince Albert, avec tous les personnages qui l'ont accompagné en France. On remarquait dans l'état-major de l'Empereur M. le général de Wedel, envoyé par S. M. le roi de Prusse, et plusieurs officiers de cette nation.

Les troupes des 1er et 2e corps formaient deux armées : l'une, commandée par l'Empereur, couvrait Boulogne ; l'autre, aux ordres de M. le général Schramm, supposée arriver de Calais, faisait une démonstration contre cette ville.

La première armée était composée des deux divisions d'infanterie du 2e corps, avec leur artillerie, et de la division de cavalerie du général de Grammont, avec sa batterie.

La deuxième armée était composée de deux divisions d'infanterie du 1er corps et de la division Bonet, avec leur artillerie.

Le 7, ces troupes avaient quitté leurs camps et cantonnements pour prendre leurs positions de bivac dans l'ordre suivant :

L'armée du général Schramm, le long du ruisseau de Blacourt, la droite à Bernes, la gauche vers le village de Blacourt. Elle avait en réserve, formant une seconde ligne, une brigade d'infanterie et un bataillon de chasseurs.

Une brigade de cavalerie s'était établie près du village d'Estienville, à cheval sur le ruisseau ; l'autre brigade, près du village d'Ub bol.

Son artillerie, dont une partie avait été en réserve, occupait les positions les plus convenables pour défendre les approches.

Les avant-postes se trouvaient en avant du ruisseau de Blacourt.

L'armée de l'Empereur occupait une position en face de l'armée opposée, en ligne parallèle, refusant, cependant, un peu sa gauche : la droite, près de Hidrequent ; la gauche, vers Ledquent.

Elle était aussi sur une ligne, ayant en réserve également une brigade d'infanterie et un bataillon de chasseurs à pied.

Sa cavalerie était établie en avant de Rinzard, le long du ruisseau qui passe à Marquise et se jette dans la Slack.

Son artillerie était placée de la manière la plus convenable pour la défense de la position.

L'infanterie était sur deux rangs.

Les bataillons de chasseurs établis au centre ou aux ailes de la ligne, étaient employés par petits paquets derrière des obstacles, comme l'on emploie l'artillerie.

Le combat s'est engagé le 8, vers sept heures du matin, à l'arrivée de l'Empereur.

Sa Majesté, voulant prévenir l'attaque du général Schramm, a tenté de percer le centre de sa position, et, n'ayant pu y parvenir, a voulu la tourner en refusant sa gauche et en avançant sa droite sur les hauteurs de Landrethun.

Digitized by Google

reconnaître. Grâce à l'activité et intelligente impulsion de M. le gouverneur général qui, dans la question hippique algérienne, a déjà obtenu de si importants résultats, la France va trouver de considérables parmi les Européens et les indigènes producteurs une part dix-fois à ces courses. On verra sur l'hippodrome les aghas, les kaïds, les cheikhs et les Arabes de grandes tentes. Chose inouïe jusqu'à ce jour en Algérie, chaque cheval paiera un prix d'entrée de 200, de 100 et de 50 fr., suivant le rang du prix réclame. Ces prix d'entrée, qui produiront environ 80,000 fr., seront employés en entier à augmenter la part des vainqueurs.

Déjà 400 chevaux environ sont inscrits dans chaque province. Le chiffre considérable de 1,200 chevaux réunis dans la même arène donnera à tous les Arabes qui retrouvé tout leur amour pour l'adresse du cheval, et aimeront à brider par lui.

Nul doute que ces splendides équestres ne servent puissamment à fondre la nationalité arabe dans notre civilisation.

Baudouin.

L'état-major et les escadrons du 6e chasseurs quittent Lorch pour aller à Toul, où nous avons déjà le dépôt et deux escadrons.

Le dépôt et deux escadrons du 6e chasseurs quittent Lorch pour aller à Gray. L'état-major et quatre escadrons restent à Lyon.

L'état-major et quatre escadrons du 3e hussards quittent Clermont-Ferrand pour aller à Lyon. Le dépôt et deux escadrons restent à Clermont-Ferrand.

On nous apprend la mort d'un officier, jeune et plein d'avenir, cité et par la crocile épidémie qui a exercé de si déplorables ravages dans notre armée d'Orient. M. le capitaine de Chassy, des 1er régiment de zouaves, a succombé en peu d'heures au milieu de ses camarades désolés.

M. le colonel Bourbaki a prononcé sur la tombe du capitaine de Chassy, récemment mis à l'ordre de la division pour la manière remarquable dont il avait préparé, à Varna, l'arrivée de nos troupes, des adieux qui étaient l'expression des sentiments de tous ses camarades.

NÉCROLOGIE.

M. le général du cadre de réserve comte Clément de La Roncière, grand officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est décédé le 28 juillet dernier, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Incarville, près Louviers (Seine-Inférieure).

Clément de La Roncière (*François Marie*), fils d'un directeur des aides à Amiens, était né dans cette ville le 7 février 1777.

Entré volontaire à la légion de Rosenthal devenue 19e régiment de chasseurs à cheval le 1er mars 1792, maréchal-des-logis le 15 mai suivant, il fut promu aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant les 10 juin et 1er septembre de la même année. Il fit campagne de 1793 à l'an II aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et fut nommé capitaine le 1er vendémiaire an IV.

Reformé lors de la réduction des régiments de cavalerie légère à quatre escadrons le 29 pluviôse an IV, il fut proposé le 30 du même mois comme capitaine de la compagnie auxiliaire et devint le 21 ventôse suivant officier d'état-major, auprès du général Lefebvre employé à l'armée du Rhin.

Capitaine au 10e de chasseurs à cheval le 19 messidor an IV et passé à l'armée d'Italie, il fut promu chef d'escadron le 1er ventôse an VI.

Il se distingua à Modène et à Trebbia, où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe gauche.

Chef de brigade et major de bataille le 1er messidor an VII, il fut placé le 22 à la tête du 16e régiment de dragons. A Monte-Alto, avec 150 chevaux, il attaqua une division ennemie de 6,000 hommes, dont 400 de cavalerie, la mit en déroute et fit 1,000 prisonniers.

Il fit les campagnes des ans VII et VIII à Naples, et fut envoyé en l'an VIII à l'armée italo-Basave, où il servit jusqu'en l'an IX sous le général Augereau.

Passé au camp de Boulogne en l'an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire, officier le 25 pratiqué suivant, enfin commandant du même ordre le 4 nivôse an XIV.

Général de brigade le 31 décembre 1806, baron de l'empire en 1809, le général de la Roncière fit les campagnes de 1806 à 1809 à la grande armée et se distingua notamment à la bataille d'Eylau, le 12 avril 1809.

Nommé en récompense au grade de général de division le 11 juin 1809, il reçut le commandement d'une brigade de la division d'Hautpoul à l'armée de réserve. Le 6 août de la même année, l'empereur lui confia le commandement de l'École spéciale de cavalerie.

Remplacé dans ce commandement le 20 août 1812, il passa à celui de la 12e division militaire et à septembre de la même année. Maintenu dans ses fonctions en 1814, il reçut la croix de chevalier de Saint Louis le 29 juillet du la date année. Entraîné le 6 mars 1815, il fut remis en activité le 7 février 1815 et nommé inspecteur général de cavalerie le 17 mars suivant. Investi des mêmes fonctions en 1817, puis de celles d'inspecteur général de gendarmerie, il devint président du comité de cette arme le 19 décem. en 1824. Mis en disponibilité le 1er avril 1831, il fut élevé le 30 du même mois au grade de grand-officier de la Légion d'honneur.

Admis dans le cadre de réserve le 15 août 1839, il fut, à la suppression de ce cadre, remisé au mois d'avril 1848.

Un décret du 26 janvier 1853 l'avait, sur sa demande, relevé de la retraite et prononcé sa mise en cadre de réserve.

Le général comte Clément de La Roncière figure sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, côté Est.

Dimanche, 17 septembre, inauguration du sport de Longet-ampe Steeple-chase. Course plate. Course de haies, avec 9,500 francs de prix.

Le directeur gérant responsable : M. Baudouin.

Imprimerie de Schiller, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine adjudant-major (promu en de 1848 d'un régiment de ligne en garnison dans l'une des principales villes du Midi, désire permuter avec un de ses collègues, soit de Paris ou non en Afrique, ou dans l'un des camps de Nord ou du Midi.

— Un capitaine d'infanterie propose pour comptable, demande à permuter. Avec un cautionné et habituée ou un trésorier.

— Un sous-officier de carabiniers demande à permuter que un sous-officier de zouaves d'Afrique ayant la même ancienneté pour l'armée. — S'adresser au *Moniteur de l'Armée*.

— Le colonel administrateur du 9e régiment de grenadiers de la garde demande un caporal cordonnier résidant aux environs de cette ville pour l'admettre dans l'atelier établi dans la caserne. — Ecrire franco au conseil d'administration, 1, Reuilly.

— Le 22e léger, ayant besoin d'un maître cordonnier, un concours sera ouvert pour cet emploi à Narbonne (Aude), le 1er octobre prochain. Les candidats devront fournir à l'appui de certificats de moralité et de solvabilité pour une somme de 10 000 fr.

— MM. les officiers sont informés que la Maison Jacques Besson (existant depuis 25 ans), bureaux et caisse, 31, place de la Bourse, à Paris, est chargée de vendre pour l'Algérie et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer, obligations de villes, rentes et acheter ces mêmes valeurs; d'effectuer les versements appelés sur les actions non libérées, etc. (*Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignements.*)

— Le Père Aubril, pour guérir toutes les rassira, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 130. — 1 fr. le flacon.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTICIENNE

Tout Flacon que ne portera pas notre nom inviolablement le verra, doit être refusé comme contrefait.

Composé par FAYROT et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Paris, chez M. RAMON fils, 3, rue Caumartin, près du boulevard.
A Marseille, chez M. BRANTS, Allées de Meilhan, 22.

MAISONS SUCCURSALES : { Fairet, cité Bergère, rue de Cluny, 21. / Bazar de la Paix, 23.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Alkmène, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et de saponaire. Bientôt propres à détruire la Cosmétique du Vinaigre Lacticienne est essentiellement salutaire et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et corrosive de nous remarque. Il n'irrite point la peau et la surtout l'exempte de rougeurs, il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après son usage une odeur suave et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 361. | Aboukaram, chez M. HATHAL, place de l'Intendance.
— — rue M. ROUCHER, 7. | — chez M. RAMOND, rue Lorett, des Lazaristes.
— — chez M. RAMON, rue des Temples, 175. | A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St-Rome, 19.
— A Alger, chez M. QUIROT, rue Malaka. | A Saint-Etienne, chez M. HAYAS, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale à Lyon, aussi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et cosmétiques surfines. ENVOI FRANCO contre LA VALEUR OU CONTRE-REMBOURSEMENT.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Canezhons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons Jambières, Gants, Mouffles, Maleks à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles Bernhine, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à épaques, Couvertures de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à grenades, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

BAUME NERVAL remède externe approuvé et autorisé, guérit en peu de temps : rhumatismes, douleurs, goutte, froid, faiblesse. BUGEAUD, pharmacien, rue du Chevalier-Saint-G. Le flacon, 2 fr.

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.
A LA VILLE D'ALGER
Passementerie BADET Broderie d'uniforms.
Ecrire, 96 bis, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne.
Magasins, Salon et Atelier de fabrication au deuxième étage.

Rabattement et Escompte en remplaçant pour MM. les Officiers de toutes armes — *Spécialité* pour habits d'officiers généraux, broderies perfectionnées. — *Fabrique* d'épaulettes en et argent, aiguillettes, torsades, cordons, galons, cravates et ceinturons, fabrique ou reparage des vieilles dorures. — Armes blanches des meilleures fabriques. — Coiffures de tous modèles, chapeaux.

Ateliers pour les dessins et la *fabrication* des broderies (modèles-types des dernier cri plus récents).

Au moment de l'organisation de la garde impériale et des modifications apportées dans le tenue à adopter, le rapp de l'armée, MM les officiers auront un avantage incontestable à s'adresser à M. Badet, où ils trouveront en totalité ou en partie toutes les articles qui leur seront nécessaires pour l'organisation de leur nouvelle tenue. — Nos Tailleurs les mieux habitués à coudre perfection qualité

MÉDAILLE DE 1851
à Expo. de Londres, 4 TESTIMONIES-RAMBOLINES (médicales) à Expo. de Paris,
pour vendre facilement et en quelques heures la propriété des cheveux et la barbe en peu de temps.
BLOND CHATAIN Teinture végétale, inoffensive, qui donne aux cheveux et à la barbe une belle nuance blonde ou châtain naturelle. Prix : 5 et 10 fr. la boîte. Envoi franco contre mandat-poste ou timbres-poste. Adresser à M. Lemaire, 3, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris. Recommandée par les célébrités médicales, elle est en vente chez les parfumeurs et coiffeurs.

EAU INDIENNE CHANTAL Teinture végétale, inoffensive, qui donne aux cheveux et à la barbe une belle nuance blonde ou châtain naturelle. Prix : 5 et 10 fr. la boîte. Envoi franco contre mandat-poste ou timbres-poste. Adresser à M. Lemaire, 3, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris. Recommandée par les célébrités médicales, elle est en vente chez les parfumeurs et coiffeurs.

COUVERTURES POUR CHEVAUX ET VOYAGE
Dépôt, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, et à Manufacture, chez DAVID, 118 bis, rue Lafayette, à Paris.

LENEVEU, libraire pour l'Art militaire, rue des Grands-Augustins, 18, *Près le Pont-Neuf*.

INSTRUCTIONS PRATIQUES sur le MARÉCHAL BUGEAUD
Duc d'Isly, *pour se traiter en campagne*,
Avant-postes. — Reconnaissances. — Stratégie. — Tactique. — De l'ordre des combats. — Retraites. — Passages des défilés dans les montagnes. — Camps. — Subsistances. — Service des approches.
Un volume in-18. Prix : 3 fr.

LE MARÉCHAL BUGEAUD ET LE PLUS GRAND DES JUIFS, par le comte GENERAL de GAZE et Jacques BRESSON.
ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS DE BOURSE, par Jacques BRESSON, paraissant tous les quatre, 48 fois par an. Les numéros d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit, banques, sociétés, etc., etc., placés à la Bourse. — Prix : 1 fr. par an; départements, 4 fr. (*Envoyer un mandat de poste*)

SAINT-CYR. École préparatoire à Versailles, dirigée par MM. Reith et Cuny, professeurs de mathématiques, docteurs ès-sciences, ancien élèves de Saint-Cyr. Discipline militaire. Réputation établie par trente ans de succès. Pensionnat, demi-pensionnat, externat. Les élèves reçoivent ici cet repas bachelières ès sciences et pourront être admis à Saint-Cyr.

A L'UNIVERS, le ballet poissonnier au coin de la rue Montmartre. — *Fabrique spéciale de chemises pour hommes et pour dames.* — Cette maison se recommande de parfaitement à l'armée de terre et de mer pour ses chemises à double devant, ses chemises à plastron, ses flanelles-coton, sa grande variété de chemises, et d'une durée à toute épreuve. — Elle fabrique également *avec supériorité* toutes les chemises de fantaisie, plis à la mode, depuis 7 fr. Ses maisons prix les plus réduits. — Succursale, 113, rue Saint-Antoine, *place de la Bastille*.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

BANDAGE herniaire à ressort brisé, à tourniquet et invention s. g. d. g. breveté de l'inventeur, rue Vivienne, 46. — Se trouve aussi chez Bertot du même.

LE GERTON, fabricant militaire et civil, 6, rue de la Feuillade Maison **G. BERTON**, fabricant militaire et civil, 6, rue de la Feuillade. — Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, pantalons, redingotes et paletots militaires.

A MM. LES OFFICIERS. Cantines de campagne, malles, fabrique et garnies. — GERMAIN, Cabinetier-ceinturier, fabricant breveté, rue Saint-Honoré, 230, près le Palais-Royal, à Paris. — Dépôt, 12, boulevard des Italiens.

Cantine de campagne, 3	70 fr.	Les malles des cantines, indépendamment de leur spécialité, sont en outre recommandées en cuir au lieu de la toile des autres maisons.
Lit de campement, 3	50
Bât complet, léger et solide,	22
Ceinture de cuisine de campement,	25

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se replaçant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 1000 kil. et n'en pesant que 5, formant chaise longue. — Prix : 25 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil. pris : 20 fr.
EN TOILE **TENTES TRÈS PORTATIVES** EN TOILE
imperméable. — Prix : 5 mètres 25 carrés, 5 mètres 25 carrés. Prix : 130 fr.
40 — 160 — 40 — 150
ABONDEL, fils, 13 rue Neuve-des-Mathurins, — *Se vend à Mayence* — Prix : 130 fr.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON en 3 jours des maladies blennorrhagiques les plus rebelles; prix : 5 fr.; envoi de la méthode, rue Lacuée-de-Cessac, 38 : consultations de midi à 4 h. Revue très-gratuite.

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET Cie.
Approvisionnements de campagne.
TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS
600 rations dans le moitié d'une cantine
Entrepôt général, 5, rue Drouot, à Paris.
Entrepôt spécial, 25, Cannebière, à Marseille.
Dépôts dans tous les ports de mer.

PLUS DE COPAHU
Le cubèbe, — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, PERTES, BLENNORRHAGIES, prenez l'excellent sirop au *extrait de fer* de CHABEL, pharmacien, rue Montmartre, 150, à Paris. — Guérisons rapides. — Ordonnance du docteur Ricord, et, en cas de non-succès, on remboursement. — DÉPÔT : *Bazar*, rue Bergère, 20, et dans les bonnes pharmacies.

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 15 septembre 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 14 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a nommé au grade de chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les médecins militaires dont les noms suivent, qui ont rendu de grands services à la 1re division de l'armée d'Orient, savoir :

MM. Mornac, médecin aide-major de 1re classe au 20e de ligne.

Maupoil, médecin aide-major de 1re classe au 1er régim de zouaves.

Levé, médecin aide-major de 1re classe au 27e de ligne.

Par le même décret, a été également nommé chevalier de la Légion d'Honneur, en récompense des services distingués qu'il a rendus au corps expéditionnaire de la Baltique :

M. Nogues, médecin aide-major de 1re classe au 1er rég. de grenadiers de la garde impériale, détaché au 51e de ligne.

Par décret du 15 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a nommé au grade de chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués à la prise de Bomarsund :

MM. Gaillard, soldat au 3e de ligne.
Marie, soldat au 4e de ligne.
Armand, caporal au 11e de ligne.
Ricault, soldat au 2e léger.
Maire, sapeur au 17e bat. de chasseurs à pied.
Bellanger, soldat au 1er rég. d'artill. à pied (6e batterie).
Montiage, caporal au 1er rég. du génie.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 15 septembre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, qui se sont distingués à la prise de Bomarsund :

MM. Damon, fusilier au 3e de ligne.
Wolff, grenadier au même rég.
Gilbert, grenadier au même rég.
Ghys, sapeur au même rég
Guillot, voltigeur au même rég.
Bouvier, sergent au 4e de ligne.
Muyare, sergent au même rég.
Barbé, sergent au même rég.
Colonna, sergent au même rég.
Evrain, sergent au même rég.
Le Coat, caporal au 51e de ligne.
Mellon, soldat musicien au même rég.
Morin, voltigeur au même rég.
Chabre, sergent au même rég.
Cordelier, fusilier au même rég.
Dreville, sergent-major au 2e léger.
Constant, chasseur au même rég.
Chenoux, caporal au même rég.
Canterelle, sergent-major vaguemestre du 12e bat. de chasseurs à pied.
Babol, sergent au même bat.
Delaître, caporal au même bat.
Jeantieu, sergent au même bat.
Surmont, chasseur au même bat.
Roche, sergent au même bat.
Patry, sergent au même bat.
Poiier, chasseur au même bat.
Revol, chasseur au même bat.
Bentz, chasseur au même bat.
Berner, chasseur au même bat.
Sureman, chasseur au même bat.
Kramp, chasseur au même bat.
Jacques, chasseur au même bat.
Laureu, chasseur au même bat.
Fournier, dit Jeantilion, chasseur au même bat.
Prolaud, chasseur au même bat.
Oussel, maréchal-des-logis au 1er d'art.—à pied (1re batterie).
Blanc, maréchal-des-logis au même rég. (7e batterie).
Imbert, caporal au 1er du génie.
Roquel, 1er sapeur au même rég.
Le Juif, 2e sapeur au même rég.
Tousseu, caporal à la 7e comp. d'ouvriers d'administration.
Godini, infirmier-major sergent.
Bernard, infirmier 1re soldat.

Par décret du 14 septembre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la Médaille militaire au sieur Bernier, sergent au 15e de ligne, qui compte 17 ans de services.

Ce sous-officier, envoyé avec un détachement de 25 hommes pour aider aux travaux de la mission dans l'arrondissement de Clamecy, très maltraité par le choléra, ne s'est pas borné à remplir sa mission : il a fait preuve du plus grand dévouement en soignant les malades, en enterrant les morts et en ramenant par son exemple la confiance parmi les populations démoralisées.

MM. Sommain, général de brigade, disponible, est nommé au commandement d'une brigade de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord, en remplacement de M. le général Duchesnoy, promu général de division.

Fririon, général de brigade, commandant une brigade de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord et la subdivision du Nord, à Lille, est nommé au commandement d'une brigade de la division d'occupation à Rome, en remplacement de M. le général Brunet, promu général de division.

De Martimprey, général de brigade disponible, est nommé au commandement d'une brigade de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord et au commandement de la 1re subdivision de la 2e division militaire (Lille), en remplacement de M. le général Fririon.

Lemyre, général de brigade, commandant la subdivision de la Corse, à Ajaccio, par suite de la réunion du commandement de la subdivision d'Ajaccio au commandement divisionnaire, est nommé au commandement de l'unique subdivision de la 20e division militaire (Haute-Loire et Cantal — chef-lieu Le Puy.)

Degardavres de Boisse, général de brigade disponible, est nommé au commandement de l'unique subdivision de la 19e division militaire (Gard, Lozère et Aveyron), — chef-lieu Nîmes, en remplacement de M. le général de Cambray, appelé à d'autres fonctions.

Durrieu, général de brigade disponible, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie pour commander la subdivision d'Alger, en remplacement de M. le général Paté, promu général de division.

Gouyon de Saint-Loyal, général de brigade, chef d'état-major du corps expéditionnaire de la Baltique, est maintenu dans l'emploi de chef d'état-major du corps expéditionnaire de la Baltique.

MM. Thiry, promu général de division, est maintenu dans ses fonctions actuelles de commandant l'artillerie de l'armée d'Orient.

Ferradon, promu général de division, est maintenu dans ses fonctions actuelles de directeur du service des poudres et salpêtres et de membre du comité de l'artillerie.

Arcelin, général de brigade remplissant provisoirement les fonctions d'inspecteur des manufactures impériales d'armes, à Paris, est nommé membre du comité de l'artillerie.

Caron, promu général de brigade, est nommé commandant de l'artillerie en Algérie.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 30 août 1854, ont été nommés dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de capitaine instructeur.

1re régiment de hussards.

Choix (hors tours), M. Saulnier, lieutenant au 12e de chasseurs, en remplacement de M. Tillion, nommé major.

A un emploi de capitaine d'habillement.

2e régiment de cuirassiers.

Choix (hors tours), M. Durand, lieutenant au 3e de cuirassiers, en remplacement de M. Froidure, mis en non-activité.

Par décret impérial du 5 septembre 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de colonel.

20e régiment d'infanterie de ligne.

M. Orianne, lieutenant-colonel du 39e de ligne, en remplacement de M. de Failly, nommé général de brigade.

42e régiment d'infanterie de ligne.

M. Beautia, lieutenant-colonel du 75e de ligne, en remplacement de M. de Martimprey, nommé général de brigade.

4e régiment d'infanterie légère.

M. Grenier, lieutenant-colonel du 49e de ligne, en remplacement de M. Soumain, nommé général de brigade.

1er régiment de la légion étrangère.

M. Vienot, lieutenant-colonel du 20e de ligne, en remplacement de M. Baraine, nommé général de brigade.

22e régiment d'infanterie légère.

M. Maher, lieutenant-colonel du 20e de ligne, en remplacement de M. Sol, nommé général de brigade.

A un emploi de lieutenant-colonel.

35e régiment d'infanterie de ligne.

M. Sanglé-Ferrière, chef de bataillon au 2e léger, en remplacement de M. Vienot, nommé colonel.

36e régiment d'infanterie de ligne.

M. Le Normand de Bretteville, chef du 12e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. Maher, nommé colonel.

39e régiment d'infanterie de ligne.

M. Cavaroc, chef de bataillon au 72e léger, en remplacement de M. Orianne, nommé colonel.

40e régiment d'infanterie de ligne.

M. Paulze d'Ivoy, chef du 2e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. Grenier, nommé colonel.

71e régiment d'infanterie de ligne.

M. Dupin de Saint-André, chef de bataillon au 3e de zouaves, en remplacement de M. Beautia, nommé colonel.

2e régiment de la légion étrangère.

M. Conseil-Dumesnil, chef de bataillon au 20e de ligne, en remplacement de M. Barraution, décédé.

A un emploi de chef de bataillon.

4e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Boyer, capitaine au 2e de zouaves, en remplacement de M. Fournier, décédé.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Armée d'Orient.

Choix, M. Aurel, capitaine au 1er rég. de grenadiers de la garde impériale, en remplacement de M. Conseil-Dumesnil, nommé lieutenant-colonel.

3e régiment de zouaves.

Afrique.

Choix, M. Perulo, capitaine adjudant-major au 10e de ligne, en remplacement de M. Dupin de Saint-André, nommé lieutenant-colonel.

2e régiment d'infanterie légère.

Baltique.

Choix, M. Jouanjoan, capitaine adjudant-major au 51e de ligne, en remplacement de M. Sanglé-Ferrière, nommé lieutenant-colonel.

1er bataillon de chasseurs à pied.

Baltique.

Choix, M. Zentz, capitaine au corps, en remplacement de M. Le Normand de Bretteville, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de major.

12e régiment d'infanterie légère.

M. Etienne, capitaine au 72e de ligne, en remplacement de M. Huet de Sourdon, mis en non-activité.

Par décret impérial du 8 septembre 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

74e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Kergueru, chef de bataillon au 49e de ligne, en remplacement de M. Langereau, mis en non-activité.

Digitized by Google

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. de Clermont-Tonnerre, capitaine d'état-major de 3e classe, détaché au 2e régiment de dragons, est nommé officier d'ordonnance de M. le maréchal Leroy de Saint-Arnaud, commandant en chef l'armée d'Orient.

Bresson, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 1er régiment de hussards, est nommé provisoirement à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

De Nansouty, capitaine d'état-major de 1re classe, ex-aide-de-camp de M. le général d'Allonville, détaché aux spahis d'Orient, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. Delahaye, décédé.

Seriller, capitaine d'état-major de 1re classe, et aide-de-camp de M. le général Buchanany, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général Grobon, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord.

Saint-Cyr, lieutenant au 17e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Bourru, promu capitaine.

Mongrol, sous-lieutenant au 67e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Jacquelot de Monceix, passé dans la garde impériale.

Pyrénées impériales.

Par décision du 11 septembre 1854, M. le ministre de la guerre a nommé élèves boursiers et demi-boursiers au pryta[illegible] impérial militaire les enfans dénommés ci-après, savoir :

ÉLÈVES BOURSIERS.

Orphelins.

Ardissen, fils d'un capitaine d'infanterie.
Bertaire, fils d'un capitaine du génie.
Chaud, fils d'un capitaine d'infanterie.
Chevallier, fils d'un sous-intendant militaire en retraite.
Cotrein, fils d'un capitaine d'infanterie.
Desplaces, fils d'un capitaine d'infanterie.
Fabre, fils d'un capitaine d'infanterie.
Favereau, fils d'un lieutenant de gendarmerie d'élite.
Favre, fils d'un capitaine d'infanterie.
Herbart, fils d'un chef de bataillon d'infanterie.
Lequine, fils d'un capitaine d'infanterie.
Mangeon, fils d'un lieutenant de gendarmerie.
Mangeol, fils d'un sous-lieutenant au 4e chasseurs d'Afrique.
Martinet, fils d'un capitaine d'infanterie.
Salicati, fils d'un capitaine d'infanterie.

Fils d'officiers en non-activité, en réforme ou en retraite.

Bergasse, fils d'un lieutenant de gendarmerie.
Chandesaigne, fils d'un capitaine d'infanterie.
Coudray, fils d'un médecin-major.
Duret, fils d'un capitaine de gendarmerie.
Indart, fils d'un capitaine d'infanterie.
Ducuing, fils d'un capitaine d'infanterie.
Dupond, fils d'un capitaine d'infanterie.
Dupont, fils d'un capitaine de vaisseau.
Fougeiar, fils d'un capitaine de cavalerie.
Guillemin, fils d'un capitaine d'infanterie.
Olivier, fils d'un capitaine commandant de place.
Pons, fils d'un capitaine d'infanterie.
Rousse, fils d'un capitaine de cavalerie.
Schmid, fils d'un capitaine d'infanterie.
S. melle, fils d'un capitaine de cavalerie.
Sarrière, fils d'un major d'infanterie.
Vinckel, fils d'un capitaine de chasseurs d'Afrique.
Wegbecker, fils d'un capitaine de cavalerie.

Fils d'officiers en activité.

Authier, fils d'un capit. adjudant-major au 17e d'artillerie.
Bouraud, fils d'un capitaine au 24e léger.
Boute, fils d'un capit. au 72e de ligne.
Dousseyrier de Chérel, fils d'un cap. adj.-maj. au 8e lanciers.
Dumber, fils de capitaine d'habillem. du 56e de ligne.
Dumoulpe, fils d'un cap. de génie, à la comp. de Lot-et-Cher.
Dyer, fils d'un garde principal du génie à Cazo.
Goutens, fils d'un lieut. adjudant de place, à Metz.
Herard, fils d'un chef de bat. au 54e de ligne.
Huchet de Labédoyère, fils d'un cap. au 2e rég. de la légion étrangère.
De Lamer, fils d'un chef de bat. au 14e léger.
Margo, fils d'un cap. command. l'artillerie à Mostaganem.
Martin, fils d'un médecin-major de 1re classe attaché à la direction de l'administration au ministère de la guerre.
Martinaux, fils d'un capitaine au 13e de ligne.
Payen, fils d'un capitaine au 17e de ligne.
Poinsot, fils d'un capitaine adjudant-major au 63e de ligne.
Rubaye, fils d'un capitaine d'habillement au 13e de ligne.
Schuel, fils d'un lieutenant-trésorier de gendarmerie à la compagnie de l'Ain.
Tayrac, fils d'un capitaine adjudant de place à Lille.

ÉLÈVES DEMI-BOURSIERS.

Orphelins.

De Roquefeuil, fils d'un chef d'escadron de cavalerie.

Fils d'officier, en non-activité, en réforme ou en retraite.

Chabaut, fils d'un colonel, commandant de place.
Conte, fils d'un major de cavalerie.
Delaunay, fils d'un capitaine d'infanterie.
Fally, fils d'un chef de bataillon d'infanterie.
De Labrousse, fils d'un chef de bataillon d'infanterie.
Lavelaine de Maubeuge, fils d'un colonel d'infanterie.
De Montchrard, fils d'un ancien lieutenant d'infanterie.
Naud, fils d'un chef de bataillon d'infanterie.

Fils d'officiers en activité.

Arron, fils d'un officier d'administration comptable de 2e classe des hôpitaux, à Avignon.
Boyeux, fils d'un capitaine au 14e chasseurs, détaché au dépôt de remonte, à Faverney.
Desliprelle, fils d'un pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôpital de Givet.
Delay, fils d'un capitaine au 1er de cuirassiers, détaché au dépôt de Pierrefonds.
Hochon, fils d'un capitaine de gendarmerie à la comp. de la Seine-Inférieure.
Hoguet, fils d'un lieutenant-colonel du 19e de ligne.
Hoss, fils d'un chef de bataillon au 21e léger.
Lacoste, fils d'un capitaine au 1er de ligne.
Lami-Sarrazin, fils d'un chef d'escadrons au 2e de cavalr.
Ledoux, fils d'un capitaine d'artl. au 17e d'artillerie.
Malaire, fils d'un chef de bataillon au 4e de ligne.
Marchocle, fils d'un capitaine d'habillement au 14e léger.
Morand-Dupuch, fils d'un capitaine de gendarmerie à la compagnie de la Dordogne.
Mullet, fils d'un cap. au 20e bat. de chasseurs à pied.
Prudent, fils d'un chef d'escadrons au 10e cuirassiers.
Quetteray, fils du lieut.-colonel du 41e de ligne.
Richalley, fils d'un cap. au 70e de ligne.
Serres, fils d'un chef d'esc. comm. la gend. de la Charente.
Torel, fils du major du 6e de hussards.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 14 septembre 1854.

Sire,

Les révisions que Votre Majesté avait adoptées pour le recrutement de l'armée se sont complétement réalisées, et l'effectif de nos forces de terre paraît devoir suffire à tous les besoins de la situation actuelle. Toutefois, il y aurait prudence à se mettre, dès à présent, en mesure de pourvoir aux diminutions qui éprouvera cet effectif par la libération de la classe de 1847.

A cet effet, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'appeler à l'activité, par le décret ci-joint, que je soumets à sa signature, les jeunes soldats de la classe de 1853 qui restent encore disponibles dans le recrutement.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Vu le décret du 26 mai 1854, portant organisation de la garde impériale,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Le personnel et la matériel de chaque régiment de la garde impériale formera une section composée ainsi qu'il suit :

Troupes à pied.

Chef de musique,		1
Sous-chef,		1
Musiciens de 1re classe,		5
— de 2e	—	16 | 28
— de 3e	—	13 |
Total,		30

Troupes à cheval.

Chef de musique,		1
Sous-chef,		1
Musiciens de 1re classe,		4 |
— de 2e	—	12 | 20
— de 3e	—	8 |
Total,		22

Art. 2. Le personnel de musique de chaque corps de la garde impériale se recrutera :

1° Parmi les musiciens, en qualité d'élèves, auront acquis l'instruction musicale suffisante ;

2° Parmi les artistes étrangers.

Les artistes étrangers ne seront admis qu'à titre provisoire, jusqu'à ce qu'ils soient naturalisés.

Un règlement ministériel déterminera le mode d'admission des uns et des autres et les conditions qu'ils devront remplir.

Art. 3. La hiérarchie des musiciens de la garde impériale est toute spéciale et ne comporte l'exercice d'aucun des grades militaires proprement dits.

Les uns et les autres auront commissionnés, savoir :

Les chefs de musique par décret de l'Empereur ;

Les sous-chefs et musiciens par le ministre de la guerre, ou, en son nom, conformément au règlement ministériel à intervenir, par le général commandant la garde impériale.

Ils ne pourront être privés de leur emploi que par le pouvoir qui les a nommés.

Art. 4. Les chefs, sous-chefs et musiciens ont droit, selon l'arme dans laquelle ils servent, aux prestations en denrées et en nature, aux quelques récompenses et aux rémunérations de service (pensions et accessoires) attribuées aux militaires de la garde impériale par la législation et les ratifs en vigueur, revue :

Les chefs de musique, celles attribuées aux sous-lieutenans ;

Les sous-chefs, celles attribuées aux adjudans sous-officiers ;

Les musiciens de 1re classe, celles attribuées aux sergens-majors ou maréchaux-des-logis-chefs ;

Les musiciens de 2e classe, celles attribuées aux sergens ou maréchaux-des-logis ;

Les musiciens de 3e classe celles attribuées aux caporaux ou brigadiers.

Ils comptent, en conséquence, dans l'effectif général de l'armée.

Après dix ans de fonctions, les chefs de musique pourront obtenir, par décision impériale, les prestations et les rémunérations de service attribuées aux lieutenans.

Art. 5. Indépendamment des allocations parmanentes fixées par l'article ci-dessus, les chefs de musique, sous-chefs et musiciens pourront recevoir, sur les fonds de la masse générale d'entretien du corps, des primes mensuelles de fonctions dont le chiffre sera fixé à l'avance, chaque semestre, par le conseil d'administration, dans la limite d'un minimum et d'un maximum qui seront réglés par notre ministre de la guerre.

Art. 6. Le règlement ministériel prescrit par les articles 2, 3 et 5 déterminera, avec les conditions d'admission des musiciens, celles de leur avancement, leurs rapports de service et de subordination, le mode de leur nomination, enfin leur uniforme, lequel sera distingué par des insignes particuliers différens de ceux attribués aux divers grades militaires ;

Arrête :

Admission et avancement.

Art. 1er. Nul ne peut être admis à concourir pour un emploi de musicien dans la garde impériale s'il n'est jouissant de ses droits civils et par l'un des colonels des régimens de cette garde.

Les artistes civils, français et étrangers, devront en outre justifier de leur position civile, de leur moralité et de leur aptitude physique au service militaire dans les formes déterminées par l'ordonnance du 2 août 1831.

Art. 2. Chaque année, un jury spécial, désigné par le ministre de la guerre, avec le concours du directeur de conservatoire de musique, examine les sous-chefs et les musiciens de 1re classe qui, à l'inspection générale, ne sont fait inscrire comme aptes à un avancement en chef et de sous-chef, et classe en deux degrés de capacité ceux qui ont satisfait à l'examen.

Les chefs de musique sont pris autant que possible parmi les candidats du 1er degré ; les sous-chefs parmi ceux du 2e degré.

Art. 3. Le tiers au moins des emplois vacans de musicien de 1re, de 2e et de 3e classe est réservé aux musiciens et soldats ayant reçu, avec le brevet, le certificat d'aptitude. En remplacement de ceux

* Les chefs de musique restent étrangers à l'instruction des trompettes, laquelle ne comprend aucunement que l'exécution des marches et sonneries réglementaires.

Punitions.

Art. 12. Le chef et le sous-chef de musique et les musiciens des trois classes, justiciables des tribunaux militaires pour les crimes et délits, sont punissables pour les fautes contre la discipline par les officiers et les sous-officiers auxquels ils doivent respectivement dans les conditions et les limites déterminées pour chaque grade et chaque position par l'ordonnance du 1 novembre 1823 et le décret du 1er mars 1854.

Le droit de punition du chef de musique à l'égard du sous chef et des musiciens est réglé attribué aux commandants de compagnie, escadron ou batterie, à l'égard de leurs sous-officiers.

Le sous-chef de musique a, à l'égard des musiciens, le droit de punition dévolu aux adjudans sous-officiers.

Lorsque le chef ou le sous-chef de musique ont à se plaindre d'un sous-officier, caporal ou brigadier, ou soldat, ils adressent leur plainte à l'adjudant-major de semaine ou au commandant de la compagnie, escadron ou batterie, qui font droit, s'il y a lieu.

Retrogradations et revocations.

Art. 13. En cas d'inconduite habituelle, de fautes graves contre la discipline ou de négligences réitérées dans l'accomplissement du service spécial, les sous-chefs de musique peuvent être replacés dans l'emploi de musiciens de 1re classe, les musiciens de 1re classe dans la seconde, et les musiciens de 2e classe dans la troisième.

Les musiciens des trois classes peuvent en outre, à raison des mêmes motifs, être rétrogradés, et ceux qui sont liés au service être renvoyés dans un corps de la ligne pour y servir comme élèves musiciens jusqu'à l'époque de leur libération.

Ces peines sont infligées d'après une plainte adressée par le chef de musique et transmise hiérarchiquement par le colonel ou général commandant le garde impériale.

Si la demande de rétrogradation ou de revocation est fondée, pour tout ou partie, sur des fautes contre la discipline, la plainte, avant de parvenir au colonel, doit être revêtue de l'avis de l'officier d'habillement, de l'adjudant-major et de l'officier supérieur de semaine, et du lieutenant-colonel.

Art. 14. L'Empereur prononce la révocation des chefs de musique, sur la proposition du ministre, d'après l'avis d'un conseil d'enquête.

Le ministre prononce : 1° la rétrogradation des sous-chefs de musique et 2° la révocation des musiciens des trois classes qui sont décorés de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire.

Le général commandant la garde impériale prononce le rétrogradation des musiciens de la 1re classe à la seconde, et de la 2e à la troisième, et la révocation des musiciens des trois classes qui ne sont pas décorés.

Tenue.

Art. 15. L'uniforme des musiciens de la garde impériale fera l'objet d'une décision spéciale.

Composition instrumentale.

Art. 16. La composition instrumentale des musiques de la garde impériale sera conforme au tableau ci-annexé.

Les achats d'instruments et de musique, ainsi que leur entretien, sont supportés par la masse générale d'entretien.

Prises de fonctions.

Art. 17. Les prises de fonctions qu'il y aurait lieu d'accorder sur la masse générale d'entretien seront ultérieurement fixées par le ministre, d'après les propositions du général commandant la garde impériale.

Dispositions générales ou transitoires.

Art. 18. Les règles générales déterminées par l'ordonnance du 2 novembre 1833 sur le service intérieur des corps de troupe et le décret du 1er mars 1854 sur le service de la gendarmerie restent applicables aux musiciens de la garde impériale, en tout ce qu'elles ont pas de contraire aux règles spéciales tracées par le décret du 16 août 1854 et le présent règlement.

Art. 19. Pour la première formation, une commission composée par les soins du général de brigade Meulnet examinera les artistes civils et les chefs de musique et musiciens militaires de la ligne qui demanderont à concourir.

La nomination des chefs, sous-chefs et musiciens s'opérera ensuite dans chaque régiment d'après le tableau dressé par la commission d'examen, en se conformant à la marche tracée par l'article 3 du décret du 16 août 1854, et les articles 1 et 4 du présent règlement.

Paris, le 25 août 1854.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Inspections générales de 1854.

ARTILLERIE.

1re arrond. — M. le général de division Paixhans.

1re commandement et école d'art. de Vincennes : 1re rég. —à pied, 17e rég. —à cheval et 3 comp. d'ouvriers, à Vincennes, 4e comp. du 6e reg. —pontonniers à Saint-Cloud.

Arsenal de Paris : 3e et 4e batteries du 9e rég.—monté, 5e et 6e batteries du 10e reg.—monté.

10e commandement et école de Bourges : 12e rég.—monté, à Bourges et à Clermont-Ferrand.

Armurerie et directions de Paris et de Bourges : *Manufacture d'armes* de Châtellerault ; *Atelier de réparation* des armes de la garde nationale de la Seine ; *Forges* du Creusot, à Nevers ; *Direction des poudres et cpapetteries*, Le Bouchet, Paris, Le Ripault.

2e arrond. — M. le général de division Dode, vicomte de la Brye, sénateur.

Dépôt central à Paris : Rég.—à cheval de la garde impériale à Versailles.

2e command. et école de Douai : 14e rég.—à cheval à Douai, un camp du Nord ; 3e batt. du 14e batt. princip. du 3e rég.—à pied, à Saint-Omer ; 10e comp. d'ouvriers à Douai.

3e command. et école de la Fère : 9e rég.—monté à la Fère et au camp du Nord ; 2e comp. d'ouvriers à la Fère.

Camp du Nord : 8ut-major de l'art.; 2e et 4e batt. du 7e rég.—monté ; 6e et 8e batt. du 10e rég.—monté ; 10e batt. du 11e rég.—monté ; 3e, 6e, 7e, 13e et 15e batt. du 12e rég.—monté ; 6e batt. du 17e rég.—à cheval.

Armurerie et dirett. du Douai, St-Omer, La Fère et Maxières. *Forges* du Nord, à Maxières. *Fonderie* de Douai. *Poudreries et raff.* d'Esquerdes, Lille et St-Pierre.

3e Arrond. — M. le général de division Pommet.

4e command., école de Metz, école d'application de l'artillerie et du génie, école de pyrotechnie : 2e rég. —à pied, 1er rég.—monté, 3e batt. du 11e rég.—monté et 1re comp. d'ouvriers, à Metz ; 1re batt. du 18e rég. —à cheval, à Lunéville.

7e command. et école de Besançon : 2e rég. —à pied, 1e rég. —monté et 11e comp. d'ouvriers, à Besançon.

Armurerie directe. de Metz et Besançon. *Forges* du Nord-Est, à Metz, et de l'Est, à Besançon. *Poudreries et raff.* de Metz, Nancy et des Vosges.

4e Arrond. — M. le général de division Bernay.

5e command. et école de Strasbourg : 4e et 11e rég. —montés, 6e rég. —pontonniers et 9e comp. d'ouvriers, à Strasbourg.

Armurerie directe. de Strasbourg. *Manuf. d'armes* de Mutzig. *Fonderie* de Strasbourg.

5e arrond. — M. le général de division Buisson d'Armandy.

7e command., école de Lyon, état-maj. d'art. de l'armée de Lyon, écoles provisoires de Grenoble et Valence : 6e rég. —à pied, à Grenoble et Lyon ; 15e rég. —à cheval, à Valence ; 6e comp. d'ouvriers, à Lyon ; 2e batt. du 6e rég. —à pied, 1er batt. du 7e rég. —monté, 3e batt. du 10e —monté, 2e batt. du 11e rég. —monté, 3e batt. du 12e rég. —monté, à Lyon.

4e batt. et 14e batt. princip. du 4e rég. —à pied, à Marseille ; 4e comp. de canonniers-vétérans, à Toulon ; 12e batt. du 3e rég. —à pied, à Ajaccio ; 3e comp. de canonniers-vétérans, à Bastia.

États-Romains : état-major d'art. de la div. d'occupation, 1er batt. des 3e et 4e rég. —à pied, 13e batt. principale du 4e rég. —à pied, 2e batt. du 9e rég. —monté, 1er batt. du 10e rég. —monté, détachement de la 4e comp. d'ouvriers.

Armurerie et Directions de Lyon, Grenoble, Toulon et Bastia: *Manufactures d'armes* de Saint-Étienne ; *Fonderie et raff.* de Marseille et Saint-Chamans.

6e arrond. — M. le général de division Tiray (C.-A.).

9e batt. du 2e rég. —à pied, à Montpellier.

6e command. et école de Toulouse : 2e rég.—monté à Toulouse, Bayonne, Perpignan, Montauban, Mimes et Montpellier ; 16e rég. —à cheval, à Toulouse et Montauban ; 11e comp. d'ouvriers, à Toulouse.

Armurerie et Directions de Montpellier, Perpignan, Toulouse et Bayonne. *Manufacture d'armes* de Tulle. *Forges* du Midi, à Toulouse. *Fonderie* de Toulouse. *Poudreries* de Toulouse.

7e arrond. — M le général de division marquis de Lamalgue, sénateur.

9e batt. du 3e rég. —à pied, au Havre; 8e batt. du 1er rég.—à cheval, à Rouen ; 11e batt. du 2e rég.—à pied, à La Rochelle ; 11e batt. du 3e rég.—à pied, à Nantes.

8e command. et école de Rouen : 10e rég.—monté à Rennes ; 10e et 11e batt. du 3e rég.—à pied, à Lorient et à Brest ; 10e batt. du 3e rég.—monté, à Cherbourg ; 7e comp. d'ouvriers, à Rennes ; 2e et 7e comp. de canonniers vétérans, à Cherbourg et à Brest.

Armurerie et Directions du Havre, de La Rochelle, de Nantes, de Rennes, de Cherbourg et de Brest ; *Forges* de Fourl, à Rennes ; *Poudreries et raff.* d'Angoulême, Bordeaux, Saint-Médard et Pont-de-Buis.

8e arrond. — M. le général de brigade Carol.

11e command. et état-major d'art. de l'armée d'Afrique; 2e batt. du 1er rég. —à pied, à Philippeville, 2e batt. du 2e rég. —à pied, 1re batt. du 5e rég. — à pied et 2e batt. du 4e rég. &—monté, à Oran; 3e batt. du 4e rég.—à pied, 10e comp. du 6e rég.—pontonniers, et partie de la 13e batt. du 13e rég.—monté, à Alger; 3e comp. du 5e rég —à pied, 4 Mons ; 2e batt. du 7e reg —monté, 1re et partie de la 12e batt. du 12e rég. —monté, à Constantine; 1re batt. du 11e rég. —monté, à Bône; 1re batt. du 12e rég.—monté, à Mostaganem ; 2e batt. du 19e rég. —monté, à Tlemcen.

4e et 8e comp. d'ouvriers, et comp. d'armuriers, à Alger.

Armurerie et Directions d'Alger, de Constantine et d'Oran. *Salpêtreries* d'essai, à Biskara.

9e Arrond. — M. le général de division Thiry.

État-major de l'armée d'Orient : 1re, 2e, 3e principale, 12e bis et 14e batt. du 1er rég. —à pied, 4e, 12e principale et 13e bis, batt. du 2e rég. —à pied, 1re, 13e principale et 13e bis, batt. du 3e rég. —à pied, 12e et 13e bis, batt. du 4e rég. &—monté, 6e, 18e princip. et 13e bis, batt. du 5e rég. —à pied, 11e et 12e comp. du 6e rég. —pontonniers, 6e batterie du 7e rég. —monté, 1re, 3e, du 8e régiment—monté 1re et 3e batterie du 9e rég. —monté, 9e batterie du 11e rég. —monté, 2e, 6e et 12e batt. et section de la 4e batt. du 12e rég.—monté, 2e, 3e, 4e et 6e batt. du 13e rég.—monté ; 2e batt. du 18e rég. —à cheval ; 3e batt. du 15e rég.—à cheval ; 8e batt. du 16e rég.—à cheval, 1re et 8e batt. du 17e rég. —à cheval, 3e comp. d'ouvriers.

Le général commandant le corps expéditionnaire de la Baltique.

État-major de corps expéditionnaire : 4e et 14e batt. du 1er rég.—à pied.

Le général commandant la brigade d'occupation au Pirée.

La 12e batt. du 3e rég.—à pied.

La situation de notre armée en Orient préoccupe justement l'attention publique ; des personnes mal informées ont exprimé le crainte que l'administration militaire n'ait pu pourvoir, dans une mesure assez large, à tous les besoins d'un effectif aussi considérable.

Pour dissiper sur ce point toute inquiétude, il suffit d'exposer ce qui a été fait par l'administration. On verra que sa sollicitude ne pouvait aller plus loin.

Subsistances. — La ration réglementaire de viande, de 330 grammes, a été portée à 350.

La ration réglementaire de pain, de 750 grammes, a été portée à 1,000.

La ration réglementaire de riz, de 30 grammes, a été portée à 80 grammes.

Une forte ration de café et de sucre est donnée chaque jour au soldat et remplacée de temps en temps par une ration de vin.

Les distributions ont été faites régulièrement dès les premiers jours, et sans interruption. L'état des approvisionnements déjà versés à la date du 29 août sur les divers points du théâtre des opérations, donnera une idée de ce qu'il a fallu de soins et d'efforts pour assurer la subsistance et l'entretien de notre armée d'Orient.

Farines, représentant un blé 16,700 quintaux métriques, fournissant 1,670,000 rations;

Biscuits, 8,500 quintaux métriques, fournissant 4,830,000 rations;

Total, 12,840,000 rations de vivres-pain.

Riz, 18,000 quintaux métriques, représentant 27,740,000 rations;

Viande sur pied, 26,000 quintaux métriques, fournissant 5,200,000 rations;

Bœuf salé, 1,870 quintaux métriques, fournissant 336,000 rations;

Lard salé, 8,140 quintaux métriques, fournissant 3,140,000 rations;

A quoi il faut ajouter les provisions suivantes, livrées ou d'ordi :

Digitized by Google

autres bâtiments, et portant 60,000 hommes d'équipage : l'armée turque d'Asie, composée des corps de Batoum, Kars, Erzeroum et Bayazid, est forte 100,000 hommes : en tout, 280,000 hommes.

» Dans la bataille de la Baltique, les flottes combinées comptent 30 vaisseaux de ligne et une quarantaine de bâtiments plus petits ; elles portent 3,300 canons et 30,000 matelots. La division du maréchal Bazaigef d'Illiers est de 11,000 hommes; il y a, en outre, 4,000 soldats de marine anglais. Les forces drusses contre la Russie n'eivent donc à 425,000 hommes et au moins 8,000 bouches à feu.

» Voici celles que la Russie peut leur opposer. Elle a en Asie, sur les frontières de l'Arménie, trois détachements, commandés par les généraux Alexeieff, Kebaieff et Schmeguel, et qui, ensemble, ne forment pas plus de 100,000 hommes. En Europe, et sans compter les garnisons locales et les équipages des bâtiments mouillés devant Sveaborg, la Russie possède, en ce moment, trois fortes divisions d'infanterie en Finlande, Cronstadt et Saint-Pétersbourg sont bien défendus par la flotte et la garde impériale. Reval et Riga ne sont pas non plus dépourvues de moyens de défense. En Pologne et en Lithuanie se trouvent les 1er et 2e corps d'armée, avec leurs réserves et deux divisions du corps d'irrédaires. Cette armée est destinée uniquement à protéger la Pologne et la Volhynie. Quant à la Podolie et à la Bessarabie, elles sont défendues par le 3e, le 4e et le 5e corps d'armée. Derrière ces troupes, se forment en seconde ligne les armées-réserves, composées de vétérans qui ont 15 ans de services effectifs, et dont le nombre est aussi très considérable. La Crimée est défendue par le 6e corps d'armée, par les équipages des flottes et par une partie de la réserve du 5e corps. »

Nous pouvons compléter ces derniers détails par les suivants, que nous empruntons aux correspondances anglaises :

L'armée russe en Europe se divise en six groupes qui forment six armées : armée du Nord (Saint-Pétersbourg et côtes du golfe de Finlande) ; armée du centre (Pologne et Lithuanie) ; armée d'observation (de Kamieneetz à Dubno) ; armée du Danube ; armée de réserve ou corps d'observation, à Kiew ; armée de Crimée.

Pour évaluer les forces qu'elles présentent, nous prendrons les chiffres de l'organisation régulière des armées russes.

Armée du Nord.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
Garde impériale,	24	12	50
Grenadiers,	24	36	68
Corps de Finlande,	16	6	24
	64	113	142

Ce qui donne 64,000 bâionnettes, 20,018 sabres et 5,173 artilleurs ; total, 89,191 hommes.

Armée du centre.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
1er corps d'armée,	24	24	100
2 divisions de grenadiers,	24	»	100
2 divisions du 2e corps,	11	22	100
	136	64	368

Soit 136,000 baïonnettes, 11,464 sabres, 7,360 artilleurs ; total, 154,810 hommes.

Armée d'observation de Kamieneetz.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
1 division du 2e corps,	20	»	56
1 division du 6e corps,	20	22	70
	40	22	126

Ou 40,000 baïonnettes, 3,720 sabres, 2,600 artilleurs ; total, 46,320 hommes.

Armée du Danube.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
Fraction du 3e corps,	49	32	168
— du 4e corps,	49	32	168
— du 5e corps,	24	32	112
	122	96	448

122,000 baïonnettes, 16,200 sabres, 9,060 artilleurs ; total, 147,260 hommes.

En 9 août on 21 jours de sous-pied, 10,000 hommes, 3 régiments de sapeurs et pontonniers, 3,500, le total de l'armée du Danube, sans compter des pertes de la campagne, s'élève à 161,760 hommes.

Armée de réserve, à Kiew, sur le Dniéper.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
Garde impériale,	36	»	104
Grenadiers,	12	»	36
Cavalerie de réserve,	»	96	64
	48	96	204

48,000 baïonnettes, 16,000 sabres, 8,200 artilleurs ; total, 69,200 hommes.

Armée de Crimée.

	Bataillons.	Escadrons.	Pièces.
1 brigade du 3e corps,	8	»	24
1 division de 6e corps,	16	»	56
Renforts arrivés,	6	»	»
	30	»	80

C'est-à-dire 30,000 baïonnettes, auxquelles viennent s'ajouter 6,000 artilleurs ou troupes locales, 2,000 cosaques ou cavaliers, 20,000 hommes des équipages de la flotte ; total, 58,000 hommes, qui ont dû *probablement* s'accroître de nombreux renforts dirigés dans les dernières semaines sur la Crimée.

Ainsi, ces six armées comptent :

Armée du Nord,	89,191 hommes.
Armée du Centre,	154,810 —
Armée d'observation de Kamieneetz,	46,320 —
Armée du Danube,	161,760 —
Armée de réserve,	69,200 —
Armée de Crimée,	58,000 —
Total.	579,295 hommes.

Les évaluations en hommes sont faites, comme nous l'avons annoncé plus haut, d'après l'effectif officiel ; mais on sait que cet effectif ne peut jamais être maintenu au complet, surtout en campagne ; et, pour être dans le vrai, il convient de réduire un moins d'un quart les chiffres que nous venons de donner, en sorte que l'effectif général des armées russes, mobiles en Europe, ne serait en réalité que de 428,471 hommes.

A ce nombre toutefois il convient d'ajouter les réserves, qui se composent d'hommes rappelés sous les drapeaux après douze ans de service et d'hommes de nouvelles levées.

Bazbouch.

Dimanche, 17 septembre, inauguration du sport de Longchamps Steeple-chase. Course plate. Course de haies, avec 5,000 francs de prix.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine adjudant-major (promotion de 1840) d'un régiment de ligne en garnison dans l'une des principales villes du Midi, désire permuter avec un de ses collègues, soit en Orient, soit en Afrique, ou dans l'un des camps du Nord ou du Midi.

— Un capitaine d'infanterie propose pour comptable, demande à permuter avec un capitaine d'habillement ou un trésorier.

— Un capitaine de cavalerie légère (promotion du 1er mai 1851), dont le régiment fait partie d'un camp, demande à permuter avec un capitaine d'habillement ou trésorier, emploi pour lequel il est proposé.

— L'emploi de maître tailleur devant être vacant au 1er de ligne, les candidats sont invités à s'adresser au colonel du corps au Quesnoy (Nord), le 1er novembre prochain.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

1° Etre hé au service militaire ou susceptible de contracter un engagement volontaire ;

2° Produire un certificat de bonne conduite délivré par qui de droit ;

3° Justifier d'un avoir de 15,000 fr. au moins ;

4° Consentir tout ce qui concerne l'habillement militaire.

5° *Adresser franco* avant le 1er octobre les pièces, soit au colonel, soit au chef d'administration du corps, soit au conseil éventuel des bataillons actifs, caserne de Reuilly à Paris, qui feront connaître si les postulants sont admis à concourir.

— MM. LES OFFICIERS sont informés que la Maison Jacques Bassoul (ex-maison Ed. Picard), 31 rue Neuve-St-Augustin, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et obligations ; de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements stipulés sur les actions non libérées ; de faire *tout ce qui rentre promptement à toutes demandes de renseignements.*)

— A vendre UNE JUMENT MALGACHE, à Sarcelles et à M. Barral de Barrel, chef de bataillon au 62e de ligne, rue des Saussaies, 11, ou à la caserne de la Pépinière.

— Le Père Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le bâton.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Pelleport, 69. — **A LA CLOCHE D'OR.**
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.
ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
ARGENTÉE EN MASSE PAR LES PROCÉDÉS ELECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.
1844 — **MAISON DE VENTE.** — 1849
Mme THOMAS LEVY et Cie,
et devant le 18, actuellement n° 35, *boulevard des Italiens.*
EN COIN DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND.
PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

EAU INDIENNE CHANTAL Teinture merveilleuse, prompte et inoffensive. Agit, malgré les « certificats » de toutes sortes, INSTANTANÉMENT sur toutes les nuances indésirables pour teindre à la minute et pour toujours. Les cheveux et la barbe prennent d'une manière naturelle absolument les mêmes reflets, et la sanction de la clientèle constate que même la couleur rouge ardent a disparu. Le public est averti que toutes les prétendues imitations de teintures n'ont et ne peuvent avoir aucune analogie avec l'eau indienne, aussi son prix est toujours de 10 fr. Pour éviter toute erreur, nous prions nos pratiques, en s'adressant pour la seule maison CHANTAL, fille de la célèbre marquise de Sévigné, rue Bonaparte, 27.

BANDAGE herniaire à ressort, sans pelote, et brevets s. g. d. g. pour toute la première région. Ne se trouve que chez HOSDEVEY, 19, rue Vivienne, 1er étage.

6 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.
Guérit en 3 jours maladies, vieux ulcères, chutes et fatigue d'argent. — 29, rue Neuve-St-Augustin, 29. (Expédition.)

BISCUITS DIGESTIFS OLLIVIER — Les MALADIES CONTAGIEUSES (petites) ne sont pas à craindre, si on a la précaution, les premiers jours de la convalescence, de faire usage des BISCUITS OLLIVIER, approuvés par l'Académie impériale de Médecine. Ils sont recommandés par les médecins les plus célèbres, comme un aliment très-agréable et très-nourrissant, et comme un puissant préservatif du scorbut, des scrofules, des glaires, des vers, des rougeurs, des boutons, des dartres, des démangeaisons, des hémorroïdes, des maux de nerfs, des maux de poitrine, des maux de gorge, des rhumes, des catarrhes, des coliques, des douleurs de reins, des maux de vessie, des pertes blanches, des pertes de sang, des hémorragies, des vomissements, des indigestions, des diarrhées, des dysenteries

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 80 francs. Sans Annexe, un an, 40 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 12.

Paris, 20 septembre 1854.

M. le général de brigade Gatbemont, commandant la subdivision de la Vendée, à Napoléon-Vendée, est nommé, par décision impériale du 17 septembre courant, au commandement de la subdivision de la Meuse, à Verdun.

M. le général de brigade Levaillant (Jean), commandant la subdivision du Tarn, à Albi, est placé, par décision impériale du 15 septembre courant, d'après sa demande, dans la position de disponibilité.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 29 août 1854, ont été nommés à quinze emplois de médecin-major de 1re classe, les médecins-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Choix, M. Gramsorins, des hôp. de la div. d'occupation en Italie, en remplt. de M. Duroulgé, décédé.

Ancienneté, M. Annereau, du 2e de hussards, en remplt. de M. Clévre, mis en non-activité.

Choix, M. Brunet, du 1er de grenadiers de la garde impériale, en remplt. de M. Payen, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Eschaker, du 1er de la légion étrangère, en remplt. de M. Lamel, mis en non-activité.

Choix, M Prette-Dumicourt, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Morel, mis en non-activité.

Ancienneté, M. Ducroquet, du 42e de ligne, en remplt. de M. Dyeastaing, mis en non-activité.

Emplois vacants par organisation.

Choix, M. Bonsignol, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Lespieau, du 8e léger.

Choix, M. Bouffar, des hôp. de la div. de Constantine.

Anc., M. de Courthézie de Saint-Avit, du 2e de cuirassiers.

Choix, M. Rahn, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Saulnier, du 42e de ligne.

Choix, M. Marit, des hôp. de la div. d'Alger.

Anc., M. Brochand, du 4e de cuirassiers.

Choix, M. Boudier, des hôp. de l'armée d'Orient.

A trente-six emplois de médecin-major de 2e classe, les médecins aides-majors de 1re classe dont les noms suivent :

Choix, M. Fernet, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Menureau, promu médecin major de 1re classe.

Anc., M. Ridrack, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Calmant, promu.

Anc., M. Louvel, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Dunaya, mis en non-activité.

Choix, M. Lecteur, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Ciccarelli, mis en non activité.

Anc., M. Nicod, de l'hôp. de Rennes, en remplt. de M. Aussenac, promu.

Anc., M. Tabouret, de l'hôp. de Marseille, en remplt. de M. Richaire, promu.

Choix, M. Bonnard, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Ducroquet, promu.

Anc., M. Bannvillain, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Lespieau, promu.

Anc., M. Sorgy, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. de Courthézie de Saint-Avit, promu.

Choix, M. Garnier, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Saulnier, promu.

Anc., M. Poulet, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Brochand, promu.

Anc., M. Sazerrat, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Gramsrcin, promu.

Choix, M. Strauss, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Brunet, promu.

Anc., M. Prudhomme, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. Prette-Dumicourt, promu.

Anc., M. Dufrance, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Bonsignol, promu.

Choix, M. Debay, de l'hôp. de Versailles, en remplt. de M. Bouffar, promu.

Anc., M. Richelet, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Rahn, promu.

Anc., M. Bonton, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Marit, promu.

Choix, M. Combarieu, de la div. de Constantine, en remplt. de M. Boudier, promu.

Emplois vacants par organisation.

Anc., M. Girma, du 8er. Le Bonguet.

Anc., M. Cauboue, des hôp. de la div. de Constantine.

Choix (à défaut de candidats présentés), M. Grosnier, de l'hôp. de Metz.

Anc., M. Lanel, de l'armée d'Orient.

Anc., M. Durand, des hôp. de la div. d'Oran.

Choix (à défaut de candidats présentés), M. Malachowski de Pistrowski, des hôp. de la div. d'Alger.

Anc., M. Brunswick, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Foix-Desjardins, des hôp. de la div. d'Oran.

Choix (à défaut de candidats présentés), M. Rampont, des hôp de la div. d'Alger.

Anc., M. Boucamp, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Bodiot, des hôp. de la div. d'Oran.

Choix (à défaut de candidats présentés), M. Thierry de Maugras, de l'hôp. du Val-de-Grâce.

Anc., M. Quesnay, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Morgon, des hôp. de l'armée d'Orient.

Choix (à défaut de candidats présentés), M. Moutier, de l'hôp. de Toulouse.

Anc., M. Le Bey, des hôp. de l'armée d'Orient.

Anc., M. Verge, de l'École impériale spéciale militaire.

A dix-sept emplois de médecin aide-major de 1re classe, les médecins aides-majors de 2e classe, dont les noms suivent :

Anc., M. Balech, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Colau, promu médecin-major de 2e classe.

Anc., M. Millet, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Bertrand, promu.

Choix, M. Fusier, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Saugerras, promu.

Anc., M. Casaus, des hôp. de la div. d'Oran, en remplt. de M. André, promu.

Anc., M. Chabrely, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Boucamp, promu.

Choix, M. Robertin, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Penil, promu.

Anc., M. Petitbon, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Lamonte, promu.

Anc., M. Ourabieu, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Bernier, promu.

Choix, M. Fagot, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Vitch, promu.

Anc., M. Bonnibier, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Tavernier, promu.

Anc., M. Feret, de la div. d'Oran, en remplt. de M. Pauly, promu.

Choix, M. Comdet, des hôp. de la div. de Constantine, en remplt. de M. Dujardin, promu.

Anc., M. Patureau, des hôp. de la div. d'occupation en Italie, en remplt. de M. Bidack, promu.

Anc., M. Seigle, de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Louvel, promu.

Choix, M. Morand, du 4e de cuirassiers, en remplt. de M. Nerod, promu.

Anc., M. Gallery, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Tabouret, promu.

Anc., M. Vidal, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Blanvillain, promu.

Par décret impérial du 29 août 1854, a été nommé, par suite d'agencement de, à l'emploi de vétérinaire de 1re classe : M. Bayssade, aide-vétérinaire de 1re classe au 6e de hussards.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Dieu, lieutenant-colonel d'état-major à la disposition de M. le maréchal, commandant en chef l'armée d'Orient, est promu au grade de colonel dans le même corps.

Lemouton de Boisdeffre, chef d'escadron d'état-major, employé à l'École d'application d'état-major, est promu au grade de lieutenant-colonel dans le même corps, et maintenu définitivement dans l'emploi de directeur des études à la dite École.

Martinet, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est promu au grade de chef d'escadron dans le même corps, et maintenu dans son emploi actuel à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Galsnyer, capitaine d'état-major de 1re classe à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie, est promu au grade de chef d'escadron et maintenu à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

Foy, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de Son Exc. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, est promu au grade de chef d'escadron et mis en disponibilité.

Masse Decomble, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 2e division militaire, est promu au grade de chef d'escadron et maintenu à l'état-major de la 2e division militaire.

De Marvenche, chef d'escadron, faisant fonctions de chef d'état-major de la 7e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'École impériale d'application d'état-major, en remplacement de M. Lemouton de Boisdeffre.

Brelloux, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée de Paris, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Desvaux, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Conigliano, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible à Lunéville, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le capitaine Brelloux.

Klein de Kleinenberg, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible à Paris, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général Dubreton, commandant la subdivision de Seine et-Oise et de l'Oise, à Versailles.

Melin, capitaine d'état major de 1re classe, est maintenu en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers.

Meyer, lieutenant au 3e de ligne, est nommé à l'emploi de secrétaire archiviste de la place de Toulon (Var), en remplacement de M Guiard, décédé.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Kretliner, lieutenant dans la comp. de l'Oise, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à Dunkerque.

Bouyer, lieutenant dans la comp. du Calvados, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à Saint-Lô.

Regad, lieutenant dans la comp. des Vosges, nommé capitaine, est désigné pour être employé à Chaumont.

Hal ard, lieutenant dans la comp. de la Dordogne, à Sarlat, nommé capitaine, est maintenu en cette qualité à la même résidence.

Barquet, lieutenant dans la garde de Paris, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à Napoléonville.

Marsin, lieutenant dans la comp. de la Charente Inférieure, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à La Rochelle.

Lachilin, lieutenant dans la comp. de l'Ardèche, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à Crest.

Bourbon, lieutenant dans la comp. de Loir-et-Cher, nommé capitaine, est désigné pour être employé en cette qualité à Avranches.

Leprevost, lieutenant-trésorier de la comp. de l'Yonne, promu capitaine trésorier, est désigné pour être employé en cette qualité dans la comp. du Calvados.

Lagrange, capitaine à Crest, passe à Briançon.

Vernet, capitaine trésorier de la comp. du Calvados, passe à cette d'Eure-et-Loir pour y remplir les mêmes fonctions.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Cornier de Lavalette, adjoint de 1re classe à Rhodez, est désigné pour l'armée d'Orient (brigade d'occupation du Portet).

Maury Pièvile, sous intendant de 2e classe à Draguignan, désigné pour Marseille.

Hoda, sous-intendant de 2e classe à Strasbourg, est détaché au camp du midi, en remplacement de M. Gaulard.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Dutoyer d'Harteville, capitaine au 74e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplt. de M. Affichard, admis à la retraite.

Digitized by Google

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 2 septembre, le ministre de la guerre a nommé aux fonctions de substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 2e division militaire, le capitaine Bonny, du 64e de ligne.

Par décision du 4 septembre, le sieur Barbé, sergent au 1er génie, a été nommé commis-greffier près le 1er conseil de guerre séant à Lyon.

Par décision du 4 septembre, le ministre de la guerre confirme dans l'emploi de rapporteur près le 2e conseil de guerre de la division de Constantine, le capitaine Devert, du 9e de ligne.

Par décision du 4 septembre 1854 :

M. le capitaine d'artillerie Gilbert et Gourville, est nommé substitut du rapporteur près de la 1re division de guerre de la 2e division militaire, en remplacement de M. le capitaine d'Armade, du 1er bataillon de chasseurs à pied.

M. le capitaine Lenet, du 70e de ligne, est nommé rapporteur près le 2e conseil de guerre de la division de Constantine.

Par décision du 11 septembre, ont été nommés :

1er Greffier près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, M. Castres, actuellement greffier près le conseil de révision de Toulouse ;

2e Greffier près le conseil de révision de Toulouse, M. Duverger, actuellement greffier près le 1er conseil de guerre de la 13e division militaire ;

3e Greffier près le 2e conseil de guerre de la 3e division, M. Journeau-Pery, ancien sous-officier, greffier actuel près le conseil de guerre séant à Rouen.

Par décision du 18 septembre, M. Aubry, greffier de 2e classe près le 1er conseil de guerre de la 19e division militaire, est nommé, au même emploi, près le 1er conseil de guerre de la 13e division militaire.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

M.M. Castan, adjudant en 2e à Carcassonne, est désigné pour Bourges.

Policard, adjudant en 2e à Bourges, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Campan, adjudant en 1er au Puy, est désigné pour le 1er corps de l'armée du Nord.

Parey, élève d'administration à Gap, est désigné pour le Puy.

Verchère, adjudant d'administration à Bédat, est désigné pour le 2e corps de l'armée du Nord.

Obert, adjudant en 2e à St-Omer, est désigné pour Foix.

Barbier, adjudant en 1re à Foix, est désigné pour St-Omer.

Delarouille, adjudant en 2e à Rouen, est désigné pour l'armée d'Orient.

Manrel, adjudant en 2e à Alençon, est désigné pour l'armée d'Orient.

Lemoine, adjudant en 2e à Meaux, est désigné pour l'armée d'Orient.

Bru, adjudant en 1re à Bayonne, est désigné pour l'armée d'Orient (brigade d'occupation du Pirée).

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, l'Empereur a pris la décision suivante :

Art. 1er. Dans la première formation effectuée, les emplois de sous-lieutenant vacans dans la garde impériale seront donnés :

Deux tiers aux sous-lieutenans de la ligne ;

Un tiers aux sous-officiers de la garde, pour occuper l'emploi, soit dans la garde même, soit dans la ligne, par permutation.

Ces derniers concourront, en outre, pour les emplois de sous-lieutenant dans la ligne revenant aux 2e et 3e tours.

2. Les sous-officiers de la garde, pendant leur service, y seront habituellement maintenus.

3. Les lieutenans de la garde pourront au grade de capitaine, dans la ligne, par permutation.

4. Les officiers passant de la ligne dans la garde y prendront rang d'après leur ancienneté de grade.

5. En temps de guerre, les officiers ayant un an de grade pourront concourir pour la garde.

6. Les dispositions ci-dessus s'appliquent indistinctement à l'ensemble des corps de la garde.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Approuvé :
NAPOLÉON.

Sous la date du 29 juillet 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a pris la décision suivante :

Art. 1er. Il sera créé dans chacun des régimens d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, et dans le bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale un emploi d'officier d'habillement et d'armement. Cet officier sera du grade de capitaine dans les régimens, et de lieutenant dans le bataillon de chasseurs.

2. Il sera créé un emploi de vétérinaire principal pour être spécialement attaché à la garde impériale.

3. Il sera créé :

1° Dans les régimens d'infanterie, de cavalerie, et d'artillerie et dans le bataillon de chasseurs, un emploi de garde-magasin du grade de sergent ou maréchal-des-logis dans les régimens de cavalerie, de caporal dans le bataillon de chasseurs, et un emploi de caporal ou brigadier secrétaire de l'officier d'habillement ;

2° Dans les régimens d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie et dans le bataillon de chasseurs, un emploi de caporal ou brigadier-tailleur, et un emploi de caporal ou brigadier-cordonnier ou bottier ;

3° Dans les régimens de cavalerie et d'artillerie, un emploi de brigadier-sellier ;

4° Dans les régimens de cavalerie et d'artillerie et dans le bataillon de chasseurs, un emploi de caporal ou brigadier-perruquier secrétaire du trésorier, et un emploi de caporal ou brigadier-ouvrier de fatigue des hommes ;

5° Dans le régiment de cavalerie et le bataillon de chasseurs, un emploi de monteur-dénicheur, du grade de maréchal-des-logis-chef pour la cavalerie, et de sergent pour le bataillon de chasseurs.

6. Dans le régiment de gendarmerie, le cadre de chaque compagnie sera augmenté de deux maréchaux-des-logis et quatre brigadiers. les fonctions de vaguemestre seront exercées par un maréchal-des-logis-chef, le premier secrétaire du trésorier sera du grade de maréchal-des-logis, le second, du grade de brigadier. le portes-aigle sera du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant. les cadres des compagnies comporteront 31 lieutenans ou sous-lieutenans indifféremment ; enfin, le tambour-major sera classé après le chef armurier et avant le chef de musique.

5. Les tarifs de solde joints au décret du 1er mai dernier sont annulés et remplacés par ceux annexés à la présente décision.

6. Lors des inspections générales, pourront être portés sur l'état de candidature pour l'admission dans la garde impériale, les militaires qui, remplissant d'ailleurs les autres conditions stipulées par le décret précité du 1er mai, auront au moins trois ans de service effectif.

7. Les militaires qui, admis dans la garde, auraient moins de trois ans de service à faire, promettront par écrit de contracter un remplacement, dès qu'ils seront dans leur dernière année de service. Le refus de remplir cet engagement entraînerait pour ces militaires, lors de leur libération, la privation du certificat de bonne conduite.

8. Le minimum de taille pour l'admission dans les régimens de grenadiers sera abaissé au minimum de 1 mètre 710 millimètres.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Vu les décrets des 24 septembre 1808 et 29 juillet 1853, portant création de 24 brigades à cheval pour le service des forêts comprenant un effectif de 1 escadron de la cavalerie ;

Vu le décret du 1er mai 1854, portant rétablissement de la garde impériale ;

Sur le rapport du notre ministre secrétaire d'état de service pariement de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les brigades à cheval de gendarmerie exclusivement affectées au service de surveillance des forêts comprises dans la demande de 24 brigades et des routes fréquentées par l'Empereur sont supprimées.

2. Il est créé pour ce service un escadron de gendarmerie faisant partie de la garde impériale et dont la composition est réglée comme il suit :

	Officiers.	Troupe.	Chevaux.
Chef d'escadron commandant.	1	»	3
Capitaine.	1	»	2
Lieutenans ou sous-lieutenans	3	»	6
Lieutenant ou sous-lieutenans trésorier.	1	»	1
	6	»	12
Totaux.			
Adjudant sous-officier.	»	1	1
Maréchal-des-logis-chef.	»	1	1
Maréchal-des-logis-fourrier.	»	1	1
Maréchaux-des-logis.	»	8	8
Brigadiers.	»	16	16
Gendarmes.	»	101	101
Trompettes.	»	2	2
Enfans de troupe.	»	2	»
Totaux.	»	132	130
Total général.	6	132	142

3. Ce corps est placé sous les ordres du général commandant la garde impériale pour tout ce qui concerne le personnel, le service, la police et la discipline.

Il est soumis aux mêmes conditions aux règles posées par le décret du 1er mars 1854, en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux conditions stipulées à fart. 6 du décret du 1er mai 1854, portant rétablissement de la garde impériale.

Les dispositions relatives à l'administration du corps sont les mêmes que celles déterminées par les règlemens spéciaux de la gendarmerie.

4. La solde, les indemnités et allocations sont fixés conformément au tarif ci-annexé.

5. Le casernement du corps est à la charge du ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur, à l'exception toutefois de la fourniture du mobilier dont le capitole et qui sera loyée par les soins du département de la guerre.

6. L'uniforme de l'escadron de gendarmerie de la garde impériale sera celui de la gendarmerie à cheval.

7. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bareith, le 12 août 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Les courses hippiques sont toujours dans les villes de garnison de cavalerie ou elles ont lieu, une occasion pour nos corps de troupes à cheval de se montrer dans le champclos d'un champ de courses. Ces exercices équestres le conformement des solennités organisées par le jockey-club ou ses succursales. C'est un bouquet de ce genre que le 1er régiment de chasseurs vient d'offrir à la ville de Tours, cette reine, par la beauté, des cités de la Loire, à l'occasion de ses dernières courses.

Ces exercices de haute équitation ont été exécutés par les corps de cavalerie, qui, le matin *aujourd'hui* de sujets distingués, et par les cavaliers d'élite du régiment.

Dans une suite de manœuvres des plus hardies, les cavaliers ont montré une habileté d'ordre et d'immobilité qui dénote une grande des règles les plus difficiles, des procédés les plus périlleux à l'école de cavalerie, et qui font l'admiration du public élevés font vivement honneur à leur habile chef, M. le capitaine Poncin, qui a succédé au commandant d'Hélrell dans l'important emploi d'instructeur. Il continue les excellentes methodes de cet officier supérieur.

Ce n'est pas sans un médit serieux que nous astreins à rendre compte des succès obtenus par nos tournois de régiment dans ces courses. Ils ont été répandus à une époque trop répandue dans les armées étrangères, que nos cavaliers sont plus habiles à lancer leurs chevaux sous le feu de l'ennemi qu'habiles à les faire manœuvrer et à s'en rendre maîtres d'après les bons principes d'équitation, opinion que nous nous tiendrait à refuter à propos d'une nouvelle et importante publication d'un écrivain étranger sur la cavalerie.

Il est presque inutile d'ajouter, puisque ces exercices de haute des habitudes charitables de l'armée, que le carrousel du brave 1er régiment de chasseurs, tiire que lui ont si justement acquis ses compagnes d'Afrique et de Rome, a été terminé par une abondante quête au profit des pauvres.

Après cette journée de haute escrimes et de bonne escrime, M. le colonel de Gonsenecourt a réuni tous les sous-officiers de son régiment dans un punch où il a porté le toast national, salué par ces braves jeunes gens d'un long cri de *Vive l'Empereur!*

Le major en retraite, L. Merson.

Les courses de Saumur ont été extrêmement brillantes, et les officiers de l'école de cavalerie s'y sont distingués, comme ils en ont l'habitude.

La nombreuse affluence réunie par l'annonce de ces luttes hippiques a été dédommagement émotionné par deux accidens, dont deux officiers étaient été victimes, mais qui n'auront, Dieu merci, aucune suite fâcheuse, encore bien que l'un de ces officiers ait eu la jambe fracturée. Les dernières nouvelles annonçaient que l'état des blessés était satisfaisant.

Voici les résultats des courses des 3 et 5 septembre :

Courses du 3.

1re *Prix de circonstance*, 400 fr., donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers et jumens de 3 ans et au-dessus appartenant à l'arrondissement de l'Ouest (Conditions de l'arrêté ministériel du 4 novembre 1850), distance 3,500 mètres.

— Cinq chevaux engagés.

Arrivé premier, en 3 minutes, 19 *Silicose*, à M. Descaros ;

Arrivé deuxième, en 3 minutes 1/2, *Gourmet-rien*, à M. de Barras-sé.

2e *Prix de l'Empereur*, 1,500 fr., pour chevaux entiers et jumens n'ayant sang de cheval ni d'un-demi, et étrivés dans le division du Nord et dont la généalogie est tracée au *Stud-Book* anglais ou français ; entiers 50 fr. ; le 2e arrivant reçoit la moitié de la mise retirée ; l'autre moitié pour le deuxième ; distance 2,400 mètres : poids : 3 ans 50 kilog., 4 ans 60 kilog. ; 5 ans et au-dessus 67 kilog. 1/2. — Un gagnant de 2,000 fr., entiers comprises, porte 2 kilog. de plus ; de 3,000 fr., 3 kilog. ; de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. — Trois chevaux engagés.

Arrivée première, en 2 minutes 45 sec., *Dame-de-Cœur*, à M. Levesque ;

Arrivée deuxième, en 3 min. 55 sec., *Baronnet*, à M. de Beauvau.

3e *Prix du conseil général*, 1,200 fr., pour chevaux anglais et jumens de race anglaise, de trois et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire. — Distance 4,000 mètres, une épreuve ; poids, pour l'âge ; — entrée : 60 fr. pour le poids de chaque cheval. — Trois chevaux engagés.

Arrivée première, en 5 minutes, *Roulette*, à M. de Tervos ;

Arrivée deuxième, en 5 m. 1/2, *Gipsane*, à M. Boutton-Lévêque.

4e *Un prix* (objet d'art) ; course au trot par les officiers de l'Ecole de cavalerie, sur leurs chevaux, sans condition de temps ni de poids ; distance, 2,000 mètres. — Quatre chevaux engagés.

Arrivée première, en 1 min., *Pontbern*, montée par M. Varin, lieutenant au 5e cuirassiers ;

Arrivé deuxième, *Stuck*, monté par M. de la Gironnerie, officier élève.

5e *Prix de Consolation* (gentlemen riders), 300 fr., donné par la Société des courses, pour tous les chevaux, à l'exception de ceux qui auraient été dans une course d'entraînement, et de ceux qui auraient gagné sur un hippodrome, dans un steeple-chase ou dans une course de haies ; entrée : 15 fr. qui appartiendront au deuxième arrivant. — Distance 3,000 mètres, sans condition de poids ni de temps. — Quatre chevaux engagés.

Barbinière, à M. de Charnacé, arrivé premier ;

Le Pa, monté par M. de Jaubert, lieutenant d'artillerie, arrivé deuxième.

3e *Course de haies* (gentlemen riders), 600 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de toute provenance, à l'exclusion

65 kil., sans condition de temps. — Trois chevaux engagés.

Alpha, monté par M. Dardel, officier du chasseurs d'Afrique, arrivé premier en 2 min. 10 sec.

Triton, monté par M. de Kevion, sous-lieutenant écuyer à l'École de cavalerie, arrivé deuxième en 3 min. 52 sec.

5e Deuxième monté du prix du Herut, 1 000 fr.

Monstique, à M. d'Hédouville, arrivé premier.

Roulette, à M. de Tervers, arrivée deuxième.

6e Course de haies (chert d'ort donné par l'Empereur, courses par les officiers de l'École ; 7 haies à franchir; 3,000 mètres à parcourir. — Cinq chevaux engagés.

Cubis, monté par M. Labrousse, capitaine de chasseurs, arrivé premier ;

Normal, monté par M. Busener, officier de dragons, arrivé deuxième.

8e Steeple-chase d'officiers. — 1re prix, objet d'art donné par *M. le maréchal ministre de la guerre*. — 3,000 mètres à parcourir. — Les officiers, dans cette course, montent des chevaux de carrière. — 3,000 mètres. 12 obstacles à franchir. — Neuf chevaux engagés.

Rubi, à M. Laget, lieutenant au train des équipages, monté par lui-même, arrivée première.

Normal, monté par M. Busener, officier de dragons, arrivé deuxième.

9e Steeple-chase (gentlemen riders), 500 fr., pour tous chevaux, à l'exception des chevaux de pur sang ou de chevaux ayant été dans une écurie d'entraînement, depuis un an — 50 fr. d'entrées ajoutés au prix ; le 2e arrivant reçoit sa mise. Sans condition de poids. Trois obstacles à franchir.

Cornelle, montée par M. Dardel, arrivée première ;

Arrivé deuxième, le cheval monté par M. Voisin et lui appartenant.

Nous avons annoncé, dans les *mutations de l'intendance militaire*, insérées au *Moniteur de l'armée* du 11 septembre, que M. le sous-intendant militaire de Las Casas s'embarquait de faire partie de la garde impériale.

Nous ne pouvons nous permettre de modifier les dénominations d'une communication officielle, mais nous devons à la reproduire telle qu'elle nous avait été adressée ; mais, assurément, nul nous empressons d'accueillir une explication, émanant d'une source authentique, et digne de foi, de laquelle il résulte que M. de Las Casas n'a nullement quitté la garde impériale que pour des raisons de santé, et pour lui donner la possibilité de se rétablir, par un repos absolu, d'une maladie grave contractée à l'armée d'Orient.

La cause de cette mutation est trop légitime et trop respectable pour laisser dans l'esprit de qui que ce soit aucun doute défavorable à l'honorable fonctionnaire qui en est l'objet.

Basiouin.

De l'approvisionnement des armées
AU XIXe SIÈCLE,

Par le général comte HUGUET, aide de camp de l'Empereur(1).

Premier article.

Il y a des ouvrages qui tirent bien moins leur mérite d'utilité et d'opportunité de l'époque qui les voit paraître que de celles dont les circonstances donnent à leurs idées et à leurs principes une importance immédiate et presque pratique. Tel est le traité de M. le général comte Huguet sur l'*Approvisionnement des armées*.

Lorsque cet livre fut publié, nous étions en pleine paix extérieure et en pleine dissolution de politique intérieure : c'était au commencement de 1848. Nous rendîmes compte de l'œuvre du général Huguet ; mais, à cette époque de dissensions civiles, les esprits n'étaient pas susceptibles de recueillement. On était trop préoccupé, même dans l'armée, des événements qui menaçaient si violemment l'existence de l'ordre social dans ses propres forces, pour que l'on songeât à ce que pouvait nous faire acquérir de la gloire et de la prépondérance au dehors. Les meilleures publications sur les théories et les combinaisons de la grande guerre, n'auraient pu suffi à fixer l'attention publique, au milieu du bruit des effervescentes passions qui s'agitaient autour de nous.

Avec le calme des esprits et la renaissance de nos grandeurs militaires, il nous est heureusement venu de reunaître à l'étude, si l'on peut ainsi parler, les livres dont nous avions cessé notre métier ; et nous croyons faire une chose utile à notre profession en revenant sur un ouvrage qui traite à fond une des plus importantes parties des attributions du commandement dans les armées en campagne : l'art le plus franc nourrir.

Il ne s'agit pas ici d'une de ces arides matières administratives dont on ne conteste pas l'importance, mais qui ont peu d'attrait pour les hommes livrés à la vie du drapeau, et qui sont étrangères, par leur vocation et par leur position dans l'armée, à pouvoir la manière de traiter et des questions de bataille. Le sujet traité par le général Huguet est envisagé à un point de vue tout militaire et dans tous ses rapports directs avec les devoirs du commandant. C'est un traité à l'usage des officiers de tous grades ; car tous peuvent être appelés soit à commander des convois, soit à exercer l'autorité de chefs d'armée ou de corps de troupes.

L'auteur a pris pour l'exemple à citer du précepte, et c'est surtout dans l'histoire des immortelles campagnes de l'Empire qu'il trouve la consecration des principes posés et expliqués dans son livre. Aussi cette lecture, sous son titre technique, est-elle pleine de faits historiques et de citations empruntées aux bons des maîtres, d'anecdotes militaires qui la rendent aussi attachante qu'instructive.

L'ouvrage est divisé en deux parties ou livres.

Le premier livre traite des convois par terre et par eau ; — des lignes d'opérations et des magasins ; — de l'organisation et de la marche des convois ; de leur campement, de leur alliage et de leur défense ; — des détails de la défense de ce moment et de l'utile emploi des talons comme moyen de défense.

Le second livre a pour objet les fourrages et réquisitions ; — les cultures, les cultures et moissons ; — l'attirage des corvées ; — les rations.

On voit tout de suite dans quelles larges proportions l'auteur a conçu son œuvre, et qu'il s'est proposé d'entrer un traité complet sur la matière.

Il commence par établir l'importance et l'indispensabilité des convois qui, dans les armées en campagne, sont continuellement employés aux besoins des hommes et des opérations. Il en fait pour le transport de la subsistance des troupes, des munitions de guerre, du matériel, de l'argent, des effets d'armement et d'habillement, des mobiliers d'ambulance, de malades, etc.

Le général Huguet cite au frontispice de son premier livre ces mémorables paroles d'une dépêche de l'Empereur à la prince Berthier :

« Faites un ordre du jour sur la manière dont les convois doivent marcher ; mettez-moi sous les yeux les règlements sur les convois ou escortes, et la manière dont ils doivent se garder : ils sont aux prés ; faites-les imprimer et diffuser dans toutes les pièces ; il faut que chacun sache devant marcher et camper ensemble ; le chef doit camper au milieu de son monde. »

Dans l'on consulte la correspondance de l'Empereur, éparse dans tant d'ouvrages, dans presque tous les documents historiques sur nos grandes guerres, et dont un récent décret de l'empereur Napoléon III vient d'ordonner la réunion dans un recueil monumental, on trouve encore, comme on peut le voir dans l'État la volumineuse collection des lettres inédites de Napoléon Ier. Qu'on lise ces admirables dépêches de Napoléon Ier à ses frères, à son prince Berthier, à ses généraux, et l'on verra avec quelle prévoyance intelligente, quelle sollicitude de ses armées, avec quelle paternelle sollicitude pour le bien-être du soldat il entre dans les moindres détails du service des subsistances et de la bonne administration des convois. Qu'on y savait qu'il n'y a pas de bonnes troupes et de succès à la guerre, sans des approvisionnements bien réglés, comme il n'y a pas de bien-être intérieur et de fortune assurés dans la famille sans un mengen bien réglé.

M. le comte Huguet s'appuie des leçons et des préceptes des capitaines les plus renommés dans la science de la guerre, et c'est en ces nivels de grands modèles, interprétés et développés dans son livre, dont il aime à citer les paroles, n'est pas à secret de vivre sans manger, dit Montecuculli, peut aller à la guerre qui ne sait pas nourrir, la famine étant plus cruelle que le fer, et la disette ayant ruiné plus d'armées que l'épée. »

« On a dit avec raison, pense Frédéric II, que pour bien établir le corps d'une armée, il faut commencer par le ventre et c'est le bon sens. » Napoléon a dit toutes les opérations. Mais combien de ressorts ne faut il pas faire jouer pour assembler, entretenir, faire subsister et mettre en action ces armées nombreuses que l'on emploie de nos jours ?... Leurs besoins, leurs mouvements sont tellement compliqués que notre faible esprit tremblerait. Le dessein du général se trouve enclavé à la partie des subsistances, et ces plus grands projets se réduisent à des chimères héroïques, s'il n'a pourvu, avant toutes choses, aux moyens de les vivres.

« La difficulté de distribuer le pain aux troupes, dit à son tour le maréchal Marmont, est un des plus grands embarras de la guerre, confiées aux généraux les plus distingués, contrariés par elle dans leurs projets, ne sont-ils pas parvenus à la résoudre? »

Nous croyons que ce problème, si c'en est un pour la France, avec ses immenses ressources et son système financier, est aujourd'hui résolu par la forte organisation de notre celleste composition des corps administratifs de l'armée, par des règlements qui ont reçu la sanction du temps et de l'expérience, et par une police sévère, qui maintient partout et avec une si grande autorité de raison et d'études approfondies dans le traité de M. le général Huguet.

Dans un premier article, nous serons et judicieux écrivain expose les divers systèmes d'approvisionnement des armées de la République et de l'Empire.

Pendant les premières guerres de la révolution, par suite des mouvements rapides, des marches incessantes et fréquentes, des changements de lignes d'opérations, éloignées et séparées de leurs bases, on est forcé de vivre aux dépens des pays traversés. Les réquisitions, les corvées, les exactions pesaient plus rares. L'incurie de l'administration et les dilapidations de ses agents sont une autre cause de la pénurie de l'armée.

« Dans les immortelles campagnes d'Italie, les troupes, pressées par les ennemis, ne purent jamais prendre un hospice dans les régions des vallées, recevaient journellement, à l'aide de réquisitions sur le pays, et sans que la nécessité des convois se fît sentir, le pain, la viande et une demi-bouteille de vin. L'abondance régnait dans les belles plaines que Napoléon, souvent Annibal, avait montrées, du haut des Alpes, à ses intrépides soldats. »

A cette glorieuse époque, on peut le dire, la victoire était devenue la mère-nourricière de cette admirable armée d'Italie, qui avant de se *précipiter, comme un torrent, du sommet de l'Apennin*, sur les pas de son nouveau général, était sans munitions, sans vivres, sans habits.

« En 1806 et 1807, dans la campagne de Prusse et de Pologne, à l'aide de contributions ordinaires et extraordinaires, doublées de ce que payaient ordinairement les pays ennemis, Napoléon fit subsister ses armées, pays ceux-ci, en partant tout, en s'étendant assez pour pouvoir subsister. Avec 2 millions par bataillon, 1 par escadron, 500 voitures, 1,500 h. du train des équipages, 2,000 chevaux pour toute l'armée, y compris ce qui était nécessaire au mouvement des parcs et des blessés, les troupes traînaient après elles du pain pour plusieurs jours. Cet approvisionnement ménagé en route, ramassé en station, était toujours suffisant pour donner aux troupes, en campagne, autant à l'État les ennemis. *Défense était faite à tous de détourner ces voitures de leur usage.* Les abus n'existaient pas encore. »

Un pareil système d'administration en pays conquis, ne fut pas sans influence sur les résultats heureux de la campagne de Prusse. Frappé des contributions en argent, qui atteignent plus directement les grands ordres de la population et les grandes fortunes, et payer comptant les vivres que fournit seul les campagnes, est assurément un puissant moyen de se concilier la confiance et d'obtenir l'appaisement des populations.

Un autre système fut employé, dans les campagnes suivantes, en Allemagne. Le soldat vécut chez l'habitant. « Il en résulta, dit le général Huguet, des exigences, une irritation, un désordre, que tolléraient d'une manière fâcheuse sur nos propres misérables. »

Rien n'est plus vrai. Aussi, quand vint la mauvaise fortune, de terribles représailles furent exercées, dans notre propre pays, par un ennemi qui ne sut pas tempérer ses actions par le caractère bienveillant et généreux, qu'n'abandonne jamais les soldats de notre nation, même au milieu de l'enivrement de la victoire.

En Espagne, ou l'argent manquait, aussi bien dans la trésorerie de Madrid que dans les fortunes particulières, il fallut recourir aux réquisitions en nature. Mais dans les corps et dans les provinces bien administrés, la subsistance des troupes était assurée sans trop fouler les populations.

L'ant-ur cite à ce sujet l'exemple d'un des plus braves, des plus dignes et des plus intègres généraux de ces temps héroïques.

« En 1811, dit-il, 80 lieues carrées de surface de la province de Valence furent ouvrirent, pendant 8 à 12 mois, sous l'administration du général Suguet, la division de 10,000 hommes de vieille garde impériale, composée de six régiments d'infanterie, quatre de cavalerie et trois bataillons d'artillerie, à la grande satisfaction des populations présentes à ces troupes constamment pourvues, sans faiblge, sans désordre, quelquefois même les soldats furent heureux. Une armée de 100,000 hommes pourrait vivre dans le même manière dans une étendue de pays de 400 lieues carrées, 20 lieues en tous sens ; 4 lieues carrées sont nécessaires (dans les bonnes contrées de l'Europe) pour 1,000 hommes.

« Un tel système, sagement, judicieusement M. le comte Huguet, après avoir évoqué à sa juste titre au glorieux souvenir patriotique, n'était bon, n'était satisfaisant pour les populations qu'à égard à l'installation progressive générale qui existait dans cette partie du service ; il n'était pas de surveillance, d'activité, de zèle, de fermeté, de probité chez les généraux, les administrateurs et les sous-ordres pour être généralement suivi.

Le major en retraite, **L. Mersen**.

(*La suite à un numéro prochain.*)

Nécrologie.

M. le général de brigade de Lachevardière de Lagrandville, commandant le département de la Côte-d'Or, est mort à Dijon, le 18 janvier.

M. Lachevardière de Lagrandville (*Edouard-Charles-Casimir*) était d'une famille militaire, était né le 3 septembre 1786, à Auxonne (Côte-d'Or), de parents français.

Garde d'honneur au 2e régiment le 30 août 1813, grade (lieutenant le 4 juin 1814 ; il fit la campagne de France, fut blessé le 16 juin 1815 à la bataille de Ligny, et fut nommé capitaine le 26 juillet suivant. Il fit les campagnes de 1823 en Espagne, et de 1854 en Afrique, et fut nommé chef de bataillon le 27 août 1837, et lieutenant-colonel le 16 février 1841, au bureau de la guerre. Il reçut en récompense la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 14 décembre 1844, à l'âge de 58 ans.

Lorsque le 26 mars 1815, il fut nommé, le 27, lieutenant à l'armée roy. le de Belgique et ne rentra en France que le 8 juillet suivant. Il reçut alors l'ordre de se rendre à Lille, où il servit dans la campagne d'occasion des garde-nationale.

Mis à la disposition de l'intendant de la guerre le 1er octobre 1815, il fut incorporé, le 22 déc. dière au vent, comme lieutenant dans le régiment d'infanterie de la Charente-Inférieure, et y régiment d'infanterie de la garde royale le 20 décembre 1819. Arrivé disponible le 31 octobre 1820, de la 1re variété passa en qualité de capitaine au 2e régiment de 1re légion le 27 février suivant.

Chef de bataillon au 51e le 24 août 1828, officier de la Légion d'honneur le 28 avril 1831. Lieutenant-colonel du 3e régiment le 30 octobre 1837, et de l'infanterie, mis en activité par retrait d'emploi le 10 avril 1848.

Il prit sa retraite le 10 juillet 1854, comme lieutenant colonel du 15e régt, il fut nommé colonel du 69e régiment d'infanterie de ligne le 7 décembre de la même année, et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 16 août 1850.

Promu au grade de général de brigade le 29 décembre 1852, il fut commandant de la subdivision des Vosges le 9 mars 1853 et commandant de la subdivision de Vaucluse le 1er août 1854.

La général de la Chevardière de la Grandville, qui n'était fait que depuis un an commandant, exerçait honnêtement une longue et noble carrière ; sa perte sera vivement sentie.

M. le général de brigade Tempoure, grand officier de la Légion et chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Bordeaux, à l'âge de 65 ans.

Étienne Tempoure, né à Nérac (Lot-et-Garonne), le 6 février 1790, fut enrôlé dans le 1er régiment de hussards, et fit toutes les campagnes de cette époque mémorable, sur la gauche et en Germanie. Lorsque le 6e régiment de Chevau-légers de la Garde royale fut créé de la même année, il passa à grade provisoire de 2e classe sur la liste de ce corps.

Tombé au pouvoir des Anglais le 25 septembre suivant, il revint à Paris après le licenciement de l'armée de la Loire.

Rentré dans le service, il entreprit militaire du service dans l'armée de la Bidassoa, et fut nommé sous-lieutenant à la compagnie d'infanterie légère le 15 janvier 1814, pour prendre rang du 1er juin 1813.

Lieutenant le 1er avril 1821, aide-de-camp du général Lafosse le 18 juillet 1823. Capitaine au 4e de ligne le 1er décembre 1824, avec disposition des campagnes de 1813 à 1814 en Espagne, et de 1823 à 1823 en Belgique. Il fut nommé chef de bataillon de la même année.

Employé à l'armée d'Afrique le 27 avril 1833, comme officier d'ordonnance du maréchal Lobescay, duc de Conegliano, il fit en cette qualité la campagne de Constantine et mérita le grade de chef de bataillon, qui lui fut conféré le 7 septembre 1838, lors de l'occupation de cette ville.

Passé au 59e régiment d'infanterie de ligne le 13 février 1841, il reçut, quelques mois après, le commandement du dépôt de Saint-Lô, le 21 mai 1841, et celui de la Légion d'honneur, le 29 décembre.

Chef de bataillon au 7e léger le 10 juillet 1837 ; lieutenant-colonel du 2e de ligne le 4 décembre 1842. Il fit la campagne de 1851 en Afrique, et fut colonel du 1er régiment d'infanterie de marine le 9 avril 1852.

Colonel du 17e de ligne le 6 août 1853. Temporte fit de nombreuses campagnes en Afrique, de 1839 à 1841 inclusivement. Il se distingua aux batailles de Constantine, de Mazagran, et notamment dans l'expédition de Kabylie, où il fut atteint d'un coup de feu à la jambe gauche le 12 mai 1841.

Interné, le 30 juin 1841, du commandement supérieur de Mostaganem, il reçut la décoration d'officier de la Légion d'honneur, et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 11 août 1841.

Promu au grade de maréchal de camp, le 6 août 1843, le général Tempoure commanda successivement les divisions militaires de Tarascon et de Nancy ; il contribua à la défense de cette dernière ville, en 1844, lors de l'inondation. Au mois de décembre de la même année, il reçut une grande croix de grand officier de la Légion d'honneur, en 5 du même mois.

Rentré en France en 1848 en disponibilité le 19 octobre 1848, il fut appelé le 30 novembre suivant au commandement de la subdivision de la Vienne.

Nommé député de l'assemblée nationale législative de Paris le 13 mai 1849, il ne trouva à l'assemblée nationale dans la fraternelle journée du 18, et fut désigné pour le commandement d'Avignon.

Commandant la subdivision d'Indre-et-Loire le 19 juin 1849, il fut retraité par limitation d'âge le 15 mars 1852.

Un décret impérial du 29 décembre de la même année, l'avait, sur sa demande, relevé de la retraite et admis dans la cadre de réserve.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de Schneider, faubourg Montmartre, 14.

---

(1) Paris, 1 vol. in-8° 1 fr. : Dumaine, libraire-éditeur, rue et passage Dauphine, n° 30.

Académie de Médecine de Belgique.

Séance du 4 janvier 1851.

Après de nouvelles discussions, on a tenu, 1850, de faire rapporter cet article au Comité ; Bob; mais le gouvernement belge a maintenu la décision de l'Académie du 29 janvier 49, et ce remède mûrira librement en Belgique.

Voici quelle terme s'est exprimé l'honorable président, qui en est même temps inspecteur général de santé de l'armée :

Mais ici, je le comprends, j'ai quelque chose à répondre à ceux qui m'objecteraient que de tant d'autres remèdes qui ont été vantés comme spécifiques contre les maladies vénériennes, et qui ont été successivement abandonnés, celui-ci ne pourrait pas subir le même sort. Je ne le crois pas, et voici pourquoi :

Bien-être, je regrette de devoir vous parler ainsi de moi, mais ma position me le permet un peu. Il y a bientôt 5 ans depuis l'établissement des hôpitaux militaires, que je suis à même de traiter des vénériens, et j'ai eu à ma disposition, dans ces hôpitaux, un nombre considérable de malades, et j'ai pu

LE MONITEUR DE I

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 80 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 25 septembre 1854.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« *Le maréchal de Saint-Arnaud au ministre de la guerre.*

» Bivouac d'Oldfort, le 16 septembre 1854.

» Les armées alliées ont débarqué à Oldfort le 14 septembre, sans rencontrer d'opposition.

» Les troupes sont pleines d'ardeur, la population tartare semble très favorable.

» Nous nous constituons par le débarquement successif des chevaux et du matériel. C'est une opération laborieuse, quelquefois contrariée par le vent; mais elle avance et s'empêre être entièrement de partie demain.

» L'ensemble de ces débuts est très satisfaisant généralement. »

Oldfort, ou le *vieux fort*, est une ancienne redoute construite au débouché d'une petite vallée, à vingt-cinq kilomètres au sud d'Eupatoria.

La grande route de Sébastopol franchit le cours d'eau de cette vallée sur un pont au-dessus de la redoute. De là à Sébastopol on compte 44 à 45 kilomètres, et l'on se trouve à 30 kilomètres environ de Simferopol dans la direction de l'Est.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 21 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, l'Empereur a promu ou nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur les militaires dont les noms suivent, qui se sont distingués par les soins qu'ils ont donnés aux militaires atteints du choléra à l'armée d'Orient, savoir :

Commandeur.

M. Lévy, médecin inspecteur, membre du conseil de santé des armées, directeur médical de l'armée d'Orient.

Officiers.

MM. Blanc de Molines, sous-intendant militaire de 1re classe en quartier-général de l'armée d'Orient.

Salleron, médecin principal de 2e classe, employé à l'armée d'Orient.

Perier, médecin-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Grellois, médecin-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Richarzer, médecin-major de 1re classe en 1er rég. de la légion étrangère.

Chevaliers.

MM. Chastain, brigadier à cheval à la légion de gendarmerie d'Afrique, détaché à la 1re division de l'armée d'Orient.

Raspel, médecin-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Pallier, médecin-major de 2e classe, employé à l'armée d'Orient.

Brumena, médecin aide-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Burlureaux, médecin aide-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Vaglette, médecin aide-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Bertrand, médecin aide-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Seigle, médecin aide-major de 1re classe, employé à l'armée d'Orient.

Raoult Deslongchamps médecin aide-major de 1re classe employé à l'armée d'Orient.

Tirard, médecin aide-major de 2e classe, employé à l'armée d'Orient.

Jeannel, pharmacien principal de 2e classe, chargé de la direction du service pharmaceutique de l'armée d'Orient.

Latour, médecin major de 2e classe au 2e esc. du train des équipages militaires.

Barberet, médecin aide-major de 1re classe au 1er rég. de la légion étrangère.

Castaing, médecin aide-major de 2e classe au 2e rég. de la légion étrangère.

Guignet, médecin aide-major de 1re classe en 19e de ligne.

Castaign, médecin aide-major de 1re classe, au 46e de ligne.

Delune, médecin aide-major de 2e classe, au 5e léger.

Cavaros, médecin aide-major de 2e classe au 2e de dragons.

Xanthopoulo, docteur médecin ottoman envoyé à Gallipoli.

Delcambre, officier d'administration comptable de 1re classe des hôpitaux de l'armée d'Orient.

Degrez, officier d'administration comptable de 2e classe des hôpitaux de l'armée d'Orient.

Sauvage, adjudant en 1er des hôpitaux de l'armée d'Orient.

Civetète, infirmier major sergent aux hôpitaux de l'armée d'Orient.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 11 août 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires ci-après indiqués, savoir :

MM. Beaugeois, brigadier de gendarmerie à la Guyane.
Champeau, maître ouvrier du génie à la Guyane.
Bourgeal, caporal du génie à Cayenne.

Par décret du 14 septembre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, qui ont donné des preuves d'un grand dévouement pendant l'invasion du choléra à l'armée d'Orient, savoir :

MM. Ferrand, sergent au 1er de ligne.
Delbos, caporal-sapeur au 2e de ligne.
Maestracci, sergent au même rég.
Odru, caporal au même rég.
Beugeaux, voltigeur au même rég.
Perronnet, voltigeur au même rég.
Lassagne, sous-officier au même rég.
Laperre, voltigeur au même rég.
Ferrol, voltigeur au même rég.
Chevrolier, voltigeur au même rég.
Bontus, sous-officier au 27e de ligne.
Lesueur, caporal au même rég.
Gotes, grenadier au même rég.
Chapy, voltigeur au même rég.
Mazen, caporal au 1er bat. de chasseurs à pied.
Dérourd, sergent au même bat.
Thomassin, sergent au 2e bat. de chasseurs à pied.
Gros, chasseur au même bat.
Pepier, chasseur au même bat.
Feray, caporal au même bat.
Bailon, sergent au 1er de zouaves.
Lalaé, zouave au même rég.
Rey, sergent au même rég.
Marricouneau, zouave au même rég.
Delafargues, caporal au même rég.
Duval, zouave au même rég.
Rémond, zouave au même rég.
Darmaili, caporal au même rég.
Barron, zouave au même rég.
Boutet, sergent au même rég.
Curet, caporal au même rég.
Levier, zouave au même rég.

Par décret du 21 septembre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a conféré la Médaille militaire aux militaires dont les noms suivent qui se sont distingués par les soins qu'ils ont donnés aux malades atteints du choléra à l'armée d'Orient :

M. Gaulier de la Guistière, sergent au 8e de ligne.

Services administratifs de l'armée d'Orient.

MM. Rigal, infirmier-major, caporal de 1re classe.
Broey, infirmier-soldat de 1re classe.
Lemoux, infirmier-soldat de 1re classe.
Maillot, infirmier-major sergent.
Renaudy, infirmier-major caporal.
Candelon, infirmier-major sergent.
Schweitzer, infirmier-major sergent.
Duval, infirmier-major sergent.
Seignan, infirmier-major sergent.
Luck, infirmier-soldat de 2e classe.
Monthuy, soldat, détaché volontairement comme infirmier du 2e bat. de chass. à pied.
Lekal ben Caçem, soldat du rég. de tirailleurs algériens, détaché volontairement comme infirmier.
Thomassin, maréchal-des-logis au 2e esc. du train des équip. militaires, servant volontairement comme infirmier.
Tribalet, 2e soldat au 2e esc. du train des équipages militaires, servant volontairement comme infirmier.
Bresson, canonnier au 3e rég. d'artillerie, servant volontairement comme infirmier.
Koutzel, brigadier au 1er régiment de hussards, servant volontairement comme infirmier.
Stadler, hussard au 1er rég., servant volontairement comme infirmier.

M. le général de division Brunet, disponible, est nommé, par décision impériale du 21 septembre 1854, inspecteur général des troupes d'infanterie composant le corps expéditionnaire de la Baltique et stationnées actuellement dans la 2e et la 10e division militaire.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 30 août 1854, ont été nommés à sauce emploi de capitaine dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

7e régiment de cuirassiers.

Choix (5e tour). M. Bugeaud, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Fanton, nommé chef d'escadron.

9e régiment de cuirassiers.

Armée d'Orient.

Ancienneté. M. Lulé-Dejardin, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Cramoisy, décédé.

10e régiment de dragons.

Ancienneté (3e tour). M. Jebarrie, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Jovart, nommé chef d'escadrons.

3e régiment de lanciers.

Ancienneté (3e tour). M. Zeller, lieutenant au régiment, en remplacement de M. de Lassan, nommé chef d'escadrons.

7e régiment de lanciers.

Ancienneté (3e tour). M. Sochon de Kerzabine, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Mengin, nommé chef d'escadrons.

3e régiment de chasseurs.

Choix (3e tour). M. Demangeon, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Tourgue, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour). M. Leué, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Durand, admis à la retraite.

11e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour). M. Andrieu, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Lemaire, décédé.

2e régiment de hussards.

Ancienneté (1er tour). M. Lefèvre, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Aubert, mis en activité hors cadre.

7e régiment de hussards.

Afrique.

Choix. M. Chenu de Mangou, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Poitier, mis en non-activité.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Choix. M. de Maudoin, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Chevalier, passé aux fonctions d'adjudant-major.

Ancienneté. M. Bullot, lieutenant au régiment, en remplacement de M. de Pulignac, mis en activité hors cadre.

1er régiment de spahis.

Choix. M. Bihau, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Alix, passé aux fonctions de trésorier.

Par décret impérial du 30 août 1854, M. Roques, lieutenant au 2e de chasseurs d'Afrique, a été nommé, au choix sur toute l'arme, à titre d'organisation, à un emploi de capitaine, vacant au 4e de chasseurs, par suite du passage de M. Renaut aux fonctions de capitaine d'habillement.

Par décision impériale du 30 août 1854, M. Collot, capitaine d'habillement du 4e de chasseurs, a été nommé en la même qualité, au régiment de cuirassiers de la garde.

Par décret impérial du 5 septembre 1854, ont été nommés à quarante-de f emplois de lieutenant, vacant par suite

Digitized by Google

Par décret impérial du 18 septembre 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de chef de bataillon.

Choix, M. de Brettes, capitaine au 1er bat. de chasseurs à pied, en remplt. de M. Rengard, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de capitaine adjudant-major.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Lamotte, lieutenant en corps, en remplt. de M. Ramond de la Croisette, décédé.

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

7e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour), M. Zeutgraff, adjoint sous-officier au corps, en remplt. de M. Hédiard, décédé.

A vingt emplois de capitaine.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1re tour), M. Weissenburger, lieutenant au corps, en remplt. de M. Rémy, décédé.

Orient.

Choix, M. Suchel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dupont, décédé.

Ancienneté, M. Castel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Fabré, décédé.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Barreau, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boucher, décédé.

Ancienneté, M. Lazuttes, lieutenant au corps, en remplt. de M. Ducroux, décédé.

Choix, M. Fontaine, lieutenant au corps, en remplt. de M. Fuzier, décédé.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Marque, lieutenant au corps, en remplt. de M. Chapuzet, décédé.

Ancienneté, M. Perret, lieutenant au corps, en remplt. de M. Beaudouin, décédé.

Choix, M. Vanche, lieutenant au corps, en remplt. de M. Cause, décédé.

Ancienneté, M. Maréchaut, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lefebvre, décédé.

Choix, M. Allé, lieutenant au corps, en remplt. de R. Lanacastels, décédé.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Pierret, lieutenant au corps, en remplt. de M. Sicard, nommé chef de bataillon.

Ancienneté, M. Dufour-Pillet, lieuten. au corps, en remplt. de M. Galien, décédé.

Choix, M. Descrimes, lieutenant au corps, en remplt. de M. Picoardy, décédé.

Ancienneté, M. Paillot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Marinet, décédé.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Renault, lieutenant au corps, en remplt. de M. Barbier, décédé.

Bataillon de chasseurs à pied.

Orient.

Choix, M. Dimnet, lieutenant au 9e bat., en remplt. de M. Bretten, du 1er bat., nommé chef de bataillon.

Ancienneté, M. Billand, lieutenant au 8e bat., en remplt. de M. Klenk, du 1er bat., décédé.

Choix, M. Planel, lieutenant au 5e bat., en remplt. de M. Grimaz, du 8e bat., décédé.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Depuis, lieutenant au corps, en remplt. de M. Cherisey, décédé.

A vingt-neuf emplois de lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Tourraton, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lasnier, décédé.

Ancienneté, M. Lemonnier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Couquard, décédé.

Choix, M. Dejean, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Ruzière, décédé.

Ancienneté, M. Vigouroux, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fleury, décédé.

Dépôt.

Choix (1re tour), M. Lefranc de Lacarry, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Weissenburger, décédé.

Orient.

Choix, M. Heute, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Suchel, nommé capitaine.

Dépôt.

Ancienneté (3e tour), M. Parreaux, sous-lieutenant portedrapeau du corps, en remplt. de M. Castel, nommé capitaine.

Orient.

Ancienneté, M. Wallerand, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lamotte, nommé adjudant-major.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté, M. Blanchard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Barrau, nommé capitaine.

Choix, M. Biraud, sous-lieutenant au corps, en remplt. de Lasnettes, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Jeannier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fontaine, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté, M. Cuneche, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Picot, décédé.

Choix, M. Rost de Fraussis, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marque, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Bolsisiot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Perret, nommé capitaine.

Choix, M. Delorgas, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Vanche, nommé capitaine.

Dépôt.

Choix, M. Merlet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de Maréchaut, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Cellerin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Allé, nommé capitaine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Gaillard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de Godo, décédé.

Ancienneté, M. Monnier, sous-lieuten. au corps, en remplt. de M. Pierret, nommé capitaine.

Choix, M. Rollet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Dufour-Pillet, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Ristori, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Descrimes, nommé capitaine.

Bataillon de chasseurs à pied.

Orient.

Choix, M. de Becdelièvre, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Donnat, du 9e bat., nommé capitaine.

France.

Choix (3e tour), M. Manesi, sous-lieutenant au 4e bat., en remplt. de M. Ballard, du 6e bat., nommé capitaine.

Orient.

Ancienneté, M. Escande, sous-lieutenant faisant fonctions de trésorier du 12e bat., en remplt. de M. Planel, du 5e bat., nommé capitaine.

Choix, M. Laurent, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Escande, du 5e bat., maintenu faisant fonctions de trésorier du 12e bat.

Ancienneté, M. Rigault, sous-lieutenant au 12e bat., en remplt. de M. Miller de Beaumy, du 1er bat., décédé.

Choix, M. Grandjean, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Louvet, du 1er bat., décédé.

Ancienneté, M. Duplat, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Bourgade, du 9e bat., décédé.

1er régiments de zouaves.

Choix, M. Fabre, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Dupuis, capitaine.

A dix-neuf emplois de sous-lieutenant.

7e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1re tour), M. Lallaquière, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Tourraton, nommé lieutenant.

(3e tour), M. Louis, adjudant sous-officier au corps, en remplt. de M. Limonnier, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Nalin, sergent-major au corps, en remplt. de M. Dejean, nommé lieutenant.

(2e tour), M. Pommier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vigouroux, nommé lieutenant.

(1re tour), M. Dirat, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lefranc de Lacarry, nommé lieutenant.

(1re tour), M. Desmarres, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vallerand, nommé lieutenant.

20e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(2e tour), M. Fromont, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pairrin, décédé.

(3e tour), M. Sabatier, sergent-major au corps, en remplt. de M. Blanchard, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(3e tour), M. Estagnasié, sergent-major au corps, en remplt. de M. Fleury, décédé.

(1re tour), M. Berland, sergent-major au corps, en remplt. de M. Fayolle, décédé.

(3e tour), M. Demeaght, sergent au corps, en remplt. de M. Cuminet, décédé.

(1re tour), M. Frigerio, sergent-major au corps, en remplt. de M. Guery, nommé lieutenant.

(1re tour), M. Nalin, sergent-major au corps, en remplt. de M. Cuneche, nommé lieutenant.

(1re tour), M. Jasserand, sergent-major au corps, en remplt. de M. Merlet, nommé lieutenant.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1re tour), M. Martinet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Durcin, nommé adjudant au trésorier.

Dépôt.

(1re tour), M. Portet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gaillard, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.

Orient.

(1re tour), M. Nemiz, adjudant du bat., en remplt. de M. Laurent, du 1er bat., nommé lieutenant.

(2e tour), M. Blanchot, sergent-major au 9e bat., en remplt. de M. Duplat, du 9e bat., nommé lieutenant.

1er régiments de zouaves.

(1re tour), M. Leroux, adjudant au corps, en remplt. de M. Lejumeau de Kergaradec, décédé.

Par décision ministérielle du 5 septembre 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines en 2e d'artillerie dont les noms suivent, savoir :

MM. Pernaud, à l'état-major particulier de l'artillerie.
Contpon-le-Besbond, du 11e d'artillerie—monté.

Ont été nommés à la 2e classe de leur grade, par ancienneté, les lieutenants en 1er d'artillerie dont les noms suivent, savoir :

MM. Parre, du 3e d'artillerie—à pied.
Dussuy, du rég. d'art. à cheval de la garde impériale.
Durand, du 15e d'artillerie—à cheval.
Liquet, du 9e d'artillerie—à pied.

Par décision ministérielle du 14 septembre 1854, MM. Virta et Rousset, lieutenants en 1er du génie, sont passés lieutenants d'état-major et restent détachés au même régim.

Par la même décision, MM. Guillet et Vallgny, lieutenants en 2e au 3e du génie, sont passés à la 1re classe de ce grade.

Par décision ministérielle du 17 septembre 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines d'infanterie de 2e classe dénommés ci-après, savoir :

MM. Deymié,	32e de ligne,	rang du 4 mai 1842.
Pin,	15e de ligne,	rang du 10 sept. 1843.
Boissonnade,	6e de ligne,	rang du 21 déc. 1846.
Debray,	18e de ligne,	rang du 25 juill. 1847.
Gaius,	19e de ligne,	rang du 17 fév. 1850.
Mommer,	1re voltig. de la g.,	id.
Chardon,	15e léger,	id.
Thomas,	7e de ligne,	id.
Davezac,	2e de ligne,	id.
Lebeuch,	26e de ligne,	id.
Leroy,	9e de ligne,	id.
Gallois,	15e b. ch. à pied,	id.
Coulanceau,	32e de ligne,	id.
Deneauve,	63e de ligne,	id.
Petit,	20e de ligne,	id.
Geuthier,	72e de ligne,	id.
Lapianche,	20e de ligne,	id.
Baulet-Lapointe,	30e de ligne,	id.
Burckhard,	12e de ligne,	id.
Buisine,	60e de ligne,	id.
Dupuy-Montbrun,	37e de ligne,	rang du 17 fév. 1850.
Chameroy,	37e de ligne,	id.
Loriod,	67e de ligne,	id.
Delaneur,	59e de ligne,	id.
Mareux,	8e de ligne,	id.
Doré,	3e de zouaves,	id.
Sergent,	11e de ligne,	id.
Debernard de Seigneurens,	27e de ligne,	id.
Fontaine,	43e de ligne,	id.
Michel,	70e de ligne,	id.
Deschampe,	50e de ligne,	id.
Bergeret,	25e de ligne,	id.
Brigandat,	67e de ligne,	id.
Masson,	2e léger,	id.
Fumey,	2e léger,	id.
Mayssonnave,	3e léger,	id.
Colomer,	75e de ligne,	id.
Keime,	13e de ligne,	id.
Cagnarroli,	43e de ligne,	id.
Delattile,	13e léger,	id.
Lefèvre,	2e léger,	id.
Vialle,	22e de ligne,	id.
Bossin,	15e léger,	id.
Casanova,	60e de ligne,	id.
Eysantier,	12e léger,	id.
Pérhard,	4e b. ch. à pied,	id.
Pigeard,	17e b. ch. à pied,	id.
Beazy,	5e de ligne,	id.
Deplanque,	52e léger,	id.
Remy,	70e de ligne,	id.
Kampf,	13e léger,	id.
Vuillet,	15e b. ch. à pied,	id.
Ortoli,	4e léger,	id.
Dufaure-Montmirail,	6e b. ch. à pied,	id.
Masnou,	71e de ligne,	id.
Veyron Lacroix,	1er de zouaves,	id.
Grillet,	43e de ligne,	id.
De la Barre,	56e léger,	id.
Posterie Baubet, dit Gibertar,	1er léger,	id.
Vitet,	15e léger,	id.
Trilles,	19e b. ch. à pied,	id.
Durp,	61e de ligne,	id.
Lounet,	22e de ligne,	id.
Banjard,	14e léger,	id.
Le Breton,	20e de ligne,	id.
Mangin,	3e voltig. de la g.,	id.
Chagrin de Ste-Hilaire,	11e léger,	id.
Castera,	9e b. ch. à pied,	id.
De Petigny,	16e léger,	id.
Hacquard,	61e de ligne,	id.
Isnard,	47e de ligne,	id.
Meissonnier,	17e léger,	id.
Reinbold,	24e léger,	id.
D'Sullivan,	20e léger,	rang du 12 mai 1850.
Gaudferran,	15e b. ch. à pied,	rang du 18 mai 1850.
Virel,	b. ch. à pe de la g.,	id.
Bauteroo Degrange,	15e b. ch. à pied,	id.
Pauly,	57e de ligne,	rang du 19 mai 1850.
Menvielle, dit Dantoine,	20e léger,	id.
Pétot,	1er léger,	id.
Magnon Dumet,	67e de ligne,	id.
Ribière,	56e de ligne,	id.
Barraud,	35e de ligne,	id.
Cros,	58e de ligne,	id.
Finamore,	21e léger,	id.
Baillard,	24e léger,	id.
Leclerc de Lagarenne,	64e de ligne,	id.
Versini,	63e de ligne,	id.
Dusaubry,	59e léger,	id.
Janselme,	b. de tir. d'Oran,	id.
Rouffia,	12e b. ch. à pied,	id.
Sévin,	51e léger,	id.
Pin,	10e de ligne,	id.
Laigne,	39e de ligne,	id.
Maire,	15e de ligne,	id.
Chopinet,	60e de ligne,	id.
Gos,	53e de ligne,	id.
Renault,	1er de ligne,	id.
Marzval,	4e de ligne,	id.
Evrard,	81e de ligne,	id.
Martis,	54e de ligne,	id.
Fala,	14e de ligne,	id.
Varennes,	20e de ligne,	id.
Dubeul,	40e de ligne,	id.
Darevre,	19e de ligne,	id.
Guirand,	73e de ligne,	id.
Jonnés,	51e de ligne,	id.
Ternare,	10e de ligne,	id.
Morel,	8e léger,	id.
Lemaire,	55e de ligne,	id.
Pierre,	2e rég. de zouav.	id.
Kappelin,	12e ligne,	id.
Legrant,	38e de ligne,	id.
Franck,	21e de ligne,	id.
Lagnise,	2e b. d'inf. L'Af.	id.
Serre,	17e b. ch. à p.	id.
Pate,	45e de ligne,	id.
Nagonne,	72e de ligne,	id.
Comte,	44e de ligne,	id.
Magnien,	50e léger,	id.
Chamard,	10e léger,	id.
Lepert,	25e de ligne,	id.
Voël,	4e léger,	id.
Bonnet.	67e de ligne,	id.
Rumeil.	13e léger,	id.
Rhopets.	62e de ligne,	id.
Maigne,	10e léger,	id.
Rambaud,	1er de ligne,	id.
Delorme,	11e de ligne,	id.
Françios,	45e de ligne,	id.
Vanderveken,	65e de ligne,	id.
Papillard,	2e léger,	id.
Bouchard,	6e de ligne,	id.
Blouet,	12e léger,	id.
Henry,	19e léger,	id.
Rieti,	20e de ligne,	id.
Petitjean,	36e de ligne,	id.
Huet,	32e de ligne,	id.
Carrère-Bagneris,	18e léger,	id.
Bastide,	3e b. ch. à pied,	id.
Maréchal,	18e léger,	id.
Laverny,	72e de ligne,	id.
Guyot-Desmarais,	7e léger,	id.
Faurbry,	2e léger,	id.
Angellon,	43e de ligne,	id.
Provansal,	10e de ligne,	id.
Bedron,	8e de ligne,	id.
Boutlier,	43e de ligne,	id.
Feraux,	15e léger,	id.
Bignrd,	31e de ligne,	id.

Digitized by Google

Chatard,	51e de ligne, rang du 18 mai 1850.	
Gounil,	2e gren. de la g.	id.
Kayser,	77e de ligne,	id.
Pellet,	3e de ch. à p.	id.
Belloc,	79e de ligne,	id.
Foivre,	5e de ligne,	id.
Garnier,	6e de ligne.	id.
Escaffre,	79e de ligne,	id.
Boujon,	79e de ligne,	id.
Piat,	71e de ligne,	id.
Flinlaux,	1er rég. de zouav.	id.
Galley,	11e léger,	id.
Lutzenburger,	32e de ligne,	id.
Camus,	9e de ligne,	id.
Abraham,	32e de ligne,	id.
Terrats,	43e de ligne,	id.
De Jacob de la Cotière,	18e léger,	id.
Daude,	8e ligne,	id.
Dufau,	26e de ligne,	id.
Beume,	18e léger,	id.
Bordenave,	15e léger,	id.
Mariotti,	3e b. d'inf. l. d'Af.	id.
Lapran,	47e de ligne,	id.
Rytchouch,	56e de ligne,	id.
Mathieu,	22e léger,	id.
De Cénac,	84e de ligne,	id.
Paillain,	23e léger,	id.
Monnot,	39e de ligne,	id.
Joly,	17e léger,	id.
Blot,	73e léger,	id.
Chauvin,	1er r. de v. de la g.	id.
Avrillon,	39e b. de ch. à p.	id.
Peychaud,	2e r. de la lég. de.	id.
Delacroix,	31e de ligne,	id.
Bastieretis,	24e de ligne,	id.
Parés,	1er b. de ch. à p.	id.
Sée,	1er r. de souaves.	id.
Matarezki,	1er r. de la lég. et.	id.
Poncet,	6e b. de ch. à p. rang du 4 juin 1850.	
Avril de l'Enclos,	7e b. de ch. à p.	id.
Jeandon,	3e de ligne, rang du 6 juin 1850.	
Sicco,	6e léger, rang du 8 juin 1850.	
Bessières,	2e de ligne, rang du 21 juin 1850.	
Blancard,	30e de ligne, rang du 27 juin 1850.	
Rolland,	rég. de tir. algér. r. du 9 juill. 1850.	
Meigt,	51e de ligne, rang du 10 juill. 1850.	
Greard,	3e b. de ch. à p.	id.
Fayol,	2e b. de ch. à p.	id.
Steinbeil,	1er rég. de zouav.	id.
Pellistier,	b. ch. à p. de la g.	id.
Dagas,	3e léger,	id.
Courdevey,	2e de ligne,	id.
Pontouge,	11e b. de ch. à p.	id.
Thevenet,	6e de ligne,	id.
Bailly,	30e de ligne,	id.
Blanc,	5e de ligne,	id.
Miel,	41e de ligne,	id.
Galoffre,	85e léger,	id.
Borel,	2e rég. de zouav.	id.
Levesque,	14e de ligne,	id.
Grenneral,	37e de ligne,	id.
Jannet,	35e de ligne,	id.
Grevier,	42e de ligne,	id.
Dufoure d'Largeville,	64e de ligne,	id.
Boulat,	41e de ligne,	id.
Carbonel,	12e de ligne,	id.
Goubrin,	23e de ligne.	id.
Castera,	63e de ligne.	id.
Lepoupe,	9e léger,	id.
Lombard,	18e de ligne,	id.
Orecchioni,	17e de ligne,	id.
Chollet,	45e de ligne,	id.
Moiteret,	9e léger,	id.
Lombard,	60e de ligne	id.
Gaudouard de Magny,	39e de ligne,	id.
Maillard,	74e ligne,	id.
Sanchez,	62e de ligne,	id.
Party,	17e de ligne,	id.
Fernagu,	44e de ligne,	id.
Lenoir,	50e de ligne,	id.
Dépré,	11e de ligne,	id.
Delair,	34e de ligne.	id.
Gimbert de Chabanes,	45e de ligne,	id.
Nachon,	33e de ligne,	id.
Serigne,	18e b. de ch. à p.	id.
Rollandes,	1er léger,	id.
Bernenos,	42e de ligne,	id.
Gunbert,	5e de ligne,	id.
Clergue,	11e léger,	id.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. de Boigeire, capitaine, chef d'escadron, major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de Borrelli, commandant la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord, à Amblimont.

Baurath, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 3e rég. de lanciers, est nommé au même emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, à Bayonne, en remplacement de M. le capitaine Vidal de Lauzun, décédé.

Raymond, lieutenant au 62e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Cambray, commandant une brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon.

NOMINATION DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision ministérielle du 23 septembre, M. le capitaine Marchandeau, du 1er régt, a été nommé substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 2e division militaire.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Ont été désignés pour être attachés au bureau de centralisation des subsistances militaires créé à Constantinople.

MM. Thevenay, adjudant d'administration en 1er à Paris.

Clergez, adjudant d'administration en 1er à Paris.

Brun, adjudant d'administration en 1er au camp du Nord.

Lionard, comptable de 2e classe à la division d'Oran.

Bigot, adjudant en 2e en Italie.

Bert, adjudant en 2e à Marseille.

Bodin, adjudant en 2e à Paris.

Espanol, adjudant en 2e à Montpellier.

Robert (L.-P.), adjudant en 2e à Lunéville, est désigné pour la division d'Alger.

Rhoules, adjudant en 2e à Constantinople, en congé à Paris, est employé temporairement à Paris.

En conformité du décret du 14 septembre, M. le ministre de la guerre vient, par une circulaire du 20 septembre, d'adresser aux autorités militaires et civiles un état indiquant la répartition, par corps et par département, des jeunes soldats restés disponibles sur le contingent de la classe de 1853.

Les 60,000 hommes dont cette réserve se compose sont destinés, savoir :

A l'infanterie.	54,700
A l'artillerie.	4,000
Aux équipages militaires.	1,300

Ces jeunes soldats devront être mis en route du 5 au 10 octobre prochain.

Nous venons de recevoir le *Rapport de la commission de vérification des comptes des matières pour l'exercice 1851 et l'année 1852*, et nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant, qui concerne le ministère de la guerre :

« La commission est d'accord avec les commissions précédentes pour constater de nouveau l'ordre, la régularité et la direction aussi sûre qu'intelligente de la comptabilité administrative du ministère de la guerre.

» Pour répondre à l'un des vœux exprimés dans le dernier rapport, le ministre a soin de faire déposer à la Cour des comptes le récolement annuel de l'inventaire des objets mobiliers appartenant à son département ; c'est reconnaître le principe que le dépôt des inventaires, prescrit par la loi de 1848, entraîne celui du récolement ordonné par la loi de 1829. Il serait désirable qu'un tel exemple fût suivi par les autres ministères. Chaque année, les mouvements d'entrées et de sorties du mobilier peuvent modifier sensiblement les inventaires, et ce n'est qu'au moyen de récolement prescrit que l'on obtient la preuve de l'existence et de la conservation de la propriété de l'Etat. »

La dépêche télégraphique adressée par S. Ex. le maréchal Saint-Arnaud au ministre de la guerre, que nous publions en tête de ce journal, résume d'une manière nette et précise toutes les informations précédemment reçues par le gouvernement et par voie indirecte. Oublions, ou a un lieu de débarquement, et, malgré la résistance d'une mission géographique, d'après une carte très détaillée ayant un cachet officiel, est situé dans le golfe de Kalamita, à environ 25 kilomètres au sud d'Eupatoria. Cette première n'aura donc donné lieu de croire, malgré quelques bruits contraires qui se trouvaient reçues, que le débarquement avait eu lieu à Eupatoria même.

Le maréchal commandant en chef, en annonçant qu'il espérait être en mesure de partir le 17, n'indique point la direction qu'il compte prendre. C'est donc entre la route de Simphéropol et celle de Sébastopol que les conjectures vont s'exercer, et nous ignorons avec notre réserve habituelle en nous abstenant d'une hypothèse aucune.

Quelle que soit la détermination prise par S. Exc., quel que soit le point où l'armée doive aller chercher l'ennemi, nous avons l'intime confiance que le choix du commandant en chef sera dicté par la prudence, mais aussi par le désir de la gloire de nos armes, et que nos braves soldats, ainsi que leurs intrépides alliés, feront, comme toujours, leur devoir.

Baumann.

Une souscription vient d'être ouverte pour élever une statue à l'un des officiers généraux de l'ancienne armée, dont le nom jouit de la plus honorable popularité, ou brave Duquesnoi, défendant de Valenciennes, répondait à une insolente sommation de rendre à l'ennemi le poste important qui lui avait été confié par ces mots, empruntés à la foi de toute la fermeté et de toute la verve d'un soldat français : « Vous ouvrer Vimeennes lorsque vous m'aurez rendu une jambe ! »

La commission chargée d'accomplir cette œuvre nationale, et dans laquelle figurent les noms les plus chers à l'armée, se compose de :

S. Exc. le maréchal Magnan, *président honoraire*.

MM. le général de division comte de Schramm, sénateur, *président*.

Général de division vicomte Vallin.

Général de brigade baron Piat, sénateur, *vice-président*.

Général de division de Bar, sénateur.

Général de division comte Roguet, sénateur, aide-de-camp de S. M. l'Empereur.

Général baron de Tournemine.

Général de brigade prince de la Moskowa, sénateur.

Sapey, sénateur.

Hippolyte Le Bas, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole impériale des Beaux-Arts.

Frimard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, *trésorier*.

Achille Jubinal, député, *secrétaire général*.

Le colonel de Laborde, gouverneur militaire du palais de Luxembourg.

Le colonel d'état-major J. Mornier.

Paul Dupont, député.

Duvivier, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat.

Le montant des souscriptions individuelles et de celles provenant des régiments peut être adressé chez MM. les receveurs généraux et particuliers, ou chez MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris.

M. Marochin, architecte, auteur du projet, est vice-secrétaire de la commission. C'est M. Emile Thomas, statuaire, qui se charge de l'exécution de la statue.

S. Ex. M. le maréchal ministre de la guerre, en exprimant à M. le président de la commission toute sa sympathie pour l'œuvre nationale à laquelle il s'associe personnellement, lui a rappelé, néanmoins, qu'il ne pouvait intervenir comme ministre, puisque toute souscription collective était interdite dans l'armée, comme le sait parfaitement l'honorable général, les officiers, sous-officiers et soldats restant libres d'y prendre part ou non, et que, d'ailleurs, aucun officier ou fonctionnaire militaire ne pouvait servir d'agent ou d'intermédiaire pour recevoir les offrandes.

Par jugement en date du 8 août dernier, le tribunal de Versailles a condamné à 15 jours d'emprisonnement et aux frais, le nommé Coudinet, agent de la compagnie de remplacement la *Mutuelle*, convaincu d'avoir tenté de corrompre à prix d'argent un employé de la préfecture de Seine-et-Oise, dans le but de faciliter l'admission d'un remplaçant, aux mépris des instructions relatives aux remplacements devant les conseils de révision.

Nécrologie.

L'artillerie vient de perdre un de ses généraux les plus distingués.

M. le général de division Paixhans, ancien membre de la chambre des députés, grand officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est décédé le 19 août dernier, à Jouy-aux-Arches, près Metz, dans sa soixante-douzième année.

PAIXHANS (*Henri-Joseph*), né à Metz (Moselle), le 22 janvier 1783, fut admis à l'Ecole polytechnique le 1er brumaire an X. Passé le 1er vendémiaire an XII, en qualité de sous-lieutenant élève d'artillerie à l'école de Metz, il en sortit, avec le premier numéro de sa promotion, le 1er floréal an XIII, comme lieutenant en second au 6e régiment d'artillerie à pied, qu'il rejoignit au camp de Boulogne. Il y devint, successivement, lieutenant en 1er le 1er octobre 1806, et capitaine en second le 31 août 1809.

Paixhans fit avec distinction les campagnes de 1805 à 1807 en Autriche, en Prusse et en Pologne ; il se signala notamment à Pultusk, Golgmin, Guilstedt, Deppen et Heilsberg et reçu, en récompense, le brevet du chevalier de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1807. Le 1er février 1809, il donna de nouvelles preuves de bravoure en reprenant un brick français aux Anglais, devant l'île de Ré.

Employé à la direction d'artillerie de La Rochelle le 2 décembre 1809, adjoint à la direction de Paris le 14 du même mois, puis à Magdeburg en 1811, il passa, le 7 février 1812, à l'état-major particulier de l'artillerie de la Grande-Armée, et prit part aux batailles de Witepsk, Smolensk, la Moskowa et Malo-Jaroslawetz ; il assista au passage de la Bérésina et à la retraite de Russie.

Rentré en France et employé à l'école d'application de Metz le 16 janvier 1813, puis à la direction de Metz le 21 mars, il fut promu, le 11 août suivant, au grade de capitaine en 1er au 5e régiment d'artillerie à pied et placé au comité central d'artillerie le 30 du même mois.

Chef de bataillon le 8 janvier 1814, il se distingua à la bataille de Paris le 30 mars, comme commandant de l'artillerie des bataillons de Saint-Chaumont et de Bellevue.

Secrétaire du comité central de l'artillerie le 23 septembre 1814 ; officier de la Légion d'honneur le 14 décembre 1815, le commandant Paixhans fut nommé adjoint à l'état-major de l'artillerie de l'armée le 21 mars 1815. Le 11 avril suivant, il reprit ses fonctions au comité. La croix de Saint-Louis lui fut conférée le 27 avril 1818.

Lieutenant-colonel du 1er régiment d'artillerie à pied le 16 février 1825, il fit partie en 1828 du corps d'observation d'examinateurs élèves sortant de l'école de Metz et fut nommé le 23 janvier 1830 adjoint au commandant de l'école d'artillerie de Strasbourg.

Colonel à l'état-major particulier de l'artillerie le 21 septembre 1830, directeur à Grenoble le 1er octobre, il fut chargé en 1831 et 1832 de l'armement des fortifications de Paris et des ouvrages extérieurs, et devint directeur de cette place le 30 janvier 1833.

Autorisé, en 1837 et 1838, à se rendre à Metz pour continuer ses expériences sur l'explosion des projectiles creux, le colonel Paixhans fut nommé commandeur de la légion d'honneur le 1er février 1839.

Promu au grade de maréchal-de-camp le 16 novembre 1840, il fut appelé le 31 du même mois au commandement de l'artillerie de Toulouse et détaché en même temps à la commission des travaux de défense de Paris. Attaché définitivement à cette commission le 1er février 1841, il fut nommé, le 19 avril, membre du comité de l'artillerie.

Lieutenant-général le 31 janvier 1845, inspecteur général le 22 mai suivant, membre du comité de l'artillerie le 13 mars 1846, il fut élevé, le 18 janvier 1848, au grade de grand-officier de la Légion d'honneur, et admis, sur sa demande, dans le cadre de réserve, le 23 du même mois.

Retraité le 8 juin suivant, le général Paixhans fut relevé de cette position et rétabli dans la section de réserve le 26 décembre 1852.

Tous les officiers d'artillerie connaissent les savans travaux et les expériences de l'illustre général, ainsi que les progrès qu'il a fait faire à la puissance de l'artillerie : nous croyons donc superflu de les rappeler dans cette courte notice, non plus que ses nombreux travaux publicistiques sur les fortifications et sur l'art de la guerre.

Le général Paixhans, dès depuis la Moselle en 1830, fit constamment partie de la chambre jusqu'en 1848. Il prit une part active à tous les travaux, notamment à la discussion de toutes les questions intéressant l'armée.

Le général était commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce, officier de Léopold de Belgique, chevalier du Crescire du Brésil, de l'Epée de Suède et du Lion néerlandais.

Une touchante cérémonie vient d'avoir lieu à Romans. MM. les officiers du 3e bataillon du 52e de ligne, avec le consentement de M. le major Roques qui commande le dépôt, ont fait célébrer un service funèbre à la mémoire de leurs frères d'armes, frappés dans tous les corps de l'armée d'Orient et dans tous les degrés de la hiérarchie, et notamment des officiers, sous-officiers et soldats du 26e qui ont eu le malheur de succomber avant de combattre sur les rives du Bosphore et de la mer Noire.

A cette occasion, M. le major Roques a prononcé une chaleureuse allocution, exprimant les douloureux regrets donnés à des pertes symboliques, et les sentiments de reconnaissance qui animent tous les cœurs guerriers en présence des brillantes perspectives de gloire qui s'ouvrent pour notre armée d'Orient, en réparation des cruelles épreuves qu'elle a récemment subies.

L'ancienne armée impériale a fait récemment une nouvelle perte. Le lieutenant-colonel en retraite Jouteau, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, est décédé à Sens. De 1791 à 1821, tour à tour sur la Rhin, en Vendée, à Saint-Domingue, en Italie, en Hollande, en Russie, et enfin en France, Jouteau fut deux fois grièvement, il reçut dix-sept blessures, et s'acquit l'estime de tous ses compagnons d'armes.

M. Duguet, chef de bataillon du génie en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur, de la croix d'or de la Réunion et de la croix de Saint-Louis, vient de mourir à Fontainebleau.

M. le capitaine de Veaux, adjudant du palais de Fontainebleau, a prononcé sur la tombe de l'honorable défunt des paroles que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, et qui exprimaient les regrets éprouvés par tous les amis de ce noble officier supérieur.

Digitized by Google

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER, faubourg Montmartre, 11.

— Un chef de bataillon de l'armée d'Orient désire, pour cause de santé, permuter avec un major.

— Un capitaine adjudant-major (promotion du 1840) d'un régiment de ligne en garnison dans l'une des principales villes du Midi, désire permuter avec un de ses collègues, soit à Orient, soit en Afrique, ou dans l'un des camps du Nord ou du Midi.

— Un capitaine de cavalerie légère (promotion du 1er mai 1841), dont le régiment fait partie d'un camp, demande à permuter avec un capitaine d'habillement ou d'armement, emploi pour lequel il est proposé.

— Un adjudant de place dans la province d'Oran (Afrique) libre permuter avec un de ses collègues en France.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (promotion du 14 août) désire permuter avec un officier de son grade, de n'importe quel régiment d'infanterie, soit en Afrique, en Italie ou en Orient.

— Un chef de musique d'infanterie, faisant partie de l'armée d'Orient, désirant, pour cause de santé, rentrer en France, demande à permuter avec un chef de musique d'artillerie ou de cavalerie.—S'adresser pour les renseignements, à M. F. Tournier, maison Buffet-Crampon, 12, passage du Grand-Cerf, à Paris.

— L'emploi de maître tailleur devant être vacant au 1er de ligne, un concours aura ouvert au dépôt du corps au Quesnoy (Nord), le 1er novembre prochain.

Pour être admis au concours, il faut :

1° Être bâ au service militaire ou susceptible de contracter un engagement volontaire ;

2° Produire un certificat de bonne conduite délivré par qui de droit ;

3° Justifier d'un avoir de 15,000 fr. au moins ;

4° Connaître tout ce qui concerne l'habillement militaire ;

5° Adresser franco avant le 1er octobre les pièces, sous le contrôle général d'armement et d'habillement, au Quesnoy, une demande éventuel des tentations actifs, casernée de Reuilly à Paris, qui seront admises à ses postulants sont admis à concourir.

— A louer, à la barrière de l'Ecole, une chambre où un petit appartement meublé, avec balcon, bien air et vue magnifique, dans une maison particulière. On pourrait y prendre pension. Omnibus à la porte.

S'adresser *franco*, rue de Vaugirard, de trois à cinq heures, à M. le docteur de Bonnard, 70, rue Monsieur.

— Tenues, tailleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis. A Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillements et costumes, se recommande particulièrement à MM. les officiers de tous grades et de toutes armes.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la solidité des étoffes et la goût qui préside à la confection. Les ateliers sont montés de manière à pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 5 0/0 au comptant.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

LETTRES SUR LA TURQUIE, ou *Tableau statistique, religieux, politique, administratif, militaire, commercial, etc., de l'empire Ottoman*, depuis le khatti-chérif de Gulhané (1839), accompagné de pièces justificatives, par **M. A. Ubicini.** — Deuxième et dernier volume, contenant les Italiens grecs, arméniens, arméniens-catholiques, israélites, latins.
Un volume in-18 jésus, 1854 : 5 fr. — L'ouvrage complet : 10 fr.

HISTOIRE DE LA CAMPAGNE DE 1800,
ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENS NOUVEAUX ET INÉDITS,
Par M. le DUC DE VALMY, fils du général Kellermann.
Un volume grand in-8°, 1854, avec trois planches : 5 fr.

Avis. — Pour se conformer à la nouvelle loi sur la *taxe des lettres*, M. Dumaine affranchira toutes les lettres qui parviendront de sa maison ; il compte sur la réciprocité de cette mesure de la part de tous ses clients.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM, — CASTOR PIQUÉ, — GANTS DE MANŒUVRE.

Dépôt au Tribunal du commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être rejeté comme contrefait.

Composé par l'AYNOT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Paris, chez M. GUERLAIN FILS, | *A Marseille*, chez M. SIMARD,
Rue de la Paix, 17.

RAISONS SUCCURSALES : | Fabric. de cuirs à rasoirs, rue de Cléry, 31. |

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante ; sa couleur rappelle celle du lait ; il ne produit aucune irritation sur les gencives, ni sur la muqueuse nasale, et n'altère point la peau ni ne salit le linge. Il est d'une fraîcheur délicieuse, et son parfum, qui rappelle celui de la violette, est d'une suavité et d'une persistance inconnues jusqu'à ce jour. Il est d'une efficacité incontestable sur tous les maux de tête, et, par sa propriété calmante, il est le remède le plus prompt contre les douleurs de dents, les névralgies faciales, les migraines, les vertiges, les étourdissements, les nausées, les indigestions, les coliques, les crampes, les spasmes, les suffocations, les syncopes, les défaillances, les faiblesses, les lassitudes, les maux de cœur, les maux d'estomac, les maux de nerfs, les maux de poitrine, les maux de gorge, les maux de dents, les maux de tête

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 55. — DIMANCHE, 1er OCTOBRE 1854.

Paris, 30 septembre 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 14 septembre 1854, ont été nommés dans la GENDARMERIE :

A huit emplois de capitaine dans la partie active du service.

A défaut de capitaines de cavalerie (4e tour, M. Kerchner, lieutenant dans la comp. de l'Oise, en remp. de M. Moutel, admis à la retraite.

Ancienneté (1er tour), M. Bouyer, lieutenant dans la comp. du Calvados, en remp. de M. Malfin, admis à la retraite.

Choix (1er tour), M. Brand, lieutenant dans la comp. des Vosges, en remp. de M. Fournier, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Billaud, lieutenant dans la comp. de la Dordogne, en remp. de M. Forestier, admis à la retraite.

A défaut de capitaines de cavalerie (4e tour, M. Bacquet, lieutenant dans la garde de Paris, en remp. de M. Mandoul, promu chef d'escadron.

Ancienneté (1er tour), M. Martin, lieutenant dans la comp. de la Charente-Inférieure, en remp. de M. Chantavoine, promu chef d'escadron.

Choix (1er tour), M. Lichtlin, lieutenant dans le comp. de l'Ardèche, en remp. de M. Frappier, promu chef d'escad.

Ancienneté (2e tour), M. Bourdon, lieutenant dans la comp. de Loir-et-Cher, en remp. de M. Peterin, mis en non-activ.

A un emploi de capitaine-trésorier.

Hors tours, M. Leprovost, lieutenant dans la comp. de l'Yonne, en remp. de M. Girardin, promu chef d'escadron.

Par décret impérial du 14 septembre 1854, ont été nommés dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

A un emploi de colonel.

2e régiment de spahis.

M. Bro, lieutenant-colonel du 6e de hussards, en remp. de M. Durrieu, nommé général de brigade.

A trois emplois de lieutenant-colonel.

2e régiment de cuirassiers.

M. Thorel, chef d'escadrons hors cadres, employé dans le service des remontes, en remp. de M. Michaux, passé à l'École impériale de cavalerie.

6e régiment de hussards.

M. Coulelcil, chef d'escadrons au rég., en remp. de M. Bro, nommé colonel.

2e régiment de cuirassiers.

M. Jouve, chef d'escadrons au 1er de chasseurs d'Afrique, en remp. de M. Thorel, placé en activité hors cadre pour continuer à être employé dans le service des remontes.

A deux emplois de chef d'escadrons.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Orient.

Choix, M. Du Preuil, capitaine au 2e de cuirassiers, en remp. de M. Jouve, nommé lieutenant-colonel.

6e régiment de hussards.

Ancienneté, M. Thorel, capitaine au 2e de hussards, en remp. de M. Coutelaut, nommé lieutenant colonel.

Par décret impérial du 11 septembre 1854, ont été nommés à deux emplois de chef d'escadrons dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

5e régiment de dragons.

Choix, M. de Cauvigny, capitaine au 2e de chasseurs, en remp. de M. Pigaile, mis en non-activité.

4e régiment de hussards.

Orient.

Choix, M. Tillard, capitaine au 1er de hussards, en remp. de M. de Lamolère, décédé.

Par décret impérial du 14 septembre 1854, les sous-officiers du génie, désignés ci-après, ont été promus au grade de sous-lieutenant pour remplir l'emploi de lieutenant en second :

Tour des sous-officiers.

M. Gindre, sergent-major au 1er du génie, en Algérie, en remp. de M. Guillet, nommé lieutenant en 1er.

Lafloche, sergent-major au 1er du génie au corps expéditionnaire de Baltique, en remp. de M. Valligny, nommé lieutenant en 1er.

Par décret impérial du 18 septembre 1854, ont été nommés, dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de colonel.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. de Brégeot, lieutenant-colonel du 23e léger, en remp. de M. Tranero, mis en non-activité.

A deux emplois de lieutenant-colonel.

21e régiment d'infanterie de ligne.

M. Genestet de Pianbol, major du 8e de ligne, en remp. de M. Tristan Legros, décédé.

23e régiment d'infanterie légère.

M. Lartigue, chef de bataillon au 10e léger, en remp. de M. de Brégeot, nommé colonel.

A un emploi de chef de bataillon.

10e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Hardouin-Dupare, capitaine au 75e de ligne, en remp. de M. Lartigue, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de major.

8e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lucelenl, capitaine-trésorier au 2e léger, en remp. de M. Genestet de Pianbol, nommé lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 18 septembre 1854, ont été nommés à grade et un emploi de sous-lieutenant dans les régimens de CAVALERIE ci-après, savoir :

Emplois vacans par organisation.

6e régiment de cuirassiers.

M. Viennois, maréchal-des-logis à l'École impériale de cavalerie.

1er régiment de dragons.

M. Hennech, adjudant sous-officier au 8e de dragons.

2e régiment de dragons.

M. Cécille, maréchal-des-logis-chef au 1er de dragons.

2e régiment de dragons.

M. Jaserand, maréchal-des-logis-chef au 12e de dragons.

3e régiment de lanciers.

M. Riffard, maréchal-des-logis au 2e de lanciers.

3e régiment de chasseurs.

(2e tour). M. Catel, adjudant sous-officier au 2e de chasseurs, en remp. de M. Sybertz, nommé lieutenant.

Emplois vacans par organisation.

5e régiment de chasseurs.

M. Frad, adjudant sous-officier à l'École impériale de cavalerie.

6e régiment de chasseurs.

M. Marot, dit Lacombe, maréchal-des-logis au rég.

7e régiment de chasseurs.

(1er tour). M. Simon, maréchal-des-logis au rég., en remp. de M. Pignerolle, nommé lieutenant.

Emplois vacans par organisation.

11e régiment de chasseurs.

M. Brecard, maréchal-des-logis, sous-maître de manége à l'École impériale de cavalerie.

12e régiment de chasseurs.

M. Noël, maréchal-des-logis au 7e de chasseurs.

1er régiment de hussards.

M. Pauquinon, maréchal des-logis-chef au rég.

4e régiment de hussards.

M. Masquelier, maréchal-des-logis-chef au rég.

7e régiment de hussards.

M. Bouchard, maréchal-des-logis au rég.

M. Dru, maréchal-des-logis au rég.

(1er tour). M. Bouchateau, adjudant sous-officier au rég., en remp. de M. Hervé, nommé lieutenant.

Emplois vacans par organisation.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Baillouil, maréchal-des-logis au rég.

M. Gautier, maréchal-des-logis au rég.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Dupuy de Mendbrun, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique.

Carbillet, adjudant sous-officier au 1er de chass. d'Af.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Capdeville, maréchal-des-logis-chef au 4e de chasseurs d'Afrique.

M. Bérot, maréchal-des-logis au 1er de spahis.

M. Bonaldini, maréchal-des-logis au 7e de hussards.

(3e tour). M. Reys, adjudant sous-officier au 1er spahis, en remp. de M. Pulliart, démissionnaire.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

(2e tour). M. Bergnuty, maréchal-des-logis-chef au rég., en remp. de M. Daudel, nommé lieutenant.

(3e tour). M. de Pressac, maréchal-des-logis au régim., en remp. de M. Vergès, nommé lieutenant.

1er régiment de spahis.

(1er tour). M. Massan, maréchal-des-logis au rég., en remp. de M. Vergne, nommé lieutenant.

Emplois vacans par organisation.

3e régiment de spahis.

M. Le Noble, maréchal-des-logis-chef au 1er de spahis.

M. Quirot, maréchal-des-logis-chef au 1er de spahis.

M. Fleury, maréchal-des-logis-chef au rég.

M. Valle, maréchal-des-logis au rég.

Par décret impérial du 15 septembre 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Au grade d'officier d'administration principal.

Choix, M. Auger, officier d'administration comptable de 1re classe, emploi créé par le décret du 14 août 1854.

Au grade d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Ancienneté (1er tour), M. Bonnet, officier d'administration comptable de 2e classe, en remp. de M. Auger, promu officier d'administration principal.

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Lavy, adjudant d'administration en 1er, en remp. de M. Houux, promu comptable de 1re classe.

Choix M. Prévost-Bérard, adjudant d'administration en 1er, en remp. de M. Dolbeau, promu comptable de 1re classe.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Ancienneté (2e tour), Lagouge, adjudant d'administration en 2e en remp. de M. Savy, promu comptable de 2e classe.

Ancienneté (1er tour), M. Billaud, adjudant d'administration en 2e, en remp. de M. Prévost-de Bord, promu comptable de 2e classe.

Emploi créé par le décret du 14 août 1854.

Choix (2e tour), M. Marthory, adjudant d'administration en 2e.

Ancienneté (1er tour), M. Gourdoux, adjudant d'administration en 2e.

Ancienneté (1er tour), M. Le Noun, adjudant d'administration en 2e.

Choix (1er tour), M. Picard, adjudant d'administration en 2e.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous-officiers élèves provenant des corps autres que les ouvriers d'administration (2e tour), M. Nimal, sous-officier élève, en remp. de M. Bazot, promu adjudant en 1er.

Sous officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), M. Narotte, sous officier élève, en remp. de M. Mesnard, promu adjudant en 1er.

Sous officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Morandy, sous-officier élève, en remp. de M. Lautard, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration (1er tour), M. Lierbi, sous-officier élève, en remp. de M. Lambert, promu adjudant en 1er.

Sous officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Mardel, sous-officier élève, en remp. de M. de Weise, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration, et, à défaut des autres corps (1er tour), M. Dufour, sous-officier élève, en remplacement de M. Lagiguel, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Lechevalier, sous-officier élève, en remp. de M. Billaud, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration et, à défaut des autres corps (1er tour), M. Barnier, sous-officier élève, en remp. de M. Marthory, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Huguet, sous-officier élève, en remplacement de M. Gourdoux, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration, et, à défaut des autres corps (1er tour), M. Frédéric, sous-officier élève, en remp. de M. Le Noun, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Prorom, sous-officier élève, en remp. de M. Picard, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration, et, à défaut des autres corps (1er tour) M. Bacquet, sous-officier élève, emploi créé par le décret du 14 août 1854.

Sous-officiers élèves provenant des autres corps (2e tour), M. Marlier, sous officier élève (emploi créé par le décret du 14 août 1854.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration, et à défaut des autres corps (2e tour), M. Perret, sous-officier élève (emploi créé par le décret du 14 août 1854).

Par décret impérial du 21 septembre 1854, ont été nommés dans les régimens d'infanterie ci-après désignés, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de chef de bataillon.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Prusse.

Ancienneté. M. Pouparl, capitaine au 32e de ligne, en remp. de M. Bernard, décédé.

A un emploi de major.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Chambon, capitaine-trésorier du 15e de ligne, en remp. de M. Bassin, décédé.

A un emploi de capitaine-trésorier.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (hors tours), M. Pagès, lieutenant au corps, en remp. de M. Guenneau, passé dans la garde impériale.

A un emploi de lieutenant-trésorier adjoint au trésorier.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Zégez, sergent-major au corps, en remp. de M. Montagne, promu lieutenant.

A un emploi de capitaine-trésorier, un emploi de capitaine, un emploi de lieutenant et un emploi de sous-lieutenant.

2e régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Tonne, lieutenant au corps, en remp. de M. Aurel, promu chef de bataillon.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Haquin, lieutenant au corps, en remp. de M. Le Minihy, nommé adjudant major.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Billot, lieutenant au corps, en remp. de M. Mouren-Provensal, décédé.

Ancienneté, M. Thenet, lieutenant au corps, en remp. de M. Goutier, décédé.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Limonin, lieutenant au corps, en remp. de M. Boullenger, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Bault, lieutenant au corps, en remp. de M. Chapuis, admis à la retraite.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. de Lacroisy, lieutenant au corps, en remp. de M. Leroy, nommé adjudant major.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Grisel, lieutenant au corps, en remp. de M. de la Cour, nommé chef de bataillon.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Vincent, lieutenant au corps, en remp. de M. Bastide, nommé adjudant-major.

Ancienneté (1er tour), M. Jaures, lieutenant au corps, en remp. de M. Gerney, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Lacroix, lieutenant au corps, en remp. de M. Labat, admis à la retraite.

Ancienneté (2e tour), M. Sarcel, lieutenant au corps, en remp. de M. Lepetit, nommé adjudant-major.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Chaulan, lieutenant au corps, en remp. de M. Martin, dit de la Goste, décédé.

30e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Serre, capitaine d'infanterie en non activité, en remp. de M. Robiais, admis à la retraite.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Berger de Nomary, lieutenant au corps, en remp. de M. Huguet, nommé chef de bataillon.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Faure, lieutenant au corps, en remp. de M. Sicreville, admis à la retraite.

Choix (2e tour), M. Racquere, lieutenant au corps, en remp. de M. Dorey, admis à la retraite.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bernicaux, lieutenant au corps, en remp. de M. Saby, admis à la retraite.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Richard-Villers, lieutenant au corps, en remp. de M. Jacquet, décédé.

38e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Huby, lieutenant au corps, en remp. de M. Bonnet, admis à la retraite.

42e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Bouremeuil, lieutenant au corps, en remp. de M. Séguin, admis à la retraite.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Bellegrenque, lieutenant au corps, en remp. de M. Marmousez, mis en non-activité.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Blachère, lieutenant au corps, en remp. de M. Girgos, nommé adjudant-major.

Digitized by Google

Choix, M. Boulanger, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bouvet, décédé.

25e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Gadin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Barillier, mis en réforme.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Dumont, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Carayon, admis à la retraite.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Aussilloux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Feretti, nommé chef de bataillon.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Marianade, lieutenant au corps, en remplt. de M. Massabiau, admis à la retraite.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Picot, lieutenant au corps, en remplt. de M. Dufloure d'Hergeville, nommé officier d'état-major.

Ancienneté (2e tour), M. Sarrail, lieutenant au corps, en remplt. de M. Rebour, admis à la retraite.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Neltner, lieutenant au corps, en remplt. de M. Jahart, admis à la retraite.

Ancienneté, (2e tour), M. Sarrail, lieutenant au corps, en remplt. de M. Varlet, décédé.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Hélenne, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bienne, nommé major.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Beyeux, lieutenant au corps, en remplt. de M. Thiermin, décédé.

Orient.

Ancienneté, M. Barrachin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Boisnan, nommé adjudant-major.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Bongrand, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bardouin-Dupare, nommé chef de bataillon.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Lebaud, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lajoumie, nommé trésorier.

2e régiment d'infanterie légère.

Baltique.

Choix, M. Fert, lieutenant au corps, en remplt. de M. Roujas, nommé trésorier.

8e régiment d'infanterie légère.

Non-activité, M. Beyrzynski, capitaine d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Lasser, nommé adjudant-major.

17e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Ancienneté, M. Le Petit, lieutenant au corps, en remplt. de M. Berbey, admis à la retraite.

12e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Mounet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bouvray, admis à la retraite.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Choix, M. Texcier, lieutenant au corps, en remplt. de M. Wolckensinger, nommé capitaine d'habillement.

15e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Lespinasse, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boulon, mis en réforme.

Ancienneté (2e tour), M. Brachet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Brun, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Lavigne, lieutenant au corps, en remplt. de M. Delamarre, admis à la retraite.

18e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Monnet, lieutenant au corps, en remplt. de M. Bouvray, décédé.

19e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Forgues, lieutenant au corps, en remplt. de M. Alnieran, mis en non-activité.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

Ancienneté (2e tour), M. Bertrand, lieutenant au bat., en remplt. de M. Pérard du Chaspoux, du 12e bat., mis en non-activité.

Baltique.

Ancienneté M. Pernod-de-Saint-Martin, lieutenant au 8e bat., en remplt. de M. Zeutz, du 12e bat., nommé chef de bataillon.

2e régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Javary, lieutenant au corps, en remplt. de M. Boyer, nommé chef de bataillon.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix, M. Lombard d'Esperel, lieutenant au corps, en remplt. de M. Lefèvre, nommé adjudant-major.

A seconde-arme remplois de lieutenant.

1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Ancienneté (1er tour), M. Grosiambert, sous-lieutenant porte-aigle au corps, en remplt. de M. Tuzac, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Turpin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Baquin, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Mary, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Cournol, décédé.

Baltique.

Ancienneté, M. Gossin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Derviles, décédé.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Non-activité, M. Rossi, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Billet, nommé capitaine.

10e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Dumoussoe, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. de Lucenay, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Levêque, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Grivel, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Lahitte, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lheuillier, mis en non-activité.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Moynier, dit Merville, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Vincent, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Durand, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Jouret, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Pouget, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Brun, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Maloizel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Servel, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Bazouin, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Laprovote, décédé.

22e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Loul, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Mahard, mis en non-activité.

26e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté, M. Bertrand, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Chaulan, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie de ligne.

Grèce.

Ancienneté, M. Gaudry, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Dabaret, décédé.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Bonnefoux, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Berger de Nomasy, nommé capitaine.

33e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Simonet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Faure, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Schimk, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marquaire, nommé capitaine.

34e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Grillot, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Bonnecaze, nommé capitaine.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Bousquet, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bichard-Villers, nommé capitaine.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Martin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Huby, nommé capitaine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Italie.

Non-activité, M. Quivy de l'Etang, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Deschamps, nommé capitaine.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. d'Astrenest, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Boisrenoult, nommé capitaine.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Non-activité, M. Chevrouet, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Paldot, nommé capitaine.

48e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

Choix, M. Perken, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gerodias, décédé.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Non-activité, M. Peigné, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Faure, d'Aude.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

Ancienneté, M. Brasuine, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bellegarrique, nommé capitaine.

52e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Boyer, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bellegarrique, nommé capitaine.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Boulin, lieutenant au corps, en remplt. de M. Blacherie, nommé capitaine.

Non-activité, M. Mazoudier, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Boulanger, nommé capitaine.

55e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Grenet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Roquancourt, démissionnaire.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Lévy, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Godin, nommé capitaine.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté, M. Roullier, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Aussillous, nommé capitaine.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Ali-mard, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Mariando nommé capitaine.

64e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Fontaine, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Pérot, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. Dugrip, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Sarrail, nommé capitaine.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Strassesel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Neltner, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Pognon, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Saucy, nommé capitaine.

67e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. de Bite, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Hennequin, décédé.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Goy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Marty, mis en non-activité.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Staup, sous-lieutenant porte drapeau du corps, en remplt. de M. Hélenne, nommé capitaine.

73e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Chalais, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Orasiani, rayé des contrôles.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Non-activité, M. Zeiler, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. de Bonsfos de la Tour, décédé.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Becherel, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bongard, nommé capitaine.

Ancienneté, M. Guillemoney, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lebaud, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie légère.

Baltique.

Ancienneté, M. Massuy, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Fert, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

Choix (1er tour), M. Landré, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Martin, décédé.

7e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Millerot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Le Feut, nommé capitaine.

11e régiment d'infanterie légère.

Non-activité, M. Baudry, lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bonnet, décédé.

13e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. de Rabaudy-Montaussin, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Robert, nommé capitaine.

Ancienneté (2e tour), M. de Roquefeuil du Bousquet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Monnet, nommé capitaine.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Ancienneté, M. Toupet, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Texcier, nommé capitaine.

15e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Mollinger, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lespinasse, nommé capitaine.

Ancienneté (1er tour), M. Gayrard, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Brachet, nommé capitaine.

16e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

Choix, M. Anot, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. David, décédé.

17e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Le Rude, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lavigne, nommé capitaine.

18e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Claire, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Gros, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Pourcines, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Bompar, démissionnaire.

22e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Choix (1er tour), M. Debay, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Autore, décédé.

23e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Gilbert, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplt. de M. Forgues, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.

France.

5e tour), M. Esslinger, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Lanzeux de Saint-Brisson, du 6e bat., décédé.

Ancienneté (1er tour), M. de Prudhomme, sous-lieut. au 10e bat., en remplt. de M. Loos, du 5e bat., décédé.

Baltique.

Choix, M. Fontanilles, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Nolla, du 12e bat., décédé.

France.

Choix (1er tour), M. Le Prince de Robaye, sous-lieutenant au 12e bat., en remplt. de M. Kolly de Montgrasan, du 17e bat., décédé.

Ancienneté (2e tour), M. Cousin-Dumanoir, sous-lieuten. au bat., en remplt. de M. Bertrand, du 18e bat., nommé capitaine.

Orient.

Ancienneté, M. Sermentzian, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Algan, du 2e bat., mis en non-activité.

France.

Ancienneté, (1er tour), M. Pichon, sous-lieutenant au 14e bat., en remplt. de M. Fréderic de Saint-Martin, du 8e bat., nommé capitaine.

2e régiment de zouaves.

Ancienneté M. Cortes, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Javary, nommé capitaine.

Choix, M. Rassignol, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Kléber, mis en non-activité.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté, M. Vies, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Adam, nommé capitaine.

Choix, M. Hébert, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Trompereau, décédé.

Ancienneté, M. Allavoine, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lombard d'Esperel, nommé capitaine.

Bataillon de tirailleurs indigènes.

Afrique française.

Choix, M. Lacroix, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Thouvenin, du bat. d'Alger, mis en réforme.

Cadre indigène.

Choix, M. Menouer-bel-Bacem, sous-lieutenant indigène au bat., en remplt. de M. Ben-Yahia, du bat. d'Oran, passé au rég. de tirailleurs indigènes.

Choix, M. Soliman ben-Said, sous-lieutenant indigène au bat., en remplt. d'Omar-ben-Mohamed-Tunci, du bat. d'Oran, passé au régiment de tirailleurs algériens.

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

6e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Legalles, sergent-major au corps, en remplt. de M. Dupeyron, nommé lieutenant.

A trente-neuf emplois de sous-lieutenant.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

(1er tour), M. de Champs, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Beauchamp, décédé.

(2e tour), M. Feuillet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Mary, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Pierre, sergent-major au corps, en remplt. de M. Moynier, nommé lieutenant.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(1er tour), M. Laugier, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Carbonel, nommé adjoint au trésorier.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Bec, sergent-major au corps, en remplt. de M. Loul, nommé lieutenant.

Digitized by Google

3e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Bulteau, sergent-major au corps, en remplt. de M. Schenck, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1re tour). M. Servoisier, adjudant au corps, en remplt. de M. Poussin, nommé porte-drapeau.

40e régiment d'infanterie de ligne.

France.

(3e tour). M. Bardet, adjudant au corps, en remplt. de M. Bernard, nommé lieutenant.

Bathique.

(1er tour). M. Chanet, adjudant au corps, en remplt. de M. Adenet, nommé lieutenant.

49e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Vaisseau, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Ballaon, nommé porte-drapeau.

51e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Courvoisier, adjudant au corps, en remplt. de M. Vincent, passé dans la garde impériale.

(3e tour). M. Guichard, sergent-major au corps, en remplt. de M. Branchu, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour). M. Coquillard, sergent-major au corps, en remplt. de M. Soland, décédé.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Gaulier, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bacoulon, passé dans la garde impériale.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

(1er tour). M. Maillat, sergent-major au corps, en remplt. de M. Boullier, nommé lieutenant.

67e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Brelot, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Hie, nommé lieutenant.

69e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Girardier, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Pécuri, décédé.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(1er tour). M. Collard, adjudant au corps, en remplt. de M. Crosty, décédé.

74e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(3e tour). M. Lodoyer, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Bevers, nommé lieutenant.

75e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

M. Guyon, adjudant au corps, en remplt. de M. Rocherel, nommé lieutenant.

2e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour). M. Geoffroy, adjudant au corps, en remplt. de M. Delaveau, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Bicke, adjudant au corps, en remplt. de M. Massuy, nommé lieutenant.

4e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Perron, adjudant au corps, en remplt. de M. Quillot, nommé porte-drapeau.

7e régiment d'infanterie légère.

Orient.

(1er tour). M. Drevon, adjudant au corps, en remplt. de M. Rincheval, nommé lieutenant.

12e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Genaille, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Roquefeuil du Bousquet, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

(1er tour). M. Bron, sergent-major au corps, en remplt. de M. Toupet, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Puech, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gayrard, nommé lieutenant.

17e régiment d'infanterie légère.

(1er tour). M. Veil, sergent-major au corps, en remplt. de M. Le Rude, nommé lieutenant.

25e régiment d'infanterie légère.

Afrique.

(3e tour). M. Louis-Simone, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, en remplt. de M. Gourichon, nommé lieutenant.

Bataillon de chasseurs à pied.

France.

(1er tour). M. Darneud, sergent-major au 19e bat., en remplt. de M. Esplenger, du 18e bat., nommé lieutenant.

Italie.

(1er tour). M. Plumet, sergent-major au 12e bat., en remplt. de M. Prudhomme, du 19e bat., nommé lieutenant.

Bataillon d'infanterie légère.

(1er tour). M. Latreille, sergent-major au 4e bat., en remplt. de M. Fontanilles, du 12e bat., nommé lieutenant.

(2e tour). M. Gelsen, sergent-major au 11e bat., en remplt. de M. Paillet de Roche, du 12e bat., nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(1er tour.) M. Samson, adjudant au corps, en remplt. de M. Vigo, nommé lieutenant.

Bataillon de tirailleurs indigènes.

(1er tour). M. Taverne, adjudant au bat. de tirailleurs indigènes de Constantine, en remplt. de M. Lacroix, du bat d'Alger, nommé lieutenant.

Cadre indigène.

Amed-ben-Mohammed, sergent indigène au bat., en remplt. de Mohamed-Ben-ben-Ali, du bat. d'Oran, nommé lieutenant.

Amed-ben-Ali-Youga, sergent indigène au bat., en remplt. de El-Arbi-ben-Mahoud, du bat. d'Oran, passé au rég. de tirailleurs indigènes.

Mohamed-ben-Aya, sergent indigène au bat., en remplt. de Mohamed-ben-Kassem, du bat. d'Oran, passé au rég. de tirailleurs algériens.

Mohammed-ould-Caïd-Hassa, sergent indigène au bat., en remplt. de Mohamed-ben-Dauber, du bat. d'Oran, passé au rég. de tirailleurs algériens.

Par décret impérial du 21 septembre 1854, ont été nommés dans la croix du même ordre, les deux officiers désignés ci-après, savoir:

M. Cosse, adjudant sous officier au 1er du génie à Arras, en remplt. de M. Daniel, décédé.

M. Prévost, sergent major au 3e du génie à l'armée d'Orient, en remplt. de M. Amphoux nommé garde de 1re classe.

Par décision ministérielle du 23 septembre 1854 (en extension de la décision ministérielle du 17 février 1841), M. Viardot, du 2e bat. d'infanterie légère d'Afrique, lieutenant du 30 décembre 1852, a été nommé à la 1re classe de son grade.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

Sont nommés capitaines d'état-major de 1re classe les capitaines de 2e classe dont les noms suivent:

MM. D'Aubac, aide-de-camp de M. le général Courson d'armée d'Orient.

De Flaxanet, employé à l'état-major de la place de Paris.

Carnet, employé à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e cor ps d'armée du camp du Nord.

Gondina, aide-de-camp de M. le général Bizot Monges.

Galloi, aide-de-camp de M. le général d'Autemarre d'Aubelles (armée d'Orient).

Verniguy, employé à la carte de France.

Bevy, employé à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Thil, aide-de camp de M. le général Gaudin de Villaine.

De Puymirol, employé à l'état-major de la 9e division militaire.

MM. Tricault, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé sur sa demande au même grade à l'état-major de la 19e division militaire, à Bourges.

Dobreton, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est placé au 10e régt de cuirassiers.

Morel de Wengi, colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé chef d'état-major de la 2e division militaire, à Rouen.

Willatte, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division de cavalerie du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 19e division militaire, à Bourges.

Benhesqun de Villeneuve, capitaine de 2e classe à l'état-major de la division de cavalerie du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Rouen.

Marie du Labregière de Lavessonçon, colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie du 2e corps d'armée du camp du Nord, devra reprendre ses fonctions de secrétaire du comité de la cavalerie.

Domès, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division de cavalerie du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé aide-de-camp de M. le général Lapeyre, commandant la subdivision de la Manche, à Cherbourg.

Warnet, capitaine de 1re classe à l'état-major de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est placé au 4e de chasseurs.

Lasalle-Blanchard, chef d'escadron d'état-major du corps expéditionnaire de la Baltique, est mis à la disposition de M. le général de division comte de La Rue, inspecteur général de gendarmerie, président du comité de cette arme.

De Jouffroy d'Abbans, aide de camp de 1re classe à l'état-major du corps expéditionnaire de la Baltique, est nommé aide-de-camp de M. le général Brunet, inspecteur général d'infanterie.

Granthil, capitaine de 2e classe à l'état major du corps expéditionnaire de la Baltique, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Lille.

D'Urnant, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 19e division militaire, est nommé aide-de-camp de M. le général de division marquis d'Hautpoul, commandant en chef le camp du Ml di.

Barroy, lieutenant au 10e de dragons, est nommé officier d'ordonnances de M. le général Jacquemin, commandant une brigade de cavalerie à la division de Lunéville.

Martin de La Hastde, lieutenant au 4e de chasseurs, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Dupuch, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie de l'armée de Paris.

NOMINATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Lajeunie, capitaine au 75e de ligne, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Chambon, promu major.

M. Mondait, sous-lieutenant au 73e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Stamp, promu lieutenant.

M. de Sabet-Pol, colonel au 25e de ligne, passe au commandement du 50e de ligne, en remplacement de M. Brégeol, qui reçoit une autre destination.

M. Brogeot, colonel du 50e de ligne, passe au commandement du 12e léger, en remplacement de M. Faure, décédé.

M. Roche, capitaine au 2e léger, est nommé à l'emploi de trésorier du corps, en remplacement de M. Lucchini, promu major.

M. Fournier, sous-lieutenant au 23e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Gallerd, promu lieutenant.

M. Gaillol, sous-lieutenant au 6e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Lasalle, promu lieutenant.

M. de Carbonnel, sous-lieutenant au 19e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant au recrutement du corps, en remplacement de M. Bazon, promu lieutenant.

M. Vigier, sous-lieutenant au 56e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Jourde, promu lieutenant.

M. Dion, sous-lieutenant au 32e de ligne, est nommé à un emploi de son grade dans la 1re compagnie de sous-officiers vétérans.

M. Bouffier, sous-lieutenant au 22e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Debay, promu lieutenant.

M. Lemaud, capitaine au 19e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant major au corps, en remplacement de M. Nouet qui permute avec lui.

NOMINATIONS DANS LE GÉNIE.

MM. Jourjon, lieutenant-colonel au corps expéditionnaire de la Baltique, sera employé à Metz.

Cadort, chef du bataillon au corps expéditionnaire de la Baltique, sera employé à Mézières.

Mal. Domin, garde de 2e classe à Besançon, passe à Bourbonnes-les-Bains.

Navarre, garde de 1re classe à Chartres, passe à Paris (administration).

Guerin, garde de 1re classe en Algérie, passe à Chartres.

Dubois, garde de 1re classe en Algérie, passe à Châlons-sur-Saône.

Poulet, garde de 2e classe à Châlons-sur-Saône, passe à Langres.

Juliense, garde de 2e classe au Bénédjaf, passe en Algérie.

Estienne, garde de 2e classe en Algérie, désigné pour Lannion, sera employé en Algérie.

Le Mave, garde de 2e classe à Pont Saint-Esprit, passe en Algérie.

Boyer, garde de 2e classe à Uzès, passe à Pont-Saint-Esprit.

Cosse, nouvellement nommé garde de 2e classe, sera employé à l'île Mayotte.

Prévost, nouvellement nommé garde de 2e classe, sera employé à l'île d'Oléron.

NOMINATION DANS LES PHALANGES MILITAIRES.

Par décision du 24 septembre 1854, le colonel en retraite Blanchard est nommé commissaire impérial près le conseil de révision de Bayonne.

Par décision du 29 septembre, ont été nommés:

M. le sous-intendant militaire Pelletier de Chambure, substitut du commissaire impérial près le conseil de révision de Bourges.

M. le capitaine Martin, du 67e régiment d'infanterie de ligne, à été nommé substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre séant à Paris.

L'état-major et les bataillons ou compagnies de guerre du corps d'Espagne en arrivé, à leur retour de l'expédition de la Baltique, dans la cité qui fait partie, viennent de recevoir les destinations suivantes, savoir:

3e rég. de ligne, à Saint-Malo. Un bataillon est dirigé sur Cherbourg.

4e rég. de ligne, à Rouen.

51e rég. de ligne, à Rouen, mais provisoirement.

1er bat. d'infanterie légère d'Afrique.

1er bat. de chasseurs à pied, à Rennes.

Le ministre de la guerre a reçu de M. le maréchal commandant en chef l'avis qu'il partirait de la rade de rapport suivant de la débarquement des troupes alliées en Crimée.

Au bivouac, à Old'ort, le 16 septembre 1854.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique en date de ce jour.

Notre débarquement s'est opéré, le 14, dans les conditions les plus heureuses, et dont nous ne pouvions nous faire l'espérance. L'impression morale qu'ont reçue les troupes a été excellente, et c'est au cri de *Vive l'Empereur!* qu'elles ont mis pied à terre et qu'elles ont pris leurs bivouacs.

Nous sommes campés sur des steppes où l'eau et le bois nous font défaut. La nécessité d'effectuer un débarquement difficile et compliqué au-delà de tout ce qu'on peut dire, entravait par un vent de mer qui a rendu la plage mauvaise, inabordable, nous a retenus jusqu'à ce jour dans ces mauvais bivouacs.

J'avais d'abord voulu occuper Eupatorie, dont la rade forme et l'unique refuge qui nous soit ouvert sur cette côte difficile. Mais j'ai trouvé les dispositions des habitants si accommodantes que je me suis contenté d'y établir une station navale et quelques agents qui ont mission de recueillir les ressources qu'il y peuvent rencontrer

Les Tartares commencent à arriver au camp: ils sont très doux, très intelligents, et promettent trois à quatre mille à notre entreprise. J'espère que nous obtiendrons par eux du bétail et des transports: je fais payer une grande partie des ressources qu'ils nous offrent, et je ne néglige rien pour nous les rendre favorables; c'est un point très important.

En tout, notre situation est bonne et l'avenir se présente avec de premières garanties de succès qui semblent très solides. Les troupes sont pleines de confiance. La traversée, le débarquement eriient assurément deux des éventualités les plus redoutables qu'offrait une entreprise qui est presque sans précédent, et, à cet égard, à six distances, à la saison, aux incertitudes sans nombre qui l'entouraient. Je juge que l'ennemi, qui laisse s'accumuler à quelques lieues de lui un parcil orage sans rien faire pour le dissiper à son origine, se met dans une situation fâcheuse, dont le moindre inconvénient est de paralitre frappé d'impuissance vis-à-vis des populations.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ordre du jour que j'ai fait lire aux troupes au moment du débarquement.

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'expression de mes sentimens très respectueux.

Le maréchal commandant en chef,
A. DE SAINT ARNAUD.

ORDRE GÉNÉRAL (1).

14 septembre, pendant le débarquement sur les côtes de Crimée.

Soldats,

Vous recherchez l'ennemi depuis cinq mois. Il est enfin devant vous et vous allons lui montrer ses sœurs. Préparez-vous à subir les fatigues et les privations d'une campagne qui sera difficile, mais courte, et qui élèvera devant l'Europe la réputation de notre armée au niveau des plus hautes gloires militaires de l'histoire.

Vous ne permettrez pas que les soldats des armées alliées, vos compagnons d'armes, vous devancent en vigueur et en solidité devant l'ennemi, en constance dans les épreuves qui vous attendent

Vous vous rappellerez que nous ne faisons pas la guerre aux paisibles habitants de la Crimée, dont les dispositions nous sont favorables, et qui, rassurés par notre excellente discipline, par le respect que nous montrerons pour leur religion, leurs mœurs et leurs personnes, ne tarderont pas à venir à nous.

Soldats, à ce moment où vous plantez vos drapeaux sur le livre de Crimée, nous lui lançons l'injure de la France; dans quelques jours vous en serez l'orgueil.

Vive l'Empereur!

Le maréchal commandant en chef,
A. DE SAINT ARNAUD.

(1) La plupart des journaux ont publié, d'après une feuille anglaise, un ordre du jour que le maréchal commandant en chef aurait adressé aux soldats des armées alliées, au moment de descendre vers le Danube. Cet ordre du jour était apocryphe, et les journaux ne sauraient trop se mettre en garde contre toute publication de cette nature qui n'émane, rait pas du gouvernement.

Digitized by Google

Le gouvernement a reçu de M. le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée les rapports suivants :

Ville-de-Paris. — En mer, le 13 septembre 1854.

Monsieur le ministre,

Par ma dépêche, en date du 5 septembre, que j'ai eu l'honneur de vous envoyer étant en mer, et attendant l'escadre anglaise, j'informais Votre Excellence que je devais espérer être rejoint par l'amiral Dundas dans la journée ou le lendemain ; je n'ai que dans la journée du 8 que j'ai été mis en rade par l'escadre anglaise et les deux convois arrivant tous à la remorque de bâtiments à vapeur. Le convoi français, qui était prêt à partir le 8, avait malheureusement attendu le convoi anglais afin de pas brûler inutilement son charbon en mer. Lorsque cette rencontre s'est opérée, les vaisseaux français se sont, au nombre de 31, étalent déjà à la hauteur de l'entrée du Danube.

Le 8, jour de la réunion de toutes ces forces, une conférence eut lieu à bord du *Caradoc*, entre les amiraux et les commandants des flottes et des armées alliées. Le résultat de cette conférence fut qu'avant de déterminer d'une manière définitive le point du débarquement, une commission, composée d'officiers généraux de terre et de mer, se rendrait sur le littoral de Crimée, depuis le cap Chersonèse jusqu'à Eupatorie, pour constater les propriétés de défense qu'avait pu y faire l'ennemi. En conséquence, la corvette à vapeur le *Primauguet*, portant le général de division Canrobert, le général d'état-major de Martimprey, le général d'artillerie Thiry, le général du génie Niel, l'amiral Bruat, l'amiral Bouët-Willaumez et les colonels Trochu et Lebœuf, fit route, pour les côtes de Crimée, en compagnie du *Caradoc*, portant les généraux anglais lord Raglan, Burgoyne et Brown, et le vapeur à hélice *Agamemnon*, portant le contre-amiral Lyons ; le *Sampson* fut ajouté à cette petite division pour être aux Russes toute envie de gêner les officiers explorateurs dans leurs opérations.

Le 10 au matin, ces quatre navires atteignirent sur la presqu'île de Chersonèse, où ils trouvèrent un camp russe assez nombreux. Ils parcoururent lentement, et à petite distance, tout le littoral compris entre le cap Kherson et le cap Loukoul. Rien n'était changé à la situation antérieure du port de Sébastopol et des vaisseaux russes ; mais, depuis que la dernière reconnaissance avait été faite, des camps nouveaux et de l'artillerie avaient été établis sur les positions principales de la Chersonèse et des rivières la Katcha et de l'Alma. Les officiers d'état-major n'évaluèrent pas à moins de 30,000 le chiffre des troupes qu'ils aperçurent pendant cette de la côte, qui fut explorée très-attentivement et à très-petite distance de terre par la commission.

Les quatre bâtiments, continuant à remonter le littoral depuis l'Alma jusqu'à Eupatorie, aperçurent, vers le milieu de la côte qui sépare ces deux points, une plage située par le parallèle de 15 degrés de latitude, et qui est très-favorable à un débarquement de troupes.

Ce centre, après avoir contourné la baie d'Eupatorie de très-près, les officiers explorateurs reconnurent que l'occupation de la ville serait fort utile pour servir de point d'appui aux armées et aux flottes, et que les hauteurs considérables qui la dominent n'y trouvait pourtait, au besoin, servir de réduit aux troupes débarquées. En conséquence, lord Raglan ayant réuni la commission des officiers généraux de terre et de mer, pour délibérer ci-dessus, et, après les résolutions suivantes, sauf l'approbation réservée du maréchal, resté à bord de la *Ville-de-Paris*, et des deux amiraux en chefs :

1° Que le débarquement, au lieu de s'effectuer sous le feu de l'ennemi, dans les baies de Katcha et de l'Alma, aurait lieu sur la plage intermédiaire entre ces rivières et Eupatorie, au point marqué sur la carte, Vieux-Fort (garnison de cette de hulzaide) ;

2° Que le même jour, l'occupation d'Eupatorie aurait lieu à l'aide de 2,000 Turcs, d'un bataillon français, d'un bataillon anglais, de deux vaisseaux turcs et d'un vaisseau français ; cette vitesse n'a aucune espèce de difficulté ; il ne paraît même pas certain qu'il s'y trouve une garnison ;

3° Que trois ou quatre jours après le débarquement, l'armée se mettrait en marche dans le sud, en suivant la côte à la mer et à une escadre de 15 vaisseaux ou frégates à vapeur, qui la suivraient le long du littoral pour la protéger de son artillerie et assurer ses approvisionnements.

Voilà, monsieur le ministre, où nous en sommes aujourd'hui. Ces propositions ont été acceptées par le maréchal et les amiraux en chef, et en ce moment nous faisons route vers le point choisi pour opérer le débarquement, d'où nous ne sommes plus qu'à une distance de quelques milles.

Un village assez considérable, qui se trouve près de ce point, les nombreux troupeaux et les beaux pâturages qu'il avoisinent, ont beaucoup contribué à faire prendre la résolution de la commission en sa faveur.

La côte qui sépare cet endroit de l'Alma ne paraît ni moins fertile en pâturages, ni moins abondante en troupeaux. Tous le chef maintenant que l'état du vent et de la mer ne s'oppose pas aux communications entre l'escadre qui prolongera ce littoral et la droite de notre armée !

Je suis, etc.

Le vice-amiral, commandant en chef
l'escadre de la Méditerranée,
HAMELIN.

Post-scriptum — 13 septembre 1854.

La nuit dernière, une violente bourrasque de N.-E. s'est élevée et a retardé la marche de quelques-uns des groupes de nos bâtiments de convoi attelés à nos vaisseaux et frégates à vapeur. Aujourd'hui, à midi, au moment où je forme cette lettre, je viens de jeter l'ancre à l'ouverture de la baie d'Eupatorie, et j'envoie de tous côtés des bâtiments à vapeur pour prendre à la remorque et rallier dans cette baie les bâtiments restés de l'arrière. J'espère que ce ralliement général sera terminé sous quelques heures, et que, si le temps se fait beau, nous pourrons, demain dans la matinée, nous diriger vers le point convenu pour y opérer notre débarquement.

La Boîte anglaise est en position de jeter l'ancre ce soir auprès de nous, dans la même baie d'Eupatorie, dont elle n'est plus éloignée que de quelques milles.

Ville-de-Paris, côtes de Crimée le 16 septembre 1854.

Monsieur le ministre,

Je constatais partir dans la nuit du 13 de la baie d'Eupatorie avec les flottes, pour jeter l'ancre au jour devant la plage du Vieux-Fort, plage située sur le littoral occidental de la Crimée, à 25 kilom. au nord de Sébastopol. Le beau temps qui, dans la nuit du 13 au 14, a succédé à la bourrasque que nous avions essuyée dans la nuit du 12 au 13, nous a, en effet, permis d'effectuer ce mouvement. A deux heures et demie, je faisais signal à toute la flotte française d'appareiller, et l'amiral Dundas faisait le même signal à la flotte anglaise, les deux escadres à la remorque de leurs bâtiments à vapeur. Votre excellence aura peine à comprendre qu'une pareille manœuvre, rendue si épineuse par l'agglomération des deux cent cinquante navires dont se composaient les flottes combinées, ait pu avoir lieu sans accidents, même sans avaries, ainsi pourtant se sont passées les choses, grâce à l'habileté si à l'attention soutenue de tous les capitaines français et anglais.

A sept heures, *La Ville-de-Paris* jetait l'ancre au point qui lui était assigné sur la plage ; le reste de l'escadre ne tardait pas à imiter ce mouvement, et, dès ce moment, chaque vaisseau, chaque frégate déployait une activité extraordinaire pour remplir le rôle qui lui avait été assigné dans l'ordre n° 336, que j'aie l'honneur d'envoyer précédemment à Votre Excellence. Ci-joint le journal historique tenu, heure par heure, par mon premier aide-de-camp, M. le lieutenant de vaisseau Garnault. En y jetant les yeux, Votre Excellence verra que les prescriptions de cet ordre ont été exécutées presque littéralement.

Bien que l'ennemi ne se montrât pas encore, je crus devoir envoyer immédiatement mouiller au sud du point de débarquement quatre chaloupes de vapeurs à trois pouts, munies de leur artillerie et de fusées à la Congreve ; j'envoyai également une frégate et deux avisos à vapeur pour protéger le flanc droit des troupes dans le cas où cet ennemi viendrait à paraître.

Dès ce moment, le débarquement était assuré, et, à huit heures un quart, je donnai l'ordre de le commencer. Les chaloupes, les chaloupes, les canots-tambours, canots ordinaires, yoles, remplis de soldats, pour la plupart de la 1re division, se dirigent alors vers la plage, où leur feu de pavillon français et leur embarcadère, où le général Canrobert et le contre-amiral Bouët-Willaumez plantent les trois pavillons indicateurs des points où doivent débarquer les trois divisions.

Il est bien facile de voir, par ce qui précède, que les troupes françaises, comme de l'artillerie de campagne, continuent alors sans interruption avec une activité vraiment prodigieuse.

J'envoie à Votre Excellence un dessin qui pourra vous donner une idée de l'opération du débarquement et du coup d'œil de la plage.

A neuf heures trois quarts, l'armée anglaise débarque également ; le canon se fait entendre alors dans la baie de Katcha, à trois lieues au sud du point de débarquement ; c'est une fausse attaque effectuée de concert sur ce point par cinq frégates ou corvettes à vapeur françaises chargées de troupes de la 4e division, et de trois frégates anglaises. Les troupes anglaises et françaises se sont établies entre le Vieux-Fort et la plage, conformément au croquis que j'envoie à Votre Excellence.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, nous comptons le débarquement entier de nos troupes, et nous commençons à faire pour se mettre en marche vers Sébastopol, le long du littoral, départ qui s'effectuera probablement demain. Je suivrai l'armée avec neuf vaisseaux et autant de frégates et d'avisos à vapeur. Le reste de l'escadre y sera joint sous peu. Il y a débarquer 9,000 hommes et 900 chevaux. Il est probable que les armées coalisées livreront un premier combat à l'ennemi au passage de l'Alma, si une bataille au passage de la Katcha, l'apprierai les opérations de notre armée avec l'artillerie de nos bâtiments.

Eupatorie, où n'existait aucune troupe russe, aucune défense, s'est rendue à discrétion. J'y laisse le vaisseau l'*Iéna* pour assurer des ressources d'eau à l'escadre.

Je suis, etc.

Le vice-amiral, commandant en chef
l'escadre de la Méditerranée,
Signé : HAMELIN

Journal tenu sur la dunette de la Ville-de-Paris, par M. le lieutenant de vaisseau Garnault, premier aide-de-camp de M. le commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

« Toute la journée du 13 septembre a été employée tant à la réunion de tous les navires du convoi sur la rade d'Eupatorie, qu'à donner les dernières ordres destinés à assurer l'exécution prompte et rapide du débarquement de l'armée. Quelques heures avant la nuit, le chef d'état-major et les généraux Canrobert et Martimprey se sont rendus sur le *Primauguet* et la *Mouette* pour faire une dernière reconnaissance de la côte, indiquer à ces de ux navires à vapeur la position exacte que devraient occuper les colonnes de notre escadre. La nuit est très-belle et se prête merveilleusement à la mission de ces deux navires à vapeur. Aussi, dès deux heures et demie du matin, l'amiral fait-il lancer deux fusées pour indiquer à l'amiral Dundas qu'il va appareiller. Ce signal de convention est immédiatement suivi de l'ordre d'appareiller donné à toute l'escadre. Par un temps après, nous apercevons et frégates à vapeur, attelés les uns aux autres, portant dans le plus grand ordre, se dirigeant vers la plage du débarquement et laissant sur rade d'Eupatorie tous les navires du convoi, qui ne doivent nous rallier que dans la journée.

« La *Ville-de-Paris*, remorquée par le *Napoléon*, prend la tête, suivie par tous les autres vaisseaux et entourée de l'*Algésiro*, du *Berthollet* et du *Dauphin*, prêts à porter sur tous les points de la ligne les ordres de l'amiral. Le *Primauguet*, le *Caton* et la *Mouette* ont pris les devants, avec la mission de placer, à petite distance de la plage de débarquement, des bouées de couleur différente, destinées à indiquer par leur alignement le mouillage de nos trois colonnes, que le *Primauguet* a déterminé dans l'excursion de la veille. L'escadre anglaise, sous le vent de notre ligne, se dirige à la voile vers la baie de Katcha, où l'amiral Dundas doit faire une fausse attaque, dans le but de détourner l'attention de l'ennemi. A côté de notre escadre se développe le convoi anglais, précédé par les vaisseaux à vapeur l'*Agamemnon* et le *Sans-Pareil*.

« Lorsque le jour se fait, ces longues files de navires de toutes grandeurs, se dirigeant en silence, offrent un spectacle des plus imposants : officiers, soldats et matelots ont les yeux tournés vers la rivage.

« A sept heures du matin, l'amiral Hamelin signale aux vaisseaux que l'escadre mouillera autant le plan convenu, et, 3 sept heures dix minutes, le *Ville-de-Paris*, jugeant les remorquer, laisse tomber l'ancre au point assigné devant la plage. Les chaloupes et canots sont immédiatement mis à la mer ; les chalands, débarqués depuis la veille et que chaque vaisseau a conduits à la remorque, sont accolés le long du bord, et, à sept heures quarante minutes, au signal de l'amiral commandant en chef, l'embarquement des troupes de la 1re division commence à bord de tous les navires sur lesquels cette division a été répartie.

« Quoique aucun mouvement ne se fasse du côté de terre et qu'aucune troupe ennemie ne paraisse sur la plage, les chaloupes des quatre vaisseaux à trois ponts, chaloupes armées en guerre et ayant à leur disposition de fusées à la Congreve, stationnent vers la terre dès que l'ancre a touché le fond. Deux d'entre elles prennent poste à l'angle tourd de la plage, les deux autres à l'angle de sud-ouest ; leurs feux se croiseront avec les *Decartes*, du *Primauguet* et du *Caton*, auxquels le chef d'état-major lobe d'aller, d'après les ordres de l'amiral, s'embosser aussi près de terre que le permet leur tirant d'eau, et de manière surtout à ne pas laisser de point de faible où, par où l'ennemi pourrait se présenter. La position de ces navires leur permet ainsi de prendre en écharpe l'artillerie ennemie qui viendrait s'approcher de notre flanc droit. Notre débarquement est dès-lors à nuit ; les vigies placées au haut des mâts ne signalent aucun mouvement de troupes ennemies.

« A huit heures dix minutes, l'ordre de commencer la mise à terre est donné aux navires, les chaloupes, conduits par les embarcations poussent vers la plage ; chacun rivalise d'ardeur pour arriver au but le premier. *L'Ajaccio le Dauphin* et la *Mouette* remorquent des bateaux et embarcations de toutes sortes, remplis, une baleinière de la *Ville-de-Paris* conduit au rivage le contre-amiral Bouët-Willaumez et le général Canrobert, tandis que le capitaine de vaisseau Anne-Dupontail, commandant la plage, s'y rend de son côté. A huit heures trente minutes, le pavillon français, emprunté à un de nos canots, flotte sur la terre ché Crimée, et l'on voit bientôt se dresser les guidons destinés à indiquer aux troupes débarquées l'emplacement où elles devront se former. Le détachement d'infanterie de la *Ville-de-Paris* et celui des fusiers-marins et artilleurs de la marine prennent position sur la falaise du sud sous le commandement du capitaine de frégate de la Vilestreux.

« A neuf heures vingt minutes, nos troupes débarquent en masse et toutes à la fois ; elles sont presque aussitôt formées. Les officiers généraux, qui étaient toute entendus sur la côte et qui arrivent en même temps qu'elle à la plage. A peine les chalands ont-ils mis leurs soldats à terre qu'ils retournent à bord des vaisseaux, à la remorque de nos avisos à vapeur et de deux ou trois canots à vapeur de l'*Ardent* et le *Lavoisier*. La 2e division, la 3e division. l'artillerie et le génie, tout se succède sans interruption. Le débarquement se fait avec une colérité prodigieuse et presque mathématiquement, comme l'avait prescrit l'ordre n° 336.

« Pas un accident ne vient troubler ou interrompre une opération dont nos marins comprennent toute l'importance. A dix heures, le débarquement est achevé tout entier. Déjà bientôt nous avons un si grand nombre de soldats sur la plage et sur la falaise, qu'il n'est plus à supposer que l'ennemi puisse chercher à inquiéter notre mouvement. Aussi, l'amiral commandant en chef rappelle-t-il le *Caton* et lui donne la mission de faire mouiller, entre la terre et les vaisseaux, tous les navires du convoi qui ont quitté le mouillage d'Eupatorie à la voile et qui tiellent l'entrée en grand nombre.

« Il est midi : les vaisseaux turcs, mouillés depuis une heure, coopèrent au débarquement de nos soldats, et il en reste un si petit nombre à bord de nos vaisseaux, que l'ordre donne l'ordre de ne plus employer les chalands qu'au débarquement des chevaux et de l'artillerie. Le chef d'état-major vient annoncer que, à peu d'hommes près, les trois divisions sont débarquées, ainsi que l'a prescrit à ses compagnons de tout leur matériel. Le maréchal, sur la dunette du vaisseau la *Ville-de-Paris*, suit avec une satisfaction bien marquée les opérations s'accomplissant.

« Il voit son armée grosnir, se former, se mettre en marche, et il se prépare alors à descendre lui-même à terre pour se mettre à sa tête. On continue le débarquement des frégates à vapeur : le commandement de l'artillerie, les chevaux des états-majors et ceux d'un escadron de spahis sont débarqués.

« Le calme a succédé à la petite brise du nord de la matinée, et l'escadre anglaise, après avoir opéré un instant vers la Katcha, vient mouiller auprès de son convoi. La diversion projetée de ce côté est faite par cinq de nos bâtiments à vapeur et trois navires à vapeur anglais. On les voit s'approcher de la côte et faire feu de leurs canons, de leurs obusiers. Les Turcs, et le maréchal, impatient de se trouver sur la plage, quitte le vaisseau la *Ville-de-Paris*. Le temps se couvre dans le sud ; nos vaisseaux ont entièrement chargé toutes leurs troupes. L'amiral, en prévision du mauvais temps, donne l'ordre aux vaisseaux les plus rapprochés du rivage de venir mouiller plus au large. Le *Tolus* et le *Roland* les remorquent successivement et ajustent heureusement leur mouillage ; un brick est de notre escadre pour parer aux bêtiots. A la nuit, le vent fraîchit de l'ouest et la houle commence à se faire sentir : la mer grossit à la plage, et le débarquement de l'artillerie et des chevaux devient dangereux. L'ordre est donné de suspendre le débarquement ; mais déjà l'escadre a mis à terre les trois divisions d'infanterie au complet, munies de quatre jours de vivres, leur bagages et leurs chevaux, les compagnies du génie et tout leur outillage, plus de 50 pièces d'artillerie accompagnées de tout leur matériel, les chevaux des spahis, les chevaux de marechal de l'état major. Si la 1re division a pu être également débarquée le jour même, c'est qu'elle se trouve à bord des navires

Digitized by Google

à vapeur chargés de faire une diversion dans la baie de la Katcha. Ces bâtiments ne rallient l'escadre qu'à la nuit close ; ils ont opéré un simulacre de débarquement et annoncé l'ennemi qui s'est présenté sur la falaise. Demain cette division ira mine à terre, ainsi que l'infanterie turque et ce qui est resté encore du matériel d'artillerie à bord de nos frégates à vapeur.

• Pour copie conforme au journal de M. le lieutenant de vaisseau Garnault,

Le contre-amiral chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée, Comte E. Bouet-Willaumez.

M. le maréchal ministre de la guerre vient de prendre une décision importante en ce qui concerne l'administration militaire de l'armée d'Orient.

Une grande expédition est entreprise en Crimée; les circonstances de guerre en commanderont d'autres sans doute : l'intendant militaire accompagne naturellement M. le maréchal commandant en chef, afin de recevoir directement ses ordres et de veiller de plus près à l'exécution des dispositions qui en sont la conséquence. Mais, pendant ce temps, les mesures à prendre pour l'entretien des approvisionnements de l'armée pourraient être en souffrance, alors qu'il importe au contraire qu'un système suivi avec persévérance, dans un point central, permette de faire vivre l'armée des ressources du pays qu'elle occupe.

Nous croyons l'occasion dernièrement, en parlant du remarquable ouvrage de M. le général Roguet, de rappeler qu'il n'est pas de succès à la guerre sans des approvisionnements bien réglés. C'est ce principe salutaire dont M. le maréchal ministre de la guerre vient de faire l'application en envoyant en mission à Constantinople un intendant militaire, M. Angot, qui sera chargé spécialement des opérations centrales d'approvisionnement et de la régularisation des comptes en deniers et en matières de l'armée.

Ainsi soulagé d'une notable partie de ses attributions multiples, M. Blanchet, intendant militaire de l'armée d'Orient, pourra accomplir mieux encore la tâche ardue qui lui est confiée.

Baudouin.

Le Camp de Boulogne — 1854.

Lorsque Sa Majesté l'Empereur vint prendre le commandement des 30,000 hommes réunis dans les camps autour de Boulogne et du Saint-Omer, elle adressa aux troupes une proclamation qu'on peut considérer comme le programme des travaux utiles que généraux, officiers et soldats allaient avoir à exécuter.

C'est ce programme, fidèlement accompli sous les yeux mêmes de son auguste chef, que cette armée du Nord vient de terminer par le magnifique simulacre de grande guerre, qui a eu lieu pendant les journées des 26, 27 et 28 septembre, dans le pays situé entre les deux camps principaux.

L'armée, après avoir fondé son installation sous les baraques, après avoir exécuté successivement les manœuvres de détail du bataillon et de l'escadron, les évolutions plus compliquées de brigade et de division, a opéré une marche-manœuvre, un bivouac devant l'ennemi; elle a subi livré une bataille, tour à tour offensive et défensive, sur un vaste terrain et sur une grande échelle.

L'état-major général a fait reconnaître le pays par ses officiers, s'est disposé, le 25, aux grandes et belles évolutions tactiques, dont il plan avait été établi avec beaucoup de soin et d'intelligence.

C'est là une magnifique étude de guerre qu'il est assez difficile d'exécuter en France, à cause de la culture des terres, et dont les camps établis jusqu'à ce jour n'avaient pas encore fourni d'exemple aussi remarquable.

Le 26, au point du jour, les divisions d'infanterie et de cavalerie, et les batteries d'artillerie, après avoir mangé la soupe et pris avec elles leurs approvisionnements de munitions, à raison de cinquante cartouches par homme, de cinquante gargousses par pièce, et des vivres de campagne pour deux jours, se sont mis en marche de Boulogne sur Saint-Omer, et de Saint-Omer sur Boulogne.

La première armée, aux ordres directs de l'Empereur, était composée de trois divi-ions d'infanterie (Renaud, de Courtigis et de l'Amirault), de la division de grosse cavalerie (général Grand), de la brigade de hussards, sous le commandement du général d'e division de Grammont, et de huit batteries de campagne. En tout, 15 beaux bataillons, 20 escadrons et 48 bouches à feu.

Elle n'est partie que trois postes presque parallèles, et distantes l'une du l'autre d'environ quatre kilomètres, sur la rive droite de la Liane, où elle s'est établie au bivouac.

La seconde armée, aux ordres du général de Schramm, était formée également par trois divisions d'infanterie (de Borelli, de Chanselonp-Lauhat et Lafontaine), par la division de cavalerie de légne du général Reyau, la brigade de chasseurs à cheval et sept batteries. Total 15 bataillons, 20 escadrons et 42 bouches à feu.

Avec l'armée dite de Boulogne marchait le général Gneslière; avec l'armée de Saint-Omer, le général Carrelet.

Cette seconde armée est venue établir ses bivouacs entre les deux villages d'Alfringues et de Bléquin, le long d'un petit cours d'eau, s'éppuyant par sa droite à la grand'route de Saint-Omer.

Les troupes, de part et d'autre, ont immédiatement placé leurs grand'gardes, leurs postes avancés, at, à la tombée de la nuit, allumé leurs feux. Elle n'étaient plus qu'à sept à huit kilomètres l'une de l'autre.

Le 27 devait avoir lieu la rencontre. En effet, les bivouacs levés, les troupes se sont mises en marche, la première pour prendre sa position de combat entre Saint-Marie et Sacrequier, la seconde sur le plateau qui s'étend du bois du Burnil au village de Bécourt.

On supposait deux armées marchant, l'une de Saint-Omer sur Boulogne, pour s'emparer de cette place, l'autre de Boulogne sur Saint-Omer, pour livrer bataille et couvrir la ville.

Comme on le voit, c'était là une étude de marche et de bataille sur une échelle aussi vaste que le permettait un pays soujours à ménager.

Des gardes ayant été laissées aux bivouacs, cavalerie, infanterie et artillerie se sont trouvées, vers neuf heures du matin, formées sur le terrain.

L'armée de Boulogne, qui devait recevoir le premier choc de son adversaire, était disposée sur une seule ligne avec une réserve.

La première ligne, par bataillons en masse, s'est sa brigade de cavalerie légère et son artillerie aux ailes , pour les appuyer, ses chasseurs à pied sur son front, occupant les villages et les obstacles de toute nature, une division d'infanterie massée à gauche de la grand'route, sa division de grosse cavalerie et sa batterie massées également à droite de cette route, à environ mille mètres en arrière de la ligne de la ville.

L'armée de Saint-Omer, qui se disposait à marcher sur Boulogne, ayant été informé de la présence de ses adversaires, s'est déployée de façon à couvrir sa ligne de retraite (la route de Saint-Omer) et à menacer le flanc des troupes opposées, en débordant un peu leur droite. Elle avait en réserve, à quelques centaines de mètres en arrière, une brigade d'infanterie et sa division de cavalerie de ligne ; sa brigade de cavalerie légère était aux ailes, son artillerie répartie sur son front.

C'est dans ces positions que Sa Majesté l'Empereur a trouvé les deux armées vers neuf heures et demie du matin, lorsqu'elle est venue à cheval, avec sa maison, l'état-major général et un grand nombre d'officiers étrangers, se placer au centre du terrain, où elle n'a pas tardé à être rejointe par l'impératrice également à cheval, et qui avait voulu assister à ce magnifique et bien rare spectacle.

Vers onze heures et demie, le signal ayant été donné, l'armée du général de Schramm prend l'offensive et envoie de passer le centre de la ligne ennemie, en lançant deux brigades d'infanterie et sa brigade de cavalerie légère sur l'armée de l'Empereur ; il fait appuyer cette att que par une partie de son artillerie, qui ouvre le feu le plus vif.

L'armée de Boulogne soutient la choc des colonnes ennemies, les reçoit à coups de fusils et de canons, et, maintenant des forces supérieures, les force à se replier sur le gros de leurs troupes, mouvement que les deux brigades opèrent par une retraite en échelons par bataillons, sous la protection de deux régiments de chasseurs à cheval et de deux batteries.

Un instant le combat cesse, les deux armées s'observent, cherchant à deviner les intentions de leurs adversaires réciproques.

Ainsi qua cela arrive souvent en campagne, les troupes de l'Empereur passent bientôt de la défensive à l'offensive, et ressaisi à leur tour, pour prévenir de nouvelles attaques, de refouler les troupes du général de Schramm en les débusquant de la belle position qu'elles occupent.

Dans ce but, la moitié de la ligne toute formée par bataillons en masse au commencement de l'action, se déploie afin de donner à son feu un développement plus considérable, tandis que l'autre partie maintient son ordre en colonne double à demi distance, pour pouvoir au besoin relever à la cavalerie ennemie en formant les carrés, on se portera rapidement sur un point indiqué de la ligne qui lui est opposée.

Attaqué avec vigueur, la général de Schramm cherche à tromper son adversaire, et tandis qu'au moyen de charges de cavalerie, faites sur la droite de l'Empereur par ses dragons et lanciers, il le contient, lui-même renforce sa droite, y porte la majeure partie de ses troupes en refusant sa gauche, espérant prendre ainsi à revers la ligne opposée.

Déjouée un instant, l'armée de Boulogne renonce à son mouvement offensif pour maintenir sa ligne de retraite ; l'infanterie se retire en passant entre les villages de Scalecques, de Trois-Marquets et de Becourt.

Par un mouvement de retraite, qu'elle effectue dans l'ordre en échelon, elle démasque la grand'route en laissant le champ libre à sa réserve; elle permet aux troupes qui la composent d'entrer en action et de changer la face des choses.

En effet, à l'arrivée sur le champ de bataille de ces deux divisions fraîches, le général de Schramm abandonne sa poursuite et commence à son tour à se replier pour regagner sa position du matin, sur le plateau, dans la crainte sans doute d'être amené sur un terrain désavantageux.

Par un dernier mouvement de toute son armée, l'Empereur se reporte en avant, et vient avec toutes ses forces se présenter en face de son ennemi ; mais, reçu par des feux de bataillon et de deux rangs de l'infanterie déployée sur le plateau, par les charges de cavalerie et par les batteries concentrées sur les points les plus faibles de la position, elle regagna également sa position du matin.

Vers cinq heures, cet admirable ensemble de mouvements était terminé; il durait depuis près de six heures, et les troupes prenaient quelques instans de repos, heureuses de voir au milieu d'elles l'Empereur et l'Impératrice, qui, entourés de aheval, se mêlaient à leurs rangs at à la foule, dont ils recevaient une véritable ovation.

Une heure après, les divisions regagnaient, dans le meilleur ordre, les bivouacs qu'elles avaient quitté le matin at s'établissaient de la même manière que la veille.

Le 28, après la soupe du matin, toutes les troupes, prenant les mêmes chemins qu'elles avaient suivis le 26, rentraient dans leurs différens camps ou cantonnemens.

Ainsi, les quatre-vingt mille hommes de l'armée du Nord, à l'exception des hommes indispensables laissés au camp, avaient exécuté, pendant trois jours, de belles marches et manœuvres pour se concentrer sur un point donné, un débouchement du bivouac en face de l'ennemi, et un grand mouvement tactique pouvant se décomposer en manœuvres, dans lesquelles les différentes armes, employées chacune suivant sa spécialité, se soutenaient, se protégeaient et s'aidaient mutuellement.

L'infanterie avait mis ses lignes par bataillons en masse, par bataillons déployés, avait opéré des attaques en colonnes doubles, avait résisté à la cavalerie par l'ordre en carré, et gagné du terrain en marchant dans cet ordre; elle avait exécuté de grands changemens de front, des retraites en échelon, et des feux de bataillon at de deux rangs, les plus nutiés à la guerre.

La cavalerie s'était tour à tour massée pour charger par escadrons, déployée pour charger en ligne, avait cherché à aborder les lignes et les carrés de l'infanterie opposée, soutenu par des charges successives sa propre infanterie, s'était lancée en fourrageurs contre les tirailleurs ennemis et avait fait le coup de feu avec la cavalerie.

L'artillerie, tantôt en marche en colonne, par section, demi-batterie ; batterie, avait opéré, soit par batteries isolées, soit par batteries de plusieurs divisions concentrées sur un même point. Tantôt elle avait dirigé son feu sur des lignes

Digitized by Google

prend le large, formée en deux colonnes. Voici l'ordre de marche du convoi :

Au centre, le *Napoléon*, contre-amiral Charner et le *Berthollet*, répétiteur des signaux.

A droite, le *Magador*, le *Magellan*, le *Coffarelli*, le *Leroi-sier*, la *Giraffe*, le *Vision*, l'*Espiègle*, l'*Indus*, le *Panama*, une frégate turque et le *Canada*, répétiteur des signaux.

A gauche, la *Pandore*, le *Montésamo*, le *Vauban*, le *Roi-land*, le *Corigne*, l'*Eumenide*, la *Pluviôse*, le *Bouphis* et l'*Atlier*, l'*Infernal*, le *Coligny*, le *Henri IV*, l'*Orénoque*, l'*Alhatros*. Le *Descartes* est répétiteur des signaux et remorque trois navires à vapeur; la *Mouette*, le *Dauphin* et l'*Ardent* remorquent chacun de tout leur charbon pour le mouvement de débarquement.

Tous les navires remorquent des bâtiments marchands; trois bâtiments de guerre, la *Giraffe*, la *Pandore* et l'*Atlier*, les seuls qui aient été désignés, sont également remorqués.

L'escadre anglaise met un peu plus de temps à se former, et avant la nuit elle a pris sa place au nord (à gauche) de nos naissants.

Le temps est superbe, le vent très bon, et les deux flottes réunies offrent le plus magnifique spectacle qu'il ait jamais été donné de voir.

8 septembre. — Vers midi, le convoi a rejoint les bâtiments à voiles. Le *Berthollet* accoste l'amiral pour lui demander des ordres de la part du commandant du convoi, contre-amiral Charner. Les généraux en chef et les deux amiraux eut une conférence, à la suite de laquelle on a pris les ordres de conformer aux mouvements à eux de l'escadre anglaise.

9 septembre. — La marche continue; dans quelques heures ce convoi aura atteint le lieu du rendez-vous, à quarante milles au large du cap Tarkan, où il montillera attendant l'escadre. Lord Raglan part avec deux frégates pour aller reconnaître Sébastopol.

10 septembre. — La plus belle flotte du monde est depuis hier, dans l'après-midi, au mouillage dans cette mer, dont la puissance monovale avait fait un lac russe. La mer est calme, et un surface comme cette mer de cristal. Rien ne gâte l'aspect de la grandeur de ce spectacle. Tous les yeux cherchent avidement, au nord, la côte de Crimée, qui est à une distance de douze heures seulement, à l'ouest, les voiles amies qui doivent suivre escadre, retenue par le calme. Chacun attend impatiemment l'heure du combat, prisant Dieu de commander aux vents.

11 septembre.—Lord Raglan, parti avant-hier en reconnaissance, est revenu ce matin. Il a visité la côte. Son compagnon Kopatzine jusque dans la voisinage de Balaclava. Sébastopol est formidable du côté de la mer. On espère que la citadelle pourra être prise en quelques jours, si nous gagnons une bataille sur les bords de l'Alma ou de la Katcha.

Il y a près de la ville, surtout à l'embouchure de la Katcha, de beaux points de débarquement, mais on a le tourment trop rencontre pour une opération sans le feu de l'ennemi. Nous descendrons donc, à 6 ou 10 kilomètres au nord de Sébastopol, afin de débarquer l'armé au bras et de n'avoir à combattre que quand nous serons tous réunis.

Le *Berthollet* est en rade pour aller reconnaître la position de notre escadre à voiles. Il la rencontre, vers onze heures, dans le sud. L'escadre anglaise et notre convoi, qui avaient suivi le *Berthollet*, continuaient leur marche lorsque le général Canrobert l'a signalé. Ce soir on dans la nuit, la réunion des deux flottes sera complète; tout se bornera à un léger retard, et à moins de circonstances imprévues, c'est après-demain que nous entrerons réellement en campagne.

12 septembre. — Nous avons rejoint l'escadre à voiles hier au soir, et nous avons mouillé, à quatre heures, à quarante milles; à midi, nous prenons les navires à la remorque, et nous apercevons les terres du cap Tarkan. Notre ville flotte nous a mis sous un nuage de vapeur qui nous dérobe presque notre sept à huit milles de largeur. Nous arrivrons sans doute de soir à la côte. A demain le débarquement dans la baie de Calamita, par le 45e de latitude.

13 septembre. — Un gros coup de vent nous a dispersés pendant la nuit, et nous oblige à prendre un point de ralliement avant de nous rendre à la côte. Ce rendez-vous, ce point de ralliement a été signalé ce matin à toute la flotte; c'est Eupatorie. Nous mouillons à l'instant devant cette petite ville, et demain matin, nous remettrons, nous marcherons sur Odffot, à moitié chemin d'Eupatorie à l'Alma, où les Russes ont un camp de 6,000 hommes, qui est peut-être l'avant-garde d'un corps ma-qué derrière les collines.

Les opérations offrent complexité plus de la prises de campagne; elles ont 27,000 hommes au moins armés de la carabine Minié, tandis que les Russes en ont fort peu.

Nous sommes sûrs de vaincre en bataille, mais il est assez difficile que les Russes devinent exactement le point sur lequel nous débarquerons.

Ils nuisit est l'anniversaire de la bataille de la Moskowa; c'est d'un bon augure.

Nous sommes en vue d'Eupatorie. Les colonels Trochu et Steel viennent d'aller sommer la ville de se rendre; ils l'ont trouvée sans armes. Un major russe, qui était resté en arrière, nous a donné des ford renseignements, et, étaient seuls ils se sont exécutés. Le chef tartare a été prié de donner des vivres, moyennant finances. Le général Jusuf, avec 6,000 hommes, français, anglais et turcs, devait prendre ce matin la ville. Il n'y avait plus rien, et le général vient avec nous.

14 septembre. — Nous partons à une heure du matin, et nous débarquons à sept heures dans la baie de Calamita, à quarante-quatre kilomètres au nord de Sébastopol. Enfin l'armée française met le pied sur le sol russe, et nous sommes en Crimée, après un débarquement des plus remarquables, des plus brillants, des plus magnifiques, opéré au cri de *Vive l'Empereur!* Dès le soir même, presque toute notre infanterie et une trentaine de pièces sont à terre. Le vent et la pluie interrompent le débarquement. Si l'ennemi avait attaqué, il défendre eut présente des difficultés très sérieuses ; mais il paraît que les Russes veulent nous attendre plus près de Sébastopol. Ils se trouvaient à Saspherapol : s'ils ne sont pas plus nombreux que celui que nous avons vu à l'Alma, pendant la reconnaissance, cela ne ferait qu'une quinzaine de mille hommes et vingt mille avec le camp d'Alma. Le rembarquement de leurs forces serait dans Sébastopol, Théodosie, Kertch, etc.

15 septembre. — Le débarquement continue ; mais la mer est moins bonne que la veille. Décidément les Russes n'ont pas pris racine dans ce pays : nous n'en voyons pas un seul. En revanche, le camp est rempli de Tartares qui viennent protester de leur satisfaction sur ce qui se prépare. A Eupatorie, nous en avons 1,000 qui sont armés avec les armes que les Russes avaient mises aux mains des Grecs.

La nuit de 14 au 15 a été pénible pour les Anglais débarqués qui n'avaient pas de tentes. Notre camp au contraire, grâce à la tente-abri, a très bonne façon.

16 septembre. — Le mer qui a été si belle le 14, nous contrarie beaucoup depuis lors. Cependant nous aurons complètement fini ce matin dans les Anglais, qui ont plus mauvaise plage que la nôtre, auront de la peine à être prêts avant le 18.

Les munitions commencent à arriver ; on nous en annonce beaucoup, ainsi que des voitures, dont nous avons besoin. Tout cela indique que les Russes sont concentrés autour de Sébastopol, et que les points où ils ne se trouvent pas se prononcent contre eux avec assez de hardiesse.

Cependant la Russie envoie des troupes en Crimée ; car dans un village, à vingt-un vingt-quatre kilomètres de notre camp, on trouve un tas d'au dizaine de soldats russes qui arrivent des arabes pour deux régiments de cavalerie et de l'artillerie qui arrivent par l'isthme de Pérécop.

On interroge en ce moment les chefs tartares et les principaux, parmi lesquels se trouve un maître de poste russe, avec sa femme assez jolie et quatre beaux enfants ; les petits filles sont vêtues à la française.

17 septembre. — Les préparatifs se poursuivent avec la plus grande activité pour l'opération contre Sébastopol. D'après les Tartares, les Russes n'ont que 50,000 hommes ; mais les Tartares sont suspects, en raison de leur haine contre les Russes.

18 septembre. — On n'est pas encore tout à fait prêt aujourd'hui dans le camp allié ; mais il paraît certain que demain nous nous mettrons en marche. Les Russes évacuent : les Polonais nous attendent. Le commandant en chef est impatient d'en venir aux mains avec l'ennemi. Le prince Mentchikoff a beau se retirer, les hautes paroles qu'il a prises qu'il prend sur sa flotte, qui se cache au fond du port. Tous ses expédients ne nous empêcheront pas de le hâtre et d'arriver. L'armée est superbe, en bonne santé, pleine d'ardeur et ne demande qu'à rencontrer les Russes. Nous comptons être le 23 au plus tard sous Sébastopol.

Nous nous proposons de donner la suite de cet intéressant journal des opérations qui sont en voie de s'accomplir.

Baudouin.

De l'approvisionnement des armées

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

Par M. le général comte ROGUET, aide-de-camp

(3e article. — Voir le numéro de 21 septembre.)

Après des considérations générales sur les importans devoirs qu'impose aux chefs d'armée la nécessité d'assurer la subsistance des troupes confiées à leur commandement, le général Roguet traite toutes les grandes questions d'art qui dominent les règles d'après lesquelles on doit pourvoir, en campagne, à l'approvisionnement des armées.

Il commence par exposer, dans une suite d'axiomes de guerre, les différentes bases d'après lesquelles on organise, et il déduit des leçons des maîtres, des enseignemens de l'histoire, les principes qui doivent présider à la formation, à l'assiette, à la conservation des magasins. Il explique aussi les circonstances dépendantes de la nature du pays, des saisons, de la force des armées, de la rapidité de leurs mouvemens, de l'esprit et de la richesse des populations, où la guerre peut et doit même se faire sans former de magasins réguliers.

« Dans des contrées riches, peuplées, non hostiles, une masse de 150,000 hommes peut vivre deux à trois mois, encore assez éloignée de lui pour être en mesure d'embrasser sans danger une certaine étendue de pays, n'a besoin, pendant ce temps, que de pourvoir aux approvisionnemens éventuels de l'armée, et seulement à ceux des forces obligées de marcher sur un même point, pour une opération donnée.

« Et alors, ajoute le judicieux écrivain, on se hâte de réunir des approvisionnemens, on applique à ces vues les ressources sûres ou de l'armée, soit qu'elle se concentre dans des positions de repos, soit qu'elle marche à de nouvelles entreprises.

« Dans les guerres nationales et dans les pays où la population entière devrait tout en fuyant, comme cela est arrivé en Espagne, en Portugal, en Russie, comme cela a lieu aujourd'hui en Europe (en Crimée), pour ainsi dire, comme (nous avoir lieu en Crimée), il est impossible de marcher sans se faire suivre par des magasins réguliers ; il faut établir une base riche d'approvisionnemens, à proximité du front d'opérations, et for à la suivre, à mesure que l'on fasse de cet pôt, on supplée à cette nouvelle base par un corps mobile de ravitaillement. »

Le général Roguet considère une ligne d'opérations qui s'appuie sur une côte maritime dont on est maître, comme la meilleure base de dépôts d'approvisionnement et de ravitaillement. « Le voisinage de la mer, dit-il, facilite beaucoup les approvisionnemens de toutes sortes ; enfin, surtout avec le concours de la marine à vapeur, qui assure les arrivages par les plus mauvais temps, *se manquera de rien si elle est maîtresse de la mer.* »

Toutes ces considérations sont précisément celles où se trouve notre armée d'opération de la Crimée. On a vu dans l'important document publié par un des derniers numéros de ce journal (1), avec quelle sollicitude de la part de l'administration de la guerre, avec quelle abondance de ressources il a été pourvu à tous les besoins de notre armée d'Orient, non pas seulement en approvisionnemens de vivres, mais en matériel d'habillement, d'équipement, de campement, d'hôpitaux et d'ambulances. Consommations journalières, approvisionnemens de réserve, moyens de ravitaillement, tout est assuré. Pour que l'une reste fermé à la guerre, le corps a besoin d'être bien nourri ; c'est, du moins, la méthode anglaise, et il faut convenir que dans la guerre d'Espagne elle lui a assez bien réussi. Il faut donc louer l'administration d'avoir augmenté en Orient les rations réglementaires ou toutes espèces de vivres.

Déjà maîtres d'un des points les plus importants de la côte de Crimée et de toute la mer Noire, les bases d'approvisionnement et les dépositaires de réserve ne nous manqueront pas pour faire vivre les troupes du maréchal de Saint-Arnaud, si les menaces barbares de l'ennemi s'accomplissent, et s'il brûle et ruine son propre pays pour nous enlever les ressources de la conquête. Chacun de nos vaisseaux de haut bord porte dans ses flancs de quoi suppléer aux greniers de Sébastopol ou d'Odessa, si on parvenait à nous en ravir la possession.

Le général Roguet proscrit avec raison le système des entreprises appliqué à une armée en campagne.

« Il ne faut se servir d'entrepreneurs, dit-il, que dans les plus grands besoins ; plus nécessaires que les juifs, ils font augmenter outre mesure le prix des vivres. En 1822, la ration de fourrage, qui était payée à l'entrepreneur *général* 3 francs, n'était réellement payée que par 1re 75 c. ; la voiture à quatre mulets était payée 60 francs : elle ne lui coûtait que 12 francs. »

Cette guerre de 1822 fut heureuse, il est vrai, surtout en ce que nous ne trouvâmes devant à quarante ou six milliers ; mais elle nous coûta trop de millions mal dépensés. On aurait pu, à beaucoup moins de frais, et en sauvant ses finances de la cupidité des fournisseurs, se concilier la confiance et les sympathies de la population espagnole. C'est de cette guerre que date ce mot célèbre, prononcé à la tribune de la chambre des députés : *Nous sommes assez riches pour payer notre gloire !* Ce qu'il faut, c'est ménager la richesse. Lecteur de Louis XIV quand il ajoutait l'Alsace, la Flandre et la Franche-Comté à son royaume, ni celle de Napoléon quand il perçait de belles routes au sommet des Alpes et couvrait Paris de constructions monumentales, des pays conquis.

« Que l'on opère d'une manière ou d'une autre, dit encore M. le comte Roguet, il faut des intendans fermes, actifs, intelligens, connaissant les habiles à créer des ressources, à organiser l'ordre, à contenir les hommes disposés à amasser des fortunes scandaleuses, aux dépens du soldat et de l'Etat. »

Voilà le portrait achevé d'un bon intendant d'armée. Bêtas! nous en connaissons un, il y a vingt ans passés, auquel ce portrait ressemblait en tous points. Le principe des limites d'âge l'avait enlevé à ses importantes fonctions ; une sublime action de dévouement l'a immortalisé vient de le faire prématurément à la famille et à la vétérance de l'armée (1).

Le général Roguet expose et explique dans deux chapitres de son ouvrage toutes les règles qui s'appliquent à l'organisation, à la marche, à l'approvisionnement, à l'attaque et à la défense des convois. Toute cette partie du livre est traitée avec une haute et remarquable intelligence de la matière. Tous les cas sont prévus, les circonstances accessoires sont bien saisies, observées, surprendre, arrêtées la marche d'un convoi sont expliquées.

« L'escorte d'un convoi, dit le général Roguet, exige des soins et des précautions en proportion de son importance, de la nature du pays, de la situation des forces belligérantes, de l'hostilité des habitans et de la durée de la marche ; tu dispositions qui varient suivant la leur : elles dérivent nécessairement de l'général de l'armée et appellent toute son attention : la prise ou le manque d'un seul convoi pouvant faire échouer les entreprises les mieux concertées et les plus importantes. »

« L'objet principal de l'officier qui commande l'escorte d'un convoi devant être de le conduire sûrement à sa destination, il s'ensuit, autant qu'il sera possible, de combattre. SIE 2 est obligé, le 1er, de se repousser l'ennemi, si continuera ensuite son mouvement, s'il ne recherche d'autre avantage au poursuivant des troupes qui se s'opposent plus à sa marche.

« La prudence, l'activité, l'ordre, l'esprit de ressources sont les principales qualités d'un commandant supérieur d'escorte. »

On sait qu'il n'y a pas d'opération plus difficile et plus délicate dans la conduite des convois que l'passage des défilés. Toutes les dispositions, toutes les précautions à prendre au passé en sont indiquées dans l'œuvre du général avec la précision et la netteté d'un homme qui connaît son sujet. On voit que l'auteur a étudié son sujet et préparé son enseignement en Afrique où les obstacles et les défilés rendent si faciles et si fréquentes les surprises et les pertes de bagages ; sur ce théâtre de tant de revers possibles et glorieux, de tant d'expéditions accidentées et périlleuses où, pendant la guerre, « les camps, comme le dit si bien M. le comte Roguet, sont des convois permanens, des convois ambulans, des convois avec ou sans colonne couverte et agissante ; les pourvoites de tribus en fuite, des attaques de convois ; les retours de razzias, des défenses de convois. »

L'attaque ou la défense d'un convoi sont une des opérations les plus importantes de la guerre. Il y a des complications d'événemens en campagne qui peuvent rendre l'ennemi d'un convoi non-seulement plus fort que le chef de l'armée. Il y a des cas où un ennemi, relativement faible mais occupant une bonne position et favorisé par les dispositions et les connaissances du pays, peut entreprendre et poursuivre avec succès, même, diviser ses forces et ruiner ses ressources, en lançant sur ses derrières et sur ses flancs des partisans qui interceptent ses convois, les attaquent et parviennent trop souvent à les enlever. Le général Roguet cite l'exemple de l'expédition de Moscou, où notre armée victorieuse eut beaucoup à souffrir de plusieurs corps de partisans russes, qui infestaient nos communications pour enlever nos convois et nos détachemens d'isolés. « Napoléon, inquiet de ces attaques, envoya de mieux organiser sa ligne d'opérations et les échelons qui la gardaient ; il rappela à son armée l'intention des règlemens sur les convois, dans les circonstances, de plus en plus critiques, paralysement ses mes. »

« Pendant la guerre d'Espagne, sous l'Empire, les 1er, 6e et 7e corps réguliers ou irréguliers espagnols furent organisés

(1) Voir le *Moniteur* du 16 septembre.

(1) Tous nos lecteurs auront compris que notre honorable collaborateur a voulu parler du maréchal Vaillant.

(1) Paris, 1 vol. in-8 1 fr. ; — Dumaine, libraire-éditeur, rue et passage Dauphine, n° 20.

sur les flancs de notre ligne d'opérations, fortifiée d'étape en étape, pendant 4 années, depuis Bayonne jusqu'à Madrid, et même, un moment, jusqu'à Cadix, il m'inquiétait la plupart de nos convois et en prirent quelques-uns.

« Ces tentatives obligèrent les 2e 7e et 10e corps français, c'est à dire à peu près le tiers des forces impériales dans la Péninsule, à se détourner de leur destination pour couvrir les communications menacées. »

Ces exemples prouvent combien il importe à la sécurité d'une armée de pourvoir, par de bonnes dispositions, à la défense de ses convois, et d'être toujours en mesure d'attaquer avec succès ceux de l'ennemi. Ce sont les principes et les règles qui concourent à ce double but qui ont trouvé développés et expliqués, avec une grande autorité de talent et d'expérience, dans l'ouvrage du général Rogniat, et dont on ne saurait trop recommander l'étude à nos jeunes officiers, car tous, comme nous l'avons dit en commençant, peuvent être appelés à commander des convois, ou se trouver en position de faire main-basse sur ceux de l'ennemi.

Le major en retraite, L. Mercon.

(La suite à un numéro prochain.)

L'Eau Brocchieri.

Je lis toujours avec un intérêt particulier la *Gazette des Hôpitaux*. C'est un journal où la doctrine se présente sous l'égide des faits, et les faits y sont presque toujours dignes d'attention. Sans cesse malades, sans cesse médecine préoccupation à une intelligence plus particulière des matières scientifiques, j'aime à retrouver là des détails qui me sont devenus familiers dans le cours d'une longue carrière administrative, où j'ai eu la constante obligation de m'occuper de malades et d'hôpitaux.

Je trouvai, il y a environ dix-huit mois, dans le feuille dont je viens de parler, une série d'*observations* transmises à l'académie de médecine par M. le docteur Sédillot, l'une des lumières de la chirurgie militaire, et l'un des hommes éminents de notre époque importante, dans l'art de guérir, pouvait venir : elles avaient pour objet l'heureux emploi que le savant praticien avait été conduit à faire d'une eau hémostatique, que lui avait envoyée de Rome un de ses collègues, étacheé au corps expéditionnaire. L'auteur de cette eau se nommait, je crois, *Pogliari*.

En mettant sous les yeux des lecteurs du *Moniteur de l'armée* les mêmes résultats annoncés par cette eau, qui rappelait les humes et les élixirs à l'aide desquels les ancêtres prous étaient si miraculeusement rappelés à la vie après les plus terribles blessures, je crus, comme acte de conscience, devoir faire remarquer que, depuis près de vingt ans que je suis médecin à Paris un topique non moins efficace. Il me semblait donc étrange qu'il eût été nécessaire d'attendre l'expédition de Rome pour aller chercher sur les bords du Tibre un remède souverain contre les hémorrhagies persistantes, puisque depuis 1834, à ma parfaite connaissance, on avait constaté pour cet usage l'efficacité de l'eau Brocchieri.

Lorsque j'écrivais ceci, il y a dix-huit mois, j'avais bien souvent entendu parler de cette eau, non seulement pour ses effets hémostatiques, mais aussi pour son application au traitement des chevaux nerveux, dont un établissement spécial fermé près de Meaux par l'administration de la guerre; mais je n'avais vu ni le remède, ni son auteur. Personne ne m'avait sollicité pour les faire voir et l'usage de l'eau Brocchieri Pagliari. Je le fis spontanément, par esprit de justice, et mon article passa tellement inaperçu, je le dis en toute humilité, que M. Brocchieri lui-même n'en eut connaissance qu'il y a deux mois environ, lorsqu'il me pressa de lui dire en quoi consistait de parler de son remède avec quelque détail, ce à quoi je résistai longtemps, par un scrupule peut-être exagéré.

Ayant appris, pourtant, que M. Brocchieri avait adressé *gratuitement* à Son Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud une caisse contenant cinq cents flacons de son eau pour l'usage des blessés de l'armée d'Orient, je me suis déterminé à dire de nouveau ce que je sais de l'excellente à ce merveilleux remède, et à y joindre quelques-uns des nouveaux détails que l'auteur m'a fournis cette fois.

Quant au choix, j'ai cru devoir les accueillir avec une certaine réserve. Encore bien que M. Brocchieri ait toujours présenté son eau comme un épurateur du sang, qu'il en recommande spécialement, à cet effet, l'usage interne, et que, dits-lors, il soit fondé à prétendre qu'elle est à la fois un antidote et un remède contre toutes les maladies, le choléra compris, qui ont pour cause une altération quelconque des principes constitutifs de ce précieux fluide, ou de l'appareil vasculaire, j'ai craint d'aller aussi loin que l'inventeur dans l'appréciation, peut-être trop généralisée, de la puissance qu'il attribue à son spécifique. Il m'a bien produit des certificats authentiques, délivrés par les médecins militaires de Catanzaro, capitale de la Calabre Ultérieure, où des cures merveilleuses, produites par l'eau Brocchieri, sont constatées ; j'ai bien eu aussi entre les mains des lettres signées des noms les plus respectables et contenant des attestations non moins probantes de guérisons remarquables opérées en France ; mais, je le répète,je ne sais pas médecin, et je ne puis ni ne dois m'immiscer dans des matières si fort en dehors de ma spécialité.

Ce qui est plus directement à la portée de mon intelligence et de mon appréciation, et ce qui rentre plus dans le cercle de mes attributions, c'est le témoignage rendu à l'eau Brocchieri par M. Bonin, pharmacien en chef honoraire, qui a fait, pendant de longues années, inspecteur des établsies de Paris. Consulté, en 1845, par M. le général Preval, sur les effets de cette eau pour la guérison des blessures que se font journellement les garçons bouchers, avec les couteaux aigus dont ils se servent, voici quelques passages des deux lettres par lesquelles il lui répondit, les 20 octobre et 20 novembre 1845. Le style n'en est pas médical, mais chacun sait c'est justement ce qui prouve l'exactitude et la bonne foi de l'écrivain.

« Ce fut en 1840 que M. Brocchieri me fut recommandé. Peu crédule par tempérament, j'entendis de grandes merveilles prôclamées, mais qui ne me touchèrent point. Je voulus voir de mes yeux ce que l'eau pouvait produire ; en conséquence, j'invitai M. Brocchieri à venir expérimenter dans l'un des abattoirs. Il s'agissait de la section d'une carotide à un mouton, puis, au moyen de l'eau, de réparer la plaie sans me donn-beure. Il s'agissait mieux encore; d'exciter une plaie à cette même artère avec une pince, et de faire reconstituer le vaisseau oblitéré, exercice, de faire, en un mot, ce que les femmes appellent *une reprise perdue*.

« M. Brocchieri accepta, et un jour fut pris pour les expériences.

« Je convoquai plusieurs pairs de France, des généraux, des académiciens, des médecins,des chimistes et des journalistes, pour assister à ces expériences. Elles se firent donc devant un très volumineux auditoire.

« Ce que M. Brocchieri avait promis fut merveilleusement exécuté. Les carotides furent complétement réparées, la première en une demi-heure, la seconde, à mesure enlevé, en trente cinq minutes.

« Ces expériences ont été renouvelées sept ou huit fois, toujours devant des juges compétents et toujours avec un grand succès.

« Quand je vis les miracles qu'opérait cette eau, employée comme hémostatique, je voulus qu'on en fit l'application aux blessés. »

M. Binet explique ici que, sur son invitation, M. Brocchieri fit déposer chez les concierges des abattoirs un certain nombre de ses flacons d'eau, avec l'indication de la manière de l'employer, et que, depuis lors, tous les garçons bouchers viennent chez ces concierges se faire panser les blessures presque journellement reçues dans leurs travaux. Du 16 mai 1840 au 4 novembre 1845 le nombre total de ces blessés, tous traités par l'eau Brocchieri, s'était heureusement du moins pour pouvoir remplacer bons leurs travaux, il s'élevait à 1,125. Il dépasse aujourd'hui 1,500.

« La matière, ajoute M. Binet, d'employer l'eau pour les blessures en les exposant aux plus faibles ; il s'agit seulement d'en imbiber un plumasseau de charpie, de le poser sur la plaie, de manière à la couvrir à peu près hermétiquement, puis de serrer le tout avec une bande. Il faut avoir soin de tenir toujours humectée en y répandant de temps en temps quelques gouttes de l'eau. C'est alors que l'effet de cette eau produit merveilleux ; car immédiatement action de sa puissance, elle calme presque immédiatement la douleur, elle arrête l'inflammation et laisse au membre blessé, si c'est la main particulièrement, sa complète liberté d'agir.

« J'ai souvent gardé, depuis cette époque, qu'employée après une charge de cavalerie, l'eau Brocchieri rendrait de puissants services à l'armée, par je ne doute pas qu'appliquée aux blessures des cavaliers, lorsqu'elles n'ont pas beaucoup de gravité, elles demeureraient à ces hommes la faculté de remonter à cheval en moins d'une demi-heure, et de reconmencer à servir. »

Il faut ajouter que pour les blessures graves, l'eau Brocchieri préparerait, sans aucun doute, une heureuse et rapide guérison, en arrêtant une foule d'accidents redoutables, presque'elle agirait à la fois comme hémostatique épurateur et antidote contre l'inflammation et la gangrène.

M. Binet termine sa lettre en répondant à M. le général Preval, au sujet de le médaille d'or que les syndics de la boucherie ont offerte à M. Brocchieri.

« Cette médaille, dit-il, est un acte remunératoire. M. Brocchieri a quelquefois voulu accepter le payement de l'eau qu'il fournissait aux abattoirs, les syndics lui ont fait frapper une médaille qu'ils lui ont offerte en se présentant chez lui en corps. »

Je crois savoir que depuis cette époque M. Brocchieri a continué à pourvoir aux besoins des abattoirs en moyen d'un abonnement dont la modicité atteste son désintéressement.

A ce propos je dois dire que le prix de l'eau Brocchieri, déjà élevé pour le vente bourgeoise (5 fr. le flacon) serait inconstablement un obstacle à l'usage de ce remède pour le service de l'armée. Ses vertus, pour les blessures spécialement, sont tellement évidentes qu'il faudrait au contraire la vulgariser; il serait bien que chaque officier, surtout pour une armée active, en eut deux ou trois flacons dans son portemanteau ; mais cela ne deviendrait possible qu'autant que les conditions de vente fussent considérablement modifiées pour les militaires.

M. Brocchieri, pour mieux prouver les propriétés épuratives de son eau, en a fait l'application à la conservation du sang humain et de ses principaux humeurs, même à celui qui était précédemment vicié par quelque virus que l'action de l'eau a fait disparaître. Il a même conservé des préparations de sang concret, auxquelles elle a employé à l'alimentation, en remplacement de la viande, dont la rareté et la cherté augmentent chaque jour. Les *spécimens* de ses essais en ce genre ont honorablement figuré à l'exposition de Londres, où ils ont été remarqués par le prince Albert, époux de la reine. Laissons aux chimistes, que cela concerne plus spécialement, le soin d'apprécier ces produits à leur juste valeur; ils sont exposés chaque jour à notre observateur.

Je ne résume en disantque, toute exagération comme toute prévention écartées, l'eau Brocchieri me semble destinée à rendre d'immenses services à l'humanité, en général, et aux armées en particulier. Le corps médical militaire renferme un trop grand nombre d'excellens esprits, d'hommes dévoués à la noble tâche qui leur est confiée, pour qu'ils ne s'empressent pas de profiter de tout ce qu'il dépendra de leurs efforts, l'usage de cette eau vraiment merveilleuse, du moment où il aurait été mis à même, d'en apprécier et d'en constater les puissans effets.

J'engage donc M. Brocchieri, dans l'intérêt de l'armée non moins que dans le sien, à prendre toutes les mesures nécessaires pour éclaircir toutes ces convictions. Haussmann.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

L'automne nous ramène les fraîches matinées et les soirées quelquefois pluvieuses ; pour se préserver de l'humidité, il est convenable d'être couvert d'un manteau ou collet en caoutchouc ou en gutta-percha, comme les fabrique si bien la maison Rattier et Compagnie, rue des Fossés-Montmartre, 4, à Paris, les premiers qui aient importé en France ce genre de fabrication et qui l'ont perfectionné. Non-seulement ils entretiennent cet commode à la ville, mais il est indispensable à la campagne, aux voyages, aux revues.

La maison Rattier, qui justifie la haute réputation qu'elle s'est acquise, possède un vêtement complet et considérable de manteaux et collets hoffisiens en divers étoffes, très légères et très souples, pour se garantir de la pluie et de l'intempérie de l'air ; de pèlerines et de guêtres pour en préserver de l'humidité ; de sacs de campement indispensables pour éviter le contact de la terre, de malades, oreillers et coussins à air très portatifs et tenant très peu de place ; tuyaux, bouteilles et gobelets en gutta-percha, objets si aptes qui ne se brisent pas et sont d'un transport facile; de fourreaux de bois et de pochettes pour conserver les armes, et d'une grande quantité d'autres produits remarqués à la vie commune, et qu'il serait trop long d'énumérer.

Nous nous bornons à annoncer que tous les produits de la maison Rattier sont garantis exemplaire ; qu'elle en garantit l'excellente fabrication, et qu'on les trouve aussi en province, dans les principaux quincailliers, chapeliers et fournisseurs de l'armée.

— Un capitaine de cavalerie légère (promotion du 1er mai 1834), dont le régiment fait partie d'un camp, demande à permuter avec un capitaine d'habillement ou trésorier, emploie pour lequel il est propose.

— Un Lieutenant d'infanterie de ligne (promotion du 14 août) désire permuter avec un officier de même grade, de n'importe quel régiment d'infanterie, tout en Afrique, en Italie ou en Orient.

Le conseil d'administration du 11e d'artillerie monté, ayant besoin d'un maître sellier-bourrelier, demande pour cet emploi soumis reçus à Strasbourg, le 1er mois dernier prochain. Le candidat aurait à produire des certificats de moralité et de solvabilité d'usage.

A céder une tenue complète de sous-lieutenant d'infanterie de marine (pantalon, veste, pantalon, calpac, shako, épaulettes et ceinturon d'or, sabre, dragonne, haute-sol). Cette tenue, entièrement neuve, appartenait à un officier de la taille de 1 m. 720 m. et très mince. — S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

RECUEIL DES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX HONNEURS ET PRÉSÉANCES MILITAIRES.

Qui ont modifié le décret impérial du 24 messidor an XII, sur les cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Par A. GARNIER. Commis principal au ministère de la guerre.

Un Vol. in-18 broché, 1835.

Avis. — Pour se conformer à la nouvelle loi sur la *taxe des lettres*, M. Dumaine affranchira toutes les lettres qui parviront de sa maison ; il compte sur la réciprocité de cette mesure de la part de tous ses clients.

RECUEIL DES DISPOSITIONS
DES LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES ET DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR L'ÉTAT CIVIL,

Applicables aux militaires de toutes armes, à l'intérieur et aux armées, naissances, mariages, décès, testaments et successions.

Par A. GARNIER. Commis principal du ministère de la guerre.

Un Vol. in-18, 1854. — Prix : 75 cent.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, *les affections de la peau et les ulcères du sang*, guérissent très radicalement et en peu de temps, par les RÉSOLUTIFS DEPURATIFS, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine et seuls autorisés.* — Ce traitement, agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison, est le seul pour lequel une récompense de 3,000 fr. ait été votée à l'auteur. Rapport général et consultations gratuites de midi à six heures, *rue Saint-Honoré*, 274, au premier étage.— Les boîtes de 24 bouteilles, 10 f.; 12 bouteilles, 6 f. — Expédie dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance. (Affr.)

Bas élastiques
nouveau tissu, très-supérieur, plus souple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, se lave. 10 fr.

Ceintures élastiques
pour cavaliers. 15 fr.

Suspensoirs cavaliers
gris ou blancs, 2 f.; —le deuxième, 2 f. 50 c.
En paquets 1 f. 25 en plus, en paquet franc de port, par messageries ordinaires.
CAVILLON, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, **Rue des Fossés-Montmartre, à Paris,** N° 11.
MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans procédure sur la demande des chefs de corps.

TREMPE ANGLAISE.
RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE.
DELAGROIX, fabricant de coutellerie en tous genres, passage Choiseul, n. 38. — Écrire *franco*.

Digitized by Google

Correspondance

AVEC LES MÉDECINS DE L'ARMÉE.

Si des praticiens se sont élevés contre le Rob, l'autre, après avoir étudié avec soin et impartialité ses nombreux succès, le regardent comme un spécifique indispensable et le remplissent comme l'unique ressource dans tous les cas désespérés, et pour le prouver nous nous bornerons à citer extrairement les observations de guérisons que nous ont obtenues dans un grand nombre de médecins les plus distingués, soit dans l'armée, soit dans les hôpitaux.

Rouen, 17 juin 1852.

Monsieur et honorer confrère,

Médecin aphilographe et auteur d'une méthode de traitement qui pour moi nom, j'ai toujours bon, et avec succès, prescrits sur plusieurs de mes malades l'efficacité du Rob de Boyveau-Laffecteur dans les maladies constitutionnelles anciennes. Veuillez donc, je vous prie, monsieur et honorer confrère, m'envoyer une caisse de votre excellent Rob.

Pinnock, docteur en médecine, ex-chirurgien-major de la marine.

Port-de-Vanves, le 5 mars 1852.

Je vous prie de vouloir bien remettre au porteur deux bouteilles de votre Rob. Je profite de cette occasion pour vous prier de vouloir bien m'adresser aux premières nombreuses de l'efficace de votre Rob dans le traitement de la syphilis constitutionnelle.

Mettenberg, D. M. P., aide-major au 19e de ligne.

Vitry-le-François, le 26 mars 1852.

Monsieur et très honoré confrère,

Veuillez, je vous prie, m'envoyer par la voie la chemin de fer trois bouteilles de Rob. J'ai des résultats obtenus par ce précieux antisyphilitique m'engagent à le prescrire l'usage à plusieurs de mes malades.

Leclerc, aide-major au 3e chasseur.

Lille, le 3 mars 1852.

Quelques malades désirant recevoir le Rob de Boyveau-Laffecteur, dans cette ville, je vous suliles en envoyer huit bouteilles à M. X... Je me suis aperçu que le Rob n'avait déjà pas été altéré Rob, et que j'en ai retiré les effets les plus remarquables, aussi je le conseille à bien des malades.

Docteur Lavagace, chirurgien aide major au dépôt du 19e de ligne, à Lille, 12 bis, rue Voltaire.

J'ai eu occasion d'employer souvent, et je me plais de le dire, avec succès, contre diverses affections vénériennes anciennes et rebelles, le Rob de Laffecteur.

17 octobre 1846.

E. Tellier, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées).

J'ai beaucoup de confiance dans l'heureux effet que du Rob apporté d'un de mes malades, il le continuera jusqu'au guérison.

Agli, Sacristain, chirurgien aide major de la 6e division, 20, rue Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Bellort, le 10 mai 1851.

Je viens vous prier de vouloir bien m'expédier encore seize bouteilles de votre Rob dépouillé, dont j'ai déjà consommé d'excellents résultats.

G. de Mason, aide-major au 7e de ligne.

Enhardi par la expériences que j'ai faites du Rob de Laffecteur, j'espère aujourd'hui demander un mirabile à ce médicament.

Fouquet, docteur médecin, chirurgien aide-major au 8e régiment d'artillerie, à Strasbourg.

Luneville, 23 mai 1852.

Je viens vous prier de me faire un nouvel envoi de douze grandes bouteilles de votre Rob rebelli Rob Boyveau-Laffecteur. J'ai reçu le deuxième envoi de dix bouteilles il y a une quinzaine. Les malades auxquels j'ai fait prendre ce médicament s'en trouvent admirablement.

Wermare, médecin, major au 8e hussards.

Saint-Avold, 21 juin 18.5 !

Le succès toujours croissant, j'ajouterai par l'emploi du Rob Boyveau-Laffecteur me fait un devoir de le prescrire de nouveau, veuillez m'en expédier, comme remboursement, douze bouteilles.

Votre tout dévoué.

J. Bonnet, médecin, aide-major au 8e dragons.

Paris, 22 août 1852.

M. X... médecin de douleurs névralgiques depuis plusieurs années, vint me consulter le 18 septembre 1851. A cette époque, il était en proie à une névralgie cérébrale d'une intensité très grande. Insomnie, plusieurs mois, les douleurs atroces et intolérables qu'il éprouvait et qui l'avait contraint à l'alité privé complètement du sommeil. Des battements de cœur qui se faisaient sentir dans une grande étendue de la poitrine existaient simultanément et occasionnaient une gêne dans la respiration, qui augmentait sur-out pendant la marche, le sujet en traitement déjeûnait que je lui prescrivis, et dont le Rob Laffecteur du docteur Gonsebeau fait partie, deux bouteilles de ce remède en lui pas de jours après ; en vingt jours sa guérison fut complète et à ce exemple de toute certitude.

Cl. Vion, D.-M.-P., ancien chirurgien-major de la marine, rue de Sèze, 13, à Paris.

Le 15 février 1851.

Les deux malades qui ont fait usage du Rob de Boyveau-Laffecteur, il y a quelques mois, s'en sont parfaitement bien trouvés, l'un d'eux est complètement guéri, l'autre, dont l'état de santé laissait beaucoup encore à désirer, a repris une guérison complète un printemps prochain, en continuant usage encore de quelques bouteilles du Rob. Je vieus vous prier, en conséquence, de m'en expédier une caisse.

Dinant, chirurgien aide major au 12e de ligne.

Clermont-Ferrand, 7 septembre 1852.

En plusieurs circonstances déjà, j'ai employé avec succès votre excellent Rob ; j'ai aujourd'hui à traiter un malade atteint d'un eczéma chronique ; faites donc le plaisir de m'adresser de suite par la diligence, et en remboursement, dix grandes bouteilles.

Carbon, docteur médecin, major au 1er régiment de cuirassiers.

Comme chirurgien-major dans le 20e régiment de ligne, j'ai eu fréquemment occasion de recommander le Rob de Boyveau-Laffecteur dans différentes affections ; aussi dirai-je toujours en obtenir une guérison complète, et je dois donner hommage à la vérité en déclarant que l'emploi du Rob de Boyveau-Laffecteur a toujours couronné mon espérance sur ce point.

En outre, depuis que je suis à Paris, j'ai eu souvent occasion de donner mes soins à des personnes affectées de douleurs rhumatismales de maladies chroniques qui avaient résisté au traitement à l'iodure de potassium ; j'ai eu l'occasion de remarquer un changement prompt dans la marche des symptômes, et qu'en persévérant dans l'usage du Rob, j'ai toujours obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'ai aussi remarqué que les affections scrofuleuses, chez les enfants surtout, étaient notablement améliorées par l'emploi du Rob de Boyveau, qu'ils prennent toujours avec plaisir, et j'ai obtenu plusieurs guérisons en faisant reprendre de ce Rob pendant plusieurs printemps de suite, et en y ajoutant les moyens hygiéniques que la médecine ne doit jamais négliger.

Jousain, docteur médecin, ancien chirurgien-major, à Paris, 349, rue Saint-Honoré.

M. N..., officier dans un régiment de cavalerie, par suite d'une chute, a laissé des maladies syphilitiques pour le-quelles il a fait usage de plusieurs flacons du Rob Boyveau-Laffecteur, le traitement a été continué dans la gorge ; la langue était surchargée d'aphtes, le corps était couvert de taches rouges et de pustules, lesquelles qui maintenant aucun symptôme syphilitique actuellement. — Dans cette position, il s'adressa à moi ; il était maigre, jaune, avait perdu l'appétit le sommeil, était sans forces, tourmenté de douleurs nocturnes et d'un malaise général le rendant à peu officier le Rob Boyveau-Laffecteur, qui semblait lui ramener toute la vigueur de la santé, rétablirent le sommeil l'appétit et les forces, promptement, en trois autres bouteilles complétement la guérison.

Amelin, docteur médecin, major au 8e régiment de hussards.

Lyon, le 28 janvier 1853.

Je n'ai eu qu'à me louer jusqu'ici de l'emploi du Rob de Boyveau-Laffecteur, et j'en continuerai l'usage avec foi et obtenir de bons résultats.

En conséquence, veuillez, je vous prie, m'en envoyer six demi-bouteilles le plus promptement possible.

Monsel, aide-major, chargé du service de l'artillerie de la division de Lyon.

Avis.

Sur la recommandation spéciale et par écrit des médecins et chirurgiens de l'armée, et des hôpitaux civils, directement ou par l'intermédiaire du sieur Gaudeau de Saint-Germain, il sera accordé aux malades indigents toujours sur le prix du Rob de Boyveau-Laffecteur.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRÉVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Composé par FAVROT et C^ie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être rejeté comme contrefait.

MAISONS SUCCURSALES : { Favrot, rue St-Honoré, 215. / Favrot, rue St-Roch, 31. / Favrot, rue de Cléry, 31. / Favrot, rue de la Paix, 17.

Le composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante. Il est préférable au terrible de l'Antarctique qui est une véritable eau forte de guérite pour la peau. Il enlève rougeur, plaques propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique ; aussi le nouveau Lactescent est essentiellement lacteux et rafraîchissant ; il ne pas l'acidité forte et corrosive de tous les vinaigres. Il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les peaux fines et délicate exigent les soins plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez M. GUSTIN, 52, Chaussée-d'Antin. — M. HAMONVILLE, 3, Boulevart, près St-Martin. — M. BARBALLA, fleur de l'Impératrice. — — chez M. BOUCHON, r. Rodrigue, 60. — — chez M. VASSEUR, rue Royale des Lois. — — chez M. HAMON, rue du Temple, 173. — A Toulouse, chez M. FÉRÉ aîné, rue St-Rome, 19 — — Alger, chez M. QUERUT, rue Mahon. — A Saint-Etienne, chez M. BATAILE, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, des échantillons que chez nos différents dépositaires les feuilles soyeuses de Parfumeries et vonneries uniformes. — EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ETRANGER.

RATTIER ET C^ie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Malelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Sacs pour sapeurs, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à épouges, Fourreaux de fusils et pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Baleaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Division, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.
ORFÉVRERIE CHRISTOFLE
ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.
1844 **MAISON DE VENTE.** 1849
M^me THOMAS ET C^ie,
ci-devant m° 18, actuellement n° 55, boulevard des Italiens,
AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,
PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C^ie.

NDAGE herniaire à régulateur, à médaillon et breveté s. g. d. g. pour la guérison radicale. Ne se trouve que chez MM. JUDITHOMAS, rue Verrerie, 41,—Membres artificiels.

VINAIGRE DE GEORGIE

Imprimé par J. GRATIOT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55, au coin de la rue du Dragon-Saint-Germain, à Paris.
Dépôt pour la province et l'étranger, chez les principaux libraires et dans les bureaux de poste.
Paris. — Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

Librairie de L. HACHETTE et C^ie, rue Pierre Sarrazin, 14, à Paris ; dans les grandes villes et les principales villes de France.

LES ÎLES D'ALAND, avec une carte et deux gravures, par L. LÉOUZON LE DUC. — Prix : 1 fr. 50 c.

LA RUSSIE CONTEMPORAINE, *par le même auteur*, 2e édition, revue, corrigée et augmentée, 1 vol. in-16. — Prix : 3 fr.

La prise de Bomarsund donne une véritable actualité au livre de M. Léouzon Le Duc sur les îles d'Aland. L'auteur était à même plus que dans des conditions excellentes pour écrire ce volume. C'est à propos de ces stations pittoresques, révélant un vaste horizon de légendes, qu'il décrit ces îles, où il a fait un séjour prolongé. Il a parcouru la Finlande, la Laponie, la Russie.

Ces deux ouvrages font partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*.

CE MILLIEME BIENFAIT FUT PLUS RÉCENT, *des personnes, c'est le* COURS GÉNÉRAL de la **GAZETTE DES CHEMINS DE FER** SESSION, paraissant tous les jeudis, contenant des procès-verbaux, discussions, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, annonces, travaux, ventes, concessions, adjudications, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 7 fr. par an, départements, 9 fr. (*Envoyer un mandat sur la poste*).

BEAUTÉ DU TEINT, **BLOND et CHATAIN** 2 TEINTURES-DANDOLINES ; immédiate, 1 MINUTE, 15 FRANCS. Cette teinture est inoffensive, elle ne tache ni la peau ni le linge. Succursale, 26, rue Richelieu, à Paris. Dépôt chez tous les coiffeurs. Exportation et commission. Succursale à Londres, 6, Cranbourn-street, Leicester-square

LE MONITEUR DE L'A

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 5 octobre 1854.

Le gouvernement a reçu, aujourd'hui, les dépêches télégraphiques suivantes :

Le ministre de France à Vienne, à S. Exc. le ministre des affaires étrangères, à Paris.

Vienne, le 4 octobre 1854, à 8 heures et demie du soir.

Le récit du Tartare est démenti de Bucharest même ; c'était la bataille de l'Alma amplifiée. Nous sommes sans nouvelles directes de Constantinople au-delà du 24. Le consul d'Autriche à Odessa écrit par le télégraphe, le 29, que les alliés étaient à Belbeck, à 10 verstes de Sébastopol. Un bâtiment à vapeur anglais, sous pavillon parlementaire, venait d'apporter à Odessa 300 Russes grièvement blessés.

Signé : BOURQUENEY.

Le ministre de France à Vienne à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Vienne, le 5 octobre 1854, deux heures du matin.

Lord Stratford écrit de Constantinople à lord Westmoreland, sous la date du 30 septembre : les armées alliées ont établi leur base d'opérations à Balaclava, le 28 au matin, et s'y préparent pour marcher sans délai sur Sébastopol. L'*Agamemnon* et d'autres bâtiments de guerre des alliés se trouvaient dans le port de Balaclava. On y avait toute facilité pour débarquer l'artillerie de siége. Le prince Menschikoff tenait la campagne à la tête de vingt mille hommes attendant des renforts.

Signé : BOURQUENEY.

Une dépêche télégraphique de Marseille, en date de ce soir, cinq heures, annonce que le paquebot d'Orient était en vue. Les dépêches qu'il apporte et qui arriveront le samedi 7 à Paris, donneront sans doute des détails sur l'affaire de l'Alma et sur celles qui l'ont suivie. Bandouin.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du maréchal de Saint-Arnaud la dépêche suivante :

« Au bivouac sur l'Alma, le 20 septembre 1854.

« Nous avons remporté aujourd'hui l'anneau sur l'Alma. Il occupait, avec des forces considérables, le ravin où coule la rivière, boisé, coupé de maisons, franchissable seulement en trois points, et les hauteurs de la rive gauche en pente très raide ; elles étaient solidement retranchées et couvertes d'artillerie. Les troupes alliées ont abordé ces positions difficiles avec une vigueur sans égale. C'est au cri de *Vive l'Empereur !* que nos soldats ont enlevé celles qui étaient devant eux.

» La bataille d'Alma a duré quatre heures. C'est un beau début pour nos armes. Les troupes françaises ont eu 1,600 hommes tués ou blessés. J'ignore encore les pertes de l'armée anglaise, qui a vaillamment combattu devant une résistance opiniâtre. »

Avant de quitter Boulogne, l'Empereur a voulu passer une dernière revue des troupes, sur l'emplacement même où l'Empereur Napoléon Ier avait fait, en 1804, la distribution des aigles, cérémonie dont le souvenir est consacré par une pierre commémorative.

Les 4 divisions Ronault, Courtigis, Borelli et l'Admirault, un bataillon de grenadiers et deux escadrons des guides de la garde impériale ont exécuté de belles manœuvres sous le commandement des généraux comte de Schramm et Gues-Villier.

Avant le défilé, l'Empereur a prononcé le discours suivant :

« Soldats !

» Je vous quitte, mais pour revenir bientôt juger par moi-même de vos progrès et de votre persévérance.

» La création du camp du Nord, vous le savez, a eu pour but de rapprocher nos troupes du littoral, afin qu'unies plus promptement à celles de l'Angleterre, elles se portent partout où l'honneur des deux nations en ferait un devoir. — Il a été créé pour montrer à l'Europe que, sans déjà rien savoir point de l'intérieur, nous pouvions facilement rassembler près de cent mille hommes du Cherbourg à Saint-Omer. — Il a été créé pour vous habituer aux exercices militaires, aux marches, aux fatigues, et, croyez-moi, rien n'égale pour le soldat cette vie en commun et en plein air qui apprend à se connaître et à résister à l'intempérie des saisons.

» Sans doute le séjour du camp sera rigoureux pendant l'hiver ; mais je compte sur les efforts de chacun pour le rendre profitable à tous. La patrie, d'ailleurs, reclame de chacun de nous un concours actif : les uns protégent la Grèce contre l'influence funeste de la Russie ; les autres maintiennent à Rome l'indépendance du saint-Père ; les autres affermissent et étendent notre domination en Afrique ; d'autres, enfin, plantent peut-être, aujourd'hui même, nos aigles sur les murs de Sébastopol. Eh bien, vous, qu'excitent de si nobles exemples, et dont une division vient de s'illustrer par la prise de Bomarsund, vous serez d'autant plus capables de contribuer, pour votre part, à l'œuvre commune, que vous serez plus aguerris aux travaux de la guerre.

» Ce sol classique que vous foulez aux pieds a déjà formé des héros ; cette colonne, élevée par nos pères, rappelle de bien grands souvenirs, et la statue qui la surmonte semble, par un hasard providentiel, indiquer la route à suivre. Voyez cette statue de l'Empereur : elle s'appuie sur l'Occident et menace l'Orient. Ce fut, en effet, le danger pour la civilisation moderne ; de notre côté le rempart pour la défendre.

» Soldats ! vous serez dignes de votre noble mission. »

S. M. l'Impératrice était à cheval à côté de l'Empereur. Le défilé s'est fait avec une précision et un entrain admirables, au pressant d'une foule immense, aux cris de *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !*

L'enthousiasme des troupes était partagé par les spectateurs.

Par décret impérial du 3 octobre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'ETAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de brigade :

MM. les colonels,

Petier (Louis-Nestor), commandant le 9e de ligne.
De Marguenat (Jules), commandant le 1er léger.
Guy de Lavillette (Charles-Louis), commandant le 6e de lanciers.

M. Guy de La Villette, général de brigade, récemment promu, est nommé au commandement de la subdivision de la Meuse (chef-lieu Verdun), en remplacement de M. le général Gallemand dont la nomination est révoquée et qui est maintenu dans le commandement de la subdivision de la Vendée.

M. Wolain-Esterhazy, général de brigade, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé au commandement de la subdivision de l'Eure (chef-lieu Evreux).

M. De La Chaise, général de brigade, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé au commandement de la subdivision de l'Orne (chef-lieu Beauvais).

M. Genestet de Flanhol, général de brigade, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé au commandement de la subdivision d'Eure-et-Loir (chef-lieu Chartres).

M. Gaudin de Villaine, général de brigade, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 2e corps d'armée de camp du Nord, est nommé au commandement de la subdivision de l'Yonne (chef-lieu Auxerre).

M. Gonyon de Saint-Loyal, général de brigade, disponible à Paris, est nommé au commandement d'une brigade d'infanterie de l'armée de Paris.

M. de Marguenat, général de brigade, récemment promu, est nommé au commandement de la subdivision de l'Ardèche et de la Drôme (chef-lieu Valence), en remplacement de M. le général Bertin, mis en disponibilité sur sa demande.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 30 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, l'Empereur a nommé au grade de chevalier dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, M. Gibon (Edouard), vous lieutenant au 51e régiment d'infanterie de ligne, qui est entré le premier dans la tour du Sud, à Bomarsund, et compte 6 ans de service.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 11 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, l'Empereur a conféré la Médaille militaire au sieur Trophe (Joseph), infirmier soldat à l'hôpital militaire de Boulogne-sur-Mer, qui a fait preuve d'une grande énergie et d'un entier dévouement dans les soins qu'il a donnés aux cholériques.

Par décret du 30 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, l'Empereur a conféré la Médaille militaire aux sieurs Bolteze (Auguste), sergent au 2e régiment d'infanterie légère et Monier (Pierre-Marius), caporal au même corps, qui ont montré un grand dévouement pendant l'épidémie cholérique à Bomarsund.

Par le même décret, l'Empereur a également conféré la Médaille militaire au sieur Pentoco (Jacques), sapeur au 2e régiment du génie, qui a été blessé d'un coup de feu le 17 juin 1854, en combattant bravement contre les Kabyles.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er octobre, les 214 élèves de l'Ecole spéciale militaire, dont les noms suivent, ont été nommés sous-lieutenants dans les corps d'INFANTERIE ci-après :

1re de ligne,	M. Aubry.	
—	M. Monin.	
2e —	M. Buel.	
—	M. Chédeville.	
3e —	M. Laurent.	
4e —	M. Dolfuy.	
—	M. Guérin.	
5e —	M. Lejeune.	
—	M. Lavoye.	
7e —	M. Hennequin.	
—	M. Bernard.	
8e —	M. Simonin.	
—	M. Tadieu.	
9e —	M. Perrossier.	
—	M. Lorenz.	
10e —	M. Grêné.	
—	M. Levoy.	
11e —	M. Vanlerberghe.	
—	M. Courtès.	
12e —	M. Fourquemin.	
—	M. Lafagn.	
13e —	M. Desprez.	
—	M. de la Tour Dupin Chambly de la Charce (Henri-Berlion-Gabriel).	
14e —	M. Huar.	
—	M. Delmas.	
15e —	M. Doreau.	
—	M. Bonnet.	
16e —	M. Lamoreille.	
—	M. Bergmann.	
17e —	M. Bougeard.	
—	M. Belvaut.	
18e —	M. Sancéry (Jules-Alexandre).	
—	M. Davin.	
19e —	M. Barty de Pierreburg.	
—	M. Becquet.	
20e —	M. Cary.	
—	M. Villé.	
21e —	M. Mignot.	
—	M. Duchemin.	
22e —	M. Guillot.	

Digitized by Google

11e — M. Le Bénaff.
— M. d'Aubigny.
17e — M. Trouvat.
— M. Jouannen.
13e — M. Pott-Duchartel.
— M. Prévost.
14e — M. de Saint-Balmont.
— M. Paillard de Chemay.
19e — M. Abéillé.
— M. Guilbert.
16e — M. Anot.
— M. Blanc, dit Tugnot de Lanoye.
17e — M. Rosenwald.
— M. Auberi.
— M. Canet.
19e — M. Bégerand.
— M. Blanc.
20e — M. Fournier.
— M. Guitard.
21e — M. Ducorroy.
— M. Carin.
22e — M. Charles.
— M. Renaud.
— M. Dounay.
— M. Vaché.
24e — M. Hudelet.
— M. Huguenet.
— M. Chanoine.
— M. Mottet.
1re bat. de chasseurs à pied. M. Coche.
2e — M. Riel.
3e — M. Fabien.
4e — M. Moïse.
5e — M. de Garnier des Garets.
6e — M. Isar.
7e — M. Portet.
8e — M. Bernet.
9e — M. de Jacquelot de Coisrouvray.
10e — M. Sicard.
11e — M. Simonnet.
12e — M. Lacroix.
13e — M. Corpe.
14e — M. Truchy.
17e — M. Bertrand.
18e — M. Moulet.
19e — M. Carrière.
20e — M. Bougier.
1re de zouaves. M. Letellier (Camille).
2e — M. Durantou.
— M. Servetre.
3e — M. Derrécagaix.
1er régt de la légion étrangère. M. Carrès.
— M. Abrial.

NOTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Régnier, capitaine d'état-major de 2e classe, disponible à Alger, est nommé aide-de-camp de M. le général de Bourbaki, commandant une brigade d'infanterie au camp de Mailli.

Prévost de La Boutetière, lieutenant au 2e du hussards, est nommé officier d'ordonnance de M. le maréchal comte de Castellane, commandant en chef l'armée de Lyon et commandant la 8e division militaire.

Demailly, colonel commandant de 1re classe de la place d'Orléans, est nommé au commandement de 1re classe de la place de Cherbourg, en remplacement de M. Guichard, admis à la retraite.

Paul, colonel du 71e de ligne, est nommé au commandement de 1re classe de la place d'Amiens, en remplacement de M. Demailly.

Bingo, lieutenant-colonel, commandant de 2e classe de la place de Bastia, est nommé au commandement de 2e classe de la place d'Amiens, en remplacement de M. Paul, admis à la retraite.

Arvon, colonel du 21e de ligne, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Bastia, en remplacement de M. Bingo.

Richert, chef d'escadrons au 4e de lanciers, est nommé à l'emploi de major de place à Marseille.

Dans la répartition arrêtée le 20 septembre dernier, des jeunes soldats disponibles sur la classe de 1873, il n'a rien été affecté à la cavalerie, en raison de l'effectif élevé des régiments de cette arme.

Cependant, par décision du 2 octobre, M. le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes, relatives : 1° Aux jeunes soldats de la réserve de la classe de 1873 précédemment affectés à la cavalerie ; 2° aux remplaçants qui ont déjà servi dans la cavalerie ou dans l'artillerie.

MM. les généraux divisionnaires sont autorisés à diriger sur les deux régiments de carabiniers les jeunes soldats que leur taille aurait fait primitivement affecter à ces corps.

Les jeunes soldats affectés d'abord aux régiments de cuirassiers pourront être dirigés sur les régiments d'artillerie auxquels le département est appelé à fournir, et compteront dans le contingent attribué à l'artillerie.

Dans le cas où le département ne fournirait pas d'hommes à l'artillerie, ils seront dirigés, par changement de destination, sur les régiments d'artillerie les plus voisins.

Les jeunes soldats qui auraient été primitivement destinés aux autres régiments de cavalerie, seront versés dans l'infanterie.

Quant aux jeunes soldats qui ont traité de leur remplacement avec des militaires présents sous les drapeaux, ils pourront être autorisés à recevoir une destination pour les corps dont font partie leurs remplaçants, à la condition, toutefois, que ceux-ci appartiendront à la même arme que celle à laquelle les jeunes soldats étaient affectés, nonobstant les modifications apportées à la répartition primitive.

Les remplaçants qui auraient servi dans l'artillerie ou dans la cavalerie de réserve seront dirigés sur les régiments d'artillerie, de cavalerie ou de cuirassiers, suivant qu'ils auront déjà fait partie de l'un ou de l'autre de ces corps.

Les remplaçants qui auraient quitté l'armée après avoir servi dans la cavalerie de ligne ou légère, contribueront à être dirigés sur les régiments de chasseurs d'Afrique.

M. le maréchal ministre de la guerre a reçu la dépêche ci-après de l'intendant militaire de l'armée d'Orient.

Sa Majesté ayant pris connaissance de ce rapport, qui témoigne du zèle et de l'intelligence activité de l'administration militaire de l'armée d'Orient, en a ordonné l'impression au *Moniteur*.

Rade de Balitchik, le 5 septembre 1854.

Monsieur le maréchal,

Pendant les derniers jours qui précédaient le départ d'une expédition de l'importance de celle qui commence, il faut pourvoir à tant de nécessités imprévues, qu'il ne m'a pas été possible de rendre compte à Votre Excellence de l'organisation administrative de l'expédition ; j'espère avoir le temps de le faire avant l'appareillage.

Intendance. — Le personnel de l'intendance attaché au quartier général se compose de :

MM. de Noinsen, sous-intendant militaire de 1re classe ;
de Séganville, sous-intendant militaire de 2e classe ;
Vignier, sous-intendant militaire de 2e classe ;
Lévy, adjoint de 1re classe.

Chacune des quatre divisions a un sous-intendant ou adjoint, et un capitaine dans les fonctions d'adjoint. Ces capitaines ont été choisis parmi ceux qui ont annoncé avoir l'intention de consentir pour l'admission dans le corps de l'intendance.

J'ai laissé à Varna M. le sous-intendant militaire Bondurand, comme chef supérieur des services administratifs et mon délégué dans les divisions à prendre pour toutes les questions de détail ou dont l'urgence ne permettrait pas qu'elles me fussent référées.

J'ai laissé également à Varna les sous-intendans chargés, au quartier général, des services des fonds, de la solde et des revues et des hôpitaux.

Pour le premier, la mesure était commandée par cette adoption par M. le maréchal commandant en chef pour la simplification du service de la trésorerie à l'armée de Crimée, il n'y a qu'une seule caisse, celle de la 1re division ; un seul sous-intendant au centre du cercle, le sous-intendant de cette division. Les dépenses des autres divisions seront soldées avec les pièces sous-intendans, mais au nom de leur collègue de la 1re division.

Hôpitaux. — Tout notre service des hôpitaux est en Turquie. Nous aurons certainement beaucoup à faire à Varna, mais nulle part ailleurs qu'en séjour momentané dans les ambulances, jusqu'à ce que nous puissions créer des établissements hospitaliers à Sébastopol, sont ceux établis à Gallipoli et à Constantinople. Il faudra donc que le sous-intendant qui a dirigé cet important service depuis son origine, et nous quittera, restait sur les lieux ou à proximité des lieux où sont nos hôpitaux d'évacuation.

C'est aussi pour ce motif que M. le maréchal a engagé M. le docteur Levy à ne pas accompagner cette première fraction de l'armée expéditionnaire. M. le directeur médical va se rendre à Constantinople pour y diriger la régularisation des mesures civiles ; pour aider, par ses conseils et par l'influence de sa haute position, l'organisation de nouveaux hôpitaux que j'ai prescrit d'ouvrir. M. Levy rendra service à l'armée en laissant une ensemble hospitalier fut complique. Lorsque nous serons en mesure de prendre possession de notre part de Constantinople, la présence du directeur médical y sera nécessaire ; elle sera réclamée.

Les ambulances des divisions sont fortement constituées. J'y tenais essentiellement. Elles ont chacune huit officiers de santé, dont quelques praticiens fort habiles en chirurgie. Les chefs primitivement désignés aux ambulances étaient des médecins distingués. C'était une bonne mesure alors que l'armée n'avait pas un grand rôle de guerre à jouer. La douloureuse crise que nous avons traversée a démontré l'excellence de cette mesure. Mais nous allons avoir un autre ennemi à combattre. Il faillait donc pour ambulances des hommes spécialement versés dans les hôpitaux, les chirurgiens ont pris leur place aux ambulances.

L'ambulance et la réserve du quartier général sont pourvues matériellement. Elles ont leurs cantines, médecin-chef, deux majors et quatre aides-majors, et un seul adjudant d'administration pour comptable. Je ne pouvais faire plus, car, pour arriver à ce résultat, j'ai dégarni trois ambulances, j'ai dû laisser dans les hôpitaux un personnel insuffisant.

Chaque ambulance de division a trois caissons, une fraction de l'ambulance de réserve de site huit caissons, et chaque pièce porte un quart de chargement.

Indépendamment des trains d'ambulance et de ces autres qui sont attachés aux ambulances divisionnaires, j'ai fait organiser un quatrième train de 20 caissons de médicaments, d'instruments de chirurgie et de mobilier

Mouvemens de troupes.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 84e de ligne, qui ont quitté Perpignan, se rendent au camp du Nord (à Saint-Omer). Le 3e bat. et le dépôt restent à Perpignan.

Le 3e bat. et le dépôt du 66e de ligne quittent Versailles pour se rendre à Angoulême. L'état-major et les deux premiers bat. restent au lieu de leur destination, près Paris.

L'état-major, les 1er et 2e bat. du 6e léger quittent Lille pour faire partie du camp du Nord (à Saint-Omer). Le 3e bat. et le dépôt se rendent à Calais.

Le 19e léger a quitté Cherbourg pour se rendre à Lille.

L'état-major et 4 escad. du 1er de cuirassiers quittent Aire pour aller à Caudebec, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 3e de cuirassiers quittent Arles pour aller à Valenciennes, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 5e de cuirassiers quittent Aire pour se rendre à Arras, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

Les 2e escad. et le dépôt du 6e de cuirassier quittent Auxonne pour se rendre à Dôle. L'état-major et les 4 autres escad. sont toujours en Orient.

L'état-major et 4 escad. du 1er de carabiniers quittent Aire pour se rendre à Maubeuge, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 1er de dragons quittent Arques pour se rendre à Sedan, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

Le 2e de dragons quitte Gray pour se rendre à Limoges.

L'état-major et 4 escad. du 3e de dragons quittent Arques pour se rendre à Melun, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 4e de lanciers quittent Arques pour se rendre à Compiègne, où se trouvent déjà 2 esc. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 6e de lanciers quittent Arques pour se rendre au Mans, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 2e de chasseurs quittent Montreuil pour se rendre à Chartres, où se trouvent déjà 2 escad. et le dépôt.

L'état-major et 4 escad. du 3e de chasseurs quittent Montreuil pour se rendre à Lille, les 2 autres escad. et le dépôt.

La 5e comp. de cavaliers de remonte s'organise à Saint-Lô.

La 6e comp. de cavaliers de remonte s'organise à Sampigny.

Notre collaborateur, M. le colonel Aubert s'est livré à une étude complète sur l'Orient au point de vue militaire ; histoire, géographie, mœurs, topographie, etc. Ce travail, ayant été rédigé d'après les documens les plus officiels et les renseignemens pris aux meilleures sources, nous croyons devoir lui emprunter quelques notes.

Crimée.

I.

La Crimée a une importance politique, commerciale et militaire que sa position géographique explique tout seule. Située au centre de la mer Noire qu'elle sépare de la mer d'Azoff, la Crimée domine les côtes de l'Asie, les bouches du Danube, et l'entrée du Bosphore de Constantinople.

La superficie de la Crimée est d'environ 1,100 lieues carrées géographiques. Les limites de cette presqu'île sont : au sud et à l'ouest, la mer Noire ; au nord et à l'est, le Sivache ou mer Putride, qui va, du Perekop, au golfe d'Azobsk, et la mer d'Azoff qui fournit deux ans au Sivache.

Deux régions distinctes se partagent le sol de cette contrée. La première, montagneuse, forme le long de la côte méridionale, une longueur d'environ huit kilomètres d'Orient à Occident, largeur moyenne de 20 à 25 kilomètres ; la seconde, la région des plaines, présente tous les caractères des Steppes de la Russie méridionale, et s'étend au nord jusqu'à l'isthme de Perekop, langue de terre par laquelle la Crimée communique avec le continent.

La Crimée fait partie du gouvernement (division territoriale) militaire de Tauride, et gouvernement civil auquel appartient Perekop entre le lieu par et la mer d'Azoff, jusque sous le 47e degré de latitude.

Simphéropol est la chef-lieu de cette province.

La rapide comparaison du climat de la Crimée ne sera peut-être pas inutile pour faire apprécier l'importance de cette presqu'île.

Rome l'antiquité, la mer Noire portait le nom de *Pont-Euxin*, Pont-Inhospitalier, signifiant en grec *mer hospitalière*. L'appellation des Argonautes est la plus ancienne monument de la navigation sur cette mer.

Les Taurisiens, qui habitaient les côtes de la mer Noire du côté de la Crimée, avaient l'habitude d'immoler à leurs dieux les voyageurs qui abordaient dans leurs ports. Aussi, les côtes de la Tauride étaient un objet d'épouvante. Les difficultés de la navigation ajoutaient encore à la terreur qu'inspiraient ces terres et ces mers.

700 ans avant J.-C., des révolutions politiques et commerciales s'opéraient en Orient. Des colonies grecques s'établissent sur le littoral septentrional de la mer Noire et prêtent les fondemens des deux états du Bosphore et du Chersonèse. Milet, de puissante cité, Phocée, Théodosie, commencent le mur d'Athènes, tandis que la rive du Bosphore fourmillait des Athéniens d'immenses quantités de blé (1). Ainsi, trois siècles et demi avant l'ère chrétienne, les champs de la Crimée s'ouvrent d'une manière féconde.

Héraclée, Aristote, Polybe, Denys de Sicile, Hyppocrate et Strabon nous ont transmis les notions les plus détaillées sur la géographie de la mer Noire et des pays environnans.

Les Romains soumettent aux Grecs sur les bords de la mer Noire et firent la conquête de la Crimée. Lorsque Rome s'empara de la Grèce, le royaume du Bosphore, attaqué par les Scythes, se mit sous la protection de Mithridate, qui fit de cet état une province du Pont, sauvage de son fils Machares.

(1) Strabon, livre VII, chap. V. Demosthène, discours contre la loi scytalon.

Après la mort de Mithridate, Rome conserva la conronne du Bosphore à Pharnace.

Cependant les bâts de l'Afrique (Algérie) et la fertilité de l'Italie firent négliger aux Romains les richesses du Pont-Euxin. Les côtes de la Tauride furent un peu délaissées et le pays devint moins bien cultivé que sous les Grecs.

Environ 50 ans après la naissance de J.-C., les Alains envahirent la Tauride et dévastèrent les villes. Les Goths leur succédèrent, mais se montrèrent agriculteurs et commerçans.

Le pays était donc en pleine prospérité au fond de l'Asie, vinrent, en 375 de l'ère chrétienne, réduire toutes cendres dans la presqu'île de Crimée.

Nous avons bâte d'arriver aux temps modernes et nous ne parlons pas des peuplades barbares qui les portèrent, pendant plusieurs siècles, le fer et la torche dans les villes et dans les champs.

En 1186, les Tartares-Mongols firent cette grande invasion si oppressive pour la Russie. L'empire des czars, la Pologne, la Hongrie furent sillonnés par les Tartares. Maîtres de la Crimée ils établirent un grand commerce entre l'Europe et l'Asie.

Guidés par leur ambition et leur instinct mercantile, les Génois abordèrent sur les côtes de la Tauride et y fondèrent en 1279, la colonie de Caffa, sur le lieu même où était située Théodosie.

Dans le treizième siècle, un grand nombre de voyageurs pénétrèrent en Tartarie. Les Génois secondaient d'autant plus volontiers de nouveaux débouchés, qu'ils rendaient leur commerce jusqu'aux confins de la Russie d'une part, jusqu'aux Indes de l'autre. Ils disaient déjà que la Crimée était pour eux la Russie aux Indes. Jamais la mer Noire ne fut aussi riche, aussi belle qu'en ces temps. Gênes avait des comptoirs sur le littoral méridional de la Crimée, entre Sébastopol et le détroit de Kertsch, sur le Bosphore Cimmerien, à Tamboukche du fond de la mer d'Azoff, à Tana, etc.

Lorsque Mahomet, en 1453, ferma le passage de Constantinople aux peuples de l'Occident, les colonies génoises furent anéanties et les Musulmans rustiques en quelque sorte inédits.

Passée sous la domination grecque, la Crimée fut gouvernée par des khans, sortes de vices-rois tributaires de la Porte. La guerre et des intérêts mercantiles furent d'abord préférés à la Crimée son importance agricole et commerciale. Les peuples devinrent nomades et le sol si riche et si fertile ne produisit plus rien.

Cependant, des Khans dont l'histoire n'a jamais été écrite parvinrent à civiliser leurs peuples. Vers les quinzième et seizième siècles, si l'on en croit les récits de quelques voyageurs, les villes et les villages de la Crimée se couvrirent de villages et l'industrie du pays prit un grand développement.

La domination des Khans s'étendait depuis les rives du Danube jusqu'aux pieds du Caucase. Les tribus d'hordes, toutes guerrières, pouvaient disposer de 400 mille hommes de troupes.

Telle était la situation de cette sorte d'empire, connu sous le nom de Petite-Tartarie, lorsque le premier contact des Russes vint tout anéantir. Peut-être une grande révolution sociale se serait-elle opérée dans l'intérieur des Musulmans, dans leurs lois, par l'influence des Tartares.

La première invasion moscovite eut lieu en 1736. Une armée de 100,000 hommes, commandés par le maréchal de Munnich, franchit l'isthme de Perekop et entre en Crimée. Le pays de Belgrade mit fin à cette guerre ; mais les Khans ne régnèrent dès lors que sous le bon plaisir des czars.

Enfin, l'an d'entre eux, Schemi-Gerai, abdiqua en 1783 en faveur de l'impératrice de Russie Catherine II.

Cette abdication avait été préparée par la ruse et la corruption. En 1778, la Russie avait déterminé de grandes emigrations et transplanté les Grecs et les Arméniens. Arrivés sur les confins de la Crimée ces derniers ont stoppés du Don et de la mer d'Azoff. Un peu plus tard, les Tartares et les Nogais abandonnèrent aussi la Crimée pour le Kouban.

Les nouvelles de la population de la Crimée disparurent peu après, et les Russes furent aussi barbares que l'avaient été les Huns. L'oppression, la misère, la destruction de l'ignorance achèvent la ruine d'une magnifique contrée.

Depuis qu'elle est aux mains de la Russie, la Crimée, dépeuplée, n'a jamais tenté de recouvrer le jour. Impuissante à sortir avec du profond abâtissement où l'ont plongé les événements, la Crimée doit considérer la route des Français comme l'ère de sa régénération.

La population totale de la Crimée se compose d'environ 200,000 âmes. On y compte des Russes, des Grecs, des Arméniens, des Karaïtes, des Allemands et peu de Français.

Les hivers sont rigoureux dans la mer Noire, au nord-ouest surtout. Les embouchures du Dniepr et du Dniester, quelquefois même celles du Danube, le port d'Odessa, et la partie sud du mer comprise entre Odessa et l'entrée de Perekop gèlent tous les hivers pendant quatre mois. Les ports de la côte méridionale de la Crimée, ainsi que ceux de la Circassie et de l'Abkhasie sont dans de bonnes conditions. Abrités du vent du Nord par des montagnes élevées, ils n'éprouvent qu'un froid facilement supportable, que le thermomètre descend rarement sur les côtes à 6 degrés au-dessous de zéro.

II.

Depuis le cap Tarkankhout, qui forme la pointe la plus occidentale de la Crimée, le côté s'incline vers le sud en décrivant une légère courbe. La côte, basse et sablonneuse, se prolonge ainsi jusqu'au-delà de la pointe de Kouzil, qui aborde contre les vents du nord-ouest la port d'Eupatorie, que les Tartares nommaient Zortière. Malgre les dunes de sa rade, Zortière n'était pas moins, sous les Khans, une des villes les plus commerçantes de la Crimée. Catherine II, en ruinant la ville, lui a complètement ôté le nom d'Eupatorie pour perpétuer le souvenir d'un fort de Mithridate qui existait sur le même lieu. Paulement parle même d'une ville nommée Eupatorie, située sur les côtes de la Tauride, non loin du golfe de Carcynites ; Strabon, Pomponius Mela et Arrien n'en font pas mention.

Située à 19 kilomètres de Simphéropol, Eupatorie compte 9,820 habitans. Fondée sous le nom de Chersonèse par une colonie d'Héraclée, rebâtie par Mithridate Eupator, elle tomba en 1736 entre les mains des Russes, qui l'abandonnèrent ensuite karée.

Après la mort de Mithridate, Rome conserva la conronne du Bosphore à Pharnace.

Cependant les bâts de l'Afrique (Algérie) et la fertilité de l'Italie firent négliger aux Romains les richesses du Pont-Euxin. Les côtes de la Tauride furent un peu délaissées et le pays devint moins bien cultivé que sous les Grecs.

Environ 50 ans après la naissance de J.-C., les Alains envahirent la Tauride et dévastèrent les villes. Les Goths leur succédèrent, mais se montrèrent agriculteurs et commerçans.

Le pays était donc en pleine prospérité au fond de l'Asie, vinrent, en 375 de l'ère chrétienne, réduire toutes cendres dans la presqu'île de Crimée.

Nous avons bâte d'arriver aux temps modernes et nous ne parlons pas des peuplades barbares qui les portèrent, pendant plusieurs siècles, le fer et la torche dans les villes et dans les champs.

En 1186, les Tartares-Mongols firent cette grande invasion si oppressive pour la Russie. L'empire des czars, la Pologne, la Hongrie furent sillonnés par les Tartares. Maîtres de la Crimée ils établirent un grand commerce entre l'Europe et l'Asie.

Guidés par leur ambition et leur instinct mercantile, les Génois abordèrent sur les côtes de la Tauride et y fondèrent en 1279, la colonie de Caffa, sur le lieu même où était située Théodosie.

Dans le treizième siècle, un grand nombre de voyageurs pénétrèrent en Tartarie. Les Génois secondaient d'autant plus volontiers de nouveaux débouchés, qu'ils rendaient leur commerce jusqu'aux confins de la Russie d'une part, jusqu'aux Indes de l'autre. Ils disaient déjà que la Crimée était pour eux la Russie aux Indes. Jamais la mer Noire ne fut aussi riche, aussi belle qu'en ces temps. Gênes avait des comptoirs sur le littoral méridional de la Crimée, entre Sébastopol et le détroit de Kertsch, sur le Bosphore Cimmerien, à Tamboukche du fond de la mer d'Azoff, à Tana, etc.

Lorsque Mahomet, en 1453, ferma le passage de Constantinople aux peuples de l'Occident, les colonies génoises furent anéanties et les Musulmans rustiques en quelque sorte inédits.

Passée sous la domination grecque, la Crimée fut gouvernée par des khans, sortes de vices-rois tributaires de la Porte. La guerre et des intérêts mercantiles furent d'abord préférés à la Crimée son importance agricole et commerciale. Les peuples devinrent nomades et le sol si riche et si fertile ne produisit plus rien.

Cependant, des Khans dont l'histoire n'a jamais été écrite parvinrent à civiliser leurs peuples. Vers les quinzième et seizième siècles, si l'on en croit les récits de quelques voyageurs, les villes et les villages de la Crimée se couvrirent de villages et l'industrie du pays prit un grand développement.

La domination des Khans s'étendait depuis les rives du Danube jusqu'aux pieds du Caucase. Les tribus d'hordes, toutes guerrières, pouvaient disposer de 400 mille hommes de troupes.

Telle était la situation de cette sorte d'empire, connu sous le nom de Petite-Tartarie, lorsque le premier contact des Russes vint tout anéantir. Peut-être une grande révolution sociale se serait-elle opérée dans l'intérieur des Musulmans, dans leurs lois, par l'influence des Tartares.

La première invasion moscovite eut lieu en 1736. Une armée de 100,000 hommes, commandés par le maréchal de Munnich, franchit l'isthme de Perekop et entre en Crimée. Le pays de Belgrade mit fin à cette guerre ; mais les Khans ne régnèrent dès lors que sous le bon plaisir des czars.

Enfin, l'an d'entre eux, Schemi-Gerai, abdiqua en 1783 en faveur de l'impératrice de Russie Catherine II.

Cette abdication avait été préparée par la ruse et la corruption. En 1778, la Russie avait déterminé de grandes emigrations et transplanté les Grecs et les Arméniens. Arrivés sur les confins de la Crimée ces derniers ont stoppés du Don et de la mer d'Azoff. Un peu plus tard, les Tartares et les Nogais abandonnèrent aussi la Crimée pour le Kouban.

Les nouvelles de la population de la Crimée disparurent peu après, et les Russes furent aussi barbares que l'avaient été les Huns. L'oppression, la misère, la destruction de l'ignorance achèvent la ruine d'une magnifique contrée.

Depuis qu'elle est aux mains de la Russie, la Crimée, dépeuplée, n'a jamais tenté de recouvrer le jour. Impuissante à sortir avec du profond abâtissement où l'ont plongé les événements, la Crimée doit considérer la route des Français comme l'ère de sa régénération.

La population totale de la Crimée se compose d'environ 200,000 âmes. On y compte des Russes, des Grecs, des Arméniens, des Karaïtes, des Allemands et peu de Français.

Les hivers sont rigoureux dans la mer Noire, au nord-ouest surtout. Les embouchures du Dniepr et du Dniester, quelquefois même celles du Danube, le port d'Odessa, et la partie sud du mer comprise entre Odessa et l'entrée de Perekop gèlent tous les hivers pendant quatre mois. Les ports de la côte méridionale de la Crimée, ainsi que ceux de la Circassie et de l'Abkhasie sont dans de bonnes conditions. Abrités du vent du Nord par des montagnes élevées, ils n'éprouvent qu'un froid facilement supportable, que le thermomètre descend rarement sur les côtes à 6 degrés au-dessous de zéro.

II.

Depuis le cap Tarkankhout, qui forme la pointe la plus occidentale de la Crimée, le côté s'incline vers le sud en décrivant une légère courbe. La côte, basse et sablonneuse, se prolonge ainsi jusqu'au-delà de la pointe de Kouzil, qui aborde contre les vents du nord-ouest le port d'Eupatorie, que les Tartares nommaient Zortière. Malgre les dunes de sa rade, Zortière n'était pas moins, sous les Khans, une des villes les plus commerçantes de la Crimée. Catherine II, en ruinant la ville, lui a complètement ôté le nom d'Eupatorie pour perpétuer le souvenir d'un fort de Mithridate qui existait sur le même lieu. Paulement parle même d'une ville nommée Eupatorie, située sur les côtes de la Tauride, non loin du golfe de Carcynites ; Strabon, Pomponius Mela et Arrien n'en font pas mention.

Située à 19 kilomètres de Simphéropol, Eupatorie compte 9,820 habitans. Fondée sous le nom de Chersonèse par une colonie d'Héraclée, rebâtie par Mithridate Eupator, elle tomba en 1736 entre les mains des Russes, qui l'abandonnèrent ensuite pour s'en emparer définitivement en 1771.

La baie d'Eupatorie est large, mais le port est petit, peu profond et fort incommode, car à peine les bâtimens de cabotage d'un tirant d'eau de 10 pieds peuvent-ils pénétrer dans ce port.

La ville, située sur un promontoire peu élevé, était autrefois fortifiée. Les Russes ont détruit toutes les défenses. Eupatorie, qui comptait jadis 30,000 âmes, est composée de rues étroites, malpropres, sinueuses, manquant d'air. Les couvertures des maisons, au lieu de donner sur la rue, communiquent à des cours intérieures. Quelques bazars, quelques mosquées, une église grecque, une synagogue, le palais du gouvernement, composent tous les édifices.

Comme point stratégique, Eupatorie a de l'importance, car de ce point on intercepte la route de Pérecop à Sébastopol.

Le maréchal Munnich, lorsqu'il s'empara de la Crimée, fait, dans ses correspondances, mention d'une rade qu'il nomme la triangle d'Eupatorie. Les cinq bras anglais, sous les villes d'Eupatorie, Sébastopol et Simphéropol, chacun des côtés du triangle est de 60 kilomètres environ.

Les voies de communication praticables pour l'artillerie sont tels-mêmes rares en Crimée, que les plans militaires russes en désignent trois seulement :

1° De Simphéropol à Sébastopol, en longeant le versant septentrional de la chaîne taurique ; cette route a 62 kilomètres de développement ;

2° La route qui part de Simphéropol pour Jalta (extrémité sud de la presqu'île) en traversant les montagnes au pied du Tchatir-Dagh ; 70 kilomètres ;

3° La route qui conduit de Jalta à Balaclava, en suivant la côte méridionale ; cette route est nouvelle et comprend 36 kilomètres entre Jalta et Foros.

Depuis Eupatorie jusqu'à Simphéropol, le pays est découvert.

Lorsqu'en 1736, le maréchal Munich fit la conquête de la Crimée, il força les défilés de Pérecop et se dirigea sur Eupatorie. Après avoir formé ses colonnes, Munnich marcha le 21 juin sur Bachti-Serai sans s'écarter de la mer. Après six journées de marche, l'armée russe rencontra l'ennemi dans les plaines de Bachti-Serai, qui furent la théâtre de la grande bataille.

Munich déclara, dans sa correspondance, que s'il adopta le plan que nous venons de rappeler, c'était pour appuyer sa droite à no obstacle (la mer).

Les Russes vont donc d'Eupatorie à Sébastopol par deux routes : celle du bord de la mer est de six étapes ; celle de Simphéropol de quatre étapes.

Après Sébastopol, Simphéropol est la ville la plus importante de la Crimée. Chef-lieu du gouvernement de la Tauride, Simphéropol compte une population d'environ 12,000 âmes, dont 2,800 Russes, 6,000 Tartares et le beaucoup de Bohémiens et d'Européens de diverses nations.

Lorsque, sous la domination des Khans, cette ville servait de résidence au khan, elle était ornée de palais, de mosquées et de magnifiques jardins. Alors les rues, comme dans les cités musulmanes claient étroites et tortueuses et la ville se cachait pour ainsi dire sous la vaille embragée d'arbres et de fleurs. Les Russes ont construit la ville nouvelle sur un immense plateau, où le soleil darde ses rayons dans des rues très larges, tristes et solitaires. Cette ville nouvelle était une bien triste et grande quantité d'habitans, mais ceux qui ne sont pas obligés à la résidence vivent dans les charmantes maisons de campagne qui entourent Simphéropol.

Les environs de Simphéropol sont la vallée de l'Alma, surtout, qui donne son nom à la vallée, fait tellement de contours que dans une promenade de trois heures, on traverse dix-huit fois l'Alma. Sous le rapport pittoresque, la vallée est extrêmement curieuse et les Français visiteront avec plaisir des rochers intéressans, à pou de distance de Simphéropol.

Notre route de Simphéropol à Bachti-Serai, à peu près à midi de chemin, sur une belle route, se trouve Bachti-Serai.

Si l'on se rend de Sébastopol à Bachti-Serai, la route est constamment admirable à une chaîne de montagnes qui domine un paysage d'une richesse admirable. On remarquera dans ce court trajet tous les charmes de la fraîcheur et de la riante nature de la Crimée. La variété des sites le dispute à la richesse du sol. Ce sont des vergers garnis de pêchers, d'amandiers, de pommiers, d'abricotiers, et, tout le long de la route, on admire et se déroulent au fond des sables. L'œil aperçoit au loin les numéreux rivières, les fontaines, les grandes prairies, les villages tartares.

Ceux qui ont lu les poésies russes de Pouschkine se souviendront de la merveilleuse description qu'il fait de Bachti-Serai, la cité aux palais et aux fontaines. Avant d'arriver à la ville on traverse d'abord un petit faubourg. Les cafés, les boutiques, les échanges des maisons basses, les caravanes, les chameaux, les chevaux, les ânes, les mendians, les femmes voilées, les enfans, les chiens, les mendians, les femmes voilées, les enfans, les chiens, les mendians, les femmes voilées, les enfans, les chiens

went, depuis, la famille impériale est venue oublier, sous le ciel pur et les bosquets de roses, les froides journées de Saint-Pétersbourg.

Les Français en garnison à Bielcki-Seraï iront visiter la vallée de Josaphat et la montagne de Tchoufout-Kalé, habitée par les Juifs Karaïtes, fidèles à la loi de Moïse, simples, prudens et laborieux. La vallée de Josaphat doit son nom aux nombreuses tombes chargées d'inscriptions.

Vis-à-vis la ville karaïte se trouve le célèbre couvent de l'Assomption, habité par quelques nonnes et qui, dans le milieu d'août, réunit plus de 20,000 pèlerins.

La nature a fait tous les frais du port de Sébastopol, l'un des plus beaux du monde. Une magnifique rade le précède et les ramifications de cette rade forment autant de bassins admirablement appropriés aux besoins de la marine militaire. Dirigée de l'ouest à l'est et s'avançant de 7 kilomètres dans les terres, la grande rade a une largeur moyenne de 1,000 mètres. A l'est, sa pied du cidean sur lequel est bâti Sébastopol, se prolonge la baie du sud sur plus de 3,000 mètres de longueur, ce qui est extrêmement commode en cas de guerre. Dans du port de Sébastopol fourmillent de certains vers qui rongent les bordages des navires et les mettent hors de service en deux ou trois années. Souvent les probabilités, ces navires sont amenés dans le port par les eaux vaseuses de la Tchernaïa-Retchka.

Mais la ville doit surtout nous occuper.

Sébastopol, on plutôt Sivastopol, fut fondé en 1788, sur l'emplacement du village tartare d'Akhtiar. La ville compte environ 40,000 habitans.

Un article de journal est de bien grande résultats, il y a une vingtaine d'années. C'était en 1831, peu de temps après la révolution de juillet. On croyait à la guerre générale, lorsqu'une famille de Londres, dans un entier sur la Russie méridionale et la mer Noire, déclara que le commerce était perdu, qu'elle que d'incendier, avec quelques vaisseaux, toute la flotte russe dans le port de Sébastopol. Le conseil impérial fort alarmé, ordonna l'exécution d'immenses travaux de défense à l'entrée du port militaire, ne se préoccupant nullement d'un siége par terre.

Quatre nouveaux forts furent donc construits, ce qui porta le nombre des huitres à neuf, les forts de Constantin, d'Alexandre, de l'Amirauté et de Paul, qui forment la véritable défense ; ont trois étages de batteries et renferment chacun de 2 à 300 pièces d'artillerie dont le tir est horizontal, par conséquent insuffisant. Chaque fort est composé d'une suite de chambres se commandant les unes les autres. Ces chambres sont séparées par une petite porte et se communiquent extérieurement par une galerie couverte à l'abri. A la première décharge, les batteries seraient infiniment privées de fumée que le service deviendrait impossible.

Les quatre forts ont été construits en petits meilleurs de calcaire, qui se résistent pas à l'artillerie moderne. D'un autre côté, 260 à 300 pièces d'artillerie tonnant dans un fort exigent une solidité, des calculs d'épaisseurs et de courbes de route qu'ont négligés les ingénieurs russes. Il ne serait donc pas impossible que l'étonnement ne fît écrouler les batteries.

Destinés à la défense du côté de la mer, les quatre forts n'offriraient qu'une faible résistance aux assiégeans établis sur la terre.

La ville de Sébastopol est ouverte sur tous les points, et s'il existe quelques redoutes avancées, elles n'ont pu être construites que très récemment, d'après des plans conçus, il est vrai, en 1841.

Les principales villes de la Crimée sont :

Sébastopol	41,135	habitans, à	62 kil. de Simphéropol.
Bielcki-Seraï.	12,201	—	41 —
Simphéropol.	12,101	—	—
Eupatoria.	9,820	—	62 —
Kertsch.	8,220	—	182 —
Théodosie.	4,709	—	100 —
Stara-Crim.	1,176	—	66 —
Balaclava.	461	—	80 —
Jalta.	271	—	86 —

Le nord de la Crimée est encore la Russie, tandis que le sud est presque l'Italie. Depuis la cette du plateau de la Tauride jusqu'au littoral du midi, le pays est riche, pittoresque, mais froid. La plupart des villages, les habitans en sont exclusivement les familles riches de Saint-Pétersbourg et de Moscou, qui, l'été, habitent sur les bords de la mer de superbes villas. » Qu'on ne me vante plus les îles de l'Archipel et leurs orangers, dit le comte de Saint-Priest voyageur en Crimée; ici une vigoureuse végétation descend jusqu'au bord de la mer et la cîle présente partout un amphithéâtre de forêts, de vignes et de vergers. Les montagnes de Crimée, parmi lesquelles le regard s'égare avec délices. L'amandier, le cythise, le maronnier sauvage, l'arbre de Judée, l'olivier, le cyprès, toute la végétation méridionale y croissent avec une richesse qui témoigne assez de la puissance du soleil. »

Les limites de chaque domaine sont indiquées par un pilotes blanconie, aux armes du seigneur auquel il appartient. Le prince Woronzoff possède à Alupka une propriété, manoir féodal nouvellement construit en porphyre, résidence vraiment royale qui a déjà coûté cinq millions de francs. Entre Balaclava et Théodosie se trouvent les plus belles villas. L'empereur Alexandre II a donné à son général-major Grabbe, aide-de-camp général Borodine, Koutchouch, Lampat ; le comte Ponotowski, Kenl-Tasch ; le prince Andre Gallitzin, Artebk ; le duc de Richelieu possédait Al-Daniel.

L'été, ce pays a presque la physionomie des eaux de Baden ; ce ne sont que fêtes, joyeuses cavalcades, bals et concerts. Les habitans d'Odessa y viennent en foule. Aussi, les hôtels sont-ils comparé la blanche Jalta à une gracieuse sultane, couchée au fond d'un golfe, baignant ses pieds dans la mer et cachant son front dans le verdure.

La culture de la vigne est aujourd'hui la branche d'industrie agricole la plus importante en Crimée. En 1832 (1) la récolte en vin s'est élevée à 32,307 hectolitres. En 1840, cette même récolte était de 115,000 hectolitres.

Les autres branches de l'agriculture sont dans un déplorable état. Les forêts, qui produisaient de magnifiques bois de construction, sont aujourd'hui presque abattues. L'élève du chevaux a disparu sans être remplacée par celle du mérinos. Les céréales suffisent à peine à la consommation de la presqu'île. L'horticulture seule a fait de grands progrès et la Crimée produit des fruits recherchés en Russie.

L'industrie manufacturière est presque nulle. Les maroquins et les cuirs, qui formaient jadis une partie importante de l'exploitation, ne produisent presque plus depuis. Les salines des environs d'Eupatorie sont à peine exploitées.

Dans le tableau des exportations de la Crimée, publié à Saint-Pétersbourg, nous remarquons les produits suivans, dont nous supprimons les quantités : cuirs, peaux, graisse de lin, de colza, froment, laine, cordage, fourre en laine, suifs tannés, lin, chanvre, étoffes, beurre, fer en barres, sel, soude, bougie, orge, miel, cidre, chanvre, serrures, vaisselle en cuivre, laiton et fil d'arebal, coutellerie (faux exceptée), épées et épaulettes, suif, térébenthine, haricots, farine, soies grèges.

Les Tartares sont laborieux, et sous la domination des Khans, la Crimée approvisionnait et nourrissait Constantinople. Le gouvernement russe a mis il vilain, désastreux, inhumain. Pour prévenir toute tentative d'insurrection, il a affaibli le pays. Pauvre, dépeuplé, si bien qu'en 1841 on a dû semer de petite des familles entières d'émaciés et de faim.

A lire toute donc plus, dit M. Hommaire de Hell, aucun domaine de la Crimée et d'exercer la plume réservée les Forces étendues de ces dernières débris d'une puissance qui fit trembler la Russie pendant tant de siècles. »

Le colonel AMBAY.

(1) Rapport imprimé en 1834 dans les journaux russes.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

— Un capitaine-d'infanterie de l'un des derniers régimens rentrés d'Afrique promotion de 1831) desire permuter avec un officier de même grade, de même arme et dans l'Orient.

— M. de Roquefeuil, lieutenant au 13e léger (promotion du 11 septembre 1841), désire permuter immédiatement avec un lieutenant de spahis, de chasseurs d'Afrique ou de zouaves, de même grade.

— Un lieutenant d'infanterie de ligne (promotion du 14 août) désire permuter avec un officier de son grade, de même arme que son régiment d'infanterie, soit en Afrique, en Italie ou en Orient.

Déposé au Tribunal de commerce
et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT Tout l'hiver qui ne permet pas notre nom incrusté sur la verre, doit être repoussé avec soin.

Composé par l'AUBERT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Paris, chez M. HAMON FILS. | *A Marseille*, chez M. BRANTE, Rue de la Paix, 17. | Rue de la Paix, 17.

MAISONS SUCCURSALES : | Fabrique de cuirs à rasoirs, rue de Cléry, 31.

La composition de notre vinaigre lactescent, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est fournie de l'alcôline, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'althéa, dégagée des principes propres à détruire la couleur et l'odeur d'une telle composition. Le vinaigre *lactescent* est essentiellement lauteur et rafraîchissant, il n'a pas l'action dure et corrosive de tous les vinaigres; la vertue seule la peau et en augmente la fraîcheur de sa pâte la pureté; son entretien journalier en conservera la douceur et la blancheur. Il est recommandé aux dames, aux enfans dont les tissus fins et délicats exigent un plus grand soins. Son parfum délicieux laisse après son impression douce et agréable, il est d'un usage journalier sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chacune flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 285. | A Bordeaux, chez M. BATAILLA, fond de l'Intendance.
— chez M. BOUCHER, Boulevard, 20. | — chez M. VERGNE, rue Esprit des Lois.
— chez M. HAMON, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St-Rome, 19.
— A Alger, chez M. QUÉRU, rue Mahon. | A Saint-Etienne, chez M. RATAIL, rue de la Comédie.

On trouve chez le même dépositaire le vinaigre qui a été jugé digne d'être servi sur la table des Pairs et des Députés, aux cérémonies auxquelles assistent les Princes et les Princesses de la famille royale.

EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

Librairie de L. HACHETTE et C^ie^, rue Pierre Sarrazin, 14, à Paris; dans les quatre grandes villes importantes des chemins de fer, et chez les principaux libraires.

LES ILES D'ALAND, avec une carte et deux gravures, par L. LEOUSON DU LUC. — Un joli volume in-18. Prix : 1 fr. 50 c.

LA RUSSIE CONTEMPORAINE, *par le même auteur*. 2e édition. 2 vol. in-18. Prix : 3 fr.

La prise de *Somermat* donne une véritable actualité au livre de M. Léouson du Luc sur les îles d'Aland. Lecteur doit d'ailleurs plaire dans des conditions exceptionnelles à l'ouvrage de M. Léouson du Luc, qui, sous des formes personnelles, révèlent de voyages rapides, qu'il décrit ces îles, on s'est pénétré de la connaissance de la Russie, et on a pu apprécier toute l'importance de la Russie.

Les deux ouvrages font partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*.

CE MERVEILLEUX MASQUE ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux*, est le COURRIER GÉNÉRAL des ACTIONS, GAZETTE DES CHEMINS DE FER par lequel paraissent tous les jeudis, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, remplie remise, les résultats des assemblées générales, les cours officiels, crédit foncier, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 7 fr. pour trois mois. — S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLE EN BRONZE à l'EXPOSITION DES PRODUITS INDUSTRIELS de 1839, à Paris, **4 TRANSFORMES BARBOLIENNES** (modèle), MÉDAILLE EN 1839, à Lyon, au Concours régional de 1839, à Lyon, et Bourg, et Mâcon, pour toutes les barbes, moustaches et favoris, sans exception aucune.

BLOND ou CHATAIN, BRUN ou NOIR, en deux minutes, sans aucun danger pour la santé, sans même laisser la moindre trace de son emploi. Cette eau est préférable à toutes les autres teintures connues, parce qu'elle ne tache ni la peau ni le linge, et qu'elle donne aux cheveux, aux favoris et aux moustaches une nuance naturelle et inaltérable. Prix : 5 fr. le flacon. — Dépôt à Paris, chez M. DUBOIS, parfumeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, au coin de la rue Richelieu.

DES HERNIES par les procédés simples et les bandages à l'étranglement. Guérison radicale, les seuls curatifs et préservatifs de hernies étranglées, étouffées, entretenues herniaire; de nuit à cinq heures, rue Jacques-Boulanger. Les appeler.

BAUME NERVAL remède extérieur approuvé et autorisé, guérit en quelques jours les plus rebelles; prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Grenetat-Saint-Honoré, 40, au 1er étage. Consultations de midi à 3. Berrin fils aîné.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON prompte et radicale des faiblesses, quelques jours plus rebelles; prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Grenetat-Saint-Honoré, 40, au 1er étage. Consultations de midi à 3. Berrin fils aîné.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 1 jours maladies sans remède, même de mauvaise nature, sans dérangement, ni exposition à l'air. Chez Sampso, pharmacien, rue Rambuteau, 49 (Exposition).

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET C^ie^.

Approvisionnement de campagne.

(600 rations dans la moitié d'une caisse.)

Entrepôt général, 5, rue Dupont, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans les ports de mer.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

VINAIGRE DE GEORGIE

Imposé par P. ALLAIN, 6, *rue de la Grande-Truanderie*, à Paris.

Composé de substances toniques et balsamiques, il est d'une efficacité reconnue pour les douleurs, les maux de tête, les migraines, les rhumatismes, les faiblesses de nature, les maux de dents, les blessures, les contusions, les plaies, les brûlures, les piqûres de moustiques, les bains de la toilette de la femme.

SANDAGE pour la guérison radicale. Ne se trouve que chez BONTOUT DE CHOISY, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, rue des Fossés-Montmartre, *à Paris*. 3^e^ A.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans procédure sur la demande des chefs de corps.

PILULES COPAHU du docteur DELVIGNE, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris. — Pour arrêter en 3 jours les MALADIES SECRÈTES, la PERTE, BLENNORRHAGIE, pertes, écoulement, goutte militaire, rétrécissement, etc., et guérir en peu de temps les ulcères, dartres, gales, flueurs, syphilis. Rendez-vous la matinée de 10 à 2 heures. Consultations gratis. Prix : 3 fr. Dépôt dans toutes les villes de France et de l'étranger.

BISCUITS DE SAVOIE PURGATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER, rue Dauphine, 18, à Paris. — Les MALADIES CONTAGIEUSES guéries en peu de temps par la propriété de l'urine qui abat l'humeur, les purifie et les sert de base, augmente les fonctions naturelles, et en peu de temps, guérissent les PERSONNES DE TOUT AGE, sans aucun par l'Académie impériale de Médecine et leur nourriture. — Ces médicaments, agréables au goût, se prennent à toutes les heures du jour et de la nuit, sans aucun régime particulier, et sont à la portée de tout le monde. — Prix : 3 fr. — Dépôt à Paris, chez M. Ollivier, pharmacien, rue Dauphine, 18, et dans les principales villes de France et de l'étranger. — Consultations gratis, de 10 à 2 heures. — Un traité sur les maladies secrètes est donné gratis à chaque acheteur.

Bas élastiques

nouveautés, très-recommandés, plus souples que ce que l'on a fabriqué ce jour, le bas. 10 fr.

Ceinture élastique

Pour cavaliers. 15 fr.

Suspensoirs cavaliers

pour enfans, 12 fr. — A domicile, 2 fr. En payant 14 fr. on plus, on reçoit franc de port, par messagerie ou par CAVALIER, rue Coquenard, 26, au coin de la rue Richelieu.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de la Cavalerie* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 12.

Entre-Chez le directeur de Sébastien aîné, Toulouse-Lautrec, 11.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX D'ABONNEMENT { Avec Annuaire, un an, 20 francs. / Sans Annuaire, un an, 16 — }

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 15.

Paris, 10 octobre 1854.

Le maréchal de Saint-Arnaud, avant de succomber à la maladie dont il portait depuis longtemps le germe mortel, avait voulu accomplir jusqu'à sa dernière heure la mission toute de dévoûment qu'il s'était imposée envers l'Empereur et la France, en réclamant le glorieux privilége de commander en chef l'armée d'Orient. Les témoins intimes de ses longues souffrances savent seuls tout ce qu'il lui a fallu de force morale pour les combattre et les dominer, sans cesser un instant de se maintenir à la hauteur de son difficile commandement. Car il ne se dissimulait pas la gravité du mal; il en avait plus qu'personne la conscience, et quand les forces lui ont failli, quand le moment suprême est venu, il a envisagé avec la sérénité d'une âme religieuse et fortement trempée le terme de cette lutte presque surhumaine. Les dernières phrases de son rapport du 22 septembre l'ont déjà suffisamment attesté. La lettre suivante, écrite dix jours avant à M. le maréchal ministre de la guerre, en est un témoignage plus complet encore.

« A bord du vaisseau la *Ville-de-Paris*, le 12 septembre 1854.

» Monsieur le maréchal,

» Ma situation sous le rapport de la santé est devenue grave. Jusqu'à ce jour, j'ai opposé à la maladie dont je suis atteint tous les efforts d'énergie dont je suis capable, et j'ai pu espérer, pendant longtemps, que j'étais assez habitué à souffrir pour être en mesure d'exercer le commandement sans révéler à trop la violence des crises que je suis condamné à subir.

» Mais cette lutte a épuisé mes forces. J'ai eu la douleur de reconnaître dans ces derniers temps, et surtout pendant cette traversée, pendant laquelle je me suis vu sur le point de succomber, que le moment approchait, et mon courage ne suffisait plus à porter le lourd fardeau d'un commandement qui exige une vigueur que j'ai perdue et que j'espère à peine recouvrer.

» Ma conscience me fait un devoir de vous exposer cette situation. Je vous espère que la Providence me permettra de remplir jusqu'au bout la tâche que j'ai entreprise, et que je pourrai combattre, jusqu'à Sébastopol, l'armée avec laquelle je descendrai demain sur la côte de Crimée. Mais ce sera là, je le sens, un suprême effort, et je vous prie de demander à l'Empereur de vouloir bien me désigner un successeur.

» Veuillez agréer, monsieur le maréchal, l'expression de mes sentiments très respectueux,

» *Le maréchal commandant en chef*,

» A. DE SAINT-ARNAUD. »

L'Empereur, l'armée et la France viennent de faire une perte à jamais déplorable. Le maréchal de Saint-Arnaud est mort le 29 septembre, peu de jours après avoir remporté à l'Alma une victoire éclatante qui a ravivé la vieille gloire du premier Empire et vieilli en un seul jour la jeune gloire du second. La joie du ce triomphe national avait été universelle; pourquoi faut-il qu'elle soit si tôt attristée par un deuil également universel et national ?

Prodigue de sa vie, usée au service de son pays pendant son long séjour en Afrique, l'illustre maréchal en avait résolument fait le sacrifice à l'Empereur et à la France, le jour même où il allait se mettre à la tête de l'armée d'Orient. Sa santé, alors, était déjà fort ébranlée, et les fatigues d'une expédition lointaine menaçaient de lui être mortelles. Mais, homme de devoir avant tout, il ne comptait pas avec l'existence là où il y avait un devoir à remplir.

Aussi la conscience de l'immense service que la campagne d'Orient était appelée à rendre à la civilisation dans sa lutte contre la barbarie, lui avait-elle momentanément rendu la force physique, cette compagne si nécessaire de la force intellectuelle et morale pour commencer heureusement, sinon pour mener à fin, une aussi gigantesque entreprise.

Avant et depuis son départ de Marseille, comme pendant son séjour à Gallipoli, à Constantinople, à Varna, le maréchal de Saint-Arnaud a présidé lui-même à l'organisation de son armée : rien, dans l'ensemble ni dans les détails au lui est demeuré étranger, et il a apporté à l'accomplissement de cette vaste tâche l'activité la plus prodigieuse. Préparée ainsi avec une intelligence supérieure et une remarquable habileté, l'expédition de Crimée, qui est à la fois son œuvre et sa gloire, a tout d'abord répondu aux espérances qu'il en avait conçues, et justifié la persévérance de ses efforts pour en poursuivre l'exécution. Les premières opérations, accomplies avec lenteur, ont été couronnées par une brillante victoire. Mais cette victoire même a épuisé ce qui lui restait de forces, et il l'a achetée au prix de sa vie.

Sa mort, toutefois, n'a pris à l'improviste ni ses amis ni le maréchal lui-même. Les lettres de ceux qui l'approchaient intimement, et qui, par cela même, l'affectionnaient le plus, étaient, dans ces derniers temps, remplies des plus funestes appréhensions, et faisaient redouter une catastrophe imminente.

« L'affaire grave, très grave et qui nous préoccupa beaucoup, disait une lettre du 12 septembre, c'est la santé du maréchal. Elle a été très mauvaise dans les huit dernières jours passés à Varna, et depuis que nous sommes à bord, le 2, elle a été plus mauvaise encore jusqu'au 9, ou elle a commencé à s'améliorer. Hier, il a pu se lever ; aujourd'hui, il a passé toute la journée hors de son lit, mais ses forces sont bien ébranlées par cette dernière secousse (toujours les mêmes douleurs). Son énergie supplée, sans doute, à ce que la nature lui refuse sous le rapport de la santé. »

« Tout finit au mieux, portait une autre lettre du 16 septembre, si le maréchal avait la santé dont il aurait besoin pour quelque temps encore. La moindre fatigue lui donne des crises atroces. Son énergie les lui fera surmonter dans les moments décisifs ; mais il est cruel de le voir souffrir ainsi, et souffrir surtout de l'état où il se voit. »

« Le maréchal a repris toute son activité, ajoutait une autre lettre à la même date, bien qu'il ait eu, il y a huit jours, un accès par-dessus tout violent, et qui a duré trois jours, un accès par-dessus tout violent, et qui a duré trois jours, un accès par-dessus tout violent, et qui a duré trois

Les Anglais ont abordé les positions russes dans un ordre admirable sous le canon, les ont enlevées et ont chassé les Russes.

Lord Raglan est d'une bravoure antique. Au milieu des boulets et des balles, c'est le même calme qui ne l'abandonne jamais.

Les lignes françaises se formaient sur les hauteurs en débordant le gauche russe ; l'artillerie ouvrait son feu. Alors et ne fut plus une retraite, mais une déroute : les Russes jetaient leurs fusils et leurs sacs pour mieux courir.

Si j'avais eu de la cavalerie, Sire, j'obtenais des résultats immenses, et Menschikoff n'aurait pas échappé ; mais il était tard, nos troupes étaient harassées, les munitions d'artillerie s'épuisaient, et nous avons campé à six heures du soir sur le kilomètre même des Russes.

Ma tente est sur l'emplacement même de celle qu'occupait le prince Menschikoff, qui se croyait si sûr de nous arrêter et de nous battre, qu'il avait laissé sa voiture. Je l'ai prise avec son portefeuille et sa correspondance ; je profiterai des renseignements précieux que j'y trouve.

L'armée russe sera du probablement se rallier à deux lieues d'ici, et je la poursuivrai demain sur ce point ; mais elle est démoralisée, tandis que l'armée alliée est pleine d'ardeur et d'élan. Il n'a fallu rester ici aujourd'hui, pour soigner les blessés et les blessés russes sur Constantinople, et reprendre à bord de la flotte des munitions et des vivres.

Les Anglais ont eu 1,500 hommes mis hors de combat. Le duc de Cambridge se porte bien ; sa division et celle de sir John Brown ont été superbes. Moi, j'ai à regretter environ 1,200 hommes hors de combat, 3 officiers tués, 54 blessés, 23 nouveaux officiers et soldats tués, 1,033 blessés.

Le général Canrobert, auquel revient en partie l'honneur de la journée, a été blessé légèrement par un éclat d'obus qui l'a atteint à la poitrine et à la main ; il est à bord de la flotte. Le général Thomas, de la division du prince, a reçu une balle dans le bas-ventre, blessure grave. Les Russes ont perdu environ 5,400 hommes. Le champ de bataille est couvert de leurs morts, nos ambulances sont pleines de leurs blessés. Nous avons compté une proportion de sept cadavres russes pour un cadavre français.

L'artillerie russe nous a fait du mal, mais la nôtre lui est bien supérieure. Je regrederai toujours que nous n'en ayons eu seulement mes deux régimens de chasseurs d'Afrique. Les nouveaux auraient fait admirer des deux armées ; ce sont les premiers soldats du monde.

Veuillez agréer, Sire, l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévoûment.

Maréchal A. de Saint-Arnaud.

Ordre du jour du maréchal de Saint-Arnaud.

« Soldats,

» La France et l'Empereur seront contens de vous.

» A Alma, vous avez prouvé aux Russes que vous étiez les dignes fils des vainqueurs d'Eylau et de la Moskowa. Vous avez rivalisé de courage avec vos alliés les Anglais, et vos baionnettes ont enlevé des positions formidables et bien défendues.

» Soldats, vous rencontrerez encore les Russes sur votre chemin, vous les vaincrez encore comme vous l'avez fait aujourd'hui, au cri de *Vive l'Empereur !* et vous en vous arrêterez qu'à Sébastopol ; c'est là que vous jouirez d'un repos que vous aurez bien mérité.

» Champ de bataille d'Alma, le 20 septembre 1854.

S. Exc. le ministre de la guerre a reçu du maréchal commandant en chef l'armée d'Orient le rapport et la lettre qui suivent :

Au quartier-général, au bivouac sur l'Alma, le 21 septembre 1854.

Monsieur le maréchal,

Ma dépêche télégraphique, en date d'hier, vous a fait connaître sommairement les résultats de la bataille de l'Alma. Le croquis ci-joint, fait à la hâte, vous en donnera une idée plus complète : vous jugerez par lui des difficultés que nous avons eues à vaincre, pour arriver aux positions formidables.

Le 19 l'armée offre un beau spectacle, très encaissant, les gués sont très difficiles et rares. Les Russes avaient posté dans le fond de la vallée couverte d'arbres, de jardins et de maisons, et dans le village de Bourlouk, une masse de tirailleurs, bien couverts, armés de carabines de précision, et qui ont reçu une partie de colonnes qui n'eut bientôt très vif très incontestable. Le mouvement tournant du général Bosquet, commandant de la 2e division, que cet officier général a exécuté avec son habituelle bravoure, d'intelligence et de vigueur, avait heureusement préparé la marche en avant directe des deux autres divisions et de l'armée anglaise. Néanmoins, la position de cet officier général, qui s'est long-temps trouvé sur la hauteur avec une seule brigade, pouvait être compromise par un long isolement, et le général Canrobert, pour l'appuyer, dut faire une petite vigoureuse dans le sens qu'indique une des figures jointes à mon croquis. — Il a fallu que la 2e brigade de la 4e division qui était en réserve, prendre que l'autre brigade de cette division, suivait le général Bosquet, allât se mettre à son appui.

La 2e division marchait droit au centre des positions, ayant à sa gauche l'armée anglaise. Il y avait un intervalle avec lord Raglan, que ses troupes opéreraient à leur gauche un mouvement tournant analogue à celui que le général Bosquet effectuait sur la droite. Mais, incessamment menacée par la cavalerie et débordée par des troupes entièrement postées sur les hauteurs, la gauche l'armée anglaise dut renoncer à réaliser cette partie du programme.

Le mouvement général en avant commença, suivait le général Bosquet, protégé par la flotte, appuyé sur les hauteurs. Les jardins, d'où s'échappait un feu très vif des tirailleurs russes, ne tardèrent pas à être occupés par la ligne des 3 zouaves, qui, ayant à leur tête le colonel Cambriels, les chassa, à la baïonnette, de toutes les maisons qu'ils occupaient

point pour en défense, après s'être mis en communication avec les Suites à Balaclava et en avoir reçu des vivres et des munitions. Ce mouvement stratégique, assez osé pour des troupes complétement dépourvues d'approvisionnements fourbes, s'est effectué dans les journées du 24, 25 et 26. Un deuil armée, après avoir passé la Belbeck à quelques milles au-dessus de son embouchure, ont rabattu ensuite sur la vallée d'Inkerman, l'armée française servait de point d'appui à l'extrême droite, par suite, observant les plateaux environnants du midi et du sud-est de Sébastopol et s'établissant en mouvement tournant, pendant que l'armée anglaise, à l'extrême gauche, venait aborder au hauteurs de Balaclava, par le nord et le nord-ouest. Cette marche de flanc vallée vingt quatre heures après, c'est-à-dire en entier.

Au point de vue purement stratégique, ce fut un fait important duquel croisaient trois frégates et corvettes à voiture françaises pour veiller leurs mouvements, les vaisseaux le Napoléon, et le Charlemagne, remorquant à la voile et chargés de vivres, y paraissaient du côté de la mer. Mais cette croque mer n'a pas longtemps duré. Les bâtiments bouera en contrariété en jetant les yeux sur le plan, me semble pouvoir différemment suffire aux mouvements de ravitaillement de l'armée en vivres et munitions. Le mouvement une réponse du général en chef, laquelle me fera connaître, si je dois en outre y joindre des observations de déchargement au matériel de siège. Dans le cas de l'affirmative, quelques vaisseaux iront mouiller à proximité des points où s'opèrera ce débarquement, quant à celles de nos frégates qui n'ont pas été envoyées à Varna, je les emploie à surveiller l'ouvert du port de Sébastopol et les parages d'Odessa.

Il n'est, en effet, parvenu que les bâtiments à vapeur, grandes puissances de guerre, qui puissent aujourd'hui devenir à franchir, la nuit, le labyrinthe de carcasses mouillées à l'entrée du port, et, par conséquent, à sortir et à rentrer impunément dans la mer Noire. Quelques faibles qu'elle la vapeur à des calibres plus de ce genre par des nuits sombres et déjà devenues longues, l'intrépidité de nos équipages et nos moyens pour tâcher d'y mettre obstacle.

Le dernier coup de notre escadre légère Excellence que le marquis de Saint-Arnaud, dont l'état de santé était déjà déplorable avant de débarquer, n'a pu résister aux fatigues de ce début de la campagne, et s'est embarqué à bord de *le Berthollet* pour rallier le hospitaux, après avoir remis son commandement aux mains du général Canrobert.

Je suis, etc.

Le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée,

HAMELIN.

Tous les détails que nous recevons de l'armée attestent de plus en plus l'importance de la bataille d'Alma et la valeur que les troupes alliées y ont déployée.

Voici des extraits d'une lettre qui nous est adressée d'Alma, le lendemain de la bataille.

Devant l'Alma, 21 septembre.

« L'affaire a été magnifique. C'est une victoire complète que nous venons de remporter, une victoire dans le genre des celles de l'Empire, sur des ennemis serieux et admirablement organisés, et où 60 pièces de canon ont donne de part et d'autre.

« La position qui a été emportée est une série de collines, à huit cents pieds, d'une hauteur de 300 à 350 mètres, au bas desquelles coule une rivière guéable sur tres peu de points. En avant sont quelques villages très bâtis et défendus par des nombreuses redoutes. Sur tout le front, la position semblait presque inexpugnable, car les 100 canons des Russes, sur tous les hauteurs, devaient en rendre l'approche inaccessible.

« Elle a été enlevée, néanmoins, avec la plus vigoureuse facilité.

« Les Russes avaient de 40 à 45,000 hommes. Ils étaient commandés par le prince Menschikoff, en personne. Un général russe et 5 canons ont été pris; mais on a fait très peu de prisonniers par suite du manque de cavalerie.

« Ce sont la division du général Canrobert et celle du prince Napoléon qui ont particulièrement donne et enlevé le village et les hauteurs à la tête desquels ils ont si noblement admirablement combattu; il y avait entre les deux armées une généreuse émulation de courage et de sacrifices. »

Voici également, sur la glorieuse affaire d'Alma, des détails donnés par un officier de la flotte qui a pu suivre de son bord les principaux incidents de la bataille :

20 septembre au soir.

« Quelque mouillé fort loin de la côte, nous avons passé toute notre journée dans les transes, une longue-vue à la main. C'est un émouvant spectacle que de suivre la marche de deux armées ayant qu'elles ne se rencontrent. N'assiste au feu de l'artillerie, à la fumée des coups et à les lésions, et surtout, de distinguer les charges à la baïonnette contre les masses nombreuses de mitraille, la prise des retranchements, et enfin la fuite des ennemis.

« Le 19 au matin, de notre nouveau mouillage nous apercevons le camp français et l'armée se mettre en marche, puis leurs divers corps prendre sa déployant sur les hauteurs, et s'avancer à la ligne en bataille des armées alliées. Un premier ravin est franchi par nos troupes sans résistance; elles prennent position sur les hauteurs en face des Russes, à un quart d'heure environ de distance dans la plaine, il est trop tard : la bataille est remise au lendemain.

« Le 20, dès le matin, les armées alliées se mettent en mouvement, et, traversant la plaine, s'avancent dans directions différentes pour franchir les hauteurs et passer la rivière. A neuf heures, un épais brouillard les oblige à arrêter leur marche, le vent s'élève, et, vers dix heures, ainsi, vers cinq heures, qu'elles se dirigent vers la rivière dans pour la passer à gué.

« Au bout de la même, on voyait les corps russes, sur le revers de la montagne, nos troupes ne pouvaient les apercevoir. Une fois au pied de la montagne, elles se trouvèrent aux prises avec les Russes, à un quart d'heure de la rivière, et ce fut alors que les deux armées se trouvèrent en présence, et à moins qu'ils arrivaient au sommet de la montagne et repoussaient à son feu. C'était un spectacle indescriptible !

« Nous n'étions pas réellement engagés, et les Russes savaient en la moitié de l'ordre de nos troupes. Ils savaient dans une superbe position, avaient une nombreuse artillerie, bonne pour nos batteries de campagne, pas pour nos canons de siège, qu'avaient prise à franchir nos ennemis, qu'avaient prise à franchir nos ennemis. Ils ne doutaient pas un instant qu'ils devaient nous écraser, qu'ils passeraient sur notre corps sur le corps, et qu'ils pourraient plus de nous heures. Alors l'ennemi a commencer à s'ébranler, et, une demi-heure après, il avait fui dans toutes les directions.

Pendant ce temps, les divisions qui s'étaient dirigées sur la gauche, dans la direction du camp des Russes, avaient trouvé une résistance opiniâtre dans le village d'Alma et de la part du camp retranché, qui faisait un long saillant en fer d'homme. L'assaut de la montagne a eu lieu sur ce point même. On voyait des soldats courir sous le feu de la batterie jusque au moment où ils sont arrivés sur le sommet; alors le feu a cessé : nous étions maîtres de la position. Les Russes fuyaient en pleine déroute : la bataille était gagnée. Une épaisse fumée et la poussière qui couvrait les traînait horizon se levaient enfin, et nous pouvions apercevoir nos soldats triomphants. » (*Moniteur.*)

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant la plupart des détails contenus dans une lettre écrite au *Moniteur de la Flotte* par un des officiers de notre brave armée. Le correspondant y trace, avec le style vif et animé du marin, un rapide récit des glorieux événemens que se sont accomplis sur les rives de l'Alma, auxquels il a pu voir l'ensemble des bonnes du vaisseau qu'il montait.

On récrit parle d'une première affaire qui aurait eu lieu le 19, dans l'après-midi, à l'arrivée de l'armée, et qui aurait pu devenir désirée, si l'heure avancée n'avait mis obstacle à ce que les plans concertés entre le maréchal et lord Raglan fussent complétement exécutés.

Le 19, à six heures du matin, l'armée alliée, campée à la plage de Old-Fort, commence à se mettre en route ses tentes. Toutes les divisions françaises s'ébranlèrent les premières; à leur tête s'avançait la première division d'infanterie du général Canrobert. On devait marcher en losange, les Anglais formant les deux côtés nord venaient après nous.

Le point de départ, pendant la droite, était la plage de l'Alma. La rive droite est très basse : la rive gauche, au contraire, se relève brusquement et à pic, élevant ses crêtes jusqu'à une hauteur de cent pieds. Dans le bord, par où nous devions déboucher, est une immense plaine nivelé en se relevant un peu jusqu'à un coteau d'où l'on découvre la mer. C'est le plateau de l'Alma. Au pied des falaises de la rive gauche de l'Alma, existe un village, dont la plus grande partie occupe la rive droite. Ce village est très bien, occupé par de nombreux clôtures renfermant des vignes. L'Alma a été franchissable que par trois passages dans le village même, près de la mer, près de son embouchure. A son embouchure même, elle est barrée par un banc élevé de travail passage qu'à un seul homme de front. A deux kilomètres plus haut, on trouve un gué praticable aux cours, se trouve un pont traversant dans le haut du village; il a trente-deux mètres de longueur sur quatre de largeur. Ces sont toujours acheminé vers l'est, et les plateaux dont j'ai parlé qui vont jusqu'à la mer et dominent la rivière. En continuant à monter, on arrive à la route qui mène de Sébastopol et son lit est fréquemment gauche.

Menschikoff, reconnaissant dès les hauteurs de la rive gauche, et occupant le village à ses pieds avec 45,000 hommes, dont 12,000 de la garde et 3,000 dragons, ayant concentré toute la fusée, le long de la rive, sur la route qui la termine dans l'est par une nombreuse artillerie, jugeait sa position inexpugnable. Ses dispositions le prouvent. Nous avons saisi sa correspondance le 21) : « J'attends les Français » dans une position infranchissable. Faisant-ils deux *cent mille* » *fois*, je les jetterai à la mer. »

Tout ceci était indispensable pour bien saisir l'ensemble de l'action qui va suivre :

Pendant que le formidable losange marchait, la pointe en avant et tout le long de la côte, pour franchir les dix milles marins qui nous séparaient de l'Alma, la flotte qui suivait la terra

ennemis ; puis, s'il faut charger, quand ils ont jeté le désordre dans une colonne, vous les verrez former un bloc subit et charger à la baïonnette. Les braves Anglais sont toujours ces colonnes de fer qui vont impénétrables au milieu de la mitraille, se serrer, sans reculer d'une semelle. Quand lord Raglan a vu nos divisions de droite escalader les murailles ègyptiennes de la Salaise qui encaissait la rivière, il applaudissait et s'écriait : Oh ! ce ne sont pas des hommes, ce sont des tigres et des lions ! Les braves Anglais sont enchantés de leurs alliés, et eux qui se connaissent en bravoure trouvent que nous avons bien travaillé ; car, hier, parlant de la supériorité de la Française, s'élaient des bourres irrésistibles.

Le prince Napoléon a été superbe de calme et d'autorité ! Il est le fils, après le combat, l'ami de ses soldats ; aussi mon opinion générale sur mon compte : « C'est un troupier fini ; pour elle, il a été servir dans la vieille garde de l'ancien. »

Le maréchal ministre de la guerre reçoit journellement des demandes de renseignements sur le sort des militaires de l'armée d'Orient. Malheureusement la manque de documents n'a pas toujours permis de répondre à ces demandes.

Le ministre comprend et partage l'inquiétude des familles, il voudrait pouvoir les rassurer, et, à cet effet, il fera connaître par la voie de la presse les listes nominatives de ceux qui ont succombé et de ceux qui auront été blessés, dès qu'elles seront parvenues.

La liste des élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, nommés sous-lieutenants, insérée au *Moniteur de l'armée* de 6 courant, contient une erreur que nous sommes prêts de rectifier. Au lieu de « M. Mouse, dit Tugnot de Lanoye, » classé au 56e ligne, il faut lire « M. Blanc Tugnot de Lanoye. »

Voici, d'après une décision impériale du 3 octobre 1854, la composition du cadre des officiers de l'escadron de gendarmerie de la garde impériale :

MM. Dechy, chef d'escadron commandant la comp. de Vaucluse.

Laplanche, capitaine à Rambouillet.

Lagrut, lieutenant dans la garde de Paris.

Broyves, lieutenant dans la garde de Paris.

Bontard, lieutenant à Thiers.

Bertin, sous-lieutenant-trésorier de la comp. de Maine-et-Loire.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Mercier, lieutenant-trésorier de la comp. de l'Orne, passe à Auxerre, comp. de l'Yonne.

Magron, lieutenant-trésorier de la comp. de la Meurthe, passe à Alençon, comp. de l'Orne.

MUTATIONS DANS LE CORPS.

MM. Cahen, capitaine au 1er rég. d'infant. à Arras, passe à l'état-major et sera employé à Perpignan.

Schreicher, lieutenant-colonel, chef du génie à Mézières, remplira les fonctions de directeur par intérim de fortifications, à Mézières, en remplacement de M. le colonel Moutin, retraité.

Cadart, chef de bataillon à Mézières, est nommé chef du génie dans cette place.

Dilhi, garde de 2e classe à Strasbourg, passe à Wissembourg.

Bocquoy, garde de 1re classe à la Petite-Pierre, passe à Strasbourg.

Bats, garde de 2e classe, désigné le 22 août dernier pour Wissembourg, passe à la Petite-Pierre.

Garde, garde principal du génie, employé au dépôt des fortifications à Paris, passe à Toul.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle, en date du 30 septembre, ont été nommés à des emplois de leur grade dans le service du recrutement :

M. Parie, lieutenant au 51e de ligne, au dépôt des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Vincent, promu capitaine.

M. Tivollier, lieutenant au 4e léger, au dépôt de la Corrèze, en remplacement de M. Montet, promu capitaine.

M. Max, lieutenant au 9e léger, au dépôt de l'Aveyron, en remplacement de M. Cabrol, promu capitaine.

MUTATIONS DANS LES PARQUES MILITAIRES.

Par décision du 6 octobre, ont été nommés :

M. le capitaine Barbery, du 63e de ligne, commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la division d'Alger.

M. Dolormet, capitaine au 2e d'artillerie, substitut du commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 12e division militaire.

M. le lieutenant Chambeau, du 24e léger, substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire.

Par décision du 6 octobre, les officiers désignés ci-après sont nommés substitués des commissaires impériaux et rapporteurs près les conseils de guerre de la 19e division militaire, savoir :

Au 1er conseil de guerre : Substitut du commissaire impérial, M. le capitaine d'état-major Boyer, attaché à la division ;

Substitut du rapporteur, M. le lieutenant Aubry, du 59e de ligne.

Au 2e conseil de guerre : Substitut du commissaire impérial, M. le chef de bataillon Maimanet de Saint-Andéol, du 59e de ligne.

Substitut du rapporteur, M. le lieutenant Charrière, du 59e de ligne.

Par décision du 10 octobre, sont nommés :

Substitut du commissaire impérial, près le 1er conseil de guerre de la 7e division militaire, M. le capitaine Fleuret, du 2e d'artillerie — à pied ;

Substitut du rapporteur, près le même conseil, M. le capitaine Chatelgrain, du 4e de ligne ;

Substitut du commissaire impérial, près le 2e conseil de guerre de la même division, M. le capitaine Garnaud, du 1er d'artillerie — monté.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Dolaine, comptable de 1re classe à Huguenau, détaché au camp de Sain, sera employé aux travaux de construction de la 10e division, à Montpellier.

De Bucyn, adjudant-m 1er au camp du Nord, est désigné pour le Piron.

Ont été désignés pour le travail de construction des subsistances militaires établi à Constantinople :

MM. Perrot, adjudant d'administration à Châlons.

Hufoye, adjudant-m à Lille.

Priorou, adjudant-m 2e à Lyon.

Merlet, adjudant-m 2e à Metz, de Constantine.

Marette, adjudant-m 2e à Dijon, d'Oran.

Mornudy, adjudant-m 2e à Nantes.

Conformément aux ordres donnés par l'Empereur, les manœuvres impériales auront lieu *dans* camp d'*Atlantes*, publié par M. le général de division comte de Schramm, ministre, sont être expérimentées dans toutes les divisions du camp du Nord.

On écrit de Rome :

Le Saint-Père, passant avant-hier devant l'hôpital français, a fait arrêter sa voiture et s'est rendu dans la salle des convalescents, pratiquant à chaque malade en particulier les encouragements et les consolations, avec l'onction touchante et la bonté paternelle que Sa Sainteté possède au suprême degré. Sa Sainteté a témoigné toute sa satisfaction de la bonne tenue de l'hôpital et de l'appui empressé dont les malades, ou tous, lors heureusement, jouissent, ou tous ont, étaient en vue d'amélioration sensible. L'ambassadeur de France et M. le général de Montréal ont donné un nouveau témoignage de leur sollicitude en comptes. Sa Sainteté de cette visite, qui a été reçue avec la plus vive reconnaissance et a produit le plus heureux effet, l'intendant, l'économe, au reste, touche à son terme. On ne compte que quinze cas par jour dans la population, et deux ou trois dans la garnison française.

NÉCROLOGIE.

M. le général de brigade vicomte de Bougainville, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Paris à l'âge de cinquante-huit ans

Du Bouchaville (*Adolphe-Olympe-Louis*), fils d'un conseiller du roi, naquit au Mans, le 27 mars 1796. Il entra comme élève à l'École polytechnique en 1813, et sortit, étant déjà entré volontaire en 1er mars 1796.

Page de l'Empereur Napoléon Ier le 14 septembre 1810, premier page le 1er mars 1811, il fut nommé le 22 décembre suivant sous-lieutenant au 22e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il fit la campagne de 1814 en France.

Lieutenant au 25e de même arme le 20 janvier 1814 ; passé au 8e le 11 juillet de la même année, il fit la campagne de Belgique et fut licencié à la dissolution.

Rappelé en activité avec ses camarades de la Meuse (2e de Namur) le 18 avril 1816, capitaine au même corps le 11 mars 1820, M. de Bougainville a fait la campagne de 1823 à l'armée d'observation des Pyrénées et celle de 1823 à 1828 en Espagne, et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 12 septembre 1823.

Capitaine adjudant major au 3e régiment de cuirassiers de la garde royale le 13 juillet 1825, il devint capitaine commandant le 1er mai 1830, et fut licencié avec le corps de chasseurs à cheval le 11 août 1830.

Rentré en activité le 7 janvier 1833 comme chef d'escadron au 9e régiment de cuirassiers, il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 29 septembre 1836.

Lieutenant-colonel du 7e de cuirassiers le 13 mars 1838, il fut promu au grade de colonel du 7e de lanciers le 5 mai 1841.

Général de brigade le 3 mai 1848, il fut appelé le 4 mars 1850 au commandement de la subdivision de la Nouvre, puis à celui de la Moselle le 3 février 1852. Le 23 mars 1851, il fut mis dans cette position de réserve de l'armée.

Le 3 mars dernier, il avait été mis en disponibilité sur sa demande, par suite du mauvais état de sa santé.

Les obsèques du général comte de Bougainville ont été célébrées, le 2 août courant, à Thiers (Puy-de-Dôme), avec tous les honneurs dus à son rang.

Imprimerie de Schiller aîné, faubourg Montmartre, 11.

Le directeur-gérant responsable, B. DAUPHIN.

— Un capitaine d'infanterie de l'un des derniers régiments rentrés d'Orient, le 15 octobre 1854, devait permuter avec un de ses camarades de l'armée d'Afrique.

— M. de Bonperthuis, lieutenant au 12e léger (promotion du 1er août 1854), devait permuter avec un lieutenant du même régiment, de chasseurs d'Afrique ou de tirailleurs algériens.

— Le 15e régiment d'artillerie—à cheval a besoin des instrumentistes ci-après, devant permuter avec un sous-aide première classe en activité, un premier aide, un deuxième aide.—S'adresser au général d'artillerie-trésorier à Valence.

Déposé au Tribunal de commerce de nos Prud'hommes.

LIQUIFIANT LACTEGENT

Tout Flacon qui ne porterait pas notre nom inscrit sur la verre, soit cire rouge cachetée, sera réputé contrefait.

Composé par PAYROT et C^ie, parfumeurs brevetés à Lyon.

A Paris, chez M. RAMON FILS. *A bordeaux*, chez M. BRANTE, Allées de Tourny, 31. Rue de la Paix, 31.

MAISONS SUCCURSALES : [illegible]

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante ; sa base principale est l'extrait de Pétun, qui est une espèce de Tabac, dont la propriété est d'absorber la transpiration, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action toujours ; aussi le Vinaigre Lactegent est essentiellement hygiénique, il n'a pas l'action dure et acrimonieuse de tous les vinaigres. Il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir, il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont la peau est délicate exigent ces plus grands soins. Son parfum suave et délicieux laisse après un usage longtemps prolongé une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'une prospectus portant du notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 243. | A Bordeaux, chez M. BATHAS, foyale de Insendanes

— chez M. BIGNON, rue Richelieu, 63. | chez M. VASSEUR, rue Royale des Lois-

— chez M. LEVY, rue du Temple, 175. | A Toulouse, chez M. JEAN, rue St-Rome, 19.

— 6 Agent, chez M. CHEVALIER, rue St-Antoine, 55. | A Saint-Etienne, chez M. FAYOL, rue du Gouvernement.

On trouvera à la Maison demeurée à Lyon, ainsi que dans tous succursales, toutes sortes de Parfumeries et Spécialités variées. SAVONNERIE DE LA FRANCE ET L'EXPORTATION.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se replaçant en une minute sans aucun outil plus léger, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. — Prix : 25 fr. en rouge, en laine, 30 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN VOUTE

extra-forte. **TENTES TRÈS PORTATIVES** Forme PAVILLON

2 m. 50 carrés, 20 fr. ; 2 m. 50 c. 30 fr. ; 3 m. 50 c., 40 fr. ; 4 m. 50 c., 50 fr. Abri-lits, lits, chaises, fauteuils, tables, etc., etc. Envoi franco par poste. Dépôt à Boulogne-sur-Mer, chez WILLEY et C^ie, Grande-Rue, 69.

LE MEILLEUR MARCHE ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est le* CHEMIN DE FER, journal des intérêts généraux, politique, littéraire, agricole, industriel, commercial, financier, etc. — Prix : 15 fr. pour un an, 8 fr. pour six mois, 4 fr. pour trois mois. — Bureaux, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris. — Un numéro de spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

GAZETTE DES CHEMINS DE FER (BRESSAN), paraissant tous les samedis, donne le compte rendu des assemblées générales, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, actions, cours, revue politique, commerciale, financière, etc. — Prix : 15 fr. par an ; 8 fr. pour six mois. — Bureaux, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris. — Prix : 1 fr. par an ; départements, 8 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*)

MÉDAILLE EN BRONZE, 4 TENTURIÈRES-BANDEAUMENS (bandeaux), **1 MÉDAILLE EN ARGENT**, à Paris et Londres. **4 MÉDAILLES EN BRONZE**, Exposition universelle de 1851. Seules récompenses obtenues par toute autre maison. Seules exemptes de toute **substance corrosive**, pour guérir **RADICALEMENT** et **SANS DOULEUR** les **HERNIES**, même les plus anciennes, quelle que soit la forme, ou la nature, ou le siège de la tumeur, **QUE NE NOUS SAUVE PAS** le **BLOND** et **BLANDIN**, inventeur breveté s. g. d. g. en 1845 et 1850, seul successeur de son père, ancien chirurgien en chef de la Grande Armée, et de son oncle, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris, au premier, au-dessus de l'entresol, entre la rue de Richelieu et la rue Vivienne, et aux Tuileries-Bandeaulons, au rez-de-chaussée, Grande Cour du Château. Exposé.

Sélection complète et garantie

DES HERNIES par les procédés scientifiques et les bandages à ressorts brevetés s. g. d. g. en 1845 et 1850, inventés et perfectionnés de l'établissement, exclusivement imperceptibles avec et sans ressorts, chez les facteur horloger, constructeur herniaire, de midi à cinq heures, rue Jean-Jacques Rousseau, 21, au second.

BAUME NERVAL remède externe approuvé et autorisé, guérit en peu de temps rhumatismes, paralysie, goutte, sciatique, migraine, impuissance primitive, foulure, courbature, crampes.—DEGLAUD, pharmacien, rue du Cimetière-St-André-des-Arts, 11, Exposé, 1, 2, 3, Entrée franco.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON en 3 jours des variétés blennorhagiques, guéries les plus rebelles : prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Coquillière, 31, de 9 à 4 h. Consultations gratis. — Le 3, Entrée franco.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, sans copahu, cubèbe et nitrate d'argent.—SAMPSO, pharmacien, rue Richelieu, 60 (Exposition).

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET C^ie.

Approvisionnement de campagne.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

(500 rations dans la moitié d'une cantine.)

Entrepôt général, rue Drouot, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans tous les ports de mer.

RATTIER ET C^ie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement,

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS. 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Pantalons, Vareuses, Casquettes, Collets-Coupe Nâque, Pantalons, Guêtres, Gants, Mouffles, Mitaines, Sacs, Sacoches et Cartouches, Couvertures, Bonnets de Police, Tasses ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Pourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité la forme ou l'ancienneté, *les affections de la peau, les dartres et les vices du sang*, guérissent très rapidement et sans aucun frais de temps, par les BISCUITS DEPURATIFS *approuvés par l'Académie impériale de Médecine* (Voir leur *Instruction*).—Complètement, sans aide ni soins, et toute à première vue secrets, ces maux sont guéris par le traitement non moins économique que facile des BISCUITS DEPURATIFS, qui ont obtenu une récompense de 4,000 fr. et une médaille d'honneur. Entrepôt général et consultations médicales, rue Saint-Honoré, 278, au 2e étage, de 10 à 4 heures. — Détail dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance, 5 fr.

Bas élastiques

nouveau tissu, très-commercial, plus simple que ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, le bas . . . . . 10 fr.

Ceintures élastiques

Pour cavaliers . . . . . 15 fr.

Suspensoirs cavaliers

pour les dames, 7 fr. — le demander.

En payant 1 fr. 25 c. en plus, en recevra franco par la poste, par mandat sur la poste.

CAVILLON, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau.

VINAIGRE DE GEORGIE

Importé par P. GUILLAUD, fils, *rue de la grande Truanderie, n. 20*.

Composé de substances toniques et balsamiques, il assainit et purifie l'air, éteint un pénible les boutons, feux, taches de rousseur, rafraîchit et blanchit la peau qu'il rend souple et saine. Il est précieux pour les dames et la toilette des enfants.

BANDAGE herniaire à répulsteur, à médailles et brevets s. g. d. g. pour la guérison radicale. Ne se trouve que chez BIONDETTI DE BORDE, rue Vivienne, 45.—Marque de fabrique.

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 20 francs. Sans Annexe, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 58. — LUNDI, 16 OCTOBRE 1854.

Paris, 15 octobre 1854.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Considérant les éminents et glorieux services du maréchal de Saint-Arnaud dans les guerres d'Afrique, au ministère de la guerre et dans l'expédition d'Orient;

Considérant notamment la brillante victoire de l'Alma, où il commandait en chef l'armée française;

Voulant donner à la mémoire de l'illustre maréchal un témoignage de la reconnaissance nationale,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les funérailles du maréchal de Saint-Arnaud auront célébrées, sur frais de l'État, dans l'église de l'Hôtel impérial des Invalides, et ses restes mortels seront inhumés dans le caveau de ladite église.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 11 octobre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Par décret impérial du 11 octobre 1854, M. le colonel Eblé (Charles-Frédéric-Oscar) d'Artillerie à Metz, a été nommé au grade de général de brigade dans le 1er section du cadre de l'état-major général.

M. le général Eblé a été, dans son nouveau grade, appelé au commandement de l'École impériale polytechnique.

Par décret impérial du 11 octobre 1854, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL :

Au grade de général de division.

M. le général de brigade Bouat (Marie-Joseph-Guillaume), commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Au grade de général de brigade.

M. le colonel Bourbaki (Charles-Denis-Sauter), commandant le 1er régiment de zouaves à l'armée d'Orient.

Ces officiers généraux ont été, dans leur nouveau grade, appelés aux commandements ci-après, savoir :

A celui de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, M. le général de division Bouat;

A celui de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient, M. le général de brigade Bourbaki.

Par décret impérial du 11 octobre 1854, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, M. l'abbé Sibirol (Joseph), aumônier à l'armée d'Orient, a été nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, en récompense des services qu'il a rendus pendant toute la durée du choléra à Gallipoli.

Par décret du 11 octobre 1854, l'Empereur, sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, a conféré la médaille militaire au sieur Farges (Jean), brigadier à la compagnie de gendarmerie du Cantal, qui, par son dévouement et l'heureuse impulsion qu'il a imprimée aux gendarmes de sa brigade, a préservé d'une destruction imminente les bois situés sur le territoire de la commune de Lanobre.

Par décret impérial du 14 octobre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, M. l'abbé Sterlin (Louis-Auguste-Victor-Vincent), lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'école centrale de pyrotechnie militaire, a été nommé officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, en récompense des importants perfectionnements qu'il a introduits dans la confection des projectiles de guerre.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 15 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a nommé ou promu dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Au grade de commandeur.

MM. Morin, général de brigade, commandant l'artillerie du camp du Nord.

De La Chasse, général de brigade, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie du 1er corps d'armée du camp du Nord.

Baret de Bouvray, colonel, chef d'état-major du 2e corps d'armée du camp du Nord.

Baron Neigre, colonel du 2e génie.

Au grade d'officier.

MM. De Massoni, chef d'escadron au corps d'état-major.

De Gaujal, chef d'escadron au corps d'état-major.

Requier, sous intendant militaire de 1re classe.

Lemoine, colonel du 50e de ligne.

Tapin, chef de bataillon au 1er génie.

Guion, capitaine au 1er génie.

Parat, chef de bataillon au 1er génie.

Peydière, chef d'escadron au 1er de dragons.

Bruno, colonel du 8e dragons.

Philibert, chef d'escadron au 6e de lanciers.

De Clérembault, colonel du 3e de chasseurs.

Blan, chef d'escadron au 2e de hussards.

Valette des Bernuzet, chef d'escadron au 9e d'artillerie.

Vasseur, chef de bataillon, chef du génie à Boulogne.

Au grade de chevalier.

Varly, capitaine commandant à l'escadron des cent-gardes à cheval.

Boussellier, brigadier à l'escadron des cent-gardes à cheval.

De Saint-Pol, capitaine de 1re classe au corps d'état-major.

Meissimilly, maréchal des logis à la comp. de gendarmerie de l'Oise, détaché à la force publique du camp du Nord.

Ducoq, maréchal des logis à la comp. de gendarmerie de Seine-et-Oise, détaché à la force publique du camp du Nord.

Bouisseux, gendarme à la comp. de l'Aisne, détaché à la force publique du camp du Nord.

Isachenko, capitaine au 2e de ligne.

Isnault, capitaine au 4e de ligne.

Desjeunes, sergent au 4e de ligne.

Garnier, capitaine au 2e de ligne.

Bocque, capitaine au même rég.

Casian, capitaine au 12e de ligne.

Bocquet, capitaine au 16e de ligne.

Nicol, sergent au même rég.

Favier, capitaine au 22e de ligne.

Baltus, capitaine au 39e de ligne.

Tyssech, sergent au même rég.

Chalon, capitaine au 74e de ligne.

Vebber, capitaine au 77e de ligne.

Delaburre, capitaine au 33e de ligne.

Combes, capitaine au même rég.

Robert, sergent au même rég.

Schulte, capitaine au 34e de ligne.

Legrand, capitaine adjutant-major au 38e de ligne.

Durand, capitaine au 81e de ligne.

L'Abbé, grenadier au même rég.

Gayet, capitaine au 4e de ligne.

Blac, sergent au même rég.

Fouquet, capitaine au 53e de ligne.

Ferras, capitaine au même rég.

Dabeigneur, capitaine au 85e de ligne.

Gros, capitaine au même rég.

Mongrolt, capitaine adjutant-major au 50e de ligne.

Herr, adjutant sous-officier au même rég.

Buruitte, capitaine adjutant-major au 69e de ligne.

Posterie-Baudet, dit Gilardet, capitaine au 1er léger.

Chapt, capitaine au même rég.

Leconte, capitaine au 3e léger.

De Morias, capitaine au 6e léger.

Luyer, caporal au même rég.

Lutessel, capitaine au 11e léger.

Gerryal, capitaine au 15e léger.

Mitlou, capitaine au 17e léger.

De Lacroix, lieutenant au 3e bat. de chasseurs à pied.

Dubil, lieutenant au 11e bat. de chasseurs à pied.

Poyette, sapeur au même bat.

Aubry, sous-lieutenant au 19e bat. de chasseurs à pied.

Beyer, chasseur au même bat.

Kyonnard, capitaine au 15e bat. de chasseurs à pied.

Vuillier, sous-lieutenant au 20e bat. de chasseurs à pied.

Tripard, chef d'escadron au 1er de cuirassiers.

Gillain, sous-lieutenant au 2e de cuirassiers.

De Lalilaille, capitaine au 9e de cuirassiers.

Crignon, lieutenant au 5e de cuirassiers.

Leyssale-Osmond, capitaine adjudant-major au 1er de dragons.

Mure, lieutenant au 6e de dragons.

Ferron, lieutenant au 2e de lanciers.

Lesage, capitaine au 6e de lanciers.

Krohm, capitaine adjudant-major au 2e de chasseurs.

Hatin, capitaine au 3e de chasseurs.

Ménessier, lieutenant au 2e de hussards.

De Rochefort, capitaine au 8e de hussards.

Mayer, capitaine au 1er d'artillerie.

Teadon, capitaine au 11e d'artillerie.

Bongirard, casernier au 12e d'artillerie.

Gontier Borbarel, capitaine au 4e d'artillerie.

Edel, artificier au 17e d'artillerie.

Latreille, garde du génie de 2e classe.

Prével, garde du génie.

Pointurier, sergent au 1er génie.

Carmantrand, capitaine au 2e du génie.

Wilbrens, lieutenant au 2e du génie.

Aiard, lieutenant au 4e escadron du train des équipages militaires.

Firon, médecin-major de 2e classe au 15e de ligne.

Thorin, médecin-major de 2e classe au 74e de ligne.

Dubuy, médecin-major de 2e classe au 19e bat. de chasseurs à pied.

Simon, médecin-major de 2e classe au 1er de cuirassiers.

Cornac, médecin-major de 2e classe au 3e léger.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 15 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a conféré la médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

Mme Jouvane, adjudant sous officier à l'escadron des cent-gardes à cheval.

Pinelli, sergent au 2e de ligne.

Chaix, sergent au même rég.

Tournier, voltigeur au 4e de ligne.

Sage, sergent de grenadiers au 5e de ligne.

Lavergne, caporal de grenadiers au 19e de ligne.

May, caporal de musique au 16e de ligne.

Charpentier, sergent-major chef de musique au 22e de ligne.

Hunterieg, sergent au 32e de ligne.

Servat-Nitet, voltigeur au 39e de ligne.

Baudignon, sapeur au 5e de ligne.

Dorber, caporal tambour au 29e de ligne.

Jean, tambour au même rég.

Lavet, sergent au 34e de ligne.

Michel, caporal de voltigeurs au même rég.

Burville, caporal-tambour au 34e de ligne.

Lacorcez, grenadier au même rég.

Gazza Gualeppe, dit *Guaeppino*, voltigeur au même rég.

Wagschteider, soldat musicien au 41e de ligne.

Dubuy, sergent au 43e de ligne.

Girer, voltigeur au 59e de ligne.

Mathieu, sergent au 59e de ligne.

Gardey, sergent de grenadiers au 59e de ligne.

Demas, sergent de voltigeurs au 69e de ligne.

Hutier, soldat au même rég.

Dupuis, sergent-major au 1er léger.

Ronan, sergent-major au 2e léger.

Frohmuer, sergent au même rég.

Louis, sergent-major au 6e de ligne.

Vie, sergent-major chef de musique au 1er de ligne.

Marron, sergent-major d'escrime au même rég.

Busse, dit *Arnoncourt*, sergent de carabiniers au 1er de ligne.

Baffenthas, sapeur au même rég.

Chanssenrie, sergent au 1er de ligne.

Brousseau, chasseur au même rég.

Sel, sergent-fourrier au 3e bat. de chasseurs à pied.

Héren, sergent au 15e bat. de chasseurs à pied.

Jacquet, sergent-major vaguemestre au 16e bat. de chasseurs à pied.

Lacroix, sergent-major au 18e bat. de chasseurs à pied.

Genty, adjudant au 1er de cuirassiers.

Caillet, maréchal-des-logis au 2e de cuirassiers.

Wirth, adjudant au 5e de cuirassiers.

Corcelle, adjudant au 7e de cuirassiers.

Dallevoy, trompette au 6e de dragons.

Lemoine, cavalier au 8e de dragons.

Berger, maréchal-des-logis au 6e de lanciers.

Chevallier, maréchal-des-logis-chef au 6e de lanciers.

Grappe, maréchal-des-logis au 2e de chasseurs.

Dupasquier, maréchal-des-logis au 5e de chasseurs.

Sourire, brigadier trompette au 7e de hussards.

Veyret, maréchal-des-logis au 8e de hussards.

Fonrelet, caporal à la 2e comp. de conducteurs vétérans, ci-devant cavalier au 2e de hussards.

Caries, maréchal-des-logis au 11e d'artillerie-monté.

Rabuisson, adjudant sous-officier au 12e d'artillerie—monté.

Kyal, maréchal-des-logis au 14e d'artillerie—à cheval.

Beaucourt, sergent-major au 1er du génie.

Sabrou, sergent-major au même rég.

Moulon, sergent au 2e du génie.

Cocquet, maréchal-des-logis au 4e escad. du train des équipages militaires.

Thiébault, infirmier major-caporal à l'hôpital militaire de Boulogne.

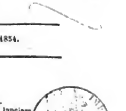

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 5 septembre 1854, M. Clausenner, sous-lieutenant adjoint au trésorier du 7e de lanciers, a été nommé à un emploi de lieutenant, vacant dans le même régiment, par suite de la démission de M. Du Dresnay, et revenant au choix (3e tour).

Par décret impérial du 13 septembre 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de colonel.

15e régiment d'infanterie de ligne.

M. Quitterny, lieutenant-colonel au 5e de ligne, en remplacement de M. de Saint-Pol, passé au commandement du 50e de ligne.

A un emploi de lieutenant-colonel.

41e régiment d'infanterie de ligne.

M. Bavoban, chef de bataillon au 10e bat. de chasseurs à pied, en remplacement de M. Quitterny, nommé colonel.

Par décret impérial du 20 septembre 1854, ont été nommés dans le corps de l'intendance militaire :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

Choix (1er tour). M. Seymour de Constant, sous-intendant militaire de 2e classe, en remplacement de M. Begenne, admis à la retraite.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

Choix (1er tour). M. Vigo-Roussillon, adjoint de 1re classe au corps de la bibliothèque (par application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remplacement de M. Barbier Duguiy, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Méquillet, adjoint de 1re classe, en remplacement de M. Seymour de Constant, promu sous-intendant militaire de 1re classe.

Par décret impérial du 30 septembre 1854, ont été nommés à six emplois de sous-lieutenant dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les sous officiers dont les noms suivent, savoir :

46e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

(2e tour). M. Aubert, adjudant à l'école impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Pelitant, décédé.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Krym.

(3e tour). M. Quemoulière, adjudant au Prytanée impérial militaire, en remplacement de M. Doussi, décédé.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Clément, adjudant à l'école impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Stracsael, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie légère.

Italie.

(2e tour). M. Morin-Chalon, adjudant au Prytanée impérial militaire, en remplacement de M. Lombard, nommé porte-drapeau.

13e bataillon de chasseurs à pied.

France.

(2e tour). M. de Cardon, adjudant à l'école impériale spéciale militaire, en remplacement de M. Rignoll, nommé lieutenant.

2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

(1er tour). M. Louvet, adjudant au Prytanée impérial militaire, en remplacement de M. Bonnaud, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 30 septembre 1854, a été nommé dans le cadre des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire :

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix. M. Perrin, adjudant d'administration en 1re, en remplacement de M. Lhérété, mis en non-activité.

Par décret impérial du 30 septembre 1854, ont été nommés dans la cadre du service de l'habillement et du campement, savoir :

A un emploi d'adjudant d'administration en 1re.

Accordé (3e tour). M. Bonnaud, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Lalanne, décédé.

A un emploi d'adjudant d'administration en 2e.

M. Imbert de Saint-Brice, sous-officier élève d'administration, en remplacement de M. de Burlon, promu adjudant d'administration en 1re.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés au grade de sous-lieutenant dans les régiments d'infanterie ci-après désignés, les élèves de l'École impériale polytechnique dont les noms suivent, savoir :

18e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Pechard, en remplacement de M. Romain, nommé lieutenant.

30e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. de Granges de Rancy, en remplacement de M. Adam, nommé lieutenant.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour). M. Eau de Champloula, en remplacement de M. Gurgois, décédé.

Digitized by Google

64e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Masson, en remp. de M. Valentino, nommé porte-drapeau.

1re ---

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés dans les régimens de cavalerie ci-après, savoir :

A cet emploi de capitaine.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour). M. Pupille, lieutenant au corps, en remp. de M. du Preuil, nommé chef d'escadron.

9e régiment de cuirassiers.

Orient.

Choix. M. Schmit, lieutenant au corps, en remp. de M. Phipin de Pieppe, décédé.

7e régiment de dragons.

Orient.

Choix. M. Dersonne, lieutenant au corps, en remp. de M. de Gilodie, nommé chef d'escadrons.

2e régiment de chasseurs.

Ancienneté (2e tour). M. de Vallier Hamilton de Montagut, lieutenant au corps, en remp. de M. de Cauvigny, nommé chef d'escadrons.

4e régiment de hussards.

Orient.

Choix. M. Du Authier, lieutenant au corps, en remp. de M. Bresedon, décédé.

2e régiment de spahis.

Ancienneté. M. Siquot, lieutenant au corps, en remp. de M. Jung, passé aux fonctions d'officier d'habillement.

A cet emploi de lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

Ancienneté (1er tour). M. Gelain, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Pupille, nommé capitaine.

9e régiment de cuirassiers.

Orient.

Ancienneté. M. de Natter, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Brochard, décédé.

Choix. M. Durbatel, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Caron, décédé.

9e régiment de cuirassiers.

Orient.

Choix. M. Nourier, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Bérenger d'Herbemont, nommé capitaine.

Ancienneté. M. Buffard, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Lulé-Déjardin, nommé capitaine.

7e régiment de dragons.

Orient.

Choix. M. de Gourcy, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Dorsanne, nommé capitaine.

9e 2e régiment de chasseurs.

Choix (2e tour). M. Tessié, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. de Vallier Hamilton de Montegut, nommé capitaine.

4e régiment de hussards.

Orient.

1re Ancienneté. M. Dugon, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Du Authier, nommé capitaine.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Ancienneté. M. Fouresi, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Dulac, décédé.

1er régiment de spahis.

Non-ancienté. M. Duponchelle, lieutenant au non-activité, en remp. de M. Bilhau, nommé capitaine.

2e régiment de spahis.

Ancienneté. M. Leclerc, sous-lieutenant au corps, en remp. de M. Siquot, nommé capitaine.

A six emplois de sous-lieutenant.

2e régiment de cuirassiers.

(1er tour). M. Thomassin, maréchal-des-logis-chef au corps, en remp. de M. Mouriar, nommé lieutenant.

2e régiment de dragons.

(2e tour). M. Dussault, adjudant non-officier au 7e de dragons, en remp. de M. Martin, décédé.

7e régiment de dragons.

(1er tour). M. Petit, adjudant non-officier au corps, en remp. de M. de Gourcy, nommé lieutenant.

2e régiment de lanciers.

(2e tour). M. Dufou, maréchal-des-logis au 1er de lanciers (sorti le 1er octobre 1851 avec le n° 1 de l'École impériale de cavalerie), en remp. de M. Morin, nommé lieutenant.

6e régiment de chasseurs.

Organisation.

M. Gutenbaud, maréchal-des-logis-chef au 7e de dragons, en remp. de M. Dutertre, nommé lieutenant.

2e régiment de spahis.

(1er tour). M. Schreiber, sous-lieutenant en non-activité, en remp. de M. Leclerc, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 1er octobre 1851, ont été nommés dans le cadre indigène des régimens de spahis ci-après, savoir :

A un emploi de lieutenant.

1er régiment de spahis.

Mammar-Djilali, sous-lieutenant indigène au corps, en remp. de M. Duponchelle, mis en non-activité.

A un emploi de sous-lieutenant.

2e régiment de spahis.

Djilali-ben-Aïça, maréchal-des-logis indigène au corps, en remp. de M. Schreiber, mis en non-activité.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

M. Leboucher-e, capitaine adjudant de place à Alger, est nommé chevalier d'adjudant de place commandant de 2e classe, en remplacement de M. Salligner, admis à la retraite.

Davière, capitaine commandant de 2e classe de la place d'Orléansville, est nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant à Carhaix d'Alger, en remplacement de M. Delamotte, admis à la retraite.

De Vestel, capitaine commandant de 2e classe de la place de Narbonne, est nommé au commandement de 2e classe du château de Dieppe, en remplacement de M. Ferrot, admis à la retraite.

Santelli, capitaine au 19e léger, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Marsal, en remplacement de M. Bert, admis à la retraite.

Rivard, capitaine adjudant de place à Lille, est nommé au commandement de 2e classe de la place de Boulogne-sur-Mer, en remplacement de M. Delebey, admis à la retraite.

Poly Marchetti, capitaine au 13e léger, commandant provisoirement le fort de Rosny (Seine), est nommé au commandement de 2e classe de la place de Narbonne (Aude), en remplacement de M. Postel.

Depuis, capitaine au 56e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Lille, en remplacement de M. Ricard.

Decreuille, capitaine au 22e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Alger, en remplacement de M. Leboursier.

Montagnie, major du 52e léger, est nommé au commandement de 2e classe de la place d'Orléansville, en remplacement de M. Davière.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Angot, intendant militaire, est désigné pour Constantinople.

Le Cauchois-Féraud, sous-intendant militaire de 1re classe au corps de la Basilique, est désigné pour Paris.

Vigo-Roussillon, sous-intendant militaire de 2e classe, est désigné pour Cherbourg.

Janet, sous-intendant de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour Cambrai.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. de Margadel, colonel d'infanterie en mission, est nommé à l'emploi de colonel du 1er de ligne, en remp. de M. Piat, passé dans l'état-major des places.

M. Ruelle, capitaine au 15e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. de Morgan, promu chef de bataillon.

M. Martin (Francois), capitaine au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, passe au 9e de ligne, en remp. de M. Hoiteur, qui permute avec lui.

M. Logerot, capitaine au 32e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Paul, promu chef de bataillon.

M. Polonus, sous-lieutenant au 18e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Durand, promu lieutenant.

M. Bonnel, sous-lieutenant au 45e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Cimetière, promu lieutenant.

MUTATION DANS LE GÉNIE.

M. Charron, capitaine de 2e classe d'état-major du génie, en Algérie, a été nommé à l'emploi de chef-de-camp pour remplir les fonctions auprès de M. le général de division Charon, président du comité des fortifications.

MUTATIONS DANS LES FARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 12 octobre, M. le capitaine Larquet, du 72e de ligne, est nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la division d'Oran.

Par décision du 13 octobre, sont nommés :

Au 1er conseil de guerre, à Bastia : Substitut du commissaire impérial, M. le capitaine adjudant-major, au titre français, Lalande, du 1er régiment de la légion étrangère ;

Substitut du rapporteur, M. le lieutenant d'état-major Gachet, attaché à la 1re division militaire.

Au 2e conseil de guerre, à Ajaccio : Substitut du commissaire impérial, M. le capitaine Hu, du 19e léger.

Substitut du rapporteur, M. le lieutenant Cayard, du même régiment.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Gassiot, adjudant en 1er, est désigné pour Constantinople.

Groupe, adjudant en 2e, est désigné pour Constantinople.

Cauboc, adjudant en 2e d'Agen, est désigné pour Constantinople.

Percay, adjudant en 2e en Orient, est désigné pour Constantinople.

Géminiez, adjudant en 1re à Carcassonne, est détaché au camp du Midi.

Lubilon, adjudant en 2e au camp de la Basilique, est désigné pour Poitiers.

Delaroy, adjudant en 2e à Poitiers, est désigné pour Rodez.

Perrin, adjudant en 1er au corps de la Basilique, est désigné pour Poitiers.

Compain, adjudant en 1er au camp du Nord, est désigné pour Agen.

Babin, adjudant en 1er au camp du Nord, est désigné pour Carcassonne.

Pulicard, adjudant en 2e au camp du Nord, est désigné pour Melun.

Spiégel, adjudant en 1er à Bayonne, est désigné pour Tarbes.

Serran, adjudant en 2e à Oran, est désigné pour Bayonne.

Chaumeil, élève d'administration à Lyon, est désigné pour la division d'Oran.

Delisle, élève d'administration au Havre, est désigné pour la 9e division.

Lavertune, élève d'administration à la division d'occupation en Italie, est désigné pour la 9e division.

Le 16 octobre, à huit heures du matin, les restes mortels du maréchal de Saint-Arnaud arrivé pour la gare du chemin de fer de Lyon, et seront déposés dans une chapelle ardente; sous la garde d'une compagnie d'élite.

A neuf heures, les troupes destinées à former le cortége seront massées aux abords de la gare du chemin de fer.

A neuf heures trois quarts, celles qui devront précéder le char funèbre défileront devant lui dans l'ordre déterminé, avant que le char lui-même ne se mette en mouvement.

A dix heures, le char, quittant la gare du chemin de fer, se dirigera vers les Invalides, en suivant l'itinéraire ci-après : la rue de Lyon, les boulevards, la rue Royale, la place de la Concorde, le pont de la Concorde, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides.

Le cortége sera ordonné comme il suit :

La musique du 1er régiment de chasseurs à cheval ;

Le général commandant la place et son état-major ;

1 général de division et 1 général de brigade de l'armée de Paris, et leurs officiers d'état-major ;

1 escadron de cavalerie légère, avec le colonel et l'étendard ;

1 escadron de cuirassiers, avec le colonel, l'étendard et la musique ;

1 bataillon de chasseurs à pied ;

1 bataillon d'un régiment d'infanterie légère, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 bataillon d'un régiment d'infanterie de ligne, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 général de brigade de la garde impériale ;

2 escadrons de guides, avec le lieutenant-colonel et l'étendard ;

2 compagnies de chasseurs à pied de la garde avec le chef de bataillon et les fanfares ;

1 bataillon d'un des régimens de voltigeurs de la garde, avec le colonel et la musique ;

L'état-major du ministre de la guerre ;

Le maréchal commandant en chef l'armée de Paris et son état-major ;

Les officiers-généraux et supérieurs sans troupes, qui voudront se joindre au cortége ;

Le char funèbre, entouré des généraux de division Korte, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Levasseur, de La Rue, à cheval, et tenant les cous du poêle ;

Les aides-de-camp de défunt ;

Le cheval de bataille du maréchal ;

La voiture vide du maréchal, grand écuyer de l'Empereur ;

Les voitures du clergé et de la famille ;

Deux voitures de l'Empereur contenant,

La première :

Le duc de Cambacérès, grand maître des cérémonies ;

Le général Rolin, adjudant-général du Palais ;

Le marquis de Toulongeon, officier d'ordonnance ;

La deuxième :

Le comte de Mont-bello et le colonel de Béville, aides-de-camp de l'Empereur ;

Le capitaine Merle, officier d'ordonnance ;

La voiture du premier écuyer de l'Empereur ;

1 bataillon du régiment de gendarmerie de la garde, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 bataillon d'un des régimens de grenadiers de la garde avec le colonel ;

1 batterie d'artillerie de la garde, avec le colonel ;

L'état-major et l'équipage de l'aviso à vapeur de l'état le *Galilée* ;

Les tambours et la musique 3e la garde de Paris ;

1 général de brigade de l'armée de Paris ;

1 bataillon de la garde de Paris, avec le colonel et le drapeau ;

2 compagnies de sapeurs-pompiers, avec le chef de bataillon ;

1 bataillon d'un régiment d'infanterie de ligne, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 bataillon d'un régiment d'infanterie de ligne, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 bataillon d'un régiment d'infanterie légère, avec le colonel, le drapeau et la musique ;

1 bataillon de chasseurs à pied ;

1 escadron de la gendarmerie de la Seine ;

1 escadron de la garde de Paris ;

2 escadrons de cuirassiers, avec le colonel, l'étendard et la musique, formant la marche.

A son arrivée à la grille de l'Hôtel, le char s'arrêtera jusqu'à ce que la partie du cortége placée à sa suite ait défilé devant lui.

Après le défilé, le corps sera reçu par le gouverneur des Invalides et porté à bras dans l'église par des sous-officiers décorés.

Le catafalque, placé au milieu de la nef, devant l'autel, sera entouré de 8. Exe. l'ambassadeur d'Angleterre, de S. Exe. le maréchal Magnan, de S. Exe. l'amiral de Hamelin, et de M. le général de La Vaulée, tenant les cous du poêle avec les quatre officiers généraux désignés pour les tenir pendant la translation.

Il sera célébré un service funèbre solennel auquel assisteront les ministres, les présidens du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'État, des députations du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'État et des autres corps constitués.

Une salve de trente coups de canon sera tirée par une batterie placée sur la place de la Bastille, au moment où le char quittera la gare du chemin de fer.

Trois salves de trente coups de canon chacune seront tirées par une batterie placée sur la berge du quai d'Orsay : la première, lorsque le char arrivera aux Invalides ; la seconde, au moment de l'entrée, et la troisième, au moment où le cercueil sera descendu dans les caveaux de l'église.

A ce signal, les troupes présenteront les armes et les drapeaux s'inclineront.

Arrivés à Marseille sur le *Berthollet*, le mercredi 11, à 7 heures 12 et à 10 heures 13, les restes mortels du maréchal de Saint-Arnaud ont été transportés en noir dimanche, par la chaleur du feu, de cette dernière ville à Paris. Partout sur le route parcourue par le convoi funèbre, des cérémonies religieuses ont été célébrées, en même temps que les honneurs militaires ont été rendus à la dépouille de l'illustre maréchal dont la perte excite à juste titre un deuil universel.

M. le général de division Korte, qui avait été désigné pour tenir l'un des cous du poêle autour du char funèbre qui portera le corps du maréchal de Saint-Arnaud, est en ce moment atteint d'une grave indisposition, et sera remplacé dans le cortége par M. le général de division du Bourgon.

Le général Canrobert.

Si quelque chose pouvait adoucir les regrets du pays, au moment où il déplore la perte de l'illustre maréchal que la mort vient d'enlever au milieu de ses triomphes, ce serait le choix du prince général que l'Empereur a chargé d'achever l'œuvre si glorieusement commencée sur les rives de l'Alma. Quoique la carrière militaire du nouveau commandant en chef des troupes françaises, en Crimée, soit généralement connue, nous croyons utile de rappeler ses services, qui justifient, d'une manière éclatante, la confiance du chef de l'État et de l'armée entière.

Certain-Canrobert (François), est né en 1809, dans le département du Lot, à quelques lieues du village qui donna le jour à Murat. Il entra à l'École de Saint-Cyr au mois de novembre 1826, et en sortit dans l'un des premiers rangs, après deux années d'études laborieuses. Placé comme sous-lieutenant au 47e régiment de ligne le 1er octobre 1828, il fut nommé lieutenant le 20 juin 1832, s'embarqua pour l'Afrique en 1833 et arriva dans la province d'Oran, où l'émir

Digitized by Google

Abd-el-Kader, depuis la malheureuse affaire de la Macta, tenait nos armes en échec. Peu de temps après, il prit part à l'expédition de Mascara, dans laquelle il commença à se faire remarquer; il suivit, avec son régiment, les mouvements que les généraux Clausel, d'Arlanges et Létang dirigèrent dans la province d'Oran; la prise de Tlemcen, l'expédition du Chéliff, celle d'Aarchgoun, de la Mina, le ravitaillement de Tlemcen, les combats du Sidi-Yacoub, de la Tafna, de la Sikkak révélèrent ses brillantes qualités militaires, et lui valurent le grade de capitaine le 26 avril 1837. Passé la même année dans la province de Constantine, où le duc de Nemours et le général Damrémont se préparaient à lever un sanglant affront, il reçut un coup de feu à la jambe à l'assaut de cette place, à côté du colonel Combes, vieux soldat de l'île d'Elbe, dont il était officier d'ordonnance, et qui fut lui-même blessé mortellement sur la brèche. Avant de quitter la vie, Combes recommanda la jeune capitaine au maréchal Valée comme officier plein d'avenir.

Le capitaine Canrobert rentra en France en 1839, décoré de la Légion d'Honneur, et fut chargé d'organiser, pour la légion étrangère, un bataillon tiré des bandes espagnoles qui avaient été refoulées avec Cabrera sur le territoire français. Grâce à l'activité persévérante du l'organisateur, ces débris de la guerre civile furent promptement prêts à s'associer aux travaux de nos troupes en Algérie.

Appelé au camp de Saint-Omer en 1840, il rédigea avec succès, par ordre du duc d'Orléans, divers chapitres d'un manuel destiné aux officiers des troupes légères. Au mois d'octobre, le capitaine Canrobert fut incorporé dans le 6e bataillon de chasseurs à pied et retourna en Afrique en 1841. Dans cette nouvelle campagne, il se signala aux combats des cols de Mouzaïa et du Gontas, situés que dans la haute opinion que les Beni-Menasser soutinrent contre nos troupes. Après avoir été au le grade de chef de bataillon au 13e léger, le 22 mai 1842, il fut mis à la tête du 3e bataillon de chasseurs, qui se trouva pas de sorte la campagne sur les rives du Chéliff et prit part, sous les ordres du général Gentil, à l'affaire des grottes, à celle des Sbéah, enfin à plusieurs combats sur le Bou. Une partie de l'année 1842 et toute l'année 1843 furent employées à de nouvelles opérations en Afrique, et le commandant Canrobert y montint dignement l'honneur de son bataillon. Il accompagna le colonel Cavaignac dans l'expédition de l'Ouenzenis, fit partie de la colonne dirigée par le général Bourjolly et qui, après avoir attaqué les Flitas, s'engagea résolument dans le pays des Kabyles de Gurbessena. Partout le 2e et le 3e bataillon de chasseurs furent conduits par le commandant Canrobert avec un rare bonheur.

Il était déjà officier de la légion d'honneur depuis deux ans, lorsque le colonel de Saint-Arnaud, qui succéda, en 1845, au colonel Cavaignac dans le commandement d'Orléansville, l'employa contre Bou-Maza. Le chef du 3e bataillon commandait alors glorieusement aux affaires de Bahil, de Oued-Mehmour, d'Oued-Gri, d'Oued-Sennag; dans la première, il réussit, avec deux cent cinquante baïonnettes, à tenir tête à plus de trois mille hommes qui ne purent l'entamer. Aussi fut-il nommé lieutenant-colonel le 26 octobre. Bientôt il se vit étroitement bloqué par les Kabyles dans la ville de Teniet, où il venait de remplacer le colonel Claparède. Huit mois de luttes continuelles amenèrent la pacification du pays, et l'officier supérieur, à qui était dû ce résultat, obtint le grade de colonel, sur le terrain même de ses conquêtes.

Après avoir commandé le 2e régiment de ligne, il passa au 2e de la légion étrangère le 31 mars 1848, et occupa Bulina. Le général Herbillon lui confia, à cette époque, le commandement d'une forte colonne, avec ordre d'attaquer et d'anéantir les montagnards de l'Aurès. Cet ordre fut promptement exécuté; le colonel Canrobert surprit l'ennemi au pied du Djebel-Chelia, le battit, le poursuivit dans les ravins jusqu'à Kébech, dans l'Aurès-Kraddou, et fit prisonnier le bey Ahmed. De retour à Bathna, il alla prendre à Aumale le commandement du régiment de zouaves. Rien de nouveau pour lui et cet encore l'occasion d'agir vigoureusement contre les Kabyles et les tribus du Jurjura, qu'il parvint à soumettre.

Mais en fut nommé en 1849 que le colonel Canrobert déployait une énergie un-dessus de tout éloge. La choléra sévissait sur la garnison d'Aumale, que les événements qui se passaient à Zaatcha appelaient tous les murs de cette oasis. Quel courage, quel sang-froid il fallut au commandant des zouaves pour conduire seul, à travers tous les dangers d'une marche aventureuse, ses soldats, sans cesse accompagnés de l'affligeant spectacle de leurs douleurs! Il se multiplia, ghérra les malades, les soigna, jeta, en passant, un renfort dans la ville de Bou-Sada, dont la garnison était bloquée, trompa l'ennemi, qui lui barrait le passage, en annonçant qu'il portait la poste avec lui et qu'il la donnerait à ses assaillans : enfin, il arriva à Zaatcha le 8 novembre. Le 20, il commandait avec une prodigieuse intrépidité l'une des colonnes d'attaque; sur quatre officiers en state seul bien qui le suivirent sur la brèche, seize furent tués ou blessés à ses côtés. En récompense de sa conduite, il fut nommé commandeur de la Légion d'Honneur le 11 décembre 1849.

Après s'être encore distingué au combat de Narah, il fut élevé au grade de général de brigade le 13 janvier 1850, vint à Paris, y commanda une brigade d'infanterie, fut attaché en qualité d'aide-de-camp au prince-président de la république, et nommé général de division le 14 janvier 1853, tout en conservant ses fonctions d'aide-de-camp de l'Empereur. Trois mois après, il fut appelé au commandement d'une division d'infanterie au camp d'Helfaut, et désigné presque en même temps pour inspecter le 3e arrondissement de la même arme. Placé, en dernier lieu, à la tête de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, il ajoute un rôle des plus actifs depuis le commencement de cette guerre, soit en préparant l'opération si difficile du débarquement, soit en contribuant puissamment à la victoire de l'Alma, où il a reçu une nouvelle blessure. On sait que le maréchal de Saint-Arnaud, qui avait appris à le connaître, avait dans ses talens et sa bravoure une confiance absolue; il est vrai que la prise général n'avait rien négligé pour la mériter. C'est ainsi qu'avant son départ, on l'a vu, au déjà de la guerre, se livrant à de profondes études sur le théâtre de l'expédition actuelle, comme s'il eût eu le pressentiment de sa destinée future.

Tel est l'officier général à qui est réservé l'honneur de planter le drapeau français sur les murs de Sébastopol ; ce il ne faillira pas aux brillantes espérances que le gloire de son passé permet de concevoir pour son avenir. Bioduisic.

Une note insérée récemment dans le *Moniteur* faisait connaître que le gouvernement français prenait des mesures pour centraliser, dans la ville de Constantinople, les réserves des services administratifs de l'armée expéditionnaire. Le service hospitalier, le premier de tous en campagne, y a satisfaire, immédiatement, aux évacuations de blessés et de malades qui ont eu lieu après la bataille de l'Alma et la marche de l'armée sur Sébastopol. Nous remettons les détails ci-après, qui nous ont paru avoir un véritable intérêt, dans une correspondance de Constantinople, à la date du 30 septembre :

... Voici les chiffres exacts des blessés et des malades qui sont arrivés ici dans les journées des 24, 25 et 26 septembre :

Hôpitaux français. — 1,300 blessés français ; 220 blessés russes ; 350 malades ; total 1,920.

Hôpitaux anglais. — 2,960 blessés anglais; 120 blessés russes ; total 3,180.

Nos hôpitaux se sont trouvés prêts à recevoir cette masse de 1,920 blessés ou malades ; les transports ont été exécutés, sans embarras et avec un ordre parfait, sur des escadrilles, sur des charrettes, sur des brancards, dans des voitures, selon la nature et la gravité des blessures ou des maladies. Tous les arrivants ont trouvé leur lit et un service médical, chirurgical et pharmaceutique complètement organisé.

Le grand hôpital de Péra, magnifique établissement, a reçu tout à coup 600 blessés français et 220 blessés russes. Parmi nos blessés, nous comptons 31 officiers, un officier général, M. Thomas, légèrement blessé au ventre ; un sous-intendant militaire, M. Leblanc, amputé au milieu de la cuisse gauche ; M. Mermet, lieutenant colonel, blessé à la jambe ; M. Coué, amputé du bras droit. Les autres officiers sont des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants.

Le ministre de la guerre turc et plusieurs pachas ont visité l'hôpital de Péra ; ils ne comprennent pas qu'on ait pu faire tant de belles et bonnes choses en si peu de temps, et ils se plaisent à rendre hommage à la prodigalité française, qui nous pour et à traiter les prisonniers ennemis comme nos propres soldats. Cet exemple d'humanité portera ses fruits.

Les blessés russes craignaient beaucoup de tomber entre nos mains ; mais, aujourd'hui, ils sont pénétrés d'admiration et de reconnaissance en se voyant si bien traités. Ils étaient établis lorsque nos infirmiers les ont installés dans de bons lits et que l'on a changés aux salles vêtements qui les couvraient contre du linge blanc. Quelques uns ne se lassaient pas de considérer et de manier les asticles en fer blanc toutes neuves, qu'on leur avait données.

Quant à nos soldats, ils échangent avec leurs ennemis de la veille presque autant de bonne qu'avec les Arabes ou les Kabyles de nos possessions algériennes. J'ai vu un zouave, dont le pied était enflé, bourrer et allumer, en riant, la pipe d'un Russe dont le bras était en écharpe.

Le service du Constantinople est encore aujourd'hui pour 4,000 hommes au-dessus ; mais il sera nécessité, en cours d'exécution, doivent porter nos ressources hospitalières au chiffre de 10,000 hommes. La confection des lits en fer marche rapidement.

Le ministre de la guerre n'a reçu, jusqu'à ce jour, que la liste ci-après des militaires tués ou blessés dans le 20e de ligne, pendant la bataille de l'Alma :

Morts.

Pui-levin, sous-lieutenant.
Oros, sergent major.
Sauvel, grenadier.
Petit, grenadier.
Trégnier, voltigeur.
Mouceau, fusilier.

Blessés.

Clusel, capitaine. Coup de feu au bras droit.
Puns, lieutenant. Coup de feu au bras.
Flaus, adjudant. Eclat d'obus à la poitrine.
Mavrel, caporal. Eclat d'obus à la main gauche.
Coué, caporal. Eclat d'obus à l'avant-bras.
Brisi, caporal. Eclat d'obus à la jambe gauche.
Binet, caporal. Eclat d'obus à la jambe.
Simmer, caporal. Contusion à la cuisse gauche.
André, caporal. Eclat d'obus au bras gauche.
Boudot, fusilier. Un fut tombé ; a disparu; son nom seul, pliés de sang, a été retrouvé.
Rubis, fusilier. Un coup de feu à la jambe gauche (disparu).
Sorel, fusilier. Eclat d'obus au genou droit.
Besson, fusilier. Contusion au bras gauche (éclat d'obus).
Journé, fusilier, reçoit d'obus à la cuisse gauche.
Kuntzelmann, fusilier. Eclat d'obus à la jambe droite (blessure très-grave).
Bammery, fusilier. Eclat d'obus à la jambe droite.
Decamps, fusilier. Coup de feu à l'avant-bras droit.
Tordeur, fusilier. Eclat d'obus à la cuisse gauche.
Lemoine, fusilier. Deux coups de feu au côté droit.
Bigonet, fusilier. Eclat d'obus à la jambe gauche.
Poulain, fusilier. Eclat d'obus à la jambe gauche.
Flandrin, fusilier. Fracture à la jambe par un boulet.
Klein, fusilier. Coup de feu au bras.
Laperre, fusilier. Forte contusion au front.
Lecour, fusilier. Forte contusion à la tête.
Chambot, fusilier. Blessé au bras et à la jambe.
Fra, fusilier. Blessé légèrement à la jambe et à la main droite.
Blanat, fusilier. Contusion légère à la cuisse et à la jambe droite.
Etienne, fusilier. Contusion à l'épaule gauche. Eclat d'obus.
Bertrand, fusilier. Blessé au bras.
Sousson, fusilier. Contusion au bras droit (éclat d'obus).
Martin-Richard, fusilier. Très légère contusion à la jambe gauche par un boulet.
Coudert, fusilier. Contusion légère à la cuisse gauche (éclat d'obus).

On lit dans le *Moniteur de la Flotte :*

De tous côtés nous arrivent les témoignages les plus flatteurs sur la conduite de l'infanterie de la marine à la bataille de l'Alma ; les différens corps de l'armée, la marine, nos braves alliés, semblent avoir à cœur de prouver leur sympathie à cette troupe modeste, qui, comme l'a si bien dit M. le colonel de la marine dans un récent rapport, sait affronter avec un égal empressement les dangers de tous les climats et les rigueurs de toutes les latitudes.

Entre tous ces témoignages, nous recueillons avec empressement le passage de la lettre ci-après, qui nous est envoyée de Constantinople, et qui a été adressée par M. le général comte de Novion à M. le colonel Revest du Châtelet, commandant les compagnies expéditionnaires du 3e de marine en Crimée :

Digitized by Google

de Cosaques, si bien que l'amiral put paraître à l'entrée du port en même temps que nos soldats paraissaient sur les hauteurs.

Rien ne pouvait être plus opportun que son arrivée, et hier la magnifique vaisseau qui porte son pavillon entrait dans ce beau port, et l'amiral, selon son usage, a rendu à l'armée tous les services possibles.

Nous sommes très-occupés à débarquer des vivres et nos batteries de siége, et nous désirons vivement ait que S. Sébastopol sans perdre un seul jour. J'ai fait approcher hier deux divisions de ce côté place, et j'ai pu les reconnaître. Le lieutenant général sir John Burgoyne et le général du génie Bizot sont occupés aujourd'hui à la reconnaître de plus près.

La marche de l'armée française, le 25, a été plus fatigante et plus longue encore que la mère. Placée à la suite de nous colonnes, elle n'a pu arriver sur le Tchernaya que le lendemain, et je crains qu'elle n'ait souffert beaucoup du manque d'eau.

J'ai le regret d'annoncer à Votre Grâce que le maréchal de Saint-Arnaud a été forcé par la maladie à renoncer au commandement de l'armée. Je l'ai vu le 23; il souffrait beaucoup et pensait qu'il était de son devoir de renoncer au commandement le lendemain matin. Je suis très-affligé de retraite, car je l'avais toujours trouvé disposé à agir de concert avec moi. Il a été, depuis, beaucoup plus mal, et je crains sa vie fort en danger. Heureusement il a pour successeur un officier de grande réputation, le général Canrobert, avec lequel je suis persuadé que j'aurai du plaisir à coopérer, et qui est également désireux d'avoir avec moi des rapports très-amicaux.

J'ai l'honneur, etc. RAGLAN.

A Sa Grâce le duc de Newcastle.

M. Delvigne, dont le nom s'est si bien connu, dans l'armée, de tous les officiers qui se sont occupés de tir, nous adresse la lettre suivante, que notre impartialité nous engage à publier :

• Paris, ce 18 septembre 1854.

• Monsieur le rédacteur,

« Depuis quelque temps, la carabine des chasseurs à pied est désignée dans les journaux anglais et même dans ses rapports officiels, sous le nom de carabine Minié. Cette dénomination, reproduite par les journaux français, pourrait faire croire qu'une invention nouvelle a remplacé celle qui donna lieu à la création des chasseurs à pied. Permettez, monsieur, à celui qui depuis trente ans a consacré toute son existence et sa fortune à faire prévaloir, en dépit des plus grands obstacles, les principes appliqués à la construction de la carabine de chasseurs, de vouloir bien rectifier cette erreur, signaler la prime promise qui éprouve de se voir enlever par là, de injustement, l'honneur d'avoir été le promoteur de cette grande amélioration.

« L'amélioration supérieurale du tir des nouvelles armes tient avant tout à l'emploi d'un projectile allongé, rendu possible par deux modes différents de tir spécialement : le 1er reconnu par spécialement, par le chapeau la baguette, propose par moi en 1826, et le 2e reconnu par spécialement, par l'arme de la chasse enfin même dans un creux réservé à la partie postérieure du projectile, pour recevoir le fer brevet en 1846.

« L'application du 1er ment par spécialement de la balle sphérique adoptée, à la carabine rayée, fit obtenir la création des chasseurs à pied en 1840.

« En 1846, on fit l'adoption en la balle allongée, également forcé par spécialement ; seulement la chambre de ma carabine, sur l'arme de laquelle on l'expérimenta, fut remplacée par une tige du fer placée verticalement au fond du creux et la nature de la poudre est restée la charge de poudre. Cette modification à mon système fut proposée par M. le lieutenant colonel d'artillerie Thouvenin, actuellement général, qui, comme lui, fut chargé par l'artillerie sous le nom de carabine à tige.

« Ce système fut, immédiatement adopté en France pour armement des vingt bataillons de chasseurs à pied, des trois régiments de zouaves, pour l'infanterie de marine et pour une compagnie de tirailleurs.

« Le gouvernement anglais, de son côté, a adopté aussi le projectile allongé, mais avec mon mode de forcement par dilatation. Les tirailleurs ont aussi mode de forcement mais à peu près les mêmes ; mais ce qui, je le répète, caractérise surtout les armes anglaises et en constitue les avantages décisifs, c'est la substitution du projectile allongé à l'ancienne balle sphérique, que précédemment personne n'avait pu trouver le moyen de remplacer.

« Or, il y a bientôt trente ans que l'honneur d'être employé en armes à la première expédition d'Alger, où j'eus le commandement d'une compagnie de cette troupe d'élite, choisis dans toute l'armée, pour expérimenter ce nouveau système d'armement. Pendant le siége du Château de l'Empereur, je fus chargé spécialement de faire tirer mes balles sphériques dès les premières heures du matin, pour connaître si la chasse à pied viendrait de le faire avec tant de succès à Bomarsund.

« Voici maintenant ce qui a donné lieu à la dénomination erronée laquelle tous mes amis, tous mes anciens compagnons d'armes m'engagent à protester.

« M. Minié, chef de bataillon, instructeur de l'école de tir de Vincennes, a imaginé, comme moi, et l'habitude pour le perfectionnement des armes et du tir sont d'ailleurs particulières aux officiers, plusieurs modifications peu importantes de détails dans l'application des trois principes fondamentaux de mon système de carabine, de chasseurs, que j'ai cités, a ce sujet un journaliste anglais, ont été la cause de l'erreur qui s'est répandue.

« Les avantages considérables du système d'armes à balle allongée, l'influence qu'elles ont exercée sur le sort de la guerre de Rome, et tout récemment à l'attaque de Bomarsund, etc. etc., ne peuvent manquer de donner à la question des armes futures de la guerre, l'intérêt le plus grand. Le public attache à l'emploi de ces nouvelles armes, enfin, le désir bien naturel de ne pas me laisser enlever si injustement la gloire d'inventeur qui est due à mon pays, tous ceux de mes amis qui font espérer, monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien m'accorder, par la voie de votre journal, le moyen de faire connaître la vérité sur cette affaire.

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

GUSTAVE DELVIGNE.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

Le directeur-gérant responsable : H. SAUBOUIN.

— Un capitaine d'infanterie de l'un des derniers régiments rentrés d'Afrique (promotion de 1841) désire permuter avec un de ses camarades de garnison à Paris.

— M. de Boquelenil, lieutenant au 13e léger (promotion du 21 septembre 1854), désire permuter immédiatement avec un lieutenant de spahis, de chasseurs d'Afrique ou de tirailleurs algériens.

— La Prise Aubril, pour faire couper les rasoirs se vend chez l'inventeur, Palais Royal, 139. — 1 fr. le bloc.

LENEVEU, *libraire de l'Art militaire*, rue des Grands-Augustins, 18, près le Pont-Neuf, à Paris.

ALBUM DE
MANŒUVRES D'INFANTERIE
PAR
Le général de division de SCHRAMM,
Président du Comité de l'infanterie, Sénateur.
Un volume in-4° cartonné sur beau papier collé, avec 45 planches coloriées de manœuvres. — 2e édition, augmentée de 15 nouvelles manœuvres. — Prix : 7 fr. 50.

APERÇUS SUR
QUELQUES DÉTAILS DE LA GUERRE
avec des planches explicatives
Par le maréchal BUGEAUD
DUC D'ISLY.
3e édition. — 1 volume in-18. — Prix : 2 fr.

INSTRUCTIONS PRATIQUES DU
MARÉCHAL BUGEAUD DUC D'ISLY
POUR LES TROUPES EN CAMPAGNE.
Avant-propos. — Reconnaissance, — Strat.-gie. — Tac-tique, — De l'ordre des colonnes. — Retraites. — Passage des défilés dans les montagnes. — *Camps, Bivouacs.*
Avec planches explicatives. — Prix : 3 fr.
(Tirées à très-petit nombre sur papier vélin, mais tout à fait inédites en Europe.)

Conformément aux ordres donnés par l'Empereur, les manœuvres indiquées dans la 4e édition de l'Album des Manœuvres d'infanterie par le général de division comte de Schramm sont être expérimentées dans toutes les divisions du camp du Nord.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
GANTS PLAQUES BOUCLES GUANTS D'ARMEMENT

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.
ORFÉVRERIE CHRISTOFLE
ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.
MAISON DE VENTE.
Mme THOMAS ET Cie,
ci-devant 19 bis, actuellement 55, boulevard des Italiens,
AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,
PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

BAUME NERVAL — Spécifique infaillible contre les Névralgies, Migraines, Maux de dents, Rhumatismes, Douleurs, Coliques, Crampes, Spasmes, Palpitations, Insomnies, Vapeurs, Convulsions, Hystérie, Epilepsie, Attaques de nerfs, Hoquets, Vomissements, Indigestions, Manque d'appétit, Maux d'estomac, Coliques de plomb, Vertiges, Faiblesses, Pâles couleurs, Manque de règles, Pertes blanches, Suites de couches, Maux de reins, Douleurs de vessie, Gravelle, Goutte, Rétention d'urine, Incontinence d'urine, Ardeurs d'urine, Pertes séminales, Impuissance, Faiblesse, Epuisement, Convalescence, Fièvres, Frissons, Tremblements, Paralysie, Apoplexie, Asthme, Toux, Rhumes, Grippes, Coqueluches, Extinction de voix, Maux de gorge, Esquinancies, Aphonie, Oppressions, Palpitations, Battements de cœur, Anxiétés, Défaillances, Evanouissements, Vapeurs, Vertiges, Maux de tête, Migraines, Névralgies, Douleurs, Insomnies, Cauchemars, Rêves pénibles, Mélancolie, Idées noires, Tristesse, Découragement, Folie, Manie, Démence, Suicide, Hypocondrie, Hystérie, Epilepsie, Attaques de nerfs, Convulsions

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 20 octobre 1854.

Par décision du 29 août 1854, l'Empereur a confié à M. le général de brigade d'artillerie Paixet, commandant l'artillerie dans la 16e division à Rennes, l'inspection générale des corps des équipages militaires en 1854.

Cette inspection s'étendra aux portions de ce corps stationnées en France, en Algérie et en Italie.

Quand à l'inspection générale de la portion du corps des équipages militaires à l'armée d'Orient, elle sera faite par les soins de M. le général de division Thiry, attaché à la même armée.

Le détachement affecté à la brigade d'occupation de Grèce sera inspecté par M. le général de brigade Meyran.

Liste, par ordre de mérite, des candidats reconnus admissibles à l'École polytechnique à la suite du concours d'admission de 1854.

1 Martin (L.-A.-E.).	85 Moreau.
2 Fourmié.	87 Lemulier.
3 Gervais.	88 Debize.
4 Brunard.	89 Jobbert.
5 Flye Sainte-Marie.	90 Bongarçon.
6 Mimey.	91 Nanteuil.
7 Lereux.	92 Flandin.
8 Lemaire.	93 Charvet.
9 Robert.	94 d'Aboville.
10 Jouffret.	95 Vuaflard.
11 Tarnier.	96 Bieudonné.
12 Leroy.	97 Boulanger.
13 Pion.	98 Férard.
14 Rousseau (F.-A.).	99 Godard.
15 Meriaux.	100 Bervey-Picard.
16 Lorenzi.	101 Boutrel (F.-A.-L.).
17 Parrayon.	102 Bonnet (R.-M.-L.).
18 Aron.	103 Allemand.
19 Guibert.	104 Maigret.
20 Rôse.	105 Bior.
21 Cadiat.	106 Gharpel.
22 Desloyaux.	107 Colot.
23 Brière.	108 Borelon-Lajandie.
24 Arveuf.	109 Duplay.
25 Jorna de Lacale.	110 Pequenhal.
26 Dubleux.	111 Faucheux.
27 Blanchard.	112 Martin (G.-E.).
28 Pechvarbe.	113 Pleasa.
29 Lefèvre-Sailly.	114 Grenot.
30 Lemaire.	115 Morio.
31 Reignol.	116 Mignon.
32 Lorans.	117 Méray.
34 Desmarqux.	118 Salmon.
35 Lemonnier.	119 le Secilon de Karfut.
36 Gangloff.	120 Dubois.
36 Viallet de Presle.	121 Juncker.
37 Hébon.	122 Hanaine.
38 Chrysson.	123 Vivenot.
39 Blazy.	124 Doucet.
40 Dombre.	125 Bonnin.
41 Piron.	126 Mahieu.
42 Richard.	127 Lucas de Peslouan.
43 Rans.	128 Vicaire.
44 Le Bas.	129 Gunière.
45 De la Taille.	130 Pelletier.
46 Reveil.	131 Barbot.
47 Rutin.	132 Poncet.
48 Burgeois de Saint-George.	133 Godin.
49 Lelouchu.	134 Murjas.
50 Selva.	135 Boisgembrun.
51 Mobet, dit Ruben.	136 Gandillot.
52 Frel.	137 Lesueur.
53 Serres.	138 Dillet.
54 Godfernaux.	139 Bolbe.
55 Lebagre.	140 Gaullard.
56 Brunquel.	141 Wolff.
57 Morlot.	142 Sevestre.
58 Bobin.	143 Jaquet.
59 Tassil.	144 Morelle.
60 Tandon.	145 Molleveux.
61 Rabond.	146 Legoul.
62 Tixier.	147 Renaud.
63 Paulon.	148 Gouin.
64 Rouvier.	149 Beghin.
65 Meynot.	150 Gloumb.
66 Brunet.	151 Gras.
67 Bremer.	152 Bandelerah.
68 Bondivenne.	153 Tranchant.
69 Culmann.	154 Chatapol.
70 Cohlenet.	155 Prugé.
71 Ferrouk.	156 Angis.
72 Desilayn.	157 Payerna.
73 Chaillaguet.	158 Brewbar.
74 Javary.	159 Lescurre.
75 Vignon.	160 Brunau.
76 Dameron.	161 Lefebvre.
77 Bulotet.	162 De Maiel.
78 Béral	163 Bonnal.
79 Grelon.	164 Noel.
80 André.	165 Audier.
81 Joffrin.	166 Alard.
82 Maire.	167 Rousseau (E. L.).
83 Carrare.	168 Mahieu.
84 Schwebble.	169 Beaton.
85 de la Monbreyse.	170 De Bandreuil.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 10 septembre 1854, M. Beausolier, interprète titulaire de 1re classe, a été nommé à un emploi d'interprète principal de l'armée d'Algérie, en remplt. de M. Vigand, appelé à d'autres fonctions.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés au grade de lieutenant dans le corps d'état-major, les élèves sortant de l'École d'application de ce corps dont les noms suivent, savoir :

M. Bresson, promu capitaine.

M. Bevoir, sous-lieutenant au 23e de ligne, en remplt. de M. Seigiat, promu capitaine.

M. Capitan, sous-lieutenant au 49e de ligne, en remplt. de M. Seigiat, promu capitaine.

M. Cotte, sous-lieutenant au 69e de ligne, en remplt. de M. Heilmann (F.-B.), promu capitaine.

M. Leperche, sous-lieutenant au 11e de ligne, en remplt. de M. de Flaclise, promu capitaine.

M. Boscule de Fédal, sous-lieutenant au 5e léger, en remplt. de M. Boulay, promu capitaine.

M. Dot de Maudreville, sous-lieutenant au 1er léger, en remplt. de M. Lotaillon, promu capitaine.

M. Guillet, sous-lieutenant au 1er de ligne, en remplt. de M. Malleville, promu capitaine.

M. Bivet, sous-lieutenant au 19e léger, en remplt. de M. Jumel, promu capitaine.

M. Gouraud, sous-lieutenant au 16e de ligne, en remplt. de M. Darsel, promu capitaine.

M. Deville-Chabrol, sous-lieutenant au 6e de ligne, en remplt. de M. Rennaquin de Villermont, promu capitaine.

M. Gisbert, sous-lieutenant au 86e de ligne, en remplt. de M. Fobrster, promu capitaine.

M. Laveuve, sous-lieutenant au 44e de ligne, en remplt. de M. Clerjaunt-Tousnere, promu capitaine.

M. de Vaille, sous-lieutenant au 39e de ligne, en remplt. de M. Le Pipre, promu capitaine.

M. Carminge Decombes, sous-lieutenant au 4e de ligne, en remplt. de M. Gatine, promu capitaine.

M. Berguet, sous-lieutenant au 16e de ligne, en remplt. de M. Déadié, promu capitaine.

M. de Maudot-Dupleuss, sous-lieutenant au 10e de ligne, en remplt. de M. Roux, promu capitaine.

M. Garnod, sous-lieutenant au 1er léger, en remplt. de M. Foulet, promu capitaine.

M. Guillet, sous-lieutenant au 29e de ligne, en remplt. de M. Tesseire, promu capitaine.

M. Racquart, sous-lieutenant au 59e de ligne, en remplt. de M. Louthaud, promu capitaine.

M. Ogat, sous-lieutenant au 32e de ligne, en remplt. de M. Labaissière, promu capitaine.

M. Hitschler, sous-lieutenant au 69e de ligne, en remplt. de M. Kemlin, promu capitaine.

M. Robine de Barazat, sous-lieutenant au 1er de ligne, en remplt. de M. Sannier, promu capitaine.

M. de Mirbel, sous-lieutenant au 62e de ligne, en remplt. de M. Barry, promu capitaine.

M. de Fosna, sous-lieutenant au 3e de ligne, en remplt. de M. Jacob, promu capitaine.

M. Fabre, sous-lieutenant au 12e de ligne, en remplt. de M. Trocttet, promu capitaine.

M. Wyse, sous-lieutenant au 74e de ligne, en remplt. de M. Robert, promu capitaine.

M. de Sainte-Marie, sous-lieutenant au 12e de dragons, en remplt. de M. Decosms, promu capitaine.

M. Puyen de Fauvourville, sous-lieutenant au 55e de ligne, en remplt. de M. Le Verdier, promu capitaine.

M. Anot, sous-lieutenant au 16e léger, en remplt. de M. Pésme, promu capitaine.

M. Muttrer, sous-lieutenant au 63e de ligne, en remplt. de M. Billot, promu capitaine.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés :

A un emploi de médecin principal de 2e classe.

Choix, M. Canalas, médecin-major de 1re classe aux hôpitaux de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Lamoureux, décédé.

A six emplois de médecin-major de 1re classe.

Les médecins-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Ancienneté, M. Herpich, des hôpitaux de la div. de Constantine, en remplt. de M. Hahn, décédé.

Choix, M. Vardier, du 1er de zouaves, en remplt. de M. Lagier, décédé.

Ancienneté, M. Tourny, du 85e de ligne, en remplt. de M. Canalas, promu médecin principal de 2e classe.

Emplois vacans par organisation.

Ch. x, M. Bourguillon, des hôp. de l'armée d'Orient.

Ancienneté, M. Charles, du 13e d'artillerie—à cheval.

Choix, M. Pahier, du bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger.

A sept emplois de médecin-major de 2e classe.

Les médecins aides-majors de 1re cl. dont les noms suivent :

Choix, M. Pillet, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Bert, décédé.

Ancienneté, M. Bannal, de l'hôp. de Toulon, en remplt. de M. Pontier, accédé.

Ancienneté, M. Dziewonski, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Mouret, décédé.

Choix, M. Liard, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Heyach, promu médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Lefebvre, de l'hôtel impérial des Invalides, en remplt. de M. Tourny, promu médecin-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Rolmeer, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Charles, promu médecin-major de 1re classe.

Choix, M. Aubert, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Vardier, promu médecin major de 1re classe.

A trois emplois de pharmacien-major de 1re classe.

Les pharmaciens-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Ancienneté, M. Boyer, de l'hôp. de Boulo, en remplt. de M. Demonts, retraité.

Choix, M. Fournes, du dépôt de médicamens, à Alger, en remplt. de M. Fassulle, décédé.

Ancienneté, M. Deplanque, de l'hôp. de Toulouse, emploi vacant par organisation.

A six emplois de pharmacien-major de 2e classe.

Les pharmaciens aides-majors de 1re classe dont les noms suivent :

Ancienneté, M. Barbelet, de l'hôp. de Valenciennes, en remplt. de M. Boyer, promu pharmacien-major de 1re classe.

Ancienneté, M. Legoux, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Deplanque, promu pharmacien-major de 1re classe.

Choix, M. Fresgeau, des hôp. de l'armée d'Orient, en remplt. de M. Fournes, promu pharmacien-major de 1re classe.

Emplois vacans par organisation.

Ancienneté, M. Candalé, de l'hôp. du Boulo.

Ancienneté, M. Dubé, des hôp. de l'armée d'Orient.

Choix, M. Cassaigne, des hôp. de l'armée d'Orient.

A cinq emplois de pharmacien aide-major de 1re classe.

Les pharmaciens aides-majors de 2e classe dont les noms suivent :

Ancienneté, M. Besnier, de l'hôp. de Versailles, en remplt. de M. Mustart, décédé.

Choix, M. Nivera, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Alix, promu pharmacien-major de 2e classe.

Ancienneté, M. Latour, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Bachelet, promu pharm.-major de 2e classe.

Ancienneté, M. Desmoresi, des hôp. de la div. d'Alger, en remplt. de M. Legoux, promu pharmacien-major de 2e classe.

Choix à défaut de candidats présentés, M. de Montera, de l'hôp. de Bordeaux, en remplt. de M. Candelé, promu pharmacien-major de 2e classe.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés dans le cadre du service de l'habillement et du campement, savoir :

Digitized by Google

Par décret impérial du 1er octobre 1854, les vingt élèves de l'École polytechnique, dont les noms suivent, ont été promus au grade de sous-lieutenant élève du génie et admis, n° 1 en tête, à l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz :

MM.	MM.
1 Coquerel.	11 Court.
2 Bicour.	12 Brossé.
3 Dumas.	13 Orpeda.
4 Delsperrière.	14 Bazol.
5 Correnson.	15 Sourian.
6 Cattrel.	16 Pierret.
7 Cugnin.	17 Bivals.
8 Pourcel.	18 Barbe.
9 Schulz.	19 D'Amoreux.
10 Roudil.	20 Lambert.

Ces officiers prendront rang dans le grade de sous-lieutenant à compter du 1er octobre 1854.

Par décision ministérielle du 27 septembre 1854 (confirmation à l'art. 130 de l'ordonnance du 16 mars 1838), les capitaines de 2e classe au corps d'ÉTAT-MAJOR, ci-après indiqués, ont été nommés à la 1re classe de leur grade :

Du 29 novembre 1849.

MM. d'Abzac.	MM. Versenay.
De Plananet.	Broyo.
Larnet.	Lebel.
Lorcin.	De Puymirol.
Gallot.	

Par décision ministérielle du 28 septembre 1854 (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1854), ont été nommés à la 1re classe de leur grade, les lieutenants des bataillons de chasseurs à pied dont les noms suivent, savoir :

MM. Poussardin, du 4e bat.,	rang du 29 décembre 1851.
Commines de Marsilly, du 19e bat.,	id.
Mouly, du 6e bat.,	id.
Deloffre, du 9e bat.,	id.
De Maricourt, du 10e bat.,	id.
Thomas de la Courneuve, du 13e bat.,	rang du 23 janv. 1853.
Goursol, du 12e bat.,	rang du 19 février 1852.
Dubourg, du 18e bat.,	id.
Randon de Saint-Martin, du 15e bat.,	id.
Delcaru, du 6e bat.,	id.

ERRATUM.

Décret impérial du 14 août 1854, qui nomme à 19 emplois de médecin aide-major de 1re classe.

Au lieu de : Choix, M. Raoult Desloisenghien, en remplacement de M. Millemberger, démissionnaire, *lisez* : Choix, M. Raoult Desloisenghien, en remplacement de M. Oppenheimer, démissionnaire.

Par décret impérial en date du 1er octobre 1854, les sous-lieutenants élèves à l'École impériale d'application n'étant-major, dont les noms suivent, ont été promus au grade de lieutenant d'état-major et classés dans les régiments ci-après, savoir :

MM. Servier, au 1er rég. de voltigeurs de la garde impériale.
Bacciochi de Bolda, au 2e de ligne (en Italie).
Cailie, au 3e rég. de grenadiers de la garde impériale.
Laperche, au 27e de ligne (en Orient).
Boscals de Réals, au 25e de ligne (en Italie).
Doé de Maindreville, au 2e de zouaves (en Orient).
Guillet, au 40e de ligne (en Italie).
Rivet, au 1er léger,
Gourraud, au 21e léger (en Italie).
Javelin-Lariol, au 62e de ligne.
Giubert, au 65e de ligne (en Algérie).
Lavoeux, au 81e de ligne.
De Vallat, au 4e léger.
Carmignac-Descombes, au 3e de zouaves (en Orient).
Bocquet, au 11e léger (en Algérie).
De Maudit-Duplessis, au 1er de ligne,
Garlod, au 17e de ligne.
Guillot, au 32e léger.
Mocquet, au 8e de ligne.
Ogez, au 32e léger (en Orient).
Matthieu, au 59e léger (en Orient).
Rubino de Barazia, au 1er de carabiniers.
De Muribet, au 3e de ligne.
De Fumel, au 15e de ligne.
Fabre, au 29e de ligne (en Orient).
Wyts, au 3e léger.
De Jaucourt-Marin, au 60e de ligne.
Puyon du Pouyeurville, au 45e de ligne (en Algérie).
Arou, au 51e de ligne.
Maltzer, au 4e de ligne (en Orient).

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Michel, colonel, chef d'état-major de 1re corps d'armée du camp du Nord, reçoit ses fonctions au dépôt de la guerre.
Beaugeot, colonel, chef d'état-major de 2e corps d'armée du camp de Nord, reçoit ses fonctions de chef d'état-major de la 16e division militaire, à Rennes.
Ravel de Beauvoy, colonel, chef d'état-major du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé chef d'état-major de la 19e division militaire, à Bourges.
De Margueril, chef d'escadron, employé à l'état-major de la 19e division militaire, où il remplit les fonctions de chef d'état-major, reçoit ses fonctions d'aide-de-camp auprès de M. le général Perrot, commandant la 4e division militaire.
Maire, chef d'escadron à l'état-major du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé aide-major de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Metz.
Le Saindre-Chapelle, chef d'escadron à l'état-major du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 7e division militaire, à Besançon, en remplacement de M. de Marenche, qui a reçu une autre destination.
Falippe-Bonnet, chef d'escadron à l'état-major du 1er corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. Bourguignon, admis à la retraite.
Giesette de Lisseuil, chef d'escadron à l'état-major de la 2e division militaire, à Lille, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, à Marseille, en remplacement de M. le commandant Thenon, qui a reçu une autre destination.
Mon-Le Bonecart, chef d'escadron à l'état-major du 2e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire, à Lille, en remplacement de M. Giesette de Lisseuil.
Mallet de Chauny, chef d'escadron, employé à l'état-major de la 19e division militaire, aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, cesse d'être employé à l'état-major de la 19e division militaire, pour reprendre ses fonctions d'aide-de-camp auprès de S. A. I.
Tabuteau-Desmarches, chef d'escadron à l'état-major de la 21e division militaire, à Limoges, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, où il remplira provisoirement les fonctions de chef d'état-major.
De Mussuet, chef d'escadron à l'état-major du 2e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 21e division militaire, où il remplira provisoirement les fonctions de chef d'état-major.
Perrier de Gravillon, chef d'escadron, aide-de-camp de M. le général commandant le 1er corps d'armée du camp du Nord, reçoit sa démission de ses fonctions de secrétaire au comité de cavalerie.
Petit, chef d'escadron à l'état-major du 1er corps d'armée du camp du Nord, reçoit ses fonctions au dépôt de la guerre.
Masson, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 10e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 21e division militaire, à Clermont-Ferrand.
Rihl, capitaine de 2e classe à l'état-major du 2e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 10e division militaire, en remplacement de M. le capitaine Masson.
Crépy, capitaine de 2e classe à l'état-major du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.
Cordier de Sturmar, capitaine de 1re classe à l'état-major du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.
De Villeneuve, capitaine de 1re classe à l'état-major du 1er corps d'armée du camp de Nord, reprend ses fonctions à l'état-major de la place de Paris.
Trouttet, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 7e division militaire, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre, à Paris.
De L'Eglise, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général commandant le 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.
Leliart de Sternhof, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de la guerre.
Desbordes-Jos, lieutenant au 39e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général d'Aurelles de Paladines, commandant la 3e brigade de la 4e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 16 février 1838 et le décret du 9 janvier 1852, portant organisation du corps des officiers d'administration des subsistances militaires, habillement et campement ;

Considérant que le cadre des officiers d'administration du service des hôpitaux militaires, fixé à 300 pour le temps de paix, ne suffit plus aux besoins nouveaux qu'a fait naître l'état de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. Le cadre des officiers d'administration des hôpitaux militaires, fixé à 300 par l'art. 1er du décret du 9 janvier 1852, est modifié ainsi qu'il suit :

Officiers d'administration.	Principaux,	10	
	Adjudants de 1re classe,	40	90
	Comptables de 2e classe,	50	
	Adjudants de 2e,	150	150
	Aspirants en 2e,	130	
	Total,		350

ART. 2. Dans le but de pourvoir ou de maintenir au complet le nouveau cadre des officiers d'administration des hôpitaux, notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre pourra nous proposer pour le grade d'adjudant en second, et tant que les circonstances l'exigeront, des élèves d'administration ayant moins d'un an d'exercice dans cet emploi.

ART. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 septembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général en chef de l'armée d'Orient des dépêches en date du 3 octobre.

Aucun fait militaire nouveau ne s'était produit depuis la prise de possession de Balaclava. Les deux armées se sont établies dans une excellente position militaire : l'armée anglaise tirant son matériel et ses vivres de Balaclava ; l'armée française, de deux grandes bases au nord-ouest de Chersonèse.

Cette position des deux armées a naturellement détruit leur réputation sur le terrain, en avant de la place de Sébastopol, pendant le siége. L'armée française sera la garde des attaques, depuis la mer jusqu'au fort du sud ; l'armée anglaise en aura la droite, depuis le fort du sud jusqu'aux ruines d'Inkermann.

Notre armée est divisée en deux corps : le premier, aux ordres du général Forey, et composé des 2e et 4e divisions, forme le siége ; le second, sous le commandement du général Bosquet, est composé des 1re et 3e divisions, forment le corps d'observation. La division turque est en réserve pour agir suivant les circonstances.

L'armée anglaise a pris des dispositions analogues : une partie de ses forces occupe les attaques contre la place ; l'autre partie, formant corps d'observation, se relierait avec le corps du général Bosquet.

Les dispositions, de nature à ne laisser aucun doute sur l'issue du siége qui allait commencer.

D'après les rapports des déserteurs, le moral de l'armée russe semble fort abattu depuis son désastre sur l'Alma, et elle aurait perdu 7 ou 8,000 hommes.

Les lettres que nous avons reçues de Balaclava, à la date du 3 octobre, nous apprennent que l'armement d'une des attaques françaises était terminé, et que le lendemain 4 les positions qu'elle occupe sur les plateaux situés entre Balaclava et la place, devaient se trouver en mesure de repousser toute attaque d'un corps de secours qui tenterait d'entreprendre les travaux du siége. Les communications avec les flottes, par le port de Balaclava et par les baies de Chersonèse, souvent, d'ailleurs, de la manière la plus complète, le ravitaillement pour les munitions de guerre et de bouche, dont le débarquement a été constamment favorisé par un temps magnifique.

Le génie a fait ses reconnaissances sur la place pour déterminer les points d'attaque, et ces grandes questions ont été promptement résolues. Les Russes, aussi effrayés que surpris de notre mouvement tournant, se fortifient à la hâte et tant qu'ils peuvent, en sorte que la place est couverte, sinon par des ouvrages réguliers, au moins par un système à peu près continu d'ouvrages qui se relient aux fortifications permanentes.

Le matériel de siége anglais et français permettra de mettre en batterie environ 200 pièces, sans compter les pièces débarquées des bâtiments de la flotte, et d'opposer ainsi à l'ennemi une artillerie tout aussi formidable que cette dont il a entouré le sud de la place. On pense généralement que celle-ci ne saurait en soutenir longtemps les redoutables effets.

Le feu contre la place devait s'ouvrir le 8 octobre.

Baudouin.

D'autres ont pu dire avant nous les magnificences de cette cathédrale encore inachevée, où les souverains, depuis Charlemagne à Paris, de l'armée, de la magistrature civile et judiciaire, et de l'administration s'étaient unies au clergé pour élire les dernières prières sur un cercueil, honorer des regrets et des hommages de toutes les populations qu'il a dû traverser pour arriver à Paris.

C'était un spectacle des plus émouvants que la vue de ces compagnons de l'illustre maréchal de Saint-Arnaud, venus ici avec sa dépouille terrestre, et dont la sonde de bataille, modeste et sévère, exprimait à la tristesse profonde dont leurs figures, bronzées et amaigries, étaient empreintes, contrastait avec l'éclat des brillants uniformes que la garde impériale et l'armée de Paris avaient revêtus en cette solennité.

Jamais funérailles ne furent entourées de plus de pompe, et aucun témoignage ne devait plus, après un mort, d'honneurs plus complets et plus mérités. Chacun se reppelait avec admiration la force d'âme de ce guerrier, qui avait voulu vivre jusqu'après la victoire, et qui avait contraint le mort à lui laisser ces jours de grâce, payés par d'atroces souffrances que son courage avait surmontées.

Il faut remonter jusqu'à l'antiquité pour trouver un exemple d'une telle puissance de caractère et d'une telle énergie.

Bazancourt.

Nous avons fait ressortir, dans notre numéro du 21 août, les principales dispositions du décret du 14 dudit mois portant organisation nouvelle des officiers militaires d'administration, et nous avons signalé, à cette occasion, l'utile effet des enrôlements volontaires autorisés par ce décret.

Par une décision d'ensemble, le ministre vient d'arrêter les divers points de détail que le décret précité laisse le soin de prendre concernant l'organisation dont il s'agit.

Voici la partie de cette décision qui est relative aux enrôlements :

« Sont seule admis à contracter un nouvel engagement volontaire, les hommes pouvant rendre d'utiles services en qualité de commis aux écritures, et sous les conditions suivantes :

« Les candidats ne doivent pas avoir plus de vingt-quatre ans révolus au moment où ils contractent l'engagement.

« Ils sont tenus de justifier, dans la forme que je sous-entendant jugé utile de déterminer, de leur bonne conduite et de leur moralité. Ils devront, en outre, faire preuve de connaissances exigées, dans un examen que le sous-intendant militaire lui-même leur fait subir :

« Une écriture courante, avoir une écriture courante, avoir suffisamment l'orthographe, faire avec facilité les quatre premières règles de l'arithmétique.

« Les engagements ne sont reçus qu'au chef-lieu des divisions territoriales de l'intérieur. »

Ces prescriptions sont suivies de conditions, comme on le voit, de la disposition nouvelle insérée dans l'instruction du 23 mai 1854, laquelle soumet les sous-officiers proposés pour élèves stagiaires, à des épreuves qui garantissent leur instruction théorique en même temps que leur aptitude pour le service auquel ils se destinent.

En exigeant des enrôlés volontaires dans les sections d'ouvriers militaires qu'ils possèdent les connaissances suffisantes pour faire, dès le principe, de bons commis aux écritures, on prépare un résultat doublement satisfaisant.

Cette instruction, portée par le temps d'épreuve qui s'écoulera jusqu'à ce que, définitivement sous-officiers, ils puissent concourir pour l'emploi d'élève stagiaire, mettra les candidats de cette origine en mesure de répondre à un programme beaucoup plus élevé que celui qui a été fait au début par la circulaire du 23 mai.

Le niveau des connaissances d'élèves donc chez tous les candidats qui se destinent à la carrière des subsistances, puisque le classement qui sera fait par la commission centrale obligera les sous-officiers des autres corps de l'armée à se mettre en état de rivaliser désormais avec des concurrents plus instruits.

C'était ainsi que nous avions compris la pensée du ministre dans notre article du 21 août, et nous ne pouvons qu'applaudir à toutes les mesures ayant de nouvelles garanties au bon recrutement des officiers d'administration des subsistances.

Baudouin.

Par suite des mouvements de troupes qui viennent d'être ordonnés, concernant divers corps de cavalerie, quelques changements ont eu lieu dans la composition des arrondissements d'inspection de cette arme, savoir :

Le 2e régiment de dragons, dirigé sur Limoges, passe de la 7e arrondissement dans le 10e.

Le 7e régiment de hussards, dirigé sur Lyon, passe du 11e arrondissement dans le 12e.

Service hospitalier de l'armée d'Orient.

Le Journal des Débats donnait, il y a deux jours, d'après les correspondances anglaises, le récit plein d'un douloureux intérêt des souffrances qu'ont eu à subir les blessés du corps d'armée de Raglan et les soins empressés qu'ont pour eux mis des chirurgiens de cette armée. Quand on sait avec quelle sollicitude il est pourvu, chez nos voisins d'outre-Manche, à tous les besoins de l'homme de guerre et même aux superfluités de son *confort*, il est impossible d'admettre que les graves inconvénients signalés dans les détails qui viennent d'être publiés soient le résultat d'une insuffisance d'allocations financières, ou d'une incurie, contrastant prudemment avec la largesse qui préside en Angleterre à l'exécution de tous les services de la guerre et de la marine.

D'un autre côté, l'organisation anglaise du service médical et hospitalier était citée, il y a quelques mois, comme un type

Digitized by Google

igue d'être imité chez nous: on faisait observer, notamment, que les médecins militaires anglais avaient la haute main sur tout ce qui concerne le matériel et l'administration de leurs hôpitaux, d'où la connaissance que tout y allait admirablement bien; et il ne manquait pas de gens qui auraient voulu, quand il s'est agi de réorganiser notre personnel du santé, qu'on adoptât ce mode si parfait et ce règlement d'attributions.

Si les choses sont réellement ainsi ordonnées en Angleterre, et si les récits qui arrivent d'Orient sont exacts, il faut en conclure que les prévisions des médecins anglais ont été insuffisantes, non seulement pour le personnel médical affecté au service d'armée, mais aussi pour les objets de pansement, pour le matériel si pour les moyens de transport. Que serait-il arrivé, en effet, si un coup de vent eut éloigné momentanément la flotte, si les braves marins anglais n'étaient venus offrir leurs services à défaut de brancards, et si, enfin, leurs pourvoyeurs habiles n'avaient trouvé sur le pont de leurs vaisseaux un suite et des soins, encore fort incomplets, vu l'encombrement des malades!

Il est convenant pour les familles des valeureux soldats de la France de trouver, à côté de ce récit des maux qui ont pesé d'une manière si cruelle sur l'armée anglaise, le témoignage des soins actifs et intelligens qui en ont préservé nos propres blessés. Grâce à l'admirable organisation du service médical dans nos corps de troupes, dans nos ambulances, dans nos hôpitaux, à peine un homme de troupe tombe-t-il frappé dans les rangs, qu'il est porté en arrière, où l'officier de santé réglementaire lui donne les premiers soins, à l'aide du sac à pansemens dont on charge un soldat. Si la blessure a de la gravité, l'homme atteint est conduit au poste du poste provisoire où sont établies les cantines d'ambulance régimentaire, et, s'il en est besoin, à l'ambulance divisionnaire. Des soldats infirmiers en nombre suffisant, des canotiers portés par des mulets de bât, sont toujours là pour relever les blessés du champ de bataille et les conduire à cette ambulance, sous la direction immédiate des officiers d'administration proposés à cet effet et sous la surveillance active du sous-intendant militaire, dans les attributions duquel cette importante partie des services administratifs est placée.

Les chirurgiens anglais paraissent n'avoir pas suffisamment apprécié jusqu'ici les avantages que présente ce moyen d'enlèvement et de transport des blessés. Ils ont préféré aux cacolets, dont on s'est si bien trouvé en Afrique et qui reviendrait en ce moment de si bons services en Orient, une espèce de voiture d'ambulance dont les journaux de Londres ont fait, il y a quelques mois, un pompeux éloge. Nous avons vu le dessin colorié de cette voiture et nous soumes loin de lui accorder le mérite qu'on lui attribuait généralement.

La partie antérieure, séparée du reste, à l'instar du coupé de nos voitures publiques, contient trois malades susceptibles de se tenir assis, mais dont les sièges sont placés de côté, comme dans les omnibus. Le derrière du caisson est disposé pour recevoir quatre malades ou blessés, couchés horizontalement sur des cadres qu'on glisse comme des tiroirs, dans sur le fond du caisson et les deux autres au-dessus, ainsi que dans les cabines des paquebots.

Ce mode de transport, d'un genre fort séristant pour les malades, présente une foule d'inconvéniens, surtout pour ceux placés dans les cases inférieures. Le caisson ne peut, d'ailleurs, circuler sur tous les points avec la même facilité que nos mulets de bât. Ceux-ci offrent évidemment un immense avantage sur le champ de bataille, ainsi que dans les pays montueux et d'un accès difficile.

Quand il s'agit, dans nos armées, du transport de malades auxquels la position horizontale est nécessaire, on se sert de litières, portées aussi par des mulets. Pour les évacuations de malades ou de blessés de l'ambulance provisoire sur un hôpital régulier, nos caissons des équipages militaires, suspendus sur ressorts, sont mis en mouvement avec plus de succès encore que la voiture anglaise, car là, du moins, les malades ont en bon air et au plein jour.

Nous disions tout à l'heure que les soldats infirmiers relèvent les blessés du champ de bataille, sous la direction des officiers d'administration du service des hôpitaux et sous la surveillance des sous-intendans militaires. Quelques détails plus spéciaux sur cet important sujet ne seront pas déplacés ici.

Dans notre armée, les médecins militaires n'ont à se préoccuper d'aucuns soins relativement à l'organisation et à l'administration du matériel des hôpitaux et ambulances. Tout entiers à l'exercice de leur noble profession, ils la pratiquent avec l'omnipotence la plus entière. A leurs côtés, le pharmacien militaire est prêt à exécuter leurs prescriptions pharmaceutiques; l'officier d'administration dirige l'emploi du matériel et l'exécution des prescriptions alimentaires, dont il a la responsabilité.

Les infirmiers, choisis parmi les hommes de bonne volonté des corps de troupes ou parmi les jeunes soldats du contingent annuel, formés d'avance, dans les hôpitaux militaires, à tous les devoirs de la haute mission qui leur est donnée, sont tous des hommes d'intelligence et de cœur, robustes et bien constitués; ce sont de vrais soldats d'élite.

Au-dessus de tout cet ensemble est l'officier de l'intendance militaire, lequel, d'après les ordres qui lui ont été transmis, fait mouvoir le personnel et le matériel de l'ambulance, et ordonne les évacuations de blessés sur les hôpitaux temporaires ou permanens que l'administration militaire a fait établir, et qui sont aussi sous son autorité.

Dans cette organisation, aussi complète que possible, chacun a sa part d'action, d'autorité, de responsabilité; l'homme de science est le maître absolu au chevet du malade, ainsi que cela doit être. Le pharmacien et l'officier d'administration, tout en ayant l'obligation de déférer aux prescriptions du médecin dans les limites que les règlemens ont tracées, ne sont pourtant en rien subordonnés à son autorité, car ils sont l'un et l'autre comptables et responsables. S'il survient des difficultés ou des conflits, il en est référé au sous-intendant militaire, dont la décision fait loi pour chacun.

Jusqu'ici, le *service*, et c'est l'essentiel, s'est très bien trouvé en France de ce règlement d'attributions, contre lequel il ne s'est élevé d'autres réclamations que celles de quelques susceptibilités froissées. Que l'on compare les résultats, dans l'une et l'autre armée, et qu'on prononce ensuite sur le mérite respectif des deux systèmes entre.

Nous compléterons ces explications en donnant un rapide résumé des ressources dont dispose notre administration militaire, à l'armée d'Orient, pour l'exécution du service hospitalier.

Chaque corps de troupes est pourvu d'un médecin-major et d'un médecin aide-major, qui ont à leur disposition, pour chaque bataillon ou pour deux escadrons, un soc d'ambulance pouvant être porté partout où le besoin s'en fait sentir, et une paire de cantines, pouvres de médicamens, de linge à pansement et de tout ce qui est nécessaire au soulagement de 200 blessés. Si le corps fait un séjour un peu prolongé dans un camp ou dans une place, il y est formé une infirmerie régimentaire, et les magasins de réserve fournissent à cet effet tous les élémens d'organisation.

Chaque division ou chaque brigade détachée est pourvue en outre, et conjurement avec le matériel indiqué ci-dessus, d'une ambulance régulière, dont le matériel appartenant à deux sources différentes, a été combiné sur les lieux, par l'autorité compétente, de manière à répondre aux besoins de mobilité plus ou moins grande des corps composant la division ou la brigade détachée.

L'une de ces sources est l'organisation des ambulances de l'armée d'Afrique, dont le matériel est porté à dos de mulets; l'autre est l'organisation des ambulances régimentaires, chargées sur des caissons. Dans la combinaison de ces deux moyens, le dernier sert de réserve au précédent, plus spécialement affecté au service d'avant-poste ou de première ligne. La réunion des caissons constitue une sorte d'hôpital temporaire.

L'ambulance mobile d'Afrique, pour une division de 10,000 hommes, se compose du personnel et du matériel suivans:

Personnel des différens grades.

16 médecins et pharmaciens,
7 officiers d'administration,
101 infirmiers.

Matériel.

8 cantines de chirurgie contenant chacune 338 pansemens,
4 cantines de pharmacie pour les médicamens,
4 — d'administration pour le matériel,
18 — de réserve, pour le service de santé,
22 — pour le service administratif,
26 — personnelles pour les officiers de santé, d'administration, etc.,
10 tonneaux à bisme,
20 brancards,
200 couvertures,
30 bâches pour les malades, etc.,
30 tentes,
24 litières,
250 paires de cacolets.

Le total des ressources s'élève à 6,300 pansemens, répartis dans les diverses cantines de service courant et de réserve. Le transport de tout ce matériel exige 365 mulets de bât.

Le matériel d'une ambulance régulière, pour une division de 10,000 hommes, se compose de 5 caissons, portant chacun 2,000 pansemens et tous les élémens d'un petit hôpital. L'ambulance d'une division de cavalerie ne se compose que de 3 caissons. Chaque caisson est attelé de 4 chevaux.

L'administration militaire de l'armée d'Orient dispose de 25 caissons d'ambulance ainsi pourvus.

Au résumé, l'ensemble du *personnel* médical et hospitalier affecté, en ce moment, à l'armée française, en Orient, se compose de:

276 médecins ou pharmaciens,
54 officiers d'administration,
30 sœurs hospitalières,
751 infirmiers.

Quant au *matériel*, indépendamment des ressources du service intérieur des corps et des ambulances actives, il a déjà été expédié de France, pour l'organisation d'hôpitaux permanens sur divers points, un matériel complet pour 7,700 malades, indépendamment de l'installation d'un hôpital de 500 malades au Pirée. En ce moment, il part encore un matériel complet pour l'organisation de deux nouveaux hôpitaux de 500 malades chacun; le chiffre de 500 ayant été choisi pour représenter l'unité de chaque hôpital. Enfin, il a été organisé de puissantes réserves en objets divers et surtout en linge à pansement. On peut, au moyen de tous ces envois, compter sur des ressources suffisantes pour pourvoir à 200,000 pansemens, et, néanmoins, tous les jours encore, des navires partant de France portent au magasin de réserve, établi à Constantinople, de nouveaux élémens pour l'exécution du service.

Dans le principe, il n'avait été envoyé que 1,000 lits en fer, les hôpitaux temporaires ne comprenant que des paillasses garnies de draps, de couvertures, etc. Par suite des envois successifs, le nombre des lits en fer s'élève aujourd'hui à 4,000, et il sera bientôt porté à 5 ou 10,000. Les hôpitaux d'Orient n'auront plus rien à avoir à craindre d'Europe.

Le service de la pharmacie est organisé comme celui de l'administration et pourvu, non seulement de médicamens, mais aussi du matériel qui lui est nécessaire. Un pharmacien centrale, établi à Constantinople, pourvoit tous les approvisionnemens qu'exige le ravitaillement des pharmacies particulières.

Les dispositions prises par l'administration militaire, depuis plusieurs années, pour réglementer le mode d'emballage des différentes parties du matériel affecté au service des hôpitaux, donnent, au reste, toute facilité pour déterminer à l'avance la nature et l'importance des moyens de transport qu'exige chaque envoi. Les dimensions, le contenance et le poids des caisses sont déterminés, et il en résulte une facilité extrême pour la prompte et sûre expédition de ce matériel. Ainsi, pour un hôpital temporaire de 500 malades, il faut:

Matériel administratif, cube total, 95 mètres; poids total, 12,000 k'log.

Matériel pharmaceutique: cube total, 9 mètres; poids total, 4,000 kilog.

Chaque hôpital de 500 malades est approvisionné pour *trois mois* en médicamens.

Quant aux denrées alimentaires, que l'administration des hôpitaux se procure en très-grande partie sur place, l'administration centrale s'est préoccupée des moyens de procurer aux malades un utile complément à la nourriture spéciale qui leur convient, en faisant sur le magasin de réserve de Constantinople des envois considérables de légumes concentrés par le procédé Chollet.

Ces détails, dont l'intérêt fera sans doute excuser l'étendue,

Digitized by Google

1er prix.—Unanimes, M. Scherer, du 1er de ligne.—Majorité, M. Bornibus, du 1er léger; M. Aubert, du 20e de ligne; M. Flory, du 32e de ligne; M. Mannes, du 1er génie.

Accessits. — Majorité, M. Nessel, du 1er léger; M. Pontiel, du 1er de ligne; M. Simon, du 11e léger; M. Fort, du 10e id.; Roger, M. Delgrange, du 22e de ligne.

Si les familles dont les fils ont succombé dans ces combats, trouvent un adoucissement à leur douleur dans le souvenir d'un beau glorieux, quelle plus douce consolation offrir à celle qui s'frappe la mort d'un des siens, au seul même du champ de bataille, que les témoignages d'estime et de sympathie dont ce qui a pu apprécier un noble caractère et des services déjà remarqués, jugé certain de ceux qu'il devait rendre bientôt à son pays et à son armée!

Correspondance médicale.

Mairie, le 16 Février, 1854.

Veuillez faire expédier à M. le capitaine d'Alexandrie, un bouteilles du Rob de Laffecteur que je lui ai prescrites.

SAUVEUR, docteur médecin.

Monsieur,

Nous sommes au mal; j'ai terminé les six livres du Rob Lafleteur que vous avez eu la bonté de m'adresser le 11 Mars 1853; je n'ai qu'à me féliciter d'avoir eu recours à cet excellent remède. Aujourd hui les aphtes de la bouche, les inflammations de la gorge, ainsi que les rougeurs et démangeaisons de la tête, ont disparu.

J'ai des remercîments à adresser au digne et respectable docteur Scutifere de M. Lavet ce qu'il a conseillé l'usage de votre Rob, usage que je vais continuer encore pendant un certain temps, dans la belle saison, afin d'assurer ma guérison.

J'ai l'honneur, etc.

X..., capitaine.

Paris, 1er mars 1854.

Monsieur et honoré confrère,

Un de mes amis, officier d'artillerie, a besoin de faire usage du Rob Boyveau Laffecteur; je vous serai reconnaissant de me confier huit flacons remet re au porteur de ce mot un bouteilles de votre admirable remède.

Recevez, monsieur et honoré confrère, l'assurance de ma considération distinguée.

DESMOULINS, docteur-médecin, major du régiment des guides.

Nancy, le 14 juin 1854.

Je vous serais fort obligé de me faire parvenir sept bouteilles de votre Rob pour deux de nos officiers qui en ont éprouvé déjà les bons effets.

Agréez, etc.

CHAMPENOIS, aide-major au 7e de ligne.

Paris, le 10 mars 1841.

Si les purgatifs sont un des moyens les plus énergiques et les plus généralement employés pour la curation des maux les plus graves, il faut avouer aussi qu'ils sont, dans la plupart des cas, les plus infidèles. Ils ne peuvent, en effet, que débarrasser les premières voies de matières qui, le plus souvent, ne sont pas la cause première de la maladie, et ils laissent subsister le mal dans toute son intensité. Ce n'est pas ainsi que procède le Rob de Laffecteur, qui, par son action dépurative, va chercher le mal jusque dans les dernières profondeurs de l'économie, et, en le détruisant, rétablit la santé sans secousse, sans danger, sans fatigue. Aussi, dans toutes les maladies, quelles qu'elles soient, le Rob de Laffecteur est-il le premier des médicaments, et celui qu'il faut toujours employer de préférence à tout autre.

Dépôt chez Laffecteur, rue de la Harpe, 81, à Paris, et dans toutes les villes de France et de l'étranger.

Le directeur-gérant responsable : D. SAUBOUIN.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Le 3e léger demande un premier piston, une petite clarinette et une clarinette-solo.—S'adresser au Conseil d'Administration, à Cherbourg.

CONFECTIONS POUR DAMES.

Les propriétaires des Magasins de Soierie de la VILLE DE LYON, rue de la VRILLIÈRE, 2, au 1er, *en face la Banque*, viennent d'arriver à Paris avec un choix immense de nouveautés. Les modèles exclusifs à cette maison en assurent le

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Composé par FAVROT et C^ie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

A Paris, chez M. HAMON FILS, 31, rue de Cléry, 31. | *A Bernaville*, chez M. BRANTE, 1, rue du Pont.

MAISONS SUCCURSALES : | *A Amiens*, chez M. VASSEUR, rue Duperrière. | *A Boulogne*, chez M. DELAHAYE, rue Nationale.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'Athénie, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et de pariétaire, plantes précieuses à détruire la causticité du Vinaigre sans lui ôter ses propriétés. Aussi le Vinaigre Lactescent est essentiellement lénitif et rafraîchissant; il n'a pas l'action dure et irritative de tous les vinaigres; il invite puissamment la peau et a surtout l'avantage de ne pas la rider. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont les tissus fins et délicats exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux, mais pur, est aussi recommandable et agréable que l'est d'une manière générale toutes les productions de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera revêtu de notre cachet et d'un timbre portant notre devise gravée : Pour le bon. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôts : A Paris, chez M. GUSTIN, rue St-Honoré, 243. | A Bordeaux, chez M. BATHALA, fonds de l'Intendance, 1.

— chez M. BOUGARD, 7, Richelieu. | chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois, 1.

— chez M. HAMON, rue du Temple, 39. | A Toulouse, chez M. JEZE aîné, rue St-Rome, 19.

— A Alger, chez M. GUIDOT, rue Médée. | A Saint-Etienne, chez M. DUTAIL, rue de la Bourse.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans ses succursales, toutes sortes de Parfumeries et d'Ingrédients variés. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être réputé contrefait.

RATTIER ET C^ie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage du Mât, les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Bouillies, Malelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bonnets de bain, Chaussures flexyanes, Cabriolets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à pour le, à provision, Sonnet et Sacs à éponges pour l'artillerie, etc.

MÉTHODE NOUVELLE, GUERISON en 3 jours des maladies blennorragiques, quelque ancienne, même rebelle, qu'elle soit. Consultations de midi à 4 h. Envoi franco. Consultations, 4 fr. Rue Vivienne, 45, au 2e étage. Consultations de midi à 4 h. Envoi franco.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. **4 FR.**

Guérison en 3 jours suffisants, sans copahu, cubèbe ni nitrate d'argent.—SAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 45 (Exposition.)

Le baptême d'artillerie. Nous, dont les forces ont trahi le dévouement, avant quitté l'Afrique pour l'Orient, à la tête d'une batterie appelée à jouer, pour la première fois dans l'armée française, l'emploi en grand des fusées de guerre. Nul n'était plus digne que ce brave officier d'accomplir pareille mission, car on longue et judicieuse participation aux travaux de l'école de pyrotechnie, et les applications heureuses qu'il avait faites plus tard en Afrique du tir de ce nouveau et redoutable projectile l'y avaient incontestablement préparé. Et c'était un moment où il allait faire profiter l'armée de l'expérience de ses longs travaux, quand la mort est survenue à Varna, enlevé à ses rêves de succès prochain la jeune femme de la famille absente dont il était l'orgueil et l'espérance.

Le Rob de LAFFECTEUR, dont chaque collerette porte la plus forte dose, est aujourd'hui composé d'extraits végétaux; il se recommande donc aux gens qui guérissent les dartres, scrofules, Gales dégénérées, Ulcères, Blessures, Contusions, Gerçures, Engelures, Chaleurs, Rougeurs de la Peau et Maladies contagieuses de quelque nature qu'elles soient.

Ce Rob, préparé avec le plus grand soin, est recommandé par les médecins à tous les convalescents de Larrey, de Cauzane, de salpêtrière, de saint-Jacques, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop anticaustique, les essences de salsepareille ainsi que les tisanes les plus usitées à base de gaïac, etc.

D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odeur, le Rob est reconnaissant par les médecins de tous les pays; il a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le conseil de santé des armées, et fournit à la marine de France des états de 1783, en 1830, 1840 et 1850. Il a été employé avec succès dans la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et pourrait en Russie en 1854.

Dépôt chez les pharmaciens et droguistes de la France et de l'Etranger.

Dans le Levant on le trouve dans toutes les maisons des consuls européens.

Par décision spéciale, le timbre imprimé sur chaque collerette sera apposé sur la signature du Grand-Seigneur du Sultan Abdul-Medjid, actuellement au-dessous des capsules jaunes et rouges, sur les bouteilles.

Consultations gratuites par correspondance, de 9 heures du matin à 2 heures, rue Richer, 8, à Paris.

Avis.

Sur la recommandation spéciale et par écrit de plusieurs médecins, M. LAFFECTEUR fils, a bien voulu m'accorder directement au docteur Girardeau de Saint-Amand, il sera accordé aux malades des bonifications sur le prix du Rob Debuy vieux-Laffecteur.

VINAIGRE DE GEORGIE

Importé par P. GUELAUD, G, *rue de la Grande-Truanderie, à Paris.*

Composé de substances toniques et balsamiques, il nettoie et purifie l'air, détruit sa présence les boutons, feux, taches de rousseur, rafraîchit et embellit la peau qui acquiert de la souplesse et satinée. Il est précieux pour les bains et la toilette des dames.

SAUVETAGE COMPLET ET GARANTIE

DES HERNIES combinaisons, les seuls curatifs et préservatifs de déplacements, descentes, chutes intestinales avec et sans opération, chez le docteur Pourrier, chirurgien herniaire; de midi à cinq heures, rue Jean-Jacques Rousseau, 17, au second.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se redoutant en une minute en volume d'un petit paravent, pouvant supporter 200 kilos, et ne pesant que 12 kilos, formant matelas et sommier.

Prix : 75 fr. en étoupe ; en laine, 90 fr.— Le même lit, non garni, pesant 7 kil., prix : 50 fr.

EN TOILE

extra : Sommier, 1 m. 90 c. ; 150 f. ; 2 m. 80 c., 1 m. ; 3 m. 10 c., 150 f. ; 2 m. 80 c., 1 m. ; 2 m. 80 c., 1 m. 20 c., 120 f. ; 2 m. 80 c., 1 m. 30 c., 130 f. ; 2 m. 80 c., 1 m. ; 3 m. 10 c., 150 f

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Nous avançons d'un jour la publication du *Moniteur de l'Armée*, afin de mettre plus tôt nous les yeux de nos lecteurs les noms des militaires auxquels la décoration de la Légion d'Honneur et la Médaille militaire ont été accordées en récompense de leur conduite à l'armée d'Orient.

Paris, 24 octobre 1854.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décrets du 21 octobre 1854, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, les militaires de tous grades de l'armée d'Orient dont les noms suivent :

Grands-Officiers.

MM. Certain Canrobert, général de division, aide-de-camp de l'Empereur, commandant en chef l'armée d'Orient.
Bosquet, général de division, commandant la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
Forey, général de division, commandant la 4e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Commandeurs.

MM. Thomas, général de brigade, commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient ; blessé.
Camou de Monet, général de brigade, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
D'Aurelles de Paladines, général de brigade, commandant la 2e brigade de la 4e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
Blanchot, intendant militaire de l'armée d'Orient.
De Pucqueault de Lavarande, colonel du 7e de ligne.
Wimpffen, colonel du régiment de tirailleurs algériens.
Forgeot, colonel commandant la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient.

Officiers.

MM. Henry, chef d'escadron, ex-officier d'ordonnance de feu S. Exc. le maréchal Leroy de Saint-Arnaud, commandant en chef l'armée d'Orient.
Reason, chef d'escadron à l'état-major de l'armée d'Orient.
De Séganville, sous-intendant militaire de 2e classe à l'armée d'Orient.
Pirouneau, sous intendant militaire de 2e classe à l'armée d'Orient.
Mermet, lieutenant-colonel du 20e de ligne.
De Chabron, chef de bataillon au 50e de ligne.
Compérat, chef de bataillon au 20e léger.
Nicolas-Nicolas, chef du 3e bataillon de chasseurs à pied.
Barois, chef de bataillon au 1er de zouaves.
Adam, chef de bataillon au 2e de zouaves.
Nayral, chef de bataillon au 1er de la légion étrangère.
Martineau-Deschenest, chef de bataillon au régiment de tirailleurs algériens.
D'Aughes, chef de bataillon en mission (hors cadres) à l'état-major général de l'armée d'Orient.
Roujoux, lieutenant-colonel commandant la 1re division de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient ; blessé.
Bertrand, chef d'escadron au 7e d'artillerie — monté, commandant l'artillerie de la 2e division de l'armée d'Orient.
Huguenet, chef d'escadron au 11e d'artillerie—monté, commandant l'artillerie de la 1re division de l'armée d'Orient.
Claudet, capitaine en 1er au 13e d'artillerie—monté ; blessé.
Richer, chef de bataillon d'état-major du génie.
De Saint-Laurent, chef de bataillon d'état-major du génie.
Domas, chef du bataillon d'état-major du génie ; blessé.

Chevaliers.

MM. Fay, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché comme aide-de-camp près le général de division Bosquet.
Loyzel, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp du général Vinoy.
Schmitz, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire de l'armée d'Orient.
De Parseval-Deschênes, capitaine adjudant-major au 7e de ligne ; blessé.
Favreaux, lieutenant au 7e de ligne ; blessé.
Goffard, capitaine au 20e de ligne ; blessé.
Chorron, lieutenant au même rég. ; blessé.
Maréchal, sergent au même rég. ; blessé.
Vauhemie, capitaine adjudant-major au 27e de ligne ; blessé.
Perin, capitaine au même rég. ; blessé.
Guiolphe, capitaine adjudant-major au 39e de ligne.
Clurel, capitaine au même rég. ; blessé.
Blum, adjudant sous-officier au même rég. ; blessé.
Benoist, sergent au 42e de ligne.
Anglade, capitaine au 50e de ligne.
Favrau, lieutenant au même rég. ; blessé.
Lasagne, lieutenant au 7e léger.
Parant, capitaine au 20e léger.
Vallier, soldat au 22e léger ; amputé.
Séguene, caporal au même rég. ; blessure grave.
Bellerille, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied ; blessé.
D'Hugues, lieutenant au même bat.
Colin, sergent au 1er bat. de chasseurs à pied ; blessé.
Duplat, lieutenant au 2e bat. de chasseurs à pied.
Gaday, lieutenant au même bat. ; blessé.
Ancillon, sergent au même bat. ; blessé.
Pons, sergent au même bat.
Dujarie, capitaine au 19e bat. de chasseurs à pied.
Bignon, lieutenant au même bat. ; blessé.
D'Audebard de Ferrunac, capitaine au 1er de zouaves ; blessé.
Dormey, lieutenant au même rég.
Devigne, sous-lieutenant au même rég.
Parceval, sergent-major au même rég. ; blessé.
Richardel, sergent au même rég.
Lebeau, sergent au même rég.
Sigay, sergent au même rég.
Pruvot, capitaine adjudant-major au 2e de zouaves.
Lecoq, capitaine au même rég.
Olzan, lieutenant au même rég.
Guillon, sous-lieutenant porte-drapeau au même rég.
Simonin de Vermondans, sous-lieut. au même rég. ; blessé.
Gesland, sergent-chef des clairons au même rég. ; amputé.
Gros, soldat au même rég. ; amputé.
Lalgue, soldat au même rég.
Weidenbach, sergent au même rég.
Gouneau-Garrau, sergent au même rég.
Lefors de Crécy, capitaine adjudant-major au 3e de zouaves.
Lalanne, capitaine au même rég.
Doussolin, lieutenant au même rég.
Masquère, lieutenant au même rég. ; blessé.
Sorlin, sergent au même rég. ; grièvement blessé.
Salomon, zouave au même rég. ; amputé.
Loubes, zouave au même rég. ; blessures graves.
Combes, zouave au même rég. ; amputé des deux cuisses.
Dormois, zouave au même rég. ; blessé.
Vez, lieutenant au 1er rég. de la légion étrangère ; blessé.
Vera, sergent au même rég. ; blessé.
Robert, capitaine au 2e rég. de la légion étrangère.
Appel, soldat au même rég. ; amputé du bras gauche, le bras droit cassé.
Chastenet de Puységur, capitaine au 4e de chasseurs, ex-officier d'ordonnance du maréchal Leroy de Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée d'Orient.
De Lostanges, maréchal-des-logis au 4e de chasseurs d'Afrique, porte-fanion du maréchal commandant en chef.
Moulin, capitaine en 1er d'état-major d'artillerie, adjoint au commandant de l'artillerie de l'armée d'Orient.
Muzot, capitaine en 1er au 4e d'artillerie—à pied, commandant la 12e batterie.
De Beaulincourt, capitaine en 2e au 6e d'artillerie—pontonniers, adjoint au commandant de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient.
Bürstel, lieutenant en 1er au 4e d'artillerie—à pied.
Laguillaumy, 1er canonnier au 7e d'artillerie—monté ; blessé.
Grenod, lieutenant en 2e au 8e d'artillerie—monté ; blessé.
Loyal, adjudant sous-officier au 8e d'artillerie—monté ; blessé.
Guimenet, lieutenant en 1er au même rég., faisant le service à la 6e batterie du 7e rég.
Henriot, maréchal-des-logis au 9e d'artillerie—monté ; blessé.
Robinot-Marcy, capitaine en 1er au 12e d'artillerie—monté.
Becoignard, maréchal-des-logis au 12e d'artillerie—monté.
Dorlodot des Essarts, lieutenant en 1er au 13e d'artillerie — monté.
Amyot, 1er canonnier servant au 13e d'artillerie—monté ; amputé des deux bras.
Pichon, maréchal-des-logis au 13e d'artillerie—monté.
Culpin, 1er canonnier au 13e d'artillerie—monté ; blessé.
Bouvier, adjudant sous-officier au 13e d'artillerie—monté.
De Vasnart, capitaine au 2e au 14e d'artillerie—à cheval, adjoint au commandant de l'artillerie de l'armée d'Orient.
Amaudrez du Chaffaut, lieutenant en 1er au 14e d'artillerie—à cheval.
Viallet, 2e canonnier au 14e d'artillerie—à cheval ; amputé.
Journard, capitaine en 2e au 17e d'artillerie—à cheval, adjoint au commandant de l'artillerie de la 3e division de l'armée d'Orient.
Vaudrey, lieutenant en 2e au 17e rég. d'artillerie—à cheval.
Semmarin, maréchal-des-logis au même rég. ; blessé.
Fourcade, capitaine en 1er au 7e rég. du génie.
Thouvellier, sergent au même rég.
Bernard, sergent au même rég.
Ardoine, sergent au même rég.
Andrieu, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux de l'armée d'Orient.
Gerrier, médecin-major de 2e classe désigné pour passer du 2e rég. de zouaves aux ambulances de l'armée d'Orient.
Carion, médecin-aide-major de 1re classe aux hôpitaux de l'armée d'Orient.
Roustans, médecin-aide-major de 2e classe aux hôpitaux de l'armée d'Orient.

Par décret du même jour ont été promus ou nommés :

Officiers.

MM. Bligny-Bonduraud, sous-intendant militaire de 1re classe à l'armée d'Orient.
Du Cor de Dujarat, sous-intendant militaire de 2e classe au Piréé.

Chevaliers.

MM. Goyard, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire, à l'armée d'Orient.
Grosjean, lieutenant au 28e de ligne, faisant fonctions de comptable à l'hôpital du Piræe.
Gosse, sous-lieutenant du 22e léger.
Bonnal, médecin aide-major de 1re classe, à l'hôpital de Toulon.
Bonnecourt, médecin aide-major de 1re classe, désigné pour passer du corps de la Baltique à l'hôtel impérial des Invalides.
Pernestier, capitaine du génie, aide-de-camp de M. le général du division Niel.

Par décret impérial, du 14 août 1854, M. Benault, sergent-major chef de musique du 32e de ligne, a été nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 21 octobre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, l'Empereur a conféré la médaille militaire aux militaires de l'armée d'Orient dont les noms suivent, savoir :

MM. Delbousquet, brigadier des gendarmeries à la 1re compagnie de la légion d'Afrique, détaché à la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.
Pane, gendarme à la 1re compagnie de la légion d'Afrique, détaché à la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.
Lascombes, gendarme à la compagnie du génie, détaché à la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.
Tiercy, sergent au 7e de ligne ; blessé.
Pourquery, sergent au même rég.

Digitized by Google

Chabbert, sergent au 3e du génie.
Voinot, brigadier au 2e escadron du train des équipages militaires.

Par décret du même jour, la Médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

MM. Delaporte, sergent au 23e de ligne.
Rodin, sergent au 32e léger.
Poujade, maréchal-des-logis (3e batterie) au 13e d'artillerie—monté.
Léonard, caporal au 3e du génie.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Robert, sous-intendant de 3e classe à Marseille, est désigné pour l'armée d'Orient.
Vigo-Roussillon, sous-intendant de 2e classe à Cherbourg, est désigné pour Rennes.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Ambiehl, sous-lieutenant adjoint au trésorier du régiment de gendarmerie de la garde impériale, passe à Barle-Duc comme trésorier de la compagnie de la Meuse.
Ducreux, sous-lieutenant-trésorier de la compagnie de gendarmerie de la Meuse, passe dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale pour y être employé comme adjoint au trésorier de ce régiment.

MUTATIONS DANS LA CAVALERIE.

M. de Dehan-Laborde, lieutenant-colonel au 10e de dragons, est autorisé à passer au 4e de lanciers, pour y occuper l'emploi de son grade, en remplacement de M. Bauretus, admis à la retraite.

M. Prudent, chef d'escadron au 10e de cuirassiers, est nommé aux fonctions de major de ce régiment, en remplacement de M. Marion, qui permute avec lui.

M. Fuchey, sous-lieutenant au 8e de cuirassiers, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Weber, promu lieutenant.

M. Gilles, sous-lieutenant au 1er de dragons, est nommé aux fonctions d'adjoint au trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Schaad, dit Marx, promu lieutenant.

M. Lecler, sous-lieutenant au 3e de dragons, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Guillier, promu lieutenant.

MM. les sous-lieutenants Gex, du 12e de dragons, et Consonners, du 6e de chasseurs d'Afrique, sont autorisés à permuter.

M. Gaury, sous-lieutenant au 7e de lanciers, est nommé aux fonctions d'adjoint au trésorier de ce régiment, en remplacement de M. Clausener, promu lieutenant.

M. Rosset, capitaine au 4e de chasseurs, est nommé aux fonctions d'officier d'habillement de ce régiment, en remplacement de M. Collot, admis dans la garde impériale.

M. Almès, sous-lieutenant au 3e de chasseurs, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Sue, dit Henry, promu lieutenant.

M. Gisselbrecht, sous-lieutenant au 2e de hussards, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. Barnoux, promu lieutenant.

M. Tavarnes, sous-lieutenant au 3e de chasseurs, est nommé aux fonctions de porte-étendard de ce régiment, en remplacement de M. de Saint-Remain, promu lieutenant.

M. Barrain, sous-lieutenant au 3e de chasseurs, est pourvu de l'emploi d'officier comptable vacant au dépôt de remonte à Saint-Maixent.

M. Recoq, vétérinaire de 2e classe au 4e escadron des équipages militaires, passe en la même qualité au 9e régiment d'artillerie.

MUTATION DANS LE GÉNIE.

M. Ritzier, chef de bataillon à l'armée d'Orient, désigné pour remplir les fonctions de chef du génie à Vérone, reste employé provisoirement à l'armée d'Orient.

M. Bovet, capitaine du 2e génie de Cambrai, a été désigné pour faire partie du 1er régiment de cette arme, à Arras.

MUTATIONS DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision du 13 octobre :

M. Mercier, capitaine au 2e de chasseurs, employé en sous-ordre au dépôt de recrutement de la Gironde, passe aux mêmes fonctions dans le département du Bas-Rhin, par permutation avec M. Bezar, capitaine au 71e de ligne, employé audit dépôt.

M. Falret, capitaine au 17e de ligne, commandant le dépôt de recrutement des Basses-Alpes, passe au commandement du dépôt du Gers, par permutation avec M. Maréchal, capitaine au 28e de ligne, commandant ledit dépôt.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 14 de ce mois, ont été nommés :

Substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 8e division militaire, M. le capitaine Durelin, du 14e de ligne ;

Substitut du commissaire impérial près le conseil de révision de Rennes, M. le sous-intendant militaire Gérard de la Calvinière ;

Substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre, M. le capitaine Rousselet, du 10e d'artillerie.

Substitut du rapporteur près le même conseil, M. le capitaine Dumas, du 10e d'artillerie.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Sangoire, élève d'administration à Paris, est désigné pour la division d'Orient.

Ley, élève d'administration à la division d'Oran, est désigné pour Paris.

Bucharest, le 22 octobre.

On écrit de la Crimée, en date du 13 octobre :

« Le bombardement a été ouvert dans la nuit du 9 au 10, nous sommes maintenant à 700 mètres, en moyenne, de la place de Sébastopol. On fait encore des travaux de terrassement, et quand ceux-ci, il est probable qu'ils commenceront le 15.

» Les Russes tirent sans effet sur les travaux. Ils ont tenté quelques sorties ; mais elles n'ont eu aucun résultat. »

Nous avons reçu plusieurs lettres datées du camp entre Balaclava et Sébastopol, le 7 octobre, et nous leur empruntons les détails qui suivent.

Sébastopol est investi du côté du Sud, nous écrivent nos correspondants ; la situation devant la place est très bonne. L'ardeur de l'armée est à son comble ; son état sanitaire est on ne peut plus satisfaisant ; la maladie a entièrement disparu.

Les armées alliées, établies depuis le 30 septembre sur les hauteurs du cap Chersonèse, occupent une position formidable et tout-à-fait inexpugnable, depuis le monastère jusqu'aux ruines d'Akermann. Les ouvrages que nous y avons construits sont armés de trente gros canons turcs. Nous sommes tranquilles de ce côté. Les Russes peuvent venir aussi nombreux qu'ils le voudront, ils ne nous délogeront pas et les opérations du siége ne seront certainement pas inquiétées.

Tous les jours précédens ont été employés au débarquement du matériel de siége dans une excellente crique découverte à 8 ou 9 kilomètres au de la ville, ainsi qu'à des reconnaissances, à des levés, à des tracés, au choix de l'emplacement des divers parcs, etc. Le plan directeur de l'attaque a été dressé par le général Bizot.

Le 9, tout devait être prêt pour l'ouverture de la tranchée et pour la construction des batteries qui doivent contrebattre celles de la place. Sur notre front d'attaque existe un plateau dominant la ville et bien défilé des ouvrages avancés. On allait y construire une forte batterie destinée à détruire les obstacles matériels que l'ennemi a élevés sur la ligne qui s'étend de la Quarantaine à la droite de nos attaques. Ce plateau ne peut être atteint par l'artillerie de la place que par des pièces tirant de bas en haut, et ne trouve protége par un rideau où les projectiles ennemis ne peuvent frapper les hommes placés dans la partie au-dessous de la crête sur laquelle la batterie sera construite. De la crête au corps de la place, un plan incliné présente plus tard de cheminer et d'établir, si besoin est, des batteries de brèche.

Ce sera là, sans doute, le véritable côté de notre attaque.

Les Anglais ont devant eux la partie du pont d'Akermann, défendue par des batteries et par un vaisseau à trois ponts, qui enfilent bien toute la vallée de la Tchernaia, mais que peuvent facilement éteindre les feux de grosse calibre placées sur des hauteurs qui dominent complétement ces défenses.

L'opinion générale est que, dès que nos pièces auront commencé leur feu, et lancé sur Sébastopol une pluie de fer, la place ne tiendra pas huit jours. Cependant les Russes paraissent disposés à une résistance sérieuse. Ils ont mis le temps à profit et travaillent avec ardeur à augmenter la force de leurs ouvrages, tout en nous laissant achever tranquillement les nôtres.

La garnison de Sébastopol est nombreuse ; elle a reçu des renforts, et comme elle a d'ailleurs sa retraite assurée, le plus n'ayant pas peu être sérieusement investie, il ne serait pas impossible que les armées alliées fussent obligées de donner l'assaut. Dans ce cas même, la lutte ne paraît pas devoir être longue. Les hommes que les Russes ont ascendant moral tel qu'ils sont incapables de nous résister, fussent-ils six fois plus nombreux.

Selon toute probabilité, les armées alliées devaient être maîtresses de la ville une douzaine de jours après l'ouverture de la tranchée.

Indépendance.

État nominatif

Des militaires tués ou blessés pendant la bataille de l'Alma.

Les noms des militaires du 20e de ligne tués ou blessés pendant la bataille de l'Alma ont déjà été donnés dans le *Moniteur de l'Armée* ; le Gouvernement reçoit aujourd'hui la liste générale, publiée par ordre, des officiers de toutes armes qui ont été tués ou blessés dans cette affaire, mais il n'est pas encore à même de fournir de renseignements pour les sous-officiers et soldats des différens corps, excepté, toutefois, pour ceux des 50e de ligne, 20e et 22e léger, dont les noms viennent à la suite de la liste générale. Ces trois régimens sont également complets pour le 2e régiment d'infanterie de marine.

État-major général.

Canrobert, général de division : blessé.
Thomas, général de brigade : blessé.

Bataillons de chasseurs à pied.

Leblanc, adjoint de 1re classe : blessé. Amputé.

3e d'artillerie.

Grenot, lieutenant : blessé. Continue son service.

7e de ligne.

Claudot, capitaine commandant : blessé.

7e de ligne.

Troyon, chef de bataillon : tué.
Favreaux, porte-drapeau : blessé.
Tourraton, sous-lieutenant : blessé.
Vigouroux, sous-lieutenant : blessé.
Guyon, capitaine : blessé. Reste au corps.
Fontanon, lieutenant : blessé. Contusionné.
Barthenal, sous-lieutenant : blessé. Contusionné. Reste au corps.
De Parseval-Deschênes, adjudant-major : blessé. Reste au corps.

20e de ligne.

Hermet, lieutenant-colonel : blessé.
Cousé, chef de bataillon : blessé.
Bochet, capitaine : blessé.
Blanchard, capitaine : blessé.
Chorignon, lieutenant : blessé. Contusionné.
Bonnet, sous-lieutenant : blessé. Contusionné.
Lamotte, sous-lieutenant : blessé. Contusionné.
Gefferd, capitaine : blessé. Contusionné.
Lemayre, capitaine : blessé. Contusionné.
Talbert, lieutenant : blessé. Contusionné.

17e de ligne.

Vanheulle, adjudant-major : blessé.
Barle, capitaine : blessé. Contusionné.

23e de ligne.

Pondevin, sous-lieutenant : tué.
Chazel, capitaine : blessé.
Paris, lieutenant : blessé.

50e de ligne.

Favreaux, lieutenant : blessé. Reste au corps.

21e léger.

Mocquery, capitaine : blessé.

1er bataillon de chasseurs à pied.

De Bretzes, capitaine : blessé.
Horafel, capitaine : blessé.
Belleville, capitaine : blessé. Continue son service.

3e bataillon de chasseurs à pied.

Calay, lieutenant : blessé.

1er bataillon de chasseurs à pied.

Bignon, lieutenant : blessé.

1er de zouaves.

De Lass, capitaine : blessé.
Coudroy de Lauréal, capitaine : blessé.
Roussel, capitaine : blessé.
D'Audebard de Ferussac, capitaine : blessé.
Schobert, lieutenant : blessé.
Marengo, lieutenant : blessé.
Orliac, lieutenant : blessé.
Aubert (Armand), sous-lieutenant : blessé.
De Montigny, lieutenant : blessé.
Colette, sous-lieutenant : blessé. Fortement contusionné ; reste au corps.
Février, adjudant-major : blessé. Contusionné; reste au corps.

2e de zouaves.

Coupel-Dulude, capitaine : blessé.
Sage, capitaine : blessé.
Simonin de Vermondans, sous-lieutenant : blessé.
Ramieu, sous-lieutenant : blessé.
Fayout, sous-lieutenant : blessé.

3e de zouaves.

Masqueliez, lieutenant : blessé.
Drut, lieutenant : blessé. Reste au corps.
Jarrige, lieutenant : blessé. Reste au corps.

Tirailleurs algériens.

Lapeyre, lieutenant : tué.

1er légion étrangère.

Viex, sous-lieutenant : blessé.

2e légion étrangère.

Arboux, lieutenant : blessé.
Yutecher, sous-lieutenant : blessé.
De Sarrebourg, sous-lieutenant : blessé. Contusionné.
Delahogue, sous-lieutenant : blessé. Contusionné.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Rousset, grenadier : tué.
Lafeuze, grenadier : tué d'abus. Fosse droite.
Billen, grenadier : éclat d'obus, abdomen.
Pozzobiberg, grenadier : éclat d'obus au genou droit. Amputé.
Perrot, grenadier : éclat d'obus, cuisse gauche. Amputé.
Panse, grenadier : éclat d'obus, hanche droite.
Armand, grenadier : blessure légère, main droite.
Lagarde, grenadier : éclat d'obus, épaule gauche.
Locousset, voltigeur : plaie contuse au front.
Combemorse, fusilier : balle à la poitrine.
Lemaire, fusilier : balle au pied droit.
Hallair, fusilier : plaie légère à la main gauche.
Dumitrescu, fusilier : balle au pied gauche.
Garnier, fusilier : éclat d'obus, main droite.
Jod, fusilier : balle qui a traversé le pied gauche.
Ebely, fusilier : disparu ; on suppose qu'il a été pris par des cavaliers russes (15 septembre).

22e régiment d'infanterie légère.

Lartigue, clairon de voltigeurs : coup de feu au bras gauche.
Calvary, chasseur : coup de feu, pied gauche.
Carivenc, chasseur : coup de feu, pied droit.

Morts.

Lunel, caporal clairon : tué.
Kersaudy, chasseur : tué.
Blaum, chasseur : tué.

Blessés.

Mocquery, capitaine : coup de feu à l'avant-bras droit.
Ségonzac, caporal : coup de feu à la poitrine.
Jammès, voltigeur : éclat d'obus à la jambe droite.
Compeau, chasseur : coup de feu à la cuisse droite.
Vallier, voltigeur : coup de feu à l'articulation du genou gauche.
Pons, chasseur coup de feu à la cuisse gauche.
Sémon, chasseur : éclat d'obus à la jambe droite.
Hurstel, carabinier : coup de feu à l'avant-bras gauche.
Saint-Chamant, chasseur : coup de feu à la jambe droite.
Dejon, carabinier : coup de feu à la cuisse droite.

3e régiment d'infanterie de marine.

Etat-major.

Domeneh Diégo, capitaine adjudant-major : blessé à l'épaule gauche.

Section III.

Dufournet, caporal sapeur : blessé à l'œil gauche.

Musique.

Fulla, musicien : blessé à l'œil gauche.

1er bataillon.

11e compagnie.

Merrin, soldat de 2e classe : blessé au mollet gauche.
Guitton, soldat de 2e classe : blessé au poignet droit.

12e compagnie.

Parot de Scellier, capitaine : blessé à la main et à la poitrine. A succombé depuis.
Bernardi, soldat de 1re classe : tué.
Bayer, soldat de 1re classe : tué.
Ferrin, caporal : blessé au bras droit.
Belle, soldat de 2e classe : blessure au pied gauche.
Averseng, soldat de 2e classe : blessé à la jambe gauche.
Coupat, soldat de 2e classe : blessé à la cuisse droite.
Nem, soldat de 2e classe : blessé à la jambe droite.
Lepiat, soldat de 2e classe : blessé. Bras droit fracassé.
Brosse, soldat de 2e classe : blessé à la joue gauche.
Ducher, soldat de 2e classe : blessé dans les reins.
Cuin, soldat de 1re classe : blessé aux deux jambes.
Hoffman, soldat de 1re classe : blessé. Perte contusion à la cuisse.
Rey, soldat de 2e classe : blessé. Légère contusion à la jambe.
Champfort, soldat de 2e classe : blessé. Légère contusion à l'épaule.

55e compagnie.

Bardeberver, soldat de 2e classe : blessé à la cuisse gauche.
Castalem, sergent-major : blessé à la poitrine.
Giroux, soldat de 1re classe : blessé à la cuisse droite.
Hamidon, soldat de 2e classe : blessé à la tête.
Henin, soldat de 2e classe : blessé. Escalen à la poitrine. Balle à la cuisse droite.
Argentin, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu à la jambe gauche.
Le Guillon, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu à la cuisse droite.
Schmitt, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu au pied droit.
Dannchinger, sergent : blessé. Coup de feu au pied droit.
Aguéres, soldat de 2e classe : mort. Coups de feu dans la poitrine.

Digitized by Google

58e *compagnie.*

Guillot, capitaine : blessé. Balle à la jambe droite.
Robert, sergent : blessé. Balle au bras droit.
Chrétien, sapeur : blessé. Balle au pied droit.
Dax, soldat de 1re classe : blessé. Balle à la jambe droite.
Vié, soldat de 2e classe : blessé. Biscuiten à la cuisse droite et une balle au pied gauche.
Maipel, soldat de 2e classe : blessé. Un biscuiten à la cuisse gauche.
Muller, soldat de 2e classe : blessé. Balle au bras droit.
Koutz, soldat de 2e classe : blessé. Balle à la jambe gauche.
Boitmer, soldat de 2e classe : tué. Balle à la poitrine.
Demagny, soldat de 2e classe : blessé. Balle à l'épaule gauche.

59e *compagnie.*

Chevallier, soldat de 1re classe : blessé dans l'œil gauche.
Georges, soldat de 2e classe : blessé à la figure.
Pétulon, soldat de 1re classe : blessé. Le pouce droit emporté.
Lécuyer, soldat de 2e classe : blessé. Bras cassé par un boulet.
Meyer, soldat de 2e cl. : blessé. Contusion à la cuisse gauche.
Rollet, soldat de 2e classe : blessé. Balle au ventre.

23e *compagnie.*

Fabiat, soldat de 1re classe : tué. Balles au front et à la poitrine.
Lacroux, soldat de 2e classe : tué par un biscaïen.
Delas, soldat de 1re classe ; blessé. Éclat d'obus dans l'aine droite.
Pontis, soldat de 2e classe : blessé. Éclat d'obus au bas-ventre.
Péré, caporal de 1re classe : blessé. Balle à la cuisse gauche.
Durand, caporal de 1re classe : blessé. Biscaïen au genou.
Quernè, soldat de 1re classe : blessé. L'aine droite traversée par une balle.
Dufex, soldat de 2e classe : blessé. Balle à la tête.
Bourrel, soldat de 2e classe : blessé. Éclat d'obus au bras droit.
Couturier, soldat de 1re classe : blessé. Cuisse gauche fracassée.
Lagrange, soldat de 1re classe : blessé. Bras gauche fracassé.
Coupturier, soldat de 1re classe : blessé. Contusion grave à la poitrine
Bertaz, soldat de 2e classe : blessé. Éclat d'obus au bas-ventre.
Limolin, soldat de 2e classe : blessé. Balle à l'épaule gauche.
Cairon, soldat de 2e classe : blessé. Éclat d'obus à la hanche gauche.
Verdier, soldat de 2e classe : blessé. Bras gauche. Éclat d'obus et une balle à la poitrine.
Fonquenu, soldat de 2e classe : blessé. Balle au menton.
Champelavière, caporal : blessé. Bras gauche fracassé.
Rogier, soldat de 2e classe : blessé. Éclat d'obus à la jambe droite.
Blanc, soldat de 2e classe. Blessé à la jambe.

49e *compagnie.*

Beh, lieutenant : tué. Coupa de feu à la poitrine et à la gorge.
Fiazy, soldat de 1re classe : blessé. Coup de feu à la cuisse gauche.
Texier, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu à la jambe droite.
Vivarel, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu à l'épaule droite.
Berther, soldat de 2e classe : tué. Coup de feu à la tête.
Lavial, soldat de 2e classe : blessé. Coup de feu à la tête.

12e *compagnie.*

Grenier, caporal, tué. Balles à la tête et aux parties.
Durmont, soldat : tué. La tête enlevée par un boulet.
Olives, soldat : tué. Balle à la tête.
Gourdin, caporal : blessé. Éclat d'obus à la poitrine.
Pras, soldat : blessé. Le mollet enlevé par un boulet.
Marsal, soldat : blessé. Jambe gauche fracassée.
Bené, soldat. Blessé à la pointe des pieds.
Alermann, soldat : blessé. Jambe droite fracassée.
Mouren, soldat : blessé. Éclat d'obus dans l'épaule gauche.
Beron, soldat : blessé. Contusion.
Larigan, soldat : blessé. Balle à la joue droite.
Dufour, soldat : blessé. Balle à l'aine droite.
Seren, soldat : blessé. Balle à la jambe droite.
Mingas, sergent : blessé. Balle dans la jambe gauche.
Grisard, soldat. Blessé à la jambe gauche.

51e *compagnie.*

Sarcial, sergent : blessé à la face droite.
Pejuete, soldat : tué. Balle dans la poitrine.
Fanzi, caporal : blessé. Balle à la jambe droite.
Mercier, soldat : blessé. La deux jambes traversées par une balle.
Buisset, soldat : blessé. Jambe droite fracassée, jambe gauche blessée.
Balzac, soldat : blessé. Balle dans la hanche gauche.
Farpaillon, soldat : tué. Éclats d'obus aux deux cuisses.
Avenel, soldat : blessé. Hanche droite contusionnée.
Butin, soldat : blessé. Balle à la cuisse droite.
Rignol, sapeur : blessé. Balle à la jambe gauche.
Boudiot, soldat : blessé. Balle au bras droit.
Fery, sergent : tué. Balle dans la tête.
Charel, soldat : tué. Balle dans la tête.

13e *compagnie.*

Boudier, soldat : tué. Biscaïen à la tête.
Semblemann, clairon : tué. Tête enlevée par un boulet.
Huvier, soldat : blessé. Jambe droite fracassé par un boulet.
Nourry, soldat : blessé. Éclat d'obus à la cuisse droite.
Valance, soldat : blessé. Balle à la cuisse gauche.
Voitry, soldat : blessé. Mollet gauche enlevé par un boulet.
Palerne, soldat : blessé. Coup de feu à la main droite.
Quinaux, soldat : blessé. Balle à la tête et à la cuisse droite (mort depuis).
Chaufort, sergent : blessé. Éclat d'obus à la main droite et à la poitrine.
Cournuson, soldat : blessé. Éclat d'obus à la jambe gauche.

35e *compagnie.*

Truzel, sergent : tué. Boulet et biscaïen à la tête.
Richaut, soldat : tué. Balle dans la poitrine.
Bené, soldat : blessé. Biscaïen au bras gauche.
Barré, soldat : blessé. Balle dans le ventre (mort depuis).
Bertz, soldat : blessé. Éclat d'obus à la cuisse gauche.
Tatarel, soldat : blessé. Balle à la cheville droite.
Jeune, soldat : blessé. Balle à la cuisse droite, le pouce emporté.
Lepaquieur, soldat : blessé. Balle au genou droit.
Bugo, soldat : blessé. Balle à la figure.
Pepy, soldat : blessé. Balle au bras gauche.

40e *compagnie.*

Gipolou, sergent : blessé. Éclat d'obus à la joue gauche.
Semmilan, caporal : blessé. Balle au bras gauche.
Bontard, soldat : blessé. Balle au talon gauche.
Tranquillin, soldat : blessé. Balle au genou droit.
Fau, soldat : blessé. Balle au bras gauche.
Chamaseon, soldat : blessé. Balle à la hanche gauche.
Vain, soldat : blessé. Balle au pied droit.

Boy, soldat : blessé. Balle à la cuisse droite.
Lauriston, soldat : blessé. Balle au bras gauche.
Feuillere, soldat : blessé. Éclat d'obus au pied droit.
Bibout, soldat : blessé. Balle à la jambe gauche.
Heuzel, tambour : blessé. Balle au bras gauche.

5e *compagnie.*

Martin des Pallières, sous-lieutenant : blessé. Balle à la cheville gauche.
Tordeux, soldat : blessé. Balle à l'aine gauche.
Mouk, soldat : blessé. Balle au bras droit.
Boiturel, soldat : blessé. Genou gauche fracassé par un biscaïen.
Giroux, soldat : blessé. Balle au bas-ventre.
Grandjean, soldat : blessé. Balle au bras gauche.
Grivaux, soldat : blessé. Genou droit fracassé.
Ragot, soldat : blessé. Balle à la cuisse droite.
Muffat, soldat : blessé. Balle au mollet droit.
Dumont, sergent-major : tué. Une balle à la tête et une au cœur.
Dubourg, soldat : blessé. Tête et bras droit (deux blessures).

Tués	19
Blessés	144
Total	163

Des renseignements parvenus jusqu'à ce jour, il résulte que l'armée française a éprouvé à l'Alma les pertes ci-après, savoir :

186 morts, dont 4 officiers.
1,200 blessés, dont 61 officiers.

De l'approvisionnement des armées

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Paris. le général comte ROGUET, aide-de-camp de l'Empereur.

[2e et dern article.—Voir les numéros des 21 septembre et 1er octobre.]

Le général Roguet cite deux exemples mémorables de l'influence décisive que peuvent exercer les approvisionnements de vivres sur l'issue de la guerre. Le premier est emprunté à l'histoire des guerres de Louis XIV ; le second à celle de la dernière et suprême lutte que l'Empire eut à soutenir contre l'Europe coalisée.

La place de Lille, défendue par l'illustre maréchal de Boufflers, était menacée par Marlborough et le prince Eugène, en 1708. Deux armées, victorieuses, commandées par le duc de Bourgogne et le maréchal de Berwick, formaient la campagne autour de Lille et épuisent le moment de livrer bataille aux alliés. Ceux-ci, gênés dans leurs opérations, et qui étaient sur le point de manquer de vivres et de munitions, allaient peut-être renoncer à former le siége de la place, lorsqu'un premier convoi de 8,000 charriots, escorté par 15,000 hommes, échappa, par une marche audacieuse et rapide, au duc de Bourgogne, qui n'en fut informé que trop tard, et auquel l'histoire reproche des fautes capitales en cette circonstance. L'arrivée inespérée de ce ravitaillement et de quelques convois partiels, non moins importants, de munitions et de vivres, le fut qu'ils voulaient atteindre, grâce aux mauvaises manœuvres d'un des généraux de l'armée française, M. de la Motte, relève les espérances de l'ennemi, et rendit inutile le courage de la garnison de Lille, le dévouement des habitants et l'héroïque et célèbre défense du maréchal de Boufflers. Les convois que le duc de Bourgogne et M. de la Motte avaient laissés échapper, trouvèrent la patrie d'une ressource de plus à l'armée assiégeante, tandis que les intrépides défenseurs de Lille tombaient épuisés de toutes ressources et décimés bien moins par le fer de l'ennemi que par la famine.

Voici l'autre exemple que nous laissons parler le général Roguet; son récit glorifie, en termes dignes du sujet, un des plus étonnans épisodes de l'immortelle campagne de 1814 :

« Deux divisions de 3,000 hommes chacune de l'Ouest, non encore habillés, commandés par les généraux Amey et Pacthod, amenaient en mars 1814, de Meaux à Sézanne, à l'Empereur, un convoi de 60 pièces de canon et de 350 caissons.

« Le 21, après le combat d'Arcis-sur-Aube, Napoléon, ne pouvant plus résister de front aux masses de la coalition, s'était décidé à leur abandonner les approches de la capitale, et à soulever les départemens de l'Est sur leurs derrières. Le 23 marx, au moment où l'Empereur entrait à Saint-Dizier, toutes les forces alliées s'étaient réunies dans les plaines de Châlons, c'est-à-dire contre elles. La colonne de marche avait-elle heurtait le 25 marx, près du village de Morin ; les deux généraux se replièrent.

« De leur côté, ceux-ci, venant de la droite, avaient averti le convoi du voisinage d'un corps de troupes françaises ; mais au lieu de joindre les deux maréchaux Marmont et Mortier, alors en retraite sur Sézanne, c'était au milieu de l'armée russe qu'il tombait.

« L'effort de l'ennemi se tourne aussitôt contre le convoi ; ces héroïques paysans se forment en carrés par régiment, et opposent une résistance désespérée.

« Affaiblis dans une plaine nue, bois, sans mamelons, sans le moindre accident de terrain, par un ennemi toujours grossissant, ils parent cependant arriver en ordre jusqu'au pied des collines de Fère-Champenoise.

« Entourés par quatre corps d'armée russe, foudroyés par 100 pièces d'artillerie, chargés par des masses énormes de cavalerie, ils font face de toute part, et tentent la plus vive résistance. Les 3,000 Vendéens, sommés par Alexandre de cesser le combat, périrent au cri de *vive l'Empereur !...*

» Si les maréchaux Marmont et Mortier avaient connu la position de ces intrépides convois, ils auraient pu encore opérer toute la grande armée alliée, peut-être surtout-le pu rendre plus utile à la France, plus fatale à la coalition leur sublime dévouement ; une partie du convoi eût été sauvée.

« C'est avec raison que l'un des plus belles plumes écrivait un ministre de la guerre : *c'est se tourner trouver d'expression pour caractériser le dévouement des gardes nationales aux mes ordres ; les soldats de Fère-Champenoise ont fait d'héroïques, dont tant de monde n'honore, sont sans valeur et sans force pour donner une idée juste et précise de leur conduite.* »

« Ces exemple, dit en terminant M. le comte Roguet, peuvre ce que peut faire, dans les circonstances les plus critiques, un chef de convoi ; il constate, en même temps, les sentimens de patriotisme et d'honneur qui animaient les populations françaises aux dernières jours de l'Empire. »

Le savant général qui a écrit un ouvrage sur l'*application de la fortification de campagne à la petite guerre* (1), se pouvait manquer de parler, dans son traité sur l'*approvisionnement des armées*, d'une espèce de retranchement appelée *tabor*.

« Les convois, dit-il, sont presque toujours une cause d'embarras, d'inquiétude, d'échec pour les généraux auxquels ils sont destinés. Ils deviennent cependant, dans des circonstances exceptionnelles, contre certains ennemis et dans quelques pays, un accessoire définitif d'une telle importance, pour une petite armée, que l'on peut avoir intérêt à créer le convoi dans le seul but de protéger les troupes, et indépendamment de toute nécessité de ravitaillement.

« Si, à l'utilité de la défense mobile qu'ils procurent aux armées, ils joignent l'avantage de les approvisionner, leur importance augmente encore. L'ensemble défensif qu'ils présentent se nomme *tabor*. »

M. le comte Roguet pense que les règles et fait très bien comprendre l'utilité, dans certaines circonstances données, de ce genre de fortification passagère, qui consiste à employer, pour se retrancher contre une attaque imprévue de l'ennemi, les voitures et les bagages que les troupes traînent à leur suite, ou qu'elles sont chargées d'escorter.

Ce mot de *tabor* est probablement un souvenir des défenses improvisées par les *Huastites*, ou sectaires de Jean Huss, dans les guerres que ces fanatiques eurent à soutenir contre l'empereur Sigismond d'Autriche, au commencement du quinzième siècle, et d'une telle que leur chef, le célèbre Jean Zizka, avait fait bâtir sur la montagne de la Mauve, à quelques lieues de la ville de Tabor, dans la Bohême.

Il avait donné le saint nom de Tabor. « C'est pour assurer ses courses journalières dans un rayon de 40 lieues autour de *Tabor*, qu'il avait imaginé dans cette ville, dit le général Roguet, ce retranchement ambulant, si remarquable par la facilité qu'il y a à s'en servir, à le faire marcher toujours avec soi, et à pouvoir lui donner promptement la figure qu'exige le terrain. »

Les tabors pouvant, dans beaucoup de cas, rendre des services essentiels en campagne, et surtout dans une guerre de postes et de surprises, le général Roguet croit devoir donner les instructions que donne M. le comte Roguet sur leur emploi judicieux.

Il traite avec étendue et avec une lumineuse exposition des règles et des faits historiques qui leur servent de base nécessaire, les questions *des convois de malades et de prisonniers de guerre, — des corps provisoires de marche, — des cortèges de bals et d'fêtes, — des cultures et moissons, — des réquisitions.* Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans tous les détails de ses savantes leçons ; on verrait ce qu'il a fallu de patiente et méthodique étude de ces arides matières pour les coordonner et pour les présenter dans tous leurs rapports avec les devoirs du commandement.

Chacune des divisions de son travail a fourni au général Roguet l'occasion d'intéressantes applications historiques. Ainsi, à propos de ses idées de prendre sur les corps provisoires de marche, il nous donne, de la manière la plus précise, la décomposition et l'état des emplacemens stratégiques de la Grande-Armée, en 1807, l'une des plus glorieuses et des plus splendides époques de l'Empire : celle de l'entrée de Frédéric et de la campagne de Pologne contre la Russie, en 1806 et 1807.

Les forces impériales présentaient un effectif de 611,000 hommes, ainsi répartis :

Italie et Dalmatie,	143,000
Intérieur et rive gauche du Rhin,	171,000
Grande-Armée, divisée en onze corps et tenant la campagne du Rhin à la Vistule,	300,000
	611,000

Sur les 300 mille hommes de la Grande-Armée, le général Roguet en compte 100 mille sur la ligne de dépôts, répartis dans les corps de marche, et dans les dépôts de malades et blessés. Il n'y avait donc que 200 mille hommes dans les légnes réellement opposées à celles des Russes et des Prussiens. Mais quels soldats et quels généraux!.. L'Empire était alors à l'apogée de sa gloire et de sa puissance.

Le service des *fourrages* à la guerre occupe une partie notable d'u livre de M. le comte Roguet. Cette question demandait à être traitée avec un soin particulier.

« Dans tous les temps, dit-il, dans les guerres de la Révolution, les fourrages ont été l'occasion d'affaires générales et quelquefois décisives. Les généraux attachaient la plus haute importance à cette partie de la guerre. Une application indispensablement journalière et d'où résultait si fréquemment la nécessité d'une affaire sérieuse. Les détails d'exécution de ce genre d'opérations, longuement traités par les écrivains militaires du dernier siècle, occupaient beaucoup alors les états-majors et les officiers généraux en sous-ordre. »

Aujourd'hui, dans nos guerres à vastes plans stratégiques, la grande étendue de territoire qu'une armée nombreuse occupe, la méthode des cantonnemens généralement adoptée pour la cavalerie, une meilleure organisation des services administratifs de l'armée, enfin l'invention même des machines de compression d'une grande puissance pour réduire à la moindre capacité possible le volume des fourrages, et, pour en rendre ainsi le transport beaucoup plus facile, a considérablement diminué l'embarras de faire vivre les chevaux en campagne.

Cependant, les difficultés sont et resteront toujours grandes. On sait que c'est par le manque d'avoine et par la perte de nos chevaux que commencèrent nos désastres de la campagne de Russie.

La guerre actuelle d'Orient n'a, sous ce rapport, aucune crainte à nous inspirer. Maîtres de la mer, si le fourrage venait à nous manquer dans les pays occupés, les vaisseaux qui partent de Cherbourg auraient à leur disposition, pour approvisionner la Crimée, toutes les riches récoltes d'avoine de la Normandie. Il faudrait moins de temps pour les transporter des ports de la Manche à Sébastopol, qu'il n'en fallait autrefois pour faire filer un convoi de vivres de magasin de Lille ou de Metz sur nos dépôts du Rhin ou du Danube.

Dans un chapitre à part, le général Roguet s'est occupé des rations. C'est un moyen de chômage contre des populations hostiles, et, en même temps, d'approvisionnement et pour des troupes expéditionnaires, dont l'étoile et le prestige appartiennent à la grande école algérienne. Les rations, qui ont été puissamment et si délicieusement contribué à assurer et à con-

(1) Un vol. in-8°, Paris, à la librairie militaire de J. Dumaine.

Digitized by Google

solider notre domination en Afrique, sont heureusement aujourd'hui devenues d'une application moins immédiate et moins nécessaire qu'à l'époque où fut publié l'ouvrage du général, et le temps n'est pas loin où elles n'auront plus pour nous qu'un intérêt historique.

Ce qu'il faut le plus admirer dans le traité sur l'approvisionnement des armées, dans ce livre écrit sous un gouvernement dont le principe était si différent de celui qui préside aujourd'hui aux destinées de la France, c'est la calme profondeur et hautement proclamée des souverains de l'époque.

A chaque page nous voyons éclater le religieux enthousiasme de l'auteur pour le génie et les grandes œuvres de l'Empereur Napoléon Ier.

Mais ainsi, comme le dit si bien l'éminent écrivain, « Quel prince fut en rapport plus intime avec les nobles passions des masses ? Qui sut mieux les utiliser, les diriger ? Qui fut aussi généreux, aussi national ? Jamais dévouement plus digne, plus absolu n'exista du peuple au chef de l'État, du soldat au général...

« Les faits éclatans qui en résultèrent doivent être regardés comme exceptionnels ; mais les principes nombreux que l'on peut déduire de l'étude de ces faits resteront utiles même pour des temps ordinaires.

« Sans doute, dit encore plus loin M. le comte Rogniat, ces nouvelles et puissantes ressources fournies par la vapeur pour les transports sur terre et sur eau, les perfectionnements obtenus depuis quinze ans dans le tir au fusil, principalement pour l'arme de l'infanterie légère, la nouvelle importance de l'artillerie profondément modifiée, les besoins les armes en moyens matériels changés ou autrement sanfaits, tout donne lieu de croire que la théorie exposée devra être ultérieurement appropriée à de nouvelles circonstances.

« Mais, heureusement, le principe ne se renverse pas de transition à des principes nouveaux. Mais, alors même, quand le général avec beaucoup trop de modestie, ce livre pourra encore offrir un intérêt historique comme recueil de quelques mémorables traditions d'une grande époque militaire. »

Le major en retraite, L. Mirson.

Deux emplois de répétiteur de 4e classe sont actuellement vacans au Prytanée impérial militaire de La Flèche.

Les personnes qui désireraient obtenir ces emplois devront en faire parvenir la demande (*franco*) au général Cœur, commandant le Prytanée.

Les pièces à produire sont :

1° L'acte de naissance du postulant, qui doit n'avoir pas accompli sa trente-cinquième année ;

2° Un certificat de moralité, délivré par le maire de la commune de sa résidence (cette pièce doit être légalisée) ;

3° Un diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le traitement attribué à l'emploi est de 1,200 fr., et peut s'élever successivement de classe en classe jusqu'à 1,800 fr., taux de la 1re classe.

Les répétiteurs ont un logement au Prytanée, et ils peuvent y être nourris moyennant une retenue de 25 fr. par mois, sur leur traitement, s'ils ne sont employés qu'aux service des classes et études ; tous les autres services sont confiés à des fonctionnaires militaires.

Les deux premiers volumes de la nouvelle édition des *Victoires et Conquêtes des Français*, publiée par MM. Firmin Didot frères, viennent de paraître. La révision en est confiée à M. Guérin, chargé, au dépôt de la guerre, de la conservation des archives historiques. Ce beau monument sera complété par la Guerre d'Espagne en 1823, la Bataille de Navarin, l'Expédition de la Morée, la Conquête de l'Algérie, la Révolution de Juillet 1830, le Siége d'Anvers, l'Occupation d'Ancône, la Révolution de Février 1848; enfin il achèvera avec le glorieux guerre d'Orient qui commence sous de si heureux auspices.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un lieutenant d'infanterie (promotion de 1854), en garnison dans l'intérieur, désirerait échanger avec un officier de son grade d'un régiment d'infanterie légère ou de ligne, qui n'a pas de lieutenant à sa disposition dans le département désigné au dépôt de recrutement.

— Un lieutenant du 1er de ligne (rang du 21 juillet 1854), demande à permuter avec un de ses camarades du même parti de camp du Nord et à défaut stationné à l'intérieur.

— Terrier, tailleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillemens et costumes, se recommande particulièrement à MM. les officiers de tous grades et de toutes armes. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour le choix des étoffes et le goût qui préside à la confection. Ses ateliers sont montés de manière à pouvoir livrer dans le plus bref délai. Remise de 5 0/0 au comptant.

— La Plèe Aîné, pourvu par ligne pour les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 135. Le le hôtel

---

FABRIQUE SPÉCIALE DE COLS POUR L'ARMÉE.

Maison FANNY BING, à Metz.

J'ai l'avantage d'informer MM. les Officiers de l'armée qu'ils trouveront des cols portant mon nom et provenant de ma fabrique chez mes correspondants, dont voici les résidences :

PARIS.—Gaviède, tailleur, rue des Filles-Saint-Thomas, 14.
— Jeland, avenue de la Motte-Picquet, 38.
TERRAILLER.—Caravon, rue Floche.
TOULOUSE.—Delpech, coiffeur.
CHANTILLY.—Martin et Durouch, rue de la Tonnellerie, 29.
MELUN.—Palud, coiffeur.
ROUBAIX.—Gisbert-Delsaux, parfumeur.
MONTBRISON.—Gardon-Adelon, marchande de nouveautés.
LA FÈRE.—Decoy
AUTUN.—Devarenne, Bureau, rue de la Mairie, 87.
VALENCIENNES.—Mahille, rue Saint-Géry, 25.
SAINT-DENIS.—Grave, chapelier.
DIJON.—Gallotta, coiffeur, place du Palais, 1.
RIOM.—Arnaud-Meunier, gantier.
BASTIA.—Hyvonet, marchand de nouveautés.
SAUMUR.—Trubert, maître tailleur à l'École de cavalerie.
— Perdu, tailleur.
— Blanchet-Lacaste, faiseur de gants.
ARRAS.—Lavallée, coiffeur, rue Saint-Aubert.
ANGERS.—Guichery, parfumeur, rue du Mail, 14.
POITIERS.—Allemane.
TOULON.—Bérard (Jules), coiffeur.
TOULOUSE.—Mlle Crilouy, rue de la Pomme, 70.
CARCASSONNE.—Durrieu, coiffeur, rue de la Mairie.
SCHLESTADT.—Schmuth, coiffeur, place Sainte-Barbe, 5.
PERPIGNAN.—Marchon, rue des Marchands.
— Perrier, parfumeur, place Napoléon.
MONTPELLIER.—Martin, chapelier, Grande Rue.
— Ferrer (Th.), Grande Rue.
MARSEILLE.—Cervesi et Gaffarel, rue Noailles, 21.
— Mathieu, parfumeur, sur le Cours, 41.
— Mathieu, coiffeur, rue Noailles, 5.
TOULON.—Arnaud (Victor), sur le port, 71.
VALENCE.—Flavin, coiffeur.
ORLÉANS.—Blanc, fabricant de gants, rue Monsnerge, 5.
— Mlle Roland (Joséphine), marchande de nouveautés, Grande-Rue, 12.
BRIENNE.—Auguste Mattou, gantier, sur la place d'armes.
— Dupuy, coiffeur, rue Notre-Dame.
LYON.—Thomas, rue du Bois, 32
— Pinchinat, rue Impériale Lafayette, 87.
— Court frères, parfumeurs, place Saint-Pierre, 6.
GRAY.—Gaudot, rue Neuve, 13.
LUNÉVILLE.—Halenbourg (G.), Grande Rue, 127.
— Rouhé (A.-B.), Grande Rue, 8.

Maîtres tailleurs des régimens.

MM. Collin, du 18e régiment d'infanterie de ligne.
Collin, du 2e régiment d'infanterie de ligne.
Frédéric Gaillard, du 67e régiment d'infanterie de ligne
Tuop, du 76e régiment d'infanterie de ligne.
Caillot, du 1er régiment de dragons.
Castelodi, du 1er régiment de dragons.
Marc, du 5e régiment de lanciers.

MANOTYPE. — CANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

Déposé au Tribunal de commerce et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom accroché sur la verre, sera déclaré contrefait.

Composé par l'AUTEUR et C, parfumeurs brevetés a. g. d. g. à Lyon.

Ce produit est le seul qui ne soit pas acide. Il est d'une fraîcheur délicieuse, et ne laisse aucune odeur désagréable après son emploi.

MAISONS SUCCURSALES : Fabrique, rue Neuve-de-Clery, 31 ; Rue de la Paix, 17.

Le camouflage de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est l'extrait de JASMIN, qui le rend d'une odeur suave et délicieuse. Il est d'une pureté parfaite, plusieurs propres à détruire la causticité du vinaigre sans lui enlever son action longue; aussi le Vinaigre lactescent est essentiellement hygiénique et rafraîchissant. Il n'en pas l'action dure et excitative de tous les vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfans dont la peau fine et délicate réclame les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. L'est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portant de notre griffe. — Prix : 1 fr. 50 c.

Dépôt : A Paris, chez M. GUERIN, rue Sainte-Anne, 60 ; A Bordeaux, chez J. BATTAILA, épicier de l'ANCRE.
— — chez M. ROUCHON, r. Richelieu, 65. — — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois.
— — chez M. HAMON, rue du Temple, 175. A Toulouse, chez M. JÉZÉ aîné, rue St-Rome, 19.
— — A Alger, chez M. QUEROY, rue Mahon. A St-St-Etienne, chez M. BATAILS, rue de la Comédie.
On trouvera à Mulhouse notre Vinaigre, ainsi que toutes nos autres de Parfumeries et d'ameublement confiserie. EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, **4**.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Pèlerins, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Bandières, Gants, Mouffles, Mâches à air, Brassières, Ceintures, Couvertures, Bouteilles flexibles, Passes poignards, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bitteaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poulre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

CAOUTCHOUC MANUFACTURE PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.

MENTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans proration sur la demande des chefs de corps.

PUR[illegible] ...rubrique. — Pour arrêter en 4 jours les MALADIES SECRÈTES, même les plus anciennes, les accidens graves, variétés, ...rop, au remède de fer de CHANGE, pharmacien, rue Vivienne, 40, à Paris. Guérison rapide. — Consultations de 11 à 3 h., et correspondance pour les départemens. — Dépôt dans toutes les villes de France et de l'étranger.

METHODE [illegible] ...ES, DU FUISSON en 3 jours des maladies secrètes, ...ances, pertes, fluor-albus, etc. Cabinet médical, rue ...Richelieu, 47, consultations de midi à 4 h. Remèdes inodore.

PARIS. — PIERRE DIVINE SAMPSO. — 4 FR.

...ours maladies secrètes, rue Richelieu, 47 (succursale). ...Remèdes inodores. 45 (Exportation.)

A MM. LES OFFICIERS.

Cantines de campagne, malles, bâts. Largeurs et grandes réduites. Solidité à toute épreuve et garantie. — GRÉMAIN, seul fabricant breveté, rue Saint-Antoine, impasse Guémenée, n. 5, Paris. — Depôt, 17, faubourg du Temple.

Cantines et courroies, la paire,	70 fr.	Le lit et les cantines, indépendamment de ces spécialités,
Un surfaix,	3	
Lit de campement,	10	
Sac complet, léger et solide,	15	
Batterie de cuisine de campement,	25	

sont en outre recouverts en cuir au lieu de la toile des anciens systèmes, qui pesait 4 fois plus et coûtait davantage.

VINAIGRE DE GEORGIE

Importé par P. GUILLAUME, rue de Grenelle-St-Honoré, à Paris.

Composé de substances toniques et balsamiques, il assainit et purifie l'air, détruit les mauvais et infects, facilite la digestion, rafraîchit et blanchit la peau qu'il rend souple et satinée. Il est précieux pour les dames et la toilette du matin.

RÉDUCTION COMPLÈTE ET CERTAINE

DES HERNIES par les procédés scientifiques et les bandages à ressorts brevetés de M. CHARRIÈRE, fils aîné, chirurgien-mécanicien de l'étranglement. Institutions imperceptibles avec et sans ressorts, chez le docteur Fauvart, rue du Faubourg-Poissonnière, ou midi à cinq heures, rue Jean-Jacques Rousseau, 12, au second.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ

Se redressant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et le plus confortable. Prix : 1 place, 30 fr. — 2 places, 40 fr. — en étoupe, en laine, 50 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix, 25 fr.

EN VENTE, TENTES TRÈS PORTATIVES Forme PAVILLON, entre-lacis, 2 m. 50 carrés. 110 f. — 2 m. 50 c. 120 f. — 3 m. 60 c. 130 f. — 4 m. 50 c. 150 f. ABONDEL, 70, rue Neuve-des-Petits-Champs, et chez tous les Fabricants de Paris.

Déposé à Boulogne-sur-Mer, chez VIART et Cie, Grande-Rue, 60.

MÉDAILLES EN 1855. — 3 TRIOMPHES-BANDOLIERS (brodeurs) ; MÉDAILLES EN 1855. Atrep. de Londres. Spécialité pour Broderies d'or et d'argent, Cordons, Torsades, Franges, Glands, Broderies européennes de toutes espèces, pour tenues militaires et civiles, pour tailleurs, habillemens et costumes, pour toutes les parties de l'habillement militaire. Maison de confiance. — Exportation. — Envoi franco.

BLOND et CHATAIN. Cette eau, sans nitrate d'argent, donne au BLOND et au NOIR une nuance naturelle, sans odeur désagréable, et ne tache ni la peau ni le linge. Elle est recommandée par les médecins les plus célèbres. — M. CHEVREUL, de l'Institut, a déclaré, dans le Journal des Savans, que cette eau ne contient pas de nitrate d'argent

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs.
Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 21 octobre 1854.

L'Empereur, voulant récompenser la noble conduite de S. A. I. le prince Napoléon à la bataille d'Alma, a autorisé Son Altesse impériale à porter la médaille militaire.

M. le général de division Carrelet, commandant le 2e corps d'armée du camp du Nord, sénateur, est placé par décision impériale du 25 octobre courant, à dater du 13 septembre 1854, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, conformément au 2e § de l'art. 5 du décret du 1er décembre 1852. Il continuera de faire partie du comité de cavalerie.

M. le général de division Paté, disponible à Alger, est nommé, par décision impériale du 28 octobre 1854, au commandement de la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

M. le général de brigade Mayran, commandant la brigade d'occupation du Pirée et M. le général de brigade Bazaine, commandant les deux régiments de la légion étrangère à l'armée d'Orient, sont désignés pour faire partie, avec leur brigade, de la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Par décret du 19 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a nommé ou promu dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

Officiers.

MM. Sellier, chef de bataillon au 11e de ligne.
Martin de Boulzney, colonel du 1er de lanciers.

Chevaliers.

M. Brière, major du 11e de ligne.

Par décret du 28 octobre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a promu à la dignité d'officier dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Coué, chef de bataillon au 39e de ligne.

Cet officier supérieur, déjà blessé une fois en Algérie, vient d'être amputé du bras droit, par suite d'une blessure reçue à la bataille de l'Alma.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 19 septembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, l'Empereur a conféré la médaille militaire aux militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. Bordevié, gendarme à la comp. de la Creuse.
Tillet, gendarme à la même comp.
Julien, tambour-major du 11e de ligne.
Rouzel, sergent-major du même rég.
Duval, sergent-major au même rég.
Mandel, sergent au même rég.
Caron, maréchal-des-logis au 1er de lanciers.
Sanson, cavalier du 1er classe à la 4e comp. des cavaliers de remonte.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, ont été nommés au grade de sous-lieutenant dans les régimens de CAVALERIE ci-après, les cinquante-huit élèves de l'École impériale spéciale militaire dont les noms suivent, savoir :

1er régiment de carabiniers.

Organisation, M. Clausse, en remp. de M. Sinet, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

2e régiment de carabiniers.

M. Bousson, emploi vacant par organisation.

1er régiment de cuirassiers.

Organisation, M. Masin, en remp. de M. Becquey-Beaupré, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

2e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. Remy, en remp. de M. Chatelain, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

3e régiment de cuirassiers.

M. Tournier, emploi vacant par organisation.

4e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. D'Arthel, en remp. de M. Fièvée, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

5e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. Thibault, en remp. de M. Lucas, nommé lieutenant.

6e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. Delatresnaye, en remp. de M. Debancourt, nommé lieutenant.

7e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. Legeur de Saint-Seine, en remp. de M. Jaeger, passé aux fonctions de porte-étendard.

8e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. Andrei, en remp. de M. de Rassoy, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

9e régiment de cuirassiers.

Organisation, M. de Lorme, en remp. de M. de Ravel, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

10e régiment de cuirassiers.

(3e tour), M. O'Brien, en remp. de M. Lascous, nommé lieutenant.

1er régiment de dragons.

Organisation, M. Reuffet-Dubimeau, en remp. de M. Gilles, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

2e régiment de dragons.

Organisation, M. Emmanuel, en remp. de M. Duverney, passé dans les cavaliers de remonte.

3e régiment de dragons.

Organisation, M. de Lacheuardière, en remp. de M. Lecler, passé aux fonctions de porte-étendard.

4e régiment de dragons.

Organisation, N. Desgrée Dutou, en remp. de M. Garnier, passé aux fonctions de porte-étendard.

5e régiment de dragons.

Organisation, M. Constamin, en remp. de M. Lantelme, nommé lieutenant.

6e régiment de dragons.

M. Ogier, emploi vacant par organisation.

7e régiment de dragons.

Organisation, M. Morin, en remp. de M. Chaloupin, nommé lieutenant.

8e régiment de dragons.

(3e tour), M. Abbatie, en remp. de M. Berchon des Essarts, nommé lieutenant.

9e régiment de dragons.

Organisation, M. de Labigne, en remp. de M. Maxé nommé lieutenant.

10e régiment de dragons.

Ancienne série (3e tour), M. Duvivier, en remp. de M. Gietser, nommé lieutenant.

11e régiment de dragons.

Organisation, M. Tessu de Balincourt, en remp. de M. Thomas, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

12e régiment de dragons.

Organisation, M. de Saint-Phalle, en remp. de M. Chomereau de Brantigny, nommé lieutenant.

1er régiment de lanciers.

Organisation, M. Lacoste de l'Isle, en remp. de M. Vertel, passé aux fonctions de porte-étendard.

2e régiment de lanciers.

Organisation. M. Bonet, en remp. de M. Méjasson, passé aux fonctions de porte-étendard.

3e régiment de lanciers.

Organisation, M. Dodeman, en remp. de M. Larue Chatelgner, nommé lieutenant.

4e régiment de lanciers.

(3e tour), M. de Conilac, en remp. de M. Peschart de Maizey, nommé lieutenant.

5e régiment de lanciers.

Organisation, M. Lammerer, en remp. de M. Renzi, passé dans les cavaliers de remonte.

6e régiment de lanciers.

Organisation, M. Reubt, en remp. de M. Bars, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

7e régiment de lanciers.

Organisation, M. Cassin de Kalnia, en remp. de M. Pivot, passé au régiment de cuirassiers de la garde impériale.

8e régiment de lanciers.

Organisation, M. Jandin de Narcillac, en remp. de M. Vrain, nommé lieutenant.

1er régiment de chasseurs.

M. Mercier, emploi vacant par organisation.

2e régiment de chasseurs.

(1er tour), M. D'Herbel, en remp. de M. Bousquet, démissionnaire.

3e régiment de chasseurs.

(3e tour), M. Vienne, en remp. de M. Borie de Vantimille, nommé lieutenant.

7e régiment de chasseurs.

Organisation, M. Taffanel de Lajonquière, emploi vacant par organisation.

5e régiment de chasseurs.

Organisation, M. D'Oliano, en remp. de M. Almès, passé aux fonctions de porte-étendard.

6e régiment de chasseurs.

Organisation, M. Rathelot, en remp. de M. Pujos, nommé lieutenant.

7e régiment de chasseurs.

(2e tour), M. Viriet, en remp. de M. Vidnet, nommé lieutenant.

8e régiment de chasseurs.

Organisation, M. Simon, en remp. de M. Brice, passé dans les cavaliers de remonte.

9e régiment de chasseurs.

Organisation, M. de Querhoënt, en remp. de M. Pascal, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

10e régiment de chasseurs.

Organisation, N. Mouchet, en remp. de M. Vidal, passé aux fonctions de porte-étendard.

11e régiment de chasseurs.

(3e tour), M. Horeau, en remp. de M. Vigo, nommé lieutenant.

12e régiment de chasseurs.

Organisation, M. Crutel, en remp. de M. Foize, passé dans les cavaliers de remonte.

(2e tour), M. Chapelier, en remp. de M. Lardeur, nommé lieutenant.

1er régiment de hussards.

Orient.

(1er tour), M. de Varaigne du Bourg, en remp. de M. Villelongue, décédé.

2e régiment de hussards.

M. Castillon Saint-Victor, emploi vacant par organisation.

3e régiment de hussards.

Organisation, M. de Perrinelle-Dumay, en remp. de M. Dilard, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

4e régiment de hussards.

M. Lanjuinais, emploi vacant par organisation.

5e régiment de hussards.

M. du Bouvet, emploi vacant par organisation.

6e régiment de hussards.

(3e tour), M. Dubreton, en remp. de M. Natier, décédé.

7e régiment de hussards.

(2e tour), M. de Maravin du Ramousens, en remp. de M. de Cointet, nommé lieutenant.

8e régiment de hussards.

Organisation, M. Harscouet de Saint-George, en remp. de M. de Gilabert, passé dans les cavaliers de remonte.

9e régiment de hussards.

M. Godard Desmarest, emploi vacant par organisation.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

(3e tour), M. Bappe, en remp. de M. Brebet, nommé lieutenant.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Organisation, M. Bugeaud de la Piconnerie, en remp. de M. Gérard, nommé lieutenant.

Digitized by Google

pied, en rempl. de M. Baguet du Brunion, nommé colonel.

A sic emploie de chef de bataillon.

2e régiment d'infanterie légère.

Batignes.

Choix, M. Grisot, capitaine au 3e de ligne, en rempl. de M. Millard de Montrion, décédé.

1er bataillon de chasseurs à pied.

Afrique.

Ci-qix, M. Guiomar, capitaine au 3e bat. de chasseurs à pied, en rempl. de M. Soubiran-Campaigno, nommé lieutenant-colonel.

1er régiment de zouaves.

Orient.

Choix, M. Javary, capitaine au 3e de zouaves, en rempl. de M. de Bertier, nommé lieutenant-colonel.

2e régiment de zouaves.

Orient.

Choix, M. Larrieleile, capitaine au 1er de la légion étrangère, en rempl. de M. Maintenon, nommé lieutenant-colonel.

3e régiment de zouaves.

Orient.

Choix, M. Pissonnet de Bellefonds, capitaine au 1er de zouaves, en rempl. de M. Dubos, nommé lieutenant-colonel.

Choix, M. Dumoulin, capitaine au régiment de tirailleurs nigériens, en rempl. de M. Montaudon, nommé lieutenant-colonel.

A un emploi de major.

25e régiment d'infanterie légère.

M. Courrech, capitaine-major du bat. de chasseurs à pied de la garde impériale, en rempl. de M. Lebeaupin, passé dans l'état-major des places.

Par décret impérial du 16 octobre 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de colonel.

1er régiment d'infanterie légère.

M. Béchon de Caussade, lieutenant-colonel du 6e léger, en rempl. de M. de Margueral, nommé général de brigade.

A un emploi de lieutenant-colonel.

6e régiment d'infanterie légère.

M. Vaissier, chef de bataillon au 7e léger, en rempl. de M. Béchon de Caussade, nommé colonel.

A deux emplois de chef de bataillon.

7e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Choix, M. Daguerre, capitaine au 9e bat. de chasseurs à pied, en remplt. de M. Vaissier, nommé lieutenant-colonel.

Choix, M. Rivière, capitaine major-adjudant-major au 18e de ligne, en rempl. de M. Troyon, décédé.

Par décret impérial du 18 octobre 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de capitaine-trésorier.

6e régiment de hussards.

Choix (hors tours), M. Harminjnes, lieutenant au 19e de chasseurs, en rempl. de M. Ribaldi, décédé.

A un emploi de major-lieutenant.

7e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Varroquier, maréchal-des-logis au 1er de chasseurs d'Afrique (porte-fanion du général Rouget à la bataille de l'Alma), emploi vacant par organisation.

Par décret impérial du 16 octobre 1854, ont été nommés :

A cinq emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe.

M. Souyeux, élève diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse.

Emplois vacants par organisation.

M. Perramaud, élève diplômé de l'école vét. de Toulouse.

M. Pellet, élève diplômé de l'école vét. d'Alfort.

M. Lourdel, élève diplômé de l'École vét. d'Alfort.

M. Rouillié, élève diplômé de l'École vét. d'Alfort.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Borel de Brétizel, colonel, chef d'état-major de la 7e division militaire, est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

De la Bonninière de Beaumont, capitaine de 1re classe, est chargé du service d'état-major de la brigade d'occupation du Pirée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Sempé, capitaine de 1re classe à l'état-major général du camp du Nid, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 4e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Gatine, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

De Place, chef d'escadron d'état-major exside-de-camp de feu le maréchal de Saint-Arnaud, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire.

Henry, chef d'escadron d'état-major ex-officier d'ordonnance de feu le maréchal de Saint-Arnaud, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.

Haillot, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 3e corps d'armée du camp du Nord, est nommé aide-de-camp de M. le général Gouvion de Saint Loyal, commandant une brigade d'infanterie de l'armée de Paris.

De Clermont Tonnerre, capitaine d'état-major de 2e classe, ex-officier d'ordonnance de feu M. le maréchal de Saint-Arnaud, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la place de Paris.

Gauthier, lieutenant au 66e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Lemaire, commandant la subdivision de la Charente-Inférieure, à Angoulême.

Isoucet, lieutenant au 20e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Bourgaréde-de Boisse, commandant la 2e subdivision de la 10e division militaire, à Nimes.

Vassal, capitaine adjudant de place à Boulogne, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Philippeville, en remplacement de M. le capitaine Bauchet.

Dantriac, capitaine adjudant de place à Philippeville, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Boulogne, en remplacement de M. Vassal.

Santelli, capitaine adjudant de place à Oran, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Belfort, en remplacement de M. Chauffrey, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Courrard, capitaine au 3e de lanciers, est nommé à un emploi d'adjudant de place à Oran, en remplacement de M. Santelli.

Roubie, lieutenant au 3e du génie, est nommé à l'emploi de répétiteur de fortification à l'École de Saint-Cyr, en remplacement de M. Rartel, qui a reçu une autre destination.

Greil, lieutenant au 1er au 12e d'artillerie—*monté*, est nommé à l'emploi de répétiteur de fortification à l'École de Saint-Cyr, en remplacement de M. Lobel, promu capitaine.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

Les officiers récemment promus, dont les noms suivent, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Magon de la Gclaisie, chef d'escadron, est placé à Agen.

Hubert, chef d'escadron, est placé à Nimes.

Vidal, chef d'escadron, est placé à Avignon.

Mancini, chef d'escadron, est placé à Ajaccio.

Cairan, capitaine, est placé à Ajaccio.

Perréton, capitaine, est placé à Saint-Etienne.

Maubecq, capitaine, est maintenu à Beauvais.

Beaugeois, capitaine, est placé à Chaumont.

Serra, capitaine, est placé dans la régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Fabre, capitaine-trésorier, est placé à Nimes dans le camp du Gard.

Sangline, capitaine-trésorier, est placé à Marseille dans la comp. des Bouches-du-Rhône.

MM. Durignaud, chef d'escadron, commandant la comp. de Lot-et-Garonne, passe à Pau.

Bourville, chef d'escadron, commandant la comp. du Gard, passe à Orléans.

Blanc, capitaine à Ajaccio 2e comp. de la 1re légion, est nommé par commissionnement de la 1re comp. de même légion, à Corte.

Regad, capitaine à Chaumont, passe à Basses-les-Dames.

Gouli, capitaine à Lyon, passe à Rambouillet.

Petitjean, capitaine à Saint-Etienne, passe à Lyon.

Blondel, capitaine à Epernay, passe à Meaux.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. de Pecqueult de Lavarande, colonel du 7e de ligne, passe au 1er de zouaves, en rempl. de M. Bourbaki, promu général de brigade.

M. de Saint-Pol, colonel du 59e de ligne, passe au 3e de zouaves, en rempl. de M. Turbouriech, décédé.

M. Chedeville, major au 59e de ligne, passe au 10e bat. de chasseurs à pied, en rempl. de M. Sicard, qui permute avec lui.

M. Carac, sous-lieutenant au 18e léger, passe au 36e de ligne, en rempl. de M. Mabe, qui permute avec lui.

M. Lejeun, sous-lieutenant au 19e de ligne, passe au 1er régiment de marine arme, en rempl. de M. Vanlerberghe, qui permute avec lui.

M. Kopper, capitaine au 1er bat. de chasseurs à pied, passe au 1er bat. de même arme, en rempl. de M. Haca, qui permute avec lui.

M. Defontaines de Connan, chef de bataillon au 64e de ligne, est nommé au commandement du 1er bat. de chasseurs à pied, en rempl. de M. Grisonar, qui permute avec lui.

M. Gets, capitaine au 4e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de capitaine-major au 13e bat. de chasseurs à pied, en rempl. de M. Lagoche, passé dans le bat. de la garde impériale.

M. Buttier, lieutenant au 15e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi de faisant fonctions d'officier d'habillement du 7e de ligne, en remplt. de M. Lamm, promu capitaine.

M. Tardieu, sous-lieutenant au 1er de la légion étrangère, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du corps, en rempl. de M. Gornaud, promu lieutenant.

M. Schryer, sous-lieutenant au 3e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Breyon, promu lieutenant.

M. Wardlet, sous-lieutenant au 34e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en rempl. de M. Grillot, promu lieutenant.

M. Burtel, major du 18e léger, passe au régiment de tirailleurs algériens, en rempl. de M. Villar, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Morgue, médecin principal de 1re classe à l'hôpital de Lyon, est désigné pour l'armée d'Orient.

Alix, pharmacien aide-major de 1re classe au corps de la Baltique, est nommé pharmacien-major de 2e classe.

Heysch, médecin-major de 2e classe à la div. de Constantine, est désigné pour la div. de Bône.

Vergé, médecin-major de 2e classe au 16e de ligne, est désigné pour la 4e de lanciers.

Les chirurgiens sous aides dont les noms suivent, nommés médecins aides-majors, ont reçu les destinations ci-après :

Bonnet, Jean, à l'hôpital de Toulouse, passe au 1er légér.

Taulera, de l'hôp. du Roule, passe au 63e de ligne.

Lemoin, de l'hôp. du Roule, passe au 3e de ligne.

Vaslet, de l'hôp. de Versailles, passe au 3e de ligne.

Viriet, de l'hôp. de Versailles, passe au 3e d'artillerie.

Legarde, de l'hôp. de Toulouse, passe au 6e de ligne.

Lacroix, de l'hôp. du Roule, passe au 7e léger.

Charlier, de l'hôp. du Roule, est désigné pour le 15e léger.

Lassus, de l'hôp. de Versailles, passe au 1er de Versailles.

Lepauch, de l'hôp. de Bourbonne, passe à l'armée d'Orient.

Laugier, de l'hôp. de Bourbonne, passe à l'armée d'Orient.

Bordères, de l'hôp. de Bourbonne, passe à l'armée d'Orient.

MM. Pasturaud, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Toulouse, est désigné pour l'armée d'Orient.

Sellier, médecin principal de 1re classe à l'hôp. de Strasbourg, désigné pour l'armée d'Orient, et Crépel, médecin aide-major de 1re classe, l'ont pas rejoint, et sont considérés à l'hôp. de Strasbourg.

Gaussud, médecin principal de 2e classe à l'hôp. de Perpignan, est désigné pour l'hôp. d'ambulance de Bains.

Antoine, médecin principal de 2e classe à l'hôp. de Colmar, est désigné pour l'hôp. de Strasbourg.

Beau, médecin-major de 2e classe à l'hôp. de Montmédy, est désigné pour l'hôp. d'Avignon.

Rudat, médecin-major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôp. de Calais.

Garnier, médecin aide-major de 1re classe à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôp. du Val-de-Grâce.

Bassard, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Toulon, est désigné pour l'hôp. de Lyon.

Massy, médecin aide-major de 1re classe au 9e léger, est désigné pour le 6e de ligne.

Doin, médecin aide-major de 2e classe à l'hôp. de Corte, est désigné pour l'hôp. de Bordeaux.

Depierre, pharmacien major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôp. d'Amélie-les-Bains.

Simon, pharmacien aide-major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôp. de Strasbourg.

Piron, médecin principal de 1re classe à l'armée d'Orient, est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Tevan, médecin principal de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôp. de Cambrai.

Germain, médecin major de 1re classe à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôp. de Lille.

Laremigne, médecin-major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôp. de Perpignan.

Bonaccorsi, médecin aide-major de 1re classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôtel impérial des Invalides.

Bazin, médecin aide-major de 1re classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôtel impérial des Invalides.

Vexiez, médecin aide-major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'armée d'Orient.

Morel, médecin aide-major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôpital de Metz.

Vial, pharmacien major de 1re classe à l'hôp. de Nancy, est désigné pour l'hôp. du Roule.

Baudelique, pharmacien major de 1re classe à l'hôp. de Sedan, est désigné pour l'hôp. d'Avignon.

Glande, pharmacien major de 2e classe à l'hôp. de Thionville, est désigné pour Marseille.

Alix, pharmacien major de 2e classe au corps de la Baltique, est désigné pour l'hôp. de Lyon.

Candelé, pharmacien major de 2e classe à l'hôp. du Roule, est désigné pour l'hôp. de Metz.

Boze, pharmacien aide-major de 1re classe à la div. de Constantine, est désigné pour l'armée d'Orient.

Soulé, pharmacien aide-major de 2e classe à l'hôp. de Marseille, est désigné pour la div. de Constantine.

Pressoir, pharmacien aide-major de 2e classe à la div. de Constantine, est désigné pour l'armée d'Orient.

Bouillard, pharmacien aide-major de 2e classe à l'hôp. de Saint-Omer, est désigné pour l'armée d'Orient.

Villard, médecin principal de 2e classe à l'hôp. de Bourbonne, est désigné pour l'état-major de la 1re div. militaire.

Barthes, médecin principal de 2e classe à l'hôp. de Vichy, est désigné pour l'hôp. du Val-de-Grâce.

Campmas, médecin principal de 1re classe à l'hôp. de Bordeaux, est désigné pour l'hôp. de la Cardère, à Marseille.

Lelenia, médecin major de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour l'hôp. de la Corniche, à Marseille.

Pont, médecin major de 1re classe, au camp du Nord, est désigné pour le camp du Midi.

Martinet, médecin major de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour le camp du Midi.

Berthemot, médecin-major de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour le camp du Midi.

Leclerc, médecin major de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour le camp du Midi.

Le *Moniteur universel* a successivement publié les nouvelles suivantes, sur les opérations militaires en Crimée :

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient, la lettre suivante, datée du quartier-général devant Sébastopol, le 16 octobre 1854 ;

« Monsieur le maréchal,

« Je vous prie de vouloir bien rendre compte dans ma dépêche télégraphique en date de ce jour, nous avons ouvert la tranchée dans la nuit du 9 au 10. Nous devons nous attendre à ce que ce travail, qui a nécessité la préparation la plus attentivement dérobée à l'ennemi, nous serait vivement disputé.

« Il s'en a rien été. Favorisée par un vent très violent de nord-est, la pluie, qui a duré toute la nuit, a été pour le premier nuit un développement d'environ 1,000 mètres sans que nos travailleurs fussent inquiétés. Nous nous sommes donc contentés de nous couvrir par une armée et de mener travail la parallèle très-étendue vers notre droite qui doit plus tard nous permettre de nous trouver de front à front. Nous concentrons tous nos efforts sur la construction d'une sorte de grand front bastionné qui doit servir d'appui à notre gauche. Il sera composé des ouvrages les plus exigés de la position, nous accumulons 56 pièces réparties en 3 batteries.

« Pendant toute la journée du 10 et la nuit suivante, le feu de la place a été très vif. Mal dirigé d'abord, il n'a pas tardé à devenir plus précis ; mais nos travailleurs étaient déjà à couvert et continuaient paisiblement dérobés aux vues directes de la place.

« Le travail s'est continué le 11 et le 12 sans incident qui mérite de nous être signalé. Nos pertes se réduisent à une trentaine d'hommes tués ou blessés. Deux sorties assez timides tentées par la garnison russe, sans succès, ont apparent bien détruit, mais été rejetées dans la place.

« Les travaux de sape, comme la construction des batteries, ont soupçonné rencontrer des grandes difficultés, dues à la nature du terrain, qui est rocheux sur beaucoup de points.

« J'espère cependant que nos batteries seront armées après-demain 18, et que nous pourrons ouvrir le feu immédiatement après. La marine concourt pour une bonne part à leur armement, avec ses pièces de canon de gros calibre, que Nord Bagué a fait venir de Toulon. Le corps d'opposer à celui que l'ennemi a développées sur tout le périmètre de la place.

« Elle a, en outre, commencé hier soir, sous la direction des officiers du génie, une autre batterie de 10 pièces établie en arrière de celle de Victoria, contre-mesure, très du reste, à faire que tout a longues distances, j'espère qu'elle pourra contre-battre utilement les batteries que l'ennemi a depuis longtemps avant de la Quarantaine qu'il y construit actuellement.

« L'inaction de l'armée du prince Menschikoff est toujours complète. Il attend ses renforts. »

On écrit de Varna, le 21 octobre :

« Le feu des batteries d'après-midi a peu varié le 17 contre Sébastopol, mais il a beaucoup diminué le lendemain. Le 18 on a repris le feu avec plus de vivacité, et le 19 il a été encore plus vif. Le 20 il a été moins vif, et le 21 il a été presque nul. Le 22 il a été très vif, et le 23 il a été très vif. Le 24 il a été très vif, et le 25 il a été très vif. Le 26 il a été très vif, et le 27 il a été très vif. Le 28 il a été très vif, et le 29 il a été très vif. Le 30 il a été très vif, et le 31 il a été très vif. Le 1er novembre il a été très vif, et le 2 il a été très vif. Le 3 il a été très vif, et le 4 il a été très vif. Le 5 il a été très vif, et le 6 il a été très vif. Le 7 il a été très vif, et le 8 il a été très vif. Le 9 il a été très vif, et le 10 il a été très vif. Le 11 il a été très vif, et le 12 il a été très vif. Le 13 il a été très vif, et le 14 il a été très vif. Le 15 il a été très vif, et le 16 il a été très vif. Le 17 il a été très vif, et le 18 il a été très vif. Le 19 il a été très vif, et le 20 il a été très vif. Le 21 il a été très vif, et le 22 il a été très vif. Le 23 il a été très vif, et le 24 il a été très vif. Le 25 il a été très vif, et le 26 il a été très vif. Le 27 il a été très vif, et le 28 il a été très vif. Le 29 il a été très vif, et le 30 il a été très vif. Le 31 il a été très vif, et le 1er déc

postes français qu'il était prisonnier, mais sans blessures, afin de rassurer sa famille et ses amis.

L'officier général russe, avec une courtoisie que nous aimons à proclamer, justement parce qu'elle honore un de nos ennemis, répondit à M. de Dampierre qu'il avait pleine et entière confiance dans la loyauté des officiers français, et qu'il n'hésitait pas à lui donner le permission d'aller lui-même donner de ses nouvelles à ses amis, à la condition qu'il n'engagerait à revenir immédiatement.

M. de Dampierre accepta avec reconnaissance cette faveur, et, peu d'heures après, il revenait dans les lignes des avant-postes russes, dégager sa parole et reprendre sa captivité.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de son Exc. M. l'ambassadeur d'Angleterre la communication suivante :

« Paris, le 27 octobre 1854.

» M. le ministre,

» J'ai le plaisir de transmettre à Votre Exc., de la part du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères, la copie ci-jointe d'une dépêche adressée au gouvernement de Sa Majesté par le brigadier-général Rose, qui rend témoignage à l'humanité dont les officiers et les soldats français font preuve envers les Russes.

» Je saisis cette occasion, etc.

» *Signé* : COWLEY. »

Quartier-général de l'armée française (rive gauche de la Katcha), 23 septembre 1854.

« Milord,

« Votre Seigneurie apprendra avec une vive satisfaction, j'en suis certain, que la conduite des soldats et des officiers français envers les ennemis blessés à la bataille de l'Alma a été humaine au plus haut degré. J'ai vu, sur le champ de bataille même, des soldats français donner de la nourriture et des soins aux blessés russes, et les brancards emporter côte à côte un Russe et un Français. Obéissant aux inspirations d'un grand cœur, le maréchal de Saint-Arnaud avait ordonné que l'ennemi reçût les mêmes soins que ses propres soldats.

« Quand les zouaves eurent pris d'assaut le télégraphe, ils poussèrent des vivat enthousiastes en l'honneur de l'Empereur, et plusieurs, m'entourant et me serrant la main, acclamèrent aussi la Reine, en ajoutant que rien ne pouvait réjouir aux Français et aux Anglais unis.

» *Signé* : Rose. »

Nous avons sous les yeux un calque des travaux de circonvallation exécutés par l'armée qui fait, en ce moment, le siége de Sébastopol, et sans prétendre en donner à nos lecteurs une idée complétement exacte, nous allons en indiquer rapidement le tracé.

Il faut d'abord se rappeler que la place n'est défendue, du côté par lequel nous l'attaquons, par un ancien ouvrage sérieux. La côte est étant hérissée de murs inaccessibles, l'idée d'un débarquement possible sur ce point n'est pas venue aux ingénieurs chargés du fortifier Sébastopol; il n'y a donc d'autre enceinte continue qu'un mur crénelé avec fossés et quelques ouvrages en terre, haltionnés, construits à la hâte, et au complément desquels on a travaillé activement depuis la manœuvre hardie qui a fait passer les troupes alliées, après la bataille de l'Alma, du nord au sud de la ville. En avant de ces ouvrages se trouvent trois grosses tours en maçonnerie, reliées les unes aux autres par des ouvrages bastionnés, formant une espèce de demi-lune imparfaite.

La partie de la ville, ainsi attaquée par l'armée alliée, contient les casernes et la maison de détention à son point culminant. A l'est se trouve le port, au-delà duquel est la faubourg des Marins, contre lequels s'est principalement dirigée l'attaque anglaise ; à l'ouest, est un cimetière et le lazareth, visà-vis desquels se fait l'attaque française. Les trois tours dont nous venons de parler sont en avant de ces positions, et c'est contre elles que doit avoir été dirigé d'abord le feu de nos batteries.

La ligne de circonvallation formée par ces deux attaques décrit une espèce de demi-cercle, dont la gauche s'appuie à la baie Cherssonèse, ou s'est opéré le débarquement de notre matériel ; la droite part de la rivière de Tchernaya, et laisse derrière elle la route par laquelle l'armée s'est portée sur Balaklava, dans son mouvement pour tourner la ville.

Indépendamment de la demi-lune formée par les tours, l'attaque française a aussi pour objet de faire taire les canons ennemis placés sur les forts Alexandre et de la Quarantaine, principalement construits pour défendre la place du côté de la mer, mais dont la feu s'étend aussi au sud et qu'il importe d'éteindre.

Le journal anglais le *Times* donne une nouvelle qui, si elle était confirmée, prouverait que nos artilleurs ont atteint le but de leurs efforts. On a pu voir, par la dernière dépêche venue de Varna, et qu'a publiée le *Moniteur*, que deux forts extérieurs auraient été détruits et une brèche ouverte. Le *Times* nouvelle aujourd'hui que, le 19, les troupes françaises ont emporté le cimetière à la suite d'un assaut.

Nous sommes plus réservés que les rédacteurs de quelques journaux, qui font chaque jour de la stratégie sur la mappemonde nouvelles reçues, faisant-elles apocryphes, au risque d'être obligés de les démentir le lendemain. A pareille distance du théâtre de la guerre, et vu l'incertitude des dépêches de la télégraphie privée, nous nous bornerons à publier les dépêches officielles et à mentionner les nouvelles privées qui semblent s'accorder avec elles, mais sans chercher pourtant à les expliquer par des rationnements ou par des suppositions sous-pliées d'être à chaque instant démenties.

Du reste ce qui se passe-t-il ensuite évidemment que la tâche entreprise par l'armée alliée, loin d'être aussi facile que quelque personnes se l'étaient figuré à tort, est accompagnée d'obstacles qui retarderont le mérite du succès, car le succès est infaillible avec des troupes aussi braves et aussi habilement dirigées.

Beauvallon.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu de M. le général de division Pélissier, pouvernour-général par intérim, le rapport rendant sur les opérations qui ont eu lieu récemment dans le sud de l'Algérie :

Alger, le 25 octobre 1854.

« Monsieur le maréchal,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un succès fort brillant qui vient d'être obtenu dans nos contrées meridionales, entre Laghouat et Bouçada, sur une fraction des Ouled Nayls, dont la défection instantanée pouvait avoir, dans les circonstances actuelles, de graves conséquences ; toutes les fractions sahariennes de cette grande tribu, que M. le commandant supérieur de Laghouat avait concentrées dans les parages du poste de Djelfa, pour mieux les soustraire aux excitations incessantes du chérif Mohammed ben-Abdallah, avaient obtenu de cet officier supérieur de porter leurs campements dans les beaux pâturages qui se trouvent au nord de l'Oued-Djeddi, sur la rive gauche de ce cours d'eau, à quelque distance du petit bourg de Messad. M. le commandant Dubarrail, tout en donnant une pleine satisfaction aux demandes de ces populations, n'avait négligé aucune précaution de surveillance à leur égard, et, par ses ordres, M. le lieutenant Colonna d'Ornano, commandant du poste de Djelfa, s'était porté dans la direction de Messad avec quelques spahis, quelques cavaliers du Makhzen, une vingtaine de tirailleurs indigènes et trois ou quatre cents cavaliers des goums de son arrondissement.

Cet officier, parti le 11 octobre de Djelfa, quitaits le 12, au point du jour, son bivouac d'Aïn-Naga pour venir coucher à Messad, où il devait venir prendre position, lorsqu'on vint lui prévenir que deux ou trois cents fantassins des Ouled-Amkhroua se montraient à la queue de son petit convoi. Une attaque de la part de ces gens était si peu vraisemblable, que M. le lieutenant d'Ornano crut que c'étaient des serviteurs du kaïd qui se mêlaient à ces cavaliers pour célébrer, par une fantasia, les succès récemment publiés de notre armée d'Orient, quand tout-à-coup il apprit que le maréchal-des-logis de Boa-Guilbert, qui protégeait le convoi avec quelques spahis et une soixantaine des cavaliers des tribus, venait d'être traîtreusement tué à l'arrière-garde.

« M. d'Ornano se porta rapidement sur les lieux, renforça la garde de son convoi avec le gros de ses goums, et, reconnaissant autour de lui ses fidèles spahis, ses cavaliers de Makhezen et son petit détachement de tirailleurs indigènes, se prit résolument à leur tête sur les Amkhroua, qui tous avaient pris part au combat, et déblaya le terrain en leur tuant quinze des leurs. Dans cette mêlée, un spahis eut son cheval tué tué, et ce brave officier, un instant entouré par plusieurs fantassins, ne dût la vie qu'au dévoûment d'un spahis, le nommé Bakrar-ben-Cassem, qui lui donna son cheval et fut blessé dangereusement en sauvant son officier ; le cheval de M. Gallorand, sous-lieutenant commandant le détachement de spahis, tomba aussi blessé de quatre coups de feu, et un dévoûment analogue du spahis Bokmari permit à son chef de se remettre à la tête de sa petite troupe.

« Je n'ai pas besoin, monsieur le maréchal, de vous recommander ces deux valeureux indigènes qui viennent de donner un si bel exemple de courage et d'abnégation militaires. Après cette vigoureuse attaque, les Amkhroua essayèrent encore une fois de reprendre l'offensive, mais ils furent de nouveau repoussés par M. le lieutenant d'Ornano, dont le second cheval fut grièvement blessé dans cette deuxième charge, qui coûta plus de 20 morts à l'ennemi et le dégagea complétement du combat. M. d'Ornano n'étant pas en mesure de poursuivre son succès au travers des roches où s'étaient réfugiés les Amkhroua, reprit tranquillement la route de Messad, où il établit son camp. Ses gens, dans cette rencontre, furent d'un sous-officier de spahis tué, trois tirailleurs tués, sept spahis blessés, deux Makhzen blessés. La vigueur que M. le lieutenant d'Ornano a déployée dans cette circonstance a eu pour résultat de couper court à la défection, qui, si elle n'eût été décimentée sur l'heure, aurait envahi de proche en proche toutes les fractions sahariennes des Ouled-Nayls.

« Informé, dès le 13, de ces événements, M. le commandant Dubarrail prit aussitôt la résolution de poursuivre à outrance les rebelles, en appelant à son aide M. le commandant supérieur de Bouçada, qu'il prévenait par un courrier à marches forcées. La petite colonne mobile de Laghouat, composée de 240 fantassins montés sur des chameaux, de 35 spahis, de 15 Mokhasni et de 100 cavaliers des goums des Larbâa, fut prête à marcher le 14, et rallia le 15 à Messad la petite colonne d'Ornano.

« Les Amkhroua, après leur trahison du 12, avaient gagné rapidement les montagnes rocheuses du Boukhali, espérant que nos faibles colonnes n'oseraient les y poursuivre, et se proposant de se jeter de là dans les profondeurs du sud ; mais M. le commandant Dubarrail, par une manœuvre habile, réussit à leur fermer cette porte de salut, tout en les empêchant de se réfugier dans les parties les plus abruptes du Boukhali.

« Le 16, cet officier supérieur prit sa direction vers un point nommé *Aïn-el-Medjid*, où campait l'ennemi, auquel il fit couper la route du sud par la petite colonne d'Ornano marchant à quelque distance sur sa droite. Le 17, il partit de son bivouac d'*Ain-Bomaaret-Sidi-Zian*, à une heure du matin, se faisant précéder par ses spahis et ses goums, chargés de découvrir les traces des insurgés et de se mettre en communication avec la colonne d'Ornano et la colonne de Bouçada, laquelle se portait, ce son côté, vers Abd-el-Medjid. A onze heures du matin, les commandants de Laghouat et de Bouçada avaient opéré leur jonction à *Kef-el-Homor* et l'étaient plus qu'à deux lieues des Amkhroua. Atahia en un lieu très difficile dans la vallée du Tindjich, abordable seulement par deux routes encaissées entre des rochers escarpés et d'un accès extrêmement pénible. Malgré ces difficultés, les commandants Penn et Dubarrail résolurent d'attaquer immédiatement l'ennemi dans la crainte de le voir décamper pendant la nuit.

La colonne de Bouçada, ne comptant que 130 hommes d'infanterie, se renforça de 100 fantassins de la colonne de Laghouat, et, après ce partage fraternel de leurs petites forces, les deux commandants, dans le but de diviser l'attention des Ouled-Amkhroua et de les inquiéter dans leurs préparatifs de résistance, convinrent de les aborder simultanément par les deux routes, se faisant suivre l'un et l'autre par leur cavalerie, à laquelle l'infanterie arrivait aussi lorsque le passage. M. le commandant Dubarrail, ayant un défilé moins long à parcourir, débouchés le premier dans la vallée du Tindjich, et aperçut à ses pieds la tribu tout entière des Ouled-Amkhroua, rampée dans un terrain sillonné de ravins très profonds et très déchirés ; tandis que les Arabes auraient dressées et de nombreux troupeaux couvraient le flanc des rochers ; quoique seul en présence de cette population très nombreuse, il n'hésita pas d'attaquer, laissant au pas de course sur elle en compagnie de tirailleurs indigènes, et la faisant soutenir par le reste de son infanterie marchant en bataille.

« L'ennemi, surpris par un mouvement aussi hardi, ne tint nulle part et fut chassé de toutes ses positions ; la cavalerie du commandant Dubarrail et la colonne d'Ornano commandant Penn, qui arrivèrent un instant après sur le théâtre du combat, assurèrent complétement le succès de ce coup de main, qui lui perdre aux Ouled-Amkhroua plus de 80 morts, 8,000 moutons et 800 chameaux, sans compter un immense butin recueilli par les goums. Nous n'avons à regretter, de notre côté, qu'un lieutenant de tirailleurs indigènes blessé, M. Brezz, à tirailleurs et 1 vaisseur blessés ; l'interprète de

Digitized by Google

Cassant (Jean), grenadier. Coup de feu à la cuisse.
Transuilhant (Jean), grenadier. Contusion à la cuisse.
Vaslon (Paul-Virginie), grenadier. Coup de feu à la cuisse ; fracture du fémur.
Membré (Dominique), grenadier. Contusion des orteils.
Senaÿ (Hippolyte-Casimir), grenadier. Contusion à la jambe.
Verren (Aimé), grenadier. Coup de feu dans la région fessière.
Corno (Auguste), grenadier. Coup de feu à la jambe.
Garet (Jean-Marie), grenadier. Petite plaie sur le tibia par éclat d'une mitraille.
Weistein (Pierre), grenadier. Coup de feu à la jambe.
Vachet (Claude), grenadier. Coup de feu au bras.
Courrens (Nicolas), grenadier. Contusion du testicule.
Dellancourt (Louis), grenadier. Contusion à la poitrine.
Guillard-Lacel (P.), grenadier. Tué sur le champ de bataille.
Marchais (Jean-A.), grenadier. Contusion à la fesse gauche.
Marcelet (François), grenadier. Contusion légère à la hanche gauche.
Lombard (Victor), fusilier. Contusion légère à l'épaule droite.
Jaquet (Henry), fusilier. Contusion légère à la hanche gauche.
Wagner (C.-H.), sergent-major. Coup de feu à la cuisse.
Gratier (François-Augustin), sergent. Coup de feu à l'épaule.
Bury (Pierre-Alphonse), caporal. Coup de feu au genou, fracture de l'articulation.
Weinzapfen (Dominique), fusilier. Coup de feu à la main ; fracture d'une phalange et de deux métacarpiens.
Berté (Joseph), fusilier. Coup de feu à la cuisse.
Margueron (Jean-François), fusilier. Coup de feu à la jambe.
Sénéchal (Adrien-Joseph), fusilier. Tué sur le champ de bataille.
Barost (Jean-Gabriel-Auguste), tambour. Contusion légère à la hanche gauche.
Durrand (Claude), tambour. Contusion au genou droit.
Passebois (Godonic), caporal. Contusion légère à l'abdomen.
Cure (François-Julien), fusilier. Contusion légère à l'abdomen.
Cantrel (F.-Eug.), fusilier. Contusion légère au genou gauche.
Duby (Etienne), fusilier. Contusion légère à l'épaule gauche.
Gérard (François), fusilier. Contusion légère au genou gauche.
Gayon (Auguste), capitaine. Contusion à la cuisse gauche.
Jounger (Jean-Louis), fusilier. Coup de feu à l'abdomen, mort à l'ambulance.
Reffet (Jacob), fusilier. Coup de feu à la face ; fracture du maxillaire inférieur.
Hilbrunner (Louis), fusilier. Coup de feu à la jambe droite.
Miglianti (François), fusilier. Contusion à la jambe.
François (Jean), fusilier. Tué sur le champ de bataille.
Abraham (Alphonse-Annabel), fusilier. Contusion à l'épaule.
Pirard (Edouard-Auguste), fusilier. Contusion au bras gauche.
Barckstiller (Joseph), fusilier. Contusion à l'aine gauche.
Gandel (Jean-Baptiste), sergent. Contusion au côté droit.
Brémaut (Pierre-Sap.), fusilier. Contusion légère au pied droit.
Burr (Jean-Jacq.), fusilier. Contusion à la cuisse et au pied gauche.
Gonthier (J.-Bapt.), fusilier. Contusion légère à la jambe droite.
Barnaud (Joseph-Bonaventure), sous-lieutenant. Contusion au sein droit.
Colin (Jean-Baptiste-Ferdinand), caporal. Plaie contuse au bras gauche et légère contusion au flanc droit.
Bernardeau (Jacques), fusilier. Coup de feu à la face, fracture du maxillaire supérieur.
Bonnetat (Sylvestre), fusilier. Coup de feu à la cuisse.
Vergné (Félicien), fusilier. Coup de feu à la main.
Bertrand (Eloi), fusilier. Coup de feu au bras gauche, amputation immédiate.
Brugnot (François), fusilier. Tué sur le champ de bataille.
Guillon (Joseph-Victor), fusilier. Contusion à la face et à l'oreille droite.
Monnet (François-Ernest), caporal. Coup de feu à la jambe.
Gerbet (Mathurin), fusilier. Tué sur le champ de bataille.
Pédron (Jacques-Marie), fusilier. Contusion à l'épaule.
Lurieux (Joseph), fusilier. Coup de feu au bras, fracture de l'humérus.
Thuillerian.
Guyader (Pierre), fusilier. Coup de feu au bras, fracture de l'humérus.
Chanclé (Claude-Augustin), fusilier. Coup de feu au pied, fracture du calcanéum.
Coulis (François-Joseph), fusilier. Coup de feu à la jambe.
Zwiling (Michel), fusilier. Coup de feu à l'avant-bras.
Tuxley (Pierre-Jacques), fusilier. Coup de feu à la jambe.
Pourquoyet (Pierre), fusilier. Coup de feu à la tête, fracture de l'apophyse mastoïde gauche.
Bole (Pierre-Charles), voltigeur. Tué sur le champ de bataille.
Sebrenk (Jean-Nicolas), voltigeur. Contusion au coude.
Miniaire (Charles), voltigeur. Coup de feu à l'aine.
Gervais (Antoine), voltigeur. Plaie contuse du cuir chevelu.
Bergeras (Jean), voltigeur. Contusion légère à la jambe droite.
Dupuis (Auguste), voltigeur. Petite plaie sur le nez par éclat de mitraille.
Cervel (n.-fl.), tambour-major. Contusion légère au front.

2e REGIMENT DE HUSSARDS.

Peral (Pierre-Nicolas), trompette. Mort le 20 septembre.
Lacassieur (Corentin), trompette. Mort le 20 septembre.
Picard (François), trompette. Mort le 20 septembre.
Thomas (François), trompette. Mort le 20 septembre.
Paris (Vincent-Alphonse), trompette. Mort le 20 septembre.
Dorat (Gilbert), trompette. Mort le 20 septembre.
Delange (Joseph), trompette. Mort le 20 septembre.
Giroud (Clément), trompette. Mort le 20 septembre.
Marouelli (François), caporal. Mort le 20 septembre.
Benson (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis. Mort le 20 septembre.
Léonard (Eustache-Emile), caporal. Mort le 20 septembre.
De Gral (Eudes), trompette. Disparu le 20 septembre.
Guyon (Bernard), trompette. Mort le 20 septembre.
Pantienne (René), trompette. Mort le 20 septembre.
Boireau (Jacques), trompette. Disparu le 20 septembre.

Le 6e régiment d'infanterie de ligne n'a eu ni tué ni blessé à la bataille de Alma. Ce régiment faisait partie de la réserve de l'armée.

On écrit de Londres, le 29 octobre :

La musique française du régiment des guides de la garde impériale, qui a été, comme on sait, appelée en Angleterre par une curieuse invitation, donnera, ce soir, au palais de Cristal, l'objet d'une ovation improvisée qui ne s'adressait pas seulement à l'uniforme de notre armée, mais aussi à la France et à l'Empereur. Après-demain, ce sera le tour, dans le parc de Sydenham, en commun avec les orchestres de quatorze régiments anglais, la musique des guides etait rentrée seule au centre même du palais.

En moins d'un quart d'heure, tous les curieux, dispersés dans les différentes salles et dans les jardins, se rassemblaient, au nombre de plus de 30,000 personnes autour de l'orchestre où s'installaient dans les galeries réservées. Le *God save the Queen* fut d'abord exécuté et salué des plus vives acclamations ; puis, de tous côtés, des voix réclamèrent l'air français : *Partant pour la Syrie* ! Il serait impossible de décrire l'enthousiasme qui accueillit à ce moment la musique des guides.

Des cris de : *Vive l'Empereur*! *vive Napoléon*! *vivent les Français*! retentissent d'une extrémité de l'édifice à l'autre avec une véhémence telle que la vibration de ses fragiles murailles, on aurait pu croire que le palais de Cristal allait s'écrouler.

Par jugement en date du 13 septembre dernier, rendu par le tribunal correctionnel d'Auch, la femme Peyhernat, épouse Blanquefort, de Castelnau-Barbarens (Gers), convaincue de vols faits au préjudice de plusieurs d'argent par plusieurs pères de famille, en leur promettant de faire exempter leurs fils du service militaire, a été condamnée à six mois d'emprisonnement.

Aujourd'hui mercredi, grand steeple-chase à La Marche.— Le chemin de fer de Versailles (rive droite) y conduit directement.—Via spéciale.

Le directeur-gérant responsable : M. BAUDOUIN.

Imprimerie de Schiller aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un capitaine adjudant-major des chasseurs indigènes désire permuter avec un adjudant-major de l'armée d'Orient, ou avec un capitaine de compagnie des tirailleurs algériens, zouaves ou légion étrangère. S'adresser à l'adjudant-major des tirailleurs indigènes à Constantine.

— Un capitaine d'infanterie d'un bataillon de dépôt désire permuter avec un capitaine de tirailleurs algériens ou indigènes, de zouaves ou légion étrangère, ou avec un sergent-major d'Afrique ou de chasseurs à pied. S'adresser à M. Vitalis, peintre, rue Pavenne, 15, à Batignolles.

— Un lieutenant d'infanterie (promotion de 1854), en garnison dans l'intérieur, désire permuter avec un officier de son grade d'un régiment d'infanterie légère ou de ligne, qui n'a pas de bataillon d'Afrique ni de sous-lieutenant détaché au dépôt de recrutement.

—Un sous-lieutenant du 1er de ligne (rang du 31 juillet 1854), qui a fait la campagne de Crimée et ses onze années de service dans cette arme, désire permuter avec un sous-lieutenant d'artillerie ou du génie. S'adresser, franco, à la poste aux lettres, à Perpignan.

— Le 1er régiment de hussards à cheval demande un maréchal-des-logis chef pour remplir les fonctions de trompette-major. Il est nécessaire que ce sous-officier sache jouer de la trompette et de tous les autres instruments employés en usage dans les musiques de cavalerie. — S'adresser, franco, au colonel commandant à Colmar.

— Un concours pour chacun des emplois de brigadier-lailleur, — brigadier-ébarbeur, — brigadier-ajusteur et brigadier du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale aura lieu le 15 novembre prochain, à Vincennes.

Le programme est déposé au bureau du major du 8e régiment.

— M. les officiers sont informés que la Maison Jacques Bazin-au (existant depuis 28 ans), bureaux et Cassse, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recouvrer pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres, de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements exigés sur les actions non libérées, etc. *Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignements.*)

— M. BERTIN, 31, *rue Cuvier*, n'étant plus associé avec Mlle Lacaze, prévient MM. les officiers de terre et de mer qu'il a pris pour successeur M. Bertin, son neveu, qui est toujours dans la même maison, rue Richelieu, 59, la plus ancienne maison spéciale de la nouveauté, la dentelle et la lingerie.

— Pâte Aubril, pour faire repousser les cheveux, en vente chez Dumoutier, Palais-Royal, 129. — 1 fr. le flacon.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRÉVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR FOUR. — GANTS DE MANOUVRE.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DE
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.
Objets d'usage de MM. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Varenses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Manchons, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Boutcilles fleubles, Cassez ployantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à épouges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Buteaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bonées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à cartouches, Seaux et Sacs à épouges pour l'Artillerie, etc.

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.
ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
ARGENTÉS ET DORÉS PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.
MAISON DE VENTE,
M^me THOMAS ET C^ie,
ci-devant n° 10, actuellement n° 35, boulevard des Italiens,
AU COIN ET LA RUE LOUIS-DE-GRAND,
PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C^ie.
CAOUTCHOUC MANUFACTURE PERFECTIONNÉE. **E. TINTILLIER.** N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, 11, à Paris. — Ses objets sont garantis sur facture. — Il expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

VINAIGRE DE GEORGIE
Imperméable à l'action de l'air, rue de la Grande-Truanderie, à Paris.
Conservé sur les bâtiments hermétiquement fabriqués, il acquiert et possède à un degré supérieur les propriétés toniques, fortifiantes et salubres du vinaigre ordinaire, sans en avoir l'acidité. Il est précieux pour les bains et la toilette. Dépôt chez Dubois.

AVIS
Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 13.

LE NE PLUS MARCHE ET LE PLUS RÉPANDU des journaux, c'est le COURS GÉNÉRAL des AUTOGRAPHES, qui paraît tous les jeudis, publiant les prix-courants d'autographes, le compte-rendu des ventes des cabinets de curieux, des dividendes, faisceaux, crédit foncier, crédit mobilier, etc., etc. — Un numéro. — PRIX : 1 fr. par an ; départements, 8 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*)
Place Vendôme, 22, et rue Saint-Honoré, 276.

GAZETTE DES CHEMINS DE FER *par Journaux* BUREAUX, 7, rue Neuve-des-Petits-Champs.

DEBIAIS
Fabricant de *pansements militaires.*
Fournisseur des corps impériaux d'état-major de la garde nationale et de l'armée de Paris.
AVANCE DU PRIX DES ÉTABLETTES :

	Or fin	Or fin		Arg. fin	Arg. fin
	mat.	clair.		mat.	clair.
Général	145	»	Colonel et lieut.-colon.	90	»
Colonel et lieut.-colon.	100	»	Chef d'escadron et ca	70	»
Chef d'escad. et debat.	70	»	pitaine.		
Capitaines	42	110	Capitaines	110	100
Lieutenant	25	30	Lieutenants	70	60

Dragonnes d'épées pour tous grades.

Cordon cannelle, or fin mat. . . 25 fr. — Or fin clair. . . . . 22 fr.
Cordon et sabre . . . . . 15 —

Nettoyage d'épaulettes en feuz et en fil et remontage à neuf.

Nota. — Les épaulettes, aiguillettes et dragonnes vendues par la maison Debiais sont reprises au prix de vente, si elles ne donnent pas satisfaction.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE
Se remontant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 1,000 kilog. et n'en pesant que 15. Garnissant toutes chaises longues. — Prix : 25 fr. en étoupe, en laine, 30 fr. — Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.
EN TOILE
grain-de-lin.
TENTES TRÈS PORTATIVES Forme PAVILLON
2 m. 30 carrés, 160 fr. ; 2 m. 50 c., 190 fr. ; 2 m. 80 c., 240 fr. ; 3 m. 10 c., 310 fr.
AMBULANCE, 6 m., 33 pour, rue Neuve-St-Merry, à Paris. — Expédié, en pour. Dépôt à Boulogne-sur-Mer, chez Wiart, 2, rue Nationale.

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET C^ie.
TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS
Approvisionnements de campagne.
100 rations dans la moitié d'une cantine.)
Entrepôt général, 5, rue Drouot, à Paris.
Entrepôt spécial, 35, *boulevard des Italiens*, à Marseille.
Rendu dans tous les ports de mer.

TREMPE ANGLAISE.
RASOIRS GARANTIS. — 4 FR. PIÈCE,
DELAGUEL, fabricant coutelier en tous genres, Passage Choiseul n. 38. — Revoir franco.

La Maison **G. BERTON**, ingénieur mécanicien civil, rue de la Feuillade n. 13, à Paris, a l'honneur de prévenir ses clients et le public que la fabrication de toutes armes, connues jusqu'à ce jour, et toutes inventions nouvelles, appartenant à la mécanique, sont transférées dans ses nouveaux ateliers, rue Richelieu, 58.

Les MALADIES CONTAGIEUSES que les gens soient la grande, la forme qui s'accroche, le rétrécissement, la goutte, les douleurs des os, les suites des excès, les maux des reins, et ceux de la vessie ne résistent pas aux PILULES DEPURATIVES, employées par l'docteur impériale de Vienne, et avec le succès qu'on sait. — Ce puissant, agréable au goût et facile à prendre est accordé aux hôpitaux, aux hôpitaux militaires, aux hôpitaux civils, aux hôpitaux de la Guerre, de la Marine, etc. — Il a obtenu la médaille d'or, et un exposé spécial de ses propriétés médicinales, se trouve chez les pharmaciens de tous les pays.

BISCUITS DE OLLIVIER PARIS

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 10 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 5 novembre 1854.

Par décision impériale en date du 28 octobre dernier, M. le général de brigade Chanrhard, inspecteur général du génie, a été nommé membre du comité des fortifications.

M. le général de brigade Janvif ayant accompli avec dévouement la mission dont il avait été chargé, et aucun commandement de son grade ne pouvant lui être attribué en ce moment à l'armée d'Orient, l'Empereur a décidé que cet officier général retournerait en Afrique pour être de nouveau à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 14 octobre 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES HÔPITAUX MILITAIRES :

A deux emplois d'officier d'administration principal.

Emplois vacants par organisation.

Choix. M. Cayzer, officier d'administration comptable de 1re classe, passant d'Italie à l'armée d'Orient.

Choix. M. Feltz, officier d'administration comptable de 1re classe à l'armée d'Orient.

A un emploi d'officier d'administration comptable de 1re classe.

Choix. M. Juving, officier d'administration comptable de 2e classe, en remplt de M. Lamy démissionnaire.

A neuf emplois d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Non-activité. M. Parati, comptable de 2e classe, en non-activité, en remplt de M. Vigne, décédé.

Choix. M. Pinsun, adjudant en 1er à l'armée d'Orient, en remplt de M. Bataille, décédé.

Choix. M. Durfort de la Croye, adjudant en 1er à l'armée d'Orient, en remplt de M. Beigndore, décédé.

Choix. M. Poinsignon, adjudant en 1er à l'armée d'Orient, en remplt de M. Juving, promu.

Emplois vacants par organisation.

Choix. M. Malaret, adjudant en 1er à la div. d'Oran.

Choix. M. Vanderbarh, adjudant en 1er à la div. de Constantine.

Choix. M. Dronart, adjudant en 1er à l'hôp. de Philebourg.

Choix. M. Meynier, adjudant en 1er à l'hôp. de Vichy.

Choix. M. Joly, adjudant en 1er à la dir. d'Oran.

A vingt-deux emplois d'adjudant d'administration en 1er.

Non-activité. M. Jallebert, adjudant en 1er en non activité, en remplt de M. Deughre, décédé.

Antérieurté. M. Bergeret, adjudant en 2e à la dir. d'Oran, en remplt de M. Jubieu, mis en réforme.

Choix. M. Perrier, adjudant en 2e à l'armée d'Orient, en remplt de M. Fiusau, promu.

Antérieurté. M. Vaurast, adjudant en 2e à l'hôp. de Bordeaux, en remplt de M. Durfort de Lahreye, promu.

Antérieurté. M. Remeau, adjudant en 2e à l'hôp. de Rennes, en remplt de M. Pumagnon, promu.

Non activité. M. Wolf-Mureau, adjudant en 2e en non-activité, en remplt de M. Malaret, promu.

Choix. M. Baussetol, adjudant en 2e à l'armée d'Orient, en remplt de M. Vanderbarh, promu.

Antérieurté. M. Diebly, adjudant en 2e à l'hôp. du Val-de-Grâce, en remplt de M. Dronart, promu.

Antérieurté. M. Blouine, adjudant en 2e à l'hôp. de Lyon, en remplt de M. Meynier, promu.

Choix. M. Bufferean, adjudant en 2e à l'armée d'Orient, en remplt de M. Joly, promu.

Emplois vacants par organisation.

Non activité. M. Pingonet, adjudant en 1re non-activité.

Antérieurté. M. James, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Antérieurté. M. Bertout, adjudant en 2e à l'armée d'Orient.

Choix. M. Quesnel, adjudant en 1er à l'armée d'Orient.

Antérieurté. M. Fouigard, adjudant en 2e au camp du Nord.

Antérieurté. M. Roudillet, adjudant en 2e à la div. d'Oran.

Choix. M. Eusen, adjudant en 2e à l'armée d'Orient.

Antérieurté. M. Lerus, adjudant en 2e à la div. de Constantine.

Antérieurté. M. Gesta, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Choix. M. Savenel, adjudant en 2e à la div. d'Alger.

Antérieurté. M. Parseiller, adjudant en 2e à la div. d'Oran.

Antérieurté. M. Bonnet, adjudant en 2e à la div. d'Oran.

A quinze emplois d'adjudant d'administration en second.

Les élèves d'administration dont les noms suivent :

Armes diverses (1re tour). M. Gudiertal, de l'hôp. de Besançon, en remplt de M. Denuet, décédé.

Infirmiers (1re tour). M. Lacampe, de l'Hôtel impérial des Invalides, en remplt de M. Sempolo, décédé.

Armes diverses (2e tour). M. Busset, de la division de Constantine, en remplt de M. Perrotet, décédé.

Infirmiers (1re tour). M. Martin, de l'hôpital du Gros-Caillou, en remplt de M. Jalabert, promu.

Non activité. M. Chaussin, ajudant en 2e en non-activité, en remplt de M. Bergeret, promu.

A défaut d'armes, infirmiers. M. Noi, de l'hôp. de Rennes, au remplt de M. Pierron, promu.

Infirmiers (1re tour). M. Lodin, de la division de Constantine, en remplt de M. Maurion, promu.

Infirmiers (2e tour). M. Lejeunel, de la division de Constantine, en remplt de M. Remeau, promu.

Infirmiers (1re tour). M. Frauzin de l'hôp. de Metz, en remplt de M. Beaussolol, promu.

Infirmiers (2e tour). M. Combes, de l'hôp. de Bitche, en remplt de M. Diebly, promu.

Infirmiers (1re tour). M. Cercelil, de l'hôp. de Lyon, en remplt de M. Blaume, promu.

Infirmiers (2e tour). M. Filco, de l'hôp. de Toulouse, en remplt de M. Bufferean, promu.

Infirmiers (1re tour). M. Ranchini, de l'école de cavalerie de Saumur, en remplt de M. James, promu.

Infirmiers (2e tour). M. Rordes, de l'hôp. de Bayonne, en remplt de M. Bertaut, promu.

Infirmier. (1re tour). M. Clenet, de l'hôp. de Rennes, en remplt de M. Quesnel, promu.

Par décret impérial du 21 octobre 1854, sont été nommés au grade de capitaine dans le corps d'infanterie auprès duquel ils sont employés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

11e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Monatard, lieutenant au corps, en remplt de M. Chaulier, mis en réforme.

14e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Weiller, lieutenant au corps, en remplt de M. Blanqui à de Bouvier, nommé chef de bataillon.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(2e tour). M. Curlut, lieutenant au corps, en remplt de M. Desmarets, nommé chef de bataillon.

Orient.

Ancienneté. M. Manceron, lieutenant au corps, en remplt de M. Benfait, mis en réforme.

21e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté. M. Adéma, en remplt de M. Jolty, décédé.

29e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. de Bostang, lieutenant au corps, en remplt de M. Derremin, passé dans l'état-major des places.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Destenay, lieutenant au corps, en remplt de M. Log-rot, nommé adjudant-major.

35e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour). M. Huron, lieutenant au corps, en remplt de M. Marjot, admis à la retraite.

36e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Boiet, lieutenant au corps, en remplt de M. Camuset, nommé chef de bataillon.

39e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix. M. Paris, lieutenant au corps, en remplt de M. Grobel, nommé chef de bataillon.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix. M. Gely, lieutenant au corps, en remplt de M. Dufour, décédé.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Baltique.

Ancienneté. M. Busson, lieutenant au corps, en remplt de M. Remy, décédé.

54e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté. M. Gaut, lieutenant au corps, en remplt de M. Flandrin, décédé.

Dépôt.

(2e tour). M. Nicolas, lieutenant au corps, en remplt de M. Labouré, mis en non-activité.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour). M. Lalande, lieutenant au corps, en remplt de M. Gorot, admis à la retraite.

Choix (2e tour). M. Morret, lieutenant au corps, en remplt de M. Degula, passé dans l'état-major des places.

60e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté. M. Chalibert, du Tourret, lieutenant au corps, en remplt de M. Boiet, décédé.

66e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour). M. Maul, lieutenant au corps, en remplt de M. Ledee, nommé chef de bataillon.

69e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Antérieurté. M. Langlois, lieutenant au corps, en remplt de M. Dibecker, décédé.

5e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Ancienneté. M. Detrait, lieutenant au corps, en remplt de M. Philippet, nommé adjudant-major.

12e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Andlieri, lieutenant au corps, en remplt de M. Bouchard d'Amberrens, nommé chef de bataillon.

19e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour). M. Bennet, lieutenant au corps, en remplt de M. Jeppé, nomme adjudant-major.

19e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour). M. Ardit, lieutenant au corps, en remplt de M. Battelli, dit Mémé, passé dans l'état-major des places.

22e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Ancienneté. M. Tully Kerveno, lieutenant au corps, en remplt de M. Rordin, nommé adjudant major.

Bataillon de chasseurs à pied.

France.

Ce six (2e tour). M. Mayres, lieutenant au 1er bataillon, en remplt de M. Egot, du 10e bat., nommé chef de bataillon.

Ancienneté (2e tour). M. Tonnelier. lieutenant au 6e bat., en remplt de M. de Tarcounet de Fontanonia, du 19e bat., nommé chef de bataillon.

Orient.

Choix. M. Grégoire, lieutenant au corps en remplt de M. Guiomar, du 2e bat., nomme chef de bataillon.

Afrique.

Ancienneté. M. Camus, lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement au 7e bat., en remplt de M. Gris, du 6e bat., nommé capitaine-major.

Orient.

Choix. M. Villermain, lieutenant au 19e bat., en remplt de M. Daguerre, du 2e bat., nomme chef de bataillon.

1re régiment de zouaves.

Choix. M. Schubert, lieutenant au corps, en remplt de M. Pissoutet de Belleraide, nommé chef de bataillon.

2e régiment de zouaves.

Choix. M. Lalance, lieutenant au corps, en remplt de M. Javary, nommé chef de bataillon.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté. M. Conte, lieutenant au 1er bat., en remplt de M. Beyssac, du 2e bat., mis en non-activité.

1er régiment de la légion étrangère.

Ancienneté. M. Dubos, lieutenant au corps, en remplt de M. Lacretelle, nommé chef de bataillon.

Régiment de tirailleurs algériens.

Choix. M. Schwemberg, lieutenant au corps, en remplt

Digitized by Google

22e régiment d'infanterie légère.
Orient.

(1re tour). M. Mathieu, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Tilly-Kerveno, nommé capitaine.

Bataillons de chasseurs à pied.
Afrique.

Choix. M. Colin, sous-lieutenant au 10e bat., en remplt. d'1 M. Grandjean, du 7e bat., décédé.

Franco.

Choix (7e tour). M. Bigaut, sous-lieutenant au 1er bat., en remplt. de M. Tonnelier, du 6e bat., nommé capitaine.

Ancienneté (7e tour). M. de Vivilis, sous-lieutenant au 11e bat., en remplt. de M. Delaville, du 15e bat., nommé faisant fonctions d'officier d'habillement.

Orient.

Ancienneté. M. Lajaud, sous-lieutenant au 12e bat., en remplt. de M. Moyroux, du 1er bat., nommé capitaine.

Choix. M. Monjot, sous-lieutenant au 9e bat., en remplt. de M. Grégoire, du 9e bat., nommé capitaine.

Ancienneté. M. Cavaroc, sous-lieutenant au 5e bat., en remplt. de M. Villerman, du 19e bat., nommé capitaine.

Bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Ancienneté. M. Lavaure, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Brune, du 3e bat., décédé.

Choix. M. Lacroux, sous-lieutenant au 2e bat., en remplt. de M. Coutié, du 1er bat., nommé capitaine.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté. M. de la Chevardière de la Grandville, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Schobert, nommé capitaine.

2e régiment de zouaves.

Ancienneté. M. de Guerrif, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Lalanne, nommé capitaine.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix. M. Guénuni, sous-lieutenant adjoint au trésorier du corps, en remplt. de M. Dubois, nommé capitaine.

Régiment de tirailleurs algériens.

Choix. M. Hanusse, sous-lieutenant au corps, en remplt. de M. Schweinberg, nommé capitaine.

Bataillons de tirailleurs indigènes.

Ancienneté. M. Angommare, sous-lieutenant au bat., en remplt. de M. Penaud Delagarière, du bat. d'Oran, nommé capitaine.

Par décret impérial du 21 octobre 1854, ont été nommés au grade de garde de 2e classe (hors rang) des eaux, les sous-officiers ci-après désignés, savoir :

M. Renoult, sergent au 1er du génie, en Orient, en remplt. de M. Saint-Gès, nommé garde de 1re classe.

M. Gout, du Laveron, sergent au 1er du génie, à Arras, en remplt. de M. Favier, nommé garde de 1re classe.

M. Maisonnave, sergent au 1er du génie, à Arras, en remplt. de M. Deydier, nommé garde de 1re classe.

M. Notiez, sergent au 2e du génie, à Metz, en remplt. de M. Corcoral, en mission hors cadre.

M. Aulé, sergent au 2e du génie, en Algérie, en remplt. de M. Astrud, en mission hors cadre.

M. Boullet, sergent au 2e du génie, à Metz, en remplt. de M. Bernère, en mission hors cadre.

M. Barrot, sergent au 2e du génie, en Algérie, en remplt. de M. Chobert, en mission hors cadre.

M. Rochet, sergent-major au 3e du génie, à Montpellier, en remplt. de M. Trudière, en mission hors cadre.

M. Durand, sergent au 3e du génie, à l'armée d'Orient, en remplt. de M. Jacquin, en mission hors cadre.

Par décret impérial du 25 octobre 1854, ont été nommés dans les corps d'infanterie désignés ci-après, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

60e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Degan, sergent au corps, en remplt de M. Olivier, nommé lieutenant.

A cinquante deux emplois de sous-lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Doury, sergent-major au corps, en remplt. de M. Rubina de Barzan, nommé lieutenant d'état-major.

2e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Bourgeois, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Gastran, nommé lieutenant.

9e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Berson, sergent-major au corps, en remplt. de M. Carmignac Descombes, nommé lieutenant d'état-major.

5e régiment d'infanterie de ligne.

1re tour). M. Trottier de Warrens, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pastre du Bousquet, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie de ligne.
Dépôt.

(3e tour). M. Guérin, sergent-major au 7e de ligne, en remplt. de M. Deville-Chabrol, nommé lieutenant d'état-maj.

12e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Beaumont, adjudant au corps, en remplt. de M. Fabre, nommé lieutenant d'état-major.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Pelissi, sergent-major au corps, en remplt. de M. Augereau, nommé lieutenant.

15e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Mouttet, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Gourraud, nommé lieutenant d'état-major.

19e régiment d'infanterie de ligne.
Orient.

(1re tour). M. Ferrand, sergent-fourrier au 7e de ligne, en remplt. de M. Guibert, nommé lieutenant.

(2e tour). M. Loubaterge, sergent au 1er de zouaves, en remplt. de M. Mignard, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Bramse, sergent-fourrier au 20e de ligne, en remplt. de M. Arsen, nommé lieutenant.

Dépôt.

(3e tour). M. Fissoyer, sergent-major au 1er de zouaves, en remplt. de M. Lespinasse, passé au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale.

Orient.

(3e tour). M. Tourrel, sergent au 2e de zouaves, en remplt. de M. Guillart, nommé adjoint au trésorier.

22e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour). M. Stuhert, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Parv, décédé.

37e régiment d'infanterie de ligne.
Orient.

(1re tour). M. Valenti n, adjudant au 2e de zouaves, en remplt. de M. Cuche, nommé lieutenant.

Dépôt.

(3e tour). M. Delmas, sergent-major au 2e de zouaves, en remplt. de M. Cellerin, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.
Orient.

(2e tour). M. Clerc, sergent-major au 2e de zouaves, en remplt. de M. Garcin, nommé lieutenant.

31e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Bonjean, sergent-major au corps, en remplt. de M. Oges, nommé lieutenant d'état-major.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Berges, adjudant au corps, en remplt. de M. Sekyvre, nommé lieutenant.

39e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour). M. Bernard, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Martin, nommé lieutenant.

(1re tour). M. Vincent, sergent-major au corps, en remplt. de M. Jacot, dans la réforme.

39e régiment d'infanterie de ligne.
Orient.

(1re tour). M. Peschaux, sergent-major au corps, en remplt. de M. Puiderun, décédé.

43e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Marotte, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Tidard, nommé porte-drapeau.

46e régiment d'infanterie de ligne.
Dépôt.

(2e tour). M. Manseau, sergent-major au 2e de zouaves, en remplt. de M. Meunier, nommé lieutenant.

49e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Giocanti, sergent-major au corps, en remplt. de M. Capuian, nommé lieutenant d'état-major.

52e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Henriquel, sergent-major au corps, en remplt. de M. Dion, passé à la 1re comp. de sous-officiers vétérans.

54e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(1re tour). M. Ganeval, adjudant au corps, en remplt. de M. Boussarie, nommé lieutenant.

56e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Chérade, adjudant au corps, en remplt. de M. Depregue, nommé lieutenant.

57e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Rinbout, adjudant au corps, en remplt. de M. de Vollin, nommé lieutenant d'état-major.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Violet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Multner, nommé lieutenant d'état-major.

66e régiment d'infanterie de ligne.

(1re tour). M. Perrin, adjudant au corps, en remplt. de M. Delagnoy, nommé lieutenant.

72e régiment d'infanterie de ligne.
Afrique.

(2e tour). M. Boissel, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Aubert, nommé porte-drapeau.

4e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Larnaudie, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Cazeneuve, nommé lieutenant.

6e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Borderave, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Cruzey, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie légère.
Italie.

(2e tour). M. Sig. sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Roquencourt, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie légère.
Afrique.

(2e tour). M. Villin, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Arnaud, nommé lieutenant.

(1re tour). M. Foubert, sergent au corps, en remplt. de M. Vinland, décédé.

18e régiment d'infanterie légère.

(1re tour). M. Bicatie, adjudant au corps, en remplt. de M. Ilver, nommé lieutenant d'état-major.

19e régiment d'infanterie légère.

(2e tour). M. Hallerstein, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Pierron, nommé lieutenant.

22e régiment d'infanterie légère.
Orient.

(1re tour). M. Moquet, sergent-major au corps, en remplt. de M. Mathieu, nommé lieutenant.

23e régiment d'infanterie légère.
Afrique.

(2e tour). M. Angellier, sous-lieutenant en non-activité, en remplt. de M. Bonnery, nommé lieutenant.

Bataillons de chasseurs à pied.
Orient.

(3e tour). M. Tourmay, sergent-major au corps, en remplt. de M. Grandjean, du 1er bat., nommé lieutenant.

Orient.

(3e tour). M. Tallo, sergent-major au 9e bat., en remplt. de M. Haguet, du 1er bat., nommé lieutenant.

(2e tour). M. Peyron, sergent-major au 9e bat., en remplt. de M. Bermensas, du 2e bat. nommé lieutenant.

M. Baillet, sergent-major au 19e bat., en remplt. de M. Carvoune, du 2e bat., nommé lieutenant.

France.

(1re tour). M. Martin, sergent-major au 12e bat., en remplt. de M. Collin, du 16e bat., nommé lieutenant.

Orient.

(1re tour). M. Eblinger, sergent-major au 4e bat., en remplt. de M. Mongot, du 9e bat., nommé lieutenant.

1er régiment de zouaves.

(2e tour). M. Bogues, sergent au corps, en remplt. de M. de la Chevardière de la Granville, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(2e tour). M. Pierre, sergent-major au corps, en remplt. de M. de Guerrif, nommé lieutenant.

1er régiment de la légion étrangère.

(2e tour). M. Gantier, sergent-major au 2e de la légion étrangère, en remplt. de M. Debiumeau, décédé.

(1re tour). M. Opdenhoff, sergent-major au corps, en remplt. de M. Bouillon, nommé adjoint au trésorier.

Régiment de tirailleurs algériens.

(1re tour). M. Herman, adjudant au corps, en remplt. de M. Pahusse, nommé lieutenant.

M. Taflin, lieutenant-colonel du 9e de hussards, a été nommé colonel du 2e de cuirassiers, en remplacement de M. d'Ouillenbourg, qui est appelé au commandement du 2e de cavalerie, vacant par le décès de M. de Feu.

MUTATION DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

M. Blondeau, adjoint de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour la division de Constantine.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 1er novembre, sont nommés :

1er Substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, M. le capitaine Glaentzer, du 49e de ligne ;

2e Substitut du rapporteur près le même conseil, M. le capitaine de Carmeuran, du même régiment.

ROTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Delisle, élève d'administration, récemment désigné pour la 5e division, en remplacement de M. Hiver.

Feuvrer, adjudant en 1er au camp du Nord, est désigné pour la 10e division militaire.

Dourdin, élève d'administration à Strasbourg, est désigné pour la 19e division militaire.

Vienne, le 4 novembre 1854.

Dans la journée du 25, les Russes au nombre d'environ 30,000 hommes, se sont portés à l'improviste sur les redoutes turques dans le voisinage de Balaclava. Les Turcs durent céder devant le nombre. La brigade de cavalerie légère anglaise se présenta pour arrêter les progrès de l'ennemi et fut bientôt soutenue par la grosse cavalerie et par une division française.

Les deux armées alliées ont rivalisé de bravoure, et les Russes ont été mis en pleine déroute avec des pertes considérables.

Le lendemain, 26, nos positions ont été attaquées tant du côté de Balaclava que du côté de Sébastopol. Les troupes alliées ont repoussé cette double attaque avec le plus brillant succès, et l'ennemi a laissé 1,000 hommes environ sur le terrain.

Le feu des batteries de la ville s'était beaucoup ralenti et les opérations du siége suivaient leur cours dans les meilleures conditions.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient, le rapport ci-après, daté du quartier-général devant Sébastopol, le 18 octobre 1854, qui fait suite à celui du 13, inséré au *Moniteur de l'Armée*, du 1er novembre :

Monsieur le maréchal,

Hier, au lever du soleil, nous avons ouvert le feu de concert avec l'armée anglaise. Les résultats étaient en bonne voie, lorsque l'explosion de trois caissons à poudre de batteries, malheureusement, était considérable, a jeté quelque trouble dans notre attaque. Cette explosion a eu d'autant plus d'effet, que nos batteries étaient plus nombreuses autour de point où elle s'est produite. L'ennemi en a profité pour multiplier ses feux, et, d'accord avec le général commandant l'artillerie, j'ai jugé que nous étions dans la nécessité de suspendre le métier pour faire nos réparations et compléter vers notre droite, par de nouvelles batteries qui se rapprocheront de celles de l'armée anglaise, le système de notre attaque.

Ce retard est assurément fort regrettable, mais il faut s'y résigner, et je prends toutes les dispositions nécessaires pour le rendre le plus court possible.

La place a mieux soutenu le feu qu'on ne le croyait ; l'ennemie, dans de vaines développements en ligne droite, portant tout ce qu'elle peut recevoir en gros calibre de marine, lui permet de prolonger la lutte. Le 17, nos troupes ont pris possession du plateau qui se trouve devant le point d'attaque appelé le bastion du Mât et l'occupent ; ce soir, nous y construirons le nouveau parc d'artillerie de deuxe pièces, et, s'il est possible, celui d'une deuxième batterie à l'extrême droite, au-dessus du ravin.

Tous mes moyens d'attaque sont concentrés sur ce bastion, et doivent, je l'espère, le désemparer rapidement, avec le concours des batteries anglaises, qui contre-battent sa face gauche.

Hier, vers dix heures du matin, les flottes alliées ont attaqué les batteries extérieures de la place ; mais je n'ai pas encore reçu les renseignements qui me permettent de mettre à même de vous rendre compte des résultats de cette attaque.

Les lignes anglaises sont dans la meilleure état possible; elles ont reçu neuf canons de marine, montées qui doivent prendre un grand effet, déjà hier il y a eu dans la batterie qui enfilait la tour située à la gauche de la place une explosion immense qui a dû faire beaucoup de mal à l'ennemi. Depuis lors cette batterie a pu tirer, et ce matin il n'y a que deux ou trois pièces qui ont pu faire feu.

Je n'ai point de nouvelles précises de l'armée russe. Rien n'indique qu'elle ait modifié les positions qu'elle occupait et qu'elle attaquait avec vigueur.

J'ai reçu la presque totalité des renforts que j'attendais en infanterie de Gallipoli et de Varna. La général Lavaillant vient d'arriver avec son état-major, ce qui porte à cinq divisions l'effectif en infanterie de l'armée que j'ai ici sous mes ordres.

L'état sanitaire est très satisfaisant, le moral excellent, et nous sommes tous pleins de confiance.

Le Gouvernement a reçu de M. le vice-amiral Hamelin la dépêche suivante :

Ville de Paris, devant la Kaicha, 16 octobre 1854.

Monsieur le ministre,

Par ma lettre du 13 octobre, j'annonçais à Votre Excellence que je me portais avec tout mon état-major à bord de la frégate le *Mogador*, pour aller percer l'encre le plus possible du quartier-général français, et combiner avec le général en chef une attaque générale des forces de terre et de mer contre Sébastopol, le jour où commencerait le feu des batteries de siége. Le 14, j'eus, en effet, une entrevue avec le général Canrobert, dont les vues se trouvèrent conformes aux miennes. Le 15, une réunion des amiraux des escadres alliées avait lieu à bord de la frégate le *Mogador*, et les dispositions d'attaque générale étaient prises d'un commun accord, puis soumises aux généraux de l'armée de terre, et acceptées par eux avec empressement.

Cette attaque générale fut résolue pour le 17, jour de l'a-

Digitized by Google

verture du feu des batteries de siége.

En ce qui concerne les escadres, elle devait s'effectuer comme il suit :

L'escadre française se chargeait de venir sur les brisants du sud, s'établir à 7 encâblures environ contre les 250 boulets à feu de la batterie de la Quarantaine, des deux batteries du fort Alexandre et de la batterie de l'Arsenal.

L'escadre anglaise avait à combattre, sur la lisière des brisants du nord, à peu près à même distance, les 120 canons de la batterie Constantine, de la batterie du Télégraphe, et de la tour Maximilienne du nord.

Si donc Votre Excellence suppose une ligne tracée le long de l'entrée de Sébastopol, de l'est à l'ouest, cette ligne séparera en deux parties l'emplacement de l'attaque dévolue à chaque escadre.

L'amiral ture avec deux vaisseaux, les seuls qui lui restassent dans le moment, devait jeter l'ancre au nord des deux lignes françaises, c'est-à-dire dans une position intermédiaire entre les vaisseaux anglais et les vaisseaux français.

Le 17 au matin, l'attaque des batteries de siége a commencé : mais le temps était calme, il a fallu accoupler les vaisseaux aux frégates à vapeur avant de venir développer devant Sébastopol la ligne des vingt-six vaisseaux des escadres alliées. Toutefois, malgré cette difficulté et le fractionnement qui exutait entre les vaisseaux de l'escadre française, dont partie était mouillée à Kamiesh et partie devant la Katcha, j'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que les vaisseaux de notre première ligne s'avancèrent, vers midi et demi, sous le feu des batteries de Sébastopol, qu'ils affrontèrent les premiers pendant plus d'une demi-heure sans y répondre. Feu d'instants après, ils étaient embossés et ripostaient vivement à ce feu, qui ne laissait pas cependant de les incommoder, à cause de leur petit nombre. Plus tard, les autres vaisseaux français et anglais arrivèrent successivement, et l'attaque devint générale.

Vers deux heures et demie, le feu des batteries russes se ralentit ; il était éteint à la batterie de la Quarantaine. C'était le but que se proposait particulièrement l'escadre française ; mais le nôtre redoubla et dura sans interruption jusqu'à la nuit.

Au moment où j'écris à Votre Excellence, j'ignore encore quel a été le succès de nos batteries de siége, dont le feu avait commencé avant le nôtre, et qui battent les fortifications russes du côté de terre.

Si les Russes n'avaient pas fermé l'entrée de Sébastopol en y coulant cinq vaisseaux et deux frégates, je ne mets pas en doute que les vaisseaux des escadres, après le premier feu essuyé, n'eussent pu donner dans les passes avec succès, venir s'échouer au fond du port et se mettre en communication avec l'armée. Peut-être n'aurait-on pas à déplorer beaucoup plus de monde que nous n'en avons à regretter; mais la mesure extrême que l'ennemi a adoptée, en sacrifiant une partie de ses vaisseaux, nous a obligés à nous borner à combattre pendant cinq heures les batteries de mer de Sébastopol, dans le but d'arriver à les faire taire plus ou moins longtemps, à occuper beaucoup de monde de la garnison aux pièces, et à prêter ainsi à notre armée une assistance assez bien matérielle que morale.

Aujourd'hui 18, je n'ai que le temps de jeter à la hâte à Votre Excellence un aperçu général de cette affaire, qui, dans mon opinion, fait grand honneur à la marine française ; je pense à cet aperçu une lettre nominative des hommes tués et blessés à bord de chaque bâtiment, proclamement je lui enverrai un rapport détaillé sur toutes les phases de l'attaque et sur la part plus ou moins active qu'y a prise chaque vaisseau.

Au total de l'affaire, l'enthousiasme était extrême; pendant le combat, la ténacité de chacun ne le fut pas moins. Avant de commencer le feu, j'avais signalé à l'escadre le *Prince vous regarde* ; aujourd'hui a été accueilli par les cris de *vive l'Empereur* !

Je suis, etc.

Le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée.

HAMELIN.

La liste nominative des officiers, sous-officiers et matelots tués ou blessés à bord des bâtiments la *Ville de Paris*, le *Valmy*, le *Friedland*, le *Henri IV*, le *Suffren*, le *Montebello*, le *Charlemagne*, le *Jean-Bart*, le *Canada* et le *Pronmpeut*, faisant partie de ceux qui ont été engagés dans l'attaque des forts et batteries de Sébastopol se résume, en chiffres :

Un tués, à 30, dont 5 officiers ;

En blessés, à 179, dont 31 officiers.

Quelques-uns des blessés sont indiqués comme l'étant très gravement.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 24 octobre 1854.

SIRE,

La France possède vingt-cinq régiments dits *d'infanterie légère*. Mais ces régiments, organisés, recrutés, instruits et armés comme les régiments d'infanterie de ligne, en sont différents par quelques détails d'uniforme, et non réellement de l'infanterie légère que le nom.

Aussi, lorsque dans le courant de l'année dernière l'administration de la guerre eut à s'occuper de l'augmentation des bataillons de chasseurs, proposa-t-elle du saisir cette circonstance pour réunir les régiments d'infanterie légère aux régiments d'infanterie de ligne. Mais la solution de cette question accessoire fut alors ajournée, à la suite d'une délibération contraire d'une commission, délibération qui n'était cependant fondée que sur ce seul motif, qu'il y avait eu, de tout temps, des régiments d'infanterie légère, et qu'il y aurait inconvénient à remuer à cette tradition.

On ne saurait se dissimuler qu'en présence de semblables scrupules, tout progrès deviendrait impossible. Si, à beaucoup d'égards, il y a intérêt à respecter la tradition, c'est lorsqu'elle protége, contre la manie des innovations, des établissements dont l'expérience a sanctionné l'utilité, et non lorsqu'elle ne sert qu'à maintenir un état de choses qui n'a d'autre raison d'être que son ancienneté même.

Or, on ne saurait évidemment invoquer d'autre raison que celle-ci en faveur du maintien des régiments d'infanterie légère.

D'une part, aujourd'hui que ces régiments ont, antérieurement à 1814, se recrutaient exclusivement dans les départements montagneux et recrutent indistinctement dans tous les départements, ils sont en tout semblables aux régiments de ligne, sauf que le temps et la nature ne garantissent pour cette distinction, et que la préparation des fonds de vaisseaux, par rapport aux fonds d'infanterie, y est des sept huitièmes, au lieu d'un huitième. Différences aussi insignifiantes en réalité l'une que l'autre au point de vue pratique.

D'autre part, les chasseurs à pied représentent incontestablement, dans l'armée française, une infanterie véritablement légère, c'est-à-dire rendue propre, par l'aptitude physique des hommes, par des habitudes de grande mobilité, par une éducation militaire particulière ayant surtout pour objet la justesse du tir, enfin, par un armement spécial, sont à l'action des tirailleurs couvrantes mouvements généraux pendant l'engagement, soit à des missions spéciales, à des pointes hardies dans le pays occupé, etc.

Réunir les régimens d'infanterie légère aux régiments d'infanterie de ligne sous une seule et même dénomination, ne ferait donc que rétablir la vérité dans les mots et aurait en même temps l'avantage d'épargner des dépenses de changement d'uniforme aux officiers qui passent des régimens d'infanterie de ligne dans ceux d'infanterie légère, et réciproquement.

Je n'hésite pas, en conséquence, à proposer à Votre Majesté :

1° D'appliquer la dénomination d'infanterie légère aux bataillons de chasseurs à pied ;

Et 2° de transformer les vingt-cinq régiments dits *d'infanterie légère* en vingt-cinq nouveaux régiments d'infanterie de ligne, prenant les n°s de 76 à 100.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Approuvé :
NAPOLÉON.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les vingt-cinq régiments d'infanterie légère prendront, dans le rang des régiments d'infanterie de ligne, les numéros de soixante-seize à cent.

Art. 1. L'infanterie légère se composera désormais des bataillons de chasseurs à pied.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Saint-Cloud, le 24 octobre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

Un rapport de S. Exc. M. le grand chancelier de la Légion d'Honneur, adressé à S. M. l'Empereur, résume, ainsi qu'il va suivre, les travaux de la commission chargée d'examiner les réclamations des anciens militaires de la République et de l'Empire, auxquels le décret du 14 décembre 1852 alloue une somme de 2,700,000 fr., destinés à être convertis en secours viagers.

Des secours ont été accordés à 12,651 anciens militaires, dont 1,216 octogénaires, 3,524 septuagénaires, et 7,911 sexagénaires.

Les extinctions survenues ont permis d'étendre ces secours à 1,965 autres ayant-droit, dont 199 octogénaires, 2,632 septuagénaires et 1,333 sexagénaires.

Au total, il y a eu 17,019 admissions de demandes.

Dans une de nos lettres particulières, écrites sous Sébastopol le 18 octobre, nous trouvons les détails qui suivent :

On a peu tiré de part et d'autre dans la nuit du 17 au 18.

Les efforts allaient être portés sur le bastion dit du Mât qui, le 17, avait été fort endommagé sur la face regardant les Anglais, mais que les Russes ont réparé pendant la nuit.

Il ne semblait pas impossible que le 19 au soir, après quelques heures de canonade, les Français allassent se loger dans le bastion du Mât, et les Anglais dans celui de la Tour, et de là fissent la trouée pour pénétrer dans la place.

Les Russes ont des batteries fort éloignées qui tirent à découvert, sans doute pour faire beaucoup de bruit, car elles ne peuvent pas faire plus de mal qu'elles ne peuvent en recevoir. C'est une plaisanterie renouvelée des Chinois.

Le colonel Wood, des gardes, venait d'être tué dans la tranchée. C'était un officier très estimé dans l'armée anglaise.

Par des dépêches télégraphiques de Vienne, du 1 novembre, nous apprenons qu'à l'attaque du 25, par les Russes, la brigade de cavalerie légère anglaise les a vigoureusement chargés, et que le régiment des chevaux gris écossais, venant à son aide avec le 5e régiment de dragons, l'ennemi fut mis en pleine déroute et se retira derrière les redoutes enlevées aux Turcs.

La confiance allait croissant aux quartiers-généraux des armées alliées dans la chute prochaine de la place.

Indépendance Belge.

Les rapports officiels que nous publions aujourd'hui, jettent un jour complet sur les événements, encore inexplorés pour nous jusqu'alors, qu'ont amassés plusieurs correspondances privées, dont quelques-unes arrivaient de Pétersbourg par Berlin. Il était facile de prévoir, vu l'intractable habitude et calculée des nouvelles russes, que des détails plus précises présenteraient celles-ci sous un jour tout différent.

Le rapport de M. le général Canrobert, en date du 18 octobre, confié à un bâtiment que le mauvais état de la mer a forcé de relâcher à Messine, et qui aurait dû, sans cette cause de retard, parvenir quelques jours plus tôt, combat la lacune qui existait entre le rapport précédent et les dernières nouvelles reçues.

Nous voyons, dans le rapport de l'amiral Hamelin, avec quel succès la flotte alliée a opéré contre ces batteries, présentées comme des obstacles insurmontables, et dont elle a réussi à faire taire le feu sans entraver des pertes aussi considérables qu'on l'avait craint d'abord ; d'où le regret, exprimé par ce brave et habile marin, de n'avoir pu pénétrer aussi avant qu'on l'aurait fait si les passes n'eussent été obstruées par les vaisseaux coulés.

Nous apprenons enfin, par des dépêches officielles qui sont jusqu'au 26 octobre, que les opérations du siége suivaient leur cours dans les meilleures conditions, quoique avec moins de rapidité que n'en désire l'impatience des personnes inexpérimentées ou de telles matières, et que les attaques effectuées, soit par le corps russe qui se trouve sur la droite de nos travaux, soit par des troupes sorties de la place, ont été repoussées avec une grande énergie et avec un grand succès, puisque, le 26, l'ennemi a laissé 1,000 hommes sur le terrain.

Sachons donc nous résigner à attendre le cours régulier des choses, bien certains du zèle actif et intrépide avec lequel les

Digitized by Google

Diminuer énormément le nombre des chevaux réformés.

Diminuer considérablement les accidents qui, dans le système ordinaire, mettent et souvent en péril la vie des hommes.

Posséder d'excellents chevaux dans les pays où l'on trouve des chevaux, des cavaliers remontés pour s'y rencontrer en les demandant réciproquement.

Enfin, économie considérable dans les dépenses résultant du dressage.

Nous croyons faire une chose utile pour le service public autant que pour le nôtre, en donnant une simple idée de la marche pleine de sagesse que suivent de puis 5 ans, le Dépôt de remonte de la guerre, en adoptant pour notre cavalerie un système qui avait déjà reçu d'ailleurs, à l'étranger, la plus heureuse application.

Hourmann.

A la fin du dernier rapport du M. le général Pélissier, que nous avons reproduit le 1er novembre d'après le *Moniteur universel*, un lieutenant une dépêche, datée de Sidi-Hamza, et portant la date du 21 octobre.

Il n'y a rien d'urgent pour le général de son. La dépêche dont il s'agit provenait du général *Durrieu*, dont le nom, mal copié sans doute, a induit les compositeurs en erreur.

— La chefs de bataillon (promotion du mai 1854) dont il est question, en ces termes à Bâtich, est M. Lafaye depuis la renouvellement de l'armée, dernier permutée, pour cause de santé, avec un major d'infanterie de ligne en légère.

— Un capitaine d'infanterie de ligne, dont le régiment est à Lyon, désire permuter avec un de ses camarades de l'armée d'Afrique, d'Orient ou d'Italie.

— Un capitaine adjudant-major des Tirailleurs indigènes désire permuter avec un adjudant-major de l'armée d'Orient, ou avec un capitaine de compagnie des Tirailleurs algériens, désirant eux-mêmes se faire avec à l'adjudant-major des tirailleurs indigènes à Constantine.

— Un capitaine d'infanterie d'un bataillon de dépôt désire permuter avec un capitaine de tirailleurs algériens ou indigènes, de zouaves, de la légion étrangère, d'infanterie légère ou de ligne ou de cavalerie à pied. S'adresser à M. Lavialle, poulive, rue Pennerayre, 12, à Limoges.

— Un lieutenant d'infanterie (promotion de 1854), en garnison dans l'intérieur, désire permuter avec un officier de son grade d'un régiment d'infanterie légère ou de ligne, qui n'a pas de lieutenant de sous-lieutenant détaché au dépôt de recrutement.

— Un lieutenant de 2e légère dépôt (promotion du 25 septembre 1850) désire trouver, dans un régiment stationné en France, un permutant de son grade.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. S., ancienneté (0 jours 1854), demande à permuter avec un lieutenant d'un régiment en Afrique.

— Un sous-lieutenant du 1er de ligne (rang du 25 juillet 1854), demande à permuter avec un de ses camarades faisant partie du cadre du 2e régiment stationné à Constantine.

— Le 1er régiment de chasseurs à cheval demande un maréchal des logis capable passant le *boute en* et ou tout autre instrument chantant en usage dans les musiques de cavalerie. — S'adresser, franco, au colonel d'administration, à Tours.

— On rencontre pour chasse des cartouches de spécimen-taillerie, — brigadier-boitier, — brigadier-sellier (chez ouvrier-sellier du régiment d'artillerie) et chez ouvrier-sellier pour être ouvert les 1er décembre 1854, à Versailles.

Le programme est déposé au bureau du major du régiment.

— MM. LES OFFICIERS sont informés que la Maison Jacquier Evesque (créateur depuis 15 ans), boulevard St-Cassien, 21, place de la Bourse, à Paris, se charge de toutes les commandes pour les uniformes et de leur faire parvenir les tarifs et divisions des fonds publics, primes, obligations de fer et autres; de faire vérifier et acheter ces valeurs, et de faire tous les arrangements qu'elles auront les autres non libérées, etc. (*Il sera répondu personnellement à toutes demandes de renseignements.*)

— M. BÉLOUIS, chimiste, rue Mosley, 49, dont le procédé de cuire à neuf, transformation, décoration et argenture de vieux ornements militaires n'est aujourd'hui nouveau, a l'honneur d'informer MM. les officiers de tous grades des vingt-cinq nouveaux régiments de gardes nationales qui viennent d'être toutes leurs passementeries et argent, ou un fini, aussi prix et satisfaisants discrets au **Bouteur de l'Armée** dans les mois d'avril, mai, juin et juillet dernier : 3 mois de crédit, ou comptant, 5 0/0 d'escompte. Les frais d'envoi et de retour sont à la charge de l'expéditeur.

— Au moment du **changement d'uniforme de MM. les officiers d'infanterie légère**, la MAISON BOUILLIER a l'honneur de prévenir MM. les Officiers qu'elle a l'avantage de fournir, aux mêmes conditions que pour cause d'agrandissement, transférée RUE VIVIENNE, 2 bis.

— La Pâte Aubril, pour faire croître les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 130 (entrée de la place du Théâtre-Français).

Le directeur-gérant responsable : M. RACHOUIN.

Imprimerie de Schiller aîné, faubourg Montmartre, 11.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRIMOT, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM, — CASTOR PEQUE, — GANTS DE MANŒUVRE.

CATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS. 4.

Objets d'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Colliets, Pelerins, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Bottines, Guêtres, Mouffles, Mollets à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Gazons pour salles, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bâteaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à pour lire, à avoine, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

CHOCOLAT
DE LA
Compagnie Coloniale

La Compagnie Coloniale a été fondée dans le but de propager l'usage du Chocolat, en introduisant dans le commerce et dans la fabrication de ce précieux aliment des perfectionnements et des réformes depuis longtemps désirées.

Les Chocolats de la Compagnie sont composés, sans exception, de matières premières choisies, et sont toujours pris de tout mélange, de tout subterfuge de substances étrangères et propres avec ses soins inusités jusqu'à ce jour.

	1/2 Livre.	1/4 Livre.
Fin Chocolat Surfin	1 40	75 c.
Fin.....	1 20	60
Superfin.....	1 00	50
Extra.....	0 80	40

ENTREPOT GÉNÉRAL, PLACE DES VICTOIRES, 2, A PARIS,
BOULEVART DES ITALIENS, 11;
Et chez les principaux Commerçants de toutes les villes de France.
Les Colonies de la Compagnie Coloniale sont rendus de la manière et de tout et-devant.

Propre au Tricotin ou à coudre à la machine.
COTON RETORS
Tout Fil non qui ne porte pas marque sont incessamment sur le verre, doit être refusé comme contrefait.
Ce qui se vend par 1 à 12 kil. et Cie, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.
A Paris, chez M. DAMOUR-FILS, 1 4 bis, rue de Grenelle, 4 bis, rue de Grenelle, 4 bis, rue de Grenelle,

LE MONITEUR DE L'ARMÉE

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annexe, un an, 36 francs. Sans Annexe, un an, 18 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 11.

N° 63. — SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1854.

Paris, 10 novembre 1854.

M. le général de division comte de Schramm, président du comité de l'infanterie, démissionnaire, est maintenu définitivement, par décret impérial du 4 novembre courant, et conformément au 3e de l'article 5 de la loi du 4 août 1839, dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Liste, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'École impériale spéciale militaire par décision ministérielle du 5 novembre 1854, d'après le classement du jury d'admission établi en conformité du décret du 15 août 1850.

1 Maufilastre.
2 Noyvan.
3 Andre.
4 Marc.
5 Bertrand.
6 Labbe de Champgrand.
7 Davidiers.
8 Germaysen.
9 Dumouchel.
10 Laloy.
11 Peyrene.
12 Maunoury.
13 Revyl.
14 Noel.
15 Durrand.
16 Lauthard.
17 De Valabre.
18 Chauvenou.
19 Perrin.
20 Hanbot.
21 Perquin.
22 Tuhaut.
23 Thevenin.
24 Le Roy de la Guerrivière.
25 Wirtenez.
26 Demagnenal.
27 Lemberic.
28 Latuje.
29 De Valentin.
30 Lebrun, élève du Prytanée et impérial militaire.
31 Delacroix.
32 Beaumesnier.
33 Ormancey.
34 De Luckart.
35 Pupil.
36 Chagny.
37 Nivere.
38 Guerrier.
39 Woirhoth.
40 Guiot.
41 Prevard.
42 Grandin.
43 Desbrulais.
44 Versailhak.
45 Calib.
46 Durré-Libaros.
47 Imbert-J.
48 Le Hibert de Viviers.
49 Dauvet.
50 Levisiste-Monbeugh.
51 Dubuisson de la Boulaye.
52 Armand.
53 De Bonneville de Bibou.
54 Bourdaret.
55 Mailler.
56 Le Brais.
57 Lespeyron.
58 Imbert.
59 Tu-mas.
60 Lachaux, élève du Prytanée.
61 De Lafaye.
62 De Lhoberyre.
63 Chaille.
64 Chevalier.
65 Trumelet.
66 Boussenot.
67 Blanchon.
68 Baslin.
69 Pelletier.
70 Reynard.
71 Perrot.
72 Montgrandt.
73 Malmaterwald.
74 Davalon.
75 Trudeau de Clony.
76 Grand.
77 Godry.
78 De Bertrand de La Fosse.
79 De Gastillon.
80 Perdrau.
81 Verdier.
82 Gondard.
83 Alexandri.
84 Trois.
85 Aigoin.
86 Vivet.
87 Marin.
88 De Negry du Clal, ancien élève du Prytanée.
89 Demaurier, élève du Prytanée.
90 Batelle de Sévigné.
91 Martin.
92 Bruneau.
93 Vasseur.
94 Gaujon, dit Maillard.
95 Pons.
96 Boulliard.
97 Du Boucet.
98 Gustenoy.
99 Fayhard.
100 Gerbet.
101 Durand.
102 Marquise d'Aubonne.
103 Boudumas.
104 Proust.
105 Carpet.
106 Lesbie, élève du Prytanée.
107 Chassaille d'Auvergny.
108 Nayet.
109 Nail.
110 Lamberville, élève du Prytanée.
111 Perdel, élè. du Prytanée.
112 Leriere.
113 Anselme.
114 Richard.
115 De Lastanges.
116 Abin.
117 Jamyat.
118 Prunon.
119 De Lalande.
120 Colombaye.
121 Senault.
122 Lhuyt.
123 Delabergre.
124 Lebon.
125 Leroy jeune.
126 Bolé.
127 Bolé.
128 Longuet.
129 Fayrouet.
130 Hanluguet.
131 Guinet.
132 Maffredy de Roberalet, él. du Prytanée.
133 Brunet.
134 Prive.
135 De Cosset de Lorry.
136 Brisse.
137 Journet.
138 De Beaussionens.
139 Aragon.
140 Peyrgeol-Cluzac.
141 Roseau.
142 Robert.
143 Favrod de Kerbreck, él. du Prytanée.
144 Prun.
145 Bodelot.
146 Trotty.
147 Tourgouillat du Martray.
148 Montbert.
149 Boutin.
150 Woodhall.
151 Bax.
152 Bonnet.
153 Durbel.
154 De Veiz.
155 Fouquet.
156 Gastin.
157 Leopard.
158 Lalanne.
159 Raimond.
160 Ingal de Meregues.
161 Bertrand.
162 Pestel.
163 Bonin de Kervenoal.
164 Lemaire.
165 Mutine.
166 Scherrer.
167 Fabiani.
168 Rosier de Linage.
169 Hauguenet.
170 Pre-ney.
171 Prat.
172 Mazure.
173 Hay.
174 Daniel.
175 Bompagne.
176 Pocher.
177 Lefebvre.
178 Gasquet.
179 D'Assailly de Rouge-mont.
180 Bertrand.
181 Pestel.
182 Bonin de Kervenoal.
183 Lemaire.
184 Mutine.
185 Scherrer.
186 Fabiani.
187 Rosier de Linage.
188 Hauguenet.
189 Pre-ney.
190 Prat.
191 Mazure.
192 Hay.
193 Daniel.
194 Bompagne.
195 Pocher.
196 Lefebvre.
197 Gasquet.
198 D'Assailly de Rougemont.
199 Bertrand.
200 Pestel.
201 Bonin de Kervenoal.
202 Lemaire.
203 Mutine.
204 Scherrer.
205 Fabiani.
206 Rosier de Linage.
207 Hauguenet.
208 Pre-ney.
209 Prat.
210 Mazure.
211 Hay.
212 Daniel.
213 Bompagne.
214 Pocher.
215 Lefebvre.
216 Gasquet.
217 D'Assailly de Rougemont.
218 De Laplagne.
219 Gaspard.
220 Jolivalt.
221 Montgauthier.
222 Feuillant.
223 Bonnet.
224 Dutheillet de Lamothe.
225 Bonnet.
226 Andre.
227 Morise de Wenel.
228 Bernard de Neville.
229 Bernard de Vaudfleury.
230 Rosenstourel.
231 Retourrard.
232 Martinet.
233 De Morney.
234 Raguel.
235 De la Roe du Can.
236 Thibaudeau.
237 Mortelon.
238 De Pampyers.
239 De Lalagrie de Calan.
240 Bonnet.
241 S.-aud.
242 Barrau, él. du Prytanée.
243 Hibert.
244 Art. jet.
245 De Montesquiou-Fezensac.
246 Pignon.
247 Sapon, él. du Prytanée.
248 Joinston.
249 Thibaut, de la Carte de la Ferté-Senectère.
250 Duplay.
251 Bosse de Billy.
252 Le Cuvrer.
253 Desbuisses, élève du Prytanée.
254 Ventrelet.
255 De Bonnefond.
256 Siegenbourg.
257 Wetter.
258 Gen de la Perière.
259 Arnon.
260 Jobe.
261 Martin.
262 Perret.
263 Lebert.
264 Bonnaud.
265 Fabiolis.
266 Gaudeau.
267 Tiret.
268 Sebastian.
269 Gilon.
270 Bonnet.
271 Gairaud.
272 Le Berre.
273 D. Carrère.
274 Parrah.
275 Bernadotti, élève du Prytanée.
276 Barbault.
277 Vallat.
278 Faure.
279 Bonnet.
280 Peyrou.
281 Jost.
282 Jo-gias.
283 Devreurs.
284 Pichard, él. du Prytanée.
285 Cicerou.
286 Richamont de Richardenil.
287 Dejoz.
288 Gay.
289 Textile de Vaucresson, élève du Prytanée.
290 De Valois.
291 Lobson.
292 Herard.
293 Blanc.
294 Devaux.
295 Gauthier.
296 Rose.
297 Bertz, él. du Prytanée.
298 Jon.
299 De Bondelon.
300 Guillot.
301 Demol.
302 Dumas.
303 Dubuisson.
304 Gerbon de Lapparent.
305 Lemaire de Belaude.
306 Du Peyrodes.
307 Bonnet.
308 Lefebvre.
309 Desbrulais.
310 Bonnet.
311 Tordel.
312 Rambert.
313 Rose.
314 D'Orgeville.
315 De Tournas de Lays.
316 Bernard.
317 Bonnet.
318 Richard de Beauchamp.
319 Bonnet.
320 Fayet, él. du Prytanée.
321 Cuvrier, él. du Prytanée.
322 Nardot.
323 Bonnet.
324 Roberts.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Les familles dont les enfants sont admis à l'École impériale spéciale militaire ont à remplir quatre conditions que les élèves âgés de plus de dix-sept ans ne peuvent être reçus définitivement à l'école, qu'autant qu'ils aient pris devant le jury d'examen, d'où ne sont pas exclus les candidats qui auront été ajournés.

L'entrée à l'école aura lieu du 1er au 15 novembre courant. La date d'arrivée, pour chaque élève, est indiquée sur la lettre de convocation.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret en date du 28 août 1854, portant création d'une 2e section au cadre de l'état-major général de l'armée, pour les officiers généraux et supérieurs d'administration, spécialement affectés au service de la justice militaire, et disposant que les officiers actuellement attachés aux tribunaux militaires concourront pour la formation du nouveau personnel;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sont appelés à former le nouveau cadre des officiers et adjudants d'administration attachés aux tribunaux militaires, les greffiers désignés ci-après :

Officiers d'administration de 1re classe, greffiers de 1re classe.

1. MM Masseline, greffier de la 2e cour, de guerre de la 1re div. mil.
2. Jalibot, greffier du 1er cons. de guerre de la 1re div. mil.
3. Knopf, greffier du 1er conseil de guerre de la div. d'Alger.
4. Alla, greffier du 1er cons. de guerre de la div. d'Alger.
5. Alla, greffier du 1er cons. de guerre de la 2e div. mil.
6. Gaudet, greffier du 1er cons. de guerre de la 3e div. mil.
7. Longuevil-e, greffier du 2e cons. de guerre de la 3e div. mil.
8. Guy, greffier de la 1er cons. de guerre de la div. d'Oran.
9. Dervetton, greffier du 1er cons. de guerre de la div. de Constantine.

10. Constant, greffier du 2e conseil de guerre de la division de Constantine.

Officiers d'administration de 2e classe, greffiers de 2e classe.

1. Duchaud, greffier du 2e cons. de guerre de la 2e div. mil.
2. Collin, greffier du 2e cons. de guerre de la 3e div. mil.
3. Capuran, greffier du 1er cons. de guerre de la 1re div. mil.
4. Lebebvre, greffier du 1er cons. de guerre de la 2e div. mil.
5. Pinlier, du Coulahin, greffier du 1er cons. de guerre de la 4e division militaire.
6. Appecresne, greffier du 1er cons. de guerre de la 5e div. mil.
7. Clavy, greffier du 2e cons. de guerre de la 3e div. mil.

Adjudant d'administration de 1re classe, greffier de 1re classe.

1. Valette, greffier du 1er cons. de guerre de la 4e div. mil.
2. Hanne, greffier du 2e cons. de guerre de la 4e div. mil.
3. Barrau, greffier du 1er cons. de guerre de la 5e div. mil.
4. Prisur, greffier du 2e cons. de guerre de la 5e div. mil.
5. Aubry, greffier du 2e cons. de guerre de la 6e div. mil.
6. Villain, greffier du 1er cons. de guerre de la 6e div. mil.
7. Carteille, greffier du 1er cons. de guerre de la 7e div. mil.
8. Lamy, greffier du 2e cons. de guerre de la 7e div. mil.
9. Amet, greffier du 1er cons. de guerre de la 8e div. mil.
10. De Lalore-Rosin, greffier du 2e conseil de guerre de la 1re division militaire.
11. Castru, greffier du 1er cons. de guerre de la 12e div. mil.
12. Gudon, greffier du 2e cons. de guerre de la 7e div. mil.

Adjudant d'administration de 2e, greffier de 2e classe.

1. Rolland, greffier du 1er cons. de guerre de la 6e div. mil.
2. Benedetti, greffier du 1er cons. de guerre de la 12e div. mil.
3. Severac, greffier du 2e cons. de guerre de la 11e div. mil.
4. Biancon, greffier du 2e cons. de guerre de la 9e div. mil.
5. Boet, greffier du 2e conseil de guerre de la 2e div. mil.
6. Chopin, greffier du 2e cons. de guerre de la 4e div. mil.
7. Papillon, greffier du conseil de révision d'Alger.
8. Villet, greffier au 1er cons. de guerre de la 9e div. mill.
9. Partéropoe, greffier du conseil de revision de Bourges.
10. Terrin, greffier du conseil de révision de Constantine.
11. Amalric, greffier du conseil de révision de Bordeaux.
12. Gaulé, greffier du 1er conseil de guerre de la 11e div. mil.
13. Petet, greffier du 1er cons. de guerre de la 12e div. mil.
14. Duverger, greffier du conseil de revision de Toulouse.
15. Perruchot, greffier du 2e cons. de guerre de la 12e div. mil.
16. Pilet, greffier du conseil de révision de Metz.
17. Lalanne, greffier du conseil de révision de Lille.
18. Roman, greffier du conseil de révision de Rennes.
19. Gaillard, greffier du conseil de révision de Lille.
20. Doucet, greffier du 1er conseil de guerre de la 1re div. mil.
21. Métiel, greffier du 2e conseil de guerre de la 1re div. mil.
22. Pon, greffier du 1er cons. de guerre de la 1re div. mil.
23. Mercier, greffier du 2e cons. de guerre de la 1re div. mil.
24. Jeanguenen, greffier du 2e conseil de guerre de la 1re div. mil.
25. Legay, greffier du Conseil de révision de Paris.
26. Cozon, greffier du Conseil de révision de Lyon.
27. Allo, greffier du Conseil de révision de Lyon.
28. Vitrinin, greffier du Conseil de révision de Marseille.
29. Bonry, greffier du Conseil de révision de Marseille.
30. Pithon, greffier du 1er cons. de guerre de la 15e div. mil.
31. Prudent, greffier du 2e cons. de guerre de la 20e div. mil.
2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 8 novembre 1854.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'État de la guerre,
NAPOLÉON.

VAILLANT.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Dupin, chef d'escadron à l'état-major général du camp du Midi, est nommé à l'emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

Lambert, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 2e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie du camp du Midi.

Passa, lieutenant-colonel d'état-major, aide-de-camp de M. le général de division d'Hautpoul, est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 2e division d'infanterie du camp du Midi.

Jomville, chef d'escadron d'état-major à la disposition de M. le Gouverneur-général de l'Algérie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie du camp du Midi.

Fontenault, capitaine d'état-major de 1re classe à la disposition de M. le lieutenant-gouverneur de l'Algérie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie du camp du Midi.

Bégnier, capitaine d'état-major de 1re classe, disponible en Algérie, est nommé aide-de-camp de M. le général de division Faix, commandant la 6e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Chevalier, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général de division Forey, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division d'infanterie.

Fourques, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord, est nommé aide-de-camp de M. le général de Martimprey, commandant la 2e division d'infanterie.

Dubin, capitaine de 1re classe à l'état-major du camp du Midi, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division militaire.

M. le capitaine Hennequin de Villermont, qui a reçu une autre destination.

De Lantivy de Trédion, capitaine d'état-major de 2e classe, détaché au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

Ont été mis à la disposition de M. le général de division commandant en chef l'armée d'Orient pour être employés au service d'état-major :

MM. Wenger, capitaine de 1re classe à l'état major de la 1re division militaire.

Garnet, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 2e division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord.

Chanflard, capitaine de 1re classe à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 7e division militaire.

Hennequin de Villermont, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 9e division militaire.

Ont été mis à la disposition de M. le général de division commandant en chef l'armée d'Orient, pour diriger le service topographique de la site armée :

Digitized by Google

MM. Marel, capitaine d'état-major de 1re classe, employé à la topographie en Algérie.
Valette, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France.
Beaudouin, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France.

MM. Mathiot, lieutenant au 3e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Soumain, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 2e corps d'armée du camp du Nord.
Charazac, lieutenant au 80e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Bourbaki, commandant la subdivision du Loiret, à Orléans.
Steffle, lieutenant au 14e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général de Mirbeck, commandant les 4e et 5e subdivisions de la 3e division militaire.
Bonnet, capitaine adjudant-major au 1er de ligne, est nommé au commandement provisoire du fort de Rosny (Seine), en remplacement de M. Poly-Marchetti, passé dans l'état-major des places.

NOMINATION DANS LE GÉNIE.

M. Seré de Rivières, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, à Carcassonne, passe à Paris (dépôt des fortifications).

Les gardes de 2e classe dont les noms suivent, nouvellement nommés, reçoivent les destinations suivantes :
MM. Renaud, sera employé dans la 6e compagnie, passe à Troyes.
Gott, du Laverein, sera employé à Cayenne.
Maicourant, sera employé à Cayenne.
Nottes, sera employé à Montdauphin.
Aubié, sera employé à Bitche.
Bouillot, sera employé à Cayenne.
Burrat, sera employé à Bitche.
Rochet, sera employé à Cayenne.
Durand, sera employé aux fers d'Hyères.

MM. Gourne, garde de 2e classe à Troyes, passe à Auxerre.
Mesnier, garde de 1re classe à Besançon, passe à Troyes.
Bumbert, garde de 1re classe au Quesnoy, passe à Marsal.
Domie, garde de 2e classe à Besançon, passe à Dijon.
Poutot, garde de 2e classe à Longres, passe à Bourbonne-les-Bains.
Barcelone, garde de 2e classe à Arch, passe à Tarbes.
Hennecart, garde de 2e classe au Quesnoy, passe à Avesnes.
Sazer, garde de 2e classe à Tarbes, passe en Algérie.
Labbe, garde de 1re classe à Montdauphin, passe à Draguignan.
Mourizard, garde de 2e classe aux fers d'Hyères, passe en Algérie.

MUTATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle, en date du 5 novembre courant, M. Marie-Antoinet an 18e régiment d'infanterie légère (ancien numéro), est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement du Gard, en remplacement de M. Bel, lieutenant au 80e de ligne, démissionnaire.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Beyt, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux de la 3e division, est désigné pour l'hôpital d'Avignon.
Dulac, médecin aide-major de 1re classe aux hôp. de la 3e div., est désigné pour l'hôp. de la Corderie, à Marseille.
Barsalou, médecin aide-major de 1re classe aux hôp. de la 3e division, est désigné pour l'hôp. de Marseille.
Dumergue, médecin aide-major de 1re classe au 7e de ligne, est désigné pour l'hôp. de la Corderie, à Marseille.
Combes, médecin aide-major de 1re classe à l'hôp. de Versailles, est désigné pour l'hôp. d'Avignon.
Rebouil, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôp. de Toulon, est désigné pour l'hôp. d'Avignon.
Lamy, chirurgien sous-aide aux hôp. de la 3e div., est désigné pour l'hôp. de la Corderie, à Marseille.
Bobbe, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Versailles, détaché au 8e régiment, est désigné pour l'hôp. d'Avignon.
Durand, chirurgien sous-aide aux hôp. de la 3e div., est désigné pour l'hôp. de Marseille.
Grigon, pharmacien-major de 2e classe à l'hôp. de Marseille, est désigné pour l'hôp. de la Corderie, à Marseille.
Jogand, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Marseille, nommé médecin aide-major, est commissionné au 21e de ligne.
Beerthuilleire, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Versailles, est détaché au 8e ligne.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Sont employés temporairement à Paris :
MM. Malzac, comptable de 2e classe au camp du Nord.
Barbet (J.-A.), comptable de 2e classe au camp du Nord.
Ledeuil, comptable de 2e classe au camp du Nord.
Brichard, adjudant en 1re classe au camp du Nord.
Potin, adjudant en 2e au camp du Nord, est désigné pour être employé à Vincennes.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu le rapport suivant du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient :

« Quartier général devant Sébastopol, le 28 octobre 1854.

« Les travaux de siége continuent. Le 25, l'armée russe s'est montrée dans la plaine de Balaklava; il n'y a eu pas d'engagement sérieux, mais la cavalerie anglaise a essuyé quelques pertes dans une charge poussée trop vigoureusement contre l'ennemi. Le lendemain 26, 3,000 hommes de infanterie sont sortis de Sébastopol et ont attaqué la gauche des Anglais. Cette attaque a été repoussée et l'ennemi rejeté dans la place avec de fortes considérables. »

Le maréchal ministre de la guerre a reçu le rapport suivant du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient :

Devant Sébastopol, le 22 octobre 1854.

Monsieur le maréchal,

Nous trouvant d'approche continuent dans le sens que vous indiquait ma précédente dépêche du 18. Le temps me manque pour vous écrire longuement, mais j'ai l'honneur de vous adresser le journal du siége, qui vous fera connaître tout le détail de nos opérations.

Les difficultés que nous rencontrons sont de deux sortes : celles qui résultent de la nature du sol, dont la couche de terre, déjà très insuffisante, diminue au fur et à mesure que nous approchons de la place, celles qui résultent du nombre et de calibre des pièces d'artillerie que l'ennemi nous oppose sur un front à peu près en ligne droite et très étendu. Sous ce rapport, les ressources qu'il tire de ses vaisseaux immobilisés dans le port, tout comme personnel que comme matériel, sont presque inépuisables; tandis que les nôtres, bien qu'augmentées par les emprunts que nous faisons aux deux flottes, sont nécessairement limitées. Les canons de 64, les obusiers de 80, les mortiers de 12 pouces sont, en définitive, l'espèce d'artillerie à laquelle nous avons presque uniquement à répondre.

Cette situation fait du siége de Sébastopol l'une des opérations les plus laborieuses qui se soient rencontrées depuis longtemps, et les efforts qu'elle nous oblige à développer expliquent notre lenteur apparente.

Dans la nuit du 20 au 21, l'ennemi a fait une tentative d'enclouage qui a avorté. Quelques hommes, qui avaient pu pénétrer par surprise dans les batteries, y ont été tués avec l'officier qui les commandait.

Les pertes que nous fait éprouver le feu de l'ennemi ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables qu'elles devraient être, eu égard aux difficultés de la situation que je vous ai exposée.

J'évalue successivement, et par tous les moyens que la flotte peut mettre à ma disposition, mes bienes sur Constantinople, où nos ressources hospitalières ont pris des proportions rassurantes.

L'état sanitaire de l'armée est satisfaisant ; les maladies sont peu nombreuses par les fatigues excessives qu'éprouvent nos braves soldats. Les canonniers marins débarqués sont atteints également, ils se conduisent avec un courage et un dévouement qui sont au-dessus de toute l'armée.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le général commandant en chef,
Signé CANROBERT.

JOURNAL DES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DEVANT SÉBASTOPOL, depuis le 17 octobre.

1er *octobre.*—L'armée française est chargée de la gauche des attaques contre la place de Sébastopol, et l'armée anglaise de la droite, du général de division Forez.

L'armée française est divisée en deux corps :

L'un d'observation, composé des 1re et 2e division, commandé par le général de division Bosquet, occupe les positions qui dominent les vallées de Balaklava et de la Tchernaya; il a pour mission de garder, le cas échéant, nos Anglais, et est destiné à protéger les opérations du siége contre les entreprises d'une armée de secours venant de l'intérieur de la Crimée.

L'autre corps, composé des 3e et 4e divisions, sous les ordres de M. le général de division Forez, est spécialement chargé des travaux du siége.

La division turque est destinée à servir de réserve, selon le cas, à l'un et à l'autre de ces deux corps.

Le débarquement, commencé la veille dans la baie de Kamiesch, continue, et successivement toutes les pièces sont installées pour la mise à terre du gros matériel de l'artillerie, du génie et de l'administration.

A dix heures du matin, le brigade de la 3e division arrive sans rencontrer aucune faible devant nos attaques, en avant du camp de Kamiesch, par MM. les généraux commandant l'artillerie et le génie.

A midi, la 1re brigade de la 1re division apporte une reconnaissance de nos positions, et prend celle de droite de l'ennemie.

Ces deux reconnaissances ne sont pas inquiétées par l'ennemi et s'exécutent sans accident.

Les sentinelles de nos postes avancés se sont approchées, dans la nuit, à 300 mètres de quelques redoutes de Cossaques placées à 5 ou 600 mètres de l'ennemie : aucune troupe ennemie n'a été aperçue hors de la place.

2 *octobre.*— La 4e division devant s'éloigner de la baie de Kamiesch pour prendre ses positions de siége, quatre bataillons appartenant à la 3e division et deux bataillons français et à la division turque, sont placés autour de cette baie pour assurer au besoin la sécurité du débarquement, pour fournir des gardes et des corvées de travail. Les bataillons sont placés sous les ordres de M. le lieutenant-colonel d'état-major Trochu.

Dans la matinée, la 4e division vient prendre position à 3,000 mètres de la place, appuyant sa gauche à la mer, vers la petite baie de Streletzka, et sa droite à trois mètres de la baie grande maison dite la *Maison-Rouche*.

L'armée anglaise opère son mouvement de concentration vers la droite pour prendre ses positions définitives ; elle appuie sa gauche à l'extrême de la division Engiand, au grand ravin de Schouchoup, séparée de nous, attaques française et anglaise, et de droite, formée par la division Lacy-Evans, vers la route de Simphéropol. Ce centre se compose des divisions Cathcart et due de Cambridge, ayant en réserve la 2e division Sir George Brown, et en arrière les grands parcs d'artillerie et du génie et un peu de cavalerie.

Une reconnaissance du corps d'observation, envoyée le matin, a eu sur les hauteurs qui dominent la rade au nord 3 à 4,000 hommes russes qui paraissent avoir quitté un convoi de voitures assez considérable qui sortait de la ville et prenait la route de Botchki-Serai. Vers midi, les grand'gardes ont signalé la présence de troupes ennemies ; c'était cette même escorte qui rentrait. Le général Bosquet fit placer, en les laissant en réserve, 2 bataillons sur la dernière crête qui domine le défilé et les ponts d'aqueduct, et, après avoir fait reconnaître le pont de Traktir, au moment où elle s'engageait sur ces ponts, les troupes des Russes se retirèrent à midi dans la ville. Comme en avançant davantage on se mettait en contact avec les grandes forces, des chaloupes canonnières et du canon de la colonne russe, les nouvelles restèrent embusquées. Cette position devant être occupée par les Anglais, les bataillons furent retirés dans la soirée. La colonne russe, qui n'avait osé avancer de jour, profita de la nuit pour rentrer dans la place.

M. le capitaine de hussarde, officier d'ordonnance du général Bosquet, qui, en revenant le soir du point de débarquement, a été pris par des gens de la place, a été fait prisonnier pendant la nuit par un poste cosaque.

3 *octobre.* — On continue activement le débarquement du matériel.

L'artillerie et le génie continuent leurs reconnaissances des détails de la place.

De grandes corvées armées des quatre divisions et de la division turque transportent 3,500 gabions de la baie de débarquement au parc du génie.

Les reconnaissances et le feu ouvert sur elles ayant démontré que la place avait un armement considérable, composé de pièces de très fort calibre et de grande portée, il a été décidé que l'escadre débarquerait, pour prendre part aux opérations du siége, 30 bouches à feu, dont vingt canons de 30 et dix obusiers de 22 c., ainsi que trente fusées d'artillerie de marine. 1,000 marins seront mis à terre avec ces pièces, 500 matins pour les servir et 500 pour les soutenir. M. le capitaine de vaisseau Rigaud de Genouilly, de la *Fille de Paris*, en prend le commandement.

Débarquement des trois derniers escadrons du 1er de chasseurs d'Afrique.

4 *octobre.* — On continue activement le débarquement du matériel et son transport dans les parcs de siége.

Des corvées armées apportent, comme la veille, 1,900 gabions de la baie au parc d'artillerie.

La 2e division se rapproche de la place, appuie sa gauche à la mer-on-Blanche, sur la droite de la 4e division, et se divise en deux brigades. *L'Observateur*, au point de vue de Sébastopol, faisant ainsi face au nord et à la ville, et relient aux attaques à la manche des attaques anglaises. En arrière du centre de cette division est placé le camp de garde de génie ; derrière la droite est le grand parc de l'artillerie. Le grand quartier général est porté en arrière des deux grands parcs, dans une situation intermédiaire entre le corps de siége et le corps d'observation.

Le feu de l'ennemi recommence, sur nos front, dominant les attaques de la Tchernaya et de Balaclava, des travaux de fortification de campagne destinés à former une suite d'ouvrages de circonvallation.

5 *octobre.* — L'artillerie et le génie continuent leur débarquement et leurs approches.

Les officiers du génie et les compagnies de cette arme attachées aux corps de siége et d'observation, viennent s'établir au point de jonction, pour être plus à portée de siége, à la disposition du général commandant le génie. Une section reste avec le général Bosquet pour établissement des ouvrages de circonvallation.

A huit heures du matin, le 3e bataillon de chasseurs à pied et deux bataillons de la 3e division, commandés par le général d'Autemarre, vont faire du côté ouest de la place une reconnaissance qui devait aller jusqu'à Inkerman. Au départ, quatre hommes sont blessés d'éclats d'obus au lieu de rassemblement, à 2,500 mètres de nos avant-gardes. Cette reconnaissance rentre à midi, après avoir heureusement accompli sa mission, malgré un feu assez vif dirigé contre elle.

Vers trois heures de l'après-midi, l'ennemi fait une sortie jusque à l'extrémité de la place, et met le feu à une maison située près de la mer, vers la gauche de la 4e division, au point culminant de la crique qui sépare la ville du camp de côté de Karabelnaia. Les Russes se retirent à la première apparition de nos troupes.

6 *octobre.* — Le personnel et le matériel du trésor embarqués la veille sont débarqués sans incident.

Transport par corvée de 500 gabions de la baie au parc d'artillerie.

Arrivée du 3e escadron du 4e de hussarde, cet escadron remplace au grand quartier-général et auprès des généraux, pour le service d'ordonnance, le 3e escadron, qui rejoint ses frères d'armes, qui restent à son corps. Le 1er chasseurs d'Afrique, au camp, est placé sous les ordres de M. le général Bosquet, sauf deux pelotons désignés pour le corps de siége et relevés tous les deux jours, l'un pour observer l'espace compris entre la mer et la 4e division, l'autre pour éclairer la vedettes à entretenir sur le front des positions de ce corps.

Les renforts laissés à Varna commencent à arriver.

Deux mille travailleurs du corps d'observation poussent activement les retranchements et ouvrages de siége.

Au point du jour, une reconnaissance ennemie d'environ 3,000 hommes, avec 4 pièces de 4, soit devant, soutenue par deux batteries d'artillerie, arrive passe la Tchernaya et pousse son escadron en avant d'elle. Quelques obus lancés par nos batteries font rentrer ces 300 cavaliers, qui ne reviennent jusque sur la reconnaissance qui les avait délachés, et qui se met alors en retraite sur la maison de poste de Mequ-sala.

Dans une reconnaissance de la place, le capitaine du génie Prévost, officier d'ordonnance du général Bosquet, tombé à rencontrer à pointe du plateau, de manière à reconnaître les positions des ouvrages de contre-circonvallation.

7 *octobre.* — Transport de 600 gabions pour l'artillerie.

Evacuation, par la *Provence*, de 200 malades sur Constantinople.

L'ordre est donné de réserver les barils ayant servi au transport du biscuit pour l'artillerie, qui les utilise comme gabions.

Des magasins de subsistances sont formés dans chaque division, afin de faciliter les moyens de transport afin de rapporter de la plage des denrées pour former les distributions, de manière à ce que les hommes aient toujours quatre jours de vivres en avant de leur campement. Les emplacements du grand quartier-général désservant la cavalerie, ceux du parc de l'artillerie et du génie, ainsi que le train des équipages et les troupes d'alimentation.

L'ennemi n'a pas reparu du côté de la Tchernaya. Une reconnaissance a été envoyée sur le 4e de ligne, sur la *Redoute*, par un officier et dix tirailleurs algériens, jusqu'à la Belbeck, à la droite de la place, pour le cas où une de la troupe russe qui avait fait la reconnaissance du 6.

A six heures du soir, neuf bataillons des 3e et 4e divisions, avec deux batteries, sont placés en avant sur la crête du mouvement de terrain qui sépare la ville de nos camps, afin de protéger les travailleurs et de faire face à l'appuient leur gauche à la maison brûlée la 3e par les Russes.

A onze heures du soir, une colonne ennemie, de deux bataillons, deux pièces d'artillerie et un peloton de cavalerie, vint de la ville et prit position sur la gauche de la ligne vers la maison brûlée, une attaque qui est repoussée avec vigueur, elle rentre précipitamment en enlevant ses blessés. Le feu de l'artillerie et de mousqueterie a duré peut-être une heure.

Six bataillons de la division turque vont camper, comme réserve, en arrière de la 4e division, et sont attachés au corps de siége.

8 *octobre.* — Transport par corvée de 1,900 gabions de la place au parc d'artillerie.

Les travaux de circonvallation ont bien marché et toucheront à leur fin. Le retranchement déjà une ligne bien respectable.

A six heures et demie, les neuf bataillons d'investissement sont relevés par neuf bataillons des 3e, 4e division et division turque, sous les ordres du général de Monet. Cette opération s'exécute sans incident.

9 *octobre.* —Transport de 700 gabions pour le service du génie.

A trois heures et demie du soir, une colonne de quatre bataillons avec de l'artillerie, précédée de tirailleurs, sort de la place et se dirige contre la gauche de la ligne, vers la maison brûlée. Elle est reçue avec vigueur par trois bataillons, dont deux sont placés par le général en embuscade l'ennemie, qui se retire en désordre, à cinq heures, nos troupes étaient rentrées à leur poste. Nous avons eu 8 tués et 5 blessés.

Après la soupe du soir, la 1re brigade de la 1re division vient renforcer le corps de siége et se placer en arrière de la gauche de la 3e division ; cette brigade est remplacée dans le corps d'observation par les bataillons turcs, qui sont campés de manière à défendre les ouvrages de droite de la ligne de circonvallation.

Toutes les dispositions avaient été prises pour l'ouverture de la tranchée, les dépôts de tranchée établis, l'em-

Digitized by Google

bulance installée dans une maison dite des **Garrières**. M. le lieutenant-colonel d'état-major Ramon est major de tranchée ; les colonels Letarouilly, de l'artillerie, et Tripier, du génie, sont chargés, sous les ordres des généraux Thury et Bizot, de la direction de leur arme.

A neuf heures du soir, la tranchée est ouverte par 1,600 travailleurs divisés en reprises, ils sont soutenus par huit bataillons de garde de tranchée.

L'ouverture de la tranchée a été favorisée par un vent du nord-est assez violent et par l'obscurité de la nuit, que la lune naissante commence à éclairer. Les Russes ne paraît pas s'en être aperçus; il n'y a pas eu de sortie ni un seul coup de canon ou de fusil contre les travailleurs. 800 mètres de travaux ont malheureusement été exécutés dans la nuit, à une profondeur suffisante pour que les hommes puissent s'y couvrir au point du jour.

Au jour, on remarque que les Russes s'occupent de réparer leurs embrasures, endommagées par leur propre tir des jours précédents.

10 octobre. — Premier jour de tranchée ouverte.

La 2e brigade de la 1re division reprit la 1re au corps de siége. Cette division laisse au corps d'observation son artillerie, qui est mise derrière les épaulements de la droite de la ligne. Les Turcs prennent tous les postes de la 1re division sur la position d'observation.

Le génie élargit, approfondit et perfectionne les parallèles et les jours de communication.

L'artillerie commence ses batteries.

La parallèle ouverte forme, à huit mètres de la place, une sorte de seconde banlieue, dans laquelle doivent être établies, pour tirer simultanément, cinq batteries ainsi armées, savoir, de la gauche à la droite :

Batterie n° 1 (armée par la marine)	2 obusiers de 22 c.
	2 canons de 30 c.
Batterie n° 2 (armée par la marine)	2 mortiers de 22 c.
	8 canons de 30 c.
Batterie n° 3 (armée par l'artillerie)	6 mortiers de 22 c.
	2 mortiers de 22 c.
Batterie n° 4 (armée par l'artillerie)	2 mortiers de 22 c.
	6 canons de 24 c.
Batterie n° 5 (armée par l'artillerie)	6 canons de 24 c.
	2 mortiers de 22 c.
	4 obusiers de 22 c.

Ce qui donne un total de 40 bouches à feu.

La marine travaille, sous la direction de l'artillerie, aux batteries 1 et 2, et l'artillerie commence les batteries n° 3, 4 et 5.

Vers six heures et demie du soir, deux tentatives de sortie, sans effet, sur la droite et la gauche de nos attaques, ont interrompu le travail pendant quelques heures.

Dans la nuit, on a commencé à rectifier le fil de droit de la batterie de la marine, qui était oblique par la place; on travaille à en couper un jour.

Pendant toute la journée, le feu de la place a été très vif; mais dirigé d'abord, il est devenu plus précis, sans nous faire cependant beaucoup de mal.

Pendant la nuit, le feu des Russes a continué; il a pris beaucoup de vivacité vers deux heures du matin, au lever de la mer. Cependant le feu de nos travaux avait été si faible que nous avons cru avoir dans la tranchée. Trois points de l'ennemie se sont remarqué par des feux plus vifs que le reste : le bastion du Mât, sur notre droite; le bastion de la Tour au centre, et celui de la Quarantaine, qui défend notre gauche parallèle de nos ouvrages. Les Russes ont fait aujourd'hui un canon égal à celui de nos obusiers de 22 c.

11 octobre. — 2e jour. — Dans la nuit du 10 au 11, le feu ne devient assez vif que deux heures avant le jour, devant la droite de la ligne. Les Russes y ont essayé une sortie en avant du mont militaire, et ont fait une fusillade très nourrie qui n'a pas blessé personne. Les Anglais ont pris les armes sans marcher; les deux autres divisions de la droite ont fait de même, rentrer les tirailleurs russes. Le corps d'observation français, en éveil, n'a pas eu à prendre les armes.

Un bâtiment autrichien, chargé de vivres pour l'administration, est passé par le vent, dans l'après-midi, sous le feu de la place, qui l'accueille de projectiles; il échappe heureusement et vient s'embouer en arrière de la gauche de la 2e division. La marine le remplace dans la nuit, sous la protection d'un bataillon de la garde.

Continuation des travaux : 1,600 travailleurs se relayant par reprises de 800, avec huit bataillons de tranchée. Perfectionnement et développement des parallèles; ouverture de deux communications en arrière de la droite et de la gauche.

Une batterie de mortiers de la place commence à tirer à neuf heures sur les batteries de droite; elle a cessé à huit heures et n'est arrivée aux deux tiers, celle n° 2 est un peu plus avancée.

La place n'a pas fait de sortie; son feu a été moins vif.

12 octobre. — 3e jour. — Le général d'Autemarre, du corps d'observation, part à la pointe du jour avec 600 zouaves et trois pièces de campagne, pour reconnaître la position russe sur la Tchernaya, n'y a pu rencontrer trace d'ennemis.

Continuation des travaux, élargissement des tranchées, des communications ; épaulement des parapets.

Le feu de la place n'est pas vif, mais régulier et continu pendant les 24 heures.

L'établissement de la batterie qui doit être prise par la marine est arrêté sur l'emplacement d'un ancien four à chaux, au bord de la mer, à la gauche de la 4e division. Cette batterie aurait devoir commander celle de droite des batteries de la quarantaine et appuyer l'extrême gauche de nos attaques, son armement est fixé à 6 obusiers de 80 et 4 canons de 30.

Cette batterie, dont la construction est appuyée par un bataillon, est commencée dans la nuit du 12 au 13.

Le général en chef approuve que 2 à 3,000 Cosaques soient venus pour aider la ville d'Eupatoria dans les journées du 14 et 15.

Une excursion de 600 matelots ou blessés est faite par le *Caprivi* sur Constantinople.

13 octobre. — 4e jour. — On débarque des pièces turques du parc de siége venant de l'arsenal de Constantinople, pour armer les ouvrages principaux de la ligne de circonvallation, au fur et à mesure que les Anglais pourront leurs ouvrages de Balaclava.

Un ravage de différents travaux d'amélioration des parallèles et des communications; on élargit et l'on prolonge l'ancienne de la parallèle qui doit se diriger, de la droite des batteries, à 600 mètres de la place, sur la droite.

L'artillerie a terminé, à la droite de la contrure, sa batterie n° 3; les batteries n° 4 et 5 sont en construction, un peu plus en arrière de la ligne, sont moins avancées : la marine n° 1 et 2; l'est moins encore.

L'assiégé n'a tenté aucune sortie. Les bastions du centre de la droite et du Mât ont dirigé pendant toute la journée un feu assez vif (20 coups par heure) sur les batteries en construction, ainsi que sur les points où les travailleurs se trouvaient beaucoup.

Pendant la nuit, le tir s'est beaucoup ralenti (30 coups par heure). Le feu des Russes a été très peu meurtrier.

L'assiégé a paru fort occupé à renforcer les parapets du bastion du Mât et à en consolider les embrasures.

14 octobre. — 5e jour. — Les Anglais, pensant que les Russes tenteraient une sortie de nuit sur des ouvrages qu'ils avaient particulièrement examinés et inquiétés, demandèrent un renfort, et deux bataillons de grenadiers du corps d'observation, les plus rapprochés d'eux, se tinrent prêts à marcher au premier appel du duc de Cambridge.

Les travailleurs sont relevés à 800 de jour et 800 de nuit, divisés en brigades de 400 se relayant. Les bataillons de soutien sont réduits de 8 à 5.

Les tranchées et les batteries sont complétées ; on fait la planche de la batterie des 4 mortiers, des gradins et des créneaux pour la fusillade.

Le tir de la place partant de tous les points, ayant des vues sur tous les travaux, a été d'une vivacité extrême pendant une heure, de une heure à deux heures de l'après-midi (600 coups environ, obusiers et mortiers). Les travaux ont été forcément suspendus : ce tir excessif ne nous a fait perdre que 2 tués et 3 blessés. Les dégâts causés seront promptement réparés de travail du nuit. La batterie n° 5 est celle qui a le plus souffert.

15 octobre. — 6e jour. — Les Russes n'ont point tenté de sortie ; les Anglais n'ont point pris les armes, et trois deux bataillons de 7e léger n'ont pas eu à faire de mouvement.

La pénurie d'ouvrages fait à la pointe du jour, une reconnaissance vers la Tchernaya avec trois pelotons de chasseurs et quatre compagnies de zouaves. Les postes russes occupent encore le bourg de Duan qui commandent la rivière sont montés précipitamment à cheval à son approche et se sont enfuis.

Pendant trois journées, approvisionnés à quarante coups, sont en position sur les ouvrages de circonvallation.

Dans le jour, on remplit de sacs à terre et on élargit les communications. Pendant la nuit, continuation de la première parallèle en avant de la droite du Mât, avec les cheminées en gabionnades, destinés à l'établissement de deux nouvelles batteries, n° 6 et 7, à la crasse de petites tranchées pour servir de postes de guet à des tirailleurs d'élite. Le tir de la place a été régulier et continu. Pendant la nuit, les ennemis ont lancé quantité de grosses bombes et d'obus de fort calibre.

16 octobre. — 7e jour. — Dix-huit pièces lourdes sont en batterie sur les ouvrages de circonvallation, prêtes à faire feu, avec leur armement, leurs munitions, leur personnel.

On travaille à des perfectionnements de tranchées et on ouvre des boyaux de communication avec la nouvelle parallèle dirigée sur la capitale du bastion du Mât.

Les feux de mousqueterie continuent un état de faire feu, le dix heures et demie à onze heures et demie du matin, feu de la place, qui a endommagé que la batterie n° 5. L'ennemi a tiré sur la ligne du tir de plein front et a produit l'effet qu'il s'en proposait, lui fait succéder celui de la batterie n° 5 qui a bientôt fait justice.

Les deux généraux en chef ayant arrêté que le tir de toutes les batteries des deux attaques commencerait au même moment, et les ayant fait dire près pour demain, il est décidé que le feu commencerait sur toutes les attaques à la même matin à six heures et demie, et a sixtant de trois coups par tir de batterie. Les armures ayant prêté leur concours actif, il est entendu que les deux dernières batteries seront armées au même moment et ouvriront leur feu contre la place à la même heure que celle de la ville et du port.

Des dispositions sont prises pour qu'aucune éventualité de prolongation soit dans la place, soit au dehors, ne nous prenne au dépourvu. Les Anglais se tiendront prêts armes à l'ouverture du feu et sera prêt à agir ; le corps d'observation demeurera sous les armes, et deux blindés en éveil; la cavalerie sera prête à bricker.

La compagnie de marine organisée dans le corps de siége commence à rendre d'utiles services.

17 octobre. — 8e jour. — A six heures et demie du matin, au signal donné, les batteries ouvrent simultanément par toutes les batteries françaises et les batteries anglaises, 30 pièces du côté des Français (on y comprenait les 4 pièces turques) et 16 pièces du côté des Anglais, total, 136 pièces.

Le jour y répond aussitôt très vivement de toutes les batteries ayant des vues sur les deux attaques, et dont l'armement ne peut être évalué à moins de 250 pièces Les feux de mousqueterie ne se font pas entendre.

Pendant trois heures le feu continue avec la même vivacité de part et d'autre, sans qu'aucune explosion ait encore retentir, lorsqu'à neuf heures et demie un nuage épais, une bombe, tombant sur le magasin de la batterie n° 4, le crève et le fait sauter. Un officier d'artillerie anglaise la batterie, tue ou blesse une cinquantaine d'hommes.

Nonobstant cet accident, les batteries anglaises, trois quarts d'heure après, une caisse à gargousses fait exploser sous dans la batterie n° 4 servie par la marine.

Le général en chef ayant commandant l'artillerie jugé de l'opportunité de continuer le feu.

A dix heures et demie, les batteries anglaises, sur les quelles se concentre le feu de l'ennemi, ne pouvant, réduites à trois, répondre sans désastrage au canon de la place, le prescrivent de cesser le feu, donne l'ordre de cesser le feu; celui des batteries ennemies se ralentit aussitôt.

Le tir des Anglais continue sans avantage et désavantage marquer cependant les coups de la place, quoique bien dirigés, ne font pas grand mal aux ouvrages anglais, et la quatrième explosion de la journée.

La flotte russe, à une heure de l'après-midi, s'engagea, la droite de sa ligne près de la batterie de la mer Grands, et dirigeant ses feux sur la Quarantaine et sur la ville, dont les habitants abandonnent en masse. La masse de boulets tombés par les vaisseaux a dû causer de grands ravages dans la ville. Le feu de l'artillerie est enveloppé d'une fumée si épaisse, qu'il est impossible d'en apprécier les résultats.

A la nuit, le feu cesse de toutes parts, tout retombe dans le silence, et les vaisseaux vont reprendre leur poste de mouillage sans qu'aucun d'eux ait éprouvé, malgré les efforts persistants de l'ennemi, un dommage essentiel.

Les dégâts produits dans nos attaques consistent en : 18 pièces endommagées dans leurs affûts;

2 pièces mises momentanément hors de service ;

Impossibilité aux embrasures et aux coffres des batteries, avec le feu, d'atteindre la ligne ennemie.

Vers quatre heures de l'après-midi, les Russes ont rentré des canonnières dans le port, et les deux batteries étaient abandonnées; ces reconnaissances ont été rapportées dans la place.

Pendant cette journée, rien de saillant ne s'est produit du côté du corps d'observation.

18 octobre. — 9e jour. — La nuit du 17 au 18 se passe tranquillement; la place ne tire pas. On travaille activement à remuer en état les batteries, à réparer les embrasures, à exhausser les coffres.

Le travail est continué pendant le jour malgré le feu de l'ennemi qui a été assez vif, mais n'a causé aucune perte, le nombre accidentel. Les batteries 1, 2, 3, 4, 7 et 8 seront en état de tirer le 19 au matin.

Le génie poursuit à la droite du parallèle de droite, en face du Mât.

L'armement de ses batteries et de bases, ainsi qu'il suit, y compris celui de la droite de nos attaques :

batteries n° 1, 2, 3 et 4, maintenu	
batterie n° 5,	supprimé
batterie n° 7,	2 canons
	2 obusiers
batterie n° 8,	2 mortiers
	2 obusiers
batterie n° 9,	4 mortiers
	3 mort. tir

L'arrivée du dernier bataillon du 1er régiment complète la division anglaise qui débarqué dans les jours dans la composition est la suivante :

1re brigade, général de la Motte-Rouge.
2e brigade, général Codrington.
3e brigade, général Barnard.
Légende

Cette division fait partie du corps d'observation en seconde ligne derrière la 4e division française.

Par suite de cette adjonction, la 1re s'établie le 17 en arrière de la droite du grand quartier-général, dans une position en arrière du corps d'observation et de l'artillerie anglaise continue son feu qui par accidentel.

19 octobre. — 10e jour. — Dans la nuit travail n'a pas été inquiété. Cependant pendant une partie de la nuit nous n'avons entendu aucune explosion, et nous avons bien des canons sur notre droite, et nous avons vu une dans la direction, une allumée sur le fourrau. Ainsi, dans la nuit, on a succédé et les travaux ont été repris.

A six heures et demie du matin, l'on commence le feu, les Anglais l'imitent; la place a fait une grande activité malgré cela, qui se dissipe vers huit heures. Le feu a été plus régulier et plus juste. Le matériel se ma changeait également au moins égales, et pourtant, il avait pris extrêmement l'usage la place, et nous heures la journée. Le tir du boulet complètement ruinée; les embrasures, les coffres (tarc droite) avaient beaucoup souffert. Le feu s'éteignit insensiblement par des batteries étaient peu endommagées et facil la pendant la nuit.

20 octobre. — 11e jour. — Les embrasures face droite du Mât n'ont pu être comblées pendant la nuit, au jour, à l'heure où l'on parle de ce résultat sera atteint. Incontestablement attribuer au matin pas aux compagnies de travailleurs. Le génie poursuit ses travaux, ainsi que ceux de service leurs pièces sur les travaux, et la batterie n° 7 a été armée. Le feu de la place, qui avait été assez vif dans la matinée, s'apaise vers midi, et ne se fait plus sentir que par intervalles. Quelques coups ont été dirigés sur les ouvrages anglais, mais sans effet. Les Russes ont tiré sur les travaux, mais sans effet. Les Russes ont tiré sur les travaux, mais sans effet. Les Russes ont tiré sur les travaux, mais sans effet.

Le feu de la place a repris son feu au jour et l'a cessé avantage pendant la journée. Cependant, vers trois heures et demie, il a été interrompu dans la matinée par l'explosion d'un caisson à poudre, qui a tué neuf et a causé que fort peu de dégâts.

21 octobre. — 12e jour. — Dans la nuit du 20 au 21 deux heures et demie du matin, l'explosion a fait tir, dans l'intention d'endommager les pièces des batteries. Il a produit sur les batteries 3 et 4, répandu dans ces deux batteries, et causé déjà par plusieurs pièces, lorsque les canonniers, sautant sur armes et rassemblés par la garde de tranchée, et très rapidement autour par la 1re compagnie de voltige du 2e régiment de marine, avec celle, les salaires sont restés dans la tranchée, et quatre blessés, dont un officier qui a succombé depuis, ont été faits prisonniers. Le reste de la nuit a été assez tranquille.

Le général en chef se rend à six heures du matin sur la batterie n° 4, visite la batterie n° 7, et il en pour la suppression.

L'artillerie française reprend son tir à six heures place reprend, mais plus modérément. Les batteries 3 sont un accident de plus en plus marqué. Les batteries n° 7 et 8 sont armées de quatre pièces.

Le génie continue les travaux devant le bastion du

22 octobre. — 13e jour. — La nuit est calme.

Le feu commence à huit heures du jour. L'artillerie prend ouvrages de l'ennemi est très réduit et les nuits à cesser les distances sont entièrement, on aperçoit sur le vers un navire descendant au port de Sud. Les batte nouvellement construites et une autre en construction, sont destinées à être armées de pièces contre les Anglais.

L'artillerie prépare le terre-plein, élève le culée et est chargée de surveiller à pousser de la batterie n° 9.

Depuis deux jours, on aperçoit, qui avait marqué quelques bataillons, une batterie d'artillerie et quelques Cosaque sur la Tchernaya, à la droite du pont de pierre.

Le relève général de nos portes depuis le commence mardi à midi jusqu'à mercredi est de :

4 officiers et 35 soldats tués.
14 officiers et 454 sous-officiers et soldats blessés.

Le ministre de la guerre a reçu en outre, de M. le docteur Lévy, médecin inspecteur, chef du service à santé de l'armée d'Orient, la lettre suivante :

Devant Sébastopol, le 22 octobre 1854.

Monsieur le ministre,

J'aurais à cœur d'apprécier par moi-même la situation sanitaire de l'armée d'Orient, mais, avant tout, je dois vous que le complément les conditions de la guerre et les intérêts de la défense ne permettent pas aux absents.

Les travaux de siége n'ont duré que 6, jusqu'à présent, que 225 blessés, dont beaucoup ont été grièvement atteints ; jusqu'à présent, 225 blessés, 22 morts, mais déjà 1,500 malades journaliers. Les ambulances divisionnaires sont bien installées, bien pourvues, bien desservies ; il n'y a rien à dire sur pour tous les corps officiers qu'elles procurent. Celle du quartier-général a pris un utile développement; composée d'un groupe de tentes et d'une baraque pour 150 malades, elle offre, comme celle des divisions et sur une plus grande échelle, des conditions d'aisance et de ventilation qu'on est presque étonné de rencontrer à si courte distance d'une ville assiégée.

Les blessés arrivent dans les brancards suivent une marche favorable, malgré leur étendue ou leurs complications, la mortalité sera très restreinte, même sur le tout des blessés

Digitized by Google

« Tous conditions hygiéniques qui entourent les malades. Une ambulance a été installée à Balaklava par la plage, pour abriter et soigner les malades et blessés jusqu'à leur embarquement; je l'ai visitée hier et n'y ai trouvé que deux cas sérieux, une fièvre rémittente et un choléra de moyenne intensité.

« L'ambulance de tranchée est fermée à tour de rôle par deux aides-majors du chaque ambulance divisionnaire et deux aides-majors du quartier-général; ils sont dirigés par les chefs des diverses ambulances, qui ont sollicité à tour de rôle l'honneur de ce poste plus exposé; ce qui leur a été accordé, sur ma demande, par le général en chef.

« L'installation de l'armée assignerait est aussi bien ensemble que possible; les hauteurs de Kamiesch sont assez abondans pour donner qualité, le vin de distribution est sans contredit le meilleur que l'on puisse se procurer. L'état journal est partiel. L'ardente sollicitude du général en chef pour le bien-être des soldats; la vigilance administrative qui a réuni promptement, par ordre de service, tous les subsistances pour une période de trois mois au moins, l'intelligente activité des médecins luttent victorieusement contre les influences malsaines d'une saison avancée d'une situation de guerre spéciale.

« Varna, où j'ai inspecté, le 17 de ce mois, une fois encore, les hôpitaux, on a pu supprimer le dernier hôpital sous tentes (Monnisieb); il y avait 1,456 malades et le nombre de malades qui attendaient leur évacuation sur France; à Nagara, 81 malades (10 octobre); à Gallipoli, 205 (même date); à Andrinople (1er octobre), 1,729; à Pera, (1 octobre); à Constantinople, 1,729 (12 octobre); ce qui, avec les 650 malades de la Crimée, porte à un total de 4,071 le nombre des malades de toute l'armée d'Orient en traitement dans les hôpitaux.

« Jai l'honneur d'être, etc.

Signé : Dr MICHEL LÉVY.

Notre correspondance particulière de l'armée d'Orient nous apporte des détails qu'on ne lira pas sans intérêt.

« Sous Sébastopol, 23 octobre 1854.

« Nous ne sommes pas encore maîtres de Sébastopol, mais chaque jour nous rapproche de cette prise de la ville jugée inévitable. Le siége de Sébastopol ne sera pas la répétition du siége de Troie ; il sera cependant plus long que ne l'avaient cru les adjoints de la Bourse et les oisifs du boulevard.

« Nous ne cessons de tirer sur la place, et la place sur nous. Chaque soir les batteries sont endommagées de part et d'autre par le feu de la journée ; et la lendemain matin, elles trouvent réparées et prêtes à recommencer, grâce aux travaux de la nuit.

« Vous comprenez que les choses pourraient durer longtemps de la sorte, si nous ne nous avancions pas vers la place. Aujourd'hui, nos ouvrages de droite ne sont à 300 mètres. Dès demain, nous comptons y avoir des batteries qui ouvriront enfin la voie nécessaire pour pénétrer dans le vaste arsenal où tout est connu, depuis le clou jusqu'à la bombe.

Ne me parlez plus du 24; ici, ce n'est plus du canon de campagne. On ne cause devant Sébastopol qu'avec des obusiers de 80 et des pièces de 68, de 60 ou de 30. La flotte nous a fourni un grand nombre de ces derniers, qui nous rendent soutenir la lutte. Demain, nous n'aurons pas moins de 50 pièces de marine à terre, servies par des hommes d'un courage qui fait l'admiration de tous.

« La place que nous assiégeons est dans des conditions tout exceptionnelles. Les communications n'ont pu être toutes interrompues, de sorte que l'approvisionnement nouvellement de la garnison pouvait se faire sans obstacle. Les immenses ressources accumulées dans les arsenaux, le personnel de la flotte et le grand nombre d'ouvriers permettent à l'ennemi de remplacer la matériel mis hors de service. Nous admirons et celle des Anglais font des prodiges. La résistance des Russes est très-énergique ; notre succès n'en sera que plus glorieux. Il nous faudra prendre l'ennemi corps à corps. On attend dans les deux armées avec impatience le moment où nos colonnes d'attaque pourront être lancées pour enlever les positions occupées par les batteries. Il faut pour cela que les travaux nous permettent d'arriver jusqu'à la contre-escarpe, afin d'exposer nos colonnes le moins qu'il sera possible aussi.

« Les prisonniers et les déserteurs s'accordent à dire que les Russes souffrent énormément de manque de vivres. Leurs pertes sont évaluées au sextuple des nôtres. Le *Lancaster* produit de terribles effets, à en que racontent les prisonniers. Nos chasseurs à pied, qui depuis deux ou trois jours sont très-rapprochés de la place, font à l'ennemi la plus grande guerre. Les canonniers Russes ne se montrent plus aux embrasures, comme ils le faisaient les premiers jours.

« Il y a eu cette nuit, un vaste et un gros incendie allumé sans doute par l'une des 1,100 bombes qui y sont tombées de six heures du soir à six heures du matin. Le feu a déjà pris plusieurs fois ; mais les Russes sont toujours parvenus à l'éteindre.

« M. le général Canrobert est allé ce matin, à quatre heures, faire lui-même une reconnaissance très près de la place, et s'est assuré qu'un passage était entièrement favorable à nos colonnes d'attaque, qui pourront arriver sur une position élevée d'où elles domineront l'ennemi.

« Les Russes nous opposeront sans doute une défense intérieure des plus vigoureuses. La supériorité sur nos troupes sur eux dans ce genre de guerre nous garantit le succès.

« Dans la nuit de 20 au 21, les Russes ont tenté en coup de main assez hardi. Une centaine d'hommes, parmi lesquels les hommes de bonne volonté de la flotte et de l'armée, se sont rivés par les embrasures dans l'une de nos batteries. Le lieutenant d'artillerie de service, M. Chirin, s'écrie : « Qui vive ? — Nous sommes Anglais, ne tirez pas ! » Et aussitôt les Russes français, et en même temps les Russes font irruption. Sans se laisser prendre à ce subterfuge, le lieutenant d'artillerie, homme de cœur et de résolution, a rassemblé rapidement ses hommes, et alors s'engage, par une nuit noire, un combat corps à corps. Chargés vigoureusement à la baïonnette, les Russes s'enfuient, laissant sept morts sur le terrain. On a fait quatre prisonniers, parmi lesquels un officier parlant parfaitement français, qui a reçu cinq ou six coups de baïonnette. Il est mort très heureusement le lendemain, sans avoir voulu donner aucun renseignement. Il a seulement laissé entendre que notre artillerie, les mortiers surtout, leur faisaient beaucoup de mal. On a su, par l'un des trois autres prisonniers, que cet officier et les hommes qui l'accompagnaient s'étaient dévoués pour en finir et détruire nos pièces, et qui, leur exploit ou été, devait sauver la place et la garnison. La conduite du lieutenant Chirin et de ses canonniers a été admirable : elle a sauvé la batterie attaquée.

« Lord Dunkellen, le fils aîné du marquis de Clanricarde, a été pris par les Russes, dans la nuit du 21. Il commandait une corvée d'ouvriers sans armes, et s'est malheureusement trompé de direction. Les hommes qui étaient avec lui ont pu se sauver. »

« La démonstration que les Russes ont faite le 19 n'a pas eu de suite. De puis, ils se sont montrés devant l'armée d'observation deux ou trois fois le soir. La dernière fois, il y a deux jours, une de nos batteries volantes de l'artillerie et une nombreuse cavalerie ont fait mine de vouloir se porter en avant. Le général Bosquet était prêt à les recevoir. Ils se sont retirés, en faisant jouer leurs musiques. Le général Bosquet leur a fait entendre, mardi matin du 17 octobre, qui est meilleure que la leur, pour les inviter à danser, s'ils en avaient envie.

« En résumé, notre situation est bonne ; nous sommes tous pleins de confiance dans le succès, qui pourra se faire attendre quelque jours de plus ou de moins, mais qui couronnera le dévouement admirable que l'on montre à tous les rangs dans les deux armées alliées. Bien que la victoire ait été en quelque sorte ensemble déjà par la fausse nouvelle de la prise de Sébastopol, on n'aura pas moins raison de se réjouir et de s'enorgueillir, en France comme en Angleterre, car la tâche a rempli était immense.

« En résumé, notre situation est bonne ; nous sommes tous pleins de confiance dans le succès, qui pourra se faire attendre quelque jours de plus ou de moins, mais qui couronnera le dévouement admirable que l'on montre à tous les rangs dans les deux armées alliées. Bien que la victoire ait été en quelque sorte ensemble déjà par la fausse nouvelle de la prise de Sébastopol, on n'aura pas moins raison de se réjouir et de s'enorgueillir, en France comme en Angleterre, car la tâche à remplir était immense.

Nous espérons avoir bientôt à insérer dans nos colonnes la relation des prévisions de notre correspondant.

Baudouin.

Le journal des opérations du siége de Sébastopol, du 1er au 22 octobre, que nous reproduisons aujourd'hui, contient des détails pleins d'un réel intérêt sur cette grande et mémorable entreprise. Des journaux quotidiens, ordinairement fort empressés à rendre compte des manœuvres stratégiques des camps d'instruction, au temps de la paix, ont gardé le silence le plus méthodique qui se leur sont pas familiers, traitent avec une sorte de dédain, que rien ne justifie, le récit des travaux qui ont préparé et procédé l'ouverture du feu de nos batteries. Pour tout le monde, la guerre ne qu'en a pas moins cependant étudié les ruses et l'action, le journal du siége de Sébastopol, de sa première ligne à la dern ère, offrira, au contraire, une lecture des plus attachantes.

Les journaux dont nous venons de parler donnent une attention non moins malheureuse aux étranges récits que tous dans ces *correspondances particulières*, qui fournissent d'erreurs capitales en matière de stratégie et de tactique, et qui contiennent d'ailleurs parfois les assertions les plus graves. Que de nombre sont celles qui se rattachent au chiffre des projectiles lancés par les Russes sur la place de Sébastopol ou tirés par elle. Mais ce qu'il y a de plus plaisant, c'est de voir un de ces journaux répéter, d'après la *télégraphie privée*, que les alliés lançaient, en moyenne, 15,000 projectiles par jour, tandis le même journal, le 20 juillet, fixait bien fait cette fois, où l'absurdité de ces évaluations est démontrée par d'incontestables chiffres.

Le journal du siége, dressé par M. le général Canrobert, parle du tir *excessif* de la place, sur tous les points, dans la journée du 14 octobre et pendant l'espace qui s'est écoulé de 4 heure à 8 heures du soir. Ce tir a été de 2,250 coups, sans que nous ayons eu d'autres pertes que 2 hommes tués et 3 blessés, ce qui prouve que les Russes ne font pas toujours un utile emploi de leurs munitions. Dans d'autres parties de ce rapport, qualifié dans ces jours de *tir de 30 coups par heure*, qui n'a été, pendant la nuit, que de *20 coups par heure*. Il y a lon de là un tir fabuleux qu'on cite pourtant comme chose très-sérieuse.

En considérant le nombre de pièces mises en batteries, qui n'était que de 128 pièces du côté des assiégeans, la jute de l'ouverture du feu, et que les modifications ultérieures n'ont passé sibilement augmenté ce chiffre, on comprend après un certain nombre de coups les bouches à feu se détériorent et sont mises hors de service, on est forcé de reconnaître que si les assaillants tirent environ 75,000 coups par jour, comme le prétend la *télégraphie privée*, ce qui ferait environ 600 coups par pièce, il aurait fallu, du 17 au 22 octobre, renouveler déjà plusieurs fois les bouches à feu des batteries.

Nous croyons qu'il est plus sage de se borner, comme nous le faisons nous-même, à reproduire les récits officiels, seuls authentiques, et qui, publiés en France et en Grande, que de publier toutes ces nouvelles sans valeur, qui ne méritent encore et ne, et cela dans le seul but de satisfaire l'impatience du public, au moins de le tromper.

Le rapport de M. le docteur Lévy, chef du service médical de l'armée, que nous donnons également aujourd'hui, et qui porte ainsi la date du 22 octobre, n'excepte qu'à 225 le nombre des malades qui attendaient leur évacuement des opérations, que le journal du siége porte à 14 officiers et à 451 sous-officiers et soldats. M. le docteur Lévy n'a pu parler des blessés, attendu l'ambulance, et ce sont ceux atteints de blessures d'une certaine gravité. Le journal du siége tient probablement compte de ces deux hommes atteints, dont un membre assez considérable ne le sont pas assez légèrement pour être envoyés à l'hôpital, et se font soigner à leurs corps respectifs.

Quant au nombre des tués, que le chef du service médical ne pouvait évidemment connaître, il s'élève à un point, il s'élève à 5 officiers et à 54 hommes de troupe, chiffre essentiellement disproportionné avec celui des coups tirés par l'ennemi, même en le dépouillant de toute exagération.

Il ne faut pas oublier, au reste, que les assaillants tirent sur une ville contenant des établissements militaires ou civils, des casernes où les troupes se trouvent logées, des maisons indispensables aux habitants, que les projectiles qui n'atteignent pas l'ennemi, concentré dans une enceinte dont l'étendue est restreinte, ou qui ne détruisent pas ses ouvrages de défense, détruisent tout au moins ces constructions inférieures. Les Russes, au contraire, tirent sur le vide, quand ils ne tuent ou ne blessent pas nos soldats ou qu'ils n'atteignent pas nos ouvrages d'attaque. L'avantage est donc ici pour l'assaillant et dans des proportions notables.

Au siége de la citadelle d'Anvers, où 96,000 projectiles lancés sur la place dans l'espace de 21 jours, et où la place ripostait par no feu tout aussi bien nourri, le nombre des tués fut, de part et d'autre, d'à-peu-près 600, et le nombre des blessés se trouva, également de chaque côté, d'en peu plus de 1200, dont 300 amputations, si notre mémoire ne nous fait pas défaut. L'armée assiégeante était de 60,000 hommes, indépendamment du corps qui couvrait les opérations du siége. La garnison de la citadelle ne s'élevait qu'à 5,500 hommes. La place se rendit après 24 jours de tranchée ouverte; et l'armée française n'avait au pourtant à surmonter aucune difficulté d'une nature aussi sérieuse que celles qui se présentent au siége de Sébastopol.

Ces rapprochements nous ont paru nécessaires pour calmer les impatiences de ces gens qui voudraient qu'une place, déclarée imprenable par beaucoup d'ex'rt sur il y a un mois ou six semaines, et défendue par une armée aussi nombreuse que celle qui l'attaque, eut été emportée par un coup de main.

Nous terminerons en donnant aujourd'hui le gros calibre des pièces mises en batterie par les Russes, et qui ne le ur ont effet jusqu'ici aucun avantage remarquable, présente pour eux l'inconvénient d'une dépense bien plus considérable en munitions. Avec des pièces de 30 ou de 24, on tiendrait d'une manière suffisante un ennemi qui se rapproche d'eux chaque jour d'avantage, et ils consommeraient beaucoup moins de poudre qu'avec les pièces de 30 à 80, dont ils ont garni leurs retranchements. Dès l'instant, donc, où ces bouches à feu ne nous occasionnent pas des pertes désastreuses, nous devons peut-être nous féliciter de les voir diriger contre nos attaques, car les munitions de l'ennemi sont pour lui inépuisables.

Bussenard.

Les journaux du soir continuent le rapport adressé à l'empereur de Russie par le prince Menschikoff sur l'affaire du 25 octobre, dont le général Canrobert, dans sa dépêche du 28, n'a cru devoir dire que deux mots, tant il y attachait peu d'importance. L'ennemi, supposition commentaire des batteries ennemies aux troupes turques est présenté, par le général russe, comme un avantage considérable ; aussi ne parle-t-il que de 4,000 hommes à la tête desquels il aurait été repris, et pourtant il avoue des pertes assez considérables, puisque, dans l'infanterie seulement, elles s'élèveraient à 300 hommes.

Ce bulletin offre une nouvelle démonstration du peu de foi qu'on doit ajouter aux nouvelles russes.

Ces mêmes journaux parlent d'un grand conseil de guerre tenu le 27 octobre à bord du *Mogador*, et où les amiraux auraient réglé les dispositions d'une prochaine attaque générale contre Sébastopol : « Le corps destiné à l'assaut, disent-ils, devrait se composer de 40,000 hommes. »

On ajoute d'autres dispositions des brèches par lesquelles les colonnes d'attaque de ce corps d'assaut gigantesque devraient passer!

La *télégraphie privée*, on le voit, rivalise avec les bulletins russes pour l'exactitude et la véracité.

Bussenan.

Nouvelle organisation du personnel de la justice militaire.

S. Exc. M. le ministre de la guerre, en transmettant aux généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales, aux intendans et sous intendans militaires, aux commandans de place, aux commissaires impériaux *près les tribunaux militaires* et aux commissaires impériaux *près les tribunaux maritimes* le décret et le règlement concernant le personnel du service de la justice militaire, accompagnait cet envoi d'une circulaire dont nous croyons devoir publier ci-après les principaux passages :

Magistrats militaires.

Comme vous le verrez, rien n'est changé aux décrets et décisions ministérielles concernant le recrutement, la solde et la tenue des magistrats militaires ; seulement l'article 16 du décret établit un nouveau mode pour les obligations auxquelles ils sont tenus, sous le rapport de la discipline et de la subordination.

Greffiers, commis-greffiers titulaires, hissiers ou apparitors.

En ce qui concerne les greffiers, les commis greffiers titulaires et les huissiers ou appariteurs, ces employés, de civils qu'ils étaient, deviennent militaires.

Les greffiers seront, à l'avenir, officiers d'administration, et formeront, comme dans les services administratifs de la guerre, deux classes.

Les adjudans d'adm. en 2e, greffiers de 4e cl. 1,200 fr.
Id. id. 1er, greffiers de 3e cl. 1,700
Les officiers d'adm. en 2e, greffiers de 2e cl. 2,100
Id. id. 1er, greffiers de 1re cl. 2,400

Les commis-greffiers titulaires seront soldats comptables, au traitement de 1,200 fr. à Paris, de 900 francs partout ailleurs.

Le règlement annexé au décret du 29 août indique (chapitre 1er, section II. art. 2, 5, 6 et 7) les conditions que devront remplir les candidats à ces divers emplois.

Les greffiers devront être licenciés, en principe, parmi les commis-greffiers titulaires, il est essentiel de n'admettre à concourir, pour ce grade, que ceux qui, depuis quelque temps déjà, auront fait preuve, dans leur emploi, d'une instruction première suffisante pour qu'on ne soient pas exposés à se trouver un jour aux prises avec les difficultés inhérentes à l'administration.

Dans le cas où il n'existerait pas de candidats parmi les commis greffiers, les anciens militaires comptant trois ans de grade sous-officiers pourront être admis à subir les épreuves déterminées au chapitre 1er, section II, article 2; si leur examen est jugé satisfaisant, le résultat en sera transmis avec l'avis du conseil d'administration à la division, afin que le candidat puisse prendre son rang sur la liste de concours ouverte, à cet effet, au bureau de la justice militaire.

Huissiers ou appariteurs. — Fonctionnaires civils, adjoints, etc.

Les gardes-greffes, les archives de conducteurs, les établissements disciplinaires et les colonies pénitencieuses militaires seront dirigés par des officiers sous le commandement d'officiers détachés de leur corps.

Commandement.

Les conditions que doivent remplir ces officiers sont déterminées au chapitre II, section II du règlement.

Comptabilité.

La comptabilité de ces établissements sera confiée désormais, non plus à des employés civils, mais à des officiers d'administration, divisés en quatre classes, savoir :

Adjudant d'adm. en 2e, adjoint au comptable. 1,200 f.
Id. id. 1er, adjoint au comptable. 1,700
Officiers d'adm. en 2e comptables de 2e classe. 2,100
Id. id. 1er, comptable de 1re classe. 2,400

Ces officiers d'administration, choisis pour la première formation parmi les agens actuellement en fonctions, seront sous leurs ordres des employés militaires ayant rang de ser-

Digitized by Google

gent-major et de sergent-fourrier, au traitement de 900 et de 900 francs. Leur nombre pourra être d'un sous-officier pour chaque section de cent détenus; mais, dans tous les cas, ce nombre restera subordonné aux besoins du service, dans la sous-intendant militaire devra toujours se rendre compte par lui-même.

Officier comptable.

Chaque officier comptable aura pour adjoint un adjudant, lequel devra être chargé de la direction d'une partie du service, sous les ordres de son chef, afin de pouvoir le remplacer dans intérêt, en cas d'absence ou de maladie.

Les conditions de nomination et d'avancement aux diverses fonctions dans la comptabilité des établissements pénitentiaires sont indiquées au chapitre II, section III du règlement.

Sous-officiers employés dans les bureaux.

Vous remarquerez que les adjudans d'administration adjoints aux officiers comptables doivent se recruter, en principe, parmi les sous-officiers employés dans leurs bureaux; ces derniers devant être pris de préférence parmi les sergents-fourrier au traitement de 900 francs; mais, en réalité, c'est un emploi qui leur ouvre un avenir assez avantageux pour que des garanties sérieuses d'aptitude soient exigées des candidats qui se présenteront pour l'occuper. Tous les agens des établissements pénitenciaires et prisons militaires sont admis à concourir.

Vous trouverez la main à ce que les candidats étrangers au service de la justice militaire soient soumis, à l'avenir, à l'examen indiqué au chapitre II, section III, article 24 du règlement.

Quant aux sous-officiers et agens actuellement employés dans les établissemens pénitenciaires et prisons militaires, qui désireront passer dans le service de la comptabilité, en cas de vacance, ils devront subir cet examen, quelque bonnes que soient leurs notes.

La même obligation est imposée à tous les sous-officiers *actuellement* attachés au bureau des officiers comptables qui sont ou seront proposés pour l'avancement au grade d'adjudant d'administration, à moins qu'ils n'aient déjà satisfait à cette épreuve.

Surveillance.

Les agens attachés soit à la surveillance, soit au greffe des établissemens pénitenciaires, seront pourvus des grades d'adjudant sous-officier, de sergent-major et de sergent, au traitement de 1,200 fr pour les adjudans, de 900 fr. pour les sergens-majors et de 900 fr. pour les sergens.

L'avancement aux divers emplois attachés à chacun de ces grades est réservé aux sous-officiers du grade immédiatement inférieur, et, de préférence, aux agens de l'établissement où se produit la vacance, pourvu qu'ils aient été l'objet de propositions à l'inspection générale précédente.

Adjudans sous-officiers.

Toutefois, comme il est nécessaire que les adjudans de surveillance et les adjudans greffiers aient plus d'instruction première que les simples sous-lieus: il y aura lieu de faire subir aux sous-officiers surveillans qui désireraient concourir pour ces emplois, l'examen indiqué au chapitre II, section II, articles 17, 18 et 19 du règlement.

Sous-officiers surveillans.

Quant aux sous-officiers surveillans, il suffit qu'ils sachent lire et écrire, et faire, au besoin, les quatre règles élémentaires de l'arithmétique. L'examen auquel sont astreints (chapitre II, section II, article 14), les candidats à ces emplois doit donc être fort simple; mais, en outre, ceux qui ne seront pas capables de subir une épreuve plus sérieuse d'aptitude ne pourront pas prétendre à un emploi plus élevé que celui de surveillant de première classe (traitement 800 fr., à moins qu'ils ne justifient de nouvelles connaissances, une fois admis dans les établissemens pénitenciers.

Pour être attaché à ces établissemens comme surveillant de deuxième classe (traitement 900 francs), il faut avoir été sous-officier et être âgé de 23 à 40 ans au plus, mais il est fait exception à cette règle en faveur des surveillans employés pendant deux années dans les prisons avec le traitement de 600 francs. Il est juste que ces agens, qui, dans un poste moins bien rétribué et durant un laps de temps assez long pour les faire juger, ont fait preuve de zèle et d'aptitude, obtiennent la préférence pour entrer dans les établissemens pénitenciers à la suite des sous-officiers qui s'y trouvent et auxquels ils ne peuvent porter aucun préjudice

Les sous-officiers en activité de service peuvent également, par exception, être admis jusqu'à l'âge de 45 ans, sans que ces anciens surveillans rayés pour divers motifs et qui méritorieusement d'être replacés.

Prisons militaires.

Le personnel des prisons militaires est également compris dans le décret d'organisation du 23 août.

Ce personnel, distinct de celui des établissemens pénitenciaires, a sa hiérarchie déjà déterminée par le règlement du 9 mars 1853, actuellement en vigueur.

Le décret précité la maintient en en supprimant, toutefois, la 2e classe des agens (principaux: mais les traitemens dont le chiffre variait suivant les localités ont été réglés sur une base uniforme.

Nouveaux traitemens.

A l'avenir, les agens principaux et les greffiers classés dans la catégorie des adjudans sous-officiers toucheront 400 fr.

Les premiers surveillans classés dans la catégorie des sergents-majors 600

Les surveillans-fourriers classés dans la catégorie des sergens-fourriers 450

Les surveillans classés dans celle des sergens 600

A Paris, seulement, il sera alloué, à titre de supplément de solde:

Aux agens principaux et aux greffiers 400 fr.

Aux surveillans des différentes classes 100

Emplois d'agent principal, de greffier, de premier surveillant, de surveillant-fourrier.

Tous les emplois dans les prisons seront conférés, en cas de vacance, aux agens proposés pour l'avancement et qui auront satisfait à l'examen indiqué au chapitre III, section II, article 27. Cet examen, peu difficile à subir, aura pour but, cependant, d'écarter des emplois de surveillant fourrier, de premier surveillant, de greffier et d'agent principal, les agens qui seraient incapables de tenir eux mêmes convenablement les écritures et la comptabilité afférentes à ces emplois.

A défaut de candidats proposés pour l'emploi d'agent principal, *et seulement dans ce cas*, les agens de surveillance employés dans les établissemens pénitenciers et les anciens militaires qui ont subi l'examen indiqué au chapitre III, section II, article 27, peuvent être admis, *par exception*, à concourir.

Cette latitude est indispensable pour assurer, le cas échéant, l'exécution du service; mais, en règle générale, toutes les chances possibles d'avancement sont réservées aux agens des prisons.

Emplois de surveillant.

Les conditions exigées pour la nomination aux emplois de surveillant de prison sont peu sévères. Il suffit, sous le rapport de la capacité, que les candidats sachent lire et écrire.

A toute époque, ces emplois ont été accordés aux anciens militaires, quels que soient leur âge et le grade qu'ils ont occupé dans l'armée; et, de préférence, à ceux qui sont en retraite.

Rien n'est changé à cet égard: seulement il est nécessaire de n'admettre à concourir pour les emplois dont il s'agit à défaut de militaires retraités, que les anciens militaires qui se trouveront, tant par leur âge que par leurs services antérieurs, en position de réunir au plus tard à soixante-cinq ans d'âge, le temps exigé pour avoir droit à la pension de retraite militaire.

Les militaires sur le point de sortir de l'armée sont également admis comme surveillans dans les prisons.

Résumé.

En résumé, le décret d'organisation donne à tous les agens du service de la justice militaire, une position militaire qui leur assurera, non-seulement plus de stabilité, mais aussi plus de considération. Ce décret reconnaît comme service militaire le temps qu'ils ont passé dans les greffes des tribunaux militaires, dans les établissemens pénitenciaires et prisons militaires, qu'ils que soient la date de leur nomination et la décision en vertu de laquelle ils ont été nommés.

Soumis à tous les avantages résultant de l'état militaire, ils devront, d'un autre côté, se pénétrer des obligations qui y sont attachées, et des conséquences auxquelles le manquement en y manquant.

Cette organisation assure, en outre, dans chaque partie du service, un avancement régulier aux agens qui montreront du zèle, de l'assiduité, de l'exactitude et de la conduite. Certains emplois ne seront donnés, il est vrai, qu'à la condition de subir quelques épreuves propres à garantir l'administration contre la nomination d'agens incapables; mais ces épreuves sont assez restreintes pour pouvoir être facilement subies par les agens qui s'y seront sérieusement préparés.

La position des greffiers des tribunaux militaires, ainsi que celle des comptables et adjoints des établissemens pénitentiaires, sera désormais préférable à celle que les régimens antérieure leur assurèrent.

Quant aux agens du rang d'adjudant sous-officier, de sergent major, de sergent-fourrier et de sergent, il n'y aura plus pour eux, comme par le passé, de distinction entre ceux qui sont détachés des régimens et ceux qui sont libérés du service. Seulement ceux qui continueront à être détachés de leur régiment jusqu'à leur libération auront l'avantage de pouvoir concourir pour être promus au grade de sous-lieutenant.

Ceux qui désireront compter pour mémoire dans une compagnie du régiment, et qui remplissent les conditions exigées à cet effet (quinze ans de service, n'être ni marié, ni veuf avec enfans), seront à même de changer de position, si le service de la justice militaire devenait trop pénible pour eux.

Ainsi que cela existe pour la gendarmerie, les uns et les autres seront traités de même; ils auront droit au logement, aux prestations de pain, de bois, au couchage, à l'ameublement, au grand équipement; ils recevront le tabac aux mêmes conditions que les sous-officiers de l'armée; leurs enfans pourront être reçus dans l'armée comme enfans de troupe; tous, enfin, pourront prétendre à l'obtention de la Croix d'honneur et de la médaille militaire.

Fa dans lieu de penser que les agens dont il s'agit considéreront comme un bienfait l'organisation militaire qui leur est donnée par le décret du 29 août.

Ce décret a déjà aussi, article 9, la position des veuves et orphelins des agens du service de la justice militaire, et témoigne de la bienveillance toute paternelle du Gouvernement.

Quant aux agens qui seront admis dans le service de la justice militaire *étant célibataires*, ils ne pourront se marier qu'avec l'autorisation du ministre.

Les officiers d'administration, greffiers des tribunaux militaires, comptables ou adjudans des établissemens pénitentiaires, seront tenus de produire, en cas de mariage, les pièces exigées pour les officiers d'administration des services administratifs de la guerre.

Quant aux sous officiers, ils auront à justifier de la moralité et des moyens d'existence de la femme qu'ils voudront épouser. ainsi que de l'assentiment donné à leur projet de mariage par les chefs sous les ordres desquels ils seront placés.

En ce qui concerne la cavalrie, les magistrats militaires continueront de la toucher, conjurrement avec l'indemnité militaire attachée à leurs fonctions.

Les officiers d'administration attachés aux greffes des tribunaux militaires et aux établissemens pénitenciaires, ainsi que les sous-officiers du service de la justice militaire, pourront rester en activité. lors même qu'ils auraient atteint les limite années de service exigées pour avoir droit à la pension militaire, mais l'autorité militaire restera juge de l'opportunité du maintien, dans l'emploi qu'ils occuperont, des officiers et sous-officiers dont la retraite pourrait être liquidée.

Les anciens militaires en retraite qui sont ou seront employés dans les prisons militaires ne pourraient cumuler un traitement militaire avec leur pension. Le décret du 29 août n'prévu ce cas; et, dans une pensée toute bienveillante, l'article 13 du dit décret porte qu'ils recevront une indemnité militaire équivalente à la solde attachée à l'emploi qu'ils occuperont.

Les retenues exercées en ce moment en vertu de la loi du 9 juin 1853, sur les indemnités judiciaires des officiers en retraite ou en réforme, membres des parquets militaires, et sur les traitements et indemnités militaires des employés et agens du service de la justice militaire, cesseront à partir du 1er octobre 1854.

A l'avenir, les traitemens des officiers d'administration, payés sur le budget de la justice militaire, seront soumis aux mêmes de 3 pour 100 au profit du Trésor (Art. 14 du décret)

Les sous officiers toucheront intégralement leur traitement.

Enfin, au moyen de la pension militaire de retraite dont ils jouiront, les officiers et sous-officiers du service de la justice militaire pourront obtenir, à la fin de leur carrière, leur admission aux Invalides.

Tel est l'ensemble des dispositions que le décret du 29 août-embrasse. Il je vous prie de veiller à ce qu'elles soient partout bien comprises; maintenant, ce qu'il importe, c'est de recruter avec soin le personnel de la justice militaire, puisque c'est par la base qu'il sera pourvu désormais à tous les emplois.

Digitized by Google

elle mi en marche des réserves considérables, marchandises humaine d'une médiocre qualité, mais nombreuse, et que le czar jetait volontiers en pâture à son ennemi, pourvu qu'elle fît une trouée vers les Balkans et Constantinople.

Le plan défensif de campagne de l'armée turque fut plus habile. Par un bonheur providentiel, il se trouvait à la tête du corps d'opérations du Danube un homme du plus grand mérite, Omer-Pacha ; il avait eu bonne une belle organisation sur soixante et quelques mille braves soldats mis à sa disposition. Dès le début de la guerre, il fit un coup de maître en établissant fortement à Kalafat, en face de Widdin, à l'extrême droite de la ligne russe, de manière à la menacer sans cesse et à prendre son adversaire à revers dès qu'il oserait franchir le Danube.

Les Russes, assez ignorants, en général, au début de cette stratégique et tactique, ne comprenant pas d'abord de cette position de Kalafat étoit de tâtheur pour leurs opérations ultérieures ; ils n'en inquiétèrent pas ; mais bientôt il leur fallut reconnaître que de cette position, l'armée turque pouvait leur gouer de fort mauvais tours, et leurs premiers coups furent dirigés de ce côté.

Outre une assez forte défense du Danube, occupant sur beaucoup d'habileté, de Matchin à Kalafat par Galatz, Ibraïla, Silistrie, Giurgewo, Routschouck, Nicopolis, Omer-Pacha établit des réserves imposantes en avant des Balkans, à Varna et à Schumla, pour se diriger à son centre ; à Schoumla pour son aile gauche ; enfin, il appela à lui, de Constantinople vers Andrinople et la ligne des Balkans, tout ce dont la Turquie pouvait disposer en Europe, effectivement ses troupes de façon à pouvoir, avec sa première armée, se porter en quinze jours, sur le point menacé, un corps de 20 à 25,000 hommes, et aussi de pouvoir remplacer assez vîtes corps, dans sa première réserve, par un autre d'égale force tiré des secondes réserves, échelonnées entre Andrinople et la ligne de Varna.

Les Russes ne mirent pas tant d'intelligence dans leur offensive. Faisant la guerre en avalanche qui se précipite de la même que pour inonder la plaine, ils abandonnèrent à eux-mêmes au Danube, sans trop s'inquiéter des moyens que leurs adversaires pouvaient avoir à leur opposer.

Au lieu de se jeter sur Constantinople, en débarquant brusquement un corps considérable vers les Dardanelles, lorsqu'ils étaient encore les maîtres de la mer, et avant que la défense du territoire turc fût bien organisée, on qu'ils auraient pu faire du moment où ils auraient franchi à une grande injuste, ils prirent le chemin de 1827 et 1828, n'apportant d'autres modifications à leurs plans de cette époque que ceux qui résultaient de la perte de la mer Noire.

II.

Des bords du Pruth, vers Yassi, à Bucharest, capitale de la grande Valachie, il y a soixante-dix lieues environ, et de Bucharest à Widin cinquante lieues. Les Russes arrivèrent dans la première de ces deux villes, au commencement d'août, s'établirent immédiatement dans toute la grande Valachie, reconstruisirent du gouvernement d'établirent, leur aide droite le long et sur la rive gauche du Danube, près de Widin ; leur aile gauche à la hauteur de la Dobrutscha, vers Galatz. Ils croisèrent, voyant qu'ils n'avaient devant eux aucune résistance beaucoup plus réelle que celle qu'ils avaient éprouvée dans les campagnes de 1828 et 1829, ils n'auraient d'abord rien de sérieux à faire, se bornèrent à la défensive, afin de donner le temps aux troupes de seconde ligne et à leurs ressources d'entrer également dans les Principautés.

Vers la fin de mois d'août, le prince Gortschakoff, qui avait reçu ordre de prendre le commandement en chef de l'armée russe du Danube, s'établit de la manière suivante : son quartier-général à Bucharest, sa droite (général Fischbach) à Slatina, sur l'Aluta, au centre à la petite et de la grande Valachie, poussant sa nombreuse cavalerie à ses Cosaques jusque sous Widin, son centre (général Dannenberg) entre Giurgewo et Silistrie, vers Kopotzani ; sa gauche (général Anrepp) vers Galatz, non loin de l'embouchure du Pruth. C'était donc une ligne d'environ quatre-vingts lieues qui formait la base d'opérations de l'armée russe ; il est vrai que cette armée avait reçu de nombreux renforts, et qu'elle tenait compte des réserves, déjà sur le Pruth, sa force totale pouvait être évaluée à 160,000 combattants, y compris les Cosaques.

Les Turcs étaient loin d'avoir une pareille masse à opposer à leurs adversaires ; mais ils avaient sur leur ennemi bien un fait, au centre Nicopolis, Rousschouk, en face de Giurgewo, Silistrie ; sur la droite, Rassova, Hirchova, Isaktcha, et enfin la tête de Pont, dans l'embouchure de la Dobrutscha. Toutes les places indiquées ci-dessus, et quelques autres encore considérables avaient été réparées, armées et pourvues de garnisons composées d'hommes déterminés. Achmet-Pacha, officier-général plein d'énergie, fut chargé de commander Vaile gauche, et Halil-Pacha l'aile droite, dans la presqu'île. Omer-Pacha, général habile et prudent, veillait plus spécialement sur le centre, ayant sous ses ordres et tenait près de lui, sur la ligne de Varna à Schumla, des réserves prêtes à se porter sur les points menacés. Son désir le plus vif était que les Russes vinssent à commettre la faute de se jeter sur la Dobrutscha, pays marécageux et malsain, où il savait que périraient par centre de leurs troupes. Ses souhaits ne tardèrent pas à être exaucés.

On n'avait supposé qu'une vive résistance à l'extrême gauche, vers Kalafat, rebutterait le prince Gortschakoff et l'attirerait vers l'extrême droite ; il prescrivit donc à Achmet-Pacha de tenir ferme de ce côté.

Le 1 octobre, le Divan déclara la guerre à la Russie, préliminaire assez insignifiant, puisque depuis le mois de juillet la guerre existait de fait par la violation du territoire turc. Le 14 du même mois, le général-major russe Anrepp-Pacha l'injonction d'évacuer les principautés, et, huit jours après, le 17, sur le refus de Gerschakoff, les hostilités commencèrent. La grande surprise des Russes, ce furent les Turcs qui prirent l'offensive, et, par un mouvement rapide d'une lieue entre Widdin et Kalafat, et en s'y retranchant.

Le combat qui eut lieu de ce côté et le déploiement de forces assez considérables engagèrent les Russes à faire faire à leur aile droite un mouvement dont Kalafat devint le but ; mais déjà les Turcs avaient construit une tête de pont et avaient mis en point dans un état de défense respectable.

Cependant, le prince Gortschakoff ne devina pas encore le projet qu'avait eu Omer-Pacha, en occupant aussi fortement un point qui menaçait l'aile droite des Russes. Par un vigoureux effort, il eut peut-être pu rejeter les Turcs et occuper Kalafat ; il ne le fit pas et se borna à diriger des attaques inintelligentes sur son centre, vers Rousschouk, Tourtoukai, Oltchitza, combats qui durèrent tout le mois d'octobre et les premiers jours de novembre, et qui n'eurent d'autre résultat pour lui que de prouver aux Turcs, dont ils égalaient le courage, qu'ils valaient autant que les Russes. Dans presque toutes ces escarmouches, l'avantage resta aux soldats d'Omer-Pacha.

Tandis que les Russes, comme nous l'avons dit, se laissaient amuser vers le centre de leur ligne, leurs adversaires travaillaient à se fortifier à gauche. Il y témoignait si bien que, vers le milieu de novembre, Kalafat et la tête de pont étaient devenus des obstacles terribles. Ce fut seulement alors que les Russes se décidèrent à porter des masses considérables de ce côté et à tenter de grands efforts pour s'emparer du cette position. Il était trop tard. Ils auraient dû le faire plus généreux du czar devait leur coûter bien du monde et leur faire essuyer bien des échecs.

III.

La vigueur avec laquelle les Turcs avaient poussé leurs premières opérations, le courage et l'habileté déployés par leurs troupes et leurs généraux, choses auxquelles leurs adversaires étaient loin de s'attendre, engagèrent le czar à ordonner qu'on prendrait l'entrée en ligne des renforts envoyés à son armée de Midi. Le corps de la Crimée, de Dolgoukow-Sen se dirigeait à la hâte vers la petite et la grande Valachie. L'ordre visit de Saint-Pétersbourg de prendre Kalafat, coûte que coûte ; cet ordre devait rester incroyable, aussi bien que plus tard celui de prendre, également, coûte que coûte, Silistrie.

On était arrivé aux premiers jours de janvier 1854 ; les froids se faisaient sentir, les neiges avaient détrempé le terrain, l'armée russe, volée par ses administrateurs, mal nourrie, mal vêtue, n'était l'objet d'aucune attention de la part de ses généraux, qui ne songeaient qu'à faire du zèle, d'abord, de la manvaise gestion et de l'indifférence de ceux qui ne raient dû veiller à son bien-être. L'armée turque, au contraire, était pourvue, grâce à l'attention soutenue d'Omer-Pacha, de tout ce qu'il était possible de donner. Autant le moral des troupes russes s'affaiblissait de jour en jour, autant celui des troupes turques s'élevait.

Telle était la situation générale, lorsque Omer-Pacha, qu'en s'entendon des ordres formels du czar, une division russe de l'aile droite vint, dans les derniers jours de janvier, prendre position près de Tchetatsk, à portée de Kalafat, afin de renforcer cette extrémité de la ligne et d'opérer plus facilement contre lui. 5,000 hommes, dont 1,500 de cavalerie et quelques pièces de Cosaques, formèrent l'avant-garde des troupes plus spécialement chargées de l'attaque ; mais le commandant turc de Kalafat, Achmet, ne laissa pas le temps à ses ennemis de mettre leur projet à exécution. Dans la nuit du 3 au 6, il fit sortie des retranchements 10,000 hommes et 20 bouches à feu de campagne, et, le point du jour, il se jeta avec ces forces sur l'avant-garde russe. Cette dernière, enlisotée, se défendit néanmoins avec la plus grande énergie ; chaque canon pris en rendait un à l'ennemi. Quand enfin la combat se prolongea quatre heures, mais enfin, ne put avoir échappé sur balourdises turques s'étant refugié dans une redoute, et on coupe russe de 10,000 hommes, qui se montrait à l'horizon, parut sur le point de tomber le long de la droite, on à coupe la retraite aux Turcs et à les mettre entre deux feux. Achmet se replia, prit position, puis vint attaquer on nouvel ennemi, qui, à son tour, battit en retraite aux belles dispositions de leurs chefs et à la témérité de leurs soldats, les Turcs, quoique fatigués déjà par une action longue et meurtrière, eurent encore la gloire de voir fuir devant eux les 10,000 hommes de Dannenberg, qui laissa sur le terrain près de 6,000 tués ou blessés.

Cette affaire, la seule qui dans cette campagne fut engagée entre des corps assez nombreux, eut le plus grand retentissement dans l'aile droite des Russes. Ils avaient marché contre les Turcs comme des troupes régulières marcheraient contre des milices, et ils trouvaient partout une bravoure, une audace, une façon de manœuvrer qui les déconcertaient.

A la suite du beau combat de Tschetsk (ou Citate), les Turcs ne cessèrent de harceler leurs adversaires par de petites affaires de tous les jours, qui ne laissaient pas de la petite guerre, escarmouches, embuscades, reconnaissances sur les bords du Danube, tandis que les Russes gardaient une défensive absolue. Vers la fin de janvier, ils firent revues Kalafat par 40,000 hommes, sous le commandement du prince Lapoukine.

Sur le reste de la ligne du Danube, les armées en face n'étaient ni plus habiles, ni plus heureuses ; sans cesse on battait des attaques partielles, dont le résultat donnait à leurs adversaires, accumulaient des forces considérables et n'entreprenaient rien de sérieux.

Au commencement de février, le garnison turque de Rousschouck essaya, mais en vain, d'enlever une île en face de Giurgewo, afin d'établir un pont sur le Danube ; elle ne put y réussir, et les Russes parvinrent à brûler avec leurs batteries quelques bâtiments qui devaient servir à la construction des ponces de Gortschak-off. Aux premiers jours de mars, l'armée de ce général se trouvait dans un tel désarroi, la saison était encore si rigoureuse, que le prince Gortschakoff, impuissant à mouvoir, il fallait suspendre les opérations à la droite et au centre. Le général Liprandi, arrivé depuis un mois devant les lignes de Kalafat, et n'ayant obtenu aucun avantage, lors de bloccus ; le général Lapoukine, arrivé à Slobgi, laissant 10,000 hommes en observation devant les positions des Turcs.

Ainsi donc, du 3 juillet 1853 au 1er mars 1854, pendant huit grands mois, les Russes n'avaient mis un pied et fait agir sucessivement près de 180,000 hommes, 360 bouches à feu de campagne, une nombreuse cavalerie régulière et irrégulière, et tous leurs efforts étaient venus se briser, au centre, contre de faibles places, et à droite contre un camp retranché, dont les fortifications de campagne avaient été élevées à la hâte. Cette nombreuse armée n'avait obtenu aucun succès ; au vain, les généraux en chef, les commissions de corps d'armée s'étaient succédé avec cette rapidité, image de la violence d'un moteur inflexible et mécontent : rien n'avait pu vaincre l'héroïque obstination de troupes peu nombreuses et dédaignées jusque dans par des adversaires hautains. Cruelle leçon donnée à l'orgueil moscovite et qui ne devait pas être la dernière !

P. de Courtois.

(*La suite à un numéro prochain.*)

M. Brocchieri nous a écrit, au sujet de l'article où nous avons parlé de son eau, une très longue lettre que l'absence dans des matières ne nous permet pas de reproduire, mais dont nous ne saurions nous refuser à donner tout au moins la substance, puisqu'il le croit utile à l'intérêt de la vérité.

— Il serait, nous dit-il, peu d'accord avec les faits produits d'*infliger* à cette eau le nom d'eau *hémostatique*, attendu qu'une les *hémostatiques* sont composés de substances styptiques et astringentes, souvent nuisibles, tandis que si la seule arrête instantanément les hémorrhagies les plus rebelles, c'est par l'effet de ses propriétés régénératrices, qui transforment le sang en tissu, sans inflammation.

L'eau Brocchieri, ajoute-t-il, prise habituellement, agit puissamment comme dépuratif et conservateur du sang dans toutes les maladies où sa substance est altérée, et c'est par cette raison qu'elle est un préservatif contre le choléra, cette fâcheuse maladie qui agit principalement comme élément désorganisateur du sang.

M. Brocchieri ne répond à nos observations, relatives au prix trop élevé de son spécifique, qu'en nous faisant remarquer que toutes les fois qu'on est venu à lui, il s'est empressé d'en délivrer gracieusement et sans en réclamer la valeur. Nous croyons que notre objection n'est pas résolue par ce fait, honorable sans nul doute pour l'inventeur de cette eau, dont l'emploi et la propagation peuvent être d'une si grande utilité. On sime généralement à payer les choses qu'on demande, mais on ne veut pas payer ce que l'on aller volontiers. Il est donc à désirer que M. Brocchieri, par quelques simplifications dans ses procédés de fabrication ou par la compagnie des actionnaires, parvienne à établir une fabrication beaucoup plus étendue, parvienne à établir une eau de prix qui les rende accessibles aux petites bourses, ce que le faire actuel ne nous semble pas permettre.

Nous ne parlerons pas des produits alimentaires, confectionnés avec du sang coagulé, à l'aide de l'eau Brocchieri, si du jugement qu'en a porté le jury de l'exposition de Londres. Cette partie de la fabrication de M. Brocchieri sort tout à fait de notre spécialité et du point de vue sous lequel nous avons envisagé son spécifique. Nous laissons aux hommes compétents le soin d'examiner ces produits et d'en apprécier le mérite.

Baudouin.

Le banquet annuel des anciens officiers de la garde impériale réunis et des membres de la commission d'Egypte, aura lieu le 2 décembre prochain aux Frères-Provençaux. On se réunira à 5 heures et demie (haute habituée). Le prix est fixé à 15 francs.

MM. les Commissaires prévisionnent leurs camarades que la liste de souscription sera déposée au Palais-Royal, au ville sera close le 1er décembre au soir ; ils prient leurs frères d'arme d'en faire part à ceux qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, dont de savoir leur demeure.

NÉCROLOGIE.

M. le général comte Merlin, ancien aide-de-camp de l'Empereur Napoléon Ier, grand officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, ancien député et pair de France, est décédé le 30 août dernier à Embourg, vallée de Montmorency, dans sa soixante-seizième année.

MERLIN (*Antoine-Francois-Eugène*), fils de célèbre jurisconsulte Merlin de Douai, était né à Douai (Nord) le 17 décembre 1778.

Volontaire en 1793, il fut attaché à l'état-major du général Dupuy et à celui du général Lasalle de Grammont, et rejoint Merlin de Thionville à l'armée du Rhin et Moselle et au blocus de Mayence.

Sous-lieutenant au 7e régiment de chasseurs à cheval à la brumaire an IV ; aide-de-camp du général Songis le 19 frimaire suivant, Merlin fit les campagnes de l'an IV et de l'an V à l'armée d'Italie. Chef d'escadron le 1er vendémiaire an VII, il remplit aide de camp par le général Bonaparte, qui l'emmena en Egypte.

Le 19 pluviôse an VII, il fut promu au grade de lieutenant en récompense du courage qu'il avait déployé, notamment à la bataille de Salahieh, et accompagna le général Lanusse, qui le confirma dans ce grade le 27 vendémiaire an VIII ; capitaine à la suite du 1er régiment de chasseurs à cheval le 5 germinal, il obtint le commandement de quelques-uns de ces mêmes mois, et fit sous ses ordres les campagnes des ans VIII et IX en Italie.

Chef d'escadron le 30 pluviôse an IX, incorporé au 14e régiment de cavaliers, devenu 12e de dragons le 29 brumaire an X, Merlin passa à l'armée de Hanovre, où il fit les campagnes de l'an XII et de 1806 à 1807. Après la bataille de Hanau, le 15 thermidor an XI, il reçut la croix de la Légion d'Honneur le 19 frimaire an XII.

Il fit cette distinction les campagnes de 1805 à 1807 en Autriche, en Prusse et en Pologne, fut nommé au grade de major le 10 février 1807, et passa à l'armée d'Espagne en 1808.

Colonel du 1er régiment de hussards le 1er septembre 1810, il se signala le 3 août 1811 à l'affaire de Sahagud, où, à la tête d'un faible escadron, il chargea et dispersa un régiment d'infanterie anglaise et un repoussa une pièce d'artillerie. Il reçut, en récompense, la croix d'officier de la Légion d'Honneur, le 19 janvier 1812.

Il fit cette distinction les campagnes de 1805 à 1807 en Autriche, en Prusse et en Pologne, fut nommé au grade de major le 10 février 1807, et passa à l'armée d'Espagne en 1808.

Colonel du 1er régiment de hussards le 1er septembre 1810, il se signala le 3 août 1811 à l'affaire de Sahagud, où, à la tête d'un faible escadron, il chargea et dispersa un régiment d'infanterie anglaise et un repoussa une pièce d'artillerie. Il reçut, en récompense, la croix d'officier de la Légion d'Honneur, le 19 janvier 1812.

A la sanglante bataille des Arapyles, il soutint avec énergie, à la tête de son régiment, les efforts de l'ennemi et protégea la retraite de l'armée.

Général de brigade le 11 juillet 1813 ; employé au corps de cavalerie de réserve, commandé par le général Kellermann, il se distingua encore au mois de décembre suivant, le général Merlin se distingua dans la campagne de Saxe et surtout à Leipsick, où il montra les dispositions de son corps, composé colonnel en second du 6e régiment de gardes d'honneur, le 15 décembre 1813.

Et non activité le 1er septembre 1814, chevalier de Saint-Louis le 15 février 1815, le général Merlin, employé d'abord, sous les ordres du lieutenant-général Morand, le 23 mars, passa le 29 avril au 2e corps d'observation, et devint, le 25 mai, major du 2e régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale.

Compris dans le licenciement général de l'armée au mois de septembre 1815, il suivit dans l'exil son père, et s'embarqua à Anvers pour se rendre en Amérique ; mais tous deux firent naufrage près de Flessingue et se dirigèrent en Allemagne.

Rentré en France en 1818, il fut mis en disponibilité le 1er avril 1820.

Rappelé au service le 8 août 1830 et chargé d'une inspection générale extraordinaire dans le 2e arrondissement, il reçut le commandement du département de Seine-et-Oise le 1

Digitized by Google

mars 1831 et un croix de commandeur de la Légion d'honneur le 28 du même mois.

Commandant la 1re brigade de la division de réserve de cavalerie à l'armée du Nord le 1er août 1831, il passa à celle du département de l'Oise le 8 avril 1832.

Lieutenant-général le 30 septembre 1833, inspecteur-général de gendarmerie le 8 octobre, il prit, le 13 novembre, le commandement de la division de réserve de cavalerie sur la Meuse, et fut mis en disponibilité le 1er avril 1837.

Inspecteur-général de cavalerie dans la 1re division militaire le 1er avril 1838, commandant la 1re division le 7 juin suivant, il fut élu membre de la Chambre des députés la même année.

Grand officier de la Légion d'honneur le 30 janvier 1837, pair de France le 7 novembre 1839, le général Merlin fut placé dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée le 21 novembre 1846 et retraité lors de la suppression du cadre de réserve le 16 mai 1848.

Ses obsèques ont été célébrées, le 1er septembre, à Eaubonne, avec tous les honneurs dus à son rang.

Le directeur-gérant responsable : H. BAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un chef de bataillon (promotion de mai 1834) dont le régiment, en caravane à Blidah, est en Afrique depuis le commencement de l'année, désire permuter, pour deux ou trois ans, avec un major d'infanterie de ligne ou à pied.

— Un capitaine d'infanterie de ligne, dont le régiment est à Lyon, désire permuter avec un de ses camarades de l'armée d'Afrique, d'Orient ou d'Italie.

— Un capitaine adjudant-major des tirailleurs indigènes désire permuter avec un adjudant-major de l'armée d'Orient, ou avec un capitaine de voltigeurs des tirailleurs algériens, pouvant en tenir lieu en attendant. S'adresser à l'adjudant-major des tirailleurs indigènes à Constantine.

— Un capitaine d'infanterie d'un bataillon de dépôt désire permuter avec un capitaine de tirailleurs algériens ou indigènes, de zouaves, de la légion étrangère, d'infanterie légère d'Afrique ou de chasseurs à pied. S'adresser à M. Lavialle, peintre, rue Pomme-de-Pin, 4, à Limoges.

— Un lieutenant de 1re classe depuis promotion du 25 septembre 1846, désire trouver, dans un régiment stationné en France, un permutant de son grade.

— Un lieutenant d'un régiment de la légion étrangère, M. S., anciennement 1er mars 1851, demande à permuter avec un lieutenant d'un régiment en Afrique.

— Un sous-lieutenant du 1er de ligne (rang du 25 juillet 1854), demande à permuter avec un de ses camarades faisant partie du cadre du dépôt de son régiment à l'intérieur.

— Un concours pour choisir des emplois de brigadier-tailleur, — brigadier-finisseur, — brigadier-piqueur (réservé aux ouvriers du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale sera ouvert le 1er décembre 1858, à Versailles.

Le programme est déposé au bureau du major dudit régiment.

— L'automne nous ramène les fraîches matinées et les soirées quelquefois humides. Pour éviter les refroidissements, dérangements d'estomac, diarrhée, il est convenable d'être couvert d'un manteau ou ruliet en caoutchouc ou en gutta-percha, nous l'indiquons ici sous la maison Rattier et Cie, rue des Fossés-Montmartre, 10. Pour les personnes qui ont souvent en France ou en voyage de fatiguer, et que l'on porte pendant la pluie, le caoutchouc ou gutta-percha est d'une excellente utilité pendant la saison.

— Le Pâte Aubril, pour faire coupler les cheveux, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 188, — 1 fr. le flacon.

LENEVEU, *libraire de l'Art militaire*, rue des Grands-Augustins, 18, près le Pont-Neuf, à Paris.

ALBUM DE

MANŒUVRES D'INFANTERIE

PAR

Le général de division de SCHRAMM,

Président du Comité de l'infanterie, Sénateur.

Un volume in-4° cartonné sur beau papier collé, avec 45 planches-coupes de manœuvres, — 2e édition, augmentée de 15 nouvelles manœuvres. — **Prix : 7 fr. 50.**

Conformément aux ordres donnés par l'Empereur, les manœuvres indiquées dans la 2e édition de l'Album des Manœuvres d'infanterie par le général de division comte de Schramm vont être expérimentées dans toutes les divisions du camp du Nord.

APERÇUS SUR

QUELQUES DÉTAILS DE GUERRE

avec des planches explicatives

Par le maréchal SUGEAUD

DUC D'ISLY.

3e édition. — 1 volume in-18. — **Prix : 2 fr.**

INSTRUCTIONS PRATIQUES DU

MARÉCHAL BUGEAUD DUC D'ISLY

POUR LES TROUPES EN CAMPAGNE.

Avants-propos. — Reconnaissance. — Stratégie. — Tactique. — De l'ordre des combats. — Des dispositions dans la marche. — Des Retraites. — Des Subsistances.

Avec planches explicatives. — Camps, Bivouacs, Marches.

(Tirées à très petit nombre en Angleterre, en 1815, mais tout à fait inédites en Europe.)

Méthode végétale.

En médecine, rien ne doit être abandonné au hasard. Toute méthode de traitement doit être basée sur un principe, afin de pouvoir agir être le corollaire de l'expérimentation. Hors de là, il n'y a que les vampires d'une part et empiriques de l'autre. Le système épuratif opère avec succès à-peu-près sur tous les corps de sortes que s'appuient elles mêmes sur les bases, et qui se trouvent toujours avec les lois de l'organisme. Malgré ses succès connus obtenus par la méthode Lafleur pour depuis plus d'un demi siècle, malgré les suffrages que cet ancien médecin des hôpitaux militaires de la part de tous les hommes éclairés du monde médical, nous ne voulons point nous en prévaloir pour nous imposer et quelque soit, nous croyons, avantageux, de la part le public juge par lui-même et en parfaite connaissance de cause. C'est une confiance raisonnée, en un mot, que nous sollicitons, et non pas une confiance aveugle.

Si des praticiens se sont élevés contre le bon, d'autres, après avoir étudié avec soin et impartialité ces nombreux résultats, ont prédit comme un apostolique indispensable et l'employer à la quelque maladie humaine.

Rue, pharmacien à Montauban.

DARTRE VIVE. — Une dame, âgée de quarante-cinq ans, était affectée depuis fort longtemps d'une dartre qui avait à la tête et qui avait résisté à plusieurs traitements. Il est bon de faire observer que en monsieur a pris qu'une seule bouteille.

Rue, pharmacien à Montauban.

DARTRE VIVE. — Une dame, âgée de quarante-cinq ans, était affectée depuis fort longtemps d'une dartre qui avait résisté à la tête et qui avait résisté à plusieurs traitements. Il est bon de faire observer que en monsieur a pris qu'une seule bouteille.

Rue, pharmacien à Montauban.

DARTRE VIVE. — Une dame, âgée de quarante-cinq ans, était affectée depuis fort longtemps d'une dartre qui avait résisté à la tête et qui avait résisté à plusieurs traitements. Il est bon de faire observer que en monsieur a pris qu'une seule bouteille.

Rue, pharmacien à Montauban.

— Mme X... était, depuis longues années, affectée d'une dartre dont le visage était souvent le siège. L'emploi de quatre bouteilles de la pommade du docteur Lafleur, rue Saint-Sabin, 26, parut être suffisant pour la guérir radicalement.

Constant, pharmacien à Fontainebleau.

SYPHILIDE. — M. D..., âgé de quarante-huit ans, était affecté depuis plus de vingt ans, et de vingt cinq ans, d'une dartre qui avait envahi presque tout son corps. Il a employé six bouteilles de Bob et quelques bains de Barèges dispersion rapidement.

Rue, pharmacien à Saint-Quentin.

CONSTITUTION DARTREUSE. — Mme X..., âgée de vingt-deux ans, était affectée depuis plusieurs années d'une dartre invétérée qui avait résisté à d'une immense quantités de dartres qui l'on couvraient une partie du corps, en la trouvant si guérison que par l'emploi du Fils Lafleurteur, et quelques bouteilles de son sirop antidartreux.

Dorval, pharmacien.

Observation extraite du procès-verbal des malades soumis à l'expérience du docteur Saint-Denis.

1. ULCÈRE GANGRENEUX. — Il ne fallut que deux pansements pour arrêter les progrès d'un ulcère gangreneux qui avait fait de rapides progrès à la cuisse droite, et qui avait déjà mis à nu une grande partie de l'os. La guérison a été complète.

2. PUSTULES CONTAGIEUSES. — Soixante jours suffirent pour un malade qui, à la suite d'une autre engorgement de fièvre pétit a se remplir, avait le visage couvert de pustules et de pustules en suppuration.

3. ERYSIPÈLE. — Une douzaine d'accidents fort graves comme maux de tête violents, pustules, tous épouvantables, crachement de sang, ulcères aux jambes, etc., ont été guéris en peu de temps pendant douze ans, il ne restait, lorsqu'il a commencé le traitement, que des ulcères aux jambes et à la tuisse, des tubercules à la base de la langue, des douleurs rhumatismales et la perte de moyenne du bras droit, un engorgement aux glandes inguinales, etc., etc. Le Bob l'a guéri malgré son épouvantable, quoique passé cinquante ans, et qu'il ait fait de place à une foule de bouteilles et gutta-percha, après lesquels que ne pouvait pas et sans danger faire, de nouveau de faits et de plaisirs pour conserver les armes, et d'une grande quantité d'autres produits appropriés à la vie commune, et qu'il serait trop long d'énumérer.

Pour nous nous bornerons à remarquer que tous les produits de l'excellente Lafleurateur, et qu'on les trouve aussi en province, chez les principaux quincailliers, chapeliers et tourneurs de Varsan.

— MM. LES OFFICIERS sont informés que la Maison Lacoste Bataille (existant depuis 25 ans), bureaux et magasins, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte toutes les personnes les insertions et divisibles des fonds et achats de valeurs de fer et autres. On leur y appelles sur les actions non libérées, d'effectuer les versements ultérieurs. (*Il sera répondu aux demandes de renseignements.*)

— M. HÉLOUIS, chimiste, rue Rambuteau, 89, dont la propriété de mise à neuf, transformation, dorure et argenture de vos meubles, bronzes, etc., etc., vous offre l'avantage de donner, par nouvelle d'ouvrage, un aspect complet et d'une grande économie. Les ouvrages sont exécutés avec célérité et garantis. Ils ne sont pas donc toutes les personnes qui veulent bien s'adresser à M. Hélouis, et des indications inexactes au *Moniteur de l'Armée* dans le numéro du 5 décembre, qui donnent le numéro 89 au lieu de 89, rue Rambuteau, 5 déc. d'ensemble. Les frais d'envoi et de retour ne pourront pas être remboursés dans l'intérieur.

— M. Pâte Aubril, pour faire couper les cheveux, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 188, — 1 fr. le flacon.

— M. HÉLOUIS, chimiste, rue Rambuteau, 89, dont la propriété de mise à neuf, transformation, dorure et argenture de vos meubles, bronzes, etc., etc., vous offre l'avantage de donner, par nouvelle d'ouvrage, un aspect complet et d'une grande économie. Les ouvrages sont exécutés avec célérité et garantis. Ils ne sont pas donc toutes les personnes qui veulent bien s'adresser à M. Hélouis, et des indications inexactes au *Moniteur de l'Armée* dans le numéro du 5 décembre, qui donnent le numéro 89 au lieu de 89, rue Rambuteau, 5 déc. d'ensemble. Les frais d'envoi et de retour ne pourront pas être remboursés dans l'intérieur.

— Traité, tailleur civil et militaire, rue Vivienne, 2 bis, à Paris, avantageusement connu pour ses fournitures militaires, habillements et uniformes, vient de **perfectionner** la maison **BUGEAUD** et les officiers de tous grades et de toutes armes.

Cet établissement, qui a toujours été à la tête de ceux des étoffes et le goût qui préside à la confection. Ses ateliers sont occupés à terminer les derniers habillements pour la saison d'hiver dans le plus bref délai. Remise de 5 pour 100 comptant.

— La Pâte Aubril, pour faire couper les cheveux, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 188, — 1 fr. le flacon

Avis à MM. les Officiers d'infanterie légère.

FABRIQUE DE DORURES ET PASSEMENTERIES MILITAIRES.

L A R A, PLACE BELLECOUR, 14, A LYON.

Envoi franco lorsque la demande dépasse 100 *francs.*

PRIX DES ÉPAULETTES :	Dorure ordinaire.	Double dorure.	Or
Epaulettes pour colonel	93 f.	99 f.	45 f.
— pour commandant	61	65	13
— pour capitaine, aux dimensions prescrites	93	99	30
— — écussons larges, franges de 8 millim.	99	105	31
— pour lieutenant et sous-lieutenant, dimensions prescr.	61	65	22
— — écussons larges, franges de 8 millim ..	65	70	23

Ceinturons filé or fin lorsonnance, 79 à 90 fr., suivant le tour de taille.—En trait dit métallique, double dorure, 16 fr. en plus.—Dragonne or fin, 12 et 13 fr.

A cause du mouvement continuel des troupes, mes prix sont établis pour le comptant.—L'envoi aura lieu, au gré du remanieur, au contre remboursement, ou contre valeurs à mon choix à échéance.

Je reprends mes épaulettes à moitié prix, soit contre marchandises, soit contre écus.

Je reprends aussi toutes espèces de vieilles dorures à compte de paiement.

MANOTYPE.** GANTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49.— A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUE. — GANTS DE MANŒUVRE.

PURGATIF à la MAGNÉSIE

CHOCOLAT DESBRIÈRE

1er 2e 3e Repas

Composé de sucre, de cacao, de magnésie pure, il a le goût du meilleur Chocolat. D'une **efficacité certaine**, il se prend au tout début sans changer ses habitudes. A petites doses, il neutralise les acidités d'estomac et détruit la **constipation.**

Les médecins le **prescrivent** aux **mères** nourrices, car il purge sans **fatiguer** l'estomac.

Dépôt du CHOCOLAT DESBRIÈRE, rue Lepelletier, 9 — *Et dans les principales pharmacies.*

RATTIER ET C^ie^

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Maletas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Boiteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Baleaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table.—Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1849

M^me^ THOMAS ET C^ie^,

ci-devant *n° 18, actuellement n° 35, boulevard des Italiens,*

AU COIN DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

Exposition permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C^ie^.

Déposé au Tribunal de commerce

et aux Prud'hommes.

VINAIGRE LACTESCENT

Tout Flacon qui ne portera pas notre nom incrusté sur le verre, doit être réputé contrefait.

Composé par FAVROT et C^ie^, parfumeurs brevetés s. g. d. g. à Lyon.

MAISONS SUCCURSALES : *A Paris*, chez M. HANCE FILS, Fabric. de cuirs à rasoirs, rue de Clery, 31. — *A bruxelles*, chez M. BRANTE, Rue de la Paiud, 17.

La composition de notre nouveau Vinaigre, entièrement végétale, est d'une action douce et bienfaisante; sa base principale est formée de l'alcool, qui n'est autre chose que l'extraction des sucs de guimauve et d'asparagine, plantes propres à détruire la causticité du Vinaigre sans lui enlever son action tonique; aussi le Vinaigre *Lactescent* est essentiellement hygiénique et rafraîchissant; il ne peut donc être comparé aux autres vinaigres; il n'irrite point la peau et a surtout l'avantage de ne pas la durcir. Il est particulièrement recommandé aux dames, aux enfants dont la peau fine et délicate exigent les plus grands soins. Son parfum délicieux laisse après soi une impression douce et agréable. Il est d'une supériorité incontestable sur tous les produits de ce genre, par la réputation dont il jouit déjà.

Chaque flacon sera accompagné d'un prospectus portieur de notre signature.

Dépôts : A Paris, chez M. GUSTIN, rue Neuve-des-Bons-Enfants. 34. | A Bordeaux, chez M. Intendance.
— — chez M. BOUCHON, r. Richelieu, 63. — — chez M. VASSEUR, rue Esprit des Lois 3
— — chez M. HANCE, rue de Temple, 175. | A Toulouse, chez M. JEAN aîné, rue St-Rome, 19.
— A Alger, chez M. QUEROY, rue Mahon. | A Saint-Etienne, chez M. RATAUD, rue de la Comédie.

On trouvera à la Maison centrale, à Lyon, ainsi que dans nos succursales, toutes sortes de Parfumeries et Savonneries surfines.

Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, *les affections de la peau et les maux de sang*, guérissent très-radicalement et en peu de temps, par les BISCUITS OLLIVIER, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine et seuls autorisés.*—Ce médicament, agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison, est le seul par lequel une récompense de 14,000 fr. nitété accordée à l'auteur. Entrepôt général et consultations gratuites de midi à 3 heures, *rue Saint-Honoré*, 274, au premier étage.—Les boîtes de 24 biscuits, 10 fr.; de 25, 5 fr. — Un expédie. — Dépôts dans les pharmacies de chaque ville. — Traitement par correspondance. (Affr.)

BISCUITS DE L'ABBÉ OLLIVIER 24 PARIS.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 15.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11.

LE MEILLEUR MARCHE ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est le* COURS GÉNÉRAL des VALEURS ET MARCHANDISES, par Jacques BRESSON, paraissant tous les jeudis, indiquant les payements d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 7 fr. par an; départements, 8 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*)

Rue Saint-Honoré, 376.

DEBIAIS

Fabricant de **passementeries militaires.**

APERÇU DU PRIX DES ÉPAULETTES :

	Or fin mat.	Or fin clair.	Arg. fin mat.	Arg. fin clair.
Général	145	»	Colonel et lieut.-colon.	90	»
Colonel et lieut.-colon.	100	»	Chef d'escadron et de bataillon.	65	»
Chef d'escad. et débat.	75	»	Capitaines	110	100
Lieutenant	75	68	Sous-lieutenant	70	65

Dragonnes d'après pour tous grades.

Cordon cannetille, or fin mat.. 25 fr. — Or fin clair. 22 fr.
Cordon et sabre, — 18— — 12 —

Nettoyage d'épaulettes en franc et en fin et remontage à neuf, 4 —

Nota. — Les épaulettes, aiguillettes et dragonnes vendues par la maison Debiais sont reprises par elle pour la moitié du prix de vente.

La **G. BERTON,** tailleur militaire et civil, 6, rue de La Feuillade, Maison de la Bourse, a transféré ses magasins rue Richelieu, 56.— Uniformes de toutes armes, costumes brodés pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fourbissons et chapellerie militaires

BANDAGE herniaire à régulateur, 3 médailles et brevets s. g. d. g. pour la guérison radicale des hernies, de jour et de nuit, se trouve chez BUSSETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 45.—Membres artificiels.

TREMPE ANGLAISE.

RASOIRS GARANTIS. --- 4 fr. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul n. 35 — Entre *France.*

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les Officiers généraux de tous grades et armes.—COIFFURE, CEINTURONNERIE PASSEMENTERIE, aussi riche et soignée que possible. PELISSIER, rue Richelieu, 5, au 2^e^, en face le Théâtre-Français, fournisseur de la garde impériale et de la garde nationale à cheval.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, *à Paris,* **N° 11.**

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

VINAIGRE DE GEORGIE

Importé par P. GUELAUD, 6, *rue de la Grande-Truanderie, à Paris.*

Composé de substances toniques et balsamiques, il assainit et purifie l'air, détruit ou prévient les insolations, feux, taches de rousseur, rafraîchit et blanchit la peau qu'il rend souple et saine. Il est précieux pour les soins et la toilette des Dames.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se rendant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 1000 kilog. et n'en pesant que 9. Remplace chaise longue. — Prix : 18 fr. en coutil, en toile, 20 fr.— Le même lit, non garni, pesant 6 kil., prix : 10 fr.

EN TOILE **TENTES TRÈS PORTATIVES** Forme PAVILLON.
extra-forte.

2 m. 30 carrés, 150 f.; 2 m. 50 c., 120 f.; 2 m. 80 c., 140 f.; 3 m. 10 c., 150 f.
ABONDEL, fab., 32 bout., *rue Neuve St-Merry, 3.* — Expédit. en prov.
Dépôt à Boulogne-sur-Mer, chez WIART et C^ie^, Grande-Rue, 69.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, sans copahu, cubebe et nitrate d'argent.— SAMSO, pharmacien, rue Rambuteau, 40. Expectation !

Place Vendôme, 22, *et rue Saint-Honoré,* 376.

MÉTHODE NOUVELLE, QUÉRISON en 3 jours des maladies blennorragiques les plus rebelles ; prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Constantine, 34, au 1^er^ étage. Consultations de midi à 4 h. Ecrire franco.

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET C^ie^.

Approvisionnements de campagne.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

(200 rations dans la moitié d'une cantine.)

Entrepôt général, 5, rue Drouot, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans tous les ports de mer.

MÉDAILLE EN 1851, à l'Exp. de Londres; 4 TEINTURES BADIOLINES (inoffensives) à l'Exp. de Paris. MÉDAILLE EN 1849. Garanties **absolument** inoffensives, pour teindre instantanément les cheveux sans tacher la peau, les cheveux et la barbe, en

BLOND et CHATAIN, BRUN et NOIR sans reflet. Prix : 5 et 10 fr. le bain : forte somme à la dose. Cabinet de teinture, 3, Vendôme, 3, à Lyon, *inventeur* médaillé du nouveau système des **Teintures-Badiolines**, est le seul possesseur du **Blond et de la Raison. Liquide**

COUVERTURES POUR CHEVAUX

ET VOYAGES

Dépôt des Fabriques de France et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, 11, place des Victoires, à Paris.

MAISON D'HENRIN

REMIÈRE & C^ie^ Succ^rs

MAISON DE CONFIANCE & PRIX FIXE et GARANTIE

Fabrique de Selleries fine en tous genres et de Vernis

EQUIPAGES MILITAIRES

pour Garde à cheval, Officiers de cavalerie et Généraux.

52, Rue de l'Arbre-Sec, PARIS

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L

PAIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, on an, 80 francs. | Sans Annuaire, un an, 40 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 15 novembre 1854.

Nous donnons, ci-après, la composition des 7e et 8e divisions militaires, qui sont en ce moment envoyées à l'armée d'Orient.

7e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant.	M. Dulac, général de division.
Aide-de-camp.	M. Desbordes, capitaine.
Etat-major.	M. Lioun d'Arrolles, lieutenant colonel, chef d'état-major.
—	M. Dupin, chef d'escadron.
—	M. Lambert, capitaine.
—	M. Durand, capitaine.
Artillerie.	M. Joly-Frigola, chef d'escad. commandant.
—	M. Bérard, capitaine adjoint.
Génie.	M. Masson, chef de bataillon, commandant.
Intendance.	M. Seymour-Constant, sous-intendant milit.
—	M. Séguineau de Preval, adjoint.
Force publique.	M. Bouttier, prévôt, capit. de gendarmerie.
Service religieux.	M. ....., aumônier.

1re brigade.

Commandant.	M. de Bouzinges, général de brigade.
Aide-de-camp.	M. Warnet, capitaine.
17e chass. à p.	M. Dauzy, c. et de bataillon.
30e léger.	M. Javel, colonel.
57e de ligne.	M. Dupuis, colonel.

2e brigade.

Commandant.	M. Bisson, général de brigade.
Aide-de-camp.	M. M....
10e de ligne.	M. de la Serre, colonel.
61e de ligne.	M. Lefebvre, colonel.
1re batterie du 7e d'artillerie—montée.	
2e batterie du 11e d'artillerie—montée.	
3e compagnie du 1er bataillon du 3e du génie.	
Détachement de gendarmerie.	

8e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant.	M. de Salles, général de division.
Aide-de-camp.	M. Bondet, capitaine.
Etat-major.	M. Passy, lieutenant-colonel, chef d'état-major.
—	M. Joinville, chef d'escadron.
—	M. D'Arnaut, capitaine.
—	M. Fourchault, capitaine.
Artillerie.	M. Pariset, chef d'escadron, commandant.
—	M...., capitaine adjoint.
Génie.	M. Calop, chef de bataillon, commandant.
Intendance.	M. Houna, sous-intendant militaire.
—	M. Balestrier, adjoint.
Force publique.	M. Silly, prévôt, capitaine de gendarmerie.
Service religieux.	M..., aumônier.

1re brigade.

Commandant.	M. Faucheux, général de brigade.
Aide-de-camp.	M....
19e b. chass. à p.	M. de la Bastide, chef de bataillon.
4e léger.	M. Gresley, colonel.
18e de ligne.	M. Daguin, colonel.

2e brigade

Commandant.	M. Duval, général de brigade.
Aide-de-camp.	M....
14e de ligne.	M. de Ségrier, colonel.
43e de ligne.	M. Brunon, colonel.
13e batterie du 12e d'artillerie—montée.	
14e batterie du même régiment.	
4e compagnie du 2e bataillon du 3e du génie.	
Détachement de gendarmerie.	

L'Empereur a signé, sous la date du 21 octobre dernier, un décret dont l'article 1er est ainsi conçu :

« Les vingt-cinq régiments d'infanterie légère prendront dans la série des régiments d'infanterie de ligne, les numéros de 76 à 100. »

Pour l'exécution de cet article, M. le maréchal ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes :

Les cent-vingt-cinq régiments légers prendront, le 1er janvier prochain, leurs numéros dans la série de l'infanterie de ligne, l'ancien n° 1er devenant le n° 76, et ainsi de suite.

Les compagnies de carabiniers prendront, en même temps, le titre de compagnies de grenadiers, et les compagnies de chasseurs le titre de compagnies de fusiliers.

L'habillement et l'armement resteront provisoirement tels qu'ils sont aujourd'hui ; les remplacements se feront graduellement et en vertu de dispositions spéciales.

Les compagnies de grenadiers et de fusiliers conserveront provisoirement leurs clairons qui seront remplacés par des tambours au fur et à mesure des extinctions.

MM. les généraux commandant les divisions territoriales et actives ont été invités à donner des ordres pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Sous la date du 25 octobre 1854, M. le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé que la campagne faite cette année par le corps expéditionnaire de la Baltique serait inscrite sur les services des officiers et de la troupe qui composent cette armée, selon la formule suivante :

« 1854, *au corps expéditionnaire de la Baltique.* »

Depuis la publication de notre dernier numéro, le *Moniteur universel* a successivement donné les nouvelles suivantes de l'Orient, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Bucharest, le 8 novembre.

La frégate à vapeur le *Christophe-Colomb*, partie de Crimée le 1, a jeté les nouvelles suivantes à l'officier supérieur français qui réside à Varna :

« La batterie de brèche française n'était plus qu'à 150 mètres du point d'attaque et avait ouvert une brèche suffisante pour que l'assaut pût être donné dans la journée du 4. La batterie de brèche des Anglais était à une distance à peu près égale de la place. Tout allait bien. »

Lund, le 4 novembre.

Le mouvement des troupes allemandes vers la Moldavie et le Pruth continue avec une grande activité. Cette marche produit une vive sensation dans les principautés. On ne doute pas que l'armée turque ne soit en mesure de reprendre avec vigueur ses opérations offensives. Le généralissime ottoman est lui-même attendu sur le Pruth.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient, le rapport suivant :

Quartier-général, devant Sébastopol, le 27 octobre 1854.

Monsieur le maréchal,

Nous continuons la construction des nouvelles batteries qui doivent battre le côté est de la partie de l'enceinte que nous attaquons. Elles sont assises sur le roc, et c'est à coups de pétards et à force de sacs à terre, et par toutes sortes de moyens pénibles et fatigans, que nous procédons. Néanmoins nous arriverons tout peu à être en mesure de multiplier nos feux contre les défenses, à la réparation desquelles nos adversaires travaillent avec une opiniâtreté remarquable.

Evidemment, ce siége fera époque parmi les plus laborieux.

La ville a beaucoup souffert par notre feu, et nous savons que les pertes que ses défenseurs ont faites sont énormes.

Les Anglais gardent Balaclava, qui est le centre de leur débarquement, avec des soldats de marine, un bataillon d'infanterie et des Turcs.

Dans la matinée du 25, à la pointe du jour, les collines situées à 2,500 mètres du port, et défendues seulement par quelques ouvrages très incomplets, occupés chacun par 100 à 150 Turcs, et armés de quelques pièces de canon, ont été envahies par des forces considérables, qui s'en sont emparées, après avoir chassé les Turcs.

Aussitôt, lord Raglan et moi nous nous sommes portés sur les hauteurs qui bordent la vallée de Balaclava et forment la limite extrême de notre position défensive pendant le siége. L'ennemi occupait les collines dont je viens de parler ; ses masses couvraient les hauteurs boisées qui en forment le fond du côté de la Tchernaya ; il montrait une vingtaine de mille hommes, et le reste devait se tenir caché dans les ravins et les broussailles. Son intention était évidente, celle qu'il aura toujours, était de nous faire descendre jusqu'à lui, en quittant nos excellentes positions. Je me suis contenté de retenir, sur la demande de lord Raglan, ma cavalerie à la cavalerie anglaise, qui s'est tenue dans la plaine en avant de Balaclava, et avait déjà fourni contre la cavalerie russe une charge très brillante.

En outre, pendant que lord Raglan établissait deux divisions d'infanterie en avant du port, je faisais descendre au pied des premières pentes tout ce que j'avais de disponible de ma 1re division.

Les choses en étaient là, et le jour était déjà avancé, lorsque la cavalerie légère anglaise, 700 chevaux environ, se laissant aller à trop d'ardeur, chargea vigoureusement le gros de l'armée russe.

Cette charge impétueuse, exécutée sous le feu croisé de la mousqueterie et de l'artillerie, produisit d'abord un très grand désordre dans les rangs ennemis. Mais cette troupe, emportée trop loin de nous, éprouva des pertes sensibles. Après avoir sabré les canonniers de deux batteries, elle dut revenir affaiblie de 150 hommes.

Pendant ce temps, ma brigade de chasseurs d'Afrique, qui tenait dans la plaine la gauche de l'armée anglaise, a voulu lui venir en aide, et elle y est parvenue par une manœuvre hardie qui a été fort remarquée et qui consistait à attaquer sur la gauche une batterie d'artillerie et quelques bataillons qu'elle a forcés à la retraite, et dont le feu sur les Anglais était meurtrier. Nous avons perdu là une vingtaine d'hommes blessés et tués, dont deux officiers. La perte de l'ennemi de ce côté a été assez importante, et il a laissé nos chasseurs opérer leur retraite en bon ordre sans l'inquiéter. La nuit est venue mettre fin à ce combat.

Le lendemain de cette journée, les Russes sont sortis de la place et ont attaqué, vers Inkermann, la division anglaise de sir de Lacy Evans, qui protége les travaux du siége. Reçus par un feu foudroyant, avec cette solidité qui est particulière à nos alliés, les Russes ont laissé sur le terrain plus de 300 des leurs et se sont vus poursuivre jusqu'aux abords de la place, abandonnant en outre une centaine de prisonniers. Cette affaire, courte et vive, a été très brillante et a certainement compensé les incidents fâcheux de la veille.

Agréez, etc.

Signé : CANROBERT.

Le ministre de la guerre a reçu du docteur Michel Lévy, médecin inspecteur à l'armée d'Orient, la lettre suivante :

Sous Sébastopol, le 27 octobre.

Monsieur le maréchal,

Le siége continue avec vigueur ; toutefois, le nombre quotidien des blessés n'est pas considérable ; il oscille entre six et vingt-deux ; celui des tués entre six et huit. Depuis l'ouverture du siége jusqu'au 23 octobre, le chiffre total des blessés, en y comprenant les cas de simples contusions et de blessures légères, qui sont en majorité, s'élève à 716, celui des morts à 98.

Le 25, une évacuation de 370 malades a eu lieu sur Constantinople, et le reste, à la date de ce jour, 1,001 malades dans les ambulances ; sur ce nombre, il n'y a que 127 blessés. Seul le service médical est plus important, même sous le feu des batteries de Sébastopol, que le service chirurgical.

J'ai visité en détail tous les malades et j'ai constaté :

1° qu'ils iront seulement ou affecté avec quelque gravité ;

2° que les deux autres tiers sont des hommes atteints et partiellement assortis de leur guérison prochaine.

M. le général en chef a ordonné les mesures nécessaires pour améliorer, autant que possible, la position de nos malades ; les blessés turcs sont soignés dans nos ambulances.

Je visite aussi souvent que possible l'ambulance de tranchée. Elle est admirablement desservie à l'égard des officiers de santé des diverses ambulances de l'armée. Ce service, qui n'est pas

Digitized by Google

être nos pertes, il est très naturel qu'elles aient paru très regrettables au commandant en chef de notre armée. C'est vraisemblablement à cette partie de sa dépêche, nécessairement concise, puisqu'elle venait par voie télégraphique, et dont on chercherait vainement à torturer les termes jusqu'à en faire ressortir des conséquences Schewan, au lieu de l'annonce d'un éclatant succès.

Toutes les nouvelles arrivées dans la journée confirment, au reste, le brillant résultat du combat du 8, où le prince Menschikoff commandait en personne. Les Russes ont été complètement battus, et il n'est plus permis d'équivoquer à cet égard.

On a parlé aussi de la possibilité de voir renouveler prochainement les entreprises des Russes contre nos troupes, ce qui n'a rien d'impossible, mais ce qui ne nous inspire aucune crainte. Les armées vaincues ont ordinairement pour elles confiance et zèle; mêmes, et les armées victorieuses, au contraire, voient leur force s'accroître à chaque défaite de l'ennemi. Soyons donc confiants dans la valeur de nos troupes, dans l'habileté et la vigilance de nos généraux et dans la mort de Dieu, que le triste sort de chercher dans nos triomphes le présage de désastres qui n'ont aucune probabilité.

Rambaman.

Note sur l'organisation des chasseurs à pied.

La note qu'on va lire, et dont on a bien voulu nous communiquer l'original, a été adressée à M. le maréchal de Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, le 4 octobre 1850, c'est-à-dire au moment où l'on agitait la question de la meilleure organisation des chasseurs à pied, qui ont été portés au nombre actuel de 16 bataillons de 10 compagnies.

La hauteur des aperçus qu'il paraît développés, l'extrême clarté des déductions, la netteté et la précision du style indiquent suffisamment l'origine de ce document important que nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs.

On remarquera sans doute l'expression pittoresque et parfaitement juste employée pour peindre la puissance du tir exécuté à très longue portée par les chasseurs à pied, avec les armes tout-à-fait spéciales dont ils sont munis. Cette expression caractérise de la manière la plus heureuse la nature des importantes services que les bataillons de chasseurs rendent en campagne, et c'était un argument très irréfutable pour la solution de la question, dans le sens contraire à la formation régimentaire.

Cette solution a été donnée, en effet, par le décret du 22 novembre 1851.

Baudouin.

L'augmentation des bataillons de chasseurs est reconnue utile; néanmoins, pour la réaliser, on hésite entre deux systèmes : la formation par bataillons et la formation par régiments.

Je vais expliquer pourquoi j'aime mieux la formation par bataillons.

Sous le rapport administratif, pas le moindre doute : l'organisation par régiments est préférable; mais la question n'est pas uniquement administrative : elle touche aux plus hautes questions de l'organisation militaire.

L'Empereur Napoléon Ier a posé le principe, hors de doute, selon moi, qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir aujourd'hui qu'une seule espèce d'infanterie. En effet, l'infanterie étant aujourd'hui la base des armées, elle doit répondre en tout temps aux exigences multiples de la guerre, c'est-à-dire qu'elle doit être assez mobile pour pouvoir suivre les marches, et y résister dans l'ordre profond, ou bien être assez mobile et assez rapide en tir pour pouvoir, dans l'ordre mince, offrir à l'ennemi une ligne de feu efficace.

La meilleure infanterie est donc celle qui joint à la plus grande légèreté et mobilité la plus grande résistance en force et cohésion. La dénomination d'infanterie légère tendrait à faire croire que l'on veut créer des corps doués d'une seule de ces qualités : ce serait un non-sens. Les bataillons de chasseurs sont une excellente innovation, mais ils ne sont pas une infanterie *légère* dans toute l'acception du mot. Ils ne le sont pas, parce qu'ils sont plus pesamment armés que l'infanterie de ligne, parce que leur efficacité résidant, surtout, dans la justesse de leur tir, ils perdraient cette efficacité en courant et en s'essoufflant. C'est, pour ainsi dire, de *l'artillerie à bras*. Il ne sont donc qu'un accessoire pour l'infanterie actuelle, et leur avantage réel résultant de la justesse de leur tir, ne peut se produire que s'ils sont fractionnés parmi les brigades d'infanterie.

Les chasseurs à pied remplissent le rôle important des mousquetaires au seizième siècle. Ces hommes d'élite, répartis par quinze ou vingt dans un bataillon, indiquent avec précision, au moyen de mousquets appuyés sur une fourche, des balles aux deux côtés. Ils fusillent les tirailleurs ennemis et les colonnes en retraite ; ils protégeaient utilement toutes les opérations secondaires de la guerre, telles qu'un passage de pont, une attaque de défilé, une défense de retranchement. Réunies en masse, ils n'eussent plus rendu les mêmes services, car alors on ne les aurait pas mis partout où le besoin s'en serait fait sentir, et là où ils se seraient trouvés, il y aurait eu, sans aucun avantage, excès d'armes de précision.

Eh bien! cela est encore vrai pour les chasseurs. On doit, selon moi, les employer, non à faire le même service que l'infanterie, soit que celle-ci combatte en tirailleurs ou en ligne, mais à en servir comme on se sert de l'artillerie : c'est-à-dire qu'un lieu de les disséminer indifféremment sur toute une ligne, il faut les mettre en position là seulement où leur arme peut produire un grand effet. Dans un pays découvert, je les emploierais seulement par petits pelotons flanquant les angles saillans ou rentrans de ma ligne, ou je les réunirais pour qu'ils croisassent leur feu sur le point stratégique que je voudrais, soit attaquer, soit défendre. Dans un pays accidenté, je les utiliserais de la même manière, mais avec plus d'avantage, puisqu'on pourrait les mettre à l'abri derrière les chaînes, très que villages, maisons, haies ou fossés.

Dans ce but, il suffit, je crois, d'avoir un bataillon de chasseurs par division d'infanterie, si les bataillons sont, ce qu'ils doivent être, composés de hons tireurs. Ce bataillon, je le diviserais de manière à avoir en ligne, dans la plupart des cas, deux compagnies et une chaque régiment. Or, l'organisation dépendant en grande partie de l'emploi en temps de guerre, si les chasseurs doivent combattre presque toujours par petites fractions, il est inutile, dangereux même de les habituer à être réunis en régiment. '

Si, comme on le propose, on crée avec les chasseurs quinze régiment d'infanterie légère, leur destination se trouve complètement dénaturée. Ce ne sont plus de petites unités indépendantes qui doivent, dans certains cas, produire un effet qui leur est propre : ce sont des régiments, autrement armés, il est vrai, mais agissant comme les autres, commandés comme les autres, organisés comme les autres, faisant passer les évolutions de ligne avant la justesse du tir. On dira peut-être que j'exagère l'importance d'une certaine organisation et que je joue sur les mots ; mais l'idée qu'on porte acquiert de son importance et de son rôle dépend beaucoup et du nom qu'il porte et du son organisation. Le corps du génie, par exemple, perdrait beaucoup de sa valeur, si, comme autrefois, on le réunissait à l'artillerie. Les bataillons de chasseurs, convertis en régimens, n'auraient plus de raison d'avoir ; car, de deux choses l'une : ou, sauf exiger un recrutement particulier et une aptitude spéciale, les chasseurs ont un armement perfectionné qui n'en ni plus lourd ni plus embarrassant, et alors il faut le donner à toute l'infanterie, ou bien, au contraire, ils ont une spécialité réelle et un approvisionnage particulier, et alors il faut en faire un corps à part, qui soit bien distinct du reste de l'infanterie, qui sache que son service est tout spécial.

Il résulte donc de tout ce qui précède que les chasseurs, pour rendre de véritables services, doivent être un corps d'élite, composé d'hommes robustes, alertes et surtout très exercés au tir.

Pour qu'ils remplissent ces qualités, il faut qu'ils soient en nombre restreint en comparaison du reste de l'infanterie; car, s'ils étaient trop nombreux, ils pourraient plus recevoir une instruction suffisante. Il faut qu'ils aient un nom, une organisation, un uniforme qui les distinguent de l'infanterie, parce que tout cela concourt à former un esprit de corps, une spécialité, et à empêcher qu'on ne les confonde avec la ligne.

Devant être mobiles et agir généralement par fractions, il est nécessaire qu'ils aient, comme organisation, la plus faible unité possible. Pour qu'ils soient alertes, il faut qu'ils soient commandés par des hommes jeunes et qui aient un long avenir devant eux. Toutes ces conditions ne seraient pas obtenues si l'on en formait des régimens, car ils auraient actuellement à leur tête des hommes déjà approchant du terme de leur carrière, et leur fractionnement, indispensable en temps de guerre, serait plus désavantageux. Leur ressemblance avec le reste de l'infanterie empêcherait l'esprit de corps et tendrait à désintéresser leur emploi à la guerre. Mon opinion est donc qu'ils doivent être organisés par bataillons.

Chaque bataillon sera composé de dix compagnies et être commandé par un chef de bataillon.

Les cadres demeureront dans les proportions suivantes :

Etat-major d'un bataillon.

1 chef de bataillon,
1 capitaine adjudant-major,
1 capitaine-major,
1 capitaine instructeur de tir,
1 capitaine trésorier,
1 lieutenant d'habillement,
1 sous-lieutenant adjoint au trésorier,
1 médecin-major,
1 médecin aide-major,
10 capitaines,
10 lieutenans,
10 sous-lieutenants.

Main on va dire, ce qui est vrai, qu'un seul chef de bataillon est insuffisant ; car s'il est malade ou absent, le commandement retombe sur le plus ancien capitaine, qui se trouvera peut-être le moins capable. — A cela je répondrai :

1° Jusqu'à présent, on peut l'affirmer, les bataillons de chasseurs sont bien commandés, et on n'a pas éprouvé de graves inconvéniens du commandement par un seul chef de bataillon. D'ailleurs, il faut avivre la maxime qu'une chose qui a donné beaucoup de bons résultats ne doit pas être abandonnée parce qu'il s'en trouverait quelques-uns de mauvais.

2° Les bataillons étant à leur tour destinés à être fractionnés par compagnie sur un champ de bataille, un seul officier supérieur est suffisant.

3° Mais la plus forte raison en faveur du maintien d'un seul chef de bataillon, c'est la suivante :

Si les bataillons de chasseurs ont en jusqu'à présent une certaine supériorité, ce n'est pas seulement à cause de la qualité des soldats, mais c'est qu'ils ont été commandés par des officiers jeunes. En effet, laisser à leur tête des chefs de bataillon, c'est les faire commander par des hommes de trente-six ans en moyenne ; y placer des lieutenant-colonels, c'est les faire commander par des hommes de cinquante ans ; les réunir en régiment et leur donner des colonels, c'est les faire commander par des hommes de cinquante-cinq ans. Ce point être un avantage sous le rapport de l'expérience et de la direction sage et prudente à donner à l'administration d'un corps considérable, mais c'est évidemment un inconvénient, quant à l'exécution de service spécial qui doit être confié aux chasseurs à pied.

Je ne résume donc ainsi :

Les chasseurs vaudront d'autant plus, comme arme, qu'ils seront organisés en plus faibles fractions; qu'ils auront leur régiment, leur numéro à part, leur uniforme bien distinct du reste de l'infanterie; qu'ils seront choisis parmi les meilleurs marcheurs et les meilleurs tireurs; enfin, qu'ils seront commandés par des hommes jeunes et entreprenants.

Les militaires ne cessent de témoigner de leur vif intérêt pour les enfants de leurs camarades morts au champ d'honneur. Aujourd'hui, vient d'accomplir un fait trop honorable pour que nous ne nous fassions pas un devoir de le faire connaître à la connaissance de nos lecteurs.

Ces trois militaires, les nommés Claverie (Pierre), grenadier, Landès et Yvonnet, fusiliers, ayant trouvé sur une route une couture en cuir renfermant 740 fr., se sont empressés de la porter chez le commissaire de police pour être remise au propriétaire. Sur l'observation qui leur fut faite par un fonctionnaire que, probablement, le propriétaire de cet argent leur témoignerait sa gratitude d'une manière effective, ces militaires répondirent qu'ils regardaient leur action comme toute naturelle et qu'ils désiraient que la somme qui leur serait adressée fût remise à l'œuvre de bienfaisance.

S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre, informé de cet acte de désintéressement, a fait parvenir un témoignage de sa satisfaction aux nommés Claverie, Landès et Yvonnet.

Campagnes de 1853 à 1854 en Orient.

(2e article.—Voir le numéro du 11 novembre.

IV.

Nous arrivons à la seconde partie de la campagne de 1854, qui a trait aux opérations des Russes dans la Dobrudscha et autour de Silistrie.

Nous avons passé sous silence, dans la période qui s'étend du passage du Pruth à la fin des attaques contre Kalafat, quelques circonstances qui ne se rattachent pas assez directement à notre sujet, comme l'insurrection grecque projetée, en dix mains souffrit par le gouvernement hellénique, une autre insurrection, dirigée par les Valaques contre les Russes, et qui fut comprimée avec la plus grande énergie par les généraux des armées ottomanes. Disons encore qu'on n'avait pas parlé non plus d'un manifeste adressé au commencement de mars par le czar à son armée, et dans lequel le puissant monarque faisait briller aux yeux de ses sujets le prisme trompeur de l'amour de la foi orthodoxe.

Le 10 mars, le prince Gortschakoff fut remplacé au commandement de l'armée russe par le vieux maréchal prince Paskiewitsch, dont le nom seul acquis une grande réputation à la suite de sa campagne contre les Polonais. Les forces moscowites, sur les bords du Danube, montaient dès-lors à 180 mille hommes, et 260 bouches à feu de campagne. Ces troupes avaient un corps de réserve, destiné à combattre en observation devant les lignes turques de Kalafat, l'aile droite de l'armée en position derrière le Schyl et l'Olta, le centre et la gauche sur le Danube, de Calafat aux réserves établies à Bucharest, par Slatina et Craiova.

Les Turcs s'étaient renforcés déjà de quelques corps envoyés d'Andrinople, et ils pouvaient opposer alors 120 mille soldats aux masses des Russes ; ils avaient leur aile gauche dans les lignes de Widdin et Kalafat, leur centre de Rustchouk à Silistrie, leur droite vers Rassova et la mer du Trajan, leurs réserves, comme nous l'avons dit, à Varna et à Schumla.

La guerre avait été déclarée à la même époque entre les puissances occidentales et la Russie; les troupes françaises et anglaises faisaient leurs dispositions d'entrée en campagne; d'immenses approvisionnements étaient réunis à la hâte; le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan, nommés au commandement en chef des deux corps expéditionnaires, pressaient par tous les moyens la concentration du personnel et du matériel.

Les Russes, au lieu de comprendre qu'il fallait profiter de ce que les troupes alliées étaient encore en Occident, pour entreprendre quelque chose de sérieux, pousser aux Balkans, rejeter, celles-ci, avant l'arrivée de l'omer-Pacha, obtenir par des résultats qui, bientôt, allument devenir impossibles par l'entrée en ligne d'une nouvelle armée aguerrie, instruite, ardente, les Russes, disons-nous, agirent mollement d'abord, commirent la faute de ne point tenir dans leurs quarters par non installobrite, et s'acharnèrent ensuite contre une faible place, qu'ils auraient la honte de ne pas prendre.

Le czar déclara la guerre à la France et à l'Angleterre, par un manifeste qui fut lu dans les églises comme un appel à une croisade pour sauver *la foi menacée*, ce qui, certes est bien la chose dont les puissances alliées s'inquiétaient le moins et ce qui prouve, jusqu'à quel point les Russes sont encore dans une ignorance complète de la situation de l'Europe.

L'aile gauche des troupes moscowites franchit le Danube à Galatz, passa le Sereth, et, le 19 mars, attaqua Kalafat, à quelques lieues de la bouche du Bras dite de Kilia ; le corps de Liuders à Galatz, prou du confluent du Sereth et du Danube, la division Kuritzin à Reni, plus bas vers Ismaïl, dans la Dobrudscha. Malgré une très vive résistance de la part des Turcs, les petites forteresses de Toultcha, en face d'Ismaïl, d'Isaktcha et de Matchin, qui défendent l'entrée de la presqu'île, tombèrent aux mains des Russes, dont les pertes furent relativement très considérables.

A la même époque, à la fin de mars, des renforts venant de Schumla et d'Odessa furent débarqués dans la Dobrudscha, et les Russes, ayant repiié jusque sous le mur de Trajan les troupes de la ligne turque, s'établirent à Baba-Dagh et continuèrent leur mouvement tournant.

Le nouveau plan de campagne des généraux russes était alors celui-ci : renoncer à détruire le camp retranché de Kalafat, profiter des masses considérables qu'on pouvait faire agir pour masquer seulement Kalafat opérer, par la gauche, à plus de cent lieues de ce point de façon à paralyser son action, faire filer le long de la mer un corps considérable pour se jeter sur Varna et Schumla avant l'arrivée des alliés, et tacher en même temps de s'emparer de Silis-

Digitized by Google

trié, clef d'une des grandes lignes stratégiques qui mènent à Andrinople.

Ce plan offrait des dangers de plus d'une espèce : d'abord, le séjour forcé dans un pays infiniment malsain qu'il est inhabitable à certaines époques de l'année, par suite des miasmes pestilentiels, qui s'échappent des marécages, ce dont nous devions faire nous-mêmes, quelques mois plus tard, une bien triste expérience ; ensuite la défense facile de la presqu'île, qui va se rétrécissant jusqu'à la ligne de Rassova à Kustendji ; enfin, la mer, dont la possession par les flottes alliées rendait possible des débarquements de troupes sur les derrières de l'armée envahissante.

Omer-Pacha, loin de s'opposer à l'entrée des Russes dans la presqu'île, chercha à les y maintenir le plus longtemps possible. Il confia à Mustapha-Pacha, un des généraux dans lesquels il avait le plus de confiance, la défense de la ligne connue sous le nom de rempart de Trajan. C'est une muraille double d'environ 2 mètres 1/2 à 3 mètres de hauteur, et qui, couverte par un fossé au nord, s'étend d'un point situé à deux lieues de Rassova, sur la Danube, jusqu'à Kustendji sur la mer Noire.

Pour arriver là, les Russes avaient à parcourir quarante lieues d'un pays où il n'y a ni eau, ni bois, ni habitations, ni ressources d'aucune espèce, mais seulement des marais, des lacs malsains. Ne trouvant aucune opposition de la part de leurs adversaires, les troupes moscovites portèrent 80 mille combattans jusqu'à la ligne dont nous venons de parler, et, vers la fin d'avril, leur aile droite faisait face aux troupes de Mustapha-Pacha. Mais malgré les renforts, qui leur arrivaient journellement d'Odessa et des bords du Pruth, malgré leur supériorité numérique sur les Turcs, les maladies, suites d'un mauvais recrutement, de mauvaise administration, de mauvais soins, de privations de toute sorte et des effets d'un climat dangereux, ayant fait perdre beaucoup de monde à l'armée russe, le général en chef prince Paskewitsch pensa qu'il ne pouvait conserver une base d'opération aussi étendue, sans s'exposer à se voir couper par le centre ; il se décida donc à l'évacuation de la petite Valachie, afin de porter toutes ses forces concentrées vers son centre et sa gauche. D'ailleurs, Kalafat tenait toujours ; on avait renoncé à s'en emparer, et même les Turcs, sur ce point, prenaient souvent l'offensive. Dans divers combats ils avaient attaqué et battu leurs adversaires, en sorte que ces derniers croyaient prudent de se replier sur la grande Valachie. Seulement, pour colorer ce mouvement rétrograde par un motif plausible, et désemparer ce qu'il avait de peu flatteur pour les armées russes, le gouvernement du czar essaya de faire croire qu'on le prescrivait pour donner une satisfaction politique aux réclamations de l'Autriche.

Il n'en était rien et la cause en était purement militaire.

V.

Le 17 avril, après un combat dans lequel les Russes avaient été battus devant Kalafat, les ordres furent donnés pour le mouvement rétrograde, qui commença le 21.

Le 22, voyant le corps d'observation de l'extrême droite des Russes en retraite, les Turcs firent une reconnaissance sur les points abandonnés, et reprirent des Valaques Pacreuil le plus empressé. Les Russes se replièrent lentement et en bon ordre sur Craïova, qu'ils atteignaient à la fin d'avril. Ils s'y reposèrent quelques jours, et, le 4 mai, ils commencèrent l'évacuation de ce point, tandis que les Turcs, pour inquiéter leur flanc gauche, jetaient un fort détachement à Tournu, en face de Nicopoli, sur le rive droite et au confluent du Danube et de l'Olta, se répandant le long du fleuve dont tous les postes ennemis se replièrent pour se concentrer sur l'Olta. Dans cette retraite, il y eut le 6 mai à Simnitza une affaire d'arrière-garde, dans laquelle les Turcs, qui s'étaient trop aventurés, faillirent être ramenés et coupés ; mais leurs adversaires, harassés par les marches, ne les poursuivirent pas comme ils auraient pu le faire.

Le 10 mai, les Turcs, qui suivirent pas à pas la marche rétrograde des Russes, après avoir réoccupé Craïova, capitale de la petite Valachie, et rétabli les anciennes autorités, ayant continué leur mouvement offensif, ils se trouvèrent en présence de l'ennemi, à Tuzla, petit hameau à quelques lieues et sur la route de Slatina. Un combat très vif s'engagea ; les défenseurs de Kalafat paraissaient l'ennemi jusque sur un petit village nommé Balos, à moitié chemin de Craïova à Slatina ; mais les Russes, ayant appelé à eux quelques troupes de leur avant-garde, firent un retour offensif, repoussèrent les Turcs, les replièrent jusque sous Tuzla, et le combat dura jusqu'à la nuit, malgré l'infériorité numérique des Ottomans.

Tandis que cette affaire avait lieu à l'arrière-garde russe, l'avant-garde et le corps de bataille franchissaient l'Olta et coopaient le pont de Slatina, en sorte que les troupes de l'arrière-garde arrivant sur les bords de la rivière après le combat de Tuzla, se trouvèrent hors d'état de la franchir. Cette partie de la division russe faillit devenir victime de son dévouement ; heureusement pour elle, elle employa un stratagème qui lui réussit. Tandis que ses cosaques se jetaient à la nage et couraient chercher l'équipage de pont, les troupes en position faisaient un feu d'artillerie et de mousqueterie tellement vif, que les Turcs ne doutèrent pas qu'ils n'eussent en face d'eux tout le corps russe, et qu'ils n'osèrent les pousser trop vigoureusement.

Le mouvement rétrograde s'arrêta tout à coup, et sur un courrier du prince Paskewitsch, arrivé au quartier-général de Bucharest, le corps d'occupation de la petite Valachie dut prendre position sur l'Olta en faisant de cette rivière sa ligne de défense. Le général Dannenberg reçut même la mission de porter pour assurer l'exécution de ces dispositions nouvelles. Un instant le général Liprandi, dont la division était établie vers Slatina, crut avoir à repasser l'Olta ; mais ce retour offensif n'eut pas lieu.

Halim-Pacha, avec les 30,000 hommes de la garnison des lignes de Kalafat, et les Russes, avec les 15,000 combattans qui venaient de se replier de devant ces lignes, restèrent en présence sans rien entreprendre du séieux.

VI.

Vers le 20 mai, la position des armées belligérants a pouvait se résumer de la manière suivante :

Du côté des Russes,

1° Le corps du général Dannenberg (aile droite) sur l'Olta, de Slatina à Simnitza ; la droite autour de Slatina, (division d'infanterie Liprandi, renforcée du deux brigades de réserve) ayant son avant-poste au nord de la rive droite de l'Olta, et se liant à la division d'infanterie Soimonoff, en position à Tournu et Simnitza, sur les bords du Danube.

2° Le corps du centre, plus spécialement sous les ordres du prince Paskewitsch, ayant la division d'infanterie du général Samarin, deux brigades de réserve et une division de cavalerie à Giurgewo ; un peu plus loin, à Ottenitza, en face Turtoukai, un confluent du Danube et de l'Ardjich, à 60 kilomètres de Bucharest, la division d'infanterie Pawlof, puis la division d'infanterie Müller, 2 brigades du 6e corps et la division Nassi, à Kalarasch, en face de Silistrie ;

3° L'aile gauche formée par la division d'infanterie Ouschakoff, dans la haute Dobrodscha, une brigade de réserve et une division du corps de Luders devant la muraille de Trajan.

En outre, le reste du corps de Luders marchait de Rassova sur Silistrie, remontant la rive droite du fleuve pour compléter l'investissement de cette place, et la division de cavalerie Grotenhelm était venue renforcer les troupes de la Dobrudscha.

Les Russes avaient donc une force de onze divisions d'infanterie et deux de cavalerie, portant un effectif de 200 mille combattans avec 400 bouches à feu de campagne.

Les Turcs avaient en face de l'aile droite des Russes, sur la rive droite de l'Olta, les 30 mille hommes de Kalafat.

En face du centre, dans les mauvaises places de Sistowa, de Rutschuk, de Turtoukai et de Silistrie, des garnisons montant ensemble à 60 mille soldats ; enfin, dans la Dobrudscha, chargée de la défense du mur de Trajan, 30 autres mille hommes.

En réserve à Varna et Schumla, 40 mille hommes, dont Omer-Pacha surveillait avec un soin tout particulier l'organisation et l'instruction.

C'était en tout seulement 160 mille hommes avec une artillerie nécessairement moins nombreuse que celle des Russes.

Mais à cette même époque, les troupes alliées avaient commencé leur débarquement ; la division Canrobert et les premiers régiments anglais occupaient Gallipoli ; ils avaient pris pied sur le territoire turc ; déjà il était possible de diriger sur Andrinople et Varna toutes les forces disponibles au service de l'Empire ottoman. La scène allait changer ; les Russes n'avaient plus que quelques jours pour pousser leurs opérations offensives, s'ils voulaient obtenir un résultat d'un peu d'importance dans la campagne présente.

Le siége de Silistrie était commencé. P. de Courtin.

(*La suite à un numéro prochain.*)

L'article suivant a été inséré au supplément du *Journal du Loiret*, en date du 7 octobre courant :

« Le 7e de ligne était en seconde ligne à la bataille de l'Alma, il n'a pas donné. Mais il a reçu quelques obus qui, nous écrit-on, ont fait très peu de mal. En résumé, nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'aucun de nos concitoyens ne même aucun officier du régiment, n'a reçu de blessures graves. Quelques balles mortes seulement ont contusionné des officiers et des soldats. »

Un de nos correspondans, appartenant au 7e de ligne, nous écrit que très probablement cet article a eu pour objet, de rassurer les familles orléannaises sur le sort de leurs enfans, dont le 7e compte un assez grand nombre dans ses rangs, et peut-être même toute la population de la ville d'Orléans, où le régiment a tenu garnison pendant plusieurs années et où il a laissé les plus sympathiques souvenirs ; mais que le but a été dépassé et que le corps ne doit être rien moins que flatté de la situation qui lui a été faite par un brillant combat de l'Alma, au succès duquel il a cependant contribué pour sa part.

En effet, le 7e ne pouvait se trouver en *seconde* ligne à l'Alma, puisqu'il faisait partie de la 1re division, appelée à enlever les positions de l'ennemi. Le 7e est donc arrivé sur les crêtes en même temps que les autres corps de cette division. Dans cette vigoureuse attaque, il a eu 7 hommes tués et 40 blessés, dont deux officiers. Il est vrai qu'il a aussi assez respecté par les obus et les boulets russes, dont il a accueilli toutes les volées aux cris de vive *l'Empereur* ; mais il n'a été atteint que par les balles, cela prouve qu'il était moins éloigné de l'ennemi que l'auteur de l'article précité ne paraît porté à le croire.

En résumé, le drapeau du 7e, s'il est noblement relié dans cette lutte héroïque à ceux des zouaves, des 1er et 9e bataillon de chasseurs à pied, des 7e et 20e de ligne, qui composaient la division Canrobert, et, l'un des premiers, il est apparu sur les sommets escarpés de l'Alma.

Depuis l'ouverture du feu devant Sébastopol, le 2e a eu encore 6 hommes tués et 21 blessés.

Nous acceptons, avec empressement, ces explications qui nous sont données par une lettre écrite sous l'étisor, le 27 octobre dernier, et qui ont pour but d'effacer l'impression fâcheuse que, sans le vouloir, le *Journal du Loiret* aurait pu produire sur la réputation d'un régiment digne de l'estime de toute l'armée. Baudouin.

Nécrologie.

M. le général Boutault, commandant de l'Ecole impériale polytechnique, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Sauveur de Grèce, est décédé à Paris, le 11 août dernier, à l'âge de soixante ans.

Boutault (*Paul-Emile*), né à Montélimart (Drôme) le 4 novembre 1793, fut admis à l'Ecole polytechnique le 2 novembre 1811, n'ayant pas encore eu huit ans. Il en sortit le 1er octobre 1813 comme sous-lieutenant élève du génie à l'Ecole d'application de Metz, et remplit les fonctions d'officier du génie pendant le blocus de cette ville, en 1814, avec un zèle et un dévouement à toute épreuve.

Lieutenant en 2e le 1er régiment de l'armée la 15 mai 1815 et attaché au 1er corps d'armée du Nord, il assista, le 16 juin, à l'affaire des Quatre-Bras, et, le 18 juin, à la bataille de Waterloo, laissant déjà voir un jeune officier ne s'honorant guère à la vie militaire.

A Waterloo, il inaugurait sa carrière par une action d'éclat, en franchissant, à côté de sa compagnie, et sous l'abri d'une grêle de balles, la barricade élevée en avant de la ferme crénelée de la Haie-Sainte.

Lieutenant le 16 octobre 1815, il fut rappelé au service le 21 janvier 1816 comme lieutenant à la compagnie provisoire de sapeurs de Valence, qui incorporé au 1er régiment du génie le 27 décembre suivant.

Lieutenant à l'état-major particulier du génie le 6 février 1818, il devint capitaine en second de sapeurs le 19 mai 1819, et fut successivement employé à Nantin, à Toulon, à Montpellier, à Nimes et à Pont-Saint-Esprit. Le 4 janvier

Digitized by Google

De Pau (*Rémi Louis-François*), né à Genève (Suisse), le 30 mai 1801, de parens français, entra au service le 30 novembre 1811, dans les gardes du corps, compagnie de Grammont; lieutenant le 10 mai 1827, il fit avec distinction les campagnes de 1812 et 1814 en Espagne; il obtint en récompense la croix de Saint-Ferdinand le 27 juin 1821. Licencié avec la grade de capitaine de cavalerie le 11 août 1830, il fut rappelé au service le 11 mars 1832 comme capitaine au 11e de dragons, où il reçut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur le 30 avril 1833.

Chef d'escadrons au 2e de dragons le 27 avril 1845, il partit successivement au grade de lieutenant-colonel du 7e du même arme le 18 juin 1846 et à celui de colonel du 2e régiment de carabiniers le 16 mai 1852. La croix d'officier de la Légion d'honneur lui avait été conférée le 24 octobre 1848.

Le directeur-gérant responsable : B. DAUBOUIN.

— Un chef de bataillon (promotion de mai 1834) dont le régiment, en garnison à Bitsch, est en Afrique depuis le commencement de l'année, désire permuter, pour cause de santé, avec un major d'infanterie de ligne ou légers.

— Un lieutenant du 52e léger dépôt (promotion du 25 septembre 1838) désire trouver, dans un régiment stationné en France, un permutant de sens gratis.

— Un lieutenant du 1er régiment de la légion étrangère, M. F., ancienneurie 10 mars 1834, demande à permuter avec un lieutenant d'un régiment en Afrique.

— Un sous-lieutenant du 1er de ligne (rang du 25 juillet 1834), demande à permuter avec un de ses camarades faisant partie du camp du Nord et à défaut stationné à l'intérieur.

— Un sous-lieutenant du 1er de cavalerie désirant à l'école de cavalerie, désirant faire campagne, demande à permuter avec un officier de son grade des chasseurs d'Afrique, spahis, ou d'un régiment de la garde, de grosse cavalerie ou légère, sur le point d'entrer en campagne. [Arcueil le 1er avril 1846.]

— Les deux premiers volumes de la nouvelle édition des *Victoires et Conquêtes des Français*, publiée par MM. Firmin Didot frères, viennent de paraître. La révision en est confiée à M. Gérard, chargé, au dépôt de la guerre, de la conservation des archives historiques. Ce beau monument sera complété par la Guerre d'Espagne en 1823. la Bataille de Navarin, l'Expédition de la Morée, la conquête de l'Algérie, la Révolution de Juillet 1830, le Siège d'Anvers, l'Occupation d'Ancône, la Révolution de Février 1848; enfin il s'achèvera avec la glorieuse guerre d'Orient, que représentera neuf ou dix beaux volumes. (*Voir aux annonces.*)

— MM. LES OFFICIERS sont informés que le Maison Jacques Benzon (exécutait depuis 25 ans), bureaux et Caisse, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres valeurs, de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs; d'effectuer les versements appelés sur les actions non libérées, etc. (*Il sera répondu gratuitement à toutes demandes de renseignements.*)

— Au moment du changement d'uniforme de MM. *les officiers d'infanterie*, M. ADOLPHE BOULLAND, 7, Passage Saint-Roch, rappelle à MM. les Officiers qu'elle a l'avantage de fournir, sur ses magasins entièrement, pour cause d'agrandissement, transférés RUE VIVIENNE, 2 bis.

— A vendre 650 fr., CHEVAL ARABE entier, noir, âgé de 11 ans, bon, excellent, excellente monture pour un officier supérieur. S'adresser rue de Verneuil, n° 62.

Librairie de Firmin Didot frères, Imprimeurs-Libraires de l'Institut, rue Jacob, 56,

VICTOIRES, CONQUÊTES, DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES DES FRANÇAIS

DEPUIS **1792.**

Nouvelle édition, soigneusement revue et continuée jusqu'à nos jours, comprenant la guerre d'Espagne en 1823. — La bataille navale de Navarin en 1827. — L'expédition de Morée. — La conquête de l'Algérie depuis 1830. — Le siége d'Anvers en 1832. — La révolution de Juillet 1830. — L'occupation d'Ancône. — La Révolution de Février 1848 et la guerre d'Orient en 1854; environ 15 volumes in-8°, avec près de 200 planches, cartes, plans des batailles et fac-simile. — Les deux premiers volumes sont en vente. Prix du volume 6 fr.

La guerre d'Espagne en 1823, la bataille navale de Navarin 1827, l'expédition de Morée, la conquête de l'Algérie depuis 1830, la Révolution de Juillet 1830, le siége d'Anvers 1832, l'occupation d'Ancône, la Révolution de Février 1848, et la guerre d'Orient en 1854 formeront 5 volumes in-8° avec planches.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PRÉVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHUVER.

BEAUTÉ DES CHEVEUX
Médaille de Paris
Pommade Philocôme de la Société Hygiénique.

Cette préparation est onctueuse et fondante; elle rend les cheveux brillants et souples, les fait épaissir et les empêche de tomber.

Les matières dont ce philocôme se compose sont de la plus grande pureté, et, par conséquent, ne laissent sur la tête ni résidu ni pellicules.

C'est surtout pour ces sortes de préparations que le choix des parfums n'était pas indifférent (1); aussi n'a-t-on employé, pour la **Pommade Philocôme de la Société Hygiénique** que des odeurs d'une suavité douce, fraîche et salutaire. Cette pommade doit, entre autres avantages, à ces précautions et aux soins apportés dans sa fabrication, celui de ne point occasionner les migraines ou maux de tête si souvent produits par les pommades mal préparées, et dont l'usage est encore malheureusement trop répandu; elle n'a pas non plus, comme la plupart de ces pommades, l'inconvénient d'altérer la nuance des cheveux.

PRIX DU FLACON : 1 FRANC 50 CENT.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A PARIS

Rue de Rivoli, 65, près la rue de l'Arbre-Sec,
CI-DEVANT RUE J.-J. ROUSSEAU, 5.

(1) La Société Hygiénique, après avoir fait une étude particulière des substances odorantes employées dans la Parfumerie, a reconnu que plusieurs d'entre elles exercent une action nuisible : les unes dessèchent et durcissent l'épiderme; d'autres occasionnent des migraines ou surexcitent le système nerveux, etc. En conséquence, elle ne fait entrer dans ses compositions que des odeurs exemptes de tout inconvenient et de plus, par ses procédés de purification et les combinaisons qu'elle met en usage, elle en a rendu le parfum plus doux et plus salutaire.

Tout flacon sans revêtu du cachet et de la signature ci-dessus doit être refusé comme contrefait.

CAOUTCHOUC MANUFACTURE PERFECTIONNÉ.
E. TINTILLIER,
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris. N° 11.
MANTEAUX IMPERMEABLES POUR L'ARMÉE.
On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSÉ
Se réduisant en une minute au volume d'un petit traversin, pouvant supporter 200 kilog. et n'en pesant que 9, formant aussi chaise longue. Prix : 15 fr. en étoffe, en toile, 20 fr. — Le même à ressorts, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.
Forme PAVILLON.
EN TOILE : **TENTES TRÈS PORTATIVES** extra-forte.
2 m. 30 carrés, fil 14, 7 fr. 50. fil 12, 5 fr. 80 c. fil 11, 3 fr. 90 c. fil 9, 2 fr. 90 c.
ARONDEL, fol., 32 sous., rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. — Expédié, en prov. Dépôt à Boulogne-sur-Mer, chez WIART et C, Grande-Rue, 60.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.
Guérit en 3 jours maladies, sans copahu, rubéfie et nitrate d'argent.— SAMPSO, pharmacien, rue Rambuteau, 49, et Rue-Caumartin.
Place Vendôme, 22, et rue *Saint-Honoré*, 376.

MÉTHODE NOUVELLE, GUÉRISON en 3 jours des maladies blennorragiques les plus rebelles : prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Coquillière, 21, au 2e étage. Consultations de midi à 4 h. Écrire franco.

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET Cie.
Approvisionnements de campagne.
(500 rations dans la moitié d'une cantine.)
Entrepôt général, à rue Drouot, à Paris.
Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.
Dépôts dans tous les ports de mer.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, **4**.
Objets à l'usage du MM. les Officiers.
Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mocassins, Molletières à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.
Articles divers pour le service de l'armée.
Baleines portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Sacs à Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

PURGATIF à la MAGNÉSIE
CHOCOLAT-DESBRIÈRE
Composé de sucre, de cacao, de salepte pur, il a le goût du meilleur Chocolat. D'une efficacité certaine, il se prend en toute saison sans changer ses habitudes. A petites doses, il ramène les acteurs à l'estomac et détruit la constipation. Les médecins le prescrivent aux jeunes garçons, ou il purge sans *fatiguer l'estomac*.
Dépôt de CHOCOLAT DESBRIÈRE, 9, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 9 — Et dans les principales pharmacies de France.

LE MEILLEUR MARCHE ET LE PLUS RÉPANDU des journaux, c'est le COURS GÉNÉRAL des **GAZETTE DES CHEMINS DE FER** (paraissant tous les jeudis, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit foncier, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 7 fr. par an; départements, 9 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES
Pour MM. les Officiers généraux de tous grades et armées.—COUTURE, CHAUSSONNERIE PASSEMENTERIE, broderie, etc. — J. DUMOULIN, PELLET, rue Richelieu, 5, au 3e, en face le Théâtre-Français, fournisseur de la garde impériale et de la garde ordonnée à cheval.

FABRIQUE DE CHAUSSURES
DE TOUTES SORTES
POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
DE LA MAISON
7 FRÈRES MONNERET
4
PASSAGE DU PONCEAU, 4
AU MARAIS
Étoffes caoutchoutées, Cuirs, Vernies et Soleries imperméables. Fabrique d'articles en cuirs à Pantin et à Chelles, la plus importante et la plus ancienne de ce genre. Prix très réduits. Dépôt général au Caoutchouc et en Gutta-Percha, confectionnés sur mesure. — CHAUSSURES AMÉRICAINES, nouveaux modèles.

MÉDAILLE EN 1851. d'Exp. de Londres. 4 TEINTURES INAMOVIBLES (inoffensives) à l'Exp. de Paris. Médaille d'argent en 1849. Seules teintures employées par les Coiffeurs pour les rendre inaltérables aux cheveux. Les pauvres, les cheveux et la barbe, en **BLOND et CHATAIN**, PRIX : 3 et 10 fr. le flacon. **NOIR** sans relief. Brillant.—M. CHEVAL, 29 bis, Faubourg-Saint-Denis, à Paris, inventeur médaillé du Blond, système des Teintures-Inamovibles du Blond et du Châtain. Dépôt.

COUVERTURES POUR CHEVAUX
ET VOYAGES
Dépôt des Fabriques de Witney et d'Angleterre, chez DAVID fils aîné, 11, place des Victoires, à Paris.

BANDAGE herniaire à pelotelaer, 5 médailles et brevet s. g. d. g. Supprime la gouttière radicale. Ne se trouve que chez BIONDETTI HERMÈS, rue Vivienne, 45.

BISCUITS DIGESTIFS DE SOLOIR OLLIVIER
274 Rue de Rivoli
PARIS

Les MALADIES CONSTIPATIONS quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les *affections de la peau* et les vices d'humeurs, les plus rebelles cèdent en peu de temps, par les BISCUITS DIGESTIFS DE SOLOIR OLLIVIER, *approuvés par l'Académie impériale de Médecine et autorisés par le ministre*.—Complétement agréable au goût, il est facile à prendre en secret en toute saison, est le seul purgatif qui ne fatigue pas l'estomac. Il n'a été donné à l'auteur, l'entrepôt général et consultant en gastronomie, que 1 rue Laguny, rue Saint-Honoré, au premier étage.—Les boîtes de 9 biscuits, 1 fr., de 25, 3 fr. — Un extrait. — Dépôts dans les pharmacies de chaque ville. — Traiter par correspondance. (Affr.)

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, Faubourg-Montmartre, 11g

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. | Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 20 novembre 1854.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, M. Martin, élève de l'École impériale polytechnique, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant vacant au 79e de ligne, en remplacement de M. Guillet, nommé lieutenant d'état-major.

Par décret impérial du 1er octobre 1854, M. Tellier, adjudant sous-officier au 7e de lanciers, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant vacant à ce corps, par suite de la promotion de M. Bayard de la Vingtrie (2e tour).

Par décision impériale du 26 octobre 1854, M. Petit de l'Hérault, sous-lieutenant au 9e de dragons, a été nommé à un emploi de son grade vacant dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale.

Par décision impériale du 28 octobre 1854, M. Gosse de Serbat, sous-lieutenant au 10e de cuirassiers, a été nommé à un emploi de son grade vacant dans le régiment des guides de la garde impériale.

Par décret impérial du 1er novembre 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

10e régiment de dragons.

M. de Grammont, chef d'escadrons au 4e de cuirassiers, ex-officier d'ordonnance de M. le maréchal commandant en chef d'Orient, en remplacement de M. de Debaut-Laborde, passé dans un autre corps.

A un emploi de major.

3e régiment de cuirassiers.

M. Dufour, capitaine au 8e de dragons, en remplacement de M. Lebœuf, mis en non-activité.

A un emploi de capitaine-trésorier.

5e régiment de lanciers.

Choix (hors tours), M. Guinard, lieutenant au régiment, en remplacement de M. Bulet, passé au commandement d'un escadron.

A huit emplois de sous-lieutenant.

Régiment des guides de la garde impériale.

(1er tour), M. de Xavarillon, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Desmarets, passé aux hussards de la garde impériale.

2e régiment de cuirassiers.

(1er tour), M. Guénot, adjudant sous-officier au régiment, en remplacement de M. Parre, nommé lieutenant.

7e régiment de cuirassiers.

M. Ducat, sous-lieutenant en non-activité par licenciement, emploi vacant par organisation.

8e régiment de cuirassiers.

M. Bonamy, sous-lieutenant en non-activité par licenciement, emploi vacant par organisation.

2e régiment de chasseurs.

(1er tour), M. Imbe, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Tessié, nommé lieutenant.

3e régiment de chasseurs.

(1er tour), M. de Gistrel, maréchal-des-logis au régiment, en remplacement de M. Busard, passé aux fonctions d'adjoint au trésorier.

5e régiment de chasseurs.

M. de Mantant, sous-lieutenant en non-activité par licenciement, emploi vacant par organisation.

1er régiment de spahis.

Cadre indigène, Ibrahim-ben-Abdallah, maréchal-des-logis indigène au régiment, en remplacement de Mazmar-Djiali, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 1er novembre 1854, ont été nommés :

A un emploi de pharmacien principal de 1re classe.

Choix, M. Foguale, pharmacien principal de 2e classe, professeur à l'École impériale de médecine et de pharmacie militaires, en remplacement de M. Laporte, retraité.

A un emploi de pharmacien principal de 2e classe.

Choix, M. Thomas, dit Calignon, pharmacien-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran, en remplacement de M. Bol, retraité.

Par décret impérial du 9 novembre 1854, ont été nommés dans le cadre des OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES :

Au grade d'officier d'administration comptable de 2e classe.

Choix, M. Benard, adjudant d'administration en 1er, en remplacement de M. Philippe, démissionnaire.

Choix, M. Morel, adjudant d'administration en 1er, emploi créé par décret du 14 août 1854.

Au grade d'adjudant d'administration en 1er.

Non-activité, M. Colly, adjudant d'administration en 1er en non-activité par retrait d'emploi, en remplacement de M. Benard, promu comptable de 2e classe.

Ancienneté (2e tour), M. Estienne, adjudant d'administration en 2e, en remplacement de M. Morel, promu comptable de 2e classe.

Emplois créés par décret du 14 août 1854.

Ancienneté (1er tour), M. Bernard, adjudant d'administration en 2e.

Choix (2e tour), M. Pechenet, adjudant d'administration en 3e.

Ancienneté (3e tour), M. Romani, adjudant d'administration en 3e.

Ancienneté (1er tour), M. Caren, adjudant d'administration en 2e.

Au grade d'adjudant d'administration en 2e.

Sous-officiers élèves provenant des corps autres que les ouvriers d'administration (2e tour), M. Peyrafort, maréchal-des-logis au 4e d'artillerie, élève d'administration (exception au 1er, 3e du décret du 14 août 1854), en remplacement de M. Estienne, promu adjudant en 1er.

Sous-officiers élèves provenant des ouvriers d'administration, et à défaut, des autres corps (1er tour), M. Bonnin, sergent au 60e de ligne, élève d'administration (exception au 1er, 3e du décret du 14 août 1854), en remplacement de M. Benard, promu adjudant en 1er.

Ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaine en 2e d'ATELIER dont les noms suivent, savoir :

Par décision ministérielle du 27 octobre 1854,

M. Thoumas (Charles-Antoine).

Par décision ministérielle du 9 novembre 1854,

M. Dumont (Jean-Marie-François).

Par décision ministérielle du 12 novembre 1854, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les sous-lieutenants de 2e classe ci-après désignés des bataillons de chasseurs à pied, savoir :

Rang du 3 mars 1852.

MM. Gneytas, du 1er bat.
Vellot de Lubriat, du 16e bat.
Robut, du 19e bat.
Orivet, du 6e bat.
Poudret, du 18e bat.

Par décision ministérielle du 11 novembre 1854 (en exécution de la décision ministérielle du 17 février 1854), M. Calvello, lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, ayant rang du 5 mai 1853, a été nommé à la 1re classe de son grade.

Les compagnies du train des équipages militaires, indiquées ci-après, sont attachées aux 6e, 7e et 8e divisions d'infanterie, récemment désignées pour faire partie de l'armée d'Orient, savoir :

La 4e compagnie du 4e escadron, précédemment au camp du Midi, est affectée à la 6e division ;

La 2e compagnie du 5e escadron, venant également du camp du Midi, est affectée à la 7e division ;

Les 2e compagnies (bis) du 3e escadron, venant de Châteauroux, est affectée à la 8e division.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Fauré, sous-lieutenant dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale, passe dans la garde de Paris.

Adam, sous-lieutenant à Londres, passe dans la garde de Paris.

Sély, capitaine à Constantine (2e camp de la 2e région d'Afrique), détaché en qualité de prévôt à la force publique de la 7e division de l'armée d'Orient, est placé comme titulaire à Carcassonne.

Ramand, capitaine à Carcassonne, passe à Constantine.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

Ont été désignés pour faire partie de l'état-major du génie à l'armée d'Orient :

MM. Velasque, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, en chef à Corfou ;

Pinguil, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, en chef à Sainte ;

Millerut, capitaine de 1re classe de l'état-major du génie, employé au Havre.

Odier, capitaine de 2e classe de l'état-major du génie, employé aux Basses.

MM. Fulcrand, capitaine en 2e au 2e du génie à Metz, passe à l'état-major de l'école d'application à Metz.

Lalery, garde de 2e classe, en disponibilité à Strasbourg, sera employé dans cette place.

Lapersonne, garde de 2e classe, employé à Strasbourg, passe à Thionville.

MUTATIONS DANS LES TROUPES MILITAIRES.

Par décision du 6 novembre 1854, le capitaine Oster, du 7e régiment d'infanterie légère, est nommé commissaire impérial près le 2e conseil de guerre de la 3e division militaire.

Par décision du 15 novembre, le lieutenant Davenel-Lagrange, du 13e régiment d'infanterie de ligne, est nommé substitut du rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 8e division militaire.

Le *Moniteur universel* a publié, depuis notre dernier numéro, les documents que nous allons reproduire :

On écrit de Vienne, le 16 novembre :

Une dépêche télégraphique, de source russe, datée d'Urussa le 11, annonce que les 6, 7 et 8, il ne s'était passé aucun événement devant Sébastopol, que les Russes s'occupaient à réparer le dommage fait à leurs fortifications, et que les alliés poursuivaient activement les travaux de siége. Évidemment la situation des Russes égrenés était bonne le 8 : l'action du 5 avait produit son effet.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient, le rapport suivant :

Quartier-général, devant Sébastopol,
le 2 novembre 1854.

Monsieur le maréchal,

Depuis le 28, date de mon dernier rapport, les attaques contre la place ont marché lentement avec le pic, la pince et le pétard, mais sûrement, et elles sont parvenues aujourd'hui à 140 mètres du saillant du bastion du Mât. Cela nous a mis à 60 mètres du saillant du bastion du Mât. Cela nous a mis à 60 mètres du saillant du bastion du Mât. Cela plus à cette distance une troisième parallèle ou place d'armes, aussi étendue que le permet la largeur du terrain fort sur lequel nous cheminons.

Nous avons pu terminer, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, la construction de nos nouvelles batteries. Elles ont ouvert leur feu hier matin, et le résultat de la journée a été très favorable dans ce sens, que notre feu a constamment dominé celui de la place, lequel, dans l'après-midi, était extrêmement affaibli.

Cependant l'ennemi a pu faire cette nuit, à force de bras et de matériel, les réparations qu'il exécute habituellement, et a remis le plus de pièces de campagne qu'il a pu, et ce matin, avant le jour, nos travaux d'approche et nos batteries ont été assaillis par le feu d'artillerie le plus violent qui se soit peut-être jamais entendu. Fort heureusement, mal dirigé pendant la nuit, il ne nous a

Digitized by Google

Le général en chef fait commencer une redoute établie à la droite des lignes anglaises sur un épron qui, en s'abaissant, se relie à la vallée de la Scherraa, et qui, sans cette précaution, permettrait à l'ennemi de gravir assez facilement sur le plateau et de prendre à revers, en les forçant à leur point de jonction, les positions anglaises et françaises qui couvrent le siége.

25 octobre — 10e jour. — Le jour, on élargit et on approfondit les premières et deuxième parallèles et les boyaux de communication dans les parties imparfaites.

La nuit on continue les mêmes travaux et l'on prépare la construction de nouvelles batteries. Ces travaux sont difficiles, on a continuellement du roc à excaver, on est obligé d'y employer la poudre et le mineur.

Dans la journée du 25, le feu de la place a été constamment nul; il était surtout dirigé contre les parallèles et particulièrement sur les points où sont les francs-tireurs, qui incommodent beaucoup l'ennemi. A la nuit, le feu de l'ennemi a cessé; mais dès huit heures et demie et à deux heures du matin, la place a ouvert des feux de mousqueterie et de mitraille pendant un quart-d'heure. Il n'a pas produit de résultats et a blessé qu'un homme.

L'ennemi a commencé une nouvelle batterie à l'angle sud de la face droite du bastion du Midi.

Ses hombes portent bien sur les ouvrages de défense et dans la place; le tir de plusieurs mortiers, que l'on a commencé, ne paraît pas encore produire de grands effets.

Dans l'après-midi, une bombe enflamme, tombée dans l'un des magasins à poudre de la batterie n° 1, marqué, le fait sauter. Les russes répondent plus qu'à moitié pleines. Par suite de précautions prises, ces explosions n'ont aucune conséquence fâcheuse : la batterie continue son tir régulièrement.

A sept heures et demie du matin, le général en chef est prévenu que les russes se portaient sur Balaclava contre les Anglais. Il se rend au galop sur les plateaux que nous occupons. De là, il porte la 2e brigade (Vinoy) de la 1re division, arrivant sans ordre, sur les crêtes qui, de chaque côté, partagent et ont Balaclava, afin d'appuyer les Anglais et de les relier à nous. La 1re brigade (Bisson) de cette division garde le fond avec la batterie de la division et la brigade de cavalerie d'Allonville; les Turcs occupent les redoutes et les ouvrages armés de canons.

Des chasseurs à pied et des zouaves, armés de carabines et de fusils à longue portée, garnissent des retranchements préparés pour eux.

Les troupes de la 2e division sont en position, en arrière des crêtes, l'artillerie à cheval de la réserve, à la droite de cette division, est ébréchée, prête à marcher.

Ces dispositions étant prises, le général en chef se porte à un petit centre de la crête, entre le col et le télégraphe, sur lequel il fait placer un des pièces de 4 de la réserve.

Après avoir échoué dans un mouvement hâtivement de leur gauche sur les hauteurs gardées de Balaclava, les Russes s'obstinent pendant une heure entière et font des efforts désespérés avancées rouantes par la droite, et que ceux-ci avaient fait occuper par les Turcs. La cavalerie ennemie, débouchant entre les redoutes où l'infanterie russe venait d'échouer, s'engagea en une forte masse contre la brigade anglaise de grosse cavalerie qui bordait extérieurement les jardins de Balaclava. La cavalerie anglaise attendit hermement cette charge à trois mètres. S'ébranlant alors, elle se jette sur les têtes de colonne russes, et après une mêlée où elle a montré l'avantage, leur fait faire demi-tour, culbute toute la cavalerie russe, qui n'était pas désordre bien au-delà des redoutes, et qui entraîne dans sa fuite l'infanterie ennemie, posée dans les deux redoutes plus rapprochées de nous.

La brigade anglaise de cavalerie légère, placée en potence un peu sur la droite de notre position, a pris en flanc malheureusement pas y prendre part et la compléter : elle vient se joindre ensuite à la grosse cavalerie, et toute la division du comte de Lacan reçoit en même temps l'ordre de lancer les redoutes perpendiculairement à cette ligne, sa droite vers Balaclava.

Cette division faisait ainsi face aux Russes qui, en refoulant leur droite, cherchaient à se remettre de leur échec, et recueillaient avec de l'infanterie la plus éloignée de Balaclava, restée en leur possession, et formait le centre autour duquel ils venaient de pivoter.

Cependant divers divisions d'infanterie anglaise, avec leur artillerie, descendaient dans la plaine de Balaclava, garnissaient les abords de ce point, et se plaçaient, sur deux lignes, entre la cavalerie et Balaclava.

Trouvant la gauche de la cavalerie anglaise un peu en l'air, le général Canrobert la fait soutenir par la brigade de zouaves d'Afrique, que vient, sous les ordres du général Morris, se former en échelons par régiment, en arrière de l'aile gauche composée de la brigade légère anglaise. En outre, la 1re brigade de la 1re division couronne la redoute à plus rapprochée de nos positions, formant ainsi une forte ligne de soutien en arrière de la cavalerie de gauche.

En ce moment la cavalerie anglaise se porte en avant, et mouvement s'opère non-seulement sur le front de ligne de l'artillerie ennemie, mais encore contre d'une batterie russe placée sous la protection de cinq bataillons, sur les mamelons de la Tchoumna, et qui battait son aile gauche en écharpe.

Afin de dégager les Anglais de ce feu, qui leur faisait subir des pertes et gênait leur mouvement, le général Morris lance le général d'Allonville avec le 4e chasseurs d'Afrique, deux escadrons chargent successivement en tourrageurs sur cette batterie, et isolent presque sur leurs carrés les fantassins en fuite, qui les reçoivent par un feu de file qui les arrête, mais heureusement peu meurtrier

L'artillerie russe partit au galop et se reparut plus de la jour pièce, et les cinq bataillons se replièrent en arrière de la position au delà de laquelle ils restèrent.

Ce mouvement, exécuté avec autant d'intelligence que de brillante au sac, dégagea complètement la gauche anglaise et ne nous coûta que six tués, dont 2 officiers, et 18 blessés.

Pendant ce temps, la cavalerie anglaise, qui venait d'accomplir des prodiges de valeur, mais au prix de pertes sensibles. Elle était lancée presque dans la vallée de la Tchernaya contre les lignes de l'ennemi sans qu'elle traversa deux fois; elle avait perdu le trouble puisque sur les derrières de l'ennemi, mais pour la faire et se rassembler, d'échapper et de tirer, par la mitraille de 16 bouches à feu et par la mousqueterie d'une nombreuse infanterie, elle avait fait, dans cette charge audacieuse, qui avait consisté à traverser, des pertes sensibles.

Le silence du jour était arrivé : le général Canrobert et lord Raglan font prendre aux troupes qui étaient sur les leurs une position moins étendue, rapprochée de la nôtre, et se retirent bien avec le corps d'observation.

Nos pertes, depuis le commencement du siége, sont de 75 tués, dont 4 officiers, et 418 blessés, dont 17 officiers.

Devant Sébastopol, le 26 octobre 1854.

Le général chef d'état-major général,
Signé : De Martimprey.

Le public doit comprendre par quel motif de prudence le gouvernement s'abstient : « faire connaître exactement la quantité de troupes qu'il envoie en Orient.

Pour juger de la force de l'armée française devant Sébastopol, il suffit de savoir qu'au moment du débarquement en Crimée, cette armée qui, avec l'armée anglaise, a anglé la bataille de l'Alma, se composait de quatre divisions; qu'elle a été constamment augmentée de deux divisions, et que deux autres sont actuellement en route. Ainsi, sans compter les renforts envoyés chaque jour pour remplacer les vides à mesure qu'ils se produisent dans les corps, l'armée française se trouvera très prochainement doublée.

L'armée anglaise reçoit également des renforts considérables. Il en est de même des troupes turques, qui s'augmentent d'avenue de Tunis, d'Egypte et de Constantinople.

Les subsistances de l'armée sont assurées d'une manière assurée. L'administration a réuni dans ses magasins, en Crimée, pour cent vingt jours de vivres et de provisions de toute espèce.

Aux efforts de nos troupes viennent se joindre ceux de la marine impériale, qui entre les flottes de nos alliés, ne compte pas moins de 70 bâtiments de guerre dans la mer Noire. Ces bâtiments sont employés à bloquer le port de Sébastopol, à protéger les débarquements, à assurer, avec le concours de 13 bâtiments à vapeur mixtes à ce effet, le ravitaillement de l'armée et le transport des troupes entre Constantinople et le théâtre de la guerre.

Les personnes mal intentionnées colportent dans les campagne la nouvelle que le Gouvernement va faire un levée de 300,000 hommes. Quoiqu'on ferait aussi bien de ne point pas de refutation sérieuse, il importe néanmoins de le signaler à l'attention des honnêtes gens. Quand le Corps législatif sera réuni, on démontrera tout au plus une force égale à celle qui l'allume dernière. Tel est l'état des choses.

Canrobert, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 3 septembre 1841, constitutive des cadres de l'état-major général de l'armée ; Vu les décrets 1853, portant licenciement des 6e compagnies des 3e bataillons des régiments d'infanterie de ligne ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La 6e compagnie du 3e bataillon sera immédiatement reconstituée dans chacun des 100 régimens d'infanterie de ligne.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 15 novembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé : Vaillant.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître les résultats de la monte dans les trois provinces de l'Algérie en 1854, et de mettre ainsi nos lecteurs au courant de la situation de la race chevaline dont l'importance est si grande pour l'avenir de notre colonie.

Depuis deux années particulièrement, toutes les questions qui se rattachent à l'amélioration du cheval en Algérie ont reçu, sous la direction intelligente du gouverneur général, une impulsion qui a produit déjà des résultats très satisfaisants et qui, on peut le dire en toute assurance, a placé la race chevaline du Tell d'une véritable destruction qui a constitué des fatigues de la guerre et de l'incurie des habitants.

La réorganisation du service de la remonte générale et des dépôts d'étalons a été complétée, dans le cours du service des étalons approuvés, opérant, sous la direction et notre surveillance, mis appartenant aux tribus, tout-même elles encouragements et des primes à chaque propriétaire, et particulièrement à celles d'Afrique, dans lesquelles 450 chevaux de tête des tribus ont été engagés cette année, sont les moyens par lesquels on a combattu la dégénérescence de la race et cherché à la relever et à la rendre, en cela d'autres fois.

Sous double, les étalons de nos dépôts, aussi bien que les étalons approuvés, ont été, pour la plupart, répartis chacun du sang le plus pur, mais ce sont, parmi les plus beaux et les meilleurs de tout bien ; ils Tell, ceux qui ont été choisis comme reconnus les meilleurs quatre pour cent ; ce sont de fort beaux chevaux de protecteurs, capables de nous faire d'excellens chevaux de service et susceptibles, par des accouplemens judicieux, d'amener la situation actuelle.

Il est aujourd'hui certain que notre service pourra, pendant de prochaines saisons de Syrie, cela n'inondera-t-elle, mais ils coûtent d'abord fort cher ; ensuite ils ont presque impossible de s'en procurer en quantité suffisante. Toutefois, les dispositions ont été prises pour doter l'Algérie de quelques-uns plusieurs des meilleures familles de la Syrie, et tout fait espérer que cette mesure aura un complément de succès. Il est dans, en nous autres telles qu'elles sont, donnent déjà des résultats fort satisfaisans ; ce qui le prouve, c'est la faveur croissante que les Arabes accordent à nos étalons et à ceux que nous leur avons prêtés, ou vendus :

Pendant l'année 1851,

Les étalons appartenant à l'Etat et 190 appartenant aux tribus, ont fait la monte suivante, répartie dans toutes les parties de l'Algérie et est subi :

Les 120 étalons de l'Etat,	3,486 juments.
Les 190 des tribus,	7,385
	11,871 juments.

Ce nombre peut se répartir, à celui de l'année dernière, de plus de 3,000.

3,117 juments qui ont été amenées en outre et reconnues trop défectueuses en trop jeunes, ont été refusées à la saillie. Cela donne donc un total de 15,238 juments qui nous ont été présentées par nos propriétaires indigènes.

Ces chiffres en disent plus que tous les raisonnements, pour prouver que les tribus ne sont plus poursuivies par la crainte, qu'elles avaient autrefois, de nous voir à ne valoriser les juments qu'elles auraient amenées à nos étalons, et qu'elles comprennent parfaitement les vues du gouvernement aimé que ses intentions protectrices à l'égard de tous ceux qui veulent nous franchement à nous.

La production du mulet est également l'objet de l'attention du gouvernement ; elle intéresse à un très haut degré l'amélioration de la race chevaline. Depuis trop que l'on vega agravée du pays, en remarquant les chevaux, les poulains et les juments pleines à des corvees de transport qui sont destructrices de la race, et en utilisant les juments de 6 chaussées, qui seront ainsi détournés de la production du cheval pour produire avantage-sement le mulet.

23 baudets de choix, recrutés en France et en Espagne, ont été employés cette année à la monte, et les efforts du gouvernement tendront à en augmenter le nombre chaque année.

L'introduction de baudets d'Espagne et de France, dont la taille est beaucoup plus élevée que celle des baudets indigènes, aura pour résultat d'élever, dans une certaine proportion, la taille de la race des mulets indigènes, qui est excellente, mais trop petite, pour les besoins de l'agriculture et des transports de l'armée.

Jusqu'au moment où nous écrivons, il n'est arrivé aucune autre nouvelle décisive de l'Orient que le bulletin russe, venu par voie télégraphique de Berlin, dans lequel le prince Menschikoff annonce, à la date du 12 au soir, que les opérations du siége se continuent sans nouvel incident depuis l'affaire du 5.

Nous croyons être certain, pourtant, qu'on a appris ce soir de Marseille l'entrée dans le port d'un bâtiment, venant de Constantinople, qui apporte probablement des détails sur cette affaire du 5, si glorieuse pour nos armes, et dont la victoire paraît avoir coûté, à nos alliés surtout, des pertes douloureuses. Les journaux anglais annoncent en outre que trois officiers généraux ont été tués dans leurs rangs et cinq autres blessés. L'armée britannique surtout en, sans 2,000 hommes hors de combat, et l'armée française 1,300. Nous serons très prochainement en état de vérifier ces chiffres.

La perte des Russes est énorme et l'on dit qu'elle s'élève à 8,000 hommes. Selon le bulletin russe, nécessairement peu véridique sur ce point, l'armée moscovite aurait eu 3,500 tués et 1,000 soldats blessés : le nombre des morts ne serait pas encore connu.

Un journal allemand annonce que le général russe Liprandi aurait été emporté du champ de bataille grièvement blessé.

A bientôt, du reste, de plus précises.

Les nouvelles particulières s'accordent à dire que les armées alliées ont eu d'une part, et d'autre part, de nombreux et d'énormes pertes à déplorer ; la situation de ne pas oublier les nouvelles entreprises que l'ennemi pourrait tenter de ce côté. Si l'on considère la situation topographique de la presqu'île de Kerson, que les troupes occupent, et qui offre une superficie de 70 à 80 kilomètres de longueur, sur 12 kil. de and amoncl, on reconnaît que les obstacles naturels en font déjà un point de résistance et de parfaite sécurité pour une armée maîtresse de la mer. Les ouvrages commencés pour relier entre eux ces obstacles, et les batteries qui en défendent l'approche, constituent maintenant un formidable ensemble contre lequel, après deux défaites successives éprouvées avant des constructions, l'ennemi ne viendra pas se heurter impunément.

Sur toute l'étendue des lignes, il règne un parapet solide, en avant duquel se trouve un fossé profond, qui interceptée de ce côté toute communication de la vallée avec Sébastopol.

Dans une telle situation, des troupes aussi braves et aussi bien commandées que celles de France, et, on peut le dire, aussi bien pourvues de tout, ont donc assez d'un triomphe à chaque nouvelle attaque de l'ennemi, qui est, lui, constamment affaibli par ses pertes, par ses privations et par l'influence morale de ses défaites successives. Ernmanuel.

Campagnes de 1853 à 1854 en Orient.

3e article.—Voir les numéros des 11 et 16 novembre.)

VII.

Une fois décidé à passer aux Balkans, le vieux maréchal, prince Paskiewitch prévoyait à ses généraux de l'ouvrir : passage du mont de Schipka, qui, on le sait, et, au nombre de Suisse, clef de la principale ligne stratégique du Danube à Andrinople. Il voulait, ces deux opérations préliminaires terminées, envoyer sur Schumla et rejeter les Turcs sur la vallée de la Maritza.

Silistrie, qui avait résisté en 1828, après deux jours d'investissement, et qui est la boule pivotal devant l'ce russe que devait la prendre en arrière, ne pouvait tenir plus de deux jours en 1853 ; — du moins, le général-ennemi l'assurait, — et comme il lui avait été permis de ne rien négliger pour obtenir ce résultat, il avait fait venir par delà le Danube trente, Mandrolin. On savait qu'il n'était pas resté qu'il avait une nombreuse famille, on comptait sur des moyens de corruption ; mais ils furent impuissans avec la bravoure du soldat.

Le prince Paskiewitch n'était pas plus heureux en Asie. Kars tint bien contre toutes en peu de temps. Il disposait de moyens formidables en personnel et en matériel ; les défenses avaient été augmentées, agrandies, complétées par de nouvelles fortifications, bien qu'elles eussent été augmentées, bien qu'on eût ajouté à l'ancienne enceinte, sur médiocre, des lignes bastionnées, avancées, équipées, armées, fermant terriblement un bon point de campagne plutôt qu'une place forte devant laquelle on dût employer la tranchée ; tout faisait donc penser au gouvernement russe que la première façon de défendre Kars était de bien la défendre.

Silistrie (ancienne *Dristra*), capitale de l'Eyalet du même nom, est adossée sur la rive droite du Danube. Elle renferme environ 30 mosquées et 30,000 habitans. Elle est bâtie longue de tours anciennes, elle avait un château fort, et, sur les hauteurs qui commandent la citadelle, et l'entourent circulairement, plusieurs ouvrages dont un d'une considérable était celui nommé Abdul-Medjid. Les flancs de ce dernier étaient bastionnés et protégés par des batteries de gros calibre.

Une des plus grandes difficultés que le général russe commandant la turque eut à surmonter devant la place, et la nécessité où se trouvait les corps assiégeant, de s'emparer, avant tout, de quelques îles d'où l'on pouvait battre les ouvrages extérieurs.

C'est à leur les difficultés que les Russes travaillèrent pendant plusieurs jours. Dès la fin du mois d'avril, ils établirent, au moyen de ponts, de chevalets et même de pontons, plusieurs communications entre la rive gauche du fleuve et les îles. Les chaloupes canonnières leur venant en aide, et les Turcs étant loin de pouvoir les mêmes moyens que leurs adversaires, une île située au milieu de la plus fut emportée et des batteries de gros construites sur ce point.

Ces opérations donnèrent lieu à plusieurs combats et occupèrent les Russes jusqu'au 13 mai.

Ce fut ce jour-là même que les colonnes se dirigèrent sur Silistrie. Un corps formé par vingt et quelques bataillons tirés de différentes divisions, plusieurs compagnies de sapeurs et mineurs du génie, 8 escadrons de hulans, 3 régiments de Cosaques et 8 batteries de campagne, (80 bouches à feu), en tout 30,000 combattans en tout, se mit en marche. Ces forces étaient rassemblées depuis quelque temps à Kalafatsch, à deux lieues nord de Silistrie et sur la rive gauche du Danube. En même temps, le général Luders partait de la point opposé de la Dobrudscha, et remontait le fleuve par sa rive droite, depuis Rassova, amenant avec lui, pour former l'investissement de ce côté, un corps de 40,000 hommes, rompu de la manière suivante : 35 bataillons d'infanterie, 8 du génie, quelques escadrons de hulans, 2 pulks de Cosaques et 100 bouches à feu.

C'est fait donc avec une force de près de 80,000 hommes et avec un matériel de 180 bouches à feu que le Russes se présentaient devant une place de dernier ordre comme place d'guerre, et dont les défenseurs ne s'élevaient pas à plus de 6 à 15,000 combattans.

Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails d'une défense héroïque et d'une attaque acharnée, dont les diverses circonstances méritent d'être consignées dans un journal de siége, établi heure par heure ; nous nous bornerons à décrire les principales phases de cette lutte admirable.

Le 15 mai, le général Schilder, avec le premier corps dont nous avons parlé, investit la place sur la rive gauche du Danube. Cet officier-général qui, déjà en 1828 et 1829, avait occupé au siége de Silistrie, connaissait le fort et le faible, ainsi que les approches de cette ville.

Les Turcs, qui occupaient d'abord une petite île, dite de Chiabar, et qui avait été obligés de l'évacuer, firent tous leurs efforts pour empêcher leurs adversaires de s'y établir et d'y construire des batteries ; mais ils ne purent, malgré un feu des plus vifs qui dura toute la journée du 16, les contraindre à repasser sur l'autre rive.

Le corps du général Luders, de son côté, arrivait devant la place sur la rive droite, après avoir culbuté facilement quelques partis de cavalerie irréguliers qui s'étaient présentés pour retarder sa marche.

Le 18, Silistrie devant être considérée comme investie complétement, à l'exception d'un petit côté par lequel la place pouvait encore recevoir des renforts. La nuit précédente, les Russes avaient ouvert la tranchée à trois mille mètres en aval sur une longueur d'un kilomètre, et commencé la construction des batteries, dirigées contre les ouvrages extérieurs. La tranchée était tellement éloignée des défenses que les Turcs ne firent aucune tentative pour s'opposer à l'exécution de projets de l'ennemi, préférant ménager leurs munitions pour des moments plus critiques ; aussi, les travaux d'attaque n'étaient quemédiocrement inquiétés, ils furent poussés assez loin en peu temps. Le 20, la tranchée était complétée de façon à défiler les travailleurs, une redoute avait été élevée à l'extrême gauche de la ligne et deux forts à batteries de 24, l'une et l'autre dans la contre, à l'autre sur la partie centrale, se trouvaient construites, armées et prêtes à commencer le feu contre les ouvrages extérieurs, mais à des portées ridicules.

Le 20, le général-major russe vint à la tranchée au moment même où les assiégés envoyaient une petite sortie sans résultat. Dans la nuit suivante, la seconde parallèle fut ouverte à 500 mètres des ouvrages extérieurs.

L'ouverture d'une première parallèle à 3,000 mètres d'une place aussi peu forte que Silistrie était déjà, de la part des Russes un acte de maladresse ou de pusillanimité inexcusable ; car des ouvrages d'attaque à cette distance du feu de assiégés est tout au plus tolérable lorsqu'on peut avoir à protéger le tir de pièces d'un calibre extraordinaire, et lorsqu'on ne peut se défiler de la place sur un point plus rapproché. Aussi, pour prendre un exemple récent, la première tranchée devant Schumla n'a été ouverte par nous à 750 mètres des ouvrages extérieurs, c'est-à-dire à la distance du but en blanc des pièces de siége. On eut compris que cette tranchée fut ouverte à 1,000 mètres plus loin, parce que les travaux étaient sous le tir des bouches à feu d'un calibre énorme, et que, par conséquent, les assiégeans devaient être très exposés pendant le moment où il leur devenait possible de se défiler des coups de la place ; mais à Silistrie, les Turcs ne pouvaient envoyer ni boulets, ni obus à *trois kilauntzes*, il y avait donc perte de temps et absurdité à commencer l'attaque d'aussi loin.

Le prince Paskiwitch comprit probablement la faute qu'on avait commise, lorsqu'il vint visiter la tranchée le 20, car dans la nuit du 20 au 21, comme nous le disons plus haut, on ouvrit une seconde parallèle à 500 mètres seulement des ouvrages extérieurs, et l'on abandonna complétement les premiers travaux.

Dès que les Turcs, à la pointe du jour, devinrent les projets des Russes, ils dirigèrent un feu des plus violens sur la nouvelle tranchée, tandis que Mus-a-Pacha se précipitait sur les travailleurs à la tête d'une partie de sa garnison, et leur faisait beaucoup de mal. De son côté, le général Gortschakoff, plus spécialement chargé de l'attaque de la nuit, avait ordonné une fausse démonstration sur le fort Abdul-Medjed pour contenir les assiégés.

La sortie de Mussa-Pacha avait retardé les travaux ; cependant, le 22 au soir, les batteries russes, levées contre le fort Arabi, en face de la droite des attaques, furent en état d'ouvrir leur feu.

Les ordres du czar étaient tellement formels, tellement positifs, que les généraux russes, dès que les premières batteries furent armées, songèrent à enlever de vive force les ouvrages extérieurs. Il y avait une redoute, appelée Arab-Tabia, qui prit seule avec un autre ouvrage le fort Abdul-Medjed, on résolut de l'emporter et de s'y loger, pour battre de là le fort lui-même. Les assiégeans rassemblèrent au point de ces deux points, du canon et des troupes, plus, les 23 et 24, trois reprises, ils se jetèrent sur ces ouvrages et firent tous leurs efforts pour les enlever. Trois fois ils furent repoussés avec des pertes énormes ; heureusement pour eux, un renfort de 10,000 soldats arrivait au corps du général Schilder, en sorte que les travaux ne furent pas relâchés par suite des échecs éprouvés devant les forts extérieurs.

Le 25, une nouvelle épouvantable s'était élevée, les assiégeans eussent l'idée de profiter de cette circonstance, et de l'obscurité qui régnait pendant, pour faire une nouvelle et vigoureuse tentative contre Arab-Tabia. Ils parvinrent, en effet, à se glisser sans être aperçus jusqu'au pied de la contrescarpe ; mais leur attaque ne fut pas plutôt démasquée, que les batteries du fort firent pleuvoir sur eux une grêle de boulets et de mitraille ; ils échouèrent donc encore une fois.

Rebutgant aux attaques de vive force et par surprise, dont leurs tentatives malheureuses avaient dégoûté les soldats russes au point qu'ils ne marchaient plus que contraints par leurs officiers, les généraux résolurent de chemin-r régulièrement. Dans la nuit du 28, ils firent ouvrir la troisième parallèle à 200 mètres des ouvrages extérieurs, pus ils parvinrent à loger quelques bataillons dans un fort sans revêtement, situé au fond de la droite des attaques.

Ce succès fut de courte durée ; les Turcs reprirent à la baïonnette ce fort et tuèrent aux Russes 900 hommes et 2 généraux (Selvane et Popoff).

On était au 31 mai ; la tranchée était ouverte depuis neuf jours, et les assiégeans n'avaient fait que des progrès fort médiocres. Les généraux reconnurent de l'impossibilité d'emporter les plus formidables, les ordres les plus impérieux et les plus durs de prendre, coûte que coûte, Silistrie ; ils se décidèrent à un assaut général. Après un feu épouvantable de toutes leurs batteries, du lanciers et leurs colonnes d'attaque ; mais tout fut inutile ; les officiers russes eurent beau se multiplier et les généraux s'exposer avec un dévoûment sans égal, les Turcs tinrent ferme du haut de leurs nouveaux retranchemens : ils repoussèrent toutes les attaques, culbutèrent les assaillans sans se laisser entamer et leur tuèrent 2,000 hommes.

Le 2 juin, le prince Paskiwitch, désolé, ordonna un assaut général, soutenu par la fl-mille entre, amenée sous la ville et bombardant le corps de place tandis qu'on chercherait à enlever les ouvrages extérieurs. Tout échoua de nouveau ; les efforts russes vinrent se briser devant l'héroïque constance des défenseurs, dont le chef, le brave Mussa-Pacha, fut lui-par une grenade à la fin de l'action.

Cependant repoussés dans toutes leurs tentatives, les généraux russes commençaient à désespérer d'obtenir le moindre succès par des attaques régulières comme par des entreprises de vive force ; ils se décidèrent à un dernier genre de guerre, la guerre souterraine ; un prisonnier au pouvoir du génie de prisonnier des mines sous le fort d'Arab-Tabia ; mais ils, encore, les assaillans devaient trouver à qui parler. Les Turcs n'étaient plus, comme en 1828 et 1829, ces troupes inconscientes, commandées par des généraux et des officiers ignorans, ne sachant que se bien fait tuer ; les officiers du Grand-Seigneur, formés à l'école des officiers français, étaient devenus de bons instructeurs, et leurs soldats, pourvus à la discipline européenne, avaient encore garde leur bravoure traditionnelle. Les Russes eurent donc à combattre sous terre des adversaires préparés à ce genre de combat d'une contrevenue fit sauter la laur ; 400 hommes y furent tués et les assiégés, profitant du désordre qui en fut la suite, firent une sortie, battirent l'ennemi et détruisirent leurs travaux.

Le lendemain, les assiégeans, effrayés, crurent et prudent d'évacuer sur la rive gauche du Danube une partie de leur gros matériel. P. de Courcy.

(*La suite prochainement*).

L'Empereur a reçu à Saint Cloud, le dimanche 12 novembre, M. Eugène Piot, attaché aux archives du ministère de la guerre, qui a eu l'honneur de faire hommage à S. M. de son ouvrage intitulé : *Histoire des troupes étrangères au service de France, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire.*

Nous rendrons compte prochainement de cet important ouvrage.

Le Canon et le Baromètre.

A l'occasion du bombardement de Sébastopol.

Sous ce titre, M. Le Mont, pharmacien de Saint Pierre, vient de publier une brochure de huit pag s qui nous semble de nature à exciter un vif intérêt de curiosité.

Depuis longtemps on savait qu'un des désordonnés d'artillerie, lorsqu'elles sont beaucoup d'ensemble, pouvaient, dans l'atmosphère, un ébranlement qui peut aller jusqu'à déterminer l'avortement d'un orage imminent lorsqu'il n'en pas encore eu les effets. On cite même le fait, exact à l'histoire, des décharges simultanées par lesquelles Frédéric le Grand, un jour de bataille, avait utilement provoqué un semblable résultat.

M. Le Mont annonce avoir fait d'importantes observations sur les variations barométriques qui ont eu lieu pendant les époques correspondantes aux bombardemens de Sébastopol et d'Odessa et même à la bataille de l'Alma ; il a remarqué, à chacun de ces grands événemens militaires, qu'il se produisait trois phénomènes consécutifs : — il pleut, — il vente — et le baromètre monte.

Ces phénomènes se sont réalisés, soit en quelques heures, soit après un intervalle d'un on de deux jours, circonstance qui, pour le dire en passant, pourrait donner naissance à plus d'un doute. Il faut voir, au reste, dans la brochure même, la manière ingénieuse dont l'auteur explique sa théorie, résultat de ses observations attentives et persévérantes.

M. Le Mont a dressé une table des variations barométriques qui ont eu lieu depuis le 17 octobre, jour où a commencé le feu devant Sébastopol, jusqu'au 10 novembre, où il arrêtait la rédaction de la 2e édition de sa brochure ; il y a joint une espèce de carte graphique offrant, à la suite du tableau, une échelle des variations barométriques de 720 à 760 millimètres, et, dans son développement horizontal, une série de colonnes pour tous les jours qui se sont écoulés depuis le 17 octobre jusqu'au 16 novembre ; chaque colonne est subdivisée en 8 périodes de trois heures. Une ligne, tracée de la gauche à la droite, indique le résultat des observations faites par l'auteur à chacune de ces périodes et pour chacun de ces jours, si il est réellement curieux d'en suivre les variations, le journal du siége ou les nouvelles officielles à la main.

On voit sur ce tableau que le 27 octobre, le baromètre s'est élevé à 761 millimètres, qu'il est monté un à cette hauteur, avec quelques légères variations, jusqu'au 7 novembre, où il est arrivé à 765 millimètres pour redescendre ensuite successivement, les jour suivans, jusqu'au chiffre de 750 millimètres qu'il a atteint le 15 novembre, date où la 2e édition de la brochure a été publiée. Or, en étudiant ces précé-

Digitized by Google

la suite de laquelle Murat perdit sa couronne, et ne rentra en France que le 14 octobre 1815.

Lieutenant-général au service de France le 25 décembre 1816, disponible le 1er avril 1820, le général Manhès fut nommé successivement chevalier de Saint-Louis le 16 août 1819, officier de la Légion d'honneur le 1er mai 1821 et commandeur du même ordre le 23 mai 1825.

Inspecteur-général de gendarmerie en 1823 et en 1829, il devint membre du comité de cette arme le 1er janvier 1830. Compris comme disponible dans le cadre d'activité de l'état-major-général le 7 février 1831, il fut admis dans la section de réserve le 5 novembre 1842, puis rayé de la liste le 6 juin 1848.

Auteur, depuis 1840, à résider à Naples, le général Manhès y jouit jusqu'à sa mort de l'estime générale, et d'une considération qu'il avait su mériter des Napolitains eux-mêmes, par son dévouement constant à la gloire et aux intérêts de la France.

Le directeur-gérant responsable : H. SAUBOUIN.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un régiment (promotion de 1850) d'un dépôt stationné dans le Midi de la France, dont le régiment est en Afrique, désire permuter avec un officier de son grade du 1er août d'Orient, du camp du Nord, de la division de Rome, des infirmeries indigènes ou d'un régiment sur le pied de guerre pour campagne.

— Un sous-lieutenant du 1er de ligne (rang du 25 juillet 1854), demande à permuter avec un de ses camarades faisant partie du camp du Nord et à défaut, stationné à Toulouse.

— Un sous-lieutenant du 1er de carabiniers détaché à l'école de cavalerie, désirerait faire campagne, demande à permuter avec un officier de son grade des chasseurs d'Afrique, spahis, ou d'un régiment de la garde, de grosse cavalerie ou d'artillerie, sur le point d'entrer en campagne. (Jusqu'au 1er avril 1855.)

— MM. LES OFFICIERS sont informés que la Maison Jacques-Bernard (ancienne Maison Bernard frères), rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, au coin de la rue de la Banque, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres ; de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements appelés sur les actions non libérées, etc. *(Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignements.)*

— Au moment du *changement d'uniforme de MM. les officiers d'infanterie légère*, la MAISON BOULLIER a l'honneur de rappeler à MM. les Officiers qu'elle a l'avantage de fournir, aux mêmes magasins où est pour cause d'agrandissement, transférée RUE VIVIENNE, 2 *bis*.

— M. BÉLIQUIS, chimiste, rue Meslay, 49, dont le procédé de dissolution, transformation, douceur et régénérateur de vieux ornements ne laissent rien à augmenter ni désirer, a l'honneur d'informer MM. les officiers de corps de troupes, qu'indépendamment des remises de forme qu'il remet à neuf et rend dorures leurs passementeries d'uniformes, depuis 30 ou 40 ans, il vient d'ajouter à ses diverses industries un *Moniteur de Carmes* dans les prix et conditions ci-après : Un galon d'officier, 3 mois de crédit; un compas, un bouton, 2 mois de crédit; un compas, un bouton, 1 mois de crédit. Les frais d'envoi et de retour se partagent par moitié. Promptitude dans l'exécution ; bonté et modicité garanties.

CONFECTIONS POUR DAMES.

Un nouveau salon est ouvert pour cet article aux magasins de *Soies pour tapis* de M. et Mme Ch. Sauvage, rue de la Vrillière, — MODÈLES NOUVEAUX et EXCLUSIFS.

Le même Sauvage, propriétaire-inventeur du coupe-les-raseurs se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le bâton.

FABRIQUE SPÉCIALE DE COLS POUR L'ARMÉE.

Maison FANNY BING, à Metz.

J'ai l'avantage d'informer MM. les Officiers de l'armée qu'ils trouveront des cols portant mon nom et provenant de ma fabrique chez nos correspondants, dont voici les résidences :

PARIS. — Carrière, tailleur, rue des Filles-Saint-Thomas, 14.
— Isnard, avenue de la Motte-Picquet, 26.
TOURNAILLES. — Carayon, rue Florian.
VIRCENNES. — Rompard, coiffeur.
CHANTILLY. — Martinet et Durand, rue de la Tonnellerie, 39.
MELUN. — Patat, coiffeur.
FONTAINE. — Gabelin-Devarine, parfumeur.
MONTBRISON. — Garnon-Adelme, marchande de nouveautés.
LA PÉRE. — Dubut.
DOUAI. — Devaux.
— Flavigny, rue de la Mairie, 57
VALENCIENNES. — Mabille, rue Saint-Géry, 25.
HAUTE-SAÔNE. — Grand, chapelier.
BESANÇON. — Colleuil, coiffeur, place du Palais, 1.
DIJON. — Arnaud-Meunet, graisse.
NANTES. — Hervoit, marchand de nouveautés.
BAYONNE. — Thibaut, maître tailleur à l'École de cavalerie.
— Perrin, tailleur.
— Blanchet-Lamothe, fabricant de gants.
ARRAS. — Lavallée, coiffeur, rue Saint-Aubert.
ABBEVILLE. — Gobert, parfumeur, rue du Mail, 14.
PONTAULT. — Allouard.
TOURS. — Baldelli-Tignol, coiffeur.
TOULOUSE. — Mlle Calmon, rue de la Pomme, 20.
CARCASSONNE. — Rivière, coiffeur, rue de la Mairie.
CASTELNAUDARY. — Schmitt, coiffeur, place Saint-Barbe, 3.
PERPIGNAN. — Mouton, rue des Marchands.
— Perica, parfumeur, place Napoléon.
MONTPELLIER. — Martin Veuve, chapelier, Grande Rue.
— Perrin (Ch.), Grande Rue.
MARSEILLE. — Carraud et Gimbaud, place Noailles, 24.
— Mathieu, parfumeur, rue Cours, 41.
— Bune rue Canebière, 5.
TOULON. — Arnaud (Victor), sur le port, 77.
VALENCE. — Florent, coiffeur.
GRENOBLE. — Bune, fabricant de gants, rue Montorge, 2.
— Mlle Rolland Jos-Pâline), marchande de nouveautés, Grande Rue 42

MANOTYPE. — CARTERIE MILITAIRE.

A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANOEUVRE.

CHOCOLAT

DE LA

Compagnie Coloniale

La **Compagnie Coloniale** a été fondée dans le but de propager l'usage du Chocolat, en introduisant dans le commerce et dans la fabrication de ce précieux aliment des perfectionnements et des réformes depuis longtemps désirées.

Les Chocolats de la **Compagnie** sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix, et sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

	LE 1/2 KIL.	LE 1/4 KIL.
Rue Ordonnée Sucrée	1 50	Vanillé.. 2 50
Fin.....	2 —	3 —
Superfin.....	3 —	4 —
Extra.....	4 —	5 —

ENTREPOT GÉNÉRAL, PLACE DES VICTOIRES, 2, A PARIS,

BOULEVART DES ITALIENS, 11 ;

Et chez les principaux Commerçants de toutes les villes de France.

Les Cassolettes de la Compagnie Coloniale sont prêtées de la manière et du cachet ci-devant.

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE EN MASSE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table. — Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1849

N° THOMAS 37 C°,

ci-devant n° 19, actuellement n° 35, boulevard des Italiens,

AU COIN DE LA RUE LOUIS-DE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

Exposition permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET C°.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les Officiers de cavalerie et armes savantes, Cuirasses, Casques, Fourreaux, Ceinturons, Buffleteries, Gants, Bottes, Éperons, rue Richelieu, 3, et rue de Thionville-Feydeau, 1, coin de la rue Richelieu, 3, à Paris. — Grand choix de Selles anglaises, Schabraques, Tapis de pied, Sacs de voyage, Valises, Malles, Portemanteaux, Trousses, Nécessaires, Cannes-épées, Parapluies, Ombrelles, Gants, Bottes, Chaussures, Chapeaux, Casquettes, Képis, Bonnets de police, Vêtements imperméables, Couvertures, Tentes, Lits de camp, Matelas, Oreillers, Cantines, Gamelles, Bidons, Quarts, Marmites, Ustensiles de campement, Lanternes, Fanaux, Flambeaux, Lampes, Lampions, Lampes-modérateurs, Lampes-veilleuses, Lampes-suspensions, Lampes-bougeoirs, Lampes-portatives, Lampes-de-nuit, Lampes-de-table, Lampes-de-salon, Lampes-de-bureau, Lampes-de-chambre, Lampes-de-cabinet, Lampes-de-salle-à-manger, Lampes-de-salle-de-bain, Lampes-de-salle-de-jeu, Lampes-de-salle-de-billard, Lampes-de-salle-de-danse, Lampes-de-salle-de-concert, Lampes-de-salle-de-théâtre, Lampes-de-salle-de-conférence, Lampes-de-salle-de-réception, Lampes-de-salle-de-fête, Lampes-de-salle-de-mariage, Lampes-de-salle-de-baptême, Lampes-de-salle-de-funérailles, Lampes-de-salle-de-deuil, Lampes-de-salle-de-veuvage, Lampes-de-salle-de-célibataire, Lampes-de-salle-de-vieillesse, Lampes-de-salle-de-jeunesse, Lampes-de-salle-de-maturité, Lampes-de-salle-de-virilité, Lampes-de-salle-de-puberté, Lampes-de-salle-de-adolescence, Lampes-de-salle-de-enfance, Lampes-de-salle-de-naissance, Lampes-de-salle-de-mort, Lampes-de-salle-de-résurrection, Lampes-de-salle-de-éternité, Lampes-de-salle-de-infini, Lampes-de-salle-de-absolu, Lampes-de-salle-de-relatif, Lampes-de-salle-de-contingent, Lampes-de-salle-de-nécessaire, Lampes-de-salle-de-possible, Lampes-de-salle-de-impossible, Lampes-de-salle-de-réel, Lampes-de-salle-de-idéal, Lampes-de-salle-de-matériel, Lampes-de-salle-de-spirituel, Lampes-de-salle-de-corporel, Lampes-de-salle-de-âme, Lampes-de-salle-de-esprit, Lampes-de-salle-de-corps, Lampes-de-salle-de-vie

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT { Avec Annuaire, un an, 90 francs. / Sans Annuaire, un an, 40 — }

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13,

Paris, 25 novembre 1854.

M. le général de brigade Delacroix, commandant la subdivision de Vaucluse, à Avignon, est nommé, par décision impériale du 16 novembre courant, au commandement de la 1re subdivision de la 13e division militaire (Cher et Indre. — Chef-lieu : Bourges.).

M. le général de brigade Larchey, commandant l'artillerie dans la 4e division militaire, est appelé à remplir les fonctions de commandant militaire à Constantinople.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 16 novembre 1854, ont été promus dans les corps d'infanterie ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine adjudant-major.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (deux tours), M. Brembault, lieutenant au corps, en remplacement de M. Noel, nommé chef de bataillon.

A un emploi de capitaine-trésorier.

50e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (deux tours), M. Robin, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vincenarra, nommé major.

A un emploi de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

32e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour). M. Mathieu, adjudant au corps, en remplacement de M. Gaudry, nommé lieutenant.

A vingt-cinq emplois de capitaine.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Hullieu, lieutenant au corps, en remplacement de M. Josse, nommé adjudant-major.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Schneegans, lieutenant au corps, en remplacement de M. Serra, passé dans la gendarmerie.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Rivard, lieutenant au corps, en remplacement de M. Benuzet, nommé adjudant-major.

37e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Ladoux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Sibilotte, décédé.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Pietrucci, lieutenant au corps, en remplacement de M. Angelloz, décédé.

45e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Beauvalet, lieutenant au corps, en remplacement de M. Mercurin, admis à la retraite.

51e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. de Saisset, lieutenant au corps, en remplacement de M. Hermieu, nommé adjudant-major.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Jourdain, lieutenant au corps, en remplacement de M. Hennequin, mis en non-activité.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Chemain, lieutenant au corps, en remplacement de M. Petit, décédé.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (1er tour), M. Monnier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Patenaille, mis en non-activité.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. de Cavahanca, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lalorse, décédé.

1er régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Ardeau, lieutenant au corps, en remplacement de M. Clays, mis en non-activité.

Ancienneté (1er tour), M. Cardinal, lieutenant au corps, en remplacement de M. Billot, admis à la retraite.

6e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Simaux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Obrumier, admis à la retraite.

13e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Choix (1er tour), M. Colomb, lieutenant au corps, en remplacement de Voirin, décédé.

17e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Bagiot, lieutenant au corps, en remplacement de M. Davin, décédé.

22e régiment d'infanterie légère.

Dépôt.

Choix (2e tour), M. Naux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Alliset, mis en non-activité.

28e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Chambeau, lieutenant au corps, en remplacement de M. Depetanne, mis en non-activité.

1er régiment de zouaves.

Ancienneté, M. Rondel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Coudroy de Lauréal, tué à l'ennemi.

2e régiment de zouaves.

Choix, M. Labretonnière du Mazel, lieutenant au corps, en remplacement de M. Lavarotte, décédé.

Ancienneté, M. Leeur, lieutenant au corps, en remplacement de M. Fernier, décédé.

1er régiment de la légion étrangère.

Choix, M. de Massol, lieutenant au corps, en remplacement de M. Robiano, décédé.

Ancienneté, M. Jacpois, lieutenant au corps, en remplacement de M. Pichon, décédé.

2e régiment de la légion étrangère.

Orient

Choix, M. Gauthier, lieutenant au corps, en remplacement de M. Vincentelli, décédé.

Ancienneté, M. Arnoux, lieutenant au corps, en remplacement de M. Becquet, décédé.

Par décision impériale du 16 novembre 1854, ont été nommés dans les corps d'armée ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A un emploi de capitaine d'habillement.

9e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (deux tours), M. Méry, lieutenant au corps, en remplacement de M. Gilon, passé dans la garde impériale.

A quarante et un emplois de lieutenant.

1er régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Chétanel, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Hullieu, nommé capitaine.

2e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Bon gras, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Schneegans, nommé capitaine.

3e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (1er tour), M. Aubry, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Lapeyrat, décédé.

6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Moutier, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bollet, démissionnaire.

18e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Laporte, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Rivard, nommé capitaine.

19e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Ancienneté, M. Adam, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bourcart, décédé.

31e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Pillot, sous-lieutenant au corps, en remplacement de Bonnardel, mis en non-activité.

32e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Landouzy, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Ladoux, nommé capitaine.

40e régiment d'infanterie de ligne.

Palie.

Choix, M. Coulon, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Brembault, nommé capitaine adjudant-major.

43e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Cazaneuve, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Beauvalet, nommé capitaine.

46e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Lollierez, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Mourier, décédé.

Ancienneté, M. Labbé, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Denier de la Pêche Dorie, décédé.

56e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Megeis, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bossard, mis en non-activité.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Orient.

Choix, M. Brocard, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Benoit, nommé capitaine.

58e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (2e tour), M. Albert, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Andrieu, décédé.

59e régiment d'infanterie de ligne.

Choix (2e tour), M. Brusley, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Rolin, nommé capitaine trésorier.

61e régiment d'infanterie de ligne.

Ancienneté (1er tour), M. Tournille, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Jourdain, nommé capitaine.

65e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Choix, M. Depas Larat, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Chemain, nommé capitaine.

71e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

Ancienneté (2e tour), M. Pawer, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Behar de Staplande, mis en non activité.

Ancienneté (1er tour), M. de Cornouilles, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Monnier, nommé capitaine.

72e régiment d'infanterie de ligne.

Afrique.

Ancienneté, M. Papus, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Casabianca, nommé capitaine.

1er régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (1er tour), M. Gouvert, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Ardeau, nommé capitaine.

Choix (2e tour), M. Thomas, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Cardinal, nommé capitaine.

6e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Bordenave, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Seroux, nommé capitaine.

7e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Choix, M. Feulon, sous-lieutenant adjudant trésorier au corps, en remplacement de M. Gauthier de Maupassant, décédé.

13e régiment d'infanterie légère.

Italie.

Choix, M. Bourcart, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Bel, décédé.

Ancienneté, M. Vilmorant, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Colomb, nommé capitaine.

17e régiment d'infanterie légère.

Choix (2e tour), M. Rivet, sous-lieutenant porte-drapeau du corps, en remplacement de M. Bagiot, nommé capitaine.

22e régiment d'infanterie légère.

Orient.

Choix, M. Dreuilher, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Naux, nommé capitaine.

28e régiment d'infanterie légère.

Ancienneté (2e tour), M. Petrini, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Chambeau, nommé capitaine.

1er régiment de zouaves.

Choix, M. Petrement, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Rondel, nommé capitaine.

2e régiment de zouaves.

Digitized by Google

L'action sanl la dépêche télégraphique ci-dessus est l'expression sommaire, à été des plus vives et des plus disputées.

Dès les premiers coups de fusil, les déserteurs qui nous sont arrivés nous ont révélé la véritable situation de l'armée russe sous le rapport de l'effectif, et nous avons pu mesurer les renforts qu'elle a successivement reçus depuis la bataille de l'Alma. Ce sont : 1° des contingents venus de la côte d'Asie, de Kertch et de Taganrog ; 2° six bataillons et des détachements de marins venus de Nicolaïeff; 3° quatre bataillons de Cosaques de la mer Noire; 4° une grande partie de l'armée du banube, et, en fin, 5° des divisions d'infanterie, formant le 4e corps, commandé par le général Dannenberg.

Ces trois divisions ont été transportées en poste avec leur artillerie d'Odessa à Simpheropol en quelques jours.

Enfin, sont arrivés les grands-ducs Michel et Nicolas, dont la présence n'a pu manquer de surexciter cette armée, qui forme, avec la garnison de Sébastopol, un ensemble d'au moins 100,000 hommes.

C'est dans ces conditions que 45,000 hommes de celle armée ont osé tenter la jolie de Balaclava et Inkermann que l'armée anglaise n'avait pu occuper avec assez de forces. 6,000 anglais venaient d'y être renforcés ; les turcs qui étaient employé aux travaux du siège ; ils ont vaillamment soutenu le choc jusqu'au moment où le général Bosquet, arrivant avec une partie de sa division, a fait tout pencher en faveur qu'a déterminé le succès. On ne sait ce qu'il faut le plus louer de l'exemple donné par les généraux nos alliés ont fait face pendant longtemps à l'orage, ou de l'intelligente vigueur que le général Bosquet, conduisant une partie des brigades Bourbaki et Autemarre d'Inkermann, a montré pour attaquer l'ennemi qui les débordait par leur droite.

Le 3e régiment de zouaves, sous les chefs de bataillon Montaubon et Dubos, a justifié la, de la manière la plus éclatante, la vieille réputation de l'arme. Les brillantes légions, colonel de Wimpffen ; un bataillon de chasseurs, commandant Vaissier, le 6e de ligne, colonel de Camas, ont rivalisé d'ardeur. On s'est abordé à la baïonnette, à coups de fusil, à l'épée, qu'après ce troisième choc, le terrain, qu'il a laissé jonché de morts et de ses blessés. L'artillerie russe de position et de campagne était très supérieure en nombre et avait une position dominante. Deux batteries à cheval, commandant Duchesne et Barrai, l'ensemble aux ordres du colonel Forgeot, ont soutenu, concurremment avec l'artillerie anglaise, la lutte pendant toute la journée.

L'ennemi a été décidé à battre en retraite, laissant plus de trois mille morts, un très grand nombre de blessés quelques centaines de prisonniers, ainsi que plusieurs caissons d'artillerie, aux mains des alliés. Ses pertes, sans leur ensemble, ne peuvent pas être évaluées à moins de 4 à 10,000 hommes.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à la droite, 5,000 hommes environ de la garnison effectuaient sur la gauche de nos attaques une vigoureuse sortie, à la faveur d'un brouillard épais et par les ravins qui en facilitent l'approche. Les troupes de garde de la tranchée, aux ordres du général de la Motterouge, marchèrent à l'ennemi qui avait déjà envahi deux de nos batteries, et le repoussèrent en lui laissé plus de 300 hommes sur le terrain même de ces batteries.

Le général de division Forey, commandant le corps de siège, par de rapides et habiles dispositions, arrive avec les troupes de la 4e division à l'appui de ses gardes de tranchée, et marche lui-même à la tête du bataillon de chasseurs à pied. Les Russes, refoulés sur toute la ligne, se retirant précipitamment sur la place, où ils ne rentrent que considérables, lorsque le général de Lourmel, les voyant fuir devant lui et se laissant entraîner par un courage chevaleresque, ne laissa pas à l'ennemi le temps de fermer assez vite les murs de la place, où il lombe grièvement blessé, le général Forey est informé de la difficulté à la retirer de la position très avancée que par excès de bravoure il avait fait prendre à sa brigade. La brigade d'Autemarre, qui avait pris à gauche pour tourner l'ennemi, occupa cette retraite, qu'effectuait sous le feu de la place avec des pertes sensibles. Le général Niel, de 3e corps, qui a perdu ses deux chefs de bataillon, avait pris le commandement de la brigade, dont il conduisit à cet ordre rable d'énergie. L'ennemi, dans cette sortie, a perdu un millier d'hommes tués, blessés ou prisonniers, et il a reçu là un échec moral et matériel très considérable.

La bataille d'Inkermann et le combat soutenus par le corps de siège ont été glorieux pour nos armes et ont grandi la force morale que les armées françaises portent avec elles ; mais nous avons mêlé des pertes regrettables. Elles s'élèvent, pour l'armée anglaise, à 2,400 hommes tués ou blessés, parmi lesquels figurent sept généraux, dont trois tués, et, pour l'armée française, à 1,700 tués ou blessés. Nous devons annoncer encore la perte du général de Lourmel, mort de sa blessure, et qui de brillantes qualités militaires et privées devaient rappeler à un grand avenir. J'ai aussi le regret de vous annoncer la mort du colonel de Lamarmora du 6e ligne, tué à la tête de sa troupe, au moment où elle se mêlait à l'ennemi.

La vigueur des troupes alliées, soumises aux dioples épreuves d'un siège que ses difficultés rendent sans précédent et d'actions de guerre qui rappellent les plus grandes luttes de notre histoire militaire, ne saurait être trop hautement louée.

Je vous adresse, ci-joint, mon ordre du jour à l'armée pour la bataille du 5.

Agréez, etc.

Le général en chef,

CANROBERT.

ORDRE GÉNÉRAL.

Soldats,

Vous avez eu aujourd'hui une autre glorieuse journée.

Une grande partie de l'armée russe, à la faveur de la nuit et du brouillard, a pu arriver à établir, avec une puissante artillerie, sur les hauteurs qui forment l'extrême droite de nos positions. Deux divisions qui avaient soutenu un combat inégal avec l'inébranlable solidité que nous connaissons à nos alliés, pendant que notre 2e division Bosquet, conduite par son digne chef, et l'artillerie à cheval, arrivaient à leur appui, et se jetaient sur l'ennemie avec intelligence et une telle impétuosité, qu'il rendit ici un éclatant hommage.

Inébranlable reste dans la vallée de la Tchernaia, l'ennemi à hasté sur le terrain plus de 4,000 des siens tués ou blessés, et en a enlevé un nombre aussi considérable.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, la garnison de Sébastopol faisait un effort désespéré pour nous aborder, qui a fourni aux troupes du corps de siège, et particulièrement à la 1re division, conduite avec la plus grande vigueur par le général Forey, l'occasion de donner à l'ennemi une sévère leçon. Les troupes appelées à repousser cette sortie ont fait preuve d'une énergie qui ajoute beaucoup aux titres que leur a déjà mérités la constance avec laquelle elles ont supporté les rudes et glorieux travaux du siège.

J'aurais à citer des corps, des militaires de toutes armes et de tout grade qui se sont hautement signalés dans cette journée; je les ferai connaître à la France, à l'Empereur et à l'armée. Mais j'ai voulu dès aujourd'hui vous remercier en leur nom, et vous dire que vous venez d'ajouter une grande page à l'histoire de cette campagne difficile.

Au quartier-général, devant Sébastopol, le 5 novembre 1854.

Le général en chef,

CANROBERT.

L'intendant militaire de l'armée d'Orient rend compte ainsi qu'il suit, au ministre de la guerre, des mesures prises pour secourir les blessés pendant la bataille d'Inkermann, et de la situation des ambulances à la date du 7 novembre :

Monsieur le maréchal,

L'armée française vient encore de prouver par son énergie supérieure sur l'armée russe, qu'elle n'appartient pas de parler des combats qui ont eu lieu le 5, à la droite d'Inkermann et au corps de siège pour les ambulances et les services administratifs qui ont été placés dans cette circonstance.

Dès le commencement de l'action, j'ai envoyé un renfort de mulets, de caroletz, de fûters et de brancards à la 2e division, qui, seule, a eu sur pied de ses troupes et engagée dans le combat devenait plus sérieux de ce côté, et lorsqu'il a commencé à la tranchée, j'ai envoyé successivement sur les divers points tous les moyens de transport dont je disposais. Ils ont été nombreux, et tous les blessés ont été transportés et installés dans les ambulances de la droite. L'empressement des laveurs à été digne à la tranchée par M. le sous-intendant militaire Bonnet, et à la droite par M. Rouher et Pitronneau sur le champ de bataille d'Inkermann, mission pénible accomplie avec dévouement sur un terrain inaccessible aux voitures et très boueux. J'ai en également beaucoup à me louer des bons services de MM. de la Croye, comptable de l'ambulance du quartier-général, et Jaubig, comptable de celle de la 2e division.

230 Français et quelques Russes ont été portés de l'ambulance de tranchée à celle du quartier-général ; environ 100 autres Russes, blessés sur le terrain du siége, ont été envoyés à l'ambulance de la droite, enfin celle de la 2e division a reçu 347 Français et quelques Anglais blessés à Inkermann. Tous ont trouvé les soins que réclamait leur état.

Je dois aussi un juste tribut d'éloges aux militaires du train des équipages qui aux infirmiers; comme toujours, ils ont fait tout devoir avec un dévouement et une abnégation remarquables : bien compris par notre armée.

L'effectif des ambulances est de 1,827 malades, dont 900 blessés. Le plus grand nombre des blessés sera sauvé, mais il y a des désastres inévitables.

Les ambulances principales de la tranchée et de la 2e division ont été naguères de tout le personnel disponible sur les autres points.

Dans ces grandes épreuves, nos officiers de santé sont à la hauteur de dévouement à la tâche imposée dans cette circonstance ce qu'ils ont été à Calilpaï et à Varna pendant le choléra et à la bataille de l'Alma, ce qu'ils sont à la tranchée devant le bastion du Mât de Sébastopol. Si j'avais à nommer tous ceux qui ont mérité des témoignages de satisfaction, la liste serait longue. Je veux l'excellence la liste complète des médecins qui font partie des ambulances où les blessés ont été recueillis. Permettez-moi, monsieur le maréchal, de vous indiquer en chef, qui dirige de la manière la plus satisfaisante le service médical depuis notre débarquement en Crimée, et MM. les médecins Thomas, Secouriron, Maupert, chefs des ambulances des 1re, 2e et 4e divisions, Barny et Bernier, médecins chefs des ambulances de la garde.

Je prépare des évacuations sur Constantinople, afin d'alléger immédiatement les ambulances, qui, outre les blessés, reçoivent après chaque engagement un grand nombre de braves russes, 500 de ceux-ci environ arrivent de reçus dans les ambulances à la suite de la journée du 5.

Je suis, avec respect, etc.

Signé BLANCHOT.

Tout le monde a remarqué les traces dans lesquels lord Raglan signale la part qu'ont prise nos généraux et nos soldats à la victoire d'Inkermann.

Ce témoignage, spontanément rendu à nos armes par un juge aussi compétent que bienveillant, ne fait que la reconnaissance du gouvernement britannique vient de décerner la plus haute dignité militaire, est trop glorieux pour notre armée, pour nous, pour la France, pour que nous n'ayons pas à cœur de reproduire les expressions mêmes du rapport dans lequel il est consigné :

« Je me fier, écrit le général en chef, de l'occasion de rendre hautement justice à la valeur et à l'habileté avec lesquelles ont été conduites pour les armées et soutenues par les services qu'elles ont rendus avec tant de vigueur, de payer un tribut d'admiration à la belle conduite de leur chef immédiat, le général Bosquet.

« Je suis heureux de pouvoir dire hautement combien j'apprécie le concours que j'ai reçu du commandant en chef le général Canrobert, l'égard de sa personne sur le champ de bataille, et combien je suis redevable à ses avis. »

Les rapports français, de leur côté, ne font pas moins ressortir l'héroïque et inébranlable fermeté avec laquelle une fraction de l'armée anglaise a soutenu pendant toute la journée, pendant d'assurer hors, à le choc d'une ennemi tellement supérieur en nombre. Mieux nous connaissons les détails de cette journée, plus nous nous croyons fondés à la regarder comme une de plus glorieuses de l'histoire militaire. Il est en effet avéré qu'au commencement de l'action, les Anglais ont combattu avec l'inférioriié numérique de un contre sept, et qu'à la fin de la journée, lorsque l'armée des troupes françaises a décidé la victoire, la proportion était encore de un contre quatre.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 21 novembre 1854.

SIRE,

Depuis le début du mouvement de nos troupes en Crimée, il n'est pendant aucun jour, dans les divers corps de l'armée d'Orient d'assez nombreuses vacances auxquelles il n'a pu et été possible de pourvoir que très incomplètement.

En effet, les officiers qui sont en convalescence de maladie de la guerre, et par suite très difficiles et de l'incertitude qui résultent de nos moyens de communications exclusivement maritimes, le ministre de la guerre ne peut, en effet, être informé des vacances et recevoir les propositions qui en paraissent quelques de temps après qu'elles se sont produites. Ce n'est donc que très longtemps après que l'on est assez exactement informé des mutations nécessaires pour que le service, promptement, surtout qui ce qui concerne les grades inférieurs, de véritables dangers lorsqu'il s'agit d'une armée en présence de l'ennemi.

La législation a, du reste, prévu le cas et a donné les moyens d'y pourvoir dans les circonstances extraordinaires, en laissant au souverain la faculté de déléguer au commandant en chef d'une armée ou d'un campagne le pouvoir de nommer provisoirement aux emplois qui viennent à vaquer.

J'ai en conséquence, l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté un projet de décret, qui confère à M. le général Canrobert le droit de nommer provisoirement aux emplois vacants dans l'armée d'Orient jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron inclusivement.

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présens et à venir, salut :

Vu l'art. 106 de l'ordonnance du 16 mars 1838, sur l'avancement dans l'armée ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le commandant en chef de l'armée d'Orient est investi du pouvoir de nommer aux emplois vacants d'officiers jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron inclusivement, sous les conditions portées par l'art. 107 de l'ordonnance du 16 mars 1838.

Art. 2. Ces nominations ne deviendront définitives qu'après avoir été soumises, par le ministre de la guerre, à la sanction impériale ; mais les titulaires pourront remplir sans leur nouveau grade du jour de la nomination provisoire.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 22 novembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

Dans sa sollicitude pour l'armée qui combat si courageusement sous les murs de Sébastopol, l'Empereur n'a pas voulu se borner à déléguer au général commandant en chef des pouvoirs extraordinaires pour nommer provisoirement aux emplois d'officiers vacans, jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron inclusivement.

Sa Majesté, jugeant que c'était rehausser le prix de toute récompense que de donner sur le champ de bataille, au moment même où elle venait d'être méritée, a, sur la proposition du ministre de la guerre, également autorisé le général Canrobert à nommer dans la Légion d'Honneur aux grades d'officier et de chevalier, et à décerner des médailles militaires.

M. le général de Montebello, aide-de-camp de l'Empereur, est parti hier pour la Crimée porteur d'une lettre de Sa Majesté, adressée au général Canrobert pour le féliciter, ainsi que les troupes sous ses ordres, sur leur brillante conduite dans les derniers combats qui ont été si glorieux pour l'armée.

La Guerre en Crimée.

Les événements précipitent la notre campagne de Crimée font naître, dans toutes les parties de la population, une sollicitude que justifie l'importance des grands intérêts qui s'y débattent. En effet, la gloire nationale, les destinées de l'Europe peut-être, sont engagées aussi dans la situation qui jusqu'à un certain point en jeu dans cette lutte, inscrite par l'ambition et la persévérance politiques, dans une ligne fatale, d'un souverain qui a voulu se constituer l'exécuteur testamentaire de la pensée de Pierre-le-Grand.

Les intérêts particuliers sont excités aussi d'une manière non moins vive, par le nombre considérable des familles représentées dans les différents corps de tout ordre d'opérations sous expédition. On conçoit donc aisément l'ardeur avec laquelle chacun recherche des détails sur ce qui se passe devant Sébastopol, et l'empressement qu'on montre en attendant le résultat final.

C'est à Paris, surtout, que cette ardeur et cette impatience sont plus actives, car si Paris est le centre des nouvelles, il est aussi le centre des conjectures sur la durée ou la lenteur de la crise. Il faut pour alimenter ce feu, sans entraîner politiques, des variations fréquentes dans les cours ; les gens qui s'y intéressent, donc à l'affût des moindres bruits qui peuvent leur venir en aide, et ils ne sont pas exempts d'en propager les plus inquiétans, quand et même parce que ces bruits sont absurdes, car, comme tels, ils produisent un double effet : de stupeur, d'abord, et ensuite, de colère quand on en reconnaît la fausseté. C'est, comme on dit, tirer d'un sac deux moutons.

Il en est ainsi à la plus des dépêches de la *télégraphie privée* est venue se joindre celle des *correspondances particulières* ; les premières ont ordinairement pour principe un nouvelles les plus hasardées, souvent même les plus fausses, mais qui ont pour elles la rapidité de transport d'une part aux électrique ; les secondes, dont il est difficile de contrôler comme de constater la sincérité, comment de gens qui racontent ce qu'ils ont vu, ou ce qu'ils croient bon ou intéressant de dire, *ont entendu raconter* par d'autres, qui se trouvaient dans une situation analogue à la leur, ou enfin *leur propre appréciation des faits réels*, ignorans qu'ils sont et qu'ils doivent être d'une foule de causes essentielles, connues de l'état-major général seulement.

Nous avons aussi nos correspondances particulières de Crimée, et, tout aussi bien que les autres journaux de Paris, nous recevons un nombre considérable de communications officieuses ; mais nous avons trop de modiste de nous tenir en garde contre les causes d'inexactitude que nous venons d'exposer, pour ne pas nous engager à dire fois avant de les donner de la publier. Le même courrier nous apportait, par exemple, il y a quinze jours, deux lettres d'officiers supérieurs, très bien placés pour connaître les faits et en rendre à parler, et en situation tous deux de dire avec sûreté si qu'ils pensaient sur la durée du siège ; l'un nous disait que l'ensuit lui personnel manquait ; l'autre que les attaque se prolongeraient encore longtemps.

Qui croire, dans une telle dissidence de deux bons esprits, également en situation de bien apprécier les choses ? Le plus

Google

sage était de s'en tenir aux nouvelles officielles, et c'est ce que nous avons fait.

Nous voudrions voir les journaux quotidiens de Paris, plus disposés à suivre la ligne que nous avons adoptée, s'accueillir qu'avec une extrême réserve les correspondances particulières qu'ils reçoivent et celles qui leur sont communiquées. Qu'ils montrent moins de dédain pour les informations puisées aux sources officielles : c'est là que sont les faits les plus exacts, les plus véridiques. Les nouvelles particulières ne sont mûres que pour les détails secondaires qui ne peuvent trouver place dans de telles publications, et encore faut-il les recevoir avec défiance. Trop souvent, on trouve dans ces lettres des récits de nature à figurer l'opinion sur les souffrances ou les dangers auxquels l'armée tout entière aurait exposée, au dire d'un correspondant qui a probablement qu'une sport de se plaindre personnellement, ou bien qui n'a pas l'habitude des privations et des dangers qu'entraîne inévitablement la guerre.

Si les auteurs de certaines lettres avaient fait, par exemple, les campagnes de l'Empire, s'ils avaient vu les champs de bataille d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, de Wagram, s'ils avaient vu les morts et les blessés accumulés par 10,000, par 20,000, par 40,000 sur ces mémorables théâtres de notre gloire militaire, s'ils avaient entendu les clameurs funèbres des dix divisions russes, disparaissant sous les glaces du lac ou elles étaient massées à Austerlitz, lorsque nos bombes enfoncèrent ces glaces, s'ils avaient éprouvé les terribles effets du froid, de la faim, de la maladie, au milieu de ces conduits de tous les jours, de ces alternatives d'infortunes partielles et de victoires glorieuses, ils attacheraient moins d'importance aux accidens d'une campagne, qui n'aurait rien d'exceptionnelle si elle n'était accompagnée de quelques fatigues, de quelques périls. Que les rédacteurs de nos journaux de Paris prêtent attentivement les bulletins de la Grande Armée, ces récits mémorables qui ne pourraient lui être, sans doute, mais qui sont de magnifiques pages d'histoire, demeurées à l'abri des caquetages contenus dans une foule de correspondances particulières, et ils comprendront mieux la valeur et l'opportunité du conseil que nous avons pris la licence de leur donner.

Grâce à ce déluge de nouvelles privées, tant de celles qui sont imprimées que de celles qui restent manuscrites, la malveillance ou le désœuvrement font circuler trop souvent les bruits les plus fâcheux et les plus controuvés sur les causes du retard qu'éprouve la prise de Sébastopol. Ainsi que le disait dernièrement un personnage éminent, dont la haute expérience de la guerre fut une autorité : « Si les places fortes devaient être enlevées en quinze jours, on ne serait pas la peine de les fortifier. » Cette réflexion, si simple et si judicieuse, répond à toutes les inquiétudes. Tâchons de répondre maintenant aux inquiétudes mal fondées.

Bien des gens s'effrayent de voir 80,000 Français et Anglais réunis sur un espace de 30 kilomètres carrés, ayant en présence, sur deux de ses côtés, une place qu'ils assiégent et une armée ennemie, présentant ensemble un effectif à peu près égal au leur, et dont les attaques ont pourtant été toujours repoussées avec le plus brillant succès, les autres côtés de cette grande surface donnant d'ailleurs sur une mer où nos flottes dominent sans adversaires. Ces gens craignent que l'ennemi, constamment battu jusqu'ici, affaibli moralement tout aussi bien que physiquement par ses défaites et par les pertes cruelles qui en ont été la conséquence, ne dispute pas ses vivres comme pour ses effets de campement, ayant derrière lui un pays d'accès difficile et dont la population ne lui est pas sympathique, ne finisse par triompher de nos braves soldats, constamment vainqueurs et ne manquant de rien de ce qui constitue le bien-être matériel des troupes.

A ces troubleurs, nous répondrons qu'il n'y a nul motif de craindre que les vainqueurs deviennent les vaincus ; qu'il suffit de se rappeler la vigueur avec laquelle, *au centre quoître*, ils ont triomphé à Inkermann et de considérer la force des positions qu'ils occupent sur le plateau où ils sont retranchés, pour être parfaitement tranquille à cet égard. D'ailleurs, ces 80,000 braves commencent à voir arriver déjà les premiers bataillons des 40,000 hommes qui viennent les renforcer, et ils seront sous deux prochainement en mesure, s'ils se trouvent gênés par le voisinage des troupes du général Dannenberg, de prendre les dispositions nécessaires pour s'en défaire, tandis que le corps chargé de l'attaque de Sébastopol continuera son œuvre de courageuse persévérance et de succès mathématiquement certain.

Resterez-vous donc, gens timorés ! Calmez-vous, impatiens ! Nos troupes sont bien approvisionnées, bien vêtues, bien soignées ; leur état sanitaire est parfait, comme le prouvent les rapports de l'intendant militaire et du chef médical de l'armée ; la mer est toujours ouverte à nos flottes pour apporter des renforts en hommes et en matériel, pour évacuer nos blessés et ceux de l'ennemi, les malades et les prisonniers. Enfin, la France est grande ; l'Empereur, certain du concours de tous les cœurs patriotiques veille sur les grands intérêts confiés à sa haute sagesse, à sa puissante et énergique initiative ; l'armée d'Orient est confiée à de vaillantes mains ! La gloire nationale répond donc entière, tout à l'abri compromise, et le succès de cette laborieuse campagne est infaillliblement assuré dans un avenir qui ne peut plus être que prochain.

Bausmann.

Un journal, mal informé, annonçait dernièrement la mort de M. le colonel Tripier, chef d'état-major du génie en Orient, qui aurait eu la tête emportée par un boulet.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer les nombreux amis de l'honorable colonel. Cette nouvelle est complètement fausse.

Nous apprenons d'une source respectable qu'au moment où l'un des sous-intendans militaires, attachés au grand quartier-général, veillait en personne sur le champ de bataille d'Inkermann, et au milieu de cette sanglante mêlée, à l'enlèvement des blessés, un colonel anglais, ému de cette touchante sollicitude pour les soldats dont notre constitution militaire impose le devoir à tous, s'est jeté dans les bras de ce fonctionnaire en s'écriant : « Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais je jure que, personnellement, je ne tirerai jamais l'épée contre la France. »

La lettre dont nous extrayons les passages qu'on va lire, et dont l'auteur appartient à la division qui couvre les opérations du siége, du côté de Balaklava, donne sur la brillante affaire d'Inkermann quelques détails qui seront les avec intérêt par nos lecteurs.

« Sous Sébastopol, 6 novembre 1854.

« Hier dimanche, 5 novembre, à neuf heures du matin, pendant que le brouillard découvrait lentement la plaine de Balaklava, des coups de canon retentirent à l'improviste. Une frémissement parmi de voir une partie de l'armée russe s'avancer en ordre de bataille. Sa gauche gagna peu de distance vers Balaklava ; elle se tint là hors de portée. Sa droite, au contraire, vint engager la canonnade. Les boulets de nos redoutes et les carabines de nos chasseurs répondirent. Après une demi-heure de combat, cette droite se replia hors du canon et y resta jusqu'à quatre heures du soir, heure où elle reprit les positions qu'elle occupe depuis le 25 octobre. Mais ce temps de combat n'était que la diversion. Sur l'extrême gauche de notre armée d'observation, point qui est en même temps l'extrême droite de l'armée de siége, occupé par l'armée anglaise, eut lieu une sanglante bataille.

« Dès le jour, à 7 heures du matin, l'action s'engagea. Les Russes, profitant de la nuit, avaient établi beaucoup d'artillerie sur une hauteur qui domine le camp des Anglais. Des troupes avaient été placées pendant la nuit pour assaillir ce camp. Le jour venu, ces troupes se jetèrent sur la ligne anglaise qui fut surprise. Une lutte acharnée commença. Nos alliés, montrant une grande énergie de résistance, couvrirent un feu terrible de mousqueterie, en attendant l'arrivée de leurs canons. Mais l'artillerie ennemie, très nombreuse et très avantagée pour le terrain, leur fit beaucoup de mal.

« Les forces respectives étaient énormément disproportionnées ; les Russes étaient bien supérieurs en nombre. Les Anglais résistèrent avec la solidité qu'on leur connaît ; ils étaient fort compromis, quand arrivèrent en toute hâte les troupes de notre 3e division. La brigade Bourbaki (6e de ligne, 7e légère) entra en ligne. Les Anglais avaient reçu une attaque à la baïonnette ; les nôtres se mêlèrent et, chargeant vigoureusement, firent reculer les Russes. Surexcités, vivement arrivèrent d'autres bataillons, des zouaves du 2e régiment, et des tirailleurs indigènes d'Afrique. Tous entrèrent dans la mêlée.

« Les Russes cédaient lentement ; quand une ligne était enfoncée une autre se découvrait et il fallait l'enfoncer encore. Ils plantent pourtant enfin et battirent en retraite, mais lentement. Notre infanterie et les Anglais les poursuivirent jusque sous le canon des vaisseaux russes. Pendant cette marche, comme pendant la bataille, la fusillade fut terrible.

« Du camp d'observation où nous nous trouvions, on entendait le grondement éloigné et non interrompu de cette sanglante lutte. Notre impatience, notre inquiétude étaient au comble lorsque, à 4 heures 1/2, on nous apprit que la victoire était décidée pour nous. Les Russes étaient rejetés sur la Tchernaia.

« Mais que de sang versé ! Les Anglais et les Français ont vu tomber sur le champ de bataille plus de 1,500 des leurs, tués ou blessés. Les Russes couvraient le lieu du combat ; si on voulait avancer, il était impossible de ne pas marcher sur leurs cadavres. L'artillerie ne fit pas attention à ces obstacles, qui obstruaient son chemin. Les feux de peloton d'abord, le combat à la baïonnette ensuite avaient fait tomber l'un sur l'autre tous ces morts. Les Russes ont laissé là, jonchant le sol, plus de 4,000 hommes ; avec les prisonniers et les blessés recueillis, leur perte s'élève à 10,000 hommes. C'est une grande bataille, un grand succès. Nous étions 11,000 hommes à peine contre plus de 40,000 Russes.

« Le champ de bataille est épouvantable à voir. Le terrain est semé de Russes. Un ravin est rempli de corps. Une batterie anglaise, qui avait été surprise par les Russes, est encombrée de leurs cadavres. Les lieux de combats à la baïonnette sont marqués par des cadavres criblés de coups de cette arme. Les jours de combats à la mousqueterie sont marqués par le largeur des blessures ; on se battait à bout portant quand on n'était pas mêlé. Cette bataille est un prodige de vigueur et d'héroïsme, qui surpasse même les hauts faits de la journée de l'Alma.

« Les Russes nous ont attaqués en quatre divisions d'environ 10,000 hommes chacune. Quand l'une était culbutée, une nouvelle lui succédait. Les nôtres, toujours les mêmes, ont combattu ces quatre divisions. Nos bataillons se ruaient avec acharnement sur toute cette armée. Sitôt plantait un moment devant les lignes nouvelles que démoralisait la ligne culbutée, on battait la charge et ils retournaient au combat. La colonne du 6e de ligne, en tête de son brave régiment et à pied, frappait les regards d'une vieille affreuse qui dit, où une mort glorieuse est venue le sa vie.

« Chez nous, la force morale de l'armée est en grande partie personnelle, et chacun appréciant la conscience de sa propre intelligence, la force mise est énorme. Il n'y a pas de force physique supérieure à la force morale, la où il y a accord. Les Russes, au contraire, ont été ignorants, ne vont qu'où on les mène, et comme aucun d'eux ne comprend bien son rôle, nul n'a de la force, que le résultat de quelques noms avons été les vainqueurs de l'Alma, affaire d'ensemble ; voilà pourquoi nous sommes aussi les vainqueurs d'Inkermann, affaire de défensive.

« Cette victoire nous fera du bien, elle en fera à toute l'armée, qui comptera désormais sur elle en toute circonstance.

« L'arrivée des deux fils du czar a, dit-on, décidé cette attaque. Ils amenaient avec eux une division du Danube, avec quelques bataillons d'une autre division. Ils avaient ordonné l'attaque pour le lendemain de leur arrivée. Avec eux se trouvaient les généraux Menschikoff et Dannenberg. Le résultat leur apprendra la valeur des troupes alliées. C'est à la présence des princes qu'on attribue la hardiesse de cette attaque et la vigueur de la résistance. Le bon droit a été plus fort que le fanatisme..... »

Baudouin.

Le général de Lourmel.

Le jeune et brillant officier général, qui vient de tomber si glorieusement et si fatalement sous les murs de S-Isabpol, se distinguait par toutes les nobles qualités de l'intelligence, de la bravoure la plus intrépide et du dévouement. Officier d'infanterie, et d'infanterie légère surtout, il avait profondément étudié tout le mécanisme des manœuvres de son arme, et il avait conçu, pour leur simplification, des projets diversement appréciés, mais où les idées saines, logiques et parfaitement raisonnelles prédominaient incontestablement. Le *Moniteur de l'Armée* avait accueilli avec empressement les communications que le général de Lourmel avait bien voulu lui faire à cet égard, et si les observations de quelques écrivains compétens, qui eut trouvé place dans nos colonnes, on critiqué ce que les doctrines du général pouvaient avoir d'trop exclusif, cette controverse a fait ressortir en même temps la justesse d'un grand nombre de ses propositions, dont plusieurs ont été ultérieurement appliquées dans l'armée.

Digitized by Google

le 30 novembre courant, à la librairie militaire de J. Dumaine, qui en est l'éditeur, rue et passage Dauphine n° 30.

La faveur que cet ouvrage n'a cesse de rencontrer dans l'armée et à l'étranger, le nombre et l'importance des actes nouveaux qui sont venus y prendre place, le soin que l'auteur a pris d'en développer la généreuse pensée et d'en indiquer l'application ; enfin, le grand et unique cas public d'un aussi vaste sujet que notre législation administrative militaire tout entière, renferment dans les étroites limites de trois volumes, nous porte à croire que cette nouvelle édition sera accueillie avec le même empressement et la même bienveillance que celles qui l'ont précédée en 1829 et en 1847.

Le directeur-gérant responsable : H. GAUDOUIN.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11.

— Un chef de bataillon d'infanterie, dont le régiment est en France, désire permuter avec un major.

— Un vieux lapin en du 1er de carabiniers détaché à l'école de cavalerie, devenant faire campagne, demande à permuter avec un officier de son grade des chasseurs d'Afrique. Inutile, du reste, de se donner la peine de grosse cavalerie ou légère, sur le point d'entrer en campagne. (Ancienneté 1er avril 1845.)

— MM. LES OFFICIERS sont informés que le MAISON JACQUES BERNARD (existant depuis 25 ans), horloger et Caisse, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres ; de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs ; d'effectuer les versements exigés par les actions non libérées, etc. (*Il sera répondu promptement à toute demande de renseignements.*)

— Au moment du *changement d'uniforme de MM. les Officiers d'infanterie légère*, la MAISON BOUILLE a l'honneur de rappeler à MM. les Officiers qu'elle a l'avantage de fournir, que son magasin est assorti pour cause d'agrandissement, transférés RUE VIVIENNE, 2 bis.

— LA PÂTE Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez M. Duvoisin, Rue Dauphine, 34. — 1 fr. le tablon

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES DE J. DUMAINE,
30, *Rue et Passage Dauphine, Paris.*

Spécialité pour tous les Ouvrages militaires anciens et modernes, Théories, Imprimés, Registres pour la Comptabilité de l'Armée.

ESSAI SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES EN FRANCE
Par N. L. CARON.
Ancien directeur-auditeur des subsistances militaires, officier d'administration de 1re classe en retraite.

1 volume in-8°, 5 francs.

Avis. — Pour se conformer à la nouvelle loi sur la *taxe des lettres*, M. Dumaine affranchira toutes les lettres qui parviront de sa maison ; il compte sur la réciprocité de cette mesure de la part de tous ses clients.

Rob de Laffecteur.

Montpellier, 6 septembre 1851.

RHUMATISME. — J'ai eu occasion d'employer souvent, et je me plais de le dire, avec succès, dans des cas d'affections rhumatismales rhéumatiques, et vous le prescrivez encore chez un de mes malades, atteint de gonflement articulaire et de goutte. Ayez l'obligeance de donner au porteur quatre bouteilles de Rob.

Robert Badiguet, docteur-médecin.

GONFLEMENTS A TRÉLATIONS. — M. P., ancien officier de la marine, vint me consulter pour un gonflement du genou gauche. Il y avait douleur intolérable, n'existait pas d'intermittence, pas ainsi la nuit, malgré l'emploi des sommeliers, de la morphine et de toutes hydro-sulfurées. L'affection ne diminuait point. Nous soumîmes le malade à l'emploi du Rob de Boyveau, et en deux mois la guérison fut obtenue.

Le docteur *Thomasin*.

Monsieur et honneur confrère,

Je veux m'adresser hier au premier distingué qui a besoin de suivre un traitement dépêché par le Rob de Boyveau. J'ai été en l'honneur et vous a trouver quelques malades que vous avez particulièrement guéris, M^me^ Jeanbaquier ; M^lle^, pour un trismus de..., etc.

Docteur *Jaumadon*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

RHUMES FROIDES. — Comme chirurgien-major dans le 2e régiment de lignes, j'ai eu fréquemment occasion de recommander le Rob de Boyveau-Laffecteur à presque tous les malades qui avaient des rhumes froids, et je me suis toujours bien trouvé de cette recommandation. Je me fais un plaisir de vous en donner connaissance.

Jacques Lafont, chirurgien-major dans le 2e régiment de ligne, à la retraite.

Marseille, 21 août 1851.

RHUMES FROIDES. — Comme chirurgien-major dans le 2e régiment de ligne, j'ai eu fréquemment occasion de recommander le Rob de Boyveau-Laffecteur à presque tous les malades qui avaient des rhumes froids, et je me suis toujours bien trouvé de cette recommandation. Je me fais un plaisir de vous en donner connaissance.

Jacques Lafont, chirurgien-major dans le 2e régiment de ligne, à la retraite.

Monsieur et honneur confrère,

Je veux m'adresser hier au premier distingué qui a besoin de suivre un traitement dépêché par le Rob de Boyveau. J'ai été en l'honneur et vous a trouver quelques malades que vous avez particulièrement guéris, M^me^ Jeanbaquier ; M^lle^, pour un trismus de..., etc.

Docteur *Jaumadon*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

RHUMES FROIDES. — Comme chirurgien-major dans le 2e régiment de lignes, j'ai eu fréquemment occasion de recommander le Rob de Boyveau-Laffecteur à presque tous les malades qui avaient des rhumes froids, et je me suis toujours bien trouvé de cette recommandation. Je me fais un plaisir de vous en donner connaissance.

Jacques Lafont, chirurgien-major dans le 2e régiment de ligne, à la retraite.

J'autorise que ses attestations semblables, elle a les effets sur tout, étaient notariées ; plusieurs par l'emploi du Rob de Boyveau qu'ils prennent toujours avec plaisir, et j'obtiens toujours guérison en faveur représente avec bon pendant plusieurs mois, depuis quelques années, et ainsi que depuis la même époque.

Jourdan, docteur-médecin chirurgien-major à Paris, 249, rue St-Honoré.

Versailles 30 oct. Il faut que l'on sache

ILLÈBE. — Longtemps j'ai douté de l'efficacité et peut-être prescrivais-je du Rob de Boyveau contre les maladies constitutionnelles, mais très-souvent, un de mes malades qui avait ses symptômes accusés au front à l'axe du nez, tout rougeâtre, avait perdu les nuage de quelques mois du Rob de Boyveau. Les améliorations se circulaient remarquablement, et tout symptôme disparaissait. Sa femme, qui, alors, n'était pas guérie, avait été forcé d'user mon exemple, et aussi ; ces symptômes qu'ils sont supposer une longue maladie, ne tarissent pas. Un vous connaître, et vous ne voudrez pas me refuser la nouvelle, elle se joint à l'usage du Rob de Boyveau, et je lui donne pour toute boisson l'eau de Vichy. Elle a bu deux bouteilles de Rob de Boyveau, et elle est guérie.

Bonnet, docteur-médecin, à Versailles.

GALE. — Je déclare que M. C..., habitant le département des Vosges, était atteint depuis cinq ans de gale, qui avait contre-indiqué plusieurs traitements toujours infructueux. Depuis toutes les nuits par un temps froid, il a usé purgatif au premier frottement, il a été parfaitement guéri en moins de huit jours seuls du docteur Gerbeaud de Saint Germain, par le Rob Boyveau-Laffecteur.

— Une dame du même département ayant depuis longtemps une dartre vive qui, à certaines époques, rendait sa situation insupportable. Au moyen de sept bouteilles du Rob de Boyveau et des soins appropriés à sa position, cette dame a non seulement été guérie pendant plusieurs mois, mais elle a encore assez disparaître des fluxions blanches qui, depuis plusieurs années, l'incommodaient péniblement, et elle me prie, Monsieur le docteur, de vous remercier des remerciments pour le bien que vos conseils lui ont procuré.

Lamberton, docteur-médecin à Bâgnères.

TUMEUR. — Mme C..., ayant une tumeur au sein gauche, avait employé toute sorte de remèdes pour s'en débarrasser ; un bouteilles de Rob accompagnées de la tisane dépuratives du raisegrelle, ordonnée par son docteur, suffirent pour en faire un tant désirée.

Bernay, 17 mai 1849.

Pothier, pharmacien.

OPHTHALMIE. — M. J..., demeurant, âgé de trente ans, atteint depuis plusieurs années d'ophthalmie aux yeux qui le faisait souffrir cruellement souffrir, a été guéri avec deux bouteilles du Rob de Boyveau.

Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres exemples aussi remarquables, mais ceux-ci suffisent.

Tous les moyens indiqués pour le traitement de cette affection m'ayant toujours été sans succès par mon malade. Je le soumis au Rob de Boyveau-Laffecteur. Les trois premières bouteilles amenèrent beaucoup de modification, deux bouteilles complétèrent le traitement.

Je viens de voir M. Van Bl..., deux ans après sa guérison. Dans sa joie, il m'a prié de publier son observation, que j'ai beaucoup hésité à faire.

J'ai soumis une autre dame, affectée d'une ophthalmie grave, au Rob de Boyveau-Laffecteur. Dans peu de temps, les maux d'estomac cessèrent l'ophthalmie.

J. Lavedèz, docteur, rue n... e Tapestone.

Le dépôt général chez Boyveau-Laffecteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

CONSTITUTION SCROFULEUSE. — Voici les observations que je viens de recueillir relativement au moyen de votre Rob : il me paraît utile de les faire connaître à tous les médecins qui offrent depuis plusieurs années des signes scrofuleux, depuis de la prédisposition scrofuleuse : engorgement des glandes du cou et de l'aisselle, teinte mate de la peau, atonie, etc. Après avoir employé sans succès plusieurs eaux et ayant toutes les ressources économiques de la médecine pendant trois années consécutives, je me allait toujours croissant et était en dernier lieu jugé incurable. Cette jeune personne, d'après mes conseils, s'est soumise à l'usage du Rob Boyveau-Laffecteur pendant quatre mois, et sa guérison ne tarda pas à s'opérer.

Observations importantes. — Une C... âgée de trente et un ans, était depuis huit à six mois, en proie aux douleurs d'une affection dartreuse très grave (il y avait plaies) : éprouvant toujours et abondant, perte d'appétit, faiblesse, fièvre lente et continue. Il y avait aussi engorgement des glandes du cou et des autres parties du corps.

Depuis huit mois elle est rendue une santé parfaite.

J'ai pensé, avec bien du plaisir les quelques bouteilles que vous m'offrez pour mes indigents, et je vous en serai une bien vive reconnaissance.

Lapeloque, curé d'Étreville (Calvados).

PROPRIÉTÉS MÉDICALES DU ROB.

Le Rob véritable du docteur Boyveau-Laffecteur, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur Gerbeaud de Saint-Germain, est bien supérieur aux sirops de Cauchoix, de Leroy et de Lamouroux. Il guérit radicalement les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gales et les accidents secondaires de couches, des fièvres laiteuses et de l'arrêté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les rhumes froids, les toux, invétérées ou rebelles au capahu, à la goutte et aux rhumatismes. Il est excellent à la dégrès, se conserve indéfiniment et peut remplacer en toutes saisons, les purgatifs ordinaires. Beaucoup ayant cherché à contrefaire le Rob Boyveau-Laffecteur, il est nécessaire d'annoncer et à tous mois de presse, par arrêt de la cour d'appel, et confirmé par la cour de cassation.

Dépôt général, 12, *rue Richer*, à Paris.

Dépôts généraux dans les pharmacies de : Aix-la-Chapelle, Sommer ; Alexandrie, Perrin ; Amsterdam, Behnke ; Ancône, Colonna Felici ; Bâle, Bonnegarde fontes et Bellet ; Barcelone, Ubac, Magen, Ribalta ; Batavia, Mourman Lutger ; Berlin ; Bologne, Nadalini ; Bône, Bolmi, Sotin Semmy ; Bruxelles, Luyckx, Mambay d'Ornano, Lefebvre, Van Ophem, Gheb ; Brody, Kornfeld ; Bruxelles, Soutet, Dam, Bucharest, Klinger ; Buenos-Ayres, Bonnet ; Calcutta, Apothecary-hall ; Cap de Bonne-Espérance, Schreiber ; Carouas, Lafitte ; Charlemberg, Dumas-Satoux ; Cleves, Mertens, Cologne, Norreuse Soulier ; Constantinople, Della Sudda ; Copenhague, Gast et C^ie^ ; Corfou, S. Taylor ; Corunne, Ubac ; Dublin, Barrelier, D. Z. Corri ; Dusseldorf, Dilhan Marx ; Florence, Zipoli ; Francfort-s.-M., Fresenius, Gallipoli, à l'agence des papeteries ; Genève, Bartel ; Gênes, Bruzzo ; Gran Neapolitain, D' Ferrari ; Grenoble, Gaillard ; Hambourg, Gaillard Voss ; Hanovre, Falke, Schneider ; Hawre, Lemonnier ; Hongrie, Mercier ; Jassi, Rose-Sarrasti ; Jambuse, Falmuth, Ch. Delgado ; La Haye, Rosenau ; Leipsick, Lebrecht ; Leyde, Van Laurentius ; Lérida, J.-A. Abadal ; Londres, Warrick brothers general agents, Hannay ; Jan ni ; Lucques, Salvadori, Lyon, Bonnet, Rues de Ancône ; Lubin, Mazurkiewicz ; Bordeaux, Calleron, Simon ; Malaga, Lorie et Magdebourg, Semmicks ; Malaga, Pablo Prados ; Malte, Bonnici ; Manuel des quarantes ; Malte, Zabel ; Maracaibo, Cossin ; Marseille, Ant. Rib de Mours ; Martinique, Carbonnier ; Meyence, D' Galette ; Meurice, Pinet Dubouy ; Mexico ; Mercure, Veritas Reserve ; Mexico, Lapointe ; Milan, Ravelli, Rua Palazzi ; Montpellier, Cauvet, Lamouroux, Ch. Pruet ; Moscou, Forbiescher, Lehmann, pharmacien ; à la Twerskai, magasin A. W. Junker, point de vue ; Naples, Naples et Bologne ; New-Orléans, Edouard Guillot, Ducoqué ; New-York, Prunier, Delabarre, Hubert, Holmbeck ; John street ; Nice, Bonnet ; Ocana, Antoni Ramos ; Odessa, Kochler ; Oran, Mondelli ; Oviedo, Manuel Ivan Arguelles ; Para, Jose Jacques Vieira ; Parme, Jose Joaquim Santos, Farnis, 18, rue Richer ; Palermo, Pecora ; Palermo, A. Gerard ; Pernambuco, Verreie de Brito ; Porto-Alegre, Vasco, A. de Medeiras, Matteo ; Porto Rocco ; Prague, Lippi ; Puerto Cabello, Stuhrup ; Puerto-Rico, Teixeiro ; Rio-Janeiro, Bernard Moreau ; Rotterdam, V. S. Kolt, Verrhoeve, Halsteen ; Rosenau, D' Rosa Salado ; Saint-Pétersbourg, Eisenbeck ; Stuttgard, Duvernoy ; Surinam, P. Taferna, Lange ; Tactin, Jose Ramon Garcia ; Tarragone, Thomas Gachi ; Trieste, Serravalo, Vienne, Dorotheum ; Varsovie, Wilczek, Zielenkiewicz, Archimbard ; Turin, Friedrich Vesna, Gallopini ; Valence, Valentin Ferrandis ; Varsovie, Schoenwald ; id. Gelle, Wielkopolska ; Varsovie, Wilczek ; Venise, Constantin, Filippo Ungaretti ; Vera Cruz, Juan Antonio Cervera, Rua de Los Reyes ; Vienne, Domenico Corti ; Vienne, Metzinger ; Wisniewski, Samuel Bernstein.

Il se trouve aussi dans les pharmacies et dro guistes de la France et de l'étranger.

Consultations gratuites par correspondance, en s'adressant au D' G. de Saint Germain, 12, rue Richer, à Paris.

Dans le Levant, on le trouve dans toutes les villes, chez les négociants français des consuls.

Un timbre impérial de gouvernement est apposé sur la signature du D' Gerbeaud de Saint-Germain. On ne trouve immédiatement au-dessous des capsules jaunes qui scellent les boites du Rob.

Avis.

Sur la recommandation spéciale et par écrit des médecins et chirurgiens de l'armée, et en s'adressant directement au docteur Gerbeaud de Saint-Germain, on obtient aussi les maladies des bronchiques sur le prix du Rob Boyveau-Laffecteur.

RATTIER ET C^ie^,
Brevetés sans garantie du Gouvernement,
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DE
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Coupe Nauge, Pantalons, Jambières, Guêtres, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Cabinets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Harnais, Sacs et Vestes pour l'artillerie, etc.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des journaux d'art et de MODES est sans contredit LA GAZETTE DE FER DES DAMES, paraissant tous les 5 jours, illustrant les matières d'intérêt universel. Un numéro, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, banques, crédit foncier, etc. Un numéro, 15 centimes. — Un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. ; 3 mois, 4 fr. — Prix : 7 fr. par an ; départements, 8 fr. — *Envoyer un mandat de poste.*

CAOUTCHOUC MANUFACTURE PERFECTIONNE.
E. TINTILLIER
N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, à Paris, N° 11.
MANTEAUX IMPERMEABLES POUR L'ARMEE.

On expédie sans précision sur la demande des chefs de corps.

MÉDAILLE EN 1851, à l'Exposition universelle de Londres. — Médaille en 1849, à Paris. — Médaille en 1844, à Paris. — Médaille en 1839, à Paris. — Médaille en 1834, à Paris. — Médaille en 1827, à Paris. — Médaille en 1823, à Paris. — Médaille en 1819, à Paris. — Médaille en 1815, à Paris. — Médaille en 1811, à Paris. — Médaille en 1807, à Paris. — Médaille en 1803, à Paris. — Médaille en 1799, à Paris. — Médaille en 1795, à Paris. — Médaille en 1791, à Paris. — Médaille en 1787, à Paris. — Médaille en 1783, à Paris. — Médaille en 1779, à Paris. — Médaille en 1775, à Paris. — Médaille en 1771, à Paris. — Médaille en 1767, à Paris. — Médaille en 1763, à Paris. — Médaille en 1759, à Paris. — Médaille en 1755, à Paris. — Médaille en 1751, à Paris. — Médaille en 1747, à Paris. — Médaille en 1743, à Paris. — Médaille en 1739, à Paris. — Médaille en 1735, à Paris. — Médaille en 1731, à Paris. — Médaille en 1727, à Paris. — Médaille en 1723, à Paris. — Médaille en 1719, à Paris. — Médaille en 1715, à Paris. — Médaille en 1711, à Paris. — Médaille en 1707, à Paris. — Médaille en 1703, à Paris. — Médaille en 1699, à Paris. — Médaille en 1695, à Paris. — Médaille en 1691, à Paris. — Médaille en 1687, à Paris. — Médaille en 1683, à Paris. — Médaille en 1679, à Paris. — Médaille en 1675, à Paris. — Médaille en 1671, à Paris. — Médaille en 1667, à Paris. — Médaille en 1663, à Paris. — Médaille en 1659, à Paris. — Médaille en 1655, à Paris. — Médaille en 1651, à Paris. — Médaille en 1647, à Paris. — Médaille en 1643, à Paris. — Médaille en 1639, à Paris. — Médaille en 1635, à Paris. — Médaille en 1631, à Paris. — Médaille en 1627, à Paris. — Médaille en 1623, à Paris. — Médaille en 1619, à Paris. — Médaille en 1615, à Paris. — Médaille en 1611, à Paris. — Médaille en 1607, à Paris. — Médaille en 1603, à Paris. — Médaille en 1599, à Paris. — Médaille en 1595, à Paris. — Médaille en 1591, à Paris. — Médaille en 1587, à Paris. — Médaille en 1583, à Paris. — Médaille en 1579, à Paris. — Médaille en 1575, à Paris. — Médaille en 1571, à Paris. — Médaille en 1567, à Paris. — Médaille en 1563, à Paris. — Médaille en 1559, à Paris. — Médaille en 1555, à Paris. — Médaille en 1551, à Paris. — Médaille en 1547, à Paris. — Médaille en 1543, à Paris. — Médaille en 1539, à Paris. — Médaille en 1535, à Paris. — Médaille en 1531, à Paris. — Médaille en 1527, à Paris. — Médaille en 1523, à Paris. — Médaille en 1519, à Paris. — Médaille en 1515, à Paris. — Médaille en 1511, à Paris. — Médaille en 1507, à Paris. — Médaille en 1503, à Paris. — Médaille en 1499, à Paris. — Médaille en 1495, à Paris. — Médaille en 1491, à Paris. — Médaille en 1487, à Paris. — Médaille en 1483, à Paris. — Médaille en 1479, à Paris. — Médaille en 1475, à Paris. — Médaille en 1471, à Paris. — Médaille en 1467, à Paris. — Médaille en 1463, à Paris. — Médaille en 1459, à Paris. — Médaille en 1455, à Paris. — Médaille en 1451, à Paris. — Médaille en 1447, à Paris. — Médaille en 1443, à Paris. — Médaille en 1439, à Paris. — Médaille en 1435, à Paris. — Médaille en 1431, à Paris. — Médaille en 1427, à Paris. — Médaille en 1423, à Paris. — Médaille en 1419, à Paris. — Médaille en 1415, à Paris. — Médaille en 1411, à Paris. — Médaille en 1407, à Paris. — Médaille en 1403, à Paris. — Médaille en 1399, à Paris. — Médaille en 1395, à Paris. — Médaille en 1391, à Paris. — Médaille en 1387, à Paris. — Médaille en 1383, à Paris. — Médaille en 1379, à Paris. — Médaille en 1375, à Paris. — Médaille en 1371, à Paris. — Médaille en 1367, à Paris. — Médaille en 1363, à Paris. — Médaille en 1359, à Paris. — Médaille en 1355, à Paris. — Médaille en 1351, à Paris. — Médaille en 1347, à Paris. — Médaille en 1343, à Paris. — Médaille en 1339, à Paris. — Médaille en 1335, à Paris. — Médaille en 1331, à Paris. — Médaille en 1327, à Paris. — Médaille en 1323, à Paris. — Médaille en 1319, à Paris. — Médaille en 1315, à Paris. — Médaille en 1311, à Paris. — Médaille en 1307, à Paris. — Médaille en 1303, à Paris. — Médaille en 1299, à Paris. — Médaille en 1295, à Paris. — Médaille en 1291, à Paris. — Médaille en 1287, à Paris. — Médaille en 1283, à Paris. — Médaille en 1279, à Paris. — Médaille en 1275, à Paris. — Médaille en 1271, à Paris. — Médaille en 1267, à Paris. — Médaille en 1263, à Paris. — Médaille en 1259, à Paris. — Médaille en 1255, à Paris. — Médaille en 1251, à Paris. — Médaille en 1247, à Paris. — Médaille en 1243, à Paris. — Médaille en 1239, à Paris. — Médaille en 1235, à Paris. — Médaille en 1231, à Paris. — Médaille en 1227, à Paris. — Médaille en 1223, à Paris. — Médaille en 1219, à Paris. — Médaille en 1215, à Paris. — Médaille en 1211, à Paris. — Médaille en 1207, à Paris. — Médaille en 1203, à Paris. — Médaille en 1199, à Paris. — Médaille en 1195, à Paris. — Médaille en 1191, à Paris. — Médaille en 1187, à Paris. — Médaille en 1183, à Paris. — Médaille en 1179, à Paris. — Médaille en 1175, à Paris. — Médaille en 1171, à Paris. — Médaille en 1167, à Paris. — Médaille en 1163, à Paris. — Médaille en 1159, à Paris. — Médaille en 1155, à Paris. — Médaille en 1151, à Paris. — Médaille en 1147, à Paris. — Médaille en 1143, à Paris. — Médaille en 1139, à Paris. — Médaille en 1135, à Paris. — Médaille en 1131, à Paris. — Médaille en 1127, à Paris. — Médaille en 1123, à Paris. — Médaille en 1119, à Paris. — Médaille en 1115, à Paris. — Médaille en 1111, à Paris. — Médaille en 1107, à Paris. — Médaille en 1103, à Paris. — Médaille en 1099, à Paris. — Médaille en 1095, à Paris. — Médaille en 1091, à Paris. — Médaille en 1087, à Paris. — Médaille en 1083, à Paris. — Médaille en 1079, à Paris. — Médaille en 1075, à Paris. — Médaille en 1071, à Paris. — Médaille en 1067, à Paris. — Médaille en 1063, à Paris. — Médaille en 1059, à Paris. — Médaille en 1055, à Paris. — Médaille en 1051, à Paris. — Médaille en 1047, à Paris. — Médaille en 1043, à Paris. — Médaille en 1039, à Paris. — Médaille en 1035, à Paris. — Médaille en 1031, à Paris. — Médaille en 1027, à Paris. — Médaille en 1023, à Paris. — Médaille en 1019, à Paris. — Médaille en 1015, à Paris. — Médaille en 1011, à Paris. — Médaille en 1007, à Paris. — Médaille en 1003, à Paris. — Médaille en 999, à Paris. — Médaille en 995, à Paris. — Médaille en 991, à Paris. — Médaille en 987, à Paris. — Médaille en 983, à Paris. — Médaille en 979, à Paris. — Médaille en 975, à Paris. — Médaille en 971, à Paris. — Médaille en 967, à Paris. — Médaille en 963, à Paris. — Médaille en 959, à Paris. — Médaille en 955, à Paris. — Médaille en 951, à Paris. — Médaille en 947, à Paris. — Médaille en 943, à Paris. — Médaille en 939, à Paris. — Médaille en 935, à Paris. — Médaille en 931, à Paris. — Médaille en 927, à Paris. — Médaille en 923, à Paris. — Médaille en 919, à Paris. — Médaille en 915, à Paris. — Médaille en 911, à Paris. — Médaille en 907, à Paris. — Médaille en 903, à Paris. — Médaille en 899, à Paris. — Médaille en 895, à Paris. — Médaille en 891, à Paris. — Médaille en 887, à Paris. — Médaille en 883, à Paris. — Médaille en 879, à Paris. — Médaille en 875, à Paris. — Médaille en 871, à Paris. — Médaille en 867, à Paris. — Médaille en 863, à Paris. — Médaille en 859, à Paris. — Médaille en 855, à Paris. — Médaille en 851, à Paris. — Médaille en 847, à Paris. — Médaille en 843, à Paris. — Médaille en 839, à Paris. — Médaille en 835, à Paris. — Médaille en 831, à Paris. — Médaille en 827, à Paris. — Médaille en 823, à Paris. — Médaille en 819, à Paris. — Médaille en 815, à Paris. — Médaille en 811, à Paris. — Médaille en 807, à Paris. — Médaille en 803, à Paris. — Médaille en 799, à Paris. — Médaille en 795, à Paris. — Médaille en 791, à Paris. — Médaille en 787, à Paris. — Médaille en 783, à Paris. — Médaille en 779, à Paris. — Médaille en 775, à Paris. — Médaille en 771, à Paris. — Médaille en 767, à Paris. — Médaille en 763, à Paris. — Médaille en 759, à Paris. — Médaille en 755, à Paris. — Médaille en 751, à Paris. — Médaille en 747, à Paris. — Médaille en 743, à Paris. — Médaille en 739, à Paris. — Médaille en 735, à Paris. — Médaille en 731, à Paris. — Médaille en 727, à Paris. — Médaille en 723, à Paris. — Médaille en 719, à Paris. — Médaille en 715, à Paris. — Médaille en 711, à Paris. — Médaille en 707, à Paris. — Médaille en 703, à Paris. — Médaille en 699, à Paris. — Médaille en 695, à Paris. — Médaille en 691, à Paris. — Médaille en 687, à Paris. — Médaille en 683, à Paris. — Médaille en 679, à Paris. — Médaille en 675, à Paris. — Médaille en 671, à Paris. — Médaille en 667, à Paris. — Médaille en 663, à Paris. — Médaille en 659, à Paris. — Médaille en 655, à Paris. — Médaille en 651, à Paris. — Médaille en 647, à Paris. — Médaille en 643, à Paris. — Médaille en 639, à Paris. — Médaille en 635, à Paris. — Médaille en 631, à Paris. — Médaille en 627, à Paris. — Médaille en 623, à Paris. — Médaille en 619, à Paris. — Médaille en 615, à Paris. — Médaille en 611, à Paris. — Médaille en 607, à Paris. — Médaille en 603, à Paris. — Médaille en 599, à Paris. — Médaille en 595, à Paris. — Médaille en 591, à Paris. — Médaille en 587, à Paris. — Médaille en 583, à Paris. — Médaille en 579, à Paris. — Médaille en 575, à Paris. — Médaille en 571, à Paris. — Médaille en 567, à Paris. — Médaille en 563, à Paris. — Médaille en 559, à Paris. — Médaille en 555, à Paris. — Médaille en 551, à Paris. — Médaille en 547, à Paris. — Médaille en 543, à Paris. — Médaille en 539, à Paris. — Médaille en 535, à Paris. — Médaille en 531, à Paris. — Médaille en 527, à Paris. — Médaille en 523, à Paris. — Médaille en 519, à Paris. — Médaille en 515, à Paris. — Médaille en 511, à Paris. — Médaille en 507, à Paris. — Médaille en 503, à Paris. — Médaille en 499, à Paris. — Médaille en 495, à Paris. — Médaille en 491, à Paris. — Médaille en 487, à Paris. — Médaille en 483, à Paris. — Médaille en 479, à Paris. — Médaille en 475, à Paris. — Médaille en 471, à Paris. — Médaille en 467, à Paris. — Médaille en 463, à Paris. — Médaille en 459, à Paris. — Médaille en 455, à Paris. — Médaille en 451, à Paris. — Médaille en 447, à Paris. — Médaille en 443, à Paris. — Médaille en 439, à Paris. — Médaille en 435, à Paris. — Médaille en 431, à Paris. — Médaille en 427, à Paris. — Médaille en 423, à Paris. — Médaille en 419, à Paris. — Médaille en 415, à Paris. — Médaille en 411, à Paris. — Médaille en 407, à Paris. — Médaille en 403, à Paris. — Médaille en 399, à Paris. — Médaille en 395, à Paris. — Médaille en 391, à Paris. — Médaille en 387, à Paris. — Médaille en 383, à Paris. — Médaille en 379, à Paris. — Médaille en 375, à Paris. — Médaille en 371, à Paris. — Médaille en 367, à Paris. — Médaille en 363, à Paris. — Médaille en 359, à Paris. — Médaille en 355, à Paris. — Médaille en 351, à Paris. — Médaille en 347, à Paris. — Médaille en 343, à Paris. — Médaille en 339, à Paris. — Médaille en 335, à Paris. — Médaille en 331, à Paris. — Médaille en 327, à Paris. — Médaille en 323, à Paris. — Médaille en 319, à Paris. — Médaille en 315, à Paris. — Médaille en 311, à Paris. — Médaille en 307, à Paris. — Médaille en 303, à Paris. — Médaille en 299, à Paris. — Médaille en 295, à Paris. — Médaille en 291, à Paris. — Médaille en 287, à Paris. — Médaille en 283, à Paris. — Médaille en 279, à Paris. — Médaille en 275, à Paris. — Médaille en 271, à Paris. — Médaille en 267, à Paris. — Médaille en 263, à Paris. — Médaille en 259, à Paris. — Médaille en 255, à Paris. — Médaille en 251, à Paris. — Médaille en 247, à Paris. — Médaille en 243, à Paris. — Médaille en 239, à Paris. — Médaille en 235, à Paris. — Médaille en 231, à Paris. — Médaille en 227, à Paris. — Médaille en 223, à Paris. — Médaille en 219, à Paris. — Médaille en 215, à Paris. — Médaille en 211, à Paris. — Médaille en 207, à Paris. — Médaille en 203, à Paris. — Médaille en 199, à Paris. — Médaille en 195, à Paris. — Médaille en 191, à Paris. — Médaille en 187, à Paris. — Médaille en 183, à Paris. — Médaille en 179, à Paris. — Médaille en 175, à Paris. — Médaille en 171, à Paris. — Médaille en 167, à Paris. — Médaille en 163, à Paris. — Médaille en 159, à Paris. — Médaille en 155, à Paris. — Médaille en 151, à Paris. — Médaille en 147, à Paris. — Médaille en 143, à Paris. — Médaille en 139, à Paris. — Médaille en 135, à Paris. — Médaille en 131, à Paris. — Médaille en 127, à Paris. — Médaille en 123, à Paris. — Médaille en 119, à Paris. — Médaille en 115, à Paris. — Médaille en 111, à Paris. — Médaille en 107, à Paris. — Médaille en 103, à Paris. — Médaille en 99, à Paris. — Médaille en 95, à Paris. — Médaille en 91, à Paris. — Médaille en 87, à Paris. — Médaille en 83, à Paris. — Médaille en 79, à Paris. — Médaille en 75, à Paris. — Médaille en 71, à Paris. — Médaille en 67, à Paris. — Médaille en 63, à Paris. — Médaille en 59, à Paris. — Médaille en 55, à Paris. — Médaille en 51, à Paris. — Médaille en 47, à Paris. — Médaille en 43, à Paris. — Médaille en 39, à Paris. — Médaille en 35, à Paris. — Médaille en 31, à Paris. — Médaille en 27, à Paris. — Médaille en 23, à Paris. — Médaille en 19, à Paris. — Médaille en 15, à Paris. — Médaille en 11, à Paris. — Médaille en 7, à Paris. — Médaille en 3, à Paris.

PURGATIF à la MAGNÉSIE
CHOCOLAT DESBRIETTES
Approuvé par l'Académie de médecine
à 30 c. le Flacon
Contenant de sucre, de cacao, de macaron pris, il a le goût du meilleur Chocolat. D'une efficacité certaine, il prend en toute saison sans changer ses habitudes. A petites doses, il neutralise les acerbes si fatigue et détruit la constipation. Les médecins le prescrivent aux mères purgatifs, car il purge sans fatiguer l'estomac. Fondé en CHOCOLAT DESBRIETTES, r. Lepelletier, 9. — *Il existe les véritables adresses*

BISCUITS DIGESTIFS DE JOSEPH OLLIVIER
Les MALADIES CONTAGIEUSES quelles qu'en soient la gravité la forme ou l'ancienneté, *les affections de la peau*, les dartres, les engorgements froids, les rhumatismes et les goutteux, les BISCUITS OLLIVIER. — Approuvés par l'Académie royale de Médecine et reconnus à la cour. Cabinet de consultation gratuites de midi à deux heures, *rue Saint-Honoré*, 174, au premier étage. — Les boites de 50 biscuits 10 fr. — Dépôt dans les pharmacies du chaque ville.

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.
Depuis on 3 jours maladies, sans opération, calculs et miraux d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Saint-Honoré, 176.
Place Vendôme, 22, et rue Saint-Honoré, 176.

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 90 francs. | Sans Annuaire, un an, 46 fr.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

Paris, 30 novembre 1854.

Voici le texte de la lettre que l'Empereur vient d'adresser au général en chef de l'armée d'Orient :

Palais de Saint-Cloud, le 21 novembre 1854.

« Général,

» Votre rapport sur la victoire d'Inkermann m'a profondément ému. Exprimez en mon nom, à l'armée, toute ma satisfaction pour le courage qu'elle a déployé, pour son énergie à supporter les fatigues et les privations, pour sa chaleureuse cordialité envers nos alliés. Remerciez les généraux, les officiers, les soldats de leur vaillante conduite. Dites-leur que je sympathise vivement à leurs maux, aux pertes cruelles qu'ils ont faites, et que ma sollicitude la plus constante sera d'en adoucir l'amertume.

» Après la brillante victoire de l'Alma, j'avais espéré, un moment, que l'armée ennemie ce déroute n'aurait pas repris si promptement ses perles, et que Sébastopol serait bientôt tombé sous nos coups ; mais la défense opiniâtre de cette ville et les renforts arrivés à l'armée russe arrêtent un moment le cours de nos succès. Je vous applaudis d'avoir résisté à l'impatience des troupes demandant l'assaut dans des conditions qui auraient amoncelé des pertes trop considérables.

» Les gouvernements anglais et français veillent avec une ardente attention sur leur armée d'Orient. Déjà des bateaux à vapeur franchissent les mers pour vous porter des renforts considérables. Ce surcroît de secours va doubler vos forces et vous permettre de prendre l'offensive. Une diversion puissante va s'opérer en Bessarabie, et je reçois l'assurance que, de jour en jour, l'Autriche, l'opinion publique nous est de plus en plus favorable. Si l'Europe a vu sans crainte nos aigles, au lointains bannières, se déployer avec tant d'éclat, c'est qu'elle sait bien que nous combattons seulement pour son indépendance. Si la France a repris le rang qui lui est dû, et si la victoire est encore venue illustrer nos drapeaux, c'est, je la déclare avec fierté, au patriotisme et à l'indomptable bravoure de l'armée que je le dois.

» J'envoie le général de Montebello, l'un de mes aides-de-camp, pour porter à l'armée les récompenses qu'elle a si bien méritées.

» Sur ce, général, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLEON.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous présents et à venir, salut :

Vu le troisième paragraphe de l'article 5 de la loi du 4 août 1839, portant :

« Sont maintenus de droit, sans limite d'âge, dans la première section, les lieutenants-généraux ayant satisfait à l'une des conditions spécifiées dans le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 1er. »

Vu notre décret du 1er décembre 1852 ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er. M. le général de division comte de Schramm (Jean-Paul-Adam), président du comité de l'infanterie, sénateur, né le 1er décembre 1789, est maintenu définitivement dans la première section du cadre de l'état-major général.

2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 8 novembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 24 novembre 1854, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État de la guerre, ont été promus dans la 1re section du cadre de l'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, savoir :

Au grade de général de brigade.

MM. les colonels :

Trochu, colonel au corps d'état-major, aide-de-camp du général commandant en chef l'armée d'Orient.

Le Bœuf, colonel chef d'état-major de l'artillerie à l'armée d'Orient.

Tripier, colonel chef d'état-major du génie à l'armée d'Orient.

Par décret impérial du 21 novembre 1854, ont été nommés dans le cadre du corps d'ÉTAT MAJOR :

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Jarras.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron de Cornulier.

Au grade de chef d'escadron

Les capitaines de 1re classe :

Choix, M. de la Boussinière de Beaumont.

Ancien.

Choix, M. Manèque.

M. le général de brigade de Martimprey, chef d'état-major général de l'armée d'Orient, est nommé au commandement d'une brigade de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement du général de Lourmel, tué à la bataille d'Inkermann.

M. le général de brigade Trochu, à la disposition de M. le général commandant en chef l'armée d'Orient, est nommé à l'emploi de chef d'état-major général de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le général de Martimprey.

M. Lebœuf, colonel, chef d'état-major de l'artillerie à l'armée d'Orient, nommé par décret impérial du 24 novembre 1854 au grade de général de brigade, est maintenu dans l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie à l'armée d'Orient.

M. Tripier, colonel, chef d'état-major du génie à l'armée d'Orient, nommé par décret impérial du 24 novembre 1854 au grade de général de brigade, est maintenu dans l'emploi de chef d'état major du génie à l'armée d'Orient.

Par décret impérial du 16 novembre 1854, ont été promus, dans l'ARTILLERIE :

Au grade de garde de 1re classe,

Les deux gardes de 2e classe dont les noms suivent :

Choix (2e tour), M. Richard, employé à la direction de Lyon, en remplt. de Vieille, retraité.

Choix (3e tour), M. Christen, employé à Neuffbriesach (direction de Strasbourg), en remplt. de M. Priestle, retraité.

Au grade de garde de 2e classe.

Les quatre sous-officiers désignés ci-après :

M. Guerinet, maréchal-des-logis-chef au 15e d'artillerie — à cheval, en remplt. de M. Guillemenot, retraité.

M. Zabar, adjudant-sous-officier au 8e d'artillerie — monté, en remplt. de M. Warrin, retraité.

M. Alibert, maréchal-des-logis-chef au 16e rég. d'artillerie — à cheval, en remplt. de M. Richard, promu garde de 1re classe.

M. Antoine, maréchal-des-logis-chef au 5e d'artillerie — à pied, en remplt. de M. Christen, promu garde de 1re classe.

Au grade de chef ouvrier d'état.

M. Bernesson, sous-chef ouvrier d'état à l'arsenal de La Fère, en remplt. de M. Dauphin, retraité.

Au grade de sous-chef ouvrier d'état.

M. Barillot, ouvrier d'état à l'arsenal de Metz, en remplt. de M. Bernesson, promu chef ouvrier d'état.

Au grade d'ouvrier d'état,

Les deux maréchaux-des-logis en-après, savoir :

M. Thurat, au 6e rég. pontonniers, en remplt. de M. Bourdecédé.

M. Peste, au 6e rég. pontonniers, en remplt. de M. Barillot, promu sous-chef ouvrier d'état.

Par décision impériale du 18 novembre 1854, les deux sous-lieutenants de gendarmerie, ci-après désignés, ayant accompli deux années d'exercice dans leur grade, ont été promus à celui de lieutenant, pour prendre rang du 1er novembre 1854, savoir :

MM. Boulard, trésorier de la 2e comp. de la 17e légion, à Ajaccio.

Butin, trésorier à la comp. de l'Aisne, à Laon.

Par décret impérial du 18 novembre 1854, ont été nommés au grade de sous lieutenant dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les sous officiers dont les noms suivent, savoir :

1er régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Buriel, adjudant à la 6e comp. d'ouvriers d'administration, en remplt. de M. Lioré, nommé lieutenant.

14e régiment d'infanterie de ligne.

(3e tour), M. Rigles, sergent-major à la 7e comp. d'ouvriers d'administration, en remplt. de M. Lebègue, nommé lieutenant.

16e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Munjeaux, sergent-major au corps, en remplt. de M. Moutier, nommé lieutenant.

18e régiment d'infanterie de ligne.

(2e tour), M. Bergeot, sergent-major à la 2e comp. d'ouvriers d'administration, en remplt. de M. Pouyart, nommé lieutenant.

21e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Gobert, sergent-major au corps, en remplt. de M. Pillot, nommé lieutenant.

34e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Pernot, adjudant au corps, en remplt. de M. Woelffel, nommé porte drapeau.

47e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Amadéi, sergent-major au corps, en remplt. de M. Colle, nommé lieutenant.

49e régiment d'infanterie de ligne.

Dépôt.

(3e tour), M. Lasserre, adjudant à la 3e comp. d'ouvriers d'administration, en remplt. de M. Bolloz, nommé lieutenant.

Orient.

(1er tour), M. Schiffmacher, adjudant au corps, en remplt. de M. Lolleux, nommé lieutenant.

59e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Larrière, sergent-major au corps, en remplt. de M. Mezeix, nommé lieutenant.

62e régiment d'infanterie de ligne.

(1er tour), M. Vidau, adjudant au corps, en remplt. de M. Lallemand de Brieux, démissionnaire.

1er régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Bruyerolle, sergent-major au corps, en remplt. de M. Gomeret, nommé lieutenant.

11e régiment d'infanterie légère.

(1er tour), M. Marsen, adjudant au corps, en remplt. de M. Bonrouet, nommé lieutenant.

10e bataillon de chasseurs à pied.

Compagnies en campagne.

(1er tour), M. Delévéleyne, sergent-major au 1er bataillon, en remplt. de M. de Fruthemme, nommé lieutenant.

2e régiment de zouaves.

(1er tour), M. Chrétien, adjudant au corps, en remplt. de M. Fumeau, décédé.

(1er tour), M. Rambeu I, sergent-major au corps, en remplt. de M. Vidalenc, nommé lieutenant.

3e régiment de zouaves.

(1er tour), M. Brenne, sergent-major au corps, en remplt. de M. Lefranc, nommé lieutenant.

2e régiment de la légion étrangère.

Orient.

(1er tour), M. Llopis, adjudant au corps, en remplt. de M. Veniard, nommé lieutenant.

Par décret impérial du 18 novembre 1854, ont été nommés dans le cadre des officiers D'ADMINISTRATION DES SERVICES DES HÔPITAUX MILITAIRES, à trois emplois d'adjudant d'hôpitaux

Digitized by Google

M. Corvoisier, sous-lieutenant au 52e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Gravier, promu lieutenant.

M. Mathieu, capitaine au 12e bat. de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'adjudant-major du corps, en remp. de M. Hardy, qui permute avec lui.

M. Poil, sous-lieutenant au 11e léger, passe à la 8e comp. de l'isolirs de discipline, en remp. de M. Boudeau-Pouzelet, qui permute avec lui.

M. Sourlin, chef du 1er bata llon d'infanterie légère d'Afrique, passe au 54e de ligne, en remp. de M. Gérard, qui permute avec lui.

M. Dreyfus, capitaine au 4e léger, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Astor, qui permute avec lui.

M. Gérard, sous-lieutenant au 22e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Sourlier, décédé.

M. Receveur, capitaine au 14e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Tayau, qui permute avec lui.

M. Doucet, capitaine au 18e de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remp. de M. Rivière, promu chef de bataillon.

M. Seiferl, sous-lieutenant au 58e de ligne, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Albert, promu lieutenant.

M. Beynet, sous-lieutenant au 1er régiment de la légion étrangère, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Brunel, promu lieutenant.

M. Maireau, sous-lieutenant au 11e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Barrel, promu lieutenant.

M. Blondel, sous-lieutenant au 7e léger, est nommé à l'emploi d'adjudant-major du corps, en remp. de M. Fenlon, promu lieutenant.

M. Marchant, sous-lieutenant au 16e léger, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remp. de M. Mauvel, décédé.

MUTATIONS DANS LA CAVALERIE.

M. Gouse de Serlay, sous-lieutenant au 10e de cuirassiers, est nommé à un emploi de son grade dans le régiment des guides de la garde impériale (organisation).

M. Petit de Mirmale, sous-lieutenant au 8e de dragons, est nommé à un emploi de son grade dans le régiment de cuirassiers de la garde impériale (organisation).

MM. les lieutenants-colonels Jouve, du 3e de cuirassiers, et de Grammont, du 10e de dragons, sont autorisés à permuter.

M. Hun, chef d'escadron au 7e de hussards, est nommé aux fonctions de major de ce régiment, en remp. de M. Forchon, qui permute avec cet officier supérieur.

MM. les lieutenants Bernard, du 1er de cuirassiers, et Dorfeuncourt, du 1er de chasseurs d'Afrique, sont autorisés à permuter.

MM. les sous-lieutenants André, du 8e de cuirassiers, et Tellier, du 7e de lanciers, sont autorisés à permuter.

MM. Jacques et Bussière, capitaines commandans aux 5e et 12e de dragons, sont autorisés à permuter.

MM. les sous-lieutenans Gonbaud, du 8e de chasseurs, et Valars, du 16e léger, sont autorisés à permuter.

M. Hun, chef d'escadron au 7e de hussards, est nommé aux fonctions de major de ce régiment, en remp. de M. Forchon, qui permute avec lui.

MM. les lieutenans Bernard, du 1er de cuirassiers, et Dorfeuncourt, du 1er de chasseurs d'Afrique, sont autorisés à permuter.

MM. les sous-lieutenans André, du 8e de cuirassiers, et Tellier, du 7e de lanciers, sont autorisés à permuter.

MM. Jacques et Bussière, capitaines commandans aux 5e et 12e de dragons, sont autorisés à permuter.

MM. les sous-lieutenans Gonbaud, du 8e de chasseurs, et Valars, du 16e léger, sont autorisés à permuter.

M. Moulfren, sous-lieutenant d'escadron au 10e de chasseurs, est nommé aux fonctions d'adjoint au trésorier de ce régiment, en remp. de M. Fortillier, qui permute avec lui.

MUTATIONS DANS LE GENIE.

M. Noël, chef de bataillon, en chef à Amiens, passe commandant du génie à la 3e division de l'armée d'Orient.

Bressonnet, capitaine de 2e classe de l'état-major à Tenes (Algérie), passe au 3e du génie, 1er bataillon, 3e compagnie, à l'armée d'Orient.

Dupuil, capitaine en 2e, détaché du 3e du génie, en Algérie, passe à la 3e compagnie du même de ce corps, laquelle est désignée pour l'armée d'Orient.

MM. Herquin, garde de 2e classe du génie, en Algérie, passe au dépôt des fortifications.

Coiffier, garde de 1re classe du génie à Sedan, passe au Quesnoy.

Rouvenne, garde de 2e classe du génie, à Langres, désigné pour l'Algérie, restera à Langres.

MUTATION DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décisions du 11 novembre :

M. Rougon, capitaine au 46e de ligne, est nommé substitut du rapporteur près le 1er conseil de guerre séant à Rouen.

M. Fourcher, sergent au 73e régiment de ligne, est nommé commis greffier temporaire près le 1er conseil de guerre séant à Lyon.

Par décision du 28 novembre, sont nommés près le 1er conseil de guerre de la 12e division militaire :

Substitut du commissaire impérial, M. le capitaine Serpette, du 35e de ligne.

Substitut du rapporteur, M. le capitaine-adjudant de place Rougon, commandant la citadelle de Bayonne.

Par la même décision, sont nommés près le 2e conseil de guerre de la même division :

Substitut du commissaire impérial, M. le capitaine Bergeret, du 35e de ligne.

Substitut du rapporteur, M. le capitaine Fournier, du même régiment.

MUTATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 23 novembre courant, M. Durocq, lieutenant au 6e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au dépôt de recrutement des Pyrénées Orientales, en remp. de M. le lieutenant Bonnet, décédé.

MUTATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

Mal. Calvet, médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Bitche, est admis à la retraite.

Germain, médecin-major de 1re classe à l'hôp. de Lille, est admis à la retraite.

Gambet, médecin-major de 1re classe au 43e de ligne, est admis à la retraite.

Corbin, médecin-major de 1re classe au 5e de lanciers, est admis à la retraite.

Dumays, médecin-major de 2e classe, en non-activité pour infirmités temporaires, est admis à la retraite.

Devresse, pharmacien-major de 1re classe à l'armée d'Orient, est admis à la retraite.

Berton, médecin-major de 1re classe à l'état-major de la 1re division, est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Donnezoz, médecin-major de 2e classe au 64e de ligne, est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Calestagne, médecin-major de 2e classe au 6e de ligne, est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Caron, médecin-major de 2e classe au 3e de lanciers, passe au 10e d'artillerie.

Cornue, médecin-major de 2e classe au 3e léger, passe à l'hôp. de Strasbourg.

Dufresne, médecin aide-major de 1re classe à l'armée d'Orient, passe à l'hôp. de Cambrai.

Gaudaire, médecin aide-major de 2e classe sans destination, passe au 69e de ligne.

Capsimount, pharmacien-major de 2e classe à l'hôp. de Toulon, passe à l'hôp. de Dunkerque.

Brauwers, pharmacien-major de 2e classe à l'hôp. de Dunkerque, passe à l'hôp. de Lille.

Candela, pharmacien-major de 2e classe à l'hôp. de Sedan, passe à l'hôp. de Toulon.

Fromeau, pharmacien-major de 2e classe à l'armée d'Orient, passe à l'hôp. du Sedan

Despeuve, médecin-major de 2e classe à l'armée d'Orient, passe à l'hôp. de Strasbourg.

Lasserre, médecin-major de 1re classe à l'hôp. d'Alger, est mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Andrés, pharmacien-major de 1re classe à la résidence des médicamens, à Marseille, passe à la pharmacie centrale, à Paris.

Fourtis, pharmacien-major de 1re classe au dépôt des médicamens, à Alger, passe à la résidence des médicamens, à Marseille.

Laurac, pharmacien-major de 2e classe à la division d'Alger, passe au dépôt des médicamens, à Alger.

Les médecins-majors de 1re classe, dont les noms suivent, reçoivent les destinations suivantes :

MM. Jullien, du 3e de ligne, passe au 6e léger.

Saulnier, du 34e de ligne, passe au 9e de hussards.

Charles, du 15e d'artillerie, passe au 1er de voltigeurs de la garde impériale.

Les médecins-majors de 2e classe, dont les noms suivent, reçoivent les destinations suivantes :

MM. Lacombe, du 16e léger, passe au 34e de ligne.

Loyer, du 4e de ligne, passe au 15e d'artillerie—à cheval.

Berthemet, du camp du Midi, passe aux hôpitaux de la 3e division.

Leclerc, du camp du Midi, passe aux hôp. de la 9e div.

Marinet, du camp du Midi, passe aux hôp. de la 8e div.

Puré (M.-A.), du camp du Midi, passe aux hôp. de la 9e div.

Puel (L.-O.-F.), au 6e bataillon de chasseurs à pied, passe au 16e de ligne.

Bermer, du 3e de chasseurs, passe au 8e de dragons.

Becour, du 7e de cuirassiers, passe au 4e de lanciers.

Berlin, du 4e de dragons, passe au 3e de chasseurs.

Dujardin, de la réserve de l'armée d'Orient, passe au 49e de ligne.

Louvel, du 6e de cuirassiers, passe au 3e de dragons.

De Finance, du 27e de ligne, passe au 7e léger.

Quesnay, du 2e de lanciers, passe à l'armée d'Orient.

Les médecins-majors de 2e classe, dont les noms suivent, nommés par décret du 1er octobre, reçoivent les destinations suivantes :

MM. Bonnal, passe au 12e de ligne.

Pétrowski, passe au 3e de ligne.

Lefebvre, passe au 51e de ligne.

Bolinger, passe au 16e léger.

Puel, passe au 6e bat. de chasseurs à pied.

Liard, passe au 17e de ligne.

Jobert, passe au 1er bat. de chasseurs à pied.

Les médecins aides-majors de 1re classe dont les noms suivent, nommés par décret du 14 octobre, ont reçu les destinations suivantes :

MM. Dubosq, passe au 37e de ligne.

Cornou, passe au 1er de hussards.

Vézien, passe au 1er de hussards.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Thry, officier d'administration de 2e classe au camp du Nord, est désigné pour l'armée d'Orient.

Maunier, adjudant en 2e à Aurillac, est désigné pour l'armée d'Orient.

Compain, adjudant en 1er à Agen, est désigné pour l'armée d'Orient.

Darry, adjudant en 2e au camp du Nord, est désigné pour Aurillac.

Merly, adjudant en 2e au camp du Nord, est désigné pour Le Puy.

Pérey, élève d'administration au Puy, est désigné pour Boulogne-sur-Mer.

Génissieux, adjudant en 1er au camp du Midi, est désigné pour l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Ingrain, comptable de 2e classe, à Calvi est détaché temporairement en mission, à Ajaccio.

Legrand, comptable de 1re classe, au camp du Nord, est désigné pour gérer les services de Saint-Omer.

Bernier, comptable de 1re classe, à Saint-Omer, est désigné pour gérer ceux de Montreuil-sur-Mer.

Latrobe, comptable de 1re classe au camp du Midi, est désigné pour l'armée d'Orient.

Alger, officier principal de 2e classe à Perpignan, est détaché pour commander la 1re section d'ouvriers d'administration, à Vincennes.

Clery, comptable de 1re classe à Paris, est désigné pour la 2e section, à Lille.

Joarnes, comptable de 2e classe à Boulogne, est désigné pour la 1re section, au camp du Nord.

Lepine, comptable de 1re classe, à Saint-Omer, est désigné pour la 2e section, au camp du Nord.

Walerbaye, comptable de 1re classe, à Metz, est désigné pour la 6e section, à Metz.

Aliquié, comptable de 1re classe, à Lyon, est désigné pour la 2e section, à Lyon.

Labruquère, officier d'administration principal, à Marseille, est désigné pour la 8e section, à Marseille.

De Saint-Victor, comptable de 1re classe, à Alger, est désigné pour la 12e section, à Alger.

Favreau, comptable de 2e classe, à Oran, est désigné pour la 13e section, à Oran.

Bourgoin, comptable de 2e classe, à Constantine, est désigné pour la 14e section, à Constantine.

Lamarque, comptable de 2e classe, en mission à Paris, est désigné pour la division d'Oran.

Leureux, adjudant en 1re à la division d'Oran, est désigné pour Marseille.

Beiginque, adjudant en 2e, en mission à Paris, est désigné pour Lyon.

Klein, adjudant en 1er, en mission à Paris, est désigné pour Metz.

Mignard, adjudant en 2e, à Toulouse, est désigné pour Paris.

Cotty, adjudant en 2e, disponible, est attaché à la division d'Alger.

Dore, adjudant en 2e, à l'armée d'Orient, est attaché au bureau de contrallation, à Constantinople.

Un décret impérial du 28 novembre convoque le Sénat et le Corps législatif pour le mardi 26 décembre 1854.

En vertu d'un décret impérial du 15 novembre, rendu sur le rapport de M. le ministre de la guerre, les tableaux de recensement de la classe de 1854, ouverts à partir du 1er janvier 1853, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 6 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 7 et 14 janvier 1855.

L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 18 janvier 1855.

Un décret déterminera ultérieurement les autres opérations relatives à la formation du contingent de la classe de 1854.

En transmettant, par une circulaire du même jour, ce décret aux autorités militaires et civiles, S. Exc. M. le ministre de la guerre leur a adressé des instructions détaillées pour l'exécution de ces opérations.

Dès à présent, il va être procédé, dans toutes les communes, aux travaux préparatoires, pour que rien ne retarde la formation des tableaux de recensement, et pour que rien ne s'oppose immédiatement des inscriptions de manière que les tableaux puissent être formés et prêts à être publiés et affichés aux époques déterminées par le décret précité.

On lit dans le *Moniteur universel* du 28 courant :

Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui des dépêches de Péra en date du 18 novembre, transmettant des nouvelles du général en chef de l'armée d'Orient, du 13 novembre.

« L'ennemi, battu à Balaklava, inquiète, et dont les pertes ont été plus considérables encore que le général Canrobert ne l'avait annoncé, n'avait pas inquiété les opérations du siége, qui continuaient.

« Le temps était devenu mauvais ; mais la santé des troupes était bonne et leur esprit admirable.

« Les renforts commençaient à arriver. Le commandant en chef avait déjà reçu beaucoup d'hommes d'Afrique et de France.

« 1,800 hommes de l'avant-garde Mayran avaient débarqué le 13. »

Péra, le 14 novembre 1854.

A la date du 11, le siége de Sébastopol continuait sans incident notable, et l'armée russe n'avait pas tenté de reprendre l'offensive. Les travaux continuaient, et, autant un quartier-général, pu obtenir les pertes de l'ennemi, dans la journée du 5, il 15,000 hommes tués ou blessés ; les troupes alliées avaient entré 3,000 fusées trouvés morts sur le champ de bataille.

Des renforts anglais, français et turcs étaient déjà arrivés le 8, au nombre de plusieurs milliers d'hommes, et se suivaient sans interruption.

Le [illegible] de la ligne de Sébastopol continuait sans incident notable, et l'armée russe n'avait pas tenté de reprendre l'offensive. Les travaux continuaient, et, autant un quartier-général, pu obtenir les pertes de l'ennemi, dans la journée du 5, il 15,000 hommes tués ou blessés ; les troupes alliées avaient entré 3,000 fusées trouvés morts sur le champ de bataille.

Des renforts anglais, français et turcs étaient déjà arrivés le 8, au nombre de plusieurs milliers d'hommes, et se suivaient sans interruption.

La dépêche qui précède confirme, on le remarquera, les chiffres donnés par le *Journal anglais* dans son numéro du premier novembre anglais en ce qui concerne les pertes de l'ennemi. Des informations qui nous parviennent par une autre voie justifient également l'assertion de l'illustre commandant en chef de l'armée alliée, lorsqu'il déclare que les forces russes employées dans la journée du 5 s'élevaient au moins à 70,000 hommes.

La presse périodique s'occupe beaucoup, depuis quelques jours, de la température habituelle de la Crimée, et notamment des environs de Sébastopol, en vue des éventualités d'une campagne d'hiver. D'un autre côté, des gens qui ont mal lu, ou qui sont hâtives de lecteurs inattentifs, répandent des notions inexactes sur les prétendues rigueurs ordinaires de l'hiver dans nos régions, rigueurs pourtant sous la zone latitude que notre département de la Drôme, où cette saison est fort supportable. On a pu voir, dans quelques ouvrages publiés récemment, que certains hivers ont offert, en France et dans la mer Noire, des froids excessifs, et l'on en a conclu que nos climats menacés cette année du retour de ces températures exceptionnelles.

Nous croyons utile, pour rectifier la série des faits, de citer textuellement quelques passages du second voyage de Pallas, dans les gouvernements méridionaux de la Russie (1) :

« Le climat de la Crimée est aussi à beaucoup de variations. J'ai vu plusieurs hivers, comme celui de 1795 à 1796, pendant lesquels les fleurs printanières étaient en pleine floraison dès le 6 février, et entraient pendant tout le mois de mai sous la neige, sans qu'aucune plante en fut le moins du monde endommagée. Les rigoureux hivers de 1788 à 1789 et de 1789 à 1790 ont duré, au contraire, depuis la fin d'octobre jusqu'au mois d'avril, avec des froids plus ou moins forts et accompagnés de violentes tempêtes du nord, à tel point que le thermomètre est descendu jusqu'à 32 degrés au-dessous de zéro (réaumur), ce qui est la mesure des plus grands froids dans

(1) Travel de Pallas aussi par les Hollandais et Tonnelier, publié par Bertrand, libraire à Paris en 1803.

Digitized by Google

l'hiver de 1767. Pendant le dernier de ces hivers, on a vu geler, par les plus violentes tempêtes du nord, non seulement la mer d'Azoff et le Bosphore, mais aussi une partie de la baie de Kaffa et de la mer Noire, de manière que la glace portait les hommes et les chevaux.

« Les longs hivers sont aussi peu communs que le séjour prolongé de la neige. Les vents sont très variables. Ceux de l'ouest et du sud-ouest amènent la pluie, ceux du sud un temps doux et des brouillards, ceux de l'est un temps sec et serein, et ceux du nord la grêle..... On ressent ordinairement le plus grand froid au mois de février. »

L'espace nous manque pour continuer ces intéressantes citations d'un des meilleurs ouvrages publiés sur la Crimée ; on y trouve une peinture séduisante des charmes du printemps, à partir surtout du mois de mars et jusqu'au mois de mai. Les ciels sont parfois ardents et la chaleur s'y élève alors jusqu'à 20 ou 30 degrés (réaumur), mais elle est tempérée par la brise de mer.

De ce qui précède, on peut conclure qu'une rigueur excessive du froid n'est à craindre en Crimée que dans les hivers exceptionnels. Dans les années ordinaires, le froid n'est guère plus intense à Sébastopol qu'à Montélimart.

On parviendrait en outre aussi les faciliter que les neiges pouvaient offrir aux Russes pour les transports de troupes en traîneaux. A cela, Pallas a répondu d'avance en disant ; *« Les longs hivers sont aussi peu communs que le séjour prolongé de la neige. »* Il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur les cartes bien faites et sur les bonnes notices descriptives pour reconnaître que les voies de communication, entre la Crimée et les autres provinces méridionales de la Russie, fort peu commodes en tous temps, deviennent impraticables dans la mauvaise saison, à cause des marécages et des nombreux cours d'eau que produisent, au delà du Dniéper, les embouchures du Bourg et du Dniéper. Cette situation rend même la position actuelle de l'armée russe beaucoup plus pénible, depuis qu'elle a reçu des renforts en hommes, ses consommations de toute nature ayant considérablement augmenté au moment même où le renouvellement de ses approvisionnements devenait de plus en plus difficile.

Les Russes ne peuvent, au reste, nullement compter sur le concours des habitans tartares de la Crimée pour les aider à sortir de cette fâcheuse situation ; les mesures de rigueur dont ils les menacent prouvent même jusqu'où va leur défiance à cet égard. La perte d'un membre pour certaines infractions, de deux membres pour certaines autres, sont des cruautés qui dépassent toutes celles en usage, à la honte de l'espèce humaine, dans les temps de la barbarie le plus sauvage. C'était autrefois par la perte d'une ou de deux oreilles, du nez, ou tout au plus d'un poing, que de telles infamies se produisaient. Mais amputer le délinquant d'un bras, d'une jambe, quelquefois même de l'un et de l'autre, voilà ce qui va au-delà des souvenirs historiques les plus odieux, et ce qui montre à quelles extrémités le gouvernement russe se trouve réduit pour stimuler le zèle de ses malheureux sujets.

Les journaux du soir ne contiennent que trois nouveaux rapports, adressés à l'empereur de Russie par les généraux Dannenberg et Jomini, sur la bataille d'Inkermann et sur la sortie effectuée par la garnison de Sébastopol le même jour.

Le premier de ces rapports, après avoir fait l'énumération des nombreux bataillons et des batteries d'artillerie qui furent chargés de l'attaque des positions occupées par les faibles corps de l'armée anglaise, ne trouve d'autre moyen d'expliquer la retraite à laquelle les troupes russes furent forcées, qu'en l'attribuant *à la grande supériorité de l'ennemi*. Évidemment, il s'agit ici d'une supériorité de valeur, car les alliés opposés aux Russes offraient à peine un effectif égal *au quart* de celui de leurs adversaires.

Quant au général Timofeieff, il avoue bien que les troupes sorties de Sébastopol ont été ramenées par les nôtres, mais il prétend que celles-ci se sont *enfuies* quand, après cette rude conduite, elles ont quitté leur retraite !

Le 3e rapport a pour objet de solliciter de l'empereur Nicolas l'ordre de Saint-Georges de la 1re classe pour les deux grands-ducs Nicolas et Michel, afin de les récompenser des preuves de courage qu'ils ont données en assistant à la défaite d'Inkermann, et en visitant les batteries de la place, où trois boulets sont tombés près d'eux. Rousseau.

D'après toutes les correspondances parvenues de Crimée, les pertes des Russes, à la bataille d'Inkermann, se sont élevées à 15,000 hommes au moins. Ce chiffre énorme s'explique par les masses profondes que présentent leurs colonnes, tandis qu'au contraire les Français et les Anglais surtout n'opèrent que sur ordre très mince. C'est la différence de troupes sur lesquelles on compte d'avec celles sur lesquelles on ne compte pas.

Dans cette bataille, la plupart des troupes russes engagées se mesuraient pour la première fois avec nos soldats ; auparavant, elles ne se croisaient pas avancées contre nous avec la même confiance. Ces troupes se sont très bravement battues ; mais il est hors de doute que leur moral est aujourd'hui profondément ébranlé, et qu'à la prochaine rencontre elles ne feront plus aussi bonne contenance.

On prétend que l'empereur de Russie et ses fils étaient furieux contre le prince Menschikoff de sa défaite à l'Alma. Les jeunes grands-ducs Michel et Nicolas ont pu voir par eux-mêmes s'il est facile de ne pas être vaincu par des soldats tels que ceux des puissances alliées, et qui réunissent à un 1er haut degré l'intelligence, l'entrain et la solidité.

Les renforts parvenus au prince Menschikoff, au commencement de novembre, avaient voyagé avec une promptitude inouïe. Ils sont arrivés de Nicolaïeff à Sébastopol en neuf jours. Les hommes ont été obligés de hâter leurs sons, n'important que les villes qu'ils avaient sur eux. Les voitures, chariots et chevaux ont été fournis par réquisition, et enlevés chez les particuliers, riches ou pauvres. De semblables ressources semblent devoir promptement s'épuiser.

Quelques journaux russes disent venus avertir les armées alliées de l'approche de l'hiver. Aussi les dispositions ont-elles déjà été prises pour s'établir aussi bien que possible, s'il fallait rester longtemps dans la situation actuelle. On a trouvé moyen de disposer les tentes de telle façon qu'elles servirait aussi confortable que des maisons. On les place, en guise de toits coniques, sur un mur d'une certaine hauteur qui permet d'établir une cheminée suffisante pour mettre l'intérieur à la température désirable, quel que soit le degré de froid à l'extérieur. On trouve d'ailleurs, dans le voisinage, des souches en assez grande quantité, et l'on pourrait, au besoin, faire venir d'Europe ou d'Asie du combustible, bois ou charbon de terre. En un jour ou deux, chaque tente peut être disposée de la sorte. La pierre est très abondante dans les environs, et chaque soldat a bien vite appris ce qu'il faut de l'art du maçon pour un tel ouvrage.

Au départ des dernières nouvelles, tous les jours de nouveaux renforts arrivaient aux armées alliées. Bandeau.

École impériale spéciale militaire.

Concours extraordinaire pour l'admission.

Par suite d'une promotion qui doit avoir lieu, par anticipation, au commencement de 1855, parmi les élèves de la 1re division de l'École impériale spéciale militaire, il sera ouvert, le 20 décembre prochain, un concours extraordinaire, à l'effet d'admettre, dans ladite école, de nouveaux élèves.

A ce concours seront admis tous les jeunes Français âgés de moins de vingt ans au 1er janvier 1855, actuellement pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences ou qui acquerront ce grade dans la session de décembre prochain, ainsi que les militaires âgés de moins de vingt-cinq ans au moment de l'ouverture du concours, pourvu qu'ils justifient alors de deux ans de présence effective sous les drapeaux et de la qualité de bachelier ès-sciences.

L'époque à laquelle les inscriptions seront reçues dans les préfectures, celle de l'ouverture des épreuves, ainsi que le mode de concours et l'époque de l'admission, seront déterminés prochainement.

Ce 27 novembre 1854.

La Bessarabie.

I. C

Ceux qui, avec quelqu'attention, suivent les marches des armées ont remarqué l'importance stratégique que semble prendre la Bessarabie. Une lettre d'Hermannstadt donnait, il y a peu de jours, les renseignements sur la position des troupes russes dans cette province ; renseignements dont, au reste, nous n'acceptons pas la responsabilité.

« La division Uschakoff avec 14 régimens de cosaques, et les généraux Luders et Sutanoff avec une division d'infanterie et deux régimens de cavalerie à Ismail et Kilia (frontière méridionale). Le général Engelhart près de Reni et de Vadul-Isaki, avec une division d'infanterie et un régiment de hussards (à droite de la ligne). Le général Dannenberg à Bulyrad (près Ismaïl) avec 20,000 hommes du 4e corps ; le reste de ce corps échelonné sur les bords du Pruth. »

La Bessarabie serait donc occupée par une armée de 65,000 hommes avec 180 canons. Le quartier-général à Kichinew au centre. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici ce qu'est la Bessarabie.

Située, à l'extrémité des pays moins russes, sur les côtes occidentales de la mer Noire, la Bessarabie faisait, il y a peu d'années, partie de la principauté de Moldavie.

A l'histoire de ce pays se mêlent les noms de Darius et d'Alexandre de Macédoine, puis les noms des Romains qui en firent la conquête ; ensuite vinrent les Tartares et enfin les Musulmans.

Bornée au midi par le Danube, au nord et à l'est par le Dniester et la mer Noire, à l'ouest par le Pruth et par la Bukovine, la Bessarabie est en contact avec la Turquie, située entre deux fleuves, elle forme une sorte de triangle dont le Dniester et le Pruth sont les grands côtés. C'est une bande de plus de 600 kilomètres de développement et d'une largeur moyenne de 80 kilomètres.

La Bessarabie se partage en deux contrées tout à fait distinctes : la partie méridionale ou Boudjack, est un pays de plaine qui s'étend au bord de la mer, entre les embouchures du Danube et le cours inférieur du Dniester. Ce sont les steppes de la Russie, à peine arrosées par quelques faibles ruisseaux. Aussi l'agriculture est-elle en souffrance et les habitans se livrent à l'élève du bétail ; seulement, le long des cours d'eau, des colonies d'Allemands et de Bulgares se sont établies.

La partie septentrionale de la Bessarabie, confinant à l'Autriche, est au contraire d'une grande richesse et d'une admirable beauté. Des collines couvertes de forêts accidentent le pays et sont de facile culture. Cette contrée, extrêmement riche, donne tous les produits des climats les plus favorisés. La température est douce et le ciel pur.

Avant la domination des Russes, la Bessarabie se faisait remarquer parmi les provinces les plus fertiles de la mer Noire. Ismail et Reny en étaient les deux grandes places d'exportation pour les céréales. Ackermann entrepait à Constantinople des chargements considérables de fruits et de provisions. Les innombrables troupeaux de la Bessarabie fournissaient de la laine à l'Orient et à l'Italie. L'Autriche seule achetait chaque année plus de 60,000 têtes de bétail.

Mais lorsqu'en 1812 la Russie s'empara de la Bessarabie par de ténébreuses menées, toute cette prospérité s'évanouit. Les habitans du sud, les riches paseurs Bulgares s'enfuirent au-delà du Danube, et la population Moldave, que prêtait un sentiment religieux, resta seule dans le pays.

L'empereur Alexandre vint, en 1818, visiter la Bessarabie. Il fut émerveillé de l'importance de sa conquête nouvelle, et la province lui fit un don national de 3,000 chevaux de cavalerie.

II.

La Bessarabie compte neuf districts, dont les chefs-lieux sont, en partant du midi : Ismail, Ackermann, Khoni, Bender, Kirhaew, Orgeiew, Beltz, Soroka et Khotin.

Kichinew est la capitale du gouvernement. Il se formait autrefois un petit bourg situé sur le Bonik, faible rivière qui se jette dans le Dniester. On a fait choix de ce point à cause de sa position centrale dans le pays. Les Juifs forment une grande partie de la population. Cette ville était célèbre par ses foires splendides et la richesse de ses magasins.

L'empereur Nicolas ayant fait un voyage en Bessarabie pendant l'année 1827, reçut une telle quantité de réclamations contre la constitution politique et civile du pays, qu'il nomma une commission à Saint-Pétersbourg, dans le but d'examiner les doléances des habitans. Mais, sans entrer ici dans le fond de la question, nous devons constater que le mal va fait qu'augmenter.

La population n'est plus de 600,000 habitans comme le disent les dictionnaires géographiques russes, mais seulement

Digitized by Google

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.

A. PRÉVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.

DAIM, — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANCHURE.

FABRIQUE DE DORURES ET PASSEMENTERIES MILITAIRES

LARA, place Bellecour, 14, à LYON.

Envoi franco lorsque la demande dépasse 100 francs.

TRIE DES SPÉCIALITÉS :	Argent fin.	Or fin.	Or fin. doubl. dor.	Or fin.	Argent. doublé dor.
Épaulettes pour colonel.	86 f.	93 f.	99 f.	33 f.	25 f.
— pour commandant.	57	61	65	23	16
— pour capitaine, aux dimensions prescrites.	66	93	99	30	»
— — — écussons plus larges, frangesde 81 mill.	94	99	105	31	21
— pour lieutenant, aux dimensions prescrites.	57	61	65	23	16
— — — écussons plus larges, franges de 86 mill.	81	85	90	23	14

Ceinturons fils — fin (contenance, 1 à 15 fr., suivant le tour de taille. — Le trait du métrique, double dorure, 10 fr.; en plus. — Drapeaux or fin brillant, 12 et 13 fr., en mat, 14 et 15 fr.; avec cordon fils, or brillant, 16 fr.; avec cordon cannetille, 24 fr.

Je reprends mes épaulettes à double prix, soit contre échs. soit contre marchandises. — Je reprends également au poids toutes espèces de vieilles dorures, soit en échange, soit contre deniers. — A cause du mouvement continuel des troupes, j'ai choisi mes prix pour le comptant. — Le paiement aura lieu au gré de l'acheteur, en un billet à 60 jours d'échéance, ou contre remboursement.

Blancheur & Conservation
DES DENTS

PARIS

Poudre & Eau dentifrice de la Société Hygiénique.

Parmi les diverses substances mises en usage jusqu'à ce jour pour nettoyer et blanchir les Dents, il en est bien peu qui n'aient pas des inconvénients plus ou moins graves. Les unes, composées d'Albâtre, de Corail, ou autres corps durs, pulvérisés, il est vrai, agissent cependant *à la manière de la lime et usent lentement l'émail.* Les autres, ainsi que la plupart des eaux dentifrices, renferment des acides qui *attaquent et dissolvent peu à peu la substance même des Dents.* Que résulte-t-il de là! C'est que les Dents auxquelles on parvient à donner *quelquefois trop facilement* une blancheur factice et passagère, finissent par prendre une teinte terne et jaunâtre et par devenir sujettes à l'agacement, aux douleurs les plus terribles, connues sous le nom de rages de dents, enfin à la carie et aux autres maladies qui en causent la destruction.

La **Poudre Dentifrice de la Société Hygiénique** a une action douce et innocente. Elle nettoie promptement les Dents les plus négligées; elle enlève le tartre qui les recouvre et leur donne toute la blancheur de l'ivoire; elle prévient et empêche la carie et toute autre maladie des Dents; elle en arrête les progrès. Elle fortifie les gencives, efface que soit leur état de mollesse et de relâchement, elle les rend fermes et vermeilles, enlève toute odeur, rend l'haleine fraîche et suave, et entretient jusqu'à l'âge le plus avancé les Dents et les autres parties de la bouche dans un état parfait de conservation et de santé.

L'Eau Dentifrice de la Société Hygiénique est préparée avec les mêmes plantes qui entrent dans la composition de la Poudre Dentifrice, par conséquent elle en possède toutes les propriétés.

L'*Eau dentifrice de la Société Hygiénique* jouit de la propriété remarquable de faire disparaître la mauvaise haleine, et d'*enlever complétement l'odeur du tabac*; sous ce rapport, aucune préparation ne peut lui être comparée.

LA POUDRE DENTIFRICE SE VEND 2 FR. LE FLACON ET L'EAU DENTIFRICE 3 FR.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A PARIS

Rue de Rivoli, 65, près la rue de l'Arbre-Sec,

CI-DEVANT RUE J.-J. ROUSSEAU, 5.

Tout flacon non revêtu du cachet et de la signature ci-dessus doit être refusé comme contrefait.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mitaines à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Sacs et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

Changement de domicile

pour cause d'agrandissement.

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.

Services de table. — Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1845

Nos THOMAS ET Cie,

ci-devant nos 18, actuellement nos 35, boulevard des Italiens.

AU COIN DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.

Exposition permanente

DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES

Pour MM. les officiers pensionnés qui font arrêter et surveiller, — CONTRAT, rue Richelieu, n. 34, en face le Théâtre-Français, — un modèle de harnachement et de selle anglaise supérieur et un la partie intérieure à cheval.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est le* COURS GÉNÉRAL *des* **GAZETTE DES CHEMINS DE FER** Rue Neuve-Bresson, ACTIONS, paraissant tous les jeudis, indiquant les positions d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit foncier, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : 1 fr. par an, départements, 8 fr. *(Envoyer un mandat de poste.*

ÉQUIPEMENS MILITAIRES.

A LA VILLE D'ALGER

Passementerie BADET Broderie d'uniformes.

Entrée, n° 11, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, au coin de la rue Vivienne.

Magasins, Salons et Atelier de fabrication au deuxième étage.

Habillements et Équipement au complet pour MM. les Officiers de toutes armes. — *Spécialité* pour habits d'uniformes et costumes riches. (Coupeurs particuliers.) — *Fabrique d'épaulettes* or et argent; *aiguillettes, drapeaux, cordons, galons, chiffres et reinturons.* — Échange ou reprise des vieilles épaulettes. Arrêts habillés des dernières fabriques. — *Coiffures.* — *Bonnets.*

Ateliers pour les dessins et la *fabrication* des broderies (modèles-types des dernier les plus récents).

Au moment de l'augmentation des cadres et des modifications apportées dans la tenue des différens corps, MM. les Officiers de l'armée et des administrations auront un avantage incontestable à s'adresser à notre Maison, où ils trouveront en totalité ou séparément les articles qui leur seront nécessaires. — *Note.* Toutes les marchandises sont garanties de parfaite qualité, de belle fabrication et d'excellente confection. *Prix de fabrique.*

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'ancienne maison HESSE — JOURDAN, *successeur*, et-devant rue Tête-Noire, 4 bis, est transférée à l'angle derrière Opéra et Boulevard, maisons CH LECOMTE — BARIS — J.-E. JOURDAN, marchands chapeliers, même ville.

En trouve à cette nouvelle adresse, comme précédemment, un très bel assortiment d'*armes blanches, de couteaux, de manteaux en caoutchouc*, de coiffures civiles et militaires.

Fournisseurs militaires pour le petit et grand équipement.

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ PERFECTIONNÉ.

E. TINTILLIER,

N° 11, Rue des Fossés-Montmartre, *à Paris.* N° 11.

MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR L'ARMÉE.

On expédie sans provision sur la demande des chefs de corps.

LIT DE CAMPEMENT MATELASSE

Se recommande en une minute au voisinage d'un petit Traversin, pouvant supporter 100 kilog. et n'en pesant que 8, formant aussi chaise longue. — Prix : 25 fr. en étoupe, en laine, 30 fr. — Le même fil, non garni, pesant 6 kil., prix : 20 fr.

EN TOILE extra - forte.	TENTES TRÈS PORTATIVES	Forme PAVILLON.
2 m. 30 carrés, 120 f.; 2 m. 50 c. 130 f.; 3 m. 60 c., 160 f.; 3 m. 10 c., 150 f. ABRIDEL, fab., 23 rouv., rue Neuve St-Merry, à Paris. — Dépôt, en prov. Dépôt à Boulogne-sur-Mer, chez WIART et Cie, Grande-Rue, 60.		

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET Cie.

Approvisionnemens de campagne.

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

(500 rations dans la moitié d'une cantine.)

Entrepôt général, 5, rue Dronot, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans tous les ports de mer.

LA MAISON **G. BERTON**, tailleur militaire et civil, 6, rue de la Feuillade. — Uniformes à toutes armes, costumes pour fonctionnaires militaires et civils, passementeries, fournisseur et chapelière militaires.

TREMPE ANGLAISE

RASOIRS GARANTIS. --- 4 FR. PIÈCE.

DELACROIX, fabricant de coutellerie en tous genres. Passage Choiseul n. 35. — *Ecrire franco.*

BANDAGE herniaire à régulateur, 5 médailles et brevets s. g. d. g. pour la guérison radicale. Ne se trouve que chez BIENFAITY DE TROUSS, rue Vivienne, 44. — Membres artificiels.

MÉTHODE NOUVELLE, QUÉRISON en 3 jours des maladies blennhorragiques les plus rebelles; prix : 5 fr. Cabinet médical, rue Constantine, 24, au 1er étage. Consultations de midi à 4 h. Ecrire franco.

Seuls approuvés par l'Académie impériale de Médecine

ET AUTORISÉS DE GOUVERNEMENT

BISCUITS DIGESTIFS DE TOUTE PUR

pour guérir sans récidive les maladies primitives ou constitutionnelles des deux sexes : ulcères, dartres sous forme de boutons, de plaques, d'élevures, rides de gale, maladies vénériennes, douleurs rhumatismales, accidens consécutifs de la goutte, de la gravelle, du mal des oreilles, maladies de poitrine, vices du sang, etc. 24,000 f. de récompense ont été votés par l'Académie. A PARIS, RUE ST-HONORÉ, n° 271, au 1er étage. *Consultations gratuites.* Traitement par correspondance. Depôt dans les pharmacies. On s'avise de vendre à la boîte, on vous trompe, offrant un traitement efficace, commode et facile à suivre en secret. Ces avantages ont été appréciés par le service actif de la marine et des armées.

MÉDAILLE EN 1851. **4 TEINTURES-BANDOLINES** (tenforce), MÉDAILLE EN 1849, à Expo. de Londres. **4 TEINTURES-BANDOLINES** (tenforce), à Expo. de Paris. Substitution européenne de teinte **ambrée** pour remplacer le **blond**, pour laquelle l'extrait au **chatain** ne donne rien. Le **BRUN ou NOIR** sans reflet. **BLOND ou CHATAIN** Prix, 5 et 10 fr. la bouteille. Cette teinture n'a pas d'odeur, ne tache ni la barbe, ni la peau, ni le linge. Elle **colore** les cheveux en quelques minutes, sans les brûler, ni les graisser. Le **Tenforce-Bandolines** est le seul passementier du **Blond** et du **Chatain. Exped.**

4 FR. PIERRE DIVINE SAMPSO. 4 FR.

Guérit en 3 jours maladies, sans exhibit, calebet et nitrate d'argent. — SAMPSO, pharmacien, rue Richelieu, 60, succursales : *Place Vendôme, 22, et rue Saint-Honoré, 376.*

7 MAISONS de Poche VOTE-WARE

LACHER. Poches caoutchoutées, Cabans, Tapissiers et Selliers imperméables. Fabrique d'articles en GUTTA-PERCHA pr le Chimie, la Photographie et la Chirurgie. Jouets pour voitures. Objets en Caoutchouc et en Gutta-Percha, confectionnés sur modèles. — Caoutchouc artificialisé, nouveaux modèles.

ROB Lafferteur pour guérir radicalement les dartres, scrofules et maladies contagieuses; 12, rue Richer, et chez tous les pharmac.

L'ŒIL (traitement de ses affections) extérieures, taie, fistules, amaurose, tumeurs, cataractes, faiblesse, paralysie du nerf optique, mal-voir, loupe, etc. Consultations de 11 à 1 h., 5, rue Richelieu.

AVIS.

Les Annonces et Insertions dans le *Moniteur de l'Armée* sont reçues au bureau du Journal, rue Grange-Batelière, 17.

Paris.—Imprimerie de Schiller aîné, l'auteur, 5 octobre, 11

Digitized by Google

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 48. — MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1855.

Paris, 5 décembre 1855.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 22 novembre 1855, ont été nommés dans la gendarmerie :

A quatre emplois de capitaine dans la partie active du service.

Accompagnés (1re tour), M. Vaudon, lieutenant, dans la comp. du Tarn, en remplt. de M. Rollin de Courtaillac, mis en non-activité.

Emplois de nouvelle création.

Choix (2e tour), M. Viala, lieutenant dans la comp. de la Corrèze.

Ancienneté (3e tour), M. Buscail, lieutenant dans la comp. des Ardennes.

A défaut de capitaines de cavalerie (4e tour), M. Coste-Cotty, lieutenant dans la comp. de la Gironde.

A un emploi de capitaine trésorier.

Hors tours, M. Chaussedoux, lieutenant dans la garde de Paris, en remplt de M. Lajoyerie, mis en non-activité.

A quatre emplois de lieutenant et de sous-lieutenant dans la partie active du service.

(1re tour), M. Mallarche, maréchal-des-logis-chef de la comp. de la Manche en remplt de M. Dupain, décédé.

(1re tour). M. Cazaux, maréchal-des-logis dans la comp. des Landes du Sud, en remplt de M. Bernard, mis en non-activité.

Non-activité, M. Bernard, lieutenant de gendarmerie en non activité, en remplt de M. Kerchiner, promu capitaine.

2e tour). M. Meyer, maréchal-des-logis-chef de la comp. de la Vienne, en remplt de M. Rouyer, promu capitaine.

(1re tour) M. Puerl, maréchal-de-logis-chef de la comp. du Canal, en remplt de M. Bessi, promu capitaine.

Non-activité, M. Poirot de Valenet, lieutenant de gendarmerie en non-activité, en remplt de M. Marsin, promu capitaine.

(1re tour). M. Nicolini, maréchal-des-logis dans la 1re comp. de la 1re légion, en remplt de M. Lichtlin.

(1re tour). M. Ferrer, maréchal-des-logis-chef de la comp. des Basses-Alpes, en remplt de M. Bourbon, promu capitaine.

Emplois de nouvelle création.

Non-activité, M. Trial, lieutenant de gendarmerie en non activité.

(2e tour). M. Carré, maréchal-des-logis dans la comp. de la Loire.

(1er tour), M. Buffet, maréchal-des-logis-chef de la comp. de l'Ain.

(2e tour). M. Thion, maréchal-des-logis-chef de la comp. du Nord, en remplt de M. Beaugeois, promu capitaine.

(1er tour), M. Verrier, maréchal-des-logis dans la 2e comp. de la 8e légion d'Afrique, en remplt de M. Bataille, promu capitaine.

2e tour), M. Mercier, maréchal-des-logis-chef dans le régiment de gendarmerie de la garde impériale, en remplt de M. Guérin, promu capitaine.

(1re tour), M. Sulfrin, maréchal-des-logis dans la comp. de la Guadeloupe, en remplt de M. Burdinet, promu capitaine.

A trois emplois de sous-lieutenant trésorier.

Hors tours M. Colonna, maréchal-des logis à pied et trésorier de la 2e comp. de la 17e légion, en remplt de M. Fabre, promu capitaine.

Hors tours, M. Vivenot, maréchal-des-logis dans la comp. de la Meurthe, emploi de nouvelle création.

Hors tours, M. Lucas, maréchal-des-logis dans la garde de Paris, en remplt de M. Lejeurtout, promu capitaine.

Par décret impérial du 22 novembre 1855, a été nommé dans le GENDARMERIE :

A un emploi de sous-lieutenant dans la partie active du service.

(2e tour), M. Dubois, adjudant sous-officier dans la garde de Paris, en remplt. de M. Bacquet, promu capitaine.

Par décret impérial du 21 novembre 1854, M. de Jaigné, en réformant un service du Piémont, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant au titre étranger dans le 1er rég. de la légion étrangère, employé en Espagne. Il quitte ce service par suite de la nomination de M. Regnes aux fonctions de porte-drapeau.

Par décret impérial du 24 novembre 1854, ont été promus dans le corps de l'artillerie, aux grades indiqués ci-après, les officiers de cette arme dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel.

M. Neyssensoux, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, admis au général commandant de l'artillerie dans la 2e division militaire, à Lyon, en remplt de M. Coteau, retraité.

M. Hennebert, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur des fonres à Paris (par application de l'art. 1er de la loi du 14 avril 1832), en remplt de M. Eble, promu général de brigade.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. de Colomb de Lodoze de Beaulac, chef d'escadron au 5e d'artillerie-monte, commandant l'artillerie à Valence, en remplt de M. Lacaze, retraité.

M. Malherbe, chef d'escadron au 2e d'artillerie-à pied, commandant d'une manche de l'artillerie de l'armée d'Orient, en remplt de M. Negrenoiner, promu général.

M. Prudhomme de la Boutmerie, chef d'escadron au 8e d'artillerie-monte, commandant de l'artillerie au 2e détachement de la 2e division de la réserve d'artillerie de l'armée d'Orient, en remplt de M. Perrin, promu colonel.

M. Berrat, chef d'escadron au 12e d'artillerie-monté, commandant l'artillerie de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplt de M. Cabu, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron.

Alternatif (1er tour). M. Bocaze, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant cette arme à Douai, en remplt de M. de Colomb de Lodoze de Beaulac, promu lieutenant-colonel.

Par décret impérial du 25 novembre 1854, les quatorze sous-lieutenant-élèves du génie qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, ont été appelés à remplir des emplois de lieutenant en 1er dans les régiments du génie, savoir :

1er régiment.

M. Flahry, en remplt de M. Williamme.
M. Serval, en remplt de M. Chéron.
M. Varnaud Dupuy de Saint-Florent, en remplt de M. Lallé Desjardins.

2e régiment.

M. Foucault, en remplt de M. Simay.
M. Grillières, en remplt de M. Mesnier.

3e régiment.

M Pouzeillier, en remplt de M. Debernardi.
M. Wagner, en remplt de M. Fescourt.
M. Simon, en remplt de M. Chamoureau.
M. Guéry, en remplt de M. Boudet.

5e régiment.

M. Ferron, en remplt de M. Pellet.
M. Bougerin, en remplt de M. Daveiny.
M. Bouguet, en remplt de M. Goudard.
M. Robinet, en remplt de M. Imhaut.
M. Garel, en remplt de M. Hubersum.

6e régiment.

Par décret impérial du 29 novembre 1854, ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'artillerie, pour y occuper des emplois de lieutenant en second et pour prendre rang du 1er octobre 1854, les sous-lieutenants élèves de cette arme qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école impériale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, savoir :

1. M. Volsin, en remplt de M. Chardon, nommé lieutenant en 1er.
2. M. Marbière, en remplt. de M. Gougelet, nommé lieutenant en 1er,
3. M. Genay, en remplt. de M. Banne. promu capitaine.
4. M. Bey, en remplt. de M. Lambert de Beaulieu, promu capitaine.
5. M. Desmaisières, en remplt. de M. Bey, promu capitaine.
6. M. Chauvin, en remplt. de M. Lourbard, promu capitaine.
7. M. Margot, en remplt. de M. Gaumiat, promu capitaine.
8. M. Bonnaur, en remplt. de M. Meyer, promu capitaine.
9. M. Robert, en remplt. de M. Dard, promu capitaine.
10. M. Condeau, en remplt de M. Mirguet, promu capitaine.
11. M. Jamet, en remplt. de M. Lambert, promu capit.
12. M. Lachaud, en remplt. de M. Reveux, promu capitaine.
13. M. Péling de Vaulgrenant, en remplt. de M. Blanc, promu capitaine.
14. M. Lorsil, en remplt. de M. Reichert, promu capitaine.
15. M. Alberger, en remplt. de M. Bottillier, promu capit.
16. M. Barbetorte, en remplt. de M. Bonnet, promu capit.
17. M. Henry, en remplt. de M. Lavallier, promu capitaine.
18. M. Schœnet, en remplt. de Aigrot Léonard, promu capit.
19. M. Vuillet, en remplt. de M. Schwartz, promu capitaine.
20. M. Chanas, en remplt. de M. Lange, en remplt. de M. Bonnard, promu capitaine.
21. M. Bonnard, en remplt. de M. Lange, promu capitaine.
22. M. Pipe Sainte-Marie, en remplt. de M. Petitjean, promu capitaine.
23. M. Gautier, en remplt. de M. Ditarnaguire de Quinercot, promu capitaine.
24. M. Giraud, en remplt. de M. Petel, promu capitaine.
25. M. de Mullier, en remplt. de M. Panot, promu capitaine.
26. M. de Lonet, en remplt de M. Mathieu, promu capitaine.
27. M. Jacquet, en remplt. de M. Bernard, promu capitaine.
28. M. Boux, en remplt. de M. Mora. promu capitaine.
29. M. Michiels, en remplt. de M. Gaille, promu capitaine.
30. M. de Pascal de Beaulieu de Moreau, en remplt. de M. Urtin, promu capitaine.
31. M. Michel, en remplt. de M. Vidal, promu capitaine.
32. M. Leerman, en remplt. de M. Dupuy-Compeyron, promu capit.
33. M. Audoy, en remplt. de M. Brunzet, promu capitaine.

Par décision ministérielle du 23 novembre 1854, les lieutenants en 2e du corps du génie, désignés ci-après, passent lieutenants en 1er, pour prendre rang, en cette qualité, à dater du 25 novembre, et conservent leurs destinations, savoir :

MM. Delebernardi, au 1er du génie, à Arras.
Wallamme, à la 2e comp. d'ouvriers, en Algérie.
Chéron, au 1er du génie, à Arras.
Pellet, au 5e du génie, à Grenoble.
Fescourt, au 3e du génie en Orient.
Daveiny, séjourn au troisième de 2e du génie, à Metz.
Goudard, au 2e du génie, à Strasbourg.
Chamoureau, au 3e du génie, à Metz.
Boudard, au 3e du génie au camp du Nord.
Imhaut, au 1er du génie, à Alger.
Louis Desjardins, au 1er du génie, à Arras.
Bonnard, au 2e du génie, à Metz.
Savoy, au 2e du génie, à Metz.
Mesnier, au 3e du génie, à Metz.

NOTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Bonnerot de Valbourg, capitaine, état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Courtant, commandant la subdivision de la Seine et la place de Paris, est nommé de la même qualité auprès de M. le général Bazaine, commandant la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, en remplacement de M. le capitaine Derbordes, mis en disponibilité pour cause de santé.

Laguerre, lieutenant au 1er de génie, est promu officier d'ordonnance de M. le général Vaigrenant, commandant la subdivision du Var et des Basses-Alpes, à Toulon.

Mandel, lieutenant au 1er de génie, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Dubreton, commandant la subdivision de la Meuse, à Verdun.

Cuny, capitaine au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, est nommé à un emploi d'adjudant de place créé à Bathna, division de Constantine.

NOTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Pointeau, capitaine au 3e régt, est nommé à l'emploi d'officier d'habillement du corps, en remplt de M. Boisard, décédé.

M. de Fontenaudet de Fontanelle, chef de bataillon au 1er régt de ligne, passe au 3e régiment de même arme, en remplt de M. Alès-Desgranges, qui permute avec lui.

M. Taillant, capitaine au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à un emploi d'aide-major, vacant par organisation dans le régiment dont il fait partie.

M. Millet, sous-lieutenant au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à l'emploi de porte-aigle du corps, en remplt. de M. Grasclaimbert, promu lieutenant.

M. Grostambert, capitaine au 2e régiment de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major du corps, vacant par organisation.

M. Blum, sous-lieutenant au 2e régt, est nommé à l'emploi de porte-drapeau du corps, en remplt de M. Baron, décédé.

Mouvemens de troupes.

Le 1er régiment d'infanterie de ligne se rend de Rouen à Verdun.

Le 2e bataillon et le dépôt du 6e de ligne se rendent de Verdun à Soissons. L'état-major et les deux premiers bataillons restent au camp du Nord.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 11e de ligne se rendent de Toulouse à Bayonne. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Toulouse.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 2e de ligne se rendent de Bayonne à Lyon. Le 3e bataillon et le dépôt sont maintenus à Bayonne.

L'état-major, les 1er et 2e bataillons du 61e de ligne partent de Nîmes pour l'Orient. Le 3e bataillon et le dépôt restent à Limoges.

L'état-major et 4 compagnies de guerre du 6e bataillon de chasseurs à pied partent de Lyon pour l'Orient. Le dépôt et 2 compagnies restent à Lyon.

L'état-major et 8 compagnies de guerre du 10e bataillon de chasseurs à pied quittent la division d'occupation en Italie, pour se rendre en Corse. Le dépôt et deux compagnies sont maintenus à Grenoble.

Le *Moniteur universel* a publié les dépêches et les nouvelles suivantes :

Le ministre de la guerre a reçu du général en chef de l'armée d'Orient la dépêche suivante :

Quartier-général devant Sébastopol, le 1er novembre 1855.

Nous avons éprouvé, le 14, du temps des plus violents. Des faits significatifs prouvent qu'un ouragan d'une rare intensité exceptionnelle, même dans ce mois. Un désastre était à craindre pour les flottes. Il n'a pas eu lieu, et nous avons à déplorer cependant quelques sinistres et des avaries graves. Je crois devoir vous faire connaître l'énergie avec laquelle le nombre de vaisseaux rigoureusement nécessaire dans de sulfureuses conditions de sécurité. Cette épreuve, si affligeante pas son résultat matériel, elle suit, et leur cœur, l'ennemi ne nous a point attaqués depuis la bataille d'Inkermann ; il semble même se renfermer dans la défensive.

Aujourd'hui, 2 décembre, un traité d'alliance a été signé à Vienne entre les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France et de la Grande-Bretagne.

Nous recevons des nouvelles du quartier-général de l'armée alliée, en date du 22. Les rifleurs anglais avaient obtenu l'avantage dans une rencontre avec un corps russe, pendant la nuit du 20 au 21. On était plein de confiance dans les résultats de l'entreprise.

Le maréchal ministre de la guerre a adressé la lettre suivante à M. le ministre de la marine et des colonies :

Paris, le 27 novembre 1855.

Monsieur le ministre et cher collègue,

Je m'empresse de vous envoyer copie d'une lettre qui m'a été adressée à la date du 9 de ce mois, par M. le général Canrobert, commandant en chef l'armée française en Crimée. A cette lettre, qui m'est parvenue à l'instant, sont jointes des pièces qui témoignent d'une extrême exactitude et récompenses en faveur des officiers et marins qui ne faire en Crimée et empêchés au service des batteries de siège établies contre Sébastopol. Je suis heureux d'avoir à vous remercier une fois de plus de l'empressé concours et du fraternel dévouement dont la marine nous donne journellement tant de preuves. Il est impossible qu'une si complète unanimité d'efforts et que chacun se partage des deux armes à accomplir de si grandes choses que nous voyons s'opérer, et qui sera dû à la bravoure des troupes de terre et de mer.

L'insistance du général en chef pour obtenir des récompenses prouve tout le prix qu'il attache aux services que la flotte nous a si libéralement rendus.

Recevez, etc.

Le maréchal VAILLANT.

« *Le général en chef de l'armé d'Orient au ministre de la guerre.*

» Devant Sébastopol, le 9 novembre 1854.

» Monsieur le maréchal,

» J'ai l'honneur de vous adresser, sous la forme plus ou moins régulière que les circonstances me permettent de lui donner, un travail de rec mmenses applicable au corps de marine que nous avons heureusement pour concourir aux travaux du siège, de vous prie de vouloir bien le transmettre à Son Excellence le ministre de la marine.

» L'intervention de la flotte entière est acquise à la confiance de ces braves gens qui ont lutte depuis le commencement de cette opération, avec une énergie sans égale, contre les difficultés les plus grandes que la nature peut-être jamais présentées dans un siège. Leurs pertes à tous égards sont égales à leurs efforts et à la valeur de nos batteries de marine, comme celles du fort Génie, commandé par le capitaine de frégate Nenquet, qui est mort, et celle du fort Rodolphe, commandé par le capitaine de frégate Penhoat, blessé et Lancaire, le lieutenant de vaisseau Fraisseil, l'enseigne de vaisseau Chevreux, le lieutenant de vaisseau Fraisseil, l'aspirant Hamelet, l'aspirant volontaire de Lagrave, proposés pour l'avancement ou l'admission dans la légion d'honneur.

» Les lieutenants de vaisseau Bianchi, de sonner, les aspirants Michel, Cavelar de Cuverville, Abel de Libran, proposés pour l'avancement ou l'admission dans la légion d'honneur.

Digitized by Google

d'honneur, qui joué, dans ce grand combat d'artillerie, un rôle tout à fait hors ligne. Successivement démonté, frappant de 9 chasse Minhel, qui a eu la jambe emportée, est tombé en criant : *Vive l'Empereur !* et en exhortant ses camarades à continuer le combat.

« Je voudrais, monsieur le maréchal, que toutes les dernières qui font l'objet de ce travail fussent accueillies. Plusieurs des officiers et marins auxquels elles s'appliquent auront succombé dans cette lutte qui se continue opiniâtrement avant de renouer la reconquête que leur bonne conduite leur a déjà méritée. Tout le monde applaudirait, dans les sphères de l'art de la guerre, aux décorations qui confereraient des ouvertures, ou des récompenses si brièvement gagnées.

« Veuillez agréer, etc. — **Général Canrobert.** »

Le général en chef de l'armée d'Orient a adressé au ministre de la guerre les deux rapports suivants, qu'il a reçus des généraux Forey et Bosquet, sur les opérations des troupes françaises engagées le 5 novembre à la bataille d'Inkermann :

Devant Sébastopol, le 7 novembre 1854.

ARMÉE D'ORIENT.

Corps de siége.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le 5 novembre, à 5 heures du matin, la garnison de nos attaques contre Sébastopol a été assaillie par une colonne russe, composée des quatre bataillons formant le régiment de Minsk, d'un bataillon du régiment de Wolhynie, et d'une certaine quantité d'hommes de bonne volonté qui n'étaient mis à la suite. Cette colonne, forte de plus de 6,000 hommes, soutenue par une batterie d'artillerie, sortit par le bastion de la Quarantaine, et suivit le ravin situé à la gauche de nos lignes. Sa marche, favorisée par un épais brouillard, n'a pu être arrêtée tout d'abord ; elle est tombée en force sur les bataillons 1er et 2e, du 49e régiment anglais. Les vaux de ces batteries ont été contraints de se retirer vers les bataillons du 39e et du 97e de ligne, qui occupaient les ouvrages de la légion étrangère, chargées de la garde des tranchées. Ces bataillons en tirailleurs de bataillon ont été aussi accueillis par l'effort de la colonne russe, qui, maîtresse du ravin, a très petite distance de la tranchée. A la vue du général, nos soldats franchissent le parapet, font face à l'ennemi à un bon mouvement, ils s'arrêtent à la hauteur de la maison dite du *Barge*, prennent position derrière des murs, d'où ils continuent leur feu.

Pendant que ces événements se passaient, et au premier bruit de la fusillade, je montai à cheval et je pris les dispositions suivantes : j'ordonnai au général Lourmel de se porter directement sur la maison brûlée, et au général d'Autemarre de marcher en avant de son front sur la route de Sébastopol qui longe la mer.

S. A. I. le prince Napoléon eut pour instructions de tenir sa division sous les armes, et elle s'avança jusqu'à la maison du Carénage pour prendre position pendant que l'effort se faisait à gauche.

La division Levaillant, ayant pris la place des brigades de Lourmel et d'Autemarre au moment de leur départ, se porta en avant de leur camp et occupa leurs anciennes lignes. Le général Levaillant se tenait de sa personne à 500 mètres au delà de cette ligne, pour juger du moment où son concours serait nécessaire.

Je me mis moi-même à la tête du 3e bataillon de chasseurs à pied de mon artillerie, et je suivis le mouvement du général d'Autemarre, qui, parti de la maison des Carrières, perpendiculaire à la route de Sébastopol, pour couper la retraite à l'ennemi dans le cas où il se serait arrêté au delà des batteries n° 1 et 2.

Telles sont les dispositions générales que je pris pour me mettre en mesure de parer à tout événement qui aurait pu compromettre la sûreté de notre droite. Elle a été vivement attaquée, j'entendais le feu dans la direction d'Inkermann, je savais que vous y aviez fortement engagé ; mais, ne voyant rien d'hostile à mon côté se fendre la plus violent effort, je devais m'avancer au centre et avec nos premières lignes, soutenues par toutes mes réserves.

La brigade de Lourmel, conduite avec ardeur intelligente par son chef, enfonça un détachement ennemi qui était en ligne et trouva en sa présence deux bataillons du 39e de ligne poursuivant avec vigueur et ensemble les Russes qui se retirèrent en désordre. Ce fut alors que le général de la Motte-Rouge, voyant arriver le général de Lourmel à la hauteur de la brigade d'Autemarre qui était établi en position, le mit à dans son mouvement offensif. Nos troupes, soutenues par l'ardeur de leurs généraux, arrivèrent à la distance des mamelles de la plaine, poussant devant elles la masse des Russes, pendant que le feu de notre artillerie commandée par le lieutenant de la Hitte fauchait des obus et des boulets sur eux.

J'avais position, avec le 3e bataillon de chasseurs, sur le flanc droit du général de la Motte-Rouge et à hauteur de la 1re brigade.

Jugeant que poursuivie telle à l'ennemi était pour ne beaucoup trop loin, j'envoyai le chef d'escadron Duteuil pour me le rapporter s'il était possible, et je me portai rapidement avec mes chasseurs de ma propre immédiatement en retraite du sol beaucoup plus rapidement encore. Le mouvement, tant l'ardeur des chefs et des soldats était grande, cette retraite et se soutenue par la position que j'occupais, à droite, avec le 3e bataillon de chasseurs à pied. Le centre, par le reste de la brigade de Lourmel reconstituée, et, à gauche, par le général d'Autemarre, qui, le général avait presque jusque sur le bord de la mer, et s'était emparé de vive force, au milieu d'une masse de pièces de canon sur les bastions de la place, des bâtiments de la Quarantaine, qu'il occupa avec le 1er bataillon du 7e de ligne. Il subit lorse en seconde ligne, dans une position dominante, le colonel Beurel avec deux bataillons pour la soutenir efficacement.

L'occupation de ces bâtiments fut très utile ; elle protégea efficacement la retraite de la brigade de Lourmel, et je me trouvai trop isolé sur cette dangereuse position, le général d'Autemarre, que le mien fut à la fusillade acharnée des deux bataillons, s'établit, à cheval sur la route, dans une nouvelle position, à droite de la Quarantaine. Le feu des 7e, dirigé à contre-sens, les déterminons à hâter en retraite une seconde fois, et nos à hâter à rentrer dans la place. C'est sur ce revers (nord) que je voulais arrêter la poursuite de l'ennemi, si, poussé par une ardeur particulière que je déplore, le brave général de Lourmel n'eût pas entraîné ses troupes du côté. Dans cette poursuite, précipitamment laissé par une balle qui lui avait traversé la poitrine, il remit le commandement au colonel Neil, qui fut obligé d'effectuer la retraite sous le feu de l'ennemi, et de toutes les batteries de la place, mouvement qui ne se termina qu'en arrière du ravin de la Quarantaine.

Nos pertes ont été très sensibles ; elles ne se croisa pas être au-dessous de la mille, portant à environ 1,200 le nombre des Russes morts ou mis hors de combat.

L'ennemi n'a donné aucun résultat en compensation de ses pertes ; car les tranchées sont intactes, et, sur les huit pièces enclouées, six ont repris leur feu immédiatement, et les deux autres bientôt aujourd'hui.

Je ne saurais donner trop d'éloges aux troupes engagées le 5 novembre. J'ai pu particulièrement accuser tout le monde, généraux, officiers et soldats. Les officiers de mon état-major, MM. Lebrun, commandant de corps, et en particulier dans la journée du 5, n'ont cesse de se faire remarquer par leur travaux et leur sang-froid.

M. le général d'Autemarre a fait preuve d'une haute intelligence militaire dans cette journée.

M. le général de Lourmel a été atteint très grièvement, n'a rendu son commandement que lorsque ses forces ont été épuisées, a été alimentaires de la ligne, et s'est accroissant de sa blessure. Je ne puis vous exprimer la douleur dont jacquette me plonge ce malheur ; il me mérité perd en lui un général dont la bravoure et la valeur me commandait aucun obstacle, et un chef auquel semblaient réservées de hautes destinées.

Vous remarquerez, mon général, par le nombre des officiers mis hors de combat, qu'ils sont l'objet particulier des coups de l'ennemi. Les Russes, français en sait d'autant plus bien qu'ils ne dégénèrent pas leur qualité, comme ceux de l'ennemi, sous une cuirasse de soldat.

Je suis avec respect, etc.

Le général commandant le corps de siége,

FOREY.

Devant Sébastopol, le 7 novembre 1854.

ARMÉE D'ORIENT.

Corps d'observation.

Rapport sur le combat d'Inkermann du 5 novembre 1854, adressé au général en chef l'armée d'Orient.

Le 5 novembre, à la pointe du jour, l'ennemi s'est montré en position sur trois points de nos lignes, savoir : à la cote 60 et à Inkermann, en face de la droite des anglais ; et dans la plaine de la Tchernaia, menaçant la redoute nouvelle construite par les anglais.

Il s'était rendu dans ces positions à la faveur de la nuit et d'un brouillard épais, et l'ouverture du feu, vers 8 heures et demie, devant Inkermann et devant le télégraphe

Je fis parvenir les armes au corps d'observation tout entier, faisant appuyer l'infanterie vers le télégraphe, et je me portai moi-même avec mon état-major sur le plateau, mais qu'ils n'aient pas encore vers leur droite en arrière de la redoute anglaise, et qu'ils me pressent de les garder de ce côté. Je fis aussi savoir à Balaklava que, vers dix par moi-même ce qui pouvaient valoir les deux bataillons de la 3e division turque qui y étaient, en face du télégraphe : c'étaient évidemment de fausses attaques.

J'étais à examiner cette du télégraphe, lorsque des officiers anglais vinrent me prévenir que j'étendais accueilli à leur droite ; le colonel Steï surtout me donna de vives renseignements sur la position. Aussitôt le général Bourbaki vers la droite anglaise. Je donnai en même temps des ordres pour qu'on lui amenât deux autres et un bataillon de la 3e division turque, qui marchaient dans la même direction. Enfin, peu après, le général d'Autemarre recevait l'ordre de se porter avec sa brigade avec un bataillon de zouaves et les deux bataillons du 3e.

Les deux bataillons de la 3e division turque y dirigèrent dès la pointe du jour sur le télégraphe ; j'en envoyai une à la droite anglaise se joindre aux deux bataillons à chevau-légers en mouvement.

Je rejoignis les premières troupes menées par le prince Napoléon, qui avait pris position à la droite. Tout le terrain en avant de la droite anglaise était évacué, et il n'y avait d'occupé que l'arrêté qui procède à vingt pas le premier rang des tirailleurs.

Je n'hésitai pas à lancer mes deux bataillons en avant entre les quatre bataillons anglais, et, le pied, qui étaient gênés par les tirailleurs et arrivèrent près de la crête redoute en avant à droite.

A l'arrivée de ces deux nouvelles colonnes d'un bataillon des tirailleurs algériens, la poussa la charge de nouveau et la mena jusqu'à la crête, où elle s'arrêta de la route.

Je comptais que les anglais pourraient appuyer ma marche en droite de la route ; mais ils en furent empêchés : l'ennemi la tourna par la route, et je fus un moment coupé de mes troupes. Le général d'Autemarre Dubon traversèrent en arrière les têtes de colonnes qui nous tournaient, et les ramenèrent à la charge. Ils firent un mouvement pour reprendre ensuite la charge, qui, cette fois encore, réussit merveille. Mais l'ennemi, ayant sur le flanc droit des forces considérables, et ayant fait venir sur la crête en arrière de ma gauche, prit chaus d'inviter pour ce point, et je fus forcé de battre en retraite.

Dans cet rencontres à la baïonnette, notre champ de bataille a été jonché de cadavres ; c'était une vraie boucherie. Nous avons fait beaucoup de prisonniers blessés.

Le 3e tirer, commandé par le chef de bataillon Vaisse, a été à une position très importante, qui nous assure une position parfaitement, de même que l'adresse et l'entrain des chasseurs à pied du 3e bataillon.

Le 1er bataillon de zouaves du commandant Dubos a montré avec cette intelligence, cette bravoure à toute épreuve que je connaissais déjà. Le commandant Dubos a été atteint de deux balles.

Les tirailleurs algériens, à travers les broussailles, saisissant agiles comme des panthères. Cette journée leur fait honneur, aussi, qu'à leur colonel de Wimpffen.

L'autre bataillon de zouaves et les deux bataillons de 3e division turque ont vigoureusement appuyés sans avoir eu à charger l'ennemi.

Pendant ce combat, les deux bataillons à cheval du commandant La Tapparède, et les deux bataillons du 3e division combattaient par le commandant de Barral ont eu à supporter un rude choc avec l'artillerie russe, qui se composait de pièces de position de 24 et de 30 et d'un nombre considérable de pièces de campagne. Nos batteries, aidées par une batterie anglaise de 9, ont eu l'honneur d'éteindre le feu russe et de le réduire absolument au silence. Ce combat d'artillerie a été dirigé par le brave colonel Forgeot, qui m'a rendu dans cette journée les plus grands services.

Enfin, au moment où s'éteignait le feu russe, j'ai fait diriger quelques batteries entre celles de l'ennemi, mouvement appuyé par deux bataillons, qui a pu couvrir d'obus et de boulets les ponts d'Inkermann, par lesquels s'écoulaient dans le plus grand désordre les troupes russes, que nous avons eu la joie de voir s'enfuir en jetant leurs armes. Mais cette déroute était protégée par les marais d'Inkermann, que nous ne pûmes malheureusement traverser, car notre cavalerie aurait eu un acte bien de journée à coupé-tête.

La brigade du général Monet, arrivée en deuxième réserve, n'a pas eu occasion de donner ; elle a cependant éprouvé des pertes par les coups de canon de l'ennemi, dont les pièces avaient des portées extrêmes.

Devant la télégraphe, notre ligne a eu une canonnade sans blessés ; mais j'éprouve un vrai plaisir à en primer ici à quel point le détachement de marins du capitaine de Gueidenon a bien servi ses canons toutes armes du 30, qui ont tenu la ligne ennemie fort loin et lui ont fait éprouver des pertes sensibles.

J'ai remarqué les généraux d'Autemarre et Bourbaki, qui ont si visiblement mené leurs troupes, et le colonel de Cissey, mon chef d'état-major, qui m'a secondé de tout cœur. Je voudrais pouvoir citer tous les braves qui ont si bien combattu à Inkermann, mais ce serait citer tout le monde.

Le général de division commandant le corps d'observation,

BOSQUET.

M. Michel Lévy, inspecteur-directeur du service de santé de l'armée d'Orient, vient de rentrer à Constantinople après avoir terminé son inspection en Crimée. Les diverses ambulances de l'armée, si habilement organisées à la fin de novembre, ont été l'objet de son attention particulière ; il a constaté que, sous la fois de l'ennemi, comme au milieu des épidémies les plus meurtrières, le courage et le dévouement des médecins militaires ne faiblissent jamais.

Grâce à la profonde intelligence des besoins du soldat malade et à la sollicitude éclairée qu'il prouve pour lui, monsieur Lévy, les hôpitaux de Constantinople présentent une installation salubre et les ressources médicales les plus étendues. En présence de ces heureux résultats, on comprend que la distinction élevée dont il a été l'objet ait été donnée par S. M. l'Empereur des Français était un acte de justice.

Nous avons reçu, par le dernier courrier d'Orient, des listes de nos nouveaux généraux, qui ont été faits, datées, devant Sébastopol, du 18 novembre. Toutes nous confirment que les résultats alors connus de la bataille d'Inkermann dépassent de beaucoup les premières appréciations. Ainsi on a pu compter un à un les 6,000 soldats russes, les 8,000 alliés russes, et la perte totale de l'ennemi, dans cette mémorable journée, paraît s'être élevée de 18,000 à 20,000 hommes.

Les Russes semblent, pour le moment, avoir changé leurs combinaisons. Ils ont coupé le pont d'Inkermann et renoncé sur les hauteurs de la rive droite de la Tchernaia, ne laissant, dans la plaine de Balaklava que la division Liprandi et la cavalerie. Ces mouvements cachent-ils quelque chose ? Les troupes alliées sont prêtes à les recevoir et à les traiter mieux encore, s'il est possible, que la première fois. Avec les renforts considérables qui leur sont arrivés depuis trois semaines, et dans les positions qu'elles occupent, telles qu'on les a fortifiées, elles peuvent défier toutes les troupes de la Russie, d'autant plus que le temps, devenu certain, leur permet aujourd'hui de tirer sont d'une difficulté extrême, pour ne pas dire insurmontable.

L'armée Russe aura bien plus à souffrir que celles des alliés des rigueurs de la mauvaise saison. Les hommes ne sont pas abrités par des tentes, et les derniers venus sont sans effets, les sans ayant été laissés en arrière, et les transports deviennent de plus en plus pénibles, avec les routes que profond la pluie sur les terrains naturels. A part l'eau-de-vie qu'on leur distribue en quantité le jour du combat, ils ne boivent guères d'ailleurs que l'eau de la Tchernaia, déjà mauvaise.

Le feu des assiégeants et des assiégés continue, sans avoir cependant la même vivacité. Le 12 novembre, au soir, toutefois, la place a fait un feu d'enfer. Il y a eu, ce jour-là, plusieurs et une fusillade extraordinaires, dont on n'a pu trouver le motif que dans l'appréhension d'un assaut. Toute cette poudre brûlée n'a heureusement pas causé un mal, puisque les uns nos coups portent par suite de la convergence de notre feu. Aussi, a-t-on bâté de finir dans la ville, boucher les pièces et les tirer sur notre côté, on préfère aller plus loin et en plus nombreux.

Les flottes ont débarqué des canons pour armer de nouvelles batteries. Il en a construit du côté d'Inkermann, qui paraissent être destinées à battre toute la contre les ouvrages encore dans le port. On a également élevé des retraites qui rendent formidable la position en s'est livrée la bataille du 5. Ces ouvrages, qui ne sont ainsi au défini, constituent complet qui donne à Sébastopol une grande partie de sa force. Les Anglais ont fait venir de Malte un grand nombre de mortiers qui seront très utilement employés de côté.

L'armée française a reçu un grand nombre de capotes à capuchon et à pèlerine. C'est un chaud vêtement dont se soldat est très satisfait. Ils vestes en peau ont été également distribuées à la plupart des régiments. Ainsi, dans toutes ces précautions, l'armée pourra passer l'hiver sans avoir trop à souffrir, et dans l'intérieur même de ses positions elle trouvera du bois en quantité suffisante pour satisfaire à ses besoins.

On a reçu des nouvelles de M. le colonel de Lagondie et de M. le capitaine de Dampierre. Ces deux officiers sont détenus à Saint-Pétersbourg. Ils sont Pétersbourg. L'Empereur leur a fait remettre leurs armes, et ils ont été traités avec la plus grande courtoisie. Après avoir passé une vingtaine de jours à la mi-novembre, ils devaient partir le 19 novembre pour Moscou, d'où ils seraient envoyés à Jéroslaw, pour y attendre une occasion d'échange. **Bandeau.**

A l'occasion d'un rapport de M. l'intendant militaire de l'armée d'Orient, qui rend aux excellents et dévoués services du corps médical de l'armée le juste hommage dont le *Moniteur de l'Armée* s'est maintes fois empressé de se faire l'écho, le *Journal* ajoute, il y a deux jours, une lettre signée *Ducouz*, *ancien représentant du peuple*, où la situation des ambulances, dans l'armée, est dépeinte sous les couleurs les plus déplorables et les plus lamentables les plus incroyables.

Digitized by Google

Au dire de M. Ducoux, *ces braves chirurgiens*, ainsi qu'il les appelle : « sont religieux par nos lois ainsi que par notre exemple, et tellement maintenus qu'elle peut être appelée, sans exagération, la catégorie des *rajahs* (sic) de l'armée. » Et tout cela, parce que l'organisation actuelle du corps médical ne lui accorde pas les *assimilations dont les officiers militaires*, consacrées par le fameux décret du 3 mai 1848, *rendu in extremis* par le gouvernement provisoire la veille du jour où la nomination de l'Assemblée constituante lui enlevait ses pouvoirs dictatoriaux ; et aussi, parce que a le médecin en chef de l'armée d'Orient serait dans la meilleure légale du demander la confirmation d'une punition disciplinaire qu'il croirait devoir infliger à un soldat pour l'avoir insulté. »

Nous concevons très bien que M. Ducoux, ancien représentant du peuple, et, précédemment, ancien chirurgien en chef, ait mécontent de ne pas trouver dans les *assimilations* de la loi du 3 mai 1848, rendu *in extremis* par le gouvernement provisoire la veille du jour où la nomination de l'Assemblée constituante lui enlevait ses pouvoirs dictatoriaux ; et aussi, parce que a le médecin en chef de l'armée d'Orient serait dans la meilleure légale du demander la confirmation d'une punition disciplinaire qu'il croirait devoir infliger à un soldat pour l'avoir insulté. » Nous concevons très bien que M. Ducoux, ancien représentant du peuple, et précédemment, ancien chirurgien en chef, ait mécontent de ne pas trouver dans les *assimilations* de la loi du 3 mai 1848, à la suite du travail d'une commission dont il faisait partie, cela est d'autant plus naturel que, depuis de nous trompons, le nom de l'ancien chirurgien sous-aide, on sa coopération tout au moins, se rattachait aussi à un projet publié en 1836 dans le journal l'*Armée*, et où la hiérarchie médicale de l'armée partait du grade de sous-lieutenant pour arriver à celui de lieutenant général, pour chacune des professions de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie. La chambre générale qui accueillit cette proposition démontre suffisamment que loin d'établir ainsi, entre la médecine militaire et l'armée militante, les liens d'étroite fraternité qui doivent exister à tout de titre, on aurait arrivé au contraire à de profondes et regrettables divisions.

En effet, l'armée est jalouse, à bon droit, de sa hiérarchie et de ses grades, qui ne s'obtiennent que lentement et par une progression à laquelle nul ne peut se soustraire. Il faut avoir été soldat pour parvenir à l'épaulette, et sous-lieutenant pour devenir maréchal de France. Ce serait une erreur que de croire les élèves des écoles militaires arrivent de droit à l'épaulette, car on n'est admis à l'École de St-Cyr qu'après avoir contracté un engagement. L'armée ne pourrait donc voir avec sympathie l'assimilation à ses grades, et à ses grades inférieurs surtout, des membres d'un corps émancipé, civil par son origine, dont elle apprécie la science, les utiles services et l'admirable dévouement sur le champ de bataille comme dans les épidémies, mais qui ne procède point de la même école qu'elle, qui n'est lié en service militaire par aucune des obligations que l'y rattachent, et qui, enfin, n'est pas soumis dans toute leur rigueur aux mêmes devoirs.

Mais, dit M. Ducoux, « les médecins sont les seuls, de toute l'armée active, qui n'aient aucun rang dans la hiérarchie militaire. » Et quand cela serait! La position des médecins n'inspire donc pas toute l'estime et toute la considération honorable par elle-même pour n'avoir besoin d'aucune limite d'emprunt! Leur autorité, qui ne pourrait aller, M. Ducoux en convient lui-même, jusqu'à exercer une intervention quelconque dans le commandement de la troupe, est telle, pourtant, que le médecin militaire, quel que soit son grade médical, commande souverainement au chevet de l'officier général malade comme à celui du simple soldat. Ce n'est donc point qu'il est en fonctions, et c'est là que ses prescriptions sont avenglément exécutées, qui qu'en doive être le résultat.

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois : le vrai titre qui impose réellement le respect au soldat, chez le médecin militaire, c'est celui de docteur. Peu lui importe la broderie qui décore l'habit ; celle-ci est nécessaire, sans aucun doute, pour déterminer la hiérarchie entre de corps et l'armée ; les classifications de cette hiérarchie sont aussi d'utiles degrés pour régulariser l'action du service comme pour récompenser d'une manière plus ou moins durable la somme d'expérience qu'ont acquise les médecins militaires ; mais enfin, dans la pratique civile, rien de tout cela n'existe, et les médecins n'en sont pas moins entourés de la considération qu'leur est due.

« D'après la constitution de notre armée, dit encore M. Ducoux, un remplaçant peut devenir officier (il y en a beaucoup) ; il peut même devenir général (on en a des exemples), et à côté de lui on descendrait des Lirrey, des Percy, des Larrey, des Percy, ne peut voir reparaître autour de sa personne, ne fut-ce que pour sa protection individuelle, une partie de cette autorité honorifique qui déborde chez le remplaçant parvenu ! »

M. Ducoux pouvait, par son argumentation elle-même, la profonde différence qui existe entre l'officier militaire et l'officier de santé. Il reste acquis, avec peu d'efforts, que le vrai titre de cette noble assimilation à l'épaulette est résidé une foule de bons esprits du corps médical de l'armée, qui en renferme un si grand nombre. C'est donc principalement pour une satisfaction d'amour-propre que sont réclamées les assimilations, si complètement inutiles à la bonne exécution du service! Comment espérer qu'un gouvernement agge puisse s'exposer à compromettre des intérêts puissants et respectables en vue d'un semblant de vanité!

Que M. Ducoux veuille bien y réfléchir, d'ailleurs ; s'il obtenait pour les médecins militaires le droit de punition directe qu'il réclame, il nous semble qu'il ne leur ferait pas un présent fort agréable, car ils seraient alors, malgré leur admirable courage, le dévouement et les signalés services, n'ont donné à personne mission de les défendre, et nous sommes persuadé que le plus grand nombre d'entre eux saurait maintenir par à M. Ducoux de son intervention intempestive et maladroite. Ce n'est pas au moment où toutes les voix s'élèvent pour les glorifier, ou tous les organes de la presse périodique retentissent de leurs justes éloges qu'il convient de les présenter au victimes, en raison, à vouloir être mis dans le même. M. Ducoux, sur le texte sont desquels il soit urgent d'attirer l'attention publique.

La récente organisation donnée à la médecine militaire, avec le concours des chefs du corps de santé eux-mêmes, a satisfait beaucoup d'intérêts et a notablement équilibré la position de son nombreux et savant personnel. Si des mêlé-remplacements nouvelles sont proposées, dans la limite du possible, nous y applaudirons des premiers, parce qu'à notre avis il faut également récompenser des services aussi essentiels, et qu'il est juste d'entourer cette noble profession de toute la considération qu'elle mérite. Mais n'oublions pas pourtant qu'à l'époque actuelle, époque éminemment positive et de discussion, la considération se mesure à la valeur réelle des hommes, et non pas à celle des croyances dont ils sont revêtus. A ce point de vue, le corps de la médecine militaire n'aurait rien à désirer, car il trouve partout, quoiqu'en dise M. Ducoux, la place et les honneurs qui lui appartiennent de droit.

Hippocrate.

On nous écrit de Saumur que la nouvelle méthode de dressage de chevaux y est en pleine activité d'application, sous la direction intelligente de Mme Isabelle. Les résultats heureux constatés ont été obtenus, grâce au concours empressé de tous les officiers employés à l'instruction, qui apprécient les avantages de ce système nouveau et expéditif. On n'est pas à dire que la méthode de Mme Isabelle soit acceptée par tout le monde avec la même faveur : il s'est bien rencontré quelques contradicteurs parmi les partisans de l'ancien système ; mais ces prévenions se tarderont sans doute pas à se dissiper en présence des faits, et nous sommes trop convaincus des excellentes dispositions de toutes les personnes attachées à l'École impériale de Saumur pour supposer qu'il y ait à craindre d'aucune d'entre elles une opposition systématique ou malveillante.

Si la méthode de Mme Isabelle, malgré toutes les épreuves qu'elle a déjà subies, donnait lieu encore à quelques objections sérieuses, elles lui seraient loyalement présentées et nous aimons à croire qu'elle saurait y répondre victorieusement.

Basilosk.

Campagne de 1853 à 1854 en Orient.

(Article.—Voir les numéros des 11, 16 et 21 novembre.)

VIII

On était au commencement de juin ; les Turcs, assiégés dans Silistrie, tenaient avec une héroïque fermeté. La tranchée était ouverte depuis trois semaines ; plusieurs assauts furieux avaient été livrés ; un effroyable bombardement, une canonnade sans cesse retentissante faisaient crouler sur les ouvrages fortifications, à l'intérieur de la place, une masse énorme de projectiles ; des mines et des contre-mines avaient joué : rien n'avait pu ébranler, encore un seul instant douteuse la défense des soldats du sultan. Ils mouraient stoïquement sous le boulet et la bombe, ou périssaient sur la brèche, sans permettre aux Russes de gagner un pouce de terrain. Ces derniers, pourtant, pour les forcer à la retraite, avaient eux-mêmes poussés par des généraux forcés d'obéir aux ordres impitoyables du maître, se battaient comme jadis les gladiateurs près dans l'arène. Les généraux se faisaient tuer pour donner l'exemple du courage à ceux de leurs troupes ; tout venait échouer aux pieds de quelques talus de terre, de quelques fossés presque entièrement comblés la pour par les éboulements, et repoussés, rejetés par les défenseurs.

A cette époque du siége, Omer-Pacha fit pénétrer dans la place un secours de 5,000 irréguliers, mauvaises troupes, soldats pillards et indisciplinés, mais pourtant soulagea un peu la garnison sans renouveler son ardeur. Ils furent envoyés au fort Abdul-Medjid, et 2,000 Albanais, qui arrivèrent en même temps, furent dirigés sur Arab-Tabia.

De 2 au 3 juin, les assiégeants, qui paraissaient avoir adopté la guerre souterraine, n'osant plus attaquer à ciel ouvert, continuèrent leur système de cheminement par la mine ; ils découvrirent plusieurs galeries, qui furent aussitôt prises. Cependant, leurs mines furent éventées et contremînées ; les Turcs firent sauter, détruisirent ou comblèrent leurs galeries, poursuivirent les mineurs, se jetèrent sur les tranchées, livrèrent des combats acharnés et finirent par les déguster des entreprises de ce genre, comme ils les avaient dégoûtés des assauts de nuit et de jour.

Un de pouvait espérer, avec 100 bouches à feu dont 50 de gros calibre, avec 100,000 soldats, abandonner une bicoque défendue par quelques milliers de Turcs ; c'était, pour les Russes, encourir la vengeance du czar, courir leur disgrâce de bonne et de mauvaise grâce, et renoncer au prestige qui avait si longtemps entouré les armes moscovites. Les assauts avaient été repoussés, les mines contremînées avec succès par les Turcs ; on se décida à des travaux réguliers ; on chemina à la sape, on se couvrant avec des gabions remplis de coton. Les assiégeants parvinrent de cette manière, par un cheminement en zig-zag, jusqu'à la contrescarpe de l'ouvrage à corne du front de la tranchée, protégées par des ouvrages fermés à la gorge, élevés aux deux extrémités.

Le général en chef cependant, désireux de voir par lui-même l'état réel des travaux, afin d'en rendre compte à son auguste maître et de rédiger un bulletin propre à couvrir l'espoire de bonte que s'attachait aux armes russes dans ce coin de l'empire ottoman, se décida, lui aussi, à prendre une connaissance vigoureuse sur le fort Abdul-Medjid. Prenant 24 bataillons, il se dirigea de ce côté, tandis que, sur la route de Schumla, le général Luders, à la tête d'une division, khrulef faisait une fausse attaque et une démonstration pour maintenir et inquiéter la garnison.

Le vieux maréchal s'avança aujourd'hui du fort, un boulet le frôla à la hanche et lui fit une contusion telle que sa santé en fut profondement altérée. Deux jours après, il se retirait à Kalaratsch et quittait ensuite les principautés, sur l'avis des médecins, laissant son commandement au général Gortschakoff.

Ce dernier revint au système de mines ; trois boutelles galeries furent établies face à Arab-Tabia, du fort Abdul-Medjid et d'Yams ; au moment où la fin fut mis aux fourneaux, les Turcs faisaient une sortie vigoureuse, obtinquaient les Russes à la fois sur quatre points différents, détruisaient les travaux de siege et repoussèrent leurs ennemis jusqu'à leurs premières lignes.

Tandis que sous les murs même de Silistrie, les Ottomans remportaient ces avantages signalés, Omer-Pacha battait la diversion Paskiwitch, et un engagement sérieux eut lieu entre eux. Le général Schréder, blessé et amputé, mourut des suites de ses blessures, le général Gortschakoff fut atteint légèrement ; 1,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, 2,000 furent mis hors de combat, tandis que les Turcs n'eurent que 900 hommes tués ou blessés. Les assiégeants, repoussés avec une vigueur irrésistible, avaient perdu drapeaux, canons, et, ce qui était pis pour eux, l'espoir du succès. Le moral était si profondément atteint par tous ces échecs, autant que la dernier vaincu de donner le coup de grâce, que malgré les ordres du czar, la levée du siége fut résolue le 15.

Ce même jour, une sortie de la garnison, faite avec succès, ne fit que corroborer la détermination déjà prise ; on copta de 10,000 hommes fut laissé en observation à quelque distance de la place, et le reste de l'armée russe fut dirigé sur Bassova. La flotille quitta Silistrie et redescendit à Galatz. Le 23 juin, c'est-à-dire quarante jours après l'ouverture de la tranchée et campagne après l'investissement de la ville, Silistrie était complétement libre, l'ennemi de siége était enfuie, les troupes parties, les petits bâtiments du Danube en marche pour l'embouchure du fleuve, le général en chef en route pour Foschany, dirigé sur sur la Moldavie et le Pruth une masse énorme de matériel et un immense convoi de blessés.

Plus de 15,000 russes étaient enterrés sous les murs même de la place.

Lorsqu'on voit des villes de premier ordre très bien fortifiées, ayant du canon, une bonne et nombreuse garnison, des munitions et des vivres, succomber après 45 ou 50 jours de tranchée ouverte devant un ennemi à peine du double plus nombreux, on se demande comment une place mal fortifiée, n'ayant que des canons d'un calibre de siege ordinaire, qu'une garnison dont la faiblesse numérique est bien connue, puisse supporter pendant cinquante-deux jours d'attaque, bombardée par une flottille établie sur le Danube, cantonnée par des batteries formidables, a pu résister qu'avec grande peine à 100,000 hommes et une dotte notable, plus de vingt mines, et trente pours de feu n'ont pu en rien ébranler ses défenseurs, ni les démoraliser? On se demande comment des troupes répulées médiocres ont pu tenir tête à 100,000 soldats qu'on disait pleins de valeur?

On a prétendu que dans la première partie du siége, alors que le prince Paskiewitch commandait, le généralissime tenait à prendre Silistrie avant de marcher sur Omer Pacha pour le livrer bataille qu'à s'emparer de Silistrie. Il nous est impossible d'admettre une pareille semblable. Les ordres de l'Empereur étaient trop formels, l'échec moral devait être trop semblable à un sour ordre de bataille pour ne pas déployer toutes nos ressources matérielles, les assauts livrés trop sérieux pour qu'il soient permis de donner le siége de Silistrie comme une simple démonstration. Les Russes, avec une armée aussi nombreuse qui empêchait le général Paskiewitch, s'il se tenait pas à prendre cette ville, de la masquer et de pousser aux Balkans !

Silistrie n'a pas été prise parce que les dé-mouvement ont à la résistance de la garnison, à une sbargarie, au mépris de la mort qui engendrent les héros et les actions héroïques ; parce que les assaillgeons se battirent en esclaves qui ne peuvent faire autrement que vaincre, parce que les soldats turcs et étrangers, enfermés dans la ville, déployèrent une activité et des talens que les officiers des armes spéciales russes ne semblant pas avoir montrés. Or, pour un siége, lorsque les moyens de résistance du point attaqué ne sont pas tellement extraordinaires (comme en ce moment à Sebastopol) qu'ils sortent des lois habituelles de la guerre, le talent des officiers chargés de la défense et l'ardeur d'attaque est pour beaucoup dans le succès définitif.

C'est donc réellement à l'énergie des Turcs, à l'habileté de leurs chefs aussi bien qu'à leur triste recrutement des troupes russes et au peu de valeur de leurs officiers, qu'on doit attribuer la fin de cette entreprise.

IX.

Tandis que ses lieutenans se maintenaient sur le Danube, le tsar général en chef turc ne perdait pas son temps. Veillant d'un œil sur les opérations qu'il voyait s'éloigner avec regret, parce que les généraux enfermés dans la place lui faisaient connaître pour par pour ce qui s'y passait, prêt à se porter à son secours si besoin était, il utilisait néanmoins les moments de répit que lui donnait l'éloignement de l'ennemi pour veiller sur ce point pour se renforcer sur les Balkans, amener là ses troupes ses réserves, afin de pouvoir être aux Russes, s'ils venaient à franchir le fleuve, une force de défense de l'empire ottoman : « Nous n'irons pas plus loin. »

Omer-Pacha, dans sa nuit, avait concentré près de 140,000 combattans sur une ligne de 20 à 35 lieues s'étendant passant par Varna sur la côte, à la mer, par Pravadi, Schumla et servant de réserve aux garnisons de Silistrie et du Roustchouk ; fut établi, à Varna, disposés tout pour recevoir les troupes alliées dont l'arrivée était déjà parlé par le tsar, fort de 55,000 hommes et de 140 bouches à feu de campagne, tenait le camp retranché de Schumla, à quelques lieues au sud de Schumla, et Omer-Pacha occupait le défilé de cette forteresse, en avant des Balkans et à quelques lieues des bords du fleuve. Le généralissime turc, ne voulant pas cependant laisser le sort de la vaillante Silistrie aux mains du hasard, donna ordre au général Mussa-Pacha, à un de ses lieutenant, Said-Pacha, de rouir à la hauteur de Tortchokai, entre Silistrie et Roustchouk, 40,000 hommes tirés des places du Danube, pour tenter une diversion en faveur de la place démonstration sérieuse. On a vu que cette démonstration, fatale et meurtrières pour les Russes et combinée avec la sortie de 13, avait été une des causes déterminantes de la levée du siége.

L'opération contre Silistrie avait coûté aux Russes, outre une sanglante de mille hommes tués ou morts de maladie devant la place, plus de 20,000 hommes hors de combat.

On aurait tort cependant d'attribuer uniquement et à la force des armes des troupes ottomanes la levée du siége de Silistrie, l'évacuation d'une partie de la grande Valachie et le mouvement de retraite de l'armée du tsar. Les diverses opérations étaient motivées principalement par l'attitude demonstrations hostile du gouvernement autrichien et par la marche dans armée de l'empereur François II sur la frontière de la guerre. Les Russes, peu confians dans les dispositions amicales de leur ancien allié, comprirent le danger qui les menaçait si l'Autriche, venant à se déclarer tout d'un coup, ils se trouvaient avoir en tête les Turcs et Omer-Pacha, rendus plus puissants des Anglo-Français, et s'ils étaient menacés en même temps dans leurs lignes de retraite par l'armée autrichienne.

Les renseignemens étaient de même, en effet, à modifier complétement l'attitude des troupes du czar. Le général en chef donna ordre de presser immédiatement, mais avec lenteur et sagesse, un changement de front. Cette étude en avant, pour porter l'armée sur la ligne du Sereth, de manière à faire face, d'une part, à l'armée autrichienne, qui grossissait principautés, et de l'autre à garder, par son extrême gauche, un

Digitized by Google

pied sur le territoire turc, du côté de la Bulgarie.

Le 4 juillet, le prince Bagration était définitivement remplacé par le général Le-tzich-k-ff, et la grande route que le Balkan divisait complètement en trois tronçons.

Le 5 juillet, les troupes de Suleyman-Pacha, à la grande satisfaction des Valaques, auxquels l'occupation moscovite avait causé des vexations de toute nature et des dommages incalculables.

Les Turcs, sans perdre de temps, commencèrent à fortifier le Balkan et à rétablir les autorités valaques sur tous les points, lorsqu'à la suite de la victoire de Saint-Pétersbourg, et sans qu'il soit possible de savoir dans quel but, un mouvement en avant des troupes russes fut prononcé par le général Gurtschakoff. Du 7 au 9 juillet, 30 mille hommes sous les généraux Dannenberg, Schilnsdall, Luders rencontrèrent Burkarsi, Kalarasch, Oltenitza.

Ce fut pour offensif donné lieu, le 8, à une bataille sanglante devant Giurgevo, et qui prit le nom de cette ville.

Le matin, vers neuf heures, les Turcs, décidés à rejeter les Russes du Danube, lancèrent deux fortes colonnes d'attaque, l'une sur l'île de Kuma, près de Rousschouk, l'autre sur Giurgevo. Du que ce mouvement offensif dessinées, les Russes résolurent tout ce qu'ils avaient de troupes à Giurgevo et Slobosie, et marchèrent sur Kuma. Son seulement ils ne résistèrent pas à enlever cette île, mais ils firent des prises d'armes, furent obligés de plier devant la cavalerie arabe des Turcs, perdirent 2 gêne au et 3,000 hommes, et se replièrent en brûlant leurs ponts bâtiments. Les Ottomans poursuivirent

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 20 francs. — Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 69. — LUNDI, 11 DECEMBRE 1854.

Le renouvellement d'abonnement à l'échéance du 1er janvier 1855 étant considérable, nous prions ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous faire parvenir, par anticipation, le prix de leur abonnement en un mandat sur la poste, pour éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Paris, 10 décembre 1854.

M. le général de division Ney, inspecteur-général d'infanterie, est nommé au commandement de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

M. le général de brigade Bouquet, commandant la subdivision des Deux-Sèvres, à Niort, est nommé au commandement de la 1re brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

M. le général de brigade Bosquet, disponible à l'armée d'Orient, est nommé au commandement de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

M. le général de brigade de Marguenat, commandant la subdivision de la Drôme et de l'Ardèche, à Valence, est nommé au commandement de la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

M. le général de division Brunet, inspecteur-général d'infanterie, est nommé au commandement de la 9e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

M. le général de brigade Canu, commandant le Frytanie Impérial militaire à La Flèche, est nommé au commandement de la 1re brigade de la 9e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

M. le général de brigade Le Vaillant de Vilmorin, commandant la subdivision de la Haute-Garonne, à Toulouse, est nommé au commandement de la 2e brigade de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

M. le général de division Niel, inspecteur-général de cavalerie, est nommé au commandement de la 1re division militaire, chef-lieu Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le général de Salles, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Potier, disponible à Poitiers, est nommé au commandement de la subdivision de Vaucluse, à Avignon, en remplacement de M. le général Delarue-Beaumarchais, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Tartarin, commandant la subdivision de la Dordogne, à Périgueux, est nommé au commandement de la subdivision de la Haute-Garonne et du Tarn, à Toulouse, en remplacement de M. le général Lafont de Villiers, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade de Pointe de Gévigney, commandant une brigade de la division de cavalerie de l'armée de Lyon, est nommé au commandement de la subdivision des Deux-Sèvres, à Niort, en remplacement de M. le général Bouquet, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade de Spare, commandant la subdivision de Lot-et-Garonne, à Agen, est nommé au commandement de la subdivision des Bouches-du-Rhône, à Marseille, en remplacement de M. le général Faucheux, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Barbier de Labarrère, commandant la subdivision de Côte-d'Or, à Dijon, est nommé au commandement d'une brigade de la division de cavalerie de l'armée de Lyon, en remplacement de M. le général de Pointe de Gévigney.

Par décret impérial du 3 décembre 1854, M. Drivelle, chef d'escadron à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient, a été promu au grade de lieutenant-colonel et nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret du 22 novembre 1854, ont été promus dans la gendarmerie :

M. Vendôme, lieutenant à Alby, promu capitaine, nommé-tenu en son ancienne grade de chef-lieu résidence actuelle.

M. Valli, lieutenant à Tulle, promu capitaine, est maintenu en son ancienne grade dans sa résidence actuelle.

M. Bosenu, lieutenant à Sisteron, promu capitaine, est maintenu en son ancienne grade dans sa résidence actuelle.

M. Coste-Roy, lieutenant à Blaye, promu capitaine, est placé à Nîmes.

M. Chaussenaye, lieutenant dans la garde de Paris, promu capitaine, est placé comme très-ordre à Arras.

M. Regnard, lieutenant de gendarmerie en non-activité, rappelé à l'activité, est placé à Blaye, pour le nouvelle création.

M. Tarral de Toiroust, lieutenant de gendarmerie en non-activité, rappelé à l'activité, est placé à Chaudy, pour de nouvelle création.

M. Trial, lieutenant de gendarmerie en non-activité, rappelé à l'activité, est placé à Chaudy, pour de nouvelle création.

M. Mauberte, maréchal-des-logis-chef dans la compagnie de la Haute-Loire, promu sous-lieutenant, est placé à Mayenne.

M. Cassaut, maréchal-des-logis dans la comp. des Côtes-du-Nord, nommé sous-lieutenant, est placé à Blaye.

M. Mathu, maréchal-des-logis-chef dans la compagnie de la Vienne, promu sous-lieutenant, est placé à Saint-Andre-de-Cubzac, pour de nouvelle création.

M. Planch, maréchal-des-logis-chef dans la comp. du Cantal, promu sous-lieutenant, est placé à Thiers.

M. Nicolin, maréchal-des-logis dans la 2e comp. de la 12e légion, promu sous-lieutenant, est placé à Prunelli.

M. Borel, maréchal-des-logis-chef dans la comp. des Basses-Alpes, promu sous-lieutenant, est placé à Letta, poste de nouvelle création.

M. Carre, maréchal-des-logis-chef dans la comp. de l'Aude, promu sous-lieutenant, est placé à Nîmes.

M. Thion, maréchal-des-logis-chef dans la comp. du Nord, promu sous-lieutenant, est placé à Bastia, poste de nouvelle création.

M. Vendel, maréchal-des-logis-chef de la 2e comp. de la légion d'Afrique, promu sous-lieutenant, est placé dans le rég. de gendarmerie de la garde impériale, pension impériale du 22 décembre 1854.

M. Moreau, maréchal-des-logis chef dans le rég. de gendarmerie de la garde impériale, promu sous-lieutenant, est maintenu en son nouveau grade, dans ledit régiment (décision impériale du 22 décembre 1854).

M. Salvaire, maréchal-des-logis dans la comp. de la Guadeloupe, nommé sous-lieutenant, est placé à Cayenne (comp. de la Guyane française).

M. Cathelin, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier de la 3e comp. de la 11e lég., nommé sous-lieutenant, est placé à Corte, comme trésorier de la 3e comp. de la 12e légion.

M. Vincent, maréchal-des-logis dans la comp. de la Meurthe, promu à sous-lieutenant, est placé à Saint-Lô, comme trésorier de la comp. de la Manche.

M. Lucas, maréchaux-des-logis dans la garde de Paris, promu sous-lieutenant, est placé à Tarbes, comme trésorier de la comp. des Hautes-Pyrénées.

M. Dulolo, adjudant sous-officier de la garde de Paris, promu sous-lieutenant, est placé au 4e grade de la même compagnie.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Marchèse, chef d'escadron à l'état-major général de l'armée d'Orient, est nommé à l'emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Philiponnat, chef d'escadron à l'état-major de la 9e division militaire, est nommé à l'emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon, en remplacement de Vaisse, chef d'escadron à l'état-major de la 1re division d'infanterie de l'armée de Lyon, et qui prendra les fonctions de chef d'état-major.

Joure, chef d'escadron à l'état-major de l'armée de Lyon et de la 9e division militaire, est nommé pour être employé à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon, où il remplacera Marchèse, chef d'état-major.

Martinet, chef d'escadron à l'état-major de la 1re division d'infanterie de camp du Nord, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 9e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Lourdon, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp de M. le général Niel, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Simé, capitaine d'état-major de 1re classe, employé aux travaux de la carte de France, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

Lucas, capitaine de 2e classe à l'état-major de la 14e division militaire, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

Petit, chef d'escadron d'état-major, attaché au dépôt de la guerre, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 3e division d'infanterie du camp du Nord, en remplacement de Lourdon, capitaine d'état-major.

Cohen-ch-h, capitaine d'état-major de 1re classe, attaché au service topographique en Afrique, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie pour les besoins de service d'état-major.

Gallard, capitaine d'état-major de 1re classe, attaché au service topographique en Afrique, est mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, pour les besoins du service d'état-major.

Forestier, capitaine d'état-major de 2e classe, attaché au service topographique en Afrique, est placé au 1er léger pour y faire son stage d'état-major.

Hybert, lieutenant au 4e de ligne, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Sumiel, commandant la subdivision de Seine-et-Loire, à Melun.

MUTATIONS DANS L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Martin, sous-intendant de 2e classe, est désigné pour Valenciennes.

Petitclal, adjoint de 1re classe, est désigné pour Metz.

Rieux, sous-intendant de 2e classe, est désigné pour Paris et Versailles.

Busquet de Caumont, adjoint de 1re classe, est désigné pour l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. Boland, dit Belonne, capitaine à Nîmes, passe à Epernay.

Larouille, capitaine à Aurillac, passe à Agen.

Bonnet, capitaine à Bastia, passe à Aurillac.

Sandaine, capitaine trésorier de la comp. des Bouches-du-Rhône, passe à Avignon, par permutation d'emploi avec M. Tonnet.

Garran, capitaine à Ajaccio, passe à Marseille comme trésorier de la comp. des Bouches-du-Rhône, par permutation d'emploi avec M. Sandaine.

Chambrun, sous-lieutenant à Coutances, passe à Montargis.

Gallegnon, lieutenant à Vitry, passe à Vannes.

Lacaur, lieutenant à Crans (section supprimée), est placé à Clermont.

Lenis, sous-lieutenant à Pouancé (section supprimée), est placé à Vire.

Mariani, sous-lieutenant à Monteommani (section supprimée), est placé à Saint-Dié.

Défaut, sous-lieutenant à Châtillon, est placé à Lorient.

Lefebvre, lieutenant à Montargis, passe à Auberive.

Auberi, brigadier-m'hl à Quesnemberg (section supprimée), est placé à Bonneville.

Fenetrau, lieutenant à La Flèche (section supprimée), est placé à Londrez.

Boudet, lieutenant à Pontarlier, passe à Lure.

Carrière, lieutenant à Prunelli, passe à Saint-Florent.

Delahaye, lieutenant à Ernée (section supprimée), est placé à Coutances.

Marcaud, lieutenant à Issoudun (section supprimée), est placé à Laigle, poste de nouvelle création.

Pernot, lieutenant à Vaiges (section supprimée), est placé à Elbeuf, poste de nouvelle création.

Bizard, lieutenant à Villefranche, passe à Sancerre, poste de nouvelle création.

Carme, lieutenant titulaire de la résidence de Carpentras, dont l'emploi est supprimé, est maintenu à Carpentras, poste de nouvelle création où il avait été détaché provisoirement.

Lecterc, sous-lieutenant à Bethune, passe à Villefranche.

Craven, sous-lieutenant trésorier de la comp. des Hautes-Pyrénées, passe à Angers, comme trésorier de la comp. de Maine-et-Loire.

Durrey, lieutenant trésorier de la 5e comp. de la 1re légion, passe à Bora comme trésorier de la comp. de Lot-et-Cher.

Lecoq, trésorier à Auxerre, passe à Mayenne, qui devient le chef-lieu de la 1re section de l'arrondissement.

Carme, lieutenant à Mulhouse, passe à Altkirch, qui devient le chef-lieu de la 1re section de l'arrondissement.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

MM. Delamotte, colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur à Toulon, passe directeur à Metz.

Meynadier, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Metz.

Heurteau, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie et maintenu dans ses fonctions actuelles d'inspecteur des forges, à Paris.

Canu, promu colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de directeur à Toulon.

Ferry, lieutenant-colonel, est détaché du 14e d'artillerie—à cheval, pour commander l'artillerie à Lille.

Charaton, lieutenant-colonel du 3e d'artillerie —à pied, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi d'adjoint au gén'ral commandant de l'artillerie dans la 4e division militaire, à Lyon.

Deschamps, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au général commandant de l'artillerie dans la 4e division militaire, à Bourges, est nommé commandant de l'artillerie à Bonneville.

Malherbe, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour remplir les fonctions sédentaires de sous chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient.

Prudhomme de la Boussinière, promu lieutenant-colonel, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie, et mis à la disposition du général commandant l'artillerie de l'armée d'Orient.

Berral, promu lieutenant-colonel, est classé au 3e d'artillerie —à pied.

Chabert, chef d'escadron au 8e d'artillerie — monté, commandant l'artillerie à Phalsbourg, passe commandant de l'artillerie à Amiens.

Beaudemoulin, chef d'escadron au 11e d'artillerie—monté, en est détaché pour occuper un emploi d'adjoint au directeur du parc de réserve à Paris, dont il sera détaché pour continuer ses fonctions actuelles à Rochefort.

Jouy Frugni, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, est nommé commandant de l'artillerie de la 7e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Farnet, chef d'escadron au 12e d'artillerie—monté, est nommé commandant de l'artillerie de la 8e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Pé de Arros, chef d'escadron au 8e d'artillerie — monté, est nommé commandant de l'artillerie de la 9e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Garnier-Lecuault, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, est nommé commandant de l'artillerie de la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Barbadot, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie, curnellant en 1er au 1er Rochefort, est classé au 3e d'artillerie—à pied, dans il sera détaché pour continuer ses fonctions actuelles à Rochefort.

Chapper, chef d'escadron au 3e d'artillerie — à pied, chef d'état-major de l'artillerie de la division d'occupation en Italie, est classé au 12e d'artillerie—monté.

Albarrède du Barrail, chef d'escadron au 6e d'artillerie—pontonniers, commandant les deux bataillons montés de la division d'occupation en Italie, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi de chef d'état-major de l'artillerie de la division d'occupation en Italie.

Bonaire, promu chef d'escadron, est classé au 8e d'artillerie—monté, dont il sera détaché pour être maintenu dans ses fonctions actuelles de commandant d'artillerie à Lille.

Maulard, chef d'escadron au 8e d'artillerie—à pied, est nommé adjoint au directeur du parc de réserve de l'armée d'Orient.

Gaulron, chef d'escadron au 10e d'artillerie—monté, sous-directeur à Oran, est nommé commandant de l'artillerie à Verdun.

David, capitaine en 1er commandant la 10e batterie du 9e d'artillerie—monté, passe à la 1re batterie du même régiment, dont il sera détaché pour recevoir provisoirement le grade à la direction d'Alger.

Maupire, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp de M. le général Farnet, est classé à la 1re batterie du 12e d'artillerie—monté, dont il sera détaché pour continuer ses fonctions actuelles d'aide-de-camp.

Mongenlin, capitaine en 1er commandant la 7e batterie du 6e d'artillerie—monté, passe à la 1re batterie du même régiment, dont il sera détaché pour recevoir provisoirement le grade de commandant de l'artillerie à Montauban.

Bascie de Lagrange, capitaine en 1er commandant la 4e comp. d'ouvriers d'artillerie, prend le commandement de la 2e comp. d'ouvriers d'artillerie attachée à l'armée d'Orient.

Jolin, capitaine en 1er commandant la 2e comp. d'ouvriers d'artillerie, prend le commandement de la 4e comp. d'ouvriers d'artillerie.

Fernique, capitaine en 1er à la 1re batterie du 8e d'artillerie—monté, aide-de-camp de M. le général de division Mengin de Lapierre, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour continuer ses fonctions actuelles d'aide-de-camp.

Boquet, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, aide-de-camp de feu M. le général Bailliet, prend le commandement de la 10e batterie du 8e d'artillerie—monté.

Jouffray, capitaine en 1er à la 8e batterie du 1er d'artillerie,—à pied, aide-de-camp de M. le général Bailliet, prend le commandement de la 11e batterie du 4e d'artillerie—à pied, attaché à l'armée d'Orient.

Crevet, capitaine en 1er commandant la 1re batterie du 12e d'artillerie—à cheval, en est détaché pour être à la dispo-

Digitized by Google

sition du général commandant l'artillerie de l'armée d'Orient.

Garnier, capitaine en 1er commendant le 15e batterie du 13e d'artillerie—monté, en cet détaché pour être à la disposition du général commandant l'artillerie de l'armée d'Orient.

Moulin, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au général commandant l'artillerie de l'armée d'Orient, est nommé aide-de-camp de M. le général Le Bœuf.

Gary, capitaine en 1er commandant la 8e batterie du 13e d'artillerie—monté, prend le commandement de la 11e batterie du 4e régiment d'artillerie—à pied, attachée à l'armée d'Orient.

Le Guen, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint à la direction de Brest, est nommé commandant de l'artillerie à Mascara (Algérie).

Moulin, capitaine en 1er, aide-de-camp de M. le général Le Flô̈en de Bobiaye, prend le commandement de la 2e batterie du 11e d'artillerie—monté, détaché à l'École de pyrotechnie.

Batailler d'Orneuville, capitaine en 1er commandant la 2e batterie du 6e d'artillerie—monté, est classé à l'état-major particulier de l'artillerie pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Bayonne.

Degrondel, capitaine en 1er commandant la 3e batterie du 11e d'artillerie—monté, est classé à la 9e batterie du 12e d'artillerie—monté, dont il sera détaché pour être mis à la disposition du général commandant de l'artillerie de l'armée d'Orient.

Rondel, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, commandant l'artillerie à Mascara, est nommé adjoint à la direction d'Oran.

Vidal, capitaine en 1er commandant la 9e batterie du 12e d'artillerie—monté, prend le commandement de la 4e batterie du même régiment.

Pujat, capitaine en 1er, officier d'habillement du 14e d'artillerie—à cheval, est nommé capitaine d'artillerie en résidence fixe au Havre.

Thomas, capitaine en 1er, est désigné pour prendre le commandement de la 4e batterie du 16e d'artillerie—à cheval à l'armée d'Orient.

Dumont, nommé capitaine en 1er, est désigné pour prendre le commandement de la 4e batterie du 1er d'artillerie—à pied attachée à l'armée d'Orient.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DES BUREAUX DE L'INTENDANCE MILITAIRE.

MM. Bernus, officier d'administration principal, est désigné pour Marseille.

Maisonneuve, officier d'administration principal, est désigné pour Nantes.

Chardenot, officier d'administration de 2e classe, est désigné pour l'armée d'Orient.

Perlico, adjudant en 2e, est désigné pour l'armée d'Orient.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 25 janvier 1852 portant organisation du corps des vétérinaires militaires;

Considérant que jusqu'ici le service sanitaire des chevaux n'a été fait dans les dépôts de remonte et d'étalons de l'Algérie que par des vétérinaires détachés des corps de troupes à cheval, et que ce service n'est plus suffisamment assuré en présence du développement que prend chaque jour la production chevaline par suite de l'impulsion qui lui est donnée à l'aide de nombreuses créations de stations d'étalons;

Qu'il est indispensable qu'un vétérinaire soit attaché pour ce service spécial à chacune des trois divisions de l'Algérie,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le cadre des vétérinaires de 1re classe, fixé à 51 par notre décret du 24 janvier 1852, est augmenté de trois et porté au chiffre de 54.

2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 29 novembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France,
ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Par décret impérial du 4 décembre 1854. M. le général de division Prevost, du cadre de réserve, a été élevé à la dignité de sénateur.

L'armée se réjouira comme nous de voir le Sénat se recruter parmi les officiers-généraux qui s'élèvent à elle tière de voir figurer à sa tête.

Les nouvelles suivantes de la Crimée ont été publiées dans l'ordre de leur arrivée, par le *Moniteur universel*, depuis notre dernier num ro. Nous les reproduisons dans *l'ordre des dates*, afin de leur donner le sens plus exact possible.

Cette observation est nécessitée par l'erreur où semble être la *Patrie* de ce soir, en considérant la dépêche du 25, publiée en mardi, comme la plus récente, tandis que celle du 24, publiée il y a trois jours, donne évidemment des nouvelles postérieures.

Bucharest, 4 décembre.

D'après des informations reçues de Sébastopol, en date du 25 novembre, les Anglais ont pris une redoute russe défendue par une batterie de neuf canons, et s'y sont établis.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général en chef de l'armée d'Orient :

« Devant Sébastopol, le 25 novembre.

« Le temps s'est décidément mis à la pluie; nos transports de toute nature et nos opérations devant la place en sont fort contrariés.

« Néanmoins, la construction de nos nouvelles batteries, la modification apportées aux anciennes, marchent assez rapidement.

« Il ne fait pas froid; l'armée russe doit souffrir plus que nous de la pluie. Son approvisionnement, par des routes devenues très difficiles, est très laborieux. Nous sommes, au contraire, largement pourvus. La santé est à l'alari. »

Le ministre de la guerre a reçu du général en chef de l'armée d'Orient la dépêche suivante :

« Devant Sébastopol, le 28 novembre.

« Nos travaux de toute nature, ralentis par le mauvais état des tranchées et des chemins, vont reprendre une activité nouvelle.

« Les rentrées nous arrivent. J'ai reçu, notamment, le 6e régiment de dragons, le 6e bataillon de chasseurs à pied et des détachements divers.

« L'ennemi, toujours immobile, continue à se couvrir par des retranchements nu multipliés. »

L'Empereur, dans sa sollicitude pour tout ce qui intéresse la gloire de nos armes, a voulu qu'une médaille éternisât la mémoire du maréchal de Saint-Arnaud.

Cette médaille, dont l'exécution a été confiée à M. Borrel, l'un des meilleurs élèves de M. Barre, et qui vient d'être frappée à la monnaie de Paris, est en bronze, du module de 0,059 m. Elle porte à la face l'effigie de S. M., et au revers l'inscription suivante :

RÉCOMPENSE DU
A LA MÉMOIRE
DU MARÉCHAL DE SAINT-ARNAUD
VAINQUEUR
A LA BATAILLE DE L'ALMA
LE XX SEPTEMBRE MDCCCLIV,
MORT SUR LE BORD DU BOSPHORE
LE XXIX SEPTEMBRE MDCCCLIV,
LÉGUE PAR
DANS LA RAISON DES INVALIDES
ORDONNÉE
LE XI OCTOBRE MDCCCLIV
CÉLÉBRÉE
PAR LES SOINS DE S. E.
LE MARÉCHAL VAILLANT
MINISTRE DE LA GUERRE
LE XXV OCTOBRE MDCCCLIV.

Les détails suivants sont extraits d'une lettre d'un de nos correspondants, appartenant à la 1re division de l'armée de Crimée, qui, depuis le jour de la bataille et la défaite des tranchées, n'a pas pu prendre une part active à la bataille d'Inkermann :

« Le travail des lignes se poursuit activement. On fortifie, avec prodigalité de prudence, de l'avis même du génie, le plateau que nous occupons. On a commencé par des ouvrages séparés, redoutes, redans, batteries. On a ensuite relié ces ouvrages par une première ligne qui suit la mi-côte, puis on a coupé la route du col de Balaklava par une barrière; on en a garni les abords de trous de loup. A présent, on fait une seconde ligne, plus près de la crête, en arrière de la première ligne de contrevallation.

« Notre position, ainsi appuyée naturellement, devient inexpugnable. Nos grand'gardes sont espacées dans son développement : la nuit, elles envoient des tirailleurs en avant. L'armée russe est, elle aussi, en travaux de défense. Depuis le 25 octobre, jour de l'affaire de Balaklava, elle n'a pas changé de place. Ses escadrons semblent être de carton, tant ils sont immobiles. Plus malheureux que nous, ces pauvres soldats n'ont pas de bois pour se chauffer.

« L'armée russe nous imite : elle se retranche entre nous et sa ligne de retraite, la route de Simphéropol. Elle forme un angle à peu près droit, dont l'angle est vers nous et dont nous voyons de même un côté en sens oblié; l'autre côté doit être à cheval sur la Tchernaia.

« Le 9 novembre, quelques bataillons de la 1re division ont été dirigés sur la droite, pour renforcer la position qu'y occupe, il faut deux heures pour y aller. On traverse tout le camp des Anglais. Les troupes ont passé la nuit, travaillant trois heures à une tranchée pendant qu'un autre bataillon veillait, et réciproquement. Cette tranchée s'est faite au milieu des bois taillis qui forme le versant gauche de la Tchernaia, boit à la faveur duquel s'est avancée l'armée russe pendant la brumeuse matinée du 5 novembre. Cette tranchée sera, de retour à d'autres ouvrages plus avancés, qui sont placés plus bas sur le flanc, de manière à commander le fond même de la vallée.

« Ces travaux ont pour but de couper à l'artillée russe la communication avec la plaine, que facilite beaucoup l'encaissement de la Tchernaia. Cette route étant coupée, les Russes devront aller faire un grand détour pour prendre la vallée de la Baïbek. Il y a longtemps, sans doute, que cette précaution aurait été prise sans le développement, déjà immense, qu'occupe les ouvrages russes, depuis les hauteurs au sud de Balaclava jusqu'aux portes de Sébastopol, en contournant sur sa crête le plateau qui rejoint ces deux points, développement qui exige un nombre considérable de troupes, en outre de celles qui sont occupées au siége lui-même. Les travaux complets de circonvallation et de contrevallation tiendront un espace de plus de vingt kilomètres. . . . . .

« A la bataille d'Inkermann, écrivez-le, à l'arrivée des bataillons français, une vigueur nouvelle et terrible. Ce fut un seul acte prolongé d'hercules. Tous les acteurs furent grands, sublimes. Le brave colonel du 6e de ligne, arme d'une longue épée, qu'il ne quitta pas un moment, qu'il mania à deux mains, frappait et faisait autour de lui. Il était toujours le premier dans la mêlée. Véritable Roland, il fit tomber sept ennemis sous son fer; c'était un terrible guerrier, un colosse. Se mort rappelle les traits gigantesques des héros de l'Aroste : un frère de ce noble soldat vient d'arriver en Crimée : un lieu de son frère ainé, il a trouvé un laurier pour son nom !

« Sur le champ de bataille, il restait encore, le 10 novembre, au milieu de cadavres russes que l'on n'avait pas pu enseveli. Ils étaient presque au dix revers de la Tchernaia, dans une position sur la rade de Sébastopol : par le vaisseau russe les *Deux-Apôtres*. Ce vaisseau tirant à eau sur nos travailleurs qui innovelissaient, il fallait attendre la nuit pour continuer cette ingrate besogne ! »

Rambouillet.

Quelques journaux ont indiqué d'une manière inexacte la composition de la 3e division envoyée à l'armée d'Orient, et l'organisation qui vient d'être donnée à l'armée de Lyon. Nous devons redresser ces erreurs dans les tableaux suivants :

3e DIVISION DE L'ARMÉE D'ORIENT.

Le général de division Brunet, commandant.
Le lieutenant-colonel état-major Delaville, chef d'état-major.
Le chef d'escadron Garnier-Duvignau, commandant l'artillerie :
8e et 9e batteries du 12e régiment d'artillerie—monté.
Le chef de bataillon Noël, commandant le génie

3e comp. du 2e bat. du 2e rég. du génie.
Le capitaine de gendarmerie Dobrettes, commandant la force publique.
Un détachement de gendarmerie.
La 1re comp. (bis) du 1er escadron du train des équipages militaires.

1re *brigade d'infanterie :*

Le général de brigade Cler, commandant.
4e bataillon de chasseurs à pied.
11e régiment d'infanterie légère.
22e régiment d'infanterie légère.

2e *brigade d'infanterie :*

Le général La Font de Villiers, commandant.
10e régiment d'infanterie légère.
40e régiment d'infanterie de ligne.

Armée de Lyon.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Le général de division Herbillon, commandant.

1re *brigade :*

Le Général Cambray, commandant.
18e léger. — 47e de ligne.

2e *brigade :*

Le général Dumoncel, commandant.
32e de ligne. — 73e de ligne.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Le général Marcel, commandant.

1re *brigade :*

Le général Beaucan, commandant.
24e lég-r. — 15e de ligne.

2e *brigade :*

Le général Sol, commandant.
59e de ligne. — 62e de ligne.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Le général de division de Luzy de Pellissac, commandant.

1re *brigade :*

Le général Bouquet, commandant.
9e léger. — 1re de ligne.

2e *brigade :*

Le général de Marguenat, commandant.
36e de ligne. — 35e de ligne.

DIVISION DE CAVALERIE.

Le général de division comte Partouneaux, commandant.

1re *brigade :*

Le général Richepense, commandant.
3e hussards. — 6e chasseurs à cheval.

2e *brigade :*

Le général Labarrère, commandant.
2e dragons. — 4e dragons.
Artillerie : 4 batteries.
Génie : 2 compagnies.
Equipages militaires : 2 compagnies.

Ces troupes sont cantonnées tant à Lyon qu'au camp de Sathonay, où elles passeront l'hiver. Elles seront ainsi toujours prêtes à entrer en campagne.

Tous les rapports qui parviennent au ministre de la guerre sur le service des hôpitaux de l'armée d'Orient, signalent les heureux effets de la présence des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul au chevet des malades et des blessés.

Le zèle ardent, le courageux dévouement de ces pieuses filles ont eu, dans toute l'Europe, un retentissement qui vient de donner lieu, en Angleterre, à d'honorables tentatives d'imitation.

L'exemple de nos bonnes sœurs fructifie ; mais nulle initiation n'égalera en ingénieuse sollicitude, en généreuse abnégation, en sacrifices, ces saintes femmes, qui n'attendent leur récompense que du ciel, et dont plusieurs l'ont déjà recueillie en succombant dans leur digne mission.

C'est dans l'hôpital militaire de l'armée d'Orient que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul pouvaient prouver, mieux que partout ailleurs, l'utilité de leur concours ; mais les hôpitaux de l'Algérie les réclament à leur tour; et sur un appel du ministre de la guerre, elles vont, dans peu de jours, partir pour la garnison de Paris, dans l'hôpital militaire du Gros-Caillou, des soins affectueux qui ne tarderont pas, sans doute, à s'étendre à d'autres établissements.

S. Esc. lord Cowley vient de transmettre au gouvernement de l'Empereur l'extrait suivant d'un rapport adressé à Sa Grâce le duc de Newcastle par le field-maréchal lord Raglan :

« Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans déclarer auxquels empressement le commandant français Vico, attaché à mon quartier-général, me prête en toute occasion son concours, et quels services essentiels son zèle, son activité et son intelligence le mettent constamment en mesure de me rendre dans mes communications avec le général en chef et avec l'état-major français.

» Je serais vraiment heureux si Votre Grâce voulait bien faire parvenir à la connaissance de l'Empereur la haute opinion que j'ai du commandant Vico et le fruit que je retire de son concours. »

Soldat, par le Colonel Baron AMBERT,
Commandant le 2e régiment de dragons.
Ouvrage dédié à l'Empereur (1).
(1re article.)

I.

Sous ce simple titre de SOLDAT, M. le colonel Ambert vient de publier un beau livre, un *des meilleurs livres de notre époque*.

Ce début m'oblige, en quelque sorte, à exposer les franchemens-t sans ménagements, l'opinion que je me suis faite depuis longtemps du talent de M. le baron Ambert, et de la place que cet écrivain militaire me paraît devoir occuper dans la famille des hommes littéraires de notre nation, en faisant précéder mes réflexions sur ce point d'appréciation biogra-

(1. Un très beau volume grand in-8°. Paris, à la librairie militaire de J. Corréard, rue Dauphine, 8°.)

Digitized by Google

phique d'une protestation de parfaite indépendance vis-à-vis de l'honorable défunt.

Comme tout ce qui sait lire dans l'armée, je connais cet efficace *imprimeur par ses ouvrages*. C'est une connaissance qui date de plus de vingt ans et que j'ai cultivée avec une constante et sympathique attention.

Mais, personnellement, il y a entre nous absence entière de rapports, même indirects, et je n'ai conscience, du hasard qui me fit rencontrer le colonel Ambert dans le monde, il y a déjà bien des années, qu'un vague souvenir. Il y aura donc dans ce que je vais dire sincérité de *camaraderie*, mais rien de ces complaisances factices qui, sous le nom de *camaraderie*, frappent aujourd'hui la critique littéraire d'un si grand discrédit.

II.

Ce vieux soldat du nouvel Empire compte dans la république des lettres de longs et brillants services intellectuels. On formerait plusieurs volumes des articles d'art, d'histoire et de philosophie militaires que ce journal doit à sa collaboration, et de ceux dont il a enrichi les plus importants organes de la publicité politique. En dehors de ces travaux courants, d'importans ouvrages de bibliothèque sont sortis de la plume du colonel Ambert.

Dans son premier ouvrage, *édité ses Esquisses militaires*, publiées à une époque qu'on pourrait appeler un autre siècle, tant les années qui nous en séparent ont été vieillies par les révolutions politiques et les commotions sociales, on a pu remarquer une hâte avec prononcée de romanticisme, l'auteur ayant eu soin, cependant, d'éloigner ce que le romantisme a de faux dans les idées et de trop exagéré dans les formes. La verve du lieutenant de cavalerie, du brillant élève de Saumur s'débordé ; l'esprit y bouillonne et fait marcher l'œuvre à toute vapeur ; la pensée s'quelque peine à se faire un jour clair à travers cette profusion d'éblouissantes couleurs ; on sent, l'auteur qui n'a peut-être jamais fait un vers de sa vie, est trop poète dans ce premier jet de sa virile et chaleureuse imagination.

Avec l'âge et les grades, le talent de l'écrivain a acquis sa belle maturité : le style a pris sa fougue et s'est fixé, et l'on peut dire aujourd'hui que le colonel Ambert est une des notabilités de la grande école des de Maistre, des Chateaubriand, des Lamartine, et peut-être est-il plus le disciple du premier que des deux autres.

Qu'on examine les ouvrages du colonel Ambert avec l'application et le goût que demande l'étude et l'amour des lettres, et l'on y verra, profusion et répandues, des beautés de style du premier ordre. Logique saine et vigoureuse et sons moral des plus développés dans les idées ; heureux choix d'expressions, correction, méthode et élégant sont une dans le langage ; énergie de caractère et foi militaire vive et généreuse dans l'exposition et les défense des principes, telles sont les qualités de ce talent bien digne dans notre profession, il excelle à rendre les impressions du drapeau et à glorifier le culte de l'honneur et de la patrie. Travailleur infatigable, il étudie toutes les questions et les puisant aux sources historiques avec l'ardeur d'un bénédictin, il n'est pas moins érudit par le fond que brillant par la forme.

Ce qu'on ne saurait trop louer dans le colonel Ambert, c'est le dévoûment militaire et l'abnégation du talent.

Simple lieutenant colonel, on le vit un jour sacrifier à la vie militaire, où la fortune arrive si rarement et si lentement, même aux plus heureux, un ministre législatif qui pouvait le candidater de plein saut aux pe-mières fonctions de l'Etat, peut-être à un siége au Luxembourg : un ancien capitaine du génie alla s'y asseoir au 2 décembre ; un lieutenant d'artillerie en activité de service bon casire, fut promu à une grande préfecture. A une époque qui n'est pas bien loin de nous, où vit-on pas la reconnaissance à l'état d'office r faire arriver des ministères d'un grade moins élevé que celui que M. Ambert doit à ses services, au conseil d'Etat, au ministère, aux ambassades ?

Homme de lettres, il consacre, sans partage, ses laborieuses veilles à l'armée. C'est là, qu'on le sache bien, de l'abnégation, un noble désintéressement.

Ce vieux soldat, il est beau, il est digne d'écrire des livres militaires, surtout quand on les écrit en homme supérieur comme le colonel Ambert. Mais c'est vouer son talent, il faut bien le reconnaître, à une carrière restreinte et par conséquent ingrate ; c'est le rendre mer, si l'on peut ainsi dire, dans la vie de famille. Certes, si les Vauban, si les Alfred de Vigny, si les Salvandy ne siegeraient aujourd'hui au palais de l'Institut, si, rendant l'épée au côté, ils n'avaient écrit de livres qui pour glorifier et instruire leur ancienne profession.

On pourrait se demander si qu'le serait la place qui aurait été faite à un talent de la trempe du colonel Ambert, à un esprit de cette parte, dans certaines carrières qu'on, moins encombrées d'illustrations et de mérites émanent que lucides, s'ouvrent plus vastes aux aptitudes littéraires et non ordinairement, lorsqu'on trouve cette bonhomie avec éclat, de vous assurer vers un grand avenir. Maintenant, il est juge et l'on ne saurait trop louer son courage d'exécution de tant et d'indices, et serait devenu, sans aucun doute, une des gloires et des sommités de son ordre ; membre du corps universitaire, il eut été un de ses hauts titulaires, et l'on y eut estimé sa passion des recherches et des études savantes qu'les belles formes qu'il sait leur donner ; homme de haute profession, il aurait parcouru dans ce milieu une carrière fortement constituée qui se serait incontestable, s'il avait voulu s'en servir, de le compter au nombre de ses célorités, et qui aurait trouvé tout naturel, pour lui donner de libres à un fauteuil académique, ses ouvrages d'un plus grand poids que la *Maison des champs* de feu M. de Campenon, ou que la *Leçon de botanique* de feu M. Emmanuel Dupuy.

Le colonel Ambert a-t-il des détracteurs de sa haute talent ? je ne puis le savoir ; mais ses ouvrages sont marqués au coin d'une trop évidente supériorité pour qu'il puisse se flatter d'être sauvegardé contre tout sentiment d'envie. Pour moi, qui ne suis plus d'âge à éprouver ce sentiment, et qui, grâce au ciel, ne me souviens guère de l'avoir jamais eue au fond du cœur, je ne lui ai pas marchandé l'éloge. Certes, je ne prétends pas que mes dires soient sans faiblesse ; mais j'avais lu à juger une puissante nature intellectuelle et non à faire de la dissection littéraire pour lui trouver quelques imperfections.

Dans un second article, je pourrai de l'auteur à son œuvre, et n'aurai plus à m'occuper que du livre du *Soldat*. Cet examen et mes citations seront la meilleure pièce justificative de ce qu'on vient de lire.

Le major en retraite, L. Mercon.

(La suite à un numéro prochain.)

La commission, instituée par le décret du 5 août pour l'exécution du testament de l'Empereur Napoléon Ier, a décidé que les demandes des officiers et soldats du bataillon de l'île d'Elbe, ou de leurs veuves et de leurs enfants, devaient être accompagnées des pièces suivantes :

Pour les officiers et soldats du bataillon de l'île d'Elbe :

Leur certificat de vie et leurs états de services.

Pour la veuve d'un officier ou soldat du bataillon de l'île d'Elbe :

Son acte de mariage ;

Son certificat de vie ;

L'acte de décès et les états de services de son mari.

Pour les enfants :

L'acte de naissance et le certificat de vie de chacun d'eux ;

Les états de services de leur père et les actes de décès de leurs père et mère.

De plus, un *acte de notoriété* constatant que leur père n'a pas laissé d'autres enfants que les réclamants.

L'acte de notoriété peut être remplacé par une *attestation du juge de paix*.

Celles des pièces ci-dessus indiquées qui n'ont point encore été fournies, devront être adressées au ministère d'Etat avant le 1er janvier prochain.

Les militaires amputés ou blessés grièvement aux batailles de Ligny et de Waterloo, et qui n'ont point encore adressé leurs demandes au ministère d'Etat, sont également priés de le faire parvenir avant le 1er janvier 1855, avec *leur certificat de vie et leurs états de service*, auxquels ils peuvent joindre les attestations qui seraient à constater l'origine et la gravité de leurs blessures.

Campagnes de 1853 à 1854 en Orient.

1er et dernier article. — Voir les numéros des 11, 16, 21 novembre et 5 décembre.]

I.

Le mois de juillet 1853 fut employé sur le théâtre de la guerre :

1° Par les Russes à se replier sur la Moldavie, doucement, pas à pas, en tenant toujours tête aux Turcs ;

2° Par les Turcs, à occuper la partie méridionale des deux Valachies, en remplaçant leurs adversaires dans les positions qu'ils quittaient, et cela sans se presser, sans chercher à hâter leurs mouvements, ou à livrer des combats importans ;

3° Enfin, par les troupes alliées, à entrer en ligne et à se concentrer à Schoumla et à Varna.

Nous allons développer ces divers mouvemens qui occupèrent tout le mois de juillet, comme nous le disions tout à l'heure, et même une partie de celui d'août.

Les Russes qui avaient été employés dans la grande et la petite Valachie, au nombre de deux cent mille combattans formaient les 2e, 4e, 5e corps d'infanterie, aux ordres des généraux Osten-Saken, Dannenberg et Luders, plus trois bataillons de tirailleurs, trois de pontonniers, trois du génie (sapeurs), une division de dragons de six régimens et 22 régimens de cosaques.

Toutes ces forces, bien supérieures en nombre à celles qu'aurait pu leur opposer Omer-Pacha, ayant reçu l'ordre de faire face aux frontières de la Transylvanie, pour être en mesure de repousser au moins et d'offenser des Autrichiens, le mouvement que pouvait craindre l'armée russe, le prince Gortschakoff commença à se replier lentement de Silistrie, de Bucharest et de la Dobrutscha, en sorte que, le 14 juillet, son quartier-général était à Fochany, ville située sur la rive droite de la petite rivière de Makow dont le cours forme la limite entre la Valachie et la Moldavie.

A la suite d'un retour offensif qui donna lieu, le 8, à la bataille de Giurgewo, dont nous avons parlé précédemment, le généralissime russe, obéissant à de nouvelles instructions, voulut se maintenir encore dans les principautés ; mais l'arrivée des troupes alliées sur le théâtre des opérations formant une nouvelle ligne, laissait à Omer-Pacha toutes ses troupes disponibles pour un mouvement en avant, Gortschakoff crut plus prudent de se concentrer en Moldavie.

Les Russes prirent donc position dans la G ilicie, sur les bords et près des sources de l'Oltz, jusqu'à la Dobrutscha, non encore évacuée par la division du général Ouschakoff. Ainsi, l'aile droite de l'armée du czar bordait la frontière de la Moldavie, faisant face à la Gallicie et à la Transylvanie ; le centre occupait fortement Fochany, se liant avec l'aile gauche par Galatz, Tultscha et Isaktcha, fortercsses sur lesquelles s'étant replié le corps russe de la Dobrutscha, cette aile gauche, enfin, s'étendait des bouches du Danube à Isaktcha, dans la presqu'île.

Les Turcs, laissant à Varna les troupes alliées, et à Schoumla une partie de leurs réserves, avaient fortifié Silistrie et les lieux qui couvrent cette place, enlevé Giurgewo et pris pied sur le territoire valaque. Leur aile droite avait chassé Ouschakoff de Babs-Bogh, dans la Dobrutscha ; leur centre occupait Slobodzie, sur le Jassomatza ; leur aile gauche était à Bouschouk, ayant en avant d'elle, vers la route de Bucharest même, un corps assez considérable.

XI.

Les Russes, arrêtant leur mouvement de conversion avec les bouches du Danube pour pivot, par suite de la perte de la bouche de Sulina enlevée par les vapeurs anglais, commencèrent, à la fin de juillet, un mouvement de conversion inverse, avec l'Alta pour pivot, en sorte que le corps de la Dobrutscha devint l'aile marchante ; mais ce mouvement fut arrêté presque de suite, et les troupes ennemies se maintinrent à l'entrée de la presqu'île.

Le prince Gortschakoff ayant voulu faire le 25 une reconnaissance du côté de Fochany, fut rudement et vigoureusement par l'ennemi que, la nuit même, la reginon route de Bucharest se disposa à quitter cette ville pour venir rejoin re le quartier-général de Fochany, où elle arriva le 29.

Le même jour, les Turcs prononcèrent leur mouvement en avant et se trouvèrent bientôt à une étape de la capitale de la Valachie.

L'armée turque des Balkans avait reçu l'ordre de venir prendre position à Bouschouk ; dès qu'elle eut atteint cette ville, elle fut mise en marche sur Bucharest en trois colon-

Digitized by Google

la cap Chersen. mena le corps expéditionnaire à Balaclava, au sud de Sébastopol, point objectif de l'expédition, but de la campagne.

Il n'a pu suprendre parler des opérations du siège et de la bataille du 5 à 14 courant. Ce fait sera trop près de nous pour que l'histoire puisse encore les envisager au point de vue de l'impartialité qui lui est indispensable. Nous bornerons donc à ces considérations chronologiques, jusqu'à plaider sur un train ou doit passer plus tard de vastes études.

P. de Courtin.

Le directeur gérant responsable : E. RAIBOUIS.

Imprimerie de SCHILLER aîné, faubourg Montmartre, 11

— M. RAIBOUIS, imprimeur, rue Mesnay, 49, dépôt le procédé de mise à point, transformation, dorure et argenture de vieux

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 49. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PEAU. GANTS LE MANOEUVRE.

CHOCOLAT
DE LA
Compagnie Coloniale

La **Compagnie Coloniale** a été fondée dans le but de propager l'usage du Chocolat, en introduisant dans le commerce et dans la fabrication de ce précieux aliment des perfectionnements et des réformes depuis longtemps désirées.

Les Chocolats de la **Compagnie** sont composés, sans exception, de matières premières de choix, fin sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères et préparés avec des soins jusqu'ici inconnus jusqu'à ce jour.

	LE 1/2 LIV.	LE 1/2 LIV.
Rue Ordonnance Sextil..	1 20 — Vanille..	1 60
Fins.....	0f... 1 40 —	0f 1 80
Surfins.....	0f... 1 60 —	0f 2 00
Extra	0f... 1 80 —	0f 2 20

ENTRÉPOT GÉNÉRAL, PLACE DES VICTOIRES, 2, A PARIS,
BOULEVART DES ITALIENS, 11;
Et chez les principaux Commerçants de toutes les villes de France.
Les Chocolats de la Compagnie Coloniale sont revêtus de la signature et de cachet ci-dessus.

RATTIER ET Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DE
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers.

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Varennes, Caoutchoucs, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Mâches à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Boudelles flexibles, Tasses plongeantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de fusils et de pistolets, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, Cravisson, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

PURGATIF A LA MAGNÉSIE
CHOCOLAT-DESBRIÈRE
1f 50c la boîte
Composé de sucre, de cacao, de MAGNÉSIE PURE, il a le goût du meilleur Chocolat. D'une **efficacité certaine**, il se prend en toute saison sans changer ses habitudes. A petites doses, il nourrit les anémies à l'extrême et détruit la constipation. Les médecins le *préfèrent* aux autres purgatifs, car il purge sans *fatiguer l'estomac*.
Dépôt du CHOCOLAT DESBRIÈRE, r. Lepelletier, 9 — *Et dans les principales pharmacies*

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.
ORFÉVRERIE CHRISTOFLE
ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.
MAISON DE VENTE.
1re THOMAS ET Cie,
ci-devant n° 19, actuellement n° 15, boulevard des Italiens,
AU COIN DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND,
PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

ÉQUIPEMENS, HARNACHEMENS MILITAIRES — CHAPELLERIE MILITAIRE
Voir le Journal des Modes militaires, publié par la Maison, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.
CHAPELLERIE MILITAIRE, CASQUETTES, SHAKOS, CHAPEAUX DE FEUTRE, CHAPEAUX DE SOIE, CHAPEAUX DE GRANDE TENUE, CHAPEAUX DE GALA, CHAPEAUX DE CHASSEURS, CHAPEAUX DE GENDARMES, CHAPEAUX DE GARDES DE PARIS, CHAPEAUX DE GARDES DE LA PAIX, CHAPEAUX DE GARDES FORESTIERS, CHAPEAUX DE GARDES CHAMPÊTRES, CHAPEAUX DE GARDES DE CHEMINS DE FER, CHAPEAUX DE GARDES DE CANAUX, CHAPEAUX DE GARDES DE PONTS, CHAPEAUX DE GARDES DE PORTS, CHAPEAUX DE GARDES DE MINES, CHAPEAUX DE GARDES DE FORGES, CHAPEAUX DE GARDES DE SALINES, CHAPEAUX DE GARDES DE DOUANES, CHAPEAUX DE GARDES DE PÊCHE, CHAPEAUX DE GARDES DE CHASSE, CHAPEAUX DE GARDES DE BOIS, CHAPEAUX DE GARDES DE PARCS, CHAPEAUX DE GARDES DE JARDINS, CHAPEAUX DE GARDES DE CIMETIÈRES, CHAPEAUX DE GARDES DE PRISONS, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE DÉTENTION, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE CORRECTION, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE SANTÉ, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE FOLIES, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE JEUX, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE PLAISIR, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE CAMPAGNE, CHAPEAUX DE GARDES DE MAISONS DE VILLE

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT | Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 18.

N° 20. — SAMEDI, 16 DÉCEMBRE 1854.

Paris, 12 décembre 1854.

M. le général de division Martin de Bourgon, commandant la 3e division d'infanterie de l'armée du Paris, est nommé, par décision impériale du 13 décembre courant, membre du comité consultatif de l'infanterie.

M. le général de division Martimprey, chef d'état-major du génie, est nommé, par décision impériale du 13 décembre courant, membre du comité consultatif du génie.

M. le général de division de Chalendar, inspecteur général de cavalerie, à Paris, est nommé, par décision impériale du 13 décembre courant, membre du comité consultatif de la cavalerie.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Letellier-Blanchard, chef d'escadron d'état-major, actuellement mis à la disposition de M. le général de division du Bail, est nommé secrétaire du comité consultatif de la gendarmerie.

De Laurencel, capitaine de 1re classe à l'état-major de la place de Paris, est nommé aide-de-camp de M. le général Courant, commandant la place et la subdivision de la Seine.

Le général Canrobert écrit au ministre de la guerre :

« Devant Sébastopol, 3 décembre 1854.

« La pluie tombe à torrens. Nos chemins sont défoncés, nos tranchées remplies d'eau, et toutes nos opérations, comme la plupart de nos travaux, restent suspendus. L'ennemi est immobile par les mêmes causes et par celles que j'ai antérieurement exposées.

« Malgré ces épreuves, le moral de tous est excellent, et nous tenons ferme, prêts à recommencer nos opérations dès que le temps et l'état des routes le permettront. »

Le chargé d'affaires de France à Constantinople écrit au ministre des affaires étrangères, sous la date du 6 décembre :

« Le général de Rauschenfels est arrivé hier au soir et part aujourd'hui pour la Crimée. La santé du prince Napoléon se rétablissait. Son Altesse Impériale compte partir sous peu de jour pour aller reprendre son commandement. »

Le général Canrobert écrit au ministre de la guerre :

« Devant Sébastopol, 3 décembre 1854.

« La pluie tombe à torrens. Nos chemins sont défoncés, nos tranchées remplies d'eau, et toutes nos opérations, comme la plupart de nos travaux, restent suspendus. L'ennemi est immobile par les mêmes causes et par celles que j'ai antérieurement exposées.

« Malgré ces épreuves, le moral de tous est excellent, et nous tenons ferme, prêts à recommencer nos opérations dès que le temps et l'état des routes le permettront. »

Le chargé d'affaires de France à Constantinople écrit au ministre des affaires étrangères, sous la date du 6 décembre :

« Le général de Rauschenfels est arrivé hier au soir et part aujourd'hui pour la Crimée. La santé du prince Napoléon se rétablissait. Son Altesse Impériale compte partir sous peu de jour pour aller reprendre son commandement. »

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du général en chef de l'armée d'Orient le rapport suivant, en date du 28 novembre :

Monsieur le maréchal,

Le temps s'améliore, et c'est une circonstance qui est loin d'être sans intérêt pour nos opérations. Une pluie continuelle et des chemins sur les plateaux où nous sommes établis avaient augmenté considérablement la difficulté des transports de vivres et de matériel. Un rayon de soleil a suffi pour que, déjà, nous ayons repris avec nos travaux avec un redoublement d'activité.

L'ennemi met de son côté à profit ces intermittences forcées pour augmenter ses moyens de défense, ainsi que nous pouvons le constater. Jusqu'à présent, il a relevé chaque tout à nous intimider, et jamais on n'a vu une pareille consommation de poudre et de boulets; nos officiers d'artillerie calculent qu'ils ont tiré pour cet objet, depuis notre arrivée sous les murs de Sébastopol, 400,000 coups de canon et brûlé 1,200,000 kilogrammes de poudre. On peut se faire une idée, d'après cela, des approvisionnements accumulés depuis longtemps dans la place. Nous remarquons cependant que leur artillerie est plus économe de son tir, et particulièrement que celui des projectiles creux a beaucoup diminué et le chiffre de nos tués ou blessés ne dépasse pas 15 par jour.

L'armée du prince Menschikoff se maintient dans la défensive. Elle couvre ses positions d'ouvrages défendus par de fortes armes, et il semble, d'après ce qui nous parvient, que, pour le moment, elle a renoncé à rien entreprendre contre nous.

Pendant ce temps, notre situation s'améliore sous les rapports. Les renforts nous arrivent, et nos régimens de cavalerie, comme tous ceux qui sont originaires d'Afrique, présentent tantôt un ensemble de plus satisfaisant. Nos approvisionnemens ont pris de grandes proportions, et il ne trouve des habitudes qui en mesure de distribuer aux troupes une ration quotidienne de vin ou d'eau-de-vie. Cette ration, très importante, a pour résultat d'éloigner bien des maladies et sauvegardera nos effectifs.

D'autre part, les vêtemens d'hiver nous arrivent, et déjà la capote à capuchon, le bonnet de police et le pantalon doublé ont fait leur entrée dans le camp. Le soldat supportera noblement et courageusement l'épreuve de la mauvaise saison, se voyant ainsi l'objet de tous nos soins pour lui, et qui témoignent du désir de ne rien négliger pour sa situation de la part de l'Empereur et de son ministre.

Le gouvernement turc ne m'a promis 6,000 boufs comptant qui sont fort recherchés ici, parce qu'elles résistent mieux à la fatigue aux autres que les vaches et ces sortes de bêtes.

Je puis vous assurer, monsieur le maréchal, que l'armée devient d'une très solide, et vous ne sau ire tarder à me faire parvenir les renforts que vous avez promis par la générosité de la patrie, désirement vifs de vieux soldats. Vous n'auriez pas vu sans un vif sentiment de satisfaction les jeunes régimens recevoir calmes et intrépides sous un feu de canon que lord Raglan n'a déchiré être supérieur à celui qu'il avait entendu à Waterloo.

Je vous donne ces détails, parce qu'ils ne peuvent manquer de vous intéresser vivement, de vous rassurer en même temps; enfin, de vous donner la mesure de la confiance que m'inspirent mes troupes.

Les nouvelles dirisons reçues récemment ici des années qui leur donneront de bons exemples.

Veuillez agréer, etc.

Le général en chef,
CANROBERT.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. l'amiral Hamelin une dépêche du 28 novembre, dont voici quelques extraits intéressans :

Dans la nouvelle phase du siége, l'armée, qui avait apprécié à l'ouvre l'excellence du tir de nos marins et les ravages occasionnés par nos gros calibres, a fait encore un nouvel appel à la flotte. Je m'occupe donc, suivant le désir du général en chef Canrobert, de faire débarquer 80 nouvelles bouches à feu, dont la majeure partie proviendra de *Henri IV*.

Les 80 bouches à feu fusiliera, débarquées en même temps que les marins canonniers, et déjà faits à la vie du camp, vont armer ces nouvelles pièces, dont ils connaissent le maniement aussi bien, et mêmes peut-être encore, que celui de leurs fusils. Fy joindrai une trentaine de chefs de pièce du *Henri IV*, si bien, monsieur le ministre, que, lorsque nous serrira le feu des nouvelles batteries contre la place, nous n'y comptons pas moins de 70 ou 80 bouches à feu servies par nos marins et dirigées par des officiers de marine, tant les uns et les autres ont grandi dans l'opinion de l'armée, comme artilleurs, depuis le commencement du siége.

Les arrivages de troupes ont lieu presque journellement : avant hier, 1,200 hommes dont j'apprenais l'arrivée dans le Bosphore, à bord des navires à vapeur et des trois vaisseaux que Votre Excellence m'avait annoncés. Hier, un million de ces soldats nous est arrivé à Kamiesch, et j'attends encore 2,000 autre par les frégates à vapeur que j'avais expédiées à Constantinople pour les y prendre.

Nous ouvrons journellement le sauvetage du *Henri IV* et du *Pluton*. Une partie des objets sauvés a été placé à bord de la frégate la *Sprème*, qui va les acheminer en France. Nous gardons le reste dans le port de Kamiesch pour avoir à la disposition de la marine, lorsque encore tes souffrent, le prince n'a pas voulu tarder davantage à rendre au salut la visite qu'il en avait reçue des son arrivée à Constantinople. Cette réception, dépouillée de tout caractère officiel, n'est accompagnée d'aucune de l'affabilité qui donnent une sanction nouvelle aux profondes sympathies de S. M. le sultan pour les puissances alliées.

Mouvements de troupes.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 17e de ligne ont quitté Montpellier pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Pau.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 14e de ligne ont quitté Toulon pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Limoges.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 17e de ligne ont quitté Saint-Cloud pour se rendre au fort d'Issy, près Paris. Le dépôt et le 3e bat. restent à Angers.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 18e ligne ont quitté Draguignan pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Draguignan.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 32e de ligne ont quitté Nancy pour se rendre au camp de Nord. Le 3e bat. et le dépôt restent à Nancy.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 43e de ligne ont quitté Toulon pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Mende.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 46e de ligne ont quitté Toulon pour se rendre provisoirement à Nimes. Le dépôt et le 3e bat. restent à Perpignan.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 52e de ligne ont quitté Marseille pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Perpignan.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 7e léger ont quitté Marseille pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Perpignan.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 19e léger ont quitté Le camp du bois pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et le 3e bat. restent à Bar-le-Duc.

L'état-major et 8 cours, du 17e bat. de chasseurs à pied, ont quitté Toulouse pour se rendre à l'armée d'Orient. Le dépôt et 2 cour. restent à Toulouse.

Depuis les mouvements qui précèdent, les nouvelles dispositions suivantes ont été prises :

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 1er de ligne passent à l'armée de Lyon.

Le dépôt et le 3e bat. du 1er de ligne partent d'Allemagne et se rendent à Brest.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 20e de ligne quittent Brest pour se rendre à l'armée de Lyon. Le dépôt et le 3e bat. restent à Brest.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 21e de ligne quittent Lorient pour se rendre à l'armée de Lyon. Le dépôt et le 3e bat. restent à Brest.

L'état-major, les 1re et 2e bat. du 6e léger quittent Nantes pour se rendre à l'armée de Lyon. Le dépôt et le 3e bat. restent à Nantes.

Nous recevons de M. Ducône la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire, en y joignant quelques mots de réponse de l'auteur de l'article auquel elle s'adresse ; mais on comprendra que nous n'ouvrons là une polémique ayant pour objet une organisation qui n'est plus en question.

Bandonin.

A Monsieur le Directeur du MONITEUR DE L'ARMÉE.

Chirazy, 13 décembre 1854.

Monsieur,

Je n'ai pu me procurer qu'aujourd'hui le même l'article publié dans le numéro de la votre estimable journal et signé *Beaumann*. Cet article a pour but de démontrer que mon lettre, insérée dans la *Presse* du 3 décembre, dépeint la situation des médecins militaires *sous les couleurs les plus déplorables, mais fort heureusement les plus inexactes*. Nous allons en juger. Mais, avant d'aborder la question, permettez-moi de rectifier quelques erreurs échappées à l'innocente malice de mon honorable contradicteur.

Ce n'est pas dans ce qui a donné aux *chirurgiens militaires* l'épithète de *savans*, c'est l'Empereur. Je n'ai jamais coopéré à la rédaction du journal *l'Armée* ni directement ni indirectement. En 1856, je n'étais pas chirurgien sous-aide, par la raison que j'avais été nommé aide-major le 20 mars 1851. Il n'y a pas lieu parler d'une commission qui a voulu organiser le médecine de l'armée conformément au décret du 4 août 1854. La commission de l'Assemblée législative dans laquelle j'avais l'honneur de siéger avec MM. Ayral, Reliquet, Champenier, de la Morlière et Oudinot, n'a été nommée que le 1er août, et a préparé son travail en dehors de tous les décrets promulgués. Enfin, en terminant cette rectification, je dirai que, lorsque j'ai écrit mon lettre, je me suis conformé à la prononciation des langues orientales, que nous appliquons en faisant sagement d'étudier avant d'en modifier arbitrairement l'orthographe.

Venons sérieusement au fait :

Si je tableau que j'ai tracé de la situation des médecins militaires est déplorable, c'est que j'ai été peintre fidèle, et M. Baumann témoignage lui-même en faveur de mon exactitude. En effet, j'ai dit que les médecins étaient les seuls de l'armée active qui restaient sans rang dans la hiérarchie militaire. Cela est vrai ou faux ? car c'est là l'objet de mon litige. « Et, répond cela serait, s'écrie M. Baumann, la position des médecins militaires serait pas toute exceptionnelle et suffisamment honorable par elle-même pour n'avoir pas besoin d'une loi *pour la consacrer* ».

Voilà une magnifique affirmation qui justifie l'exactitude de mes couleurs. La médecine militaire est la seule qui n'ait aucune place dans une hiérarchie qui comprend jusqu'aux infirmiers, aux musiciens, aux ouvriers et à des intendans. Cette exclusion est, suivant M. Baumann, la conséquence de l'honorabilité personnelle du médecin, laquelle n'autorise aucune comparaison avec les autres agens de l'armée qui, à défaut d'une honorabilité suffisante, sont obligés de recourir à une loi pour les convaincre à *la suite d'un jugement*. Nous livrons ce mot aux méditations de l'armée. Sans doute il n'y a pas une énergicalité de cette distinction; mais les médecins militaires ne tiennent pas probablement à être placés au bas du dernier des autres corps de l'armée; une pareille position les mettrait sous les ordres de ceux qui, dans les rangs de nos soldats, marchent avec eux sur les rendez de l'Alma ou dans la tranchée de Sébastopol, ils remplissent leurs devoirs sans avoir besoin de recourir à la considération professionnelle attachée à la pratique de leur art pour leur faire accepter, en quelque sorte, dans un cadre commun peut-être moins méconnue, et qui, sans protection plus efficace et latente, les autorise à réclamer la protection plus efficace et qui, d'une autorité moins contestable. Il faut bien, en effet, que la dignité des fonctions ne soit pas le but, dans l'armée, à ceux qui les exercent, puisque le corps des intendans, auquel M. Baumann a si longtemps appartenu, n'a pas besoin d'un rang de maréchal de camp pour l'y maintenir. Il faut bien aussi que les médecins militaires ne soient pas *considérés comme des corps auxiliaires*, puisque exiger d'autrui une abnégation de personnalité plus que surhumaine, c'est se rendre soi-même coupable d'un abus de pouvoir. Ce n'est pas le plus ou moins d'honorabilité qui fait le position à prendre dans l'armée, mais c'est le plus ou moins d'importance que l'on attache à l'exercice d'une profession. Or, si les médecins militaires *sont les seuls* qui n'aient pas de position, c'est que *ceux qui les emploient* ne les considèrent pas comme *indispensables*. Ce n'est pas moi qui ai dit que *nul ne pouvait être soldat, commandant, colonel, général sans avoir été médecin militaire*, mais c'est M. Baumann lui-même, qui a écrit cette phrase, et je ne sais pas ce que je dois le plus admirer, de l'exactitude ou de la franchise de cette déclaration.

Je ne me serais pas cru force à combattre la discussion après une raison aussi péremptoire.

En terminant cette trop longue réponse, je ne dois pas laisser ignorer à M. Baumann qu'il s'abuse profondément en croyant que la majorité des médecins militaires soit hostile à la création de la médecine militaire. Les chefs du corps de santé militaire, aussi bien que leurs subordonnés, l'ont demandée, mais non pas approuvé les diverses organisations qui ont été, successivement, proposées. Si Baumann a lu mes écrits, et nous devons supposer qu'il les a lus, il sait que c'est le but du décret M. Baumann, en sa qualité d'intendant n'est guère sur l'esprit et les vœux de ceux qui composent. Que M. Baumann fasse entrer une empreuse, librement et sérieusement discutée, il verra ingrossir tous ceux à employer dans sa peinture, des *couleurs vraies*.

Tous espérons, monsieur le Directeur, qu'une considération de l'importance du sujet, vous voudra bien donner hospitalité cette réponse dans une des colonnes de votre estimable journal.

Agrez mes salutations empressées.

DUCÔNE, D. M.,
Ancien représentant du peuple.

Avant de répondre à l'argumentation de M. Ducône, je dirai quelques mots sur ses récriminations personnelles.

L'ancien représentant du peuple, l'ancien préfet de police était chirurgien aide-major en 1851, et non pas chirurgien sous-aide, comme il l'a dit par erreur à la séance de la commission de 1851 et non de celle de 1848; enfin, je vais aussi

Digitized by Google

qu'il n'a coopéré en rien à l'article du journal l'*Armée* que j'avais cité, et je l'ai cru sur parole ; mais qu'il veuille bien, en retour, ne pas m'imputer une inexplicable fortune. Quelle raison aurais-je, en effet, de feindre des sentiments d'affection et d'estime pour le corps médical de l'armée et je ne les éprouvais réellement pas ? Je dois M. Ducoux de nier une seule ligne de moi ou un seul fait qui démente l'expression de ma haute et loyale considération pour ce corps éminemment honorable, dans lequel j'ai la satisfaction de compter de sincères amis.

Relativement à la signification du mot *rajah*, je suis forcé d'avouer que je n'ai pas, sur les langues orientales, les connaissances profondes que paraît posséder M. Ducoux ; mais, s'il a raison contre moi, il a aussi raison contre le *Dictionnaire de l'Académie*, qui explique ce mot de la manière suivante, à la page 560 de l'édition de 1835 : « Nom des princes indous qui tiennent autrefois vassaux de l'empereur du Mogol. » Si c'est en *princes indous* que, suivant M. Ducoux, les médecins militaires sont traités, il ne faut pas les plaindre ; mais s'il entend, comme je le crois entendre, qu'ils sont traités en « sujets de l'empire turc qui sont soumis à la capitation, etc. », alors il faudra qu'il se résigne à adopter le mot *rajah*, tel que je l'ai écrit, et tel qu'il le trouvera à la page 557 de même dictionnaire.

A mon tour, j'arrive maintenant au fait.

M. Ducoux prétend que l'assimilation des grades médicaux aux grades militaires est inadmissible pour éviter que la considération professionnelle des officiers de santé soit méconnue par les soldats, avec lesquels ils ont à s'affronter sous les dangers de la guerre. Moi, je réponds que non. La seule manière de prouver que j'ai tort, ce serait de citer des faits ; mais mon contradicteur serait bien embarrassé, je crois, d'en formuler un seul. Qu'il me suive, dans l'armée, avec quelle respectueuse considération, les médecins sont traités par les soldats comme par les officiers ?

« Mais l'intendance ! » Ajoute M. Ducoux.

Voilà donc le grand mot lâché ! C'est parce que les grades de l'intendance *correspondent* aux grades militaires, que les médecins de l'armée, selon M. Ducoux, voudraient qu'il en fut de même à leur égard.

En raisonnant ainsi, M. Ducoux oublie, sans doute, la différence des origines et des positions respectives des deux corps. Je dois le prier de se reporter à l'ordonnance du 10 juin 1833 pour s'en faire complétement la loi.

Cette ordonnance, qui est encore aujourd'hui la base de l'organisation du corps de l'intendance, ouvre aux officiers de l'armée les différens grades de sa hiérarchie de la manière suivante :

Les emplois d'adjoint de 2e classe aux capitaines de toutes armes ;

Ceux d'adjoint de 1re classe aux chefs de bataillon, d'escadron et aux majors ;

Ceux de sous-intendant militaire de 2e classe aux lieutenans-colonels ;

Ceux de sous-intendant militaire de 1re classe aux colonels.

Il suit tout naturellement de là que, conformément aux dispositions de l'art. 2, ces différens grades correspondent (en sont les termes exprès), à ceux de la hiérarchie militaire mais n'y sont point *assimilés*.

Et comment en serait-il autrement ? Chaque expérience, avant d'arriver à l'emploi d'adjoint de 2e classe, n'a-t-il pas été lieutenant, sous-lieutenant, sous-officier, soldat ? Peut-on obliger ou passer et traiter en étranger aux plus intimes détails de la vie de soldat, de sous-officier et d'officier ? Personne assurément ne saurait le prétendre.

Il en est de même à l'égard de l'officier supérieur entrant dans les fonctions plus élevées de l'intendance. Chacun, dans l'armée, comprend parfaitement que cette *correspondance* doit exister entre le grade qu'doit le veille et celui qu'on le rendement. Ce n'est, à proprement parler, qu'un changement d'uniforme et d'habillement, sans aucune de ces anomalies qui, dans les services spéciaux où des officiers *à épaulettes* sont employés, si le passage dans l'intendance n'entexait pas irrévocablement toute action directe et discriplinaire sur les grades inférieurs et autres corps de l'armée.

Et, en effet, je doit l'apprendre à M. Ducoux, s'il l'ignore ; les fonctionnaires de l'intendance n'ont, pas plus que le médecin en chef de l'armée d'Orient, le droit d'infliger les arrêts ou la salle de police aux militaires placés sous leurs ordres immédiats : comme lui, ils devraient réclamer leur punition du chef du corps ou du commandant de la place. La privilége qu'on leur en a été donné celui d'avoir, par rapport de leur hiérarchie, à tous ses échelons, le grade d'intendant militaire exceptés, aux officiers de l'armée jugés aptes à y être admis. MM. les médecins militaires sont, au contraire, assurés de ne voir aucun de ces offices entrer dans leur avancement régulier, à moins de se résoudre à subir toutes les phases des études médicales et des examens de la faculté, afin d'obtenir préalablement le diplôme de docteur en médecine.

M. Ducoux m'accuse de vouloir rétrécir la science à un rang d'infériorité que je n'ai jamais voulu lui attribuer. Je l'ai, au contraire, toujours placée *au-dessus* des échelons de la hiérarchie militaire, auxquels on soudrait la faire descendre par les assimilations ; mais il n'est pas moins vrai qu'en présence des exigences réglementaires, le plus savant académicien ou pourrait obtenir d'être traité du moindre grade dans l'armée. Les quinze ans d'études diverses qui dépassent de bachelier et de docteur, invoqués par mon antagoniste pour « compenser quelques années d'exercices militaires en qualité de sous-officier ou quelques années d'études en qualité d'élève de Saint-Cyr, a seraient donc totalement inefficaces pour transformer au siége de l'École d'application de la médecine militaire en lieutenant. A mon avis, cet élève ne pourrait qu'y perdre ; étant pourvu du grade de médecin rnde-major, il doit avoir, et a, en effet, dans l'armée, en ce qui touche ses fonctions scientifiques, une position bien supérieure à celle du grade militaire auquel l'assimilation le ferait descendre.

Je n'ai pas parlé de l'organisation de la médecine de la flotte, parce que je ne connais pas assez la nature du service que les nécessités de la mer lui imposent pour bien apprécier les considérations qui en ont fait adopter les bases. Si ces nécessités m'engagent rien au-delà de ce qui se fait dans l'armée de terre, je dirais simplement que je n'ai pas à exiger une autre différence que ne sera celle qui existe entre le Canada quenal avec mol-même, je m'en Ucrtirais au décret du 23 mars 1852 comme au plus rationnel, dans son principe du moins.

M. Ducoux tourne en dérision ce que j'ai dit de l'omnipotence du médecin militaire au chevet du malade. On voudra-t-il donc que son autorité se manifestât ? Je dois le répéter : dans l'armée, personne ne peut obtenir d'influence et de considération qu'à raison des fonctions qu'il exerce et de l'honorabilité avec laquelle il les pratique. Chacun, et moi tout le premier, apprécie l'importance des services éminens que rend chaque jour la médecine militaire, et qui perçoivent plus d'éclat encore des dangers auxquels ces services l'exposent ; mais nous sommes tous soumis à ces terribles chances, et si la médecine militaire peut citer avec un juste orgueil ses victimes du feu de l'ennemi ou des ravages de l'épidémie, l'intendance militaire a aussi le droit de compter ses siennes, non seulement au champ de bataille de l'Alma, mais, s'il m'est permis de rappeler un douloureux malheur de famille, au choléra de Tlemcen.

Haussmann.

Le renouvellement d'abonnement à l'échéance du 1er janvier 1855 étant considérable, nous prions ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous faire parvenir, par anticipation, le prix de leur abonnement ou un mandat sur la poste, pour éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Soldat,

Par le Colonel Baron AMBERT,

Commandant le 1er régiment de dragons.

Ouvrage dédié à l'Empereur.

(1re article.—Voir le numéro du 11 décembre.)

III.

Le livre du Soldat se compose d'une suite de dissertations ou discours sur les questions d'histoire, de mœurs et de philosophie militaires les plus propres à donner la mesure de l'importance, de la dignité et des devoirs de notre profession. L'auteur a traité en historien et en moraliste militaire des sujets très que nous lui proposons.

Pourquoi la carrière des armes est-elle en honneur. — Fanfaron d'Afrique. — Armée. — Guerre. — Commandement, Obéissance. — Bien. — De la Position des Armes. — Centurion. — Sœur de Charité. — La Croix et l'Épée, Drapeau. — Soldat. — Poète et Soldat. — Paysan et Soldat. — Cavalerie. — Discipline. — La Plume et l'Épée, etc.

Quelques notices historiques sur Napoléon Ier ou relevant l'occasion de faire preuve des brillantes qualités de son talent lorsqu'il l'applique à ce genre de littérature. Ces notices sont relatives aux maréchaux Lannes, un des plus intéressantes physionomies militaires des derniers temps de l'ancienne monarchie ; au général Abbatucci, dont on connaît le courage et les vertus chevaleresques sous le drapeau républicain et Napoléon ; au général Marceau, le héros du poète d'Hermann, et au général Ambert, père de l'auteur, une des illustrations militaires inscrites sur les tables commémoratives de l'ère de Napoléon. Enfin, l'auteur a écrit au frontispice de l'œuvre biographique qu'il a consacrée à la mémoire du général Ambert, ces paroles fameuses du maréchal Lefebvre : « *Vous êtes fier de vos ancêtres ; eh bien, moi, je suis un ancêtre* », qu'il aurait pu se donner à lui-même un plus beau titre de noblesse.

Ces éloges, écrits dans le style et le goût des maîtres qui nous ont laissé des modèles de cette belle partie de la littérature historique, qui malheureusement tend de plus en plus à perdre parmi nous, doivent nous faire regretter à tous qu'il n'ait pas été donné suite, pour des motifs que le colonel explique dans sa préface, à la biographie complète qui lui avait confié, en 1847, la rédaction d'un livre de *Notices sur les guerriers français les plus illustres*.

IV.

La division de l'ouvrage par dissertations sur des sujets qui découlent naturellement de la pensée générale du livre, a sans doute rapport avec la forme adoptée par un autre soldat, grand penseur et grand écrivain, l'illustre Vauvenargues, qui ne s'est pas borné à écrire, à la manière de La Rochefoucauld, un recueil de maximes et de réflexions, de ces aphorismes, qui jaillissaient de son génie comme des éclairs ; il a fait le corollaire d'une série de discours développés sur diverses sujets de philosophie et de morale.

Le colonel Ambert a voulu faire un livre sur la profession de soldat, et il l'a composé des plus hautes leçons de morale et des plus beaux exemples de vertu et de grandeur militaires.

Les pages qui répondent à cette question : *Pourquoi la carrière des armes est elle en honneur ?* expliquent, en style magnifique, les raisons de cette universalité de considération et de sympathie dont jouit la profession militaire. On prédirait bien qu'on retrouve dans l'histoire de tous les temps et dans les mœurs de tous les peuples. Pour définir la puissance d'une pareille opinion qui est la force morale, l'auteur emprunte une saisissante image à une des plus belles créations de l'art.

« Pourquoi cet hommage universel ? dit-il ; pourquoi cet hymne qui s'élève des entrailles de la terre en l'honneur de la guerrier ?

« Un homme vous l'a dit, plus grand de mille coudées que les poètes contemporains ; plus vaste génie que les hommes d'État produits par la tribune : Michel-Ange.

« Il voulut un jour personnifier la *Pensée* dans une œuvre empreinte de la maturité du génie. Il sculpta une figure colossale du monde situé sous le nom de *Il Pensiero*, — la Pensée.

« *Il n'existe pas dans les arts d'autre personnification de la méditation.* Cette figure est assise, appuyée au pommeau de la pensée profonde. Michel-Ange ne l'a pas habillée en philosophe, ni en religieux, ni en poète, ni en artiste, ni en théologien, ni en docteur, ni même en page. Et cependant ces types divers de penseurs ne manquaient pas, dans le passé ni dans le présent, au siècle si aux pays de Michel-Ange et de Raphaël, du Corrége et de Léonard de Vinci, du Dante et de Savonarole, de Marco Polo et de Christophe Colomb, de Machiavel et de Galilée, de saint François d'Assises et de saint Thomas d'Aquin, de Jules II, de Leon X et de Clément VII.

« Or, savez vous comment Michel-Ange a habillé la *Pensée*? — Il l'a couverte d'une cotte de mailles, d'un casque et d'un bouclier.

» Le marbre le plus pur, créé par Michel-Ange,

» *Est un jeune guerrier*, triste et brun comme un ange.

» L'artiste l'a sculpté, languissamment assis

» A l'angle du tombeau de l'un des Médicis [1].

« Ce type de la pensée, Michel-Ange ne l'a tiré ni du marbre maudissable de la robe de chérieur, ni drapé dans le chlamyde de tribun ; il l'a sculpté dans la cuirasse de l'homme de guerre, il a mis sur son front qui médite le casque de fer du soldat.

» Pourquoi ?

» Parce que le génie de Michel-Ange avait deviné, que parmi tant de glorieux exemples, parmi tant d'immortelles victimes, tant d'illustres martyrs ou serviteurs de la pensée qui se dévouent à son culte, illustrant un siècle ou un pays, seul, entre tous, le soldat se tient toujours debout et de tous les pays est la victime toujours prête, le défenseur toujours armé, le serviteur, l'apôtre et le martyr éternel.

» C'est la méditation de l'antiquité et l'antique allégorie qui faisait sortir Minerve du cerveau de Jupiter ; Minerve la sagesse *armée*, la casque en tête, le fer à la main. »

Certes, voilà qui est beau ; c'est de l'inspiration poétique, c'est le style de Victor Hugo.

Je n'ai qu'une seule remarque à faire sur cet hymne en l'honneur du guerrier.

L'auteur dit qu'il n'existe pas dans les arts d'autre personnification de la Méditation, que la figure sculptée par Michel-Ange.

Il en est une autre, représentée aussi sous une forme guerrière, et qui, de plus, est peut-être pour nous le type le plus parfait du patriotisme incarné : c'est la statue de Jeanne-d'Arc, que tout la monde connaît, sculptée dans l'*attitude d'une mélancolique rêverie*. *Méditation* par une *exquise artiste*, pour laquelle, à une époque d'effervescence politique, il n'y avait pas d'esprit de parti en France, et dont toutes les opinions ont déploré la mort prématurée.

V.

Le colonel Ambert possède un des plus précieux secrets des maîtres : l'art d'ombrir les mots qui appartiennent à la langue populaire.

Dans son *portrait du* FANTASIN D'AFRIQUE (qu'on me passe cette épithète de fantasin, que la Gotéronnière a définitivement fait passer du vocabulaire des arts dans celui des lettres), M. Ambert ne nomme pas le fils du laboureur qui quitte sa charrue pour aller défendre l'Etat, Cordon ou Némorin, il l'appelle du nom de paysan, et ce mot acquiert sous sa plume une valeur euphonique qu'il ne donne pas aux mots rébeur ou financier.

On voit qu'il s'est souvenu que notre grand fabuliste a introduit dans le Sénat romain un personnage, qu'il nous présente sous le nyom d'un *Paysan du Danube*, et auquel il fait prononcer les plus éloquentes paroles qui soient jamais sorties d'une bouche humaine.

« Le paysan, dit le colonel Ambert, est notre meilleur soldat. Ses vertus primitives et naturelles ont de grands rapports avec les vertus militaires. Il est obéissant, il est robuste, il se contente de peu, il souffre en silence. Ses besoins, ses désirs ne tirent dans le métier qu'il exerce. En temps ordinaire, il n'émeut difficilement, et les esprits peu obs reteurs le désignent facile de la discipline. Mais lorsque, enlevé à l'uniforme grossière de paysan, vous trouver le soldat, rien n'est plus admirable. . . . . .

Et ailleurs :

« Le petit bourgeois s'anoblit par la magistrature, la science, les lettres et les arts, tandis que le paysan ne s'anoblit que par les armes. La carrière militaire est donc en honneur parmi les paysans. . . . Le paysan est d'ypée ou d'épée, il n'est pas de robe ou de cour. Aussi le paysan aime-t-il le soldat comme un fils et le soldat aime-t-il le paysan comme un père. Les mêmes militaires, bravoure et dévouement, vont droit à l'intelligence et au cœur du paysan, qui comprend facilement l'éloquence, les beaux-arts ou le style. De son côté, le soldat, appelé à défendre son pays, aime la terre et respecte le bras qui la cultive mieux et plus que l'esprit et la science. (2).

Tout cela est *relativement* vrai, c'est-à-dire, en plaçant le paysan à la même hauteur que le bras fournisse : sous le drapeau, et lorsque la discipline et les bons exemples ont pu corriger ses vertus natives des souillures qu'elles avaient contractées au contact de la vie civile. C'est le jeune soldat servant pour son propre compte et remplaçant fournis à la conscription par les campagnes, et que les chiffres des comptes-rendus de la statistique militaire, qui ont bien aussi leur éloquence, nous présentent avec une consommation sur 148 justiciables, tandis que cette proportion est de 1 sur 43 parmi les engagés volontaires et de 1 sur 62 parmi les remplaçans, dont le plus grand nombre sous eu envoyé par les villes.

Mais les paysans ne sont pas tout malheureusement pas aussi parfaits que *ceux du régiment*. Ils n'ont plus cette bonhomie de mœurs et de caractère qui distingue le type si bien dessiné par le colonel Ambert. Les journaux de l'ancienne opposition, qui pénétrèrent partout, même sous la chaumière, nous les ont un peu gâtés.

Ceux qui sont sous la position d'étudier le mouvement des mœurs publiques, remarquent cependant que le mauvais levain jeté dans nos campagnes par la presse politique tend de plus en plus à disparaître. C'est un progrès auquel viennent puissamment aider les soldats que les libérations annuelles rendent à la vie de village, les vrais et braves paysans du colonel Ambert.

Le major en retraite, L. Merson.

(*Suite et fin à un numéro prochain.*)

La réunion annuelle des anciens officiers de la garde impériale a eu lieu le 2 décembre, anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Parmi les officiers généraux était très brillamment représenté : MM. Lachasse et Motte, de la commission d'Égypte ; MM. les colonels de La Borde, Langlois, Mazurier, Boyer, le baron Jermanowski, Vigolinski et Ge-

(1) *Il Pensiero*, point douteux dont on regrette de ne pouvoir nommer l'auteur.

(2) *Paysan* et *Soldat*, page 360 d'o l'ouvrage.

droyé, assistaient à cette réunion, où la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Le premier toast, à la mémoire de Napoléon Ier, a été porté par le général de division comte de Schramm.

Le deuxième toast, à l'Empereur Napoléon III et à S. M. l'Impératrice, a été porté par S. Exc. M. le maréchal Magnan.

Le troisième toast, à l'armée, a été porté par le général de division Aupick.

Tous ces toasts ont été accueillis avec beaucoup d'enthousiasme. Nous regrettons vivement que l'abondance des matières ne nous permette pas d'insérer les discours qui ont été prononcés à l'occasion de cette réunion.

On s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine aux frères Provençaux.

Puisse cette noble association, qui a été si cruellement décimée cette année, n'avoir pas encore de nouvelles pertes à déplorer.

Histoire des troupes étrangères au service de France,

Depuis leur origine jusqu'à nos jours,

Et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire,

Par Eugène FIEFFÉ,

Attaché aux archives du ministère de la guerre (1).

Ce livre est une exploration aussi curieuse que savante de l'un des points les plus ignorés de notre histoire militaire. Qui de nous, en lisant le récit de nos guerres depuis les expéditions du XVIe siècle, en Italie, jusqu'à nos grandes campagnes de l'Empire, n'a été surpris de voir, à toutes les époques, des régiments étrangers se former sous nos drapeaux, et n'a été désireux de connaître l'histoire particulière de ces troupes, les causes si diverses qui les ont amenées chez nous, les services qu'elles ont rendus, la part de gloire qu'elles ont moissonnée à nos côtés sur nos champs de bataille? Qui de nous ne s'intéresse à l'organisation, à la discipline, aux mœurs de ces Suisses, nos alliés de quatre siècles, et qui n'ont manqué à aucune de nos grandes journées guerrières, de ces troupes *wynantziennes*, à la solde de Maurice, et que Turenne et Condé commandaient à Fribourg et à Nordlingue; de ces bataillons irlandais, les héros de Fontenoi; de ces légions polonaises qui sauvèrent les débris de notre armée dans la retraite de Russie et remontrent avec nous à Waterloo? C'est cette histoire qu'a faite M. Fieffé; elle était cachée et comme perdue dans de nombreux documents, et il lui a fallu autant de patience pour la découvrir que de talent pour la mettre en œuvre.

En France, on le sait, il suffit de frapper du pied la terre pour en faire jaillir des soldats, et jamais notre patrie n'a eu besoin d'être défendue comme Venise, la Hollande, et trop souvent l'Angleterre, par des troupes mercenaires. Comment donc se fait-il que la nation la plus guerrière de l'histoire moderne ait eu, plus qu'aucune autre, des troupes étrangères à sa solde ou dans ses rangs? L'auteur répond à cette question dans une introduction qui résume la pensée et le but de son ouvrage : « Ce qui peut expliquer la constante prédilection que les étrangers ont montrée pour la France, c'est qu'aucune nation n'a le caractère plus chevaleresque, aucune l'esprit plus guerrier; en un mot, c'est parce qu'elle semble être la véritable patrie de la bravoure et de la loyauté qu'ils ont toujours recherché l'honneur de la servir. On peut dire, en effet, qu'il n'est pas un seul peuple militaire de l'Europe qui n'ait été représenté dans l'armée française. Ils sont venus tour à tour et dans tous les temps chercher sous ses drapeaux de nobles exemples qui ne leur ont jamais manqué. »

Nous ne suivrons pas M. Fieffé dans les savantes recherches qu'il a faites sur les troupes étrangères que Charlemagne et ses successeurs avaient enrôlées, sur les bandes d'aventuriers et de pillards venus de tous pays, qui suivirent les Anglais dans leur invasion en France et qui servirent aussi à les en chasser. Son ouvrage offre un intérêt plus saisissant lorsque les bataillons étrangers commencent à occuper une place dans les armées permanentes, et surtout lorsqu'ils prennent part avec elles à nos grandes expéditions en Italie. Alors, nos rois louaient à beaux deniers des arbalétriers italiens, des archers écossais, des lansquenets et des reîtres allemands, des cavaliers albanais ou stradiotes, et, avant tout, leurs bons compères, les Suisses, les créateurs de l'infanterie moderne.

Dans le seizième siècle, ce fut moins la solde et le butin que le zèle religieux qui appelèrent en France des bandes étrangères, et, pendant que les enfants de Guillaume Tell, les Grisons, des Suédois, des Allemands, des Danois, des Croates, des Polonais, puis des régiments anglais et irlandais qui vinrent en France avec Jacques II exilé, des bataillons catalans, et surtout des Suisses, qui brillent au premier rang dans ce concours d'étrangers se rivalisa à porter la gloire militaire de la France. Les uns et les autres s'associèrent aux grandes victoires du siècle de Louis XIV, et, à l'époque de la guerre de la ligue d'Augsbourg, tel était encore le nombre des étrangers qui combattaient dans nos rangs, que, suivant l'expression de Turgeau, ce n'était plus l'*armée française*, mais l'*armée de la France*. Déjà ils avaient donné d'illustres généraux à leur patrie adoptive : Strozzi, Ornano, Schomberg, Bolon, Rantzau, Berwick, Lowendahl et bien d'autres encore. Aféld, Berchény, Lowendahl; enfin, le vainqueur de Bauxous et de Lanfeld, Maurice de Saxe, qui lui-même forma un corps de Uhlans composé de Turcs, de Nègres et de Tartares.

Au milieu du dix-huitième siècle, le nombre des étrangers à la solde de la France était de cinquante mille, dont 43 régiments suisses, 10 bataillons allemands, 10 régiments irlandais, 2 régiments italiens, 4 régiments flamands ou liégeois, sans parler des compagnies croates ni des hussards hongrois. « A la vérité, dit M. Fieffé, quantité de Français servaient dans les hussards; mais on leur apprenait à jurer en langue hongroise, ce dont ils s'acquittaient fort bien. C'était surtout des provinces françaises du Rhin, où l'on parle allemand, que se tirait le personnel de cette cavalerie. C'est ainsi que Maurice recruta pour son régiment de Uhlans bon nombre d'Alsaciens. Ces derniers avaient, un le voit, le privilége de s'adapter à tous les régimens où il fallait un complément d'étrangers. Manquait-on de Suisses, d'Irlandais ou d'Allemands, les Alsaciens en tenaient lieu; l'originalité de leur type permettait de les affecter à cet emploi cosmopolite sans trop d'invraisemblance. »

Toutefois ces troupes servaient très bien, et il est vraiment curieux de suivre, dans l'ouvrage de M. Fieffé, les glorieuses preuves de cette assertion. L'existence de ces régiments cessa le 21 janvier 1791, lorsque l'Assemblée nationale eut rendu un décret en vertu duquel les régimens d'infanterie allemande, irlandaise et liégeoise, firent partie de l'armée française et en prirent l'uniforme.

Dès lors, il n'y eut plus en France que les régimens suisses dont le caractère différait de celui des troupes nationales. C'est en eux aussi que resplendit, jusqu'au 10 août 1792, toute la gloire des troupes étrangères liées au service de la monarchie. En les licenciant peu de jours après, l'Assemblée nationale comprit qu'elle se privait d'excellens soldats qui ne manqueraient pas d'être employés par les ennemis de la France; aussi essaya-t-elle de les retenir dans l'armée en formant de nouveaux bataillons destinés à les recevoir. « La nation française, dit-elle, après avoir déclaré la guerre à l'Europe, adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté. » Cette proclamation, qui fut traduite dans toutes les langues, recueillit au-delà des frontières comme le bonne dans les mains sinistres; et, ajoute M. Fieffé, la première nation qui y répondit fut la Belgique.

« De 1792 à 1814, les enfants de la Meuse, de la Dyle, de l'Escaut, s'unissent constamment aux enfans de la Loire, de la Seine et du Rhône pour moissonner les mêmes lauriers ou mourir du même trépas. Pendant vingt-deux ans, les légions belges ne suivent pas, comme en 1789, le vol de l'aigle à deux têtes de la maison de Hapsbourg-Lorraine; elles ne marchent pas, comme en 1815, à la suite du lion couronné de Nassau; elles combattent parmi les intrépides phalanges républicaines ou dans les rangs de cette grande et belle armée impériale qui leur ouvre les portes de toutes les capitales; pendant vingt-deux ans, elles s'obstinent à chercher la voie des frontières qui les ont vaincues, mais elles s'en consolent en courant avec eux à de nouvelles victoires. C'est ainsi que, durant « the période de gloire, l'histoire militaire de la Belgique se lie à celle de la France par une communauté de triomphes comme par le sang que ces deux nations ont versé ensemble sur le même champ de bataille. »

On forma ensuite des légions batares, allemandes, savoisiennes, piémontaises, italiques, polonaises, helvétiques, maltaise, grecque, copte, qui combattirent sur le Rhin avec Moreau; en Italie, avec Schérer et Masséna; en Egypte, avec Bonaparte et Kléber.

Sous Napoléon, on peut dire que l'Europe tout entière figura dans nos armées, car le grand capitaine employait jusqu'aux prisonniers russes et allemands dans les régimens de la Tour-d'Auvergne et d'Isembourg, pour les diriger contre les Anglais. « L'empereur, dit l'auteur, aime mieux avoir des soldats que des esclaves, et offre une épée à qui veut la porter. » Sous ce rapport, les hommes d'état auraient pu permettre pas de refuser tout ce que l'ouvrage de M. Fieffé nous révèle de curieux, d'inconnu, d'instructif. Le tableau des étrangers, devenus citoyens sous la République et l'Empire, est à lui seul un document entier; qui donne une idée de l'importance du rôle des troupes étrangères à cette époque; ce tableau comprend 10 Belges, 5 Autrichiens, 2 Badois, 3 Bavarois, 4 Prussiens, 6 autres Allemands, 1 Danois, 2 Egyptiens, 4 Espagnols, 4 Romains, 10 Irlandais, 18 Hollandais, 1 Grec, 32 Polonais, 3 Portugais, 25 Piémontais, 13 Suisses.

En effet, les vélites de Turin et de Florence, les quatre régimens suisses, le bataillon Valaisan, ceux de Neufchâtel et de Westphalie, la légion hanovérienne, les Tirailleurs corses, les chasseurs grecs et ioniens, les régimens albanais, illyriens, croates, les pandours, le régiment irlandais et celui de Prusse, les Mamelucks, la légion portugaise, etc., groupés sous les rangs de l'armée française, qui réunit encore, sous ses drapeaux, de nombreux corps polonais et le contingent militaire de la Belgique, de la Hollande, du Piémont. Tous ces peuples, toutes ces troupes sont successivement peints en scène, et l'auteur déroule leur organisation, leurs mœurs, leurs costumes, leurs actions avec autant de savoir que de talent. Il cite les noms des chefs de corps, ceux des officiers et des soldats qui se sont distingués sur les champs de bataille, il nous les montre, dans un style vif et brillant, combattant jusqu'au 25 novembre 1813, époque où la prudence commanda à l'Empereur d'en licencier une grande partie. « Ces derniers, dit Napoléon, des fusils de plus, et des ennemis de moins. »

Ceux des étrangers qui survécurent à ce licenciement, prirent part à la campagne de 1814. C'étaient les Hollandais, les Polonais surtout. « On eût dit qu'on remettait le pied sur le sol de leur patrie adoptive, ils y puisaient, comme Antée, lorsqu'il s'abattait la terre, de nouvelles forces et un nouveau courage. » Mais cette campagne « est le dernier monument de gloire qui rappelle leur dévouement aux siècles à venir; car c'en est fait, les nationalités vont être reconstituées au profit des monarchies européennes, et de cette formidable armée qui avait compté cent mille étrangers dans ses rangs, à peine restera-t-il quelques bataillons épars. Obéissans à leurs secrètes affections, les uns se livrent au service de la Restauration; les autres, compatissant au malheur, préfèrent suivre le grand Empereur vaincu dans l'humble retraite où le relègue l'effroi qu'il inspire encore à ses ennemis. »

Au retour de l'Elbe, Napoléon fait de nouveau appel aux étrangers qui ont subi ses sagiers, et déjà huit régiments étaient organisés, au moment où les destinées de la France se décidaient à Waterloo.

Toute cette grande époque de l'Empire est partiellement traitée dans l'ouvrage de M. Fieffé; la richesse des faits et des documents y est constamment rehaussée par l'élévation des pensées et par une forme des plus heureuses.

L'auteur retrouve les Suisses sous la Restauration; il rend un dernier hommage à leur bravoure et à leur dévouement, il se demande si la France n'éprouvant que le souvenir des batailles qu'ils ont gagnées avec elle, les rappellera un jour à

(1) Deux volumes in-8° avec gravures coloriées représentant 60 types d'uniformes. — Paris, librairie militaire de J. Dumaine.

Digitized by Google

De l'alimentation de la Flotte française.

Par une dépêche en date du 4 octobre 1854, mouillage de la Calcha, l'amiral Hamelin informe le ministre de la marine de l'excellent effet produit sur l'état sanitaire de la flotte par la generalisation de l'emploi, à bord des équipages disséminés de MM. Chollet et Cie, procédé Masson.

L'amiral constate qu'à cette époque du mois et les cas de maladie sont rares, la proportion des malades, qui est habituellement de 10 à 12 pour cent, ne dépasse pas 3 pour cent, et que les hommes atteints ne le sont que légèrement

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT { Avec Annuaire, un an, 20 francs. Sans Annuaire, un an, 16 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 71. — JEUDI, 21 DÉCEMBRE 1854.

Paris, 20 décembre 1854.

Par décision impériale du 16 décembre courant, ont été nommés :

M. le général de brigade Bélonghel, commandant la subdivision de l'Ardèche et de l'Aude à Carcassonne, au commandement de la subdivision de la Haute-Garonne et du Tarn, à Toulouse, en remplacement de M. le général Tatarenne, dont la nomination est rapportée.

M. le général de brigade Lemaire, commandant la subdivision de la Charente, à Angoulême, au commandement de la subdivision de l'Ariége et de l'Aude, à Carcassonne, en remplacement de M. le général Bélonghel.

M. le général de brigade de Soligny, commandant la subdivision de la Haute-Vienne, à Limoges, au commandement de la subdivision de l'Isère et des Hautes-Alpes, à Grenoble, en remplacement de M. le général Garnier de Labareyrie, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Letarbier de Tinan, disponible à Paris, au commandement de la subdivision de la Drôme et de l'Ardèche, à Valence, en remplacement de M. le général de Marguenat, appelé à d'autres fonctions.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par décret impérial du 22 novembre 1854, a été nommé au grade de sous-lieutenant élève d'artillerie du terre, pour prendre rang du 1er octobre 1854, à la suite des cinquante élèves qui font l'objet du décret du 11 actuel ce dernier :

M. Beaurepaire, élève de l'École impériale polytechnique.

Par décret impérial du 2 décembre 1854, a été nommé dans le corps de l'INTENDANCE MILITAIRE :

Au grade d'adjoint de 1re classe.

Choux (1re tour), M. Blondeau, adjoint de 2e classe à la division de Constantine (application de l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832), en remplacement de M. Jocard, promu sous-intendant militaire de 2e classe.

Par décret impérial du 3 décembre 1854, ont été nommés à quatre emplois d'aide-vétérinaire de 2e classe, les élèves diplômés dont les noms suivent :

M. Vilain, de l'école vétérinaire d'Alfort, par suite d'organisation.

M. Bourguignon, de l'école vétérinaire de Toulouse, en remplacement de M. Audouin, décédé.

M. Marostica, de l'école vétérinaire d'Alfort, en remplacement de M. Bastide, démissionnaire.

M. Félix, de l'école vétérinaire d'Alfort, par suite d'organisation.

Par décret impérial du 5 décembre 1854, M. Delaville, chef d'escadron au corps d'état-major, a été nommé au grade de Lieutenant-colonel dans le même corps, en remplacement de M. Guillon de Lagondie, prisonnier de guerre et placé hors cadres.

Par décret impérial du 9 décembre 1854, a été nommé dans la GENDARMERIE :

Au emploi de chef d'escadron.

Antiennetés (1re tour), M. Saint-Marc, capitaine dans la compagnie du Bas-Rhin, en remplacement de M. Lefèvre, mis en non-activité.

Par décret impérial du 9 décembre 1854, ont été nommés dans les corps d'INFANTERIE ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade d'adjudant-major.

6e régiment d'infanterie de ligne.

M. Lefèvre, lieutenant-colonel du 19e de ligne, en remplacement de M. Fabié de Camas, tué à Inkerman.

46e régiment d'infanterie de ligne.

M. Gaudu, lieutenant-colonel du 73e de ligne, en remplacement de M. Bernaux, mis en non-activité.

A trois emplois de lieutenant-colonel.

10e régiment d'infanterie de ligne.

M. Mongin, chef de bataillon au 50e de ligne, en remplacement de M. Lefèvre, promu colonel.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Véron, dit Belcourt, chef de bataillon au 47e de ligne, en remplacement de M. Gérard, mis en non-activité.

72e régiment d'infanterie de ligne.

M. Meirieux, chef de bataillon au 14e de ligne, en remplacement de M. Gault, promu colonel.

A un emploi de major.

50e régiment d'infanterie de ligne.

M. Davoust, capitaine adjudant-major au 2e de grenadiers de la garde impériale, en remplacement de M. Bougnac, mis en non-activité.

Par décret impérial du 9 décembre 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de lieutenant-colonel.

2e régiment de hussards.

M. Du Barail, chef d'escadron au 1er de spahis, en remplacement de M. Taffin, nommé colonel.

A trois emplois de chef d'escadrons.

1er régiment de hussards.

Orient.

Choix. M. Gombaud, capitaine au 3e de lanciers (employé dans le service des remontes), en remplacement de M. Dupont, mis en non-activité.

1er régiment de spahis.

Afrique.

Choix. M. Martine, capitaine au régiment de cuirassiers de la garde impériale, en remplacement de M. Du Barail, nommé lieutenant-colonel.

8e régiment de dragons

Ancienneté. M. Perrot, capitaine au 3e de chasseurs d'Afrique, en remplacement de M. de Rochemure, admis à la retraite.

2e régiment de cuirassiers.

Choix. M. Fourier, capitaine instructeur à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. de Grammont, nommé lieutenant-colonel.

10e régiment de cuirassiers.

Ancienneté. M. Grain, capitaine instructeur du 3e de cuirassiers, en remplacement de M. Baumerel, nommé lieutenant-colonel.

3e régiment de lanciers.

Choix. M. de Saint-Léger de la Saussaye, capitaine au 11e de dragons, en remplacement de M. Richert, passé dans l'état-major des places.

Par décret impérial du 9 décembre 1854, ont été nommés dans les régiments de CAVALERIE ci-après, savoir :

A un emploi de chef d'escadron.

3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Afrique.

Choix. M. Chanseze, capitaine au 1er de chasseurs, en remplacement de M. Lamoyre de Villiers, mis en non-activité.

A un emploi de major.

1er régiment de chasseurs.

M. de Montarby, capitaine au 6e de hussards, en remplacement de M. Bouzet, mis en activité hors cadres pour être employé dans le service des remontes.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français :

A tous présents et à venir, salut :

Vu notre décret en 29 août 1854, portant création d'une 5e section d'officiers et d'adjudants d'administration spécialement affectée au service de la justice militaire, et disposant que les comptables actuellement attachés aux établissements pénitentiaires concernent pour la formation du nouveau personnel ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Sont appelés à former le nouveau cadre des officiers et adjudants d'administration affectés aux pénitenciers militaires, aux ateliers de condamnés et à l'établissement disciplinaire de Lambessa, les comptables désignés ci-après :

Officiers comptables de 1re classe.

1. MM. Gouge, pour être employé en cette qualité au pénitencier militaire de Lyon.
2. Lorédi, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 3, à Oran.
3. Delayen, pour être employé en cette qualité au pénitencier militaire de Saint-Germain-en-Laye.
4. Beaupuy, pour être employé en cette qualité à l'établissement de Lambessa.

Officiers comptables de 2e classe.

1. MM. de Gemeiz, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 1, à Mers-el-Kébir.
2. Bellet, pour être employé en cette qualité au pénitencier d'Alger.
3. Trenteur, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 1, à Alger.
4. Caron, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Metz.
5. Lacour, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Rennyon.
6. Borelli, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 4, à Bône.
7. De Teule, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 7, à Cherchell.
8. Bourguignon, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 6, à La Calle.
9. Lambert, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 5, à Tenez.

Adjudants d'administration de 1re.

1. MM. Laufranchi, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 1, à Alger.
2. Toëvenard, pour être employé en cette qualité à l'établissement de Lambessa.
3. Lorel, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Lyon.
4. Taurisse, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 3, à Oran.
5. Varenne, pour être employé en cette qualité au pénitencier d'Alger.
6. Léonetti, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Saint-Germain-en-Laye.
7. Dilleroy, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Metz.

Adjudants d'administration de 2e.

1. MM Pugibet, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 1, à Cherchell.
2. Magne, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 6, à La Calle.
3. Rubert, pour être employé en cette qualité au pénitencier de Saint-Germain-en-Laye.
4. Desforges, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 2, à Tenez.
5. Casanova, pour être employé en cette qualité à l'atelier n° 3, à Mers-el-Kébir.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 décembre 1854.

NAPOLÉON

Par l'Empereur :
Le maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

Par décret impérial du 9 décembre 1854, ont été nommés dans le corps des ouvriers d'administration de l'armée d'Algérie :

Au grade d'interprète titulaire de 1re classe.

M. Louies Lous, interprète de 2e classe, en remplacement de M. Beaussier, promu interprète principal.

Au grade d'interprète titulaire de 2e classe.

M. Hamoual, interprète de 3e classe, en remplacement de M. Louies Lous, promu interprète de 1re classe.

Par décret impérial du 13 décembre 1854, a été nommé :

A l'emploi de vétérinaire principal.

M. Gorse, vétérinaire de 1re classe au dépôt de remonte de Guingamp, en remplacement de M. Lacoste, décédé.

Par décision ministérielle du 9 décembre 1854, M. Lacoste, Interprète auxiliaire de 2e classe, a été promu à la 1re classe.

MUTATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

M. Foy, chef d'escadron d'état-major, disponible à Paris, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 2e division d'infanterie de la 2e division militaire, en remplacement de M. le commandant Jouve, qui a reçu une autre destination.

Klein de Kleinenberg, capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp du 9e général Dubreton, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la division de cavalerie de l'armée de Paris, en remplacement de M. le capitaine Conigliano, qui a reçu une autre destination.

De Bourmay, capitaine adjudant de place à Constantine, est nommé à l'emploi d'adjudant de place à Philippeville, en remplacement de M. Vassal, et par permutation avec cet officier.

Besson, sous-lieutenant au 68e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à l'École spéciale militaire, en remplacement de M. Delaye, promu lieutenant.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE.

MM. de Coste, chef d'escadron commandant la comp. de la Gironde, passe au commandement de la comp. des Landes.

Vitet, lieutenant à la Châtre, passe au Blanc, même comp.

Cipullina, lieutenant à la Roche-Sabonay, fortifications de Saint-Florentin (Guadeloupe), passe à Cayenne (Guyane française).

Solleville, sous-lieutenant désigné pour la résidence de Cayenne, est placé définitivement à la Pointe-à-Pitre.

MUTATIONS DANS L'INFANTERIE.

M. Mocquery, chef de bataillon au 29e de ligne, est nommé à un emploi de son grade à la 2e légion de la garde républicaine, en remplacement de M. Castex qui permute avec lui.

M. Perotti, chef de bataillon au 6e de ligne, passe au 61e régiment de même arme, en remplacement de M. de Vaucennet de Fontanosa qui permute avec lui.

M. Rouzet, capitaine d'habillement au 1er de ligne, passe au commandement d'une compagnie, en remplacement du M. Boussère, qui permute avec lui.

M. Bonnet, capitaine au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, est nommé à un emploi d'adjudant-major au corps, en remplacement de M. Davoust, promu major.

MUTATIONS DANS LE GÉNIE.

M. le lieutenant-colonel Lebretteville, chef du génie à Lyon, a été désigné pour remplir les fonctions de commandant de cette arme au camp de Sathonay, en remplacement de M. Chevalier, qui cesse d'en être chargé.

Ont été nommés, savoir :

MM. Hemot, garde principal du génie à Courbevoie, passe à Troyes.

Meunier, garde de 1re classe à Troyes, passe à Chartres.

Garein, garde de 2e classe à Chartres, passe à Vincennes.

Monsson, garde de classe à Vincennes, passe à Paris (service de la direction).

Marnol, garde principal à Paris (service de la direction), passe à Epinal.

Remy, garde de 2e classe à Epinal, passe à Paris.

MUTATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 16 décembre courant, M. Dusaulcy, capitaine adjudant-major à l'École Polytechnique, est nommé à l'emploi de substitut du commissaire impérial près la 1re cour de guerre de la 1re division militaire.

Par décision du 18 décembre, MM. Fayard, lieutenant adjudant de place, et Laur, lieutenant au 20e de ligne, ont été nommés : le premier, substitut du rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 2e division militaire, en remplacement de M. Gouzien, substitut rapporteur près le 2e conseil de guerre de la même division.

Un décret impérial, en date du 11 décembre 1854, décide qu'une promotion extraordinaire de trente-lieutenants d'infanterie aura lieu au mois de janvier 1855, parmi les élèves de l'École impériale spéciale militaire. Jusqu'à présent de la 1re division (2e année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 2e division (1re année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 3e division (2e année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 4e division (1re année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 5e division (2e année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 6e division (1re année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la 7e division (2e année d'études), quatre-vingt-dix-huit élèves de la

3e batterie du 10e régiment—monté ; à Lyon.
3e batterie du 12e régiment—monté ; à Lyon.
14e batterie du 13e régiment—monté ; provisionnement à Bijon.

GÉNIE.

4e comp. du 1er bataillon du 3e régiment ; à Lyon.
7e comp. du 2e bataillon, du 2e régiment ; provisionnement à Metz.

MESSAGERIES MILITAIRES.

Les trois divisions d'infanterie, en commençant par la 1re, passeront successivement au camp de Sathonay, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux en cours d'exécution pour la construction des baraques.

Toutes ces troupes, ainsi que celles composant la division de cavalerie, sont à Lyon ou vont y arriver.

Nous continuons de reproduire les publications insérées au *Moniteur universel* depuis notre dernier numéro :

On mande de Crimée, à la date du 7 décembre :

Les batteries sont rétablies, et avant trois jours on pourra reprendre le feu.

Les alliés sont retranchés d'une manière formidable et approvisionnés maintenant avec tant de facilité et de régularité, qu'ils pourront, s'il faut, rester l'hiver entier dans leurs positions actuelles.

Hier deux hommes russes ont fait une sortie par la passe qu'ils se sont ménagée, sous la protection des feux de la place. Ils ont échangé quelques coups de canon avec deux petits vapeurs français signalés dans la baie de Strélaki, sans les atteindre. Deux frégates anglaises et une corvette française les ont rammenés dans le port à coups de canon.

L'amiral Hamelin au ministre de la guerre.

Sébastopol, le 9 décembre.

Le général de Montebello est arrivé hier soir. On assure que le corps Lipranді aurait abandonné les hauteurs de Balaclava pour rejoindre l'armée russe au nord de la Tchernaya, qui venait de déborder.

Depuis le 6, les bateaux à vapeur anglais *Candia*, *Ripon*, *Tamer* et *Niagara*, avec 5,016 hommes de troupes françaises, sont arrivés à Constantinople et poursuivent leur route pour la Crimée.

Son Exc. lord Cowley vient d'adresser la lettre suivante au ministre des affaires étrangères :

« Paris, le 17 décembre 1854.

« Monsieur le ministre,

« Jamais devoir n'a été plus agréable et plus flatteur pour moi que celui que je remplis en transmettant à Votre Excellence les précis-verbaux ci-joints de la séance du parlement du 15 de ce mois, dans laquelle l'une et l'autre chambre ont résolu, à l'unanimité, d'offrir leurs remerciements à l'armée et à la marine françaises, pour la coopération et l'assistance si cordiale qu'elles ont prêtées aux forces militaires et navales de la reine dans leurs opérations combinées.

« Conformément aux usages et aux règles du parlement, le feld-maréchal lord Raglan et l'amiral sir Edmund Lyons devaient être chargés de faire parvenir au général Canrobert et à l'amiral Hamelin les remerciements des deux chambres. Mais j'ai eu même temps pour instruction de porter à la connaissance de l'Empereur et de son gouvernement en quelle haute estime le parlement britannique tient la conduite de l'armée et de la marine françaises, comme aussi la satisfaction profonde avec laquelle le gouvernement de la reine a vu la législature nationale s'associer avec tant de cordialité aux sentiments qu'il professe lui-même pour l'armée et la marine impériales.

« En priant Votre Excellence de vouloir bien se faire l'intermédiaire de cette communication, je saisis, etc.

« COWLEY. »

Voici le texte des deux résolutions identiques adoptées à l'unanimité dans l'une et l'autre chambre du parlement :

« 1° La chambre vote des remerciements au général Canrobert et à l'armée française pour leur vaillante et efficace coopération avec l'armée de terre de la reine à l'attaque des positions ennemies sur l'Alma, pour leur assistance énergique et opportune à Inkermann en repoussant l'armée russe, et enfin pour leurs glorieux efforts combinés avec ceux des troupes de la reine au siége de Sébastopol ; le feld-maréchal lord Raglan devra être invité à transmettre au général Canrobert et à l'armée française la présente résolution.

« 2° La chambre vote des remerciements à l'amiral Hamelin et à la flotte française pour leur cordiale coopération avec la flotte de la reine, dans le transport au Crimée des forces alliées, dans le débarquement de ces forces et dans le siége de Sébastopol. Le vice-amiral Dundas devra être invité à transmettre à l'amiral Hamelin et à la flotte française la présente résolution.

La France entière sera profondément touchée des remerciements que l'Angleterre vient de voter par acclamation, au général Canrobert et à notre armée, à l'amiral Hamelin et à notre marine pour leur *vaillante coopération* et leur *cordiale assistance* dans la guerre d'Orient.

Cette solennelle manifestation, jaillissant sans exemple, des sentiments d'un grand peuple envers son loyal allié, la France a déjà répondu par son admiration pour la brillante valeur de l'armée et de la flotte anglaises. Elle a vivement applaudi aux éloges que son général en chef, après les batailles d'Alma, de Balaclava et d'Inkermann, ont donnés à l'intrépidité du lord Raglan et de ses troupes. Les deux peuples, comme les deux armées, se sont rendu la plus franche, la plus cordiale justice. Jamais deux leçons nobles et leurs mêmes intérêt de courage et de dévouement, les deux nations n'auront trouvé de plus heureuse source de leur gloire actuelle et de leur prospérité future. Quelque soit le cours des événements

Malgré toutes ces difficultés, ayant reconstitué, réorganisé et ravitaillé l'armée d'Asie, le Muchir, envoyant son avant-garde sur le Karsichai et l'Arpatchai, à l'extrême frontière, se préparait à entrer en campagne, lorsqu'il reçut de Constantinople l'ordre formel de rester sur la défensive.

Au mois de juillet, le général Bébutoff, avec toute son armée, sortit de Gumri, refoula les avant-postes turcs, qui se retirèrent à Hadji-Veli-Kenï, passa l'Arpatchaï et le Karsichaï, et vint établir son camp à Indjédéré et Kurk'déré, au pied du Karadag, à quatre heures de Gumri et à huit heures de Kars.

Le Muchir vint alors, avec son armée, rejoindre ses avant-postes et camper à Hadji-Veli-Kenï; mais, retenu par les ordres qu'il avait reçus, il ne crut pas devoir attaquer les Russes. Ceux-ci, voyant en respect, ne faisaient, de leur côté, aucun mouvement.

Le 1er août, le Muchir apprit que le corps russe d'Erivan venait de battre, près de Bayazid, un petit corps d'observation et s'avançait pour opérer sa jonction avec le général Bebutoff, afin d'attaquer ensemble et de deux côtés l'armée turque.

Bien qu'imposée comme base d'opérations, Kars n'est ni un point stratégique, ni une place forte vers laquelle on puisse se retirer et se trouver à l'abri. La bataille était inévitable. Il ne fallait songer qu'à prendre tous les avantages possibles. Au lieu de se laisser attaquer par lui au jour et à l'heure qui lui conviendraient, et dans le lieu qu'il aurait choisi, il fallait attaquer Bebutoff près de son propre camp, avant que tout le corps d'Erivan n'eût rejoint. Le terrain, parfaitement connu et étudié, donnait un avantage réel aux Turcs; mais il fallait se rendre maître du Karadag et des positions au pied de ce même Karadag.

Plusieurs reconnaissances, poussées vers un autre point (Pergoun) par le comte de Meffray, officier français détaché à l'armée d'Asie en qualité de colonel d'état-major, premier aide-de-camp du Muchir, détournèrent l'attention du général russe de ses points et lui faisant supposer que l'attaque serait dirigée sur Pergoun; par ses nombreux espions, il savait que l'armée turque se préparait au combat. Aussi, le 3 août, au peu avant le jour, les colonnes turques parties du camp pendant la nuit, occupèrent-elles, sans éprouver aucune résistance, ces positions importantes, et la bataille d'Indjédéré vint dégager les plans du général Bebutoff.

La perte des Russes fut énorme dans le combat; ils laissèrent 8,000 hommes de leurs meilleures troupes sur le champ de bataille, 2,000 succombaient quelques heures après, de leurs blessures.

Leur beau corps, des dragons du Caucase, fort de 3,000 hommes, et qui, employé à tout propos par le général Bebutoff, se battit en lions pendant toute cette journée, fut presqu'entièrement détruit; trois mille d'entre eux payèrent de leur vie leurs folles charges; parmi les 600 hommes de ce corps qui purent rentrer au camp, beaucoup étaient blessés. La perte des Turcs fut beaucoup moindre : 776 hommes tués et 1,200 blessés.

Les troupes turques, pleines de confiance dans leur Muchir, qu'elles avaient vu toujours occupé de leur bien-être, ne s'étaient (au dire même des généraux russes), jamais battues avec autant de courage et d'élan. Leur artillerie, réellement bonne et dont le tir est d'une précision remarquable, a causé le plus grand dommage à l'armée russe, qui ses pièces n'ont jamais déployée en bataille, mais toujours conduite en colonne arrivée, ce qui explique la grande perte des Moscovites.

Les Turcs manœuvrent mieux, même à l'exercice, les rangs ne sont jamais serrés; les hommes ne sentent pas le coude à gauche; devant l'ennemi, ils se déploient presqu'en tirailleurs, ce qui, tout en ayant de graves inconvénients sous beaucoup de rapports, rend moins meurtrier le feu des batteries ennemies.

L'artillerie de l'armée de Gumri ne variant jamais sa ligne de tir, était peu dangereuse. Ce système de vol, en grand, qui rendait dans l'armée russe, a été aussi très avantageux aux Turcs. Les Russes ont dans la bataille d'Indjédéré, *abusé* des obus si c'est à peine si un sur vingt éclatait; la mèche de tous les obus était excellente, mais au lieu de poudre, la plupart étaient chargés avec du sable ou de la terre. Cet explique le peu de pertes que ces projectiles ont causées.

Après avoir aussi affaibli l'armée russe et l'avoir évidemment condamnée à l'inaction, retenu par les ordres que l'empêchaient malheureusement de profiter de l'avantage qu'il venait de remporter pour marcher en avant, aller s'emparer de Tiflis, dont Schamyl venait de se rapprocher et opérer sa jonction avec ce chef, le Muchir dut se résigner à rentrer son armée à son quartier-général Kars.

Voulant pourtant délivrer le territoire turc de la présence de l'ennemi, quelques jours après la bataille, Zarif-Mustapha Pacha envoya quatre régimens de cavalerie occuper des avant-postes près du camp russe.

A la vue de cette colonne, les Russes levèrent si précipitamment leur camp qu'ils abandonnèrent aux Turcs une partie de leurs tentes, toute leur provision de bois, chose rare et précieuse dans ce pays-là, tout leur pain, leur provision d'orge et plusieurs papiers du général Bebutoff. Ils allèrent se rejoindre sous le canon de la forteresse de Gumri.

L'armée turque, restée tranquillement à Kars après la bataille, n'eut plus à s'occuper qu'à perfectionner son instruction et à se préparer à prendre les mauvais quartiers d'hiver que lui imposait une volonté supérieure.

C'est ainsi que cette armée, qui semblait condamnée à l'impuissance, a su conserver intactes les frontières de l'empire ottoman en Asie.

La Russie, attaquée de tous côtés, ne pouvait songer à envoyer de renforts vers ce point extrême de son empire.

La tâche que l'armée turque d'Asie aura à remplir, en 1855, est donc bien simple et bien facile : *profiter de la campagne de 1854.*

Boudouin.

Le ministre de la *guerre* a décidé, sous la date du 25 octobre 1854, que vingt exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Notice détaillée sur la manière adoptée en Afrique pour établir les hommes et les chevaux de la corvée en bivouac*, par le chef d'escadrons en retraite Lecoque, seraient mis à la disposition de chaque régiment de cavalerie.

Le prix de cet ouvrage est de 1 fr. 25 c.

La dépense résultant des achats sera payée sur les fonds de la masse de harnachement et ferrage par les soins des conseils d'administration, qui s'entendront directement avec l'éditeur (1).

(1) M. Lebeau, libraire pour l'art militaire, rue des Grands-Augustins, 16, à Paris.

Le renouvellement d'abonnement à l'échéance du 1er janvier 1855 étant considérable, nous prions ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous faire parvenir, par anticipation, le prix de leur abonnement en un mandat sur la poste, pour éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Victoires, Conquêtes

DÉSASTRES, DEUILS ET GUERRES CIVILES DES FRANÇAIS DEPUIS 1792.

Nouvelle édition (1).

La guerre a toujours tenu une très large place dans la vie des nations. Cependant, quand on sait avec attention dans l'histoire la marche des sociétés humaines, on arrive à cette conviction que la fréquence de la guerre naît des peuples eux-mêmes en raison inverse du degré de civilisation auquel ils sont parvenus. Presque continuelle entre les Barbares, chez qui elle éclate pour le plus léger motif, la guerre diminue graduellement de durée et d'intensité chez les nations qui s'éclairent, et n'a plus lieu enfin que pour les causes les plus graves.

Ainsi, aujourd'hui, après quarante années d'une paix presque générale, il a fallu que l'ambitieuse ambition de l'empereur de Russie menaçât l'existence de l'empire ottoman, et, par suite, l'indépendance de l'Europe, pour que la guerre reparût au milieu des nations de l'Occident.

Cet anéantissement progressif de l'esprit de guerre est une conséquence logique des améliorations morales, scientifiques et industrielles que la civilisation apporte avec elle, et qui font de moins en moins comprendre aux hommes les immenses avantages de la paix.

Depuis le commencement de notre ère, depuis l'invasion des Barbares, près de quatorze cents ans de guerres, guerres de conquêtes, guerres civiles, féodales ou religieuses, guerres de succession, ont troublé l'Europe; il a fallu cette immense période pour que les hordes demi-sauvages du Nord et de l'Est parvinssent, à travers les ruines et sans précipiter sourdement que nous offre l'histoire, pu travailler à fonder, sur les ruines de l'empire romain, les états qui forment l'Europe actuelle.

Pendant ces longues guerres, où la France, il faut le reconnaître, montra toujours un noble et généreux caractère, pendant ces guerres, il s'était fait parmi les nations de l'Europe un immense mouvement d'idées. La pensée humaine, si longtemps endormie dans les ténèbres du moyen-âge, s'était réveillée puissante et rajeunie. Ce fut la France encore, la première sur les champs de bataille, qui se mit hardiment à la tête de ce mouvement intellectuel; ce fut elle qui sentit le plus tôt et le plus vivement tous les abus du régime ancien; ce fut elle qui, lasse de ce long et honteux servage qui lui avait imposé une ignominie si grossière féodalité, se leva tout à coup, vers la fin du dix-huitième siècle, pour reconquérir sa dignité et ses droits.

Mais, en proclamant solennellement les principes de 1789, la France heurtait violemment toutes les croyances et tous les préjugés monarchiques consacrés par le temps. Depuis le traité de paix de Westphalie, complété en 1805 par le traité des Pyrénées, un sorte de solidarité s'était établie entre les souverains de l'Europe. Ces traités garantissaient aux contractans la possession des territoires conquis ou acquis à divers titres au moment de la signature; ils garantissaient de plus les droits et privilèges des têtes couronnées. C'est de là que date ce système politique de pondération des états, dont la diplomatie fit l'épigraphe de son code sous le nom d'équilibre européen.

La Révolution française effraya tellement les vieilles monarchies, elles craignirent si vivement que le contre-coup de l'explosion ne vint troubler leur douce quiétude, ne vint de nouveau ébranler, fût-ce même en sauvant, ne vint détruire cet équilibre, fruit de tant de guerres, qu'elles se liguèrent d'un commun accord pour combattre ces idées nouvelles et pour ramener la France dans le giron de la légende de droit divin. Telle fut la cause de la première coalition des souverains de l'Europe contre la France; telle fut la source de ces guerres gigantesques, qui ne sont succédées depuis 1792 jusqu'en 1815, guerres qui portèrent d'abord la gloire militaire de la France.

L'Autriche et l'Angleterre étaient alors, avec la France, les trois premières puissances de l'Europe. L'Espagne, grande monarchie déchue, était déjà reléguée au second rang; la Prusse, nouvellement admise dans le cénacle des royautés, n'avait pas encore acquis toute l'influence qu'elle eut depuis; la Russie, à peine comme au siècle auparavant, venait seulement de prendre rang parmi les grands états de l'Europe, en signalant son avènement par de nombreux abus de la force brutale : conquêtes sur la Suède, premier démembrement de la Pologne, invasion du territoire turc entre le Dniester et le Danube. Alors les cercles germaniques, dominés par l'Autriche, chef-lieu naturel en appui contre elle et se tournant vers la Prusse; les autres états secondaires gravitaient comme aujourd'hui, selon leurs sympathies ou leurs intérêts, autour des principaux états.

Telle était la situation politique de l'Europe au moment où la Révolution française éclata. Les différends avec nombreux qui existaient alors entre les souverains, soit à l'état latent, soit au grand jour, furent oubliés ou remis pour faire face à l'ennemi commun, la France.

Les préparatifs de guerre des souverains commencèrent dès 1791. La Prusse, qui avait conservé son armée sur pied depuis la guerre de Sept-Ans, premier résultat de la jalousie de l'Autriche contre ce nouveau royaume, la Prusse était prête à entrer en campagne; la Suède, dont le roi était le chef désigné de l'armée coalisée, mais qui ne mit empêcha, rassemblait ses troupes; l'Autriche avait 150,000 hommes dans les Pays-Bas; elle concentrait de nombreux régiments sur ses front rive du Rhin, et elle avait voté le territoire de Bâle pour y servir une entrée par le Doubs. Les cercles d'Allemagne pressaient leurs armements; des rassemblements d'émigrés se formaient autour de Coblentz et dans les électorats voisins; les troupes sardes menaçaient les frontières des Alpes; les troupes espagnoles celles des Pyrénées; enfin, plusieurs provinces intérieures, le Calvados, la Vendée, étaient soulevées contre le nouvel ordre de choses.

(1) L'éditeur de Firmin Didot frères, sur Jacob 56.

Digitized by Google

trade des Hôpitaux de France.

— M. Moinan, capitaine au 1er de ligne, à Périgueux, désire permuter avec un de ses camarades de l'armée d'Afrique ou qui doit en faire partie prochainement.

— Un sous-lieutenant du 1er de ligne, rang du 23 juillet 1854), demande à permuter avec un de ses camarades de l'armée d'Afrique ou du camp du Nord, et à défaut d'un corps stationné dans l'intérieur.

— Un lieutenant d'un régiment d'infanterie du camp du Nord (promotion 10 juillet 1854), demande à permuter avec un lieutenant d'un corps quelconque d'Afrique.

— Le 3e régiment de cuirassiers, à Valenciennes, demande un brigadier-trompette jouant le sax horn en si bémol (solo) ou la basse à quatre cylindres (solo). Outre les 40 fr. par mois affectés au grade, une haute-paie, proportionnée à son talent, sera allouée au candidat.

— MM. LES OFFICIERS sont informés que la Maison JACQUES RANSON (existant depuis 25 ans), brasseur et Caisse, 31, place de la Bourse, à Paris, se charge de recevoir pour leur compte et de leur faire parvenir les intérêts et dividendes des fonds publics, actions de chemins de fer et autres; de faire vendre et acheter ces mêmes valeurs; d'effectuer les versements appelés sur les actions non libérées, etc. (*Il sera répondu promptement à toutes demandes de renseignements.*)

— La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs, au vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — Le flacon : 2 fr.

Médecine pratique.

Médecine expérimentale film.

En médecine, rien ne doit être abandonné au hasard. Toute méthode de traitement doit être basée sur un principe, et ce principe doit être le corollaire de l'expérimentation. Hors de là, il n'y a que fol aveuglé d'une part et empirisme de l'autre. Le plaisir de disputer que nous avons adopté repose sur un corps de doctrines qui s'appuient objectivement sur les faits, et qui se relient logiquement avec les lois de l'organisme. Mais les succès constants obtenus par la méthode Lafleciteur depuis plus d'un demi-siècle, mais les suffrages que ces succès mêmes lui ont conciliés de la part de tous les hommes éclairés du monde médical, nous ne voulons pas nous en prévaloir pour nous imposer en quelque sorte ; nous tenons, avant tout, à ce que le public juge par lui-même et en parfaite connaissance de cause. C'est une enfance bien raisonnée, en un mot, que nous sollicitons, et non point une confiance sur parole.

Après une longue expérience consommée de succès, il est enfin juste de rattacher l'attention publique à l'idée que le Rob de Boyveau-Laffecteur est une des plus heureuses découvertes dont la médecine puisse s'honorer. C'est à cette multitude de malades guéris par lui, dicalement, c'est aux hommes de l'art que les cures étonnantes, opérées sous leurs yeux et par ce remède, ont amenés à un mode de traitement moins dangereux et plus certain, qu'il convient d'en appeler. De pareils arrêts, gées ne peuvent être suspects; ils portent d'eux mêmes avec eloquence, la réunissent les efforts de la merveilleuse et conservent à ce remède la confiance qu'il a obtenue dans toutes les parties du monde.

Observations transmises par MM les Curés de la paroisse.

Nansey (Aube), 1er juillet 1853.

Je certifie que Mme X..., qui était malade depuis deux ans d'une maladie de peau qui revenait périodiquement, et attaquait même le cuir chevelu, exclusivement guérie par l'emploi de deux bouteilles de Rob Laffecteur.

MENAUT, curé à Nansey.

Autrepierre, le 13 mars 1854.

Un de mes paroissiens, nommé X..., qui a eu recours à votre Rob si avantageux, me prie d'être, auprès de vous, l'interprète de sa reconnaissance.

L. AUBRÉE, curé d'Aumagne, près Saint-Jean-d'Angely.

Ecouis, le 18 octobre 1853.

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue m'avez expédié les six bouteilles de votre Rob, et de la générosité avec laquelle vous m'avez traité.

ECOUIS, 26 mars 1854.

Une chose qui vous surprendra, c'est que je continue d'arriver à la complète guérison d'une phthisie pulmonaire avec toute cavité bien caractérisée, cure dont j'obtiens à Ecouis (Eure).

Etreville, 22 décembre.

Monsieur,

Vers les observations sur les deux guérisons obtenues en moins de vingt Rob.

1° Une jeune fille de dix-huit ans, Mlle X..., de Pont-Audemer, offrait depuis plusieurs années des signes caractéristiques de la constitution scrofuleuse : engorgement des glandes du cou et de l'aisselle, teinte mate de la peau, maigreur, etc. Ayant voulu consulter nos plus célèbres médecins et épuisé toutes les ressources médicales de la médecine pendant trois années consécutives, le mal allait toujours croissant et était, en dernier lieu, sans espérance. Cette jeune personne, d'après mes conseils, s'est soumise à l'usage du Rob Boyveau-Laffecteur pendant trois ou quatre mois, et sa guérison ne laisse rien à désirer.

2° Madame X..., âgée de trente à un ans, était depuis dix huit mois en proie aux douleurs d'une affection dartreuse rongeante ; il y avait plaie, écoulement suspect et abondant des pertes d'appétite, fièvre lente et continue. Il y avait engorgement des glandes du cou et de l'aisselle, et vous l'auriez vue à M. Barel, subscrisse, à Rouen, pour me prendre. Il vous voulez voir un second mandat, l'argent est entre mes mains.

Veuillez recevoir, monsieur, la nouvelle assurance de mon profond respect.

LAFLANCHE, curé d'Evreux (Calvados).

Marseille, 5 juin.

M. X..., âgé d'environ quarante ans, avait eu le malheur de se livrer au vice de la masturbation pendant plusieurs années sans éprouver autre chose qu'une faiblesse et une espèce de langueur sur le rapprochement des testicules de ne livrer à ses occupations ordinaires; mais l'hiver dernier, exaspéré par une maladie secrète, il a attrapé une maladie syphilitique, dont ensuite de plus près il aperçu les taches sanguinolentes. Il n'y fit rien d'abord une grande résistance, mais peu de temps, ces taches se sont agrandies, et aujourd'hui, la presque totalité de la figure présente des espèces d'ulcères d'un tond très rouge, avec des taches blanchâtres au milieu; ces taches sont plus fermes que le reste de la peau, qui occasionne une légère suppuration d'une couleur verte et d'une odeur peu forte. Il a eu aussi de nombreux en mon pour me faire part de ses occupations, mais je n'ai pu le déterminer à faire connaître son état à un médecin, aussi je lui ai conseillé le Boyveau-Laffecteur, et je le lui ai consenté, etc.

Je n'ai qu'à m'applaudir des résultats obtenus par l'emploi du Rob à l'égard de M. X..., pour lequel j'ai eu l'honneur de vous consulter. Il est à petit près bien guéri, et deux, et tous les symptômes du mal ont entièrement disparu. Je le crois parfaitement guéri, etc.

ROUET, curé de Varaville (Calvados).

Observations diverses.

Grenoble, 15 janvier 1854.

Je viens encore vous prier de vouloir bien nous obliger en répétant, par la correspondance du grande bouteille de votre Rob. L'excellence en ayant été reconnue par nos consommateurs, ils l'ordonnent fréquemment à nos malades.

Signé : CHEMINS-DUFAY et Cie, successeurs de la Société des gantiers.

Paris, 29 juillet 1852.

Je trouve encore l'occasion de faire un peu de bien et de la même sorte que les deux fois où je vous écrivis. Vous savez que j'ai ma bru, Monsieur, pour m'exercer le plus tôt possible aux bouteilles de votre Rob Boyveau-Laffecteur.

Saint Arnault, inspecteur du travail des enfans dans les ateliers et manufactures de la Seine.

Vous avez quelle confiance j'ai dans votre Rob, par cela j'en prouve que je n'emploierai sur sa préparation, soit par ma visite à votre usine, soit par l'actif que j'ai pu la direction de votre discussion avec vos contrefacteurs.

Je le conseille donc à toute personne qui voudra m'honorer de sa confiance, pour un de mes amis, je viens vous en demander six bouteilles.

Jules Boron, chimiste.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES DU ROB.

Le Rob végétal du docteur Boyveau-Laffecteur, sont historiés et garantit véritable par la signature du docteur Laffecteur imprimée sur chaque vase, est bien supérieur aux sirops de Cousinier, de Larrey et de nitrobenzoïne. Il guérit radicalement les affections de la peau, les dartres, les boutons, les suites de galeux, les accidents provenant de couches, de l'âge critique, de la petite vérole, les dépôts, les bubons, et surtout recommandé contre les maladies secrètes, vices et virulences rebelles au mercure, fluidure de potasse, etc. Ce sirop, convenant à tous les tempéraments, le conserve préférablement à employer en toutes saisons. Un pharmacien de chaque ville et bourg a été nommé dépositaire du Rob Boyveau-Laffecteur, a été condamné à quelques francs d'amende, et se trouve immédiat-ment au-dessous des sirops de Cousinier qui soient les telles du Rob.

Dépôt général, rue Richer, 12, à Paris.

Dépôt chez tous les pharmaciens et droguistes de la France et de l'étranger.

Dans le courant de l'année dans toutes les villes où les paquebots français ou étrangers font des escales, un agent de la maison Jacques Ranson, du gouvernement est apposé sur la signature du Journal du Salut-Germain, il se trouve immédiat-ment au-dessous des sceaux de l'état qui scellent les billets du Rob.

Les dépôts étrangers par correspondance, en s'adressant au Dr G. de Saint-Gervais, 12, rue Richer, à Paris.

Avis.

Sur la recommandation autant spéciale et par écrit des médecins, les chirurgiens, les sages-femmes, et en s'adressant directement au docteur Gérard de Saint-Gervais, il sera envoyé aux malades des bonifications sur le prix du Rob Boyveau-Laffecteur.

SAVON DE TOILETTE

DE LA

Société Hygiénique

Les Savons de toilette, étant d'un usage général, ont été, pour la Société Hygiénique, l'objet d'une attention spéciale.

Le commerce abonde en savons mal préparés et défectueux. Beaucoup d'altérations de la peau sont le résultat de leur usage.

Les qualités du Savon de la Société Hygiénique sont éminemment adoucissantes; ce savon conserve à la peau son poli, sa souplesse et son velouté; il la préserve des rougeurs et efflorescences, ce qui le rend précieux pour la figure et pour la barbe, et doit le faire rechercher par les personnes qui ont la peau sensible et délicate.

Pour les enfants, *dont la peau est si impressionnable, c'est peut-être le seul savon qui puisse être employé avec toute sécurité.*

ENTREPÔT GÉNÉRAL A PARIS

Rue de Rivoli, 63, près la rue de l'Arbre-Sec,

CI-DEVANT RUE J.-J. ROUSSEAU, 5.

On trouvera le Public en vendant, comme provenant de la Société Hygiénique, certaines compositions qualifiées à dessein du mot HYGIENIQUE ; le Public ne devra recevoir, comme fabriqués dans notre Etablissement, que les Articles portant pour inscription, *non pas le seule et vague addition du mot* Hygiénique, mais ces *deux mots* : SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE, ainsi que le cachet de la Société et la signature ci-dessus. En exigeant la preuve de ces indications, le Public évitera les *imitations* qui, comme les *contrefaçons*, n'en trompent pas moins l'acheteur sur l'origine et la nature de la marchandise.

RATTIER ET Cie,

Brevetés sans garantie du Gouvernement.

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DU

CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de MM. les Officiers

Manteaux, Cabans, Collets, Paletots, Vareuses, Capuchons, Collets-Couvre Nuque, Pantalons, Jambières, Gants, Mouffles, Matelas à air, Oreillers et Coussins, Couvertures, Bouteilles flexibles, Tasses pliantes, Gobelets, Sacs de campement, de voyage et à éponges, Fourreaux de sabre et de pistolet, etc.

Articles divers pour le service de l'armée.

Bateaux portatifs, Pontons, Ceintures et Bouées de sauvetage, Tentes, Tapis, Sacs à poudre, à provision, Seaux et Sacs à éponges pour l'Artillerie, etc.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU *des journaux, c'est le* COURS GÉNÉRAL des ACTIONS. — **GAZETTE DES CHEMINS DE FER** — Jacques Ranson, paraissant tous les jeudis, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le compte rendu, les recettes, les chemins en construction, leurs emprunts, crédit foncier, crédit mobilier, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — PRIX : 5 fr. par an ; départements, 6 fr. (*Envoyer un mandat de poste.*

ARTICLES D'ÉTRENNES.

Robinets au carmélat jaune, vanille, rubis, orgeat Verbena et autres nouveautés. Ratafiapon, *Brillat Savarin*, d'un goût exquis, pour dessert et voyage. Grand choix de pâtes pectorales et autres des plus renommées. — *Dépôt des Pralines de Bourges au remontoir.* Cet ouvrage également à la même fabrique tous les articles concernant la confiserie, aux prix les plus qualités supérieures.

Prix ordinaire, le 1/2 k.fl., 1 fr. 25 ; santé, 1 fr. 50 ; fin à la vanille, 2 fr., et au-dessus. Magasins de Tiers, Dépôt de Thières-Anglaises. Tout acheteur de 6 k., aura droit, comme prime, à un k. de pralines, ou *la bouteille de l'Amour*, ou enfin le *Bombardement de Sébastopol*. *Maison Durand*, 15, *rue de la Banque*.

MANUEL HYGIÉNIQUE DE SANTÉ ou Dictionnaire raisonné, par GIRALDEAU DE SAINT GERVAIS. — 1 vol. de 320 pages avec gravures. Prix : 50 c. par la poste, 1 fr. franco. S'adresser, pour l'envoi en province, par poste, à l'auteur, rue de Grenelle-St-Honoré, 12, rue Richer, à Paris

CARTES DE VISITE

Gravées sur porcelaine superfine à 3 fr. 50 cent. le 100.

Chez ALCAN,

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 29.

PRODUITS DE L'USINE CHOLLET ET Cie.

Approvisionnements de campagne.

(500 rations dans la moitié d'une cantine.)

Entrepôt général, 5, rue Saint-Arnaud, à Paris.

Entrepôt spécial, 35, Cannebière, à Marseille.

Dépôts dans tous les ports de mer.

Seuls approuvés par l'Académie impériale de Médecine

ET AUTORISÉS DU GOUVERNEMENT

TABLETTES DE LÉGUMES DESSÉCHÉS

pour guérir sans recourir aux médecines ordinaires ou contre-stimulantes des deux sexes, affreux, engorgements des glandes, pertes contagieuses, dartres rouges sous forme de boutons, de plaques, d'élevures, suites de galle, maladies des os, douleurs rhumatismales, accidents consécutifs de la syphilis, maux de jambes, ulcères variqueux, etc. Ces Tablettes, dites *Tablettes de Légumes desséchés*, sont préparées par M. CHOLLET, docteur en médecine, ex-chirurgien-major de la marine, ancien chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, à Paris, rue Saint-Honoré, n° 378, au 1er étage (Consultations gratuites). Traitement par correspondance. Dépôts dans les pharmacies. On expédie. Les lauréats Univ. se trouvent intéressés, offrent un traitement économique et facile à suivre en secret. Ces lauréats n'ont pas approbation par le service sanitaire de la marine et de l'armée.

MÉDAILLE EN 1851, à l'Exp. de Londres. 4 **TEINTURES BANDOLINES** à l'endurer. **MÉDAILLE EN 1849

LE MONITEUR DE L'ARMÉE.

PRIX D'ABONNEMENT : Avec Annuaire, un an, 60 francs. Sans Annuaire, un an, 40 —

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION, Rue Grange-Batelière, 13.

N° 79. — MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1854.

Paris, 26 décembre 1854.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1855.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

MESSIEURS LES SÉNATEURS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Depuis votre dernière réunion de grands faits se sont accomplis. L'appel que j'ai adressé au pays pour ouvrir les frais de la guerre a été si bien entendu que le résultat a même dépassé mes espérances. Nos armes ont été victorieuses dans la Baltique comme dans la mer Noire. Deux grandes batailles ont illustré notre drapeau. Un éclatant témoignage est venu prouver l'intimité de nos rapports avec l'Angleterre. Le Parlement a voté des félicitations à nos généraux et à nos soldats. Unir cet Empire, exprimer par le sentiment chevaleresque de son Souverain, n'est-ce pas le but de la puissance qui depuis quarante ans menaçait l'indépendance de l'Europe. L'Empereur d'Autriche a conclu un traité défensif aujourd'hui, offensif bientôt peut-être, qui unit sa cause à celle de la France et de l'Angleterre.

Ainsi, Messieurs, plus la guerre se prolonge, plus le nombre de nos alliés augmente, et plus se resserrent les liens déjà formés. Quels liens plus solides, en effet, que des noms de victoires appartenant aux deux armées et rappelant une gloire commune, que les mêmes inquiétudes et le même espoir animant les deux pays, que les mêmes vœux des mêmes intérêts animant les deux gouvernements sur tous les points du globe ! Aussi l'alliance avec l'Angleterre n'est-elle pas l'effet d'un intérêt passager et d'une politique de circonstance : c'est l'union de deux puissantes nations associées pour le triomphe d'une cause dans laquelle, depuis plus d'un siècle se trouvent engagés leur grandeur, les intérêts de la civilisation en même temps que la liberté de l'Europe.

Joignez-vous donc à moi en cette occasion solennelle pour remercier ici, au nom de la France, le Parlement, de sa démonstration cordiale et chaleureuse, l'armée anglaise d'son digne chef, de leur vaillante coopération.

L'union entre nous, si la paix n'est pas encore rétablie, l'espère avant les mêmes remerciements à adresser à l'Autriche et à cette Allemagne dont nous désirons l'union et la prospérité.

Je sais heureux de payer un juste tribut d'éloges à l'armée et à la flotte, qui, par leur dévouement et leur discipline, ont, en France comme en Algérie, au Nord comme au Midi, dignement répondu à mon attente.

L'armée d'Orient a, jusqu'à ce jour, bien souffert et tout surmonté : l'épidémie, l'incendie, la tempête, les privations, une place sans cesse renaissante, défendue par une artillerie formidable de terre et de mer, deux armées ennemies supérieures en nombre, rien n'a pu affaiblir son courage ni arrêter son élan. Chacun a noblement fait son devoir, depuis le maréchal, qui a semblé forcer la mort à attendre qu'il eût vaincu, jusqu'au soldat et au matelot, dont le dernier cri en capitant disait un vœu pour la France, une acclamation pour l'Empereur. Redoutable à la fois ensemble, l'armée et la flotte ont bien mérité de la patrie.

La guerre, il est vrai, entraîne de cruels sacrifices; cependant, tout me commande de la pousser avec vigueur, et, dans ce but, je compte sur votre concours.

L'armée de terre se compose aujourd'hui de 531,000 soldats et de 113,000 chevaux; la marine a 62,000 matelots embarqués. Maintenir cet effectif est indispensable. Or, je trouve que les votes occasionnels par à-coups annuels ont, pour la guerre, je vous le demande, comme l'année dernière, une lacune de 140,000 hommes. Il vous sera présenté une loi qui a pour but d'améliorer, sans augmenter les charges du Trésor, la position des soldats qui se rengagent. Elle procurera l'immense avantage d'accroître dans l'armée le nombre des anciens soldats et de permettre de diminuer plus tard le poids de la conscription. Cette loi, je l'espère, aura bientôt votre approbation.

Je vous demanderai, d'autre part, de combler un nouvel emprunt national. Sans doute, cette ressource est rude à la dette publique, n'oublions pas néanmoins que, par la conversion de la rente, l'intérêt de cette dette a été réduit de 21 millions et demi. Mes efforts ont eu pour but de mettre les dépenses au niveau de recettes, et le budget ordinaire vous sera présenté en équilibre ; les ressources de l'emprunt seules seront fait aux besoins de la guerre.

Vous verrez avec plaisir que nos revenus n'ont pas diminué. L'état vital industriel se soutient, tous les grands travaux d'utilité publique se continuent, et la Providence a bien voulu nous donner une récolte qui satisfait à nos besoins. Le Gouvernement, néanmoins, ne ferme pas les yeux sur le malaise occasionné par la cherté des subsistances ; il a pris toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir ce malaise, et, pour le soulager, il a créé dans beaucoup de localités de nouveaux éléments de travail.

La lutte que je poursuis, convenez-en par la modération et la justice, tout en faisant publier la cause, n'a ni le but ni les inconvénients que les mêts, des directions politiques du globe, se remontent les uns les positions de la paix. Les ouvriers ne pourraient manquer d'être frappés du mouvement spécial de d'un pays qui, comptant sur la protection divine, montre une énergie une guerre à six cents lieues de ses frontières, et qui développe avec le même ardeur ses richesses intérieures ; un pays où la guerre n'empêche pas l'arrivée et l'industrie de prospérer, les arts de fleurir, et où le génie de la nation se révèle dans tout ce qui peut faire la gloire de la France.

Lettre circulaire

Adressée par le ministre de la guerre à MM. les préfets des départements, les généraux commandant les divisions et les intendants militaires.

Paris, le 26 décembre 1854.

Messieurs,

Plusieurs personnes se sont adressées directement à moi pour me faire connaître les dons en nature qu'elles avaient l'intention d'offrir à nos soldats de l'armée d'Orient et pour demander la direction qu'il convenait de leur donner.

Le gouvernement de l'Empereur accepte avec empressement ces manifestations de la reconnaissance nationale qui honorent à la fois les braves soldats qui en sont l'objet et les citoyens qui veulent consacrer leurs vives sympathies pour la grande cause que nous soutenons en Orient.

Le désirs donc que la plus grande publicité soit donnée à ces offres généreuses, et que chaque personne puisse connaître la direction et l'emploi qui sont assignés aux objets qu'elle destinent à l'armée.

Il m'arrivé que les dons offerts en nature seraient agréés à MM. les intendants des divisions militaires qui en feront l'objet par les comptables de la guerre, les classeront suivant la nature du service auquel ils seront destinés et les dirigeront immédiatement par la voie des transports militaires, sur le port de Marseille et de la rue Constantinople.

Un avis sera placé dans un journal de la localité, suivant la forme indiquée dans l'état ci-joint, afin que tous les dons puissent être connus, enregistrés et contrôlés.

Une exposition de ces états me sera envoyée (direction de l'administration, — cabinet du ministre) ; ils seront contrôlés par une comptabilité spéciale que je vais établir.

MM. Darricau, conseiller d'Etat, directeur de l'administration, Président;

Boquisier de Berrouzil, intendant militaire;

De Tastay, lieutenant-colonel d'état-major, aide-de-camp du maréchal Bellé.

De Francoisère, lieutenant-colonel d'état-major, chef de mon cabinet.

Je vous remercie, Messieurs, du zèle que vous voudrez bien apporter à seconder les intentions de l'Empereur, en favorisant le généreux élan de vos administrés.

Le Gouvernement a largement pourvu à tous les besoins de notre armée; mais il lui est très agréable que des soldats qui combattent si loin de leur pays reçoivent de ces marques de gratitude et de sympathies qui récompensent aussi tant de fatigues et de sacrifices.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

M. le maréchal ministre de la guerre a décidé, le 14 de ce mois, que les officiers de l'armée d'Orient recevront, sur leur demande, des magasins de l'Etat, à Constantinople ou à Sébastopol, un paletot en peau de mouton, ou, à défaut de ce vêtement, une capote à capuchon et à manches.

Ces effets seront délivrés à titre gratuit aux officiers.

Par décision impériale du 10 décembre 1854, ont été placés dans la deuxième section (réserve) des cadres de l'état-major général, conformément à l'ordonnance du 1er décembre 1853 et à l'art. 8 de la loi du 1 août 1839 :

M. le général de division Gemeau, sénateur, disponible, à Paris, à dater du 5 janvier prochain.

M. le général de brigade Barbier, membre du comité de l'artillerie, à dater du 1er janvier prochain.

M. le général de brigade Forgeot, à Saint-Maurice, commandant la subdivision du Doubs et du Jura, à Besançon, à dater du 1 janvier prochain.

M. le général de brigade Schramm, commandant la subdivision de la Savoie et du Lot-et-Garonne, au Mans, à dater du 2 janvier prochain.

NOMINATIONS DANS LES ÉTATS-MAJORS.

MM. Mudet, chef d'escadron d'état-major de la 2e division militaire à Metz, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 1re division militaire, en remplacement de M. le commandant Blaise.

Rondeau de Barbinconrt, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général Gueswiller, est nommé pour servir auprès de M. le général de Lacy de Pellissac, commandant la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon.

Boyer, capitaine de 1re classe à l'état-major de la 3e division militaire, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général La Font de Vivers, commandant de la 2e brigade de la 7e division d'infanterie de l'armée d'Orient.

Pontiet, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp de M. le général de Pointe de Gévigny, est nommé pour servir en la même qualité auprès de M. le général Marest, commandant la 1re division d'infanterie de l'armée d'Orient.

NOMINATION DANS LE RECRUTEMENT.

Par décision ministérielle en date du 22 de ce mois, M. Durand, lieutenant au 47e de ligne, est nommé à un emploi de sous-garde au dépôt de recrutement du Lot, en remplacement de M. Lespès, lieutenant au même corps, qui a démandé à rentrer à son régiment.

NOMINATIONS DANS LES PARQUETS MILITAIRES.

Par décision du 23 décembre :

M. le capitaine adjudant-major Lemoyne, du 45e de ligne, est nommé substitut du commissaire impérial près le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

M. le lieutenant Mercier de Kerlanat, du 24e léger, est nommé substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire.

NOMINATIONS DANS LE CORPS DE SANTÉ MILITAIRE.

MM. Chrétet, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Lyon, est nommé pharmacien aide-major commissionné à l'hôpital de Strasbourg.

Lefebvre, médecin-major de 2e classe au 52e de ligne, est désigné pour le 4e de ligne.

Michu, médecin aide-major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôp. de Thionville.

Trinquier, médecin aide-major de 2e classe à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôp. de Lille.

Genin, chirurgien sous-aide à l'hôp. de Toulon, est désigné pour l'hôp. de Toulouse.

Barbin, chirurgien sous-aide à l'armée d'Orient, est désigné pour l'hôpital de Lyon.

Dubien, chirurgien sous-aide à l'hôp. du Roule, est désigné pour l'armée d'Orient.

Darolles, médecin-major de 2e classe au 50e de ligne, est désigné pour le 27e de ligne.

Louvel, médecin-major de 1re classe au 37e de ligne, est désigné pour le 6e du caserne.

Algérie.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 15 décembre, dont l'arrivée a été retardée par des événements de mer :

« Aujourd'hui, 14 décembre, M. le gouverneur-général a nommé caïds dans la tribu des Beni-Salem : Ferhat-Ait-Hocine-Salem, El Hadj Moussa, El-Hadj-Ahmed ou Yazem, hommes riches et influents qui représentent les quatre cinquièmes de la tribu entière.

« Pendant le séjour de nos colonnes au Sebt des Beni-Yaha, la tribu des Beni-Salem a fait des promesses de soumission, qu'elle paraît disposée à tenir. Ses hommes, à diverses fois, dans leurs entretiens avec nos officiers, ont exprimé le désir d'entrer en arrangements pour cet objet. Le Beni-Yaha répondrait par des phrases évasives destinées à traîner les choses en longueur.

« M. le gouverneur-général, dans le but de forcer cette tribu à la soumission, durera l'orire dans toutes les dispositions, subdivisions, dans les cercles et même dans les circonscriptions civiles de l'Algérie, d'après l'arrivation de tous les Beni-Salem, qui se trouvent en voyage.

« Cette mesure de rigueur vient de porter ses fruits et vingt-huit individus délégués par les chefs de la tribu sont venus demander la liberté des leurs compatriotes, s'offrant d'accepter les conditions que M. le gouverneur-général voudrait leur imposer.

« Usant d'indulgence à l'égard des Sahariens, M. le gouverneur-général s'est borné à leur imposer l'exécution des promesses antérieures, et, en outre, de demander des otages qui répondraient de la bonne conduite de leurs nouveaux engagements. Cette tribu doit payer un impôt annuel de 5 000 fr. et assujettir ses cavaliers à des exercices militaires dans les beaux, des cavaliers envoyés chez eux et des négociants pour les affaires du service ou de commerce appelleraient dans leur pays. Les Beni-Salem doivent aussi se soumettre à la condition de protéger des passports émis de l'autorité française pour voyager en Algérie.

« C'est encore une partie considérable de la résistance armée que nos fractions mobiles de la province ; c'est un pas de plus dans la voie de la pacification algérienne. A quelques jours de distance, la tribu de Temacin et se soumettront des Beni-Salem sont deux résultats importants qui donnent de nouveaux appuis à notre domination dans le sud et dans les rudes montagnes de Djurdjura. »

Nous continuons à extraire de notre correspondance particulière de Crimée les détails qui nous semblent de nature à intéresser le plus grand nombre de nos lecteurs.

« Devant Sébastopol, 3 décembre 1854.

« Nous sommes dans la saison des pluies. Chacun s'installe. Nous creusons le sol à deux pieds, et sur cet espace on construit une cabane avec terre battue, gazon ou coton. Des chemins sont tracés au plus près de nos logements en briques, dégagés des habitations environnantes. Personne n'y est admis à s'introduire. Les conduits, pour la fumée, sont des barils sans fond qui, il y a deux mois, servaient l'eau à Sébastopol. En outre des cabanes, on construit aussi dans toute la zone autre. Nos cuisines sont abritées aussi du vent et de la pluie. Si le bois pour les constructions était en abondance, nous pourrions entrer à bâtir des habitations plus aérées et nous obtiendrions plus de confortable. Il est fort heureux que nos provisions eût amenées petit à petit à ce genre de vie, mais il était avec peine pour les arrivans.

« Nous avons déjà nos palissés en pour de maçon, que nous portons laine en dehors. Ils remplissent le double but de nous tenir chaudement et de rendre les derniers jours du mois tanneur doué le droit nouveaux à monter à la garde. Pour les paladins, qui grand nombre sont fourrés, et, comme l'indique leur rôle, ils laissent encore en plusieurs endroits. On se met en quête de peaux de moutons, que l'on fait sécher, et dont on se construit des sacs de couchage.

Digitized by Google

« Une de ces dernières nuits, nous avons subi une averse de cinq heures. Si encore on apercevait les étoiles, on prendrait patience; mais au milieu de nos épais brouillards, la nuit est profonde. Durant l'averse, nos soldats groupés faisaient des navettes amusantes. Comme la plus basse fosse, ceux qui étaient sous le vent la recevaient toute, et ceux qui étaient plus loin en étaient garantis. Aussi, chacun des premiers jurait-il bien vite que son tour était venu de passer en avant pour être abrités comme les autres. Ceux que décourageait ce mouvement en faisaient autant, en sorte que c'était, moins la conscience du devoir, un manège pareil à celui des canards sauvages qui émigrent. Après un certain temps, le groupe se trouvant trop loin des faisceaux, tous, d'un commun accord, revenaient pour recommencer. Cette manœuvre dura cinq heures, autant que la pluie. Tout le temps, elle se fit silencieusement. La nuit était noire, et les hommes étant enveloppés du couvertures de laine, nul ne connaissait son voisin. Là, encore, cependant, malgré les difficultés de lieux, de temps et d'autorité, se trouvaient quelques-uns de ces hommes qui font la camaraderie de leurs histoires, assaisonnées de bons mots et de plaisanteries.

« Depuis plusieurs jours, nous entendons presque régulièrement, vers dix heures du soir, le tonnerre d'une canonnade précipitée, entremêlée de fusillade. Ce sont les Russes qui font une sortie sur les travaux des Anglais et qui tirent de partout pour protéger cette sortie. Anglais et Français répondent. L'insolence n'empêche pas l'ennemi de recommencer. C'est qu'il voit son danger. On construit des redoutes et des batteries qui pourront battre leur port et couper leurs ressources. Ces batteries sont à la armées, la défense perdra ce qui lui reste d'avantage. Aussi les assiégés ont-ils grand intérêt à entraver l'armement de nos ouvrages; mais ils ne l'arrêteront pas. Sous les bombes aussi bien que nous travaillent les nôtres. Selon eux sera ouvert par 200 pièces à la fois, dont une partie se trouvera à 300 mètres seulement du point qu'elles battent.

« En attendant, un travail actif s'exécute nuit et jour sur les mêmes points. Chaque soir, chaque régiment vient de fournir un détachement pour la route de Kamiesch au camp. Cette mesure est prise à propos. La route qui mène au port est un vrai cloaque, où les voitures peuvent à peine circuler. Depuis l'orage du 14 novembre, le temps est, au reste, presque toujours mauvais.

« Avec un temps pareil, les troupes de siége ont un rude service, durant la 1re division s'y trouvait (c'était au commencement), on recevait le feu à grande distance et on n'avait pas le mauvais temps. Aujourd'hui, on se touche presque et les tranchées sont parfois des ruisseaux.

« A l'armée d'observation, quand on est de grand'garde, on voit du moins ce qui se passe devant soi; on peut veiller sans sonci; on peut se promener.

« A la tranchée, au contraire, s'ont une alerte perpétuelle.

« La nuit de l'ouverture de la deuxième parallèle, et les suivantes, ont été des plus salissantes. On était disperné en avant de l'avenil par groupes de vingt hommes. A soixante pas l'un de l'autre, ayant chacun deux sentinelles doubles à vingt pas en avant. Tout était étroit. Le sommeil était exigeant, mais on ne lui laissait pas ses droits. Les yeux à force d'avoir veillé, n'avaient pas assez de vigilance pour pénétrer les ténèbres et pour distinguer les ombres rémunies qui pouvaient passer. On ne satisfait entièrement les lumières ennemies qui allument l'on aperçoit l'autre. Les vois, les bruits, les ombres, tout est suspect. Le silence étant recueilli, et l'on discutait bien bas la direction, la distance. Il fallait visiter, ranimer les sentinelles; souvent elles croyaient voir, illusion de nuit ou de sommeil; il fallait passer des cavaliers armés; il fallait leur recommander mille fois, leur ordonner expressément de ne pas tirer. On leur faisait enlever la cupsule de leur arme chargée; quand on revenait, alors l'avancé quelquefois rentrait dans la place avec le soldat. Les sentinelles n'y soyaient pas à vingt pas. L'ordre était donné de laisser arriver l'ennemi sur soi et de l'éventrer à la baïonnette.

« Au jour, on se replliait derrière la tranchée, dernière abri, et les premières boulets du jour accompagnaient les derniers rangs dans leur retraite. Ces services-là, c'est le plus grave, terrible, mais comme il est plus rempli d'intérêt! On se rejoignait au camp d'avoir échappé à un grand danger; on en causait; on reprenait des forces pour le lendemain. La peine de mort épargnait les pensées douloureuses sur les blessés et sur les morts.

« A présent on reste 24 heures à la tranchée. On entend le boulet qui siffle, on emportant un galion ou une motte de terre; on entend l'obus qui éclate sec, et dont les éclats, tournant irrégulièrement dans l'air, font le même bruit qu'en volant et tombent plutement; on entend la bombe et on la devine à son bruit et on cherche trajectoire, appréciation exacte particulier de la fosée qui brûle. Son explosion tinte beaucoup moins, si elle éclate sur nothrie, ou, si elle s'enfonce, à la terre gorge notre d'éclats qui ne font que la soulever, retombent en vous couvrant de poussière. Voilà comment se passe la garde des tranchées! »

« Devant Sébastopol, 5 décembre 1854.

« Il n'est rien de doux, de beau, de grand dans la vie que les choses gravissimes; c'est M. de Châteaubriand qui l'a dit, et, si ceci est vrai, la Crimée, au moins en ce moment, c'est le pays qu'il est le plus profitable d'habiter. Nulle part le brouillard n'est plus épais; nulle part les faits et gestes de chacun ne sont enveloppés d'une obscurité plus impenetrable. Depuis un mois nous vivons enfoures de cette nuée, qui, ce matin, ce demi-jour qui épaissit, ah, à la beauté des plus belles choses, et qui est pour nous d'une utilité plus sérieuse, à coup sûr, la plus grande simplicité que le meilleur temps d'une à la mode dans le costume de l'armée.

« Les voiles atmosphériques sont devenus des plus tressaillis, courts de revue, et il y a des jours où il n'est pas chose de semblable à la tenue d'un régiment ensemble. La couleur des pantalons réunit toutes les nuances de la boue, les taches, les peaux de moutons et de bœuf tannent suppléent à l'insuffisance des uniformes. La paille mutine remplace même parfois les souliers et ses semelles hors de service. Il ne reste de brillant que les armes, et malgré l'état de ses vêtements, le soldat, devant l'ennemi, se montre encore cent fois plus beau qu'il ne l'est lorsqu'il végète dans les parades des garnisons.

« L'état des communications rend fort difficile le transport des canons, des mortiers et de toute l'artillerie, et retarde naturellement la marche des opérations. L'orgueil en souffle beaucoup plus que nous; les distributions de vivres ne se font régulièrement ni à Sébastopol, ni à l'armée de secours, parce qu'il est obligé de tirer tous ses approvisionnements de l'intérieur.

« La situation morale des troupes alliées est excellente : fatigues, privations et dangers, tout est accepté avec un dévouement et une abnégation sans pareils. On est convaincu d'ailleurs, dans l'armée française, que jamais armée ne fut l'objet d'autant et de si hautes sollicitudes, et ce sentiment suffit suffi à ranimer le courage s'il avait pu faiblir.

« On travaille de tous les côtés à l'établissement des meilleurs abris possibles. Le génie inventif de nos soldats se produit d'une manière admirable. Les gens de pays nous font espérer que ce temps pourra se tenir ainsi pendant quelques semaines, ce qui nous permettra de pousser nos opérations suivant nos désirs.

« Sous peu de jours, notre armement, considérablement augmenté, sera complété, et nous serons en mesure de faire contre la place un feu formidable. Nos efforts le seront de également! C'est douteux, car quelle n'est pas les moyens de transport que nous, et qu'il leur sera plus difficile de faire arriver sur leurs emplacements les bouches à feu et toutes approvisionnements, tant que l'état des routes ne sera pas complétement amélioré.

« Ils n'ont pas, en effet, comme nous, des trains d'équipages et des ressources administratives; les ressources qu'ils ont trouvées dans le pays leur sont sans doute d'un grand secours, quand les communications sont faciles; mais elles sont loin de suffire par les mauvais temps. Dans une contrée comme celle-ci, on ne peut pas faire la guerre avec une organisation semblable à la nôtre; il faut qu'une armée se suffise en tout et pour tout par ses propres moyens. Aussi nos alliés ne tarderont-ils pas à créer, comme nous, des services administratifs et nos ambulances si admirablement montées. Notre contact avec eux ne manquera certainement pas d'apporter de grandes et utiles modifications dans l'organisation de leur armée.

« Grâce aux travaux de défense qui s'exécutent incessamment, nos forces souffrent à faire face à toutes les éventualités et à pousser avec succès les opérations qu'exigeront les circonstances. L'armée russe du Danube semble avoir été acheminée vers la Crimée. Le 3e corps a, dit-on, quitté le Pruth, avec des milliers d'arabas, dans les premiers jours de novembre.

« Le mauvais temps aura sans doute arrêté la marche de ce corps; mais il faut s'attendre à des tours de force de la part des Russes pour faire arriver leurs troupes, la Crimée étant devenue, de fait, le point où se dirige la bataille ou se va dérie la lutte actuellement engagée. Mieux vaut peut-être qu'il soit là qu'ailleurs; car les grandes ressources maritimes que possèdent les dans à nous aidées leur permettront de ravitailler facilement leurs troupes. Quant à la flotte russe de la paine à y tenir tous les siennes, éloges en comme elles le seront de leurs grandes sont à approvisionnements.

« Les bois nouveaux qui viennent d'arriver à bord dans le port de Sébastopol, ne sont plus en état de prendre la mer, car leur personnel, employé à la défense de la place, a éprouvé des pertes si considérables que le nombre de ces vaisseaux n'est plus possible. Des désertenrs ont même assuré que 2,000 marins avaient été envoyés, il y a quelque temps, à Odessa, où il ne restait plus de troupes et où l'on craignait une attaque. Ce qui est certain, c'est l'exercice de quelques bâtiments sur ce point. Au surplus, après le départ des vaisseaux qui ont été se réparer, il reste plus de batteries anglo-français qu'il n'en faudrait pour défendre la Baie russe, si elle était sortir de Sébastopol, comme le soutiennent vivement nos marins. »

Bazdouin.

L'article que nous avons publié le 21 décembre sur la guerre d'Orient a fait naître la pensée de faire la conduite de s officiers polonais employés dans l'armée turque, des détails qui ne s'appliquent nominativement à personne, mais qui exprimant, en quelque sorte, un blâme à l'égard d'un service nombre d'entre eux.

MM. les désirgnes de l'émigration polonaise à Paris se sont réunis en assemblée générale, un jour dernier, pour lire d'un officier français qui a fait toute cette campagne, et dont la véracité nous est connue. L'un d'eux, M. Christian Ostrowski, nous a apporté une lettre signée de lui, dans laquelle il repousse énergiquement, pour ce qui le concerne, la responsabilité des actes si gravement blâmés par notre correspondant, et que M. Ostrowski impute uniquement à quelques officiers polonais désignés par lui de manière que nous paraît pouvoir constituer une personnalité.

Cette circonstance nous met dans la nécessité de ne pas reproduire la lettre de M. Ostrowski, qui nous est adressée pourtant pas, par esprit de justice et d'impartialité, reposons la réclamation. Il est, nous le savons, un grand nombre d'officiers polonais de caractère le plus honorable et qui ont noblement servi la cause française en Orient. Ce sont de ceux-là que nous entendons également respecter.

Baudouin.

Le jour de la sainte Barbe, les batteries à cheval de l'armée d'Orient attelèrent au corps d'observation ne sont réunies, comme d'habitude, pour fêter leur patronne. Le général Bosquet présidait cette fête de famille. Au dessert, le santé de Sa Majesté l'Empereur a été portée par le général, qui a rappelé aux quelques mots, qui ont été accueillis par un hourra d'artillerie. Chacun a répondu à ce toast avec enthousiasme.

Le colonel Forgeot, commandant l'artillerie du corps d'observation, a porté ensuite la santé du général, et tout le monde a répété avec lui : « Au général Bosquet, à notre ancien camarade de l'artillerie! »

La pluie, qui était tombée en abondance les jours précédents, n'a pas contrarié la réunion, improvisée dans une salle entièrement construite avec des bottes de foin, et recouverte avec des toiles.

Soldat,

Par le Colonel Baron AMBERT,
Commandant le 2e régiment de zouaves.

Deuxième édition d'après l'ouvrage approuvé.
(3e et dernier article. — Voir les numéros des 11 et 16 décembre.)

VI.

Sous ce titre : *Honneurs militaires*, le colonel Ambert a commencé admirablement la série de ses études sur l'organisation qui règle la fonction des bannières militaires, les préséances hiérarchiques et les droits à ces prérogatives. Ce n'est pas une froide et diffuse argumentation de légiste; c'est une dissertation de haut style littéraire et de haute portée morale, qui nous amène aussi mal comprise, qui a donné lieu à plus d'un conflit d'autorité et d'amour-propre, à plus d'un égarement de l'esprit de corporation.

L'auteur expose des considérations de l'ordre le plus élevé sur ce sentiment des choses morales qui, bien plus que la richesse publique, la puissance des arts, le développement des sciences, l'étendue des frontières, est la véritable grandeur. Le véritable civilisation : celle qui n'est pas encore entrée dans une phase de décadence et de corruption. Il compare ingénieusement, à l'homme, qui a un corps et une âme, et qui croit que forme et qu'on appelle la nation, et qui a aussi une âme immense, dont les inspirations se produisent au loin et semblent participer de l'immortalité de l'âme humaine. Il explique, en s'inspirant de l'esprit de Montesquieu, les causes de la puissance romaine, qui n'a pas cessé, même pour nous, qui avons passé sous le presage du culte de Napoléon Ier, d'être un sujet d'étonnements.

« En remontant aux causes de la grandeur du peuple romain, dit-il excellent, Montesquieu fait sans cesse observer qu'il n'entrait les dieux, la vertu, les services et la vieillesse. Le culte des dieux, la piété pour la patrie, maître du monde, les monuments gigantesques taillés dans le marbre, les voies romaines qui allaient aux Indes, l'Italie, l'Espagne, les Gaules, et qui se subdivisaient vers le centre de ses mains, les tribunes retentissantes où Sonnet et en Forum, les lettres immortels des historiens et ses poètes épiques sont des monuments de la grandeur de Rome, mais n'en étaient pas la cause.

« La cause existait dans l'âme même d'un peuple qui célébrait, avant tout, pour honorer ses grands citoyens, que décernait ce triomphe à ses généraux victorieux, qui allait chercher Cincinnatus à la charrue, et saluait d'acclamations unanimes quelque jeune homme qui venait de sauver la république du sein de la patrie.

« Toute la grandeur est là, c'est-à-dire dans les institutions, dans les croyances. »

« Parmi ces croyances, l'une domine toutes les autres : *C'est l'amour de la patrie*. Des femmes romaines, des mères de toutes parts cette *passion de respect*. Les enfants à des pères éblouissantes; l'aïeule de la vieille frappe l'air; le prêtre s'élève jusqu'à la voûte du temple, ses mains sont des voiles blanches ou pourpre, et font monter vers le ciel les nuages mystérieux de l'encens, les prières, les vœux, le juge de la terre et celui du monde, symbolique image de la puretés, de la chasteté de son ministère, comme pour mieux faire comprendre aux peuples que la magistrature est aussi un sacerdoce.

« Au milieu des mers lointaines, un navire bénore le matin vaisseau à l'honneur : chacun des équipages, sur ce vaste vaisseau, veut l'universelle ou l'Espagne qui attuent la France ou l'Angleterre porte leurs canons ou la paye des vaisseaux. Les matelots tressés sur la vague sauvage aiment ainsi à dans leur vie aventureuse, dans leur existence de dangers, autre chose que la richesse et la paie, leur cœur ému s'élance vers Dieu, vers la famille, vers la patrie.

« A terre, le tambour bat, la trompette sonne pour saluer le passage ou le retour d'un général devant les soldats. Ici, le sentiment porte les armes à une epaulette ou à un nuage d'honneur; là, les officiers font visite de corps, en vertu de la loi. L'autorité que le souverain a instituée pour un tel hommage. »

Des enseignements de l'histoire et des croyances qui ont leur source dans la religion et dans le culte de la patrie, on se pourrait pas de plus éloquents que ceux de Napoléon Ier lui-même, et en un plus bon style, le principe des honneurs militaires, si étroitement lié au principe d'autorité, qui compte le respect dont l'inférieur porte ses plus hautes et ses plus douces défenses ure.

Je ne puis le suivre dans tous les développements d'un travail qu'il faut lire en entier, et qui forme un des chapitres les plus remarquables du *Livre du Soldat*. Il est, en effet, si seulement un brillant discours sur les honneurs et prérogances : c'est, comme je l'ai dit, un excellent commentaire des décrets et ordonnances qui règlent ces délicates questions. Je note donc d'être recommandé à la sérieuse attention des hauts fonctionnaires de l'armée et même de l'ordre civil, qui ont plus spécialement pour mission de faire exécuter les actes de l'autorité publique.

VII.

Une des plus importantes études de l'auteur porte ce titre, si simple par l'expression et d'une si grande majesté par la pensée même qui en découle : 1861.

Cette étude est écrite initiative : *remplissait la carrière des armes est-elle en honneur*, ont vu-là l'auteur une lettre d'à bonorable actéristique, d'un genre inédite de clergé, sous forme d'un de ses plus capables officiers.

« Expliquer pourquoi ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, au jugement de tout le genre humain sans exception, est de rester *inconsommé* et sans honneur? »

Cette question du philanthropique prête, dont il demande la solution, et qui est pourtant résolue dans son esprit, a pour corrollaire de hardis paradoxes, qui ne sont pas nouveaux dans l'école des *bellicophobes*, qu'on me pardonne ce neologisme, que je me permets qu'à titre d'ouvrier à la pauvreté de notre langue.

Le métier de la guerre rend féroce et dur celui qui l'exerce.

« Le soldat ressemble au bourreau : leurs fonctions se tou-

chent, car l'un et l'autre versent le sang. »

Le colonel Ambert répond à cette étonnante comparaison par cette vive et si concluante saillie de l'esprit de Mirabeau, qui disait, de deux choses absolument opposées et qui se touchaient : « Elles se touchent comme le premier degré dans le cercle touche le 360e, précisément parce qu'il n'y en a pas de plus éloigné. »

C'était là un beau texte pour que le vigoureux écrivain militaire se lançât à pleine carrière dans une polémique dont tous les honneurs lui sont restés. L'histoire, les livres saints, l'éloquence sacrée, la philosophie lui ont fourni des armes avec lesquelles il semble se jouer contre les faibles armes de son adversaire.

Vraiment, il faut admirer le colonel d'avoir généreusement enrichi son livre d'une si brillante argumentation, à propos d'une question qui aurait pu être résolue par le plus simple bon sens, et d'un paradoxe qui trouve sa réfutation dans la raison écrite, dans nos lois, dans l'art. 328 du Code pénal, lequel admet de toute action coupable, de toute intention répréhensible, même aux yeux de la morale, l'homicide, les blessures et les coups *commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui.*

Un prêtre ne raisonnerait pas ainsi, car je persiste à croire que le colonel Ambert avait affaire à un ecclésiastique dont les idées n'avaient pas encore eu le temps de mûrir, se trouvaient aussi dans la sentence d'une cour martiale anglaise, en vertu de laquelle un major russe, qui avait lâchement fait massacrer sur le champ d'Inkermann des blessés désarmés et sans défense, a été pendu. Ce major russe, voilà le bourreau du correspondant de notre brave colonel.

L'humanité du saint prêtre veut bien reconnaître que le soldat doit verser *innocemment le sang innocent.*

Eh bien! c'est encore là un pur leurre. Le soldat n'est pas l'exécuteur *innocent* des lois de la guerre, et il ne verse pas un sang innocent.

Le soldat, c'est l'armée ; et qu'est-ce que l'armée? Une grande fiction sociale, le *patriotisme organisé*, selon la belle expression d'un illustre orateur.

C'est ce patriotisme organisé qui, au nom de la France et de l'Angleterre, établit en Orient le perturbateur du repos de l'Europe. Le soldat de la civilisation voit dans le barbare incarnée, dans le soldat russe, non pas un *innocent*, mais un coupable, et c'est pourquoi il le combat *au péril de sa vie.* Le représentant du principe coupable n'est pas non plus un heureux ; il croit que sa cause est sainte ; il la défend et ne donne la mort que pour n'être pas lui.

« Le métier de la guerre, dit encore le jeune prêtre, rend férace et dur. »

Il n'a donc lu aucune histoire de la révolution ? Les hommes féroces, durs, là aux états les prosonnais qui suivaient l'armée ; il n'y avait de contrepoids à leur soulant pouvoir que dans l'humanité des généraux. S'il y avait des saints à choisir dans la légende républicaine, ce serait parmi les Bonaparte, les Moreau, les Desaix, les Marceau qu'on les trouverait.

« Observez, disait M. Dumaistre, cité par le colonel Ambert, un phénomène bien digne de notre attention : c'est que le métier de la guerre, comme on pourrait le croire au le cruauté si l'expérience ne nous instruisait pas, ne tend nullement à dégrader, à rétrécir l'esprit, on dirait même celui qui l'exerce : au contraire, il tend à le perfectionner. L'homme le plus honnête est ordinairement le militaire honnête, et, pour mon compte, j'ai toujours fait un cas particulier du bon sens militaire. Je préfère infiniment aux longs débats des gens d'affaires. Dans le commerce ordinaire de la vie, les militaires sont plus aimables, et souvent même, à ce qu'il m'a paru, plus indulgents que les autres hommes. Au milieu des orages politiques, ils se montrent généralement défenseurs intrépides des mœurs antiques ; et les sophismes les plus abominables échouent presque toujours devant leur droiture ; ils accueillent volontiers des choses et des connaissances utiles. »

Quand cette politesse ne nous aurait valu que la révélation de ce magnifique éloge du cœur et militaire, il faudrait remercier le colonel Ambert de s'y être livré.

VII.

Il est un poète que vous connaissez tous, que nos pères ont appelé *le législateur du Parnasse*, et que les enfants modernes du romantisme ne nomment plus, par dédain, que le *vieux Boileau* ; peut être est-ce à cause de la haine à mort qu'il avait vouée à l'école de Ronsard, qui vivait encore de son temps et qu'on a essayé de remettre en honneur dans le siècle. Le *vieux Boileau* disait, voulait établir sa monnaie comme cours : l'art de rimer, écrivait-il, ne doit à aucun des Médicis, outre grandeur de l'école classique, une épître à jamais renom mée par la pureté du style et la richesse des rimes.

Le colonel Ambert a usé du même procédé, du même artifice de style et de talent dans son discours : *Poète et Soldat.* Il nit que les poètes en prosaïcur plein de grandes idées, d'éclat et de poésie.

Mais où donc est la poésie aujourd'hui, si l'on en la retrouve pas dans la prose ? Si nous voulions employer une des métaphores recommandées par le *grandes od rarneum* du romantisme, nous dirons que le colonel Ambert a tance les traits de son brillant esprit contre un cadavre, que la prose triomphante n'a plus qu'à pousser du pied pour le faire choir dans sa tombe entrebaillée.

La poésie, où, en d'autres termes, la versification, est passée à l'état d'un cadavre de province. Tous les genres qui constituaient l'art du poète sont absolument ; il n'y a plus de *milieux* que dans les *Guêpes* de M. Alphonse Karr ou dans le *Chercheur*, *n'égères* que dans la correspondance de *Sévigné ou de l'Estoile* ; de *mauvaises* que dans le *Journal des Modes.* Qui s'aviserait aujourd'hui de composer une *épopée* ? Bonaparte lui même, s'il pouvait revaloir à la vie littéraire, n'oserait pas plutôt chanter l'incendie de son empire, que tous les vers du feuilleton lui crieraient : *Assez ! assez !* et qu'il serait écrasé sous une avalanche de romans historiques.

« Un artisan, homme d'état et grand poète, a dit : *Il ne faut à l'homme de guerre qu'une suite d'héroïsme, celui qui affronte le feu.* »

Le colonel Ambert s'indigne avec raison d'un aussi faux jugement, qui ne le serait à l'on moins qu'à dans le cas où les plus grands génies guerriers dont la renommée remplit les siècles, un Alexandre, un Annibal, un César, un Gustave-Adolphe, à Turenne, au prince Eugène, à Frédéric, à Napoléon.

« Lorsque les maîtres de la littérature française, dit le colonel, écrivaient ces immortelles pages qui étonnent le monde entier, ils trouvaient dans leur âme de nobles accents en faveur du guerrier ; tous de par l'art, la science, le génie de la guerre, du les exaltaient, au contraire, et sanctifiaient, en quelque sorte, le sacrifice du soldat et la grandeur du général qui les plus nobles et les plus purs sentiments notre langue. Bossuet rappelait la vie et la mort d'Alexandre de Macédoine, *ne était que surpassé tout ce que l'univers avait formé* de un ; puis l'orateur chrétien décrivait la bataille de Rocroi, et montrait à la France émue le grand conné fébrilement le penser, et, dans le champ de bataille, rendait au lieu des armées la gloire qu'il lui envoyait (3).

« Boileau, jouie l'écrivain militaire, croyait à Dieu et à la gloire, mais il croyait peu à la fortune et au hasard. Le prêtre, en fléchissant le genou, avait un autre héroïsme, ce nous semble, que celui qui affronte le feu. »

Le colonel invoque les grands esprits qui se sont inclinés devant les trophées du champ de la taille et qui ont divinisé la guerre : Xénophon, Thucidide, Bossuet, Fénelon, Fléchier, le comte de Maistre, *Racine*, *Voltaire*. On voit que l'anathème n'est pas lancé sur tous les poètes.

Les citations des maîtres, dans cette étude, sont nombreuses et elles s'harmonisent très bien avec les idées et le style du colonel : c'est le plus grand éloge que nous en puissions faire.

Il a bien fait de signaler cet égarement de la raison de quelques grands poètes de notre époque ; mais qu'il me permette de le lui dire, c'est peut-être parce qu'ils abandonne les hauteurs de la poésie, pour faire descendre leur prose dans l'arène des passions politiques, que leur jugement a fait plus d'un faux pas. Les *Méditations* et les *Harmonies* absodrent, dans la *p o l i t*, l'auteur *des Glorieuses*, et ce ne sont ni les *Odes* et *Ballades*, ni les *Feuilles d'automne* et les *Orientales*, qui retiennent loin de sa patrie un autre grand écrivain.

Plus d'un homme de goût, en lisant le *Livre du Soldat* aura peut-être un reproche à faire à l'habile et brillant auteur ; c'est qu'en attaquant les poètes, il a tauvé ses propres armes contre lui-même ; un style poétique, en effet, toutes les qualités qui font les vrais poètes : *Quelle harmonie nouveau regretz, que nouvelli accenti, quel style riceo di tutte le gemme della lingua, e colorito della più lucida fantasia* (3).

C'est ce qu'il me serait facile de mettre plus complètement en lumière, si l'espace qui m'est réservé dans ce journal ne permettait d'étendre cet examen aux remarquables chapitres qui répondent à ces mots d'une si grande signification : *Armée*, — *Guerre*, — *Commandement*, *Croisement*, — *Gendarme*, — *ouvrage*, — *Soeur de charité*, — *La Croix et l'Epée*, — *Extrait du Catholique d'un lieutenant*, — *Général*, — *Drapeau*, — *Soldat*, — *Caserne*, — *Discipline*, — *La Plume et l'Epée*.

Tout cela est traité avec le plus profond sentiment des devoirs, de la gloire et des intérêts moraux de l'armée, et avec la plus splendide expansion de style et d'idées.

Je me reprocherais de finir ce compte-rendu sans dire un mot de l'élégance de l'ouvrage : c'est un des plus beaux volumes qui soient sortis de la presse française. On peut dire que la forme autérielle un livre est digne de son contenu : c'est l'heureux. M. Corréard a traité le colonel Ambert comme aurait fait Bolland ou Pierre Dubut ; il lui a rendu les honneurs typographiques dus à son rang dans la république des lettres.

Le major en retraite, L. Mesnil.

Nécrologie.

C

Une de nos gloires militaires, un des plus braves officiers du premier Empire, M. le général de division baron de Marbot, ancien pair de France, ancien aide-de-camp du duc d'Orléans, est mort à Paris à l'âge de 71 ans.

Du Marbot (*Jean-Baptiste-Antoine Marcelin*). Fils du général de division de ce nom, décédé lui-même à Buenos-Ayres, où l'un VIII, était né à Altaillac (*Corrèze*), le 18 août 1782.

A peine sorti du collége de Sorèze, où il avait fait d'excellentes études, le jeune de Marbot, qui se sentait une vocation irrésistible pour la carrière militaire, s'empêcha volontairement de lit vendémiaire an VIII au 1er prairial de l'année, qu'il signait à l'armée d'Italie. Le 16 fructidor, il fut nommé au grade de maréchal-des-logis.

Il prit une part brillante à la bataille de Gênes. Dans une sortie de cette place, il blessa et fit prisonnier le garçon un capitaine autrichien ; on l'ajeta, s'apprêta et fut nommé sous-lieutenant le 19 nivôse an VIII par le général en chef Championnet, en récompense de sa bravoure et de ses beaux services. Nommé au Latorcha au qualité d'officier de correspondance pendant le blocus de Gênes, le jeune de Marbot s'y distingua dans toutes les missions qui lui furent confiées.

Confirmé dans le grade de sous-lieutenant le 15 thermidor an VIII, il passa résidairement au 23e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il fit la campagne de l'an IX à l'armée du Rhin. Passé en l'an X à cette de la Gironde, il fut envoyé le 25 fructidor à l'école d'application de cavalerie, il devint lientenant au même régiment. Il fut employé successivement aux camps de Boulogne et de Brest. Passé à la grande Armée, il fit avec distinction les campagnes de l'an XIV en Autriche, en Prusse et en Pologne, et fut promu au grade de capitaine le 19 janvier 1807.

A la bataille d'Eylau le 8 février, il fut atteint d'un coup de baionnette au bras gauche près du maréchal Augereau.

Engagé à l'arbre d'Espagne le 7 juin 1808 commandant à l'entrainque du grand duc de Berg, nommé en valeur de la Légion d'honneur le 16 octobre suivant, il devint aide-de-camp du maréchal Lannes le 29 du même mois.

Au combat d'Agreda, le 1er novembre 1808, il porta les dépêches du maréchal à l'Empereur jusqu'à lui attaque par cinq cavaliers. Quoique blessé d'un coup de sabre au front, il eu tua deux et mit les autres en fuite.

Il se distingua au siége de Saragosse et eut le cheval traversé d'un coup de feu le 9 février 1809, en montant un des premiers à l'assaut que d'un couvert fortifié.

Passé à l'armée d'Allemagne, il fut fait remarquer à Ratisbonne le 23 avril 1809, en montant un des premiers à l'assaut

(1) *Histoire ancienne*.
(2) *Oraison funèbre du prince de Condé*.
(3) Dubrucli, *Des changements dans l'école anglicane*.

Digitized by Google

LES NAPOLÉON, par M. J.-B. de Champlaurier, en vente chez **Dentu**, libraire-éditeur, 18, passage du Havre, et chez tous les Libraires de France et de l'Étranger.

LES NAPOLÉON

Sont ce titre magique et si populaire, **M. J.-B. de Champlaurier** chez de publier un admirable précis de l'Histoire de la République et de l'Empire, depuis le siége de Toulon jusqu'à celui de Sébastopol, depuis les immortelles victoires d'Arcole et de Marengo jusqu'à celles de Alma et d'Inkermann, où les enfants se sont montrés si dignes de leurs pères. — Paris la France et toute l'Europe voudront lire ce livre, le plus populaire de l'époque, et où l'auteur a écrit, avec toutes les forces de la vérité, l'hymne de la France comme le patriotisme et le génie des Napoléon. — **1 vol. Prix : 3 fr. 50 c.**

C'est le plus intéressant et le plus utile cadeau du jour de l'an ; — ce n'est plus qu'un bon livre, c'est une œuvre nationale.

MANOTYPE. — GANTERIE MILITAIRE.
A. PREVOST, rue Richelieu, 40. — A LA CLOCHE D'OR.
DAIM. — CASTOR PIQUÉ. — GANTS DE MANŒUVRE.

CHOCOLAT
DE LA
Compagnie Coloniale

La **Compagnie Coloniale** a été fondée dans le but de propager l'usage du Chocolat, en introduisant dans le commerce et dans la fabrication de ce précieux aliment des perfectionnements et des réformes depuis longtemps désirés.

Les Chocolats de la **Compagnie** sont composés, sans exception, de matières premières choisies, ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Le 1/2 kil.		Le 1/2 kil.
Rue Ordener Santé..	2 50 — Vanille..	2 50
Rue.....	2 —	2 »
Nouvelle.....	2 —	2 »
Rue.....	2 —	2 »

ENTREPOT GÉNÉRAL, PLACE DES VICTOIRES, 2, A PARIS,
BOULEVART DES STATIONS, 11;
Et chez les principaux Commerçants de toutes les villes de France.
Les Chocolats de la Compagnie Coloniale sont vendus de la manière et de cachet ci-dessus.

Changement de domicile
pour cause d'agrandissement.

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES.
Services de table. — Couverts argentés.

1844 — MAISON DE VENTE. — 1855

MAISON DE VENTE.
N° THOMAS ET Cie,
ci-devant n° 18, actuellement n° 35, boulevard des Italiens,
AU COIN DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND,

PAVILLON DE HANOVRE.
Exposition permanente
DE LA FABRIQUE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

BATTIER FILS & Cie,
Brevetés sans garantie du Gouvernement.
EXPLOITATION GÉNÉRALE
DU
CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA
4, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS, 4.

Objets à l'usage de M.M. les Officiers

Manteaux, Cabans, Cabèles, Pelisses, Vareuses, Ceintures, Collets-Couvre-Nuque, Pantalons, Jambières, Guêtres, Bonnets de police, Molletières, Portefeuilles, Sacs de voyage, Sacs de nuit, Sacs à dépêches, Sacs à avoine, Sacs à distribution, Sacs à pain, Sacs à ouvrage, Sacs à linge sale, Sacs à chaussures, Sacs à brosses, Sacs à cartouches, Sacs à munitions, Sacs à outils, Sacs à vivres, Sacs à fourrages, Sacs à effets, Sacs à pansage, Sacs à grains

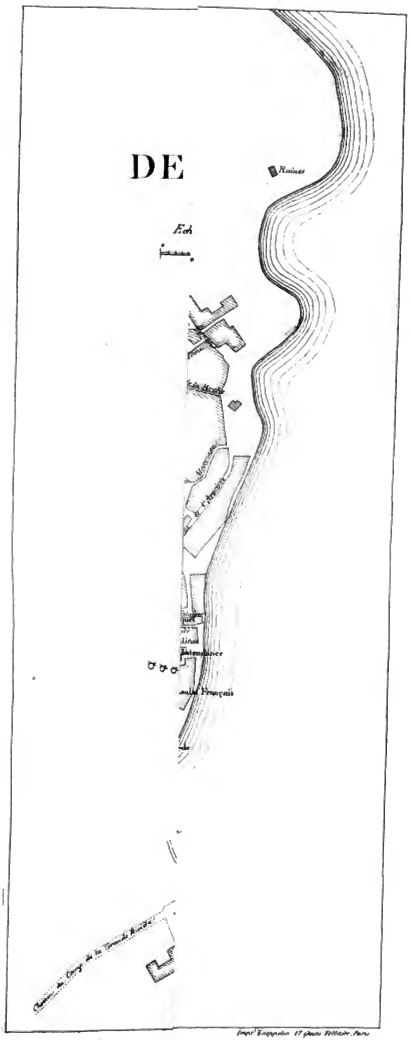

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
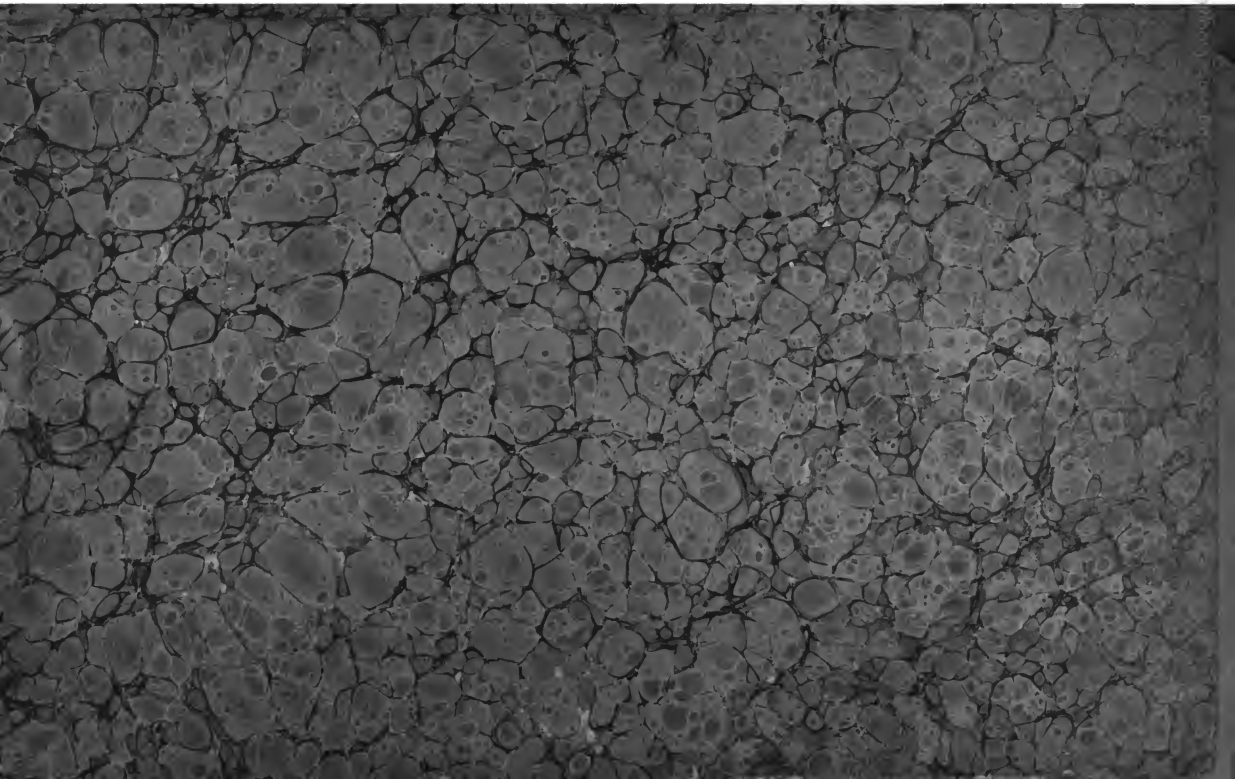
Digitized by Google